HAL
open science

Inventer une cause, (dé)faire une loi : le cas de la contraception en France : Socio-histoire de la transformation d'une relation de pouvoir (1955-1967)

Francis Sanseigne

To cite this version:

Francis Sanseigne. Inventer une cause, (dé)faire une loi : le cas de la contraception en France : Socio-histoire de la transformation d'une relation de pouvoir (1955-1967). Science politique. Université de Lyon, 2019. Français. NNT : 2019LYSE2050 . tel-02457155

HAL Id: tel-02457155

https://theses.hal.science/tel-02457155

Submitted on 27 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N° d'ordre NNT : 2019LYSE2050

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Science politique

Soutenue publiquement le 25 mars 2019, par :

Francis SANSEIGNE

Inventer une cause, (dé)faire une loi : le cas de la contraception en France.

Socio-histoire de la transformation d'une relation de pouvoir (1955-1967).

Devant le jury composé de :

Renaud PAYRE, Professeur des universités, Institut d'Études Politiques de Lyon, Président

Johanna SIMEANT-GERMANOS, Professeure des universités, École Normale Supérieure de Paris, Rapporteure

Frédéric PIERRU, Chargé de Recherche, CNRS et Organismes Associés, Rapporteur

Catherine ACHIN, Professeure des universités, Université Paris Dauphine, Examinatrice

Bernard LAHIRE, Professeur des universités, École Normale Supérieure de Lyon, Examinateur

Jacques MICHEL, Professeur émérite, Institut d'Études Politiques de Lyon, Directeur de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « Paternité – pas d'utilisation commerciale – pas de modification » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université de Lyon
École doctorale « Sciences sociales » (ED 483)

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

Inventer une cause, (dé)faire une loi : le cas de la contraception en France.

Socio-histoire de la transformation d'une relation de pouvoir (1955-1967)

Par Francis SANSEIGNE

Thèse pour le doctorat de Science Politique

25 mars 2019

Jury :

Mme Catherine ACHIN, professeure de science politique, université Paris-Dauphine
M. Bernard LAHIRE, professeur de sociologie, ENS de Lyon
M. Jacques MICHEL, professeur émérite de science politique, IEP de Lyon (directeur de thèse)
M. Renaud PAYRE, professeur de science politique, IEP de Lyon
M. Frédéric PIERRU, chargé de recherche au CNRS, CERAPS, Lille (rapporteur)
Mme Johanna SIMEANT-GERMANOS, professeure de science politique, ENS de Paris (rapporteure)

Remerciements

Au moment d'achever ce travail, mes premiers remerciements vont à Jacques Michel, mon directeur de thèse. Sa confiance, sa patience et son indéfectible soutien ont été exceptionnels tout au long de ces années. Il a su m'accorder une liberté intellectuelle qui m'a permis au fil du temps de trouver ma voie. Passeur prodigieux de la tradition française d'épistémologie historique, commentaire insatiable de l'œuvre de Durkheim et de Lévi-Strauss, qu'il trouve dans ce travail un hommage sincère à la haute exigence et à la liberté intellectuelle qu'il aura su me transmettre.

Ma dette est grande également à l'égard de Renaud Payre. Sa confiance toujours renouvelée et son aide ont été absolument décisives à la fin de cette aventure. La possibilité d'achever ce travail lui doit beaucoup.

Je remercie également Christian Montès, directeur de l'Ecole Doctorale Sciences Sociales, et Gilles Pollet, directeur du doctorat de science politique, pour leur compréhension et pour avoir permis à cette thèse de connaître son terme.

Que tout-e-s les enquêté-e-s qui ont accepté de me livrer des pans de leur vie soient chaleureusement remerciés.

Tout au long de ces années, pour les besoins de l'enquête, j'ai effectué d'incessants allers-retours entre Lyon et Paris puis entre Montreuil et Lyon. Que toutes les personnes qui ont bien voulu m'héberger à un moment ou à un autre soient ici chaleureusement remerciées. Je pense en particulier à Bakoly, Pauline, David, Nini, Olivia, Sylvie, Laurence, Adrien, Dorothée, Sophie, Margot et Baptiste.

Ma mère m'a apporté un soutien matériel et moral constant. Elle n'a visiblement jamais trouvé étrange que je plonge dans une aventure au si long cours. Je voudrais la remercier et lui dire l'immense dette que j'ai à son égard depuis toujours. Puisse ce travail ne pas la décevoir et lui faire honneur. Mes deux sœurs m'ont toujours entouré de leur affection et d'un grand soutien. Savoir qu'il n'était pas illégitime à leurs yeux d'entreprendre ce travail a toujours été une source de réconfort dont elles ne mesurent probablement pas la portée.

Le manuscrit a bénéficié du travail de la relecture efficace d'amis fidèles et dévoués. Ma dette à leur égard est grande. Que Sylvie Aebischer, Pascal Bonnard, Olivia Chambard, Sophie Divry et Marjorie Glas soient remerciés pour leurs efforts et pour avoir répondu toujours positivement à mes sollicitations.

Dans la dernière ligne droite, le concours apporté par Sylvie Aebischer, Pascal Bonnard et Olivia Chambard aura été décisif pour l'achèvement du manuscrit. Sans leur aide, je n'aurais probablement jamais pu conduire à bien cette tâche.

Me retournant sur les années passées, ce n'est pas sans nostalgie que je me replonge dans les sessions de travail à la Bibliothèque Diderot avec Margot. J'ai également une pensée pour Sylvie, camarade des premiers temps de ce travail.

Les formules ont toujours quelque chose de convenues. Elles n'en sont pas moins vraies. Ma dette à l'égard d'Olivia est au-delà du dicible. Sans son soutien et sa mobilisation tous azimuts, cette thèse n'aurait probablement jamais trouvé les moyens d'aboutir.

Principaux sigles et abréviations

AD : Archives Départementales
AEHP : Ancien externe des hôpitaux de Paris
AES : Association d'Études Sexologiques
AFDU : Association des Françaises Diplômées des Universités
AFFM : Association Française des Femmes Médecins
AIHP : Ancien interne des hôpitaux de Paris
AN : Archives Nationales
ASD : Accouchement sans douleur
ASMP : Académie des Sciences Morales et Politiques :
BIMMFPF : Bulletin d'Information des Médecins du Mouvement Français pour le Planning Familial
BTIMFPF : Bulletin Trimestriel d'Infrormation du Mouvement Français pour le Planning Familial
BIUS : Bibliothèque Inter-Universitaire de Santé
BL : Bulletin de liaison
BMD : Bibliothèque Marguerite Durand
BOM : Bulletin de l'Ordre de Médecins
CA : Conseil d'administration
CAF : Centre des Archives du Féminisme
CGT : Confédération Générale du Travail
CH : Comité d'Honneur
CHSP : Centre d'histoire de Sciences Po
CIR : Convention des Institutions Républicaines
CLAF : Centre Laïque d'Action Féminine
CM : Collège des Médecins
CNAL : Comité National d'Action Laïque
DACG : Direction des Affaires Criminelles et des Grâces
DBMOMS : Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social
DGPAS : Direction Générale de la Population et de l'Aide Sociale
DGSP : Direction Générale de la Santé Publique
DOM : Département d'Outre-Mer
ECC : Espace de la cause contraceptive
FEN : Fédération de l'Education Nationale
FOL : Fédération des Œuvres Laïques
HCPF : Haut Comité Consultatif de la Population et de la Famille
INED : Institut National d'Études Démographiques
INSERM : Institut national de la Santé et de la Recherche Médicale
IPPF : International Planned Parenthood Federation
JEC : Jeunesse Étudiante Chrétienne
JF : Jeunes Femmes
JORF : Journal Officiel de la République Française
LDE : Ligue de l'Enseignement
LDH : Ligue des Droits de l'Homme
LMRS : Ligue Mondiale pour la Réforme Sexuelle
LP : Libre Pensée
MDF : Mouvement Démocratique Féminin
MFPF : Mouvement Français pour le Planning Familial
MGEN : Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale
MH : Maternité Heureuse
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
OURS : Office Universitaire de Recherche Socialiste
PCF : Parti Communiste Français

PF : Planning Familial
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PSU : Parti Socialiste Unifié
RTMFPF : Revue Trimestrielle de la fédération nationale du Mouvement Français pour le Planning Familial
SCP : Service Central de la Pharmacie
SFG : Société Française de Gynécologie
SFIO : Section Française de l'Internationale Ouvrière
SGF : Statistique Générale de France
SHPF : Société de l'Histoire du Protestantisme Français
SL : Service Législatif
SNESF : Société Nationale pour l'Étude de la Stérilité et de la Fécondité
SNI : Syndicat National des Instituteurs
SSP : Société Statistique de Paris
UGIF : Union Générale des Israélites de France
UNAF : Union Nationale des Associations Familiales
UP : Union Progressiste
UR : Union Rationaliste
UNR : Union pour la Nouvelle République
MGEN : Mutuelle Genérale de l'Education Nationale
FGDS : Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste
MDF : Mouvement Démocratique Féminin

INTRODUCTION

> « Ainsi, tandis que, pour vérifier leurs perceptions les hommes ont besoin, d'ordinaire, de se rapprocher de l'objet, il faut, semble-t-il, qu'ils s'en éloignent, pour en garder un souvenir collectif ».
>
> Maurice Halbwachs, *La topographie légendaire des évangiles en Terre sainte. Étude de mémoire collective*, Paris, PUF, 2017, p. 120.

Le jeudi 9 février 2017, un parterre de personnalités se réunissait au Sénat autour du président Gérard Larcher pour dévoiler un timbre spécial édité par La Poste. Ce dernier, avec quelques mois d'avance, entendait commémorer le cinquantenaire de la loi n°67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances révisant partiellement la loi du 31juillet 1920, et célébrer celui qui l'avait portée, Lucien Neuwirth, lui-même ancien questeur de la Chambre Haute décédé en 2013. Le jour d'avant, c'était le président de l'Assemblée Nationale, Claude Bartolone, qui rendait hommage au député de la Loire à la veille de ce que, dans le jargon postal, on appelle « le premier jour » d'émission pour un timbre. Matériellement, celui-ci se divise en deux parties. À gauche, on distingue trois profils féminins colorés qui se détachent les uns par rapport aux autres, et qui symbolisent semble-t-il la succession des générations. Ils reproduisent une affiche du Planning Familial des années 70, même si aucune indication ne permet de le comprendre immédiatement. Á droite, en effigie, on distingue un portrait crayonné de L. Neuwirth saisi dans la quarantaine. Cette fois, celui-ci apparaît de pleine face. Ses dimensions sont nettement plus imposantes que celles des trois femmes. En outre, alors que dans l'affiche du Planning Familial, celles-ci semblaient tourner leur regard vers l'avenir, dans la nouvelle disposition, leurs yeux convergent sur la personne de L. Neuwirth, comme un témoignage de gratitude, lequel, dès lors, par cette mise en scène, voit sa centralité confirmée. En haut à gauche, une inscription rappelle : « Loi Neuwirth 50 ans ».

Figure 0.1 Un timbre pour célébrer une loi

Lors de la cérémonie au Sénat, les prises de parole se succèdent[1]. Le « courage » du « père de la pilule » y est rituellement loué. Son « héroïsme » ou son « âme de résistant » sont rappelés avec emphase par les différents orateurs. Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, déclare : « Je crois que, pour faire un parallèle, il y a des hommes qui méritent d'être qualifiés de « Justes pour la cause des femmes ». Comme il y a eu des Justes pour les Juifs, il y a des Justes pour les femmes, et Lucien Neuwirth en fait partie ». Le président du Sénat abonde : « Lucien Neuwirth est de ces hommes qui étaient indiscutables, parce que leur engagement avait été indiscutable ». Un peu avant, il avait salué l'hommage de La Poste rendu « à celui qui est unanimement reconnu comme cet inlassable combattant en faveur des droits des femmes, au point d'appartenir, grâce à cet engagement, à la lignée des parlementaires qui ont attaché leur nom à une loi ». Pour mieux magnifier le « combat » de L. Neuwirth, nombreux sont les orateurs qui se délecteront du rappel de quelques « perles » prononcées lors des débats parlementaires ayant précédé l'adoption de la loi, sans toutefois jamais les attribuer à un auteur bien identifié, ni rappeler son appartenance politique. Les revirements spectaculaires d'élus sur la question sont tus, tel par exemple celui de la communiste Marie-Claude Vaillant-Couturier dont un reportage d'archives projeté au cours de la cérémonie rappelait l'implication dans la Commission Spéciale mise sur pied par L. Neuwirth en 1966. Toutefois, il ne sera pas signalé que, une décennie plus tôt, cette ancienne résistante, à l'instar de son parti, avait été une opposante farouche à la première proposition de loi déposée dans les années d'après-guerre réclamant l'autorisation de la contraception. Là encore, l'unanimisme est de rigueur. Une sénatrice communiste s'enthousiasme : « Pour ma part, j'ai trouvé très éclairant que siègent en même temps à l'Assemblée Nationale deux députés qui partagent à la fois ce passé résistant et des convictions favorables à la libre maîtrise, par les femmes, de leur fécondité. J'y ai vu la confirmation qu'il fallait bien une âme de résistante et de résistant pour conduire ce combat ! ». Par ailleurs, dans cette célébration de la « loi Neuwirth » et du « père de la pilule », aucune allusion ne sera faite à la mobilisation débutée dans les années 50 autour de ce qui allait devenir le Planning Familial et dont l'action fut déterminante pour la modification de la loi, la référence iconographique contenue dans le timbre ne pouvant être comprise que des personnes initiées, son sens initial ayant été du reste détourné dans la nouvelle composition. Invitée cependant à s'exprimer, Véronique Séhier, la présidente actuelle de l'association, signalera que « les lois reconnaissant aux femmes la liberté de disposer de leur corps et de maîtriser leur fécondité ont toujours été acquises grâce aux combats des femmes ». Et de concéder : « Certes, elles ont mené ces combats avec des hommes comme compagnons de route, avec des hommes pour les porter aussi dans les enceintes législatives et faire progresser les lois ». Pour autant, elle ne mentionnera aucune représentante de ces

[1] Elles ont été compilées dans un rapport d'information du Sénat fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, disponible à l'adresse suivante : https://www.senat.fr/notice-rapport/2016/r16-487-notice.html. Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de ce document.

« combats de femmes » dans la France des années 50 et 60, préférant se concentrer sur les défis actuels rencontrés par son organisation[1].

Cette cérémonie parlementaire et l'édition d'un timbre qui, selon les termes même du président de La Poste, symbolise « la reconnaissance de notre pays pour une femme, un homme, une œuvre », marquent une étape supplémentaire pour l'inscription de la loi du 28 décembre 1967 dans la mémoire officielle de la République. Les premières traces de ce *procès en canonisation* sont repérables une décennie plus tôt, au moment du quarantième anniversaire de la loi. À cette occasion, l'Assemblée Nationale fera éditer à la Documentation Française l'intégralité des débats autour de la loi ayant eu lieu dans cette enceinte au cours de l'année 1967 sous le titre « La pilule devient légale »[2]. À cette occasion, le président de l'Assemblée Nationale, Bernard Accoyer, livrera une préface offrant un portrait hagiographique de L. Neuwirth. Dans le même temps, il célébrera « le débat nourri et courtois » qui, selon lui, s'était engagé à l'époque dans l'hémicycle et le fait qu'une « partie de la majorité et l'ensemble de l'opposition surent converger pour voter, à main levée, une loi qui allait changer la société française ». Depuis lors, les signes d'élection de la loi et de son auteur putatif parmi la mémoire officielle se sont multipliés. Le site de l'Assemblée Nationale contient par exemple une page permanente d'« hommage à Lucien Neuwirth » (voir figure 0.2) qui propose une chronologie du « parcours de la loi », reproduit certaines « auditions préparatoires », donne à lire l'intégralité des débats, et fournit une biographie de l'ancien député. De son côté, le site officiel du gouvernement fait figurer la date de l'adoption de la loi (le 19 décembre ; celle-ci sera promulguée quelques jours plus tard, le 28) sur une frise chronologique censée faire « revi[vre] les événements qui ont marqué l'Histoire ou façonné notre pays » à l'aide de photos, de documents et de vidéos[3]. Le vote définitif de la loi partage cette place avec le transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon en 1964, manière d'établir une équivalence entre eux et de signifier leur égale importance pour l'histoire récente. En outre, dans la sélection des « grands discours » de la Vème République disponible sur le site de l'Assemblée Nationale, figure celui prononcé par la députée Jacqueline Thome-Patenôtre en décembre 1967 lors la discussion autour de la proposition de loi déposée par L. Neuwirth.

[1] Au cours de l'hommage, seule Véronique Bouchoux, une sénatrice écologiste, fera référence à des figures historiques du Planning Familial. Toutefois, elle les choisira de l'autre côté de l'Atlantique, laissant totalement dans l'ombre l'histoire française de ce mouvement. Elle déclare : « Mais il ne faudrait pas oublier que ce combat aurait été impossible sans le militantisme inlassable de la fondatrice du *Planning Familial* l'Américaine Margaret Sanger, qui a rendu possible l'autorisation de la pilule aux États-Unis en 1960, sept ans avant la France ».

[2] *La pilule devient légale. Loi du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances : texte intégral des débats à l'Assemblée nationale :* http://www.assemblee-nationale.fr/13/evenements/1967_legalisation_pilule/

[3] Voir : https://www.gouvernement.fr/archivesgouv

Figure 0.2 Un mémorial numérique sur le site de l'Assemblée Nationale

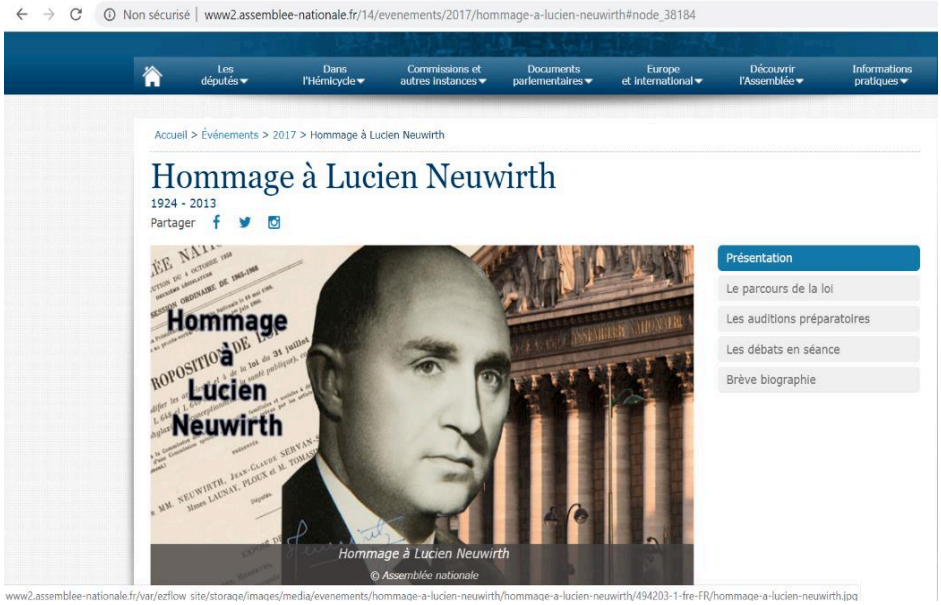

Source : capture d'écran de la page du site de l'Assemblée Nationale

En 2013, la mort de l'ancien parlementaire fournira une nouvelle occasion d'éloges et contribuera un peu plus à la mise en patrimoine de sa personne et de la loi du 28 décembre 1967. Unanime, la presse quotidienne nationale offrira un tombeau de papier à « l'homme qui a libéré la pilule »[1], au « père de la pilule »[2], à celui qui, « après un combat obstiné et homérique », aura eu le mérite de « permett[re] pour la première fois l'usage libre des contraceptifs » et de « fai[re] évoluer les mœurs et [de] pacifi[er] sur ce plan la société »[3]. *Libération* posera la question toute rhétorique : « Comment ne pas saluer un homme qui libéra la sexualité des femmes, jusque-là suspendues au risque de grossesses non désirées ? ». Et de trancher : « Dès lors, les noms de Neuwirth et Veil sont pour toujours associés. Ancrés dans l'histoire des grands débats de société du XXème siècle. Loués par toutes les femmes qui revendiquent simplement de pouvoir « disposer de leur corps » »[4]. L'exécutif de l'époque ne sera pas en reste. Tandis que François Hollande, alors Président de la République, applaudira celui qui avait « su s'affranchir de tous les conservatismes » et un « acteur déterminant de l'évolution de la société française » dont la vie constituait un « symbole du combat pour la liberté »[5], Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement, portera au pinacle le parlementaire dont « le nom restera à jamais attaché à une autre Libération, celle des femmes », qualifiant son action de « combat d'un homme pour une cause juste » mené « contre le conservatisme de la société »[6].

[1] *Le Figaro*, 27 novembre 2013.
[2] *L'Humanité*, 27 novembre 2013.
[3] *Le Monde*, 27 novembre 2013.
[4] *Libération*, 27 novembre 2013.
[5] Cité in : http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2013/11/26/97001-20131126FILWWW00314-hollande-salue-la-memoire-de-neuwirth.php
[6] https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/mort-de-lucien-neuwirth/

Cette mosaïque de faits le montre : depuis le milieu des années 2000, la loi du 28 décembre 1967, généralement rebaptisée « loi Neuwirth », tend à devenir un *objet officiel de consensus*, célébré comme tel par les institutions de la République autant que par les partis traditionnels de gauche ou de droite, même si ce n'est pas toujours pour les mêmes raisons, et que, en outre, ces démonstrations communes de déférence n'impliquent pas que dans la période récente les éventuelles mesures prises par ces formations en matière de contraception soient toujours allées dans le même sens, ni dans celui amorcé par ladite loi. Sorte de *lieu de mémoire* pour la République à l'instar de la loi de 1974 sur l'avortement à laquelle elle est souvent associée et qui a valu son entrée récente au Panthéon à Simone Veil, le souvenir orchestré autour de la loi du 28 décembre 1967 a la charge d'édifier, dans la mesure où, comme le rappelle Maurice Halbwachs, « la mémoire des groupes (…) ne retient que les événements qui sont aussi des enseignements » et que la « façon même dont elle décompose les faits répond au besoin de montrer que chacun a une signification qui le dépasse »[1]. De là, la réitération à son propos d'un récit aux propriétés largement mythiques – lors de l'hommage au Sénat, il n'est guère surprenant d'entendre le président de la Chambre Haute évoquer une « sorte de miracle » à propos du vote de la loi – basé : 1) sur une chronologie et un enchaînement des faits généralement parcellaires et flous ; 2) la réduction/équivalence « un homme (L. Neuwirth), une loi » bien faite pour cultiver le fétichisme des grands hommes, lesquels se voient ainsi affublés d'une *nature* exceptionnelle leur permettant de triompher de tous les obstacles et de multiplier les exploits – le *topos* de l'homme « courageux » dotée d'une « âme de résistant » dressé contre son camp et contre tous les conservatismes, est l'un des plus éculés à propos de l'ancien député de la Loire – ; 3) l'identification de la loi à un objet – la « pilule » –, condensation particulièrement visible dans la formule « père de la pilule » répétée tant et plus au sujet de L. Neuwirth.

Or, comme le rappelle Brigitte Gaïti à propos d'un autre mythe, celui du retour du Général de Gaulle en 1958, ce type de récit « contribue à effacer un certain nombre d'événements et à en retenir d'autres dans un même mouvement de rationalisation historique, formant cette version cohérente, rectiligne, tout entière orientée vers l'issue »[2]. En sortir peut alors se faire de deux façons au moins. 1) D'abord, on peut montrer comment le récit mythique et la célébration mémorielle ont été fabriqués et ont pu prendre consistance à travers les différents usages qui en ont été faits au fil du temps. 2) Ensuite, à l'égard d'une loi dont l'histoire et le sens sont tenus pour évidents, on peut pratiquer une forme d'*estrangement*, c'est-à-dire s'appliquer à voir dans une réalité que l'on croit connue et bien connue des « phénomènes étranges et opaques, vidés des significations qui leur sont généralement attachées »[3]. Dans ce cas, il s'agira de constituer en véritable *énigme* l'adoption de la loi du 28 décembre 1967 pour interroger à nouveaux frais

[1] Maurice Halbwachs, *La topographie légendaire…*, *op. cit.*, p. 149.

[2] Brigitte Gaïti, *De Gaulle, prophète de la Cinquième République (1946-1962)*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 12.

[3] Carlo Ginzburg, *À distance. Neuf essais sur le point de vue en histoire*, Paris, Gallimard, 2001, p. 21. De façon analogue, Bernard Lahire rappelle que « le rôle du chercheur consiste à *désévidencier* l'évident » (Bernard Lahire, *Ceci n'est pas qu'un tableau. Essai sur l'art, la domination, la magie et le* sacré, Paris, La Découverte, 2015, p. 61).

le processus qui y a conduit. Cela implique, pour reprendre les termes de M. Halbwachs dans la citation placée en exergue, de se « *rapprocher de l'objet* », quitte à s'arrêter sur des dimensions jusque-là peu prises en compte, dans le but de ré-ajuster la perception que l'on en a et d'écarter le « souvenir commun » qui tend à l'altérer *via* un récit consensuel déterminé par des enjeux présents plutôt que par la connaissance du passé[1]. C'est l'option que nous avons retenue ici. Partant, l'objectif général de ce travail sera de comprendre comment la « loi Neuwirth » qui entend dépénaliser le recours à la contraception a pu être adoptée à la fin de l'année 1967 en remplacement de dispositions contenues dans les articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1920. Si cela implique d'intensifier la perception et le recueil des faits – nous y reviendrons –, il importe toutefois de le faire à partir d'une *perspective*, ou mieux, d'un *problème*. Pour le formuler, il convient d'abord d'examiner brièvement le type de connaissances dont nous disposons déjà sur la question. C'est ce que nous allons faire à présent.

0.1. Des perspectives morcelees : rendre visible une relation

> « Il est plus facile de traiter les faits sociaux comme des choses ou comme des personnes que comme des relations ».
>
> Pierre Bourdieu, *Leçon sur la leçon*, Paris, Minuit, 1982, p. 36.

Dans l'introduction de sa thèse consacrée à « l'avortement et [à] la contraception dans la société française »[2] entre 1956 et 1979, Bibia Pavard se demandait si nous n'avions pas affaire en ces matières à des « histoires *trop* connues »[3]. Selon elle, cette impression pourrait résulter du fait que, depuis le milieu des années 50, des « « flots d'encre » se répandent sur le sujet, qui portent des analyses contradictoires entre ceux qui prônent la libéralisation de la contraception, puis de l'avortement, et ceux qui s'y opposent », lesquels ont été ensuite relayés par un certain nombre de témoignages et de « mise en récit de l'histoire par ceux qui l'ont faite »[4]. Si l'on s'en tient à notre question, celle de l'adoption de la loi du 28 décembre 67, ce constat nous semble toujours valide. Celle-ci est en effet à la fois *trop* et encore *mal* connue. Surtout, son appréhension souffre d'un *morcellement des points de vue* qui ont fait l'objet d'investissements savants très

---

[1] Dans le même sens, B. Gaïti entend défaire le récit mythique forgé autour du retour du Général de Gaulle en réalisant notamment un « détour par l'histoire politique de la Quatrième République, cette période oubliée, presque incongrue, parenthèse située entre deux moments de grandeur et de pouvoir gaulliste ». Elle ajoute : « (…) il fallait, selon nous, sortir de la geste et de la chronologie gaulliennes, *pour comprendre comment a pu émerger, dans les configurations politiques formées en 1946 et 1958, une position de pouvoir prééminente*, comprendre encore comment cette position a été reconnue et éprouvée, comprendre enfin comment et à quelles conditions certains candidats disponibles (De Gaulle bien sûr depuis 1946 mais aussi Pierre Mendès France à partir de 1953) ont été jugés aptes à son exercice » (Brigitte Gaïti, *De Gaulle…*), *op. cit.*, p. 12.

[2] Bibia Pavard, *Contraception et avortement dans la société française (1956-1979). Histoire d'un changement politique et culturel*, Thèse d'histoire, IEP de Paris, 2010, 734 p. Cette thèse a fait l'objet d'une publication : Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux. Contraception et avortement dans la société française (1956-1979)*, Rennes, PUR, 2012, 358 p.

[3] Bibia Pavard, *Contraception et avortement…*, *op. cit.*, p. 19.

[4] *Ibid.*

inégaux. Pour simplifier, on en distinguera trois, soit qu'ils traitent directement de ce sujet, soit qu'ils prétendent l'éclairer de façon plus indirecte.

1) Le premier point de vue aborde spécifiquement la question de la *fabrication de la loi*. Abordé de longue date, il reste paradoxalement le moins travaillé. Ainsi, dès 1966, Janine Mossuz publie dans la *Revue française de science politique* un article qui entend analyser les « aspects politiques du débat » sur la « régulation des naissances »[1]. Contemporain de la discussion parlementaire qui se réamorce au même moment, et quoique, à cette date, cette dernière n'a pas encore connu son terme, le texte revient sur les circonstances de l'adoption de la loi du 31 juillet 1920, détaille des différentes positions des partis exprimées depuis les années 50 sur la question, présente l'avis d'une commission créée par le gouvernement à cette période pour statuer sur la dangerosité de la contraception hormonale[2]. En 1991, la politiste consacre un ouvrage aux « politiques de la sexualité en France »[3]. De façon prévisible, une large place est accordée à la « loi Neuwirth ». Une partie de l'article de 1966 y est repris, complété cette fois par une étude des débats parlementaires ayant précédé l'adoption du texte. Dans l'intervalle, un ouvrage de Jeanne Pagès se sera livré à une étude juridique détaillée de la législation française en matière de contraception, ainsi que des différentes propositions de loi qui se sont succédées sur ce sujet avant le vote de décembre 1967[4].
Par-delà la somme d'éléments empiriques rapportés, ce qui frappe dans ces différents travaux c'est leur caractère *parlementaro-centré*. Par là nous entendons le fait que l'analyse de la production législative se confond presque exclusivement avec ce qui se déroule sur la scène parlementaire, dans sa partie la plus *officielle* et la plus *visible i.e.* le dépôt de texte et les discussions en séance publique. La contribution éventuelle de l'administration à ce processus n'est ainsi jamais envisagée. De même, le rôle du gouvernement se voit réduit à la portion congrue. Si l'existence du Planning Familial est rituellement signalée, il constitue un arrière-plan dont on peine à comprendre la place exacte qu'il pourrait occuper dans l'explication du processus. On objectera que ces analyses se contentent de tirer les conséquences du fait que la « loi Neuwirth » est d'origine parlementaire et non gouvernementale. Mais, d'une part, c'est enregistrer les réalités sociales telles qu'elles se donnent à voir spontanément et non telles qu'elles devraient être réélaborées par l'analyse en tenant à distance les définitions que les institutions et les individus font circuler sur leur propre compte ; d'autre part, c'est faire bien peu cas de ceci que les processus législatifs s'inscrivent dans des temporalités multiples et dans des jeux de relations à la fois objectives et personnelles entre groupes et univers sociaux, jamais réductibles à de simples discussions autour d'un texte soumis à l'approbation dans un hémicycle. En définitive, les seules analyses proposant une vision plus complexe sont les

[1] Janine Mossuz, « La régulation des naissances : les aspects politiques du débat », *Revue française de science politique*, 5, 1966, p. 913-939.
[2] Nous reviendrons en détail sur ces différents éléments dans le chapitre 4.
[3] Janine Mossuz-Lavau, *Les lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France (1950-1990)*, Paris, Payot, 1991, 346 p.
[4] Jeanne Pagès, *Le contrôle des naissances en France et à l'étranger*, Paris, LGDJ, 1971, 325 p.

témoignages d'acteurs de la période, principalement ceux publiés par L. Neuwirth[1] et Pierre Simon, un des responsables du Planning Familial dans les années 60[2]. Livrés sous une forme volontiers anecdotique – par exemple, l'épisode où L. Neuwirth est censé avoir convaincu le Général de Gaulle d'accepter une modification de la loi s'y trouve fixé pour ne plus varier, qui sera dès lors sempiternellement répété sitôt qu'il sera question de « loi Neuwirth » – où tout se réduit, à des fins d'héroïsation de soi, à une somme de contacts informels et à l'expression d'une volonté de la part de quelques individus, ces récits ont cependant le mérite de laisser deviner un *allongement des circuits de la fabrique législative* au-delà de la simple scène parlementaire. Cela dit, notons que l'essentiel de ce que nous connaissons encore aujourd'hui sur cette question en provient, ce qui est pour le moins problématique dans la mesure où ces témoignages sont la plupart du temps reproduits sans guère de distance et sans l'effort de recontextualisation nécessaire qui permettrait d'en tirer pleinement profit.

Tel n'est pas le cas du travail récent de B. Pavard qui, sur ce point, s'est efforcée de mieux spécifier les relations entre certains protagonistes impliqués dans le processus législatif, d'éclairer la trajectoire de L. Neuwirth, et de revisiter les débats à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Toutefois, son interprétation n'échappe pas complètement au biais parlementaro-centré, qui tend à nouveau à identifier la fabrique de la loi à une entreprise exclusivement parlementaire. Ainsi, tout ce qui, au-delà de cette seule scène, pourrait avoir eu lieu dans les sommets de l'Etat sur une période dépassant les quelques mois qui sépare le début de l'année 1966 de la fin de l'année 1967, n'est guère pris en compte. On le voit, si l'on excepte un article de Sophie Chauveau livrant un bref aperçu du positionnement de l'administration de la pharmacie sur la contraception hormonale dans les années 60[3], il n'existe à notre connaissance aucune recherche ayant tenté de replacer la loi du 28 décembre 1967 dans d'éventuelles *transformations de l'action publique en matière de contraception* en relation avec les espaces qui y étaient impliqués. De façon générale, sur la question de la contraception, on ne dispose d'aucun travail comparable à celui entrepris par l'historien Fabrice Cahen, lequel, dans le cadre d'une « histoire politique des populations »[4], a étudié finement la confection et la mise en œuvre d'une politique étatique de répression en matière d'avortement de la fin du XIXème au début des années 50[5].

---

[1] Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !* Paris, Grasset, 1979, 193 p.
[2] Pierre Simon, *De la vie avant toute chose*, Paris, Mazarine, 1979, 258 p.
[3] Sophie Chauveau, « Les espoirs déçus de la loi Neuwirth », *Clio*, 18, 2003, p. 223-239.
[4] Paul-André Rosental, « Pour une histoire politique des populations », *Annales*, 1, 2006, p7-29.
[5] Fabrice Cahen, *Lutter contre l'avortement illégal. Les politiques de la vie au défi du contrôle des mœurs (France, 1890-1950)*, Thèse d'histoire, EHESS, 2011, 725 p. La thèse a fait l'objet d'une publication : Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs. La lutte contre l'avortement en France 1890-1950*, Paris, INED, 2016, 414 p. Par ailleurs, notons que un des premiers ouvrages de science politique en langue française consacré à l'étude de l'« État au concret » et à celle de l'action publique, comporte une étude consacrée à la mise sur l'agenda politique de la question de l'avortement dans les années 70. Voir : Jean-Gustave Padioleau, *L'État au concret*, Paris, PUF, 1982, chapitre 1.

2) Le deuxième point de de vue est centré sur l'étude du Planning Familial. Implicitement ou explicitement, il propose une explication « par le bas » de l'adoption de la loi du 28 décembre 1967. Dans cette perspective, la modification du cadre légal à la fin de l'année 1967 résulterait de l'existence et de l'ampleur prise par la mobilisation initiée par l'association au cours des années précédentes. Dès lors, en faire l'histoire serait suffisant pour rendre compte de l'abandon des articles 3 et 4 de la loi de 1920. Les travaux dont on dispose en ce domaine sont situés entre histoire et mémoire. La première histoire substantielle du Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) a été produite par l'organisation elle-même, au début des années 80, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire[1]. Dense du point de vue de la somme de faits rapportés et richement documenté, la perspective reste cependant très fortement tributaire des conflits et des crises internes ayant secoué l'organisation au début des années 70. De ce point de vue, l'ouvrage se lit comme une entreprise de légitimation et de consolidation de la ligne « basiste » et « féministe » qui s'était imposée en 1973 *contre* ce qu'était censé avoir été le MFPF jusque-là, à savoir une association dominée par des « médecins notables », généralement masculins[2]. Le cinquantième anniversaire de l'association sera l'occasion d'une nouvelle publication[3]. Sur la période qui nous intéresse, l'ouvrage n'apporte guère d'éléments nouveaux, voire, du point de vue du *grain* du récit, se situe en retrait par rapport au précédent, l'essentiel du propos étant consacré à l'histoire post-67 de l'association. Au même moment, un livre collectif dirigé par Christine Bard et J. Mossuz-Lavau proposera un ensemble de recherches de facture plus académique[4]. Réunissant principalement des historiennes spécialisées dans l'histoire des femmes et des féminismes, quelques sociologues et politistes, les contributions abordent l'histoire des relations entre « le Planning et le féminisme », entre le « Planning, les religions et la laïcité », entre « le Planning et la politique », et enfin les « relais du Planning ». À cela s'ajoute une série de témoignages de dirigeant-e-s du MFPF appartenant à différentes époques, reproduits en fin d'ouvrage. En proposant des aperçus sur le « rôle laïcisateur du Planning Familial »[5] dans les années 60, sur les médecins[6], ou encore sur les « relais culturels »[7] de l'association, cette publication a enrichi la connaissance que l'on pouvait avoir de celle-ci, laquelle, dans les travaux universitaires précédents, avait surtout été saisie du point de vue de l'histoire des féminismes et de ce qu'il est convenu d'appeler le « creux de la vague » des

[1] MFPF, *D'une révolte à une lutte. 25 ans d'histoire du Planning Familial*, Paris, Éditions Tierce, 1982, 506 p.
[2] Sur cette crise, voir notamment : Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux…*, *op. cit.*, p. 194 et suiv. Dans un ouvrage paru en 1974, Dominique Wolton s'était livré à une analyse « à chaud » des tensions traversant l'organisation et de sa « radicalisation » présumée : Dominique Wolton, *Le nouvel ordre sexuel*, Paris, Le Seuil, 1974, p. 53 et suiv.
[3] MFPF, *Liberté, sexualités, féminisme*, Paris, La Découverte, 2006, 278 p.
[4] Christine Bard et Janine Mossuz-Lavau (dir.), *Le Planning familial : histoire et mémoire 1956-2006*, Rennes, PUR, 2007, 209 p.
[5] Florence Rochefort, « Le rôle laïcisateur du Planning familial (1956-1968) » in Christine Bard et Janine Mossuz-Lavau (dir.), *Le Planning familial…*, *op. cit.*, p. 53-65.
[6] Sandrine Garcia, « La création du collège des médecins : un coup de force symbolique » in Christine Bard et Janine Mossuz-Lavau (dir.), *Le Planning familial…*, *op. cit.*, p. 109-117.
[7] Delphine Naudier, « Les relais culturels du Planning familial (1956-1975) » in Christine Bard et Janine Mossuz-Lavau (dir.), *Le Planning familial…*, *op. cit.*, p. 127-138.

années 50 et des années 60[1]. Par la suite, certains axes proposés dans l'ouvrage seront approfondis, tel en particulier celui de la question des médecins étudiée par Sandrine Garcia[2]. Parallèlement, quelques mémoires de maîtrise ont livré des monographies sur le MFPF saisi à l'échelle locale[3].

Bref, si des connaissances à la fois savantes et militantes ont été accumulées sur l'histoire du MFPF des années 50 et 60, celles-ci n'ont cependant jamais été intégrées dans un ensemble proposant une analyse à la fois *globale* et *approfondie*. Par exemple il n'existe toujours pas de véritable *sociographie* du mouvement qui, pour la période qui nous retient, offrirait un portrait *contrôlé* et, autant que faire se peut, *systématique* des différents militants investis. S'il y a bien quelques monographies d'associations locales, celles-ci ont la valeur de cas, qui ne permettent pas de dépasser le stade de l'impressionnisme. De leur côté, les travaux à prétention plus généralisante entretiennent encore trop souvent un rapport de dépendance exclusif à l'égard de quelques témoignages et de quelques figures de hauts responsables du MFPF des années 60 – toujours les mêmes[4] –, et de l'image que l'association a pu donner de ses militant-e-s au cours même de ces années *via* la réalisation d'enquêtes *ad hoc*. Si les résultats de ces dernières n'étaient pas forcément erronés, ils méritent néanmoins d'être davantage *interrogés, complétés* et *complexifiés*[5]. De même, on sait très peu de choses sur l'organisation et le fonctionnement effectif du MFPF à cette date. Tous les questionnements classiques élaborés dans le cadre de la sociologie de l'engagement et de la sociologie des mobilisations à propos du militantisme, de la division (sexuée) du travail militant, du façonnage organisationnel, des répertoires d'action, de l'émergence et de la construction d'une mobilisation, etc.[6], ont peu ou pas été utilisés sur ce

---

[1] Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir 1945-1970*, Paris, Fayard, 2000, 430 p.

[2] Sandrine Garcia, *Mères sous influence. De la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte, 2011, 382 p. Nous reviendrons plus en détail sur ses analyses au cours du développement, en particulier dans le chapitre 2.

[3] Voir notamment : Esther Jabouley, *La création du Planning Familial à Lyon*, maîtrise d'histoire, Université Lyon 2, 1997, 113 p. ; Caroline More, *Les débuts du Planning Familial à Grenoble 1961-1967*, maîtrise d'histoire, Université Pierre Mendès-France, 2000, 212 p. ; Pierre-François Giraud, *Un nouveau regard sur le Planning. L'association vauclusienne de de Planning Familial 1962-1986*, maîtrise d'histoire, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, 2001, 163 p.

[4] De ce point de vue, il est significatif que l'ouvrage dirigé par C. Bard et J. Mossuz-Lavau propose un entretien avec P. Simon en guise de témoin privilégié pour le MFPF des années 60 (voir : Pierre Simon, « Témoignage de Pierre Simon » in Christine Bard et Janine Mossuz-Lavau (dir.), *Le Planning familial…*, *op. cit.*, p. 141-153). Celui-ci, probablement parce qu'il a rédigé ses mémoires sur le sujet assez tôt *i.e.* dès la fin des années 70, et qu'il a occupé dans l'organigramme du MFPF une position *formellement* importante (voir nos analyses sur ce point dans le chapitre 3), est, avec quelques autres, un de ceux qui, jusqu'à son décès en 2008, aura été une des sources les plus régulièrement sollicitées pour bâtir le récit de cette période, sans que les limites impliquées par ce choix – celles propres à un récit *par en haut* formulé par un des agents les plus socialement doté dans l'organisation à cette période – soient toujours bien explicitées ou fassent l'objet d'une tentative de dépassement par ceux des chercheurs qui l'opéraient.

[5] En ce sens, le vœu formulé par C. Bard en 2007 de disposer de davantage de « portraits [de] militantes et militants de la première génération » du MFPF reste toujours d'actualité (Christine Bard, « Introduction » in Christine Bard et Janine Mossuz-Lavau (dir.), *Le Planning familial…*, *op. cit.*, p. 14).

[6] Pour des synthèses récentes sur ces différentes dimensions, voir en français : Frédéric Sawicki et Johanna Siméant, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, 1, 2009, p. 97-125 ; Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, 651 p. ; Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, 327 p. ; Hélène Combes, Choukri Hmed, Lilian Mathieu,

terrain, alors même qu'ils permettraient de mieux comprendre les conditions de possibilité de l'action entreprise en faveur de la contraception par ce mouvement, sa forme, et ses conséquences, en particulier sur le plan législatif[1]. De ce point de vue, le travail qui se rapproche le plus d'une telle perspective est celui de B. Pavard. Si cette dernière esquisse certaines analyses en ce sens, celles-ci restent néanmoins encore assez largement à approfondir, ce qui, du reste, est logique dans la mesure où la recherche de B. Pavard portait sur une question à la fois plus vaste (avortement *et* contraception) et une période plus longue (des années 50 à a fin des années 70), conduisant à perdre en précision ce qui était gagné en extension. Dès lors, il conviendrait de chercher à exploiter de nouvelles sources ou à réinterpréter celles les plus communément utilisées pour se déprendre une fois pour toutes d'un récit exclusivement écrit d'en haut et par le haut. Bref, ce qu'il manque c'est une analyse de l'organisation et de ses militants – responsables locaux et nationaux autant que simples personnes engagées dans le mouvement –, qui ne se contenterait plus, volontairement ou non, de dupliquer de larges pans du récit militant officiel élaboré par certaines figures, mais de proposer une vision qui articulerait les différentes dimensions que nous avons indiquées afin d'éclairer d'un jour nouveau la mobilisation entreprise dans les années 50 et 60 par l'association et sa relation avec l'adoption de la loi du 28 décembre 1967.

3) Un troisième point de vue porte sur l'histoire des comportements en matière de contraception, de procréation et, plus généralement, de sexualité. S'il ne traite pas toujours directement de la question de la modification de la législation intervenue à la fin des années 60 en matière de contraception, celle-ci est toujours présente en arrière-plan, laquelle, de façon implicite ou explicite, apparaît comme la conséquence de transformations de plus ou moins longue durée dans l'ordre des pratiques et/ou des représentations. Si l'on s'en tient à la période qui va de la fin du XIXème siècle aux années 60, plusieurs travaux d'historiennes ont exploré « la sexualité des Français au quotidien »[2] ou les « intimités amoureuses »[3], la « peur au

---

Johanna Siméant, Isabelle Sommier, « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », *Politix*, 93, 2011, p. 9-27 ; en anglais : David Snow, Sarah Soule, Hanspeter Kriesi (dir.), *The Blackwell companion to social movements*, Oxford, Blackwell, 2007, 754 p. ; David Snow, Donatella Della Porta, Bert Klandermans, Doug McAdam (dir.), *The Wiley-Blackwell encyclopedia of social and political movement (3 volumes)*, Malden, Wiley, 2013, 1487 p.

[1] Sur le répertoire d'action, on trouvera des pistes dans : Sandrine Garcia, *Mères sous influence…*, *op. cit.* ; sur la division sexuée du travail militant, des éléments sont également fournis dans : Alban Jacquemart, *Les hommes dans les mouvements féministes français (1870-2010). Sociologie d'un engagement* improbable, Thèse de sociologie, EHESS, 2011, 512 p. La thèse a fait l'objet d'une publication : Alban Jacquemart, *Les hommes dans les mouvements féministes. Socio-histoire d'un engagement improbable*, Rennes, PUR, 2015, 324 p. Nous reviendrons sur ses résultats dans le chapitre 3.

[2] Anne-Marie Sohn, *Du premier baiser à l'alcôve. La sexualité des Français au quotidien (1850-1950)*, Paris, Aubier, 1996, 310 p.

[3] Anne-Claire Rebreyend, *Intimités amoureuses. France 1920-1975*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008, 340 p. Voir également : Anne-Claire Rebreyend, *Dire et faire l'amour. Écrits intimes et confidences de 1910 à 2010*, Paris, Textuel, 186 p. Caroline More a étudié les représentations autour de la sexualité et de la procréation à travers un corpus de lettres adressées à l'association grenobloise du MFPF dans les années 60 : Caroline More, « Sexualité et contraception vues à travers l'action du Mouvement Français pour le Planning Familial de 1961 à 1967 », *Le mouvement social*, 207, 2004, p. 75-95. Voir pour l'univers catholique : Martine Sevegrand, *Les enfants du bon Dieu. Les catholiques français et la procréation au XXème siècle*, Paris, Albin Michel, 1995, 475 p. ; Martine

ventre »[1], la pratique de de l'avortement clandestin[2], ou encore la maternité[3]. De leur côté, les démographes se sont intéressés de longue date à la question de la contraception en relation avec l'étude de la fécondité des populations. En France, plusieurs articles sur ce thème ont été publiés dès les années 50 dans la revue *Population* créée par l'INED[4]. Plus généralement, la démographie historique a établi la précocité de la transition démographique dans le cas français et, partant, la diffusion ancienne de pratiques de contrôle de la fécondité. Cette transformation remonte à la deuxième partie du XVIIIème siècle[5]. Depuis lors, la fécondité n'a cessé de diminuer de façon plus ou moins rapide ou spectaculaire, excepté au cours de l'après-Deuxième Guerre mondiale *i.e.* les années du « *baby-boom* »[6], période relativement brève qui a été suivie d'une « seconde révolution contraceptive »[7] entamée dès la fin des années 50.

Ces transformations et réalités ne sont évidemment pas contestables. Néanmoins, celles-ci doivent être mobilisées avec une extrême prudence dès lors qu'il s'agit de construire un modèle explicatif au sujet de la modification de la législation dans le domaine de la contraception. En effet, le risque est gros ici de céder à l'« illusion étiologique », c'est-à-dire d'expliquer le changement juridique par « l'identification de « facteurs », « variables », ou phénomènes situés *en amont* des phénomènes ou événements à expliquer »[8], bref de voir dans certaines modifications structurelles ayant affecté préalablement les comportements, les croyances et les attentes du grand nombre, la cause ultime et logique de l'adoption de la « loi Neuwirth ». Or la littérature sur les mobilisations ou celle sur la construction des problèmes publics[9] ont largement montré qu'il n'y avait *aucun rapport simple, direct et mécanique* entre l'existence objective de situations dotées de telle ou telle caractéristique (souvent présentée comme

---

Sevegrand, *L'amour en toutes lettres. Questions à l'abbé Viollet sur la sexualité (1924-1943),* Albin Michel, 1996, 352 p.

[1] Françoise Thébaud, « La peur au ventre » in *Amour et Sexualité en Occident*, Paris, Le Seuil, 1981, p. 285-297.

[2] Voir notamment : Xavière Gauthier, *Naissance d'une liberté. Contraception et avortement : le grand combat des femmes au XXème siècle*, Paris, Robert Laffont, 2002, 436 p. ; Xavière Gauthier, *Paroles d'avortées. Quand l'avortement était clandestin*, Paris, La Martinière, 2004, 303 p. ; Jean-Yves Le Naour et Catherine Valenti, *Histoire de l'avortement XIXème-XXème siècle*, Paris Le Seuil, 2003, 387 p. ; Anne-Claire Rebreyend, *Intimités amoureuses…*, *op. cit.*, p. 219 et suiv.

[3] Françoise Thébaud, *Quand nos grands-mères donnaient la vie. La maternité en France dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, PUL, 1986, 315 p. ; Yvonne Knibiehler, *La révolution maternelle. Femmes, maternité, citoyenneté depuis 1945*, Paris, Perrin, 1997, 370 p. ; Yvonne Knibiehler, *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, Paris, PUF, 2017, 128 p.

[4] Nous reviendrons sur l'histoire de cet organisme dans le chapitre 4.

[5] Voir notamment : Philippe Ariès, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIIIème* siècle, Paris, Le Seuil, 1971, 414 p. ; « Dénatalité : l'antériorité française, 1800-1914 », *Communications*, 44 (numéro spécial), 1986 ; Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française (4 volumes)*, Paris, PUF, 1988, 2310 p.

[6] Sur la « découverte » du « baby-boom » par les démographes français, voir : Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob, 2003, chapitre 10.

[7] Henri Leridon, Yves Charbit, Philippe Collomb, Jean-Paul Sardon, Laurent Toulemon, *La seconde révolution contraceptive. La régulation des naissances en France de 1950 à 1985*, Paris, INED/PUF, 1987, 380 p. ; Henri Leridon, *Les enfants du désir. Une révolution démographique*, Paris, Hachette, 1998, 278 p.

[8] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992, p. 48 et p. 50.

[9] Pour une synthèse récente en français sur ce type d'analyse, voir : Erik Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 2015, 286 p.

dramatique ou problématique) et leur éventuelle traduction en cause ou problème censés les désigner et les refléter, et pouvant, dans certains cas, aboutir à des mesures d'ordre législatif. Parler de « révolution maternelle » à partir de 1945[1], de « seconde révolution contraceptive »[2] ou repérer une « libération de la parole sur l'intime de 1920 à 1975 »[3], c'est proposer, volontairement ou non, un récit marqué au sceau de l'*inéluctable* au terme duquel la loi finit toujours par s'ajuster aux « mœurs », fût-ce au prix de combats, parfois acharnés, étant entendu que l' « offre » finit toujours par répondre à la « demande »[4]. Si, d'un point de vue très général, cette proposition n'apparaît de prime abord « même pas fausse », elle évite néanmoins un certain nombre de questions cruciales. Ainsi, dans la mesure où le contrôle de la fécondité semble en réalité avoir existé de très longue date – depuis l'Antiquité au moins – comme l'atteste l'histoire pluriséculaire des techniques utilisées en ce domaine[5], et que, dans le cas spécifiquement français, une transition démographique d'ampleur s'est amorcée depuis la fin du XVIIIème siècle, comment expliquer qu'une loi pénalisant le libre recours à la contraception ait été votée au début des années 20 et qu'une autre, proposant en gros l'inverse, ait pu la remplacer près de cinquante ans plus tard ? Commentant une assertion de l'historien Charles Seignobos à propos du fait que les idées révolutionnaires du XVIIIème siècle seraient le produit des idées anglaises du siècle précédent, Marc Bloch soulignait le caractère trompeur de ce type de raisonnement, qui se contentait de juxtaposer des faits en présumant entre eux un lien causal pensé à partir du schème de l'*origine*. Il observait ainsi : « (…) le problème subsistera toujours de savoir pourquoi la transmission s'opéra à la date indiquée : *ni plus tôt, ni plus tard*. Une contagion suppose deux choses : des générations de microbes et, l'instant où le mal prend, un « terrain » ». Et de conclure alors : « Jamais, en un mot, un phénomène historique ne s'explique pleinement *en dehors de l'étude de son moment* »[6]. Dans notre cas, contre la tentation de la « posture étiologiste »[7] ou, ce qui revient à peu près au même, « l'idole des origines »[8], un des enjeux consistera à prendre au sérieux et à constituer en énigme le fait de savoir pourquoi un changement législatif a eu lieu à une date déterminée – en l'occurrence ici, la fin de l'année 1967 – et pas à une autre *i.e.* « ni plus tôt, ni plus tard » pour reprendre l'expression de M. Bloch, selon les modalités particulières qui furent les siennes. Autrement dit, il importe de rendre compte d'un « moment » plutôt que de convoquer de grandes tendances ou lignes de

[1] Yvonne Knibiehler, *La révolution maternelle…*, *op. cit.*
[2] Henri Leridon *et alii.*, *La seconde révolution contraceptive…*, *op. cit.*
[3] Anne-Claire Rebreyend, *Intimités amoureuses…*, *op. cit.*, p. 22.
[4] Dans certains cas, cela se redouble d'un récit de l'émancipation où l'histoire se partagerait en deux : la loi autorisant l'usage de moyens de contraception serait partie prenante d'un mouvement qui aurait fait passer les individus des ténébres à la lumière, de l'asservissement à la libération. Pour un rappel des critiques portées à ce genre de représentation concernant la contraception, voir notamment : Mona Claro, « Contraception et avortement » in Juliette Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*, Paris, La Découverte, 2016, p. 136-148.
[5] Voir en particulier : Norman Himes *Medical history of contraception,* Williams & Wilkins, 1936, 553 p. ; Angus McLaren, *Histoire de la contraception de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Éditions Noêsis, 1996, 413 p.
[6] Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien* in Marc Bloch, *L'Histoire, la Guerre, la Résistance*, Paris, Gallimard, 2006, p. 873, souligné par nous.
[7] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques…*, *op. cit.*, p. 50.
[8] Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire…*, *op. cit.*, p. 868.

force situées en amont dans l'ordre des conduites et des représentations (souvent sans guère les différencier socialement *i.e.* en développant une vision interclasse jamais très loin de la convocation de « mentalités »[1]), lesquelles seraient alors censées aboutir de manière implacable au résultat que l'on se donne pour tâche d'expliquer, quand bien même le processus connaîtrait l'inévitable cohorte des détours et des « retards » par quoi se signale l'histoire et ses ruses. Dès lors, il ne s'agira pas pour nous de rétablir en dignité une histoire événementielle pleine de surprises et d'aléas où les individus agiraient en majesté, comme en état d'apesanteur sociale, mais bien de procéder à la *socio-histoire d'un moment* étendu sur une décennie environ, c'est-à-dire de prêter attention aux logiques propres à différents contextes et univers – et, plus généralement, aux traits d'une conjoncture – , et aux temporalités diverses (passés et présentes) et déterminations sociales qui y jouent à plein, mais à travers les individus et les groupes particuliers[2].

Du reste, au-delà de la spécificité chacun de ces points de vue et de leurs limites respectives, il nous semble que tous partagent un même présupposé. En effet, la notion de contraception est prise comme un donné, jamais (ou presque) comme une *catégorie à interroger*, opération qui ne saurait alors se confondre avec la simple restitution de l'histoire des techniques de contrôle de la fécondité « de l'Antiquité à nos jours »[3] ou la scrutation sur la longue durée de la fécondité des populations. D'après le *Robert*, le terme date de la fin des années 1920[4]. Une rapide recherche avec N-gram le confirme, en dépit des limites propres à cette base. Si on l'interroge en français pour la période 1800-1970, « contraception » fait bel et bien son apparition dans l'entre-deux-guerres et connaît une véritable explosion à partir de la fin des années 50, éclipsant d'autres expressions circulant au même moment telles par exemple « limitation des naissances », « régulation des naissances », ou encore « contrôle des naissances » (voir graphique 0.1). De même, une requête auprès du catalogue de la Bibliothèque Nationale de France montre que, à l'exception d'une thèse de médecine soutenue en 1934, aucun ouvrage recensé ne comporte le syntagme « contraception » dans son titre avant le début des années 60, période où leur nombre croît de manière significative.

[1] Comme le rappelle fort justement Carlo Ginzburg : « Même simplifiée, une analyse en termes de classe marque toujours un grand pas en avant par rapport à une analyse « interclasse » » (Carlo Ginzburg, *Le fromage et les vers*, Paris, Flammarion, 2019, p. 27).
[2] Boris Gobille, « L'événement Mai 68. Pour une sociohistoire du temps court », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2, 2008, p. 321-349.
[3] Angus McLaren, *Histoire de la contraception…*, *op. cit.*
[4] De même, d'après ce dictionnaire, le terme « anticonceptionnel » que l'on trouve par exemple dans l'intitulé de la loi de 1920, ne remonte pas avant 1905.

Graphique 0.1 N-gram des occurrences du terme « contraception » et de quelques autres

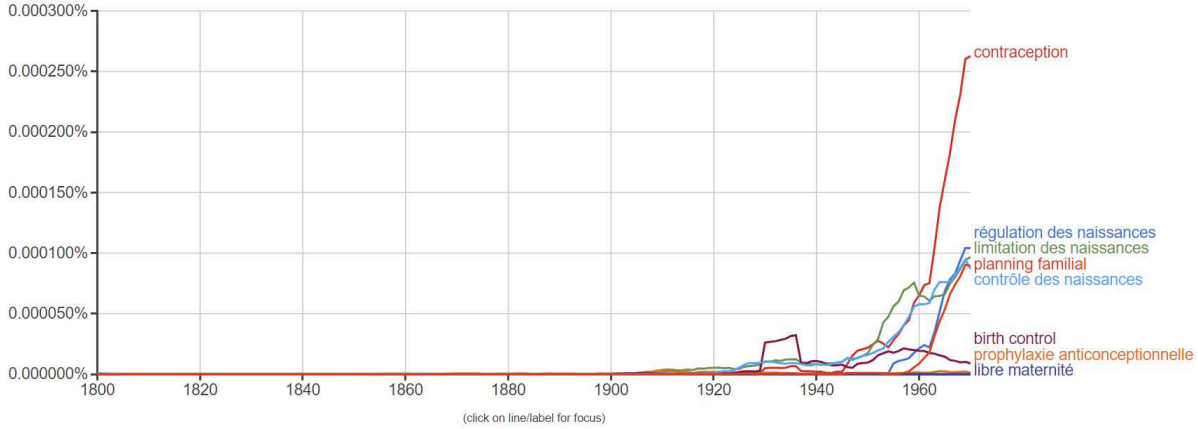

Simple question de vocabulaire jugera-t-on, qui désigne une réalité fort ancienne, laquelle, de l'infanticide à l'avortement en passant par le coït interrompu ou, encore, toute la gamme des préparations aux plantes diverses, pessaires, préservatifs, mais également la pratique du mariage tardif, a pu prendre des formes et connaître une diffusion très variables dans le temps. Pourtant, si le contrôle de la fécondité existe de longue date, tel n'est pas le cas du *terme* contraception, et ce simple écart devrait questionner davantage. Dès lors, il importe d'enquêter à la fois sur la signification et sur les conditions d'apparition de ce mot, et plus encore, sur celles de la *catégorie* dont il est solidaire en la traitant comme un produit de part en part social et historique. Sous ce rapport, une des principales hypothèses que nous développerons sera que la catégorie de « contraception » en jeu dans l'adoption de la loi du 28 décembre 1967 a directement à voir avec l'*invention* de ce que nous appellerons dans la suite la *cause contraceptive*. Celle-ci n'existe pas en France avant les années 50 et n'est elle-même pensable qu'en relation avec la formation d'une prétention d'État à l'encadrement des conduites procréatrices à compter de la fin du XIXème siècle à l'intérieur du processus de nationalisation de la société (nous reviendrons de façon détaillée sur cet aspect dans le chapitre 1). De là l'apparition au début du XXème siècle de termes qui paraissent familiers tel celui de « contraception » (encadré 0.1).

Encadré 0.1 Quels mots utiliser ?

La mise au jour du caractère historiquement situé de la catégorie de « contraception » pose la question des termes à utiliser. Dans la suite, le mot « *contraception* » et ses dérivés, en particulier l'adjectif « *contraceptif* », seront employés pour désigner des faits exclusivement en rapport avec la période au cours de laquelle la cause contraceptive a été inventée *i.e.* post-années 50. On appliquera l'expression « *libre contrôle de la fécondité* » au fait de revendiquer publiquement la possibilité pour des individus de contrôler leur fécondité au cours des années 50 et 60, mais aussi dans des périodes antérieures à l'invention de la cause contraceptive. Enfin, on recourra à l'expression « *contrôle de la fécondité* » pour décrire sans bornes chronologiques particulières les pratiques visant cet objectif. Si le terme de « fécondité » est loin d'être neutre et que la catégorie possède elle-même une histoire, laquelle a notamment à voir avec la formation des catégories de l'entendement démographique, il nous semble toutefois que la vertu principale de son emploi réside dans le contraste qu'il permet d'établir avec celle de « contraception ». Dès lors, nous le verrons, si la cause contraceptive est bel et bien une forme historique de revendication de « libre contrôle de la fécondité » dont il faudra s'attacher à spécifier les traits, toute revendication en ce sens ne rentre pas dans cette catégorie. Du reste, celle-ci ne saurait être

identifiée avec l'histoire de très longue durée des techniques de contrôle de la fécondité. De là, par exemple, le caractère trompeur du titre de l'ouvrage d'Angus McLaren qui fait de la contraception une catégorie invariante en en proposant l'histoire de « l'Antiquité à nos jours »[1].

Cette dernière remarque concernant l'historicité de la catégorie « contraception » nous fait faire un pas décisif en direction du *problème* à aborder, et qui, morcellement des questions et des objets oblige, se trouve à la fois éclairé et masqué par les trois points de vue que nous avons examinés plus haut. Selon nous, l'adoption de la « loi Neuwirth » ne peut être comprise de façon adéquate ni comme le simple produit de l'action d'un groupe – en l'occurrence ici, celle du MFPF –, ni comme le résultat d'un processus réduit à la scène parlementaire pour les raisons déjà relevées, ni, et peut-être moins encore, comme la conséquence mécanique de transformations structurelles dans l'ordre des conduites et des représentations, ou de l'existence de situations réputées dramatiques. Cela dit, la solution ne réside pas dans la juxtaposition de ces différentes perspectives. Partiellement refondues entre elles en fonction de l'objectif de départ, celles-ci nous conduisent plutôt à reformuler le problème de la façon suivante : la modification de la loi 1920 renvoie à l'existence d'une *relation de pouvoir* dotée d'une forme historiquement datée, et partant, socialement construite, qu'il convient d'aborder comme telle pour expliquer sa transformation. Cette relation est une *« relation à distance » de type étatique* où des « individus qui détiennent le privilège de définir les identités, les problèmes et les normes du monde social imposent (…) les enjeux que doivent prendre en considération tous les acteurs de la société »[2]. Sa formation, on l'a déjà signalé, n'est pas concevable avant la fin du XIXème siècle. Dès lors, comprendre l'adoption de la « loi Neuwirth » suppose de rendre compte à la fois de la constitution des conduites procréatrices en objet légitime d'intervention étatique, de décrire relationnellement l'invention de la cause contraceptive dans les années 50, et de saisir les rapports qui peuvent s'établir entre, d'une part, les individus et groupes mobilisés en faveur de cette dernière et, d'autre part, les gouvernants. Bref, saisir pleinement une *relation de pouvoir* et sa transformation exige de produire une analyse *complète* des éléments qui la composent (encadré 0.2). Dans la suite, nous allons dégager les présupposés et les outils permettant de mener à bien cette tâche.

Encadré 0.2 L'Église est-elle un des éléments de la relation de pouvoir ?

On s'étonnera peut-être que cette recherche accorde une grande place à l'État et ne dise rien ou presque du rôle éventuel de l'Église dont pourrait supposer qu'elle est un des éléments constitutifs de la relation de pouvoir. À cela deux raisons principales. D'abord, cette question est déjà relativement bien documentée, notamment à travers les ouvrages de Martine Sevegrand[3]. Ensuite, il nous semble qu'il ne faudrait pas trop accorder à cette institution par rapport à la question qui nous occupe. En effet, Ce contre quoi ferraillent les militant-e-s de la cause contraceptive, c'est d'abord contre une loi adoptée dans le cadre d'une État. On pourra toujours rétorquer que les gouvernants l'ont fait sous pression de l'Église. Toutefois, il faudra expliquer pourquoi c'est précisément au moment où à la République s'installe en

[1] Angus McLaren, *Histoire de la contraception…*, *op. cit.*
[2] Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, p. 4 et p. 6.
[3] Voir : Martine Sevegrand, *Les enfants du bon Dieu…* ; Martine Sevegrand, *L'amour en toutes lettres…* ; Martine Sevegrand, *La sexualité, une affaire d'Église ? De la contraception à l'homosexualité*, Paris, Karthala, 2013, 177 p.

France *contre l'Église*, que l'on observe chez les nouvelles élites politiques une préoccupation croissante pour la natalité et le problème de la « dépopulation ». Bref, l'existence de la cause contraceptive est, selon nous, moins liée à la prétention pluriséculaire de l'Eglise à régler les conduites procréatrices, qu'à celle, beaucoup plus récente et dotée de moyens de coercition apparemment plus efficace, de l'État dans le cadre de la nationalisation de la société.

0.2. Le pouvoir a parts egales

> « Le penseur ressemble fort à un dessinateur qui voudrait reproduire tous les rapports des choses entre elles ».
>
> Ludwig Wittgenstein, *Remarques mêlées*, Paris, Flammarion, 2002, p. 24.

Penser le pouvoir comme une *relation* implique de porter une *attention égale* aux *termes* qui la constituent dans la mesure où ces derniers sont liés par un *rapport d'interdépendance*, et cela quel que soit le degré d'inégalité pouvant exister entre eux du point de vue des ressources possédées et des positions occupées. Norbert Elias rappelle en ce sens : « N'oublions pas que si les parents ont un pouvoir sur le bébé, ce dernier exerce dès le premier jour de sa vie, un pouvoir sur ses parents et cela aussi longtemps qu'il représente pour eux une valeur quelconque (…). Il en va de même dans les relations de maître à esclave. Non seulement le maître détient un pouvoir sur son esclave, mais l'esclave lui aussi (…) détient en retour un pouvoir sur celui-ci »[1]. De là par exemple l'intérêt d'en savoir autant sur la perspective et la position des parents, que sur celle de l'enfant pour comprendre leur lien. Dans les années 60, Howard Becker soulignait la nécessité de penser la déviance de façon relationnelle, ce qui impliquait selon lui de réserver un même effort analytique aux deux termes du rapport. Il écrivait : « Il est significatif que la plupart des recherches et des spéculations scientifiques sur la déviance s'intéressent plus aux individus qui transgressent les normes qu'à ceux qui les établissent et les font appliquer. Si nous voulons comprendre pleinement la conduite déviante, *nous devons garder l'équilibre entre ces deux directions possibles de nos investigations* »[2]. Plus récemment, Gérard Noiriel a rappelé dans son *Histoire populaire de la France* l'intérêt et la nécessité d'étudier la domination comme une relation de pouvoir en ne privilégiant aucun de ses éléments constitutifs (dominants ou dominés), et cela à la différence de nombre de récits qui s'emploient à valoriser un seul des points de vue possibles (par *en haut* ou par *en bas*). À ce propos, il observe : « (…) plutôt que d'adopter le point de vue des dominés, j'ai privilégié l'analyse de la *domination*, entendue comme l'ensemble des relations de pouvoir qui lient les hommes entre eux ». Et de poursuivre : « Toute relation de pouvoir peut engendrer des formes de domination et de solidarité entre les hommes. Cette perspective relationnelle explique que pour moi, le « populaire » ne se confond pas avec les classes populaires. (…) La définition du « populaire » a été un enjeu de lutte constant. L'identité collective des classes populaires a été en partie

[1] Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris, Pocket, 1991, p. 85.
[2] Howard Becker, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métaillé, 1985, p. 187 (souligné par nous).

fabriquée par les dominants et, inversement, les formes de résistances développées au cours du temps par « ceux d'en bas » ont joué un rôle majeur dans les bouleversements de notre histoire commune »[1]. Pour sa part, Romain Bertrand a bien indiqué les exigences d'une posture qui chercherait à *penser une relation à « parts égales »*[2] dans le cadre de son enquête consacrée aux premiers contacts entre Hollandais, Javanais et Malais au tournant du XVIIème siècle. Comme il le note, produire « une histoire « symétrique » de la rencontre » suppose « de garantir une *égalité de traitement interprétatif* à des univers de sens connexes »[3]. Dès lors, si, contrairement à lui, nous ne nous intéresserons pas ici – ou alors, pas exclusivement – à des situations de contact entre individus appartenant à des univers au départ radicalement étrangers, mais bien à une relation de pouvoir fonctionnant d'abord *à distance* au sein d'une société hautement étatisée qui lie entre eux des individus et des groupes n'ayant pas nécessairement besoin de se rencontrer pour dépendre les uns des autres, le *parti pris égalitaire visant à symétriser dans une même analyse l'intérêt pour les termes d'une relation* – bref, à la traiter *par en haut* et *par en bas* – est celui que nous souhaitons expérimenter dans ce travail. En effet, il nous apparaît comme le plus à même d'expliquer la transformation qui nous occupe. Or ce pari fait selon nous trop souvent défaut dans l'étude des relations de pouvoir, qui explore plus volontiers, par affinité élective, par commodité empirique ou par mode intellectuelle, l'un ou l'autre des termes concernés. Bien sûr, cela n'a en soi rien de condamnable, et s'avère même souvent productif du point de vue des gains de connaissance obtenus, qui évite l'essayisme de survol et de surplomb au profit d'objets mieux délimités et investigués en profondeur. Mais ce parti pris comporte également le risque d'entretenir, sous l'effet d'une division des problèmes et d'une spécialisation trop avancées, des cécités qui, au bout du compte, finissent par interdire l'appréhension de certains aspects parmi les plus essentiels du fonctionnement du monde social en favorisant la baisse tendancielle du sens de la totalité[4]. Dans la suite, nous allons d'abord rappeler comment la nécessité de prendre en compte le caractère relationnel du pouvoir est, sous différentes formes, régulièrement affirmé dans plusieurs secteurs des sciences sociales en général, et de la science politique, en particulier, sans guère trouver de traduction empirique et

---

[1] Gérard Noiriel, *Une histoire populaire de la France. De la guerre de Cent Ans à nos jours*, Marseille, Agone, 2018, p. 9. On pourrait multiplier à l'envi les citations tirées du patrimoine des sciences sociales pour souligner la nécessité de « penser relationnellement » (Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant, *Invitation à la sociologie réflexive*, Paris, Le Seuil, 2014, p. 285) à propos du pouvoir. De ce point de vue, l'une des professions de foi méthodologique les plus fameuses en ce domaine reste sans doute l'assertion de Karl Marx et Friedrich Engels qui ouvre le *Manifeste du parti communiste*. Rappelons-la : « L'histoire de toute société jusqu'à nos jours est l'histoire des luttes de classes. *Homme libre et esclave, patricien et plébéien, baron et serf, maître d'un corps de métier et compagnon, bref, oppresseurs et opprimés ont été en opposition constante, ils ont mené une lutte ininterrompue, tantôt cachée, tantôt ouverte*, lutte qui chaque fois s'est terminée par une transformation révolutionnaire de la société toute entière ou par la ruine commune des classes en lutte » (Karl Marx et Friedrich Engels, *Manifeste du parti communiste*, Paris, Flammarion, 1998, p. 73-74, souligné par nous).

[2] Romain Bertrand, *L'histoire à parts égales*, Paris, Le Seuil, 2011, 658 p.

[3] *Ibid.*, p. 14 et p. 16 (souligné par nous).

[4] B. Lahire observe en ce sens : « La trop grande division du travail scientifique et l'hyperspécialisation des connaissances qui en découle peuvent ainsi constituer un obstacle au développement de toute vue d'ensemble sur le monde social, à la compréhension des structures invariantes (dispositifs de pouvoir notamment) qui se déploient dans les sphères d'activité très différentes et à la saisir des principes explicatifs de certains phénomènes » (Bernard Lahire, *Monde pluriel. Penser l'unité des sciences* sociales, Paris, Le Seuil, 2012, p. 340-341).

théorique très satisfaisante. Ensuite, à partir de ces recherches, nous nous efforcerons de proposer un modèle général d'analyse.

0.2.1 Un point de vue impossible ?

Nous allons brièvement passer en revue deux domaines d'analyse : 1) celui des mobilisations collectives ; 2) celui de l'action publique. S'ils dialoguent généralement peu ensemble, ils abordent toutefois, chacun à sa manière, un des termes de la relation de pouvoir et de sa transformation possible telle que nous cherchons à l'appréhender à travers le cas de l'adoption de la « loi Neuwirth ». En outre, on observe en leur sein des régulièrement plaidoyers pour l'élaboration d'une perspective plus intégratrice qui prendrait en compte le terme manquant de la relation à partir de leur propre point de vue. C'est la raison pour laquelle nous les avons sélectionnés, afin d'apprécier l'intérêt de leurs propositions.

Un biais environnementaliste ? Apports et limites en sociologie des mouvements sociaux

Commençons pour l'étude des mobilisations collectives ou des mouvements sociaux. Parce qu'il prend pour objet un « agir-ensemble [qui] se développe dans une logique de *revendication*, de défense d'un intérêt matériel ou d'une « cause » »[1], on pourrait s'attendre à ce que ce domaine se montre particulièrement attentif à l'aspect relationnel du pouvoir et aux conditions de sa transformation. Et de fait, si jusqu'à la fin des années 70, les analyses s'attachaient surtout à explorer les facteurs présumés psychologiques du déclenchement des mobilisations, ou, à l'inverse, la façon dont des ressources étaient mobilisées pour organiser stratégiquement et rationnellement une protestation, la constitution du modèle de la « *contentious politics* » dans les années 80, lequel fait encore aujourd'hui figure de paradigme dominant dans la littérature internationale[2], a placé la relation à l'État au centre de l'analyse. Cette perspective s'efforce en effet de comprendre l'émergence et la dynamique d'une mobilisation en prenant en compte les *interactions* avec les autorités politiques[3]. C'est dans ce but que la notion de « structure des opportunités politiques » a été forgée. Celle-ci prétend modéliser une série de facteurs en relation avec les autorités politiques qui favorisent ou empêchent le développement d'un mouvement social. La notion a suscité d'innombrables critiques, qui ont souligné son statisme,

---

[1] Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005, p. 9.

[2] Les principaux ouvrages qui ont participé à l'élaboration de ce modèle sont : Doug McAdam, *Political process and the development of black insurgency 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press, 1982, 304 p. ; Sidney Tarrow, *Power in movement. Social movements, collective action and politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, 251 p. ; Doug McAdam, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Dynamics of contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, 387 p. ; Sidney Tarrow et Charles Tilly, *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Presses de Sciences Po, 2008, 396 p.

[3] Sidney Tarrow et Charles Tilly écrivent par exemple : « La *politique du conflit* est faite d'interactions où des acteurs élèvent des revendications touchant aux intérêts d'autres acteurs ce qui conduit à la coordination des efforts au nom d'intérêts pi de programmes partagés ; et où l'État se trouve impliqué, soit en tant que destinataire de la revendication, soit comme son instigateur, soit comme tierce partie. La politique du conflit réunit donc trois éléments bien connus de la vie sociale : le conflit, l'action collective et la politique » (Sidney Tarrow et Charles Tilly, *Politique(s) du conflit…*, *op. cit.*, p. 20-21).

son objectivisme ou son flou[1]. Toutes ces remarques nous paraissent fondées. Reste que, dans la perspective qui est le nôtre, le principal problème vient selon nous du fait que l'État ou les autorités politiques se réduisent ici à un jeu de variables structurales quelque peu abstraites. Ce terme de la relation de pouvoir apparaît en définitive comme un simple *environnement* ou un *contexte* qui ne bénéficie jamais de descriptions denses à l'égal de celles consacrées aux mobilisations elles-mêmes. Dès lors, s'il est pris en compte, c'est dans le but d'expliquer un mouvement social, jamais l'inverse[2], et encore moins avec l'objectif de saisir une relation à parts égales[3].

Dans la période récente, plusieurs appels ont cependant été lancés pour rompre avec la tendance « *movement centric* » caractérisant les analyses en ce domaine. Par exemple, Doug McAdam et Shaffer Boudet relèvent : « Instead of situating movement in a fuller constellation of political and economic forces and actors, movements and movement groups increasingly came to be the central animating focus of the field »[4]. David Meyer souligne de son côté l'insuffisant dialogue entre spécialistes de politiques publiques et spécialistes des mouvements sociaux : « Scholars concerned with public policy *or* with social movements often recognize the importance of other phenomena in their subject of interest, but don't generally go beyond that recognition »[5]. Rares sont cependant les tentatives qui cherchent *sur un même objet* à réunir ces aspects sans privilégier implicitement un côté de la relation, comme lorsque l'on entend par exemple rendre compte des « conséquences des mouvements sociaux » (« *consequences of social movements* »)[6], manière de ne jamais quitter les rivages de la perspective « *movement centric* »,

---

[1] Sur la notion, voir principalement : Doug McAdam, *Political process…*, *op. cit.* ; Sidney Tarrow, *Power in movement…*, *op. cit.* ; Doug McAdam, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Dynamics of contention*, *op. cit.* ; Sidney Tarrow et Charles Tilly, *Politique(s) du conflit…*, *op. cit.* Pour les critiques, voir en particulier : Jeff Goodwin et James Jasper, « Caught in a winding, snarling wine : the structure bias of political process theory », *Sociological forum*, 1, 1999, p. 27-54 ; Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 1, 2002, p. 75-100 ; Olivier Fillieule, « Requiem pour un concept. Vie et mort de la notion de structure des opportunités politiques » in Gilles Dorronsoro (dir.), *La Turquie conteste*, Paris, CNRS éditions, 2005, p. 201-218 ; Olivier Fillieule et Lilian Mathieu, « Structure des opportunités politiques » in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 530-540 ; Lilian Mathieu, « Contexte politique et opportunités » in Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux...*, *op. cit.*, p. 39-54.

[2] En ce sens, même s'il ne propose pas véritablement de porter le regard *à égalité* sur l'univers des gouvernants, L. Mathieu a raison de souligner que la « *contentious politics* » conduit « nombre d'analystes à s'intéresser davantage à ce que les formes et l'ampleur de l'activité contestataire doivent à la politique institutionnelle qu'à l'inverse, et cela alors que les exemples ne manquent pas d'activités gouvernementales ou de positions partisanes infléchies ou bouleversées sous la pression de « la rue » » (Lilian Mathieu, « Contexte politique et opportunités », *op. cit.*, p. 45).

[3] C. Tilly est un des rares chercheurs issus du paradigme dominant à avoir consacré des analyses approfondies aux mouvements sociaux comme à l'État et à sa formation (voir : Charles Tilly, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europs 990-1990*, Paris, Aubier, 431 p.). Toutefois, il ne l'a jamais fait dans le cadre d'une même étude sur un objet particulier.

[4] Doug McAdam et Hilary Boudet, *Putting social movements in their place. Explaining opposition to energy projects in the United States 2000-2005*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 22.

[5] David Meyer, « Social movements and public policy : eggs, chicken and theory » in David Meyer, Valerie Jenness, Helen Ingram (dir.), *Routing the opposition. Social movements, public policy, and democracy,* Minneapolis, University of Minnesota Press, 2005 p. 5

[6] Lorenzo Bosi, Marco Giugni, Katrin Uba, *The consequences of social movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016, 216 p.

ou encore, quand, pour éviter ce biais on réintroduit des considérations macrosociologiques et le langage des variables pour appréhender des contextes plus larges, ce qui n'apparait pas le plus sûr moyen de sortir du biais environnementaliste signalé[1] et de penser à parts égales. Du reste, la volonté d'échapper à la focalisation sur *un* mouvement a pu parfois se traduire par l'adoption d'une perspective relationnelle mettant l'accent sur des rapports entre mouvements (alliés ou concurrents) ou entre un mouvement et d'autres univers sociaux (*e.g.* syndical, médiatique, artistique)[2], mais curieusement sans faire guère de place à l'État[3]. Si les auteurs justifient parfois cette démarche par la nécessité d'affranchir l'analyse d'une attention trop exclusive portée à la relation mouvement social/autorités politiques alors même que, dans de nombreux cas, celle-ci ne résume pas les cibles d'une mobilisation et les formes de domination contre lesquelles elle peut être organisée[4], cette option, en ce qui nous concerne, aussi intéressante soit-elle par ailleurs, ne permet guère d'avancer sur la question qui nous occupe, et pour laquelle l'évitement de l'État paraît difficilement envisageable.

Quelques tentatives ont cependant cherché à relever le défi d'une analyse à parts égales telle que nous la concevons, ou, à tout le moins, s'en sont approchées. Notons d'abord que quelques auteurs ont souligné l'importance de prendre en compte les rapports, voire l'intrication, entre État, partis et mouvements sociaux, pour relativiser l'opposition entre « *insiders* » et « *outsiders* », « politique institutionnelle » et « politique non institutionnelle »[5], à l'œuvre dans le modèle de la « *contentious politics* ». On en trouvera une bonne illustration dans certaines recherches consacrées aux mouvements en faveur de la cause des femmes[6]. Si cette perspective est intéressante dans la mesure où elle oblige à porter le regard des deux côtés d'une relation pour repérer des alliances, des interactions, des imbrications, la volonté d'insister presque exclusivement sur le caractère flou de cette distinction n'incite pas toujours, dans le même temps, à bien penser la spécificité des termes en présence. Récemment, James Jasper a proposé un modèle général d'analyse des mouvements sociaux et de leur relation à l'Etat conçus comme un ensemble d'*interactions stratégiques* entre joueurs (« *players* »), individuels ou collectifs

[1] Voir par exemple : Doug McAdam et Hilary Boudet, *Putting social movements in their place…*, *op.cit*.

[2] Voir par exemple : Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, Bellecombe-en-Bauges, Le Croquant, 2012, 285 p. ; Olivier Fillieule et Christophe Broqua, « Sexual and reproductive rights movements and counter movements from an interactionist perspective », *Social movement studies*, à paraître.

[3] Pour un contre-exemple, voir cependant Jack Goldstone qui a pu proposer de remplacer la notion de « structure des opportunités politiques » par celle de « champs relationnels » (« *relationnel fields* »), incluant d'autres mouvements, des contre-mouvements, mais aussi des institutions politiques et économiques, les autorités étatiques ou des acteurs politiques (Jack Goldstone, « More social movements or fewer : beyond political opportunity structures to relational fields », *Theory and society*, 33, 2004, p. 333-365).

[4] Sur ce dernier aspect, voir : Elizabeth Armstrong et Mary Bernstein, « Culture power, and institutions : a multi-institutional politics approach to social movements », *Sociological theory*, 1, 2008, p. 74-99.

[5] Jack Goldstone (dir.), *States, parties, and social movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, 287 p.

[6] Sur ce point, voir : Laure Bereni et Anne Revillard, « Un mouvement social paradigmatique ? Ce que le mouvement des femmes fait à la sociologie des mouvements sociaux », *Sociétés contemporaines*, 85, 2012, p. 17-41. Pour une autre illustration sur le terrain cette fois de la politique et des conflits locaux, voir : Olivier Fillieule, « Local environnemental politics in France : case of the Louron valley, 1984-1996 », *French politics*, 1, 2003, p. 305-330.

(« *team* »), se déroulant dans des arènes (« *arenas* »)[1] dotées de règles formelles et informelles. La perspective se veut clairement symétrique. Les deux termes de la relation de pouvoir font l'objet d'une déconstruction en règle, qui sont abordés de la même manière comme des réseaux de joueurs de taille variable dotés d'une unité fictive. Si cette démarche apparaît suggestive, elle nous semble cependant comporter plusieurs défauts. D'abord, la vision stratégiste développée ne restitue pas suffisamment les déterminants structuraux des « coups » qui peuvent être joués dans ces interactions[2], ce qui impliquerait de prêter davantage attention aux caractéristiques des univers auxquels les joueurs appartiennent au préalable, au-delà des arènes de la confrontation[3]. De ce point de vue, le modèle souffre d'un *contextualisme* trop étroit et systématique dans lequel les « choix » ou les lignes d'action endossées sont presque exclusivement rapportés aux propriétés de la situation la plus immédiate. Si l'effet d'interactions passées est évoqué[4], le rôle des expériences antérieures chez les individus *i.e.* ce qui contribue à la formation de leurs manières de sentir, de penser et d'agir, reste sous-théorisé. En outre, le choix de s'intéresser aux confrontations stratégiques entre joueurs dans des sites particuliers revient à réduire les relations de pouvoir à des interactions de face-à-face. Or c'est oublier tout ce que, dans une société hautement différenciée et étatisée, ces dernières doivent aux relations à distance, par définition moins immédiatement visibles. En effet, une mobilisation ou un mouvement social ne se résument jamais aux contacts ponctuels, formels ou informels, violents ou pacifiés, qu'ils peuvent avoir avec les autorités et leurs représentants. Entre eux, la variété des rapports d'ajustement, de défi, de dissimulation etc., qui fluctuent dans le temps, se construisent d'abord à distance et au filtre de tout le passé accumulé à la fois dans les individus et dans des grandes institutions transversales et structurantes (certaines croyances collectives, système juridique, système politique, système économique, etc.), et ensuite à l'intérieur d'univers particulier au sein desquels les membres interprètent collectivement – ce qui ne veut pas dire de façon unanime – ce qu'ils perçoivent des actions d'un autre et cherchent

---

[1] Voir : James Jasper et Jan Duyvendak (dir.), *Players and arenas. The interactive dynamics of protest*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2015, p. 9-24 ; James Jasper, « Players and arenas formerly known as the State » in Jan Duyvendak et James Jasper, *Breaking down the State. Protestors engaged*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2015, p. 9-24.

[2] Pour une critique similaire, voir : Jan Willem Duyvendak et Olivier Fillieule, « Patterned fluidity : an interactionist perspective as a tool for exploring contentious politics » in James Jasper et Jan Duyvendak (dir.), *Players and arenas…*, *op. cit.*, p. 295-318.

[3] Affrontant un problème identique à propos des situations de contact qu'il étudie, R. Bertrand note : « Mais l'attitude de ces acteurs – leurs gestes, leurs postures, leur type de réaction en situation de dialogue ou de marchandage – ne s'explicite qu'à condition de prendre en compte les grammaires sociales de l'action qui leur ont été inculquées et auxquelles tout, en eux, se réfère – fût-ce sur le mode négatif du déni ou de la transgression. Face aux Javanais, les Hollandais n'ont pas agi n'importe comment. Légataires des façons de faire qu'ils avaient apprises à l'école du quotidien, au hasard des venelles de leur enfance, ils rejouaient à Java, au gré des circonstances et dans la limite de leurs compétences, une partition qu'ils n'avaient pas écrite » (Romain Bertrand, *L'histoire à parts égales*, *op. cit.*, p. 15).

[4] J. Jasper écrit par exemple : « Players develop expectations based on past interactions and reputations. They do not start each engagement from scratch. There is, in the ungainly term, « path dependency ». A strategic approach helps us understand how players can be more or less constrained by past choices. It suggests that individuals, who are never fully socialized in their institutions, can bring new points of view to situations, including situations of apparent stalemate or equilibrium » (James Jasper, « Players and arenas… », *op. cit.*, p. 18).

à y répondre[1]. De leur côté, Neil Fligstein et D. McAdam ont élaboré une théorie générale des champs d'action stratégique (« *strategic action fields* »)[2] susceptible de nourrir également une analyse à parts égales. Pour partie inspirée de la théorie bourdieusienne des champs, celle-ci propose de comprendre nombre de réalités comme formant autant de champs d'action stratégique en relation les uns avec les autres, à commencer par les mouvements sociaux et l'État[3] – ce que, s'agissant des premiers, Pierre Bourdieu n'avait pas entrepris ni, à notre connaissance, suggéré[4], sans doute parce que, d'une part, la notion de champ reste chez lui implicitement gagée sur des espaces connaissant un degré assez élevé d'institutionnalisation, lesquels correspondent plutôt aux « grandes scènes où se jouent des enjeux de pouvoir » réservées aux « « grands compétiteurs » (…) et [à] leurs enjeux spécifiques »[5], et, donc, corrélativement, moins aux régions de l'espace social à partir desquelles les mouvements sociaux tendent plutôt à être faits – quoiqu'il faille ici se garder de reconduire une opposition trop tranchée entre « *insiders* » et « *outsiders* » –, et à leur caractère relativement fluide et composite[6] ; et, d'autre part, parce que le champ met en priorité l'accent sur la lutte entre agents, quand, sur ces classes de phénomènes, il importe *également* de penser leur coordination. Si le modèle des champs d'action stratégique ne souffre pas des limites inhérentes à un point de vue qui se voudrait exclusivement interactionniste, situationnel et stratégiste tel celui de J. Jasper, la réflexion en matière de théorie de l'action ne paraît néanmoins guère plus convaincante. Celle-ci repose sur la notion de « *social skill* » censée rendre compte du fondement des conduites des personnes investies dans les champs d'action stratégique. Il s'agit d'une capacité à produire de la coopération et des significations partagées[7]. Celle-ci est cependant naturalisée et ne semble jamais rapportée à des conditions sociales de formation et à leurs variations chez les individus[8]. Ce qui conduit au final les auteurs à expliquer les actions et les différences entre

---

[1] De façon caractéristique, les seules situations où une analyse à parts égales peut être éventuellement envisagée sont celles où il y a confrontation *directe* avec des représentants des autorités (police en particulier). Sur ce point, voir par exemple : Hélène Combes et Olivier Fillieule, « De la répression considérée dans ses rapports à l'activité protestataire. Modèles structuraux et interactions stratégiques », *Revue française de science politique*, 6, 2011, p. 1047-1072.

[2] Neil Fligstein et Doug McAdam, *A theory of fields*, Oxford, Oxford University Press, 2012, 238 p.

[3] Les auteurs écrivent à propos des « champs d'action stratégique » : « All collective actors (e.g., organizations, clans, supply chains, social movements, and governemental systems) are themselves made up of strategic action fields » (*ibid.*, p. 9). Plus loin, ils définissent en particulier l'État comme « a system of strategic action fields » (*ibid.*, p. 67).

[4] Pour une tentative en ce sens, voir par exemple : Marcos Ancelovici, « Esquisse d'une théorie de la contestation : Bourdieu et le modèle du processus politique », *Sociologie et sociétés*, 2, 2009, p. 39-61.

[5] Bernard Lahire, *Monde pluriel…*, *op. cit.*, p. 163 et p.164.

[6] Sur les limites de la notion de champ au sens bourdieusien appliqué à l'analyse d'un mouvement social, voir : Jan Willem Duyvendak et Olivier Fillieule, « Patterned fluidity : an interactionist perspective… », *op. cit.*, p. 304.

[7] Les auteurs la définissent comme suit : « (…) the ability to induce cooperation by appealing to and helping to create shared meanings and collective identities » (Neil Fligstein et Doug McAdam, *A theory of fields*, *op. cit.*, p. 46).

[8] Ils peuvent ainsi écrire : « (…) all human beings are capable of skilled social performances. They need to be somewhat socially skilled in order to survive. But we all know people who are more socially skilled than others, that is, have the ability to get others to cooperate. (…) The assertion, here, is only that some people are more capable at taking the role of other and using this intersubjective understanding of others to fashion shared meanings and identities to mobilize collection strategic action » (*ibid.*, p. 48). La notion de « *social skill* » et l'usage qui en est fait ici, procède d'une confusion des plans et d'une erreur de court-circuit. Si, à un certain degré de généralité qui a à voir avec les propriétés de l'espèce, on peut effectivement estimer que les individus sont tous dotés

comportement, non en tenant compte, des inclinations et des compétences socialement façonnées au gré d'expériences – ils semblent bien, après d'autres, vouloir se tenir à distance d'une « conception sursocialisé de l'homme » (« *oversocialized conception of man* »)[1], expression qui ne laisse pas de surprendre tant, sur le plan théorique, l'idée qu'un individu pourrait être « sursocialisé » apparaît comme un non-sens –, mais en régressant vers un simple déterminisme structural où les positions occupées et les contraintes qui s'exercent sur elles, doublées d'un calcul d'opportunités de la part des individus, apparaissent en définitive comme les seuls facteurs explicatifs[2], cela tout en prétendant, dans le même temps, décrire les individus comme « more thoughtfully and with conscious regard for the material and existential stakes involved in their actions »[3]. On le voit, si N. Fliegstein et D. McAdam se basent sur la théorie des champs formulée par P. Bourdieu, ces auteurs ne retiennent en revanche à peu près rien de celle de l'habitus, alors que ces deux notions sont en principe indissociables[4].

Une sortie délicate hors de l'État. Apports et limites en sociologie de l'action publique

Le domaine d'analyse composite labellisé aujourd'hui sous l'étiquette « action publique »[5], constitue l'autre foyer possible de réflexion pour éclairer le caractère relationnel du pouvoir. D'abord, rappelons que, dans ce cadre, il existe de longue date une tradition de recherche consacrée à modéliser des relations entre État et groupes d'intérêts[6]. L'approche dite pluraliste, initiée au départ pour rendre compte de la réalité américaine, fait ainsi des gouvernants les arbitres d'une concurrence libre entre groupes non hiérarchisés, porteurs de revendications

---

d'aptitudes pour devenir des êtres sociaux *i.e.* naissent avec un équipement qui leur permet d'entrer en relation avec leurs semblables (en particulier, à travers la capacité innée à acquérir le langage), ce constat n'a cependant qu'une faible valeur explicative pour rendre compte des variations observables en matière de conduites, sauf à naturaliser une inégale répartition de départ, ce qui implique de rompre avec l'explication du social par le social, bref de sortir de l'espace du raisonnement des sciences sociales. En fait, plutôt qu'invoquer des traits généraux de l'espèce pour les rabattre *directement* sur telle ou telle situation sociale et historique, la véritable question semble plutôt de comprendre comment des aptitudes *potentielles* en matière de compétence relationnelle, *a priori* présentes chez tous les individus, s'*actualisent sous des formes variables* en fonction d'*apprentissages* particuliers faits par les uns et les autres et transposés par la suite dans certains contextes.

[1] *Ibid.*, p. 56.

[2] Ils notent : « The theory of social skill and its relationship to the theory of fields implies that the individual skills actors have and the positions they occupy in social space affect their ability to engage in cooperation, competition, and collective action. Action depends on both the structural position and opportunities actors have and their ability to recognize how they can mobilize others in order to maximize their chances for both narrowly instrumental and broader existential gain. In any given situation, actor's ability ti improve their group's situation may be highly or minimally constrained by their position in the structure » (*ibid.*, p. 49).

[3] *Ibid.*

[4] Ce point est également souligné dans la critique que Thomas Medvetz propose du modèle des deux auteurs. Voir : Thomas Medvetz, « Les *think tanks* dans le champ du pouvoir étasunien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 200, 2013, p. 45.

[5] Voir notamment : Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, 294 p. ; Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2009, 126 p. ; Renaud Payre et Gilles Pollet, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, 128 p.

[6] Pour des synthèses récentes, voir notamment : Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, *Les groupes d'intérêt*, Paris, Amand Colin, 296 p. ; Guillaume Courty, *Les groupes d'intérêt*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p. ; Hélène Michel, « Mouvements sociaux, groupes d'intérêt et politiques publiques », *in* Olivier Borraz et Virginie Guiraudon (dir.), *Politiques publiques 2, Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, p. 189-212.

variées et qui cherchent à exercer une influence en se ménageant un accès auprès d'eux[1]. À l'inverse, l'approche dite néo-corporatiste estime que la représentation des intérêts est assurée par un nombre limité de groupes qui disposent d'un monopole reconnu et consacré par l'État, lequel joue dès lors un rôle crucial dans leur structuration[2]. Si cette perspective a le mérite de tenir *a priori* les deux termes de la relation, dans les faits, celle-ci se traduit surtout par l'élaboration de typologies macrosociologiques visant à modéliser des réalités nationales sans proposer de description dense et contextualisée des éléments en présence. Toutefois, notons que le resserrement de la focale sur le travail de production et de représentation des intérêts a donné lieu à des analyses sociologiquement beaucoup plus riches et stimulantes[3]. Mais pour obtenir ce résultat, bien souvent, le prix à payer semble avoir été une concentration presque exclusive sur ce seul terme dans l'analyse des « configurations étatiques »[4], l'autre apparaissant alors plutôt sous les traits d'une sorte d'environnement aux effets structurants, à l'image de ce que l'on a déjà observé du côté de l'étude mouvements sociaux. À notre connaissance, rares sont les travaux qui, telle par exemple l'enquête récente de Sylvain Laurens sur le lobbying patronal auprès de la Commission Européenne, s'efforcent de saisir « l'imbrication structurelle de deux sphères »[5] en s'intéressant aux *deux côtés* d'une relation de pouvoir (même si, dans ce cas, celle-ci n'est pas étatique au sens où nous l'entendons) saisie finement à l'échelle d'agents, de pratiques et d'univers structurés, pour en mettre au jour les déterminants sociaux et historiques[6]. Pour autant, si ce type d'analyse, et de façon plus générale, les travaux consacrés au travail de production et de représentation des intérêts, se révèlent très suggestifs pour analyser la trajectoire de la cause contraceptive tant la distinction entre militant ou lobbyiste, mouvement social ou groupe d'intérêt, est moins tranchée qu'il n'y paraît[7], ils ne peuvent être transposés sans réflexion. En effet, ils concernent avant tout des situations stabilisées où la

---

[1] Andrew S., McFarland *Neopluralism. The evolution of political process : the evolution of political process theory,* Lawrence, University Press of Kansas, 2004, 208 p.

[2] Gerhard Lembruch et Philippe Schimtter, *Trends toward corporatist intermediation*, Londres, Sage, 1979, 326 p. Des analyses classiques de politiques publiques en France se sont inscrites s'inscrivent en partie dans cette veine : Bruno Jobert et Pierre Muller, *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF, 1987, 242 p. ; Pierre Müller, *Le Technocrate et le Paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours,* Paris, Éditions Ouvrières, 1984, 173 p.

[3] Voir par exemple : Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1998, 158 p. ; Hélène Michel, *La cause des propriétaires : État et propriété en France, fin XIX*ème*-XX*ème*siècle*, Paris, Belin, 2006, 319 p. ; Hélène Michel (dir.), *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2006, 351 p.

[4] Hélène Michel, « Les groupes d'intérêt » in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique,* Paris, La Découverte, 2009, p. 260.

[5] Sylvain Laurens, *Les courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Marseille, Agone, 2015, p. 34.

[6] Lorenzo-Barrault-Stella a proposé à bien des égards une approche relationnelle du pouvoir proche de la nôtre. Toutefois, les situations qu'ils envisagent n'ont cependant pas véritablement à voir avec les des cas où une cause réputée illégale et illégitime doit être inventée par des protagonistes de la relation. Voir : Lorenzo Barrault-Stella, *Gouverner par accommodements. Stratégies autour de la carte scolaire*, Dalloz-Sirey, 2013, 713 p.

[7] Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, *op. cit.* ; Michel Offerlé, « Lobbying/lobbyistes. Militants/militantismes », *in* Hélène Michel (dir.), *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne : trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2006, 327-335; Michel Offerlé, « Associations, groupes d'intérêts, mouvements sociaux : mêmes concepts ? même combat ? », *in* Danielle Tartakowsky (dir.), *Syndicats et associations : concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 459-468.

représentation d'un intérêt est d'emblée reconnue comme légitime, même si celle-ci s'accompagne de l'établissement d'un rapport de force et de pratiques de négociation, voire même donne lieu, comme dans le cas étudié par S. Laurens à une confusion entre les deux univers. Or rien de tel avec l'apparition de la cause contraceptive dans les années 50 et 60. En effet, si ses partisans peuvent recourir pour partie au registre de l'expertise à l'instar de lobbyistes, reste que, à cette période, toutes leurs lignes de conduite sont placées sous la contrainte de l'illégalité et de l'illégitimité, ce qui pose d'autres dilemmes en matière d'organisation ou de définition de la situation, et affecte d'une façon en partie différente les images que, dans ces conditions, les individus investis peuvent se faire du sens de leur action.
Ensuite, si on porte le regard du côté de ce qui constitue le cœur des analyses portant l'étiquette « action publique », la période récente témoigne également d'une volonté de produire une approche davantage relationnelle *i.e.* qui ne se « focalise pas sur les acteurs étatiques des politiques publiques mais, au contraire, cherche à rendre compte de la diversité des acteurs (en grande partie non étatiques) de l'action publique » par « l'analyse des acteurs, l'analyse de leurs interactions, et leur contextualisation »[1]. De ce point de vue, des notions comme celles de « réseau d'action publique » (« *policy network* »)[2], de communauté épistémique (« *epistemic community* »)[3], ou encore de coalition de cause (« *advocacy coalition framework* »)[4], au-delà de leur spécificité, font écho aux tentatives parallèles relevées du côté de l'analyse des mouvements sociaux pour brouiller l'opposition « *insiders* »/« *outsiders* » et mettre en relation des groupes ou des agents situés de part et d'autre de la relation de pouvoir. Ce faisant, elles présentent des risques assez similaires. D'abord, comme le relève Vincent Dubois, celles-ci apparaissent souvent comme des sténographies *ad hoc* à caractère purement descriptif qui s'épargnent le travail de transposition de concepts plus généraux éprouvés sur d'autres domaines en sciences sociales[5], ce qui est aussi une manière de ne jamais chercher à raccorder ces objets au fonctionnement du monde social et à son ordre *en général*. Par ailleurs, Philippe Bezès et Frédéric Pierru ont souligné que ce type d'approches qui se présente volontiers comme horizontal, poreux et hétérogène, ne permettait guère de penser la spécificité des termes en présence. Selon eux, sur fond de « dé-liaisons dangereuses »[6] entre analyse de l'Etat, des administrations et des politiques publiques, ces perspectives conduisent à dissoudre la réalité étatique au point de rendre impossible l'appréhension des « caractéristiques structurant

[1] Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique…*, *op. cit.*, p. 103.
[2] Patrick Le Galès et Mark Thatcher, *Les réseaux de politiques publiques. Débat autour des* policy networks, Paris, L'Harmattan, 1995, 464 p.
[3] Peter Haas, « Introduction : epistemic communities and international policy coordination », *International organization*, 1, 1992, p. 1-35.
[4] Hank-Jenkins Smith et Paul Sabatier, « The advocacy coalition framework : an assessment » in Paul Sabatier (dir.), *Theories of policy process*, Boulder, Westview Press, 1999, p. 117-166 ; Paul Sabatier, « *Advocacy coalition framework* » in Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, p.49-56.
[5] Vincent Dubois, « The fields of public policy » in Mathieu Hilgers et Eric Mangez (dir.), *Bourdieu's theory of social fields. Concepts and applications*, London, Routledge, 2015, p. 200.
[6] Philippe Bezès et Frédéric Pierru, « État, administration et politiques publiques : les dé-liaisons dangereuses. La France au miroir des sciences sociales nord-américaines », 2, 2012, p. 41-87.

l'exercice du pouvoir politique contemporain »[1]. Dès lors, en insistant sur le processus décisionnel et la multiplicité des parties prenantes impliquées dans l'action publique comprise comme une « construction collective »[2], c'est moins un point de vue relationnel du pouvoir qui est mis en œuvre *i.e.* cherchant à produire une analyse à parts égales de la relation et de ses termes, qu'une tendance à la dédifferenciation du monde social qui s'exprime de façon plus ou moins consciente – souvent au motif de la supposée plus grande « complexité » de la période contemporaine – , où les grandes structurations, les identités et les spécificités institutionnelles, s'effacent au profit de simples interactions plus ou moins contingentes entre groupes et agents dans un ordre négocié délesté de toutes véritables pesanteurs historiques et sociales.

Enfin, de façon plus précise, et dans le prolongement de ce qui précède, plusieurs travaux se sont intéressés en particulier au rôle des mouvements sociaux ou des groupes d'intérêts dans la mise à l'agenda de problèmes[3]. Dans ce cadre, des croisements féconds ont pu être effectués avec la tradition d'analyse des problèmes publics pour insister sur les opérations symboliques de mise en forme d'une question[4]. Reste que, dans bien des cas, cette perspective est affectée par un biais séquentialiste. En effet, le rôle des mobilisations extérieures à l'État reste souvent cantonné à la phase d'émergence d'un problème ou d'une cause[5]. De ce point de vue, Claire Dupuy et Charlotte Halpern ont raison de noter que « la totalité du cycle des politiques est (…) perturbée par les activités de protestations de groupes directement concernés »[6], ce qui, dès lors, implique de ne jamais limiter l'étude des relations entre « politiques publiques » et « protestataires »[7] à une phase particulière. Cela dit, contrairement à ce que ces deux auteures suggèrent, on ne voit pas pourquoi ce point de vue trouverait son domaine de validité dans la seule période contemporaine pour cause de supposée « perte de centralité de l'État, due à

---

[1] *Ibid.*, p. 15.

[2] Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique…*, *op. cit.*, p. 103.

[3] Voir les ouvrages classiques : Roger Cobb et Charles Elder, *Participation in American politics. The dynamics of agenda building*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1983, 196 p. ; John Kingdon, *Agendas, alternatives and public policies*, Boston, Mass, Little Brown, 1984, 240 p. ; Franck R. Baumgartner et Bryan D Jones., *Agendas and instability in American politics*, Chicago, University of Chicago Press, 2009, 298 p. En français, voir : Jean-Gustave Padioleau, *L'État au concret*, Paris, PUF, 1982, 222 p.

[4] Malcolm Spector et John Kitsuse, *Constructing social problems*, New York, Adline de Gruyter, 1987, 196 p., Joseph Gusfield, *The cutlure of public problems. Drinking-driving and the symbolic order*, Chicago, University of Chicago Press, 1984, 263 ; Stephen Hilgartner et Charles Bosk, « The Rise and Fall of Public Problems », *American Journal of Sociology*, 1988, 1, p. 53-78.

[5] Par exemple : Laurie Boussaguet, *La pédophilie, problème public : France, Belgique, Angleterre*, Paris, Dalloz, 2008, 478 p.

[6] Claire Dupuy et Charlotte Halpern, « Les politiques publiques face à leurs protestataires », *Revue française de science politique*, 4, 2009, p. 701. Inscrits au départ dans une perspective qui emprunte la sociologie des problèmes publics, Claude Gilbert et Emmanuel Henry font un constat assez semblable quand il relève à propos de l'analyse de l'action publique : « (…) si le caractère non linéaire de l'action publique est maintenant bien établi et que la meilleure façon de définir l'action publique est de l'analyser comme une action collective plus ou moins organisée engageant des acteurs publics et privés, les chercheurs éprouvent toujours des difficultés à se dégager complètement d'une représentation des politiques publiques si largement partagée dans l'espace social. Une des conséquences de ces limitations est que, de fait, l'utilisation des études sur la mise sur agenda des problèmes et sur la construction des problèmes publics a été réservée à la première « phase » de l'action publique, c'est-à-dire l'identification des problèmes » (Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes » in Claude Gilbert et Emmanuel Henry (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 20).

[7] Claire Dupuy et Charlotte Halpern, « Les politiques publiques face à leurs protestataires », *op. cit.*

l'internationalisation des économies nationales » et de l'existence « de processus d'intégration européenne et l'émergence de nouveaux acteurs publics et prives aux échelons de gouvernement infra- et supranationaux »[1]. Une relation de pouvoir est par définition un rapport entre différents éléments marqué par une succession temporelle d'épisodes dont il n'est pas possible de dire à l'avance la forme exacte, ni le terme – la réponse étant ici toujours empirique *i.e.* fonction du cas étudié, jamais de principe. Partant, on ne voit pas en quoi la période actuelle imposerait plus que les autres une étude relationnelle obligée de prendre en compte la totalité d'une série d'échanges plutôt qu'un de ses moments. Par ailleurs, parties d'une interrogation similaire à la nôtre sur les « interdépendances entre les politiques publiques et leurs protestataires »[2], la revue de littérature proposée par C. Dupuy et C. Halpern et les hypothèses qu'elles formulent ne nous paraissent pas de nature à nourrir la réflexion dans le sens que nous recherchons. En effet, celles-ci n'évitent pas toujours certains biais déjà repérés du côté de l'analyse des mouvements sociaux ou de celui de l'action publique (environnementalisme, dédifférenciation plus ou moins contrôlé du monde social, confusion entre interdépendance et interaction). Centrée sur la *caractérisation des effets* d'un élément sur l'autre, ces perspectives ne se proposent jamais de comprendre une relation à partir d'un programme simple, non coupé de réflexions générales de sciences sociales, et qui chercherait à investir à parts égales et de manière approfondie les termes impliqués pour comprendre ce qui se joue entre eux. Car, en effet, nous faisons le pari que c'est en éclairant sur la base d'interrogations classiques ce que *sont* ces derniers (individus, groupes, institutions) et les contextes dans lesquels ils sont inscrits, que l'on pourra comprendre ce qu'*ils se font* et *comment ils le font*.

On le voit, trouver des appuis en science politique pour rendre compte relationnellement du pouvoir au sens où nous l'entendons ne va pas de soi. Quelques travaux nous ont cependant de faire un pas dans cette direction. C'est en particulier le cas de l'enquête que Laure Bereni a consacré à l'adoption des lois pour la parité en France[3]. Comme nous, son objet de départ concerne une modification législative à expliquer. Comme nous, elle entend dépasser l'opposition entre approche par le haut et approche par le bas pour penser leur relation. Enfin, elle proposer d'analyser les mobilisations en faveur de la parité à partir de la modélisation d'un espace. Pour autant, si sa recherche s'efforce de suivre la carrière de la cause paritaire sur différente scènces (d'associations, au Parlement, en passant par les organisations politiques ou le champ intellectuel), il nous semble qu'elle documente insuffisamment ce qui se jeu dans l'espace de gouvernants et n'évite pas toujours le biais parlementaro-centriste relevé dans les travaux consacrés à la « loi Neuwirth ». Par ailleurs, son analyse reste implicitement centrée sur les mobilisatoins paritaires et ne cherchent pas véritablement à penser une *relation* entre des termes dans un rapport de pouvoir. Pour autant, cette analyse, par sa manière de penser un espace autour d'une cause, constitue un point d'appui dont on aurait tort de se priver.

---

[1] *Ibid.*, p. 701.
[2] *Ibid.*, p. 708.
[3] Laure Bereni, *La bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Paris, Economica, 2015, 300 p.

0.2.2 Penser l'interdépendance

L'examen auquel nous nous nous sommes livrés plus haut a permis de préciser en filigrane un cahier des charges pour l'analyse à parts égales d'une relation de pouvoir telle qu'elle existe dans le cas qui nous occupe : évitement du biais environnementaliste et égale considération pour les termes impliqués ; respect et prise en compte de leur spécificité ; raccordement de la perspective à certaines interrogations classiques et transversales en sciences sociales ; refus de la réduction de la relation à une interaction, même si des interactions peuvent bien sûr avoir lieu entre ses différents protagonistes. Au bout du compte, nous faisons l'hypothèse que la relation doit être analysée comme un *rapport d'interdépendance entre deux espaces*[1] : 1) celui des gouvernants, d'une part, lequel, dans une situation historique déterminée, s'est vu octroyé le droit de revendiquer un pouvoir de commandement sur l'usage du corps procréateur ; 2) celui des partisan-e-s de la cause contraceptive, d'autre part, qui le contestent. Dans ces conditions, si l'on veut réellement comprendre les effets de l'un sur l'autre, il faut non pas autonomiser cette dimension en partant à la recherche d'improbables instruments pour leur mesure, mais bien plutôt s'attacher à analyser le fonctionnement de chaque espace concerné dans le contexte de la mobilisation autour de la question contraceptive. Dans la suite, après avoir abordé la question de l'échelle d'analyse mise en œuvre dans ce travail, nous présenterons la façon dont nous entendons articuler description des espaces et analyse des individus pour rendre compte de l'interdépendance.

Se placer à l'échelle des pratiques

> « Tout ce que l'on voit de la très haute altitude d'où l'histoire universelle se laisse apercevoir, ce sont des unités géantes aux contours vagues, de vastes et fragiles généralisations ».
>
> Siegfried Kracauer, *L'histoire des avant-dernières choses*, Paris, Stock, 2006, p. 183.

Si notre perspective peut se rattacher pour partie à la démarche socio-historique, c'est d'abord parce qu'elle prend pour objet l'étude d'une relation de pouvoir à distance[2]. Mais c'est également parce qu'elle cherche à ne pas réifier les entités collectives[3], en l'occurrence ici les deux espaces qui forment les termes de la relation que nous cherchons à étudier. Par conséquent, nous privilégierons dans ce travail *l'observation des pratiques en plaçant la focale à hauteur d'individu*. Comparée à d'autres, cette échelle n'a en soi rien de plus évident ni de naturel. Si nous la retenons, c'est parce que, pour les raisons que nous avons déjà mentionnées, il nous paraît crucial d'obtenir des descriptions détaillées sur ce qui se passe à *l'intérieur* de chacun

[1] Gilles Laferté, « L'ethnographie historique ou le programme d'unification des sciences sociales reçu en héritage » in François Buton et Nicolas Mariot, *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF, 2009, p. 45-68.
[2] Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, *op. cit.*,
[3] *Ibid.*, p. 3-4.

des deux termes afin d'éclairer la relation et comprendre les conditions de sa transformation. En nous efforçant de retrouver « les individus et les relations qu'ils entretiennent entre eux »[1], l'objectif sera de saisir ces derniers non comme des entités formant à chaque fois un bloc cohérent et insécable, mais comme des univers faits d'individus divers et gouvernés par des logiques multiples et parfois contradictoires. Comme le rappelle B. Lahire, « plus on observe de loin et plus on se voit contraint d'*homogénéiser* des réalités qu'une vision plus resserrée ferait apparaître *hétérogènes, différenciées* »[2]. Dès lors, si « faire varier la focale de l'objectif, ce n'est pas seulement grandir (ou diminuer) la taille de l'objet (…), c'est en modifier la forme et la trame »[3], quelles sont, au-delà de la simple mise au jour de réalités jusque-là pas ou peu visibles, les « effets de connaissance »[4] qu'une telle opération peut produire ?

Traiter les termes de la relation comme des entités réifiées conduit presque toujours à leur attribuer des intentions et des stratégies claires et univoques (l'État pense que ; le groupe mobilisé cherche à, etc.). À l'inverse, observer en priorité les pratiques et les individus donne presque toujours à voir une variété de motifs et de logiques rendant difficilement tenable ce type d'énoncés[5]. Dès lors, les images obtenues dans cette perspective mettent moins en scène l'opposition entre deux entités, comme le ferait par exemple une caméra placée en hauteur et à la verticale d'un champ de bataille, qu'une variété d'oppositions et d'intentions entre et à l'intérieur même des espaces constitutifs de la relation de pouvoir, ce qui, en définitive, a pour effet de réintroduire une part d'*incertitude* et de *contingence* dans l'analyse de celle-ci et la compréhension des conditions de sa transformation. Non que l'observation des individus et de leurs pratiques conduise à relativiser la présence chez eux de déterminations sociales. Au contraire, c'est même leur multiplication et leurs combinaisons qui se révèlent à cette échelle, et pas seulement sous l'espèce contextuelle, nous y reviendrons. Mais, en même temps que s'offre le spectacle de déterminations plurielles, apparaissent aussi plus clairement les rencontres récurrentes entre séries causales indépendantes par quoi Augustin Cournot caractérisait précisément le hasard[6]. En somme, à cette échelle, la relation ne met plus aux prises

---

[1] *Ibid.*, p. 4.

[2] Bernard Lahire, *Monde pluriel…*, *op. cit.*, p. 295. Voir dans le même sens : Bernard Lahire, « La variation des contextes dans les sciences sociales. Remarques épistémologiques », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2, 1996. p. 381-407 ; Frédéric Sawicki, « Les politistes et le microscope » in Myriam Bachir (dir.), *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, 2000, p. 143-164.

[3] Jacques Revel, « Micro-analyse et construction du social » in Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1996, p. 19.

[4] *Ibid*.

[5] Max Weber notait ainsi à propos de l'État : « Si nous nous demandons ce qui dans la réalité empirique répond à la notion d'Etat, nous y trouvons une infinité d'actions et de servitudes humaines, diffuses et discrètes, une infinité de relations réelles et réglées juridiquement, uniques en leur genre ou revenant périodiquement, maintenues ensemble par une idée, par la croyance à des normes qui sont effectivement en vigueur ou qui devraient l'être, ainsi que des relations de domination de l'homme sur l'homme » (Max Weber, *Essais sur la théorie de la* science, Paris, Pocket, 1992, p. 184).

[6] Il note par exemple : « Les événements amenés par la combinaison ou la rencontre d'autres événements qui appartiennent à des séries indépendantes les unes des autres, sont ce qu'on nomme des événements *fortuits*, ou des résultats du *hasard* » (Augustin Cournot, *Essai sur le fondement de nos connaissances et sur le caractère de la critique philosophique*, Paris, Vrin, 1975, p. 34). C'est en ce sens que l'on peut également comprendre le fait que, comme le souligne B. Lahire, « la multiplicité des déterminismes et la pluridépendance [observable à l'échelle des individus] contribuent ainsi à l'effacement relatif du sentiment d'être le produit d'un milieu, d'un groupe ou d'une

deux acteurs dotés d'intentions homogènes et disposant de ressources particulières, dont la conclusion pourrait mécaniquement se déduire de l'état du rapport de force objectif entre eux. Au contraire, parce que l'observation de pratiques et des individus impose de « démultiplier en les dépliant »[1] les espaces et les éléments qui les composent, cette perspective conduit à voir dans le type de relation qui nous occupe « un ensemble d'interrelations mouvantes à l'intérieur de configurations en constante adaptation »[2] dont l'issue ne peut jamais être postulée par avance. Si, dans ce cadre, « l'histoire n'a pas de grandes lignes »[3], pour autant, cela ne veut pas dire que l'on ait affaire à un chaos de faits sans ordre. Marcel Mauss et Paul Fauconnet notaient en ce sen : « il n'y a pas une loi unique, universelle des phénomènes sociaux », en revanche « il y a une multitude de lois d'inégale généralité », de sorte qu'« expliquer, en sociologie, comme en toute science, c'est donc découvrir des lois plus ou moins fragmentaires, c'est-à-dire lier des faits définis suivant des rapports définis »[4]. Autrement dit, observer les pratiques et les individus n'impliquent pas de renoncer à trouver une logique dans ce qui se déroule. Simplement, ce sont les grandes visées téléologiques qui doivent être abandonnées au profit de la restitution patiente et la mieux documentée possible d'un *processus* ordonné par une *multiplicité de connexions causales* opérant sans plan préalable.

Articuler des espaces et des individus

Oberver des pratiques conduit à observer des espaces et des individus. Dans la suite, nous allons explorer la manière d'articulier ces deux aspects.

1. Espèces d'espaces

Le développement qui précède peut donner le sentiment d'avoir introduit un élément de contradiction dans notre raisonnement. En effet, nous avons d'abord affirmé la nécessité de penser la relation de pouvoir comme un rapport d'interdépendance entre deux espaces dotés d'une relative spécificité – l'espace des gouvernants et l'espace des partisan-n-es de la cause contraceptive –, tout en plaidant pour une échelle d'observation attentive aux pratiques et aux individus, ce qui, au bout du compte, pouvait faire conclure, dans cette perspective, à la dissolution des termes initiaux de la relation au profit de la seule prise en compte d'interactions.

---

classe » (Bernard Lahire, *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte, 2004, p. 738).

[1] Romain Bertrand, *Le long remords de la conquête. Manille-Mexico-Madrid. L'affaire Diego de Avila (1577-1580)*, Paris, Le Seuil, 2015, p. 311.

[2] Jacques Revel, « L'histoire au ras du sol » in Giovanni Levi, *Le pouvoir au* village. *Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989, p. XII.

[3] Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1978, p. 144.

[4] Paul Fauconnet et Marcel Mauss, « La sociologie : objet et méthode », *in* Marcel Mauss, *Essais de sociologie*, Paris, Le Seuil, 1969, p. 29. Ce passage fait écho à une distinction sur laquelle insiste Michel Dobry à propos du fait que, s'il n'y a pas de lois *de* l'histoire, il y a en revanche des lois – ou, mieux, des régularités – *dans* l'histoire, lesquelles requièrent toute l'attention du chercheur. Voir par exemple : Michel Dobry, « Ce dont sont faites les logiques de situation » in Pierre Favre, Olivier Fillieule, Fabien Jobard (dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, 2007, p. 119-148.

Or, si nous avons effectivement jugé nécessaire de lutter contre la réification des termes de la relation par le choix d'une échelle particulière, cela ne signifie pas pour autant que nous ayons renoncé à rendre compte de la particularité de ces ensembles. Et là encore, deux écueils menacent. Précédemment, nous avons déjà critiqué la tendance relevée dans certains travaux de science politique à produire des notions *ad hoc* détachées de questionnements généraux de sciences sociales. Or s'il est bien vrai qu'il faut toujours s'efforcer de « penser des choses phénoménalement différentes comme semblables dans leur structure et leur fonctionnement »[1], ce principe ne doit jamais conduire à suspendre l'« inventaire des différences »[2] dans le but de mieux situer un cas à l'intérieur de l'espace des possibles. Nous avons ainsi volontairement choisi de faire figurer sous le même terme d'*espace* les entités impliquées dans la relation de pouvoir, d'une part, afin d'établir entre elles une symétrie dans le cadre d'une analyse à parts égales, et, d'autre part, afin de souligner qu'il s'agissait non d'entités réifiées mais de système de relations entre individus résultat de leurs activités. Il convient à présent de fournir quelques précisions à propos de ce qui les distingue. Nous nous en tiendrons ici à quelques considérations générales, les chapitre 2 et 4 offrant dans leur introduction des définitions précises à propos de ce qu'il faut entendre sous ce terme dans le cas de l'espace des partisan-e-s de la cause contraceptive, également désigné sous l'expression « groupe mobilisé », et dans celui de l'espace des gouvernants.

Dire que les espaces dont il est question sont spécifiques, c'est, pour reprendre l'expression d'Émile Durkheim, les voir à chaque fois comme un « milieu social interne »[3] doté d'exigences propres, lesquelles renvoient pour partie à leur situation dans la mobilisation autour de la loi de 1920 et sa modification. Ainsi, au cours des années 50 et 60, la principale différence entre eux réside-t-elle dans le fait que l'espace des partisan-e-s de la cause contraceptive ou le groupe mobilisé est une réalité *à faire*, tandis que celui des gouvernants est *déjà fait*. Le premier est l'expression d'une entreprise incertaine d'enrôlement de groupes et d'individus variés destinée *à faire émerger la cause* en se confrontant à l'obstacle de l'illégalité et de l'illégitimité ; le second voit dans l'existence de la cause *une question ou un problème à traiter* qui fait l'objet d'appropriations et d'évaluations diverses au sein de sous-univers structurés de longue date et disposant des moyens d'imposer la définition de la légalité et de la légitimité. Dans le premier cas, l'enjeu est d'acquérir consistance et crédit pour établir un rapport de force éventuel et espérer transformer la législation ; dans le second, il est de gérer au gré des circonstances une prétention au monopole d'encadrement des conduites procréatrices historiquement constitué et hérité. Autrement dit, s'il y a à chaque fois espace, leur *degré de structuration* n'est, d'une part, guère comparable et les contraintes sous lesquelles leurs membres respectifs agissent sont, d'autre part, à l'opposé. Ce constat impose alors des tâches en partie différentes dans l'analyse.

---

[1] Pierre Bourdieu, *Leçon sur la leçon*, *op. cit.*,

[2] Paul Veyne, *L'inventaire des différences*, Paris, Seuil, 1976, 62 p.

[3] Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1988, p. 205. Pour une belle analyse de la notion de « milieu social interne » et son emprunt à Claude Bernard, voir : Jacques Michel, « Émile Durkheim et la naissance de la science sociale dans le milieu bernardien », *in* Jacques Michel (dir.), *De la nécessité de Claude Bernard,* Paris, Méridiens-Klincksieck, 1991, p. 229-254.

Dans le cas de l'espace des partisan-e-s, étant donné que rien n'existe au préalable, son examen se confondra avec la restitution approfondie de sa *genèse i.e.* son histoire en train de se faire en relation avec d'autres univers, et des incertitudes et des difficultés qui la scandent, condition pour, dans le même temps, saisir alors les formes prises par l'invention de la cause contraceptive. Dans le cas de l'espace des gouvernants, si le détour génétique s'avèrera également utile et sera pour partie emprunté, l'enjeu ici est d'abord de saisir la manière dont les structurations organisationnelles, pratiques et cognitives héritées – ou, dit autrement, l'« institué »[1] – propre à un espace à haut degré d'institutionnalisation, orientent les perceptions et les réactions de ses membres, tout en veillant à restituer, dans le même temps, la logique des investissements susceptibles de « dessine[r] et redessine[r] la figure pratique de cette institution et de ce qui apparaît en elle comme objectivé »[2]. On le voit, si la constitution d'un point de vue général et la recherche d'invariants entre des réalités au départ phénoménalement différentes, est toujours un progrès pour la connaissance, *dans le même temps*, il faut toujours s'efforcer de conserver à l'esprit l'existence de spécificités et l'obligation d'en rendre compte sous peine de masquer la nature des enjeux et des contraintes qui peuvent s'y exprimer en chaque cas.

2. Du passé incorporé…ne faisons pas table rase

Ces premières remarques nous conduisent à reprendre la question des pratiques pour l'éclairer plus complètement. Dans la période récente, B. Lahire a proposé de généraliser une formule élaborée à l'origine par P. Bourdieu[3] pour tendre vers une plus grande unification des sciences sociales et expliquer les pratiques. Cumulant le point de vue *contextualiste* et le point de vue *dispositionnaliste*, il voit dans celles-ci le produit du « croisement des *propriétés sociales des acteurs* et *des propriétés sociales des contextes* dans lesquels [ces derniers] inscrivent leurs actions »[4]. En nous attachant jusqu'à présent à réfléchir aux propriétés d'espaces en interdépendance dans le cadre de l'étude d'une relation de pouvoir, il est bien clair que nous avons privilégié une seule dimension de ce programme. Or, pour bien comprendre les pratiques à l'œuvre dans chacun des termes qui nous intéresse, il nous faudra également prendre en compte le « passé incorporé » des individus, c'est-à-dire tout ce qu'ils doivent « à l'ensemble des expériences qu'il[s] [ont] vécues et qui sont cristallisées en [eux] sous la forme de capacités et de dispositions à agir, à sentir, à croire, à penser plus ou moins fortes et permanentes »[5] au cours des socialisations antérieures[6]. En ce sens, notre enquête ne restera pas exclusivement centrée sur ce qui se déroule dans les espaces qui nous requièrent au premier chef. En effet, comprendre les manières de penser, de sentir et d'agir de leurs membres supposera de prendre

[1] Jacques Lagroye et Michel Offerlé, « Pour une sociologie des institutions » in Jacques Lagroye et Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010, p. 11-29.
[2] *Ibid.*, p. 17.
[3] Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, 1979, 680 p.
[4] Bernard Lahire, *Monde pluriel…*, *op. cit.*, p. 21.
[5] *Ibid.*, p. 25.
[6] Pour une synthèse sur les processus de socialisation, voir : Muriel Darmon, *La socialisation.* Paris, Armand Colin, 2010, 128 p.

en compte d'autres univers (*e.g.* familiaux, scolaires, professionnels, partisans) à l'intérieur desquels ces derniers ont été ou sont encore inscrits et où ils ont pu acquérir au préalable des schèmes de perception et d'action qui, sur la base d'analogies pratiques, se voient transposés partiellement ou totalement dans la situation présente et l'univers considéré. Bref, si l'on a fait au départ l'hypothèse qu'il fallait comprendre les deux espaces en se plaçant du côté des pratiques pour éviter leur réification, on voit que pour analyser au mieux celles-ci, et partant, pour saisir de façon adéquate ce qui se joue dans ces lieux, l'attention aux *socialisations* des agent-e-s est cruciale. C'est la raison pour laquelle elle nous occupera de façon récurrente dans ce travail. En effet, ces trois aspects sont en réalité indissociables et doivent, autant que faire se peut, être traités ensemble. Évoquant la formule générale qu'il propose pour rendre compte des pratiques, B. Lahire observe : « (…) il s'agit alors de chercher à mettre en évidence la *structure des expériences incorporées* sous la forme de schèmes ou de dispositions, la *structure des contextes d'action* (structure l'interaction, structure du groupe, de l'institution, du monde, du jeu, du champ, etc.) et la *structure des pratiques observées* (structure du comportement, structure du récit ou du discours, structure de l'activité, etc.). Mais chacun de ces objectifs de connaissance (…) est parfois considéré par les chercheurs comme une fin en soi, ce qui contribue à séparer et à isoler les éléments indissociables de la formule »[1].

Cela étant, toute la difficulté est de déterminer à chaque fois quelle proportion doit revenir dans l'explication au contexte et quelle proportion doit revenir aux dispositions. En effet, il est des cas où le faible degré de structuration ou de codification d'un univers ou d'une situation laisse une part importante au libre jeu des dispositions. En ce sens, P. Bourdieu pouvait dire que « si les sociétés précapitalistes reposent beaucoup sur l'habitus, *c'est aussi parce que les formes et les relations sociales y sont relativement peu codifiées* »[2]. À l'inverse, en d'autres circonstances, le « repos sur les institutions »[3] peut prévaloir en raison d'un degré élevé de structuration ou de codification du contexte. Entre les deux, il est tout un *continuum* de combinaisons possibles où l'équilibre se déplace. Dans ces conditions, un des enjeux sous-jacents à ce travail sera de réfléchir constamment, en fonction des situations étudiées, à « l'*équilibre dynamique des forces* entre les contextes et les dispositions »[4]. Certaines fois, cela nous conduira à accorder une place prépondérante à l'analyse du passé incorporé des individus et à sa sociogenèse (*e.g.* pour comprendre l'apparition des deux primo-entrepreneur-e-s de la cause contraceptive dans les années 50). D'autres fois, nous nous demanderons, dans la limite de ce que nos sources permettent de documenter, si et comment des dispositions liées à des trajectoires peuvent trouver à s'exprimer dans des univers fortement hiérarchisés et contraints comme ceux de la bureaucratie ; ou encore, si des élus-gouvernants des sommets l'État qui

[1] Bernard Lahire, *L'interprétation sociologique des rêves*, Paris, La Découverte, 2018, p. 445.
[2] Pierre Bourdieu, *Sociologie générale volume 2. Cours au Collège de France 1983-1986*, Paris, Raisons d'agir/Le Seuil, 2016, p. 221 (souligné par nous). C'est en ce sens que M. Dobry formulait l'hypothèse d'une « régression vers les habitus » en conjoncture critique. Voir : Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques…*, *op. cit.*
[3] Sur ce point, voir en particulier : Nicolas Mariot, « L'habitus du dehors. Questions sans réponse et présence des institutions », *Politix*, 100, 2012, p.189-200 ; Nicolas Mariot, « La réflexivité comme second mouvement », *L'Homme*, 203-204, 2012, p. 368-398.
[4] Bernard Lahire, *L'interprétation sociologique des rêves*, *op. cit.*, p. 444.

s'accordent collectivement au sein d'un Conseil des ministres le font en raison de convictions en relation avec des inclinations, ou alors sous l'effet de déterminations strictement contextuelles en rapport avec des jeux bureaucratico-politiques. Du reste, s'il existe une variété d'articulations possibles entre type de contextes et passé incorporé, le passé dont il faut tenir compte n'est pas toujours le même. Par exemple, là où un détour par une sociogenèse *approfondie* peut s'avérer nécessaire pour éclairer les conditions de formation et d'expression d'une certaine tendance à l'hétérodoxie chez des primo-entrepreneurs de la cause contraceptive, à l'inverse, il n'est pas du tout certain que dans les univers très réglés comme celui de la bureaucratie, la restitution du passé incorporé nécessite le *même grain* analytique dès lors que des dispositions trouvent à y jouer quelque peu. En effet, le passé incorporé reste dans ce cadre fortement contraint et filtré du point de vue de ses possibilités d'actualisation, même au sein des situations les plus relâchées (ce qui ne veut pas dire que cette opération ne soit pas nécessaire en certains cas, y compris dans ce type d'univers). Bref, comme le relève B. Lahire, « la nature du passé incorporé à étudier pour rendre raison des pratiques dépend aussi du *type d'objet étudié*. On n'a pas affaire à un type de passé incorporé unique que le chercheur pourrait s'efforcer de restituer quels que soient l'échelle d'observation, le niveau de réalité sociale et le type d'objet étudié, mais à un passé reconstruit et aux composantes variables »[1]. Ces aspects rappelés, on peut reprendre et approfondir la compréhension d'un aspect déjà abordé dans le développement précédent à propos de l'échelle d'observation. Au bout du compte, si le processus de transformation de la relation qui nous occupe est complexe et non prévisible dans sa durée comme dans sa forme, c'est précisément parce qu'il met toujours en jeu un ensemble de combinaisons où se lient, d'une part, des espaces et des situations aux propriétés et aux degrés de contraintes divers, et, d'autres part, des passés incorporés à l'échelle d'individus eux-mêmes produits de socialisations multiples, ce qui provoque des effets pas toujours anticipables et maîtrisables à l'avance par les protagonistes eux-mêmes.

3. D'une relation de pouvoir à l'imbrication des rapports de domination

> « Une société n'est pas un corps unitaire dans lequel s'exercerait un pouvoir et seulement un, mais c'est en réalité une juxtaposition, une liaison, une coordination, une hiérarchie, aussi, de différents pouvoirs ».
>
> Michel Foucault, *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard, 2001, p.1006.

On l'a dit, l'objectif de ce travail est d'étudier une relation de pouvoir saisie à parts égales afin de comprendre l'adoption d'une loi. Dans cette perspective, nous avons fait l'hypothèse qu'il fallait analyser les termes du rapport comme deux espaces caractérisés par des propriétés particulières et répondant à des enjeux spécifiques. Par ailleurs, nous avons indiqué que l'échelle d'observation retenue avait pour objectif de faire apparaître une réalité plus hétérogène

[1] Bernard Lahire, *Monde pluriel…*, *op. cit.*, p. 226.

et différenciée pour chacun des termes concernés. Dès lors, ce choix a également comme conséquence de mettre au jour la *multiplicité des rapports de domination* susceptibles d'être imbriqués *à l'intérieur même des deux espaces sélectionnés*. Autrement dit, si, dans la relation de pouvoir, l'espace des partisan-e-s de la cause contraceptive apparaît, pour le dire vite et pour simplifier, comme le *dominé*, et que l'espace des gouvernants joue le rôle du *dominant* en tant qu'il gère une prétention d'État au monopole d'encadrement des conduites procréatrices, cela ne veut pas dire qu'ils ne soient pas eux-mêmes structurés par des rapports de domination. Cette proposition peut paraître évidente, sinon triviale, dès lors que l'on évoque l'univers hiérarchisé des gouvernants. Elle l'est beaucoup moins lorsque que l'on s'intéresse à une mobilisation qui a réussi comme celle en faveur de la cause contraceptive – au point d'être devenu aujourd'hui un objet de consensus –, et dans la mémoire de laquelle l'enchantement le dispute souvent à l'héroïsation. Pour être plus précis, la difficulté est moins d'affirmer qu'il a existé dans les années 60 des rapports de domination au sein de la mobilisation – ce que les entreprises mémorielles conduites par le MFPF au début des années 80 avaient pour leur part déjà signalé[1] –, que de montrer qu'elles ne sont pas toujours exactement celles auxquelles on pense spontanément ou celles que certaines fractions du mouvement ont pu parfois présenter *a posteriori* à des fins de légitimation dans le cadre de luttes internes, et cela sans s'exposer à l'accusation de vouloir « salir » ou « trahir ». Mais le risque est à prendre tant il vrai que, comme le relève Jean-Claude Passeron, lorsque l'enquête en sciences sociales fait son travail « elle déplaît à tous ». En ce sens, il ajoute : « À tout le moins, il est certain qu'elle ne le fait pas quand elle ne fait que retrouver et mettre en jargon les humeurs d'un groupe social ou d'un clan intellectuel, qu'apporter de l'eau au moulin d'une critique déjà faite »[2]. Dès lors, c'est autant par souci de produire des gains de connaissance sur le plan strictement empirique, que pour volonté de préserver l'autonomie de la connaissance, qu'il nous semble important d'analyser là encore *symétriquement* les rapports de domination dans les espaces qui nous occupent.

Dans ce travail, nous accorderons alors une importance centrale aux rapports sociaux de classe et aux rapports sociaux de sexe. Structurants, ils sont loin cependant d'être les seuls à l'œuvre dans les espaces enquêtés. Ils se combinent, se renforcent, et parfois se déphasent, avec la profession et la position que les individus peuvent y occuper, les titres scolaires qu'ils sont susceptibles d'exhiber, ou encore, l'inscription géographique, le capital relationnel possédé, l'expérience militante préalable, etc. En ce sens, nous raisonnerons en termes de « consubstantialité » des rapports sociaux afin d'observer comment leurs « multiples imbrications produisent effectivement les groupes sociaux et les recomposent et en quoi elles reconfigurent incessamment les systèmes de domination et les rapports de force »[3]. Pour autant

[1] Voir en particulier : MFPF, *D'une révolte à une lutte…*, *op. cit.*

[2] Jean-Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, 2006, p. 487.

[3] Voir notamment : Elsa Galerand et Danièle Kergoat, « Consubstantialité vs intersectionnalité ? À propos de l'imbrication des rapports sociaux », *Nouvelles pratiques sociales*, 262, 2014, p. 44-61. Sur le caractère consubstantiel et coextensif des rapports sociaux, voir également : Danièle Kergoat, *Se battre, disent-elles...*, Paris,

nous prendrons toujours soin d'en proposer une analyse *contextualisée*. En effet, les rapports sociaux, s'ils s'imbriquent, ne fonctionnent pas en permanence de la même façon et dans le même sens selon les situations et les espaces considérés. Par exemple, dans le cas de l'espace des partisan-e-s de la cause contraceptive, nous montrerons que la domination masculine ne s'exerce pas uniformément au sein du MFPF. Nous montrerons alors qu'il a pu exister des situations de domination inversée. Ainsi la compréhension du processus de transformation de la relation de pouvoir, sa temporalité et sa forme, gagne également à être éclairé à partir de la prise en compte de la façon dont une variété de rapports sociaux de domination s'imbriquent, se renforcent, mais aussi se retournent, à l'intérieur des espaces en interdépendance.

Récapitulons. Les développements qui précèdent ont permis d'élaborer un modèle d'analyse d'une relation de pouvoir. Celui-ci repose sur un traitement à parts égales des termes impliqués, ce qui implique, d'une part, une même attention accordée à chacun, et, d'autre part, des instruments de pensée autorisant une relative commensurabilité des regard portés sur eux. De ce point de vue, nous avons proposé de comprendre la relation comme un rapport d'interdépendance entre deux espaces. Nous avons souligné la nécessité de nous placer à chaque fois au niveau des pratiques des individus pour comprendre ce qui s'y jouait et, en retour, pour mieux rendre compte de la relation entre les deux termes. Nous avons alors indiqué que les pratiques ne pouvaient être comprises que si l'on s'intéressait à l'articulation entre les propriétés de l'espace et le passé incorporé des individus. Enfin, nous avons estimé qu'il fallait prêter une attention particulière à l'imbrication des rapports sociaux et aux formes de domination organisant les termes de la relation. Ce modèle à la fois simple et général permet de ne pas renoncer à la *spécificité* des espaces et des enjeux qui les structurent, tout en évitant dans le même temps un trop grand enfermement dans la *spécialisation* sous-disciplinaire et le recours à de notions *ad hoc* qui, bien souvent, entretiennent des rapports trop lâches avec certains questionnements transversaux de sciences sociales. Mieux, dès lors que l'on conserve toujours bien présent à l'esprit les attendus de cette perspective et que, comme ici, on l'expose de façon explicite, il est possible de se livrer sans vergogne à un « éclectisme réflexif »[1] en empruntant et en s'appuyant sur un grand nombre de travaux et d'instruments subordonnés à ce cadre, et avec l'objectif d'éclairer une question particulière. En ce sens, penser relationnellement le pouvoir, c'est aussi mettre en relation des bibliothèques, sinon pour parvenir à un improbable langage unifiée, en tout cas, pour s'efforcer d'accroître l'exigence de généralité afin de voir des problèmes et des processus similaires là où une division du travail scientifique trop poussée est plus encline à cultiver la croyance en l'absolue singularité des terrains labourés et des outils nécessaires pour mener cette tâche. Au final, *en partant du modèle général que nous avons présenté*, nous tirerons principalement parti de la sociologie des mouvements sociaux combinée à la sociologie de l'action publique, pour analyser la spécificité de *mobilisations symétriques*

La Dispute, 2012 ; Xavier Dunezat, « La sociologie des rapports sociaux de sexe : une lecture féministe des rapports hommes/femmes », *Cahiers du genre*, 3, 2016, p. 175-198.

[1] Pierre Bourdieu, « With Weber against Weber : in conversation with Pierre Bourdieu » in Simon Susen et Bryan Turner (dir.), *The legacy of Pierre Bourdieu. Critical essays*, London, Anthem Press, 2011, p. 118.

de/dans les deux espaces en interdépendance autour de question de la contraception. Il s'agira alors de produire à la fois une socio-histoire de l'invention et de la mobilisation autour de la cause contraceptive et une socio-histoire de sa prise en charge dans l'espace des gouvernants.

0.3. MATERIAUX POUR UNE ETHNOGRAPHIE HISTORIQUE

Comment enquêter à parts égales sur des espaces en interdépendance à une période déjà révolue ? La difficulté n'est pas mince, surtout quand on prétend conduire une « observation historique »[1] sur des pratiques et que d'elles ils ne restent que des traces dans des documents et d'éventuels récits à récolter ou déjà récolté *a posteriori*, avec tous les biais qu'une distance temporelle plus ou moins importante vis-à-vis des faits évoqués ne manque pas de produire. Par ailleurs, difficulté supplémentaire, rien ne dit que l'on sera en mesure de documenter avec une *égale importance* les termes de la relation, et, au bout du compte, de produire des descriptions d'une égale densité, ce qui, dès lors, peut véritablement compromettre la possibilité même d'une analyse symétrique des termes de la relation. Face à de tels obstacles, le découragement surgit rapidement et régulièrement, surtout que, comme le relève P. Bourdieu, dans le même temps, contre le « précepte simple « penser relationnellement » formidablement difficile à mettre en œuvre » se dresse en permanence « une foule de rappels à l'ordre au nom d'une vision positiviste (…) « Mieux vaut étudier très bien un tout petit objet que beaucoup et mal… », « qui trop embrasse… », etc. »[2]. Ce qu'on pourrait appeler l'« ethnographie historique »[3] ou « l'ethnographie socio-historique »[4] de la relation de pouvoir au sens où nous avons défini cette dernière, repose pour l'essentiel sur la collecte et l'exploitation d'archives et la réalisation d'entretiens.

0.3.1. En quête de sources de première main

Du point de vue quantitatif, le principal matériau utilisé dans cette recherche est l'archive. Au fil des années nous avons multiplié les visites dans différents centres afin de documenter le mieux possible les deux espaces impliqués dans la relation pouvoir. Cette démarche a été tâtonnante et très largement inductive. En effet, si le carton ne fait pas l'objet[5], trouver un carton correspondant à l'objet n'est pas toujours chose aisée. D'abord, parce qu'il peut exister des obstacles matériels persistants comme l'amiantage de certaines séries susceptibles de nous intéresser (ce qui fut longtemps le cas d'une partie importante de celles concernant les ministères sociaux conservées à Fontainebleau), ou leur déménagement sur un autre site

[1] François Buton, « L'observation historique du travail administratif », *Genèses*, 72, 2008, p. 2-3.
[2] Pierre Bourdieu, *Sociologie générale volume 1. Cours au Collège de France, 1981-1983*, Paris, Raisons d'agir/Le Seuil, 2015, p. 510.
[3] Gilles Laferté, « L'ethnographie historique ou le programme d'unification des sciences sociales reçu en héritage », *op.cit.*
[4] Renaud Payre et Gilles Pollet, *Socio-histoire de l'action publique*, *op. cit.*
[5] Sur ce mot d'ordre classique pour la démarche socio-historienne, voir : Michel Offerlé, « L'électeur et ses papiers. Enquête sur les cartes et les listes électorales », *Genèses*, 13, 1993, p. 29-53.

bloquant durablement leur consultation. Ensuite, les mots-clefs (*e.g.* contraception ; régulation des naissances) que l'on entre dans les bases de recherche, en particulier celles des Archives Nationales, s'ils n'ont jamais vocation à fonctionner comme des mots de passe qui feraient découvrir miraculeusement les bons cartons à dépouiller, n'offrent cependant pas toujours le secours souhaité pour s'orienter en direction d'un objet qui est peu constitué comme tel dans les fonds d'archives, si l'on excepte celui du MFPF. Avant de trouver un fil véritable et de le tirer, nous avons ainsi consulté une masse de boîtes dans des fonds différents pour des résultats souvent assez minces qui nous ont laissé longtemps sceptique quant à la pertinence de la recherche et à la possibilité d'enquêter à partir d'un véritable travail de première main. Toutefois la persévérance s'est révélée payante. La multiplication des coups de sonde a permis de reconstituer progressivement un ensemble de pratiques, de trajectoires et de relations à l'*intérieur* et *entre* les espaces. Nous allons présenter dans la suite le bilan de notre collecte.

Du côté des gouvernants

L'enquête dans les archives à commencer par l'exploration de l'espace des gouvernants. Désireux de sortir du biais parlementaro-centriste que nous observions dans les travaux consacrés à la « loi Neuwirth », nous avons décidé de privilégier dans un premier temps une entrée par la haute administration pour examiner si elle avait contribué au processus de réforme de la loi de 1920 et de quelle façon. Ce chantier est resté longtemps bloqué. En effet, certains cartons furent longtemps indisponibles pour cause d'amiante, puis déménagés au nouveau centre des Archives Nationales à Pierrefitte. Toutefois, en 2014, la possibilité de consulter une partie d'entre eux a été à nouveau ouverte. Cette réouverture fut providentielle. Elle nous a en effet permis de documenter de manière inédite des aspects jusque-là inconnus. Convaincu que la question contraceptive avait été prise en charge par la **direction générale de la Santé**, et en l'occurrence le **bureau de la Protection maternelle et infantile**, nous avons commencé par consulter quelques cartons en relation avec la « régulation des naissances » dans ce cadre. Ils ont très rapidement révélé l'existence d'univers de relations beaucoup plus dense au sein de l'administration dans lequel la PMI n'occupait pas forcément la position la plus centrale. Nous avons découvert dans ce cadre l'importance de la mobilisation de la **direction de la Population et de l'Aide**, et plus particulièrement celle de **la sous-direction de la Famille** *via* le **1er bureau** dont nous avons exploré plusieurs cartons. Il est également apparu que le **service central de la Pharmacie** était impliqué. En outre, les archives du ministère de Population et de la Santé ont révélé – ce qui était en réalité logique – l'intervention régulière et les relations entretenues sur ce plan avec la **direction des Affaires criminelles et des Grâces** du ministère de la Justice et du **service législatif** qui lui est rattaché, ce qui nous a conduit à explorer les archives disponibles de ce dernier pour retrouver des traces d'activité en rapport avec la modification de la loi de 1920. De manière inattendue, cette plongée a également mis au jour un aspect peu ou pas connu dans l'histoire du traitement de la question contraceptive par les sommets de l'Etat. Au moment où ceux-ci s'opposaient officiellement à toute réforme du cadre légal, une mobilisation

importante a existé autour des années 1965 et 1966 pour trouver un système de dérogation au droit dans le but d'imposer la contraception dans les mondes ultramarins sans rien changer à la situation en métropole. Nous avons tenté de mieux documenter ce point en explorant certaines archives du **ministère en charge des DOM-TOM**. Certaines situations d'expertise dans et aux frontières de l'État en rapport avec la question de la population, saisie dans sa dimension démographique, ont été par ailleurs documentées à travers le **Fonds Mauco**, le **Fonds Sutter**, le **Fonds du Haut Comité Consultatif de la Population et de la Famille**. Du reste, notre objectif initial était également la réalisation d'une prosopographie des agents administratifs investis dans le traitement de la question à partir de la consultation de dossiers de carrière. Sur ce point, nous nous sommes heurtés à deux obstacles. Au moment où nous avons décidé d'explorer cette piste, une partie des séries qui auraient été *a priori* utiles n'étaient plus disponibles en raison des importantes perturbations que le site de Fontainebleau a connues ces dernières années. En outre, il faut reconnaître que nos demandes répétées au personnel des Archives Nationales sur ce point n'ont pas toujours rencontré l'aide espérée, sans doute faute d'avoir su bien présenter nos demandes.

Cela étant, l'exploration de l'univers des gouvernants ne s'est pas limitée à celle de la haute administration. Nous avons également tenté de mieux apprécier ce qui s'était joué du côté des membres élus de l'exécutif ou du législatif. Nous avons ainsi effectué des coups de sonde dans les **archives de la Présidence De Gaulle** qui se sont révélés peu fructueux. La consultation des notes adressées par le conseiller technique à la santé du président de la République n'a ainsi rien donné. Nous avons toutefois retrouvé un dossier préparatoire en relation avec deux réunions importantes qui sont tenues à la fin de l'année 1967 à l'Elysée dont nous analyserons dans notre dernier chapitre la signification. Par ailleurs, le **Fonds Donnedieu de Vabres**, a permis d'exploiter les notes manuscrites prises par le secrétaire général du gouvernement lors des discussions qui ont eu lieu au cours des deux conseils du ministre où la décision d'autoriser la discussion à l'Assemblée Nationale de la proposition de loi déposée par L. Neuwirth a été prise. Du côté du Premier Ministre, le **Fonds Jobert** a révélé quelques notations intéressantes de la part de son directeur de cabinet de l'époque. Le **Fonds Jeanneney** a été utilisé essentiellement pour consulter les agendas du ministre de la Santé entre 1966-1967 et repérer des contacts officiels ou officieux avec des partisans de la cause contraceptive. Enfin, le **Fonds Debré** a permis de mieux documenter certains aspects peu ou pas connus de l'action des gouvernants dans les années 60 en matière de contraception. Il a permis notamment de mieux saisir le contexte dans lequel la Commission Prigent sur la Famille a été créée en 1961 et comment celle-ci a, par la suite, été sollicitée par le Premier ministre lui-même pour trouver un moyen d'assouplir le cadre légal en matière de contraception, sans toutefois provoquer une modification de la loi. Grand défenseur de la cause de la population dans l'État aux côtés de son père, le professeur de médecine Robert Debré, les archives de Michel Debré permettent également d'avoir un aperçu des tentatives de contre-mobilisations qui ont pu exister à la fin des années 60 pour faire obstacle à la modification de la loi de 1920. En complément, d'autres fonds ont été exploités pour éclairer la scène gouvernementale. Nous avons notamment utilisé

les **archives de l'Assemblée Nationale**, ce qui, au-delà des comptes-rendus officiels, a permis de mieux saisir la forme des échanges dans la Commission spéciale créée en 1966 à l'initiative de L. Neuwirth.

Du côté des partisan-e-s de la cause contraceptive

La reconstruction de l'espace en rapport avec la cause contraceptive semble de prime abord plus simple. Ainsi, on pourrait être tenté de penser que la simple consultation des archives MFPF pourrait suffire à documenter ce terme de la relation. Or, rien n'est moins vrai. D'abord, si le **Fonds MFPF** est plutôt bien garni, le début des années 60 est beaucoup moins bien documenté que la deuxième partie de la décennie. En outre, s'en tenir à ce fond c'est confondre le carton et l'objet et surtout croire que le groupe mobilisé se superpose strictement avec une entité juridiquement définie comme association. Pour mieux éclairer cet espace, il a fallu recourir à différents fonds en relation avec des personnes et des organisations qui y ont été investies au moment qui nous intéresse, pour le saisir *par en haut* et *par en bas*.
Côté personnes, d'abord. Le **Fonds Deixonne** qui réunit les papiers d'un militant socialiste chevronné, ancien secrétaire général du MFPF dans les années 60, s'est révélé d'une très grande richesse et constitue une des sources majeures de ce travail. Ainsi également du **Fonds Dalsace** qui contient de nombreux documents conservés par un des médecins pionniers de la contraception en France. Le **Fonds Valabrègue** conserve un ensemble déterminant de lettres qui permettent de documenter le début des années 60 au MFPF à l'échelle des militant-e-s ordinaires et à celle des relations entre organisations. On a également tiré profit du **Fonds Simon** déposé au Centre des Archives du Féminisme à Angers, en particulier pour rendre compte des premières formations de médecins aux techniques contraceptives. Le **Fonds Weill-Hallé** de l'Institut Pasteur comporte quelques éléments intéressants à exploiter pour documenter la trajectoire du couple Weill-Hallé dont on verra la centralité dans l'invention de la cause contraceptive au mitan des années 50. C'est dans cette perspective que nous avons également consulté le **Fonds du Mouvement pour la Paix**.
Côté organisation, le **Fonds MGEN**, contre toute attente s'est révélé d'un grand intérêt, qui a permis de mieux saisir certaines dynamiques de mobilisation autour de la cause contraceptive impliquant des militants laïques. Le **Fonds MFPF Grenoble** a également été consulté. C'est une source importante pour documenter la forme prise par l'espace en faveur de la cause contraceptive et la mobilisation au tournant des années 60. De façon plus anecdotique, nous avons trouvé quelques éléments dans les archives non classées du **MFPF Lyon.** On également tiré parti du **Fonds Jeunes Femmes** pour apprécier l'investissement de protestant-e-s dans la cause contraceptive, en particulier en exploitant un ensemble de documents réunis *a posteriori* – des témoignages oraux retranscrits, en particulier – pour écrire l'histoire du mouvement. De même, nous avons procédé à des coups de sondes rapides dans le **Fonds Association des Femmes Diplômées** pour saisir l'investissement d'une association du féminisme de la première vague en faveur de la cause contraceptive. Certaines archives de partis ou des fonds en rapport

avec des partis ont été également sollicités. Ainsi des **Fonds PCF** et le **Fonds Thorez-Vermeersch** destinés à mieux comprendre la ligne de conduite de refus endossée à propos de la contraception par le PCF en 1956. On a également exploré le **Fonds PSU**, organisation fortement impliquée dans le combat en faveur de la contraception. De façon plus accessoire, le **Fonds FGDS** a pu être utilisé pour apprécier, dans une partie de la gauche non communiste en recomposition, les conséquences de la campagne présidentielle de 1965 et de la mise à l'agenda de la question contraceptive à travers la candidature Mitterrand. De même, nous avons combiné la consultation du Fonds FGDS avec le **Fonds Roudy** pour éclairer le rapport entre le Mouvement Démocratique Féminin et la cause contraceptive. Cet ensemble de sources archivistiques a permis de mieux saisir les contours de l'espace des partisan-e-s et son fonctionnement. Dans ce cadre, nous avons le plus possible tiré parti des informations disponibles pour tenter une description renouvelée et la plus précise possible de de celui-ci. C'est dans ce but que nous avons exploité certains documents afin de constituer **deux bases de données**. L'une porte sur un échantillon de médecins investi-e-s dans le la cause contraceptive au début des années 60. L'autre porte sur un échantillon de militant-e-s non médecins engagé-e-s à la même période (pour des détails sur leur constitution, voir le chapitre 2).

0.3.2. Affiner l'observation historique par des entretiens

Parallèlement à cette recherche d'archives, nous avons réalisé des entretiens. Si d'un point de vue quantitatif, leur volume n'est pas comparable à celui de la masse documentaire formée par les archives exploitées, certains d'entre eux se sont toutefois révélés décisifs. En ce sens, ils seront abondamment sollicités dans ce travail. Nous avons au total interrogé **19 personnes** (voir la liste complète en fin de volume). La **durée des entretiens va de 1 h à 2 h 45**. Ils se sont déroulés au domicile des enquêtés sauf trois, réalisés par téléphone, et celui avec le chercheur Etienne-Emile Baulieu, réalisé sur son lieu de travail. Par ailleurs, trois personnes ont été interrogées deux fois et nous avons mené une fois un entretien avec deux d'entre elles. De façon très schématique, on pourrait dire que ces enquêtés se distinguent en fonction de deux critères : d'une part, l'appartenance à l'espace des gouvernants ou à l'espace des partisan-e-s de la cause contraceptive ; d'autre part, le fait, pour le dire vite, d'y avoir été un responsable doté d'une certaine notoriété ou pas (les seconds sont anonymisés).

L'enquête a commencé par interroger des **responsables nationaux du MFPF, médecins et non médecins (n = 4)**, de la fin des années 50 et dans les années 60. L'entrée par ce terrain a vite révélé l'existence de cliques et d'inimités plus ou moins fortes dans cet univers, renforcées manifestement par la volonté présente chez certains de s'approprier *a posteriori* le succès d'une cause perçue comme ayant largement réussi. Cela nous a conduit d'emblée à ne pas considérer l'espace des partisan-e-s de la cause contraceptive comme un espace homogène. Nous avons alors été très vite portés à réfléchir aux principes de divisions qui pouvaient l'organiser à la période qui nous intéresse. Pour autant, sur le moment, ces entretiens ne nous sont pas apparus toujours très riches d'enseignements. En effet, interroger des personnes qui se sont déjà

beaucoup exprimées à propos de leur engagement et ont pu en livrer des versions écrites à travers des mémoires, expose au risque de se trouver face à un discours très maîtrisé donnant très peu de prises à l'enquêteur. Il faut ajouter à cela que le grand âge de certains d'entre eux et leur état de santé parfois fragile fait hésiter à demander avec trop d'insistance des précisions ou des reformulations. C'est en réalité après que l'on a beaucoup avancé dans notre connaissance de cet univers à partir du travail sur archives que nous avons pu davantage tirer parti de ce matériau en interrogeant la signification des contradictions qui pouvaient s'y manifester ou certains détails en apparence anodins dans les paroles prononcées. Notons que, grâce à la recommandation d'Evelyne Sullerot, nous avons réalisé un assez long entretien téléphonique avec une fille du couple Weill-Hallé. Combiné à d'autres sources, cela nous a permis de brosser un portrait inédit de la fondatrice du MFPF et de son époux. Pour sortir d'une vision par en haut de l'espace des partisan-e-s de la cause, nous avons par ailleurs conduit quelques **entretiens avec des militant-e-s ordinaires (n = 6)** s'étant investis dans les années 60 à Lyon (n = 5) et à Paris (n = 1). Cela nous a alors permis de recueillir une parole moins contrôlée. C'est sur cette base que nous avons pu proposer des analyses de trajectoires plus approfondies et intensifier la compréhension du fonctionnement de l'espace en réinterrogeant les sources écrites à partir de ce que nous avions recueilli de l'expérience passée de militant-e-s.
Nous avons également recueilli quelques **témoignages du côté de l'espace des gouvernants**. Nous avons dans ce cadre pris contact avec L. Neuwirth. Toutefois, les difficultés déjà signalées plus haut à propos des personnes ayant déjà mis en mots et en livres leurs expériences, ainsi qu'un état de santé déjà fragile, ont rendu cet entretien pas toujours aisé à mener et peu exploitable. Nous n'en avons pas fait usage dans ce travail. De même, nous avons rencontré le ministre de la Santé de l'époque, Jean-Marcel Jeanneney. L'entretien s'est révélé bref et factuel et ne nous pas permis d'en tirer davantage que les mémoires sous forme d'entretiens que ce dernier avait pu faire paraître. Il a cependant permis de mesurer la trace, et partant, l'importance, visiblement relative dans son cas, accordée à ce type de questions dans la mémoire d'un ancien ministre gaulliste davantage versé dans la chose économique. C'est une expérience semblable que nous avons faite avec trois hauts fonctionnaires ayant participé jeunes à la rédaction du rapport du Haut Comité Consultatif à la Population et à la Famille publié en 1967. Plus exactement, cela nous a permis de comprendre les investissements différenciés dans une question et dans son souvenir, en les rapportant aux propriétés des individus, en particulier du point de vue du genre et de la trajectoire ultérieure. Là où un haut fonctionnaire à la carrière brillante qui reçoit au Conseil Constitutionnel conserve un souvenir assez lointain de cette expérience noyée dans une succession de responsabilités jalonnant une vie professionnelle riche, une ancienne haute fonctionnaire à la carrière un peu moins éclatante, se montrera beaucoup plus prolixe.

Notre argumentation s'organisera en quatre temps. Dans un premier chapitre nous examinerons les conditions historiques et sociales de possibilité de formation de la cause contraceptive. Dans un deuxième chapitre, nous proposerons une objectivation détaillée des propriétés du groupe

mobilisé en faveur de celle-ci en soulignant son hétérogénéité. Dans un troisième chapitre, nous chercherons à comprendre comment il est cependant possible de faire cause commune. Dans un quatrième chapitre, nous nous intéresserons à l'espace des gouvernants et proposerons une socio-histoire des ralliements en son sein au principe d'une réforme de la loi de 1920.

CHAPITRE 1. La contraception : une invention improbable

L'objectif de ce chapitre est de rendre compte de l'apparition de la cause contraceptive en tant que *cause improbable* au milieu des années 50. Que faut-il entendre sous cette expression ? Si, comme nous l'avons déjà rappelé en introduction, les pratiques contraceptives sont loin de constituer à cette période des inventions récentes et disposent d'une longue histoire, leur transformation en *objet de revendication* sous la forme d'une cause publiquement énoncée réclamant le libre contrôle de la fécondité sur la base de moyens préventifs, apparaît en revanche bien plus improbable. Pourquoi ? Les travaux qui abordent les « mobilisations improbables »[1] insistent sur le fait que cette caractérisation s'applique à des groupes dont les membres sont placés dans une « situation politiquement carencée »[2], c'est-à-dire marquée par la « rareté des compétences militantes, [la] faiblesse des encadrements collectifs, [le] poids d'une identité collective faiblement valorisée voire stigmatisée »[3], mais qui, sous certaines conditions, peuvent surmonter ces obstacles pour protester et défendre publiquement une ou plusieurs revendications. Dans le but d'apprécier l'improbabilité d'une mobilisation, ces travaux prennent généralement comme critère principal d'évaluation les *propriétés internes* d'un *groupe* aux contours relativement identifiés (*e.g.* sans-papiers, prostituées, travailleurs précaires, chômeurs etc.). Toutefois, le cas de la cause contraceptive est en partie différent. En effet, la possibilité de son émergence rencontre *a priori* une série d'obstacles à la fois *externes* (*i.e.* contextuels) et *internes* (*i.e.* propres au groupe mobilisable)[4]. 1) Du côté *externe* d'abord, la cause se heurte à son *illégalité* et à son *illégitimité*. Illégalité dans la mesure où le cadre juridique existant sanctionne la « propagande » et la divulgation de moyens de contraception en prévoyant des peines de prison et des amendes, ce qui ne peut manquer d'affecter les anticipations des individus et contribuer à l'élévation du coût perçu d'un investissement en faveur de la cause contraceptive, bref de limiter les chances d'une action collective par crainte de la répression. Illégitimité, parce que, comme nous le rappellerons par la suite, les années

[1] Voir notamment : Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, 504 p. ; Sophie Maurer et Emmanuel Pierru, « Le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998. Retour sur un « miracle social », *Revue française de science politique*, 3, 2001, p. 371-407 ; Lilian Mathieu, *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, 2001, 333 p. ; Lilian Mathieu, « Les mobilisations improbables : pour une approche contextuelle et compréhensive » in Stéphane Cadiou, Stéphanie Dechezelles, Antoine Roger (dir.), *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 187-198 ; Annie Collovald et Lilian Mathieu, « Mobilisations improbables et apprentissage d'un répertoire syndical », *Politix*, 86, 2009, p. 119-143.

[2] Lilian Mathieu, « Les mobilisations improbables... », *op. cit*, p. 192.

[3] Annie Collovald et Lilian Mathieu, « Mobilisations improbables... », *op. cit*, p. 120.

[4] Comme le rappellent Jacques Lagroye, Bastien François et Frédéric Sawicki, « toute mobilisation peut être considérée comme une action qui suppose des conditions favorables, *internes* au groupe mobilisé, mais aussi *« externes »* » (Jacques Lagroye, Bastien François et Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz, p. 321, souligné par nous). Sur la distinction entre conditions internes et conditions externes, voir également : Stéphane Cadiou et Stéphanie Dechezelles, « La problématique de l'émergence pour l'étude des mobilisations collectives : pistes et repères » in Stéphane Cadiou, Stéphanie Dechezelles, Antoine Roger (dir.), *Passer à l'action...*, *op. cit*, p. 11-48.

d'après-guerre constituent une période d'intense valorisation de la famille et de la natalité, ce qui, au regard des normes publiques du dicible et du pensable instaurées à cette occasion, rend la revendication contraceptive difficilement énonçable, celle-ci s'exposant en permanence à la suspicion et au risque de discrédit par rapport à cet horizon d'attente particulier[1]. 2) Du côté *interne* ensuite, l'obstacle est double. En premier lieu, il porte sur l'identification du groupe mobilisable. En effet, la cause contraceptive n'apparaît pas spontanément solidaire d'un ensemble bien délimité et susceptible de se donner à voir en tant que tel, à la différence de ce que l'on relève dans les analyses consacrées aux mobilisations improbables où un rapport de transitivité relativement direct semble toujours devoir exister entre telle cause et un groupe précis auquel elle est supposée se référer. La cause contraceptive renvoie d'évidence au domaine de la procréation. Toutefois, ce constat ne permet pas de déduire qu'elle a « naturellement » à voir avec tel groupe plutôt que tel autre. En effet, dans une société, le groupe des personnes susceptibles d'être concernées ici apparaît toujours à la fois étendu et peu différencié[2]. Dès lors, parce qu'elle est potentiellement identifiée à un ensemble vaste doté de contours flous – en un certain sens, presque universel –, l'émergence de la cause contraceptive

[1] De ce point de vue, les facteurs externes ou contextuels – illégalité et illégitimité – qui contribuent à rendre improbable l'apparition de la cause contraceptive peuvent être rapprochés de ceux identifiés par A. Loez dans l'étude qu'il consacre aux mutineries de 1917 dans l'armée française. Il analyse en effet ces dernières comme un mouvement social et mentionne explicitement le fait qu'elles peuvent constituer un cas de mobilisations improbables. Parmi les obstacles de type externe repérés, il rappelle d'abord le cadre contraignant que constitue l'armée, lequel sanctionne *a priori* durement la désobéissance (« Sans cette dimension, on perd de vue l'essentiel des mutineries : leur extrême difficulté. Difficulté (...) d'agir dans le cadre de l'armée, une institution fondée sur la discipline et l'obéissance, dotée de moyens multiples pour les faire respecter et punir les transgressions »). En outre, il note que dans les rangs de l'armée la « « honte » de l'indiscipline dépasse largement le cadre de l'armée et de la guerre et renvoie à la manière dont l'ordre social est structuré, dans la France du début du siècle », de sorte que, selon lui, parce qu'elle « apparait illégitime » aux yeux du plus grand nombre, l'illégitimité de l'indiscipline, en plus de son illégalité, « ajout[e] un élément au caractère « improbable » de la mobilisation qui s'ébauche au printemps 1917 » (André Loez, *14-18. Les refus de la guerre...*, *op. cit*, p. 28 et p. 285).

[2] Sous ce rapport, le détour anthropologique est utile qui rappelle que si la procréation comporte des réquisits biologiques, elle est un acte de part en part *social* donnant lieu à des inventions symboliques et pratiques qui mettent en jeu un ensemble de relations, de rôles – à commencer par le « masculin » et le « féminin » –, une définition de leurs contributions respectives, qui excédent toujours de loin les personnes *réellement* impliquées. Condition de reproduction de l'ensemble des rapports sociaux, la procréation est en retour investie par tout l'ordre social et une multiplicité d'instances pratiques et symboliques, individuelles et collectives. Ainsi, nombreux sont les travaux anthropologiques qui, chacun à leur façon, soulignent que la procréation est un *rapport social*, lequel, dès lors, engage toujours plus que lui-même du point de vue de ses conditions biologiques de possibilité. Maurice Godelier note par exemple : « Nulle part un enfant ne naît du seul jeu des unions sexuels et des rapports de parenté. Il s'insère dans une totalité cosmique et sociale qui déborde et englobe la sphère de la parenté ». Et de préciser : « Force est de constater que nulle part, décidément, un homme et une femme ne suffisent à faire à eux seuls un enfant. Ce qu'ils fabriquent ensemble par des contributions qui varient de société en société, et avec des substances diverses (...), c'est un fœtus, jamais un enfant humain. D'autres agents doivent intervenir, des forces évidemment plus puissantes que les humains et qui apportent au fœtus ce qui lui manque pour devenir un enfant » (Maurice Godelier, *Au fondement des sociétés humaines*, Paris, Flammarion, 2010, p. 152 et p. 151). Mais, d'une autre manière, on pourrait également se référer à Françoise Héritier qui fait l'hypothèse que la valence différentielle des sexes est une structure symbolique ayant directement à voir avec le contrôle de la reproduction de la part de ceux – les hommes – qui ne peuvent enfanter (voir : Françoise Héritier, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996, 332 p.) ; ou encore, aux réflexions anthropologiques qui s'inscrivent dans la tradition du féminisme matérialiste et qui donnent à voir le rapport de force de part en part social que constitue la procréation (voir en particulier : Paola Tabet, *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998, 206 p. ; Nicole-Claude Mathieu, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies de* sexe, Donnemarie-Dontilly, Éditions Ixe, 2013, 266 p.; Colette Guillaumin, *Sexe, race et pratique de pouvoir*, Donnemarie-Dontilly, Éditions Ixe, 2016, 235 p.)

risque toujours de ne jamais mobiliser personne. Par conséquent, si l'on veut bien admettre que « la probabilité de rassembler réellement ou nominalement (...) un ensemble d'agents est d'autant plus grande qu'ils sont plus proches dans l'espace social et qu'ils appartiennent à une classe construite plus restreinte »[1], *l'extension sans limite évidente du groupe susceptible d'être concerné* abaisse *a priori* fortement les chances d'apparition d'une mobilisation, et cela d'autant plus que ce dernier se trouve structuré par de nombreuses différences et divisions sociales. En deuxième lieu, si on considère que l'apparition d'une mobilisation ne ressortit jamais à une « conception immaculée »[2] et qu'un « « nouveau » mouvement est souvent une résurgence d'un cycle plus ancien d'activisme, sous de nouvelles formes »[3] dans lequel des « structures dormantes »[4] ou des organisations déjà existantes peuvent se réinvestir[5], on peut légitimement penser que la constitution de la cause contraceptive pourrait bénéficier de l'existence préalable d'unités contestataires ayant, à une autre période, porté des revendications en partie congruente, et qui, dès lors, auraient trouvé là une occasion de reconversion. On pense en particulier au mouvement néo-malthusien né à la fin du XIXème siècle ou à celui de la réforme sexuelle qui émerge dans l'entre-deux-guerres, sur lesquels nous reviendrons. Or, au milieu des années 50, ces groupes, durement frappés par la guerre et le régime de Vichy, ont pour l'essentiel disparu.

Bref, on le voit, que l'on considère les conditions externes ou les conditions internes, aucune ne semble particulièrement favorable à l'apparition de la cause contraceptive au mitan des années 50. Dès lors, comment « expliquer l'improbable »[6] ? Se tourner vers l'hypothèse classique de l'ouverture soudaine ou de la *perception* d'une ouverture de la « structure des opportunités politiques », n'apparaît ici d'aucun secours. Centrale dans le paradigme dominant de la « *contentious politics* » pour l'analyse des mobilisations, cette notion a fait l'objet de critiques radicales, qui soulignent sa faible consistance au regard des biais statiste et objectiviste

[1] Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Le Seuil, 2001, p. 297-298.

[2] Verta Taylor, « La continuité des mouvements sociaux. La mise en veille du mouvement des femmes » in Olivier Fillieule (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005, p. 229.

[3] Florence Joshua, « Abeyance structure » in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, *op. cit*, p. 22.

[4] Verta Taylor, « La continuité des mouvements sociaux... », *op. cit*

[5] Pour un exemple, voir les travaux consacrés à l'émergence de l'altermondialisme en France : Éric Agrikoliansky, Olivier Fillieule, Nonna Mayer (dir.), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005, 370 p. ; Lilian Mathieu, « La constitution du mouvement altermondialiste français », *Critique internationale*, 27, 2005, p. 147-161 ; Éric Agrikoliansky, Olivier Fillieule, Isabelle Sommier (dir.), *Généalogie des mouvements altermondialistes en Europe. Une perspective comparée*, Aix-en-Provence, Karthala, 2008, 293 p. ; voir également certaines analyses consacrées à l'émergence de l'humanitaire, en particulier : Annie Collovald, « De la défense des « pauvres nécessiteux » à l'humanitaire expert. Reconversion et métamorphose d'une cause politique », *Politix*, 56, 2001, p. 135-161 ; Annie Collovald, « L'humanitaire expert : le désencastrement d'une cause politique » in Annie Collovald (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de solidarité en faveur du Tiers-monde*, Rennes, PUR, 2002, p. 19-47.

[6] Lilian Mathieu, « Les mobilisations improbables... », *op. cit*, p. 189.

qu'elle comporte[1]. Aussi, comprendre les « causalités de l'improbable »[2] suppose-t-il de porter le regard moins sur les grandes structures et leur éventuel ébranlement comme prolégomènes à toute mobilisation, que sur *l'activité spécifique d'individus ou de groupes*, d'une part, et *l'enchaînement particulier de faits et de situations dont ces derniers sont les protagonistes et dans lesquels ils sont pris*, d'autre part[3]. De ce point de vue, les recherches consacrées aux mobilisations improbables ont souligné le caractère déterminant des *entrepreneur-e-s de cause*[4]. Doté-e-s de ressources variées – matérielles, incorporées et relationnelles[5] –, ceux-ci sont en effet capables d'organiser une mobilisation et d'effectuer un travail symbolique de mise en forme de griefs pour donner consistance à des revendications, par-delà la simple existence de mécontentements qui, quoiqu'ils existent *toujours* en grande quantité dans une société, ne peuvent jamais accéder pour cette seule raison à l'état de cause et provoquer une mobilisation[6]. Au bout du compte, c'est à l'étude de ces individus particuliers, au suivi de leurs activités au milieu des années 50 et aux interdépendances dans lesquelles ils s'inscrivent, que ce chapitre sera consacré. Dès lors, l'émergence de la cause contraceptive en tant que cause improbable sera comprise comme le résultat d'une succession de coups joués dans des espaces et dans de contextes différents qu'il importera de traiter pour ce qu'ils sont *i.e.* des paris dont les agent-e-s, au moment où ils les font, ne savent jamais s'ils sont les bons et s'ils réussiront. Pour traiter de ces différents aspects, nous combinerons dès lors l'analyse des entrepreneur-e-s de cause en leur restituant « l'épaisseur du réel »[7], c'est-à-dire en étudiant la trajectoire de ces derniers et

---

[1] Sur la notion de « structure des opportunités », voir principalement : Doug McAdam, *Political process and the development of black insurgency 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press, 1982, 304 p. ; Sidney Tarrow, *Power in movement. Social movements, collective action and politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, 251 p. ; Doug McAdam, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Dynamics of contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, 387 p. ; Sidney Tarrow et Charles Tilly, *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Presses de Sciences Po, 2008, 396 p. Pour une critique, voir notamment : Jeff Goodwin et James Jasper, « Caught in a winding, snarling wine : the structure bias of political process theory », *Sociological forum*, 1, 1999, p. 27-54 ; Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 1, 2002, p. 75-100 ; Olivier Fillieule, « Requiem pour un concept. Vie et mort de la notion de structure des opportunités politiques » in Gilles Dorronsoro (dir.), *La Turquie conteste*, Paris, CNRS éditions, 2005, p. 201-218 ; Olivier Fillieule et Lilian Mathieu, « Structure des opportunités politiques » in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, *op. cit*, p. 530-540 ; Lilian Mathieu, « Contexte et opportunités » in Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier, *Penser les mouvements sociaux...*, *op. cit*, p. 39-54.

[2] Michel Dobry, « Les causalités de l'improbable et du probable. Notes à propos des manifestations de 1989 en Europe centrale et orientale », *Cultures et conflits*, 17, 1995 : https://journals.openedition.org/conflits/322

[3] Pour le dire avec les termes de M. Dobry, il s'agira d'échapper à la « posture étiologiste » pour qui « l' « invisible » (...) ce ne sera pas « ce qui se passe » dans l'événement, ce ne seront pas les caractéristiques internes du phénomène à expliquer », mais « ce qui lui est *externe* et *antérieur* » (Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques...*, *op. cit*, p. 30).

[4] La notion d'entrepreneur de cause (*issue entrepreneur/entrepreneur of the cause*) trouve son origine dans l'article classique : John McCarthy et Mayer Zald, « Resource mobilization and social movements : a partial theory », *American journal of sociology*, 82, 1977, p. 1212-1241. Pour une synthèse récente sur la notion, voir : Suzanne Staggenborg, « Entrepreneurs, movement » in David Snow, Donatella Della Porta, Bert Klandermans, Doug McAdam (dir.), *The Wiley-Blackwell encyclopedia of social and political movements volume 1*, Malden, Wiley, 2013, p. 411-413 ; Pour une reprise de cette notion soustraite à la perspective exclusivement instrumentaliste et stratégiste, voir notamment : Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, *op. cit*, p. 47-64.

[5] Sur ces trois grands types de ressources, voir en particulier : Lilian Mathieu, « Les mobilisations improbables... », *op. cit*, p. 190-192.

[6] John D. McCarthy et Mayer N. Zald, « Resource mobilization and social movements... », *op. cit*, p. 1215.

[7] Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, *op. cit*, p. 56.

certaines dispositions qui les caractérisent, l'appréhension de leurs ressources et les effets qu'elles provoquent dans les univers où elles sont déployées, le travail particulier de formulation de la cause coextensif à son irruption publique. Le chapitre s'organisera en trois temps. D'abord, nous reviendrons sur l'illégalité et l'illégitimité potentielle de la cause contraceptive en montrant comment une prétention d'État à l'encadrement des conduites procréatrices s'est objectivée dans un dispositif juridique et symbolique qui s'imposait à tous ceux cherchant à faire émerger une mobilisation. Ensuite, nous examinerons en détails les quelques mois qui vont de l'automne 1955 au printemps 1966 afin de comprendre le processus d'irruption publique de la cause contraceptive à cette date. Enfin, nous montrerons comment celle-ci constitue une invention nouvelle en ce qu'elle fait l'objet d'un travail d'autonomisation par rapport à un ensemble de thèmes et de causes plus traditionnelles auxquels la revendication pouvait jusque-là être subordonnée.

1.1. UNE CAUSE ILLEGALE ET ILLEGITIME

> « Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement, dans les conditions choisies par eux, mais dans les conditions directement données et héritées du passé ».
>
> Karl Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Éditions Sociales, 1969, p. 15.

On l'a dit, le caractère *a priori* improbable de la cause contraceptive découle pour partie du fait qu'il existe un système d'interdiction et de disqualification qui rend celle-ci potentiellement illégale et illégitime. Le but de ce développement est de fournir quelques éléments éclairant la constitution de ce cadre qui s'impose au préalable aux entrepreneur-e-s de la cause et oriente leurs actions et leurs perceptions. En effet, ces derniers dépendent de lui à deux titres au moins. Il est à la fois ce qui fait *obstacle* à l'émergence d'une mobilisation et, dans le même temps, ce qui rend celle-ci *concevable* dans la mesure où, sans son existence, il n'y aurait aucune raison de chercher à s'organiser pour essayer de transformer la relation de pouvoir qu'il organise. Dès lors, nous montrerons que ce système de contraintes à la fois juridiques et symboliques renvoie à la formation d'une *prétention d'État* à encadrer l'usage du corps procréateur. Nous ferons l'hypothèse que cette dernière est inséparable de la constitution de la « population » et du « souci du nombre » en problème d'État dans le cadre du processus de « nationalisation de la société »[1] qui intervient à compter de la fin du XIXème siècle. En effet, dès lors que le groupe national devient l'« unité de survie essentielle »[2], la question de la taille de la population et des conditions de sa reproduction tend à revêtir un intérêt nouveau pour les gouvernants. De là l'institution d'une prétention d'État revendiquant le monopole de l'encadrement des conduites

[1] Sur ce processus, voir en particulier : Gérard Noiriel, *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Gallimard, 2005, p. 187 et suiv.; Gérard Noiriel, *Une histoire populaire de la France. De la guerre de Cent Ans à nos jours*, Marseille, Agone, 2018, chapitre 9.
[2] Norbert Elias, *La société des individus*, Paris, Pocket, 1997, p. 266.

procréatrices contre d'autres groupements concurrents (*e.g.* famille, religion, groupe professionnel tel les médecins) – comme le rappelle M. Weber, la formation de l'État moderne se caractérise par le fait d'« exproprier les puissances « privées » indépendantes »[1] –, lesquels sont désormais contraints d'en passer par l'État pour faire éventuellement valoir certaines prérogatives en ce domaine. Dans ce qui suit, nous rendrons compte de l'*institué* plus que du détail des luttes pour l'institution, même si, à l'occasion, certaines d'entre elles pourront être rapidement évoquées. Bref, il s'agira avant tout de mettre au jour les principaux *traits* de cette prétention d'État tels qu'ils se sont édifiés au fil du temps et tels qu'ils sont *objectivés* dans des lois, des savoirs, des institutions, etc., qui se dressent devant les entrepreneurs de cause. Nous procéderons en trois temps. D'abord nous proposerons une brève généalogie de la constitution du souci du nombre en problème d'État en soulignant l'importance de la fin du XIXème siècle avec l'apparition de la question de la « dépopulation ». Ensuite, nous donnerons à voir les différentes composantes du dispositif étatique d'encadrement des conduites procréatrices qui se met en place au début du XXème siècle. Enfin, nous montrerons comment celui-ci se consolide de la fin des années 30 aux années qui suivent la Libération.

1.1.1 Le souci du nombre comme souci d'État

Dans leur *Histoire de la démographie*, Jacques et Michel Dupâquier relèvent que « partout où le pouvoir se constitue, on énumère ». Et d'ajouter : « (...) quand l'État prend une certaine extension, on dénombre »[2], et cela au moins depuis l'Égypte du IIIème millénaire. De son côté, P. Bourdieu note que « la naissance de l'État est inséparable d'une immense accumulation de capital informationnel »[3]. Dans ces conditions, ce que, en référence à un texte de Maurice Halbwachs et Alfred Sauvy, on pourrait appeler le « point de vue du nombre »[4] en matière de population se révèle, au moins en ses origines, non dissociable du point de vue de l'État. P. Bourdieu poursuit en ce sens : « L'État est un unificateur théorique, il est théoricien ; il opère une unification de théorie ; il prend un point de vue central et élevé, celui de la totalisation. Ce n'est pas un hasard si l'instrument par excellence de l'État est la statistique : elle permet de totaliser les informations individuelles et d'obtenir, par la totalisation, une information qu'aucun des individus qui ont fourni l'information élémentaire ne détient. La statistique est précisément une technique transcendante qui permet d'opérer une totalisation (...). L'État a partie liée avec l'objectivation et toutes les techniques d'objectivation »[5]. Pour autant, il faut prendre garde à ne pas établir de faux invariants historiques. En effet, si le souci du nombre est susceptible d'apparaître dès lors qu'un organe de pouvoir nettement différencié, spécialisé, et

[1] Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, 10/18, 1963, p. 132.
[2] Jacques Dupâquier et Michel Dupâquier, *Histoire de la démographie. La statistique de la population des origines à 1914*, Paris, Perrin, 1985, p. 27.
[3] Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Raisons d'agir/Le Seuil, Paris, 2012, p. 336.
[4] Maurice Halbwachs et Alfred Sauvy, *Le point de vue du nombre. Édition critique sous la direction de Marie Jaisson et Éric Brian*, Paris, INED, 2005, 469 p.
[5] Pierre Bourdieu, *Sur l'État...*, *op. cit*, p. 338. De la même façon, Alain Desrosières écrit : « La statistique est, comme le montre l'étymologie, associée à la construction de l'État, à son unification, à son administration » (Alain Desrosières, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2000, p. 16).

centralisateur tend à exister, celui-ci n'a cependant pas toujours la même signification ni les mêmes modes d'existence. Par conséquent, il importe de le réinscrire systématiquement dans une conjoncture spécifique[1] *i.e.* au sein d'une forme donnée de rapports de pouvoir et en relation avec des pratiques savantes et administratives particulières. Le souci du nombre qui a rendu possible la formation d'une prétention d'État à l'encadrement des conduites procréatrices est celui qui se constitue en relation avec l'objet « population ». Si ce dernier apparaît au XVIIème siècle, c'est toutefois la rencontre entre les porteurs d'un savoir démographique encore tâtonnant et les élites politiques qui va contribuer à la fin du XIXème siècle à faire du problème de la « population » saisi du point de vue du nombre un problème d'État à la faveur de la nationalisation de la société.

La population un nouvel objet à gouverner

Le problème du nombre comme souci d'État est inséparable de l'apparition de la « population » comme objet de réflexion et de pratiques de gouvernement. Cette notion se constitue véritablement au XVIIème siècle. À cette période et tout au long du XVIIIème siècle, elle deviendra ainsi l'enjeu de disputes intellectuelles dans le cadre de l'économie politique naissante. En simplifiant, on pourrait dire que le débat porte sur le fait de savoir si la population est un facteur favorisant l'activité économique ou si, au contraire, elle en est le résultat. M. Foucault note à ce propos que, aux yeux des mercantilistes du XVIIème siècle, « la population apparaît non plus simplement comme un trait positif permettant de figurer dans les emblèmes de la puissance du souverain, mais elle apparaît à l'intérieur d'une dynamique ou plutôt, non pas à l'intérieur, mais au principe même d'une dynamique et de la dynamique de puissance de l'État et du souverain. La population, c'est un élément fondamental, c'est-à-dire un élément qui conditionne tous les autres. (...) Autrement dit, la population comme force productive, au sens strict du terme, c'était ça le souci du mercantilisme »[2]. Si, à cette période, comme le remarque de son côté Jean-Claude Perrot, « le nombre fait la richesse »[3], la perspective va se modifier en partie au siècle suivant avec les physiocrates. Celui-ci observe : « Ce n'est pas que la nouvelle économie politique remette en cause l'objectif populationniste du système mercantile, mais elle en examine les conditions. (...) Dès lors la population a perdu son rôle de cause initiale pour devenir simple indicateur des effets économiques »[4]. Si l'on suit cette fois M. Foucault, la principale innovation introduite par les physiocrates renvoie au fait que, à la différence des mercantilistes, ces derniers vont être enclins à appréhender la population sous le rapport de sa « naturalité » et non plus comme une collection de sujets soumis à l'autorité d'un souverain, ce

[1] En ce sens, Paul-André Rosental souligne à propos de « l'argument démographique » tel qu'il se manifeste au cours du XXème siècle, sa « plasticité » et le fait qu'il importe toujours de comprendre sa « mobilisation en situation, dont le produit est nécessairement fluide et mouvant » (Paul-André Rosental, « L'argument démographique. Population et histoire politique au 20ème siècle », *Vingtième siècle*, 3, 2007, p. 4 et p. 5).
[2] Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France 1977-1978*, Gallimard/Le Seuil, 2004, p. 70.
[3] Jean-Claude Perrot, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1992, p. 145.
[4] *Ibid.*, p. 151.

qui, selon ses propres termes, provoquera alors un « déblocage de l'art de gouverner »[1] articulé autour de la série « gouvernement, population, économique politique »[2]. Dans le cours déjà cité, M. Foucault observe : « (...) les mercantilistes considéraient en quelque sorte le problème de la population essentiellement dans l'axe du souverain et des sujets. C'était comme des sujets de droit, sujets soumis à la loi, sujets pouvant être susceptibles d'un encadrement réglementaire, c'était dans le rapport de la volonté du souverain à la volonté soumise des gens que se situait le projet mercantiliste (...). Or, je crois qu'avec les physiocrates, d'une façon plus générale avec les économistes du XVIIIème siècle, la population va cesser d'apparaître comme une collection de sujets de droit, comme une collection de volontés soumises qui doivent obéir à la volonté du souverain par l'intermédiaire des règlements, lois, édits, etc. *On va la considérer comme un ensemble de processus qu'il faut gérer dans ce qu'ils ont de naturel et à partir de ce qu'ils ont de naturel* »[3]. Bref, si l'objet « population » tel qu'il se constitue au XVIIIème siècle n'est pas, du point de vue du nombre, posé en des termes qui seront ceux de la démographie lorsque, au milieu du XIXème siècle, ce domaine de savoir revendiquera son autonomie, on voit cependant comment, en « dépouillant le peuple de ses qualités morales et politiques, de son statut de sujet pour en faire un instrument de politique et de l'État »[4], les physiocrates en ont établi les conditions de possibilité.

En outre, parallèlement *à* et en relation *avec* ces débats, on observe à la même période des tentatives de dénombrement de la population. Si, au XVIIème siècle, la France ne dispose pas en ce domaine d'une tradition intellectuelle stabilisée comparable à l'arithmétique politique anglaise ou à la *staatistik* allemande, l'existence dans le cadre de la monarchie absolue d'une administration dotée d'un degré de centralisation déjà relativement important va permettre en revanche le développement « d'une tradition *administrative* très vivante de mémoires et d'enquêtes »[5] portée par les intendants du royaume. De ce point de vue, la fin du XVIIIème siècle apparaît comme un moment charnière. Eric Brian a étudié les transformations conjointes de l'État et de l'univers des savants à cette période. Il a montré en particulier comment une légitimation croisée s'était produite entre des administrateurs réformateurs et certains géomètres de l'Académie des Sciences autour de pratiques de dénombrement considérées comme un nouvel instrument de gouvernement. Il relève ainsi : « La légitimité savante et administrative des dénombrements de population a été gagnée de haute lutte : pour que le fruit du labeur des intendants s'impose dans la bataille de chiffres que manifestent les publications d'économie politique à la fin du XVIIIème siècle, il aura fallu que l'Académie des Sciences les consacrent »[6]. Le début du XIXème siècle s'efforcera de poursuivre ces tentatives de mise en

[1] Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population...*, *op. cit*, p. 107.
[2] *Ibid.*, p. 111.
[3] *Ibid.*, p. 72 (souligné par nous).
[4] Arnault Skornicki, *L'économiste, la cour et la patrie*, Paris, Éditions du CNRS, 2011, p. 218.
[5] Alain Desrosières, *La politique des grands nombres...*, *op. cit*, p. 37-38. Sur les premiers dénombrements au XVIIème siècle en France, voir également : Jacqueline Hecht, « L'idée de dénombrement jusqu'à la Révolution » in INSEE, *Pour une histoire de la statistique tome 1*, Paris, INSEE, 1977, p. 44-18 ; Jacques Dupâquier *et alii.*, *Histoire de la démographie...*, *op. cit*, p. 83-91.
[6] Éric Brian, *La mesure de l'État. Administrateurs et géomètres au XVIIIème siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 20.

chiffres en les dotant d'« outillages politiques, cognitifs et administratifs donn[ant] son originalité à la description statistique du monde social parmi d'autres modes de description, et à la statistique française par rapport à celles d'autres pays »[1]. En ce sens, un bureau de la statistique est créé en 1800 au sein du Ministère de l'Intérieur[2]. En 1833, la Statistique Générale de la France (SGF) prend le relais. Rattaché au Ministère du Commerce, cet organisme sera chargé de « rassembler, coordonner et publier des tableaux statistiques élaborés par d'autres administrations »[3]. Toutefois, sa principale activité consistera à « organiser et (...) exploiter les recensements quinquennaux et [à] analyser le « mouvement de la population » à partir des registres de l'état civil »[4]. Pour autant, la statistique administrative ne disposait pas à cette époque du monopole de quantification de la population. Durant toute la première partie du XIXème siècle, elle était concurrencée par des agents extérieurs, les « statisticiens moraux », lesquels, tels Louis-René Villermé ou encore Adolphe Quêtelet, opposaient au modèle de statistique descriptive pratiqué par l'administration, un modèle inférentiel tourné vers l'identification de régularités et le calcul de probabilités[5]. On le voit, ces quelques rappels soulignent que le souci du nombre en relation avec l'objet « population » a une histoire longue étroitement liée au processus de formation d'un État centralisateur. Pour autant, il ne s'agit en rien d'un processus toujours identique à lui-même. Le sens de l'objectivation statistique varie dans le temps. De ce point de vue, comme nous l'avons déjà indiqué, la fin du XIXème siècle va constituer un basculement.

Savoir démographique et nationalisation de la société

Si, entre le XVIIème siècle et la première moitié du XIXème siècle, la configuration politique s'était à l'évidence fortement modifiée et que, sous le rapport du souci du nombre, les représentations, les pratiques et les institutions le soutenant avaient elles aussi connues des transformations importantes et des débats dont nous avons livré un aperçu précédemment, reste que, tout au long de cette période, le recensement de la population, en simplifiant, procédait encore du simple tableau de ressources où les individus comptabilisés ne figuraient jamais qu'un aspect de la puissance d'un souverain. Or, à la fin du XIXème siècle, sous l'effet de déterminants structuraux et d'éléments davantage conjoncturels, une rencontre heureuse va s'opérer entre les élites politiques du nouveau régime républicain et les porteurs d'un savoir démographique en quête de légitimité, de sorte que le souci du nombre va acquérir dans ce

[1] Alain Desrosières, *La politique des grands nombres...*, *op. cit*, p. 43.
[2] Sur ce point et les oppositions qui structurent le bureau, voir : *Ibid*., p. 48 et suiv. ; voir également : Jean-Claude Perrot et Stuart Woolf, *State and statistics in France 1789-1815*, London, Harwood Academic, 1984, 205 p.
[3] *Ibid*., p. 185. Sur la SGF et sa création, voir aussi : Hervé Le Bras, « La statistique générale de la France » in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire tome 2. La Nation, volume 2,* Paris, Gallimard, 1987, p. 317-353.
[4] Alain Desrosières, *La politique des grands nombres...*, *op. cit*, p. 43.
[5] Voir : Bernard-Pierre Lécuyer, « Médecins et observateurs sociaux : les Annales d'hygiène publique et de médecine légale (1820-1850) » in INSEE, *Pour une histoire de la statistique tome 1*, *op. cit*, p. 445-476 ; Bernard-Pierre Lécuyer, « Statistiques administratives et statistiques morales au XIXème siècle » in *Actes de la journée d'étude « Sociologie et statistique »*, Paris, INSEE, p. 155-165 ; Alain Desrosières, *La politique des grands nombres...*, *op. cit*, p. 188.

cadre une signification renouvelée conduisant à ériger la question de la « dépopulation » en véritable problème d'État.

Du côté des éléments structuraux, c'est en premier lieu la *nationalisation de la société* qui se révèle cruciale. En effet, l'installation en France de l'État républicain au cours des années 1880 impose le groupe national comme groupe de référence. Celui-ci correspond à un vaste ensemble d'individus interdépendants structuré par des « liaisons à distance » et marqué par le « postulat qu'il n'existe plus de différence qualitative entre les gouvernés et les gouvernants »[1] étant entendu que la souveraineté appartient désormais à la totalité des citoyens. Dès lors, la conformité à l'intérêt du groupe national en tant que groupe de personnes juridiquement égales, devient le nouveau principe de légitimation de l'action des gouvernants, ces derniers étant eux-mêmes partie prenante du groupement et inscrits dans les rapports de solidarité qui l'organisent[2]. Dans ces conditions, les élites politiques doivent s'efforcer d'agir *au nom* du groupe national et *sur lui* dans le but de lui donner une réalité qui justifie le pouvoir reçu en délégation. Faire exister une « société matériellement et moralement intégrée, à pouvoir central stable, permanent, à frontières déterminées, à relative unité morale, mentale et culturelle »[3] suppose des instruments favorisant la « nationalisation de l'ethos et du sentiment »[4] chez les membres du groupement pour que ces derniers puissent se mobiliser en faveur de l'intérêt national. On le sait, à côté de la reconnaissance progressive d'un nouveau système de droits (droit de vote, droits sociaux, etc.) et de devoirs (*e.g.* conscription obligatoire) pour chaque citoyen, le développement de moyens de transport et de communication, le déploiement d'un appareil bureaucratique sur l'ensemble du territoire, la scolarisation de masse qui permet l'imposition d'une langue et de références communes, la liberté de la presse, la progression des échanges monétaires, sont autant d'éléments qui, à la fin du XIXème siècle, ont puissamment contribué à l'intégration des classes populaires dans le groupe national et à l'unification de ce dernier[5]. Du côté des gouvernants, ce travail d'intégration et d'unification impliquait de

---

[1] Gérard Noiriel, *État, nation et immigration...*, *op. cit*, p. 189.

[2] Comme le rappelle G. Noiriel, « sous l'Ancien Régime, la légitimité du pouvoir royal reposait sur la croyance qu'il existe une différence de *nature* entre le Roi (de « droit divin ») et ses sujets. La noblesse se considérait elle-même comme faisant partie d'une « race » à part, supérieure au peuple par essence. C'est pourquoi celui-ci était maintenu à l'écart de la vie politique. Dans l'État-Nation, les gouvernants et les gouvernés forment au contraire « une communauté d'égaux » (*Ibid.*)

[3] Marcel Mauss, *La nation*, Paris, PUF, 2013, p. 84.

[4] Norbert Elias, *Les Allemands. Luttes de pouvoir et développement de l'habitus aux XIXème et XXème siècle*, Paris, Le Seuil, 2017, p. 204.

[5] Ces différents processus ont donné lieu à une littérature pléthorique. Pour un aperçu synthétique, on se contentera de renvoyer à l'ouvrage classique : Eugen Weber, *La fin des terroirs 1870-1914. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, 839 p. ; voir aussi : Gérard Noiriel, *État, nation et immigration…*, *op. cit* ; Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXème-XXème siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007, chapitre 2 ; Gérard Noiriel, *Une histoire populaire de la France…*, *op. cit*, chapitre 9. Pour lever toute confusion à propos du processus de *nationalisation de la société*, G. Noiriel précise : « Ce terme ne signifie pas, évidemment, que tous les Français ait été fabriqués dans le même moule, qu'ils aient tous pensé la même chose, partagé les mêmes croyances. Il signifie seulement qu'à partir des années 1880 ils ont tous été pris dans les liens d'interdépendance tissés par l'État. Pour prendre une métaphore linguistique, je dirais qu'ils ont tous utilisé la même langue pour nommer leurs différences » (*Ibid.*, p. 390).

disposer de moyens d'*identification des individus*[1] et de *totalisation des informations* pour *produire des représentations homogénéisatrices de la société* destinées, d'une part, à guider une intervention croissante du pouvoir politique dans la vie des membres de la communauté nationale, et, d'autre part, à être diffusées auprès de ces derniers dans le but de leur fournir une image de la totalité – le « nous » national – à laquelle ils étaient censés appartenir. Dès lors, il n'est guère étonnant qu'une bonne partie des élites républicaines aient été tout particulièrement enclines à considérer la mise en chiffres comme un ensemble de techniques et des savoirs décisifs permettant d'objectiver et de faire exister le groupe national *via* la construction de classes d'équivalence capables de faire « tenir ensemble des choses distinctes, en créant ainsi des choses d'un autre ordre »[2]. Du reste, on comprend comment, dans ce contexte de nationalisation de la société, le souci du nombre a pu acquérir une nouvelle signification. En effet, la population n'apparaît plus ici comme une simple ressource figurant un éventuel signe de puissance pour un monarque entretenant avec elle un rapport patrimonial. *Elle se confond à présent avec les conditions même de possibilité de l'interdépendance et de la solidarité entre les membres du groupe national et, partant, touche directement à ses intérêts vitaux et à ses chances de reproduction*. Ainsi, toute variation sur ce plan, pour peu qu'elle soit perçue par les gouvernants et les gouvernés, engage potentiellement l'intégrité du groupe national lui-même, lequel tend à s'imposer et à apparaître comme « l'unité de protection envers et contre tout, dont dépendent la sécurité physique et l'existence sociale »[3] des individus.

L'autre déterminant structural favorisant la transformation de la question de la « dépopulation » en problème d'État à la fin du XIXème siècle, est l'autonomisation progressive du savoir démographique à compter des années 1850. Forgé par Achille Guillard en 1853[4], le terme désigne une entreprise tâtonnante qui, au fil du temps, va se présenter comme une saisie de « la population dans ses dynamiques internes », c'est-à-dire réduite à « un jeu de variables telles que la natalité, la nuptialité, la mortalité, en considérant ses autres déterminations (y compris, le plus souvent, les migrations) comme exogènes »[5]. Porteuse au départ d'une critique de la qualité des données utilisées par la statistique administrative et de son ambition tournée de manière exclusive vers la description, la démographie entendait signifier « une alternative intellectuelle au modèle dominant de la statistique sociale développée par la SGF et par l'Académie des Sciences »[6]. En ce sens, elle poursuivait l'opposition du début du siècle entre statistique administrative et statistique morale. À partir de l'objet « population », il s'agissait en effet de « découvrir des lois et des causes » et d'utiliser « la statistique pour l'élaboration de

[1] Sur l'identification, voir notamment : Gérard Noiriel (dir.), *L'identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007, 271 p. ; Ilsen About et Vincent Denis, *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, La Découverte, 2010, 128 p.

[2] Alain Desrosières, *La politique des grands nombres...*, *op. cit*, p. 17.

[3] Norbert Elias, *La société des individus*, *op. cit* p. 271.

[4] Sur A. Guillard et son rôle dans l'invention de la démographie en France, voir : Libby Schweber, *Disciplining statistics. Demography and vital statistics in France and England 1830-1885*, Durham, Duke University Press, 2006, p. 35-48 ; voir également : Michel Dupâquier, « La famille Bertillon et la naissance d'une nouvelle science sociale », *Annales de démographie historique*, 1983, p. 293-311.

[5] Paul-André Rosental, « Pour une histoire politique des populations », *op. cit*, p. 13.

[6] Libby Schweber, « L'échec de la démographie en France au XIXème siècle ? », *Genèses*, 29, 1997, p. 7.

la politique sociale »[1], à la différence de la SGF qui continuait à prôner un modèle visant la simple agrégation des données, et qui se présentait comme neutre sur le plan politique. À compter de 1860, la création de la Société Statistique de Paris (SSP) deviendra le lieu matérialisant l'affrontement entre ces deux perspectives. Si celle-ci accueillit les défenseurs de la démographie qui s'étaient vus relégués jusque-là « dans une sphère marginale qu'on peut qualifier de science sociale républicaine »[2], elle resta cependant largement dominée par les représentants de la statistique administrative alliés aux économistes libéraux, lesquels entendaient valoriser « une statistique (…) purement descriptive et dont le but soit la vérification du savoir déductif de l'économie politique »[3]. Cela dit, à la fin des années 1870, la démographie connut une éphémère reconnaissance à la faveur du premier Congrès International de Démographie organisé à Paris au moment de l'Exposition Universelle de 1878, ses partisans exploitant à cette occasion l'affaiblissement conjoncturel de la SSP[4]. Si l'institutionnalisation de cette discipline échoua toutefois dès le milieu des années 1880, reste que, comme le souligne, Libby Schweber, « beaucoup d'éléments de son programme » seront repris au même moment par la SSP et la SGF, lesquelles opéreront par ce biais un rétablissement « sur la scène intellectuelle et institutionnelle » en se présentant comme les porteuses d'une « nouvelle version de la statistique comme science »[5]. Bref, à la fin du XIXème siècle, la situation de la démographie apparaît quelque peu paradoxale : si son institutionnalisation comme discipline n'est toujours pas acquise, une partie de ses positions sous le double rapport du modèle statistique à observer et du rôle que celui-ci était susceptible de jouer dans la conduite de politiques, ont gagné en légitimité auprès des élites administratives et politiques après le changement d'orientation opéré par la SSP[6]. Dès lors, les conditions étaient réunies pour que, à la faveur de circonstances particulières, l'offre de savoir démographique – toujours en quête de légitimité *pour lui-même* – puisse être perçue et reçue de manière favorable par une partie de l'élite politique, en particulier à travers le thème de la « dépopulation ».

Qu'est-ce qui a permis cette rencontre ? Le thème de la « dépopulation » commença à émerger à la fin du Second Empire. Acquis de longue date aux thèses malthusiennes, les économistes libéraux qui dominaient l'espace encore en formation des sciences sociales modifièrent leurs positions sur ce point après le recensement de 1866. En effet, une inquiétude inédite se manifesta chez eux devant les chiffres qui révélaient un nouveau ralentissement démographique, et cela, alors même que cette tendance avait déjà été observée lors du

---

[1] *Ibid.*, p. 8.
[2] *Ibid.*, p. 10.
[3] *Ibid.* Voir également : Libby Schweber, *Discplining statistics...*, *op. cit*, p. 50-53.
[4] Libby Schweber, « L'échec de la démographie... », *op. cit*, p. 20.
[5] *Ibid.*, p. 21. Dans le même sens, Christian Topalov remarque : « La statistique occupera donc désormais le terrain jadis abandonné aux franc-tireurs de la « statistique morale », s'intéressera aux problèmes d'application, notamment par la voie de la législation, et modifiera du même coup son programme scientifique : il ne s'agira plus seulement de décrire les phénomènes sociaux mais de les expliquer » (Christian Topalov, « Nouvelles spécialités » in Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, p. 423).
[6] C. Topalov écrit encore à ce sujet : « C'est l'insertion de la SSP dans le champ de la réforme et sa participation aux nouvelles tâches des administrations qui a permis de redéfinir l'objet de la discipline [statistique] tout en lui fournissant la légitimité sociale dont elle avait besoin pour s'imposer » (*Ibid.*, p. 426).

recensement de 1856 et que, à cette date, cela n'avait provoqué aucune alarme particulière de leur part, les discussions éventuelles qu'ils pouvaient avoir sur la « dépopulation » à cette occasion ne l'abordant jamais que sous l'angle de l'exode rural[1]. Cela dit, du point de vue des déterminants conjoncturels, le véritable déclencheur fut incontestablement la défaite de 1870. Les républicains l'attribuèrent à la faiblesse numérique de l'armée et au fait que trop peu de citoyens effectuaient leur service militaire, alors que celui-ci était la règle côté prussien. Ainsi, après la débâche napoléonienne, tous – légitimistes, orléanistes, républicains – au sein de l'élite politique du nouveau régime se convertirent « à la loi du nombre (...) parce que la Prusse l' [avait] fait triompher sur les champs de bataille »[2] et, partant, rallièrent le principe de la conscription obligatoire votée en 1872, ce qui contribua fortement à élever le souci du nombre et du déclin démographique au rang de préoccupation majeure[3]. Celle-ci fut d'autant plus durable et prégnante à la fin du XIXème siècle que la France était prise dans d'intenses rivalités entre « sociétés impériales »[4] avec le Royaume-Uni et l'Allemagne qui faisaient de la guerre un horizon d'attente toujours présent contraignant fortement les perceptions des gouvernants. Cela dit, pour que le thème de la « dépopulation » en tant que problème d'État cristallise, il fallait des lieux spécifiques de rencontre et de mobilisation. Le premier d'entre eux fut l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française (notée désormais Alliance nationale). Initiée en 1896 par Jacques Bertillon alors chef du service de statistique démographique de la ville de Paris, membre de la SSP, fils de Louis-Alphonse Bertillon, lui-même promoteur du savoir démographique et beau-fils d'A. Guillard dont on a rappelé plus haut le rôle dans l'autonomisation cognitive de ce domaine, il sera accompagné dans son entreprise par Émile Javal (professeur de médecine, membre de l'Académie de Médecine, ancien député venu des rangs de la gauche), Charles Richet (professeur de médecine, membre de l'Académie de Médecine, futur prix Nobel) et André Honnorat (journaliste). Cette association de « lutte contre la dépopulation » regroupera plusieurs députés – y compris des socialistes tels Jules Guesde ou Marcel Sembat –, des hauts fonctionnaires, des professeurs, des hommes de lettres – le plus fameux étant Émile Zola, auteur en 1899 d'un roman intitulé *Fécondité* fustigeant la « dépopulation » qui menaçait selon lui d'emporter la France –, des maires, des médecins, tous « représentants de l'élite d'une république laïque et patriotique, celle qui, en France, a pris le

[1] Pour une analyse détaillée du basculement des économistes libéraux du malthusianisme au populationnisme à cette période, voir : Yves Charbit, *Du malthusianisme au populationnisme. Les économistes français et la population 1840-1870*, Paris, PUF, 1981, 307 p. ; Yves Charbit, *Economic, social and demographic thought in the XIX th century*, Londres, Springer, 2009, p. 51 et suiv.

[2] Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009, p. 278.

[3] Michael Teitelbaum et Jay Winter rappellent à juste titre : « In France the military consequences of demographic change were discussed incessantly from the Franco-Prussian War until the Second World War. (...) After the crushing defeat of France in the war of 1870-1871, (...) the population question become a permanent part of the rhetoric and on occasion, the substance of French politics » (Michael Teitelbaum et Jay Winter, *The fear of population decline*, Orlando, Academic Press, 1985, p. 18). Sur ce point, voir également : Joseph Spengler, *France faces depopulation*, Durham, Duke University Press, 1979, 383 p. ; Richard Tomlinson, « The disappearance of France 1896-1940 : French politics and the birth rate », *Historical journal*, 28, 1985, p. 406.

[4] Voir : Christophe Charle, *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne 1900-1940. Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Le Seuil, 2001, 596 p.

pouvoir dans le champ politique et universitaire à la fin du XIXème siècle »[1]. Le thème de la « dépopulation » connut cependant une véritable *officialisation* dans l'univers politique avec la création en 1902 d'une commission extraparlementaire chargée de « procéder à une étude d'ensemble sur la question de la dépopulation et de rechercher les moyens les plus pratiques de la combattre »[2]. Formée de 67 membres, elle comptait 9 députés et 9 sénateurs appartenant à des « milieux politiques divers mais plutôt progressistes (surtout de la gauche radicale ou démocratique ou de l'Union Républicaine) »[3]. Parmi les autres participants, on compte plusieurs hauts fonctionnaires, des professeurs de médecine, les quatre fondateurs de l'Alliance nationale accompagnés d'une dizaine d'autres membres, ainsi que plusieurs porteurs du savoir démographique, en sorte que « la commission [naquit] sous le triple signe de la politique, de la bureaucratie, de la science »[4]. Comme le note Rémi Lenoir, celle-ci fonctionnera alors comme un véritable lieu de « consécration officielle de la « pensée démographique » »[5], laquelle trouvera dans l'intérêt que lui témoignait l'univers politique, l'instrument d'une certification longtemps refusée par l'univers académique et administratif. La légitimation du souci du nombre comme problème d'État se renforcera avec la création en 1911 d'un groupe parlementaire dédié à la « protection de la natalité et des familles nombreuses »[6]. Créé par des députés appartenant au Bloc des Gauches, il réunit 109 parlementaires venus de tous bords. Si, en raison du nombre trop élevé de participants, ce groupe ne parviendra guère à se mobiliser, il se recréera avec une organisation permanente plus efficace après les élections de 1914. Ses effectifs doubleront, signe de l'intérêt toujours croissant acquis par le souci du nombre dans l'univers politique à la veille de la Première Guerre Mondiale[7].

1.1.2 La formation d'un dispositif d'encadrement des conduites procréatrices

Le développement qui précède s'est efforcé de proposer une rapide genèse de la légitimation du souci du nombre en problème d'État et de sa déclinaison particulière sous l'espèce du thème de la « dépopulation » à la fin du XIXème siècle. Dans ce cadre, à côté de facteurs conjoncturels telle par exemple la défaite militaire de 1870, nous avons souligné l'importance centrale du processus de nationalisation de la société. En effet, c'est à partir du moment où le groupe national en tant qu'ensemble d'individus interdépendants basé sur des liaisons à distance

---

[1] Rémi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Le Seuil, 2003, p. 254-255. Sur la création de l'Alliance, voir également : Robert Talmy, *Histoire du mouvement familial en France 1896-1939 volume 1*, Paris, UNCAF, 1962, 317 p. ; Virginie De Luca Barrusse, *Les familles nombreuses. Une question démographique, un enjeu politique France (1880-1940)*, Rennes, PUR, 2008, p. 24 et suiv.
[2] Cité in Alain Becchia, « Les milieux parlementaires et la dépopulation de 1900 à 1914 », *Communications*, 44, 1986, p. 202.
[3] Rémi Lenoir, « L'invention de la démographie et la formation de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 108, 1995, p. 39.
[4] Alain Becchia, « Les milieux parlementaires... », *op. cit*, p. 202. Sur la composition de la commission, voir en plus : Rémi Lenoir, « L'invention de la démographie... », *op. cit*, p. 39-40 ; Virginie De Luca Barrusse, *Les familles nombreuses...*, *op. cit*, p. 44-46.
[5] Rémi Lenoir, « L'invention de la démographie... », *op. cit*, p. 41.
[6] Virginie De Luca Barrusse, *Les familles nombreuses...*, *op. cit*, p. 46.
[7] *Ibid*., p. 47-48.

s'impose comme groupe de référence ou, pour reprendre l'expression de N. Elias, comme « unité élémentaire de survie », que la question des conditions de sa reproduction peut se poser très directement aux gouvernants. Dès lors, de leur point de vue, agir pour sa perpétuation, voire son extension, devient une prérogative qu'il est légitime de revendiquer, *ce qui établit les conditions de formation d'une prétention d'État à l'encadrement des conduites procréatrices*. Dans la définition classique qu'il donne de l'État, M. Weber rappelle que celui-ci ne « se laisse pas définir sociologiquement par le contenu de ce qu'il fait » dans la mesure où « il n'existe (...) presque aucune tâche dont ne se soit occupé un jour un groupement politique ». Et de retenir alors le critère du *moyen*, ce qui le conduit à voir en ce dernier un groupement qui « revendique avec succès pour son propre compte *le monopole de la violence physique légitime* »[1]. En fait, au-delà de la seule question de la monopolisation de la violence physique, l'État peut, de façon plus générale, se concevoir comme l'expression d'un processus historique non intentionnel « d'accumulation progressive de différentes espèces de capital »[2] (force physique, économique, symbolique, etc.) concentrées dans un univers spécifique et monopolisées par certains groupes spécialisés, dont l'envers est toujours la dépossession d'autres groupes et individus par rapport à des domaines particuliers[3]. De ce point de vue, la formation d'une revendication d'État à encadrer l'usage du corps procréateur dans le but de le subordonner au souci du nombre, apparaît comme une dimension supplémentaire de l'« étatisation (...) des relations de pouvoir »[4]. Celle-ci n'a pu toutefois être réellement envisageable que dans le cadre de l'État-Nation où la recherche d'unification et d'intégration du groupe national devenait un objectif central justifiant une intervention accrue dans l'existence des individus pour prix de la protection qui leur était offerte[5]. Sous ce rapport, notre perspective prolonge ici les travaux qui, de façon plus générale, ont pu souligner la relation étroite existant entre formation des nations ou nationalisme, d'un part, et encadrement des conduites sexuelles, codification des identités de genre et assignation d'une position dans le travail de reproduction nationale, d'autre part[6].

---

[1] Max Weber, *Le savant et le politique*, *op. cit*, p. 124 et p. 125.

[2] Pierre Bourdieu, *Sur l'État...*, *op. cit*, p. 295.

[3] P. Bourdieu rappelle à ce titre : « Ce processus de concentration est en même temps un processus de séparation, le monopole se constituant sur la base d'une dépossession. (...) Constituer une force publique, c'est retirer l'usage de la force à ceux qui ne sont pas du côté de l'État. De même, constituer un capital culturel à base scolaire, c'est renvoyer dans l'ignorance et la barbarie ceux qui n'ont pas le capital ; constituer un capital de type religieux, c'est renvoyer dans un statut de profane les non-clercs. (...) Le processus de concentration (...) implique un processus de séparation, de dépossession » (*Ibid*., p. 314).

[4] Michel Foucault, « Deux essais sur le sujet et le pouvoir » in Hubert Dreyfus et Paul Rabinow, *Michel Foucault. Un parcours philosophique au-delà de l'objectivité et de la subjectivité*, Paris, Gallimard, 1992, p. 318. Notons que, si nous utilisons les termes de « prétention » ou de « revendication », c'est pour souligner que ces tentatives ne sont pas nécessairement effectives. Cela dit – et c'est tout l'objectif de ce travail –, leur simple existence sur le plan *symbolique* – que ces tentatives aient échoué ou non sur le plan *pratique* – suffit à contraindre les comportements des individus, qu'ils s'y conforment, les contournent, ou les contestent. Ce qu'il importe de montrer ici, c'est le processus qui a permis à cette prétention d'État de cristalliser.

[5] Gérard Noiriel observe en ce sens que « dans une société nationale, les individus et les groupes sociaux sont eux-mêmes, et de plus en plus, « fabriqués » par l'État qu'ils fabriquent ». Et de souligner : « Nous avons là une autre grande différence avec les sociétés prénationales d'Ancien Régime » (Gérard Noiriel, *État, nation et immigration...*, *op. cit*, p. 203).

[6] Voir par exemple : George Mosse, *Nationalism and sexuality. Respectability and abnormal sexuality in modern Europe*, New York, Fertig, 1985, 232 p. ; Nira Yuval-Davis et Floya Anthias (dir.), *Women-Nation-State*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 1989, 196 p. ; Nira Yuval-Davis, *Gender and nation*, Londres, Sage

Dans la suite, nous allons présenter le dispositif d'encadrement des conduites procréatrices qui se met progressivement en place au début du XXème siècle par quoi s'objective cette prétention d'État. Ainsi, après avoir rappelé que l'espace au principe de sa constitution est traversé par une série d'oppositions, nous livrerons un aperçu du type de mesures qui l'institue.

Des soutiens hétérogènes

Nous avons indiqué précédemment comment la reconnaissance du problème de la « dépopulation » comme problème d'État avait cristallisé à la faveur d'échanges dans différents lieux comme l'Alliance nationale ou la commission extraparlementaire. Ceux-ci participent plus largement d'un espace qui va porter la cause de la population à partir de la fin du XIXème siècle et qui, par un travail incessant de mobilisation, va contribuer à la mise en place d'un dispositif d'encadrement des conduites procréatrices. Pour autant, celui-ci n'est pas homogène : si tous les groupes et individus qui s'y investissent partagent l'objectif de faire croître la population, des divisions existent qui vont être retraduites dans certains éléments caractérisant le dispositif d'encadrement tel qu'il est édifié au fil du temps. La principale d'entre elles oppose les *familialistes*, d'un côté, et les *natalistes*, de l'autre. Si les frontières entre ces deux univers sont loin d'être étanches et que ses membres seront conduits à collaborer étroitement dans le cadre d'un « compromis politique »[1], il n'en reste pas moins que leur intérêt respectif pour la cause de la population répond à des logiques distinctes. Les familialistes ont partie liée avec des mouvements catholiques composés de « notables, patrons d'entreprises, pénétrés de leur rôle social »[2] et qui voient dans le souci du nombre un moyen de revalorisation de la famille nombreuse et des principes chrétiens censés la soutenir. Ces derniers s'attachent par conséquent à mettre en avant la dimension selon eux « morale » et « spirituelle » du combat, plutôt que des considérations exclusivement démographiques et les mesures législatives ou réglementaires qui pourraient en découler[3]. Les natalistes se recrutent dans « des fractions de la classe dominante qui entretiennent une autre conception que les adhérents des associations familiales catholiques du rôle de l'État républicain et laïque dans la gestion des affaires civiles »[4] à l'image des responsables de l'Alliance et de ses membres qui agrègent « des démographes, des médecins, des fonctionnaires, bref des acteurs ayant partie liée au développement de l'État républicain, notamment des fonctions éducatives, sanitaires et sociales que ce dernier a conquises à la fin

publications, 1997, 157 p. ; Elsa Dorlin, *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte, 2006, 307 p. ; Alexandre Jaunait, Amélie Le Renard, Elisabeth Marteu, « Nationalismes sexuels ? Reconfigurations contemporaines des sexualités et des nationalismes », *Raisons politiques*, 49, 2013, p. 5-23.

[1] Rémi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, *op. cit* p. 261.

[2] Virginie De Luca Barrusse, *Les familles nombreuses...*, *op. cit*, p. 70.

[3] Pour une analyse détaillée de ce que R. Lenoir appelle également « l'espace social du familialisme d'Église », voir : Rémi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, *op. cit*, p. 232-251. Virginie De Luca Barrusse observe de son côté : « La dépopulation a été pour les familiaux une aubaine, leur permettant de crier à la démoralisation. Les catholiques ont profité de la vague pour se créer un espace d'action et d'argumentation en faveur de la restauration de la morale et de la défense des familles nombreuses. La dépopulation permet aux catholiques de rallier la nation » (Virginie De Luca Barrusse, *Les familles nombreuses...*, *op. cit*, p. 70).

[4] Rémi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, *op. cit*, p. 254.

du XIXème siècle »[1]. Dès lors, ils privilégient la raison démographique sur une morale d'inspiration religieuse et cherchent avant tout à « favoriser la natalité par des moyens politiques, économiques, scientifiques »[2], ce qui ne les empêchera pas d'instrumentaliser les « recommandations moralisatrices des familiaux tant pour accroître le nombre de leurs partisans que pour consolider leur propre morale qu'ils érigent sur des principes démographiques »[3].

À côté de cette opposition centrale, d'autres clivages sont à considérer. L'un d'entre eux concerne la question du genre et le fait de savoir si la lutte contre la « dépopulation » devait prendre appui sur les hommes ou sur les femmes. Les tenants du « patriotisme patriarcal » (*patriarchal patriotism*)[4] tel le démographe J. Bertillon, estimaient ainsi que la baisse de la natalité était avant tout une *affaire d'hommes* – en l'occurrence de *pères* – et qu'elle était imputable à la législation française sur l'héritage, laquelle, en imposant le principe d'une égale répartition du patrimoine entre les enfants, avait contribué selon eux au développement de l'individualisme et à la réduction dramatique de la taille des familles. À leurs yeux, l'État devait intervenir en taxant fortement les hommes célibataires et en modifiant les dispositions juridiques sur l'héritage pour restaurer la figure et l'autorité du chef de famille au service de la Nation[5]. En face, on trouve un courant rattaché au « solidarisme » qui faisait figure de philosophie officielle pour une part importante du camp républicain. Alliés aux féministes républicaines modérées, ses partisans reconnaissaient la place déterminante des femmes et leur complémentarité avec les hommes dans le travail national de production et de reproduction de la population[6]. Valorisant la fonction maternelle, ils estimaient à la différence des patriotes patriarcaux, que *l'effort de redressement de la natalité reposait avant tout sur une assistance constante apportée aux* mères, entreprise qui s'inscrivait alors dans un travail de « nationalisation des femmes »[7]. Ainsi, au lieu de taxer les célibataires ou d'aider les pères de familles nombreuses, ils promouvaient un soutien actif aux femmes enceintes, aux mères – y compris célibataires –, aux enfants légitimes comme illégitimes. Par ailleurs, un autre clivage va progressivement apparaître au cours de l'entre-deux-guerres et se superposer aux précédents. En effet, V. De Luca Barrusse a montré que cette période était également le moment de cristallisation d'un débat opposant la *qualité* à la *quantité* en matière de population[8], bien qu'il

---

[1] *Ibid*., p. 252.
[2] *Ibid*., p. 255.
[3] Virginie De Luca Barrusse, *Les familles nombreuses...*, *op. cit*, p. 70.
[4] Karen Offen, « Depopulation, nationalism and feminism in Fin-de-Siècle France », *The American historical review*, 3, 1984, p. 669.
[5] Sur ce point, voir notamment : *Ibid*, p. 668-669 ; Jean Pedersen, « Regulating abortion and birth control : gender, medecine and republican politics in France, 1870-1920 », *French historical studies*, 3, 1996, p. 673-698.
[6] Sur l'alliance entre ces féministes et les solidaristes en matière de population, voir : Karen Offen, « Depopulation, nationalism and feminism... », *op. cit* Plus généralement, sur les débats à la fin du XIXème siècle autour du rôle des femmes dans le travail national de production et reproduction de la population, voir également : Joshua Cole, *The power of large numbers. Population, politics and gender in nineteenth-century France*, Ithaca, Cornell University Press, 2000, chapitre 6.
[7] Françoise Thébaud, « Introduction » in Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident tome 5. Le XXème siècle*, Paris, Perrin, 2002, p. 82.
[8] Virginie De Luca Barrusse, *Population en danger ! La lutte contre les fléaux sociaux sous la Troisième République*, Bern, Peter Lang, 2013, 375 p.

existât en réalité de fortes « accointances entre les deux critères »[1]. Les partisans de la première se recrutent dans l'univers de l'hygiène sociale. Ils réclament la mise en œuvre de politiques visant la réduction de la mortalité et un contrôle sévère des conditions de la procréation pour influer sur la « qualité » des enfants à naître, et partant, sur celle de la population. Face à eux, les partisans de la quantité se concentrent sur la seule question du *volume* de la population et les moyens de l'accroître de manière substantielle.

Accroître la population : entre incitation et pénalisation

Au fil du temps et en fonction des conjonctures, l'encadrement des conduites procréatrices à des fins populationnistes va donner lieu à la constitution d'un dispositif qui combine 1) *mesures positives* reposant sur un ensemble d'incitations, et 2) *mesures négatives* visant à pénaliser des pratiques supposées faire obstacle à l'accroissement des naissances, et partant, à limiter le renforcement du groupe national.

1) Concernant les mesures positives, celles-ci visent à agir sur le volume de la population à travers la manipulation de la catégorie « famille » dans sa forme conjugale et hétérosexuelle, laquelle s'est vue progressivement transformée en véritable instrument pour l'action étatique, au point que, comme le rappelle R. Lenoir, au tournant du XXème siècle, « la famille n'a jamais été aussi peu une affaire de famille »[2]. Ainsi, à travers un jeu d'allocations et de dégrèvements fiscaux, des incitations économiques sont proposées aux femmes en tant que mère ou future mère, aux hommes en tant que père et chef de famille, ou alors à l'entité familiale elle-même. Parmi celles qui ciblent spécialement les premières, citons l'allocation pour les femmes en couches votée en 1913 et qui concernent les futures mères à faibles ressources[3]. Elle sera suivie en 1928 d'un système d'assurances sociales prévoyant le remboursement des frais de visites médicales prénatales, d'accouchement et de visites postnatales, ainsi qu'une indemnité de six semaines avant et de six semaines après l'accouchement. Pour les hommes, des avantages économiques sont également prévus en leur qualité de chef de famille. En matière d'impôt sur le revenu, il est par exemple possible de bénéficier d'abattements fiscaux dès le premier enfant, cependant que les hommes célibataires, les veufs ou encore les divorcés sans enfant se voient assujettis à une taxe supplémentaire de compensation familiale. Par ailleurs, en 1932, une loi

---

[1] *Ibid*., p. 4. Pour une confirmation de cette intrication, voir également : William Schneider, *Quality and quantity. The quest for biological regeneration in twentieth-century France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, 392 p. ; Paul-André Rosental, « L'argument démographique... », *op. cit* ; Virginie De Luca Barrusse, « Natalisme et hygiénisme en France entre 1900 et 1940. L'exemple de la lutte vénérienne », *Population*, 3, 2009, p. 531-560 ; Paul-André Rosental, *Destins de l'eugénisme*, Paris, Le Seuil, 2016, 553 p.

[2] Rémi Lenoir, « Politique familiale et construction sociale de la famille », *Revue française de science politique*, 6, 1991 p. 795.

[3] La liste des mesures incitatrices qui suit s'appuie pour l'essentiel sur : Anne Cova, *Maternité et droits des femmes en France (XIXème-XXème siècle),* Paris, Anthropos, 1997, 435 p. ; Karen Offen, « Body politics : women, work and the politics of motherhood in France, 1920-1950 » in Gisela Bock et Pat Thane, *Maternity and gender policies. Women and the rise of the European Welfare States*, *1880s-1950s*, Londres, Routledge, 1991, p. 138-159 ; Susan Pedersen, *Family, dependence and the origins of Welfare State. Britain and France 1914-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 372 et suiv. ; Virginie De Luca Barrusse, *Les familles nombreuses...*, *op. cit*, p. 283-288.

est votée qui prévoit un système d'allocations familiales pour les salariés, les fonctionnaires et les indépendants dès le deuxième enfant. En outre, à partir de 1921, dans plusieurs départements, des primes de natalité sont accordées aux familles non imposables à compter du troisième enfant. Si les incitations à dimension économique sont les plus nombreuses, notons toutefois que des incitations davantage symboliques existent également, telle par exemple la création au début des années 20 de la Médaille de la Famille Française récompensant les mères ayant au moins cinq enfants[1].

2) Les mesures négatives du dispositif renvoient à un aspect *répressif*. Ici, il ne s'agit plus seulement de stimuler la natalité par des incitations diverses, mais d'encadrer l'usage du corps procréateur en pénalisant des pratiques censées lui faire obstacle. Ce sera la fonction de la loi de 1920 qui punira sévèrement la propagande et la fourniture de moyens favorisant l'avortement et la contraception (encadré 1.1.). Votée au lendemain de la guerre par une « Chambre bleu horizon » très largement dominée par les conservateurs et les républicains modérés, son adoption fut en outre facilitée par la conscience des pertes gigantesques occasionnées par le conflit – on compte près de 1,7 millions de victimes côté français – et ses répercussions sur le potentiel militaire et économique du pays[2]. Pour autant, l'imposition du principe de pénalisation en matière de procréation n'était pas qu'un effet conjoncturel. Avant la guerre, la loi de 1920 avait été précédée par plusieurs tentatives allant en ce sens. Ainsi du projet présenté en mars 1910 par le Garde des Sceaux Barthou pour correctionnaliser la répression de l'avortement[3] et auquel des dispositions furent ajoutées en commission dans le but de sanctionner la propagande anticonceptionnelle[4]. À la même période, le sénateur Odilon-Marc Lannelongue, un médecin républicain proche des radicaux et membre de la commission extraparlementaire de 1902, déposait un texte de loi destinée à lutter contre la « dénatalité »[5]. Si, au départ, sa proposition ne prévoyait aucune mesure spécifique contre l'avortement et la contraception, qui se contentait d'égrener une série d'incitations principalement économiques, son examen en 1913 sera l'occasion d'y intégrer un volet répressif en proposant des modalités très proches de celles adoptées après la guerre[6].

---

[1] Voir : Andrés Horacio Reggiani, « Procreating France : the politics of demography, 1919-1945 », *French historical studies*, 3, 1996, p. 733 ; Virginie De Luca Barrusse, *Les familles nombreuses...*, *op. cit*, p. 248-250.

[2] Le rapporteur de la loi déclarera par exemple à la Chambre à propos de la « propagande anticonceptionnelle » : « Toujours condamnable, elle devient criminelle au lendemain d'une guerre, aussi effroyable que celle que nous venons de subir, alors que la France, pour poursuivre sa destinée, a le plus impérieux besoin d'augmenter sa natalité ».

[3] Jean-Yves Le Naour et Catherine Valentini, *Histoire de l'avortement…*, *op. cit*, p. 143-148.

[4] Jeanne Pagès, *Le contrôle des naissances en France et à l'étranger*, Paris, LGDJ, 1971, p. 157 ; Francis Ronsin, *La grève des ventres. Propagande néo-malthusienne et baisse de la natalité en France 19ème-20ème siècles*, Paris, Aubier, p. 141-142.

[5] Sur ce sénateur et son texte, voir : Francis Ronsin, *La grève des ventres...*, *op. cit*, p. 142 ; Jean Pedersen, « Regulating abortion and birth control... », *op. cit*, p. 684 et suiv.

[6] De ce point de vue, Jean Pedersen observe à juste titre : « The most recent history of the law of 1920 has argued that the law would not have been passed if not for the particular cultural context of postwar revival in which republican men, scarred by the experience of war and scared of the many difficult projects involved in rebuilding the nation, sought to restore order and comfort by invoking conservative gender roles. The postwar crisis undoubtedly exacerbated the republican interest in passing this law but at the same time we need to acknowledge that there is nothing in the law which is incompatible with solidarist republican attitudes from the period before the war » (Jean Pedersen, « Regulating abortion and birth control... », *op. cit*, p. 694).

Encadré 1.1 La loi du 31 juillet 1920

* **Article 1** : Sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de cent francs à trois mille francs quiconque ; soit par des discours proférés dans des lieux ou réunions publics ; soit par la vente, la mise en vente ou l'offre, même non publique, ou par l'exposition, l'affichage ou la distribution à domicile, la remise sous bande ou sous enveloppe fermée ou non fermée, à la poste ou à tout agent de distribution ou de transport, de livres, d'écrits, d'imprimés, d'annonces, d'affiches, dessins, images et emblèmes ; soit par la publicité de cabinets médicaux ou soi-disant médicaux, aura provoqué un crime d'avortement, alors même que cette provocation n'aura pas été suivie d'effet.

* **Article 2 :** Sera puni des mêmes peines quiconque aura vendu, mis en vente ou fait vendre, distribué ou fait distribuer, de quelque manière que ce soit, des remèdes, substances, instruments ou objets quelconques, sachant qu'ils étaient destinés à commettre le crime d'avortement, lors même que ces remèdes, substances, instruments ou objets quelconques proposés comme moyens d'avortement efficaces seraient, en réalité, inaptes à les réaliser.

* **Article 3** : Sera puni d'un à six mois de prison et d'une amende de cent francs à cinq mille francs quiconque, dans un but de propagande anticonceptionnelle, aura, par l'un des moyens spécifiés aux articles 1 et 2, décrit ou divulgué, ou offert de révéler des procédés propres à prévenir la grossesse, ou encore faciliter l'usage de ces procédés.
Les mêmes peines sont applicables à quiconque, par l'un des moyens énoncés à l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881, se sera livré à une propagande anticonceptionnelle ou contre la natalité.

* **Article 4** : Seront punis des mêmes peines les infractions aux articles 32 et 36 de la loi du 21 germinal an XI[1], lorsque les remèdes secrets sont désignés par les étiquettes, les annonces ou tout autre moyen, comme jouissant des vertus spécifiques préventives de la grossesse, alors même que l'indication de ces vertus ne serait que mensongère.

* **Article 5** : Lorsque l'avortement aura été consommé à la suite des manœuvres ou des pratiques prévues à l'article 2, les dispositions de l'article 317 du Code Pénal seront appliquées aux auteurs des dites manœuvres et pratiques.

* **Article 6** : L'article 463 du Code Pénal est applicable aux délits ci-dessus spécifiés.

* **Article 7** : La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies dans les conditions qui seront déterminées par les règlements d'administration publique.

Cela dit, le vote de la loi de 1920 ne veut pas dire que l'avortement et la contraception n'avaient jamais fait l'objet de poursuites au cours des périodes précédentes. Ainsi, tout au long du XIXème siècle, l'avortement était-il sanctionné au titre de l'article 317 du Code pénal de 1810. Inclus dans la catégorie des « crimes », celui-ci était considéré comme un *meurtre* et se distinguait mal de l'infanticide[2]. C'est dans cette perspective et en référence à une morale

[1] F. Ronsin rappelle que « l'article 32 de la loi du 21 germinal an XI interdit aux pharmaciens la vente des « remèdes secrets » ; l'article 36 de la même loi prohibe toute vente et distribution de drogues et médicaments sur des théâtres et étalages, sur les places publiques, foires et marchés, ainsi que « toute annonce et affiche imprimées qui indiquerait des remèdes secrets » (Francis Ronsin, *La grève des ventres…*, *op. cit*, p. 148).
[2] Fabrice Cahen, *Lutter contre l'avortement illégal…*, p. 79 et suiv.

publique se voulant désormais laïcisée que sa pénalisation était alors envisagée[1]. Dans les faits, peu de poursuites furent toutefois engagées[2]. Et lorsque ce fut le cas, ce n'était jamais pour des motifs ayant trait au souci du nombre. De même, à la fin du XIXème siècle, au moment où le mouvement néo-malthusien apparaît – nous reviendrons sur celui-ci plus loin – la « propagande anticonceptionnelle » sera poursuivie et sanctionnée sous les chefs de « pornographie », d'« obscénité » ou d'« atteinte aux bonnes mœurs »[3]. De ce point de vue, la nouveauté de la loi de 1920 apparaît double. D'une part, elle associe *juridiquement* avortement et contraception, ce qui n'avait jamais été le cas jusqu'ici. D'autre part, elle crée une classe de pratiques pénalement répréhensibles dont la justification repose à présent sur des considérations spécifiques autour de la population et de son accroissement. Moins que la morale – l'interdit du meurtre ou le respect des « bonnes mœurs » –, ce qui prime désormais ce sont les intérêts vitaux du groupe national et ses chances de préservation sur la plan quantitatif[4], signe de l'emprise croissante de la logique de *nationalisation* et d'*étatisation* de la société[5], ce qui ne veut pas dire que la première dimension ait totalement disparu, mais qu'elle se voit surtout transformée en instrument au service du *credo* populationniste. La loi sera massivement votée à la Chambre (551 voix pour ; 55 voix contre) au cours d'une procédure volontairement écourtée par ses partisans. Seuls quelques députés socialistes et une poignée de médecins tel le Pr Pinard (radical socialiste) souligneront la difficulté d'application du texte et/ou défendront l'idée que la population ne pourrait véritablement croître qu'à la condition d'instaurer des mesures *positives* de la part de l'État[6]. En 1923, une nouvelle loi fut en outre votée qui révisait les dispositions du texte de 1920 en matière d'avortement. Déjà envisagée en 1910, la correctionnalisation fut cette fois définitivement adoptée. En soustrayant aux jurys populaires, toujours soupçonnés de laxisme et de trop grande compréhension, le soin de se prononcer sur ce type de pratiques, les

---

[1] Sur la logique de la création du Code pénal à l'époque napoléonienne, voir notamment : Pierre Lascoumes, Pierrette Poncela, Pierre Noël, *Au nom de l'ordre. Une histoire politique du code pénal*, Paris, Hachette, 1989, 404 p.

[2] Voir notamment sur ce point : Agnès Fine, « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIXème siècle », *Communications*, 44, 1986, p. 107-136 ; Jean-Yves Le Naour et Catherine Valentini, *Histoire de l'avortement...*, *op. cit*, p. 124-127 ; Fabrice Cahen, *Lutter contre l'avortement illégal…*, p. 82 et suiv.

[3] Voir : Jeanne Pagès, *Le contrôle des naissances...*, *op. cit*, p. 153-156 ; Francis Ronsin, *La grève des ventres...*, *op. cit*, p. 137-140.

[4] Ainsi, F. Cahen a clairement montré que ce n'était pas avant les premières années du XXème siècle que l'avortement a commencé â être perçu comme un des principaux facteurs de « dépopulation ». Voir notamment : Fabrice Cahen, « Medicine, statistics, and the encounter of abortion and « depopulation » in France (1870-1920) », *History of family*, 14, 2009, p. 19-35.

[5] En ce sens, la juriste Jeanne Pagès note à propos des articles consacrés à la contraception dans la loi de 1920 : « *C'était bien de « péril national* » qu'il s'agissait lorsqu'on sait que les néo-malthusiens se recrutaient le plus souvent parmi les anarchistes. *L'opinion était persuadée que la décroissance de la population était une question de vie ou de mort*, comme le rappelait Paul Deschanel au mois d'octobre 1918 dans un discours prononcé à la Sorbonne. Le Parlement se fit l'interprète de cette idée. En votant la loi du 31 juillet 1920 les députés et les sénateurs réprimèrent la propagande anticonceptionnelle, car *ils voyaient en elle une atteinte à la sûreté de l'État* » (Jeanne Pagès, *Le contrôle des naissances...*, *op. cit*, p. 167, souligné par nous).

[6] Sur les débats, voir notamment : Jeannine Mossuz, « La régulation des naissances… », *op. cit*, p. 914-918 ; Francis Rosin, *La grève des ventres...*, *op. cit*, p. 144-147 ; Jean Pedersen, « Regulating abortion and birth control... », *op. cit*, p. 689 et suiv.

parlementaires espéraient alors que « le juge [professionnel] du tribunal correctionnel punira[it] plus souvent, parce qu'il punira[it] avec une sévérité mesurée »[1].

1.1.3 Un dispositif consolidé par-delà les régimes

Après avoir rappelé l'entreprise de légitimation du souci du nombre en problème d'État à la fin du XIXème siècle, nous avons montré qu'un dispositif d'encadrement des conduites procréatrices soutenant une prétention d'État avait connu ses premiers tâtonnements juste avant le déclenchement de la Première Guerre Mondiale et s'était mis véritablement en place dans les années 20, la loi du 31 juillet 1920 constituant de ce point de vue une de ses manifestations les plus emblématiques. Dans la suite, nous allons nous intéresser à la consolidation de ce dispositif de la fin des années 30 au début des années 50. Ce découpage implique d'associer trois régimes *a priori* distincts – la IIIème République ; Vichy ; la IVème République – ayant été marqués par des contextes et des propriétés très différents et, sous bien des aspects, opposés. Toutefois, plusieurs travaux se sont attachés à souligner l'existence de certaines continuités entre la fin de la IIIème République et Vichy, entre Vichy et la IVème République, ou encore, entre la fin de la IIIème République, Vichy et les débuts de la IVème République[2], ce qui semble avoir été particulièrement le cas dans le domaine ayant à voir, au sens large, avec le familial et la population[3]. Pour autant, dire qu'il existe une *continuité* entre ces périodes – en particulier, sous le rapport de la consolidation du dispositif d'encadrement de l'usage du corps procréateur – ne signifie pas qu'il y ait *identité* entre elles. Si des phases de radicalisation ont bel et bien existé au moment de la guerre et de Vichy, celles-ci sont à concevoir non comme des ruptures inaugurales, mais comme l'expression de processus opérant selon une logique du « pas à pas »[4] à partir des phases réputées plus « ordinaires ». Par ailleurs, en matière d'encadrement des conduites procréatrices, les phases « radicales » ont pu parfois être plus symboliques que réelles, cependant que l'activité répressive a pu connaître un pic ou des périodes de grande intensité dans les phases réputées « normales ». Bref, comme le note très justement Philip Nord à propos de la séquence qui va de la fin des années 30 aux années 50, « on peut supposer qu'un

---

[1] Jean-Yves Le Naour et Catherine Valentini, *Histoire de l'avortement...*, *op. cit*, p. 163. Sur la loi de 1923, voir également : Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs…*, *op. cit*, p. 186-188.

[2] Voir par exemple pour des analyses générales : Robert Paxton, *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 1997, en particulier le chapitre 5 ; Gérard Noiriel, *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette, 1999, 335 p. ; Marc Boninchi, *Vichy et l'ordre moral,* Paris, PUF, 2005, 318 p. ; François Denord et Paul-André Rosental, « Comment lier l'économique et le social ? Une analyse structurale des lieux d'expertise sous Vichy », *Gouvernement et action publique*, 2, 2013, p. 183-219 ; Philip Nord, *Le New Deal français*, Paris, Perrin, 2016, 452 p.

[3] D'une façon générale, voir les éléments fournis en ce sens dans : Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob, 2002, 365 p. ; Christophe Capuano, *Vichy et la Famille. Réalités et faux-semblants d'une politique publique*, Rennes, PUR, 2009, 354 p. ; Fabrice Cahen, *Lutter contre l'avortement illégal...*, *op. cit* ; Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs…*, *op. cit* ; Fabrice Cahen et Christophe Capuano, « La poursuite de la répression anti-avortement après Vichy. Une guerre inachevée ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 111, 2011, p. 119-131 ; Philip Nord, *Le New Deal français*, *op. cit.*

[4] Annie Collovald et Brigitte Gaïti, « Questions sur la radicalisation politique » in Annie Collovald et Brigitte Gaïti (dir.), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute, 2006, p. 32.

certain nombre de continuités ont résisté aux ruptures, que des tendances lourdes ont subi des infléchissements au gré des événements marquants sans que leur direction générale soit modifiée »[1], ce qui est visible, au-delà des inévitables remaniements imposés par les changements successifs de configuration politique, dans la suspension, la reconduction partielle ou le renforcement de certaines institutions, dispositions et personnes au cours de ces années. Dans la suite, nous aborderons la manière dont le dispositif d'encadrement des conduites procréatrices fut consolidé à la fin des années 30 et en partie radicalisé sous Vichy, avant d'indiquer comment cette tendance s'est perpétuée dans les années d'après-guerre.

Une radicalisation continue

La fin des années 30 constitue une période de regain de mobilisation autour de la question du nombre en matière de population. Après une phase d'accalmie ayant elle-même fait suite à l'effervescence des années d'après la fin de la Première Guerre Mondiale, on assiste selon P.-A. Rosental, « à un « décollage » nataliste de l'opinion »[2]. De son côté, V. De Luca Barrusse constate que l'espace qui s'est formé autour de la cause de la population se « laisse porter par la vague noire fasciste dont le succès de la politique familiale fascine en même temps qu'il inquiète »[3]. Cela va alors conduire à la consolidation du dispositif d'encadrement des conduites procréatrices sous le gouvernement Daladier, en particulier avec la création en 1939 du Haut Comité de la Population et celle du Code de la Famille. Réclamé par le sénateur conservateur, militant familialiste et membre de l'Alliance nationale, Georges Pernot en février 1938 lors d'une intervention au Parlement, le premier verra le jour un an plus tard avec le décret du 23 février 1939. P.-A. Rosental remarque à ce sujet : « Pour la première fois, un organe est officiellement chargé de coordonner la politique de population française. Il réunit ses principaux acteurs, institutions ou personnalités. Sa création et sa gestion sont l'œuvre d'un petit groupe de militants natalistes ou familialistes – parlementaires, fonctionnaires ou notables – opérant souvent depuis les années 1920 »[4]. Agissant dans un contexte fortement marqué par la menace d'une guerre imminente, l'action du Haut Comité se concentrera sur la mise en forme du Code la Famille instauré par le décret-loi du 29 juillet 1939 afin d'œuvrer au redressement démographique. Ainsi, au terme d'un intense travail étalé sur trois mois[5], les membres de cette instance réunirent des dispositions jusque-là dispersées pour les fondre dans un même un texte, contribuant ainsi officiellement à les faire apparaître comme un domaine *sui generis* dans l'ordre juridique et politique[6]. Cela dit, l'entreprise de codification ne se contentera pas

[1] Philip Nord, *Le New Deal français*, *op. cit*, p. 23.
[2] Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit*, p. 20.
[3] Virginie De Luca Barrusse, *Les familles nombreuses...*, *op. cit*, p. 122.
[4] Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit*, p. 18. Pour une analyse détaillée des logiques ayant conduit à la constitution du Haut Comité et sa composition, voir : *Ibid*., p. 21-34 ; voir aussi : Alain Drouard, « Le Haut Comité de la Population et la politique de la population en France (1939-1966) », *Annales de la démographie historique*, 2, 1999, p. 171-197 ; Michel Chauvière et Virginie Bussat, *Famille et codification. Le périmètre du familial dans la production des normes*, Paris, La Documentation Française, 2000, p. 61-64.
[5] Michel Chauvière et Virginie Bussat, *Famille et codification...*, *op. cit* 62.
[6] *Ibid*.

d'agréger symboliquement des matières éparses. Des mesures nouvelles furent également intégrées, qui participèrent au renforcement du dispositif d'encadrement des conduites procréatrices. Du côté des incitations économiques, on relève l'instauration d'une prime à la première naissance versée lorsque celle-ci intervient dans les deux années qui suivent le mariage. Le calcul des allocations familiales est également révisé. Leur progressivité est renforcée pour favoriser les familles nombreuses : si l'allocation est supprimée pour le premier enfant, celle-ci voit son pourcentage nettement augmenter par rapport au salaire départemental moyen à partir du troisième[1]. Côté pénalisation, le code durcit les dispositions réprimant l'avortement « en renforçant en particulier les mesures contre les auteurs « réguliers » d'avortement »[2], mais aussi contre la « tentative d'avortement commise par une femme sur elle-même, qui échappait jusqu'ici à toute forme de répression »[3]. Par la suite, certains membres du Haut Comité de la Population tenteront de « tirer parti des dispositions du décret du 18 novembre 1939 sur les menaces à l'encontre de la défense nationale et de la sécurité publique pour aller plus loin encore, et faire de l'avortement un crime contre la sécurité nationale »[4]. En outre, à cette période, le Haut Comité entreprend des actions de propagande par lesquelles il « n'entend pas seulement faire respecter la législation existante », mais prétend exercer une « garde vigilante à l'encontre des publications qui lui déplaisent, avec en en arrière-plan le soutien de la Présidence du Conseil »[5]

Par rapport à la période précédente, l'instauration du régime de Vichy se caractérise du point de vue du dispositif d'encadrement des conduites procréatrices par la *radicalisation continue* d'éléments déjà présents dans la politique mise en œuvre par le gouvernement Daladier à la fin des années 30. Si le Haut Comité est officiellement supprimé en juin 1941 afin, semble-t-il, de « centraliser l'action en matière d'hygiène et de population pour la rendre plus efficace »[6], le nouveau régime s'inscrit dans le droit fil du Code de la Famille de 1939, bien que, dans le même temps, la Révolution Nationale se soit efforcée d'en approfondir la logique, et partant, de « changer l'esprit et les principes de la politique familiale » en « faisant de cette question l'incarnation de sa philosophie sociale et politique à la fois organiciste et corporatiste, antirépublicaine et antérévolutionnaire »[7]. Au sujet des mesures de type incitatif qui concerne directement notre objet, le nouveau régime a eu à cœur de mettre en application les dispositions prévues par le décret-loi de juillet 1939 en matière d'allocations et d'en proposer de nouvelles telle par exemple l'allocation de salaire unique pour consolider la famille et assurer le

---

[1] Sur ces mesures, voir notamment : Antoine Prost, « L'évolution de la politique familiale en France de 1938 à 1981 », *Le mouvement social*, 129, 1984, p. 9-10 ; Michel Chauvière et Virginie Bussat, *Famille et codification...*, *op. cit*, p. 55.

[2] Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit*, p. 43. De son côté, F. Cahen précise à propos de ce texte que « même s'il s'avère en deçà de certaines propositions maximalistes [en matière de pénalisation de l'avortement], [il] signifie bien un nouveau durcissement légal » (Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs…*, *op. cit*, p. 226).

[3] Marc Boninchi, *Vichy et l'ordre moral*, *op. cit*, p. 277.

[4] Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit*, p. 43. Voir également : Andrés Horacio Reggiani, « Procreating France… », *op. cit*, p. 745 et suiv.

[5] Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit*, p. 40.

[6] *Ibid.*, p. 62.

[7] Christophe Capuano, *Vichy et la famille...*, *op. cit*, p. 39.

redressement démographique. Toutefois le volontarisme affiché en ce domaine rencontre très vite d'importantes difficultés. Il va susciter en effet une opposition croissante de la part des administrateurs des caisses patronales de compensation chargés de verser les prestations familiales, qui « enthousiastes dans leur majorité en 1940 (…), seront rapidement déçus par l'insuffisance et le manque de cohérence de la politique menée par le gouvernement »[1]. Du côté des mesures négatives cette fois, la période de Vichy se caractérise par une véritable « spirale répressive »[2]. Rappelons d'abord que, comme l'a montré Francine Muel-Dreyfus, le régime s'est distingué par une volonté d'encadrer fortement sur le plan pratique et symbolique l'ordre des corps en mobilisant le mythe de « l'éternel féminin » et en « proposant de revenir à une division sexuelle du monde social fondée sur l'idée d'une éternelle différence de « nature » entre les sexes »[3]. Dans ce cadre, le retour en force du catholicisme favorisé par le régime à des fins d'imposition d'un nouvel ordre moral aux vertus supposément régénératrices, a contribué au ciblage particulier des femmes et à leur assignation à la maternité, alimentant une volonté redoublée de lutter tout particulièrement contre l'avortement, et cela d'autant plus que « les volets incitatifs du Code de la famille [étaient] grevés par l'état désastreux des finances publiques »[4]. Si, comme le rappelle Marc Boninchi, « le régime de Vichy ne doit pas être considéré comme l'initiateur du mouvement de répression observé entre 1940 et 1944 » étant donné que « les circulaires de politique pénale invitant les magistrats à se montrer plus répressifs [étaient] toutes antérieures à la date de mise en place du premier gouvernement Pétain »[5], reste que celui-ci a bel et bien innové pour en radicaliser les modalités. Ainsi, à partir de 1941, des dispositions supplémentaires furent prises pour supprimer le sursis lors des condamnations. La possibilité de procéder à des internements administratifs à l'encontre de personnes suspectées de pratiquer des avortements, fut également ouverte. En outre, à compter de 1942, les « avortements d'habitude » furent pris en charge par une juridiction d'exception – le tribunal d'État – créée par Vichy en septembre 1941 pour intensifier la répression contre la

---

[1] *Ibid.*, p. 174. Plus généralement, C. Capuano note au sujet de la politique familiale de Vichy : « L'affichage familialiste officiel dissimule une réalité plus complexe. Les réformes familiales sont en effet moins promues par le gouvernement que par une administration familiale politisée, mise en place progressivement : le Commissariat général à la famille et ses délégations régionales. Or sans possibilité de peser directement sur les décisions du Conseil des ministres, le commissaire général à la famille se révèle incapable d'imposer ses vues. Plusieurs de ses projets dont une partie a été initiée par les familiaux, sont ainsi refusés par tel ou tel ministère de Vichy. À l'inverse, l'intervention d'autres ministères dans la sphère familiale explique le manque de cohérence voire les contradictions des mesures familialistes de l'État français. À ces dissensions au sein de l'appareil d'État s'ajoutent d'autres limites dues aux faibles dotations budgétaires des structures publiques en charge de mettre en œuvre les réformes familiales. Les administrations se trouvent ainsi dans l'incapacité d'appliquer, sans l'aide d'organisations extra-étatiques, la politique publique. Les faiblesses résultent enfin des importantes contraintes imposées par l'Occupation : la partition du territoire, les exigences des occupants en biens et en hommes mais aussi le fait que l'application de toute mesure de l'État français soit soumise à leur autorisation, en particulier en zone Nord » (*Ibid.*, p. 311).

[2] Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs…*, *op. cit*, p. 232.

[3] Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Le Seuil, 1996, p. 13. Voir également dans le même sens : Miranda Pollard, *Reign of virtue. Mobilizing gender in Vichy France*, Chicago, University of Chicago Press, 1998, 285 p.

[4] Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs…*, *op. cit*, p. 239.

[5] Marc Boninchi, *Vichy et l'ordre moral*, *op. cit*, p. 278-279. Sur les circulaires invitant à amplifier la répression en matière d'avortement *avant* l'installation du régime de Vichy, voir également : Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs…*, *op. cit*, p. 243.

Résistance[1]. Parallèlement, un dispositif de « police de l'avortement »[2] destiné à renforcer la traque sera, bon an mal an, mis sur pied. Dans ces conditions, le nombre de poursuites engagées et celui des condamnations prononcées connaitront une véritable explosion. Si les condamnations avaient déjà doublé entre 1938 et 1940[3], un pic est vraisemblablement atteint en 1943. Dans les juridictions ordinaires, on dénombre 3 885 condamnations à de la prison ferme et, malgré leur interdiction, encore 170 condamnations avec sursis, tandis que le tribunal d'État prononce de son côté 47 peines[4]. Cette même année, deux condamnations à mort seront également exécutées (une blanchisseuse et un homme ayant déjà été poursuivi à deux reprises pour des faits d'avortement)[5]. Si ces chiffres attestent incontestablement d'une ardeur répressive jusque-là inédite, il convient cependant de ne pas y voir la marque de l'efficacité implacable ou de l'omnipotence supposée atteintes le régime en ce domaine. La persistance de condamnations avec sursis, alors même que celles-ci ont été supprimées par Vichy, en fournit une illustration[6]. F. Cahen observe plus généralement à ce sujet : « Cette machine à punir pâtit de nombreuses faiblesses. Les objectifs des natalistes et familiaux sont mis à mal par la surabondance des tâches à remplir durant la guerre, les tensions entre acteurs (médecins et État, magistrats et pôle Famille) et les renvois permanents de responsabilité (entre magistrats et policiers, siège et parquet, médecins et administration de la santé, justice et corps médical) qui fragilisent le système »[7].

Les années d'après-guerre ou le maintien d'un cap

La période de la Libération et les années d'après-guerre ont-elles marqué une rupture avec les tendances observées durant les années précédentes ? La réponse a cette question est loin d'être évidente. Si des changements sont bien sûr visibles dans certaines dispositions ou dans les institutions qui participent à l'objectivation d'un dispositif d'encadrement des conduites procréatrices, le souci du nombre qui est à son principe depuis sa constitution, pas plus que le type de moyens censés le favoriser, ne semblent avoir subi de véritables remises en question, même si certaines justifications ont pu se modifier (*e.g.* la famille, catégorie qui restait toujours importante pour l'action publique au cours années 50 ne revêtait plus la dimension antirépublicaine et antérévolutionnaire qui avait été la sienne sous Vichy ; à la Libération, ce référent, sera en retrait par rapport à celui de population, moins discréditée par le régime

[1] Sur ces différents points, voir : Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin...*, *op. cit*, p. 323-324 ; Jean-Yves Le Naour et Catherine Valenti, *Histoire de l'avortement...*, *op. cit*, p. 195-197 ; Marc Boninchi, *Vichy et l'ordre moral*, *op. cit*, p. 280-294. ; Cyril Olivier, *Le vice ou la vertu. Vichy et les politiques de la sexualité*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2005, p. 144-148 ; Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs...*, *op. cit*, p. 246-253.
[2] Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs...*, *op. cit*, p. 256 et suiv.
[3] Cyril Olivier, *Le vice ou la vertu...*, *op. cit*, p. 152.
[4] Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs...*, *op. cit*, p. 297. De son côté, Cyril Olivier comptabilise encore plus de 4000 condamnations en 1944. Voir : Cyril Olivier, *Vichy et l'ordre moral*, *op. cit*, p. 152.
[5] Marc Boninchi, *Vichy et l'ordre moral*, *op. cit*, p. 290-292.
[6] *Ibid.*, p. 280.
[7] Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs...*, *op. cit*, p. 316.

précédent). Pour l'essentiel, la Libération et les années qui suivent sont marquées par la volonté de mettre en œuvre une politique volontariste en matière de famille et de population qui reprend pour une large part le « legs familialiste »[1] de l'époque précédente. La configuration institutionnelle qui se met en place dans l'après-guerre en témoigne faites de continuités, ce qui n'exclut pas des aménagements et quelques ruptures. Ainsi l'ordonnance du 17 octobre 1944 du Gouvernement provisoire valide-t-elle l'ensemble des mesures prises par Vichy dans le domaine des prestations familiales. Si le Commissariat général à la Famille créé en 1941 est supprimé, il parvient toutefois à se maintenir un temps à la Libération, évite l'épuration et s'intègre dans le Ministère de la Santé publique et de la Population qui émerge (nous revenons sur ce point dans le chapitre 4 de façon plus détaillée). Le Haut Comité de la Population est rétabli sous l'appellation Haut Comité Consultatif de la Population et de la Famille (HCPF) qui voit une bonne partie de ses anciens membres le réintégrer (Fernand Boverat ; Jacques Doublet ; Adolphe Landry : Alfred Sauvy), certains d'entre eux s'étant dans l'intervalle mis activement au service de Vichy, au moins à ses débuts[2]. En octobre 1945, l'Institut National d'Études Démographiques (INED) est créé pour fournir une expertise démographique aux gouvernants. Comme le note P.-A. Rosental, « pour la première fois, une institution étatique est consacrée exclusivement à la réflexion sur la population »[3], ce qui constitue une innovation par rapport aux périodes précédentes (IIIème République et Vichy). Si cet organisme prend officiellement la suite de la Fondation Française pour l'Étude des Problèmes Humaine dite Fondation Carrel créée par Vichy pour fournir un soutien idéologico-scientifique à son entreprise[4], il recueille plus largement « l'héritage (ou plutôt un héritage) des sept années décisives et des régimes qui s'y sont succédé » entre 1938 et 1945, constituant de ce point de vue la « continuation directe [de la Fondation] et une entité radicalement différente »[5]. Enfin, dernière pièce de la configuration institutionnelle de cette période destinée à appuyer le déploiement d'un volontarisme politique sur le plan de population et de famille – la dernière étant cette fois mise explicitement au service de la première –, la création de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) par l'ordonnance du 3 mars 1945. Par ce biais, il s'agit « de faire adhérer les familles françaises au « redressement » national » »[6] en constituant une instance de représentation et de gestion pouvant faire office d'interlocutrice pour les pouvoirs publics afin, entre autres choses, de permettre la poursuite du relèvement démographique. Si le pluralisme associatif est introduit et la tutelle administrative supprimée, les missions accordées à cet

[1] Christophe Capuano, *Vichy et la famille...*, *op. cit*, p. 293.
[2] Sur la création du HCPF et son histoire à partir de la Libération, voir : Alain Drouard, « Le Haut Comité de la Population... », *Annales de la démographie historique*, 2, 1999, p. 171-197 ; Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit*, p. 95-100.
[3] Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit*, p. 139. Sur la création de l'INED, voir également : Alain Girard, *L'Institut national d'études démographiques. Histoire et développement*, Paris, INED, 1986, 253 p. ; Alain Drouard, « La création de l'INED », *Population*, 6, 1992, p. 1453-1466 ;
[4] Alain Drouard, *Une inconnue des sciences sociales. La Fondation Alexis Carrel 1941-1945*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1992, 552 p.
[5] Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit*, p. 140. Sur la question de la continuité ou non entre la Fondation et l'INED, voir plus largement les chapitres 6 et 7 de l'ouvrage ; voir également : Paul-André Rosental, *Destins de l'eugénisme*, *op. cit*, chapitre 21.
[6] Christophe Capuano, *Vichy et la famille...*, *op. cit*, p. 297-298.

organisme reprennent en ces déjà dévolues par Vichy aux associations familiales dans une loi de 1942[1].

Une fois cette réalité institutionnelle rappelée, qu'en est-il des mesures qui contribuent à faire exister le dispositif d'encadrement des conduites procréatrices ? Les années d'après-guerre ont pu être décrites comme celles du « consensus familial »[2] où se mêlent un « optimisme technocratique et [un] œcuménisme familialiste »[3] qui approfondissent « l'âge d'or de la politique familiale »[4] débuté à la fin des années 30. On l'a déjà signalé, une ordonnance d'octobre 1944 avait conservé en ce sens l'ensemble des prestations familiales élaborées par Vichy. Mieux, celles-ci connurent une importante majoration, laquelle était supposée renforcer leur caractère incitatif en matière de procréation. Les allocations familiales augmentent ainsi fortement (le taux de base passe de 10 à 20 % d'un salaire de référence pour le deuxième enfant, et de 20 à 30 % pour le troisième et les suivants). L'allocation de salaire unique est également relevée et étendue aux familles de non salariés. Une allocation maternité et une allocation prénatale sont instaurées en 1946. En matière d'impôt sur le revenu, le quotient familial est créé en 1945 afin d'éviter que le « revenu des gens mariés et chargés d'enfants soit inférieur à ce qu'il aurait été s'ils n'avaient pas eu d'enfants »[5]. Regardons à présent du côté des mesures négatives. Si le Gouvernement provisoire a eu à cœur de rompre avec certains des aspects les plus répressifs de Vichy en matière de lutte contre l'avortement en abrogeant la loi de 1941, laquelle supprimait notamment la possibilité des condamnations avec sursis et la reconnaissance de circonstances atténuantes, la répression se maintient dans les années d'après-guerre, voire s'accentue, la période qui suit immédiatement la Libération constituant de ce point de vue un pic. L'année 1946 connaît plus de 5 000 condamnations et il faut attendre 1948 pour retrouver un chiffre un peu inférieur à 4 000, soit à peu près l'étiage des années les plus répressives sous Vichy[6]. En 1955, au moment où émerge la cause contraceptive, on compte encore 1 221 personnes condamnées pour des affaires d'avortement[7], ce qui correspond au niveau observé en 1940 après la première phase d'intensification de la répression à la fin de la IIIème république[8]. Qu'en est-il à présent des pratiques autour de la contraception ? On l'a vu, le

---

[1] *Ibid*.
[2] Antoine Prost, « L'évolution de la politique familiale... », *op. cit*, p. 10.
[3] Rémi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, *op. cit*, p. 374.
[4] Antoine Prost, « L'évolution de la politique familiale... », *op. cit*, p. 8.
[5] *Ibid*., p. 13.
[6] Chiffres tirés de : Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs...*, *op. cit* p. 296.
[7] *Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale et de la justice criminelle*.
[8] F. Cahen et C. Capuano montrent que le niveau élevé de la répression et plus particulièrement son accentuation dans l'immédiat après-guerre, tiennent en grande partie à « la permanence des supports institutionnels de la lutte contre l'avortement ». Ainsi notent-ils : « La stabilité (...) des structures créées ou opérationnelles sous Vichy pour réprimer l'avortement (...) envoie à l'opinion un signal de continuité. L'intensification de l'activité policière en ce domaine dans l'immédiat après-guerre souligne toute l'importance qu'accordent alors les pouvoirs publics à cette question et l'accueil bienveillant qu'ils sont susceptibles d'offrir à toute forme d' « information » [*i.e.* de délation] dans ce domaine ». Et d'observer encore : « L'insertion dans des réseaux natalistes [de certains officiers de police et de magistrats], la crainte qu'ils éprouvent peut-être de voir une croisade morale mise en péril par le retour des normes démocratiques et libérales, les conduisent à un investissement personnel maximal : réactivité, prise d'initiatives, investigation denses et fouillées, refus d'abandonner les poursuites (...) en sont les conséquences » (Fabrice Cahen et Christophe Capuano, « La poursuite de la répression anti-avortement après Vichy... », *op. cit*, p. 128 et p. 128-129).

régime de Vichy s'était spécialement concentré sur la question de l'avortement. Toutefois, cela ne veut pas dire que les dispositions en relation avec de la loi de 1920 ne furent pas appliquées sur ce plan. Ainsi, Eugène Humbert, l'une des principales figures du mouvement néo-malthusien de l'entre-deux-guerres, fut-il condamné et emprisonné en 1943 pour une durée de dix-huit mois pour « provocation à l'avortement et propagande anticonceptionnelle »[1]. D'après le *Compte général*, si, dans l'après-guerre, le nombre d'affaires jugées pour ce même motif est très inférieur à celles classées dans la catégorie « avortement », son évolution suit en revanche une pente assez similaire. En 1944, 12 affaires sous jugées qui concernent 16 prévenus. En 1948, ce nombre est multiplié par 2,75 (33 affaires pour 42 prévus). Il diminue par la suite pour se situer autour d'un peu plus de 20 affaires par an. Néanmoins, la volonté répressive semble encore attestée au début des années 50. En 1952, on atteint en effet le chiffre spectaculaire de 285 affaires traitées, qui concernent 1 085 personnes[2]. Par la suite, on retrouve l'étiage des années 1944, soit entre 10 et 13 affaires jusqu'en 1954 (voir tableau 1.1). Par ailleurs, à la veille de l'apparition de la cause contraceptive dans l'espace public, on constate que si ces affaires débouchent sur quelques acquittements, des peines d'emprisonnement avec ou sans sursis – en général, moins d'un an – sont toujours prononcées. On le voit, loin d'avoir rompu avec l'inclination répressive comme mode d'encadrement des conduites procréatrices, les années d'après-guerre la prolonge, voir l'intensifie au moment de la Libération. Au début des années 50, bien que l'on constate l'amorce d'un réel reflux dans les condamnations et les affaires traitées en matière d'avortement ou de contraceptif, la pénalisation reste toutefois un horizon encore visible en matière de libre usage du corps procréateur.

Tableau 1.1. Affaires et de personnes poursuivies en justice sous le chef de « provocation à l'avortement et de propagande anticonceptionnelle » (1944-1954)

Année	Nombre d'affaires	Nombre de prévenus
1944	12	16
1945	12	16
1946	18	20
1947	31	37
1948	33	42
1949	22	34
1950	22	31
1951	18	23
1952	285	1 034
1953	13	19
1954	10	13

* Données : *Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale et de la justice criminelle*

[1] Roger-Henri Guerrand et Francis Ronsin, *Le sexe apprivoisé. Jeanne Humbert et la lutte pour le contrôle des naissances*, Paris, La Découverte, 1990, p. 131.
[2] Dans l'état des nos connaissances, il est difficile de fournir une explication à cette explosion temporaire.

Ainsi, retracer la genèse d'un dispositif d'encadrement des conduites procréatrices permet de souligner que, au milieu des années 50, celui-ci se présente aux individus comme une sorte d'« état de fait »[1], c'est-à-dire comme l'expression d'un passé objectivé sous la forme de mesures, de pratiques et de croyances accumulées au fil du temps. Aussi arbitraires soient-elles, celles-ci s'imposent alors à eux de sorte que, d'une façon ou d'une autre, ils doivent composer avec et ne « peuvent en aucun cas [l'] ignorer »[2]. Dans ce cadre, nous avons montré l'importance déterminante du processus de nationalisation de la société pour la formation, à la fin du XIXème siècle, d'une prétention d'État à régler l'usage du corps procréateur. C'est l'existence de cette dernière et du dispositif qui la soutient qui, parce qu'ils frappent d'illégalité et d'illégitimité toute revendication les mettant symboliquement et pratiquement en question, rendent *a priori* improbable l'apparition de la cause contraceptive. En même temps, sans ce processus de nationalisation/étatisation potentielle des conduites procréatrices, aucune mobilisation autour de cette question n'aurait lieu d'être, en tout cas, sous la forme d'une cause revendiquant publiquement une liberté et réclamant auprès des gouvernants l'abolition d'une loi prétendant organiser un monopole étatique en la matière. Dans ces conditions, on mesure tout ce que celle-ci « doit » en un certain sens à cette conjoncture historique marquée par l'imposition de l'État-Nation, l'étatisation des certaines relations de pouvoir en rapport avec des domaines de pratiques préexistants et, corrélativement, la prétention de celui-ci à apparaître comme, selon la formule durkheimienne, « l'organe par excellence de la discipline morale »[3]. Toutefois, pour rendre compte des conditions d'émergence de la cause contraceptive et de la manière dont son improbabilité a pu être surmontée, il nous faut changer d'échelle d'observation et nous attacher à l'étude d'entrepreneur-e-s de cause et à leurs activités. C'est l'objet du développement qui suit.

1.2 L'IRRUPTION PUBLIQUE D'UNE CAUSE IMPROBABLE : SOCIOLOGIE D'UN COUP DE FORCE

> « L'émergence, c'est donc l'entrée en scène de forces ; c'est leur irruption, le bond par lequel elles sautent de la coulisse sur le théâtre, chacune avec la vigueur, la juvénilité qui est la sienne »
>
> Michel Foucault, *Dits et écrits I 1954-1975*, Paris, Gallimard, 2001, p. 1012.

Après avoir présenté le dispositif qui frappait potentiellement d'illégalité et d'illégitimité toute espèce de revendication autour du libre contrôle de la fécondité, il nous faut à présent examiner l'enchaînement des faits ayant rendu possible, en dépit de ces obstacles, l'irruption publique de

[1] Sur la notion d'« état de fait », voir : Bernard Lahire, *Ceci n'est pas qu'un tableau…*, p. 33 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 33.
[3] Émile Durkheim, *Leçons de sociologie*, Paris, PUF, 2003, p. 106.

la cause contraceptive. Ce processus se déroule entre l'automne 1955 et le printemps 1956. Au cours de cette période, on assiste à une série de prises de position au contenu *inédit* qui va conduire à la *cristallisation* de la question dans l'espace public. Non qu'aucune tentative d'expression n'ait existé en ce sens depuis la Libération, mais celles-ci étaient toutes restées ou confidentielles et sans guère de lendemain, qui revêtaient des formes anciennes et marginalisées de longue date (*e.g.* la tentative éphémère de Jeanne Humbert de relancer une publication néo-malthusienne après la guerre[1]), ou alors, l'abordaient mais sans en faire une *cause spécifique* et en empruntant une argumentation très différente de celle qui allait être mise au point dans les années à venir (*e.g.* le plaidoyer centré sur l'avortement présent dans *Le deuxième sexe* de Simone de Beauvoir paru en 1949). Faire exister une cause encore à inventer, alors même qu'elle était d'emblée exposée au discrédit, a supposé de commettre une transgression symbolique dans l'ordre *public* du dicible et du pensable. Pour cela, faute de pouvoir s'appuyer sur un groupe déjà mobilisé qui autoriserait, dans un rapport de délégation circulaire classique, une prise de parole dans l'espace public par des représentants mandatés comme tels[2], quelques entrepreneurs de cause vont *s'auto-habiliter collectivement* pour tenter d'opérer une « transgression autolégitimante »[3], c'est-à-dire prétendre « faire entendre des choses jusque-là non dites à un groupe qui n'attendait que ça pour les penser »[4]. De ce point de vue, la campagne de presse menée par le quotidien *Libération* et l'hebdomadaire *France Observateur* à l'automne 1955 va se révéler décisive. En effet, pour cette « cause sans représentés »[5] au moment de son apparition *i.e* pour laquelle « les dévouements précédent l'existence de ceux vis-à-vis desquels ils sont censés se déployer »[6], cette *mobilisation de papier* va être l'occasion pour ses représentants de se livrer à un travail d'énonciation et de dénonciation permettant de « formuler et [de] nommer ce que les systèmes symboliques en vigueur rejettent dans l'informulé ou l'innommable et [de] déplacer ainsi la frontière du pensé et de l'impensé, du possible et de l'impossible, du pensable et de l'impensable »[7], bref à faire exister la cause en l'inscrivant d'abord dans l'ordre du discours et des représentations et en en brisant « le glacis des routines »[8]. Dès lors, si la constitution de la cause contraceptive apparaît ici *coextensive* à sa publicisation[9], dans la suite, l'enjeu sera de comprendre comment, au cours de ces quelques

---

[1] Roger-Henri Guerrand et Francis Ronsin, *Le sexe apprivoisé...*, *op. cit.*
[2] Voir notamment sur cette question : Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, *op. cit.*
[3] Pierre Bourdieu, *Sociologie générale volume 1. Cours au Collège de France 1981-1983*, Paris, Le Seuil/Raisons d'agir, 2015, p. 159.
[4] *Ibid.*, p. 160.
[5] Annie Collovald, « De la défense des « pauvres nécessiteux » à l'humanitaire expert… », *op. cit.*, p. 147.
[6] *Ibid.*, p. 153. Dans le même sens, voir : Louis Pinto, « Le consommateur : agent économique et acteur politique », *Revue française de sociologie*, 2, 1990, p. 292.
[7] Pierre Bourdieu, « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie*, 3, 1971, p. 331.
[8] Alban Bensa et Éric Fassin, « Les sciences sociales face à l'événement » in Alban Bensa, *La fin de l'exotisme*, Toulouse, Anacharsis Éditions, p. 181.
[9] De ce point de vue, le cas que nous traitons ici diffère du constat formulé par O. Fillieule et pour qui, *in statu nascendi*, une entreprise protestataire ne « cherche pas forcément la visibilité et la publicisation », tant « dans les phases d'émergence, le travail politique de constitution du collectif et de mobilisation repose tout autant sinon plus sur un travail tourné vers la construction de solidarités internes aux groupes que vers la publicisation d'une cause » (Olivier Fillieule, « De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux ? » *Politiques et société,* 1, 2009, p. 30).

mois, un porte-parolat a pu se former dans l'espace public autour d'elle[1] alors même que, à ce stade, il n'existait aucun groupe au nom duquel s'exprimer, et quels en ont été les effets. Dans un premier temps, nous nous intéresserons au couple formé par les époux Weill-Hallé. Ces derniers constituent ce que l'on pourrait appeler les *primo-entrepreneur-e-s* de la cause contraceptive. Sans leurs différentes tentatives au cours des années 50 et les ressources qu'ils possèdent et mobilisent, l'irruption publique que l'on observe à l'automne 1955 n'aurait en effet jamais eu lieu. Dans ces conditions, nous tenterons d'élucider comment s'opère chez eux « la construction sociale du désir de se dévouer »[2] à la question contraceptive en nous intéressant au complexe d'inclinations et de compétences qui les qualifient pour endosser la fonction d'entrepreneur de cause capable de se donner une autorisation de soi à la prise de parole. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons à la campagne de presse de l'automne 1955. Nous montrerons qu'elle est le produit de la rencontre entre le couple Weill-Hallé et les responsables de *Libération* et de *France Observateur*. Cela nous conduira à restituer les logiques qui peuvent expliquer l'investissement de ces deux journaux dans l'invention de la cause contraceptive et à analyser les modalités du travail d'équipe effectué pour ces différentes parties (couple Weill-Hallé ; titres de presse) pour façonner un porte-parolat collectif. Dans un troisième temps, nous montrerons comment l'apparition de la cause contraception a donné lieu au cours du printemps 1956 à une politisation éphémère et comment une modification de la législation qui, en principe, aurait pu être obtenue, n'aura pas lieu[3].

1.2.1 Un couple de médecins engagés

> « Pour comprendre un individu, il faut savoir quels sont les désirs prédominants qu'il aspire à satisfaire. (...) Mais ces désirs ne sont pas inscrits en lui avant toute expérience. Ils se constituent à partir de la plus petite enfance sous l'effet de la coexistence avec les autres, et ils se fixent sous la forme que déterminera le cours de la vie progressivement, au fil des années, ou parfois aussi brusquement à la suite d'une expérience particulière marquante ».
>
> Norbert Elias, *Mozart. Sociologie d'un génie*, Paris, Le Seuil, 1991, p. 14.

Les époux Weill-Hallé sont un couple de médecins et de militants. Leur investissement en faveur de la cause contraceptive s'inscrit dans une trajectoire préalable marquée par une série d'engagements simultanés et successifs *dans* « leur travail même ou à propos de ce sur quoi ce travail porte » et *hors* de lui, même si ce dernier jamais complètement indépendant du premier[4].

---

[1] Sur la question des porte-paroles et de l'accès à l'espace public, voir : Philippe Juhem et Julie Sedel (dir.), *Porte-paroles et asymétries dans l'espace public*, Rennes, PUR, 2016, 222 p.
[2] Frédéric Sawicki, « Le temps de l'engagement. À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement » in Jacques Lagroye (dir.), *La politisation,* Paris, Belin, 2003, p. 126.
[3] Une partie du développement qui suit est déjà paru dans : Francis Sanseigne, « La fabrique d'un porte-parolat en équipe. Retour sur les conditions d'apparition publique de la cause contraceptive en France à l'automne 1955 » in Philippe Juhem et Julie Sedel, *Agir par la parole...*, *op. cit.*, p. 191-213.
[4] Florent Champy et Liora Israël, « Professions et engagement public », *Sociétés contemporaines*, 73, 2009, p. 9.

L'histoire et la mémoire des luttes autour de cette question ont souvent minoré le rôle joué par Benjamin Weill-Hallé, en premier lieu parce que son décès en 1958 a limité sa participation à une mobilisation qui, en France, s'est étendue sur plus d'une décennie. Néanmoins, si on refuse d'écrire l'histoire à partir de la fin, le fait de s'être inscrit dans un combat pour une durée assez brève n'implique pas que, dans le moment où l'on est intervenu, la contribution apportée ait été secondaire. En effet, Benjamin Weill-Hallé n'a pas simplement incité son épouse à abandonner ses réticences face à la contraception ; il a également mobilisé de façon répétée ses *ressources relationnelles et symboliques* pour rendre possible l'existence publique de cette dernière, et, à ce titre, à permis la réunion de certaines des conditions nécessaires pour l'existence d'une mobilisation improbable[1]. Par conséquent, il doit être considéré comme un de ses primo-entrepreneurs plutôt que comme un simple soutien ou un « militant par conscience »[2], vision qui implicitement met le chercheur en position de faire le tri entre les vrais bénéficiaires et ceux qui ne le seraient pas, ceux qui seraient authentiquement habilités à s'exprimer et ceux qui seraient en quelque sorte des usurpateurs, alors même que cette distinction reste un enjeu de lutte permanent au sein de tout groupe mobilisé et que, par ailleurs, comme le souligne Annie Collovald, « tout militant est un « militant par conscience » puisqu'il ne ressemble jamais, socialement, culturellement, politiquement à ceux dont il plaide la défense et ne retire jamais les mêmes profits que ces derniers »[3].

Par ailleurs, comment analyser le fait que le couple Weill-Hallé se soit auto-habilité en entrepreneurs d'une cause encore à faire et rendue improbable par l'existence d'un dispositif particulier d'encadrement des conduites procréatrices ? Le fait que l'on se trouve dans une phase de *commencement* et que l'on traite de primo-entrepreneur-e-s invite à considérer avec une attention particulière les dispositions, les expériences passées et les ressources engagées par les Weill-Hallé dans l'invention de la cause. À propos des artistes, P. Bourdieu relève que « tout permet de supposer que (...) le poids des dispositions – donc la force explicative de l'origine sociale – est particulièrement grand lorsque l'on a affaire à une *position à l'état naissant*, encore à faire plutôt que faite, établie, donc capable d'imposer ses normes propres »[4]. Dans un contexte où rien n'existe ou presque – à tout le moins, dans l'espace français –, et où, par conséquent, il ne s'agit pas à proprement parler d'*entrer* dans un univers déjà structuré[5] ou

---

[1] Lilian Mathieu, « Les mobilisations improbables... », *op. cit.*, p. 189.

[2] John McCarthy et Mayer Zald, « Resource mobilization and social movements... », *op. cit.* ; voir également : Emmanuel Pierru, « Militants par conscience » in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 357-363.

[3] Annie Collovald, « Pour une sociologie des carrières morales » in Annie Collovald (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements…*, *op. cit.*, p. 198.

[4] Pierre Bourdieu, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire.*, *op. cit*, p. 438.

[5] De ce point de vue, jusqu'à un certain point, on pourrait faire une analogie avec les premiers résistants. À leur propos, Fabienne Federini rappelle en effet : « Passer de la dissidence individuelle à la résistance collective au cours des années 1940-1941 présente une configuration particulière. Il ne s'agit pas « d'entrer en résistance » par un « acte volontaire, non conformiste et dangereux » puisque, contrairement à ce que laisse entendre cette expression, il n'existe à ce moment-là aucune organisation structurée susceptible d'accueillir celles et ceux qui entendent « faire quelque chose » contre l'occupation nazie et le régime de Vichy. Il s'agit plutôt de passer d'un monde légal, réglé par des conventions et des pratiques sociales connues, à un autre monde, totalement inconnu et incertain » (Fabienne Federini, *Écrire ou combattre. Des intellectuels prennent les armes (1942-1944)*, Paris, La Découverte, 2006, p. 216).

simplement de s'y reconvertir[1], *mutatis mutandis,* seule la prise en compte détaillée de l'écheveau de compétences, de dispositions à croire, à penser, à agir, et d'expériences, produits au cours de leur trajectoires antérieures – le poids tout particulier des dispositions évoqué par P. Bourdieu –, peut permettre d'élucider chez les primo-entrepreneurs leur propension à investir une cause encore à faire, illégale et illégitime[2]. Bref, plutôt que se concentrer d'emblée sur les activités de ces entrepreneurs, on se demandera au préalable *qui ou, plutôt, qu'est-ce qui a bien pu créer ses créateurs incréés*[3]. En premier lieu, on s'intéressera chez le couple Weill-Hallé à l'existence d'une certaine propension à l'hétérodoxie. Ensuite, on montrera que, au moment de s'investir dans la cause contraceptive, celui-ci a déjà acquis un ensemble de savoir-faire pour le travail de promotion d'une cause et l'action collective dans le cadre d'engagements précédents. Enfin, on étudiera les conditions de formation de leur intérêt pour la question contraceptive.

La formation d'une disposition à l'hétérodoxie

> « (...) dans l'impensable d'une époque, il y a tout ce que l'on ne peut pas penser faute de dispositions éthiques ou politiques inclinant à le prendre en compte et en considération ».
>
> Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, p. 14.

S'investir comme *entrepreneur* dans l'invention d'une cause a priori illégale et illégitime implique d'opérer dans un contexte donné une rupture plus ou moins forte avec l'ordre public du dicible et du pensable. Cette transgression suppose de posséder une *certaine inclination à l'hétérodoxie*, soit une aptitude ou une « vocation » à questionner, dans des proportions toujours susceptibles de varier en fonction du contexte et de sa dynamique, « l'ordre établi et les

[1] Si ce schème interprétatif n'est pas à exclure et s'il peut toujours se révéler analytiquement suggestif, y compris dans notre cas, son utilisation suppose toutefois de bien conserver à l'esprit ce que l'image de la « conversion » ou de la « reconversion » implique, généralement de façon implicite, à savoir *l'existence préalable d'un univers plus ou moins structuré permettant d'opérer la transformation d'un X en fonction des termes et des règles organisant un nouveau cadre expressif*. Cela, un peu à la manière dont, par exemple, la conversion d'une monnaie suppose l'existence d'une autre monnaie, et partant celle d'un ensemble de pratiques et d'institutions fixant sa valeur et son taux de change potentiel.

[2] D'une certaine façon, le problème des primo-entrepreneurs de cause et de ce qui est susceptible d'expliquer leur investissement initial est bien résumé par D. McAdam quand il constate plus généralement à propos de l'entrée dans un mouvement : « On reste sur la malheureuse impression que les individus pris dans les réseaux d'un mouvement sont pratiquement obligés dans s'engager en vertu du fait qu'ils connaissent des gens déjà actifs ». Et de remarquer avec pertinence : « Une telle explication contourne l'importante question des origines. Dire en effet que les gens s'engagent dans un mouvement parce qu'ils connaissent des militants *laisse de côté le fait qu'aux débuts d'un mouvement, il n'existe pas d'autruis significatifs déjà impliqués pour pousser ego à l'activisme* » (Doug McAdam, « Pour dépasser l'analyse structurale de l'engagement militant », in Olivier Fillieule (dir.), *Le désengagement militant*, *op. cit*, p. 56, souligné par nous) .

[3] Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 2002, p. 207. De ce point de vue, il est frappant que la synthèse récente de Suzanne Staggenborg consacrée à la question n'aborde à aucun moment ce type de problème. Voir : Suzanne Staggenborg, « Entrepreneurs, movement », *op. cit*

« évidences » sur lesquelles il repose »[1]. De ce point de vue, l'expérience répétée du désajustement au sein de différents cadres sociaux, les situations de grands ou de petits déplacements sont autant de conditionnements qui peuvent contribuer à façonner chez ceux qui les vivent une certaine « disposition à la lucidité et à la critique »[2], même s'il n'y a jamais de relation automatique entre ces phénomènes et que, comme le cas de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé l'illustrera, cette propension, pour pleinement se constituer, peut supposer un travail sur soi plus ou moins long et douloureux imposé par les circonstances. Dans la suite, nous nous efforcerons de montrer comment a pu se former chez les époux Weill-Hallé une certaine disposition à l'hétérodoxie dans situations propres à chacun.

1. Benjamin Weill-Hallé : un prophète en mission

B. Weill-Hallé est né le 14 mars 1875 à Versailles. Il est le troisième fils d'une famille de neuf enfants. Ses parents appartiennent à l'importante communauté juive alsacienne qui a migré en région parisienne après la guerre de 1870. Son père est un rabbin issu d'un milieu modeste (son père est épicier) qui connaîtra une trajectoire d'ascension dans les institutions du judaïsme : nommé rabbin à Versailles, il devient adjoint au grand rabbin de Paris à partir de 1876, participe à la création de l'association des rabbins français, occupe le poste de vice-président du tribunal rabbinique et siège à la direction de plusieurs organisations comme la Société de secours aux juifs victimes de la guerre en Russie, la Ligue franco-sioniste, ou encore les Amis de Sion, ce qui lui vaudra en 1905 la Légion d'Honneur[3]. Sa mère appartient à une longue lignée de rabbins. Par le jeu des alliances matrimoniales et une ascension favorisée par la certification scolaire, les enfants du couple poursuivront à la génération suivante un déclassement par le haut qui les intègre à la fois à la bourgeoisie sacerdotale et à la bourgeoisie juive industrielle et financière[4].

---

[1] Boris Gobille, « La vocation d'hétérodoxie » in Dominique Damamme, Boris Gobille, Frédérique Matonti et Bernard Pudal (dir.), *Mai Juin 68*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2008, p. 274.

[2] Pierre Bourdieu, *Méditations Pascaliennes*, Paris, Le Seuil, 1997, p. 187. Dans le même sens, Bernard Lahire souligne à propos de Franz Kafka que « toutes ces crises existentielles [auquel celui-ci se trouve confronté] sont autant de désajustements et de décalages qui rompent l'adhésion immédiate, préréflexive que vivent celles et ceux qui sont à leur place et ont, du même coup, l'impression d'être « à leur affaire » et de faire ce qu'ils ont à faire » et constituent alors « un puissant levier d'interrogation et de mise en doute » (Bernard Lahire, *Franz Kafka. Éléments pour une théorie de la création littéraire*, Paris, La Découverte, 2010, p 358-359).

[3] Ces informations sont tirées de : « Emmanuel Weill » in *Dictionnaire biographique des rabbins français et autres ministres du culte israélite France Algérie. Du Grand Sanhédrin (1807) à la loi de séparation (1905)*, Paris, Berg International, 2007, p. 738-740.

[4] Fille aînée du couple, Rachel Weill (1869-1951) épouse Charles Baur (1862-1927) qui prospère dans la finance en exerçant l'activité de « coulissiers » dans une affaire avec ses frères. Parmi leurs enfants, on distingue Thérèse Baur (1902-1995) dont le mariage avec Raymond Lindon (1901-1992) la rattache à la famille Citroën (la mère de ce dernier est la sœur de l'industriel André Citroën), André Baur (1904-1944), président de l'Union Libérale Israélite de France au cours des années 30, qui jouera un rôle controversé pendant l'Occupation comme vice-président de l'Union Générale des Israélites de France, et Marcel Baur (1896-1962), qui sera élu au consistoire de Paris en 1939. Deuxième fils du couple Weill, Julien Weill (1873-1950) effectue une brillante carrière de rabbin. Il prend d'abord la suite de son père à Versailles avant de devenir grand rabbin de Paris en 1933 après le décès de son oncle maternel Jacques-Henri Dreyfuss. En 1902, il se marie avec Hélène Kahn (1881-1970) et devient le gendre de Zadoc Kahn, grand rabbin de France. Par cette alliance, il est également le beau-frère de Israël Lévi (1856-1939) qui occupera le même poste : gravement malade, ce dernier sera contraint de se retirer, et c'est Julien Weill qui assurera entre 1935 et 1939 l'intérim en compagnie de Maurice Liber. Marthe Weill (1881-1971),

De ce point de vue, on peut suppose que B. Weill-Hallé a hérité du « franco-judaïsme » que les élites juives cultivent depuis la fin du XIXème siècle. Émancipés par la Révolution en 1791, celles-ci font ainsi preuve d'une loyauté et d'un patriotisme sans défaut à l'égard d'une République perçue comme universaliste. Ce soutien s'exprimera tout particulièrement lors de la Première Guerre Mondiale[1]. De ce point de vue, on peut faire l'hypothèse que, pour une part au moins, cet ensemble partagé de croyances et d'inclinations sera au principe du comportement exemplaire que B. Weill-Hallé observera durant le conflit : en effet, il sera promu chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire en 1917 et terminera la guerre au grade de médecin major de 2ème classe avec plusieurs citations. De la même façon, après avoir été rayé des cadres de la réserve en 1936, il sera engagé volontaire pendant la « drôle de guerre »[2]. Par ailleurs, il semble que sa socialisation primaire ait eu pour cadre un judaïsme plutôt libéral cherchant à s'adapter aux effets produits par l'émancipation au sein de la communauté juive. Sans appartenir aux fractions les plus « modernisatrices » qui se recrutent plutôt chez les laïcs, son père paraît avoir été enclin à l'aménagement de la tradition : venu d'Alsace (à cette époque, bastion du judaïsme traditionnel) pour être formé à Paris et y rester, proche des instances dirigeantes du consistoire central défendant des positions plutôt « moderniste », il fréquente en effet quelques cercles libéraux[3]. De ce point de vue, on peut faire l'hypothèse que cette manière d'être juif caractérisée par un certain souci de la « modernité », a imprégné l'ensemble des membres de la configuration familiale. En ce sens, le frère rabbin de B. Weill-Hallé est décrit comme ayant « des positions aussi bien religieuses que vis-à-vis du sionisme [qui] ne s'écartaient pas non plus des positions consistoriales de la génération précédente et faisaient de lui un exact

---

l'avant-dernière fille du couple, se mariera avec le rabbin Albert Manuel (1871-1960) qui sera secrétaire général du consistoire de Paris puis du consistoire central pendant l'Occupation. Quant au fils aîné, Félix Weill (1871-1948), après l'obtention d'une licence de lettres classiques en Sorbonne, il enseigne le français, le grec et le latin à l'Institut Commercial de Paris avant d'être professeur au City College de New-York et d'occuper le poste de secrétaire de la Fédération des Alliances Française aux États-Unis durant l'entre-deux-guerres. NB : Les informations qui suivent à propos de la fratrie de B. Weill-Hallé ont été constituées à partir d'un arbre généalogique intitulé « Descendance de Emmanuel et Adèle Weill réalisée par Emmanuel Meillan le 22 avril 1996 » trouvé dans : Institut Pasteur, Fonds Weill-Hallé, WEI 1.

[1] Philippe Landau note que « nourris d'une éducation républicaine, soucieux de recouvrer les provinces perdues et animés d'un patriotisme sans faille, les juifs allaient ardemment participer au premier conflit mondial » (Philippe Landau « « La patrie en danger » d'une guerre à l'autre » in Pierre Birnbaum (dir.), *Histoire politique des juifs en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, p. 77).

[2] Quoique n'appartenant pas à la même fraction des élites et n'ayant pas la même trajectoire, on peut faire ici un parallèle avec Marc Bloch. Dans *L'étrange défaite*, ce dernier illustre parfaitement le fort attachement patriotique que les élites juives – en particulier lorsqu'elles étaient issues de la communauté alsacienne – ont manifesté à l'égard de la France au cours des guerres depuis la Révolution : « Je suis juif, sinon par la religion, que je ne pratique point, non plus que nulle autre, du moins par la naissance. (…) Je ne revendique jamais mon origine que dans un cas : en face d'un antisémite. Mais peut-être les personnes qui s'opposeront à mon témoignage chercheront-elles à le ruiner en me traitant de « métèque ». Je leur répondrai, sans plus, que mon arrière-grand père fut soldat, en 93 ; que mon père, en 1870, servit dans Strasbourg assiégé ; que les deux oncles et lui quittèrent volontairement leur Alsace natale, après son annexion au IIème Reich ; que j'ai été élevé dans le culte de ces traditions patriotiques, dont les Israélites de l'exode alsacien furent toujours les plus fervents mainteneurs ; que la France, enfin, dont certains conspireraient volontiers à m'expulser aujourd'hui et peut-être (qui sait ?) y réussiront, demeurera, quoi qu'il arrive, la patrie dont je ne saurais déraciner mon cœur. J'y suis né, j'ai bu aux sources de sa culture, j'ai fait mien son passé, je ne respire bien que sous son ciel, et je me suis efforcé, à mon tour, de la défendre de mon mieux » (Marc Bloch, *L'étrange défaite* in Marc Bloch, *L'Histoire, la Guerre, la Résistance*, *op. cit.*, p. 524-525).

[3] Voir : « Emmanuel Weill », *op. cit.*

représentant de l'israélitisme français : attachement à la religion juive entendue plus comme une morale et une culture que comme un ensemble de rites contraignants, universalisme humaniste »[1]. À l'évidence, ces prises de positions ne sont pas l'actualisation directe d'un héritage paternel ; toutefois, de la part d'un rabbin qui s'inscrit dans la continuité du père en reprenant son poste, on peut penser qu'elles expriment des tendances primitivement acquises dans l'univers familial et renforcées à la faveur de socialisations institutionnelles secondaires dans plusieurs espaces du judaïsme français. Partant, on peut également supposer que celles-ci ont été inculquées à B. Weill-Hallé, même si tout indique que, dans son cas, elles se sont combinées à d'autres expériences socialisatrices dont un des effets a été de transformer durablement son rapport à la foi. Au final, on peut faire l'hypothèse que, au cours de sa socialisation primaire, le type de judaïsme auquel il a été exposé a produit chez lui certaines incitations et dispositions indissociablement morales et politiques : en particulier, il a façonné une inclination au patriotisme, à l'attachement républicain, à l'universalisme, susceptible d'être converti en injonction au « sens du devoir » et à l'engagement dans des circonstances exceptionnelles comme les deux guerres mondiales, et à faire ainsi la preuve de son « assimilation » au groupe national. Par ailleurs, dans le cadre d'une trajectoire marquée par une pluralité d'inscriptions, l'exposition à un judaïsme à connotation modérément libérale, a pu aussi fonctionner comme une incitation à l'abandon de croyances et de pratiques traditionnelles pour intégrer pleinement la « modernité » et d'autres groupes sociaux[2], sans toutefois renoncer complètement à l'identité juive et entretenir le sentiment d'appartenance à une minorité. Ainsi, dans les années 30, au moment où les idées sionistes trouvent un certain écho en France sous l'effet des tensions internationales, il préside le comité central du Keren Hayessod (fonds créé en 1920 pour la construction d'Israël), participe en 1936 au Congrès des médecins juifs à Tel-Aviv, fait partie en 1937 de la délégation française au Conseil de l'Agence juive pour la Palestine, préside le comité d'organisation pour l'hôpital Bikour Holim de Jérusalem, ou encore, participe en 1939 au comité consultatif de l'Agence juive lors de la conférence de Londres entre juifs et arabes[3]. Pendant l'Occupation, il est membre du conseil d'administration de l'Union Générale des Israélites de France (UGIF) pour la zone Nord aux côtés d'un de ses neveux. Dans ce cadre, il aura la responsabilité du secteur médical et comptera parmi les quelques médecins autorisés à tenir une permanence lors de la rafle du Vél' d'Hiv' en juillet 1942[4]. Bref, ces investissements attestent son attachement à la communauté juive et la possession, dans cet espace, d'un volume important de ressources susceptibles de lui garantir l'accès à des positions dominantes.

Les informations dont nous disposons pour expliquer la vocation médicale de B. Weill-Hallé sont réduites. Dans la notice nécrologique qu'il lui consacre, Raymond Turpin indique que

[1] « Julien Weill » in *Dictionnaire biographique des rabbins*, *op. cit.*, p. 746.

[2] Sa fille résume en entretien : si B. Weill-Hallé n'« était pas juif pratiquant, (…) il était d'une famille très pratiquante » (Entretien avec Andrée Weill-Hallé).

[3] Michel Laffitte, *Un engrenage fatal. L'UGIF face aux réalités de la Shoah (1941-1944)*, Paris, Liana Lévi, 2003, p. 40-41.

[4] *Ibid.*, p. 87-88.

celui-ci évoquait parfois « l'atmosphère patriarcale et austère dans laquelle s'était écoulée son enfance, sous la direction sans faiblesse de son père, futur rabbin du consistoire de Paris, et de l'affectueuse sollicitude de sa mère »[1]. Cet extrait permet de supposer que le cadre familial formait un « climat » propice à la transmission et à l'acquisition de dispositions ascétiques et rationalisatrices favorables à l'investissement scolaire. Ce travail d'inculcation et d'imprégnation sont d'autant plus probables que le père semble avoir eu lui-même un goût pour l'étude et la question pédagogique. Si, d'une façon générale, le judaïsme est porteur d'un intellectualisme qui tend à façonner chez ses membres – et tout particulièrement dans le rabbinat – un « rationalisme dialectique »[2] forgé dans l'apprentissage intensif de la casuistique, la trajectoire du père comporte également un ensemble d'expériences spécifiques qui, chez lui, atteste la présence d'inclinations pour l'éducation et le travail intellectuel : E. Weill a en effet été délégué à l'enseignement religieux israélite des écoles municipales par la grand rabbin de France ; par ailleurs, sa thèse pour l'obtention du second degré rabbinique lui a valu une présentation à l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres et une citation à la Société Asiatique dont le secrétaire était Ernest Renan ; enfin, il fut investi dans la Société des Études Juives et y occupa un temps le poste de vice-président[3]. On peut penser que, pour une bonne part, ces dispositions de lettré se sont constituées au fil de sa socialisation au métier de rabbin et que, par la suite, cet héritage a été approprié de manières variées à la génération suivante. En réalité, tout se passe comme si les dispositions à l'étude produites dans le cadre familial s'étaient combinées avec un projet d'ascension sociale collectif. De façon plus générale, la fin du XIXème siècle constitue « un glorieux âge d'or pour les juifs en France »[4], qui accèdent en nombre à des professions prestigieuses. La médecine en fait partie où ils tendent à être surreprésentés[5]. Dans ces conditions, étant donné la socialisation primaire à laquelle B. Weill-Hallé a été soumis et la position de sa famille dans l'espace social, on peut faire l'hypothèse que cette vocation faisait partie des possibles qui s'offraient à lui et qu'il était enclin à percevoir positivement. Après l'obtention du baccalauréat, il s'inscrit à la Faculté de Médecine de Paris. En 1900, il devient interne des hôpitaux[6]. L'année passée auprès d'Antoine Marfan, un des pionniers de la pédiatrie française, semble l'avoir décidé à choisir cette spécialité encore nouvelle. Ayant soutenue une thèse sur « le développement de l'hystérie dans l'enfance », il occupe le poste de chef de

[1] Raymond Turpin, « Benjamin Weill-Hallé, 1875-1958 », *La Semaine des Hôpitaux*, n°32-33, 1958, p. 1933.
[2] M. Weber observe à ce sujet : « Pour le juif, en revanche, comme pour le puritain, l'Écriture Sainte est une Loi qui lie l'individu : il doit la connaître et l'interpréter correctement. De là découle chez les Juifs l'apprentissage, exceptionnellement intensif, de la connaissance et de l'interprétation casuistique de la Thora (…) : cela engendre un disciplinement de la pensée qui favorise indubitablement la mentalité économique rationnelle et, chez les Juifs, ce rationalisme dialectique qui les caractérise » (Max Weber, *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard, 1996, p. 313-314).
[3] « Emmanuel Weill », *op. cit*.
[4] Michael Marrus, *Les juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1985 cité in Bruno Halioua, *Blouses blanches, étoiles jaunes. L'exclusion des médecins juifs en France sous l'Occupation*, Paris, Liana Levi, 1999, 285 p.
[5] Bruno Halioua, *Blouses blanches, étoiles jaunes...*, *op. cit.*, p. 17-24.
[6] Sauf mention contraire, toutes les indications biographiques qui suivent sont tirées de : Raymond Turpin, « Benjamin Weill-Hallé… », *op. cit.* ; Raymond Benda, « Benjamin Weill-Hallé (1875-1958) », *La Presse Médicale*, n°45, 1958, p. 1033-1034.

laboratoire de la diphtérie à l'Hôpital des Enfants-Malades et devient médecin des hôpitaux en 1911. Pendant la Première Guerre mondiale, il sera successivement chef de laboratoire du camp retranché d'Épinal et chef de laboratoire au Val-de-Grâce. À partir de 1917, il est chargé de la création du laboratoire de la base américaine de Saint-Nazaire pour dépister les maladies contagieuses présentes chez les troupes américaines qui arrivent en France.

Chez B. Weill-Hallé, c'est d'abord dans l'univers professionnel que l'on observe la manifestation d'une disposition durable à l'hétérodoxie qui fera de lui un novateur. Au sortir de la guerre, il se lance dans une série d'opérations qui, vont le transformer en véritable *entrepreneur institutionnel et scientifique*. Son action comporte deux dimensions : d'une part, la lutte pour la reconnaissance d'un univers spécialisé de savoirs et de savoir-faire – celui de la puériculture – à travers la création de l'École de Puériculture ; d'autre part, une série d'innovations techniques dans le cadre de la lutte contre la tuberculose. Portée activement depuis la fin du XIXème siècle par le Pr A. Pinard (dont on a vu qu'il s'était opposé à la loi de 120), la puériculture est un domaine toujours à la recherche d'une légitimité scientifique au début du siècle. Dans ce contexte, B. Weill-Hallé va faire preuve d'un certain sens du placement et exploiter les opportunités qui s'offrent à lui à la fin de la guerre. Affecté, on l'a vu, à Saint Nazaire en 1917, il travaille au contact du bureau des enfants de la Croix-Rouge américaine. Les responsables de ce dernier lui font alors part de leur intention de créer en France une fondation en souvenir de leur action pendant la guerre. Doté « de la très nette intuition de l'importance et de l'avenir de la puériculture »[1], B. Weill-Hallé suggère la création d'un établissement dédié à son enseignement. Pour cela, il obtient le concours de la Faculté de Médecine de Paris qui accepte le rattachement de la future institution[2]. L'École est alors rapidement habilitée à délivrer un diplôme universitaire. En outre, à partir de 1928, B. Weill-Hallé obtient la création et la charge d'un cours de puériculture à la Faculté. Comme il l'observe lui-même, cet ensemble d'inventions institutionnelles donnent « enfin à la Puériculture (…) une consécration définitive » en tant que nouveau domaine de savoir « qui aurait pour objet de compléter l'éducation du futur médecin »[3]. Les « efforts persévérants » et la « volonté d'aboutir »[4] qu'il déploie à cette occasion pour imposer un corpus de connaissances encore largement marginalisé[5] trouve pour une part leurs conditions de possibilité dans une propension

[1] Raymond Turpin, « Benjamin Weill-Hallé... », *op. cit.*, 1933.

[2] On devine le tact et le sens de l'à-propos dont celui-ci a dû faire preuve pour parvenir à ses fins. En 1929, il se remémore l'épisode en ces termes : « Je ne voudrais faire à aucun doyen du passé ou de l'avenir nulle peine, mais je crois bien que le projet se fût encore heurté à des difficultés peut-être insurmontables, si celui d'alors n'eût pas été le professeur Roger auprès de qui j'ai en toutes circonstances trouvé, pour notre action commune à l'École de Puériculture, depuis la fondation jusqu'à ce jour, le conseil le plus avisé, l'appui le plus libéral et le plus bienveillant. Il serait injuste de ne pas associer à es souvenirs, qui méritent de demeurer, le nom du professeur Vaquez, dont l'intervention auprès du Conseil de Faculté ne fut pas sans passer heureusement sur la décision finale ; enfin celui du professeur Couvelaire, qui s'acquitta avec son talent habituel de l'élaboration du rapport, sanctionné en Juillet 1919 par la Fondation Franco-Américaine de l'Association-mère de l'École de Puériculture » (Benjamin Weill-Hallé, *La puériculture et son évolution*, Institut Pasteur, Fonds Weill-Hallé, WEI 1).

[3] Benjamin Weill-Hallé, *La puériculture et son évolution*, Institut Pasteur, Fonds Weill-Hallé, WEI 1.

[4] Raymond Benda, « Benjamin Weill-Hallé... », *op. cit.*, p. 1034.

[5] En 1929, il rappelle : « La puériculture devenue science officielle : le fait eût semblé révolutionnaire en 1865. De cette époque pourtant date le néologisme qui conserva longtemps un caractère d'étrangeté non seulement parmi les profanes, mais même auprès des clercs » (Benjamin Weill-Hallé, *La puériculture et son évolution*, Institut

à la certitude de soi que R. Turpin décrit de la façon suivante : « Il puisait sa confiance dans la certitude de ne pas s'être trompé dans le choix des activités auxquelles il s'attacha durant sa carrière »[1]. L'inclination à l'assurance accompagnée d'une tendance à s'investir dans des choix risqués au regard des normes dominantes qui organisent un univers – en l'occurrence ici, l'univers médical – se repèrent également dans ses recherches. Il est en particulier le premier à tester l'effet du BCG sur un individu pour prévenir la tuberculose, ce qui était considéré comme une véritable hérésie du point de vue de la pratique médicale. Dans la notice nécrologique qu'il lui consacre, R. Turpin rapporte :

> « J'ai gardé très vivant le souvenir de notre conversation le jour où je devins son interne dans son service de la Charité. Les preuves expérimentales mises en lumière par les travaux de Calmette, Guérin, Nègre et Bocquet ne laissaient aucun doute, à son avis, sur l'innocuité et les qualités immunisantes du BCG. (…) *Sans méconnaître la hardiesse d'une initiative que justifiaient seules notre confiance dans la rigueur des démonstrations expérimentales de Calmette et de son École* (…), il fut décidé, à partir de ce jour que nous chercherions à protéger par ingestion du BCG des nouveaux-nés particulièrement exposés à une infection virulente mortelle »[2].

Rencontrant une forte opposition dans sa communauté professionnelle, il livrera pendant plusieurs décennies un véritable combat pour faire accepter la valeur de ses résultats expérimentaux. Raymond Benda se remémore :

> « Il lui faut, en outre, à chaque instant, répondre à toutes les objections, et parfois même, faire face à d'étranges détracteurs sans cesse à l'affût de la moindre coïncidence pathologique susceptible d'être exploitée contre la vaccination. On comprend mal une telle atmosphère d'hostilité après tant d'années d'expérimentation rigoureuse et de contrôles scrupuleux consacrées par Calmette et Guérin à la mise au point de leur belle découverte (…). Le combat mené par M. Weill-Hallé, aux côtés de Calmette et de M. Guérin, a eu, en tout cas, à la longue de fructueux résultats : son exemple est suivi un peu partout et la contre-propagande se retranche dans ses dernières positions »[3].

Cet extrait atteste une nouvelle fois chez B. Weill-Hallé l'existence d'une véritable propension à persévérer dans une position qui défie l'orthodoxie d'un univers donné. R. Turpin observe :

> « Au cours de ces longues années d'un travail en commun, aidé d'une confiance totale et réciproque, Benjamin Weill-Hallé me révéla ce que peut donner un labeur simple mais bien orienté dès le début, et *poursuivi avec une inlassable ténacité* (…). *Certains des faits qu'il avait avancés ont suscité des critiques véhémentes,* mais en toute occasion difficile, il *savait faire bonne contenance* »[4].

On le voit, inscrit de plain-pied dans la filiation de la révolution pastorienne de la fin du XIXème siècle, B. Weill-Hallé se caractérise par une propension durable *à faire* des positions encore relativement peu codifiées dans l'univers médical en se trouvant au principe d'entreprises

---

Pasteur, Fonds Weill-Hallé, WEI 1).

[1] Raymond Turpin, « Benjamin Weill-Hallé... », *op. cit.*, p. 1933.

[2] *Ibid.*, p. 1936 (souligné par nous).

[3] Raymond Benda, « Benjamin Weill-Hallé... », *op. cit.*, p. 1034.

[4] Raymond Turpin, « Benjamin Weill-Hallé... », *op. cit.*, p. 1933 (souligné par nous).

institutionnelles et scientifiques novatrices : d'abord, avec la création de l'École de Puériculture ; ensuite, par son investissement pionnier dans la vaccination contre la tuberculose qui le situe dans un espace intermédiaire entre médecine expérimentale pure et clinique des maladies infectieuses. Effectuant l'essentiel de sa carrière sans les titres qui lui aurait permis d'accéder à l'élite médicale hospitalo-universitaire[1] quoiqu'il se trouvât fréquemment en relation avec elle, il appartient simultanément, en plus de l'École de Puériculture et du cours qu'il donne à la Faculté de Médecine de Paris, à des espaces à vocation tendanciellement opposée tel l'Institut Pasteur, davantage tourné vers la constitution de nouvelles connaissances en laboratoire, et des lieux plus traditionnels d'exercice de la médecine hospitalière comme l'Hôpital des Enfants-Malades[2]. On peut supposer que cette pluralité d'expériences exprime une identité professionnelle de l'entre-deux[3], jamais totalement ajustée aux divisions de l'ordre médical établi, redoublée de surcroît par l'appartenance à une minorité stigmatisée qui a pu faire obstacle à l'accomplissement pleine et entière de la carrière à laquelle il pouvait prétendre[4]. Partant, on peut faire l'hypothèse, que celle-ci atteste et renforce chez lui une tendance à ne jamais complètement souscrire à l'existence de certaines frontières instituées. Si B. Weill-Hallé n'appartient pas à la classe des grands producteurs de révolution médicales et scientifiques, il n'en reste pas moins un agent dont les investissements successifs traduisent, dans ce domaine, une vocation réelle à l'hétérodoxie qui le situe régulièrement du côté d'entreprises risquées et illégitimes.

2. Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé ou la contradiction en héritage

Catholique convaincue, née dans la bourgeoisie provinciale, rien ne semblait *a priori* prédisposer M.-A. Lagroua Weill-Hallé à manifester une tendance à transgresser certaines limitations inscrites dans le monde social. Pour comprendre comment cette dernière a pu apparaître chez elle, il convient dès lors d'examiner plus en détails une série d'expériences qui jalonnent la période allant de l'enfance à son investissement improbable dans des études de médecine. M.-A. Lagroua Weill-Hallé est née en 1916 au Bouscat en Gironde. Elle est la cadette d'une fratrie de deux enfants. Ses parents ont connu une situation de déclassement débuté à la génération précédente. La branche maternelle appartient en effet à la bourgeoisie de la soie victime des épidémies de la fin du XIXème siècle. La branche paternelle est issue de la

[1] Médecin des hôpitaux, B. Weill-Hallé n'accédera jamais au rang de professeur. En 1950, il devient toutefois membre titulaire de l'Académie de Médecine dans la section d'Hygiène et d'Épidémiologie. Cette tardive reconnaissance institutionnelle lui permettra de consolider son capital social au sein de l'institution.

[2] Ainsi, au moment où Vichy lui interdit s'exercer la médecine, cette multipositionnalité lui permettra de poursuivre discrètement ses travaux à l'Institut Pasteur.

[3] Il est à la fois capable de manifester une compétence clinique des plus traditionnelles (« Son enseignement pédiatrique reflétait surtout une grande expérience personnelle et faisait toujours plus large part au bon sens qu'à l'érudition » (Raymond Turpin, « Benjamin Weill-Hallé... », *op. cit.*, p. 1934)) et les tours de main d'une démarche expérimentale.

[4] Sur l'antisémitisme dans la médecine française durant l'entre-deux-guerres et l'Occupation, voir : Bruno Halioua, *Blouses blanches, étoiles jaunes*..., *op. cit.* ; Henri Nahum, *La médecine française et les juifs 1930-1945*, Paris, L'Harmattan, 2006, 412 p.

bourgeoisie industrielle du Nord et semble avoir connu un revers de fortune en raison d'une prodigalité excessive. Au sujet de cette dernière, la fille de M.-A. Lagroua Weill-Hallé indique en entretien :

> « - Alors, mon grand-père, il était…c'était un idéaliste, hein.
> - *D'accord.*
> - Alors, il était…euh. Alors son père était (...), il est né à Saint-Omer, donc. Il est…il paraît, il paraît que son père, le père de mon grand-père, il avait été pris très souvent comme sculpture pour faire des sculptures et des modèles, pour faire, parce que c'était un homme qui était très riche, qu'avait une entreprise très prospère en [inaudible] à Dunkerque, avec cinq enfants, et puis…Et puis, ben… lui, il avait beaucoup d'argent, lui il donnait tout son argent. Donc il a dilapidé toute sa fortune, euh, parce qu'il était…c'était un riche quoi, donc. Il donnait, il a donné toute sa fortune. Et donc, mon grand-père, a hérité donc un peu de son idéal, de son esprit »[1].

En dépit d'une expérience commune du déclassement, les parents de M.-A. Lagroua Weill-Hallé forment une configuration familiale non homogène. Les dispositions et les croyances respectives s'y opposent presque systématiquement. La mère est issue d'une famille catholique pratiquante (deux de ses sœurs sont ursulines ; en outre, pour les parents, il semble que cela ait été également un moyen de leur assurer un avenir après la déstabilisation de leur position sociale). Dans son cas, la reproduction de comportements de piété acquis au cours d'une socialisation religieuse intense paraît complète (par exemple, sa petite-fille se souvient : « Ma grand-mère allait à la messe tous les matins, à six heures »[2]). À l'opposé, le père hérite semble-t-il d'un « idéalisme » déjà présent à la génération précédente : en ce sens, sa petite-fille le qualifie de « rouge », qui le campe en « socialiste communiste »[3]. Et d'ajouter qu'il aurait été adhérent d'un parti sans pouvoir préciser lequel. Par ailleurs, si, à plusieurs reprises, elle souligne que, dans son enfance, les oppositions entre ses grands-parents étaient « drôles » à voir, ces multiples discordances dispositionnelles semblent toutefois avoir été au principe de tensions telles qu'elles ont vraisemblablement provoqué un éloignement de son grand-père juste après son mariage :

> « Mon grand-père et...donc s'est marié avec ma grand-mère et puis comme il supportait pas cette atmosphère religieuse parce que (...), ma grand-mère vivait avec sa mère, euh, il est parti et il est devenu, il est parti dans les colonies. Donc, il a quitté ma grand-mère tout de suite, pratiquement. Ma grand-mère est enceinte du frère de ma mère. Et donc il est parti pendant dix ans…Donc pendant dix ans, il est parti dans les colonies et il est revenu au bout de dix ans »[4].

La mère de M.-A. Weill-Hallé vit une situation de quasi célibat qui l'oblige à travailler. Elle donne des cours de piano aux enfants de la bourgeoisie bordelaise et semble avoir suffisamment gagné sa vie au point, selon sa petite-fille, de « commenc[er] à être indépendante »[5]. Après avoir occupé un emploi de fonctionnaire colonial pendant environ dix ans, son mari revient

[1] Entretien avec Andrée Weill-Hallé.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*

victime du paludisme. Ce retour va avoir plusieurs conséquences pour le couple. D'abord, conformément à la représentation dominante des rôles masculins et féminins en vigueur dans la bourgeoisie de l'époque, cette reprise effective de la vie conjugale interrompt l'activité professionnelle de l'épouse : « Et à ce moment-là, ma grand-mère a estimé que le rôle d'une femme c'était d'être à la maison, et donc elle a abandonné…son cours où elle gagnait bien sa vie, et elle est devenue femme au foyer »[1]. Malade, son époux ne retravaillera plus et se contentera d'une modeste pension. Après avoir connu un début de confort matériel, le couple connaît une certaine précarité économique au regard des normes de son milieu : « Donc à partir de ce moment, ils ont très mal vécu financièrement. Donc, c'était bourgeoisie de province, mais pas riche du tout »[2]. Autre effet du retour du grand-père, la volonté d'avoir un deuxième enfant. De ce point de vue, il semble que la position occupée par M.-A. Lagroua Weill-Hallé dans la fratrie (une quinzaine d'années la sépare de son frère) et dans le cycle biographique parental a déterminé le type d'investissement dont elle a fait l'objet. Enfant fortement désirée et conçue dans la difficulté – sa fille rappelle : « C'est à l'occasion d'un voyage à Lourdes qu'elle a été conçue. Et ma grand-mère était allée à Lourdes pour supplier la très sainte Vierge au pied de la grotte pour pouvoir avoir un autre enfant »[3] –, elle concentre sur elle une attention parentale maximale. Cette « enfant du miracle »[4] qui, en raison de l'écart d'âge avec son frère et de la différence de sexe, occupe une place assimilable à celle d'un enfant unique, semble avoir hérité de façon particulièrement intense d'aspirations à la fois paternelles et maternelles. Retraité avant l'heure, son père semble avoir joué un rôle décisif en l'entourant en permanence d'attention et d'affection :

> « Alors mon grand-père, donc…alors quand il est revenu, ben quand il est revenu, y'avait plus qu'une chose qui comptait c'était ma mère. À partir du moment où ma mère est née, alors là c'était…il a, il lui donnait un petit nom, parce que c'est en Afrique, il l'appelait « kouky ». C'était un petit nom, c'était son « kouky » »[5].

De son côté, la mère assure un fort encadrement religieux et culturel. Au cours de ces premières années, M.-A. Lagroua Weill-Hallé acquiert une disposition durable à l'ascétisme qu'elle transposera par la suite dans plusieurs domaines d'activités. D'elle, une virtuosité est exigée en matière religieuse (sa fille indique que sa mère s'est confessée à 5 ans et a été à la messe de façon quotidienne jusqu'à l'âge de 21 ans) et dans la pratique intensive du piano. En entretien, sa fille remarque : « Ma grand-mère, elle a dû élever sa fille, donc ma mère, pour en faire une perfection »[6] . Par ailleurs, l'excellence scolaire est requise par son père qui semble avoir

---

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.* P. Bourdieu souligne que « le travail de socialisation des pulsions s'appuie sur une transaction permanente dans laquelle l'enfant accorde renoncements et sacrifices en échange de témoignages de reconnaissance, de considération ou d'admiration (...), parfois explicitement sollicités (...). Cet échange, dans la mesure où il engage toute la personne des deux partenaires, surtout l'enfant évidemment, mais aussi les parents, est hautement chargé d'affectivité. L'enfant incorpore du social sous forme d'affects, mais socialement colorés, qualifiés » (Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, *op. cit.*, p. 200).
[6] Entretien avec Andrée Weill-Hallé.

accepté tacitement les exigences imposées par la mère en matière de religion en échange de bons résultats à l'école :

> « - Mon grand-père lui il était fou de sa fille et donc, ce qu'était important pour mon grand-père c'était les notes, et la religion y s'en foutait complètement. Mais par contre, quand elle ramenait des bonnes notes, il était vraiment fou de joie (...)
> - *Et c'était une bonne élève votre mère ?*
> - Elle était obligée, hein ! »[1].

On peut se faire une idée de cette prise en charge constante et des exigences parentales ayant fabriqué un ensemble particulier de dispositions mentales et comportementales inclinant à la rationalisation et à l'effort prolongé, en citant l'emploi du temps auquel la jeune M.-A. Lagroua Weill-Hallé a été soumise, tel du moins que sa propre fille le rapporte :

> « - Donc, voyez, y'a un contexte religieux, très important, au niveau de l'éducation de ma mère. Et elle a fait donc ses études, jusqu'à…Alors pour ma mère, ce que je voulais vous dire, c'est qu'elle a fait donc des études, à la fois des études dans un cours, un petit cours, parce que en même temps, elle a, elle faisait des études de piano, à partir de l'âge de sept ans. Elle a commencé à faire des études de piano donc très très importantes. Elle a été premier prix de conservatoire à treize ans, et donc, elle a…Elle faisait, mettons, sept heures de piano par jour. Et a treize ans, elle a passé le concours au conservatoire, elle allait au conservatoire tous les jours, et donc y'avait le côté piano qu'était en même temps que ses études
> - *D'accord*.
> - À la limite c'était fou, parce que, euh, rien qu'avec le piano ç'aurait été suffisant pour des études vous voyez.
> - *Ouais bien sûr…*
> - Donc, ça lui a donné une rigueur dans la vie, un courage pour travailler, parce que y'avait que ça qui comptait pour mes grands-parents, c'était le travail »[2].

À d'autres moments de son existence, on observe la permanence de ce type de disposition, en particulier tout au long de ses années d'investissement dans la cause contraceptive. Évoquant, les premiers temps de l'association MH, Évelyne Sullerot rapporte en effet :

> « Je voudrais essayer de faire saisir l'énergie et la persévérance qu'elle a montrées et aussi le courage dans l'adversité et sous une pluie de calomnies. (…) *Comment ne pas évoquer ses emplois du temps déments*. On lui demandait sans cesse des articles et des livres et elle ne pouvait les écrire qu'entre 5 heures et 7 heures du matin, le reste des journées étant occupé par ses enfants, la consultation, les manifestations en tout genre pour le mouvement, et, le soir, les dîners de travail et les conférences-débats ! »[3].

À lui seul, ce genre de propension n'explique pas un engagement et ne conduit personne à se transformer en entrepreneur de cause. Toutefois, à la faveur d'un contexte spécifique, les chances de le devenir peuvent s'accroître de manière importante sitôt qu'elles préexistent chez un individu, l'investissement dans la construction d'une cause nécessitant une aptitude durable

---

[1] *Ibid*.
[2] *Ibid*.
[3] Évelyne Sullerot, « Hommage à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé », *Contraception, Fertilité, Sexualité,* 4, 1996, p. 285 (souligné par nous).

à l'effort et à l'organisation. On le voit, le « courage » et la « persévérance » dont on crédite souvent M.-A. Lagroua Weill-Hallé ne sont pas des propriétés issues d'une génération spontanée, mais semblent bien plutôt résulter de la transposition de schèmes comportementaux acquis au départ à la faveur de sa socialisation dans l'univers familial.

Cela dit, les héritages parentaux immatériels ne se transmettent jamais de façon mécanique, qui peuvent subir de multiples distorsions provoquées par le contexte et les modalités de transmission[1]. Dans le cas de M.-A. Lagroua Weill-Hallé, certaines aspirations maternelles semblent avoir été progressivement refusées. En effet, dans un premier temps, sa mère entreprend de la conformer à un modèle d'éducation bourgeoise pour les filles qu'elle-même a connu. En outre, elle semble avoir cherché à lui inculquer des ambitions qu'elle n'avait qu'imparfaitement réalisées dans le domaine musical. D'après le témoignage de sa fille, la socialisation intense qu'elle subit sur ce plan n'a pas eu cependant les effets escomptés : après avoir fait la preuve de sa virtuosité, la pratique du piano sera abandonnée par M.-A. Lagroua Weill-Hallé au point de provoquer chez elle par la suite un véritable dégoût[2]. C'est le front scolaire qui bénéficie de la réorientation de ses efforts. Si nous ne disposons guère d'éléments pour en expliquer de façon précise les raisons et les modalités, on peut toutefois avancer quelques hypothèses. En réalité, tout se passe comme si les injonctions parentales – en fait, surtout paternelles – à réussir dans ce domaine s'inscrivaient dans une stratégie de mobilité ascendante par l'école destinée à reconquérir une position perdue par les parents dans l'espace social. En effet, pour la famille, le déclassement paraît avoir été un puissant motif de stigmatisation dans leur groupe social d'origine dont, à la génération de M.-A. Lagroua Weill-Hallé, une des principales conséquences a semble-t-il été une impossible réinscription dans la bourgeoisie par les voies traditionnelles de l'alliance matrimoniale et de la circulation des épouses. Ainsi, à suivre le témoignage de sa fille, sa mère, tout au long de ses années de jeunesse bordelaises, n'a jamais eu accès aux formes de sociabilité que les parents de la bourgeoisie réservent à leurs enfants pour contrôler la reproduction du groupe et assurer le maintien de leur position en cultivant l'entre-soi[3]. Après avoir suggéré que parce qu'« elle était assez jolie (...)

---

[1] Sur cette question, voir notamment : Jean-Claude Passeron, « L'inflation des diplômes. Remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie », 4, 1982, p. 551-584 ; Bernard Lahire, *L'homme pluriel*, *op. cit.* ; Gaële Henri-Panebière, « Élèves en difficultés de parents fortement diplômés. Une mise à l'épreuve empirique de la transmission culturelle », *Sociologie*, 4, 2010, p. 455-477 ; Bernard Lahire, *Tableaux de famille. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Le Seuil, 2012, 434 p.

[2] Sa fille indique à ce sujet : « Pour vous dire, c'est sa mère qui voulait qu'elle fasse du piano, attention. Et donc quand, quand elle s'est mariée, je n'ai jamais vu ma mère au piano. Ma mère a, elle a poursuivi des études de piano pour ma grand-mère, c'était toujours la même chose hein. Bon, ma mère…on avait un Pleyel chez nous à Paris, ma mère n'a jamais de, ses mains sur le piano. Je n'ai jamais vu ma mère, mettre, jouer du piano pour moi ! Donc ma mère, elle a fait ses études, elle a passé son concours, elle a eu le premier prix de conservatoire à 13 ans pour faire plaisir à ma grand-mère, mais ça s'est arrêté là. Ma mère n'a jamais fait de piano après ! Ça été vraiment une overdose ! Ma mère n'a jamais fait de piano. De toute façon, la seule chose que de temps ou temps elle disait « ah ben oui, celui-là, y fait toutes ses notes », elle était très compétente. Elle connaissait très bien. Mais, elle, elle…le piano c'était fini. Fini, fini, fini ! Elle avait suffisamment souffert avec ce piano. Elle disait que c'était à cause de ça qu'elle était devenue myope, qu'elle a été obligée de mettre des lunettes, parce qu'elle était obligée de faire des dictées musicales tous les jours sur ces genoux, enfin c'était l'horreur ! » (*Ibid.*)

[3] Voir : Béatrix Le Wita, *Ni vue ni connue. Approche ethnographique de la culture bourgeoise*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1988, 200 p. ; Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La Découverte, 2007,121 p.

les mères avaient peur que [sa] mère leur pique un prétendant », sa fille livre implicitement le véritable principe de cette exclusion en opposant la promotion des femmes par le capital social qui renvoie à une forme traditionnelle d'organisation de la bourgeoise et de division sexuée des rôles, et la promotion par le capital scolaire et le travail dont M.-A. Lagroua Weill-Hallé aurait été l'incarnation, celle-ci étant réservée, dans ce milieu, aux femmes dépourvues d'une dotation suffisante en capital économique et en capital social :

> « - Elle était donc, elle était jamais invitée au [inaudible] de ses copines de classe, parce que…parce que ben, ça aurait pu détourner des regards des postulants en sa faveur. Voilà, elle était belle mais pauvre !
> - *Belle mais pauvre, c'est ça…*
> - Voilà en gros, c'est ça. Avec ses petites copines, elles se retrouvaient, alors, elles savaient souvent à peine lire et écrire, mais elles, avec des belles bagues de fiançailles, ben ma mère elle enviait c'est sûr ! ».
> Et d'ajouter plus loin : « Mon grand-père lui disait toujours de toute façon, euh « Tu fais ce que tu veux, ce que tu veux plus tard, mais tu commences par t'installer, par faire tes études, les distractions ça viendra après…et voilà. Quand tu seras médecin, tu feras ce que tu voudras. Tu pourras t'amuser, mais c'est pas [inaudible] pour les filles qui n'ont pas d'argent. De s'amuser. Toi tu peux pas. Donc, euh…le prince Charmant ce serait pour après.
> - *Elle a vraiment été poussée à faire des études pour travailler.*
> - Ah oui, y'avait que ça qui comptait ! »[1].

Toutefois, la contrainte de l'obtention d'un salut social par l'investissement scolaire ne suffit pas à expliquer le choix de la profession médicale. Des hypothèses supplémentaires doivent être formulées qui nécessitent l'examen de plusieurs cadres socialisateurs. Du point de vue du contexte général d'abord, la période de l'entre-deux-guerres est marquée par l'allongement de la scolarité des filles, le développement de l'emploi féminin et le déclin de la figure de la « jeune fille oisive »[2] qui a longtemps dominée, en tout premier lieu dans la bourgeoisie. Par ailleurs, si la médecine reste un bastion très largement tenu par les hommes, la présence féminine y augmente régulièrement[3], au point de rendre cette carrière envisageable pour une fraction de femmes plus importante que par le passé. Ensuite, si l'on porte l'attention sur le cadre familial, on repère une série d'expériences qui ont pu fonctionner comme des incitations et des autorisations à un investissement scolaire prolongé converti en activité professionnelle. En premier lieu, aux yeux de M.-A. Lagroua Weill-Hallé, travailler en tant que femme constitue un horizon pensable dans la mesure où sa mère, quoique membre de la bourgeoisie, s'est elle-même trouvée dans une situation comparable par le passé. Devenue un temps travailleuse indépendante – selon sa petite-fille, elle aurait créé un cours de musique –, cette dernière a temporairement accédé à une forme d'autonomie qui a pu rendre cet état « désirable » aux yeux

[1] Entretien avec Andrée Weill-Hallé.
[2] Françoise Battagliola, *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte, 2004, p. 59.
[3] On compte environ 300 femmes médecins en 1914 et 800 en 1939, ce qui représente respectivement 2 % et 3 % du corps médical. Par ailleurs, en 1939, les femmes forment 20 % des effectifs étudiants en médecine. Chiffres cités in Juliette Rennes, *Le mérite et la nature. Une controverse républicaine : la mixité du prestige professionnel (1880-1940)*, Thèse de science politique, Paris 1, 2005, p. 62.

de sa fille, bien que celle-ci n'en ait jamais été la témoin (toutefois, le fait que, en entretien, sa petite-fille a mentionné ces expériences semble indiquer qu'elles ont été déposées dans la mémoire familiale et ont fait l'objet d'une transmission sur plusieurs générations)[1], ou alors, être considéré comme une assurance existentielle face à la menace d'un célibat. En second lieu, cet investissement peut également se comprendre comme la combinaison de deux autres effets socialisateurs. Si la médecine est un univers masculin, certaines de ses composantes reposent davantage sur le soin et l'attention. Ainsi s'éclaire pour partie le fait que sa mère se soit tournée vers les spécialités médicales pouvant apparaître comme les plus « féminines » (la pédiatrie puis la gynécologie). En effet, les compétences qui y sont requises prolongent pour une part les dispositions et les fonctions traditionnellement associées aux rôles féminins comme le *souci des autres* dans le cadre d'un entre-soi féminin ou l'encadrement de l'enfance. Dans le cas de M.-A. Lagroua Weill-Hallé, on peut penser que ce type d'inclinations est le produit de sa socialisation de genre. Sa fille relève :

> « Donc ma mère s'est dit de toute façon, d'abord il fallait qu'elle [inaudible], que ma grand-mère, qu'elle travaille qu'elle travaille. Mais secondairement, elle s'est dit je pourrai peut-être pas me marier. Donc, avec toujours l'esprit de ma grand-mère, elle s'est dit *au moins que je serve à quelque chose*. En faisant la médecine, je ne serai jamais seule, *je m'occuperai toujours des autres*. *Si par hasard, je me marie pas* »[2].

De même, on peut penser que cette tendance avait été considérablement renforcée par sa socialisation religieuse. Là encore, les déclarations de sa fille s'avèrent significatives, qui rappelle : « Elle disait, si j'avais pas été médecin, j'aurais été bonne sœur (...). C'était le don de soi »[3]. Enfin, un dernier ensemble de facteurs peuvent avoir joué dans l'orientation scolaire et professionnelle de M.-A. Lagroua Weill-Hallé. Pour une fille, entreprendre des études de médecine à la fin des années 30 reste malgré tout relativement improbable. En effet, lorsqu'elles sont diplômées, les femmes tendent plutôt à choisir le professorat[4]. Dès lors, comment expliquer cet investissement dans un espace d'activités réputé masculin, en dehors des différenciations possibles existant en son sein ? Il est difficile de savoir si, à l'intérieur de la configuration familiale, M.-A. Lagroua Weill-Hallé a été soumise à une forme de « socialisation inversée » dont on pourrait déterminer l'intensité, les modalités et les effets sur son entrée en médecine, à l'image par exemple des sportives engagées dans une pratique socialement réservée aux hommes[5]. Toutefois, parmi la constellation de relations ayant contribué à sa fabrique, on relève

---

[1] Michèle Ferrand, Françoise Imbert et Catherine Marry montrent que les normaliennes scientifiques ont souvent héritées de leurs mères un rapport *positif* à l'activité professionnelle, quand bien même ces dernières n'ont pas occupé des positions hiérarchiquement équivalentes dans le monde du travail. Voir : Michèle Ferrand, Françoise Imbert, Catherine Marry, *L'excellence scolaire : une affaire de famille. Le cas des normaliennes et normaliens scientifiques*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 166.

[2] Entretien avec Andrée Weill-Hallé (souligné par nous).

[3] *Ibid*.

[4] Françoise Battagliola, *Histoire du travail des femmes*, *op. cit.*, p. 69.

[5] Sur la « socialisation inversée », voir : Christine Mennesson, *Être une femme dans un monde d'homme. Socialisation sportive et construction du genre*, Paris, L'Harmattan, 2005, 365 p. De son côté, pour la période contemporaine, Emmanuelle Zolesio a montré l'existence d'une « socialisation inversée » chez nombre de femmes chirurgiens. Voir : Emmanuelle Zolesio, *Chirurgiens au féminin ? Des femmes dans un métier d'hommes*, Rennes, PUR, 2012, 294 p. Plus généralement, sur les femmes dans des métiers d'homme et réciproquement, on pourra se

la présence d'agents masculins qui semblent avoir joué un rôle incitateur[1]. On peut supposer que leur présence et leur action ont façonné une appétence pour des domaines de réalisation réputés masculins et, ce faisant, l'ont disposée à transgresser les assignations de genre en matière professionnelle. Sous ce rapport, son frère a pu servir de modèle. L'ayant devancée dans la carrière médicale, il est probable qu'il ait fait office de passeur entre elle, la Faculté et cet univers, l'écart d'âge et la différence de sexe atténuant entre eux les logiques de concurrence et de distinction qui peuvent être observées au sein d'une fratrie. C'est ce que suggère en filigrane la dédicace qui figure en ouverture de la thèse de M.-A. Lagroua Weill-Hallé. On lit en effet : « À mon frère, le docteur H-J Lagroua, en témoignage de ma profonde affection, et pour le bel exemple qu'il me donne de son énergie et de son ardeur »[2]. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà relevé, le père semble avoir entouré sa fille d'une grande affection accompagnée de puissantes injonctions à l'excellence, en particulier en matière scolaire. Si le projet d'ascension sociale par l'école paraît, au bout du compte, avoir été partagé par les deux parents[3], il reste que ce domaine semble plutôt une prérogative paternelle. Décrit comme un homme de gauche, bourgeois déclassé ayant cultivé un certain « idéalisme », hostile à la religion, on peut raisonnablement penser qu'il a professé des opinions « progressistes » en matière d'éducation des filles. Transformées en incitations pratiques à la réussite scolaire, elles ont pu alors susciter en retour un fort investissement de la part de M.-A. Lagroua Weill-Hallé. En conséquence, parce qu'elle s'illustre dans un espace qui appartient au père dont elle reçoit les encouragements permanents, elle a pu se sentir progressivement autorisée à exister dans un domaine masculin comme celui de la médecine, et choisir d'y poursuivre une carrière professionnelle.

Pour une femme, on l'a dit, entrer dans la carrière médicale constituait encore un destin social hautement improbable au début des années 40. À lui seul, ce simple fait témoigne de l'existence chez M.-A. Lagroua Weill-Hallé d'une certaine propension aux prises de position hétérodoxes. Si on se replace au moment où elle entame ses études médicales, il apparaît que *cette inclination résulte moins d'une délibération intérieure que d'un ensemble de circonstances et de conditionnements qui, en eux-mêmes, ne sont pas toujours synonymes de transgression* (*e.g.* le déclassement qui incite à rechercher une forme de salut social dans la voie scolaire ; l'extrême encadrement parental qui favorise un ascétisme conditionnant la réussite scolaire ; des héritages parentaux contradictoires), mais qui, combiné les uns aux autres, l'ont conduite à marquer un écart vis-à-vis de normes dominantes de comportement. Cette tendance va se manifester et se

---

reporter à : Danièle Kergoat, Yvonne Guichard-Claudic, Alain Vilbrot, *L'inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin...et réciproquement*, Rennes, PUR, 2008, 401 p.

[1] En ce sens, plusieurs travaux ont souligné le rôle incitateur que pouvait jouer un père auprès de sa fille pour l'endossement d'orientations scolaires et professionnelles atypiques. Voir notamment : Catherine Marry, *Les femmes ingénieures. Une révolution respectueuse*, Paris, Belin, 2004, 287 p. ; Christine Mennesson, *Être une femme dans un monde d'homme...*, *op. cit.* ; Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2007, 307 p. ; Emmanuelle Zolesio, *Chirurgiens au féminin ?...*, *op. cit.*

[2] Marie-Andrée Lagroua, *La Vaccination au BCG par scarifications cutanées et l'allergie consécutive*, Thèse de médecine, Paris, Institut Pasteur, Fonds Weill-Hallé, WE 1.

[3] Comme l'indique la dédicace qui leur est adressée dans la thèse : « À mes parents que j'associe dans une même affection et dont les efforts quotidiens m'ont permis de devenir médecin. Je tiens à les remercier ici d'avoir tenu, en dépit de bien des obstacles, à m'offrir un instrument de travail et de joie ».

renforcer par la suite, en particulier à l'occasion de son mariage. Jeune étudiante, M.-A. Lagroua Weill-Hallé rencontre B. Weill-Hallé dans le cadre du cours de puériculture que ce dernier assure à la Faculté. Pour sa thèse, elle collabore aux travaux qu'il mène sur le BCG auprès de jeunes enfants depuis les années 1920. Ils se marient à Paris en février 1944. Pour cette catholique convaincue, cette union en pleine Occupation avec un juif non pratiquant, divorcé, plus âgé d'elle de quarante et un ans, constitue une véritable transgression (d'un certain point de vue, on peut du reste penser qu'elle reproduit une configuration parentale elle-même déjà fortement contrastée)[1]. D'après sa fille, ce mariage non conformiste a provoqué sa mise au ban du monde catholique :

> « - Alors ce que je voulais vous dire aussi, c'est important, c'est à partir du moment où ma mère s'est mariée avec mon père qu'était divorcé. Qu'était juif et divorcé, alors on lui a gentiment dit que les associations catholiques où elle était, où elle allait, lui ont dit, c'est plus la peine de revenir.
> - *Ah, elle a été comme mise à l'index…*
> - Alors comme une malpropre ! À partir du moment où elle épousait un juif, un divorcé, ça été fini (...). Ça aussi, ça a été très dur pour elle, parce que bon… »[2].

En effet, étant donné l'intensité de son investissement religieux à cette date – nous y reviendrons –, on peut supposer que cette relégation imposée a pu, au moins dans un premier temps, être vécue par elle de façon douloureuse. En ce sens, sa fille remarque :

> « - Elle allait pas à l'Église, puisqu'elle avait plus le droit. À partir du moment où elle était, ayant épousé un divorcé, à l'époque, on avait plus droit au sacrement. (…) Mais à l'époque, à partir du moment où, c'est ce que je vous dis. Les associations catholiques lui ont dit « bon ben ça y est, c'est terminé, on…tu passes plus la porte ». - *D'accord. Ça, ça a duré, ouais...*
> - Ça…elle a…Alors elle allait, elle avait pas le droit de se confesser, elle avait pas le droit de communier, elle avait pas le droit à tout ça. Ça je pense qu'à mon avis, elle avait un tel ancrage de religion que ça a dû être terrible pour elle ! »[3].

Ainsi, chez M.-A. Lagroua Weill-Hallé, l'examen de la socialisation familiale, celui du processus qui l'a conduite à embrasser une carrière médicale, ou encore, son mariage avec un homme présentant *a priori* des propriétés très éloignées – pour ne pas dire opposées – d'elle, donnent à voir, chacun à leur façon, des situations répétées de porte-à-faux, de dissonances intra-individuelles ou par rapport à un groupe, d'hétérodoxies plus ou moins fortes, qui, tout à

---

[1] De la journée du mariage, la mémoire familiale a conservé une image qui renseigne à la fois sur les dissonances au sein du couple formé par les parents de M.-A. Lagroua Weill-Hallé et sur les conditions de cette union dépourvue de volet religieux. En entretien, sa fille rapporte : « Ah oui, une anecdote aussi : elle s'est mariée donc en 44 avec mon père, donc sous les obus, dans la mairie du 8ème arrondissement. Alors mon grand-père est allé à la mairie et ma grand-mère a passé la journée à Notre-Dame à prier » (Entretien avec Andrée Weill-Hallé).

[2] *Ibid.*

[3] Dans l'entretien, sa fille suggère que sa mère a été écartée de l'Église toute sa vie. Cependant, un souvenir d'É. Sullerot semble indiquer que, au moins dans ses dernières années, celle-ci paraissait avoir pleinement recouvré ses « droits » de catholique, en particulier en matière de sacrements : « Moi je me rappelle très bien, euh, l'homélie du prêtre quand elle est morte, elle a été enterrée à Notre de Dame de l'Assomption là dans le 16ème. Et, elle avait un cancer, et le prêtre a dit qu'elle était encore allée, elle pouvait à peine marcher, elle était encore allée communier le matin de sa mort, comme elle allait tous les jours, disait-il, communier » (Entretien avec Évelyne Sullerot).

la fois, *expriment* et *façonnent* une inclination à n'avoir que des adhésions et des adhérences partielles à l'égard des principes qui organisaient les univers sociaux auxquels elle était au départ rattachée. Si ces décalages sont loin d'être toujours de grande ampleur, reste que, chez elle, ils semblent bel et bien avoir été au fondement d'une tendance à suspendre en différentes occasions certaines évidences constitutives du monde social dont on va constater qu'elle s'est perpétuée par la suite, l'investissement dans la fabrique de la cause contraceptive en étant la manifestation la plus spectaculaire.

Des expériences variées d'engagement

L'existence d'une disposition plus ou moins marquée à l'hétérodoxie transférable dans des contextes variés n'est toutefois pas une condition suffisante pour expliquer l'investissement dans l'invention d'une cause illégale et illégitime comme celle de la contraception. Le couple Weill-Hallé possédait également un stock d'habitudes mentales et comportementales formant un « capital militant »[1] en rapport avec des engagements qui n'avaient pas débuté avec cette question. Soit, en premier lieu, le cas de B. Weill-Hallé. Comme nous l'avons déjà signalé plus haut, rappelons d'abord que celui-ci a été fortement investi dans la communauté juive, ce qui, en même temps qu'il figurait parmi les responsables de l'UGIF, l'a conduit par exemple à prendre part aux activités de l'Entr'aide Temporaire, filière clandestine de sauvetage d'enfants juifs créée en 1941 dans le sillage du Service Social d'Aide aux Émigrants[2]. Par ailleurs, nous avons relevé que ce dernier avait développé une forme de militantisme professionnel en faveur de la puériculture et du BCG au sein de l'univers médical. En fait, de façon plus générale, B. Weill-Hallé a défendu tout au long de sa trajectoire une conception de la médecine attribuant à cette dernière une fonction explicitement sociale et politique dans un but de transformation. En ce sens, les différents témoignages à son sujet soulignent qu'il envisageait son métier comme « une *activité sociale* et scientifique »[3]. R. Benda remarque que B. Weill-Hallé « n'a pas été seulement un grand pédiatre et un bactériologiste éminent : *son esprit social* (...) devait faire de lui, avant tout, un apôtre de la médecine préventive »[4]. Dans la leçon inaugurale de son cours de puériculture à la Faculté de Médecine de Paris, B. Weill-Hallé a lui-même indiqué son souci de lier médecine et action sociale en ces termes :

> « C'est avant tout un programme d'action, et la puériculture s'enorgueillit d'être une science pratique. Au surplus, l'encouragement à cet égard vient des plus grands

[1] Frédérique Matonti et Frank Poupeau, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 155, 2004, p. 4-11.
[2] Sur ce point, voir : Michel Laffitte, *Juif dans la France allemande*, Paris, Taillandier, 2006, p. 239 ; Michel Laffitte « L'UGIF fut-elle un obstacle au sauvetage ? » in Jacques Sémelin, Claire Andrieu et Sarah Gensburger (dir.), *La résistance au génocide*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 411-424. Par ailleurs, en tant que membre de l'UGIF, B. Weill-Hallé sera brièvement arrêté le 26 novembre 1942 (voir : Michel Laffitte, *Juif dans la France allemande*, *op. cit.*, p. 162). En entretien, sa fille nous indique qu'il aurait été arrêté deux fois, voire même qu'il aurait échappé à une troisième arrestation : « Mon père (...) pendant la guerre, pendant 39-45, il a failli, il s'est fait arrêter deux fois. Grâce à Dieu, il a pas été, on a pu l'attraper dans la rue pour pas qu'il remonte parce que y'avait la Gestapo qui venait le chercher » (Entretien avec Andrée Weill-Hallé). Ces derniers éléments restent à vérifier.
[3] Raymond Turpin, « Benjamin Weill-Hallé... », *op. cit.*, p. 1934 (souligné par nous).
[4] Raymond Benda, « Benjamin Weill-Hallé... », *op. cit.*, p. 1033 (souligné par nous).

maîtres, et, comme le rappelait le président Poincaré dans l'éloge funèbre de l'illustre savant : « Pasteur n'a jamais pensé que la science dérogeât en se mariant à l'action » »[1].

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de le voir participer à la « nébuleuse réformatrice »[2] après la Grande Guerre pour favoriser l'hygiène publique et une variante « libérale » de l'eugénisme destiné à lutter contre les grands « fléaux » (alcoolisme, syphilis, cancer, tuberculeuse). Dans les années 30, il est membre du Parti Social de la Santé Publique[3]. Présidé par Justin Godart, figure des milieux de la réforme sociale[4], celui-ci regroupe un grand nombre de médecins et de personnalités investis dans la cause de la santé et de l'hygiène des populations, et plusieurs groupes comme la CGT et les différentes ligues impliquées dans la lutte contre les « fléaux » de l'époque. Son but est d'obtenir des mesures *préventives* en matière de santé, ce qui passe par la création d'un véritable ministère doté de moyens d'action. B. Weill-Hallé prend part à cette entreprise collective de redéfinition de la fonction de la médecine en figurant au comité directeur du parti[5]. À la Libération, dans un contexte politique fortement modifié, ses investissements militants vont être redéfinis. S'il poursuit son militantisme en faveur du BCG, atteint par l'âge de la retraite, son activité professionnelle est objectivement plus réduite, ce qui lui offre une plus grande disponibilité pour d'autres engagements. D'abord, il est partiellement contraint de désinvestir les institutions de la communauté juive. Si, au début des années 50, quelques investissements paraissent avoir été maintenus à l'intérieur dans ce cadre[6], ces derniers semblent ne plus avoir la même importance que dans la période précédente – entre-deux-guerres et Occupation –, dans la mesure où, à la Libération, les responsables de l'UGIF dont il était ont été soumis à de vives critiques suivies d'un « mur de silence » décidé par les nouvelles institutions qui organisent la communauté juive de France[7]. Par conséquent, dans cette nouvelle conjoncture, ses dispositions à se dévouer vont trouver à se reclasser dans le « système d'action » communiste[8] en pleine expansion. B. Weill-Hallé s'investit dans un ensemble de mouvements qui forment une nébuleuse articulée autour de l'organisation partisane. Au moment de la Guerre Froide, il adhère ainsi à l'association France-URSS et au

---

[1] Benjamin Weill-Hallé, *La puériculture et son évolution*, Institut Pasteur, Fonds Weill-Hallé, WEI 1

[2] Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle...*, *op. cit.*

[3] Sur cette organisation, voir notamment : Jean-Bernard Wojciechowski, *Hygiène mentale, Hygiène sociale : contribution à l'histoire de d'hygiénisme tome 2*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 145-157.

[4] Voir : Annette Wieviorka (dir.), *Justin Godart. Un homme dans son siècle (1871-1956)*, Paris, Éditions du CNRS, 2004, 261 p.

[5] Dans sa leçon inaugurale, il écrit à ce propos : « Ce progrès [de l'hygiène publique de l'enfance] ne pourra qu'être facilité par certains mouvements d'opinion, par la constitution, sous l'influence d'un Justin Godart du grand parti de la santé publique, où peuvent se joindre, sans arrière-pensée, toutes les convictions, unies dans un enthousiasme national » (Benjamin Weill-Hallé, *La puériculture et son évolution*, Institut Pasteur, Fonds Weill-Hallé, WEI 1).

[6] M. Laffite signale que B. Weill-Hallé a fait partie de l'Union Juive pour la Résistance et l'Entraide (organisation liée à la résistance juive communiste) à partir de 1949, laquelle était à la recherche de soutiens intellectuels (voir : Michel Laffitte, *Juif dans la France allemande*, *op. cit.*, p. 326).

[7] En tant que dirigeant de l'UGIF, il comparaîtra devant un jury d'honneur constitué dans le cadre du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France créé en 1944, lequel estimera qu'il n'avait commis « aucune faute contre l'honneur » dans ses activités à l'UGIF (Voir : Michel Laffite, *Juif dans la France allemande*, *op. cit.*, p. 324 et p. 470-471).

[8] Jacques Lagroye *et alii.*, *Sociologie politique*, *op. cit.*, p. 273 et suiv.

Mouvement pour la Paix créé en 1948 dans le cadre du mouvement communiste international et, dans le contexte français, à l'initiative de personnalités issues de la Résistance proches ou membres du PCF[1]. Il figure dans la commission permanente de son Conseil National[2] et préside l'Union Nationale des Médecins pour la Paix[3]. Aux côtés de médecins communistes, il s'associe également au combat en faveur de l'accouchement sans douleur et participe au voyage en URSS organisé en 1951 par la direction communiste pour prendre connaissance de cette nouvelle technique et enquêter sur « les conditions de protection de la santé publique »[4] dans le monde communiste. Élu à l'Académie de Médecine en 1950, il endosse le rôle de relais des expérimentations conduites à la clinique des Bluets autour de cette nouvelle méthode[5]. À l'évidence, ces attestations répétées de « compagnonnage » poursuivent des formes précédentes d'engagements : pour une part, ils actualisent des dispositions durables à penser et à agir de B. Weill-Hallé qui attribuent une fonction sociale et politique à la médecine. En ce sens, le soutien apporté à la technique de l'accouchement sans douleur est à la fois conforme au programme qu'il défend depuis l'entre-deux-guerres et à son inclination pour les innovations médicales. En effet, tout se passe comme si, depuis la Libération, à la faveur de la recomposition des rapports de force au sein du champ politique, la nébuleuse communiste était devenue l'espace politique offrant les conditions les plus adéquates à ce type d'investissements. Depuis le milieu des années 30, le PCF a aligné une grande partie de sa politique familiale sur le programme eugéniste tel qu'il a été conçu en France à cette période, en particulier au sein de la Société d'Eugénique Française[6] ou au Parti Social de la Santé Publique, et l'a conservé après la guerre au moment où l'organisation accède à une position centrale dans l'univers politique qui le rend de plus en plus attractif auprès de certaines fractions de l'univers intellectuel. Cela dit, la réorientation des investissements militants de B. Weill-Hallé dans le système d'action communiste, n'est pas strictement conditionnée par la question médicale. Ainsi n'hésite-t-il pas à mettre le capital symbolique qu'il a acquis, en particulier dans le cadre de la lutte pour le BCG, directement au service de la promotion du camp du « progrès » auquel l'expérience communiste est identifiée. Au mois de novembre 1953, il fait par exemple une allocution salle Pleyel « en l'honneur du 36ème anniversaire de l'Union Soviétique, notre alliée »[7]. Au sein du Mouvement de la Paix, il participe à une délégation qui enquête sur la situation sociale et politique de l'Algérie quelques mois avant le déclenchement de la guerre[8]. Quand Dominique

[1] Sur cette création, voir : Yves Santamaria, *Le parti de l'ennemi ? Le Parti Communiste Français dans la lutte pour la paix 1947-1958*, Paris, Armand Colin, 2006, 373 p. ; Olivier Le Cour Grandmaison : « Le Mouvement de la Paix pendant la Guerre Froide : le cas français 1948-1952 », *Communisme*, 18-19, 1988, p. 120-138.
[2] Assemblée Nationale des Forces Pacifiques Drancy 2 et 3 avril 1955, AD Seine-Saint-Denis, 170 J 12.
[3] Marianne Caron-Leulliez et Jocelyne George, *L'accouchement sans douleur*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2004, p. 33.
[4] *Ibid*.
[5] *Ibid*., p. 73.
[6] William Schneider, « L'eugénisme en France : le tournant des années trente », *Sciences sociales et santé*, 3-4, 1986, p. 81-114.
[7] AN, Fonds Association France-URSS, 88 AS 3.
[8] Yves Santamaria, *Le parti de l'ennemi ?...*, *op. cit.*, p. 278.

Desanti évoque le congrès du Mouvement de la Paix de 1950 à Varsovie, elle décrit avec une emphase qui signale le prestige qui pouvant l'entourer à cette époque le :

> « Dr Weill-Hallé, avec son allure de grand patron de médecine, célèbre parce qu'il figurait parmi les découvreurs du vaccin du BCG (...). C'était pour cet homme de laboratoire et d'assemblées scientifiques le premier contact avec les vibrations de la foule, avec l'enthousiasme de l'espoir, et cet élan vers les promesses dont les anxieux ont besoin pour vivre »[1].

Si cet extrait informe sans doute davantage sur les sentiments de son auteure dans cette situation – ou plutôt, sur ce qu'elle reconstruit à ce sujet *post festum* – que ceux de B. Weill-Hallé, il permet de caractériser la logique de cet investissement. Dans ce nouvel espace, tout se passe comme si le pédiatre reproduisait sa position de notable voué à remplir des services de légitimation symbolique pour une cause censée servir l'intérêt général, à l'image d'une partie de son engagement dans la communauté juive de l'entre-deux-guerres ou dans le Parti Social pour la Santé Publique[2]. Toutefois, il ne sera jamais à proprement parler un militant ou un intellectuel communiste. S'il paraît avoir noué au départ des contacts avec des personnes proches de cet univers dans le cadre d'activités résistantes après avoir quitté l'UGIF[3], c'est avec l'Union Progressiste (UP), organisation politique issue de la Résistance qui s'inscrit dans une constellation d'associations, de journaux et de petits partis proches du PCF – nous y reviendrons –, que ses rapports sont les plus étroits.

De son côté, M.-A. Lagroua Weill-Hallé a acquis de longue date une inclination à l'engagement régulièrement actualisée au cours de sa trajectoire. Celle-ci s'est constituée au départ sous l'effet d'une intense socialisation dans l'univers catholique. En entretien, sa fille le souligne à plusieurs reprises :

> « L'importance de la vie religieuse [pour M.-A. Lagroua Weill-Hallé], c'est essentiel hein ! C'est pour tout, pour son engagement, pour tout, éventuellement pour tout, hein ! (...). Il faut dire que ça c'est très important pour elle, c'est-à-dire, c'est tout ce qui l'a…toute sa vie, ça a été quand même, sur le fondement, c'était quand même, ce qu'elle avait vécu au niveau religieux »[4].

L'apprentissage religieux ne consiste pas simplement à adhérer à un ensemble de dogmes tenus pour vrais. Pour un individu, être fortement socialisé dans l'univers catholique, c'est d'abord, et peut-être avant tout, être l'objet d'un travail d'inculcation qui détermine des *manières d'être*[5],

---

[1] Dominique Desanti, *Les Staliniens. Une expérience politique 1944-1956*, Paris, Fayard, 1974, p. 192.

[2] É. Sullerot le décrit en ces termes : « C'était un personnage extrêmement connu, euh, sur le plan scientifique, médical, et un homme de bien public. Je le définirai comme ça, on en fait plus beaucoup des comme ça…Un homme qui pensait donc à l'intérêt général etc. » (Entretien avec Évelyne Sullerot).

[3] À propos de la question de savoir à quelle date B. Weill-Hallé a abandonné ses responsabilités à l'UGIF, M. Laffitte note : « Différents témoignages émanant de résistants proches de la mouvance communiste créditent Benjamin Weill-Hallé d'avoir démissionné de l'UGIF dès « le début de l'année 1944 » » (Michel Laffitte, *Juif dans la France allemande*, *op. cit.*, p. 470).

[4] Entretien avec Andrée Weill-Hallé.

[5] Jacques Lagroye souligne que « les vérités religieuses comportent des dimensions morales, institutionnelles, sociales voire – au sens le plus large – politiques. C'est pourquoi elles ne sont pas de simples constructions mentales appelant une adhésion intellectuelle des fidèles ; elles sont *le « point d'appui » de leurs pratiques,* de leurs conduites, de leurs comportements, bref de « façons » d'être qui trouvent d'abord leur origine dans les

éventuellement articulées à d'autres aspects de sa socialisation. Pratiquant une religiosité de virtuose selon des modalités initialement imposées par sa mère, M.-A. Lagroua Weill-Hallé semble avoir été profondément disposée par ce cadre socialisateur à l'altruisme, au don de soi, à l'esprit de sacrifice. Dans son témoignage, sa fille rappelle l'importance de cette propension qu'elle associe implicitement à la pratique religieuse (« Ma mère avait été élevée dans la religion tout le temps (...). Très important. Très important pour ma mère : le devoir, le sacrifice, euh voilà »[1]) et dont on peut observer la récurrence dans plusieurs domaines de l'existence maternelle. É. Sullerot la décrit par exemple dans le cadre professionnel comme « une femme médecin, une femme médecin compatissante. Elle qui, par vocation, veut soulager, soigner et guérir ne peut supporter de se sentir impuissante »[2]. La fabrique inséparablement familiale et religieuse du désir de se dévouer chez M.-A. Lagroua Weill-Hallé s'est considérablement renforcée au cours de ses années d'étude à la Faculté de Médecine. Inscrite de longue date dans l'univers catholique, elle prend part assez naturellement aux activités de la Jeunesse Étudiante Chrétienne (JEC). Cet investissement s'inscrit dans un contexte où de nouveaux mouvements de jeunesse apparaissent à l'intérieur du monde catholique. Ceux-ci s'organisent en fonction de milieux sociaux (ouvriers, agriculteurs, étudiants, etc.) et sont regroupés au sein de l'Action Catholique Spécialisée. Créée en 1929 sur le modèle de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), la JEC s'inscrit dans une entreprise collective de redéfinition des façons d'être catholique. En effet, ce courant particulièrement sensible aux questions sociales et au mouvement ouvrier, promeut des pratiques novatrices d'évangélisation. Dans un esprit résolument missionnaire, ses adhérents sont alors incités à faire « l'apostolat du semblable par le semblable » pour répandre le message chrétien au sein de leur groupe social. Parce que son but est de réconcilier l'Église avec le monde, cette tendance produit de fortes injonctions à s'engager dans la société pour la transformer. Dans ce cadre, la génération des adhérents apparus dans l'entre-deux-guerres cultive une forte propension à l'idéalisme, à l'ascétisme et à la discipline[3]. Entreprise qui se

---

déterminations et les désirs de ceux et celles qui se déclarent chrétiens » (Jacques Lagroye, *Appartenir à une institution. Catholiques en France aujourd'hui*, Paris, Economica, 2009, p. 58). Dans le même sens, Johanna Siméant rappelle à propos la socialisation catholique repérable chez nombre de personnes engagées dans l'humanitaire : « La socialisation religieuse évoquée ici ne se limite pas à un système de « croyances » (la foi, les valeurs) qui influerait sur des choix uniquement « moraux » et intellectuels. Envisager de la sorte la religion serait d'une grande naïveté. Elle engage des *pratiques* » (Johanna Siméant, « Socialisation catholique et biens de salut dans quatre ONG humanitaires françaises », *Le Mouvement social,* 2009, 227, p. 109). Sur les effets du catholicisme sur la construction de dispositions à agir, voir encore : Luc Berlivet et Frédéric Sawicki, « La foi dans l'engagement. Les militants syndicalistes CFTC de Bretagne dans l'après-guerre », *Politix*, 27, 1994, p. 111-142 ; Florence Passy, *L'action altruiste*, Genève, Droz, 1998, 270 p. ; Cécile Péchu, « Les générations militantes à Droit au Logement », *Revue française de science politique*, 1-2, 2001, p. 73-103 ; Marie-Hélène Lechien, « Des militants de la « cause immigrée ». Pratiques de solidarité et sens privé de l'engagement », *Genèses*, 50, 2003, p. 91-110 ; Julien Fretel, « Quand les catholiques vont au parti. De la constitution d'une illusion paradoxale au passage à l'acte chez les militants de l'UDF », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 155, 2004, p. 76-89 ; Julie Pagis, « La politisation des engagements religieux. Retour sur une matrice de l'engagement en mai 68 », *Revue française de science politique*, 1, 2010, p. 61-89.

[1] Entretien avec Andrée Weill-Hallé.

[2] Entretien avec Évelyne Sullerot.

[3] Sur ces aspects, voir : Yvon Tranvouez, « Le militant d'action catholique » in Bruno Duriez, Étienne Fouilloux, Denis Pelletier, Nathalie Viet-Depaule (dir.), *Les catholiques dans la république,* Paris, L'Atelier, 2005, p. 223-237.

veut « modernisatrice », l'Action Catholique est à cette date une combinaison d'hétérodoxie institutionnelle par sa critique du « catholicisme traditionnel » du point de vue de son organisation et de ses pratiques, et d'orthodoxie doctrinale dans la mesure où elle reste largement fidèle au message chrétien tel que l'Église le définit[1]. En conséquence, en raison d'un héritage parental dissonant, on peut faire l'hypothèse que l'investissement dans ce type de groupement avait toutes les chances d'être « heureux » pour M.-A. Lagroua Weill-Hallé. En effet, la promotion de ce nouvel ethos catholique lui offrait la possibilité de concilier – au moins partiellement – certaines inclinations opposées[2] coexistant chez elle sous la forme de tendances plutôt « traditionalistes » (produites par la socialisation maternelle primaire en matière religieuse) et de « pulsions » expressives socialement fabriquées la disposant à un certain « modernisme» (plutôt rattaché au pôle paternel), comme l'atteste, à cette période, le « choix » de la carrière médicale. L'existence de chaque individu est marquée par un processus de socialisation continue. Loin de se réduire à l'actualisation de dispositions formées au cours de la socialisation primaire, une trajectoire est un « emboîtement de socialisations »[3] qui renforce, transforme, suspend ou ajoute chez un agent des manières de penser, de sentir et d'agir. De ce point de vue, la mise en couple constitue un cadre susceptible d'exercer un puissant effet de « resocialisation »[4]. Ainsi la rencontre de M.-A. Lagroua Weill-Hallé avec son mari a-t-elle été décisive, qui va contribuer à orienter ou réorienter certains de ses investissements professionnels et militants, et, partant, modifier une partie de ses croyances et inclinations. D'abord, M.-A. Lagroua Weill-Hallé intériorise aux côtés de B. Weill-Hallé une vision « sociale » de la médecine tournée vers la prévention et la transformation[5], ce qui paraît avoir

[1] J. Lagroye rappelle à ce sujet : « Le projet de l'Action catholique ne constituait pas, au moins initialement, une menace pour la préservation des croyances et des représentations tenues pour orthodoxes dans l'institution ecclésiale. Ce projet impliquait bien une critique sévère du « catholicisme traditionnel » mais, s'il dénonçait les « pesanteurs sociologiques » qui rendaient le message inaudible dans certains groupes sociaux défavorisés, il ne remettait pas fondamentalement en cause le contenu de l'enseignement doctrinal, se réclamait encore des encycliques sociales, et proclamait sa fidélité à l'égard du magistère. La critique du catholicisme « traditionnel » est alors une critique d'inspiration « sociologique » : si la « classe ouvrière » reste à l'écart de l'Église, c'est parce que les groupes « bourgeois », les possédants, ont confisqué le message destiné en priorité aux plus pauvres, aux opprimés, aux travailleurs (…). Pour autant, il n'y a alors nulle distanciation à l'égard du « message » en lui-même ; en ce qu'il a de fondamental, il n'est pas regardé par les militants d'Action catholique comme inadapté, dépassé, irrecevable par ceux auxquels il devrait être prioritairement adressé » (Jacques Lagroye, *Appartenir à une institution...*, *op. cit.*, p.106-107).

[2] De ce point de vue, on peut faire une analogie entre sa situation et celle des syndicalistes bretons de la CFTC ayant commencé à militer à la Libération. À propos de leur passage par la JOC, Luc Berlivet et Frédéric Sawicki observent : « En proposant à ces jeunes une définition de la foi et une définition de soi permettant de concilier leur rejet de la société conservatrice, vécue non sur le mode de la haine mais sur le mode de l'amour de la classe ouvrière, et de leur impossibilité à exprimer une rupture totale par rapport à l'univers de leurs croyances familiales, *la JOC permet en quelque sorte de les réconcilier avec eux-mêmes* » (Luc Berlivet et Frédéric Sawicki, « La foi dans l'engagement... », *op. cit.*, p. 132, souligné par nous).

[3] Muriel Darmon, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 99-121.

[4] Bernard Lahire, *Dans les plis singuliers du social. Individus, institutions, socialisations*, Paris, La Découverte, 2013, p. 125.

[5] Comme l'atteste cette dédicace que l'on trouve dans sa thèse : « À mon maître Monsieur le Docteur B. Weill-Hallé qui a bien voulu depuis plus de trois ans, m'associer à ses travaux sur la vaccination antituberculeuse, et dont l'enseignement précieux m'a donné le goût de la Puériculture et de la Médecine préventive ; je tiens à lui exprimer ici ma profonde gratitude et mon très respectueux attachement » (Marie-Andrée Lagroua, *La Vaccination au BCG par scarifications cutanées et l'allergie consécutive*, Thèse de médecine, Paris, Institut Pasteur, Fonds Weill-Hallé, WE 1).

été préparé par ses expériences précédentes d'engagement intra-mondain à la JEC[1]. Ensuite, mise au ban du monde catholique après son mariage, elle se voit dans l'obligation de réviser ses investissements militants. En même temps que son époux, elle s'affilie alors à l'univers communiste, lequel lui offre la possibilité d'activer et de consolider ses dispositions au dévouement en lui procurant un univers de substitution. Dans ce cadre, elle s'intéresse à l'accouchement sans douleur et adhère à l'association France-URSS. Autre indice de son inscription dans la nébuleuse communiste, sa collaboration durant quelques mois à la revue créée en 1952 par la CGT à destination des femmes. Elle s'y propose d'offrir à celles « qui travaillent » une « étude commune des problèmes féminins et plus particulièrement de tout ce qui touche à l'hygiène de la femme, ses fonctions sexuelles et les maladies de tous ordres qui peuvent les perturber »[2]. Dans ces conditions, on peut supposer que son déplacement de l'univers catholique vers la nébuleuse communiste s'est accompagné d'un *travail sur soi* qui l'a conduite à réviser ses croyances. Notons d'abord que cette transformation trouve une série d'autorisations potentielles dans une partie de ses socialisations antérieures. En effet, comme nous l'avons relevé plus haut, par son père, la gauche n'était pas absente de son univers mental et familial. De plus, on peut supposer que son appartenance à l'Action Catholique Spécialisée a pu lui faire percevoir préalablement des compatibilités entre ces différents univers tournés, chacun à leur façon, vers la transformation sociale, ce qui, au moment de bifurquer, pouvait lui donner l'impression d'une continuité dans la rupture[3]. Toutefois, dans le même temps, on peut penser que le côtoiement répété des « autres » et de leurs valeurs au sein du couple et dans la nébuleuse communiste, a pu également affaiblir une partie des convictions acquises au cours de ses socialisations antérieures[4]. Ainsi, en lui permettant de satisfaire certaines inclinations et

---

[1] À propos de catholiques entrés en politique à l'UDF, Julien Fretel note dans le même sens : « Ils étaient tous à peu près issus des segments qui, au sein de l'Église catholique, étaient fortement investis dans les activités liturgiques et caritatives. Leur militantisme chrétien précédait et nourrissait leur besoin de s'engager au Centre » (Julien Fretel, « Habiter l'institution. *Habitus*, apprentissages et langages dans les institutions partisanes » in Jacques Lagroye et Michel Offerlé, *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010, p. 201).

[2] *La revue des travailleuses,* CGT, bulletin confédéral des femmes, n°24, 1954.

[3] Et cela d'autant plus que, dans les années 30, le PCF a amorcé un virage en pratiquant une politique dite de « la main tendue » aux catholiques.

[4] Évoquant la découverte des « autres » par certains membres de l'institution catholique des années 1950 aux années 1970, J. Lagroye constate : « La « conversion au monde » que prônaient les militants des mouvements d'Action catholique n'était pas une forme de curiosité, d'intérêt intellectuel pour les « valeurs » qui inspiraient le comportement des « autres », groupes et individus déchristianisés ou jamais vraiment christianisés. C'était au sens fort, l'expérience concrète, douloureuse et exaltante à la fois, de façons de vivre et de façons de penser en contradiction avec ce qu'ils avaient appris et continuaient de vivre dans les activités de leur institution. (…) Aux valeurs dont il [« l'autre »] était porteur, au dévouement dont il faisait preuve, il n'était pas possible d'assigner une origine catholique, bien sûr ; il fallait donc admettre que l'Action de Dieu se poursuit par d'autres voies que celles que trace l'institution ». Il poursuit à propos des jeunes catholiques entrés dans les écoles normales d'instituteurs à cette époque et de l'effet provoqué sur eux par le contact répété avec des non croyants : « Le travail de ré-évaluation de leurs pratiques et de leurs croyances, rendu nécessaire par leur existence quotidienne, impliquait l'acceptation et la valorisation d'attitudes mal acceptées dans l'Église : la tolérance, positivement entendue comme effort de compréhension des opinions contraires, la croyance dans les vertus morales de l'éducation « sans Dieu », une préférence pour le socialisme émancipateur, un scepticisme à l'égard de « certitudes » qui ne résultaient pas d'une démarche de rationalité » (Jacques Lagroye, *La vérité dans l'Église catholique. Contestations et restauration d'un régime d'autorité*, Paris, Belin, 2006, p. 181-182). De façon générale, B. Lahire souligne : « Et c'est la même situation qui fait de nous des êtres *sceptiques* (vivant des micro-doutes pratiques permanents), parce que confrontés sans cesse à des acteurs porteurs de multiples croyances et dispositions à agir différentes de celles que nous avons

attentes (le « besoin » d'agir, l'esprit « missionnaire ») *constituées dans et pour d'autres contextes*, il est probable que l'investissement dans l'univers communiste ait contribué à diminuer le coût de l'exclusion de son univers primitif d'engagement, rendant plus facile sur le plan cette fois *subjectif* une prise de distance et une mise en question de ce dernier. Plusieurs éléments laissent ainsi penser que cette nouvelle situation de porte-à-faux s'est trouvée au principe d'une *crise de croyance* dont l'un des effets a été de provoquer une mise en question de vérités d'institution propre à l'univers catholique dont son engagement en faveur de la cause contraceptive portera alors la marque. On en trouve une trace dans un entretien accordé en 1960 à *L'École libératrice,* l'hebdomadaire du Syndicat National des Instituteurs (SNI). Interrogée par un syndicaliste sur son catholicisme supposé, M.-A. Lagroua Weill-Hallé déclare :

> « - *Docteur, mes camarades seront d'autant plus sensibles à votre déclaration qu'elle vient d'une catholique fervente.*
> - Il est vrai que j'ai reçu une bonne formation religieuse. J'ai été l'élève des jésuites et je leur dois d'excellentes disciplines de pensée ; le R.P Riquet a été mon aumônier. Mais aujourd'hui je suis libre-penseur.
> - *Cette évolution a-t-elle un rapport avec votre combat* [pour la cause contraceptive] *?*
> - Oui. C'est l'intransigeance de l'Église Catholique, son indifférence devant les souffrances dont j'étais le témoin impuissant qui m'ont peu à peu conduite à la révolte. Mais c'est une longue histoire dont l'origine a plus de vingt ans »[1].

Il est difficile de savoir ce que M.-A. Lagroua Weill-Hallé veut dire exactement lorsqu'elle se qualifie elle-même de « libre-penseur ». S'il entre manifestement dans cette déclaration une part de calcul destinée à séduire et à enrôler un public qu'elle sait majoritairement hostile à l'Église, il serait toutefois erroné de n'y voir que cela. On ne dispose d'aucun élément permettant de déterminer si, à ses yeux, il s'agit d'une perte complète de foi ou autre chose[2], ni dans quelles circonstances précises celle-ci aurait pu avoir lieu. Toutefois, à travers son allusion à une « longue histoire dont l'origine a plus de vingt ans », cette dernière semble faire remonter l'entame d'une rupture au début des années 40, soit très exactement l'époque où elle est déjà avancée dans ses études médicales et où elle rencontre son futur mari. Comme le soulignent Peter Berger et Thomas Luckmann, « on ne peut conserver sa foi catholique que si l'on maintient des relations significatives avec la communauté catholique, etc. La rupture de conversation sensée avec les médiateurs des structures respectives de plausibilité menace les réalités subjectives en question »[3]. Pour une personne fortement socialisée dans le monde de la religion comme elle, revendiquer publiquement l'étiquette de « libre-penseur », même de

---

antérieurement acquises. De ce point de vue, on pourrait dire que le bonheur idéal est sans doute celui d'*une vie sans comparaison* où rien ne vient perturber les croyances (les certitudes) acquises, ni mettre en crise les dispositions à agir incorporées » (Bernard Lahire, *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Nathan, 2002, p. 412).

[1] *L'École libératrice*, n°11, 1960.

[2] Au vu des différents témoignages recueillis à son sujet, la perte complète de foi paraît peu probable. En revanche, il est tout à fait possible que, au cours de son existence, sous l'effet de contextes spécifiques et des influences contraires qui se sont exercées sur elle, sa foi et, peut-être surtout, son rapport à l'institution catholique, aient connu *d'importantes fluctuations* du point de vue de leur intensité et de leur contenu.

[3] Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 211.

manière intéressée, avec toutes les connotations que cela implique, constitue un acte de transgression majeure, et d'abord à ses propres yeux. Dans le cas de M.-A. Lagroua Weill-Hallé, il signale le profond remaniement identitaire, l'importante prise de distance à l'égard de certaines croyances et inclinations passées, et l'opposition franche vis-à-vis de l'institution catholique (sa « révolte »)[1], qui ont opérés chez elle à la faveur de sa mise en couple et de la réorientation des dévouements que celle-ci a produite.

On le voit, les époux Weill-Hallé n'étaient pas seulement dotés, chacun à sa façon et selon des modalités distinctes, d'une certaine inclination à l'hétérodoxie. Avant de s'investir dans l'invention de la cause contraceptive, tous deux avaient également entamé une « carrière militante »[2] plus ou moins longue dans diverses organisations. Celle-ci était en partie liée à leur activité professionnelle et à la conception de la médecine dont le couple se voulait porteur. Chez B. Weill-Hallé, c'est l'entreprise institutionnelle et scientifique de promotion de la puériculture et du BCG qui, en tout premier lieu, semble l'avoir conduit à un engagement dans l'univers politique (son investissement dans la communauté juive étant un autre effet de son investissement scientifique, lequel lui a en effet permis de se constituer un certain capital symbolique dans l'entre-deux-guerres et de le faire valoir dans cet espace en apparaissant comme un notable). Pour M.-A. Lagroua Weill-Hallé, c'est sa socialisation jéciste dans le prolongement d'héritages familiaux en partie contradictoires qui la dispose à s'approprier une définition sociale de la médecine et à s'engager auprès de son futur époux avec les conséquences que l'on sait. Bref, avant l'apparition de la cause contraceptive au milieu des années 50, il apparaît que chacun d'entre eux dispose déjà d'un *ensemble transposable de compétences organisationnelles et d'appétences en matière de mobilisation* qui accroît leurs chances d'endosser un rôle d'entrepreneur de cause, quand, à l'image de B. Weill-Hallé, ils ne l'ont tout simplement pas déjà été en d'autres occasions et sur d'autres questions. Les notices nécrologiques consacrées à ce dernier soulignent ainsi à propos de son investissement dans le BCG ou la promotion de la puériculture, son « dévouement à la cause »[3], ou encore, son « esprit d'organisation », son savoir-faire de « réalisateur » qui reposait sur « [une] volonté, [une] méthode », et le comparent volontiers à un « apôtre » en « mission » doté d'une « foi agissante »[4]. Du côté de M.-A. Lagroua Weill-Hallé, l'univers jéciste l'a tôt familiarisé à la pratique de l'action collective et à l'apprentissage de savoir-faire pour la conduire (réunion, prise de parole publique, pratique de l'enquête[5]), au goût pour celle-ci et à l'héroïsme afférent,

[1] Dans l'entretien accordé à *L'École libératrice*, elle déclare encore : « Mon adversaire c'est l'obscurantisme. Et la politique vaticane ne va jamais dans le sens de l'émancipation intellectuelle des masses. D'autre part, l'Église tient à sa mainmise sur l'intimité des couples et il serait désastreux pour elle que les époux chrétiens fussent libérés de leur sentiment de culpabilité sexuelle. Son influence reste si forte que je connais des femmes de 50 ans demeurées vierges par scrupule religieux » (*L'École libératrice*, n°11, 1960).

[2] Olivier Fillieule, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post-scriptum », *Revue française de science politique*, 1-2, 2001, p. 199-215.

[3] Raymond Benda, « Benjamin Weill-Hallé... », *op. cit.*, p. 9.

[4] *Ibid*.

[5] Sur les apprentissages pratiques au sein de la JEC, voir : Yvon Tranvouez, « Le militant d'action catholique », *op. cit.*

toutes choses susceptibles alors d'être réinvesties dans d'autres domaines[1]. Se remémorant cette période, elle écrit :

> « Des séances d'études, présidées par notre aumônier, traitent de nombreux sujets, et en particulier, de la vie conjugale, de l'avortement. J'apprends que les époux chrétiens doivent s'unir sans fraude et accepter le fruit de leurs unions...J'apprends sur la chasteté dans le célibat...la continence dans le mariage...le respect de la vie de l'enfant dès la conception, même si la vie de la mère est menacée...L'héroïsme de ces principes m'enthousiasme. *Rien ne me paraît ni trop grand ni trop dur*. *Je rêve de faire rayonner une aussi belle doctrine* au-delà de la conférence Pasteur où la tasse de chocolat qui nous attend toujours à 5 heures n'a que trop tendance à nous retenir. La JEC offre, de par sa structure, *de grands moyens d'action en milieu étudiant*. Avec quelques camarades de médecine, *nous nous lançons dans l'apostolat de nos camarades de promotion* »[2].

Enfin, ajoutons que la forte dotation en capital scolaire du couple et l'habitude professionnelle de collecter des données et de construire une argumentation pour soutenir un point de vue, à incliner le couple à privilégier souvent dans leurs expériences passés un *militantisme de l'écrit* (*e.g.* B. Weill-Hallé avec le BCG ; M.-A. Lagroua Weill-Hallé à la CGT) mettant en scène une prétention à l'expertise susceptible, au bout du compte, d'accroître les chances de rendre « présentable » – et donc « acceptable » et « crédible » – une revendication[3]. Reste à présent à examiner les conditions de l'intérêt du couple Weill-Hallé pour une cause encore à faire comme celle de la cause contraceptive.

S'intéresser à une cause encore à faire

M.-A. Lagroua Weill-Hallé a indiqué qu'elle avait découvert l'existence de cliniques de « *birth control* » à l'invitation de son mari lors d'un séjour aux États-Unis en 1947 alors que celui-ci y faisait une tournée de conférences :

> « L'été de cette année-là, au bras de mon mari, je découvre les États-Unis. Sur son conseil, je vais visiter une clinique de Birth Control, une des « spécialités » du pays. Reçue par le Dr Stone, l'un des pionniers du Birth Control dans le monde (...) je m'entends dire qu'aux États-Unis l'effort de la PPFA [Planned Parenthood Federation of America] porte sur le développement de la famille heureuse plus que sur celui des familles nombreuses »[4].

Nous ne disposons d'aucune trace ou témoignage directs permettant d'expliquer comment B. Weill-Hallé a pu avoir connaissance de l'existence des cliniques dites de « *birth control* », ni surtout les raisons exactes qui l'ont incité à y voir quelque chose de positif au point de

---

[1] C'est en ce sens que J. Siméant parle d'« héritages pratiques du catholicisme » chez certaines personnes investies dans l'humanitaire (Johanna Siméant, « Socialisation catholique et biens de salut... », *op. cit*, p. 109).
[2] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La Grand'Peur d'aimer. Journal d'une femme médecin*, Paris, Julliard, 1960, p. 19 (souligné par nous).
[3] De façon significative, le militantisme de B. Weill-Hallé en faveur du BCG pouvait être décrit en ces termes : « Il ne cesse d'intensifier son action, par la parole et les écrits » (Raymond Benda, « Benjamin Weill-Hallé... », *op. cit.*, p. 1034).
[4] *Ibid.*, p. 20.

recommander à son épouse de s'y intéresser. Cela étant, l'intérêt du pédiatre pour celles-ci s'éclaire sitôt que l'on considère une fois encore certains aspects de sa trajectoire médicale. B. Weill-Hallé n'a certes jamais appartenu au mouvement néo-malthusien né à la fin du XIXème siècle, ni à l'espace de la réforme sexuelle des années 30 qui, entre autres choses, a défendu la contraception (voir *infra*). Néanmoins, en tant que partisan et promoteur de la puériculture initiée par A. Pinard, il était particulièrement sensible aux conditions de la « bonne procréation ». S'il a pu, de façon conjoncturelle, se montrer favorable à l'impératif de redressement démographique – en particulier, après les désastres occasionnés par les deux conflits mondiaux –, c'est surtout le critère de « qualité » des populations qui l'a retenu et qui, à ses yeux, justifiait l'instauration d'une médecine préventive vouée en particulier à surveiller et éduquer les « porte-graines » selon l'expression fameuse d'A. Pinard. On l'a déjà indiqué au moment d'évoquer sa participation au Parti Social de la Santé Publique, B. Weill Hallé était adepte d'un eugénisme tempéré qui, dans les années 30, se présentera sous le nom d'« eugénisme latin »[1] prônant la prévention et des mesures positives, plutôt qu'une action coercitive visant l'éradication des « indésirables »[2]. Sous ce rapport, la procréation est conçue comme un acte *réfléchi* soustrait aux aléas de « l'instinct sexuel ». Comme il le note dans la leçon inaugurale de son cours de puériculture à la Faculté de Médecine, dans ces conditions, il revient au médecin de :

> « rappeler aux jeunes couples les commandements des procréateurs et [il] leur recommandera de ne point livrer au hasard l'acte qui décidera la naissance d'un être nouveau ; de songer que l'égoïsme et l'altruisme s'accordent pour exiger au préalable un instant de réflexion ; d'éloigner toute idée de procréation en période d'infériorité physique ou mentale, de surmenage ou de maladie »[3].

La nécessité de ne « point livrer au hasard l'acte qui décidera la naissance » s'inscrivait dans sa défense de la médecine préventive appliquée à la puériculture. Dans sa leçon, il note encore à ce sujet :

> « Substituer à la thérapeutique, autant qu'il est possible, l'hygiène et la médecine préventive, telle doit être à l'heure présente l'ambition du médecin. La médecine actuelle ne devra plus se contenter d'être à l'affût, elle doit devenir agressive. Et

[1] Le premier congrès d'« eugénisme latin » se tiendra à Paris en 1937. On y relève la participation de B. Weill-Hallé. Sur l'eugénisme latin, voir : Andrés Reggiani, « Dépopulation, fascisme et eugénisme « latin » dans l'Argentine des années 30 », *Le mouvement social*, 230, 2010, p. 7-26 ; Paul-André Rosental, « Eugenics and Social Security in France before and after the Vichy regime », *Journal of European history*, 4, 2012, p. 542-543 ; Paul-André Rosental, *Destins de l'eugénisme*, *op. cit.*, p. 25-27. Par ailleurs, sur le lien entre A. Pinard, le maître de B. Weill-Hallé, et l'eugénisme, voir : Nadine Lefaucheur, « Deux entreprises scientifico-sociales de promotion de l'eugénisme comme fondement des normes en matière de production et de socialisation des enfants : Adolphe Pinard (1844-1934) et Georges Heuyer (1884-1977) », *Les cahiers de la recherche sur le travail social*, 17, 1989, p. 63-79 ; Nadine Lefaucheur, « La puériculture d'Adolphe Pinard, une voie française de l'eugénisme » in Ginette Raimbault et Michel Manciaux (dir.), *Enfance menacée*, Paris, INSERM, 1992, p. 19-43.

[2] Sur l'eugénisme et ses nuances dans le cas français, voir notamment : William Schneider, *Quality and quantity...*, *op. cit.* ; Anne Carol, *Histoire de l'eugénisme. Les médecins et la procréation XIXème-XXème siècle*, Paris, Le Seuil, 1995, 381 p. ; la synthèse bibliographique récente contenue dans : Paul-André Rosental, *Destins de l'eugénisme*, *op. cit.*, p. 11-29.

[3] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Benjamin Weill-Hallé, *La puériculture et son évolution*, Institut Pasteur, Fonds Weill-Hallé, WEI 1.

> l'hygiéniste, comme l'homme d'État, s'il veut être assuré d'une efficacité, doit avant tout prévoir ».

Dans ces conditions, la puériculture se devait de :

> « protéger l'enfant dès avant la conception, [d'] assurer son développement intégral dans le sein maternel, [d'] éviter tous les incidents fâcheux lors de sa naissance, [de] contrôler et [de] favoriser sa croissance lorsqu'il aura vu le jour, [d'] éloigner les dangers inhérents au milieu extérieur et à la vie sociale, participer à son orientation au sein de l'adolescence ».

On le voit, d'après B. Weill-Hallé, la spécialité dont il était le principal promoteur dans l'entre-deux-guerres devait favoriser la venue de « l'enfant normal », par quoi il entendait l'enfant « conçu par deux être sains et robustes ; une gestation bien surveillée, une parturition aisée, [qui] l'ont conduit sans dommage jusqu'à la naissance ». Dans ces conditions, le souci manifesté par lui, en tant que puériculteur acquis à certaines variantes de l'eugénisme, pour la *maîtrise de procréation*, explique pour partie qu'il ait pu facilement entretenir des affinités avec les promoteurs du « *birth control* » outre-atlantique, lesquels avaient aussi à cœur de favoriser la « bonne » famille ou l'« enfant normal ». De sa part, cet investissement illustre le fait que, si la revendication eugéniste et son programme se sont faits plus discrets en France après la Deuxième Guerre Mondiale – à proportion de la disqualification qui les avait frappés suite aux expériences fascistes et au régime de Vichy qui avaient prétendu s'en faire les défenseurs –, ces derniers, comme le montre P.-A. Rosental, sont cependant loin d'avoir disparu, qui se sont reconfigurés à travers des formes nouvelles, parmi lesquels la cause contraceptive, au moins en ses commencements[1].

Considérons à présent le cas de M.-A. Lagroua Weill-Hallé. Dans un ouvrage paru au début des années 60, la jeune gynécologue a livré un récit dans lequel elle mettait en scène la formation de sa vocation d'entrepreneure de la cause contraceptive. Distinguant plusieurs moments, elle identifie d'abord une scène « fondatrice » qui s'est déroulée lors de son premier stage en chirurgie. Par hasard, elle assiste à un curetage à vif pratiquée sur une femme suite à une tentative d'avortement raté. Selon ses propres termes, ce drame lui fait alors découvrir « l'injustice et l'hypocrisie patronnées par la « Morale » »[2] :

> « Passant près de la salle d'opérations j'entends des cris et des gémissements. J'entre et je vois une femme attachée sur la table. Une jeune externe, pour qui cela doit être

[1] Voir : Paul-André Rosental, « Eugenics and Social Security in France... », *op. cit.* ; Paul-André Rosental, *Destins de l'eugénisme*, *op. cit.* Dans l'article consacré à l'eugénisme en France, P.-A. Rosental suggère en conclusion que le MFPF constitue une des expressions renouvelées du courant eugéniste dans la période post-1945. En rappelant ici la trajectoire et les conceptions de B. Weill-Hallé, on comprend mieux comment cette filiation a pu s'opérer au moment de l'invention de la cause contraceptive. Cela dit, si les époux Weill-Hallé peuvent être considérées comme des représentants revendiqués du courant eugéniste modéré de l'entre-deux-guerres, il nous semble plus discutable de placer la mobilisation pour la cause contraceptive sous cette seule bannière, tant, au cours des années 60, nous le verrons, le MFPF sera traversé par des tendances diverses et contradictoires. Et cela d'autant plus si, derrière l'eugénisme et ses variations, on entend de façon minimale un « triple axiome : 1) il existe une différence de qualité entre les êtres humains ; 2) cette différence est mesurable par les savants et experts qui s'en réclament ; 3) elle est susceptible de modification à l'échelle des populations » (Paul-André Rosental, *Destins de l'eugénisme*, *op. cit.*, p. 29).

[2] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La Grand'Peur d'aimer...*, p. 15.

> aussi un souvenir, est en train de la cureter maladroitement, surveillée par un interne qui la laisse patauger et prend, de temps en temps, la curette en main. La femme, les yeux exorbités, se tord de douleur. La « panseuse » m'explique que la patiente n'est pas anesthésiée pour que « cela lui ôte l'envie de recommencer ». Un externe, aujourd'hui excellent cardiologue, auquel je fais part de mon indignation rit en m'assurant que « c'est la seule manière de les corriger ». Survient l'interne, maintenant accoucheur renommé. Témoin de mon désarroi et plein de sa jeune autorité, il m'assure que ma pitié est bien mal placée, qu'une femme qui se fait avorter commet un crime non seulement légal mais moral, comme si elle tuait un enfant, qu'un tel refus de maternité est monstrueux, et que, lorsque les femmes arrivent là, seule la peur de la souffrance peut les faire reculer une autre fois. (...) Personne ne s'occupe de la malade ramenée depuis quelques minutes de la salle d'opérations. Ruisselante de sueur, elle est secouée de gros sanglots, qu'elle étouffe en mordant son oreiller. Je suis bouleversée. Instinctivement, comme pour un enfant qui a un gros chagrin, et même s'il a tort, je prends sa tête presque de force contre moi. Je lui caresse les cheveux, doucement, sans parler, et quand, au bout d'un long moment, je la sens enfin calmée, je m'éloigne silencieusement sous l'œil réprobateur de la surveillante »[1].

On le voit, cette expérience semble avoir révélé à M.-A. Lagroua Weill-Hallé l'absence d'empathie d'une partie du monde médical. Partant, un certain désenchantement a commencé à s'installer chez elle vis-à-vis de « l'art de la médecine, qu'[elle] croyai[t] sacré »[2]. Si elle note que « pour la première fois de [sa] vie », elle se découvre « scandalisée au nom des principes immuables de la morale »[3], elle précise cependant que « ce n'est que plus tard qu'[elle] réaliser[a] complètement l'ampleur de ce scandale »[4]. Cette confrontation avec les souffrances endurées par les femmes hospitalisées suite à des avortements clandestins et le traitement humiliant dont elles font l'objet, entraîne néanmoins un désarroi profond et durable. Poursuivant son récit, elle rapporte :

> « *Dix ans après*, alors jeune médecin, *toujours tourmentée par la même question*, *j'interroge des Patrons*. J'obtiens des réponses étonnantes. L'un deux, qu'il me pardonne de le lui rappeler, m'explique en peu de mots : « Chère amie, votre cœur est tendre et compatissant et vous êtes charmante, mais voici comment je dois envisager la question : j'ai soixante lits dans mon service. Si j'anesthésiais les fausses couches, tout le quartier le saurait, et dans quinze jours mes lits en seraient remplis. Les kystes de l'ovaire, les cancers, les fibromes...iraient chez X et chez Y. Qu'est-ce qu'il me resterait à montrer à mes élèves ? » »[5].

C'est le voyage de 1947 aux États-Unis qui lui apportera des premiers éléments de réponse. Toutefois, si M.-A. Lagroua Weill-Hallé, poussée par son mari, prend contact, nous l'avons vu, avec des médecins américains spécialisés dans le « *birth control* », elle nourrit toutefois des sentiments ambivalents face aux réalités qu'elle découvre. Oscillant entre intérêt et inconfort moral, elle relève :

---

[1] *Ibid.*, p. 15-16.
[2] *Ibid.*, p. 15.
[3] *Ibid.*, p. 17.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*, p. 17 (souligné par nous).

> « J'observe le déploiement de ces techniques avec curiosité. Profondément conditionnée par mes études et mon milieu, je suis intérieurement choquée de la peine prise par un gynécologue pour aider les femmes dans un but où je ne vois, avec mon optique d'alors, que le refus de la maternité. Une consultation spéciale pour cela me paraît monstrueux et, à mon retour en France, je fais part à mes collègues d'un étonnement qu'ils partagent »[1].

Finalement, c'est sa pratique quotidienne de gynécologue de ville aux prises avec les « rescapées de l'avortement » qui va l'inciter à se mobiliser face « à des problèmes qui (…) ne sont ni résolus, ni même étudiés par la médecine française ». Cela contribuera à lui faire reconsidérer, cette fois de façon *totalement positive*, ce dont elle avait été la témoin curieuse mais sceptique à New-York à la fin des années 40 :

> « J'ai gardé le contact avec mes amis du PPFA des États-Unis, ainsi qu'avec les Anglais, les Hollandais et les Scandinaves. Ils m'ont communiqué leurs expériences, leur attitude si humaine au regard de ces problèmes. *La phrase du Dr Stone s'éclaire, et je la découvre enfin, des années après l'avoir entendue* : « favoriser la mise au monde des enfants qu'un couple à la capacité d'élever, aider à la prise de conscience des couples pour équilibrer harmonieusement leur famille, aider les parents à avoir des enfants désirées... ». Dans ce sens-là, le *birth-control* est bien un moyen de lutter contre l'avortement » »[2].

Les différentes phases de ce récit qui vont du rappel d'un « choc » initial au cours des ses études de médecine à la découverte du sens « véritable » de propos tenus par des collègues américains quelques années après les avoir entendus, fonctionne comme un véritable *récit de conversion*. De ce point de vue, il met en scène le « mouvement profond par lequel l'âme tout entière, se tournant dans une direction toute nouvelle, change de position, d'assiette et modifie, par suite, son point de vue sur le monde. (…) des réalités insoupçonnées, des mondes ignorés se révèlent devant elle ; elle voit, elle sait des choses qu'un instant auparavant elle ignorait entièrement »[3]. L'agencement des faits proposé ici censé rendre compte d'une « rupture biographique (...) identifiée à une séparation cognitive entre ténèbres et lumière »[4], pose cependant problème, qui doit être manipulé avec précaution. Moins parce qu'il céderait à l'« illusion biographique » par la mise en cohérence *a posteriori* d'éléments justifiant une fin – l'engagement dans la cause contraceptive – faisant de M.-A. Lagroua Weill-Hallé « l'idéologue de sa propre vie (...) sélectionnant, en fonction d'une intention globale, certains événements *significatifs* »[5] – ce que, du reste, elle fait *aussi* –, que parce qu'il passe largement sous silence l'essentiel, à savoir les *conditions sociales de possibilité* ayant permis la formation chez elle d'une

---

[1] *Ibid.*, p. 20-21.
[2] *Ibid.*, p. 21-22 (souligné par nous).
[3] Émile Durkheim, *L'évolution pédagogique en France*, Paris, PUF, 1990, p. 37-38. Sur le processus de conversion, voir également : David Snow et Richard Machalek, « The convert as a social type », *Sociological theory*, 1,1983, p. 259-289 ; David Snow et Richard Machalek, « The sociology of conversion », *Annual review of sociology*, 10, 1984, p. 167-190.
[4] Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, *op. cit*, p. 218.
[5] Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, 1986, p. 69.

conversion/vocation[1]. En effet, à la lire, tout découlerait d'une accumulation d'émotions débuté par le choc de la découverte d'un curetage sans anesthésie lors d'un stage en chirurgie. Dans les extraits que nous avons déjà reproduits, le lexique de l'émotion est omniprésent qui semble attester la force d'un « choc moral »[2] et de ses répliques au cours des premières années de sa pratique médicale. Celui-ci aurait alors été en mesure de produire chez elle une forme d'*appel* et de l'engager sur une voie qui, au départ, ne lui était pas naturelle, mais qui, au bout du compte, aurait été *irrésistible*. Toutefois, contrairement à ce que suggère le récit de la jeune gynécologue, la vérité d'une émotion et son pouvoir d'ébranlement n'est jamais toute entière contenue en elle[3]. Si, au début des années 50, cette accumulation de « chocs » semble l'avoir conduite à endosser le rôle d'entrepreneure de cause, c'est parce que celle-ci s'inscrivait dans une trajectoire et des moments biographiques particuliers. Ainsi, la forte empathie qu'elle ressent pour les femmes victimes d'un curetage à vif, visible dans la description qu'elle fait de son geste consistant à rabattre contre elle la tête d'un femme en sanglots et à lui caresser les cheveux pendant la scène du stage en chirurgie, apparaît d'abord comme le produit de son appartenance de genre (qui facilite une identification à une femme en grande souffrance), et, peut-être encore plus, comme celui de son intense socialisation catholique dont on a vu qu'elle l'avait fortement inclinée à l'altruisme[4]. Dans le même temps, cet ensemble de croyances

---

[1] Comme le rappelle Charles Suaud : « Qu'elle apparaisse et qu'elle soit vécue comme un mouvement purement intérieur, comme un acte absolu de liberté, fait partie intégrante de la vocation, une vocation « intéressée » ou « forcée » n'est plus à la limite, une vocation. Aussi, dans la mesure où le processus d'inculcation de la vocation vise à imposer, en même temps que la vocation, la méconnaissance des déterminismes qui la rendent possible, la sociologie de la vocation doit à la fois mettre au jour le système de déterminants sociaux qui expliquent la production des vocations » (Charles Suaud, « L'imposition de la vocation sacerdotale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 3, 1975, p. 2). Dans une mise au point récente, il écrit encore : « Le fort sentiment de liberté se fonde, du point de vue des individus, sur la croyance qu'ils répondent à leur « nature » et que, ce faisant, ils se réalisent dans la plénitude de leur être. Le mot vocation relève de la magie du langage qui, en l'occurrence, parvient à donner la certitude d'une liberté totale à l'aide de formules du type « je suis fait pour être prêtre » qui, à strictement parler et en parfaite méconnaissance, engage la philosophie la plus déterministe » (Charles Suaud, « La vocation, force et ambivalence d'un concept « nomade ». Pour un usage idéal-typique », *Sciences sociales et sport*, 12, 2018, p. 24).

[2] Sur cette notion, voir notamment : James Jasper, *The art of moral protest. Culture, biography and creativity in social movements*, Chicago, University of Chicago Press, 1997, p. 106 et suiv. ; Jeff Goodwin, James Jasper et Francesca Polletta, *Passionate politics. Emotions and social movements*, Chicago, University of Chicago Press, 2001, 370 p. ; Christophe Traïni, « Choc moral » in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 101-107.

[3] À propos de la notion de « choc moral », Christophe Traïni relève à juste titre : « (...) n'importe quel événement antérieur à une mobilisation donnée pourrait être interprétée comme l'indice d'un choc moral censé expliquer son déclenchement. Pour déjouer un tel risque, il convient sans doute de considérer que le relevé des données empiriques permettant d'inférer *un choc moral ne peut nullement être considéré comme une fin en soi mais bien plutôt comme le préalable à des questionnements subséquents*. Pourquoi les futurs activistes étaient-ils disposés à être choqués par tel événement ou par tel aspect de leur environnement ? *Ce qui implique ici que le concept soit associé à une analyse de la socialisation et des expériences successives qui caractérisent la carrière des activistes étudiés* » (Christophe Traïni, « Choc moral », *op. cit.*, p. 104, souligné par nous ; dans le même sens, voir également : Lilian Mathieu, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », *Sociologie*, 3, 2010, p. 303-318). Nous reviendrons sur cette question au chapitre 2, ainsi que sur le motif récurrent du curetage à vif auquel les étudiants en médecine ont pu être exposés quand nous traiterons de façon plus systématique l'investissement de médecins dans la cause contraceptive au début des années 60.

[4] Comme le rappellent C. Traïni et J. Siméant : « Les réactions affectives des individus ne peuvent être dissociées de leur histoire sociale antérieure, de l'apprentissage des conduites ayant cours au sein de leur famille et des milieux successifs qu'ils ont fréquentés. Leur socialisation et leur trajectoire dans une société donnée pèsent

religieuses était précisément ce qui l'avait empêché d'apprécier en 1947 de façon positive les expérimentations de « *birth control* » aux États-Unis. Étudiante, comme le rapporte un extrait déjà cité, M.-A. Lagroua Weill-Hallé avait en effet appris que « les époux chrétiens doivent s'unir sans fraude et accepter le fruit de leurs unions (...), le respect de la vie de l'enfant dès la conception, même si la vie de la mère est menacée ». Et de préciser alors que, à cette période, « l'héroïsme de ces principes [l]'enthousiasm[ait] »[1]. Dans ces conditions, qu'est-ce qui, chez elle, a pu provoquer un changement de perspective ? Précisément la *resocialisation* au contact de son mari dont nous avons déjà livré un aperçu et au cours de laquelle, par une « identification fortement chargée d'affectivité », B. Weill-Hallé, devenu un autrui significatif, fera office de « guide qui condui[t] à la nouvelle réalité » et à l'acquisition d'une nouvelle « structure de plausibilité »[2]. Sa fille rappelle à ce sujet :

> « - Le départ, c'est surtout avec mon père, quand mon père lui a dit « Écoute, il faut qu'on fasse… » [quelque chose par rapport au curetage à vif et aux avortements clandestins] ça été beaucoup, ils ont été deux quoi ! C'est à dire que voilà.
> *- D'accord, votre père a joué en fait un rôle assez important aussi ?*
> - Je pense, je pense…je pense, pour débloquer plein de tabous, je pense. Parce que je pense qu'elle avait été tellement, elle avait tellement…la religion c'était tellement…la religion catholique, on a autant d'enfants que le Bon Dieu en envoie et tout ça. Fallait casser quelque chose…je pense que ça il l'a beaucoup aidée pour ça »[3].

De même, É. Sullerot, témoin privilégié des débuts de la cause contraceptive, écrit : « Sans son mariage et sans son mari, Marie-Andrée n'aurait sans doute pas fait franchir aux femmes ce pas si décisif »[4]. Autrement dit, pour M.-A. Lagroua Weill-Hallé, il aura fallu l'intériorisation d'une définition de la médecine tournée vers la prévention et inscrite dans une filiation eugéniste modéré, une prise de distance radicale avec l'institution catholique suite à son mariage avec B. Weill-Hallé ayant occasionné préalablement sa mise au ban, et, corrélativement, son investissement dans l'univers communiste, pour que la disposition à l'hétérodoxie manifestée en d'autres occasions (poursuite d'études et exercice de la médecine ; mariage avec un homme opposé à nombre de ses propriétés les plus essentielles dans un contexte peu propice) s'active en faveur de l'invention d'une cause illégale et illégitime – bref, lui fasse abandonner certains éléments du *credo* catholique appris et repris par elle au cours des années précédentes. Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que ses premiers pas en direction de la fabrique de la cause contraceptive soient intervenus au moment même où l'engagement du couple Weill-Hallé paraît avoir été dans sa phase la plus intense au sein du système d'action communiste.

On le voit, au moment de s'investir dans l'invention de la cause contraceptive, le couple Weill-Hallé se caractérisait par un ensemble de propriétés qui le qualifiait spécialement pour devenir

---

considérablement sur leurs émotions dans la mesure où ces dernières résultent, non seulement des informations présentes, mais encore de la remémoration, plus ou moins consciente, des gestes qui leur ont valu gratifications ou sanctions » (Christophe Traïni et Johanna Siméant, « Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? » in Christophe Traïni (dir.), *Émotions...Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 18).

[1] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La Grand'Peur d'aimer...*, *op. cit.*, p. 19.

[2] Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, *op. cit*, p. 215.

[3] Entretien avec Andrée Weill-Hallé.

[4] Évelyne Sullerot, « Hommage à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé », *op. cit*, p. 281.

un entrepreneur de cause. Combinant dans des volumes variés, capital symbolique, capital social, compétences pour l'action collective et le travail de défense d'une cause, ils possédaient de surcroît une propension plus ou moins prononcée à l'hétérodoxie déjà exprimée en différentes occasions au cours de leurs trajectoires. Ces éléments vont constituer les fondements sociaux rendant possible l'autorisation de soi à l'expression publique en faveur d'une cause encore à faire comme l'était au début des années 50 la cause contraceptive. À la fois *marginaux* et *centraux* par les ressources qu'ils détenaient et les positions qu'ils occupaient dans l'espace social, les époux Weill-Hallé réunissaient des inclinations contradictoires au légitime et à l'illégitime pouvant, sous certaines conditions, les disposer à rendre « respectable » ce qui était stigmatisé et, partant, à procurer du crédit à une cause potentiellement frappée d'illégalité et d'illégitimité. Dans une certaine mesure, ces ambivalences suggèrent une analogie avec les novateurs au sein des univers artistiques, tels du moins que P. Bourdieu les analyse. Il note ainsi à propos de la littérature : « Les révolutions artistiques ne sont le fait ni des dominants (temporellement) qui, ici comme ailleurs, ne trouvent rien à redire à un ordre qui les consacre, ni des dominés tout court, que les conditions d'existence et leurs dispositions condamnent souvent à une pratique routinière de la littérature (…). Elles incombent à *ces êtres bâtards et inclassables* dont les dispositions aristocratiques associées souvent à une origine privilégiée et à la possession d'un grand capital symbolique (…) *soutiennent une profonde « impatience des limites »* »[1]. Au final, au vu des différents éléments présentés et analysés ici, tout indique que, par de nombreux traits, le couple Weill-Hallé peut se concevoir comme une association d'« êtres bâtards et inclassables » mus par une certaine « impatience des limites » dont bénéficiera alors la question contraceptive.

1.2.2 Fabrique d'un scandale et auto-habilitation au porte-parolat d'une cause

Après avoir effectué un gros plan sur le couple Weill-Hallé, nous allons désormais suivre ces primo-entrepreneurs de cause dans leurs *activités* pour faire émerger la cause contraceptive. Débutées en 1953 dans des espaces confinés, celles-ci, après des échecs répétés, vont conduire à la campagne de presse de l'automne 1955. Cette dernière marque le véritable moment de *cristallisation* de la question dans l'espace public à travers la formation d'un porte-parolat porté par M.-A. Lagroua Weill-Hallé et les journaux *Libération* et *France Observateur*. Ceux-ci vont en effet coopérer pour commettre collectivement une transgression symbolique dans l'ordre public du dicible et du pensable et, ce faisant, exister la cause contraceptive à travers un travail de « scandalisation » destiné à « énoncer qu'il y scandale » en « prenant la parole indignée en son nom, en le décrivant, en le montrant »[2]. Dans la suite, après avoir rappelé les premiers essais ratés de M.-A. Lagroua Weill-Hallé pour mettre en forme et intéresser certains groupes à la cause contraceptive avec l'aide de son mari, nous examinerons les modalités de « réduction des

[1] Pierre Bourdieu, *Les règles de l'art...*, *op. cit.*, p. 189 (souligné par nous). Voir également sur ce thème : *Manet, une révolution symbolique. Cours au Collège de France, 1998-2000*, Paris, Seuil, 2013, 841 p.

[2] Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Montchrestien, 1998, p. 122 et p. 123.

distances »[1] qui s'opèrent entre ces primo-entrepreneurs et l'univers journalistique donnant lieu à la formation d'une véritable « équipe »[2]. Celle-ci va alors orchestrer une campagne de presse qui sera l'occasion pour ses membres de s'auto-habiliter collectivement en représentants de la cause contraceptive par la production d'une performance commune de tournée vers la dénonciation d'un scandale.

Premiers tâtonnements

Les conditions d'apparition publique de la cause contraceptive dans le cadre des campagnes de *Libération* et de *France Observateur* s'éclairent sitôt qu'on les replace dans une séquence plus longue. Entre 1953 et 1955, le couple Weill-Hallé effectue en effet une succession de *placements* et de *déplacements* dans différents univers qui se soldent par des échecs ou des semi-échecs. Ces résultats vont alors inciter ces deux entrepreneurs à exploiter d'autres ressources relationnelles et, au bout du compte, à investir l'univers de la presse. Mais, en dépit de leur insuccès, ces premières tentatives n'en ont pas moins été déterminantes. En effet, la circulation de la cause dans différents espaces lui a fait subir une série de requalifications conduisant à un premier essai de définition qui combine prétention au crédit et entretien d'un caractère subversif. M.-A. Lagroua Weill-Hallé intervient ainsi successivement dans une revue médicale (*La semaine des hôpitaux*) et à l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Ces lieux sont comparables à des *scènes* qui, en fonction de leurs propriétés et de leurs publics potentiels, imposent des contraintes spécifiques à ceux qui s'y produisent. Espaces relativement confinés regroupant dans le premier cas des pairs à l'intérieur d'un entre-soi professionnel (revue médicale) ou, dans le second, un collège de personnes détentrices d'une autorité symbolique (Académie), ils obligent au déploiement d'une argumentation « raisonnable » et à la confection d'enchaînements logiques robustes. Ils permettent alors de tester la valeur des autorités convoquées dans la démonstration, ou encore, de mesurer l'efficacité d'une formule. Par ailleurs, ces scènes peuvent faire espérer aux entrepreneurs capables d'y accéder le versement d'un crédit d'institution au profit de la cause dont ils sont les porteurs. Dans la suite, nous allons successivement revenir sur les deux tentatives manquées du couple Weill-Hallé pour faire advenir la cause contraceptive au sein de ces lieux.

1. Lancer une alerte

La première a lieu sur une scène à public limité au sein de l'univers médical. En 1953, M.-A. Lagroua Weill-Hallé rédige un article intitulé « Le contrôle des naissances à l'étranger et la loi

[1] Emmanuel Henry, « Rapports de force et espaces de circulation de discours. Les logiques de redéfinitions du problème de l'amiante », Claude Gilbert et Emmanuel Henry (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique,* Paris, La Découverte, 2009, p. 171.
[2] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1973, p. 79-103.

française de 1920 »[1] pour la revue *La Semaine des Hôpitaux de Paris*. La possibilité de cette performance repose sur l'utilisation d'une partie des ressources du couple. En effet, B. Weill-Hallé a été le fondateur de cette revue, ce qui explique probablement que son épouse – outre sa qualité de médecin – ait pu y avoir un accès facilité. Il est difficile de savoir si le choix de faire paraître cet article a correspondu à la *perception* (juste ou erronée) par le couple d'opportunités pour la mise en avant de la question dans l'univers médical. Reste que cette scène oblige M.-A. Lagroua Weill-Hallé à une première mise en forme de la cause pour tenter de la rendre crédible et énonçable. Cette intervention s'apparente à la protestation d'une « lanceure d'alerte » qui, en tant que « résistant éthique »[2], condamne certaines pratiques *officieuses* de son univers professionnel au nom des normes *officielles* qu'il professe. En effet, à ce stade, le but de M.-A. Lagroua Weill-Hallé est d'abord de s'adresser à ses pairs pour dénoncer l'hypocrisie collective régnant parmi eux et réformer leurs pratiques[3]. Selon elle, ces derniers n'ignorent rien du fait « que le contrôle des naissances est très largement pratiqué dans toutes les familles, quelles que soient leur classe sociale ou leur appartenance religieuse », cependant que « la question du contrôle des naissances est, on ne sait pourquoi un sujet « Tabou »[4] provoquant des situations dramatiques contraire à l'éthique médicale. Et de dénoncer à cette occasion les « petites brimades » ou les « explications confuses »[5] en vigueur dans l'univers médical à ce sujet. Après avoir rapporté sa découverte de la manière dont, aux États-Unis, « s'était substitué peu à peu au concept primitif de BC [Birth-Control], uniquement destiné à limiter l'accroissement des naissances de par le monde, le concept beaucoup plus séduisant du « *planned parenthood* » »[6], M.-A. Lagroua Weill-Hallé passe alors en revue plusieurs législations pour conclure à l'échec de la loi de 1920 par rapport à ses objectifs démographiques. Au final, l'article réclame une liberté de décision pour le médecin en ces matières, jugée plus conforme aux valeurs professionnelles du groupe. Pour légitimer son propos, la gynécologue recourt à plusieurs autorités : celle d'un A. Pinard d'abord, ce « Maître éminent dont la voix autorisée conserve un écho parmi nous »[7] ; celle de l'Organisation Mondiale de la Santé ensuite. En outre, pour s'exprimer « en toute franchise et en toute objectivité », elle mobilise les travaux démographiques réalisés par l'Institut National d'Hygiène ou l'Institut National d'Études Démographiques (INED) afin de démontrer l'échec de la loi de 1920. Néanmoins, en dépit de ce déploiement ostentatoire de « sérieux » et d'interpellation éthique, son texte « n'a pas

---

[1] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Le contrôle des naissances à l'étranger et la loi française de 1920 », *La semaine des hôpitaux,* n°10, 22 mars 1953, p.145-152.
[2] James Jasper, *The art of moral protest*..., *op. cit.*, p. 137 et suiv.
[3] Cette attitude se rapproche de celle décrite par Mary Bernstein et James Jasper lorsqu'ils constatent que les « tireurs d'alarme » commencent « rarement avec l'intention d'aider à ouvrir un débat public ou à faire prendre conscience à leurs concitoyens d'un problème, *mais plutôt avec le souhait de voir certains défauts bien particuliers être rapidement corrigés* [dans leur organisation professionnelle] » (Mary Bernstein et James Jasper, « Les tireurs d'alarme dans les conflits sur les risques technologiques. Entre intérêts particuliers et crédibilité », *op. cit*, p. 104-105, souligné par nous).
[4] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Le contrôle des naissances à l'étranger et la loi française de 1920 », *La semaine des hôpitaux,* 10, 22 mars 1953, p. 150.
[5] *Ibid*.
[6] *Ibid*., p. 145.
[7] *Ibid*.

d'écho »[1] dans une institution médicale où les porte-paroles sont encore résolument et officiellement hostiles à la contraception. En ce sens, la revue encadre la réception de l'article en l'accompagnant d'un texte intitulé « À propos du *birth control* » qui rejette fermement les propos de M.-A. Lagroua Weill-Hallé. On y lit :

> « [si les] lecteurs de la « Semaine des Hôpitaux » connaissent aujourd'hui les tendances de certaines législations étrangères ou certaines opinions favorables à cette doctrine », en revanche « ces idées n'ont pas acquis l'assentiment de la majorité des hommes. Sans parler de la France qui les a rejetées en 1939 par la promulgation du Code de la Famille, on peut dire que deux vastes communautés humaines y sont contraires [sic] : l'URSS depuis 1936 d'une part, tous les peuples qui se réclament de la doctrine de l'Église Catholique d'autre part, soit la plus grande partie de l'Europe, l'Amérique Centrale, le Canada, une partie notable des pays Anglo-Saxons et d'autres contrées »[2].

Plus tard, se remémorant l'épisode, M.-A. Lagroua Weill-Hallé fera ce constat lapidaire : « Je me suis trompée de porte »[3]. On le voit : si l'accès à la revue ne pouvait lui être refusé en raison de la position de son mari, celle-ci n'était cependant pas en mesure à cette date d'empêcher que sa prise de position *interne* soit constituée en une forme de déviance symbolique sanctionnée comme tel au sein de l'univers médical[4].

2. À la recherche d'une distinction académique

Après cette première intervention « ratée », M.-A. Lagroua Weill-Hallé tente en 1955 une performance sur une autre scène. Le 5 mars, elle fait ainsi une communication à l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Cette institution n'a pas le prestige de l'Académie Française ou, dans leurs ordres spécifiques, l'autorité de l'Académie des Sciences ou de l'Académie de Médecine. Marginalisée depuis la fin du XIXème siècle comme lieu de production de connaissances[5], l'Académie des Sciences Morales et Politiques reste toutefois, à la manière de l'Académie Française, une institution mondaine s'apparentant à une sorte de « lieu neutre » où se retrouvent « des gens prélevés dans les différentes fractions en tant qu'ils constituent eux-

---

[1] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La Grand'Peur d'aimer...*, *op. cit*, p. 22.
[2] « À propos du *birth control* », *La semaine des hôpitaux,* 10, 22 mars 1953, p. 165.
[3] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La Grand'Peur d'aimer...*, *op. cit*, p. 22.
[4] Deux ans plus tard, M.-A. Lagroua Weill-Hallé participera à un colloque consacré à l'éthique médicale. Elle y sera une nouvelle fois victime de réprobation publique de la part de certaines autorités médicales. L'épisode est relaté en ces termes : « Quelques mois plus tard (…), je tente une nouvelle sortie en présentant l'observation de la femme d'un alcoolique pour laquelle le problème qui se pose est celui de sauvegarder sa vie conjugale sans être enceinte de peur de mettre au monde un enfant taré (…). Nouveau coup d'épée dans l'eau. L'atmosphère est moins élevée qu'à l'Académie des Sciences Morales et Politiques et l'esprit moins évolué. Ma communication est écoutée avec stupéfaction par mes confrères anglo-saxons qui constatent avec peine que nous en sommes encore là, et avec curiosité et indifférence pour la plupart de mes confrères français. Je suis prise à partie par le R.P. Riquet, mon ancien aumônier, qui déplore que la seule note pessimiste de la Conférence soit donnée par une femme, et par le Doyen de la Faculté de Rennes qui me demande, assez grossièrement, si je trouve normal qu'une femme ait des rapports avec un alcoolique. Quant au président Piedelièvre, sortant de sa réserve de président, il estime qu'il vaut mieux laisser les ménages se débrouiller seuls et ne pas pénétrer dans leur intimité. Le bilan est désastreux. Le secrétaire général du Congrès lève les bras au ciel en m'assurant qu'ils me l'avaient bien dit » (*Ibid*. p. 23-24).
[5] Corinne Delmas, *Instituer les savoirs d'État. L'Académie des Sciences Morales et Politiques au XIXème siècle,* Paris, L'Harmattan, 2006, 344 p.

mêmes des lieux de rencontre, par la multiplicité des positions qu'ils occupent au sein de la classe dominante »[1], et qui revendiquent collectivement l'exercice d'un magistère moral[2]. C'est dans cette configuration que, à la fin des années 40, des relations régulières s'établissent entre l'institution et certains représentants de la profession médicale pour procéder à une codification de l'éthique médicale (voir encadré 1.2). L'existence de ces débats sera vraisemblablement perçue comme une opportunité par M.-A. Lagroua Weill-Hallé afin d'aborder la question de la contraception[3]. En outre, on peut penser que cette scène lui serait restée durablement interdite si elle n'avait pu s'appuyer une nouvelle fois sur certaines espèces de capital détenues par son mari. En tant que membre de l'Académie de Médecine, B. Weill-Hallé côtoie en effet l'écrivain-médecin Georges Duhamel qui, par sa multipositionnalité dans l'Académie Française, l'Académie de Médecine et l'Académie des Sciences Morales et Politiques, a joué un rôle déterminant dans la mise en relation du monde médical et de l'Académie des Sciences Morales et Politique à cette période. C'est du reste ce que rappelle É. Sullerot, qui écrit :

> « Il l'appuie de toute son autorité, qui est grande dans le monde médical. (…). Si le monde médical reste sourd il faut frapper la conscience morale et l'opinion publique. Grâce à ses relations à l'Institut d'une part, et à ses engagements politiques non pas communistes, mais progressistes proches des communistes, Benjamin Weill-Hallé permet à Marie-Andrée de s'adresser à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, et s'occupe du relais dans la presse de sa communication à l'Institut »[4].

Encadré 1.2. La codification de l'éthique médicale dans l'après-guerre

Dans la période qui suit la Libération, les médecins sont confrontés à la mise en place d'un système d'assurances sociales à l'échelle nationale, à des exigences nouvelles en matière de santé publique et à certaines innovations thérapeutiques, qui mettent en question les fondements d'un exercice libéral de la médecine. Dans ce contexte, après avoir été dissout une première fois en raison de son lien avec Vichy puis rapidement rétabli dès 1945, l'Ordre des Médecins entreprend un vaste travail de codification en matière de déontologie médicale exigé par l'ordonnance du 24 septembre 1945. Jusque-là, cette dernière reposait avant tout sur des pratiques et des croyances qui mettaient en avant « l'honneur »[5] du médecin, plutôt que sur des textes qui se seraient imposés *en droit* à l'ensemble de la communauté médicale. A la Libération, la Résistance médicale ne parvient pas à contrôler les nouveaux organes représentatifs de la profession[6] : le Conseil de l'Ordre est alors rapidement dominé, d'une part, par la fraction des élites médicales qui y siégeait déjà sous Vichy et, d'autre part, par des médecins appartenant aux syndicats d'avant-guerre dont la reconstitution a été autorisée[7]. Par conséquent, la continuité représentationnelle

[1] Pierre Bourdieu et Luc Boltanski, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2-3, 1976, p. 59.
[2] Corinne Delmas, *Instituer les savoirs d'État..., op. cit.*
[3] Énumérant les communications qui, au cours des années, ont contribué à la réflexion sur l'éthique médicale, le Doyen Julliot de la Morandière observe : « Je n'aurai garde d'oublier les belles communications qui ont été faites dans les dernières années par le Professeur Lian, notamment celles sur la médecine libérale et l'expérimentation sur l'homme, par le président Piédelièvre sur le délai de viduité, par Madame Lagroua Weill-Hallé sur la maternité volontaire » (« Allocution de M. Le Doyen Julliot de la Morandière », BOM, n°4, 1955, p. 285).
[4] Évelyne Sullerot, « Hommage à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé », *op. cit.*, p. 283.
[5] Robert Nye, « Médecins, éthique médicale et État en France 1789-1947 », *Le mouvement social*, 214, 2006, p. 19-36.
[6] Donnia Evieth, « La bataille pour l'Ordre des Médecins 1944-1950 », *Le mouvement social*, 229, 2009, p. 61-77 ; voir également sur la création de l'Ordre des Médecins : Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin...*, *op. cit*, p. 301 et suiv.
[7] Donnia Evieth, « La bataille pour l'Ordre des Médecins 1944-1950 », *op. cit*

avec les périodes précédentes explique que, dans ce nouveau contexte, cette institution tende néanmoins à lutter pour la conservation d'une médecine libérale dans l'esprit de la « charte » fondatrice adoptée en 1927 par la Confédération des syndicats médicaux de France[1]. Le premier code de déontologie est officiellement promulgué en 1947. Il est l'œuvre de Louis Portes (1891-1950), titulaire de la chaire d'obstétrique à la Faculté de Médecine de Paris, membre de l'Académie de Médecine et président du Conseil de l'Ordre depuis 1943. C'est dans sa tentative pour concilier la défense d'un art médical traditionnel et l'adaptation aux nouvelles questions qui se posent à lui, qu'il s'adresse à l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Entre ces deux institutions, cette demande de service remplit une fonction de légitimation croisée qui vise à fonder ou consolider leur commune prétention à l'autorité morale ; en outre, la transaction a été rendue possible par le multipositionnement de l'écrivain-médecin G. Duhamel qui appartient simultanément à l'Académie Française, à l'Académie de Médecine et à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, et qui se présente comme un ardent défenseur de la tradition médicale libérale. Ainsi, comme le rappelle le président de l'Académie des Sciences Morales et Politiques à l'occasion du Congrès de Morale Médicale[2] qui se tient à Paris à l'automne 1955 et conclut une collaboration de plusieurs années entre les deux institutions : « Louis Portes songea à porter ces questions qui se posaient à sa conscience, à celle des médecins, devant l'Académie des Sciences Morales et Politiques qui, à chaque instant, sous d'autres aspects, est saisie du drame moderne. Il y fut encouragé par Georges Duhamel (…) Angoissé lui-même, il comprit l'angoisse de ses confrères du monde médical. Aidé du Baron Seillière, alors secrétaire perpétuel, il introduisit Louis Portes auprès des membres de l'Académie »[3]. À partir de 1948, ce dernier entame une série de communications portant sur les problèmes moraux que pose la relation entre le médecin et son patient[4]. A sa disparition en 1950, celles-ci seront poursuivies par d'autres, en particulier le secrétaire général de l'Ordre des Médecins, Jean-Robert Debray. Dans le même temps, l'Académie des Sciences Morales et Politiques crée en 1949 une commission mixte permanente pour l'étude de la déontologie et de la morale professionnelle consacrée à la médecine. Ainsi, comme le résume son président au sujet des transactions entre l'Ordre et l'Académie qui ont pris la forme d'échanges de vues ritualisés entre des participants qui, en raison de positions et de propriétés sociales les inclinant à vouloir « faire » autorité, ont rivalisé pour l'attestation d'une « hauteur de vues » manifestée par leur aptitude au « bonheur d'expression »[5] : « l'Académie ne s'est pas contentée d'écouter ou d'ouvrir une discussion. Les médecins ont prié les moralistes, les philosophes, les juristes, les historiens qui la composent, de conclure, de formuler des avis précis sur quelques points où les inquiétudes actuelles se font plus vives et plus urgentes »[6].

Ce déplacement dans l'espace social impose de nouvelles contraintes et provoque une présentation partiellement remaniée de la cause chez la gynécologue pour tenter d'obtenir une distinction académique susceptible de la « grandir ». Cette nouvelle version associe plus nettement expertise savante et indignation afin d'émouvoir un public non limité aux pairs. La communication s'attache à élaborer une réflexion sur l'expérience même de la maternité et requalifie la question en rapport avec un « problème humain » censé concerner le plus grand nombre. Dans ce cadre, M.-A. Lagroua Weill-Hallé forge pour la première fois l'expression

[1] Sur les principes de la médecine libérale traditionnelle, voir : Henri Hatzfeld, *Le grand tournant de la médecine* libérale, Paris, Éditions Ouvrières, 1963, 312 p. ; Pierre Guillaume, *Le rôle social du médecin depuis deux siècles (1800-1945)*, Paris, Association pour l'étude de la Sécurité Sociale, 1996, 319 p.
[2] Congrès organisé à l'initiative de l'Ordre des Médecins, de l'Académie de Médecine et de la Faculté de Droit. Sur ce point, voir : George Weisz, « The origins of medical ethics in France : the international congress of Morale Médicale of 1955 », in Georges Weisz (dir.), *Social science perspectives on medical*, Dortrecht, Kluwer Academic Publishers, 1990, p. 145-161.
[3] BOM, n°4, 1955, p. 285.
[4] Voir : Louis Portes, *À la recherche d'une éthique médicale*, Masson/PUF, 1954, 212 p.
[5] « Allocution de M. Le Doyen Julliot de la Morandière », BOM, n°4, 1955, p. 285.
[6] *Ibid*.

« maternité volontaire »[1], ce qui, dans ce lieu voué au « conservatisme éclairé »[2], s'apparente à une forme de provocation. Toutefois, pour donner crédit à cette hérésie, la jeune médecin met en œuvre trois stratégies. D'abord, elle inscrit cette intervention dans la continuité de débats déjà accueillis par l'institution, en particulier en se référant à une communication précédente du démographe Alfred Sauvy auquel elle prétend répondre[3]. Ensuite, M.-A. Lagroua Weill-Hallé entreprend de légitimer ses positions en recourant une nouvelle fois à l'autorité médicale d'A. Pinard à laquelle s'ajoute celle de son mari. Elle opère alors une promotion de la « maternité volontaire » en situant cette dernière dans l'héritage direct de ces deux « pionniers » de la puériculture qui, comme elle le rappelle, ont toujours eu a cœur d'utiliser « des notions médicales-sociales en faveur de la bonne « procréation humaine » »[4]. Enfin, elle établit une homologie entre les problèmes éthiques posés au médecin par la contraception et d'autres situations que ce dernier affronte également. De façon tout à fait habile, elle se réfère à une communication faite par J.-R. Debray devant l'Académie de Médecine[5] à propos de la stérilisation préventive de femmes atteintes de maladies graves mises en péril par une éventuelle grossesse :

> « Récemment cependant, J-R Debray a évoqué *un problème du même ordre* devant l'Académie de Médecine. (…) J-R Debray dans une *très belle étude de la question*, *revendiquait la liberté pour le médecin et le chirurgien d'une telle décision* [la stérilisation préventive] prise en toute conscience et sous sa responsabilité et demandait fort justement à l'Académie, d'entreprendre une étude approfondie des problèmes moraux que comporte un tel sujet »[6].

En sollicitant le point de vue du secrétaire général de l'Ordre des Médecins récemment élu correspondant de l'Académie des Sciences Morales et Politique, M.-A. Lagroua Weill-Hallé entend démontrer la cohérence de son positionnement avec celui d'un des principaux porte-parole officiellement reconnu de la communauté médicale sur un problème dont elle veut prouver l'équivalence. Mieux, elle conclut son raisonnement en suggérant non plus un simple parallèle entre ces deux cas mais bien une étroite solidarité :

> « Nous pensons qu'il serait plus rationnel, dans le cas où les femmes sont atteintes par exemple de cardiopathie grave, d'une surdité, capables de s'appuyer à chaque nouvelle grossesse, de tolérer la prescription par le médecin, des anticonceptionnels classiques,

---

[1] *Ibid.*, p. 85.
[2] Pierre Bourdieu et Luc Boltanski, « La production de l'idéologie dominante », *op. cit*, p. 46.
[3] Elle déclare en ce sens : « La communication présentée ici même par monsieur Alfred Sauvy en mars dernier avait trait aux « facteurs sociaux de la stérilité ». Nous l'avions écouté avec l'intérêt que justifie la haute compétence de son auteur et notre attention a été retenue par la discussion qu'elle a provoquée. Nous nous permettons aujourd'hui de soumettre à votre compagnie un autre aspect de la question et qui nous la fait envisager dans un esprit constructif : « la maternité volontaire » » (Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Considérations sur la « maternité volontaire » », *Revue des travaux de l'académie des sciences morales et politiques et Comptes rendus des séances*, 1955, p. 85).
[4] *Ibid.*, p. 85
[5] Jean-Robert Debray, « À propos des problèmes éthiques posés au Corps médical par la stérilisation préventive », *Bulletin de l'Académie de Médecine*, 117ème année, 3ème série, tome 137, Séance du 7 juillet 1953, p. 199-205.
[6] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Considérations sur la « maternité volontaire » », *Revue des travaux de l'académie des sciences morales et politiques et Comptes rendus des séances*, 1955, p. 86 (souligné par nous).

qui réservent chez elle, au cas où une thérapeutique viendrait à les guérir, leur possibilité génétique »[1].

À côté de ce dispositif de légitimation, M.-A. Lagroua Weill-Hallé base son propos sur un fait divers susceptible de constituer un « dispositif de sensibilisation »[2] destiné, au moyen de l'émotion et de l'indignation, à enrôler l'auditoire et au-delà. Elle se livre ainsi à la relation détaillée du procès des époux Bac auquel elle a assisté (voir encadré 1.3). Devant la Compagnie, la peinture édifiante de ce « drame » est l'occasion de tester une formule argumentative censée emporter l'adhésion de tous, selon laquelle la contraception serait le plus sûr moyen de lutter contre « l'avortement criminel » érigé en repoussoir. Dès lors, M.-A. Lagroua Weill-Hallé défend la création de centres qui dispenseraient aux « jeunes ménages » des conseils « aussi bien sur le plan de la psychologie et de la morale que sur la planification des familles et les problèmes de la stérilité ou de la fécondité »[3]. En conclusion, tout en critiquant spécialement le point de vue démographique illustré par A. Sauvy, lequel ignorerait « le libre jeu de [la] conscience » des individus et « le point de vue individuel et humain d'un tel problème »[4], M.-Andrée Lagroua Weill-Hallé affirme que le développement de la « maternité volontaire » ne doit pas être vu comme une menace pour l'accroissement de la population, mais comme une attitude conciliable avec « le point de vue national »[5]. Si l'intervention semble avoir reçu un écho favorable de la part de certains académiciens et connu une publicité au-delà de cette seule scène, elle n'a cependant pas provoqué la cristallisation attendue.

Encadré 1.3. Retour sur l'« affaire » Bac

L ' « affaire » Bac met en scène un jeune couple formé de Ginette et Claude Bac, mécanicien, habitant à Saint-Ouen. En juin 1954, suite au décès de leur fille Danièle âgée de huit mois par manque de soins alors que la mère, enceinte pour la cinquième fois, doit supporter la charge de maternités non voulues, la cour d'assises de la Seine les condamne à sept ans de prison. En 1955, le jugement est cassé pour vice de forme. Le 6 juillet, un second procès se tient à Versailles. Le jury réduit la peine : il reconnaît qu'il n'y a pas d'intention homicide ou tortionnaire et condamne le couple à deux années d'emprisonnement déjà effectuées au titre de leur détention provisoire. Après qu'elle a, comme elle l'indique, déploré « un verdict aussi rigoureux pour une femme déclarée irresponsable par les médecins experts » devant l'Académie des Sciences Morales et Politiques, M.-A. Lagroua Weill-Hallé sera citée « comme témoin sur le fond »[6] par les avocats du couple à l'occasion du second procès.
La plupart du temps, les histoires consacrées à l'apparition de la cause contraceptive voient dans cet épisode un « tournant » pour sa cristallisation publique. Dans l'ouvrage paru à l'occasion des 25 ans du Planning Familial, on peut ainsi lire : « Cette affaire, par l'impact qu'elle produisit sur l'opinion, eut une importance considérable dans la lutte pour la maternité consciente. De nombreux articles paraissent durant plusieurs semaines »[7]. Dans le même sens, S. Chaperon indique que, pour M.-A. Lagroua Weill-

[1] *Ibid.*
[2] Christophe Traïni et Johanna Siméant, « Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », *op. cit.*
[3] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Considérations sur la « maternité volontaire » », *Revue des travaux de l'académie des sciences morales et politiques et Comptes rendus des séances*, 1955, p. 90.
[4] *Ibid.*, p. 89.
[5] *Ibid.*, p. 90.
[6] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé « Du conflit entre la loi et la conscience professionnelle du médecin », *Gynécologie pratique*, n°6, 1955, p. 429-433.
[7] MFPF, *D'une révolte à une lutte...*, *op. cit*, p. 75.

Hallé, « en juillet 1955, un procès pour infanticide qui se tient aux assises de Seine-et-Oise, (…) [lui] offre l'occasion de s'adresser à un plus vaste public »[1]. De son côté, I. Friedmann note que « avec ce procès, très médiatisé, la lutte pour la maternité consciente fait un pas de géant »[2]. S. Garcia considère qu'il fait partie des « deux événements qui vont faire basculer M.-A. Lagroua Weill-Hallé »[3]. Or, il n'est pas du tout certain que le statut d'événement transformateur doive être attribué à l'« affaire » Bac et, tout particulièrement, au second procès auquel participe M.-A. Lagroua Weill-Hallé. Ainsi, il est frappant de noter que, cinq ans plus tard, lorsque la gynécologue se retourne sur cette période, aucune mention n'est faite de l'épisode. Si le procès est rappelé, c'est uniquement par rapport à son intervention devant l'Académie des Sciences Morales et Politiques que la gynécologue paraît considérer comme plus décisive pour la cause[4]. De la même façon, on peut s'interroger sur le retentissement réel de ce procès auprès d'un public plus large en tant que vecteur pour faire connaître les enjeux particuliers de la question contraceptive. Sans nous être livré à une enquête exhaustive sur ce point, on relèvera l'indice suivant : la brève que lui consacre *Le Monde* ne mentionne pas le témoignage apporté par M.-A. Lagroua Weill-Hallé alors que, quelque mois auparavant, il avait fait état de son intervention à l'Institut en titrant : « Le contrôle des naissances à l'Académie des Sciences Morales et Politiques ». Surtout, en matière de fait divers, il semble que l'« affaire » Bac ait subi, à la même période, la concurrence du triple meurtre commis dans l'« affaire » Dominici, pour la captation de l'attention publique. Par exemple, tout au long de l'année 1955, celle-ci occupe dans *Le Monde* une place sans commune mesure au sein de la rubrique « faits divers » avec le procès des époux Bac qui, au moment du verdict de Versailles, n'est gratifié que d'un bref article. Par conséquent, l'interprétation commune qui voit dans ce « drame » un moment de cristallisation doit être sérieusement nuancée. En revanche, ce qui est exact, c'est que ce fait divers a été perçue par M.-A. Lagroua Weill-Hallé comme une opportunité au moment de s'exprimer sur la scène académique et de faire un « coup » à l'intérieur d'une entreprise incertaine d'interventions débutée quelques années plus tôt et qui cristallisera réellement quelques mois plus tard.

Au final, quels ont été les effets de cette communication ? Au sein de l'Académie, celle-ci paraît avoir suscité l'intérêt de quelques membres. Cela s'est traduit par une demande faite à sa commission de déontologie d'effectuer un rapport « sur le problème soulevé par Mme Weill-Hallé, et en particulier, sur les solutions que certains pays étrangers lui ont apportées »[5]. Bien que cette proposition ait été validée par l'assemblée, cette dernière ne se concrétisera pas. Rétrospectivement, M.-A. Lagroua Weill-Hallé estimera que, sur cette nouvelle scène, son intervention ne fut pas « cette-fois-là (…) un coup d'épée dans l'eau » même si, en définitive, « la commission d'étude (…) ne s'[était] finalement jamais réunie »[6]. En particulier, elle interprétera les quelques marques d'intérêt manifestées par G. Duhamel, Gabriel Marcel et le pasteur Boegner comme l'attestation d'une certaine réussite de son entreprise par la légitimation nouvelle dont elle pouvait dès lors se prévaloir[7]. Dans ce lieu voué à l'orthodoxie, sa prise de

[1] Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir...*, *op. cit.*, p. 239.
[2] Isabelle Friedmann, *Liberté, sexualités, féminisme...*, *op. cit.*, p. 23.
[3] Sandrine Garcia, *Mères sous influence...*, *op. cit.*, p. 31.
[4] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La Grand'Peur d'aimer...*, *op. cit.*, p. 23.
[5] « Procès-verbal de la séance du samedi 5 mars 1955 », *Revue des travaux de l'académie des sciences morales et politiques et Comptes rendus des séances*, 1955, p. 241.
[6] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La Grand-Peur d'aimer*, *op. cit*., p. 23.
[7] On trouve *a posteriori* une *perception* similaire de l'effet de certification produit par cette communication et les quelques soutiens académiques qu'elle a obtenus, chez É. Sullerot. Ayant découvert l'existence de l'intervention de M.-A. Lagroua Weill-Hallé dans un court article du *Monde*, elle se remémore : « Et il était dit dans ce petit articulet, mais c'était quelques petites lignes, il était dit que, euh, trois personnes avaient argumenté en sa faveur, et parmi les trois y'avait le chef de la Fédération Protestante de France, M. Boegner. M. Boegner était un grand personnage, parce qu'il avait énormément fait pour les juifs pendant la guerre et…il y a réussi à en sauver des milliers, enfin etc. c'était…Bon, et puis c'était un personnage, euh, intellectuellement très très supérieur. Alors, de plus son fils était directeur du Figaro et etc. etc. C'était quelqu'un de très important par euh la rigueur morale…il

position lui semble avoir été partiellement « écoutée et entendue par l'illustre compagnie »[1] . Quant à sa réception *externe*, il est difficile d'en juger car, si la scène académique peut délivrer des certificats de légitimité, elle reste toutefois un espace à l'audience limitée, d'abord tournée vers quelques représentants de l'élite assimilée à « l'opinion éclairée ». On peut cependant relever que cet exposé a fait l'objet d'un article dans *Le Monde* daté du 8 mars 1955. Il s'agit d'un court résumé qui, pour l'essentiel, mentionne la critique par M.-A. Lagroua Weill-Hallé de la loi de 1920 et les « instituts » que cette dernière « voudrait voir se développer en France »[2]. L'article se conclut par l'évocation du débat que la communication a provoqué en indiquant avec prudence que « M. Duhamel et le pasteur Boegner ont souhaité énergiquement que l'Académie se saisisse de la question. Elle est de son ressort. Il lui faut simplement le temps de la réflexion. Dans quelques mois peut-être émettra-t-elle un avis ? »[3].

L'orchestration d'une campagne de presse

La campagne de presse de l'automne 1955 va permettre à la cause contraceptive de sortir de son confinement grâce à l'investissement de *Libération* et *France-Observateur*. Cette nouvelle étape est inséparable de la *fabrique d'un porte-parolat collectif* entre unités non-journalistiques et unités journalistiques. Dans ce cadre, M.-A. Lagroua Weill-Hallé ne sera plus simplement une entrepreneure de cause qui, en compagnie de son mari, essaie d'enrôler des groupes variés en investissant certains espaces confinés. Par l'intermédiaire d'entretiens, de tribunes et de dispositifs iconographiques spécifiques, les deux journaux vont en effet l'habiliter publiquement comme *première porte-parole* de la cause contraceptive sur la base de son expertise et de l'antériorité de son dévouement. Mais *Libération* et *France-Observateur* ne vont pas se contenter de consacrer la jeune gynécologue dans ce rôle. Par la mise en scène qu'ils font d'eux-mêmes dans ces campagnes (titraille, prises de position explicites via les chapeaux d'article ou des encadrés, visibilisation stratégique d'un groupe de papier qui permet de légitimer leur prise de parole), ils vont également s'auto-habiliter en tant que tel et prétendre à leur tour au statut d'entrepreneur de cause. Les transactions observées entre ces différentes unités ne peuvent être décrites selon le modèle de l'interdépendance entre « associés-rivaux »[4]. En effet, elles ne reposent pas sur un mélange de connivence et de défiance dans le cadre d'une « course aux armements symboliques »[5]. En outre, il ne serait pas exact d'y voir un soutien

---

avait payé, il avait été arrêté par les allemands, si vous voulez il avait vraiment un…une aura vraiment. Et en même temps des moyens de diffusion derrière. Et puis le deuxième personnage, c'était G. Duhamel, euh, qui était de l'Académie Française, en ce moment on passait la semaine dernière encore un téléfilm fait à partir de ses œuvres…Alors G. Duhamel était écrivain, il a écrit la Chronique des Pasquier etc., mais il était médecin. Et donc, c'est en tant que médecin que, il a réagi à ça. Le troisième c'était G. Marcel qui était un philosophe catholique, et euh c'est la première fois qu'un catholique disait « Oui vous avez raison, c'est un sujet très pénible dont il faut absolument parler, on n'en parle pas » » (Entretien avec Évelyne Sullerot).

[1] « Procès verbal de la séance du samedi 5 mars 1955 », *Revue des travaux de l'académie des sciences morales et politiques et Comptes rendus des séances*, 1955, p. 241.

[2] *Le Monde*, 8 mars 1955.

[3] *Ibid*.

[4] Erik Neveu, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, 98, 1999, p. 39.

[5] *Ibid*., p. 43.

extérieur accordé par deux journaux à une cause, laquelle leur imposerait de recourir à des formats rhétoriques particuliers pour afficher à la fois une proximité à son égard et le respect de la norme d'autonomie journalistique[1]. En réalité, le système d'interdépendances qui s'établit entre eux est le produit de la position spécifique occupée par *Libération* et *France Observateur*. Ces journaux se situent en effet à l'intersection de l'univers politique et de l'univers journalistique dans un état historique de différenciation de ces activités tendanciellement peu marqué[2]. Sous ce rapport, le choix de couvrir la question de la contraception à l'aide d'une *campagne de presse* traduit une situation où les investissements d'une entreprise de presse sont inséparablement journalistiques et politiques. Format assez répandu dans la presse de l'époque[3], la campagne de presse permet de prendre *directement* part à l'affrontement politique en défendant une cause sur la base d'une rhétorique combinant information, dénonciation et appel à la mobilisation. Dès lors, le problème n'est plus ici d'analyser la relation entre entrepreneurs de cause et médias en supposant qu'ils renvoient à deux entités distinctes subordonnées à des logiques autonomes[4]. Tout au contraire, les formes de l'échange doivent être rapportées ici à la forte *porosité* existant entre certains individus (primo-entrepreneurs et certains journalistes), des univers sociaux d'inscription (journalisme et politique) et des intérêts variés. Celle-ci conditionne la conversion explicitement revendiquée de *Libération* et de *France Observateur* en acteurs centraux d'une entreprise de subversion de l'ordre symbolique. Au final, tout se passe comme si ces différentes unités coopéraient pour former une *équipe* au principe d'un porte-parolat collectif qui vise à produire une *représentation commune* de la cause contraceptive pour la faire cristalliser dans l'espace public au moyen d'un *travail de dénonciation et de scandalisation*. Néanmoins, la mutualisation de ressources matérielles et symboliques qui en résulte n'implique pas la (con)fusion des équipiers. Au contraire, le porte-parolat collectif qui se construit dans ses campagnes maintient l'identité *préalable* de chaque unité qui, à travers la représentation, se voit rétribuée sur cette base dans le partage des profits potentiels que procure la réalisation de l'opération. La répartition des rôles s'effectue alors en fonction et à proportion de l'antériorité de l'investissement de chaque équipier dans la cause, de ses ressources et de ses intérêts. Dans un premier temps, nous allons examiner les raisons de la rencontre « heureuse » entre le couple Weill-Hallé et les journaux *Libération* et *France Observateur*. Ensuite, nous

---

[1] Voir : Philippe Juhem, « La participation des journalistes à l'émergence des mouvements sociaux. Le cas SOS-Racisme », *Réseaux*, 1999, 98, p. 119-152.

[2] Sur ce point, voir : Nicolas Kaciaf, *Les métamorphoses des pages* politique *dans la presse écrite française (1945-2000)*, Thèse de science politique, Paris 1, 2005, p. 162-190. La moindre différenciation entre ces deux univers est un héritage de la conjoncture qui s'instaure à la Libération où la totalité de la presse se trouve directement subordonnée au monde politique. Si cette relation s'affaiblit nettement à partir de 1947, le secteur de la presse partisane auquel *Libération* et *France Observateur* appartiennent, reste toutefois non négligeable. Par ailleurs, on trouvera un autre signe de moindre différenciation tendancielle entre ces univers dans le fait que, comme le montre très bien Nicolas Kaciaf, sous la Quatrième République, le degré d'intégration des journalistes politiques au jeu politique est sans comparaison avec les normes et les pratiques qui apparaîtront par la suite.

[3] *Ibid.*, p. 133-136.

[4] Les travaux consacrés aux relations entre mouvements sociaux et médias font de cette situation le seul cas possible. Or comme le rappelle Erik Neveu : « La représentation de mouvements sociaux *confrontés à des médias* qui leurs seraient *extérieurs et étrangers* n'est pas sans poser quelques questions, laissées fâcheusement en jachère dans les travaux scientifiques » (Erik Neveu, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », art. cit., p. 65).

entrerons dans la fabrique des campagnes pour mettre au jour les jeux de mise à distance et de proximité officielle et officieuse entre équipiers à l'œuvre dans la représentation commune de la cause et le travail de scandalisation.

1. La formation d'une équipe

La formation d'une équipe entre unités journalistiques et unités non-journalistiques s'opère une nouvelle fois grâce aux ressources relationnelles possédées par B. Weill-Hallé. À l'automne 1955, celui-ci poursuit en effet le travail de courtage entamé dans la phase précédente en exploitant d'autres sociabilités. Son inscription dans une configuration où se superposent une association comme le Mouvement pour la Paix, une formation politique comme l'UP, des journaux comme *Libération* et *France Observateur*, explique que la cause contraceptive a pu bénéficier des possibles matériels, relationnels et symboliques contenus dans ce réseau à l'intersection de différents univers sociaux.

Sous ce rapport, on peut faire l'hypothèse que l'investissement de *Libération* en faveur de la cause contraceptive est en partie le produit structural d'une sociabilité politique qui lie B. Weill-Hallé au directeur du journal, l'ancien résistant Emmanuel d'Astier de la Vigerie (voir encadré 1.4). En effet, ce dernier est également un député apparenté au groupe progressiste à l'Assemblée Nationale et un dirigeant de l'UP, formation qui regroupe plusieurs sensibilités issues de la Résistance dont *Libération* constitue un des principaux relais[1]. Or, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, B. Weill-Hallé est aussi connu pour ces affinités avec ce parti. En outre, dans le contexte de la Guerre Froide, la proximité idéologique et politique d'E. d'Astier de la Vigerie avec le PCF le conduit à participer activement à la création du Mouvement pour la Paix et à prendre part à ses instances dirigeantes dont nous avons vu que B. Weill-Hallé était également un des membres. Par conséquent, contrairement à l'affirmation du biographe de l'ancien résistant selon laquelle l'idée de s'intéresser à la question contraceptive « lui aurait été suggérée par une de ses secrétaires »[2], il y a en réalité toutes les chances pour que la coopération que l'on observe entre le journal et le couple Weill-Hallé ait reposé sur une même appartenance à certaines composantes de l'univers communiste.

Encadré 1.4 Emmanuel d'Astier de la Vigerie : un aristocrate rouge

E. d'Astier de la Vigerie est né le 6 janvier 1900 à Paris[3]. Il est issu de l'aristocratie. Son père est un polytechnicien, ancien officier d'artillerie, ayant rapidement décidé de vivre de ses rentes. Il est le dernier enfant d'une fratrie de six. Sa socialisation primaire est marquée par l'inculcation de fortes dispositions aristocratiques l'inclinant au sens de l'honneur et du défi – en particulier, dans le domaine

[1] Jacques Vaudiaux, *Le progressisme en France sous la 4ème République. Les hommes - l'organisation - les électeurs*, Paris, Éditions Cujas, 1968, 263 p.
[2] Jean-Pierre Tuquoi, *Emmanuel d'Astier. La plume et l'épée*, Paris, Arléa, 1987, p. 246.
[3] Tous les éléments qui suivent sont tirés de : Francis Crémieux, *Entretiens avec Emmanuel d'Astier de la Vigerie*, Paris, Belfond, 1966, 192 p. ; Jean-Pierre Tuquoi, *Emmanuel d'Astier...*, *op. cit.* ; Geoffroy d'Astier de la Vigerie, *Emmanuel d'Astier de la Vigerie*, Chaintreaux, France-Empire monde, 2009, 353 p. ; Emmanuel d'Astier de la Vigerie, *La semaine des quatre jeudis*, Paris, Le Félin-Kiron, 2011, 264 p.

militaire –, et une éducation religieuse rigoureuse. Élève plutôt « littéraire », il entend se tourner vers la marine marchande. Son père exige néanmoins qu'il fasse Navale pour devenir officier. Dans cet univers, son expérience sera celle d'un désajustement progressif : E. d'Astier y fait peu à peu figure de déviant s'adonnant avant tout au plaisir de la chair et à l'opium. Au bout de sept ans, il quitte alors l'armée et s'essaie à la carrière littéraire. Il se lie à certaines personnalités de Dada et du surréalisme – en particulier, l'écrivain et dandy Jacques Rigaut - et mène une vie de bohème. Après avoir exercé plusieurs métiers pour gagner sa vie, il se reclasse dans le journalisme tout en poursuivant son entreprise littéraire. Il débute comme chroniqueur mondain. Son passage dans un hebdomadaire dont le directeur est proche du PCF l'oriente vers le journalisme politique. Le Front Populaire et la Guerre d'Espagne contribuent alors à déstabiliser son univers de croyances politiques marqué jusque-là par un maurassisme et une sympathie pour l'Action Française hérités de sa famille. Juste avant le déclenchement de la Deuxième Guerre Mondiale, devenu un antifasciste résolu, il glisse vers la gauche sans s'affilier à aucun parti. La Résistance constitue une rupture biographique déterminante dans sa trajectoire, en même temps qu'elle lui permet d'actualiser certaines dispositions à l'anticonformisme et au défit aristocratique. Dans la conjoncture inédite ouverte par la défaite et le vote des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain, il cherche à s'organiser collectivement dès l'été 1940. Plongeant dans la clandestinité, il est un des fondateurs de Libération-Sud, principal mouvement de résistance dans la France occupée aux côtés de Combat, dont il devient le chef. Comme nombre de résistants investis corps et âme dans la lutte contre l'occupant, l'époque de la Libération est vécue comme un retour à la normale gros de désillusions et de déstabilisation personnelle. Alors que l'expérience résistante avait conduit E. d'Astier à exprimer et à structurer avec « bonheur » sa propension à la contestation de l'ordre établi, il doit se reclasser dans un contexte qui sollicite beaucoup moins ce type de dispositions. Décidé à faire vivre les valeurs de la Résistance et le projet de transformation radicale dont elle était porteuse, il s'investit dans le journalisme en reprenant la direction du journal *Libération* et dans la politique en se rapprochant du camp communiste par l'intermédiaire du courant progressiste qu'il fonde aux côtés d'anciens résistants. Sans être membre du PCF, il s'inscrit pleinement dans sa nébuleuse. On le voit, d'un point de vue dispositionnel, E. d'Astier s'est constitué à travers une série de ruptures et de désajustements qui, dans des contextes différents, l'ont incliné à des prises de positions hétérodoxes. Investi en politique et dans le journalisme à partir de la Libération, il tend à transposer cette propension à la subversion éthique et à la remise en cause de l'ordre établi en défendant une vision qu'il veut humaniste, cherchant d'abord à faire reposer la politique sur la transformation des mœurs.

De la même façon, il est possible d'expliquer l'investissement de *France Observateur* par la prise en compte d'un type analogue de déterminations. En effet, si l'hebdomadaire prend immédiatement le relais de la campagne de *Libération*, c'est en partie parce que le groupe dirigeant est dans une situation de multipositionnalité équivalente. Ainsi, à cette période, Gilles Martinet – un des fondateurs du titre (voir encadré 1.5) – appartient à l'UP : il fait partie du secrétariat de l'organisation au moment où E. d'Astier de la Vigerie en assure le secrétariat général. Dans le même temps, un autre fondateur de l'hebdomadaire, Claude Bourdet (voir encadré 1.5) – qui a déjà écrit dans *Libération* – est un des principaux responsables du Centre d'Action des Gauches Indépendantes (CAGI). Au printemps 1954, une liaison entre l'UP, le CAGI et le courant Jeune République, est tentée au sein d'une structure reprenant l'étiquette « nouvelle gauche » qui tournera court. Par ailleurs, d'autres journalistes de *France Observateur* sont aussi des militants de l'UP ou du CAGI[1], et plusieurs membres de l'UP – dont E. d'Astier de la Vigerie – collaborent régulièrement à l'hebdomadaire[2]. On le voit, le nombre

[1] Philippe Tétart, *Histoire politique et culturelle de* France Observateur. *Aux origines du* Nouvel Observateur. *tome 1 1950-1957*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 96 et p. 110.

[2] Sur les rapports d'interdépendance entre l'UP, *France Observateur* et *Libération,* voir : Jacques Vaudiaux, *Le progressisme en France...*, *op. cit.*, p. 66.

élevé de liens entre *France Observateur, Libération,* l'UP et le CAGI sont l'indice d'un fort degré d'interconnaissance. Par conséquent, ce dense réseau relationnel accroît fortement les chances de transactions ou de coopération et, corrélativement, facilite pour ceux des individus qui en occupent les positions les plus centrales, la mobilisation des ressources politiques et journalistiques qui y ont été accumulées. Dans ces conditions, on comprend mieux comment la cause contraceptive a pu rapidement circuler du couple Weill-Hallé à *Libération* et *France Observateur* et transformer ces différentes unités en équipiers entretenant une « étroite relation d'interdépendance mutuelle »[1] en vue de produire une représentation commune.

Toutefois, l'échange qui s'instaure entre eux n'est pas réductible à des effets strictement *relationnels*. L'harmonie socialement préétablie que l'on observe est aussi l'expression d'intérêts spécifiques en rapport avec les positions occupées par *Libération* et *France Observateur* dans l'univers journalistique et politique (voir encadré 1.5). Cet enchevêtrement complexe de déterminations est également au principe de l'évaluation positive que font ces derniers de la « newsworthyness » de la cause, de son appropriation à travers une campagne de presse et de la formation d'un intérêt à s'y dévouer en tant qu'entrepreneur. Comme on l'observe dans d'autres campagnes de la période, pour un journal, le profit attendu de ce type d'entreprise peut être aussi *économique*[2]. Cela est particulièrement visible dans le cas de *Libération*. Jacques Derogy a ainsi souligné que « cette campagne devait essentiellement permettre à *Libération* de s'étendre, de se développer. Elle devait nous aider à redresser la courbe »[3]. Ensuite, investir cette cause permet de confirmer une identité par rapport à ses concurrents dans l'univers de la presse. Ainsi, se conformant à un modèle d'excellence journalistique où l'on se doit d'être « polémique, courageux, intransigeant »[4], *Libération* et *France Observateur* se présentent volontiers dans leur campagne comme des titres situés à l'avant-garde qui, sur un mode presque prophétique, entendent briser un « tabou » par rapport aux occupants des positions dominantes de l'espace journalistique. J. Derogy constate ainsi dans *Libération* : « Nous n'avons fait jusqu'ici que poser et situer un problème qu'aucun autre grand journal n'avait depuis longtemps osé aborder en France »[5] ; tandis que *France Observateur* juge que : « Le problème soulevé par *France Observateur* a provoqué, nous le savons, des répercussions profondes dans beaucoup de milieux où on préférait, jusqu'à présent, l'ignorer. *La grande presse va s'en emparer* »[6].

Encadré 1.5. Une brève histoire de *Libération* et de *France Observateur*

Le quotidien *Libération* est à l'origine un journal lié au mouvement de résistance Libération-Sud dont

[1] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*. *La présentation de soi*, *op. cit.*, p. 83.
[2] Sur ce point, voir : Nicolas Kaciaf, *Les métamorphoses des pages politique...*, *op. cit.*, p. 135.
[3] « Entretien avec Jacques Derogy du 27 mars 1989 » in Anne-Laure Benilan., *La première campagne de presse sur le contrôle des naissances*. *Octobre 1955-Juin 1956*, Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, Paris 1, 1989, annexe, p. 25.
[4] Cyril Lemieux, « La Révolution française et l'excellence journalistique au sens civique. Note de recherche », *Politix*, 19, 1992, p. 33.
[5] *Libération*, 5-6 novembre 1955.
[6] *France Observateur*, 22 décembre 1955 (souligné par nous).

le principal fondateur fut, on l'a dit, E. d'Astier de la Vigerie. Il paraît clandestinement à partir du mois de juillet 1941. En août 1944, au moment de la Libération, le journal fait partie des titres qui sont autorisés à paraître ou reparaître. Accompagné de quelques dirigeants du mouvement de résistance Libération – en particulier, Pascal Copeau, Pierre Hervé, Maurice Kriegel-Valrimont et Maurice Cuvillon –, E. d'Astier de la Vigerie reprend la direction du journal pour le transformer en quotidien. En 1945, son tirage est de 196 000 exemplaires ; en 1947, il se situe encore autour de 180 000 ; en 1948, il tombe à 150 000. À cette date, comme de nombreux autres titres, le journal fait face à d'importantes difficultés économiques liées aux conflits sociaux qui traversent le secteur tout le début de l'année 1947. Dans ces conditions, E. d'Astier de la Vigerie sollicite et obtient une aide de la part du PCF[1]. *Libération* s'installe boulevard Poissonnière. Le journal bénéficie ainsi des locaux et de l'imprimerie de *L'Humanité*. Ce soutien est en réalité une traduction du positionnement politique adopté par E. d'Astier de la Vigerie au sortir de la guerre. À la suite de son engagement résistant qui lui fait « découvrir » les communistes, celui-ci entend conserver une forte proximité avec eux par fidélité à l'« esprit » né de et dans la Résistance, ce qui lui vaudra à la fois d'être élu député d'Ille-et-Vilaine avec l'aide du PCF et, dans le même temps, de former un groupe parlementaire avec son soutien, ce qui donnera naissance à l'UP en 1950. Pour cette raison, la rédaction du journal affiche un certain pluralisme : elle compte des communistes et des non-communistes. En 1948, un autre changement décisif intervient. Une partie de la rédaction de *Franc-Tireur* – journal issu du mouvement de résistance éponyme – rejoint *Libération* pour des raisons politiques. En effet, une minorité cherche un cadre d'action unitaire avec les communistes dans le contexte du début de la Guerre Froide. Elle intègre alors la rédaction du journal qui semble mieux correspondre à ce positionnement. À l'inverse, plusieurs membres de *Libération* rejoignent *Franc-Tireur*[2]. Ces deux événements vont avoir une importance cruciale. À partir de cette date, *Libération* est clairement étiqueté comme un journal, sinon communiste, en tout cas très fortement communisant. En 1966, après que le journal a disparu et qu'E. d'Astier de la Vigerie s'est éloigné du PCF, ce dernier évoquera l'épisode avec amertume : « Si *Libération* avait su, surtout après l'opération malheureuse de sa fusion avec l'équipe de *Franc-Tireur*, devenir un grand journal progressiste, dans le sens large du mot et non la préfiguration d'un journal de « sans partis » accablé par le parti unique (…) il y aurait eu quelque chose »[3]. S'il faut utiliser avec précaution ces propos formulés au moment où « l'histoire est finie » et où le positionnement politique de celui qui les tient s'est en partie modifié, ils restituent assez bien toutefois la situation d'entre-deux dans laquelle se trouve le journal au cours des années 50. Comme il l'indique lui-même : « Nous ne pouvions pas simplement être une doublure de *L'Humanité*, avec un vocabulaire bourgeois, ce que nous étions »[4]. Et de constater : « Je voulais être un allié et non un crypto-communiste. J'ai été un prisonnier »[5]. Les ventes de *Libération* s'éroderont lentement au point que, au moment de son arrêt en 1964, et alors que le PCF a peu à peu réduit son aide suite à la prise de distance d'E. d'Astier de la Vigerie – il se rapprochera temporairement du Général De Gaulle qu'il avait connu à Londres et à Alger au moment de son retour en politique en 1958 –, le journal ne tire plus qu'aux alentours de 77 000 exemplaires[6]. Cela dit, tout au long de la Quatrième République, l'important capital symbolique possédé conjointement par E. d'Astier de la Vigerie et le journal *Libération* en raison de leur rôle éminent dans la Résistance, assure à ce journal un véritable « poids » politique, comme l'attestent les réactions observées au moment de sa disparition[7].

***

L'hebdomadaire *France Observateur* paraît pour la première fois le 13 avril 1950 sous le titre

[1] Le montage financier qui a permis de « blanchir » discrètement l'argent du PC est décrit par Jean-Pierre Tuquoi dans sa biographie d'E. d'Astier de la Vigerie. Voir : Jean-Pierre Tuquoi, *Emmanuel d'Astier de la Vigerie...*, *op. cit.*, p. 222.

[2] Tous ces éléments sont tirés de : Claude Bellanger, Jacques Godechot, Claude Guiral (dir.), *Histoire générale de la presse tome 4*, Paris, PUF, 1975, p. 421-422. Voir également : Jean-Pierre Tuquoi, *Emmanuel d'Astier de la Vigerie...*, *op. cit.*

[3] Francis Crémieux, *Entretiens...*, *op. cit.*, p. 151.

[4] *Ibid.*, p. 148.

[5] *Ibid.*, p. 149-150.

[6] D'après les chiffres donnés dans : Claude Bellanger, Jacques Godechot, Claude Guiral (dir.), *Histoire générale de la presse tome 5*, Paris, PUF, 1976, p. 260.

[7] *Ibid.*, p. 260-261.

L'Observateur. Il résulte d'une association entre G. Martinet, Roger Stéphane et C. Bourdet. À l'origine, le projet est initié par G. Martinet et R. Stéphane. Le premier a été rédacteur en chef de l'Agence France Presse entre 1944 et 1947 et entend publier une feuille à tirage limité qui s'adresserait au lectorat de l'éphémère revue *La semaine dans le Monde* créée par Hubert Beuve-Méry et du bulletin *Information et Documentation* publié par l'AFP. De son côté, collaborateur régulier de plusieurs journaux – en particulier, *Les Temps Modernes* et *Combat –,* R. Stéphane dispose d'un capital économique personnel à investir dans le lancement de l'hebdomadaire. C. Bourdet dirige quant à lui la rédaction de *Combat* depuis le départ d'Albert Camus en 1947. Toutefois, suite à des conflits internes et après qu'il est entré en contact avec R. Stéphane et G. Martinet à partir de 1949, il démissionne du quotidien en mars 1950 pour s'investir pleinement dans la création de ce nouvel hebdomadaire.

Comme le rappelle Philippe Tétart, « l'équivoque entre politique et journalisme reste au centre de [l]' histoire »[1] de *France Observateur.* Ainsi, au moment de sa création, le journal entend devenir le creuset des variantes du neutralisme apparues dans le contexte de la Guerre Froide et dont le point commun est le rejet d'une logique d'affrontement en deux blocs[2]. Ce positionnement conduira l'hebdomadaire à participer activement aux listes « neutralistes » qui, à l'occasion des élections législatives de 1951, seront présentées dans le département de la Seine sans obtenir de résultats significatifs[3]. Résolument à gauche, l'hebdomadaire entend par la suite occuper une position intermédiaire dans l'univers politique et devenir un des principaux lieux d'expression des « nouvelles gauches » qui émergent dans l'après-guerre. Au fil des années 50, l'hebdomadaire se transforme alors en laboratoire pour la « mise en pratique d'une union politique polyidéologique, polyculturelle »[4]. On y retrouve plusieurs sensibilités de la gauche chrétienne, la myriade des dissidences socialistes, les progressistes, des intellectuels de gauche sans affiliation partisane, des communistes en rupture, ou encore, une partie des milieux formant les soutiens du mendésisme. Ayant à cœur d'entretenir l'héritage de la Résistance, le journal défend non seulement l'union de toutes les gauches « non-conformistes », mais il œuvre aussi pour une union de la gauche marquée par le souvenir du Front Populaire, en particulier avec le PCF. Avec ce dernier, les rapports sont ambivalents : il est au principe de tensions récurrentes entre C. Bourdet (qui est dans un positionnement relativement distancié à son égard) et G. Martinet (qui est passé par ses rangs et affiche avec lui une plus grande proximité à l'image de l'UP dont il est membre). Toutefois, à cette période, l'hégémonie communiste sur l'ensemble de la gauche fait que l'hebdomadaire éprouve pour lui « une paradoxale admiration irrévérencieuse » de sorte que leurs rapports sont en permanence « un nœud de contradictions allant de la justification la plus simple à la critique la plus acerbe »[5].

Par conséquent, le lectorat du journal se recrute logiquement parmi les différents courants des « nouvelles gauches ». Toutefois, *France Observateur* est un hebdomadaire qui reste élitiste. Son public est pour l'essentiel constitué de diplômés appartenant aux professions intellectuelles. En ce sens, Philippe Tétart rappelle que, dans les années 50, c'est « un journal d'intellectuels pour intellectuels (…). Quand on n'est pas lecteur d'origine, on ne l'achète pas par hasard, mais à cause de sa réputation de rigueur ou sur recommandation. C'est un journal qui circule plus qu'il ne se vend »[6]. Pour autant, en dépit d'un format intentionnellement austère, les tirages croissent régulièrement, ce qui traduit un élargissement constant à la fois de son audience et de son réseau de rédacteurs extérieurs formés de plumes prestigieuses. En 1954, l'hebdomadaire passe de 38 000 à plus de 40 000 exemplaires. Et, à la fin de 1955, dans un contexte où il est fortement investi dans le combat anticolonial et où, dans le même

[1] Philippe Tétart, *Histoire politique et culturelle de* France Observateur..., *op. cit.*, p. 143.

[2] Sur les différentes formes de neutralisme, voir : Philippe Tétart, *Histoire politique et culturelle de* France Observateur..., *op. cit.*, p. 58 ; Anne Dulphy, « La gauche et la Guerre Froide » in Jean-Jacques Becker et Gilles Candar (dir.), *Histoires des gauches volume 2. XXème siècle : à l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2005, p. 416-434. Sur le neutralisme à *France Observateur,* voir également : Claude Estier, *La gauche hebdomadaire. 1914-1962*, Paris, Armand Colin, 1962, p.172-180.

[3] À cette occasion, Claude Bourdet obtient 1,9 % des suffrages dans la deuxième circonscription de la Seine et Gilles Martinet 2,1 % dans la première. Voir : Philippe Tétart, *Histoire politique et culturelle de* France Observateur..., *op. cit.*, p. 65.

[4] *Ibid*., p. 143.

[5] *Ibid*., p. 103.

[6] *Ibid*., p. 115. C. Estier donne quelques éléments concernant le lectorat du journal dans les années 50. Celui-ci est jeune (28 % des lecteurs auraient entre 21 et 30 ans et 42,5 % entre 31 et 40 ans) et dominé par le monde enseignant (Voir : Claude Estier, *La gauche hebdomadaire...*, *op. cit.*, p. 242).

temps, il subit la concurrence de *L'Express* créé en 1953 et qui, d'une part, est davantage tourné vers les normes modernes du professionnalisme journalistique et, d'autre part, se veut un soutien direct du mendésisme, le tirage dépasse les 60 000 exemplaires.

Enfin, cette stratégie de subversion propre aux prétendants qui s'emploient à faire « reconnaître, au double sens, [leur] différence et faire exister, au-delà des positions déjà occupées, à l'avant-garde, une position nouvelle[1] » n'est pas séparable de leur inscription dans l'espace politique. L'appropriation d'une cause encore à faire qui, au terme de la première tentative de travail définitionnel effectué par M.-A. Lagroua Weill-Hallé, combine mise en question de l'ordre symbolique, effet de légitimation potentiel lié au capital symbolique du couple Weill-Hallé, ainsi qu'une structure argumentative « clef en main » susceptible d'alimenter à faible coût une campagne de presse, fournit à ces journaux l'occasion de garantir sans trop d'incertitude leur vocation à l'hétérodoxie dans l'univers politique. Celle-ci découle d'un travail de démarcation obligé à l'intérieur de la gauche. Ainsi, la forte dépendance à l'égard du PCF du couple *Libération*-UP contraint-elle ce dernier à rechercher constamment des marques distinctives susceptibles d'assurer sa survie symbolique. Sous ce rapport, il est presque condamné à prendre des positions hétérodoxes et potentiellement distinctives au sein d'une relation mêlant proximité et distance/distinction vis-à-vis des communistes. Quant à *France Observateur,* quoique non placé sous la dépendance directe du PCF, sa création répond au projet de fédérer une multitude de courants politiques minoritaires sous le label « nouvelle gauche ». Il est par conséquent voué à investir des causes potentiellement distinctives, conformes à son inclination à l'hétérodoxie, et non préemptées par l'hégémonie communiste, pour exister de manière autonome. De ce point de vue, tout se passe comme si l'appropriation de la cause contraceptive comme contestation de l'ordre du dicible et du pensable, s'inscrivait assez logiquement dans un cycle de prises de positions subversives débuté en 1954 dans le cadre du combat anticolonial et qui, à cette période, vaut à *France Observateur* saisies à répétition, arrestations, inculpations et brefs séjours en prison pour ses directeurs[2]. Dans ces conditions, on comprend comment cette sorte habitude d'institution à subvertir liée à la position du journal dans l'univers de la gauche a pu être transposée pour s'approprier sans difficulté cette question.

[1] Pierre Bourdieu, « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 89, 1991, p. 24.

[2] Tout au long des années 50, *France Observateur* manifeste une inclination à l'hérésie, en particulier dans le cadre de sa forte implication dans le combat anticolonial. À compter de 1954, le journal entame une série de prises de position transgressives auquel les autorités répondent par une répression systématique. Cette année-là, G. Martinet est par exemple inculpé plusieurs fois pour atteinte à la sûreté extérieure de l'État pour des articles sur l'Indochine en rapport avec « l'Affaire des Fuites » ; le 28 mars 1955, R. Stéphane est arrêté puis incarcéré quelques semaines à Fresnes pour un article écrit en 1954 à propos de la situation en Indochine que ses accusateurs prétendent relier à « l'Affaire des Fuites » ; le 15 septembre 1955, Robert Barrat est arrêté pour un reportage réalisé en Algérie auprès de dirigeants nationalistes retranchés dans le maquis ; tandis que, début septembre, suite à un article de C. Bourdet intitulé « Ne lancez pas le contingent dans la guerre », le journal est saisi, ce qui marque alors le début d'une série de seize interdictions tout au long du conflit algérien. Ainsi, l'opposition résolue à la guerre en Indochine, la dénonciation précoce de la torture et de la répression au Maghreb, ou encore, le soutien explicite apporté aux mouvements d'indépendance, attestent l'existence d'une *habitude d'institution* vouant le journal à contester régulièrement l'ordre public du dicible et du pensable. Dès lors, on peut alors supposer que celle-ci a tendu à être favorablement transposée dans le cas de la cause contraceptive et que, à l'automne 1955, les risques impliqués par la nature illégale et illégitime de cette dernière n'ont par conséquent pas été véritablement perçus comme des obstacles.

2. Des coulisses à la scène : une performance coordonnée pour dénoncer

À l'automne 1955, la mise au point d'une représentation commune au sujet de la cause contraceptive a supposé chez les équipiers un travail important de coordination sur la *scène* et dans les *coulisses*. Le porte-parolat collectif qui s'élabore repose sur une répartition particulière des rôles dont on peut supposer que le but était de renforcer l'identité de départ de chaque unité pour ensuite lui permettre de bénéficier des profits attendus liés à la monopolisation de la cause par l'équipe. Par conséquent, dans chaque campagne, selon les moments, on assiste à un jeu complexe de mise en scène de la proximité ou de la distance entre chaque unité pour à la fois renforcer l'efficacité de l'équipe et maintenir les différences entre elles. Ainsi, selon que l'on examine M.-A. Lagroua Weill-Hallé du point de vue des coulisses qui dévoilent « l'ampleur et la nature de la coopération »[1], ou depuis la scène sur laquelle la performance se déroule, celle-ci apparaîtra selon deux modalités différentes. D'un côté, elle endosse le rôle de *source* qui fixe officiellement ou officieusement les grandes lignes du contenu de la campagne à propos d'une question qui ne renvoie à aucune spécialité journalistique bien identifiée par rapport à la structuration de ces deux titres et, plus généralement, à celui de l'espace journalistique de l'époque »[2], ce qui présente alors pour *Libération* et *France Observateur* l'avantage d'abaisser le coût de production de l'information pour alimenter la campagne et de réduire les délais de sa mise au point. De l'autre, elle est habilitée publiquement en tant que *porte-parole* par ces deux journaux, lesquels, de leur côté, par leur propre travail de dénonciation, s'emploient à fabriquer un groupe de papier éventuellement mobilisable et au nom duquel l'ensemble de l'équipe peut prétendre s'exprimer et, partant, légitimer en partie son porte-parolat.

Dans le cas de *Libération*, les coulisses de la campagne mettent en lumière le rôle déterminant joué par M.-A. Lagroua Weill-Hallé. Jeune journaliste chargé par E. d'Astier de la Vigerie de sa réalisation, Jacques Derogy (voir encadré 1.6) a rappelé la place prise par cette dernière dans la préparation de l'enquête :

> « *D'Astier m'a donc mis en contact avec cette jeune Madame Weill-Hallé* qui avait été témoin de moralité dans un procès, au mois de juillet 1955, sur les époux Bac. Elle me fit part de son témoignage en disant que la mère de cette famille Bac, avec ces cinq couches successives était un pitoyable être humain »[3].

Si elle n'est pas l'unique source d'information consultée au cours de la phase préparatoire[4], le cadrage de la question par le journal reprend pour l'essentiel la structure argumentative que la

---

[1] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*. *La présentation de soi*, *op. cit.*, p. 103.

[2] Dominique Marchetti, « Les sous-champs spécialisés du journalisme », *Réseaux*, 111, 2002, p. 22-55.

[3] « Entretien avec Jacques Derogy du 27 mars 1989 » in Anne-Laure Benilan, *La première campagne de presse sur le contrôle des naissances...*, *op. cit.*,p. 25 (souligné par nous).

[4] La fabrique de l'enquête repose sur plusieurs sources. En plus de conversations avec M.-A. Lagroua Weill-Hallé, J. Derogy effectue un séjour en Angleterre pour s'informer auprès des milieux qui, de l'autre côté de la Manche, sont investis dans le « birth-control », profitant de la présence sur place d'une sœur d'E. d'Astier de la Vigerie. À son retour, ces connaissances ont été complétées à l'INED : « J'y consultais tout ce qui avait pu paraître sur le sujet...ce qui se résumait...en une étude de Jean Sutter sur l'avortement, les possibilités d'études sur l'avortement clandestin, les possibilités de créer des statistiques ». À cela s'ajoute, « beaucoup de « littérature », souvent

gynécologue a élaborée au fil de ses interventions précédentes et qui, du point de vue du format « campagne », présente l'avantage de procurer à bas coût informations factuelles, propositions et sources potentielles d'indignation. La campagne s'organise en deux temps : le premier (du 17 au 26 octobre) présente les résultats de l'enquête de J. Derogy sous la forme d'articles thématiques ; le second (du 5 au 12 novembre) met en scène les réactions du lectorat du journal et celles sollicitées auprès de personnes autorisées par leur certification sociale à avoir accès à la parole publique (députés, médecins, juristes). Sous le titre général « Les femmes sont-elles coupables ? » qui fonctionne comme un véritable *teaser* les jours précédant la parution du premier article, l'enquête met en perspective différents aspects de la question (historique, juridique, démographique, religieux, comparaison avec l'étranger, tranches de vie liées aux avortements clandestins). Par rapport aux interventions précédentes de M.-A. Lagroua Weill-Hallé, la rhétorique utilisée est ici nettement plus tournée vers la dénonciation d'un « scandale », en particulier par la titraille retenue qui place le journal en position explicite d'*accusateur* : elle identifie sans détour un groupe de *victimes* (« les femmes »), désigne des *responsables* (la « loi nataliste » de 1920 ; « la rigueur intransigeante » de l'Église catholique)[1] et, selon la formule mise au point précédemment par la jeune gynécologue, fait de la contraception un moyen de lutte contre « le fléau de l'avortement ». Au terme de l'enquête, J. Derogy indique alors explicitement son intention d'endosser le rôle d'agent provocateur et de porte-parole d'une cause destinée à subvertir l'ordre symbolique :

> « Dois-je le dire ? Si flattés que nous soyons par les éloges verbaux et les messages de félicitations ou d'encouragement, l'unanimité de nos correspondants nous a quelque peu déçus. Quoi ? Aucune objection, aucune critique, aucune riposte ? Nous ne cachions pas au départ notre crainte de heurter certaines convictions, de froisser certaines pudeurs, voire d'encourir certains risques »[2].

Dans cette première phase, selon les thèmes abordés, M.-A. Lagroua Weill-Hallé apparaît à plusieurs reprises comme une source d'information parmi d'autres. Le journal suggère à son propos qu'elle est une médecin dotée d'une connaissance sur le sujet et qu'elle a « pos[é] avec courage la question de la « maternité volontaire par le contrôle de la conception »[3] . Toutefois, sa véritable consécration intervient dans la deuxième partie de la campagne, une fois que *Libération* estime s'être fait statutairement identifier comme entrepreneur de la cause contraceptive et porte-parole indépendant avec les articles de J. Derogy. Après que le journal a mis stratégiquement en scène la parole ordinaire de son lectorat (5-6 novembre) pour matérialiser un groupe de papier susceptible de légitimer sa prise de parole[4], M.-A. Lagroua

---

beaucoup plus romanesque qu'autre chose », où figure en particulier *Le deuxième sexe* de Simone de Beauvoir paru 1949 (« Entretien avec Jacques Derogy du 27 mars 1989 » in Anne-Laure Benilan, *La première campagne de presse sur le contrôle des naissances...*, *op. cit*.,p. 25).

[1] Sur cette structure argumentative dans le travail de dénonciation, voir : Luc Boltanski, Yann Daré, Marie-Ange Schlitz, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 51, 1984, p. 3-40.

[2] *Libération*, 5-6 novembre1955.

[3] *Libération*, 22-23 octobre 1955.

[4] Comme le rappelle Michel Offerlé : « Scandaliser c'est non seulement affirmer qu'un seuil a été franchi, que ce n'est pas tolérable, supportable, possible c'est aussi *trouver les moyens faire dire et de faire croire* que le fait, la

Weill-Hallé ouvre la série des « points de vue » en accordant un entretien à J. Derogy. On assiste alors à un véritable échange de type don/contre-don : dans un chapeau, la gynécologue est ainsi présentée comme celle qui a eu « le courage de remettre publiquement en question la loi de 1920 » et dont les interventions ont « servi de point de départ à l'enquête », ce qui justifie alors aux yeux du journal que l'on se « *doi*[ve] (...) d'ouvrir ce débat »[1] en sa compagnie ; tandis que, de son côté, dans un cercle de confirmation réciproque qui lui donne l'occasion d'attester longuement son expertise, M.-A. Lagroua Weill-Hallé témoigne dès le début de l'échange de son « vif intérêt » et de sa reconnaissance au nom de « bien des femmes »[2] pour le travail effectué par J. Derogy. Par ailleurs, l'article est accompagné d'une photographie en format moyen de la gynécologue au milieu de ses trois enfants. À l'exclusion de la reproduction d'un intérieur (« un taudis ») censée illustrer les problèmes du logement rencontrées par les familles (trop) nombreuses (18 octobre), c'est l'unique image publiée au cours de l'enquête en plus d'un portrait de Margaret Sanger, pionnière du « *birth control* » aux États-Unis (21 octobre). Dès lors, la fonction identificatoire de ce dispositif paraît évidente : il inscrit M.-A. Lagroua Weill-Hallé dans la lignée d'autres pionnières explicitement présentées comme « rebelles » et, en même temps, la consacre publiquement, en raison de l'antériorité de son investissement, comme la première porte-parole de la cause contraceptive en France. En outre, cette mise en scène qui joue sur les stéréotypes de genre, permet de donner une image/visage crédible et rassurante à une cause subversive, bien faite pour asseoir sa légitimité auprès du grand public. Cette consécration est d'autant plus efficace que les autres « points de vue » annoncés pour la deuxième phase de la campagne sont en réalité, ou des reportages factuels sur l'étranger réalisés par une collaboratrice du journal, ou des personnes qui, de leur propre aveu, ne disposent d'aucune connaissance particulière sur le sujet mais ont été sollicitées par le journal pour s'exprimer. La confirmation croisée de ces unités (*Libération* ; M.-A. Lagroua Weill-Hallé) dans leur rôle de porte-parole au sein d'une même équipe se poursuit les mois suivants : au début de l'année 1956, la jeune gynécologue préface l'ouvrage de J. Derogy intitulé *Des enfants malgré nous* qui reprend et développe la série d'articles ayant servi de base à la campagne du journal.

Encadré 1.6. Jacques Derogy : un jeune journaliste bien disposé

J. Derogy est né à Paris en 1925[3]. Il est l'aîné d'une fratrie de deux. Ses grands-parents paternels sont des immigrés juifs venus de Russie et des juifs d'Alsace. La branche maternelle appartient à la communauté juive du Sud de la France. Sa mère meurt à la suite d'un accouchement difficile, expérience marquante qui contribuera à entretenir son intérêt pour la question contraceptive. Dans une lettre adressée à Maurice Thorez après que celui-ci l'avait publiquement interpellé (voir *infra*) pour condamner l'ouvrage qu'il avait publié à partir des

situation continue sont bien scandaleux » (Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, *op. cit.*, p. 123, souligné par nous).

[1] *Libération*, 7 novembre 1955 (souligné par nous).

[2] *Ibid.*

[3] Tous les éléments qui suivent sont pour l'essentiel tirés de : Jacques Derogy, *Une ligne de chance. Autobiographie interrompue*, Paris, Fayard, 1998, 157 p.

articles de *Libération,* il écrit : « Si je me laisse obnubiler par l'aspect individuel et sentimental au problème de l'avortement, et influencer par un point de vue étroitement médical, c'est peut-être parce que je n'ai jamais connu ma mère qui fut l'un des premières victimes de la loi absurde de 1920. Vous ne me tiendrez pas rigueur de cette incidente personnelle qui n'a rien à voir avec une psychanalyse »[1], Son père, après avoir été socialisé dans l'univers du spectacle pendant toute son enfance – ses parents tiennent le buffet du Trocadéro –, tente de devenir acteur avant de se tourner vers le journalisme économique. Jeune, il fréquente des cercles qui mêlent avant-garde artistique et avant-garde politique. Dans ce cadre, il adhère au PCF et se lie d'amitié avec Jacques Doriot ou Paul Vaillant-Couturier. La socialisation primaire de J. Derogy se déroule dans un cadre familial fortement imprégné par la radicalité politique. Évoquant le « climat familial » de son enfance, il mentionne ainsi « l'ambiance révolutionnaire qui a toujours baigné notre foyer bourgeois »[2]. Sa socialisation d'enfant est marquée par une tante qui fait office de deuxième mère. Celle-ci participe activement au groupe de théâtre militant Octobre formé autour de Jacques Prévert. Aussi le jeune J. Derogy vit-il régulièrement ses années d'enfance au contact d'une bohème dans laquelle l'art d'avant-garde se mêle volontiers au militantisme politique. Pendant les années 30, au moment de la guerre d'Espagne, son père contribue également au renforcement de sa socialisation politique à l'extrême-gauche en l'emmenant fréquemment dans des meetings de soutien à l'Espagne ou à des réunions antifascistes. Par ailleurs, les relations amicales de son père comptent une figure masculine qui semble avoir durablement marquée le jeune Derogy : il s'agit d'un militant antifasciste, « plutôt « anar » à la française, libertaire d'esprit, de mœurs et de tempérament »[3], personnage séducteur et facétieux, qui fait le récit exalté et exaltant de ses aventures politiques mettant en scène ses altercations physiques avec les fascistes ou la police. L'existence et la scolarité de J. Derogy sont fortement déstabilisées par la guerre : juif, il est contraint à des déplacements incessants pour se protéger ou se cacher. À la fin de la guerre, il s'inscrit en khâgne. Toutefois, il délaisse ses études (il ne termine pas sa licence de philosophie) et entre comme rédacteur stagiaire au journal issu de la Résistance *Franc-Tireur.* Au début de la Guerre Froide, il adhère au PCF et fait partie du groupe qui, en 1948, quitte *Franc-Tireur* pour *Libération*. Si, au départ, J. Derogy en vient à s'intéresser à la cause contraceptive pour des raisons strictement professionnelles – à l'origine, c'est E. d'Astier de la Vigerie qui lui commande un article –, l'intérêt à se dévouer qu'il manifeste rapidement semble toutefois reposer sur une combinaison d'expériences personnelles (le souvenir du décès maternel) et d'une disposition à l'hétérodoxie à la fois politique et éthique façonnée au cours de sa socialisation primaire.

La campagne de *France Observateur* est structurée d'une façon un peu différente. Pour une part, cela est imputable à l'important travail de défrichage entrepris par *Libération* auquel il est explicitement renvoyé dans le chapeau du premier article sur un mode connivent et élogieux. Dès lors, l'hebdomadaire construit son investissement à partir d'un long article intitulé « 600 000 avortements valent-ils mieux que le « contrôle des naissances » ? » (10 novembre). La suite est organisée autour du recueil de diverses réactions provenant essentiellement du lectorat du journal. Elles font l'objet d'une publication sur six numéros entre le 10 novembre et le 22 décembre. Du point de vue des coulisses, on constate à nouveau le rôle déterminant joué par M.-A. Lagroua Weill-Hallé comme source susceptible de procurer « clef en main » une bonne partie de la structure et du contenu de l'information délivrés ensuite par le journal. En

[1] Lettre de Jacques Derogy à Maurice Thorez datée du 10 mai 1956, AN, Fonds Thorez-Vermeersch, 626 AP 187.
[2] Jacques Derogy, *Une ligne de chance...*, *op. cit.*, p. 94.
[3] *Ibid.*, p. 73.

effet, Claude Senequel qui signe l'article-référent semble avoir été un prête-nom pour la jeune gynécologue et les quelques personnes qui, au cours des semaines précédentes, l'ont rejointe[1] ; ou alors, à tout le moins, un nom renvoyant à un travail d'équipe préalable avec l'hebdomadaire dans lequel celle-ci paraît avoir eu un rôle central. Sous ce rapport, il est facile de repérer les fortes similitudes entre, d'un côté, la structure de l'article, la variété des données mobilisées qui permettent tout à la fois le déploiement d'une expertise sur le sujet et l'expression d'une indignation, la thèse qui fait de la contraception un « remède » à l'avortement et, de l'autre, la forme des interventions précédentes de M.-A. Lagroua Weill-Hallé. Toutefois, nous n'avons pas recueilli assez d'éléments pour éclairer les raisons exactes de ce dispositif. On peut cependant faire l'hypothèse que, rapporté au type de déterminations et d'injonctions inscrites dans la position particulière du journal, l'investissement de *France Observateur* dans la cause contraceptive ne pouvait être pleinement réalisé et profitable qu'à la condition de pouvoir revendiquer, au moins pour un temps, une sorte d'*auctoritas* sur son énonciation et être ainsi distingué comme entrepreneur de cause et porte-parole à part entière. Dès lors, on peut supposer que, pour que cette partie de la représentation réussisse, il a fallu que les différentes unités de l'équipe « gardent le secret sur la façon dont [elles] coopèrent pour maintenir une définition particulière de la situation »[2]. Par ailleurs, dans le but de confirmer son identité, *France Observateur* recourt lui aussi à une rhétorique clairement dénonciatrice qui veut s'attaquer à un « « tabou » que l'on protégeait avec soin »[3], au « silence »[4] autour et entretenu par la loi de 1920, ou encore, à la « France qui, en ce domaine, se montre plus rigoriste (ou plus hypocrite, ou plus imprudente) que n'importe quel autre pays »[5], tout en livrant des informations sur les alternatives possibles, la position des religions, et la situation dans d'autres pays pour emporter la conviction du lecteur. En outre, plus encore que *Libération*, l'hebdomadaire effectue un important travail stratégique de mise en forme de la parole ordinaire destinée à habiliter son entreprise. Au fil des numéros, la sélection opérée parmi les nombreuses réactions du lectorat tend à visibiliser un groupe de papier autour de la cause contraceptive qui donne l'impression d'être potentiellement mobilisable et peut alors renforcer une prétention à s'exprimer pour le journal. Si, pour faire « naître des polémiques », des opinions contradictoires sont publiées, *France Observateur* prend soin de préciser : « Nous devons dire que la majorité des lettres que nous avons reçues est favorable à une révision de la loi de 1920, mais par souci d'objectivité

[1] C'est É. Sullerot qui m'a indiqué ce point alors que je retournais la voir après un premier entretien pour prendre connaissance de coupures de presse qu'elle avait mises à ma disposition. C'est au moment où je feuilletais un classeur rempli d'articles sur les débuts du Planning Familial que, m'attardant sur ceux de *France Observateur*, elle me donna spontanément cette information sans que je la sollicite en ce sens. Par la suite, j'ai souhaité en avoir confirmation en recherchant d'éventuelles traces de l'existence de Claude Senequel qui semblait avoir été journaliste (dans l'article, son nom n'était suivi d'aucune mention particulière). Comme, d'une part, je ne trouvais rien en ce sens et que, d'autre part, ce nom n'apparaissait à aucun autre moment dans le journal ou dans la série d'articles consacrée à ce sujet, j'en conclus qu'il s'agissait bien d'un article rédigé, au moins en partie, par M.-A. Lagroua Weill-Hallé et le petit noyau de personnes agrégées autour d'elle à cette date.
[2] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*. *La présentation de soi*, *op. cit.*, p. 103.
[3] *France Observateur*, 8 décembre 1955.
[4] *France Observateur*, 10 novembre 1955.
[5] *Ibid*.

nous avons accordé autant de place aux arguments hostiles qu'aux arguments favorables »[1]. Par cette indication, tout en attestant son « sérieux » et son souci de l'équilibre, le journal se signale comme porte-parole d'une sorte de « texte caché »[2] présenté comme majoritaire et mobilisable, et qu'il entend rendre public pour à la fois subvertir l'ordre du dicible et s'habiliter comme son représentant.

Dans ces conditions, quelle place occupe *officiellement* M.-A. Lagroua Weill-Hallé ? Si son nom est mentionné comme source d'information dans le texte de C. Senequel, cette dernière entre réellement en scène le 15 décembre dans le cadre d'une polémique avec le démographe A. Sauvy, collaborateur occasionnel du journal qui réagit de manière désapprobatrice (1er décembre) au texte-référent du 10 novembre. Mais contrairement à ce que l'on observe avec *Libération*, la jeune gynécologue ne fait plus l'objet d'une présentation de la part de l'hebdomadaire. Cela est peut-être dû à la proximité objective entre les lectorats des deux journaux qui la rend inutile aux yeux des dirigeants. Quoiqu'il en soit, en se dispensant d'une introduction et en instituant *immédiatement* M.-A. Lagroua Weill-Hallé en représentante légitime de la cause contraceptive face à un expert à l'autorité éprouvée[3], l'hebdomadaire tend alors à « naturaliser » l'évidence de son habilitation à parler au nom d'une revendication dont le journal est lui-même solidaire. En réitérant le débat que M.-A. Lagroua Weill-Hallé avait tenté d'instaurer avec le démographe à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, mais dans une position bien plus incertaine et avec un délai temporel entre chaque prise de position qui en estompait le caractère polémique, *France Observateur* consacre définitivement le statut de la jeune gynécologue comme première porte-parole de la cause à l'expertise reconnue. Cela est d'autant plus clair que le titre de son article (« Pour une maternité volontaire ») a valeur de manifeste auquel *France Observateur* s'associe explicitement. En effet, refusant la posture du spectateur impartial qui se contenterait d'accueillir un débat dans ses colonnes, l'hebdomadaire avait déjà émis par avance, dans le chapeau encadrant l'article d'A. Sauvy, de fortes réserves à propos du type d'opinions que ce dernier professait à partir d'une perspective démographique défavorable à la cause contraceptive. L'hebdomadaire reprend alors à son compte la contre-argumentation déployée par la gynécologue et confirme entre eux l'existence d'une position collectivement partagée. On le voit, après une coopération officieuse dans les coulisses, on assiste à la mise en scène officielle de l'interdépendance entre ces deux unités. Comme dans le cas de *Libération*, à une première phase où le journal semble voué par une sorte de « fatalité » positionnelle à rechercher un statut d'entrepreneur de cause et de porte-parole *indépendant*, succède une performance dramaturgique à plusieurs où la proximité entre équipiers journalistiques et non-journalistiques paraît maximale dans le but de maintenir un cadrage partagé de la cause contraceptive. Dès lors, se dessine à nouveau un cercle de confirmation réciproque : le journal habilite M.-A. Lagroua Weill-Hallé comme porte-parole par la mise en

[1] *France Observateur*, 8 décembre 1955.
[2] James Scott, *La domination et les arts de la résistance*, Paris, Éditions Amsterdam, 2009, 269 p.
[3] Dans la campagne, les seules autres personnes qui s'expriment publiquement en raison de leur autorité à la faire, sont sept députés de la commission famille de l'Assemblée Nationale à qui il est demandé leur avis sur une éventuelle révision de la loi de 1920.

scène de l'évidence de son autorité, en particulier à travers le manifeste qu'elle signe ; laquelle est en retour appropriée par l'hebdomadaire pour justifier son intention de poursuivre le combat sur le terrain parlementaire « le plus tôt possible »[1] conformément à la logique de ses inscriptions simultanées dans le monde politique et journalistique.

Bref, faute de groupe mobilisé et structuré préalablement dans l'espace français susceptible de fonder la légitimité d'une prise de parole, l'irruption publique de la cause contraceptive est inséparable d'un travail d'auto-habilitation de la part d'entrepreneurs pour parler en son nom et commettre une transgression symbolique au sein de l'ordre public du dicible. Les premières tentatives en ce sens par M.-A. Lagroua Weill-Hallé, parce qu'elles ciblèrent des scènes confinées, furent peu concluantes, même si ces échecs ou ce qu'elle perçut comme des semi-échecs l'incitèrent, en compagnie de son mari, à persévérer. C'est toutefois la formation d'une *équipe* avec des représentants de l'univers journalistique qui va permettre la fabrique d'une représentation commune autour de la cause contraceptive capable de la faire exister en tant que telle. La production de ce porte-parolat collectif s'explique par l'inscription revendiquée des journaux *Libération* et *France Observateur* à l'intersection de l'univers politique et de l'univers journalistique dans un état de moindre différenciation/spécialisation de ces activités comparé à aujourd'hui, ce qui facilitera alors la rencontre « réussie » avec le couple Weill-Hallé, lui-même situé aux frontières de l'univers politique. La campagne de presse qu'ils orchestreront ensemble autour de la dénonciation d'un scandale, en plus de faire advenir publiquement la cause contraceptive, servira ainsi des intérêts indissociablement journalistiques et partisans. Dès lors, si au terme de ce court épisode qui va se révéler crucial pour la suite de la carrière de la cause, M.-A. Lagroua Weill-Hallé se voit consacrée comme *première* porte-parole, les responsables des deux journaux investis ne seront pas en reste. C'est en particulier le cas d'E. d'Astier de la Vigerie qui, en tant que député et dirigeant de l'UP, va se saisir de l'occasion et porter lui-même la cause à l'Assemblée Nationale, l'inscrivant ainsi très directement dans des jeux partisans qu'il croit maîtriser. C'est ce que nous allons voir à présent.

1.2.3 Une politisation éphémère

Dans un texte consacré à M.-A. Lagroua Weill-Hallé, E. Sullerot mentionne une lettre que celle-ci lui avait adressé juste après le vote de la loi décembre 1967 dans laquelle elle se réjouissait en ces termes : « Rappelez-vous je vous disais que nous en avions pour vingt ans et onze ans ont suffi »[2]. Si la gynécologue fait part à la fois de son étonnement et de sa satisfaction devant un dénouement qu'elle juge visiblement plus rapide que prévu, ce qui, pour sa part, étonne (ou pas) le chercheur soucieux de restituer l'histoire en train de se faire, c'est *l'illusion rétrospective* contenue dans cette remarque. En effet, la carrière de la cause contraceptive apparaît beaucoup plus *contingente* que ce que laisse entendre cette remarque emprunte d'un pessimisme historique (« Je vous disais que nous en avions pour vingt ans ») que tout semble désigner comme bien fondé au vu du temps qu'aura duré la mobilisation avant d'atteindre ses buts

[1] *France Observateur*, 8 décembre 1955.
[2] Évelyne Sullerot, « Hommage à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé », *op. cit.*, p. 286.

essentiels. Or, au moment de l'irruption de la cause contraceptive, certains des primo-entrepreneur-e-s ont bel et bien été inclinés à croire qu'une issue favorable était à portée de main. En effet, la rupture *a priori* improbable opérée par la campagne de presse de l'automne 1955 dans l'ordre public du dicible et du pensable, et l'intérêt que celle-ci suscite, vont être interprétées par ses artisans comme une réouverture inattendue des possibles. Surtout, cette entreprise rencontre de manière totalement imprévue une série indépendante de faits dans l'univers politique, à savoir : 1) la convocation d'élections législatives anticipées ; 2) la victoire de la gauche. Cette situation nouvelle va favoriser une première *politisation éphémère* de la question contraceptive au cours des premiers mois de l'année 1956, soit la « requalification d'activités sociales les plus diverses, requalification qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activités »[1], en l'occurrence ici entre l'univers de la compétition politique et celui des primo-entrepreneurs de la cause contraceptive. Si le résultat attendu *i.e.* l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi de 1920 n'aura finalement pas lieu, celui-ci, dans la conjoncture des débuts de l'année 1956, fait cependant office de véritable « possible non advenu »[2]. Y insister, c'est défaire la logique des récits rationalisateurs qui, connaissant la fin de l'histoire, occultent trop facilement l'incertitude (relative) contenue dans l'histoire en train de se faire et, partant, empêchent d'en restituer le processus véritable. Dans la suite, nous montrerons d'abord comment la victoire de la gauche aux élections législatives a pu alimenter la croyance en l'existence d'une conjoncture favorable pour une modification rapide de la législation en matière de contraception. Ensuite, nous nous intéresserons à la succession de propositions de loi déposées sur le bureau de l'Assemblée Nationale et à la façon dont cette politisation se soutient de la création d'une association vouée à la défense de la cause contraceptive. Enfin, nous reviendrons sur les logiques permettant d'expliquer le veto communiste.

La perception d'une conjoncture favorable

La campagne de presse que nous avons analysée plus haut est concomitante du renversement du gouvernement d'Edgar Faure (29 novembre 1955) et de sa décision de dissoudre l'Assemblée Nationale[3]. Des élections anticipées sont convoquées pour le 2 janvier. La

[1] Jacques Lagroye, « Les processus de politisation » in Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, op cit., p. 360-361.
[2] Michel Offerlé, « De l'histoire en science politique. L'histoire des politistes » in Pierre Favre et Jean-Baptiste Lagrave (dir.), *Enseigner la science* politique, Paris, L'Harmattan, 1998 cité in Renaud Payre, « Les institutionnalisations improbables. Une sociologie historique prospective des sciences de gouvernement » in François Buton et Nicolas Mariot (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, *op. cit.*, p. 73. P. Veyne note pour sa part : « (…) l'histoire est pleine de possibilités avortées, d'événements qui n'ont pas eu lieu ; nul ne sera historien s'il ne sent pas, autour de l'histoire qui s'est réellement produite, une multitude indéfinie d'histoires compossibles » (Paul Veyne, *Comment on écrit* l'histoire, Paris, Le Seuil, 1978, p. 145). Pour une réflexion générale sur ce point, voir : Quentin Deluermoz et Pierre Singaravélou, *Pour une histoire des possibles*, Paris, Le Seuil, 2016, 439 p.
[3] Celle-ci est inattendue. Éric Duhamel note par exemple : « E. Faure (...) viole un tabou solidement établi depuis les débuts de la IIIème République. Après l'utilisation hasardeuse qu'avait fait le maréchal Mac-Mahon du droit de dissolution en 1877, son usage était tombé en désuétude. Pis même, les Républicains considéraient la dissolution comme un « coup d'État » contre la représentation nationale (...). On ne manqua pas d'accuser E. Faure de porter

campagne est courte. Elle est marquée, d'un côté, par l'irruption du mouvement poujadiste et, de l'autre, par l'entreprise improvisée du Front Républicain conduite par Pierre Mendès-France qui réunit les radicaux mendésistes, la SFIO, la petite Union Démocratique et Socialiste de la Résistance de François Mitterrand, et les Républicains Sociaux regroupant quelques gaullistes autour de Jacques Chaban-Delmas après que leur parti a éclaté. L'anticipation d'un retour possible de P. Mendès-France à la tête du gouvernement dans une situation de crise (climat social tendu ; guerre d'Algérie) remobilise les soutiens exclus du jeu politique traditionnel sous la IVème République – hauts fonctionnaires, journalistes de titres comme *L'Express*, intellectuels – se rangeant volontiers sous l'étiquette « modernisatrice », et qui avaient participé à l'échange et à l'entreprise charismatique autour de ce dernier en 1954, au moment de son accession à la présidence du Conseil[1]. Les résultats sont ambigus. La coalition de droite menée par E. Faure devance de quelques points le Front Républicain, tandis que les poujadistes font leur entrée au Parlement et recueillent environ 12 % des voix, ce qui déstabilise le jeu traditionnel des alliances. Au sein de la gauche, la SFIO et les radicaux ralliés à l'entreprise mendésiste connaissent une certaine progression – en particulier les seconds – sous l'effet de la dynamique du Front Républicain, même si un léger avantage reste encore aux socialistes. Toutefois, ayant réuni pas loin de 26 % des suffrages, le PCF reste – et de loin – la principale force dans ce camp, et, à l'issue du scrutin et des nouvelles règles qui l'ont organisé, constitue le premier groupe à l'Assemblée Nationale, qui comptabilise 150 députés, alors que depuis la deuxième législature et grâce à la loi sur les apparentements, son poids en siège avait été contenu par rapport au nombre de voix recueilli dans les urnes. S'il existe clairement une « majorité de front populaire de fait »[2], socialistes et mendésistes refusent toutefois cette solution appelée par les communistes. Les alliés du Front Républicain persistent dans leur volonté de gouverner dans le cadre esquissé au cours de la campagne. Dès lors, après que des tractations entre et à l'intérieur des partis se sont déroulées tout au long du mois de janvier, le Président de la République consulte et décide finalement de confier à Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO *i.e.* la formation majoritaire au sein du Front Républicain, plutôt qu'à P. Mendès-France qui en avait pourtant été l'étendard, le soin de composer un gouvernement. Celui-ci sera investi le 1er février avec l'appui du PCF.

Le retour des socialistes à la tête d'un gouvernement après plusieurs années où, à la suite de l'éclatement de la Troisième Force, ils avaient peu à peu déserté les allées du pouvoir, l'association avec les mendésistes et le soutien possible, quoiqu'occasionnel, des communistes avec lesquels ils formaient *de fait* une majorité de gauche, laissaient entrevoir des *opportunités* pour des mesures de justice sociale ou réputées « modernisatrices ». Ainsi de la question contraceptive. Sous ce rapport, il est significatif que peu de temps après l'investiture de G.

---

un mauvais coup à la République, voire de césarisme pour avoir publié le décret un 2 décembre, jour du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte » (Éric Duhamel, *Histoire politique de la IVème République*, Paris, La Découverte, 2000, p. 92)

[1] Sur l'entreprise mendésiste comme entreprise charismatique, voir : Brigitte Gaïti, *De Gaulle…*, *op. cit.*, p. 150 et suiv.

[2] *L'année politique 1956*, Paris, Editions le Grand Siècle, p. VI.

Mollet, un journal comme *L'Express*, soutien de toujours de l'entreprise mendésiste et qui avait une nouvelle fois rempli son office au moment d'orchestrer le Front Républicain à son profit au mois de décembre précédent, se soit lancé à son tour dans un plaidoyer en faveur de la cause contraceptive. Dans le numéro daté du 18-19 février 1956, Françoise Giroud commet en ce sens un article intitulé « Lettre à un jeune député ». Conformément à son positionnement journalistico-politique endossant la rhétorique « modernisatrice » et à ses dispositions de femme soucieuse de promouvoir une certaine éthique « moderne » auprès des autres femmes[1], elle déclare :

> « Vous êtes, monsieur le jeune député, impatient de briller et de vous faire connaître. Vous avez trente-cinq ou trente-huit ans, de l'audace (...). Peut-être avez-vous entendu parler d'une loi du 31 juillet 1920 ? Sans doute êtes-vous déjà tombé vous-même sous le coup de cette loi et, si vous ne la connaissez pas pour son nom, il est peu probable que son contenu vous soit étranger ». Après avoir rappelé les conditions de son adoption, elle poursuivait : « Vous qui prétendez (...) représenter le peuple, vous ne pouvez pas ignorer ce qui se passe aujourd'hui à tous les échelons de la société (...). Tout cela est fort désagréable à évoquer, je le reconnais. Je n'y tiens pas plus que vous, monsieur le député. Mais à quoi servirions-nous vous et moi, si, convaincus de plaider une bonne cause et disposant d'une tribune pour la défendre, nous nous abstenions d'en user ? ». Et de rassurer : « Les risques, en vérité, sont limités. La crainte d'une inculpation toujours possible justifie peut-être ceux qui, informés, se taisent. Mais ne jouissez-vous pas de l'immunité parlementaire ? (...) Voilà, direz-vous, bien de la véhémence, au sujet d'un problème qui n'est pas plus urgent aujourd'hui qu'il ne l'était hier, qu'il ne le sera demain. Et puis la famille, les enfants, l'hygiène...Je ne suis pas compétent. Vous devriez en parler à...Le dites-vous ? Alors tout est perdu. Vous êtes déjà un vieux député. Mais ceux qui n'auront pas le courage de dire « oui » aurait-il le courage de dire « non » ? »[2].

Cet appel, lancé quelques jours après la constitution d'un cabinet dominé par des forces politiques qui, par tradition, se présentaient comme l'incarnation du « progrès », est révélateur des anticipations qui avaient cristallisé chez certains soutiens de la coalition, et de la manière dont, à cette date, ces derniers pouvaient être enclins à former de nouvelles attentes et de nouvelles exigences. Ainsi, jouant à plein sur l'opposition jeune/vieux et invoquant volontiers l'« audace », le « brillant » et le « courage », l'article de F. Giroud témoignait du fait que, pour les groupes et les individus liés de près ou de loin à l'entreprise du Front Républicain, il existait bel et bien dans cette conjoncture *la perception d'une réouverture des possibles* et, partant, celle de *coups à jouer* pour qui saurait s'en saisir (« Mais à quoi servirions-nous vous et moi, si, convaincus de plaider une bonne cause *et disposant d'une tribune pour la défendre, nous nous abstenions d'en user* »). Dès lors, il pouvait apparaître plausible dans ces conditions de tenter de faire avancer certaines causes constituant encore des défis à l'ordre du pensable et du dicible telle la cause contraceptive, laquelle venait de faire publiquement irruption à la faveur d'une

[1] Sur *L'Express* comme lieu de promotion de la « modernité » dans les années 50, voir notamment : Luc Boltanski, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982, p. 164-170 et p. 179-187.
[2] *L'Express*, 18-19 février 1956.

campagne de presse menée par des journaux de gauche susceptible de soutenir partiellement la coalition.

Concurrence à gauche et création de Maternité Heureuse

Dans la conjoncture nouvelle créée par le Front Républicain et en relation avec l'apparition récente de la cause contraceptive, plusieurs propositions de loi vont être déposées au cours des premiers mois de l'année 1956 visant l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi de 1920. Dans un « état du jeu politique où chaque groupe joue sa propre partie sans se soucier des camps plus larges auxquels il pourrait se rattacher »[1], la concurrence à gauche entre partis ou certains élus à la fois *rivaux*, pour la captation et la représentation de certaines clientèles, mais aussi partiellement *associés* dans le cadre d'un soutien plus ou moins franc à la coalition gouvernementale en cours, ou alors, dans le but de faire advenir d'autres formes d'alliances (*e.g.* Front Populaire), conduisit à la multiplication de textes sur la question contraceptive tant « les thèmes que produisent les entrepreneurs politiques n'existent que *relationnellement* : les hommes politiques se répond[ant] les uns les autres, même lors qu'ils prétendent « ne pas se déterminer par rapport aux autres » »[2]. Dès lors, cette série de prises de position parlementaires eut pour effet de maintenir une forte attention publique[3] autour de la question contraceptive au début de la législature[4]. Parallèlement, la dynamique dans l'univers politique autour de la cause contraceptive sera renforcée par la création de l'association Maternité Heureuse.

1. Une succession de propositions de loi

Interrogé par *France Observateur* dans le cadre de la campagne menée conjointement avec son propre journal, E. d'Astier de la Vigerie avait annoncé dès la fin de l'année 1955 son intention, en tant que député d'Ille-et-Vilaine, de déposer un texte pour abroger les articles 3 et 4 de la loi de 1920. Celui qui voyait dans son action politique une entreprise visant d'abord à faire « avancer les mœurs, le monde, non la morale »[5], déclare à cette occasion :

> « Pour conclure la campagne de *Libération*, j'avais proposé une loi tendant à abroger les articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1920 sur la propagande anticonceptionnelle et à donner les moyens de prévenir le fléau des avortements en autorisant la vente de produits anticonceptionnels (...). La dissolution à l'Assemblée a empêché cette

[1] Daniel Gaxie, « Les structures politiques des institutions. L'exemple de la Quatrième République », *Politix*, 20, 1992, p. 76.
[2] Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Paris, PUF, 2006, p. 50.
[3] On en trouvera un indice dans le corpus d'articles analysé par Anne-Laure Benilan sur la période allant d'octobre 1955 à juin 1956. Sans prétendre à l'exhaustivité, elle a repéré 144 articles dans 28 journaux traitant dans la cause contraceptive, avec une forte accélération à partir du début de l'année 1956. Voir : Anne-Laure Benilan, *La première campagne de presse sur le contrôle des naissances...*, *op. cit.*
[4] Philip Williams observe à propos du grand nombre de textes déposés sous la Quatrième République : « (...) le nombre de ces propositions peut tromper. Une revendication précise pouvait entraîner, si elle intéressait le pays tout entier, le dépôt d'une proposition de loi par chacun des partis politiques ou, si elle restait purement locale, par chacun des parlementaires intéressés » (Philip Williams, *La vie politique sous la Quatrième République*, Paris, Armand Colin, 1971, p. 440).
[5] Francis Crémieux, *Entretiens...*, *op. cit.*, p. 147.

> proposition de voir le jour. Mais l'opinion étant maintenant saisie, nul doute que la prochaine législature ne manquera pas, en dépit d'une opposition doctrinale, de considérer la nécessité de réviser notre législation prohibitive dans l'intérêt sanitaire et moral des femmes et aussi des hommes de ce pays qui se flatte de laisser aux individus le libre jeu de leur conscience »[1].

Au mois de janvier 1956, la coopération en équipe entre le couple Weill-Hallé et *Libération* se poursuit. Bénéficiant de la parentèle de B. Weill-Hallé qui est le grand oncle de Jérôme Lindon, le patron des Éditions de Minuit – la mère de ce dernier, Thérèse Lindon, est la fille de la sœur du pédiatre –, J. Derogy publie dans cette maison un ouvrage intitulé *Des enfants malgré nous* qui reprend et développe les articles que ce dernier avait fait paraître dans le cadre la campagne de presse de l'automne[2]. M.-A. Lagroua Weill-Hallé en assure la préface. L'ouvrage connaît un certain retentissement, ce qui renforce probablement la croyance en l'existence d'une opportunité à saisir chez E. d'Astier de la Vigerie. En outre, prendre cette initiative et, en cas de réussite, en toucher les bénéfices symboliques pour lui, l'UP et *Libération*, permettait de répondre à l'impérieuse nécessité de marquer une autonomie (relative) par rapport au PCF dont, nous l'avons rappelé plus haut, l'ancien résistant et ses amis dépendaient par ailleurs structurellement. Mais, dans le même temps, il est probable que les progressistes aient escompté par ce biais provoquer, au moins ponctuellement, la formation d'une logique de Front Populaire qu'ils avaient appelé de leurs vœux dès les résultats des élections de janvier connus. Ainsi, une proposition de loi fut-elle déposée la fin du mois de février par les députés progressistes E. d'Astier de la Vigerie, Pierre Dreyfus-Schmidt[3] et, Pierre Ferrand, un médecin de la Creuse[4]. Dans un article paru début mars dans les colonnes de *France Observateur*, ce dernier expliquait longuement sa prise de position en faisant d'abord valoir la question de la condition des femmes :

> « Les conditions de la vie moderne, les résultats acquis par les femmes dans leur lutte pour l'égalité des droits et des devoirs avec les hommes donnent chaque jour à nos compagnes le moyen d'affirmer davantage leur supériorité physique et morale. Mais

---

[1] *France Observateur*, 1er décembre 1955.

[2] En entretien, É. Sullerot indique :

« - Alors là on a trouvé un éditeur assez facilement en la personne de Jérôme Lindon, les Éditions de Minuit, dont la mère était donc parmi les membres fondateurs [de l'association. Voir *infra*], Mme Raymond Lindon…

- *D'accord, c'était la même famille…*

- Oui c'est ça. Elle était née Citroën, c'est vraiment les grands juifs très très ouverts et puissants. Bon. C'était une des filles d'André Citroën [et la nièce de B. Weill-Hallé], bon…Alors, Jérôme Lindon avait à ce moment-là fondé les Éditions de Minuit pendant la guerre, mais il avait une toute petite maison d'édition, euh, tout ce qu'il y a de plus puritaine…Je veux dire par là que y avait pas d'argent, pas de voiture, il allait en bicyclette etc., mais il nous a publié gratis. J'ai les premiers bulletins là, j'ai même les premières épreuves du bulletin. C'était les Éditions de Minuit qui nous l'imprimaient et qui donc a imprimé le livre de Jacques Derogy » (Entretien avec Évelyne Sullerot). Irène Lindon, la fille de J. Lindon, aujourd'hui à la tête des Éditions de Minuit, nous a confirmé dans un échange de courriels ces liens et l'aide apportée aux primo-entrepreneurs de cause.

[3] P. Dreyfus-Schmidt (1902-1964) est un avocat. Député de Belfort à la Libération, il est issu des rangs radicaux et participe à la fondation de l'UP après son exclusion du Parti Radical pour cause de défense d'une ligne qui prônait le rassemblement à gauche sans exclusive. Voir : http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/7757.

[4] Voir : http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/2969.

> il est un terrain sur lequel leur équilibre est souvent compromis et leur avenir menacé : le terrain sexuel ».

Et d'égrener par la suite ses « souvenirs d'hôpitaux » en rapport avec les avortements clandestins, avant de conclure après un tour d'horizon de la situation dans d'autres pays :

> « Quant à nous, nous persistons à croire, à la suite d'une pratique médicale publique et hospitalière de vingt ans, qu'il est souhaitable que le geste du semeur ne soit pas toujours fécond et, que, pour le bon équilibre et la répercussion heureuse de la sexualité chez la femme, il est également souhaitable d'obtenir que les hommes puissent ne pas avoir des rapports sexuels uniquement pour produire des enfants. Raison de notre participation à la proposition de loi (...) et pour la défense de laquelle nous saurons apporter au débat un volumineux dossier, persuadé que c'est là le seul moyen de faire reculer le révoltant fléau social des avortements provoqués et de faire reconquérir à la femme sa dignité tout en assumant sa condition charnelle »[1].

Après un long « exposé des motifs » qui reprenait les arguments développés depuis quelques mois par les primo-entrepreneurs de la cause contraceptive (objectifs démographiques non atteints par la loi ; contraception comme moyen de lutte contre l'avortement ; convocation d'exemples étrangers), la proposition de loi des progressistes se limitait à un article unique réclamant l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi de 1920.

Deux semaines plus tard, c'est au tour d'un groupe d'élus mendésistes de déposer une proposition de loi sur le bureau de l'Assemblée Nationale. Emmené par Charles Hernu, on compte parmi les signataires Guy Cupfer, Pierre Naudet, Michel Soulié, Claude Panier, Roger Chatelain, Léon Hovnanian et Jean de Lipkowski. Relativement jeunes – l'âge moyen est 39,2 ans ; le moins vieux, C. Hernu, a 33 ans –, il s'agit également de primo-députés élus sous l'étiquette mendésiste à la faveur de la dynamique du Front Républicain, soit l'illustration parfaite du « jeune député » auquel s'adressait F. Giroud dans les colonnes de *L'Express* un mois plus tôt. Par ailleurs, plusieurs d'entre eux (C. Hernu, L. Hovnanian, P. Naudet, C. Panier) appartenaient au Club des Jacobins créé en 1951. Venus du radicalisme, prônant l'association entre « morale et politique »[2], la réaffirmation de la « croyance dans le progrès »[3], partisans en outre de l'union de la gauche – y compris avec les communistes – et du rassemblement des « vrais progressistes »[4], ils ont accompagné P. Mendès-France dans sa conquête du parti radical en 1955 en vue de le porter à nouveau au pouvoir. Toutefois, contrairement à lui, ils réclameront la constitution d'un Front Populaire après le résultat des élections de 1956, puis formeront un groupe d'« élus protestataires »[5] face aux premières désillusions éprouvées devant le manque d'audace des initiatives du gouvernement Mollet[6]. La proposition de loi qu'ils déposent à la mi-mars sera rigoureusement identique à celle des progressistes, tant dans son « exposé des

---

[1] *France Observateur*, 15 mars 1956.
[2] Philippe Reclus, *La république impatiente. Le Club des Jacobins 1951-1958*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987 p. 78.
[3] *Ibid.*,
[4] *Ibid.* p. 85
[5] *Ibid.*, p. 138 et suiv.
[6] Sur l'ensemble de ces aspects, voir : Philippe Reclus, *La république impatiente...*, *op. cit.*

motifs » que dans sa demande de suppression des articles 3 et 4 de la loi de 1920. Cette similitude tend à prouver l'existence d'une coordination entre ces deux groupes d'élus et le couple Weill-Hallé dont on rappellera qu'ils étaient tous partie prenante d'entreprises à gauche caractérisées par la recherche, sous des modalités et selon des degrés divers, d'union avec le PCF[1].

Fin mai, des députés issus du principal parti de la coalition gouvernementale (SFIO) déposent à leur tour un texte. Portée par René Dejean, la proposition a pour autres signataires, Max Juvénal, Marcel Mérigonde, Germaine Degrond et Rachel Lempereur. Le profil de ces socialistes est assez différent de celui des radicaux mendésistes. Fait notable, on compte parmi eux deux femmes[2]. L'âge moyen est sensiblement plus élevé qui s'élève à 52 ans, même si le premier signataire, R. Dejean, un avocat ariégeois, n'a que 41 ans. Par ailleurs, sur les cinq élus, seuls deux d'entre eux – M. Juvénal et M. Mérigonde – sont des primo-députés, les autres ayant été élus au lendemain de la guerre ou au début des années 50. Le texte de loi ne reproduit pas celui des radicaux et des progressistes. Son « exposé des motifs » est sensiblement plus court. Il insiste particulièrement sur les dégâts provoqués par l'avortement et souligne que « seules des mesures sociales, qui donneraient à la mère une pleine sécurité pour le bien-être de son enfant, permettraient de lutter efficacement »[3] contre celui-ci. En outre, à la différence des textes précédents, celui-ci ne se contente pas de proposer l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi de 1920. Il contient en effet des dispositions qui visent à maintenir spécifiquement une interdiction sur la publicité en faveur des moyens de contraception et à encadrer la vente de ces derniers en pharmacie.

---

[1] Dans ses mémoires, P. Simon associe implicitement ces deux entreprises, qui indique : « (...) l'offensive en faveur de la contraception, au départ, sera développée par des radicaux-socialistes, comme Charles Hernu avec qui nous fondâmes le Club des Jacobins, et des progressistes, tel d'Astier de la Vigerie » (Pierre Simon, *De la vie avant toute chose*, *op. cit.*, p. 95). Notons toutefois que, dans cet extrait, ce dernier, par le simple fait de commencer – volontairement ou non – son énumération par les radicaux, tend à suggérer que le premier dépôt de loi aurait été initié par des mendésistes, alors que ce sont bien les progressistes, en lien avec le couple Weill-Hallé, qui en ont été les artisans. Dans un entretien plus récent, P. Simon se faisait plus tranchant encore : « La première [proposition de loi] venait des mendésistes, vers 1954-1955 [sic]. Je me souviens de quelques noms comme Charles Hernu par exemple (...), Emmanuel d'Astier de la Vigerie, tout un groupe de copains » (Pierre Simon, « Témoignage de Pierre Simon » in Christine Bard et Janine Mossuz-Lavau (dir.), *Le Planning familial...*, *op. cit.* p. 144). Cela étant, la confusion, cinquante ans plus tard, dans la mémoire de ce témoin entre les appartenances politiques respectives de C. Hernu et d'E. d'Astier de la Vigerie sont un bon indicateur d'une certaine proximité qui avait pu exister entre ces groupes (mendésistes des Jacobins et progressistes) et, surtout, de la coordination qui, vraisemblablement, avait eu lieu entre eux à cette date autour dans la question contraceptive.

[2] On compte dans cette législature 18 femmes députées. Ancienne journaliste après avoir exercé un temps comme sténo-dactylo, G. Degrond (1894-1991) milite à la SFIO depuis la fin des années 1910. Responsable socialiste dans la fédération de Seine-et-Oise, elle sera élue dans cette circonscription après la guerre (voir : http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/2228). De son côté, R. Lempereur (1896-1980) est une directrice d'école. Militante syndicaliste dans le Nord, elle est membre du Comité National des Femmes Socialistes avant la guerre. À la Libération, elle devient conseillère générale du canton de Lille Sud-Est. Elle siège également comme adjointe au conseil municipal (voir : http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/7757).

[3] *Proposition de loi n°1963 tendant à réglementer la prophylaxie anticonceptionnelle présentée par MM. Dejean, Juvenal, Mérigonde, Mmes Degrond, Lempereur et les membres du groupe socialiste*, p. 2.

2. Naissance d'une association

En même temps que la cause contraceptive connaissait une politisation à travers une succession de dépôts de proposition de loi à l'Assemblée Nationale, une association était créée pour la promouvoir. Si l'on en croit sur ce point le témoignage d'É. Sullerot, le seul disponible sur cette période, la création de Maternité Heureuse (MH), nom de l'association avant sa transformation en MFPF en 1960, et la campagne de presse de l'automne 1955 avaient été conçu comme *les deux volets d'une même stratégie*. C'est vraisemblablement B. Weill-Hallé qui en eut l'idée. É. Sullerot (voir encadré 1.7) avait rencontré M.-A. Lagroua Weill-Hallé après qu'elle avait lu un article dans *Le Monde* au sujet de son intervention devant l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Si l'on s'en tient à ses déclarations, c'est elle qui aurait alors suggéré à la jeune gynécologue l'idée d'une association. Mais c'est le mari de cette dernière qui aurait estimé qu'il fallait l'inscrire dans le cadre d'une entreprise plus large visant à interpeller l'« opinion ». En entretien, elle rappelle :

> « Donc quand mon mari m'a montré ça [l'article du *Monde*], j'ai noté le nom compliqué de cette Mme Lagroua Weill-Hallé et, euh, j'ai cherché dans l'annuaire du téléphone…Bon, je lui ai écrit…Je lui ai écrit en lui disant : « Tant qu'on s'adresse à des hommes ils feront rien, mais *il faut que nous fassions une association de femmes* »…Donc, nous avons, euh…elle m'a téléphoné au reçu de ma lettre, moi je lui disais j'ai pas d'argent, j'ai pas de temps, j'ai quatre enfants, euh etc….Mais je me mets entièrement à votre disposition pour (*léger rire*) etc. Et je lui disais simplement des femmes…Alors, euh, elle m'a téléphoné. En arrivant pour la voir, je m'attendais à, euh, une dame…une vieille dame comme je suis maintenant quoi…décorée et tout, qui allait parler à l'Académie, puis j'ai trouvé une jeune femme charmante, et qui m'a dit : « Écoutez, moi je suis tout à fait d'accord ; est-ce que vous voulez bien que je fasse venir mon mari, parce que cette idée d'association l'intéresse et, euh, bon… ». Donc, est rentré ce grand vieillard qu'avait 83 ans à l'époque [en réalité, 81 ans], avec un regard d'aigle et, euh, qui s'est mis à me dire : « *Vous comprenez dans une chose aussi compliquée, il faut songer à la stratégie et il faut faire bouger plusieurs pans de l'opinion* en se gardant tout le temps d'être arrêté, parce que la loi de 1920 interdisait de parler de ces sujets ». Plus loin, elle poursuit : il disait euh, *vous allez faire votre association, mais avant il faut que nous fassions une sensibilisation de l'opinion* et là, euh, il a proposé donc une longue série d'articles dans *Libération* qui ont été confiés à Jacques Derogy »[1].

Les statuts de l'association furent déposés à la préfecture le 8 mars, soit quelques jours après le dépôt de la proposition de loi des progressistes. Conformément à ce qu'É. Sullerot avait suggéré, le CA était exclusivement composé de femmes. Pour autant, de cela, il ne faudrait pas

[1] Entretien avec Évelyne Sullerot (souligné par nous). Dans le même sens, voir : Évelyne Sullerot, « Hommage à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé », *op. cit.*, p. 284. On retrouve cette version dans un livre récent d'entretiens énoncée sous la forme suivante : « Il [B. Weill-Hallé] m'a annoncé d'emblée : « J'ai imaginé toute une stratégie pour sortir tout le monde des conditions déplorables dans lesquelles nous vivons, mais je n'avais pas pensé à une association de femmes ». (…) L'idée de créer une association de femmes n'étaient pas du tout venue à l'esprit ni de M^r^ ni de Mme Weill-Hallé. Ils ont convenu qu'il fallait y réfléchir ensemble. Moi, j'étais une petite jeune femme sans aucun titre alors qu'eux, surtout lui, étaient très importants, mais mon projet les a vraiment intéressés » (Évelyne Sullerot et Bernard Morlino, *L'insoumise…*, *op. cit.*, p. 19).

conclure trop rapidement que, en ces débuts, l'entreprise de constitution de la cause contraceptive fut une affaire prise en charge par des femmes et que la mixité ne serait intervenue qu'au début des années 60 dans le cadre du MFPF (sur les rapports sociaux de sexe dans l'organisation à cette période, voir le chapitre 3). Tous les éléments que nous avons livrés jusqu'ici tendent à montrer que le travail destiné à faire cristalliser la cause fut au contraire mené par des entrepreneurs homme et des entrepreneurs femme. Sitôt que l'on replace la création de l'association dans le contexte politique du début de l'année 1956, la coordination et la complémentarité entre des journalistes, des députés, et des femmes comme M.-A. Lagroua Weill-Hallé ou É. Sullerot, apparaissent clairement. Du reste, le rôle de B. Weill-Hallé semble une nouvelle fois crucial dans la création de l'association, lequel, si l'on suit encore É. Sullerot, a élaboré de façon intentionnelle un plan stratégique mais aussi mobilisé une avocate de sa connaissance « pour (...) conseiller et éventuellement (...) défendre »[1] les fondatrices de l'association. En revanche, ce qui est vrai, c'est que, dans cette phase de politisation, on constate une division sexuée implicite des tâches : aux hommes le travail de représentation de la cause dans l'univers politique (E. d'Astier de la Vigerie ; B. Weill-Hallé en tant qu'intermédiaire) dont les femmes tendent à être structurellement exclues à cette période ; aux femmes le soin d'investir le domaine associatif.

Encadré 1.7 Évelyne Sullerot : une jeune mère dotée d'une « fureur de réaliser »[2]

Née en 1924, É. Sullerot est le troisième enfant d'une fratrie de cinq. Ses parents appartiennent à deux branches du protestantisme : son père est issu d'une famille luthérienne de protestants alsaciens ayant fait le choix de la France en 1870 ; de son côté, sa mère provient d'une lignée des pasteurs cévenols et bourguignons. Son père sera lui-même pasteur. Par la suite, il reprendra des études de médecine, puis, tout en continuant à exercer son ministère, deviendra psychiatre et ouvrira une clinique dans la forêt de Compiègne fréquentée en particulier par la haute société protestante. É. Sullerot décrit sa famille comme fortement marquée par une foi protestante valorisant, par esprit de mission, l'altruisme et le souci des autres, incitations qui semblent avoir abouti à la formation précoce chez elle de dispositions à l'engagement social et politique. Elle déclare par exemple : « J'ai été élevée dans un milieu très particulier, très ouvert. On ne parlait jamais d'argent parce qu'on n'en avait pas et qu'on ne cherchait pas à en avoir, mais on voulait *toujours servir telle ou telle cause*. En politique, j'ai toujours été du côté où cela ne va pas. À la recherche de plus d'égalité entre les êtres, pour les aider à combler leurs retards ou atténuer leur souffrance »[3]. Ailleurs, elle relève dans le même sens : « J'ai très vite compris que ma famille était assez exceptionnelle, tous animés par une sorte de *mission* (…) Mes parents mettaient leur *foi évangélique en action*, ils étaient concrètement ouverts à toutes les misères »[4]. Ou note encore : « Moi, *j'ai été entraînée à être rebelle par le climat de ma famille. Je n'avais pas le droit de rester sans rien faire pour les autres. « Les autres » étaient, pour ma mère, le fin du fin de la morale*. (…) Éveilleur, c'est peut-être mieux que rebelle. Les éveilleurs vont de l'avant »[5]. Sa socialisation politique semble avoir été importante dans son enfance. En entretien, elle qualifie ses parents de « Front popu »[6], prenant partie pour les républicains espagnols et condamnant avec véhémence les accords de Munich (en signe de protestation, sa mère se serait habillée en noir à l'annonce de leur signature par Daladier). D'après son témoignage, sa grand-mère maternelle joua également un rôle important dans son apprentissage

[1] *Ibid*.
[2] Entretien avec Évelyne Sullerot.
[3] Évelyne Sullerot et Bernard Morlino, *L'insoumise…*, *op. cit.*, p. 71 (souligné par nous).
[4] *Ibid*., p. 92 (souligné par nous).
[5] *Ibid*., p. 122 (souligné par nous).
[6] Entretien avec Évelyne Sullerot.

social et politique : fortement investie dans les œuvres protestantes, celle-ci portait haut l'héritage dreyfusard au point d'avoir appelé sa fille – la mère d'É. Sullerot, donc – Émilie-Georgette en hommage à deux des grands défenseurs du capitaine Dreyfus, Émile Zola et le lieutenant-colonel Georges Picquard.

Par ailleurs, selon ses dires, sa mère la sensibilise très tôt au sort réservé aux femmes, réclame le droit de vote et prône l'indépendance économique : « Elle m'a très tôt éveillé à la condition des femmes. C'était une pionnière du féminisme (…). Ma mère me désignait souvent un ivrogne en disant : « Tu vois, celui-là, il vote, mais moi je n'ai pas le droit de voter » (…). Elle s'intéressait passionnément à la politique et trouvait injuste que les femmes ne puissent pas voter »[1]. Elle rappelle : « Elle voulait pour moi que je ne sois pas dépendante de mon mari ni psychologiquement ni financièrement »[2].

E. Sullerot passe le début de la guerre dans le Sud de la France avec sa mère, qui est malade, accompagnée de ses frères et sœurs. Éprouvant, à l'image de ses parents, de l'aversion pour Pétain et le régime de Vichy, elle retourne en classe un portrait du Maréchal, manifestant à cette occasion certaines des dispositions et croyances à la critique qu'elle a héritées dans le cadre familial. Ce geste symbolique de refus lui vaut une arrestation et un court séjour en prison. Jugée, elle sera finalement acquittée. En 1942, sa famille retourne à Paris. Elle entre à Sciences-Po. Toutefois, ses études vont être interrompues par la mort brutale de sa mère en 1943 suite de ses problèmes respiratoires. Elle prend alors en charge ses plus jeunes frères et sœurs. Parallèlement, elle rejoint un mouvement de résistance en compagnie de son petit ami et d'un de ses frères, et fait office d'agent de liaison. À la suite d'un concours de circonstances, elle passe une partie du printemps et de l'été 1944 dans le maquis de Sologne.

À la fin de la guerre, É. Sullerot reprend ses études à Sciences-Po. Elle se marie et a rapidement deux enfants. Si elle exerce un temps comme enseignante remplaçante dans un lycée parisien, sa première grossesse met un terme à cette première expérience. L'après-guerre engendre un sentiment intense de déception chez la jeune femme. Affrontant des conditions matérielles profondément dégradées par les pénuries diverses rendant les tâches domestiques auxquelles le mariage l'assigne particulièrement pénibles, ayant dû, en outre, renoncer – au moins provisoirement – à ses aspirations intellectuelles et professionnelles pour s'occuper d'enfants, E. Sullerot, disposée familialement à revendiquer une certaine indépendance pour elle et à s'investir à l'« extérieur », en particulier dans une activité professionnelle en rapport avec son capital scolaire, éprouve de façon persistante un sentiment d'étiolement qu'elle croit repérer chez nombre de femmes de sa génération, à tout le moins chez ses amies et ses parentes. Se replongeant dans la période de la fin des années 40 et du début des années 50, elle note : « Les femmes perdaient leur vitalité et leur créativité à se noyer dans des tâches ménagères, chaque femme était isolée dans son intérieur, sans beaucoup de contacts »[3]. C'est dans ce contexte que la question des grossesses non voulues se pose à elle et aux femmes qui l'entourent. Elle se souvient : « (…) mes belles-sœurs, et mes sœurs et belles-sœurs, étaient dans le même cas, toutes mes amies étaient dans le même cas, on ne pensait qu'à ça, on ne parlait que de ça. Alors par exemple la terreur quand on avait un jour pendant ses règles »[4]. Si nombre d'entre elles envisagent parfois une stérilisation, É. Sullerot juge pour sa part cette possibilité inacceptable : « Mes amies, cousines, belles-sœurs se disaient lassent et certaines me confiaient qu'elles souhaitaient aller en Suisse se faire stériliser. Moi qui étais une mère passionnée, je trouvais ce genre de souhait abominable. Arriver à souhaiter de se faire stériliser traduisait un état tout à fait anormal, provoqué par une société mal construite »[5]. Du reste, par son frère, un étudiant en médecine, elle mesure l'ampleur des avortements clandestins et de leurs conséquences tragiques sur nombre de femmes. Elle se souvient : « Cela me révulsait ; c'est pourquoi j'ai réagi immédiatement quand j'ai appris que la gynécologue Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé se préoccupait du sujet »[6].

Bref, pour comprendre l'empressement mis par É Sullerot à se rapprocher du couple Weill-Hallé, il convient de combiner tous les éléments que nous venons de rappeler. En effet, son investissement dans la cause contraceptive en tant que cause illégale et illégitime est d'abord le produit d'une socialisation

[1] Évelyne Sullerot et Bernard Morlino, *L'insoumise…*, *op. cit.*, p. 91.
[2] *Ibid.*, p. 118.
[3] *Ibid.*, p. 168.
[4] Entretien avec Évelyne Sullerot.
[5] Évelyne Sullerot et Bernard Morlino, *L'insoumise…*, *op. cit.*, p. 169.
[6] *Ibid.*, p. 170.

inséparablement religieuse et politique qui valorise l'engagement et le dévouement pour les autres. Ensuite, E. Sullerot possède une certaine disposition à la critique comme l'atteste l'épisode du portrait du Maréchal Pétain retourné par provocation et l'arrestation qui s'en est suivie, puis, par la suite, son appartenance à la Résistance. À ce complexe de compétences et d'appétence pour l'action (elle déclare de façon significative : « (…) bon y suffit pas de plaindre, si on peut faire quelque chose il faut agir »[1]) doublées d'une propension à la prise de risque et au refus, s'ajoute une sensibilisation précoce à la question de la condition des femmes et à la valorisation de leur indépendance. Ayant ainsi poursuivi des études supérieures et s'étant ensuite trouvée contrariée dans ses ambitions professionnelles et intellectuelles par sa situation de jeune femme mariée devant élever des enfants, il n'est guère surprenant qu'elle ait perçu très favorablement l'action de M.-A. Lagroua Weill-Hallé et, en raison même de toutes ces expériences passées, se soit particulièrement sentie *disposée* à la rejoindre.

Qui sont les femmes qui rejoignent M.-A. Lagroua Weill-Hallé et É. Sullerot au moment de la création de MH ? Delphine Naudier a souligné que, dans les premières années, la vingtaine de membres de l'association formait un « entre-soi social »[2] qui se recrutait majoritairement dans la bourgeoisie. On peut tenter d'affiner brièvement ce portrait et s'efforcer de mieux saisir les modalités de recrutement des fondatrices de l'association. Si l'on s'en tient à la reproduction du document déposé à la préfecture au mois de mars[3] et aux informations qu'il contient, on repère la présence de 23 personnes. L'âge moyen est de 42,4 ans. Toutefois, lorsque l'on considère uniquement les membres du bureau, la moyenne descend à 37,2 ans. Ce chiffre laisse supposer que les plus engagées parmi les fondatrices étaient vraisemblablement des femmes au premier chef concernées par la question du libre contrôle de la fécondité (3 membres du bureau sur 8 ont entre 28 et 32 ans). Ce que du reste confirme indirectement É. Sullerot, qui rappelle qu'elle et M.-A. Lagroua Weill-Hallé voulaient « qu'elles soient toutes mères de familles, nous étions toutes mères de trois enfants d'ailleurs dans ce truc... »[4] pour éviter l'accusation d'hostilité à la famille ou d'atteinte à l'intérêt national généralement portée contre ce type de revendication. Si, en l'état actuel de nos connaissances, nous pouvons difficilement confirmer ce point (3 enfants par femmes), en revanche, on peut remarquer que plusieurs d'entre elles travaillaient. Sur le document déposé à la préfecture, 9 femmes déclarent une activité (soit près de 40 % du total). On repère 3 médecins, 1 avocate, 2 professeurs, 1 bibliothécaire, 1 secrétaire et plusieurs femmes de lettre à la notoriété plus ou moins établie (*e.g.* Clara Malraux). En outre, on peut remarquer que plusieurs de ces fondatrices sont les épouses d'hommes dotés d'un certain capital symbolique. À ce titre, É. Sullerot rappelle que B. Weill-Hallé l'avait incitée à prospecter des soutiens de ce type pour éviter d'éventuelles poursuites judiciaires : « Vous cherchez les femmes que vous allez mettre dans votre association : il faut qu'elles soient toutes mères de familles et il faut quelques-unes dont le mari soit intouchable…par la police »[5]. Mieux, il semble même que ce soit lui qui, une fois encore, ait mobilisé son portefeuille

[1] Entretien avec Évelyne Sullerot.
[2] Delphine Naudier, « Les relais culturels… », *op. cit.*, p. 128.
[3] Ce document nous a été fourni par É. Sullerot.
[4] Entretien avec Évelyne Sullerot.
[5] *Ibid.*

relationnel pour enrôler des personnes à l'honorabilité sociale insoupçonnable[1]. De fait, Mme Monod est la femme de Gabriel Monod, directeur de l'enseignement secondaire à la Libération et artisan du plan Langevin-Wallon. Louise Ardant a pour mari Gabriel Ardant, haut fonctionnaire, commissaire général à la productivité. Le mari de T. Lindon est avocat général près la Cour de Cassation. L'époux de Nadine Gorse est un parlementaire, plusieurs fois sous-secrétaire d'État dans les gouvernements de la Libération et ancien membre du cabinet de De Gaulle à Alger, tandis que celui de Nicole de Boisanger est un inspecteur des finances qui fut par le passé gouverneur de la Banque de France.

Tableau 1.2 Les fondatrices de Maternité Heureuse en mars 1956

	Nom	Age	Adresse	Profession	Fonction
Bureau	Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé	40	Paris 16	gynécologue	Présidente
	Mme Monod	38	Paris 6		vice-présidente
	Louise Ardant	50	Paris 7		vice-présidente
	Madeleine Barthélémy-Maudale		Paris 12	professeur	vice-présidente
	Evelyne Sullerot	32	Paris 5		secrétaire générale
	Marie-Françoise Vilnet	25	Paris 17	secrétaire	secrétaire adjointe
	Marie-Madeleine Rondeleux	28	Paris 5		secrétaire adjointe
	Simone Baur	51	Paris 16		Trésorière
	Odette Delteil	44	Paris 16		trésorière adjointe
CA	Anne-Marie Dourlen-Rollier	35	Paris 16	avocate	
	Nicole de Boisanger	36	Paris 16	femme de lettres	
	Nicole Domenach		Châtenay-Malabry	professeur	
	Madeleine Ttric	54	Paris 16		
	Francisca Granier		Paris 5		
	Thérèse Lindon	54	Paris 16		

[1] A ce sujet, É. Sullerot indique : « Il [B. Weill-Hallé] a préconisé que nous y introduisions des femmes célèbres, plus exactement des femmes d'hommes célèbres qu'on n'oserait pas inquiéter. *Il nous a donc proposé de puiser dans son carnet d'adresses* » (Évelyne Sullerot et Bernard Morlino, *L'insoumise…*, *op. cit.*, p. 19, souligné par nous).

	Clara Malraux	59	Paris 13	femme de lettres	
	Marguerite Drevet	55	Paris 14	bibliothécaire	
	Jacqueline Cottard	36	Melun	médecin	
	Solange de la Baume	46	Paris 16	femme de lettres	
	Nadine Gorse	30	Paris 16	femme de lettres	
	Paulette Descamps	54	Paris 16	médecin	
	Anne-Marie Even	44	Paris 16		
	Andrée Marty-Capgras	58	Paris 10	journaliste	

Deux remarques encore à propos de ce noyau de fondatrices. D'abord, sa constitution repose sur la mobilisation de liens et de sociabilités préexistantes. Parmi ceux que l'on peut identifier facilement, notons la présence de plusieurs parents du couple Weill-Hallé : à côté de T. Lindon dont on a déjà indiqué les liens avec B. Weill-Hallé, on relève la présence de Simone Baur, une autre parente du pédiatre qui va jouer un rôle central par la suite dans le développement de MH et du MFPF (voir chapitre 3). De ce point de vue, cette mobilisation de la parentèle concernant au premier chef des femmes de la bourgeoisie, rappelle celle que l'on observe à la fin du XIXème siècle dans l'univers féminin de la réforme sociale[1]. À côté de ce premier type de liens, on repère également la centralité d'une sociabilité de quartier comme expression spatiale de l'appartenance de classe. De ce point de vue, il est frappant de constater que près de la moitié des fondatrices (11 femmes sur 23) sont domiciliées dans le 16ème arrondissement de Paris, comme M.-A. Lagroua Weill-Hallé. L'autre arrondissement le plus représenté – loin derrière, cependant – est le 5ème (3 personnes) *i.e.* celui d'É. Sullerot[2], et seules 2 fondatrices sont domiciliées hors de Paris. Si ces éléments confirment le caractère bourgeois qui marque le noyau des fondatrices, ils suggèrent également l'importance potentielle de liens de proximité spatiale et de la sociabilité locale pour entreprendre de façon discrète un travail de mobilisation autour d'une cause entourée d'illégalité et d'illégitimité. Ensuite, s'il a déjà été souligné que l'on retrouvait parmi ces femmes plusieurs représentantes de sensibilités religieuses différentes (protestante, catholique, juive)[3], il convient également de souligner qu'un certain nombre de ces fondatrices avaient directement partie liée avec les forces soutenant (de près ou de loin) le Front Républicain à ses débuts. Ainsi, en plus de M.-A. Lagroua Weill-Hallé dont a indiqué les

[1] Voir notamment : Françoise Battagliola, « Les réseaux de parenté et la constitution de l'univers féminin de la réforme sociale, fin du XIXème siècle-début du XXème siècle », *Annales de démographie historique*, 2, 2006, p. 77-104.
[2] De ce point de vue, il n'est pas étonnant qu'elle ait indiqué avoir ajouté, à côté de la liste des noms proposés par B. Weill-Hallé, celle de « [s]es amies » (Évelyne Sullerot et Bernard Morlino, *L'insoumise…*, *op. cit.*, p. 20)
[3] Delphine Naudier, « Les relais culturels… », *op. cit.*

liens avec l'UP, notons que le mari de N. Gorse était à cette date un parlementaire socialiste, que celui de L. Ardant était un proche de P. Mendès-France, que le mari de Madeleine Barthélémy-Madaule était un catholique de gauche membre de la direction du Mouvement pour la Paix à l'instar d'E. d'Astier de la Vigerie et de B. Weill-Hallé, ou encore, qu'Andrée Marty-Capgras était une militante socialiste journaliste à *Libération.* Si ce rappel nous paraît ici essentiel c'est que, dans le contexte de politisation de la cause contraceptive qui se déclenche au début de l'année 1956, on peut supposer que les liens partisans de certaines de ces fondatrices font tout à la fois écho, favorisent et participent la dynamique à l'œuvre en parallèle à l'Assemblée Nationale.

Le veto communiste

Pourquoi, au début de l'année 1956, les primo-entrepreneur-e-s de la cause contraceptive étaient-ils enclins à croire possible une issue législative rapide ? Pour la raison que la composition de l'Assemblée Nationale et la coalition gouvernementale étaient dominées par la gauche, que, par ailleurs, leur capital symbolique et leur respectabilité pouvaient donner à cette question une certaine crédibilité, et que, enfin, leurs liens avec ce camp étaient manifestes. Dans ces conditions, les députés progressistes et le couple Weill-Hallé avaient faits le pari qu'ils seraient rapidement rejoints par les communistes étant donné la forte proximité entre eux. Or, à leur grande surprise, tel ne fut pas le cas. En entretien, É. Sullerot se remémore : « On s'attendait à tout sauf à l'opposition des communistes »[1]. Dans une lettre publique adressée à Maurice Thorez en mai 1956, M.-A. Lagroua Weill-Hallé manifesta également sa surprise, rappelant à cette occasion sa propre inscription dans la nébuleuse communiste :

> « Votre position toute dogmatique, affirmée si rudement, nous a *d'autant plus étonnés que nous-mêmes*, qui nous flattons d'une entière liberté d'esprit, nous n'avons *pas hésité à nous mêler à des campagnes menées pour une juste cause, même lorsque l'initiative venait du parti communiste*. Et *notre signature a été souvent voisine de la vôtre*. Nous aurions souhaité rencontrer de votre part une *même compréhension* et une même indépendance ». Et de conclure en espérant « mener *une fois de plus avec vous*, pour une cause humaine, *une campagne commune* »[2].

De la même façon, un article publié dans *La Croix* pouvait s'étonner au mois d'avril :

> « Le projet [de loi] a déjà une histoire assez curieuse. Il émane du groupe progressiste de l'Assemblée ; *mais contrairement à ce qu'on pouvait attendre* d'après les relations ordinaires entre groupe progressiste le groupe communiste, il ne paraît pas devoir emporter l'adhésion des communistes (...). *Une telle divergence constituerait le premier clivage important* entre progressistes et communistes »[3].

[1] Entretien avec Évelyne Sullerot. Dans un livre, elle écrit encore : « La bataille fut rude (...). Mais, nous ne nous attendions guère à nous trouver barrées, vilipendées et combattues par...les communistes » (Évelyne Sullerot, *Le grand remue-ménage : la crise de la famille*, Paris, Fayard, 1997, p. 37).
[2] *France Observateur*, 10 mai 1956 (souligné par nous).
[3] *La Croix*, 26 avril 1956 (souligné par nous).

Bref, tout simple indiquer que la réaction communiste à la proposition de loi des progressistes avait déjoué leurs anticipations et leurs calculs ordinaires qu'ils pensaient visiblement être fondés à effectuer, sinon espérer, au regard de leur expérience passé[1].

L'épisode de l'opposition des responsables communistes est fameux, et cela d'autant plus que la position qu'il prenne à cette date paraît quelque peu paradoxale : à la fois *pour* l'abrogation complète de la loi de 1920, en mettant surtout en avant la question de l'avortement, et *contre* la proposition des députés progressistes, celle-ci déroute et ne s'éclaire partiellement que s'y on restitue la situation du PCF à cette date et ses relations complexes avec d'autres formations à gauche. Rappelons-en les principales étapes. Le 7 mars, soit juste après que l'association MH a été officiellement créée, M.-C. Vaillant-Couturier (nous reviendrons sur sa trajectoire dans le chapitre 4) prononce un discours à la Mutualité à l'occasion de la Journée de la Femme. Elle s'en prend alors avec véhémence aux partisans du libre contrôle de la fécondité :

> « Cette théorie du malthusianisme, qui fleurit périodiquement suivant les besoins du capitalisme a fait son apparition depuis quelques années, soit sous la forme cynique à l'américaine : la misère vient du fait qu'il y a trop de bouches à nourrir, vive la bombe atomique, soit sous une forme plus voilée mais aussi plus nocive : « Il y a trop d'avortements clandestins, les femmes ont « le droit de ne pas avoir d'enfants, aidons-le » ». Et d'affirmer un peu plus loin : « Aujourd'hui (...) il n'est pas vrai qu'il y ait trop d'enfants en France (...). Nous réclamons le droit à la maternité, à la maternité dans la joie, sans douleur, sans crainte ; nous voulons le droit de mettre de beaux enfants au monde, de les élever dans de bonnes conditions, d'en faire des hommes et des femmes utiles à leur pays »[2].

Le 6 avril, le Secrétariat décide d'inscrire la question à l'ordre du jour du Bureau Politique qui doit se tenir une semaine plus tard[3]. Le 13, l'équipe dirigeante décide d'organiser une riposte pour dénoncer une « campagne en faveur du néo-malthusianisme et (...) l'offensive idéologique de l'ennemi de classe », de voter « contre le projet de loi du groupe progressiste », et de « déposer un projet de loi à l'Assemblée Nationale demandant : l'abrogation des lois tendant à la répression de l'avortement, y compris de la loi réactionnaire de 1920 ; l'amnistie pour les femmes condamnées pour avortement » et des « mesures légalisant l'avortement dans certaines conditions médicales déterminées, et l'abrogation des lois réprimant la propagande anti-conceptionnelle »[4]. Le lendemain, au cours d'une journée d'étude parlementaire, M. Thorez fait un exposé devant des élus communistes au cours duquel il condamne le « *birth control* »[5]. Le 16, J. Vermeersch produit une note où elle fustige à son tour le « *birth control* » en lui opposant le « droit à la maternité ». Et de proposer alors d'« invers[er] les choses », c'est-à-dire de

---

[1] Dans sa biographie d'E. d'Astier de la Vigerie, J.-P. Tuquoi note à propos de l'opposition inattendue entre progressistes et communistes : « Les conséquences politiques de la polémique sur le contrôle des naissances n'en sont pas moins graves. *Pour la première fois, une nette cassure est apparue dans les relations entre d'Astier et le parti* : le désaccord – flagrant – a éclaté publiquement » (Jean-Pierre Tuquoi, *Emmanuel d'Astier de la Vigerie...*, *op. cit.*, p. 247, souligné par nous).

[2] Cité in *L'Humanité*, 8 mars 1956.

[3] AD Seine-Saint-Denis, Fonds PCF, Secrétariat, 2 num 4/11.

[4] AD Seine-Saint-Denis, Fonds PCF, Bureau Politique, 2 num 4/3.

[5] Voir : *Cahiers du communisme*, n°5, 1956.

« réclam[er] l'abrogation de l'article 1 de la loi [de 1920] qui vise la répression de l'avortement » pour « protest[er] contre la répression qui frappe les femmes »[1]. Le 23 avril, une réunion est organisée avec l'Assemblée des médecins communistes de la Seine et François Billoux, un haut responsable du parti, pour tenter de contrecarrer les velléités de dissidence. Le 2 mai, *L'Humanité* publie en une la célèbre « Lettre de Maurice Thorez au camarade Derogy » où le secrétaire général du PCF tance le militant communiste et l'auteur de *Des enfants malgré nous* pour avoir propagé avec son livre « des illusions que notre Parti Communiste n'a cessé et ne cessera de combattre »[2]. Le lendemain, J. Vermeersch prononce une conférence devant le groupe communiste à l'Assemblée Nationale « contre le néo-malthusianisme réactionnaire » et pour « le droit à la maternité »[3]. Le 9 mai, M. Thorez, J. Vermeersch et Gaston Plissonnier interviennent de nouveau sur la question devant le Comité Central. Le 18, *L'Humanité* publie une réponse du secrétaire général adressée à M.-A. Lagroua Weill-Hallé après que celle-ci l'a interpellé dans les colonnes de *France Observateur*. Enfin, le 25 mai, un groupe de députés communistes emmené par J. Vermeersch dépose une proposition de loi visant « à abroger le troisième alinéa de l'article 317 du Code pénal, ainsi que la loi du 31 juillet et à autoriser dans certaines conditions l'avortement thérapeutique ».

Comment expliquer la réaction d'hostilité du groupe dirigeant à l'égard de la proposition progressiste, alors même que, à la fin du mois de mai, les députés communistes demanderont la suppression de la *totalité* de la loi de 1920 – ce que les primo-entrepreneur-e-s de la cause contraceptive s'étaient bien gardés de faire –, tout en mettant exclusivement l'accent sur l'avortement ? Cette prise de position a souvent été interprétée comme une *diversion* utilisée par les responsables du PCF pour éviter de discuter du rapport Khrouchtchev qui commençait à ébranler le monde communiste depuis le mois de février, et masquer les difficultés que traversait le parti en France avec la guerre d'Algérie et la politique mise en œuvre par la SFIO. C'est la thèse développée en particulier par D. Desanti :

> « Plus irritée encore que son époux par les intellectuels partisans du polycentrisme, avides de critiques et autocritiques, obsédés par la structure du Parti, le lien avec l'URSS et la primauté de l'anticolonialisme, c'est alors que Jeannette Vermeersch eut l'idée d'une astucieuse diversion. Un député progressiste (...) avait déposé un projet pour modifier la loi de 1920 interdisant contraception et avortement. Les médecins du Parti, qui avaient tant lutté pour l'accouchement sans douleur, ont espéré que le PCF prendrait la tête d'une campagne…À la stupeur de tous, Jeannette Vermeersch prit la parole devant le groupe parlementaire (...) pour démontrer que lutter contre les maternités non désirées relevait du néo-malthusianisme et faisait le jeu de la bourgeoisie ». Elle poursuit : « Elle [J. Vermeersch] ajoutait, dans le privé, deux considérations. D'abord que plus les prolétaires ont d'enfants plus ils trouvent leur misère insupportable, donc plus ils deviennent combatifs. Ensuite – mais c'était une

[1] Note au secrétariat de Jeannette Vermeersch, 16 avril 1956, AN, Fonds Thorez-Vermeersch, 626 AP 187.
[2] *L'Humanité*, 2 mai 1956.
[3] Publiée dans le supplément de : *France Nouvelle*, 12 mai 1956.

confidence réservée aux camarades sûrs – que pendant que les cellules discuteraient de l'avortement elles oublieraient Khrouchtchev, Staline et le FLN »[1].

É. Sullerot écrit dans le même sens : « Ce ne fut que bien plus tard que nous nous aperçûmes d'une troublante coïncidence de dates : en lançant dans les cellules un grand débat contre le Planning Familial, sujet qui intéressait tout le monde, on évitait ainsi de parler du « prétendu » rapport Khrouchtchev, qui transpirait ici et là... »[2]. Dans ses mémoires inachevées, J. Derogy reprend à son compte la thèse de la diversion en se référant explicitement à D. Desanti[3]. Récemment, Annette Wieviorka a fait pièce à cette affirmation en montrant que, sur ce point, l'analyse de D. Desanti reposait sur des « souvenirs (...) flous, [une] chronologie brouillée » qui « concour[ait] à invalider une thèse qu'aucun autre élément que son témoignage ne [venait] conforter »[4]. Pour sortir du simplisme explicatif contenu dans la thèse de la diversion, il convient alors de considérer trois éléments au moins qui se conjuguent dans cette prise de position.

1) D'abord, en dépit de la surprise manifestée par les primo-entrepreneur-e-s de cause, le point de vue exprimé par les responsables communistes n'avait en fait rien de surprenant. Il correspondait aux thèses défendues par le parti depuis le milieu des années 30[5]. Si, au moment de sa création, le PCF avait pu dénoncer la loi de 1920 et déposer en 1933 une proposition de loi réclamant, en plus de la « légalisation de l'avortement », le « retour à la liberté en matière de propagande anticonceptionnelle »[6], sa ligne changea en 1935 lors du Congrès de Villeurbanne[7]. À cette date, il se rallia en effet aux thèses natalistes et à la valorisation de la famille pour ne plus en dévier dans les années d'après-guerre, au moment où le consensus sur ces questions est maximal au sein de l'univers politique (voir *supra*)[8].

2) Ensuite, on peut penser que le refus de s'aligner sur la proposition progressiste avait pour toile de fond les rapports complexes d'alliance et de concurrence entre le PCF et l'UP. On l'a

---

[1] Dominique Desanti, *Les Staliniens...*, *op. cit.*, p. 321-322. Dans un ouvrage paru à la même époque, Renée Rousseau défend une thèse similaire. Voir : Renée Rousseau, *Les femmes rouges. Chronique des années Vermeersch*, Paris, Albin Michel, 1983, 293 p.

[2] Évelyne Sullerot, *Le grand remue-ménage…*, *op. cit.*, p. 38. Précisons toutefois que, dans le même passage, É. Sullerot attribue également cette prise de position à « un puritanisme militant dont on n'a plus aujourd'hui aucune idée ».

[3] Jacques Derogy, *Une ligne de chance...*, *op. cit.*, p. 143.

[4] Annette Wieviorka, *Maurice et Jeannette. Biographie du couple Thorez*, Paris, Fayard, 2010, p. 595.

[5] Pour un constat similaire, voir : Elsa Fayolle, « Le débat sur le *birth control* : une simple diversion ? » in Fondation Gabriel Péri, *Le Parti Communiste Français et l'année 1956. Actes des journées d'étude organisées par les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis les 29 et 30 novembre 2006 à Bobigny*, Bobigny, Département de la Seine-Saint-Denis, 2007, p. 105-114.

[6] Une copie de cette proposition se trouve dans : AN, Fonds Thorez-Vermeersch, 626 AP 187.

[7] Sur les positions du PCF en ce domaine dans l'entre-deux-guerres, voir : Christine Bard et Jean-Louis Robert, « The French communist party and women 1920-1939 » in Helmut Gruber et Pamela Graves (dir.), *Women and socialism, socialism and women. Europe between the two world wars*, Oxford, Berghahn books, 1998, p. 321-347.

[8] Sur les positions communistes dans ces années, voir notamment : Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir*, *op. cit.*, p. 65 et suiv. Lors de la journée d'étude parlementaire du 14 avril, M. Thorez rappelle : « Les principes et la ligne de notre parti sont pourtant clairs sur cette question. Nous les avons mis en pratique depuis vingt-cinq ans et, au Congrès de Villeurbanne, nous avons affronté publiquement la question. Ces théories néo-malthusiennes n'ont rien à voir avec les préoccupations de la classe ouvrière. Ce qui intéresse la mère de famille, ce n'est pas le « birth control ». Ce qu'elle veut, c'est conquérir le pain pour les enfants » (*Cahiers du communisme*, n°5, 1956).

dit, les progressistes étaient dans un rapport *structurel* de dépendance à la fois symbolique, électorale et matérielle vis-à-vis des communistes, ce qui les plaçait souvent devant un dilemme impossible : « En cherchant à se différencier des communistes, ils risquaient de ne plus pouvoir rester leurs alliés pour devenir leurs concurrents, soucieux de rester leurs alliés ils ne pouvaient plus s'en différencier »[1]. En investissant la cause contraceptive pour exister à travers une initiative indépendante, ils commettaient cependant une double erreur. D'abord, en pleine guerre froide, faire la promotion de notions telle que celle du « *birth control* » forgée dans l'univers anglo-saxon, et convoquer régulièrement l'exemple américain (même si les progressistes veillaient toujours à mentionner la situation en Union Soviétique), n'étaient à l'évidence pas de nature à provoquer le ralliement de la direction communiste. Ensuite, dans la mesure où la cause contraceptive apparaissait solidaire d'enjeux relatifs au style de vie des un-e-s et des autres, l'entreprise progressiste pouvait être facilement interprétée comme une volonté d'imposer aux classes populaires une éthique particulière portée par des membres de la bourgeoisie intellectuelle[2]. Or, dans un parti construit sur la prétention à représenter les classes populaires – et, singulièrement, la classe ouvrière – par elles-mêmes au prix d'un strict contrôle biographique[3], cette proposition ne pouvait guère susciter autre chose que la suspicion et aviver l'ouvriérisme de l'organisation. Dans ces conditions, on peut penser que, derrière le refus de l'initiative des progressistes, l'enjeu était pour les responsables communistes la lutte pour la préservation d'un magistère auprès des classes populaires et, de façon plus générale, auprès de la gauche, qu'ils n'entendaient nullement céder aux représentants des professions intellectuelles, fussent-ils alliés et sympathisants du parti comme l'étaient les élus de l'UP. De ce point de vue, il n'est guère étonnant que, dans cette phase de politisation autour de la question contraceptive, les dirigeant-e-s communistes s'en soient régulièrement pris aux « intellectuels ». Lors du Comité Central des 9 et 10 mai, J. Vermeersch déclara par exemple :

> « Or pour les masses populaires, comme nous avons eu dans le passé l'occasion de combattre le néo-malthusianisme, de combattre ceux qui prêchent ces théories…il y a quelques camarades qui comprennent ce que c'est, mais le birth-control, ils croient que c'est pas la même chose. Mais oui, ils croient que le birth-control, ce n'est pas du néo-malthusianisme ! *Parce que tous les médecins, avec leurs connaissances, leur bagout* etc. , ils expliquent qu'ils sont contre le néo-malthusianisme, mais pour le birth-control. Mais j'ai eu l'occasion de *discuter avec des journalistes, des intellectuels du parti qui disent* : « nous sommes contre le néo-malthusianisme, cette théorie réactionnaire, mais nous sommes pour le birth control ! ». Or le birth-control, c'est exactement le néomalthusianisme ! ».

Un peu après, elle reprend la parole et ajoute :

> « Et le birth control à qui il va servir ? Il va servir aux masses populaires ? Non. Non, c'est pas vrai. Les avortements continueront ! Parce que les partisans du birth-control

[1] Jacques Vaudiaux, *Le progressisme en France...*, *op. cit.*, p. 50.
[2] Sur la composition sociale de l'UP et celle, en particulier, du groupe d'élus, voir : *Ibid.*, p. 80 et suiv.
[3] Sur ce point, voir notamment : Bernard Pudal, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989, 329 p. ; Bernard Pudal, *Un monde défait. Les communistes français de 1956 à nos* jours, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2009, 215 p. ; Paul Boulland, *Des vies en rouge. Militants, cadres et dirigeants du PCF (1944-1981)*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2016, 350 p.

> sont tellement convaincus que ça ne peut pas s'appliquer dans les masses populaires qu'ils disent « mais il faudra entreprendre une campagne d'éducation sexuelle » ! *Ils sont toujours prêts à faire l'éducation du peuple, ceux-là.* Or est-ce qu'il s'agit d'éducation ? Mais pas du tout camarades ! il s'agit pas d'éducation. Est-ce qu'on va faire l'éducation…je discutais avec un des responsables du, du projet de loi. Je leur ai dit : « Est-ce que vous savez que la majorité des jeunes ouvriers, des jeunes paysans, font l'amour dans la rue ? ». Or il me dit : « Vous méprisez le peuple pour dire une chose pareille ! » (*rires dans la salle*). *Enfin vous rigolez parce que vous vous en savez quelque chose* ! (*rires dans la salle et rires de J. Vermeersch*). Mais enfin, c'est vrai camarades…c'est vrai : alors, on va aller leur faire leur éducation ? (*rires dans la salle*) »[1].

On le voit, mettant volontiers en scène un « instinct de classe » censé la prémunir « des défauts et des travers de l'intellectuel d'origine petite-bourgeoise ou bourgeoise »[2], J. Vermeersch joue ici à plein de l'opposition entre « eux » (les intellectuels – y compris ceux du parti – « avec leur bagout » toujours prêts « à faire l'éducation du peuple » ; ou encore, les auteurs de la proposition de loi progressiste qui ignorent à peu près tout des « jeunes ouvriers » et de leur manière de « faire l'amour ») et « nous » *i.e.* les militants communistes « qui en savent quelque chose » parce que, dans ce cas, « l'instinct et la conscience se fondent en un alliage vertueux qui confère ses titres de noblesse à une élite ouvrière qui s'intronise elle-même »[3]. Si le rire est bien une « forme de la distance sociale » et un « affect de position » par quoi s'exprime une « position dans l'opposition à d'autres »[4], celui qui parcourt l'assistance et saisit J. Vermeersch au moment de railler l'ignorance présumée par les députés progressistes des réalités populaires, est une parfaite illustration de ce que l'opposition à la proposition de loi progressiste constitue également un *rappel à l'ordre* adressé aux représentants d'une certaine bourgeoisie intellectuelle, toujours suspects de vouloir répandre parmi les ouvriers les « vices de la bourgeoisie » selon l'expression fameuse de J. Vermeersch[5], et une *délégitimation réitérée* de leur prétention à la représentation d'un « peuple » dont ils n'auraient qu'une connaissance distante et déréalisante.

3) Enfin, il importe de replacer la réaction des dirigeants communistes dans un contexte plus large de déstabilisation du parti provoqué par la crise algérienne – les parlementaires PCF vote les pleins pouvoirs au gouvernement Mollet début mars, ce qui n'est pas sans provoquer des vagues en interne – et les remous provoqués par la diffusion progressive du rapport Khrouchtchev[6]. De ce point de vue, la question contraceptive est moins l'occasion d'une diversion de la part des dirigeants, que celle de constater une nouvelle fois l'expression de protestations inédites dans l'organisation mettant en question l'autorité de ses plus hauts

---

[1] Retranscription par nos soins de l'enregistrement audio du Comité Central conservé dans : AD Seine-Saint-Denis, Fonds PCF, 1 AV 4677 (souligné par nous).
[2] Bernard Pudal, *Prendre parti…*, *op. cit.*, p. 187.
[3] *Ibid.*
[4] Laure Flandrin, « Rire, socialisation et distance de classe. Le cas d'Alexandre, « héritier à histoires » », *Sociologie*, 1, 2011, p. 20.
[5] *France Nouvelle*, 12 mai 1956.
[6] Sur l'année 1956 au PCF, voir en particulier : Roger Martelli, *1956 communiste. Le glas d'une espérance*, Paris, La Dispute, 2006, 218 p. ; Fondation Gabriel Péri, *Le Parti Communiste Français et l'année 1956…*, *op. cit.*

responsables[1]. Ainsi, après la réunion du 23 avril entre les médecins communistes de la Seine et F. Billoux et la lecture des différents textes produits par M. Thorez et J. Vermeersch sur la question à cette période, certains d'entre eux s'autoriseront à adresser au Secrétariat une lettre collective dans laquelle ils réaffirmeront « n'avoir pas trouvé dans leur ensemble ces arguments et ces textes convaincants »[2]. Quelque temps après le dépôt de la proposition de loi, Jean Dalsace, un gynécologue pionnier en matière de contraception depuis l'entre-deux-guerres et qui, par la suite, jouera un rôle important dans la mobilisation en faveur de la cause contraceptive (voir chapitre 2), exprime dans une lettre adressée au secrétaire général son incompréhension, ainsi que son intention de ne pas suivre la ligne du parti :

> « Comme je vous l'ai dit, je pourrais me taire, faire semblant, comme tant d'autres, d'accepter cette position du parti. Mais j'ai, comme médecin, une responsabilité que personne ne peut assumer en mon nom. Cette responsabilité m'oblige à envisager chaque cas particulier, à le comprendre, et à prendre une décision. Dans cette compréhension, dans cette décision, je suis seul responsable et le Parti ne peut se substituer à moi et endosser cette responsabilité. Je continuerai donc ma lutte, car il me paraît impensable de m'incliner dans le domaine scientifique devait une position politique dans laquelle l'avis des spécialistes n'a même pas été sollicitée »[3].

Face aux velléités nouvelles d'insubordination qui apparaissaient ici et là[4], la crainte que des militants acquis à la cause contraceptive – et en particulier, ceux identifiés comme des « intellectuels » tels en premier lieu les médecins communistes – parviennent à en convaincre d'autres dans les cellules, semblait s'emparer de la direction. Lors du Comité Central des 9 et 10 mai, consacré également à la discussion des problèmes de démocratie interne suite aux premières révélations autour du rapport Khrouchtchev, J. Vermeersch met en garde, qui signale des cas où la ligne du parti serait critiquée avec succès par des militants, laissant ses défenseurs défaits, ce qui, dès lors, ouvrait la porte à une indiscipline généralisée mettant en péril l'autorité dirigeante :

---

[1] De ce point de vue, A. Wieviorka a raison d'écrire : « C'est donc bien une agitation spontanée, qui n'avait pas été anticipée, qui saisit le parti, peut-être parce que le XXème Congrès a libéré la parole. Il faut donc rendre à cet épisode, qui se situe entre le discours « attribué à Khrouchtchev » et la répression de l'insurrection de Budapest, la place qui lui est déniée dans les histoires du parti communiste, lesquelles n'en touchent pratiquement mot » (Annette Wieviorka, *Maurice et Jeannette…*, *op. cit.*, p. 595).

[2] Les membres de la Commission de Travail des Médecins Communistes auprès du Comité Central, sans date [fin avril-début mai 1956], AN, Fonds Thorez-Vermeersch, 626 AP 187.

[3] Lettre de Jean Dalsace à Maurice Thorez datée du 22 juin 1956, AN, Fonds Thorez-Vermeersch, 626 AP 187.

[4] Au-delà de l'intérêt évident que l'hebdomadaire avait dans la controverse étant donné le rôle qu'il avait joué à l'automne, *France Observateur* avait bien perçu le caractère inédit des protestations autour de la position des dirigeants communistes, qui les réinscrivait dans une crise plus générale de l'autorité à la tête du parti ayant lieu depuis le début de l'année 1956. Dans un article publié au mois de mai, on lit ainsi : « *Autre exemple* [de la crise de l'autorité à la tête du PCF] : les médecins communistes se sont vus récemment demander de condamner la campagne en faveur de la « maternité volontaire ». On sait qu'une proposition de loi a été déposée à ce sujet par trois députés progressistes. Le groupe parlementaire n'était pas, a priori, hostile. Mais Jeannette Vermeersch s'est prononcée contre le projet de loi et Maurice Thorez a assimilé la propagande pour la « maternité volontaire » à la propagande néo-malthusienne. (…) *Dans le passé cette condamnation majeure (…) aurait fait incliner toutes les têtes. Aujourd'hui elle n'a pas eu le moindre effet* sur les médecins communistes qui, dans leur grande majorité, demeurent et entendent demeurer partisans du « birth control ». C'est que *ces médecins voient désormais clairement qu'on veut leur en imposer avec un argument d'autorité* et, qu'une fois encore, le problème véritable n'a pas été sérieusement débattu » (*France Observateur*, 3 mai 1956, souligné par nous).

> « Et ça va être une grosse bataille. Il ne faut pas se le dissimuler : il y a des éléments qui sont, qui mènent la bataille. Et de plusieurs endroits nous parviennent des…des nouvelles, que les quelques membres du parti qui veulent expliquer la position du parti sur cette question quand quelqu'un soulève le problème dans une cellule, et *bien en conclusion de la discussion, c'est pas ce camarade qui convainc les autres, mais c'est les autres qui parviennent à ébranler la position de ceux qui défendent la position du parti*. Nous avons les noms de plusieurs cellules »[1].

De son côté, M. Thorez réclame que les cadres du parti aillent porter la contradiction aux différents échelons de l'organisation pour éviter que la désorientation et le trouble ne s'installent chez les militants ouvriers sous l'effet du « bagout » de certains militants intellectuels :

> « Il faut dire ça, parce que beaucoup de camarades doivent être troublés dans une cellule *quand un docteur ou une doctoresse ou un étudiant etc. vient, et avec beaucoup de bagout, trouble les camarades*. C'est probable que quand ils se trouveront en présence également d'un militant qualifié qui viendra lui exposer les points de vue de la classe ouvrière, beaucoup d'ouvriers se ressaisiront… »[2].

Face à ce qu'ils interprétaient comme un signe supplémentaire de crise, les plus hauts dirigeants communistes s'efforcèrent de maintenir une autorité mise à mal en s'appuyant de manière routinisée sur « le mode ecclésial de production doctrinale propre au stalinisme »[3] auquel ils étaient historiquement attachés, et tout particulièrement le couple Thorez-Vermeersch. Pour justifier la position du parti sur la question contraceptive et le refus de soutenir la proposition de l'UP, M. Thorez s'adonnait ainsi sans relâche à la « reprise des textes canoniques, reprise fidèle et évolutive, par sélection et manipulation du canon », multipliant la « citation et (…) la récitation de sorte que tout apparaisse comme ayant déjà été « écrit » »[4]. En la matière, ce sont des textes de Lénine qui étaient inlassablement convoqués et commentés pour justifier la position qu'il convenait d'adopter au sujet de la cause contraceptive. Interprète le plus autorisé des textes sacrés du marxisme-léninisme au sein d'une bureaucratie sacerdotale dont il était le fonctionnaire le plus éminent et le plus zélé, M. Thorez rappelait ainsi le 9 mai devant le Comité Central en se livrant à une nouvelle explication de texte :

> « J'attire l'attention justement sur *l'article de Lénine*. Parce que chacun fait comme [inaudible], il *prend ce qu'il veut. Il n'essaie pas de comprendre l'article et de le voir dans son ensemble*. Quand Lénine pose les questions, il dit : ceux qui se sont prononcés contre la loi…contre l'impunité de…pour [inaudible] l'impunité de l'avortement, donc première question, ont aussi, naturellement, au cours des débats, soulevés la question du [inaudible] néo-malthusianisme, c'est à dire des moyens anticonceptionnels. Donc, c'est déjà très clair. *Pour Lénine*, néo-malthusianisme, ça signifie des moyens anticonceptionnels. Ce que ne veulent pas entendre nos partisans, je dis dans le parti puisqu'il y en a qui y sont malheureusement, quelques-uns qui ont cette idée, les

[1] Retranscription par nos soins de l'enregistrement audio du Comité Central conservé dans : AD Seine-Saint-Denis, Fonds PCF, 1 AV 4677 (souligné par nous).
[2] *Ibid*.
[3] Bernard Pudal, *Un monde défait…*, *op. cit.*, p. 22.
[4] *Ibid*., p. 24.

> partisans du contrôle des naissances : ils se disent adversaires du néo-malthusianisme, *ils se disent partisans des théories de Lénine*, mais *ils oublient que Lénine porte justement une condamnation formelle*, et que c'est cela qu'il considère comme le néo-malthusianisme. Et ensuite, *Lénine, il dit, voilà le passage* : (…) »[1].

L'argumentation déployée par les dirigeants communistes et le rappel à l'ordre de la littéralité présumée du corpus léniniste, étaient cependant loin de convaincre. Les lettres conservées dans le fonds Thorez-Vermeersch l'attestent. Alors que le secrétaire général avait prétendu n'en avoir reçu que six sur cette question, on en compte plus d'une soixantaine. Rares sont celles qui lui apportent un soutien sans réserve. La plupart manifeste au contraire leur incompréhension. Une militante ouvrière écrit par exemple :

> « Mais à moins que tu ne sois complétement coupé de la base tu ne peux ignoré les rancœurs qu'ont suscités les articles de M.-C. Vaillant-Couturier, J. Vermeersch et les tiens. J'en ai l'exemple par 18 femmes inscrites au parti et toutes celles de mon atelier sans exceptions sympathisantes ou non. Tu confonds le plan politique et le plan strictement humain. Tu préconises le lapinisme. Comme pour l'Église ou l'acte sexuel n'a de beauté que s'il est magnifié par la venue de l'enfant. Regarde autour de toi et interroge les femmes et tu verras à quel point elles aspirent à être libre de leurs corps et à donner la vie lorsqu'elle le désire. Instaure une tribune libre dans *L'Humanité* à ce sujet ou un référendum. Pour ma part je ne suis décidée et toutes mes amies avec moi qu'à donner ma voix aux prochaines élections qu'à ceux décidés à faire aboutir les idées généreuses que défend la doctoresse Weill-Hallé pour la vraie émancipation de la femme libre de donner la vie d'une manière consciente et non anarchique et désespérés »[2].

Certaines tentent le jeu de l'exégèse, qui s'essayent à une lecture alternative des articles de Lénine en rapport avec la contraception cités et ressuscités inlassablement par les plus hauts responsables communistes. Un militant reproduit dans sa correspondance un texte rédigé collectivement par sa conférence de section qui affirme : « Nous avons *relu les textes de Lénine* cités par Maurice Thorez dans sa réponse à Mme Weill-Hallé. Nous pensons *qu'il les a choisis les plus propres à étayer sa pensée* »[3] . D'autres encore critiquent l'impossibilité de débattre dans le parti, ou alors, la rupture incompréhensible avec les alliés progressistes impliquée par le refus de soutenir leur proposition. Bref, la fin de non-recevoir initiale opposée au texte progressiste par les dirigeants communistes pour les raisons rappelées plus haut, se redoublait du refus de voir leur autorité bafouée par l'expression de désaccords qui, sur ce sujet comme sur d'autres, tendaient à se multiplier à la même date. Dans ces conditions, le rappel incessant par M. Thorez de la bonne interprétation du canon léniniste en matière contraceptive dont il se présentait comme l'unique détenteur, ses attaques contre les médecins communistes ou un journaliste comme J. Derogy interpellé *ad nominem* en une de *L'Humanité*, lesquels, chacun à

[1] Retranscription par nos soins de l'enregistrement audio du Comité Central conservé dans : AD Seine-Saint-Denis, Fonds PCF, 1 AV 4677 (souligné par nous).
[2] Lettre de Mme Michelat à Maurice Thorez, sans date, AN, Fonds Thorez-Vermeersch, 626 AP 187 (l'orthographe a été conservée).
[3] Lettre de Marcel Vié à Maurice Thorez datée du 17 juin 1956, AN, Fonds Thorez-Vermeersch, 626 AP 187 (souligné par nous).

leur façon, représentaient des figures d'« intellectuels » dans le parti[1], disent en définitive comment, dans cette période troublée des premiers mois de l'année 1956, le secrétaire général cherchait tant bien que mal, à travers la question contraceptive comme avec d'autres, « à préserver son monopole sur l'élaboration doctrinale et sur la direction politique, de crainte de voir le capital scolaire et culturel s'imposer ouvertement comme critère de hiérarchisation dans le parti »[2]. Enjeu qui, on le voit, n'a en dernière instance que peu à avoir avec un quelconque travail de diversion de sa part.

On le voit, la victoire inattendue du Front Républicain aux élections anticipées de janvier 1956, la désignation de G. Mollet comme chef de gouvernement, et la majorité de fait qui existait à gauche avec les communistes à l'Assemblée, avaient pu laisser croire à l'existence d'une opportunité inespérée pour obtenir un changement rapide de législation en matière de contraception. Confiants, les primo-entrepreneurs de la cause déposèrent une proposition par l'intermédiaire du groupe progressiste dès le début de la nouvelle législature. Cette dynamique de politisation fut soutenue à l'extérieur par la création d'une association composée de femmes disposant à titre personnel ou par l'intermédiaire de leur mari, d'un certain capital symbolique, et, par ailleurs, identifiées pour partie à la gauche majoritaire dans l'hémicycle. Toutefois, les partisans de la cause contraceptive constatèrent très vite que l'alignement de perceptions qu'ils croyaient pouvoir obtenir sans difficultés à gauche, se heurtait au veto des plus hauts responsables communistes qui, pour des raisons que nous avons indiquées en rapport avec la déstabilisation de leur autorité, semèrent la confusion en critiquant violemment la proposition de loi des progressistes tout en surenchérissant par une proposition mettant l'accent sur la légalisation de l'avortement. Dans ces conditions, la possibilité d'obtenir un consensus à gauche disparu et la loi n'aboutit pas. En parallèle, l'intensification de la crise algérienne depuis le vote des pleins pouvoirs en mars, affecta peu à peu la hiérarchisation des causes et celles des priorités politiques. Dès lors, à compter de la fin du mois de mai 1956, l'attention publique accordée à la question contraceptive au cours de cet épisode de politisation éphémère, connaîtra un reflux brutal et durable, jusqu'au tournant des années 60.

1.3 UNE CAUSE AUTONOMISEE

> « Mais il faut en retenir que le sociologue doit sentir toujours qu'un fait social quelconque, même quand il paraît neuf et révolutionnaire, par exemple une invention, est au contraire tout chargé du passé. Il est le fruit des circonstances les plus lointaines dans le temps et des connexions les plus multiples dans l'histoire et la

[1] Dans son analyse du PCF des années 50 et de sa relation aux intellectuels, Jeannine Verdès-Leroux rappelle : « Maurice Thorez ou Laurent Casanova les rappelaient sans cesse à la « modestie » et décelaient dans toute tentative qu'ils pouvaient faire de penser à la première personne, une manifestation de vanité petite-bourgeoise. (…) Il [Laurent Casanova] reprochait en particulier aux intellectuels de vouloir introduire dans les rangs ouvriers les valeurs culturelles « officielles » (…). Plus gravement, ceux-ci étaient soupçonnés de vouloir que « la classe ouvrière et son Parti » partagent avec eux la direction du mouvement révolutionnaire, position jugée « insoutenable » » (Jeannine Verdès-Leroux, *Au service du parti. Le parti communiste, les intellectuels et la culture (1944-1956)*, Paris, Fayard/Minuit, 1983, p. 332).

[2] Paul Boulland, *Des vies en rouge…*, *op. cit.*, p. 102.

géographie. Il ne doit jamais être détaché complètement, même par la plus haute abstraction, ni de sa couleur locale, ni de sa gangue historique ».

Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1999, p. 288.

Le développement précédent a été consacré à l'étude du processus par lequel la cause contraceptive a fait publiquement irruption en France entre l'automne 1955 et les premiers mois de l'année 1956. Si, à cette occasion, nous avons pu parfois donner un aperçu contextualisé de son contenu et de sa mise en forme par les primo-entrepreneur-e-s, il nous faut désormais approfondir cet aspect. Dans les années 50, l'apparition de la cause contraceptive et l'expression même de « contraception » qui apparaît peu à peu à sa suite, se confondent avec un mouvement d'*autonomisation symbolique*. En effet, la revendication publique du libre recours à des moyens préventifs de contrôle de la fécondité existe depuis la fin du XIXème siècle. Toutefois, jusqu'aux années 40, celle-ci s'est toujours trouvée inscrite dans un réseau de causes et de thématiques plus vastes unifiées sous différents labels (« néo-malthusianisme », « réforme sexuelle ») dont le périmètre et la signification ont varié au fil du temps. Pour que la cause contraceptive apparaisse en tant que telle *i.e.* sous la forme d'une cause centrée autour d'une *single issue*[1], il a fallu que la revendication du libre recours à des moyens préventifs de contrôle de la fécondité subisse plusieurs opérations de *désencastrement/réencastrement* de sorte que celle-ci s'est mise à exister de façon (relativement) *indépendante* et *spécifique*[2]. Indépendante, parce que sans raccordement *explicite* et *préalable* à un réseau d'autres causes et de thématiques (ce qui ne veut pas dire que, par la suite, la cause contraceptive n'a plus fait l'objet de tentative de raccordements de la part d'agents soucieux de la défendre, mais que ces derniers ont opérés à partir de la reconnaissance initiale de de son indépendance, ce qui n'était pas sans provoquer des tensions au sein du groupe mobilisé comme nous le verrons au chapitre 3). Spécifique, parce que la cause prétendait en quelque sorte tirer sa légitimité d'elle-même *i.e.* n'entendait plus apparaître comme subordonnée à des principes de justification liés à d'autres causes et thématiques en rapport avec des univers perçus comme distincts (*e.g.* l'univers politique), mais cherchait au contraire à constituer son site propre. Une des conséquences majeures de cette autonomisation a été la *séparation stricte* entre avortement et contraception. Alors que jusque-là – y compris dans la loi de 1920 – ces deux classes de pratique formaient un *continuum* au sein du répertoire des moyens de contrôle de la fécondité, celles-ci – on en a livré un aperçu au moment d'évoquer la campagne de presse de 1955 –, vont désormais être opposées l'une à l'autre. Les moyens de contrôle *préventifs* de la fécondité seront présentés comme les seuls *légitimes*, tandis que l'avortement sera décrit, hors circonstances exceptionnelles (cas de

[1] Au sujet du mouvement *pro-choice* favorable à l'avortement apparu aux États-Unis dans les années 60, S. Staggenborg parle de « single-issue « abortion » movement » (Suzanne Staggenborg, *The pro-choice movement. Organization and activism in the abortion conflict*, Oxford, Oxford University Press, 1991, p. 3).

[2] D'une façon assez similaire, A. Collovald comprend l'apparition de l'humanitaire comme le « désencastrement d'une cause politique » (Annie Collovald, « L'humanitaire expert… », *op. cit.*)

l'avortement thérapeutique), comme un « fléau » à conjurer. C'est à l'analyse de ce mouvement d'autonomisation symbolique que nous allons nous attacher à présent. Dans un premier temps, nous aborderons rapidement les différents états sous lesquels la revendication d'un libre recours à des moyens préventifs de contrôle de la fécondité a pu exister à partir de la fin du XIXème siècle. Dans un second temps, nous étudierons les opérations symboliques qui ont façonné l'autonomie de la cause contraceptive.

1.3.1 La cause contraceptive avant la cause contraceptive

On l'a dit, nous défendons la thèse que la cause contraceptive en tant que cause *sui generis* est une invention qui date en France du milieu des années 50. Pour le faire comprendre, un rapide détour historique s'impose. Celui-ci permettra de montrer comment la revendication du libre contrôle de la fécondité par des moyens préventifs est longtemps restée encastrée dans des ensembles plus vastes de causes et thématiques dans lesquels la question contraceptive était placée en situation d'hétéronomie symbolique. De ce point de vue, deux configurations successives peuvent être repérées. Celle d'abord de la fin du XIXème et du début du XXème siècle avec l'apparition du mouvement néo-malthusien. Celle ensuite de l'entre-deux-guerres autour du mouvement pour la « réforme sexuelle ».

La grève des ventres

La première occurrence d'une revendication publique autour du libre contrôle de la fécondité remonte en France à la fin du XIXème siècle. Elle a pour cadre le mouvement néo-malthusien. L'apparition de ce dernier est strictement contemporaine de la nationalisation de la société et de la formation progressive d'une prétention d'État à l'encadrement des conduites procréatrices[1]. Pour autant, la forme et la signification de cette revendication a peu à voir avec celle qui émergera au milieu des années 50. Au tournant du XXème siècle, celle-ci est encastrée dans les débats internes au mouvement ouvrier après l'échec de la Commune. Pour en prendre la mesure, rappelons d'abord quelques aspects de la trajectoire de Paul Robin, le fondateur du néo-malthusianisme en France. Ancien élève de l'École Normale Supérieure[2], ce professeur de physique devient rapidement un militant révolutionnaire et participe au mouvement ouvrier à partir de la fin des années 1860. Exilé successivement en Belgique, en Suisse puis à Londres, il se lie d'amitié avec Bakounine. Marx le coopte pour faire partie de la direction de l'Association Internationale des Travailleurs. Toutefois, impliqué dans le conflit qui oppose ce dernier au

[1] Le premier mouvement néo-malthusien est fondé en 1896 sous l'appellation *Ligue de la régénération humaine*, soit la même année que l'Alliance nationale qui, on l'a vu précédemment, va devenir l'un des principaux vecteurs de la lutte contre la « dépopulation ». Sur la création de cette Ligue, voir : Roger-Henri Guerrand, *La libre maternité*, Paris, Casterman, 1971, 164 p. ; Francis Ronsin, *La grève des ventres*..., *op. cit.* ; Christiane Demeulenaere-Douyère, *Paul Robin (1837-1912). Un militant de la liberté et du bonheur*, Paris, Publisud, 1994, 478 p.

[2] Tous les éléments qui suivent sont tirés principalement de : Christiane Demeulenaere-Douyère, *Paul Robin*..., *op. cit.*

révolutionnaire russe, il en sera exclu en 1871. Après la répression de la Commune, P. Robin reste à Londres. Durant ces années d'exil, il s'intéresse à la naissance du mouvement néo-malthusien outre-manche, notamment à la faveur du procès de Charles Bradlaugh et Annie Besant qui se tient en 1877[1]. À son retour en France, il s'investit d'abord dans les questions pédagogiques et prenant la tête d'un établissement expérimental à Cempuis. Contraint de démissionner, il créé alors au milieu des années 1890 la Ligue de la régénération humaine, puis en 1900 le journal *Régénération*. À compter de cette date, le mouvement néo-malthusien connaît un certain succès et recrute ses principaux militants dans le milieu anarchiste – P. Robin y appartient lui-même –, en particulier du côté du journal *Le libertaire*, des anarchistes individualistes et éducationnistes, et de certains secteurs de l'anarcho-syndicalisme[2].

À propos de la différence entre malthusiens et néo-malthusiens, F. Ronsin rappelle : « Les malthusiens [anglais du début du XIXème siècle] sont pour la plupart d'entre eux favorables à la contraception mais sont tous d'ardents libéraux. Les néo-malthusiens sont au contraire liés à divers courants de contestation sociale, généralement radicaux »[3]. Et de fait, la carrière de révolutionnaire de P. Robin ainsi que l'appartenance des grandes figures néo-malthusiennes à divers courants anarchistes, en fournissent l'indice : la revendication du libre contrôle de la fécondité s'inscrit de plain-pied dans les disputes qui, au sein du mouvement ouvrier, s'élèvent à cette date sur les stratégies les plus efficaces pour déclencher la révolution et résoudre la « question sociale ». Dans ce cadre, la « grève des ventres » apparaît aux yeux de ses partisans comme un moyen plus radical encore de subversion que la grève générale. En effet, alors que cette dernière est toujours menacée d'être entravée par l'« armée de réserve du capital », la « grève des ventres » présente deux avantages au moins. 1) Sur le terrain économique et social d'abord, elle évite de fournir de la « chair à patron » et, partant, donne la possibilité de lutter efficacement contre les bas salaires, le chômage, et, à terme, l'exploitation capitaliste. La limitation des naissances est également vue comme un instrument de transformation *immédiate* des conditions de vie des ouvriers, lesquels ne seraient plus contraints de ployer sous le poids de bouches « surnuméraires » à nourrir. 2) Ensuite, la « grève des ventres » constitue un moyen de lutter contre la guerre en tant qu'elle limite de façon drastique la production de « chair à canon ». Avec la lutte contre l'exploitation capitaliste, ce deuxième aspect constitue l'autre thématique centrale à laquelle se trouvait raccordée la question du libre contrôle de la fécondité. En effet, le surnombre était considéré par les néo-malthusiens comme la cause véritable des conflits, de sorte que la limitation des naissances apparaissait dans cette perspective comme l'instrument le plus efficace pour alimenter le pacifisme et l'antimilitarisme. Bref, dans l'espace

[1] Ils sont accusés d'avoir diffusé des ouvrages se proposant de divulguer des méthodes de contraception. Sur la création du mouvement néo-malthusien anglais à cette occasion, voir notamment : Angus McLaren, *Birth-control in nineteenth century England*, London, Croom Helm, 1978, 263 p.

[2] Francis Ronsin, *La grève des ventres...*, *op. cit.*, chapitre 16. Sur les différentes tendances dans l'univers anarchiste à cette période, voir notamment : Jean Maîtron, *Le mouvement anarchiste en France tome 1*, Paris, Maspero, 1983, 485 p. ; Gaetano Manfredonia, « L'anarchisme » in Jean-Jacques Becker et Gilles Candar (dir.), *Histoire des gauches en France volume 1*, Paris, La Découverte, 2005, p.444-462.

[3] Francis Ronsin, « Malthusianisme, néo-malthusianisme, birth control et planning familial. Des oppositions plus politiques que morales » in Francis Ronsin, Hervé Le Bras, Élisabeth Zucker-Rouvillois (dir.), *Démographie et politique*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 1997, p. 73.

du mouvement ouvrier encore gouverné à cette date par le principe révolutionnaire, la revendication du libre contrôle de la fécondité se donnait à voir comme une *offre sotériologique alternative* capable de proposer une solution « totale » (ou presque) et, surtout, à portée de main, à un problème « total » (renverser l'ordre établi), et de concurrencer ainsi d'autres offres existantes dans cet univers, en particulier du point de vue des moyens (*e.g.* grève générale, insurrection, propagande par le fait, action parlementaire, action syndicale etc.), et ce alors même qu'un doute croissant s'installait dans le mouvement ouvrier quant aux chances de voir se produire une révolution à plus ou moins brève échéance[1]. Au bout du compte, on pourrait dire que la perspective néo-malthusienne situe son *savoir de référence* dans l'*économie politique*. En effet, pour n'avoir pas suffisamment prêté attention à la « loi » de Malthus au sujet de la contradiction supposée exister entre progression géométrique de la population et progression arithmétique des subsistances, ou pour l'avoir critiqué de manière injustifiée comme Marx, les cadres théoriques et les solutions pratiques qui, au sein du mouvement ouvrier, prétendaient résoudre la question « sociale » étaient considérés pour les néo-malthusiens comme *incomplets* du point de vue de l'explication de la réalité et *inadéquats* du point de vue des tâches à accomplir. En ce sens, on pourrait dire que, ici, la revendication du libre contrôle de la fécondité existait avant tout en relation avec des controverses qui prétendaient s'inscrire dans l'univers de l'économie politique, lequel, cependant, n'avait pas d'existence autonome, mais restait encore largement subordonnée à la question sociale et à la question politique.

Du reste, au début du XXème siècle, d'autres causes et thématiques étaient étroitement imbriquées au sein du néo-malthusianisme. On trouve d'abord la question de la *libre disposition du corps des femmes*. Notons que les thèmes de l'union libre, de la liberté sexuelle, et, de façon plus générale, de la libre disposition de soi, sont traditionnellement importants dans la culture anarchiste, en particulier chez les anarchistes individualistes, de sorte qu'il n'était guère étonnant d'en retrouver l'écho à travers l'intérêt manifesté par ces courants pour la question de la « libre maternité ». Surtout, on constate la présence de quelques figures du féminisme radical, telles Marie Huot, Nelly Roussel, et un peu plus tard, Madeleine Pelletier, parmi les principales propagandistes du mouvement néo-malthusien. Toutefois, ces investissements sont restés très minoritaires dans l'espace de la cause des femmes, lequel restait, à cette période, pour l'essentiel étranger à ces questions[2]. Par ailleurs, on a souvent signalé le caractère précurseur

---

[1] Jean Maîtron observe à propos de l'intérêt de nombre d'anarchistes pour le néo-malthusianisme : « Les anarchistes ne pouvaient manquer de prendre position sur cette nouvelle façon de résoudre la question sociale » (Jean Maîtron, *Le mouvement anarchiste en France tome 1*, *op. cit.*, p. 364.) De même, la biographe de P. Robin souligne comment le libre contrôle de la fécondité s'est peu à peu confondu dans son esprit avec la révolution elle-même devant les échecs répétés du mouvement ouvrier : « (...) Robin finit par considérer l'instauration d'une société néomalthusienne non plus comme une étape intermédiaire indispensable pour ménager les conditions de la révolution, mais comme une société idéale, non plus comme un des moyens de l'action de l'anarchie, mais comme l'anarchie elle-même. C'est là un phénomène caractéristique des vingt années qui précèdent la Première Guerre Mondiale : l'espoir de la révolution sociale qui s'éloigne et le manque de cohérence doctrinale du mouvement anarchiste découragent nombre de compagnons qui s'égarent hors des sentiers habituels du combat anarchiste » (Christiane Demeulenaere-Douyère, *Paul Robin..., op. cit.*, p. 310).

[2] Sur les rapports entre féminisme(s) et néo-malthusianisme, voir en particulier : Anne Cova, *Féminismes et néo-malthusianismes sous la IIIème République : « La liberté de la maternité »*, Paris, L'Harmattan, 2011, 293 p.

du néo-malthusianisme vis-à-vis de *l'eugénisme*[1]. Si on trouve incontestablement chez une partie des néo-malthusiens l'idée d'un combat pour la « bonne naissance » et pour la « qualité », plutôt que pour la « quantité » et son lot de « dégénérés », cet aspect demeurait toutefois secondaire[2]. Et dans bien des cas, il restait encore nettement subordonné à la question des conditions de possibilité de la révolution (lutter contre les « tarés » pour pouvoir former des cohortes de révolutionnaires « conscients »[3]). En outre, la question de *l'avortement* était également présente chez les néo-malthusiens. Sur ce sujet, les positions variaient. Si les féministes investies dans le mouvement en faisaient un objet explicite de revendication, d'autres estimaient cependant que cette méthode devait, autant que faire se peut, être évitée, mais refusaient en définitive de la condamner. Dans ces conditions, tous estimaient que l'avortement constituait un *droit* et dénonçaient alors, avant le vote de la loi de 1920, l'existence de l'article 317 du Code pénal. De ce point de vue, si certains néo-malthusiens pouvaient établir des différences entre avortement et moyens préventifs de contrôle de la fécondité sous le rapport de leur désirabilité, il n'y avait de leur part aucune entreprise de délimitation stricte entre ces différentes classes de pratiques, qui, chacune à leur façon, étaient considérées comme autant d'instruments favorisant la « limitation des naissances », de « la libre maternité », etc.

Une dernière observation enfin à propos de la place des médecins dans le néo-malthusianisme français du début du XXème siècle. Ces derniers ne figurent pas parmi les entrepreneurs du mouvement les plus centraux. Si on trouve bien quelques praticiens qui rédigent des brochures – dont certaines à gros succès – consacrées aux « moyens de prévenir la grossesse » ou à l'« éducation sexuelle », deux choses frappent toutefois sitôt que l'on compare avec les configurations ultérieures. D'abord, le fait que la production d'un discours à dimension technique sur la contraception ne constituait pas une prérogative tendanciellement réservée à ces derniers. En effet, des militants néo-malthusiens non médecins se livraient tout autant à ce genre d'exercice à travers leurs publications (*e.g* Gabriel Giroud). Ensuite, le fait que les responsables du mouvement semblent avoir estimé que le problème était moins pour eux de trouver des moyens de contraception efficaces et, partant, d'ériger l'aspect technique en enjeu central – pour l'essentiel, ils jugeaient que les méthodes existantes étaient d'ores et déjà satisfaisantes, en particulier sous l'espèce de pessaires ou de préservatifs[4] –, que de les diffuser

[1] Voir notamment : Francis Ronsin, *La grève des ventres...*, *op. cit.* ; Pierre-André Taguieff, « L'introduction de l'eugénisme en France : du mot à l'idée », *Mots*, 26, 1991, p. 23-45 ; Alain Drouard, « Aux origines de l'eugénisme en France : le néo-malthusianisme (1896-1914) », *Population*, 2, 1992, p. 435-459 ; Richard Sonn, « « Your body is yours » : anarchism, birth control and eugenics in interwar France », *Journal of the history of sexuality*, 4, 2005, p. 415-432 ; Alison Bashford et Susanne Klausen : « Fertility control : eugenics, neo-malthusianism and femininm » in Alison Bashford et Philippa Levine (dir.), *The Oxford handbook of the history of eugenics*, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 98-115.

[2] Francis Ronsin, *La grève des ventres...*, *op. cit.*, p. 89.

[3] Dans une brochure intitulée *Le problème de la population* préfacée par la féministe N. Roussel, Sébastien Faure, grande figure du mouvement libertaire, déclarait en ce sens : « Ce n'est pas parmi les dégénérés, parmi les avariés, parmi ceux qui sont faibles de corps ou de cerveau que se recrute l'armée révolutionnaire, c'est dans sa partie saine, éclairée, de pensée nette, de volonté ferme, de la population ».

[4] Du reste, la vente de préservatifs constitua une source majeure de revenus pour le mouvement. Voir : Francis Ronsin, *La grève des ventres…*, *op. cit.*, p. 83.

en masse auprès de la classe ouvrière. Dans un texte daté de 1905, P. Robin pouvait écrire par exemple :

> « [C'est à] la simplification de ces procédés qu'ont travaillé des médecins et des physiologistes, philanthropes allemands, américains, néerlandais. Condom, Knowlon, Mensinga, Hellmuth...*Et l'on peut dire qu'aujourd'hui la technique résultat de leurs travaux est très satisfaisante*, et que si elle peut encore être perfectionnée dans les détails, *elle a surtout besoin d'être popularisée*. Assez mal connue même par les gens de classes riches, elle est presque inconnue de ceux à qui la prudence parentale serait plus nécessaire, aux pauvres d'argent et surtout aux pauvres de santé »[1].

On le voit, alors que, à partir de la deuxième moitié des années 50, les partisan-e-s de la cause contraceptive seront souvent tentés de justifier la légitimité de leur revendication par la mise en avant de l'existence de méthodes réputées « modernes » et sûres – d'abord, les capes et les diaphragmes associés à une crème spermicide ; ensuite, à partir du milieu des années 60, le stérilet et la contraception hormonale –, lesquelles, selon eux, nécessitaient en outre une intervention médicale pour en assurer la maîtrise, une telle argumentation était absente chez les néo-malthusiens. De leur point de vue, les techniques permettant une « libre maternité » étaient en effet déjà disponibles et efficaces, qui ne nécessitaient pas d'y consacrer de recherche particulière.

La « réforme sexuelle »

La revendication du libre contrôle de la fécondité connut une forme nouvelle dans les années 30 au sein du mouvement pour la « réforme sexuelle ». Après le vote de la loi de 1920, le mouvement néo-malthusien fut sévèrement réprimé. Ses responsables connurent la prison et sa principale publication (le journal *Génération consciente*) s'interrompit. Si, dans l'entre-deux-guerres, le mouvement pour la « réforme sexuelle » coopérera avec eux, le réseau de causes et des thèmes que ce dernier entend néanmoins porter se distingue nettement de celui des promoteurs de la « grève des ventres ». F. Ronsin et Roger-Henri Guerrand rappellent à ce propos : « S'ils [les partisans de la « réforme sexuelle] reprennent à leur compte les revendications et les méthodes contraceptives mises en avant depuis des dizaines d'années par les néo-malthusiens, ils ne fondent pas leur action sur une conception révolutionnaire de l'économie politique ni même sur des préoccupations démographiques, ils luttent au nom des libertés individuelles et du progrès social »[2]. Dans ces conditions, quoique la question contraceptive n'existe toujours pas de façon autonome, son raccordement au mouvement pour la « réforme sexuelle » lui a imposé une série de transformations. On peut les résumer comme suit : 1) *désencastrement du mouvement ouvrier* et, de façon générale, de l'univers politique ; 2) *médicalisation* dans la mesure où la question du libre contrôle de la fécondité est désormais partie prenante d'une entreprise de constitution de l'activité sexuelle en objet pour la connaissance médicale (sexologie) ; 3) *anoblissement tendanciel* étant donné que les

[1] Paul Robin, *Malthus et les néo-malthusiens*, 1905, p. 8-9.
[2] Roger-Henri Guerrand et Francis Ronsin, *Le sexe apprivoisé...*, *op. cit.*, p. 103.

réformateurs sexuels sont dotés de propriétés et appartiennent à des univers – en particulier, l'univers savant – qui, par contraste avec les militants néo-malthusiens, accroissent les chances sociales de légitimation du réseau de causes et de thématiques dont ils sont les propagateurs. En d'autres termes, à travers le désencastrement du mouvement ouvrier et le réencastrement dans l'univers médical, on assiste au cours des années 30 au passage *d'une entreprise explicitement politique à prétention scientifique* (poser au préalable la nécessité d'en finir avec l'ordre capitaliste et utiliser la « loi » de Malthus pour définir la meilleure stratégie révolutionnaire possible) à *une entreprise explicitement scientifique à prétention politique* (partir de la connaissance scientifique de la sexualité pour en déduire les réformes sociales qui s'imposent).

Le mouvement pour la « réforme sexuelle » en France s'inscrit dans un mouvement transnational qui se constitue à la fin des années 20 en Europe du Nord, en particulier à travers la création de la Ligue Mondiale pour la Réforme Sexuelle (LMRS) à l'occasion du congrès de Copenhague de 1928[1]. Le siège du mouvement est à Berlin et on compte parmi ses fondateurs des pionniers de l'étude scientifique de la sexualité tels Magnus Hirschfeld (médecin allemand), Henry Havelock Ellis (médecin anglais) ou Auguste Forel (psychiatre suisse). La LMRS se donnait pour objectif de réformer la morale sur des bases scientifiques. Pour elle, il s'agissait avant toute chose de « créer une nouvelle attitude sociale et légale (basée sur la connaissance qui a été acquise grâce à la recherche scientifique en matière de biologie sexuelle, de psychologie et de sociologie) à l'égard de la vie sexuelle des hommes et des femmes »[2]. Dans un premier temps, les responsables du mouvement établirent des contacts en France avec les néo-malthusiens, au point que le nouveau journal que ceux-ci feront paraître à partir de 1931 et intitulé *La Grande Réforme*, aura pour sous-titre « culture individuelle, réforme sexuelle, transformation sociale ». Toutefois, d'autres groupes vont rapidement apparaître, qui vont à leur tour revendiquer le label de la « réforme sexuelle » et prétendre devenir les représentants officiels de la LMRS en France. Ainsi de l'Association d'Études Sexologiques (AES) créée en 1931 par la psychiatre Édouard Toulouse[3], puis du groupe formé autour de la revue *Le problème sexuel* qui naît en 1933 à la faveur d'une scission avec la première. On trouve dans son comité de rédaction, le gynécologue J. Dalsace, le Dr Sicard de Plauzolles, le gynécologue anglais Norman Haire et le médecin allemand M. Hirschfeld, tous deux représentants de la direction internationale de la LMRS, l'avocate Yvonne Netter et Berty Albrecht[4]. Dans cette nouvelle

---

[1] Sur la LMRS, voir : Ralf Dose, « The world league for sexual reform : some possible approaches », *Journal of the history of sexuality*, 1, 2003, p. 1-15 ; Florence Tamagne, « La Ligue mondiale pour la réforme sexuelle : la science au service de l'émancipation sexuelle ? », *Clio*, 22, 2005, p. 101-121.

[2] Cité in Florence Tamagne, « La Ligue mondiale pour la réforme sexuelle... », *op. cit.*

[3] Sur cette association, voir : Jean-Bernard Wojciechowski, *Hygiène mentale, Hygiène sociale...*, *op. cit.*, p. 164-174 ; Michel Huteau, *Psychologie, psychiatrie et société sous la Troisième Républiqu*e. *La biocratie d'Édouard Toulouse (1865-1947)*, Paris, 2002, p. 256 et suiv. ; Annick Ohayon, « L'émergence d'un mouvement sexologique français (1929-1939), entre hygiénisme, eugénisme et psychanalyse », *Psychiatrie, Sciences Humaines, Neurosciences*, 4, 2004, p. 50-61 ; Alain Drouard, « Biocratie, eugénisme et sexologie dans l'œuvre d'Édouard Toulouse », *Sexologies*, 16, 2007, p. 203-211.

[4] Sur la création de la revue, voir notamment : Annick Ohayon, « L'émergence d'un mouvement sexologique français... », *op. cit.* ; : Michel Huteau, *Psychologie, psychiatrie et société...*, *op. cit.*, p. 268-270 ; Anne Cova,

configuration où les médecins figurent en bonne place, il est bien clair que le *savoir de référence* n'était plus une économie politique travaillée par des militants révolutionnaires comme dans le néo-malthusianisme. En effet, cette dernière cède la place à une *sexologie* en voie de constitution investie par des médecins qui entendent se présenter en premier lieu comme des savants professionnels[1]. Dans cette nouvelle perspective, l'accent est mis sur l'échelle individuelle et l'étude de la réalité sexuelle. Or, en s'attachant à cette dernière plutôt qu'aux problèmes économiques et sociaux et, surtout, en cherchant à en faire ressortir la *spécificité* au moyen d'une objectivation à prétention scientifique, il n'est guère étonnant que le problème de la lutte des classes et celui de la transformation radicale des structures économiques et sociales soient passés en second plan au profit d'une rhétorique mettant surtout en avant *la promotion de droits individuels* – ce qui impliquait de soutenir des actions parlementaires pour obtenir des modifications législatives, mode d'action bien peu dans la manière des néo-malthusiens du début du siècle[2] –, même si, par ailleurs, plusieurs réformateurs sexuels avaient également à cœur de s'inscrire, à titre individuel ou collectivement, dans un front « progressiste » plus large pouvant inclure certaines questions sociales. De ce point de vue, l'éditorial du premier numéro du *Problème sexuel* mérite d'être cité, qui souligne à quel point la préoccupation n'était plus ici le refus de la « chair à patron » ou de la « chair à canon », mais bien celle d'un accord à refaire entre la morale qui se donnait la société et ce que la science révélait de la vie sexuelle – et, cela, dans le but de favoriser la liberté individuelle :

> « La vie sexuelle est ordinairement livrée au hasard aveugle de l'instinct, rarement dirigée par la science et la raison. Des règles de morale, des lois religieuses et civiles prétendent tracer à l'individu sa conduite. La plupart de ces règles ne s'accordent ni avec l'instinct et la liberté de l'individu, ni avec l'intérêt de la société et de l'espèce. La plupart des hommes tout en proclamant les principes, ne les observent pas ; mais grâce à l'hypocrisie générale ceux qui, ouvertement, n'obéissent pas aux traditions et aux préjugés sont sévèrement frappés par l'opinion et parfois par la loi et les victimes, femmes, mères et enfants sont innombrables. Nous sommes quelques-uns à penser que ces règles, ces lois de la Vie sexuelle qui ne s'accordent pas avec les mœurs ni avec les faits sociaux, ni souvent avec les enseignements de la biologie, doivent être soumises à une critique méthodique et s'il y a lieu révisées. Le but de cette Revue est d'instituer sur la totalité du problème sexuel une impartiale enquête »[3].

Dans ces conditions, à quel réseau de causes et de thématiques la revendication du libre contrôle de la fécondité était-elle raccordée ? Le mouvement pour la « réforme sexuelle » prêtait d'abord une grande attention à *l'égalité entre les hommes et les femmes*, en particulier à travers la question du mariage et du divorce. Il défendait également l'octroi de droits aux mères non

---

Féminismes et néo-malthusianisme..., *op. cit.*, p. 158 et suiv. ; Dominique Missika, *Berty Albrecht*, Paris, Perrin, 2014, 365 p.

[1] Pour une synthèse sur la formation de la sexologie en France dans l'entre-deux-guerres, voir : Annick Ohayon, « L'émergence d'un mouvement sexologique français... », *op. cit.* ; Sylvie Chaperon, « La sexologie française contemporaine : un premier bilan historiographique », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 17, 2007, p. 7-22.

[2] Sur ce point, voir notamment : Roger-Henri Guerrand et Francis Ronsin, *Le sexe apprivoisé...*, *op. cit.*, p. 99 et suiv. ; Anne Cova, *Féminismes et néo-malthusianisme...*, *op. cit.*, p. 194.

[3] *Le problème sexuel*, n°1, 1933.

mariées et s'intéressait au sort des prostituées. Par ailleurs, dans la mesure où le savoir à base médicale avait acquis une centralité nouvelle dans cette entreprise, le *motif eugéniste* prit une importance considérable. Sous ce rapport, rappelons que certaines des principales figures de la « réforme sexuelle » étaient également d'ardents eugénistes qui, au cours des années 30, participaient au renouveau de ce courant, tels le Dr Toulouse ou le Dr Sicard de Plauzolles[1]. La biologisation de la vie sexuelle opérée par la sexologie conduisit les réformateurs sexuels à se soucier tout particulièrement de la « qualité » de la population et à porter un vif intérêt aux conditions de la reproduction (la « bonne procréation ») dans le but d'éviter les maladies vénériennes et la propagation d'une hérédité morbide au sein de la population. Cette préoccupation constituait dès lors une des principales justifications fournies pour la défense du « contrôle des naissances », mais aussi pour le recours à la stérilisation que certains réformateurs défendaient et le certificat prénuptial. Comme dans le mouvement néo-malthusien, la question de *l'avortement* était également présente. En ce sens, il existait également des variations selon les personnes quant au fait de savoir si ce dernier devait être strictement thérapeutique, ou alors, s'il devait être ouvert de façon inconditionnelle aux femmes en raison des situations de détresse qu'elles pouvaient être amenées à connaître[2]. Mais là encore, à l'instar des néo-malthusiens, aucune séparation stricte n'était faite entre l'avortement et d'autres moyens de contrôle de la fécondité.

Bref, le mouvement pour la « réforme sexuelle » n'a pas conduit à l'autonomisation de la cause contraceptive. À cette période, celle-ci restait pleinement encastrée dans un réseau de causes et de thématiques qui lui donnaient sens et légitimité selon une logique encore *hétéronome*. Toutefois, par rapport au néo-malthusianisme, le désencastrement de l'univers politique opéré et l'importance nouvelle prise par les détenteurs du savoir médical, ont établi les *conditions de possibilité* d'une *revendication de spécificité*. On l'a dit, chez les promoteurs de la « grève des ventres », les méthodes de contrôle de la fécondité n'avaient jamais fait l'objet d'un investissement savant particulier. Celles dont ils disposaient étaient considérées comme des moyens relativement sûrs et efficaces, qui ne présentaient en elles-mêmes aucune véritable difficulté – sinon celle de leur faible diffusion –, et qui étaient mises au service d'une fin largement *extrinsèque* (la rupture avec l'ordre capitaliste). Or, par contraste, le fait de constituer l'ordre sexuel en réalité *sui generis* méritant une attention particulière et scientifiquement armée à l'aide d'une combinaison de biologie, de psychiatrie, et, plus généralement, de médecine, ouvrait, dans ce nouveau cadre d'intelligibilité, la possibilité à l'existence d'un intérêt savant –

[1] William Schneider, « L'eugénisme en France : le tournant des années 30 », *Sciences sociales et santé*, 3-4, 1986, p. 81-114 ; William Schneider, *Quality and quantity...*, *op. cit.* ; Jean-Bernard Wojciechowski, *Hygiène mentale, Hygiène sociale...*, *op. cit.*, p. 164-174 ; Michel Huteau, *Psychologie, psychiatrie et société...*, *op. cit.* ; Annick Ohayon, « L'émergence d'un mouvement sexologique français... », *op. cit.* ; Alain Drouard, « Biocratie, eugénisme et sexologie... », *op. cit.*

[2] Annick Ohayon note par exemple : « À propos de l'avortement (...), la position de l'AES est qu'il ne faut l'autoriser que lorsque la vie de la mère ou de l'enfant est en danger. Le Dr Jean Dalsace (...) et le psychologue Jean-Maurice Lahy pensent qu'il faut être beaucoup plus ouverts, et mettre en avant, outre les raisons médicales, la détresse des femmes » (Annick Ohayon, « L'émergence d'un mouvement sexologique français... », *op. cit.*, p. 54).

et, partant, d'un anoblissement (relatif) potentiel – pour le contrôle de la fécondité en tant que celui-ci se donnait pour une des principales dimension de la vie sexuelle.

1.3.2 Une lutte d'indépendance

On l'a vu, la cause contraceptive en tant que cause *sui generis* n'est apparue en France qu'au cours des années 50. Pour cela, il a fallu l'action de primo-entrepreneurs capables de s'auto-habiliter à la prise de parole publique pour faire lever un indicible. Cela dit, si la cause était à cette date encore largement à faire dans l'espace français, son existence avait cependant été rendue possible par la constitution préalable d'un *espace transnational de mobilisation* avec lequel les primo-entrepreneurs étaient en relation, comme l'illustre la rencontre fondatrice déjà évoquée entre M.-A. Lagroua Weill-Hallé et le Dr Stone au moment de son périple aux États-Unis de 1947 et les reprises de contact ultérieures entre eux. Toutefois, cela ne signifie pas que la mise en forme de la cause contraceptive ait été la simple reproduction de ce qui existait déjà. Si les primo-entrepreneurs français ont pu prendre appui sur un univers transnational et y circuler, ils ont dans le même temps travaillé à conquérir leur *autonomie* au sein celui-ci afin de stabiliser une formule propre et ajustée à certaines contraintes de l'espace national français. Dans la suite, après avoir rapidement rappelé les conditions de formation d'un espace transnational de mobilisation autour de la cause contraceptive en tant que cause indépendante et spécifique, nous montrerons comment une formulation partiellement « française » de cette dernière s'est inventée.

L'internationale de la cause contraceptive

L'existence d'un espace transnational prenant en charge la question du libre contrôle de la fécondité n'est pas spécifique à son apparition sous les traits particuliers de la cause contraceptive. Ayant partie liée avec le mouvement ouvrier, le néo-malthusianisme chercha d'emblée à se structurer sur des bases internationalistes comparables au début du XXème siècle[1]. De même, on a relevé plus haut que le mouvement pour la « réforme sexuelle » s'était dès l'origine inscrit dans un « travail de façonnement international [de] causes liées à la sexualité »[2] avec la création de la LMRS. De son côté, l'existence de la cause contraceptive en tant que cause *spécifique* et *indépendante* doit être mise en relation avec l'histoire du mouvement états-unien pour le « *birth control* ». En effet, ce sont les transformations qu'il connaît et les ressources qu'il parvient à accumuler au fil du temps qui expliquent la constitution d'un espace transnational de mobilisation dédié à la question contraceptive[3]. L'histoire de ce mouvement

[1] Les néo-malthusiens français y jouèrent un rôle central. Le premier congrès international fut ainsi organisé à Paris en 1900. On y retrouve des figures françaises, anglaises et états-uniennes du mouvement néo-malthusien. Si la Fédération Universelle de la Régénération Humaine créée à cette occasion ne sera guère active, d'autres rendez-vous auront lieu dans les années qui suivent. Ainsi du congrès de Liège (1905) et de celui de La Haye (1910).

[2] Christophe Broqua, Olivier Fillieule, Marta Roca i Escoda, « Sur le façonnement international des causes liées à la sexualité », *Critique internationale*, 70, 2016, p. 9-19.

[3] Illustration supplémentaire du fait que les mobilisations transnationales n'ont rien d'une invention récente. J. Siméant rappelle contre une certaine littérature consacrée aux mouvements sociaux transnationaux : « La

est bien documentée[1]. On se contentera ici d'en rappeler quelques aspects en rapport avec le travail d'autonomisation de la cause contraceptive.

Le mouvement du « *birth control* » aux États-Unis se confond avec la trajectoire de M. Sanger[2]. Par bien des aspects, celle-ci présente initialement un profil très proche de celui des néo-malthusiens français. Elevé par un père libre-penseur au sein d'une famille nombreuse, M. Sanger fréquente les milieux politiquement radicaux après un déménagement à New-York aux débuts des années 1910. Infirmière dans les quartiers déshérités de la ville, elle adhère au parti socialiste, milite activement pour la cause des femmes, et endosse des points de vue anarchisants. Désireuse de soulager les misères auxquelles elle est quotidiennement confrontée dans le cadre professionnel, elle se rend en Europe pour s'intéresser plus sérieusement à la question du libre contrôle de la fécondité. Dès lors, s'il n'est pas exagéré de dire que l'invention de la cause contraceptive en tant que cause *sui generis* est à l'origine une invention états-unienne, il faut cependant préciser que celle-ci trouve ses conditions de possibilité dans un *ensemble préalable de connexions et de circulations transatlantiques*. Entre 1913 et 1915, M. Sanger se rend en effet à plusieurs reprises en Europe et fréquente les représentants du mouvement néo-malthusien français[3] et anglais. Elle découvre également au Pays-Bas la première clinique ouverte par le Dr Johannes Rutgers qui distribue des moyens de contraception et enseigne leur utilisation[4]. Par ailleurs, elle se lie avec les pionniers de la sexologie, en

---

focalisation excessive (…) sur le temps présent pourrait laisser croire à une radicale nouveauté de ces derniers. Mais la dimension internationale n'a jamais été absente de la protestation : que l'on pense aux huguenots des Cévennes réfugiés en Hollande suite à la révocation de l'Edit de Nantes, à la mobilisation internationale contre l'esclavage au XIXème siècle, à la circulation des militants de la cause ouvrière dès le XIXème en Europe ou encore au Printemps des peuples. Les mobilisations transnationales d'hier et d'aujourd'hui diffèrent moins par leur nature que par leur nombre et leur puissance, aujourd'hui accrues » (Johanna Siméant, « La transnationalisation de l'action collective » in Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux…*, *op. cit.*, p. 127).

[1] Voir en particulier les ouvrages classiques : James Reed, *The birth control movement and American society. From private vice to public virtue*, Princeton, Princeton University Press, 1984, 456 p. ; Carole McCann, *Birth control politics in the United States 1916-1945*, New York, Cornell University Press, 1994, 256 p. ; Linda Gordon, *The moral property of women. A history of birth control politics in America*, Chicago, University of Illinois Press, 2002, 466 p.

[2] Sur M. Sanger, voir notamment : James Reed, *The birth control movement…*, *op. cit.* ; Linda Gordon, *The moral property of women…, op. cit.* ; Patricia Walsh Coates, *Margaret Sanger and the origin of birth control movement 1910-1930. The concept of women's sexual autonomy*, Lewinston, Edwin Mellin Press, 2008, 255 p. ; en français, on se reportera au recueil de textes traduits et présentés par Angeline Durand-Vallot : Margaret Sanger, *Margaret Sanger et la croisade pour le contrôle des naissances. Textes traduits et présentés par Angeline Durand-Vallot*, Lyon, ENS Éditions, 2012, 195 p.

[3] Les voyages en France qu'entreprend à cette période M. Sanger frappèrent tout particulièrement son esprit au point qu'elle fera dans son autobiographie parue dans les années 30 une peinture quelque peu idéalisée de la situation sous le rapport de la diffusion parmi la population française des connaissances et des techniques de contrôle de la fécondité : « Nobody would marry a girl unless she had been instructed how to regulate the numbers of her household as well as the home itself. Some of the contraceptive formulas which had been handed down were almost as good as those of today. Although they had to make simple things ; mothers prided themselves on their special recipes for suppositories as much as on those for *pot au feu* or wine. All individual Frenchwomen considered this knowledge their individual right, and if it failed, abortion which was still common » cité in Virginie De Luca et Étienne van de Walle, « Birth prevention in the American and French fertility transitions : contrasts in knowledge and practice », *Population and development review*, 3, 2006, p. 547-548.

[4] Sur la création de cette clinique au Pays-Bas, voir notamment : Hugo Röling, « L'énigme de la contraception au Pays-Bas » in Francis Ronsin, Hervé Le Bras, Élisabeth Zucker-Rouvillois (dir.), *Démographie et politique*, *op. cit.*, p. 27-37.

particulier H. Havelock Ellis qui deviendra son amant et exercera sur elle une influence décisive. De retour aux Etats-Unis, elle se lance alors dans la publication d'un journal (*The woman rebel*) et ouvre illégalement une clinique de « *birth control* » sur le modèle hollandais, ce qui lui vaudra une arrestation et un bref séjour en prison. En 1921, elle crée l'*American Birth Control League*. À compter de cette date, la cause du « *birth control* » se désencastre de l'univers de la radicalité politique dans lequel M. Sanger était encore pleinement inscrite avant la Première Guerre Mondiale, pour se transformer en une cause « *single issue* »[1]. À cette occasion, la stratégie se modifie : M. Sanger rompt avec les premiers soutiens du « *birth control* » qui, comme elle, se recrutaient du côté de l'univers socialiste, anarchisant et féministe, pour forger des alliances avec les milieux philanthropiques (*e.g.* la famille Rockfeller et Clarence James Gamble, un riche héritier d'une famille d'industriels dont elle obtiendra un soutien financier important[2]). L. Gordon note à ce sujet : « People accustomed to working in respectable, even elegant, charity organizations joined the movement. Birth control leagues began to sponsor balls and expensive white-tie dinners. (…) The new constituency wanted to get rid of birth control's early associations with bohemianism, socialism, free love, and illegality »[3]. Surtout, M. Sanger privilégie les relations avec l'univers scientifique, en particulier les médecins et les biologistes. Partant, ce rapprochement eut deux effets majeurs. D'abord, à l'image de ce que l'on observera à peu près au même moment dans le mouvement pour la « réforme sexuelle », la thématique eugéniste va définir centrale, ce qui conduira M. Sanger à faire passer au second plan son engagement initial pour la cause des femmes, à effacer le caractère social de ses préoccupations de départ, et, au bout du compte à dériver peu à peu vers un discours aux accents racistes mêlé de mépris de classe[4]. Ensuite, l'enrôlement de scientifiques contribua à faire de la recherche sur les techniques contraceptives *un enjeu à la fois spécifique et central*. De ce point de vue, la création du *Birth Control Clinical Research Bureau* à New-York en 1923 marque le début d'une focalisation croissante sur le problème

[1] De ce point de vue, Linda Gordon relève que la rencontre avec H. Havelock Ellis contribua à la détourner de la perspective révolutionnaire qu'elle avait jusque-là endossée. Elle écrit : « After she returned to the United States, she never resumed the revolutionary posture she had held beforehand. In this second trip to Europe, the basic outlines of Sanger's entire future work took shape. She committed herself to birth control as a single issue. She would offer feminist or pro-working class arguments for birth control when they were helpful, along with many other arguments, but she never again saw her identity as mainly within a socialist, or even a generally radical, movement » (Linda Gordon, *The moral property of women…*, *op. cit.*, p. 151). Voir également : James Reed, *The birth control movement…*, *op. cit.*, p. 94-96.

[2] Sur ce point, voir notamment : James Reed, *The birth control movement…*, *op. cit.*, p. 225 et suiv.

[3] Linda Gordon, *The moral property of women…*, *op. cit.*, p. 171-172.

[4] À ce sujet, L. Gordon écrit notamment : « Sanger developed favorite eugenic subthemes as well, such as the cost to society of supporting the « unfit » in public institutions and the waste of charitable funds that merely put bandages on sores rather cured diseases. Society is divided into three demographic groups, she argued : the wealthy, who already practiced birth control ; the intelligent and responsible, who wanted already practiced birth control ; the intelligent and responsible, who wanted birth control ; and the reckless and irresponsible, including « the pauper element dependent entirely upon the normal and fit members of society ». Latter, in the 1920s, Sanger shifted her analysis of theses social divisions, citing « Princeton University authority » who had classified the US population as consisting of twenty million intellectual persons, twenty-five million mediocre, forty-five million subnormal, and fifteen million feeble-minded. By the early 1930s, the overtones of her rhetoric had become decidedly racist and virulent. In 1932 she recommended the sterilization or segregation by sex of the « whole dysgenic population ». She complained that the governement, which was properly concerned with the quality of immigrants, lacked concern for the quality of its native-born population » (*Ibid.*, p. 196).

technique à l'intérieur du mouvement pour le « *birth control* ». En effet, M. Sanger, avec d'autres, était convaincue que la découverte d'une solution contraceptive « scientifique », présumée plus facile à utiliser et à diffuser, serait le meilleur moyen de légitimer la question contraceptive en provoquant un anoblissement technologique. Dès lors, les fonds collectés furent en partie utilisés pour financer des recherches scientifiques, ce qui contribua au développement d'un domaine particulier de savoir dans lequel certains médecins et biologistes s'engagèrent. À ce sujet, Adele Clarke rappelle : « Responding to the loud and determined chorus of voices urging reproductive scientists into contraceptive research between 1925 et 1945, the scientists used three key strategies. They distinguished reproductive from contraceptive research ; they argued with birth control advocates for basic research on reproduction from which applications such as contraception would flow ; and they redirected contraceptive research from simple to scientific methods »[1]. Dès lors, dans ces conditions, on comprend comment, d'une part, l'alliance entre les partisans du « *birth control* » comme M. Sanger et certains scientifiques (médecins et biologistes), et, d'autre part, les financements que ceux-ci étaient parvenus à obtenir *via* les réseaux philanthropiques pour promouvoir des recherches spécialisées autour de la dimension *technologique* du contrôle de la fécondité, contribuèrent à jeter les bases d'une *autonomisation de la cause contraceptive par la conquête d'une légitimité propre basée sur l'expérimentation.* Dans cette nouvelle perspective, il était bien clair que l'avortement se voyait disqualifié pour de bon, qui se trouvait irrémédiablement rejeté du côté des méthodes « archaïques » et « dépassées » de contrôle de la fécondité – bref, illégitimes –, loin des promesses technologiques de « modernité » que laissaient entrevoir les scientifiques travaillant sur la biologie de la reproduction.

Si, à compter de la fin des années 20, M. Sanger et le mouvement du « *birth control* » états-unien cultivèrent une relative spécificité en mettant plus que d'autres l'accent sur la *recherche* en matière de *techniques contraceptives*, ceux-ci n'en restaient pas moins connectés à d'autres entreprises transnationales qui, chacune à leur façon, faisaient la promotion du libre contrôle de la fécondité. Dans l'entre-deux-guerres, les liens d'entraide financière avec les néo-malthusiens français victimes de la répression furent par exemple constants[2]. M. Sanger dont on a rappelé plus haut le lien étroit avec H. Havelock Ellis, participera à la création de la LMRS. Dans le même temps, les ressources importantes que de la manne philanthropique procurait au mouvement états-unien permirent à celui-ci d'influencer d'autres entreprises nationales[3] et,

---

[1] Adele Clarke, *Disciplining reproduction. Modernity, American life sciences, and the problem of sex*, Berkeley, University of California Press, 1998, p. 185. Sur l'investissement précoce de biologistes états-uniens dans la recherche contraceptive, voir également : Merriley Borell, « Biologists and the promotion of birth control research 1918-1938 », *Journal of the history of biology*, 1, 1987, p. 51-87.

[2] Sur la correspondance échangée entre eux, voir : Fatma Ramdani, « Entraves aux théories et aux activités du mouvement pour le contrôle des naissances en France et aux États-Unis (1873-1940), *Itinéraires*, 2, 2016 : https://journals.openedition.org/itineraires/2890#tocto2n4

[3] Ainsi, sous l'effet conjugué, d'une part, de l'ouverture d'une clinique de « *birth control* » par Mary Stopes, une paléobotaniste étrangère à l'univers traditionnel des néo-malthusiens, et, d'autre part, du développement du mouvement états-unien pour le « *birth control* », le mouvement néo-malthusien britannique s'alignera progressivement à partir des années 20 sur le modèle proposé outre-atlantique et abandonnera ses références traditionnelles.

partant, de tenter d'organiser un embryon de structure transnationale autour de la cause du « *birth control* »[1]. En ce sens, dans un échange datant des années 20, deux figures du néo-malthusianisme français pouvaient constater l'importance prise à cette période par les anglo-saxons, et singulièrement par les États-Unis, dans la structuration d'une mobilisation à l'échelle internationale. Laudateurs et quelque peu désabusés face à leur propre relégation – on se souvient qu'ils furent à l'origine du premier congrès international de 1900 pour coordonner les efforts des différents néo-malthusiens – et celle de leur réseau traditionnel de causes et de thématiques, ils relevaient :

> « Les anglo-saxons prennent la tête de tout, non seulement en néo-malthusianisme, mais en puissance économique, financière etc. (…) L'action menée en Amérique est peut-être plus énergique encore que celle des anglais. Margaret Sanger est une femme énergique et qui a bravé les persécutions. Il semble qu'elle soit soutenue par une pléiade de médecins éminents dont W. Robinson, le président de la plus grande association médicale américaine et Havelock Ellis »[2].

En 1942, à la faveur de transformations internes et d'une domination toujours plus importante des eugénistes en son sein, le mouvement états-unien pour le « *birth control* » se rebaptisa *Planned Parenthood Federation of America* afin de mettre en avant la notion de « *planned parenthood* » (parenté planifiée) jugée plus positive[3]. Au sortir de la guerre, le mouvement néo-malthusien et le mouvement pour la « réforme sexuelle » avaient peu ou prou disparus. Cette nouvelle situation et les ressources importantes dont disposaient l'organisation de M. Sanger offrirent à celle-ci une opportunité nouvelle. Sans plus guère d'entreprises rivales et néanmoins amies comme dans l'entre-deux-guerres, il devenait possible d'envisager la constitution d'un espace transnational de mobilisation autour d'une cause contraceptive pleinement autonomisée sous l'espèce de la « *planned parenthood* » et dominé par le modèle états-unien forgé dans les années 20. Ainsi fut créée en 1953 l'International Planned Parenthood Federation (IPPF) après que plusieurs conférences internationales avaient été organisées à partir de 1946 réunissant au départ d'anciens militant-e-s du libre contrôle de la fécondité. Son siège fut basé à Londres et la première présidente en sera assez logiquement M. Sanger, laquelle sollicitera une nouvelle fois ses connaissances dans les milieux philanthropiques – en particulier, la Fondation Brush – pour financer la structure[4]. Si, au départ, les mouvements regroupés dans cette organisation appartenaient à des pays européens et nord-américains, ils seront assez vite rejoints par des pays du Sud, en particulier l'Inde. En outre, au début des années 50, la constitution d'une cause contraceptive autonomisée bénéficiera de la mise sur l'agenda international du problème de la

---

[1] Voir : Francis Ronsin, « Malthusianisme, néo-malthusianisme, birth control et planning familial… », *op. cit.*

[2] Extrait d'une lettre de Gabriel Giroud à Eugène Humbert citée dans la présentation du fonds Eugène et Jeanne Humbert conservé à l'International Institute of Social History situé à Amsterdam. Voir : https://search.socialhistory.org/Record/ARCH00598/ArchiveAppendices

[3] Voir notamment : Linda Gordon, *The moral property of women…*, *op. cit.*, chapitre 11.

[4] Sur la création de l'IPPF, voir notamment : James Reed, *The birth control movement…*, *op. cit.*, p. 289-293 ; Linda Gordon, *The moral property of women…*, *op. cit.*, p. 279-286 ; Bibia Pavard, « Du *birth control* au Planning familial (1955-1960) : un transfert militant », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 18, 2012 : https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=18&rub=autres-articles&item=71

« population mondiale » et de la nécessité formulée par plusieurs organismes internationaux de contrôler la fécondité à l'échelle globale, et plus spécialement dans les pays pauvres[1]. À l'évidence, la question de la « population » et de sa limitation n'avait plus rien à voir avec les réquisits révolutionnaires du néo-malthusianisme du début du siècle. Dans ce nouveau contexte, les dirigeants de l'IPPF, et plus particulièrement, M. Sanger, prirent pleinement leur part au sein d'un *establishment* de la population (« the population establishment »[2]), ce qui contribuera en retour à la légitimation internationale de la cause contraceptive, laquelle visait désormais « l'avancement à travers l'éducation et la recherche scientifique de l'acceptation universelle du planning familial et de la parenté responsable dans l'intérêt du bien-être de la famille, de la communauté et de l'amitié internationale »[3]. On le voit, si l'irruption improbable de la cause contraceptive en tant que cause *sui generis* avait été possible au début des années 50 dans le contexte français, c'est, pour une part, parce qu'il était envisageable de s'appuyer sur un espace transnational de mobilisation suffisamment structuré dans lequel le mouvement états-unien occupait une position centrale et où un important travail de désencastrement avait été opéré par rapport à l'univers politique, au profit d'un réencastrement de la question du libre contrôle de la fécondité dans l'univers scientifique avec un effet potentiellement légitimant, ce qui avait conduit à une focalisation toute particulière – et c'est ce qui distinguait par exemple le mouvement pour le « *birth control* » de celui pour la « réforme sexuelle », davantage préoccupé par l'étude de la sexualité et son rapport à la morale – sur la recherche et la promotion de techniques contraceptives réputées « modernes ».

L'indépendance dans l'indépendance

On l'a dit, c'est la connexion préalable avec l'IPPF qui a fourni aux primo-entrepreneurs de la cause contraceptive les instruments symboliques permettant de la définir en tant que cause indépendante et spécifique dans l'espace français. Du voyage initial de M.-A. Lagroua-Weill-Hallé aux Etats-Unis en 1947 à sa rencontre à Paris avec M. Sanger en 1954[4], en passant par le séjour londonien de J. Derogy pour préparer la campagne de presse de *Libération*, nombreux furent les contacts entre eux et des responsables de l'IPPF *avant* l'irruption publique de la cause contraceptive à l'automne 1955[5]. Par la suite, la fédération fera constamment bénéficier ses partisan-e-s d'un stock varié de ressources matérielles (produits contraceptifs) et financières,

---

[1] Voir : Matthew Connelly, *Fatal misconception. The struggle to control world population*, Cambridge, The Belknap Press of Havard University Press, 2008, 521 p. ; Alison Bashford, *Global population. History, geopolitics and life on earth*, New York, Columbia University Press, 2014, 466 p.
[2] Matthew Connelly, *Fatal misconception…*, *op. cit.*, chapitre 5.
[3] Cité in Bibia Pavard, « Du *birth control* au Planning familial… », *op. cit.*
[4] Voir : *BTIMFPF*, n°17, 1961, p. 1.
[5] Preuve que l'IPPF suivait de très près les actions des primo-entrepreneurs français de la cause contraceptive et que, vraisemblablement, elle en était même directement informée par eux, le fait que l'on trouve dans un numéro daté d'avril 1955 du bulletin que la fédération éditait, un article consacré à la communication faite par M.-A. Lagroua Weill-Hallé devant l'ASMP. On lit notamment : « Evidence is growing that the medical profession and other scientific leaders in France are becoming seriously interested in the problems of human fertility and its control » (*News of population and birth control*, n°34, 1955, BIUS, Fonds Dalsace, Birth Control 1).

de savoirs et de savoir-faire en rapport avec elle. Mais l'espace transnational de mobilisation n'était pas qu'un simple lieu de *circulation matérielle* pour des personnes, des objets, de l'argent ou des compétences. En effet, la cause dont l'IPPF se voulait le vecteur était aussi un *bien symbolique* qui, par ce qu'il ne se confondait jamais intégralement avec les supports matériels par quoi il tendait à exister, faisait l'objet d'un travail constant d'*appropriation*, c'est-à-dire de *(re)mise en sens*[1] de la part des primo-entrepreneurs de cause français, et qui, pour une part, dépendait de certaines *censures* inscrites dans l'espace national[2], cela quand bien même l'irruption de la cause contraceptive pouvait apparaître comme une transgression symbolique[3]. Ainsi, les années qui suivent l'irruption de la cause vont être employées, entre autres choses, à *stabiliser une formule*, à la fois proche et distincte de la version transnationalisée de la cause, en cherchant à se démarquer des entreprises passées ayant, dans le contexte français, déjà pris en charge la revendication du libre contrôle de la fécondité. Pour ses partisans, la conquête dans l'indépendance au sein d'une cause autonomisée se traduira par trois opérations symboliques : *nommer*, *conjurer* et *séparer*.

1. Nommer

S'il est vrai que *nommer* c'est *faire exister*, *faire* la cause contraceptive en tant que cause indépendante et spécifique, c'est, pour une part, la *dire*[4] en la fixant au préalable dans le langage par l'institution d'une « division discrète dans un tissu continu »[5]. Dès lors, quels termes utiliser pour les primo-entrepreneurs de cause ? Fallait-il se contenter d'importer les expressions disponibles dans l'espace transnational ou les traduire, et si oui, comment ? Tout au long des années 50, on observe ainsi un certain flottement autour de la fixation du vocabulaire employé pour désigner la cause et espérer, « en manipulant les mots » rendre possible « des cohabitations, des alliances, des actes, qui seraient impossibles autrement »[6]. Ses partisan-e-s

[1] Mathieu Hauchecorne rappelle à juste titre que, « à la différence des bijoux, d'argent, d'offrandes, ou de marchandises, les idées ne peuvent être appropriées de manière privative », de sorte que « s'approprier une idée ne signifie pas seulement la faire sienne [*i.e.* à la manière d'un objet matériel privatisable] *mais lui imprimer une marque propre* qui continue à circuler avec elle » (Mathieu Hauchecorne, « Faire du terrain en théorie politique », *Politix*, 100, 2012, p. 162, souligné par nous).

[2] Pierre-Yves Saunier souligne clairement que prendre en compte des circulations suppose de mettre l'accent « aussi bien sur la manière dont elles traversent, agitent, dépassent, subvertissent le national, que sur les manières dont le national les contraint, les organise » (Pierre-Yves Saunier, « Circulations, connexions, espaces transnationaux », *Genèses*, 57, 2004, p. 111). Pour une réflexion sur les enjeux théoriques et méthodologiques autour de l'analyse du « global », du « transnational », des « circulations », des « connexions », voir notamment : Alain Caillé et Stéphane Dufoix (dir.), *Le tournant global des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2013, 440 p. ; Johanna Siméant (dir.), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, Éditions du CNRS, 2015, 406 p.

[3] Sous ce rapport, l'appropriation d'une cause *a priori* illégale et illégitime comme la cause contraceptive restait, en dépit du caractère subversif de sa simple énonciation, tributaire de « *stratégies d'euphémisation*, consistant inséparablement à mettre en forme et à mettre des formes » pour « assurer la satisfaction de l'intérêt expressif, pulsion biologique ou intérêt politique (au sens large du terme), dans les limites de la *structures des chances de profit matériel ou symbolique* que les différentes formes de discours peuvent procurer aux différents producteurs » (Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, *op. cit.*, p. 343-344).

[4] John Austin, *Quand dire c'est faire*, Paris, Le Seuil, 1991, 202 p.

[5] Pierre Bourdieu, *Sociologie générale volume 1…*, *op. cit.*, p. 128.

[6] Pierre Bourdieu, *Sociologie générale volume 2. Cours au Collège de France 1983-1986*, Paris, Le Seuil/Raisons d'agir, 2016, p. 647.

étaient en effet confrontés à une double contrainte. D'une part, ils devaient montrer la *nouveauté* de la revendication en soulignant, au moyen du vocabulaire, le fait que celle-ci était sans rapport avec ce qui avait existé jusque-là. De ce point de vue, utiliser l'expression anglo-saxonne « *birth control* », même si celle-ci était déjà connue et avait pu être employée au cours de l'entre-deux-guerres dans le mouvement pour la « réforme sexuelle », permettait d'espérer, par la référence à l'étranger, des profits d'*extraversion* au sein de l'espace national[1]. D'autre part, marquer une trop forte allégeance à des catégories linguistiques venues de l'étranger en reprenant sans nuance, ou pire, sans effort de traduction, un terme appartenant ostensiblement à une autre langue, exposait cependant inévitablement à l'accusation possible d'être l'agent d'un impérialisme culturel venue d'ailleurs – en l'occurrence ici, du monde anglo-saxon –, ce que, n'avait pas manqué de souligner par exemple les responsables communistes au moment de dénoncer la proposition de loi des progressistes. De là, l'incertitude sur les mots employés et l'effort de définition permanent entrepris par les partisans de la cause contraceptive en fonction des réactions observées.

Dans son intervention de mars 1955 devant l'ASMP, M.-A. Lagroua Weill-Hallé, on l'a vu, avait proposé, dans un « esprit constructif », l'expression « maternité volontaire »[2] pour définir la cause contraceptive. La référence au terme « maternité » était évidemment encore présente dans le nom de l'association créée un an plus tard sous l'appellation « Maternité Heureuse »[3]. De même, une brochure de présentation datée de 1958 pouvait combiner les deux expressions, qui proclamait alors « Maternité volontaire…Maternité heureuse… ». L'utilisation du

[1] Dans son travail consacré à la réception du pragmatisme en France au début du XXème siècle, Romain Pudal applique cette notion élaborée par Jean-François Bayart pour montrer comment « une philosophie étrangère [ici le pragmatisme] peut être mise à contribution dans les conflits internes au champ de réception » (Romain Pudal, « Contribution à l'analyse de la circulation internationale des idées : le « moment 1900 » de la philosophie française et la philosophie pragmatiste américaine », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 15, 2011 : https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=15&rub=dossier&item=149. Dans le même sens, P. Bourdieu souligne que « les auteurs étrangers sont souvent l'objet d'usages très instrumentalistes ; ils sont souvent utilisés pour des causes que peut-être ils réprouveraient ou récuseraient dans leur propre pays » (Pierre Bourdieu, « Les conditions sociales de circulation des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 145, 2002, p. 5 ; pour une autre illustration de ce point, voir par exemple : Mathieu Hauchecorne, « Le « professeur Rawls » et le « Nobel des pauvres ». La politisation différenciée des théories de la justice de John Rawls et d'Amartya Sen dans les années 90 en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 176-177, p. 94-113 ; Mathieu Hauchecorne, « Le polycentrisme des marges. Les « filières » belge et québécoise d'importation de la philosophie politique états-unienne contemporaine en France », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 15, 2011 : https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2011-3-page-90.htm. Du reste, B. Pavard avait déjà bien vu ce point à propos de la cause contraceptive et de l'expression « *birth control* », qui soulignait : « C'est que le terme anglais a un double avantage. Il permet tout d'abord de renouveler le débat en en renouvelant les termes mêmes » (Bibia Pavard, *Contraception et avortement…*, *op. cit.* p. 75).

[2] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Considérations sur la « maternité volontaire » », *Revue des travaux de l'académie des sciences morales et politiques et Comptes rendus des séances*, 1955, p. 85.

[3] À propos du choix de cette expression plutôt que de celle de « maternité volontaire » préconisée au départ par M.-A. Lagroua Weill-Hallé, E. Sullerot indique *a posteriori*, laissant alors entrevoir tout le jeu des censures et des euphémisations contenues dans cette appellation : « Au départ, l'association (…) devait s'appeler « La Maternité volontaire » (…). La loi de 1920 était rédigée de telle sorte qu'une avocate, que nous avions consultée à propos du nom « La Maternité volontaire », nous a dit : – N'utilisez pas ce libellé sinon vous n'irez pas loin. Vous serez interdites. Elle nous a suggéré « La Maternité heureuse », parce que ça ne mangeait pas de pain. L'article premier des statuts de l'association a été rédigé pour ne pas laisser entendre qu'on préconisait la contraception, sinon on risquait la même punition pour l'avortement : il était interdit d'en parler et de l'évoquer par écrit » (Évelyne Sullerot et Bernard Morlino, *L'insoumise…*, *op. cit.* p. 15).

syntagme « maternité » pour désigner la cause contraceptive se retrouvait encore dans un ouvrage paru en 1960 sous le titre *La maternité consciente*. Toutefois, après cette date, ce genre d'expression tendra à disparaître. Il s'effacera définitivement au profit de « contrôle des naissances » et, surtout, de « planning familial ». La première fut mise en circulation dès 1955. Au début, elle était souvent donnée pour une traduction possible de « *birth control* », terme lui-même beaucoup utilisé à cette période, par exemple dans la série d'articles de *Libération*. Toutefois, dans les premières années, les partisans de la cause contraceptive soulignaient que cet équivalent restait ambivalent, qui ne rendait pas suffisamment compte de l'ambition et de la nouveauté supposée de la notion. En ouverture du premier numéro de *MH*, on trouve ainsi un « petit dictionnaire » qui, à l'article « contrôle des naissances », précise de façon liminaire :

> « Mauvaise traduction française de l'expression *birth-control* – terme anglais formé sur le modèle de *self-control* (contrôle de soi-même, maîtrise de soi). *Birth-control* signifie donc « maîtrise de sa procréation » (capacité de n'avoir des enfants que lorsqu'on le désire). Lorsqu'on préconise le *birth-control* on émet le souhait que tout couple puisse être à même d'avoir des enfants lorsqu'il en désire, et de n'en pas en avoir quand il n'en désire pas »[1].

Si la traduction littérale de « contrôle des naissances » ne semble pas toujours avoir satisfait ses partisan-e-s, c'est qu'elle était parfois interprétée par leurs adversaires comme la manifestation d'une volonté étatique d'encadrement des conduites procréatrices dans le sens d'une limitation. M.-A. Lagroua Weill-Hallé en concluait que « le mot de « contrôle des naissances » choque les esprits à juste titre »[2]. En écho, J. Dalsace constatait dès le milieu des années 50 : « (…) le terme « Birth Control », difficile à traduire en français, évoque tout d'abord un contrôle insupportable »[3]. En outre, l'expression, par les connotations dirigistes que certains croyaient pouvoir y voir, ne faisait pas suffisamment la différence entre les méthodes préventives et d'autres techniques de contrôle de la fécondité des populations tels l'avortement ou l'infanticide. C'est ce qui conduisit les partisans de la cause contraceptive, et tout particulièrement les médecins, à introduire peu à peu le terme de « contraception », quoiqu'il fût jugé « barbare »[4] au début, pour l'opposer certaines fois à celui de « *birth control* ». La définition que tentait d'en donner M.-A. Lagroua Weill-Hallé à la fin des années 50 signale le degré de confusion et, surtout, d'embarras, qui régnait encore chez les primo-entrepreneurs de cause à cette date quant aux termes à employer, lesquels étaient toujours à la recherche d'une formulation « magique » pouvant signifier sans équivoque la singularité et la nouveauté de leur revendication. Ainsi la gynécologue débute son propos en notant que « la *confusion* établie par certains entre birth-control et contraception entraîne bien des erreurs d'interprétation »[5]. Et de définir alors le « birth control » comme « les mesures, légales ou non, par lesquelles une

[1] *MH*, n°1, 1956, p. 1.
[2] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La libre conception à l'étranger. Étude clinique des méthodes anticonceptionnelles et recherches expérimentales*, Paris Maloine, 1959, p. 7.
[3] Jean Dalsace, « Birth Control », *Gynécologique pratique*, 1955, p. 375.
[4] Jacques Derogy, *Des enfants malgré nous*, Paris, Minuit, 1956, p. 150.
[5] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La libre conception à l'étranger…*, *op. cit.*, p. 15-16 (souligné par nous).

population tend à limiter le nombre des enfants naissants » au moyen de « la contraception, l'avortement, l'infanticide à la naissance ». Avant d'ajouter : « Le contrôle de la conception, ou contraception, a un sens beaucoup plus individuel, c'est le « birth control » au niveau du couple et de la famille ». On le voit, tout en prétendant que « birth control » et « contraception » ne devaient pas être confondus, M.-A. Lagroua Weill-Hallé présentait la contraception comme une variante de « birth control individuel », par opposition au contrôle des populations – ce qui excluait l'avortement et l'infanticide. En définitive, la notion de « contraception » renvoyait « aux mesures prises pas un couple pour éviter la conception au cours de l'acte sexuel »[1]. Dans les années 60, le terme de « contraception », lui-même d'origine anglo-saxonne, bien que cela apparaisse moins que dans le cas de « *birth control* », sera lui-même de plus en plus employé, en particulier dans les publications médicales du MFPF. Dans le même temps, le terme « planning familial » se substituera peu à peu à celui de « *birth control* » et à sa traduction française (« contrôle des naissances »), même si celle-ci, contrairement à son équivalent anglais dont l'usage tendait à se raréfier dans les années 60 – à tout le moins chez les militant-e-s de la cause contraceptive –, continuera, dans une certaine mesure, à circuler. De ce point de vue, il est significatif qu'un ouvrage de Catherine Valabrègue publié pour la première fois en 1960 ait comporté un chapitre intitulé « du contrôle des naissances au planning familial »[2], qui s'employait à décrire et justifier cette évolution. Par ailleurs, l'apparition du vocable « planning familial » correspondait au changement de nom de l'association créée en mars 1956. En effet, celle-ci opta pour l'appellation MFPF à la faveur d'une affiliation plus officielle à l'IPPF au tournant des années 60. Contrairement à « contrôle des naissances » ou à « *birth control* », l'expression « planning familial » restait à mi-chemin entre le français et l'anglais. À la fin des années 50, M.-A. Lagroua Weill-Hallé remarquait :

> « Nos tentatives pour traduire l'expression « Family Planning » ont été vaines et chaque essai s'est soldé par un échec et de violentes critiques. En effet, le mot planification a, en France, une signification politique mal tolérée (…). En ce qui nous concerne, nous avons abandonné tout essai de traduction d'autant plus que le mot « Planning » s'emploie déjà volontiers dans le langage technique en France. C'est donc de « Planning familial » qu'il s'agira ici, en souhaitant qu'il ait bientôt droit de cité parmi nous, au même titre que d'autres expressions à implication moins vaste et moins généreuse »[3].

Évitant les connotations les plus négatives associées au terme « planification » qui rappelaient celles déjà reprochées au syntagme « contrôle », l'association linguistique franco-anglaise permettait de bénéficier habilement du marqueur de *nouveauté* et de *« modernité »* que constituait l'importation d'un terme étranger, particulièrement lorsqu'il portait la griffe du monde anglo-saxon à une période, celle de l'après-guerre, où « l'importation des systèmes de valeurs, des technologies sociales et des modèles d'excellence d'origine américaine (…) [ayant]

[1] On retrouve les mêmes distinctions et définitions chez Henri Fabre un an plus tard dans : Henri Fabre, *La maternité consciente*, Paris, Denoël, 1960, p. 8.
[2] Catherine Valabrègue, *Contrôle des naissances et planning familial*, Paris, Denoël, 1966, chapitre 3.
[3] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *Le Planning Familial*, Paris, Maloine, 1959, p. 3.

accompagné et parfois précédé la réalisation du plan Marshall » faisaient l'objet de « conflits politiques et sociaux (…) à l'intérieur de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie » autour de « l'« américanisation de la société » »[1]. Dans le même temps, sa francisation partielle et presque instantanée, en association avec « contraception », et à la différence de « *birth control* », était bien faite pour limiter la perception de son extranéité et marquer symboliquement l'appartenance à l'espace national – bref, à montrer que la cause contraceptive pouvait être une revendication dotée d'une voie/x française propre.

2. Conjurer

> « Nous avons expliqué dans la mesure du possible ce que maints pays étrangers avaient déjà réalisé en matière de « family planning », et que ces réalisations ne dépendaient en aucune façon d'une optique malthusienne de la question ».
>
> « Assemblée générale de l'association. Extraits du rapport moral par Madame Sullerot, secrétaire générale. 19 octobre 1957 », *MH*, n°4, 1958, p. 2

On l'a dit, un des enjeux de l'acte de nomination à propos de la cause contraceptive était d'utiliser la référence étrangère sans paraître étrange ou étranger, cela pour signaler une spécificité et une nouveauté. Mais les dilemmes expressifs ne portaient pas exclusivement sur cet aspect. Pour les promoteurs de la cause, il fallait dans le même temps prendre soin de se différencier symboliquement de mouvements passés ayant, sous d'autres formes, déjà pris en charge la revendication du libre contrôle de la fécondité à l'intérieur de l'espace national. De ce point de vue, une de leurs préoccupations majeures sera de conjurer le spectre de la mise en équivalence avec le mouvement néo-malthusien du début du siècle. On l'a vu, le flottement autour de termes tels que « planification » ou « contrôle » provenait pour une bonne part de ce qu'ils étaient toujours susceptibles d'évoquer une volonté de « limitation » des naissances dirigée ou non par un État. En fait, ce qui était surtout redouté, c'était l'accusation potentielle de néo-malthusianisme, étiquette particulièrement disqualifiée et disqualifiante au vu des *censures légales et symboliques* qui, au fil du temps, s'étaient mises en place dans le contexte français avec la consolidation du dispositif étatique d'encadrement des conduites procréatrices décrit plus haut. De façon significative, évoquant les difficultés de traduction de l'expression « *birth control* », J. Dalsace mentionnait dans la foulée le néo-malthusianisme pour tenter de dissiper un malentendu quant au lien que certains pourraient être tentés de faire :

> « (…) il [le terme « *birth control* »] nous est parvenu après une lutte souvent anarchique. Cette lutte, basée sur une théorie inexacte de Malthus, consistait à faire admettre une diminution aveugle des naissances. Le néo-malthusianisme contenait, en germe, tout ce qui pouvait choquer une grande partie de la population, attachée à ses traditions nationales et religieuses »[2].

[1] Luc Boltanski, *les cadres…*, *op. cit.*, p. 155.
[2] Jean Dalsace, « Birth control », *Gynécologique pratique*, 1955, p. 375.

Dès lors, la volonté de conjurer toute espèce de relation avec le néo-malthusianisme conduisit les partisans français de la cause contraceptive à marquer une distance vis-à-vis de certaines positions de l'IPPF. Officiellement, bien sûr, il était régulièrement rappelé que cet organisme n'avait rien à voir avec une entreprise de limitation des naissances. J. Dalsace écrivait par exemple : « Le but de cette Fédération n'est plus la limitation des naissances, mais l'obtention de familles heureuses, où les enfants sont désirés, suffisamment espacés pour n'être pas un lourd fardeau, d'abord pour la santé de la mère, et pour le budget de la famille »[1]. En 1958, une brochure de présentation du MFPF indiquait dans le même sens :

> « La Fédération Mondiale des Organismes de Birth-Control [IPPF] a tenu à préciser sa position à l'égard des tentatives de confondre le Birth-Control avec le néo-malthusianisme (…) : « Le Birth-Control, ou, pour éviter ce qui prête à confusion, *l'espacement des naissances*, *est une mesure appartenant à la médecine préventive* qui ne veut rien avoir de commun avec la théorie néo-malthusienne de la surpopulation » »[2].

Toutefois, dans les années 50 et 60, l'investissement de certains hauts responsables de l'IPPF dans la promotion et la mise en œuvre de politique de « contrôle de la population » dans les pays « sous-développés » ne laissaient pas de gêner une partie des partisans de la cause contraceptive en Europe[3] et en France, qui craignaient d'être assimilés à cet aspect central de l'action de l'espace transnational de mobilisation, en tout cas du point de vue des responsables états-uniens et de leurs alliés des pays du Sud. En 1966, J. Dalsace marquait implicitement ses distances avec la fédération en renvoyant dos à dos toute forme de participation à une politique de contrôle de la population, quel qu'en soit le sens :

> « Le médecin ne doit, donc, pas être le valet d'une politique qui peut être, soit nataliste (recherche d'une main d'œuvre abondante et mal payée), soit anti-nataliste (États pauvres en voie de développement et que les nations riches doivent aider ; pays ou règne la famine à l'état endémique »[4].

---

[1] *Ibid.*

[2] *Maternité volontaire…Maternité heureuse…*, 1958, p. 6.

[3] Évoquant les tensions à l'intérieur de l'IPPF à ce sujet, Matthew Connelly note par exemple : « Sex reformers, particularly the Dutch, considered the Americans [et notamment M. Sanger] to be obsessed, as the IPPF official history puts it, with « attacking population problems, and especially those of coloured people » (Matthew Connelly, *Fatal misconception…*, *op. cit.*, p. 166. Dans un article daté de 1955, le Dr Van Emde Boas, un hollandais, un des vice-présidents de l'IPPF pour l'Europe, signalait ces différences en ces termes : « La disparition temporaire [après 1945] des groupes progressistes de l'Europe continentale à tendance anti-malthusienne a sensiblement affaibli tout contrepoids aux idées néo-malthusiennes attirant encore beaucoup d'adeptes puissants en Angleterre et surtout aux États-Unis. Par conséquent, ces tendances malthusiennes pouvaient regagner du terrain dans le monde entier et y exercer une influence beaucoup plus forte. (…) Une tension nette se manifesta déjà entre les États-Unis d'une part et les pays scandinaves et ceux de l'Europe occidentale de l'autre. Car ces derniers non seulement tenaient à éviter une résurrection des idées néo-malthusiennes, mais ils s'opposaient, en outre, à ce que le contrôle de la natalité soit considéré comme panacée à toutes les détresses sociales des pays dits « sous-développés » » (Conrad Van Emde Boas, « Du néo-malthusianisme au birth control », *Gynécologie pratique*, n°6, 1955, p. 387-388).

[4] Jean Dalsace, « Heurs et malheurs de la contraception en France », *Gynécologie pratique*, n°2, 1966, p. 114.

Dans un de ses premiers ouvrages, M.-A. Lagroua Weill-Hallé, après avoir distingué la situation démographique entre pays « développés » et pays « sous-développés », reprenant ainsi l'antienne sur la « surpopulation » largement diffusée au sein de l'IPPF, s'efforçait de préciser pour rassurer : « Aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne de l'Ouest, en Scandinavie, etc., c'est son aspect *humain et individuel* [au planning familial] qui domine, tendant à *développer l'harmonie du couple et de la famille* », alors que « ce n'est que secondairement qu'il favorise le facteur individuel » dans les régions où il convient de l'envisager « comme moyen de lutte contre l'expansion démographique, avec l'objectif final de concourir à une élévation du niveau de vie des individus »[1]. Se remémorant les rapports entre le MFPF et l'IPPF, Christiane Verdoux qui y fut déléguée un temps pour l'organisation française, déclare en entretien, opposant alors les tendances « malthusiennes » supposées de la fédération internationale et celles de la France tournée exclusivement vers « la condition des femmes » :

> « - Ils [l'IPPF] étaient vraiment pour contrôler les naissances. Y'avait surtout des indiennes.
> - *Parce que oui, c'était malthusien ?*
> - C'était plus malthusien.
> - *Et puis alors pour le Planning* [en France] *vous diriez que c'était…*
> - C'était plutôt pour défendre la condition des femmes. C'était pas pour limiter les naissances (…). On n'était peut-être pas assez malthusien pour l'international »[2].

É. Sullerot observe dans le même sens :

> « (…) autant nous étions intéressés par le côté, euh, très très féministe qu'il y avait dans la pratique du birth control dans les pays que je viens de nommer [Pays-Bas ; pays scandinaves], autant les grandes entreprises américaines de Planned Parenthood Federation, c'est d'un malthusianisme énorme. Par exemple Abraham Stone dont je vous ai parlé qui est venu nous voir et tout à Paris, c'est lui que Nehru avait chargé de planifier, de réduire les naissances en Inde »[3].

S'il importait de marquer une autonomie symbolique par rapport à certaines options présentes dans l'IPPF, c'était d'abord vis-à-vis de la tradition néo-malthusienne *française* qu'il convenait de se distinguer. On le sait, les groupes peuvent inventer des traditions à des fins légitimatrices[4]. Notons toutefois qu'ils peuvent aussi entreprendre d'en *désinventer*, ou, pour le dire autrement, s'employer à *en défaire* et à *s'en défaire* en travaillant à une désaffiliation symbolique et pratique à l'égard d'entreprises qui, dans un contexte donné, constituent à leurs yeux une source potentielle de délégitimation. De ce point de vue, les rapports du MFPF avec l'histoire du néo-malthusianisme français étaient pour le moins ambivalents. Si F. Ronsin et R.-H Guerrand signalent « quelques lettres aimables »[5] adressées dans les années 50 par M.-A. Lagroua Weill-Hallé à la grande figure néo-malthusienne J. Humbert, ces contacts ne furent jamais mis en scène publiquement et paraissent avoir été très limités. En effet, les primo-entrepreneurs de la

[1] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *Le planning familial*, *op. cit.*, p. 13.
[2] Entretien avec Christiane Verdoux.
[3] Entretien avec Évelyne Sullerot.
[4] Eric Hobsbawm et Terence Ranger (dir.), *L'invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, 2012, 381 p.
[5] Roger-Henri Guerrand et Francis Ronsin, *Le sexe apprivoisé…*, *op. cit.*, p. 177.

cause contraceptive préféraient bien davantage afficher une proximité et revendiquer une filiation avec le mouvement anglo-saxon en faveur du « *birth control* » et du « planning familial », comme l'atteste les notices nécrologiques hagiographiques et édifiantes consacrées à la britannique M. Stopes, à M. Sanger, ou encore, au Dr Stone, dans la revue du MFPF. Rien de tel pour les néo-malthusiens[1]. Au contraire, diverses formules étaient rituellement employées pour tenir à bonne distance cette tradition, alors que certains des adversaires de la cause s'attachaient à la rappeler pour discréditer (songeons au « néo-malthusianisme réactionnaire » brandi par les responsables communistes). Dans le premier livre qu'elle publie à la fin des années 50, M.-A. Lagroua Weill-Hallé annonçait par exemple : « (…) nous n'insisterons pas sur les mouvements néo-malthusiens qui se sont développés dans le monde, en particulier en Grande-Bretagne et en France ». Et de préciser alors : « Nous nous sommes surtout intéressés à l'étude des réalisations pratiques obtenues à l'étranger par les pionniers du Birth Control »[2]. De ce point de vue, le cas de J. Dalsace est particulièrement intéressant. Si ce médecin n'a jamais appartenu au mouvement néo-malthusien, en revanche, en tant que figure du mouvement pour la « réforme sexuelle », il avait été conduit dans l'entre-deux-guerres à coopérer de façon régulière avec et à entretenir des rapports tout à fait cordiaux avec ses principaux responsables. Or, dans le contexte des années 50 et 60 *i.e.* au moment où apparaît la cause contraceptive en tant que cause indépendante et spécifique, il s'efforcera toujours de minorer cette histoire et de nier clairement toute filiation possible entre les deux entreprises. Dans un des premiers numéros de la revue publié par *MH*, il notait ainsi que la notion de « maternité volontaire » avait « subi toutes sortes de *mystifications* » au premier rang desquelles figuraient les « interprétations anarchistes : ton corps est à toi »[3], manière de désigner et de stigmatiser le néo-malthusianisme. Et de signaler alors un peu plus loin les relations que lui-même entretenait depuis les années 20 avec les pionniers états-uniens du « *birth control* » : « Au cours d'un séjour aux États-Unis, je fis connaissance d'Abraham Stone, dont la femme avait été condamnée à la prison pour avoir installé le premier dispensaire de Birth Control avec Margaret Sanger »[4]. Quelques années plus tard, revenant sur l'histoire de la « contraception en France », il faisait référence aux néo-malthusiens pour préciser immédiatement : « (…) le problème était *mal posé* par des anarchisants, qui reprenaient la *doctrine erronée de Malthus* pour en tirer des *conclusions aussi fausses* que celles du pasteur anglais ». S'il leur reconnaît un certain « courage », il précise que « leurs théories : « le néo-malthusianisme, c'est la révolution », « la liberté de chacun crée la sélection scientifique », « les enfants sont de la chair à canon » », propageaient les *pires*

[1] R.-H. Guerrand et F. Ronsin notent que J. Humbert le leur rendait bien qui les considérait avec dédain, jugeant que ces derniers « limit[aient] leur réflexion et leur ambition à la solution des problèmes individuels ». Et de rappeler alors : « Ce dédain se double d'irritation car les animateurs du Mouvement pour le Planning familial se gardent, non seulement de se présenter comme les héritiers de ceux qui, plus d'un demi-siècle avant eux, ont lutté pour que les femmes puissent contrôler leur fécondité, mais également de lancer une campagne pour que ces précurseurs soient, grâce à l'abolition de la loi de 1920, amnistiés de leurs condamnations et puissent reprendre librement leur propagande » (*Ibid.*, p. 176-177).
[2] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *Le planning familial*, *op. cit.*, p. 11.
[3] Jean Dalsace, « Réflexion d'un sexologue », *MH*, n°4, 1958, p. 21 (souligné par nous).
[4] *Ibid.*, p. 23.

illusions »[1]. Ne pas apparaître « malthusien » réclamait un effort permanent, surtout pour des personnes qui, tel J. Dalsace, avaient pu connaître le mouvement de près, à une époque où ce dernier se portait mieux, et converger en partie avec lui. Sous ce rapport, le rappel à l'ordre adressé par M.-A. Lagroua Weill-Hallé dans une lettre du milieu des années 60, constitue un bon indice du *travail de désinvention de tradition* réalisé constamment et collectivement par les promoteurs de la cause contraceptive. À propos d'un article que le gynécologue s'apprêtait à publier, la présidente du MFPF observa : « Je crains que le passage sur votre consultation 35-36 ne somme affreusement malthusien ! et choque les idiots qui nous lisent et qui sont légion »[2]. Bref, on le voit, si les responsables du mouvement en faveur de la cause contraceptive n'avaient objectivement guère d'affinités profondes avec les néo-malthusiens, l'épisode rappelle comment la volonté d'inventer une nouvelle cause et les censures contenues dans le contexte national à moment donné, forçaient constamment à réviser les affiliations et les désaffiliations qu'il était opportun d'opérer et mettre en avant.

3. Séparer

Enfin, l'autonomisation de la cause contraceptive a également reposé sur un travail symbolique de séparation entre contraception et avortement. On l'a vu, dans la configuration néo-malthusienne ou dans celle de la « réforme sexuelle », ces deux aspects n'avaient jamais été clairement dissociés. S'ils renvoyaient à des classes de pratiques distinctes, le fait que ces dernières aient formé un *continuum* au sein du répertoire de techniques de contrôle de la fécondité, et que, à ce titre, elles possédaient, du point de vue des principes, une légitimité équivalente quand bien même des discussions pouvaient avoir lieu à propos de leur opportunité respective, n'étaient pas mis en question. Or le mouvement pour le « *birth control* », puis celui autour du « planning familial » porté par l'IPPF, a construit sa spécificité et son indépendance sur la base d'une *opposition* entre contraception et avortement. Dans le contexte français, cette dimension fut d'autant plus reprise et accusée par les partisans de la cause, que l'avortement avait été constitué depuis le début du XXème siècle par différentes catégories d'agents (médecins, démographes) en véritable « fléau social » responsable de la « dépopulation »[3]. Dès lors, dans un espace national marqué par de fortes censures légales et symboliques autour de la question des conduites procréatrices, la légitimité de la cause contraceptive en tant que cause autonome a, pour une part, été construite par ses promoteurs à l'aide d'une formule justificatrice faisant de celle-ci le *moyen* par excellence de lutter contre le « fléau » qu'était censé représenter l'avortement.

---

[1] Jean Dalsace, « Heurs et malheurs de la contraception en France », *Gynécologie pratique*, n°2, 1966, p. 111 (souligné par nous).
[2] Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Jean Dalsace datée du 27 novembre 1964, BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 2.
[3] Voir : Fabrice Cahen, « Medicine, statistics, and the encounter of abortion… », *op. cit.* ; Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs…*, *op. cit.*

Au moment de l'irruption de la cause et dans les années qui suivirent, les partisans de cette dernière multiplièrent les formules rituelles destinées à mettre en scène la différence radicale entre avortement et contraception. De ce point de vue, la campagne de presse de l'automne 1955 avait largement donné le ton. On se souvient en particulier que *France Observateur* avait lancé sa série d'articles en titrant en une : « 600 000 avortements valent-ils mieux que le « contrôle des naissances » ? »[1]. En entretien, É. Sullerot rappelle que la distinction entre avortement et contraception fut délibérée en tant qu'elle était perçue par les primo-entrepreneurs comme le seul moyen de rendre potentiellement acceptable, dans le contexte des années 50, la revendication du libre contrôle de la fécondité. De ce point de vue, elle attribue à B. Weill-Hallé l'invention d'une formule que l'on retrouvera par la suite régulièrement dans la bouche ou sous la plume des partisans de la cause contraceptive, selon laquelle la loi de 1920 aurait « cousu dans le même sac le problème [l'avortement] et son remède [la contraception] ». Elle se souvient :

> « Hein…toute parole anti-nataliste etc. était visée, bon. Alors d'abord il [B. Weill-Hallé] disait le but, le but qui faut obtenir, c'est, euh, l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi de 1920…Mais on ne touche pas au reste [*i.e.* à l'avortement]. C'est-à-dire que, *on distingue de façon extrêmement nette, dès le début, la contraception, ce mot n'existait pas mais enfin je l'emploie…de l'avortement. Et on dit la contraception est le remède contre l'avortement*. Donc, donc c'est…Il faut que nous fassions une campagne pour dire nous possédons le remède contre l'avortement clandestin et ses ravages. (…) Il disait pour, alors…Il faut commencer par être certain de sa doctrine, le *fond de la doctrine c'était ça*. Et il avait une formule qui disait : « Nous avons cousu dans le même sac…La loi de 1920 a cousu dans le même sac le mal et le remède » »[2].

Dans les premières années de la mobilisation autour de la cause, l'avortement sera ainsi systématiquement disqualifié en tant que mode légitime du contrôle de la fécondité, hors les cas exceptionnels où il s'impose pour raisons de santé. Dans la brochure de présentation de 1958 déjà citée à plusieurs reprises, on lit par exemple : « Ne vaut-il pas mieux prévenir la conception que d'avoir à l'interrompre ? Nous seulement l'avortement sans danger n'est qu'à la portée des femmes suffisamment fortunées, mais *en toute circonstance, il risque d'être la cause d'un traumatisme psychologique difficile à surmonter* »[3]. Dans un article intitulé « La prévention de l'avortement par le contrôle des naissances », le Dr Aron-Brunetière évoquera l'avortement en ces termes, pour le stigmatiser en le rejetant du côté de la facilité, de l'immoralisme, voire de l'archaïsme, en lui opposant les méthodes préventives de contrôle de la fécondité réputés modernes, basées sur l' « éducation » et la « responsabilité » : « L'avortement n'est qu'un moyen comme un autre de limiter la natalité et, parmi les moyens d'y parvenir, il représente la solution du moindre effort, la solution haïssable »[4]. Plus loin, il le décrit comme une « pratique dangereuse, paresseuse, amorale ». Et de voir alors dans la

[1] *France Observateur*, 10 novembre 1955.
[2] Entretien avec Évelyne Sullerot (souligné par nous).
[3] *Maternité volontaire…Maternité heureuse…*, 1958, p. 10.
[4] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Robert Aron-Brunetière, « La prévention de l'avortement par le contrôle des naissances », *MH*, n°5, 1958, p. 12.

contraception, la seule solution *légitime* : « La contraception préventive devrait s'y substituer. Certes, nous n'ignorons pas les difficultés qu'elle comporte, l'effort d'éducation et la rigueur qu'elle suppose pour devenir efficace », mais, comme il le précise un peu après, il s'agit d'une « pratique inoffensive, faisant confiance à l'instinct maternel de la femme et faisant de surcroît appel au sens de la responsabilité et à la volonté du couple, donc à ce qu'il peut y avoir en lui de plus noble ». Pour finir sur ce point, il vaut une nouvelle fois d'aborder le cas de J. Dalsace. Le fait que ce gynécologue ait été de longue date un partisan du libre contrôle de la fécondité et que, dans l'entre-deux-guerres, il ait participé au mouvement pour la « réforme sexuelle », permet de saisir au mieux le travail d'autonomisation qui s'est opérée autour de la cause contraceptive dans les années 50. On l'a dit, les réformateurs sexuels n'avaient jamais opposé contraception et avortement. Mieux, c'est même semble-t-il en partie à cause de la volonté de défendre inconditionnellement le droit à l'avortement que, avec quelques autres, J. Dalsace avait quitté l'AES pour fonder la revue *Le problème sexuel* au milieu des années 30[1]. Or, dans l'immédiat après-guerre, le gynécologue, tirant peut-être les enseignements des échecs passés, et, surtout, appréciant les opportunités – ou plutôt, leur absence – dans le contexte présent, notait en 1949 dans un commentaire à destination de responsables communistes à la faveur du dépôt à l'Assemblée Nationale d'une proposition de loi visant à renforcer la répression contre l'avortement :

> « Il est évident qu'il est *impossible actuellement* pour des *raisons tactiques* de reprendre publiquement ces mots d'ordre [il fait allusion à la proposition de loi communiste de 1933, voir *supra*], et surtout le dernier [sur la légalisation de l'avortement]. Forts de l'expérience soviétique, nous savons que l'avortement n'a aucune chance d'être voté ou ne serait qu'une caricature, mais *nous devons insister sur le fait que l'avortement clandestin est un fléau social* »[2].

On le voit, si J. Dalsace restait visiblement un partisan de l'avortement, il estimait toutefois pour des « raisons tactiques », que sa défense était devenue « impossible » à la fin des années 40, et qu'il convenait d'insister à présent sur le « fléau social » que constituait « l'avortement clandestin ». Dès lors, à partir du moment où il s'investira dans la cause contraceptive quelques années après, il ne sera guère étonnant de le voir reprendre le motif opposant rituellement avortement et contraception, même si, dans son cas, une ambiguïté subsistait sur le fait savoir s'il condamnait en soi l'avortement, ou alors, s'il visait uniquement l'avortement fait dans de mauvaises conditions. Dans sa « réflexion d'un sexologue » publiée à la fin des années 50 dans un numéro de *MH*, J. Dalsace déclarait ainsi que « l'avortement [était] à *proscrire* à moins de cas de force majeure »[3]. En 1966, réécrivant largement sa trajectoire, il déclarait à propos des contacts qu'il avait eus avec les représentants états-uniens du « *birth-control* » au tournant des

[1] Au sujet de J. Dalsace, É. Sullerot note en entretien concernant son action avant la guerre : « (…) ils [les gens comme J. Dalsace] avaient été très mal reçus, ils englobaient l'avortement, le droit à l'avortement dans leurs approches, et donc je peux dire que tout ça était complètement effacé par la guerre et les années qui ont suivi » (Entretien avec Évelyne Sullerot).

[2] « À propos du projet de loi sur l'avortement », sans date [1949], BIUS, Fonds Dalsace, Dalsace 1 (souligné par nous).

[3] Jean Dalsace, « Réflexion d'un sexologue », *MH*, n°4, 1958, p. 23 (souligné par nous).

années 30 : « Dès le début, je pensais que le Birth-Control (locution que je n'aime guère) *était le meilleur de lutter contre l'avortement* – ce fléau – et je pensais, je le pense encore, que la contraception doit faire disparaître l'avortement, comme l'avortement a fait disparaître l'infanticide »[1]. Bref, comme dans le cas du rapport à la tradition néo-malthusienne, la constitution de la cause contraceptive en tant que cause indépendante et spécifique avait pu être possible et apparaître inédite parce qu'elle s'était nettement dissociée d'un ensemble d'autres causes auquel, par le passé, elle avait été habituellement raccordée, telle en particulier celle de l'avortement. Dans les années 50 et 60, un important travail symbolique fut entrepris pour les séparer, quelles qu'aient pu être du reste les convictions réelles des uns et des autres en ce domaine, à supposer qu'elles aient véritablement existées *antérieurement* à l'investissement dans la cause[2]. Cela conduisit à ériger l'avortement en véritable *repoussoir* pour mieux valoriser le recours à la contraception entendue comme l'ensemble des moyens *préventifs* de contrôle de la fécondité – les seuls légitimes désormais.

CONCLUSION DU CHAPITRE

L'objectif de ce premier chapitre était de comprendre comment une cause *a priori* improbable comme la cause contraceptive avait pu faire publiquement irruption au mitan des années 50. Dans un premier temps, il fallait comprendre ce qui la rendait à la fois illégale et illégitime. C'était l'objet de notre enquête sur la genèse d'une prétention d'État à l'encadrement des conduites procréatrices et sa traduction en un dispositif juridique et symbolique particulier, fait de mesures positives et négatives tel l'interdiction du libre contrôle de la fécondité. L'hypothèse que nous défendons est que l'apparition d'une mobilisation en faveur de la cause contraceptive n'est à la fois possible et pensable que dans le cadre du processus de nationalisation de la société qui intervient en France à la fin du XIXème siècle. De ce point de vue, nous retrouvons une idée classique de C. Tilly qui, bien qu'ayant fait l'objet de multiples commentaires et critiques, souvent à raison, ne nous semble pas devoir être abandonnée, à savoir que le répertoire d'action, mais aussi, la définition même des intérêts et, partant, des causes possibles, sont préalablement et étroitement *structurés* par le développement de l'État[3].

---

[1] Jean Dalsace, « Heurs et malheurs de la contraception en France », *Gynécologie pratique*, n°2, 1966, p. 112.

[2] Sous ce rapport, on peut conjecturer que, parmi les premiers agents investis dans la cause contraceptive, ces convictions variaient pour partie en fonction de l'expérience passée en matière de lutte en faveur du libre contrôle de la fécondité. On l'a vu, un ancien militant de la « réforme sexuelle » comme J. Dalsace avait vraisemblablement été contraint d'opérer une révision tactique de ses croyances en ce domaine pour s'ajuster aux réquisits de la cause contraceptive, tandis que des nouvelles venues dans le domaine telles par exemple M.-A. Lagroua Weill-Hallé, E. Sullerot ou d'autres, qui n'avaient eu aucune autre expérience comparable au néo-malthusianisme ou à la « réforme sexuelle », semblent avoir davantage épousé la lettre du principe de la séparation entre avortement et contraception promu dans l'espace transnational de mobilisation, au point d'éprouver une véritable aversion pour le premier. Rappelant la formule sur le « mal » et le « remède » noués dans le même sac, É. Sullerot ajoutait en entretien de façon significative : « Hein, ça c'était vraiment, *il fallait en être persuadé pour pouvoir être enrôlé dans ce truc* pour lequel moi j'ai vraiment…vraiment donné » (Entretien avec Évelyne Sullerot, souligné par nou).

[3] En ce sens, il écrit par exemple : « Cette concentration [du capital et du pouvoir politique] modifie les possibilités et les formes de l'action collective. Du point de vue des individus, elle transforme leur *organisation* interne et leurs *occasions* d'agir en commun. Mais l'État et le capital ne modèlent pas seulement les possibilités d'agir et l'organisation. Ils dominent également les *intérêts* changeants des divers groupes concernés par l'action

Par la suite, nous avons examiné de près les activités de primo-entrepreneurs de la cause contraceptive dans le but de saisir les processus ayant permis sa cristallisation. Nous avons opéré en trois temps. 1) Parce que la cause était à cette période encore à inventer dans l'espace français, nous avons d'abord examiné en détail les *dispositions* et les *ressources* du couple Weill-Hallé pour comprendre ce qui l'avait incliné à s'investir dans une question mal définie, risquée et potentiellement coûteuse. 2) Ensuite, nous nous sommes intéressés à leurs premiers tâtonnements pour faire advenir la cause avant d'analyser de façon plus détaillée la campagne de presse de l'automne 1955 menée conjointement avec *Libération* et *France Observateur*, laquelle marque la véritable irruption publique de la cause. Basée sur la dénonciation d'un scandale, celle-ci a conduit à une politisation éphémère de la question dans les premiers mois de l'année 1956 qui a fait naître la possibilité vite refermée d'un changement rapide de la loi. Dans cette partie de l'analyse, nous avons insisté particulièrement sur la *structuration des univers sociaux* avec lesquels les primo-entrepreneurs étaient en relation désormais, et au sein desquels ils tentaient d'exploiter au mieux leurs ressources. 3) Enfin, nous avons approfondi l'étude du *travail symbolique de définition de la cause* en montrant comment, dans la deuxième moitié des années 50, on assiste à l'invention de la cause contraceptive en tant que *cause spécifique et indépendante*, c'est-à-dire en tant que cause censée n'avoir aucun précédent et n'être raccordée à aucun autre réseau de causes et de thématiques. À cette occasion, nous avons relevé les dilemmes qui se posaient autour de l'importation de la référence anglo-saxonne dans l'espace national, le travail de désinvention de tradition opéré par rapport au néo-malthusianisme, et la séparation stricte entre avortement et contraception, la seconde étant désormais présentée comme le « remède » au premier et, dès lors, promue seul moyen légitime de contrôle de la fécondité. On le voit, l'irruption publique de la cause contraceptive à cette date n'avait rien d'inéluctable. Si celle-ci a pris, c'est à la faveur d'une rencontre entre séries indépendantes, à la fois *contingente* et *fortement structurée du point de vue social* et *des degrés de probabilité*, dès lors que certaines actions initiales étaient commises, entre des *dispositions* et des *ressources* à l'échelle d'individu, des *univers sociaux* (journalisme et politique), et un *contexte* (les élections surprises de janvier 1956) qui, conjoncturellement, avait pu, à tort ou à raison, être perçu comme une ouverture d'opportunité.

---

collective » (Charles Tilly, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, p. 549). Dans une perspective très similaire à la nôtre sur ce point, Nancy Whittier note en écho dans son travail sur les mobilisations autour des abus sexuels commis sur mineurs : « The paradox is similar : the rise of the nation state simultaneously made possible greater regulation and exploitation of the population, and created the circumstances and frameworks under which challenging groups would emerge. Likewise, state regulation of daily life, emotion, and the self subjects the population to further surveillance and control, and yet creates the circumstances and frameworks under which new kinds of challenges emerge. State use of therapeutic discourse as a means of social control over techniques to reconstruct feelings and identity at the same time that they advocate institutional social change » (Nancy Whittier, *The politics of child sexual abuse. Emotion, social movements, and the State*, Oxford, Oxford University Press, 2009, p. 13).

CHAPITRE 2. Morphologie d'un groupe mobilisé

> « À ce monde épais, composite et mal délimité que nous venons d'abondamment décrire, on ne peut reconnaître d'autre unité que celle d'être une rencontre des hommes, un alliage d'histoires ».
>
> Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II. 1. La part du milieu*, Paris, Livre de poche, 1990, p. 279.

Le chapitre précédent a permis de rendre compte de l'irruption *a priori* improbable de la cause contraceptive au mitan des années 50. Le développement qui suit aura pour objectif de décrire les propriétés de l'espace des partisan-e-s, ou, mieux, du groupe mobilisé en sa faveur, étant entendu que l'existence d'une cause n'est jamais séparable d'un groupe qui la fait et qui, en retour, est fait par elle[1]. Comment repérer ses contours ? On l'a vu, l'automne 1955 et la première partie de l'année 1956 ont été l'occasion pour quelques primo-entrepreneurs de s'auto-habiliter publiquement en tant que porte-parole de la cause contraceptive, ce qui avait conduit à la création d'une association en parallèle et en renfort de l'éphémère processus de politisation à l'œuvre au même moment. Après cet épisode, MH puis le MFPF s'efforceront de monopoliser la représentation de la cause et seront publiquement identifiés comme ses « propriétaires »[2]. Toutefois, il faut veiller à ne pas rester prisonnier des délimitations imposées par le droit. Si la forme associative et les règles de fonctionnement et d'appartenance de MH/MFPF tendent bel et bien, par la force d'une *fictio juris*, à transformer « une simple *collectio personarum plurium* » en « une personne morale, (…) un *agent social* »[3], bref à *instituer* un groupe mobilisé autour de la cause contraceptive, repérable comme tel – quoique celui-ci, en raison des interdictions contenues dans la loi de 1920, ne se présente jamais comme tel d'un point de vue strictement légal –, le risque est grand que, comme le rappelle A. Collovald, « à trop regarder l'organisation juridiquement définie (le parti, le syndicat, la sociation), on ne voit plus (…) l'ensemble des acteurs individuels et collectifs qui contribuent à porter à la reconnaissance publique les idées, les idéaux, les croyances et les intérêts défendus »[4]. Ainsi, tout groupe mobilisé est-il en réalité un *regroupement*[5] qui repose sur un *réarrangement* de relations sociales préexistantes[6] impliquant d'autres groupes et individus variés. Accéder à sa vérité

[1] Comme le rappelle M. Offerlé, il existe un « va et vient constant entre l'intérêt qui fait le groupe et le groupe qui fait l'intérêt » (Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, *op. cit.*, p. 44).
[2] Joseph Gusfield, « Constructing the ownership of social problems : fun and profit in the Welfare State », *Social problems*, 5, 1989, p.431-441.
[3] Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, *op. cit.*, p. 264.
[4] Annie Collovald, « Pour une sociologie des carrières morales », *op. cit.*, p. 217.
[5] Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, *op. cit.*, p. 54.
[6] À ce propos, L. Boltanski note : « L'apparition d'un groupe nouveau est le produit d'un *réarrangement structural* de longue date s'exerçant à la fois sur les propriétés objectives et sur les représentations. Des groupes préexistants se redéfinissent, se perçoivent et se donnent à voir autrement, se désagrègent et s'agrègent dans des configurations

suppose d'abord de déconstruire l'entité juridique auquel, dans certains cas, il peut être assimilé dans le but de rendre visible son *hétérogénéité constitutive* et le *flou de ses frontières*, lesquelles ne sont jamais strictement superposables aux tracés officiellement institués.

Dans la suite ce travail, on entendra par *groupe mobilisé* un *système d'interdépendances* entre a) le MFPF et b) l'espace de la cause contraceptive (ECC), doté des caractéristiques suivantes :

1. Le MFPF est une *unité organisationnelle*[1] spécialisée dans le travail de construction et de mobilisation autour de la cause contraceptive. Il remplit une fonction d'« attracteur »[2] – c'est la raison pour laquelle on utilisera également à son propos l'expression *unité attractrice* – qui centralise et coordonne l'investissement dans la cause d'individus et d'unités organisationnelles préexistantes, inscrites dans des univers différents (politique, syndical, associatif etc.). L'unité attractrice est comparable à ce que, dans leur théorie des champs d'action stratégique, N. Fliegstein et D. McAdam appellent une unité de gouvernance interne (« *internal governance unit* »[3]). À ce titre, elle assure « le gouvernement du mouvement »[4], c'est-à-dire le gouvernement du groupe mobilisé au sens où nous avons défini celui-ci.
2. L'ECC est formé de l'ensemble des unités organisationnelles, c'est-à-dire de regroupements plus ou moins formalisés, qui convergent vers la cause contraceptive et dont l'action est coordonnée par le MFPF (nous donnerons une caractérisation plus précise de ses propriétés dans le point 2.1). Si l'unité attractrice peut également être considérée comme une composante de l'ECC, elle y occupe toutefois une position singulière qui la distingue fonctionnellement des autres unités. L'ECC est le principal *site d'approvisionnement* en ressources variées pour l'unité attractrice. Il constitue en particulier le principal – ce qui ne veut pas dire le seul – « bassin d'attraction »[5] ou « bassin de recrutement du militantisme »[6] pour la cause contraceptive. Si l'existence de l'ECC est rendue possible par le travail de mobilisation préalablement opéré par le

---

nouvelles, bien que chacun des groupes qui entrent dans des arrangements nouveaux conserve quelque chose des propriétés anciennes et de son ancienne destination » (Luc Boltanski, *Les cadres…*, *op. cit.*, p. 58, souligné par nous).

[1] Nous reprenons à L. Mathieu l'expression d'« unité » pour désigner, entre autres choses, les organisations impliquées dans une mobilisation. Voir : Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 28.

[2] Nous empruntons l'idée à L. Boltanski, lequel constate à propos du groupe des cadres : « Ce noyau originel [un groupe d'ingénieurs aux propriétés particulières], ce *lieu-dit*, point nommé et représenté soumis à un processus d'objectivation et d'institutionnalisation, qui se détache désormais sur la trame de l'espace social et sur le tissu continu des relations objectives et des interactions quotidiennes, comme une forme sur un fond, joue le rôle d'un pôle d'attraction. Cet *attracteur* attire à lui des agents et des groupes disparates, dotés de propriétés objectives différentes qui, démunis jusque-là d'instances spécifiques de représentation, sont amenés à se reconnaître dans la représentation officielle du « cadre » » (Luc Boltanski, *Les cadres…*, *op. cit.*, p. 52).

[3] Neil Fligstein et Doug McAdam, *A theory of fields*, *op. cit.*, p. 77-78.

[4] Michel Dobry, « Calcul, concurrence et gestion du sens. Quelques réflexions à propos des manifestations étudiantes de Novembre-Décembre 1986 » in Pierre Favre (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990, p. 371. De leur côté, N. Fliegstein et D. McAdam définissent les unités de gouvernance interne de la façon suivante : « Organizations or associations within the field whose sole job it is to ensure the routine stability and order of the strategic action field » (Neil Fligstein et Doug McAdam, *A theory of fields*, *op. cit.*, p. 77).

[5] Luc Boltanski, *Les cadres…*, *op. cit.*, p. 52.

[6] Frédéric Sawicki et Johanna Siméant, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant… », *op. cit.*, p. 118.

MFPF, l'action de celle-ci et son développement sont en retour fortement conditionnés par l'ECC.

3. Placé sous sa dépendance, tout se passe comme si le MFPF fonctionnait comme *une surface de projection* pour les propriétés de l'ECC. En fonction des caractéristiques de ses composantes et de leurs relations, ce dernier impose à l'unité attractrice un système de contraintes qui détermine et oriente son travail de mobilisation en faveur de la cause. Marquée par une série d'oppositions en raison même de la diversité des unités qui le constitue, la structure de l'ECC est au principe de clivages, de tensions et de luttes permanentes *à l'intérieur* de l'unité attractrice.
4. Toutefois, le MFPF n'est pas qu'une simple surface de projection. Organisation dotée d'une histoire et d'une réalité propres – autrement dit, d'une *autonomie relative* –, et qui, à la différence des autres composantes de l'ECC, tient sa raison d'être d'une identification exclusive à la cause contraceptive, le MFPF constitue également un *lieu de transaction* entre les unités de l'ECC. En effet, certaines d'entre elles peuvent toujours être tentées de s'approprier la cause et d'imposer une définition particulière *contre* d'autres unités de l'ECC. Dans ces conditions, en tant qu'unité assurant le gouvernement du mouvement, le MFPF poursuit un travail constant d'unification (relative) du groupe dont il tire légitimité et pouvoir dans l'ECC. L'unité attractrice constitue alors un lieu qui et où s'impose/nt des arrangements permanents entre les différentes unités de l'ECC dans le but d'assurer l'existence du groupe mobilisé, d'en contrôler l'extension, et de proposer à l'extérieur une représentation relativement commune de la cause contraceptive.

Bref, par certains aspects, le système de relations entre l'ECC et l'unité attractrice peut rappeler celui existant entre, d'une part, « milieu partisan »[1] ou « système d'action »[2], et, d'autre part, organisation partisane pour la production et l'entretien d'un « groupe de référence »[3]. En outre, si cet ensemble de rapports se met en place dès lors qu'une unité attractrice se crée au milieu des années 50 avec MH puis le MFPF, sa *cristallisation* véritable n'intervient qu'au début des années 60. En effet, après une période de reflux, le passage à la nouvelle décennie va être marqué par un regain d'attention publique autour de la cause contraceptive, en particulier à la faveur d'une série d'ouvrages publiés par des membres du MFPF et de l'ouverture en 1961 du premier centre du MFPF à Grenoble qui propose illégalement des conseils et de moyens contraceptifs (voir encadré 2.1). Cette nouvelle visibilité va provoquer une extension sans précédent du groupe mobilisé. C'est de cette époque que l'on peut véritablement dater la formation d'un ECC et, partant, l'*émergence* d'un groupe mobilisé au sens où nous l'avons défini.

Encadré 2.1 Le tournant des années 1960-1961

[1] Frédéric Sawicki, *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997, 335 p.
[2] Jacques Lagroye *et alii.*, *Sociologie politique*, *op. cit.* p. 273-284.
[3] *Ibid.*, p. 273.

Dans une allocution prononcée en 1962 à l'occasion de l'inauguration d'un centre de MFPF à Lens, M.-A. Lagroua Weill-Hallé rappela à quel point la fin des années 50 fut une période difficile pour les partisan-e-s de la cause contraceptive, lesquels avaient vu l'intérêt public pour cette dernière décroître au fil du temps, ce qui contrastait avec l'intense politisation des premiers mois de l'année 1956. À ce propos, la présidente de l'association déclarait : « Pendant un an, vers 1959, une période de temps mort où nos meilleurs amis ont eu l'air de nous abandonner : « La conspiration du silence ». C'est à ce moment-là, dans un moment de découragement (vous me pardonnerez ce souvenir personnel) que j'ai écrit « La Grande Peur d'Aimer ». Puis tout a redémarré, avec une impulsion telle, que l'on peut dire que cette (…) étape, décisive, a consacré le succès de notre Mouvement »[1].
De fait, la période 1960-1961 est marquée par une série d'initiatives qui, comme le note M.-A. Lagroua Weill-Hallé, vont permettre au MFPF de « redémarrer » avec une « impulsion » qui se révélera décisive.

1960 :

1) D'abord, trois ouvrages paraissent cette année, signés par des responsables de l'organisation :
- Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé (présidente) : *La Grand'Peur d'aimer*, avec une préface de Simone de Beauvoir. L'ouvrage paru d'abord chez Julliard et sera réédité quatre ans plus tard chez Gonthier.
- Henri Fabre (membre du CA) : *La maternité consciente* publié chez Denoël.
- Catherine Valabrègue (secrétaire générale) : *Contrôle des naissances et planning familial*. La sortie de cet ouvrage donnera lieu à une conférence de presse le 2 décembre 1960.
2) Le 13 novembre, une émission télévisée aborde pour la première fois la question de la contraception et, selon le jugement du MFPF, permet « non pas d'éclairer l'opinion publique, mais d'attirer l'attention d'un grand nombre sur le Planning Familial »[2].
3) M.-A. Lagroua Weill-Hallé publie dans *Gynécologie pratique* ses « Observations préliminaire sur 218 femmes ayant reçu des conseils médicaux d'orthogénisme technique et prophylaxie mentale ».

1961 :

1) Le 28 avril, les députés socialistes R. Dejean (déjà actif en 1956) et René Regaudie déposent une proposition de loi à l'Assemblée visant la suppression des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1920.
2) Le 10 juin, le premier centre du MFPF qui distribue illégalement conseils et moyens de contraception est inauguré à Grenoble, place de l'Étoile.
3) Du 1er au 6 septembre se tient un colloque international à Cerisy sur « L'avenir du Planning Familial en France ».
4) le 27 octobre, un centre est inauguré à Paris, rue Rochechouart.

Pour faire ressortir la *morphologie* du groupe mobilisé et des éléments qui le composent, nous allons procéder en deux temps. Nous le saisirons d'abord à l'*échelle organisationnelle* en examinant la structure et les composantes de l'ECC, hors unité attractrice. Nous nous placerons ensuite à l'*échelle individuelle* afin de brosser un portrait le plus systématique possible des personnes investies dans le groupe dans les années 60. Si ces deux niveaux de réalité communiquent largement, ils ne sont toutefois pas strictement superposables. En effet, des individus investis dans le groupe mobilisé peuvent ne pas être inscrits préalablement dans la structure organisationnelle de l'ECC et, à l'inverse, la présence d'une organisation à l'intérieur de cet espace, si elle peut être perçue comme un renfort symbolique important par les

[1] « Extraits des allocutions prononcées par Mme le Dr Lagroua Weill-Hallé lors de l'inauguration des centres de P.F. de Lens et de Valence », *RTMFPF*, n°24, 1963, p. 10.
[2] « Assemblée générale du 31 mai 1961 », *RTMFPF*, n°17, 1961, p. 12.

responsables du groupe, ne se traduit pas toujours par la fourniture d'un contingent massif de militant-e-s pour la cause[1].

2.1 Genese et structure de l'espace de la cause contraceptive

> « Examiner le *tout* d'un champ social ne veut pas dire en examiner *tous* les événements. Il s'agit plutôt de découvrir d'abord les structures fondamentales qui impriment à tous les événements d'un champ social donné une orientation et une morphologie spécifique ».
>
> Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Pocket, 1975, p. 257.

Nous allons dans la suite rendre compte de la *genèse* et de la *structure* de l'ECC. On l'a dit, l'ECC est formé de l'ensemble des unités organisationnelles qui convergent autour de la cause contraceptive et dont les investissements sont coordonnés par l'unité attractrice. Nous utilisons la notion d'*espace* telle en particulier que L. Mathieu l'a définie à propos de « l'espace des mouvements sociaux »[2] ou L. Bereni à propos de « l'espace de la cause des femmes »[3]. Utilisée au départ pour caractériser des univers relativement autonomes et historiquement situés mais qui ne poursuivait pas une *single issue* au sens où nous avons dit que la cause contraceptive l'était en France à partir des années 50, ces deux auteurs ont souligné plus récemment la possibilité d'appliquer la notion à ce type de situation. Ainsi, dans son enquête sur le mouvement abolitionniste en matière de prostitution, L. Mathieu note que ce dernier « gagne (…) à être envisagé comme un espace militant particulier, au sein duquel ses différentes composantes occupent et tiennent des positions distinctes tout en étant unies par des relations mutuelles d'intensité et de nature fluctuantes »[4]. Ailleurs, il relève : « *Toute cause est un espace de lutte entre organisations* en compétition pour l'imposition de leur définition des enjeux prioritaires du moment et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre »[5]. De même, dans la version publiée de sa thèse, L. Bereni suggère que « l'espace de la cause des femmes peut être désindexé de cette cause particulière et mobilisé comme instrument dans l'analyse d'autres luttes collectives ». Elle poursuit : « Il me semble que certaines propriétés de l'espace de la

---

[1] Sur la non superposition entre le niveau organisationnel et le niveau individuel à l'intérieur de ce qu'ils appellent un « champ multi-organisationnel (« *multi-organizational field* »), voir l'article classique : Russel Curtis et Louis Zurcher, « Stables resources of protest movements : the multi-organizational field », *Social forces*, 1, 1973, p. 53-61.

[2] Lilian Mathieu, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, 77, 2007, p. 131-151 ; Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*

[3] Laure Bereni, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes » in Christine Bard (dir.), *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, PUR, 2012, p. 27-41 ; Laure Bereni, *La bataille de la parité…*, *op. cit.* Notons que dans un esprit assez similaire, J. Siméant avait également étudié la structuration de « l'espace des soutiens » à la cause des sans-papiers. Voir : Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, *op. cit.*, p. 66.

[4] Lilian Mathieu, *La fin du tapin. Sociologie de la croisade morale pour l'abolition de la prostitution*, Paris, François Bourrin, 2014, p. 74.

[5] Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 38 (souligné par nous).

cause des femmes pourraient être étendues à l'analyse d'autres mobilisations »[1]. C'est ce que Marion Rabier a entrepris par exemple en proposant la notion « d'espace de la cause des dirigeantes » pour analyser les mobilisations autour de la promotion des dirigeantes économiques[2]. De leur côté, Mathilde Pette et Fabien Éloire étudient « l'espace de la cause des étrangers »[3] en référence explicite à « l'espace des mouvements sociaux ». Plus que d'autres notions (*e.g.* champ au sens bourdieusien[4] ; monde dans la tradition interactionniste[5] ; champ multi-organisationnel[6] ; coalition[7] ; communauté de mouvement social (« *social movement community* »)[8] ; industrie/organisation de mouvement social[9]) avec lesquelles elle peut partager certains aspects, la notion d'espace sur laquelle nous nous appuyons est la seule permettant selon nous d'appréhender dans le même temps : 1) un univers faiblement institutionnalisé, à la fois *spécifique i.e.* tourné vers une cause particulière, et doté d'une *indépendance*[10], et partant, d'une « consistance »[11], très relative, laquelle fluctue en fonction des conjonctures et des lignes d'action endossées par certaines unités organisationnelles ; 2) un univers de *coopération* et *d'opposition* structurée par des *pôles* et des *sous-pôles* qui renvoient à des positions et des ressources en rapport avec l'appartenance des unités organisationnelles à d'autres univers (syndical, politique, médical, etc.), souvent davantage institutionnalisés. Chaque pôle et sous-pôle est porteur d'une *variante de la cause* dont la définition est potentiellement en concurrence et en conflit avec d'autres dans l'ECC. On en distinguera principalement trois : 1) le pôle médical ; 2) le pôle laïque ; 3) le pôle de la cause des femmes. Dans la suite, notre objectif consistera à expliquer pour chacun de ces pôles les logiques d'investissement des unités qui le composent. Pour cela, nous nous intéresserons aux *déterminants contextuels i.e.* en relation avec leur situation respective dans les univers d'appartenance initiale, et aux *opérateurs symboliques* par lesquels les unités de ces pôles et sous-pôles s'approprient et redéfinissent la cause en lui donnant à chaque fois un sens particulier, illustrant ainsi le fait que « c'est pour des « raisons », des « motifs », ou des « intérêts » hétérogènes (…), que, en des sites sociaux distincts, des groupes ou des individus sont incités à se saisir de mobilisations lancées par

---

[1] Laure Bereni, *La bataille de la parité…*, *op. cit.*, p. 277.
[2] Marion Rabier, *Entrepreneuses de cause. Contribution à une sociologie des engagements des dirigeantes économiques en France*, Thèse de science politique, EHESS, 2013, p. 50 et suiv.
[3] Mathilde Pette et Fabien Éloire, « Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers. L'apport de l'analyse des réseaux », *Sociétés contemporaines*, 101, 2016, p. 5-35.
[4] Voir notamment : Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1988, p. 113-120 ; Pierre Bourdieu, *Les règles de l'art. Genèses et structure du champ littéraire*, Paris, Le Seuil, 1998, 567 p.
[5] Anselm Strauss, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, 1991, 311 p. ; Howard Becker, *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 2010, 380 p.
[6] Russel Curtis et Louis Zurcher, « Stables resources of protest movements : the multi-organizational field », *op. cit.*
[7] Nelly Van Dyke et Holly McCammon (dir.), *Strategic alliance. Coalition building and social movements*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2010, 343 p.
[8] Verta Taylor et Nancy Whittier, « Collective identity in social movement communities. Lesbian feminist mobilization » in Aldon Morris et Carol McClurg Mueller (dir)., *Frontiers in social movement theory*, New Haven, Yale University Press, 1992, p. 104-129.
[9] John McCarthy et Mayer Zald, « Resource mobilization and social movement… », *op. cit.*
[10] Sur la distinction entre *spécificité* et *indépendance* pour caractériser un univers social, voir : Bernard Lahire, *Monde pluriel…*, *op. cit.*, p. 77 et suiv.
[11] Laure Bereni, *La bataille de la parité…*, *op. cit.*, p. 22.

d'autres, à les investir d'autres significations et à leur donner ainsi, par leur « entrée dans le jeu », d'autres trajectoires historiques »[1]. Notre attention se portera notamment sur les propriétés et l'action des « agents efficients »[2] des différents pôles et sous-pôles. Ces individus appartenant à des unités organisationnelles plus ou moins formalisées, font en effet office de courtier entre la cause et leur univers d'appartenance initial, et, partant, contribuent fortement à la *structuration* de l'ECC[3]. Nous nous intéresserons successivement au pôle médical, au pôle laïque et au pôle de la cause des femmes.

2.1.1 Une cause médicale

Le pôle médical est formé par l'ensemble des agents qui entreprennent de médicaliser la cause, c'est-à-dire d'en faire un objet légitime pour leur « juridiction »[4] professionnelle. Ce pôle se divise en deux sous-pôles correspondant à deux modalités de constitution de la cause : 1) d'une part, le *sous-pôle « psychique »* qui voit dans la contraception un domaine d'intervention légitime pour la médecine mentale ; 2) d'autre part, le *sous-pôle « somatique »* qui voit dans la contraception un domaine d'intervention légitime pour la partie de la médecine qui a historiquement constitué le « corps » comme domaine autonome d'action et de réflexion séparé de l'« esprit ». Ces perspectives ne sont pas antagonistes et seront combinées dans l'ECC. Toutefois, leur structuration en sous-pôles renvoie à l'action de classes d'agents distinctes, qui appartiennent à différents segments de la médecine. Pour chaque sous-pôle, on fait l'hypothèse que l'investissement des agents efficients est conditionné par les positions qu'ils occupent simultanément dans l'univers médical. De ce point de vue, l'engagement en faveur de la contraception est en relation directe avec les enjeux de définition et de redéfinition qui caractérisent à cette période les segments professionnels auxquels ils se rattachent. Dans les deux cas, l'appropriation de la cause contraceptive est en effet dépendant de luttes *internes*

---

[1] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques…*, *op. cit.*, p. 31.

[2] Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 124.

[3] Le fait de s'intéresser en partie à des « agents efficients » n'est pas contradictoire avec celui de vouloir se situer à une échelle d'observation organisationnelle. D'abord, rappelons que les unités organisationnelles de l'ECC doivent être entendues comme des regroupements dotés d'un degré de formalisation variable, de sorte que ceux-ci ne sont pas tous assimilables à des organisations au sens ordinaire du terme et s'apparentent parfois à des réseaux plus ou moins informel d'individus. Ensuite, nous traiterons ici les « agents efficients » non pas dans leur *singularité*, mais du point de vue de leur appartenance à un univers préalable et à une unité organisationnelle. Comme le rappelle N. Elias : « On trouve tout naturel qu'un individu soit la personne unique qui porte le nom Hans-Heinz Weber, et que ce soit en même temps un Allemand, un Bavarois, Munichois, catholique, éditeur, marié et père de trois enfants. On règle à plus ou moins grande distance l'objectif d'observation ; on le centre sur ce qui distingue un individu de tous les autres comme entité unique ; on peut aussi le centrer sur ce qui, au contraire, lie cet individu à tous les autres, et on peut enfin le centrer sur les transformations et les structures spécifiques du réseau de relations qui est le sien, en tant que tel » (Norbert Elias, *La société des individus*, Paris, Pocket, 1991, p. 130). Autrement dit, pour reprendre les mots du sociologue, il s'agira ici pour nous de régler « l'objectif d'observation » sur la dimension organisationnelle des agents efficients dans le sens où nous l'entendons, plutôt que sur ce qui en fait des « entités uniques ».

[4] Andrew Abbott, *The system of professions. An essay on the division of expert labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988, 435 p. Sur le processus de médicalisation, voir également : Irving Zola, « Medecine as an institution of social control », *The sociological review*, 4, 1972, p. 487-504 ; Peter Conrad, « Medicalization and social control », *Annual review of sociology*, 1992, p. 209-232 ; Peter Conrad et Joseph Schneider, *Deviance and medicalization : from badness to sickness*, Philadelphia, Temple University Press, 1992, 327 p.

propres à certaines spécialités – en particulier, psychiatrie et gynécologie – mettant en jeu les limites du territoire que celles-ci revendiquent pour l'exercice de leur juridiction et la renégociation des termes de leur mandat. Dans un premier temps, nous explorerons le sous-pôle formé par des psychiatres au sein de l'ECC. Dans un deuxième temps, nous analyserons celui structuré tout particulièrement par l'investissement de gynécologues.

Extension du domaine de la psychiatrie

Dans la conclusion de *La Grand Peur d'aimer*, M.-A. Lagroua Weill-Hallé observait que, dans l'univers médical, seuls « les milieux psychiatriques, par vocation penchés sur l'humain, [avaient] osé parler de l'avortement et de la contraception », contrairement à la plupart des obstétriciens et gynécologues restés, selon elle, « muets sur ces sujets, qui leurs [étaient] pourtant familiers »[1]. Et de citer longuement plusieurs extraits d'articles ou d'interventions de psychiatres à l'appui de ce constat[2]. Mais, à la différence de ce que suggère la citation précédente, les « milieux psychiatriques » sont loin de former un groupe homogène. En réalité, comme le rappelle Patrice Pinell, la psychiatrie est « de tous les espaces médicaux spécialisés, celui où les luttes de concurrence pour la définition de la discipline ont été (et sont) les plus acharnées » pour la raison que « la nature même de son objet (...) met en jeu des conceptions indissociablement médicale et philosophique engageant des croyances sur la « nature humaine » et le monde social »[3]. En ce sens, l'examen des propriétés des psychiatres investis précocement dans la cause contraceptive en tant qu'agents efficients, révèle que ces derniers se recrutent parmi des fractions très spécifiques de la spécialité. De ce point de vue, l'intérêt qu'ils manifestent pour la question contraceptive s'explique, d'une part, par leur position à l'intérieur de la psychiatrie et, d'autre part, par l'existence à cette période d'entreprises réformatrices qui prétendent redéfinir mandat de la psychiatrie en étendant la signification et le domaine de sa « juridiction sur les problèmes personnels » (« *personal problems jurisdiction* »)[4]. Nous allons d'abord revenir sur la situation des agents efficients au sein de la psychiatrie au tournant des années 60, puis nous nous intéresserons à la manière dont ces derniers s'approprient la cause contraceptive et s'investissent dans le groupe mobilisé.

1. Un groupe de psychiatres marginaux et novateurs

Un premier aperçu permet d'identifier un groupe de sept psychiatres au principe de l'existence d'un sous-espace spécifique à l'intérieur du pôle médical, dont l'action contribue, selon des modalités et des degrés d'investissement variables, à la formation d'un espace de la cause contraceptive. Il est composé de six hommes et d'une femme appartenant au conseil d'administration ou au comité d'honneur du MFPF. Ainsi, André Berge (1902-1995), Gabriel

[1] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La Grand Peur d'aimer* p. 14.
[2] *Ibid.*, p. 142-152.
[3] Patrice Pinell, « La normalisation de la psychiatrie française », *Regards sociologiques*, 29, 2004, p. 3.
[4] Andrew Abbott, *The system of professions…*, *op. cit.*, chapitre 10.

Deshaies, Henri Duchêne (1915-1965) et Serge Lebovici (1915-2000) entrent en 1961 au conseil d'administration (CA) de l'association. Par la suite, ils rejoignent le comité d'honneur (CH) créé en 1964 aux côtés de Georges Heuyer (1884-1977) et de Louis Le Guillant (1900-1968). La même année, Marie-Hélène Revault d'Allonnes (1907-2003) prend place à son tour au CA. Pour certains d'entre eux, il est possible d'attester l'antériorité de leur intérêt pour la question contraceptive : dans un article consacré aux « problèmes des familles nombreuses » paru en 1945 dans les *Archives de médecine sociale*, L. Le Guillant constatait ainsi que « l'abaissement général de la natalité [était] lié essentiellement à une transformation de la mentalité collective » et que, en conséquence, « la limitation des naissances apparai[sait] comme une adaptation, une réaction de défense aussi par rapport à cette évolution psychologique » et « demeur[ait] donc en soi (...) un phénomène non pathologique »[1] ; dans un article de 1956 intitulé « À propos de l'avortement provoqué pour cause psychiatrique », H. Duchêne estimait qu'« il n'y a[vait] aucune hésitation pour nous à conclure de la façon la plus catégorique que les méthodes contraceptives devraient être non seulement autorisées mais même enseignées dans des centres où des médecins envisageraient l'aspect affectif aussi bien que somatique de ces problèmes »[2]. En 1958, A. Berge entame une longue collaboration avec les revues successives du MFPF en publiant son premier article sous le titre « Problèmes psychologiques individuels et familiaux posés par la densité familiale »[3] dans *Maternité Heureuse* ; enfin, dans une lettre adressée à J. Dalsace en 1967, G. Heuyer rappelait qu'il avait « été parmi les premiers adhérents au mouvement du Planning Familial créé par madame le Docteur Lagroua Weill-Hallé »[4].

Par ailleurs, à l'intérieur de ce sous-espace, deux groupes peuvent être distingués sous le rapport des modalités d'exercice de la psychiatrie. Le premier réunit les psychiatres qui, au début des années 60, sont rattachés au centre psycho-pédagogique Claude Bernard et y occupent un poste de titulaire (A. Berge devient directeur médical de l'institution à partir de 1947) ou y effectuent de simples vacations (M.-H. Revault d'Allonnes) : ces derniers ne sont ni affiliés à la psychiatrie hospitalo-universitaire, ni au cadre des médecins des hôpitaux psychiatriques[5]. Le deuxième

---

[1] Louis Le Guillant, « Le problème des familles nombreuses », *Archives de médecine sociale*, n°8, 1945, p. 559.

[2] Henri Duchêne, « À propos de l'avortement provoqué pour cause psychiatrique », *L'évolution psychiatrique*, n°3, 1956, p. 789.

[3] André Berge, « Problèmes psychologiques individuels et familiaux posés par la densité familiale », *MH*, n°6, 1958, p. 1-15.

[4] Lettre de Georges Heuyer à Jean Dalsace datée du 1er juillet 1967, BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 6.

[5] Comme le rappelle Patrice Pinell, la psychiatrie française s'est historiquement structurée autour de trois pôles qui, au fil du temps, se sont fortement différenciés et ont donné naissance à trois groupes de médecins caractérisés par des statuts, des intérêts et des identités professionnelles concurrentes. Le premier pôle est formé par l'élite hospitalo-universitaire qui exerce dans les services psychiatriques des hôpitaux publics ; le deuxième regroupe les psychiatres affiliés aux hôpitaux psychiatriques (les asiles) : ces derniers sont des fonctionnaires *à temps plein* qui appartiennent au corps des médecins-chefs des hôpitaux psychiatriques (le « cadre ») et sont recrutés par un concours spécifique (le médicat des hôpitaux psychiatriques) ; enfin, le troisième pôle renvoie aux psychiatres libéraux qui, pour une part, exercent dans des établissements privés. Sur la « structure tripolaire » de la psychiatrie française, voir : Patrice Pinell, « La normalisation de la psychiatrie française », *op. cit.*, p. 3-4 ; sur le processus de différenciation et la concurrence entre psychiatrie hospitalière et psychiatrie asilaire, voir : Patrice Pinell, « Champ médical et processus de spécialisation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 156-157, 2005, p. 18-19. Sur le « cadre » des médecins des hôpitaux psychiatriques et son histoire, voir : Nicolas Henckes, *Le nouveau monde*

groupe est formé de psychiatres appartenant au cadre des médecins des hôpitaux psychiatriques : G. Deshaies est médecin-chef à l'hôpital psychiatrique de Charenton ; L. Le Guillant est médecin-chef à celui de Villejuif ; quant à H. Duchêne, quoique détaché auprès de la direction de l'hygiène sociale de la Préfecture de la Seine, il appartient également au corps des médecins-chefs et est issu, comme les deux médecins précédents, de la filière du concours du médicat des hôpitaux psychiatriques. Néanmoins, ces différences *statutaires* ne doivent pas masquer la forte porosité entre les deux groupes : en effet, il existe un foret degré élevé d'interconnaissance *préalable* entre la plupart des membres. Sur les sept psychiatres au principe de l'existence du sous-espace, six ont partie liée avec le centre psycho-pédagogique Claude Bernard, soit qu'ils y exercent dans les années 60 (A. Berge, M.-H. Revault d'Allonnes), soit qu'ils y ont exercé (H. Duchêne, S. Lebovici) ou qu'ils ont participé à son installation (G. Heuyer, L. Le Guillant).

Encadré 2.2 La création du centre psycho-pédagogique Claude Bernard

Le centre psycho-pédagogique Claude Bernard ouvre ses portes le 1er octobre 1946 à Paris (16ème arrondissement) dans les locaux du lycée portant le même nom[1]. Cette consultation réunit de façon inédite psychiatres, psychologues, enseignants et assistantes sociales et se donne pour but, « outre la rééducation d'une jeunesse durement affectée par la guerre », d'informer « les parents et les éducateurs, sur les possibilités offertes par la psychologie moderne, notamment par la psychanalyse, pour faciliter l'adaptation familiale et scolaire de l'enfant »[2]. S'inspirant des « services créés en Suisse pour l'hygiène mentale scolaire et la réadaptation »[3] – en particulier, à Lausanne –, la création de ce dispositif expérimental est initiée en 1945 par Georges Mauco[4], lequel, après avoir été chargé de mission au secrétariat général du gouvernement provisoire, occupe le poste de secrétaire général du Haut Comité de la population et de la famille (HCPF) créé en avril 1945. Si, dans une conjoncture politique favorisant les innovations de toutes sortes, cet enseignant formé à la psychanalyse et à la démographie joue de sa proximité avec les sommets de l'État – le HCPF est placé sous la dépendance directe du chef du gouvernement et G. Mauco entretient de bonnes relations avec le général de Gaulle –, le centre doit d'abord son existence à la coopération inédite entre la direction de l'hygiène scolaire et universitaire du Ministère de la l'Éducation Nationale et le Ministère de la Santé et de la Population. Sous ce rapport, conseiller technique au ministère de la Santé entre 1944 à 1947 et chargé de la structuration du secteur de l'enfance inadaptée, L. Le Guillant forme avec G. Mauco et Daniel Douady, directeur de l'hygiène

de la psychiatrie française. Les psychiatres, l'État et la réforme des hôpitaux psychiatriques de l'après-guerre aux années 70, Thèse de sociologie, EHESS, 2007, chapitre 3.

[1] Pour une synthèse sur le centre, voir : Annick Ohayon, *L'impossible rencontre. Psychologie et psychanalyse en France (1916-1969)*, Paris, La Découverte, 1999, p. 290-292 ; « Centre psycho-pédagogique Claude Bernard » in Alain de Mijola (dir.), *Dictionnaire international de la psychanalyse tome 1*, Paris, Hachette, 2005, p. 306. ; Camille Robcis, *La loi de la parenté. La famille, les experts et la République*, Paris, Éditions Fahrenheit, 2016, 340 p.

[2] « Rapport sur l'expérience du centre psycho-pédagogique de l'Académie de Paris, au Lycée Claude Bernard par Georges Mauco, secrétaire général du Haut Comité de la Population et de la Famille », sans date [1947/1948], AN, Fonds Mauco, 577 AP 8.

[3] « Rapport sur les services psycho-pédagogiques en Suisse par M. G. Mauco », 1946, AN, Fonds Mauco, 577 AP 8.

[4] Pour une présentation détaillée de sa trajectoire, voir chapitre 4.

scolaire et universitaire[1], une sorte de *triumvirat* qui, à la faveur de réunions[2] et d'échanges de courrier nombreux, s'accordent pour définir le cadre et les moyens alloués à cette consultation inédite dans l'espace scolaire français. Pour contrôler l'activité du centre, un comité technique est alors mis en place sous la présidence d'Henri Wallon, psychologue et professeur au Collège de France, où figurent en bonne place G. Heuyer et L. Le Guillant[3].

En outre, ces psychiatres sont passés par la même filière d'apprentissage : si, au cours de leur trajectoire professionnelle, tous ne se sont pas restés exclusivement attachés ce domaine (L. Le Guillant s'est également intéressé aux psychopathologies liées au travail ; H. Duchêne est responsable du service d'hygiène mentale à la Préfecture de la Seine ; G. Deshaies a dirigé pendant plusieurs décennies un service de femmes à l'hôpital psychiatrique de Charenton), tous ont néanmoins acquis une spécialisation en neuro-psychiatrie infantile dans le service de G. Heuyer : A. Berge, G. Deshaies et L. Le Guillant y ont été chef de clinique ; H. Duchêne et S. Lebovici assistants, tandis que M.-H. Revault d'Allonnes y a effectué des vacations.

- **Une double domination**

Cette première vue d'ensemble permet de caractériser la position du groupe dans le champ médical et dans le sous-champ de la psychiatrie. Celle-ci peut être définie par une situation de *double domination* sous le rapport de la *spécialité* et du *statut* et, partant, du type de psychiatrie exercée. À la fin des années 50, la neuro-psychiatrie infantile est en effet une spécialité récente dont la légitimité reste encore à consolider. L'invention de ce segment à l'intérieur de la psychiatrie s'est heurtée à plusieurs obstacles : d'abord, l'objet qu'il prétend constituer est structurellement dévalué, qui ne fournit guère de « beaux cas » susceptibles d'alimenter les nosographies traditionnelles de la psychiatrie – au départ, les personnes traitées sont principalement des enfants fugueurs, des petits délinquants, ou des « arriérés » –, tandis que, par ailleurs, les perspectives de guérison y demeurent assez vagues[4]. Dès lors, la neuro-psychiatrie infantile est durablement restée aux marges des institutions psychiatriques au point

[1] Ancien interne des hôpitaux de Paris, spécialiste de la tuberculose, D. Douady est un précurseur de la médecine préventive en milieu étudiant. À partir de 1932, il prend la direction du sanatorium des étudiants de France créé par l'UNEF à Saint-Hilaire-du-Touvet. Par la suite, il occupera un temps les fonctions de directeur de l'hygiène scolaire et universitaire au Ministère de l'Éducation Nationale. Lorsque, au début des années 50, le centre psycho-pédagogique Claude Bernard modifie son statut juridique, D. Douady devient secrétaire général de l'*Association des centres psycho-pédagogiques pour les établissements d'enseignement*. Situé à l'intersection de différents espaces de la médecine attachés à la prévention, il avait ainsi toutes les chances de s'investir dans celui de la cause contraceptive. Il entre en 1961 au conseil d'administration du MFPF en sa qualité de directeur général de la Fondation Sanatorium des étudiants de France. De ce point de vue, bien que n'étant pas psychiatre, on peut, en partie, le rattacher à ce sous-espace. (Voir sur D. Douady : Claudine Lemestre-Simon, « Les origines de la médecine préventive universitaire en France de 1920 à 1940 », disponible au lien suivant : http://www.biusante.parisdescartes.fr/sfhm/hsm/HSMx1984x018x004/HSMx1984x018x004x0369.pdf).

[2] « Création des premiers centres psycho-pédagogiques », sans date, AN, Fonds Mauco, 577 AP 8.

[3] « À messieurs les chefs d'établissements et professeurs des lycées et collèges de la Seine », sans date [1946], AN, Fonds Mauco, 577 AP 8.

[4] Comme l'indique Nadine Lefaucheur, les inventeurs de la psychiatrie de l'enfance pouvaient « au mieux empêcher les « inadaptés » de devenir « délinquants » » de sorte que, par contraste, avec une guérison individuelle, « la seule efficacité dont ils p[ouvaient] se prévaloir [était] une efficacité « statistique » et abstraite » (Nadine Lefaucheur, « Deux entreprises scientifico-sociales… », *op. cit.* p. 70).

d'être absente des structures asilaires[1]. Par ailleurs, durant sa phase de constitution et de reconnaissance, la trajectoire institutionnelle et intellectuelle de cette discipline se confond presque totalement avec celle de G. Heuyer (voir encadré 2.3). Véritable entrepreneur de la spécialité à partir de l'entre-deux-guerres, celui-ci s'est en effet employé à « autonomiser le sous-champ très faiblement institutionnalisé, très peu théorisé, très peu prestigieux, où il [G. Heuyer] (s)'était situé, en particularisant et valorisant un espace « infantile » dans le champ de la psychiatrie et un espace psychiatrique dans le champ pédiatrique, la « neuro-psychiatrie » manifestant son originalité et son autonomie »[2].

Encadré 2.3 Georges Heuyer et la fondation de la neuro-psychiatrie infantile française

G. Heuyer est né à Pacy-sur-Eure le 30 janvier 1884[3]. Accédant au titre de professeur tardivement (1948) alors qu'il enseigne depuis plus de vingt ans, sa carrière hospitalo-universitaire est atypique et indissociable de son travail d'invention et de légitimation de la neuro-psychiatrie infantile dans le champ médical français. Interne des hôpitaux de Paris, G. Heuyer se forme à la psychiatrie ; en 1914, il soutient une thèse de médecine intitulée « Enfants anormaux et délinquants juvéniles ». Par la suite, il devient chef de clinique de la chaire de maladies mentales et de l'encéphale (1919-1922) occupée par Ernest Dupré ; en 1923, il est reçu au concours du médicat des hôpitaux de Paris, ce qui fait de lui un psychiatre non passé par la carrière asilaire. Par ailleurs, il devient en 1920 médecin-inspecteur des écoles du département de la Seine et assistant à l'Infirmerie Spéciale du Dépôt de la Préfecture de police. C'est à partir de 1923 que G. Heuyer installe une consultation expérimentale de psychiatrie pour enfants au Patronage Rollet, organisme privé créé par un ancien avocat à la Cour d'Appel de Paris devenu magistrat – Henri Rollet – et qui, depuis 1890, accueille des mineurs fugueurs, vagabonds ou pré-délinquants, auxquels, par la suite, s'ajoutent des adolescents placés par le tribunal pour enfants. Espace d'exercice situé à la périphérie de l'univers psychiatrique, cette consultation va être le lieu à partir duquel l'entreprise novatrice de G. Heuyer va se déployer et chercher les voies de sa légitimation. En 1925, la consultation est transformée en clinique annexe de neuro-psychiatrie infantile ; toutefois, elle se trouve doublement subordonnée à une chaire de psychiatrie et une chaire de pédiatrie. Si, de façon exceptionnelle, ce changement statutaire octroie à G. Heuyer la possibilité d'enseigner alors qu'il n'est pas agrégé, cette reconnaissance reste cependant partielle et traduit les oppositions rencontrées dans l'univers médical : en effet, la neuropsychiatrie infantile n'accède pas de plein droit à une chaire et, partant, ne se voit pas admise au rang de spécialité ayant reçu un véritable certificat académique consacrant son existence ; de plus, la consultation et l'enseignement qui s'y rattachent restent cantonnés à l'intérieur d'une institution privée, ce qui contribue à l'entretien d'une certaine marginalité. En 1930, la consultation du Patronage devient néanmoins un service de l'Assistance Publique. De plus, à cette même période, G. Heuyer entreprend de structurer le segment professionnel de la neuropsychiatrie infantile à l'échelle internationale : en 1937, il co-organise à Paris le premier Congrès International de Psychiatrie Infantile et fonde l'année suivante l'Association Internationale de Psychiatrie de l'Enfant. Pendant la guerre, son service quitte les locaux du Patronage pour les Enfants-Malades, avant de

[1] Par ailleurs, R. Castel note que si « la prise en charge psychiatrique de l'enfance s'est principalement imposée à travers des filières déconnectées des hôpitaux psychiatriques », c'est parce que « la construction du système asilaire avait correspondu à une exigence administrativo-juridique autant que médicale, la nécessité d'exercer une tutelle sur des sujets réputés irresponsables et dangereux, mais dont l'appareil judiciaire ne pouvait assurer la prise en charge, puisqu'ils ne relevaient pas de sanctions pénales » alors que, « les enfants ne posent pas les mêmes problèmes, parce qu'ils sont d'emblée placés sous la tutelle familiale qui assure la plupart des problèmes de responsabilité pénale ou civile et de l'assistance matérielle » (Robert Castel, *La gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, Minuit, 1981, p. 57 et p. 56).

[2] Nadine Lefaucheur, « Deux entreprises scientifico-sociales… », *op. cit.*, p. 71.

[3] Pour l'essentiel, les informations qui suivent sont tirées de : Nadine Lefaucheur, « Deux entreprises scientifico-sociales… », *op. cit.* ; Jean-Louis Lang, *Georges Heuyer fondateur de la pédo-psychiatrie. Un humaniste du XXème siècle*, Paris, Expansion Scientifique Publications, 1997, 185 p. ; Annick Ohayon, *L'impossible rencontre...*, *op. cit.*, p. 174-178.

s'installer à la Pitié-Salpêtrière. Cette lente intégration aboutit en 1948 à la création de la première chaire de psychiatrie infantile logiquement occupé par G. Heuyer. Cette innovation institutionnelle inscrit alors officiellement ce domaine dans l'espace des spécialités reconnues et enseignées à l'intérieur du cadre hospitalo-universitaire, bien qu'elle n'y occupe pas une position élevée.

C'est ainsi à la faveur de la structuration du secteur de l' « enfance inadaptée » au cours des années 40, que la neuro-psychiatrie infantile a trouvé, à *l'extérieur du champ médical*, les conditions d'attestation de la spécificité qu'elle entend revendiquer et, partant, d'une possible légitimation d'un corpus de connaissances présenté comme autonome *i.e.* ne pouvant « être confondu ni avec la pédiatrie, ni avec la psychiatrie générale »[1]. Cette catégorie médico-administrative floue a été créée en 1943 par le Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral mis en place par Vichy et présidé par G. Heuyer[2]. Elle renvoie à une nomenclature et une classification qui opèrent une mise en équivalence entre des groupes, des situations ou des conduites traitées jusque-là de façon séparée, de sorte que, en établissant un *continuum* qui va du jeune délinquant à l'enfant « déficient », en passant par l'enfant abandonné ou l'enfant confronté à l'« échec scolaire »[3], ce label offre à la neuro-psychiatrie infantile l'opportunité inédite d'exercer, par une sorte de coup de force symbolique, une *juridiction* médicale sans partage[4] sur un nouvel espace particulièrement étendu. Dès lors, la neuro-psychiatrie infantile se développe fortement en relation avec une constellation d'institutions et d'associations privées – la plupart du temps tenues par les milieux catholiques – qui, historiquement, avaient pris en charge les différents domaines désormais subsumés sous l'appellation « enfance inadaptée »[5], ou encore, avec l'univers scolaire, comme l'illustre la création du centre psycho-pédagogique Claude Bernard. Mais, dans chaque cas, cette construction réciproque d'un corps de spécialistes (la neuro-psychiatrie infantile) et d'un domaine (l'« enfance inadaptée ») s'est faite à *bonne distance* des structures hospitalières dominantes (asile ou service psychiatrique des hôpitaux publics) qui organisent la psychiatrie. Dès lors, si cette spécialité en devenir peut apparaître en concurrence avec les fractions dominantes de l'univers psychiatrique, il reste que, au moment où certains de ses membres s'investissent dans la cause contraceptive, ceux-ci le

[1] Didier-Jacques Duché, *Histoire de la psychiatrie de l'enfant*, Paris, PUF, 1990, p. 343.

[2] Pour une présentation détaillée de la composition et de l'action du Conseil technique de l'Enfance Déficiente et en Danger Moral, voir : Michel Chauvière, *Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy*, Paris, Éditions Ouvrières, 1980, p. 92-103.

[3] Sur la médicalisation de l'« échec scolaire » et le rôle déterminant joué par la neuro-psychiatrie infantile en ce domaine, voir : Patrice Pinell et Markos Zafiropoulos, *Un siècle d'échecs scolaires (1882-1982)*, Paris, Éditions Ouvrières, 1983, chapitre 2.

[4] Michel Chauvière souligne que la création du Conseil technique a eu pour effet d'« inscrire l'hégémonie technique et idéologique de la neuro-psychiatrie infantile dans le champ de l'enfance déficiente en danger moral, et même par extension, délinquante » (Michel Chauvière, *Enfance inadaptée..., op. cit.*, p. 96).

[5] Entre 1944 et 1947, c'est à L. Le Guillant, psychiatre formé à la neuro-psychiatrie infantile, ancien élève de G. Heuyer ayant participé avec lui aux travaux du Conseil technique, et, en outre, résistant proche des communistes, qu'il reviendra de coordonner, pour le compte du Ministère de la Santé, cet ensemble d'œuvres privées, en particulier dans le cadre des ARSEA (Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence). En 1946, il fonde la revue *Sauvegarde de l'enfance*, organe de liaison de ce réseau associatif, dont un des buts sera de défendre l'unité du problème de l'« enfance inadaptée » et d'asseoir le magistère de la neuro-psychiatrie infantile sur le secteur. Sur ces différents points, voir : Michel Chauvière, *Enfance inadaptée...*, *op. cit.*, p. 154-158 et p. 175-187.

font à partir d'une position encore fortement dominée du point de vue du crédit qui leur est accordé, précisément pour les raison que l'on a dites : à savoir que la neuro-psychiatrie infantile cherche à s'affirmer et à valider son mandat à partir d'univers extra-médicaux qui débordent ceux auxquels la psychiatrie a historiquement partie lié (*e.g.* l'univers judiciaire), et par la prise en charge de populations aux contours flous (l'« enfance inadaptée »), dotées d'une faible légitimité au regard de la hiérarchie traditionnelle des objets « nobles » ou « vulgaires » en psychiatrie.

Cette situation de domination est également visible dans le *statut* des différents psychiatres formant le sous-espace étudié. Si nous avons précédemment distingué les médecins du cadre des hôpitaux psychiatriques et ceux rattachés au centre psycho-pédagogique Claude Bernard, aucune de ces affiliations, aussi différente soit-elle du point de vue des conditions d'exercice de la psychiatrie, n'est cependant l'indice d'une inscription dans les fractions statutairement dominantes de cet univers. En effet, le processus de spécialisation qui affecte le champ médical a conduit à une lutte entre la psychiatrie asilaire issue de la loi du 30 janvier 1838[1] et la psychiatrie hospitalière *i.e.* exercée dans des services au sein d'hôpitaux publics, au terme de laquelle, cette dernière, en s'arrogeant le monopole de la création et de l'occupation de chaires d'enseignement[2], a vu ses « agents domin[er] symboliquement et socialement les médecins des asiles »[3] et intégrer l'élite hospitalo-universitaire à la fin du XIXème siècle. Au fil du temps, ces deux psychiatries ont constitué deux espaces tendanciellement ségrégués : pour le dire vite, chacune dispose d'une voie propre de recrutement (internat et concours du médicat des hôpitaux *vs* internat en psychiatrie et concours du médicat des hôpitaux psychiatriques) et offre des modalités spécifiques d'exercice au principe de carrières distinctes (statut d'universitaire pour les agrégés avec possibilité, à côté de le l'activité hospitalière, de conserver une pratique libérale à temps partiel *vs* statut de fonctionnaire à temps plein dans une structure asilaire pour les médecins-chefs), hiérarchisées et communicant peu entre elles[4]. Dès lors, si l'on excepte G. Heuyer dont on a rappelé la consécration universitaire tardive, les psychiatres investis dans la cause contraceptive se recrutent parmi les fractions statutairement dominées du sous-champ de la psychiatrie, voire fortement marginales quand ils exercent dans une institution extra-hospitalière comme le centre psycho-pédagogique Claude Bernard en n'appartenant ni à la psychiatrie universitaire, ni à la psychiatrie asilaire. De plus, lorsqu'ils sont médecins-chefs, la majorité se caractérise par une trajectoire non modale *i.e.* non exclusivement inscrite dans le cadre asilaire : on l'a vu, L. Le Guillant a été conseiller technique au Ministère de la Santé où

---

[1] Sur la loi du 30 juin 1838, voir notamment : Robert Castel, *L'ordre psychiatrique. L'âge d'or de l'aliénisme,* Paris, Minuit, 1978, 334 p. ; Jan Goldstein, *Consoler et classifier. L'essor de la psychiatrie française*, Le Pessis-Robinson, Synthélabo, 1997, 502 p.

[2] Pour plus de détails sur ce processus, voir : Patrice Pinell, « Champ médical et processus de spécialisation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 156-157, 2005, p. 18-19. Plus généralement, sur la spécialisation médicale, voir : George Weisz, « The emergence of medical specialization in the nineteenth century », *Bulletin of the history of medecine*, 77, 2003, p. 536-575 ; George Weisz, *Divide and conquer. A comparative history of medical specialization*, Oxford, Oxford University Press, 2006, 359 p.

[3] Patrice Pinell, « La normalisation de la psychiatrie française », *op. cit.*, p. 4.

[4] Pour une présentation détaillée de l'évolution des rapports entre ces deux filières jusqu'à la fin des années 40, voir : Nicolas Henckes, *Le nouveau monde de la psychiatrie française...*, *op. cit.*, p. 353-373.

il a joué un rôle central dans la structuration d'un secteur extra-hospitalier et extra-asilaire – l'« enfance inadaptée » –, institutionnellement et symboliquement dominé. Quant à H. Duchêne son détachement auprès de la Préfecture de la Seine l'a conduit à mettre en place un réseau de consultations d'hygiène mentale – notamment, à destination des enfants –, prenant la forme de dispensaires conçus selon une logique distincte de celle de l'asile.

- **Réformer la psychiatrie**

On l'a vu, s'il occupe une position objectivement dominée dans le sous-champ de la psychiatrie, le groupe de psychiatres investi dans la cause contraceptive n'en est pas moins inscrit dans plusieurs entreprises novatrices au cours des années 50. En cela, ces membres tendent à se conformer à la logique du prétendant qui incline aux stratégies de subversion pour assurer son existence au sein d'un univers déterminé et vise pour cela une « redéfinition complète des principes de légitimation de la domination »[1].

Ainsi du centre psycho-pédagogique Claude Bernard, véritable dispositif expérimental dont plusieurs traits s'opposent aux principes ordonnateurs de la légitimité psychiatrique de cette période. D'abord, comme nous l'avons déjà indiqué, cette consultation repose sur une équipe pluridisciplinaire qui, dans la filiation du service novateur de G. Heuyer[2], associe psychiatres, psychologues, assistantes sociales et enseignants et, en cumulant les points de vue et les techniques d'investigation issus d'univers distincts, entend traiter les « cas » qui lui sont soumis à partir d'un éclectisme savant jugé plus efficace. Ensuite, déployant son action *à partir* et *dans* l'univers scolaire, ce dispositif fonctionne comme un foyer actif de critique des structures asilaires et hospitalo-universitaires classiques : à la logique de *fermeture* qui, à des degrés divers, caractérisent ces dernières, le centre oppose celle de l'*ouverture* d'une institution sur son environnement *i.e.* propose une prise en charge des « inadaptations » qui ne passe plus prioritairement par une technologie de l'enfermement et qui a pour corollaire inévitable la transformation du mandat du psychiatre. Sous ce rapport, en recevant « les élèves qui [ont] des difficultés de comportement dans leur activité et dans leurs relations, tant à l'école que dans les familles »[3], il s'agit pour ce dernier « de ré-adapter, de ré-éduquer, durant l'enfance ou l'adolescence »[4] plutôt que de guérir, de sorte que, en constituant en espace d'intervention privilégiée un dégradé de conduites vues comme « anormales » ou « inadaptées » chez des

[1] Pierre Bourdieu, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2-3, 1976, p. 97.

[2] Sur la pluridisciplinarité dans le service de G. Heuyer, voir : Marie Bienne, « « Les enfants terribles ». La psychiatrie infantile au secours de la famille : la consultation du professeur Georges Heuyer en 1950 », *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, 6, 2004, p. 69-91 ; Jean-Louis Lang, *Georges Heuyer fondateur de la pédo-psychiatrie...*, *op. cit.*

[3] Georges Mauco, « But et fonctionnement d'un centre psychopédagogique » in Georges Mauco, *L'inadaptation scolaire et sociale et ses remèdes. L'action des centres psycho-pédagogiques des établissements d'enseignement*, Paris, Bourrelier, 1959, p. 5

[4] Patrice Pinell et Markos Zafiropoulos, « La médicalisation de l'échec scolaire. De la pédopsychiatrie à la psychanalyse infantile », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 24, 1978, p. 28.

élèves par ailleurs normalement scolarisés et, de surcroît, issus en large part de la bourgeoisie[1], cette consultation brouille les distinctions habituelles entre le normal et le pathologique, ou encore, le curable et l'incurable, sur lesquelles la psychiatrie traditionnelle s'était jusque-là construite dans un rapport privilégié à l'objet « folie »[2]. Dès lors, tout se passe comme si, dans les années 50, le centre psycho-pédagogique Claude Bernard constituait une entreprise d'avant-garde, porteuse, avec d'autres, d'une rénovation des principes généraux de la psychiatrie, désormais basée sur une logique de *prévention* et d'*adaptation*[3], comme cela avait déjà commencé à être esquissée durant l'entre-deux-guerres. Dans ce cadre, elle s'appuie de façon déterminante sur la psychanalyse, savoir encore hétérodoxe et, à cette date, peu approprié dans la psychiatrie française, qui permet d'occuper des positions pouvant apparaître comme novatrices. En ce sens, plusieurs travaux ont signalé le fait que, dans les années d'après-guerre, la neuro-psychiatrie infantile telle qu'elle se décline notamment au lycée Claude Bernard, avait été un des principaux vecteurs de diffusion de la psychanalyse dans l'univers de l'école et dans celui de l'enfance et, plus généralement, à l'intérieur de la psychiatrie[4]. De fait, les psychiatres qui interviennent au lycée Claude Bernard – et par conséquent, ceux investis dans la cause

---

[1] C'est en ce sens que D. Douady, directeur de l'hygiène scolaire et universitaire, présentait le projet du centre au psychologue H. Wallon : « Il s'agit de la création d'un centre médico-pédagogique *destiné aux élèves des établissements d'enseignements du second degré de Paris*. À ce centre seraient amenés par leurs parents les enfants d'âge pré-pubère et pubère *qui mettent leur famille dans l'embarras à cause de petits troubles qu'ils présentent* (...). L'objet essentiel des activités du centre serait la *protection des troubles du caractère chez ces jeunes lycées ou collégiens. Il ne serait donc pas destiné à des enfants déficients à proprement parler*, *il ferait œuvre de prévention*, *non de récupération* » (Lettre de Daniel Douady à Henri Wallon, sans date [début 1946], AN, Fonds Mauco, 577 AP 8, souligné par nous). Voir également : Annick Ohayon, *L'impossible rencontre...*, *op.cit.*, p. 291.

[2] Bien qu'il situe le début de ce processus à la fin du XIXème siècle, Michel Foucault a également estimé que la question de l'*enfant* avait été « une des conditions historiques de la généralisation du savoir et du pouvoir psychiatriques » ayant transformé la psychiatrie en « science et (...) technique des anormaux, des individus anormaux et des conduites anormales ». Selon lui, ce double mouvement d'expansion et de redéfinition impliquait l'abandon de l'objet « folie » comme entité pathologique privilégiée : « *Dépathologisation de l'objet* : cela a été la condition pour que le pouvoir, cependant médical, de la psychiatrie puisse se généraliser. (...) *Pouvoir médical sur du non-pathologique* : c'est là, je crois, le problème central (...) de la psychiatrie. En tout cas, c'est là qu'il se forme, et *autour justement de cet investissement de l'enfance comme point central à partir duquel la généralisation a pu se faire* » 292 (Michel Foucault, *Les anormaux. Cours au Collège de France 1974-1975*, Paris, Gallimard/Le Seuil, p. 287, 151 et 292, souligné par nous).

[3] En ce sens, P. Pinell et Markos Zafiropoulos observent que la neuro-psychiatrie infantile s'inscrit dans le cadre d'une « médecine opérant une rupture avec les conceptions héritées du mode de traitement des maladies aigües, pour lesquelles la guérison est l'unique finalité, refuse l'alternative curable-incurable, et met en œuvre une nouvelle technologie médicale, dont la prévention, le dépistage et la rééducation constituent les notions fondamentales » (Patrice Pinell et Markos Zafiropoulos, « La médicalisation de l'échec scolaire… », *op. cit.*, p. 27).

[4] De ce point de vue, le service de neuro-psychiatrie infantile de G. Heuyer a été un site de courtage déterminant pour accommoder psychiatrie et psychanalyse dans l'espace médical français. En effet, dès le milieu des années 20, cette consultation est la première à avoir accueilli une psychanalyste – Sophie Morgenstern, pionnière de la psychanalyse de l'enfance venue de Pologne – à l'intérieur d'une structure hospitalière. Sur ce point, voir notamment : Claudine Geissmann et Pierre Geissmann, *Histoire de la psychanalyse de l'enfant. Mouvements, idées, perspectives*, Paris, Bayard, 1992, p. 300-318 ; Jean-Louis Lang, *Georges Heuyer fondateur de la pédo-psychiatrie...*, *op. cit.*, p. 61-68. De son côté, R. Castel rappelle que si la psychiatrie française a longtemps été hostile à la psychanalyse, « cette situation [a] commenc[é] à se débloquer juste après la seconde guerre mondiale ». Dès lors, ce savoir a trouvé à se développer « en empruntant d'abord des circuits marginaux par rapport au « cadre » des psychiatres publics, *en particulier par le détour de l'enfance* » (Robert Castel, *La gestion des risques...*, *op. cit.*, 92-93, souligné par nous). Pour une confirmation de ce constat du côté de l'interprétation par les psychiatres de leur propre histoire, voir par exemple : Daniel Widlöcher, « Psychanalyse et psychiatrie française. 50 ans d'histoire », *Topique*, 88, 2004, p. 7-16.

contraceptive – se sont tous formés à la technique analytique et se recrutent parmi les premières générations de la Société Psychanalytique de Paris (SPP)[1] créée en 1926, à l'image d'A. Berge (voir encadré 2.4) qui prend la direction médicale du centre psycho-pédagogique en 1947 et sera un des agents issus de ce sous-espace de la cause le plus investi auprès du MFPF.

Encadré 2.4 André Berge : psychiatre et pionnier de la psychanalyse en France

A. Berge est né à Paris en 1902[2]. Il appartient aux fractions catholiques de la grande bourgeoisie : du côté maternel, il est le petit-fils du Président de la République Félix Faure, tandis que son père est un polytechnicien, ingénieur des Mines. Dans un premier temps, A. Berge s'essaie à la carrière littéraire : titulaire d'une licence de lettres et d'un diplôme d'études supérieures de philosophie, il publie quelques romans dans l'entre-deux-guerres, fréquente certains surréalistes et fonde une revue (« Les cahiers du mois ») avec un de ses frères. Père de six enfants, vivement intéressé par les questions éducatives et les courants d'éducation nouvelle – en particulier, le mouvement Montessori dont, après la guerre, il présidera un temps la branche française –, il participe en 1930 à la création de l'École des Parents et y donne plusieurs conférences sur l'éducation. Si son compagnonnage avec quelques surréalistes éveille chez lui un intérêt pour la psychanalyse, celui-ci se cristallise véritablement à la fin des années 30 : en 1939, A. Berge entame une analyse avec René Laforgue[3], pionnier de la psychanalyse en France. Dans le même temps, il débute des études de médecine : il est chef de clinique dans le service de G. Heuyer et obtient le grade de docteur à la fin de la guerre. En 1946, il devient membre de la SPP et, l'année suivante, entre au centre psycho-pédagogique Claude Bernard. Dans la crise qui secoue le mouvement analytique français au début des années 50, il ne prend pas parti et restera longtemps affilié aux deux tendances qui se sont constituées à cette occasion. Il enseigne à l'Institut de psychologie de la Sorbonne à partir de 1961. Tout au long de sa carrière, A. Berge publie de nombreux ouvrages qui ont pour thème l'éducation des enfants et des adolescents, la famille, la sexualité dans lesquels il se veut un pédagogue distillant de façon inédite de nombreux conseils inspirés par la psychanalyse.

De leur côté, les médecins du groupe statutairement rattachés au cadre asilaire ont directement partie liée avec l'entreprise de rénovation de la psychiatrie publique qui, à la même période et non sans rapport avec ce qui précède, a exercé de puissants effets transformateurs sur la totalité du sous-champ de la psychiatrie. Elle a en particulier abouti à la circulaire ministérielle du 15 mars 1960 qui crée la politique dite de « secteur »[4]. À partir de la fin des années 40, dans un contexte marqué par l'encombrement des hôpitaux psychiatriques et la mise au point de traitements médicamenteux, ces agents de la psychiatrie publique ont repris et approfondi une critique systématique de l'institution asilaire. Comme dans le cas du centre psycho-

[1] Pour une histoire détaillée du mouvement analytique français après 1945, voir : Elisabeth Roudinesco, *Histoire de la psychanalyse en France tome 2 1925-1985*, Paris, Fayard, 1994, 777 p. ; Alain de Mijola, « La psychanalyse en France (1893-1965) in Roland Jaccard (dir.), *Histoire de la psychanalyse tome 2*, Paris, Le Livre de Poche, 1982, p. 5-118. Dans une perspective davantage sociologique, voir également : Samuel Lézé, *L'autorité des psychanalystes*, Paris, PUF, 2010, chapitre 3.

[2] Les informations qui suivent sont tirées de : André Berge, *De l'écriture à la psychanalyse. Entretiens avec Michel Mathieu*, Paris, Clancier-Guénaud, 1988, 192 p. ; « André Berge » in Alain de Mijola (dir.), *Dictionnaire international de la psychanalyse…*, *op. cit.*, p. 200-201.

[3] Pendant la guerre, A. Berge a formé avec d'autres personnes analysées par R. Laforgue un groupe connu dans l'histoire du mouvement analytique sous l'appellation « quatuor Sainte-Geneviève ». Ce dernier comptait en particulier Juliette Favez-Boutonnier, Françoise Dolto et G. Mauco, qui participeront ensuite à la création du centre psycho-pédagogique Claude Bernard.

[4] Parmi une vaste bibliographie, on se reportera à : Robert Castel, *La gestion des risques*, *op. cit.* ; François Fourquet et Lion Murard, *Histoire de la psychiatrie de secteur*, Paris, Recherches, 1980, 338 p. ; et surtout : Nicolas Henckes, *Le nouveau monde de la psychiatrie française...*, *op. cit.*

pédagogique Claude Bernard, ils lui ont opposé des principes alternatifs d'organisation soustrayant la santé mentale à une indexation exclusive sur des structures fermées. Par conséquent, pour conduire ce qui se présentait comme un « aggiornamento progressiste de la psychiatrie »[1], ces réformateurs ont fait la promotion d'équipes pluridisciplinaires inscrites dans un espace géographique déterminé (le « secteur »), proposant des prises en charge extra-hospitalières et une variété d'interventions (dépistage, prévention, post-cure etc.) en rupture avec la simple logique ségrégative et curative de la psychiatrie asilaire à laquelle ils étaient affiliés. Officiellement ratifiées par le ministère de la santé au début des années 60 avec la mise en place progressive de la sectorisation, ces pratiques novatrices également appuyées sur la psychanalyse – quoique dans des proportions et sous des formes variables selon les individus (*i.e.* conversion partielle ou totale aux schèmes pratiques et théoriques de la psychanalyse, ou alors, collaboration intéressée et bienveillante avec des analystes dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires) –, sanctionnent « un rapport [nouveau] entre médecins et pouvoirs publics » et « constitue[nt] avant tout la reconnaissance d'un mandat nouveau pour les professionnels de la psychiatrie »[2] publique qui entend excéder l'espace asilaire et vise son extension à des populations et des situations hors de son périmètre traditionnel. De ce point de vue, l'élaboration intellectuelle du dispositif du « secteur » s'est faite au fil de rencontres devenues célèbres auxquelles certains psychiatres asilaires investis dans la cause contraceptive ont directement pris part. C'est en particulier le cas de H. Duchêne et de L. Le Guillant, membres actifs du groupe de Sèvres qui, à la faveur de réunions tenues entre 1957 et 1959, a mis en forme les principes ayant donné naissance au « secteur »[3] à partir d'expérimentations professionnelles que menaient les différents participants[4]. De même, quoiqu'il ne soit pas affilié à la psychiatrie publique, S. Lebovici a participé de plain-pied à ce mouvement : en effet, il s'est rapidement engagé en tant que psychiatre de l'enfance doté d'un fort tropisme analytique dans l'Association pour la santé mentale du 13ème arrondissement créée en 1958 par le psychiatre Philippe Paumelle (1923-1974), et qui va initier une psychiatrie hors les murs dite « communautaire » *i.e.* inscrite dans la vie quotidienne des personnes (lieu de résidence, travail, etc.), servant de référence et de vitrine à toute la logique du « secteur ».

2. S'approprier la cause en spécialiste des « équilibres » affectifs

Dans les années d'après-guerre, les positions occupées par ce groupe de psychiatres et les enjeux professionnels auxquels ils sont confrontés, établissent les *conditions de possibilité* de

[1] Robert Castel, *La gestion des risques*, *op. cit.*, p. 40.
[2] Nicolas Henckes, *Le nouveau monde de la psychiatrie française...*, *op. cit.*, p. 461.
[3] Le rapport présenté par H. Duchêne en 1958 dans le cadre de ce groupe et intitulé « Tâche d'hygiène mentale dans la psychiatrie de secteur », est souvent présenté dans l'historiographie comme la contribution théorique la plus décisive de cette période pour l'élaboration de la notion de « secteur ».
[4] S'il n'occupe pas une position centrale dans le groupe des réformateurs de la psychiatrie publique, G. Deshaies participe néanmoins à ce mouvement : dans le service qu'il dirige à Charenton, il expérimente de nouvelles pratiques qui, pour une part, préfigurent la logique du secteur. Pour plus de détails, voir : Adeline Fride, *Charenton ou la chronique de la vie d'un asile de la naissance de la psychiatrie à la sectorisation*, Thèse de psychologie, EHESS-Paris 5, 1983, p. 60-66.

leur intérêt pour la cause contraceptive. Agents dominés mais fortement investis dans plusieurs entreprises qui cherchent à redéfinir les frontières de la psychiatrie, ses objets et ses modes d'intervention par l'extension de son mandat hors de l'hôpital et sur des situations jusque-là soustraites à sa juridiction, ils avaient en effet toutes les chances de voir dans la contraception une opportunité pour faire valoir leurs conceptions hétérodoxes et, de façon indissociable, servir leurs intérêts dans les luttes spécifiques qui structuraient cet univers à cette date. Cette contextualisation opérée[1], reste alors à examiner, d'une part, le travail d'appropriation de la cause contraceptive par ces psychiatres à partir de la transposition de schèmes tirés de leur activité professionnelle et, d'autre part, la forme de leur investissement dans l'espace de la cause.

- **Contraception et « hygiène mentale »**

Les différentes modalités d'exercice de la psychiatrie repérables chez ces médecins, se traduisent par une perception en partie différenciée de la question de la contraception. En bonne logique, les agents de la psychiatrie publique les plus intégrés à l'institution asilaire auront tendance à rapporter celle-ci à la situation des personnes historiquement vouées à la fréquenter (*i.e.* les « malades mentaux » au sens historique). C'est en particulier le cas de G. Deshaies, médecin-chef dont l'essentiel de la carrière se déroule à la tête d'un service pour femmes à Charenton, qui défend le recours aux moyens contraceptifs, voire à l'avortement ou à la

[1] S. Garcia a relevé à juste titre le rôle central joué par ce groupe de psychiatres au sein du MFPF pour légitimer la cause contraceptive et « faire découler le droit de la contraception d'un autre droit, fondamental, celui des enfants à être désirés » (p. 91-92). Toutefois, les développements qu'elle consacre à ce point pose plusieurs problèmes. D'abord, on s'étonnera de la mise en avant de certaines personnalités sans rapport avec leur investissement réel dans l'ECC, tel le psychiatre René Diaktine mentionné à plusieurs reprises, alors même qu'il n'appartient ni au CA, ni au CH du MFPF et qu'il ne participe pas aux principales manifestations organisées par cette unité au cours des années 60. Tandis que d'autres, répondant à ces critères et ayant un engagement précoce clairement attesté – voire même, pour certains, particulièrement soutenu – n'apparaissent jamais, comme L. Le Guillant et M.-H. Revault d'Allonnes. Dans d'autres cas, l'importance de la contribution semble quelque peu exagérée : ainsi de G. Deshaies qui, aux côtés de A. Berge et H. Duchêne, est censé avoir pris en charge « les enjeux psychologiques de la régulation des naissances » (p. 134) au sein du MFPF. Or, si les deux derniers ont bel et bien fourni plusieurs contributions décisives en sens, à l'écrit – ils signent nombre d'articles dans la revue de l'association – ou par leur participation à diverses manifestations autour de la cause contraceptive, c'est beaucoup moins vrai du premier qui, en dehors de sa présence dans le CA et le comité d'honneur, ne compte qu'une participation au colloque sur l'avortement organisé en 1966 par l'avocate Anne-Marie Dourlen-Rollier et le MFPF, et aucun article dans la revue éditée par ce dernier, même si, dans un texte de 1961 intitulé « Planning familial et prophylaxie mentale », M.-A. Lagroua Weill-Hallé citera quelques extraits d'un texte écrit par ce dernier. En outre, de façon plus fondamentale, faute de se livrer à une véritable restitution des *enjeux* dans lesquels ces psychiatres sont inscrits et à une caractérisation *précise* de leurs propriétés et des positions qu'ils occupent au sein de leur univers professionnel (*e.g.* l'auteure se contente de signaler de façon floue l'appartenance de ces psychiatres aux « champ des institutions médicopédagogiques » (p. 95) – ce qui, nous l'avons vu, n'est que partiellement exact et, de surcroît, ne dit à peu près rien du statut de la neuro-psychiatrie infantile dans le sous-champ de la psychiatrie à cette période et des enjeux qui structurent cette dernière), S. Garcia ne parvient pas totalement à s'extraire du cercle des raisons formulées par ces derniers (lesquelles sont reproduites en abondance dans le corps du texte) pour rendre compte de leur investissement. Or, sans un travail suffisant de *contextualisation*, la logique de cette prise de position risque de rester peu compréhensible. On se contentera de *constater* que ces psychiatres « transposent au sein du MFPF les préoccupations propres à leurs univers professionnels » (p. 95) sans *expliquer* les *conditions* qui, chez ces agents, rendent possible cette transposition. Pour toutes les citations, voir : Sandrine Garcia, *Mères sous influence...*, *op. cit.*

stérilisation, pour certaines patientes atteintes de troubles psychiatriques graves (schizophrénie, débilité profonde, etc.), nécessité qui s'impose d'autant plus que, par ailleurs, selon lui, il convient de limiter systématiquement le recours à l'internement, ce qui accroît le risque d'exposer ces femmes à des grossesses aux conséquences jugées néfastes sitôt qu'elles seront placées dans un cadre de vie « normal ». Dans le même sens, à l'occasion d'une communication intitulée « Le Planning familial et les inadaptés », L. Le Guillant soulignait en référence à une étude sur des enfants et des familles « psychopathes » que « l'avortement, la contraception, et même la ligature des trompes sont pour le psychiatre de véritables, et parfois d'impérieuses indications médicales » quand les « grossesses constituent un aspect central du problème psychiatrique et jouent un rôle nocif »[1]. À l'opposé, les psychiatres rattachés à des institutions extra-hospitalières comme le centre psycho-pédagogique Claude Bernard ou le service d'hygiène mentale de la Préfecture de la Seine sont enclins, conformément aux groupes moins spécifiques qu'ils accueillent (adolescents, parents, etc. ne présentant pas *a priori* de troubles mentaux importants), à faire de la contraception un « problème intéressant la santé mentale de *presque toute la population* »[2].

Pour autant, par-delà ces différences, l'appropriation de la cause contraceptive s'opère à partir d'un même schème qui l'inscrit dans une logique d'*hygiène mentale*, même si tous les membres du groupe n'utilisent pas explicitement l'expression. De ce point de vue, ils se situent dans la lignée d'E. Toulouse, fondateur en 1920 de la Ligue d'Hygiène Mentale[3] (voir encadré 2.5), promoteur d'un service libre de psychiatrie rattaché à l'asile de Sainte-Anne (*i.e.* proposant des prises en charge alternatives à l'internement) qui préfigure les pratiques des psychiatres réformateurs de l'après-guerre[4], et qui fut en outre, nous l'avons vu au chapitre 1, partisan de la contraception au sein du mouvement pour la « réforme sexuelle ».

Encadré 2.5 Des rapports entre la cause contraceptive et la Ligue d'Hygiène Mentale

Dans les années 60, les liens entre l'espace de la cause contraceptive et la Ligue d'Hygiène Mentale sont nombreux. Fondée en 1920 par E. Toulouse, cette dernière a été reconstituée en 1948. Sous l'impulsion du psychiatre Paul Sivadon (1902-1997), elle retrouve alors dans l'après-guerre un certain dynamisme, en particulier à travers des cycles de conférences annuels qui constitue un lieu privilégié de rencontre entre les jeunes psychiatres réformateurs et certaines personnalités intéressées par les enjeux qui traversent la psychiatrie à cette période. Les rapports entre La Ligue et l'espace de la cause contraceptive reposent d'abord sur la présence d'agents multipositionnés dans les deux univers. Ainsi, H. Duchêne est

[1] Louis Le Guillant, « Le Planning familial et les inadaptés » in MFPF, *Trois journées à Royaumont (mai 1963), colloque organisé par la « Maternité Heureuse Mouvement Français pour le Planning Familial »*, Paris, Maloine, 1965, p. 148.

[2] Henri Duchêne, « Hygiène mentale et planning familial », *PF*, n°3, 1964, p. 8 (souligné par nous).

[3] La Ligue d'Hygiène Mentale s'inspire du Comité National d'Hygiène Mentale créé en 1909 aux États-Unis par Clifford W. Beers. Pour une présentation de la Ligue et des circonstances de sa création, voir : Jean-Bernard Wojciejchowski, *Hygiène mentale et hygiène sociale…*, *op. cit.*, p. 81-92 ; Michel Huteau, *Psychiatrie, psychologie et société…*, *op. cit.,*p. 186-195.

[4] D'une façon générale, sur l'existence d'une forte continuité entre l'entreprise des réformateurs de la psychiatrie après 1945 et un ensemble de réflexions et d'expérimentations menées dans l'entre-deux-guerres par certains psychiatres – notamment, E. Toulouse –, voir : Nicolas Henckes, « Un tournant dans la régulation de l'institution psychiatrique : la trajectoire de réforme des hôpitaux psychiatriques en France de l'avant-guerre aux années 50 », *Genèses*, 76, 2003, p. 76-98.

membre du CA puis du comité d'honneur du MFPF et appartient au CA de la Ligue, tandis que G. Heuyer appartient au comité d'honneur du MFPF et devient en 1961 président d'honneur de la Ligue où il succède au physiologiste Henri Laugier (1888-1973), lequel a été membre du CA du MFPF entre 1961 et 1962. On relève également la présence d'Edmond Breuillard, secrétaire-adjoint de la MGEN, au poste de trésorier de la Ligue qui, s'il n'appartient pas officiellement aux instances dirigeantes du MFPF et n'est pas psychiatre, n'en jouera pas moins un rôle important dans l'espace de la cause contraceptive (cf. *infra*). Ensuite, la proximité entre ces deux univers est visible dans l'intérêt précoce que porte la Ligue pour la question de la contraception. Ainsi une de ses commissions permanentes crée sous l'intitulé « comité universitaire pour la santé mentale » et présidée par A. Berge, rédige dès 1960 un rapport sur « les problèmes sexuels des étudiants » où la question du contrôle des naissances est abordée. En 1963, une table-ronde est organisée par la Ligue sur la question de la contraception à laquelle M.-A. Lagroua Weill-Hallé participe. Enfin, en 1966 une nouvelle table-ronde est organisée par la Ligue avec plusieurs membres du MFPF (médecins, psychologues, pasteur), qui donne lieu à publication[1].

Cependant, par rapport à cette période, le sens attribué à la notion s'est en partie modifié : placée au cœur de l'entreprise de rénovation de la psychiatrie des années 50[2], cette perspective ne repose plus principalement sur une combinaison d'eugénisme et d'hygiénisme – tout au moins, plus de façon explicite et systématique. En matière psychiatrique, davantage qu'à une simple surveillance des populations, l'hygiène mentale renvoie désormais à une *intervention directe* sur les personnes et leurs milieux, où diagnostic et thérapeutique ne sont plus nettement distingués dans le but de *prévenir* les troubles mentaux [3]. Ce schème permettant d'étayer la revendication d'une extension de la « juridiction sur les problèmes personnels » exercée par le psychiatre à des situations vues comme *pathogènes* mais non encore pathologiques, trouve alors dans la psychanalyse un nouveau principe de légitimation. R. Castel a ainsi souligné que, dans les années d'après-guerre, celle-ci avait « procuré au dispositif psychiatrique l'opérateur nécessaire pour fluidifier les modalités de l'intervention thérapeutique et lui permettre de s'insinuer par tous les interstices du tissu social »[4], en particulier en assouplissant la distinction normal-pathologique, l'autorisant alors à « mordre sur les zones frontières où les limites de l'anormalité et de l'inadaptation sociale se brouillent »[5] et à se porter sur « toute la gamme de conduites intermédiaires entre normalité et anormalité, conformité et non-conformité »[6]. Instrument de distinction dans les luttes qui structurent le sous-champ de la psychiatrie nous l'avons vu, la psychanalyse est aussi un corpus de savoirs et de savoir-faire qui, en plaçant les structures inconscientes de l'affectivité au principe de toutes les conduites, fait de chaque trouble (à venir ou déjà constitué ; léger ou important) une *pathologie relationnelle*. Transformé en une sorte de technicien des relations, le psychiatre devient alors fondé à exercer une juridiction sur un large spectre de situations – y compris celles qui ressortissent à ce qui jusque-

[1] Hélène Michel-Wolfromm, Éliane Amado-Levy-Valensin, Suzanne Képès, André Berge, Marc Oraison, *Problèmes éthiques du contrôle des naissances*, Toulouse, Privat, 1966, 88 p.
[2] Nicolas Henckes, *Le nouveau monde de la psychiatrie française...*, *op. cit.*, p. 478.
[3] *Ibid.*, p. 480.
[4] Robert Castel, *Le psychanalysme. L'ordre psychanalytique et le pouvoir*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1976, p. 241.
[5] *Ibid.*, p. 242.
[6] *Ibid.*

là était appréhendée comme de simples « problèmes personnels »[1] – en réadaptant ou en prévenant les configurations relationnelles productrices de « déséquilibres » et de « dysfonctionnements »[2].

Ce sont ces schèmes pratiques et interprétatifs qui se trouvent directement transposés à la cause contraceptive par le groupe de psychiatres. Au cours d'une table ronde, H. Duchêne résumait ce point de la façon suivante :

> « Je ne pense pas qu'il y ait là une source particulièrement importante de troubles mentaux au sens fort du terme, au sens de psychoses. En revanche, j'estime que les perturbations psychologiques créées par un enfant non prévu peuvent être à l'origine de nombreuses névroses. Elles engendrent souvent des conflits conjugaux, la vie sexuelle des couples se trouvant ruinée par les contraintes de nouvelles grossesses. À ces conflits d'autres font souvent suite, provoqués par l'attitude des parents à l'égard de l'enfant non désiré, qui n'est pas accepté affectivement. Il arrive que cet enfant se ressente toute sa vie de ce mauvais départ dans l'existence, et que l'effet de ces perturbations se répercute sur les générations suivantes. Il existe donc, dans la prévention de la grossesse non désirée, un problème de prophylaxie mentale dont je ne saurais trop souligner l'importance »[3].

Ces psychiatres légitiment leur investissement dans la cause contraceptive en mettant en jeu une compétence spécifique d'*interprètes* des équilibres affectifs, dès lors que l'on considère, comme l'observait L. Le Guillant, que « le dommage fait par des grossesses non désirées et trop rapides, *sur le plan psychopathologique, est infiniment plus grand que sur le plan organique* (...) [et] se *manifeste essentiellement dans ce domaine* »[4]. Du point de vue du *couple* d'abord, la maîtrise de la fécondité est présentée comme une nécessité afin de respecter ses « possibilités psychologiques et morales »[5] et ne pas compromettre son équilibre par une grossesse non voulue pouvant provoquer « l'apparition et l'aggravation de manifestations psychopathiques »[6] en exerçant « une influence pathogène terrible (...) non seulement sur le couple procréateur mais sur l'équilibre affectif d'une famille » qui « peu[vent] se trouver menacé[s] et parfois détruit[s] par l'arrivée inopinée d'un enfant qui n'avait pas été souhaité »[7] ; dans le même temps, la continence comme éventuelle méthode de contraception est fermement rejetée car, ainsi que le

---

[1] Samuel Lézé rappelle que, des années 60 à la fin des années 80, la psychanalyse est parvenue à exercer une « souveraineté » presque exclusive sur la « juridiction des problèmes personnels » (Samuel Lézé, *L'autorité des psychanalystes*, *op. cit.*, p. 76).

[2] R. Castel et Jean-François Le Cerf ont souligné que la psychanalyse a produit deux schèmes d'interprétation qui ont ensuite essaimé dans un vaste ensemble de pratiques « psy » à partir des années 60. Ils peuvent être résumés comme suit : « Premièrement, la clé d'un problème est à chercher du côté du déséquilibre psychique qui s'exprime à travers un dysfonctionnement de la relation. Deuxièmement, son traitement consiste en une intervention psychologique qui doit modifier la structure relationnelle de la situation » (Robert Castel et Jean-François Le Cerf, « Le phénomène « psy » et la société française. 3. L'après-psychanalyse (fin) », *Le Débat*, 3, 1980, p. 28).

[3] « Les problèmes posés par la limitation des naissances », *Science et Vie*, novembre 1960, p. 45.

[4] Louis Le Guillant, « Le Planning familial et les inadaptés » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 48 (souligné par nous).

[5] André Berge « Problèmes psychologiques individuels et familiaux posés par la densité familiale », *MH*, n°6, 1958, p. 3.

[6] Louis Le Guillant, « Le Planning familial et les inadaptés » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 147.

[7] Henri Duchêne, « Hygiène mentale et planning familial », *PF*, n°3, 1964, p. 8.

souligne A. Berge dans une perspective particulièrement attentive au jeu des affects, les individus s'exposent alors à devenir « l'un pour l'autre de « mauvais » objets, à partir du moment où ils sont, l'un pour l'autre, des objets *frustrants* », ce qui ne manquera pas d'alimenter par la suite des « dissociations familiales »[1] aux effets jugées délétères, et cela alors même que, comme le relève pour sa part M.-H. Revault d'Allonnes, les méthodes proposées par le MFPF peuvent « permettre au couple un épanouissement sexuel et génital qui le fait accéder au plaisir qui, jusqu'alors, n'avait pas pu être vécu sans restriction », si bien que « les enfants seront, évidemment, les bénéficiaires, eux aussi, de l'épanouissement de leurs parents »[2]. Car en effet, pour ces médecins issus à des titres divers de la neuro-psychiatrie infantile, c'est ensuite le point de vue de l'*enfant* qui doit être considéré avec la même attention. La possibilité de recourir à la contraception est ainsi présentée comme un impératif dans la mesure où une jeune personne peut voir son équilibre affectif fortement « perturbé » dès lors que ses parents ne l'ont pas désiré. A. Berge relève en ce sens que « à l'intérieur de la famille, le problème essentiel est le problème de l'enfant souhaité » ; selon lui, « l'enfant non souhaité risque d'avoir une certaine peine à établir avec les autres de bonnes relations affectives » et d'ajouter : « de ce fait, il est presque toujours plus ou moins candidat à l'inadaptation sociale. Cette inadaptation sociale peut revêtir un aspect névrotique, un aspect caractériel ou se traduire par des dispositions à la délinquance »[3]. Ailleurs, convoquant son expérience au centre psycho-pédagogique Claude Bernard, il souligne : « dans les consultations médico-psychologiques, on découvre à l'origine d'un grand nombre de troubles d'adaptation chez les jeunes sujets, [des] rejets totaux ou partiels, soit que celui qui en souffre cherche à rappeler sa présence par un comportement provoquant, soit qu'il rejette à son tour la société et ses impératifs en ne voulant plus tenir compte que de son propre plaisir »[4]. De la même façon, H. Duchêne s'inquiète des « conséquences à très lointaine échéance » provoquée par une grossesse non voulue, tant un « enfant mal accepté peut lui-même, à son tour perpétuer dans sa vie familiale et dans sa propre descendance des perturbations affectives qui ont maltraité douloureusement son enfance »[5]. Bref, pour ces médecins, ces différents constats justifient leur investissement dans la question contraceptive pour, d'une part, éviter ce qui s'apparente selon eux à une sorte de loi tendancielle de conservation des déséquilibres affectifs et, d'autre part, favoriser les configurations relationnelles où l'individu dispose du statut d'« enfant désiré » qui garantit son épanouissement en évitant la formation de certains troubles psychiques[6]. Si, comme le souligne

---

[1] André Berge, « Problèmes psychologiques individuels et familiaux posés par la densité familiale (fin) », *MH*, n°7, 1958, p. 11-12.
[2] Marie-Hélène Revault d'Allonnes, « La contraception et les problèmes psychologiques du couple », in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 14.
[3] André Berge, « Problèmes psychologiques individuels et familiaux posés par la densité familiale (fin) », *MH*, n°7, 1958, p. 13-14.
[4] André Berge, « L'enfant désiré et l'enfant non indésiré », *PF*, n°1, 1964, p. 10.
[5] Henri Duchêne, « Le point de vue du psychiatre » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 20.
[6] C'est en ce sens que G. Heuyer pouvait dire en 1961, dans une formulation encore connotée par l'eugénisme de l'entre-deux-guerres auquel il fut partie prenante, que la contraception « se présent[ait] comme un des éléments de la stabilité sociale et de la santé mentale » (cité dans la brochure éditée par le MFPF et intitulée « Qu'est-ce que le Planning Familial ?», Fonds MFPF Lyon, sans date [1962/1963]).

A. Berge, « le travail du psychothérapeute, du psychologue, du psychanalyste tend forcément à adapter les parents à leurs enfants, même si d'abord ils ne l'étaient pas », il reste que, selon lui, « il vaut pourtant mieux prévenir que guérir »[1]. Sous ce rapport, l'hygiène mentale a précisément pour fonction de permettre la résolution de « tensions avant même qu'elles aient abouti à des conflits conjugaux », lesquels risqueraient de troubler « la vie affective des enfants »[2]. Autorisé par sa connaissance des affects, le psychiatre doit alors aussi jouer un rôle vis-à-vis des personnes qui sollicitent un conseil en matière de méthodes contraceptives tant « il est indispensable de tenir compte des réactions affectives »[3] en ce domaine ; comme le souligne M.-H. Revault d'Allonnes, l'échange avec une personne spécifiquement formée à la connaissance des dynamiques affectives permet « d'exprimer son angoisse, son agressivité, sa culpabilité et par là même de trouver la permission d'accéder à des situations nouvelles, d'améliorer ou de transformer la difficulté intolérable »[4] qui conduit à vouloir utiliser des procédés contraceptifs.

- **Agir en expert (1)**

Revendiquant la maîtrise d'un savoir spécialisé à propos des équilibres affectifs qu'ils transposent à la question de la contraception, et bénéficiant par ailleurs d'une présomption d'autorité scientifique liée à leur statut de médecin, ces psychiatres sont en premier lieu qualifiés pour s'investir dans l'espace de la cause contraceptive sur le mode de l'*expertise*. Engagés comme professionnels du psychisme, ils mettent alors « les savoirs dont ils sont les porteurs spécialisés »[5] au service d'une cause qui leur fournit en retour l'occasion de légitimer l'extension de leur mandat à des situations nouvelles. Dès lors, à côté de leur appartenance au CA ou au CH du MFPF, leur investissement se traduit d'abord par une participation aux activités de *production de connaissances* organisées dans cet espace pour établir la légitimité de la cause, en particulier à l'aide d'une argumentation à base scientifique (nous revenons sur cet aspect dans le chapitre 3). Ainsi, à l'exception de G. Heuyer et de S. Lebovici, tous participent en leur qualité de psychiatre à au moins un des trois colloques organisés par le MFPF au cours de la période 1962-1966[6]. Certains contribuent également à la revue du MFPF. C'est en particulier le cas d'A. Berge, G. Deshaies et M.-H. Revault d'Allonnes qui publient 11 articles entre 1958-1966. Par ailleurs, leur expertise peut être sollicitée dans le cadre d'activités de *formation*. Collaborant déjà ensemble dans le cadre du centre psycho-pédagogique Claude Bernard, A. Berge et M.-H. Revault d'Allonnes seront particulièrement engagés dans ce type de tâches dans le MFPF. Habitué des conférences devant des publics variés, notamment à

[1] André Berge, « Problèmes psychologiques individuels et familiaux posés par la densité familiale (fin) », *MH*, n°7, 1958, p.15-16.
[2] Henri Duchêne, « Rôle des conseillers conjugaux », *RTMFPF*, n°25, 1963, p. 4.
[3] Henri Duchêne, « Hygiène mentale et planning familial », *PF*, n°3, 1964, p. 9.
[4] Marie-Hélène Revault d'Allonnes, « La contraception et les problèmes psychologiques du couple » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 14.
[5] Florent Champy et Liora Israël, « Professions et engagement public », *op. cit.*, p. 10.
[6] Il s'agit : 1) du colloque de Cerisy-la-Salle (1962) ; 2) du colloque de Royaumont (1963) ; 3) du colloque sur l'avortement (1966).

l'École des Parents[1], A. Berge intervient régulièrement aux journées destinées à former les personnes chargées de l'accueil dans les différents centres du MFPF qui se créent en France. Certains de ses exposés seront édités et vendus par l'association sous la forme de brochure[2]. Leur lecture sera alors vivement recommandée par la revue du MFPF aux côtés d'une sélection de ses livres[3] dont elle assure également la publicité dans sa rubrique « Quelques ouvrages qu'il faut avoir lus » qui clôt chaque numéro à partir de1960. De la même façon, entre 1963 et 1967, M.-H. Revault d'Allonnes intervient dans plusieurs formations organisées par le MFPF, ce qui donne également lieu à l'édition et à la diffusion de brochures signées de son nom[4].

Encadré 2.6 Marie-Hélène Revault d'Allonnes : une femme, psychiatre et psychanalyste au service de la cause contraceptive

M.-H. Revault d'Allonnes est née à Paris en 1907[5]. Elle est la petite fille d'Ernest Renan. Elle entame de brillantes études de médecine. Externe des hôpitaux de Paris, elle ne présente cependant pas le concours d'internat. En effet, à cette même période, elle se marie, a des enfants et suit son époux en Kabylie. Entre 1934 et 1939, elle assure des consultations de pédiatrie et effectue des travaux d'anatomie pathologique à la Faculté de Médecine de Paris. Après avoir passé une partie de la guerre aux États-Unis, elle retourne en France en 1945. Elle s'oriente alors vers la psychiatrie de l'enfant et se forme à la psychanalyse dans le cadre de la Société Psychanalytique de Paris. Pendant une dizaine d'années, elle effectue des vacations dans le service de G. Heuyer. Dans le même temps, elle rejoint le centre psycho-pédagogique Claude Bernard où, à côté de son activité libérale d'analyste, elle interviendra pendant vingt-huit ans auprès des familles et des lycéens. A cette occasion, elle fonde le syndicat des psychiatres salariés des organismes publics, semi-publics et privées (CFE-CGC). Investie au MFPF depuis le début des années 60, elle le quittera en 1967 en même temps que M.-A. Lagroua Weill-Hallé.

Toutefois, cette médecin formée à la psychanalyse (voir encadré 2.6) ne se contente pas de délivrer son expertise en matière d'équilibres affectifs à travers des communications. Elle prend aussi part plus directement à la réflexion sur la structuration des formations dispensées par le MFPF, en particulier en suggérant de recourir à certaines techniques issues de la psychologie pour sélectionner les personnes chargées de l'accueil dans les centres. En cela, il semble qu'elle ait été aidée par certains autres psychiatres du groupe mobilisé qu'elle a pu, à l'occasion, consulter en vue de modifier le dispositif[6]. En outre, à l'*extérieur* de l'espace de la cause, les

[1] Sur la création de l'École des Parents et la participation d'A. Berge, voir : Annick Ohayon *L'impossible rencontre...*, *op. cit.*, p. 184-189 ; Annick Ohayon, « L'école des parents ou l'éducation des enfants éclairée par la psychologie de l'enfant (1929-1946) », *Bulletin de psychologie*, 2000, 449, p. 635-642.

[2] Les brochures ont pour titre : « Psychologie du couple » (1963) ; « Éducation sexuelle à partir de l'enfance » (1963) ; « Éducation sexuelle et affective » (1965).

[3] André Berge, *L'éducation sexuelle et affective*, Paris, Éditions du Scarabée, 1948, 175 p. ; André Berge, *L'éducation sexuelle chez l'enfant*, Paris, PUF, 1952, 127 p. ; André Berge, *La liberté dans l'éducation*, Paris, Éditions du Scarabée, 1955, 131 p. ; André Berge, *Le métier de parents : du mariage des parents au mariage des enfants*, Paris, Aubier, 1956, 221 p. ; André Berge, *Les maladies de la vertu. La morale pour ou contre l'homme ?*, Paris, Grasset, 1960, 269 p. ; André Berge, *Propos aux parents et aux éducateurs*, Paris, Éditions Montaigne, 1961, 295 p..

[4] Elles ont pour titre : « Nécessité de l'éduction sexuelle et sa signification » (1963) ; « Le rôle des conseillers d'éducation sexuelle » (1963) : « Techniques psychologiques de l'accueil » (1965).

[5] Tous les renseignements sont tirés de : Gérard Dedieu-Anglade et Roger Salbreux, « Hommage. Marie-Hélène Revault d'Allonnes-Fermé (1907-2003) », *Perspectives psy*, 2004, 43-2, p. 162-163.

[6] Quelques mois avant son départ du MFPF au printemps 1967, M.-H. Revault d'Allonnes a fait des propositions en ce sens. Dans le document qu'elle a rédigé pour l'occasion, elle souligne que ses réflexions ont été soumises

membres de ce groupe peuvent mettre leur expertise au service de la *promotion* de la cause, soit par leur participation à des manifestations diverses dans des espaces variés (table-ronde organisée par un journal ou une association, émission de télévision, conférences etc.), ou encore, en utilisant certaines ressources liées à leur position professionnelle. H. Duchêne illustre particulièrement bien ce dernier aspect. En 1960, aux côtés de M.-A. Lagroua Weill-Hallé, il participe ainsi à la première émission de télévision qui aborde le thème de la contraception (13 octobre)[1] ainsi qu'à une table-ronde organisée sur le sujet par le magazine *Science et Vie*[2]. Responsable du service d'hygiène mentale de la Préfecture de la Seine, il met en outre ses ressources bureaucratiques au service de la cause contraceptive pour tenter de convaincre, dès 1960, la direction de l'hygiène sociale de la Seine du bien-fondé de l'ouverture d'une consultation expérimentale qui étudierait les problèmes de couple et, le cas échéant, fournirait un conseil en matière contraceptive[3]. De la même façon, on peut supposer que c'est l'investissement en faveur de la cause contraceptive de ce groupe de psychiatres qui appartient aux fractions réformatrices et novatrices de la psychiatrie de l'époque, qui a permis qu'une revue comme *L'Évolution psychiatrique,* l'un de leurs principaux organes d'expression, accueille plusieurs articles rédigés par des membres du MFPF[4] et, au cours des années 60, légitime ainsi la cause auprès d'un public plus nombreux dans cet univers spécifique.

Un mandat pour la gynécologie

La population des agents efficients du sous-pôle « somatique » (voir encadré 2.7) est nettement dominée par les gynécologues. 15 médecins sur 21 revendiquant en effet l'exercice de cette

---

pour avis à A. Berge, S. Lebovici et L. Le Guillant. Dans le même sens, une lettre adressée par S. Lebovici à J. Dalsace suggère l'implication du premier dans les questions de formation – au moins à titre d'expert que l'on consulte et qui conseille. Il écrit ainsi : « Cette méthode [test projectif pour la sélection des hôtesses d'accueil] a été choisie en plein accord avec le Dr Revault d'Allonnes et c'est celle-ci qui a désigné le T.A.T comme test projectif à faire passer. Il ne faut pas oublier que nous souhaitons pour la sélection de nos cadres des critères qui ne soient pas uniquement des critères Planning, mais qui soient généralement reconnus par des organismes extérieurs » (Lettre de Serge Lebovici à Jean Dalsace, sans date [1967], BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 6).

[1] Brutalement décédé en 1965, M.-A. Lagroua Weill-Hallé lui rendra hommage en ces termes dans la revue du MFPF : « Notre Fédération perd en lui l'un de ses meilleurs conseillers dans le domaine de l'hygiène mentale. Nous perdons tous un ami ». Et de rappeler alors à cette occasion que le psychiatre avait été « l'un des quatre participants (...) de l'émission télévisée sur la régulation des naissances, qui a contribué si largement à cette époque à l'extension du mouvement » (Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Hommage au Docteur Duchêne », *PF*, n°6, p. 16).

[2] « Les problèmes posés par la limitation des naissances », *Science et Vie*, novembre 1960.

[3] Dans une lettre datée du 8 avril 1960 adressée au directeur départemental de la santé de la Seine, il écrit : « en vue d'une véritable prévention et non d'un simple dépistage des troubles mentaux, il paraîtrait indispensable de spécialiser une consultation du Service pour l'étude des problèmes conjugaux qui sont fréquemment à l'origine des conflits et des tensions affectifs pathogènes, tant pour les parents que pour les enfants. Nous nous proposons donc d'ouvrir une consultation de ce type, à titre expérimental mais il nous semble indispensable que s'y adjoigne la consultation d'un gynécologue qui serait en mesure de donner des conseils pour les problèmes de limitation des naissances » (Lettre de Henri Duchêne au Directeur Départemental de la Santé datée du 8 avril 1960, BMD, Fonds Valabrègue, 1 AS 43).

[4] Andrée Michel et Geneviève Texier, « La responsabilité du couple devant la procréation », *L'Évolution psychiatrique*, 1964, n°3, p. 499-522.

spécialisation[1], soit un peu plus de 71 % de l'ensemble. Par ailleurs, 7 d'entre eux se présentent exclusivement sous ce titre, tandis que les autres le combinent avec une ou plusieurs spécialisations, principalement l'obstétrique (4 sur 15) mais aussi l'endocrinologie (1 sur 15), la psychologie (1 sur 15), la chirurgie (1 sur 15), ou encore, la dermatologie et la vénérologie (1 sur 15). Ces quelques indications montrent ainsi que c'est en relation avec des représentants de la spécialisation gynécologique que le sous-pôle va se structurer. Son importance est particulièrement visible dans une lettre de M.-A. Lagroua Weill-Hallé écrite au début de l'année 1962, quelques semaines après les premières réunions du Collège des Médecins (CM) créé au sein du MFPF. S'adressant à un responsable hollandais de l'IPPF, la gynécologue note :

> « Par contre, je verrais fonctionner efficacement, une commission de la Société de Gynécologie, spécialisée dans l'étude du P.F [Planning Familial], qui aurait une voix consultative dans notre Collège Médical, et serait représentée à toutes nos séances de travail. De même, notre Collège Médical serait représenté à la Société de Gynécologie. Ainsi serait créé – efficacement – un lien entre la Société de Gynécologie, et le Collège Médical »[2].

Si la prise de participation croisée que propose l'extrait entre la Société Française de Gynécologie (SFG) et le CM ne verra finalement pas le jour – en tout cas, pas sous la forme décrite ici –, le fait qu'elle soit évoquée, à l'exclusion de toute autre relation de ce type dans l'univers médical, au moment même où le sous-pôle « somatique » se constitue dans l'ECC, fournit un indice supplémentaire de la centralité occupée par cette spécialisation dans la structuration du pôle médical. Toutefois, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la relation entre contraception et gynécologie n'a rien d'évident. Elle résulte en réalité d'une construction opérée par les agents efficients du sous-pôle dont l'essentiel appartient à l'univers de la gynécologie. Comme dans le cas de la psychiatrie, cette entreprise s'inscrit dans des enjeux de redéfinition de mandat et de conquête de nouveaux territoires juridictionnels, en rapport avec les transformations que connaît la spécialisation à cette période, en particulier avec l'apparition de la gynécologie dite médicale. De ce point de vue, l'engagement en faveur de la cause contraceptive n'est pas séparable pour ces médecins de luttes et d'intérêts professionnels : les agents sont autant au service de celle-ci qu'ils s'en servent dans ce cadre particulier. Pour en comprendre la logique, nous allons d'abord revenir brièvement sur la situation du segment gynécologique au sein du champ médical au début des années 60. Ensuite, nous examinerons les propriétés des agents efficients du sous-pôle « somatique » par rapport à leur univers professionnel d'appartenance. Enfin, nous nous intéresserons au travail symbolique de requalification de la contraception en objet légitime d'intervention pour la gynécologie qu'ils réalisent et à la manière dont ils s'investissent dans l'ECC.

Encadré 2.7 Comment sélectionner les agents efficients du sous-pôle « somatique » ?

[1] Notre décompte repose sur les informations contenues dans le *Guide Rosenwald*. À l'image d'autres annuaires (*e.g.* le *Who's who*), celui-ci repose sur les seules déclarations des intéressés.

[2] Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Conrad Van Emde Boas datée du 7 mars 1962, BMD, Fonds Valabrègue, 1 AS 54.

Identifier rigoureusement les agents efficients du sous-pôle « somatique » n'est pas simple. Les travaux consacrés au MFPF et aux luttes autour de la contraception en France proposent systématiquement des listes assez proches de médecins censés avoir joué un rôle important dans les années 60. On y retrouve de façon attendue quelques « grands noms » – toujours les mêmes » – qui peuplent encore la mémoire de la mobilisation, tels M.-A. Lagroua Weill-Hallé, H. Fabre, P. Simon, J. Dalsace, Christiane Verdoux, Jean Cohen, Jacqueline Kahn-Nathan, ou encore, Cécile Goldet et Suzanne Képès. Toutefois, au-delà de la variété des combinaisons possibles entre eux, aucun critère *explicite* n'est jamais avancé pour justifier leur mise en avant. Dans ces conditions, la probabilité est grande pour que l'absence de contrôle des principes de constitution de cet échantillon n'entraîne des biais importants. En effet, tout se passe comme si ce groupe livrait d'abord un tableau *retouché* et *déformé* des médecins qui, au fil du temps, ont survécu à un processus de sélection mémorielle, plutôt que celui – *originel* – de ceux qui ont bel et bien participé à la mobilisation. Pour chacun, il faudrait s'efforcer de restituer la logique de leur présence dans ce canon façonné *a posteriori*, ce que nous ne ferons pas ici. On peut toutefois supposer que leurs plus grandes chances de « survie » sont en partie imputable au fait que, à côté du rôle incontestable qu'ils ont joué dans l'ECC, certains ont publié des témoignages sur la période (*e.g*. P. Simon), ou ont connu *par la suite* une certaine notoriété dans leur univers professionnel, et parfois au-delà (*e.g.* le célèbre *Rapport sur le comportement sexuel des français* coordonné par P. Simon en 1972 ; *L'encyclopédie de la vie sexuelle* publiée par J. Cohen, J. Kahn-Nathan et C. Verdoux en 1973 et qui a connu vingt-deux rééditions ; la revue *Fertilité, Orthogénie*), ou encore, ont accumulé des positions et des ressources dans différents univers de pouvoir au cours de leur trajectoire (C. Goldet a été une sénatrice socialiste ; P. Simon a été à deux reprises Grand Maître de la Grande Loge de France et a participé à plusieurs cabinets ministériels). Ce qui pose alors le problème de la *représentativité* de ces quelques noms. En effet, peut-on, dans ces conditions, parvenir à des conclusions robustes sur les agents efficients du sous-pôle « somatique », voire même sur l'ensemble des médecins investis dans la cause contraceptive, à partir d'un échantillon limité enregistrant les effets d'une sélection qui répond à d'autres logiques que celle de la connaissance ? S'en tenir à ces quelques figures, c'est prendre le risque de commettre l'erreur *pars pro toto* et, dès lors, de se voir imposer des réponses partielles et partiales aux problèmes que l'on cherche à résoudre[1].

[1] Une illustration de ces difficultés est fournie par le travail de S. Garcia (les citations qui suivent sont tirées de : Sandrine Garcia, *Mères sous influence...*, *op. cit.* ; de la même auteure, voir aussi : Sandrine Garcia, « La création du collège des médecins… », *op. cit.*). S'intéressant à l'action des médecins favorables à la contraception dans les années 60, elle analyse l'action et la composition du CM du MFPF. Á cet effet, de façon assez attendue, elle identifie une première population formée des « titulaires » habituels du canon mémoriel. Elle écrit : « Se forme autour de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé un « Collège des médecins », qui réunit, outre la présidente du MFPF, Pierre Simon, Jean Cohen, Jacqueline Kahn-Nathan, Christiane Verdoux, Jean Dalsace, Henri Fabre, Raoul Palmer, Cécile Goldet, tous gynécologues » (p. 61). En écrivant cela, l'auteure laisse entendre que ces médecins sont les seuls à s'être regroupés autour de M.-A. Lagroua Weill-Hallé dans ce cadre. Or si l'on se reporte à la composition des premiers bureaux de cet organisme (entre 1961 et 1965), telle qu'elle apparaît dans divers documents, force est de constater que ces noms n'en constituent qu'une partie et que certains n'y figurent tout simplement pas (J. Dalsace, J. Kahn-Nathan, R. Palmer). Pourquoi alors avoir choisi de centrer l'intérêt sur ces quelques figures ? Aucune justification n'est clairement fournie. Par ailleurs, l'analyse glisse très vite de la considération des propriétés de ces quelques praticiens, à celle de l'*ensemble* des médecins investis dans la cause contraceptive. Alors que, par exemple, *certains* d'entre eux sont des spécialistes reconnus du traitement de la stérilité – principalement, R. Palmer et J. Dalsace – S. Garcia écrit sans distinction : « *Parce qu'ils s'intéressent* au traitement de la stérilité, *les médecins liés au Planning* sont aussi novateurs » (p. 67, souligné par nous). Et de conclure plus loin : « *Tous sont, d'une certaine manière, des innovateurs dans leur spécialité*, *combattant la stérilité* à un moment où elle n'intéressait pas le corps médical et introduisant des techniques nouvelles dans leur discipline » (p. 79, souligné par nous). De la même façon, l'auteure attribue la défiance de ces médecins à l'égard des instances ordinales à l'origine juive d'une grande partie d'entre eux, et cela en raison du fort antisémitisme qui a sévi dans le milieu médical dans les années 30 et 40 relayé par l'Ordre, et de dispositions subversives liées à l'expérience d'une situation minoritaire. Si la liste des médecins retenus par S. Garcia comporte des personnes juives telles J. Cohen, J. Kahn-Nathan ou P. Simon, il est en revanche très problématique de généraliser de la façon suivante, sans que l'on sache exactement de qui il est question (des médecins investis dans la cause ? des agents efficients du pôle médical ?) : « La distance que ces médecins [lesquels ?] entretiennent avec l'Ordre des médecins et l'Église catholique s'explique aussi par le fait que beaucoup d'entre eux sont juifs [parmi le collège des médecins ?] » (p. 69). Et cela d'autant plus que, lorsque l'auteure entend préciser son argumentation, elle sollicite

Pour éviter ces différents écueils, nous avons cherché à établir des critères explicites pouvant servir de base à une identification contrôlée des *agents efficients* du sous-pôle « somatique ». Pour cela, nous sommes d'abord repartis de la composition du *bureau* du CM en ne prenant en compte que la période 1961-1965 dans le but de repérer les individus *précocement* investis dans la *structuration* du sous-pôle. Toutefois, au moins jusqu'en 1964, les principes de fonctionnement du bureau et sa composition semblent peu stabilisés. Par conséquent, à l'intérieur de cette population, nous n'avons conservé que les personnes qui figuraient au moins deux années dans la direction du CM, cela afin de ne pas surestimer l'importance d'individus qui n'auraient eu en réalité qu'un investissement très bref. Cette première sélection a conduit à l'établissement d'une liste de 9 agents efficients (Yvette Bergerot-Blondel, Renée Boutet de Monvel, Georges Desusclade, Michel Franco, Cécile Goldet, M.-A. Lagroua Weill-Hallé, C. Verdoux, P. Simon, Diane Winaver). Appliqué systématiquement, ce principe a cependant l'inconvénient de faire disparaître certains individus dont on sait par ailleurs qu'ils ont joué un rôle précoce et structurant. Ainsi de J. Cohen et de H. Fabre qui ne comptent qu'une occurrence dans le bureau. En outre, ce critère exclut d'autres médecins centraux tels J. Dalsace, J. Kahn-Nathan ou R. Palmer qui n'appartiennent pas au bureau du collège dans la période retenue. Afin de pallier ces défauts, nous avons alors confectionné de nouveaux indicateurs. Nous avons ainsi cherché à apprécier le caractère efficient d'un agent à partir des *positions* prise dans une série d'*événements* qui ont été définis de la façon suivante : 1) *participation à des institutions* (CA du MFPF ; responsabilité d'une commission au sein du CM) ; 2) *participation à des manifestations* centrales de la période en rapport avec la question contraceptive (colloques, journées d'études, formation autour de la contraception) ; 3) *rédaction d'articles dans certaines revues* professionnelles et militantes, ou *d'ouvrages* sur le sujet. Ces trois classes d'événements définissent pour chaque individu trois ensembles de positions possibles : 1) dans le CM ; 2) dans le MFPF ; et 3) dans l'univers de la gynécologie. Sur la base de ces nouveaux critères, nous avons alors retenus ceux des médecins présents dans au moins deux des trois classes d'événements. Ce principe de sélection a permis de retrouver les 9 agents efficients repérés initialement dans le bureau du CM, auxquels se sont ajoutés 12 agents efficients supplémentaires. Au final, nous aboutissons à une population de 21 individus pour le sous-pôle « somatique » Elle se compose de : Y. Bergerot-Blondel, R. Boutet de Monvel, Jean de Brux, J. Cohen, J. Dalsace, G. Desusclade, H. Fabre, Arlette Fribourg, M. Franco, C. Goldet, Jean Grasset, J. Kahn-Nathan, S. Képès, M.-A. Lagroua Weill-Hallé, Hélène Michel-Wolfromm, R. Palmer, André Pecker, P. Simon, Louis Thiéblot, C. Verdoux, D. Winaver.
Pour chacun, nous nous sommes efforcés de réunir le plus de renseignements possibles. Si leur quantité et leur qualité varient fortement en fonction de la notoriété acquise au fil du temps, nous avons néanmoins recueilli de façon systématique certaines informations à propos de leur trajectoire médicale telles qu'elles apparaissent dans le *Guide Rosenwald* (annuaire professionnel des médecins). De manière minimale, nous avons été en mesure de documenter à chaque fois, l'année d'obtention du doctorat, la ou les spécialités déclarées, la possession ou non de titres universitaires ou hospitaliers tel qu'ancien interne des hôpitaux, ancien externe des hôpitaux, chef de clinique, agrégé, etc.

1. Une spécialisation récente et précaire

des médecins dont on peine à saisir les raisons de la présence. Elle note ainsi : « *L'antisémitisme marque de même les esprits et les trajectoires de tous ceux qui ont joué un rôle important*, à un moment ou à un autre, *dans le mouvement pour la légalisation de la contraception*. C'est le cas par exemple, de Paul Milliez, Alexandre Minkowski, Pierre Vellay ou Robert Aron-Brunetière » (p. 70). Si R. Aron-Brunetière est un partisan de la première heure de la cause contraceptive, l'évocation des trois autres pose en revanche problème. P. Milliez est en effet un médecin catholique – ce qui est rappelé p. 74 – connu pour ses prises de positions en faveur de l'avortement dans les années 70. Si P. Vellay est le gendre de J. Dalsace et qu'il est un pionnier de l'accouchement sans douleur, il n'a toutefois joué aucun rôle dans l'ECC au titre d'agent efficient, même si, nous le verrons, il a bel et bien participé à la mobilisation. Quant à A. Minkowski, à notre connaissance, son nom n'apparaît dans aucun document ou témoignage à propos des mobilisations en faveur de la contraception durant les années 60. On le voit, l'auteure tend ici à valoriser exclusivement les « vainqueurs » de l'histoire, voire parfois sollicite pour les besoins de sa démonstration des personnes qui n'ont aucune raison d'y figurer, ce qui, au bout du compte, ne permet pas une meilleure appréhension de la réalité.

À la fin des années 50, la gynécologie en tant que spécialisation propre obtient une reconnaissance officielle, même si ce segment s'inscrit dans un processus d'autonomisation plus ancien. Dans le même temps, ce qu'on appelle désormais la gynécologie médicale entre en concurrence avec une autre spécialisation, la gynécologie-obstétrique, à la légitimité plus forte et plus ancienne. La forte croissance des effectifs que connaît la première se traduit pour elle par l'obligation de mieux définir les termes de son mandat et de trouver des domaines de juridiction propre. Après avoir rappelé les grandes étapes de l'autonomisation de la gynécologie, nous nous intéresserons aux tensions qui la traversent sous l'effet du processus de différenciation et concurrence avec la gynécologie-obstétrique, qui l'affecte au moment où se constitue le sous-pôle « somatique » de l'ECC.

- **Les longs chemins de l'autonomie**

Au début des années 1960, la gynécologie est une spécialisation encore récente. Sur la longue durée, elle est le produit de la décomposition de la catégorie nosologique « maladies des femmes » héritée de l'Antiquité et qui, au-delà de ses remaniements successifs, s'est perpétuée dans la médecine européenne au moins jusqu'au milieu du XIXème siècle[1]. Sa constitution en domaine séparé résulte ainsi de la concurrence entre différents groupes qui ont prétendu exercer une juridiction de type médical ou proto-médical sur le corps des femmes[2]. Longtemps tenu pour une entité par essence pathologique en raison de l'omnipotence supposée de l'utérus et de ses désordres multiples – au premier rang desquels figurait la grossesse vue comme une maladie –, ce dernier a suscité de façon durable dédain et méfiance de la part des médecins[3]. Par conséquent, ce sont d'abord les *matrones* dans les communautés rurales puis, à partir du XVIème siècle, les *sages-femmes* œuvrant dans les villes et soumises progressivement à un contrôle accru de l'État et de l'Église[4], qui l'investissent à travers l'accouchement. Alors que jusqu'au XVIIIème siècle, la corporation des chirurgiens à laquelle ces dernières étaient en droit rattachées et subordonnées[5] avait manifesté peu d'intérêt pour ce domaine, ceux-ci vont contester leur monopole et travailler à y établir leur propre juridiction en reléguant leurs compétences au second plan[6]. À compter de cette période et tout au long du XIXème siècle, l'obstétrique transformée en domaine médical légitime contrôlé par des hommes et prétendant au statut de

[1] Elsa Dorlin, « Maladie de femmes » in Dominique Lecourt (dir.), *Dictionnaire de la pensée médicale*, Paris, PUF, 2003, p. 702-707.
[2] Pour une illustration de cette perspective à partir du cas anglais, voir : Ornella Moscucci, *The science of woman. Gynaecology and gender in England 1800-1929*, Cambridge, Cambridge University Press, 278 p. Dans une perspective comparative, voir : George Weisz, *Divide and conquer. A comparative history of medical specialization*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 203-209.
[3] Yvonne Knibiehler et Catherine Fouquet, *La femme et les médecins. Analyse historique*, Paris, Hachette, 1983, 333 p.
[4] Jacques Gélis, *La sage-femme ou le médecin. Une nouvelle conception de la vie*, Paris, Fayard, 1988, 560 p. Voir également : Philippe Charrier et Gaëlle Clavandier, *Sociologie de la naissance*, Armand Colin, chapitre 1.
[5] Les sages-femmes sont ainsi légalement tenues de faire appel chirurgien en cas d'accouchement difficile.
[6] Voir notamment : Jacques Gélis, *La sage-femme ou le médecin*, *op. cit.* ; Jean Donnison, *Midwives and medical men. A history of the struggle for the birth control*, London, Historical publications, 1988, 259 p. ; Elsa Dorlin, *La matrice de la race, généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte, 2009, chapitre 7

science « véritable » à travers le recours à l'observation, la mesure et l'instrumentation (pinces, forceps), va connaître un important développement dans le cadre hospitalier[1], recevant le soutien des gouvernants qui y voient une réponse à leurs préoccupations démographiques nouvelles.

En France, la consécration et l'autonomisation définitive de ce segment interviendra en 1881 avec la création du corps des accoucheurs des hôpitaux de Paris[2]. L'indépendance des obstétriciens vis-à-vis de leurs rivaux chirurgiens se paiera cependant d'une restriction de leur territoire juridictionnel au seul domaine de l'accouchement[3]. Ainsi, à l'issue de la lutte professionnelle qui oppose ces deux groupes pour la fixation de leurs frontières respectives, les « maladies de l'utérus » – chapitre traditionnel des traités de « maladies des femmes » – à partir desquelles la future gynécologie va s'édifier, resteront d'abord sous mandat chirurgical. En ce sens, favorisée par la révolution pastorienne et la pratique de l'antisepsie, une chirurgie des organes génitaux féminins (hystérectomie, ovariectomie) prendra son essor à la fin du XIXème siècle[4]. Toutefois, l'élite de cette discipline ne cherchera pas à promouvoir une gynécologie réellement autonome ; tout au contraire, celle-ci constitue pour ses membres un simple territoire à annexer offrant la possibilité d'une défense et illustration des compétences « opératoires » du chirurgien. Néanmoins, à la même période, de façon parallèle, une gynécologie extra-chirurgicale commence à voir le jour. Au tournant du XXème siècle, alors que la concurrence entre praticiens pour la captation d'une clientèle devient particulièrement forte dans l'espace médical parisien[5], il s'agit même d'une des spécialités les plus revendiquées[6]. Se voulant centrée sur les problèmes de l'appareil génital féminin dans le même temps où l'origine utérine de l'hystérie est définitivement rejetée – ce qui contribue alors à l'éclatement définitif du caractère unitaire de la catégorie « maladies des femmes »[7] –, elle est, la plupart du temps, exercée en combinaison avec d'autres spécialités (pédiatrie, neurologie, obstétrique, chirurgie)[8] et s'appuie sur des thérapies nouvelles telles les radiations. Se développant pour l'essentiel dans

---

[1] Scarlett Boutouyrie-Beauvalet, *Naître à l'hôpital au XIXème siècle*, Paris, Belin, 1999, 431 p. Voir également : Jürgen Schlumbohm, « Comment l'obstétrique est devenue une science. La maternité de l'université de Göttingen 1751-1830 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 143, 2002, p. 18-30.

[2] Nadine Lefaucheur, « La résistible ascension des accoucheurs des hôpitaux », *Sociologie du travail*, 2, 1988, p. 323-352.

[3] *Ibid.*, p. 348.

[4] Patrice Pinell, « Champ médical et processus de spécialisation », *op. cit.*, p. 26.

[5] Sur la logique du processus de spécialisation médicale à Paris, voir : George Weisz, *Divide and conquer. A comparative history of medical specialization*, Oxford, Oxford University Press, 2006, chapitre 1.

[6] Voir les chiffres établis par George Weisz dans : George Weisz, « Mapping medical specialization in Paris in the nineteenth and the twentieth centuries », *Social history of medicine*, 2-7, 1994, p. 186. Toutefois, comme ce dernier le rappelle ailleurs, à cette période, le fait de se déclarer spécialiste n'implique pas d'être un chercheur dans le domaine en question, ni de posséder un titre certifié autorisant à s'en réclamer, ou alors même, de pouvoir l'enseigner, mais simplement de *prétendre* posséder un savoir-faire d'un certain type. Et cela en bonne partie parce que, dans une conjoncture hautement concurrentielle, « private specialist practice seemed to offer substantially greater economic rewards and professional status than general practice » (George Weisz, *Divide and conquer...*, *op. cit.*, p. xxiv).

[7] Voir : Elsa Dorlin, « Maladie de femmes », *op. cit.*

[8] George Weisz, « Mapping medical specialization in Paris… », *op. cit.*, p. 195.

le cadre de la médecine de ville, cette gynécologie aux contours encore mal définis reste peu présente et reconnue au sein de l'élite médicale dans le premier tiers du XXème siècle[1].

La revendication d'une gynécologie comme segment médical *autonome* intervient véritablement dans les années 30, en particulier avec la création conjointe du syndicat des gynécologues français et de la SFG[2]. Elle prend corps dans une période où un important débat s'engage sur la régulation des spécialités médicales[3]. Traversé de vives polémiques, celui-ci aboutit dans l'après-guerre à une vaste entreprise de contrôle de la certification des spécialistes par l'Ordre des médecins nouvellement créé. En outre, à partir de 1948, des diplômes universitaires sont instaurés – les certificats d'études spéciales (CES) – qui tout à la fois valent *reconnaissance* officielle de la part de l'État pour les segments médicaux qui sont concernés et, à travers leur délivrance et la définition d'un cursus associé au sein des facultés de médecine, *garantie* de la possession de qualifications particulières dans l'univers médical[4]. Au sein du *continuum* longtemps mal défini allant de l'obstétrique à la gynécologie, Un CES de gynécologie médicale est créé en 1955. Mais cette reconnaissance n'implique pas que cette dernière occupe une position élevée dans l'espace des spécialisations tel qu'il s'institutionnalise à cette date. En effet, la mise en place d'un système de certification a été l'occasion d'importantes luttes de qualification et de disqualification entre segments pour déterminer qui pouvait prétendre véritablement au statut de spécialiste et, partant, bénéficier des avantages économiques et symboliques associés. Au bout du compte, cela a conduit à l'instauration d'une

[1] Voir les indicateurs établis par G. Weisz : *ibid.*, p. 203 et p. 206-207.

[2] Lors de l'assemblée générale constitutive de la SFG qui se tient le 27 avril 1931, le président-fondateur Félix Jayle (1866-1945) déclare en ce sens : « Les circonstances actuelles semblent permettre de réaliser l'indépendance de la gynécologie, branche de notre Art médical, qui a toujours été inféodée soit à la Médecine, soit à l'Obstétrique, soit à la Chirurgie. Cette indépendance doit être affirmée, d'une part du point de vue professionnel, d'autre part du point de vue scientifique (...) Le but est d'établir nettement que la Gynécologie doit être considérée comme une spécialité indépendante, comportant un enseignement et un traitement complet à la fois d'ordre médical et d'ordre chirurgical » (« Assemblée générale constitutive du 27 avril 1931 » in *Comptes rendus de la Société Française de gynécologie et du syndicat des gynécologues français publiés par les soins de M. Maurice Fabre, secrétaire général*, 1931). Et, à la faveur de l'allocution prononcée lors de la séance inaugurale de la SFG le 15 juin 1931, ce dernier justifiait la revendication de l'autonomie de la gynécologie en ces termes : « Le cadre des affections gynécologiques va ainsi sans cesse grandissant. En même temps, l'étude physiologique de l'appareil génital féminin, et plus particulièrement de la glande ovarienne, s'est considérablement développée depuis une trentaine d'années. Nous sommes donc arrivés à un moment où, pour comprendre dans sa plénitude la gynécologie, un médecin n'a pas trop de tout son temps. Le gynécologue de notre époque, du point de vue scientifique, doit être anatomo-pathologiste, bactériologiste, médecin et chirurgien. Du point de vue thérapeutique pur, il lui est nécessaire, pour être complet, de connaître les remèdes pharmaceutiques et la physiothérapie, aussi bien que la thérapeutique chirurgicale. C'est dans cet esprit de proclamer l'indépendance de la gynécologique qu'a été fondée la Société française de gynécologie » (Félix Jayle, « La gynécologie est la science des maladies de l'appareil génital de la femme » in *Comptes rendus de la Société Française de gynécologie et du syndicat des gynécologues français publiés par les soins de M. Maurice Fabre, secrétaire général*, 1931).

[3] Sur l'histoire de la régulation des spécialités médicales en France à partir de la fin des années 20 voir : George Weisz, *Divide and conquer...*, *op. cit.*, chapitre 8.

[4] La création des CES comme mode de qualification a donné lieu à d'importantes contestations. Par exemple, les chirurgiens estimaient que le seul critère légitime de qualification pour leur spécialité devait rester l'apprentissage au sein de la filière d'élite de l'*internat* qui suppose la réussite d'un concours *hospitalier*, plutôt qu'un titre délivré dans le cadre *universitaire* comme le prévoyait les CES.

distinction entre *spécialités* et *compétences*[1] – les premières, en nombre limité, renvoyant aux domaines les plus consacrés de l'univers médical. Alors qu'une spécialité *gynécologie-obstétrique* est instituée au sortir de la guerre, la gynécologie autonomisée telle que la SFG la revendiquait depuis les années 30, n'accède qu'au rang de compétence. La première suppose le passage par la filière d'élite de l'internat des hôpitaux, tandis que la seconde, à partir de 1955, est reconnue aux médecins titulaires du CES de gynécologie médicale[2]. Si, à la faveur de la régulation des spécialités, des pressions diverses se sont exercées pour unifier la gynécologie et l'obstétrique à l'image de ce qui s'observait dans d'autres pays à la même période[3], l'établissement durable de cette distinction et le rapport hiérarchique qui la soutient enregistrent au final les effets de l'autonomisation institutionnelle ancienne de l'obstétrique – en particulier, à travers la création du corps des accoucheurs des hôpitaux qui a doté ces derniers d'une identité professionnelle aux frontières clairement délimitées – et qui, nous l'avons vu, a favorisé le développement d'un segment gynécologique séparé.

- **Concurrence et recherche de spécificité**

Au sein de cette nouvelle configuration, la gynécologie médicale connaît une expansion incontestable. Statutairement dominée par la spécialité gynécologie-obstétrique, ses effectifs croissent bien davantage que cette dernière au cours des années 50 et 60. De ce point de vue, la comparaison du nombre annuel de qualifications fournit des indications claires. Entre 1954 et 1965, la spécialité gynécologie-obstétrique enregistre en moyenne 10 qualifications par an[4]. Au terme de la période, leur nombre total s'élève à 120. Dans l'intervalle, les qualifications en gynécologie médicale au titre de compétent exclusif (CE)[5] se font à un rythme de 27,6 par an et leur volume cumulé atteint 331 en 1965, soit presque trois fois plus que pour la spécialité. En outre, les qualifications en gynécologie au titre de compétent (C) connaissent également une forte croissance sur la décennie : leur nombre total est de 306 en 1965 et leur rythme annuel moyen s'élève à 25,5. Dans le même temps, si les qualifications en obstétrique comme CE ou

[1] C'est la raison pour laquelle nous n'employons le terme « spécialité » que pour désigner une spécialité reconnue officiellement sous ce label. Au contraire, le terme de « spécialisation » s'applique à toute discipline revendiquant une spécificité, que celle-ci ait été reconnue comme « spécialité », « compétence », ou non.

[2] Un CES d'obstétrique est également créé à la même date. Autre signe de distinction entre spécialité et compétence, les médecins compétents en obstétrique ont pour titre « médecin-accoucheur », tandis que les spécialistes portent celui d'« obstétricien », terme qui renvoie à une discipline consacrée de longue date dans les facultés et les hôpitaux et qui, par conséquent, marque leur surcroît de légitimité.

[3] Voir : George Weisz, *Divide and conquer...*, *op. cit.*, p. 203-209.

[4] Sauf mention contraire, tous les chiffres qui suivent sont tirés de : « Le rythme des qualifications de spécialistes et compétents jusqu'en 1966 », *Cahiers de sociologie et de démographique médicales*, 3, 1966, p.15-19.

[5] La qualification à une compétence existe sous différentes modalités. On peut ainsi demander à être inscrit auprès de l'Ordre des médecins comme *compétent exclusif i.e.* ne pratiquer qu'une spécialisation ou comme *compétent i.e.* pratiquer une spécialisation en combinaison avec une ou plusieurs autres. Dans le cas de la combinaison gynécologie et obstétrique, il existe même deux modalités supplémentaires : *bi-compétent exclusif* ou *bi-compétent* ; pour autant, le fait d'être bi-compétent en gynécologie et obstétrique ne permet pas de bénéficier du titre de spécialiste. Cela dit, faute de données suffisantes à propos de ces dernières modalités pour la période qui nous intéresse, nous n'avons pas pris en compte dans notre analyse chiffrée. Sur toutes ces distinctions, voir : Jean Balmary, « Une discipline aux statuts multiples : la gynécologie-obstétrique », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 1, 1968, p. 27-30.

C connaissent une augmentation, celle-ci reste moins importante : en cumulé, leur nombre atteint respectivement 246 et 274 et leur rythme annuel moyen se situe à 20,5 et 22,8. Par ailleurs, on trouvera un indice supplémentaire du dynamisme de la gynécologie médicale dans le fait que, à partir de 1958, si l'on excepte la chute de l'année 1964, le nombre de qualifications annuelles (CE) croît de façon continue d'une année à l'autre, passant de 17 qualifications en 1958 à 41 en 1965. Or pour la spécialité, celles-ci oscillent entre 5 et 14 – leur nombre moyen sur l'intervalle 1959-1965 accusant quant à lui une forte baisse si on le compare aux années 1954-1958 (respectivement 8,6 et 15). Cette tendance « haussière » se lit également dans le nombre de CES en gynécologie médicale délivrés entre 1956 et 1961 : ceux-ci passent en effet de 7 à 29, soit une multiplication par plus de quatre en seulement cinq ans[1]. Enfin, l'évolution comparée du nombre de qualifications chez les C et les CE en gynécologie médicale peut s'interpréter comme l'indice d'une affirmation à part entière de cette spécialisation dans l'univers médical : alors que sur la période 1954-1959, le rythme annuel moyen est plus important pour les C que pour les CE (respectivement 34 et 25), la relation s'inverse pour les années 1960-1965 (respectivement 19 et 30,5). Ainsi, à partir de 1960, le nombre de CE croît régulièrement tandis que celui de C baisse de façon continue (à l'exception de l'année 1962). On peut alors estimer que, à compter de la fin des années 50, le fait que les candidats à la qualification en gynécologie le soient davantage comme CE que comme C, est un bon indicateur de l'*attrait croissant* que suscite l'exercice *exclusif* d'une gynécologie autonomisée, en particulier de la part de femmes exerçant en libéral, et, corrélativement, l'endossement de cette identité professionnelle nouvelle.

Bref, au moment où se forme le sous-pôle « somatique » de l'espace de la cause contraceptive, la situation de la gynécologie est pour le moins contrastée. Elle bénéficie d'une reconnaissance officielle mais occupe une position statutairement subalterne dans l'espace des spécialisations en tant que compétence. Elle existe comme domaine séparé mais subit la concurrence *explicite* et *directe* d'une spécialité *stricto sensu* (la gynécologie-obstétrique) qui fait que les frontières de sa juridiction ne sont pas fermement établies et, pour cette raison même, restent encore à mieux préciser. Par ailleurs, d'un point de vue morphologique, ses effectifs connaissent une dynamique expansionniste par rapport à ceux de la spécialité, lesquels tendent plutôt à stagner, voire à décliner, alors même que celle-ci occupe comparativement une position institutionnelle dominante, ce qui peut être vu comme le signe d'une fermeture élitiste, mais aussi comme celui d'une certaine déstabilisation sous l'effet du succès de sa concurrente directe dans l'ordre des spécialisations. Dans ces conditions, on peut supposer que la conjonction entre, d'une part, la croissance démographique qui affecte le segment gynécologie médicale et, d'autre part, la nécessité de garantir plus nettement son territoire juridictionnel vis-à-vis de la spécialisation concurrente, ont établi les *bases structurales* d'un investissement dans la question contraceptive. Si, de toute évidence, la gynécologie s'est formée au départ sans considération particulière pour ce problème, celui-ci a en revanche été un puissant *catalyseur* pour son

[1] Chiffres tirés de : Jean Bui-Dang-Ha-Doan et Annick Andrier, « Notes sur la spécialisation médicale », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 1, 1963, p. 34.

développement et la clarification de son mandat. Tout se passe alors comme si la revendication « territoriale » de la contraception avait constitué pour partie une façon d'offrir un débouché nouveau à l'augmentation du nombre de gynécologues. En effet, on peut faire l'hypothèse que, dans une certaine mesure, elle a été perçue comme un moyen d'assurer une clientèle potentielle de patientes à une population grandissante de praticiens qui cherchaient à s'établir, parmi lesquelles un nombre non négligeable de femmes médecins, lesquelles, à cette période, tendent de plus en plus à se tourner vers l'exercice libéral de la médecine plutôt que le salariat, et, dans ce cadre, de façon majoritaire vers la spécialisation plutôt la médecine générale[1]. Dans le même temps, en soutenant par ce biais l'expansion de la gynécologie au-delà des frontières juridictionnelles admises traditionnellement, cela permettait également d'affermir la légitimité de ce segment et la spécificité de son identité professionnelle. C'est ce que suggère de façon implicite C. Verdoux en entretien, représentante idéal-typique des femmes médecins entrant dans la carrière au cours de l'après-guerre et qui optent pour la médecine libérale et la spécialisation :

> « - (...) Et grâce à ça d'ailleurs [la contraception], les femmes sont beaucoup plus venues dans les consultations de gynéco et se sont fait suivre. Ce que les gens ne faisaient pas avant. Avant 1960, les femmes n'allaient pas chez les gynécologues. Ça n'existait pas. On y allait quand on accouchait et encore. C'était parfois le médecin de médecine générale qui accouchait. Je pense que la contraception a entraîné tout de même les femmes à se faire suivre.
> - *Ça vous avez pu l'observer ?*
> - Ça sans aucun doute ! Maintenant quand vous parlez avec des femmes de quarante ans comme avec des femmes de vingt ans, elle se font suivre par un gynécologue.
> - *Oui bien sûr.*
> - Mais ça se faisait pas.
> - *Parce qu'aujourd'hui ça semble naturel.*
> Ça semble naturel, ben ça ne l'était pas, ça ne l'était pas avant. D'ailleurs, y'avait pas de gynécologues, y'avait que des accoucheurs. Y'avait pas de gynécologie médicale. C'est monsieur Netter qui a créé les premiers [mot inaudible] de gynécologie médicale. Et c'était dans les années 55 par là. Avant ça n'existait pas »[2].

Cependant, si la prise en compte de la situation de la gynécologie dans l'espace des spécialisations est une condition *nécessaire* pour saisir la logique de l'investissement de gynécologues dans la cause contraceptive, ce premier facteur explicatif structural est loin d'être suffisant, tant l'appariement entre, d'un côté, cette spécialisation et, de l'autre, cette question, n'a rien de mécanique. Par conséquent, il faut désormais s'attacher à mieux saisir les propriétés

[1] Rares sont les femmes médecins qui choisissent la gynécologie-obstétrique. Lorsqu'elles optent pour une spécialisation ayant à avoir avec ce domaine, elles se tournent très largement vers la gynécologie médicale exercée en cabinet. Sur ces tendances au début des années 60, voir notamment : Odile Spindler, « Contribution à l'étude des femmes médecins en France. Étude comparative de l'exercice professionnel en 1967 de deux groupes de femmes médecins diplômées en 1937-1938 et 1957-1958 à la Faculté de médecine de Paris », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales,* 1, 1970, p. 3-22 ; Jean Balmary, « Une discipline aux statuts multiples : la gynécologie-obstétrique », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 1, 1968, p. 27-30.

[2] Entretien avec Christiane Verdoux.

et la position occupée par les agents efficients du sous-pôle « somatique » dans l'univers médical.

2. Des médecins « modernes » à la conquête de la contraception

Après avoir rappelé la situation de la gynécologie au tournant des années 60, nous allons examiner certaines caractéristiques du groupe de médecins engagé dans la structuration du sous-pôle « somatique ». D'abord, contrairement à l'image que certains d'entre eux ont pu parfois véhiculer, nous montrerons que ces derniers sont loin d'être dépourvus de ressources au sein de l'univers médical. Ensuite, nous examinerons les entreprises médicales novatrices auxquelles ils participent et qui, à cette période, s'inscrivent dans un travail général de redéfinition du mandat de la gynécologie et de son territoire juridictionnel. Enfin, nous mettrons au jour comment les positions privilégiées auxquelles certains agents accèdent à cette période au sein du segment gynécologique, ont pu être utilisées pour mobiliser celui-ci en faveur de la cause contraceptive.

▪ Une identité dominée ?

S. Garcia a suggéré que l'« identité dominée »[1] des médecins investis dans la cause contraceptive expliquait leur prise de position hétérodoxe. Si, en première approximation, ce constat n'est pas faux, il mérite cependant d'être sérieusement nuancé. D'abord, on remarquera que sur les 21 agents efficients sélectionnés, 3 sont professeurs, ce qui limite la validité de la thèse à propos du caractère uniformément dominé de leur position. Au début des années 60, J. de Brux (1911-2007) est en effet professeur agrégé (section anatomie pathologique) à la Faculté de médecine de Paris et, à partir de 1965, chef de service du laboratoire de secteur de l'hôpital Boucicaut. J. Grasset, né en 1905, est également professeur agrégé (section gynécologie et obstétrique) à la Faculté de médecine de Paris, accoucheur des hôpitaux et, depuis 1954, chef de service de la maternité de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière. Quant à L. Thiéblot (1909-1992), il est professeur de physiologie à la Faculté de médecine et de pharmacie de Clermont-Ferrand. On pourra néanmoins objecter que ces trois médecins ne reflètent guère l'ensemble des agents efficients du sous-pôle dans la mesure où aucun d'entre eux n'appartient au segment gynécologique – J. Grasset étant avant tout un obstétricien. Et que donc, en conséquence, si l'on considère le reste du groupe – soit la très grande majorité –, il est bien manifeste que l'on n'y trouve aucun membre de l'élite hospitalo-universitaire[2] : parmi les 18 agents efficients restants, on ne compte en effet aucun médecin, chirurgien ou accoucheur des hôpitaux et,

[1] Sandrine Garcia, *Mères sous influence…*, *op. cit.*, p. 79.

[2] Sur les caractéristiques de l'élite médicale en France dans la première partie du XXème siècle, voir notamment : Henri Bastide, « L'élite du corps médical français (1) », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 1, 1965, p. 15-29 ; Henri Bastide, « L'élite du corps médical français (2) », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 2, 1965, p. 55-67 ; Haroun Jamous, *Sociologie de la décision. La réforme des études médicales et des structures hospitalières*, Éditions du CNRS, 1969, 257 p. ; George Weisz, « Les transformations de l'élite médicale en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 74, 1988, p. 33-46.

partant, aucun chef de service dans un établissement public hospitalier parisien ou de province. De même, à l'exception de R. Palmer qui occupe un poste de chef de travaux à la Faculté de médecine de Paris rattaché à la chaire de clinique gynécologique de l'hôpital Broca, aucun d'entre eux n'appartient au personnel statutaire d'enseignement et de recherche d'une Faculté de médecine. Par ailleurs, pour ajouter à cette première impression, on pourrait faire valoir que les trois professeurs déjà mentionnés ne se recrutent pas au sein des fractions les plus consacrées de l'élite médicale : dans les années 60, L. Thiéblot occupe un poste dans une faculté de province, tandis que J. de Brux et J. Grasset sont des agrégés non titulaires de chaire. Enfin, on pourrait souligner que, parmi les médecins qui mentionnent une spécialisation en gynécologie, un seul agent efficient (J. Cohen) a rang de *spécialiste i.e.* est gynécologue-obstétricien, hors J. Grasset, accoucheur des hôpitaux. Les autres sont *compétents* ou *compétents exclusifs*. Du reste, seuls deux d'entre eux, affichent une double compétence en gynécologie et obstétrique[1].

Toutefois, un examen plus détaillé des caractéristiques du groupe révèle une réalité plus complexe. D'abord, on compte une proportion importante d'anciens internes des hôpitaux de Paris (AIHP) : sur un total de 21, leur nombre s'élève à 7, soit un tiers de notre sélection. Et le volume de médecins formés au sein de la filière d'élite des concours hospitaliers s'accroît presque d'autant si on comptabilise les anciens externes des hôpitaux de Paris (AEHP)[2]. On en repère 5, ce qui porte le total à 12, soit 57 % du groupe. À titre de comparaison, on rappellera que la proportion d'AIHP parmi les étudiants ayant reçu le titre de docteur en médecine au sein de la Faculté de médecine de Paris était de 15,6% en 1938 et de 13,2 % en 1961[3]. Pour les AEHP, ce chiffre atteint respectivement 42,3% et 40,4%[4]. De même, on observe une forte proportion d'AIHP et d'AEHP parmi les femmes du groupe d'agents efficients : elles représentent 3 des 7 AIHP et 3 des 5 AEHP identifiés. Au total, ces dernières constituent 50 % des agents efficients du sous-pôle passés par la voie d'excellence des concours hospitaliers. Si ce chiffre paraît conforme à leur présence dans le groupe – 10 sur 21, soit un peu moins de la moitié –, il est en réalité très supérieur à ce que l'on sait au sujet des femmes ayant poursuivi des études de médecine à cette époque. D'après les calculs effectués par Odile Spindler sur deux cohortes de femmes médecins diplômées à Paris en 1937-1938 et 1957-1958[5], ces dernières représentent respectivement 13,3 % et 21 % de l'effectif total des médecins diplômés de la Faculté de médecine de Paris au cours de ces deux périodes. Ensuite, parmi ces dernières,

---

[1] Notons qu'H. Fabre est également accoucheur. Mais cette qualification n'est pas mentionnée dans le *Guide Rosenwald*.

[2] Supprimé en 1969, l'externat était un concours hospitalier qui pouvait être passé au terme de la deuxième année de médecine. Il offrait la possibilité de bénéficier d'une formation à l'hôpital jugée supérieure à celle prodiguée dans le seul cadre universitaire. Après au moins une année comme externe, il autorisait également à préparer l'internat, autre concours hospitalier considéré comme la voie royale pour l'apprentissage de la médecine. Sur l'externat, voir : Jacques Poirier, *L'externat des hôpitaux de Paris (1802-1968)*, Paris, Hermann, 394 p. Sur l'internat, on se reportera à : Bénédicte Vergez, *Internes et anciens internes des hôpitaux de Paris de 1918 à 1945*, Thèse d'histoire, IEP de Paris, 1995, 604 p.

[3] André Laugier et Marie-José Lamothe, « Les nouveaux diplômés parisiens depuis 30 ans d'après les thèses soutenues à la Faculté de médecine de Paris en 1929, 1938 et 1961 », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 1, 1963, p. 5-13.

[4] *Ibid.* Ce pourcentage prend en compte les AEHP devenus par la suite AIHP.

[5] Odile Spindler, « Contribution à l'étude des femmes médecins en France… », *op. cit.*

la proportion d'AIHP est de 6,3 % en 1937-1938 et 3,2 % en 1957-1958. Pour les AEHP, celle-ci atteint respectivement 44,4% et 23,2%. Par conséquent, ces quelques chiffres révèlent une forte surreprésentation parmi les agents efficients du sous-pôle « somatique », de médecins passés par les voies les plus élitistes de la formation médicale, et tout particulièrement la plus prestigieuse d'entre elles, l'internat des hôpitaux de Paris[1]. Ce constat est encore plus frappant dans le cas des AIHP femmes, lesquelles représentent un tiers des agents efficients féminins de notre sélection, soit une proportion environ cinq à dix fois supérieure au *ratio* des AIHP femmes présentes dans les cohortes de diplômées parisiennes pour les périodes 1937-1938 et 1957-1958. Autre indice de l'existence de trajectoires d'excellence dans le groupe, on relève l'existence de 4 anciens chefs de clinique à la Faculté de médecine de Paris[2], dont 2 femmes, J. Kahn-Nathan, née en 1924, et H. Michel-Wolfromm (1914-1969). De la même façon, bien qu'il ne soit pas médecin des hôpitaux, J. Dalsace, exerce en partie dans un établissement hospitalier : depuis le début des années 50, il est en effet chef de consultation à l'hôpital Broca. De son côté, depuis le début des années 60, indépendamment de son investissement dans la cause contraceptive, H. Michel-Wolfromm effectue également une consultation de psychosomatique dans différents hôpitaux parisiens (Bretonneau, puis Broca et Hôtel-Dieu). Bref, si les membres du groupe d'agents efficients n'appartiennent pas dans leur grande majorité à l'élite hospitalo-universitaire, ils ne sont pas pour autant des représentants des fractions les plus dominées de l'univers médical : diplômés de la Faculté de médecine de Paris pour la quasi-totalité d'entre eux à l'exception notable d'H. Fabre, passés par les filières sélectives de l'externat puis de l'internat dans une proportion élevée, exerçant à Paris où dans la région parisienne dans 19 cas sur 21, affichant une ou plusieurs spécialisations[3] et, enfin, pratiquant pour quelques-uns d'entre eux dans le cadre hospitalier à titre principal ou complémentaire, leur situation *collective* dans l'univers des médecins est plutôt celle d'agents occupant des positions intermédiaires *i.e.* ni dominés, ni dominants, mais potentiellement dotés de ressources suffisantes pour mettre en question certains principes ordonnant leur profession.

- **Être à l'avant-garde**

Le fait qu'une part importante des agents efficients du sous-pôle « somatique » dispose de ressources distinctives liées à leur trajectoire médicale et aux titres qu'ils ont pu accumuler dans cet univers professionnel, peut être mis par ailleurs en relation avec leur participation à des entreprises novatrices au sein du segment gynécologique *avant* leur investissement pour la cause contraceptive, dans la mesure où, comme le relève P. Bourdieu, « il faut très bien connaître du dedans un système, pour être en mesure de le combattre en quelque sorte avec ses

[1] Bénédicte Vergez, *Internes et anciens internes des hôpitaux de Paris…*, *op. cit.*
[2] Chef de clinique est un titre universitaire qui peut être obtenu par un ancien interne, même si ce titre n'est pas obligatoire. Nommé, le chef de clinique est rattaché à une chaire qui a pour titulaire un professeur de médecine, lui-même à la tête d'un service hospitalier.
[3] D'après les éditions 1965 et 1975 du *Guide Rosenwald*, seuls Renée Boutet de Monvel et Michel Franco ne mentionnent aucune spécialisation.

propres armes, pour le battre sur son terrain »[1]. Plusieurs agents efficients du sous-pôle « somatique » ont en effet appartenu au préalable aux fractions « modernistes » de la gynécologie médicale. Sous ce rapport, ils ont contribué activement à la promotion de pratiques nouvelles tendant à imposer une *redéfinition* et une *extension* de son mandat et de son territoire juridictionnel.

D'abord, on peut noter que certains se sont particulièrement intéressés à l'endocrinologie. AEHP et ancien assistant dans un laboratoire d'endocrinologie sexuelle, P. Simon a « choisi l'endocrinologie (étude des hormones) puis la gynécologie »[2]. Rappelant sa trajectoire médicale au cours des années 50, S. Képès se décrit comme « passionnée par l'endocrinologie »[3]. De son côté, L. Thiéblot est un physiologiste – également titulaire d'une licence en sciences et ancien assistant à l'Institut Pasteur – ayant mené des travaux en endocrinologie. Domaine en plein essor depuis l'entre-deux-guerres, la recherche sur les hormones a permis pour partie à la gynécologie de s'affranchir de la tutelle chirurgicale et d'affirmer sa spécificité en proposant des traitements capables de « conserver » l'appareil reproductif féminin, plutôt que de le « mutiler » sous l'action du chirurgien[4]. De façon plus générale, il témoigne des transformations de la médecine sous l'effet des avancées de la biologie et de l'expérimentation[5]. Par conséquent, dans un univers médical encore dominé par la tradition clinique[6], se placer du côté du laboratoire et de « l'espace des « sciences accessoires » »[7] étroitement en lien avec l'univers scientifique (chimie, physique, etc.), c'est figurer parmi ses fractions les plus « modernistes » quoiqu'encore marginales. De ce point de vue, en plus des trois agents que nous venons d'évoquer, on notera la présence d'autres médecins proches du pôle biologique de la médecine tant chez les gynécologues que chez les non gynécologues du groupe. Diplômé en microbiologie et en chimie, G. Desusclade s'affiche comme spécialiste en gynécologie endocrinienne. « Attiré à la fois par la biologie et la gynécologie »[8], J. Dalsace a été chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Antoine dans les années 30. Médecin également diplômée en

---

[1] Pierre Bourdieu, *Manet…*, *op. cit.*, p. 377.

[2] Pierre Simon, « Témoignage de Pierre Simon », *op. cit.*, p. 142.

[3] Suzanne Képès, *Le corps libéré. Psychosomatique de la sexualité*, Paris, La Découverte, 2003, p. 22.

[4] Voir : Ilona Löwy et George Weisz, « French hormones : progestins and therapeutic variations in France », *Social sciences and medicine*, 60, 2005, p. 2611-2613. À titre d'illustration, on pourra citer les propos de Jean-Étienne Marcel, qui résumait en 1948 ce mouvement de mise à distance de la chirurgie, dans les termes suivants : « Or il me paraît que la gynécologie, dont l'idéal représente la conservation raisonnée des organes de reproduction et de leurs fonctions, doit se dégager – et se dégage tous les jours davantage ! – de la chirurgie pure, mutilatrice, à laquelle elle a été intimement liée (...). Qu'on le veuille ou non, la gynécologie demeure une spécialité essentiellement *conservatrice et médicale* (...). La thérapeutique gynécologique a fait un bond énorme avec la physiothérapie (...) et les applications plus rationnelles, mais combien plus compliquées de l'hormonothérapie » (Jean-Étienne Marcel, « Comment devenir gynécologue ? », *Comptes rendus de la société française de gynécologie*, n°6, 1948, p. 183-184).

[5] Michel Arliaud, *Les médecins*, Paris, La Découverte, 1987, 125 p. ; Jean-Paul Gaudillière, *La médecine et les sciences XIXème-XXème siècles*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p. ; Jean-François Picard et Suzy Mouchet, *Les métamorphoses de la médecine*, Paris, PUF, 2009, 320 p.

[6] Sur la persistance dans les années 50 de la tradition clinique au sein l'espace médical français, voir notamment : Haroun Jamous, *Sociologie de la décision…*, *op. cit.* ; Jean-François Picard et Suzy Mouchet, *Les métamorphoses de la médecine*, *op. cit.*

[7] Patrice Pinell, « La genèse du champ médical : le cas de la France (1795-1870) », *Revue française de sociologie*, 2, 2009, p. 335 et suiv.

[8] « Jean Dalsace », *Gynécologie et obstétrique*, 1, 1971, p. 7-14.

pharmacie, Y. Bergerot-Blondel met en avant une spécialisation en médecine biologique. Enfin, J. de Brux, chef de service dans un laboratoire hospitalier à Paris, présente un profil d'universitaire médecin « fondamentaliste »[1] travaillant essentiellement en laboratoire, à l'image de L. Thiéblot.

Par ailleurs, plusieurs agents efficients ont également participé à l'entreprise de promotion de l'accouchement sans douleur (ASD), technique novatrice dans l'univers de l'obstétrique et de la gynécologie visant à « supprimer la douleur en apprenant aux femmes à accoucher de manière correcte » en postulant que « l'apparition de la douleur résulte d'un conditionnement inadéquat »[2] et qui a recueilli un temps l'hostilité du corps médical : ainsi de P. Simon, de M.-A. Lagroua Weill-Hallé ou de R. Boutet de Monvel. Si J. Dalsace n'y a pas pris directement part, il a en revanche soutenu son gendre, P. Vellay, qui fut en France l'un de ses principaux défenseurs aux côtés de Fernand Lamaze. Autre indice d'appartenance aux fractions « modernistes » de certains membres du groupe d'agents efficients, l'investissement précoce dans la lutte contre la stérilité – secteur longtemps tenu à la marge de la juridiction gynécologique et médicale[3] –, ou encore, la mise au point de la cœlioscopie, technique d'exploration radicalement nouvelle permettant de parcourir l'appareil reproductif et d'opérer à ventre fermé, en évitant ainsi certaines mutilations infligées par la chirurgie gynécologique traditionnelle. Pionnier de la lutte contre la stérilité, J. Dalsace est chef d'une consultation de stérilité à la clinique gynécologique de l'hôpital Broca à laquelle participe également R. Palmer (voir encadré 2.8), intéressé de longue date à cette question[4].

Encadré 2.8 Raoul Palmer : lutte contre la stérilité et invention de la coelioscopie

R. Palmer est né à Paris le 29 août à Paris le 29 août 1904[5]. Ses parents sont suédois. Son père enseigne la littérature à l'université de Göteborg et est un militant actif des droits de l'homme dans son pays. Il épouse une jeune étudiante en philosophie. S'opposant à l'obligation de mariage religieux inscrite dans la législation suédoise de l'époque, le couple est mis au ban de l'université, ce qui le convainc de s'installer en France. De son côté, la mère de R. Palmer est une militante de la cause des femmes : durant la Première Guerre Mondiale, elle rédige notamment une série de reportages sur la condition féminine en temps de guerre et, à cette fin, n'hésite pas à s'embaucher comme ouvrière dans une usine d'armement. R. Palmer entreprend d'abord des études de botanique et de zoologie. Il est licencié ès sciences en 1925 et poursuit sa formation en s'inscrivant à la Faculté de médecine de Paris. Passé par la

[1] Haroun Jamous, *Sociologie de la décision…*, *op. cit.*, p. 90.

[2] Marilène Vuille, « L'invention de l'accouchement sans douleur, France 1950-1980 », *Travail, genre et sociétés*, 34, 2015, p. 39. Sur l'histoire de l'ASD, voir également : Marion Caron-Leulliez et Jocelyne George, *L'accouchement sans douleur. Histoire d'une révolution oubliée*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2004, 254 p. ; Marilène Vuille, « Le militantisme en faveur de l'accouchement sans douleur », *Nouvelles questions féministes*, 3, 2005, p. 50-67 ; Paula Michaels, *Lamaze. An international history*, Oxford, Oxford University Press, 2014, 240 p. ; Marilène Vuille, « L'obstétrique sous influence : émergence de l'accouchement sans douleur en France et en Suisse dans les années 50 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1, 2017, p. 116-149.

[3] Fabrice Cahen, « Éléments pour une histoire de la lutte contre la stérilité involontaire (France, 1920-1982) », *Annales de démographie historique*, 123, 2013, p. 209-228.

[4] L'un et l'autre sont les auteurs d'ouvrages sur la question : en 1950, R. Palmer publie chez Masson un ouvrage intitulé *La stérilité involontaire* écrit en collaboration avec son épouse Elisabeth Palmer ; de son côté, J. Dalsace fait paraître en 1962 une synthèse intitulée *La stérilité* dans la collection « Que-sais-je ? ».

[5] Les informations biographiques qui suivent sont tirées de : Gilbert Schlogel, « Raoul Palmer et l'aventure coelio-chirurgicale de 1940 à 1995 », *op. cit.*

filière prestigieuse de l'internat, il s'intéresse à la chirurgie expérimentale, secteur marginal à l'époque. Il obtient son diplôme de docteur en 1934. À la fin de sa formation, il est recommandé auprès de Robert Proust (1873-1935), titulaire de la chaire de clinique gynécologique à l'hôpital Broca, qui le nomme chef de travaux à la Faculté de médecine de Paris. Son intérêt se porte alors sur le traitement des cas de stérilité féminine. Cela le conduit à réfléchir à des moyens d'exploration nouveaux pour connaître à l'avance l'étendue des lésions à opérer. Dans ces conditions, à partir des années 40, il travaille à la mise au point la cœlioscopie en s'inspirant à la fois de tentatives passées en la matière, mais restées confidentielles, et de techniques médicales qu'il détourne de leur usage premier. Se heurtant d'abord au scepticisme voire au mépris de ses collègues – et tout particulièrement des chirurgiens –, il ne cessera par la suite de développer et de perfectionner la cœlioscopie et ses applications en gynécologie, ce qui lui assurera au fil du temps un important capital scientifique international.

En outre, c'est ce dernier qui va développer la cœlioscopie à l'hôpital Broca – lieu central où se concentre une partie des entreprises novatrices de la gynécologie française des années 50 et 60 et qui va servir de site de recrutement pour la cause contraceptive (voir encadré 2.9) –, ce qui lui vaudra une réputation internationale[1].

Encadré 2.9 Un site privilégié de courtage : la chaire de clinique gynécologique à Broca

Dans les années 50 et au début des années 60, la chaire de clinique gynécologique de l'hôpital Broca est un des principaux lieux d'accueil pour les représentants des fractions « modernistes » de la gynécologie. Dès lors, par l'intermédiaire de J. Dalsace et de R. Palmer qui y officient respectivement depuis 1956 et 1934, le service fonctionnera comme un *site de courtage* au profit de la cause contraceptive, favorisant le recrutement de plusieurs agents efficients du sous-pôle « somatique ». On en distingue au moins cinq :

1) Dans un ouvrage qui mêle souvenirs et réflexions au sujet de la gynécologie et de l'obstétrique, J. Cohen évoque sa formation à Broca en ces termes : « Une période (...) qui fut pour moi un *creuset où je n'ai jamais cessé de puiser* – en 1961-1962 quand l'hôpital Broca existait encore »[2] ; ailleurs, il souligne l'attrait qu'exerçait sur un aspirant gynécologue la notoriété du service : « Paul Funck-Brentano à l'hôpital Broca [titulaire de la chaire entre 1956 et 1962] était certes un mondain mais qui avait voulu s'entourer d'excellents adjoints qui faisaient la réputation du service : Robert pour la chirurgie gynécologique, de Brux et Moricard pour l'anapath, Jean Dalsace et surtout, pour moi qui me

[1] On pourra lire dans le *décalage* entre la position institutionnelle de R. Palmer, modeste chef de travaux à la Faculté de médecine de Paris durant toute sa carrière, et l'important capital scientifique qu'il a acquis au fil du temps, l'illustration presque parfaite de sa position de novateur appartenant à l'avant-garde « moderniste » de la gynécologie médicale. En ce sens, Gilbert Schlogel note ironiquement : R. Palmer « devient donc « chef de travaux de gynécologie à la Faculté de médecine de Paris » en novembre 1934. Entré à 30 ans dans le célèbre hôpital de la rue Glacière, il y restera presque un demi-siècle, servant sous Proust, Brocq, Mocquot, Funck-Brentano, Huguier. Remarquons en passant que, pendant toutes ces années, personne, à Paris, n'eut l'idée de faire de cet homme d'immense talent un « patron » à part entière. Raoul Palmer dut se résigner à n'être qu'un des gynécologues les plus célèbres du monde ». Plus loin, il ajoute : « À Broca, loin des lieux prestigieux où se font et défont les carrières officielles, le minuscule laboratoire de Palmer devint le point de ralliement des gynécologues du monde entier. Lui-même commentait ses images en cinq langues devant des praticiens éberlués qui regardaient l'endoscopeur ambidextre manier l'optique d'une main et dessiner de l'autre » (Gilbert Schlogel, « Raoul Palmer et l'aventure cœlioscopie-chirurgicale de 1940 à 1995 », *Histoire des sciences médicales*, 2, 1996, p. 282-283 et p. 284). De façon analogue, Jean Cohen relève dans un entretien : « Raoul Palmer est un gynécologue-obstétricien de père français et de mère suédoise [en réalité, ses deux parents étaient suédois] qui aurait été nommé prosecteur d'anatomie s'il n'avait dessiné de la main gauche ; il ne sera finalement nommé que chef de travaux de gynécologie à la Faculté ! Il inventa la cœlioscopie et avait une renommée mondiale telle que, dans le service de Funck-Brentano auquel succéda Jacques Huguier qui le garda avec lui, les visiteurs étrangers comme ces patients s'étonnaient qu'ils ne soient pas reçus par le « Professeur » Palmer » (« Entretien avec Jean Cohen, AIHP 1958 (1929-2007) », disponible sur le site : http://www.jfma.fr/foeto-gyneco-obstetrique.html).

[2] Jean Cohen, *Les mains de la vie. La conception et la naissance maîtrisées, histoire d'une conquête*, Paris, Robert Laffont, 1981, p. 225-226 (souligné par nous).

suis toujours intéressé à la physiologie, le génial Raoul Palmer pour la gynécologie »[1]. Enfin, c'est également dans ce cadre qu'il côtoie H. Michel-Wolfromm au début des années 60, et participe à des réunions organisées par cette dernière « qui regroupaient des généralistes, des gynécologues, et des psychiatres autour de situations comme la frigidité, les dyspareunies, l'impuissance »[2]. Par conséquent, cette inscription au cœur du réseau Broca va faciliter son investissement dans le sous-pôle « somatique ».

2) De son côté, J. Kahn-Nathan rappelle en entretien qu'elle a fréquenté pendant son internat la consultation de stérilité de l'hôpital Broca rattachée à la chaire de clinique gynécologique et que, par la suite, elle y a effectué son clinicat. C'est par ce biais qu'elle entrera en relation avec M.-A. Lagroua Weill-Hallé : « J'allais (...) souvent aux consultations de stérilité : y'avait Dalsace, y'avait Palmer. Et c'est là que Raoul Palmer m'a dit, parce que je lui ai dit que je m'intéressais à la question etc., Raoul Palmer m'a dit : est-ce que vous savez qu'il y a des réunions chez Lagroua Weill-Hallé, voulez-vous venir y'a une réunion tel jour, telle heure à tel endroit, venez »[3].

3) À la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, H. Michel-Wolfromm a également été chef de clinique à l'hôpital Broca où elle commence à collaborer avec R. Palmer. Au début des années 60, P. Funck-Brentano l'invitera à y enseigner la gynécologie psychosomatique. À la même période, elle y assure également une consultation dans ce domaine.

4) Arlette Fribourg, gynécologue diplômée en 1952, est également un « produit » de la filière Broca. Elle consacre sa thèse à l'avortement et à la stérilité, sujet qui lui est proposé par J. Dalsace. Les remerciements qu'elle adresse à cette occasion fournissent une bonne illustration du rôle joué par la chaire de clinique gynécologique dans sa formation et, partant, soulignent l'importance de ce réseau pour son investissement ultérieur dans la cause contraceptive. J. Dalsace est ainsi crédité pour « avoir inspiré le sujet de notre thèse », pour avoir « eu la bienveillance de mettre à notre disposition les observations de sa clientèle personnelle », et enfin, pour avoir guidé le travail « par ses conseils infiniment précieux ». Quant à R. Palmer, il est salué « pour son enseignement » et pour avoir « publié ses travaux [sur la stérilité] en un ouvrage si complet et si clair, auquel nous nous sommes bien souvent référés »[4].

5) Enfin, parmi les agents efficients liés à l'hôpital Broca, on peut compter J. de Brux. Au début des années 60, celui-ci exerce un temps dans le laboratoire rattaché à la chaire de clinique gynécologique. Il connaît par ailleurs de longue date J. Dalsace et R. Palmer, ce qui a favorisé son investissement en faveur de la cause contraceptive comme semble l'indiquer cette citation : « Dès 1954, j'ai eu à cœur de me joindre à ceux qui s'élevèrent contre une réglementation désuète : Jean Dalsace, Mme Lagroua Weill-Hallé, R. Palmer, Pierre Simon, Christiane Verdoux, et bien d'autres »[5]. Si la date mentionnée n'est pas crédible – en 1954, aucune mobilisation n'a encore eu réellement lieu, à l'exception d'un article de M.-A. Lagroua Weill-Hallé paru en 1953 – et ressortit manifestement à la confusion mémorielle, en revanche, on peut supposer qu'elle est l'indice chez lui d'un investissement précoce en faveur de la contraception. En outre, le fait que M.-A. Lagroua Weill-Hallé, J. Dalsace et R. Palmer soient les premiers noms évoqués, confirme l'hypothèse de l'importance joué dans son cas par les deux derniers comme *intermédiaires*, étant donné ce que l'on sait par ailleurs de sa trajectoire dans l'univers hospitalier parisien.

Au final, si l'on ajoute J. Dalsace et R. Palmer, le total des agents efficients directement liés à la filière Broca s'élève à 7, soit un tiers du groupe.

Enfin, certains agents efficients du sous-pôle ont pu s'investir dans des entreprises de redéfinition du mandat gynécologique qui, sous l'effet du développement de la psychanalyse,

[1] « Entretien avec Jean Cohen, AIHP 1958 (1929-2007) », disponible sur le site : http://www.jfma.fr/foeto-gyneco-obstetrique.html

[2] Jean Cohen, *Les mains de la vie...*, *op. cit.*, p. 241.

[3] Entretien avec Jacqueline Kahn-Nathan.

[4] Arlette Fribourg, *Avortement et stérilité. Avantages du curetage précoce*, Paris, Imprimerie de R. Foulon, 1952, 84 p.

[5] Jean de Brux, « Préface » in Georges Cochand, *Ma fille et la pilule*, Paris, Stock, 1972, p. 13.

ont cherché à intégrer la dimension « psychique » aux schèmes théoriques et pratiques de cette spécialisation encore à faire. C'est en particulier le cas d'H. Michel-Wolfromm, maîtresse d'œuvre en 1963 d'un ouvrage-manifeste intitulé *Gynécologie psychosomatique* préfacé par R. Palmer (voir encadré 2.10). S'attachant la collaboration de psychiatres doté d'une formation analytique – on retrouve notamment S. Lebovici –, celle-ci entend se situer à l'intersection entre gynécologie et psychanalyse dans le but d'« étudier la femme « dans sa personne entière » »[1] et mettre au jour l'étiologie psychique de certains troubles fonctionnels. En plus des consultations de psychosomatique qu'elle effectue à l'hôpital Broca et à l'Hôtel Dieu, elle anime au début des années 60 un groupe Balint avec le psychanalyste R. Diaktine qui réunit plusieurs gynécologues, dont J. Cohen[2]. Dans le même sens, rappelons que J. Dalsace s'est tôt intéressé à la psychanalyse et qu'il fut le traducteur du célèbre ouvrage du psychanalyste Wilhelm Stekel, *La femme frigide*[3].

Encadré 2.10 : Hélène Michel-Wolfromm, pionnière de la gynécologie psychosomatique

H. Michel-Wolfromm est née à Paris le 4 décembre 1914[4]. Elle est issue d'une famille de médecins qui se distribuent sur plusieurs générations. Ses deux parents sont également médecins ; en outre, son frère est un allergologue qui sera titulaire d'une chaire à la Faculté de médecine de Paris. Après des études classiques au lycée, elle pense d'abord s'orienter vers l'histoire ; finalement, l'héritage familial la rattrape si bien qu'elle se tourne à son tour vers la médecine. Tôt socialisée à l'univers médical, elle emprunte « naturellement » les voies de l'excellence : nommée à l'internat en 1938, elle obtient son diplôme de docteur en 1942. Accompagnée de son mari, elle quitte alors la France. À son retour à la Libération, elle devient chef de clinique du Professeur Pierre Mocquot (1879-1963). Comme le rappelle R. Palmer qui la côtoie dès cette époque, H. Michel-Wolfromm « cherchait encore sa voie, la petite chirurgie gynécologique l'ennuyait manifestement et sa culture générale plus livresque que scientifique, l'inclinait déjà vers la psychologie médicale »[5]. Elle fréquente semble-t-il Lacan et acquiert peu à peu des connaissances en matière psychanalytique : cela la conduit à « reconsidérer sous cet angle (...) tous les troubles fonctionnels gynécologiques »[6]. Elle collabore étroitement avec R. Palmer à l'hôpital Broca ainsi qu'avec différents psychiatres également formés à l'analyse. Le fruit de son travail en clientèle privée et dans ses consultations hospitalières donne lieu à un enseignement dans la cadre de la chaire de clinique gynécologique de l'hôpital Broca ; cela formera alors la matière de son ouvrage *Gynécologie psychosomatique*.

[1] Hélène Michel-Wolfromm (dir.), *Gynécologie psychosomatique*, Paris, Masson, 1963, p. 14.
[2] Jean Cohen, *Les mains de la vie...*, *op. cit.*, p. 225-226.
[3] Dans l'éloge qu'il prononce devant la SFG, Albert Netter rappelle que J. Dalsace « fut toujours passionné par les problèmes de psychosexualité : séduit dès sa parution par l'œuvre de Freud, il traduisit le livre de Wilhelm Steckel : la « Femme frigide ». En vérité, toutes les difficultés du couple le préoccupaient et étaient pour lui un sujet passionnant d'études. Il ne pouvait l'aborder, pensait-il, qu'en se faisant psychanalyser, ce qui lui permit, pendant le début de l'occupation allemande faire de la psychologie et d'exercer ses talents psychanalytiques à Marseille » (Albert Netter, « Éloge de Jean Dalsace prononcé devant la Société Française de Gynécologie le 18 janvier 1971 » reproduit in *Jean Dalsace 1893-1970*, Paris, Imprimerie Moriamé, sans date, p. 29).
[4] Les informations biographiques qui suivent sont tirées de : Raoul Palmer, « Hélène Michel-Wolfromm (1914-1969) », *Gynécologie et obstétrique*, 5, 1969, p. 413-417.
[5] Raoul Palmer, « Préface » in Hélène Michel-Wolfromm (dir.), *Gynécologie psychosomatique*, *op. cit.* p. 8.
[6] Raoul Palmer, « Hélène Michel-Wolfromm (1914-1969) », *Gynécologie et obstétrique*, *op. cit.*, p. 414.

- **Mobiliser le segment gynécologique**

On le voit, une part importante des agents efficients du sous-pôle « somatique » sont des praticiens qui, s'ils n'appartiennent pas à l'élite médicale, se distinguent cependant par leur inscription dans les fractions « modernistes » du segment gynécologique et, plus généralement, de la médecine. Non dépourvus de ressources en raison d'une trajectoire médicale souvent marquée par les filières d'excellence pendant leur formation, certains d'entre eux s'investissent activement, selon une logique classique de prétendants, dans des entreprises à la fois *novatrices* et *hétérodoxes* qui s'appuient sur des techniques inédites (ASD, cœlioscopie) ou des domaines de connaissance nouveaux (endocrinologie, psychanalyse). Ces prises de position ont notamment pour enjeu la revendication d'une gynécologie autonome, enfin débarrassée de ses tutelles médicales traditionnelles (*e.g.* la chirurgie), et la redéfinition des limites de son territoire juridictionnel, par exemple à travers la prise en compte de la dimension « psychique » des problèmes gynécologiques, ou encore, l'intérêt pour la stérilité. Dès lors, dans un contexte d'expansion du segment gynécologique et de l'obligation concomitante qui lui est faite de préciser ses frontières vis-à-vis de spécialisations concurrentes, il n'est guère étonnant de constater que ceux des agents efficients ayant acquis une reconnaissance scientifique à travers l'une ou l'autre de ces entreprises, accèdent au fil du temps à des positions dominantes dans certaines sociétés savantes structurant la spécialisation. On relève ainsi une présence importante de plusieurs agents efficients du sous-pôle à la direction de la SFG, principal organe d'expression d'une gynécologie autonomisée[1]. C'est en particulier le cas de J. Dalsace et de R. Palmer : après avoir longtemps appartenu à son comité consultatif, le premier en devient vice-président puis président en 1965. Deux ans plus tôt, il est précédé dans cette dernière fonction par son collègue de l'hôpital Broca. En outre, le comité consultatif de la SFG compte dans ses rangs un autre membre du groupe des agents efficients du sous-pôle, André Pecker (1902-1994), si bien que, au début des années 60, le total de ces derniers appartenant à cette société s'élève à 8. De plus, J. Dalsace est également le secrétaire général et un des fondateurs de la Société Nationale pour l'Étude de la Stérilité et de la Fécondité (SNESF) créé en 1954, à laquelle R. Palmer participe en tant que membre du CA. En 1963, cette société compte par ailleurs 12 autres agents efficients du corpus parmi ses adhérents.

Par conséquent, alors que la grande majorité de l'univers gynécologique reste encore hostile à la contraception au début des années 50, certains agents efficients du sous-pôle vont utiliser les ressources institutionnelles et symboliques qu'ils contrôlent dans ces deux sociétés pour y légitimer la question contraceptive au nom des intérêts professionnels de la spécialisation. Dès lors, les chances de succès de cette entreprise vont s'accroître à mesure que les positions auxquelles certains d'entre eux accèdent dans le segment gynécologique s'élèvent de façon parallèle. Ce travail de légitimation débute avec la parution au début de l'année 1956 d'un numéro spécial de *Gynécologie pratique*, revue internationale créée en 1950 par J.-É. Marcel

[1] Ilona Löwy et George Weisz, « French hormones : progestins and therapeutic variations in France », *op. cit.*, p. 2612.

(1893-1972)[1] qui a pour objectif la défense de la spécificité de la gynécologie. Pour « faire œuvre d'information (...) [et] éclairer les gynécologues (...) sur un problème qu'ils doivent connaître et qui peut embarrasser leur conscience professionnelle »[2], J.-É. Marcel demande à J. Dalsace d'en assurer la coordination[3] alors que, de son propre aveu, à cette date, l'animateur de cette revue « n'avai[t] pas d'opinion »[4]. De son côté, le chef de consultation à l'hôpital Broca mobilise le capital relationnel qu'il possède dans l'espace transnational de la cause contraceptive[5] en raison son investissement dans le mouvement de la réforme sexuelle des années 30, et obtient plusieurs articles de la part de représentants de l'IPPF. Aux côtés d'un texte signé par M.-A. Lagroua Weill-Hallé (encadré 2.11), ceux-ci forment alors la matière principale du dossier. Dans le même temps, J. Dalsace et J.-É. Marcel décident d'en faire discuter le contenu lors d'une séance de la SFG qui se tient le 16 avril 1956. Si, dans ce cadre, Eugène Douay (1881-1967), ancien président de la SFG et figure de la « modernité » gynécologique de l'entre-deux-guerres et A. Pecker, se montrent de chauds partisans de la contraception – le second proposant même que la SFG émette un vœu pour modifier la loi de 1920 –, le président de la SFG de l'époque, le Professeur J. Magendie de la Faculté de médecine de Bordeaux, refuse fermement cette possibilité et se déclare favorable au maintien de la législation existante. Dès lors, face au « tintamarre »[6] provoqué dans le segment gynécologique par cette parution et dans le but de lever l'accusation possible de propagande, la revue publie l'année suivante un numéro où défenseurs (M.-A. Lagroua Weill-Hallé) et adversaires du « *birth-control* » (le Professeur Marc Rivière et le docteur Robert Traissac) s'affrontent par tribunes interposées.

Encadré 2.11 Jean Dalsace et Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé : une amitié ancienne

Daté de 1955, le numéro de *Gynécologie pratique* qui paraît en mars 1956 est une initiative *indépendante*[7] des campagnes de presse de l'automne 1955 autour de la contraception dans lesquelles

[1] AEHP et interne provisoire, J.-É. Marcel a d'abord été assistant à la chaire de clinique urologique de la Faculté de médecine de Paris. En 1928, il crée la première consultation de stérilité conjugale en France dans le cadre de la consultation de stérilité de Lariboisière où il est assistant jusqu'en 1958. Il est en outre chef de service d'urologie à l'hôpital de Villeneuve Saint-Georges entre 1936 et 1956 et chargé en 1933 de la première consultation d'urologie infantile à l'hôpital Trousseau. En 1948, il reçoit le prix Itard de l'Académie de Médecine pour son *Traité de gynécologie médicale* écrit avec Maurice Fabre et publié l'année précédente. Il fonde en 1950 la revue *Gynécologie pratique*. Membre de plusieurs sociétés savantes en France et à l'étranger, il préside en 1958 les XIXème assises de la SFG.

[2] Jean-Étienne Marcel, « Avant-propos », *Gynécologie pratique*, 1955, p. 5.

[3] Dans une lettre datée du 28 janvier 1955, J.-É. Marcel s'adresse à J. Dalsace en ces termes : « Je te confirme notre conversation téléphonique d'hier matin. Je te remercie, donc, d'avoir bien voulu accepter d'assumer la direction d'un numéro de *Gynécologie pratique*, tout entier consacré à la question du *birth control* tel qu'il est pratiqué hors de nos Frontières. Tu as, donc, toute liberté pour choisir tes Collaborateurs et tu te charges de l'introduction, et si tu le juges nécessaire, des conclusions » (Lettre de Jean-Étienne Marcel à Jean Dalsace datée du 28 janvier 1855, BIUS, Fonds Dalsace, Birth control 1).

[4] Jean-Étienne Marcel, « Essai de synthèse », *Gynécologie pratique*, n°2, 1966, p. 215.

[5] Le fonds Dalsace conserve la trace d'échanges avec des correspondants étrangers pour la préparation de ce numéro spécial. Sur ce point, voir également : Bibia Pavard, « Du *Birth Control* au Planning familial… », *op. cit.*

[6] Jean-Étienne Marcel, « Avant-propos », *Gynécologie pratique*, n°1, 1957, p. 5

[7] En 1957, J.-É. Marcel réfutait l'idée que le numéro spécial de sa revue se soit inscrit dans une entreprise concertée. Il indiquait : « J'ai dit les conditions dans lesquelles ce fascicule a été conçu : j'ajoute que nous n'avions eu vent que de la communication à l'Académie des sciences morales et politiques de Mme Lagroua, que les articles de

M.-A. Lagroua Weill-Hallé a joué un rôle central. En effet, comme le montre les lettres conservées à ce sujet dans les archives de J. Dalsace, la préparation du volume remonte au moins à janvier 1955 et est le fait exclusif de celui-ci. La présence dans le numéro de la jeune gynécologue s'explique toutefois pour deux raisons. D'une part, celle-ci a déjà rédigé à cette date l'article de la *Semaine médicale* de 1953 et a fait sa communication devant l'ASMP. D'autre part, cette collaboration s'inscrit dans une relation plus ancienne entre J. Dalsace et M.-A Lagroua Weill-Hallé. Celle-ci repose d'abord sur des affinités politiques : nous l'avons vu, dans les années 50, le couple Weill-Hallé est investi dans l'univers communiste en tant que compagnon de route, tandis que, de son côté, J. Dalsace est un adhérent du PCF. Par ailleurs, à des titres divers, ces trois médecins ont été des soutiens de l'ASD, promu tout particulièrement par les communistes. Ces éléments rappelés, les archives de J. Dalsace révèlent également que, au début des années 50, ce dernier a également fait office de « parrain » pour M.-A. Lagroua Weill-Hallé à l'intérieur du segment gynécologique, au moment où celle-ci s'est avisée d'être cooptée à la SFG, en vain. Dans une lettre du 18 août 1952, elle écrit :

« Mon cher maître et ami,

Vous avez été pour moi, à la Société de gynécologie, plus qu'un parrain, un défenseur, et je ne l'oublierai certainement pas. Aussi je vous adresse la copie du passage qui vous intéresse dans la lettre que j'adresse au patron. Je trouve en effet que c'est trop longtemps embêter les amis pour une petite chose. Pour le reste, qui m'intéresse au premier chef, je vais réfléchir à la meilleure manière de la présenter dans un journal médical. Je vous en reparlerai à la rentrée [on peut supposer qu'elle fait ici allusion à son projet d'article sur la contraception qui paraîtra l'année suivante dans la *Semaine médicale*].
Nous vous espérons tous en bonne santé. Notre meilleur souvenir chez vous. Croyez, je vous prie, à ma très vive amitié »[1].

Dans une autre lettre non datée, mais qui a probablement été écrite à la même période, elle commente à l'intention de J. Dalsace son échec à la SFG dans les termes suivants :

« Je ne pensais pas, en posant ma candidature à une société scientifique, déclencher une manifestation d'opinion.
Dans un ordre d'idée à peu près analogue, je pensais avoir payé assez cher pendant l'occupation nazie, le fait d'avoir épousé le Dr. W.H. Sans ignorer la tendance politique actuelle du milieu médical, j'ai été étonnée de le voir se manifester ainsi à mon égard.
La hargne des accoucheurs, à votre réunion du 27 juin à Broca, m'avait déjà fort mal impressionné.
Dans ces conditions je tiens à laisser tomber cette candidature dont le succès n'a rien de vital pour ma carrière, et dont le patronage consisterait maintenant, à défendre ma position personnelle, ce qui serait désobligeant de ma part de vous imposer. Toutefois, je vous suis très reconnaissante du soutien que vous m'avez déjà accordé »[2].

En dehors des allusions et des conjectures qui parsèment le courrier, nous ne disposons d'aucun élément pour expliquer les raisons du refus que la SFG a opposé à cette candidature. Toutefois, ce qui importe davantage ici pour nous, c'est de constater que ce document atteste une proximité et une amitié *ancienne* entre J. Dalsace et M.-A Lagroua Weill-Hallé au sein du segment gynécologique, laquelle va alimenter par la suite leur investissement réciproque dans la cause contraceptive. C'est ce que semble du reste indiquer la dédicace qui figure sur le tiré-à-part de l'article de *La semaine médicale* envoyé par cette

grande presse et de certaines revues, dont j'ai perdu le nom, ont vu le jour alors que *Gynécologie pratique* était déjà à l'impression et que les projets de loi des « progressistes » ont été, à notre su, déposés à l'Assemblée Nationale que bien après sa parution » (*ibid.*, p.6).

[1] Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Jean Dalsace datée du 18 août 1952, BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 7.

[2] Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Jean Dalsace, sans date [été 1952], BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 7.

dernière au premier : « À mon maître et inspirateur le Dr. J. Dalsace, en amical et respectueux hommage »[1].

Mais le véritable tournant intervient au début des années 60 à la faveur de deux événements. En premier lieu, dans le même temps où le CM est créé au sein du MFPF, une journée d'étude sur la « régulation de la conception » est organisée le 21 janvier 1962 par la SFG[2] sous la direction de R. Palmer avec l'étroit concours d'A. Pecker (encadré 2.12).

Encadré 2.12 André Pecker : artisan du soutien de la SFG à la cause contraceptive

André Pecker est né le 23 janvier 1902[3] à Saint-Germain-en-Laye. Son père est un médecin intéressé par la puériculture et les idées d'A. Pinard, tandis que sa mère est licenciée ès sciences naturelles. Après l'obtention du baccalauréat, il s'oriente lui-même vers la médecine. Passé par la filière d'excellence de l'internat, son intérêt se porte d'abord sur la dermatologie et la vénérologie, domaines auxquels il consacrera plusieurs travaux tout au long cours de sa carrière. Assistant du Professeur et radiologue Adolphe Zimmern (1871-1935), il dirige pendant plusieurs années une consultation de gynécologie à l'Institut municipal d'électro-radiologie et, en outre, assure des consultations anti-vénériennes à la Préfecture de la Seine. Membre de nombreuses sociétés savantes, il est à plusieurs reprises rapporteur aux congrès de la SFG. Il appartiendra également au CA de la SNESF et deviendra en secrétaire général puis président de la Société Français d'Histoire de la Médecine.

Cette « audace »[4] comme la qualifie J. Grasset dans la synthèse conclusive qu'il prononce à cette occasion, est en réalité rendue possible par le fait que, à cette date, l'inventeur de la cœlioscopie a accédé à la vice-présidence puis, au cours de l'année 1962, à la présidence de la SFG. Par conséquent, cette position lui offre une chance inédite de mettre les ressources institutionnelles et symboliques de la société savante au profit de la cause contraceptive dans une période où, comme le constate M.-A Lagroua Weill-Hallé à la même période, celui-ci « jugeait en effet le moment venu de s'occuper personnellement du P[lanning].F[amilial] »[5]. Selon certains participants, la journée connaît alors « un grand succès (par le nombre des gens qui y sont venus, et le sérieux avec lequel ils ont écouté et discuté pendant huit heures) »[6]. Dans ces conditions, R. Palmer, A. Pecker et E. Douay vont profiter de la fenêtre d'opportunité ouverte pour obtenir, après toutefois plusieurs mois de tractations[7], le vote par la SFG d'un vœu

[1] Tiré à part de l'article de la *Semaine médicale* de 1953, BIUS, Fonds Dalsace, Birth control 1.

[2] Faisant office d'intermédiaire entre la SFG et le CM, J. Dalsace a souligné à l'occasion de la première réunion organisée par ce dernier (13 janvier 1962) « l'intérêt que porte la Société Française de Gynécologie à la connaissance des méthodes contraceptives [et a] annon[cé] la réunion de cette société pour le dimanche 21 janvier 1962 [i.e date de la journée d'étude de la SFG sur la contraception] » (« Première réunion du collège médical pour l'étude du contrôle de la fertilité et la lutte contre l'avortement », *RTMFPF*, n°20, 1962, p. 24).

[3] Les informations biographiques qui suivent sont tirées de : « Éloges du Dr André Pecker », *Histoire des sciences médicales*, 2, 1996, p. 244-250.

[4] Jacques Grasset, « Synthèse des travaux », *Comptes rendus de la Société Française de Gynécologie*, numéro spécial « La régulation de la conception. Incidences médicales des diverses méthodes », 1962, p. 135.

[5] Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Conrad Van Emde Boas datée du 7 mars 1962, BMD, Fonds Valabrègue, 1 AS 54.

[6] Raoul Palmer, « Allocution du président », *Comptes rendus de la Société Française de Gynécologie*, n°6, 1962, p. 450. Voir également : Jacques Grasset, « Synthèse des travaux » *Comptes rendus de la Société Française de Gynécologie*, numéro spécial « La régulation de la conception. Incidences médicales des diverses méthodes », 1962, p. 135.

[7] En mai 1963, J. Dalsace indiquait à ce sujet : « Nous voyons donc se dissoudre peu à peu les préventions contre la liberté de la conception, mais nous ne devons pas nous dissimuler les difficultés que nous rencontrerons encore. Ces obstacles sont respectables. Les uns viennent du corps médical. *Nous nous en sommes rendu compte par la*

favorable à la contraception, le 21 juin 1962. Celui-ci affirme « qu'il est du devoir des médecins en général et des gynécologues en particulier, de connaître les avantages et les inconvénients des diverses techniques existantes » pour « conseiller utilement les couples en tenant compte pour le choix du procédé, des facteurs religieux, moraux et psychologiques de chaque cas »[1]. En deuxième lieu, fort de la réussite de cette première journée dont le but avoué était « une prise de conscience par les médecins en général, et les gynécologues-accoucheurs en particulier »[2] au sujet de la contraception, un colloque est organisé sous l'égide de SNESF dont on a vu que J. Dalsace était le secrétaire général. C'est une nouvelle fois R. Palmer, membre du CA de cette société savante et devenu dans l'intervalle président de la SFG, qui sera le principal initiateur de l'événement et qui, de ce fait, endossera le rôle de *rapporteur général*. Les effets du travail de légitimation entamé l'année précédente et des ressources variées que, avec quelques autres agents efficients du sous-pôle, celui-ci concentre progressivement dans le segment gynécologique se manifestent tout particulièrement dans la visibilité accrue dont bénéficie la manifestation : à l'instar de la journée de la SFG, celle-ci se déroule dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine de Paris mis à disposition par le doyen Gaston Cordier, ce qui, comme l'observe un participant, « rehausse de son lustre [la] réunion »[3]. Elle est en outre ouverte par le Professeur H. Simonnet, président d'honneur de la SNESF et membre de l'Académie de médecine depuis 1947. Enfin, parmi l'assistance, on compte nombre de professeurs de médecine et de médecins étrangers, dont certains présidents de sociétés savantes ou d'associations internationales telles l'IPPF. Désireux d' « appeler un chat « un chat » », les organisateurs de l'événement se fixent alors pour but « de dissiper à la fois les illusions de certains et les craintes des autres en faisant une *étude objective des faits démontrés* », ce qui les incline « à laisser de côté toutes les discussions sur la valeur morale, théologique, sociale ou politique, de la contraception en général » pour n'examiner que la dimension *médicale* de la question (*i.e.* « les risques médicaux, les inconvénients pratiques et psychologiques, et les causes d'échec de chaque méthode »[4]), et partant, de façon performative, d'en affirmer la légitimité pleine et en entière dans le segment gynécologique. Bref, le rappel – même rapide – de ces épisodes souligne le fait que l'équivalence entre gynécologie et contraception et, plus généralement, entre médecine et contraception, n'a rien de nécessaire ni de naturel. Au bout du compte, si, dans l'ECC, la formation d'un sous-pôle « somatique » entretient un rapport privilégié avec des gynécologues comme principaux agents efficients, c'est parce que, *de façon*

---

difficile rédaction du vœu. Il a fallu plusieurs mois pour le construire, et encore il est loin d'avoir recueilli l'unanimité des voix des gynécologues » (Jean Dalsace, « L'expérience de plus de trente ans de Planning Familial », *Comptes rendus de la société française de gynécologie*, n°5, 1963, p. 494, souligné par nous). Au final, les résultats du vote du vœu furent les suivants : 30 voix pour, 6 contre et 4 abstentions.

[1] Le vœu est reproduit dans : *RTMFPF*, n°23, 1962, p. 25.

[2] Raoul Palmer, « Introduction par le Docteur Raoul Palmer. Rapporteur général » in *Discussions et communications présentées au cours du colloque sur la contraception organisée par la Société nationale pour l'étude de la stérilité et de la fécondité les 10 et 11 novembre 1963 à la nouvelle faculté de médecine de Paris*, supplément à *Comptes rendus de la Société Française de Gynécologie*, 1963, p. 6.

[3] Henri Simonnet, « Allocution du Professeur Simonnet, président d'honneur » in *Discussions et communications, op. cit.*, p. 3.

[4] Raoul Palmer, « Introduction par le Docteur Raoul Palmer. Rapporteur général » in *Discussions et communications...*, *op. cit.*, p. 6-7.

concomitante, un important *travail de mobilisation* a été conduit à l'intérieur du segment gynécologique pour imposer la légitimité de cet appariement. Au début des années 60, l'accroissement des chances de succès d'une telle entreprise résulte d'une conjoncture particulière caractérisée par le fait que certains agents efficients du sous-pôle « somatique » en formation ont, dans le même temps, accédé à des positions importantes au sein de la spécialisation gynécologique et se sont trouvés en mesure d'employer les ressources collectives (institutionnelles, relationnelles, symboliques) qu'ils contrôlaient dans ce cadre au profit de la cause contraceptive. C'est cette logique que suggérait en filigrane J. Dalsace quand il relevait en 1966 que « grâce à la SFG, à la Société Nationale d'Études de la Stérilité et au courage dévoué du Dr Raoul Palmer, la contraception commen[çait] à avoir droit de citer »[1].
On le voit, il n'est guère possible de comprendre l'intérêt manifesté, *d'abord et avant tout*, par des gynécologues pour la cause contraceptive – et partant, la formation du sous-pôle « somatique » – sans examiner, d'une part, la *situation de la gynécologie* dans l'espace des spécialisations au cours des années 50 et au début des années 60 et, d'autre part, les *trajectoires et les positions* qu'occupent dans cette dernière, et plus largement dans l'univers de la médecine, les agents efficients du sous-pôle. Sous ce rapport, la cause contraceptive peut être interprétée comme un *instrument de lutte* qui concourt à l'imposition d'une définition *étendue* et *spécifiée* de la gynécologie. Son utilisation intervient dans un contexte où, nous l'avons montré, celle-ci est contrainte de préciser les contours de son domaine, notamment sous l'effet de la concurrence avec d'autres groupes spécialisés de médecins et de son expansion démographique. Elle est le fait de praticiens structurellement voués aux prises de positions hétérodoxes dans l'univers médical, eux-mêmes porteurs au préalable d'une définition renouvelée de la gynécologie basée sur l'affirmation de sa spécificité juridictionnelle, et qui, au fil du temps, ont accédé à des positions dominantes dans le segment à partir desquelles ils se sont trouvés en mesure de lutter efficacement pour l'imposition de cette perspective.

3. Requalifier la contraception en objet médical

L'objectif du développement qui précède a été de mettre au jour les *conditions structurales* de l'intérêt des agents efficients du sous-pôle « somatique » pour la cause contraceptive. Dans la suite, nous allons d'abord resserrer la focale sur le travail d'appropriation symbolique de la cause contraceptive effectué par ces derniers. Nous montrerons d'abord que celui-ci repose sur une rupture avec les catégories traditionnelles de l'entendement médical, visible à travers l'insistance sur le *principe de prévention* et la redéfinition que cela implique du point de vue de ce qu'exercer la médecine veut dire, condition nécessaire à la légitimation de l'intervention médicale dans un domaine qui n'a pas été constitué comme tel. Dans un deuxième temps, nous examinerons les modalités d'investissements des agents efficients du sous-pôle « somatique » dans la structuration de l'ECC.

[1] Jean Dalsace, « Heurs et malheurs de la contraception en France », *op. cit.*, p. 119.

- **Une sortie du modèle clinique traditionnel**

L'appropriation de la cause contraceptive par les agents efficients du sous-pôle « somatique » est basée sur une opération de *requalification* de la contraception en *objet médical*. Du point de vue des enjeux propres à l'univers gynécologique et médical au principe de l'investissement de ces derniers, cette opération, comme nous l'avons déjà suggéré, présente un double intérêt. En effet, pour une spécialisation aux frontières encore floues et mal consolidées comme la gynécologie, transformer une classe de pratiques en domaine d'intervention médicale permet : 1) d'une part, de revendiquer une forme de priorité – sinon un monopole – sur un objet nouveau, ce qui participe alors à la confirmation d'une spécificité juridictionnelle par intégration d'éléments non encore annexés par d'autres segments médicaux concurrents ; 2) d'autre part, d'étendre son mandat hors de son territoire habituel, ce qui conduit cette fois à renforcer l'attestation de l'efficacité et de la valeur supposées des compétences par quoi son identité spécifique présumée est garantie. Pour autant, cette entreprise rencontre d'importants obstacles. En effet, si la contraception a été jusque-là exclue du domaine légitime de la médecine, ce n'est pas seulement pour des raisons conjoncturelles (*i.e.* les interdictions contenues dans la loi de 1920 à propos de la diffusion de moyens contraceptifs) ou, comme on le répète de façon parfois trop routinisée, exclusivement parce que l'Ordre des médecins était à cette date gouverné par « l'éthique religieuse du respect de la vie »[1]. En réalité, la possibilité de constitution de la contraception en objet médical entrait *aussi* directement en contradiction avec les cadres théoriques et pratiques d'une médecine encore fortement structurée – et tout particulièrement en France[2] – par le *modèle clinique* dans lequel le médecin se porte « au chevet du malade », ausculte, percute, palpe et observe son corps pour *diagnostiquer* et *soigner* une *maladie* vue comme un *trouble localisé* de l'organisme d'origine fonctionnelle ou infectieuse. Or la contraception ne s'inscrit pas de façon « naturelle » dans ce système de catégories : en effet, quelle connexion permet-elle d'établir avec le jeu traditionnel de la maladie à identifier et de la guérison à obtenir chez un individu souffrant, à partir de laquelle la pratique médicale – et singulièrement la clinique – s'est construite de longue date ? De l'aveu même de certains agents efficients, la réponse est loin d'être évidente. Dès lors, si « coup de force symbolique »[3] il y a, celui-ci réside d'abord dans la transfiguration d'un domaine *a priori* rétif à l'entendement médical en objet d'intervention pour le praticien. Par conséquent, dans la suite, nous allons nous intéresser à la façon dont les agents efficients du sous-pôle « somatique » s'approprient la cause en la médicalisant sur la base de schèmes tirés de certaines expériences professionnelles passées, ce qui va alors permettre l'invention d'un rôle privilégié pour le médecin en matière contraceptive.

---

[1] Sandrine Garcia, *Mères sous influence…*, *op. cit.*, p. 109.
[2] Voir notamment : Haroun Jamous, *Sociologie de la décision…*, *op. cit.* ; Béatrice Vergez-Chaignon, *Le monde des médecins au XXème siècle*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1996, 312 p. ; Jean-François Picard et Suzy Mouchet, *Les métamorphoses de la médecine, op. cit.*
[3] Sandrine Garcia, « La création du collège des médecins… », *op. cit.*

Pour nombre d'agents efficients du sous-pôle, l'affinité élective perçue avec la cause contraceptive est en partie la conséquence d'entreprises auxquelles ils ont participé au préalable dans l'univers gynécologique et médical. Par exemple, ceux des médecins spécialisés dans le traitement de la stérilité ont pu voir dans la contraception un instrument privilégié de lutte contre cette dernière ; d'après eux, sa mise en œuvre devait permettre d'éviter le recours à l'avortement – légal ou illégal – responsable, comme le soulignaient R. Palmer et J. Dalsace en 1966, de « 75 % des stérilités secondaires »[1] observées (*i.e.* résultant d'une infection ou d'une oblitération des trompes). Cette logique d'appropriation est clairement rappelée par J. Kahn-Nathan en entretien :

> « Faut pas vous étonner que les médecins qui s'occupaient de la stérilité étaient concernés au premier chef par la prévention de l'avortement provoqué [*i.e* favorable à la contraception], dont ils voyaient journellement les dégâts. Parce que la stérilité, c'est très souvent à ce moment-là une stérilité d'origine tubaire avec des lésions des trompes qui empêchaient le passage de l'ovule vers l'utérus et ces lésions étaient d'origine infectieuses. Elles étaient parfois dues à des maladies contractées lors de rapports sexuels. Mais elles étaient le plus souvent des séquelles des avortements provoqués »[2].

Dès lors, si les deux spécialistes du traitement de la stérilité de l'hôpital Broca peuvent consacrés un chapitre entier aux « dangers et séquelles de l'avortement provoqué » dans leur ouvrage sur la contraception paru au milieu des années 60, c'est parce que ce « fléau » comporte « des dimensions généralement insoupçonnées »[3] du point de vue de la stérilité et que, sous ce rapport particulier, un de leurs buts est « de voir la contraception remplacer l'avortement, comme l'avortement a remplacé l'infanticide »[4]. On constate la même corrélation entre avortement, stérilité et contraception chez A. Fribourg dont la thèse, effectuée dans le cadre de l'hôpital Broca et soutenue en 1952, portait directement sur l'avortement et la stérilité. J. de Brux faisait également écho à cette perspective – mais cette fois en sa qualité de spécialiste d'anatomo-pathologie *i.e.* procédant à l'analyse biologique de prélèvements de tissus ou de cellules, tout spécialement en gynécologie – lorsque, au début des années 70, il notait pour justifier son propre intérêt pour la contraception : « Depuis près d'un quart de siècle, j'observe quotidiennement les lésions tissulaires sévères qui sont le résultat des avortements provoqués dont les conséquences sont désastreuses : stérilités définitives, mutilations de femmes jeunes, et parfois, même de nos jours, accidents mortels »[5]. De son côté, P. Simon inscrit l'investissement dans la cause contraceptive dans la continuité du combat pour l'ASD auquel il a pris part quelques années plus tôt. Comme il le souligne dans ses mémoires, celui-ci a constitué le « début d'un voyage sans retour »[6] et a été porteur d'un « début de vision nouvelle de la médecine »[7] au principe de ses prises de position ultérieures. Dans un entretien, il résumait

---

[1] Jean Dalsace et Raoul Palmer, *La contraception. Problèmes biologiques et psychologiques*, Paris, PUF, 1966, p. 8.
[2] Entretien avec Jacqueline Kahn-Nathan.
[3] Jean Dalsace et Raoul Palmer, *La contraception…*, *op. cit.*, p. 7.
[4] *Ibid.*, p. 8.
[5] Jean de Brux, « Préface », *op. cit.*, p. 13.
[6] Pierre Simon, *De la vie avant toute chose*, *op. cit.*, p. 63.
[7] *Ibid.*, p. 47.

cette trajectoire de la façon suivante : « Avant le Planning Familial, l'obstétrique a été une expérience importante dans la mesure où je suis arrivé dans les maternités, on laissait hurler les femmes et mes patrons disaient : « Ne faites rien, Monsieur. C'est la douleur qui la sauvera » (...) Quel était l'intérêt de l'accouchement sans douleur ? Je passe sur le bénéfice physiologique [i.e soulagement de la douleur] (...). À partir de là, j'ai compris que la définition du concept de vie pouvait être transposée dans chaque expérience de la vie d'un gynécologique obstétricien dans la mesure où cela permettait de redéfinir la vie et nos droits face à la vie »[1]. Pour P. Simon, la contraception prolonge ainsi l'entreprise visant à « conquérir la vie »[2] que l'ASD – « brèche (...) ouverte dans la citadelle »[3] médicale – avait selon lui déjà initié et qui, sur la base de connaissances scientifiques nouvelles, pose « le principe que la vie est un matériau, au sens écologique du terme, et qu'il nous appartient de le gérer »[4]. Pour sa part, conformément à sa volonté de renouveler l'étiologie des troubles gynécologiques sur la base d'une gynécologie psychosomatique inspirée par la psychanalyse, H. Michel-Wolfromm voit dans la contraception un moyen d'éviter la « phobie de la grossesse » constatée chez de nombreuses femmes « en proie à un conflit » de type psychique et qui, d'après elle, entraîne « trois troubles fonctionnels : la spanioménorrhée [allongement du cycle menstruel], les troubles prémenstruels, la frigidité »[5]. Dans le même sens, S. Képès, médecin du travail dans une usine de la région parisienne et également formée à l'approche psychosomatique auprès d'H. Michel-Wolfromm[6], considère que la contraception, parce qu'elle limiterait « les perturbations nerveuses dues à une information sexuelle insuffisante et à la non accessibilité des moyens de régulation de naissances » chez les ouvriers, permettrait de réduire « les accidents du travail, l'absentéisme et l'alcoolisme »[7]. On peut encore citer le cas de L. Thiéblot : physiologiste ayant conduit des recherches sur les hormones, la contraception s'inscrit directement dans ses préoccupations et ses compétences à la fois médicales et biologiques, en particulier lorsqu'il s'agit de s'intéresser à la contraception orale et à ses effets sur le mécanisme physiologique de l'ovulation[8].

Cela étant, au-delà de leur variété, ses appropriations se rattachent toutes au *schème de la prévention*, également présent, nous l'avons vu, chez les agents efficients du sous-pôle « psychique ». À l'occasion du colloque de Cerisy organisé en 1961 par le MFPF, H. Fabre avait ainsi explicitement souligné que « le contrôle des naissances [était] un chapitre important de la médecine préventive »[9]. Sous ce rapport, au moment où se forme le sous-pôle

---

[1] Pierre Simon, « Témoignage de Pierre Simon », *op. cit.*, p. 142-143.
[2] Pierre Simon, *De la vie avant toute chose*, *op. cit.*, p. 46.
[3] *Ibid.*, p. 47.
[4] *Ibid.*, p. 85.
[5] Hélène Michel-Wolfromm, « Le facteur psychologique dans la contraception », *La revue de médecine*, n°1, 1963, p. 62.
[6] Suzanne Képès, *Le corps libéré...*, *op. cit.*, p. 23.
[7] Suzanne Képès, « Contraception et médecine du travail », *PF*, n°11, 1966, p. 26.
[8] Voir par exemple : Louis Thiéblot, « La contraception orale » in MFPF, *Trois journées à Royaumont…, op. cit.,* p. 54-64.
[9] « Le Colloque International de Cerisy sur l'avenir du Planning Familial en France », *BTIMFPF*, n°19, 1961, p. 10.

« somatique », les agents efficients qui s'y investissent voient tout particulièrement la contraception comme un moyen de *prévenir* le « fléau » de l'avortement et ses diverses conséquences. Par exemple, A. Pecker déclarait en 1956 devant la SFG : « Devons-nous nous voiler la face, et nous borner à secourir l'avortée*, au lieu de remplir notre rôle médical, qui est avant tout de prévenir* ? Comme le birth-control est un des moyens de prévenir l'avortement, nous devons pouvoir l'employer »[1]. Le *Mémento du prescripteur* édité dans les années 60 par le MFPF pour les médecins engagés dans le mouvement, rappelait qu'un des buts principaux du CM était « la lutte contre l'avortement provoqué et ses séquelles », et partant, « le développement de la médecine préventive »[2]. En outre, de façon convergente avec les psychiatres du pôle médical, la contraception est également perçue comme un moyen d'éviter certains troubles « psychiques » chez la femme, le couple, ou l'enfant à naître, liés à la crainte de la grossesse ou aux charges afférentes à la succession des maternités. Sous ce rapport, M.-A. Lagroua Weill-Hallé notait en 1960 à la suite d'observations sur ses patientes : « En donnant à ces femmes et à ces couples des conseils d'orthogénisme [*i.e.* en matière de contraception], nous avons, avant tout, fait œuvre de prophylaxie mentale »[3]. En réalité, la perspective préventive à partir de laquelle ces praticiens s'approprient la question contraceptive, s'inscrit dans le cadre de la définition nouvelle de la santé promue depuis 1946 par la charte de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Nombreux en effet sont les documents et les occasions où les agents efficients du sous-pôle s'y référent. En affirmant que la santé « est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »[4], cette conception redéfinit les termes du mandat du médecin et son espace légitime d'intervention en formulant une nouvelle offre de « bien de santé »[5]. Celui-ci n'a plus simplement vocation à diagnostiquer une maladie et à rechercher la guérison du malade via la prescription d'un traitement selon une logique *curative* de *rétablissement de la santé* encore à l'œuvre dans le modèle clinique classique, mais il doit également intervenir dans une logique *positive* de *production de la santé* pour garantir *a priori* le « bien-être » des personnes en dehors de situations pathologiques traditionnelles, notamment par des mesures de prévention[6]. Par conséquent, l'extension du domaine de la médecine contenue dans cette conception autorise la constitution de la contraception en objet médical légitime : si cette dernière ne renvoie pas directement à l'univers de la pathologie qu'il convient de diagnostiquer et de soigner, elle ressortit en revanche à une exigence de « bien-être » à favoriser par la prévention, partie désormais intégrante de la juridiction médicale[7]. Dès lors, M.-A. Lagroua

---

[1] *Comptes rendus de la société française de gynécologie*, n°4, 1956, p. 181.
[2] *Mémento du prescripteur*, p. 1.
[3] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Observations préliminaires sur 218 femmes ayant reçu des conseils médicaux d'orthogénisme technique et prophylaxie mentale », *Gynécologie pratique*, n°4, 1960, p. 343.
[4] Cité in *Mémento du prescripteur*, p. 2.
[5] Patrice Pinell, « La genèse du champ médical… », *op. cit.*, p. 316.
[6] Évoquant le sens de son investissement dans l'ASD, P. Simon se référait explicitement à la définition de la santé promue par l'OMS et notait : « une thérapeutique n'est pas seulement curative, elle est aussi offensive et préventive. La santé, ici, implique le mieux-être et le bonheur » (Pierre Simon, *De la vie...*, *op. cit.*, p. 53).
[7] M. Foucault a décrit le processus d'extension de la juridiction médicale dans les termes suivants : « Au XXème siècle *la médecine a commencé à fonctionner hors de son champ traditionnel délimité par la demande du malade,*

Weill-Hallé pouvait se sentir particulièrement justifiée à écrire que « ces principes [définition de la santé de l'OMS], dont l'observance ne connaît pas de limitation, ne sont pas respectés lorsque les femmes se voient refuser des conseils de contraception exigés par leur état de santé ou leurs conditions de vie »[1]. Bref, bien que la demande contraceptive ne corresponde pas à « la prière de l'homme frappé par le mal »[2] qui fonde traditionnellement la relation du malade au médecin et place cette dernière sous le signe de la *guérison*, elle constitue néanmoins une sorte d' « appel de détresse » qui, s'il n'est pas pris en charge par le praticien selon le schème de la prévention, expose l'individu à des souffrances somatiques et psychiques susceptibles d'affecter le nouveau « bien de santé » que constitue désormais le « bien-être ». C'est en ce sens que, dans un article paru en 1960 dans *Gynécologie pratique,* M.-A. Lagroua Weill-Hallé pouvait publier des fac-similés de lettres de patientes réclamant une aide médicale en matière contraceptive et commenter : « Elles [les lettres] montrent à quel point leur *cas justifient un avis d'orthogénisme pour l'équilibre de leur santé mentale, elle-même facteur de l'équilibre du foyer* »[3]. Dès lors, face à ce type de situation, le médecin doit être en mesure d'offrir des solutions et, comme le déclarait R. Palmer en 1962 lors de la journée d'étude de la SFG, « quand une femme lui demande « Comment ? » [éviter une grossesse] » ne plus « répondre : « débrouillez-vous » ou « faites attention » »[4].

Pour les agents efficients du sous-pôle « somatique », le cadre pratique et cognitif de la prévention qui, en outre, ressortit à la « modernité » médicale de la période et est tendanciellement homologue aux positions qu'ils occupent dans l'univers à la fois médical et gynécologique, constitue le fondement sur lequel repose la justification du rôle du médecin – et singulièrement, du gynécologue – dans le domaine contraceptif. Celui-ci est d'abord vu comme un *conseiller* et un *informateur*. Aux yeux de ces praticiens, il existe ainsi une *obligation* de diffusion de connaissances et d'aide à apporter aux individus faisant partie de la définition de leur rôle professionnel. H. Michel-Wolfromm soulignait, avec Jacqueline Rey, le fait que « le gynécologue [était] obligé, bon gré, mal gré, et quelles que soient ses convictions de prendre parti dans le problème de la contraception »[5]. Pour sa part, A. Fribourg déclarait :

---

sa douleur, ses symptômes, son malaise, ce qui favorise l'intervention médicale et circonscrit son champ d'activité déterminé par un ensemble d'objets dénommés maladies et qui confèrent un statut médical à la demande. C'est ainsi que se définit le domaine propre de la médecine ». Et de poursuivre : « d'une manière générale, on peut affirmer que *la santé s'est transformée en un objet de l'intervention médicale*. Tout ce qui garantit la santé de l'individu, par exemple l'assainissement de l'eau, les conditions de vie ou le régime urbain est aujourd'hui un *champ d'intervention médicale qui, en conséquence, n'est plus uniquement lié aux maladies* » (Michel Foucault, « Crise de la médecine ou crise de l'antimédecine ? » in Michel Foucault, *Dits et écrits II 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001, p. 49, souligné par nous).

[1] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Projet d'expérimentation des méthodes de contraception et de leurs conséquences dans un service de l'assistance publique », *Gynécologie pratique*, 1957, p. 201.

[2] Georges Canguilhem, « Puissance et limites de la rationalité en médecine » in Georges Canguilhem, *Études d'histoire et de philosophie des sciences concernant les vivants et la vie*, Paris, Vrin, 1994, p. 399.

[3] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Observations préliminaires sur 218 femmes ayant reçu des conseils médicaux d'orthogénisme technique et prophylaxie mentale », *Gynécologie pratique*, n°4, 1960, p. 313 (souligné par nous).

[4] Raoul Palmer, « Introduction », *Comptes rendus de la Société Française de Gynécologie*, numéro spécial « La régulation de la conception. Incidences médicales des diverses méthodes », 1962, p. 7.

[5] Hélène Michel-Wolfromm et Jacqueline Rey, « Psychologie et contraception » in SNESF, *La contraception. Risques, inconvénients et facteurs d'échecs des diverses méthodes*, Paris, Masson, 1963, p. 147.

« Le médecin doit dissiper les idées préconçues, rectifier les erreurs, et adapter à chacun avec une certaine souplesse le mode d'emploi d'une technique »[1] de contraception. De son côté, M.-A. Lagroua Weill-Hallé voyait dans le conseil et l'information contraceptive l'expression normale d'une vocation médicale à dimension inséparablement technique et morale : « En étant le conseiller et l'éducateur du couple à l'occasion de l'application des techniques contraceptives les plus savantes, le médecin répond plus que jamais à sa vocation qui ne peut dissocier son rôle technique de son rôle moral »[2]. Cela dit, la légitimité du médecin dans le domaine contraceptif ne peut être véritablement acquise que si, par ailleurs, il est démontré que la situation de conseil et d'information dans laquelle il s'implique suppose des *compétences médicales spécifiques* et identifiables en tant que telles. C'est la raison pour laquelle, à l'image de P. Simon, les agents efficients du sous-pôle « somatique » rappellent que le savoir et le savoir-faire du médecin sont particulièrement requis en la matière car ils mettent « à l'abri de hardiesses thérapeutiques »[3] incontrôlées et potentiellement dangereuses pour l'individu. Si la juridiction du médecin – et singulièrement celle du gynécologue – peut être fondée à propos de la contraception c'est, d'une part, parce que lui seul est apte à *diagnostiquer* certaines *contre-indications* temporaires ou définitives à la grossesse (aggravations d'états pathologiques déjà présents chez la future mère *e.g.* problèmes cardiaques, hypertension, formes graves de diabète ; troubles névrotiques ou psychotiques ; risques de malformation liés à l'hérédité génétique etc.) et qui, dans une logique préventive, impliquent de recourir à la contraception. En ce sens, J. Grasset soulignait que des contre-indications reposaient « sur des connaissances scientifiques solides qu'il [était] encore assez aisé de préciser et d'étudier »[4]. Et lorsque celles-ci ne sont pas strictement médicales et qu'elles renvoient à une variété de motifs liés à la situation économique ou sociale des individus, ou encore, à la simple volonté de maîtriser sa fécondité chez une femme ou un couple, le médecin – conformément à la définition positive de la santé comme « bien-être » physique, mental et social – endosse alors un « rôle à la fois médical et social »[5] de sorte que, comme le relevait encore l'obstétricien de la Pitié-Salpêtrière, il « était logique de penser qu'aux médecins en premier lieu devait être dévolue la tâche de rechercher les moyens pratiques actifs et sans danger, susceptibles de (...) rendre [la contraception] possible et efficace »[6]. D'autre part, si les praticiens peuvent disposer d'une prérogative à propos de la contraception c'est parce que, aux yeux des agents efficients du sous-pôle, ils sont spécifiquement compétents pour évaluer les *effets* physiques, mais aussi psychiques, des différentes méthodes existantes. Pour chaque technique, leurs connaissances scientifiques et leurs savoir-faire médicaux les disposent en effet à établir une estimation rigoureuse de son éventuelle nocivité et des risques qu'elle comporte pour l'organisme, de son efficacité, ou

[1] Arlette Fribourg, « Contraception et eupareunie » in SNESF, *La contraception…*, *op. cit.*, p. 204.
[2] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Introduction », *Gynécologie pratique*, 1966, p. 10.
[3] Pierre Simon, *Le contrôle des naissances...*, *op. cit.*, p. 193.
[4] Jacques Grasset, « Les contre-indications temporaires et définitives à la gestation » *Comptes rendus de la Société Française de Gynécologie*, numéro spécial « La régulation de la conception. Incidences médicales des diverses méthodes », 1962, p. 11.
[5] *Ibid.*, p. 24.
[6] *Ibid.*, p. 24.

encore, de sa commodité d'usage. L'étude spécifique des « risques, inconvénients, et facteurs d'échecs des diverses méthodes » tels que les qualifiait dans son intitulé le colloque organisé par la SNESF en 1963, procure en ce sens une justification supplémentaire à la constitution et à l'appropriation spécifiquement médicale de la question contraceptive. Dans ces conditions, comme le déclarait R. Palmer, nulle obligation de recourir à des arguments sociaux, démographiques, moraux, politiques, théologiques etc. pour légitimer l'investissement du médecin ou du gynécologue : « nous avons suffisamment à faire avec les risques médicaux, les inconvénients pratiques et psychologiques et les causes d'échec de chaque méthode »[1].

- **Agir en expert (2)**

Nous l'avons vu, chez la plupart des agents efficients du sous-pôle « somatique », la prise de position au profit de la cause contraceptive a pour condition structurale de possibilité les transformations qui affectent la spécialisation gynécologique depuis la fin des années 40 et certaines propriétés inscrites dans la position et la trajectoire de ces derniers au sein de l'univers médical et gynécologique. Sous ce rapport, cet investissement peut être interprété comme un instrument exemplaire de fixation et d'extension de la juridiction gynécologique. C'est la raison pour laquelle, à l'intérieur du sous-pôle en formation, la *logique d'appropriation* de la cause a revêtu l'aspect d'une requalification de la contraception en objet médical annexé au domaine du médecin et, plus spécifiquement encore, à celui du gynécologue. Ce cadre et ces enjeux orientent logiquement les modalités particulières d'intervention de cette classe d'agents dans l'espace de la cause. Ainsi, à l'image des psychiatres du sous-pôle « psychique », leur contribution se traduit principalement par la *fourniture de ressources en expertise*. Détenteurs de savoirs et de savoir-faire médicaux spécifiques, ceux-ci sont mis en œuvre au sein d'*activités de production de connaissances* propres à l'espace de la cause. L'autorité scientifique communément reconnue aux compétences professionnelles déployées à cette occasion, permet alors à ces agents d'apporter une contribution déterminante à la construction du crédit de la cause dans l'espace public en « intervenant là où les non-spécialistes sont dépourvus de légitimité et de certaines ressources cognitives indispensables à l'argumentation »[2]. En ce sens, J. Grasset notait : « C'est en précisant comme nous l'avons fait aujourd'hui la nécessité médicale absolue de notre action que nous obtiendrons le mieux une levée suffisante des impératifs [par quoi il entendait la loi de 1920 et les positions de l'Église catholique] qui nous brisent encore »[3]. Cela dit, le service de légitimation par l'expertise que les agents du sous-pôle rendent à la cause contraceptive fonctionne aussi, dans le même temps et de façon inséparable,

[1] Raoul Palmer « Introduction par le Docteur Raoul Palmer. Rapporteur général » in *Discussions et communications présentées au cours du colloque sur la contraception organisée par la Société nationale pour l'étude de la stérilité et de la fécondité les 10 et 11 novembre 1963 à la nouvelle faculté de médecine de Paris*, supplément à *Comptes rendus de la Société Française de Gynécologie*, 1963, p. 7.
[2] Florent Champy et Liora Israël, « Professions et engagement public », *op. cit.* p. 9.
[3] Jacques Grasset, « Les contrindications temporaires et définitives de la gestation », *Comptes rendus de la Société Française de Gynécologie*, numéro spécial « La régulation de la conception. Incidences médicales des diverses méthodes », 1962, p. 24.

comme un service de légitimation rendu à l'extension et à la spécification du mandat du gynécologue : en effet, l'espace de la cause contraceptive constitue un site privilégié pour l'élaboration d'une compétence médicale dans le domaine de la contraception, ce qui permet d'en démontrer la consistance et la validité au sein du segment gynécologique et dans l'univers médical d'où elle était jusqu'ici exclue. C'est pourquoi les investissements et les interventions des agents efficients convergent principalement dans le CM, espace rattaché au MFPF mais dotée d'une certaine autonomie fonctionnelle et qui, en cherchant à coordonner et à encadrer l'action spécifiquement médicale des praticiens favorables à la contraception, contribue centralement à la structuration du sous-pôle « somatique » au sein de l'espace de la cause. Pour autant, ils ne s'y limitent pas. D'abord, plusieurs agents efficients appartiennent aussi au CA du MFPF (14 sur 21). Ensuite, certains d'entre eux opèrent *simultanément* des interventions au profit de la cause contraceptive dans des *sites autonomes* par rapport à l'espace de la cause. Au final, comme nous allons le voir, du point de vue des agents efficients du sous-pôle « somatique », l'intervention en faveur de la cause contraceptive peut prendre deux modalités : 1) d'un côté, les *tâches de formation* visant à diffuser des connaissances médicales auprès d'individus investis dans l'espace et au-delà ; 2) de l'autre, les *tâches d'élaboration de connaissances médicales* à propos des techniques contraceptives et de leurs effets. Si les agents les plus centraux (voir tableau 2.1) du groupe des agents efficients cumulent ces deux aspects, on constate cependant une certaine division du travail qui reproduit en partie des distinctions entre agents du point de vue de leurs propriétés médicales. En effet, de façon assez prévisible, ce sont les agents qui possèdent les titres médicaux les plus prestigieux (AIHP, ancien chef de clinique, agrégé etc.) qui tendent plutôt à s'investir dans les taches d'élaboration tandis que les autres sont davantage voués aux tâches de formation.

Tableau 2.1 Scores de positionnement pour les agent-e-s efficients du sous-pôle « somatique »

Pour chaque agent-e efficient-e du sous-pôle « somatique », le score de positionnement est calculé à partir du nombre de positions dans les événements que nous avons définis pour les identifier (voir encadré 2.7). Fort logiquement, avec un score de 11 M.-A. Lagroua Weill-Hallé est en tête du classement devant J. Dalsace et J. Kahn-Nathan.

score total		CM			MFPF						Espace Gynéco Médical				
		bureau CM	resp. commission	art. bull CM	CA	art. revue MFPF	colloque Royaumont 63	colloque avortement 1966	formation (hors médecins)	livres MFPF	journée SFG 62	colloque sté stérilité/fertilité	gynéco pratique 55	gynéco pratique 66	revue de médecine 1963
11	Lagroua Weill-Hallé	■		■	■	■	■		■	■		■	■	■	■
10	Dalsace				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
9	Kahn-Nathan			■	■	■	■	■	■		■	■		■	
8	Simon	■		■	■	■	■	■		■	■				
8	Fabre	■			■	■	■	■		■	■	■			
7	Michel-Wolfromm		■		■	■	■				■	■			■
6	Verdoux	■		■	■	■			■					■	
6	Thiéblot		■		■		■				■	■			■
6	Palmer			■	■		■				■	■			■
5	Winaver	■			■	■	■		■						
4	Pecker						■				■	■			■
4	Goldet	■		■	■	■									
4	Fribourg	■					■	■				■			
3	Képès		■						■						
3	Cohen	■			■	■									
3	Boutet de Monvel	■				■		■							
3	Bergerot-Blondel	■			■	■									
2	Desusclade	■			■										
2	de Brux	■	■												
1	Grasset										■				

Au cours des années 60, un nombre important d'agents efficients du sous-pôle a appartenu au bureau du CM. Ils sont 9 sur 21 si l'on sélectionne ceux dont le nom apparaît au moins deux années dans cet organe pour la période 1961-1965. Leur nombre atteint 14 – soit environ 66 % du total – dès lors que l'on comptabilise ceux qui y figurent au moins une année durant la période 1961-1967. La présence dans le bureau peut d'abord être considérée comme un indicateur de participation aux tâches de formation des médecins sous le rapport de leur *organisation*. En effet, comme l'indiquait D. Winaver en 1963 à Royaumont, cette instance a pour fonction de « tenir à jour un fichier représentant les spécialités de chaque médecin, leur activité au sein du MFPF, leur répartition géographique pour toute la France, de [répondre] également aux lettres des médecins posant des problèmes particuliers » et, par ailleurs, de mettre en œuvre « l'activité la plus récente, mais non la moindre du [CM] : l'enseignement des médecins contracepteurs »[1]. On observe alors parmi les individus les plus investis dans le bureau du CM *i.e.* les 9 figurant au moins deux années dans l'intervalle 1961-1965, certains des agents efficients du sous-pôle les plus centraux tels M.-A. Lagroua Weill-Hallé, C. Verdoux ou P. Simon. Mais, dans le même temps, on relève qu'une part importante d'entre eux se recrutent plutôt chez les agents efficients qui tendent à cumuler un nombre moins élevé de positions dans le sous-pôle « somatique » (hors appartenance au CM) – en particulier, en relation avec les tâches d'élaboration d'une expertise médicale. Ces derniers correspondent également aux praticiens qui présentent une plus faible proportion de titres caractéristiques de l'excellence médicale : Y Bergerot-Blondel, trésorière du bureau dans les années 60, n'est par exemple ni AIHP, ni AEHP, ou encore, ancienne chef de clinique, assistante, agrégée, quoiqu'elle dispose par ailleurs du titre de docteur en pharmacie ; pas plus, du reste, que G. Desusclade (gynécologue et endocrinologue), M. Franco (médecin ne faisait état d'aucune spécialisation mais titulaire d'un diplôme de puériculture) ou encore D. Winaver (gynécologue). Quant aux autres, à l'exception de C. Verdoux (AIHP) et de P. Simon (AEHP et ancien assistant) qui occupent significativement les positions les plus importantes dans le bureau du CM (secrétaire générale pour la première et, pour le second, président à compter 1965), ils possèdent au mieux le titre d'AEHP. Cela dit, l'intervention dans le CM ne se limite pas à la coordination de la formation. Une partie des agents efficients du sous-pôle (membres du bureau du CM ou non) intervient directement en tant que *formateur* dans des séances ou des stages régulièrement organisés par ce dernier à partir de la fin de l'année 1962 (nous aborderons cet aspect de façon plus approfondie dans le chapitre 3). Pour autant, les tâches de formation assurées par ces derniers ne se limitent pas aux médecins. Une partie d'entre eux participent également à des cycles de conférences proposés par le MFPF aux hôtesses d'accueil ou à différents groupes professionnels telles les assistantes sociales ou les conseillères conjugales. En ces différentes occasions, on relève la présence récurrente de J. Dalsace, J. Kahn-Nathan, S. Képès, P. Simon, M.-A. Lagroua Weill-Hallé, C. Verdoux, ou encore, D. Winaver. Enfin, à mesure

[1] Diane Winaver, « Le Collège médical du Mouvement Français pour le Planning Familial » in MFPF, *Trois journées…*, *op. cit.*, p. 90.

que la légitimité de la cause contraceptive s'accroît dans l'univers médical et gynécologique, certains agents efficients du sous-pôle interviennent à titre plus ou moins officieux dans des services hospitaliers ou dans des centres de santé, lesquels, en leur octroyant la possibilité d'ouvrir des consultations pour diffuser les méthodes de contraception, fonctionnent aussi, entre autres choses, comme des *sites complémentaires* de formation pour les médecins. Ainsi, la chaire de clinique gynécologique de l'hôpital Broca, dont on a déjà évoqué le rôle central pour la structuration du sous-pôle, semble avoir accueilli M.-A. Lagroua Weill-Hallé en 1962-1963[1], ce qui est à mettre en relation avec le fait que, d'après une lettre écrite par la jeune gynécologue à la même période, R. Palmer avait de façon concomitante été « intéressé d'organiser lui-même l'enseignement des médecins et des étudiants à la clinique gynécologique de l'hôpital Broca »[2]. En ce sens, si l'on en croit le compte-rendu au sujet des activités du MFPF fait à l'occasion d'une réunion du MFPF en 1963, ce service organisera en 1962 des conférences sur la contraception avec J. Grasset et J. Kahn-Nathan[3]. De son côté, à partir de 1964, P. Simon assurera une consultation dans le domaine de la contraception à l'hôpital Boucicaut dans le service du Professeur Maurice Robey, tandis que, à la même période, J. Kahn-Nathan effectuera des vacations à l'hôpital Necker dans celui du gynécologue Albert Netter et participera en 1962 à la mise en place du « centre d'orthogénie » de la MGEN[4] avec R. Boutet de Monvel (voit *infra*). De façon identique, C. Verdoux cumulera intervention à la MGEN et, à partir de la deuxième moitié des années 60, consultation à l'hôpital Beaujon dans le service du Professeur Jean Thoyer-Rozat. Enfin, après son départ de l'hôpital Broca, J. Dalsace s'investira successivement dans le service du Professeur Maurice Mayer (1901-1964) à l'hôpital Saint-Antoine, puis chez J. Grasset à la Pitié-Salpêtrière en assurant dans chaque cas une consultation de gynécologie et de contraception. Pour finir, soulignons que ces tâches de formation hors CM

[1] Cette information, qui nécessiterait toutefois d'être confirmée à l'aide d'autres sources, ressort de la consultation pour les années mentionnées de l'organigramme de la chaire de clinique gynécologique de l'hôpital Broca tel qu'il figure dans le *Guide Rosenwald*.

[2] Lettre Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Conrad Van Emde Boas datée du 7 mars 1962, BMD, Fonds Valabrègue, 1 AS 54. Dans le même courrier, M.-A. Lagroua Weill-Hallé soulignait le fait que – à cette date, tout au moins – un service hospitalier, en l'occurrence la clinique gynécologique de Broca, ne pouvait constituer qu'un site *complémentaire* et *officieux* de formation pour les médecins dans la mesure où celui-ci « dépend du Conseil de la Faculté, et [que] le P[lanning].F[amilial] n'y a pas le vent « en poupe » en ce moment (Ordre National des Médecins, et Conseils de la Faculté, cheminent très près l'un de l'autre». Dès lors, ajoutait-elle, « il serait très imprudent d'offrir le monopole de l'enseignement du P[lanning].F[amilial] aux médecins et aux étudiants de la clinique gynécologique », surtout que, comme elle s'en avisait auprès de son correspondant, « ni le Dr Palmer, ni le Dr Dalsace ne sont chef de service, et leur activité hospitalière actuelle dépend uniquement de la bonne volonté du Professeur Funck-Brentano, dont la santé est précaire ». Dans ces conditions, elle estimait « sage (...) de favoriser de toutes les manières le succès de Palmer à la clinique gynécologique (...), mais de conserver – et je pense exprimer là le désir de la plupart des médecins du C.M que je connais bien – une totale indépendance à notre travail et en particulier à l'enseignement et « training », par les soins de nos propres cliniques ».

[3] Catherine Valabrègue, « France » in *Proceedings. Third conference of the region for Europe Near East and Africa of the International Planned Parenthood Federation, june 5-8 1962, Warsaw, Poland*, Amsterdam, Excerpta medica foundation, 1963, p. 59.

[4] Évoquant en entretien son expérience au « centre d'orthogénie » de la MGEN, J. Kahn-Nathan montre clairement comment, par exemple, ce dernier a pu fonctionner dans le même temps comme un espace de formation pour les médecins : « Quand moi j'ai été par des demandes de médecins qui voulaient faire des stages pour apprendre à mettre des stérilets et après, des diaphragmes d'abord et des stérilets ensuite, j'ai pris à chaque de mes consultations [à la MGEN], j'ai pris un stagiaire et je n'ai jamais eu de refus des enseignantes » (entretien avec Jacqueline Kahn-Nathan).

dans le cadre de consultations au sein de l'espace hospitalier parisien avec ce que ce raccordement implique en termes d'appropriation de capital symbolique pour les agents efficients qui le réalisent, renforcent les chances pour les personnes concernées de contribuer aux tâches d'élaboration de connaissances. En ce sens, elles sont tendanciellement assurées par ceux des médecins qui, parmi les agents efficients du sous-pôle, disposent des titres d'excellence médicale les plus importants (*e.g.* AIHP pour C. Verdoux, AIHP et chef de clinique pour J. Kahn-Nathan, AEHP et ancien assistant pour P. Simon, AHEP pour R. Boutet de Monvel) et, dans certains cas, possèdent *déjà* – selon des modalités variables – des positions durables dans l'univers hospitalo-universitaire parisien (J. Dalsace, J. Grasset, H. Michel-Wolfromm, R. Palmer).

À côté de la formation, les tâches d'élaboration de connaissances médicales sont l'autre modalité d'intervention des agents efficients du sous-pôle « somatique ». Nous les aborderons en détail dans le chapitre 3. Notons simplement pour le moment que celles-ci peuvent prendre plusieurs formes. D'abord dans le CM à l'intérieur de commissions spécialisée. Ensuite, hors du cadre étroit du CM, dans les colloques organisés par le MFPF (Cerisy en 1961 ; Royaumont en 1963 ; colloque sur l'avortement en 1966). En outre, nous l'avons déjà indiqué, certaines rencontres parmi les plus centrales pour la production de connaissances sur la contraception, se sont tenues dans des unités organisationnelles appartenant au préalable à l'univers gynécologique (journée d'étude de la SFG en 1962 ; colloque de la SNESF en 1963) à la faveur de la multipositionnalité d'une partie des agents efficients du sous-pôle. Enfin, en troisième lieu, l'élaboration de connaissances sur la contraception passe, d'une part, par la publication d'articles dans la revue du MFPF, dans le bulletin du CM, mais aussi dans des revues de médecine (en particulier les numéros spéciaux de *Gynécologie pratique* de 1956 et 1966 et le numéro spécial de *La revue de médecine* de 1963) et, d'autre part, par la rédaction d'ouvrages. Sous ce rapport, l'agent efficient le plus central est incontestablement M.-A. Lagroua Weill-Hallé qui cumule livres (7 au total sur la période 1958-1967) et articles dans tous les supports retenus. S'il ne compte qu'un seul ouvrage co-écrit avec R. Palmer[1] sur ce sujet, J. Dalsace présente un profil assez proche (parmi les journaux sélectionnés, un seul ne contient pas sa signature en plus du bulletin du CM). Autre contributeur important, P. Simon fait également paraître un livre en 1966[2] ; en revanche, il ne dispose d'aucune publication dans les journaux sélectionnés hors MFPF et bulletin du CM. À l'inverse, R. Palmer peut revendiquer l'ouvrage écrit avec J. Dalsace, une occurrence dans le bulletin du CM ainsi que dans une revue médicale sélectionnée. De son côté, H. Fabre est l'auteur d'un des premiers ouvrages écrits sur le sujet par un médecin au début des années 60[3] et est présent dans la revue du MFPF. Quoiqu'elle n'ait pas publié de livre sur ce thème dans la période considérée, J. Kahn-Nathan est quant à elle une importante productrice d'articles, présente dans toutes les types de supports écrits possibles retenus *i.e.* bulletin du CM, revue du MFPF et journaux de médecine. De la même façon, C.

[1] Jean Dalsace et Raoul Palmer, *La contraception…*, *op. cit.*
[2] Pierre Simon, *Contrôle des naissances. Histoire, philosophie,* morale, Paris, Payot, 1966, 304 p.
[3] Henri Fabre, *La maternité consciente*, *op. cit.*

Verdoux se caractérise par une inscription variée dans des journaux, même si, dans son cas, le contenu des articles ne constitue pas toujours une contribution directe à l'élaboration de connaissances. D'une façon plus générale, si on considère l'ensemble des tâches d'élaboration de connaissances telles que, de façon partielle, on peut tenter de les objectiver à partir de la participation à une série d'événements (voir tableau 2.1), il apparaît une nouvelle fois que les agents les plus investis dans ce types d'activités sont *tendanciellement* ceux qui, dans le groupe d'agents efficients, se caractérisent par les propriétés médicales les plus distinctives et bénéficient en partie de positions dans l'univers hospitalo-universitaire, ce qui les incline objectivement et subjectivement à s'approprier cette part du travail de mobilisation dotée d'un prestige élevé dans le groupe mobilisé. Ainsi, à côté de la notable exception H. Fabre, on retrouve logiquement J. Dalsace, J. Kahn-Nathan, M.-A. Lagroua Weill-Hallé, R. Palmer, P. Simon, H. Michel-Wolfromm, L. Thiéblot qui, dans le groupe d'agents efficients du sous-pôle, comptent parmi les plus dotés en titres hospitaliers et universitaires et en positionnements dans l'univers médical et gynécologique.

2.1.2 Une cause laïque

Faire apparaître un pôle « laïque » dans l'ECC se justifie par le fait que la « laïcité » est une catégorie mobilisée de façon répétée par nombre d'agents investis dans le groupe mobilisé au cours des années 60 pour signifier et interpréter certaines tensions ou conflits à la fois internes et externes. Cette perception renvoie à la présence et à l'action dans l'ECC d'un ensemble d'unités organisationnelles et d'individus traditionnellement associés au camp laïque. Si certains d'entre eux peuvent opérer de façon explicite une mise en équivalence entre cause contraceptive et laïcité en voyant dans la première une « cause laïque »[1], tous ne le font pas cependant aussi ouvertement, ou en tout cas, pas en public. Pour autant, tous les « laïcs » assumés ou identifiés par d'autres à l'intérieur de l'ECC, sont incontestablement issus de la « nébuleuse laïque »[2] ou de la « mouvance laïque »[3] telle que celle-ci apparaît en France à partir de la deuxième moitié du XIXème siècle. En effet, les unités organisationnelles de ce pôle sont directement liées aux luttes pour l'établissement de la République et pour la défense d'une école publique débarrassée de la tutelle de l'Église, ou alors ont capté et poursuivi cet héritage. Du reste, notons que si le sens attaché à la « laïcité » a pu subir des redéfinitions au fil du temps et que celle-ci n'a jamais été endossée de manière univoque à l'intérieur même de la « nébuleuse laïque », ces variations s'effectuent sur un fonds d'évidences partagées. Celles-ci donnent lieu à un véritable *style laïque* qui, encore au début des années 60, combine anticléricalisme,

[1] Voir : Yves G. et Louis Duvert, « Une cause laïque : le « Planning Familial », article paru dans *L'université syndicaliste* cité in Maurice Deixonne, « Où le Planning Familial fait parler de lui ? », *PF*, n°2, 1964, p. 18-20.
[2] Frédéric Sawicki, « Les socialistes » in Jean-Jacques Becker et Gilles Candar (dir.), *Histoire des gauches en France. Volume 2. XXème siècle : à l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2005, p. 41-44.
[3] Jacqueline Lalouette, « Anticléricalisme et laïcité » in Jean-Jacques Becker et Gilles Candar (dir.), *Histoire des gauches en France...*, *op. cit.*, p. 649-653.

valorisation des sciences, de la critique et de l'éducation, associés à une défense de la liberté et des droits de l'individu – toutes choses qui ont cristallisé au tournant du XXème siècle et qui ont été transformées en véritables schèmes pratiques et perceptifs. De ce point de vue, le style laïque à l'œuvre dans l'ECC correspond encore très largement à la caractérisation que, dans les années 30, l'historien Georges Weill pouvait donner de l'univers de croyances des partisans de la laïcité à la fin du XIXème siècle. Il le résumait en ces termes : « L'idéal positif qui unit les partisans de la société laïque est facile à indiquer. Ils croient à l'existence d'une morale naturelle, accessible à tous les hommes puisque tous sont doués de raison. Cette morale enseigne le respect de la personne humaine, de la nôtre aussi bien que des personnes étrangères. Elle enseigne le respect de la science, l'admiration pour les conquêtes accomplies par elle, l'espoir qu'elle en fera de plus grandes encore. Elle enseigne enfin l'amour de l'humanité, la confiance dans ses progrès, le désir d'y contribuer »[1]. Transposés à la question de la contraception, ces schèmes, par-delà des différences possibles entre unités organisationnelles et agents réputés laïques investis dans la cause contraceptive, permettent en conséquence l'unification *relative*, à la fois pratique et symbolique, de ce pôle.

Le pôle laïque peut être divisé en trois sous-pôles : 1) le sous-pôle « politique » ; 2) le sous-pôle « syndical et mutualiste » ; 3) le sous-pôle « associatif ». Ces divisions correspondent aux univers *principaux* d'appartenance (plus ou moins constitués comme tels) des différentes unités organisationnelles qui composent cette partie de l'ECC. Nous faisons l'hypothèse que c'est en rapportant chaque unité à son univers principal d'appartenance que l'on pourra expliquer son investissement dans la cause contraceptive. En effet, si le style laïque appliqué à la question contraceptive est commun à toutes les unités du pôle, celui ne rend en lui-même que partiellement compte des *conditions de possibilité* de cette prise de position, et cela parce que la laïcité constitue souvent un enjeu parmi d'autres dans la hiérarchie des causes et des buts propre à chaque unité (hiérarchie elle-même toujours révisable et révisée en fonction de contraintes diverses), de sorte que celle-ci n'est jamais mobilisée en permanence ni en toute occasion. Ainsi, pour chaque unité du pôle, la transposition du style laïque sur la question contraceptive se comprend sitôt que l'on examine, d'une part, certaines propriétés liées à sa structure et à sa trajectoire historique et, d'autre part, sa situation dans son univers principal d'appartenance au début des années 60. Comment les unités organisationnelles de ce pôle et les agents qui les représentent ont-ils été sélectionné ? Nous avons d'abord retenu un critère de précocité. Les traces de leur existence à l'intérieur de l'ECC devaient être antérieures à 1964. Ensuite, nous avons retenu les unités organisationnelles représentées en tant que telles dans le CA ou le Comité d'Honneur (CH) du MFPF. Nous avons complété cette liste en ajoutant les unités réputées appartenir au camp laïque dont l'investissement et l'importance sont évoquées dans les articles de la revue de l'unité attractrice. Dans la suite, nous aborderons successivement le sous-pôle « politique », le sous-pôle « syndical et mutualiste », le sous-pôle « associatif » en examinant à chaque fois les logiques d'investissement dans la cause contraceptive de la part

[1] Georges Weill, *Histoire de l'idée laïque en France au XIXème siècle*, Paris, Hachette Littératures, 2004, p. 398.

unités qui les composent, les opérateurs symboliques d'appropriation mis en œuvre, et les ressources apportées à l'ECC.

Convergence et concurrence dans la gauche non communiste

Nous avons montré au chapitre précédent que l'éphémère politisation de la cause contraceptive au début de l'année 1956 avait été provoquée par l'investissement de parlementaires de gauche dans le cadre du Front Républicain *via* une succession de propositions de loi déposées pour abroger tout ou partie de la loi du 31 juillet 1920. Le regain d'attention publique dont bénéficie la question au début des années 60 et le développement de la mobilisation avec l'ouverture du premier centre du MFPF à Grenoble, va susciter à nouveau l'intérêt de certaines formations de la gauche non communiste, et tout particulièrement celui de la SFIO et le Parti Socialiste Unifié (PSU). Si dans chaque cas, l'investissement dans l'ECC opère et se trouve explicitement justifié par le recours au schème laïque, nous montrerons que celui-ci se comprend également en rapport avec la concurrence vive et directe existant entre ces deux organisations et, de façon plus générale, avec leur situation respective dans l'univers partisan. De ce point de vue, les variantes que l'on relève entre elles sous le rapport de la transposition du schème laïque et les contributions apportées au groupe mobilisé, traduisent pour une part les contraintes qui s'exercent sur elles en raison de leur composition interne et de leur position.

1. Vouloir « encore figurer au nombre des précurseurs » : le cas de la SFIO

En 1964, 7 membres du Comité Directeur de la SFIO[1] figurent au CA ou au CH du MFPF (Georges Dardel, Albert Gazier, Jean Minjoz, Émile Muller, Jacques Piette, Christian Pineau, Ernest Schaffner). Entre 1960 et 1964, on peut identifier au moins 8 militants socialistes dans le CA du MFPF. Parmi eux, 4 vont occuper des positions dirigeantes : Cathy Berthault-Prevôtat (entrée en 1960) deviendra ainsi vice-présidente du MFPF en 1961 ; Maurice Deixonne (entré en 1961) fera office de secrétaire général à partir de 1964 après avoir été secrétaire général adjoint en 1962 ; le Dr Lachèze-Pasquet (entré en 1961) sera choisi pour le poste de secrétaire général adjoint en 1966 ; quant à J. Piette (entré en 1964), il obtiendra la charge de vice-président en 1967. À ces noms, il convient d'ajouter celui d'Anne-Marie Dourlen-Rollier, avocate et militante socialiste qui fait partie du CA du MFPF depuis sa création et qui occupera la fonction de secrétaire générale adjointe entre 1964 et 1966, et celui de Lucille Ferrandi. Autre indice de la forte présence socialiste dans cette unité attractrice de l'ECC, le CH du MFPF installé en 1964 compte au total 10 socialistes identifiés comme tels (soit 18,5 % de l'effectif total) – dont, nous l'avons déjà relevé, 6 en provenance du Comité Directeur[2].
Cet investissement collectivement concerté à partir du début des années 60 résulte d'un travail de mobilisation *intra-partisan* conduit par un groupe constitué autour de Maurice Deixonne

[1] Le Comité Directeur élu au Congrès de 1963 est composé de 50 membres.
[2] Les autres sont : Antoine Lacroix ; Jean Huet ; R. Dejean ; R. Regaudie.

(voir encadré 2.13) et qui, au sein de l'appareil socialiste, reçoit l'appui particulièrement actif de Christian Caillieret, secrétaire administratif de la SFIO entre 1950 et 1969. Ainsi, un « groupe d'étude des problèmes posés par le planning familial » est officiellement créé le 11 juillet 1962 après qu'une rencontre a été organisée avec le premier secrétaire Guy Mollet pour savoir si « les camarades ayant pris des responsabilités [dans le MFPF] (...) doivent continuer, (...) s'ils doivent intensifier ou ralentir cette action, s'ils peuvent compter sur un appui plus officiel du Parti »[1]. Il est composé de 26 membres. Parmi eux, ceux qui cumulent appartenance à cette entreprise et présence dans le CA du MFPF – souvent à des positions dirigeantes – peuvent être considérés comme les principaux *courtiers* qui mettent en relation l'ECC et l'unité organisationnelle SFIO. Ce double positionnement concerne en particulier C. Berthault-Prévôtat, M. Deixonne, A.-M. Dourlen-Rollier, le Dr Lachèze-Pasquet, J. Piette et L. Thiéblot (déjà présent dans le pôle médical).

Encadré 2.13 Maurice Deixonne : un parangon laïque

M. Deixonne est né le 8 juin 1904 à l'Ile Maurice. Orphelin de père à la naissance, il est pris en charge par ses grands-parents paternels à l'âge de cinq ans et est socialisé dans un milieu radical et franc-maçon. Boursier, il poursuit sa scolarité au lycée d'Angers. Après l'obtention du baccalauréat, il prépare le concours d'entrée à l'École Normale Supérieure qu'il intègre en 1925. Il est reçu à l'agrégation de philosophie en 1930.

Représentant du socialisme normalien de l'entre-deux-guerres[2], M. Deixonne milite au cours de ces années dans des groupes d'étudiants et figure parmi les fondateurs de la Fédération nationale des étudiants socialistes dont il devient le premier secrétaire général. Au début des années 30, il est avec quelques autres jeunes intellectuels (Georges Lefranc, Claude Lévi-Strauss, Robert Marjolin, Suzanne Boully, sa future épouse, etc.) à l'origine du courant « Révolution constructive » qui, à l'intérieur de la SFIO, prône une rénovation du socialisme, de sa morale et de ses pratiques militantes[3].

À partir de 1933, M. Deixonne enseigne dans le Cantal. Il occupe le poste de secrétaire de la fédération socialiste et préside le Comité antifasciste local. Pleinement engagé dans ce combat, ses activités lui valent une condamnation à deux mois de prison avec sursis suite à des échauffourées lors d'une réunion publique avec un représentant de la droite. Militant particulièrement dévoué, devenu proche de la tendance pivertiste au cours des années 30, il s'investit dans de nombreuses autres actions avec sa femme (syndicalisme, soutien aux réfugiés espagnols, éducation populaire, boulangerie coopérative, etc.).

Révoqué par Vichy, il devient à la Libération inspecteur d'académie puis proviseur au lycée d'Albi. Il endosse alors la charge de secrétaire de la fédération socialiste du Tarn et préside la Fédération des Œuvres Laïques du département. C'est à cette période que sa carrière politique se « nationalise » et lui permet d'accumuler des ressources nouvelles dans l'appareil socialiste. Durant la IVème République, il est élu député du Tarn à trois reprises. Il préside le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale (1956-1958) et devient membre du comité directeur de la SFIO (1956-1963). Incarnation idéal-typique de l'enseignant socialiste investi dans la « nébuleuse laïque », il se spécialise dans les questions liées à l'école et la défense de la laïcité ; comme député, il dépose alors de nombreuses propositions de loi en ce sens. Militant laïque de longue date et pédagogue au contact de la jeunesse par profession, il préside par ailleurs les Foyers Léo Lagrange au moment de leur création en 1950. En 1956-1957, il est également chargé par Guy Mollet, de négocier avec le Vatican à propos de la question laïque.

La trajectoire de M. Deixonne rencontre la revendication du libre contrôle de la fécondité dès la fin des années 30. Pour avoir critiqué dans un article l'aspect répressif du nouveau code de la famille en matière

[1] Lettre de Christian Caillieret à Maurice Deixonne datée du 18 juin 1962, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

[2] Jean-François Sirinelli, *Génération intellectuelle. Khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Paris, PUF, 1994, 720 p.

[3] Stéphane Clouet, *De la rénovation à l'utopie socialistes. Révolution constructive, un groupe d'intellectuels socialistes des années 30*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1991, 249 p.

d'avortement et de contrôle des naissances, il est condamné en 1939 à trois mois de prison avec sursis et 100 fr d'amende et fait d'objet d'une suspension sans traitement. On trouve une autre trace de son intérêt précoce par cette question au début des années 50. Se livrant à une critique en règle du MRP lors du Congrès d'Asnières de 1954, il déclare en mobilisant explicitement le schème laïque : « Allons-nous laisser les propagandistes – d'autant plus irresponsables que la plupart ont fait vœu de célibat – précipiter le pays dans une politique nataliste où ce que nous avons de plus chers au monde, nos enfants, sont appelés à naître sous le signe de la quantité (...) Je dis qu'il est temps de mettre un frein aux frénésies du lapinisme. Nos amis anglais ont mis en place l'institution du birth control. D'autres Etats sont allés plus loin. Pour ma part je déclare que je considérerais comme l'honneur de ma vie parlementaire d'être autorisé par le groupe, fut-ce à titre personnel, à déposer une loi dans ce sens »[1].

Du reste, ce groupe s'appuie sur différents secteurs de la SFIO qui, à des degrés variables, se sont déjà intéressés à la cause contraceptive : ainsi de la section santé publique du Comité National d'Étude représentée par son responsable « technicien » A. Folliard et deux de ses membres (C. Berthault-Prévôtat, le Dr Lachèze-Pasquet), de la Commission Nationale des Femmes (Janette Brutelle), et de la commission d'Action Familiale (Germaine Vauthier)[2]. Le secteur le plus fortement présent est néanmoins celui de la « jeunesse » : dans le groupe, on compte en effet plusieurs militants qui sont également des dirigeants de différentes organisations de jeunesse de la SFIO ou de mouvements affiliés, en particulier les Foyers Léo Lagrange créés par Pierre Mauroy[3] en 1950. Pour une part, on peut supposer que la forte implication de ces derniers dans cette entreprise est favorisée par la multipositionnalité en leur sein de M. Deixonne et de C. Caillieret : en 1960, le premier appartient en effet au bureau des Jeunesses Socialistes tandis que le second en est le trésorier national ; ce dernier est également membre du bureau des Étudiants Socialistes et trésorier des Foyers Léo Lagrange quand l'ancien député du Tarn les préside depuis leurs débuts[4].

Sur quelles logiques repose le travail de mobilisation intra-partisan mené par ce groupe ? Si, nous l'avons vu, la SFIO a pu ponctuellement prendre parti pour la cause contraceptive au moment de son apparition sur la scène parlementaire en 1956, le maintien de l'intérêt et l'investissement précoce de l'organisation dans l'ECC n'avaient cependant rien d'évident. En effet, depuis les années 50, ce parti connaît une phase de forte rétraction sur « le cœur de ses réseaux » et semble avoir renoncé « au prosélytisme dans une large partie de la société et du milieu associatif »[5]. Concurrencé par le PCF et subissant les effets négatifs d'une scission

[1] 46ème Congrès National d'Asnières du 1er au 4 juillet 1954.

[2] Lettre de Christian Caillieret à Guy Mollet datée du 2 juin 1962, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

[3] Sur les Foyers Léo Lagrange, voir : Sophie Léron, *La fédération nationale des clubs de loisirs Léo Lagrange : une organisation socialiste ?*, Maîtrise d'histoire, Paris 1, 1999, 175 p. Si P. Mauroy n'apparaît pas dans la liste des 26 membres conservée dans le Fonds Deixonne, selon toute vraisemblance, ce dernier appartient bien au groupe : il figure en effet dans la délégation qui rencontre Guy Mollet le 21 juin 1962. En outre, son nom est mentionné comme responsable d'un des sous-groupes de travail créé à cette occasion chargé de remettre un rapport sur la « démographie » à la « mi-octobre » de l'année 1962 (Lettre de Christian Caillieret et Maurice Deixonne datée du 12 juillet 1962, OURS, Fonds Deixonne, APO 74).

[4] Sur le rôle de M. Deixonne dans l'intérêt des Foyers Léo Lagrange pour la cause contraceptive, voir : Sophie Léron, *La fédération nationale des clubs de loisirs Léo Lagrange...*, *op. cit.*, p. 73-74.

[5] Gilles Morin, « Le parti socialiste SFIO et les associations 1944-1969 » in Claire Andrieu, Gilles Le Béguec, Danielle Tartakowsky (dir.), *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 361.

provoquée en 1958 par son positionnement sur l'Algérie, ses effectifs ont très fortement chuté depuis la Libération ; ses cadres sont vieillissants et ne se renouvellent guère[1]. Enfin, l'organisation se caractérise structurellement par un « degré de centralisation et de discipline limité, une absence de moyens efficaces de propagande, une forte autonomie laissée aux élus, une faible coordination avec les organisations et les réseaux composant le milieu socialiste »[2] affaiblissant *a priori* les chances de mise en œuvre d'une action concertée. Par conséquent, pour inciter les membres de la SFIO à s'investir dans l'ECC, les agents de la cause font d'abord valoir la nécessité de « ne pas perdre de temps (...) [pour] encore figurer au nombre des précurseurs »[3], en particulier par rapport à la concurrence inter-partisane à gauche. Par cette prise de position, le but est en effet de prendre pied dans une mobilisation au sujet de laquelle, d'après eux, « l'opinion est « très accrochée » » et que « les communistes ignorent faute de consignes de leurs chefs »[4]. Dans le même temps, vis-à-vis de la gauche non communiste, il importe de ne pas se faire distancer par des organisations prétendant également au magistère « progressiste », en particulier le PSU né de la scission des années 50 et dont C. Caillieret craint en 1962 qu'il ne soit « mieux représenté que nous [la SFIO] »[5] dans le MFPF. Cette logique de prise de position par évaluation des prises de position des concurrents directs et de leur présence effective dans l'ECC, n'est jamais aussi visible que lorsque, à la faveur d'une AG du MFPF au début des années 60, il est demandé aux responsables socialistes départementaux d'informer à titre confidentiel la direction nationale au sujet de « l'appartenance politique (ou tout au moins la « tendance politique » et l'attitude générale à notre égard) » des délégués locaux du MFPF et de la « dominante politique »[6] des sections qu'ils représentent. Cherchant à enrôler les édiles socialistes, ce sont par ailleurs les bénéfices en terme de fidélisation de clientèles électorales qui sont soulignés : pour des élus toujours à l'affût d'« idées neuves [qui] pourraient encore secouer l'apathie des électeurs », celle-ci est présentée comme « l'idée-force, celle qui fait recette », et partant, l'investissement éventuel de municipalités socialistes comme un moyen de s'attirer des « témoignages de gratitude »[7] de la part des administrés. Enfin, du point de vue du travail d'appropriation symbolique la cause par la SFIO, ce sont les schèmes liés à la laïcité – traditionnellement mobilisateurs dans l'univers socialiste – qui, à côté de la diffusion

[1] Voir notamment : Jacques Kergoat, *Histoire du parti socialiste*, Paris, La Découverte, 1997, p. 65-66 ; Alain Bergounioux et Gérard Grunberg, *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, Paris, Hachette Littératures, 2005, p. 191-214. À propos de la notabilisation de la SFIO sous la IVème République qui en est le corollaire, voir notamment : Noëlline Castagnez, « La notabilisation du PS-SFIO », *Vingtième siècle*, 4, 2007, p. 35-46.
[2] Frédéric Sawicki, « Les socialistes », *op. cit.*, p. 32.
[3] Maurice Deixonne, « Une idée encore neuve : le Planning Familial », sans date [tapuscrit d'un article adressé vraisemblablement aux maires SFIO et écrit autour de 1965], OURS, Fonds Deixonne, APO 74.
[4] Lettre-circulaire de Christian Caillieret et Maurice Pic du 30 mai 1962 adressée aux maires SFIO, OURS, Fonds Deixonne, APO 74. Dans une lettre à Guy Mollet, Christian Caillieret relevait dans le même sens : « Jeannette Vermeersch a pu à plusieurs reprises noircir une double page de « L'HUMA » sans prononcer un seul mot là-dessus [la question contraceptive] » (Lettre de Christian Caillieret à Guy Mollet datée du 12 juin 1962, OURS, Fonds Deixonne, APO 74).
[5] Lettre de Christian Caillieret à Guy Mollet datée du 12 juin 1962, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.
[6] Lettre de Christian Caillieret datée du 6 juin 1962, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.
[7] Maurice Deixonne, « Une idée encore neuve : le Planning Familial », sans date [tapuscrit d'un article adressé vraisemblablement aux maires SFIO et écrit vers 1965], OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

d'arguments élaborés spécifiquement dans le MFPF, sont transposés à la cause contraceptive dans un contexte où l'organisation se voit contrainte au repli sur le combat laïque pour conserver ses derniers soutiens et militants[1]. Comme le rappelle une lettre adressée « aux camarades maires » : « Les socialistes ne sauraient rester indifférents devant l'aspect humain de cette lutte émancipatrice, à laquelle les « Cléricaux » s'opposent plus ou moins ouvertement » ; de sorte que, par contraste, la cause contraceptive est « pour un socialiste (...) une étape de plus dans lutte « pour l'émancipation de la personne humaine de toutes les servitudes qui l'oppriment » »[2].

Fort de relais stratégiques dans l'appareil socialiste (*e.g.* le secrétaire administratif du parti), le groupe mobilisé va alors s'employer à utiliser autant que faire se peut les ressources *matérielles* et *militantes* propres à la SFIO pour la cause contraceptive et la construction de l'ECC. Tout d'abord, c'est son important *capital d'élus* qui va être sollicité. Par exemple, en avril 1961, pour la première fois depuis 1956, deux députés issus des rangs socialistes (R. Dejean et R. Regaudie) déposent une proposition de loi « tendant à réglementer la prophylaxie anticonceptionnelle ». Celle-ci a été préparée en amont par la section « santé publique » du Comité National d'Études[3] à laquelle participent des militants qui s'investissent au même moment dans le MFPF et font office de courtiers (C. Berthault-Prevôtat et le Dr Lachèze-Pasquet[4]). Cela dit, dans une période où l'institution municipale sert de base de repli et de survie à l'organisation socialiste[5], ce sont avant tout les *élus locaux* – capital premier de la SFIO à cette date – qui sont sollicités, spécialement les maires susceptibles de contrôler des ressources matérielles décisives pour le travail de mobilisation (locaux, argent, etc.). C'est la raison pour laquelle, à partir de janvier 1962, les édiles socialistes des communes de plus de mille habitants sont incités de façon répétée à se mettre « en rapport avec la Présidente de cette association [le MFPF] (...) pour [organiser] une conférence d'information d'abord, pour la création, ensuite, d'un centre de planning familial dans [l]a commune »[6]. De ce point de vue, l'ouverture en 1964 par la mairie socialiste de Mulhouse d'un centre de planning familial fait figure de véritable modèle. En ce sens, dans une lettre adressée à M. Deixonne, M.-A Lagroua Weill-Hallé soulignait la nécessité d'« exploiter habilement [ce] précédent » et confiait sa joie toute particulière devant une réalisation qui avait « pour origine la circulaire que le parti socialiste a

[1] Gilles Morin, « Le parti socialiste SFIO et les associations 1944-1969 », *op. cit.*, p. 362.
[2] Lettre-circulaire de Christian Caillieret et Maurice Pic adressée aux maires SFIO datée 30 mai 1962, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.
[3] Voir : *Bulletin intérieur du Parti Socialiste SFIO*, n°120, mars 1961 ; lettre de Christian Caillieret à Guy Mollet datée du 12 juin 1962, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.
[4] Avocate investie de longue date dans le MFPF, on peut également supposer que A.-M. Dourlen-Rollier a joué un rôle important dans l'élaboration de cette proposition : en effet, dans le cadre du « groupe d'étude des problèmes posés par le Planning Familial », elle co-signe avec R. Dejean et le Dr Lachèze-Pasquet un rapport sur l'« aspect juridique » de la question qui s'attache notamment à présenter la proposition de loi socialiste de 1961.
[5] Rémi Lefebvre, *Le socialisme saisi par l'institution municipale des années 1880 aux années 1980. Jeux d'échelle*, Thèse de science politique, Lille 2, 2001, 734 p.
[6] Lettre-circulaire de Christian Caillieret et Maurice Pic adressée aux maires SFIO datée 16 janvier 1962, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

fait parvenir aux Maires (...) – circulaire dont vous êtes responsable et qui s'inscrit si bien dans la ligne de ce que nous préconisons »[1].

Pour autant, cette entreprise intra-partisane n'entend pas exploiter uniquement le réseau mayoral et les ressources que celui-ci peut procurer. C'est plus généralement le *capital de militants* de la SFIO qui est convoité, notamment dans les bastions traditionnels du parti : en 1963, C. Caillieret demande par exemple à Léon Fatous, secrétaire général de la SFIO dans le Pas-de-Calais « d'accentuer les efforts des camarades du P[as]. D[e]. C[alais]. en faveur du « Mouvement français pour le planning familial » »[2]. De la même façon, mis au courant de la création d'une section du MFPF dans les Pyrénées-Orientales, le secrétaire administratif s'adresse immédiatement à un responsable socialiste local pour encourager « les militants du Parti à s'engager nombreux dans cette action, en particulier ceux de la section de Perpignan »[3]. En outre, signe que ce groupe mobilisé entend contrôler la présence socialiste dans l'ECC, ses agents n'hésitent pas à installer de façon délibérée certains militants dans des positions de représentants locaux ou nationaux du MFPF et à en écarter d'autres jugés moins expérimentés ou disponibles ; c'est en ce sens que C. Caillieret écrit par exemple à M. Deixonne pour lui indiquer qu'A.-M. Dourlen-Rollier l'a sollicité afin de « suggérer à Léon Fatous et à Janine Daulle de ne pas se représenter au Conseil d'administration pour laisser la place à Jacques Piette et Charles Baur, maire SFIO de Villers-Cotterêts, et ancien membre du Bureau national des JS »[4] ; ou encore, qu'il indique à cette dernière être à sa disposition « pour (...) proposer quelqu'un de représentatif dans le Sud-Ouest, région de Bordeaux, et de l'Est (Strasbourg ou Mulhouse) »[5] pour figurer au CA du MFPF.

2. Une reconversion possible après la guerre d'Algérie pour le PSU

Nous l'avons vu, à l'intérieur de la SFIO, certains agents de la cause contraceptive redoutaient que le PSU soit plus présent que les socialistes dans l'ECC et le MFPF. Si, en l'état actuel de nos connaissances, nous ne disposons pas de sources suffisantes pour *comparer* avec précision l'importance quantitative de ces deux organisations dans le groupe mobilisé, nous pouvons néanmoins confirmer la présence de militants issus de cet autre parti de la gauche non communiste dès le début des années 60. Dans le CH du MFPF de 1964, on peut ainsi identifier au moins 4 membres du PSU : le Dr Robert Aron-Brunetière, dermatologue qui collabore à la revue du MFPF dès les années 50 ; Colette Audry, collaboratrice de la revue les *Temps*

[1] Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Maurice Deixonne datée du 19 mai 1964, OURS, Fonds Deixonne, APO 73.
[2] Lettre de Christian Caillieret à Léon Fatous datée du 27 décembre 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.
[3] Lettre de Christian Caillieret à Biscaye datée du 13 février 1964, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.
[4] Lettre de Christian Caillieret à Maurice Deixonne datée du 27 décembre 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 74. S'adressant à Janine Daulle (militante dans l'Yonne) pour qu'elle cède sa place au CA du MFPF à un autre socialiste, C. Caillieret justifiait cette décision en ces termes : « Vous comprendrez que cette lettre n'est dictée que par l'intérêt du Parti, qui mérite d'être largement et régulièrement présenté au sein du MFPF » (Lettre de Christian Caillieret à Janine Daulle datée du 27 décembre 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 74).
[5] Lettre de Christian Caillieret à Anne-Marie Dourlen-Rollier datée du 6 novembre 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

Modernes et qui sera également un relais essentiel de la cause dans le parti[1] ; Antoinette Cuminal[2] ; G. Martinet, un des fondateurs du PSU[3] et son secrétaire général adjoint une partie des années 60. Par ailleurs, pour la période 1960-1964, on repère dans le CA du MFPF au moins 5 membres du parti. Parmi eux figurent plusieurs agents efficients du pôle médical (H. Fabre, P. Simon, J. Cohen) dont certains occuperont des positions importantes dans l'unité attractrice de l'ECC : H. Fabre deviendra vice-président du MFPF en 1961, poste occupé à son tour par P. Simon en 1966, quoique à cette date ce dernier ait déjà quitté le PSU. Par ailleurs, parmi les courtiers positionnés de façon stratégique dans le PSU et le MFPF au moment de la formation de l'ECC, on compte Suzanne Masse, secrétaire générale honoraire de la Sauvegarde de l'Enfance, militante PSU, responsable du MFPF parisien et secrétaire générale adjointe du MFPF de 1962 à 1964.

À la différence de la SFIO, l'enquête n'a pas permis d'identifier un groupe *spécifiquement* mobilisé autour de la cause contraceptive à l'intérieur du parti. En revanche, espace de convergence pour différentes entreprises « dissidentes » de gauche constituées hors du PCF et de la SFIO depuis la fin des années 40[4], le PSU compte à sa création plusieurs dirigeants qui ont directement contribué à l'apparition publique de la cause contraceptive en 1955 et 1956, ce qui, pour partie, peut expliquer la prise de position en faveur de celle-ci adoptée lors du premier congrès de l'organisation en 1961. Ayant intégré une fraction du mouvement progressiste qui s'était déjà partiellement recomposée dans l'Union de la Gauche Socialiste (UGS) créée en 1957, le PSU compte dans son comité politique national (CPN) P. Dreyfus-Schmidt, ancien membre de l'UP et qui, nous l'avons vu, fut en 1956 le co-auteur de la première proposition de loi favorable à la cause contraceptive. Venus également de l'UGS – l'un par la filière de l'UP et l'autre à travers d'éphémères regroupements tels le CAGI ou le Mouvement uni pour une nouvelle gauche – G. Martinet et C. Bourdet, deux des fondateurs et directeurs de *France Observateur* au moment de la campagne de presse de l'automne 1955, appartiennent également au groupe dirigeant du PSU, le premier jouant tout particulièrement un « rôle essentiel dans le débat idéologique et l'orientation politique »[5] du parti. De la même façon, on retrouve dans le

[1] Voir : Séverine Liatard, *Colette Audry, 1906-1990. Engagements et identités d'une intellectuelle*, Rennes, PUR, 2011, 396 p.

[2] Elle apparaît au titre de présidente de la Fédération des Œuvres Laïques de la Drôme. Elle a d'abord été élue conseillère municipale SFIO de Valence. Elle est par la suite identifiée comme « PSU » dont l'enquête diligentée par la direction socialiste auprès des responsables locaux au sujet de la tendance politique des délégués du MFPF dans chaque département.

[3] On peut également noter la présence de Daniel Mayer. Membre du CH du MFPF au titre de la LDH (voir *infra*), il participe à la création du PSU. Il appartient de façon éphémère au premier groupe dirigeant du parti avant de se retirer.

[4] Sur la création du PSU et de ses différentes composantes, voir : Jean-François Kesler *De la gauche dissidente au nouveau parti socialiste. Les minorités qui ont rénové le PS*, Toulouse, Privat 1990, 471 p. ; Marc Heurgon, *Histoire du PSU. La fondation et la guerre d'Algérie (1958-1962)*, Paris, La Découverte, 1994, 444 p. ; Noëlline Castagnez, Laurent Jalabert, Marc Lazar, Gilles Morin, Jean-François Sirinelli (dir.), *Le Parti socialiste unifié. Histoire et postérité*, Rennes, PUR, 2013, 329 p. ; Bernard Ravenel, *Quand la gauche se réinventait. Le PSU histoire d'un parti visionnaire 1960-1989*, Paris, La Découverte, 2016, 379 p.

[5] Jean-François Kesler, *De la gauche dissidente au nouveau parti socialiste...*, *op. cit.*, p. 365.

CPN de 1961, C. Hernu et L. Hovnanian deux des radicaux mendésistes[1] ayant déposé une proposition de loi en 1956 favorable à la cause contraceptive.

Cela dit, d'une façon plus générale, on peut se demander si, en dépit de l'absence de mobilisation intra-partisane spécifique autour de la cause contraceptive dans le PSU, l'intérêt attesté de cette unité pour la question n'est pas aussi structurellement imputable à certaines de ses propriétés *morphologiques* et *positionnelles*. D'abord, comparé à la SFIO, le PSU est une formation relativement jeune[2] (plus de 55 % des militants sont âgés de moins de 40 ans) avec une proportion de femmes élevée pour l'époque et qui croît au fil des ans (on passe de 20 % de militantes en 1962 à 25,2 % en 1968[3]) ; les enseignants y sont fortement surreprésentés (23 % des effectifs) et le pourcentage des cadres moyens et supérieurs du privé et du public y est également important (17,6 %). Ainsi, on peut supposer qu'il existe une homologie (relative) entre la cause contraceptive en tant que cause *encore à faire* à caractère subversif, cherchant notamment à se légitimer par la science, et certaines caractéristiques de cette population (jeunesse, présence féminine, capital scolaire élevé, enseignants) renvoyant à un ensemble d'attentes et d'aspirations qui, tendanciellement, la disposent à investir des positions considérées comme hétérodoxes et « progressistes » dans l'univers politique. En outre, né de l'opposition à la guerre d'Algérie, le PSU a, dans un premier temps, confondu de façon presque exclusive son action avec ce combat. Toutefois, à mesure que la paix se rapprochait, la survie de l'organisation imposait de trouver de nouvelles causes à investir. C'est en ce sens que, par exemple, Édouard Depreux, secrétaire général du parti, se demandait dans un courrier adressé aux membres du CPN en avril 1962 : « Comment procéder à la nécessaire « reconversion » du Parti vers d'autres problèmes que l'Algérie et la lutte anti-O.A.S ? »[4]. La nécessité de « trouver rapidement [un] second souffle »[5] soulignée par un autre militant à la même période, va conduire l'organisation à renouveler son positionnement dans l'univers partisan. C'est dans ce contexte que la stratégie du « front socialiste » adoptée lors du premier congrès est réellement appliquée. Celle-ci entend, d'une part, dépasser la notion traditionnelle de parti par la recherche d'alliances avec les syndicats et des mouvements associatifs, et, d'autre part, s'appuyer sur les « couches nouvelles » de la société (*i.e.* « jeunes », techniciens, jeunes cadres, intellectuels, etc. ») pour définir un socialisme « moderne ». Dès lors, on comprend comment l'investissement dans l'ECC et la prise de position en faveur de la cause contraceptive ont pu se trouver favorisés par ce cadre d'action. Au moment où le conflit algérien prend fin, ils sont une illustration du travail de *reconversion* de l'organisation dans un ensemble de mobilisations liées à des secteurs et des groupes identifiés comme « nouveaux » censés lui permettre, dans la

[1] La Présence des ex-radicaux mendésistes dans le PSU s'explique par leur ralliement préalable au Parti Socialiste Autonome créé en 1958 par la minorité socialiste rejetant la politique de G. Mollet.

[2] Sauf indications contraires, tous les éléments morphologiques évoqués sont tirés d'une enquête interne sur les militants effectué en 1962 à partir des cartes prises en 1960. Voir : AN, Fonds PSU, 581 AP 29/86.

[3] Roland Cayrol et Yves Tavernier, « Sociologie des adhérents du parti socialiste unifié », *Revue française de science politique* 3, 1969, p. 703.

[4] Lettre de Édouard Depreux aux membres du CPN datée du 26 avril 1962, AN, Fonds PSU, 581 AP 29/84.

[5] Roland Florian, « Aux membres de la commission », sans date [rapport pour les membres du CPN vraisemblablement remis dans la première moitié de l'année 1962], AN, Fonds PSU 581 AP 29/80.

compétition inter-partisane à gauche, de conserver une position d'avant-garde héritée notamment de son investissement inaugural pour la paix en Algérie, et, dans le même temps, d'offrir à ses militants des raisons renouvelées de maintenir leur engagement.

Par ailleurs, comme la SFIO, le PSU transpose le schème laïque à la cause contraceptive pour se l'approprier. Ainsi, un article paru dans *Tribune socialiste* (journal officiel du PSU) en mai 1962 rappelle que, si le parti s'est prononcé en faveur de cette cause dès son premier congrès, c'était pour « répondre à une attente profondément laïque de ses militants »[1]. Dans ces conditions, la loi de 1920 est considérée « très exactement [comme] une loi antilaïque » à combattre comme telle. Le schème laïque se trouve cependant accommodé à certaines caractéristiques du PSU : en effet, cette formation comporte une minorité liée au catholicisme social, ce qui n'est pas sans créer de vives tensions dans l'organisation (notamment à la base) avec certaines autres composantes – principalement celles venues de la SFIO – porteuses d'un anticléricalisme plus traditionnel à gauche[2]. Par conséquent, c'est par référence aux équilibres internes du parti qu'il faut comprendre la mise en garde suivante : « parti laïque, respectueux et nourri de convictions personnelles diverses, le Parti Socialiste Unifié a le devoir de montrer l'exemple d'une véritable laïcité dans ce domaine [la cause contraceptive] » *i.e* en n'apparaissant pas « avant tout désireu[x] de lutter contre une idéologie romaine, pour ne pas la nommer » tant il importe « de servir tous les milieux, quels qu'ils soient » en respectant la liberté de chacun. En outre, alors que le SFIO s'en tient à d'épisodiques déclarations de principe sur ce point, le PSU insiste *systématiquement* sur la nécessité de ne pas dissocier cause contraceptive, laïcité et horizon révolutionnaire dont il se veut un des agents. Comme il est encore indiqué dans l'article de 1962, « l'intérêt de ce mouvement [MFPF] » pour le parti est « qu'il (...) oblige à concrétiser à propos d'une entreprise limitée, certes, nos options qui sont précisément laïques et révolutionnaires ». En ce sens, la cause contraceptive ne peut constituer « une fin en soi » et est « inséparable de la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des masses laborieuses »[3] et d'une transformation radicale de la société ; mieux, chaque militant PSU doit agir « au travers du planning familial en faveur de tout ce qui cristalliserait une prise de pouvoir des classes laborieuses » et faire en sorte que ce mouvement soit « autre chose qu'une simple officine de contraception ». De ce point de vue, pour le PSU, si, comme le relève par ailleurs C. Audry dans *Tribune socialiste*, la cause contraceptive concerne au premier chef l'émancipation des femmes, « cette conquête n'est pas l'affaire des seules femmes » et, en réalité, « intéresse la société toute entière »[4].

---

[1] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : « Socialisme et planification familiale », *Tribune socialiste*, n°100, 1962.

[2] Pour une analyse détaillée de cette question, voir : Jean-François Kesler, *De la gauche dissidente au nouveau parti socialiste...*, *op. cit.* Sur les catholiques dans les partis de gauche après 45, voir : Bruno Duriez, « Faire une autre gauche : des catholiques en politique » in Denis Pelletier et Jean-Louis Schlegel (dir.), *À la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2012, p.153-176.

[3] « Le « Planning » n'est pas une panacée mais un compromis valable », *Tribune socialiste*, n°218, 1964.

[4] Colette Audry, « Un secteur d'arriération », *Tribune socialiste*, n° 100, 1962.

Quelles ressources le PSU est-il alors en mesure de procurer à l'ECC et à la cause contraceptive ? À la différence de la SFIO, ce jeune parti à l'implantation modeste[1] ne peut compter sur un important capital d'élus locaux au début des années 60 : on relève ainsi dans le CA du MFPF, la présence d'un seul élu PSU en la personne de Georges Suant, maire d'Antony passé par la SFIO et conseiller général de la Seine. En fait, c'est le *capital de militants* de l'organisation qui, en premier lieu, va être mis à contribution. Nous l'avons vu, par sa prise de position sans équivoque pour la cause contraceptive, le parti invitait dès son premier congrès « [l]es militants à participer à l'instauration d'une véritable planification familiale »[2]. Si l'on se fie aux informations recueillies confidentiellement par C. Caillieret pour la SFIO[3], il apparaît que, en 1962, sur 19 départements renseignés dans lesquels une section du MFPF existe, 2 ont pour représentants locaux des membres du PSU. Si l'on tient compte cette fois de la « tendance » supposée des sections et de la trajectoire politique passée de certains représentants, l'affiliation au PSU serait attestée dans 5 cas. Au total, ce serait au moins 7 sections sur 19 (soit près de 37 % des cas documentés) qui seraient clairement investis par des militants du parti présents ou passés. Toutefois ceux-ci ne se contentent pas d'agir *dans* le MFPF. Utilisant les relais de la formation dans l'unité attractrice de l'ECC, ils peuvent également promouvoir la cause en organisant au nom du parti des réunions publiques sur le sujet, à l'image de cette section de Rueil-Malmaison s'adressant à S. Masse, alors secrétaire générale adjointe du MFPF et militante PSU, pour participer à un débat « après que Colette Audry s'[est] récusée » et a « conseillé de [s]'adresser à [elle] »[4]. En outre, en raison de la multipositionnalité de certains fondateurs du PSU dans l'univers journalistique et l'univers politique (C. Bourdet, G. Martinet), la cause contraceptive et l'ECC bénéficieront du *capital journalistique* contrôlées par ces derniers en recevant le soutien permanent d'un hebdomadaire comme *France-Observateur*[5], étroitement lié à l'organisation quoiqu'il n'en soit pas la publication officielle[6].

La « forteresse enseignante »[7] en première ligne

À côté du sous-pôle « politique », nous avons distingué un sous-pôle « syndical et mutualiste ». Celui-ci se réfère en réalité à deux institutions centrales de l'univers enseignant de la période : le Syndicat National des Instituteurs (SNI), d'une part, et la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), d'autre part, lesquelles entretiennent des liens forts d'interdépendance

[1] Pour un aperçu, voir : Tudi Kernalegenn, François Prigent, Gilles Richard, Jacqueline Sainclivier (dir.), *Le PSU vu d'en bas. Réseaux sociaux, mouvement politique, laboratoire d'idées (années 1950-années 1980)*, Rennes, PUR, 2009, 373 p.
[2] « Socialisme et planification familiale », *Tribune socialiste*, n°100, 1962.
[3] « Sections départementales », OURS, Fonds Deixonne, APO 74.
[4] Lettre de Jean Vallée à Suzanne Masse datée du 13 mai 1963, Fonds MFPF, D 07 10.
[5] Voir : Bibia Pavard, « Une « guerre de 20 ans » : les luttes du Planning familial dans *L'Express* et *Le Nouvel Observateur* (1955-1975) » in Christine Bard et Janine Mossuz-Lavau, *La Planning familial...*, *op. cit.*, p. 119-126.
[6] Sur les rapports entre le PSU et *France-Observateur* au début des années 60, voir : Marc Heurgon, *Histoire du PSU...*, *op. cit.*, p. 112-114.
[7] Véronique Aubert, Alain Bergounioux, Jean-Paul Martin, René Mouriaux, *La forteresse enseignante. La Fédération de l'Education Nationale*, Paris, Fayard, 1985, 364 p.

historique et fonctionnelle (la MGEN a été créée par le SNI). Leur investissement conjoint en faveur de la cause contraceptive s'inscrit dans une période d'intense mobilisation pour la « nébuleuse laïque » avec la création du Comité National d'Action Laïque (CNAL) et la protestation contre la loi Debré de 1959 sur le financement de l'école privée où les deux organisations sont au premier rang. Toutefois, sur le plan de contraception, leurs lignes d'action vont se révéler partiellement différentes : alors que le SNI, s'affiche volontiers avec les responsables du MFPF, la MGEN, de son côté, tout en coopérant et coordonnant étroitement leurs actions ensemble, entendra toutefois conserver, au moins formellement, une certaine autonomie à travers la consultation qu'elle ouvrira en ce domaine. À l'évidence, cela tient pour l'essentiel au fait que les intérêts, les objectifs et les biens dispensés par une mutuelle, laquelle œuvre d'abord sur le plan médical, sont différents de ceux d'un syndicat, quand bien même, les deux organisations seraient, comme c'est le cas ici, fortement imbriquées. Cela dit, dans chaque cas on constate que l'investissement de ces unités dans l'ECC résulte d'un travail de mobilisation interne opérées par quelques personnes qui rencontrent dans l'organisation des conditions et un contexte favorables. Après avoir rendu compte de l'intérêt du SNI pour la cause contraception, nous nous tournerons vers la MGEN.

1. Une affaire d'instituteurs et d'institutrices

L'investissement précoce du SNI dans l'ECC et la cause contraceptive se traduit par la présence dès le début des années 1960 de l'un de ses représentants dans le CA du MFPF à une position importante : en 1961, Jacques Charles entre en effet dans cette association au titre de membre du SNI et de « rédacteur de *L'École Libératrice* »[1], hebdomadaire publié par le syndicat depuis 1929 ; à la même date, il accède à la vice-présidence du mouvement. Né à Belfort en 1910, cet instituteur, poète et syndicaliste installé à Paris[2] fait figure de courtier principal entre l'ECC et l'organisation syndicale. Il signe ainsi plusieurs articles sur la cause contraceptive dans *L'École Libératrice*, dont un entretien avec M.-A. Lagroua Weill-Hallé qui paraît en novembre 1960[3]. Dans le même temps, il participe au premier colloque organisé par le MFPF à Cerisy en septembre 1961 et à celui de Royaumont en mai 1963. Par conséquent, l'intérêt manifesté par le SNI pour la question contraceptive semble pour partie le résultat d'un travail de mobilisation

[1] *BTIMFPF*, n°17, 1961.

[2] Dans l'état actuel de notre enquête, il n'a pas été possible d'obtenir plus d'informations sur ce syndicaliste. Une notice succincte lui est consacrée dans le *DBMOMS* qui mentionne au conditionnel son appartenance au MFPF et sa charge de vice-président. Sur ces deux points au moins, nous pouvons corriger et passer de la simple hypothèse à l'affirmation vérifiée et vérifiable. Par ailleurs, une brève notice figure dans un *Dictionnaire de la poésie contemporaine* édité en 1968 (Jean Rousselot, *Dictionnaire de la poésie contemporaine*, Paris, Larousse, 1968, 255 p.). On y trouve les renseignements suivants : « L'amour de la nature et la nostalgie de l'enfance s'expriment avec bonheur dans ses recueils : *Escales de lumières* (1947), *Dianes et matines* (1953), *Les armes du matin* (1955), *Les oiseaux tumultueux* (1959), *Le temps de l'homme* (1963), de forme classique. Instituteur public, il organise chaque année un cycle de récitals poétiques au cours desquels les poètes viennent dire leurs œuvrées devant un public de grandes élèves des écoles publiques de la région parisienne ».

[3] Jacques Charles, « Entretiens avec le Docteur Weill-Hallé », *L'École Libératrice*, n°11, 15 novembre 1960.

entrepris spécifiquement par ce dernier au sein de l'organisation. C'est ce qu'il rappelait clairement lors du colloque de Cerisy :

> « C'est le hasard qui a voulu, il y a moins d'un an, que la Commission des Livres de l'Éducation Nationale, me confie, aux fins d'examen, et par erreur l'œuvre ne relevant manifestement pas de la section littéraire – un livre intitulé *La grand peur d'aimer* [de M.-A. Lagroua Weill-Hallé, paru en 1960]. J'ai lu ce document, j'en ai été bouleversé et je l'ai dit. (...) Ma première pensée fut : il faut faire quelque chose. Et je songeai à *L'École Libératrice* organe de notre SNI, qui est une immense tribune non seulement par l'importance de son tirage (près de 240 000 exemplaires), mais surtout par la qualité de ses lecteurs. (...) J'allai donc trouver le rédacteur en chef de notre revue qui d'emblée approuva ma proposition. Il n'en consulta pas moins, pour la bonne règle les membres du Bureau National dont l'accord unanime n'en fut pas moins spontané. Et c'est ainsi que je pus rapporter, dans *L'École Libératrice*, un entretien avec l'auteur du livre Mme le Docteur Weill-Hallé, entretien dont elle-même a bien voulu rappeler ici qu'il entraîna l'adhésion au mouvement qu'elle a fondé d'un grand nombre de mes collègues »[1].

Si J. Charles travaille activement à la production de l'intérêt du SNI pour la cause contraceptive, cette entreprise trouve dans les propriétés de cette unité des conditions particulières de félicité. De ce point de vue, la mise en scène répétée de l'*unanimisme*[2] et de l'*évidence* supposée de cette prise de position dans le syndicat – au point que, à en croire J. Charles, officiellement mandaté par le groupe dirigeant pour représenter l'organisation dans l'ECC, il n'aurait reçu de sa part « aucune directive » mais un simple « On te fait confiance »[3] – n'est pas sans trouver des fondements structurels et conjoncturels *objectifs* dans celui-ci. D'abord, alors que le nombre d'instituteurs est en forte croissance (il passe d'un peu moins de 160 000 en 1952 à 230 800 en 1960-1961[4]), le SNI occupe en effet au cours des années 50 et 60 une position hégémonique dans cet univers et syndique plus de la moitié des effectifs[5]. Cette force numérique en expansion

---

[1] « Les instituteurs et le Planning Familial par Monsieur Jacques Charles délégué du Syndicat National des Instituteurs », texte dactylographié de l'intervention de Jacques Charles au colloque de Cerisy de1961, Fonds MFPF, D 07 07, « Cours conférences présentation 1962 – 1973 ». Ce texte a fait l'objet d'une publication légèrement modifiée dans : *L'École Libératrice*, n°16, 12 janvier 1962.

[2] Nous l'avons vu, J. Charles évoque par exemple « l'accord unanime [qui] n'en fut pas moins spontané » des membres du Bureau National (Jacques Charles, « Les instituteurs et le Planning Familial », *L'École Libératrice*, n°16, 12 janvier 1962). De la même façon, les réactions qui suivent le premier article paru sur ce thème dans *L'École Libératrice* suscite chez lui le commentaire suivant : « Fait remarquable : pas une note discordante » (*L'École Libératrice*, n°19, 27 janvier 1961).

[3] « Les instituteurs et le planning Familial par Monsieur Jacques Charles délégué du Syndicat National des Instituteurs », texte dactylographié de l'intervention de Jacques Charles au colloque de Cerisy de1961, Fonds MFPF, D 07 07.

[4] Antoine Prost, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome IV : l'école et la famille dans une société en mutation depuis 1930*, Paris, Perrin, 2004, p. 200.

[5] Les estimations varient d'une source à l'autre. Par exemple, A. Prost estime que le SNI réunit à la Libération entre 82 % et 85 % des instituteurs (voir : Antoine Prost, *Histoire générale de l'enseignement...*, *op. cit.*, p. 215). Réexaminant les résultats d'une étude classique effectuée par Ida Berger et Robert Benjamin dans les années 50 sur les instituteurs de la Seine qui parvenait à des chiffres assez proches (Ida Berger et Robert Benjamin, *L'univers des instituteurs. Une étude sociologique sur les instituteurs et institutrices de la Seine*, Paris, Minuit, 1964, 212 p.), Robert Hirsch a récemment établi que, à cette période, le SNI syndiquait plutôt autour de 55,2 % des instituteurs de ce département, soit environ 68,2 % de l'ensemble des instituteurs syndiqués en 1960 (Robert Hirsch, *Instituteurs et institutrices syndicalistes. Une pratique syndicale de masse dans la Seine de 1944 à 1967*, Paris, Syllepse, 2010, p. 93 et p. 95).

renvoie à l'existence d'un véritable « syndicalisme de corps »[1] marqué par un « fort sentiment unitaire »[2] reposant notamment sur l'inculcation d'une morale professionnelle partagée et un vaste réseau d'œuvres corporatives et laïques au principe de l'intégration symbolique et pratique du groupe[3]. Ensuite, le processus de féminisation du corps entamé dans les années 30 se poursuit dans l'après-guerre au point que les institutrices représentent environ 70 % de la profession en 1967, quoique cela ne se répercute guère du côté des responsables syndicaux encore très largement recrutés parmi les seuls instituteurs[4]. Enfin, au cours des années 50 et 60, le SNI – et plus généralement la FEN où ce dernier occupe également une position hégémonique – connaît une période d'intense mobilisation « bien au-delà des limites de l'action corporative »[5] à la faveur de la guerre d'Algérie et, surtout, de la défense de laïcité, puissant opérateur symbolique d'unification du groupe. Dans ce dernier cas, débutée à la Libération, la mobilisation atteint son apogée en 1960 avec le vaste rassemblement de Vincennes et la pétition du CNAL contre la loi Debré sur le financement public des écoles privées confessionnelles qui recueille près de onze millions de signatures[6]. Bref, on peut faire l'hypothèse que la croissance continue des effectifs du SNI, la féminisation de sa base, l'esprit de corps qui s'y cultive et qui facilite la mobilisation de ses membres, et surtout, son investissement particulièrement intense dans le combat laïque à cette date, sont autant de facteurs qui, plus que la référence éventuelle au combat de syndicalistes institutrices de l'entre-deux-guerres sur ces questions, telle Henriette Alquier qui n'est jamais évoquée[7], explique que cette unité ait pu voir dans la cause contraceptive un *nouvel espace d'intervention légitime* – spécifiquement adéquate à son expansion numérique et symbolique – dans une période où le syndicalisme enseignant semble avoir eu les moyens « de prétendre à une position éminente dans le mouvement social »[8].

Si, au moins jusqu'aux années 70, « la laïcité [a été] le concept unificateur des représentations dominantes au sein de l'espace syndical enseignant »[9], il n'est guère étonnant de voir les schèmes qui la soutiennent transposés à la question contraceptive. Cette opération n'est jamais aussi visible que dans l'entretien accordé par M.-A. Lagroua Weill-Hallé à J. Charles par lequel s'officialise l'investissement du syndicat dans la cause. Ainsi, de façon significative, les premières questions qui lui sont posées portent-elles d'emblée sur les positions de l'Église Catholique et son appartenance supposée à cette dernière – à quoi, se livrant à un habile travail

[1] Bertrand Geay, *Profession : instituteurs. Mémoire politique et action syndicale*, Paris, Le Seuil, 1999, p. 92.
[2] *Ibid.*, p. 90.
[3] Voir notamment : *ibid.* ; Bertrand Geay, *Le syndicalisme enseignant*, Paris, La Découverte, 2005, 122 p.
[4] R. Hirsch relève que, entre 1945 et 1967, la proportion de femmes figurant dans le conseil syndical du SNI de la Seine est de 21,6 % et de 19,5 % pour le bureau (Robert Hirsch, *Instituteurs et institutrices syndicalistes...*, *op. cit.*, p. 123). De façon plus générale, selon les calculs de Marie-France Galand, les femmes représentent dans les années 50 entre 1,1 % et 5% des secrétaires de sections départementales (chiffres cités in Laurent Frajerman, « L'engagement des enseignants (1918-1968). Figures et modalités », *Histoire de l'éducation*, 117, 2008, p. 83).
[5] Bertrand Geay, *Le syndicalisme enseignant*, *op. cit.*, p. 58.
[6] Pour une histoire détaillée de la mobilisation laïque et de celle en faveur de la paix en Algérie dans les syndicats enseignants regroupés dans la FEN, voir : Guy Brucy, *Histoire de la FEN*, Paris, Belin, 2003, 635 p.
[7] Militante de la CGT-U, auteure d'une brochure intitulée *La maternité, fonction sociale* dans laquelle elle prend position en faveur du libre contrôle de la fécondité, elle sera jugée en 1927 en compagnie de Marie Guillot pour propagande anticonceptionnelle. Acquittées, leur procès aura un grand retentissement.
[8] Bertrand Geay, *Le syndicalisme enseignant*, *op. cit.*, p. 66.
[9] *Ibid.*, p. 25.

d'enrôlement du lectorat de *L'École Libératrice* par une mise en conformité avec les attentes les plus durablement constituées du groupe, la primo-entrepreneure de cause répond de façon quelque peu inattendue qu'elle est désormais « libre-penseur ». Et lorsque, de manière tacitement approbatrice, J. Charles croit pouvoir constater que « l'Église fut et demeure votre principal adversaire », M.-A. Lagroua Weill-Hallé ne le détrompe pas qui, comme nous l'avons déjà rapporté au chapitre précédent, tranche : « Mon adversaire est l'obscurantisme. Et la politique vaticane ne va jamais dans le sens de l'émancipation intellectuelle des masses »[1]. Avec la convocation de l'argument laïque, c'est tout l'univers des justifications concernant le sacerdoce supposé de l'instituteur en promoteur et défenseur des droits individuels, de la République, du libre exercice de la raison et concurrent direct du curé pour l'encadrement de la jeunesse, constitué à la fin du XIXème siècle et que le SNI s'est approprié de longue date[2], qui se trouve rabattu sur la cause contraceptive et légitime l'intérêt du syndicat pour cette dernière. En premier lieu, celle-ci rencontrerait ainsi les préoccupations immédiates de l'instituteur parce qu'elle favoriserait le « bonheur de l'enfant » par un accroissement « de la sérénité du foyer », ce qui ne peut laisser indiffèrent ce dernier qui « est d'abord un homme qui aime les enfants »[3]. En second lieu, la cause contraceptive s'inscrirait directement dans la mission éducatrice et émancipatrice de l'instituteur : c'est en effet « une œuvre de progrès social et d'émancipation humaine »[4], parce qu'elle ferait, d'une part, de « la femme un être humain à part entière » soustrait à « l'asservissement sexuel (...) incompatible avec la dignité humaine » et qui doit pouvoir jouir « des mêmes droits à la plénitude de [son] accomplissement » que l'homme ; et, d'autre part, parce que la contraception ne serait pas dissociable d'une éthique de la *maîtrise de soi* et de la *responsabilité individuelle* censée « étendre le domaine de l'homme » par une extension concomitante du « domaine de la liberté » à laquelle les « éducateurs », par définition, sont attachés, qui veulent obtenir « pour l'homme, le plus de bonheur possible et le plus tôt possible » au moyen de l'instruction, contrairement à d'autres – comprendre ici l'Église Catholique – pour qui « mon royaume n'est pas de ce siècle »[5].

Par conséquent si, pour toutes ces raisons, le SNI entend dès 1960 « assur[er] de son appui sans réticence » les premiers agents de la cause contraceptive, cela se traduit essentiellement par la mobilisation et la mise à disposition de son important *capital de militants*[6] lié à sa position hégémonique chez les instituteurs, lequel a en outre l'avantage d'être distribué de façon homogène sur l'ensemble de l'espace géographique français. Dès 1961, J. Charles battait en ce

---

[1] *L'École Libératrice*, n°11, 15 novembre 1960.

[2] Voir notamment : André Bianconi, *L'idéologie du syndicat national des instituteurs de 1920 à 1939,* Toulouse, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1985, 256 p. ; Jacques Ozouf et Mona Ozouf, *La république des instituteurs*, Paris, Le Seuil, 2000, 487 p. ; Jacques Ozouf, *Nous les maîtres d'école. Autobiographies d'instituteurs de la Belle Époque*, Paris, Gallimard/Julliard, 1973, 269 p. ; Jacques Girault, *Pour une école laïque du peuple ! Instituteurs et militants de l'entre-deux-guerres*, Paris, Publisud, 2009, 492 p.

[3] *L'École Libératrice*, n°16, 12 janvier 1962.

[4] *L'École Libératrice*, n°13, 8 décembre 1961.

[5] *L'École Libératrice*, n°16, 12 janvier 1962.

[6] Le SNI peut toutefois utiliser d'autres ressources que son seul capital de militants dans le monde éducatif, quoique cela ne soit pas sans rapport. Au cours de l'année 1960-1961, il organise ainsi une conférence en Sorbonne avec M.-A. Lagroua Weill-Hallé (voir : *MH*, n°16, 1961 p. 26).

sens le rappel des troupes syndicales dans *L'École Libératrice* auprès des quelques 240 000 lecteurs et lectrices du journal :

> « De nombreuses sections locales sont en formation ; partout des nouveaux centres d'information doivent s'ouvrir ; qui, mieux que les instituteurs, éducateurs par vocation et présents par nécessité jusque dans le moindre village, serait à même d'assurer au Mouvement le vaste réseau dont il a besoin pour l'éducation de tous ? »[1].

Et il semble que cette incitation à adhérer massivement à « une cause qui doit devenir notre cause » *via* l'investissement dans le MFPF pour le « faire vivre et rayonner plus largement »[2], ait particulièrement bien fonctionné. Ainsi, quelques mois après ses premiers articles, le courtier J. Charles se félicite-t-il que « par centaines, de tous les coins de la France » des instituteurs « ont répondu à l'appel de *L'École Libératrice* en faveur du Mouvement pour le Planning Familial » ; et cela d'autant plus que, ajoute-t-il, « nos camarades ne se sont pas contentés d'adhérer : la plupart ont écrit aux promoteurs de cette courageuse initiative pour les féliciter et leur offrir leur aide »[3]. Du reste, de façon assez prévisible, ce sont surtout des institutrices (*i.e* la base du SNI) qui semblent avoir suivi la consigne syndicale, ce que déplore J. Charles. S'il observe que, en général, certains hommes sont hostiles à la cause contraceptive, il estime nécessaire « d'établir par un afflux d'adhésions masculines qu'il ne s'agit là que d'une minorité » ; surtout, conformément aux tendances inscrites dans un syndicat de femmes dirigés par des hommes, il entend que la cause ne prenne pas « l'aspect d'une revendication féminine dirigée contre l'égoïsme masculin » car, selon lui, elle perdrait alors « beaucoup de sa noblesse et de sa signification » en donnant le sentiment de n'être qu'une revendication « du droit féminin à l'aventure »[4].

2. Un mutualisme d'expérimentation

À la différence du SNI, la MGEN n'est pas une unité organisationnelle représentée dans le CA ou le CH du MFPF. S'il est possible de repérer des personnes doublement positionnées dans l'association et la mutuelle – telle, au premier chef, R. Boutet de Monvel, agente efficiente du pôle médical qui, nous l'avons déjà vu, appartient au CM du MFPF et sera également la responsable médicale de la consultation contraceptive ouverte par la MGEN au début des années 60, laquelle sera rejointe par J. Kahn-Nathan et, un plus tard, C. Verdoux –, elles sont d'abord des médecins libéraux qui effectuent des *vacations* pour la MGEN, et non des adhérent-e-s ou des dirigeant-e-s qui, en tant que *militant-e-s mutualistes certifié-e-s*, pourraient prétendre au titre de représentant-e-s mandaté-e-s par l'organisation, bien que, en certaines occasions, certaines d'entre elles rendent compte des activités de la mutuelle sur cette question, à l'image des interventions de R. Boutet de Monvel au colloque de Royaumont ou dans la revue

[1] *L'École Libératrice*, n°13, 8 décembre 1961.
[2] *L'École Libératrice*, n°11, 15 novembre 1960.
[3] *L'École Libératrice*, n°19, 27 janvier 1961
[4] *Ibid.*

du MFPF[1]. En fait, si la MGEN est tôt investie dans la cause contraceptive à travers la création en janvier 1962 d'une « consultation d'orthogénie » et coordonne pour partie ses actions avec les responsables du MFPF, cette organisation entend toutefois conserver son indépendance vis-à-vis de l'unité attractrice de l'ECC.

Encadré 2.14 Deux porte-voix de la contraception à la MGEN[2]

Renée Boutet de Monvel : Née en 1917, elle est médecin et l'épouse d'un professeur de lettres classiques. Après six ans années passées à Londres où celui-ci a été nommé, elle rentre en France et cherche à exercer la médecine. Elle crée alors des consultations d'accouchements sans douleur au dispensaire municipal de Meudon, tout en adhérent à MH en 1956. Avertie de son activité par Jean-Claude Marx, gynécologue obstétricien vacataire au centre médical de Paris, la MGEN fait appel à elle pour y créer des cours de préparation à l'accouchement en 1960. Deux ans plus tard, après un stage dans un centre de planning familial de Londres, elle pratique les premières consultations en matière de contraception au centre médical mutualiste. Dans ce cadre, elle assure avec J. Kahn-Nathan la formation de médecins pour le compte du CM du MFPF. Parallèlement, elle parcourt la France entière, en compagnie d'E. Breuillard, pour faire des conférences sur le planning familial.

Annie Ruff : Née en 1922, elle milite dès l'âge de 16 ans dans les rangs du Rassemblement des étudiants pour l'aide à l'enfance espagnole. En tant que représentante des lycéens de ce mouvement, elle part en Espagne visiter les maisons d'enfants des Espagnols républicains. En 1939, quelques jours après la déclaration de guerre, elle épouse Paul Ruff. Elle est la seule de sa famille à échapper à la déportation. Après avoir interrompu ses études de médecine, elle fait la connaissance d'E. Breuillard par l'intermédiaire de son époux. Il lui propose alors de prendre la direction du centre médical de Paris de la MGEN. À la suite de stages à la Fédération mutualiste de la Seine, elle est nommée directrice du centre dès sa mise en service à la fin de l'année 1951. C'est à son initiative que sont créées les séances d'accouchement sans douleur en 1959, puis les consultations autour du de la contraception en 1962.

La prise de position de la mutuelle en faveur de la cause contraceptive résulte ainsi d'un travail de mobilisation *interne* conduit principalement par Annie Ruff (voir encadré 2.14), directrice du Centre Médical de Paris, et Edmond Breuillard, ancien secrétaire de la section du SNI de la Seine et membre du Bureau National du syndicat, positions importantes qui, en vertu de la « capillarité »[3] structurelle entre le syndicat et la MGEN, l'ont conduit à occuper successivement le poste de secrétaire général adjoint de la mutuelle entre 1949 et 1961, puis celui de vice-président à partir de 1961. La possibilité d'ouvrir une consultation contraceptive au Centre Médical de Paris est envisagée la première fois en juin 1961, au moment où un centre de MFPF est inauguré à Grenoble et alors que, comme le rappelle R. Boutet de Monvel en janvier 1962, « les demandes [au sujet de la contraception] apparaissent de plus en plus

[1] Mais dans ce dernier cas, de façon significative, l'article est précédé d'un « préambule » rédigé par un responsable de la MGEN (voir : Renée Boutet de Monvel, « Six mois de consultation d'orthogénie au Centre médical de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale », *RTMFPF*, n°23, 1962, p. 1-4). Par ailleurs, l'intervention à Royaumont a été soumise à l'approbation préalable d'un dirigeant mutualiste, comme l'atteste une lettre datée du 29 avril 1963 dans laquelle R. Boutet de Monvel demande à ce dernier d'indiquer si le texte « vous convient et les modifications éventuelles que vous souhaiteriez lui apporter » (Fonds MGEN, boîte 13111).
[2] Toutes les indications qui suivent nous ont été aimablement communiquées par Charlotte Siney.
[3] Jacques Girault, *Instituteurs, professeurs. Une culture syndicale dans la société française fin XIXème-XXème*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 223.

nombreuses »[1] chez les femmes qui fréquentent la préparation à l'ASD proposée par le Centre Médical parisien depuis 1960[2]. Dès lors, des contacts sont pris avec le MFPF par des militants mutualistes de la Seine. Ceux-ci rencontrent M.-A. Lagroua Weill-Hallé à son domicile le 19 juillet 1961. À cette occasion, alors que la gynécologue semble vouloir « inscrire tout naturellement [l'action de la MGEN] dans le cadre du Mouvement Français pour le Planning Familial », l'un des participants – Maurice Vessilier –, responsable de la mutuelle dans la Seine, estime tout au contraire que si « la MGEN peut profiter de l'expérience des groupements existants (...), elle n'a pas à s'intégrer à l'un deux »[3]. C'est la raison pour laquelle, à l'automne, le comité de gestion du Centre Médical décide que « Mme Ruff se rendra à Londres, accompagnée de M. Vessilier, afin de prendre les contacts utiles avec la Fédération internationale de Planning Familial, préalablement à l'ouverture de notre consultation d'orthogénie »[4], et cela pour garantir la non dépendance structurelle de cette entreprise vis-à-vis du MFPF en étudiant, pour son propre compte et « en organisation majeure », « le fonctionnement des centres de Planning Familial en Angleterre (...) [afin de] voir quel enseignement pou[rr]ait être tiré de l'expérience anglaise »[5]. À la même période, R. Boutet de Monvel et J. Kahn-Nathan effectuent un stage auprès de médecins anglais de l'IPPF en vue d'« acquérir sur le plan médical, par des séances théoriques, mais surtout pratiques (...) une expérience qui leur est indispensable et dont elles pourront faire profiter d'autres praticiens »[6]. Par ailleurs, à la fin de l'année 1961, soucieuse de lever d'éventuelles objections au sein de la mutuelle vis-à-vis des risques pénaux encourus, A. Ruff prend l'avis du groupe grenoblois ainsi que celui d'A.-M Dourlen-Rollier et de C. Valabrègue pour « étudier toutes les conséquences sur le plan juridique »[7] de l'ouverture éventuelle d'une consultation spécialisée dans la contraception. Surtout, l'avocat Jean Cornec, président de la FCPE et figure influente de la « nébuleuse laïque », est également sollicité, lequel s'empresse de rassurer et d'encourager directement Denis Forestier, dirigeant national du SNI et président de la MGEN depuis 1961. Il observe que si « des poursuites *pourraient* être engagées à l'encontre des organisateurs de consultations de Planning Familial », ce « petit risque » est cependant « inexistant en l'état actuel des dispositions de la Chancellerie et du Ministère de la Santé » ; pour lui, quoiqu'une certaine prudence soit requise en la matière, il importe que la mutuelle « le prenne [le risque]

---

[1] « Assemblée régionale d'Île-de-France. Étude et information sur les problèmes se rapportant à l'orthogénie. 21 janvier 1962 », Fonds MGEN, boîte 13111.

[2] Voir : Charlotte Siney, *La politique médico-sociale de la MGEN : soigner autrement ?1947-1991*, Thèse d'histoire, Paris 1, 2006, 963 p. ; Michel Dreyfus, *Une histoire d'être ensemble. La MGEN 1946-2006*, Paris, Jacob-Duvernet, 2006, 334 p.

[3] « Assemblée régionale d'Île-de-France. Étude et information sur les problèmes se rapportant à l'orthogénie. 21 janvier 1962 », Fonds MGEN, boîte 13111.

[4] Extrait du Bureau du 14 novembre 1961, Fonds MGEN, boîte 12782.

[5] « Compte-rendu de l'enquête sur les centres de Planning familial en Angleterre. 23 novembre 1961 », Fonds MGEN, boîte 13111.

[6] *Ibid.* Pour être exact, J. Kahn-Nathan a effectué son stage à Londres entre le 13 et le 16 novembre 1961, au moment du déplacement d'A. Ruff et de M. Vessilier pour le compte de la MGEN, tandis que R. Boutet de Monvel s'y est rendu quelques semaines plus tôt.

[7] *Ibid.*

et par son entrée dans ce combat, provoque une accélération de l'évolution »[1]. Ces garanties obtenues, E. Breuillard, fort de sa position à la MGEN et de ses ressources dans l'univers syndicalo-mutualiste, va intervenir à son tour à plusieurs reprises dans l'organisation pour que le groupe dirigeant ratifie le projet de création de consultation au Centre Médical de Paris, ce qui suscitera des réticences de la part de quelques administrateurs comme Marcel Hanot venu de la CFTC qui, assez logiquement, estime que le planning familial pose « un problème de conscience »[2], ou encore, chez d'autres, qui réclament « des études préalables très complètes »[3] avant tout engagement de la mutuelle. Reste que, au final, le CA puis le Bureau de la MGEN se prononcent en faveur de cet investissement en décembre 1961 et au début du mois de janvier 1962. Une réunion « destinée aux responsables de la MGEN, des organisations syndicales et laïques des départements de l'Île-de-France »[4] est alors organisée à Paris le 21 janvier 1962 avec la participation d'A.-M. Dourlen-Rollier pour le compte du MFPF. Celle-ci a pour but d'annoncer la création le même mois d'une consultation dite « d'orthogénie » au Centre Médical de Paris et d'expliquer le détail de la position de la mutuelle sur le sujet.

Ce travail de mobilisation rencontre des conditions *structurelles* favorables dans la mutuelle qui, pour partie, expliquent sa réussite. En premier lieu, la cause contraceptive peut s'inscrire dans la poursuite d'entreprises novatrices où la MGEN est engagée depuis sa création : sous ce rapport, de façon analogue à ce que l'on constate chez certains agents efficients du pôle médical, cette question est vue comme la « suite de l'accouchement psycho-prophylactique [l'ASD] »[5] que l'organisation – nous l'avons déjà indiqué – promeut depuis les années 50, en particulier par l'intermédiaire d'A. Ruff et R. Boutet de Monvel[6]. Ensuite, comme le rappelle E. Breuillard, « la liaison avec les problèmes de santé mentale s'est faite spontanément »[7], ce qui ne surprend guère quand on se rappelle que, en sa qualité de dirigeant de la MGEN, ce dernier est également trésorier de la Ligue d'Hygiène Mentale dont on a vu le rôle dans le sous-pôle psychique, et que, plus généralement, la MGEN a investi tôt le domaine de la santé mentale au point d'y occuper une position avant-gardiste[8]. Enfin, selon une logique également observée dans le pôle médical, la contraception est associée à la lutte contre la stérilité où la mutuelle s'illustre « de longue date »[9]. L'établissement d'une *continuité* avec un ensemble d'actions

---

[1] Lettre de Jean Cornec à Denis Forestier datée du 12 décembre 1961, Fonds MGEN, boîte 13111.

[2] Extrait du CA du 14 décembre 1961, Fonds MGEN, boîte 13111.Voir également : Michel Dreyfus, *Une histoire d'être ensemble…*, *op. cit.*, p. 144.

[3] Extrait du CA du 14 décembre 1961, Fonds MGEN, boîte 13111.

[4] « Assemblée régionale d'Île-de-France. Étude et information sur les problèmes se rapportant à l'orthogénie. 21 janvier 1962 », Fonds MGEN, boîte 13111.

[5] Edmond Breuillard in Renée Boutet de Monvel, « Six mois de consultation d'orthogénie au Centre médical de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale », *RTMFPF*, n°23, 1962, p. 1.

[6] Voir : Charlotte Siney, *La politique médico-sociale de la MGEN…*, *op. cit.*, p.495-539 ; Michel Dreyfus, *Une histoire d'être ensemble…*, *op. cit.*, p.138-146. Responsable du Centre Médical de Paris, c'est A. Ruff qui met en place la préparation. À cet effet, elle recrute R. Boutet de Monvel qui, de son côté, a déjà organisé depuis le milieu des années 50 des cours d'ASD dans le cadre du dispensaire municipal de Meudon (voir encadré 2.14).

[7] Edmond Breuillard in Renée Boutet de Monvel, « Six mois de consultation d'orthogénie au Centre médical de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale », *RTMFPF*, n°23, 1962, p. 1

[8] Charlotte Siney, « La MGEN et la santé mentale. Un exemple de l'avant-gardisme mutualiste », *Revue sociologie et santé*, n°20, 2004, p. 66-85.

[9] Circulaire 134 du 22 février 1962, Fonds MGEN, boîte 12782.

entamées dans des domaines considérés comme connexes expliquent que, à l'intérieur de la MGEN, les agents de la cause parlent d'« orthogénisme » plutôt que de « planning familial » à propos de la consultation du centre parisien, car celle-ci entend réunir ces différents aspects de telle façon que « aussi bien il s'agit de limitations de naissances dans certains cas, que de lutte contre la stérilité masculine et féminine »[1]. En second lieu, et de façon plus générale, la cause contraceptive trouve également dans les transformations *morphologiques* qui affectent la mutuelle des bases favorables à sa réception. La forte augmentation des effectifs enseignants depuis les années 50 – déjà évoquée à propos du SNI – se répercute directement sur le nombre d'adhérent-e-s : entre 1948 et 1964, celui-ci passe en effet de 200 000 à 670 000[2]. Dès lors, cette croissance va soutenir dans les années 60 « une décennie d'expansion »[3] au cours de laquelle la MGEN va « diversifier son action dans de multiples directions »[4] en cherchant à répondre aux besoins nouveaux exprimés par ses adhérent-e-s. Occupant une position singulière dans le mutualisme en raison de ses rapports étroits avec le syndicalisme « qui la placent aux antipodes de l'indépendance »[5] traditionnellement revendiqué dans cet univers, héritant au début des années 60 d'un nouveau groupe de dirigeants au profil plus clairement « politique »[6] et d'investissements antérieurs réputés « novateurs » (*e.g* psychiatrie, ASD) réalisés par la génération des pionniers marquée par la volonté de proposer « une médecine de qualité, à la pointe du progrès technique »[7], la mutuelle entend perpétuer son positionnement « dans l'avant-garde »[8] à travers la question contraceptive en « offr[ant] des consultations à celles et à ceux qui désirent y accéder »[9]. La forte proportion de femmes actives parmi les adhérents – elle-même conséquence de la composition très féminisée du monde enseignant en général et de celui du primaire en particulier – explique alors la prégnance d'attentes spécifiques dans ce domaine[10]. Sous ce rapport, R. Boutet de Monvel constatait ainsi lors de la réunion du 21 janvier 1962 « l'intérêt plus vif que chez les consultantes d'autres centres » des adhérentes de la MGEN pour la contraception, ce qu'elle attribuait au fait que, par profession et par inclination, celles-

[1] Extrait du CA du 29 mars 1962, Fonds MGEN, boîte 12782.
[2] Michel Dreyfus, *Une histoire d'être ensemble...*, *op. cit.*, p. 168.
[3] *Ibid.*, p. 125.
[4] *Ibid.*, p. 160.
[5] Charlotte Siney, « Syndicalisme et mutualité enseignante, des relations complexes de la Libération aux années 1970 » in Françoise Bosman, Jean-François Chanet, Laurent Frajerman, Jacques Girault (dir.), *La Fédération de l'Éducation Nationale (1928-1992). Histoire et archives en débat*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2010, p. 213.
[6] C'est en particulier le cas du nouveau président Denis Forestier désigné en 1961, voir : Michel Dreyfus, *Une histoire d'être ensemble...*, *op. cit.*, p. 126-128.
[7] Charlotte Siney, « Le « patron » MGEN : un exemple de gestion salariale syndicalo-mutualiste (1946-1991) », *Le mouvement social*, n°232, 2010, p. 77.
[8] Avant-propos non titré d'E. Breuillard in *Bulletin du Centre Médical de Paris,* n°2, 1962, p. 1.
[9] Extrait du CA du 14 décembre 1961, Fonds MGEN, boîte 12782.
[10] En ce sens, dans un courrier adressé au journal *Le Monde* à la suite d'un article au sujet de la MGEN, E. Breuillard rappelait la nécessité pour la mutuelle et ses responsables de « prendre en charge au maximum les problèmes que nous posent nos mutualistes » (Lettre de Edmond Breuillard au directeur du *Monde* datée du 8 février 1965, Fonds MGEN, boîte 13111).

ci possédaient « à un très haut degré, le souci de l'enfant et de son éducation, ainsi que de leur métier qu'elles veulent compatibles avec la vie familiale »[1].
Par ailleurs, fortement liée au SNI, la MGEN fait de la laïcité un de ses principes cardinaux[2]. Elle participe ainsi aux mobilisations des années 50 initiées par le CNAL et érige même cette dernière en critère central de sélection pour son personnel[3]. Dans ces conditions, il n'est guère étonnant de retrouver les schèmes qui lui sont associés transposés à la question contraceptive. Cela dit, à la différence du SNI, la part résolument anticléricale et hostile à l'Église Catholique que cette dernière peut contenir n'apparaît jamais dans les opérations *officielles* de justification de la part des dirigeants nationaux. C'est dans les échanges *officieux* avec les militant-e-s locaux que celle-ci trouve parfois à s'exprimer sans fard, à l'image de cet échange avec le responsable de la MGEN dans l'Isère impliqué depuis l'été 1961 auprès du groupe grenoblois du MFPF, et qui déplore ironiquement : « L'application du « Planning Familial », hélas, pour le moment, dans le cadre législatif, reste[ra]-t-elle fonction de l'avis d'un « catholicisme éclairé » ? » ; et de réclamer alors que la mutuelle « s'occupe très largement de cette question (...) pour ne pas laisser aux TARTUFFE le soin de se donner l'habilité de provoquer les solutions qu'ils réprouvent »[4]. Soucieux de respecter « la composition sociale et philosophique »[5] de la MGEN et d'obtenir un certain consensus, les agents de la cause contraceptive mettent cependant davantage en avant le schème de la *maîtrise de soi* et de *l'émancipation* : pour eux, « l'orthogénisme » est ainsi un moyen « pour faire en sorte que la maternité devenue consciente et désirée ne soit plus considérée comme le résultat d'un accident fâcheux ou d'un hasard malheureux ». Partant, il s'inscrit ainsi dans la promotion du droit pour une femme – en l'occurrence, l'enseignante – « de limiter et d'espacer les naissances lorsque leur rythme trop rapproché compromet le double travail professionnel et familial »[6].
Si la MGEN investit la question contraceptive avec ses propres moyens *via* l'ouverture d'une consultation réservée à ses adhérent-e-s, quelle est sa contribution à l'ECC en formation ? Tout d'abord, comme nous l'avons déjà relevé, les médecins de la mutuelle qui prennent part à cette expérimentation sont dans une situation particulièrement avantageuse pour participer à la formation d'une *expertise* sur les différentes techniques contraceptives, les situations dans lesquelles se trouvent les personnes qui les sollicitent, et les difficultés qu'elles rencontrent dans leur emploi. C'est ainsi que R. Boutet de Monvel expose dans la revue du MFPF ou à l'occasion du colloque de Royaumont les résultats d'observations systématiques menées dans le cadre de la MGEN[7]. Par ailleurs, nous l'avons également signalé, la consultation d'« orthogénie » du

[1] « Assemblée régionale d'Île-de-France. Étude et information sur les problèmes se rapportant à l'orthogénie. 21 janvier 1962 », Fonds MGEN, boîte 13111.
[2] Charlotte Siney, « Syndicalisme et mutualité enseignante... », *op. cit.*, p. 212.
[3] Charlotte Siney, « Le « patron » MGEN... », *op. cit.*, p. 77-78.
[4] Lettre de Perceval à Edmond Breuillard du 20 juillet 1961, Fonds MGEN, boîte 13111.
[5] « Assemblée régionale d'Île-de-France. Étude et information sur les problèmes se rapportant à l'orthogénie. 21 janvier 1962 », Fonds MGEN, boîte 13111.
[6] Avant-propos non titré d'E. Breuillard in *Bulletin du Centre Médical de Paris*, *op. cit.*, p. 1.
[7] Renée Boutet de Monvel, « Six mois de consultation d'orthogénie au Centre médical de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale », *RTMFPF*, n°23, 1962, p. 1-4 ; Renée Boutet de Monvel, « Consultation d'orthogénie à la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale » in MFPF, *Trois journées à Royaumont…*, *op. cit.*, p. 95-102.

centre parisien fonctionne comme un lieu de *diffusion* d'une expertise médicale, qui forme aux techniques contraceptives des médecins extérieurs à la mutuelle en lien avec le CM du MFPF[1]. Enfin, la MGEN met à contribution son *capital de militants* et ses *ressources matérielles*, quoique sur ces deux points sa position soit ambigüe. Alors que son investissement dans la cause contraceptive est salué par M.-A. Lagroua Weill-Hallé qui voit dans ses adhérent-e-s (*i.e* les enseignant-e-s) « l'un des facteurs clefs pour la diffusion du P[lanning] F[amilial] » et qui, pour cette raison même, entend ne jamais « cesser de coopérer »[2] avec la mutuelle, celle-ci refuse d'apparaître dans le CA ou le CH du MFPF[3] ; par une circulaire datée de février 1962, elle recommande même aux sections départementales de s'interdire « toute participation au titre de la MGEN »[4] dans les déclinaisons locales de l'unité attractrice. Cette position sera confirmée en juillet 1962 par une résolution votée à l'occasion de l'Assemblée Générale de Toulouse, alors que, par ailleurs, la MGEN décide d'ouvrir de nouvelles consultations dans certains de ses autres centres. E. Breuillard rappellera alors à plusieurs reprises que la mutuelle n'entend officiellement donner « aucun caractère militant à [son] action en ce domaine [la contraception] »[5]. En fait, il semble que si « la Mutuelle ne met[te] pas son autorité au service du Planning »[6], cela soit, d'une part, par souci de prendre en compte la diversité des opinions mutualistes – y compris, la sensibilité catholique présente chez une minorité, quoique cela ne soit jamais formulé en ces termes – et, d'autre part, afin de ne pas apparaître (trop) subordonné aux prises de positions du SNI, tant les dirigeants de l'organisation s'efforcent d'affirmer une identité propre[7]. Pour autant, comme le montre la correspondance d'E. Breuillard conservée dans les archives de la MGEN à ce sujet, plusieurs militants mutualistes semblent localement faire peu cas des consignes nationales et envisagent des collaborations avec le MFPF pouvant conduire à la mise à disposition de locaux ou à l'ouverture de consultations ou de centre de documentation communs (*e.g.* Biarritz ; Quimper ; section du Finistère ; section de Gironde ; section d'Indre-et-Loire ; section du Loir-et-Cher ; section du Nord ; section de Seine-et-Marne). Du reste, malgré un rappel rituel aux positions officielles de la mutuelle, ceux-ci ne se voient jamais véritablement détournés de leurs investissements par le vice-président de la MGEN (nous reviendrons sur cet aspect dans le chapitre 3). Celui qui estimait dès janvier 1962 que l'attitude de la MGEN vis-à-vis du MFPF n'était « pas dénuée de remords »[8], ou encore,

[1] R. Boutet de Monvel rappelait ainsi au colloque de Royaumont que « les consultations [du Centre Médical de Paris] représentent maintenant une possibilité de stage pour les médecins qui désirent compléter leur formation de médecins prescripteurs du MFPF, le Collège Médical nous ayant demandé de collaborer ainsi à son travail primordial d'enseignement aux médecins » (Renée Boutet de Monvel, « Consultation d'orthogénie à la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale » in MFPF, *Trois journées à Royaumont…*, *op. cit.*, p. 96).
[2] Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Maurice Vessilier datée du 10 décembre 1961, BMD, Fonds Valabrègue, 1 AS 53.
[3] Extrait du Bureau du 15 février 1964, Fonds MGEN, boîte 12782.
[4] Circulaire 134 du 22 février 1962, Fonds MGEN, boîte 12782.
[5] Lettre de Edmond Breuillard à Raymond Jullien datée du18 avril 1963, Fonds MGEN, boîte 13111.
[6] Extrait du CA du 29 mars 1962, Fonds MGEN, boîte 12782.
[7] Charlotte Siney, « Syndicalisme et mutualité enseignante... », *op. cit.*
[8] « Assemblée régionale d'Île-de-France. Étude et information sur les problèmes se rapportant à l'orthogénie. 21 janvier 1962 », Fonds MGEN, boîte 13111.

qu'elle « n'a[vait] pas le mérite d'un certain héroïsme »[1], incite au final systématiquement, dans sa correspondance, les militants mutualistes « à participer à une activité quelconque [du MFPF] sur le plan départemental soit à titre personnel, soit à titre syndical ou laïque »[2], mettant ainsi à profit la forte multipositionnalité de ces derniers pour jouer de leurs diverses identités et affiliations militantes.

L'investissement précoce des organisations laïques traditionnelles

Le pôle laïque est composé d'un troisième sous-pôle, le sous-pôle « associatif ». Celui-ci regroupe un ensemble d'associations traditionnellement reconnues comme constitutives de la « nébuleuse laïque ». Celles-ci se caractérisent par un investissement précoce en faveur de la cause contraceptive repérable dès la deuxième moitié des années 50. Par-delà leurs différences, la plupart de ces organisations connaissent à cette période une phase d'expansion. Surtout, le regain spectaculaire de la mobilisation laïque provoquée par la loi Debré sur le financement public des écoles privées, va créer au même moment une puissante dynamique à l'intérieur de la « nébuleuse laïque » et renforcer les liens entre ces associations traditionnelles, alimentant ainsi leur investissement parallèle dans l'ECC. Nous examinerons successivement la formation de l'intérêt pour la cause contraceptive à l'l'Union Rationaliste (UR), à la Ligue des droits de l'Homme (LDH), à la Ligue de l'Enseignement (LDE), et à la Libre Pensée (LP).

1. Les militant-e-s rationalistes à l'offensive

Quoique de taille modeste si on la compare au SNI, à la MGEN, à la SFIO, ou encore, au PSU, l'UR n'en est pas moins une unité organisationnelle fortement investie dans la cause contraceptive, et cela avant même le début des années 60. Entre 1958 et 1960, on dénombre ainsi 7 conférences publiques organisées par l'association sur ce thème en France. Elle est officiellement représentée dans le MFPF par Ernest Kahane (voir encadré 2.15), professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier et secrétaire général de l'organisation, qui sera membre du CA puis, à partir de 1964, du CH de l'unité attractrice. À la fin des années 50, ce courtier signera également 2 articles dans la revue du MFPF ; en outre, il rendra régulièrement compte de publications consacrées à la question contraceptive dans *Le courrier rationaliste* (supplément aux *Cahiers rationalistes* qui présente chaque mois les activités de l'association). Du reste, sans que l'on soit parvenu à établir avec certitude s'il en était membre ou non, le gynécologue H. Fabre semble avoir également contribué, sinon à connecter, à tout le moins, à entretenir l'intérêt de l'UR pour la cause contraceptive en raison d'une proximité ancienne avec l'association. Commentant la parution en 1960 de son ouvrage *La maternité consciente*, *Le courrier rationaliste* présente en effet ce dernier comme « un de nos conférenciers dévoués » et souligne

[1] Lettre de Edmond Breuillard à Royannez datée du 8 novembre 1962, Fonds MGEN, boîte 13111.
[2] Lettre de Edmond Breuillard datée du 27 juin 1962 [elle est adressée à un responsable mutualiste d'Arras non identifié], Fonds MGEN, boîte 13111.

qu'il a « tenu à consulter l'UR »[1] pour obtenir son avis sur ce sujet. En 1966, il est qualifié de « vieil ami de l'UR »[2] dans les mêmes colonnes.

2.15 Ernest Kahane : un savant au service de la raison

Ernest Kahane[3] est né en Roumanie en 1903 dans une famille juive non pratiquante. Après avoir suivi des cours du soir, il entre à l'Institut de Chimie de Paris dont il sort diplômé en 1924. Il débute sa carrière professionnelle en travaillant comme ingénieur pour le laboratoire central des PTT puis dans un laboratoire pharmaceutique. Parallèlement, il reprend des études à l'université et obtient un diplôme de pharmacien. Il prépare alors une thèse en sciences qu'il soutient en 1934. Ne pouvant obtenir un poste de professeur en raison de ses origines juives, il enseigne alors comme en tant que non titulaire à l'École Nationale d'Agriculture de Grignon. Après la guerre, il dirige un laboratoire de chimie créé par le CNRS. Au début des années 50, il obtient un poste à la Faculté de Montpellier où il devient successivement maître de conférences puis professeur de biochimie. Par ailleurs, E. Kahane est un militant polyengagé de longue date. Dans les années 30, il est fortement investi dans le combat antifasciste. Il participe activement à la Résistance et entre au PCF en 1943. Il participe également à l'organisation du syndicalisme universitaire et à la création du SNESup dont il sera un temps le secrétaire général. Arrivé à Montpellier, il poursuit cet engagement et devient un des dirigeants syndicaux de l'académie. En plus de ses affiliations politiques et syndicales, il appartient à différents groupes, cercles etc., tous partie prenante de la « nébuleuse laïque ». A ce titre, il occupe le poste de secrétaire général de l'UR entre 1953 et 1968 avant d'en être le président. Il est aussi membre de la Ligue de l'Enseignement.

Comment expliquer l'investissement de l'UR dans la cause contraceptive ? D'abord, cette prise de position peut être interprétée comme la conséquence de transformations morphologiques et de la dynamique que connaît l'association depuis les années 50. L'UR a été créée en 1930 à l'appel du physiologiste Henri Roger, vite rejoint par le physicien P. Langevin[4]. Dans un contexte marqué par la montée du fascisme et les débats sur la faillite supposée du déterminisme en rapport avec le développement de la physique quantique, cette entreprise de défense du rationalisme se présente comme « une lutte sur le terrain des principes contre toutes les formes d'obscurantisme » et pour « la diffusion de la méthode et des connaissances scientifiques »[5]. Dans ce but, elle regroupe des savants – principalement, des mathématiciens, des physiciens, des biologistes ; mais aussi, quelques historiens, philosophes, linguistiques, sociologues, ou encore, écrivains et syndicalistes – dotés d'un capital scientifique et symbolique important (ils se recrutent principalement parmi les professeurs du Collège de France, les membres de l'Académie des Sciences ou de Médecine, les professeurs de la Sorbonne, les professeurs du Muséum d'Histoire Naturelle, ou l'École Pratique des Hautes Études). Dès lors, conformément aux caractéristiques professionnelles de ces professeurs engagés ès qualités, l'UR se veut d'abord « une société d'études, de discussions » avant d'être une « société de propagande »[6].

[1] Compte-rendu du livre *La maternité consciente* in *Le courrier rationaliste*, n°4, 1960, p. 102.
[2] *Le courrier rationaliste*, n°1, 1966.
[3] Informations tirées du *DBMOMS*.
[4] Sur l'implication de P. Langevin et les débuts de l'UR, voir notamment Bernadette Bensaude-Vincent, *Langevin. Science et vigilance*, Paris, Belin, p. 121-127 ; Yannick Bézin, « Les Cahiers Rationalistes : la physique comme propagande », 2004, disponible à l'adresse suivent : http://elliadd.univ-fcomte.fr/archives_laseldi/document/colloque/sciences_ecriture/documents/preactes/Bezin.pdf.
[5] Ernest Kahane, « Un peu d'histoire », *Cahiers rationalistes*, n°200-201, 1962, p. 8.
[6] *Ibid.*, p. 10.

Pour cela, exploitant les ressources contrôlées par le groupe, son action se concentre sur l'organisation de conférences en Sorbonne – dont certaines sont radiodiffusées à partir de 1935 – et la publication des *Cahiers rationalistes*. Mise en sommeil durant l'Occupation, l'association est réactivée par P. Langevin[1] à la Libération et reprend une « activité intense malgré les difficultés financières du moment »[2]. À partir des années 50, l'unité organisationnelle va connaître une croissance sans précédent : son nombre d'adhérent-e-s passe de 1000 en 1954 à 6339 en 1966, soit une multiplication par plus de six en l'espace d'une décennie[3]. Ce que les dirigeants qualifient parfois de « véritable crise de croissance »[4] sera au principe d'un afflux inédit de ressources matérielles et militantes qui donnent à ces derniers le sentiment « d'être en passe de devenir une puissance idéologique avec laquelle (...) il doit être compté »[5]. Surtout, l'expansion numérique et géographique de l'unité modifie la composition de l'association et les modalités de son action : en effet, l'UR n'est plus la simple réunion d'universitaires parisiens conférant doctement en Sorbonne et contribuant à une revue. Avec la multiplication de sections locales, elle possède désormais une base qui, quoiqu'elle reste encadrée par des savants locaux (*e.g.* E. Kahane à Montpellier), se recrutent dans des fractions moins dotées en capital scolaire et scientifique, en particulier chez les instituteurs[6]. Et tout indique que cette dernière n'entend pas se limiter à reproduire la vocation traditionnelle de l'UR à « s'adresser au public cultivé et idéologiquement acquis à la pensée rationnelle »[7], mais cherche au contraire à dépasser une activité « purement verbale »[8], centrée sur l'organisation de conférences de haut niveau à Paris et l'édition de textes, pour « aller aux masses »[9], avec en particulier « le désir de s'adresser à [la] jeunesse »[10]. Dès lors, on peut faire l'hypothèse que, pour une part, « l'extension [des] activités »[11] de l'UR qui découle de ces transformations et qui l'ont conduit « à élargir son horizon par l'étude des questions les plus épineuses ou les plus actuelles »[12], a conditionné l'intérêt de l'association pour la cause contraceptive. En outre, celui-ci s'inscrit également dans la suite de prises de position de la part de figures prestigieuses

[1] De la Libération aux années 60, l'association est successivement présidée par : P. Langevin (1938-1946), Frédéric Joliot-Curie (1946-1955), Prosper Alfaric (1955), Albert Châtelet (1955-1960), Charles Sandron (1960-1968).
[2] Ernest Kahane, « Un peu d'histoire », *Cahiers rationalistes*, n°200-201, 1962, p. 13.
[3] Chiffres établis à partir des renseignements fournis dans le *Courrier rationaliste* sur la période 1954-1966. Avant-guerre, l'UR n'avait pas dépassé les 3 200 adhérent-e-s.
[4] Ernest Kahane, « Rapport d'activité », *Le courrier rationaliste*, n°4, 1960, p. 81.
[5] Ernest Kahane, « Rapport d'activité pour l'assemblée générale de 1961 », *Le courrier rationaliste*, n°3, 1960, p. 53.
[6] Une enquête menée dans l'une des sections les plus actives de l'UR – la section d'Eure-et-Loire – révélait que 40,7 % des adhérents étaient enseignants ; parmi eux, 74,8 % étaient instituteurs. Voir : « Étude statistique de la section d'Eure-et-Loire », *Le courrier rationaliste*, n°7, 1961, p. 151-152. Pour un constat similaire (mais non chiffré) d'ordre général sur l'UR, voir : Ernest Kahane, « Rapport d'activité », *Le courrier rationaliste*, n°4, 1957, p. 73-74.
[7] « Aller aux masses », *Le courrier rationaliste*, n°10, 1960, p. 210.
[8] « Notre activité « purement verbale » », *Le courrier rationaliste*, n°1, 1962, p. 2.
[9] « Aller aux masses », *Le courrier rationaliste*, n°10, 1960, p. 210. Sur le même thème, voir également : « Aller aux masses », *Le courrier rationaliste*, n°1, 1959, p. 2 ; « Aller aux masses (suite) », *Le courrier rationaliste*, n°3, 1959, p. 42-43 ; « Des cercles ouvriers de discussions ? », *Le courrier rationaliste*, n°4, 1959, p. 74-76.
[10] « Aller aux masses », *Le courrier rationaliste*, n°10, 1960, p. 211.
[11] « Rapport d'activité pour l'assemblée générale du 26 mai 1962 », *Le courrier rationaliste*, n°3, 1962, p. 60.
[12] « Aller aux masses », *Le courrier rationaliste*, n°10, 1960, p. 210.

et centrales dans l'histoire de l'UR. Ainsi, le physicien P. Langevin, cofondateur et président de l'association à Libération, a-t-il fait partie du comité de rédaction de la revue *Le problème sexuel* dans les années 30 favorable, entre autres choses, à la question du libre contrôle de la fécondité (chapitre 1). Enfin, depuis les années 50, cette unité organisationnelle est aussi investie dans la cause des femmes, au nom de la proximité entre le rationalisme et « la lutte féministe », ce qui peut expliquer son intérêt précoce pour la question contraceptive. En 1958, l'association organise ainsi un cycle de cinq conférences en Sorbonne intitulé « Questions féminines »[1] qui traite de différents thèmes en rapport avec la situation des femmes (« la femme dans le monde » ; « la femme dans la littérature française » ; « la femme dans la production industrielle et commerciale » ; « l'enseignement féminin »), ce qui donnera lieu, la même année, à l'édition d'une brochure éponyme. Chaque séance est présidée par une femme et deux des conférencières – parmi les cinq intervenants, on compte au total trois femmes – figurent dans le CA de l'association en 1961 : il s'agit de Jeanne Lévy, première femme a avoir été élue sur une chaire de professeur à la Faculté de médecine de Paris[2], et d'Éliane Brault[3].

Si certain-e-s dirigeant-e-s sont historiquement proches ou membres du PCF (*e.g.* P. Langevin, F. Joliot-Curie, E. Kahane, J. Lévy), l'UR, de son propre aveu, entend d'abord rassembler « toutes les nuances de la gauche laïque »[4]. Mieux, par sa composition et son histoire, elle est porteuse d'une *variante spécifiquement savante de la laïcité* qui entend se distinguer de « l'anticléricalisme vulgaire » pour « lutter contre l'esprit même de la religion » avec « la conviction que la science, *et la science seule*, est apte à résoudre les problèmes qui se posent à l'humanité »[5]. De ce point de vue, il n'est guère étonnant de constater que, au moment de l'intense mobilisation du camp laïque des années 50 et 60, l'unité qui compte parmi ses dirigeants historiques quelques grandes figures laïques tel Albert Bayet (président de la Ligue de l'enseignement et secrétaire général de l'UR dans les années 30 puis membre du comité d'honneur), se soit engagée dans le CNAL et ait recommandé à ses adhérent-e-s « d'être à la pointe du combat pour l'école »[6]. Pour autant, aux yeux des responsables de l'UR, l'action des « laïques militants » ne saurait s'arrêter « aux murs de la classe ». Celle-ci doit au contraire – et même, avant tout – se déployer *en dehors* d'elle et s'inscrire dans une « propagande rationaliste »[7] d'ensemble, apanage exclusif de l'UR en tant qu'organisation « dispensatrice de la raison »[8] qui aurait saisi que « là [dans la diffusion systématique de l'esprit et de la méthode scientifique] est le nœud de toute action libératrice »[9]. Et c'est ce schème qui va être principalement appliqué à la cause contraceptive. Ainsi, E. Kahane note-t-il à ce sujet en

[1] « Questions féminines », *Le courrier rationaliste*, n°3, 1958, p. 92.
[2] Voir : *DBMOMS*.
[3] Voir : Éric Nadaud, « Éliane Brault, un parcours féminin, radical, antifasciste, progressiste, maçonnique et féminin (1895-1982) », *Histoire@politique. Politique, culture, société*, 9, 2009, p. 98.
[4] « L'union entre les rationalistes », *Le courrier rationaliste*, n°5, 1962, p. 111.
[5] Ernest Kahane, « Un peu d'histoire », *Cahiers rationalistes*, n°200-201, 1962, p. 8.
[6] « Il s'agit de dissiper un malentendu », *Le courrier rationaliste*, n°7, 1963, p. 142.
[7] Ernest Kahane, « Rationalisme et tolérance », *Le courrier rationaliste*, n°11, 1960, p. 234.
[8] Robert Imbert-Nergal, « L'union rationaliste n'est pas une association comme les autres », *Le courrier rationaliste,* n°9, 1962, p. 223.
[9] *Ibid.*

réponse à H. Fabre : « Il va de soi que nous [l'UR] rejetons tout interdit basé sur une morale soi-disant révélée » et que « nous recherchons la [morale] la plus conforme à la raison et l'intérêt bien entendu de l'être humain et de l'espèce humaine ». Et d'indiquer alors le ralliement des rationalistes de l'UR à la cause en ces termes :

> « La position rationaliste en matière de contrôle des naissances, comprise comme une divulgation de tous les procédés par lesquels le couple ne procrée que de sa volonté, est par conséquent simple et clair. Elle coïncide avec celle de l'organisation créée par le Dr Lagroua Weill-Hallé »[1].

Soucieuse d'être « l'école des militants de toutes les organisations qui se proposent le véritable progrès de l'humanité »[2], l'UR va mettre ses *ressources matérielles* et son *capital de militant-e-s* à la disposition de la cause contraceptive et de l'ECC. Ce sont d'abord les moyens d'action traditionnels de l'unité qui sont exploités : détenteurs d'un certain *capital symbolique* et de positions universitaires élevées qui autorisent l'organisation de grandes réunions publiques en Sorbonne, les dirigeant-e-s de l'UR offrent à M.-A. Lagroua Weill-Hallé l'opportunité de prononcer une conférence dans l'amphithéâtre Descartes le 13 décembre 1960 sous la présidence de la militante rationaliste J. Lévy, ce qui contribue alors à produire un effet de certification universitaire pour la cause. De la même façon, la publication en 1958 du cycle de conférences « Questions féminines » inclut un article de Geneviève Texier intitulé « La maternité heureuse ». La question contraceptive se verra également gratifiée de deux articles dans le *Dictionnaire rationaliste* publié par l'association en 1964[3] (l'article « contraception » par le Dr Pierre Chevalier ; l'article « planning familial » par E. Kahane et P. Chevalier). S'il ne faut pas « s'étonner de voir les rationalistes en flèche dans cette nécessaire campagne »[4], c'est aussi que l'existence du MFPF a été signalée dans les colonnes du *Courrier rationaliste* dès 1958[5] et que les militant-e-s de l'UR ont été régulièrement incité-e-s (de façon implicite ou explicite) à s'y investir. Cela a alors conduit à l'organisation de nombreuses réunions publiques autour de la question contraceptive par les sections locales de l'association, parfois avec la participation de représentant-e-s nationaux du MFPF : sans compter la conférence en Sorbonne de décembre 1960, on en relève ainsi 32 entre 1959 et 1966[6] – dont 12 pour la seule année 1961 –, ce qui, sous ce rapport particulier, fait de l'UR une des unités les plus « contributrices » de l'ECC. Dans certains cas, les sections locales sont même à l'origine de la création d'associations locales du MFPF, comme par exemple à Caen en 1965[7]. Enfin, quoiqu'il ne remplisse pas les critères requis pour faire office d'agent efficient du pôle médical, E. Kahane, en sa qualité de biochimiste, a pu néanmoins faire bénéficier la cause d'une certaine *expertise* et, surtout, être un des premiers dans l'ECC à *vulgariser* les recherches sur les méthodes contraceptives

[1] Propos de E. Kahane cité dans le compte-rendu du livre *La maternité consciente* in *Le courrier rationaliste*, n°4, 1960, p. 102.
[2] « École de militants », n°12, 1960, p. 265.
[3] *Dictionnaire rationaliste*, Paris, Éditions de l'Union Rationaliste, 1964, 504 p.
[4] Compte-rendu de Albert Ladret, *La libre maternité* in *Le courrier rationaliste*, n°7, 1961, p. 154.
[5] Voir : *Le courrier rationaliste*, n°1, 1958.
[6] Décompte réalisé à partir des informations trouvées dans *Le courrier rationaliste*.
[7] Voir : *Le courrier rationaliste*, n°4, 1965.

hormonales[1] – et en cela, il se conformait parfaitement au rôle de militant rationaliste promu par l'UR.

2. Le renouveau de la Ligue des droits de l'homme

La LDH est présente dans l'unité attractrice de l'ECC par l'intermédiaire de ses responsables nationaux les plus centraux : Pierre Couteau, secrétaire général de l'association, entre en effet au CA du MFPF en 1961, tandis que son président, D. Mayer, figure es qualités dans le CH de l'organisation à partir de 1964. Cette représentation officielle est la conséquence de l'investissement de l'association dans la cause contraceptive depuis la fin des années 50. Entre 1958 et 1960, sous son égide, 4 réunions publiques sont en effet organisées sur la question à Paris ou en Province. En 1960, D. Mayer figure également aux côtés de C. Valabrègue lors de la conférence de presse organisée à l'occasion de la sortie de son livre *Contrôle des naissances et planning familial*[2]. De la même façon, quoiqu'ils n'apparaissent pas sur la liste des intervenant-e-s officiel-le-s, plusieurs membres du comité central de la LDH participent au colloque de Royaumont de 1963[3]. À l'inverse, M.-A. Lagroua Weill-Hallé fait de son côté un exposé sur « la prophylaxie de l'avortement criminel et le planning familial » devant le comité central de l'association lors de la séance du 19 mars 1962[4].

Une nouvelle fois, la prise de position de cette unité pour la cause contraceptive peut s'expliquer par la combinaison de logiques *structurelles* et *conjoncturelles*. En premier lieu, l'unité connaît une période de forte remobilisation à la fin des années 50. Durement éprouvée sous l'Occupation suite à sa dissolution et à l'assassinat de certains de ses dirigeants – en particulier, son président depuis 1926, Victor Basch, exécuté avec sa femme en 1944 –, l'association est frappée à la Libération par un déclin brutal qui se traduit par une « crise de recrutement »[5] sans précédent : entre les années 30 – moment de son apogée[6] – et 1954, le nombre d'adhérent-e-s passe ainsi de 177 000 à 11 924[7]. Du reste, ses dirigeant-e-s sont vieillissants et ne se renouvellent guère qui, pour l'essentiel, sont liés à l'entre-deux-guerres et incarnent les élites d'une IIIème République discréditée par la collaboration et Vichy[8]. En outre, la configuration politique et intellectuelle de l'après-guerre marquée par la domination du PCF à gauche, celle du marxisme chez les intellectuels, et la relégation du combat laïque pour cause d'alliance dans la Résistance entre gaullistes, communistes et catholiques, tend à dévaluer conjoncturellement la figure de l'intellectuel dreyfusard et la logique de défense des droits de l'individu dont il est

[1] Ernest Kahane, « Problèmes biochimique de la conception », *MH*, n°10, 1959, p. 1-6 ; Ernest Kahane, « Du nouveau sur les contraceptifs chimiques », *MH*, n°12, 1960, p. 28-30.
[2] *MH*, n°16, 1961, p. 29.
[3] *La Ligue des droits de l'homme. Bulletin national*, n°11, 1963, p. 3.
[4] *Cahiers des droits de l'homme*, janvier-février,1963.
[5] Éric Agrikoliansky, *La Ligue des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945. Sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 79.
[6] Emmanuel Naquet, *Pour l'Humanité. La Ligue des droits de l'homme de l'affaire Dreyfus à la défaite de 1940*, Rennes, PUR, 2014, p. 366-378.
[7] *Ibid.*, p. 80.
[8] *Ibid.*, p. 80-82.

le symbole, au profit de mobilisations autour des questions économiques et sociales[1]. Dans ce contexte, la LDH perd son « rôle d'« attracteur » dans le processus de construction et d'entretien d'un groupe de référence pour la gauche, humaniste et anticléricale »[2]. Or, à partir des années 50, la reprise du combat laïque autour de l'école, la fin du consensus résistant, le déclenchement de la guerre d'Algérie et son corollaire, l'apparition de la question de la torture, vont contribuer à réévaluer à la hausse les principes (la défense des droits de l'homme), l'histoire (la référence à l'affaire Dreyfus), et le modèle d'engagement de l'association basé sur la figure du « savant républicain » et de l'avocat « défenseur des justes causes »[3]. Signe de cette nouvelle dynamique, les instances dirigeantes de l'unité se renouvellent complètement à partir de 1955 et accueillent une très large majorité de membres – universitaires, avocats, militants politiques[4] – dont l'adhésion ne date pas de l'avant-guerre. Portée par la « réinvention d'une tradition »[5], l'organisation entend dès lors faire valoir son crédit retrouvé sur tout un ensemble d'activités dans le but de consolider, comme un responsable le souligne, « l'autorité morale de la Ligue (...) *dans des domaines auxquels on ne songerait pas dès l'abord* »[6]. En deuxième lieu, on constate que cette nouvelle génération dirigeante se recrute très majoritairement parmi les membres de la « nouvelle gauche » dont on a déjà souligné le rôle dans l'apparition publique de la cause contraceptive et le sous-pôle politique. De ce point de vue, la trajectoire politique de D. Mayer, président de la LDH à partir de 1958, est exemplaire[7] : membre de la SFIO, il appartient à la minorité blumiste qui s'oppose à G. Mollet et à sa politique en Algérie et qui, pour cette raison, va créer le Parti Socialiste Autonome[8] et l'associer par la suite à d'autres unités organisationnelles pour former le PSU. À ce titre, nous l'avons déjà indiqué, l'ancien député socialiste figure dans le premier groupe dirigeant du nouveau parti. De la même façon, au début des années 60, les membres du comité central de la Ligue affiliés à une organisation partisane – soit environ la moitié d'entre eux –, le sont essentiellement au PSU : en 1961, on en

[1] À cette période, comme le relève É. Agrikoliansky : « La défense de la justice devient une revendication de justices sociale, le savant républicain est supplanté par le syndicaliste, les victimes de la justice par le prolétaire » (Éric Agrikoliansky, *La Ligue des droits de l'homme...*, *op. cit.*, p. 89).
[2] *Ibid.*, p. 87.
[3] *Ibid.*, p. 59-73. Voir également : Éric Agrikoliansky, « Biographies d'institution et mise en scène de l'intellectuel. Les candidats au comité central de la Ligue des droits de l'homme », *Politix*, n°27, 1994, p. 94-110.
[4] Pour des précisions sur les professions exercées par les membres du comité central au cours des années 60, voir : Éric Agrikoliansky, *La Ligue des droits de l'homme...*, *op. cit.*, p. 45. Malheureusement, nous ne disposons d'aucune information de même ordre au sujet de l'*ensemble* des ligueur-e-s à la même période, même si l'on peut supposer que le groupe enseignant y est bien représenté, à l'image de ce que l'on observe chez les dirigeants *locaux* de l'association pour la l'époque contemporaine. Sur ce dernier aspect, voir aussi : Éric Agrikoliansky, *La Ligue des droits de l'homme*, *op. cit.*, p. 163-170.
[5] Éric Agrikoliansky, « Réédition ou réinvention ? Le modèle du combat dreyfusard dans la guerre d'Algérie » in Gilles Manceron et Emmanuel Naquet (dir.), *Être dreyfusard, hier et aujourd'hui*, Rennes, PUR, 2009, p. 461.
[6] Daniel Mayer, « Autorité et rayonnement... », *La Ligue des droits de l'homme. Bulletin national*, n° 15, 1964, p. 1-2 (souligné par nous).
[7] Pour une analyse détaillée de la trajectoire de D. Mayer et le sens de sa reconversion militante à la tête de la LDH, voir : Éric Agrikoliansky, « Daniel Mayer : de la politique aux droits de l'Homme. Logiques d'un engagement pluriel », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°51-52, 1998, p. 52-62 ; Éric Agrikoliansky, *La Ligue des droits de l'homme...*, *op. cit.*, p. 99-113.
[8] Sur le rôle du Parti Socialiste Autonome, voir : Marc Heurgon, *Histoire du PSU...*, *op. cit.* ; Gilles Morin, « Pourquoi le PSA s'est-il évaporé dans le PSU ? », *op. cit.*

dénombre 14, contre 2 à la SFIO, 3 au PCF et 2 chez les radicaux[1]. Dès lors, on peut supposer que la multipositionnalité d'un nombre important de dirigeants de l'unité entre la LDH et le PSU dont nous avons déjà analysé l'investissement dans la cause contraceptive, a renforcé les chances d'une prise de position en faveur de celle-ci de la part de l'association. En troisième lieu, il faut enfin rappeler que la LDH fut dans les années 30 très investie dans l'univers de la « réforme sexuelle » à travers certains de ses responsables parmi les plus éminents, tels V. Basch et Dr Sicard de Plauzolles, lesquels figuraient dans le comité de rédaction de revue *Le problème sexuel* (voir chapitre 1). À cette période, l'association milita alors ouvertement pour une révision de la loi de 1920 et proposa cette question à la réflexion de ses adhérents[2]. Dès lors, s'investir pour la cause contraceptive, c'était également pour les responsables de l'association reprendre le fil d'un engagement ancien en faveur du libre contrôle de la fécondité. L'investissement laïque constitue une dimension fondamentale de l'histoire de l'unité. En ce sens, depuis le début du XXème siècle, on constate à la LDH une « permanence du combat pour l'école de la République »[3] qui l'a fait logiquement prendre part aux mobilisations orchestrées par le CNAL à la fin des années 50. Cela dit, représentante du « « pôle « intellectuel » de la gauche socialiste laïque »[4], la défense de la laïcité passe chez elle d'abord par la promotion de valeurs réputées universelles (Justice, Vérité, Liberté, Raison, Droit) portées par le dévouement éthique de « l'intellectuel républicain »[5] – *i.e.* du savant mettant à disposition du public ses connaissances pour soumettre à l'examen tous les « dogmes et (...) la croyance religieuse ou irrationnelle »[6] ; ou encore, de l' avocat qui se place délibérément aux côtés des victimes de l'arbitraire étatique, judiciaire ou institutionnel – en *défenseur désintéressé des libertés et des droits de l'individu*. Ce schème, qui emprunte au registre d'un certain militantisme moral caractéristique de l'organisation[7], fera office d'opérateur symbolique d'appropriation pour la cause contraceptive. Justifiant auprès des ligueur-e-s l'intérêt de la LDH pour cette dernière, D. Mayer indiquait au sujet du MFPF :

> « D'une part, c'est un *point de vue extrêmement moral* et généreux qui anime les militants [du MFPF] ; d'autre part, on *n'hésite pas à parler des libertés* et de recherche du bonheur en s'appuyant sur la Charte de Nations-Unies. Il y a donc un parallélisme entre les buts du « Mouvement » et les nôtres »[8].

L'année précédente, P. Couteau, représentant de la Ligue au MFPF, déclarait dans le même sens à propos de la contraception :

---

[1] Éric Agrikoliansky, *La Ligue des droits de l'homme...*, *op. cit.*, p. 96.
[2] Voir par exemple : *Cahiers des droits de l'homme*, n°18-20, juillet 1932.
[3] Emmanuel Naquet, *Pour l'Humanité...*, *op. cit.*, p. 480 ; voir également : Emmanuel Naquet, « La Ligue des Droits de l'homme et l'école de la République dans la première moitié du XXème siècle », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 9, 2009. p. 99.
[4] Éric Agrikoliansky, *La Ligue des droits de l'homme...*, *op. cit.*, p. 105.
[5] *Ibid.*, p. 59.
[6] *Ibid.*, p. 60.
[7] Éric Agrikoliansky, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, 1-2, 2001, p. 27-46.
[8] Daniel Mayer, « Autorité et rayonnement... », *La Ligue des droits de l'homme. Bulletin national*, n° 15, 1964, p. 2 (souligné par nous).

> « Le birth control, contraception efficace, est aussi, un *instrument permettant l'exercice d'une liberté individuelle primordiale* et c'est à ce titre que la Ligue collabore, modestement mais étroitement, à *l'œuvre d'assainissement moral* et de recherche du bonheur individuel à laquelle s'est attachée « La Maternité Heureuse » »[1].

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant de constater que cette unité a engagé une partie de ses ressources au service de l'ECC et de la cause contraceptive. C'est d'abord l'important *capital symbolique* de l'association hérité de l'affaire Dreyfus et de l'antifascisme des années 30, puis réactivé à la faveur de son investissement dans la lutte contre la guerre d'Algérie et la torture, qui est versé au profit de cette dernière. En ce sens, la LDH entend qu'elle bénéficie à plein de « [son] autorité et de [son] rayonnement »[2], ce que les dirigeants de l'unité attractrice ne manqueront pas de souligner qui, dès 1959, relèvent que « La Ligue des Droits de l'Homme (...), très favorable à nos efforts, *contribue à accroître le prestige* de notre Association »[3]. Ensuite, l'organisation mobilise également ses *ressources matérielles* et son *capital de militant-e-s* en vue de favoriser l'existence de la cause. Les sections parisiennes et provinciales de la Ligue qui, d'après S. Masse, sont celles qui « peuvent coiffer le plus grand nombre de bonnes volontés »[4], organisent ainsi plusieurs réunions publiques sur la question dès la fin des années 50 – entre 1958 et 1960, le MFPF en signale 4 dans son bulletin auxquelles il a été directement convié –, seules ou avec d'autres unités organisationnelles de l'ECC, comme à Bourges en 1960 en compagnie de l'UR[5]. Par ailleurs, dès le début des années 1960, les ligueur-e-s sont spécifiquement sollicité-e-s par les dirigeants de l'unité pour « assister [aux] conférences » organisées localement par le MFPF afin d'« associer éventuellement la Ligue aux conclusions »[6] qui, à chaque fois, pourraient en être tirées. Enfin, ils sont également incités par les responsables nationaux à s'investir directement dans l'unité attractrice de l'ECC. Dans le bulletin de l'organisation, P. Couteau exhortait alors les membres de la LDH en ces termes : « sur le plan local comme sur le plan national, les ligueurs se doivent d'apporter leur concours actif aux sections ou fédérations départementales de ce mouvement de libération individuelle »[7].

3. Laïcité et défense des femmes à la Ligue de l'enseignement

Dès son premier rapport moral daté d'octobre 1957, le MFPF indiquait avoir reçu « l'aide précieuse d'organismes comme la Ligue de l'enseignement » pour « déterminer l'éventail des

---

[1] Pierre Couteau, « La maternité heureuse et la Ligue », *La Ligue des droits de l'homme. Bulletin national*, n°8, 1963, p. 4 (souligné par nous).
[2] Daniel Mayer, « Autorité et rayonnement... », *La Ligue des droits de l'homme. Bulletin national*, n°15, 1964, p. 2.
[3] « Activités de l'association », *MH*, n°11, 1959, p. 20.
[4] Lettre de Suzanne Masse à Jean Vallée datée du 17 mai 1963, Fonds MFPF, D 07 10
[5] *MH*, n°15, 1960 p. 16-18.
[6] Lettre de Daniel Mayer à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé datée du 19 janvier 1961, BMD, Fonds Valabrègue, 1 AS 51.
[7] Pierre Couteau, « La maternité heureuse et la Ligue », *op. cit.*

personnes à toucher »[1]. De fait, l'intérêt de cette unité organisationnelle pour la cause contraceptive s'est tôt manifesté. En mai 1956, au moment de la cristallisation de cette dernière dans l'espace public et de sa première carrière parlementaire, l'association ouvrait les colonnes de son journal *L'action laïque* à deux de ses partisans déclarés – J. Derogy et P. Ferrand[2] – et prenait position « avec enthousiasme pour la maternité volontaire »[3] et l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi de 1920. En 1959, c'est une intervention de M.-A. Lagroua Weill-Hallé qui se voyait reproduite dans cette même publication[4]. Autre indice de cet investissement précoce : entre 1957 et 1959, sur les 38 conférences ou débats au sujet de la question contraceptive répertoriés dans la revue du MFPF et auxquels un-e membre de l'association a participé, 5 se sont déroulés dans le cadre de la LDE (soit 13, 1 % du total *i.e.* le pourcentage le plus élevé sur la période pour une unité organisationnelle, devant la LDH et l'UR). Dans ces conditions, on peut logiquement s'attendre à ce que cette unité dispose d'une représentation à l'intérieur du MFPF. En raison de leur appartenance au groupe dirigeant de la LDE – le Conseil Général – et du fait que, dans le même temps, elles figurent ès qualités dans diverses instances du MFPF, Marguerite Schwab et A. Cuminal – déjà rencontrée à propos du PSU – font office de principales courtières entre les deux unités : ainsi, la première est membre du CA de l'unité attractrice à partir de 1962, tandis que la seconde y entre à la même date avant d'intégrer le CH en 1964.

Encadré 2.16 Marguerite Schwab et Antoinette Cuminal : deux laïques chevronnées

M. Schwab est née en 1888 dans le Doubs. Issue d'une famille de la bourgeoisie juive alsacienne, elle obtient son baccalauréat en 1905. Elle entre à l'ENS-Sèvres en 1909 et, après l'obtention d'une licence de lettres en Sorbonne, est reçue à l'agrégation d'histoire en 1917. Après qu'elle s'est mariée à un ingénieur et deux premiers postes en province, elle effectue pendant plusieurs années des suppléances dans divers lycées parisiens. En 1930, elle est mutée au lycée de jeunes filles d'Amiens et obtient finalement un poste à Paris en 1933. Après avoir été radiée de l'enseignement sous l'Occupation en raison de ses origines juives, elle est réintégrée en 1944. Elle enseigne alors au lycée Lamartine puis au lycée Jules Ferry jusqu'à sa retraite en 1954. Militante de la cause des femmes – en particulier, dans la fonction publique – depuis l'entre-deux-guerres, elle participe au mouvement suffragiste et adhère à l'Association des Femmes Françaises Diplômées de l'Université. Elle s'investit également dans le syndicalisme enseignant, en particulier au syndicat des professeurs de lycées et de l'enseignement secondaire féminin. Après-guerre, elle s'impliquera dans le lancement du SNES. Elle participe par ailleurs à la création de la Société des agrégées dont elle sera la secrétaire avant et après la fusion avec son équivalent masculin. A partir des années 30, elle est aussi présente dans les mouvements laïques tels la LDH et la LDE. Elle y défend en particulier la cause des femmes. Elle entre au Conseil Général de la LDE juste avant la Deuxième Guerre Mondiale[5].

Si, à ce stade, les renseignements que nous avons pu collecter à propos d'A. Cuminal sont plus succincts, nous savons toutefois que, depuis la fin des années 50, cette dernière est une directrice honoraire d'École

[1] « Assemblée générale de l'association. Extraits du rapport moral par madame Sullerot, secrétaire générale. 19 octobre 1957 », *MH*, n°4, 1958, p. 3.
[2] Sur leur rôle respectif à cette période, voir le chapitre 1.
[3] « Le contrôle des naissances », *L'action laïque*, n°174, 1956, p. 6.
[4] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Le Planning Familial », *L'action laïque*, n°204, 1959, p. 14-15.
[5] Voir : *DBMOMS*.

Normale[1] et, partant, une ancienne institutrice. Elle préside également la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de la Drôme, ce qui en fait une exception à la LDE à cette période. Au niveau national, elle a également été cooptée au Conseil Général de l'association. En outre, comme nous l'avons déjà indiqué, elle a été élue sous l'étiquette SFIO à la Libération avant, vraisemblablement, d'adhérer au PSU au début des années 60.

Par ailleurs, placées dans une situation identique sans toutefois appartenir au groupe dirigeant de l'association, on trouve également Fernande Kraemer, ligueuse de l'Aube, entrée en 1958 dans le CA du MFPF, et Renée Le Louvetel, membre de la FOL du Rhône et siégeant dans celui-ci à partir de 1961. Enfin, entre 1960 et 1964, on peut aussi repérer au moins 4 membres du CA de l'unité attractrice qui, quoique leur qualité de ligueur ne soit pas mentionnée, appartiennent cependant à la LDE : ainsi de Mme Gineste, directrice d'école maternelle et membre de la FOL de Meurthe-et-Moselle ; de C. Berthault-Prévôtat, militante SFIO – nous l'avons déjà vu – et qui, au début des années 60, sera vice-présidente du MFPF ; enfin, L. Ferrandi, avocate, militante SFIO et vice-présidente de la FOL de l'Hérault à compter de 1963[2]. En réalité, tout indique que l'intérêt de la LDE pour la cause contraceptive résulte d'un travail de *mobilisation intra-organisationnelle* entrepris par le Centre Laïque d'Action Féminine (CLAF)[3], composante de la confédération[4]. En effet, la plupart des agentes multipositionnées identifiées plus haut en sont des membres actifs. Certaines d'entre elles figurent même parmi ses principaux responsables au cours des années 50 et 60[5]. À partir de 1961, M. Schwab occupe ainsi le poste de commissaire générale (*i.e.* de première dirigeante) de l'organisme après en avoir été la commissaire adjointe, tout comme Mme Gineste installée dans cette dernière fonction depuis 1959. De son côté, C. Berthault-Prévôtat est signalée au poste de secrétaire en 1956, tandis qu'A. Cuminal est membre du Comité Directeur depuis sa création. Enfin, F. Kraemer et R. Le Louvetel en sont des responsables locales. Officiellement apparu en 1953, le CLAF succède au « Comité des Dames » en vigueur à la LDE jusqu'en 1925, puis à l'Action Démocratique et Laïque des Femmes, organisation au départ indépendante née à la faveur des mobilisations antifascistes des années 30 – notamment sous l'impulsion de M. Schwab –, et qui adhèrera juste avant la guerre à la Ligue[6]. Ainsi, dès l'année de sa création, et alors que la cause contraceptive n'est pas encore constituée comme telle, le CLAF fera adopter à l'unanimité du 64ème congrès de la LDE une résolution soulignant que « la maternité ne gardera sa dignité que dans la mesure où elle ne sera pas liée à des servitudes économiques ou à des intentions belliqueuses » et que, par conséquent, « la création, pour être digne de ce nom, doit être et rester

[1] Renseignements tirés du *Bulletin de la Commission Nationale d'Action Féminine*, n°10, 1956, p. 4.
[2] Voir sa notice dans : *Midi Rouge. Bulletin de l'association Maîtron Languedoc-Roussillon*, 20, 2012, p. 14. Nous reviendrons sur sa trajectoire dans le chapitre 3.
[3] Le CLAF est le nouveau nom pris par la Commission Nationale d'Action Féminine à partir de 1959.
[4] L'organisation de la LDE en confédération date de 1925. Voir sur ce point : Nathalie Sévilla, « Mutation démocratique à la Ligue (1925-1940) », *Agora. Débats/Jeunesse*, n°1, 2006, p. 10-21.
[5] Les informations qui suivent sont tirées du dépouillement systématique du *Bulletin de la Commission Nationale d'Action Féminine* et du *Bulletin du Centre Laïque d'Action Féminine* entre 1953 et1963. Le second succède au premier en 1958 à partir du n°22.
[6] « En manière de préface », *Bulletin du Centre Laïque d'Action Féminine*, n°41, 1963, p. 1. ; voir également : Marguerite Schwab, « Le CLAF, passé, présent, avenir », *Bulletin du Centre Laïque d'Action Féminine*, n°27, 1959, p. 1-2.

« œuvre d'amour » »[1]. Cette déclaration reste assez générale, qui ne fait pas spécifiquement référence à la loi de 1920 et à sa modification, ni aux méthodes contraceptives[2]. Mais elle sera par la suite utilisée comme la preuve de la précocité du positionnement de l'association. En 1956, au moment où la LDE donne la parole aux soutiens de la cause contraceptive dans son journal et que, en référence à la « résolution d'action féminine » de 1953, elle se prononce en sa faveur, le CLAF consacre, d'une part, un numéro spécial de 28 pages de son bulletin à « ce problème d'actualité si important »[3], et, d'autre part, organise un stage d'été sur le sujet auquel participent plusieurs « camarades de la Ligue »[4]. Autre indice du travail interne de mobilisation effectué par les membres du CLAF : si on comptabilise le nombre d'articles consacrés à la cause contraceptive dans *L'action laïque* rédigés par des *membres de la confédération*[5] entre 1956 et 1961 (n = 6), on constate que 2 l'ont été par A. Cuminal (seule auteure à écrire plus d'une fois sur la question)[6].

Dans ces conditions, quelles sont les conditions structurelles de réussite de cette mobilisation *intra-organisationnelle* ? La LDE a été créée par Jean Macé en 1866[7]. Ce regroupement hétéroclite de sociétés, de cercles, de bibliothèques, fut d'abord pensé comme un mouvement d'éducation pour la promotion de la République après le coup d'État de 1851. À la fin du XIXème siècle, alors que l'organisation entend monopoliser la représentation d'un parti républicain en formation, les divisions naissantes et l'apparition d'associations, de mutuelles et de syndicats, produisent une « modification substantielle de l'éco-système républicain »[8]. Cela contraint l'association à se spécialiser dans les œuvres péri- et post-scolaires pour assurer sa survie. En concurrence avec l'Église catholique pour l'encadrement de la jeunesse hors temps scolaire, la

[1] *L'action laïque*, n°150, 1953, p. 24

[2] Le vote de la résolution a été précédé d'un rapport présenté par A. Cuminal sur « l'idéal laïque et les femmes » ayant donné lieu à présentation de motion. Mise en débat lors du Congrès, cette dernière a suscité la réaction suivante de la part d'une ligueuse du Rhône : « Dans la phase finale de la motion, il est question des joies de la maternité. Ces joies doivent être données aux femmes *mais je voudrais que l'on dise bien que cette maternité doit être consciente et voulue et qu'elle ne ressemble en rien à la maternité forcée à laquelle nous assistons* par la politique de natalité imposée par le Gouvernement. Nous devons lier cette question à celle de la justice sociale et nous pouvons bien dire que c'est parce qu'on ne veut pas instituer cette justice sociale que l'on contraint la femme à cette maternité d'enfer » (« Discussion de la motion », *L'action laïque*, n°151, 1953, p. 33, souligné par nous). On peut supposer que la forme finale prise par la résolution au sujet de la maternité « digne » trouve une partie de son origine dans cette intervention, renforcée par celle d'un ligueur parisien, membre du Conseil Général, allant dans le même sens. En outre, cet extrait apporte la confirmation de ce que nous disions plus haut : en 1953, pour la LDE, la « maternité consciente », réfère moins à l'abrogation de la loi de 1920 et à la libre diffusion de moyens contraceptifs, qu'à l'institution des mesures de « justice sociale » contre une « politique de natalité » imposée.

[3] *Bulletin de la Commission nationale d'Action Féminine*, n°13, 1956.

[4] *Bulletin de la Commission nationale d'Action Féminine*, n°14, 1956, p. 5.

[5] N'ont pas été pris en compte ici les articles rédigés par des auteur-e-s extérieur-e-s à la LDE (*e.g.* J. Derogy, M.-A. Lagroua Weill-Hallé). De même, les réactions de lecteurs et de lectrices, membres de l'unité, à certains articles parus dans le journal cette question, n'ont pas été intégré au calcul.

[6] Les articles s'intitulent significativement : « Pour une maternité consciente et libre » (*L'action laïque*, n°179, 1956, p. 17-18 ; « Maternité consciente et planning familial » (*L'action laïque*, n° 221, 1961, p. 21-23).

[7] Sur la naissance de la LDE, voir : Jean-Paul Martin, *La ligue de l'enseignement des origines à 1914*, Thèse d'histoire, Institut d'Études Politiques de Paris, 1992, 865 p. ; Jean-Paul Martin, *La ligue de l'enseignement. Une histoire politique (1866-2016)*, Rennes, PUR, 2016, 605 p.

[8] Jean-Paul Martin, « La ligue de l'enseignement et la formation du champ politique républicain (1866-1914) » in Olivier Dard et Nathalie Sévilla (dir.), *Le phénomène ligueur sous la IIIème république*, Metz, Publications du Centre universitaire lorrain d'histoire, 2009, p. 111.

Ligue se développe fortement à partir du début du XXème siècle au point d'être reconnue d'utilité publique en 1930 et de revendiquer près de 2,5 millions d'adhérent-e-s à la fin de la décennie[1]. Dissoute en 1942 par Vichy, l'unité se reconstitue à la Libération. L'intérêt pour la cause contraceptive s'inscrit dans une *logique d'extension de ses activités et des groupes à encadrer* pour maintenir sa position face aux transformations à l'œuvre dans la société française et aux entreprises concurrentes de socialisation de la population – en particulier, catholiques – après que l'association a rencontré des difficultés au sortir de la guerre – faute de moyens et de militant-e-s – et qu'elle a reçu l'appui du ministère de l'Éducation Nationale[2] pour y remédier[3]. Au début des années 50, le secrétaire général de l'organisation indiquait : « Nos activités sont multiples. *Nous devons encore en étendre le champ* ». Et de poursuivre à l'intention des ligueur-e-s :

> « Cette position n'est pas une position de pure défensive. *Nous ne voulons pas demeurer sur la défense de ce qui est acquis ou de ce qui l'était*. Cela ne correspondrait à rien*, en un siècle où tout évolue avec une vitesse qui donne parfois le vertige à ceux qui se sclérosent. Nous voulons conquérir une audience de plus en plus large de nos populations* »[4].

En fait, « l'esprit de conquête »[5] censé caractériser la LDE à cette période, et dont on peut supposer qu'il préside à son investissement dans la cause contraceptive, résulte d'un intérêt *préalable* pour la catégorie « femmes » en tant que nouveau terrain pour son action, notamment afin d'entreprendre le « réveil du sens civique »[6] de ces citoyennes de fraîche date[7]. C'est le sens de la présentation en 1953 du rapport d'A. Cuminal intitulé « L'idéal laïque et les femmes » et de son adoption sous la forme d'une « résolution d'action féminine » au congrès de Paris. La présidente de la FOL de la Drôme expliquait à cette occasion : « nos commissions d'action féminine et sociale s'organisent dans le sein de nos Fédérations, avec l'espoir d'aboutir à la formation civique des femmes par une meilleure orientation de leurs activités et de leurs loisirs »[8] ; bref, comme le déclarait de son côté M. Schwab, pour la LDE, à cette période, il s'agit d'« *attirer les femmes* (...), *de plus en plus de femmes par tous les moyens : culture, loisirs, etc*. », afin de faire « vivre dans les cœurs féminins la beauté et la ferveur de l'idéal laïc », et de promouvoir une « véritable égalité, dans le climat laïc, libre et fraternel que nous

---

[1] Nathalie Sevilla, « Mutation démocratique à la Ligue (1925-1940) », *op. cit.*, p. 11.
[2] Pierre Tournemire, *La ligue de l'enseignement*, Toulouse, Milan, 2000, p. 33.
[3] En 1958, au congrès de Lyon, la LDE revendiquait, tous secteurs confondus, 3,5 millions d'adhérent-e-s, alors que, un an plus tôt, il n'était que de 2,8 millions. Voir : *L'action laïque*, n°198, 1958, p. 1 ; *L'action laïque*, n°180, 1957, p. 1.
[4] Jean-Auguste Senèze, « Rapport d'orientation », *L'action laïque*, n°150, 1953, p. 8 (souligné par nous).
[5] *Ibid.*
[6] Jean-Auguste Senèze, « Rapport moral », *L'action laïque*, n°167, 1955, p. 13.
[7] Le droit de vote accordé aux femmes en 1944 est un motif régulièrement évoqué pour justifier l'intérêt de la LDE pour l'encadrement des femmes. Comme le rappelle M. Schwab : « Le général de Gaulle venait, par ordonnance rendue à Alger, en 1944, d'accorder le droit de vote aux Françaises. Il importait donc plus que jamais, dans l'intérêt de la démocratie, d'instruire les femmes des grands problèmes de l'heure, de constituer des cadres féminins dans les Fédérations, de se préoccuper de la vie des femmes, de l'avenir des jeunes, des travaux, comme des loisirs des uns et des autres » (Marguerite Schwab, Marguerite Schwab, « Le CLAF, passé, présent, avenir », *Bulletin du Centre Laïque d'Action Féminine*, n°27, 1959, p. 1).
[8] Antoinette Cuminal, « L'idéal laïque et les femmes », *L'action laïque*, n°151, 1953, p. 19.

souhaitons voir s'universaliser »[1]. Du reste, on peut faire l'hypothèse que, dans cette organisation, l'intérêt pour les « femmes » n'est pas sans rapport avec la forte présence d'enseignants en son sein, et, tout particulièrement, d'enseignants issus du monde du primaire[2], dont on a déjà évoqué les transformations dans le sens d'une surreprésentation féminine.

Unité située historiquement aux avant-postes de la cause laïque et de la défense de l'école républicaine, partie prenante lors de la création du CNAL en 1953, la LDE investit de façon assez prévisible la cause contraceptive en y transposant certains schèmes laïques. Sous ce rapport, dans les années 50, une ligueuse réclamait de manière exemplaire que la confédération défende la « maternité consciente » contre une politique jugée nataliste que « l'Église inspire, [et qui] maintiendra la femme dans la servitude »[3]. Cela dit, c'est d'abord à partir des *catégories de l'entendement éducatif*, au centre de la définition de l'identité et de l'action de l'unité, que la perspective laïque fonctionne ici comme opérateur symbolique d'appropriation. En premier lieu, ce sont les idées de « maîtrise de soi », de « discipline », de « conscience » associées à celles de « dignité » et de « liberté » de l'individu, qui sont principalement utilisées par les ligueur-e-s. A. Cuminal indique ainsi que c'est parce que les « laïques » (*i.e.* les membres de la LDE) entendent, *d'une façon générale*, « ouvrir et enrichir les esprits, affiner les sensibilités, former les adolescents et les adultes au devoir civique et à la maîtrise de soi », qu'ils se retrouvent du côté de la « maternité consciente et libre »[4]. De ce point de vue, cette notion signale le « souhait de voir *la procréation, réponse obscure à l'instinct maternel, se civiliser* et devenir un libre choix », car on ne saurait « parler de dignité humaine, de libération [de la femme], tant que la procréation n'est pas une *prise de conscience grave et lucide* »[5]. En second lieu, tournée de longue date vers l'encadrement de la jeunesse, c'est aussi par l'invocation des intérêts spécifiques de l'enfant que cette unité justifie sa prise de position. Comme le souligne encore A. Cuminal : « C'est au nom de la dignité humaine, au nom de leur respect de la vie, *de leur amour de l'enfance*, que les laïques se prononcent pour la maternité consciente et libre »[6], car « la maternité consciente est le véritable remède contre les enfants inadaptés »[7].

Nous l'avons déjà signalée, entre 1957 et 1958, la LDE est la principale contributrice pour l'organisation de réunions publiques autour de la cause contraceptive. En effet, son *capital de militant-e-s* a été tôt mobilisé au profit de cette dernière et de la formation de l'ECC. Comme le rappelait *L'action laïque* au début des années 60, « les éducateurs laïques, toujours soucieux de préserver en toutes circonstances la dignité et la liberté de l'être humain, *ont leur mot à dire*

---

[1] « Discussion du rapport » in *ibid.*, p. 29 (souligné par nous).

[2] Selon Nathalie Sévilla, c'est dans les années 20 que le monde du primaire est véritablement devenu la force vive de la LDE. Voir : Nathalie Sévilla, « Mutation démocratique à la Ligue (1925-1940) », *op. cit.* ; Nathalie Sévilla, « Les militants de la Ligue française de l'enseignement dans l'entre-deux-guerres », http://www.himase.fr/spip.php?article56 ; Nathalie Sévilla, « La confédération générale des œuvres laïques (1925-1940). Ligue ou organisation culturelle ? » in Olivier Dard et Nathalie Sévilla, *Le phénomène ligueur...*, *op. cit.*, p. 196-218.

[3] « Discussion de la motion », *L'action laïque*, n°151, 1953, p. 33.

[4] Antoinette Cuminal, « Pour la maternité consciente et libre », *L'action laïque*, n°179, 1956., p. 18.

[5] Antoinette Cuminal, « Maternité consciente et planning familial », *L'action laïque*, n°221, p. 23 (souligné par nous).

[6] Antoinette Cuminal, « Pour la maternité consciente et libre », *L'action laïque*, n°179, 1956, p. 17-18.

[7] Antoinette Cuminal, « Maternité consciente et planning familial », *L'action laïque*, n°221, p. 23.

et leurs responsabilités à prendre en pareille matière »[1]. De la même façon, Robert Dader, secrétaire général de l'organisation, et M. Schwab relevaient en 1962 dans une adresse commune aux ligueur-e-s que « des tournées de propagande [autour de la cause contraceptive] ont eu lieu dans la plupart des départements, et partout les conférences ont été, ou patronnées, ou soutenues par les FOL de nos militants laïques ». Et d'inciter alors les membres de l'unité à accroître leur implication dans la mobilisation – en particulier, en soutenant la proposition de loi déposée en 1961 par deux députés socialistes afin de la « répand[re] parmi nos amis et les responsables politiques de vos régions » – tant, selon eux, « il (...) appart[enait] [à l'association] de prendre une position très nette dans ce mouvement qui représent[ait] un aspect de l'émancipation humaine »[2]. Du reste, il semble que ce soit les ligueuses militantes du CLAF qui aient particulièrement investi la cause. À ce propos, R. Dader et M. Schwab notaient encore, non sans une certaine forfanterie : « Les dirigeantes de nos sections CLAF quand elles ne s'occupent pas déjà du mouvement – ce qui est rare – sont invitées par la base à s'y investir »[3]. En outre, à côté de cette prise de participation dans la cause et dans la formation de l'ECC par l'investissement de son capital de militant-e-s, la LDE a également mis à disposition une partie de ses *ressources matérielles*. Dans certains cas, au niveau départemental, c'est en effet dans les locaux d'une FOL qu'une permanence puis un centre de MFPF a pu débuter : ainsi, par exemple, de la Meurthe et Moselle[4], ou encore, de Lyon[5].

4. La Libre Pensée ou l'entretien de la flamme anticléricale

La LP n'est pas une unité organisationnelle représentée en tant que telle dans l'unité attractrice de l'ECC. Néanmoins, plusieurs indices attestent l'existence d'un investissement précoce de sa part en faveur de la cause contraceptive. D'abord, entre 1959 et 1960, d'après la revue du MFPF, 6 réunions publiques (conférences ou débats) ont été organisées par l'association à Paris ou en province sur ce sujet, ce qui correspond à 17,6 % de l'ensemble des manifestations répertoriées par l'unité attractrice pour ces deux années et, partant, fait d'elle la principale contributrice en ce domaine à cette période. Ensuite, sans que, en toute rigueur, celui-ci puisse être assimilé à un courtier qui entreprendrait un travail *systématique* de mobilisation de l'organisation et de mise en relation avec l'ECC, H. Fabre semble néanmoins avoir rempli cette fonction occasionnellement : libre-penseur dûment « patenté » *i.e.* adhérent à la LP[6], le médecin

[1] « Planning Familial à Grenoble, une enquête de André Riboud et Raymond Julien de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Isère », *L'action laïque*, n°227, 1961, p. 14 (souligné par nous).
[2] Robert Dader et Marguerite Schwab, « La Ligue de l'enseignement vous parle du Planning Familial » reproduit in *Le réveil du Rhône*, n°309, 1962, p. 10.
[3] *Ibid.*
[4] *Bulletin du Centre Laïque d'Action Féminine*, n°39, 1962, p. 8.
[5] *Le réveil du Rhône*, n°303, 1961, p. 8 ; voir aussi : *BTIMFPF*, n°17, p. 25. Nous reviendrons sur le cas lyonnais dans le chapitre suivant.
[6] Plusieurs indices découverts au fil de l'enquête permettent de soutenir que, selon toute vraisemblance, H. Fabre a bel et bien appartenu à la LP. Dans un entretien réalisé par le MFPF de Grenoble en 1980, il déclarait : « Les socialistes n'ont rien fait pour la contraception [nous avons montré que cette remarque n'était pas exacte], *ni pour la Libre Pensée dont je faisais partie* » (Fonds MFPF Grenoble, AR 1, souligné par nous). Par ailleurs, dans une lettre adressée à M. Deixonne au sujet des difficultés rencontrées par un correspondant souhaitant créer un centre

isérois participe ainsi en 1964 au congrès de Dijon de la LP en sa qualité de responsable du MFPF et y fait un exposé sur « l'Église face au Planning Familial »[1]. Par ailleurs, on remarque que, dès 1958, Jean Cotereau, figure idéal-typique du militant multipositionné dans la « nébuleuse laïque », notamment à la LDH – il est membre de son comité central entre 1950 et 1968 – et à la LP où il occupe à cette date le poste de secrétaire général de l'organisation[2], intervient sur la question contraceptive à la faveur d'une réunion publique organisée « sous les auspices de la Fédération de la Ligue des Droits de l'Homme »[3] et en compagnie de M.-A. Lagroua Weill-Hallé. Enfin, *La raison*, organe officiel de la LP à partir du milieu des année 50, reproduit dès le début des années 60 des articles ou des extraits d'articles de responsables du MFPF, telle la fondatrice du MFPF ou H. Fabre[4], et consacre plusieurs textes à la question.

La prise de position de l'unité pour la cause contraceptive intervient dans un contexte de remobilisation pour cette dernière. En effet, depuis la Libération au moins, la LP est structurellement affaiblie. Si les premières sociétés libre-penseuses datent du début de la IIème République, l'unité a connu une forte impulsion et une véritable structuration avec l'avènement de la IIIème République[5], son véritable « âge d'or »[6]. Désorganisée à l'issue de la Première Guerre Mondiale, elle est marquée dans l'entre-deux-guerres par une dynamique fluctuante et une série de scissions et de réunifications corrélées, d'une part, à l'état des rapports entre la SFIO et le PCF, et, d'autre part, au degré d'importance pris par la question sociale face à celle de la lutte contre l'Église[7]. Frappée d'interdiction par Vichy dès 1940, la LP peine à retrouver ses moyens d'action et de propagande à la fin de la guerre : le gouvernement provisoire s'oppose en effet à la reparution de son organe officiel *La Libre Pensée* ; son émission radiodiffusée n'est reprogrammée qu'en 1947 avec cependant une périodicité moindre[8] ; enfin, alors que ses effectifs se situaient autour de 20 000 dans l'entre-deux-guerres[9], ceux-ci ne semblent plus guère dépasser 5 000 au début des années 50[10]. De plus, comme nous l'avons déjà observé au sujet de la LDH, le climat unanimiste qui s'installe à la Libération entre

---

de MFPF, il notait : « il est anarchiste et *membre de la Libre Pensée – donc pour moi sympathique, au moins pour le dernier point* » (Lettre de Henri Fabre à Maurice Deixonne daté du 27 janvier 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73). Du reste, sa qualité de libre-penseur est confirmée par Jean-Marc Schiappa dans son ouvrage « indigène » sur l'histoire de la LP. Il relève en ce sens : « dans le droit fil du combat pour l'égalité et les droits des femmes, il faut rappeler que le Dr Henri Fabre, libre-penseur, a ouvert la première maison [sic] de Planning Familial en 1961 à Grenoble » (Jean-Marc Schiappa, *Une histoire de la Libre Pensée*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 356).

[1] Henri Fabre, *La position de l'Église face au Planning Familial*, brochure,1964.

[2] Pour le détail de ses affiliations, voir : *DBMOMS*. En outre, notons que J. Cotereau deviendra président de la LP à partir de 1963.

[3] *MH*, n°4, 1958, p. 32.

[4] L'article « Toujours la surpopulation... » (*La raison*, n°54, 1961, p. 3) reproduit plusieurs passages de l'entretien entre J. Charles et M.-A. Lagroua Weill-Hallé paru dans *L'École Libératrice*, tandis que l'article de H. Fabre intitulé « Le contrôle des naissances devant la laïcité », déjà publié dans *MH* en 1960 sous un titre légèrement différent (« Contrôle des naissances et laïcité »), figure en 1961 dans le n°59 de *La raison*.

[5] Sur les débuts de la LP, voir : Jacqueline Lalouette, *La Libre Pensée en France. 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 2001, 640 p.

[6] *Ibid.*, p. 19.

[7] Sur ces points, voir : *ibid.*, p. 68-84.

[8] Jean-Marc Schiappa, *Une histoire de la Libre Pensée*, *op. cit.*, p. 351.

[9] Jacqueline Lalouette, *La Libre Pensée...*, *op. cit.*, p. 74.

[10] *Ibid.*, p. 51.

gaullistes, communistes et catholiques, n'est pas favorable à l'anticléricalisme dont la LP est historiquement porteuse. Dans ces conditions, à la fin des années 50, à côté de la lutte contre le retour du général de Gaulle et contre la guerre d'Algérie, la reprise d'une intense mobilisation laïque autour de l'école à l'initiative du CNAL dont cette dernière est membre, lui permet de retrouver une certaine dynamique, et cela d'autant plus qu'une part importante de sa base est formée d'instituteurs et d'institutrices[1]. Dès lors, on peut faire l'hypothèse que, dans l'unité, la cause contraceptive va bénéficier d'un *effet de remobilisation conjoncturelle* à la faveur duquel celle-ci cherche à se (re)-placer « à l'avant-garde de l'action sociale et du réveil démocratique »[2]. C'est ce que suggérait H. Fabre dans un article significativement intitulé « Le contrôle des naissances devant la laïcité » reproduit dans les colonnes de *La raison*. Mettant explicitement en parallèle la mobilisation autour de l'école et la question de la contraception, le médecin libre-penseur notait :

> « (…) que la loi scolaire du 31 décembre 1959 [*i.e.* la loi Debré] soit anti-laïque c'est un fait, et les dénégations des intéressés n'y changeront rien. Du moins aura-t-elle ouvert les yeux à beaucoup de nos compatriotes sur le vrai visage de l'Église catholique. Ce qui ne fut d'ailleurs qu'une confirmation de plus pour maints autres, dont nous sommes. *Car nous n'aurions garde d'oublier que Rome n'a pas attendu 1959 pour vouloir imposer dans le monde* (...) *ses points de vue.* (...) *Car la loi du 31 juillet 1920 fut bien voulue par les cléricaux en conformité avec les encycliques* »[3].

Mais l'investissement précoce de la LP dans la cause contraceptive s'inscrit également dans une *histoire de plus longue durée*. Déjà, à la fin du XIXème siècle, P. Robin avait entrepris de connecter le mouvement néo-malthusien naissant à la LP, rencontrant un certain succès auprès de la base, mais se heurtant à une partie des responsables de l'organisation[4]. Surtout, André Lorulot, principale figure et dirigeant de la LP de l'entre-deux-guerres au début des années 60[5] – il décède en 1963 alors qu'il préside cette dernière –, venu initialement des rangs anarchistes, milita activement aux côtés des néo-malthusiens[6], notamment par l'intermédiaire du journal *L'idée libre* qu'il dirige à partir de 1917. Dans les années 50, cette publication rendra régulièrement hommage à certaines figures néo-malthusiennes comme N. Roussel ou M. Devaldès. Partant, au début des années 60, elle se félicitera du « réveil d'une partie de l'opinion publique » sur le sujet quand « pendant tant d'années », ses animateurs furent « seuls à lutter contre l'ignorance et la torpeur des uns, l'arbitraire et l'autoritarisme des autres »[7]. De la même façon, prononçant en 1957 une allocution sur « la liberté de la maternité et l'émancipation

---

[1] C'est ce que montre J. Lalouette pour la première partie du XXème siècle. Voir : *ibid.* p. 100-101. Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des données pour la période qui nous intéresse. Cependant, tout porte à croire que la sociologie de l'unité ne s'est guère modifiée dans l'intervalle, et que le monde enseignant, à cette date, y occupe encore une place prépondérante.

[2] « Le manifeste de la Libre Pensée », *La raison*, n°57, 1961, p. 6-7.

[3] Henri Fabre, Le contrôle des naissances devant la laïcité », *La raison*, n°59, 1961, p. 3 (souligné par nous).

[4] Francis Ronsin, *La grève des ventres...*, *op. cit.*, p. 55-56.

[5] Jacqueline Lalouette, *La Libre Pensée...*, *op. cit.*, p. 103 ; Jean-Marc Schiappa, *Une histoire de la Libre Pensée*, *op. cit.*, p. 358.

[6] Francis Ronsin, *La grève des ventres...*, *op. cit.*, p. 79, 117, 167.

[7] *L'idée libre*, n°7, 1961, p. 311. Toutefois, le journal admettra avoir peu contribué *ab initio* à ce « réveil », principalement « en raison de la faiblesse de [ses] moyens » (*ibid.*).

sociale de la femme » devant le congrès de l'Union mondiale des Libres-Penseurs dont il assure par ailleurs la vice-présidence, A. Lorulot rappellera au sujet de sa propre trajectoire : « j'ai toujours donné à la *propagande néo-malthusienne*, *depuis plus d'un demi-siècle*, *une très grande place dans mon activité* »[1].

Convaincue, comme elle le déclarait encore dans la résolution finale du congrès de 1965, « de la malfaisance permanente et quasi incurable des religions »[2], organisation figurant historiquement parmi les fractions les plus radicales de la « république anticléricale »[3], la LP fait logiquement de l'anticléricalisme un motif *central* et *explicite* d'appropriation de la cause contraceptive, au moins pour ce qui la concerne. Ainsi, de façon idéal-typique, H. Fabre dénonçait-il le refus de l'Église de considérer la relation supposée exister entre absence de moyens contraceptifs et développement de l'avortement clandestin, en ces termes : « Contre cette évidence, il y a *le gros obstacle de l'obscurantisme.* Et derrière l'obstacle*, une fois de plus, son principe édificateur, l'Église catholique* »[4]. Et face aux libres-penseur-e-s réuni-e-s en congrès en 1964 à Dijon, il fustigeait encore la « vieille habitude qu'[avaient] les curés de fourrer leur nez entre les draps des pauvres pécheurs », imputant à la seule « morale [catholique] absurde et rétrograde qui (...) maintient dans l'ignorance » le fait que, « dans le domaine du contrôle des naissances, nous en so[yons] restés au Moyen-Age »[5]. Dans ces conditions, pour les responsables de l'association, il convient d'obtenir rapidement l'abrogation de la loi « scélérate » de 1920 votée « sous la pression cléricale »[6]. Cela étant, en raison de la permanence des principaux dirigeants de l'organisation et de leurs liens anciens avec le néomalthusianisme, la LP est aussi la seule unité de l'ECC en formation qui investit également la cause à partir de schèmes produits dans ce mouvement à la fin du XIXème et au début du XXème siècles *i.e.* à une période où la question contraceptive ne s'est pas encore *autonomisée* en tant que telle. Ainsi, à la fin des années 50 et au début des années 60, on trouve de façon répétée dans *L'idée libre* et *La raison* des dénonciations du « lapinisme » de l'État et de l'Église à la résonance malthusienne intacte, ou encore, le thème de la surpopulation systématiquement associé à celui de la guerre, de l'exploitation capitaliste, ou même celui de la dégénérescence de la population, auxquels est opposé le fait que « par la maternité libre, la femme devenue libre elle-même, (...) aidera efficacement à construire cette fraternelle, universelle et pacifique Démocratie, pour laquelle nous [la LP] avons toujours combattu »[7]. Au bout du compte, alors que chez les primo-entrepreneur-e-s de la cause contraceptive, on l'a vu, la référence au

---

[1] André Lorulot, « La liberté de la maternité et l'émancipation sociale de la femme », *L'idée libre*, n°2, 1959, p. 75 (souligné par nous).

[2] « Résolution finale du congrès de Grenoble », *La raison*, n°98, 1965, p. 4.

[3] Jacqueline Lalouette, *La république anticléricale. XIXème-XXème siècles*, Paris, Le Seuil, 2002, 475 p.

[4] Henri Fabre, « Avortement et contraception », *La raison*, n°72, 1963, p. 4 (souligné par nous).

[5] Henri Fabre, *La position de l'Église face au Planning Familial*, brochure,1964, p. 13.

[6] « Toujours la surpopulation... », *La raison*, *op. cit.*, p. 3.

[7] André Lorulot, « La liberté de la maternité et l'émancipation sociale de la femme », *L'idée libre*, n°2, 1959, p. 79. Remarquons que, si au début du XXème siècle – moment de son apogée –, la LP est une organisation presque exclusivement masculine, le groupe dirigeant compte cependant dans ses rangs plusieurs femmes et militant-e-s de la cause des femmes. Cet aspect explique aussi pour partie l'intérêt de longue date que, jusqu'à un certain point, l'unité porte aux questions mettant en jeu la condition des femmes. Sur ce point, voir : Jacqueline Lalouette, *La Libre Pensée...*, *op. cit.*, p. 94-98.

néomalthusianisme est généralement tue et fait figure de repoussoir, la LP est le seul lieu où cette filiation est *positivement revendiquée* et agit comme un opérateur symbolique d'appropriation pour la cause contraceptive. C'est pourquoi, H. Fabre, qui ne l'aurait probablement jamais fait dans les colonnes de la revue du MFPF de façon aussi claire, pouvait se sentir autorisé à écrire dans celles de *La raison* :

> « Comment ne rendrions-nous pas hommage aux précurseurs de l'idée ? Et en particulier aux vieux militants rationalistes, à André Lorulot, à Eugène et Jeanne Humbert, à Victor Margueritte, à Nelly Roussel, à mon ami le Dr Jean Dalsace, à Victor Méric, à Bontemps, à Devaldès, à Henriette Alquier, à Séverine, à Gabriel Giroud, à l'infatigable Lecoin, etc., qui nous précédèrent et combattirent, et nous montrèrent le chemin »[1].

Quoique modeste par son volume, le *capital de militant-e-s* de l'association va cependant être tôt mobilisé au profit de l'ECC et de la cause contraceptive. Dès 1957, à la suite d'un rapport de J. Cotereau sur le sujet, A. Lorulot insistait sur « le devoir qui incomb[ait] aux Libres-Penseurs d'intervenir dans ce domaine »[2]. Cette injonction a, semble-t-il, été réitérée à plusieurs reprises lors des congrès de l'association du début des années 60, comme le rappelait le militant grenoblois du MFPF Henri Bordes, lequel exhortait dans *La raison* les membres de l'organisation à « aller vraiment [dans l'unité attractrice] et à y militer activement »[3]. De son côté, faisant, nous l'avons dit, parfois office de courtier entre le MFPF et LP, H. Fabre incitait au congrès de Dijon « les libres-penseurs (...) [à] venir se joindre à nous [au MFPF] pour que nous poursuivions ensemble la grande œuvre de démystification que nous avons entreprise », au nom de la lutte « contre le fanatisme religieux »[4]. Par ailleurs, l'association va mettre une partie de ses *ressources matérielles* au profit de la cause. D'abord, nous l'avons vu, celle-ci reproduit dans son principal organe de presse certains articles déjà publiés par la revue du MFPF pour diffuser l'argumentaire qui soutient la cause. De même, lors de manifestations locales, les sections de la LP peuvent-elles s'employer à vendre la revue de l'unité attractrice aux libres-penseur-e-s du cru et à leurs sympathisant-e-s[5]. Ensuite, nous l'avons également relevé, l'unité va s'attacher *tôt* à l'organisation de réunions publiques sur le sujet, en particulier dans ses zones historiques d'implantation tel le quart sud-est (Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône)[6]. De

---

[1] Henri Fabre, « Avortement et contraception », *op. cit.*, p. 4.
[2] André Lorulot, « La liberté de la maternité... », *op. cit.*, p. 75.
[3] Henri Bordes, « Libre Pensée et Planning Familial », *La raison*, n°81, 1964, p. 6.
[4] Henri Fabre, *La position de l''Église face au Planning Familial*, *op. cit.*, p. 13.
[5] C'est ce que suggère le compte-rendu d'une manifestation organisée par la section dunkerquoise de la LP en 1961. Ce texte, rédigé par un militant local pour *La raison*, indique en outre très clairement comment anticléricalisme, pacifisme, cause contraceptive et base militante d'origine enseignante, se trouvent combinés dans l'unité. On y lit en effet : « Dimanche 28 mai, à 10 heures : plus de cent personnes, malgré la Fête des Mères, malgré les Communions Solennelles ; malgré les derniers préparatifs nécessaires à la réussite d'une fête laïque qui a retenu bon nombre d'Enseignants, malgré la lacération systématique de notre propagande : oui Messieurs de la Cléricaille, nous étions plus d'une centaine. Et pour vous consoler plus de 20 personnes excusées et 4 adhésions reçues. (...) Drapeaux rouges flottant aux mâts extérieurs, 12 m^2 d'expositions de dessins grandeur affiche affirment le non conformisme de la Libre Pensée de Dunkerque. Je vous le dis : du neuf et du raisonnable. Des journaux, des brochures, *Liberté*, *Maternité Heureuse*. Cela donnait un fort beau réquisitoire contre la guerre, etc. etc. » (*La raison*, n°56, 1961, p. 8).
[6] Sur l'implantation géographique de la LP, voir : Jacqueline Lalouette, *La Libre Pensée...*, *op. cit.*, p. 43-53.

ce point de vue, il n'est guère étonnant que, au tournant des années 60, ces manifestations se soient déroulées pour l'essentiel à Carcassonne, Perpignan, Montpellier, ou encore, Narbonne. Dans certains cas, les réunions publiques organisées sous l'égide de la LP ont été *directement* à l'origine de la création ou de la tentative de création d'un centre de MFPF.

On le voit, le pôle laïque comporte un grand nombre d'unités organisationnelles appartenant à des univers variés. C'est la raison pour laquelle il fera figure de principal contributeur en ressources humaines et matérielles dans l'ECC. Par ailleurs, au-delà la concurrence imposée par certains univers d'appartenance entre organisations (*e.g.* SFIO et PSU), le pôle se caractérise par un *degré élevé d'intégration inter- et intra- sous-pôles*, à l'image de la « nébuleuse laïque » sur laquelle il est gagé. Cette caractéristique renvoie d'abord à l'existence de *rapports structuraux d'interdépendance* historiquement constitués entre organisations : certains sont *formels* et *explicites* (*e.g.* les rapports entre le SNI et la MGEN), d'autres, davantage *informels* et *implicites* (*e.g* les rapports entre le SNI et la LDE[1] ; le SNI et la SFIO[2] ; la SFIO et la LDH[3] ; le PSU et la LDH au début des années 60[4], etc.), mais pas moins efficients et durables, au-delà de tensions qui, en fonction des conjonctures et selon les cas, peuvent exister. Pour la période qui nous concerne, rien n'illustre mieux cette *structuration préalable* que le bref rappel de quelques exemples de multipositionnalité parmi les dirigeants d'organisations étudiées : président de la LDE de la fin des années 40 au début des années 60, A. Bayet[5] est aussi membre du comité central de la LDH et un des fondateurs et responsables historiques de l'UR ; J. Cotereau, nous l'avons indiqué, est secrétaire général de la LP, membre du comité central de la LDH, mais aussi élu local et responsable SFIO dans la Seine pendant les années 50 ; de son côté, D. Mayer qui préside la LDH de 1958 à 1975, a d'abord été un dirigeant socialiste national avant d'être impliqué à la fin des années 50 dans la création du PSA puis du PSU; pour sa part, alors qu'il préside l'UR de 1955 à 1960, Albert Châtelet est également un responsable national de la LDE depuis l'entre-deux-guerres ; quant à Denis Forestier, il prend la tête de la MGEN en 1962 après avoir dirigé le SNI pendant dix ans. En fait, l'existence de relations inter-unités exemplifiées par ces quelques rappels, doit, pour une part, être rapportée au « rôle pivot » que joue le groupe enseignant dans l'*ensemble* de la « constellation républicaine-laïque »[6], étant donné la centralité de la question scolaire dans l'histoire du combat laïque, et son caractère lui-même fortement intégré à cette période qui

[1] Voir : Laurent Tournemire, *La ligue de l'enseignement*, *op. cit.* ; Nathalie Sévilla, « Les militants de la Ligue française de l'enseignement dans l'entre-deux-guerres », *op. cit.*
[2] Sur le basculement dans les années 30 des réseaux enseignants en faveur des socialistes, parallèlement à la création du SNI, voir notamment : Jacques Girault, « La SFIO et le monde enseignant » in Serge Bernstein, Frédéric Cépède, Gilles Morin, Antoine Prost (dir.), *Le Parti socialiste entre Résistance et République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 293-306 ; Laurent Frajerman, « L'engagement des enseignants... », *op. cit.* ; Frédéric Sawicki, « Les socialistes », *op. cit.*
[3] Voir : Emmanuel Naquet, *Pour l'Humanité…*, *op. cit.*
[4] Éric Agrikoliansky, *La Ligue des droits de l'homme...*, *op. cit.*, p. 96-99.
[5] Voir : *DBMOMS*.
[6] Laurent Frajerman, « L'engagement des enseignants... », *op. cit.*, p. 64.

donne lieu à une *catnet* importante pour reprendre la notion proposée par C. Tilly[1]. C'est la raison pour laquelle les militant-e-s enseignant-e-s qui en sont issu-e-s tendent à cumuler *simultanément* plusieurs inscriptions dans ses diverses composantes, ce qui contribue à tisser continuellement entre ces dernières un dense réseau de relations (de façon significative, 4 des 5 dirigeants des organisations évoquées plus haut sont enseignants). Du reste, c'est à l'aune du caractère très intégré de l'univers laïque que l'on peut comprendre la présence franc-maçonne dans l'ECC. Celle-ci a donné lieu a beaucoup de spéculations et de fantasmes, d'une part, en raison de l'appartenance de certains responsables nationaux à telle obédience (*e.g.* P. Simon, Yvonne Dornès, A.-M. Dourlen-Rollier) et, d'autre part, du caractère volontairement discret de leur mode d'action. Pour autant, il ne faut pas en surestimer l'importance et surtout traiter la franc-maçonnerie en organisation autonome. En fait, si celle-ci est présente dans le groupe mobilisé, c'est parce que, la plupart du temps, les franc-maçon-ne-s ne sont rarement que cela. Ils cumulent les appartenances et les engagements dans les organisations syndicales, associations et politiques de la « nébuleuse laïque » sans que l'on puisse affirmer que l'identité franc-maçonne est nécessairement celle qui domine, ni qu'elle est au principe des autres investissements (c'est même souvent l'inverse). Un enquêté, ancien enseignant, syndicaliste et militant socialiste notait à ce sujet :

> « - (…) bon y'avait les francs-maçons (…). Mais la franc-maçonnerie n'était pas un organisme groupant tellement de, de militants au départ, ce qui est peut-être moins vrai maintenant, il y avait quand même des francs-maçons quoi, mais qui se trouvaient, ils étaient pas exclusivement francs-maçons, ils étaient membres du Parti socialiste, dans des syndicats…
> - *Ils étaient francs-maçons et autre chose.*
> - Et autre chose. C'est ce qui se produit. Moi j'suis moi-même franc-maçon »[2].

Par ailleurs, au début des années 60, le fort degré d'intégration de la « nébuleuse laïque », et partant, du pôle laïque de l'ECC, résulte aussi d'un *effet conjoncturel*. À cette date, tout ou partie des organisations investies dans ces deux espaces ont participé au préalable à certaines mobilisations importantes autour d'autres enjeux, ce qui a pu contribuer à actualiser ou à renforcer temporairement leurs rapports. Par exemple, l'opposition au retour du Général de Gaulle accroît, dans une situation de crise politique liée à la guerre en Algérie, les transactions entre certaines organisations de la « nébuleuse », notamment dans le cadre de l'Union des Forces Démocratiques qui, à l'initiative de la LDH, réunit le SNI, des socialistes dissidents, des représentants de la « nouvelle gauche », et dont une partie participera par la suite à la naissance du PSU[3]. Cela dit, comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, à la fin des années 50, la « nébuleuse » est surtout requise par l'intense reprise de la mobilisation de la question scolaire l'école. Celle-ci est coordonnée par le CNAL où s'investissent en particulier la LDH,

[1] Charles Tilly, *From mobilization to revolution*, New York, Random House, 1978, p. 62 et suiv.
[2] Entretien avec Yves G..
[3] Autre indice de la proximité entre plusieurs de ces unités, c'est A. Châtelet, le président de l'UR, qui sera présenté contre le Général de Gaulle par l'Union des Forces Démocratiques à l'élection présidentielle de 1958. Voir : Marc Heurgon, *Histoire du PSU...*, *op. cit.*, p. 20-35 ; sur le rôle de la LDH dans la création de cette union, voir également : Éric Agrikoliansky, *La Ligue des droits de l'homme...*, *op. cit.* p. 108-111.

la LDE, l'UR, le SNI, et la LP. Et c'est précisément cette remobilisation conjoncturelle de la « nébuleuse » qui occasionne entre certaines de ses composantes une *nouvelle dynamique de coopération et d'action* que certains militants laïques vont entreprendre de transférer dans l'ECC. C'est en ce sens qu'il faut comprendre cette remarque d'H. Fabre formulée en 1960 à propos de la cause contraceptive :

> « Notre combat ne doit pas se limiter à la loi scolaire, mais être élargi à tous les causes d'obscurantisme et d'oppression ; à la loi de 1920 en particulier. Il est nécessaire que les laïques fassent bien comprendre que, pas plus qu'ils ne sont disposés à admettre le curé à l'école, ils ne le sont à supporter plus longtemps le censeur dans l'alcôve »[1].

Bref, pour des raisons à la fois *structurelles* et *conjoncturelles*, le pôle laïque de l'ECC en formation se signale par une forte densité de relations entre un ensemble d'unités organisationnelles *déjà mobilisées* et les sous-pôles qu'elles forment, ce qui, nous le verrons, dans le chapitre 3, va le rendre particulièrement dynamique.

2.1.3 Une cause pour les femmes

Le troisième pôle de l'ECC est le pôle de la « cause des femmes ». Nous l'avons vu au chapitre 1, de la fin du XIXème siècle au déclenchement de la Seconde Guerre Mondiale, hormis quelques féministes issues des fractions radicales et minoritaires de l'espace de la cause des femmes, la revendication sous une forme non encore autonomisées du libre recours à des moyens de contrôle de la fécondité s'est faite à l'*extérieur* des organisations mobilisées *pour* et *au nom* des femmes. Dans ces conditions, au milieu des années 50, l'émergence de la cause contraceptive en tant que *cause autonomisée* hérite du désintérêt structurel des principales composantes de l'« espace de la cause des femmes » (voir encadré 2.17) pour ce type de revendication, qui ont surtout valorisé le droit à la protection de la maternité au cours des décennies passées[2]. Pour autant, à cette période, si la cause contraceptive ne trouve pas dans l'espace de la cause des femmes un site « naturel » pour son développement, certaines de ses unités organisationnelles et de ses agentes vont s'y investir et contribuer à la formation de l'ECC. Ainsi, au-delà des variantes de la cause que ces dernières sont susceptibles de défendre en fonction de leurs propriétés et de leurs positions dans l'espace de la cause des femmes, ces unités organisationnelles et agentes opèrent toutes une mise en équivalence entre *cause contraceptive* et *cause des femmes*. Bien qu'elles n'endossent pas une étiquette « féministe » encore conjoncturellement dévalorisée à la fin des années 50 et au début des années 60[3], elles estiment toutefois que, sous différents rapports, la promotion de la contraception concourt directement à l'amélioration de la situation des femmes.

Encadré 2.17 De l'extension du domaine de l' « espace de la cause des femmes »

[1] Henri Fabre, « Contrôle des naissances et laïcité », *La raison*, n°59, 1961.
[2] Voir notamment : Anne Cova, *Maternité et droits des femmes…*, *op. cit.* ; Christine Bard, *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995, 528 p.
[3] Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir…*, *op. cit.*

L. Bereni a indiqué que le concept d' « espace de la cause des femmes » élaboré dans le cadre de son analyse des mobilisations paritaires de la fin des années 90, avait un domaine de validité historique limité[1]. D'après elle, il ne serait opératoire que pour les « trente ou quarante dernières années »[2] *i.e.* pour une période postérieure à celle qui nous intéresse par rapport à la constitution de l'ECC. Dans la définition qu'elle propose, l'« espace » suppose la formation et la consolidation de « sites de défense » de la cause des femmes à l'intérieur d'« institutions dominantes » (partis politiques, professions prestigieuses, univers intellectuel, administration, syndicats, etc.). Ces sites résultent eux-mêmes de la « trajectoire d'institutionnalisation » de « mobilisations féministes » au cours des trois ou quatre dernières décennies et de la présence en nombre suffisant de femmes à l'intérieur des dites « institutions dominantes »[3].

Si, à l'évidence, à la fin des années 50, l'espace de la cause des femmes dispose d'un degré d'*extension* et d'*objectivation* moindre que dans les années 90, les propriétés structurelles qui sont censées le caractériser n'en sont pas moins présentes.

À cette date, on peut en effet distinguer : 1) un *pôle autonome i.e.* un « ensemble des collectifs spécialisés dans la défense de la cause des femmes » affirmant leur « autonomie organisationnelle et discursive à l'égard de tout autre mouvement ou institution »[4], formé d'associations de la première vague nées au début du XXème siècle et qui restent actives après 1945, en dépit de la crise de reproduction qui les affecte[5] ; 2) des *pôles encastrés* qui renvoient à des sites de défense de la cause des femmes plus ou moins durables et consolidés dans d'autres univers sociaux (politique[6], religieux[7], syndicats[8], associations professionnelles, etc.) et qui imposent pour partie leurs enjeux aux militant-e-s de l'espace qui y sont positionné-e-s. Du reste, il serait déjà possible de repérer cette structuration dans l'entre-deux-guerres au moment où, après l'effloraison d'associations et de journaux *autonomes* de la fin du XIXème et du début du XXème siècle[9], le mouvement des femmes « s'adapte, se diversifie, s'accroît »[10] de façon plus ou moins réussie et prolongée dans certains univers sociaux, cependant que les femmes accroissent leur présence dans certaines « institutions dominantes ».

Sous ce rapport, ce qu'il est convenu d'appeler le « creux de la vague »[11] des années 50 et 60 peut être interprété comme une *restructuration conjoncturelle* de l'espace de la cause des femmes caractérisée par l'*affaiblissement temporaire du pôle autonome*. Celui-ci s'explique en partie par le fait que, à la Libération, l'octroi du droit de vote aux femmes à la faveur d'une courte période de conquête[12], en satisfaisant la revendication centrale du féminisme de première vague, a marqué la fin d'un cycle et contribué à la démobilisation partielle du pôle autonome, son principal porteur. Dans le même temps, les unités du pôle ont été confrontées à une faiblesse organisationnelle consécutive à l'auto-dissolution de ses composantes au cours de l'Occupation, au décès de certaines dirigeantes d'associations dans les années d'après-guerre, et au vieillissement de ses effectifs, ce qui a atteint son dynamisme potentiel. Surtout, l'espace de la cause des femmes subit à cette période l'effet d'importantes *forces centrifuges*

---

[1] Laure Bereni, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », *op. cit.*, p. 41 ; Laure Bereni, *La bataille de la parité*..., *op. cit.*, p. 276.

[2] Laure Bereni, *La bataille de la parité*..., *op. cit.*, p. 276.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 20.

[5] Sur la naissance de ces associations, voir : Christine Bard, *Les filles de Marianne…*, *op. cit.* ; sur leur crise de reproduction après 1945, voir : Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir…*, *op. cit.*

[6] Voir notamment sur les années d'après-guerre : William Guéraiche, *Les femmes et la République. Essai sur la répartition du pouvoir de 1943 à 1979*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1999, 304 p.

[7] Pour une synthèse, voir : Anne Cova et Bruno Dumons (dir.), *Destins de femmes. Religion, culture et société (France XIXème-XXème siècle)*, Paris, Letouzey et Ané, 2010, 466 p.

[8] Sylvie Chaperon, « La période 1945-1968 » in *Femmes et syndicalisme. Actes du colloque organisé à Toulouse le 26 octobre 1999 par le Comité régional CGT Midi-Pyrénées et l'Institut régional CGT d'histoire sociale Midi-Pyrénées,* Montreuil, VO éditions, 2000, p. 39-63.

[9] Laurence Klejman et Florence Rochefort, *L'égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation Nationales des Sciences Politiques/Des Femmes, 1989, 356 p.

[10] Christine Bard, *Les filles de Marianne…*, *op. cit.*, p. 10.

[11] Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir…*, *op. cit.*

[12] À propos de cette période, S. Chaperon évoque significativement « ces lendemains qui ont chanté ». Voir : *ibid.*, partie 1.

produites par l'existence d'associations de femmes numériquement puissantes liées à l'univers politique, en particulier l'Union des Femmes Françaises sous tutelle communiste[1], ou alors situées à l'intersection entre la périphérie de l'espace de la cause des femmes et l'univers politique et religieux, telle l'Union Féminine Civique et Sociale[2] affiliée au catholicisme social. Par conséquent, la prégnance dans l'espace ou à sa périphérie d'*unités hétéronomes* dotées d'un fort pouvoir d'attraction et de polarisation, affaiblit sa « consistance propre »[3] et tend à le subordonner à des principes, des intérêts et des enjeux venus d'univers sociaux extérieurs, comme l'illustre la « guerre froide des femmes » des années 50 évoquée par S. Chaperon[4].

Le pôle peut être divisé en deux sous-pôles : 1) le sous-pôle « protestant » ; 2) le sous-pôle d' « associations de l'élite féminine diplômée »[5] . Ils transposent certaines propriétés de l'espace de la cause des femmes tel qu'il existe à cette période. Le sous-pôle « protestant » renvoie aux *pôles encastrés* liés à d'autres univers sociaux et formés d'associations nées après 1945[6]. Le sous-pôle d'« associations de l'élite féminine » provient du *pôle autonome* et a partie liée avec le féminisme de première vague. En outre, certaines unités organisationnelles du pôle entretiennent entre elles des liens étroits, tandis que des agentes peuvent s'inscrire dans plusieurs de ces sous-pôles et dans d'autres pôles de l'ECC, ce qui illustre « l'enchevêtrement des liens sociaux entre les actrices et les collectifs » de l'espace de la cause des femmes et la « multipositionnalité de [ses] militantes »[7]. Dans la suite, nous analyserons successivement le sous-pôle « protestant » puis le sous-pôle d'« associations de l'élite féminine diplômée ».

Contraception et désir de rénovation éthique chez des jeunes protestantes

Le rôle majeur joué par les protestantes dans la formation du pôle autonome de l'espace de la cause des femmes a été souligné à maintes reprises[8]. Celles-ci ont ainsi fortement contribué à teinter le féminisme de première vague d'un certain moralisme. De même, l'importance des protestantes dans l'histoire du MFPF via l'investissement l'association Jeunes Femmes (JF) et

[1] Sandra Fayolle, *L'Union des Femmes Françaises*, Thèse de science politique, Paris 1, 2005, 551 p.
[2] Voir : Thérèse Doneaud et Christian Guérin, *Les femmes agissent, le monde change. Histoire inédite de l'Union féminine civique et sociale*, Paris, Le Cerf, 2005, 270 p.
[3] Laure Bereni, *La bataille de la parité…*, *op. cit.*, p. 22.
[4] Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir…*, *op. cit.*, partie 2.
[5] Nous empruntons l'expression à Marion Rabier. Voir : Marion Rabier, *Entrepreneuses de cause…*, *op. cit.*, p. 86.
[6] Il aurait été possible de classer les associations de l'élite féminine diplômée dans les pôles encastrés. En réalité il n'y a pas de classement absolu. Ce qui a primé ici, c'est leur appartenance au féminisme de la première vague qui alimente le pôle autonome de l'espace de la cause des femmes, même si, dans les années 50 et 60, il paraît très affaibli.
[7] Laure Bereni, *La bataille de la parité…*, *op. cit.*, p. 23. De ce point de vue, il aurait été possible de faire figurer les femmes de la LDE dans le sous-pôle encastré du pôle de la cause des femmes. Nous avons fait le choix de les intégrer dans l'analyse du pôle laïque et d'éviter les répétitions. Cette difficulté illustre l'impossibilité d'assigner une position claire et définitive aux organisations de l'espace de la cause des femmes et le caractère labile des classifications que l'on peut produire à leur sujet.
[8] Laurence Klejman et Florence Rochefort, *L'égalité en marche…*, *op. cit.* ; Christine Bard, *Les filles de Marianne…*, *op. cit.* ; Florence Rochefort, « Féminisme et protestantisme au XIXème siècle, premières rencontres 1830-1900 », *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, janvier-février-mars, 2000, p. 69-89 ; Geneviève Poujol, *Un féminisme sous tutelle. Les protestantes françaises (1810-1960)*, Paris, Les Éditions de Paris, 2003, 286 p. ; Christine Bard (dir.), *Les féministes de la première vague*, Rennes, PUR, 2015, 229 p.

de certaines de ses membres a été relevée. Pour Florence Rochefort, cette présence inscrit l'unité attractrice dans la prolongation du féminisme de la première vague[1]. Au contraire, pour S. Chaperon, les protestantes investies dans la cause contraceptive à partir des années 50 se « distingu[ent] des vieilles générations féministes (nées du suffragisme) principalement entre les deux guerres sur les questions de sexualité, de contraception et de vie privé » qu'elles n'entendent « pas laisser de côté »[2]. Et de fait, la nouveauté de l'investissement de l'association JF dans la cause contraceptive réside en ceci qu'il s'agit moins d'une mobilisation féminine classique en faveur d'une cause réputée progressiste telle qu'on peut l'observer dans le cadre de la philanthropie protestante depuis la fin du XIXème siècle où les femmes jouent un rôle central, qu'une mobilisation de femmes protestantes en tant que femmes protestantes tournées vers une réflexion sur les conditions éthiques de rénovation de leur propre existence. On peut alors supposer que cet intérêt de la conjonction d'un renouvellement générationnel, de transformations à l'intérieur de l'organisation du monde protestant (autonomisation des organisations féminines), et de l'existence, à cette période, d'entreprises de rénovation théologique.

En 1957, le premier rapport moral présentant les activités du MFPF soulignait « l'aide précieuse » reçue de la part des « Jeunes Femmes Protestantes »[3]. En effet, l'investissement de cette association dans la cause contraceptive est attesté depuis le milieu des années 50. Mandatée par l'organisation, Madeleine Tric intègre ainsi le CA de l'unité attractrice à sa création en 1956 et remplit la fonction de première courtière à l'échelle nationale. Elle en deviendra la secrétaire adjointe en 1966. De son côté, sa présidente, Suzette Duflo, figure *ès qualités* dans le CH du MFPF à partir de 1964, consacrant ainsi les rapports anciens entre les deux unités. En 1962, au moment où JF participe *officiellement* « en tant que mouvement »[4] au MFPF, leur proximité conduit à l'organisation conjointe de trois « journées d'études » à Bièvres sur le thème du « planning familial »[5]. L'année suivante, trois membres de l'association – dont M. Tric[6] – sont annoncés parmi les personnes qui interviennent au colloque de Royaumont. Autre indice des relations étroites entretenues par les deux organisations, la revue du MFPF accueille à la même période un article portant sur « les Protestants et le Planning Familial »[7] signé par le pasteur André Dumas, un théologien proche de JF.

---

[1] Elle écrit : « En ce sens, le Planning s'inscrit dans une dynamique proche des féminismes de la première vague, où le rôle des protestantes, des juives, des libres penseuses et de leurs milieux respectifs, fers de la lance de la laïcisation, s'est révélé primordial » (Florence Rochefort, « Le rôle laïcisateur du Planning familial… », *op. cit.*, p. 54).

[2] Sylvie Chaperon, « Le Mouvement Jeunes Femmes 1946-1970 : de l'Évangile au féminisme », *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, janvier-février-mars, 2000, p. 175.

[3] « Assemblée générale de l'association. Extraits du rapport moral par madame Sullerot, secrétaire générale. 19 octobre 1957 », *MH*, n°4, 1958, p. 3.

[4] « Historique de nos participations et de nos engagements » in plaquette *Pour connaître le Mouvement « Jeunes Femmes »*, 1967, p. 8.

[5] *Jeunes Femmes*, n°67, 1962 ; *RTMFPF*, n°21, 1962.

[6] Voir : « Madeleine Tric » in Evelyne Diebolt, *Militer au XXème siècle. Femmes, féminismes, Églises et société*, Paris, Michel Houdiard, 2009, p. 303-312.

[7] André Dumas, « Les Protestants et le Planning Familial », *RTMFPF*, n°27, 1963, p. 13-16.

La présence de JF dans l'ECC en formation résulte d'un travail de mobilisation intra-organisationnelle entrepris de façon précoce. D'après S. Duflo[1], l'intérêt des dirigeantes de l'association pour la cause contraceptive est apparu dès 1953 à la suite de l'article de M.-A. Lagroua Weill-Hallé dans *La semaine des hôpitaux* dont des « J[eunes]F[emmes] médecins [leur] parlent »[2]. Mais les « premiers échanges » avec la gynécologue n'interviennent qu'en 1955 à la faveur de sa communication devant l'Académie des Sciences Morales et Politiques, à l'issue de laquelle le pasteur Boegner lui aurait « parl[é] des orientations de J[eunes]F[emmes] », « avant même que celle-ci [M.-A. Lagroua Weill-Hallé] et Evelyne Sullerot ne constituent dans la plus grande clandestinité (...) Maternité Heureuse »[3]. Dans ces conditions, il est n'est guère étonnant que, dès 1956, le bulletin de l'unité consacre un dossier[4] de 5 articles à la « limitation des naissances, ou mieux, la maternité consentie »[5]. Au total, sur la période 1956-1963, pas moins de 4 numéros comportent un dossier sur la question, sans compter les informations régulièrement délivrées à propos de l'activité des membres de JF dans l'ECC, à tel point que, dans un article de 1965, les responsables de la publication diront « s'excuser de devoir (...) revenir » sur « un sujet si souvent traité dans le Bulletin depuis quelques années »[6]. Par ailleurs, au début des années 60, devant « la nécessité d'un échange continu des problèmes et des expériences entre toutes celles [membres de JF] qui sont engagées »[7] dans l'unité attractrice de l'ECC, une « équipe spécialisée Planning Familial »[8] est créée à l'intérieur de JF pour conduire une « réflexion sans cesse approfondie »[9] sur cette matière, dont Rolande Dupont deviendra le « pivot »[10].

La prise de position de JF en faveur de la cause contraceptive peut d'abord s'expliquer à cause de certaines caractéristiques *morphologiques* du groupe, en particulier du point de vue de l'âge et des propriétés sociales de ses membres. À la différence des associations de l'élite féminine diplômée, cette organisation non mixte est de création relativement récente. Mise en place en 1946 dans le sillage des Unions Chrétiennes de Jeunes Filles (UCJF)[11], son existence s'inscrit

---

[1] Voir : « Suzette Duflo » in Evelyne Diebolt, *Militer au XXème siècle…*, p.126-131.

[2] Transcription manuscrite d'un entretien réalisé avec Suzette Duflo, sans date, SHPF, Fonds Jeunes Femmes, 0 35 Y non classé, Ms 1720 « Jeunes Femmes et le Planning Familial ».

[3] *Ibid.*

[4] *Jeunes Femmes*, n°27-28, 1956, p. 3-19.

[5] Sylvaine Moussat et Christiane Rigal, « Une question grave dont l'actualité s'est emparée : la limitation ou mieux la maternité consciente », *Jeunes Femmes*, n°27-28, p. 3.

[6] *Jeunes Femmes*, n°86, 1965, p. 66.

[7] Circulaire sans date [vraisemblablement fin 1962], SHPF, Fonds Jeunes Femmes, 0 35 Y carton 2.

[8] À JF, une « équipe spécialisée » est un groupe qui mène un travail approfondi sur un thème décidé par les responsables de l'association.

[9] Circulaire du 10 juillet 1964, SHPF, Fonds Jeunes Femmes, 0 35 Y carton 2.

[10] Circulaire du 10 juillet 1964, SHPF, Fonds Jeunes Femmes, 0 35 Y carton 2. On trouvera un indice supplémentaire de ce rôle dans le fait que, à l'occasion du numéro spécial de 1963 consacré à l'histoire de l'association, R. Dupont signe un article sur le « Planning Familial et « Jeunes Femmes » » dans la partie qui traite des « équipes spécialisées et [d]es tâches spécialisées » (*Jeunes Femmes*, n°77-78, 1963, p. 54-55). Sur R. Dupont, voir par ailleurs : « Rolande Dupont » in Evelyne Diebolt (dir.), *Militer au XXème siècle…*, *op. cit.*, p. 134-136.

[11] Sur les détails de la création voir : Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir...*, *op. cit.*, p. 214-216 ; Sylvie Chaperon, « Le Mouvement Jeunes Femmes... », *op. cit.* ; Geneviève Poujol, *Un féminisme sous tutelle...*, *op. cit.*, p. 143-144. Parmi la production de l'association concernant sa propre histoire, voir notamment les numéros spéciaux : *Jeunes Femmes*, n°76-77, 1963 ; *Jeunes Femme*, n°165, 1981 ; et la plaquette : *Pour connaître le Mouvement « Jeunes Femmes »*, 1967.

dans le mouvement d'autonomisation progressive des organisations féminines protestantes longtemps placées « sous tutelle »[1] masculine. Ce nouveau site de défense de la cause des femmes est en effet un héritier direct des mouvements de jeunes protestantes de l'entre-deux-guerres qui, selon Geneviève Poujol, ont fonctionné comme de véritables lieux « d'apprentissage de l'autonomie »[2] pour certaines militantes. La plupart des fondatrices de JF en sont issues : l'initiatrice, Jeanne Lebrun[3], est une ancienne animatrice de la Fédération des Étudiants Chrétiens[4] (la « Fédé ») et responsable des UCJF ; S. Duflo a participé à la « Fédé » et préside les UCJF au sortir de la guerre ; Francine Dumas a appartenu au mouvement scout féminin des Éclaireuses[5] et a également animé la « Fédé » ; de son côté, Sylvaine Moussat a exercé des responsabilités dans le scoutisme féminin, tandis que M. Tric a participé à la « Fédé ». Dès lors, ces fondatrices incarnent une *nouvelle génération* de jeunes protestantes, ayant récemment atteint l'âge adulte, et qui se regroupent « pour penser les problèmes de leur temps, ceux de l'après-guerre »[6]. Dans les années 50, les plus anciennes sont nées juste avant la Première Guerre Mondiale. Au cours du conflit mondial suivant, en raison de l'absence de leurs maris, certaines d'entre elles – préparées en cela par leur socialisation dans les mouvements de jeunesse protestants – ont pris « de nouvelles responsabilités dans la vie publique, familiale et professionnelle », de sorte qu'il ne leur « était plus possible, (...) la paix revenue, de se retrouver dans le rôle traditionnel de la femme au foyer »[7]. Quant aux plus jeunes, elles ont autour de 30 ans, sont mariées[8], ont souvent poursuivi des études supérieures[9], parfois travaillent ou ont travaillé avant de s'être interrompue à la naissance du premier enfant[10]. Si, à JF, les ouvrières et les représentantes du monde rural ne sont pas absentes, voire leur présence recherchée et valorisée[11], les traits précédents situent néanmoins les membres de l'organisation majoritairement dans les fractions moyennes et supérieures de la bourgeoisie[12]. Dans ces conditions, l'organisation va porter les aspirations de cette classe spécifique de trajectoires féminines, souvent marquées par des ambitions intellectuelles frustrées et les angoisses

---

[1] Geneviève Poujol, *Un féminisme sous tutelle…*, *op. cit.*

[2] *Ibid.*, p. 107.

[3] Les informations qui suivent sont tirées de : Evelyne Diebolt (dir.), *Militer au XXème siècle...*, *op. cit.*

[4] Voir notamment : Rémi Fabre, « La « Fédé » au sortir de la Deuxième Guerre Mondiale (1945-1950) » *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, juillet-août-septembre, 1997, p. 503-522.

[5] Anne-Sophie Faullimmel, « Aux origines du scoutisme féminin en France : la naissance de la Fédération Française des Éclaireuses (1912-1927) », *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, juillet-août-septembre, 1997, p. 439-501.

[6] « Historique du mouvement », plaquette *Pour connaître le Mouvement « Jeunes Femme »*, 1967, p. 3.

[7] « Les grandes étapes de notre histoire « Jeunes Femmes » », document dactylographié daté d'octobre 1972, SHPS, Fonds Jeunes Femmes, 0 35 Y carton 1.

[8] En 1959, une enquête auprès des membres de JF établit que la très grande majorité d'entre elles a entre 30 et 50 ans et est mariée ; voir : « Vous avez pris la parole, voici comment... », *Jeunes Femmes*, n°46, 1959, p. 7.

[9] Sylvie Chaperon, « Le Mouvement Jeunes Femmes... », *op. cit.*, p. 158.

[10] Voir en ce sens le témoignage de Suzette Duflo publié au début des années 80 : Suzette Duflo, « Le mouvement à ses débuts », *Jeunes Femmes*, n° 185, 1981, p. 19.

[11] Par exemple : « Amies ouvrières parlez-nous de votre vie », *Jeunes Femmes*, n°54-55, 1960, p. 51-65 ; Francine Dumas, « Où en sommes-nous après 12 ans d'âge ? », *Jeunes Femmes*, n°60, 1961, p. 27-28.

[12] Pour une synthèse sur la sociologie présente et passée des protestants français et les débats auxquels cette question a donné lieu, voir : Claude Dargent, *Les protestants en France aujourd'hui*, Paris, Payot, 2005, p. 57-98 ; pour un aperçu sociologique complémentaire, voir également : Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine. Tome 3 1930-1988*, Toulouse, Privat, 1988, p. 208-214.

éprouvées devant de nouveaux impératifs en matière d'éducation et d'épanouissement familial[1]. Rien ne traduit mieux ce complexe de sentiments socialement conditionnés, où se mêlent malaise et désir inaccompli, que le témoignage d'une adhérente publié dans *Jeunes Femmes* en 1961 :

> « J'avais quitté le monde adolescent des études sans avoir connu l'univers du travail. Quoique (...) nantie d'un bébé d'un an, je ne me sentais pas un être « achevé » pour autant. Je pressentais mille tâches qui auraient fait suite à celles que j'avais ébauchées, jeune fille, mais n'osais en affronter aucune. Je savais qu'il me faudrait un jour (mais par quel moyen ?) sortir d'un certain nombre d'ambiguïtés. Je redoutais l'enlisement dans les besognes ménagères et je rêvais d'enrichir notre couple par quelque accomplissement personnel. Mais je craignais en même temps d'éprouver son équilibre tout neuf »[2].

Face à ce que nombre de jeunes protestantes des années 50 et 60, dotées des propriétés évoquées plus haut, perçoivent dans leur situation comme un « amas de ténèbres, d'incertitudes, de pudeurs, de tabous, de vraies ou fausses culpabilités, de justifications, de revendications, de révoltes, d'aspirations confuses »[3], JF peut alors se concevoir comme une *entreprise de rénovation éthique* qui entend répondre à ces tensions existentielles par la « mise en commun des problèmes personnels et des conflits intimes »[4]. Pour cette génération de femmes protestantes qui cherchent « un équilibre entre la conception moderne de la vie et les exigences évangéliques »[5], le souci de « redécouvrir une parole vitale » suppose, à l'aide d'un dispositif de délibération collective[6], « d'aborder tranquillement les *questions tabous* »[7] à propos du couple, des enfants, de la sexualité, de l'athéisme, du bonheur, de la politique, de la psychanalyse etc.[8], non, comme le remarquait F. Dumas, dans le but de « faire taire les points d'interrogation, même les plus graves, mais bien au contraire [pour] les expliciter »[9]. Dès lors, à l'intérieur de ce travail de reformulation éthique conduit par des adhérentes en situation de *décalage structurel* entre, d'un côté, des aspirations subjectives à l'accomplissement extra-domestique, souvent façonnées par une scolarisation plus ou moins prolongée – « ne pas faire le deuil de son intelligence et se confiner au seul domaine de l'instinct et de l'intuition »[10] comme le soulignait l'une d'entre elles – et, de l'autre, une situation objective de femmes au foyer ayant, dans certains cas, abandonné un emploi et se trouvant (sur)chargées de tâches

---

[1] Sylvie Chaperon, « Le Mouvements Jeunes Femmes... », *op. cit.*, p. 160.
[2] « Deux amies nous disent ce qu'est « Jeunes Femmes » pour elles... », *Jeunes Femmes*, n°60, 1961, p. 2.
[3] « Origines des « Jeunes Femmes » – « Motifs de départ » – « Esprit du travail » », document dactylographié sans date [probablement postérieur aux années 70], SHPS, Fonds Jeunes Femmes 0 35 Y carton 1.
[4] Sylvie Chaperon, « Le Mouvement Jeunes Femmes... », *op. cit.*, p. 171.
[5] « Vous avez pris la parole, voici comment... », *Jeunes Femmes*, n°46, 1959, p. 3.
[6] Sur ces modalités, voir Sylvie Chaperon « Le Mouvement Jeunes Femmes... », *op. cit.*, p. 169-173.
[7] Francine Dumas, « Où en sommes-nous après 12 ans d'âge ? », *Jeunes Femmes*, n°60, 1961, p. 29 (souligné par nous).
[8] Sylvie Chaperon, « Le Mouvement Jeunes Femmes... », *op. cit.* ; Mathilde Dubesset, « Les figures du féminin à travers deux revues féminines, l'une catholique, l'autre protestante, *La Femme dans la Vie Sociale* et *Jeunes Femmes*, dans les années 1950-1960 », *Le mouvement social*, 198, 2002, p. 9-34.
[9] Francine Dumas, « Un groupe local de Jeunes Femmes », *Jeunes Femmes*, n°34, 1957, p. 14.
[10] « Deux amies nous disent ce qu'est « Jeunes Femmes » pour elles... », *Jeunes Femmes*, n°60, 1961, p. 7.

domestiques, il est logique que la question du libre contrôle de la fécondité ait pu, de façon précoce, être conçue comme un champ légitime d'investissement et d'interrogation[1].

Mais l'intérêt de l'association pour la cause contraceptive est aussi le produit de son *positionnement* dans l'univers protestant français. Ainsi, cette organisation issue d'une minorité religieuse bénéficie-t-elle tôt d'effets de circulation de savoirs liés à ses multiples connexions dans des pays à majorité protestante où, dans les années 50, la législation autorise déjà le libre contrôle de la fécondité. Comme l'observe S. Duflo :

> « En 1950, les Églises protestantes en France ne disent rien [sur cette question]. Mais nous savons qu'à l'étranger elles ont pu s'exprimer (...). Nous sentons qu'il fallait combattre ce tabou (...). Le langage nous manquait. Nous découvrons alors au cours de diverses rencontres internationales des f[emmes] anglaises, suisses, nordiques autrement plus informées, plus libérées. Leur mode d'être, leurs informations nous aident et parfois nous posent question »[2].

En ce sens, dès 1954, *Jeunes Femmes* reproduit dans un de ses numéros les thèses des Églises Luthériennes d'Amérique favorables à la contraception car, selon le journal, « beaucoup de groupes [de JF] souhaitent réfléchir à la question » et que, dès lors, celles-ci peuvent servir d'utile « point de départ »[3]. De façon plus générale, on peut aussi supposer que l'affinité élective entre, d'un côté, JF et, de l'autre, une cause encore hétérodoxe comme l'est la contraception dans les années 50, est favorisée par l'inscription de l'unité dans les fractions « modernistes » du protestantisme *i.e.* désireuses de s'ouvrir au monde qui les entoure. Dans la lignée des mouvements de jeunes protestantes de l'entre-deux-guerres[4], l'organisation entend par exemple expérimenter le dialogue avec d'autres milieux ; en ce sens, elle se définit statutairement comme une association ayant « pour objet de permettre *à ses membres chrétiens et non chrétiens*, une mise en commun de leur réflexion, de leurs recherches, et de leurs expériences »[5], quoique, dans les faits, la composante protestante reste largement majoritaire, ce qui est déploré. Défenseuse de la cause des femmes *à l'intérieur* du protestantisme français, JF entend défende l'égalité entre homme et femme dans ses institutions[6]. Par ailleurs, sur le plan théologique, dès ses débuts, l'association se montre réceptive à l'entreprise de rénovation barthiste, laquelle, à partir de la Libération, va peu à peu installer son hégémonie sur le protestantisme français[7] en s'appropriant l'« aspect protestataire » de l'œuvre du théologien

---

[1] En ce sens, M. Tric estimait que, pour une part, la position favorable de l'Église Réformée sur cette question était également dû « aux femmes de pasteurs surmenées, surchargées » car, parmi elles, « il y avait des femmes de premier plan *qui ne pouvaient pas devenir ce qu'elles auraient pu être* à cause de ces maternités » ; et d'ajouter : « Je crois que le corps pastoral a senti qu'il pourrait avoir plus de possibilité...s'il n'était pas surchargé d'enfants » (Transcription manuscrite d'un entretien avec Madeleine Tric datée d'avril 1982, SHPS, Fonds Jeunes Femmes, 0 35 Y non daté, Ms 1720 « Jeunes Femmes et le Planning Familial »).

[2] Transcription manuscrite d'un exposé de Suzette Duflo à Bièvres daté de 1981, SHPS Fonds Jeunes Femmes, 0 35 Y non daté, Ms 1720 « Jeunes Femmes et le Planning Familial ».

[3] « Le contrôle des naissances », *Jeunes Femmes*, n°8, 1954, p. 14.

[4] Geneviève Poujol, *Un féminisme sous tutelle...*, *op. cit.* .

[5] « Statuts de l'association des groupes « Jeunes Femmes » et des cercles féminins », *Jeunes Femmes*, n°60, 1961, p. 46.

[6] Sylvie Chaperon, « Le Mouvement Jeunes Femmes... », *op. cit.*, p. 161-163.

[7] Sur l'implantation du barthisme en France voir notamment : Jean-Paul Willaime, *La précarité protestante. Sociologie du protestantisme contemporain*, Genève, Labor et Fides, 1992, p. 36-44 ; Patrick Cabanel, *Histoire des protestants en France XVIème-XXIème siècle*, Paris, Fayard, 2012, p. 1086-1092 et 1128-1136.

suisse Karl Barth dans le but de proposer « un barthisme soucieux d'engagements dans la société » *i.e.* transformé en véritable « théologie du monde »[1]. Ce courant alimente alors une réflexion renouvelée sur le couple, la différence des sexes[2] et, partant, la question de la contraception, dont F. Dumas et son époux, le pasteur A. Dumas – un des premiers entrepreneurs du barthisme en France – seront parmi les principaux producteurs *à* et *autour* de JF[3]. De même, conformément à ce positionnement « avancé » dans l'univers protestant, l'unité organisationnelle entend dialoguer avec des courants de l'espace intellectuel de l'après-guerre qui occupant des positions avant-gardistes, tel l'existentialisme. À ce titre, comme l'a relevé S. Chaperon, *Jeunes Femmes* est une des rares publications de l'espace de la cause des femmes – sinon, la seule – à « consacrer un article de fond au *Deuxième sexe* » à sa parution ; et si « l'article se veut très critique (...) [au] moins prend-il la peine d'informer et de susciter les débats »[4].

Enfin, l'investissement de JF dans la cause contraceptive est facilité par les prises de positions officielles des autorités protestantes françaises. On a déjà évoqué le rôle du pasteur Boegner lors de la communication de M.-A. Lagroua Weill-Hallé devant l'ASMP au mois de mars 1955. En octobre 1956, quelques mois après l'irruption publique de la cause contraceptive et en référence à la situation existante dans nombre de pays à majorité protestante où le libre contrôle de la fécondité est reconnu, le Conseil national de l'Église Réformée de France publie un communiqué où il reconnaît « la légitimité d'un certain contrôle des naissances ». Et de préciser : « Il y aurait, dans une autre attitude, plus de facilité que de courage, plus d'hypocrisie que de vérité, et plus d'aveuglement que de clairvoyance ». Avant de prévenir : « Mais ce contrôle ne saurait être déterminé par des mobiles égoïstes ou par des craintes qui résulteraient d'un manque de foi », car, précise-t-il, « sauvegarder l'unité du couple n'est pas donner toute licence aux époux, mais au contraire les appeler à une discipline acceptée d'un commun accord »[5] . En décembre 1964, cet organe réitère sa position. Après avoir chargé une

[1] Jean-Paul Willaime, *La précarité protestante...*, *op. cit.*, p. 44.

[2] Sylvie Chaperon, « Le Mouvement Jeunes Femmes... », *op. cit.*, p. 163-168 ; Mathilde Dubesset, « Les figures du féminin à travers deux revues féminines... », *op. cit.*, p. 23-25.

[3] F. Dumas signe nombre des réflexions publiées dans *Jeunes Femmes* sur la contraception. De son côté, son mari est l'auteur de *Contrôle des naissances et opinions protestantes,* Paris, Les Bergers et les mages, 1965, 1964 p. ; du reste, nous l'avons déjà indiqué, il rédige l'article qui paraît dans la revue du MFPF sous le titre « Les Protestants et le Planning Familial ». Il livre également dans *Jeunes Femmes* des « Éléments d'appréciation théologique sur le contrôle des naissances » (*Jeunes Femmes*, n°74, 1963, p. 14-22). Enfin, signalons l'investissement du pasteur Roland de Pury dans la cause contraceptive, autre figure du barthisme en France : entre 1961 et 1962, ce dernier intègre de façon éphémère le CA du MFPF, tandis que *Jeunes Femmes* publie dès 1956 une réflexion théologique de son cru sur « le couple et la limitation des naissances » (Roland de Pury, « Exposé du pasteur R. de Pury sur le couple et la limitation des naissances », *Jeunes Femmes*, n°27-28, 1956, p. 10-14).

[4] S. Chaperon, « Le Mouvement Jeunes Femmes... », *op. cit.*, p. 164-165. Dans un exposé fait en 1981, S. Duflo indiquait à propos des différentes influences intellectuelles de JF qu'un « autre courant de réflexion auquel F. Dumas participe aussi beaucoup est la confrontation avec le *Deuxième sexe* de S[imone] de Beauvoir qui a eu à J[eunes] F[emmes] des lectrices passionnées parfois critiques – jamais neutres. Notre vie de femmes y est mise en question radicalement » (Transcription manuscrite d'un exposé de Suzette Duflo à Bièvres daté de 1981, SHSP, Fonds Jeunes Femmes, 0 35 Y non daté, Ms 1720 « Jeunes Femmes et le Planning Familial »).

[5] Communiqué reproduit in *Jeunes Femmes*, n°59, 1961, p. 16.

commission médicale[1] d'étudier la « situation créée par l'existence du « Planning Familial » », il rappelle que « la venue des enfants doit être le fruit d'une décision consciente et volontaire assumée ensemble par les époux » et que ces derniers « ne peuvent le faire sans tenir compte des conditions médicales et sociales dans lesquelles seront appelés à naître et à vivre ces enfants ». Pour cette raison, et pour ne pas compromettre « l'harmonie du couple », le Conseil déclare une nouvelle fois « admettre la légitimité de méthodes contraceptives » sous réserve que les « époux soient informés sur l'efficacité et l'innocuité des méthodes employées »[2].

Chez JF, l'appropriation de la cause contraceptive enregistre les effets de son appartenance à un *pôle encastré* de l'espace de la cause des femmes *i.e.* de son inscription dans cet univers et dans l'univers protestant. De ce point de vue, l'opérateur symbolique d'appropriation de la cause combine principalement *schème théologique* et *recherche de l'amélioration de la situation des femmes*. En premier lieu, en tant que protestantes pratiquantes, les membres de l'association entendent trouver dans leur univers religieux un principe de légitimation à leur questionnement. Ainsi, dès 1956, le bulletin *Jeunes Femmes* soulignait dans une logique *hétéronome* que « ce n'é[tait] pas l'actualité qui nous avait amenées [JF] depuis longtemps à prendre en charge la question [de la contraception] », mais plutôt « la certitude qu'il appartient à la vocation même des Églises de la Réforme de se remettre sans cesse à l'écoute de la Parole de Dieu, pour examiner si ne pèsent pas sur la façon dont nous la comprenons et la pratiquons des éléments étrangers dont elle est juge »[3]. Dans ces conditions, la question du *couple* va servir d'instrument théologique de légitimation de la cause. À l'encontre de la perspective catholique, ses partisan-e-s vont systématiquement montrer que « la fin première de l'union sexuelle est la manifestation entre l'homme et la femme d'un amour réciproque » et non la procréation, ce qui permet d'envisager positivement le libre contrôle de la fécondité comme moyen pour ne pas « entamer la confiance réciproque »[4] entre époux, toujours menacée en cas de naissance non désirée. De son côté, à partir d'une exégèse serrée et originale de la Bible, le pasteur A. Dumas croit pouvoir préciser dans *Jeunes Femmes* que « la grâce de peupler cette terre de leurs enfants [pour l'homme et la femme] est la bénédiction supplémentaire et gratuite que Dieu leur accorde, sans qu'ils aient à voir dans son accomplissement une charge permanente ni sacrée »[5] ; dès lors, pour les membres de l'unité, « la venue des enfants » ne peut être « décidée [que] dans l'attention aimante des époux »[6] *i.e.* être le « fruit »[7] de l'amour conjugal – lequel reste le *but*

---

[1] Notons parmi les médecins de sensibilité protestante qui, dans cette période, fournisse, une expertise sur la question contraceptive, la présence de J. Grasset, déjà rencontré dans le pôle médical de l'ECC. À la faveur du 6ème congrès médico-social protestant de 1964, il rédige ainsi un document préparatoire intitulé « Notes sur la limitation des naissances » (« Sixième congrès médico-protestant. Travaux préparatoires. Fascicule V », tapuscrit, Fonds Jeunes Femmes, en cours de classement).

[2] Communiqué reproduit in *Jeunes Femmes*, n°86, 1965, p. 66.

[3] Sylvaine Moussat et Christiane Rigal, « Une question grave dont l'actualité s'est emparée : la limitation ou mieux la maternité consciente », *Jeunes Femmes*, n°27-28, p. 3.

[4] Francine Dumas, « Arguments pour ou contre le birth control », *Jeunes Femmes*, n°27-28, 1956, p. 17.

[5] André Dumas, « Éléments d'appréciation théologique sur le contrôle des naissances », *Jeunes Femmes*, n°74, 1963, p. 20.

[6] Sylvaine Moussat et Christiane Rigal, « Une question grave dont l'actualité s'est emparée : la limitation ou mieux la maternité consciente », *Jeunes Femmes*, n°27-28, p. 6.

[7] *Ibid.*

premier de la rencontre entre l'homme et la femme –, et non sa cause. À ce premier motif, s'ajoute celui de l'amélioration de la condition féminine. Sous ce rapport, la contraception est vue comme un moyen de maîtrise du « destin de [la] femme »[1], ce qui, dans la perspective de JF, conformément à une tendance historique du protestantisme visant la promotion de l'individu et de sa liberté de choix, signifie d'abord garantir son autonomie morale et son intégrité physique. Établissant implicitement un lien avec les thématiques habituelles de l'association au sujet des tensions existentielles éprouvées par les jeunes femmes de cette génération, R. Dupont résumait ce point de vue en ces termes :

> « Si nous n'avons pas connu dans notre chair l'immense révolte d'une grossesse mal acceptée, nous avons au moins vu et entendu (pour que ne y prêtions attention) la détresse de ces femmes – nos sœurs –, arrivées à l'extrême limite de leurs forces, ou de leur résistance nerveuse, ou de leurs possibilités matérielles, et qui tremblent, chaque jour ou chaque mois, de voir s'annoncer une naissance qu'elles ne peuvent plus supporter. Oui, c'est cette angoisse-là qu'on fait longtemps, mais qui explose un jour parce qu'on en a assez d'avoir peur, alors qu'on veut aimer, parce qu'on a besoin d'aide pour rendre les siens heureux, c'est cette détresse-là qui, très souvent, est venue secouer les jeunes femmes, les a poussés à l'action : nous nous sommes senties solidaires de ces souffrances »[2].

Du reste, si ces deux modalités d'appropriation de la cause contraceptive (fondement théologique du couple et condition des femmes) se combinent sans dissonance apparente, c'est qu'elles reposent en réalité sur le même schème de la *maîtrise individuelle*. Dans leur cas, celui-ci peut se concevoir comme l'expression typique d'une variante « moderniste » de « l'ascèse protestante intra-mondaine »[3] (*i.e.* débarrassée d'un puritanisme traditionnellement méfiant vis-à-vis de la sexualité) où l'individu entend « exercer une maîtrise méthodique « vigilante » sur sa propre conduite de vie »[4], étendue ici au domaine de la fécondité. Au début des années 60, F. Dumas notait ainsi que le recours à la contraception avait partie liée avec un style de vie marqué *en général* par le contrôle et la responsabilité personnelle, en particulier dans les relations conjugales. Pour elle, dans la mesure où la « sexualité n'[‘était] pas avant tout la satisfaction d'un instinct » mais bien « une preuve d'amour », « une *certaine discipline* et une *certaine maîtrise* [étaient] indispensables par simple respect du partenaire » ; sous ce rapport, « la confiance réciproque des époux » ne pouvait se trouver qu'intensifiée du simple fait que « la procréation perd[ait] son caractère de *force incontrôlable* pour *devenir consciente et prévisible* »[5]. En ce sens, elle estimait que pour que la femme « reste une personne, il [était] très important qu'un phénomène aussi gros de conséquences qu'une naissance *ne s'accomplisse pas au hasard*, *en dépit de sa volonté* »[6]. De son côté, en théologien novateur, son époux voyait dans la contraception l'instrument « d'une fécondité *dominée, décidée, responsable* » correspondant à ce qui « caractéris[ait] l'homme à la différence de l'animal selon le début de la

[1] Francine Dumas, « Comment la question se pose-t-elle aujourd'hui ? », *Jeunes Femmes*, n°27-28, 1956, p. 9.
[2] Rolande Dupont, « Planning Familial et « Jeunes Femmes » », n°76-77, 1963, p. 55.
[3] Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2003, p. 233.
[4] Max Weber, *Sociologie de la religion*, Paris, Flammarion, 2006, p. 338.
[5] Francine Dumas, « Le contrôle des naissances », *Jeunes Femmes*, n° 59, 196, p. 20 (souligné par nous).
[6] *Ibid.*, p. 21 (souligné par nous).

Bible »[1] ; partant, chez l'homme et la femme, « la *domination* de la fécondité sexuelle » sur la base d'« une décision libre, personnelle, (...) responsable »[2], s'apparentait à « l'exercice d'une *liberté* »[3], pièce fondamentale de « l'éthique individuelle de la responsabilité »[4] propre aux courants réformés. Dans le même sens, R. Dupont insistait sur le fait que la liberté ouverte par la contraception impliquait un travail réflexif et pratique systématique de la part de chaque femme afin de l'exercer de manière *responsable*. Elle rappelait ainsi :

> « Nous voulons aider les femmes à atteindre cette liberté que donne le contrôle des naissances parce qu'elle est nécessaire à leur dignité et à leur bonheur, mais nous voulons nous préparer et les préparer à l'assumer afin que ce ne soit pas une liberté retrouvée en vain »[5].

Bref, à JF, si la cause contraceptive est bel et bien perçue comme une expression de la cause des femmes, celle-ci n'en subit pas moins la « force d'attraction »[6] de l'univers protestant dans lequel l'unité est aussi inscrite, ce qu'atteste la recherche explicite de justification théologique à l'intérêt pour cette question et la transposition implicite du schème de la maîtrise de la conduite de vie en partie imputable à l'ethos tendanciellement ascétique du protestantisme. Du reste, en tant qu'entreprise de rénovation éthique destinée à des femmes reléguées dans l'univers domestique, l'association va situer *prioritairement* la question de la contraception sur le plan *éthique* (*i.e.* en rapport avec des interrogations sur le « sens » de l'existence, la recherche d'un « équilibre » personnel, l'exercice de sa « responsabilité », etc.) – confortée en cela par les catégories de l'entendement protestant – , plutôt que, par exemple, sur le plan plus traditionnel de la promotion féminine par le travail, comme dans le cas des associations de l'élite féminine diplômée.

Au final, quelle contribution JF va-t-elle apporter à la cause contraceptive ? Organisation minoritaire à l'intérieur d'une minorité religieuse, l'unité n'en connaît pas moins une expansion constante depuis sa création : elle revendique environ 4 000 membres en 1963 et 6 000 en 1967[7]. Ce volume non négligeable constitue un *capital de militantes* qui va être utilisé au profit de l'ECC en formation. On l'a vu, dans l'association, dès les années 50, un travail intra-organisationnel de mobilisation a été conduit autour de la contraception. Pour cette raison, à la faveur, d'une part, du dépôt de propositions de loi par des parlementaires pour abolir les articles 3 et 4 de la loi de 1920 et, d'autre part, de la création du MFPF sous l'appellation « Maternité Heureuse », l'unité va inciter fortement ses membres en 1956 : 1) à envoyer une lettre à leur député sur ce sujet, modèle à l'appui[8] ; et surtout, 2) à prendre « une adhésion – si c'est [leur]

---

[1] André Dumas, « Les protestants et le Planning Familial », *op. cit.*, p. 14 (souligné par nous).
[2] *Ibid.*, (souligné par nous).
[3] *Ibid.*, p. 16.
[4] Jean-Pierre Willaime, *Sociologie du protestantisme*, Paris, PUF, 2005, p. 81.
[5] Rolande Dupont, « Planning Familial et « Jeunes Femmes » », n°76-77, 1963, p. 55.
[6] Laure Bereni, La *bataille de la parité...*, *op. cit.*, p. 22.
[7] Sylvie Chaperon, « Le Mouvement Jeunes Femmes... », *op. cit.*, p. 158 ; « Historique du mouvement » in plaquette *Pour connaître le Mouvement « Jeunes Femmes »*, 1967, p. 3.
[8] Sylvaine Moussat et Christiane Rigal, « Une question grave dont l'actualité s'est emparée : la limitation ou mieux la maternité consciente », *Jeunes Femmes*, n°27-28, p. 9.

conviction – à l'association déclarée le 8 mars 1956 sous le titre : « La maternité heureuse », et ayant pour secrétaire générale M. Sullerot »[1]. Pour autant, les effets de la mobilisation précoce des adhérentes ne se déploieront véritablement qu'au début des années 60. En effet, au moment où les sections locales du MFPF se créent, nombreuses sont les membres de JF à figurer parmi les premièr-e-s artisan-es de ces entreprises et à y prendre « des responsabilités variées »[2]. On les retrouve notamment à Paris, Grenoble et Lyon, mais aussi à Valence, Clermont-Ferrand, Rouen, Strasbourg[3], ou encore Bordeaux[4], soit les principales zones d'implantation de l'association[5], lesquelles recoupent pour l'essentiel celles du protestantisme français[6]. À Lens, sous la houlette de R. Dupont, JF revendique même d'être directement à l'origine de la déclinaison locale de l'unité attractrice[7]. Par ailleurs, dans certains cas, l'unité organisationnelle peut mettre à contribution des *ressources matérielles* auxquelles elle a accès en raison de son inscription dans l'univers protestant. En ce sens, les trois premières « journées d'étude destinées à la formation des conférenciers et animateurs de Centres d'Information du MFPF » suite à la multiplication de ces derniers au début des années 60, se tiennent en février 1962, à Bièvres, dans la maison « La Roche-Dieu »[8], propriété protestante où l'unité à l'habitude se réunir, ce qui illustre le fort investissement de JF dans la constitution d'un ECC et les liens de proximité entretenus avec l'unité attractrice.

Des associations de la première vague confrontées à un afflux de jeunes diplômées

Si comme le rappelle S. Chaperon, dans les années 50 et au début des années 60, la plupart « des vieilles associations féministes (...) se montrent très embarrassées face à la contraception »[9], voire « manifestent au pire de l'hostilité » et « le plus souvent de l'indifférence »[10], tel n'est pas le cas de l'Association Française des Femmes Médecins (AFFM) et de l'Association des Françaises Diplômées des Universités (AFDU). Celles-ci font exception qui, sous des formes variées, prennent position à cette période en faveur de la cause contraceptive. Nées dans l'entre-deux-guerres, ces deux organisations appartiennent au féminisme de la première vague qui revendique l'égalité juridique entre hommes et femmes (droit de vote, droit du travail, droits civils etc.). Elles sont cependant situées à la *périphérie* du pôle autonome de l'espace de la cause des femmes. En effet, en tant qu'association professionnelle (l'AFFM) et association cherchant à représenter les intérêts de l'élite féminine

[1] *Ibid.*, p. 9.
[2] Francine Dumas, « Le Planning familial », n°74, 1963, p. 1.
[3] *Ibid.*
[4] Rolande Dupont, « Équipe Planning », *Jeunes Femmes*, n°81, 1964, p. 40.
[5] Voir la carte intitulée « Implantation des groupes Jeunes Femmes en France » reproduite dans *Jeunes Femmes*, n°76-77, 1963, p. 24.
[6] Voir notamment : Patrick Cabanel, *Histoire des protestants en France...*, *op. cit.*
[7] Rolande Dupont, « Expérience du groupe « Jeunes Femmes » de Lens » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 33-34 ; « Planning Familial », *Jeunes Femmes*, n°67, 1962, p. 9.
[8] « Planning Familial », *op. cit.*, p. 8 ; voir également : *RTMFPF*, n°21, 1962.
[9] Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir...*, *op. cit.*, p. 256.
[10] Sylvie Chaperon, « Le MFPF face au féminisme... », *op. cit.*, p. 22.

diplômée dans les professions supérieures (l'AFDU), elles sont *simultanément* imbriquées dans l'univers scolaire et dans l'univers professionnel – celui des professions libérales et supérieures –, lesquels leur imposent des enjeux propres et justifient très directement leur existence. Dès lors, à la Libération, l'affaiblissement conjoncturel du pôle autonome de l'espace de la cause des femmes et sa démobilisation partielle suite à l'établissement du droit de vote pour les femmes, auront sur ces deux composantes des effets moins prononcés. Mieux : en raison d'une spécialisation initiale dans la défense de l'élite féminine diplômée, l'accroissement régulier du nombre de femmes médecins et de femmes diplômées dans l'après-guerre, permet à ces deux associations de persister grâce à une augmentation corrélative de leurs effectifs et à un renouvellement partiel de leurs adhérentes. Ce sont ces transformations combinées à un travail de mobilisation d'agentes multipositionnées qui seront au principe de leur investissement dans l'ECC. Nous analyserons successivement l'investissement dans l'ECC de l'AFFM puis de l'AFDU.

1. Le changement de pied de l'Association Française des Femmes Médecins

L'AFFM est présente dans l'ECC à travers sa présidente, Marie-Louise Chevrel, professeure de médecine à la Faculté de Rennes. Celle-ci siège *ès qualités* au CA et au CH du MFPF à partir de 1961 et de 1964. Par ailleurs, on relève à ses côtés la présence d'une autre dirigeante de l'AFFM, quoique celle-ci ne figure pas en tant que telle dans les instances dirigeantes de l'unité attractrice. En effet, Y. Bergerot-Blondel, vice-présidente de l'association depuis 1957, et qui, nous l'avons vu, appartient également au pôle médical de l'ECC, entre au CA du MFPF en 1961. Membre du bureau du CM dans les années 60, elle est également trésorière de l'association entre 1964 et 1966.

L'investissement de l'AFFM dans l'ECC est la conséquence d'une motion votée le 12 juin 1961. Réunie en assemblée générale, l'association se prononce à cette occasion pour « la modification des articles 3 et 4 de la loi de 1920 » afin de permettre la libre utilisation de moyens contraceptifs, sous réserve d'être encadré par une « prescription médicale »[1]. Cette décision, saluée dans la revue de l'unité attractrice[2], est le produit d'une mobilisation *intra-organisationnelle* dans laquelle Y. Bergerot-Blondel et Germaine Montreuil-Strauss, ancienne dirigeante de l'Association Internationale des Femmes Médecins (AIFM) et de l'AFFM dans l'entre-deux-guerres, pionnière de l'éducation sexuelle des jeunes filles, ont joué un rôle central. En effet, la première préside une commission d'études « du Birth Control » installée par l'AFFM au début de l'année 1961 qui réunit « quelques gynécologues et psychiatres »[3], dont M.-A. Lagroua Weill-Hallé. La seconde en assure le secrétariat. Dans ce cadre, un questionnaire est adressé à 700 femmes médecins de la région parisienne et aux responsables

[1] « Résultats des travaux de la commission de l'AFFM sur le « Planning Familial » », *Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins*, n°11, 1962, p. 13.
[2] *RTMFPF*, n°19, 1961, p. 18.
[3] « Résultats des travaux de la commission de l'AFFM sur le « Planning Familial » », *Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins*, n°11, 1962, p. 12.

locaux de l'association. Une rencontre est organisée début mai avec M.-A. Lagroua Weill-Hallé qui, si l'on en croit un compte-rendu, obtient « beaucoup de succès » et suscite « des discussions fort intéressantes » parmi les adhérentes présentes. Enfin, l'assemblée générale de juin est précédée d'une conférence « vivante et documentée » d'Y. Bergerot-Blondel et de la projection « d'un film anglais sur le fonctionnement d'un centre de documentation sur le « planning familial » » ayant permis à la fois de présenter une histoire de la lutte en faveur du libre contrôle de la fécondité et de cadrer la discussion générale à partir des travaux de la commission et des réponses obtenues au questionnaire. Au final, on peut supposer que l'unanimisme presque complet[1] obtenu à ce sujet dans l'organisation est directement imputable à l'investissement de certaines dirigeantes actuelles ou passées : vice-présidente de l'association, Y. Bergerot-Blondel a vraisemblablement fait office de courtière entre l'AFFM et l'ECC en formation, tandis que G. Montreuil-Strauss – figure tutélaire – a mis directement le capital symbolique qu'elle y détenait au profit de la cause.

Bien qu'il n'y soit jamais fait référence, cette prise de position rompt cependant avec l'attitude passée de l'organisation. En effet, l'AFFM s'était prononcée en 1933 au sujet du « *birth control* » à la demande de l'AIFM. L'association procéda de façon similaire pour constituer son point de vue : un questionnaire fut adressé aux 300 adhérentes de l'époque et à divers représentants des « milieux médicaux compétents tels que : gynécologues, accoucheurs, psychiatres, eugénistes, physiologistes, médecins légistes »[2]. Par la suite, le bulletin de l'AFFM publia un long « exposé historique » sur le sujet rédigé par G. Montreuil-Strauss, laquelle entendait établir « les faits en toute impartialité, laissant pour les éclairer, parler eux-mêmes partisans et adversaires [du « *birth control* »], dans les textes qu'ils ont publiés »[3]. Il fut suivi d'un rapport présenté par Denise Blanchier, alors vice-présidente de l'AFFM, lors d'une réunion de travail le 21 décembre 1933. Du côté des adhérentes, les réponses au questionnaire furent manifestement peu nombreuses (15 sur un peu moins de 300), ce qui conduisit les participantes à la réunion à ne pas « formuler de conclusions »[4]. Toutefois, la présentation du rapport, qui semble avoir rencontré un fort assentiment[5], fut communiqué à l'AIFM et fit *de facto* office de prise de position officielle. Or, à la différence de G. Montreuil-Strauss dont l'« exposé historique » ne se départit jamais d'une certaine neutralité, le rapport présenté par Melle Blanchier ne cachait pas « [ses] idées personnelles »[6]. Si cette dernière reconnaissait que « le médecin d[evait] tout comprendre et se pencher avec bonté sur toutes les misères », y compris celles provoquées par les charges physiques et morales afférentes à la maternité, elle estimait toutefois que la loi de 1920 n'avait pas à être modifiée, même si, dans certains cas, le

[1] La motion concernant la modification de la loi de 1920 est votée à l'unanimité. Celle concernant l'encadrement médical de la contraception recueille de son côté une « très forte majorité ». Voir : *ibid.*, p. 13.

[2] « Compte-rendu de l'enquête faite à propos du « Birth Control » », *Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins*, n°15, 1933, p. 4.

[3] « Le Birth control. Exposé historique de M^e^ le Docteur Montreuil-Strauss », *Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins*, n°12, 1933, p. 3.

[4] « Compte-rendu de l'enquête faite à propos du « Birth Control » », *Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins*, n°15, 1933, p. 51.

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*, p. 45.

médecin pouvait être conduit à fournir un « conseil anticonceptionnel »[1]. Comme elle le précisait encore dans la revue *Le problème sexuel* (voir chapitre 1), un-e praticien-ne pouvait d'après elle parfois « envisager un mal moindre pour éviter un mal pire, mais de là à exiger un pis-aller médical en théorie, et surtout à en préconiser l'organisation au nom de l'hygiène », ce serait aller « à l'encontre des lois biologiques » et, partant, « antimédical »[2]. Du reste, conformément à la majorité du féminisme de première vague qui « privilégie très clairement la discipline et la morale sexuelle, au détriment de la liberté sexuelle » et « la moralisation des hommes à la contraception des femmes »[3], la rapporteure n'hésitait pas à associer moyens contraceptifs et « débauche facilitée, érigée en programme »[4], « licence sexuelle », « vie sexuelle que l'on ne veut pas discipliner », « égoïsme plus ou moins inconscient qui se trouve au fond de toute mentalité » (en particulier, chez l'homme), ou encore « prostitution »[5].

Comment expliquer cette transformation ? Si l'AFFM s'est intéressée à la cause contraceptive dès le début des années 60, c'est, comme le rappelle son bulletin, à la demande du Conseil National des Femmes Françaises[6] dont il est une composante. Mais c'est peut-être aussi et surtout à la demande « de *nombreuses jeunes collègues*, jugeant opportun que l'Association Française des Femmes Médecins prenne et exprime sa position »[7]. Dès lors, on peut faire l'hypothèse que le travail de mobilisation intra-organisationnelle *réussi* décrit plus haut a eu pour *condition morphologique de possibilité* le renouvellement des dirigeantes et l'existence de nouvelles cohortes d'adhérentes issues des années d'après-guerre. Ainsi, aucune membre du bureau de 1933 n'est présente dans celui de 1961, lequel a peu varié dans sa composition depuis 1956. Du reste, si les femmes médecins diplômées dans l'entre-deux-guerres y sont encore majoritaires, deux des principales dirigeantes – la vice-présidente Y. Bergerot-Blondel et la secrétaire générale Jacqueline Sorrel-Déjerine – ont obtenu leur titre de docteur *après* 1945[8]. Par ailleurs, entre 1957 et 1963, le nombre d'adhérentes passe de 340 à 548, soit une augmentation d'environ 61 %[9]. Pour l'essentiel, cet afflux est composé de diplômées de fraîche

---

[1] *Ibid.*, p. 37.

[2] *Le problème sexuel*, n°4, 1934, p. 26.

[3] Sylvie Chaperon, « Le MFPF face au féminisme... », *op. cit.*, p. 22.

[4] Toutes les expressions qui suivent sont extraites de : « Compte-rendu de l'enquête faite à propos du « Birth Control » », *Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins*, n°15, 1933, p. 36-37.

[5] On en trouvera un parfait exemple dans cette question rhétorique : « N'est-il pas effrayant de penser que les jeunes filles pourront se chuchoter un jour à l'oreille l'adresse de la « Birth control clinic » comme les lycéens d'aujourd'hui se chuchotent entre eux l'adresse de la maison close ? » (*Ibid.*, p. 37).

[6] Sur la position de cet organisme voir : Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir...*, *op. cit.*, p. 283-284.

[7] « Résultats des travaux de la commission de l'AFFM sur le « Planning Familial » », *Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins*, n°11, 1962, p. 12 (souligné par nous).

[8] Voir leur notice dans l'annuaire *Rosenwald.*

[9] En 1964, on compte environ 4 900 femmes médecins en exercice, tous secteurs confondus (libéral et salarié). Ce nombre était de 800 en 1939, soit une multiplication par 6,1 en 25 ans. À la fin des années 50, la part des femmes médecins exerçant en libéral au sein des praticiens libéraux est passée de 6,5 % en 1959 à 7,3 % en 1963 (voir : pour l'après-guerre, Jean Bui-Dang-Ha-Doan et Danièle Lévy, « Les femmes dans la médecine et les professions libérales », *Cahiers de sociologie et de démographique médicales*, 4, 1964, p. 124-125 ; pour la fin des années 30, chiffre cité in Juliette Rennes, *Le mérite et la nature…*, *op. cit.*, p. 62). Ainsi, bien qu'il soit difficile d'obtenir des chiffres fiables et précis concernant l'AFFM, on peut constater que, si les effectifs de l'association croissent parallèlement à ceux des femmes médecins au fil des ans, la proportion de ces dernières qui adhère à l'organisation tend à baisser. En 1929, elle était d'environ 25 % (chiffre cité in Juliette Rennes, *Le mérite et la nature...*, *op. cit.*,

date qui débutent dans la carrière médicale. Cette tendance au rajeunissement des effectifs est renforcée par la croissance du nombre d'adhérentes recrutées parmi les seules *étudiantes*, une des cibles principales de l'association[1]. En effet, en l'espace de quelques années, cette catégorie voit son nombre multiplié par plus de deux (2,6) au sein de l'AFFM, conséquence de la féminisation des cursus médicaux[2]. On recense 84 membres enregistrées sous ce statut en 1957 et 223 en 1963[3], soit une augmentation en proportion nettement plus importante que celles des adhérentes déjà médecins. Dès lors, formées dans les années d'après-guerre à un moment où le pôle autonome de l'espace de la cause des femmes est affaibli, on peut supposer que ces nouvelles cohortes au poids grandissant entretiennent un rapport plus *distancé* avec certaines thématiques du féminisme majoritaire de la première vague élaborées par les générations antérieures des contextes de mobilisation en partie différents[4]. En outre, on peut supposer que leur statut d'*aspirantes* ou de *nouvelles entrantes* dans la profession rendait chez elles la question de la compatibilité entre carrière et maîtrise de la fécondité particulièrement aigüe[5]. Ce qui, en plus des éventuelles situations de détresse liées à des grossesses non voulues que ces femmes avaient pu avoir à connaître dans l'exercice de leur métier, peut expliquer l'intérêt manifesté par ces « jeunes collègues » pour la cause contraceptive. Bref, tout se passe comme si la prise de position de G. Montreuil–Strauss en faveur de la cause contraceptive était *en partie* – et en partie seulement – un *ajustement* à la pression démographique exercée par ces jeunes adhérentes recrutées parmi une élite diplômée porteuse d'aspirations nouvelles produites dans un contexte distinct de celui qui avait donné naissance au féminisme de première vague. Ainsi, quoique son exposé de 1933 ne comportait aucune espèce d'hostilité – en tout cas, pas de manière ouverte – vis-à-vis du « *birth control* », G. Montreuil-Strauss, à l'image des autres dirigeantes de l'AFFM de cette période, ne semble pas pour autant s'être démarquée à l'époque du rapport du Dr Blanchier. Ce qui n'étonnera guère quand on sait que, au même moment, sa

---

p. 86), alors que, en 1963-1964, à partir des chiffres dont on dispose, elle ne se situait plus, vraisemblablement, qu'autour de 11 %.

[1] Dans les années 50, la secrétaire générale de l'association rappelle chaque année dans son rapport les efforts importants réalisés par l'AFFM pour s'adresser et venir en aide aux jeunes étudiantes. En 1955, elle note par exemple : « ce sont les jeunes surtout sur lesquelles nous devons nous pencher » (« Rapport du Dr Sorrel-Déjerine », *Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins*, n°2, 1956, p. 2).

[2] Voir : Odile Spindler, « Contribution à l'étude des femmes médecins en France... », *op. cit.* ; Geneviève Paicheler, « Carrières et pratiques des femmes médecins en France (1930-1980) : portes ouvertes ou fermées ? » in Pierre Aïach, Dominique Cèbe, Geneviève Cresson, Claudine Philippe (dir.), *Femmes et hommes dans le champ de la santé. Approches sociologiques*, Rennes, Éditions de l'École Nationale de Santé Publique, 2001, p. 179-196.

[3] Décompte réalisé à partir des informations contenues dans le *Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins* de cette période.

[4] Christine Bard, *Les filles de Marianne...*, *op. cit.* ; Christine Bard (dir.), *Les féministes de la première vague…*, *op. cit.* ; Laurence Klejman et Florence Rochefort, *L'égalité en marche…*, *op. cit.* ; sous ce rapport, il serait intéressant de comparer les origines sociales des membres de l'AFFM dans l'entre-deux-guerres et celles des adhérentes des années 50.

[5] C'est en ce sens que l'on peut interpréter les propos de la secrétaire générale de l'AFFM qui déclare dans son rapport de 1955 : « Il me semble que notre association (...) doit s'ingénier à trouver des débouchés pour les jeunes [étudiantes et nouvelles médecins] », lesquelles voient leurs carrières potentielles se heurter constamment à « la nécessité (...) de mener de front vie professionnelle et familiale » et à « l'obligation parfois pour elle[s] d'abandonner passagèrement [leur] vie professionnelle pour se consacrer uniquement à [leur] rôle de femme et de mère » (Rapport du Dr Sorrel-Déjerine », *Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins*, n°2, 1956, p. 3-4).

promotion de l'éducation sexuelle pour les jeunes filles ne faisait aucune mention de l'existence de techniques de libre contrôle de la fécondité[1], préférant « aider la jeune fille à se conserver pure et saine, [et] à se préparer à son rôle de mère et d'épouse »[2]. C'est seulement dans les années 50 que G. Montreuil-Strauss se mettra à évoquer de façon positive, mais prudente, cette question dans quelques publications[3].

Dans ces conditions, l'opérateur symbolique d'appropriation de la cause contraceptive sera conditionné par le positionnement de l'AFFM dans l'espace de la représentation des intérêts féminins. Créée en 1923 par Madeleine Thuiller-Landry, une militante multipositionnée dans le féminisme de la première vague[4], cette association se situe à l'intersection entre l'univers médical et l'espace de la cause des femmes. De façon prévisible, cette situation la conduit à défendre, d'une part, les intérêts des femmes *dans la profession* par l'information (*e.g.* à propos des différentes spécialités médicales ou des débouchés possibles dans tel ou tel secteur) et l'entraide (*e.g.* octroi de bourses à des étudiantes) entre femmes médecins pour se rendre visible et « poser en haut lieu les problèmes qui leur incombe »[5] ; et, d'autre part, à défendre les intérêts des femmes *par la profession*, c'est-à-dire à s'intéresser, sur la base de savoirs médicaux, à la situation de ces dernières pour l'améliorer. Dans chaque cas, la référence à l'univers médical, à ses catégories, à ses enjeux, reste néanmoins prépondérante, ce qui tend à placer l'unité organisationnelle à la périphérie du pôle autonome de l'espace de la cause des femmes. Par conséquent, il est logique que, au moment d'expliquer les raisons de sa prise de position en faveur de la cause contraceptive, l'AFFM ait souligné n'avoir « tenu compte *que* d'arguments médicaux »[6] et ait tout particulièrement considéré que le CM en formation dans le MFPF fournissait un puissant motif de légitimation pour son propre investissement[7]. Pour l'association, il s'agit alors :

> d'« éviter l'épuisement de la mère à la suite de grossesses trop nombreuses ou rapprochées, [de] la libérer de l'angoisse et du déséquilibre psychique qu'elles entraînent, [de] prévenir l'avortement criminel et même thérapeutique (quand une cause médicale contre-indique une grossesse), créer un climat familial heureux (question de l'enfant « mal aimé », parce que non désiré) »[8] .

---

[1] Yvonne Knibiehler. « L'éducation sexuelle des filles au XXe siècle », *Clio*, 4, 1996 : https://journals.openedition.org/clio/436#quotation ; sur l'éducation sexuelle dans l'entre-deux-guerres, voir notamment : Catherine Rollet, « « Savoir trébuche ignorance ». L'éducation sexuelle et la lutte contre les maladies vénériennes entre les deux guerres » in Virginie De Luca Barrusse (dir.), *Pour la famille. Avec la famille. Des associations se mobilisent (France 1880-1950)*, Paris, l'Harmattan, 2008, p. 153-178 ; Virginie De Luca Barrusse, « Le genre de l'éducation à la sexualité des jeunes gens (1900-1940), *Cahiers du genre*, 49, 2010, p. 155-182.

[2] Cité in Christine Bard, *Les filles de Marianne...*, *op. cit.*, p. 225.

[3] Germaine Montreuil-Strauss, « L'unité de la morale. À propos d'une enquête récente poursuivie par la Fédération Française des Travailleurs Sociaux », *Femmes diplômées*, n°24, 1957, p. 11-16 ; Germaine Montreuil-Strauss, *Éducation et sexualité*, Paris, Jeheber, 1956, 127 p. ; Germaine Montreuil-Strauss, *La jeunesse devant la sexualité*, Paris, Les Éditions du Scarabée, 1959, 94 p.

[4] Sur Madeleine Thuiller-Landry et la création de l'AFFM, voir : « L. [sic] Thuiller-Landry », *Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins*, n°12, 1962, p. 4-8 ; « Madeleine Thuiller-Landry » in Evelyne Diebolt (dir.), *Militer au XX*ème *siècle…*, p. 299-300.

[5] « Rapport du Dr Sorrel-Déjerine », *Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins*, n°2, 1956, p. 6.

[6] « Résultats des travaux de la commission de l'AFFM sur le « Planning Familial » », *Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins*, n°11, 1962, p. 13 (souligné par nous).

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.*, p. 12.

Mais, à l'évidence, cette série de justifications strictement « médicales » peut tout aussi bien s'entendre comme un plaidoyer en faveur de l'amélioration de la situation des femmes. En fait, conformément à sa position, l'AFFM combine dans son appropriation de la cause défense des mères et de leurs droits dans la lignée du féminisme majoritaire de la première vague, et défense de la cause des femmes *par* et *dans* la médecine. Ce qui la conduit à se polariser sur les enjeux liés à la prescription médicale.

Dès lors, quelle contribution l'AFFM peut-elle fournir à l'ECC en formation ? Si le *capital de militantes* de l'association possède un volume modeste et une implantation essentiellement parisienne, ses adhérentes n'en sont pas moins appelées à s'investir dans la cause contraceptive au titre de leur compétence médicale et pour la défense de la santé des femmes[1]. De plus, cette unité organisationnelle dispose d'un certain *capital symbolique* : l'appartenance de ses membres à l'élite féminine diplômée et à la profession médicale lui procure en effet une (relative) légitimité savante, au moins par rapport au reste du monde social, tandis que la reconnaissance d'utilité publique obtenue en 1931 lui assure un crédit auprès des autorités. Dès lors, L'AFFM va mobiliser ce capital au profit de la cause contraceptive. Habituée au travail de représentation d'intérêt auprès des gouvernants, c'est sur la base de ces ressources qu'elle va par exemple adresser aux parlementaires la motion votée par l'organisation en assemblée générale afin de les inciter à modifier la loi de 1920. Le bulletin précise :

> « Une motion rédigée à l'issue de l'Assemblée générale [a] été envoyée à tous nos représentants du Sénat et de la Chambre des députés. Nous avons reçu une centaine de réponses sur lesquelles 89 % étaient très en faveur de notre action, 9 % contre et 2 % prennent note sans avis »[2].

De même, l'association appelle publiquement « d'autres groupes »[3] à soutenir la proposition de loi déposée par le groupe socialiste en avril 1961.

2. Défense de l'élite féminine scolarisée et promotion de la contraception

Contrairement à l'AFFM, l'AFDU ne possède aucune représentation officielle dans l'unité attractrice de l'ECC. Il existe cependant un faisceau d'indices attestant l'existence d'un investissement de sa part dans cet univers. Dès 1956, un article intitulé « Un voile se lève » paraît dans la revue de l'association pour se féliciter de l'irruption publique de la question contraceptive à la faveur du travail entrepris par M.-A. Lagroua Weill-Hallé[4]. Présidente de l'association au milieu des années 50, G. Montreuil-Strauss publie en 1957 un article sur

[1] En sens inverse, l'investissement de l'AFFM dans l'ECC et la cause contraceptive peut lui apporter un surcroît d'adhésions, au moins de la part de femmes médecins appartenant déjà au « pôle médical ». Parmi les nouvelles adhérentes pour l'année 1961-1962, on note ainsi la présence de A. Fribourg. J. Kahn-Nathan et – *last but not least* – M.-A. Lagroua Weill-Hallé (*Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins*, n°11, 1962, p. 23).

[2] « Résultats des travaux de la commission de l'AFFM sur le « Planning Familial » », *Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins*, n°11, 1962, p. 13.

[3] *Ibid.*

[4] Geneviève Texier, « Un voile se lève », *Femmes diplômées*, n°17, 1956, p. 3-5.

« l'unité de la morale » qui évoque positivement « les méthodes de prophylaxies anticonceptionnelles de plus en plus efficaces »[1]. L'année suivante, une rencontre entre l'AFDU et M.-A. Lagroua Weill-Hallé est organisée à Paris[2]. En outre, à la fin des années 50 et au début des années 60, on relève dans le MFPF la présence de plusieurs dirigeantes de l'association de la même période, bien qu'elles n'y figurent pas à ce titre : ainsi de M. Schwab, déjà inscrite dans le « pôle laïque », vice-présidente puis présidente de l'AFDU – respectivement entre 1955-1956 et 1957-1959 – , qui appartient au CA de l'unité attractrice à partir de 1962 ; de Geneviève Texier, secrétaire du groupe parisien de l'AFDU et membre du comité national à partir de 1957, et qui figure dans le CA du MFPF à compter de 1958 avant de rejoindre le CH en 1964 ; ou encore, de Marguerite Drevet, membre du comité national de l'AFDU au début des années 60, dont la présence est signalée dans le CA du MFPF dès 1956, puis dans le CH. À cette liste, il convient d'ajouter Y. Bergerot-Blondel dont nous connaissons déjà l'inscription dans le « pôle médical » et le rôle de courtière au sein de l'AFFM et qui, quoiqu'elle n'occupe aucune fonction dirigeante dans l'AFDU, sera déléguée par cette dernière pour la représenter au colloque de Cerisy de 1961 organisé par le MFPF[3]. Enfin, on compte encore, M.-L. Chevrel, membre du CA et du CH du MFPF au titre de présidente de l'AFFM et adhérente de l'AFDU.

Comme le suggèrent les quelques indications qui précèdent, l'investissement de l'AFDU peut en partie s'expliquer par la multiplicité des liens que celle-ci entretient avec d'autres organisations de l'espace de la cause des femmes également mobilisées en faveur de la cause contraceptive. Celle-ci se manifeste en particulier par la *multipositionnalité* de certaines militantes qui favorise la circulation « des discours et des pratiques »[4] et le travail de coordination potentielle entre unités. De ce point de vue, on peut supposer que les rapports entretenus par l'AFDU avec l'AFFM ont été particulièrement déterminants. Ainsi, en plus des dirigeantes déjà évoquées dont on connaît l'*inscription simultanée* dans les deux associations (Y. Bergerot-Blondel, G. Montreuil-Strauss), on peut encore signaler à une position similaire : J. Sorrel-Déjerine, secrétaire générale de l'AFFM dans les années 50 et membre du comité national de l'AFDU en 1957 ; Elisabeth Odier-Dollfus, membre du bureau de l'AFFM à la même période et vice-présidente de l'AFDU au début des années 60. Ces situations de multi-appartenance, en particulier au niveau des organes dirigeants, n'ont cependant rien d'exceptionnelles. Créées au début des années 20 dans le contexte de la première vague du féminisme[5], ces deux organisations de représentation de l'élite féminine diplômée se caractérisent par un rapport un lien d'appartenance formellement reconnu. Ainsi, l'AFFM est de longue date une association adhérente de l'AFDU, à tel point que sa fondatrice, M. Thuiller-

[1] Germaine Montreuil-Strauss, « L'unité de la morale. À propos d'une enquête récente poursuivie par la Fédération Française des Travailleurs Sociaux », *Femmes diplômées*, n°24, 1957, p. 14.
[2] *MH*, n°4, 1958, p. 36 ; voir également : *Femmes diplômées*, n°26, 1958, p. 24.
[3] « Réunion du 26 janvier 1962 », AN 20000004, art. 2.
[4] L. Bereni souligne en ce sens que la multipositionnalité de nombreuses militantes dans l'espace de la cause des femmes fait « circuler des discours et des pratiques » en son sein et « établi[t] des contacts qui peuvent se traduire, à terme, par des mobilisations conjointes » (Laure Bereni, « Penser la transversalité des mobilisations féministes... », *op. cit.*, p. 39).
[5] L'AFFDU a été créée en 1920. Voir sur ce point : Nicole Fouché « Des américaines protestantes à l'origine des *University Women* française », *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, 146, 2000, p. 132-152.

Landry, cumulera dans l'entre-deux-guerres la présidence de la première et la vice-présidence de la seconde[1]. Dans ces conditions, leur forte proximité dans l'espace de la cause des femmes avait toutes les chances de favoriser chez elles une « mobilisation conjointe »[2] dès lors que l'une des deux unités s'investissait dans la cause contraceptive. Cela dit, le rapport de l'AFDU à l'AFFM n'est pas le seul qui conditionne cet intérêt. L'association possède en effet d'autres liens avec des organisations tôt investies dans l'ECC. Sous ce rapport, la présence à la fin des années 50 de M. Schwab à la tête de l'association, laquelle, au même moment, appartient au groupe dirigeant de la LDE *via* le CLAF déjà mobilisé sur ce sujet, a incontestablement accru les chances pour l'AFDU de s'y montrer à son tour favorable. Cette connexion à l'univers laïque ne surprend guère, du reste, quand on sait la forte proportion d'enseignantes parmi les adhérentes de l'association, nous y reviendrons.

Pour autant, cet écheveau relationnel ne suffit pas à expliquer l'intérêt de l'unité pour la cause contraceptive. Ce dernier résulte aussi d'un *travail de mobilisation intra-organisationnelle* principalement entrepris par G. Texier. Dès 1957, cette jeune agrégée de philosophie participe en effet aux activités du MFPF, notamment en alimentant sa revue par des articles et des compte-rendu. Membre de la direction de l'AFDU à la fin des années 50, elle promeut simultanément la cause contraceptive dans l'association. Sous ce rapport, on peut supposer que, en sa qualité de secrétaire du groupe parisien, c'est elle qui fut la principale organisatrice de la rencontre entre l'association et M.-A. Lagroua Weill-Hallé, laquelle, selon ses propres termes, fut « suivi avec le plus grand intérêt »[3] par les participantes parisiennes. De la même façon, c'est encore elle qui, avec M. Drevet, « demandent que l'Association soit représentée »[4] officiellement au colloque de Cerisy organisé par le MFPF en 1961 auquel, par ailleurs, elle contribue. En outre, elle signe plusieurs textes dans *Femmes diplômées*, la revue éditée par l'AFDU, pour sensibiliser les adhérentes à la cause contraceptive. Elle est ainsi l'auteure de l'article déjà cité « Un voile se lève » où il est conclu que « de nombreuses femmes françaises souhaitent que le problème du contrôle des naissances soit repensé avec franchise » et que, dès lors, « l'Association des Françaises diplômées des universités manquerait à son devoir si elle gardait le silence sur cette grave question »[5]. Par la suite, c'est au moyen de compte-rendu d'ouvrages – en particulier, ceux de G. Montreuil-Strauss consacrés à l'éducation sexuelle –, dont certains sont publiés dans *MH*, qu'elle se charge d'entretenir l'intérêt de l'organisation pour la question. Toutefois, cette entreprise ne fait pas l'unanimité. En 1961, l'analyse qu'elle propose d'un livre de C. Valabrègue[6] suscite une réaction négative de la part d'adhérentes toulousaines. Celles-ci jugent en effet que, « sur un point aussi brûlant [le « contrôle des

[1] « L. [sic] Thuiller-Landry », *Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins*, n°12, 1962, p. 4-8.
[2] Laure Bereni, « Penser la transversalité des mobilisations féministes... », *op. cit.*, p. 39.
[3] Geneviève Texier, « Groupe parisien », *Femmes diplômées*, n°26, 1958, p. 24.
[4] « Réunion du 9 juin 1961 », AN, 20000004, art. 2. Le compte-rendu de la réunion précise : « Le comité décide d'envoyer seulement un observateur ; Mme Dollfus-Odier s'informera si un de nos membres médecins à l'intention d'y assister ». Comme nous l'avons déjà indiqué, ce sera Y. Bergerot-Blondel qui sera dépêchée au colloque au nom de l'association.
[5] Geneviève Texier, « Un voile se lève », *Femmes diplômées*, n°17, 1956, p. 5.
[6] Catherine Valabrègue, *Contrôle des naissances et planning familial*, *op. cit.*

naissances] », il ne faut pas que « la Revue prenne parti en conseillant impérativement comme le fait G. Texier une adhésion de notre Association en tant que telle à un courant d'opinion qui, par définition, ne peut être pour nous une plateforme commune »[1] en raison de la nécessaire préservation de l'indépendance de l'organisation. À quoi, G. Texier répond que « l'indépendance politique et confessionnelle ne saurait être réduite à une indépendance négative qui, tantôt esquive les problèmes, tantôt déguise sa dépendance » et que, en conséquence, « l'indépendance réelle c'est l'indépendance positive qui autorise la discussion et donne le droit de chercher des solutions en dehors des voies tracées par une orthodoxie quelconque »[2]. Comme le suggère S. Chaperon, l'existence de ce type de « divisions internes »[3] semble expliquer l'absence de représentante *ès qualités* de l'AFDU dans l'unité attractrice. Pour autant, cela n'empêche pas ses dirigeantes de vouloir continuer « à informer [ses] membres et [à] les inciter à réfléchir sur le problème »[4]. Aussi, G. Texier publiera plus tard un nouveau texte sur le problème du « contrôle des naissances », la revue estimant qu'il « serait vain, dans le monde actuel, de prétendre l'ignorer »[5]. On le voit, si l'AFDU récuse explicitement toute *prise de position officielle* sur la question contraceptive, tout se passe néanmoins comme si la récurrence de textes de G. Texier dans *Femmes diplômées* auxquels, à l'exception de la protestation du groupe de Toulouse, aucun point de vue concurrent n'est jamais opposé, fonctionnait comme une *prise de position officieuse* et, surtout, comme autant d'incitations pour que les adhérentes s'investissent dans l'ECC.

Nous venons de le voir, si au début des années 60, toutes les membres de l'AFDU ne sont pas favorables à l'investissement de l'unité dans l'ECC, reste que, comme dans le cas de l'AFFM, l'intérêt de cette association pour la cause contraceptive peut s'interpréter au final comme l'indice de *transformations morphologiques internes*. Tandis que, dans les années 50, les effectifs de la plupart des associations du pôle autonome de l'espace de la cause des femmes apparues à la fin du XIXème siècle ou au début du XXème siècle, « stagnent, voire régressent »[6], ceux de l'AFDU connaissent à l'inverse une croissance continue. Entre 1956 et 1961, le nombre d'adhérentes passe ainsi de 1 575[7] à 2 210[8], soit une augmentation de 40,3 % en 5 ans. De la même façon, le début des années 50 semble avoir été marqué par un afflux en proportion importante : par exemple, selon une responsable de l'organisation de l'époque, les effectifs de l'organisation croissent de 26 % entre 1954 et 1955[9]. Ce mouvement paraît s'être maintenu au début des années 60 comme en témoigne les rapports présentés annuellement en assemblée

[1] *Femmes diplômées*, n°38-39, 1961, p. 13.
[2] *Ibid.*, p. 14.
[3] Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir...*, *op. cit.*, p. 284.
[4] Chapeau signé de la rédaction qui précède la reproduction de la lettre du groupe toulousain (*Femmes diplômées*, n°38-39, 1961, p. 11).
[5] Chapeau signé de la rédaction qui précède l'article : Geneviève Texier, « Le contrôle des naissances », *Femmes diplômées*, n°46, 1963 p. 43.
[6] Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir...*, *op. cit.*, p. 211.
[7] « Rapport de Mme le Dr Montreuil-Strauss », *Femmes diplômées*, n°23, 1957, p. 23.
[8] Décompte effectué à partir de l'annuaire établi en 1961 dans la revue de l'association dans le numéro spécial : *Femmes diplômées*, n°37 bis, 1961, p. 19-86.
[9] « Rapport de Mme Lelièvre, Présidente, sur la situation morale », *Femmes diplômées*, n°14, 1955 p. 19.

générale qui, à l'instar de celui de 1963, se félicitent du « courant continu et assez fourni d'adhésions nouvelles »[1]. Du reste, l'association compte à cette période une vingtaine de groupes locaux. En somme, dans la mesure où la « raison sociale » de l'AFDU est directement indexée sur l'existence de diplômées de l'enseignement supérieur, leur augmentation massive dans l'après-guerre ne peut, en toute logique, être sans effet sur le volume d'adhérentes de l'association, quoique celui-ci reste en réalité modeste en chiffre absolu. Par ailleurs, étant donné qu'une forte proportion de femmes diplômées occupant un emploi le fait toujours dans le secteur de l'enseignement secondaire ou dans celui de l'enseignement supérieur[2], cela trouve inévitablement à se traduire dans la composition de l'association. Ainsi, sans que l'on puisse fournir des données très précises sur ce point, on relèvera par exemple que, pour l'année 1957-1958, sur 9 membres, le bureau de l'AFDU compte 7 enseignantes, parmi lesquelles 2 professeures d'université[3]. Autre indice de cette présence importante : le fait que, en 1956, une médecin membre du comité national démissionne en raison de « la prédominance numérique des enseignantes [qui] donne la prépondérance à leurs problèmes »[4].

Bref, face à la *croissance* et au *renouvellement générationnel* des diplômées de l'université, tout se passe comme si l'association entendait *s'ajuster* à ces nouvelles cohortes en aidant tout particulièrement « les jeunes [diplômées] à devenir des êtres libres, capables d'édifier leur avenir et leur bonheur, pour l'avenir et le bonheur de tous »[5]. Aux yeux de l'association, la pression démographique croissante que ces nouvelles cohortes exercent sur elle – directement (à l'intérieur) ou indirectement (à l'extérieur) – rend par conséquent toujours plus pressante la lutte pour l'intégration professionnelle des « travailleuses intellectuelles », lesquelles, comme le notait M. Schwab, rencontrent encore nombre « de portes (...) fermées ou [qui] s'entr'ouvrent (...) à grand peine »[6]. Dès lors, pour « abattre les obstacles », cette dernière proposait de réfléchir très sérieusement à « l'aménagement de cette période de la *vie de la jeune femme*, *envahie par les naissances et les soucis maternels* » pour « concilier (...) tâches familiales et professionnelles ». Et d'exhorter les adhérentes à apporter dans ce domaine « des vues ingénieuses, mais réalistes » car, concluait-elle, « il est grand temps d'y penser »[7]. Or, pour une partie des nouvelles adhérentes, on peut supposer que ces « vues ingénieuses » vont prendre appui sur des *aspirations* qui, comme dans le cas de l'AFFM, ont été socialement façonnées dans l'après-guerre *à distance* à la fois de certains enjeux et du contexte à partir desquels s'est construit le féminisme de la première vague. Dans ces conditions, la défense des intérêts des diplômées sur le marché du travail ne s'accompagnera plus d'une défiance pratique et

[1] « Rapport moral par Melle Marie Lainé, présidente », *Femmes diplômées*, 1964 p. 65.
[2] Françoise Battoglia, *Histoire du travail des femmes*, *op. cit.*, p. 87.
[3] Précisons que l'une d'entre elles est professeur dans une Faculté de médecine.
[4] « Réunion du 12 décembre 1956 », AN, 20000004, art 2. Du reste, on trouvera une confirmation de cette tendance dans le préambule de l'annuaire des adhérentes établi en 1961. On y lit en effet : « à l'origine, nos membres appartenaient en majorité à l'Enseignement secondaire. Aujourd'hui, les professeurs de lycée sont toujours nombreuses dans nos rangs, mais des femmes sont maintenant professeurs de Faculté à Paris et en province (« L'Association des Françaises Diplômées des Universités », *Femmes diplômées*, n°37 bis, 1961, p. 3)
[5] « Rapport moral par Mme Schwab », *Femmes diplômées*, n°31, 1959, p. 23.
[6] « Rapport de Mme Schwab », *Femmes diplômées*, n°26, 1958 p. 17.
[7] *Ibid.*, p. 18 (souligné par nous).

symbolique à l'égard du thème du libre contrôle de la fécondité comme dans la première partie du XXème siècle. Au contraire, elle cherchera *d'une façon plus générale* à se mettre au diapason avec ce que G. Montreuil-Strauss estimait percevoir chez les jeunes générations dans plusieurs de ses publications des années 50 – y compris, dans *Femmes diplômées* –, à savoir une nouvelle attitude « devant la morale sexuelle »[1], en particulier de la part « de la jeune contemporaine (sic) [qui] a (...) la possibilité d'exercer une profession de son choix, de conquérir, de ce fait, l'indépendance économique (...) lui permet[tant], lorsque survient chez elle l'éveil des sens et des sentiments, de réclamer une même égalité d'expression pour sa vie sexuelle et affective »[2] et pour laquelle les procédés contraceptifs pourraient, selon les termes même de cette vétérane du féminisme de la première vague, « faire disparaître les sanctions physiologiques attachées aux relation sexuelles féminines »[3].

À la différence de l'AFFM, l'AFDU n'est pas à proprement parler une association professionnelle *i.e.* attachée à une profession particulière. Pour autant, dans la mesure où cette organisation entend représenter *en général* les intérêts de l'élite féminine scolarisée *dans le monde du travail*, elle occupe une position similaire à celle-ci *i.e.* à l'intersection entre le pôle autonome de l'espace de la cause des femmes construit dans la première partie du XXème siècle et l'univers des professions libérales et supérieures dans lequel elle s'emploie à renforcer la place des diplômées par l'échange d'informations sur telle profession, telle carrière, ou tel débouché, des bourses offertes aux étudiantes pour poursuivre leurs études en France ou à l'étranger, ou encore, la création de « cercles » regroupant les membres d'une même profession pour y faire valoir leurs intérêts. Logiquement, à l'AFDU, l'opérateur symbolique d'appropriation de la cause contraceptive trouvera son principe dans le thème de la « promotion féminine » à l'intérieur de ces univers. Contre le « traditionalisme » qui, aux yeux par exemple de G. Texier, surestime à dessein « les bienfaits physiques, intellectuels et moraux de la présence de la mère au foyer » et fait que les « diplômées s'adressent des reproches intérieurs si elles tentent de concilier leur vie de famille et leurs obligations professionnelles »[4] au point, en général, d'abandonner leur carrière, cette entreprise de défense des « travailleuses intellectuelles » trouvera dans la question de la contraception un *renfort* de premier plan. En effet, comme le note G. Texier dans la revue du MFPF, « la promotion féminine par le travail est gravement compromise » dès lors que « la menace de la maternité pèse constamment sur la femme », laquelle, lorsqu'elle a « plus de trois enfants, doi[t] renoncer à toute activité hors du foyer »[5]. Dans cette perspective, l'existence de procédés contraceptifs est un moyen pour « ne plus être une esclave au service de l'espèce » et accéder à une « existence authentiquement humaine »[6]. Car en offrant la possibilité de contrôler librement la fécondité, elle autorise alors

[1] Germaine Montreuil-Strauss, « L'unité de la morale. À propos d'une enquête récente poursuivie par la Fédération Française des Travailleurs Sociaux », *Femmes diplômées*, n°24, 1957, p. 13.
[2] *Ibid.*, p. 14.
[3] *Ibid.*
[4] Geneviève Texier, « Barrières entravant la contribution des femmes diplômées à la vie professionnelle », *Femmes diplômées*, n°32, 1959, p. 10-11.
[5] Geneviève Texier, « La maternité consciente, élément fondamental de la dignité humaine », *MH*, n°8, 1959, p. 9.
[6] Geneviève Texier, « Un voile se lève », *Femmes diplômées*, n°17, 1956, p. 5.

les diplômées à s'accomplir professionnellement, et partant, à gagner « l'indépendance économique qui assure l'indépendance spirituelle » et « le développement de la personnalité »[1]. En retour, la contraception constitue un « « élément positif de la famille harmonieuse »[2] dans la mesure où elle évite « l'amertume » des diplômées ayant dû renoncer à toute activité professionnelle et qui a immanquablement « de funestes répercussions sur l'harmonie du ménage ou l'équilibre psychologique de [leurs] enfants »[3]. Dès lors, pour toutes ces raisons, comme le soulignait G. Texier en conclusion de son compte-rendu consacré au livre de C. Valabrègue, refuser aux femmes les instruments de leur « auto-détermination » par rapport à leur « destin biologique et humain » reviendrait finalement à « nuire aux véritables intérêts de la famille et de la nation »[4].

Nous l'avons dit, l'AFDU ne s'est pas investie dans la cause contraceptive par une prise de position officielle comparable à celle de l'AFFM. Cependant, de nombreux éléments indiquent que ses liens avec l'ECC ont été précoces. Dans ces conditions, on peut supposer qu'une partie du *capital de militantes* de l'unité a pu être mobilisée dans ce dernier sous l'effet, entre autres choses, des incitations répétées qu'a constitué l'information régulière et positive des adhérentes sur la question dans les colonnes de *Femmes Diplômées*. De même, la tenue de réunion avec des agentes de l'unité attractrice, en particulier celle organisée en 1958 par le groupe parisien – lequel, comme le relevait M. Schwab pendant sa présidence, « est trop mêlé à la vie du Comité national »[5] pour que l'impact de ses activités ne soit que local –, a eu, à n'en pas douter, un effet important sur l'investissement de certaines militantes de l'association. Par ailleurs, à l'échelle locale, la multipositionnalité précoce d'adhérentes, simultanément inscrites dans le MFPF et l'AFDU, a pu contribuer à mobiliser le capital de militantes et de ressources locales de l'organisation au profit de la cause contraceptive. Par exemple, à Montpellier, L. Ferrandi, qui, au début des années 60, cumule présidence du MFPF local, vice-présidence de la FOL, et adhésion à la SFIO et à l'AFDU, organise en 1965 une série de conférences sur la question en sa qualité de présidente du MFPF auxquelles les membres de l'AFDU « assist[ent] nombreuses » et, selon les termes du rapport d'activité de l'association, « y pr[ennent] un intérêt très vif »[6]. En outre, comme pour l'AFFM, en raison des propriétés spécifiques des adhérentes (possession de titres universitaires dans une période où ces derniers restent un bien symbolique relativement rare ; appartenance aux professions libérales et supérieures), l'association dispose d'un certain *capital symbolique* visible dans les nombreuses décorations obtenues par ses membres (légion d'honneur, ordre du mérite etc.) dont il est fait un comptage scrupuleux et rituel à l'occasion du rapport moral annuel. Cette reconnaissance individuelle, mais aussi

[1] Geneviève Texier, « La maternité consciente, élément fondamental de la dignité humaine », *MH*, n°8, 1959, p. 9.
[2] Geneviève Texier, compte-rendu de Catherine Valabrègue, *Contrôle des naissances et planning familial* in *Femmes diplômées*, n°33, 1960, p. 27.
[3] Geneviève Texier, « Barrières entravant la contribution des femmes diplômées à la vie professionnelle », *Femmes diplômées*, n°32, 1959, p. 11.
[4] Geneviève Texier, compte-rendu de Catherine Valabrègue, *Contrôle des naissances et planning familial* in *Femmes diplômées*, n°33, 1960, p. 27.
[5] « Rapport moral par Mme Schwab », *Femmes diplômées*, n°31, 1959, p. 19.
[6] *Femmes diplômées*, n°57, 1966, p. 83.

organisationnelle – l'association est déclarée d'utilité publique en 1962 – constitue alors un stock collectif de légitimité qui pourra être en partie transféré à la cause et à l'ECC.

Verta Taylor a établi pour le mouvement des femmes étatsunien une continuité entre la période du début du XXème siècle et les années 60 en montrant que celle-ci avait été rendue possible par un processus de « mise en veille » ayant permis à certaines organisations et militantes de survivre dans l'intervalle[1]. Le cas des associations que nous avons analysées permet d'apporter un éclairage complémentaire à propos des conditions de possibilité de l'éventuelle continuité d'un mouvement en interrogeant le rapport entre féminisme de la première vague, espace de la cause des femmes et cause contraceptive. Ce qui frappe à propos de JF, de l'AFFM ou de l'AFDU, c'est leur marginalité relative dans l'espace de la cause des femmes et, pour certaines d'entre eux, le caractère ténu du lien avec la première vague. De ce point de vue, le cas de JF est exemplaire. L'association est créée après la Libération et, pour cette raison même, n'entretient pas de lien direct avec les mobilisations féministes du début du siècle. Elle figure en outre parmi les pôles encastrés de l'espace de la cause des femmes *i.e.* les moins autonomes et reste placée sous dépendance protestante. De leur côté, si l'AFFM et l'AFDU se rattachent bien à la première vague, ces organisations occupent en revanche des positions plutôt périphériques, qui se situent à l'intersection entre des univers professionnels et l'espace de la cause des femmes. Cela dit, on a vu que c'était précisément la raison pour laquelle celles-ci avaient été conduites à se prononcer rapidement en faveur de la cause contraceptive, voire, pour certaines d'entre elles, à abandonner les positions strictement opposées exprimées dans l'entre-deux-guerres. On l'a dit, pour une part, tout se passe comme si, à côté du travail de mobilisation effectué par quelques militantes multipositionnées, ces organisations s'étaient ralliées à la cause sous la pression d'un afflux de jeunes adhérentes qui, au cours des années d'après-guerre, aspiraient à s'insérer durablement dans les professions intellectuelles supérieures et à y faire carrière, ce qui, dès lors, posait de façon plus aiguë encore la question de la comptabilité entre travail et famille pour l'élite féminine scolarisée. Au bout du compte, la connexion entre cause contraceptive et espace de la cause des femmes provient moins du centre afin d'établir une continuité avec une période antérieure, que de ses marges, lesquelles, pour diverses raisons liées à leur encastrement dans d'autres univers, paraissent avoir été plus directement affectées par le renouvellement générationnel et la formation chez certaines fractions de l'univers des femmes d'attentes nouvelles qu'elles se devaient alors de prendre en charge étant donné la position particulière qu'elles occupaient.

L'analyse qui précède a été consacrée à l'étude de la genèse et de la structure de ce qu'on a appelé l'ECC. L'enjeu était ici de sortir d'une définition strictement *juridique* du groupe mobilisé pour retrouver les principales unités organisationnelles (plus ou moins formalisées) déjà existantes ayant contribué à sa cristallisation au début des années 60 en s'y investissant. Nous avons montré que cet espace pouvait être appréhendé comme une structure tripolaire

[1] Verta Taylor, « La continuité des mouvements sociaux… », *op. cit.*

organisée autour 1) pôle médical, 2) du pôle laïque, et 3) du pôle de la cause des femmes. Chacun de ses pôles se divise en sous-pôles. À chaque fois, nous avons tenté d'identifier des agent-e-s efficient-e-s qui, par leur travail de mobilisation, ont contribué à structurer ces pôles en faisant le lien entre la cause contraceptive et leur univers d'appartenance initiale des unités organisationnelles. Nous avons montré que, à chaque fois, l'intérêt de ces différents groupements pouvaient s'expliquer pour des raisons structurelles et/ou conjoncturelles en rapport avec leur situation dans leur univers initial d'appartenance. De ce point de vue, chaque pôle et chaque unité organisationnelle tend à mettre en œuvre des opérateurs symboliques d'appropriation qui, pour une part, lui sont propres en relation avec sa position dans d'autres univers, et qui, partant, sous le rapport de la signification, proposent autant de *variantes* et de *variations* de et autour de la cause qui ne sont pas toujours parfaitement cohérentes et convergentes entre elles. En explorant la structure de l'ECC on a ainsi vérifié que c'est toujours « pour des « raisons », des « motifs », ou des « intérêts » hétérogènes (...), que, en des sites sociaux distincts, des groupes ou des individus sont incités à se saisir des mobilisations lancées par d'autres, à les investir d'autres significations et à leur donner ainsi, par leur « entrée dans le jeu », d'autres trajectoires historiques »[1]. Par ailleurs, on a souligné que chaque pôle était un contributeur en ressources diverses pour le groupe mobilisé. En simplifiant à l'extrême, on pourrait dire que le pôle médical fournit d'abord un *capital d'expertise*, tandis que le pôle laïque et le pôle de la cause des femmes fournissent sous des formes et à des degrés un *capital de militant-e-s* et un *capital matériel* afin d'organiser le travail de mobilisation.

2.2 Elements pour une sociographie militante

> « Mais il n'y a jamais d'*indifférence d'équilibre*, c'est-à-dire où tout soit parfaitement égal de part et d'autre, sans qu'il y ait plus d'inclination vers un côté. Une infinité de grands et petits mouvements internes et externes concourent avec nous, dont le plus souvent on ne s'aperçoit pas ; et j'ai déjà dit que, lorsqu'on sort d'une chambre, il y a telles raisons qui nous déterminent à mettre tel pied devant, sans qu'on y réfléchisse ».
>
> Gottfried Wilhelm Leibniz, *Essais de théodicée. Sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal*, Paris, Flammarion, 1969, p. 130.

Dans le développement qui précède, nous avons montré que le groupe mobilisé pouvait être appréhendé comme un espace structuré en trois pôles. Pour cela, nous avons examiné la contribution apportée par différentes unités organisationnelles et agent-e-s efficient-e-s, et le travail de mobilisation que ceux-ci ont pu déployer pour faire exister pôles et sous-pôles. Ce niveau de réalité n'est cependant pas le seul à envisager. En effet, le groupe mobilisé existe d'une certaine façon deux fois : à l'échelle organisationnelle, d'une part ; à l'échelle

[1] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques…*, *op. cit.*, p. 31.

individuelle, d'autre part. C'est ce deuxième aspect que nous nous proposons d'explorer ici. Ce changement de perspective (se concentrer sur les *individus* de l'ECC plutôt que sur des *réalités organisationnelles* et ceux qui les rendent possible) fait apparaître un objet à la structure et aux contours en partie modifiés. Si nous jugeons l'opération nécessaire, c'est qu'il nous semble risqué d'inférer la composition militante du groupe à partir des seules unités organisationnelles qui s'y investissent. En effet, cela peut conduire à survaloriser un type de militant-e-s (les plus lié-e-s à ces organisations) et à en occulter d'autres (les moins lié-e-s à ces organisations). Autrement dit, il s'agira pour nous de trouver les moyens de ne pas nous en tenir aux « « chiens » plus « chiens » que d'autres »[1] et donner un aperçu plus juste des régularités et des variations à l'œuvre dans le groupe. Se concentrer sur les individus en modifiant l'échelle d'observation permet ainsi d'obtenir une image enrichie à propos de celui-ci et, partant, de mieux apprécier le potentiel mobilisateur des unités organisationnelles structurant les pôles et les sous-pôles. Dès lors, dans cette perspective, nous nous chercherons à éclairer les *conditions d'entrée* dans l'ECC et dans la cause contraceptive chez les militant-e-s. Sur ce point, les travaux consacrés à l'engagement ont souligné que l'*enrôlement* dans une cause, un mouvement, une mobilisation etc., résultait d'une combinaison entre 1) dispositions et ressources, 2) disponibilité biographique, 3) réseaux relationnels[2]. Nous explorerons ces différentes dimensions de la façon systématique afin de mettre au jour la variété des possibles. Pour cela, nous combinerons analyse quantitative à partir de deux bases de données élaborées par nos soins et exploration intensive de quelques trajectoires particulières afin de faire mieux apparaître le fonctionnement de certains processus sociaux. Le développement qui suit repose sur une distinction entre médecins et non-médecins. Ce choix s'est imposé à nous parce qu'il nous semble qu'il existe une différence essentielle entre les conditions dans lesquelles se déroulent les engagements des premiers et ceux des seconds. Dans le cas des médecins, l'investissement dans la cause contraceptive a directement à voir avec l'activité professionnelle et comporte de ce fait des risques et une signification particulière, ce qui ne veut pas dire que celui-ci ne s'explique que *par* et *pour* des motifs professionnels. Pour les autres, il s'agit d'une pratique davantage adventice *i.e.* une activité « à côté » susceptible de rentrer directement en concurrence et en contradiction avec d'autres sphères de vie tel le travail ou la famille. Dans la suite, nous examinerons successivement les médecins militant-e-s de la cause, puis l'ensemble formé par les militants non-médecins.

[1] Luc Boltanski, *Les cadres…*, *op. cit.*, p. 466.

[2] Pour une synthèse sur ces différents aspects, voir notamment : Frédéric Sawicki et Johanna Siméant, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant… », *op. cit.*, ; Olivier Fillieule et Bernard Pudal, « Sociologie du militantisme. Problématisations et déplacements des méthodes d'enquête » in Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux…*, *op. cit.*, p. 163-184 ; Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*

2.2.1 Comment devient-on un médecin investi dans la cause ?

Plusieurs travaux ont documenté l'engagement des médecins dans l'univers politique depuis le XIXème siècle[1]. Plutôt classé dans le camp républicain et progressiste au début de la IIIème République, le groupe professionnel, à partir des années 20, va basculer en majorité dans le conservatisme et la défense de l'ordre à la fois moral et social. Dans la suite, l'objectif sera moins de comprendre comment des médecins peuvent être conduits à s'investir dans d'autres domaines – en particulier, dans l'univers politique –, que d'éclairer, à partir du cas de la cause contraceptive, les conditions de possibilité de *pratiques professionnelles engagées*[2], étant entendu que, pour un-e praticien-ne, au début des années 60, prodiguer des conseils en matière de contraception comporte un risque élevé dans la mesure où cette pratique est à la fois interdite par la loi et fermement condamnée par l'Ordre des médecins, et, dès lors, expose à toute une série de sanctions potentielles, à la fois pénales et professionnelles. Pour cela, nous tenterons d'abord d'identifier les contours du groupe des médecins investi-e-s dans l'ECC pour en objectiver les propriétés. Puis, à partir d'une analyse dispositionnaliste et contextualiste, nous examinerons les ressorts *extra-professionnels* d'un engagement *dans la profession*.

Gynécologues des villes, généralistes des champs

> « Y'avait des gynécologues, y'avait des médecins de médecine générale, de banlieue, de province (...). On recevait des médecins de toute la France à ce moment-là ».
>
> Entretien avec Jacqueline Kahn-Nathan.

Que sait-on des médecins investi-e-s dans la cause contraceptive ? D'un point de vue quantitatif, un document conservé dans le fonds Dalsace fait état de la « progression »[3] suivante dans les années 60 : entre 1961 et la fin de l'année 1966, leur nombre serait passé de 10 à 1200, avec deux épisodes de forte croissance, l'un situé entre fin 1962 et février 1963 (passage de 63 à 275 médecins, soit une multiplication par 4,3 en quelques semaines), l'autre, entre mai 1965 et avril 1966 (passage de 430 à 756, soit une multiplication par 1,7). Cet ordre de grandeur semble être confirmé par un article du *BIMMFPF* qui recensait 1088 membres du CM en 1965[4]. Le texte apporte néanmoins la précision suivante : le chiffre regroupe les « sympathisants » (n

[1] Jacques Léonard, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs. Histoire intellectuelle et politique de la médecine au XIXème siècle*, Paris, Aubier, 1981, 384 p. ; Jack Ellis, *The physicians-legislators of France. Medecine and politics in the early Third Republic 1870-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, 305 p. ; Claudine Herzlich *et alii.*, *Cinquante ans d'exercice de la médecine en France…*, *op. cit.* ; Pierre Guillaume, le rôle social du médecin depuis deux siècles, Paris, Association pour l'étude de la Sécurité Sociale, 1996, 319 p. Sur l'évolution du rôle des médecins à l'Assemblée Nationale, voir : Frédéric Pierru, « Un mythe bien fondé : le lobby des professions de santé à l'Assemblée Nationale », *Les tribunes de la santé*, 14, 2007, p. 73-83.
[2] Voir : Florent Champy et Liora Israël, « Professions et engagement public », *op. cit.*
[3] « Mouvement français pour le planning familial. Activités. Cadres en place », sans date [probablement 1966], p. 5, BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 2.
[4] « Historique du Collège Médical », *BIMMFPF*, n°3, 1965, p. 14.

= 693) et les « prescripteurs » (n = 395). En effet, le CM distingue trois types de médecins : 1) les « médecins prescripteurs officiels » qui sont adhérent-e-s au MFPF et au CM, ont suivi une formation spécifique, et travaillent en étroite collaboration avec une section locale du MFPF, laquelle leur adresse des adhérentes ; 2) les « médecins prescripteurs officieux » doté-e-s des mêmes caractéristiques, mais qui « prescriv[ent] uniquement dans leur clientèle propre et dont les centres ne donnent pas l'adresse » ; 3) enfin, les « médecins sympathisants » qui ne sont pas obligatoirement membres du CM ou du MFPF, mais qui, ayant « pris conscience de [leurs] responsabilités en matière de régulation des naissances », reçoivent la documentation du CM, connaissent « sans restriction l'existence de toutes les méthodes [contraceptives] en usage », et adressent leurs clientes à des médecins prescripteurs ou à des sections locales après leur avoir fourni des « indications valables »[1] sur le sujet. Par conséquent, faute d'informations à la précision suffisante, ces distinctions rendent incertaine la « pesée globale » : celle-ci agrège-t-elle l'ensemble des trois catégories, ou seulement certaines d'entre elles ? Si on peut raisonnablement penser que, au milieu des années 60, le millier de médecins recensé dans les deux sources correspond à l'ensemble des trois types établis par le CM, dans l'état actuel de nos connaissances, rien ne permet toutefois de l'affirmer avec certitude, ni de proposer un chiffrage plus précis.

Cela étant, cette indétermination relative met au jour un *problème de catégorisation* plus fondamental pour notre recherche : qui doit-on décompter sous l'étiquette « médecin investi-e dans la cause contraceptive » ? Faut-il limiter ce groupe aux plus « virtuoses » d'entre eux *i.e.* aux seul-e-s prescripteurs « officiels » et « officieux » et exclure les « sympathisants » ? Celui-ci se confond-il avec les agent-e-s efficient-e-s du pôle médical ? Un médecin qui figurerait dans le CA de l'unité attractrice et qui, dans le même temps, n'apparaîtrait dans aucun des documents retrouvés au sujet des médecins affiliés au MFPF en tant que « prescripteurs » ou « sympathisants », doit-il être retenu ? Et que faire du médecin qui aurait assisté à une formation auprès du MFPF et qui, par la suite, aurait décidé d'opérer des prescriptions en matière contraceptive hors du cadre MFPF-CM ? Reprendre à notre compte le principe de classification indigène entre « prescripteurs » (« officiels » et « officieux ») et « sympathisants » reviendrait implicitement à ratifier un type d'investissement – celui des « officiels » – considéré comme le seul légitime (précisément le plus « officiel ») parce que le plus *conforme aux* et le plus *conformé par* les attentes du CM et du MFPF (adhésion à ces organes, contrôle systématique des actes de prescription[2], formation obligatoire, etc.), par opposition aux simples « sympathisants » et à ceux qui n'entreraient dans aucune de ces catégories. En réalité, dans le but de « trouver la gamme complète des cas »[3], il faut plutôt considérer cet ensemble de conduites comme un *continuum d'investissements* et éviter d'établir entre eux une séparation

[1] *Mémento du médecin prescripteur*, p. 3-5.

[2] Le statut de « médecin prescripteur » implique par exemple que celui-ci « se présente à l'organisation locale du MFPF » pour « la tenir au courant du montant de ses honoraires, du nombre des examens couramment exigés, du fait qu'il a passé ou non convention avec la Sécurité Sociale », ou encore, que « ces ordonnances d'obturateurs sont honorées par le service de distribution, après validation par le MFPF » (*Mémento du médecin prescripteur*, p. 5).

[3] Howard Becker, *Les ficelles du métier…*, *op.cit.*, p. 250.

trop nette qui risquerait d'opérer arbitrairement une « division discrète dans un tissu continu »[1] en réservant le titre de « médecin investi-e dans la cause » aux seul-e-s « virtuoses » du pôle médical. Si, à l'évidence, ces investissements se caractérisent par des intensités et des formes variables, il reste que, au début des années 60, le « sympathisant » comme le « prescripteur officiel » (pour s'en tenir à la nomenclature du CM) endossent *pareillement* un potentiel engagement « à haut risque »[2] d'un point de vue professionnel et personnel. En effet, en matière contraceptive, la loi de 1920 punit sévèrement la simple divulgation d'information. De plus, dans un communiqué publié au début de l'année 1962, l'Ordre des Médecins jugeait que les médecins n'avaient « aucun rôle à jouer (...) et aucune responsabilité à assumer dans l'application des moyens anti-conceptionnels, dans les conseils au public ou des démonstrations relatives à l'emploi de ces moyens » et menaçait de « sanctions disciplinaires » quiconque s'associerait, de près ou de loin, aux « centres dits de « Planning Familial » »[3] dans la profession. L'égale qualification « déviante » et les risques à la fois juridiques et professionnels associés, menaçant aussi bien le simple médecin se contentant d'informer et d'orienter sa clientèle vers des collègues, que le « prescripteur officiel » pleinement investi dans le fonctionnement d'une section locale de MFPF ou dans le CM, interdit d'accorder à l'un un privilège analytique sur l'autre sitôt que l'on entreprend de décrire ce qu'être « médecin invest-i-e dans la cause contraceptive » signifie.

Dès lors, pour objectiver les propriétés des médecins inscrits dans ce *continuum*, nous avons constitué une *base de données* susceptible (voir encadré 2.18). Comme dans le cas des agent-e-s efficient-e-s du pôle médical, le but était de disposer d'un échantillon dont la représentativité et la signification puissent être contrôlées au moyen de critères *explicites* pour éviter les généralisations hâtives à partir de l'étude impressionniste de quelques cas. Par conséquent, nous avons cherché à obtenir le grain le plus fin possible en recherchant à fois les *régularités* et certaines *oppositions* ou *variations* structurant notre échantillon.

Encadré 2.18 Construire un échantillon varié de médecins

Objectiver la population des « médecins investi-e-s dans la cause contraceptive » pose de sérieux problèmes de source. En effet, en raison des risques encourus, une stricte confidentialité entourait ces praticien-nes[4], ce qui par la suite a fortement limité les traces archivistiques exploitables pour un

[1] Pierre Bourdieu, *Sociologie générale volume 1…*, *op. cit.*, p. 128.

[2] Doug McAdam, « Recruitement to high-risk activism : the case of Freedom Summer », *American journal of sociology*, 1, 1986, p. 64-90.

[3] Communiqué reproduit in « Historique du Collège Médical », *BIMMFPF*, n°3, 1965, p. 12-13. Ces sévères mises en garde auront, semble-t-il, un incontestable effet dissuasif sur la propension des médecins à s'investir dans l'ECC. En ce sens, le *BIMMFPF* note : « Sans nous arrêter totalement, cette déclaration affaiblit notre position et rendit – et rend encore aujourd'hui – infiniment plus lente et plus difficile la progression de nos idées et de notre action dans le milieu médical » (*ibid.*, p. 13).

[4] Comme l'illustre cette note marquée « confidentielle » adressée aux responsables de centre : « Vous nous réclamez cette liste depuis longtemps. (...) Nous vous adressons cette liste à vous personnellement, Chef de Centre, *vous en êtes responsable* et vous ne la communiquez à personne, vous vous en servez pour renseigner nos hôtesses, mais ce n'est *que vous* qui la compulsez. C'est la condition absolue que le Collège Médical, dans son Assemblée Générale à la veille du congrès de 1966, a exigée » (note adressée à « Messieurs et Mesdames les Chefs de Centre », sans date [vraisemblablement 1966], Fonds Deixonne, APO 75). Malheureusement, ce document n'est pas accompagné de la liste évoquée.

éventuel travail d'identification. Dès lors, afin d'éviter une extrapolation non contrôlée sur la base de quelques médecins visibles et déjà bien connu-e-s (*i.e.* des membres du CA de l'unité attractrice et des responsables du CM), et ainsi approcher le moins mal possible le spectre variable des propriétés et des investissements du groupe, a-t-il fallu « dans un monde de rareté (...) épuiser les fonds et les inventaires »[1]. Ce faisant, nous avons tenté d'élaborer une base de données à partir de l'agrégation de quatre listes issues de trois sources différentes :

1) notre point de départ a été la découverte d'un document intitulé « Liste des médecins français spécialisés en contraception et qui peuvent vous conseiller utilement »[2] (L1, n = 135) dans les archives de la MGEN. Datée de 1963, cette pièce essentielle contient systématiquement le nom et l'adresse (complète ou, *a minima*, la mention de la commune d'appartenance) des médecins recensé-e-s ;

2) nous avons également exploité la liste des « membres du Comité Médical » établi en 1964 (L2, n = 77) et en 1965 (L2', n = 76) disponible dans le *BIMMFPF*. Créé en 1964 dans le cadre du CM, le « Comité Médical » regroupait « tous les médecins membres du Conseil d'administration de la Fédération Nationale ou du Conseil d'administration d'une Association départementale »[3] et quelques médecins que le « Bureau médical du CA national a[vait] décidé de s'adjoindre pour leur titre »[4]. Si l'adresse des médecins n'est pas mentionnée, le département et, dans certains cas, la commune d'appartenance, figurent systématiquement sur les deux documents.

3) enfin, nous avons retrouvé dans le fonds Simon une liste lacunaire de médecins ayant pris contact avec P. Simon ou le CM, et/ou ayant assisté à « une séance de travail des médecins »[5] (L3, n = 60) entre le 10 décembre 1962 et le 25 mai 1964 (soit 7 séances au total). L'adresse et, dans certains cas, une partie des propriétés médicales (titre, spécialité(s), année de délivrance du diplôme de médecin, etc.) sont indiquées.

Ces listes ne se recoupent que partiellement : L1 partage 23 % (n = 31) de son effectif avec L2 et L2' (à un nom près, ces deux listes sont identiques) et 8,9 % (n = 12) avec L3, soit au total 28,9 % (n = 39, sans les doublons) de ses médecins. De son côté, L3 partage 13,3 % de son effectif (n= 8) avec L2 et L2', ce qui porte l'ensemble des médecins communs sur cette liste à 26,7 % (n = 16, sans les doublons). Quant au couple L2/L2', il partage au total 45,4 % de ses effectifs (n = 39, sans les doublons). Seuls quatre noms se retrouvent sur toutes les listes. Par conséquent, ces chiffres laissent supposer que l'addition L1 + L2 + L2'+ L3 donne accès à une certaine variété de situations, et cela d'autant plus que ces dernières sont contemporaines (elles couvrent une période assez restreinte située entre 1963 et 1965) : en effet, si les membres de L2 et L2' ont des propriétés qui les rapprochent fortement des « prescripteurs » tels que le CM les définit (et même des plus investi-e-s d'entre eux, en raison de leur présence dans les CA locaux et/ou le CA national du MFPF), le fait qu'ils ne représentent qu'une proportion limitée de L1 et L3 permet de penser que ces dernières ne contiennent pas seulement des « virtuoses » de l'engagement à l'intérieur du pôle médical. Selon toute vraisemblance, L1 comporte une part de médecins investi-e-s dans le pôle médical de l'ECC (*i.e.* conseillant et prescrivant des moyens contraceptifs, entretenant potentiellement un lien régulier avec le CM), mais n'ayant pas obligatoirement un fort degré d'engagement dans l'unité attractrice (dans sa déclinaison locale et nationale) ou le CM. Enfin, en toute hypothèse, L3 permet d'approcher des médecins qui ont montré un intérêt relativement précoce pour la question contraceptive, ont cherché à se former en ce domaine par un contact avec des agents efficients du pôle médical et, dans la plupart des cas, ont *réellement* acquis les compétences requises, mais dont on ne peut affirmer que, sur la durée, ils ont eu des rapports autres que minimaux, voire très lâches, avec le CM et le MFPF, après leur(s) séance(s) de formation. En ce sens, on peut supposer qu'ils se situent – au moins, pour une partie d'entre eux – aux marges du pôle médical de l'ECC.

Au final, nous avons fusionné L1, L2, L2' et L3 en y ajoutant quelques médecins présents dans le CA du MFPF entre 1960 et 1966 et n'apparaissant pas dans L2 et L2' (n = 4)[6]. Nous avons ainsi obtenu une

[1] Michel Offerlé, « Histoires des protestations » in Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux...*, *op. cit.*, p. 275.
[2] Fonds MGEN, boîte 13111.
[3] « Assemblée générale du Collège Médical », *BIMMFPF*, n°1, 1964, p. 2.
[4] *Ibid.*, p. 4.
[5] CAF, Fonds Simon, 17 AF 21.
[6] N'ont été retenus ici que les médecins ayant encore une véritable activité soignante.

première liste de 227 noms. Pour confirmer leur identité, nous avons entrepris une recherche systématique dans le *Guide Rosenwald* (éditions 1963 et 1965). Dès lors, nous avons retiré : 1) les médecins dont le nom ne figurait pas dans l'annuaire aux dates consultées (sauf cas exceptionnel telle C. Goldet qui n'apparaît que dans des éditions ultérieures du guide, mais que l'on a conservée en raison de son rôle dans le CM) ; 2) ceux à propos desquels les informations disponibles ne permettaient pas de discriminer entre plusieurs individus (*e.g.* lorsqu'un même nom et adresse renvoyait à plusieurs médecins – souvent un couple, parfois des parents établis à la même adresse –, et ne permettait pas de savoir lequel d'entre eux était concerné-e) ; 3) enfin, les médecins dont le sexe n'était pas directement ou indirectement déterminable (absence ou ambiguïté du prénom et des abréviations).
Après ce « nettoyage », nous avons obtenu une base de données comportant **201 médecins** ayant eu un investissement contemporain de la formation de l'ECC (*i.e.* jusqu'aux alentours de 1965). La très grande majorité d'entre eux sont des « anonymes » appartenant à une période déjà éloignée dans le temps, ce qui rendait très aléatoire la possibilité de retrouver d'éventuels survivant-e-s (un grand nombre avait vraisemblablement déjà autour de quarante ans au début des années 60) pour les soumettre à un questionnaire. Dans le cadre de cette enquête et par rapport à nos objectifs de départ, une recherche d'informations biographiques classiques (date et lieu de naissance, profession des parents, statut matrimonial, profession du conjoint-e, nombre d'enfants, etc.) par d'autres moyens aurait eu un coût trop élevé. Si celle-ci n'est pas impossible, elle mériterait toutefois un travail spécifique (exploration de nombreux fonds d'archives supplémentaires, avec néanmoins le risque de ne pas obtenir l'autorisation de consulter les sources étant donnée le caractère personnel de données recherchées et les délais légaux en la matière ; identification, recherche d'adresse actuelle et prise de contact avec des médecins encore vivant-e-s, etc.).
Cela dit, comme pour les agent-e-s efficients du pôle médical, l'exploitation du *Guide Rosenwald* permet toutefois d'obtenir des informations cruciales pour apprécier le *profil médical* de chaque praticien-ne et saisir certaines régularités en rapport avec leur investissement dans la cause. Pour l'essentiel, ce sont elles qui ont servi au remplissage de la base de données. Pour chaque nom, nous avons ainsi renseigné et recodé de façon systématique : le sexe, l'année d'obtention du doctorat, la localisation, la qualité d'ancien externe ou d'ancien interne, les autres titres et fonctions hospitaliers et/ou universitaires possédés, les spécialités mentionnées. Toutes les analyses statistiques qui suivent ont été réalisés avec le logiciel R.

Avant d'entrer dans le détail de l'analyse, un constat liminaire s'impose du point de vue du poids respectif des hommes et des femmes dans notre population. Ces dernières représentent 33,3 % du groupe (n = 67). Cette proportion est comparable à celle qui ressort des chiffres avancés par C. Verdoux au sujet des médecins formé-e-s par le CM pour la période 1962-1963 (voir tableau 2.2)[1]. Elle est néanmoins inférieure à celle que l'on observait parmi les agent-e-s efficient-e-s du sous-pôle somatique (10 femmes sur 21 praticien-nes identifiés, soit près de 48 %). En revanche, rapporté au taux de féminisation observé dans la profession au début des années 60, ce pourcentage est très élevé : en effet, sur les 41 000 médecins libéraux, on compte à cette date environ 3 000 femmes, soit une proportion de 7,3 %[2].

[1] Lors de l'AG de l'association parisienne de 1966, C. Verdoux confirmait cet ordre de grandeur. Elle relevait ainsi : « En 1963 lorsque nous avons commencé à faire cette information des médecins nous avions à chaque séance pratiquement un tiers de médecins femmes qui venait. L'année 1965 s'est révélée excessivement pauvre en femmes. La dernière séance [1966] a été au contraire tout autre : la moitié de femmes, la moitié d'hommes. Mais c'est excessivement rare », Fonds MFPF, B 01 03.
[2] Henri Bastide, « Vue générale sur le corps médical en France », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 1, 1964, p. 7. Si on comptabilise également les médecins salarié-e-s, la proportion de femmes atteint 13 %, voir : Jean Bui-Dang-Ha-Doan et Danièle Lévy, « Les femmes dans la médecine et les professions libérales », *op. cit.*, 125.

Tableau 2.2 Médecins formé-e-s par le CM entre 1962 et 1963 selon C. Verdoux[1]

Nb séances		12
Nb médecins		72
Sexe	homme	45 (72,5 %)
	femme	27 (37,5%)
Origine géographique	Paris	31 (43, 05 %)
	région parisienne	10 (13,9 %)
	province	31 (43,05%)
Spécialisation	gynéco	25 (34,7%)
	généraliste/sans	47 (65,3 %)
Statut	prescri. officiel	23 (31,9 %)
	prescri. officieux	19 (26,4 %)
	sympathisant	30 (41,7%)
Age		"Toujours des médecins jeunes, presque toujours nouvellement installés"

1. Des médecins encore jeunes dans la carrière

Comme l'indique le tableau 2.2, les médecins qui se formaient auprès d'agent-e-s efficient-e-s du pôle médical au début des années 60 étaient, selon C. Verdoux, « toujours (...) jeunes » et « presque toujours nouvellement installés ». Cette affirmation se vérifie-t-elle dans notre échantillon ? Nous ignorons la date de naissance de la plupart des individus recensés dans la base. Pour autant, même s'il existe un potentiel intervalle préprofessionnel *i.e.* un délai plus ou moins long entre le moment de la délivrance du titre de docteur et celui de l'installation, nous avons calculé l'*âge professionnel* de chaque médecin, soit le nombre d'années écoulées depuis l'obtention du doctorat à une date déterminée (nous avons retenu l'année 1964). Pour notre groupe, celui-ci est en moyenne de 14,5 ans. L'âge médian est plus bas qui se situe à 12 ans ; par ailleurs, 29,9 % (n = 60) de l'échantillon a un âge professionnel inférieur à 10 ans, contre 21, 4 % (n = 43) supérieur à 20 ans. Ainsi, une majorité de médecins (50,7 %) a-t-elle obtenu son titre au cours des années 50 : à elles seules, les années 1952 à 1957 concentrent 38 % de l'effectif. Aux extrémités du spectre temporel, on constate que 12,9 % (n = 26) des médecins ont été diplômé-e-s dans les années 20 et 30, et 7,5 % (n = 15) dans les années 60. Par ailleurs, existe-t-il sous ce rapport une différence entre hommes et femmes ? L'âge professionnel moyen des praticiennes est légèrement inférieur à celui de l'échantillon : il s'élève à 14,3 ans contre 14,5 ans pour les praticiens. Si l'on observe la distribution par décennie, les différences sont en revanche plus nettes : 62,7 % (n = 42) des femmes ont obtenu leur diplôme dans les années 50 et 60 (respectivement : 53,7 % et 9 %), alors que ce pourcentage n'est que de 56 % (n = 75) pour les hommes (respectivement : 49,3 % et 6,7 %). En outre, la proportion de femmes diplômées par décennie ne cesse d'augmenter au fil du temps : elle passe de 25,9 % (n = 15) pour les années 40 à 35,3 % (n = 36) pour les années 50, et 40 % (n = 6) pour les années 60. Bref, les médecins de notre échantillon se sont majoritairement formé-e-s dans les années d'après-guerre. Ils ont généralement achevé leurs études au cours des années 50, soit au moment précis où la cause contraceptive a fait irruption dans l'espace public. Sous ce rapport, ils

[1] Christiane Verdoux, « L'information médicale au MFPF », *RTMFPF*, n°26, 1963, p. 14-16.

diffèrent des agent-e-s efficient-e-s du sous-pôle somatique dont l'âge professionnel moyen est de 19,2 ans et qui, pour près de la moitié d'entre eux, a obtenu son titre de médecin entre les années 20 et le début des années 40. Dès lors, s'il est exagéré de dire que ces praticien-nes sont « nouvellement installés », il reste que ces derniers se situent plutôt dans le premier tiers de leur carrière[1] et, pour cette raison même, peuvent encore être considéré-e-s comme relativement jeunes, professionnellement parlant.

2. Géographie des dévouements et géographie médicale

Du point de vue de l'origine géographique, notre échantillon accuse un tropisme parisien moindre que celui étudié par C. Verdoux. Alors que cette dernière dénombrait 56,9 % de médecins localisé-e-s à Paris et dans sa région parmi les personnes ayant suivi une formation en 1962-1963, ceux-ci ne représentent plus que 43,8 % de la population étudiée. Toutefois, ce chiffre reste très supérieur à leur poids au sein de l'ensemble des médecins français : en effet, au début des années 60, les estimations le situaient autour de 29,5 %[2]. Au-delà du constat de la nette surreprésentation des médecins de la capitale, les informations collectées dans le *Guide Rosenwald* permettent, pour la totalité de l'échantillon, d'affiner l'étude de sa distribution spatiale. En premier lieu, on remarquera que la localisation parisienne *stricto sensu* est sensiblement plus importante que celle dans sa proche ou lointaine banlieue : 28,4 % (n = 59) de l'échantillon est affilié à l'espace parisien, contre 15,4 % (n = 29) pour les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise (aucun membre de notre population n'est recensé en Seine-et-Marne). Le reste de l'effectif se ventile entre 46 départements avec une moyenne de 2,4 médecins par département. 75 % d'entre eux possèdent cependant un nombre de praticien-nes engagé-e-inférieur à 4. Si l'on considère à présent la répartition par région (voir tableau 2.3), on observe que seuls Rhône-Alpes (n = 16), le Nord-Pas-de-Calais (n = 11), l'Auvergne (n = 10), et Provence-Alpes-Côte d'Azur (n = 10) possèdent plus de 10 médecins et cumulent ensemble 23,5 % de l'effectif total. À cela s'ajoutent 4 régions qui possèdent un « stock » de médecins investi-e-s dans la cause supérieur à 5 (Languedoc-Roussillon (n = 9), Aquitaine (n = 7), Normandie (n = 8), Loire (n = 6)). Dans l'ensemble, ces résultats correspondent à la répartition géographique des médecins en vigueur à cette période : en effet, hors Paris et sa région, le Sud de la France se caractérise de longue date par des taux de médicalisation supérieurs à ceux du Nord et de l'Est[3], ce que notre base traduit à travers la présence centrale des zones Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon) et Sud-Ouest (Aquitaine) parmi celles qui contribuent le plus au pôle médical de l'ECC. L'Auvergne qui connaît aussi une forte médicalisation rapportée à sa population figure en bonne place dans l'échantillon. En

[1] Sur la durée moyenne des carrières, voir : Claudine Herzlich, Martine Bungener, Geneviève Paicheler, Philippe Roussin, Marie-Christine Zuber, *Cinquante ans d'exercice de la médecine en France. Carrières et pratiques des médecins français 1930-1980*, Paris, Éditions de l'INSERM, p. 92 et suiv.
[2] Henri Bastide, « Vue générale sur le corps médical français », *op. cit.*, p. 9-10.
[3] Pour un aperçu sur la géographie médicale française au début des années 60, voir : Jean Bui-Dang-Ha-Doan et Alain Laugier, « Esquisse d'une théorie du peuplement médical », *Cahiers de démographie et de sociologie médicales*, 1, 1962, p. 22-42.

outre, étant donné le rôle déterminant joué par le groupe grenoblois du MFPF dans la constitution de l'ECC, il n'est guère étonnant de constater l'importance de Rhône-Alpes (6 des 16 médecins recensé-e-s dans cette région viennent de Grenoble). La principale surprise provient du poids du Nord-Pas-de-Calais, zone notoirement sous-médicalisée par rapport à sa population. Du point de vue de la dynamique d'expansion médicale, elle est néanmoins une de celles qui enregistrent le taux le plus élevé de croissance entre la fin des années 30 et le début des années 60[1].

Tableau 2.3 Répartition par région des médecins de la base

Région	Nombre de médecins	%
Aquitaine	7	3,5
Auvergne	10	5
Bourgogne	5	2,5
Bretagne	5	2,5
Centre	3	1,5
Champagne-Ardenne	7	3,5
Languedoc-Roussillon	9	4,5
Loire	6	3
Lorraine	3	1,5
Nord	11	5,5
Normandie	8	4
Paris	59	29,3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	10	5
Région parisienne	29	14,4
Rhône-Alpes	16	8
Autre	13	6,3
Total	**201**	**100**

Resserrons à présent la focale sur les communes. Cette nouvelle échelle permet en effet d'obtenir une compréhension plus précise de la répartition de notre population. Nous l'avons vu, à elle seule, la ville de Paris totalise près de 30 % de l'effectif. En outre, au sein de cet espace, l'examen de la distribution révèle que 33,9 % des médecins appartiennent aux 15ème (n = 11, soit 18,6 %) et 16ème (n = 9, soit 15,3 %) arrondissements. Le 8ème constitue le troisième contributeur de la capitale (n = 5, soit 8,5 %). Ensemble, ces trois arrondissements regroupent 42,4 % des médecins de la capitale. D'une façon générale, l'importance dans l'échantillon de l'ouest parisien traduit fidèlement la démographie médicale de la ville : si les 16ème et 8ème arrondissements sont bel et bien les quartiers qui comptent le plus grand nombre de praticien-nes[2], la surreprésentation du 15ème, arrondissement d'importance moyenne du point

[1] Jean Bui-Dang-Ha-Doan et Alain Laugier « Le corps médical des centres urbains. Répartition et évolution », *Cahiers de démographie et de sociologie médicales*, 1, 1962, p. 18.
[2] Michel Bertin, « Le corps médical de Paris et du district parisien », *Cahiers de démographie et de sociologie médicales*, 2, 1962, p. 24.

de vue de l'implantation médicale, mérite en revanche des hypothèses explicatives complémentaires, potentiellement liées à des effets de sociabilité professionnelle (voir *infra*).
Néanmoins, si la population des médecins investi-e-s dans la cause contraceptive est dans l'ensemble dominée par Paris, l'intérêt pour cette question n'est pas le privilège exclusif des praticien-nes des très grandes villes. À côté des médecins affilié-e-s à des communes de plus de 300 000 habitants (Paris, Lyon, Marseille, Toulouse) et qui représentent 32,8 % de la base (n = 66), une part non négligeable d'entre eux exerce dans un cadre rural ou semi-rural. Ainsi, 14,9 % (n = 30) de notre effectif appartient-il à une commune de moins de 10 000 habitants. 12 d'entre eux (soit 40 % de ce sous-groupe) se rattachent même à un village ou un bourg, c'est-à-dire à une localité comportant moins de 2 000 habitants. Ces chiffres sont certes inférieurs à ceux observés pour l'ensemble du corps médical à la même période (la part des médecins dans les communes de moins de 10 000 habitants s'élève à 21 % au début des années 60[1]) ; toutefois, si l'on comptabilise les petites villes entre 10 000 et 30 000 habitants, on constate que la proportion de praticien-nes situé-e-s dans des localités de taille limitée et s'inscrivant dans un contexte rural ou semi-urbain, atteint au final 27,3 %. Par ailleurs, on remarque que les médecins issu-e-s des villes moyennes (entre 30 000 habitants et 150 000 habitants) telles par exemple Nîmes (n = 2), Poitiers (n = 2), Troyes (n = 4), Perpignan (n = 3), Montluçon (n = 2), Montpellier (n = 2), ou encore, Clermont-Ferrand (n = 4) pour citer les plus contributrices, constitue l'autre bloc important de notre échantillon qui concentre 27,4 % des praticien-nes étudié-e-s (n = 55). Sous ce rapport, il est nettement supérieur à celui formé par les grandes villes (entre 150 000 et 300 000 habitants) qui ne totalise que 10,4 % (n = 21) de l'effectif, proportion qui se concentre néanmoins sur 7 villes (Bordeaux, Grenoble, Lille, Nantes, Nice, Saint-Etienne, Toulon), contre 43 pour les villes moyennes. Si on met de côté les villes qui possèdent une densité médicale traditionnellement élevée et/ou une faculté de médecine (*e.g.* Montpellier, Clermont-Ferrand), on peut faire l'hypothèse que le rôle relativement important des communes moyennes dans notre population correspondant pour partie à la dynamique de concentration médicale dans ces espaces observée au début des années 60, lesquels tendent du reste à accueillir des médecins plus jeunes[2] dont nous avons également constaté la forte présence dans le pôle médical de l'ECC. Ce dernier aspect est confirmé par notre base de données : les médecins dont l'âge professionnel est inférieur à 10 ans se retrouvent en effet davantage dans les petites communes et les villes moyennes que dans les grandes et les très grandes villes, par contraste avec ceux, numériquement minoritaires, dont l'âge professionnel est supérieur à 20 ans et qui sont nettement plus présents dans les très grandes villes.
Un autre croisement de variables permet de différencier notre population de façon encore plus nette. Si on observe la distribution géographique respective des hommes et des femmes, on constate cette fois une forte opposition entre ces deux sous-classes. Pour l'essentiel, les premières sont présentes dans Paris et sa région (63,7 %, n = 44) – et tout particulièrement dans

[1] Henri Bastide, « Vue générale sur le corps médical français », *op. cit.*, p. 10.
[2] *Ibid.*, p. 8-12. ; voir également : Jean Bui-Dang-Ha-Doan et Alain Laugier, « Esquisse d'une théorie du peuplement médical », *op. cit.*

la capitale pour près des trois-quarts du groupe (70,4 %, n = 31), ce qui représente 46,3 % de l'*ensemble* des femmes médecins –, tandis que les hommes sont affiliés à l'espace parisien (au sens large) à proportion seulement de 32,8 % (n = 44) de l'ensemble des médecins hommes, et à Paris *intramuros* pour seulement 20,9 % (n = 28) d'entre eux. Bref, il ressort de ces chiffres que, si le groupe des médecins affili-é-e-s à Paris et sa région domine nettement l'échantillon, femmes et hommes y sont représenté-e-s à *égalité* avec, sous le rapport du nombre, une légère domination féminine dans la capitale (31 contre 28). Ce taux particulièrement élevé de femmes médecins parisiennes est l'indice de leur nette surreprésentation et de leur fort investissement dans la cause contraceptive dans la mesure où, au début des années 60, elles ne représentent que 14 % des médecins parisiens[1] et environ 30 % de l'ensemble des femmes médecins. En revanche, les femmes du pôle médical sont beaucoup moins présentes parmi les médecins de province et figurent seulement dans 18 départements, principalement dans les régions Rhône-Alpes, Auvergne, Aquitaine, et dans le Languedoc-Roussillon. Par contraste, le médecin de province investi dans la cause est avant tout un homme (66,3 % des hommes médecins de l'échantillon ne sont pas affiliés à Paris et sa région) : il est présent dans 43 départements et dans toutes les régions contributrices du pôle médical.

3. Une excellence médicale plutôt féminine

Précédemment, nous avons nuancé la thèse de l'« identité dominée » des agent-e-s efficient-e-s du sous-pôle somatique soutenue par S. Garcia. Qu'en est-il à présent de l'*ensemble* des médecins investi-e-s dans l'ECC ? Du point de vue des titres hospitaliers, on constate d'abord que les anciens internes représentent 13,4 % (n = 27) de l'échantillon[2]. Parmi eux, 11 sont des AIHP (soit 5,5 % du total et 40,7 % du sous-groupe des internes). De leurs côtés, les médecins titrés comme externes constituent 19,4 % (n = 39) de la population : les AEHP regroupent 89,7 % de cette sous-classe (n = 35, soit 17,4 % du total). Ces chiffres sont dans l'ensemble inférieurs à ceux qui caractérisent les agent-e-s efficient-e-s du sous-pôle médical. Pour les AIHP, la proportion observée est comparable au pourcentage d'AIHP parmi les docteurs en médecine de la Faculté de médecine de Paris en 1961 (13,2 %[3]) ; en revanche, le taux d'anciens externes[4] est nettement inférieur à celui de l'ensemble des nommés à l'externat pour l'année 1955 *i.e.* 38,7 % (respectivement 32,5 % en province et 47,8 % à Paris[5]). Le profil des seules femmes médecins est en revanche différent. Ainsi le taux d'AIHP et, plus généralement, celui d'anciennes internes (respectivement, 6 %, n = 4 et 7,5 %, n = 5), est-il supérieur à celui qui

[1] Michel Bertin, « Le corps médical de Paris et du district parisien », *op. cit.*, p. 31.
[2] Ont été comptabilisés parmi les anciens internes, les anciens internes passés par la filière des hôpitaux psychiatriques (n = 2). Dans la mesure où les AIHP se recrutent parmi les AEHP, on peut ainsi agréger les deux catégories. Si, dans ces conditions, le taux de AEHP augmente mécaniquement dans notre population (22,9 %), il reste cependant nettement inférieur aux chiffres de l'époque concernant l'externat.
[3] Alain Laugier et Marie-José Lamothe, « Les nouveaux diplômés parisiens depuis 30 ans... », *op. cit.*
[4] Sous cette appellation, nous avons comptabilisé les seuls anciens externes qui ne possédaient pas le titre d'anciens internes.
[5] Alain Laugier et Michèle Gout, « L'externat et l'internat en France (1950-1960) », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 4, 1962, p. 24.

caractérise les femmes médecins de la période, même s'il n'atteint pas celui relevé dans le cas des agent-e-s efficientes du sous-pôle « somatique ». Quant aux AEHP femmes, leur proportion se situe au-dessus de celle signalée chez les femmes médecins diplômées de la Faculté de médecine de Paris à la fin des années 50 (25,4 %, et même 28,4 % si l'on ajoute les anciennes externes de la base, contre 23,2 %[1]). Dès lors, on constate que, dans l'ensemble, concernant *la formation*, notre échantillon se caractérise par une fréquentation des *filières d'excellence* non spécifiquement distinctive *i.e.* moyenne (pour l'internat), voire inférieure (pour l'externat), sauf pour les femmes, lesquelles, de ce point de vue, semblent se recruter davantage parmi les praticiennes ayant au préalable empruntée les filières les plus élitistes, ce qui dénote chez elles une forme de sursélection par rapport aux chances d'investissement dans la cause contraceptive. En outre, on peut tenter d'affiner l'analyse en prenant en compte les autres titres et fonctions hospitalières ou universitaires mentionnées dans le *Guide Rosenwald*. Hors le statut d'interne ou d'externe, un quart de notre population dispose d'un titre et exerce ou a exercé une fonction hospitalière ou universitaire, ce qui est loin d'être négligeable. On constate d'abord que l'échantillon comporte 9 médecins officiant sous le titre prestigieux de médecins des hôpitaux – dont 3 en hôpital en psychiatrique –, quoiqu'aucun d'entre eux ne se rattache à l'univers hospitalier parisien, véritable cœur de l'élite médicale française. Ensuite, si on prend en compte les autres titres et fonctions hospitalières qui jalonnent le *cursus honorum* médical post-internat, on constate que 8 % (n = 16) du groupe est ou a été assistant ou attaché. De même, 6 % (n = 12) de la population affiche la qualité de chef ou d'ex-chef de clinique[2] (titre universitaire). Pour apprécier la valeur de ces chiffres, on rappellera que, selon une enquête réalisée en 1963, 5,2 % des AIHP de la période 1901-1957 ont été attachés, 20,9 % assistants, et 6,2 % chefs de clinique. Par conséquent, étant donné la proportion des AIHP encore actifs parmi l'ensemble des médecins français dans la deuxième moitié des années 50 (environ 5,6 %[3]), on peut estimer que notre population est loin d'être étrangère au monde hospitalo-universitaire – surtout si l'on ajoute les 6,5 % (n = 13) qui y exercent ou y ont exercé des fonctions variées (chargé de consultation, professeur, chef de travaux, chef de laboratoire, préparateur, etc.) –, à ses hiérarchies et à la légitimité professionnelle qu'il incarne, même si, d'une part, cela caractérise le groupe dans une proportion moindre que celui des seul-e-s agent-e-s efficient-e-s du sous-pôle somatique et que, d'autre part, comme pour eux, on ne trouve pas réellement de médecins appartenant aux fractions hautes de l'élite médicale de l'époque. Du reste, ces propriétés sont particulièrement accusées dans les cas des femmes, ce qui confirme *tendanciellement* le fait qu'elles aient été mieux dotées et plus sélectionnées comparativement aux hommes : en effet, les chefs et les ex-chefs de clinique représentent 7,5 % de cette sous-classe (contre 5,2 % pour

[1] Odile Spindler, « Contribution à l'étude des femmes médecins en France... », *op. cit.* .

[2] Nous l'avons déjà indiqué : les chefs de clinique ne se recrutent pas obligatoirement parmi les anciens internes, même si, dans les faits, ils le sont très souvent.

[3] Estimation effectuée à partir des chiffres donnés dans : Jean Bui-Dang-Ha-Doan, « Les anciens internes des hôpitaux de Paris et leur devenir », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 3, 1964, p. 87 ; Jean Bui-Dang-Ha-Doan et Alain Laugier, « L'évolution du corps médical français depuis le début du siècle », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 2, 1961, p. 9.

les hommes), tandis que les assistants et attachés passés ou actuels atteignent les 9 % (contre 7,5 % pour les hommes).

4. Une histoire de spécialistes ?

Nous l'avons vu, le pôle médical de l'ECC est structuré par des psychiatres et des gynécologues issu-e-s des fractions « modernistes » de leur segment professionnel. Pour eux, tout se passe comme si, dans le cadre de luttes professionnelles, la cause contraceptive offrait une occasion de légitimer la définition qu'ils donnent de leur mandat et d'étendre leur juridiction professionnelle. Pour autant, l'*ensemble* des médecins investi-e-s dans l'ECC est-il, comme il est souvent suggéré[1], le simple décalque de ce profil ? C. Verdoux relevait pour sa part que 34,7 % des médecins ayant suivi une formation au CM en 1962-1963 se déclaraient gynécologues. D'une façon générale, il ressort de notre base de données que 51,7 % (n = 104) des médecins recensé-e-s mentionnent une spécialité (parmi eux, 17 en indiquent deux et 4, trois). Dans une période où la profession médicale se structure en spécialités, ce chiffre reste toutefois très supérieur à la proportion de spécialistes relevée en France au début des années 60, laquelle atteint environ 30 %[2]. Si on examine à présent leur répartition, on constate que les spécialistes de l'échantillon sont des gynécologues à hauteur de 19,4 % (n = 39) et des gynécologues obstétriciens à hauteur de 16,9 % (n = 34). Par conséquent, la gynécologie au sens large (*i.e.* lorsque l'on agrège sous ce même label ceux des praticien-nes qui se rattachent exclusivement à la gynécologie médicale et de ceux qui combinent gynécologie et obstétrique) constitue la principale spécialisation présente dans l'échantillon (36,3 %, soit un taux comparable à celui avancé par C. Verdoux). De façon prévisible, elle est immédiatement suivie de la psychiatrie, laquelle ne regroupe cependant que 3 % (n = 7) de l'effectif. En outre, parmi les autres spécialisations les plus fréquemment mentionnées dans la base, on trouve la pédiatrie (n = 3) et la médecine du travail (n = 3).

Le pourcentage élevé de gynécologues (au sens large) de l'échantillon est l'indice de leur surreprésentation parmi les médecins investi-e-s dans le pôle médical de l'ECC (au milieu des années 60, on compte autour de 1 625 médecins qualifié-e-s en gynécologie et obstétrique[3] pour une population médicale de plus de 45 000). On peut toutefois complexifier cette représentation. En premier lieu, on constate que, comparativement à la sous-classe des médecins hommes, la sous-classe des médecins femmes mentionne plus souvent une spécialité (68,6 %, n = 46, contre 43,3 %, n = 58). Ces dernières sont par ailleurs massivement concentrées dans la gynécologie au sens large : 53,7 % (n = 36) d'entre elles exercent en effet la médecine dans ce cadre, contre 27,7 % (n = 37) des hommes de notre base. En revanche, de façon attendue, si les femmes dominent très largement la gynécologie médicale (69,2 %, n = 27), spécialité en expansion et en cours de légitimation, nous l'avons déjà indiqué, et partant, qui

[1] Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux…*, *op. cit.* ; Sandrine Garcia, *Mères sous influence…*, *op. cit.*
[2] George Weisz, *Divide and conquer...*, *op. cit.*, p. 161 ; Jean Bui-Dang-Ha-Doan, « Médecins des bourgades et des campagnes », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 2, 1965 p. 49.
[3] Jean Balmary, « Une discipline aux statuts multiples : la gynécologie-obstétrique », *op. cit.*, p. 29.

occupe une position encore dominée dans l'espace des spécialités, à l'inverse, les hommes tendent à monopoliser le doublet gynécologie-obstétrique (73,5 %, n = 25) lequel renvoie à une identité professionnelle plus prestigieuse et établie de plus longue date. De façon générale, on peut rendre compte de l'importance de la spécialisation dans l'échantillon par la proportion élevée de médecins localisé-e-s dans des villes, et tout particulièrement à Paris. Comme l'a montré G. Weisz[1], la forte concentration de praticien-nes dans la capitale et l'intensification de la concurrence pour la clientèle qui en résulte depuis la fin du XIXème siècle, ont constitué une puissante incitation à investir une spécialité pour se distinguer dans l'espace médical local. De ce point de vue, le différentiel enregistré entre hommes et femmes s'explique largement par le fait que, à l'intérieur de notre échantillon, les femmes exercent beaucoup plus souvent dans les villes, au premier chef à Paris. Dès lors, si les gynécologues médicaux de notre population sont principalement des femmes et que celles-ci sont pour près de la moitié d'entre elles parisiennes, il n'est guère étonnant de constater que 71 % (n = 28) des gynécologues médicaux de la base sont localisés dans la capitale, ce qui n'est le cas que de 29,4 % (= 10) des gynécologues-obstétriciens, davantage répartis d'après la géographie globale de l'échantillon (avec en particulier une présence non négligeable dans le Sud de la France *i.e.* Alpes-Maritimes et Languedoc-Roussillon).

5. Degré d'investissement et propriétés médicales

Pour distinguer les types potentiels d'investissement (forme et degré) et les propriétés des agent-e-s qui les effectuent, on peut construire deux sous-classes et les comparer : la première (I**), formée de ceux qui figurent sur L2 et L2' et qui, nous l'avons dit, s'approchent de ce que le CM appelle les « prescripteurs officiels » *i.e.* investissement intense dans l'ECC et les instances du pôle médical ; la seconde (I*), regroupant le reste de l'échantillon, et dont on peut supposer qu'il contient une gamme variée d'investissements se signalant par une moindre virtuosité. Par rapport aux caractéristiques de l'ensemble de notre population, I* et I** ne manifestent pas d'écarts de grande ampleur. La proportion de femmes est légèrement plus importante dans I** que dans I* (respectivement 36,5 %, n = 23 et 31,9 %, n = 44 ; ce chiffre est de 33,3% pour l'effectif total). L'âge professionnel moyen est par ailleurs sensiblement identique, quoique, *en proportion*, I** comporte à la fois moins de médecins diplômé-e-s dans les années 50 (44,4 %, n = 28) et plus issu-e-s des années 60 (9,5 %, = 6), mais aussi des années 20-30 et 40 (46 %, n = 29), que I* (53,6 %, n = 74 ; 6,5 %, n = 9 ; et 39,8 %, n = 55) et l'effectif total. De plus, dans la mesure où I** regroupe exclusivement les médecins membres des CA des sections locales et nationales du MFPF, il est normal que la proportion de parisien-nes au sens large soit moindre (26,9 % contre 51,4 % pour I**, et 43,8 % pour l'ensemble). En fait, c'est surtout du point de vue de la formation, d'une part, et des fonctions et des titres hospitalo-universitaires, d'autre part, qu'une différence se fait jour. Sous ce rapport, les membres de I**

[1] George Weisz, « Mapping medical specialization in Paris... », *op. cit.* ; George Weisz, *Divide and conquer...*, *op. cit.*

apparaissent *en proportion* plus doté-e-s que ceux de I* : la première sous-classe compte ainsi 20,6 % d'anciens internes (n = 13) contre seulement 10,1 % pour la seconde[1] (n = 14) et 13,4 % pour l'ensemble ; de même, on constate un pourcentage deux fois plus important de chefs ou d'ex-chefs de clinique en I** qu'en I* (9,5 %, n = 6, contre 4,3 %, n = 6, et 6 % pour l'ensemble), bien qu'ils soient numériquement équivalent, et presque autant en ce qui concerne les médecins des hôpitaux (6,3 %, n = 4, contre 3,6 %, n = 5, et 4,5 % pour l'ensemble). Enfin, on constate que si la *proportion* de gynécologues médicaux est semblable pour I** et I* (19 %, n = 12 et 19,6 %, n = 27), les gynécologues obstétriciens sont moins présents dans le premier groupe que dans le second (12,7 %, n = 8, contre 19,6 %, n = 26), ce qui suggère un investissement différentiel un peu moins virtuose de la part de ces derniers en comparaison de celui observé chez ceux qui figurent dans la base comme gynécologues *stricto sensu*.

Au final, une vue d'ensemble sur notre population montre que celle-ci est plutôt jeune professionnellement parlant. En ce sens, elle a majoritairement obtenu son titre de docteur dans les années 50 *i.e.* au moment où la cause contraceptive apparaît dans l'espace public. La présence de médecins localisé-e-s à Paris et dans sa région y est également forte. Toutefois, faire de l'investissement dans la cause contraceptive un « privilège » exclusivement réservé aux médecins attaché-e-s aux grandes villes, et, partant, sous-estimer le poids des praticien-nes exerçant en zone rurale ou semi-rurale ou dans les villes moyennes en pleine expansion du point de vue de l'implantation médicale, serait, nous l'avons vu, une erreur. Par ailleurs, hormis quelques notables exceptions – au premier chef, le Nord-Pas-de-Calais –, la distribution spatiale des dévouements est plutôt conforme à la géographie médicale de l'époque. Concernant la formation, dans l'ensemble, ces praticien-nes ne se distinguent guère par une fréquentation des filières d'excellence (internat ou externat) supérieure à la moyenne. Pour autant, une proportion non négligeable d'entre eux exerce ou a exercé des fonctions dans l'univers hospitalo-universitaire, ce qui conduit à nuancer fortement la thèse d'une « identité dominée », même si ces médecins y occupent rarement les positions les plus élevées. En revanche, cette population se singularise par la forte proportion de spécialistes affiché-e-s comme tels (la moitié de l'effectif), en premier rang desquels figurent les gynécologues au sens large. De ce portrait de groupe, il est possible d'extraire deux idéaux-types : 1) d'un côté, celui du médecin *homme* localisé dans une zone rurale ou dans une ville moyenne ou grande de province, exerçant majoritairement en tant que médecin généraliste, et devant faire office d'omnipraticien *i.e.* devant répondre à des demandes très variées ; 2) de l'autre, celui du médecin *femme* inscrite dans l'espace médical parisien, spécialisée en gynécologie médicale, ayant, plus que les hommes, fréquentée les filières d'excellence de la formation médicale et davantage intégrée à l'univers hospitalo-universitaire.

[1] Le rapport s'inverse entre les deux sous-classes si l'on compare le taux d'anciens externes, dans une proportion moindre toutefois (14,3 % pour I** et 21,7 % pour I*). Dans la mesure où le titre d'« ancien interne » est, dans l'espace médical, plus distinctif que celui d' « ancien externe », sa plus forte présence dans I** est bien l'indice d'une population qui a davantage fréquenté les filières les plus sélectives et prestigieuse de la formation médicale, que celle de I*.

Endosser un risque professionnel et personnel

Après avoir objectivé, sur la base de notre échantillon, un ensemble de propriétés caractérisant les médecins investi-e-s dans la cause contraceptive, nous allons à présent examiner les *conditions de possibilité* de leur intérêt pour celle-ci et de leur entrée dans l'ECC. Autrement dit, le but sera ici de comprendre le *processus* par lequel ces individus ont été conduits à endosser *un engagement à risque* du point de vue à la fois professionnel et personnel. Précédemment, à propos des agent-e-s efficient-e-s du pôle médical, nous avons montré que le travail d'appropriation de la cause était dans leur cas en relation avec les luttes professionnelles auxquelles ils participaient dans l'univers psychiatrique et dans l'univers gynécologique, et les positions qu'ils y occupaient. Si cette analyse peut être appliquée à d'autres membres de l'échantillon, il faut néanmoins se garder d'en faire un principe général d'explication qui vaudrait pour tous. D'abord, parce que, nous l'avons vu, environ 63 % des médecins de la base ne sont ni psychiatres, ni gynécologues, et que près d'un sur deux est généraliste, ce qui, dans ces conditions, tend à limiter la valeur de l'argument. Ensuite, si les agent-e-s efficient-e-s du pôle médical disposent de certaines ressources les autorisant à mettre en œuvre des stratégies de subversion au sein de leur univers professionnel et à jouer le jeu de la redéfinition des enjeux, tel n'est pas le cas d'une fraction importante des médecins investi-e-s dans la cause, lesquels se situent davantage à la périphérie de l'univers médical – *e.g.* les généralistes de province de petites et de moyennes localités – et sont inscrit-e-s dans ce dernier sans être obligatoirement « possédé[-e-s] ou hanté[-e-s] par les enjeux de pouvoir [qui lui sont] propre », c'est-à-dire « sans entrer dans la concurrence et sans déployer des stratégies de conquête du capital spécifique à cet univers »[1] à la manière des dominants et des prétendants.

Dans ces conditions, on pourrait être tenté d'attribuer cet engagement à un complexe de révolte, de colère, ou d'indignation etc., éprouvé par ces médecins au cours de leur formation et/ou au début de leur carrière devant les drames auxquels ils ont pu être confrontés en raison de l'impossibilité de recourir librement à des moyens de contraception, et aux conséquences désastreuses de l'avortement clandestin (décès, stérilité, etc.). En effet, le motif du « choc moral »[2] déjà repéré chez M.-A. Lagroua Weill-Hallé est récurent dans les témoignages dont nous disposons. Ainsi par exemple de C. Verdoux qui, à propos des curetages effectués à la suite d'avortements clandestins, parle de « [son] pain quotidien » en tant que jeune interne et souligne que « c'est comme ça que l'avortement [lui] est apparu quelque chose de *monstrueux* »[3] ; de J. Cohen qui, lorsqu'il se remémore la mort d'une patiente également victime d'un avortement clandestin, déclare de son côté : « De *toute mon indignation* (...) j'ai voulu que *cesse l'horreur hypocrite* de ce monde souterrain »[4] ; ou de P. Simon qui, à propos d'un cas identique, constate que « ces choses sont de celles qui vous *hantent* » et rappelle le

[1] Bernard Lahire, *Monde pluriel...*, *op. cit.*, p. 158.
[2] Sur cette notion, voir notamment : James Jasper, *The art of moral protest…*, *op. cit.*, p. 106 et suiv. ; Jeff Goodwin, James Jasper, Francesca Polletta, *Passionate politics…*, *op. cit.* ; Christophe Traïni, « Choc moral », *op. cit.*
[3] Entretien avec Christiane Verdoux (souligne par nous).
[4] Jean Cohen, *Les mains de la vie…*, *op. cit.*, p. 159 (souligné par nous).

« *sinistre* cortège » d'infections et de mutilations occasionnées par l'avortement clandestin, ainsi que « l'*horrible* spectacle » des hôpitaux où, durant ses années d'étudiant, « le curetage sans anesthésie »[1] est pratiqué sans ménagement. Enfin, H. Fabre est décrit comme « *profondément révolté* par les souffrances, les mutilations subies par les femmes qui avortent » et voit « dans le mépris et la réprobation qui sont de règle à leur égard, dans les services hospitaliers, (...) un *inacceptable scandale* »[2]. De son côté, l'enquête coordonnée par Claudine Herzlich sur les carrières des médecins en France entre 1930 et 1980, révèle qu'un nombre important de ceux qui se sont formé-e-s et qui ont exercé au cours de la période qui nous intéresse, ont ressenti pour nombre d'entre eux des sentiments assez similaires face à ce type de situations[3]. Pour autant, en dépit de ces émotions, semble-t-il collectivement partagées, force est de constater que, au sein du monde médical, seule une minorité a finalement endossé un engagement à haut risque et, comme le soulignait le médecin Daniel Hollard, a « donn[é] le sentiment suspect d'une désinsertion de son propre corps professionnel »[4]. Par conséquent, dans la suite, il s'agira de comprendre à quelles conditions une « conversion de la colère en puissance d'agir »[5] a pu opérer dans leur cas. Pour cela, à l'image de ce que nous avons déjà effectué en partie pour M.-H. Lagroua Weill-Hallé, il importera, d'une part, de saisir l'effet de l'inscription dans différents types de relations (formelles et informelles) fonctionnant comme de véritables *cadres sociaux incitateurs* et, d'autre part, de rendre compte de la formation préalable de certaines dispositions constituées au cours de différentes sortes possibles de socialisation, tant, comme le rappelle L. Mathieu, « l'indignation ne surgit pas de rien mais est l'expression d'une sensibilité à certains thèmes ou enjeux (...) dont la compréhension exige un détour par la socialisation de l'agent »[6].

1. Les cadres sociaux de l'incitation

Parce qu'elle met directement en jeu la compétence professionnelle, l'entrée dans l'ECC de certain-e-s médecins peut, en premier lieu, être favorisé par le *contact entre pairs*. Celui-ci autorise l'échange de renseignements et ouvre l'horizon des possibles dès lors qu'il s'agit de résoudre certains dilemmes liés à la pratique médicale comme celui des demandes de contrôle de la fécondité à propos desquelles, quelle que soit leur forme (sollicitation pour un avortement et traitement de ses suites, recherche de techniques préventives), généralistes et spécialistes de la période se caractérisaient par « un manque absolu de formation »[7]. Ces relations peuvent avoir pour cadre des *espaces formellement institués* ou être le produit d'une *sociabilité*

[1] Pierre Simon, *De la vie avant toute chose…*, *op. cit.*, p. 92 (souligné par nous).
[2] « À Grenoble, en 1961, des militants du MFPF ouvrent le premier centre d'accueil au public », sans date, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.
[3] Voir : Claudine Herzlich *et alii.*, *Cinquante ans d'exercice de la médecine en France…*, *op. cit.*, p. 157.
[4] Daniel Hollard, « Les médecins devant le Planning Familial », *Jeunes Femmes*, n°74, 1963, p. 13.
[5] Florence Joshua, « Nous vengerons nos pères. De l'usage de la colère dans les organisations politiques d'extrême gauche dans les années 1968 », *Politix*, 104, 2013, p. 209.
[6] Lilian Mathieu, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante… », *op. cit.*, p. 310.
[7] Daniel Hollard, « Les médecins devant le Planning Familial », *Jeunes Femmes*, n°74, 1963, p. 12.

professionnelle informelle. Dans le premier cas, la fréquentation de certains services d'hôpitaux a pu faire office de cadre déclencheur pour une partie des médecins engagé-e-s. De ce point de vue, nous avons déjà indiqué l'importance de l'hôpital Broca dans le recrutement des agent-e-s efficient-e-s du sous-pôle somatique. Son rôle se confirme ici avec la présence dans la base d'au moins deux autres gynécologues qui y exercent à temps partiel en tant qu'attaché de consultation. De même, on trouve quelques autres praticien-nes affilié-e-s à des hôpitaux parisiens (Beaujon, Boucicaut, Pitié-Salpêtrière) dont les services de gynécologie et/ou les maternités se sont précocement engagées en faveur de la question contraceptive, notamment à travers l'accueil discret de certain-e-s agent-e-s efficient-e-s du sous-pôle « somatique ». Autre filière « institutionnelle » d'entrée dans la cause, le travail de mobilisation opéré par des organisations professionnelles telle l'AFFM. C. Verdoux illustre ce possible de façon exemplaire. En entretien, elle rappelait les circonstances de son investissement dans l'ECC de la manière suivante :

> « Tout de suite [après mon installation] j'ai été appelée à des tas de demandes d'avortement, de gênes de femmes qui étaient enceintes sans le vouloir. Et y'avait à ce moment-là peu de femmes médecins en fin de compte. Y'avait une association des femmes médecins et j'avais reçu un mot des femmes médecins me disant qu'il y avait une conférence, qu'on pouvait rencontrer Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé chez une gynécologue qui exerçait dans le 14ème (...) J'ai été ce jour-là, nous étions une vingtaine de femmes. On a écouté Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé et le lendemain j'étais chez elle pour apprendre à mettre les diaphragmes. Parce qu'à cette époque-là y'avait que ça. C'était en 1960 »[1].

Pour ces médecins, l'entrée dans la cause peut également être favorisée par des réseaux d'interconnaissance qui ressortissent à une sociabilité professionnelle *préalable* pas ou peu cristallisée dans un cadre institutionnel donné. Sous ce rapport, elle peut être liée à des investissements communs dans des combats médicaux antérieurs comme l'ASD dont on a vu l'importance qu'il revêtait chez une partie des agent-e-s efficient-e-s du sous-pôle « somatique ». En ce sens, on relève dans la base d'autres grandes figures de ce combat tel P. Vellay. Mais pour une fraction importante des médecins recensé-e-s il semble que l'investissement dans l'ECC s'encastre d'abord dans les *rapports d'échanges ordinaires* entre collègues qui forment la trame quotidienne de l'entre-soi professionnel, permettent l'entretien d'une identité partagée sur fond de concurrence pour la clientèle, et favorisent la logique informelle du « bouche à oreille » en matière de circulation de l'information[2]. Sous ce rapport, on peut notamment faire l'hypothèse que la *proximité spatiale* entre pairs exerçant dans une même rue, un même quartier, un même arrondissement etc., combinée à d'autres propriétés comme la spécialité ou le genre, a, dans certains cas, pu être au principe d'un véritable *enrôlement collectif sur la base d'échanges localisés*[3].

---

[1] Entretien avec Christiane Verdoux.

[2] Sur cette dimension, voir notamment : Béatrice Vergez-Chaignon, *Le monde des médecins…*, *op. cit.*

[3] Pour une revue de littérature récente sur la question des mobilisations et des espaces, voir notamment : Javier Auyero, « L'espace des luttes. Topographie des mobilisations collectives », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 160, 2005, p. 122-132 ; Choukri Hmed, « Espace géographique et mouvements sociaux » in Olivier

Carte 2.1 Médecins localisé-e-s dans le 15ème et le 16ème arrondissement de Paris

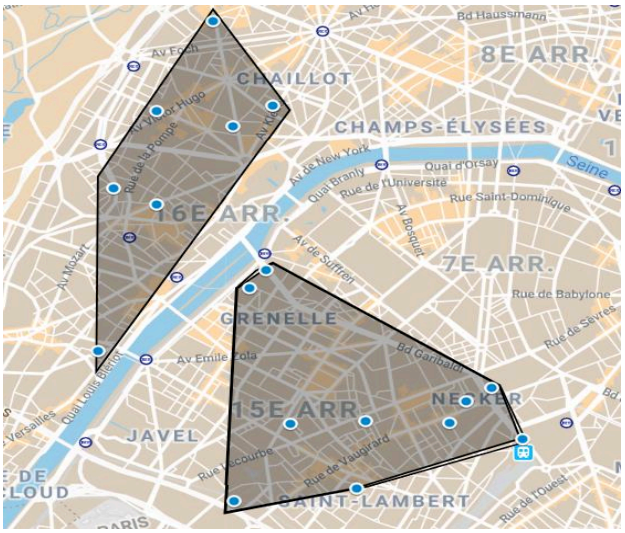

Par exemple, nous avons vu que, dans l'échantillon, le 15ème arrondissement fournissait le contingent le plus important de médecins parisien-nes à l'ECC sans qu'il existe de corrélation directe entre le niveau élevé de cette contribution et le poids du quartier dans la démographie médicale de la capitale. Un examen plus détaillé révèle que ces praticiens sont très majoritairement des femmes (8 sur 11), gynécologues au sens large (6 sur 8), et principalement concentrées dans un périmètre autour de l'hôpital Necker (voir carte 2.1). Dans ces conditions, on peut supposer que la proximité à la fois spatiale, professionnelle (partage d'une spécialité) et genrée a créé entre ces médecins des rapports ordinaires d'interconnaissance plus ou moins anciens – voire, dans ce cas précis, une véritable « complicité » positionnelle entre certain-e-s dans l'espace médical local. Aussi, à partir de l'instant où l'un-e d'eux s'est investi-e dans la cause contraceptive, on peut penser que ce tissu relationnel préalablement constitué s'est, pour une part, actualisé et a provoqué par capillarité un alignement des conduites, déclenchant une entrée collective dans l'ECC (non nécessairement synchronique) par incitation mutuelle entre autruis locaux professionnellement significatifs. Un indice supplémentaire de ce *ressort écologique* (inséparable toutefois d'autres rapports sociaux) est visible dans le fait que, dès 1958, M.-A. Lagroua Weill-Hallé – elle-même gynécologue dans le 16ème arrondissement – entreprend de s'adresser à la Société médicale du 16ème arrondissement et suscite « un large débat (...) auquel (...) particip[ent] des obstétriciens et des gynécologues »[1] du quartier, lequel, par la suite, deviendra le deuxième contributeur parisien du pôle médical.

Mais les médecins ne s'inscrivent pas exclusivement dans des réseaux relationnels de type professionnel. L'entrée dans l'ECC peut également résulter de la fréquentation de *réseaux*

Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 220-227 ; Walter Nichols, Byron Miller and Justin Beaumont, *Spaces of contention. Spatialities ans social movements* Farham, Ashgate, 2013, 310 p. ; Hélène Combes, David Garibay, Camille Goirand, « Quand l'espace compte...spatialiser l'analyse des mobilisations » in Hélène Combes, David Garibay, Camille Goirand, *Les lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*, Paris, Karthala, 2016, p. 9-31.

[1] « Informations », *MH*, n°7, 1958, p. 24.

relationnels extra-médicaux renvoyant à des univers déjà mobilisés en faveur de la cause. Ces derniers peuvent *déclencher* l'investissement du praticien-ne ou alors *renforcer* une incitation produite en parallèle dans le cadre de la sociabilité professionnelle. Ainsi, plusieurs médecins de notre base sont-ils lié-e-s à des organisations du pôle laïque de l'ECC. Les différentes sources croisées révèlent par exemple que certain-e-s d'entre eux sont affili-é-s à la LDE. Ce cas est bien illustré par Claude Mange, psychiatre dans une ville du Sud-Ouest et qui, dans le même temps, préside la FOL locale [1] ; ou encore, à Lyon, par Jacqueline Bonnel-Peyron, médecin généraliste qui collabore étroitement aux activités du CLAF dans le Rhône[2] avant son entrée dans l'ECC. De son côté, R. Boutet de Monvel exemplifie une situation intermédiaire où l'exercice de la médecine a pour cadre une organisation placée à la frontière entre l'univers médical et l'univers syndical – la MGEN –, tôt mobilisée en faveur de la cause contraceptive. Nous l'avons vu, cette praticienne s'investit d'abord dans l'ASD, ce qui va décider la mutuelle à prendre contact avec elle pour promouvoir la technique dans son centre parisien. Par la suite, ce cadre organisationnel et les rapports qu'elle entretient avec certain-e-s dirigeant-e-s l'incite à s'intéresser à la question contraceptive, tout comme J. Kahn-Nathan qui y effectue au même moment des vacations en gynécologie médicale[3]. Du reste, on peut penser que l'inscription professionnelle de R. Boutet de Monvel dans les réseaux laïques *via* l'univers du mutualisme enseignant est favorisée par sa situation matrimoniale : en effet, elle est mariée à un agrégé de lettres classiques devenu inspecteur d'académie[4]. Cela dit, les quelques indices retrouvés à propos de l'effet potentiellement incitatif d'une appartenance à des réseaux extra-médicaux concernent surtout les organisations politique, que les médecins y soient formellement adhérents ou simplement proches. Nous l'avons déjà constaté, plusieurs agent-e-s efficient-e-s du pôle médical appartiennent simultanément à des partis investis dans l'ECC (P. Simon, J. Cohen, L. Thiéblot, H. Fabre). Si l'on reprend le recensement des tendances politiques (réelles ou supposées) des sections locales du MFPF effectué par la SFIO en 1962, deux membres supplémentaires de notre base apparaissent : la généraliste Anne Bouillat, décrite comme « laïque, plutôt favorable à notre Parti », et le gynécologue-obstétricien Claude Poiret considéré comme « ni PCF, ni PSU, plutôt radical – pas hostile à la SFIO – laïque »[5]. Pour ce dernier, c'est précisément au nom de cette inscription préalable dans des réseaux relationnels en affinité avec la SFIO (l'univers laïque), que certains responsables socialistes entendent le voir « épauler l'action du Dr Poiret, dans la région de Lens »[6] sur la question contraceptive. Du reste, on peut

[1] Lettre de Claude Mange à Maurice Deixonne datée du 18 décembre 1965, OURS, Fonds Deixonne, APO 73.
[2] Voir par exemple : *Le réveil du Rhône*, n°298, 1961, p. 14.
[3] Voici comment cette dernière rapporte les circonstances de son engagement pour la contraception et le rôle incitateur joué par sa fréquentation de la MGEN : « Mme Ruff, la directrice [du centre parisien de soins de la MGEN], qui savait que j'étais très ouverte à ces problèmes, est arrivée un jour, je la vois encore ouvrir ma porte à la fin de ma consultation, me dire « Mme Nathan, qu'est-ce que vous pensez de la contraception ? » Et je lui ai répondu : « Mais je suis tout à fait pour, mais techniquement je ne suis pas au point (...) Elle m'a dit « j'me suis renseignée, mais y'a des stages en Angleterre, au Planning Familial, le Planning Familial prend des médecins en Angleterre, est-ce que vous viendriez avec moi ? » Ah oui tout à fait d'accord. Et nous sommes parties en Angleterre » (Entretien avec Jacqueline Kahn-Nathan).
[4] Voir sa notice *supra*.
[5] « Sections départementales », OURS, Fonds Deixonne, APO 74.
[6] Lettre de Christian Caillieret à Léon Fatous datée du 6 novembre 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

fournir un ordre de grandeur concernant le nombre potentiel de médecins socialistes susceptibles d'entrer dans l'ECC par cette filière, en indiquant que les agents de la cause au sein du parti identifiaient au moins 80 praticien-nes militant-e-s à mobiliser[1] au début des années 60, à l'image du Dr d'Heucqueville (psychiatre, hors échantillon). Celui-ci, dans une lettre adressée à M. Deixonne, estimait ainsi face aux demandes de camarades l'incitant à prendre part au MFPF, qu'un « médecin venu au socialisme en conclusion de carrière, ne saurait se dérober, quand il s'agit d'émanciper la femme et de la défendre contre le fléau de l'avortement ! »[2]. Côté PSU, nos sources sont plus limitées, et partant les indices plus résiduels encore : en plus des agents efficients du pôle médical déjà mentionnés ayant à voir avec cette organisation, on sait que, dans notre échantillon, à Grenoble, D. Hollard y milite également[3]. En outre, d'autres réseaux d'incitation en rapport avec des organisations politiques sont également repérables, quoique ceux-ci n'aient pas joué de rôle aussi fortement structurant dans la constitution de l'ECC. C'est le cas de la filière libertaire, souvent proche de l'univers de la LP dont on a vu l'intérêt ancien pour le thème libre contrôle de la fécondité. Nous avons repéré au moins deux représentantes, bien que selon des modalités différentes : la généraliste Claude Mitev, d'une part, animatrice avec son mari de la revue anarchiste Noir et Rouge[4] ; et S. Képès, d'autre, qui rappelle pour sa part que si son intérêt pour la contraception est née de son travail de médecin du travail dans une usine d'aviation (d'abord à temps plein, ensuite à temps partiel) et d'un avortement qu'elle a elle-même subi au sortir de la guerre, c'est à la faveur de contacts anciens avec les réseaux libertaires qu'elle est « allée [se] former en Angleterre dans les cliniques de Planning Familial »[5] dès 1947 – plus particulièrement, grâce à une amie anarchiste vivant à Londres qui l'avait « inscrit[e] dans un dispensaire de quartier où on prenait régulièrement des médecins en formation »[6] –, avant de rejoindre l'ECC au début des années 60. De même, avec la gynécologue Irène Krivine, nous disposons dans la base d'au moins une personne venue des rangs trotskystes[7].

---

[1] Lettre de Christian Caillieret à Jacques Piette datée du 2 octobre 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 74. Malheureusement, la liste nominative de ces médecines n'est pas jointe à ce courrier et n'a pas été retrouvée dans les autres sources consultées.

[2] Lettre du Dr d'Heucqueville à Maurice Deixonne datée du 23 avril 1964, OURS, Fonds Deixonne, APO 73.

[3] Voir la notice de son frère Michel Hollard, secrétaire fédéral du PSU entre 1965 et 1967, dans le *DBMOMS*.

[4] *DBMOMS*.

[5] Suzanne Képès, *Le corps libéré…*, *op. cit.*, p. 22.

[6] Suzanne Képès, *Du corps à l'âme*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 98.

[7] Voir dans le *DBMOMS* la notice consacrée à Henri Krivine, médecin grenoblois. De façon plus générale, la présence trotskyste ne semble pas avoir été absolument marginale, au moins dans certains cas. En ce sens, un document conservé dans les archives du MFPF de Grenoble à propos de l'histoire locale de la mobilisation rappelle que, au début des années 60, « autour du noyau initial se regroupent des militants trotskistes, radicaux, rationalistes, protestants, francs-maçons, syndicalistes, anarchistes, membres des Auberges de la Jeunesse et de nombreux enseignants » (« À Grenoble, en 1961, des militants du MFPF ouvrent le premier centre d'accueil au public », sans date, Fonds MFPF Grenoble, AR 1).

2. Être disposé-e au refus : un espace des possibles

Si, pour un-e médecin, l'entrée dans l'ECC peut être un strict *produit contextuel* déclenché par une inscription dans des formes particulières de sociabilité (formelle et/ou informelle ; médicale et/ou extra-médicale) fonctionnant comme des « zones d'évaluation mutuelle où le comportement de chacun (se rallier ou pas [à un] mouvement) est directement connu des autres »[1], le fait que, au début des années 60, l'investissement dans la cause contraceptive représente toujours un risque professionnel et personnel élevé, suppose également, dans nombre de cas, que ces réseaux relationnels, pour produire leurs effets, soient combinés avec une certaine propension au refus ou à la dissidence, acquise et renforcée dans des socialisations antérieures non professionnelles. Sur ce point, les données dont nous disposons restent partielles. Elles ne permettent pas d'offrir une vision systématique de l'espace des possibles socialisateurs potentiellement présents dans notre base. Dès lors, dans la suite, nous raisonnerons « par cas »[2]. L'objectif ne sera plus la recherche d'une impossible représentativité, mais plutôt la mise au jour de *processus généraux* à partir de l'étude de trajectoires singulières. C'est dans cette perspective que certains agent-e-s efficient-e-s du pôle médical seront re-traités par la suite. Non en raison du caractère modal de leurs propriétés dont on a vu qu'elles étaient assez distinctives par rapport à l'ensemble de la base de données, mais en faisant le pari qu'une intensification du regard peut permettre de trouver des co-occurrences entre faits et des processus ayant une valeur dépassant la particularité du cas étudié.

▪ Un héritage familial particulier

La « vocation d'hétérodoxie »[3] (plus ou moins forte) d'un médecin peut avoir pour condition de possibilité ses premières expériences socialisatrices. Celles-ci renvoient pour une part déterminante aux *héritages politiques et sociaux* reçus dans le cadre d'une configuration familiale. Ainsi, alors que l'univers médical se caractérise dans la période qui nous intéresse par un recrutement très majoritaire dans les fractions hautes des classes moyennes et les classes supérieures (avec une surreprésentation des lignées médicales)[4], et une tendance au conservatisme éthique et politique, certain-e-s médecins investi-e-s dans la cause contraceptive combinent des propriétés et des tendances inverses en rapport avec leur prime socialisation. Importées en partie dans la médecine, on peut supposer que celles-ci se sont trouvées au principe de prises de position dissidentes. C'est le cas par exemple d'H. Fabre qui combine origine sociale modeste – il vient d'un milieu d'instituteurs provinciaux – et imprégnation familiale aux valeurs républicaines et laïques[5], ce qui le transformera en « anticlérical

[1] Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 234.
[2] Jean-Claude Passeron et Jacques Revel, *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS,2005, 291 p.
[3] Boris Gobille, « La vocation d'hétérodoxie », *op. cit.*
[4] Béatrice Vergez-Chaignon, *Le monde des médecins…*, *op. cit.*, p. 26-27 ; Claudine Herzlich *et alii.*, *Cinquante ans d'exercice de la médecine en France…*, *op. cit.*
[5] Voir : *DBMOMS*.

convaincu », militant de la LP, nous l'avons vu, et résolument hostile aux « médecins notables »[1] grenoblois. De leurs côtés, les éléments dont nous disposons sur Pierre Fugain, également médecin dans l'Isère, permettent de mieux saisir le rôle des héritages parentaux dans la formation d'une disposition critique. Ce dernier naît en 1919 dans une « famille d'anciens pauvres »[2] rattachée au monde rural. Alors qu'il est « pratiquement appelé à être paysan », son père bénéficie à la fin de Grande Guerre de facilités octroyées aux anciens combattants et aux blessés pour devenir gérant d'une épicerie. Sa mère, également d'origine paysanne, s'embauche à l'âge de douze ans comme domestique dans une famille de la bourgeoisie parisienne. Essayant de « se faire une place au soleil », les parents de P. Fugain font hériter leur fils d'un projet familial d'ascension sociale passant par la réussite scolaire : boursier, il sera le seul de son village à fréquenter le lycée. Toutefois, si l'on en croit son témoignage, cette aspiration à la mobilité est ambigüe : « Restés fils [sic] de pauvres » dans leurs façons d'agir, de penser, et de sentir, ses parents manifestent dans le même temps « la peur de devenir un jour nouveaux riches ». Dans leur cas, le désir de passer les frontières sociales semblent s'accompagner d'une contestation permanente de l'ordre établi selon une modalité qualifiée « d'engagement instinctif » par leur fils. Si, comme le relève P. Fugain, « sans le savoir, [ses parents] jouaient parfaitement le jeu de la lutte des classes », c'est sa mère, qui, en particulier, apparaît « socialement, disons même politiquement, hargneuse » en raison d'une « jeunesse de petite bonne à Paris » qui a façonné chez elle « des sentiments qui la poussaient à vouloir s'en venger ». Soumis à l'injonction de réussir sans trahir les origines parentales, héritant d'une propension à mettre en cause les fondements de la domination bourgeoise expérimentée par sa mère, il n'est guère étonnant que P. Fugain se décrive à l'adolescence de la façon suivante : « C'était un engagement de rébellion permanente, je me rebellais contre les injustices. Je me rebellais, je me rebellais avec plaisir, sans effort, c'était devenu ma première nature ». Dans ces conditions, la vocation médicale lui apparaît comme un moyen de « d'abord faire de la générosité son métier ».

Le cas de femmes médecins permet de mettre au jour une autre modalité de formation d'une disposition à la critique à la faveur des primes socialisations. Si comme dans le cas des exemples précédents, celle-ci peut être le résultat d'une socialisation de classe associée à des héritages politiques familiaux particuliers, elle peut également se doubler, ou alors simplement procéder, d'un rapport aux normes de genre marqué par le refus de l'assignation aux rôles traditionnellement dévolus aux femmes. Ainsi, dans la mesure où, au cours des années 40 et 50, les études médicales restent encore un bastion très masculin comparées aux autres cursus universitaires[3], leur poursuite, et encore plus, la volonté de s'installer, témoignent d'une propension forte à ne pas accepter l'ordre du genre et ses conditionnements, en tout cas, certains d'entre eux. Le cas de J. Kahn-Nathan rappelle comment ce type d'inclination peut être constitué de façon précoce dans l'univers des classes supérieures. Née à Paris dans la

[1] « À Grenoble, en 1961, des militants du MFPF ouvrent le premier centre d'accueil au public », sans date, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.
[2] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : http://cinevod.bm-grenoble.fr/v/396A5
[3] Odile Spindler, « Contribution à l'étude des femmes médecins en France… », *op. cit.*

bourgeoisie juive de robe (« Je suis d'une famille de juristes, tout le monde est avocat »[1]), ses premières expériences sont marquées, d'une part, par la mort de son père alors qu'elle a huit ans et, d'autre part, par certains traits inscrits dans la trajectoire de sa mère avant et après cet événement. Suite au décès de son mari, celle-ci connaît un certain déclassement. Jeune veuve aux prises avec les difficultés matérielles, cette situation la conduit alors à encourager ses deux filles à étudier pour assurer leur propre indépendance. J. Kahn-Nathan rappelle :

> « Ah oui. Oui, oui. J'ai été très poussée [pour les études] ! (...) Ma mère a eu en charge ses deux filles. Elle nous a appris qu'il fallait savoir se débrouiller dans la vie (...) Elle nous a appris qu'il fallait travailler et que les femmes ça devait savoir se débrouiller toute seule. Elle avait été dans une situation difficile, matériellement. Plus douloureuse parce qu'elle était d'une famille friquée et qu'elle s'est trouvée dans une situation de gêne financière. Faire des études, oui. »

Disposant avec sa mère d'un modèle de femme luttant pour assurer son autonomie – sa fille la décrit comme une personne dotée d'une « assez forte personnalité » – et qui l'incite à en faire autant, J. Kahn-Nathan réalise du reste ses ambitions professionnelles contrariées sur le modèle de la « mère empêchée »[2]. En effet, sa mère possède un brevet supérieur et un diplôme d'infirmière, ce qui lui a permis d'exercer ce métier pendant la Grande Guerre. À cette période, il semble qu'elle alors caressé l'espoir de devenir médecin. Toutefois, si l'on en croit sa fille, « son père l'[a] empêchée de faire des études », lui opposant le fait qu'une « femme qui travaille ne trouve pas de mari ». Dans ces conditions, on peut penser que l'injonction maternelle à l'indépendance, ainsi que la reprise du projet d'émancipation par les études qui, à la génération précédente, s'était heurté à l'arbitraire patriarcal, explique en partie cette déclaration de la part de J. Kahn-Nathan, qui atteste chez elle l'existence d'une inclination au refus de certaines injustices : « J'ai jamais supporté l'inégalité. J'ai un profond sentiment de justice et d'égalité. Je trouve l'inégalité absolument inadmissible », ce qu'elle illustre en précisant, à propos des grossesses non voulues et de leurs conséquences au cours de ses années d'étudiantes (avortement clandestin, etc.), qu'il est « inadmissible que les femmes subissent seules les conséquences d'un acte commis à deux ». De son côté, S. Képès offre une autre variante du mode de constitution précoce d'une disposition à l'hétérodoxie chez les femmes médecins. Dans son cas, tout se passe comme si cette dernière prenait place dans un projet familial d'ascension sociale inséparable d'une subversion des assignations genrées construite par certains héritages parentaux. Elle naît à Paris dans une famille de migrants juifs lituaniens. Ses parents sont de modestes brocanteurs qui tentent de survivre dans le quartier du Marais. Chez elle, c'est le père qui semble avoir joué un rôle particulièrement déterminant dans la formation de certaines manières de penser et d'agir : autodidacte, admirateur des savants qu'il place « au sommet de l'échelle humaine »[3], militant du Bund (mouvement socialiste juif) aux réunions duquel il amène tôt sa fille, et partisan de Jaurès, il est également un lecteur admiratif de *La garçonne* de Victor Margueritte et de Colette. Seule fille au sein d'une fratrie de trois, S. Képès

[1] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites d'un entretien avec Jacqueline Kahn-Nathan.
[2] Catherine Marry, *Les femmes ingénieures…*, *op. cit.*, p. 150.
[3] Suzanne Képès, *Du corps à l'âme*, *op. cit.*, p. 12.

se voit chargée par son père de réaliser les aspirations familiales à la mobilité et de confirmer ses propres convictions en matière d'émancipation des femmes. Dans ses souvenirs, elle rapporte les propos suivants tenus par celui-ci au cours de sa jeunesse : « Tu es une femme, donc tu es plus intelligente que les hommes ! La preuve (en était-ce une ?) c'est que c'est toi qui poursuis des études et non tes frères aînés...Ma fille sera avocate ou médecin ! »[1]. Fortement encouragée par toute sa famille, S. Képès poursuit une scolarité brillante dont le ressort principal semble avoir été la revanche sociale par rapport aux humiliations subies par ses parents :

> « Être première ! Je le devais à mes parents. Je leur devais ce plaisir et cette revanche qui étaient aussi les miens. (...) Du lycée je lui [son père] ramenais, ainsi qu'à ma mère, ces places de première et cette culture qu'ils avaient tant désirée mais que la pauvreté ne leur avait pas permis d'acquérir »[2].

Tout au long de sa trajectoire scolaire, l'étude est pour elle un moyen d'émancipation et de réparation : « J'apprenais contre la misère, contre la pauvreté, contre la soumission »[3]. Confrontée au lycée aux élèves de la bourgeoisie qui la renvoient à ses origines modestes et étrangères, elle constate à cette occasion que « s'insinue en elle le germe de la révolte et de la fierté »[4] préparé par toute sa socialisation antérieure. Dans ces conditions, incitée par son père en ce sens, elle se destine d'abord à la profession d'avocat : « Mon savoir, je le mettrais au service des opprimés et de la justice sociale. Je défendrais la veuve et l'orphelin »[5]. Et si, au final, elle choisit la médecine après une première année en droit qui lui laisse une impression mitigée, son inclination à mettre en question l'ordre des choses tôt formée dans l'univers familial, s'y trouve confortée. Évoquant son choix de pratiquer la médecine du travail, elle établit alors un lien direct avec l'héritage paternel : « Il [son père] était à la fois menchevik, un disciple de Jaurès, un socialiste de cœur. (...) Moi, je m'étais attachée aux valeurs qu'il défendait, ce qui n'est pas étranger au fait que je sois devenue médecin d'usine »[6]. Dans le même sens, à propos de son investissement dans la cause contraceptive, elle note : « Je crois que derrière cet engagement, il y avait aussi une révolte contre l'injustice, une révolte contre l'ordre établi quand il était injuste »[7].

Du reste, les primes socialisations peuvent également être structurées par un *événement personnel marquant* façonnant une propension à l'indignation et au refus sur fond de rupture biographique[8]. C'est le cas de P. Vellay. Celui-ci naît en 1919 dans une famille bourgeoise de

---

[1] *Ibid.*, p. 18.
[2] *Ibid.*, p. 15.
[3] *Ibid.*, p. 131.
[4] *Ibid.*, p. 17.
[5] *Ibid.*, p. 12-13.
[6] *Ibid.*, p. 6.
[7] *Ibid.*, p. 102.
[8] Voir notamment : Johanna Siméant, « Entrer, rester en humanitaire. Des fondateurs de *Médecins sans frontières* aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, 1-2, 2001, p. 47-72 ; Michaël Voegtli, « Du Jeu de le Je : les ruptures biographiques et le travail de mise en cohérence », *Lien social et politiques*, 51, 2004, p. 145-158 ; Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 200 et suiv.

province. Son père, personnalité autoritaire, est un marchand prospère qui connaît une ascension par rapport à ses origines modestes, ce qui le fera toujours « prendre en considération les problèmes sociaux »[1] et le liera étroitement au socialiste Marx Dormoy. Pour autant, P. Vellay reçoit une éducation traditionnaliste dans le cadre d'une fratrie de six où il occupe la quatrième position. Cette configuration familiale va être durablement bouleversée par le décès prématuré d'un des fils et la maladie d'une des filles. P. Vellay date de la mort de son frère aîné la formation de sa vocation médicale, laquelle est chez lui indissociable d'un profond sentiment de révolte :

> « À la mort de mon frère (...) j'ai été révolté par l'impuissance médicale. C'est peut-être l'un des aspects de mon caractère : l'orgueil. Je me suis dit qu'un jour je pourrais faire mieux (...). Pour moi il était inacceptable qu'un jeune homme puisse mourir. Ma révolte était celle d'un enfant qui ne pouvait accepter ce qu'il ne pouvait pas comprendre »[2].

La grave maladie de sa jeune sœur finit de le décider car, observe-t-il, « c'est à travers ces épisodes que s'est structuré en moi le refus total de la mort »[3]. Ce choix initial de la médecine conditionné par une opposition farouche à de tout ce qui peut entraver l'existence semble avoir par la suite orienté sa manière d'être et de concevoir son métier. Il déclare ainsi : « Je me bats pour la vie et je consacre tous mes efforts à la conserver, à l'améliorer, à lui donner un sens. Je suis donc révolté contre tout ce qui peut la détruire »[4]. Chez lui, cette défense de la vie se conçoit comme une défense intransigeante de la liberté individuelle : « C'est plus qu'un choix, c'est une nécessité absolue, un besoin philosophique et psychologique. De toutes les richesses qu'il [l'individu] peut convoiter ou acquérir, c'est [la liberté] indiscutablement la plus précieuse »[5]. Et c'est cette inclination qui s'exprime à nouveau quand il explique son investissement dans certaines causes, en particulier dans l'univers de la gynécologie et de l'obstétrique :

> « C'est cette même opinion qui m'a amené à me battre pour la contraception, pour l'avortement, pour une médecine plus humaine, dans la recherche du respect de l'individu, en particulier de la femme, pour le respect de sa liberté de choix, de sa dignité de son désir d'affirmation légitime dans une société qui veut plus de justice, plus d'égalité, qui prône le droit des femmes »[6].

- **Une socialisation explicite à l'engagement**

Pour les médecins investi-e-s dans l'ECC, la disposition à l'hétérodoxie peut aussi être le produit d'une socialisation politique *spécifique* liée à un engagement dans des organisations ou la fréquentation régulière de militant-e-s. D'abord, ces expériences peuvent *renforcer* des tendances préalablement constituées dans l'univers familial à travers certains héritages parentaux. C'est le cas de P. Fugain. Au lycée, celui-ci adhère aux Jeunesses Communistes. Dans ce cadre, il fait une première expérience politique marquante à la faveur de la perturbation

[1] Pierre Vellay, *Un homme libre*, Paris, Grasset, 1985, 1999, p. 138.
[2] *Ibid.*, p. 28-29.
[3] *Ibid.*, p. 31.
[4] *Ibid.*, p. 185.
[5] *Ibid.*, p. 197.
[6] *Ibid.*, p. 198.

d'un meeting de Philippe Henriot à Grenoble en juin 1934, alors député d'extrême-droite et future voix de la collaboration. Alors que lui et ses camarades se battent « comme des lions »[1], ils essuient une violente charge de police à cheval. Se décrivant à cette période comme « beaucoup plus révolutionnaire que communiste » – il est par exemple exclu de l'internat après qu'il a planté un drapeau rouge dans la cour du lycée[2] –, P. Fugain projette de rejoindre la colonne Durruti pour combattre en Espagne (« Mon rêve ») une fois le lycée terminé. Toutefois, il se heurte aux responsables communistes « de toute évidence hostile à la branche anarchiste » et, quoiqu'il parvienne à rejoindre le Sud-Ouest, il doit repartir en raison de son jeune âge et faute de soutien politique sur place. Devenu surveillant pour financer ses études, il crée alors le premier syndicat CGT des maîtres d'internat[3]. De son côté, S. Képès connaît également une confirmation de sa propension à la contestation par ses fréquentations hors du cercle familial qui lui permettent d'acquérir pour partie des compétences à l'action collective. D'abord, suite à la lecture d'écrits de Louise Weiss, une des figures du féminisme de la première vague, elle organise au lycée une réunion sur le thème du vote des femmes :

> « Enthousiasmée, j'étais allée voir la secrétaire du mouvement [de la Ligue pour le droit de vote des femmes] (...) Je n'avais que treize ans, mais elle m'a prise au sérieux et encouragée. Forte de ce soutien j'ai emprunté de l'argent à mes parents, fait imprimer le tract que j'ai moi-même rédigé, trouvé et loué une salle dans un café »[4].

Par ailleurs, elle se lie durablement à une camarade de lycée dont les parents sont des intellectuels anarchistes italiens (« Des gens engagés politiquement, sacrifiant tout à leurs idées, engagés dans l'histoire »[5]), ce qui l'introduit dans les milieux libertaires de la capitale et, par la suite, sera, nous l'avons déjà mentionné, un facteur déterminant pour son entrée *effective* dans la cause contraceptive. Comme elle le précise dans ses souvenirs :

> « Avec Marie-Louise, qui était déjà une anarchiste engagée, j'ai découvert Kropotkine, Bakounine, et tous les milieux libertaires de Paris. Cela a certainement joué beaucoup dans ma révolte contre les institutions médicales. Je ne suis jamais devenue une anarchiste très militante, mais je vendais quand même *Le libertaire* à la sortie du métro le dimanche »[6].

Devenue étudiante en médecine, et bien qu'elle se consacre en priorité à sa réussite scolaire, elle entretient encore ses savoirs et savoir-faire politique en fréquentant des « cercles où il y avait place à la fois pour un socialisme militant et pour des divagations anarchistes »[7] et continue à diffuser journaux et tracts à la sortie de la Faculté de médecine.

Cela dit, l'acquisition de façons de penser et d'agir propre à l'univers politique – et dans le cas qui nous concerne, dans une variante hétérodoxe par rapport à l'ordre établi – au sein d'organisations ou de fréquentations, n'est pas toujours la simple prolongation d'héritages

---

[1] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont tirées de : http://cinevod.bm-grenoble.fr/v/396A5
[2] Extrait du portrait de P. Fugain par Bernard Doray sur le site : http://cedrate.org/?p=95
[3] *DBMOMS*.
[4] Suzanne Képès, *Du corps à l'âme*, *op. cit.*, p. 17.
[5] *Ibid.*, p. 21.
[6] *Ibid.*, p. 20-21.
[7] *Ibid.*, p. 25.

familiaux plus ou moins explicites. Chez certain-e-s médecins, la disposition à la critique semble plutôt avoir été façonnée à la faveur, sinon exclusive, en tout cas, décisive, de cette socialisation secondaire, laquelle fonctionne alors comme une véritable « socialisation de conversion »[1] partielle ou totale. Pour autant que l'on puisse en juger, cela semble avoir été le cas de J. Cohen. Né au Maroc en 1929 dans une famille juive, ce fils d'un agent maritime s'investit fortement dans l'univers politique au moment d'entamer ses études de médecine. Ainsi, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, il participe étroitement à toute une série de structures plus ou moins éphémères[2] qui forment l'espace de la « nouvelle gauche », ce qui le conduira logiquement à entrer au PSU dès sa création, après avoir milité à l'UGS. En outre, avec d'autres étudiants, il est à l'origine d'une revue (*L'étudiant-médecin*) qu'il décrit comme n'étant « plus le journal d'étudiant classique » agrémenté des « récits de carabins qui fleurissent (...) dans les salles de garde », mais plutôt une publication dotée d'un « étrange sérieux », chargée « d'informer et de former l'étudiant »[3]. De façon délibérément provocatrice, ce titre aborde dès la deuxième partie des années 50 le thème de la contraception. Dès lors, J. Cohen mettra rétrospectivement en relation la socialisation politique spécifique qu'il a connu dans les années d'après-guerre et son intérêt pour ce sujet :

> « La politique, quant à elle, m'attirait depuis plusieurs années et sans doute ma sensibilité éveillée aux phénomènes sociaux n'entra-t-elle pas pour rien dans l'intensité concrète de mes intérêts [en particulier pour le contrôle de la fécondité]. C'est de cette époque sans doute (...) que les relations du biologiques avec le social m'intriguèrent, sans doute parce que j'avais soupçonné très tôt que les conflits qui les opposent contiennent aujourd'hui en germe les chemins de notre avenir »[4].

On trouve une variante de cette configuration chez P. Simon. Né en 1925 dans une famille juive de la bourgeoisie industrielle d'Alsace-Lorraine, il entre en franc-maçonnerie au début des années 50 alors qu'il est encore étudiant. Au même moment, il adhère au Parti radical et milite aux côtés de la fraction mendésiste pour « participer à la transformation de la société française »[5]. À ses yeux, l'investissement dans cette formation – en particulier, à travers le Club des Jacobins (voir chapitre 1) – signifie à cette période la possibilité de « revenir aux origines de notre démocratie » en revendiquant explicitement l'héritage de la Révolution française, laquelle avec « 1789 symbolise le grand chambardement des valeurs »[6] de façon éminemment positive. En outre, cette organisation est un espace qui, en résonance directe avec son engagement franc-maçon, lui permet de consolider son anticléricalisme et sa promotion de « l'autonomie de l'individu » et de l'« esprit critique »[7]. Dans ses mémoires, P. Simon indique comment la socialisation partisane à laquelle il a été soumis et les dispositions qu'il lui associe (tendance à la critique du dogmatisme ; tendance à la transformation sociale dans le sens de la

[1] Muriel Darmon, *La socialisation*, *op. cit.*, p. 116.
[2] Pour un aperçu, voir sa notice dans le *DBMOMS*.
[3] Jean Cohen, *Les mains de la vie...*, *op. cit.*, p. 95.
[4] *Ibid.*, p. 96.
[5] Pierre Simon, *De la vie avant toute chose...*, *op. cit.*, p. 119-120.
[6] *Ibid.*, p. 118.
[7] *Ibid.*, p. 119.

justice ; tendance à la défense de la liberté individuelle) ont conditionné pour partie ses prises de position sur le plan médical :

> « Le radicalisme oriente donc ma pensée sur des objectifs précis qui rejoignent [mes] préoccupations [de] jeune gynécologue. (...) Dans le radicalisme, j'approfondis l'idée que les découvertes fondamentales acquises dans le domaine scientifique peuvent être facteurs de changement social. Le viscéral, en rencontrant le politique, se donne les moyens d'intervenir dans le champ de la vie quotidienne »[1].

Pour lui, les manières de penser et d'agir du courant radical qui cherchent « à bâtir la société en fonction des avancées de la science et dans une préoccupation humaniste et laïque », peuvent être transposées dans la « médecine elle-même, pétrie de corporatisme et de religiosité, [qui] maintient la femme dans la dimension insupportable du péché »[2]. Investi dans l'entreprise mendésiste qui participe à la création du PSU, il rejoindra en 1960 cette formation avec les mêmes inclinations, laquelle, à ses yeux, « se réclam[ait] d'une gauche non inféodée au dogmatisme »[3].

- **Être saisi par l'histoire**

En raison de leur situation générationnelle, les médecins investi-e-s dans l'ECC ont tous connu l'Occupation. Sous ce rapport, bien qu'il soit difficile de proposer une évaluation d'ensemble, on constate que plusieurs d'entre eux ont, à des titres divers, eu des activités résistantes, et, dès lors, ont été exposé à une forme de re-socialisation puissante par l'événement et l'exceptionnel, même si ce processus, pour « prendre » véritablement, suppose toujours un certain type d'expériences et de dispositions plus ou moins constituées préalablement chez les individus[4]. Chez les personnes concernées, on peut toutefois supposer que cette expérience et le contexte particulier dans lequel elle s'est déroulée, ont durablement inculqué ou renforcé, d'une part, certaines compétences à l'action organisée dans un moment où celle-ci est tenue pour illégale et illégitime, et, d'autre part, une disposition au refus de l'ordre établi et à l'endossement d'un « état d'esprit » marqué par une certaine hétérodoxie, transposables par la suite dans d'autres univers, à commencer par celui de la médecine. C'est ce que suggère à sa manière cette remarque d'H. Fabre : « La contraception ça ressemble à la Résistance, maintenant ils ont tous été résistants »[5]. Or cette déclaration prend tout son sens sitôt qu'on la rapporte à la trajectoire de ce dernier au cours de la guerre. Prolongeant, à la faveur d'un contexte de crise, les inclinations inscrites dans son héritage familial, il adhère au PCF en 1941 et prend activement part à la résistance en Isère dans les rangs des Francs-Tireurs et Partisans où il devient chef

[1] *Ibid.*, p. 120.
[2] *Ibid.*, p. 119.
[3] *Ibid.*, p. 121.
[4] Voir notamment : Olivier Ihl, « Socialisation et événements politiques », *Revue français de science politique*, 2-3, 2002, p. 125-144 ; Stéphane Latté, « La « force de l'événement » est-elle un artefact ? Les mobilisations de victimes au prisme des théories événementielles de l'action collective », *Revue française de science politique*, 3, 2012, p. 409-432 ; Julie Pagis, *Mai 68, un pavé dans leur histoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, 339 p.
[5] Notes manuscrites tirées d'un entretien avec Henri Fabre daté du 17 mai 1980, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.

régional sanitaire[1]. Il restera dans l'organisation communiste jusqu'à la fin de la guerre, moment où il est exclu « comme hitléro-trotskyste »[2] en raison d'un compagnonnage avec la mouvance trotskyste[3].

Militant communiste depuis les années 30, P. Fugain tente d'organiser une primo-résistance dès la fin de l'année 1940 après son évasion d'un train de prisonniers. Rentré à Grenoble, il est alors arrêté au printemps 1941 pour propagande communiste en raison de la distribution de tracts dénonçant la collaboration. Incarcéré, il s'évade une nouvelle fois et entre dans le réseau de renseignement Coty dont il deviendra le chef adjoint au niveau national[4]. Comme nombre de résistant-e-s, P. Fugain a « en tête de refaire ce monde et de le refaire différemment »[5] à la Libération. Si les désillusions s'accumulent rapidement à telle enseigne qu'il participe à des organisations d'anciens résistants pour, selon lui, « sauver les meubles » et « sauver l'esprit de la Résistance », il continue cependant, au cours des années 50, à investir ses compétences militantes et sa disposition à la protestation dans le combat anticolonial. Toujours membre du PCF, il s'oppose avec vigueur aux guerres en Indochine et en Algérie, ce qui lui vaudra des remontrances du parti qui condamne alors ses « menées anarchistes ». Au bout du compte, cette attitude qu'il qualifie lui-même d'« antifasciste » et qu'il décrit encore comme une position « quasi religieuse », finira définitivement par le marginaliser au sein de l'univers communiste qu'il finira par quitter.

Chez P. Vellay, la participation à la Résistance semble avoir également eu un puissant effet socialisateur. Dans ses mémoires, il note : « Ce fut, pour ma génération, une expérience exceptionnelle qui nous a mûris probablement avant l'heure. Elle nous a surtout appris ce que le mot LIBERTÉ signifiait »[6]. Tout se passe alors comme si cet investissement avait spécifié chez lui une aptitude générale au refus, constituée au départ dans les circonstances que l'on sait, ainsi qu'une certaine appétence et un savoir-faire à l'action organisée de la part d'une minorité qui, non sans orgueil, se sait telle. En ce sens, il relève : « Étions-nous, les résistants, de gens anormaux pour ne pouvoir supporter l'occupant et ses serviteurs dévoués, qui, par leur hypocrisie, ont endormi l'ensemble de notre peuple ? »[7]. Démobilisé, P. Vellay reprend ses études de médecine à Clermont-Ferrand qui accueille la Faculté de Strasbourg repliée. Dans ce foyer actif de la Résistance, « plus que jamais [ayant] l'envie d'agir » et « révolté par l'hypocrisie et les mensonges »[8], il participe en tant qu'agent de liaison à la mise en place de la résistance médicale[9]. Par la suite, il prend part aux combats pour la Libération dans les services

---

[1] Voir : *DBMOMS*.
[2] Notes manuscrites tirées d'un entretien avec Henri Fabre daté du 17 mai 1980, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.
[3] *Ibid.*
[4] Sur cette expérience, voir : Pierre Fugain, *Ici l'ombre*, Grenoble, Imprimerie du Centre régional de documentation pédagogique, 1971, 122 p.
[5] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : http://cinevod.bm-grenoble.fr/v/396A5
[6] Pierre Vellay, *Un homme libre*, *op. cit.*, p. 113.
[7] *Ibid.*, p. 114.
[8] *Ibid.*
[9] Sur la résistance médicale, voir : Anne Simonin, « Le Comité Médical de la Résistance : un succès différé », *Le mouvement social*, 180, 1997, p. 159-178.

de santé des maquis de la Loire[1]. Gendre de J. Dalsace depuis 1939, lui-même résistant et, de plus, militant communiste depuis l'entre-deux-guerres, l'expérience résistante ainsi que la fréquentation de son beau-père vont l'inciter à poursuivre une action militante après la guerre. Dans les années 50, il devient compagnon de route du PC, sans jamais adhérer au parti, en particulier à travers un fort engagement dans le Mouvement pour la Paix et le combat pour l'ASD à la clinique des Bleuets où il devient l'assistant de Fernand Lamaze. Mais sa non-appartenance officielle au PCF va progressivement créer des tensions[2], ce qui contribuera à l'éloigner de l'univers communiste, sans qu'il renonce pour autant à être un militant pacifiste et un défenseur des droits de l'homme.

- **Appartenir à une minorité persécutée**

Enfin, l'appartenance à une minorité religieuse peut également contribuer à la formation ou au renforcement d'une disposition à l'hétérodoxie, et cela d'autant plus quand, à la faveur d'un contexte spécifique, celle-ci se trouve fortement stigmatisée. C'est le cas notamment des médecins juifs. Une fois encore, il est difficile d'estimer avec précision leur importance dans notre échantillon et, partant, d'établir *en toute généralité* l'existence d'une corrélation simple entre cette propriété et l'investissement dans la cause contraceptive. Néanmoins, à partir de l'examen de quelques cas, il est intéressant de mettre au jour les modalités par lesquelles, sous certaines conditions, cette relation a pu s'établir. Ainsi, la vigueur de l'antisémitisme dans l'univers médical depuis l'entre-deux-guerres[3] et, plus généralement, les persécutions dont les juifs ont fait l'objet sous l'Occupation, ont pu contribuer à constituer ou à consolider chez certain-e-s futur-e-s médecins une inclination à la révolte et une accoutumance à l'action extra-légale qui, par la suite, ont pu favoriser chez eux les prises de position minoritaires. En ce sens, rappelant que les médecins partisan-e-s de la contraception étaient perçu-e-s par la communauté médicale comme « un peu d'avant-garde et farfelus », J. Kahn-Nathan précise : « En plus comme elle [la communauté médicale] est rigoureusement très conservatrice, plutôt antisémite, enfin, j'étais pas l'idéal de la profession. Sûrement »[4]. Si cette dernière se décrit d'abord comme une athée, « très laïque, attachée à la laïcité » – du reste, elle indique que, alors que son grand-père était un rabbin, son père était « très anticlérical » et « bouffait plutôt du curé » –, elle se dit également « juive, (...) très juive aussi » et « assume le fait d'appartenir à une minorité », ce qui « représente (...) une chose importante » pour elle. Ayant trouvé durant l'Occupation refuge à Marseille puis à Lyon avec sa mère et sa sœur, elle connaît de grandes difficultés pour débuter ses études médicales, victime des mesures discriminatoires qui frappent les juifs dans les facultés et de l'instabilité de sa situation. Cette expérience la marque durablement au point

[1] Voir : *DBMOMS* ; Pierre Vellay, *Un homme libre*, *op. cit.*
[2] Voir notamment : Marion Caron-Leulliez et Jocelyne George, *L'accouchement sans douleur…*, *op. cit.*
[3] Sur l'antisémitisme dans la médecine française au cours de l'entre-deux-guerres et durant l'Occupation, voir : Bruno Halioua, *Blouses blanches, étoiles jaunes…*, *op. cit.* ; Henri Nahum, *La médecine française et les juifs…*, *op. cit.* ; Julie Fette, *Exclusions. Practicing prejudice in French law and medicine 1920-1945*, Ithaca, Cornell University Press, 2012, 314 p.
[4] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites d'un entretien avec Jacqueline Kahn-Nathan.

d'établir en entretien un lien entre son investissement ultérieur dans une cause illégale et illégitime et les injustices qu'elle a subies à cette période et qui lui ont fait découvrir l'arbitraire des lois :

> « Ensuite, c'était en 1950, c'était après la guerre. Et la guerre m'avait appris une chose : c'est que la loi est faite (...) pour dire le permis et le défendu, non pas le bien et le mal. Donc le fait que ce soit interdit par la loi [la contraception], c'était un fait dont il fallait tenir compte, mais pour moi c'était pas rédhibitoire, parce que la guerre m'avait appris que la loi dit le permis et le défendu, mais pas ce qui est le bien et le mal ».

S. Képès fait également état des effets de l'antisémitisme sur le renforcement de son inclination à la dissidence. Alors qu'elle reçoit de son père « une éducation laïque et antireligieuse »[1], les discriminations institutionnalisées dont elle et sa famille font l'objet sous l'Occupation vont la conduire à endosser positivement son identité juive dans une logique de retournement du stigmate, quand dans l'entre-deux-guerres, au lycée, sous le regard de ses condisciples venus de la bourgeoisie, elle se percevait encore négativement comme « la fillette au « nez juif » »[2]. Ayant débuté ses études de médecine juste avant le début du conflit, S. Képès se rend à Montpellier pour tenter de les poursuivre après qu'on lui a refusé une réinscription à Paris. Là-bas, elle sera inculpée en tant que juive pour inscription frauduleuse. Passant la ligne de démarcation pour obtenir un faux certificat de baptême dans une église parisienne et préparer son procès, elle échappe de justesse à un contrôle. Dans ses mémoires, cet épisode qui provoque chez elle de la fierté (« J'étais fière de moi, fière de m'être dit : il faut toujours lutter ! »[3]) et le fait qu'elle emporte finalement son procès, sont associés à la formation d'un sentiment d'appartenance à la minorité juive, qui se double d'une incitation à lutter contre l'arbitraire et à défier l'ordre établi :

> « Cette victoire, je la vivais, je la vis, comme un indice de mon entêtement, de mon attachement à la médecine et paradoxalement, de mon attachement à ma judéité : parce que plus je me battais, plus je me sentais juive, marquée par cette obligation ancestrale pour les Juifs de se battre, de se « débrouiller », de prendre des risques pour mener le chemin et le destin qu'ils s'assignent et auquel on les assigne. (...) Ainsi vivais-je ma petite odyssée personnelle comme l'indice d'une appartenance à cette race de combattants, souterrains certes mais combattants »[4].

De son côté, P. Simon fait un constat en partie similaire. S'il appartient à une famille de la bourgeoisie juive économique assez traditionnaliste qui ne le prédispose guère à mettre en cause l'ordre des choses, les bouleversements causés par la guerre vont avoir un effet décisif sur ses manières de penser et de sentir. Rétrospectivement, il relève : « Je vois ici, dans cette adolescence mutilée par l'injustice, les premiers aliments de mes combats et de mes recherches »[5]. Contraint de fuir et de se cacher à plusieurs reprises après que sa famille avait

[1] Suzanne Képès, *Du corps à l'âme*, *op. cit.*, p. 6.
[2] *Ibid.*, p. 17.
[3] *Ibid.*, p. 57.
[4] *Ibid.*, p. 60-61.
[5] Pierre Simon, *De la vie avant toute chose...*, *op. cit.*, p. 22.

cru pouvoir jouer le jeu de Vichy et faire partie des « bons juifs »[1], il finit par trouver refuge chez les protestants du Chambon-sur-Lignon. Dès lors, ces expériences dramatiques font naître chez le futur gynécologue une certaine aptitude à la mise à distance des institutions et de leur légitimité, et un certain savoir-faire (contraint) pour la clandestinité, qui se verront véritablement constitués comme tels au sortir de la guerre, à la faveur de diverses expériences socialisatrices dans et hors du monde médical. Évoquant cette période cruciale, où il se découvre juif (« Et voici que je n'étais plus français ? Si ce n'était que cela, me disait-on : je suis juif »[2]), il écrit encore :

> « Changer de nom tous les dix jours, le matin ne point savoir où dormir le soir, éprouver la veulerie d'une société, la férocité d'un système, voilà qui apprend à douter des principes et des pouvoirs (...) Pour un hors-la-loi de mon espèce, mis au ban de l'Etat, comme la loi serait-elle intangible et l'Etat sacré ? »[3].

On le voit, dans un contexte historique déterminé, l'appartenance à une minorité persécutée peut conduire, y compris des représentants de la bourgeoisie, à découvrir le caractère toujours arbitraire de l'ordre social et des normes qui l'organisent, ce qui, au final, peut être au principe d'une propension à tenir partiellement à distance certaines adhésions et adhérences trop spontanées par quoi ce qui se donne comme la majorité entend toujours justifier les traitements iniques imposés à d'autres.

Au final, tous les éléments explorés dans les développements qui précèdent le montrent : à la différence des agent-e-s efficient-e-s du pôle médical, l'*ensemble* des médecins investis dans l'ECC ne peut être décrit sous l'espèce d'un groupe homogène qui, à travers la cause contraceptive, serait d'abord impliqué dans des luttes de définition à propos du territoire juridictionnel de tel segment professionnel (psychiatrie ou gynécologie médicale). Dans notre base, le fait qu'il existe un nombre non négligeable de généralistes de province s'apparentant à des « médecins de campagne », suggère qu'une explication qui voudrait lier trop mécaniquement position dominée dans une profession appréhendée comme un champ et prises de positions destinées à participer aux luttes autour de l'appropriation de son capital spécifique pour en subvertir les hiérarchies, n'est pas en mesure de rendre compte de *tous les profils* découverts. En effet, cela impliquerait de considérer que, à partir du moment où ils appartiennent à un univers donné, l'ensemble des individus jouent le même jeu et partagent une même *illusio*, ce qui est loin d'être évident. B. Lahire rappelle qu'il « est possible de « vivre » au cœur d'un univers ou d'un domaine de pratiques sans être possédé ou hanté par les enjeux de pouvoir propres à cet univers, (…) c'est-à-dire sans entrer dans la concurrence et sans déployer des stratégies de conquête du capital spécifique à cet univers »[4]. On le voit, si, à des degrés et à des titres très variables, les membres de la base peuvent en un certain sens être décrits comme dominés à l'intérieur l'univers médical, cela n'a pas toujours la même signification, ni les mêmes conséquences. Surtout, cela implique de prendre en compte d'autres

[1] *Ibid.*, p. 23.
[2] *Ibid.*, p. 22.
[3] *Ibid.*
[4] Bernard Lahire, *Monde pluriel…*, *op. cit.*, p. 158.

éléments pour comprendre les logiques de l'investissement dans l'ECC. Ainsi, à côté des enjeux strictement professionnels qui, on l'a dit, ne concernent qu'une partie des médecins, et de la prise en compte de facteurs davantage contextuels, nous avons montré que la compréhension d'un *engagement professionnel* ne pouvait être pleinement compris qu'à la condition de prêter une attention suffisante aux *socialisations non professionnelles*[1].

2.2.2 Entrer dans le combat sans être médecin

On l'a dit, dans les années 60, l'engagement des médecins en faveur de la cause contraceptive se confondait avec l'exercice même de leur activité professionnelle. S'il comportait des risques évidents sur ce plan – mais aussi, nous y reviendrons dans le chapitre 3, des chances de gains économiques –, il ne constituait jamais une pratique ou une activité « à côté » qui, pour exister, devait entrer très directement en concurrence avec d'autres aspects de l'existence, même si, chez les plus virtuoses d'entre eux *i.e.* certain-e-s des agent-e-s efficient-e-s, la charge que représentait l'investissement dépassait largement les « heures ouvrables » du temps professionnel. Tel n'est pas le cas chez ceux les personnes qui entrent dans l'ECC sans revendiquer ce titre. Dans leur cas, l'investissement en faveur de la cause contraceptive s'apparente à une pratique adventice dont la possibilité doit être conquise *contre* d'autres inscriptions dans des sphères de vie, mais aussi, dans le même temps, en s'appuyant sur elles. Le développement qui suit sera consacré à l'analyse du *processus* par lequel des individus ont pu être conduits à s'intéresser à une cause encore illégale et illégitime et à s'y dévouer en prenant des risques personnels. Comme pour les médecins, nous procéderons en deux temps. D'abord, nous proposerons une objectivation de certaines propriétés de ce groupe de militant-e-s à partir d'une base de données qui nous avons confectionnée. Ensuite, dans le prolongement des analyses précédentes, nous examinerons une série de facteurs contextuels et dispositionnels qui peuvent expliquer cet engagement.

Portrait de groupe

À côté des médecins, qui sont les individus investi-e-s dans l'ECC au cours années 60 ? Sur ce point, les témoignages et les travaux existants, qu'ils soient académiques ou mémoriels, s'en tiennent à de simples impressions qui, sans être toujours dépourvues de fondement, n'en restent pas moins trop vagues pour fixer une image claire du groupe et autoriser des interprétations contrôlées à son sujet. Dans ses mémoires, P. Simon note par exemple que « l'assise sociale [du MFPF] fut au début le corps enseignant »[2], tout en précisant dans un entretien ultérieur que les personnes actives dans les sections de l'unité attractrice en tant qu'hôtesses d'accueil étaient

[1] On trouvera une perspective convergente dans l'analyse proposée par Audrey Mariette et Laure Pitti d'une trajectoire de médecin. Voir : Audrey Mariette et Laure Pitti, « « Médecin de première ligne dans un quartier populaire ». Un généraliste en banlieue rouge des années 1960 aux années 2010 », *Agone*, 58, 2016, p. 51-72.
[2] Pierre Simon, *De la vie avant toute chose...*, *op. cit.*, p. 99.

« des femmes admirables pour beaucoup », cette fois issues « de milieux *divers* »[1]. Cette oscillation à propos des propriétés des militant-e-s – homogénéité ou hétérogénéité du groupe – se retrouve dans l'ouvrage publié par le MFPF à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire. Il y est à la fois affirmé que l'unité attractrice repose sur « des *équipes hétérogènes* dans lesquelles coexistent par la première fois des femmes *d'origines, de sensibilités, d'opinions souvent très différentes* »[2], et que les « personnes recrutées [comme militant-e-s] sont *pour la plupart* issues d'un « milieu intellectuel de gauche » ou d'une « bourgeoisie engagée socialement » » et « pratiquement toutes (...) mères de famille, sans profession »[3], sans que l'on sache exactement ce que désignent ces différents qualificatifs. De son côté, tout en prévenant son lecteur qu'il « est impossible de le démontrer (...) de manière systématique », B. Pavard affirme sur la base d'une liste de 42 personnes qui, en 1961, se sont déclarées disposées à créer une section locale dans la revue du MFPF[4], que les « instituteurs et institutrices sont surreprésentés parmi les militant-e-s locaux du mouvement »[5]. Plus loin, quoiqu'elle admette qu'« aucune étude sociologique n'existe » à ce sujet, elle présume que les personnes investies comme « hôtesse d'accueil » sont « des femmes au foyer ou [des] enseignantes, ayant un niveau d'étude élevé et une expérience préalable d'engagement politique et/ou social »[6] sans fournir – et pour cause – de détails supplémentaires qui permettraient de quitter le domaine de simple hypothèses pour formuler des propositions empiriquement contrôlées.

Se référant tantôt aux « hôtesses d'accueil », tantôt aux « militants », sans qu'on sache toujours s'il s'agit des mêmes personnes, ces différentes interprétations comportent un flou définitionnel qui, comme dans le cas des médecins, conduit à interroger l'extension de la catégorie « militant-e (non médecin) investi-e-s dans l'ECC ». Celle-ci est-elle équivalente aux personnes ayant formellement adhéré au MFPF dans les années 60 ? Si tel était le cas, notre travail d'objectivation bénéficierait opportunément de certaines recherches empiriques menées dans l'unité attractrice à cette période. En effet, entre 1962 et 1963, A. Michel et G. Texier ont réalisé une enquête par questionnaire auprès de 250 personnes ayant adhéré au MFPF[7]. Incontestablement, ce travail livre des informations intéressantes, quoique limitées du point de vue d'une sociographie militante[8]. Surtout, l'échantillon présente un biais important par rapport à nos interrogations. Comme le rappelait M.-A. Lagroua Weill-Hallé en 1963, « la plus grande partie d[es] adhérents [du MFPF] le sont fort arbitrairement parce que nous avons décidé une

---

[1] Pierre Simon, « Témoignage de Pierre Simon », *op. cit.*, p. 151 (souligné par nous).
[2] MFPF, *D'une révolte à une lutte...*, *op. cit.*, p. 113 (souligné par nous).
[3] *Ibid.*, p. 109 (souligné par nous). Ce qui n'empêche pas d'affirmer un peu plus loin : « Dans toute la France, de *nombreuses enseignantes* appartenant à l'École émancipée, au SNES, à la FEN, rejoignent les équipes du Planning Familial » (*ibid*, p. 114, souligné par nous).
[4] *BTMFPF*, n°18, 1961, p. 34.
[5] Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 59.
[6] *Ibid.*, p. 66.
[7] Andrée Michel et Geneviève Texier, « La responsabilité du couple devant la procréation », *L'Évolution psychiatrique*, 1964, n°3, p. 499-522.
[8] Si, dans ce travail, l'âge, le statut matrimonial et le nombre d'enfants sont utilement renseignés, la profession ne l'est en revanche que dans le cas des hommes, et cela alors qu'ils ne représentent que 14,6 % de l'échantillon. À propos des femmes, l'enquête indique simplement que 49 % ont une activité professionnelle et que 8 % sont étudiantes.

fois pour toutes (et cela pour des raisons de sécurité juridique), que seuls les adhérents recevraient dans nos centres des informations du PF »[1]. Dès lors, dans la mesure où, jusqu'en 1967, bénéficier d'informations et de moyens contraceptifs *via* le MFPF supposait une adhésion préalable à l'association, celle-ci ne peut, en toute rigueur, constituer un critère de démarcation suffisant pour qualifier un-e militant-e de la cause contraceptive.

Par conséquent, de quel(s) *moyen(s) empirique(s)* disposons-nous pour distinguer dans la vaste population d'adhérent-e-s – en décembre 1963, celle-ci s'élève à 32 000[2] – ceux des individus qui sont investi-e-s dans l'ECC et ceux – la très grande majorité – qui n'y figurent qu'au titre de simples « usagers »[3] ? Pour les années 60, les archives du MFPF ne conservent aucun fichier d'adhérent-e-s ou de personnes recensées en raison de leur engagement. En outre, utiliser comme le fait B. Pavard la liste de responsables potentiels de sections locales, éventuellement augmentée de celle de responsables nationaux, risque de favoriser la surreprésentation d'un profil militant particulier – celui des agent-e-s dotés des ressources favorisant un travail d'organisation et de représentation à l'échelle locale ou de l'ECC (*i.e.* les agent-e-s efficient-e-s des pôles, hors le pôle médical) – au détriment d'autres formes d'investissements, notamment celui des simples « hôtesses d'accueil » chargées d'animer les permanences où sont reçues les personnes souhaitant obtenir des moyens de contraception. Dès lors, pour tenter de pallier ces difficultés, nous avons une nouvelle fois construit une *base de données* (**n = 116**). Celle-ci s'appuie sur l'exploitation de « questionnaires de sortie » et des « fiches d'inscription » remplis par les participant-e-s du stage de formation pour hôtesse d'accueil qui s'est déroulé à Paris les 27 et 28 juin 1964 (voir encadré 2.19). Nous faisons en effet l'hypothèse que, en raison de la composition particulière de cette population et des informations diverses consignées dans ces sources, leur utilisation permet un travail d'objectivation contrôlée offrant, comme pour les médecins, la possibilité de saisir de façon plus détaillée les variations et les régularités qui structurent ce groupe des militant-e-s.

Encadré 2.19 Construire une base de données pour les militant-e-s non médecins

En l'absence de fichier d'adhérent-e-s ou de militant-e-s identifié-e-s comme tels dans les archives du MFPF, la découverte dans ce fonds de « questionnaires de sortie » et des « fiches d'inscription » relatifs au stage de formation de juin 1964 a revêtu un caractère quelque peu providentiel. En effet, au chapitre de l'identité des « militant-e-s investi-e-s dans l'ECC », ceux-ci offraient la possibilité de s'affranchir, d'une part, des perceptions plus ou moins cohérentes contenues dans les témoignages et, d'autre part, des aperçus développés dans différents travaux passés ou récents, lesquels, nous l'avons vu, demeurent sur ce point peu probants, faute de proposer *empiriquement* et/ou sous le rapport du travail préalable de *délimitation de l'extension de la catégorie*, des instruments pertinents.

La base que nous avons élaborée résulte de l'agrégation de deux listes :

1) la première (L*a*, n = 93) a été établie à partir des « questionnaires de sortie ». Ces derniers se présentent sous la forme d'un document de deux pages organisé en vingt-et-un items. Chaque

[1] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Rapport moral présenté par Madame Weill-Hallé à l'Assemblée générale du 10 mars à Lyon », *RTMFPF*, n°25, 1963, p. 9. Sur la question juridique, voir le chapitre 3.

[2] « Rapport d'activité de la Fédération Nationale du Mouvement Français pour le Planning Familial de janvier 1963 à décembre 1963 », *PF*, n°1, 1964, p. 7.

[3] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Rapport moral présenté par Madame Weill-Hallé à l'Assemblée générale du 10 mars à Lyon », *RTMFPF*, n°25, 1963, p. 9.

participant-e doit notamment renseigner : son nom ; son prénom ; son adresse ; sa date de naissance ; les diplômes possédés ; sa profession ; les professions éventuellement exercées par le passé ; sa situation familiale ; le nombre éventuel d'enfants ; ou la date d'adhésion au MFPF. Il y a également des questions ouvertes qui, entre autres choses, portent sur le temps que l'individu estime pouvoir consacrer à l'unité attractrice, les raisons de son intérêt par l'activité d'hôtesse d'accueil, ou encore, son avis sur la formation reçue.
2) la deuxième (L*b*, n = 107) est tirée des « fiches d'inscription ». Ces documents sont nettement plus courts (une demie page). Pour chaque individu, ils renseignent toutefois : le nom ; le prénom ; la date de naissance ; la profession ; la situation familiale ; le nombre d'enfants ; les responsabilités exercées dans le MFPF.
L*a* et L*b* se recoupent largement. Une fois éliminée les « fiches d'inscription » portant la mention « annulée » ou celles qui se révèlent inexploitables, la comparaison entre les deux listes permet d'ajouter 23 noms à L*a*. Au final, on parvient à une base de 116 noms qui correspond à l'addition des participant-e-s *effectifs* au stage de juin 1964 ayant rempli un « questionnaire de sortie » (*i.e.* L*a*, n = 93), et des inscrit-e-s n'ayant *a priori* pas annulé leur participation mais dont les archives ne conservent pas le « questionnaire de sortie » (n = 23), soit que celui-ci a disparu, soit qu'il n'a pas été complété.
À la différence de ce que nous avons fait pour les médecins, nous n'avons pas recouru à des dictionnaires biographiques ou à des annuaires professionnels pour remplir cette deuxième base. Si les informations contenues dans les « fiches d'inscription » et les « questionnaires de sortie » ne sont pas totalement satisfaisantes sous le rapport de l'analyse sociographique des profils militants – par exemple, ils ne permettent pas de connaître la profession des parents, et partant, l'origine sociale –, ces différents documents fournissent néanmoins des renseignements inédits qui autorisent une description plus fine et rigoureuse du groupe. Pour chaque individu, nous avons ainsi *renseigné* et *recodé* : le sexe, l'âge, la localisation, la profession (présente et/ou passée), le niveau de diplôme, l'année d'adhésion au MFPF, la situation familiale, le nombre d'enfants, et la disponibilité temporelle. Il est à noter que les 23 individus extrait-e-s de L*b* ne sont pas « renseignables » du point de vue de la profession passée, du niveau de diplôme, et de la disponibilité temporelle. Si nous avons cependant choisi de les conserver, c'est que nous disposons à leur propos de renseignements suffisamment déterminants (sexe, âge, localisation profession, situation familiale, nombre d'enfants) pour les inclure dans une base à visée sociographique.
On pourra objecter que notre échantillon ne porte que sur des « hôtesses d'accueil » effectives ou en devenir, et que, par conséquent, il tend à invisibiliser les dirigeants locaux de l'unité attractrice. Or, si l'on se reporte à la liste des responsables locaux de sections MFPF de l'année 1964, on constate que 10 membres de notre base y figurent. En outre, lorsque l'on ajoute à ce premier groupe ceux qui, à l'intérieur de notre population, mentionnent leur qualité de responsable local dans leur « fiche d'inscription » ou dans leur « questionnaire de sortie » (*i.e.* « trésorier », « secrétaire adjoint », « secrétaire du bureau », « membre du bureau » etc.), on arrive au final à au moins 24 individus qui, à des titres divers, peuvent être considéré-e-s comme des dirigeant-e-s locaux, soit environ 20,7 % de la base. Bien que, dans l'état actuel de nos connaissances, il nous soit impossible de proposer une estimation d'ensemble du nombre de militant-e-s investi-e-s dans l'ECC au cours des années 60, non plus du reste qu'un *ratio* entre dirigeant-e-s locaux et hôtesses d'accueil – lesquelles sont pour partie assimilables à la *base militante* de la cause – , il nous semble cependant raisonnable de penser que, dans notre base, les proportions respectives entre ces deux types profils garantissent *a minima* d'approcher une fois encore la « gamme complète des cas »[1]. Comme pour la base des médecins, tous les résultats qui suivent ont été obtenus à partir du logiciel R.

D'abord, un constat liminaire s'impose quant à la répartition genrée de l'échantillon. Celui-ci est très largement dominée par les femmes, lesquelles composent 90,5 % de la base (n = 105) contre 9,5 % pour les hommes (n = 11). Dès lors, si la population des militant-e-s de la cause contraceptive paraît beaucoup plus féminisée que celle des médecins investi-e-s dans l'ECC, ce *ratio* est en revanche proche de celui observé chez les adhérent-e-s/consultant-e-s du MFPF au

[1] Howard Becker, *Les ficelles du métier…*, *op. cit.*, p. 250.

début des années 60. D'après l'enquête d'A. Michel et G. Texier, les femmes « non accompagnées du conjoint » forment en effet 78 % de la population analysée, contre 5 % pour les hommes « non accompagnées de la conjointe »[1]. Si toutefois on recalcule les effectifs de la classe « homme » et de la classe « femme » en intégrant les « couples et futurs couples », on obtient des résultats qui avoisinent ceux de notre base : dans cette nouvelle configuration, les femmes représentent en effet 84 % des adhérent-e-s, contre 14 % pour les hommes.

1. Une majorité de femmes actives

Contrairement à une certaine idée reçue sur la femme au foyer investie dans la cause contraceptive au cours des années 60, nous allons montrer dans la suite qu'une majorité des militant-e-s de notre base sont en réalité des femmes qui travaillent. Ce résultat est d'autant plus remarquable que, par ailleurs, celles-ci se situent dans des tranches d'âge où, à cette époque, les femmes sont censées avoir interrompu massivement leur activité professionnelle pour entrée dans la carrière maternelle. Nous traiterons successivement de la question de l'âge dans notre échantillon et de celui de l'activité.

▪ La force de l'âge

Les informations extraites des « fiches d'inscription » et des « questionnaires de sortie » permettent d'examiner en détail les professions exercées par les individus de la base et le lien avec l'âge. D'abord, on peut s'intéresser au taux différentiel d'activité selon le sexe. De façon prévisible, tous les hommes de l'échantillon sont actifs, à l'exception d'un fonctionnaire colonial à la retraite. Du côté des femmes, on constate que 54,3 % d'entre elles (n = 57) travaillent en 1964. Cette proportion est 1,6 fois supérieure à celle relevée pour l'ensemble de la population active à cette période, laquelle atteint 33,4 %[2] en 1962. Par ailleurs, sur les 35 femmes sans activité de la base dont les antécédents professionnels sont connus, 26 ont occupé un emploi par le passé, soit près des trois-quarts. Dès lors, dans le contexte spécifique de l'après-guerre caractérisé par une « bimodalité »[3] de l'activité féminine *i.e.* par le fait que la courbe d'activité des femmes chute brutalement entre 25 et 40 ans, c'est-à-dire à l'entrée dans la carrière parentale, il serait tentant d'imputer le taux élevé d'activité des militantes à leur jeunesse. En ce sens, on pourrait s'autoriser de l'enquête d'A. Michel et G. Texier qui établissait que 70 % des consultant-e-s/adhérentes du MFPF avait entre 21 et 30 ans. Mais notre population ne confirme pas ces résultats. En effet, l'âge moyen des femmes de la base est de 36,7 ans (contre 34,4 ans pour les hommes). Seul 20 % d'entre elles (n = 21) a moins de 30 ans. L'essentiel de l'échantillon (43,8 %, n = 46) a un âge situé entre 30 et 40 ans (un tiers de la

[1] Andrée Michel et Geneviève Texier, « La responsabilité du couple devant la procréation », *L'Évolution psychiatrique*, 1964, n°3, p. 517.
[2] Margaret Maruani et Monique Meron, *Un siècle de travail des femmes en France 1901-2011*, Paris, La Découverte, 2012, p. 31.
[3] *Ibid.*, p. 63 et suiv.

population féminine de l'échantillon a plus de 40 ans), soit la tranche d'âge la moins active pour les femmes à cette période. Dès lors, si, dans la base, le taux d'activité chez les moins de 30 ans est logiquement très important (79 %, n = 15), celui de la tranche 30-40 ans reste quant à lui proche du seuil des 50 % (48, 9 %, n = 22). Or, au début des années 60, celui-ci e situe sous les 40 % chez l'ensemble des femmes appartenant aux tranches 30-34 ans et 35-39 ans[1]. On le voit, loin d'être formées uniquement de femmes au foyer comme on se le représente parfois, les militantes de la cause contraceptive sont *d'abord* des personnes qui ont une profession. En outre, plus âgées que la moyenne des consultant-e-s/adhérent-e-s étudiées par A. Michel et G. Texier – elles se situent pour l'essentiel dans la trentaine et le début de la quarantaine –, elles se distinguent vraisemblablement par le fait que, en opposition à ce que tendent à prescrire les normes de genre de la période pour cette classe d'âge, un grand nombre d'entre elles n'a pas connu en 1964 d'interruption de trajectoire professionnelle.

- **L'archipel des professions intermédiaires**

Qu'en est-il à présent des professions exercées ? Un premier aperçu montre que notre population est dominée par les enseignants, ce qui corrobore certaines impressions contenues dans les témoignages et les travaux sur le sujet. Ainsi, les instituteurs et les professeurs de lycée constituent respectivement 21,6 % et 5,2 % de l'échantillon, soit plus d'un quart de l'ensemble, et près de 48 % dès lors qu'on les rapporte aux seuls actifs du groupe. En outre, sur les 35 personnes sans activité dont on connaît le passé professionnel, on note la présence de 7 anciens enseignants, ce qui porte leur total à 36,2 % des militant-e-s recensé-e-s dans la base. Un deuxième bloc est formé de professions en relation avec le domaine médico-social : sous ce rapport, on compte 5,2 % d'infirmières (n = 6), 2,6 % de sages-femmes (n = 3), à quoi s'ajoute un ensemble formé d'assistantes sociales, d'un kinésithérapeute, d'une directrice de crèche, ou d'un éducateur qui représente 4,3 % de notre population (n = 5). La ventilation des professions en fonction du sexe permet d'affiner ces premiers résultats (voir tableau 2.4). Pour les hommes, même si la faiblesse de l'effectif rend difficile l'interprétation des tendances observées, on constate la prépondérance des instituteurs (n = 3). Par contre, les professeurs sont absents. Cela étant, le bloc lié à l'univers éducatif au sens large s'accroît fortement si l'on inclut dans le comptage un biologiste du CNRS, un agent administratif d'une université, un délégué d'une association d'éducation populaire, et un maître d'internat. Au final, il représente 81,6 % de la sous-population masculine (n = 9). Par ailleurs, à l'exception d'un kinésithérapeute, on note qu'il n'existe aucun représentant masculin d'une profession médico-sociale. En revanche, on relève la présence de 2 ouvriers sur un total de 11 militants, soit une proportion de 18,1 %, ce qui reste très inférieur à leur poids dans l'ensemble de la population active masculine, lequel atteint au début des années 60 environ 47,5 %[2].

[1] *Ibid.*, p. 80.
[2] Calcul effectué à partir de : INSEE, *Annuaire statistique 1964*, Paris, Imprimerie Nationale.

Tableau 2.4 Professions en fonction du sexe

	Hommes	Femmes	part des hommes en %	part des femmes en %
instituteur	27,2 (3)*	21 (22)	12	88
professeur de lycée	0	5,7 (6)	0	100
infirmière	0	5,7 (6)	0	100
sage-femme	0	2,9 (3)	0	100
autre prof. médico-sociale	9,1 (1)	3,8 (4)	20	80
ouvrier	18,2 (2)	0	100	0
secrétaire	0	4,8 (5)	0	100
autre prof.	36,4 (4)	8,6 (9)	31,8	69,2
étudiant	0	3,8 (4)	0	100
retraité	9,1 (1)	1,9 (2)	33,4	66,6
sans	0	39 (41)	0	100
non renseigné	0	2,9 (3)	0	100
total	**100 (11)**	**100 (105)**	**9,5**	**90,5**

* = effectif

Au vu de la ventilation d'ensemble signalée plus haut, ces résultats diffèrent quelque peu lorsqu'on considère les seules femmes de la base. Fort logiquement, les enseignantes constituent le principal groupe professionnel chez ces dernières : institutrices et professeures de lycée représentent respectivement 21 % (n = 22) et 5,7 % (n = 6) du sous-ensemble féminin. Au total, elles constituent 88 % des enseignants de l'échantillon. Par conséquent, ces chiffres – auxquels on peut adjoindre les 7 anciennes enseignantes qui apparaissent parmi les 35 personnes sans activité dont le passé professionnel est connu – attestent sans ambiguïté d'une très forte surreprésentation enseignante chez les militantes de la cause contraceptive : en 1962, les institutrices et les professeures constituaient respectivement 2,45 % et 0,4 % de l'ensemble de la population active féminine[1]. Dès lors, si l'on additionne ces deux taux et qu'on compare le résultat (2,85 %) au taux d'enseignantes calculé à partir des seules femmes actives de l'échantillon (soit 50,9 %), on obtient un rapport significatif de près de 1 à 18. En outre, le bloc lié aux professions médico-sociales est presque exclusivement féminin, et cela dans des proportions équivalentes à ce que l'on observe dans l'ensemble de la population active de cette période où les femmes occupent 84,4 % des emplois dans les « services médicaux et sociaux »[2]. Du reste, un examen plus détaillé de la catégorie codée sous l'étiquette « autre profession » fait ressortir d'autres cas de femmes liées à l'univers éducatif et/ou médico-sociale au sens large, ce qui tend à renforcer l'importance de ces secteurs dans la base. En ce sens, on note la présence d'une psychologue scolaire, d'une psychologue pour enfants, d'une chargée de cours de psychologie dans une école d'infirmières, et d'une intendante universitaire. Par ailleurs, les secrétaires constituent un autre groupe à l'importance non négligeable dans l'échantillon : il représente 4,8 % de la sous-population féminine (n = 5), et même 11 % si l'effectif est rapporté aux seules militantes professionnellement actives. Ce chiffre reste toutefois inférieur à la proportion des « employés de bureau » pour l'ensemble de la population féminine, laquelle

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*

s'élevait à 17,2 % en 1962[1]. Cela dit, on constate que sur les 35 femmes sans activité en 1964 pour lesquels les antécédents professionnels sont connus, 13 sont également d'anciennes secrétaires, soit un effectif presque deux fois supérieur à celui des enseignantes ayant interrompu leur carrière. Enfin, alors que cette catégorie agrège 23 % de la population féminine active au début des années 60, on constate l'absence d'ouvrières dans la base. Au final, les militantes qui ont une activité professionnelle se caractérisent par un recrutement essentiellement concentré, d'une part, dans les professions intermédiaires liées à l'éducation (institutrices), au soin (infirmières, sages-femmes) et à l'assistance (assistante sociale) et, d'autre part, quoique dans une moindre mesure, à la fraction des employées liée au monde des bureaux (secrétaires). Ces professions historiquement féminisées du secteur tertiaire qui se développent dans l'entre-deux-guerres, appartiennent à des segments qui, au début des années 60, créent le plus de *nouveaux débouchés* pour les femmes sur le marché du travail, à la différence du secteur agricole ou du secteur industriel, qui, quoiqu'encore dominants sous le rapport du nombre dans la population féminine de cette période, stagnent ou déclinent en tendance[2].

2. Des militant-e-s diplômées

En plus de la profession, les sources dont nous disposons permettent d'estimer de façon précise le capital scolaire détenu par les militant-e-s de la base. De manière frappante quoique prévisible au regard des résultats obtenus concernant les professions les plus présentes, on constate que le pourcentage des bacheliers atteint 25 %, alors que, pour donner un simple ordre de grandeur, la proportion de bacheliers par génération est encore nettement inférieure à 10 % en milieu des années 50. Presque la moitié des hommes de la base (5 sur 11) mentionne ce titre, tandis que les femmes le possèdent à hauteur de 22,9 % (n = 22), voire 25,7 % si on intègre les titulaires du brevet supérieur délivré dans le cadre des écoles primaires supérieures et qui, pour les femmes, a constitué un équivalent du baccalauréat avant que celles-ci ne soient officiellement autorisées à le préparer. Cette proportion atteint même 31,6 % dès lors qu'on élimine du calcul tous les cas non renseignés (n = 29) et qui, pour l'essentiel, se confondent avec les individus identifiables à travers leur seule « fiche d'inscription »[3]. En outre, on constate que 31,2 % des femmes qui ne travaillent pas en 1964 (n = 10) et dont on connaît le niveau de diplôme, sont également bachelières. Parmi elles, seules 3 d'entre elles ont eu par le passé une activité professionnelle. En outre, alors que 32,4 % de la population en âge d'être diplômée en 1962 ne détient que le certificat d'études primaires (CEP), on observe que seulement 6 % des membres de la base (n = 7) ne disposent d'aucun titre scolaire, ou alors, simplement du CEP. En fait, à côté du baccalauréat, l'autre niveau de qualification le plus présent parmi les militant-

[1] Calcul effectué à partir de : INSEE, *Annuaire statistique 1964*, *op. cit.*
[2] Voir : INSEE, *Recensement général de la population de 1962…*, *op. cit.* ; Margaret Maruani et Monique Meron, *Un siècle de travail…*, *op. cit.*
[3] Cela dit, le nombre important d'institutrices dans cette situation (8 sur 23) laisse supposer que ces dernières sont également bachelières.

e-s de la base est celui que nous avons codé sous l'appellation « primaire + ». Il regroupe un ensemble de titres délivrés au-delà de la scolarité primaire obligatoire (brevet élémentaire, brevet supérieur, brevet d'études du premier cycle (BEPC), certificat d'aptitude professionnel, diplôme d'infirmière, diplôme de sage-femme, etc.) dans des filières générales ou professionnelles, et correspondant, pour simplifier, au niveau de l'enseignement primaire supérieur[1], lequel a connu un véritable essor dans l'entre-deux-guerres et a permis en particulier la prolongation de la scolarité des jeunes filles et leur accès à certains emplois du tertiaire (bureaux, éducation, etc.)[2]. Dans la base, ce niveau de diplôme concerne 27,6 % des militant-e-s de la cause contraceptive (n = 32). Enfin, on notera la proportion également importante de diplômé-e-s du supérieur, en particulier dans la sous-population féminine. En effet, 16,2 % d'entre elles (n = 17) mentionnent un niveau d'étude supérieur au baccalauréat, chiffre qui atteint 22,4 % si on tient compte des seules militantes renseignables sur ce point (voir tableau 2.5). De façon prévisible, plus d'un tiers sont professeurs (35,3 %, n = 6). Néanmoins, on remarque également que 4 (*i.e.* environ 23,5 %) sont sans profession.

Tableau 2.5 Niveau de diplôme chez les militantes

	%	**% sans les non renseignées**
sans/primaire	5,7 (6)*	7,9
primaire +	27,6 (29)	38,1
bac	22,9 (24)	31,6
supérieur	16,2 (17)	22,4
non renseignées	27,6 (29)	
total	**100**	**100**

* = effectif

Bref, on le voit, les militant-e-s de la base se caractérisent très majoritairement par la possession d'un capital scolaire assez important au regard des normes de l'époque. En effet, rares sont ceux qui ne disposent d'aucun titre ou se contentent de celui sanctionnant la fin du cycle obligatoire. Du reste, si on prend le baccalauréat comme seuil particulièrement distinctif de « richesse » scolaire dans une période où celui-ci reste encore relativement rare, on constate que 41,4 % de l'échantillon (n = 48) revendique un niveau de diplôme équivalent ou supérieur – cette proportion s'élevant même à un peu plus de 55 % quand on effectue le calcul à partir des seules personnes pour lesquelles nous disposons de l'information. Autre résultat intéressant, on constate que les femmes sans emploi de la base (soit 39 % de l'ensemble) se signalent par la possession d'un capital scolaire également important : pour celles dont on connaît le diplôme (n = 32), 43,7 % (n = 14) ont un niveau égal ou supérieur au baccalauréat – respectivement 31,2 % pour ce dernier, et 12,5 % au-delà –, et 40,5 % déclarent un niveau correspondant au « primaire + ». Dès lors, à côté des femmes diplômées de l'échantillon qui travaillent et sont investies dans la cause contraceptive, on constate la présence de femmes sans activité

[1] Jean-Pierre Briand et Jean-Michel Chapoulie, *Les collèges du peuple. L'enseignement primaire supérieur et le développement de la scolarisation prolongée sous la Troisième République*, Rennes, PUR, 2011, 544 p.
[2] *Ibid.*, p. 269 et suiv. ; Françoise Battagliola, *Histoire du travail des femmes*, *op. cit.*, p. 59-60.

professionnelle, mais pas moins dotées sous le rapport du capital scolaire, lequel a pu trouver temporairement à se convertir en emploi (26 femmes sur 41 ont travaillé par le passé) ou est resté inactivé.

3. Conformisme matrimonial et relative sobriété procréatrice

Que peut-on dire des militant-e-s de la base du point de vue de leur situation matrimoniale et de la fécondité ? Dans le premier cas, on constate d'abord que 83,6 % d'entre eux sont marié-e-s (n = 87). Ce chiffre est très similaire à celui relevé par A. Michel et G. Texier dans l'enquête auprès des consultant-e-s/adhérent-e-s du MFPF : en ce sens, elles obtenaient une proportion de 83 % de personnes mariées parmi leurs enquêté-e-s[1]. Dans notre cas, on note une variation selon que l'on considère la sous-population masculine ou la sous-population féminine : 10 des 11 hommes que compte la base sont mariés, soit près de 91 %. En revanche, pour les femmes, ce taux n'est plus que de 82,9 % (n = 87). Si, dans la population française du début des années 60, ce rapport est inversé pour la tranche « 30-40 ans » (la plus présente dans l'échantillon)[2], la faiblesse de l'effectif masculin impose néanmoins de rester excessivement prudent quant au caractère significatif de cette différence. En outre, pour les tranches « 30-40 ans » et « 40 ans et plus » de la base, on remarque que la proportion de femmes célibataires semble un peu inférieure à celle observée dans l'ensemble de la population à la même période : chez nos enquêtées (voir tableau 2.6), celle-ci se situe à 8,7 % pour les 30-40 ans et à 8,6 % pour les « 40 ans et plus », quand au début des années 60 elle est en France de 11,8 % pour les femmes de 30-34 ans, 9,9 % pour celles de 35-39 ans, et 9 % pour celles de 40-44 ans[3]. Du reste, même si les effectifs sont faibles et qu'il convient une nouvelle fois de ne pas forcer l'interprétation, la proportion de femmes divorcées est légèrement supérieure à celle relevée dans la population de l'époque : dans la base, on en dénombre ainsi 2 sur 46 pour la tranche d'âge 30-40 ans (soit 4,3 %), et 2 sur 35 pour la tranche 40 ans et plus (soit 5,7 %), alors que, au début des années 60, on compte dans l'ensemble des femmes françaises 2,1 % divorcées pour la tranche d'âge 30-34 ans, 3 % pour la tranche d'âge 35-39 ans et 4,4 % pour la tranche d'âge 40-44 ans[4]. Pour autant, ces différents chiffres attestent surtout d'un degré très élevé d'intégration conjugale chez les militantes de l'échantillon alors que, par ailleurs, on sait que plus les femmes sont diplômées, plus elles tendent à être célibataires[5]. Or, dans notre cas, la liaison entre statut matrimonial et

---

[1] Andrée Michel et Geneviève Texier, « La responsabilité du couple devant la procréation », *L'Évolution psychiatrique*, 1964, n°3, p. 499-522.

[2] D'après les données du recensement de 1962, on compte dans la tranche 30-34 ans, 79 % d'hommes mariés contre 85,2 % de femmes mariées. Pour la tranche suivante (35-39 ans), les chiffres se rapprochent mais n'inversent par le rapport : on compte encore 83,1 % d'homme mariés pour 85,3 % de femmes mariées. C'est seulement après 40 ans que l'observe une proportion supérieure d'hommes mariés par rapport aux femmes mariées. Voir : INSEE, *Recensement général de la population de 1962. Résultats du sondage au 1/20 pour la France entière. Structure la population totale*, Paris, Imprimerie Nationale, 1964.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Voir notamment : François de Singly, *Fortune et infortune de la femme mariée. Sociologie des effets de la vie conjugale*, Paris, PUF, 2004, p. 156 et suiv. ; Isabelle Robert-Bobée et Magali Mazuy, « Calendriers de constitution des familles et âge de fin des études » in Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon (dir.), *Histoires de familles, histoires*

niveau de diplôme est statistiquement peu significative (voir tableau 2.7). Contrairement aux résultats attendus, les détentrices d'un titre codé « primaire + » ne sont mariées qu'à hauteur de 65,5 % (n = 19), tandis que les plus diplômées de la base ont les taux de mariage les plus élevés, au-delà de 90 %.

Tableau 2.6 Situation matrimoniale en fonction des tranches d'âge chez les militantes

	célibataire	mariée	divorcée	veuve	total
< 30 ans	19	76,2	4,8	0	100
30-40 ans	8,7	87	4,3	0	100
> 40 ans	8,6	82,9	5,7	2,8	100
ensemble	**10,8**	**83,3**	**4,9**	**1**	**100**

Test exact de Fisher : *p-value* = 0, 5714 ; non significatif[1]

Tableau 2.7 Niveau de diplôme en fonction de l'état matrimonial chez les militantes

	célibataire	mariée	divorcée	veuve	total
sans/primaire	0	100	0	0	100
primaire +	24,2	65,5	10,3	0	100
bac	4,2	91,7	0	4,1	100
supérieur	0	94,1	5,9	0	100
ensemble	**10,5**	**82,9**	**5,3**	**1,3**	**100**

Test exact de Fisher : *p-value* = 0,05311*

Concernant la fécondité, on constate que le nombre moyen d'enfants chez les militant-e-s de la base est de 1,9 en 1964. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui enregistré par A. Michel et G. Texier pour les consultant-e-s/adhérent-e-s du MFPF du début des années 60 qui avaient en moyenne 2,1 enfants. Il se situe également en-dessous de l'indicateur conjoncturel de fécondité qui, pour l'année 1964, est de 2,92[2]. Pour les membres de l'échantillon, ce résultat semble indiquer une propension plus forte aux stratégies de limitation de la descendance, et cela de façon d'autant plus probable que, à la différence des consultant-e-s/adhérent-e-s d'A. Michel et G. Texier caractérisé-e-s par leur jeune âge et partant, le caractère potentiellement provisoire de leurs « choix » procréatifs au moment de l'enquête, les militant-e-s de notre base se situent en majorité dans la trentaine et le début de la quarantaine et, en toute hypothèse, ont dès lors davantage arrêté un « possible » en ce domaine[3]. Tentons à présent d'en affiner l'analyse.

familiales. Les résultats de l'enquête Famille *de 1999*, Paris, INED, 2005, p. 175-200. Dans la période récente, cette tendance semblerait s'atténuer : Milan Bouchet-Valat, « Plus diplômées, moins célibataires. L'inversion de l'hypergamie féminine au fil des cohortes en France », *Population*, 4, 2015, p. 705-730.

[1] Le test exact de Fisher est un test de significativité assez semblable au Chi-2. Il est utilisé quand les effectifs des cases sont faibles (voir notamment : Claire Lemercier et Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008, *op. cit.*). Nous ferons suivre la *p-value* d'une ou plusieurs *. Classiquement, *** indique que la valeur du test est significative au seuil de 1% *i.e.* qu'il existe une probabilité très élevée que les deux variables soient liées ; ** indique que la valeur du test est significative au seuil de 5 % *i.e.* qu'il existe une probabilité forte que les deux variables soient liées ; * indique que la valeur du test est significative au seuil des 10 % *i.e.* qu'il existe une probabilité faible que les deux variables soient liées. Quand la valeur du test est non significative (probabilité très faible qu'il existe une liaison) non l'indiquerons de manière explicite.

[2] Fabienne Daguet, *Un siècle de fécondité française. Caractéristiques et évolution de la fécondité de 1901 à 1999*, Paris, INSEE, 2002 p. 37.

[3] D'après Fabienne Daguet, pour une femme née en 1930, la « part de la descendance réalisée » à 34 ans est de 89,8 %, alors qu'elle n'est que de 69,4 % cinq années plus tôt. Voir : *ibid.*, p. 80.

D'abord, on observe une différence en fonction du genre : pour les hommes, le nombre moyen d'enfants est de 1[1], alors qu'il se situe à un peu moins de 2,1 chez les femmes. Chez ces dernières, on note par ailleurs que près de 21,9 % d'entre elles (n = 27) n'ont aucun enfant. De façon prévisible, si 40,9 % de ces nullipares sont des femmes de moins de 30 ans (n = 9), on remarque néanmoins qu'une proportion strictement identique se recrute chez celles qui ont entre 30 et 40 ans. De plus, si les femmes avec un seul enfant ne représentent que 14,7 % (n = 15) de la sous-population féminine et que, en outre, la proportion de celles qui en possèdent 3 s'élève à 26,5 % (n = 27), il reste que, au final, près de 60 % d'entre elles n'ont au maximum que 2 enfants. Cette tendance se confirme, quoique dans une proportion un peu moindre, quand on examine la distribution par tranche d'âge, en particulier pour celles qui sont le plus représentées dans notre population (voir tableau 2.8). Alors que les femmes ayant atteint 34 ans en 1964 ont en moyenne 2,3 enfants à cette date[2], on constate que 52,2 % (n = 24) des 30-40 ans de la base ont entre 0 et 2 enfants, et que c'est encore le cas de 48,5 % de celles ayant plus de 40 ans (n = 17). Dès lors, bien que pour ces deux tranches d'âge, le modèle de la famille à trois enfants soit le plus fréquent (respectivement 32,6 % et 31,4 %), il apparaît toutefois qu'autour de 50 % des militantes des deux sous-ensembles se caractérisent par une sobriété procréatrice relativement importante (deux enfants au maximum), alors que ces dernières sont à un âge où, au début des années 60, le nombre d'enfants dépasse en moyenne encore 2 chez les femmes. Aussi, au bout du compte, on peut estimer qu'une fraction sensible des femmes de la base – mais cela vaut également pour les quelques hommes qu'elle contient – semble être à l'avant-garde de la tendance qui va progressivement voir se réduire la taille des familles autour de 2 enfants pour les générations de femmes nées dans les années d'après-guerre.

Tableau 2.8 Nombre d'enfants par tranche d'âge chez les militantes

	0	**1**	**2**	**3**	**> 4**	**total**
< 30 ans	48,8* (9)**	23,8 (5)	28,6 (6)	4,8 (1)	0	100
30-40 ans	19,6 (9)	6,5 (3)	26,1 (12)	32,6 (15)	15,2 (7)	100
> 40 ans	11,4 (4)	20 (7)	17,1 (6)	31,4 (11)	20,1 (7)	100
ensemble	**21,6**	**14,7**	**23,5**	**26,5**	**13,7**	**100**

* Le tableau se lit comme suit : parmi les militantes de moins de 30 ans, 48,8 % n'ont pas d'enfants, 23,8 % ont 1 enfant, etc.
** = effectif

Qu'en est-il maintenant du comportement procréatif des membres de la base selon la profession et le niveau de diplôme ? De façon attendue, le fait pour une militante d'exercer ou non une profession est significativement lié au nombre d'enfants (voir tableau 2.9). Lorsqu'elles ne travaillent pas, les femmes de la base ont en moyenne autour de 3 enfants. Parmi celles qui travaillent, ce sont les institutrices qui se montrent les plus procréatrices avec un nombre moyen de 2,1 enfants – constat qui vaut également pour les hommes de la base où les instituteurs possèdent en moyenne 2 enfants. Les femmes professeurs suivent avec 1,8 enfants. Si on se tourne maintenant vers le bloc des professions médico-sociales, on constate que celui-ci est bien

[1] En 1964, l'indicateur conjoncturel de fécondité pour les hommes est de 2,77 enfants. Voir : *ibid.*, p. 189.
[2] *Ibid.*, p. 69.

plus restrictif en matière de fécondité : les sages-femmes ont en moyenne 1,3 enfants, les infirmières 0,8, tandis que les autres professions médico-sociales se situent à 0,25. Toutefois, pour celles-ci, la faiblesse des effectifs invite une fois encore à la prudence.

Tableau 2.9 Nombre d'enfants et activité professionnelle chez les militantes

	0 enfant	1-2 enfant(s)	> 2 enfants	total
sans activité professionnelle* en %	6,4 (3)**	40,4 (19)	53,2 (25)	100
avec activité professionnelle en %	34,5 (19)	36,4 (20)	29,1 (16)	100

* Inclus les étudiantes et les retraitées
** = effectif
Chi-2 : *p-value* < 1%***

Ces derniers résultats sont plutôt contre-intuitifs. En effet, chez les femmes, le nombre d'enfants tend à être inversement corrélé au niveau d'études, et partant, au type de profession exercée[1]. Or, pour les militantes de la base, on remarque que celles qui appartiennent à la catégorie « primaire + » ont en moyenne 1,5 enfants environ, contre 2,5 pour les bachelières et un peu moins de 1,9 pour celles qui sont diplômées du supérieur[2]. Cette première impression se confirme sitôt que l'on croise la variable diplôme et la variable nombre d'enfants découpée en trois classes : le recours à un test de significativité permet de conclure à leur indépendance (voir tableau 2.10), et partant, à l'absence de *lien simple* entre le capital scolaire et le niveau de fécondité dans l'échantillon. La moindre fécondité des femmes diplômées du « primaire + » de l'échantillon résulte du fait que ce sous-ensemble concentre l'essentiel des femmes célibataires de la base (7 sur les 8 à propos desquelles on dispose du niveau de diplôme), systématiquement sans enfant. Âgées en moyenne de 34,1 ans, ces dernières travaillent (10 sur 12) et se recrutent logiquement parmi les professions médico-sociales (infirmières et assistantes sociales principalement). Bref, si les fécondités moyennes observées selon la profession ou le diplôme restent globalement en-deçà de celle constatée dans l'ensemble de population, leur répartition, on le voit, n'est pas toujours celle attendue. De ce point de vue, même s'il faut se garder d'extrapoler de façon trop définitive la signification des résultats au-delà de l'échantillon, on peut supposer que la moindre fécondité des femmes ayant un titre du « primaire + » dans la base est en rapport avec leur moindre degré d'intégration conjugale : nous l'avons déjà indiqué, les militantes qui possèdent le diplôme du baccalauréat et/ou un diplôme du supérieur sont les plus massivement mariées. Inversement, c'est parmi les femmes du « primaire + » que l'on observe à la fois la plus forte proportion de divorcées (10,3 %, soit 3 femmes sur 29) et, nous l'avons déjà souligné, la plus faible proportion de mariées (65,5 % soit 19 femmes sur 29).

[1] Fabienne Daguet, « L'évolution de la fécondité des générations nées de 1917 à 1949 : analyse par rang de naissances et niveau de diplôme », *Population*, 6, 2000, p. 1021-1034.
[2] Dans la base, les effectifs concernant les femmes sans diplôme ou n'ayant que le CEP sont limités (n = 6). Dès lors, le résultat du calcul du nombre moyen d'enfants doit être interprété avec précaution. En outre, il est en partie biaisé dans la mesure où il intègre le cas d'une femme ayant déclaré huit enfants, ce qui situe le nombre moyen d'enfants à 3,7. Or si on prend simplement en compte les cinq autres membres du sous-ensemble, on obtient le chiffre de 2,8. Quoiqu'il en soit, contrairement à ce que l'on observe pour les femmes « primaires + », ce résultat est conforme à ce à quoi on pouvait s'attendre au sujet de militantes peu ou pas diplômées, lesquelles restent toutefois peu présentes dans l'échantillon.

Tableau 2.10 Nombre d'enfants et niveau de diplôme chez les militantes

	0	**1-2**	**> 2**	
sans/primaire	0	33,3 (2)*	66,7 (4)	100
primaire +	31 (9)	41,4 (12)	27,6 (8)	100
bac	16,7 (4)	37,5 (9)	45,8 (11)	100
supérieur	17,6 (3)	41,2 (7)	41,2 (7)	100
ensemble	**21**	**39,5**	**39,5**	**100**

* = effectif. Le tableau se lit comme suit : parmi les militantes sans diplôme et diplômées du primaire, 33,3 % ont 1 ou 2 enfants, 66,7 % ont plus de 2 enfants, etc.
Test exact de Fisher : *p-value* = 0,558 ; non significatif

Au final, sous le seul rapport de la fécondité, on peut distinguer trois grands profils parmi les femmes de la base :
1) celui des militantes sans activité professionnelle (ce qui ne veut pas dire sans diplôme), plus âgées que la moyenne de l'échantillon – elles ont autour 39 ans –, et qui ont une fécondité plus élevée (3 enfants en moyenne) ;
2) celui des militantes diplômées du « primaire + » ayant une activité professionnelle située en général dans l'univers médico-social, plus âgées que la moyenne de l'échantillon – elles ont autour de 38,8 ans –, et qui ont une fécondité limitée pour partie imputable à un moindre conformisme vis-à-vis des normes conjugales et de genre de la période (on compte parmi elles le plus grand nombre de divorcées et de célibataires) ;
3) celui des militantes très diplômées (baccalauréat et plus) ayant une activité professionnelle – la plupart du temps, il s'agit d'enseignantes –, plus jeunes (les institutrices ont en moyenne 35,4 ans et les professeurs 32,8 ans), et dont la fécondité, quoique nettement supérieure à celles des femmes de niveau « primaire + », reste relativement limitée au vu de la moyenne observée dans la population en général. Ces militantes manifestent du reste un fort degré d'intégration conjugale.

4. Institutrices des champs et femmes au foyer des villes

Les informations dont nous disposons au sujet de la localisation des membres de la base, livrent quelques enseignements intéressants. De façon prévisible, on constate que la région parisienne est la plus représentée, même si son poids est moins important que dans le cas des médecins : ainsi, 24,1 % (n = 28) de l'échantillon en est issu, et près de 61 % (n = 17) de celui-ci est d'origine parisienne *stricto sensu*. Du reste, si on différencie cette sous-population selon le genre, on observe que 26 des 28 militants parisiens sont des femmes. Hors zone parisienne, les militant-e-s se répartissent entre 17 régions et 35 départements. En outre, parce que leur effectif est limité, les hommes de la population ne sont présents que dans 7 régions et 6 départements (hors Paris et sa région). Parmi les espaces les plus contributeurs, on retrouve logiquement certaines grandes zones déjà observées chez les médecins, tel le Sud au sens large. Ainsi le Languedoc se classe-t-il juste derrière la région parisienne et représente 8,6 % (n = 10) de la

base. De son côté, l'Aquitaine en agrège 6 % (n = 7), de sorte que si on ajoute le Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur, cet espace totalise environ 18,1 % des militant-e-s. Cela dit, cette distribution doit être interprétée avec prudence tant il semble qu'elle rende compte imparfaitement de l'importance militante réelle (symbolique et quantitative) de certaines régions : en effet, celle-ci enregistre d'abord la *participation ponctuelle* des militant-e-s d'un espace local à une formation, laquelle, pour des raisons strictement conjoncturelles (non disponibilité des personnes à la date proposée, etc.), peut avoir été plus ou moins forte, davantage que la *contribution structurelle* de la zone. Par exemple, la région Rhône-Alpes qui représente 6 % des militant-e-s de la base (n = 7) voit son poids sans doute minoré dans l'échantillon, alors que l'on connaît sa centralité militante dans les années 60 en raison de la position avant-gardiste occupée par Grenoble (voir chapitre 3). De même, l'importance *a priori* surprenante de l'Alsace (8,6 %, n = 10) peut s'expliquer par le fait que, quelques semaines avant le stage de juin 1964, un centre du MFPF s'est ouvert à Mulhouse à l'initiative de la municipalité socialiste, ce qui, à ce moment précis, a pu avoir un effet surmobilisateur auprès des bonnes volontés militantes locales.

Tableau 2.11 Répartition des militant-e-s selon la taille de la commune

taille	n =	%
< 10 000	17	15,6
10 000-30 000	15	13,8
30 000-150 000	53	48,6
150 000-300 000	6	5,5
> 300 000	18	16,5
total	**109**	**100**

Si on examine à présent la taille des communes, on constate que la présence des très grandes villes est moins importante qu'attendues. Ainsi, on compte seulement 16,5 % des membres de la base dans les villes de plus de 300 000 habitants, ce qui, pour l'essentiel, correspond aux parisien-n-e-s recensé-e-s (17 sur 18). En fait, les militant-e-s se concentrent principalement dans des villes moyennes *i.e.* entre 30 000 et 150 000 habitants. Ces dernières agrègent en effet près 48,6 % de l'échantillon (voir tableau 2.11). On y trouve en particulier Montpellier, Mulhouse, Boulogne-sur-Mer, Le Mans, Évreux, ou encore, Rouen, Vichy, Lens, Cannes. Par ailleurs, une proportion non négligeable de l'échantillon (près de 30 %) se situe dans une commune de petite taille (moins de 30 000 habitants). Sous ce rapport, 15,6 % des membres de la base – soit un pourcentage presque identique à celui des parisien-n-e-s *stricto sensu* – proviennent en particulier d'une localité de moins de 10 000 habitants, dont 30 % sont liées à l'agglomération mulhousienne. De leur côté, les militant-e-s de petites villes (entre 10 000 et 30 000 habitants) représentent 13,8 % de notre population. Pour ces dernières, si un peu plus

d'un quart sont des localités de la région parisienne directement rattachables au « foyer central des valeurs » de la capitale, les autres se situent plutôt dans le Nord et l'Est de la France[1].

Tableau 2.12 Répartition des professions des militant-e-s selon la taille de la commune

	< 30 000	30 000-150 000	> 150 000	**total**
femmes sans profession*	25,6 (10)	43,6 (17)	30,8 (12)	**100**
enseignant-e-s	38,7 (12)	58,1 (18)	3,2 (1)	**100**
prof intermédiaires	29,4 (5)	52,9 (9)	17,6 (3)	**100**
autre	21,1 (4)	42,1 (8)	36,8 (7)	**100**

*** =** ne sont pas comptabilisées ici les retraitées et les étudiantes. Le tableau se lit comme suit : parmi la catégorie « femmes sans profession », 25,6 % est localisé dans une commune de moins de 30 000 habitants, 43,6 % dans une commune entre 30 000 et 150 000 habitants, etc.
Test exact de Fisher : *p-value* = 0,05247*

Croiser ces résultats avec la variable « profession » permet d'en approfondir la compréhension. Ainsi, de façon logique sitôt que l'on se souvient de leurs poids dans l'échantillon, les catégories les plus présentes dans l'*ensemble* de l'espace sont, d'une part, les femmes sans profession (13 régions sur 18 possibles) et, d'autre part, les enseignant-e-s (14 régions sur 18 possibles). On constate cependant que, *en proportion*, là où les premières sont pour 20 % d'entre elles situées en région parisienne, ce n'est le cas que de 9,7 % des enseignant-e-s (8 % pour les instituteurs/trices et 16,7 % pour les professeur-e-s). À titre de comparaison, on indiquera que 60 % des infirmières (n = 3) et 60 % des secrétaires (n = 8) de la base sont rattachées à Paris et sa région. Si les femmes sans profession et les enseignant-e-s possèdent un taux avoisinant de couverture de l'espace des régions formé par l'échantillon (autour de 75 %), en revanche, ces derniers se distinguent par un étalement plus homogène *i.e.* sans zone de concentration régionale nettement repérable[2]. Si on considère à présent la ventilation en fonction de la taille des villes, on remarque que, *en proportion*, 22,6 % des enseignant-e-s (n = 7) – en fait, il s'agit exclusivement des instituteurs/trices[3] – se rattachent à des communes de moins de 10 000

[1] À l'évidence, l'adresse personnelle utilisée pour le codage de la localisation ne doit pas être confondue avec l'existence, au même endroit, d'une section du MFPF, surtout quand il s'agit de communes de petite taille. Comme le suggère, dans la base, le cas des localités de la région parisienne ou de celles liées à l'agglomération mulhousienne, il est probable que nombre de militant-e-s associé-e-s à de petites communes se soient en fait rattaché-e-s à des sections de grands centres urbains. L'utilisation de l'adresse personnelle présente toutefois un double intérêt. D'une part, elle permet de rompre avec une représentation parisiano-centrée ou cantonnée à quelques grandes villes, des militant-e-s de la cause contraceptive, et suggère que ceux-ci ne sont pas simplement des membres appartenant aux espaces les plus urbains. D'autre part, parce que l'adresse personnelle est d'abord un indicateur d'*implantation militante* plutôt que d'*implantation organisationnelle* – même si, à l'évidence les deux ne sont jamais complètement indépendants –, elle permet pour partie de comprendre *à l'échelle individuelle* la dynamique de diffusion de la cause dans les espaces locaux. En effet, même s'il est affilié-e à une section géographiquement distincte de son lieu de résidence, un-e militant-e peut utiliser son inscription dans des formes variées de sociabilités locales pour faire connaître la cause, prendre des adhésions, recruter de futur-e-s militant-e-s, etc. Comme le notait une enquêtée : « Presque chacune d'entre nous a amené une, deux, trois, cinq, huit personnes qu'elles connaissaient comme ça. Qu'elles rencontraient chez l'épicier, qu'elle avait entendu parler « Ah là là qu'est-ce que j'ai eu peur le mois dernier » » (entretien avec Christiane F.).
[2] Dans leur cas, aucune région n'agrège plus de 13 % de l'effectif. Leur taux moyen de présence dans les régions où ils se répartissent est de 7,2 % et l'écart-type de 2,9. Par comparaison, les femmes sans profession ont un taux moyen de présence de 7,7 %, mais l'écart-type est de 6,2, ce qui atteste la moindre homogénéité de leur étalement.
[3] Sous ce rapport, les instituteurs/trices localisé-e-s dans les communes de moins de 10 000 habitants représentent 28 % de l'ensemble des instituteurs/trices de l'échantillon.

habitants, ce qui n'est le cas que de 15,4 % des femmes sans profession (n = 6). Cela étant, alors que, à côté des très petites et petites localités (moins de 30 000 habitants), les enseignant-e-s se concentrent principalement dans les villes moyennes et sont presque absent-e-s des grandes villes, les femmes sans profession sont représentées dans *tous les types* de communes, avec néanmoins une prépondérance dans celles de taille moyenne (voir tableau 2.12).

Tableau 2.13 Composition professionnelle en fonction de la taille des communes

	femmes sans profession	enseignant-e-s	prof intermédiaires	autre	**total**
< 30 000	32,3 (10)	38,7 (12)	16,1 (5)	12,9 (4)	**100**
30 000-150 000	32,7 (17)	34,6 (18)	17,3 (9)	15,4 (8)	**100**
> 150 000	52,2 (12)	4,3 (1)	13 (3)	30,5 (7)	**100**

Le tableau se lit comme suit : dans les communes de moins de 30 000 habitants, 32,3% des militant-e-s appartiennent à la catégorie « femmes sans profession », 38,7 % à celle des « enseignant-e-s », etc.
Test exact de Fisher : *p-value* = 0,05247*

Si maintenant, *parmi l'ensemble des militant-e-s des petites localités* (moins de 30 000 habitants), les enseignant-e-s sont un peu plus présent-e-s que les femmes sans profession (voir tableau 2.13), ils font presque jeu égal dans les villes moyennes, tandis que celles-ci s'imposent clairement dans les grandes et très grandes villes (au-delà de 150 000 habitants). Au final, ce sont donc ces deux catégories (enseignant-e-s et femmes sans profession) qui, dans l'échantillon, possèdent le meilleur maillage géographique. L'enseignant-e est d'abord un-e militant-e de la cause contraceptive en province. S'il n'est pas exclusivement présent-e dans les très petites communes, il tend à en être la figure prépondérante sous l'espèce de l'instituteur/trice figure de l'univers rural ou semi-rural, tandis que les professeur-e-s, rattaché-e-s à des lycées, sont logiquement représenté-e-s dans les villes petites et moyennes. Enfin, de leur côté, les femmes sans profession, quoiqu'elles apparaissent dans tous les types de localités, sont davantage les figures militantes des villes moyennes et grandes.

En résumé, l'objectivation des propriétés de membres de la base, bien qu'elle n'en épuise pas l'analyse, permet de préciser quelques grands traits structuraux. Elle confirme d'abord que les militant-e-s de la cause contraceptive sont principalement des femmes entre 30 et 40 ans, dont la majorité travaille. Sans s'y réduire, tout indique que le *centre de gravité* du groupe est plutôt situé dans la *petite bourgeoise à capital scolaire relativement élevé* qui, pour une part, expliquer leur propension à déjouer le « cens caché »[1] et à s'auto-habiliter pour l'expression publique de griefs ou d'une opinion. On y trouve des enseignantes – en tout premier lieu, d'institutrices –, de représentantes du monde médico-social et, dans une moindre mesure, d'employées liée au monde des bureaux. Toutes appartiennent aux fractions liées à des secteurs en expansion spécialisés dans la production de biens et de services symboliques et reposant sur la professionnalisation de compétences socialement construites comme féminines (éducation ; soins et assistance ; savoir-être « féminin » de la secrétaire, etc.). Les militantes sans profession ne sont pas en reste qui, sous le rapport du volume du capital scolaire, présentent un profil

[1] Daniel Gaxie, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil, 1978, 268 p.

relativement proche, quoique dans leur cas, la rentabilité potentielle du titre sur le marché du travail a été suspendue à l'entrée dans la carrière parentale, ou tout bonnement neutralisée dès l'origine. Dès lors, au vu de ces différents éléments, on peut faire l'hypothèse que les membres de l'échantillon – ou, à tout le moins, une part significative d'entre eux –, se caractérisent par une *pente ascendante* directement liée à la possession de titres scolaires, laquelle a pu se traduite par une mobilité de genre et/ou de classe plus ou moins forte selon les cas, ce qui ne veut pas dire que pour certain-e-s – en particulier, chez les femmes sans profession de l'échantillon – , celle-ci, n'a pas été en partie contrariée ou déçue, au moins temporairement. Partant, au-delà des variations intra-groupe déjà mentionnées à ce sujet, la pente spécifique de cet ensemble de trajectoires n'est pas sans rapport avec le *style procréatif* relativement sobre (rapporté aux normes de l'époque) observé dans une fraction importante de l'échantillon tant, chez les membres de la petite bourgeoise de promotion « la pente ascensionnelle convertie en penchant à perpétuer l'ascension passée (...) a pour contrepartie l'esprit d'économie »[1], dont il fournit une attestation. Par ailleurs, du point de vue de la présence géographique, si on constate l'importance des militant-e-s d'origine parisienne, ce sont en fait les provinciaux/les issu-e-s de villes moyennes qui dominent la base, à côté de ceux rattaché-e-s à des petites ou des très petites localités. En simplifiant, on peut au final distinguer deux grands idéaux-types :

1) d'un côté, la femme sans profession, ancienne secrétaire, voire, parfois, ancienne enseignante, de surcroît bachelière ou dotée d'un diplôme du « primaire + », âgée d'environ 40 ans ; elle est mariée, a en moyenne trois enfants et s'investit dans de la cause contraceptive dans une ville moyenne ou grande ;

2) de l'autre, l'enseignante, bachelière *a minima*, située dans le début de la trentaine ; elle est mariée et a deux enfants en moyenne ; si elle est de surcroît bien représentée dans les villes moyennes, elle constitue la figure militante dominante des petites et, sous l'espèce de l'institutrice, des très petites localités.

La fabrique des dévouements

L'analyse de notre échantillon nous a conduit à complexifier l'image du groupe des militant-e-s entré-e-s dans l'ECC au début des années 60, et de proposer deux idéaux-types. Si l'objectivation statistique d'un certain nombre de propriétés permet de mieux les situer dans l'espace de la classe, dans l'espace du genre ou dans l'espace géographique, il n'éclaire cependant que très partiellement le *processus* par lequel l'intérêt pour la cause s'est constitué et les conditions effectives de leur investissement dans le groupe mobilisé. Comme le souligne N. Elias, « les statistiques jouent (…) un rôle indispensable ; mais leur fonction est celle d'indicateurs qui décèlent des différences spécifiques dans la façon dont les hommes s'insèrent dans le tissu relationnel »[2]. Ainsi, les propriétés que nous avons repérée dans le développement précédent ne doivent jamais être tenues par des entités qui agiraient d'elles-mêmes. Si, on peut

[1] Pierre Bourdieu, *La distinction…*, *op. cit.*, p. 388.
[2] Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, *op. cit.*, p. 115.

leur prêter un pouvoir d'explication, c'est parce qu'elles résument de façon abstraite et parfois déréalisante un « tissu relationnel » beaucoup plus complexe qui se manifeste chez les individus sous une forme à la fois *internes i.e.* expériences passées incorporées et *externes i.e.* les contextes présents (qui ont eux-mêmes une histoire) dans lesquels ils sont inscrits, et qui tend alors à déterminer leurs conduites. Pour faire apparaître cette réalité, il faut régler différemment la focale et construire un autre objet. Dans la suite, à l'image de ce que nous déjà entrepris au sujet des militant-e-s médecins ou des primo-entrepreneurs de cause, nous quitterons le langage des variables pour privilégier une analyse resserrée sur les *modalités sociales de la construction du dévouement*. Dans un premier temps, nous reviendrons sur les déterminants contextuels qui peuvent favoriser l'intérêt pour la cause contraceptive chez ces militant-e-s. Dans un second temps, nous poursuivrons notre enquête sur la sociogenèse des propensions à l'hétérodoxie en explorant plus avant son rapport possible avec la question des mobilités.

1. Incidences contextuelles

Parce que l'engagement en faveur de la cause contraceptive est ici une pratique « à côté » ou adventice non coextensive à l'activité professionnelle, les voies contextuelles de l'intérêt pour celle-ci ne sont pas prioritairement situées dans ce cadre même si, nous le verrons, il n'est pas du tout à exclure. Dans la suite, nous nous arrêterons sur trois aspects. D'abord, nous examinerons en quoi l'investissement peut être déclencher par différents types d'expériences malheureuses en rapport avec le contrôle de la fécondité. Ensuite, nous reprendrons à nouveau frais la question classique de la disponibilité biographique. Enfin, nous mettrons au jour les différentes filières possibles d'entrée dans l'ECC.

▪ Être touché personnellement

En entretien, Odette L. déclarait à propos sujet des personnes investies dans l'ECC : « Je dirais [que] la plupart, je peux pas vous faire de statistiques, mais la plupart avait quand même un problème personnel avec la contraception et après elles se sont investies... »[1]. De fait, pour nombre de militant-e-s, il semble bel et bien que l'investissement dans la cause contraceptive ait partie liée avec des *expériences personnelles malheureuses* pour lesquelles le MFPF *a* ou *aurait pu* fournir une solution. Premièrement, celles-ci peuvent mettre en jeu certains *intérêts existentiels intimes* en rapport direct avec le contrôle de la fécondité. En réponse à une question ouverte sur les raisons de leur intérêt pour l'activité d'hôtesse d'accueil[2], plusieurs participant-e-s au stage de 1964 mentionnent ainsi cet aspect dans leur « questionnaire de sortie ». Par exemple, une femme professeur en Picardie (mariée, trois enfants), estime que son engagement doit « permettre à des couples d'éviter les difficultés qu'[elle] a connues [elle-même] »[3] en ce

[1] Entretien avec Odette L.
[2] Le libellé exact de la question est : « Pourquoi l'activité d'hôtesse d'accueil au MFPF vous intéresse-t-elle ? ».
[3] Stage Hôtesses des 27 et 28 juin 1964 – questionnaires de sortie, Fonds MFPF, B 02 06.

domaine. Dans le même sens, une femme normande sans profession (mariée, trois enfants) indique : « Étant mère de famille, j'ai eu tous ces problèmes à résoudre moi-même, avec beaucoup de difficultés et c'est en 1958, après la naissance de mon troisième enfant que j'ai rencontré le Planning Familial »[1]. Une institutrice alsacienne (mariée, sans enfant) entend de son côté « faire profiter les autres de ce dont [elle a elle]-même profité »[2] avec le MFPF. Une autre (mariée, deux enfants) qui exerce en Bretagne, précise : « Personnellement j'ai toujours souffert pour mon mari et pour moi-même de n'avoir pas pu faire l'amour comme je considère qu'il devrait toujours être fait tant du point de vue sexuel que psychique avec toutes les conséquences que cela peut entraîner »[3]. On retrouve cette relation entre, d'une part, les difficultés personnelles et les solutions effectivement ou potentiellement apportées par le MFPF et, d'autre part, l'investissement dans la cause, dans plusieurs lettres reçues par C. Valabrègue au début des années 60, période où celle-ci est secrétaire générale de l'organisation. Ainsi par exemple de cette institutrice qui vient « d'être mère trois fois en trois ans » et qui « supplie de [l]'aider » pour éviter une nouvelle grossesse, et promet alors en échange d'aider « à [son] tour et de tout [son] cœur » en « assur[ant] qu'[elle] pourrai[t] faire œuvre utile »[4]. Ou encore, de cette femme ayant déjà un fils de six mois et qui, parce que son mari doit partir en Algérie effectuer son service militaire, ne « doi[t] pas avoir d'autre enfant », et pour cette raison même « frappe à la porte de Maternité Heureuse » dans l'espoir d'obtenir « conseils – aide sous une forme qu'[elle] ne soupçonne pas », en contrepartie de quoi, elle déclare vouloir « de toute manière (...) apporter [son] aide et lutter avec vous [le MFPF] pour que les femmes ne supportent pas les conséquences d'une religion dogmatique, dont l'humain n'est pas le principal intérêt »[5]. Dans ces différents cas, tout se passe alors comme si le dévouement à la cause contraceptive s'encastrait dans un cycle d'échanges vécus sur le mode du *don contre-don*. Adhérent-e-s du MFPF (ou en passe de le devenir) et *bénéficiaires* de ses services en matière de contraception, ou alors, estimant très positivement les profits existentiels variés qu'ils auraient pu en tirer si, à un autre moment de leur trajectoire, cette organisation avait existé *i.e.* quand les dilemmes autour de la procréation se posaient encore à eux, ils s'en font ensuite les *propagateur-e-s*, désireux de *rendre* ce qu'ils ont ou auraient pu *recevoir*. Cette relation est bien résumée par une institutrice de la région Centre (mariée, trois enfants) notant dans son « questionnaire de sortie » : « Pour rendre service ayant moi-même bénéficié de l'aide du MFPF »[6]. Cela étant, l'atteinte à certains intérêts existentiels propres n'apparaît pas comme le seul déclencheur des dévouements. Ce sentiment peut tout aussi bien concerner des proches et, partant, motiver l'intérêt pour la cause par une sorte de projection de sa propre situation sur celle de personnes avec qui l'on entretient des rapports de proximité. Odette L. rappelle en entretien comment l'expérience d'avortements subies par deux amies l'a profondément

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Lettre du 3 avril 1961, BMD, Fonds Valabrègue, 1 AS 30.
[5] Lettre du 10 mai 1960, BMD, Fonds Valabrègue, 1 AS 30.
[6] Stage Hôtesses des 27 et 28 juin 1964 – questionnaires de sortie, Fonds MFPF, B 02 06.

marquée au point de constituer une des conditions de son investissement dans l'ECC :

> « - Et puis dans mon expérience à Paris en tant que étudiante, enfin jeune éducatrice où j'ai travaillé, j'ai dû faire face par deux fois à des amies qui se sont réfugiées chez moi après un avortement, elles étaient parties en Suisse, puisque en France c'était impossible, et je les ai ramassées à la petite cuillère si je puis dire, parce que j'étais bien logée à Paris, j'avais un petit studio, donc ça m'a fait réfléchir aussi sur le Planning Familial.
> - *Du coup vous aviez déjà l'expérience de...*
> - Voilà. (...) Par chance j'en ai pas eu pour moi, par chance (léger rire). Ç'aurait pu aussi bien m'arriver, c'est ce que je me disais »[1].

Conformément à la division sexuée du travail qui a « pour caractéristique l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive »[2], on aurait pu s'attendre à ce que l'entrée dans la cause contraceptive *via* la mise en avant d'intérêts existentiels intimes soit réservée aux femmes. Or, si cette modalité peut être qualifiée de *féminine* en tant qu'elle met en jeu certains schèmes fondamentaux de perception structurant l'opposition masculin/féminin (masculin = public = raison = production *vs* féminin = privé = émotion = reproduction)[3], elle n'en est pas moins présente chez quelques hommes[4]. Dans la base, un instituteur lyonnais (marié, trois enfants) justifie par exemple son intérêt pour la fonction d'hôtesse d'accueil en notant : « Éviter aux autres mes malheurs personnels »[5]. Un autre, après avoir rappelé sa qualité de militant laïque, ajoute : « Je dois par ailleurs au MFPF la solution de problèmes personnels »[6]. En entretien, Jean G. nous déclare de son côté :

> « Je venais d'avoir un enfant. J'estimais qu'il fallait que j'attende pour en avoir un second et je me suis rendu compte qu'on ne pouvait attendre aucune aide ni du généraliste, ni du gynéco. Puis j'ai rencontré, parce que j'ai su qu'ils existaient, à Paris des gens qui m'ont dit que dans mon département y'avait un médecin qui s'occupait du Planning »[7].

En second lieu, les expériences personnelles malheureuses en rapport avec la fécondité peuvent également avoir pour cadre l'univers professionnel, sans cette fois impliquer les intérêts existentiels intimes des individus. De ce point de vue, plusieurs représentantes des professions du secteur médical de la base soulignent que l'intérêt pour la cause contraceptive *prolonge leur activité professionnelle*. Une ancienne sage-femme (divorcée, un enfant) champenoise, devenue

---

[1] Entretien avec Odette L.
[2] Danièle Kergoat, *Se battre...*, *op. cit.*, p. 214.
[3] Sur le fonctionnement implicite de ces schèmes dans l'analyse des mouvements sociaux, voir : Myra Ferree et David Merril, « Hot movements, cold cognition : thinking about social movements in gendered frames », *Contemporary sociology*, 3, 2000, p. 454-462. Plus généralement, sur le système d'oppositions qui organise le doublet masculin/féminin, voir : Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Le Seuil, 1998, 142 p.
[4] Dans son analyse du mouvement pétitionnaire contre la loi Debré, Jean-Gabriel Contamin distingue un mode d'entrée « masculin » et un mode d'entrée « féminin ». Il note toutefois que cette distinction ne signifie pas que ces derniers soient *réservés* aux hommes ou *réservés* aux femmes. Il précise qu'il s'agit en réalité de « deux idéaux-types de modes d'entrée « genrés » dans l'action collective, plutôt que simplement « le » mode d'entrée « des » hommes et le mode d'entrée « des » femmes » (Jean-Gabriel Contamin, « Genre et modes d'entrée dans l'action collective. L'exemple du mouvement pétitionnaire contre le projet de la loi Debré », *Politix*, 28, 2007, p. 37).
[5] Stage Hôtesses des 27 et 28 juin 1964 – questionnaires de sortie, Fonds MFPF, B 02 06.
[6] *Ibid.*
[7] Entretien avec Jean G.

directrice de crèche, observe ainsi dans son « questionnaire de sortie » : « Parce qu'ayant exercé plusieurs années la profession de sage-femme j'ai connu bien des cas douloureux et je suis heureuse de pouvoir faire quelque chose, aider les couples à repenser leurs problèmes »[1]. De même, une infirmière (célibataire, sans enfant) de la région parisienne précise : « Mon travail [mot illisible] m'a montré la pleine utilité d'une information de la population. Être hôtesse sera une façon de le réaliser »[2]. Ce motif est également présent chez certain-e-s instituteurs/trices pour qui l'investissement dans la cause a partie liée avec ce qu'ils estiment être les effets négatifs d'une fécondité non maîtrisée sur les élèves. Une enseignante en classe de perfectionnement (mariée, deux enfants) en Bretagne déjà évoquée plus haut, note : « M'occupant d'enfants difficiles, j'ai eu souvent des rapports avec des psychiatres, et j'ai touché de près le cas de nombreux couples chez qui souvent, tous les conflits entre père et mère et par suite enfants étaient le résultat d'un mauvais équilibre sexuel »[3]. Les lettres reçues par C. Valabrègue conservent également la trace de ce rapport potentiel de causalité, telle cette institutrice retraitée qui entre en contact *ès qualités* avec le MFPF parce qu'elle a « eu l'occasion bien des fois de déplorer des naissances qui ont brisé la situation et le bonheur de jeunes couples destinés à un meilleur avenir »[4]. Ou encore, de cette autre, localisée dans le Nord, qui, soucieuse de faire connaître le MFPF et « d'essayer de multiplier les adhésions », écrit : « Par mon métier, je sais combien est nécessaire cette limitation normale des naissances. Je connais le milieu HLM et cités nouvelles où l'arrivée incessante et non désirée d'enfants ne fait que des malheureux »[5]. Cela dit, comme dans le cas des médecins confrontés aux effets désastreux de l'avortement clandestin, les expériences personnelles malheureuses faites par les individus engagés dans la cause contraceptive – qu'elles touchent certains intérêts existentiels intimes en rapport avec la fécondité ou qu'elles renvoient à des observations tirées du cadre professionnel –, ne sont pas suffisantes pour expliquer leur entrée dans l'ECC. En effet, nombre d'adhérent-e-s du MFPF ont vécu des situations similaires sans pour autant se transformer en militant-e-s. Dès lors, il convient à présent d'identifier la configuration de facteurs supplémentaires avec lesquelles ces expériences ont pu se combiner pour, au bout de compte, favoriser un investissement dans la cause contraceptive.

- **De quoi la disponibilité biographique est-elle le nom ?**

Parmi les déterminants avancés pour expliquer l'engagement, les analyses mettent souvent en avant la nécessaire « disponibilité biographique » (*biographical availability*) des individus, c'est-à-dire « l'absence de contraintes personnelles susceptibles d'accroître les coûts et les risques d'une participation à un mouvement, tels un emploi à temps plein, le mariage, et les

[1] Stage Hôtesses des 27 et 28 juin 1964 – questionnaires de sortie, Fonds MFPF, B 02 06.
[2] Stage Hôtesses des 27 et 28 juin 1964 – questionnaires de sortie, Fonds MFPF, B 02 06.
[3] *Ibid.*
[4] Lettre, sans date, BMD, Fonds Valabrègue, 1 AS 30.
[5] Lettre, sans date [décembre 1960], BMD, Fonds Valabrègue, 1 AS 30.

responsabilités familiales »[1]. Et de fait, à la différence des médecins pour qui l'investissement dans la cause contraceptive est confondu avec l'activité professionnelle – même si, à l'évidence, chez les plus virtuoses d'entre eux, il déborde souvent cette dernière et entre directement en concurrence avec d'autres sphères de vie (familiale, amicale, amoureuse, etc.) –, de leur côté, les militant-e-s non médecins doivent être placé-e-s dans une situation où tout un ensemble de contraintes inséparablement matérielles, relationnelles et temporelles (travail, famille, enfants, couple, amis, loisirs etc.), sont tenues à distance pour rendre possible le dévouement. En ce sens, Christiane F., sans profession au moment de s'investir dans le MFPF, nous déclarait en entretien : « Vous savez c'était pas les ouvrières qu'avaient le temps, l'énergie de se mobiliser pour une cause comme celle-là »[2]. Pour autant, la notion de « disponibilité biographique » comprise comme absence de contraintes familiales, professionnelles, etc. favorisant l'engagement, doit être davantage précisée. Si, en toute rigueur, apprécier son effet sur le dévouement militant, aurait supposé dans notre cas de comparer la situation de simples adhérent-e-s du MFPF avec celle de ceux qui, parmi eux, se sont engagé-e-s en faveur de la cause, faute de données suffisantes en ce sens[3], il est néanmoins possible d'essayer d'approcher la relation en examinant les facteurs susceptibles d'expliquer la *variation du degré d'engagement potentiel* chez les membres de la base.

Tableau 2.14 Niveau de disponibilité biographique déclaré[4] et activité professionnelle

	actif %	**non actif (sans profession, retraité, étudiant) %**	**total**
élevée	37,5 (6)*	**62,5 (10)**	100
moyenne	51,7 (15)	48,3 (14)	100
faible	**69,4 (25)**	30,6 (11)	100

* = effectif. Le tableau se lit comme suit : parmi les militant-e-s qui déclare un niveau de disponibilité élevée, 37,5 % sont des actifs et 62,5 % non actifs.
Chi 2 : *p-value* = 0,07892*

Sous ce rapport, on constate ainsi que les personnes qui déclarent une disponibilité élevée (19,8 % de l'échantillon) se recrutent majoritairement chez les non-actifs du point de vue

[1] Doug McAdam, « Recruitement to high risk activism... », *op. cit.*, p. 70 (traduit par nous). Voir aussi : Doug McAdam, *Freedom Summer*, Oxford, Oxford University Press, 1988, 333 p. ; pour une synthèse sur la question, voir notamment : Kraig Beyerlein et John Hipp, « A two-stage model for a two-stage process : how biographical availability matters », *Mobilization*, 3, 2006, p. 219-240.
[2] Entretien avec Christiane F.
[3] Si nous avons parfois mis nos résultats en perspective avec ceux obtenus par A. Michel et G. Texier au début des années 60, ceux-ci ne sont ici guère mobilisables. En effet, plusieurs biais sont à l'œuvre, qui empêchent de tenir cet échantillon pour une population de contrôle. D'abord, rien n'indique que ce groupe soit exclusivement composé d'adhérent-e-s non impliqué-e-s dans la cause, ce qui, dans le cas présent, est nécessaire pour le comparer aux militant-e-s de notre base. Ensuite, les enquêté-e-s sont essentiellement parisien-n-e-s, alors que, nous l'avons vu, ceux-ci sont loin d'être majoritaires dans notre base. Enfin, l'enquête contient des informations très incomplètes, notamment en matière de profession ou de diplômes des femmes.
[4] Le calcul repose sur n = 94. En fonction des indications trouvées dans les questionnaires, nous avons effectué le codage suivant : *faible* = moins de 6 heures par semaine (*e.g.* mention « quelques heures ») ; *moyen* : entre 6 heures et l'équivalent de deux demi-journées par semaine (quand une personne indique être disponible une journée, elle est inclue dans cette catégorie) ; *élevée* = au-delà de l'équivalent de deux demi-journées par semaine. Lorsque plusieurs possibilités sont indiquées, on retient toujours la plus haute.

professionnel, cependant que celles qui mentionnent une disponibilité faible (44,4 % de l'échantillon) se rencontrent d'abord chez les actifs du point de vue professionnel (voir tableau 2.14). Toutefois, ces chiffres doivent être interprétés avec précaution. En effet, la significativité du lien statistique entre les deux variables est en réalité faible : si leur dépendance n'est pas à exclure (la *p-value* reste inférieure à 10 %), elle n'est pas non plus la plus probable au regard des seuils classiquement retenus de 5 % et 1 %. En fait, ce résultat souligne d'abord l'*absence de relation causale simple et évidente* entre « disponibilité biographique » et degré d'investissement dans la cause. L'examen du statut matrimonial, du nombre d'enfants, et de l'âge des militant-e-s de la base le confirme : dans chaque cas, le test de significativité conclut, cette fois sans ambiguïté, à l'indépendance par rapport à la variable de disponibilité pour l'engagement telle que nous l'avons codée (voir tableau 2.15). Par exemple, contrairement à ce à quoi on aurait pu s'attendre, la proportion de militant-e-s sans enfant qui déclare une disponibilité faible est nettement supérieure à celle des personnes ayant 1 ou 2 enfants ou, de façon plus marquée encore, des personnes ayant plus de 2 enfants. De même, les individus célibataires, veufs ou divorcés, mentionnent très majoritairement une disponibilité faible (60 %, n = 6), quand ce n'est le cas que de 42,3 % des personnes mariées (n = 30). Enfin, alors que les militant-e-s âgé-e-s de moins de 30 ans ont en moyenne 0,92 enfant, contre 2,2 pour ceux de la tranche 30-40 ans, et que, en outre, ils sont moins souvent marié-e-s que ces derniers, ils n'apparaissent pas particulièrement plus disponibles[1].

Tableau 2.15 Statut matrimonial, fécondité, âge et disponibilité biographique déclarée

	élevée	moyenne	faible	**total**
statut matrimonial (test exact de Fisher : *p-value* = 0,6822 ; non significatif)				
marié-e	21,1(15)*	36,6 (26)	42,3 (30)	**100**
veuf/ célibataire/divorcé-e	10 (1)	30 (3)	60 (6)	**100**
nombre d'enfants (test exact de Fisher : *p-value* = 0,7464 ; non significatif)				
0	13,3 (2)	26,7 (4)	60 (9)	**100**
1-2 enfants	28,2 (6)	39,4 (13)	42,4 (14)	**100**
> 2 enfants	24,2 (8)	36,4 (12)	39,4 (13)	**100**
âge (test exact de Fisher : *p-value* = 0,6497 ; non significatif)				
< 30 ans	13,3 (2)	33,3 (5)	53,4 (8)	**100**
30-40 ans	16,6 (6)	41,8 (15)	41,8 (15)	**100**
> 40 ans	29,6 (8)	29,6 (8)	40,8 (11)	**100**

* = effectif. Le tableau se lit comme suit : parmi les militant-e-s qui sont mariés, 21,1 % déclare une disponibilité biographique élevée, 36,6 % une disponibilité biographique moyenne, etc.

Par conséquent, ces différents éléments conduisent, non à abandonner la notion de

[1] De la même façon, dans son travail sur l'engagement associatif, Sophie Rétif constate à propos de militantes investies dans des associations féministes, que « la question de la disponibilité biographique (...) semble en revanche peu discriminante », puisque « plusieurs d'entre elles se sont engagées à des moments de leur vie *a priori* peu favorables – alors qu'elles avaient des enfants en bas âge ou qu'elles commençaient une activité professionnelle (Sophie Rétif, *Logiques de genre dans l'engagement associatif. Carrières et pratiques militantes dans des associations revendicatives*, Paris, Dalloz, 2013, p. 190). De leur côté, K. Beyerlin et J. Hipp synthétisent une série de résultats qui tendent à mettre en question l'existence d'un lien *simple* et *évident* entre « disponibilité biographique » et engagement. Voir : Kraig Beyerlein et John Hipp, « A two-stage model for a two-stage process... », *op. cit.*, p. 221-223.

« disponibilité biographique », mais à estimer que celle-ci a moins à voir avec l'*absenc*e ou la *présence* de contraintes familiales, professionnelles, etc., comme le suggère de façon quelque peu schématique D. McAdam, qu'avec le fait de disposer de *moyens* permettant, à l'intérieur de la configuration de relations – et partant, de contraintes potentielles et réelles – propre à chaque individu, la mise en œuvre d'*arrangements* favorables au dévouement[1]. En réalité, la disponibilité biographique est moins un *état préalable* qu'une *activité socialement conditionnée* ou, mieux, un *travail de mise en disponibilité*[2]. En effet, comment expliquer autrement l'investissement de militant-e-s de la cause contraceptive dont on a établi de façon idéal-typique qu'il s'agissait de femmes mariées, ayant plusieurs enfants, situées entre trente et quarante ans *i.e.* à un âge où l'investissement dans les tâches parentales est pour ces dernières maximal, et dont la majorité travaille, soit un ensemble de propriétés *a priori* peu propices à l'engagement ? Et de même, comment rendre compte du fait que, dans la base, les personnes *a priori* les plus disponibles du point de vue biographique, ne soient pas forcément celles qui mentionnent le degré d'investissement le plus élevé ? Malheureusement, les informations contenues dans les « questionnaires de sortie » ne permettent pas d'approfondir ce point. En revanche, les entretiens que nous avons conduits livrent quelques indices[3] concernant le type d'arrangements mis en place et leurs conditions de possibilité. Parce que les militant-e-s de la cause contraceptive sont très majoritairement des femmes, ces derniers portent d'abord sur la division du travail domestique dans la mesure où, de façon structurelle, « le maintien d'une forte

[1] On peut supposer que les difficultés contenues dans la notion de « disponibilité biographique » sont, de façon classique, imputables aux conditions de son élaboration. Indexée au contexte particulier du *Freedom Summer*, elle a été conçue au départ pour rendre compte d'un engagement à haut risque et à coût élevé (*high risk/cost activism*) en dépense temporelle, physique, mentale, etc., sur une période relativement brève. Or, si l'épisode du *Freedom Summer* a pu exiger une *disponibilité immédiate* forte – et partant, impliquer une *absence* de contraintes familiales, professionnelles, conjugales, etc. de la part de ceux qui y ont participé –, il en va tout autrement d'engagements qui, pour n'en être pas moins risqués, s'inscrivent dans une temporalité et/ou une intensité différentes, comme par exemple au sein d'une association ou d'un parti. Dès lors, l'engagement à haut risque et à coût élevé sur une période brève n'apparaît plus que comme *un cas du possible*. De même, les conditions spécifiques qu'il impose éventuellement en matière de situation biographique, ne sauraient être *généralisées* à l'ensemble des investissements militants. De ce point de vue, il est significatif que, *sur un terrain différent*, D. McAdam ait pu constater qu'une moindre « disponibilité biographique » – en particulier, du point de vue du statut matrimonial, du nombre d'enfants et du fait d'avoir un emploi ou non – n'était pas nécessairement un obstacle à l'engagement, (voir : Gregory L. Wiltfang et Doug McAdam, « The costs and risks of social activism : a study of Sanctuary Movement activism », *Social forces*, 4, 1991, p. 987-1010).

[2] Pour résoudre les difficultés inscrites dans la notion de « disponibilité biographique », K. Beyerlin et J. Hipp ont proposé un modèle en deux étapes (*two-stage model*) de l'engagement. Selon eux, la « disponibilité biographique » n'interviendrait qu'à la première étape, celle qui sépare les individus dotés d'une *volonté* de s'engager dans une activité protestataire (*willingness to engage in protest*), de ceux qui ne l'ont pas. Toutefois, à supposer que ce modèle repose sur des bases véritablement pertinentes – en effet, on peut douter du sens qu'il y a à mesurer de façon *décontextualisée* la *volonté* de s'engager d'un individu à partir d'un vaste *survey* où lui sont posées des questions que, en la circonstance, il ne se pose pas ou peu à ce sujet –, il ne permet pas de comprendre comment, dans la deuxième étape (celle qui distingue parmi les individus dotés d'une « volonté de s'engager », ceux qui le font de ceux qui ne le font pas), des personnes caractérisées par une « disponibilité biographique » *a priori* défavorable, peuvent néanmoins endosser un engagement. Sur une perspective en termes d'*arrangement* proche de la nôtre, voir : Marion Rabier, *Entrepreneuses de cause...*, *op. cit.*, p. 479 et suiv.

[3] Souvent, en entretien, le caractère très « personnel » de ces arrangements ne nous a pas permis de les aborder de façon détaillée. Et cela d'autant plus que, à la différence de ce que rapporte M. Rabier à son propos (voir : Marion Rabier, *Entrepreneuses de cause...*, *op. cit.*, p. 481), il ne nous a pas été possible de jouer d'une « connivence de sexe » quand nous interrogions des militantes, ce qui nous a régulièrement conduit à nous auto-militer dans nos questions et/ou nos relances.

inégalité dans la répartition des tâches ménagères et des soins aux enfants constitue un frein beaucoup plus conséquent à l'engagement des femmes qu'à celui des hommes »[1]. De ce point de vue, il est apparu que le travail de mise en disponibilité reposait chez certaines militantes sur *la mobilisation d'un capital économique* relativement important. En effet, celui-ci rend possible la délégation de tout ou partie des tâches domestiques (ménage, soins aux enfants, etc.) à d'autres individus contre rémunération, ce qui libère du temps pour s'investir dans une cause. Ce type d'arrangement domestique concerne plutôt des femmes qui ne travaillent pas au moment de leur entrée dans l'ECC et qui, par leur origine et/ou leur alliance matrimoniale, appartiennent aux classes supérieures[2]. Ainsi par exemple d'Odette L. : née dans la bourgeoisie industrielle, mariée à un directeur d'établissement gastronomique réputé et ayant travaillé plusieurs années avant son entrée dans la vie conjugale, cette jeune mère de famille s'investit dans une section locale du MFPF au début des années 60, juste avant la naissance de son troisième enfant. Son cas fournit une bonne illustration du rapport qui, chez certaines femmes, peut exister entre, d'une part, la possibilité de se dévouer et, d'autre part, le fait de disposer de moyens économiques suffisants pour embaucher une personne qui les décharge de tâches domestiques :

> « - *Et au moment où vous aviez vos enfants, donc, vous étiez engagée au Planning ?*
> - Non, non j'ai commencé le Planning, enfin oui c'est vrai, j'ai commencé après, juste avant la naissance de ma troisième. Ben je faisais quelques permanences, j'avais une femme de ménage de temps en temps, les après-midi où elle venait, moi j'allais en permanence »[3].

De la même façon, Christiane A., issue de la bourgeoisie parisienne, mariée à un polytechnicien, mère de quatre enfants et sans profession lorsqu'elle s'engage dans le MFPF, déclare à propos de cette période et de son accès rapide à des responsabilités dans une importante section locale :

> « - Je courais tout le temps ! (rires). Non j'avais la chance d'avoir une personne à la maison...
> - *...qui vous aidait ?*
> - Oui...Sans ça, j'aurais pas pu »[4].

Un arrangement domestique favorable à l'engagement peut aussi être conditionné chez une femme par *l'implication du conjoint* dans certaines tâches ménagères et/ou de soin. Le comportement de ce dernier est particulièrement déterminant dans la mesure où son investissement dans la gestion de l'ordre domestique permet « de desserrer la pression matérielle, organisationnelle et émotionnelle à laquelle les femmes sont soumises en même temps que la pression sociale issue des normes sexuées dominantes »[5]. Néanmoins, pour ce que

---

[1] Alban Jacquemart, « Engagement militant » in Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2013, p. 217.
[2] On retrouve ce type d'arrangement chez les « entrepreneuses de la cause des dirigeantes » appartenant aux classes supérieures étudiées par M. Rabier. Voir : Marion Rabier, *Entrepreneuses de cause...*, *op. cit.*, p. 481-484.
[3] Entretien 2 avec Odette L.
[4] Entretien avec Christiane A.
[5] Yannick Le Quentrec et Annie Rieu, *Femmes : engagements publics et vie privée*, Paris, Syllepse, 2003, p. 77. Dans son enquête auprès des « entrepreneuses » engagées dans la « cause des dirigeantes », M. Rabier souligne

l'on a pu en saisir, cela ne conduit pas, dans les configurations familiales des enquêtées, à une remise en cause plus fondamentale du caractère inégalitaire de la division du travail domestique, mais allège seulement la charge matérielle et mentale qui pèse sur elles. Anne-Marie O., mariée, mère de deux enfants et sans profession au moment de s'investir dans le MFPF, rappelle ainsi ce qu'elle perçoit comme la contribution essentielle de son mari à son militantisme :

> « - *Et votre entourage, votre famille se plaignait pas, du fait que* [vous consacriez du temps au MFPF] *?*
> - Ah ben mon mari était militant à sa façon, puisqu'il gardait les enfants pendant que moi, voilà, quand je participais à certaines réunions ou autre »[1].

D'une façon générale, pour une femme, les enfants ne constituent jamais un obstacle *en soi*. Selon l'âge, ceux-ci représentent en effet une charge *variable* qui peut être partiellement déléguée, quoique l'arrangement ne puisse jamais excéder certaines limites imposées par les normes de genre du moment à propos de la définition de la « bonne mère »[2]. Dès lors, si une militante peut, nous l'avons vu, bénéficier de l'implication de son conjoint, elle peut aussi recourir à un tiers rémunéré – quand elle en a les moyens –, ou encore, mobiliser de façon plus ou moins forte sa parentèle. En outre, dans certaines configurations historiques, son dévouement pourra trouver un appui particulier dans la délégation d'une partie du travail éducatif à l'institution scolaire, et cela de façon d'autant plus efficace que la scolarisation intervient tôt dans la vie des enfants. De ce point de vue, le fait qu'une partie des activités du MFPF – en particulier, l'accueil – se soit souvent déroulée en journée (l'après-midi) *i.e.* au moment où les enfants sont à l'école, a permis à nombre de femmes sans profession de s'y investir. Monique Atger souligne ainsi qu'elle a commencé « à y aller plus régulièrement (...) les après-midi quand [ses] enfants étaient à l'école »[3]. De même, au moment de s'investir dans la cause, Christiane F. a trois enfants : le plus jeune est au primaire, tandis que les deux plus grands sont déjà scolarisés dans le secondaire. C'est cette décharge institutionnalisée qui, pour une part, permet alors de restituer pleinement le sens de cette remarque lors d'un entretien concernant l'investissement de femmes sans profession par comparaison avec celui des hommes : « D'ailleurs je pense que chacune d'entre nous, j'vais parler au féminin, parce qu'il y avait bien sûr des hommes qui travaillaient avec nous, *mais disons qu'ils étaient moins*

également « le rôle prépondérant du conjoint dans ces arrangements économiques et familiaux » (Marion Rabier, *Entrepreneuses de cause...*, *op. cit.*, p. 484). Sur le rôle du conjoint dans la participation ou non au travail domestique et ses effets sur l'engagement des femmes, voir plus généralement : Margaret Maruani, *Les syndicats à l'épreuve du* féminisme, Paris, Syros, 1979, 271 p. ; Kraig Beyerlein et John Hipp « A two-stage model for a two-stage process... », *op. cit.* ; Xavier Dunezat, « Trajectoires militantes et rapports sociaux de sexe » in Olivier Fillieule et Patricia Roux (dir.), *Le sexe du militantisme*, Paris, Sciences Po, 2009, p. 243-260 ; Geneviève Dermenjian et Dominique Loiseau, « Itinéraires de femmes communistes » in Olivier Fillieule et Patricia Roux (dir.), *Le sexe du militantisme*, *op. cit.*, p. 93-113 ; Yannick Le Quentrec, « Portraits de militants et d'hommes de militantes » in Olivier Fillieule et Patricia Roux (dir.), *Le sexe du militantisme*, *op. cit.*, p. 115-139.

[1] Entretien avec Anne-Marie O.

[2] En ce sens, Geneviève Dermenjian et Dominique Loiseau soulignent à propos de militantes communistes engagées dans les années 50 et 60, que celles-ci avaient constamment à l'esprit le souci de ne pas passer pour de « mauvaises mères », préoccupation à peu près absente chez les militants communistes masculine de la période (voir : Geneviève Dermenjian et Dominique Loiseau, « Itinéraires de femmes communistes », *op. cit.*)

[3] Extrait de : DVD, *Planning...un passé toujours présent*, Association Départementale du Rhône, 2006.

disponibles dans la journée. Voilà. Donc c'était nous qui faisions tourner la boutique… »[1].
Le travail extra-domestique constitue une autre source majeure de contraintes (matérielles, physiques, temporelles, mentales) concurrençant très directement la possibilité d'investir une cause, surtout que, en raison de son caractère illégitime et illégal, présente un potentiel surcoût symbolique et pratique pouvant affecter négativement ce domaine d'activité. Pour les actifs (hommes et femmes), la mise en disponibilité biographique suppose d'être objectivement doté de moyens permettant la mise en place d'un *arrangement professionnel* favorable à l'endossement d'un engagement *i.e.* travail à temps partiel, horaires décalés, autonomie dans l'organisation du travail, etc. En ce sens, Christiane F. observait à propos de son expérience au MFPF :

> « C'est souvent comme ça, quand on entre dans une association. Il faut des gens qui aient la capacité de réfléchir, qui aient un petit peu de temps, qui soient pas complètement écrasés par leur boulot (...) mais c'est pas possible, quand vous avez fait huit heures d'usine et que vous avez les trois ou quatre gamins à la maison »[2].

Sous ce rapport, la surreprésentation enseignante dans notre échantillon ne doit rien au hasard. Comme le souligne Laurent Frajerman, « le temps libre dont [les enseignant-e-s] disposent et la régularité de leurs horaires offrent (...) la possibilité d'articuler militantisme et travail professionnel, sans être obligé de choisir »[3]. Âgé-e-s de 35 ans en moyenne, les enseignant-e-s de notre base n'en sont plus à leurs premières années d'enseignement. Rompu-e-s aux différents aspects du métier, on peut supposer qu'ils sont entré-e-s dans une phase de leur carrière où ce dernier ne requiert plus la même dépense temporelle de leur part, ce qui tend à accroître leur disponibilité pour d'autres investissements[4], laquelle est déjà potentiellement importante comparée à d'autres professions. Yves Grinand, professeur dans le secondaire, notait ainsi à propos dans son implication dans l'ECC : « Moi je, étant donné que j'avais plus de liberté, je pouvais y participer plus facilement qu'un homme qui aurait travaillé avec les horaires habituelles de quelqu'un qui faisait 40 heures par semaine »[5].

- **Filières formelles et filières informelles**

À côté du facteur « disponibilité biographique » tel que nous l'avons défini, l'entrée dans l'ECC est également conditionnée par l'inscription préalable dans des réseaux relationnels *formels* et *informels* comme nous l'avons déjà vu à propos des médecins. Parmi les réseaux relationnels formels dont l'effet incitateur tient au travail (implicite ou explicite) de mobilisation entrepris

[1] Entretien avec Christiane F. (souligné par nous).
[2] *Ibid.*
[3] Laurent Frajerman, « L'engagement des enseignants... », *op. cit.*, p. 81.
[4] En ce sens, Jean-Michel Chapoulie relève que, vers l'âge quarante ans, les enseignants « cessent de rechercher une promotion et d'espérer des changements notables dans leur position professionnelle. Ils sont alors conduits en général à un certain détachement à l'égard de leurs activités d'enseignement et, dans certains cas, au développement d'intérêts extra-scolaires (culturel, politique, etc.) » (cité in Laurent Frajerman, « L'engagement des enseignants... », *op. cit*, p. 81).
[5] Entretien avec Yves G.

par les unités organisationnelles qui les structurent (associations, partis, syndicats, etc.), mentionnons d'abord la *filière syndicale*. En ce sens, l'un des deux seuls ouvriers de notre base (marié, un enfant) expliquait sa participation au stage de juin 1964 par sa qualité de syndicaliste dans une grande usine de la région parisienne. Dans son « questionnaire de sortie », il notait :

> « À la suite d'une tentative d'introduction d'une information sur le planning familial aux usines Renault. Il arrive de plus en plus fréquemment que nous soyons fréquemment consultés par nos camarades de travail pour des renseignements pratiques concernant le planning familial. Je suis donc venu à cette session pour être en mesure de répondre valablement. L'information pour ma part aurait lieu pour l'instant au niveau de mon lieu de travail et plus précisément pendant mes heures de travail. Nous étudions malgré tout d'autres possibilités comme par exemple une permanence dans un local syndical »[1].

De son côté, Yves G.rappelle à propos de la composition militante lyonnaise : « On a voulu contacter les militants syndicalistes [de grandes administrations], y'a également comme administration [représentée] Les Postes, les PTT quoi, comme on disait à l'époque »[2]. Toutefois, pour autant qu'on puisse en juger, ces cas ne sont pas les plus fréquents. En fait, tout porte à croire que l'appartenance syndicale comme cadre déclencheur joue avant tout pour les enseignant-e-s, et cela de façon logique lorsqu'on se souvient de la contribution déterminante apportée par certaines organisations syndicales liées à l'univers enseignant pour la formation de l'ECC. De ce point de vue, les articles parus dans le bulletin du SNI au début des années 60 semblent, au-delà des déclarations de leur instigateurs, avoir eu un *effet mobilisateur réel* sur nombre d'instituteurs/trices, comme le montre plusieurs lettres conservées dans le fonds Valabrègue. Ainsi par exemple de cette institutrice angevine qui propose son aide « pour remuer l'opinion » après qu'elle a lu « le dernier livre du Docteur Weill-Hallé » et un « récent article (...) dans l'*École Libératrice* »[3]. Ou encore de cette autre qui précise vouloir « adhérer à la « Maternité Heureuse » » à la suite de « l'interview de la Doctoresse Lagroua Weill-Hallé par Jacques Charles [dans l'*École Libératrice*] »[4]. Mais les professeurs du secondaire ne sont pas en reste. Interrogé sur les modalités de son entrée au MFPF, Yves G.rappelle que c'est en tant que militant du Syndicat National des Enseignants du Secondaire (SNES) doté de responsabilités au niveau académique, qu'il a été contacté pour participer à une réunion afin de créer une section locale à Lyon : « Alors la première réunion qu'y a eu, moi j'ai été invité parce que je me trouvais militant donc au SNES, qu'était le syndicat national de l'enseignement, des enseignements du second degré ». Plus loin, il précise la façon dont, en plein accord avec la direction du syndicat, il s'est transformé en entrepreneur de la cause contraceptive dans l'organisation :

> « *- Et vous êtes entré au bureau en tant que représentant du SNES ou en tant que Yves G.?*
> - Alors quand on est entré, on est entré en tant que tel, mais on était connu comme enseignant quoi. Oh oui, oui, oui...On plaisantait d'ailleurs étant donné que le SNES est

[1] Stage Hôtesses des 27 et 28 juin 1964 – questionnaires de sortie, Fonds MFPF, B 02 06.
[2] Entretien avec Yves G.
[3] Lettre du 12 décembre 1960, BMD, Fonds Valabrègue, 1 AS 30.
[4] Lettre du 24 décembre 1960, BMD, Fonds Valabrègue, 1 AS 30.

> un syndicat qui faisait campagne pour l'école laïque, on retrouvait...Sur ce point d'ailleurs, je regrette, j'ai pas retrouvé chez moi un article qu'on avait fait paraître dans *L'université syndicaliste* qu'était le journal national du SNES, qu'on avait passé avec un camarade (...). Et on avait fait passer dans *L'université syndicaliste* un article qu'on avait intitulé "Une cause laïque : le Planning Familial". Article qui avait occupé bien une page du journal, c'est-à-dire qu'on avait donc impliqué le syndicat avec l'accord des dirigeants dans le combat en faveur du Planning »[1].

On peut également repérer une *filière politique*, même si l'examen de ses modalités à l'échelle individuelle n'est pas aisé à partir des données dont nous disposons. Ainsi, l'entrée par la SFIO se vérifie-t-elle dans certaines configurations locales. Évoquant la variété des profils militants lyonnais des années 60, Henri P. se souvient : « Y'avait aussi des gens qui venaient des partis politiques, en particulier surtout les socialistes »[2]. Ce que confirme Yves G.: « Le Parti Socialiste était beaucoup moins important à cette époque-là, il n'avait pas, il était moins influent que le Parti Communiste [en général]. Les militants, y'avait des militants du PS »[3]. Pour le PSU, les traces à notre disposition sont plus ténues encore. Toutefois, ici encore, on peut s'appuyer sur le recensement des tendances politiques (réelles ou supposées) des sections locales du MFPF effectué par la SFIO en 1962. À propos des militant-e-s de la cause contraceptive dans l'Allier, le document indique par exemple : « section départementale de tendance PSU », tout comme le groupe de Mâcon qui agrège « 120 membres – tendance prédominante PSU », ou encore celui de l'Isère. Dans la Marne, la représentante du MFPF est étiquetée « PSU ». De même, celle de la Nièvre est vue comme « vraisemblablement PSU »[4]. Cela dit, quand on se place du point de vue des engagements saisie à l'échelle individuelle, il convient de ne pas séparer de façon trop nette filière d'entrée politique et filière d'entrée syndicale. Dans bien des cas, les militant-e-s qui s'investissent dans l'ECC à partir de ces types de réseaux relationnels – mais aussi, à partir de ceux qui ressortissent aux associations laïques, lesquelles, nous l'avons vu, sont structurellement et conjoncturellement liés aux organisations politiques de la gauche non communiste au début des années 60 –, y sont en fait *multipositionné-e-s*, ce qui accroît fortement leurs chances de s'intéresser *à* et de s'investir *dans* la cause contraceptive. En effet, comme le rappelle L. Mathieu, « le militantisme peut engendrer et nourrir le militantisme, les agents étant, par la logique même de leur activité, invités à s'engager dans de nouvelles causes »[5]. Ainsi, les agent-e-s concerné-e-s par cette modalité d'entrée sont souvent des enseignant-e-s qui tendent à cumuler appartenance syndicale, politique[6] et/ou dans des unités

---

[1] Entretien avec Yves G.
[2] Entretien avec Henri P.
[3] Entretien avec Yves G.
[4] « Sections départementales », OURS, Fonds Deixonne, APO 74.
[5] Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 95. Du reste, cet aspect explique que des militant-e-s dont les organisations ne sont pas officiellement investies dans l'ECC peuvent quand même s'y investir, tels par exemple certain-e-s communistes.
[6] Par exemple, dans son étude sur les instituteurs/trices syndiqué-e-s au SNI dans la Seine entre 1944 et 1967, R. Hirsch constate que 28 % des personnes ayant répondu à son enquête par questionnaire, déclarent avoir dans le même temps appartenu à la SFIO, et 21 % au PSA/PSU. Du reste, 81,8 % de ceux affiliés à la tendance Unité et Action mentionnent une appartenance concomitante au PCF (Robert Hirsch, *Instituteurs et institutrices syndicalistes...*, *op. cit.*, p. 122). Sur le cumul des engagements chez les enseignants, voir plus généralement : Laurent Frajerman, « L'engagement des enseignants... », *op. cit.*

de l'espace associatif laïque, telle cette institutrice syndiquée évoquée plus haut précisant dans sa lettre d'adhésion au MFPF : « J'ai occupé dans cette ville des postes me permettant d'agir dans le domaine social (adjoint au maire et conseiller général). J'ai encore quelques responsabilités dans diverses organisations (Amicale Laïque, Parents d'Élèves) »[1]. De la même façon, Yves G.signale la proximité entre univers laïque et appartenance politique chez nombre de militant-e-s impliqué-e-s dans la création du MFPF à Lyon : « C'est-à-dire quand le Planning s'est formé, donc y'avait des personnes qui animaient les œuvres laïques, c'est-à-dire qu'étaient surtout des gens qu'étaient dans l'idéologie socialiste à l'époque »[2]. Du reste, à cette période, lui-même était simultanément syndicaliste, franc-maçon, membre de l'UR, de la FOL et du PSU[3].

Encadré 2.20 La filière syndicale et politique : un privilège masculin ?

Sous ce rapport, les femmes engagées dans la cause contraceptive fournissent un contre-point aux thèses de S. Rétif sur le « tropisme associatif » des militantes et leurs « carrières inversées » dans les organisations[4] , par quoi elle entend le fait que, à l'inverse des hommes, les femmes entrent presque toujours en militantisme par l'univers associatif, *avant* de se tourner éventuellement vers l'univers syndical et politique, souvent de façon éphémère. Si pour nombre de femmes investies dans le MFPF – c'est en particulier le cas d'une partie des militantes sans profession –, cet engagement est bel et bien le premier, ou alors, s'inscrit dans une carrière militante de type associatif débutée en amont, ce constat ne peut être étendue à l'*ensemble* des agentes de la cause contraceptive. Bien que nous ne disposions pas d'éléments suffisants pour apprécier en détail le déroulé de carrières militantes, nos données comportent cependant plusieurs indices qui laissent penser qu'une fraction de ces femmes a pu entrer dans l'unité attractrice à partir d'un engagement préalable dans l'univers syndical et/ou politique. En toute hypothèse, cela tient à l'importance des enseignantes en leur sein, lesquelles appartiennent à un groupe professionnel à cette période fortement syndiqué – en particulier, du côté des instituteurs/trices – et engagé dans les partis de gauche[5]. On objectera que celles-ci ont été toutefois bien moins investies que leurs collègues masculins dans ces deux univers (par exemple, à cette période, alors que les institutrices forment la grande majorité des adhérents du SNI, leur participation aux responsabilités syndicales reste minoritaire), ce qui est tout à fait exact[6]. Pour autant, cette réalité ne doit pas masquer le fait que, si les femmes engagées politiquement et/ou syndicalement *avant* ou *parallèlement* à un engagement associatif, forment incontestablement une minorité, celle-ci se recrute – à tout le moins, à cette période – de façon sensible parmi les enseignantes. Dès lors, étant donné le caractère tendanciellement cumulatif de l'engagement, il n'est guère étonnant qu'une partie d'entre elles se soit *ensuite* retrouvée au MFPF. Bref, tout indique que, dans les années 60, la cause contraceptive a, entre autres choses, bénéficié de l'investissement d'une minorité de femmes – enseignantes, mais pas exclusivement – ayant pu, *au*

[1] Lettre datée du 12 décembre 1960, BMD, Fonds Valabrègue, 1 AS 30.
[2] Entretien avec Yves G.
[3] S'il fallait une preuve supplémentaire de l'intrication possible chez un individu de ces différents types d'appartenance et de leurs effets cumulés sur l'entrée dans la cause, on pourrait prendre appui sur le DVD réalisé par le MFPF de Lyon à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'association. Y. G. y livre en effet une version des conditions de son engagement dans l'ECC un peu modifiée par rapport à celle que nous avons recueillie auprès de lui. Plus que la filière syndicale, c'est le rôle mobilisateur de la FOL qui est cette fois mis en avant. Ainsi, indique-t-il avoir participé à la réunion constitutive de la section lyonnaise du MFPF après « avoir appris ça par la fédération des œuvres laïques » (DVD, *Planning...un passé toujours présent*, Association Départementale du Rhône, 2006).
[4] Sophie Rétif, *Logiques de genre dans l'engagement associatif...*, *op. cit.*, p. 179 et suiv.
[5] Voir : Laurent Frajerman, « L'engagement des enseignants... », *op. cit.*
[6] Voir notamment : Ida Berger et Roger Benjamin, *L'univers des instituteurs*, *op. cit.* ; Jacques Girault, *Instituteurs, professeurs...*, *op. cit.* ; Robert Hirsch, *Instituteurs et institutrices syndicalistes...*, *op. cit.*

départ, entamer leur carrière militante en partie dans l'univers syndical et/ou politique. Ce qui, bien entendu, ne signifie pas que, dans ces espaces particuliers, celles-ci n'aient pas rencontré les difficultés habituelles auxquelles se confrontent les femmes quand elles s'y engagent.

Autre réseau relationnel formel susceptible de provoquer l'investissement dans la cause contraceptive, la *filière protestante*. Si nos données ne permettent pas d'évaluer avec précision le *ratio* hommes/femmes dans les filières syndicale et politique, et quoique les différents exemples rapportés plus haut laissent entendre que ces dernières sont loin d'avoir été réservées aux hommes[1], de son côté, l'entrée par une association religieuse est une modalité qui concerne d'abord les femmes[2]. Sous ce rapport, l'investissement de JF dans l'ECC comme unité organisationnelle a bel et bien provoqué l'enrôlement *à la base* de plusieurs femmes en faveur de la cause contraceptive. C'est le cas d'Odette L. En entretien, celle-ci rappelle clairement comment son inscription ancienne dans l'univers protestant – et tout particulièrement à JF – s'est trouvée au principe de son intérêt pour le MFPF : « J'ai commencé à Jeunes Femmes à

[1] Sous ce rapport, les femmes engagées dans la cause contraceptive fournissent un contre-point aux thèses de S. Rétif sur le « tropisme associatif » des militantes et leurs « carrières inversées » dans les organisations (S. Rétif, *Logiques de genre dans l'engagement associatif...*, *op. cit.*, p. 179 et suiv.), par quoi elle entend le fait que, à l'inverse des hommes, les femmes entrent presque toujours en militantisme par l'univers associatif, *avant* de se tourner éventuellement vers l'univers syndical et politique, souvent de façon éphémère. Si pour nombre de femmes investies dans le MFPF – c'est en particulier le cas d'une partie des militantes sans profession –, cet engagement est bel et bien le premier, ou alors, s'inscrit dans une carrière militante de type associatif débutée en amont, ce constat ne peut être étendue à l'*ensemble* des agentes de la cause contraceptive. Bien que nous ne disposions pas d'éléments suffisants pour apprécier en détail le déroulé des carrières militantes, nos données comportent cependant plusieurs indices laissant penser qu'une fraction de ces femmes a pu entrer dans l'unité attractrice à partir d'un engagement préalable dans l'univers syndical et/ou politique. En toute hypothèse, cela tient à l'importance des enseignantes en leur sein, lesquelles appartiennent à un groupe professionnel à cette époque fortement syndiqué – en particulier, du côté des instituteurs/trices – et engagé dans les partis de gauche (voir : Laurent Frajerman, « L'engagement des enseignants... », *op. cit.*). Néanmoins, on objectera que celles-ci ont été bien moins investies que leurs collègues masculins dans ces deux univers (par exemple, à cette période, alors que les institutrices forment la grande majorité des adhérents du SNI, leur participation aux responsabilités syndicales reste minoritaire), ce qui est tout à fait exact (voir notamment : Ida Berger et Roger Benjamin, *L'univers des instituteurs*, *op. cit.* ; Jacques Girault, *Instituteurs, professeurs...*, *op. cit.* ; Robert Hirsch, *Instituteurs et institutrices syndicalistes...*, *op. cit.*). Pour autant, cette réalité ne doit pas occulter le fait que, si les femmes engagées politiquement et/ou syndicalement *avant* ou *parallèlement* à un engagement associatif, forment incontestablement une minorité, celle-ci se recrute – à tout le moins, à cette période – de façon sensible parmi les enseignantes. Dès lors, étant donné le caractère tendanciellement cumulatif de l'engagement, il n'est guère étonnant qu'une partie d'entre elles se soit *ensuite* retrouvée au MFPF. Bref, tout indique que, dans les années 60, la cause contraceptive a, entre autres choses, bénéficié de l'investissement d'une minorité de femmes – enseignantes, mais pas exclusivement – ayant pu, *au départ*, entamer leur carrière militante en partie dans l'univers syndical et/ou politique. Ce qui ne veut pas dire que, dans ces espaces particuliers, celles-ci n'ont pas rencontré les difficultés habituelles auxquelles se confrontent les femmes quand elles s'y engagent.

[2] Historiquement exclues de l'espace et des activités publics, les femmes ont investi en nombre la forme associative (voir : Evelyne Diebolt, *Les femmes dans l'action sanitaire, sociale et culturelle, 1901-2001. Les associations face aux institutions*, Paris, Femmes et associations, 2001, 371 p. ; Evelyne Diebolt et Christiane Douyere-Demeulenaere (dir.), *Un siècle de vie associative : quelles opportunités pour les femmes ?*, Paris, Femmes et associations, 2001, 246 p.). Occupant alors une position entre le privé et le public, elles y ont endossé des engagements « sociaux », « civiques » ou « religieux » qui leur ont permis de s'organiser entre femmes et de se mobiliser en tant que femmes. Dans ce cadre, les associations religieuses ont pu alors constituer « une opportunité de sortir de la sphère domestique et d'adopter des rôles qui rompent les assignations de genre traditionnelles » (Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard, *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2012, p. 222), même lorsqu'elles étaient porteuses de discours conservateurs à leur sujet (voir par exemple : Magali Della Sudda, « Discours conservateurs, pratiques novatrices », *Sociétés et représentations*, 24, 2007, p. 211-231).

Paris, au mouvement Jeunes Femmes parce que, parce que j'étais protestante, que je faisais partie d'une paroisse, que j'étais étudiante, et puis quand je me suis mariée en 59, donc je suis arrivée à Lyon et j'ai continué dans ma paroisse »[1]. Et de poursuivre :

> « Donc c'est le mouvement Jeunes Femmes (...), qui m'avait dit « Allez voir, ce que c'est [le MFPF] : vous nous ferez un rapport au groupe des femmes de la paroisse protestante ». Donc c'est comme ça que j'ai débuté, puis ça m'a intéressée et puis j'y suis restée...complètement. Donc j'ai commencé par un groupe dirigé par une femme pasteur. Et puis, après ça, j'ai continué »[2].

De même, dans la base, on trouve avec certitude l'indice de cette relation dans au moins un cas. Il s'agit d'une ancienne institutrice de la région parisienne (mariée, trois enfants) ayant vraisemblablement interrompu sa carrière pour élever ses enfants, et qui précise dans son « questionnaire de sortie » appartenir « au groupe Jeunes Femmes » et vouloir être hôtesse d'accueil « par engagement »[3]. Du reste, l'effet des réseaux relationnels protestants sur l'enrôlement ne se limite pas aux membres de JF. Par capillarité, c'est toutes les femmes protestantes, qu'elles appartiennent ou non à l'organisation, qui ont pu être encouragées à se dévouer dans le MFPF pour peu qu'elles se soient trouvées investies au préalable dans l'univers protestant. Sollicitée par Odette L. pour s'engager dans la cause, Dany W. précise les conditions de son entrée en ces termes :

> « - On était dans les mêmes réseaux. Il se trouve qu'elle était protestante, moi aussi. Donc c'est par des réseaux communs.
> - *C'est par le réseau Jeunes Femmes ?*
> - Moi j'étais pas à Jeunes Femmes. Mais bon comme mon mari était pasteur. Voilà, on était dans les mêmes réseaux protestants. C'est pour ça que je dis on se coopte dans ce genre...on dit : « Tiens, viens, c'est intéressant ». Voilà c'est comme ça que je suis entrée au Planning »[4].

Enfin, l'investissement dans la cause contraceptive peut aussi résulter d'une *filière informelle*, c'est-à-dire d'un réseau relationnel qui ne ressortit pas à une unité organisationnelle déjà investie dans l'ECC et ayant entrepris un travail de mobilisation. Dans ce cas, le mode d'entrée repose sur des liens forts et/ou faibles[5] d'interconnaissance encastrés dans des formes ordinaires de sociabilité en rapport avec le cercle familial, amical, professionnel, ou le voisinage. Ces interactions de face-à-face extra-organisationnelles sont alors au principe d'une circulation d'informations sur la question contraceptive et de la production d'incitations positives ou négatives qui forment autant de « voies microstructurales de recrutement »[6] (*microstructural*

---

[1] Entretien avec Odette L.
[2] Entretien avec Odette L. et Christiane F.
[3] Stage Hôtesses des 27 et 28 juin 1964 – questionnaires de sortie, Fonds MFPF, B 02 06. Par ailleurs, si on prend la participation aux journées de Bièvres de 1962 comme l'indice d'une appartenance possible à l'univers protestant et, plus particulièrement, à celui de JF, on repère dans la base trois femmes qui la mentionnent et, dès lors, qui sont susceptibles d'être entrées par cette filière dans la cause.
[4] Entretien avec Dany W.
[5] Mark Granovetter « The strength of weak ties », *American journal of sociology*, 6, 1973, p. 1360-1380.
[6] David Snow, Louis Zurcher, Sheldon Ekland-Olson, « Social networks and social movements : a microstructural approach to diffenrential recruitement », *American sociological review*, 5, 1980, p. 789.

avenues of recruitement) pour la cause. Cette logique officieuse, qui s'apparente à celle du « bouche à oreille », est illustrée de façon exemplaire par le cas d'Anne-Marie O. Mariée et mère de deux enfants, celle-ci cherche à éviter une nouvelle grossesse au début des années 60. Par l'intermédiaire d'une connaissance, elle entre en contact avec H. Fabre à Grenoble. Ne pratiquant pas encore la prescription contraceptive, celui-ci l'adresse à une collègue suisse. Dans le même temps, il l'incite à adhérer au MFPF. C'est par ce biais qu'elle sera par la suite sollicitée au moment de la création d'une section locale à Lyon. En entretien, elle rend compte de ce processus de la façon suivante :

> « Moi, c'est au départ à partir de ma situation personnelle, voilà j'étais très jeune j'avais déjà deux enfants, le problème de la contraception s'est posé pour moi. J'ai eu la chance par relation de connaître le Dr Fabre à Grenoble (...). Donc, j'avais contacté le Dr Fabre déjà pour moi, et puis bon ce qui m'a amenée à soutenir l'embryon d'association qui s'était créée à l'époque. Et quand quelque chose a essayé de se former sur Lyon, on m'a contacté donc voilà »[1].

Ailleurs, elle précise :

> « Le Dr Fabre m'avait dit : « voilà y'a une association qui s'est créée justement pour la liberté de la contraception. C'est à Paris. C'est le Dr Weill-Hallé qui s'en occupe. Si vous voulez adhérer... ». Alors bien sûr, j'avais envoyé mon adhésion. Et, quelque temps après, j'ai reçu un courrier disant qu'ils essayaient de monter une antenne à Lyon, si je voulais m'en occuper »[2].

Dans d'autres cas, le passage à l'acte semble combiner en partie filière informelle et filière formelle. Si les militant-e-s concerné-e-s n'attribuent pas leur investissement à une affiliation organisationnelle préalable et font plutôt référence à des liens ordinaires d'interconnaissance, il reste que, dans le même temps, on relève chez eux une inscription parallèle dans des réseaux relations formels susceptibles d'avoir favorisé cet engagement[3]. Christiane A. en fournit une bonne illustration. Interrogée sur son entrée dans l'ECC, elle souligne spontanément son caractère fortuit. Selon elle, celle-ci résulte en effet d'une rencontre avec S. Masse – une des dirigeantes du MFPF dans les années 60 – en vacances, alors qu'elle-même, en pleine guerre d'Algérie, est l'éphémère trésorière du comité de soutien de Djamila Boupacha présidée par S. de Beauvoir[4].

> « J'étais sur la plage et je faisais mon travail de trésorière au soleil. Et y'avait une dame à côté de moi qui était aussi au même hôtel mais que je ne connaissais pas, qui a louché sur ce que je faisais et qui m'a dit : « Bon je suis indiscrète, mais ça m'intéresse beaucoup, etc. etc. ». Et c'était la secrétaire générale du Planning » (...) Voilà c'est ça !

---

[1] Entretien avec Anne-Marie O.

[2] DVD, *Planning...un passé toujours présent*, Association Départementale du Rhône, 2006.

[3] De ce point de vue, cette classe particulière de situations, vérifie pour partie l'hypothèse de D. McAdam et Ronnelle Paulsen selon laquelle : « Tie to individuals may well mediate the recruitement process, but they appear to do so with special force and significance when the tie is embedded in a broader organizational or collective context linking both parties to the movement in question » (Doug McAdam et Ronnelle Paulsen, « Specifying the relationship between social ties and activism », *The american journal of sociology*, 3, 1993, p. 663).

[4] Sur l'affaire Djamila Boupacha, voir notamment : Vanessa Codaccioni, « (Dé)politisation du genre et des questions sexuelles dans un procès politique en contexte colonial : le viol, le procès, et l'affaire Djamila Boupacha », *Nouvelles questions féministes*, 1, 2010, p. 32-45.

> Donc quand j'ai rencontré cette Mme Masse, là, qui m'a dit « Il faut que vous veniez au Planning », j'étais pas inactive, mais bon...J'ai réfléchi et je me suis dit au fond, c'est très intéressant, parce que, là, alors, ça touche à la contraception. Personnellement nous avons eu...je me suis mariée enceinte. Ce qui ne se faisait pas à l'époque. Et à peine mon premier enfant né, voilà que j'étais enceinte du second »[1].

Lorsque nous insistons pour comprendre les raisons du délai entre, d'une part, cette prise de contact qui semble dater du début des années 60 et, d'autre part, son engagement effectif dans la cause contraceptive qu'elle situe aux alentours de 1965-1966, Christiane A. se montre soudain perplexe. Après une longue hésitation, elle se remémore brusquement avoir été en rapport avec une autre responsable du MFPF *avant* l'épisode de la plage. Il s'agit de S. Baur, trésorière de l'association à cette période, rencontrée grâce à « un très bon ami », également cousin de la première, pour l'achat d'un d'appartement que celle-ci possède. Si, à cette occasion, Christiane A. découvre que S. Baur est « un gros bonnet du Planning », le fait que la transaction immobilière se passe très mal (« Elle pouvait pas me piffer, je pouvais pas la piffer ») constitue un obstacle au moment où S. Masse la sollicite : « Quand Suzanne Masse m'a parlé de ça, j'ai dit à Suzanne Masse : « Mais je vous dis une chose, je n'irai jamais au Planning tant qu'il y aura Suzanne Baur qui y est ». Et ça j'étais absolument décidée. Je voulais pas me trouver nez à nez avec cette bonne femme ». Finalement, bien que nous ne nous soyons pas parvenus à en éclaircir les conditions exactes[2], Christiane A. entre au MFPF après qu'elle a été une nouvelle fois contactée par S. Masse. Dès lors, ce cas révèle la complexité du jeu entre différents types de réseaux relationnels. En premier lieu, il montre comment, pour un individu, des interactions qui se sont déroulées dans des contextes distincts (vacances, achat immobilier) et qui, de façon directe ou indirecte, sont associées à une cause, peuvent entrer en concurrence et produire des incitations *contradictoires* – positives avec S. Masse et négatives avec S. Baur –, au point d'avoir un effet déterminant sur la prise d'engagement (en l'occurrence, ce qu'on pourrait appeler leur *dissonance* paraît avoir contribué à différer l'entrée effective dans la cause de Christiane A.). En second lieu, l'interaction « heureuse » avec S. Masse n'est pas qu'une simple coïncidence. Elle ressortit à un hasard socialement orchestré ayant pour toile de fond une sociabilité partagée et des affiliations organisationnelles favorisant une perception positive de l'échange : 1) d'abord, la rencontre se déroule à la faveur d'une sociabilité de villégiature (la plage, l'hôtel) propres à certaines groupes sociaux, ce qui renforce les chances de proximité entre les deux femmes ; 2) ensuite, si S. Masse se montre curieuse des activités de Christiane A. en faveur de D. Boupacha, c'est qu'elle-même est membre du PSU, organisation dont on connaît la forte opposition à la guerre d'Algérie. En outre, le MFPF n'est pas complètement étranger à cette affaire : en effet, la gynécologue H. Michel-Wolfromm y fut sollicitée comme experte par la défense de la militante nationaliste, tandis que M.-A. Lagroua Weill-Hallé a figuré

[1] Toutes les citations qui suivent sont extraites d'un entretien avec Christiane A.

[2] Dans l'entretien, Christiane A. affirme en effet : « Quand Suzanne Baur est partie du Planning ou est morte (...) elle [S. Masse] m'a appelée et je suis entrée ». Le nom de S. Baur ne figure plus au CA de l'unité attractrice à partir de 1968. Or, d'après d'autres témoignages allant également dans ce sens, Christiane A. est entrée avant 1967 au MFPF. Dès lors, il semble qu'elle se soit en définitive investie dans l'ECC en dépit de la présence de S. Baur.

parmi les pétitionnaires qui l'ont soutenue[1]. Ce jeu entre réseaux relationnels formels et réseaux relationnels informels n'est pas réservé aux femmes. Jean G., que l'on a déjà évoqué au sujet de ses intérêts existentiels, souligne que ce sont des « relations »[2] qui l'ont orienté à Paris vers des membres MFPF, lesquels l'ont ensuite mis en rapport avec un médecin. Il rappelle : « [D]es gens m'ont dit que dans mon département y'avait un médecin qui s'occupait du Planning. On s'est rencontré, on s'est plu. Ensemble, avec trois ou quatre amis, on a fondé le Planning Familial [localement] ». Toutefois, alors qu'il précise que cet investissement fut bel et bien une « une initiative personnelle », l'entretien révèle que cet instituteur professionnellement détaché au sein d'une association d'éducation populaire a, de façon concomitante, également appartenu à plusieurs organisations favorables à la cause contraceptive tels la FOL et le PSU. De même, Henri P. attribue son entrée dans l'ECC avec sa femme, au « bouche à oreille »[3] : « Pour l'anecdote (...) c'est parce que j'avais une secrétaire qui était plus âgée que moi, mais enfin qui m'avait dit : « Dites donc, y'a cette réunion [de constitution d'une section locale de MFPF], est-ce que ça intéresserait pas votre femme ? Voilà ». Pour autant, au cours de l'entretien, il mentionne le fait que, dans le même temps, il était déjà affilié à l'École de Parents, organisation qu'il décrit comme entretenant « un rapport amical avec le Planning ». Au final, dans ces différentes configurations, si l'inscription préalable dans des réseaux relationnels formels ne semble pas avoir été directement au principe de l'entrée dans la cause, on peut toutefois supposer que ces derniers ont constitué une toile de fond relationnelle produisant une sorte de *consonance militante* qui, chez chacun, n'y faisait pas obstacle.

2. Mobilités et investissement dans la cause : trois études de cas

> « S'il fallait proposer une réponse à ceux qui veulent absolument penser le « changement social » et qui se demandent d'où ce changement peut-il bien venir, la moins mauvaise consisterait à suggérer d'examiner de plus près l'effet cumulé et combiné de tous ces micro-décalages »,
>
> Bernard Lahire, *Franz Kafka…*, *op. cit.*, p. 150.

Pas plus que l'atteinte aux intérêts existentiels intimes en rapport avec la fécondité, la possibilité d'un travail de mise en disponibilité biographique ou l'inscription préalable dans des réseaux formels ou informels, ne suffisent à expliquer l'investissement dans l'ECC. Endosser un engagement à « haut risque »[4] au profit d'une cause publiquement étiquetée comme illégale et illégitime, suppose, chez les individus, l'existence d'une « propension à contester un ordre social quelconque ou l'un de ses aspects, dès lors qu'il apparaît comme illégitime ou injuste »[5].

[1] Vanessa Codaccioni, « (Dé)politisation du genre et des questions sexuelles dans un procès politique en contexte colonial... », *op. cit.*, p. 37-38.
[2] Toutes les citations qui suivent sont extraites de l'entretien avec Jean G.
[3] Toutes les citations qui suivent sont extraites de l'entretien avec Henri P.
[4] Doug McAdam, « High risk activism... », *op. cit.*
[5] Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 187.

Comme nous l'avons établi à propos des médecins, celle-ci peut être le résultat : 1) d'héritages parentaux particuliers acquis au cours de la socialisation primaire (éducation politique précoce, transmission d'un sentiment familial d'injustice, mise à distance partielle des normes de genre, etc.), ou d'événements personnels marquants constituant des ruptures ; 2) d'expériences socialisatrices réalisées dans divers cadres au cours de la socialisation secondaire (*e.g.* groupe de pairs, école, parti politique, syndicat, religion, travail etc.) venant renforcer, modifier ou s'ajouter aux produits de la première ; 3) d'expériences socialisatrices liées à un contexte historique dramatique (participation à la Résistance) ; 4) d'expériences de stigmatisation en raison d'une appartenance à une minorité ethnico-religieuse. Ces différents éléments se retrouvent logiquement chez les militant-e-s non médecins. Cela étant, dans le but d'approfondir notre sociogenèse de l'inclination à l'hétérodoxie, nous allons les reprendre, mais en modifiant la perspective. Dans la suite, ils seront *spécifiquement* mis en rapport avec la question de la *mobilité*. En effet, à partir de notre travail d'objectivation statistique, nous avons fait l'hypothèse qu'une part importante des agent-e-s investies dans la cause contraceptive se caractérisait par une pente sociale ascendante en rapport avec la possession d'un certain volume de capital scolaire. Or, récemment, plusieurs travaux ont examiné à nouveaux frais la relation entre engagement et mobilité (ascendante ou descendante)[1]. Ils montrent notamment que la simple *mesure* d'un déplacement dans l'espace social ne saurait expliquer à elle seule les « incitations ou (...) [les] intérêts investis dans l'engagement »[2], pas plus, du reste, que ce type de situation n'engendre *mécaniquement* de « disposition à la lucidité et à la critique »[3], contrairement à ce que suggérait P. Bourdieu, ou une forte politisation[4]. En fait, c'est parce que les trajectoires de mobilité ont statistiquement plus de chances d'être l'occasion d'*expériences socialisatrices potentiellement non cohérentes* au sein d'univers variés que, *sous certaines conditions* (type de cadres sociaux fréquentés ; nature des dispositions et compétences acquises ; caractère « heureux » ou « malheureux » des expériences faites ; propriétés spécifiques du contexte social, économique, politique, etc.), elles peuvent, comme le note F. Johsua, « reconfigurer la perception qu'ont les individus du monde social en dévoilant, à travers ces frottements, les assignations qui segmentent et hiérarchisent le corps social »[5] et, dès lors, contribuer à la « production sociale de la révolte »[6]. Pour cela, nul besoin de grandes traversées

[1] Voir notamment : Julie Pagis et Catherine Leclercq, « Les incidences biographiques de l'engagement. Socialisation militante et mobilité sociale », *Sociétés contemporaines*, 84, 2011, p. 5-23 ; Florence Johsua, « Repenser la production sociale de la révolte. À partir d'une étude des transformations du recrutement de la LCR depuis 2002 », *Revue française de science politique*, 5, 2013, p. 841-864 ; Julie Pagis, *Mai 68…*, *op. cit.* ; Florence Johsua, *Anticapitalistes. Une sociologie historique de l'engagement*, Paris, La Découverte, 2015, 280 p. ; le numéro thématique : « Mobilités sociales », *Politix*, 114, 2016.

[2] Julie Pagis et Catherine Leclercq, « Les incidences biographiques de l'engagement… », *op. cit.*, p. 14.

[3] Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, *op. cit.*, p. 187. De même, la situation de transfuge de classe ne s'accompagne pas toujours de tensions dispositionnelles fortes et persistantes au principe d'un « habitus clivé ». Sur ce point, voir : Bernard Lahire, *L'homme pluriel…*, *op. cit.* ; Paul Pasquali, *Passer les frontières sociales. Comment les « filière d'élite » entrouvrent leurs portes*, Paris, Fayard, 2014, 459 p.

[4] Julie Pagis et Paul Pasquali, « Observer les mobilités sociales en train de se faire. Micro-contextes, expériences vécues et incidences socio-politiques », *Politix*, 114, 2016, p. 18-20.

[5] Florence Joshua, « Repenser la production sociale de la révolte... », *op. cit.*, p. 855.

[6] *Ibid.*, p. 841.

de l'espace social, lesquelles restent peu fréquentes : les « petits déplacements »[1] expérimentés à l'échelle individuelle sont le lieu de « micro-processus sociaux »[2] qui, s'ils apparaissent peu spectaculaires à l'échelle macro, n'en façonnent pas moins, *dans certains cas*, une disposition durable à la critique pouvant trouver à s'actualiser dans une cause. Reste que la mobilité ne doit pas ici se comprendre de façon restrictive en référence à la seule profession, telle que les grandes enquêtes statistiques la mesurent en général[3]. En effet, dans un contexte historique où, nous l'avons vu, les femmes connaissent des carrières discontinues et interrompent très fréquemment leurs activités professionnelles entre 25 et 40 ans, la sélection de cette seule propriété reviendrait à exclure du cadre interprétatif toutes les militantes qui ne travaillent pas ou ne travaillent plus au moment de s'engager dans l'ECC. S'il est toujours possible d'objectiver leur mobilité à partir d'autres critères – en particulier, le degré d'hétérogamie conjugale[4] – il importe surtout, dans ce cas comme dans tous les autres (*i.e.* chez les militants homme ou femme, actif ou inactif, de la cause contraceptive), de rendre visible les *expériences* diverses de déplacements et/ou de replacements (d'amplitude variable) passés ou en cours[5], que celles-ci ont pu faire (principalement par rapport à la famille, à la classe, à l'école, au travail, aux assignations de genre), *avant* l'engagement dans la cause contraceptive, à l'image de ce que nous avons déjà entrepris pour M.-A. Lagroua Weill-Hallé. Ainsi, à travers les éventuelles déceptions, frustrations, ou le remaniement du rapport à l'avenir que ces dernières ont pu occasionner, mais également, à travers certaines dispositions et compétences qu'elles ont pu façonner[6], ces *différentes espèces de mobilité*[7] (objective et subjective) ont pu, par conséquent, contribuer à la mise en forme d'une inclination à l'hétérodoxie chez les militant-e-s.

---

[1] Bernard Lahire, *La culture des individus*, *op. cit.*, p. 411.

[2] Julie Pagis et Paul Pasquali, « Observer les mobilités sociales en train de se faire... », *op. cit.*, p. 11.

[3] Dominique Merllié, *Les enquêtes de mobilité*, Paris, PUF, 1994, 254 p.

[4] Dominique Merllié et Jean Prévot, *La mobilité sociale*, Paris, La Découverte, 1997, p. 76-88 ; Dominique Merllié, « La mobilité sociale diffère-t-elle selon le sexe ? » in Thierry Blöss (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, 2001, p. 151-173 ; Michel Bozon et François Héran, *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, 2006, 267 p.

[5] Même si les analyses qui suivent reposent sur l'exploitation de récits rétrospectifs et, pour cette raison même, n'échappent pas au problème de la « réversibilité biographique » (Peter Berger, *Invitation à la sociologie*, Paris, La Découverte, 2006, p. 91 et suiv.) *i.e.* au travail de reconstruction du passé effectué par les enquêté-e-s selon leurs intérêts présents, nous nous sommes cependant efforcés de repérer dans leurs discours les indices permettant, même à distance temporelle, de saisir les « mobilités en train de se faire », pour « cerner les influences directes ou à plus long terme, des ruptures ou tournants à travers lesquels s'opèrent des déplacement et des replacements sociaux » (Julie Pagis et Paul Pasquali, « Observer les mobilités sociales en train de se faire... », *op. cit.*, p. 11).

[6] Comme le relève B. Lahire : « La sociologie de la mobilité sociale a interrogé le monde social essentiellement à partir de la question des statuts et/ou des positions (relatives) dans l'espace social, en négligeant la question des compétences et des dispositions associées aux activités effectués dans ces positions ». Ce parti pris « élude notamment l'ensemble des changements qui intéressent au premier chef une sociologie soucieuse de saisir les effets socialisateurs de ces déplacements – petits ou grands – sur les compétences et les dispositions individuelles socialement constituées » (Bernard Lahire, *La culture des individus*, *op. cit.*, p. 420).

[7] En ce sens, nous rejoignons le point de vue défendu par J. Pagis et P. Pasquali, lesquels entendent « explorer en profondeur les catégories et les expériences vécues que les ascensions et les déclassements mettent directement en jeu », et ce faisant, « en prêtant une attention particulière à la diversité des expériences individuelles et collectives, qui peuvent être plus ou moins « heureuses » ou « malheureuses », « ordinaires » ou « spectaculaires », se proposent de « penser *les mobilités sociales*, au pluriel » (Julie Pagis et Paul Pasquali, « Observer les mobilités sociales en train de se faire... », *op. cit.*, p. 11).

Dans la suite, nous nous attacherons à faire le portrait sociologique de trois militant-e-s sous le rapport de la question de la mobilité. Comme pour les médecins, ceux-ci n'ont pas été sélectionné-e-s en fonction de leur capacité à illustrer de façon exemplaire les tendances statistiques et aux idéaux-types précédemment établis. Là encore, ni cas modaux, pas plus que cas limites[1], ils seront traités dans leur singularité et comme autant de variations possibles parmi l'univers des militant-e-s que le travail d'agrégation statistique tend à invisibiliser. Car en nous plaçant à l'échelle individuelle, il s'agit moins de vérifier la représentativité des cas abordés que, à travers trois gros plans successifs, de mettre au jour comment, dans une configuration à chaque fois (relativement) spécifique, certains *processus sociaux généraux* se combinent de façon particulière et expliquent le rapport entre mobilité(s) et propension à l'engagement[2]. En variant l'amplitude des mobilités – on passe d'une situation de petits déplacements à celle de transfuge de classe – et le genre, on obtient alors une gamme de possibles qui permet d'enrichir l'analyse de la question.

- **Odette L. : trouble dans la classe, trouble dans le genre**

De son propre aveu, la trajectoire d'Odette L. contient « quelques paradoxes, (...) quelques contradictions »[3]. En effet, à première vue, nulle trace chez elle de déplacement par le haut ou par le bas dans l'espace social. Dernière d'une fratrie de quatre enfants, elle naît dans une famille bourgeoise « depuis assez longtemps »[4]. Son père est un ingénieur devenu directeur d'usine, tandis que sa mère est issue de la bourgeoisie. Par la suite, nous l'avons mentionné plus haut, elle épouse le directeur d'un établissement gastronomique important. Pour autant, au moment de livrer le récit rétrospectif de son existence, elle indique également avoir toujours eu tendance à être « un petit peu rebelle »[5]. Et de fait, au-delà de ce qui pourrait s'apparenter à une simple remise en sens *a posteriori* et quelque peu flatteuse de sa propre trajectoire, si on s'attache au détail de sa trajectoire, plusieurs petits décalages et déplacements apparaissent, qui vont se traduire par une mise à distance *partielle* du destin de classe et de genre inscrit dans la position occupée par ses parents. Dès lors, on peut supposer que cette combinaison de petites déviations liées à des expériences socialisatrices particulières, a été au principe d'une aspiration « à la vie personnelle [basée] sur la liberté de choix » soutenant chez elle une certaine propension à la critique[6].

---

[1] Sur ces différents usages de la matière biographique, voir : Giovanni Levi, « Les usages de la biographie », *Annales*, 6, 1989, p.1325-1336.

[2] Par conséquent, notre entreprise vise à « rendre aux données leurs valeurs individuelles », pour « construire ainsi des modèles de stratification et de mobilité qui n'ont pas comme schéma, implicite ou explicite, un processus macro-structurel où l'individu est neutralisé » (Maurizio Gribaudi et Alain Blum, « Des catégories aux liens individuels : l'analyse statistique de l'espace social », *Annales*, 6, 1990, p. 1383).

[3] Sauf mention contraire, les citations qui suivent sont extraites d'un entretien avec Odette L.

[4] Entretien Christiane F. et Odette L.

[5] *Ibid.*

[6] En outre, le sentiment de « déviance » et de « transgression » éprouvé par Odette L. sera renforcé tout au long de sa vie conjugale par le fort degré d'intégration qui caractérise sa belle-famille. Parce qu'une partie d'entre elle occupe la totalité de l'immeuble où elle-même vit avec son mari, cette militante du MFPF entretient ainsi des

La socialisation primaire de classe d'Odette L. apparaît comme non parfaitement cohérente. D'un côté, les conditions initiales de son existence lui inculque tôt le sens de sa classe et de sa situation privilégiée dans les rapports sociaux. Son enfance est ainsi décrite comme « très protégée » et « très bourgeoise (...) avec grande maison, grand jardin et personnel ». De même, elle conserve vivant le souvenir des grèves de juin 36 où son père fut séquestré en tant que patron et sa famille soumise à une surveillance étroite de la part d'ouvriers de l'usine :

> « Mon père était coincé dans son bureau, on lui préparait des paniers repas qu'on allait lui porter parce qu'on avait une maison à côté de l'usine et, nous-mêmes, pour sortir, pour aller à l'école, y'avait toujours un gars devant la porte qui vérifiait qui sortait. C'est resté : je revois encore ce gars devant la porte, j'étais pas bien grande, pensez en 36, je suis née en 28, calculez ! ».

En ce sens, bien qu'elle ne reçoive aucune éducation politique *explicite* dans le cadre familial, elle sait parfaitement de « quel côté de la barrière on [sa famille] était », au point que, lors de son premier vote, il n'est guère utile de lui préciser vers qui se tourner[1]. Néanmoins au cours de ses primes socialisations, son sens de la classe et de ses intérêts semble avoir été *contrarié* par d'autres expériences tendant à mettre en question la légitimité des différences sociales. Par exemple, Odette L. rapporte que sa mère refusait catégoriquement que ses enfants recourent au chauffeur mis à disposition par l'usine pour se rendre au collège ou au lycée. La fratrie prenait « le tramway comme tout le monde, ce qui était l'occasion de faire des connaissances et de beaucoup s'amuser ». De même, contre les normes éducatives de son milieu, elle est scolarisée dans des établissements publics dès le primaire (« la Communale »), ce qu'elle réiterera avec ses propres enfants[2]. En outre, l'expérience considérée comme *positive* d'une suspension apparente et/ou provisoire des différences de classes, sera fortement renforcée par sa pratique du scoutisme à l'adolescence. Dans ce cadre, elle fait l'apprentissage d'une sociabilité fondée sur des rapports jugés égalitaires qui autorise l'effacement de ce qu'elle vit comme un véritable stigmate lié à ses origines de classe[3]. Interrogée sur les rétributions associées à cette activité,

---

rapports quotidiens avec eux, ce qui lui permettra de mesurer régulièrement l'écart entre ses propres inclinations et le conformisme assez conservateur de ces derniers.

[1] Odette L. rapporte les circonstances de son premier vote en ces termes : « La seule chose, quand j'ai eu vingt ans, vingt-et-un an, euh, mon père m'a dit « Je te paye, je travaillais à Paris à ce moment-là, je faisais mes études d'éducatrice, je te paye ton voyage à Strasbourg, aller et retour, pour venir chercher ta carte d'électeur et voter ». Mais pas pour qui voter. Soit disant le choix, mais enfin. J'pense qu'on a toujours été à droite dans la famille. Y'a que moi qui plus tard ai penché à gauche (léger rire). Mais à ce moment-là non. Sans que l'on parle jamais politique hein ! »

[2] Évoquant tout ce qui la sépare de sa belle-famille, elle note :
« (...) Au départ déjà, quand je suis arrivée dans la famille, enfin quelques années après, j'ai tenu, mais mon mari était d'accord, bien sûr, après discussion, à mettre les enfants à la communale, laïque, en face. Alors que mes neveux et nièces avaient tous été dans l'enseignement privé.
- *Et pourquoi ce choix ?*
- C'était peut-être un peu par esprit de contradiction, mais aussi parce que, moi-même j'avais été dans l'enseignement, donc je trouvais qu'il était aussi bien, et c'était pas la peine de payer pour un enseignement qu'on peut avoir gratuit quand il est aussi bon. Enfin du moins, c'était mon avis ».

[3] On en trouve encore la trace dans cet échange ironique entre elle et Christiane F. lors d'un entretien croisé :
« - C. F. : Alors moi des origines très modestes. Surtout par rapport à Odette.
- O. L. : Ah moi je suis la grande bourgeoise voyons ! (rires)
- C. F. (ton ironique) : Oui, oui, j'ai toujours pris modèle sur toi. Puisque les bourgeois ont toujours été les exemples des classes laborieuses.

elle déclare : « L'amitié justement, une certaine amitié qui ne se préoccupait pas des niveaux sociaux. Parce que, j'avais beau être la fille du directeur, y'avait, j'vous dis des filles d'ouvriers, des...Et on n'en parlait pas, ça nous intéressait pas ». Enfin, on peut supposer que son appartenance à une minorité religieuse a pu également contribuer à l'entretien d'une certaine distance vis-à-vis de sa classe, l'entre-soi confessionnel (expérimenté en particulier au sein du scoutisme) venant partiellement concurrencer l'entre-soi social. En effet, nous l'avons vu plus haut, Odette L. est protestante. Si elle indique que ses parents n'ont jamais fait preuve d'« acharnement » en ce domaine – elle souligne cependant avoir reçu les « valeurs protestantes, de toujours » et avoir « fait l'école du Dimanche, etc. » –, elle hérite toutefois d'une sorte de fierté identitaire, consolidée au fil d'investissements dans cet univers (scoutisme, groupe JF, animation du catéchisme, entr'aide protestante). Elle relève ainsi : « On était un peu fier d'être protestant, parce qu'on est toujours fier d'être un peu pas comme tout le monde ! ». Énoncée sur un mode résolument distinctif, cette déclaration a, en réalité, tout du retournement du stigmate[1]. De ce point de vue, on peut estimer qu'elle est l'indice de la position double d'Odette L. et de sa famille : dominants du point de vue de la classe, ils restent, à l'intérieur de leur groupe social d'appartenance, dominés du point de vue de l'appartenance confessionnelle. Dès lors, combinée à d'autres (petites) expériences répétées de brouillage du sens de la classe, cette situation d'entre-deux accompagnée du sentiment durable d'être *minoritaire,* a pu, chez la future militante, favoriser l'existence d'une disposition à la critique vis-à-vis de l'arbitraire des hiérarchies constituées et une propension au *décalage* par rapport aux normes et pratiques de la bourgeoisie, transposées dans plusieurs domaines[2].

De même, sa trajectoire se caractérise par un certain déplacement vis-à-vis des attentes de genre formulées dans sa classe à cette période. En entretien, elle oppose ainsi sa revendication d'une vie placée sous le signe de la « liberté individuelle », au style traditionnel d'existence incarnée par sa mère, menant en bourgeoise « une vie bien réglée, entre cuisinière, femme de chambre, les bonnes œuvres ». Dans son cas, cela va se traduire par un investissement prolongé dans le salariat : mariée à plus de trente ans, elle interrompt sa carrière au début des années 60, à la naissance de ses enfants, avant de la reprendre au bout de dix ans environ[3]. Cet engagement

---

- O. L. : Fous-toi de moi ! (rires)
- C. F. : Je me fous pas de moi ?
- O. L. : Tu sais qu'on est enregistré ? Tu racontes des bêtises ! » (Entretien Christiane F. et Odette L.).

[1] Erving Goffman, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1996, 175 p.

[2] B. Lahire souligne en ce sens que les « conditions sociales de formations des dispositions et « options » morales et politiques les plus fortes, mais pas toujours les plus conscientes, (...) trouvent leurs racines dans les expériences familiales les plus précoces de la justice et de l'injustice, qui sont façonnées dans les rapports affectifs aux héritages paternel et maternel, dans les rapports de concurrence entre les membres de la fratrie, à travers l'expérience intime des rapports à l'autorité, à travers les dettes morales et symboliques plus ou moins durables contractées auprès des différents membres de la configuration familiale, mais aussi en fonction de la négociation plus ou moins ouverte de sa place symbolique dans les microcosmes familial puis scolaire (et au-delà bien sûr). Les sentiments plus ou moins clairement formulés explicitement, que l'on éprouve d'être du côté des « petits » ou des « grands », des « faibles » ou des « forts », des « timides » ou des « forts en gueule », des « menés » ou des « meneurs », des « dominés » ou des « dominants », des « opprimés » ou des « oppresseurs » *pour sur le terrain de ces nombreuses et minuscules expériences sociales* » (Bernard Lahire, *Franz Kafka…*, *op. cit.*, p. 463-464, souligné par nous).

[3] On mesure la transgression inséparablement familiale et sociale qu'a pu constituer sa volonté de persévérer dans une activité professionnelle *après* s'être mariée et avoir eu des enfants, à ce qu'elle rapporte du cas de sa sœur,

professionnel avant son mariage peut être attribué à plusieurs facteurs. D'abord, Odette L. est une bénéficiaire de l'allongement de la scolarité des filles qui ouvre à celles-ci de nouvelles opportunités. Si elle décrit sa scolarité comme « moyenne » et estime n'avoir jamais été « passionnée » par l'école, elle obtient toutefois son baccalauréat – titre encore relativement rare à la fin des années 40, même si le nombre de ses détentrices est en forte croissance – « en faisant ce qu'il fallait faire ». En ce domaine, le rôle de ses parents paraît ambigu : d'un côté, elle estime avoir été encouragée par eux ; de l'autre, elle relève qu'ils l'ont surtout « laissé très libre (...) un peu le style « passe ton bac d'abord » », sans réellement l'inciter dans cette voie. Et s'ils l'encouragent à quitter l'Alsace pour poursuivre sa formation, c'est, d'après elle, d'abord pour éviter une possible mésalliance matrimoniale. Après le lycée, Odette L. intègre en effet une école à Strasbourg pour devenir jardinière d'enfants. Elle rejoint ensuite Paris où elle obtient un diplôme d'éducatrice spécialisée, ce qui lui permet d'accéder à un emploi dans le secteur du travail social alors en plein essor[1]. Tout indique que cette migration géographique est l'occasion d'un déplacement/désajustement existentiel déterminant. En effet, son activité professionnelle lui garantit une indépendance financière et l'autorise, physiquement et symboliquement, à tenir à distance la tutelle familiale et la « domination rapprochée »[2] que celle-ci implique. Dit autrement, elle lui procure les conditions d'accès à un « soi autonomisé »[3] peu conforme aux normes de genre encore en vigueur dans sa famille et dans sa classe à cette période. Elle relève : « Parce que, rien que le fait d'aller travailler à Paris alors que ma famille était en Alsace, d'aller, enfin j'avais une certaine liberté »[4]. Du reste, on peut estimer que, pour celle qui indique que sa conduite « bousculai[t] un peu [s]es parents parce qu'ils avaient pas l'habitude de ça », cette inclination a vraisemblablement été entretenue par sa pratique du scoutisme dans l'univers protestant qu'elle décrit comme « une grande affaire dans [sa] vie ». D'abord, celle-ci développe son goût pour l'encadrement des jeunes qu'elle prolongera professionnellement en tant qu'éducatrice. Ensuite, ce type de mouvement, par la pédagogie qui y est expérimentée, a historiquement constitué un lieu collectif d'apprentissage de l'auto-organisation[5], et partant, d'une relative indépendance pour les jeunes filles[6]. Cette propension

---

contrainte de se « remettre au travail » à cause de son « gars qui foutait rien », ce qui, selon elle, n'était pas « dans les idées de la famille » : « Ah ben ma sœur, oui, ma sœur s'est remise au travail. Mais c'était différent, elle a épousé un gars qui foutait rien, ça s'était son...Donc, elle s'est remise au travail. Elle l'entretenait. C'était pas les idées de la famille ».

[1] Voir notamment : Francine Muel-Dreyfus, *Le métier d'éducateur. Les instituteurs de 1900, les éducateurs spécialisés de 1968*, Paris, Minuit, 1992, 269 p.

[2] Dominique Memmi, « Mai 68 ou la crise de la domination rapprochée » in Dominique Damamme, Boris Gobille, Frédérique Matonti, Bernard Pudal (dir.), *Mai Juin 68*, *op. cit.*, p. 35-46.

[3] Catherine Achin et Delphine Naudier, « Trajectoires de femmes « ordinaires » dans les années 70. La fabrique de la puissance d'agir féministe », *Sociologie*, 1, 2010, p. 81.

[4] Entretien Christiane F. et Odette L.

[5] Sur le scoutisme, voir notamment : Philippe Laynerie, *Les scouts de France. L'évolution du mouvement des origines aux années quatre-vingt*, Paris, Éditions du Cerf, 1985, 456 p. ; Gérard Cholvy et Marie-Thérèse Cheroutre (dir.), *Le scoutisme. Quel type d'hommes, quel type de femmes, quel type de chrétiens ?*, Paris, Éditions du Cerf, 1995, 515 p.

[6] Geneviève Poujol, *Un féminisme sous tutelle...*, *op. cit.*

sera consolidée lorsque Odette L. entre logiquement à JF[1], une fois arrivée à Paris. Elle décrit les effets de sa participation au mouvement en ces termes :

> « - On était un peu, enfin comment dire, féministe sans que, à ce moment-là, le nom de féminisme ne se disait pas tellement, mais on s'intéressait à la vie des femmes quoi. Et c'est surtout comme ça que ça nous a intéressé [la cause contraceptive].
> - *Parce que à JF en fait ça correspondait à quoi essentiellement ?*
> Des groupes de discussions. On se réunissait pour discuter de, de notre vie, de notre expérience, aussi bien en tant que femme ou en tant que mère de famille ».

Par ailleurs, on l'a déjà souligné à propos de M.-A. Lagroua Weill-Hallé, la socialisation dans des organisations rattachées à l'univers religieux comme le scoutisme ou JF, est susceptible d'inculquer des dispositions à l'altruisme[2] et à l'action collective qui, dans le cas d'Odette L., ont pu également favoriser son investissement ultérieur dans la cause contraceptive.

Finalement, ces différents éléments, gros à chaque fois de petits décalages, ont concouru à l'éloigner durablement des modalités de reproduction sociale propres à la bourgeoisie pour les femmes[3]. En effet, son engagement intense dans le scoutisme l'écarte des formes de sociabilité propres à la jeunesse de sa classe, destinées à assurer l'insertion sur un marché matrimonial protégé. En entretien, elle se souvient : « Après alors ma mère me l'a un peu reproché [le scoutisme], parce qu'elle me privait, de manquer des soirées dansantes, des boums plutôt, pour aller à des réunions de scoutisme, et c'est pas comme ça qu'on peut trouver un mari ». De même, l'éloignement géographique de la scène résidentielle familiale, combinée à l'exercice d'une activité salariée, retardent fortement son entrée dans la conjugalité et contribuent à la non reproduction parfaite de son destin de genre dans sa classe. Cette non-coïncidence a pu, au fil d'expériences de petits déplacements physiques et symboliques, façonner une propension à la mise en question de certaines divisions de l'ordre social perçues comme arbitraires, et par conséquent, favoriser l'investissement dans une cause comme celle de la contraception. En définitive, Odette L. se marie à 31 ans avec le beau-frère d'un de ses frères et part s'installer à Lyon à la fin des années 50. Nous l'avons déjà indiqué, l'existence de la cause contraceptive lui été initialement signalée par JF qui la dépêche comme observatrice aux premières réunions du MFPF lyonnais. Endossant initialement un strict rôle de représentante, tout se passe comme

---

[1] Sur les liens entre le scoutisme unioniste et JF, voir *supra*.

[2] Sur le rapport entre disposition à l'altruisme, engagement et religion, voir : Luc Berlivet et Frédéric Sawicki, « La foi dans l'engagement… » ; Florence Passy, *L'action altruiste*, *op. cit.* ; Cécile Péchu, « Les générations militantes à Droit au Logement », *op. cit.* ; Marie-Hélène Lechien, « Des militants de la « cause immigrée »… », *Genèses*, 50, 2003, p. 91-110 ; Julien Fretel, « Quand les catholiques vont au parti… », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 155, 2004, p. 76-89 ; Johanna Siméant, « Socialisation catholique… », *op. cit.* ; Julie Pagis, « La politisation des engagements religieux. Retour sur une matrice de l'engagement en mai 68 », *Revue française de science politique*, 1, 2010, p. 61-89. ; Lilian Mathieu, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante… », Julie Pagis, *Mai 68…*, *op. cit.*, p. 39 et suiv.

[3] Comparant l'âge auquel elles se sont respectivement mariées, Odette L. et Christiane F. ont l'échange suivant où les rires viennent souligner le caractère peu conforme, pour l'époque, de la date d'entrée dans la conjugalité de la première :
« - *Et vous, vous vous êtes mariée jeune en fait* ?
- C. F. : Oui 18 ans.
- *Et vous ?*
- O. L. : À 30 ans (rires) » (Entretien Odette L. et Christiane F.)

si, la découverte d'un espace d'expression possible pour certaines de ces dispositions – dont une certaine inclination à la critique – combinée au déclin du groupe local de femmes protestantes, l'avaient alors, de façon non intentionnelle incitée à intensifier son investissement dans la cause contraceptive, ce qui suscite son propre étonnement : « J'ai continué un peu les deux si vous voulez, parce que JF ça s'est un peu effilochée. Là ben ça m'a intéressée, donc j'ai été pour ça, je pensais pas que ça m'intéresserait autant ! ».

- **Christiane F. : heurs et malheurs d'une déplacée**

Issue d'un milieu populaire, Christiane F. connaît une trajectoire de transfuge de classe. Si ce déplacement dans l'espace social tend à la soustraire aux rapports consubstantiels de sexe et de classe tels qu'ils s'expriment dans son univers d'origine[1], dans le même temps, il est producteur de *frustrations* importantes. Dès lors, on peut supposer que cette expérience de mobilité a pu, au fil des expériences socialisatrices diverses qui la structurent, contribué à la formation d'une disposition à la critique ayant trouvé dans l'ECC un de ses espaces d'expression[2]. En effet, Christiane F. a perçu au fil de déplacements successifs un décalage entre, d'une part, certaines attentes formées au cours de son déplacement et, d'autre part, sa situation d'arrivée *réelle* dans les années 60. Débutée par la voie scolaire, son ascension sociale a été interrompue par un échec au baccalauréat. Si elle se poursuit, c'est de façon détournée par la voie conjugale, son mari, membre de la petite bourgeoisie, connaissant lui-même une mobilité professionnelle et sociale par le haut comme ingénieur chimiste au sein d'un grand groupe industriel. Dès lors, au moment de s'investir dans la cause contraceptive, cette « déplacée »[3] se rattache aux fractions inférieures de la bourgeoisie nouvelle dotée en capital scolaire[4]. Bien que ce groupe – tout à la fois, classe d'aspiration et de détestation, on le verra – lui ait permis d'échapper à son destin de classe, il ne lui offre guère la possibilité d'actualiser certaines aspirations à l'émancipation consolidées à la faveur d'une socialisation scolaire improbable, quoique soldée par un semi-échec. Ayant cherché à fuir la domination masculine dans sa variante populaire au sein de sa famille par divers moyens (école, mariage), elle se voit alors toujours assignée une position dominée dans le cadre de la division sexuée du travail dans sa variante bourgeoise.

La socialisation primaire de Christiane F. est structurée par l'univers populaire dans lequel ses parents sont inscrits. Son père est un fils de paysan breton ayant rejoint Paris pour fuir la

[1] Sur l'articulation du genre et de la classe en milieu populaire, voir notamment : Olivier Schwartz, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, 1990, 531 p. Christelle Avril, *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*, Paris, La Dispute, 2014, 292 p. ; Beverley Skeggs, *Des femmes respectables. Classe et genre en milieu populaire*, Marseille, Agone, 2014, 422 p.

[2] Pour une réactualisation du schème de la frustration appliqué à l'analyse de l'engagement, voir notamment : Florence Joshua, « Repenser la production de la révolte... », *op. cit.* ; Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 206-211.

[3] Dominique Memmi, « Les déplacés. Travail sur soi et ascension sociale : la promotion littéraire de Jules Romains », *Genèses*, 1, 1996, p. 57-80.

[4] Sur la position des ingénieurs dans la classe dominante dans les années 60, voir : Pierre Bourdieu, *La Distinction*, *op. cit.*, p. 348-355.

« misère noire »[1] et le chômage de la Basse-Bretagne. Dépourvu du certificat d'études et doté d'une simple formation de charpentier, il trouve à s'employer au Métro de Paris où il commence « en bas de l'échelle » et parviendra à devenir chef de quai. Cette position lui assure un « salaire à chaque fin de mois ». De son côté, sa mère est issue d'une famille paysanne alsacienne. En conflit avec sa propre mère, elle arrive à Paris à l'âge de treize ans environ et trouve à se placer en tant que bonne dans une famille bourgeoise. En entretien, Christiane F. souligne à quel point son enfance a été marquée par les difficultés matérielles auxquelles s'ajoutait le contexte de privations de la guerre et de l'après-guerre :

> « La vie était difficile hein. Moi je suis née en 34, la vie, donc quand la guerre s'est terminée, j'avais une dizaine d'années, la vie était difficile. Elle a été difficile jusqu'en 50. En 47 on avait encore des tickets d'alimentation. Non la vie était difficile. Mais bon, j'habitais dans un quartier le long des boulevards de Paris, vers le boulevard Serrurier. Y'avait que des HLM, donc tout le monde était comme nous. Y'avait pas de...la vie était comme ça. En fait, pendant longtemps, je me suis pas posée de questions sur la vie.
> - *Tout le monde vivait de la même façon ?*
> - Tout le monde vivait de la même façon, moi aussi ».

Toutefois, sa configuration familiale[2] se caractérise par une forte hétérogénéité interne. Aînée d'une fratrie de quatre (trois filles et un garçon), elle semble avoir hérité d'un projet d'ascension par l'école porté par le père et systématiquement rejeté par la mère. Selon Christiane F., en raison du travail paternel qui, sous certains aspects, s'apparentait à « du travail un peu de bureau », ce dernier « avait quand même une autre connaissance de la vie et des choses ». Et de préciser : « Il voulait, il pensait, peut-être qu'il s'était rendu compte dans sa structure de travail aussi, que si on avait un diplôme, si on connaissait des choses, c'était mieux ». Dès lors, s'opposant à sa mère qui entreprend de lui imposer un destin de classe et de genre conforme au sien (« Ma mère n'était pas d'accord pour que je fasse des études, elle aurait voulu que je commence à travailler à quatorze ou quinze ans, comme c'était l'habitude ») – entretemps, celle-ci est devenue femme de ménage parce qu'il « fallait bouffer » – , Christiane F. se révèle bonne élève avec l'appui de son père, la relation à ce dernier étant une des conditions qui explique fréquemment les trajectoires d'émancipation de filles[3]. Celui-ci l'inscrit au concours des bourses qu'elle réussit, ce qui l'autorise alors à poursuivre ses études jusqu'au baccalauréat. La bonne volonté scolaire de Christiane F. se heurte toutefois à plusieurs obstacles : d'abord, ses investissements dans l'école sont rendus matériellement difficiles par les conditions de vie de la famille (« Parce qu'on avait un petit appartement ») qui ne facilitent guère son travail

[1] Sauf indication contraire, les citations qui suivent sont extraites d'un entretien avec Christiane F.
[2] Bernard Lahire, *Tableaux de famille...*, *op. cit.*
[3] Catherine Achin et Delphine Naudier relèvent à propos de trajectoires de féministes dans les années 70 que « les ferments de la révolte s'affirment d'abord au sein de la famille. Comme pour les femmes optant précocement pour des carrières scientifiques dans des bastions masculins, « la qualité du rapport à une figure paternelle (ou à un autre tenant-lieu masculin) » joue ici un rôle fondamental. Toutes les femmes rencontrées font le récit d'un lien particulier au père. Pour plusieurs, il incarne un modèle identificateur valorisé (parfois en image inversée de la mère), et par son ouverture, encourage et favorise leur émancipation » (Catherine Achin et Delphine Naudier, « Les féminismes en pratique » in Dominique Damamme, Boris Gobille, Frédérique Matonti, Bernard Pudal (dir.), *Mai Juin 68*, *op. cit.*, p. 386). Cela dit, comme nous le verrons dans la suite, chez Christiane F., le père constitue autant un incitateur qu'un repoussoir.

personnel à la maison ; ensuite, le projet d'ascension par l'école reçoit en permanence des sanctions négatives de la part de la mère, ce qui contribuent à déstabiliser ses efforts sous l'effet d'un rappel au principe de conformité[1]. Dans ce contexte de forte dissonance parentale au sujet de la valeur du jeu scolaire, l'échec de Christiane F. au baccalauréat et la perte corrélative du bénéfice de la bourse, rendent difficilement concevable un redoublement. Face à ce raté, son amertume ira d'autant plus croissante qu'elle constate un traitement différencié dans la fratrie en fonction du genre. En effet, alors que sa mère a toujours contrarié ses aspirations scolaires, celle-ci adopte une conduite strictement opposée à l'égard de frère (dernier enfant du couple), lequel, selon Christiane F., se voit traité « comme la huitième merveille du monde » et bénéficie de « cours particulier parce qu'il foutait rien ». Dès lors, la scène scolaire telle qu'elle est investie par sa famille constitue à ses yeux un des lieux centraux où se cristallise un sentiment d'injustice face à l'inégalité entre garçons et filles. Et de constater : « Je suis d'une famille où il y avait trois filles et un garçon : la différence de traitement était tellement évidente, moi elle m'a valu quelques peignées avec ma mère ».

En dépit de son inachèvement, la scolarité prolongée de Christiane F. la met en porte-à-faux avec son univers familial. La manipulation de ses aspirations par l'institution scolaire, parce qu'elle lui laisse entrevoir l'élargissement de ses possibles existentiels et qu'elle la met au contact d'une culture réputée légitime à laquelle elle était jusque-là restée étrangère, conduit à d'importants tiraillements, la crainte de l'éloignement, vécue confusément sur le mode de la trahison potentielle – en particulier, vis-à-vis de la figure maternelle, laquelle, par ses constants rappels à l'ordre, fait office de gardienne de l'ordre de la classe et du genre –, voisinant chez elle avec un esprit « rebelle » et une « envie d'autre chose », au principe de conflits permanents avec sa mère. Rétrospectivement, elle note à propos de sa jeunesse :

> « Et pis vous savez jusqu'à quinze, seize ans, c'était difficile pour moi en tout cas (…), c'était difficile de me situer dans une société parce que ça pose des problèmes aussi. Quand on sent qu'on quitte un certain milieu, qu'on va aller ailleurs et qu'on a envie et qu'on a de plus en plus envie, on est dans un conflit permanent. C'est, c'est quelque chose qui est pesant. Je l'aurais pas formulé comme ça, mais c'était quelque chose de ressenti. Oui, oui. Pis j'avais sans arrêt des remarques de ma mère. Oui j'étais dans une position, j'étais bancale ».

Revenant sur les tensions avec sa mère autour de l'enjeu scolaire, elle précise à propos des

---

[1] Christiane F. se rappelle ainsi :
« Pis j'avais sans arrêt des remarques de ma mère.
- *Des remarques ?*
- Ben, j'perdais du temps à lire, j'perdais du temps à faire mes devoirs. J'aurais mieux fait de...
- *De travailler.*
- Oui, oui. Ou de plus l'aider à la maison. Et puis j'usais de l'électricité (léger rire).
- *Ah oui pour travailler...*
- Ben j'avais besoin de lumière... »
Cet extrait illustre la remarque de P. Bourdieu selon laquelle, dans l'univers populaire, « les rappels à l'ordre (« pour qui elle se prend ? », « ce n'est pas pour des gens comme nous ») où s'énonce le *principe de conformité*, seule norme explicite du goût populaire, et qui visent à encourager les choix « raisonnables » en tout cas imposés par les conditions objectives, enferment en outre une mise en garde contre l'ambition de se distinguer en s'identifiant à d'autres groupes, c'est-à-dire un rappel à la solidarité de condition » (Pierre Bourdieu, *La Distinction*, *op. cit.*, p. 443).

conditions de formation de son inclination au mécontentement :

> « Après on en a reparlé avec ma mère, parce qu'elle est décédée il y a huit ans, huit ans et demie (...). Et je lui ai dit : « Qu'est-ce que tu m'as fait chier », « Oui, mais tu comprends, moi j'étais pas d'accord du tout. J'ai préféré comme tes sœurs et ton frère ont fait [aucun n'a poursuivi une scolarité jusqu'au niveau du baccalauréat] ». Ben j'ai dit : « Ben oui ». Voilà. Bon, si vous voulez on a réglé cette petite chose-là, mais qui a été vraiment pesante pour moi. Difficile à vivre. J'étais souvent mécontente, si ça vous travaille pas le caractère, hein ».

Du reste, les décalages que provoque en elle l'école, consolident et rendent plausible le désir de se soustraire aux formes de la domination masculine « rapprochée »[1] qu'elle expérimente aussi bien dans le cadre familial que dans celui de sa classe. De ce point de vue, son père constitue une figure ambivalente : en même temps qu'il lui fait hériter d'un projet d'ascension par l'école, c'est aussi un alcoolique exerçant sur son entourage une violence physique, ce qui, comme l'observent Catherine Achin et D. Naudier à propos de femmes ayant connu un processus d'émancipation dans les années 70 et qui ont été confrontées au même type de violence, a pu favoriser *tôt* chez elle le développement de « petites stratégies de détournement des ordres (...) donnant le sentiment d'avoir un peu de « prise », de jeu sur la relation de pouvoir, sans certes la remettre fondamentalement en cause »[2], et a pu façonner une propension à vouloir « déjouer symboliquement la domination masculine »[3]. Par ailleurs, Christiane F. rappelle en entretien comment le contrôle collectif auquel les filles étaient soumises (« Les filles, vous savez, on était tenu, tenu, tenu, hein ! Pas seulement par nos parents, mais par tout le voisinage ! ») et le caractère inégalitaire de la division sexuée du travail, ont formé la trame de ses premières expériences socialisatrices, provoquant chez elle un fort sentiment d'injustice :

> « Les filles, fallait que ça reste à la maison. En plus, il fallait aider à la maison : on n'avait pas de machine à laver, on n'avait pas de réfrigérateur, on cuisinait sur un vieux réchaud (...). Pis nous, enfin j'veux dire les filles, fallait participer. Pas les garçons. Ils nous attendaient. Ils nous criaient par la fenêtre : « Tu descends bientôt ? », on disait : « Encore cinq minutes » (...). Alors vous comprenez que la différence entre filles et garçons, non seulement je la vivais dans ma famille, mais je la voyais parmi mes pairs ».

Alors que sa trajectoire d'ascension/émancipation par l'école connaît un coup d'arrêt, Christiane F. va trouver dans le mariage un autre moyen de « se tailler » de sa famille et de sa classe, physiquement et symboliquement : « Fallait que je quitte. Fallait que je quitte ma famille. C'était ça la raison du mariage…Je l'aurais pas dit comme ça. Mais maintenant, y'a longtemps que je sais que, j'avais besoin...Je me serais mariée avec lui ou avec quelqu'un d'autre ». Partie prenante d'une sociabilité protestante en raison de l'éducation religieuse imposée par sa mère[4], ce cadre socialisateur lui offre la possibilité de rencontrer un homme

[1] Dominique Memmi, « Mai 68 ou la crise de la domination rapprochée », *op. cit.*
[2] Catherine Achin et Delphine Naudier, « L'*agency* en contexte : réflexions sur les processus d'émancipation des femmes dans la décennie 1970 en France », *Cahiers du genre*, 55, 2013, p. 113.
[3] *Ibid.*, p. 115.
[4] Cela dit, contrairement au cas d'Odette L., le protestantisme n'est pas central dans la trajectoire de Christiane F. Si elle a reçu une éducation protestante (fréquentation du Temple, École du Dimanche, mariage avec un protestant ;

« sérieux » qu'elle épouse à dix-huit ans. Dès lors, cette alliance matrimoniale avec un ingénieur, fils d'un instituteur et d'une secrétaire de direction, l'autorise à un premier passage des frontières sociales. De ce point de vue, ses beaux-parents vont devenir des agents centraux de sa resocialisation dans ces nouvelles régions de l'espace social. Ainsi, sa belle-mère l'acculture-t-elle à un « style de féminité »[1] à la fois distinct et distinctif qui lui permet de marquer ses distances avec le monde populaire et les attributs du féminin qui y sont en vigueur :

> « Et puis j'ai eu une belle-mère qui a été quelqu'un de très important pour moi, pourtant Dieu sait si nous avions rien de commun. Elle a été pour moi, ça a été un peu mon, je sais pas comment dire, mon éducatrice, mais dans le sens de « éduquer », c'est elle qui m'a donné certaines manières, certaines choses qu'on fait, qu'on fait pas (...). Mais c'était une femme fine, fine euh dans sa tête hein, c'était une femme tolérante, elle m'a beaucoup apporté. Je l'aimais beaucoup, je l'aimais beaucoup »[2].

De même, elle adopte un temps les opinions gaullistes de sa belle-famille avant, comme elle le note ironiquement, de se « tir[er] de ce mauvais pas (rires), enfin de ce que j'appelle un mauvais pas », et de se classer à gauche, notamment sous l'effet de son investissement dans l'ECC.
Au cours des premières années de son mariage, Christiane F. travaille. Grâce à son beau-père, elle trouve un emploi de bureau dans une école par correspondance. Dans le même temps, elle passe le concours de la Poste et est affectée aux chèques postaux, ce qui lui conviendra davantage. Toutefois, après la naissance de ses deux premiers enfants et alors qu'elle connaît d'importants problèmes de santé, elle cesse toute activité professionnelle parce que, selon ses propres termes, il n'y avait plus besoin « de faire bouillir la marmite », notamment après le retour de son mari d'Algérie où il a effectué son service militaire. Pour le couple, le début des années 60 marque une évolution importante. Proche jusque-là de la petite bourgeoisie dont le mari est issu, l'ascension professionnelle de ce dernier les fait accéder à une aisance matérielle qui leur assure un style de vie nettement plus bourgeois. Ils déménagent d'abord en Normandie. Ce déplacement géographique et social va susciter un sentiment de désajustement. Dans ce nouveau cadre, Christiane F. ne parvient pas à se satisfaire de la définition de son rôle de genre au sein de sa classe d'arrivée qui la relègue dans l'espace domestique :

> « Moi je voulais plus rester là-bas. Je me fanais, je m'étiolais. La région est très belle. Mais je vous assure : quand il fait pas beau en Normandie, il fait pas beau. (...) Cette vie de femme à la maison rencontrant les autres femmes des ingénieurs, machin truc, moi ça m'a vite gonflée. C'était pas mon style, c'était pas mon genre, ça m'intéressait pas ».

Dans un contexte de malaise grandissant, ses aspirations scolaires contrariées d'ancienne boursière vont lui faire sérieusement songer à reprendre des études. Elle se heurte toutefois au

---

en revanche, pas de scoutisme ou de participation à JF), elle estime que « ça n'a pas duré longtemps ». Elle reconnaît toutefois que cette prime socialisation religieuse a pu avoir quelques effets sur elle. À ce sujet, elle remarque : « Cette éducation [protestante] qu'est quand même une bonne hein, une éducation à la probité, une éducation à l'honnêteté. Une éducation à, comment dire, à s'occuper des autres, hein » (Entretien Christiane F. et Odette L.). De ce point de vue, on peut penser qu'une certaine propension à l'altruisme (« s'occuper des autres ») façonnée dans ce cadre, a pu également favoriser son investissement dans l'ECC.

[1] Christelle Avril, *Les aides à domicile…*, *op.cit.*, p. 20-22.

[2] Christiane F. conserve un fort attachement à sa belle-mère, alors même qu'elle a divorcé au début des années 80.

refus catégorique de son mari. C'est aussi à cette période qu'elle tente une première fois de participer aux activités du MFPF. Elle adhère à l'association parisienne au début des années 60, alors qu'elle a déjà trois enfants : « Donc c'était, c'était plus tenable. Enfin c'était plus tenable...c'était plus, c'était pas ce qui était souhaité ». Mais, dans l'Eure où elle réside, la section locale ne se met réellement à fonctionner qu'après son départ. De plus, les quelques personnes qu'elle rencontre à cette occasion lui laissent une impression mitigée[1].

Après six années passées en Normandie, le couple rejoint Lyon à la faveur d'une opportunité professionnelle. Refusant de perpétuer un mode de vie lié à une sociabilité bourgeoise de pavillons, Christiane F. insiste pour habiter en ville plutôt que dans « des villas qu'avaient été construites je sais pas où », conformément aux normes résidentielles de son milieu. Désireuse de renouer avec une existence urbaine, le caractère qu'elle juge provincial et retardataire de Lyon qu'elle compare à Paris où elle se rend fréquemment pour voir sa famille, produit chez elle un sentiment de « déprime » :

> « - Quand je suis arrivée à Lyon, j'ai été déprimée pendant trois ans. Vous vous rendez compte cette ville que j'ai trouvée ? J'suis venue moi dans la deuxième ville de France, c'était la deuxième, au point de vue des habitants bien sûr, intra-muros, c'était la deuxième ville de France. Voyez Paris en plus petit : les cinémas faisaient une séance le soir. Paris, y'avait des films permanents. Parce que quand même j'étais à 150 km de Paris. Tous les quinze jours j'étais à Paris.
> - *Quand vous étiez en Normandie ?*
> - Oui quand j'étais en Normandie. (…) Les maisons [à Lyon] étaient noires, les transports, les tramways, j'avais jamais vu ça de ma vie moi. Avec des machins qui se décrochaient sans arrêt [trolleybus] (…). J'arrive à Lyon, j'demande le téléphone, on me dit : « Pas avant cinq ans, Madame », j'habitais à la Croix-Rousse. « Pas avant cinq ans, Madame. La Croix-Rousse, ce sera dans cinq ans ». J'voulais retourner, j'ai dit à mon mari tout de suite « Je repars, moi j'pars. J'me loge n'importe où, mais je retourne sur Paris hein ». C'est pas possible de vivre dans une ville comme ça ! Pis la ville était noire...Alors j'ai été déprimée. Alors là je montais à Paris tous les mois. J'étais déprimée, oh oui vraiment (...). Pis j'allais, alors moi, quand j'étais à Paris, j'allais pas trop dans les magasins et tout, j'allais, j'aimais bien pouvoir sortir, aller au musée, aller voir des choses différentes. En ça aussi, j'ai toujours été, vécue comme une personne étrange pour ma mère.
> - *Pourquoi ?*
> Ben parce que, elle, elle avait pas du tout, elle me disait mais « qu'est-ce que tu vas faire au musée ? » (…) Ça lui semblait curieux que j'aille au musée ».

Par conséquent, derrière la déploration du manque supposé d'équipement culturels et matériels de la ville, on peut en réalité penser que c'est tout un mélange d'attentes et de frustrations

[1] Elle rapporte en particulier un échange un peu vif qu'elle aurait eu avec une représentante du MFPF venue de Paris : « Parce que figurez-vous qu'un jour, on a eu une femme de Paris qui est venue, bon chic bon genre, enfin ça on peut pas le lui reprocher hein (...). Enfin, elle était quand même un petit peu pète-sec. (…) Et elle a dit, lors de cette réunion du groupe comme ça d'information, elle a dit « Vous comprenez, si vous avez une jeune femme qui vient vous voir et qui vous dit « Oh là là, moi j'veux pas être enceinte maintenant, parce que j'ai le projet de d'aller faire du ski », bien sûr, à celle-là, vous ne dites rien ». Moi ça m'a fait, ah ah, bouillir ». Où l'on voit, du reste, que dans cette altercation, c'est aussi une certaine distance persistante de Christiane F. au style des femmes de la bourgeoisie (« bon chic, bon genre », « un peu pète-sec ») façonnée par sa trajectoire, qui est en jeu.

accumulées par Christiane F. à l'occasion de ses déplacements dans l'espace social qui s'exprime. En effet, dotée dans sa jeunesse d'une bonne volonté scolaire et culturelle inséparable du désir d'échapper à la domination masculine et à un destin de classe, ces aspirations ne se sont qu'imparfaitement réalisées au cours des années 60. Si elle quitte l'univers populaire de ses parents, c'est moins comme miraculée scolaire, ainsi que le laissait prévoir une réussite initiale à l'école, que par le mariage, ce qui engendre chez elle une insatisfaction, dont l'envers semble avoir été la tentation récurrente de reprendre des études[1]. De même, sa traversée progressive de l'espace social (petite bourgeoisie, puis fraction inférieure de la bourgeoisie) lui fait adopter un « style de féminité »[2] distinctif, sans qu'elle parvienne jamais à adhérer entièrement au rôle de « femme d'ingénieur » dont la position reste subordonnée dans les rapports sociaux de sexe. Dès lors, pour Christiane F., tout indique que l'investissement sur le front culturel (goût prononcé pour les musées, le cinéma, la lecture) prolonge d'abord un investissement scolaire inabouti, et qu'il fonctionne également comme autant de « stratégies d'accommodements et de préservation d'un espace à soi »[3] dans le cadre conjugal, sur un mode compensatoire[4] *i.e.* échapper temporairement au rôle de femme d'intérieur tel qu'il est défini dans les classes supérieures à cette période. Or c'est cet arrangement précaire – et à bien des titres, peu satisfaisant – ainsi que, plus généralement, les efforts impliqués par la pente ascendante de sa trajectoire, que semble menacer l'arriération présumée de Lyon. En effet, à ses yeux, tout se passe comme si « la deuxième ville de France » n'était pas capable : 1) de satisfaire ses attentes culturelles constituées au cours d'une trajectoire scolaire contrariée ; 2) de garantir les petites résistances ordinaires à la domination masculine également permises par certaines pratiques culturelles ; 3) de rétribuer symboliquement une ascension sociale payée d'efforts en offrant un cadre de vie qui certifie son passage du côté de

[1] En ce sens, le cas de Christiane F. est une illustration exemplaire du fait que, comme l'observe Rose-Marie Lagrave, si les femmes transfuges « peuvent devenir des miraculées, elles ne sauraient se vivre comme miraculeuses », étant « doublement dominées en raison du genre et de la classe » (Rose-Marie Lagrave, « Se ressaisir », *Genre, sexualité et société*, 4, 2010 : https://gss.revues.org/1534). Ce constat se vérifie tout particulièrement quand on s'intéresse aux déplacements d'amplitude moyenne dans l'espace social plutôt qu'aux grandes traversées accompagnées de formes variées de consécration, lesquelles, en réalité, restent très exceptionnelles, les transfuges féminins étant de surcroît tendanciellement « limitées par un plafond de verre social » (*ibid.*) dans leurs trajectoires si on les compare à leurs homologues masculins. Pour les femmes socialement dominées, le caractère objectivement improbable – et partant, miraculeux – d'une mobilité ascendante (petite ou moyenne), a d'autant moins de chances d'être vécue sur un mode miraculeux que, dans un contexte où la prolongation de la scolarité et l'accès durable au marché du travail ne sont, pour elles, toujours pas la règle (même si d'importantes transformations sont à l'œuvre dans les années 60), celle-ci a plus de chances de passer par le mariage. Reconduisant alors une domination de genre associée, selon le type de configurations, à une domination de classe, le cadre conjugal peut alors entrer en contradiction avec une inclination initiale à échapper à son destin social consolidée notamment par une réussite à l'école plus ou moins importante et un début d'activité professionnelle. De là, chez elles, toute une série de déceptions et de malaises liés, entre autres choses, à des frustrations scolaires et/ou professionnelles, dont la nature socialement conditionnée diffère pour partie des tensions éventuellement vécues par les transfuges masculins obtenu ayant de leur côté tous les signes de la consécration.

[2] Christelle Avril, *Les aides à domicile…*, *op. cit.*

[3] Catherine Achin et Delphine Naudier, « L'*agency* en contexte... », *op. cit.*, p. 116.

[4] Sur les pratiques culturelles comme forme de compensation chez les femmes, voir notamment : Janice Ridway, « Lectures à « l'eau de rose ». Femmes, patriarcat et littérature populaire », *Politix*, 51, 2000, p. 163-177 ; Viviane Albenga, *S'émanciper par la lecture. Genre, classe et usages sociaux des livres*, Rennes, PUR, 2017, 175 p.

la « modernité »[1].
Bref, c'est sur fond de tensions liées aux modalités de son déplacement dans l'espace des classes et l'espace du genre, cristallisées sous la forme d'un décalage entre, d'une part, l'aspiration à un « soi autonomisé »[2] produit par certaines expériences socialisatrices et, d'autre part, sa situation personnelle effective dans les années 60, que s'opère son investissement dans la cause contraceptive. Dotée d'une propension socialement conditionnée à mettre en cause certaines divisions de l'ordre social, Christiane F. voit au bout du compte dans l'ECC un moyen d'actualiser une inclination diffuse à la révolte. Revenant sur les raisons qui lui ont fait reprendre contact avec le MFPF à Lyon, elle indique alors : « Parce que je me suis dit, faut que je trouve un truc pour pouvoir parler pour pouvoir discuter, pour pas être uniquement dans mes problèmes personnels hein. J'avais envie d'échange ».

- **Yves G. : un accès mouvementé vers l'oblation**

Contrairement à Odette L. et Christiane F., Y. G. n'a jamais fait part d'un intérêt existentiel intime en rapport avec la fécondité pour justifier son investissement dans l'ECC. Professeur de physique dans le secondaire, c'est, nous l'avons dit, en tant qu'enseignant multipositionné dans l'univers du militantisme laïque (FEN, FOL, franc-maçonnerie, UR, PSU) qu'il entre dans la mobilisation. En ce sens, il explique :

> « Alors les motivations, on était assez motivé dans le combat du Planning, parce qu'on retrouvait les mêmes adversaires qu'on avait retrouvés en ce qui concerne le combat contre la loi Debré par exemple, c'est-à-dire le combat du public contre le privé, le combat de l'école laïque finalement qui était l'élément dominant. Ça, moi j'ai été motivé pour rentrer au Planning parce que c'était, le, comment dirais-je, le (hésitations)...c'était un combat dans lequel, oui je l'ai déjà dit, on trouvait les mêmes adversaires, c'était assez...
> - *Et c'était qui ces adversaires ?*
> - C'est caractéristique ça. Parce qu'on trouvait en face de nous, grosso modo l'Église (léger rire), [mots inaudibles] ben l'Église catholique »[3].

Dès lors, il paraît tentant d'imputer cet engagement au simple effet d'une socialisation professionnelle enseignante, laquelle, à cette période, impose tout « un univers des possibles et des comportements prescrits, parmi lesquels le militantisme »[4]. Cela dit, dans les années 60, si

[1] La propension de Christiane F. à rechercher dans les détails du quotidien les indices d'une élection dans la « modernité » – autre façon d'attester *matériellement* et *symboliquement* le caractère ascensionnel de sa trajectoire –, se lit tout particulièrement dans cette comparaison entre Lyon et la Normandie : « Parce qu'en Normandie, vous vous attendez pas à être dans une ville. J'étais dans un village, j'habitais dans un...C'est la campagne, oui ! Alors on prenait la voiture pour aller, on prenait sans arrêt la voiture. Pis c'était, c'était l'expansion de la voiture : on avait deux voitures. (...) On allait à la petite ville à côté. Écoutez la petite ville d'à côté, y'avait un Monoprix qu'était mieux que le Grand Bazar [de Lyon]. Il était plus petit, mais il était mieux. Il était moderne, il était...Y'avait des caisses, y'avait, enfin. J'peux pas vous dire là, fallait aller à la caisse, on restait...Non, non, ça...Oh j'étais, j'étais pas bien ! ».
[2] Catherine Achin et Delphine Naudier, « Trajectoires de femmes « ordinaires » dans les années 70... », *op. cit.*, p. 81.
[3] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites d'un entretien avec Y. G..
[4] Laurent Frajerman, « L'engagement des enseignants... », *op. cit.*, p. 76.

l'engagement fait partie de « l'image de soi du groupe »[1], tous les enseignant-e-s sont loin d'avoir été des militant-e-s actifs[2]. Dans le cas d'Yves G, comprendre son intérêt pour la cause contraceptive revient dès lors à comprendre sa propension à considérer celle-ci comme une « cause laïque »[3]. Ce qui conduit alors à s'interroger sur son inclination à se constituer spécialement en mandataire des intérêts de l'École et en défenseur de son système de valeurs qui, comme il le rappelle à ses collègues à propos de la contraception, enjoint de lutter « contre l'obscurantisme, les préjugés et les tabous de toutes sortes qui entravent la marche de l'humanité vers un mieux-être moral et matériel »[4]. Dans son cas, on peut faire l'hypothèse que, à travers la défense dans un cadre militant de ce qu'il estime être les principes directeurs de l'École et de la nécessité de les transposer à différents domaines[5], c'est en réalité une disposition *préalable* à la critique qui se trouve mise en forme. Celle-ci trouve ses conditions de possibilité dans une trajectoire de transfuge opérée grâce à l'École selon des modalités assez particulières. Si Yves G.devient agrégé de physique et enseigne dans un lycée réputé, sa carrière dans l'univers scolaire n'est pas parfaitement rectiligne : elle connaît des semi-ratés, des arrêts et des reprises, ce qui fait certes de lui un *oblat*[6] disposé « à tout donner à une institution qui [lui] a tout donné »[7], mais aussi un déplacé particulièrement incliné à ressentir l'arbitraire du monde social. Du reste, sa prime socialisation est marquée à la fois par la trajectoire déviante d'un père dont l'ascension ratée par l'école a pu alimenter un désir de revanche, mais aussi des héritages politiques familiaux susceptibles d'être aussi au principe d'une certaine propension acquise précocement à la contestation.

Yves G.est né dans une configuration familiale caractérisée par la modestie des positions sociales occupées. Sa mère est un temps modéliste pour un marchand de chapeaux à Lyon. Elle appartient à une famille d'agriculteurs. Après avoir travaillé à Paris comme garçon de café, le père de cette dernière entre à la SNCF et où il « fini[t] sa carrière comme mécanicien ». Côté paternel, le grand-père est tailleur de pierre, tandis que son propre père connaît une trajectoire chaotique. Alors qu'il entame une scolarité brillante et atteint le niveau du baccalauréat, ce

---

[1] *Ibid.*, p. 57.

[2] De ce point de vue, Laurent Frajerman a raison de souligner que « les militants ne représentent pas l'ensemble du corps enseignant, qui comprend nombre de personnes réfractaires à tout engagement » (*Ibid.*, p. 60).

[3] Yves G. et Louis Duvert, « Une cause laïque : le « Planning Familial », article paru dans *L'université syndicaliste* cité in Maurice Deixonne, « Où le Planning Familial fait parler de lui ? », *PF*, n°2, 1964, p. 18-20.

[4] *Ibid.*

[5] En ce sens, il écrivait au début des années 60 à propos de la cause contraceptive : « Il s'agit d'une cause laïque : nous avons coutume, dans l'Enseignement public et laïque, de présenter surtout les faits scientifiques et de les étudier à l'aide des seules lumières de la raison. Or, précisément, l'orthogénisme – comme l'appelle la MGEN –, n'a pu jusqu'ici être étudié en France pour des motifs politiques ou métaphysiques, puisque les dispositions de la loi du 23 juillet 1920 votée par une Chambre d'extrême-droite, s'accordent dans l'ensemble avec les positions traditionnelles des théologiens catholiques sur ce problème » (Yves G. et Louis Duvert, « Une cause laïque : le « Planning Familial », article paru dans *L'université syndicaliste* cité in Maurice Deixonne, « Où le Planning Familial fait parler de lui ? », *PF*, n°2, 1964, p. 18-20).

[6] Sur la notion d'oblat développé par P. Bourdieu, voir notamment : Pierre Bourdieu et Monique de Saint-Martin, « La sainte famille. L'épiscopat français dans le champ du pouvoir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 44-45, 1982, p. 2-53 ; Pierre Bourdieu, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, 1989, p. 144-150.

[7] Pierre Bourdieu et Monique de Saint-Martin, « La sainte famille... », *Actes de la recherche en sciences sociales*, *op. cit.*, p. 5.

dernier alterne au sortir de Première Guerre Mondiale, périodes de chômage, emplois subalternes (ouvrier agricole, chauffeur de camion, etc.), et séjours en prison où il décède en 1941, vraisemblablement victime de malnutrition[1]. Concluant l'évocation d'une socialisation primaire marquée par la carrière déviante du père et son issue tragique, Yves G .rappelle ce mot d'un ami : « Comme le disait un copain une fois : « Avec le récit de ton enfance, on aurait peut-être fait un mauvais roman populiste ! » ». Pour autant, il refuse d'établir un rapport entre les conditions spécifiques dans lesquelles son enfance s'est déroulée et son militantisme ultérieur : « Je dis non, parce que je me sens pas...J'pense pas non plus que ce soit tout ça qui m'ait motivé pour militer ». Toutefois, si la déstabilisation de la configuration parentale par la déviance paternelle n'est pas nécessairement le déclencheur *direct* de ses nombreux engagements, tout indique cependant que celle-ci a de part en part conditionné une trajectoire ascendante par l'école, laquelle a eu en retour des effets déterminants sur son engagement. En effet, l'un de ses principaux ressorts semble avoir été la reprise par le fils de la mobilité manquée du père, et partant, un désir implicite de revanche contre « ce que les gens disent : « peut-être, c'est un raté [son père] » » – lui-même, insistant à plusieurs reprises sur le fait que son père avait été en réalité un excellent élève –, ce qui a pu alors contribuer à la formation d'une disposition à la critique.

Yves G. hérite de son père un projet d'ascension par l'école qui a échoué. Celui-ci semblait déjà être partiellement contenu dans certaines inclinations du grand-père. Y Grinand note à son sujet : « Mon grand-père était intelligent, il aurait pu poursuivre des études, jusqu'à, je pense, pris dans un cursus scolaire, il s'en serait tiré ». De son côté, son père a manifestement été « un très bon élève ». Boursier, « il raflait tous les premiers prix l'année où il était en 6ème ». Toutefois, d'après le récit qu'en fait le fils, tout se passe comme si la confrontation avec les enfants de la bourgeoisie lui avait révélé de façon particulièrement cruelle l'inégalité de ressources culturelles et informationnelles capables d'assurer une réussite véritable. C'est le latin, instrument par excellence de la distinction scolaire des classes supérieures à cette époque[2], qui cristallise chez lui le sentiment d'avoir été quelque peu floué en raison de l'insuffisante maîtrise des règles du jeu scolaire. Sur injonction de l'instituteur du village, il intègre en effet une filière moderne (*i.e.* sans latin), alors qu'il découvre – trop tard, à ses yeux – que ce sont en fait les humanités classiques qui garantissent encore à cette période l'accès aux positions scolaires les plus socialement profitables :

« C'est qu'il s'est trouvé au collège de Nantua, que tous les gamins fils de toubibs,

[1] Y. G. précise : « Le malheur, c'est qu'il [son père] s'est retrouvé en taule à Saint-Étienne (...). Et tout le monde (...), les médecins du Planning, ils savent très bien que pendant la guerre, il est mort un nombre de détenus de prison, un nombre de malades dans les hôpitaux psychiatriques, anormales, parce que les personnels piquaient la bouffe qu'était destinée aux prisonniers. (...) Je le sais maintenant. Ma femme d'ailleurs a retrouvé des lettres de mon père. Elle m'a dit : « Mais ton père, il est mort de faim » ».

[2] Dans son étude classique sur la bourgeoisie française du début du XXème siècle, Edmond Goblot soulignait : « Le bourgeois a besoin d'une instruction qui demeure inaccessible au peuple, qui lui soit fermée, qui soit la *barrière*. Et cette instruction, il ne suffit pas qu'il l'ait reçue ; car on pourrait ne pas s'en apercevoir. Il faut encore qu'un diplôme d'État, un parchemin signé du ministre, constatant officiellement qu'il a appris le latin, lui confère le droit de ne pas le savoir » (Edmond Goblot, *Le barrière et le niveau. Étude sociologique sur la bourgeoisie française* moderne, Paris, PUF, 2010, p. 70).

> d'avocats, tout le reste, faisaient du latin. Et l'instituteur de V. qu'était un type libre-penseur etc. avait décidé « Ben mon meilleur élève, il fera pas de latin ; on l'envoie au collège de Nantua ». Effectivement, c'était un brillant élève. Et ce gamin, ils s'en sont pas rendus compte, parce qu'ils faisaient des erreurs, j'pense une erreur fondamentale. Et il a mal supporté ça ».

C'est la raison pour laquelle le père d'Yves G. sera, selon ses termes, « obsédé par le latin ». Il insiste tout particulièrement pour que son fils en fasse, ce qui lui causera à son tour quelques difficultés : « Et mon cursus scolaire faisait que je suis directement entré en 5ème, ce qui m'a donné des difficultés pour suivre en latin, parce que j'avais pas de 6ème derrière moi ». Bon élève, incité par son père et un instituteur à investir l'univers scolaire, Yves G. poursuit d'abord sa scolarité dans l'enseignement primaire supérieur avant de rejoindre un collège pour préparer le baccalauréat. Comme son père, il connaît toutefois quelques aléas liés, d'après lui, à des conseils pas toujours avisés de la part d'enseignants[1] :

> « J'arrive au collège de Vienne, j'avais essayé de passer en 1ère, je sortais d'une école primaire supérieure. Là encore, préjugé des profs du primaire supérieur : « Oh, il va entrer au collège à Vienne, il peut facilement entrer en 1ère ». Ils ont oublié de me donner le programme de maths qu'il fallait. Alors le résultat, c'est qu'on m'a pris en seconde ».

La bonne volonté scolaire d'Yves G.lui permet cependant de compenser ces petits ratages et d'en tirer une forme de réassurance concernant ses capacités. En seconde, il « ramasse tous les premiers prix (...), sauf le prix d'éducation physique, y'avait musique aussi, et de dessin ». Il poursuit : « Alors j'ai pas fait de complexe. Je me suis dit ils ont fait une connerie ». Il obtient la première partie de son baccalauréat et s'inscrit l'année suivante en mathématiques élémentaires dans un lycée à Lyon.

C'est au collège qu'Yves G. envisage de devenir enseignant : « J'avais été séduit par la physique en seconde : « Tu seras prof, mais tu enseigneras les sciences exactes ! » ». Toutefois, cette aspiration ne trouvera à se réaliser qu'une décennie plus tard. En effet, celui-ci tente d'abord de passer le concours d'instituteur pour bénéficier d'une bourse et ensuite entreprendre des études de sciences. Mais ce projet tourne court[2]. Après s'être brièvement engagé dans l'armée à la fin de la Deuxième Guerre mondiale (« Parce que j'ai cru que ça servait à quelque chose »), le futur militant de la cause contraceptive devient maître d'internat où, de son propre aveu, il n'a « rien fait ». Sans ressource matérielle et désireux de se marier, Yves G.met un terme à ses ambitions scolaires. Par l'intermédiaire d'amis inscrits en faculté, il passe le concours de la météorologie nationale où il travaille pendant dix ans. Voyant ses perspectives de carrière se réduire

[1] Les souvenirs d'Y. G. ne permettent pas de reconstituer clairement son parcours scolaire. Ses propos paraissent contradictoires, qui semblent parfois désigner un degré pour un autre au cours l'entretien. Au vu de ce que l'on sait sur l'organisation scolaire au début des années 40, période où se restructure en partie le secondaire et où le primaire supérieur disparaît au moment de Vichy, le plus probable est qu'il a : 1) d'abord fréquenté l'enseignement primaire et le primaire supérieur ; et que 2) au vu de ses résultats, il a intégré le secondaire en entrant dans un collège en 5ème, puis a changé d'établissement au moment au moment de la seconde. Si ce schéma reste sujet à caution, cela n'enlève toutefois rien à la pertinence de sa remémoration du point de vue de la signification qu'il attribue à certaines expériences en rapport avec l'École.

[2] Dans l'état actuel de nos informations, nous n'en connaissons pas clairement la raison. Il semble qu'Y. G. ait échoué à ce concours, mais ne nous pouvons par l'affirmer avec certitude, lui-même ayant été peu clair sur le sujet.

(« L'emploi pour lequel j'aurais pu postuler après, c'était saturé ») et entretenant toujours des relations avec des personnes inscrites à la Faculté des sciences, il a « rapidement la nostalgie de l'enseignement ». Il passe alors une licence et se présente avec succès au CAPES de physique-chimie. L'année de stage, parce que « les copains se présentaient tous à l'agrégation », il revoit ses ambitions à la hausse et prépare le concours. Il manque de peu l'admissibilité et sera reçu l'année suivante.

Comment interpréter ces déplacements et replacements successifs ? Chez Y. Grinand, la reprise du projet d'enseigner après une bifurcation plus ou moins forcée vers la météorologie – position professionnelle qui en elle-même aurait pu constituer un compromis acceptable par rapport à ses origines et à ses attentes en matière d'ascension sociale – semble attester l'efficacité particulière du travail primitif d'inculcation de la vocation enseignante[1], laquelle semble être parvenue à se maintenir en dépit d'expériences professionnelles concurrentes. Pour l'expliquer, par-delà le constat d'une déception liée à l'anticipation de chances de carrière limitées au sein de la météorologie, on peut proposer plusieurs hypothèses complémentaires. D'abord, du point de vue du roman (social) familial[2], faire retour dans l'enseignement et se constituer en « intellectuel de première génération »[3], c'était, pour Y. Grinand, *conquérir*[4] durablement un univers où son père avait déjà tenté d'investir, mais en vain *i.e.* au prix de ruptures non payées en retour. Dit autrement, on peut supposer qu'il s'agissait pour lui de *réparer* symboliquement une trajectoire ratée à la génération précédente, marquée par le stigmate de la déviance et imputable au fait que son père avait « peut-être été traumatisé dans ses études ». En outre, plus généralement, on peut penser que la persistance de la désirabilité du métier d'enseignant chez Yves G. renvoie à l'intériorisation précoce par les enfants de classes populaires du fait que, lorsqu'ils se révèlent scolairement bien disposés, l'école constitue, dans ce contexte historique particulier, une des rares voies de promotion offerte pour échapper à son destin social[5]. Dans ces conditions, ces élèves peuvent alors se montrer particulièrement et durablement inclinés à s'investir *dans* et *pour* une institution sans laquelle leur salut serait impensable. Par ailleurs, pour ceux qui ont été séparé-e-s de leur univers d'origine par l'école sans toujours pouvoir se départir totalement d'un sentiment d'illégitimité[6], l'enseignement apparaît bien souvent comme la fonction la plus acceptable qui offre « l'occasion d'une action de prosélytisme culturel de

---

[1] Charles Suaud, « Contribution à une sociologie de la vocation : destin religieux et projet scolaire », *Revue française de sociologie*, 15, 1974, p. 75-111.

[2] Pour la reprise de la notion freudienne dans un cadre sociologique, voir : Francine Muel-Dreyfus, *Le métier d'éducateur…*, *op. cit.*

[3] Gérard Mauger, « Entre engagement politique et engagement sociologique » in Sylvie Tissot, Christophe Gaubert, Marie-Hélène Lechien (dir.), *Reconversions militantes*, Limoges, PULIM, 2005, p. 178.

[4] Sur le déplacement social vécu selon le schème de la conquête, voir Dominique Memmi, « L'ascension vue de l'intérieur : les postures de la conquête », *Cahiers internationaux de sociologie*, 100, 1996, p. 33-58.

[5] On en trouve la trace dans cette remarque proférée sur un ton à la fois sérieux et ironique où se réaffirme, tout à la fois l'étonnement face à une trajectoire improbable et la certitude d'une forme de prédestination : « C'est vrai qu'à l'école primaire de mon village, il était dit qu'un jour que je serai le premier agrégé de V. ! ».

[6] Dans le cas d'Y. G., celui-ci apparaît notamment quand il rappelle avec modestie son rang à l'agrégation, qu'il juge quelconque, alors même qu'il accède rapidement à un lycée prestigieux (« J'aurais jamais compté arriver comme ça ») : « Alors bon...j'ai été reçu finalement à l'agrég...dans un rang quelconque. J'étais...y'avait trente-huit admis, trente-huit admissibles, j'étais dans les trente ».

récent converti anxieux d'annuler, en le divulguant, son privilège »[1]. De ce point de vue, il est significatif que, parmi les raisons avancées pour justifier son retour à l'enseignement, Yves G.a souligné que l'action syndicale dans laquelle il s'était investi au cours de ses années à la météorologie nationale, ne l'avait guère satisfait car elle « n'était pas assez impliquée sur tous les problèmes ». Comme il le précise :

> « Mais on peut dire que, en changeant d'administration, j'ai trouvé dans l'enseignement évidemment un public qu'était beaucoup plus combatif et motivé pour des *problèmes généraux*. À la météo, on était surtout préoccupé par la défense du personnel et en arrivant dans l'enseignement, c'était tout autre chose ».

En effet, pour Y. Grinand, l'école n'apparaît pas seulement comme l'instrument d'une émancipation personnelle. C'est aussi un lieu privilégié à *investir* et à *défendre* pour conduire une action transformatrice sur le monde social, en particulier par la diffusion de connaissances auprès de ceux qui n'y ont pas facilement accès. Dans son cas, cette volonté d'émanciper le plus grand nombre (par opposition à la simple « défense du personnel ») semble traduire, d'une part, un travail de conciliation entre « le mandat parental d'ascension sociale et le mandat de fidélité aux classes populaires »[2], et d'autre part, l'existence d'une disposition à la critique produite partiellement par son expérience du déplacement qui, en le faisant devenir autre, au prix toutefois de difficultés diverses (*e.g.* conseils d'orientation malheureux, bifurcation insatisfaisante, poids de l'échec paternel), tend à rendre d'autant moins acceptable certaines divisions inscrites dans le monde social. Cela dit, dans son cas, cette propension trouve également ses conditions de possibilité dans un héritage politique *préalable* lié à la branche paternelle et dans lequel mise en cause de l'ordre social et valorisation du caractère libérateur de la connaissance semblent être apparus très tôt au cours de ses premières expériences socialisatrices. Yves G. décrit ainsi son grand-père comme un sympathisant communiste, libre-penseur, trop pauvre pour acquitter une éventuelle cotisation dans la franc-maçonnerie :

> « *Mais du coup, vous avez reçu là une éducation politique ou....*
> - Ah ben là, du coup, bien sûr ! Une éducation politique parce que mon grand-père était sympathisant communiste. Il a jamais...il était libre-penseur, et il est jamais entré dans la franc-maçonnerie, parce que le maire de V. aurait peut-être bien voulu, mais il avait pas les sous pour ça ».

De même, il rappelle que son père « avait milité dans les milieux anarchistes ». S'il porte un regard distancé sur ce dernier point, on peut néanmoins penser qu'il s'est employé à rester fidèle à la propension paternelle à la révolte[3], quoique dans une forme moins radicale *i.e.* susceptible

---

[1] Pierre Bourdieu, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, *op. cit.*, p. 150.

[2] Julie Pagis et Catherine Leclercq, « Les incidences biographiques de l'engagement… », *op. cit.*, p. 11. Voir également : Julie Pagis, *Mai 68…*, *op. cit.*, p. 57 et suiv.

[3] P. Bourdieu note : « Le transfuge doit rendre (justice) au père : de là des fidélités à la cause du peuple qui sont fidélité à la cause du père (…) ; et nombre de conduites, pas seulement politiques, peuvent se comprendre comme des tentatives pour neutraliser magiquement les effets du changement de position et de dispositions qui sépare pratiquement du père et des pairs (…) et pour compenser par la fidélité à ses prises de position l'impossibilité de s'identifier complètement à un père dominé » (Pierre Bourdieu, « Les contradictions de l'héritage » in Pierre Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 1098).

de ne pas compromettre les bénéfices de sa propre mobilité ascendante favorisée par le père lui-même. Bref, si Yves G. peut apparaître comme un oblat, pour autant, en raison des conditions particulières de son accès à cette position, il ne s'est pas voué à la simple conservation de l'existant. Combinée à une disposition à la critique façonnée au fil d'expériences socialisatrices diverses, toute se passe alors comme si cette propension l'incitait à chercher, à travers la défense militante et l'extension du mandat de l'École comme instrument privilégié de libération – en particulier, contre l'institution religieuse –, une mise en cause de certains aspects de l'ordre existant[1]. À son entrée dans l'enseignement, Yves G. poursuit logiquement sa carrière militante en s'investissant dans le syndicalisme enseignant. Il accède vite à des responsabilités. Et c'est dans ce contexte qu'il s'intéresse à la cause contraceptive requalifiée en « cause laïque ». Comme il le souligne alors :

> « Parce qu'on se rendait bien compte que dans, comment dirais-je, dans la promotion de ce qu'on voulait faire, c'est-à-dire de la contraception, y'avait tout un problème d'éducation sexuelle qu'était, comment dirais-je, nécessaire, et qui passait par le recours aux enseignants eux-mêmes ».

On le voit, défendre la légitimité de la cause contraceptive comme cause pour les enseignants, c'est, pour un oblat comme Yves G., encore et toujours défendre les intérêts d'une École à qui il donne tout dans la mesure où il lui doit tout. Mais, dans le même temps, investir un domaine encore perçu comme illégal et illégitime au début des années 60, c'est tout autant trouver à exprimer une certaine propension à la critique façonnée par une socialisation précoce aux opinions hétérodoxes et l'exposition à une certaine marginalité et témoigner une certaine fidélité à ses origines, tendance qu'a pu alors renforcer une trajectoire de mobilité ascendante relativement improbable susceptible de provoquer une aptitude à la suspension de l'évidence de certaines divisions inscrites de le monde social.

CONCLUSION DU CHAPITRE

L'objectif de ce chapitre était de produire une description la plus fine et rigoureuse possible du groupe mobilisé du point de vue de sa morphologie et des conditions de sa formation. Par « groupe mobilisé », nous entendons un espace de relations dans lequel le MFPF occupe une place centrale, celle dévolue à l'unité attractrice. Nous faisons l'hypothèse que, au cours des années 60, la forme revêtue par la cause contraceptive et le travail de mobilisation en sa faveur, ne sont pleinement compréhensibles qu'à la condition d'en saisir les propriétés. En insistant sur la structure tripolaire de l'ECC (pôle médicale ; pôle laïque ; pôle de la cause des femmes), nous avons ainsi souligné son *hétérogénéité constitutive*. Nous avons montré que les différentes unités organisationnelles qui l'organisaient par l'intermédiaire d'agent-e-s

[1] Sous ce rapport, s'il défend l'institution scolaire et ses valeurs, il ne s'en tient pas pour autant à la reproduction d'un *discours d'institution* comme tend à le faire l'oblat (voir : Pierre Bourdieu et Monique de Saint-Martin, « La sainte famille... », *op. cit.*, p. 5), ce dont témoigne son investissement *au nom de l'école et de ses valeurs* dans une cause telle que la cause contraceptive non perçue à cette période de façon évidente comme scolaire.

efficient-e-s, s'y investissaient en fonction d'une variété d'enjeux irréductibles les uns aux autres, liés en général à leur situation dans leur univers initial d'appartenance : luttes professionnelles au sein de l'univers médical autour de la fixation de territoires juridictionnels pour certaines spécialisations (psychiatrie et gynécologie) avec en toile de fond la redéfinition de la médecine autour d'un modèle préventif plutôt que du modèle curatif lié à la tradition clinique ; luttes autour de la laïcité dans un contexte de forte remobilisation de la « nébuleuse laïque » en raison du retour de la question scolaire à la fin des années 50 ; confrontation d'associations situées à la marge de l'espace de la cause des femmes avec des nouvelles aspirations en rapport avec le renouvellement générationnel tel qu'il tend à s'exprimer dans certains groupes sociaux. Par ailleurs, nous avons montré que chaque pôle procurait des ressources au groupe mobilisé, soit sous la forme d'un *capital d'expertise*, soit sous celle d'un *capital de militant-e-s* ou encore d'un *capital matériel*. Toutefois, nous avons également indiqué que le groupe ne pouvait être décrit de façon adéquate à partir de la seule réalité organisationnelle. Nous nous sommes alors efforcés de le saisir à l'échelle individuelle. Pour cela, nous avons exploité deux bases de données confectionnées par nos soins. Du côté des médecins impliquées dans l'ECC, nous avons montré que leur profil ne pouvait être confondu avec celui des agent-e-s efficient-e-s du pôle médical. Nous avons en particulier établi qu'il existait une proportion non négligeable de généralistes ayant investi la cause dans les années 60, souvent dans des petites villes de province. Du côté des militant-e-s non médecins, nous avons relevé qu'une majorité de notre échantillon était constituée de femmes encore actives à un âge où la plupart d'entre elles, à cette époque, ont en général cessé de travailler pour entrer dans la carrière maternelle. Nous avons confirmé l'importance des enseignantes et, dans une moindre mesure, notée celle de représentantes des professions du secteur médico-sociale. Pour autant, nous avons également rappelé que les femmes sans activité professionnelle n'étaient pas en reste, que l'on trouvait en nombre dans les villes de taille moyenne et grande. Enfin, nous avons cherché à comprendre à l'échelle individuelle le *processus* d'entrée dans l'ECC et les *conditions sociales de formation d'un intérêt pour la cause contraceptive*. A côté de facteurs contextuels classiques (réseaux de relations formels et informels, disponibilité biographique), nous avons effectué, sur la base de l'analyse plus approfondie de quelques cas, la *sociogenèse d'une certaine propension à l'hétérodoxie*. Nous l'avons alors rapportée à une série de mécanismes en lien avec des expériences socialisatrices préalables. À cette occasion, nous avons souligné l'importance de la prise en compte d'un ensemble de petites ou moins petites mobilités – notamment de classe et/ou de genre – pour comprendre la formation d'une inclination à l'expression d'un refus transposable au cas de la cause contraceptive en tant que cause illégale et illégitime. En saisissant *doublement* le groupe mobilisé du point de vue du point de vue de sa composition et de genèse *i.e.* dans sa réalité organisationnelle et dans sa réalité individuelle en montrant que ces deux plans n'étaient pas complètement superposables, nous pensons être parvenus à fixer une image à la fois plus exacte et plus contrastée des éléments investis dans la cause contraceptive au début des années 60. Ce faisant, nous avons confirmé que les « causes auxquelles se dévouent des individus sont toujours multisectorielles,

qu'elles réunissent toujours des gens « intéressés » par elles mais pour des raisons dissemblables et souvent étrangère à la « morale » officielle qu'elles professent, grâce à des réseaux de sociabilité qui fonctionne comme des structures de la validation de la croyance en sa vertu et dont l'emprise varie selon leur composition et la place de l'individu en leur sein »[1], mais aussi, en raison de dispositions particulières acquises au cours d'une trajectoire jalonnée d'expériences d'un certain type.

[1] Annie Collovald, « Pour une sociologie des carrières morales », *op. cit.*, p. 224.

CHAPITRE 3. Faire cause commune

Après avoir mis au jour la structure des différences à l'intérieur du groupe mobilisé et examiné la morphologie des éléments qui le composent, nous allons désormais le traiter comme une *relation*[1] ou comme une *pratique*[2]. Dit autrement, il s'agira ici d'observer « la structure en mouvement »[3] pour comprendre comment, en dépit de l'hétérogénéité constitutive relevée plus haut, les individus et les organisations qui s'investissent dans le groupe parviennent à faire *cause commune*. De ce point de vue, ce dernier doit être appréhendé de deux façons. D'abord, il fonctionne comme un *univers de concurrence*. L. Mathieu rappelle que « toute cause est un espace de lutte entre organisations en compétition pour l'imposition de leur définition des enjeux prioritaires du moment et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre »[4]. On l'a dit, en tant qu'unité attractrice, le MFPF est une *surface de projection* pour les clivages qui structurent objectivement l'ECC à l'échelle organisationnelle et à l'échelle individuelle (voir l'introduction du chapitre 2). Cette relation occasionne en son sein des luttes et des tensions permanentes. Celles-ci renvoient aussi bien aux rivalités potentielles entre organisations, pôles et sous-pôles pour l'imposition du sens de la cause, qu'aux différences entre membres qui vont soutenir la division hiérarchique du travail militant et les formes prises par les rapports de pouvoir dans l'unité attractrice. Ensuite, le groupe fonctionne également comme un *univers relativement spécifique de pratiques et de sens*. Plus exactement, c'est le MFPF qui constitue le lieu où, par différents moyens, s'opère un *travail implicite et explicite d'homogénéisation* de ses membres et de leurs investissements. Dès lors, tout au long des années 60, ces deux aspects contribuent à produire et à reproduire un groupe mobilisé capable de faire cause commune. Loin de s'opposer ou de s'annuler, ils sont en effet complémentaires. En se concurrençant pour l'imposition d'une version de la cause à l'intérieur de l'unité attractrice, les unités organisationnelles et les individus de l'ECC entretiennent de façon tacite la croyance en l'existence d'une cause contraceptive et en l'intérêt de la défendre, partant lui donnent *consistance*. Dans le même temps, si des désaccords sont possibles entre eux, c'est qu'ils reposent également sur un *accord préalable* qui résulte, d'une part, du travail d'homogénéisation conduit dans le cadre de l'unité attractrice et, d'autre part, de l'existence de certaines propriétés communes entre les membres du groupe. Le chapitre s'organisera en deux

[1] Sur le groupe comme relation ou rapport, voir notamment : Max Weber, *Concepts fondamentaux de sociologie*, Paris, Gallimard, 2016, p. 152 ; Edward Thompson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1988, p. 15 ; Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, *op. cit.*
[2] Voir par exemple : Luc Boltanski, *Les cadres…*, p. 56.
[3] Marcel Mauss, *Essais de sociologie*, *op. cit.*, p. 45.
[4] Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 38.

temps. En premier lieu, nous analyserons la manière dont certaines différences *fonctionnent* et sont *prises en charge* dans le MFPF au cours des années 60. En second lieu, nous examinerons la formation d'un véritable *style de groupe* qui tend à unifier pratiquement et symboliquement cet espace autour d'une définition partagée de la cause contraceptive et de modalités spécifiques pour le travail de mobilisation en sa faveur.

3.1 Le jeu des differences

> « L'un des procédés habituels de Mi En-leh consistait à dénicher la contradiction dans les choses qui présentaient l'apparence de l'unité. Voyait-il un groupe de gens former une unité en face d'autres groupes ? Il s'attendait à les trouver divisés, voire carrément hostiles les uns à l'égard des autres, sur des points précis, les intérêts des uns étant contraires aux intérêts des autres. Et même en face des autres groupes les membres du groupe ne se comportaient pas comme une unité, tout à fait comme une unité et seulement comme une unité. Ainsi le groupe n'était pas totalement et uniformément et tout le temps opposé et hostile à tel autre ou à tels autres groupes, mais il y avait là des rapports changeants qui mettaient constamment en question, bien qu'avec plus ou moins de force, l'homogénéité du groupe et les différences qui le séparaient des autres groupes ».
>
> Bertolt Brecht, *Me ti Livre des retournements*, Paris, L'Arche, 1978, p. 85.
>
> « Pour le sociologue, les différences sont toutes et toujours bonnes à prendre, c'est-à-dire à décrire, y compris les différences entre différences ».
>
> Jean-Claude Passeron, in Claude Grignon et Jean-Claude Passeron, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1989, p. 132.

Dans le chapitre 2, nous nous sommes consacrés à l'exploration des « différence et divisions »[1] organisant l'ECC à l'échelle organisationnelle et à l'échelle individuelle. Le développement qui suit s'attachera à examiner leur mode d'*expression* et de *gestion*. Nous allons ainsi montrer comment une partie d'entre elles occasionnent des conflits récurrents et fondent des rapports de pouvoir sans jamais mettre en péril l'existence du groupe et de la mobilisation elle-même. Dans un premier temps, nous analyserons la manière dont ces différences fonctionnent. Nous nous intéresserons plus particulièrement à l'apparition d'une vive concurrence entre Paris et la « Province » sous l'effet du développement de dynamiques territorialisées de mobilisation. Nous montrerons comment celles-ci vont occasionner une véritable crise de l'institué dans l'unité attractrice au cours de la première moitié des années 60. Ensuite, nous mesurerons l'effet

[1] Luc Boltanski, *Les cadres…*, *op. cit.*, p. 472.

de la présence de militants hommes et de militants femmes dans le MFPF. Nous nous attacherons alors à l'analyse de la division sexuée du travail militant et au fonctionnement des hiérarchies de pouvoir entre agents. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons à certaines modalités du travail de gestion des différences. En effet, face au risque permanent de désagrégation du groupe – et, partant au délitement de la cause – sous l'effet d'une concurrence exacerbée entre les éléments qui le composent, se déploie un ensemble de techniques et de conduites destinées à provoquer un relâchement des tensions.

3.1.1 La Province contre Paris

> « Enfin, je déplore toujours de voir utiliser le vocable de « dirigeants parisiens » et je suis pour ma part très pointilleuse en ce qui concerne la terminologie dans ce domaine. Mes travaux personnels ont toujours été d'intérêt général et les fondateurs de l'Association, en 1956, ont poursuivi une action nationale, d'où l'extension du Mouvement sur tout le territoire ».
>
> Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Mme Millon datée du 13 janvier 1964, Fonds MFPF, D 08 08.

> « Et d'abord il n'y a pas – comme tant se plaisent à le monter en épingle – d'opposition Paris-Province, fondamentalement ».
>
> « Rapport moral présenté par Madame Weill-Hallé à l'Assemblée Générale du 10 mars à Lyon », *RTMFPF*, n°25, 1963, p. 5.

En mars 1964, quelques jours après la tenue à Paris du premier congrès du MFPF[1], M.-A. Lagroua Weill-Hallé s'adresse à G. Texier et Marguerite Drevet, deux des plus anciennes membres du CA de l'association[2], suite à leur non réélection dans cette instance. À leur attention, elle relève : « Bien chère Amie, notre conseil d'administration devient si « administratif » que je pense que votre non réélection n'a que peu d'importance ». Et parce que la présidente du MFPF « n'oubli[e] pas que [chacune d'entre elles] [a] ét[é] l'un des membres fondateurs du Mouvement », elle leur propose de figurer dans le CH et de poursuivre des « échanges de vues sur les problèmes sociaux qui nous sont chers »[3]. Si, à l'évidence, cette lettre vise d'abord à réconforter deux anciennes dirigeantes, le *désenchantement* exprimé par la fondatrice du MFPF face à ce qui, selon ses propres termes, devient « si « administratif » » dans l'univers de la cause contraceptive, n'en est pas moins réel. Sous ce rapport, il peut être tenu pour un indice significatif des transformations que connaît le groupe au début des années 60. En effet, en peu de temps, celui-ci est passé : 1) d'un groupe à taille limitée, inscrit pour l'essentiel dans l'espace parisien, et reposant sur des *relations personnalisées* ayant pour cadre

[1] Jusqu'à la réforme des statuts de 1963, le MFPF organisait une assemblée générale annuelle. À compter de 1964, celle-ci est remplacée par un congrès qui se tient selon la même périodicité.
[2] G. Texier et M. Drevet sont respectivement entrées au CA en 1958 et 1956.
[3] Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé adressée à Geneviève Texier et Marguerite Drevet datée du 12 mars 1964, OURS, Fonds Deixonne, APO 73.

des *interactions de face-à-face*[1] ; 2) à un groupe en expansion numérique rapide, inscrit dans différentes zones géographiques, ajoutant aux relations personnalisées, des *relations impersonnelles à distance* et des *rapports de représentation* mettant en jeu des intérêts locaux. Produit d'investissements divers mis au jour dans le chapitre précédent, cette transformation morphologique est inséparable d'une *crise de l'institué*, c'est-à-dire d'une mise en cause radicale des « pratiques, rôles, représentations, normes »[2] qui jusque-là organisaient l'unité attractrice comme *institution*[3] : l'univers de pratiques à faible degré de codification – ce qui ne veut pas dire sans règles – des débuts, centré sur la production et la diffusion d'*informations* au sujet de la cause contraceptive, cède ainsi la place à un univers de pratiques à haut degré de codification dans lequel la production et la diffusion de *moyens de contraception* et tout ce qui en découle (formation de médecins et d' « hôtesses d'accueil », approvisionnement, question financière, gestion de l'illégalisme, etc.), deviennent des activités centrales. En ce sens, entre 1961 et 1964, à l'image de ce qui a eu lieu en 1962 pour l'institution présidentielle étudiée par Jacques Lagroye[4], on assiste dans l'unité attractrice à un important travail de « formalisation en conjoncture critique »[5]. Celui-ci se caractérise par un « affrontement explicite »[6] entre différents protagonistes pour imposer une nouvelle « signification sociale dominante »[7] à la fonction de l'institution. Dans notre cas, ce conflit renvoie à une opposition structurelle entre Paris et la « Province ». Dans la suite, nous montrerons comment la crise de l'institué est en rapport avec la formation de ce clivage[8]. D'abord, nous soulignerons que la croissance démographique brutale et déstabilisatrice des effectifs du groupe mobilisé est imputable à une initiative venue de la périphérie grenobloise, contre l'avis du centre parisien. Ensuite, nous nous intéresserons aux entreprises et aux entrepreneur-e-s de mobilisation locales afin d'établir que celles-ci s'appuient tendanciellement sur une inscription dans l'univers laïque et un capital

---

[1] Ce qui, *rétrospectivement*, a pu procurer à ceux qui les ont connues un souvenir *enchanté*, comme en témoigne la lettre adressée par M.-A. Lagroua Weill-Hallé à G. Texier et M. Drevet.

[2] Jacques Lagroye et Michel Offerlé, « Pour une sociologie des institutions », *op. cit.*, p. 17.

[3] Si le groupe mobilisé, tel que nous l'avons défini au chapitre précédent, cristallise véritablement au début des années 60, l'existence de ce qui fera office d'unité attractrice est, on l'a vu, antérieure de quelques années, qui remonte aux premiers mois de l'année1956. Association dotée de statuts et d'un fonctionnement régulier, en particulier à travers la publication de sa revue et l'organisation de réunions d'information, MH, avant sa transformation en MFPF, peut dès cette période, en dépit de son caractère faiblement formalisée, être analysée comme une *institution*, c'est-à-dire comme un « système de relations » qui apparaît « réglé et non laissé au hasard des recompositions et des arragements circonstanciels entre individus », où « les conduites de ses membres sont – au moins pour partie – déterminées durablement par leur appartenance à ce groupe », et où « la préservation des règles et des savoir-faire (…) est un enjeu important pour ceux qui ont à faire à lui » (Jacques Lagroye et Michel Offerlé, « Pour une sociologie des institutions », *op cit.*, p. 15.

[4] Jacques Lagroye, « Le conflit de l'automne 1962. Dispersions et convergences dans la formalisation du rôle », in Bernard Lacroix et Jacques Lagroye (dir.), *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1992, p 161-194.

[5] *Ibid.*, p. 162.

[6] *Ibid.*, p. 164.

[7] Jacques Lagroye *et alii.*, *Sociologie politique, op. cit.* p. 153.

[8] Clivage d'autant plus facile à construire et à mobiliser qu'il a pour lui toute une représentation collective cristallisée de longue date dans les esprits et dans les choses, immédiatement disponible. Sur l'histoire de ce schème, voir : Alain Corbin, « Paris-Province » in Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de Mémoire, t. 3 les France, vol. 1* « Conflits et partages », Paris, Gallimard, 1992, p. 777-823.

militant[1] leur permettant de tenir à distance (dans tous les sens du terme) les dirigeant-e-s parisien-n-es. Enfin, nous analyserons comment la concurrence entre Paris et la « Province » pour la bonne définition de la « figure »[2] de l'institution, prend la forme d'une lutte de légitimité, particulièrement visible dans les conflits autour de la question de la production de moyens contraceptifs et la codification de nouveaux statuts pour le MFPF.

Une innovation tactique venue de la marge

Si la cause contraceptive connaît un regain de visibilité publique au tournant des années 60, c'est l'ouverture d'un centre à Grenoble, en juin 1961, qui va véritablement déclencher l'expansion et la cristallisation du groupe mobilisé sous la forme que nous avons décrite précédemment. Se distinguant de pratiques jusque-là centrées sur la production d'écrits autour de la contraception et l'organisation de rencontres avec différents groupes, cette « innovation tactique »[3] basée sur la diffusion d'informations et la mise à disposition de moyens contraceptifs, va relancer la dynamique mobilisatrice au point d'apparaître, dès l'automne 1961, comme un « tournant décisif dans l'histoire du planning familial français »[4] aux yeux des participant-e-s au colloque de Cerisy organisé par le MFPF. Toutefois, contrairement à ce que cette déclaration suggère, cette transformation n'est pas le résultat d'un consensus, ni d'une concertation préalable dans l'unité attractrice. L'initiative en revient à quelques primo-militant-e-s grenoblois situé-e-s à la marge du groupe et emmené-e-s par le docteur H. Fabre, contre l'avis des dirigeantes parisiennes.

De ce point de vue, la position d'H. Fabre dans la direction du MFPF est ambivalente. Jeune médecin, son intérêt pour la cause contraceptive s'est manifesté publiquement dès l'apparition de celle-ci dans l'espace public, comme l'atteste une réaction publiée à l'automne 1955 au cours de la campagne de presse de *France Observateur*[5]. En 1956, à l'annonce de la création de l'association Maternité Heureuse, il entre immédiatement en contact avec M.-A. Lagroua Weill-Hallé. Cependant, leur première rencontre n'a lieu qu'en 1958 à Annecy : tous deux participent à une réunion publique organisée par Peuple et Culture qui les voient s'opposer à un théologien catholique[6], ce qui, rétrospectivement, laissera à H. Fabre le souvenir d'une « sacrée bagarre »[7]. L'année suivante, une rencontre est organisée à Grenoble avec la présidente de l'unité attractrice, laquelle, semble-t-il, a « demandé à son ami Fabre (...) de réunir quelques personnes susceptibles de s'intéresser à une action positive en faveur du contrôle des naissances »[8]. Dès

[1] Frédérique Matonti et Frank Poupeau, « Le capital militant… », *op. cit.*
[2] Bernard Lacroix et Jacques Lagroye, « Introduction » in Bernard Lacroix et Jacques Lagroye (dir.), *Le président de la République…*, *op. cit.*, p. 10.
[3] Doug McAdam, « Tactical innovation and the pace of insurgency », *American sociological review*, 6, 1983, p. 735-754.
[4] « Le Colloque International de Cerisy sur l'avenir du Planning Familial », *RTMFPF*, n°19, 1961, p. 10.
[5] Voir : « Le débat sur le contrôle des naissances », *France Observateur*, n°293, 1955.
[6] On en trouve un compte-rendu dans : « Informations. Extraits de presse », n°6, 1958, *MH*, p. 28-30.
[7] Notes manuscrites tirées d'un entretien avec Henri Fabre daté du 17 mai 1980, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.
[8] « À Grenoble, tout a commencé sous l'impulsion du Docteur Fabre », tapuscrit sans date, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.

lors, l'ancienneté de l'investissement du médecin grenoblois dans le MFPF et l'entretien régulier d'une relation avec la présidente, lui valent d'entrer au CA de l'association à partir de 1958. En outre, la publication en 1960 d'un ouvrage intitulé *La maternité consciente* chez un grand éditeur[1] fait de lui un des porte-parole de la cause contraceptive dans l'espace public. Pour autant, cette intégration parmi les dirigeant-e-s du groupe ne doit pas tromper : comme il l'observe lui-même, jusqu'au début des années 60, « au conseil de Paris, [il] étai[t] le seul homme »[2] ; en outre, hormis une représentante de l'association Peuple et Culture d'Annecy entrée la même année mais restée peu de temps, il est l'unique membre de cette instance à n'être pas inscrit dans l'espace parisien, ce qui limite ses contacts en situation de face-à-face avec les autres responsables. Par conséquent, ces deux caractéristiques le tiennent partiellement à l'écart de l'univers de relations et de représentations qui, depuis le milieu des années 50, sur fond de proximité spatiale et genrée, se construit entre les tout premiers agent-e-s investi-e-s dans la cause contraceptive. Du reste, cette distance au centre se manifeste symboliquement dès 1958 quand, à la faveur de sa première intervention dans le bulletin de l'association, le Grenoblois exprime son désaccord avec M.-A. Lagroua Weill-Hallé au sujet de la potentielle prescription de moyens contraceptifs par carnet à souches, comme pour certains produits toxiques[3]. Enfin, elle est aussi rendue possible par l'existence à Grenoble d'une mobilisation précoce et partiellement autonome autour de la cause contraceptive. Si la rencontre de 1959 avec M.-A. Lagroua Weill-Hallé fut une étape importante dans la structuration locale du groupe, les bases en avaient cependant déjà été jetées avant, en particulier à la suite de la rencontre entre H. Fabre et Georges Pascal, un professeur de philosophie de tendance alainiste et militant laïque bien inséré dans l'espace associatif de la ville[4] qui préside l'association « Les Amis de la Liberté » et met à la disposition du médecin « un lieu d'accueil où tous les sujets peuvent être débattus librement »[5], au premier rang desquels la contraception[6].

Bref, lié-e-s au centre parisien à travers la position (d') intermédiaire de H. Fabre, les primo-militant-e-s grenoblois n'en occupent pas moins, à l'image de leur représentant dans le CA de l'unité attractrice, une position *distante* (symboliquement) et *à distance* (géographiquement) dans le groupe mobilisé. Cette situation périphérique combinée à une dynamique propre amorcée quelques années auparavant sur le plan local, leur offre une certaine indépendance,

---

[1] Henri Fabre, *La maternité consciente*, *op. cit.*

[2] Notes manuscrites tirées d'un entretien avec Henri Fabre daté du 17 mai 1980, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.

[3] Il écrit notamment : « À maintes reprises, je vous ai dit tout le bien que je pensais de la campagne que vous avez entreprise en faveur du B [irth] C[ontrol]. Je n'en suis que plus à l'aise pour formuler une critique : vous demandez que les médecins puissent prescrire des moyens anticonceptionnels, c'est bien. Mais pourquoi sur un carnet à souche ? Lorsque nous ordonnons des toxiques, nous utilisons ledit carnet ; nous nous soumettons ainsi à un contrôle parce qu'il s'agit de produits qui risquent d'être nuisibles à la santé. Mais rien de semblable ne saurait justifier ce contrôle pour les contraceptifs » (« Correspondance. Lettre du Docteur Fabre », *MH*, n°4, 1958, p. 26-27).

[4] Voir sa notice dans : *DBMOMS*.

[5] « À Grenoble, en 1961, des militants du MFPF ouvrent le premier centre d'accueil au public », tapuscrit sans date, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.

[6] Sur les débuts du MFPF à Grenoble, voir notamment : Caroline More, « Sexualité et contraception vues à travers l'action du Mouvement français pour le Planning familial de 1961 à 1967 », *Le Mouvement Social*, 207, 2004, p. 75-95.

visible à travers la décision d'ouvrir un centre. Selon H. Fabre, cette dernière allait à l'encontre de ce qu'il estimait être la « conception parisienne » du travail de mobilisation qu'il décrit de la façon suivante : « Prendre son téléphone...les relations...les réceptions »[1]. Ainsi, après que plusieurs conférences se sont tenu « à volets fermés »[2] à Grenoble entre 1958 et 1960, les primo-militant-e-s de la ville jugèrent « qu'on ne p[ouvait] plus se contenter de répandre la bonne parole dans des milieux restreints, mais qu'il fa[llait] passer à l'action »[3]. Un document datant de l'automne 1961 rappelle les différentes étapes ayant abouti à cette initiative :

> « À la fin de l'année 1960, des contacts furent pris avec les Mutuelles de l'Éducation Nationale, des PTT et des étudiants, qui laissaient espérer un moment qu'un Centre pourrait être ouvert sous leurs auspices. Toutefois, ces tentatives restèrent sans résultat. Au mois de mars 1961, fut constituée, au sein de notre groupe local, une équipe de travail composée de huit membres qui fut chargée de mettre au point les modalités pratiques d'ouverture et de fonctionnement du centre. Cette commission se réunit journellement pendant deux mois. Une Assemblée générale de l'Association locale du Mouvement Français pour le Planning Familial fut convoquée pour le 24 mai 1961. 87 personnes étaient présentes (pratiquement la totalité des adhérents, pour cette époque-là, pour la ville de Grenoble). Les décisions prises par la Commission du travail furent acceptées à l'unanimité et l'inauguration d'un Centre de Planning Familial fut fixée au 10 juin 1961 »[4].

Si l'on en croit la date de certaines lettres adressées en réaction par A.-M. Dourlen-Rollier aux responsables grenoblois[5], tout indique que les responsables parisiens ont découvert ce projet moins d'un mois avant l'inauguration. Et de marquer alors leur « désaccord complet »[6] selon H. Fabre. En fait, l'opposition ne portait pas sur le fait de créer localement un centre d'information sous l'espèce d'une section du MFPF – processus déjà en cours à Grenoble et dans quelques autres localités[7] –, mais sur la volonté d'y adjoindre un espace de soins où se procurer des moyens de contraception. A.-M. Dourlen-Rollier mettait ainsi en garde dans un courrier :

> « En ce qui concerne la création d'un centre de soins dans le local du Mouvement Français pour le Planning Familial, *nous ne pensons pas que cela soit opportun*, parce que :
> - les centres de Planning Familial organisés dans les pays étrangers n'ont jamais compté et ne comportent pas de sections « soins »
> - cette activité annexe apparaîtrait rapidement comme factice et destinée à masquer une activité principale exercée plus ou moins clandestinement »[8].

---

[1] Notes manuscrites tirées d'un entretien avec Henri Fabre daté du 17 mai 1980, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.
[2] « À Grenoble, tout a commencé sous l'impulsion du Docteur Fabre », tapuscrit sans date, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.
[3] *Ibid.*
[4] « Centre de Planning Familial de Grenoble. Historique », tapuscrit sans date [vraisemblablement automne 1961], Fonds MFPF Grenoble, AR 1.
[5] Lettre de Anne-Marie Dourlen-Rollier à Jean Eynard datée du 19 mai 1961, Fonds MFPF Grenoble, AR 1. Lettre de Anne-Marie Dourlen-Rollier à Henri Fabre datée du 20 mai 1961, Fonds MFPF Grenoble, AR 1
[6] Notes manuscrites tirées d'un entretien avec Henri Fabre daté du 17 mai 1980, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.
[7] Voir : « Les sections locales du Mouvement Français pour le Planning Familial », *BTMFPF*, n°17, 1961, p. 28.
[8] Lettre de Anne-Marie Dourlen-Rollier à Henri Fabre datée du 20 mai 1961, Fonds MFPF Grenoble AR 1 (souligné par nous).

En passant de la diffusion d'information – laquelle, jusque-là, n'avait occasionné aucune poursuite pénale –, à la diffusion réelle ou présumée de moyens contraceptifs *via* un centre de soins aux conséquences judiciaires incertaines, les responsables parisiens craignaient un « dépôt de plainte »[1] susceptible de nuire à la cause et, partant, d'enrayer le développement de la mobilisation. Pour les primo-militant-e-s de Grenoble, cette prise de risque était au contraire intentionnelle : se remémorant l'épisode vingt ans après, H. Fabre opposera avec ironie les « révolutionnaires du 16ème [arrondissement de Paris] » qui « voulaient protéger le mouvement et ne rien faire tant qu'on n'aurait pas changé la loi »[2], à ceux – les Grenoblois – qui entendaient instaurer et accentuer un « rapport de forces »[3] en innovant aux marges de la légalité. Prenons garde cependant à ne pas ratifier une vision de « vainqueur » qui, une fois la fin de l'histoire connue, attribue à tel protagoniste (soi-même) plutôt qu'à tel autre un certificat de « révolutionnaire authentique ». Cela dit, cette dichotomie et la manière dont elle est exprimée a l'avantage de faire comprendre que les prises de position des un-e-s et des autres à propos des chances de réussite d'un type donné d'action, dépendaient *en partie* de leur situation dans le groupe à une date déterminée : si, à cette occasion, les Grenoblois ont pu avoir le sentiment d'être perçus par les Parisiens comme « des farfelus » qui allaient « tout casser »[4], c'est que, en transformant les modalités du travail de mobilisation sans concertation préalable, ils déstabilisaient potentiellement une configuration instituée de rôles et de savoir-faire qui, au tournant des années 60, semblait faire ses preuves, à tout le moins aux yeux de ceux qui avaient directement contribué à l'édifier et la dominaient, *i.e.* les responsables parisiens. Dès lors, ces derniers avaient intérêt à *conserver* les fondements de cet univers, de sorte qu'ils n'avaient d'autre choix que d'adresser de fermes rappels à « être encore très prudents »[5] à ceux qui prétendaient le subvertir ; à l'inverse, parce qu'ils n'étaient pas directement liés à son entretien, les primo-militant-e-s grenoblois occupaient une position d'*outsider* qui les inclinaient à marquer un écart distinctif et à concurrencer, au moyen d'une innovation tactique perçue comme transgressive, ceux qui, à l'intérieur du groupe, détenaient le monopole de la définition des pratiques légitimes[6].

L'inauguration du centre grenoblois eut lieu à la date prévue (le 10 juin 1961), en dépit des mises en garde formulées par les responsables parisiens. M.-A. Lagroua Weill-Hallé y assista toutefois, mais à titre personnel *i.e.* sans prendre la parole. Des dirigeant-e-s de l'IPPF étaient également présent-e-s, ainsi qu'un député radical et un adjoint au maire de la ville de Grenoble dépêché par l'édile[7]. Bénéficiant d'une couverture importante dans la presse locale et

---

[1] *Ibid.*

[2] Notes manuscrites tirées d'un entretien avec Henri Fabre daté du 17 mai 1980, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Lettre d'Anne-Marie Dourlen-Rollier à Jean Eynard datée du 19 mai 1961, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.

[6] De façon analogue, L. Mathieu souligne l'existence de rapports de concurrence permanents entre organisations engagées dans une même cause du point de vue de leurs pratiques. Il note ainsi : « les transgressions produisent ainsi des écarts distinctifs qui permettent à certaines organisations de se légitimer en signalant ce qui les sépare de concurrentes » (Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 49-50).

[7] Sur les personnes présentes à l'inauguration, voir notamment : Jacques Derogy, « Grenoble à l'avant-garde », *L'Express*, 15 juin 1961 ; Denis Laffargue, « « Planning familial » : l'expérience de Grenoble », *France*

nationale[1], l'ouverture plaça les Grenoblois à « l'avant-garde »[2]. On peut supposer que l'absence *apparente*[3] de répression de la part des autorités en réponse à l'innovation tactique, ainsi que son importante médiatisation, contribuèrent à la *diffuser* auprès d'agent-e-s nouveaux[4], lesquels multiplièrent les créations de centres et de sections locales sur d'autres sites, provoquant un accroissement sans précédent de la taille du groupe mobilisé. Concurrencés par la périphérie, ce sont d'abord les responsables parisiens qui furent contraints d'ouvrir un centre dans la capitale dès la fin du mois d'octobre 1961. Par la suite, dans son rapport moral présenté en juin 1962, C. Valabrègue constatait que, grâce « au dynamisme du Docteur Fabre », l'ouverture du centre de Grenoble avait constitué « une *étape décisive* pour l'essor de notre Mouvement, *qui depuis lors a*[vait] *été spectaculaire* »[5]. En effet, en quelques mois, on est passé de l'absence de groupe local organisé (hors Grenoble et quelques sections locales en cours de formation au premier semestre 1961) à 27 centres répertoriés qui, peu ou prou, reproduisent le fonctionnement isérois[6]. Dès lors, s'impose chez les dirigeant-e-s lié-e-s à la configuration instituée antérieure, le thème de la *crise de croissance*. Au début de l'année 1962, M-A. Lagroua Weill-Hallé signe en ce sens un texte intitulé « Mise au point » dans le bulletin du MFPF qui débute de la façon suivante : « L'extension spectaculaire du MFPF, pose des problèmes de base »[7]. En 1963, dans son rapport moral, elle souligne encore de façon ambivalente : « L'extension numérique et géographique de notre Mouvement détermine une crise de croissance qui est – à certains égards – le plus sûr garant de sa vitalité » ; avant d'ajouter : « néanmoins, cette crise est si brutale qu'elle jette le trouble dans certains esprits »[8]. On le voit, au début des années 60, la transformation du groupe mobilisé repose, pour une part essentielle, sur une innovation tactique non voulue par le centre qui tend à déstabiliser le monopole d'orientation de la mobilisation détenu par ce dernier. Et cela aura alors d'autant plus d'effets que, reposant sur la multiplication de sections et de centres locaux, celle-ci jette les bases *morphologiques* d'une opposition entre Paris et la « Province » qui pourra être constituée en clivage à la faveur de luttes au sein de l'unité attractrice.

L'autochtonie militante

Observateur, 15 juin 1961 ; *D'une révolte à une lutte...*, *op. cit.*, p. 102-103 ; Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 52.

[1] « Centre de Planning Familial de Grenoble. Historique », tapuscrit sans date [vraisemblablement automne 1961], Fonds MFPF Grenoble, AR 1.

[2] « Grenoble à l'avant-garde », *L'Express*, 15 juin 1961.

[3] En réalité, dans les jours qui suivirent l'inauguration, les trois principaux responsables du centre grenoblois furent convoqués par la police, sans que cela soit cependant rendu public. Voir : Notes manuscrites tirées d'un entretien avec Henri Fabre daté du 17 mai 1980, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.

[4] Doug McAdam, « Tactical innovation and the pace of insurgency », *op. cit.*

[5] « Rapport moral présenté par Catherine Valabrègue. Secrétaire générale », *RTMFPF*, n°22, p. 6 (souligné par nous).

[6] *Ibid.*

[7] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Mise au point », *RTMFPF*, n°20, 1962, p. 1.

[8] « Rapport moral présenté par Madame Weill-Hallé à l'Assemblée Générale du 10 mars à Lyon », *RTMFPF*, n°25, 1963, p. 5.

Si le cycle de création de sections locales enclenché par l'innovation grenobloise crée les conditions d'une opposition Paris/ « Province », il ne suffit cependant pas à l'expliquer. L'entretien d'une distance au centre résulte également de certaines propriétés qui, à l'échelle locale, caractérisent les mobilisations autour de la cause contraceptive. Celles-ci reposent en effet sur une *autochtonie militante*. Par cette expression, on désigne le fait que les entrepreneur-e-s qui les initient et deviennent, au début des années 60, les premiers responsables des sections locales sont, d'une part, des agent-e-s doté-e-s d'un *capital militant*[1] acquis au préalable, et que, d'autre part, ils s'inscrivent dans un *espace militant local* qui permet sa valorisation et qui fournit des ressources diverses (matérielles, multipositionnalité militante, etc.) à exploiter au profit d'une dynamique *territorialisée* en faveur de la cause. Si l'espace militant local dépend pour partie du capital collectif accumulé à l'échelle nationale par certaines des organisations qui le composent, il n'en conserve pas moins une structure et une dynamique propre. Comme le soulignent Jean-Louis Briquet et F. Sawicki à propos de l'espace politique local, celui-ci n'est ni un « isolat », ni la réplique d'un espace national, mais « un lieu d'actualisation et de réalisation de logiques qui peuvent relever de principes multiples, local et national, l'inscription sur un territoire de rapports sociaux et politiques »[2] dotés d'une « histoire propre »[3]. Dans notre cas, on peut alors supposer que plus l'autochtonie militante sera élevée dans un groupe et une mobilisation locale, plus celle-ci aura tendance à fonctionner comme un *capital d'autochtonie militante* utilisé contre le centre pour le tenir à distance, même si, en réalité, sa composition ne renvoie pas à des éléments de nature strictement locale[4].

Nous l'avons vu au chapitre précédent, au début des années 60, les militant-e-s de la cause contraceptive peuvent être issu-e-s de filières de recrutement variées. Si on resserre à présent la focale sur les *premiers entrepreneurs et responsables locaux*, on constate qu'ils possèdent en majorité un capital militant de départ, c'est-à-dire un « ensemble de savoirs et de savoir-faire mobilisable lors d'actions collectives »[5], généralement lié à une appartenance au pôle laïque tel que nous l'avons défini. De ce point de vue, il est tout à fait significatif que dans un document destiné à produire une histoire du MFPF grenoblois par lui-même, on trouve le passage suivant à propos de ses débuts :

> « *La plupart des membres de la section du Dauphiné qui étaient des « politiques » avaient l'habitude de parler en public* décidèrent très vite qu'on ne pouvait plus se

[1] Frédérique Matonti et Franck Poupeau, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 155, 2004, p. 4-11.
[2] Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki, « L'analyse localisée du politique », *Politix*, 7-8, 1989, p. 14.
[3] *Ibid*, p. 8.
[4] De ce point de vue, il diffère de la notion de capital d'autochtonie proposé par Jean-Noël Retière pour les classes populaires (voir notamment : Jean-Noël Retière, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, 2003, n°63, p. 121-143), même s'il s'en inspire. En revanche, il se rapproche de la transposition qu'en a proposée Sylvie Tissot (voir : Sylvie Tissot, « De l'usage de la notion de capital d'autochtonie dans l'étude des catégories supérieures », *Regards Sociologiques,* n°40, 2010, p. 99-109). Cela étant, dans notre cas, si on peut activer un clivage autour d'une autochtonie militante supposée, il ne s'agit jamais de lutter spécifiquement pour un territoire.
[5] Frédérique Matonti et Franck Poupeau, « Le capital militant... », *op. cit.*, p. 8

contenter de répandre la bonne parole dans les milieux restreints, mais *qu'il fallait passer à l'action* et porter le problème devant l'opinion publique »[1].

L'évocation d'agent-e-s « « politiques » » ayant « l'habitude de parler en public » et prêt-e-s à « passer à l'action » parmi les primo-militant-e-s, suggère clairement que, pour partie, l'innovation tactique grenobloise s'explique par l'existence chez ces derniers de *compétences*[2] à l'action collective, c'est-à-dire de « savoirs et savoir-faire bien circonscrits, liés à une circonstance ou à une pratique bien spécifique »[3], acquis dans le cadre d'expériences militantes antérieures et/ou concomitantes, en particulier à travers des organisations politiques de gauche et des associations laïques. De ce point de vue, nous avons déjà évoqué les trajectoires de H. Fabre et G. Pascal. Dans le même sens, on pourrait citer tel autre document qui précise que le « noyau fondateur » de Grenoble groupait « des trotskystes de pensées ou de parti, des radicaux, des rationalistes, des protestants, des franc-maçons, des syndicalistes, du PSU »[4]. Ce constat vaut également pour une bonne partie des mobilisations locales naissantes, même si, dans l'état actuel de nos connaissances, il nous est impossible d'en proposer une vision exhaustive et systématique. On peut cependant fournir quelques exemples à titre d'indices. Ainsi, à Lyon, trois femmes peuvent être considérées comme les initiatrices de la dynamique en faveur de la cause : Renée Jolivot, R. Le Louvetel et le docteur Jacqueline Bonnel-Peyron. La première est journaliste, ancienne résistante et déportée[5], et anime une association de défense de la cause des femmes (Le Cercle des femmes de notre temps) ; la deuxième préside la déclinaison locale d'une association de défense de l'enfance (Comité de Vigilance et de Protection de l'Enfance Malheureuse) créée par Alexis Danan, un journaliste socialiste et libre-penseur[6] ; tandis que la troisième est une médecin généraliste exerçant dans un arrondissement populaire de la ville. Toutes trois sont par ailleurs activement investies dans la FOL du Rhône, notamment *via* le CLAF[7]. En outre, si l'on examine le bureau formé à l'issue de la réunion constitutive de la section lyonnaise du MFPF qui s'est tenue à la fin du mois de juin 1961[8], à côté des trois entrepreneures déjà citées, on relève la présence : d'un instituteur, secrétaire général adjoint de la FOL du Rhône[9] ; d'un instituteur, secrétaire départemental du SNI ; d'un instituteur, militant de Franches et Francs Camarades (organisation laïque) ; d'un avocat membre de la LP et engagé

[1] « À Grenoble, tout a commencé sous l'impulsion du Docteur Fabre », tapuscrit sans date, Fonds MFPF Grenoble, AR 1 (souligné par nous).
[2] Sur la notion de compétence appliquée à l'action collective, voir : Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p 184 et p. 240 et suiv.
[3] Bernard Lahire, *Portraits sociologiques…*, *op. cit.*, p. 414.
[4] « À la Libération, Grenoble était une ville jeune et dynamique », sans date, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.
[5] « Demande de proposition pour la Légion d'Honneur en faveur de Melle Jolivot adressée au Colonel Roques, 6 décembre 1955 », CHRD, Fonds Renée Jolivot.
[6] Voir : Pascal Qincy-Levebre, *Combats pour l'enfance. Itinéraire d'un faiseur d'opinion, Alexis Danan 1890-1879*, Paris, Beauchesne, 2014, 351 p.
[7] À ce titre, à partir du début de l'année 1961, sous l'égide du CLAF, toutes trois participent à la création de « pages féminines » dans le bulletin de la FOL du Rhône. Voir : *Le Réveil du Rhône*, n°298, 1961, p. 14.
[8] Archives personnelles, Yves G.
[9] Les informations qui suivent proviennent du recoupage d'informations tirées de plusieurs sources : 1) Esther Jabouley, *La création du Planning Familial à Lyon*, *op. cit.* ; 2) le dépouillement de la revue *Le Réveil du Rhône* sur la période 1959-1967 ; 3) entretien avec Yves G.

auprès de la LDH ; d'un couple de militants des Auberges de Jeunesse à sensibilité anarchiste, d'une médecin militante au PSU ; d'un astronome membre de l'UR ; d'un professeur, syndicaliste au SNET. À Boulogne-sur-Seine, la centralité, parmi les entrepreneur-e-s locaux, de militant-e-s patent-é-s, majoritairement issu-e-s des rangs de la gauche et/ou de l'univers associatif laïque, est également remarquable. D'après certains documents conservés dans le fonds Deixonne, l'initiatrice de la dynamique dans cette ville semble avoir été Thérèse Collet, une institutrice et directrice d'école maternelle, militante notamment du CLAF, étroitement associée au secrétaire local du SNI. Créée au début de l'année 1963, la section locale possède en outre un groupe de premiers responsables fort semblable à celui du MFPF lyonnais du point de vue du volume et de l'origine du capital militant possédé. On retrouve en particulier : un militant de l'UR, un militant de la LP, un militant de la LDH, un militant de la FOL, une militante des Auberges de Jeunesse, et un militant des Parents d'Élèves de l'École Publique. De la même façon, un responsable marnais du MFPF pouvait écrire à M. Deixonne : « Heureusement que des instituteurs dévoués ont pallié (sic) la carence, l'indifférence, la lâcheté du corps médical, sinon il n'y aurait pas de PF dans la Marne »[1]. Étant donné, nous l'avons déjà souligné, la forte propension des instituteurs au polyengagement – à tout le moins, à cette période –, en particulier dans le syndicalisme et les associations laïques, on peut alors supposer que c'est grâce à la possession de savoir-faire pour l'action collective façonnés préalablement dans ces univers que ces derniers ont pu créer une dynamique locale de mobilisation et pallier « la carence, l'indifférence, la lâcheté du corps médical ». Et la liste de cas présentant des traits similaires pourrait être facilement allongée. Au final, ce qu'il importe ici de retenir c'est que, pas plus qu'à l'échelle nationale, les mobilisations à l'échelle locale ne procèdent d'une création *ex nihilo*. Elles supposent en particulier la maîtrise préalable d'un certain nombre d'instruments cognitifs et pratiques (mettre publiquement en forme des griefs, créer et faire fonctionner une association, nouer des relations avec d'autres unités organisationnelles, se confronter aux représentant-e-s de l'autorité, etc.) nécessaires à l'art d'agir et de protester collectivement au nom d'une cause. Toutefois, ce réquisit introduit les conditions d'une tension entre le centre et la périphérie, dans la mesure où, *en ses débuts*, l'extension locale du groupe mobilisé s'appuie sur des compétences qui ne sont pas exclusivement et directement dispensés par le groupe central ; celles-ci résultent plutôt, sur la base de la perception d'une *analogie pratique*, de la *transposition*, à la construction locale de la cause, de savoir-faire issus d'autres expériences et univers militants[2], ce qui procure alors aux entrepreneurs locaux les moyens d'affirmer un certain degré d'autonomie.

En outre, l'indépendance relative au centre est d'autant plus forte que les agent-e-s initiateurs de dynamique locale peuvent mobiliser les ressources et la structuration propres de l'espace militant territorialisé. De ce point de vue, on peut à nouveau s'attarder sur le cas lyonnais. La

[1] Lettre de Mr Jacquot à Maurice Deixonne, sans date, OURS, Fonds Deixonne, APO 73.

[2] « C'est dans la capacité à trouver – pratiquement et globalement et non intentionnellement et analytiquement – de la ressemblance (...) entre la situation présente et des expériences passées incorporées sous forme d'abrégés d'expérience, que l'acteur peut mobiliser les « compétences » qui lui permettent d'agir de manière plus ou moins pertinente » (Bernard Lahire, *L'homme pluriel...*, *op. cit.* p. 117-118).

création d'une section locale du MFPF doit beaucoup aux ressources matérielles et militantes apportées par la FOL du Rhône où sont investies les trois entrepreneures déjà identifiées. Ainsi, une première réunion doublée d'une conférence de presse avec C. Valabrègue (secrétaire générale de l'unité attractrice) est-elle organisée en avril 1961 par le CLAF[1]. Cette tâche organisationnelle échoit à une « commission Planning Familial »[2] créée pour l'occasion où figurent R. Le Louvetel, J. Bonnel-Peyron et R. Jolivot. Dès lors, au moment de la rencontre,

> un « papier ronéotypé [est] distribué à tous les assistants [à la conférence] indiquant qu'une section locale du MFPF allait être créée dans le Rhône et ceux qui indiquaient leur nom, adresse et profession sur le papier recevraient une invitation à la réunion constitutive de section »[3].

Par la suite, en juin de la même année, toujours à l'initiative du CLAF et des trois entrepreneures, une réunion constitutive se tient place Bellecour, à la faveur de laquelle, « la section Planning Familial du Comité Laïc d'Action Féminine est devenue : Mouvement Lyonnais du Planning Familial pour une Maternité Heureuse »[4]. Dans la foulée, un centre d'information est ouvert au siège lyonnais de la FOL[5], avant d'être déménagé à l'automne au Cercle des Femmes de notre Temps de R. Jolivot, puis de disposer d'un lieu propre à compter d'avril 1962. Cela dit, la FOL n'a pas simplement mis à disposition son infrastructure matérielle et humaine. Son inscription dans un tissu *préalable* de relations nouées avec d'autres unités organisationnelles à l'échelle locale, va également contribuer à la dynamique mobilisatrice. En effet, à partir du moment où une unité s'investit dans une cause, les groupes et individus avec lesquels elle coopère ou a pu coopérer en d'autres occasions peuvent estimer justifié de se mobiliser à ses côtés, en raison même de collaborations passées et/ou contemporaines ; de même, dans certains cas, les rivalités et antagonismes préalables (locaux ou nationaux) peuvent faire obstacle à l'extension locale d'une mobilisation[6]. Bref, comme l'observe M. Dobry, « l'espace de la mobilisation est donc, à ces moments de décollage, un espace social qui *préexiste* à la mobilisation et dont la segmentation et les cloisonnements obéissent à d'autres

---

[1] On peut trouver le tapuscrit de la déclaration faite par celle-ci à cette occasion dans : BMD, Fonds Valabrègue, 1 AS 35-39.
[2] *Réveil du Rhône*, n°301, 1961.
[3] « Nouvelles de l'associatoin », *BTIMFPF*, n°17, 1961, p. 25.
[4] *Réveil du Rhône*, n°303, 1961.
[5] *Ibid.*
[6] Soit l'exemple de Tours. Le Dr Gérard Méry, initiateur avec sa femme d'une dynamique autour de la cause contraceptive dans la ville, interprète sur la base des divisions propres à l'univers politique – il est communiste –, le conflit qui l'oppose à Mr Meunier « ancien député SFIO, ancien sous ministre de quelque chose », que le bureau national entend placer contre lui à la présidence d'une association locale qui prendrait son indépendance par rapport au Mans : « En fait, il y a une chose essentielle que j'oubliais c'est que je suis communiste, ma femme n'y étant d'ailleurs pas [sic] et loin s'en faut. Mr Meunier est l'aile droite de la SFIO (tendance Lecanuet) et est un anticommuniste pathologique relevant davantage de la psychiatrie que de la discussion. Il s'agit donc d'une opération politique assez sordide où devait être éliminé les communistes, les socialistes normaux, et les mitterrandistes, tous gens qui se retrouvent très agréablement pour organiser le Planning avec des gens d'opinions diverses (...). Franchement si le Planning c'est ce grenouillage politique sordide c'est lamentable. Nous avons si peu d'objectifs politiques que nous ignorions même les opinions de toutes les bonnes volontés qui venaient à nous. Par contre Mr Meunier vieux politicien retord de la 4ème et quelque peu démonétisé à l'habitude de s'accaparer le travail des autres et là c'est assez beau » (Lettre de Gérard Méry à un correspond non identifié [vraisemblablement un médecin] datée du 3 février 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73).

principes de structuration que les nécessités de la mobilisation »[1]. Ainsi, plusieurs des personnes formant le premier bureau lyonnais du MFPF ont-elles déjà eu à agir de concert, en particulier dans le cadre de la guerre d'Algérie ou de la mobilisation contre la loi Debré. Sur ce dernier point, un enquêté relevait :

> « Alors y'avait donc des courants politiques, *qui étaient déjà en mouvement sur d'autres problèmes et qui se trouvaient déjà en contact, euh, enfin en combat plutôt*, avec euh, tous ceux qui avaient donc à l'époque pris, puisqu'il s'agissait, on se ramène là au problème de l'enseignement et de la défense de l'école publique »[2].

Dans le même sens, un autre rapportait à propos d'un des membres du premier bureau, figure du militantisme laïque dans le Rhône :

> « Y'avait la Libre Pensée, y'avait l'Union Rationaliste. Nous avions Gauzit, le vieux père Gauzit qu'était le directeur de l'observatoire de Saint-Genis-Laval (...), le père Gauzit qu'était Union Rationaliste, il *était venu uniquement parce qu'il était Union Rationaliste, il se foutait* [mots inaudibles] *de la contraception, mais il était venu parce qu'il fallait que l'Union Rationaliste soit représentée à partir du moment où on disait que les gens qui suivaient les principes ou les préceptes de quelque Église que ce soit* »[3].

On le voit, à l'échelle locale, les chances de départ d'une mobilisation reposent en partie sur l'existence d'un espace militant dont la configuration, toujours particulière du point de vue de ses divisions et de ses combinaisons (et qui, en outre, tiennent autant à l'état *hérité* des rapports entre unités organisationnelles au niveau national et local, qu'à celui des proximités et des détestations, socialement conditionnées, entre individus), qui reste relativement indépendant des entrepreneurs nationaux de la cause. Dès lors, possédant *en propre* une partie des moyens permettant de produire celle-ci sur un territoire donné (*i.e.* un capital d'autochtonie militante plus ou moins important selon le cas), on comprend que les agent-e-s locaux qui initient une dynamique mobilisatrice aient été incliné-e-s à ne pas se concevoir comme les simples mandataires du centre.

La cristallisation d'une opposition

À l'automne 1961, au retour d'une réunion d'un CA du MFPF encore largement composé de Parisien-n-es, et quelques jours avant l'inauguration du centre parisien de la rue de Colonnes, le Grenoblois G. Pascal[4] écrivait à M.-A. Weill-Hallé : « Mon intention, en allant à Paris, était d'essayer de dissiper le malaise survenu entre Paris et Grenoble »[5]. Et de préciser alors :

> « Je ne vous cacherai pas que certains de nos amis, parmi les plus actifs, souhaitent une rupture entre le centre de Grenoble et le Mouvement de « Paris ». Ils ont pour cela

[1] Michel Dobry, « Calcul, concurrence et gestion du sens », *op. cit.*, p. 366.
[2] Entretien avec Yves G. (souligné par nous).
[3] Entretien avec Henri Pionchon (souligné par nous).
[4] G. Pascal a intégré le CA de l'unité attractrice en 1960.
[5] Tous les passages qui suivent sont extraits de : Lettre de Georges Pascal à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé datée du 15 octobre 1961, BMD, Fonds Valabrègue, 1 AS 79-93.

deux raisons : pratiquement, disent-ils d'abord, la dépendance du centre de Grenoble vis-à-vis de Paris paralyse en partie son activité et lui interdit toute initiative ; d'autre part, sur le plan des principes, ils reprochent au Mouvement de n'être pas assez démocratique, pas assez populaire ».

Plus loin, il poursuit :

> « Je dois dire que rien de ce que j'ai entendu par la suite [au CA] ne m'a rassuré ; au contraire j'ai eu le sentiment de plus en plus net qu'un fossé profond séparait Parisiens et Grenoblois, comme si les premiers ne pouvaient se défaire d'un dédain plus ou moins conscient à l'égard de la province ».

Et de déplorer la non-reconnaissance par les responsables parisien-n-e-s du fait que Grenoble aurait fait « quelque chose « de plus » » que ces derniers en ouvrant un centre :

> « Ces risques que nos amis, Fabre en tête, ont pris dans cette affaire, à seule fin de servir une cause qui est celle du Mouvement, méritaient, je crois, une autre considération. Je regrette vivement que personne, lors de cette séance du Conseil d'Administration, n'ait songé à dire que grâce à l'initiative et au courage du Docteur Fabre, le Mouvement Français pour le Planning Familial venait de faire un pas en avant. Et ce que je parviens plus difficilement à m'expliquer, c'est que tous les journaux, même le Figaro, on fait un compte-rendu de l'inauguration du centre de Grenoble et qu'on cherche en vain la moindre allusion à cette inauguration dans le dernier Bulletin du Mouvement... ».

Au terme de sa longue missive, il conclut :

> « Comment continuer à croire, dans ces conditions, que le dédain ou l'hostilité de « Paris » à l'égard de « Grenoble » sont purement imaginaires ? (...) Et je m'inquiète beaucoup pour l'avenir du Mouvement en songeant que toutes les autres initiatives provinciales risquent de trouver semblable accueil ».

Quelques mois plus tard, M.-A. Lagroua Weill-Hallé répondait en ces termes à une lettre adressée par H. Fabre :

> « Mon cher Henri, (...)
> Vous savez aussi bien que moi, qu'il n'y a aucune cabale du Mouvement National contre la Province, dont nous avons souhaité et favorisé l'essort [sic] sur tous les plans (...).
> Par contre vous avez fait une campagne violente contre le travail du Mt[mouvement] Nl [national], et vous avez, pour cela, fait tout ce qui était en votre pouvoir pour vous assurer la majorité au sein du Mouvement (...)
> Vous avez acquis, du moins provisoirement, l'adhésion de la masse, trop facile à soulever quand il s'agit d'un mouvement revendicatif avec tendance à l'agressivité et les lettres de vos principaux collaborateurs (Jullien, Riboud) ne témoignent que trop de cette agressivité. (...)
> Les deux questions capitales pour l'avenir du Mouvement, la production et la révision des statuts, auraient été dirigées uniquement par vous et votre collaborateur, si le Mt [mouvement] National n'y avait veillé. Votre idée de faire voter des statuts à la sauvette (comme la loi de 1920...) statuts que vous souhaitiez présenter le jour de l'AG pour la première fois, et faire approuver à la faveur d'un mouvement d'opinion, était peu démocratique, et lourd de conséquences. La campagne que vous avez menée pour

faire adopter une contre-proposition de statuts – et dont j'ai eu maints échos – n'était guère mieux »[1].

Pourquoi avoir cité longuement ces deux lettres ? D'après nous, les suspicions et les accusations réciproques qu'elles contiennent (« dédain », « hostilité », « cabale », « agressivité », « fossé », « malaise », « campagne violente », « peu démocratique », etc.), témoignent du fait que, au début des années 60, sous l'effet de l'innovation tactique grenobloise et de la transformation morphologique occasionnée par celle-ci, le groupe mobilisé entre dans une *conjoncture critique* où les *formalisations concurrentes* à propos de sa « fonctionnalité présumée »[2] (organisation, mode d'action, sens attribué à la cause) et les *revendications en légitimité* pour les imposer, s'expriment et s'affrontent explicitement. Dans ces conditions, les entrepreneur-e-s et responsables de la période précédente, systématiquement identifié-e-s par leurs adversaires à « Paris » et ayant objectivement « intérêt à une stabilisation de l'acquis »[3], voient alors leur position ouvertement contestée par la « Province ». Les entrepreneurs grenoblois entendent en effet monopoliser la représentation sur la base, d'une part, d'une légitimité tirée de l'ouverture d'un centre dans leur ville et de la nouvelle définition des buts et des pratiques que cela implique, et, d'autre part, en jouant sur la proximité entre capitaux d'autochtonie militante qui, dans nombre de dynamiques locales, sont d'origine et de composition similaires. Ce conflit apparaît de façon particulièrement nette dans ce que M.-A. Lagroua Weill-Hallé désignent comme les « deux questions capitales » que sont la « production et (...) la révision des statuts ». Dans le premier cas, qu'on l'ait souhaité ou non, il s'agit en effet de contrôler la production et de la distribution de moyens contraceptifs par quoi tend à se définir à présent la « figure » du groupe. Dans le second, la codification de nouveaux statuts constitue un enjeu crucial dans la mesure où celle-ci *objective* et *officialise* des principes de définition du groupe (organisation, buts, etc.) qui, parce qu'ils sont censés s'imposer à tous, peuvent contraindre efficacement les pratiques dans un sens conforme à certains intérêts spécifiques, lesquels se voient par là même légitimés par cette opération de mise en forme[4]. Comme le souligne J. Lagroye au sujet des luttes de formalisation autour de l'institution présidentielle, derrière la stricte polarisation « sur les éléments institutionnels de la définition (...), il ne s'agit pas en réalité de cela *seulement* »[5], mais bien de l'imposition d'un univers de croyances, de propriétés et de pratiques propre à chaque concurrent.

La décision des entrepreneur-e-s de cause de Grenoble d'ouvrir un centre pour diffuser des moyens de contraception, constitua l'approvisionnement en problème central pour le groupe.

---

[1] Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Henri Fabre datée du 16 juillet 1962, Fonds MFPF, D 08 08.

[2] Bernard Lacroix et Jacques Lagroye, « Introduction », *op. cit.*, p. 11.

[3] Jacques Lagroye et Michel Offerlé, « Pour une sociologie des institutions », *op. cit.*, p. 18.

[4] Pierre Bourdieu écrit : « La codification a partie liée avec la discipline et la normalisation des pratiques » (Pierre Bourdieu , *Choses dites,* Paris, Éditions de Minuit, 1987, p. 98); il poursuit : « Mettre des formes, c'est donner à une action ou à un discours la forme qui est reconnue comme convenable, légitime, approuvée, c'est-à-dire une forme telle que l'on peut produire publiquement, à la face de tous, une volonté ou une pratique qui, présentée autrement, serait inacceptable » (*ibid*, p. 103) ; voir aussi Pierre Bourdieu, *Sociologie générale volume 2*, *op. cit.* p. 381.

[5] Jacques Lagroye, « Le conflit de l'automne 1962... », *op. cit.*, p. 165.

D'abord, celui-ci fut assuré par des commandes à Londres auprès de l'IPPF. Cependant, les militant-e-s de l'Isère se heurtèrent rapidement à « de nombreuses saisies de gelées [spermicides], de plus en plus nombreuses au départ »[1] par les douanes. En 1962, G. Pascal chiffrait celles-ci à 50 %[2] ; dans certaines régions, cette proportion semble même avoir atteint 100 %[3]. Dans ces conditions, un système plus efficace fut envisagé. Dès le début de l'année 1962, des recherches furent ainsi conduites par le groupe grenoblois pour produire une gelée spermicide[4]. Celui-ci s'appuya sur le savoir-faire de l'IPPF à Londres afin de stabiliser une formule et recevoir un agrément de sa part[5]. Ce résultat obtenu, deux entités juridiquement distinctes furent créées : d'un côté, un laboratoire (Janfranval) qui produisait la gelée spermicide sous la marque Alpagel ; de l'autre, la « Coopérative des Adhérents du Mouvement Français pour le Planning Familial » qui permettait aux adhérent-e-s du MFPF de Grenoble et d'ailleurs, d'obtenir, après cotisation, des moyens de contraception (dont l'Alpagel). Comment réagirent les responsables parisien-n-es ? Mis-e-s au courant des recherches grenobloises dès les premiers tâtonnements[6], ceux-ci, sans jamais formellement les interdire, ne semblent à aucun moment les avoir sanctionnées de façon positive. Une commission « production » fut bel et bien créée dans l'unité attractrice dès 1962 pour aborder les problèmes soulevés par ces nouvelles activités[7]. Reste que la réserve, pour ne pas dire l' « hostilité »[8], ont semblé dominer chez les principaux responsables nationaux du mouvement du début des années 60 : en effet, ceux-ci estimaient que le travail de diffusion entrepris pas Grenoble transformait radicalement la *fonction* du groupe et, partant, l'*univers de sens et de légitimation* que les plus ancien-n-e-s avaient édifié autour de la cause en mettant particulièrement en avant la *diffusion* d'*informations à caractère scientifique et à visée éducative*. De ce point de vue, le contenu d'un rapport sur le sujet, réalisé semble-t-il aux alentours des années 1963-1964 par M.-A. Weill-Hallé, est particulièrement exemplaire. La distribution y est décrite comme un « problème (...) a[yant] pris une ampleur disproportionnée au sein du Mouvement »[9] au point de « menacer [son] extension, l'accomplissement de son programme, et sa structure même ». Elle est y aussi qualifiée de « danger moral » tant, d'après lui, la « restriction du programme du Mouvement à la distribution de produits contraceptifs » contredirait la définition originelle de ce dernier, laquelle visait à inscrire cette question dans un « programme général (...) [qui] insist[ait] sur les

[1] Assemblée générale de la Coopérative des Adhérents du Mouvement Français pour le Planning Familial, 21 avril 1963, Fonds MFPF, D 08 08.
[2] Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 30 septembre 1962, Fonds MFPF, A 03 09.
[3] Coopérative des adhérents du MFPF, tapuscrit sans date, Fonds MFPF, D 08 08.
[4] C'est Jean Commérot, un ancien interne des hôpitaux de Grenoble, licencié en chimie, et militant laïque, qui semble s'être tout spécialement investi dans cette tâche. Voir : MFPF, *Liberté, sexualités, féminisme…*, *op. cit.*, p. 32.
[5] Les diaphragmes continuaient à être commandés à Londres. Parallèlement, une filière d'acheminement par la Suisse fut en temps utilisé *via* la Fédération Anarchiste, laquelle alimentait déjà par ce canal le FLN algérien en armes et munitions. Voir : *ibid.*, p. 31.
[6] Coopérative des adhérents du MFPF, tapuscrit sans date, Fonds MFPF, D 08 08.
[7] Résolutions de la commission « production-distribution » réunie à Lyon le 7 octobre 1962, tapuscrit, Fonds Deixonne, APO 75.
[8] Coopérative des adhérents du MFPF, tapuscrit sans date, Fonds MFPF, D 08 08.
[9] Tapuscrit sans date [probablement 1964], Fonds MFPF, D 08 08.

notions de recherche scientifique, et d'action d'information et d'éducation générale et sanitaire »[1]. Si le rapport ne propose pas d'y mettre fin, il relève qu'il serait néanmoins « DANGEREUX DE LIER L'EXTENSION DU MOUVEMENT A CELLE DE LA DISTRIBUTION »[2] et préconise de poursuivre « SANS CONCENTRER L'ESPRIT DES ADHERENTES SUR LA DISTRIBUTION, SANS SACRALISER CETTE DISTRIBUTION PAR UNE CARTE DE COOPERATEUR ». Dans ces conditions, on comprend que, pour un temps au moins, les principaux dirigeant-e-s nationaux paraissent avoir *officiellement* refusé de placer la distribution en tête des sujets centraux pour le groupe, quoiqu'elle figurât *officieusement* parmi ses premières préoccupations[3] : de leur part, cela aurait valu ratification d'une figure institutionnelle nouvelle qui, parce qu'ils ne l'avaient pas orchestrée eux-mêmes au préalable, rendait incertaine la reproduction de leur position[4]. C'est en ce sens que l'on peut interpréter l'agacement et l'impatience d'H. Fabre, occupant désormais une position objective de concurrent pour la revendication de la direction légitime du groupe, dans des lettres adressées à des responsables nationales autour des années 1962-1963. Fin 1962, il écrit par exemple que « la production est le problème n°1 ; qu'il faut (...) régler de toute urgence » et avertit que « si l'équipe parisienne est bien décidée à laisser cette question de côté au prochain CA », il ne « s'y rend[ra] pas », ajoutant qu'il ne faudrait pas « compt[er] sur [lui] pour présider cette séance où l'on perdra son temps, comme d'habitude »[5] ; en mars 1963, il insiste une nouvelle fois : « Nous aimerions que la question de la production, qui nous paralyse depuis plusieurs mois, soit enfin réglée »[6]. Tous les agent-e-s qui avaient à traiter de la production/distribution dans l'unité attractrice reconnaissaient l'existence de problèmes à la fois juridiques (quel statut choisir pour une activité à caractère commercial ? qu'en est-il des bénéfices et de leur versement éventuel au MFPF ? quels rapports établir avec la structure MFPF ? quels risques pénaux ?), et en lien avec la concurrence entre la Coopérative, contrôlée par les militant-e-s de Grenoble, et la structure Hygiène et Famille que les responsables parisiens avaient tenté de mettre en place en réponse[7]. Cependant, tout semble s'être passé comme si les principaux dirigeant-e-s nationaux les avaient utilisés pour différer

[1] On retrouve l'idée que le développement de l'activité distributrice mettrait à mal la fonction *éducative* et de *recherche* que le groupe aurait cherché à avoir au départ, dans le rapport moral présenté par M.-A. Lagroua Weill lors de l'Assemblée Générale de 1963. À cette occasion, elle déclarait : « D'où secondairement, *la réputation si répandue* – et trop justement répandue parmi nos détracteurs et même parmi nos amis, *que nos centres sont des centres de distribution de diaphragmes. Allez ensuite présenter le programme du P*[lanning] *F*[amilial] *dans tout son sens éducatif, et vous éveillerez la stupeur de vos auditeurs...non vraiment ils ne croyaient pas que c'était ça, le P*[lanning] *F*[amilial]» (« Rapport moral présenté par Madame Weill-Hallé à l'Assemblée Générale du 10 mars à Lyon », *RTMFPF*, n°25, 1963, p. 7, souligné par nous).

[2] Les majuscules apparaissent dans le tapuscrit.

[3] Et cela d'autant plus que, comme le reconnaissait de son côté le rapport, cette dernière avait « aidé provisoirement à [l'] extension » du groupe d'une façon peu contestable (Tapuscrit sans date [probablement 1964], Fonds MFPF, D 08 08).

[4] Ce que ne manquait pas de sous-entendre parfois certains responsables grenoblois. Ainsi, en réaction à la commande d'un lot tubes de gelée spermicide par une représentante parisienne non identifiée, H. Fabre faisait observer triomphalement : « Chère amie, (...) Votre commande prouve qu'en pratique c'est nous qui avons raison... » (Lettre de Henri Fabre datée du 7 octobre 1962, Fonds MFPF, D 08 08).

[5] Lettre de Henri Fabre datée du 29 décembre 1962, Fonds MFPF, D 08 08.

[6] Lettre de Henri Fabre datée du 19 mars 1963, Fonds MFPF, D 08 08.

[7] Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 30 septembre 1962, Fonds MFPF, A 03 09.

sine die une prise de décision[1] qui, si elle était intervenue trop tôt, dans l'état de la configuration des relations au sein du groupe, aurait inévitablement favorisé Grenoble dans la mesure où les militant-e-s iséroi-s-e-s monopolisaient de fait l'activité productrice/distributrice. Et d'attendre alors que la situation autorise sur ce plan le rétablissement d'un rapport de force au profit du centre. Ce fut chose faite en 1964 : à la faveur semble-t-il de tensions internes à l'intérieur du groupe grenoblois et du vol du fichier des adhérent-e-s de la Coopérative[2], la direction parisienne reprit *officiellement* en main l'activité productrice/distributrice. Elle en profita pour mettre fin à la structure de distribution grenobloise et aux relations avec le fournisseur Janfranval. Par ce biais, quoiqu'elle n'ait ni initié, ni souhaité au départ la redéfinition (partielle) de la fonction du groupe en ce sens, elle parvenait à restaurer un rapport de force en sa faveur que le développement de la production/distribution *en* et *par* la « Province »[3] avait un temps

[1] En témoigne par exemple la réponse faite par S. Baur à une lettre de H. Fabre où celui-ci réclamait une nouvelle fois que des décisions soient arrêtées sur le sujet, en particulier après la tenue de la première Assemblée Générale de la Coopérative : « Hélas nous n'avons encore reçu aucun texte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 10 mars. *Mais d'ores et déjà, j'en ai parlé avec Marie-Andrée qui n'est pas d'avis de présenter toutes ces questions au CA avant d'avoir longuement discuté avec des personnes* connaissant d'une part le système coopérateur et d'autre part la fabrication de contraceptifs » (Lettre de Simone Baur à Henri Fabre datée du 21 mars 1963, Fonds MFPF, D 08 08, souligné par nous). Autre attestation, ces notes manuscrites prises par M. Deixonne lors du bureau du MFPF du 1er janvier 1964 : « 2 motions *Grenoble sur prod*[uction] *qui demandent toujours monopole pour coop*[érative]. *Le bureau s'oppose à ce que la qu*[estion] *de la prod*[uction] *vienne en Congrès.* Proposera une réunion samedi matin avant congrès » (Cahier « Planning-Bureau », notes manuscrites, OURS, Fonds Deixonne, APO 71, souligné par nous,).

[2] D'après les différentes sources que nous avons pu consulter, ces deux points sont passablement complexes. Sous ce rapport, ils mériteraient de longs développements et des investigations supplémentaires afin de mieux les débrouiller. Pour un aperçu des tensions dans le groupe grenoblois autour de la question de la distribution, on pourra se reporter à : Lettre de Mme Millon à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé datée du 20 juin 1964, Fonds MFPF, D 08 08. Sur le vol du fichier de la Coopérative comme « occasion » de reprise en main par les responsables nationaux de la distribution, voir également : Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 18 octobre 1964, OURS, Fonds Deixonne, APO 71.

[3] Si la section grenobloise apparaît dans ce qui précède comme la principale rivale du centre parisien, il faut cependant bien conserver à l'esprit que, dans le même temps, cette dernière était parvenue à rallier une bonne partie des autres sections à ses vues et que, bien souvent, elle s'autorisait de la « Province » pour tenter d'imposer sa légitimité aux responsables nationaux. Ainsi, lors d'une réunion des sections locales qui se tint au mois de janvier 1963 pour préparer l'Assemblée Générale du Mouvement (voir encadré 3.1), une motion fut votée concernant notamment la distribution, qui conduisait à accentuer l'opposition Paris/« Province ». On y demandait en effet que « la Coopérative du Mouvement Français pour le Planning Familial soit le seul organisme distributeur du Mouvement » (« Motion adoptée à l'unanimité à l'issue de la réunion régionale du 27 janvier 1963, tenue à Lyon », Fonds MFPF Grenoble, AR 1), ce qui visait implicitement la structure Hygiène et Famille et revenait à établir de façon définitive le monopole de Grenoble sur le secteur.

déstabilisé[1], au point que, comme le relevait un correspondant de M. Deixonne, celle-ci avait sérieusement menacé de devenir « un État dans l'État »[2].

Cela dit, au début des années 60, le conflit Paris/ « Province » connut son véritable point d'orgue à l'occasion de la réforme des statuts du MFPF. À ce sujet, M.-A. Lagroua Weill-Hallé déclarait en mars 1963 : « Depuis un an, j'assiste à des débats passionnés concernant la réforme de nos statuts. Ces débats ont pris dans certains milieux une telle ampleur qu'ils détournent du vrai but du P[lanning] F[amilial] et en paralysent l'action »[3]. Si jusque-là le groupe était bel et bien doté de règles organisationnelles, celles-ci se caractérisaient par un faible degré de codification ; en effet, elles avaient été conçues pour un groupe de taille limitée à base parisienne, fonctionnant en grande partie de manière informelle et par cooptation[4]. Dans ces conditions, la brutale transformation morphologique du début des années 60 réclamait un travail de clarification, et cela de façon d'autant plus urgente – en particulier, aux yeux des responsables parisien-n-e-s – que, en raison de l'avantage comparatif dont bénéficiait la section grenobloise suite à l'ouverture précoce d'un centre et à sa monopolisation de la distribution/production, celle-ci voyait se multiplier les adhésions en provenance de différentes régions, ce qui la plaçait en situation de contester très directement la légitimité du centre parisien au titre de porte-parole statutairement autorisé de la mobilisation[5]. Ainsi, à partir de

---

[1] C'est ce que suggère en filigrane ces remarques adressées par H. Fabre à M. Deixonne où, non sans amertume, il prend acte du changement d'attitude des dirigeant-e-s parisien-n-e-s vis-à-vis de la production/distribution et de leur intention de reprendre en main ce secteur *contre* le système mis sur pied par Grenoble : « Vous vous rappelez quel mal nous avons eu, Mr Pascal et moi, à « faire avaler » cette Coopérative qui, au début, était indésirable : parce que située ailleurs qu'à Paris, parce que concurrente de la fameuse société « Hygiène et Famille ». (...) Que veulent nos amies parisiennes ? Du contrôle plus strict du Mouvement. Je suis bien d'accord. Je l'ai toujours été ; j'ai toujours poussé dans ce sens ; j'ai rédigé la fameuse motion tant critiquée qui devait lier la Coopérative au Mouvement. Mais, jusqu'ici, on a tout fait pour la tenir à l'écart du Mouvement. On lui a même reproché et on lui reproche encore de s'intituler Coop[érative] des adhérents du MFPF. Donc aujourd'hui, changement de tactique et contrôle plus strict, liens plus serrés. Je dis : bravo ! (...) Si nos amies veulent supprimer la coopérative il faut d'abord qu'elles nous donnent les raisons. Si c'est une question de prestige (on a vu tant de fois ça dans le passé !) alors qu'elles proposent son transfert à Paris. Mais qu'elles nous donnent d'abord l'assurance chiffrée et écrite qu'elles sont en mesure de la faire fonctionner à Paris ; et plus économiquement. Qu'elles nous expliquent bien surtout pourquoi elles veulent remplacer la Coopérative. Il ne faut absolument pas que ce soit une société « Hygiène et Famille » revue et corrigée (et j'en ai bien peur) (...) Encore une fois, je comprends mal cette offensive. Vous arriverez certainement à y voir plus clair d'ici peu » (Lettre de Henri Fabre à Maurice Deixonne datée du 26 mars 1964, OURS, Fonds Deixonne, APO 75).

[2] Lettre à Maurice Deixonne datée du 23 avril 1964 [correspondant non identifié ; il s'agit peut-être d'H. Fabre], OURS, Fonds Deixonne, APO 75).

[3] « Rapport moral présenté par Madame Weill-Hallé à l'Assemblée Générale du 10 mars à Lyon », *RTMFPF*, n°25, 1963, p. 10.

[4] Une lettre signée collectivement du bureau du MFPF constatait en ce sens : « *Les premiers statuts élaborés en 1956*, *alors que nous avons commencé notre action avec l'aide de quelques amis*, ne pouvaient prévoir que le brusque développement de l'Association nécessiterait une structure fédérative, que nous sommes en train de mettre sur pied » (Lettre du bureau du MFPF à Florence E. Tewson datée du 25 janvier 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 75, souligné par nous).

[5] L'avertissement sévère de M.-A. Lagroua Weill-Hallé à G. Pascal en fournit l'illustration : « Dès a présent, nous tenons à vous dire que *les adhésions au centre de Grenoble, des personnes habitant Paris, La Seine-et-Oise ou le Finistère, posent des problèmes graves, pour l'unité du Mouvement*. Même groupé sous un système fédératif dont il resterait à discuter l'opportunité et la forme – ce qui sera l'objet d'une Assemblée Générale – *le centre de l'Isère doit s'occuper de l'Isère, et des départements limitrophes, tant que ces départements limitrophes n'auront pas à leur tour créés une organisation locale*. *Le fait qu'une association du PF ait déposé ses statuts, et prennent des adhésions dans toute la France, ne saurait se multiplier*. C'est pourtant ce qui va arriver si nous persévérons sur ce chemin et si, à votre exemple et suivant vos consignes, d'autres Associations ayant déposé leurs statuts, prennent

1962, plusieurs projets de statuts furent déposés par la direction parisienne, tandis que, de son côté, la section grenobloise proposait un « contre-projet (...) rédigé par quelques-uns de ses membres »[1]. Après que le principe d'une structure fédérale fut retenu par tous, l'Assemblée Générale du 24 juin 1962 chargea une commission d'élaborer une proposition sur la base des différents points de vue qui s'étaient déjà exprimés[2]. Deux aspects cristallisèrent les oppositions : 1) d'une part, l'importance accordée à la représentation des sections locales comparée à celle des membres fondateurs ; 2) d'autre part, l'officialisation des valeurs orientant l'action du groupe. Dans le premier cas, les projets émanant de la direction parisienne – laquelle entendait, selon ses propres termes, « assur[er] la continuité de l'effort entrepris par les premiers pionniers »[3] – prévoyaient que « les membres fondateurs so[ient] élus en nombre qui ne p[ouvait] être inférieur au tiers des membres »[4] du CA, ce qui leur assurait une importance cruciale dans le groupe au détriment des sections locales nouvellement créées. Ce point fut souligné par les responsables grenoblois au moment de faire connaître leur « contre-projet ». S'ils notaient que, dans leurs propres rangs, il n'y avait pas « unanimité quant à l'élimination radicale de toute mention des membres fondateurs »[5], un consensus semblait exister sur le fait que ces derniers bénéficiaient d'un poids non justifié dans les réformes proposées, ce qu'ils interprétaient alors comme une volonté parisienne de limiter l'expression de la « Province » et de perpétuer le groupe dirigeant tel qu'il avait existé jusque-là. Du côté des valeurs affichées par l'unité attractrice, les tensions résultaient de la tendance à l'encastrement du capital d'autochtonie militante de nombre d'entrepreneur-e-s et de mobilisations locales pour la cause contraceptive, dans l'univers laïque (au sens large) au début des années 60. En ce sens, une part importante de la « Province » souhaitait que les statuts fassent explicitement référence au caractère supposé « laïque » de celle-ci. Ainsi, le « contre-projet » de Grenoble soulignait qu'un des principaux buts du MFPF devait être la poursuite d'une « action d'éducation populaire (...) fondamentalement axée sur la formation et l'exercice d'une pensée libre » et la contribution « à la défense des intérêts moraux et matériels des institutions éducatives et sociales laïques qui s'intéressent aux buts de l'association »[6]. Dans un premier temps, la commission conserva l'expression « la formation et l'exercice d'une pensée libre »[7]. Celle-ci fut cependant abandonnée après qu'un amendement réclamant sa suppression fut voté à la fois par la

aussi des adhésions dans toute la France » (Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Georges Pascal datée du 9 février 1962, OURS, Fonds Deixonne, APO 73, souligné par nous).

[1] Lettre du CA du Mouvement Grenoblois datée du 9 juin 1962, OURS, Fonds Deixonne, APO 71.

[2] Assemblée Générale du 24 juin 1962, notes manuscrites, OURS, Fonds Deixonne, APO 71.

[3] « Statuts proposés par Paris », tapuscrit, sans date [1962], OURS, Fonds Deixonne, APO, 71.

[4] Dans un projet de statuts présenté par A-M. Dourlen-Rollier, cette proportion était même portée à 50 %. Voir : « Fédération Française pour le Planning Familial », tapuscrit comportant la mention « Projet de Mme Dourlen-Rollier », sans date [1962], OURS, Fonds Deixonne, APO 71.

[5] Lettre du CA du MFPF de Grenoble datée du 9 juin 1962, OURS, Fonds Deixonne, APO 71.

[6] « Contre-proposition de statuts fédéraux du Mouvement Français pour le Planning Familial », tapuscrit comportant la mention « Contre-projet Fabre », sans date [1962], OURS, Fonds Deixonne, APO 71.

[7] « Texte du projet de statuts de la Fédération Nationale « Maternité Heureuse », Fédération Française Pour le Planning Familial proposé par la Commission de rédaction des statuts », tapuscrit, sans date [1962], OURS, Fonds Deixonne, APO 71.

commission et le CA[1]. Si la « Province », symbolisée par le « contre-projet » de Grenoble, avait obtenu des avancées – en particulier, à propos de la place accordée aux membres fondateurs –, une partie d'entre elle les considérait manifestement comme insuffisantes. En janvier 1963, une réunion se tint à Lyon pour organiser les sections locales afin de préparer l'Assemblée Générale du mois de mars et « tirer les conclusions qui puissent s'harmoniser avec les conceptions du Conseil d'administration national et (...) éviter (...) les questions diverses risquant de provoquer des heurts ou pour le moins des discussions stériles »[2].

Encadré 3.1 La réunion du 27 janvier 1963 à Lyon : une opposition à son paroxysme

La réunion de représentant-e-s de différentes sections locales à Lyon le 27 janvier 1963, constitue une expression particulièrement aigüe de la tension Paris/ « Province » telle qu'elle s'est constituée à la faveur de l'extension du groupe. Qualifiée de « manœuvre (...) fractionnelle »[3] par les responsables parisien-n-e-s, celle-ci rendit visible le travail d'unification symbolique et pratique de la « Province », que Grenoble tentait d'opérer à cette période avec l'appui de Lyon, pour s'opposer au centre et imposer une définition partiellement concurrente du groupe et de la cause.

La rencontre fut organisée par la section lyonnaise « en accord avec le Docteur Fabre et les représentants des Centres de Province rencontrés au dernier Conseil d'administration national »[4]. Elle se tint un dimanche matin dans les locaux de la FOL, rue Garcin dans le 3ème arrondissement. 9 sections furent représentées (Annecy, Châlons-sur-Saône, Drôme-Ardèche, Isère, Marseille, Meurthe-et-Moselle, Rhône, Saint-Etienne, Vichy)[5], et 9 autres se firent excusées (Aube, Bordeaux, Cannes, Châlons-sur-Marne, Clermont-Ferrand, Nîmes, Perpignan, Toulon, Troyes).

Anticipant les critiques, la présidente de la section lyonnaise écrivit à la secrétaire générale du MFPF quelques jours auparavant. Elle lui précisa que le but de la réunion n'était pas de « doubler » l'Assemblée Générale à venir, mais, au contraire, d'« en faciliter le déroulement et d'en accélérer les travaux ». Et de conclure : « Nous vous demandons donc de ne voir dans cette initiative qu'une manœuvre dirigée dans un sens constructif »[6]. De façon prévisible, le centre parisien eut une appréciation toute différente de la situation. Il contesta la légitimité de la rencontre et « la décision prise unilatéralement (...) d'organiser cette séance et de convoquer d'autres sections »[7]. Une sténotypiste fut dépêchée en lieu et place pour consigner le contenu des débats, ce qui occasionna une vive polémique à l'ouverture de la réunion[8]. « Choquée du procédé »[9], l'assemblée vota son exclusion comme préalable à ses délibérations.

L'envoi de la sténotypiste contribua à tendre un peu plus encore les rapports entre Paris et ceux qui prétendaient organiser la « Province ». Quelques jours après la rencontre, le bureau national estima que l'exclusion dont elle fit l'objet était une preuve éclatante du fait que « le but recherché [avait été] de tenir à l'écart (...), tant le Mouvement national, que la section de la Seine, Seine et Oise, Seine et Marne

[1] Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 6 janvier 1963, Fonds Deixonne, APO 72.
[2] Circulaire du Bureau du MFPF de Lyon adressée à toutes les sections locales datée du 14 janvier 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 72.
[3] Lettre du Bureau du MFPF datée du 8 février 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 72.
[4] Circulaire du Bureau du MFPF de Lyon adressée à toutes les sections locales datée du 14 janvier 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 72.
[5] Soient, à cette date, les principales sections locales, si l'on en croit le bureau du MFPF. Voir : Lettre du Bureau du MFPF datée du 8 février 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 72.
[6] Lettre de Renée Jolivot à la secrétaire générale du MFPF datée du 23 janvier 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 72.
[7] Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Renée Jolivot datée du 25 janvier 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 72.
[8] Voir la sténotypie du début de la réunion : « Réunion régionale des centres de Planning Familial, le 27 janvier 1963 », OURS, Fonds Deixonne, APO 72.
[9] « Motion adoptée à l'unanimité à l'issue de la réunion régionale du 27 janvier 1963, tenue à Lyon », OURS, Fonds MFPF Grenoble, APO 71.

[*i.e.* la région parisienne] »[1]. Il accusa la section lyonnaise d'avoir agi de concert avec H. Fabre, « parfaitement au courant de cette initiative », en dépit de ses dénégations. Et de dénoncer alors une tentative de « sabotage » : « Il ne peut faire de doute qu'il s'agit d'une manœuvre électorale, visant à un sabotage de l'Assemblée Générale contre laquelle le bureau du Mouvement National s'élève avec véhémence ». Au bout du compte, au vu « de la gravité de ces faits », le bureau jugea nécessaire de convoquer un CA extraordinaire pour la fin du mois de février afin de contrarier toute velléité sécessionniste.

Mais, contrairement à ce que prétendaient les artisan-e-s de la rencontre, la motion votée à cette occasion n'était pas faite pour « s'harmoniser » avec le centre et abaisser le niveau de tension dans le groupe. En effet, *contre* les décisions prises par le CA du 6 janvier 1963, celle-ci réclamait : 1) « le maintien du membre de la phrase de l'alinéa 4 de l'article 1 : « fondamentalement axée sur l'exercice d'une pensée libre » »[2] ; 2) la présentation devant l'Assemblée Générale d'un amendement confectionné par Grenoble concernant la composition du CA, lequel garantissait une représentation permanente des sections locales[3]. Mise au courant quatre jours avant son déroulement[4], la direction parisienne dénonça une entreprise « fractionnelle »[5] les jours suivants. Elle rejeta en particulier la demande de rétablissement d'une référence à « l'exercice de la pensée libre ». Celle-ci se voyait délégitimée au nom de l'institué, c'est-à-dire de l'ensemble de normes et pratiques censées avoir permis jusque-là le maintien du groupe et assuré la promotion de la cause, alors qu'une évocation de la « pensée libre » introduisait un risque de division en cultivant de « vaines querelles idéologiques » susceptibles de revêtir « une amplitude désastreuse »[6] selon les termes de M.-A. Lagroua Weill-Hallé. Dès lors, aux yeux du centre parisien, la persistance d'une telle revendication ne pouvait avoir pour but que « de susciter un courant d'opinion unilatérale et dont on doit faire remarquer qu'il émane d'éléments les plus récents dans le Mouvement, et n'ayant aucune expérience des difficultés surmontées au cours des années précédentes »[7].

On le voit, la question de la production/distribution et celle des statuts furent l'occasion d'une lutte de légitimité entre Paris et la « Province » dont l'enjeu était, d'un côté, la *conservation* (partielle) et, de l'autre, la *subversion* (partielle) de l'institué qui définissaient inséparablement le groupe et la cause. Il est difficile de savoir si, aux alentours de 1962-1964, la « Province » – et tout particulièrement, Grenoble – a véritablement eu l'intention de faire sécession comme le

[1] Toutes les citations qui suivent sont extraites de : Lettre du Bureau du MFPF datée du 8 février 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 72.
[2] « Motion adoptée à l'unanimité à l'issue de la réunion régionale du 27 janvier 1963, tenue à Lyon », Fonds MFPF Grenoble, AR 1.
[3] Il prévoyait un CA de 45 membres : 18 d'entre eux devaient représenter les régions et, partant, étaient désignés librement par elles ; les 27 restants étaient élus dans le cadre du Congrès national.
[4] Lettre de Renée Jolivot à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé datée du 23 janvier 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 72.
[5] Lettre du Bureau du MFPF datée du 8 février 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 72.
[6] « Rapport moral présenté par Madame Weill-Hallé à l'Assemblée Générale du 10 mars à Lyon », *RTMFPF*, n°25, 1963, p. 10.
[7] « À propos de la motion votée à l'« Assemblée » de Lyon, le 27.1.63 », tapuscrit signé par le bureau du MFPF et adressé sous forme de lettre aux sections locales, sans date [vraisemblablement février 1963], OURS, Fonds Deixonne, APO 72.

redoutaient les responsables parisien-n-e-s, et comme certains dirigeants locaux le laissaient parfois entendre. Néanmoins, en 1962, les tensions avaient atteint un tel niveau que l'IPPF s'en inquiéta et écrivit aux responsables parisien-n-e-s : « We know that there has been and still is grave danger of the Grenoble section separating from the Paris section of MFPF »[1]. En réalité, comme nous avons tenté de le montrer, ces *tendances centrifuges* étaient structurellement inévitables : elles découlaient de façon presque logique des conditions sociales spécifiques qui avaient rendu possible l'extension du groupe. Mais si chaque partie s'estimait légitimement fondée à imposer une figure institutionnelle qui lui fût favorable, aucun responsable parisien ou de la « Province », en dépit d'échanges de coups parfois violents, ne semble avoir jugé à ce stade qu'il avait réellement intérêt à résoudre l'antagonisme au sein de l'unité attractrice par un acte de rupture.

3.1.2 L'arrangement des sexes

> « On peut souvent observer les tenants de la pratique théorique, en petits groupes fiévreux, en train d'interroger des catégories. Mais à cause de leur paralysie empirique ils sont incapables d'interroger le point (dans la société ou dans l'histoire) où ces catégories s'entrecroisent ».
>
> Edward Thompson, *Misère de la théorie. Contre Althusser et le marxisme anti-humaniste*, Paris, L'Echappée, 2015, p. 281.

La mobilisation autour de cause contraceptive n'a jamais été véritablement conçue comme un mouvement non mixte *i.e.* comme un mouvement *de* femmes oeuvrant *pour* les femmes. On l'a vu, son irruption publique au milieu des années 50 est le produit d'une action coordonnée entre primo-entrepreneurs masculins et féminins. Si le premier CA de MH est en revanche totalement féminin (voir chapitre 1), il ne faut cependant pas se méprendre. Dès cette période, des hommes ont toujours été associés au travail de mobilisation comme en témoigne l'existence de plusieurs articles signés par des contributeurs masculins dans la revue de l'association et leur participation aux activités d'information organisées par elle telles qu'elles sont rapportées dans les colonnes de *MH*. Par ailleurs, à partir de 1958, on compte deux hommes dans le CA de l'organisation. Toutefois, il est bien clair que la formation de l'ECC au début des années 60 a tendu à accroître la présence masculine dans l'unité attractrice. Évaluer son importance n'est pas aisé. Si l'on se fie à la base que nous avons exploitée dans le chapitre précédent, les militants hommes correspondent à environ 10 % des effectifs[2]. Toutefois, l'effet de leur présence ne doit pas se comprendre à l'aune d'un simple rapport de force numérique. Modeste, l'hétérogénéisation croissante du groupe mobilisé sous le rapport des appartenances de genre des ses militant-e-s n'est pas sans conséquence sur son organisation. Fonctionnement dès lors

[1] Lettre de Florence E. Tewson à Simone Baur datée du 19 décembre 1962, OURS, Fonds Deixonne, APO 75.
[2] Ce chiffre converge avec celui établi par Alban Jacquemart. Voir : Alban Jacquemart, *Les hommes dans les mouvements féministes français...*, *op. cit.*

comme un « mouvement social sexué »[1], la division sexuée du travail militant que l'on y observe apparaît alors comme « un produit et comme un mode de (re)production des rapports de genre »[2]. Pour autant, comme nous l'avons déjà indiqué dans l'introduction, ces derniers ne fonctionnent jamais seuls. Pour saisir au mieux ce qui se joue en ce domaine, il faudra les articuler avec d'autres dimensions telle par exemple la classe, le capital militant, la profession exercée, l'inscription géographique. Dans un premier temps, nous allons examiner le fonctionnement de la division sexuée du travail militant à l'échelle locale. Dans un deuxième temps, nous l'envisagerons à l'échelle du groupe des responsables nationaux de l'unité attractrice. Ce sera alors l'occasion de s'interroger sur l'existence dans ce cadre d'une éventuelle domination inversée et sur ses conditions sociales de possibilité.

La division sexuée du travail militant vue d'en bas

> « Les femmes étaient majoritaires et les hommes avaient des postes à responsabilité ».
>
> Entretien avec Jean G.

Plusieurs travaux portant sur l'univers politique[3], le syndicalisme[4], les associations[5], ou encore les mobilisations[6], ont mis au jour l'existence d'une division et d'une hiérarchie sexuée. Cela se traduit par une tendance à l'exclusion des femmes des tâches qui procurent responsabilité, pouvoir et rétributions symboliques fortes, quand, à l'inverse, elles apparaissent surreprésentées dans celles qui sont moins visibles et qui sont perçues comme moins gratifiantes. Très majoritairement composés de femmes, les groupes et mobilisations locales autour de la cause contraceptive le confirment amplement. Et de fait, dans la mesure où la « domination masculine manifeste, sous des formes plus ou moins contraignantes ou insidieuses selon les lieux, son caractère transversal dans le monde social », il n'est guère étonnant que « les hiérarchies et inégalités produites par le système de genre imprègnent les organisations militantes »[7]. Dans notre cas, conformément à l'opposition structurale entre le masculin et le féminin, le public et le privé, la représentation et la relation, plus la tâche ou la fonction considérée impliquera un

---

[1] Danièle Kergoat, Françoise Imbert, Hélène Le Doaré, Danièle Senotier, *les infirmières et leur coordination*, Boulogne, Éditions Lamarre, 1992, 192 p. ; voir également les numéros spéciaux : « Gender and social movements part 1 », *Gender and society*, 6, 1998 et « Gender and social movements part 2 », *Gender and society*, 1, 1999 ; Xavier Dunezat, « le traitement du genre dans l'analyse des mouvements sociaux : France/États-Unis », *Cahiers du genre*, 3, 2006, p. 117-141 ; Olivier Filleule et Camille Masclet, « Mouvements sociaux » in Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013,, p. 344-356.

[2] Xavier Dunezat et Lucie Bargel, « Genre et militantisme », in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 252.

[3] Pour des synthèses, voir notamment : Catherine Achin et Sandrine Lévêque, *Femmes en politique*, Paris, La Découverte, 2006, 122 p. ; Catherine Achin et Lucie Bargel, *Dictionnaire genre et science politique*, *op. cit.*

[4] Cécile Guillaume et Sophie Pochic, « Syndicalisme » in Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire genre et science politique*, p. 480-492.

[5] Sophie Rétif, *Logiques de genre dans l'engagement associatif…*, *op. cit.*

[6] Pour des synthèses, voir notamment : Olivier Fillieule, « Travail militant, action collective et rapports de genre » in Olivier Fillieule et Patricia Roux (dir.), *Le sexe du militantisme*, *op. cit.*, p. 23-72 ; Olivier Filleule et Camille Masclet, « Mouvements sociaux », *op. cit.*

[7] Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Patricia Roux, « Introduction », *Politix*, 78, 2007, p. 9.

travail de représentation et de responsabilité officielle et un désencastrement relatif par rapport à la seule scène locale, plus on observera un « déplacement sexué »[1] au profit des hommes. Dans un premier temps, nous tenterons d'objectiver dans le cadre du travail militant à l'échelle locale qui fait quoi. Dans un second temps, nous nous attacherons à éclairer les conditions sociales de cette répartition. Ce sera alors l'occasion de s'interroger sur les logiques qui, dans certains cas, permettent à une femme d'occuper un poste socialement défini comme masculin.

1. Des hommes responsables

Tout d'abord, on peut essayer de déterminer si, à l'échelle locale, les mobilisations autour de la cause contraceptive ont plutôt été *initiées* par des femmes ou par des hommes. Cela étant, faute de disposer de monographies en quantité suffisante qui documenteraient les débuts de différents groupes locaux, répondre à cette question n'est pas simple. De ce point de vue, les quelques cas que nous avons déjà évoqués ne permettent pas de dégager une tendance claire : par exemple, la mobilisation grenobloise a reposé au départ sur l'investissement d'entrepreneurs masculins (au premier chef, H. Fabre et G. Pascal), tandis que celle qui se met en place à Lyon est principalement orchestrée par des entrepreneurs féminins (R. Jolivot, R. Le Louvetel, J. Bonnel-Peyron). À Lens, la situation est moins nette : s'il apparaît que les premiers tâtonnements sont le fait de femmes protestantes liées à JF (en particulier, Rolande Dupont), ces dernières ont été rapidement rejointes par des hommes (médecins, militants laïques) qui contribuèrent fortement au démarrage de la dynamique dans le Pas-de-Calais[2]. À Rouen, c'est un homme, Jean G, qui, au départ, fait figure de principal entrepreneur local. Comment obtenir alors une vision plus systématique ? Pour cela, on peut s'appuyer sur la « liste des adhérents se proposant de grouper dans leur région toutes les bonnes volontés en vue de la création d'une section locale » publiée à deux reprises sous cette appellation à la fin de l'année 1961 par la revue du MFPF. Le *ratio* hommes/femmes y est le suivant : 41,2 % (n = 14) d'hommes pour 58,8 % (n = 20) de femmes dans la première mouture ; 40,5 % (n = 17) d'hommes pour 59,5 % (n = 25) de femmes dans la seconde. À l'évidence, les personnes présentes dans ces deux documents sont loin d'avoir toutes joué un rôle *effectif* d'entrepreneur-e local-e de mobilisation. Si on tente de repérer ceux et celles qui ont « survécu » dans l'ECC et qui, au-delà de 1961, ont *réellement* occupé des responsabilités locales, on obtient toutefois un *ratio* sensiblement identique : sur 13 individus identifiés, 61,5 % (n = 8) sont des femmes et 39,5 % (n = 5) des hommes. Dès lors, au vu de ces résultats, on peut supposer que, sous le rapport du *travail de prime initiation de mobilisation locale*, ce sont les femmes qui se sont majoritairement investies, quoique les hommes sont loin d'avoir été absents.

---

[1] Patricia Roux, Céline Perrin, Gaël Pannetier, Valéry Cossy, « Le militantisme n'échappe pas au patriarcat », *Nouvelles questions* féministes, 3, 2005, p. 4-16.

[2] Sur les débuts lensois, voir les différents éléments contenus dans : « Fin des « résistances psychologiques au Planning Familial » d'une « Jeune Femme » de Province », *Jeunes Femmes*, n°67, 1962, p. 9-11 ; « Centre de Lens » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 110-113 ; « Extraits des allocutions prononcées par Mme le Dr Lagroua Weill-Hallé présidente de la fédération du MFPF lors de l'inauguration du centre de PF de Lens et de Valence », *RTMFPF*, n°24, 1963, p. 13.

Cela dit, plus que dans la phase incertaine des premiers commencements, l'effet de la présence masculine sur la division sexuée du travail militant s'observe dès lors que, à l'échelle locale, le groupe mobilisé se stabilise et connaît une plus grande structuration fonctionnelle[1]. Dans ces conditions, on constate une *surreprésentation masculine* proportionnée au degré de travail de représentation et de responsabilité impliqué dans une fonction. De ce point de vue, l'évolution du *ratio* hommes/femmes parmi les représentants des sections locales au CA du MFPF apparaît particulièrement significative. Ainsi, entre 1962 et 1966, alors que le volume d'hommes dans l'ensemble du groupe mobilisé est nettement inférieur à celui de femmes, la présence des premiers croît de 25 % à 40 % à cette position, tandis que celle des secondes passe de 75 % à 60 %[2]. Si on considère à présent cette catégorie du point de vue des effectifs, on relève que le nombre de représentants masculins a été multiplié par 2,7 environ au cours de la période (passage de 3 à 8 personnes), tandis que celui de représentants féminins connaît une progression plus limitée, passant de 9 à 13 personnes, soit une multiplication par 1,4 environ. De la même façon, l'évolution symétriquement inverse du *ratio* hommes/femmes chez les responsables de centres et de permanences[3] tend à confirmer l'existence d'un *déplacement sexué* en faveur des hommes dès lors qu'il est question de fonctions de représentation et de responsabilité partiellement détachées de la scène locale. Avoir la charge d'un centre ou d'une permanence consiste en effet à organiser *localement* l'accueil de personnes – en général, des femmes – qui souhaitent obtenir une information et se procurer des moyens de contraception. Or, à la différence de ce que l'on constate à propos du travail de représentation au CA de l'unité attractrice, cette fonction devient au fil du temps une prérogative largement féminine. En 1962, on compte à ce poste 44 % (n = 11) d'hommes pour 56 % (n = 14) de femmes, alors que, en 1964, le *ratio* n'est plus que de 20 % (n = 9) pour les premiers et 80 % (n = 36) pour les secondes.

On peut tenter d'affiner notre compréhension de la répartition sexuée des tâches en nous intéressant plus en détail à l'organisation des bureaux des associations du MFPF qui se créent à la faveur des dynamiques territorialisées de mobilisation (tableau 3.1). Là encore, faute de données systématiques, il faut s'en tenir à un faisceau d'indices. D'abord, concernant la

[1] De la même façon, étudiant un mouvement de locataires aux États-Unis, Ronald Lawson et Stephen E. Barton notaient que des femmes en avaient été les pionnières, et que la minorité d'hommes qui, par la suite, s'étaient joints à elles, l'avaient fait après qu'une organisation structurée fut mise sur pieds où ils avaient alors tendu à accaparer les fonctions dirigeantes : « Women pioneered as the organizers of protest in their buildings and took the lead in helping to spread it from building to building. Men, however, were at forefront when the higher levels of the structure first emerged. They have also usually been the leaders of organizations initiating new strategies at these higher levels. This pattern has occured in spite of the presence of a clear majority of women in allmost all organizations at every structural level » (Ronald Lawson et Stephen E. Barton, « Sex roles in social movement : a case study of the tenant movement in New York city », *Signs*, 2, 1980, p. 231.

[2] Ce *ratio* s'inverse cependant à compter de juin 1967. Si nous n'avons pas retenu cette date, c'est qu'elle correspond en réalité à une configuration nouvelle débutée avec la crise ouverte par le départ de la présidente M.-A. Lagroua Weill-Hallé et de quelques autres dirigeantes historiques. De ce point de vue, pour l'unité attractrice, l'*après*-vote de la loi du 28 décembre 1967 débute en fait *avant*, c'est-à-dire à partir du printemps de la même année.

[3] Sur la différence entre « centre » et permanence », voir la brochure intitulée : *Organisation et administration des Permanences, Centres et Associations*, sans date [vraisemblablement 1965-1966], OURS, Fonds Deixonne, APO 71.

fonction de président, celle-ci semble davantage avoir été occupée par des femmes, bien que les hommes y apparaissent tendanciellement surreprésentés au regard de leur importance numérique dans le groupe. Si on examine à nouveau les représentants locaux du CA national durant la période 1962-1966, on dénombre dans leurs rangs 6 présidentes pour 2 présidents, soit 25 % d'hommes pour 75 % de femmes. De la même façon, on relève 2 vice-présidents pour 3 vice-présidentes, ce qui, dans ce cas, situe la présence masculine potentiellement autour de 40 %. En outre, de façon prévisible, les fonctions caractérisées par un moindre degré de responsabilité et qui, dans la hiérarchie fonctionnelle des bureaux, occupent une position formellement inférieure, apparaissent largement féminisées. En ce sens, dans la base de données construite au chapitre précédent à propos des militant-e-s de l'ECC, on relève que parmi les 9 personnes déclarant la qualité de secrétaire[1], 8 sont des femmes. Ce que semble confirmer l'étude de quelques configurations locales telles que nous avons pu les reconstituer à travers les sources consultées. Par exemple, à Grenoble, en 1962, les fonctions de secrétaire et de secrétaire adjointe sont occupées par 3 femmes ; de même, au moment de la création du groupe lensois, c'est une femme qui prend le titre de secrétaire générale[2], comme dans le Gard, ou encore, à Vichy en 1963[3] ; tandis qu'à Cannes, en 1966, 3 femmes figurent au poste de secrétaire et de secrétaire adjointe[4]. De son côté, la fonction de trésorier présente des caractéristiques proches de celle de président : en effet, celle-ci tend plutôt à être occupée par des femmes, mais leur présence n'apparaît pas aussi marquée que pour les secrétaires, ce qui, là encore, laisse supposer une surreprésentation masculine.

Tableau 3.1 Répartition sexuée dans les bureaux de sections locales au cours des années 60

Fonction	*Ratio* Hommes/Femmes*	Surreprésentation masculine présumée
Président	F>H +	Oui
Vice-Président	F>H +	Oui
Trésorier	F>H +	Oui
Secrétaire	F>H ++	Non

* Lecture : F>H+ = *ratio* en proportion dominé par les femmes ; F>H ++ = *ratio* en proportion *très fortement* dominé par les femmes.

Dans ce qui précède, nous nous sommes exclusivement attachés à l'étude de fonctions qui, en dépit d'un degré variable de responsabilité, avaient toutes partie liée avec la *direction* de groupes locaux. Or la division sexuée du travail militant ne révèle pleinement ses effets que si ces dernières sont replacées dans l'*ensemble* des fonctions existantes au sein du travail local de mobilisation. Ainsi, à côté des tâches dévolues aux membres du bureau, on trouve

[1] Nous n'avons pas pris ici en compte les personnes qui, dans un état encore peu différencié des fonctions dans un groupe local et propre aux phases de démarrage, indiquait les occuper toutes.
[2] « Extraits des allocutions prononcées par Mme le Dr Lagroua Weill-Hallé présidente de la fédération du MFPF... », *RTMFPF*, *op. cit.*, p. 13.
[3] « Centre de Vichy », *BL*, n°3, 1964, p. 9.
[4] « Conseil d'administration du Centre et de la Section de Cannes (élu lors de l'Assemblée Générale du 8 mars 1966) », OURS, Fonds Deixonne, APO 73.

principalement la fonction d' « hôtesse d'accueil » chargée de recevoir et de conseiller, dans un centre ou une permanence, les personnes désireuses d'obtenir un moyen de contraception. L'orthographe en vigueur dans le MFPF l'indique : pour l'essentiel, cette *fonction non dirigeante* est occupée par des femmes. De nombreux autres éléments le confirment. Rappelons d'abord que notre base de données des militant-e-s reposait sur l'exploitation de questionnaires et de fiches remplis par des participant-e-s à un stage de formation pour « hôtesses » ; or, nous l'avons vu, les hommes n'y figuraient qu'à proportion de 9,5 %. Autre indice, un article de M.-A. Lagroua Weill-Hallé publié en 1965 dans la revue du MFPF, intitulé « Les hommes aussi... ». Si, de façon convergente avec nos propres observations, celle-ci notait que les « administrateurs [hommes] (...) sont nombreux, aussi bien au Conseil National, que dans les Conseils Régionaux », elle insistait sur le fait que « directement intéressé par le développement du Planning Familial dont il est l'un des bénéficiaires, *l'homme a sa place dans son organisation et son fonctionnement* », façon de reconnaître son faible investissement dans les tâches non dirigeantes. Et de poursuivre : « Stage pour les « hôtes » et les hôtesses d'accueil, cette rubrique de la formation des cadres d'accueil montre que *la présence masculine dans nos centres est indispensable* »[1]. Enfin, dernier indice d'une présence masculine limitée dans cette fonction, un nouvel article publié par la même revue en 1966, rédigé cette fois par un homme, et doté d' un titre éloquent (« Je suis hôte d'accueil au Planning »), où l'auteur s'interroge sur la légitimité de son investissement en tant qu'« hôtesse »[2] avant de déclarer, à travers une masculinisation scripturale ostentatoire du terme, « Je suis devenu HOTE » pour, d'après lui, éviter « que le Mouvement ne devienne l'apanage exclusif de la femme »[3]. Ce qui confirme le caractère hautement féminisé de la fonction. En outre, l'examen attentif des quelques hommes « hôtesses d'accueil » fait particulièrement ressortir le *privilège masculin* dont ceux-ci bénéficient dans l'organisation. En effet, si on compare les participant-e-s au stage de formation pour « hôtesses » de 1964 recensé-e-s dans notre base, on constate que 15,2 % des femmes mentionnent une responsabilité locale, contre 54,5 % des hommes, lesquels représentent pourtant moins de 10 % de l'effectif. Dit autrement, tout indique que, à l'échelle locale, la plupart des femmes investies dans la cause contraceptive endossent de façon exclusive une fonction non dirigeante – en l'occurrence, celle d'« hôtesse » –, quand, dans le même temps, plus de la moitié des hommes cumule potentiellement celle-ci avec une fonction dirigeante. Bref, ces derniers apparaissent à la fois *sous-sélectionnés* et *surreprésentés* dans les fonctions dirigeantes, quand les femmes, massivement présentes dans les fonctions non dirigeantes, tendent à être *sur-sélectionnées* et *sous-représentées* (compte tenu de leur volume dans la population militante de l'ECC) dans celles qui impliquent le plus grand degré de responsabilité, de visibilité et de représentation.

[1] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Les hommes aussi... », *PF*, n°7, 1965, p. 5 (souligné par nous).
[2] Il écrivait en particulier : « Était-il anormal pour un homme de se trouver dans un Centre de Planning Familial, était-ce vraiment sa place ? Le mouvement était-il fait uniquement par des femmes et pour des femmes ? » (« Je suis hôte d'accueil au Planning », *PF*, n°12, 1966, p. 16-17).
[3] *Ibid.*

2. Les conditions de re-production d'une hiérarchie

Quels processus sont alors susceptibles de rendre compte de cette répartition ? D'abord, on peut faire l'hypothèse que celle-ci est pour partie imputable à l'*importation* dans l'engagement de la structure inégalitaire et hiérarchisée des rapports sociaux de sexe tels qu'ils s'expriment dans l'ordre conjugal. Précédemment, nous avons souligné que l'implication du conjoint dans la prise en charge du travail domestique constituait un des arrangements favorables à l'investissement de militantes dans l'ECC. Toutefois, il existe des cas où celui-ci ne ressortit pas à une démarche individuelle rencontrant le soutien éventuel (plus ou moins prononcé) d'un-e conjoint-e, mais, tout au contraire, s'inscrit dans un *militantisme conjugal* où le couple, en tant que tel, se trouve *directement* engagé dans le travail de mobilisation sous l'espèce d'une *maisonnée militante*[1]. Par exemple, à Lyon, le CA formé à l'issue de la réunion constitutive de juin 1961 comptait 5 couples parmi les 46 membres fondateurs recensés à cette occasion[2]. Et il semble bien que, dans le fonctionnement effectif de la section, cette « unité » ait occupé une place centrale au cours des années 60 comme en témoigne une enquêtée :

« - *J'ai l'impression que quand vous évoquez des personnes, y'a pas mal d'hommes...*

---

[1] On s'inspire ici de la notion de *maisonnée* telle que Florence Weber l'a définie (voir en particulier : Florence Weber, « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie » in Danièle Debordeaux et Pierre Strobel, *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, Paris, LGDJ/Maison des sciences d'homme, 2002, p. 73-106). Par *maisonnée militante,* on entend le fait que des personnes apparentées – quels que soient la modalité et le degré – forment, dans le cadre d'une organisation militante ou d'une mobilisation, une *unité pratique* reposant sur la mise en commun de ressources personnelles et des rapports de solidarité interindividuels, en vue de la réalisation d'un but partagé – en l'occurrence ici, la défense de la cause contraceptive. Sous ce rapport, le *militantisme conjugal* constitue un cas particulier de *maisonnée militante*. Dans la période récente, l'analyse de l'engagement – en particulier, à travers la notion de « carrière militante » (pour un bilan, voir : Éric Agrikoliansky, « Les « carrières militantes ». Portée et limites d'un concept narratif » in Olivier Fillieule, Florence Haegel, Camille Hamidi, Vincent Tiberj (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche...*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 167-192) – a privilégié une approche *égo-centrée* dans laquelle l'unité pertinente d'analyse était l'individu, avec en arrière-plan, ses réseaux relationnels et univers d'inscription. Si cette perspective a produit d'incontestables effets de connaissance, reste que, comme le rappellent F. Sawicki et J. Siméant, « l'attention soutenue accordée aux logiques individuelles ne doit jamais conduire à oublier que les logiques d'engagement s'inscrivent bien souvent dans des trajectoires collectives » (Frédéric Sawicki et Johanna Siméant, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant... », *op. cit.*, p. 107). De ce point de vue, on gagnerait à explorer plus systématiquement les *maisonnées militantes*. À l'évidence, tout engagement n'est pas réencastrable dans cette forme sociale ; toutefois, elle est plus fréquente qu'on ne le pense d'emblée. Dès lors, il y aurait un intérêt tout particulier à en approfondir l'analyse en s'intéressant (liste non exhaustive) : 1) à leur fonctionnement interne (type de solidarité, nature des échanges, combinaison avec d'éventuels rapports de classe et de genre, etc.) ; 2) aux types de configurations sociales et historiques et de mobilisations dans lequel celles-ci ont le plus de chances d'exister ; 3) aux effets variés qu'elles produisent sur ces dernières ; 4) à leur variation en fonction des classes sociales ; 5) aux éventuelles relations avec les transformations structurelles des formes familiales. On trouvera des préoccupations communes au sujet de l'engagement en parentèle dans : Françoise Battagliola, « Les réseaux de parenté et la constitution de l'univers féminin de la réforme sociale, fin du XIXème-début du XXème », *Annales de démographie historique*, 2, 2006, p. 77-104 ; de même, quoique la notion de « maisonnée politique » soit utilisée dans un sens partiellement distinct du nôtre, on trouvera des éléments convergents dans : Christelle Gris, *La maisonnée politique. La contribution des conjointes d'élus à la carrière élective*, thèse de sociologie, Paris 1, 2016, 492 p. ; enfin, par certains aspects, l'analyse que propose N. Mariot de l'engagement « jusqu'au-boutiste » du sociologue Robert Hertz dans la Grande Guerre et du rôle fondamental joué par son épouse, Alice, dans un processus de radicalisation à deux, fournit des matériaux et une interprétation pouvant servir à affiner la réflexion sur cette question : Nicolas Mariot, *Histoire d'un sacrifice. Robert, Alice et la guerre*, Paris, Le Seuil, 2017, 434 p.

[2] Archives personnelles d'Yves G.

- Y'avait les maris... »[1].

Du reste, dans plusieurs configurations, les entreprises locales de mobilisation se sont confondues – au moins, à leur début – avec des *entreprises conjugales*. Soit par exemple le cas de Nantes. En 1963, le *Bulletin de liaison entre le MFPF et les centres Province* (*BL*) indiquait à ce sujet : « Monsieur et Madame ALLAIN, animent la permanence (...) depuis le mois de mars (...). Leur dynamisme a permis d'intéresser la population de ce département difficile, au planning familial »[2]. À Châlons-sur-Saône, la « section s'est constituée en mai 1962 grâce au dynamisme et au dévouement de M^{r} et Mme Kaluski »[3], tandis qu'à Orléans, une permanence s'ouvre en 1963 grâce « au concours de M^{r} et Mme Reggui »[4]. Dans ces conditions, la division et la hiérarchisation des tâches au sein du *couple militant* transposent celle déjà en vigueur dans le *couple domestique* où, selon la logique structurelle de la division sexuée du travail, les hommes se voient assignés le travail visible et valorisé de production, et les femmes le travail peu visible et peu valorisée de reproduction[5]. Ce qui, dans la mobilisation en question, se traduit par le fait que les époux occupent souvent des fonctions dirigeantes, tandis que les épouses sont présentes dans celles qui impliquent une responsabilité et une visibilité moindre (*e.g.* secrétaire) et qui, à l'instar de la fonction de responsable de centre ou de permanence, renvoient à une forme de « leadership secondaire »[6] ; ou encore, que celles-ci occupent simplement la fonction non dirigeante d'« hôtesse ». Reprenons le couple Allain à Nantes. Dans leur cas, il est significatif que la femme soit responsable du centre tandis que le mari occupe la fonction de représentant de la section au CA national. À Lens, si Mme Poiret succède à son mari à partir de 1964 comme représentante de la section locale et qu'elle endosse également le rôle de responsable de centre et, même un temps, celui de secrétaire générale, c'est toutefois lui qui, lors de l'inauguration du centre en décembre 1962, s'attire le qualificatif de « praticien éminent »[7] et apparaît comme un des primo-entrepreneurs locaux au colloque de Royaumont[8]. Parfois, l'investissement du couple reproduit la hiérarchie inséparablement genrée et professionnelle à l'intérieur de celui-ci. Ainsi des époux Méry à Tours. L'homme est médecin, tandis que la femme est sage-femme[9]. Tous deux se forment auprès du MFPF à Paris et, par la suite, tentent d'initier une mobilisation locale en essayant de s'appuyer sur d'autres médecins et la MGEN. Entre les membres du couple toutefois, la répartition des tâches militantes reproduit de façon prévisible la hiérarchie conjugale existante : à l'homme – médecin devenu

---

[1] Entretien avec Odette L. et Christiane F.
[2] *BL*, n°1, 1963, p. 7.
[3] Lettre à Maurice Deixonne datée du 3 février 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73.
[4] *BL*, n°1, 1963, p. 7.
[5] Danièle Kergoat, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000, p. 35-44.
[6] Olivier Fillieule et Camille Masclet, « Mouvements sociaux », *op. cit.*, p. 353.
[7] « Extraits des allocutions prononcées par Mme le Dr Lagroua Weill-Hallé, Présidente de la fédération du MFPF, lors de l'inauguration des centres de PF de Lens et de Valence », *RTMFPF*, n°24, 1963, p. 13.
[8] Comme l'atteste son intervention au colloque de Royaumont. Voir : « Centre de Lens » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*
[9] Les informations qui suivent sont tirées de : Lettre de Gérard Méry à un correspond non identifié [vraisemblablement un médecin] datée du 3 février 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73.

prescripteur de moyens de contraception –, le travail de représentation et de mobilisation de réseaux formels ; à la femme – sage-femme –, la fonction non dirigeante d'« hôtesse » et de responsable potentielle de permanence prolongeant un rôle à la fois domestique et professionnel, symboliquement subordonné à celui du mari/médecin, qui ressortit à l'univers du féminin *i.e.* du privé, de l'émotion, de l'informel, etc.. Bref, si du point de vue des femmes, le militantisme conjugal renforce les chances d'investissement dans une cause par un « travail de ratification identitaire »[1] des conjoints qui peut les « valid[er] dans leur engagement public »[2] en les incitant à déjouer (en partie) les normes de genre – même si, à l'évidence, dans cette configuration d'engagement à deux, les militantes se trouvent rarement soulagées de la « charge mentale » qui pèse sur elles vis-à-vis du travail domestique –, dans le même temps, il renforce les chances d'importer *directement* l'ordre domestique dans l'ordre militant, et partant, de consolider au sein de ce dernier la répartition sexuée *ordinaire* des tâches[3], quand, dans certains cas, ce peut simplement être un moyen de renforcer le contrôle de l'époux sur l'épouse (voir encadré 3.2).

Encadré 3.2 Surveiller ou s'investir ? L'engagement ambigu d'un mari

Nous l'avons dit, pour une femme, l'implication du conjoint dans le cadre d'un militantisme conjugal peut fonctionner comme un facilitateur d'investissement. Toutefois, du point de vue de l'époux, cela peut aussi, implicitement ou explicitement, consciemment ou non consciemment, être l'occasion d'exercer une surveillance accrue sur les fréquentations et les activités de l'épouse hors du cadre domestique. Et, par là même, de conjurer les « déviances » potentielles de celle-ci par rapport à l'ordre conjugal et, plus généralement, par rapport à la position dominée qu'elle est censée occuper dans les rapports sociaux de sexe. Femme au foyer au moment de son investissement dans l'ECC, c'est de cette façon que Christiane F. semble avoir ressenti l'engagement à ses côtés de son conjoint de l'époque. Dans l'entretien qu'elle nous a accordé en compagnie d'Odette L., elle déclare :
« - C. F. : Ben je sais pas. Moi mon mari il est venu quelques temps au Planning. Il a dû faire du CA.
- O. L. : Ah bon ?[4]
- C. F. (ton désabusé) : Oui, oui, oui. Bon moi, ça me plaisait plus ou moins. Enfin bon. Euh et puis....
- *C'est à votre demande qu'il est venu au Planning ?*
- C. F. : Non, oh non, non, non ! (rires de O. L.)
- O. L. : Non parce que le mien [de mari], il voulait pas du tout participer !
- C. F : Non, non, j'ai...C'était une façon d'être avec moi, et voilà...Et peut-être, pffff, que je ne m'égare pas dans des relations diverses et variées...
- O. L. : Ah bon tu crois qu'il voulait te surveiller (léger rire) ?

[1] Yannick Le Quentrec et Annie Rieu, *Engagements publics et vie privée*, *op. cit.*, p. 82.
[2] *Ibid.*, p. 77.
[3] De façon analogue, Jules Falquet a montré comment la « division sexuelle du travail révolutionnaire » dans les mouvements de guérilla salvadoriens importait dans son fonctionnement la structuration *préalable* et *traditionnelle* des rapports familiaux caractérisée par la domination des hommes sur les femmes. Voir : Jules Falquet, « Division sexuelle du travail révolutionnaire : réflexions à partir de l'expérience salvadorienne (1970-1994) », *Cahiers des Amériques Latines*, 40, 2003, p. 109-128 ; Jules Falquet « Trois questions aux mouvements « progressistes ». Apports de la théorie féministe à l'analyse des mouvements sociaux », *Nouvelles questions féministes*, 3, 2005, p. 18-35. Dans ce dernier article, elle note par exemple que « dans les plus petits partis du FMLN, beaucoup de jeunes recrues n'obéissaient pas seulement aux ordres d'un chef de bataillon, mais d'un père, d'un oncle, d'un grand frère, tandis que de *nombreuses femmes avaient devant elles, en même temps qu'un chef, un mari ou un compagnon* » (p. 24, souligné par nous).
[4] La surprise manifestée ici par Odette L. peut, pour une part, s'expliquer par le fait que les périodes où elle et Christiane F. se sont investies dans le MFPF, ne se recoupent que partiellement.

- *C'était de la surveillance ?*
- C. F. : J'dirais pas ça, non. J'dirais pas ça. J'espère que ça va pas être enregistré ça. J'dirais pas ça, mais bon j'avais un mari qu'était quand même. Oui qu'aimait bien savoir ce que je faisais où j'étais, voilà. Depuis, on s'est séparés, hein...Mais c'était oui, quelqu'un [comme ça]... »[1].

D'une façon plus générale, à côté des effets spécifiques du militantisme conjugal, la division sexuée du travail militant résulte de l'*ajustement* entre, d'une part, les *produits d'une socialisation différentielle de genre i.e.* de l'ensemble des dispositions, compétences et schèmes de perception inculqués et entretenus chez l'individu à la faveur d'interactions et de dispositifs organisationnels divers au principe d'une identité de genre inscrite relationnellement dans un système de bicatégorisation ségréguée et hiérarchisée (masculin/féminin), et, d'autre part, *la définition implicitement ou explicitement genrée de tâches militantes* à l'intérieur du groupe mobilisé. Si, par une sorte de cercle d'auto-confirmation, les hommes se voient tendanciellement surreprésentés et sous-sélectionnés dans les fonctions dirigeantes locales – en particulier, celles qui sont réputées les plus importantes –, c'est parce que celles-ci renvoient aux grandes propriétés du « masculin » telles qu'elles se spécifient ici à cette période et qui, de façon structurelle, renvoient toujours au « sérieux social »[2], c'est-à-dire à l'ensemble des jeux sociaux valorisés et valorisants autour du pouvoir, du prestige, de la connaissance, de la compétence etc., dans lesquels ces derniers sont socialement *disposés* à se reconnaître, et les femmes à s'auto-exclure. De ce point de vue, il est significatif que certain-e-s enquêt-é-e-s aient évoqué sur le ton de l'*évidence* la répartition sexuée des tâches de cette époque, parfois pour la mettre rétrospectivement en cause. En entretien, Christiane F. relève : « Mais y'avait toujours cette structure masculine [dans le MFPF] qui dirigeait, *parce que c'était comme ça*. *Parce que la société était comme ça* ». Tentant alors de reconstituer *a posteriori* les catégories de perception de l'époque – y compris, les siennes – qui voyait dans l'homme occupant une fonction dirigeante une situation « naturelle » et une source légitime de prestige pour le groupe, elle précise : « Alors qu'au départ, *un homme président* [d'une section locale ou du MFPF], *ça nous posait quelque part hein,* vous voyez ce que je veux dire. *Un homme avec une certaine aura, voilà, une autorité*...les choses ont bien changé depuis »[3]. De la même façon, l'évocation par Henri P. du travail de représentation au CA national fait apparaître la définition implicitement « masculine » de la fonction, laquelle, selon lui, réclamait d'être « actif » et de faire montre d'inclinations agonistiques pour ne pas « se laiss[er] manipuler » :

> « Et alors, c'était surtout le problème pour nous [à Lyon], c'était, ça a toujours été d'avoir auprès du mouvement national, quand celui-ci s'est étoffé, *des représentants qui ne soient pas, qui se laissent pas manipuler quoi*. Les administrateurs qu'on déléguait à la fédération ont *toujours été des gens actifs* »[4].

[1] Entretien avec Odette L. et Christiane F.
[2] Pierre Bourdieu note que « dans la division du travail entre les sexes, les hommes héritent le sérieux social. Ils sont ceux qui doivent jouer sérieusement les jeux sociaux (...). Ils doivent jouer sérieusement aux jeux que le monde social décrète être sérieux » (Pierre Bourdieu, *Sociologie générale volume 2...*, *op. cit.*, p. 931).
[3] Entretien avec Christiane F. (souligné par nous).
[4] Entretien avec Henri P. (souligné par nous).

Et de façon caractéristique, de ne citer que des hommes, alors que, à Lyon, des femmes ont été *antérieurement* et de longue date présentes au CA national au cours des années 60 (J. Bonnel-Peyron, R. Jolivot, R. Le Louvetel). En fait, à l'échelle locale, la répartition sexuée des tâches militantes apparaît comme le décalque des compétences, des appétences et des disponibilités biographiques comparées des hommes et des femmes telles que celles-ci tendaient à exister pour une majorité d'entre eux/elles à cette période. Henri P., cadre dans une entreprise au moment de s'investir dans l'ECC, rapporte en ces termes les conditions de son accès à des fonctions dirigeantes au MFPF de Lyon :

> « Et à un moment, ben on, ils ont peiné sur des problèmes d'organisation disons administrative etc. Donc, les deux ou trois hommes qu'étaient là, ils m'ont dit « Faudrait que tu viennes », la compta était, ceci cela. J'y suis allé et puis...Moi à l'époque, je travaillais dans une entreprise et puis...Donc, j'ai apporté un certain [mot inaudible], un certain concours »[1].

Cet extrait d'entretien révèle deux choses : d'une part, que la surreprésentation des hommes dans des fonctions dirigeantes ressortit en partie à de la *cooptation masculine* (« les deux ou trois hommes qu'étaient là, ils m'ont dit « Faudrait que tu viennes » »), ce qui, au bout du compte, tend à alimenter dans l'organisation une logique d'accaparement homosexué des tâches à fort degré de responsabilité[2]; et que, d'autre part, celle-ci repose sur des *compétences durablement acquises dans l'univers professionnel* (savoir-faire administratif et organisationnel, comptabilité, etc.), ce qui, dans une période où nombre de femmes sont cantonnées au foyer et connaissent des carrières professionnelles intermittentes, procure aux militants masculins un avantage comparatif décisif et un puissant moyen de légitimation de leur propre privilège fonctionnel au sein du groupe. Dans le même sens, si les femmes constituent l'essentiel de la population des « hôtesses » ou de celle des responsables de centres et de permanences, c'est qu'il s'agit de *fonctions de journée* ajustée à la disponibilité temporelle des femmes au foyer. Ce que rappelle Anne-Marie O. en entretien :

> « - En ce qui concerne les permanences qui avaient lieu dans la journée, pour accueillir les gens etc., les renseigner, c'était surtout des femmes. Parce que, parce que, elles étaient, c'était mon cas, j'étais mère au foyer, j'avais du temps à donner, ce qui était pas le cas de la plupart des hommes, qui n'étaient libres que le soir. (...)
> - *Et les hommes faisaient plutôt quoi, si les femmes étaient plutôt hôtesses pour l'accueil ?*
> - Euh ben, ils étaient au conseil d'administration. Donc euh...ils assistaient aux réunions, ils étaient, j'vous dis pour les choses...pour la gestion de l'association, si vous voulez »[3].

---

[1] *Ibid.*

[2] On retrouve ici le rôle central « des processus informels de cooptation » dans l'entretien du plafond de verre pour les femmes au sein des organisations professionnelles. Voir : Cécile Guillaume et Sophie Pochic, « La fabrication organisationnelle des dirigeants. Un regard sur le plafond de verre », *Travail, genre et sociétés*, 17, 2007, p. 79-103. Pour une illustration appliquée aux organisations syndicales, voir par exemple : Cécile Guillaume, « Le syndicalisme à l'épreuve de la féminisation. La permanence « paradoxale » du plafond de verre à la CFDT », *Politix*, 78, 2007, p. 39-63.

[3] Entretien avec Anne-Marie O.

Toutefois, cette répartition n'est pas réductible à la structure comparée du budget-temps des femmes sans profession et de celui des hommes en tant que *male breadwinner*. En effet, les savoirs et savoir-faire requis pour la fonction d'« hôtesse » sont pour une large part codés comme « féminins », qui supposent la mise en œuvre d'un « travail émotionnel »[1] censé renvoyer à des qualités « naturellement » féminines (voir encadré 3.3) – à la fois centrales mais considérées comme subalternes du point de vue de la hiérarchie officielle des légitimités – , et qui, en réalité, résultent d'un travail précoce et continu d'inculcation et de conformation des individus par quoi, sous le rapport du genre, ceux-ci intériorisent des propriétés différentielles/relationnelles déposées en eux sous la forme de schèmes (historiquement définis) de perception, d'appréciation et d'action propres au « masculin » et au « féminin »[2]. De la même façon, les responsables femmes de centres et de permanences s'apparentent à ce que Belinda Robnett appelle des « *bridge leaders* »[3], c'est-à-dire des dirigeantes de rang intermédiaire qui déploient un travail pas ou peu visible de sollicitation et d'entretien de liens interpersonnels, ordinairement dévolu aux femmes dans l'univers domestique[4], et qui, transposé à la cause, s'avère crucial pour la consolidation du groupe et le développement de la mobilisation, quoiqu'il soit peu considéré comme tel d'un point de vue symbolique. Bref, la prépondérance de femmes à ces différentes échelles (hôtesses/responsables de centre) renvoie « à des stéréotypes et des attentes normatives genrées »[5] quant à ce qu'elles sont supposées faire, et qui ont été inculqués et confirmés au cours de leurs socialisations antérieures. Dès lors, on comprend que même lorsqu'elles ont pu participer aux instances dirigeantes (CA local, bureau local) certaines militantes aient éprouvé peu d'*appétence* pour l'endossement d'un rôle dirigeant tel que, d'une part, celui-ci tend à être structurellement défini au sein d'une organisation *i.e.* par l'appel implicite ou explicite aux caractéristiques idéal-typiques du « masculin » (goût pour le pouvoir, le conflit, la manipulation d'idées réputées abstraites et générales, l'exhibition de la compétence orale, politique, etc.)[6], et tel que, d'autre part, certains

---

[1] Arlie R. Hochschild, « Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale », *Travailler*, 9, 2003, p. 19-49 ; Arlie R. Hochschild, *The managed heart. Commercialization of human feeling*, Berkeley, University of California Press, 1983, 339 p.

[2] C'est ce que l'on peut lire en filigrane dans cette remarque de Simone Iff à propos de son expérience d'« hôtesse » au début des années 60 : « Au Planning, *les hôtesses étaient dans un rôle subalterne, mais il nous allait très bien* : ce que nous faisions pour les femmes que nous recevions était tellement important ! » (Simone Iff, « Témoignage de Simone Iff » in Christine Bard et Janine Mossuz-Lavau, *Le Planning Familial...*, *op. cit.*, p. 158, souligné par nous).

[3] Belinda Robnett, *How long ? How long ? African-american women in the struggle for civil rights*, New York, Oxford University Press, 1997, p. 191. ; voir également : Belinda Robnett, « African-american women in the civil rights movement 1954-1965 : gender, leadership, and micromobilization », *American journal of sociology*, 6, 1996, p. 1661-1693.

[4] Comme le rappelle P. Bourdieu, une part importante du travail domestique auquel les femmes sont socialement et historiquement assignées consiste à « maintenir la solidarité et l'intégration de la famille en entretenant les relations de parenté et tout le capital social par l'organisation de toute une série d'activités sociales – ordinaires, comme le repas où toute la famille se retrouve, ou extraordinaires, comme les cérémonies et les fêtes (anniversaires, etc.) destinés à célébrer rituellement les liens de parenté et à assurer l'entretien des relations sociales et du rayonnement de la famille, ou les échanges de cadeaux, de visites, de lettres ou de cartes postales et d'appels téléphoniques » (Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, *op. cit.*, p. 105).

[5] Olivier Fillieule, « Travail militant, action collective et rapports de genre », *op. cit.*, p. 39.

[6] Comme le soulignent Christine Guionnet et Erik Neveu, l'une « des composantes centrales de l'identité masculine réside dans un potentiel d'investissement pour la quête de pouvoir et l'entrée dans des espaces de compétition,

militants hommes pouvaient localement l'investir et en cristalliser l'image. C'est le cas par exemple d'Odette L. Membre du CA lyonnais au début des années 60, cette dernière relate son expérience en ces termes :

> « Des *discussions sans fin*, je sais même plus...*Moi je tombais de sommeil*. *Le soir à minuit, ils discutaient encore sur un article*, s'il fallait mettre ou pas mettre pour le Conseil...Oh là là ! (...) J'ai dû être administrateur pendant quelques temps. J'ai dû participer à des conseils d'administration. Enfin, pas de grandes responsabilités...*Moi, j'suis prise sur du travail sur le terrain*, que...Mais...*Y'avait Yves Grinand : alors lui pour discuter, pour tailler un morceau, chaque mot, il s'y connaissait !* C'était d'ailleurs intéressant, mais... »[1].

Interrogée plus spécialement sur son éventuel souvenir de discussions relatives à la modification des statuts du MFPF en 1963, elle complète dans le même sens : « Faudrait que je reprenne mes archives là, parce que...Peut-être que *comme moi c'était pas ce qui me passionnait le plus*, *j'ai un peu oublié*. On prenait mot pour mot (...) *y'en a qui discutait sur tout*, c'était...*À tel point que je me lassais un peu des réunions* »[2]. Dans ces deux extraits, il est significatif que ce qui provoque un faible intérêt voire de la lassitude chez cette militante de la première heure *i.e.* les « discussions sans fin » où on « tomb[e] de sommeil », le fait de « discuter, pour tailler un morceau, chaque mot » – bref, tout ce qui ressortit au travail de production et de manipulation de l'*officiel*[3] –, soit spontanément associé à une figure militante masculine (Y. Grinand) qui « s'y connaissait », à quoi elle oppose sa propre inclination pour des tâches de « terrain » supposées plus concrètes (« Moi, j'suis prise sur du travail sur le terrain »), en particulier en tant qu'« hôtesse »[4]. Si elle admet toutefois (mais peut-elle faire autrement en public, de surcroît face à un interlocuteur masculin ?) l'utilité de cette dimension implicitement « masculine » du travail militant (« C'était d'ailleurs intéressant, mais... »), faute de *compétences* et de *dispositions* acquises au préalable en ce domaine[5] – mais également, en

---

ludiques ou professionnels, d'où l'intériorisation d'une vision de la compétition, de la virilité comme capacité de conflit que les institutions savent d'ailleurs canaliser par des incitations idoines » (Christine Guionnet et Erik Neveu, *Féminin/Masculin : sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 197).

[1] Entretien avec Odette L. (souligné par nous).

[2] Entretien avec Odette L. et Christiane F. (souligné par nous).

[3] Sur la solidarité entre la production de l'*officiel* et le « masculin » dans un groupe, par opposition au « féminin » situé du côté de l'*intime*, du *privé*, de la *confession*, voir : Pierre Bourdieu, *Sur l'État…*, *op. cit.*, p. 87-90.

[4] Même si cela n'apparaît qu'en filigrane dans ces différents extraits, on peut également penser que le peu de goût pour les réunions tardives du groupe dirigeant (« Je tombais de sommeil ») manifesté par Odette L., renvoie au fait que, bien souvent, les femmes engagées cumulent de nombreuses tâches (militantes, domestiques, professionnelles, etc.) qui leur imposent de fortes contraintes temporelles. Ce qui, au sein du travail militant, les conduit alors à ne pas surinvestir les activités jugées peu compatibles avec un agenda personnel structuré par l'injonction à prendre en charge le domestique et le familial. En ce sens, O. Fillieule rappelle que « les femmes se différencient encore des hommes par leur investissement plus mesuré dans les activités militantes, en raison à la fois des contraintes extérieures qui pèsent sur elles, mais aussi d'échelles de valeurs qui leur font souvent vouloir préserver la sphère des activités familiales. D'où la revendication de la part de nombreuses femmes d'une moindre concentration des tâches militantes, d'une modification des horaires de réunion, d'une prise en compte dans la répartition du travail des contraintes extérieures » (Olivier Fillieule, « Travail militant, action collective et rapports de genre », *op. cit.*, p 56).

[5] Comme le souligne B. Lahire, « les acteurs peuvent avoir intériorisés des normes, des valeurs, des idéaux..., sans toujours avoir pu forger les habitudes à agir qui leur permettraient d'atteindre leur idéal » (Bernard Lahire, *Portraits sociologiques*, *op. cit.*, p. 419).

raison de l'absence de mécanismes permettant d'y remédier au sein du groupe –, tout se passe alors comme si elle faisait pour partie de nécessité vertu, limitait ses prétentions (« pas de grandes responsabilités ») et, au bout du compte, finissait par *s'auto-exclure* du travail dirigeant en raison d'une faible *appétence* bien réelle, quoique socialement conditionnée, pour celui-ci.

Encadré 3.3 « L'art de l'accueil »[1] : un travail au féminin

Nous l'avons dit, dans l'ECC, l'« hôtesse » a pour fonction d'accueillir, de conseiller et d'orienter les personnes qui souhaitent obtenir un moyen de contraception. Comme le montre la sélection suivante d'extraits issus d'un article de G. Texier consacré à cette question et paru dans la revue du MFPF en 1962, cette activité requiert un ensemble de qualités (« écoute », gestion des « relations humaines » et de l' « affectivité, création d'un « climat de confiance », « enthousiasme », etc.) qui ressortissent à un véritable travail émotionnel destiné à « changer le degré ou la qualité d'une émotion ou d'un sentiment »[2]. Or, comme l'a montré A. Hochshild, celui-ci correspond en tout point à des propriétés rattachées à des attentes qui, structurellement et historiquement, définissent le « féminin », en l'occurrence qui renvoient ici à l'univers de l'intériorité, de l'émotion, de la psychologie, du privé, de l'intime, du domestique, etc.

Extraits :

« Comment les responsables de nos centres de planning familial devront-ils accueillir ceux qui s'adressent à eux ? Si le caractère intime de l'entretien rend plus délicate la question, celle-ci n'entre pas moins dans le problème des relations humaines ».

« Le responsable de l'accueil devra veiller à ce que la relation interpersonnelle que crée tout entretien ne s'établisse pas sur le mode des rapports de l'adulte et de l'enfant (...). Si le visiteur retrouve une attitude infantile, il importe de ne pas l'y maintenir par un dirigisme ou un paternalisme déplacé ».

« (...) l'hôte ou l'hôtesse d'un centre de Planning Familial doit premièrement savoir écouter. Sans doute peut-on prévenir le visiteur que le temps de l'écoute sera limité. Mais autant pour créer un climat de confiance que pour comprendre autrui, il faut que celui-ci puisse s'exprimer librement ».

« *Écouter sans juger, informer sans imposer, telles sont les vertus cardinales* ».

Pour autant, si les hommes apparaissent surreprésentés et sous-sélectionnés dans les fonctions dirigeantes et que, en outre, la définition, la répartition et la hiérarchisation des tâches militantes à l'échelle locale revêtent une dimension clairement sexuée, reste que, au cours des années 60, nombre de femmes ont occupé des fonctions dirigeantes dans les dynamiques territorialisées de mobilisation. Dès lors, quels propriétés et processus peuvent expliquer que, dans certains cas, celles-ci soient parvenues à limiter, voire à suspendre, les effets habituels des rapports sociaux de sexe dans la division du travail militant ? Ici encore, faute de données systématiques, il est difficile de répondre à cette question de façon complète. Toutefois, plusieurs éléments relativement attendus apparaissent. Si on s'intéresse aux femmes représentantes de sections locales entrées au CA national entre 1962 et 1966 et ayant exercé cette fonction durablement

[1] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Geneviève Texier, « Le problème de l'accueil », *RTMFPF*, n° 21, 1962, p. 23-25

[2] Arlie R. Hochschild, « Travail émotionnel... », *op. cit.*, p. 32.

(*i.e.* plus de deux ans), deux constats s'imposent : 1) d'une part, que sur les 11 militantes sélectionnées, 6 cumulent cette fonction avec celle de présidente de section locale et 2 avec celle de vice-présidente, ce qui est loin d'être le cas chez les représentants hommes[1] et confirme que ceux-ci bénéficient d'un privilège masculin dans l'organisation grâce auquel ils accèdent au travail de représentation *intuitu generis personae*, c'est-à-dire sans être obligés, à la différence des femmes, de détenir au préalable une *légitimité statutaire* importante dans l'organisation locale[2], par exemple attachée à la fonction de président-e ou de vice-président-e ; 2) et que, d'autre part, pour ce que l'on en sait, au moins 5 de ces représentantes exercent une profession, soit près de la moitié. Par conséquent, à l'échelle locale, pour une femme, on peut supposer qu'il existe une relation entre le fait d'occuper des fonctions dirigeantes à haut degré de responsabilité et le fait d'exercer une profession. Pour y voir plus clair, reprenons notre base de données sur les militant-e-s. Si les chiffres qui suivent doivent être interprétés avec précaution compte tenu de la faiblesse des effectifs concernés, on remarque toutefois que les militantes qui mentionnent la qualité de membre d'un CA ou d'un bureau local sont en majorité actives (3 pour 1 non active et 1 dont la situation professionnelle n'est pas déterminée). Au contraire, celles – plus nombreuses – qui font état du titre de « secrétaire », « secrétaire adjointe »[3] etc., sont pour l'essentiel sans profession (6 non actives pour 1 active). Les premières sont enseignantes ou infirmières, quand les secondes sont en général d'anciennes secrétaires. Entre elles, on le voit, la hiérarchie des positions dans les groupes dirigeants locaux recoupe la hiérarchie des titres professionnels (passés et présents) et scolaires. Ce que tendent à confirmer les informations recueillies au sujet des présidentes de section qui cumulent en plus la fonction de représentante au CA national entre 1962 et 1966, soient les positions les plus élevées et symboliquement importantes dans l'organisation locale. Les 5 militantes actives repérées sont avocate (1), médecin (2), institutrice/directrice d'école (1), et journaliste (1). En fait, à y regarder de plus près, il semble bien que, pour une femme militante, les chances d'exercer une fonction dirigeante à haut degré de responsabilité soient corrélées aux titres scolaires, à la profession – mais aussi, de façon plus générale, et pour autant que l'on puisse en juger, à la classe –, et au capital militant possédé[4], ce qui illustre le caractère « consubstantiel »

[1] À la même période, sur les 13 représentants hommes identifiés, on compte 2 présidents et 2 vice-présidents. Du reste, on note que, à l'exception de 2 représentants, rares sont ceux qui, à la différence des 11 femmes mentionnées, restent à cette fonction plus de deux ans.

[2] En revanche, ces derniers disposent la plupart du temps de ressources acquises *en dehors* et *avant* leur investissement dans l'unité, tel un capital symbolique lié à profession prestigieuse – en particulier, médecin –, un capital militant, etc.

[3] Alors que les fonctions de « secrétaire » ou « secrétaire adjoint-e » figurent souvent dans les organigrammes des bureaux locaux, nous avons cependant choisi de les considérer comme symboliquement et pratiquement inférieurs à la qualité de membre du CA. Pourquoi ? Parce que, pour autant que l'on puisse en juger, il nous semble que, à l'échelle locale, comparée aux fonctions de « secrétaire » ou de « secrétaire adjoint-e », l'appartenance au CA a davantage partie liée – et est davantage perçue comme telle – avec la question de la représentation et de la prise de décision officielle, ce qui, par conséquent, situe ceux qui sont concernés davantage du côté des positions réputées à haut degré de responsabilité. Cette configuration ne vaut cependant qu'à cette échelle : dans le bureau national, le poste de « secrétaire général » est symboliquement et fonctionnellement plus central que celui de simple membre du CA.

[4] Ce point illustre le fait que, comme le notait X. Dunezat, une mobilisation est « a priori définie comme la mise ensemble (ou non) d'acteurs aux propriétés sociales distinctes et multiples (...), compte tenu de la *transversalité*

et « coextensif »[1] des rapports sociaux en tant que rapports de domination et, dans le cas présent, le fait que « la dialectique entre le masculin et le féminin ne se soutient pas d'elle-même et indépendamment des autres rapports sociaux »[2] dans la division du travail militant. Cela dit, à l'échelle locale, toutes les femmes dirigeantes ne se caractérisent pas par la même *configuration de relations* entre ces propriétés. Loin de fonctionner comme une simple addition de variables, celles-ci sont en effet l'expression de rapports sociaux « qui se produisent et se coproduisent mutuellement »[3] de façon (relativement) singulière chez chacune d'entre elles en fonction, d'une part, des expériences toujours particulières faites par la personne et, d'autre part, des contextes spécifiques d'inscription qu'elle a traversés de façon récurrente au cours de son existence. Ainsi, certaines se voient inséparablement dotées de titres scolaires élevés, d'une profession qui les situe dans les classes moyennes ou supérieures, et d'un fort capital militant, quand d'autres semblent compenser une absence de profession par une appartenance aux classes supérieures (mari médecin, cadre dirigeant, chef d'entreprise, etc.), un capital militant plus ou moins conséquent, et un certain capital scolaire. Soient deux cas exemplifiant ces possibilités entre lesquelles tout un continuum de situations intermédiaires paraît exister. Celui, d'abord, de L. Ferrandi, présidente et représentante du MFPF de l'Hérault dans les années 60, que nous avons déjà rencontrée. Née en 1932 d'un père chef de service à la compagnie du gaz du Caire[4], cette jeune avocate mariée puis divorcée d'un avocat « fut l'une des premières femmes (...) inscrites au barreau de Montpellier en 1950 », ce qui la classe dans la bourgeoisie provinciale de robe. Côté capital militant, sa dotation – dont on peut raisonnablement penser qu'elle a en partie été gagée sur son important capital scolaire[5] et l'exercice d'une profession prestigieuse, vérifiant le principe selon lequel, *sous certaines conditions de transmission et d'acquisition*, le capital tend à aller au capital – apparaît particulièrement fournie : ainsi adhère-t-elle à la SFIO à la fin des années 50 où elle endosse successivement, à différents échelons, plusieurs responsabilités au cours de la décennie suivante (secrétaire adjointe de la section de Montpellier ; présence sur une liste pour les élections municipales à deux reprises ; responsable déléguée à la presse au niveau départemental ; secrétaire administrative de la fédération ; membre du bureau fédéral ; responsable de la commission féminine départementale et membre de la commission féminine nationale). En 1963, militante multipositionnée dans l'univers laïque, elle accède également à la vice-présidence de la FOL de l'Hérault où elle est investie

---

des rapports sociaux fondamentaux (sexe, classe, race) » auxquels il convient d'ajouter les variations interindividuelles en matière de dotation en *capital militant* (Xavier Dunezat, « Organisation du travail militant, luttes internes et dynamiques identitaires : le cas des « mouvements des chômeurs » in Muriel Surdez, Michaël Vogtli, Bernard Voutat (dir.), *Identifier. S'identifier*, Lausanne, Antipodes, 2010, p. 158).

[1] Danièle Kergoat, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », *op. cit.* ; Danièle Kergoat, *Se battre...*, *op. cit.*, chapitre 6 ; Elsa Galerand et Danièle Kergoat, « Consubstantialité vs intersectionnalité ?... », *op. cit.* Xavier Dunezat, « La sociologie des rapports sociaux de sexe… », *op. cit.*

[2] Laure Bereni *et alii*, *Introduction aux gender studies*, *op. cit.*, p. 211.

[3] Danièle Kergoat, *Se battre...*, *op. cit.*, p. 127.

[4] Toutes les informations et citations au sujet de cette militante sont tirées de : *Le Midi rouge...*, *op. cit.*, p. 13-14.

[5] Aldon Morris et Suzanne Staggenborg notent en ce sens que « educationnal capital is the key resource that social movement leaders derive from their privileged backgrounds » (Aldon D. Morris et Suzanne Staggenborg, « Leadership in social movements » in David Snow, Sarah Soule, Hanspeter Kriesi (dir.), *The Blackwell companion to social movements*, *op. cit.*, p. 175).

depuis 1960. Dès lors, on comprend comment cet ensemble de ressources positionnelles et de compétences à la fois scolaires, professionnelles et militantes, l'a autorisée à occuper une fonction de premier plan dans le MFPF local. Autre exemple qui manifeste une imbrication différente de rapports sociaux à l'échelle individuelle, celui de R. Le Louvetel, une des primo-entrepreneures lyonnaises qui représentera la section au CA national au début des années 60. Si l'on en croit un militant socialiste du Rhône, celle-ci est la « femme d'un industriel (transporteur) aisé »[1] et, pour cette raison même, ne travaille pas[2]. Cette dernière dispose en revanche d'un véritable capital militant acquis dans l'univers associatif : en effet, on l'a déjà mentionné, elle est à la fois la responsable locale d'une association à tendance laïque de défense de l'enfance et une des responsables du CLAF au sein de la FOL du Rhône. En outre, il n'est pas impossible qu'elle ait eu un investissement politique ; le militant socialiste déjà cité note encore à son sujet : « Elle est à tendance PSU, peut-être même PC »[3]. Quoiqu'il en soit, dans son cas, on peut supposer que la conjugaison d'une appartenance aux classes supérieures – laquelle procure autorité statutaire et aisance sociale –, et d'un capital militant acquis au préalable à la tête de groupement divers – lequel peut pour partie dériver de la première et, en retour la consolider en entretenant une forme de vocation (socialement constituée) à dominer – , l'ait inclinée à savoir opérer, dans différentes situations militantes, un travail typiquement masculin de *représentation* d'un groupe et d'une cause, et de mobilisation stratégique de *relations formelles* avec d'autres organisations[4], renforçant ses chances d'occuper une position dirigeante à haut degré de responsabilité dans une entreprise locale de mobilisation autour de la cause contraceptive.

Bref, on le voit, à l'échelle locale, la répartition des tâches militantes est sexuée, qui s'organise d'après la polarité suivante : plus une fonction comporte un haut degré de responsabilité officiellement reconnue comme telle, impliquant notamment un travail de représentation et de mobilisation de relations formelles, et plus elle sera *définie* comme « masculine » ; à l'inverse, plus une fonction apparaîtra intense en travail émotionnel et figurera dans une position

[1] Lettre de F. Gisclon à Christian Cailleret datée du 13 juin 1962, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.
[2] En outre, en raison de sa situation de classe, on peut conjecturer que, en tant que femme de la bourgeoisie des années 50 et 60, celle-ci dispose d'un capital scolaire au moins équivalent au niveau du baccalauréat.
[3] Lettre de F. Gisclon à Christian Cailleret datée du 13 juin 1962, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.
[4] En ce sens, le militant socialiste du Rhône précisait encore à son propos : elle « sait fort bien utiliser ses relations SFIO le cas échéant » (*ibid.*). En outre, on peut faire l'hypothèse que, dans son cas, cette compétence est un *dérivé* de la *variante bourgeoisie* de la gestion par les femmes du capital social à quoi ces dernières sont notamment assignées dans le cadre de la division sexuée du travail. En effet, dans cette classe, cette tâche tendanciellement « féminine » ne se réduit jamais à l'entretien de simples relations (familiales, amicales etc.), mais se voit d'emblée chargée d'enjeux matériels et symboliques beaucoup plus vastes, à proportion des ressources importantes collectivement accumulées dans le groupe (famille et classe), ce qui, jusqu'à un certain point, peut ensuite préparer, par *effet de transposition*, au travail de représentation et de mobilisation de relations formelles avec d'autres organisations au sein d'une mobilisation. Sur les enjeux sociaux liés au travail d'entretien d'un capital social dans les classes supérieures, voir notamment : Pierre Bourdieu, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, 1980, p. 2-3 ; Rémi Lenoir, « Capital social et habitus mondain. Formes et état du capital social dans l'œuvre de Pierre Bourdieu », *Sociologie*, 3, 2016, p. 281-300. Pour une illustration de ce rapport de *transposition* appliqué au cas des femmes de la bourgeoisie engagées dans le monde de la réforme sociale de la fin XXème siècle, voir : Françoise Battagliola, « Philanthropes et féministes dans le monde réformateur (1890-1910) », *Travail, genre et sociétés*, 22, 2009, p. 35-154.

subordonnée dans la hiérarchie locale des responsabilités officiellement reconnue, et plus elle sera *définie* comme « féminine ». De ce point de vue, dans les années 60, si, par-delà la spécificité de telle ou telle configuration locale, les hommes ne sont vraisemblablement pas parvenus à établir un monopole sur les fonctions dirigeantes locales, tout indique néanmoins que, compte tenu de leur faiblesse numérique, ils ont bénéficié d'un véritable *privilège de genre* au sein des mobilisations territorialisées, leur permettant d'être surreprésentés et sous-sélectionnés dans les fonctions dirigeantes. Toutefois, les rapports sociaux de sexe ne fonctionnent jamais seuls qui se voient reconfigurés par d'autres rapports sociaux. En effet, c'est à condition de prendre en compte d'autres propriétés tel l'agencement, à chaque fois particulier, formé par les titres scolaires, la profession, la classe, et le capital militant, que l'on peut comprendre pourquoi *certaines femmes*, plutôt que d'autres, ont occupée des fonctions dirigeantes et que, dans certains cas, elles soient pour partie parvenues à résister (encadré 3.4) à la domination masculine à l'intérieur du travail militant.

Encadré 3.4 Résister au pouvoir masculin local

Soit l'exemple du cas rémois et des difficultés rencontrées par des militantes locales pour exister de façon autonome. Dans la Marne, au tout début des années 60, une dynamique en faveur de la cause contraceptive s'est développée en premier lieu à Châlons-sur-Marne sous l'impulsion de militant-e-s laïques – des instituteurs, vraisemblablement –, dont Mr Jacquot, un instituteur qui a très vite monopolisé la représentation de l'association à l'échelle départementale. Par la suite, une permanence s'est ouverte à Reims grâce à l'investissement de deux hôtesses, Mme Leclerc et Aimée Lallement. Très mobilisées, ces deux dernières parviennent, aux alentours de 1965-1966, d'une part, à prendre langue avec la mairie gaulliste pour négocier d'éventuels locaux plus importants en vue de créer un véritable centre, et, d'autre part, à enrôler divers-e-s représentant-e-s du monde médical et laïque local. Cette entreprise a pour objectif l'indépendance de Reims par rapport à Châlons-sur-Marne – condition du reste posée par la mairie pour apporter son soutien (il s'agit de rivaliser avec Châlons-sur-Marne). Or Mr Jacquot, qualifié par Mme Leclerc de « véritable dictateur »[1] s'y est opposé avec une grande violence. En effet, selon A. Lallement, celui-ci entendait « conserver la main sur tout »[2] ; dit autrement, il cherchait à empêcher l'apparition d'une association concurrente – qui plus est, portée par deux femmes – menaçant sa position de représentant de la cause et de principal dirigeant dans la Marne.

Toutefois, si l'on en croit les traces du conflit que nous avons trouvées, les deux hôtesses ne s'en sont manifestement pas laissées compter, qui ont résisté à l'expression de la domination masculine dans la répartition du travail militant et des responsabilités. C'est le cas en particulier d'A. Lallement. Aussi, cette dernière n'a-t-elle pas hésité à s'élever contre le comportement de Mr Jacquot en le traitant personnellement de « De Gaulle du Planning »[3], ce qui, comme elle relève, l'« a vexé quelque peu ». Surtout, alors que ce dirigeant local paraît avoir mis un soin particulier à s'en prendre à Mme Leclerc (pour partie, en raison de son catholicisme), en refusant à plusieurs reprises que cette dernière siège au CA départemental, A. Lallement s'est publiquement opposée à lui sur ce point. Elle écrit ainsi : « À présent, c'est contre moi qu'il en a certainement parce que j'ai soutenu Mme Leclerc au Conseil précédent et publiquement hier à l'Assemblée Générale (...). Il me refuse maintenant après y avoir acquiescé auparavant, de faire le stage [d'hôtesse] du mois de juin ».

Pour comprendre cette aptitude à contester *ouvertement* l'autorité masculine au sein d'une configuration locale et, en même temps, à revendiquer la responsabilité conjointe d'un centre, il n'est pas indifférent de rappeler quelques propriétés par quoi A. Lallement se signale. Celle-ci naît en 1898 dans une famille

[1] Lettre de Mme Leclerc à Maurice Deixonne datée du 28 avril 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73.
[2] Lettre d'Aimée Lallement à Maurice Deixonne datée du 28 avril 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73.
[3] *Ibid*. Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de cette lettre.

d'instituteurs[1]. Elle-même devient par la suite institutrice avant d'exercer la fonction de directrice d'un foyer de jeunes filles. En outre, elle s'investit très tôt dans le combat en faveur de la cause des femmes et le socialisme et fréquente dans ce cadre Cécile Brunschvicg, Irène Joliot-Curie et Suzanne Lacore. Voici comment elle se présente dans un courrier adressé à M. Deixonne : « Hôtesse rémoise du Planning Familial depuis 2 ans, membre pendant de longues années de la Commission Féminine Nationale et actuellement membre de la Commission Nationale Familiale du parti SFIO, militante de la section de Reims dont j'ai été la trésorière pendant 7 ans »[2]. En 1924, elle organise des Jeux Olympiques pour femmes – elle y remporte plusieurs titres –, alors que se tiennent ceux organisés officiellement à Paris pour les hommes[3]. De façon prévisible, cette militante socialiste sera par ailleurs pleinement investie dans l'univers laïque : elle est membre de la LDH (dont elle sera la présidente locale), de la LP (dont elle assurera un temps le secrétariat local), du Comité Départemental d'Action Laïque (dont elle sera aussi la présidente), et appartiendra à une loge maçonnique mixte. En outre, au cours de la Seconde Guerre Mondiale, elle aidera plusieurs familles juives à se cacher, ce qui lui vaudra le titre de « Juste parmi les nations ». Par conséquent, on peut supposer que, c'est en raison de cette configuration particulière de dispositions, de savoirs et de compétences, constituée au cours de diverses socialisations, qu'A. Lallement a disposé de moyens symboliques et pratiques[4] pour, à l'échelle d'une mobilisation locale en faveur de la cause contraceptive, troubler ouvertement l'ordre sexué du pouvoir tel qu'il tend d'habitude à exister.

Une domination inversée dans le groupe dirigeant ?

> « Si Mme W[eill].H[allé] tient malgré tout à s'abandonner à la déformation professionnelle, qu'elle fasse donc méditer Mme Baur [trésorière du MFPF] sur la phrase suivante du Dr Hesnard dans son manuel de sexologie : dans certains cas, la peur de l'esclavage à l'égard du sexe masculin, s'accompagne d'un désir de toute puissance féminine, qui fait de la propre personne de l'individu une idole, n'admettant les garçons autour d'elle qu'en qualité d'esclaves, parfois utiles, mais toujours, au fond, méprisés ou redoutés ».
>
> Maurice Deixonne (secrétaire général du MFPF entre 1964 et 1966), « Commentaire de la circulaire du 1er mars », sans date [mars 1966], Fonds Deixonne, 1080009

Jusqu'ici, nous nous sommes concentrés sur le fonctionnement des rapports sociaux de sexe dans le cadre de la division du travail militant à l'échelle locale. Intéressons-nous désormais au groupe dirigeant de l'unité attractrice en lui-même *i.e.* abstraction faite des logiques genrées de délégation au principe de la présence des représentant-e-s locaux[5]. Jusqu'en 1961, à l'exception des Grenoblois H. Fabre et G. Pascal entrés en 1958 et 1960 au CA du MFPF, celui-ci ne comptait aucun homme. Au début des années 60, la formation d'un ECC va toutefois conduire à sa masculinisation progressive. Alban Jacquemart écrit à ce sujet : « En cinq ans, Maternité Heureuse, dirigée par des femmes du monde intellectuel, devient MFPF où hommes et

[1] https://fr.wikipedia.org/wiki/Aimée_Lallement
[2] Lettre d'Aimée Lallement à Maurice Deixonne, sans date [mars-avril 1966], OURS, Fonds Deixonne, APO 73.
[3] Tous les éléments qui suivent sont tirés de : https://fr.wikipedia.org/wiki/Aimée_Lallement
[4] Ce qui ne veut pas dire qu'A. Lallement possède une *appétence* particulière pour le conflit dans une organisation : la lecture des courriers adressés à M. Deixonne laisse même supposer l'inverse. Mais ce qui est particulièrement remarquable dans son cas, c'est qu'elle dispose bel et bien d'importantes ressources qui l'autorisent à y recourir et qu'elle tend effectivement à le faire face au pouvoir masculin.
[5] Par groupe dirigeant, on entend ici le CA national et le bureau qui en est l'émanation.

médecins sont désormais les dirigeants »[1]. Il précise : « Dans les années 60, le MFPF est alors traversé par un double rapport de domination, partiellement superposable, entre hommes et femmes, et entre médecins et non médecins »[2]. Toutefois, l'observation attentive du groupe et de son fonctionnement effectif conduit à fortement nuancer cette affirmation. En effet, jusqu'à la crise de succession ouverte par le départ de M.-A. Lagroua Weill-Hallé au printemps 1967, les fonctions dirigeantes nationales n'ont pas connu de déplacements sexués en nature et en volume tels qu'ils auraient conduit à l'établissement d'un monopole masculin – *a fortiori*, d'hommes médecins – sur elles. En fait, on peut même supposer que, au cours de cette période, ce sont les dirigeants hommes qui, *dans une certaine mesure*, ont été placés dans une situation de *domination inversée*[3] : d'abord, parce que, sous le rapport du nombre, ils sont longtemps restés minoritaires à l'intérieur du groupe ; ensuite, parce que les ressources importantes dont les femmes dirigeantes disposaient à ce niveau, autorisaient une partie d'entre elles à rivaliser directement avec ces derniers, et partant, à n'être point dans l'absolue « obligation de s'en remettre au *leadership* d'hommes d'âge mûr, blancs et issus des catégories sociales les mieux dotées »[4]. Est-ce à dire que, à la différence de ce que nous avons constaté à l'échelle locale, la structure ordinaire des rapports sociaux de sexe s'est trouvée ici *intégralement* renversée ? Non pas. Cependant, tout semble indiquer que, dans ce contexte organisationnel précis et à ce degré de responsabilité, parvenir à être un dirigeant homme a supposé un travail spécifique pour tenter d'exister en tant que tel dans un monde de femmes particulièrement disposées (de façon intentionnelle ou non) à concurrencer les hommes dans un domaine – celui de l'exercice du pouvoir – réputé « masculin ». Dans un premier temps, nous reviendrons sur la composition des instances dirigeantes du point de vue des rapports sociaux de sexe et préciserons ensuite les ressorts de la domination de certaines femmes dans cet espace. Ensuite, nous nous intéresserons aux tentatives de restauration d'une position dominante dans le groupe de la part de certains dirigeants hommes.

1. Des femmes très investies

Quels enseignements tirer de la composition respective du bureau et du CA du MFPF du point de vue de la répartition hommes/femmes ? En ce qui concerne le bureau, on constate que sa masculinisation débute à la fin de l'année 1961 : à cette date, on passe en effet d'une instance exclusivement féminine à une instance où, sur les 7 membres qu'elle compte désormais, 3 sont des hommes, soit une proportion d'environ 42,8 % pour 57,2 % du côté des femmes dirigeantes (voir tableau 3.4). Jusqu'en 1966, si l'effectif de cet organe double peu à peu, on constate

[1] Alban Jacquemart, *Les hommes dans les mouvements féministes français...*, *op. cit.*, p. 115.
[2] *Ibid.*, p. 116.
[3] À certains égards, la situation particulière des hommes dans le groupe dirigeant du MFPF – et en tout premier lieu, dans le bureau national – n'est pas sans analogie avec celle des intellectuels dans le « monde à l'envers des tranchées » par rapport aux membres des classes populaires, telle que Nicolas Mariot l'a magistralement analysée. Voir : Nicolas Mariot, *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple*, Paris, Le Seuil, 2013, 487 p.
[4] Olivier Fillieule, « Travail militant, action collective et rapports de genre », *op. cit.*, p. 47.

cependant que, par-delà quelques variations ponctuelles, le *ratio* hommes/femmes conserve ce niveau plusieurs années durant. Ainsi, sur la période allant de 1961 à 1966, on compte en moyenne 57,1 % de femmes pour 42,9 % d'hommes. C'est seulement au printemps de l'année 1966 que, sous le rapport quantitatif, la prépondérance féminine va cesser : jusqu'à la démission de M.-A. Lagroua Weill-Hallé en juin 1967, le bureau va en effet compter 6 hommes pour 5 femmes.

Tableau 3.4. Évolution de la composition hommes/femmes dans le bureau du MFPF (1961-1966)

Date*	Hommes	Femmes	Total	% Hommes	% Femmes
1961/17	0	5	5	0	100
1961/19	3	4	7	42,8	57,2
1962/23	3	5	8	37,5	62,5
1964/1	3	6	9	33,3	66,7
1964/2	6	7	13	46,1	53,9
1964/3	6	8	14	42,8	57,2
1966/9	6	5	11	54,5	45,6
			Moyenne**	**42,9**	**57,1**

* Les dates correspondent au numéro de la revue du MFPF d'où l'information est extraite pour chaque ligne.
** Moyenne calculée sur la période où le bureau est mixte.

Si on porte à présent le regard sur la composition du CA, on constate, à la même période, soit une égalité, soit – et c'est la configuration la plus fréquente – une supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes, à l'exception d'un éphémère CA à dominante masculine du début de l'année 1961 (voir graphique 3.1). Ainsi, entre 1961 et le début de l'année 1967, on compte en moyenne 52,7 % de femmes pour 47,3 % d'hommes. Si on raisonne maintenant d'après les effectifs observés, on dénombre en moyenne 23,5 femmes dirigeantes pour 21,1 hommes dirigeants au cours de ces années dans cette instance.

Graphique 3.1 Évolution du nombre d'hommes et de femmes dans le CA du MFPF (1961-1966)

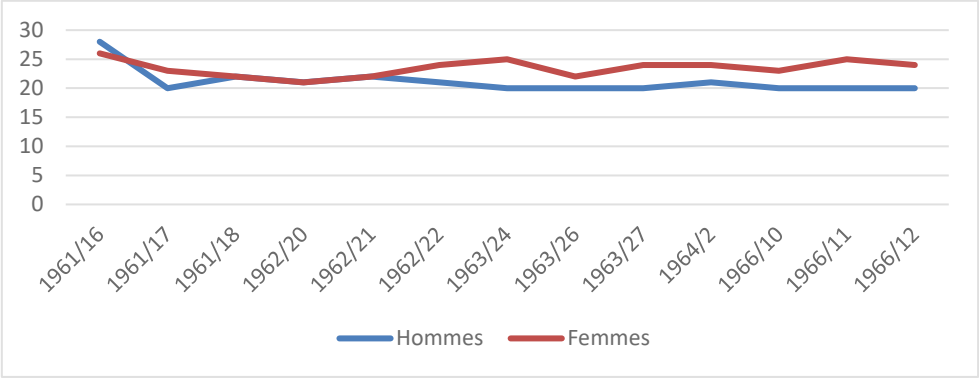

NB : Les dates figurant sur l'axe des ordonnées correspondent au numéro de la revue du MFPF d'où l'information est extraite.

Les tendances manifestées à la faveur de ce premier aperçu, *i.e.* la supériorité numérique presque systématique des femmes dans les instances dirigeantes de l'unité attractrice tout au long de la période 1961-début 1967, apparaissent singulièrement renforcées dès lors que l'on tente d'approcher le *fonctionnement effectif* du groupe, en distinguant notamment *dirigeant-e-s sur le papier* (ceux et celles qui figurent sur les organigrammes officiels) et *dirigeant-e-s mobilis-é-e-s* (ceux et celles qui, *dans les faits*, semblent les plus investi-e-s à l'échelle nationale). Pour le bureau, on peut faire l'étude d'un échantillon de 22 réunions qui se sont déroulées entre le 27 janvier 1962 et le 1er décembre 1964[1], et dont la liste des participant-e-s et le compte-rendu sont consignés dans cahier manuscrit conservé dans les archives du MFPF[2]. Si on se reporte à la composition de cette instance à la période correspondante, 17 personnes sont en principe concernées. Or on constate que, d'une part, celles-ci ne sont que 15 à participer au moins une fois à ces réunions, et que, d'autre part, les 2 membres absents sont des hommes (J. Charles et H. Fabre). Affinons l'observation. Pour cela, on peut s'intéresser à la *fréquence de participation* des membres présent-e-s, c'est-à-dire au nombre de réunions auquel chacun-e participe. Sous ce rapport, la différence hommes/femmes est particulièrement significative : les dirigeants hommes participent en moyenne à 8 réunions quand ce chiffre atteint 13,2 pour les femmes. Si on se concentre maintenant sur les membres qui ont une participation supérieure à 50 % (*i.e.* plus de 11 participations), on constate que parmi les 6 individus concerné-e-s, seul 1 homme apparait (il s'agit de M. Deixonne ; voir tableau 3.2). Par contraste, les 6 personnes qui possèdent la fréquence de participation la plus faible (entre 7 et 2), sont pour 3 d'entre elles des hommes (J. Dalsace, Jean Briouze, Robert Malgouyat). Par ailleurs, on peut s'intéresser à l'*assiduité* des membres du bureau en calculant leur *taux de présence effective*, c'est-à-dire, pour chacun-e d'entre eux/elles, le *ratio* entre la fréquence de participation et le nombre de

[1] Les tendances observées pour cet échantillon se confirment très largement lorsque l'on procède à des coups de soude pour les années qui suivent.
[2] Fonds MFPF, D 04 04.

réunions auquel il/elle aurait pu en principe participer compte tenu des dates d'entrée et de sortie dans le bureau. Là encore, les résultats sont sans appel. Si on prend en compte les personnes qui possèdent un taux de présence effective supérieur ou égal à 80 % (soit un peu plus de la moitié de l'effectif des présent-e-s), un seul homme apparaît – encore une fois, M. Deixonne avec un taux de 86,4 % – sur les 8 personnes concernées. Sous ce rapport, le deuxième homme dirigeant le plus assidu est P. Simon avec un taux de 55,5 %, ce qui signifie que, au cours de la période retenue, ce dernier participe aux réunions du bureau à peine plus d'une fois sur deux.

Tableau 3.2 Classement des membres du bureau national selon la *fréquence de participation* et le *taux de présence effective* (1962-1964)

Classement	Fréquence de participation > 11	Taux de présence effective ≥ 80 %
Position 1	*22* : A.-M. Dourlen Rollier ; M.-A. Lagroua Weill-Hallé	*100 %* : A.-M. Dourlen Rollier ; M.-A. Lagroua Weill-Hallé
Position 2	*21* : S. Baur	*95,4 %* : S. Baur
Position 3	*19* : M. Deixonne	*86,4 %* : M. Deixonne
Position 4	*18* : C. Valabrègue	*83,3 %* : C. Goldet ; C. Verdoux
Position 5	*15* : C. Goldet	*81,8 %* : C. Valabrègue
Position 6		*80 %* : S. Masse

Ces constats se vérifient également au niveau du CA national. Ici, nous nous sommes appuyés sur un cahier conservé dans les archives du MFPF sur lequel figurent le compte-rendu et la liste des participant-e-s à des réunions qui ont eu lieu entre le 13 octobre 1963 et le 7 mai 1967[1]. Ces données ont été complétées par une série de comptes-rendus retrouvés sous la forme tapuscrite dans le fonds Deixonne et qui permettent de documenter 4 réunions supplémentaires pour la période du 23 février 1962 au 28 juin 1963[2]. Au final, nous disposons de la liste des participant-e-s pour 18 réunions du CA situées entre le 23 février 1962 et le 7 mai 1967. 69 personnes sont concernées[3] qui se répartissent de la façon suivante : 34 femmes pour 35 hommes. Mais ce premier résultat ne doit pas tromper. Quand on scrute le *ratio* hommes/femmes à chaque réunion, celui-ci se révèle nettement à l'avantage des dirigeantes : hormis le CA du 25 avril

[1] Fonds MFPF, D 04 03.
[2] OURS, Fonds Deixonne, APO 71. Cette série de comptes-rendus a également permis d'ajouter la réunion du 16 février 1964 qui ne figurait pas dans le cahier retrouvé dans les archives du MFPF.
[3] Nous avons retiré de la liste des participant-e-s (n = 74), 5 personnes dont le nom ne figurait pas parmi les membres officiels du CA. De plus, celles-ci ne comptabilisaient jamais plus d'une participation.

1964, aucune ne se signale en effet par une majorité d'hommes. On compte en moyenne une proportion de 61,5 % de femmes par réunion pour 38,5 % d'hommes. En termes d'effectif, sur la période considérée, la moyenne est de 11,2 participants pour 17,3 participantes. Comme dans le cas du bureau, ces observations peuvent être affinées par la prise en compte de la fréquence de participation. Pour les femmes, celle-ci est en moyenne de 8,8 alors qu'elle ne dépasse pas les 5,5 pour les hommes. Si on s'intéresse maintenant au quartile des membres du CA les plus présent-e-s *i.e.* les 25 % qui disposent d'une fréquence de participation supérieure à 11, on constate que sur les 17 personnes concernées, 13 sont des femmes (soit une proportion de 76,5 % environ) pour 4 hommes seulement. Considérons maintenant la moitié supérieure de celui-ci *i.e.* celle qui se caractérise par une fréquence de participation supérieure ou égale à 14 : celle-ci apparaît alors exclusivement composée de femmes (voir tableau 3.3). Qu'en est-il maintenant de l'assiduité au CA ? D'abord, le taux de présence effective moyen est de 75,48 % pour les femmes contre 58,30 % pour les hommes. Si on se concentre à présent sur les taux de présence effective des 17 personnes ayant la fréquence de participation la plus élevée[1], on remarque que les cinq premières positions *i.e.* celles qui agrègent un peu plus de la moitié du sous-groupe, totalisent 9 femmes pour 1 homme, tandis que les 3 hommes restants figurent aux derniers rangs avec des taux de présence effective situés entre 76,5 % (H. Fabre) et 81,2 % (J. Briouze et P. Simon).

Tableau 3.3 *Fréquences de participation* et *taux de présence effective* les plus élevés chez les membres du quartile du CA le plus mobilisé

Classement	Fréquence de participation ≥ 14	Taux de présence effective dans la moitié supérieure du groupe
Position 1	*17* :	*100 %* :
	S. Baur	S. Baur ; C. Verdoux
Position 2	*16* :	*92,8 %* :
	Y. Dornès ; A.-M. Dourlen-Rollier ; C. Valabrègue	M. Deixonne
Position 3	*15* :	*88,9 %* :
	Mme Gineste ; S. Masse ; M.-A. Lagroua Weill-Hallé	Y. Dornès ; A.-M. Dourlen-Rollier ; C. Valabrègue
Position 4	*14* :	*88,2 %* :
	M. Schwab	Mme Gineste ; S. Masse
Position 5		*83,3 %* :
		M.-A. Lagroua Weill-Hallé

[1] Se baser sur ce sous-groupe permet d'éviter la surreprésentation des membres du CA doté-e-s d'un taux de présence effective élevé, mais qui, en raison d'une date d'entrée tardive dans cette instance (fin 1966-début 1967) possèdent une fréquence de participation logiquement faible et, par conséquent, n'ont pas joué de rôle véritablement central pour la période qui nous intéresse.

On objectera que ces résultats ne disent rien de la répartition sexuée des fonctions dans le groupe dirigeant, et que rien n'empêche leur compatibilité avec une division des tâches militantes favorable aux hommes. Or, si on examine la composition du bureau sous ce rapport, les tendances identifiées se confirment largement. Ainsi, entre 1961 et le printemps 1967, les fonctions de président et de trésorier connaissent une grande stabilité, qui sont occupées par deux femmes – respectivement M.-A. Lagroua Weill-Hallé et S. Baur, laquelle cumulera ce poste avec celui de « déléguée générale auprès des associations » à partir de 1964. De même, à compter de sa création, la fonction de trésorier adjoint sera systématiquement endossée par une femme. En fait, la majorité des hommes – 5 sur 8, soit plus de 60 % – a surtout occupé un poste de vice-président à cette période. Mais ce titre, symboliquement prestigieux, ne doit pas tromper. Il n'est pas forcément synonyme d'investissement important dans le groupe dirigeant, et partant, d'exercice réel d'un pouvoir dans l'unité attractrice. Si on reprend la période 1962-1964, on a déjà relevé que deux hommes – J. Charles et H. Fabre – ne participaient à aucune réunion du bureau alors même qu'ils sont vice-présidents de l'association. Et les autres occupants hommes de ce poste ne font guère mieux, qui ne se distinguent ni par une fréquence de participation ni par un taux de présence effective très élevés[1]. Dans le bureau, seule la fonction centrale de secrétaire général semble avoir été *réellement* investie par un homme au cours de la période – en l'occurrence, M. Deixonne, lequel succède en 1964 à C. Valabrègue, après avoir été secrétaire adjoint –, non sans d'importantes difficultés, nous y reviendrons. Au final, au vu de tous ces éléments, il apparaît difficile d'affirmer comme le fait A. Jacquemart que, à compter du début des années 60, le pouvoir aurait connu un déplacement sexué rapide des femmes aux hommes à l'intérieur de l'unité attractrice de l'ECC[2]. Au contraire, tout semble indiquer, tant du côté des dirigeant-e-s sur le papieret, que de celui des dirigeant-e-s mobilisé-e-s, que les femmes dominent le groupe dirigeant jusqu'au départ de M.-A. Lagroua Weill-Hallé au printemps 1967, soit l'essentiel de la période qui précède la modification de la loi de 1920.

Reste à savoir si, comme l'avance également A. Jacquemart, les *dirigeant-e-s mobilisé-e-s* sont dominé-e-s par des médecins, et plus encore, compte tenu de ce que nous venons d'établir, par des *femmes médecins*. Repartons du bureau. Au cours des années 60, on observe en son sein une incontestable progression du nombre de médecins. Toutefois, celle-ci est loin d'être linéaire : après une courte période où ces derniers se retrouvent à 3 (entre la fin 1961 et le début 1962), leur nombre se stabilise à 2 (sur un effectif total variant entre 8 et 9) jusqu'à juin 1964 ; à partir cette date, on en dénombre 8 (sur un effectif total variant entre 13 et 14), avant que l'effectif ne redescende à 6 puis 5 (sur un effectif total de 11) au cours de l'année 1966. Bref,

[1] Sous ce rapport, les moins mauvaises performances sont obtenues par P. Simon avec une fréquence de participation de 10 (ce qui reste moyen) et un taux de présence effective de seulement 55,5 %. Il est suivi par J. Dalsace avec un « couple » 5/45,4 % et R. Malgouyat avec un très faible 2/33 %.

[2] Sur ce point, B. Pavard s'était montrée, avec raison, beaucoup plus prudente, qui notait concernant le début des années 60 que « les fonctions les plus importantes, en termes de hiérarchie et de travail fourni, sont toujours occupées par des femmes » (Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 53).

on passe d'une proportion d'environ 25 % au début des années 60, à une proportion d'environ 50 % à partir de 1964. Il convient néanmoins de relativiser la signification apparente de cette progression : en effet, au milieu des années 60, l'accroissement du nombre de médecins dans le bureau est imputable pour une large part à la multiplication des postes de vice-présidents – on en compte jusqu'à 5 simultanément –, presque tous occupés par des médecins hommes dont on a déjà souligné l'absence ou le faible investissement dans cette instance spécifique[1]. Du reste, si on examine une nouvelle fois la distribution des fonctions dirigeantes les plus centrales à cette échelle (secrétaire général, secrétaire général adjoint, trésorier), on remarque que, à l'exception notable de la présidence occupée par M.-A. Lagroua Weill-Hallé, ces dernières ne sont guère endossées par des médecins sur la période : si Y. Bergerot-Blondel accède à la fonction de trésorière adjointe à partir de 1964, elle reste durablement sous la tutelle de S. Baur, et ce n'est qu'au printemps 1966 que l'on verra une médecin – C. Verdoux – occuper un poste dirigeant de plein exercice dans le bureau en devenant trésorière de l'association. Ce dont, à leur façon, témoignent également les tableaux 3.2 et 3.3 concernant les dirigeant-e-s les plus investi-e-s dans le bureau et le CA. Dans le premier cas, sur les 8 personnes concernées, on relève que 3 d'entre elles sont médecins, soit un peu plus du tiers. Dans le second, elles ne sont plus que 2 sur 10. Si, parmi les dirigeant-e-s mobilisé-e-s, il semble bien que la domination supposée des médecins soit à nuancer, on peut toutefois noter une propension plus forte à l'investissement dans le groupe de la part des médecins femmes comparées à leurs homologues masculins. Ainsi, de façon significative, les praticiens qui, à partir de 1964, représentent officiellement le CM dans le bureau sont deux femmes (C. Goldet et C. Verdoux). De même, les médecins femmes obtiennent dans l'ensemble de meilleures performances sous le rapport de la fréquence de participation et du taux de présence effective. Par exemple, si C. Verdoux et P. Simon – le médecin homme qui, de ce point de vue, obtient les meilleurs résultats d'après les données dont nous disposons –, ont une fréquence de participation identique au bureau (10), ils diffèrent en revanche fortement du point de vue de l'assiduité : la première a un taux de présence effective de 83,3 %, quand il n'est que de 55,5 % chez le second[2]. En outre, si on s'intéresse aux personnes qui participent effectivement aux réunions du CA entre 1962 et 1967, on constate que la fréquence de participation moyenne des médecins femmes (n = 10) est de 9, tandis que celle des médecins hommes (n = 15) est de 6,5. De même, le taux de présence effectif moyen des premières est de 75,5 %, quand celui des seconds atteint 67,9 %. Bref, si la présence des médecins s'accroît bel et bien dans le groupe dirigeant (bureau et CA) à mesure qu'un pôle médical se structure dans l'ECC, il apparaît toutefois exagéré de conclure à une domination sans partage de leur part eu égard à la distribution des fonctions dirigeantes et à l'investissement *réel* observé des un-e-s et des autres. En fait, s'il faut chercher des médecins occupant à la fois des positions centrales et présentant un fort degré de participation dans le fonctionnement du

[1] Devenue vice-présidente du MFPF à la fin des années 60, après avoir été trésorière nationale, C. Verdoux précisait en entretien à propos de cette position : « Je n'avais aucune tâche : c'est honorifique la vice-présidence. (...) On fait pas grand chose » (Entretien avec Christiane Verdoux).

[2] Si l'écart entre leur taux de présence effective au CA national est moindre, reste que C. Verdoux présente une assiduité maximale *i.e.* 100 %, quand P. Simon se situe à 81,2 %.

groupe dirigeant, c'est d'abord du côté de *médecins femmes* – telles, par exemple, M.-A. Lagroua Weill-Hallé, C. Verdoux, Y. Bergerot-Blondel, ou encore, C. Goldet –, qu'il faut les trouver, ce qui infirme la thèse selon laquelle, dans les années 60, il y aurait « un groupe dominant de médecins, majoritairement mais pas exclusivement masculin »[1] contrôlant l'unité attractrice. Au contraire, tout semble indiquer que c'est tendanciellement l'inverse, y compris au sein du CM (encadré 3.5).

Encadré 3.5 Le Collège des Médecins : une instance masculine ?

Le CM est une instance qui se met en place dans le MFPF à partir de 1961. Son objectif est de former des médecins aux techniques contraceptives[2]. À compter de 1964, il est représenté dans le bureau de l'unité attractrice. A. Jacquemart suggère que, en raison de la superposition presque complète des rapports de domination médecins/non-médecins et hommes/femmes dans le MFPF, l'importance croissante prise par cette structure dans le mouvement est inséparable de la domination exercée par les hommes médecins, lesquels cumuleraient privilège de genre et pouvoir tiré de leur maîtrise de savoirs spécialisés[3]. Un rapide coup d'œil à la composition du bureau du CM conduit toutefois à fortement nuancer cette thèse. En effet, la répartition hommes/femmes telle qu'elle peut être reconstituée à partir des données présentes dans son *Bulletin*, évolue de la façon suivante :

- 1961 : 4 hommes/4 femmes
- 1963 : 1 homme/ 4 femmes
- 1965 (1) : 2 hommes/6 femmes
- 1965 (2) : 3 hommes/ 9 femmes
- 1965 (3) : 7 hommes/12 femmes
- 1966 : 10 hommes/16 femmes
- 1967 : 7 hommes/12 femmes

On le voit, si dans l'ensemble on observe une progression du nombre d'hommes *parallèle* à celui du nombre de femmes, le *ratio* hommes/femmes reste cependant nettement à l'avantage de ces dernières. En outre, à compter du moment où des fonctions dirigeantes sont plus clairement distinguées dans le bureau[4], on relève que, hors le poste de président occupé par P. Simon à compter de 1965, les autres *i.e.* président d'honneur, secrétaire général, secrétaire général adjoint et trésorier, sont systématiquement occupés par des femmes sur la période qui nous intéresse (respectivement M.-A. Lagroua Weill-Hallé, C. Verdoux, C. Goldet, Y. Bergerot-Blondel). Ce qui invalide la thèse d'une domination sans partage des hommes médecins dans cet espace à cette époque.

Dès lors, comment expliquer que, en dépit d'un accroissement réel du nombre d'hommes dans le groupe dirigeant, des femmes soient parvenues à conserver le contrôle de fonctions dirigeantes centrales et, ce faisant, à contrarier, jusqu'à un certain point au moins, le fonctionnement ordinaire des rapports sociaux de sexe, en dépit de l'absence de dispositif statutaire allant en ce sens ? On retrouve à nouveau le caractère consubstantiel des rapports sociaux et le fait que les rapports sociaux de sexe n'existent jamais de façon autonome. Ainsi, les caractéristiques déjà mises au jour chez les dirigeantes locales se retrouvent pleinement à

[1] Alban Jacquemart, *Les hommes dans les mouvements féministes français...*, *op. cit.*, p. 117.
[2] Sandrine Garcia, « La création du collège des médecins : un coup de force symbolique », *op. cit.* ; Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 63-66.
[3] Alban Jacquemart, *Les hommes dans les mouvements féministes français...*, *op. cit.*, p. 117.
[4] Tout membre du bureau du CM ne se voit pas obligatoirement attribué une fonction dirigeante spécifique.

cette échelle. Concentrons-nous sur les 8 dirigeantes les plus mobilisées, c'est-à-dire celles qui apparaissent *à la fois* dans le tableau 3.2 et dans le tableau 3.3 (S. Baur, Y. Dornès[1], A.-M. Dourlen-Rollier, C. Goldet, M.-A. Lagroua Weill-Hallé, S. Masse, C. Valabrègue, C. Verdoux). À l'exception de S. Baur et C. Valabrègue, toutes travaillent[2]. Parmi elles, on repère 3 médecins, 1 avocate et 1 cheffe d'entreprise/dirigeante d'institution culturelle. Ces professions supposent l'existence d'un capital scolaire élevé ou très élevé pour l'époque (baccalauréat, et au-delà dans la majorité des cas) et attestent l'existence de compétences (médicale, juridique, direction d'organisme, etc.) directement transférables dans un travail de direction de la mobilisation, et qui, inséparablement, fonctionnent comme autant de sources potentielles de légitimation de l'autorité. En outre, elles inscrivent ces femmes de plain-pied dans les classes supérieures[3] où celles-ci occupent une position intermédiaire entre bourgeoisie économique et bourgeoisie intellectuelle. Par ailleurs, lorsqu'elles sont sans activité professionnelle, ces dirigeantes appartiennent également à la bourgeoisie, voire parfois à la grande bourgeoisie économique[4]. Enfin, pour autant que l'on puisse en juger, plusieurs d'entre elles disposent d'un capital militant acquis dans l'univers partisan et associatif : c'est le cas de S. Masse, militante au PSU, nous l'avons déjà vu, en même temps qu'elle a été investie dans l'univers associatif de la défense de l'« enfance en danger » ; d'A.-M. Dourlen-Rollier, membre de la SFIO, comme du reste C. Goldet et Y. Dornès.

Qu'est-ce qui les distingue alors des dirigeantes locales ? Outre la possibilité que, par leur appartenance de classe, celles-ci soient issues de façon plus systématique de fractions plus élevées des classes supérieures – possibilité qui, compte tenu des données dont nous disposons, reste cependant à l'état de conjecture –, elles sont caractérisées, en tout premier lieu, par le fait d'être *parisiennes,* sinon d'origine en tout cas de localisation au moment de s'investir dans la cause contraceptive[5]. Or, nous l'avons déjà indiqué, étant donné le caractère structurant en France de l'opposition hiérarchique Paris/ « Province » dans la formation des perceptions, cette propriété leur confère un *effet de prééminence symbolique*[6] et un *avantage pratique* pour

---

[1] Bien qu'elle ne figure que dans un seul des deux tableaux, nous l'avons ajouté à la liste. Cela pour plusieurs raisons : d'abord, à cause de son importance dans le groupe dirigeant en tant que directrice de la revue du MFPF ; ensuite, du fait de son rôle de trésorière du MFPF à la fin des années 50, enfin, pour l'ancienneté de son engagement en faveur de la cause contraceptive.

[2] Le cas de S. Masse est incertain. Elle apparaît quelquefois dans la revue du MFPF avec le titre de « secrétaire honoraire de Sauvegarde l'Enfance » sans que l'on soit parvenue à déterminer si elle a été rémunérée ou non pour exercer cette fonction.

[3] Deux d'entre elles figurent même *directement* (Y. Dornès) ou *indirectement* (C. Goldet) *i.e.* à travers leur mari dans le *Who's who* au début des années 60.

[4] C'est le cas par exemple de S. Baur.

[5] Ce qui, du reste, n'est pas sans rapport avec l'appartenance de classe.

[6] P. Bourdieu note que « toute espèce de capital (économique, culturel, social) tend (à des degrés différents) à fonctionner comme capital symbolique (en sorte qu'il vaudrait peut-être mieux parler, en toute rigueur, *d'effets symboliques du capital*) lorsqu'il obtient une reconnaissance explicite ou pratique, celle d'un habitus structuré selon les mêmes structures que l'espace où il s'est engendré. Autrement dit, le capital symbolique (...) n'est pas une espèce particulière de capital mais ce que devient toute espèce de capital lorsqu'elle est méconnue en tant que capital, c'est-à-dire en tant que force, pouvoir ou capacité d'exploitation (actuelle ou potentielle), donc reconnue comme légitime » (Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, *op. cit.*, p. 285). Ainsi, le fait que l'espace géographique soit socialement structuré et hiérarchisé tend à constituer l'origine ou l'appartenance géographique en une espèce de capital susceptible, en certaines circonstances et sous certaines conditions, d'exercer des effets

l'occupation des principales fonctions dirigeantes dans le groupe. Sous ce rapport, sans revenir en détail sur l'opposition Paris/Grenoble, on fera observer que, d'un point de vue pratique, en dépit de son statut de vice-président du MFPF tout au long des années 60, il était par exemple difficile à un H. Fabre d'investir et de s'investir véritablement dans le bureau national dans la mesure où sa disponibilité géographique restait limitée. Ce qui peut expliquer pour partie son absence aux réunions de l'instance durant les années 1962-1964, alors même qu'il participe bien davantage à celles du CA – son taux de présence effective est de 76,5 % – dont la périodicité est moindre. De même, il est significatif que le seul autre « provincial » à avoir appartenu au bureau national au cours de la période documentée soit également le dirigeant qui possède les plus mauvaises performances en termes de fréquence de participation et de taux de présence effective – et cela, alors même qu'il est homme et médecin (il s'agit du bordelais R. Malgouyat). En deuxième lieu, à côté de ce premier aspect, on remarquera que sur les 8 dirigeantes sélectionnées, 5 furent investies dans le bureau ou le CA dès les années 50. En ce sens, on peut faire l'hypothèse que, au moment où s'est cristallisé l'ECC *i.e.* au début des années 60, une part importante des femmes dirigeantes de l'unité attractrice a pu s'appuyer sur un *capital d'antériorité* qui leur a permis de revendiquer (de façon implicite ou explicite) avec succès l'occupation légitime de positions de pouvoir dans le groupe. De ce point de vue, il n'est guère étonnant que les occupant-e-s des fonctions dirigeantes les plus centrales pour l'exercice de l'autorité (président, secrétaire général, trésorier, délégué aux associations locales) se soient recruté-e-s pour l'essentiel dans ce vivier de femmes, et que ces dirigeantes aient connu une longévité importante à ces postes. Enfin, dans certains cas, ce capital d'antériorité a pu être renforcé par des liens de solidarité familiale en rapport avec l'existence d'une *maisonnée militante* dans le groupe. Il est ainsi frappant de constater que, au cours des années 60, les deux dirigeantes les plus stables – la fondatrice M.-A. Lagroua Weill-Hallé et S. Baur – et, de surcroît, en charge de trois des fonctions les plus cruciales dans l'unité attractrice *i.e.* présidente, trésorière et déléguée auprès des associations, aient été caractérisées par une relation de parenté de type tante par alliance/nièce[1]; dès lors, parce qu'elle implique directement la principale primo-entrepreneure et porte-parole du groupe, et une membre de sa famille, cette situation revêt des traits qui l'apparentent à une variante de *domination patrimoniale* au sens de Max

symboliques, c'est-à-dire des effets de domination dans la mesure où, comme le souligne encore P. Bourdieu, la « « province » [se] définit par la distance économique et sociale (et non géographique) au « centre », c'est-à-dire par la privation du capital (matériel et symbolique) que concentre la capitale » (Pierre Bourdieu, « L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion sur l'idée critique de région », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 35, 1980, p. 70). De ce point de vue, une responsable locale (J. Bonnel-Peyron), membre du CA national, pouvait écrire de façon tout à fait significative : « Après le Congrès de Lyon, et l'élection en mars 1964 d'un nouveau Conseil d'Administration, un grand espoir s'est fait en nous, *gens de province et qui nous considérons toujours comme des provinciaux même lorsque nous sommes à Paris* » (Lettre de Jacqueline Bonnel-Peyron à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, sans date [fin 1964-début 1965], OURS, Fonds Deixonne, APO 73, souligné par nous).

[1] S. Baur est la deuxième épouse de Marcel Baur, le fils d'une des sœurs de B. Weill-Hallé. Par conséquent, quoique plus âgée de treize années que M.-A. Lagroua Weill-Hallé – elles sont nées respectivement en 1903 et 1916 –, elle n'en est pas moins sa *nièce par alliance*. Nous tirons ces informations de : « Descendance de Emmanuel et Adèle Weill réalisée par Emmanuel Meillan le 22 avril 1996 », Institut Pasteur, Fonds Weill-Hallé, WE 1.

Weber[1], particulièrement difficile à subvertir étant donné les fonctions occupées par chacune dans le groupe dirigeant.

Encadré 3.6 Les formes ordinaires de la domination inversée

« - Marcel Meaufront [représentant du MFPF de Cannes] : Puisque c'est la liaison avec la Province qui est la plus difficile, je pense que lorsqu'une lettre arrive de province, au Centre, la première chose serait de la pointer, pour le fichier, et de noter ses projets, puis de la mettre dans un dossier concernant le centre de province.
- S. Baur : Cela, c'est fait. Mais le publier est une idée.
- M. Meaufront : Mais n'attendez pas de nous des articles, nous n'avons pas le temps.
- A.-M. Dourlen-Rollier : Ce ne sont pas des articles que nous attendons de vous. Ce que nous voudrions c'est que vous fassiez mieux connaître vos problèmes particuliers à chaque centre, si vous avez des difficultés, des problèmes spéciaux qui se posent, pour que l'on puisse vous répondre, par la voie du Bulletin.
- S. Baur : Ou encore, ce que vous aimeriez trouver dans le Bulletin.
- M. Meaufront : Ce que l'on aimerait trouver ? Beaucoup de choses. Je souhaiterais qu'il y ait cet échange d'expériences, vous le provoquerez, je pense en citant des extraits de correspondance (...)
- S. Baur : D'accord, c'est intéressant. »

M. Meaufront poursuit en demandant aux représentantes de la direction s'il est possible que celles-ci transmettent aux centres de province des synthèses à propos des livres que le MFPF conseille :

[1] M. Weber définit celle-ci de la façon suivante : « Nous appellerons domination « patrimoniale » ce cas particulier de structure de domination patriarcale dans lequel le pouvoir domestique est décentralisé et confié à des fils de la maison ou à d'autres personnes dépendantes appartenant à la maison, auxquels sont attribués des terres et, le cas échéant, des biens matériels issus de l'inventaire domestique » (Max Weber, *La domination*, Paris, La Découverte, 2015, p. 128). À l'évidence, nombre des traits mentionnés ici ne s'appliquent pas à notre cas, à commencer par le rapport à la domination patriarcale. Si, selon nous, l'utilisation de la notion reste toutefois féconde, c'est qu'elle insiste sur le caractère *domestique* de cette forme de pouvoir et le fait que, dans le cadre d'une division du travail de domination, une personne « appartenant à la maison » s'en voit déléguée une partie pour administrer un bien considéré comme la *propriété personnelle* du groupe domestique – et en tout premier lieu, de son chef. Nous l'avons dit, par leurs liens familiaux, M.-A. Lagroua Weill-Hallé et S. Baur forment une *maisonnée militante*. En ce sens, l'occupation et la répartition entre elles de deux des fonctions dirigeantes les plus centrales (dont celle de présidente), homologue à leur position hiérarchique dans la parenté selon l'ordre des successions – à la tante, la fonction de présidente ; à la nièce, celle de trésorière, même si la seconde est plus âgée que la première –, et aux spécialisations des branches familiales (S. Baur appartient au pôle économique de la famille Weill, tandis que M.-A. Lagroua Weill-Hallé est liée à son pôle intellectuel), revêtent un aspect *patrimonial*. En réalité, ce mode d'appropriation des postes dirigeants se comprend sitôt que l'on se souvient que ces deux primo-entrepreneures de la cause ont (par définition) débuté leur investissement dans un état de faible structuration de la mobilisation, c'est-à-dire à une période où le groupe se confondait intégralement avec les quelques personnes mobilisées et les ressources matérielles personnelles que chacune était en mesure d'apporter (utilisation de l'argent personnel pour le compte du groupe ; confusion entre logement privé et local de l'association pour des réunions, la formation de médecins etc.) – dont, tout particulièrement les leurs –, ce qui rendait inexistante chez elles la séparation privé/public. Ayant succédé à S. Baur au poste de trésorière, C. Verdoux faisait l'observation suivante, qui illustre implicitement notre propos : « Parce que la trésorerie était tenue par une très charmante dame qui était la tante de Mme Weill-Hallé [c'est l'inverse], Mme Baur, qui était très riche, qui *s'occupait de ça très légèrement, mais ses comptes étaient justes. Mais c'était des comptes de bonne dame : quand je lui ai demandé* (...) *ils étaient pas tellement...tous écrits* (...). *C'était artisanal* » (Entretien avec C. Verdoux, souligné par nous)). C'est ce rapport patrimonial/domestique primitif (à base familiale) à l'organisation et à la cause, propre à ces pionnières – et, partant, la légitimité « historique » et la prééminence qu'il peut conférer –, que celles-ci sont parvenues à perpétuer tout au long des années 60, et cela, à une période où, en raison de l'extension de la mobilisation au-delà de sa base de départ, le groupe dirigeant connaissait une bureaucratisation fonctionnelle croissante et voyait apparaître de nouveaux prétendants en rapport avec les dynamiques locales de mobilisation, porteurs d'une légitimité distincte et concurrente dans le cadre de *relations de représentation.*

« - M. Meaufront : Il faudrait nous les diviser par catégories pour que nous puissions utilement conseiller. Je pense que c'est une chose qui peut être faite plus facilement à Paris.
- S. Baur : C'est à l'étude »

Enfin, le délégué cannois aborde la question de la commande de livres. Il se demande cette fois si le secteur librairie du MFPF ne serait pas en mesure d'obtenir des ristournes importantes au profit des associations locales :

« - S. Baur : Au sujet de la Librairie, vous savez que nous ne sommes pas des commerçants, nous n'avons pas d'inscription au registre du commerce, et nous nous obtenons très rarement des ristournes des libraires. Nous en obtenons de temps en temps dans certaines librairies, mais comme nous ne sommes pas catalogués au registre du commerce il leur est difficile de faire des prix de gros. C'est pourquoi nous ne pouvons vous consentir grand-chose. Quand nous avons des volumes, nous les vendons d'ailleurs un peu plus cher en librairie et je crois que vous auriez, en province, à faire venir vos livres du Cercle Français du livre, qui vous fait 10 à 15 % ».

Pourquoi avoir reproduit de tels échanges, *a priori* sans guère d'intérêt, tirés de la sténographie du 2ème Congrès du MFPF de 1965[1] ? La cordialité des propos et leur banalité dans le cadre de ce type de rassemblement, ne doivent pas faire oublier un aspect essentiel : à savoir la (relative) singularité de cette configuration rapportée au fonctionnement habituel des rapports sociaux de sexe dans une organisation par ailleurs dépourvue de dispositifs destinés à en limiter les effets. En fait, cette interaction – tout à la fois ordinaire et extra-ordinaire – où un représentant local *homme* fait face à deux dirigeantes nationales *femmes* qui le dominent fonctionnellement et symboliquement, n'est possible que parce qu'elle repose sur une série d'oppositions structurales et une imbrication de différents rapports sociaux dont on a cherché plus haut à définir le contour. Soit, d'un côté, un simple instituteur de « province » (M. Meaufront)[2], opposé, de l'autre, à deux militantes parisiennes investies dans la cause depuis le milieu des années 50, respectivement avocate et titulaire d'un doctorat (A.-M. Dourlen-Rollier), et membre de la grande bourgeoisie économique (S. Baur). Par sa profession et sa position dans le mouvement cannois, M. Meaufront est l'idéal-type du dirigeant masculin qui bénéficie localement d'un privilège de genre : il occupe en effet la fonction de président de l'association et assure sa représentation dans le cadre de la division sexuée du travail militant[3]. Si ces caractéristiques (homme, instituteur, doté selon toute vraisemblance d'un certain capital militant) suffisent pour dominer sur cette scène – en particulier, par rapport aux autres femmes investies dans la cause[4] –, il en va tout autrement sur la scène nationale. Confronté à des dirigeantes qui, à cette échelle, disposent de ressources plus importantes (en volume et en composition) et plus valorisées pour l'exercice de l'autorité, ce dernier expérimente ici une situation de domination inversée où sa position dans les rapports sociaux de sexe ne suffit pas à compenser l'effet combiné de la classe, des titres scolaires, de l'appartenance géographique et du capital d'antériorité à l'œuvre chez les responsables nationales. Dès lors, au sein de cette interaction, s'opère le renversement des positions normalement attendues : à l'instituteur, l'affichage de la modestie (feinte ou réelle) du « provincial » qui fait quelques suggestions et demande que « Paris » – identifié ici aux deux femmes dirigeantes – fasse bénéficier de ses connaissances les sections locales pour qu'elles puissent « utilement conseiller » ; aux responsables nationales femmes, celui d'une forme de paternalisme bienveillant manifesté à l'égard des dites sections locales dont on prétend vouloir recueillir les attentes, et le déploiement de sa connaissance des subtilités juridiques relatives au fonctionnement de l'association par quoi on conclut que l'on « ne peu[t] pas vous consentir grand-chose » – façon de réaffirmer implicitement l'inégale position des participant-e-s à l'échange.

[1] La sténographie des deux journées est conservée dans : Fonds MFPF, B 01 02.
[2] Renseignement trouvé dans : « Conseil d'administration du centre et de la section de Cannes (élu lors de l'Assemblée Générale du 18 mars 1966) », OURS, Fonds Deixonne, APO 73.
[3] En 1966, le bureau de la section cannoise du MFPF comprend 8 membres, dont 2 hommes. Ces derniers – parmi lesquels, M. Meaufront – monopolisent toutefois la présidence et la vice-présidence de l'association.
[4] À l'exception d'une femme médecin (vice-présidente), les autres femmes du bureau cannois sont institutrice, secrétaire ou sans profession.

Au bout du compte, on l'aura compris, l'examen attentif de la composition, et surtout, de la participation effective au groupe dirigeant national – en distinguant en particulier *dirigeant-e-s sur le papier* et *dirigeant-e-s mobilis-é-e-s* – démontre l'existence d'une *configuration de pouvoir*[1] dominé par les femmes jusqu'au départ de la présidente M.-A. Lagroua Weill-Hallé en juin 1967. L'établissement à cette échelle d'un monopole tendanciellement féminin sur l'occupation des positions dirigeantes est rendu possible par une imbrication spécifique de rapports sociaux où classe, profession, titres scolaires, appartenance géographique, capital d'antériorité et, dans certains cas, parenté, *font système* et *se codéterminent* réciproquement pour rendre possibilité l'occupation de positions dirigeantes. De ce point de vue, les effets de domination inversée qui en résultent ne sont jamais aussi visibles qu'à l'occasion de rencontres entre dirigeantes *nationales*/femmes et dirigeants *locaux*/hommes (voir encadré 3.6). Toutefois, est-ce à dire que, dans le groupe dirigeant national lui-même, les hommes se sont retrouvés dans une position systématiquement dominée et que, dans cet espace particulier, les rapports sociaux de sexe ont complètement cessé de fonctionner ?

2. Trouver à rétablir une hégémonie malmenée

> « Si nous traitons l'opposition entre le masculin et le féminin comme étant problématique plutôt que connue, comme quelque chose qui est défini et sans cesse construit dans un contexte concret, nous devons alors demander non seulement quel est l'enjeu des proclamations et des débats qui invoquent le genre pour expliquer ou justifier leur position, mais aussi comment des perceptions implicites du genre sont invoquées ou réactivées ».
>
> Joan Scott, « Genre : une catégorie utile de l'analyse historique », *Les cahiers du GRIF*, 37-38, 1988, p. 148.

Si, dans la période qui nous retient, les dirigeants hommes n'occupent pas *collectivement* une position dominante dans la direction de l'unité attractrice, cela ne veut pas dire qu'il n'a existé aucune *tentative* pour restaurer symboliquement et/ou pratiquement les profits normalement attachés à leur situation dans les rapports sociaux de sexe, bref les pérogatives d'une masculinité hégémonique[2]. De leur part, cela a supposé néanmoins un véritable *travail de réajustement*

[1] Par *configuration de pouvoir*, on entend : 1) d'une part, la répartition formelle des positions et des fonctions, ainsi que la définition officielle de leurs rapports ; 2) d'autre part, leur fonctionnement *réel* sous l'effet de l'ensemble des activités et des investissements réalisés par une classe d'agent-e-s dotées de propriétés sociales déterminées, et lié-e-s entre eux par des rapports de concurrence et de coopération. Ces différents éléments forment un système de relations dont le « style » tend à se transformer (plus ou moins fortement) sitôt que l'un d'entre eux se voit modifié. Dans un sens très proche, J. Lagroye distinguait *institution* et *configuration institutionnelle* (Jacques Lagroye, *La vérité dans l'Église catholique. Contestations et restauration d'un régime d'autorité*, Paris, Belin, 2006, p. 132 et suiv.). De ce point de vue, on pourrait dire qu'une *configuration de pouvoir* s'entend comme une *configuration institutionnelle*.

[2] Raewyn Connell, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Amsterdam, 2014, 285 p.

impliquant un *coût*, non pour *rester* dominant[1], mais, dans cet état spécifique de la « balance des pouvoirs entre les sexes »[2], pour *tenter* d'accroître les chances de *rétablir* un rapport de force qui leur soit favorable, en particulier en redéployant et en jouant sur les modalités par quoi se définissent le « féminin » et le « masculin ». La forme prise par ce travail varie logiquement en fonction de la position occupée et des propriétés de celui qui l'entreprend. Dans la suite, on se propose de revenir successivement sur trois cas en montrant l'ambiguïté des résultats obtenus à chaque fois, quand ce n'est pas tout simplement l'échec de la tentative, ce qui signe alors la force d'une configuration de pouvoir dominée par des femmes.

- **Henri Fabre ou l'innovation tactique genrée**

Soit le cas d'H. Fabre. Nous l'avons vu, au début des années 60, le médecin grenoblois a été le principal initiateur de la transformation du répertoire d'action du groupe mobilisé *via* l'ouverture d'un centre qui diffusait moyens de contraception et informations à leur sujet. Rapportée à la question de la distribution genrée des pouvoirs dans l'organisation, cette innovation prend une signification nouvelle. Tout se passe en effet comme si elle était *aussi* une entreprise pour s'imposer dans un groupe dirigeant féminisé au moyen de l'importation d'un style de pratiques qui, parce qu'il ressortit à une définition *a priori* « masculine » de l'action, offrait à un responsable homme – en l'occurrence, lui-même – la possibilité d'en tirer avantage par une potentielle modification des critères d'évaluation de l'action militante légitime. Réexaminons une nouvelle fois l'évocation de ce changement tactique par le médecin lui-même. Vingt ans après, il déclarait :

> « Je comprends la position de Paris à ce moment-là : femmes du XVIème : « vous êtes des révolutionnaires du XVIème ». Elles disaient Grenoble va tout casser – ce sont des farfelus – non, nous ne pouvons pas participer. La conception parisienne : prendre son téléphone...les relations...réceptions...méthode que je n'approuvais pas. J'ai décrété « on ouvre » en désaccord complet (...) Au Conseil de Paris, j'étais le seul homme (...) Elles [les dirigeantes] me trouvaient impossible. Elles avaient peur et voulaient protéger le mouvement (...) Cette position se concevait très bien : est-ce qu'on reste toujours légaliste ? [Ou est-ce qu'on souhaite établir] un rapport de forces ? ». Et d'ajouter immédiatement après : « J'avais un tempérament de bagarreur »[3].

Ce passage fournit une illustration exemplaire de la « nature genrée de l'innovation tactique »[4] à l'œuvre dans une mobilisation. D'un côté, on trouve les « femmes du XVIème » identifiées à Paris, partisanes d'un mode d'action reproduisant certaines formes caractéristiques du « féminin » *i.e.* le travail domestique d'entretien des relations (« prendre son téléphone...les

[1] Delphine Dulong, Christine Guionnet, Erik Neveu (dir.), *Boys don't cry ! Les coûts de la domination masculine*, Rennes, PUR, 2012, 332 p.
[2] Norbert Elias, « Les transformations de la balance des pouvoirs entre les sexes. Étude sociologique d'un processus à travers l'exemple de l'État romain antique », *Politix*, 51, 2000, p. 15-53.
[3] Notes manuscrites tirées d'un entretien avec Henri Fabre daté du 17 mai 1980, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.
[4] Judith Taylor, « Les tactiques féministes confrontées aux « tirs amis » dans le mouvement des femmes en Irlande », Politix, 78, 2007, p. 70.

relations...réceptions »)[1], et désireuses de rester « toujours légaliste[s] », car dominées par un sentiment supposé de « peur » ; de l'autre, un homme qui, à travers l'ouverture inédite d'un centre, entend défier ouvertement les autorités – et cela, à la différence « des révolutionnaires du XVIème [arrondissement] » –, et qui s'attribue de façon avantageuse la qualité de « bagarreur ». Bref, à la série femme/légalisme/travail relationnel dans un cadre privé/sentiment de peur s'oppose la série homme/illégalisme/défi dans un cadre public/tempérament bagarreur, soit un antagonisme qui renvoie à un cosmos de sens connu, structuré par la division hiérarchique entre le « masculin » et le « féminin ». Si, en 1961, l'ouverture du premier centre s'apparente à un mode d'action typiquement « masculin » en ce qu'il met ostensiblement en scène le courage, la force, le risque, la conflictualité etc. contre la prudence « féminine », il est en outre tout à fait significatif qu'H. Fabre ait lui-même recontextualisé sa propre entreprise en rappelant qu'il était à cette période « le seul homme » au CA du MFPF. Cela corrobore notre hypothèse selon laquelle cette innovation tactique peut également s'entendre comme une tentative de subversion dans l'ordre dirigeant du point de vue du genre (« Elles me trouvaient impossible ») – mais aussi, de la classe, comme en témoigne la stigmatisation répétée des « femmes du XVIème » dans l'extrait[2] – en essayant, dans cet espace particulier, de rétablir la prévalence symbolique et pratique du « masculin » par l'imposition aux femmes qui le contrôlent d'un nouveau « choix des armes »[3] *au départ* androcentré[4]. Ce qui ne veut pas dire qu'une innovation tactique soit *par essence* « masculine » ou « féminine »[5], mais que, *dans un contexte déterminé*, la façon de l'investir revêt une signification spécifique du point de vue des rapports sociaux de sexe. En effet, dès lors que les contraintes définissant la situation se modifient – en l'occurrence ici, une fois que la pratique de l'ouverture d'un centre a été acceptée et routinisée – celle-ci peut voir, du point de vue du genre, son sens se modifier sous l'effet de nouveaux investissements, comme le montre la centralité des femmes dans le fonctionnement de l'accueil, activité définie par la suite, nous l'avons rappelé, comme typiquement « féminine ».

Ce travail de réajustement s'est-il montré efficace ? Inutile d'aborder une fois encore les effets de cette innovation sur la mobilisation, la transformation du groupe, et la tension structurelle entre Paris et la « Province » – et tout particulièrement Grenoble – qui en a résulté. Du reste, dès la fin de l'année 1961, ce « coup de force » a bel et bien fait accéder H. Fabre au poste de vice-président dans le bureau national. De ce point de vue, cette promotion apparaît conforme aux profits qu'un dirigeant homme peut « normalement » espérer dans une organisation étant

[1] En ce sens, B. Pavard parle de « politique de la salle à manger » (B. Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 44).

[2] Rappelons qu'H. Fabre est issu d'une famille d'instituteurs de province.

[3] Jean-Gabriel Contamin, « Le choix des armes... », *op. cit.*

[4] Évoquant les primo-entrepreneur-e-s de la cause, P. Simon oppose sur un mode genré la « générosité d'âme » de M.-A. Lagroua Weill-Hallé, à H. Fabre qu'il décrit, en le rattachant implicitement au pôle valorisé et valorisant du « masculin », dans les termes suivants : « C'était le bulldozer sur lequel on pouvait compter. Il ne craignait ni la loi, ni la police, ni rien » (Pierre Simon, « Témoignage de Pierre Simon », *op. cit.*, p. 146).

[5] Jean-Gabriel Contamin montre par exemple que l'action pétitionnaire peut être investie de façon différentielle par les hommes et les femmes. Voir : Jean-Gabriel Contamin, « Genre et mode d'entrée dans l'action collective... », *op. cit.*

donné sa position dans les rapports sociaux de sexe. Pour autant, cet apparent privilège de genre ne doit pas tromper qui, pour l'essentiel, est resté symbolique, à tous les sens du terme. En effet, la présence précoce à ce poste du Grenoblois ne s'est jamais réellement traduite par un renversement genré – ou, à tout le moins, une modification profonde – de la *distribution effective* des pouvoirs dans la direction nationale. Si, comme nous l'avons déjà amplement documenté, H. Fabre (avec quelques autres) est bel et bien parvenu à établir un rapport de force durable avec les dirigeantes parisiennes, il est avant tout resté un *opposant interne*[1] qui, au cours des années 60, ne disposait vraisemblablement pas de toutes les ressources nécessaires – à commencer par sa situation géographique – pour modifier la configuration du pouvoir en matière de rapport hommes/femmes. Et rien ne semble mieux exprimer cette position ambigüe – symboliquement distingué comme dirigeant de premier plan, mais, dans les faits, souvent opposant aux responsables femmes restées dominantes dans la direction – que l'activité de *commérage*[2] à laquelle il peut régulièrement s'adonner dans le cadre d'une sociabilité masculine informelle. Spéculer de façon récurrente, au grè des innombrables micro-événements qui rythment la vie de l'organisation, sur les turpitudes avérées ou supposées des dirigeantes femmes pour, à la faveur d'un entre-soi homosexué, opérer leur *dégradation symbolique*, apparaît alors comme un moyen (temporaire) de rétablir de façon *fictive* et sur un mode *compensatoire* les prérogatives « naturelles » des dirigeants hommes en matière de pouvoir, faute de les exercer *réellement*. On en trouve une trace dans une lettre d'Abel Deixonne adressée à son père (M. Deixonne) dans laquelle ce médecin engagé dans le MFPF grenoblois et qui partage son cabinet avec H. Fabre, rapporte la teneur de conversations qu'il entretient avec ce dernier :

> « Nous parlons beaucoup Fabre et moi de Planning Familial, tu dois t'en douter. Il pense que l'envoi par Veil-H [Weill-Hallé] de ce dossier au comité d'honneur et à diverses personnalités et tout le contraire d'une bêtise, d'une maladresse ou d'une simple malveillance. Ce serait par contre un geste délibéré destiné à préparer l'avenir, un avenir comportant entre autres choses le sabotage du MFPF. L'on pourrait par exemple supposer qu'il y a eu un marchandage entre V-H [Weill-Hallé] et le gouvernement ce dernier lui ayant proposé un poste important et honorifique dans un organisme officiel de planning en échange du sabordage du mouvement actuel. Il paraît aussi qu'elle aurait des visées sur l'académie des sciences morales et politiques, peut-être que cela a pu également faire l'objet d'un marchandage du même genre. En fait, pour Fabre un terrible coup de Jarnac se prépare dont le résultat va entièrement au bénéfice de V.-H. et de ses complices gouvernementaux ou autres et au détriment du MFPF. (...) Quant à Mad. Baur, Fabre craint beaucoup étant donné son caractère qu'elle n'essaye elle aussi de saboter le mouvement lors de son départ, par exemple en disant à la police que le planning a pour rôle essentiel de débaucher les mineures ou en faisant remarquer que l'on incite clandestinement les adhérents à importer des moyens contraceptifs ». Et de conclure : « Il faut en tout cas que tu sois extrêmement vigilant dans les tous les domaines car avec le régime que nous avons maintenant nous

[1] Le fait qu'il soit en réalité un *opposant* – doté toutefois d'un prestige important – plutôt qu'un *dirigeant national* (en dépit de son titre de vice-président), explique sans doute son absence de participation au bureau sur la période 1962-1964 et son investissement plus intense dans les CA où il apparaît souvent comme un des porte-parole de la « Province » venu porter la contradiction à Paris.

[2] Norbert Elias, « Remarques sur le commérage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 60, 1985, p. 25-29.

> savons que tous les traquenards sont possibles. À la lumière des événements je sais très bien que tes bonnes femmes [les dirigeantes parisiennes du bureau national] sont capables de tremper dans n'importe quel complot et les 12 jours qui nous séparent du CA seront durs à passer »[1].

Ce long extrait daté du début de l'année 1966 illustre alors combien les soupçons permanents de « sabotage », de « sabordage » ou de collusion avec des « complices gouvernementaux » portés contre les dirigeantes parisiennes, renvoie en réalité à une situation de moindre puissance positionnelle, ou, dit autrement, à une sorte de « misère de position »[2] chez des responsables hommes nationaux, non adéquate à l'ordre habituel des sexes. Ce qui conduit une partie d'entre eux à se livrer au dénigrement répété des « bonnes femmes » perçues comme autant d'occupantes illégitimes et peu fiables des positions de pouvoir, et dont l'envers semble bel et bien avoir été la célébration implicite de vertus « masculines » (courage, intégrité, prise de risque, etc.) censées leur faire défaut[3].

- **Pierre Simon ou le « pouvoir spirituel » en recours**

Autre exemple d'un travail de réajustement de la part d'un responsable homme dans ce « conglomérat d'individus interdépendants »[4] qu'est le groupe dirigeant, celui de P. Simon. Comme H. Fabre, ce gynécologue-obstétricien s'investit dans la cause contraceptive dès la fin des années 50[5] : il entre au CA du MFPF en 1962, occupe un des postes de vice-président à partir de 1964 et préside le CM à partir de 1965. Ces différents éléments témoignent de la position importante que ce dernier acquiert progressivement dans l'unité attractrice au cours des années 60. En outre, la perception de sa prééminence dans le groupe dirigeant s'est trouvée renforcée *a posteriori* par le fait que P. Simon a tôt entrepris de s'assurer une place de choix dans l'écriture de l'histoire de la mobilisation, notamment par la rédaction, moins de quinze ans après le vote de la loi de 1967, de mémoires – il est un des rares responsables nationaux du MFPF de cette période à l'avoir fait – où, contre toute vraisemblance historique étant donné ce que l'on a établi sur ce point, il suggère à plusieurs reprises être le véritable primo-entrepreneur de la cause contraceptive dans la France des années 50[6]. Cela étant, une attention plus

[1] Lettre d'Abel Deixonne à Maurice Deixonne datée du 9 mars 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73. Il est fort probable que la référence à l'envoi d'un dossier aux membres du CH du MFPF ait à voir avec les tensions qui, à cette date, se cristallisent autour de M. Deixonne et de sa prise de fonction *effective* en tant que secrétaire général de l'organisation. Voir *infra*.

[2] Pierre Bourdieu, *La misère du monde*, *op. cit.*, p. 16.

[3] En ce sens, N. Elias note que le « « commérage de célébration » tirant vers l'idéalisation » et le « « commérage d'accusation » tirant vers l'insulte stéréotypée sont des phénomènes étroitement associées à la croyance au charisme de son propre groupe et au déshonneur du groupe des autres » (Norbert Elias, « Remarques sur le commérage », *op. cit.*, p. 29).

[4] Norbert Elias, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985, p. 117.

[5] Il signe un premier article dans la revue du MFPF intitulé « Le contrôle des naissances en Chine » en 1958 après un voyage dans ce pays. Sur ce voyage, voir les documents conservés dans : Fonds Pierre Simon, 17 AF 24.

[6] P. Simon a appartenu au début des années 50 à un groupe francophone de médecins franc-maçons (le groupe Littré) qu'il présente comme le véritable initiateur à cette date de l'irruption publique de la cause contraceptive dans l'espace français. Dans ses mémoires, il écrit : « *En 1953*, dans la traditionnelle quiétude genevoise, une équipe de médecins, libres penseurs francophones, le groupe Littré, lance *le premier pavé* dans la mare dormante

minutieuse à certaines de ses déclarations permet de mieux saisir les caractéristiques précises de sa position dans le groupe dirigeant. En 2005, il décrivait ses activités comme suit :

> « J'ai créé le collège des médecins, de manière autonome, parce que je ne peux pas gérer à la fois l'éducation des médecins, la technique des médecins et la pensée des médecins, etc. Moi j'appartenais aussi à l'administration donc je recueillais consignes et critiques. D'autant plus que les médecins qui venaient chez nous n'étaient pas nécessairement des membres ; ils venaient s'instruire. Il ne fallait pas mélanger (...). C'est vrai qu'il y a eu une tension dans les conseils d'administration...On y passait le dimanche à essayer de régler les choses. Elles avaient raison d'ailleurs. Mais, dans la mesure où vous voulez faire progresser un fait médical, et que c'est le fait médical appelé à devenir le vecteur de la transformation de la société, je pense qu'il fallait lui donner la priorité. C'étaient des femmes admirables pour beaucoup, de milieux diverses et je ne me suis pas occupé spécialement des bagarres, au demeurant normales dans toute institution naissante »[1].

Ce passage, de prime abord décousu, révèle son sens exact une fois recontextualisé à partir de ce que nous savons au sujet du groupe dirigeant national, en particulier du point de vue des rapports hommes/femmes. En filigrane, on comprend que P. Simon s'est peu investi dans les instances dirigeantes de l'unité attractrice (« Je ne me suis pas occupé spécialement des bagarres »), qu'il décrit implicitement sur un mode genré (« C'étaient des femmes admirables pour beaucoup »), y voyant manifestement un des principes des tensions observées dans le groupe dirigeant (« C'est vrai qu'il y a une tension [entre hommes et femmes] dans les conseils

---

de la morale conventionnelle. Au terme des réflexions conduites dans ce groupe, *nous décidons d'introduire dans nos pays respectifs l'engagement en faveur de la liberté de conception* ». Plus loin, il poursuit : « *Dans les années cinquante, qui luttait sur ce terrain ? En premier lieu le groupe Littré*. Après sa formation en 1953, il avait continué de se réunir pour harmoniser les divers projets lancés en Europe francophone. *Il rédigea la première proposition réclamant l'abolition de la loi de 1920. Proposition déposée en 1954 sur le bureau de l'Assemblée nationale, par le groupe radical socialiste. Il était convenu que, dans nos pays respectifs, nous animerions des mouvements en faveur du contrôle des naissances. Nous n'étions point seuls. Bientôt, en 1956*, un mouvement allait naître : « La Maternité Heureuse » (Pierre Simon, *De la vie avant toute chose*, *op. cit.*, p. 83 et p. 98, souligné par nous). Cette présentation sera répétée à maintes reprises. Dans la retranscription d'un entretien accordé en 2005, il déclare par exemple : « *En réalité, le Planning familial, pour ceux qui l'ont mis sur pied, remonte à 1951-1952*. Bien avant la fraternelle du Planning se réunissait le groupe Littré, formé d'un petit nombre de gynécologues francophones maçons qui voulaient revoir le problème contraceptif, estimant que la loi de 1920 était une loi scélérate. (...) *C'était le premier noyau*, mais le Planning familial est né de la conjonction de plusieurs « tribus » (Pierre Simon, « Témoignage de Pierre Simon », *op. cit.*, p. 143, souligné par nous). Cette version se retrouve peu ou prou sur le site dédié au prix d'éthique qui porte son nom et remis chaque année depuis 2007 : http://www.prix-pierre-simon.com/biographie-1925-2008-2/jai-ete-medecin-cest-ma-vraie-vie/. Or il suffira de rappeler que, en 1954, aucune proposition ne fut déposée par des parlementaires radicaux-socialistes pour abroger la loi de 1920 et que, dans ces années, la première initiative allant en ce sens fut, en 1956, portée par des élus progressistes en rapport avec le travail de mobilisation de M.-A. Lagroua Weill-Hallé, pour voir que cette confusion des souvenirs renvoie à un cas classique de transfiguration mémorielle dont l'enjeu est, pour une part, le détournement au bénéfice d'un seul – placé ici en situation objective de concurrence avec d'autres – des profits symboliques attachés à une cause qui a réussi. Notons toutefois que, dans un même entretien, P. Simon peut tout aussi bien déclarer : « La République ne sera jamais assez consciente et ne *remerciera jamais assez Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé d'avoir eu l'idée de créer le Planning familial*, qui a été une des grandes entreprises de l'après-guerre » (Pierre Simon, « Témoignage de Pierre Simon », *op. cit.*, p. 150, souligné par nous).

[1] Pierre Simon, « Témoignage de Pierre Simon », *op. cit.*, p. 151. Au passage, on relèvera dans l'affirmation selon laquelle celui-ci aurait « créé le collège des médecins », la tendance déjà notée de ce gynécologue à s'approprier *a posteriori*, et à titre personnel, un travail résolument collectif, auquel, du reste, il a pu participer. En effet, si l'on en croit l'« historique du collège médical » (*BIMMFPF*, n°3, 1965, p. 12-14), ce dernier ne figure pas dans le bureau élu suite à la réunion constitutive ; et avant 1965, son nom n'apparaît qu'au titre de conseiller du bureau.

d'administration (...) elles avaient raison d'ailleurs »), à quoi il oppose son investissement dans l'aspect plus médical du travail de mobilisation. Dans un entretien qu'il nous a accordé, il résumait de façon plus claire la répartition des tâches qui s'étaient opérées à cette période. Il indiquait à son propre sujet :

> « Alors j'étais président du, de l'Assemblée des Médecins du Planning familial [le CM]. Pourquoi ? Parce que ça me donnait une indépendance vis-à-vis de Mme Weill-Hallé qui elle était la présidente du Planning Familial dont je salue les vertus ». Plus loin, il revient sur ce point et précise : « Alors je vous ai expliqué pourquoi ce poste [de président du CM] a été créé. C'est pour que la direction du Planning Familial soit bicéphale. Puisque Mme Weill-Hallé, notre présidente indiscutée et méritée...pour que moi j'ai de mon côté une liberté d'action totale. Donc j'ai pris le côté médecin, elle a pris le chapeau et le reste »[1].

Gynécologue et obstétricien parisien issue de la bourgeoisie, P. Simon n'a jamais endossé le rôle d'opposant interne à la façon d'un H. Fabre, lequel combinait le clivage « masculin »/ « féminin » à celui entre Paris et la « Province » en jouant parfois sur les différences (réelles ou supposées) de classe entre dirigeant-e-s. Pour le premier, tout se passe comme si la solution pour tenter de rétablir une position dirigeante effective et conforme à sa situation dans les rapports sociaux de sexe, avait été d'accepter une division du travail de direction où, selon ses propres termes, l'investissement prioritaire dans le domaine médical lui assurait une forme d'« indépendance » et de « liberté d'action totale » – autrement dit : la possibilité de ne pas apparaître en position subalterne vis-à-vis de responsables femmes, et tout particulièrement de la présidente du MFPF (« Donc j'ai pris le côté médecin, elle [M.-A. Lagroua Weill-Hallé] a pris le chapeau et le reste »). Toutefois, P. Simon ne s'est pas contenté d'organiser et d'assurer la formation au sein du CM – ce qui, contrairement à ses déclarations, ne l'aurait guère distingué d'autres dirigeantes médecins tout autant investies dans cet aspect (*e.g.* M.-A. Lagroua Weill-Hallé, C. Verdoux, C. Goldet) –, ou de s'intéresser à certaines techniques contraceptives comme le stérilet dont il fut l'importateur en France. En effet, tout porte à croire qu'il a profité de cette position pour d'abord essayer d'apparaître comme un *intellectuel organique de la cause*, cherchant à expliciter et systématiser une morale basée sur le progrès de la science destinée aux médecins comme aux non médecins. C. Verdoux rappelle ainsi que, lors des formations de praticien-n-e-s à Paris, P. Simon se chargeait tout particulièrement d'un « panégyrique éthique »[2]. De même, on soulignera que l'ouvrage qu'il publie sur la contraception *avant* la modification de la loi de 1920, n'aborde pas principalement la question du point de vue de la technique médicale (même si cette dernière n'est pas absente), mais de celui de l'histoire, de la philosophie et de la morale comme l'indique le sous-titre[3]. Au bout du compte, on peut faire l'hypothèse que, à l'intérieur du groupe dirigeant national, ce responsable masculin a entrepris de s'approprier une forme de *pouvoir spirituel* (tourné prioritairement vers un travail de mise en forme symbolique de la cause) capable de

[1] Entretien avec Pierre Simon.
[2] Entretien avec Christiane Verdoux.
[3] Pierre Simon, *Le contrôle des naissances. Histoire, philosophie, morale*, Paris, Payot, 1966, 304 p.

concurrencer le *pouvoir temporel* (tourné prioritairement vers un travail de mise en forme pratique du groupe mobilisé) tendanciellement monopolisé par certaines femmes, ce qui, bien sûr, ne veut pas dire qu'il n'a jamais eu partie liée avec ce dernier. Franc-maçon très actif, P. Simon disposait d'inclinations (socialement façonnées) et de toutes les ressources symboliques[1] pour, au sein de la direction, remplir le rôle d'équivalent fonctionnel de l'*orator* opposé aux *bellatores* incarnés par certaines dirigeantes nationales parmi les plus investies[2]. De ce point de vue, vouloir s'ériger avant tout en *gardien du sens* apparaît comme une tentative destinée à faire rejouer tout un ensemble de dichotomies à son profit. En effet, investir activement l'antagonisme entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel peut se comprendre comme un moyen de rendre à nouveau opératoire la division hiérarchique entre le « masculin » et le « féminin » *via* l'opposition entre le haut et le bas[3]. À l'homme dirigeant – placé du côté du premier –, la *hauteur de vue, la pensée, l'abstraction* ; aux femmes dirigeantes – placées du côté du second –, le *souci organisationnel, la sensibilité, le concret*[4]. On en trouvera une illustration dans la manière dont P. Simon décrit M.-A. Lagroua Weill-Hallé en établissant un contraste avec sa propre personne :

---

[1] Au sujet de son implication dans la franc-maçonnerie, il note par exemple : « De plus, fait essentiel, ils étaient *les seuls qui fussent organisés à une réflexion collective*, prenant en compte le temps et s'appuyant sur l'Histoire. Pour ancrer l'action sociale dans le philosophique, il faut non seulement un bon plan mais *un bon outil*. *Une telle recherche comporte quatre paramètres : l'information, l'expérimentation, le temps, la vérification*. Toutes conditions réunies par la loge maçonnique. *La loge, c'est le laboratoire de la Société* » (Pierre Simon, *De la vie avant toute chose, op. cit.*, p. 103, souligné par nous).

[2] On transpose au cas particulier de la direction du MFPF l'analyse générale que proposait P. Bourdieu de la structure du champ du pouvoir et du travail de domination. S'inspirant de Georges Duby et de sa lecture de la tripartition médiévale entre *bellatores/oratores/laboratores*, il notait : « La division du travail de domination tend toujours à s'organiser autour de l'opposition entre le pouvoir politique ou temporel (...) et le pouvoir culturel ou spirituel », ce qui « explique que l'on retrouve dans des sociétés très différentes une structure dualiste des pouvoirs qui, avec l'adjonction du « tiers état » des dominés, compose la triade duméziliennne, bien décrite par les trois concepts de l'ordre médiéval, telle que l'analyse Georges Duby » (Pierre Bourdieu, « Champ du pouvoir et division du travail de domination. Texte manuscrit inédit ayant servi de support de cours au Collège de France, 1985-1986 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 190, 2011, p. 129). Mais on aurait tout aussi bien pu s'autoriser de Karl Marx et Friedrich Engels qui, d'une façon assez proche, notaient à propos de la division du travail chez les dominants : « Elle [la division du travail] se manifeste aussi dans la classe dominante sous forme de division entre le travail intellectuel et le travail matériel, si bien que nous aurons deux catégories d'individus à l'intérieur de cette même classe. Les uns seront les penseurs de cette classe (les idéologues actifs, qui réfléchissent et tirent leur substance principale de l'élaboration de l'illusion que cette classe se fait sur elle-même) tandis que les autres auront une attitude plus passive et plus réceptive en face de ces pensées et de ces illusions, parce qu'ils sont, dans la réalité, les membres actifs de cette classe et qu'ils ont moins de temps pour se faire des illusions et des idées sur leurs propres personnes. *À l'intérieur de cette classe, cette scission peut même aboutir à une certaine opposition et à une certaine hostilité des deux parties en présence* » (Karl Marx et Friedrich Engels, *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions Sociales, 1976, p. 45, souligné par nous).

[3] Sur cette puissante matrice de perception par quoi se signifient les rapports entre dominants et dominés, voir notamment : Bernard Lahire, *Ceci n'est pas qu'un tableau…*, *op. cit.*, p. 162-173.

[4] P. Bourdieu estimait que, au bout du compte, si les représentants du pouvoir spirituel étaient « inévitablement dominés dans la lutte pour le pouvoir » face aux représentants du pouvoir temporel qui « possèd[ai]ent tous les atouts », les premiers n'en disposaient pas moins « d'un avantage important dans la lutte proprement symbolique pour l'imposition d'un principe de domination dominant » (Pierre Bourdieu, « Champ du pouvoir et division du travail de domination... », *op. cit.*, p. 129). En se plaçant prioritairement du côté de la maîtrise des instruments de mise en forme symbolique de la cause, P. Simon tente bel et bien de s'imposer en essayant d'imposer un « principe de domination dominant » aux titulaires féminins de l'autorité temporelle, lesquelles, dans le cas présent, peuvent alors se trouver renvoyées, dans une logique genrée, du côté de la simple gestion des affaires domestiques de l'ECC, prérogative traditionnellement vue comme « féminine ».

> « Elle, c'était une *femme femme* [sic], c'est-à-dire *qu'elle procédait par perception* etc. Et c'était sa qualité : personne n'a jamais su se substituer à elle. *Elle avait fait le Planning Familial pour des raisons, femmes, féminines, etc. Elle n'était pas une philosophique* [sic]*, elle n'avait pas d'ambition philosophique, elle. Mon dessein à moi il était différent*. Mon travail consistait à améliorer le sort de la population, c'est-à-dire de transformer la condition de la femme qui d'esclave physiologique allait devenir la femme libre que nous connaissons aujourd'hui, ça c'est ce que le public a perçu. Mais dans mon esprit le problème était différent : *c'est de rendre la France adulte, c'est-à-dire qu'il existe une liberté autonome et que chacun doit conduire la société de la manière dont il l'entrevoit* et prendre en considération un certain nombre de concepts qui procède des individus et non pas de divinités. *Mon but était de descendre les tables de la loi sur cette terre* »[1]

Ainsi celui qui, dans tel congrès du MFPF, pouvait se voir unanimement loué pour son « très beau discours, qui (...) sort de l'humanisme banal » et sa « manière très large, très ouverte et très élevée » de « présenter le Planning »[2], oppose l'absence d'« ambition philosophique » supposée d'une femme dirigeante – laquelle, par définition ou presque, ne peut qu'être cantonnée au domaine de la « perception » et aux raisons non philosophiques que seraient les « raisons, femmes, féminines » –, à son propre dessein tourné vers la « liberté autonome » et une prétention démiurgique à faire « descendre les tables de la loi sur cette terre » considérée comme une tâche réellement « philosophique », et partant, toute « masculine ».

La revendication de l'exercice potentiel d'un pouvoir spirituel/symbolique a-t-elle permis de modifier la position de P. Simon dans les rapports de force entre hommes et femmes au sein du groupe dirigeant ? Comme il le reconnaissait lui-même en évoquant la « direction (...) bicéphale »[3] du MFPF, pouvoir temporel et pouvoir spirituel sont voués à coexister et à se concurrencer, quoiqu'ils entretiennent par ailleurs une forte solidarité pour la domination de l'ensemble du groupe[4]. Toutefois, au cours des années 60, certaines dirigeantes ont tendu à cumuler les deux, limitant la possibilité pour P. Simon d'en monopoliser la variante spirituelle/symbolique, et partant, de rétablir potentiellement la hiérarchie attendue des sexes dans l'ordre du pouvoir. En effet, quoique celui-ci ait pu en penser, et si, dans ce cas, l'exercice de l'autorité spirituelle n'a pas, il est vrai, emprunté les formes rhétoriques grandioses prisées par le gynécologue-obstétricien, M.-A. Lagroua Weill-Hallé a non seulement été une des principales titulaires du pouvoir temporel dans le MFPF, mais aussi, par ses nombreux articles, ouvrages, présentations de rapports moraux lors des congrès de l'association, interventions dans différents cadres en tant que porte-parole du groupe, a assumé une part essentielle du pouvoir spirituel. C'est pour cette raison que, faute de pouvoir réellement accéder à une forme *non partagée* de pouvoir – en particulier, du point de vue du genre – *à l'intérieur* de la direction, on peut penser que la mobilisation par P. Simon de ressources relationnelles personnelles à l'*extérieur* de celle-ci, notamment *via* la franc-maçonnerie et son appartenance politique, a été

[1] Entretien avec Pierre Simon (souligné par nous).
[2] Fonds MFPF, B 01 02.
[3] Entretien avec Pierre Simon.
[4] Pierre Bourdieu, « Champ du pouvoir et division du travail de domination... », *op. cit.*

un moyen de s'assurer de véritables marges de manœuvre en apparaissant comme un *intermédiaire* central dans certains univers extérieurs. En effet, à partir de 1965, au moment où la cause contraceptive reprend sa carrière publique sur la scène politique et parlementaire, le médecin participera activement à cette « politique des salons »[1] évoquée par B. Pavard, ayant pour cadre les espaces (officieux ou officiels) du pouvoir politique, qui reste l'apanage presque exclusif des hommes[2]. C'est dans cette sociabilité masculine informelle, placée hors du contrôle *direct* du groupe dirigeant du MFPF – et en particulier, des femmes dirigeantes –, que P. Simon tentera alors pleinement de faire valoir son pouvoir spirituel/symbolique sur la cause[3].

- **Maurice Deixonne ou l'impossible « prise de rôle »**

M. Deixonne illustre une autre modalité de réajustement masculine dans la configuration de pouvoir propre au groupe dirigeant. À la différence d'H. Fabre ou de P. Simon, celui-ci a tenté de s'investir dans l'exercice du pouvoir temporel, ce qui a provoqué un conflit d'une grande violence avec les principales responsables de l'unité attractrice. En effet, à partir du moment où cet enseignant ne s'est plus contenté d'occuper une *position* formellement dirigeante dans le bureau, mais a entrepris d'endosser réellement son *rôle*[4], il est apparu comme une menace. Lui-même observait au plus fort de l'opposition :

> « J'en suis aujourd'hui à me demander si ce n'est pas à dessein qu'on est allé chercher un homme provisoirement indisponible qui servirait dans l'immédiat à virer Mme Valabrègue [il succède à cette dernière au poste de secrétaire général], avec l'idée bien arrêtée qu'il se résignerait à un rôle de potiche et que jamais, au grand jamais, on ne mettrait à l'épreuve les qualités qu'on lui prêtait alors généreusement »[5].

M. Deixonne entre au CA du MFPF en 1961. L'année suivante, il occupe officiellement la fonction de secrétaire adjoint ; en 1964, il devient secrétaire général. Toutefois, ce n'est qu'en septembre 1965 qu'une véritable « prise de rôle »[6] a lieu favorisée par sa plus grande disponibilité biographique (il prend sa retraite de l'Éducation nationale). À cette date, il écrit par exemple à une responsable de l'IPPF : « J'ai le plaisir de vous faire savoir que, libéré de mes obligations professionnelles, je viens de prendre effectivement mes fonctions de secrétaire

[1] Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 85.
[2] Rétrospectivement, P. Simon déclarait à propos de son investissement dans la cause contraceptive : « Pour ma part, je me suis beaucoup occupé du Parlement et j'ai trouvé, à cette occasion, dans la fraternelle parlementaire une alliée de poids » (Propos cité in Commission nationale d'histoire et de recherches maçonniques de la Grande Loge Féminine de France, *50 ans de Planning Familial*, 2006).
[3] Voir dans ses mémoires l'évocation de la sociabilité masculine autour du cigare au sein des espaces du pouvoir, et le rôle qu'il a cherché à y tenir : Pierre Simon, *De la vie avant toute chose*, *op. cit.*, p. 139 et suiv.
[4] J. Lagroye distingue de façon suggestive *position* et *rôle*. Il définit ce dernier comme « l'ensemble des comportements qui sont liés à la position qu'on occupe et qui permettent de faire exister cette position, de la consolider et, surtout, de la rendre sensible aux autres » (Jacques Lagroye, « On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye », *Politix*, 38, 1997, p. 8).
[5] « Rapport général au Conseil d'Administration », sans date [probablement mars 1966], OURS, Fonds Deixonne, APO 74. En ce qui concerne le fait que C. Valabrègue aurait été « virée » du poste de secrétaire générale qu'elle occupait, nous nous disposons d'aucun élément pouvant le confirmer ou l'infirmer.
[6] Jacques Lagroye *et alii.*, *Sociologie politique*, *op. cit.*, p. 142.

général du MFPF, que je n'exerçais ici que d'une façon quelque peu nominale »[1]. Cependant, contrairement à ce que cet extrait laisse supposer, M. Deixonne n'est pas resté inactif avant 1965. On l'a vu, dans le bureau ou dans le CA, sa participation et son taux de présence effective sont très élevés, et ce dès le début des années 60. En outre, ce militant politique aguerri, ancien député socialiste, responsable associatif et proviseur de lycée (voir chapitre 2), dispose d'un savoir-faire organisationnel important acquis au cours de ces différentes expériences socialisatrices, qui sera régulièrement sollicité à mesure que la croissance du groupe imposera une plus grande bureaucratisation fonctionnelle. Dans les années 1962-1963, il est ainsi très directement investi dans le travail de rédaction des nouveaux statuts comme l'attestent les nombreux documents conservés sur ce point dans le Fonds Deixonne. En outre, fort de son expérience à la SFIO et à la tête des Foyers Léo Lagrange, il fait également figure de référent principal pour l'importation, la mise en place et la maîtrise de la forme congrès dans l'association[2]. En ce sens, il apporte tout particulièrement son concours au bon déroulement des premières éditions, veillant scrupuleusement au respect du règlement intérieur. À l'issue du premier d'entre eux, A.-M. Dourlen-Rollier lui adressait ces mots chaleureux : « Merci encore, Cher Ami, pour votre si efficace collaboration. Vous avez mené magistralement la présidence et, c'est en grande partie, grâce à vous que ce Congrès a été un succès »[3].

Si les compétences déployées par M. Deixonne et les fonctions effectives occupées en ces différentes occasions – telles, par exemple, la présidence de séances de congrès, ou encore, du colloque de Royaumont de 1963 –, peuvent accréditer l'idée d'une domination masculine de type classique dans le groupe dirigeant, en réalité, il n'en est rien. En effet, cette répartition des tâches, conforme à certains stéréotypes de genre plaçant les hommes du côté de la représentation publique, semble parfaitement acceptée par les responsables femmes du bureau national, dans la mesure où elle ne met pas fondamentalement en cause leur monopole sur l'exercice du pouvoir temporel. À l'inverse, c'est quand M. Deixonne entend « faire exister » sa position de secrétaire général en la « rend[ant] sensible aux autres »[4], que de vives tensions apparaissent. Jusqu'en 1965, il avait en effet été convenu que la fonction de secrétaire général serait assurée *dans les faits* par S. Baur (également trésorière de l'association) à travers son titre de « déléguée générale auprès des associations », avec l'aide d'A.-M. Dourlen-Rollier, secrétaire générale adjointe. Au moment d'endosser son rôle, M. Deixonne voulut récupérer la pleine jouissance de ses attributions en les faisant confirmer de façon officielle par un vote du CA le 6 février 1966. Bien que les motifs d'affrontements se soient multipliés au cours des mois

[1] Lettre de Maurice Deixonne à Joan Rettie datée du 29 septembre 1965, OURS, Fonds Deixonne, APO 75.

[2] Dans un brouillon de réponse à une lettre de M.-A. Lagroua Weill-Hallé l'accusant de son manque d'investissement passé, M. Deixonne rappelait : « Ces dames ignoraient à tel point ce qu'était une assemblée démocratique que j'ai dû déranger un de mes amis, M. Caillieret, pour le leur expliquer. Nous leur avons donné des modèles de différents imprimés. Le règlement intérieur fut entièrement rédigé de mes soins ». Et d'ajouter : « Si, depuis l'assemblée générale de Lyon (...) nos congrès se déroulent a peu près normalement, j'aurais cru que notre Présidente saurait à qui, pour une part au moins, elle le devait » (« Commentaire de la lettre envoyée par Mme Weill-Hallé, le 21 février », sans date [probablement fin février 1966], OURS, Fonds Deixonne, APO 74).

[3] Carte d'Anne-Marie Dourlen-Rollier à Maurice Deixonne, sans date [vraisemblablement 1964], OURS, Fonds Deixonne, APO 75

[4] Jacques Lagroye, « On ne subit pas son rôle... », *op. cit.*, p. 8.

précédents entre les deux secrétaires généraux – celle *de fait*, S. Baur ; et celui *de droit*, M. Deixonne – concernant leurs prérogatives respectives, c'est cette décision qui déclencha une crise ouverte. En réponse, S. Baur annonçait le 9 février vouloir se désengager de la préparation de la célébration du dixième anniversaire du MFPF prévue à la fin du mois[1]. De son côté, M.-A. Lagroua Weill-Hallé prit d'emblée fait et cause pour sa parente – y compris en souhaitant à son tour reporter les festivités pour l'anniversaire de l'association –, qui estimait que la « plupart des administrateurs en présence [au CA du 6 février] n'[ont] probablement pas pesé les conséquences de l'application intégrale du texte [réaffirmant les attributions du secrétaire général]», et que « l'application à la lettre » de celui-ci « s'avère[rait] difficile »[2]. Le 19, une réunion a lieu chez elle avec certain-e-s membres du bureau – dont M. Deixonne – où H. Fabre fut dépêché afin de jouer les conciliateurs. De son côté, le secrétaire général officiel dénonçait une « réunion clandestine et fractionnelle »[3] . Le soir même, il écrivit à M.-A. Lagroua Weill-Hallé :

> « Je puis accepter de mener la vie <u>infernale</u> qui est la mienne [au bureau], si j'ai le sentiment d'avoir votre confiance. Par contre, il est clair que je m'engage dans une impasse si vous hésitez à m'accorder votre confiance quand je demande au CA, d'ailleurs unanime, de me confirmer dans les attributions si, le lendemain même de sa réunion, vous tenez des conciliabules, pour violer ses décisions, si enfin, sous couleur de conciliation, vous m'attirez dans une manière de traquenard [allusion à la réunion du 19 février] pour faire une fois de plus le contraire de ce qui a été décidé »[4].

Le 21 février, il proposait sa démission. Deux jours plus tard, il adressait un courrier aux membres du CA pour signaler l'existence de la réunion du 19 au domicile de la présidente, laquelle, d'après lui, le « mettait littéralement en accusation » et l'« invitait à [se] démettre au profit de Mme Baur »[5]. Le 1er mars, M.-A. Lagroua Weill-Hallé envoyait une lettre aux administrateurs du CA, aux membres du CH et à quelques autres personnalités, où elle évoquait longuement la « crise au niveau du Bureau National »[6]. Reprochant tour à tour à M. Deixonne certains de ses traits psychologiques supposés (sa demande de confiance est interprétée comme

---

[1] On mesurera le degré de défiance déjà atteint entre S. Baur et M. Deixonne par la tonalité du texte que ce dernier rédige en réaction. Dans une « mise en garde », il déclare : « Un conseil d'administration vient de se dérouler (...). Il eût été lui-même fort convenable si ses membres n'avaient eu le sentiment qu'en dépit de tout le travail accompli, l'entente ne régnait pas au sommet du Mouvement. *Or à peine est-il terminé, que les folies reprennent de plus belle. La trésorière joue à cache-cache avec le secrétaire général* (...) et lui annonce tout à coup qu'après des tractations auxquelles il n'a pas été associé : « J'ai décidé de ne pas poursuivre l'organisation de la manifestation du 10ème anniversaire ». *Tant d'inconscience est à peine croyable*. Est-il concevable qu'on convoque 45 personnes venues de toute la France avec pouvoir de décision pour faire le lendemain exactement le contraire de ce qu'elles ont décidé. *On avait promis une collaboration loyale : la guerre d'usure est manifestement commencée* » (« Mise en garde », sans date [probablement fin février 1966], OURS, Fonds Deixonne, APO 74, souligné par nous).

[2] Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé aux membres du CA datée du 1er mars 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

[3] « Commentaire de la circulaire du 1er mars », sans date [probablement mars 1966], OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

[4] Lettre de Maurice Deixonne à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé daté du 19 février 1966, OURS, Fonds Deixonne APO 74.

[5] Lettre de Maurice Deixonne aux membres du CA datée du 23 février 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

[6] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé aux membres du CA datée du 1er mars 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

une « faiblesse sur le plan psychologique » ; elle met en outre publiquement en cause son « impulsivité qui (...) paraît inquiétante », son inclination à poursuivre « la querelle en termes violents et injurieux », ou encore, « une attitude de culpabilité »), et son manque présumé d'implication dans certaines manifestations du mouvement, elle estimait alors qu'une « réunion du Conseil d'administration convoqué à la hâte comme le réclame Monsieur Deixonne [dans le but de confirmer le vote du 6 février] est un risque grave ». En retour, ce dernier dénonçait son refus et critiquait sévèrement le déni de démocratie selon lui pratiqué par la présidente :

> « Je comprends que Mme Weill-Hallé ne soit pas pressée de transformer son monologue en dialogue. Je comprends encore qu'elle considère comme un « risque grave » de réunion une assemblée qu'elle juge sans doute indocile et qu'elle accuse (bien qu'elle soit la plus haute instance du mouvement après le congrès souverain) « de ne pas peser les conséquences de ses votes » »[1].

Au bout du compte, il accusait cette dernière d'avoir « accepté d'être l'instrument d'une coterie qui, sous couleurs de bons offices, n'a jamais eu qu'un but : conserver à Mme Baur la direction exclusive du Mouvement »[2]. Tout au long du mois de mars, P. Simon tentera à son tour de jouer les conciliateurs[3]. Si, au cours des semaines qui suivent, le conflit entre M. Deixonne et S. Baur trouva un semblant de résolution[4], les relations que le secrétaire général officiel et la secrétaire générale adjointe (A.-M. Dourlen-Rollier) tententaient, bon an, mal an, d'établir portaient la marque des rapports dégradés à l'intérieur du bureau. Sur ce front, les tensions s'accumulèrent au point que l'avocate protestera auprès du secrétaire général :

> « Je ne peux travailler que dans un climat de sympathie. Je suis prête à collaborer avec vous de façon franche et loyale, mais ne puis admettre le ton sur lequel vous me parlez souvent et certains propos que vous avez tenus. Je travaille depuis l'âge de 20 ans, et suis depuis plus de 15 ans au Bureau. Mes rapports ont toujours été facile avec ceux qui m'ont entourée, mais aussi bien mes confrères (y compris les Bâtonniers), les magistrats et les clients m'ont toujours parlé de façon courtoise »[5].

---

[1] Lettre de Maurice Deixonne aux membres du CA datée du 3 mars 1966, BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 7.

[2] « Commentaire de la circulaire du 1er mars », OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

[3] Voir : Bureau du 14 mars 1966, Fonds MFPF, D 04 04.

[4] Un CA extraordinaire, convoqué le 20 mars 1966, confirme la suppression du poste de « délégué général auprès des associations » occupé jusque-là par S. Baur et, en plus de sa qualité de trésorière, octroie à cette dernière un double poste de « délégué général à l'organisation des stages » et de « délégué général à l'organisation des manifestations ». Voir : Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé datée du 22 mars 1966, Fonds Jeunes Femmes, 1220540

[5] Lettre d'Anne-Marie Dourlen-Rollier à Maurice Deixonne datée du 30 mars 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73. De son côté, M. Deixonne avait déjà répondu à ce type d'accusation en recourant à une argumentation identique : « Or comment expliquez-vous que l'administrateur que je suis depuis de longues années comme Proviseur ou comme Inspecteur d'Académie n'ait jamais eu la moindre difficulté avec son personnel et continue à entretenir avec lui les relations les plus cordiales ? Il a donc fallu qu'on empoisonne artificiellement l'atmosphère pour créer un conflit qui n'existe pas en fait » (« Commentaire de la circulaire du 1er mars », OURS, Fonds Deixonne, APO 74).

Finalement, de guerre lasse *i.e.* en réalité faute de ressources et d'alliés suffisants dans la configuration de pouvoir[1], M. Deixonne ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat lors du congrès de juin 1966 et renoncera à toute responsabilité dans l'association[2].

L'impossibilité manifeste de l'ancien enseignant d'entrer dans un rôle qui lui est pourtant formellement assigné, témoigne de la difficulté que, à cette échelle et dans ces années, un responsable masculin a pu rencontrer pour modifier à son avantage une configuration où des dirigeantes femmes font figure de principales détentrices du pouvoir temporel. Tout indique alors que, *dans ce contexte organisationnel spécifique*, la position occupée par un homme dans les rapports sociaux de sexe n'a pu fonctionner comme un *capital symbolique positif*[3] suffisant pour concurrencer efficacement d'autres types de ressources liées à l'histoire des pratiques et des investissements dans le groupe. Ainsi, quoique son entrée dans l'ECC remonte au tout début des années 60, M. Deixonne se trouva confronté à des dirigeantes dotées d'un capital d'antériorité plus important que le sien qui confère une légitimité supérieure. C'est ce qu'il constate avec amertume lorsqu'il compare la réunion du 19 février à un « tribunal des Anciens », où, à l'exception d'H. Fabre, aucun homme du bureau ne fut convié (*e.g.* J. Dalsace ou P. Simon)[4]. Ailleurs, feignant d'en ignorer la raison – laquelle trouve une partie de son principe dans l'existence d'une maisonnée militante au sein du groupe dirigeant – il s'interroge également sur « cette solidarité inconditionnelle » entre S. Baur et M.-A. Lagroua Weill-Hallé, laquelle lui « paraît quelque peu inquiétante »[5]. De son côté, la présidente du MFPF opposait la légitimité statutaire dont M. Deixonne était porteur, à celle, historique et pratique, de S. Baur

[1] On l'a vu, si P. Simon et H. Fabre ont pu tenter de jouer à des moments différents un rôle de conciliateur, ils se sont toutefois gardés de prendre trop directement part au conflit. Seul J. Dalsace semble avoir marqué un soutien plus constant à l'endroit du secrétaire général. Toutefois, sa distance vis-à-vis du fonctionnement effectif du bureau ne lui donnait, à cette période, aucune véritable marge de manœuvre dans les luttes au sein de ce dernier afin d'appuyer le secrétaire général. Dans une lettre, M. Deixonne lui écrivait en ce sens : « Mais vous n'êtes pas – heureusement pour vous – au cœur même de la crise. Vous avez eu la sagesse de garder vos distances à l'égard des dirigeantes du Mouvement » (Lettre de Maurice Deixonne à Jean Dalsace datée du 9 avril 1966, BIUS, Fonds Dalsace, 1330429). De son côté, après le vote du CA du 6 février 1966 confirmant les attributions de M. Deixonne, J. Dalsace pouvait s'adresser à lui en ces termes, qui témoignent des clivages et de la défiance profonde régnant à cette date chez les dirigeant-e-s les un-e-s à l'égard des autres : « Mon cher secrétaire général et ami, je préfère vous envoyer cette lettre chez vous plutôt qu'au siège où je ne suis pas certain que les lettres même personnelles ne soient pas ouvertes. Vous verrez vous-même la suite à donner [à une affaire en cours non identifiée] puisqu'on vous a – heureusement – élargi vos pouvoirs. (...) Je viens de parler à Catherine Valabrègue qui m'avait appelé pour me mettre au courant des derniers remous entraînés par la réception du 23 [février *i.e.* date prévue pour la célébration des dix ans du MFPF]. Parfois je vous plains et vous admire à la fois. Croyez, je vous prie, à mon amical dévouement » (Lettre de Jean Dalsace à Maurice Deixonne datée du 12 février 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 74).

[2] Dès avril 1966, il écrivait à J. Dalsace : « Il est en effet probable que je ne solliciterai pas du Congrès le renouvellement de mon mandat » (Lettre de Maurice Deixonne à Jean Dalsace datée du 9 avril 1966, BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 7).

[3] Nous empruntons à Toril Moi l'idée que le genre peut être considéré comme un *capital symbolique positif ou négatif en fonction du contexte*. Voir : Toril Moi, « Appropriating Bourdieu : Feminist theory and Pierre Bourdieu's sociology of culture », *New literary history*, 4, 1991, p. 1017-1049 ; pour un prolongement de cette perspective inspirée par la sociologie de P. Bourdieu, voir : Lisa Adkins et Berveley Skeggs (dir.), *Feminism after Bourdieu*, Oxford, Blackwell, 2004, 248 p.

[4] « Rapport général au Conseil d'Administration », sans date [probablement mars 1966], OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

[5] « Commentaire de la lettre envoyée par Mme Weill-Hallé, le 21 février », sans date [probablement fin février 1966], OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

et de A.-M. Dourlen-Rollier qui les rendaient incontournables, quelles que fussent les attributions officielles des un-e-s ou des autres. Dans une lettre, elle déclarait ainsi :

> « *Quels que soient les pouvoirs que vous a délégué le CA*, ce travail [de secrétaire général effectif réalisé par les deux dirigeantes] ne peut être effacé ni oublié par personne, mais surtout *sa complexité est telle et comporte tant de considérations sur les années passées, qu'il vous est impossible de l'assumer seul* dans des bonnes conditions. *Plus que jamais nous avons tous besoin de la collaboration de Mesdames Baur et Dourlen-Rollier*. (...) Il serait *inacceptable de penser que nos deux chevilles ouvrières – et je suis sûr que vous le comprenez parfaitement – ne sont là maintenant que pour vous mettre au courant, et qu'elles n'ont plus désormais de responsabilités* »[1].

En outre, si M. Deixonne a dû, selon ses propres termes, affronter un « climat passablement horrible »[2] au cours de cette période, c'est que sa « prise de rôle » s'est accompagnée d'une tentative pour imposer une conception de l'organisation et un style d'autorité présentés comme distincts de ceux en vigueur à la tête du MFPF, lesquels étaient négativement décrits comme « féminins » et socialement situées, et cela, de façon de plus en plus affirmée à mesure que la crise s'aggravait dans le bureau et qu'il rencontrait de franches oppositions du côté des responsables femmes. Ainsi, M. Deixonne – conformément à un savoir-faire et une inclination bureaucratiques attachés à la norme écrite acquis dans le cadre militant et professionnel – a-t-il constamment mis en scène sa volonté d'« affermir [l]a gestion »[3] de l'association en garantissant des procédures délibératives claires, le respect des statuts votés, et l'adoption de règles de fonctionnement interne adaptées à la direction démocratique d'une organisation de grande taille. Ce qu'il opposait à un style supposé autoritaire reposant, selon lui, sur un mélange d'émotion, de caprice et d'amateurisme, bref d'un entre-soi féminin opaque, propre aux dirigeantes historiques, et qui alimentait chez elles un comportement de *propriétaire* vis-à-vis de l'unité attractrice. Il déclarait en ce sens :

> « On le voit c'est toute une méthode, tout un style qu'il y a lieu de changer. Au lieu d'un personnel perpétuellement débordé, soumis à une tyrannie capricieuse, remâchant sa mauvaise humeur et la laissant paraître avec l'extérieur, nous voulons une maison (...), ouverte, accueillante à tous, animée seulement de l'esprit d'équité et de l'esprit d'entreprise ».

Ailleurs, il se faisait plus clair encore en mettant directement en relation autoritarisme présumé des principales dirigeantes et normes de sociabilité des femmes de la bourgeoisie. Et de fustiger

---

[1] Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Maurice Deixonne datée du 21 février 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 74, (souligné par nous). Le capital d'antériorité était un principe de légitimité tellement puissant dans le groupe dirigeant, qu'un H. Fabre, pourtant peu suspect de connivence avec les responsables parisiennes – y compris, dans sa tentative de conciliation de février 1966 –, était bien obligé d'admettre la nécessité « de tenir compte de la situation acquise par Mme Baur » et « de l'énorme travail qu'elle a fourni depuis 10 ans » rendant « impensable qu'elle soit « liquidée » purement et simplement » (Lettre d'Henri Fabre aux membres du Bureau National, sans date [probablement début mars 1966], OURS, Fonds Deixonne, APO 74).

[2] « Rapport général au Conseil d'Administration », sans date [probablement mars 1966], OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

[3] Lettre de Maurice Deixonne à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé daté du 28 septembre 1965, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

alors, en faisant fonctionner de façon *a priori* contre-intuitive l'opposition « féminin »/ « masculin » superposée à l'opposition autoritarisme/démocratie, laquelle renvoyait à l'opposition sensibilité = femme = gestion privée et individuelle /raison = homme = gestion publique et collective, le gouvernement non démocratique de l'association basé sur des « tasses de thé » et des « papotages » :

> « Je pense que Mme Baur est plus habituée à avoir des laquais que des collaborateurs, et qu'elle n'a même pas l'idée de ce que peut être un travail d'équipe, une direction collégiale, la gestion démocratique d'une association. Mais il y a plus : je crois discerner en elle une volonté de puissance, une tendance bien arrêtée à garder dans sa seule main tous les fils directeurs du Mouvement, même s'ils doivent s'y rompre les uns après les autres. Car il est dérisoire de prétendre gérer un Mouvement de 100 000 membres autour d'une tasse de thé ou à coup de papotages »[1].

Enfin, tentant de jouer les membres du CA contre les dirigeantes du bureau, M. Deixonne pouvait s'adresser à eux en stigmatisant sans ambages, par référence au genre et à la classe de ces dernières, le « régime des dames patronnesses et des chasses gardées » : « Signifiez à tous les membres du bureau que vous en avez assez du régime des dames patronnesses et des chasses gardées, que le conseil d'administration est devenu majeur, qu'il n'a pas besoin de condescendance mais uniquement de clairvoyance et de loyauté »[2].

Bref, en prétendant investir *réellement* l'exercice de l'autorité temporelle et imposer de nouveaux principes de fonctionnement, la « prise de rôle » de M. Deixonne était de nature à provoquer une véritable « crise de routines » et une « désobjectivation d'aspects antérieurement stabilisés de la réalité sociale »[3] à la tête de l'unité attractrice. Dit autrement, elle constituait une menace pour les arrangements pratiques et les manières d'agir cristallisés de longue date dans le groupe dirigeant, lesquels avaient jusque-là profité à quelques femmes qui, *de facto* et *de jure*, dominaient et s'appuyaient sur d'importantes ressources objectivées (position officielle dans les instances dirigeantes) et personnelles (capital d'antériorité, « solidarité inconditionnelle » liée à la maisonnée militante, classe, etc.) permettant de perpétuer – pour un temps au moins – une situation locale d'hégémonie féminine. Sous ce rapport, l'entreprise de réajustement de M. Deixonne ne pouvait qu'entraîner réprobation et sanctions négatives de leur part. Et si l'on doutait encore que cette lutte – somme toute assez banale – pour le pouvoir fût inséparablement une lutte pour la répartition du pouvoir entre hommes et femmes, on verra dans l'« horreur » progressivement ressentie par M. Deixonne vis-à-vis des dirigeantes du MFPF (homologue au dénigrement des « bonnes femmes » déjà repéré chez H. Fabre et son fils A. Deixonne), la mesure d'un désarroi masculin qui trouve son principe dans une situation objective de domination inversée, en l'état difficile à modifier[4]. En avril 1966, le secrétaire

---

[1] « Rapport général au Conseil d'Administration », sans date [probablement mars 1966], OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

[2] « Commentaire de la circulaire du 1er mars », OURS, Fonds Deixonne, APO 74. La première version – raturée – du passage évoquait les « dames patronnesses accroupies sur leurs chasses gardées ». Cela dit, nous ignorons si ce document a été *effectivement* envoyé.

[3] Rémi Lefebvre, « Être maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier », *Politix*, 38, 1997, p. 63.

[4] Comme l'observe M. Weber au sujet de la « race », l'« horreur est (...) conditionnée *socialement* par des tendances à monopoliser la puissance et l'honneur sociaux » (Max Weber, *Économie et société t. 2*, Paris, Pocket,

général s'épanchait auprès de J. Dalsace sur la crise en cours. Dans l'entre-soi masculin d'une correspondance privée, il opposait alors la « douceur d'une famille » – la sienne –, à l'expérience rude et déstabilisante de l'inversion conflictuelle de l'ordre des sexes dans le groupe dirigeant : « Il est vrai que *je me laisse aller à somnoler dans la douceur d'une famille retrouvée*, et je crois bien que je n'aurai plus le cœur de la quitter pour *ces femmes* [du bureau du MFPF] *que je ne vois plus qu'avec horreur* »[1]. Par ailleurs, du point de vue des dirigeantes femmes, il est tout à fait significatif que, après cet épisode de crise, le successeur de M. Deixonne ait été un homme (J. Briouze), vraisemblablement sélectionné pour éviter toute nouvelle tentative de « prise de rôle » susceptible de transformer la balance des pouvoirs entre les sexes dans le groupe dirigeant. En ce sens, en juin 1966, le désormais ancien secrétaire général observait à propos de son remplaçant : c'est un « homme affable, apaisant, *malheureusement fort occupé par ailleurs et ne résidant pas à Paris* »[2], soit la réunion d'un ensemble de propriétés (faible disponibilité biographique ; non résidence parisienne) bien faites pour empêcher que l'occupation formelle d'une *position* par ce dernier ne se convertisse en exercice réel d'un *rôle* dans l'ordre du pouvoir temporel.

On le voit, dans les années 60, la présence de femmes et d'hommes – même en proportion limitée – dans le groupe mobilisé fait du mouvement pour la cause contraceptive un *mouvement social sexué i.e.* un espace structuré par des rapports sociaux de sexe qui déterminent pour partie son fonctionnement, en particulier du point de vue de la division et de la hiérarchisation des tâches militantes. Pour autant, ce premier constat ne dit rien de la façon dont ces rapports de pouvoir se sont spécifiés. En effet, comme le rappellent Martina Avanza, O. Fillieule et C. Masclet, il convient de « ne pas universaliser le[urs] modalités de fonctionnement »[3] ; autrement dit, d'éviter toute espèce d'« essentialisme méthodologique »[4] assignant *a priori* et de façon uniforme les femmes aux positions dominées et les hommes aux positions dominantes. En ce sens, nous avons distingué deux configurations : 1) l'une, qui concerne l'échelle locale, marquée par une tendance relativement prévisible à la division sexuée du travail militant où les hommes, rapportés à leur faiblesse numérique, apparaissent largement sous-sélectionnés et surreprésentés dans les fonctions dirigeantes, ce qui ne signifie pas qu'il n'existe pas de femmes à ces positions ; 2) l'autre, qui concerne le groupe dirigeant national, et pour laquelle, de façon

---

1995, p. 125). De même, l'« horreur » progressivement ressentie par M. Deixonne à l'égard des dirigeantes du bureau s'avère très comparable au « mouvement d'accentuation des différences » décrit par N. Mariot à propos des intellectuels placés en situation de domination inversée vis-à-vis des membres des classes populaires dans les tranchées, et qui, dans ce contexte particulier, ont adopté « une posture de surplomb qui tend à accentuer encore la tendance à inventorier des différences et à les juger négativement » (Nicolas Mariot, *Tous unis dans la tranchée ?...*, *op. cit.*, p. 206-207).

[1] Lettre de Maurice Deixonne à Jean Dalsace datée du 9 avril 1966, BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 7 (souligné par nous)

[2] Lettre de Maurice Deixonne à Joan Rettie datée du 9 juin 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 74 (souligné par nous)

[3] Martina Avenza, Olivier Fillieule, Camille Masclet, « Ethnographie du genre. Petit détour par les cuisines et suggestions d'accompagnement », *SociologieS* : https://sociologies.revues.org/5071

[4] Xavier Dunezat, « L'observation ethnographique en sociologie des rapports sociaux : sexe, race, classe et biais essentialistes », *SociologieS* : https://sociologies.revues.org/5075

plus inattendue, on a établi qu'elle tendait à être dominée par des femmes jusqu'à la crise provoquée par le départ de M.-A. Lagroua Weill-Hallé en juin 1967. Dans ces conditions, les variations inter- et intra-configurationnelles du fonctionnement des rapports sociaux de sexe s'expliquent sitôt que l'on prend en compte, d'une part, l'*imbrication* de ces derniers avec d'autres propriétés telles la classe, les titres scolaires, la profession, l'appartenance géographique ou le capital militant, et, d'autre part, certaines *propriétés contextuelles* liées à l'histoire et à la forme de l'investissement de chaque militant-e dans la cause (capital d'antériorité, position dirigeante éventuellement occupée dans un état passé de la mobilisation, inscription dans une maisonnée militante, etc.)[1]. Partant, c'est la combinaison de ces éléments, à la fois *structuraux* et *contextuels*, qui fait que, pour certaines dirigeantes, le genre ne semble pas toujours avoir fait office de *capital symbolique négatif*[2] – comme c'est très souvent le cas pour les femmes – interdisant l'accès aux positions de pouvoir les plus importantes. Cela dit, saisir de façon adéquate les rapports sociaux de sexe comme « réalisation située »[3] suppose d'en restituer la *dynamique* au sein d'une configuration donnée. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire pour l'échelle nationale en montrant comment les hommes dirigeants – en particulier, ceux du bureau – connaissaient une situation de domination inversée, et comment, pour cette raison même, certains d'entre eux, *par des voies différentes*, ont tenté – avec des résultats variables – de restaurer pratiquement et symboliquement leur prééminence de genre en fonction de la position occupée dans le groupe et des ressources personnelles possédées, et en jouant sur divers harmoniques contenus dans l'opposition « masculin »/« féminin » pour que, comme l'écrit P. Bourdieu, cette « dichotomie fondamentale » se « spécifie en chaque cas dans des schèmes différents qui en sont la forme efficiente dans l'espace considéré »[4].

3.1.3 L'équilibre des tensions : quelques modalités du travail coalitionnaire

> « Quant à moi, je suis désormais en pleine forme, et décidée à me battre dans le sens que vous savez : celui de la neutralité du Mouvement – sinon ce sera la rupture – et resterons avec moi ceux qui ne veulent pas faire du Planning Familial, un mouvement politisé ».

[1] Jean-Claude Passeron et François de Singly notaient de façon convergente à propos de la « socialisation de classe » et de la « socialisation sexuelle » que « l'observation empirique, dès lors qu'on y recourt, dissuade non seulement d'énoncer des principes de variation selon le sexe (qui seraient indépendants de la variation selon la classe) ou des principes de variation selon la classe (qui seraient indépendants de la variation selon le sexe), mais encore de rendre compte des relations entre les deux types de variations par des *principes qui seraient homogènes dans leur action d'un bout à l'autre de « l'espace social » ou de « l'espace de comportement* ». Ils ajoutaient : « La différence sexuelle prend des *formes fort variables* selon *les classes, les domaines, les moments* » ce qui devrait « rendre plus prudent dans la formulation de généralités (...) sur la « loi d'airain » de la domination masculine » » (Jean-Claude Passeron et François de Singly, « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle », *Revue française de science politique*, 1, 1984, p. 75, souligné par nous), ce qui ne veut pas dire que celle-ci n'existe pas *tendanciellement*, mais qu'il faut à chaque fois en préciser, d'une part, les *modalités* et, d'autre part, les *contextes* qui, selon le cas, la rendent plus ou moins effective.
[2] Toril Moi, « Appropriating Bourdieu... », *op. cit.*
[3] Candace West et Sarah Fenstermaker, « « Faire » la différence », *Terrains et travaux*, 10, 2006, p. 117.
[4] Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, *op. cit.*, p. 435.

Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Romain Lavielle datée du 7 novembre 1962, Fonds MFPF, D 08 08.

« On peut dépendre autant de rivaux et d'adversaires que d'amis et d'alliés. Les équilibres de tension multipolaires (...) sont caractéristiques de beaucoup d'interdépendances ».

Norbert Elias, *La société de cour*, *op. cit.*, p. 150.

Dans les deux points précédents, nous nous sommes concentrés sur l'*expression de différences* dans le MFPF (en particulier : opposition Paris/ « Province » ; opposition hommes/femmes) en rapport avec l'« hétérogénéité constitutive »[1] de l'ECC analysée au chapitre précédent. Dans la suite, nous aborderons la question sous un autre angle : plus qu'à l'expression, nous prêterons cette fois attention à la *gestion des différences*, c'est-à-dire aux modalités par lesquelles, au sein du groupe, les tensions entre parties placées en situation d'interdépendance tendent à être équilibrées dans le but de conjurer la menace d'éclatement. Ce dernier est en effet comparable à un *univers de concurrence* où chaque unité investie entend imposer aux autres une version – la sienne – de la cause, ce qui expose l'agrégat à un risque permanent de délitement. Par conséquent, obtenir la *coexistence* non destructrice d'éléments à la fois distincts et rivaux dans une *coalition* – dans la mesure où, dans un contexte marqué par l'illégalité et l'illégitimité de la cause, les coalisés ont tendance à estimer préférable l'association des parties à leur dispersion pour l'obtention d'un succès[2] – suppose le déploiement de ce que Suzanne Staggenborg appelle un « travail coalitionnaire » (*coalition work*)[3]. Sous cette expression, les travaux anglophones consacrés aux mobilisations identifient généralement une série des conditions favorables à l'apparition d'une coalition (contexte politique, réseaux relationnels, idéologie)[4] ; or, comme le relève L. Mathieu, procéder de la sorte, c'est manquer « ce qui est le plus décisif, à savoir *ce qui se joue* dans ces partenariats entre mouvements ou organisations aux identités distinctes et poursuivant des enjeux propres »[5]. Lui-même a cherché à pallier ce défaut en étudiant les opérations de traduction par lesquelles, en dépit de leurs différences, des unités pouvaient « tenir ensemble » dans le cadre d'une mobilisation[6]. Toutefois, pour suggestive qu'elle soit, cette approche envisage surtout l'analyse des *conditions d'investissement* dans une coalition –

[1] Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 68.
[2] En ce sens, Vincent Lemieux définit les coalitions comme « des ensembles plus ou moins concertés et plus ou moins favorables d'acteurs autonomes, dont chacun d'entre eux peut obtenir, en étant regroupé dans l'alliance, plus d'avantages que s'il se trouvait hors de l'alliance » (Vincent Lemieux, « Réseaux et coalitions », *L'année sociologique*, 1, 1997, p. 62). Voir également : Vincent Lemieux, *Les coalitions. Liens, transactions, contrôle*, Paris, PUF, 1998, 235 p.
[3] Suzanne Staggenborg, « Coalition work in the Pro-Choice-Movement : organizational and environmental opportunities and obstacles », *Social problems*, 5, 1986, p. 374-390.
[4] Pour un aperçu récent, voir : Nella Van Dyke et Holly McCammon (dir.), *Coalition building and social movements*, *op. cit.*
[5] Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 66-67.
[6] Lilian Mathieu, « Éléments pour une analyse des coalitions contestataires. La lutte contre le sida et le mouvement des chômeurs, de « Nous sommes la gauche » à *Occupation* », *Revue française de science politique*, 1, 2009, p. 77-96 ; voir aussi : Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 66-72.

ce que nous avons effectué dans le chapitre 2 – plutôt que celles de son *maintien* et qui, selon l'expression de Nicolas Bué et Fabien Desage, forment « la vie coalitionnelle au concret »[1]. Ces deux auteurs ont bien résumé, à propos de coalitions partisanes, les contraintes et dilemmes rencontrés par toute unité coalisée pour entretenir la cohésion du groupe. Ils notent ainsi : « Au sein d'une coalition, la tension semble permanente entre la nécessité de composer, d'en rabattre sur ses positions, de démontrer sa solidarité avec ses alliés, et les moments de réaffirmation d'une identité partisane mise à mal »[2]. En ce sens, le travail coalitionnaire peut se comprendre comme la mise en œuvre de techniques de la part de chaque unité pour, à partir de l'estimation réciproque de sa position et de celles des partenaires-rivaux entendues comme autant de combinaisons de ressources et de prétentions, tenter, autant que faire se peut, d'affirmer sa définition de la cause sans compromettre la préservation du « jeu coalitionnel »[3] et, ce faisant, parvenir à une *formation de compromis*[4]. En simplifiant, on peut distinguer deux cas : 1) soit que l'on estime être en position dominante, et l'enjeu est de déterminer jusqu'où il convient de pousser son avantage, et quand et comment en rabattre ; 2) soit que l'on estime être en position dominée, est l'enjeu est, en quelque sorte, de survivre *i.e.* de trouver à conserver sa différence sans être contraint à l'*exit*[5]. Dans la suite, nous raisonnerons à partir de la structure de l'ECC telle que nous l'avons mise au jour au chapitre 2. Toutefois, plutôt que nous livrer à une description systématique de ce qu'on pourrait observer en chacun de ses pôles et sous-pôles du point de vue du travail coalitionnaire, nous exemplifierons quelques propriétés de cette activité à partir d'une sélection de situations prises dans une partie d'entre eux. Le pôle laïque servira à étudier les problèmes rencontrés par les parties tendanciellement dominantes dans une coalition, tandis que le pôle de la cause des femmes permettra d'aborder ceux posés aux parties tendanciellement dominées.

Dilemmes chez les dominants

---

[1] Nicolas Bué et Fabien Desage, « Le « monde réel » des coalitions. L'étude des alliances partisanes de gouvernement à la croisée des méthodes », *Politix*, 88, 2009, p. 24.
[2] Nicolas Bué et Fabien Desage, « Le « monde réel » des coalitions... », *op. cit.*, p. 32.
[3] *Ibid.*
[4] Cette expression est évidemment empruntée au vocabulaire freudien. Jean Laplanche et Jean-Baptiste Pontalis indiquent que cette notion désigne la « forme qu'emprunte le refoulé pour être admis dans le conscient en faisant retour dans le symptôme, le rêve, plus généralement toute production de l'inconscient (...). Dans la même formation peuvent ainsi se satisfaire – en un même compromis – à la fois le désir inconscient et les exigences défensives (Jean Laplanche et Jean-Baptiste Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF, 2002, p. 167). Adaptant ce modèle, P. Bourdieu note de son côté que les discours sont toujours « *des formations de compromis*, résultant d'une transaction entre l'intérêt expressif (ce qui est à dire) et la *censure* inhérente à des rapports de production linguistique particuliers – qu'il s'agisse de la structure de l'interaction linguistique ou de structure d'un champ spécialisé – qui s'impose à un locuteur doté d'une certaine compétence sociale » (Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, *op. cit.*, p. 116 ; voir également p. 343-344 pour une référence explicite au modèle freudien). Dans notre cas, on pourrait dire que le travail coalitionnaire s'apparente à la production *consciente et délibérée* de *formations de compromis* dans la mesure où il est toujours question de parvenir à une transaction entre, d'une part, la définition de la cause dont est porteuse une unité (l'intérêt expressif de P. Bourdieu) et, d'autre part, l'effet de censure plus ou moins forte exercée par l'état des rapports de force entre partenaires-rivaux, la position que l'on y occupe, et le fait d'avoir un but partagé impliquant la préservation de l'intégrité du groupe mobilisé.
[5] Albert O. Hirschman, *Défection et prise de parole. Théorie et applications*, Paris, Fayard, 1995, 212 p.

> « Notre Mouvement n'est pas une croisade, et encore moins une croisade pour la Laïcité ».
>
> Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Mise au point », *RTMFPF*, n°20, 1962, p. 5.

> « Or il finira par arriver ceci, si on y prend garde, que les non-croyants ne voudront plus, et ne pourront plus adhérer au Planning. (...) Le jour où un archevêque sera, de façon plus ou moins occulte, une autorité dans le Mouvement, il est à craindre que les laïques ne s'y sentent plus chez eux, parce qu'ils n'y retrouveront rien de ce qui avait été leurs raisons de lutter, à l'origine du Mouvement ».
>
> Marcel Houde, « Le Mouvement Français pour le Planning Familial : laïque ou non ? », tapuscrit d'un article paru dans *L'école émancipée* en 1963, Fonds MGEN, 1311.

Précédemment, on a vu que la référence à la laïcité avait constitué un des aspects de l'opposition Paris/ « Province », en particulier au moment de la codification des nouveaux statuts. En fait, ce motif de conflit traduisait une réalité morphologique assez simple : à savoir que, au cours des années 60, la croissance rapide du groupe mobilisé reposait d'abord sur la formation et la contribution du pôle laïque de l'ECC dont les effets étaient visibles en tout premier lieu à travers les conditions d'apparition de nombre de dynamiques territorialisées autour de la cause contraceptive. En ce sens, les unités de ce pôle pouvaient à juste titre estimer qu'elles occupaient *de fait* une position dominante dans le groupe, au moins du point de vue du rapport de force numérique – mais aussi, pour une part, en ce qui concernait l'occupation de fonctions dirigeantes locales et nationales –, les autres pôles ne pouvant sur ce point guère rivaliser. Dans ces conditions, quelle ligne d'action tenir vis-à-vis des autres parties de la coalition, alors même que, parmi elles, l'une des principales était l'organisation protestante JF et que, par ailleurs, le bulletin du MFPF ainsi que les dirigeantes historiques, avaient, depuis le milieu des années 50, toujours pris soin de conserver une main tendue aux catholiques[1] ? Si, du côté des membres du pôle laïque, l'évaluation des ressources des concurrents pouvait plaider pour une stratégie d'*affrontement* dans la mesure où les chances d'imposer leur définition de la cause apparaissaient *a priori* plausibles, encore fallait-il, comme le dit l'anthropologue Frederik G. Bailey, « maintenir intacte la structure de ce jeu » entre parties interdépendantes, c'est-à-dire

[1] Dans sa « mise au point » de mars 1962, M.-A. Lagroua Weill-Hallé rappelait par exemple : « Nous voulons y insister, dans ce pays où les familles d'influence catholique sont les plus nombreuses car nous travaillons pour toute la population et pour améliorer son mode de vie en matière de P[lanning].F[amilial]. Pour être efficace, c'est à dire pour aider vraiment, notre rôle n'est pas de combattre des idées, mais d'informer et d'éduquer les familles au stade actuel de leur évolution sociale et émotionnelle. Et nous devons, non pas dresser des barrières, mais les ouvrir, comprendre, adapter. Sans ignorer les réactions malveillantes et passionnelles de certains milieux politiques et religieux vis-à-vis de notre Mouvement, nous ne voulons pas répondre par une même malveillance, et une même passion, et nous tenons à faire l'unité des consciences – en matière de P[lanning].F[amilial] – pour le plus grand bien de tous » (Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Mise au point », *RTMFPF*, n°20, 1962, p. 5).

« réduire au minimum les dépenses du jeu » et « garder le niveau des enjeux très bas »[1], sous peine de voir s'effondrer le groupe mobilisé dans une phase où l'agrégation d'unités, quelles qu'elles soient, était, bon an, mal an, jugée par la plupart nécessaire à la légitimation publique de la cause. Dès lors, le pôle laïque semble avoir oscillé entre affrontement direct *i.e.* affirmation explicite de ses prétentions, et affrontement indirect *i.e.* recherche prioritaire d'un compromis pour faire baisser le niveau de tensions dans le groupe et préserver son existence. Cela dit, dans cette région de l'ECC, ces deux lignes d'action n'ont pas été endossées par les mêmes personnes. N. Bué et F. Desage font ainsi remarquer à propos des coalitions partisanes que « loin d'être acceptées de façon univoque, les alliances apparaissent comme des *enjeux de positionnement et de clivages internes* »[2]. Sous ce rapport, le pôle laïque apparaît divisé entre, d'une part, une « laïcité intégrale » – plutôt à l'œuvre dans les mobilisations locales – soucieuse de *pousser son avantage* sans égards excessifs pour les autres parties de la coalition (en particulier lorsqu'elles expriment une sensibilité religieuse) et, d'autre part, une « laïcité de compromis » – visible chez certain-e-s personnes occupant des positions les apparentant à des porte-parole du pôle laïque – qui cherche à *surmonter la distance* entre composantes et s'appuie alors sur un *double langage.* Nous allons successivement nous intéresser à ces deux types de manifestations, avant de montrer comment celles-ci peuvent être source de conflit à l'intérieur du pôle laïque lui-même.

1. Pousser son avantage

Les traces retrouvées au sujet de mobilisations locales autour de la cause contraceptive livrent maints exemples d'affrontements où des représentant-e-s du pôle laïque ont vraisemblablement agi avec l'assurance que procure l'évaluation positive de sa position dans une situation déterminée, et qui se traduit par la volonté d'imposer, autant qu'il est possible, *sa* définition des enjeux, et de s'assurer contre d'autres parties le contrôle de la configuration. C'est en ce sens qu'il faut comprendre les propos de T. Collet, une institutrice, militante laïque du MFPF à Boulogne déjà mentionnée, qui, dans une lettre adressée au *Canard enchaîné*, soulignait :

> « (...) tu verras que la grosse majorité des responsables [des premières sections locales] en sont des laïques « enseignants ou autres » militants de la Ligue de l'Enseignement. Et c'est d'abord chez eux que la Doctoresse Weill-Hallé a trouvé, dès le départ, une adhésion totale et désintéressée. *S'ils tirent parfois la sonnette d'alarme, ils ont leur raison* »[3].

Soit à présent l'exemple de Strasbourg. On y trouve les prémisses d'un centre en 1963. Si l'on en croit une lettre adressée à S. Képès, la dynamique reposait au départ sur un groupe de femmes qui obtint le soutien de l'Amicale des étudiants en médecine, puis celui de protestant-e-s mettant un local à disposition. En 1965, débordées pour diverses raisons (maladie, déménagement), les

[1] Frederik G. Bailey, *Les règles du jeu politique. Étude anthropologique*, Paris, PUF, 1971, p. 106.
[2] Nicolas Bué et Fabien Desage, « Le « monde réel » des coalitions... », *op. cit.*, p. 25 (souligné par nous).
[3] Lettre de Thérèse Collet à Valentine Coincoin du *Canard enchaîné* datée du 12 février 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73 (souligné par nous).

responsables strasbourgeoises furent priées par la direction du MFPF de se mettre en relation avec la section de Mulhouse, laquelle, en raison de l'implication officielle de la mairie socialiste, bénéficiait de structures et de ressources bien plus importantes. À cette date, celle-ci était présidée par Léon Nisand, un médecin, juif, ancien résistant et franc-maçon[1]. Après une première prise de contact, une des responsables strasbourgeoises constatait à son sujet : « Il nous fait assez mauvaise impression : c'est un *type sectaire, polémique, détestant les catholiques, sûr d'avoir toujours raison* »[2]. Si nous ignorons les propriétés exactes des ces primo-entrepreneures de cause, on peut toutefois supposer qu'elles ne furent pas ou peu liées à l'univers laïque comme en témoigne l'association précoce et privilégiée avec des organisations protestant-e-s et la déploration de la détestation des catholiques par le Dr Nisand. Surtout, la lettre citée donne à voir la crainte que le rapprochement obligé avec Mulhouse provoque le triomphe potentiel des prétentions et de la ligne défendue par certain-e-s militant-e-s laïques, aboutissant, d'une part, à la disqualification de l'action passée des militantes strasbourgeoises (en particulier, les rapports entretenus avec des personnes à sensibilité religieuse) et, d'autre part, les dépossèdant du contrôle local du mouvement – risque en outre bien réel après que des membres de la Mutuelle étudiante ont contacté le Dr Nisand pour ouvrir une permanence dans la capitale alsacienne[3]. Bref, en raison de la faiblesse de leurs moyens comparés à leurs voisins, les responsables de Strasbourg anticipaient un retournement en faveur du pôle laïque représenté par Mulhouse, et partant, redoutaient ses effets sur les potentiel-l-e-s militant-e-s non affilié-e-s à cette région de l'ECC. En ce sens, la lettre soulignait à propos de la dynamique mulhousienne risquant de s'étendre à Strasbourg :

> « Il faut ajouter que Mulhouse avec sa mairie socialiste a favorisé beaucoup le P[lanning] F[amilial], que le P[lanning] F[amilial] est un mouvement officiel qui a sa voix dans le journal local, ses hôtesses rétribuées, etc. *et sa polémique stupide avec les militants catholiques* »[4].

Ainsi, comme l'observait une responsable protestante, les mobilisations locales étaient souvent dominées par les partisan-e-s d'une « « laïcité stricte » gardant une pointe de vieille méfiance vis-à-vis de tout ce qui touche à la religion et à sa morale »[5]. Le simple fait d'être identifié à telle ou telle religion, quand bien même on ne la pratiquait pas ou plus, suffisait parfois à vous discréditer aux yeux de représentant-e-s du pôle laïque soucieux de pousser leur avantage et de consolider une domination locale. Reprenons le conflit entre Reims et Châlons-sur-Marne évoqué plus haut à propos des rapports sociaux de sexe. Pour l'une de ses protagonistes – en l'occurrence, Mme Leclerc – à ce premier aspect s'ajoutait la question de l'appartenance

[1] https://fr.wikipedia.org/wiki/Léon_Nisand
[2] Lettre à Suzanne Képès datée du 25 juin 1966 [il s'agit manifestement d'une responsable strasbourgeoise], OURS, Fonds Deixonne, APO 73 (souligné par nous).
[3] La responsable notait à ce propos : « Le gros ennui pour nous c'est qu'ils [les étudiants] sont soutenus par Nisand et parfaitement décidés à se passer de nous si nous leur mettons des bâtons dans les roues » (*Ibid.*).
[4] *Ibid.* (souligné par nous).
[5] Rolande Dupont, « Le travail de « Jeunes Femmes » dans le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) », *Jeunes Femmes*, n°74, 1963, p. 24.

religieuse. Évoquant le comportement particulièrement agressif de Mr Jacquot (instituteur, militant laïque, responsable du MFPF dans le Marne) à son endroit, la militante précisait :

> « Je suis catholique, bien que non pratiquante depuis plusieurs années. Je ne cherche absolument pas à noyauter le MMPF [mouvement marnais du MFPF] comme le craint Mr Jacquot. Lors de nos démarches pour la formation du futur comité [à Reims], je n'ai contacté aucun catholique. J'ai appris bien par hasard que Monsieur Favre-Duchartre l'était ?? or c'est Monsieur le Professeur David qui l'a contacté personnellement. Tous les autres sont laïcs. Je regrette d'être obligée de me justifier, mais étant donné l'atmosphère de l'Assemblée générale, les visées me concernant, l'obstruction systématique à mon entrée au CA, et ce leit motif [sic] de chaque réunion « Méfions-nous » [d'elle] »[1].

Enfin, de façon emblématique, on peut citer l'incident qui opposa deux responsables lyonnais de tendance laïque à C. Verdoux, gynécologue parisienne et catholique pratiquante, future trésorière et secrétaire générale de l'unité attractrice, lors de l'Assemblée Générale de 1963. Si ce conflit a pour toile de fond l'opposition Paris/ « Province » – laquelle, nous l'avons vu, avait atteint à cette période un pic –, il illustre également la propension de certain-e-s militant-e-s laïques à l'intransigeance et leur volonté de s'imposer et d'en imposer à d'autres parties coalisées. Sous ce rapport, la lettre adressée par C. Verdoux à M.-A. Lagroua Weill-Hallé mérite d'être longuement citée. La gynécologue y revient sur les circonstances de l'altercation et livre son sentiment sur sa position très minoritaire dans le groupe mobilisé, en particulier à l'égard des militant-e-s laïques :

> « Dans un but de démarche privée, au cours de laquelle, si les circonstances semblaient être favorables, je pensais présenter à Monseigneur Gerbier [il s'agit en fait de Monseigneur Gerlier] mon propre point de vue sur l'attitude de la hiérarchie catholique vis à vis de nous et lui demander de plus de [sic] soutien auprès du Saint Siège la supplique du Docteur Le Sueur Capelle [femme médecin catholique, favorable à la contraception], mon mari est venu me chercher au siège du Congrès de Lyon.
> *Mme Le Louvetel* [dirigeante lyonnaise, membre de la FOL] *et un autre administrateur lyonnais s'y sont opposés avec une telle violence que j'ai renoncé* à *aller à l'Archevêché afin qu'on ne puisse vous accuser de dictature*, mon mari ayant dit que vous étiez au courant. Effectivement vous l'étiez, mais je n'avais ni sollicité ni reçu d'autorisation de votre part, pour une démarche strictement personnelle.
> *Je pensais, en venant au MFPF, entrer dans un mouvement où toute liberté était absolument préservée dans le respect des convictions individuelles. Je n'ai personnellement jamais dit un mot contre les libres penseur* [sic] *les athées, les tenants de la laïcité pure, pensant que chacun a le droit de croire ce qu'il veut, je n'ai jamais forcé quiconque à partager mes idées, je n'ai jamais cherché à influencer mes clientes du Planning dans un sens contraire à leurs idées, mais devant l'hostilité, le fanatisme et l'aggressivité* [sic] *qui se sont manifestés contre moi par les membres de l'Association lyonnaise, je suis forcée d'admettre que tout essai de collaboration loyale de ma part est impossible*.

[1] Lettre de Mme Leclerc à Maurice Deixonne datée du 28 avril 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73.

> Je me suis tue, Dimanche, en séance plénière du Congrès, séance qui était assez orageuse pour ne pas y apporter un supplément de discorde, d'autant que je suis très mauvaise oratrice »[1].

De son côté, évoquant la situation générale de l'ECC au moment du congrès de Lyon, un militant laïque prenait explicitement appui sur l'incident autour de C. Verdoux – lequel témoignait d'après lui des « ouvertures directes faites par la tendance « bourgeoise » [du MFPF] au Cardinal Gerlier » –, pour en appeler à la vigilance des laïques face à certaines autres parties coalisées : « Un courant bourgeois quelque peu anticonformiste, mêlé de catholicisme et de protestantisme, anime de nombreuses sections. *Il se heurte, le plus souven*t, *aux militants laïques de la Fédération des Œuvres Laïques et de l'Enseignement* »[2].

2. Double langage et abaissement des tensions

Toutefois, nous l'avons dit, l'intransigeance qui caractérise la « laïcité intégrale » n'est pas la seule ligne d'action possible. En effet, certain-e-s membres du pôle laïque ont également cherché à faire baisser de façon significative le niveau des tensions dans le groupe en privilégiant une « laïcité de compromis » qui passait par l'« évitement des thèmes susceptibles de faire apparaître ou d'aviver les lignes de clivage existantes »[3]. Cette prise de position concerne souvent des personnes non directement investies dans les dynamiques territorialisées de mobilisation et qui, dans certains cas, occupent une fonction de représentant-e-s officiel-l-es d'organisations du pôle laïque (*e.g.* LDH, SNI, LDE, etc.) à l'intérieur du groupe mobilisé. Dans cette perspective, il importe alors de surmonter la distance symbolique et pratique qui peut séparer d'autres parties, et cela afin de limiter, autant que faire se peut, la dissipation des « énergies » déjà socialement constituées en faveur de la cause. Suite à une première rencontre avec M.-A. Lagroua Weill-Hallé, un responsable de la MGEN débutait par exemple un compte-rendu à destination interne par ces mots : « Je passe sur les aspects anecdotiques et sur la personnalité de Mme Weill-Hallé qui appelle la réserve au premier abord, mais dont l'attitude est peut-être explicable par la rupture que constitue son action actuelle par rapport à son milieu et à son éducation »[4]. Si le catholicisme de la présidente du MFPF est d'emblée suggéré et stigmatisé qui « appelle la réserve », l'auteur s'efforce toutefois de lever l'hypothèque en portant à son crédit une « rupture » réelle ou supposée avec « son milieu » et « son éducation », manière d'inviter ses interlocuteurs à se montrer charitable et à transiger avec sa « personnalité », bref à en rabattre – au moins provisoirement – sur les prétentions du camp laïque au nom de l'intérêt supérieur de la cause. De même, c'est du point de vue du souci de la

[1] Lettre de Christiane Verdoux à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé datée du 11 mars 1963, Fonds MFPF, D 08 08 (souligné par nous).
[2] « Quelques remarques sur l'orientation du Planning Français », sans date [probablement mars-avril 1963], Fonds MGEN, boîte 13111. Le document n'est pas signé ; toutefois, il est probable qu'il ait été rédigé par le militant grenoblois Raymond Jullien.
[3] Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 71.
[4] « Compte-rendu de la réunion chez Madame le Docteur Weill-Hallé », 21 juillet 1961, Fonds MGEN, boîte 12872.

préservation du jeu coalitionnel qu'il faut comprendre les mises en garde répétées d'E. Breuillard aux militant-e-s mutualistes (déjà relevées au chapitre précédent, mais dans une autre perspective) pour qu'ils n'apparaissent pas *ès qualités* dans les mobilisations locales et ne soient pas soupçonné-e-s de se les approprier, voire d'alimenter des entreprises fractionnelles. Dans un courrier évoquant les tensions entre laïcs – dont certains étaient également des militants mutualistes – et non laïcs dans la section grenobloise, ce dernier écrivait :

> « J'estime et je suis sûr que le Bureau National [de la MGEN] est tout à fait dans ce sentiment, que nous ne devons pas seulement figurer en tant que membres de la MGEN dans les organismes directeurs du MFPF mais à plus forte raison y accomplir sous le signe de la MGEN un travail de fraction, voire même un travail plus ou moins partisan. Dans l'état actuel des choses, et dans la situation sociale et politique présente, l'affaire est suffisamment importante pour que tous nos efforts soient tendus vers un travail concret »[1].

À un militant qui se demandait si, à l'avenir, la MGEN n'aurait pas plutôt intérêt à avoir un approvisionnement indépendant du MFPF en matière de produits contraceptifs, il fit cette réponse attestant une volonté de privilégier le jeu coalitionnel : « Nous tenons à maintenir les liens avec les pionniers du Planning Familial et ce pour des raisons d'équité et au moins d'efficacité »[2]. Cela dit, une des illustrations les plus éclatantes de cet aspect du travail coalitionnaire reste la façon dont, au moment de la réforme des statuts de 1963, l'affrontement autour de la référence à la « pensée libre » fut soldé. On l'a vu, la commission en charge des nouveaux statuts intégra d'abord certaines exigences des partisan-e-s de l'intransigeance laïque lié-e-s à la « Province ». Par la suite, elle se rétracta après qu'un amendement fut présenté et voté par le CA le 6 janvier 1963. Celui-ci réclamait « la suppression du membre de phrase « fondamentalement axée sur l'exercice d'une pensée libre » (...) considérant cette phrase comme inutile, puisqu'il est précisé que la Fédération est ouverte à tous dans le respect des convictions individuelles et comme pouvant prêter à équivoque »[3]. De qui ce texte émanait-il ? Parmi les 10 signataires, on compte 4 représentant-e-s officiel-l-e-s d'organisations laïques investies dans l'ECC dont cette qualité fut spécialement rappelée pour l'occasion. Il s'agit de : J. Charles, présenté comme « collaborateur à « l'École Libératrice » »[4] ; P. Couteau, présenté comme « secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme » ; M. Deixonne, présenté comme « président des Foyers Léo Lagrange » ; et M. Schwab, présentée comme « commissaire générale du Centre d'Action Laïque Féminine de la Ligue de l'Enseignement »[5]. Dès lors, c'est bien sous l'*action régulatrice* de ces membres officiant comme porte-parole

[1] Lettre d'Edmond Breuillard à Mr Percival datée du 3 décembre 1962, Fonds MGEN, boîte 1311. La formulation peut paraître équivoque. Toutefois, la lecture de la totalité de la lettre ne laisse aucun doute sur le sens qu'il convient de lui attribuer.

[2] Lettre d'Edmond Breuillard à Raymond Jullien datée du 18 février 1963, Fonds MGEN, boîte 13111.

[3] Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 6 janvier 1963, OURS, Fonds Deixonne, APO 72.

[4] *Ibid*. Toutes les qualifications qui suivent sont extraites de ce même document.

[5] Les autres signataires sont : Jacques Defrance ; Y. Dornès ; A.-M. Dourlen-Rollier ; Mme Janovitz ; Mme Tric ; M.-A. Lagroua Weill-Hallé. À l'exception de Mme Janovitz de Marseille, aucun n'est lié à une section locale. En outre si elles ne sont pas des porte-parole du pôle laïque, on remarquera également la présence de Y. Dornès et A.-M. Dourlen-Rollier dont on a déjà indiqué les liens avec cet univers dans le cadre d'engagements parallèles.

statutaires du pôle laïque à l'échelle du groupe mobilisé, et disposé-e-s, au nom du maintien de l'unité coalitionnelle, à ne pas pousser trop loin l'avantage de leur partie et à ne pas « prêter à l'équivoque » concernant leurs buts véritables, que la référence à « la pensée libre » fut définitivement abandonnée. M.-A. Lagroua Weill-Hallé ne signifiait pas autre chose quand, au moment de la crise du bureau de 1966, elle rappela publiquement l'épisode :

> « Personnellement *je ne peux oublier le soutien moral* que Monsieur Deixonne m'a apporté *dans des circonstances difficiles* alors que le *Mouvement risquait de dévier de ses buts* et que *j'ai lutté pour les maintenir* ; il s'agissait à l'époque de ne pas introduire le mot « libre pensée » dans nos statuts et *le grand « laïc » qu'est Deixonne avait bien senti le danger* »[1].

Si l'entretien d'une coalition impose de « démontrer sa solidarité avec ses alliés »[2], cela ne peut toutefois se faire au prix de l'occultation complète de sa propre définition des enjeux, laquelle justifie l'investissement dans la cause, ni de l'abandon d'un travail de consolidation des positions de sa propre partie dans les rapports de force entre unités coalisées. *A minima*, il s'agit de faire *comme si* on continuait d'accorder une importance à ces deux aspects en vue de « réaffirm[er] (...) une identité » potentiellement « mise à mal »[3] par l'objectif de conservation du jeu coalitionnel. De là un véritable travail de « maîtrise des impressions »[4], observable chez certaines personnes du pôle laïque parmi les plus impliquées dans la gestion des différences. Celui-ci prend notamment la forme d'un *double langage* variant selon que l'on agit sur la *scène coalitionnelle* avec les partenaires-rivaux ou avec les membres de sa propre partie : *officiellement*, on donne ainsi à voir un travail de relâchement de la pression exercée par son propre camp pour assurer l'intégrité de la coalition ; *officieusement*, on incite (implicitement ou explicitement) celui-ci à la maintenir, sinon à l'accentuer, par différents moyens. Cette répartition tactique des « pressions et contre-pressions »[5] pour équilibrer les tensions et préserver la spécificité de sa partie est par exemple à l'œuvre chez E. Breuillard. On l'a déjà vu, si au nom de la direction de la MGEN, celui-ci peut interdire – pour des raisons à la fois *internes* (respect de certains équilibres propres à la mutuelle) et *externes* (apparaître consensuel et éviter l'accusation de travail fractionnel de la part d'une organisation qui, par ailleurs, dispense déjà des soins) – aux militant-e-s mutualistes de figurer en tant que tel-les dans les dynamiques territorialisées de mobilisation, il ne les détourne cependant jamais – voire, les incite clairement – d'y prendre des responsabilités et, ce faisant, de renforcer de manière informelle le pouvoir du pôle laïque dans l'ensemble du groupe mobilisé. De même, M. Deixonne, ce « grand « laïc » qui, selon la présidente du MFPF, « avait senti le danger » de l'éclatement et qui, pour y faire obstacle, n'avait pas hésité à décevoir les attentes des tenant-e-s de la « laïcité intégrale », pouvait également, depuis son poste de secrétaire général de l'unité attractrice, encourager ces derniers à pousser l'avantage, en particulier à l'échelle locale. Soit

[1] Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé aux membres du CA datée du 1er mars 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 74 (souligné par nous).
[2] Nicolas Bué et Fabien Desage, « Le « monde réel » des coalitions... », *op. cit.*, p. 25.
[3] *Ibid.*
[4] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*, *op. cit.*
[5] Norbert Elias, *La société de cour*, *op. cit.*, p. 119.

le cas de Carcassonne et de l'implication de membres de la LP dans la création d'une section du MFPF. Après un premier contact jugé décevant à la fin des années 50 avec une représentante de la direction parisienne (Mme Laidain) rétrospectivement décrite comme « pleine de bonnes intentions sans doute, mais qui ne plut pas »[1] – et cela, probablement en raison d'une définition de la cause ou d'une attitude considérées comme insuffisamment laïques –, la présidente de la section locale de la LP décida toutefois, quelques années plus tard, de mettre sur pied une permanence suite à l'intervention d'H. Fabre au congrès de la LP de 1964. Dans ces conditions, comme elle le déclara elle-même à M. Deixonne, elle s'employa à mobiliser « tous les rouages possibles (...) à la réussite de [son] projet », par quoi elle entendait : « Appel aux Laïques (...), à la Ligue des Droits de l'Homme, à l'Union Rationaliste, à la Franc-maçonnerie »[2]. De son côté, le secrétaire général conforta cette libre-penseuse dans son entreprise en valorisant fortement la place que devait y occuper les membres du pôle laïque, comme en témoigne l'extrait de lettre suivant : « Étant moi-même un militant laïque, je crois que *vous avez mille fois raison de compter avant tout sur les laïques* »[3]. Mais là aussi, le secrétaire général du MFPF estima au bout du compte nécessaire de doser ses encouragements. En effet, alors qu'il semble que la présidente de la LP carcassonnaise s'en soit pris avec véhémence à l'Église lors d'une réunion publique organisée autour de la question contraceptive[4], M. Deixonne se sentit contraint de modérer les ardeurs laïques de la militante, tout en réaffirmant son appartenance à cette partie de la coalition. Il lui écrivit à nouveau, cette fois pour la chapitrer :

> « Je crois pouvoir me dire républicain et anticlérical, donc en communion d'idées avec vous sur des points importants. Mais il m'est beaucoup plus difficile de vous suivre quand vous profitez d'une réunion du Planning Familial pour y placer une telle profession de foi. Pourquoi détourner les catholiques de venir à nous ? C'est notre plus belle victoire de constater par ce ralliement que nous avions raison. Bien entendu, chacun est libre de porter son drapeau en dehors du Planning Familial, et je ne m'en prive pas. Mais, je vous en prie, faites en sorte qu'aucune polémique écrite ou orale ne vienne ralentir une marche en avant qui doit être irrésistible »[5].

3. Le schisme laïque

Comme le suggère l'exemple de Carcassonne, le *double langage* était en réalité un équilibre bien difficile à tenir pour les partisan-e-s de la « laïcité de compromis ». En effet, chez eux, la défense des intérêts de la coalition menaçait toujours de prendre le dessus sur ceux de la partie à laquelle ils étaient censé-e-s appartenir. Dès lors, si le travail coalitionnaire auquel ils participaient pouvait abaisser le niveau de tensions *entre* pôles et unités coalisées, dans le même temps, il pouvait l'accroître de façon involontaire *à l'intérieur* de leur propre camp. Dans le cas du pôle laïque, cela se traduisait par des mises en accusation émanant de certain-e-s

[1] Lettre de Mme Garrigues-Lassalle à Maurice Deixonne datée du 22 février 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73.
[2] *Ibid.*
[3] Lettre de Maurice Deixonne à Mme Garrigues-Lassalle datée du 5 mars 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73 (souligné par nous).
[4] Voir : lettre de Mme Meillet à Maurice Deixonne datée du 24 avril 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73.
[5] Lettre de Maurice Deixonne à Mme Garrigues-Lassalle datée du 26 avril 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73.

défenseur-e-s de la « laïcité intégrale » se faisant fort de dénoncer publiquement les « trahisons » supposées des porteur-e-s de la « laïcité de compromis »[1]. Par exemple, après que la référence à la « pensée libre » fut définitivement écartée des nouveaux statuts, Marcel Houde, un militant grenoblois de la cause contraceptive (professeur en lycée technique, syndicaliste, membre de la FOL), interpella « les « laïques » actuels qui refus[aie]nt d'affirmer leur position dans les textes fondamentaux du MFPF » dans le bulletin syndical *L'école émancipée*. Quoiqu'il se défendît de tout esprit de « polémique »[2], son article affirmait sans ambiguïté que le refus de défendre le principe laïque, au motif qu'il fallait épargner les sensibilités religieuses de l'ECC, constituait une manière de compromission qui revenait à désarmer leur propre partie dans la coalition :

> « *Certains disent qu'il ne sert à rien d'affirmer à tout instant qu'on est laïque, et qu'il suffit de l'être*. J'accorde que l'affirmation seule n'a guère d'efficacité. Mais au nom de quel principe admis par tous, ou au moins par la majorité, pourrons-nous refuser le cléricalisme, c'est-à-dire l'accaparement d'avantages ou de privilèges par un groupe (pas forcément confessionnel) au détriment d'autres (...).
> *Ceux-là qui sont laïques et qui agissent de cette façon ont une singulière conception de la tolérance. Ils admettent très volontiers l'intransigeance, pour ne pas dire le fanatisme, mais ils semblent n'avoir que mépris pour la pensée libre*. En d'autres termes, ils tolèrent l'intolérance elle-même, mais non pas la tolérance. Car quand on réunit les gens d'une seule foi, ce ne peut être qu'en faveur, exclusivement, de cette foi ; et si on refuse la rencontre franche de toutes les familles d'esprit, on va à l'encontre des principes de tolérance. C'est pourtant ce qu'on fait quand on prie les adhérents d'une association de mettre leurs propres convictions sous le boisseau afin de permettre aux catholiques d'entrer dans l'association ». Et d'accuser alors les partisan-e-s d'une « laïcité de compromis » d'être du côté de ceux-là même qui, d'ordinaire, méprisent les « bouffeurs de curé » – bref, de servir les intérêts de leurs ennemis : « Sans doute on parle, souvent avec beaucoup de mépris, des « bouffeurs de curé ». C'est simplement qu'on ne s'est pas accoutumé à appeler les cléricaux des « bouffeurs de libre-penseur », ce qui est pourtant la vérité. Si on le faisait, alors on s'apercevrait qu'un positionnement vaut bien l'autre. *Et ce qui me semble le plus étrange, c'est que ce mépris pour le « bouffeur de curé » soit si profond chez ceux précisément qui refusent par ailleurs de se laisser enfermer dans une philosophie catholique* ».

[1] Étudiant un cas de coalition municipale à Calais, N. Bué souligne de la même façon que cette situation « place les principaux élus en position de pluri-appartenance et de double solidarité (municipale et partisane) et les expose aux accusations d'indiscipline. Le cumul des rôles (membre d'un parti et du gouvernement de coalition) les rend suspects de défendre l'intérêt de l'alliance et de favoriser par leur attitude les partis concurrents, alliés à la municipalité ou non, là où certains attendraient qu'ils fassent primer l'intérêt de leur parti – et vice-versa » (Nicolas Bué, « L'union est un combat...contre soi. Les redéfinitions de la discipline partisane dans les partis en coalition (Calais 1971-2008) » in Amin Allal et Nicolas Bué (dir.), *(In)disciplines partisanes. Comment les partis politiques tiennent leurs militants*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016, p. 170).

[2] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Marcel Houde, « Le Mouvement Français pour le Planning Familial : laïque ou non ? », tapuscrit de l'article paru dans *L'école émancipée*, Fonds MGEN, boîte 13111 (souligné par nous).

À la même période, Henri Bordes, un autre militant laïque investi dans le MFPF, ironisait dans le journal de la LP sur les « non sectaires »[1] du pôle laïque de l'ECC. Et de s'en prendre alors vigoureusement aux portes-paroles laïques ayant signé l'amendement sur la « pensée libre » de janvier 1963. Revenant sur les justifications apportées par ces « quatre personnalités, aux références hautement laïques », il avertissait en ces termes ceux qu'il qualifiait également de « laïques approximatifs » :

> « Que les Messieurs-Dames ci-dessus [les quatre signataires] y prennent garde, et leurs complices aussi : de même que les palinodies des partis dits de gauche ont amené l'apolitisme des masses laborieuses, de même *un reniement aussi monstrueux que celui de la pensée libre est en train d'accumuler entre nous et eux, les cadres de la laïcité, des épaisseurs de mépris* ». Avant de conclure : « Les caudataires du Révérend Père de Lestapis et les adorateurs des papes publicitaires doivent être considérés comme nos adversaires irréconciliables *et nous devons barrer la route à ceux qui, tout en se proclamant laïques, jouent leur jeu* ».

À propos des coalitions partisanes, N. Bué et F. Desage notaient que la participation à ces dernières influait « directement sur les conflits intrapartisans » de sorte que leur étude devait « analyser conjointement les dynamiques internes et externes, tant les partis politiques eux-mêmes peuvent être considérés comme des formes de coalitions »[2]. Dans notre cas, le travail coalitionnaire réalisé par certains membres du pôle laïque – lequel, comme le rappelle ailleurs N. Bué, engage toujours la « question de la *distance aux alliés* »[3] au sein d'une partie –, a contribué à aviver un clivage entre *laïcité d'en bas* et *laïcité d'en haut* qui se superposait au précédent : la première renvoyait ainsi aux partisan-e-s de la « laïcité intégrale », la seconde à ceux de la « laïcité de compromis ». De ce point de vue, les agent-e-s hostiles à cette dernière ont souvent mis en scène un conflit de classes pour signifier l'antagonisme. Opposant les porte-parole du pôle laïque de l'ECC à certaines grandes figures laïques, H. Bordes déclarait par exemple en référence à une période jugée révolue et marquée par l'unanimisme dans son propre camp : « Au temps naguère, j'ai milité à la Fédération unitaire de l'Enseignement *en pleine communion*, entre autres camarades, avec Josette et Jean Cornec, instituteurs à Doualas (Finistère) : *ils étaient d'une autre trempe*, *d'une trempe prolétarienne* »[4]. Plus loin, il évoquait les « humbles provinciaux » qu'auraient été « les enseignants primaires [sic] » impliqués dans l'expansion du MFPF, et que l'« impécuniosité éloign[ait] de la bourgeoisie », à la différence de la direction du MFPF à laquelle les tenant-e-s du compromis laïque étaient lié-e-s. R. Jullien, un enseignant laïque très investi dans la création et l'animation de la section grenobloise du MFPF écrivait pour sa part :

> « Les militants laïques « sectaires » de Grenoble sont tous issus et sont tous modelés par les combats menés par la classe ouvrière entre 36 et 48 »[5]. Évincé de la direction iséroise à la suite des tensions apparues *entre laïques* à l'intérieur même de la section,

[1] Sauf mention contraire, toutes citations qui suivent sont extraites de : Henri Bordes, « Libre pensée et Planning Familial », *La Raison*, n°81, 1964.
[2] Nicolas Bué et Fabien Desage, « Le « monde réel » des coalitions... », *op. cit.*, p. 25.
[3] Nicolas Bué, « L'union est un combat...contre soi... », *op. cit.*, p. 168.
[4] Henri Bordes, « Libre pensée et Planning Familial », *La Raison*, n°81, 1964 (souligné par nous).
[5] Lettre de Raymond Jullien au magazine *L'express* datée du 5 juillet 1963, Fonds MGEN, boîte 13111.

> il ajoutait : « Je suis avec mes camarades laïques de Grenoble exclu [sic] du MGPF « légalement », un anticlérical vulgaire. Vulgaire étant pris dans le sens de *commun*. J'ai le tort de fréquenter des syndicalistes ouvriers, voire employés même enseignants »[1].

À l'évidence, cette rhétorique classiste s'explique par la sensibilité politique de ces deux militants, sans doute très marqués à gauche. S'il n'est pas du tout certain qu'elle ait été largement partagée par les représentant-e-s de la laïcité d'en bas, reste qu'elle signale l'existence d'un conflit bien réel. Le désalignement des perceptions provoqués par les dilemmes autour de la préservation du jeu coalitionnel peut alors se comprendre comme le produit de *contraintes différentielles* liées aux positions distinctes occupées *dans* le pôle laïque et *par rapport* aux autres partenaires-rivaux de la coalition. En ce sens, la *laïcité d'en bas* est une *laïcité de la base i.e.* celle – on l'a déjà indiqué – de militante-es investi-e-s dans les dynamiques territorialisées de mobilisation et qui, bien souvent, en ont été à l'origine au point d'y occuper une position avantageuse (ce qui renvoie à l'existence du capital d'autochtonie militante évoqué plus haut). De là, une propension à se considérer comme les gardien-n-e-s de l'orthodoxie laïque que l'on retrouve au principe de leur défense de la « laïcité intégrale » – ce qui ne veut pas dire que *tout-e-s* les laïques engagé-e-s à cette échelle aient souscrit sans nuance à cette perspective, ni même qu'ils l'aient systématiquement endossée. À l'inverse, *la laïcité d'en haut* tend plutôt à être portée par des agent-e-s qui entretiennent des relations directes avec la direction parisienne au nom d'organisations laïques déjà existantes plutôt que de mobilisations *ad hoc* crées pour l'occasion. Dans cette configuration, on peut faire l'hypothèse que ces personnes se sont trouvées *contraintes* d'en rabattre au nom de l'unité coalitionnelle face à des responsables historiques du groupe pas ou peu liés à cet univers et dotés d'une légitimité supérieure, ce qui explique leur propension à vouloir *gérer les différences* pour permettre la coexistence non destructrice de parties distinctes. Du reste, pour ces derniers, il peut aussi exister un *intérêt personnel* à pratiquer une « laïcité de compromis » : en effet, jouer pleinement le jeu coalitionnel en donnant des gages aux partenaires-rivaux, c'est construire vis-à-vis d'eux une position de mandataire de pôle ou d'unités coalisées qui, dès lors qu'elle est reconnue comme telle, peut procurer une *autorité* pratique et symbolique dans le travail d'entretien du groupe et, partant, fournir de multiples gratifications[2]. On peut par exemple penser que, pour M. Deixonne, l'accès au poste de secrétaire général a été en partie une récompense octroyée pour sa loyauté coalitionnelle au moment du débat sur la référence à la « pensée libre ». En fait, à y mieux

[1] *Ibid.*

[2] Et si, nous l'avons vu, cela expose inévitablement au soupçon de collusion, cette position offre également des ressources pratiques et symboliques potentiellement efficaces pour se défendre et renforcer son autorité à l'intérieur de sa propre partie. En effet, face aux accusations de trahison ou de compromission, on pourra toujours utiliser à son avantage des informations inconnues de la base liées à la fabrique coalitionnaire, et jouer du registre de la « responsabilité » par opposition au « sectarisme » pour stigmatiser le comportement des « contestataires ». Bref, l'autorité que l'on exerce dans la coalition en tant que mandataire reconnu d'un pôle, parce qu'elle est censée reposer sur la monopolisation de la représentation publique *légitime* de celui-ci, est également un moyen d'asseoir son autorité en son sein. Comme le rappelle de façon générale P. Bourdieu : « Arriver à parler au nom du groupe, c'est se donner le monopole de l'expression de la transcendance et exercer sur chacun des membres du groupe la contrainte inscrite dans le collectif » (Pierre Bourdieu, *Sociologie générale volume 2...*, *op. cit.*, p. 397).

regarder, il est probable que le conflit provoqué par la mise en œuvre d'un travail coalitionnaire a cristallisé des oppositions préexistantes entre propriétés sociales[1]. Sur ce point, nous n'avancerons que des hypothèses, faute de données suffisantes. Il est néanmoins raisonnable de penser que, comparé-e-s aux représentant-e-s de la laïcité d'en haut, ceux de la laïcité d'en bas se recrutent dans des fractions moins élevées du monde social et/ou chez des militant-e-s pourvu-e-s d'une moindre dotation en titres de noblesse laïque[2]. *Du point de vue de cet univers spécifique*, tout oppose en effet l'instituteur ou le professeur de lycée technique de province investi à l'échelle locale dans une ou plusieurs organisations laïques tel un R. Jullien, une T. Collet[3] ou un H. Bordes, jouant volontiers de l'imagerie du « bouffeur de curé » et, incarnant, pour transposer les termes de M. Weber, une *laïcité prolétaroïde*, à, par exemple, un M. Deixonne, normalien, agrégé, ancien député socialiste, ou encore, une M. Schwab, également normalienne et agrégée, tous deux représentants d'une *laïcité distinguée*[4] et qui, s'ils n'en

[1] N. Bué montre que les luttes intra-partisanes occasionnées par la participation à une coalition et les mises en accusation qui en résultent, opposent en fait « des personnes qui présentent un profil sociologique et politique différent au sein de leur parti » (Nicolas Bué, « L'union est un combat...contre soi... », *op. cit.*, p. 182).

[2] On y a déjà fait allusion brièvement à propos de Grenoble, mais, de ce point de vue, la tension entre *laïcité d'en bas* et *laïcité d'en haut* pouvait également exister à l'échelle locale. Suite à son éviction de la direction grenobloise, R. Jullien qualifiait ainsi les nouveaux responsables locaux de « fraction bourgeoise grenobloise » (Raymond Jullien, « Où en est le Planning Familial dans le Sud-Est ? », tapuscrit d'un article paru dans *L'école émancipée* en 1963, Fonds Deixonne, 1050051). Ailleurs, il décrivait leur appartenance au camp laïque de la manière suivante : « Au sujet de la laïcité de nos censeurs actuels « qui se disent tous laïques et reconnus comme tels sur la place de Grenoble » vous trouverez ci-joint une documentation diffusée par le journal local *Le Dauphiné libéré* où vous trouverez deux membres du CA (Hollard et Philibert) œuvrant dans des organismes où Monseigneur Fougerat officie. Je n'y vois aucun inconvénient qu'ils le fassent, mais qu'après cela ils aient le culot de se déclarer laïques, c'est une idée quelque peu saugrenue, pour le moins » (Lettre de Raymond Jullien au magazine *L'express* datée du 5 juillet 1963, Fonds MGEN, boîte 13111).

[3] Dans la lettre déjà citée adressée au *Canard enchainé*, cette institutrice et directrice d'école maternelle – elle-même en conflit avec les responsables de la section de la région parisienne du MFPF – apportait son soutien à R. Jullien en ces termes, suite à un article commis par lui dans *La raison* (journal de la LP) où il s'en prenait une nouvelle fois aux positions jugées insuffisamment laïques de la direction de l'unité attractrice : « T'es-tu demandé pourquoi depuis plusieurs années, il y a des accrochages avec la province ? Si tu avais assisté aux Congrès annuels, tu aurais peut-être mieux compris la réaction de Jullien. Peut-être ignores-tu que celui-ci que « je ne connais pas particulièrement » est l'un de cette solide équipe de syndicalistes et de militants qui a épaulé le Dr Henri Fabre lorsque celui-ci a osé, le premier, ouvrir un Centre en France, celui de Grenoble, malgré les réticences de Paris. Jullien ne mérite ni le qualificatif de « doctrinaire », ni celui d'« étourneau » je te l'assure ». Et de conclure : « (...) garde ton amitié à Mme Weill-Hallé et à ses siamois, mais ne cloue pas au pilori ceux qui n'en font pas une idole intouchable » (Lettre de Thérèse Collet à Valentine Coincoin du *Canard enchaîné* datée du 12 février 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73). Cette lettre est d'autant plus significative que le *Canard enchaîné* est connu pour son orientation durablement anticléricale et que, sur cette base même, il avait apporté un soutien précoce aux partisan-e-s de la cause contraceptive.

[4] L'opposition entre *laïcité prolétaroïde* et *laïcité distinguée* calque celle établie par M. Weber entre *intellectualisme prolétaroïde, plébéien* ou *paria* et *intellectualisme distingué*. Le sociologue caractérisait le premier comme suit : « Son intensité repose sur le fait que les couches situées à l'extérieur de la hiérarchie sociale ou à son extrémité inférieure se placent en un certain sens au point d'Archimède vis-à-vis des conventions sociales, aussi bien en ce qui concerne l'ordre extérieur que les opinions communes. Par suite, elles sont capables d'adopter à l'égard du « sens » du cosmos des positions originales, et de développer un puissant pathos éthique et religieux qui n'est pas freiné par des considérations matérielles » (Max Weber, *Sociologie de la religion*, Paris, Garnier Flammarion, 2006, p. 277). Cela étant, cette analyse ne prend sens qu'à condition de replacer les porteur-e-s de laïcité prolétaroïde *à l'intérieur* de l'univers laïque lui-même. En effet, c'est d'abord dans cet espace que leur position et leurs dispositions peuvent, à proprement parler, être considérées comme situées à une « extrémité inférieure », et non dans la hiérarchie sociale en général – en tout cas, pour une majorité d'entre eux. Cette précision faite, on comprend alors, rapporté à cet état de subalternité *relative*, ce que peut signifier pour ces agent-e-s leur « intensité » et leur propension au « puissant pathos éthique et religieux » – bref, ici, à l'intransigeance laïque –,

pensent pas nécessairement moins au chapitre de l'anticléricalisme, ont chacun une longue expérience de l'exercice de hautes responsabilités à l'échelle nationale dans l'univers laïque et dans le militantisme en général, ce qui *dispose* alors à une certaine civilisation des mœurs organisationnelles dans laquelle le tact, plus que l'attaque, est valorisé, avec pour effet possible une tendance durablement constituée à la conciliation dans des espaces reconnus de pouvoir.

On le voit, les parties qui, dans une coalition, tendent à occuper une position dominante – au moins du point de vue du rapport de force numérique – sont confrontées à des dilemmes spécifiques : si la tentation de l'*affrontement* pour imposer sa version de la cause est forte, dans le même temps, il convient de savoir s'arrêter et de donner des gages aux partenaires-rivaux pour éviter l'effondrement du jeu coalitionnel à travers un « duel » au sens de F. Bailey. Dans le pôle laïque de l'ECC, le travail coalitionnaire a cherché à combiner ses deux aspects. Toutefois, nous l'avons montré, dans les faits, tous les membres de ce camp n'ont pas accompli ces tâches dans d'égales proportions : les militant-e-s investi-e-s dans les dynamiques territorialisées de mobilisation ont plutôt privilégié le fait de pousser leur avantage à l'échelle locale en dramatisant parfois, à des fins de justification, la menace que les parties concurrentes – en particulier, à sensibilité religieuse – étaient censées représenter pour leur position. Tandis que les militant-e-s laïques faisant office de porte-parole du pôle dans l'*ensemble* du groupe mobilisé ont été ceux qui ont d'abord cherché à équilibrer les tensions et à surmonter la distance en tentant d'obtenir que leur propre camp en rabatte au sujet de leurs prétentions, tout en s'essayant parfois à un périlleux double langage. La différence entre ces lignes d'action s'explique sitôt que l'on considère les contraintes particulières inscrites dans la situation occupée par chacun-e au sein de la mobilisation et qui, dans un cas, incline plutôt vers la « laïcité intégrale », et, dans l'autre, plutôt vers la « laïcité de compromis ». Au final, dans le pôle laïque, l'abaissement des tensions *avec* d'autres parties coalisées peut, en parallèle, les accroître à l'intérieur même du pôle, cristallisant alors des oppositions sociales préexistantes entre un « bas clergé » laïque (instituteurs et professeurs de province formant le gros de la « base ») défenseur de la radicalité supposée du message, et un « haut clergé » laïque disposé par certaines propriétés sociales au compromis. Reste à présent à examiner les modalités de l'entretien de la coalition du côté des parties occupant une position dominée.

L'entretien d'une double loyauté en situation dominée

> « Ne point mentir, mais ne pas dire toutes les vérités. Rien ne demande plus de circonspection que la vérité, car c'est se saigner le cœur, que de la dire. Il faut autant d'adresse pour la savoir dire, que pour la savoir taire ».
>
> Baltasar Gracián, *L'homme de cour*, Paris, Folio Gallimard, 2010, p. 448.

---

par opposition aux porteur-e-s de laïcité distinguée, davantage freiné-e-s par les « considérations matérielles », et d'abord dans notre cas, les « conventions sociales ».

Si, du point de vue de la gestion des différences, le problème des parties qui évaluent positivement leur position au sein du groupe mobilisé est de déterminer si, dans ce contexte particulier, il convient ou non d'*imposer* aux partenaires-rivaux sa version de la cause, à l'inverse, celui des parties qui jugent négativement leur propre situation est de ne pas l'*abjurer*. Dès lors, dans la mesure où, pour ces dernières, la tentation de déclencher un affrontement intra-coalitionnel paraît d'un faible intérêt au regard des chances estimées de succès – ce qui ne veut pas dire que, en cas de défi de la part de partenaires-rivaux, celles-ci ne tenteront pas de riposter – et où, en outre, la forte adversité externe autour de la cause qui façonne tout à la fois de puissants attachements chez les personnes engagées et impose en quelque sorte de « serrer les rangs », rend peu envisageable une défection pure et simple, le travail coalitionnaire, dans ce cas particulier, prend d'abord la forme d'un *dilemme de survie*. Sous ce rapport, pousser son avantage est une option peu réaliste ; ce qui est visé, c'est en priorité le maintien d'une *double loyauté/fidélité* : 1) loyauté/fidélité à l'égard de sa propre version de la cause *i.e.* préservation d'un quant-à-soi définitionnel dans un contexte où celle-ci apparaît minoritaire ; 2) loyauté/fidélité à l'égard de la coalition *i.e.* évitement de l'*exit* pour ne pas favoriser la dispersion des unités investies et, ce faisant, ne pas porter la responsabilité éventuelle de l'échec de la mobilisation[1]. Bref, si pour toutes les parties engagées (dominantes et dominées), le travail coalitionnaire suppose, à des degrés divers, un *accommodement* destiné à équilibrer les tensions, il s'agit dans ce cas d'un accommodement à *horizon défensif*, au contraire de ce que l'on a décrit plus haut et qui correspondait à un accommodement à *horizon offensif*. Dans la suite, on illustrera quelques aspects de ce travail. Dans un premier temps, on s'intéressera à la façon dont certaines parties en situation minoritaire ont pu s'employer à *faire avec* et à *prendre sur soi* pour maintenir une double loyauté/fidélité. Face à l'obligation d'auto-censure (relative) qui, de façon logique, pèse plus fortement sur les dominé-e-s de l'ECC, certaines parties ont fonctionné pour leurs membres comme des *espaces pratiques et/ou symboliques d'apaisement des tensions*. Ces dernières ont en effet permis, d'une part, le relâchement en son sein et la libre expression d'une définition de la cause restée, par la force des choses, euphémisée dans le cadre du groupe mobilisé, et, d'autre part, un apprentissage collectif de la gestion de la désillusion provoquée par l'attitude de certain-e-s représentant-e-s de partenaires-rivaux de la coalition, ainsi que le rappel des bonnes raisons de se maintenir dans celle-ci en dépit, pour reprendre l'expression d'E. Goffman, du « dommage infligé à la représentation de soi »[2] par l'occupation d'une position négativement privilégiée. Dans un second temps, on examinera comment, dans

[1] Pour des éléments de réflexion sur l'analyse de la loyauté/fidélité dans un groupe à partir de l'examen critique des thèses ou, plus exactement, de l'absence de thèse véritable sur ce point, d'Albert O. Hirschman dans sa célèbre triade, voir : Guy Bajoit, « Exit, voice, loyalty...and apathy. Les réactions individuelles au mécontentement », *Revue française de sociologie*, 2, 1988, p. 325-345 ; Patrick Lehingue, « L'éclipse de la loyalty dans la trilogie conceptuelle d'A. O. Hirschman » in Josepha Laroche (dir.), *La loyauté dans les relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 59-86 ; Yann Raison du Cleuziou, « Des fidélités paradoxales. Recomposition des appartenances et militantisme institutionnel dans une institution en crise » in Jacques Lagroye et Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, *op.cit.*, p. 267-290.

[2] Erving Goffman, « Calmer le jobard : quelques aspects de l'adaptation à l'échec » in *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Minuit, 1989, p. 284.

certains cas, l'impératif de double loyauté/fidélité peut également conduire à une *partition de l'investissement*. En effet, une autre façon de conserver certains traits minoritaires de la cause consiste à *externaliser* une partie de l'engagement dans un espace séparé n'existant pas au préalable. La première possibilité sera exemplifiée par le cas des protestantes investies dans l'ECC *via* l'organisation JF, tandis que la seconde prendra appui sur la signification possible du double engagement de certaines militantes dans le MFPF et le Mouvement démocratique féminin (MDF).

1. Prendre sur soi et faire avec

Nous l'avons dit, au début des années 60, à JF, la forme prise par le travail coalitionnaire a en partie été déterminée par la modification de sa position dans le groupe mobilisé. Alors que cette organisation pouvait revendiquer dès 1956 la présence de certaines de ses responsables parmi les fondatrices du MFPF, cette situation plutôt avantageuse fut ébranlée par la cristallisation de l'ECC et le développement de dynamiques territorialisées de mobilisation. M. Tric, protestante engagée dans le CA de l'unité attractrice depuis sa création (voir supra X), évoquait ce changement de la manière suivante :

> « Il y avait [au départ] Mme G. Monod, Mme Delteil, E. Sullerot et moi-même. 4 sur à peu près une dizaine qui étions des protestantes convaincues et qui venions là (...). Les autres personnes du groupe étaient au fond beaucoup moins motivées que nous-mêmes à part Mme W[eill]-H[allé] ». Abordant le tournant des années 60 et la création de sections locales, elle poursuit en citant l'exemple lyonnais : « *Très vite l'apport laïque a submergé le milieu protestant*. Les protestants sont tout de même restés importants »[1].

À l'évidence, dans cet extrait, il convient de faire le départ entre une stratégie mémorielle qui vise à produire *a posteriori* une image particulièrement flatteuse de sa partie (« les autres personnes du groupe étaient au fond beaucoup moins motivées que nous-mêmes » ; « les protestants sont tout de même restés importants ») et la réalité. Toutefois, le sentiment d'avoir été « submergé » par « l'apport laïque » apparaît bel et bien fondé au regard de ce que nous savons des transformations du groupe mobilisé à cette période. La nouvelle configuration d'interdépendance apparue au début des années 60 produisit bel et bien une élévation sensible du niveau de tensions – en particulier, à l'échelle locale – entre laïques et protestant-e-s. En ce sens, Jean G. observait à propos de Rouen :

> « Ce qui se passait, si vous voulez, c'est que dans le contrôle sur le territoire de telle ou telle association départementale, *les forces à l'œuvre pouvaient, si vous voulez, s'opposer*. Enfin s'opposer tout en étant complémentaire. *Je sais pas comment vous dire, y'avait une rivalité pour prendre le leadership quoi*. Si je le dis de manière positive, *y'avait une émulation entre les maçons et puis les protestants*. Avec, si je

[1] « Entretien avec M. Tric à propos du PF », notes manuscrites, avril 1982, SHPS, Fonds Jeunes Femmes, 035 Y non classé, Ms 1720 « Jeunes femmes et le planning familial » (souligné par nous).

> prends un peu de recul, *quelquefois c'était difficile à vivre*, mais y'avait une émulation, chacun voulant que ça se développe »[1].

Cela dit, contrairement à ce que cette citation peut laisser entendre, les protestant-e-s – en raison d'un rapport de force numérique souvent défavorable à l'échelle locale et du fait que, dans la plupart des cas, les militant-e-s de ce camp étaient des femmes du mouvement JF occupant plutôt (mais pas exclusivement) des fonctions hiérarchiquement dominées comme celle d'« hôtesse d'accueil » – ne pouvaient guère, dans les dynamiques territorialisées de mobilisation, opter pour une autre ligne d'action que celle de l'accommodement à horizon défensif pour préserver leur différence tout en maintenant une loyauté à l'égard du groupe mobilisé. Interrogée sur les conflits potentiels autour de la rédaction des statuts en 1963, Odette L. rappelait comment, en tant que protestante, elle avait dû faire face aux prétentions hégémoniques de certain-e-s responsables lyonnais-e-s affilié-e-s au pôle laïque :

> « On prenait mot pour mot, si on mettait « laïque », si on mettait pas. Parce que au départ y'avait la Fédération des Oeuvres Laïques *et puis moi j'ai défendu le groupe Jeunes Femmes qu'était quand même d'inspiration religieuse* etc. Et *les laïques étaient farouchement contre tout* ce, *je demandais pas du tout à ce que ce soit religieux, mais enfin,* c'était un peu là-dessus sur les statuts que [des tensions ont existé] »[2].

Bref, comme le constatait de son côté R. Dupont, il existait à cette date un « problème de (...) cohabitation avec les « laïcs ». Et de préciser alors que si, à l'échelle locale, les membres de JF étaient toujours « prêtes à un travail effectif et à une collaboration honnête », ces dernières ne se sentaient toutefois pas « tellement à l'aise dans une atmosphère où l'appartenance à une religion (!) [était] presque considérée comme une tare »[3]. Dès lors, il importait tout particulièrement que la partie puisse fonctionner comme un espace d'apaisement des tensions éprouvées dans le cadre coalitionnaire, par exemple à travers l'organisation de rencontres ou d'articles publiés dans le bulletin de l'association. En effet, c'est à condition, d'abord, de garantir aux membres de l'unité investies dans l'ECC une forme de réassurance collective *via* l'expression non contrainte de leur propre version de la cause dans le cadre d'un entre-soi protecteur, et, ensuite, de permettre le déploiement d'une forme d'« art de la consolation »[4] collective destiné à surmonter le désenchantement potentiellement ressenti face aux « problèmes de cohabitation »[5] que, en retour, il est possible de mettre au point et de rendre acceptable une conduite partagée visant à *faire avec* et à *prendre sur soi* en rappelant, malgré tout, les bonnes raisons de préserver le jeu coalitionnel. Au terme d'une journée de débats organisée à Bièvres entre militantes de JF investies dans le MFPF, R. Dupont, la responsable nationale de « l'équipe Planning » dans l'association, soulignait ainsi clairement la nécessité de

---

[1] Entretien avec Jean Gondonneau (souligné par nous).
[2] Entretien avec Odette L. (souligné par nous).
[3] Rolande Dupont, « Le travail de « Jeunes Femmes » dans le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) », *Jeunes Femmes*, n°74, 1963, p. 23-24.
[4] Erving Goffman, *Le parler frais d'Erving Goffman*, *op. cit.*, p. 279.
[5] Rolande Dupont, « Le travail de « Jeunes Femmes » dans le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) », *Jeunes Femmes*, n°74, 1963, p. 24.

telles rencontres et du partage d'expériences pour élaborer une ligne d'action et, dans une situation de frustration tendancielle des attentes, re-motiver l'engagement à intervalles réguliers, illustrant l'assertion durkheimienne selon laquelle « la réfection morale ne peut être obtenue qu'au moyen de réunions, d'assemblées, de congrégations où les individus, étroitement rapprochés les uns des autres, réaffirment en commun leurs communs sentiments »[1] :

> « Il est apparu à toutes les participantes que les journées comme celles-ci étaient extrêmement utiles, car elles nous rappellent les *motifs profonds* de notre présence au MFPF et mettent en lumière les problèmes auxquels nous nous y sommes affrontées. Ces problèmes sont résolus, bien sûr, au jour le jour, très concrètement et suivant le contexte local différent pour les unes et les autres, mais il est *essentiel* de bien les poser ensemble, et d'y *réfléchir ensemble* car nous risquons d'être prises au dépourvu et de bâtir dans l'improvisation, si notre action n'est pas soutenue et guidée par cette réflexion en commun »[2].

Pour cette partie, le bulletin *Jeunes Femmes* constituait également un moyen de contribuer à l'apaisement. Il offrait bien sûr un cadre propice à la libre formulation de leur version de la cause. Par exemple, dans un analyse des principales oppositions à l'œuvre dans l'ECC, R. Dupont distinguait, d'un côté, une « laïcité large »[3], portée par la direction parisienne qui cherchait « la collaboration avec des personnes d'origine philosophique très diverse » et mettait « surtout l'accent sur l'aspect éducatif du mouvement » ; et, de l'autre, une « laïcité stricte », dominante à l'échelle locale, hostile aux sensibilités religieuses, et « axé[e] sur les réalisations pratiques » (comprendre ici : d'abord soucieuse d'une mise à disposition immédiate de moyens de contraception). Si, à d'autres moments, cette responsable pouvait mentionner la nécessité de « maintenir ensemble » ces courants qui n'étaient « pas soutenus par les mêmes personnes »[4], par contraste, cette stylisation à vocation interne était d'abord l'occasion de faire valoir, de façon non contrainte, la spécificité de leur définition de la cause telle que les membres de JF engagées dans l'ECC la concevaient *i.e.* en rattachant « le problème de la contraception » à « des problèmes plus vastes d'ordre spirituel, intellectuel et moral »[5] (voir encadré 3.6). En outre, cette présentation de versions distinctes de la cause dans le but de préciser sa position suggère comment, pour cette unité rattachée à la fois au pôle de la cause des femmes de l'ECC et à un pôle encastré de l'espace de la cause des femmes (voir chapitre 2), l'interdépendance avec des partenaires-rivaux *perçus* comme formant un bloc majoritairement « laïque » (certes, avec des nuances et des oppositions internes) a pu, selon les moments, obliger conjoncturellement les membres de la partie à insister davantage sur l'aspect de leur version en

[1] Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, 1998, p. 610.
[2] Rolande Dupont, « Notre collaboration « JF » au sein du Mouvement Français pour le Planning Familial et les problèmes qu'elle nous pose », *Jeunes Femmes*, n°73, 1963, p. 59.
[3] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Rolande Dupont, « Le travail de « Jeunes Femmes » dans le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) », *Jeunes Femmes*, n°74, 1963, p. 23-24.
[4] Rolande Dupont, « Notre collaboration « JF » au sein du Mouvement Français pour le Planning Familial et les problèmes qu'elle nous pose », *Jeunes Femmes*, n°73, 1963, p. 60.
[5] Rolande Dupont, « Le travail de « Jeunes Femmes » dans le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) », *Jeunes Femmes*, n°74, 1963, p. 23-24.

rapport avec l'appartenance religieuse quand, dans un espace permettant le relâchement des tensions, il s'agissait de manifester son quant-à-soi définitionnel[1] – et cela, alors même que, par ailleurs, d'un point de vue historique, les protestant-e-s français-e-s ont été de fervent-e-s partisan-e-s du principe de laïcité[2].

Encadré 3.6. Réaffirmer le primat de prérogatives « spirituelles » dans un espace à soi

Mettre en scène, dans le bulletin propre à JF, les réticences d'une de ses membres au final engagée dans le MFPF, peut être une façon de ré-affirmer ce qui sépare la version de la cause contraceptive défendue par le groupe de celle potentiellement en vigueur chez d'autres individus non liés à l'univers protestant. Voici comment une « « Jeune Femme » de Province » formulait l'opposition qu'elle percevait *au départ* entre elles, réitérant par là même, à travers son témoignage réputé « ordinaire » – c'est du moins de cette façon qu'il est mobilisé dans le dispositif rédactionnel – tout le système des attentes « spirituelles » propre à la partie au sujet de la cause contraceptive :

« Lectrice, dès les premières années, du bulletin « Maternité Heureuse » j'avais été quelquefois navrée de voir combien ma propre « éthique du couple » (ou tout au moins celle à laquelle je me référais [*i.e.* éthique protestante]) coïncidait peu avec les idées émises dans le bulletin à son début : souvent fort teinté « d'américanisme », il adoptait parfois un ton « croisade ultraféministe » et était quelquefois enclin à faire des problèmes sexuels un « problème-clé » qui, une fois résolu, libérerait les femmes de toute servitude ! D'autre part une certaine intransigeance sur les méthodes de se libérer efficacement de la « grande peur » [des grossesses non voulues] et les jugements péremptoires et intolérants sur les personnes qui pensaient autrement [les catholiques] me mettaient quelquefois assez mal à l'aise.
Fondamentalement d'accord sur l'inanité de la loi de 1920, d'accord sur les trop lourdes conséquences physiques et psychologiques que fait peser sur la femme (et sur le couple !) une maternité indésirée, d'accord aussi sur la nécessité de lutter contre le terrible fléau de l'avortement en donnant à chaque femme la possibilité de n'avoir que les enfants qu'elle « accepte vraiment », j'aurais aimé être aussi d'accord sur l'esprit dans lequel travailler pour ces nobles causes.
J'aurais aimé trouver, au PF, en même temps que l'exposé des bienfaits d'une liberté tant souhaité (pour toutes !) celui des *responsabilités nouvelles* qu'impliquait une telle liberté, j'aurais aimé que le PF englobe dans sa sollicitude non un aspect de l'être, mais *tout* l'être sans sa complexité, son infinité diversité (qui résiste même aux statistiques du Rapport Kinsey), ses multitudes richesses ou ses secrètes détresses »[3].

Plus loin, évoquant la conférence d'un responsable de l'IPPF à laquelle elle a assisté et qui, selon ses propres dires, l'aurait rassurée au sujet des objectifs véritables de l'organisation, elle poursuit dans un style indirect libre trahissant d'abord les catégories spécifiques de perception à partir desquelles elle – et à travers elle, tout JF – s'approprie le discours prononcé à cette occasion, et formule sa propre version de la cause censée justifier l'investissement dans l'ECC au nom de « l'amour-vrai » et de « l'amour-engagement de tout l'être » :

[1] Dit autrement, si dans l'univers protestant, les militantes de JF avaient tendance à s'identifier comme femme *et* protestante, dans l'univers de l'ECC, face aux prétentions laïques, celles-ci pouvaient parfois être contraintes de reconfigurer la hiérarchie du couple définitionnel en s'identifiant comme protestante *et* femme. Ce qui illustre le fait que, comme le rappelle Rogers Brubaker, « la manière dont une personne s'identifie – et dont elle est identifiée par d'autres – est *sujette à de nombreuses variations en fonction du contexte* ; l'auto-identification et l'identification de l'autre sont *fondamentalement des actes situationnels et contextuels* » (Rogers Brubaker, « Au-delà de l'« identité » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139, 2001, p. 75, souligné par nous).
[2] Sur le soutien du protestantisme français au principe de laïcité, voir par exemple : Patrick Cabanel, *Le Dieu de la République. Aux sources protestantes de la laïcité (1860-1900)*, Rennes, PUR, 2003, 282 p.
[3] « Fin des « résistances psychologiques au Planning Familial » d'une « Jeune Femme » de Province », *Jeunes Femmes*, n°67, 1962, p. 9-10.

« (...) l'*essentiel* [plus que la technique contraceptive] étant *d'abord* de retrouver une saine conception de l'amour « corps et âme » dans le couple, amour qui se vit dans la liberté, la responsabilité, le respect de l'autre, amour qui s'apprend, qui doit se frayer un difficile chemin en se *débarrassant* des indésirables tabous, nos réflexes néo-malthusiens tellement dépassés, et de la totale liberté sexuelle antifamiliale qui n'est qu'amputation de l'*amour-vrai*, de l'*amour-engagement* de tout l'être.
Et cet amour vrai, laquelle d'entre nous n'aurait envie de la vivre et ne se réjouirait de le voir vivre autour d'elle ? Laquelle d'entre nous refuserait d'aider à le faire vivre ? »[1].

Bref, ces différentes opérations pratiques et symboliques (rencontres, publications) permettaient de canaliser les désillusions potentielles et de supporter les tensions provoquées par l'impératif de double loyauté/fidélité. C'est de cette manière qu'il faut comprendre les propos de R. Dupont au sujet des effets attendus d'une réflexion commune dans l'espace protecteur de JF. Selon elle, cela offrait au final la possibilité :

> « - [de] maintenir *ferme* notre éthique sans vouloir *l'imposer* à qui que ce soit, dans le *respect* des autres tendances, non pas dans la *confusion* ;
> - [d'] être absolument *loyal* et constructif dans le dialogue et le travail avec les laïcs *sans tomber* dans *l'anticléricalisme* systématique »[2].

Ajoutons un dernier élément. Pour les militantes de JF engagées dans l'ECC, on peut faire l'hypothèse que, dans ce cas précis, l'aptitude à *prendre sur soi* comme modalité spécifique du travail coalitionnaire en situation dominée était facilitée par l'appartenance à une minorité religieuse longtemps persécutée dans l'espace national français. De ce point de vue, on peut en effet penser que les membres de cette partie rattaché-e-s à des variantes du protestantisme soucieuses d'« engagement dans le monde » (voir chapitre 2) avaient déjà hérité et/ou expérimenté en plusieurs autres occasions (plus ou moins similaires) la nécessité de composer avec une identité non majoritaire – tout à la fois, perçue et revendiquée comme telle –, ce qui les *disposait* alors à aborder avec une (relative) moindre difficulté les exigences de l'accommodement à horizon défensif pour entretenir une double loyauté/fidélité. À sa façon, R. Dupont ne disait pas autre chose qui relevait que les membres de JF participant aux dynamiques locales en faveur de la cause contraceptive étaient « (souvent) *habituées* à travailler avec des laïcs dont *elles [avaient] déjà, en maintes occasions, partagé la lutte* (défense de la laïcité de l'École, guerre d'Algérie, etc.) » de sorte que le « travail en commun et l'estime réciproque qui en découl[aient] souvent assoupliss[aient] ce que p[ouvait] avoir d'étroit et de sectaire cette tendance « stricte » de la laïcité, et détruis[aient] heureusement des méfiances qui étaient, quelquefois, solides au départ »[3].

[1] *Ibid.*, p. 11.
[2] Rolande Dupont, « Notre collaboration « JF » au sein du Mouvement Français pour le Planning Familial et les problèmes qu'elle nous pose », *Jeunes Femmes*, n°73, 1963, p. 59-60.
[3] Rolande Dupont, « Le travail de « Jeunes Femmes » dans le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) », *Jeunes Femmes*, n°74, 1963, p. 24 (souligné par nous).

2. Un investissement partitionné

Autre moyen de préserver à la fois le jeu coalitionnel et le quant-à-soi définitionnel en situation dominée, la *partition de l'investissement*[1]. Faute de pouvoir exprimer pleinement l'*ensemble* des aspects d'une version à l'intérieur de l'unité attractrice, certain-e-s militant-e-s ont pu, dans un état déterminé des relations au sein du groupe mobilisé, entreprendre d'en *externaliser* la dimension perçue comme la moins facilement formulable dans ce cadre, à l'aide d'engagements parallèles dans des espaces séparés *i.e.* qui, à la différence de ce que nous avons décrit plus haut, ne se confondaient pas complètement avec la partie à laquelle ces individus avaient pu être affiliés au moment d'entrer dans l'ECC – soit que l'espace en question ait existé de façon concomitante ; soit qu'il ait été une création *ad hoc* provoquée par des dynamiques propres au groupe mobilisé. Partitionner son engagement en agissant au profit de la cause contraceptive *dans* et *hors* de l'unité attractrice pour affirmer, en certains lieux, les traits d'une version qui, restée exclusivement cantonnée à l'intérieur du MFPF, aurait été soumise à des formes plus ou moins prononcées de censure et d'auto-censure, constitue de ce point de vue une modalité supplémentaire d'abaissement des tensions (pour soi et pour les partenaires-rivaux) et, partant, de gestion des différences. Autrement dit, ne pas mettre tous ses œufs définitionnels dans le même panier organisationnel peut se révéler une ligne d'action efficace pour qui doit se conformer à un impératif de double loyauté/fidélité quand il est contraint à l'accommodement à horizon défensif. Soit le cas de l'identification de la cause contraceptive à la cause des femmes et, plus particulièrement, l'endossement de l'étiquette « féministe ». S. Chaperon a bien souligné le « rapport complexe » que le MFPF a entretenu « à ses débuts (...) avec la cause des femmes », oscillant entre « refus du féminisme d'un côté » et « volonté d'émanciper les femmes de l'autre »[2]. Or, comme nous l'avons montré au chapitre précédent, l'ECC comporte bel et bien, dès sa formation, un pôle dans lequel, sous diverses modalités, une mise en équivalence s'opère entre cause contraceptive et cause des femmes. Toutefois, son existence ne signifie pas que le type de définition qu'il porte soit en mesure de se faire facilement valoir *dans* et *pour* l'ensemble du groupe mobilisé, encore moins sous les traits du « féminisme », label particulièrement dévalorisé et dévalorisant à cette période[3]. En ce sens, C. Valabrègue, militante et dirigeante des débuts, notait dans ses souvenirs :

> « Non seulement nous n'étions pas une association exclusivement féminine, mais celles d'entre nous qui étaient féministes, et dont j'étais, ne devaient jamais parler au

[1] Nous empruntons l'idée de *partition de l'investissement* à Jérémy Sinigaglia, lequel évoquait un « découpage de la cause et [une] partition du travail militant » dans son étude consacrée aux mobilisations autour de la défense du régime d'indemnisation des intermittents du spectacle. Si la configuration qu'il examine ne correspond pas en tous points à celle que nous analysons ici – chez lui, *partition* n'implique pas forcément *externalisation* dans le sens que nous entendons – un certain « air de famille » subsiste toutefois en ceci que la « partition du travail militant » évoquée permet chez lui de comprendre comment la cohésion d'une coordination « repose en grande partie sur sa capacité à revendiquer simultanément son unité et son hétérogénéité, y compris celle des buts de ses participants » (Jérémy Sinigaglia, *Artistes, intermittents, précaires en lutte. Retour sur une mobilisation paradoxale*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2012, p. 127). Dès lors, dans son cas comme dans le nôtre, au-delà les différences, la *partition* apparaît bel et bien comme un instrument de gestion de l'hétérogène au sein d'une coalition.

[2] Sylvie Chaperon « Le MFPF face au féminisme... », *op. cit.*, p. 21.

[3] Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir...*, *op. cit.*

nom du féminisme. Nous avions déjà bien assez de mal à faire entendre la cause du planning et bien assez d'ennemis »[1].

En fait, à côté de la moindre importance numérique probable des effectifs directement affiliés au pôle de la cause des femmes si on les compare à d'autres – en premier lieu, au pôle laïque – , on peut penser qu'une des principales difficultés à faire reconnaître, *dans* et *par* le groupe mobilisé, la légitimité pleine et entière d'une équivalence entre cause contraceptive et cause des femmes provenait de l'existence préalable d'importants clivages au sein même de cette partie, réactivés par la configuration de la mobilisation du début des années 60, qui l'affaiblissaient face aux autres partenaires-rivaux de l'ECC. Par exemple, si les protestantes de JF pouvaient – on l'a vu – revendiquer sans difficulté la référence à la laïcité, la coexistence souvent tendue avec des représentant-e-s de cet univers (notamment à l'échelle locale) les contraignait parfois, dans une logique de retournement du stigmate, à faire prévaloir la fidélité à leur sensibilité religieuse pour définir leur cause et se définir dans la cause, ce qui pouvait au final accroître la distance avec d'autres femmes du pôle, en particulier celles liées, sous diverses manières, à l'univers laïque[2]. Dès lors, face à la faible consistance du pôle de la cause des femmes provoqué par ses divisions internes et leur activation dans une configuration particulière[3], on peut faire l'hypothèse que, pour certaines militantes du groupe mobilisé, l'engagement *parallèle* dans le MDF a pu fournir un moyen d'exprimer collectivement – et cette fois publiquement et sans ambiguïté – au sein d'un espace distinct, le fait que, à leurs yeux, la question contraceptive était

[1] Catherine Valabrègue et Sandrine Treiner, *La pilule et après...*, *op. cit.*, p. 80. Il faut se garder toutefois de prendre trop au pied de la lettre ce témoignage formulé *a posteriori*. En effet, contrairement à ce que l'extrait suggère, il est peu probable que C. Valabrègue, investie dans le MFPF depuis la fin des années 50, l'ait été en s'identifiant dès le départ au « féminisme », tant cette *étiquette*, nous l'avons rappelé à diverses reprises, apparaissait démonétisée à cette période et peu disponible dans l'espace public comme instruments d'auto-perception. De plus, son absence d'expérience militante dans l'espace de la cause des femmes – en particulier, avant la guerre – au moment d'entrée dans l'ECC renforce le caractère peu vraisemblable d'une telle identification *au départ* (ce qui ne veut pas dire que, par la suite, celle-ci n'a pu constituer pour elle une véritable matrice d'auto-compréhension de ses investissements successifs, mais, précisément, en tant que *produit* d'une longue carrière militante débutée dans les années 50 et déroulée au sein de différentes configurations, en particulier du point de vue de l'état de l'espace de la cause des femmes). En revanche, la citation illustre clairement les difficultés rencontrées – ce qui, pour autant, ne veut pas dire l'*impossibilité* – tout au long des années 60 par celles et ceux qui, à l'intérieur du groupe mobilisé, estimaient que la lutte pour la cause contraceptive, quelle qu'en soit la forme et l'intensité, s'entendait comme un aspect de la lutte pour la cause des femmes *i.e.* que, pour une part au moins, celle-ci devait d'abord être conduite *au nom* et *pour* les femmes.

[2] Sous ce rapport, on peut une nouvelle fois évoquer le cas d'Odette L. Sans forcer l'interprétation et conclure à une distance nécessairement insurmontable et insurmontée entre militantes protestantes et laïques de la cause des femmes au sein de l'ECC, on notera toutefois que lorsque cette militante se voit interrogée sur les personnes avec lesquelles, dans son souvenir, elle a eu les rapports les moins faciles – en particulier, au moment du débat sur la réforme des statuts de 1963 et la référence à la « pensée libre » –, elle cite spontanément J. Bonnel-Peyron, médecin et militante laïque liée au CLAF et, entrepreneure de la cause contraceptive dans le Rhône. À son sujet, elle déclare : « (...) et pis alors y'avait le Dr Bonnel-Peyron qu'était vraiment à la base à Lyon. Et elle, elle tenait justement, enfin, elle voulait que y'ait aucun mot religieux. Aucune mention. Elle y tenait ! » (entretien avec Odette L.). Cet extrait d'entretien fournit ainsi une bonne illustration du genre de distance et de division qui pouvait exister chez des militantes se rattachant par ailleurs au pôle de la cause des femmes dans le groupe mobilisé.

[3] Cette situation au pôle de la cause des femmes de l'ECC exprime en réalité une propriété structurelle de l'espace de la cause des femmes qui, comme le note L. Bereni, en raison de son encastrement dans une variété d'univers sociaux, est en permanence soumis à des « forces d'éclatement » menaçant « constamment sa consistance propre » (Laure Bereni, *La bataille de la parité...*, *op. cit.*, p. 22).

fortement encastrée dans celle de la cause des femmes. En effet, le MDF était une organisation non-mixte apparue au début des années 60[1] qui revendiquait une filiation avec le féminisme de première vague ; de ce point de vue, elle endossait volontiers l'étiquette « féministe » (voir encadré 3.7).

Encadré 3.7 Le MDF : espace d'expression autonome ou hétéronome pour la cause des femmes ?

Le MDF est officiellement créé en 1962 dans le contexte du référendum sur l'élection du président au suffrage universel direct[2]. Si ses débuts et les premières protagonistes en sont mal connus, il semble qu'un trio formé de Marie-Thérèse Eyquem, C. Audry et Yvette Roudy se soit imposé à sa tête de façon durable.

Reprenant à son compte l'étiquette « féministe » qui avait été délaissée, la position de l'organisation apparaît ambigüe au regard de l'espace de la cause des femmes et de l'univers politique. D'après ses statuts, l'association se donne en effet pour but de « grouper les femmes françaises de la gauche, décidées à défendre la République et la démocratie, conformément à la Charte des Droits de l'Homme, à réaliser par l'exemple l'union de la gauche démocratique féminine, et de faire prendre conscience aux femmes qui représentent la majorité du corps électoral le rôle qu'elles doivent jouer dans la République »[3]. Sous ce rapport, la référence conjointe à la gauche et à la nécessité pour les femmes d'investir le jeu électoral tend à situer le mouvement du côté de l'univers de la politique plutôt que de celui de l'affirmation de son autonomie. Du reste, cette propension à l'hétéronomie semble renforcée par le fait que le MDF adhère dès 1964 à la Convention des Institutions Républicaines (CIR) créée par François Mitterrand, dont M.-T. Eyquem deviendra rapidement une fidèle. Pour autant, si l'affiliation de l'organisation à la gauche est explicitement revendiquée, l'inscription dans le jeu partisan à proprement parler est en réalité moins claire. Le MDF agrège en effet différentes sensibilités de la gauche non communiste, sans véritablement chercher à en imposer une, en dépit de son lien formel avec la CIR : C. Audry appartient au PSU, et on trouve également des membres de la SFIO, des radicaux, et même des syndicalistes de la CFDT. En outre, pour les membres du MDF, il n'y a aucune obligation d'adhérer à la CIR ou à une quelconque autre organisation de gauche. En fait, il semble que l'objectif principal du mouvement ait d'abord été l'organisation des intérêts des femmes pour permettre leur prise en compte dans l'univers politique en privilégiant certains secteurs de la gauche. Un éditorial de *La femme du XXème siècle* notait en ce sens au moment de la campagne présidentielle de 1965 et au sujet de la fonction que devait remplir le journal : « Il n'est pas nécessaire, à vrai dire, d'avoir pris quelque option politique que ce soit [pour être adhérente au MDF] : il faut et il suffit de vouloir être informé avec précision et sans phraséologie sur le sort et les véritables intérêts des femmes dans ce pays, une information sûre et saine étant *probablement ce dont les femmes ont le plus besoin à l'heure actuelle* » ; et de poursuivre : « Parce que le MDF est comme son nom l'indique, un mouvement *démocratique*, parce qu'il rassemble un certain nombre de femmes de gauche de diverses tendances, organisées ou non, il a toujours envisagé de conseiller aux femmes de voter, dans les compétitions électorales, pour *un des candidats de gauche* » ; il conclut : « On s'occupe *beaucoup* des femmes depuis *bien peu* de temps. Il semble qu'on nous découvre soudain. Il se pourrait que le caractère le plus frappant de cette campagne, aux yeux des historiens de l'avenir, soit le fait de la *politisation, au sens le plus élevé du terme, et des revendications féminines, et de l'électorat féminin dans son ensemble* »[4].

En somme, pour le MDF, on peut penser qu'il s'agit moins d'utiliser les *intérêts des femmes* au profit d'une organisation partisane, que, à l'inverse, d'utiliser l'univers partisan de la gauche non communiste

[1] Les hommes seront admis dans une structure associée à partir de 1967, au moment où le mouvement commence à décliner.

[2] Toutes les informations qui suivent sont principalement tirées de : Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir...*, *op. cit.*, p. 302 et suiv. ; Sophie Pépin, *Le Mouvement Démocratique Féminin. Un mouvement avant le mouvement des femmes (1962-1971)*, Master d'histoire, Paris 1, 251 p. ; Florys Castan Vincente, *Marie-Thérèse Eyquem. Du sport à la politique. Parcours d'une combattante*, Master 2 d'histoire, Paris 1, 2008, p. 65 et suiv. ; Séverine Liatard, *Colette Audry...*, *op. cit.*, p. 151 et suiv.

[3] Cité in Sophie Pépin, *Le Mouvement Démocratique Féminin...*, *op. cit.*, annexes non paginées.

[4] « Le choix », *La femme du XXème siècle*, n°3, 1965, p. 1.

au profit des *intérêts des femmes* (ce que l'on peut comprendre par exemple sous l'expression « la politisation, au sens le plus élevé du terme (...) des revendications féminines » ; ou encore, à travers cet autre éditorial qui juge que « celles qui ont compris le sens de notre combat doivent travailler à *élargir le rassemblement de la Gauche auquel est lié l'avenir de ces revendications* »[1]), au premier rang desquels, pour cette association née au début des années 60, figure la cause contraceptive. À l'évidence, ce positionnement reste ambivalent qui conserve une dépendance à l'égard de l'univers politique dominé par les hommes à l'instar du rapport entretenu à F. Mitterrand de la part de certaines dirigeantes ; toutefois, dans une période où le pôle autonome de l'espace de la cause des femmes a été durablement affaibli au cours des années précédentes, cette tentative d'unification pratique et symbolique des intérêts des femmes à travers, d'une part, un *politisation à gauche non exclusivement partisane* et, d'autre part, la *prise en charge de thématiques nouvelles* telle la question contraceptive à côté d'autres, plus classiques, portant sur l'égalité professionnelle, l'égalité des droits, etc., apparaît comme un élément déterminant dans la reconstitution d'une expression autonome en faveur de la cause des femmes.

Il est alors frappant de constater la présence de plusieurs militantes du MFPF dans le MDF. Au cours des années 60, on y trouve des membres connues de l'unité attractrice appartenant ou ayant appartenu, pour une majorité d'entre elles, à son groupe dirigeant : ainsi de Y. Dornès qui, dans les premiers temps, occupe la fonction de secrétaire générale du MDF[2] ; de C. Audry, membre du CH du MFPF et militante de longue date de la cause contraceptive qui en est la vice-présidente ; de S. Masse qui figure dans le comité de rédaction du journal du mouvement (*La femme du XXème siècle*) et y signe plusieurs articles durant les années 60 ; de M. Schwab, membre du CA du MFPF au titre de commissaire générale du CLAF et que l'on retrouve à nouveau dans celui du MDF ; ou encore, d'A. Michel ou E. Sullerot. Mais ces doubles affiliations ne concernent pas simplement le sommet des deux organisations. Quoique le MDF n'ait jamais été un mouvement aux effectifs importants et que, par ailleurs, il se soit caractérisé par un tropisme parisien, ces multipositionnements s'observent également à la base chez les militantes de « Province ». Dans son étude consacrée à l'association, Sophie Pépin relève que « dans le cadre des sections départementales, ces liens [entre le MDF et le MFPF] sont également palpables »[3]. Dès lors, dans cet espace spécifique, que dit-on de la cause contraceptive qu'il pouvait sembler moins évident d'énoncer dans l'unité attractrice de l'ECC étant donné sa composition et l'état des rapports de force entre versions concurrentes ? Un entretien conduit par Yvette Roudy et Colette Guttman avec une femme médecin investie dans le MFPF et publié dans le n°2 de *La femme du XXème* siècle, apparaît de ce point de vue significatif. Par les questions posées, la cause contraceptive se voit ainsi immédiatement raccorder – et, cette fois, de façon non euphémisée – à un réseau d'interrogations concernant *en priorité* la situation des femmes et la recherche de son amélioration. Intitulé « Quand ne passent pas les cigognes »[4], l'article débute par une première interrogation libellée de la façon suivante :

> « Un des buts de notre revue est de *démontrer aux femmes qu'elles peuvent quelque chose pour changer la situation*. Nous nous trouvons dans une période de malaises et

[1] « La prochaine étape », *La femme du XXème siècle*, n°4, 1966, p. 1 (souligné par nous).
[2] *Bulletin de liaison*, n°1, 1964, p. 9, CAF, Fonds Roudy, 5 AF 2.
[3] Sophie Pépin, *Le Mouvement Démocratique Féminin...*, *op. cit.*, p. 42.
[4] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : « Quand ne passent pas les cigognes », *La femme du XXème siècle*, n°2, 1965, p. 11-12 (souligné par nous).

> de réactions excessives, caractéristiques d'une période d'adaptation ; *une femme qui veut respirer librement* se trouve actuellement aux prises avec des difficultés et des ridicules. *On a déformé le sens du mot « féministe »* : il évoque, pour certains, l'idée d'un être soit hybride, soit incomplet ; alors qu'il voudrait au contraire définir un être complet, équilibré ». Après que la médecin du MFPF a, de son côté, souligné le malaise des femmes provoqué par les multiples pressions « professionnelle, familiale, publique » qui pèsent sur elles, les représentantes du MDF poursuivent en établissant un lien direct avec la question contraceptive : « La vie que vous évoquez [comprendre : la possibilité de vivre « en femme complète » *i.e.* en investissant à la fois la sphère « professionnelle, familiale, publique »] n'est-elle pas liée à la limitation des naissances ? Quand on parle de Planning Familial, on l'envisage comme *un moyen de libération de la femme* ».

Dans ces conditions, on voit comment le MDF a bel et bien pu fonctionner comme *un espace de réception* pour le *partitionnement de l'investissement* de celles des militantes qui, souvent issues du pôle de la cause des femmes de l'ECC, estimaient, sous une forme ou sous une autre, que la cause contraceptive avait très directement à voir avec la défense du droit à « la liberté de conception »[1] pour les femmes et, plus généralement, avec l'amélioration de leur condition – voire, ressortissait au « féminisme » –, mais qui, dans le même temps, éprouvaient des difficultés à rendre cette perspective véritablement légitime et majoritaire dans l'unité attractrice. Dit autrement : le coût du maintien dans le jeu coalitionnel pour qui se découvre ou se sait d'emblée minoritaire par rapport à des partenaires-rivaux, peut se voir abaisser – et partant, être perçu comme relativement « supportable » – dès lors qu'il est possible de trouver *en parallèle* et *en contrepartie* un lieu qui sanctionne de manière positive certains traits de la définition de la cause que l'on porte et que l'on juge suffisamment importants pour tenter d'y rester fidèle. Ajoutons une dernière précision : le MDF comme voie d'équilibrage des tensions par externalisation partielle de l'engagement, concerne plutôt les militantes de l'ECC liées au pôle de la cause femmes en rapport avec l'univers laïque (au sens large) et les associations de l'élite féminine diplômée (voir chapitre 2). Si, d'un côté, nous l'avons indiqué plus haut, les militantes protestantes affiliées à JF pouvaient trouver dans leur propre organisation un lieu propice à la production d'un travail d'accommodement, de l'autre, l'existence d'une association dynamique créée de façon indépendante *à l'extérieur* du groupe mobilisé et ayant pour but une visibilité accrue des intérêts des femmes à partir d'une tentative de politisation non partisane à gauche, pouvait constituer un site de convergence particulièrement attractif pour une partie des militantes liées (de façon plus ou moins forte) aux autres sous-pôles du pôle de la cause des femmes dans l'unité attractrice, et qui, comparativement à leurs homologues protestantes, ne jouissaient pas à cette période du même degré de cohésion et de cohérence organisationnelle.

On le voit, dans ce qui précède, nous nous sommes efforcés de montrer quelle forme pouvait prendre le travail coalitionnaire en situation dominée. De ce point de vue, nous avons établi que, dans le cas qui nous occupait, les parties concernées faisaient face à un dilemme de survie

[1] « L'engagement », *La femme du XXème siècle*, n°2, 1965, p. 1.

et cherchaient à se conformer à une double loyauté/fidélité : loyauté/fidélité à l'égard de certains traits d'une définition possible de la cause qui, dans une configuration particulière, ne semblent pas en mesure de pouvoir s'imposer au sein du groupe mobilisé, ce que nous avons aussi appelé préservation du quant-à-soi définitionnel ; loyauté/fidélité à l'égard dudit groupe – lequel est spécialisé dans la défense de la cause contraceptive et tend à en monopoliser la représentation légitime – où l'on se trouve par ailleurs engagé. Dès lors, contrairement à ce que suggère Albert Hirschman, la loyauté/fidélité doit s'entendre non comme une manifestation d'apathie ou de passivité, mais bel et bien comme *une activité* pouvant prendre de multiples formes, dont la finalité est ici l'accommodement à horizon défensif[1]. Si par rapport à ce qui est repérable dans l'ECC, notre description n'a visé ni à l'exhaustivité ni à la systématicité, nous avons cependant tenté d'illustrer l'existence d'un *continuum* possible de modalités de cette activité de loyauté/fidélité en repérant : 1) d'un côté, le cas où une partie (dominée) investie dans le jeu coalitionnel fonctionnait pour ses membres comme un espace pratique et symbolique d'apaisement des tensions permettant de prendre sur soi et de faire avec ; 2) et, de l'autre, le cas où l'investissement était partitionné, c'est-à-dire trouvait à s'externaliser dans un espace distinct afin de faire valoir les traits d'une version de la cause difficiles à légitimer dans le groupe mobilisé. Pour terminer, notons enfin que, parce qu'elles renvoient à des configurations où l'expression non contrainte de prétentions se trouve entravée à raison d'une position négativement privilégiée, ces lignes d'action présentent une parenté, somme toute logique, avec certains traits relevés plus généralement à propos des relations de domination et de la conduite des dominé-e-s. S'il faut se garder d'établir une stricte équivalence entre elles et un jeu coalitionnaire dans lequel les parties, quelles que soient leur position et la signification attribuée à la cause, *ont toutes en partage l'objectif consenti de sa réussite*, on peut toutefois remarquer que la recherche d'espaces autorisant l'accommodement à horizon défensif renvoie à une situation habituelle chez une partie des dominé-e-s. À ce propos, James C. Scott rappelle que ces dernie-ère-s peuvent entreprendre d'« aménager un espace social pour une subculture dissidente »[2] pour s'extraire (provisoirement) de rapports de domination. De façon convergente avec ce que nous avons relevé, il précise : les « sites sociaux du texte caché sont les lieux dans lesquels la riposte tue, la colère retenue et les langues restées liées à cause des relations de domination trouvent un vecteur d'expression véhémente et à gorge déployée »[3]. À l'évidence, les rapports mis au jour dans notre cas comportent une coloration moins dramatique que ceux dépeints par cet auteur (esclavage, servage, domesticité, etc.). Et s'il existe sans conteste – nous l'avons vu – des phénomènes d'(auto)-censure partielle et d'euphémisation à l'intérieur du groupe mobilisé par rapport à certaines caractéristiques de la cause contraceptive défendue sous telle ou telle version, parler de « texte caché » ou de « subculture dissidente » ne paraît pas

[1] Pour une illustration complémentaire de la « pluralité des fidélités » possibles dans un groupe et des multiples *jeux* – dont certains, d 'apparence paradoxale – auxquels celles-ci peuvent donner lieu, voir : Yann Raison du Cleuziou, « Des fidélités paradoxales... », in Jacques Lagroye et Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, *op. cit.*

[2] James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008, p. 123.

[3] *Ibid.*, p. 135.

convenir ici, d'abord parce que le degré d'asymétrie entre individus ou groupes ne revêt ni la forme ni le niveau à l'œuvre dans les configurations étudiées par J. Scott, ce qui, dans son cas, conduit à établir une dichotomie radicale entre le « public » et le « caché » ; et que, en outre, au-delà des différences et des concurrences, les partenaires-rivaux de l'ECC demeurent, on l'a dit, liés par un but commun. Reste que, dans un cas comme dans l'autre, la recherche d'un *espace à soi* (pratique et/ou symbolique) – quelle qu'en soit la modalité – à faire fonctionner en situation négativement privilégiée apparaît comme un moyen relativement banal de gestion et de rééquilibrage des tensions provoquées par un système de relations inégales, à l'image des « zones franches » étudiées par que E. Goffman dans le cadre des hôpitaux psychiatriques où l'interné « peut se livrer à toute une série d'activités taboues, tout en se sentant à peu près en sécurité », et qui « exhal[ent] une atmosphère de détente et de libre disposition de soi qui contraste avec l'impression régnant dans certains quartiers » – soit, comme il le note encore, des espaces où « l'on peut être son maître » et échapper temporairement aux rapports d'autorité[1].

Ainsi, après nous être concentrés sur l'*expression* de différences, le but du présent développement a été d'explorer les modalités de leur *gestion* dans le groupe par les partenaires-rivaux. Nous avons montré que le travail coalitionnaire en tant que « travail spécifique de tissage et d'entretien de relations réciproques »[2] entre unités investies, destiné à conjurer la menace permanente d'une « dispersion constitutive »[3] résultant de l'hétérogénéité du groupe, renvoyait à des dilemmes spécifiques selon la position occupée dans la configuration. De ce point de vue, pour celles des parties en situation tendanciellement dominante, le problème était d'évaluer jusqu'où il était possible de *pousser son avantage* et quand et comment il convenait, sinon d'arrêter, en tout cas de suspendre (au moins en apparence) les tentatives d'imposition de (son) sens à la cause et d'affrontement en donnant des gages à ses alliées, autrement dit en sachant *en rabattre*. À l'inverse, pour celles des parties en situation tendanciellement dominée, le but était la *survie*, c'est-à-dire le fait de ne pas abjurer sa version de la cause, ou, en tout cas, d'en conserver les aspects jugés les plus cruciaux, en trouvant les moyens d'entretenir une

[1] Erving Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, 1968, p. 285-286. On trouvera une autre déclinaison de ce processus dans le thème fameux de la « chambre à soi » développé par Virginia Woolf à propos des femmes. Cela dit, contrairement à ce que suggère la vision proposée par J. Scott, ces espaces (« chambre à soi », « zone franche », etc.) ne sont pas nécessairement des *espaces de résistance* où les dominé-e-s patienteraient en fourbissant leurs armes dans l'attente du moment où riposter. Ils peuvent n'être que des lieux dans lesquels « souffler » et « décompresser » en raison des tensions éprouvées au sein des rapports de domination, ou encore, faire valoir une forme d'autonomie proche de ce qu'Alf Lüdtke appelle *eigensinn* (sur cette notion, voir notamment : Alf Lüdtke, *Des ouvriers dans l'Allemagne au XX*ème *siècle*, Paris, L'Harmattan, 2000, 325 p. ; Alf Lüdtke, « L'histoire comme science sociale. Entretien avec Alf Lüdtke par Alexandra Oeser », *Sociétés contemporaines*, 99-100, 2015, p. 169-191). De ce point de vue, il faut prendre au sérieux l'avertissement que J.-C. Passeron lançait sur le terrain de l'analyse des cultures populaires et qui pourrait être aisément transposé ici : « Les cultures populaires ne sont évidemment pas figées dans un garde-à-vous perpétuel devant la légitimité culturelle, ce n'est pas une raison pour les *supposer mobilisées jour et nuit dans un garde-à-vous contestataire*. *Elles fonctionnent aussi au repos* » (Claude Grignon et Jean-Claude Passeron, *Le savant et le populaire...*, *op. cit.*, p. 90, souligné par nous).
[2] Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 66.
[3] *Ibid.*, p. 68.

double *fidélité/loyauté* à son quant-à-soi définitionnel, d'une part, et à l'ECC et à l'unité attractrice, d'autre part. Cela ne signifie pas que ces deux grandes lignes d'action aient été endossées de façon unanime à l'intérieur même des parties concernées. C'est ce que nous nous sommes efforcés d'établir pour le pôle laïque. Dans ce dernier cas, nous avons en effet mis au jour comment, en situation tendanciellement dominante, l'option d'en rabattre privilégiée par certain-e-s avait pu provoquer de fortes divisions à l'intérieur même de la partie, opposant, *dans ce contexte particulier*, des styles de laïcité inévitablement liées à des propriétés sociales et à des positions distinctes dans la mobilisation. Bref, de tout cela il ressort que l'*accommodement* par quoi se définit le travail coalitionnaire *i.e.* la modulation de sa conduite et de sa façon de porter sa version de la cause dans le groupe selon l'estimation de sa propre situation et de celle de ses partenaires-rivaux, est une nécessité qui concerne *toutes les parties engagées* – quels que soient leur horizon (offensif ou défensif), ou encore, les modalités pratiques de ce dernier – dès lors qu'elles cherchent à garantir la perpétuation minimale d'une association. Au bout du compte, saisir l'importance d'un travail coalitionnaire *continu* entre partenaires-rivaux implique de rompre avec ce que J.-G. Contamin appelle le « présupposé aligniste »[1], visible en particulier dans les analyses en termes de cadres, et pour lequel les composantes d'un groupe ou d'une mobilisation doivent obligatoirement connaître un alignement des cadrages ou définitions des enjeux pour pouvoir exister et fonctionner. Au contraire, ce dernier suggère que « l'essentiel n'est pas tant qu'il y ait alignement des cadrages, mais que le désalignement puisse être assez occulté pour qu'on puisse faire croire à un tel alignement »[2]. Cela dit, pour « fai[re] tenir une mobilisation »[3] ou un groupe, le premier problème est peut-être moins de « faire croire » à un alignement – ou alors, à destination de l'extérieur – que de trouver, pour les partenaires-rivaux, les *moyens pratiques et symboliques* permettant, autant que faire se peut, de prendre en charge, dans un but cohésif, les tensions et frustrations provoquées par la cohabitation d'unités dotées de ressources inégales et de définitions partiellement distinctes de la cause, voire, dans certains cas, antagonistes – bref, à maintenir les conditions d'une coopération non destructrice sous/des tension(s) à travers des *formations de compromis*. De ce point de vue, L. Boltanski notait fort à propos : « (...) il faut peut-être abandonner les conceptions trop simples de la cohésion comme produit de l'agrégation du semblable au semblable ou, même, de l'imposition à un agrégat hétérogène d'une représentation dominante et officielle, et *analyser comment les mécanismes d'appréciation par les agents de leur position relative et de leur trajectoire ont contribué à empêcher que les clivages implicites n'aboutissent explicitement à des scissions* »[4].

---

[1] Jean-Gabriel Contamin, « Cadrages et luttes de sens » in Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux...*, *op. cit.*, p. 75 ; voir également : Jean-Gabriel Contamin, « Analyse des cadres » in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 38-45.

[2] Jean-Gabriel Contamin, « Analyse des cadres » in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 45.

[3] *Ibid.*

[4] Luc Boltanski, *Les cadres...*, *op. cit.*, p. 471 (souligné par nous).

3.2 La formation d'un style de groupe

> « Le groupe pense, sent, agit tout autrement que ne feraient ses membres, s'ils étaient isolés ».
>
> Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, *op. cit.*, p. 63.

Le chapitre 2 a eu pour but d'explorer les différences et les divisions objectives dans le groupe mobilisé. Les développements précédents se sont ensuite attachés à mettre au jour leur *dynamique*. Nous allons à présent montrer que le travail de promotion et de défense de la cause contraceptive contribue dans le même temps à la formation d'un *univers relativement spécifique de pratiques et de sens* par quoi, au-delà de la variété des éléments qui le composent, le groupe tend à s'homogénéiser et à acquérir une réalité propre. Cet univers ne prééexiste pas à la mobilisation. Il est le produit des *dilemmes pratiques* rencontrés par ses membres et qui peuvent être résumés par la question suivante : « Comment agir sous la double contrainte de l'illégalité et de l'illégitimité ? ». Les réponses élaborées dans le cours de l'action vont doter le groupe d'un *style*, soit un « ensemble unitaire de préférences distinctes » qui, pour une part, « expriment la même intention expressive »[1]. Celui-ci traduit en fait l'existence chez les membres du groupe de propriétés communes et d'une certaine proximité dans l'espace social. Pour autant, sa formation ne tient pas de l'opération magique ou d'une mise en correspondance automatique avec les caractéristiques des militant-e-s de la cause. Le style de groupe est bien plutôt le produit, d'une part, du *travail d'homogénéisation* entrepris par les dirigeant-e-s (et facilité par l'existence d'une unité attractrice qui coordonne l'ECC), et, d'autre part, de son *appropriation* pour les autres membres. À l'aide de technologies d'homogénéisaton, les premiers *diffusent* et *encadrent* un univers relativement spécifique de pratiques et de sens en rapport avec certaines ressources et dispositions qu'ils possédent. Cette activité contribue en retour à *sélectionner* et à *maintenir* l'engagement de ceux des militant-e-s qui présentent des caractéristiques, sinon identiques, en tout cas qui entretiennent un rapport d'*affinité* avec cet univers. Dans le même temps, cela contribue à *exclure* des profils socialement plus dissonants. Dès lors, par ce *travail de conformation et de confirmation*, le groupe acquiert un certain degré de *consistance* visible à travers un *style* mettant en œuvre des schèmes d'action et de pensée en rapport avec une *famille* d'expériences, de trajectoires, et de dispositions pour partie communes aux membres du groupe[2]. Dans un premier temps, nous nous intéresserons à la question de

---

[1] Pierre Bourdieu, *La distinction…*, *op. cit.*, p. 193, l'idée que le groupe mobilisé se caractérise par un style propre ou un style de groupe n'est pas éloigné de la notion de « style de groupe » (*group style*) tels que Nina Eliasoph et Paul Lichterman ont pu l'élaborer (voir en particulier : Nina Eliasoph et Paul Lichterman, « Culture in interaction », *American journal of sociology*, 4, 2003, p. 735-794). Pour autant, leur insistance sur les seules normes langagières (*speech norms*), le tracé des frontières (*group boundaries*) et les relations entre membres (*group bonds*), ne nous semble pas suffisante pour saisir comment un style de groupe se forme et tient. En effet, cette perspective occulte en particulier les conditions sociales de la rencontre heureuse entre un style de groupe et ceux qui l'adoptent.

[2] Comme l'écrivent F. Sawicki et J. Siméant : « De fait les mobilisations qui réussissent et qui durent prennent souvent appui sur des noyaux de militants qui, s'ils ne se connaissent pas toujours *a priori*, ont en commun des expériences proches, lesquelles sont au fondement des affinités qu'ils se reconnaîtront. Les avertissements de

l'illégalisme. Dans un deuxième temps, nous montrerons comment celui-ci repose sur une valorisatoin de la connaissance et de la compétence. Dans un troisième temps, nous examierons comment, dans les années 60, l'action du groupe mobilisé présente certains traits qui l'apparentent à une croisade morale.

3.2.1 Un illégalisme mesuré

> « La conclusion qui se dégage dès maintenant de ces débats animés et d'une belle tenue, est que le succès du Planning dépend de la prudence avec laquelle l'obstacle sera contourné ».
>
> « Royaumont, 4, 5 et 6 mai 1963 », *RTMFPF*, n°25, 1963, p. 15

À partir de 1961, l'ouverture de centres et de permanences destinés à accueillir des personnes désireuses d'obtenir des moyens de contraception, devient une des principales activités du MFPF. Refusée au départ par le groupe dirigeant, cette pratique s'impose rapidement comme un instrument d'expansion de la mobilisation et comme un instrument de délégitimation de la loi de 1920. Elle permet en effet de faire cristalliser un *état de fait* censé démontrer les bienfaits de l'action du groupe, en particulier du point de vue de la lutte contre l'avortement et de l'amélioration du bien-être des personnes. Par ailleurs, si cette innovation tactique constitue un tournant pour le groupe, c'est que, au travail d'*information* mené jusque-là, s'ajoute désormais un ensemble de tâches (acheminement de produits contraceptifs ou production ; consultation médicale ; signature d'ordonnances, etc.) qui font franchir à ce dernier un seuil supplémentaire dans l'illégalité et accroît fortement les chances de sanctions pénales. Dans la suite, nous allons nous intéresser à la façon dont l'illégalité est investie par le groupe mobilisé et s'intégre à son style. Si l'illégalisme est le fait de tourner la loi, ce constat ne renseigne pas sur la variété des possibles en la matière. Dans notre cas, l'illégalisme déployé par le MFPF est un *illégalisme de protestation*. Il renvoie à une action concertée ayant pour objectif une révision de la loi. De ce point de vue, il s'oppose à un illégalisme plus ordinaire dont le but est la satisfaction immédiate d'intérêts divers (*e.g* refus de l'impôt, déprédation, détournement, etc.). Parce qu'il cherche un certain degré de publicité, même si sur ce point des hésitations peuvent exister, l'illégalisme de protestation expose logiquement à un risque plus élevé de répression de la part des autorités et menace l'existence même de la cause. Effective, la répression peut enrayer la mobilisation en frappant certain-e-s dirigean-e-s. Elle peut en outre contribuer à discréditer la cause en stigmatisant des militant-e-s par la pénalisation de certaines de leurs conduites. Face à l'incertitude dans laquelle sont plongés les responsables du MFPF à propos de la réaction des autorités vis-à-vis de leurs activités, ceux-ci vont tâtonner à la recherche d'une formule. S'ils

---

Michel Dobry sur l'hétérogénéité des mobilisations et des motifs qui y conduisent ne sont pas contradictoires avec – et ne devraient pas décourager – une prise en compte des propriétés sociales de ceux qui s'y engagent et du *rôle des affinités et des similarités de socialisation* » (Frédéric Sawicki et Johanna Siméant, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant… », *op. cit.*, p. 10-11, souligné par nous).

professent bien la nécesité de contourner la loi, recourent volontiers à la rhétorique du « tabou à briser », ou encore, dénoncent avec fracas une « loi scélérate », les dirigeant-e-s de l'unité attractrice s'emploient toutefois à pratiquer un *illégalisme mesuré*. Sous ce rapport, la *confrontation* avec l'ordre juridique doit, à leurs yeux, éviter les conduites de *rupture ostentatoire*. Il convient au contraire d'apparaître toujours *respectable* et *respectueux*[1] vis-à-vis d'un ensemble de normes plus ou moins tacites. Bref, les responsables de l'unité attractrice apparaissent ici comme des « transgresseurs contrôlés » qui cherchent à « transgresser dans les formes »[2]. De leur part, cela témoigne de la reconnaissance (implicite ou explicite) de la validité (au moins partielle) d'un ordre *officiel* de normes et de valeurs. Il est cependant bien évident que ce « choix » ne peut être réduit à une délibération préalable portant sur les coûts et les avantages associés à telle ou telle ligne d'action. En fait, cela traduit d'abord l'existence chez eux d'un ensemble de propriétés et de ressources qui les inclinent à penser avoir, dans une certaine mesure, les moyens de jouer le jeu dans les formes socialement requises, plutôt que privilégier trop fortement les conduites de rupture. Dans la suite, nous nous intéresserons d'abord à la manière dont le groupe joue avec la règle. Ensuite, nous rendrons compte du travail d'imposition d'un ethos de la prudence qui est conduit en son sein. Enfin, nous montrerons comment, par-delà les appels à la mesure, l'illégalisme de protestation constitue un puissant facteur d'intégration et d'unification du groupe mobilisé.

L'art de jouer avec la règle[3]

> « Au demeurant, précise Mme Weill-Hallé, la révision de la loi ne s'impose pas de façon urgente (...). Une meilleure connaissance des textes doit permettre de les interpréter (...) et de concilier l'intérêt du bien public ».
>
> « Le « planning familial » à Paris », *France Observateur*, 26 octobre 1961.

> « (...) 2° pour une raison légale – bien connue dans nos milieux du P[lanning]. F[amilial] – le mot propagande est sujet à discussions sans fin et il s'agit de l'interpréter judicieusement ».
>
> « Rapport moral 1964 », *RTMFPF*, n°27, 1963, p. 5.

[1] Dans le même sens, voir : Delphine Naudier, « Les relais culturels du Planning Familial… », *op. cit.*, p. 128 ; Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux…*, *op. cit.* ; Sandrine Garcia, *Mères sous influence…*, *op. cit.*, p. 125. Précisons que le fait qu'une mobilisation apparaisse feutrée ou respectble ne signifie pas que sa portée ne soit pas radicale. Sur ce point, voir notamment : Laure Bereni et Anne Revillard, « Un mouvement social paradigmatique ?... », *op. cit.*, p. 36.

[2] Pierre Bourdieu, *Sur l'État…*, *op. cit.*, p. 82.

[3] Une partie du développement qui suit reprend et approfondit des aspects déjà abordés dans : Francis Sanseigne, « Le Planning Familial face à la loi (1956-1967) : entre arrangements et transformation », *Nouvelles questions féministes*, 1, 2010, p. 16-31.

> « Vous allez me taxer d'hypocrisie et de jésuitisme, mais je vais vous répondre que l'hypocrite et le Jésuite, ce n'est pas nous, c'est le Législateur. Et si nous pouvons arriver au résultat que nous atteignons aujourd'hui, c'est justement parce que nous avons usé de certains artifices pour ne pas être en contradiction flagrante avec la loi ».
>
> Anne-Marie Dourlen-Rollier in Tapuscrit du 2ème Congrès National du MFPF, dimanche 9 mai 1965, Fonds MFPF, B 01 02.

Pour le MFPF et ses responsables, une première façon d'apparaître *mesuré* a consisté à déployer un art du jeu avec la règle – en l'occurrence ici, les articles 3 et 4 de la loi de 1920 – pour limiter les chances de pénalisation et « adoucir » la perception de l'existence de conduites de confrontation délibérées dans le cadre de ses principales activités aux frontières de la légalité (travail d'information et diffusion de moyens de contraception). P. Bourdieu a souligné qu'il y avait un « intérêt à *être en règle* qui peut être au principe de stratégies visant à *se mettre en règle,* à mettre, comme on dit, le droit de son côté, à prendre en quelque sorte le groupe à son propre jeu en présentant les intérêts sous les apparences méconnaissables des valeurs reconnues par le groupe »[1]. En ce sens, il relevait qu'il était « très important, même lorsqu'on transgresse la règle, de se donner les airs de lui avoir obéi », cela « afin de cumuler les profits de la transgression et les profits de la conformité »[2]. Et de préciser alors : « Il n'est rien (...) que les groupes ne demandent avec plus d'insistance et ne récompensent avec plus de générosité que cette révérence affichée pour ce qu'ils affectent de révérer »[3]. Dans notre cas, il est manifeste que, au début des années 60, les dirigeant-e-s du MFPF ont cherché à s'affranchir *hic et nunc* du cadre législatif *i.e.* n'ont pas seulement œuvré, ni peut-être même principalement, à la modification à terme de la loi de 1920, mais ont entrepris de la contourner immédiatement, tout en se donnant à voir – en tout cas, dans la mesure du possible – comme ne le faisant et, dès lors, en continuant de témoigner une forme de respect à l'égard de certains aspects fondamentaux de l'ordre social. Pour eux, il s'agissait ainsi de cumuler *justice présumée de l'action* et *justesse de ses mises en forme*. Dans un premier temps, nous soulignerons que cette entreprise de réduction des chances d'imputation en illégalité reposait sur un travail spécifique d'interprétation du droit. Dans un deuxième temps, nous montrerons qu'il impliquait également des épisodes de transactions discrètes avec les autorités. Dans un troisième temps, nous nous intéresserons à la façon dont le groupe mobilisé a pu tenter d'opposer l'illégalité de ses actions à certaines des ressources qu'il possédait et qui étaient censées fonder son honorabilité et, partant, sa légitimité.

1. Interpréter le droit

[1] Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, *op. cit.*, p. 185.
[2] Pierre Bourdieu, *Sociologie générale volume 2...*, *op. cit.*, p. 122.
[3] Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, *op. cit.*, p. 185.

Le fait que, au cours des années 60, la mobilisation en faveur de la cause contraceptive ait supposé une confrontation obligée avec un cadre légal qui lui faisait obstacle, n'implique pas que, dans le même temps, celle-ci ait eu mécaniquement à revêtir la forme d'une « mobilisation juridique » (*legal mobilization*)[1] dans laquelle l'investissement de l'espace judiciaire et la mise en forme juridique des griefs auraient constitué les principaux leviers de son action[2]. Est-ce à dire que, à cette période, le MFPF n'a pas recouru à « l'arme du droit »[3] ? Non pas. Si, en effet, pour l'association, le droit n'a pas constitué un domaine d'intervention *privilégié*, il a cependant été utilisé comme *instrument de renfort* destiné à garantir la poursuite d'autres activités potentiellement illégales telle la diffusion des moyens de contraception et l'information à leur sujet, concentrant l'essentiel de ses efforts et de ses ressources. Pour tenter de placer la mobilisation sous la *protection du droit* ou, selon l'expression de Liora Israël, à l'« ombre du

[1] Sur ce point, voir en particulier : Michael McCann, « Legal mobilization and social reform movements : notes on a theory and its applications » in Austin Sarat et Susan Silbey (dir.), *Studies in law, politics and society*, Greenwich, 1991, CT : Jai Press, p. 255-254 ; Michael McCann, *Rights at work. Pay equity reform and the politics of legal mobilization*, Chicago, University of Chicago Press, 1994, 372 p. ; Michael McCann, « Law and social movements » in Austin Sarat (dir.), *The Blackwell companion to law and society*, Oxford, Blackwell, 2004, p. 506-522 ; Michael McCann (dir.), *Law and social movements*, London, Routledge, 2006, 662 p.

[2] Évoquant les pratiques de recours au droit par les groupes d'intérêt, Hélène Michel observe ainsi que « ce n'est pas parce que l'objet de leur défense est d'emblée formulé en termes juridiques qu'un mode juridique d'action s'impose » (Hélène Michel, « Pour une sociologie des pratiques de défense : le recours au droit par les groupes d'intérêt », *Sociétés contemporaines*, 52, 2003, p. 12). De même, E. Agrikoliansky relève que si « les mouvements sociaux ont presque toujours affaire au droit », le « recours contestataire au droit ne va néanmoins pas de soi » (Éric Agrikoliansky, « Les usages protestataires du droit » in Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux...*, *op. cit.*, p. 225). Dans le cas du MFPF, si l'objectif d'une révision de la loi de 1920 faisait l'objet d'un rappel à intervalles réguliers, celui-ci était toutefois loin d'être systématique. On peut voir dans cette fréquence (relativement) peu élevée l'indice du fait que, aux yeux de la plupart des responsables du groupe, l'aspect spécifiquement juridique de la mobilisation n'était jamais perçu comme une finalité ayant une valeur en soi et qui, en dernière instance, aurait pu servir à la fois de justification à l'existence du mouvement et de fondement à la définition du sens de son action. Ainsi, dès la parution en 1956 du premier numéro du bulletin édité par MH, M.-A. Lagroua Weill-Hallé pouvait déclarer de façon tout à fait significative que « (...) la révision de la loi de 1920, en ce qui concerne l'usage et l'enseignement de la contraception, n' [était] qu'une mesure indispensable, mais dont la valeur libératrice [était] purement négative. Pour nous il ne s'agit pas seulement de changer la loi, mais de proclamer bien haut que le travail commence quand la loi sera changée. Dès à présent, nous pensons qu'une tâche immense s'impose pour aider la population à s'adapter dans ce domaine à une nouvelle situation » (Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Raisons d'être de notre association », *MH*, n°1, 1956, p. 10-11). Cela étant, même si l'action juridique à proprement parler ne semble pas avoir eu les premières faveurs du groupe mobilisé, on trouve toutefois quelques indices qui paraissent attester que, à certains moments, les responsables du MFPF ont pu envisager d'investir *l'espace judiciaire* pour faire valoir la cause. En 1961, on pouvait ainsi lire dans le *BTMFPF* : « Il a été décidé qu'un représentant de notre Mouvement se présenterait comme témoin pour la défense, dans certains procès. Il y aurait lieu, sans doute, d'intervenir au procès de l'avorteuse lilloise accusée d'avoir « opéré » sur une centaine de femmes, ou bien encore à Perpignan quand comparaîtra cette mère de 4 enfants, emprisonnée pour avoir reconnu s'être débarrassée du fœtus qu'elle portait en le jetant dans un canal voisin de sa maison » (*BTMFPF*, n°17, 1961, p. 31). Par ailleurs, un document rédigé en 1966 par A.-M. Dourlen-Rollier concernant ses activités pour l'association, indique qu'elle aurait assuré la défense d'un ou plusieurs médecins devant le tribunal de Montluçon (Tapuscrit sans titre, 28 mars 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 74). À notre connaissance, cette action n'a cependant guère été relayée et exploitée à l'intérieur et par le MFPF (*e.g.* dans les colonnes de son bulletin). Ce qui tend à confirmer le fait que, au bout du compte, pour des raisons que l'on ignore – on peut toutefois ici faire l'hypothèse que cela est pour partie dû à la moindre importance quantitative et symbolique des juristes par rapport aux médecins dans l'ECC –, ce mode d'action n'a jamais été jugé essentiel par le groupe mobilisé, et qu'il est alors resté *un possible non véritablement advenu*.

[3] Liora Israël, *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, 137 p.

droit »[1], certain-e-s avocat-e-s de l'ECC se sont employé-e-s à mettre leur savoir-faire professionnel à contribution dans le but d'élaborer de « bonnes raisons » *juridiques* d'agir et de démontrer que les pratiques du MFPF ne contrevenaient en rien à la loi. Pour l'établir, ces derniers ont alors entrepris d'exploiter les « passes du droit »[2], c'est-à-dire les zones d'indétermination relative propres à toute matière juridique, afin de procéder à une fixation de son sens qui fût favorable aux intérêts du groupe, mais qui, pour la raison même qu'elle s'effectuait dans les formes requises et selon les ressources offertes par le droit, offrait un aspect technique et neutre susceptible de provoquer un effet de légitimation sur l'entreprise revendicatrice – c'est l'intérêt à « mettre le droit de son côté » évoqué par P. Bourdieu – et, au bout du compte, de limiter les chances de sanction et de discrédit tant, comme le rappelle de son côté M. Weber, dans les sociétés différenciées à domination légale-rationnelle « la forme de légitimité (...) la plus fréquente est la croyance en la *légalité* » que peut susciter la « soumission à l'égard de dispositions élaborées de façon *formellement* correcte et dans les formes usuelles »[3]. Dans ces conditions, le travail d'interprétation s'est concentré sur la portée de l'article 3 de la loi de 1920[4]. En prévoyant de punir « quiconque, dans un but de propagande anticonceptionnelle aura, par l'un des moyens spécifiés (...), décrit, divulgué ou offert de révéler des procédés propres à prévenir la grossesse, ou encore facilité l'usage de ces procédés », celui-ci restait en effet ambigu : était-ce l'*utilisation* et/ou *la diffusion* de moyens de contraception qui était visée ? Et dans ce dernier cas, que recouvrait alors le terme de *propagande* ? Le fait de vendre ou de fournir un procédé contraceptif était-il assimilable à cette dernière ? Sur ces points, les interprétations doctrinales et la jurisprudence restaient notoirement équivoques[5]. Mais ce flou était alors une opportunité à saisir pour les partisan-e-s de la cause contraceptive.

Encadré 3.8. Anne-Marie Dourlen-Rollier : une avocate au service de la cause

A.-M. Dourlen-Rollier est une militante que nous avons déjà rencontrée à maintes reprises, comme membre de la SFIO ou comme membre du groupe dirigeant du MFPF. Née à Paris en 1922[6], elle est la fille d'un ingénieur chimiste et d'une institutrice socialiste. Élevée dans une famille politisée à gauche (un de ses arrière-grands-pères appartient à la 1ère Internationale ; un de ses grands-pères, ami de Clémenceau, s'engage activement dans la Commune en tant que médecin), elle entame des études de

[1] Liora Israël, « Résister par le droit ? Avocats et magistrats dans la résistance (1940-1944) », *L'année sociologique*, 1, 2009, p. 149-175. On pourrait transposer à notre cas la description que l'auteure propose des modalités de résistance à « l'ombre du droit » observées chez certains juristes durant l'Occupation. Elle note ainsi : « Résister à l'ombre du droit, « sous couvert » du respect de la forme juridique et de l'institution judiciaire, constitua ainsi une forme paradoxale d'usage de la forme juridique comme moyen et non comme fin, opérant une forme de mise à distance instrumentale du droit considéré comme un médium » (p. 160).

[2] Pierre Lascoumes et Jean-Pierre Le Bourhis, « Des « passes-droit » aux passes du droit. La mise en œuvre socio-juridique de l'action publique », *Droit et société*, 32, 1996, p. 51-73.

[3] Max Weber, *Concepts fondamentaux de sociologie*, *op. cit.*, p. 138.

[4] Au moment de la création du code de la santé publique en 1953, les articles 3 et 4 de loi de 1920 furent intégrés sans modification à ce dernier. Ils devinrent les articles l. 648 et l. 649 dudit code. Si nous continuons à les identifier sous leur ancienne dénomination, c'est que, à cette période, les individus et les groupes investis dans la lutte en faveur de la cause contraceptive s'y référaient la plupart du temps sous cette forme.

[5] Voir sur ce point l'analyse juridique détaillée proposée dans : Jeanne Pagès, *Le contrôle des naissances en France et à l'étranger*, *op. cit.*, p. 173 et suiv.

[6] Les informations qui suivent sont tirées des notices consacrées à cette dernière dans : *DBMOMS* ; Christine Bard (dir.), *Dictionnaire des féministes*, Paris, PUF, 2017, 1754 p.

droit après obtention de son baccalauréat. Titulaire d'une licence en 1941, elle débute comme rédactrice au ministère de l'Air avant de rejoindre l'armée en novembre 1944. Elle y travaillera comme interprète jusqu'en 1946. Après son mariage avec un ingénieur, elle devient avocate et ouvre son propre cabinet en 1956. C'est dans ce cadre qu'elle découvre le cas de femmes poursuivies pour avortement. En 1962, elle soutient une thèse en droit sur ce sujet publiée l'année suivante[1]. C'est par l'intermédiaire d'une de ses clientes qu'elle entre en contact avec M.-A. Lagroua Weill-Hallé dès le milieu des années 50.
Au moment de la parution de son ouvrage consacré à l'avortement, la fondatrice du MFPF rappellera dans un compte-rendu à quel point A.-M. Dourlen-Rollier n'avait cessé de mettre ses compétences professionnelles au service du groupe et de la cause « en lisant tous les manuscrits à paraître et [en] mesurant les risques », et qu'elle était « toujours présente et disposée pour suivre pas à pas l'aspect juridique de notre association »[2]. Illustration idéal-typique de la *cause lawyer* (avocate engagée)[3], son investissement dans l'association donne d'abord à voir le souci permanent du groupe – et, tout particulièrement de ses dirigeant-e-s – de faire la monstration d'une impeccabilité juridique (réelle et, surtout, apparente) dans tous les compartiments de son action, et, partant, de l'ériger en véritable *style*. De ce point de vue, le récapitulatif rédigé par l'avocate au sujet de ses activités est significatif. S'il convient de ne pas le prendre au pied de la lettre – notamment, du point de vue du volume affiché, lequel est sans doute « gonflé » dans la mesure où le document intervient dans la querelle qui oppose A.-M. Dourlen-Rollier à M. Deixonne au sein du bureau –, reste qu'il témoigne de la centralité qu'occupe le souci d'inscrire l'adéquation réelle et/ou apparente au droit dans les pratiques ordinaires du MFPF.

« Travaux d'ordre juridique :

- Cours aux médecins tous les 15 jours depuis
- " " toutes les semaines depuis octobre 1965, plus séances générales
- Conseils demandés par les médecins
Défense de certains devant le Conseil de l'Ordre et devant le tribunal (Montluçon)
- Cours aux assistantes sociales pour la Seine
- Stage des hôtes et hôtesses
Cours le samedi
Travaux pratiques le samedi soir
Travaux pratique le Dimanche après-midi
- Consultation juridique depuis courant 1963
Tous les 15 jours
Depuis le mois d'octobre 1965, toutes les semaines
(le lundi de 18 h à 20 h)
- Réponse à des conseils demandés par correspondance
- Correction des statuts des associations départementales et conseils juridiques demandés par ces associations.
- Étude et établissement du contrat pour la distribution
- Question du brevet
- Étude des baux
- Correction d'articles soumis par les journalistes (...)
- Réponse à de nombreuses demandes de renseignements et de documentation par des journalistes et autres (par téléphone ou au cours d'entretien)
- Étude des statuts nationaux et du règlement intérieur
- Litiges avec certains journaux et hebdomadaires
- Étude du problème des mineurs »[4].

[1] Anne-Marie Dourlen-Rollier, *La vérité sur l'avortement*, Paris, Maloine, 1963, 247 p.
[2] *RTMFPF*, n°25, 1963, p. 32.
[3] Pour une synthèse en langue française, voir : Liora Israël, « Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le cause lawyering », *Droit et société*, 49, 2001, p. 793-824 ; Brigitte Gaïti et Liora Israël, « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », *Politix*, 62, 2003, p. 17-30 ; Liora Israël, « Cause lawyering » in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 94-99.
[4] Tapuscrit sans titre, 28 mars 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 74.

En 1967, à quelques semaines du début de la session parlementaire au cours de laquelle la proposition de loi déposée par L. Neuwirth devait être débattue, A.-M. Dourlen-Rollier, avocate engagée de longue date dans le MFPF, membre de son groupe dirigeant et responsable de sa commission juridique (voir encadré 3.8), pouvait déclarer sur le ton de l'évidence : « Cette loi [de 1920] avait d'ailleurs été mal comprise, puisqu'elle n'interdisait nullement l'emploi de moyens contraceptifs, mais la divulgation de ces moyens, si la divulgation était faite dans un but de propagande anticonceptionnelle »[1]. La thèse selon laquelle l'utilisation et la diffusion de moyens de contraception n'avaient jamais été prohibées dès lors qu'il n'y avait pas de but de propagande, servit de justification à prétention juridique pour protéger l'ouverture de centres et de permanences du MFPF, ainsi que la poursuite de leurs activités tout au long des années 60. Néanmoins, cette perspective ne fit pas toujours l'unanimité parmi les juristes de l'organisation. L'argumentaire se stabilisa au gré de conflits et de concurrences interprétatives. Lors du premier colloque organisé par l'unité attractrice à Cerisy en 1961, A.-M. Dourlen-Rollier se livra à un premier travail public de démarcation entre *propagande*, d'un côté, et *information* et *utilisation*, de l'autre. À cette occasion, elle indiqua que, à l'opposé de ce que tendait à penser l'opinion commune, le recours à des procédés contraceptifs n'était, à la lettre, pas interdit. Cette erreur était selon elle imputable à la confusion entretenue par la loi entre « procédés abortifs »[2] et « procédés anticonceptionnels », et entre « divulgation » et « utilisation ». Pour autant, à cette date, l'avocate estimait toujours que « l'enseignement des méthodes contraceptionnelles [sic] nouvelles, relevant d'une éducation sexuelle bien comprise [*i.e.* ce à quoi aspirait le MFPF à travers ses centres] (...) [était] prohibé », ce qui constituait « une entrave à la connaissance, consacr[ait] le refus de toute discussion, et v[oulait] ignorer par avance, tout progrès scientifique ou technique ». Bref, au moment où seul le centre grenoblois avait ouvert et où, bon an mal an, Paris s'apprêtait à faire de même, la loi de 1920 constituait à ses yeux une « atteinte à la liberté de pensée » et à « la liberté individuelle » qui n'autorisait pas réellement à s'en prévaloir pour *prétendre* conduire en toute sécurité l'action de l'unité attractrice. Or tel n'était pas l'avis de J. Eynard, avocat et primo-entrepreneur de la cause contraceptive à Grenoble. Impliqué dans la création de la section iséroise et l'innovation tactique qui, contre l'avis du groupe dirigeant parisien – nous l'avons vu –, la soutenait (*i.e.* le fait de procurer des moyens de contraception *via* une prescription médicale), il conçut à cette fin un argumentaire juridique *ad hoc*, en partie distinct de celui proposé par sa collègue parisienne. Il en rappela la teneur lors du colloque de Royaumont organisé par le MFPF en 1963. Pour ce juriste, l'usage, mais aussi, la vente par un pharmacien ou la prescription par un médecin de moyens de contraception, se trouvaient hors du champ de la loi. En effet, ces actes ne pouvaient être assimilés à une quelconque entreprise de *propagande* dans la mesure où, d'après lui, cette dernière s'entendait comme « le fait de s'adresser à un public anonyme dans l'intention de le

[1] Anne-Marie Dourlen-Rollier, « Va-t-on enfin abolir la loi de 1920 ? », *PF*, n°13, 1967, p. 9.
[2] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : « La législation française et le planning familial par Maître Dourlen-Rollier. Avocat à la cour de Paris », tapuscrit, sans date [tout indique qu'il s'agit du texte de son intervention au colloque de Cerisy], Fonds MFPF, D 07 07.

convaincre »[1]. Provocateur – en réalité, trouvant là une nouvelle occasion de faire jouer l'opposition entre Paris et Grenoble, mais également, entre hommes et femmes, à travers la concurrence autour de la compétence juridique –, il cherchait à *démontrer* le caractère protecteur du cadre légal vis-à-vis de la mobilisation. En ce sens, il déclarait :

> « C'est pourquoi *j'estime juste et bénéfique* pour nous l'article l. 648 du Code de Santé Publique. *Je dis bien « bénéfique » pour nous puisque, à l'abri de la loi, nous avons tout le loisir d'informer les membres du Planning Familial dans le sein d'une association privée*, comme le médecin a parfaitement le droit de prescrire les contraceptifs à toute femme venue le consulter spécialement dans ce but, comme le pharmacien a le droit le plus absolu de détenir lesdits contraceptifs en vue de leur vente à toute femme venue spécialement lui en demander – et à plus forte raison si elle se trouve nantie d'une ordonnance médicale ». Et de poursuivre : « La loi n'interdit que la propagande anticonceptionnelle, et non l'usage des contraceptifs – pas plus que leur prescription ou leur vente. *C'est là un point essentiel qui soulagera beaucoup de praticiens* du complexe de culpabilité qui obscurcissait leur jugement en la matière, *et qui libérera beaucoup de couples* d'un problème angoissant qui pouvait parfois se poser à eux. C'est à la *lumière exacte de cette analyse scrupuleuse de l'article l. 648 du Code de Santé Publique* que j'ai donné le « feu vert » à la création du centre de Planning Familial de Grenoble – le premier qui fut créé en France »[2].

Ce passage explique certains traits du fonctionnement du MFPF dans les années 60. Si l'obtention de moyens de contraception *via* l'association supposait *au préalable* une *adhésion obligatoire*, c'est que, au-delà de l'accroissement des ressources économiques et militantes que le groupe pouvait logiquement escompter, cela permettait d'abord d'argumenter au sujet du caractère strictement *privé* du conseil prodigué et, partant, de se défendre de l'accusation de propagande. Toutefois, lors du colloque, une autre avocate, Lucille Tinayre-Grenaudier, une militante de la cause des femmes proche de la direction parisienne, contesta en partie l'argumentaire de son homologue grenoblois. Elle débuta son intervention en déclarant trouver « l'optimisme de [s]on confrère excessif ». Pour elle, la question de l'*extension* exacte de la notion de propagande restait entière, qui ne permettait guère de conclure avec l'assurance de J. Eynard (« Mais qu'est-ce que la propagande en cette matière ? Tout est là et n'a jamais été que là »). Et cela d'autant plus que l'interprétation qu'il donnait de la jurisprudence lui semblait partiale et partielle. En effet, pour affermir sa démonstration, le grenoblois avait mobilisé un cas auquel il avait été mêlé dans les années 50 comme avocat de la défense et qui, d'après lui, tendait à prouver que la fabrication et la vente de produits contraceptifs n'étaient

[1] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : « La loi de 1920 et vœux futurs », in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 125-128.

[2] Souligné par nous. Dans un entretien accordé à un journal – probablement à l'automne 1965 –, J. Eynard insistait une nouvelle fois sur le fait que sa compréhension de la loi de 1920 résultait d'un véritable travail d'*expertise juridique* au terme duquel il en était arrivé à la conclusion que celle-ci était en fait plus permissive qu'il n'y paraissait et, partant, favorable à l'action du MFPF : « J'ai longuement étudié cette loi (...). Je l'ai même étudiée de façon si poussée, que je me suis aperçu qu'on en faisait des applications qu'elle n'avait point prévues ». Après avoir rappelé sa définition du terme « propagande », il ajoute : « Cette notion posée dès le départ et admise, parce que démontrée, nous ne sommes pas tombés sous le coup de la loi. Le planning familial a pu avoir une existence légale » (« Entretien avec Me Jean Eynard en prélude à un débat sur le contrôle des naissances », coupure de presse sans mention du titre d'origine et de la date [probablement automne 1965], OURS, Fonds Deixonne, APO 73).

plus poursuivies, conformément à la lettre supposée de la loi de 1920[1]. Or, L. Tinayre-Grenaudier le détrompa en mentionnant des cas similaires et récents pour lesquels des condamnations furent bel et bien prononcées et confirmées en appel. En ce sens, elle rappela :

> « Cette fâcheuse jurisprudence est rapportée par le *Concours médical* du 19 mai 1962. Elle mérite d'autant plus d'être méditée que la Cour s'est appuyée sur des décisions très anciennes de la Cour de Cassation qu'on pouvait croire périmées ». Et de terminer sur un appel à davantage de « prudence » et à un comportement plus « sage » de la part du groupe mobilisé vis-à-vis des garanties potentiellement offertes par la loi, à l'image de ce que préconiserait M.-A. Lagroua Weill-Hallé[2].

Apparues au début des années 60 à la faveur des tâtonnements du groupe à propos de ses nouvelles modalités d'action, ces divergences interprétatives s'estompèrent à mesure que les dynamiques territorialisées de mobilisation se développaient et qu'elles ne semblaient guère trouver de réponse répressive de la part des autorités. Pour l'essentiel, c'est l'argumentaire conçu par J. Eynard qui s'imposa, dans la mesure où celui-ci proposait tactiquement une formule destinée à *mettre* (au moins en apparence) *le droit de son côté* et que, de ce point de vue, les faits, sinon la loi, ne paraissaient pas vouloir le démentir, ce qui pouvait entretenir la croyance en son efficacité préventive[3]. Par conséquent, au milieu des années 60, cette interprétation se routinisa à l'intérieur de l'unité attractrice. On en trouve une trace dans un schéma de conférence confectionné à cette période et destiné aux militant-e-s de l'association. Abordant la question du cadre légal dans lequel l'action du MFPF était censée se déployer, le document énonçait une forme de *credo militant* mettant en scène le supposé bien-fondé juridique des activités du groupe dont on prétendait, sous certaines conditions, qu'elles se trouvaient placées à l'abri d'éventuelles poursuites judiciaires : « Ce n'est donc ni la fabrication, ni l'emploi des produits anticonceptionnels qui sont interdits [par la loi], mais la divulgation de ceux-ci, *si cette divulgation est faite dans un but de propagande anticonceptionnelle* ». Et de préciser sur la base du critère élaboré par l'avocat grenoblois :

---

[1] Voici comment J. Eynard relatait l'affaire : « En 1950, un industriel d'Annemasse, M. D..., était venu me consulter à Grenoble, sur le point de savoir s'il lui était possible de fabriquer, en France, le gynorégulateur qui avait été mis au point par un inventeur suisse, et d'en approvisionner les pharmaciens français en vue de sa vente occulte. Je conclus, en ce qui concernait son seul aspect anticonceptionnel à la parfaite légalité de la fabrication de la vente de cet appareil (...). Or, quelques mois plus tard, une information fut ouverte à Paris contre mon client, pour propagande anticonceptionnelle, en vertu de la loi de 1920 alors en vigueur. L'affaire fut évoquée devant le tribunal correctionnel de la Seine. Bien entendu, je fus appelé à plaider cette affaire, et je fus assez heureux pour convaincre les juges qu'il ne pouvait y avoir d'acte de propagande dans le fait de fabriquer un appareil anticonceptionnel et d'en assurer la diffusion par des officines de pharmacie, aux clientes nanties d'une ordonnance médicale. Par jugement du 6 novembre 1951, le sieur D. fut, en effet, relaxé des fins de poursuite » (« La loi de 1920 et vœux futurs » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 126-127).

[2] En réalité, comme le montre le propos rapporté de M.-A. Lagroua Weill-Hallé placé en exergue, cette dernière, dès l'automne 1961 (*i.e.* au moment de l'ouverture du centre parisien), pouvait, en certaines circonstances, chercher à recourir à une argumentation proche de celle de J. Eynard.

[3] En ce sens, J. Eynard rappelait : « Parce que tout le monde voulait attendre la « manière » dont tournerait l'expérience de Grenoble. Lorsque l'on fut sûr et certain que ni M. Pascal, le très ferme penseur, responsable de l'étude du problème social et moral, ni le docteur Fabre, le compétent responsable médical, ni moi-même responsable juridique, n'étions en état d'arrestation ou d'inculpation, on se décida partout à lancer le mouvement » (« Entretien avec Me Jean Eynard en prélude à un débat sur le contrôle des naissances », coupure de presse sans mention du titre d'origine et de la date [probablement automne 1965], OURS, Fonds Deixonne, APO 73).

« *Que doit-on entendre par propagande* ? (...) Pour qu'il y ait propagande il faut également que l'on s'adresse à un public anonyme »[1], ce qui, comme nous l'avons déjà indiqué, d'après le raisonnement proposé par celui-ci, n'était pas le cas dans le cadre d'une consultation médicale ou d'une association. On le voit, en cherchant à « exploiter la polysémie ou l'amphibologie des formules juridiques »[2], le groupe mobilisé pouvait, par l'intermédiaire du travail d'interprétation de certain-e-s de ses juristes, espérer instrumentaliser le droit pour retourner « la force des normes dominantes (...) contre les détenteurs du pouvoir »[3] et, ce faisant, par l'exhibition d'un conformisme légal réel ou supposé, accroître les chances de protection d'activités au statut juridique incertain.

2. Des contacts discrets avec les autorités

Jouer avec la règle pour modérer les imputations d'illégalité pouvait aussi passer par l'établissement de relations directes avec les agents chargés de l'appliquer. Ces transactions, entre le formel et informel, permettaient de poursuivre deux objectifs : d'abord, pour les militant-e-s de la cause contraceptive, c'était tout à la fois une occasion de mieux apprécier la réalité de la menace répressive, de jauger par anticipation son degré éventuel et sa forme et, partant, d'affiner l'estimation des marges de manœuvre pour se tenir aux limites de la loi, voire de les discuter et de les négocier ; ensuite, cette recherche d'un contact avec les autorités – fût-il ponctuel –, était un moyen supplémentaire de donner des gages en affichant un refus des conduites de rupture ostentatoire. Bref, cela participait d'une autre façon au travail de *mise en règle de/dans la transgression* propre à ce groupe. Donnons quelques exemples. Dans les jours qui précédèrent l'ouverture du premier centre à Grenoble, les dirigeantes parisiennes, après avoir signifié dans un premier temps leur opposition au projet, eurent une réaction qui illustre la propension, au sein de l'unité attractrice, à valoriser l'entretien de relations avec les autorités pour orienter l'action. A.-M. Dourlen-Rollier écrivit ainsi à J. Eynard :

> « Nous avons fait de grands progrès, mais hélas, il faut encore être très prudent. Avez-vous fait quelques sondages, à titre officieux auprès du Parquet ? Avez-vous une opinion sur sa réaction probable, en cas de dépôt de plainte ? (...) Il est certain que la caution du Préfet ou du Maire seraient les meilleures garanties »[4].

Si, on l'a vu, dans le cadre de l'opposition Paris/Grenoble redoublée (en partie) par celle entre hommes et femmes et celle entre classes, les responsables isérois ont pu, à cette occasion, mettre en scène leur inclination présumée à l'audace et à la subversion par contraste avec la prudence et le conservatisme supposés de la direction parisienne, il faut néanmoins se déprendre de cette

---

[1] « Schéma de conférence publique », tapuscrit, sans date [probablement 1965], OURS, Fonds Deixonne APO 72.
[2] Pierre Bourdieu, « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 64, 1986, p. 8.
[3] Éric Agrikoliansky, « Les usages protestataires du droit », *op. cit.*, p. 225. Sur le thème du retournement du droit contre le pouvoir (« speaking law to power »), voir également : Robert Abel, « Speaking law to power. Occasions for cause lawyering » in Austin Sarat et Stuart Scheingold (dir.), *Cause lawyering. Political commitments and professionnal responsabilities*, Oxford, Oxford University Press, 1998, p. 69-117.
[4] Lettre d'Anne-Marie Dourlen-Rollier à Jean Eynard datée du 19 mai 1961, Fonds MFPF Grenoble, AR 1.

dichotomie trop simple, élaborée par une partie pour prendre symboliquement l'avantage sur l'autre. Car en effet, loin de refuser toute relation officieuse avec les autorités par quoi se signalerait une tendance plus marquée à l'intransigeance – et donc à une forme de « pureté » et de « radicalité »[1] –, les primo-entrepreneurs de la cause de Grenoble échangèrent au contraire avec certains de ses agents au moment de la création de la section, comme l'avait suggéré et encouragé A.-M. Dourlen-Rollier. Un peu plus d'une semaine avant l'inauguration du centre, H. Fabre et G. Pascal adressèrent en particulier un courrier au directeur départemental de la santé et de la population et au directeur du bureau municipal d'hygiène de la ville pour les informer de leur projet[2]. Ils sollicitèrent en outre un rendez-vous avec le premier. Celui-ci eut lieu trois jours avant l'ouverture du centre. Les deux entrepreneurs de cause y manifestèrent leur souci d'offrir des garanties de conformité (au moins apparente) à la règle pour permettre un fonctionnement sans encombre de la partie médicale du centre. Dans une lettre résumant l'échange, le directeur départemental de la santé et de la population rappelait ainsi :

> « *Au cours du même entretien vous vous préoccupiez des conditions d'agrément d'un Centre de soins*. *Vous m'avez exposé* que dans l'immeuble situé, 5 place de l'Etoile, au rez-de-chaussée duquel se trouve une pharmacie et où un médecin ophtalmologiste aurait son cabinet, vous auriez vous-même votre cabinet de consultation au 7ème étage tandis que le poste de soins du « Centre d'études médicales pour l'orthogénisme » serait situé au 4ème étage dans le même appartement que le « Centre d'information du Mouvement français pour le Planning Familial » toutes ces activités étant en principe absolument indépendantes. *Vous me précisiez en outre que ce Centre de Soins ne serait pas dirigé par un médecin, qu'il n'y serait effectué aucune consultation médicale, qu'aucun agrément ne serait demandé à la Sécurité Sociale et que seule une infirmière diplômée d'État y donnerait des soins* »[3].

De la part des responsables grenoblois, ce travail d'entretien de relations avec des agent-e-s de l'administration pour pouvoir jouer habilement avec la règle en provuant sa bonne volonté, pourrait s'observer en maints autres occasions. Par exemple, au début de l'année 1962, J. Eynard rendait compte en ces termes d'une rencontre qu'il avait lui-même provoquée avec le

---

[1] De ce point de vue, les trois points d'exclamation ajoutés à la main par un lecteur en marge du passage de la lettre d'Anne-Marie Dourlen-Rollier cité précédemment, laquelle évoquait « quelques sondages à titre officieux auprès du Parquet », ne doivent pas tromper.

[2] Voir : Lettre du médecin-directeur du bureau municipal d'hygiène au Dr Paul Botreau-Roussel daté du 9 juin 1961, AN 19760173, art. 71 ; lettre de Georges Pascal au Dr Paul Botreau-Roussel datée du 2 juin 1961, AN 19760173, art. 71.

[3] Lettre du Dr Paul Botreau-Roussel à Henri Fabre datée du 28 juin 1961, AN 19760173, art. 71 (souligné par nous). En outre, ce courrier signalait deux problèmes supplémentaires : l'un, concernant l'occupation de la fonction de directrice du « poste de soins » par le Dr Trémeaux, une médecin de l'hygiène scolaire, laquelle « n'avait pas enregistré son diplôme dans [l]es services [de la direction départementale de la santé et de la population] », ce qui obligeait à solliciter « le Conseil Départemental de l'Ordre et (...) le Syndicat des Médecins de l'Isère » pour valider le dispositif ; l'autre, concernant l'immeuble censé accueillir le centre et qui « n'avait pas encore fait l'objet d'un certificat de conformité valant permis d'habiter ». Ce à quoi, H. Fabre répondit que, d'une part, « Mme le Docteur Trémeaux assurer[ait] le fonctionnement administratif du centre », mais qu'en « aucun cas elle ne pratiquer[ait] un acte médical quelconque » et que, du reste, il lui avait demandé « de faire enregistrer d'urgence son diplôme dans vos services » ; et que, d'autre part, concernant la mise aux normes des locaux, il s'engageait à lui « faire parvenir un double de ce plan [déjà adressé au bureau municipal d'hygiène]) (Lettre de Henri Fabre au Dr Paul Botreau-Roussel datée du 4 juillet 1961, AN 19760173, art. 71).

directeur local des douanes pour évoquer l'acheminement de produits contraceptifs depuis l'étranger :

> « *Ayant repris contact avec le Directeur des Douanes de Grenoble*, il s'avère que l'acheminement par colis-postaux ne saurait être envisagé. En effet, alors que le mode actuel d'envoi ne donne lieu, à Lyon, qu'à une vérification sur certains paquets prélevés au hasard dans la masse, tout colis-postal, sans exception, donnerait lieu à vérification à Grenoble. D'autre part, il ne me semble pas qu'il y ait, de notre part, « fraude douanière », dès l'instant que nos adhérentes sont « destinataires » et non « expéditrices » ; tout ce que nous risquons (et nous le savons par expérience), ce sont des blocages de marchandise par la douane, comme interdites à l'importation. Seul, l'expéditeur pourrait être l'objet de poursuite, mais encore à la condition qu'il tente de tromper sur le contenu de l'envoi (*le directeur des douanes m'a donné l'exemple d'une mention telle que « bas de soie » pour des colis tels que les nôtres*) – ce qui n'est pas le cas »[1].

Cette recherche de rapports discrets et, à l'instar de la situation précédente, parfois ambigus – en effet, dans ce dernier cas, le fonctionnaire suggère implicitement qu'elles sont les erreurs à ne pas commettre pour éviter d'éventuelles poursuites (*e.g.* ne pas mettre de fausses mentions au sujet du contenu du colis) –, n'est évidemment pas l'apanage des militant-e-s grenoblois-e-s. C'est un trait partagé par l'ensemble ou presque des responsables du groupe. Ainsi, à propos des mineures et de la question de savoir si l'association devait accepter ou non leur adhésion, voilà comment, d'après un compte-rendu du CA du MFPF daté 13 octobre 1963, A.-M. Dourlen-Rollier chercha à déterminer une ligne d'action au nom d'une commission créée à cet effet qui comprenait notamment H. Fabre, C. Goldet, ou encore M.-A. Lagroua Weill-Hallé :

> « Elle [A.M. Dourlen-Rollier] expose les démarches qu'elle a effectuées, *auprès d'un haut fonctionnaire de la Préfecture de Police, d'un Président de Chambre à la Cour d'Appel (ancien juge des enfants), d'un avocat général à la Cour de Cassation et d'un magistrat actuellement à la Chancellerie*. Les *avis recueillis concordent* : il convient que le Mouvement soit extrêmement prudent en ce qui concerne les mineures »[2].

Dans le même sens et de façon plus frappante encore, l'avocate parisienne mènera pour le compte du MFPF de longues négociations quasi secrètes avec des représentants de l'État dans le but d'organiser un colloque sur l'avortement. La manifestation se déroulera en 1966 dans un local du ministère des Affaires étrangères en présence d'un « officier de Police judiciaire (...) ainsi qu'un magistrat de la 2ème section du Parquet de la Seine »[3]. Du reste, les autorités imposeront une stricte confidentialité aux débats et interdiront leur divulgation (ils seront finalement publiés en 1967). Bien que les responsables de l'unité attractrice aient déploré cette décision, il est toutefois révélateur que, dans le même temps, ils aient estimé que le seul fait d'établir et d'entretenir des rapports avec les autorités, quelles qu'en fussent les modalités exactes – à condition bien sûr que soient évités les comportements de défi et de rupture –, les réquisits et les conséquences, était en soi un gain positif pour le groupe puisqu'il permettait

[1] Lettre de Jean Eynard à Mr Riboud datée du 1er février 1962, Fonds MFPF Grenoble, AR 1 (souligné par nous).
[2] CA du 13 octobre 1963, Fonds MFPF, D 04 03 (souligné par nous).
[3] Bureau du 29 mars 1965, Fonds MFPF, D 04 04 ; voir également : Fonds MFPF, B 01 03.

d'espérer pour lui des effets de légitimation limitant les risques de pénalisation. Dans un projet de rapport d'activités de 1966, M. Deixonne résumait cette perception de la façon suivante :

> « Il appartint à Mme Dourlen-Rollier de *mener à bonne fin de longues négociations*, poursuivies pendant toute l'année dernière qui devait aboutir à la réunion du colloque sur l'avortement le 14 janvier 1966. Disons tout de suite que *cette réalisation fut digne de tous les éloges* et qu'elle *honore grandement* son initiatrice, sa réalisation et le *Mouvement tout entier*. *Ce ne fut pas un mince résultat notamment d'obtenir que la manifestation se déroule dans des locaux officiels, avec la participation des pouvoirs publics* (...). On pourrait s'étonner qu'un événement de cette importance demeure aussi confidentiel. La raison en est que cette discrétion fut imposée par les pouvoirs publics, à qui Mme Dourlen-Rollier dut promettre pour obtenir leur concours, que rien ne serait divulgué qu'avec leur consentement. Formulons le voeu que cet embargo soit bientôt levé et qu'à la première occasion favorable le Mouvement puisse bénéficier du surcroît d'autorité qu'on sut lui ménager sa Présidente et son Conseiller juridique »[1].

Bref, ces quelques exemples de *situations de contact* à durée et à intensité variables soulignent l'importance que les responsables d'un groupe mobilisé, dans certains cas et dès lors qu'ils en ont à la fois les *moyens* (possibilité de se ménager un accès grâce, par exemple, à l'activation de ressources relationnelles ; maîtrise de certains instruments linguistiques, cognitifs, juridiques, etc.) et l'*inclination* (socialement fondée), peuvent accorder à la recherche d'*épisodes de transactions discrètes i.e.* situées entre l'officiel et l'officieux[2] avec les autorités, et au cours desquels, à la faveur d'une estimation réciproque des intentions et des ressources (réelles ou supposées) des uns et des autres, peuvent se négocier, de façon plus ou moins *tacite,* une distance à la règle, tout autant qu'un degré de reconnaissance – et donc un crédit collectif – pour le groupe et la cause qu'il porte, lié au fait de ne pas vouloir rompre totalement avec la légalité et d'afficher une (bonne) volonté, sinon réelle, à tout le moins *formelle*, pour s'y conformer, en tout cas jusqu'à un certain point[3].

3. Opposer les honneurs à l'illégalité

Enfin, autre moyen de se jouer d'une *règle particulière* – en l'occurrence ici, les articles 3 et 4 de la loi de 1920 – tout en paraissant, ou en souhaitant réellement, continuer à respecter de

[1] Projet de rapport d'activités, tapuscrit, 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 71 (souligné par nous).

[2] Quoique la configuration de relations observée ici soit très différente de celle étudiée par Javier Auyero et Matthew Mahler dans l'article qu'ils consacrent à certaines formes de violences collectives en Argentine, elle peut toutefois constituer un cas du possible à l'intérieur de cette « zone grise » faite des relations plus ou moins visibles et informelles entre tel représentant des autorités ou de la politique « conventionnelle » et d'autres types d'agents engagés dans actions « non conventionnelles », que ces auteurs appellent à davantage explorer et prendre en compte. Voir : Javier Auyero et Matthew Mahler, « Relations occultes et fondements de la violence collective », *Politix*, 93, 2011, p. 115-139.

[3] Si l'objet de ces rencontres ponctuelles et discrètes est d'abord la *négociation (implicite ou explicite) de la transgression* entre les parties, cette façon de procéder rapproche sur ce point l'action du MFPF de ces « mobilisations discrètes » qui, sur un continuum de pratiques et de représentations, vont du lobbying au plaidoyer (voir : Etienne Ollion, « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », *Critique internationale*, 67, 2015, p. 17-31). Toutefois, les actions discrètes en direction des autorités ne constituent qu'un aspect du travail de mobilisation entrepris par l'unité ; partant, elles ne sauraient qualifier et résumer celui-ci dans son ensemble.

façon ostentatoire certaines *normes* soutenant *en général* l'ordre social, opposer la possession de titres variés par quoi se fonde tendanciellement l'honorabilité, au caractère potentiellement illégal de la cause et des activités qui l'entourent, en escomptant que, au bout du compte, la manipulation des effets symboliques contenus dans les premiers[1] favorise, par l'intermédiaire d'une opération de magie sociale[2], une « gestion différentielle des illégalismes »[3] qui se révèle presque toujours favorable aux porteur-e-s de ce qui est socialement *valorisé* et *révéré*. Telle a pu alors être une des fonctions du CH du MFPF constitué durant l'année 1964. En effet, celui-ci concentre et exhibe différentes espèces de capital (voir tableau 3.5) susceptibles de garantir au groupe une légitimité rendant *a priori* plus coûteux l'imputation en illégalité et le discrédit de la cause. Celui-ci se compose de 61 membres[4] dont une partie a auparavant appartenu au CA de l'unité attractrice (n = 18, soit 29,5 % de l'effectif). De façon prévisible, l'« honneur » dont il s'agit de se prévaloir est d'abord conforme au principe de hiérarchisation et de valorisation différentielle du masculin et du féminin. Alors que, nous l'avons montré, à l'échelle nationale, le groupe dirigeant est dominé par des femmes et que, d'une façon plus générale, les hommes sont minoritaires dans la mobilisation, ces derniers apparaissent surreprésentés dans le CH. On en dénombre 37 (soit 60,6 % de l'effectif total) quand le nombre de femmes s'élève à 24 (soit 39,4 % de l'effectif total). Les membres masculins se recrutent principalement au sein de l'univers médical : 43,2 % d'entre eux (n = 16) mentionnent ainsi la qualité de médecin, tout à la fois gage de respectabilité sociale et façon de mettre en scène le sérieux présumé, attaché à une activité perçue comme « scientifique ». Parmi eux, on relève la présence de 2 académiciens (respectivement Académie de médecine et Académie de chirurgie) et d'un professeur de médecine. Cela dit, du point de vue de la combinaison du prestige, de la notoriété et de l'autorité scientifique, l'apport le plus conséquent viendra de l'acceptation, à l'automne 1965, de la présidence d'honneur du CH par François Jacob, André Lwoff et Jacques Monod au moment de recevoir le Prix Nobel de médecine, ce qui, pour le MFPF, constituera un renfort symbolique de tout premier ordre[5]. À ses représentants de l'univers médical, il convient d'ajouter d'autres membres de l'univers savant qui accentuent un peu plus l'importance du *capital scientifique* dans le CH. En ce sens, on note la présence de 4 professeurs d'université appartenant à différents domaines des sciences naturelles et physiques. Du reste, quand ils n'exhibent pas

[1] Sur les effets symboliques, autrement dit, de *pouvoir*, susceptibles d'être engendrés par toute espèce de capital « lorsqu'il obtient une reconnaissance explicite ou pratique », voir : Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, *op. cit.*, p. 85).

[2] B. Lahire rappelle que la magie sociale « agit sur l'état des choses et des êtres humains *en changeant leur valeur, leur signification et, par conséquent, la manière dont ils sont considérés, les comportements que l'on se doit de développer à leur égard* et même la façon dont ils doivent eux-mêmes se comporter pour correspondre à leur nouvel état » (Bernard Lahire, *Ceci n'est pas qu'un tableau…*, *op. cit.*, p. 80, souligné par nous). En l'occurrence, ici, manipuler certains titres susceptibles de produire des effets symboliques, a pour but de modifier la manière dont les agent-e-s qui en sont porteur-e-s peuvent être considéré-e-s sous le rapport de l'illégalisme en lien avec la loi de 1920.

[3] Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, p. 318.

[4] L'essentiel de la composition du CH est arrêté en 1964 (n = 54). Nous avons toutefois intégré à nos calculs et à notre interprétation les quelques ajouts (n = 7) intervenus entre 1965 et 1967 qui portent le total à 61 membres.

[5] Pour une analyse détaillée, voir : Francis Sanseigne, « La cérémonie et l'engagement : le soutien de trois Prix Nobel au Planning Familial à l'automne 1965 », *Économies et sociétés*, Série M, 3, 2009, p. 449-474.

leurs titres scientifiques, les hommes du CH mettent en avant leur *statut d'élu* exerçant ou ayant exercé divers mandats et/ou responsabilités gouvernementales. On en compte 12 (soit 32,4 % de l'effectif masculin)[1]. Députés ou ancien députés (n = 8), conseillers généraux ou anciens conseillers généraux (n = 4, dont 1 président, 1 vice-président et 1 ancien président de Conseil Général), maires (n = 4), anciens ministres (n = 2), plusieurs d'entre eux se présentent comme cumulant ou ayant cumulé ces fonctions, de sorte que, à travers la possession de ce *capital politique*, ils offrent toutes les garanties d'honorabilité attachée à la fonction élective et à celle de responsable gouvernemental. Enfin, on notera qu'une partie des membres masculins du CH (n = 7) se donnent à voir comme des *mandataires* d'organisation diverses (associations, société scientifique, fondations, etc.). Ce *capital de délégation* dé-singularise leur présence et fait d'eux les agents d'une certification collective qui renforce la légitimité du groupe et de la cause.

Tableau 3.5. Espèces de capital agrégées dans le Comité d'Honneur du MFPF

Espèce de capital*	Hommes	Femmes	Ensemble	% des membres du CH
capital scientifique dont	**20**	**2**	**22**	**36,1**
médecins	16	2	18	29,5
autres	4	0	4	6,6
capital politique dont	**12**	**2**	**14**	**23**
ancien ministre	2	0	2	3,3
député	8	2	10	16,4
conseiller général (y compris président ou vice-président)	4	0	4	6,6
maire (y compris adjoint)	5	1	6	9,8
se présentant comme cumulant ou ayant cumulé ≥ 2 fonctions	6	1	7	11,5
capital de délégation	**7**	**5**	**12**	**19,7**
capital culturel	**2**	**7**	**9**	**14,7**
autre dont	**3**	**10**	**13**	**21,3**
avocats	2	2	4	6,6
personne sans qualité propre	0	7	7	11,5
Total	91	41	132	100

* Distinguer les espèces de capital présentes dans le CH est une opération délicate tant les individus qui le composent ne se laissent pas réduire et classer de façon simple et claire dans telle ou telle catégorie. Si par ses caractéristiques, un-e agent-e peut être rattaché-e à plusieurs espèces de capital, nous n'avons sélectionné ici que ceux des traits qui avaient été *explicitement* – et, partant, *tactiquement – mis en scène* dans le cadre du CH pour fonder l'honorabilité du groupe et de la cause. Cela nous a conduits à élaborer 4 grandes catégories renvoyant à 4 espèces de capital. La catégorie *capital scientifique* regroupe les individus qui mettent en avant leur qualité de médecin ou de professeur d'université dans un domaine scientifique (*e.g.* géologie, physique, biologie etc.). La catégorie *capital politique* regroupe des individus qui mettent en avant leur qualité d'élu ou d'ancien élu et de responsable gouvernemental passé. La catégorie *capital de délégation* regroupe des individus qui mettent en avant leur qualité de mandataire d'une organisation de type variable (association, fondation, fédération, etc.), à l'exclusion des partis politiques (un élu ne pourra pas être présent dans cette catégorie, sauf s'il se présente également dans le CH comme mandataire d'une autre organisation). La catégorie *capital culturel* regroupe des

[1] Il est à noter que 3 d'entre eux sont également médecins.

individus qui exercent une activité à dimension culturelle au sens large et qui, par ailleurs, possède un capital scolaire relativement important (*e.g.* professeur-e agrégé-e, journaliste dans un organe non directement lié à un parti, écrivain-e, responsable d'un lieu culturel). Il est clair que cette catégorie recoupe en partie celle de capital scientifique : les professeurs d'université liés à un domaine scientifique auraient pu y figurer de plein droit. Toutefois, elle s'en distingue en ce qu'elle renvoie à un pôle « lettré » par opposition à un pôle « savant » auquel se rattachent les détenteurs de capital scientifique, même si le choix d'inscrire les médecins, sans autre forme de différenciation, dans l'univers savant pourrait être nuancé et discuté. La catégorie *autre* qui figure à la fin du tableau ne renvoie pas tant à une ou plusieurs espèces de capital, qu'elle signale l'existence d'individus qui, au sein du CH, ne se rapportent pas aux 4 espèces de capital mentionnées. Enfin, notons que, en fonction des éléments qu'il a *explicitement* et *tactiquement* mis en avant, un individu peut figurer dans *plusieurs catégories* du tableau.

Quelles espèces de capital apportent les femmes du CH ? Dans leur cas, on ne compte que 2 médecins (soit 8,3 % de l'effectif féminin) et 2 élues (1 ancienne députée et 1 députée-maire, ce qui, au total, représente 8,3 % de l'effectif féminin). En fait, et de façon prévisible, celles-ci contribuent pour l'essentiel à l'honorabilité du groupe par du *capital culturel* et, pour certaines, une notoriété acquise dans un domaine en relation avec lui. Sur les 17 femmes qui déclarent une qualité (soit près de 71 % de l'effectif féminin), 2 se présentent comme professeure agrégée, 2 comme écrivaines (S. de Beauvoir et C. Malraux), à quoi s'ajoute 1 conservatrice de bibliothèque universitaire, 1 co-directrice d'hebdomadaire national (Françoise Giroud), 1 directrice de centre culturel. Cet agrégat d'intellectuelles[1] et de représentantes de la bourgeoisie culturelle, issues pour partie des premiers CA de l'organisation, constitue près de 30 % de l'effectif féminin total et 41,1 % des femmes mentionnant explicitement un titre à figurer dans l'instance. Par ailleurs, on trouve parmi les femmes du CH plusieurs détentrices d'un *capital de délégation* : 5 d'entre elles signalent ainsi leur qualité de présidente d'association à l'échelle nationale (n = 4) ou locale (n = 1). Les autres sont avocates (n = 2), et on compte même dans leurs rangs une jeune actrice (Marie-José Nat). Quant aux femmes sans qualité propre dont une partie (n = 3) se recrutent parmi les membres de l'association des années 50, elles perpétuent la tactique de présentation de soi déjà indiquée au chapitre 1 qui consiste à apparaître comme « épouse de » (*e.g.* « Madame Raymond Lindon », « Madame Gabriel Ardant », etc.) pour faire jouer les ressources symboliques et pratiques d'une parentèle au profit du groupe et de la cause. Bref, comme le montre le tableau 3.5, par-delà les variations observées entre hommes et femmes, l'entreprise d'objectivation de l'honorabilité collective du groupe *via* la formation d'un CH, repose d'abord sur l'exhibition d'un certain volume de *capital scientifique* (36,1 % des membres du CH) et de *capital politique* lié à la fonction d'élu (23% des membres du CH). Du reste, ces ressources en honorabilité se voient renforcées par la présence de *capital de délégation* (19,7 % des membres du CH) et de *capital culturel* (14,7 % des membres du CH). Ainsi, parce qu'elles renvoient à certains principes et types de grandeur *collectivement* et *officiellement* révérés dans l'ordre social, l'agrégation et, surtout, la mise en scène de ces sortes de titres de créance qui renvoient à « une forme spécifique d'honneur social attaché à un certain type de conduite de vie »[2], sont susceptibles de produire en retour des effets de *reconnaissance*

[1] Certaines d'entre elles illustrent la génération de femmes intellectuelles apparues dans les années 50. Sur ce point, voir : Sylvie Chaperon, « Une génération d'intellectuelles dans le sillage de Simone de Beauvoir », *Clio*, 13, 2001, p. 99-116.
[2] Max Weber, *La domination*, *op. cit.*, p. 54.

et de *respectabilité* dont les bénéficiaires potentiels – ici, le groupe mobilisé et la cause qui lui est attachée – peuvent espérer, jusqu'à un certain point, tirer parti comme d'une « couverture »[1] pour bénéficier de davantage de tolérance de la part des autorités vis-à-vis de l'illégalité présumée de leurs activités.

On le voit, la façon de s'orienter du MFPF par rapport à la loi de 1920 se caractérise d'abord par la recherche de moyens pour *jouer avec la règle* afin de sécuriser ses activités et, autant que faire se peut, réduire le risque d'imputation en illégalité. Cela passe par trois types de pratiques : 1) d'abord, se livrer à un travail d'interprétation juridique destiné à exploiter les flous et les failles de la loi pour tourner la « force [protectrice] du droit »[2] à son profit ; 2) ensuite, chercher à créer des épisodes de transactions discrètes avec les autorités afin, d'une part, de mesurer, voire, de façon plus ou moins tacite, de négocier des marges de manœuvre aux frontières de la légalité, et, d'autre part, de marquer un souci, au moins formel, du respect de la règle susceptible de fonctionner comme gage de bonne volonté ; 3) enfin, agréger et exhiber différentes espèces de capital dans le but d'exploiter les effets symboliques potentiels de légitimation contenus en elles, et, partant, atténuer, grâce cette « couverture », la perception de la gravité de la transgression par le déploiement compensatoire d'un conformisme à certaines normes. P. Bourdieu note que « plus on s'élève dans la hiérarchie des excellences, plus on peut jouer avec la règle du jeu, mais *ex officio*, à partir d'une position qui est telle qu'il n'y a pas de doute »[3]. Si, à l'évidence, les membres du MFPF ne s'inscrivent pas de plain-pied dans l'univers des dominants *i.e.* au sommet de la « hiérarchie des excellences » où, à la limite, comme le suggère de son côté L. Boltanski, il est possible de « contourner ou transgresser les règles sans avoir le sentiment de les trahir » tant on prétend « incarne[r], dans sa personne même l'*esprit* de la règle »[4], ils n'occupent pas non plus une position radicalement dominée qui rendrait celle-ci hors de leur *prise* immédiate. En effet, le jeu subtil avec la loi de 1920 auquel le groupe s'adonne durant les années 60, manipulant tout à la fois l'officiel et l'officieux, suppose de *pouvoir jouer ce jeu-là*, c'est-à-dire de disposer *au préalable* d'un ensemble de ressources qui conduisent à laisser *croire*, à tort ou à raison, qu'il est préférable et plus efficace – autrement dit, qu'il y aurait un *intérêt* particulier – de s'efforcer de *transgresser dans les formes*, plutôt que de privilégier des conduites de rupture ostentatoire ou une forme d'*exit* silencieux. Bref, jouer avec la règle pour tenter de s'en affranchir en comptant sur les profits que l'on pourrait obtenir pour prix d'un travail (au moins apparent) de *mise en règle*, c'est n'être jamais (trop) éloigné d'elle

[1] Nous transposons ici la notion de « couverture » telle que E. Goffman l'introduit dans *Stigmate*. À ce propos, il notait que « c'est un fait qu'un individu disposé à admettre qu'il possède un stigmate (parce que celui-ci est connu de tous ou immédiatement visible) peut néanmoins faire tous ses efforts pour l'empêcher de trop s'imposer. Son but est alors de réduire les tensions, autrement dit, d'aider les autres et lui-même à détourner l'attention furtive qu'ils portent au stigmate [à l'aide d'une couverture] » (voir plus généralement : Erving Goffman, *Stigmate*, *op. cit.*, p. 123) – ce à quoi, précisément, de façon symbolique, peut servir la concentration et l'exhibition d'espèces de capital fondant l'honorabilité du groupe en dépit de l'illégalité des pratiques.
[2] Pierre Bourdieu, « La force du droit... », *op. cit.*
[3] Pierre Bourdieu, *Sur l'État...*, *op. cit.*, p. 105-106.
[4] Luc Boltanski, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009, p. 218.

et de certains des réquisits qui la fondent[1]. Si le MFPF incline pour cette manière d'agir, c'est que, nous l'avons montré, sous le rapport de leurs caractéristiques sociales, la plupart des militante-s et des dirigeant-e-s du groupe occupent – pour le dire vite et en simplifiant – une position d'*entre-deux* dans l'espace social *i.e.* ni dominé-e-s ni complètement dominant-e-s, ce qui, sur ce plan particulier, ne les laisse au final pas sans atout.

L'imposition de la prudence

> « On peut poser en loi générale que plus la situation est dangereuse, plus la pratique tend à être codifiée ».
>
> Pierre Bourdieu, *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987, p. 96.

Face à l'incertitude structurelle concernant les chances de pénalisation de l'action du groupe, jouer avec la règle, même de la façon la plus maîtrisée qui soit, ne saurait offrir une garantie suffisante aux yeux des dirigeant-e-s du MFPF tant, à compter du début des années 60, les illégalismes sur lesquels repose la mobilisation se multiplient sous l'effet de la diffusion de moyens de contraception, et avec eux, au moins en principe, la menace répressive. Du reste, de façon concomitante, le développement rapide de dynamiques territorialisées de mobilisation et l'accroissement brutal du nombre de militant-e-s ajoutent aux risques. En effet, comme nous l'avons montré plus haut, ces transformations occasionnent dans le groupe la formation de mouvements centrifuges, ce qui, dans un premier temps, a pu entraîner une perte de contrôle de la part des responsables du *centre* à propos de ce qui se déroulait à la *périphérie*, laissant alors la porte ouverte à des conduites et des initiatives qui pouvaient se révéler dangereuses pour le crédit et l'action du mouvement. Dans ces conditions, les principaux responsables du MFPF ont cherché à encadrer les pratiques militantes locales pour leur imposer un *sens de la limitation* particulier. Celui-ci peut se décrire comme un *ethos de la prudence*, sorte de *phronésis militante* renvoyant à un esprit de pondération fait de calculs pratiques destinés à observer une *juste mesure* (présumée) dans la conduite de l'action[2], située à égale distance entre la pusillanimité résignée et une hardiesse excessive, aveugle ou négligente à l'endroit des conséquences potentiellement négatives d'emballements militants mal contrôlés. Aussi, pour orienter les comportements dans le sens requis, les principaux responsables de l'unité attractrice vont-ils déployer un ensemble de techniques en vue de *conformer* et d'*homogénéiser* les pratiques au

[1] P. Bourdieu souligne en ce sens que « pour se mettre en règle, il faut connaître sur le bout du doigt la règle, les adversaires, le jeu » (Pierre Bourdieu, *Choses dites*, *op. cit.*, p. 97).

[2] On transpose ici librement la notion de prudence (*phronésis*) telle qu'elle se trouve chez Aristote, sorte de vertu morale – et en l'occurrence ici, vertu morale *militante*, pourrait-on dire – acquise par habitude et qui consiste à délibérer *à des fins pratiques* sur ce qu'il convient de faire avec comme horizon, un idéal de pondération et de juste mesure évitant autant que faire se peut toutes les formes de polarisation, lesquelles sont toujours vues comme dangereuses et excessives. Voir : Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Vrin, 1990, 539 p. On sait par ailleurs que, chez Aristote, la valorisation de la *phronésis* comme art du *juste milieu* ou de la *juste mesure* est solidaire de la valorisation de la classe moyenne comme meilleur fondement l'organisation de la cité (voir : Aristote, *Politique*, Gallimard, 1993, Livre IV, XI, en particulier). Or il n'est pas indifférent que, dans notre cas, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, les militant-e-s de la cause contraceptive et leurs dirigeant-e-s occupent précisément, au-delà des variations observables, une position tendanciellement d'entre-deux dans l'espace social.

sein du groupe. Ces « dispositifs pratiques de cohésion »[1] proches, à certains égards, de ceux étudiés par Julian Mischi dans son analyse des « procédures d'homogénéisation partisane »[2] au sein du PCF vu à partir de l'échelle locale, prennent deux aspects. D'abord, nous montrerons que l'encadrement des conduites militantes passe par un *travail de correction* effectué par le groupe dirigeant : celui-ci est fait de rappels permanents à l'ordre de la prudence sous des formes et dans des circonstances variées. Ensuite, nous montrerons que, dans le même temps, pour gagner en efficacité sous le rapport de l'imposition d'un sens des limites, et à mesure que la mobilisation se développe *via* des dynamiques localisées, un *travail de codification*, basé en particulier sur une scripturalisation des pratiques, se déploie, lequel, du point de vue des responsables de l'unité attractrice, peut alors se concevoir comme un travail de confection d'instruments de contrôle à distance.

1. Un travail permanent de correction

Imposer aux militant-e-s un sens de la limitation pour éviter les conduites trop risquées – en tout cas, du point de vue des schèmes d'appréciation des principaux dirigeant-e-s du groupe –, suppose, en premier lieu, un *travail de correction*, destiné en quelque sorte à « civiliser »[3] l'enthousiasme militant, c'est-à-dire, comme dirait N. Elias, à tendre « vers une modération plus uniforme, une réserve plus continue, une régulation plus précise des manifestations pulsionnelles et émotionnelles »[4], pour que la précaution devienne une catégorie centrale de jugement et d'action à l'aune de laquelle toutes les pratiques et initiatives en faveur de la cause contraceptive se trouvent étalonnées dans l'unité attractrice, en particulier à l'échelle locale. Véritable opération de recadrage de la *libido militandi*, cette entreprise s'emploie à (re)-façonner l'horizon d'attente légitime des membres du MFPF à propos de *ce qui peut être fait* dans le temps ordinaire de la mobilisation et, surtout, la *manière dont cela peut être fait*, en adressant de constants rappels à l'ordre sitôt que des dérogations (volontaires ou non) ou des débordements considérés comme intempestifs (potentiels ou actuels), sont repérés par les dirigeant-e-s du mouvement. Ces injonctions répétées à la prudence sont en premier lieu prononcées dans *des situations de prise de parole officielle*. Par exemple, en 1962, alors que de nombreuses sections locales se créent, M.-A. Lagroua Weill-Hallé signait dans la *RTMFPF* un article significativement intitulé « Mise au point »[5]. Jetant un regard rétrospectif sur l'histoire récente de la mobilisation, elle y rappelait à l'adresse des nouveaux militant-e-s les principes qui étaient censés jusque-là avoir orienté l'action du groupe et que ces derniers devaient encore s'aviser de respecter :

> « Nous tenons à rappeler ici que notre mouvement a cheminé vers le succès, *grâce à la prudence de ses manœuvres*, tout au long des quatre années, où le plus gros du travail

[1] Julian Mischi, *Servir la classe ouvrière. Sociabilités militantes au PCF*, Rennes, PUR, 2010, p. 185
[2] *Ibid.*, p. 217.
[3] Voir : Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.*
[4] *Ibid.*, p. 198.
[5] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Mise au point », *RTMFPF*, n°20, 1962, p. 1-6 (souligné par nous).

> a été fait *dans le silence et le calme* ». Et d'avertir alors, en particulier les membres du groupe liés au pôle laïque de l'ECC dans les mobilisations locales : « Certains pleins du *zèle des néophytes*, poursuivent avec *ardeur* leur tâche d'information comme s'il s'agissait d'une campagne électorale. Ils glissent insensiblement de la campagne d'information à la réunion publique. *Il y a là un grave écueil qu'il convient d'éviter à tout prix* ». Soucieuse de substituer l'esprit de prudence et le calcul responsable des risques, à la générosité imprévoyante des emballements militants, la présidente du MFPF notait encore : « À ce propos, la formation des sections locales de notre Mouvement, en province, pose de graves problèmes de responsabilité. L'expérience nous a montré que la *bonne volonté et le dynamisme ne sont pas suffisants* pour créer un Centre de P[lanning].F[amilial] ».

Au début des années 60, les premières inaugurations de centre qui, à chaque fois, apparaissaient aux responsables comme des indices du succès de la mobilisation et autant d'incitations à poursuivre, fournissaient également une opportunité pour formuler des rappels à l'ordre de la prudence. À Lens, la présidente du MFPF soulignait en ce sens que « l'inauguration [était] l'aboutissement d'un chemin long et difficile », avant de préciser : « L'action a été *prudente – volontairement sans éclat* – et s'est développée en plusieurs temps au cours des années »[1]. Cela étant, à mesure que le mouvement croît et se structure, ce sont les Congrès – espaces où, à intervalles réguliers, les rapports entre, d'une part, le groupe dirigeant et, d'autre part, les groupes et les militant-e-s locaux se renégocient – qui, pour les responsables de l'unité attractrice, vont offrir une des principales occasions de correction des pratiques, profitant ainsi des effets d'imposition symbolique puissants que, dans ce cadre particulier, la solennisation de leur parole peut produire. Soit un exemple tiré du congrès de 1965. Après la présentation du rapport moral par M.-A. Lagroua Weill-Hallé, une discussion générale s'engagea avec l'ensemble des participant-e-s. À cette occasion, un représentant de la section de Chambéry prit la parole pour relayer une motion votée par les adhérent-e-s du MFPF local qui s'étonnait du « discrédit jeté brusquement par le Mouvement français pour le Planning familial sur la marque Alpagel [crème spermicide élaborée par le MFPF de Grenoble et, dans un premier temps, distribuée à l'ensemble des membres du MFPF *via* la coopérative] » dans la mesure où « cette gelée [avait] donné toute satisfaction aux adhérents savoyards qui l'ont utilisée »[2]. La réponse ne se fit pas attendre, qui vint du président de la séance lui-même, un représentant de la direction nationale (il s'agit de M. Deixonne). Celui-ci rappela sur un ton vif le principe d'extrême précaution qu'il convenait d'observer en matière de distribution et justifia la décision de la direction concernant la crème spermicide. Le représentant local – et avec lui, toute la section savoyarde – fut alors tancé dans ces termes :

> « Alors, je voudrais vous demander *d'aborder ces problèmes avec beaucoup de prudence*. D'abord, il ne faut pas croire que la distribution de quelque produit que ce

[1] « Extraits des allocutions prononcées par Mme le Dr Lagroua Weill-Hallé, Présidente de la fédération du MFPF, lors de l'inauguration des centres de PF de Lens et de Valence », *RTMFPF*, n°24, 1963, p. 9-10 (souligné par nous).

[2] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Tapuscrit du 2ème Congrès National du MFPF, samedi 8 mai 1965, Fonds MFPF, B 01 02 (souligné par nous).

soit soit une garantie absolue de succès pour nos centres. Et je voudrais donner une preuve à l'orateur, qui ne se serait pas tirée de bien loin, mais de sa propre pratique : au temps où cette distribution existait chez vous – contrairement d'ailleurs à ce qui a toujours été la règle du Mouvement, je me permets de vous le faire observer – vous comptiez 137 adhérents. C'est dire que c'était tout de même des résultats fort modestes ; et il n'y a pas lieu de s'en prévaloir. *Mais je dis qu'il faut être prudent en cette matière* parce que *vous semblez ignorer les dispositions extrêmement restrictives de la loi de 1920 à l'égard de nos activités* (...). Mais, *n'ignorez tout de même pas les difficultés qui pourraient nous être cherchées si l'on voulait s'en tenir à une application extrêmement rigoureuse de la loi* ». Après avoir évoqué les différentes initiatives parlementaires prises pour modifier la législation sur cette question, il poursuivait : « Et croyez-moi bien, nous serions un peu plus à l'aise [si la loi était modifiée] pour parler des problèmes que *vous abordez sans avoir, je crois, une très juste conscience des risques juridiques que vous encourez et que vous nous faites encourir*. C'est pourquoi d'ailleurs dans le Règlement intérieur que vous avez bien voulu adopter, il était dit que la Commission de la distribution et de la production aurait un caractère informatif. Là nous pourrons, en petit Comité, dire beaucoup de choses qui *normalement ne devraient pas passer la rampe de cette tribune* ». Et d'aborder plus directement les raisons de la rupture avec la société fabriquant l'Alpagel liée à la coopérative créée par le MFPF de Grenoble – en particulier, la question du vol du fichier que nous avons déjà mentionnée plus haut – en rappelant la confiance qu'il convenait d'avoir dans la direction, laquelle restait la détentrice de la seule définition légitime de la prudence à observer pour orienter les activités du groupe : « Non véritablement, croyez-moi, il faut tout de même qu'il y ait un minimum de confiance entre nous. Si vous n'êtes pas content de nos services, c'est bien simple : je suis renouvelable pour le prochain Congrès, vous n'avez qu'à me rayer, ce n'est pas compliqué. Mais quand nous nous sommes trouvés dans une situation comme celle-là, oui, le Bureau a dit : « Cela ne peut durer, il faut prendre des mesures immédiates ». Et le Conseil d'administration, on vous l'a dit tout à l'heure (...) à l'unanimité moins une voix, après nous avoir entendus sur des faits extravagants qui se sont produits, nous a approuvés, lorsque nous avons dit : « Cela ne peut pas durer, il faut prendre des mesures conservatoires ». Alors je vous en prie, on peut discuter là-dessus, mais ne nous obligez pas à sortir le dossier. Dire que l'on a été, en quelque sorte, « cocufié », en général cela ne se chante pas sur les toits ces histoires-là. *Vous savez, il vaut mieux garder une ombre discrète et prudente, et puis prendre des mesures qui empêchent le renouvellement de ce que nous avons eu à déplorer* ».

En conclusion du Congrès, M. Deixonne rappelait cette fois à l'adresse de l'ensemble des militant-e-s :

> « Enfin et surtout, *ne perdez jamais de vue l'existence de la loi de 1920* dont nous ne cesserons de demander la modification, mais qui existe, tant et si bien *qu'une organisation comme la nôtre ne peut pas, quel que soit notre désir de la faire, être gérée comme un syndicat ou un parti dont l'existence est garantie par la constitution même de la République*. Nous-mêmes, nous sommes déclarés sous la forme de la loi de 1920 [sic, il veut sans doute dire de « loi de 1901 »]. Je répète que nous avons une audience de plus en plus grande, mais *cela ne veut pas dire qu'il faille tout de même provoquer le législateur, et nous placer dans des situations difficiles* ».

Cela dit, les recadrages dans le sens d'une plus grande prudence et d'une modération des emballements militants, n'interviennent pas qu'en situation officielle. Ces derniers structurent également les relations plus ordinaires entre le groupe dirigeant central et les agent-e-s locaux de mobilisation, parfois dès l'établissement du premier contact. Ainsi, alors qu'une conférence d'information sur le MFPF était prévue à Chatillon-sous-Bagneux à l'initiative, semble-t-il, d'une membre de JF, S. Masse, chargée de l'assurer au nom de l'unité attractrice, précisait immédiatement certaines précautions à prendre pour éviter l'accusation de propagande :

> « Je vous rappelle que le MFPF ne doit pas apparaître comme puissance invitante sur les invitations, il doit au contraire être invité par une Association ou une organisation amie. Je joins à cette lettre une liste des organisations que vous pouvez utilement contacter si elles sont présentes à Châtillon-sous-Bagneux »[1].

Imposer l'idée qu'il ne faut pas agir avec précipitation mais, tout au contraire, construire avec patience et esprit de calcul, transparaît également dans les annotations sur un courrier adressé à la direction du MFPF par un militant vraisemblablement affilié à la LDH. Celui-ci souhaitait en effet organiser au plus vite une réunion d'information à Conflans-Sainte-Honorine dans le but d'ouvrir une permanence. À cette fin, il écrivait :

> « Possédez-vous une documentation, tel que tract par exemple, que je pourrais joindre à des convocations particulières. Dans l'affirmative voudriez-vous m'en faire parvenir la quantité que vous auriez de disponible. Je ferai également distribuer d'autres convocations (sans documentation) en des lieux fréquentés, tels que gares, marchés, etc. »[2].

Le lecteur-e mandaté-e pour lui répondre repéra dans cette requête un risque typique dans la mesure où, à l'image de l'exemple précédent, cette manière de procéder pouvait être assimilée à une œuvre de propagande. Le représentant-e du MFPF griffonna alors en face du passage mentionné cette formule soulignée d'un trait rouge : « Pas de publicité ». Et quand l'auteur du courrier précisait un peu après que « l'organisation de permanences » serait « portée à la connaissance du public en fin de réunion et ensuite par voie de presse », un lapidaire « trop tôt » lui fut opposé en marge.

2. La codification des pratiques

Mais les rappels à l'ordre ne sauraient suffire. Pour conformer *ex ante* – et non plus simplement corriger *ex post* – de façon *efficace* et *durable* la conduite des personnes investies dans le MFPF et les contraindre au *souci constant de la précaution militante*, les principaux responsables de l'unité attractrice vont, au cours des années 60, peu à peu *codifier* les pratiques caractérisant l'action du groupe, cela afin de limiter les prises de risques inopinées. Basée sur un travail d'objectivation scripturale, cette entreprise de formalisation a pour but de « conférer aux pratiques (...) cette constance qui assure la calculabilité et la prévisibilité par-delà les variations

[1] Lettre de Suzanne Masse à Colette Barral datée du 25 mars 1964, Fonds MFPF, D 07 10.
[2] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Lettre d'Etienne Roche au Mouvement Français pour le Planning Familial datée du 12 septembre 1963, Fonds MFPF, D 07 10.

individuelles et les fluctuations temporelles »[1]. En effet, *expliciter*, à travers des documents écrits (circulaire, bulletin de liaison, mémento, etc.), un ensemble de normes et de règles prudentielles dotées, en raison même de ce travail de mise en forme, de la force de la permanence, et que chacun-e, à l'intérieur de l'unité attractrice, est désormais tenu-e de respecter, fournit aux dirigeant-e-s confronté-e-s à l'expansion du groupe, les moyens d'établir les conditions d'un *encadrement à distance*[2], bref de *standardiser* les pratiques pour obtenir le plus possible « un refoulement de la portée de l'agir individuel »[3], et conserver le contrôle du MFPF[4]. Donnons-en quelques aperçus. Un projet d'« Instructions à l'usage des responsables de sections locales et de permanence », datant selon toute vraisemblance de 1962-1963[5], constitue un premier exemple de technologie scripturale d'encadrement vouée à codifier les pratiques sous le rapport de la précaution militante. Celui-ci s'ouvre par une rubrique ayant pour titre « Quel est notre but ? » qui avertit, en recourant à l'impératif, au sujet de la bonne définition de la cause *i.e.* celle qui, pour les responsables du MFPF, est perçue comme la moins risquée :

> « *Ne laissez jamais dire* que notre Association a pour objet la limitation des naissances. *Citez sans vous lasser* l'article 1 de ses statuts qui définit le but de l'Association (...).

---

[1] Pierre Bourdieu, *Choses dites*, *op. cit.*, p. 102.

[2] Comme le rappelle B. Lahire, « l'écrit permet d'agir à distance » (Bernard Lahire, *L'homme pluriel*, *op. cit.*, p. 231). Du reste, le courant français de la socio-histoire a particulièrement insisté sur le rôle de l'écrit dans l'établissement de relations à distance et des formes de pouvoir afférentes, voir notamment : Gérard Noiriel, *État, nation et immigration*, *op. cit.* ; Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p. ; du reste, quoiqu'il ne problématise pas cette question de façon aussi nette, on trouve des éléments allant en ce sens dans les ouvrages classiques de Jack Goody consacrés à l'écrit, en particulier : Jack Goody, *La logique de l'écriture. Aux origines des sociétés humaines*, Paris, Armand Colin, 1986, p. 97 et suiv.

[3] Max Weber, *La domination*, *op. cit.*, p. 320. De ce point de vue, on pourrait dire que, dans le MFPF, le travail de codification écrite a pour *horizon* la « discipline rationnelle » évoquée par M. Weber, même si, dans notre cas, en dépit de l'important processus de bureaucratisation et de mise en ordre des conduites repérable dans l'unité attractrice au cours des années 60, celle-ci n'atteindra jamais le degré de systématicité, et surtout, d'efficience dans la contrainte, visé par le sociologue allemand. En effet, ce dernier notait que la « discipline rationnelle » n'était « rien d'autre que la rationalisation conséquente, autrement dit inculquée de manière planifiée, précise et inconditionnellement soustraite à toute critique personnelle, de l'exécution des ordres reçus, et la conformation inlassable des dispositions intérieures à cette finalité exclusive » (*ibid.*). Retenons ici que la *rationalisation des pratiques*, c'est-à-dire leur explicitation, en particulier à travers l'objectivation écrite, constitue un moyen efficace d'homogénéisation *tendancielle* des comportements par l'énoncé d'une règle à respecter, connue de tous – et dès lors, base possible pour des sanctions symboliques ou pratiques en cas de non respect –, obligeant dans un sens déterminé. Ce qui, dans une certaine mesure, permet de se prémunir contre toutes les *incertitudes* et les *défaillances* pouvant résulter du seul fait de s'en remettre à des logiques strictement dépendantes de l'« agir individuel », telle par exemple l'action en fonction du charisme ou de l'honneur individuels (voir : *ibid*, p. 320-321). Commentant la notion de « discipline rationnelle » chez M. Weber, P. Bourdieu relevait que celle-ci constituait « une forme de rationalisation parce qu'elle [était] *à l'abri des fluctuations du sentiment qui affectent tout pratique humaine* aussi longtemps qu'elle est subordonnée à une autorité de type charismatique » (Pierre Bourdieu, *Sociologie générale volume 2...*, *op. cit.*, p. 408, souligné par nous).

[4] P. Berger et T. Luckmann soulignent en ce sens que « plus la conduite est institutionnalisée, *plus elle est prévisible* et ainsi *devient mieux contrôlée* » (Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, *op. cit.*, p. 89, souligné par nous).

[5] « Instructions à l'usage des responsables de sections locales et de permanence », tapuscrit sans date [vraisemblablement 1962-1963], OURS, Fonds Deixonne, APO 71. Ce document a été conservé en trois exemplaires, dont deux annotés de la main de M. Deixonne, dans une pochette portant la mention « Projet d'instructions aux sections locales ». Nous ignorons si ce texte a été *réellement* adressé aux responsables locaux. Néanmoins, si nous le retenons pour notre l'analyse, c'est qu'il est une bonne illustration du travail de formalisation des pratiques auquel se livrent les dirigeant-e-s du MFPF au début des années 60. Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent en sont extraites. Les italiques sont de nous.

> Ce que nous voulons, c'est la maternité consentie dans les meilleures conditions. L'espacement des naissances peut être un moyen à envisager. Ce n'est pas le seul ».

Identifiant dans un deuxième temps les « adversaires » du mouvement, le document rappelle l'importance qu'il y a à suivre « la lettre » des instructions données par les dirigeant-e-s pour écarter tout risque de pénalisation et de stigmatisation :

> « Mais nos adversaires peuvent aussi être des amis zélés qui, *faute d'observer à la lettre nos prescriptions et de suivre les conseils de notre expérience, nous engagent dans des difficultés que nos vrais adversaires ne manqueraient pas d'exploiter contre nous*. C'est pourquoi nous demandons à nos amis de lire attentivement ces lignes spécialement écrites à leur intention ».

Néanmoins, du point de vue de ce qui nous intéresse ici, la rubrique la plus significative est probablement celle qui apparaît sous l'appellation « Des erreurs à ne pas commettre ». En effet, on y lit une série de prescriptions et d'indications allant dans le sens de la modération des risques au sujet des principales activités auxquelles un « responsable de section locale et de permanence » est censé se livrer pour promouvoir la cause. À propos des relations à établir avec les médecins, le document précise :

> « L'ordre des médecins interdit la publication des listes de médecins agréés par nos soins, parce qu'il y voit une publicité déguisée à leur profit.
> *Voici comment vous devez opérer* :
> Si votre visiteur n'est pas un adhérent de longue date que vous connaissez bien, vous lui faites signer le papier ci-dessous :
> Je soussigné déclare avoir librement adhéré au Mouvement Français pour le Planning Familial et avoir sollicité les adresses de spécialiste en matière d'espacement des naissances. J'ai choisi le Dr...pour le cas où mon médecin traitant ne serait pas en mesure de me conseiller.
>
> Date et signature
>
> Si vous êtes consulté par écrit, *vous répondez ce qui suit* :
> Au cas où votre médecin traitant ne pourrait vous conseiller, il me sera possible de vous communiquer l'adresse de spécialistes d'orthogénisme de votre région ».

Le texte poursuit alors au sujet des permanences et des interventions publiques :

> « Il *vaut mieux* n'ouvrir une permanence que peu d'heures par semaine *mais qu'elle soit assurée par une personne tout à fait compétente*.
>
> Dans vos exposés ou interventions publiques *évitez d'être polémiste* et *ne mêlez pas d'autres problèmes* à ceux que pose déjà l'acceptation du Planning Familial en France (par exemple : défense de la laïcité et contrôle des naissances) ».

À mesure que le groupe mobilisé croît et se structure, la formalisation des pratiques se fait toujours plus précise. Ainsi, pour éviter d'adopter une perspective « polémiste » dans les réunions publiques comme l'exigeait déjà le projet d'instructions, un « schéma de conférence publique »[1] fut mis au point dans l'unité attractrice au milieu des années 60 auquel il était désormais demandé de se référer pour toute prise de parole officielle de la part des militant-e-s

[1] « Schéma de conférence publique », tapuscrit, sans date [probablement 1965], OURS, Fonds Deixonne APO 72.

locaux[1]. Sur neuf pages, le document *stabilisait* et *délimitait* ainsi l'argumentaire à dérouler au sujet de la cause (*e.g.* la contraception comme moyen de lutte contre l'avortement ; le caractère non illégal des activités du MFPF par rapport à la loi de 1920 sous certaines conditions, etc.)[2]. La brochure intitulée *Organisation et administration des Permanences, Centres et Associations*, produite dans les années 1965-1966, témoigne également de l'approfondissement de l'objectivation des pratiques dans le sens d'une limitation de la prise de risque. Par exemple, des consignes très strictes y sont données au sujet de la validation des ordonnances par le MFPF pour pouvoir ensuite commander des moyens de contraception, cela afin manifestement d'entretenir la fiction juridique selon laquelle cette activité, inscrite dans un cadre associatif privé, ne serait pas assimilable à de la propagande et, partant, ne tomberait pas sous le coup de la loi de 1920. Le document note ainsi :

> « Toutes les ordonnances doivent porter la même date que celle inscrite sur la carte de membre que l'on doit vous remettre ou vous envoyer lors de la validation :
>
> Exemple : Carte du 5 février 1965, ordonnances du 5 juillet 1965, l'ordonnance doit être validée jusqu'au 5 février 1966 (date d'expiration de la carte de membre).
>
> La validité de l'ordonnance doit obligatoirement expirer en même temps que celle de la carte de membre »[3].

Cela dit, contrairement à ce que les exemples précédents suggèrent, le travail de codification destiné à conformer les conduites à un ethos de la prudence, ne concerne pas seulement l'action des responsables et des militant-e-s locaux. Il porte également sur les médecins investis dans le MFPF. De ce point de vue, C. Verdoux chargée de superviser la confection d'un *Mémento du médecin prescripteur* au nom du CM, déplorait à la suite de R. Boutet de Monvel que ceux-ci n'aient « en général rien retenu ou rien appris des problèmes administratifs »[4] à l'occasion des séances de formation aux techniques contraceptives, ce qui présentait le risque de voir s'installer chez eux des conduites potentiellement inadéquates et dangereuses. Pour y remédier, plusieurs instruments furent mis au point. Outre le *Mémento du médecin prescripteur* élaboré pour que les praticien-ne-s « évite[nt] de compliquer la tâche des administrateurs en prenant des initiatives dans un domaine qui n'est pas le leur » et « sauvegarde[nt] la bonne renommée du Mouvement »[5], le bulletin édité par le CM fut également un support essentiel de diffusion et d'explicitation de certaines règles prudentielles. De façon prévisible, celles-ci portaient pour une part sur la question des ordonnances et de la fourniture des produits contraceptifs. En ce sens, dans le but d'assurer un approvisionnement limitant les risques, il était rappelé à l'adresse

---

[1] Voir par exemple la brochure : *Organisation et administration des Permanences, Centres et Associations*, sans date [vraisemblablement 1965-1966], OURS, Fonds Deixonne, APO 71.

[2] La brochure *Organisation et administration des Permanences, Centres et Associations* précisait ainsi : « Par ailleurs, si vous êtes invités à prendre la parole en public, *soyez excessivement prudents*, et essayez autant que faire se peut de *vous en tenir au « schéma de conférence » que nous vous adressons*, *afin de ne pas risquer d'aborder des sujets qui pourraient être préjudiciables au MFPF* » (*ibid.*, souligné par nous).

[3] *Ibid.*

[4] Lettre de Christiane Verdoux à Maurice Deixonne datée du 12 janvier 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 75.

[5] *Mémento du médecin prescripteur*, p. 6.

des médecins que « les ordonnances ne sont valables qu'après avoir été validées par le Centre de P[lanning] F[amilial] auprès duquel la femme a pris son adhésion » et que « c'est dans un deuxième temps qu'elle reçoit du Centre des Instructions détaillées nécessaires pour se procurer les produits » et que, par conséquent, selon un principe de cloisonnement de l'information destiné à protéger le groupe, il n'était alors « pas utile, ni même souhaitable » que le médecin lui « donn[e] [lui-même] ces indications »[1]. Autre problème, celui de la signature par le médecin des feuilles de Sécurité Sociale afin que la patiente puisse obtenir le remboursement de la consultation. De nombreux praticien-ne-s semblent s'être interrogé-e-s sur cet aspect dans la mesure où le conseil contraceptif n'était pas à cette date reconnu comme un acte médical légitime, au point que certain-e-s s'en ouvrirent quelquefois aux responsables locaux de l'assurance maladie. Dans une lettre publique adressée à « tous les médecins prescripteurs » et publiée par le *BIMMFPF* en 1965, M.-A. Lagroua Weill-Hallé fixa la ligne de conduite en la matière, qui, là encore, combinait esprit de calcul et refus de la provocation gratuite. Recommandant de signer les feuilles uniquement si la patiente le demandait, et sans chercher à obtenir une réaction de la part de l'administration, elle écrivait :

> « Ce sera à la Sécurité Sociale de soulever la question, et *non à nous, médecins, à la provoquer*. Or, c'est à *une véritable provocation en la matière*, que se livrait en toute bonne foi sans doute, mais d'une *manière bien inopportune et maladroite* certains d'entre nous. Sans doute encore profondément culpabilisés à propos du P[lanning].F[amilial] et malgré l'adhésion de fait, ils cristallisent leur inquiétude sur quelque chose de concret : « la signature d'une feuille de Sécurité Sociale ». Ils posent la question au Directeur de la Caisse de Sécurité Sociale de la région qu'ils connaissent et ils la posent mal : « Avons-nous le droit de signer une feuille de Sécurité Sociale à des gens qui viennent nous demander un conseil « préventif » de régulation des naissances ? » « Bien sûr que non », répond à juste titre le fonctionnaire. Interrogé dans une autre région par un autre confrère – qui lui, ne fait pas de médecine « préventive », mais fait de la médecine somatique sanctionnée par une thérapeutique – il va répondre : « Mais bien sûr, vous devez signer vos feuilles ». Les deux réponses n'ont pas plus de valeur l'une que l'autre. Peu importe l'opinion personnelle d'un fonctionnaire de la Sécurité Sociale au regard du problème soulevé. *L'essentiel, c'est que nous, médecins, nous ne la soulevions pas, car cela n'est pas notre affaire*. Nous faisons des actes médicaux et si les consultants nous réclament une feuille de maladie, nous la signons sans hésitation »[2].

La conduite à observer à l'égard des jeunes filles mineures fit également l'objet d'une attention formalisatrice particulière. En effet, A.-M. Dourlen-Rollier avait estimé qu'« en délivrant sans précaution une carte d'adhérente à une fille mineure »[3], le MFPF pourrait être accusé de se « substituer à l'autorité paternelle ». Il fut alors décidé de n'accepter au titre d'adhérente que les mineures « présentant une autorisation de leur tuteur légal et les mères célibataires à condition qu'elles présentent un bulletin de naissance de leur enfant ». Toutefois les médecins

[1] *BIMMFPF*, n°2, 1965, p. 4.
[2] « Lettre de Mme le Dr Weill-Hallé à tous les médecins prescripteurs », *BIMMFPF*, n°4, 1965, p. 9.
[3] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : « Problème des mineurs », *Mémento du médecin prescripteur*, p. 11.

conservaient la possibilité de prescrire et d'adresser à l'association celles qui ne répondaient pas à ces critères, à condition toutefois d'en assumer la responsabilité et de suivre une procédure précise qui, en prétextant la nécessité strictement médicale de la prescription, était destinée à réduire les risques d'accusations à l'endroit de l'unité attractrice. Le *Mémento* soulignait :

> « Vous avez donc la possibilité de prescrire des mesures contraceptives aux mineures si vous le jugez indispensable, mais c'est vous qui, personnellement, en prenez la responsabilité si la jeune fille n'est pas amenée par ses parents, ou si elle ne vient pas avec leur autorisation écrite, ou si elle ne vous est pas adressée par un confrère.
> Vous devez, en ce cas, lui remettre en plus des deux ordonnances habituelles [procédure pour obtenir la commande des produits contraceptifs dans le MFPF], un certificat de type suivant :
>
> CERTIFICAT
>
> Je soussigné docteur en médecin, certifie que Melle..., présente une indication médicale à la contraception locale ».

On le voit, au début des années 60, l'appréciation portée par les responsables du MFPF sur les risques encourus par le groupe incita ces derniers à imposer un *ethos de la prudence* à l'ensemble des militant-e-s de l'unité attractrice, cela afin de limiter les débordements éventuels et de réduire les chances de pénalisation et de discrédit du mouvement. Cette entreprise reposait sur deux aspects complémentaires : d'une part, un *travail de correction* destiné à rappeler *ex post* l'horizon des manières légitimes de se conduire dès lors que, du point de vue de certaines pratiques de promotion de la cause (manière d'intervenir publiquement ; fourniture de moyens de contraception, etc.), une dérogation était repérée ; d'autre part, un *travail de codification* voué à fixer des règles à observer dans le groupe (aussi bien pour les médecins que pour les militant-e-s non médecins) dans le but d'accroître, par une *action à distance*, la prévisibilité et la coordination des conduites et, ce faisant, de circonscrire le plus possible inventions et improvisations, lesquelles se révèlent toujours grosses d'incertitudes pour la sécurité du mouvement sitôt qu'elles sont laissées à la libre initiative des individus[1]. Ainsi, plus le travail de formalisation des pratiques était approfondi, plus, dans le même temps, le travail de correction devenait ponctuel et davantage efficace car, à chaque fois que ce dernier avait à se déployer, il pouvait désormais se référer à l'énoncé *objectivé* d'une règle pour sanctionner les écarts, ce qui, en retour, était alors susceptible de conduire les militant-e-s, par anticipation, à passer peu à peu de la contrainte externe à l'auto-contrainte pour ajuster leur comportement. Toutefois, il est bien évident que, dans les faits, les pratiques ne se conformaient jamais complètement à cet ensemble de règles et de normes, et que, lorsqu'elles le faisaient, les personnes engagées dans le MFPF, en leur « for intérieur », ne souscrivaient ni nécessairement, ni toujours totalement – au moins, au début – à l'impératif de *phronésis militante* tel que les responsables du groupe le valorisaient. Ces différentes technologies d'encadrement n'en atteignaient pas moins leur objectif. Par les *rappels à l'ordre*, et surtout, *l'objectivation*

[1] Comme le souligne P. Bourdieu, « une des vertus (qui est aussi une tare...) de la formalisation est de permettre, comme toute rationalisation, *une économie d'invention, d'improvisation, de création* » (Pierre Bourdieu, *Choses dites*, *op. cit.*, p. 103, souligné par nous).

scripturale des règles, celles-ci exerçaient alors des formes de « coercitions sans grandeur », pour reprendre l'expression de M. Foucault[1], ressortissant à une « microphysique du pouvoir »[2], qui, à terme, tendaient bel et bien à homogénéiser les conduites par l'*institution d'un sens de la limitation* particulier. En effet, celui-ci orientait les pratiques dans un espace de la prudence aux possibles explicitement bornés auquel, *nolens volens*, il était par la suite bien difficile de ne pas se soumettre, sauf à risquer l'exclusion ou à s'auto-exclure du groupe.

Transgresser : un opérateur d'intégration et d'unification

> « Le temps des monts enragés et de l'amitié fantastique ».
>
> René Char, « Feuillets d'Hypnos » in *Fureur et mystère*, Paris, Gallimard, 1967, p. 119.

Les deux développements précédents ont permis d'examiner certaines pratiques qui, au cours des années 60, ont tendu à doter le groupe mobilisé d'un style partagé, caractérisé, entre autres choses, par un illégalisme mesuré. Dans la suite, nous allons montrer que ce dernier n'est pas qu'une *manière collective d'agir* qui, tout à la fois, résulte de dispositions, de compétences et de croyances plus ou moins partagées, de l'appréciation d'un contexte particulier (l'imputation potentielle en illégalité et en illégitimité des activités et des revendications portées par la mobilisation), et d'un certain travail d'imposition de la part des dirigeant-e-s du MFPF. Il contribue également à la production et à l'entretien du sentiment d'appartenance au groupe dans la mesure où, de façon plus générale, – mesurée ou non, délibérée ou non – la transgression apparaît comme un *opérateur particulièrement efficace d'intégration et d'unification* pour un regroupement d'individus. Ainsi, soutenir la cause contraceptive en s'investissant activement dans l'unité attractrice peut, au moment de la formation de l'ECC, être considéré comme une *entrée en déviance* du point de vue des normes publiques de légitimité et du cadre légal en vigueur[3]. Dans *Outsiders*, H. Becker relevait que les déviant-e-s, dès lors qu'ils/elles entretenaient des relations les un-e-s avec les autres au sein de « groupes déviants organisés » – le MFPF des années 60 est tout à fait susceptible de rentrer dans cette catégorie –, pouvaient cultiver le sentiment « d'avoir un destin commun, d'être embarqués sur le même bateau », ce qui, au bout du compte, engendrait chez eux « une sous-culture déviante, c'est-à-dire un ensemble d'idées et de points de vue sur le monde social et sur la manière de s'y adapter, ainsi qu'un ensemble d'activités routinières fondées sur ces points de vues »[4]. Comme le sociologue américain l'observait à propos des musiciens de danse, cela permettait de développer chez les

---

[1] Michel Foucault, *Surveiller et punir…*, *op. cit.*, p. 163.
[2] *ibid*.
[3] Pour un exemple d'analyse du militantisme et de son apprentissage en tant que forme de *déviance*, voir : Lucie Bargel, *Jeunes socialistes, jeunes UMP. Lieux et processus de socialisation politique*, Paris, Dalloz, 2009, 709 p. ; de son côté, si Karel Yon ne recourt pas aussi explicitement à ce schème interprétatif, son étude du militantisme au sein de l'AJS-OCI durant les années 70 va toutefois dans le même sens : Karel Yon, « Mode de sociabilité et entretien de l'habitus militant. Militer en bandes à l'AJS-OCI », *Politix*, 70, 2005, p. 137-167.
[4] Howard Becker, *Outsiders...*, *op. cit.*, p. 60-61.

déviant-e-s « une conception d'eux-mêmes et de leurs activités déviantes, ainsi que de leurs relations avec les autres membres de la société »[1] *opposée* à celles des « normaux ». De son côté, E. Goffman notait qu'« une communauté déviante » constituait « un havre d'autodéfense » pour ses membres dans lequel « chaque dévieur p[ouvait] soutenir ouvertement qu'il va[lait] bien n'importe qui »[2]. Ces bref rappels suggèrent l'hypothèse suivante : sitôt qu'elle est partagée à *l'intérieur d'un groupe organisé*, la condition déviante renforce tout particulièrement la *solidarité* entre déviant-e-s dans la mesure où ceux-ci, en raison même de cette identification imposée, font et apprennent collectivement à faire face à l'hostilité et aux menaces venues d'instances et de groupes divers qui les constituent comme tel-le-s, ce qui tend à resserrer l'intensité de leurs liens, et, partant, à les unifier. Dit autrement, la transgression en groupe est un facteur qui contribue fortement à l'accentuation pratique et symbolique d'une ségrégation entre un « eux » réputé normal et un « nous » réputé déviant. S'intéressant à l'apprentissage de l'activité politique (qu'elle qualifie explicitement d'« apprentissage déviant ») à l'intérieur d'organisations partisanes de jeunesse, L. Bargel remarquait en ce sens : « Or, le fait d'être confronté à l'étiquetage de leurs activités politiques comme déviantes renforce en retour la cohésion du groupe militant et la valeur des relations amicales noués en son sein »[3]. Dans la suite, nous explorerons certains mécanismes de production de l'attachement au MFPF que la transgression peut favoriser. Du reste, si les effets de la déviance sur le renforcement et l'unification du groupe affectent l'ensemble des personnes qui y sont engagées, il convient toutefois de séparer le sous-groupe des médecins dans l'analyse. En effet, on l'a déjà souligné, contrairement aux militant-e-s non médecins, leur entrée dans l'ECC, les implications de leur investissement et les risques pris, ont très directement à voir avec leur pratique professionnelle, ce qui confère certaines spécificités aux modalités de leur attachement par la transgression. Nous commencerons ainsi par aborder leur cas, avant de nous intéresser à celui des autres membres du groupe.

1. S'attacher un savoir professionnel proscrit

Pour un médecin, au début des années 60, s'investir dans le MFPF représentait un double risque : risque de *sanction pénale* d'abord, lequel était encouru par toute personne impliquée dans les activités de l'ECC à cette période ; risque de *sanction professionnelle* ensuite, que l'Ordre de Médecins se fit fort de rappeler sitôt qu'il eut connaissance de l'existence de centres et d'un CM au sein de l'unité attractrice, ce qui, selon les agent-e-s efficient-e-s du pôle médical, contribua à « saper à sa base » le travail de ce dernier par « une prise de position nettement hostile et même menaçante » (voir encadré 3.9) qui « rendit (...) infiniment plus lente et plus difficile la progression de [ses] idées et de [son] action dans le milieu médical »[4].

[1] *Ibid.*, p. 105.
[2] Erving Goffman, *Stigmate...*, *op. cit.*, p. 166 et 168.
[3] Lucie Bargel, *Jeunes socialistes, jeunes UMP...*, *op. cit.*, p. 331
[4] « Historique du collège médical », *BIMMFPF*, n°5, 1965, p. 12-13.

Encadré 3.9 Communiqué de l'Ordre des Médecins du 25 janvier 1962

À PROPOS DES CENTRES DIT DE « PLANNING FAMILIAL »[1]

COMMUNIQUE DU CONSEIL NATIONAL
A LA PRESSE PROFESSIONNELLE

Paris, le 25 janvier 1962

En raison de la création récente en France de centres dits « de planning familial », le Conseil National de l'Ordre attire l'attention des médecins sur leur attitude en ce domaine.

1°) Le médecin n'a aucun rôle à jouer et aucune responsabilité à assumer dans l'application de moyens anticonceptionnels, dans les conseils au public, ou les démonstrations relatives à l'emploi de ces moyens.
Le médecin n'a pas le droit d'utiliser sa qualité pour cautionner l'activité de ces Centres « de planning familial ».
Ce n'est que dans le cas où l'utilisation de produits médicamenteux régulièrement autorisés comporterait des risques pour la santé des usagers que l'intervention du médecin se justifierait.
2°) Au cas où les Centres fourniraient aux usagers une liste de médecins consultants, ceux-ci tomberaient sous le coup de règles déontologiques interdisant aux praticiens tout racolage de clientèle et toute publicité.
Le seul fait pour un praticien d'accepter des clients qui lui seraient adressés dans de telles conditions le rendrait passible de graves sanctions disciplinaires.

Cependant, une fois la phase d'entrée dans l'ECC passée – celle-ci a été abordée en détail dans le chapitre 2 –, ces risques, inséparables de l'installation dans la transgression, plutôt que de fonctionner comme des obstacles à la poursuite de l'investissement, établissaient tout au contraire les conditions du *maintien* dans le groupe et d'une *solidarité* particulière entre ses membres. Pour partie, cela peut s'expliquer par le fait que, chez un médecin, l'engagement en faveur de la cause contraceptive signifiait d'abord l'acquisition d'un savoir et d'un savoir-faire intégrés par la suite à sa pratique professionnelle, cela afin de procurer des moyens de contraception à celles et ceux qui le demandaient, et ainsi, de légitimer *par* et *dans* l'univers médical leur utilisation. Or, face aux menaces permanentes de sanctions pénales et professionnelles, la transmission de ce corpus de connaissances ne pouvait que conduire à la formation d'une *communauté semi-clandestine de médecins organisée autour de la détention d'un savoir proscrit* auquel, en quelque sorte, il fallait être au préalable *initié* pour pouvoir l'utiliser – configuration singulière qui, à cette période, dans le contexte médical français, apparentait cette dernière à une manière de *communauté (contre)-exemplaire* constituée autour des premiers médecins prescripteurs/trices, dont en particulier M.-A. Lagroua Weill-Hallé[2]. Les

[1] Communiqué reproduit in *Bulletin de l'Ordre des Médecins*, n°1, 1962, p. 45.

[2] M. Weber définit la « communauté exemplaire » de la façon suivante : « Le prophète exemplaire indique une voie de salut par son exemple personnel. Seuls ceux qui *suivent inconditionnellement son exemple* (...) font partie d'une *communauté étroite*, la communauté « exemplaire », au sein de laquelle des *disciples personnellement liés au prophète* peuvent aussi se voir reconnaître une autorité particulière » (Max Weber, *Sociologie de la religion*, *op. cit.*, p. 176, souligné par nous). Comme nous allons le voir, la communauté des prescripteurs/trices s'est au départ constitué autour de M.-A. Lagroua Weill-Hallé (dans ce cas, équivalente fonctionnelle du « prophète exemplaire ») dont plusieurs médecins ont cherché à reproduire l'*exemple* en se formant à ses côtés (équivalent-e-s fonctionnel-le-s des « disciples » entretenant des liens personnels avec le prophète), avant de diffuser à leur tour

conditions de cet apprentissage, comparable à un rite d'initiation, était particulièrement propice au renforcement de l'appartenance au groupe. D'abord, il reposait sur un *enseignement entre pairs* « tous d'emblée très motivés »[1]. Si, au début des années 60, les premiers prescripteurs/trices se formèrent en partie auprès de femmes médecins anglaises de l'IPPF comme Helena Wright[2], tel ne fut pas le cas de la majorité des praticien-ne-s lié-e-s à l'ECC à cette période. Pour une bonne part, ceux-ci acquirent leurs savoir et savoir-faire au contact de collègues français-e-s. En effet, comme le rappelle M.-A. Lagroua Weill-Hallé, « beaucoup (...) ne pouvaient pas se rendre à Londres pour y apprendre les rudiments de la contraception, soit du fait qu'ils ne parlaient pas anglais, soit que, chargés de clientèle, il leur était impossible d'interrompre leur activité pour un séjour en Grande-Bretagne »[3]. Bref, même si, nous le verrons plus loin, au fil du temps et de l'accumulation d'expériences, les connaissances en matière contraceptive firent peu à peu l'objet d'une codification et d'une diffusion à travers des supports écrits, leur transmission s'inscrivait d'abord dans le cadre d'*interactions de face-à-face* entre médecins (mais aussi avec les personnes qui, à cette occasion, acceptaient de servir d'objet d'expérimentation et de formation pour ces derniers), non seulement parce que « le soupçon de clandestinité que la loi en vigueur faisait planer sur l'étude de la contraception, faisait que l'on préférait débattre de ce sujet épineux de vive voix plutôt que par lettre...même entre confrères »[4], mais aussi parce qu'elles impliquaient l'acquisition de *gestes particuliers* (pose de diaphragmes et de stérilets), difficilement appropriable sans la mise en place d'une situation de *co-présence*. Cet apprentissage par monstration qui, de ce point de vue, s'approchait *en partie* d'une sorte de *mimesis* médicale propre à la tradition clinique, faisait que la maîtrise de ces savoirs proscrits n'était jamais complètement séparée et séparable de l'*engagement personnel* (physique et moral) auprès/entre pairs dans un contexte marqué par la transgression et le risque partagé, avec tous les effets d'autorité charismatique qui pouvaient parfois s'en suivre[5]. Ce qui, au bout du compte, ne pouvait manquer d'accroître les chances d'affermissement du sentiment d'identification à cette communauté (relativement) restreinte organisée autour de pratiques stigmatisées[6]. D'une certaine façon, c'est en ce sens que l'on peut

---

cet enseignement lesté-e-s d'une « autorité particulière ». La présidente du MFPF rappelait en ce sens à propos du tout début des années 60 : « Mes confrères et moi avancions cependant dans l'étude de la prescription contraceptive : les premiers formés regagnant leur cabinet, commençaient à leur tour à inclure cette nouvelle forme de prescription dans leur programme de travail. Par la suite, certains reçurent des collègues de leur région pour la même formation » (Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La prescription contraceptive*, *op. cit.*, p. 15).

[1] *Ibid*, p. 14.

[2] M.-A. Lagroua Weill-Hallé évoquait en ce sens « l'enseignement incomparable d'Helena Wright qui a formé nos premiers médecins prescripteurs » (Marie-André Lagroua Weill-Hallé, « Extraits des allocutions prononcées par Mme le Dr Lagroua Weill-Hallé présidente de la fédération du MFPF lors de l'inauguration du centre de PF de Lens et de Valence », *RTMFPF*, n°24, 1963, p. 11). Sur les échanges entre médecins français auprès de leurs homologues anglais en matière de savoirs contraceptifs et le rôle particulier joué par Helena Wright, voir : Caroline Rusterholz, « Échange de savoirs contraceptifs entre Angleterre et France (1930-1970) », communication au séminaire du laboratoire junior Contraception et Genre, 22 septembre 2017.

[3] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La prescription contraceptive*, *op. cit.*, p. 13.

[4] *Ibid*.

[5] Voir : Max Weber, *La domination*, *op. cit.*, p. 269 et suiv.

[6] Au sujet de l'apprentissage par *mimesis*, P. Bourdieu observe que « ce qui est appris par corps n'est pas quelque chose que l'on a, comme un savoir que l'on peut tenir devant soi, mais quelque chose que l'on est. Cela se voit particulièrement dans les sociétés sans écriture où le savoir hérité ne peut survivre qu'à l'état incorporé. Jamais

interpréter les propos de M.-A. Lagroua Weill-Hallé lorsque, au moment de se remémorer les débuts de la transmission de savoirs contraceptifs dans l'ECC, elle notait :

> « C'est ainsi que j'ai été amenée à recevoir de nombreux médecins et que de fil en aiguille, je leur ai proposé d'assister à mes consultations dans ma pratique privée. (...) Il leur était plus facile de prélever de temps en temps une après-midi par semaine pour venir travailler avec moi [plutôt que de se rendre à Londres] ». Et de poursuivre en évoquant les regrets des « anciens » face aux modifications des conditions de l'apprentissage avec l'installation progressive du CM : « Bien des « anciens » regrettèrent pour les nouveaux confrères contracepteurs, qu'ils ne puissent plus bénéficier de la formation personnelle et très approfondie qu'ils avaient eu eux-mêmes au cabinet de quelques autres des mes confères ou au mien »[1].

Mais, contrairement à ce que suggère l'extrait précédent, l'abandon de l'apprentissage en cabinet personnel – lequel avait caractérisé le début des années 60 –, sous l'effet d'une demande croissante de formation adressée au MFPF, ne signifiait pas la fin de l'apprentissage (partiel) par *mimesis* dans le cadre d'interactions de face-à-face avec ses effets possibles sur l'attachement à la communauté. Mieux, si celui-ci se tenait désormais en petits groupes *via* des stages organisés régulièrement par le CM à Paris puis, ensuite, pour une part en « Province », les *conditions matérielles* particulières dans lesquelles ces derniers se déroulaient ne pouvaient manquer de rappeler, à qui l'aurait oublié, à quel point ceux qui y participaient étaient collectivement engagé-e-s dans des pratiques étiquetées comme déviantes, imposant aux aspirant-e-s prescripteurs/trices une semi-clandestinité et une forme de précarité (plus ou moins forte). Comme le relevait P. Simon, « instruire des médecins dans l'illégalité : la chose n'est pas commode »[2]. Et de comparer dans ses mémoires le local parisien du MFPF où l'initiation se tenait à un « cabanon, un terrier »[3]. Pour rendre sensible « les moyens de fortune »[4] dont le groupe disposait et montrer les « conditions dans lesquelles [il] oeuvr[ait] », le président du CM livrait encore la description suivante qui, quoiqu'elle ne fût pas débarrassée de sa grandiloquence habituelle, n'en traduisait pas moins une certaine réalité :

> « Le Deux-rue-des-Colonnes était *plus décent* [par rapport au premier local situé rue Rochechouart où l'association s'installa d'abord pour une période relativement courte] mais *guère moins étriqué*. Dans la cuisine [le local évoqué ici est un petit appartement

---

détaché du corps qui le porte, il ne peut être restitué qu'au prix d'une sorte de gymnastique destinée à l'évoquer, mimesis qui, Platon le notait déjà, *implique un investissement total et une profonde identification émotionnelle* » (Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, *op. cit.*, p. 123, souligné par nous). S'il faut se garder de transposer *tel quel* ce schème d'analyse – en effet, celui-ci est indexé au cas particulier des sociétés sans écriture *i.e.* dépourvues de moyens d'objectivation systématique, ce qui, à l'évidence, ne correspond ni de près ni de loin au contexte d'apprentissage des savoirs contraceptifs élaborés par la médecine des années 50 et 60, lequel renvoie à d'autres formes sociales de savoirs basés sur une mise en forme scripturale (nous reviendrons sur cet aspect dans le développement suivant), quelle que soit du reste la part respective des savoirs objectivés et des savoirs incorporés dans ce corpus de connaissance –, on peut toutefois utiliser à notre profit l'idée qu'un apprentissage s'apparentant à la *mimesis* tend, *dans une certaine mesure*, à favoriser un « investissement total » et une « profonde identification émotionnelle », susceptible ensuite d'intervenir dans la production d'*attachements* particuliers à son contexte d'effectuation et aux personnes auxquelles il renvoyait.

[1] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La prescription contraceptive*, *op. cit.*, p. 15-16.

[2] Pierre Simon, *De la vie avant toute chose*, *op. cit.*, p. 132.

[3] *Ibid.*, p. 131.

[4] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : *ibid.*, p. 132 (souligné par nous).

situé rue des Colonnes qui servit de centre d'accueil, de formation et de lieu d'administration pour le MFPF], nous avions poussé la table pour en installer une d'autre sorte : une table de gynécologie. La fenêtre donnait *sur un trou, l'une de ces arrière-cours bien noires, irrémédiable, comme le Paris d'Eugène Sue en a le secret*. Bref, une *faiseuse d'anges un peu consciencieuse n'y aurait pas laissé traîner ses aiguilles*. C'est là *pourtant* que fut expliqué le mode d'emploi des moyens contraceptifs en usage (....). Il fallait que des femmes, mannequins vivants, acceptent de prêter leur anatomie aux manœuvres d'instruction de nos confrères. Il y eut des *volontaires anonymes*. Mais leur nombre était insuffisant. *Nous fîmes appel à des péripatéticiennes* qui, pour cinquante francs l'heure acceptaient de se soumettre à la faculté... ».

Exiguïté, saleté environnante, recours à des prostituées (même si cela ne fut sans doute pas aussi fréquent que ce que l'extrait suggère) ou aux bonnes volontés féminines de passage, sont autant de signes *tangibles* et *visibles* par quoi, à cette période, en France, la transmission du savoir contraceptif se voyait résolument placée du côté de l'illégalité et de l'illégitimité. Dès lors, chez les praticien-ne-s initié-e-s, cette situation matérielle était bien faite pour renforcer la perception du caractère *marginal* de cet « enseignement de fortune »[1], et, partant, inciter ceux qui en étaient les détenteurs/trices à *resserrer les rangs* dans le cadre du groupe mobilisé pour réaffirmer son bien-fondé, et faire face aux entreprises de stigmatisation conduites par les « normaux », notamment dans leur propre univers professionnel. Toutefois, à mesure que le nombre de médecins prescripteurs/trices augmentait et que les risques pris semblaient moins importants – pour l'essentiel, faute de véritables sanctions de la part des autorités (Justice et Ordre des médecins) –, la solidarité de la communauté exemplaire, sur la base d'une transgression partagée, parut moins assurée. Ce que relevait de façon implicite le bulletin du CM lorsqu'il notait pour le déplorer : « L'importance croissante [d'un point de vue numérique] de notre Collège Médical rend *de plus en plus difficile de maintenir entre ses dirigeants et ses membres le contact étroit qui serait souhaitable* »[2]. Pour limiter l'apparition de forces potentiellement centrifuges, les responsables du CM multiplièrent dans la deuxième partie des années 60 les injonctions à entretenir des relations de solidarité entre praticien-ne-s engagé-e-s – en particulier, en prohibant la concurrence entre eux pour la captation d'une clientèle en matière contraceptive – et à se faire les propagateurs de la cause auprès de collègues. En ce sens, le *Mémento* rappelait que l'investissement d'un médecin dans l'ECC ressortissait à un véritable « engagement moral »[3], qu'il fallait prendre au sérieux et respecter scrupuleusement. Et de préciser :

« Sur le plan déontologique, les médecins du MFPF respectent les règles habituelles de la profession et notamment celles qui régissent les rapports confraternels. Mais, plus que tout, ils s'attacheront à entretenir avec les autres médecins des relations courtoises, non seulement en s'abstenant de retenir ou de détourner une clientèle qui ne leur reviendrait pas en propre, mais aussi en s'efforçant, chaque fois qu'il sera

[1] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La prescription contraceptive*, *op. cit.*, p. 14.
[2] « Organisation interne », *BIMMFPF*, n°2, 1965, p. 28 (souligné par nous).
[3] *Mémento du médecin prescripteur*, p. 5.

possible de prendre contact avec les confrères intéressés et en les informant sur le sens de nos activités »[1].

Cela étant, quoiqu'il en soit sur ce plan particulier, reste que, chez les médecins engagé-e-s dans l'ECC à cette période – à tout le moins, chez les plus investi-e-s d'entre eux –, la déviance en groupe provoquait un *sentiment particulier de fierté et de contentement* résultant du fait de se percevoir comme membre d'une avant-garde éthique et professionnelle. E. Goffman note que, dans une communauté déviante, « les déviants ont souvent le sentiment d'être non seulement égaux, mais supérieurs aux normaux »[2], rétribution symbolique particulièrement puissante qui en fait tout le prix et incite à s'y maintenir en y déployant sa loyauté. En entretien, J. Kahn-Nathan se remémorait avec jubilation le fait que, aux yeux de la communauté médicale, elles et ses collègues du MFPF apparaissaient « un peu d'avant-garde et farfelu »[3]. Au début des années 60, examinant au nom de l'unité attractrice l'attitude des médecins face à la contraception, D. Hollard, tout en feignant la gêne face à la possibilité « de se croire susceptible d'une certaine objectivité à l'égard de son propre groupe social », raillait pour sa part l'« attitude craintive de la majorité des médecins et leur hésitation à participer en quelque manière au mouvement de planification »[4]. Et d'indiquer pour s'en distinguer, un peu à la façon dont les musiciens de danse étudiés par H. Becker se défiaient continuellement des « caves » et de leurs « manières de penser, de sentir et de se conduire »[5], que « le corps médical se méfi[ait] par dessus tout de ce qui lui parai[ssait] susceptible de bouleverser l'ordre établi et de ruiner le prestige dont il joui[ssait] », tant, ajoutait-il, « libérer la femme de la « peur d'aimer », équiva[lait] pour lui à un relâchement des mœurs, constitu[ait] une menace immédiate pour le couple tel qu'il apparai[ssait] traditionnellement dans une société conventionnelle ». De son côté, M.-A. Lagroua Weill-Hallé opposait en 1962 la prise de risque de la « médecine privée »[6] (*i.e.* des quelques praticien-ne-s en cabinet groupé-e-s autour d'elle) aux positions conservatrices des autorités médicales (Ordre des médecins, Faculté, hôpitaux). Jouant alors du clivage entre « eux » et « nous », elle ironisait sur le fait que c'était les « « Petits » (...) [qui] [avaient] montré le chemin et qu'ils en [étaient] fiers »[7] en « supplé[ant] à la carence [sic] des services officiels (...) de la façon la plus généreuse, et la plus désintéressée »[8].

2. Le bonheur dans la déviance

Si, de leur côté, les militant-e-s non médecins investi-e-s dans l'ECC n'ont pas été confronté-e-s aux mêmes dilemmes que leurs équivalent-e-s médecins dans la mesure où le risque personnel

[1] *Ibid.*, p. 6.
[2] Erving Goffman, *Stigmate...*, *op. cit.*, p. 168.
[3] Entretien avec Jacqueline Kahn-Nathan.
[4] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Daniel Hollard, « Les médecins face au planning familial », *Jeunes Femmes*, n°74, 1963, p. 10-13.
[5] Howard Becker, *Outsiders...op. cit.*, p. 109.
[6] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Mise au point », *RTMFPF*, n°20, 1962, p. 3
[7] *Ibid.*, p. 4
[8] *Ibid.*, p. 3-4.

ne se redoublait pas aussi directement d'un risque professionnel lié à l'acquisition d'un corpus de connaissances proscrits à intégrer à sa pratique, les effets de la transgression sur l'attachement au groupe reposaient, cependant, sur des mécanismes assez similaires. Interrogée sur le fait de savoir si elle conservait des rapports avec certaines personnes côtoyées au moment de son investissement dans le MFPF, A.-M. Orssaud suggérait l'existence d'une relation directe entre participation à une activité déviante et intensité des liens noués :

> « - *Et vous avez noué des amitiés avec des gens du Planning ?*
> - Oui, oui, oui. Mmh. Y'a des gens que je vois toujours.
> - *Et même des gens que vous revoyez comme ça, enfin avec qui vous avez pas gardé contact, y'a un sentiment de...*
> - Voilà ! D'une appartenance à un, à un groupe qui était un peu, qui s'est, qui a eu d'ailleurs des activités un peu illégales, il faut bien dire ce qui est. Oui, oui. Un lien assez fort entre nous »[1].

Christiane F. ne disait pas autre chose qui soulignait que les risques potentiellement encourus par les un-e-s et les autres favorisaient une solidarité dans laquelle on se promettait de ne jamais « se laisser tomber » et qui faisait que, au bout du compte, on devenait « accroché » au groupe :

> « - (...) et il [le président du MFPF lyonnais de la fin des années 60] nous rappelait que si y'avait quoi que ce soit, c'est lui qui allait en taule. On avait, on s'était tous dit : « Mais on te laissera pas tomber ! » (rires).
> - *Non mais y'avait une dimension d'illégalité...*
> - Oui, oui. C'est ça aussi qui rendait les choses je crois, qui faisait que quand on était entré un peu, qu'on avait compris comment ça fonctionnait et tout, on était accroché. On arrivait plus [à partir]...Non mais c'est vrai »[2].

Si on peut parfois penser que ce genre d'évocation surjoue, à l'adresse de l'enquêteur, et de façon rétrospective, la mise en scène d'une solidarité dans le but, plus ou moins clair et conscient, de construire une façade mémorielle avantageuse et édifiante pour la mobilisation, on aurait toutefois tort de ne pas prendre au sérieux les références répétées à l'*amitié* entre individus à raison des difficultés rencontrées et des menaces auxquelles ceux-ci étaient collectivement exposés. On en trouve des traces dès le début des années 60. Par exemple, lors de l'inauguration du centre de Lens, M.-A. Lagroua Weill-Hallé se félicitait en ces termes, ayant au préalable fait référence aux obstacles qu'il avait fallu vaincre (« l'aboutissement d'un chemin long et difficile »), mais qui, d'après elle, ne disparaîtraient pas d'aussitôt, même si d'infimes progrès pouvaient être constatés : « Le centre de Lens par l'idéal qui anime son équipe et *l'amitié profonde qui l'unit dans un but commun*, offre un bel exemple »[3]. De son côté, C. Valabrègue écrivait dans son rapport moral pour l'année 1962, en associant étroitement, d'une part, obstacles divers rencontrés en raison d'activités labellisées comme transgressives et, d'autre part, amitié destinée à consolider l'intégration du groupe :

---

[1] Entretien avec Anne-Marie O..
[2] Entretien avec Odette L. et Christiane F.
[3] « Extraits des allocutions prononcées par Mme le Dr Lagroua Weill-Hallé présidente de la fédération du MFPF lors de l'inauguration du centre de PF de Lens et de Valence », *RTMFPF*, n°24, 1963, p. 14 (souligné par nous).

> « Vous présumez certainement toute la *ténacité qu'il nous faut* pour continuer notre tâche *en dépit des difficultés matérielles* qui l'entrave et sans compter les polémiques que nous avons déjà dénoncées. *Mais rien n'arrête ceux qui se savent sur le bon chemin et nous ferons face, si chacun de nous sent la nécessité de coordonner nos efforts de plus en plus solidement, dans un climat de confiance et d'amitié* »[1].

Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que certain-e-s militant-e-s aient pu comparer la forme *pratique* de leur association – en particulier, dans les dynamiques territorialisées de mobilisation – à une véritable *bande*. Ainsi, après avoir rappelé que « oui, oui, ça a été dès le début des liens amicaux, on a créé vraiment des amitiés entre nous », Odette L. indiquait avec enthousiasme : « On était quand même une bande »[2]. De ce point de vue, dans le cas de la cause contraceptive, « militer en bandes »[3], c'était, au cours des années 60, être partie prenante d'une sociabilité reposant sur des liens affectifs et moraux *obligatoirement resserrés* dans la mesure où ceux-ci, tout à la fois, facilitaient et résultaient de l'accomplissement en commun d'activités considérées comme transgressives[4], dans un contexte d'adversité déclarée de la part de différentes autorités. Cet attachement particulier au groupe déviant peut, pour une part, s'entendre comme le résultat et la contrepartie d'une tendance (relative) à « l'isolement et à l'auto-ségrégation »[5] à l'égard des « normaux » que les personnes engagées dans des activités non conformes développent face à l'incompréhension, la crainte, ou encore, la stigmatisation dont elles peuvent ou anticipent (à tort ou à raison) faire l'objet de la part de leur entourage. Par contraste, cela érige la « bande » en univers pratique et symbolique de réassurance collective (le « havre d'autodéfense » évoqué par E. Goffman) procurant à l'individu « des raisons solides (...) de maintenir la ligne de conduite dans laquelle il s'est engagé »[6], et explique tout à la fois que *l'on s'y tienne et que l'on y tienne*. Sous ce rapport, il est frappant de constater que, dans plusieurs entretiens, l'évocation toujours enthousiaste de l'entre-soi formé par le groupe mobilisé – lequel est systématiquement associé à la chaleur et à la solidarité de ses membres – voisine avec le fait que l'engagement dans les activités déviantes était peu revendiqué hors du cercle étroit de proches (*e.g.* cas des maisonnées militantes) ou de celui des connaissances préalables avec qui on pouvait éventuellement partager l'investissement, voire même pouvait être dissimulé à l'intérieur des autres groupes d'appartenance (voisins, famille, amis, collègues, etc.). Comparable en cela au « travail de discrétion » ou de « leurre » entamé par les

---

[1] « Rapport moral présenté par Catherine Valabrègue, secrétaire générale », *RTMFPF*, n°22, 1962, p. 9 et p. 11 (souligné par nous).
[2] Entretien avec Odette L.
[3] Karel Yon, « Modes de sociabilité et entretien de l'habitus militant... », *op. cit.*
[4] De ce point de vue, on peut faire une analogie entre les « bandes » militantes et les « bandes » de jeunes hommes de classes populaires en partie investies dans des activités délinquantes. Sur ce dernier point, voir par exemple : Gérard Mauger, *Les bandes, le milieu et la bohème populaire. Études de sociologie de la déviance et des jeunes de classes populaires, 1975-2005*, Paris, Belin, 2006, 252 p. ; Marwan Mohammed, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, 2011, p. 453.
[5] Howard Becker, *Outsiders...*, *op. cit.*, p. 120.
[6] *Ibid.*, p. 61.

anorexiques étudiées par M. Darmon[1], cette situation de surveillance de soi, conséquence directe du caractère illégal et illégitime de la cause, fait par exemple déclarer à A.-M. Orssaud :

> « *- Et à ce moment-là, y'avait d'autres personnes dans votre entourage qu'étaient aussi au Planning ?*
> - Dans mon entourage personnel vous voulez dire ? Ah pas du tout. Et puis bien sûr, mon mari qu'était partie prenante. Mais, euh...Oh non, mon entourage, pas du tout. Y'avait pas beaucoup de monde. Et puis c'était très, à l'époque, ou assez mal vu, ou enfin c'était pas, c'était pas quelque chose dont on parlait facilement de toute façon »[2].

De même, Odette L. se souvient : « Et puis le reste...j'en parlais peu finalement [des activités du MFPF] avec ma famille. Que ce soit les belles-sœurs et autres : ça les intéressait pas spécialement »[3]. Pour sa part, Christiane F. rappelle : « On faisait attention à qui on en parlait et la façon dont on en parlait. C'est pas qu'on était devenu paranoïaque, mais on était prudent »[4]. Bref, cette sociabilité caractérisée par une semi-clandestinité qui conduit à se méfier des personnes à qui l'on s'adresse pour protéger les activités du groupe et les individus qui s'y livrent, parce qu'elle contribue, par ce fait même, au renforcement de la frontière entre « eux » et « nous », peut contribuer à reléguer au second plan les oppositions qui structurent l'ECC, au profit d'un sentiment d'amitié et de loyauté réciproque – autrement dit, d'*unité* – forgé dans les épreuves communes autour d'un but partagé, quelle que soit la version de la cause à laquelle on peut par ailleurs être lié, lequel sera alors porté par ce que Scott Hunt et Robert Benford appellent l'*identity talk*, conversations ordinaires entre militant-e-s où, à travers des récits plus ou moins héroïsés et/ou dramatiques au sujet de situations fortes vécues en relation avec la cause, se reproduit l'identification au groupe[5]. Au colloque de Royaumont de 1963, une responsable grenobloise note : « Nous considérons cette insécurité [liée aux activités illégales du groupe] comme un *facteur de cohésion de l'équipe au travail*, pour autant qu'elle a *contribué à masquer les différences idéologiques* qui pouvaient exister »[6]. C'est en ce sens que l'on peut également interpréter les propos d'Henri P. qui relève : « Et puis je dois dire que, malgré ces origines [*i.e.* le fait que les personnes investies pouvaient provenir de pôle et d'unités organisationnelles distinctes], y'avait une grande amitié. Les rapports étaient des rapports très amicaux »[7]. A.-M. Orssaud abonde en ce sens et constate : « Bien sûr que y'avait des conflits par moments, des joutes dirons-nous plutôt. N'empêche que je pense que y'avait beaucoup,

---

[1] Muriel Darmon, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2003, p. 199-202.
[2] Entretien avec Anne-Marie O. (souligné par nous).
[3] Entretien avec Odette L. et Christiane F. Étant donné ce que nous savons de la trajectoire sociale d'Odette L. (origine bourgeoisie ; mariage dans une famille bourgeoise protestante relativement conservatrice) et de ses relations avec sa belle-famille à l'égard de laquelle elle se singularisait régulièrement par nombre de ses prises de position (travail, éducation des enfants, orientation politique), il est bien évident que ce que, à quarante ans de distance, elle désigne comme le désintérêt de ses belles-sœurs pour ses activités au MFPF, correspond, selon toute vraisemblance, à une désapprobation plus ou moins tacite de leur part vis-à-vis de tout engagement pour ce qui, à l'image de la cause contraceptive, pouvait *officiellement* apparaître comme illégal et illégitime.
[4] *Ibid.*
[5] Scott A. Hunt et Robert D. Benford, « Identity talk in the Peace and Justice movement », *Journal of contemporary ethnography*, 4, 1994, p. 488-317.
[6] « Rapport des activités des centres » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 104 (souligné par nous).
[7] Entretien avec Henri Pionchon.

beaucoup, enfin un lien assez fort entre nous tous »[1]. Au final, à l'image de ce que l'on a déjà souligné pour les médecins, l'accomplissement d'activités aux frontières de la légalité dans le cadre d'un groupe organisé pouvait être au principe d'un véritable *plaisir de transgresser* pour paraphraser James Jasper[2], *collectivement appris et/ou consolidé à l'intérieur de l'unité attractrice*[3]. Ce qui faisait que, en retour, l'on s'attachait tout spécialement à cette dernière et aux personnes que l'on y côtoyait, en maintenant son engagement sur le modèle du *do ut des*[4]. Cela pouvait se traduire en particulier par un sentiment d'exaltation. De ce point de vue, il est significatif que plusieurs enquêté-e-s aient fait référence à la Résistance pour rendre compte de leur investissement, soit qu'ils y aient directement participé, soit que, en quelque sorte, ils l'aient pris comme modèle phantasmé, la cause contraceptive étant alors l'occasion de déployer un imaginaire de la lutte clandestine et des rétributions qu'elle est censée engendrer, et ainsi, d'offrir la possibilité de réaliser ce qu'ils n'avaient pu entreprendre en d'autres circonstances. C'est le cas par exemple de H. Pionchon. Celui-ci livre en entretien une interprétation générationnelle de l'engagement en faveur de la cause contraceptive, où la guerre et la Résistance et les affects positifs que ces expériences sont supposées procurer, occupent une place centrale :

> « - *D'accord, et c'est quoi, enfin, plus précisément, le lien que vous faites quand vous dites « on est tous de la même génération, on était adolescent pendant la guerre » ?*
> - Ben c'est un lien réel si vous voulez. Grinand a participé à la fin de la guerre en tant que militaire appelé. Tous on a eu...J'pense, alors j'vais vous dire une chose (...) : je pense que nous étions la génération immédiate après celle des gens qui avaient résisté, qui s'étaient battus et que je crois que tout ce, je vous ai dit Madame Jolivot était déportée, euh...y'avait une espèce de regret de la résistance si vous voulez.
> - *Que vous aviez par exemple ?*
> - Peut-être, j'sais pas. Sans doute. Oui. On avait besoin quelque part de pas être d'accord »[5].

La situation de Christiane A. est différente. Jeune fille, celle-ci a réellement participé à la Résistance et y a pris des risques importants, au point de provoquer l'arrestation et la

[1] Entretien avec Anne-Marie O.
[2] Celui-ci parle de « pleasures of protest », voir : James Jasper, *The art of moral protest*, *op. cit.*, p. 217-222.
[3] Dans son analyse classique de la « carrière » du fumeur de marijuana, H. Becker montre clairement l'importance qu'il y a, pour maintenir son engagement, à *apprendre* à percevoir, puis à goûter *positivement* les effets d'une pratique déviante – en l'occurrence ici, les effets liés à l'usage de drogue – et, pour y parvenir, le rôle central joué par les déviants plus expérimentés et déjà organisés auprès des novices. Voir : Howard Becker, *Outsiders...*, *op. cit.*
[4] Pour M. Weber, ce principe d'échange (je donne pour que tu donnes) est celui qui se trouve au principe du rapport entre les individus et leurs dieux, quelle que soit le type de religiosité envisagé. Il écrit : « Le trait majeur est toujours le « *do ut des* ». Ce caractère est attaché à la religiosité du quotidien et à la religiosité de masse de tous les temps et de tous les peuples, et il se trouve dans toutes les religions. Détourner le mal extérieur dans « l'ici-bas » et obtenir des avantages extérieurs dans « l'ici-bas » est le contenu de toutes les « prières » normales, même dans les religions les plus tournées vers l'au-delà » (Max Weber, *Sociologie de la religion*, *op. cit.*p. 123). Ce modèle très général, qu'on trouve aussi formulé dans la sociologie de la religion de Durkheim (voir en particulier : Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, *op. cit.*, p. 495 et suiv.), peut être transposé et adapté à tous les groupes afin d'éclairer *pour une part* les logiques d'attachement des individus à ces derniers à partir de l'obtention de rétributions variées, à condition toutefois de retrancher le langage de l'action (trop) consciente, intentionnelle, claire à elle-même, que l'expression « je donne pour que tu donnes » tend à charrier.
[5] Entretien avec Henri Pionchon.

déportation de ses parents (ses frères étaient également impliqués dans la lutte contre l'occupation allemande). Or il est intéressant de constater que, avant de se reprendre et de nuancer, elle compare de façon *implicite* et *spontanée* l'exaltation procurée par l'action en faveur de la cause contraceptive – à propos de laquelle, du reste, elle déclare concernant son caractère illégal et avec une délectation rétrospective manifeste, qu'elle « était en plein dedans ! » –, à ce qu'elle a éprouvé dans la Résistance :

> « - Et ben je suis rentrée là-dedans jusqu'au cou (rires). On a énormément travaillé. On a fait progresser le Planning, ça c'était formidable. J'ai un souvenir à la fois d'épuisement, parce qu'on travaillait tout le temps, et que j'avais quand même quatre enfants à la maison. Et aussi d'exaltation. Enfin « exaltation », j'exagère un peu.
> - *Pourquoi vous dites que vous exagérez un peu ?*
> - Parce que l'exaltation, c'est pas ça. L'exaltation je l'ai connue dans la Résistance. C'était autre chose.
> - *Le contexte était pas le même ?*
> - Voilà ! Oui, voilà. C'est ça »[1].

Ainsi, on peut donc penser que la *joie particulière de résister en transgressant* dans le cadre d'activités concertées, est inséparable de l'attachement au groupe déviant qui la rend possible, et que, dans le même temps, le *partage de ce sentiment et de ce type d'expériences* renforce les liens entre déviant-e-s organisé-e-s et accentue par conséquent la démarcation entre le « eux » et le « nous » (ce qu'indique à sa façon Christiane F. dans un éclat de rire qui traduit le ravissement, lorsqu'elle rappelle : « Non mais *toutes on a commis des actes illégaux*. J'crois qu'on peut le dire comme ça. J'crois pas que y'en ait une ou un *chez nous* qui n'ait rien fait d'illégal » ; et Odette L. d'enchaîner : « C'est bien ce qui rendait mon mari inquiet ! (rires des deux) »[2]).

On le voit, comme le suggère la phrase de R. Char placée en exergue et que ce dernier rédigea au moment où il était investi dans la Résistance armée, l'implication dans des activités labellisées comme déviantes dans un groupe organisé contribue fortement à accroître son degré d'intégration – ce que, pour sa part, le poète suggérait quand il évoquait « l'amitié fantastique » née à la faveur du combat collectif clandestin (les « monts enragés » font ici référence au maquis). En ce sens, nous avons tenté de montrer que, par-delà la caractérisation du type d'illégalisme auquel le MFPF se livrait au cours des années 60 – mesuré ou non –, le simple fait de transgresser de façon collective, organisée et répétée, quelle qu'en soit la forme et le degré, conduisait au sein du groupe à la formation d'une *« économie affectuelle »*[3] *du resserrement*. E. Durkheim relevait au sujet des rites piaculaires qu'« un commun malheur a les mêmes effets que l'approche d'un événement heureux : il avive les sentiments collectifs qui, par suite, inclinent à se rechercher et à se rapprocher ». Il poursuivait en soulignant que « l'état

[1] Entretien avec Christiane A.
[2] Entretien avec Odette L. et Christiane F. (souligné par nous).
[3] Isabelle Sommier, « La dimension affectuelle des mouvements sociaux » in Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux...*, *op. cit.*, p. 199.

affectif dans lequel se trouve alors le groupe reflète les circonstances qu'il traverse »[1]. De ce point de vue, on pourrait dire que, parce qu'ils se trouvaient exposés aux mêmes sanctions et qu'ils prenaient les mêmes risques du fait d'activités de transgression partagées au profit d'une cause commune, tout s'est alors passé comme si les membres du groupe mobilisé, en raison même de ces « circonstances », avaient été en quelque sorte dans l'*obligation* toute particulière d'aviver entre eux des sentiments de solidarité et de loyauté[2] pour resserrer les rangs, faire bloc, et ainsi, affronter plus efficacement les entreprises potentielles de répression et/ou de délégitimation. Dès lors, nous nous sommes efforcés de préciser les mécanismes de production de cet attachement sous contrainte, facteur d'intégration pour le groupe. Dans le cas des médecins, nous avons fait l'hypothèse que, pour une part, ce dernier reposait sur les *conditions* particulières de transmission et d'acquisition d'un savoir proscrit à vocation professionnelle dans le cadre d'une (contre)-communauté exemplaire. Pour les autres militant-e-s, nous avons insisté sur le fait que l'engagement dans des activités transgressives alimentait une forme d'auto-ségrégation à l'égard des « normaux », conduisant à la formation d'un militantisme en « bande » marqué par l'intensité des liens noués. Dans chaque cas, nous avons souligné l'importance de certains sentiments (fierté, contentement, solidarité, exaltation) appris et/ou consolidés dans ce cadre, à la fois comme *effet* du « cycle de l'affiliation »[3] et comme *opérateur de resserrement* du groupe en contexte déviant, contribuant ainsi à son homogénéisation. Du reste, dans le chapitre précédent, nous avons établi que l'*entrée* dans l'ECC supposait l'existence d'une propension à l'hétérodoxie constituée à la faveur d'expériences sociales variées. En ce sens, l'accomplissement en commun d'activités transgressives, le fait d'y trouver du plaisir et l'attachement au groupe qui en résulte, ne doivent plus être considérés comme de simples produits *contextuels*. En effet, ceux-ci sont également rendus possible par l'*ajustement* entre, d'une part, l'univers de pratiques formé par le MFPF et, d'autre part, ce type particulier de dispositions préexistantes, lesquelles trouvent dans le groupe déviant organisé un espace propice d'expression, de renforcement, voire de structuration (lorsqu'il n'était qu'une potentialité socialement façonnée, jamais réellement actualisée chez l'individu) sous l'espèce de savoirs et de savoir-faire particuliers. Au bout du compte, cela participe au *maintien* des militant-e-s dans l'unité attractrice et contribue, sur cette base *dispositionnelle* préalable, à établir une certaine affinité entre eux, et, partant, à favoriser la reproduction, l'intégration et l'unification du groupe. Dit autrement, si notre analyse de la transgression partagée et de ses effets sur l'intégration et l'unification du groupe emprunte largement aux schèmes interactionnistes élaborés par H. Becker et E. Goffman à propos de la déviance, nous nous séparons d'eux sur un point fondamental. Nous estimons en effet nécessaire de rappeler que, quoique le processus étudié dans ce développement ne s'y réduise en aucune façon, ses

[1] Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, *op. cit.*, p. 571.
[2] Pour partie, on retrouve ici le thème durkheimien de l'« expression obligatoire des sentiments ». Voir notamment : Marcel Mauss, *Essais de sociologie*, *op. cit.* ; Maurice Halbwachs, *Classes sociales et morphologie*, Paris, Minuit, 1972, 471 p.
[3] Erving Goffman, *Stigmate...*, *op. cit.*, p. 52.

conditions sociales de possibilité, se situent pour une part dans certains aspects du *passé incorporé des individus*[1].

Récapitulons. L'objectif de ce développement était de caractériser le type d'illégalisme pratiqué par le MFPF en tant qu'élément *constitutif* de son style de groupe, et de rendre compte de sa formation et de son imposition dans ce dernier, contribuant ainsi à son homogénéisation. Nous l'avons dit : si l'illégalisme de l'unité attractrice était un illégalisme de protestation, il entendait néanmoins apparaître comme un *illégalisme mesuré*, c'est-à-dire une manière collective d'agir qui, sans éviter la confrontation avec l'ordre juridique et diverses autorités, se défiait dans le même temps des conduites de *rupture ostentatoire*. En premier lieu, nous avons montré que sa mise en œuvre reposait sur un *jeu permanent avec la règle* pour, tout à la fois, donner l'impression de se mettre en règle et la contourner – cela, dans le but de sécuriser le plus possible les pratiques du groupe –, ce qui passait alors par trois opérations : 1) un travail d'interprétation juridique exploitant les incertitudes contenues dans la loi de 1920 ; 2) l'établissement de transactions discrètes avec les autorités ; 3) l'agrégation et l'exhibition d'espèces de capital particulières pour atténuer la perception des transgressions commises. En deuxième lieu, nous avons rappelé que la conformation à un illégalisme réglé supposait un *travail spécifique d'imposition d'un sens de la limitation* de la part des dirigeant-e-s du MFPF. Celui-ci avait pour but de « civiliser » la *libido militandi* des membres du groupe mobilisé et, partant, de réduire les chances de pénalisation de son action par l'adoption d'une sorte de *phronésis* militante. Cet encadrement des emballements et des débordements militants potentiels comportait deux aspects : 1) d'une part, un *travail de correction* ayant pour fonction de sanctionner *ex post* et d'adresser aux militant-e-s des rappels à l'ordre de la prudence sitôt que des dérogations étaient repérées ; 2) d'autre part, un *travail de codification* qui, par l'intermédiaire d'une mise en forme scripturale, entendait soumettre préventivement les conduites à des règles objectivées pour accroître leur degré de prévisibilité et limiter les initiatives personnelles incontrôlées. En troisième lieu, nous avons cherché à montrer comment l'accomplissement d'activités transgressives – fût-ce dans le cadre d'un illégalisme mesuré – était en soi un puissant opérateur de resserrement et d'unification du groupe.

Il est bien certain que cet ensemble de conduites et de dispositifs produits et partagés *dans* et *par* l'unité attractrice, a été conditionné par le caractère illégal et illégitime de la cause contraceptive et les dilemmes pratiques qui ne manquaient pas de surgir pour les personnes désireuses d'agir en sa faveur. De ce point de vue, l'illégalisme mesuré apparaît comme une *tactique* destinée à conquérir et à entretenir des marges de manœuvre par un travail permanent de « contrôle de l'information »[2] pour limiter les chances de répression. Néanmoins, si calcul il y a – et c'est en ce sens que cet illégalisme apparaît également comme *mesuré* –, celui-ci est *socialement façonné*. Dans le groupe, l'illégalisme mesuré n'est pas que le résultat d'une

[1] Pour un exemple d'analyse de la déviance combinant perspective *interactionniste* et perspective *dispositionnaliste*, voir : Muriel Darmon, *Devenir anorexique...*, *op. cit.* ; on trouvera également une analyse en ce sens dans : Nicolas Mariot, *Histoire d'une sacrifice...*, *op. cit.*

[2] Erving Goffman, *Stigmate...*, *op. cit.* p. 57 et suiv.

délibération sous contrainte contextuelle et d'un travail d'imposition entrepris par les responsables de l'unité attractrice. Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, les militant-e-s du MFPF en général, et ses dirigeant-es-s en particulier, disposent de ressources (relationnelles ; compétences juridiques, médicales, etc.) et se distinguent par des propriétés sociales (en rapport avec leurs origines, leurs trajectoires, et les types de professions exercées) qui, si elles ne les placent pas directement au cœur des fractions les plus élevées de l'univers des dominants et du champ du pouvoir, les situent toutefois dans une proximité relative avec eux – en tout cas, ne les laissent jamais démuni-e-s, voire même parfois connivent-e-s, avec certains aspects des pratiques, des institutions, et des symbolismes dominants[1]. Dans ces conditions, il n'est alors guère étonnant que ceux-ci aient été particulièrement *disposé-e-s* à croire, parce qu'ils en avaient les *moyens*, à la vertu et à l'efficacité supposée d'une *transgression dans les formes*.

3.2.2 La connaissance comme représentation et comme pratique

> « C'est pourquoi, pourrait-on dire, tous les hommes sont intellectuels ; mais tous les hommes ne remplissent pas dans la société la fonction d'intellectuels. De même, bien qu'il puisse arriver à tout un chacun, à certains moments, de se faire cuire deux œufs ou de repriser un accroc à sa veste, on ne peut pas dire que tout le monde est cuisinier ou que tout le monde est tailleur ».
>
> Antonio Gramsci, *Guerre de mouvement et guerre de position. Textes choisis et présentés par Razmig Keucheyan*, Paris, La fabrique, 2011, p. 143

L'objectif de ce développement est d'examiner la façon dans l'enrôlement de connaissances constitue une des principales caractéristiques du style du groupe mobilisé. Tous les groupes, et partant, tous les groupes organisés au profit d'une cause, supposent l'existence de savoirs divers

[1] De ce point de vue, quoique la situation étudiée diffère par bien des aspects, on trouvera des convergences avec ce que Jean-Claude Chamboredon suggérait dans son article sur la délinquance juvénile lorsque, à propos du rapport aux institutions de répression, à la loi et à la transgression, il notait concernant les conduites et les attitudes distinctes observables, pour simplifier, chez les dominé-e-s et chez les dominant-e-s : « On peut opposer deux attitudes idéal-typiques qui se retrouveraient aux deux extrémités de la hiérarchie sociale. La première, qui traite des délits en termes de tout ou rien et conduit à la pratique résignée de sujets décrits comme « profondément engagés dans la délinquance et peu susceptible d'amendement », est fondée sur la conviction que l'on est promis à l'arrestation et que l'on ne peut attendre de tout incident avec la police que les conséquences les plus graves ; *la deuxième qui s'accompagne de la mise en œuvre d'une série de moyens de défense, de la mise en jeu d'une casuistique morale subtile, de l'invention d'une foule d'accommodement avec la règle*, comme chez les sujets dont les méfaits sont des « bêtises » passagères qui ne compromettent pas une « moralité au-dessus de tout soupçon ». Ces deux attitudes antithétiques supposent un *rapport différent à la loi et au capital juridique comme ensemble de techniques ou de moyens* (y compris les moyens économiques de s'assurer de la maîtrise de ces techniques) *permettant de maîtriser et d'utiliser les lois et l'appareil juridique* (institutions et agents chargés de l'application et de l'interprétation de la loi). Ces deux situations, l'une ignorante, l'autre *fondée sur la familiarité*, ou, du moins, sur la *conviction que l'on peut, serait-ce par spécialiste interposé, maîtriser la loi*, s'expliquent par des *différences dans le capital culturel et les moyens économiques à la fois* » (Jean-Claude Chamboredon, « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet », *Revue française de sociologie*, 3, 1971, p. 373-374, souligné par nous).

dotés de degrés de formalisation eux-mêmes variables. En revanche, tous ne font pas de la détention d'une connaissance objectivée et reconnue comme telle un principe d'identification et de démarcation, et, partant, un but de leur action. La littérature consacrée aux mobilisatoins a souligné que le « recours à l'expertise » ou à la « contre-expertise »[1], bref au « militantisme de dossiers »[2], constituait un des aspects majeurs du répertoire d'action contemporain[3]. Dans le cadre d'une mobilisation, une des fonction principales de la production d'« expertises « autonomes » » est de contrer les autorités en s'appuyant sur « la puissance sociale des savoirs »[4]. Pour autant, comme le relève J. Siméant, « on a aurait tort de se limiter à décrire ce recours au savoir savant comme une justification simplement destiné à l'extérieur »[5]. Par conséquent, dans la suite, notre objectif sera d'examiner la manière dont la valorisation de la connaissance en tant que mode de présentation de soi et principe d'action, constitue une « technologie de mobilisation » destinée à « faire le groupe et [à] assurer la cohésion du collectif »[6]. Nous chercherons à éclairer certaines des modalités par lesquelles le groupe mobilisé s'institue comme une *communauté du savoir* dont les membres se perçoivent comme telle. Par ailleurs, le fait de placer le savoir, sa production, son autorité au centre des pratiques, a des effets sur la distribution des fonctions, leur hiérarchisation et les modes de socialisation dans le groupe. De ce point de vue, s'intéresser à cette dimension, c'est rendre compte d'un aspect fondamental du « façonnage organisationnel »[7] des militant-e-s dans cet univers. Partant, c'est éclairer les conditions du maintien de l'engagement chez ces derniers. Ce developpement s'organisera en deux temps. D'abord, nous étudierons la façon dont le principe de compétence est valorisé dans le le groupe. Ensuite, nous nous intéresserons au travail explicite de fabrication de militant-e-s de la cause contraceptive en « cadres » qualifiés.

Le principe de compétence

La centralité acquise par la détention de savoirs en tant que trait distinctif du style du groupe repose sur un travail de légitimation du *principe de compétence* dans le MFPF. De ce point de vue, la croyance particulière selon laquelle l'action efficace en faveur de la cause contraceptive

---

[1] Voir notamment : Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, *op. cit.* ; Daniel Mouchard, « Expertise » in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 235- 241 ; Sylvie Ollitraut et Jean-Noël Jouzel, « Contre-expertise » in Emmanuel Henry, Claude Gilbert, Jean-Noël Jouzel, Pascal Marichalar (dir.), *Dictionnaire critique de l'expertise*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 86-91.

[2] Sylvie Ollitrault, « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science* politique, 1-2, 2001, p. 105-130.

[3] Corinne Delmas, *Sociologie de l'expertise*, Paris, La Découverte, 2011, 125 p. ; Daniel Mouchard, « Expertise », *op. cit.*

[4] Corinne Delmas, *Sociologie de l'expertise*, *op. cit.*

[5] Johanna Siméant, « Friches, hybrides et contrebandes : sur la circulation et la puissance militantes des discours savants » in Philippe Hamman, Jean-Matthieu Méon, Benoît Verrier (dir.), *Discours savants, discours* militants, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 24.

[6] Olivier Fillieule, « Tombeau pour Charles Tilly. Répertoires, performances, stratégies d'action » in Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier, *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporainse*, Paris, La Découverte, p. 97

[7] Frédéric Sawicki et Johanna Siméant, « « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant... », *op. cit.*, p. 115 et suiv.

supposerait la maîtrise de connaissances scientifiques spécialisées est d'abord portée par le groupe dirigeant. Dans la suite, nous analyserons les modalités par lesquelles la compétence a été légitimée en tant que *représentation* de la bonne façon de se conduire pour un-e partisan-e de la cause contraceptive. Dans un premier temps, nous montrerons que la valorisation de cette catégorie est pour partie conditionnée par la réitération d'un *discours d'habilitation* à son sujet, ajusté et réajusté en fonction des transformations que connaît l'unité attractrice dans la période considérée. Dans un second temps, nous ferons l'hypothèse que la légitimation du principe de compétence est également une conséquence du fait que les dirigeant-e-s les plus centraux de l'unité attractrice ont élevé la *production de savoirs à prétention scientifique* à laquelle, la plupart du temps, eux-mêmes se livraient à titre personnel et/ou collectif, au rang d'« activités cardinales »[1], contribuant ainsi à faire de cet élément un des principes ordonnateurs dans le groupe.

1. Une célébration rituelle

La mise en avant du principe de compétence se confond avec la création du MFPF dans la seconde partie des années 50. Sous ce rapport, il est significatif que la question des connaissances ait été placée en tête des objectifs poursuivis par l'association à ses débuts. Le premier numéro de la revue que celle-ci édite est de ce point de vue exemplaire. En conclusion, on y trouve un article intitulé « Pour une information scientifique » qui, à la façon d'un manifeste, déclare en opposant les résultats déjà là ou à venir de la science au sujet de la contraception, aux « controverses sur des hypothèses » animées de l'« esprit de polémique » :

> « Afin que cesse au plus vite l'esprit de polémique et les controverses sur des hypothèses, il nous semble indispensable de réunir une documentation la plus sérieuse et la plus complète possible, sur tous les problèmes médicaux, psychologiques, sociologiques, démographiques, de la conception, de la constitution de la famille, des attitudes à l'égard des naissances, désirées, non désirées, de l'avortement, de la contraception, etc. (...) <u>Nous faisons un pressant appel à tous ceux qui pourraient nous aider à réunir le maximum d'information scientifique sur ces problèmes. Il sera donné dans nos bulletins la plus large diffusion aux travaux pouvant contribuer à une meilleure connaissance de ces questions</u> »[2].

Du reste, l'acquisition d'une compétence par la réunion d'informations scientifiques constitue la raison d'être *officiellement* mentionnée sur les papiers déposés à la Préfecture de police pour la création de l'association en 1956. Cette déclaration fournira la matière de l'article 1 des statuts. Elle restera inchangée tout au long des années 60 alors même que, nous l'avons vu, ces

[1] Dans le cadre de son analyse des « mondes de l'art », H. Becker souligne que les « activités cardinales » correspondent à ce qu'on considère généralement comme les « activités nécessaires à la production d'une forme d'art comme « artistiques » » par opposition « aux autres activités [qui] sont simplement affaire d'habileté manuelle, de flair, ou de quelque autre aptitude moins rare, moins caractéristique de l'art, moins nécessaire à l'accomplissement de l'œuvre, moins digne de respect » (Howard Becker, *Les mondes de l'art...*, *op. cit.*, p. 41).
[2] « Pour une information scientifique », *MH*, n°1, 1956, p. 24.

derniers connaîtront d'importants réaménagements dont on a analysé plus haut les enjeux. De façon convergente avec le texte cité précédemment, il y est ainsi affirmé :

> « L'association (...) a pour but *l'étude* des problèmes de la maternité, de la natalité, de ses répercussions familiales, sociales, nationales, la *recherche des informations scientifiques* françaises et étrangères relatives à ces problèmes, *l'étude* de tous les problèmes pouvant améliorer les conditions de la maternité et de la naissance »[1].

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que, au sein de l'ECC, les premières réalisations en ce sens aient été à chaque fois l'occasion de célébrer une avancée et de rappeler l'impératif de la compétence. Par exemple, le colloque de Royaumont de 1963 que ses organisateurs/trices présentaient comme « s'inscri[vant] dans le programme de recherche scientifique de la Fédération Française du mouvement français [sic] pour le planning familial »[2] se verra, pour cette raison même, qualifié de « consécration »[3] quelques semaines plus tard dans le rapport moral de l'association. À la même période, dans la *RTMFPF*, M.-A. Lagroua Weill-Hallé pouvait rendre compte de l'ouvrage d'A.-M. Dourlen-Rollier sur l'avortement en faisant tout particulièrement l'éloge de sa dimension « scientifique », la seule qui convenait à ses yeux :

> « À son tour, elle nous apporte le fruit de deux ans de travail, sous la forme d'une enquête personnelle sur l'avortement. Elle se devait, en tant que juriste distinguée, et juriste de notre Mouvement, d'aborder la première – dans son milieu – ce problème crucial. *Elle le fait sous la forme qui convient : l'étude scientifique* »[4].

De même, le colloque organisé sur ce sujet par la juriste en 1966 sera-t-il mis en avant dans le rapport moral de la même année pour avoir été conduit « dans un esprit de recherche et d'étude »[5]. On le voit, les principaux dirigeant-e-s de l'unité attractrice ne cessaient de souligner l'impossibilité, à leurs yeux, d'œuvrer en faveur de la cause contraceptive sans subordonner l'entreprise au réquisit de la compétence scientifiquement certifiée. Celle-ci était d'abord d'ordre médical. En conclusion du colloque de Royaumont, M. Deixonne observait par exemple :

> « *Les progrès de la science modifient inconsciemment les données du problème*. Le dosage des différents moyens anticonceptionnels, selon les cas, selon les différentes phases que traverse l'individu, tant sur le plan physiologique, qu'affectif, intellectuel et moral, constitue *par essence un acte médical*, sujet à des essais et à des contrôles. *Il n'est pas imaginable de le confier à des mains inexpertes* »[6].

Mais les non-médecins investi-e-s dans l'unité attractrice n'étaient pas en reste. À l'instant où des centres furent créés dans le cadre de dynamiques territorialisées de mobilisation, le principe

---

[1] Tapuscrit de la déclaration faite à la Préfecture de Police de Paris datée du 8 mars 1956, Archives personnelles d'Evelyne Sullerot (souligné par nous).
[2] MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 9.
[3] « Rapport moral présenté par Madame Weill-Hallé à l'Assemblée Générale du 10 mars à Lyon », *RTMFPF*, n°25, 1963, p. 11.
[4] *RTMFPF*, n°25, 1963, p. 32 (souligné par nous).
[5] Tapuscrit du 3ème Congrès National du MFPF, samedi 4 juin 1966, Fonds MFPF, B 01 03.
[6] « Conclusions » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 168 (reproduit également in *RTMFPF*, n°23, 1963, p. 22, souligné par nous)

de compétence fut également présenté comme une nécessité qui devait leur être appliquée. Dans sa « Mise au point » de 1962, M.-A. Lagroua Weill-Hallé martelait ainsi que « la formation d'un centre de P[lanning] F[amilial] d[evait] toujours être soutenue par des *cadres bien informés*, en liaison avec les médecins conseil de la région »[1]. De la même façon, le rapport moral de 1964 insistait sur le fait que, pour les hôtesses d'accueil, la bonne volonté et le dévouement militants ne pouvaient uffire pour accomplir correctement leur tâche :

> « Une hôtesse d'accueil *ne s'improvise pas*, elle ne se forme qu'à la longue. *Il ne lui suffit pas d'être intelligente, de bonne volonté et suffisamment motivée*. Elle doit *acquérir au cours de journées préparatoires* (...) *des notions générales de P[lanning] F[amilial]* ». Et de préciser : « Conformément à l'article 1 de nos Statuts où il est stipulé que nous « recherchons des informations scientifiques étrangères dans la poursuite de notre action », des personnalités étrangères, le Professeur Geisendorff de Genève, le Dr Van Emde Boas d'Amsterdam, et d'autres encore, nous ont aidé dans la formation de nos Hôtesses, en participant aux journées de travail, et en nous faisant bénéficier de leur incroyable expérience »[2].

Dans ces conditions, si le soutien apporté par les trois lauréats du Prix Nobel de médecine de 1965 fut acclamé avec tant de force par les responsables du mouvement, ce n'est pas seulement en raison de l'effet de légitimation que ce ralliement ne manquait pas de produire, offrant une « plus grande gloire »[3] et « un poids dans la balance » pour le groupe, c'est aussi parce que la nature de ce raccordement, gagé sur le régime de la science et des savoirs spécialisés, confirmait la valeur du principe de compétence en son sein. De façon significative, M.-A. Lagroua s'appuya sur cet événement au Congrès de 1966 pour confirmer la justesse de la ligne d'action retenue par les dirigeant-e-s dans le sens de la formation d'une communauté du savoir : « (...) avec l'aide de ces trois Prix Nobel, il semble que *nous nous engagions de nouveau*, et *encore avec plus d'intensité*, *toujours dans la même ligne de recherche, de progrès*, *qui est la nôtre*, et qui je pense *a assuré notre succès jusqu'à présent* ». Cela dit, si dans les premières années de MH puis du MFPF l'affirmation publique de la compétence et de la nécessité de son établissement pouvaient, pour une part, ressortir à une identité stratégique cherchant à transférer le crédit de la science à une cause réputée illégale et illégitime, la réitération de ce principe dans le discours des responsables du groupe pouvait également être utilisé comme un instrument symbolique d'*unification*, en particulier dans les périodes d'extrême tension. Revenons brièvement sur la crise de 1963 et aux oppositions qui se cristallisèrent autour de la référence à la laïcité. Un temps déstabilisée, M.-A. Lagroua Weill-Hallé vit dans le rappel au principe de compétence le moyen de surmonter les antagonismes et de préserver l'intégrité du MFPF. Opposant l'objectivité et l'universalité de la science et de la technique, censés rassembler, aux partis pris idéologiques – elle vise ici la « laïcité » – qui, par définition, divisaient, elle insista au cœur du conflit sur la supériorité de la compétence comme seul fondement capable de fédérer efficacement le groupe :

---

[1] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Mise au point », *RTMFPF*, n°20, 1962, p. 6 (souligné par nous).
[2] « Rapport moral 1964 », *RTMFPF*, n°27, 1963, p. 4 (souligné par nous).
[3] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Tapuscrit du 3ème Congrès National du MFPF, samedi 4 juin 1966, Fonds MFPF, B 01 03 (souligné par nous).

> « *L'idéologie est plus aisée à manier que la technique, et masque trop bien l'incompétence.* Encore une fois, il s'agit d'une organisation qui tend à améliorer les conditions de la maternité et de la famille, par tous les moyens scientifiques connus. *Nous devons axer notre travail sur la recherche* et les meilleurs moyens d'en faire bénéficier nos adhérents. *La recherche scientifique reste au dessus des préoccupations idéologiques ou politiques*. *Quelles que soient nos tendances personnelles, nous devons travailler à nous instruire*, et nous adapter. (...) Le principal effort [en 1963] a porté sur la *formation des techniciens, seule action capable d'enrayer la crise, en profondeur*. Ce n'est *que par le travail et une technique irréprochable et inégalable que nous viendrons à bout de notre tâche* »[1].

À mesure que l'action du MFPF se déployait dans le sens d'un travail illégal et en partie clandestin de dispensation de moyens de contraception et que, dans ce cadre, celui-ci cherchait à s'étendre le plus largement possible dans la population, le principe de compétence fut également considéré comme un instrument de *rationalisation* de l'entreprise militante. En effet, accumuler des connaissances n'était pas seulement vu comme un moyen de légitimation ou d'unification ; cela permettait également d'accroître l'efficacité de son action. Qu'elle porte sur l'expérience contraceptive à proprement parler ou sur les modalités d'accès au MFPF par les individus demandeurs de contraception et le fonctionnement de ce dernier, la recherche était considérée comme le guide indispensable pour le renforcement et le perfectionnement de l'action de l'unité attractrice. C'est ce que rappelait par exemple M.-A. Lagroua Weill-Hallé en conclusion de débats qui s'étaient tenus lors d'une assemblée générale de la section parisienne en juin 1964. Évoquant les recherches sociologiques menées par G. Texier en compagnie d'A. Michel, elle observait :

> « C'est véritablement cette *cohésion entre l'action scientifique, sociologique d'une part et l'application pratique de notre travail d'autre part* qui sont, je pense, *l'essence même de notre action*. Geneviève Texier, agrégée de l'université, sociologue évidemment, peut parfois paraître pour certains d'entre nous comme la personne appelée à faire des travaux extrêmement élevés et dont certains ne comprennent pas la portée. Cependant ses travaux sont aussi importants que ceux tendant à toucher un Comité d'Entreprise. C'est exactement la même chose car elle *touche du doigt la manière dont il faut orienter l'action sur le plan sociologique, et ses travaux, ses enquêtes nous permettent d'aboutir au point de vue pratique*, puisque notre point de vue est d'aider la population »[2].

2. Produire des connaissances : une activité cardinale

Dans la suite, nous allons nous intéresser non plus au simple *discours d'habilitation* du principe de compétence, mais à la façon dont les *activités de production de connaissances spécialisées* ont, en pratique, également contribué à la légitimation de ce dernier. Ainsi, pour une part essentielle, celles-ci ont-elles été prises en charge par une fraction importante des responsables

[1] « Rapport moral présenté par Madame Weill-Hallé à l'Assemblée Générale du 10 mars à Lyon », *RTMFPF* n°25, 1963, p. 6 et p. 12 (souligné par nous).

[2] Tapuscrit de l'Assemblée Générale de l'association parisienne, samedi 6 juin 1964, Fonds MFPF, B 01 03 (souligné par nous).

centraux du groupe de sorte que, et jusqu'à un certain point, être un-e dirigeant-e de premier plan du MFPF était synonyme de *producteur de savoir*, ce qui, en retour, fondait le caractère *cardinal* de l'activité. Ce principe peut se lire en filigrane dans une lettre d'H. Fabre adressée à M. Deixonne. Évoquant un projet de modification de la formation des médecins proposé par la direction du CM, il opposait la partie « brillante » et « théorique » que les dirigeant-e-s médecins parisien-ne-s se seraient réservé-e-s dans la nouvelle configuration, à celle « pratique » et « fastidieuse », réalisée en cabinet, censée échoir aux provinciaux comme lui :

> « Je me suis rendu compte, après coup, que j'avais été désagréable au dernier CA. Je m'en excuse. C'est que la veille au soir, au Comité Médical [le CM], j'avais eu une surprise désagréable. Nos amis nous avaient demandé, il y a longtemps, de « former » des médecins en province. J'avais accepté avec l'accord d'Abel [fils de M. Deixonne avec lequel H. Fabre partage son cabinet]. Mais petit à petit, au cours de la réunion du Comité Médical, j'ai compris qu'on nous avait préparé une belle « entourloupette ». Nos amis parisiens se libéraient du côté fastidieux de l'affaire, à savoir l'enseignement pratique en cabinet et conservaient la partie intéressante, « brillante », la formation théorique. J'ai donc refusé tout net de préparer des médecins à Grenoble et Abel m'a donné son complet accord »[1].

On le voit, le refus opposé par le responsable grenoblois à une division du travail formateur organisé autour du couple *théorie* = Paris *vs pratique* = Province fait plus généralement ressortir un des principes fondamentaux – quoique non exclusif, comme les développements précédents l'ont abondamment montré – de qualification à l'exercice d'un pouvoir ou, à tout le moins, à l'obtention de prestige et de reconnaissance dans l'unité attractrice *i.e.* l'activité d'*élaboration* et de *maîtrise* de connaissances spécialisées (celles-ci ne se limitant pas aux domaines médicales), et non leur simple *transmission* ou *application*, ou encore, leur *organisation*, cette dernière tâche étant au fil du temps et de façon assez prévisible, de plus en plus considérée comme une activité à déléguer à « un personnel de renfort »[2]. Ce faisant, c'est bien la compétence qui se voit installée comme un des étalons majeurs de mesure et de hiérarchisation des positions dans le groupe, celles-ci se distribuant alors *tendanciellement* sur un axe en fonction du degré de proximité avec le travail de *production* ou, à l'opposé, avec celui de *reproduction* d'un savoir spécialisé. Ces activités cardinales « digne[s] de respect » et offrant la possibilité de se « distinguer »[3] dans le MFPF, quelles sont-elles ?

---

[1] Lettre d'Henri Fabre à Maurice Deixonne datée du 29 octobre 1965, Fonds Deixonne, 1090069

[2] Howard Becker, *Les mondes de l'art*, *op. cit.*, p. 41. De ce point de vue, il est significatif que, lors d'une réunion du CA du CM en octobre 1964, les membres du bureau aient indiqué « la nécessité d'un secrétariat organisé avec une secrétaire à mi-temps » pour prendre en charge une partie des tâches organisationnelles, ces derniers, en effet, « aspir[ant] à des *tâches plus élevées*, notamment *sur le plan rédactionnel et scientifique* » (« Réunion du conseil d'administration du Collège Médical le 17 octobre 1964 », *BIMMFPF*, n°2, 1965, p. 6, souligné par nous).

[3] Howard Becker, *Les mondes de l'art*, *op. cit.*, p. 41.

Tableau 3.6. Principaux ouvrages publiés par des membres du MFPF sur la question contraceptive entre 1960 et 1967

Année	Auteur	Titre de l'ouvrage	Éditeur
1960	Henri Fabre	La maternité consciente	Denoël
	Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé	La grand'peur d'aimer. Journal d'une femme médecin	Julliard
	Catherine Valabrègue	Contrôle des naissances et Planning Familial	La table ronde
1961	Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé	L'enfant-accident	Société des éditions modernes
1962	Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé	Contraception orale ou locale. Expérience française sur 2011 femmes. 1958-1961	Maloine
1963	Anne-Marie Dourlen-Rollier	La vérité sur l'avortement. Deux enquêtes inédites	Maloine
1964	Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé	*2ème édition* Contraception orale ou locale. Expérience française sur 2011 femmes. 1958-1961	Maloine
	Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé	*2ème édition* La grand'peur d'aimer. Journal d'une femme médecin	Gonthier
	Andrée Michel et Geneviève Texier	La condition de la femme française d'aujourd'hui*	Gonthier
1965	MFPF	Trois journées à Royaumont (mai 1963). Colloque organisé par la Maternité Heureuse Mouvement Français pour le Planning Familial. Sous la présidence de M. Deixonne, des Docteurs Dalsace et Palmer et de Maître Tinayre-Grenaudier	Maloine
1966	Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé	La contraception au service de l'amour. Suivi de Commentaires sur la sexualité par le Dr Georges Valensin	Georges de Monceau
	Jean Dalsace et Raoul Palmer	La contraception. Problèmes biologiques et psychologiques	PUF
	Jean Dalsace et Raoul Palmer	*2ème édition* La contraception. Problèmes biologiques et psychologiques	PUF
	Pierre Simon	La contraception. Histoire, philosophie, morale	Payot
	Catherine Valabrègue	*2ème édition* Contrôle des naissances et Planning Familial	La table ronde
	Hélène Michel-Wolfromm, Suzanne Képès, Eliane Amado-Lévy-Valensi, André Berge, Marc Oraison	Problèmes éthiques du contrôle des naissances	Privat
1967	Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé	La contraception et les français. Évaluation de leur possibilité d'adaptation d'après une	Maloine

		expérimentation de 10 ans. Étude de 7 600 couples (1956-1966)	
	Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé et Paul Chauchard	Pour la pilule et le Planning Familial/Contre la pilule et le Planning Familial	Berger-Levrault
	Jean Dalsace et Raoul Palmer	*3ème édition* La contraception. Problèmes biologiques et psychologiques	PUF
	MFPF	L'avortement. Colloque organisé sous l'égide du Mouvement Français pour le Planning Familial par Maître Anne-Marie Dourlen-Rollier. Paris 1966	Maloine

* L'ouvrage ne porte pas exclusivement sur la question de la contraception. Si nous l'avons retenu, c'est que celle-ci y fait néanmoins l'objet de développements importants et que, par ailleurs, les deux auteures ont été activement investies dans le MFPF.

Pour simplifier, on peut en distinguer quatre, bien que, à l'évidence, plusieurs d'entre elles soient étroitement liées :

1) la première consiste à *publier des ouvrages d'information*. Le tableau 3.6 le montre : entre 1960 et 1967, il n'est pas une année sans présence éditoriale de la part de représentant-e-s du MFPF, lesquel-les éditent ou réédites entre 1 et 5 livres par an au cours de la période considérée. Ces ouvrages visent des publics et des effets d'étiquetage variés selon le lieu de parution. On peut repérer, d'une part, une production à vocation générale, en principe destiné à un public élargi, prise en charge par des éditeurs généralistes tels Denoël, Gonthier ou Julliard (de ce point de vue, l'ouvrage le plus emblématique est *La grand'peur d'aimer* qui connaît deux éditions au début des années 60) ; et, d'autre part, une production à vocation spécialisée, en principe destiné à un public plus restreint, prise en charge par des éditeurs universitaires ou médicaux tels les PUF ou Maloine, ou alors, occupant une position intermédiaire, comme Payot, éditeur d'essais en sciences humaines. Sur les 15 ouvrages publiés, 5 le sont chez Maloine, soit 30 % du total, ce qui place cet espace éditorial spécialisé dans la médecine largement en tête des lieux de publication retenus pour les représentant-e-s du MFPF, contribuant ainsi à produire un effet de légitimation scientifique. Par ailleurs, on notera que M.-A. Lagroua Weill-Hallé signe 6 des 15 ouvrages identifiés, ce qui porte sa contribution à 40 % de la production éditoriale du groupe dans les années 60. Pour le reste, on relèvera que 2 publications sont collectivement endossées par le MFPF, tandis que les autres sont presque toujours le fait de personnes appartenant au CA ou au CH de l'association et qui, pour une bonne part, occupent des fonctions officielles dans le bureau national *e.g.* J. Dalsace, A.-M. Dourlen Rollier, H. Fabre, P. Simon, C. Valabrègue, et, pour la majorité d'entre eux, sont médecins (seule C. Valabrègue n'aura d'autres titres à faire valoir pour publier que sa qualité de secrétaire générale du MFPF qui lui confère en quelque sorte un « charisme de fonction »[1]). Notons enfin que, si l'on exclut les ouvrages dont l'auteur est présenté comme un collectif (MFPF) et ceux dont les co-auteurs ne

[1] Max Weber, *La domination*, *op. cit.*, p. 312-315.

sont pas des partisans de la cause contraceptive (le Dr Chauchard), il existe une légère supériorité numérique des auteurs femmes (n = 5) sur les auteurs hommes (n = 4).

2) la deuxième activité consiste en la *rédaction d'articles spécialisés*, en particulier dans le cadre de la revue éditée par le MFPF. Si nombre des textes contenus dans celle-ci sont consacrés au compte-rendu de l'action du groupe, à la présentation et à la discussion de ses perspectives en fonction de l'évolution du contexte et de sa perception, ou encore, à l'organisation de son fonctionnement et à la situation dans d'autres pays, il reste que, conformément à l'article 1 des statuts de l'association, une place centrale est accordée dans cet espace éditorial aux articles qui se donnent pour objectif d'édifier un contre-savoir de l'expérience contraceptive construit à partir de plusieurs points de vue (pour l'essentiel, médical, juridique, psychologique et sociologique, et, dans une moindre mesure, démographique). Depuis sa création en 1956, chaque numéro comporte au moins un article allant en ce sens. S'ils peuvent émaner d'auteurs étrangers souvent en relation avec l'IPPF, ou alors, non formellement affiliés à l'unité attractrice, les signataires, pour la majorité d'entre eux, sont toutefois des membres éminents du CA, en général médecins (gynécologues ou psychiatres), juristes ou sociologues. En outre, comme nous l'avons déjà aperçu au chapitre 2 lorsque nous nous intéressions aux agent-e-s efficient-e-s du pôle médical de l'ECC, certains membres de l'unité attractrice, appartenant à la fois à cette cohorte particulière et au groupe dirigeant du MFPF, ont pu aussi être conduits à rédiger des articles spécialisés dans le cadre de revues médicales ou dans les actes de colloques organisés par une société scientifique[1] – leur parution étant en général signalée dans les colonnes de la revue du MFPF et leur lecture fortement recommandée.

3) la troisième activité consiste en *l'organisation de colloques*. Cette forme sociale destinée à « montrer (...) sa capacité à intéresser un public techniquement compétent sur [une] question » et à « tenter d'imposer un thème, une thématique, comme digne d'intérêt »[2], sera régulièrement mobilisée par le MFPF. Nous les avons cités à plusieurs reprises : au total, au cours des années 60, leur nombre s'élève à 3. Le premier, intitulé « l'avenir du Planning Familial en France »[3], se déroulera à Cerisy en septembre 1961 ; le deuxième, réunissant « plus de 300 personnalités de tous les horizons se (...) rencontr[ant] fraternellement (...) dans un désir profond de mieux connaître le problème du Planning Familial et d'y mieux répondre »[4], se tiendra à Royaumont en mai 1963 et fera l'objet d'une publication chez Maloine en 1965 ; le troisième, spécialement consacré au thème de l'avortement, aura lieu à Paris en janvier 1966 dans les conditions

[1] Ainsi, par exemple, de l'article de M.-A Lagroua Weill-Hallé paru en 1960 dans *Gynécologie pratique* ; du numéro spécial de la *Revue médicale* de janvier 1963 ; du colloque de la SNESF de 1963 édité chez Masson sous le titre *La contraception. Risques, inconvénients, et facteurs d'échecs des diverses méthodes* ; de l'étude d'A. Michel et G. Texier parue en 1964 dans *L'évolution psychiatrique* ; ou encore, du numéro spécial de 1966 des *Comptes rendus de la société français de gynécologie* intitulé « La régulation de la conception. Incidences médicales des diverses méthodes ».
[2] Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, *op. cit.*, p. 121.
[3] « Le colloque international de Cerisy sur l'avenir du Planning Familial en France », *BTIMFPF*, n°19, 1961, p. 7-12.
[4] MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 8.

particulières déjà signalées (*i.e.* un huis clos imposé par les autorités), avant d'être finalement publié chez Maloine l'année suivante. Par leur dimension systématiquement internationale, les lieux retenus pour leur déroulement – notamment, Cerisy et Royaumont – lesquels, à cette date, disposent déjà d'un important capital symbolique lié à l'accueil régulier d'activités de réflexion[1], les dirigeant-e-s de l'unité attractrice érigent ce type de rencontres autour de la production et de l'exhibition publique de savoirs, en moment particulièrement recherché et prestigieux pour le groupe mobilisé. De ce point de vue, il n'est guère surprenant que l'organisation et, plus encore, la présidence des séances de travail, aient toujours échu à ceux/celles des membres du MFPF particulièrement réputé-e-s pour leur compétence sur la contraception et, pour une partie d'entre eux/elles, également caractérisé-e-s par le fait d'occuper de façon conjointe une position dirigeante (au moins d'un point de vue statutaire) dans l'unité attractrice *e.g.* J. Dalsace, A.-M. Dourlen-Rollier, M.-A. Lagroua Weill-Hallé, mais aussi, en raison des ressources qu'ils sont susceptibles de posséder dans d'autres univers dotés d'une légitimité savante[2].

4) enfin, la quatrième activité consiste en *la création et l'animation de commissions chargées d'examiner la contraception sous différents aspects et de conduire en spécialiste des travaux sur le sujet* dans le cadre du MFPF pour améliorer son action. En ce sens, M.-A. Lagroua Weill-Hallé rappelait lors de sa seconde intervention en 1966 devant l'Académie des sciences morales et politiques :

> « *La recherche est indispensable au développement et à l'approfondissement de notre travail*, et en raison de ses indications psychosociales et médicales. *D'où les enquêtes et les travaux menés au sein des commissions spécialisées* parmi lesquelles figurent :

---

[1] On trouvera des éléments sur l'histoire de ces lieux en tant qu'espace intellectuel de prestige avec une perspective genrée dans : Anne-Marie Duranton-Crabol, Nicole Racine, Rémy Rieffel (dir.), *Pontigny, Royaumont, Cerisy : au miroir du genre*, Paris, Éditions Le manuscrit, 2008, 253 p.

[2] Sous ce rapport, la lettre adressée par M.-A. Lagroua Weill-Hallé à J. Dalsace afin de solliciter sa participation au colloque de Royaumont pour occuper la fonction de président de la journée consacrée aux questions médicales, est significative. Elle livre une bonne indication des logiques implicites de sélection des personnes auxquelles revient la tâche d'organiser et de présider ce type d'activités autour de la connaissance et, partant, du fait que, parce qu'elles sont perçues comme cardinales, celles-ci se voient prioritairement réservées à des personnes présentant déjà des titres prestigieux les qualifiant pour l'occupation de position à la fois visible et doté de responsabilité. Elle écrit :

« Cher Dr Dalsace,
Le premier week-end de mai est consacré à 1 vaste colloque sur le P[lanning] F[amilial] à Royaumont.
1 journée juridique
1 " sociologique et psychologique
1 journée médicale.
C'est la commission sociologique du Mvt [mouvement] sous la responsabilité d'A. Michel et G. Texier aidée de Mme Drevet qui organise le colloque.
Nous avons pensé offrir la P[résidence] d'honneur de la journée médicale à V. Emde Boas et la P[résidence] du matin et de l'après-midi. Présidence effective : à M. Palmer et vous.
Par ailleurs, nous avons pensé qu'il serait souhaitable que l'un de vous deux fasse 1 rapport pour la S[ociété] Fr[ançaise] de Gynécol[ogie].
Ci-joint un programme préliminaire qui va être envoyé à de nombreuses personnalités pour suggestions etc.
Seriez-vous d'accord sur le principe. (...)
Merci et bien fidèlement » (Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Jean Dalsace datée du 28 décembre 1962, BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 2).

la commission psychosociologique ; la commission pour l'extension de l'éducation sexuelle ; la commission médicale, très individualisée sans le nom de Collège Médical du MFPF – lui-même subdivisé en trois commissions psychosomatique, biologique, déontologique »[1].

Cela dit, dans l'état actuel de nos connaissances et d'après les indices que nous avons pu réunir, tout semble indiquer que c'est surtout la commission psycho-sociologique, d'une part, et les commissions psychosomatique et biologique du CM, d'autre part, qui, du point de vue de l'activité de production de connaissances, ont rempli cette fonction de manière effective au cours des années 60. La première est à l'origine des colloques de Cerisy et de Royaumont[2]. C'est dans ce cadre que l'enquête d'A. Michel et G. Texier publiée dans *L'évolution psychiatrique*[3] fut conduite. Par la suite, après la création d'une section locale parisienne distincte de la direction nationale, la commission s'emploiera à poursuivre son travail de recherche concernant « l'aspect psychologique et sociologique du Contrôle des Naissances »[4] à cet échelon sous la responsabilité de G. Texier (voir encadré 3.10), avant que le Congrès de 1965 ne la restaure dans son caractère national[5]. Si la commission ne paraît pas avoir été exclusivement composée de femmes – à tout le moins, formellement – ces dernières restent cependant très largement majoritaires. Surtout, on constate que cette instance et ses activités ont été investies pour l'essentiel par des dirigeantes femmes de premier plan, à la fois au niveau parisien et au niveau national, telles C. Berthault-Prévôtat, Y. Dornès, C. Goldet, ou encore, S. Masse[6].

Encadré 3.10 Une commission mobilisée pour une « information objective »

« Réunie le 16 novembre 1964,

1°) la commission de psycho-sociologie a constitué l'équipe qui poursuivra l'Enquête [d'A. Michel et G. Texier effectuée entre 1962 et 1963 et publiée dans *L'évolution psychiatrique*] dès que financièrement et matériellement la reprise de celle-ci sera possible. À cette équipe, dirigée par Madame A. Michel chargée de recherches au CNRS, sont inscrites Mmes Lautman, Denis, Texier.

2°) par la suite de l'extension de notre mouvement, pour répondre aux besoins d'information soit de nos hôtesses, soit des assistantes sociales et surtout des jeunes et des couples qui prennent conscience de l'importance du planning familial, la commission sur la suggestion de Madame Masse, secrétaire générale de la Fédération de la Seine, s'est proposée d'étudier : « COMMENT SE SITUENT LES PROBLEMES SEXUELS DANS LA SOCIETE CONTEMPORAINE ». (...)

[1] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « À propos de la régulation des naissances : réserves et perspectives d'avenir » reproduit in *Planning-actualités*, n°2, 1966, p. 8 (souligné par nous).
[2] Voir : « Rapport soumis au Conseil d'Administration de la Fédération de la Seine du MFPF, le 18 novembre 1964, par la Commission de Psycho-Sociologie », OURS, Fonds Deixonne, APO 75.
[3] Andrée Michel et Geneviève Texier, Andrée Michel et Geneviève Texier, « La responsabilité du couple devant la procréation », *L'Évolution psychiatrique*, 1964, n°3, p. 499-522.
[4] Voir : « Rapport soumis au Conseil d'Administration de la Fédération de la Seine du MFPF, le 18 novembre 1964, par la Commission de Psycho-Sociologie », OURS, Fonds Deixonne, APO 75.
[5] Voir : « Commission de psycho-sociologie de la région parisienne », tapuscrit sans date [juin 1965], Fonds Deixonne, 1080461. Voir également : Bureau du 14 juin 1965, Fonds MFPF, D 04 04.
[6] « Commission de psycho-sociologie de la région parisienne », tapuscrit sans date [juin 1965], OURS, Fonds Deixonne, APO 75.

Ces travaux demandent du temps, mais ils doivent être entrepris, dès maintenant. Il importe que le MFPF, qui a ébranlé l'opinion publique, en soulignant l'aspect psychologique et sociologique du Contrôle des Naissances ne se laisse pas devancer, sur ce terrain, par ceux-là mêmes qui, après avoir voulu l'étouffer, souhaiteraient maintenant l'évincer [le texte vise explicitement les « centres catholiques de préparation au mariage »].

(...) il faut que nous puissions apporter aux couples et aux groupes spécialisés :

1°) une information médicale complète (diversité et efficacité des méthodes)
2°) une information psychosociologique objective et critique sur la sexualité

Dans ce but, nous demandons au Conseil d'Administration de la Fédération de la Seine du MFPF de statuer sur les propositions suivantes :

1°) la Fédération de la Seine confie à la Commission de Psycho-Sociologie le soin d'apporter des données positives sur le comportement des couples urbains.

2°) la Fédération de la Seine engage ladite commission à constituer une information objective et critique sur les problèmes de la sexualité.

3°) la Fédération de la Seine mettra à la disposition du Mouvement National le résultat des recherches entreprises par la Commission de psycho-sociologie.

4°) dans la mesure de ses possibilités, la Fédération de la Seine accordera une aide financière à la Commission de Psycho-Sociologie, et elle appuiera les demandes de subvention que ladite commission pourra adresser soit au Mouvement National, soit à l'IPPF soit à tout autre organisme susceptible de s'intéresser à ses travaux à condition que la Commission garde son entière liberté de recherche et d'expression »[1].

Les deux autres commissions ayant partie liée avec la production de connaissances se rattachent au CM et, partant, sont exclusivement constituées de médecins. Nous avons déjà mentionné leur existence au chapitre 2 lorsque nous avons abordé les modes d'intervention dans l'ECC de certain-e-s agent-e-s efficient-e-s du pôle médical, lesquel-le-s ne se confondaient pas complètement avec les dirigeant-e-s de l'unité attractrice. Pour une part, la commission psychosomatique a constitué une sorte de pré-bureau du CM avant que ce dernier ne se dote de statuts plus clairement établis[2]. Si l'on en croit la présentation faite au colloque de Royaumont, cette dernière avait en outre pour objet l'analyse « des problèmes psycho-affectifs et sexuels des couples qui viennent consulter »[3]. À cette fin, elle s'attachera tout particulièrement à l'étude des « problèmes des résistances » à la contraception de la part des individus et à en « rechercher les causes, afin d'essayer d'y porter remède »[4], notamment en « [mettant] au point des fiches d'interrogation à l'usage des médecins pour faciliter leur travail »[5] ; puis, par la suite, en

[1] « Rapport soumis au Conseil d'Administration de la Fédération de la Seine du MFPF, le 18 novembre 1964, par la Commission de Psycho-Sociologie », OURS, Fonds Deixonne, APO 75.
[2] Voir : « Historique du collège médical », *BIMMFPF*, n°3, 1965, p. 13.
[3] « Le collège médical du Mouvement Français pour le Planning Familial » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 90.
[4] « Compte-rendu de la commission psycho-somatique du 5.XI.1962 », Fonds MFPF, B 04 01.
[5] « Le collège médical du Mouvement Français pour le Planning Familial » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 90.

organisant des cycles de conférences où les médecins femmes R. Boutet de Monvel, C. Goldet, J. Kahn-Nathan, S. Képès, C. Verdoux, M.-A. Lagroua Weill-Hallé ou D. Winaver semblent avoir été particulièrement actives[1]. Reste la commission biologique (ou « de biologie », ou « d'histologie et de biologie » selon les différentes appellations relevées dans les documents et archives consultés). Celle-ci se donne pour objet « la pharmacologie des drogues contraceptives et leur répercussion sur l'organisme »[2]. De ce point de vue, un « programme de travail et de recherches » destiné à évaluer les effets des différentes méthodes contraceptives disponibles et à « mettre en commun les résultats »[3] fut développé. Cela se doubla de l'organisation de conférences de la part de spécialistes étrangers de la question comme Gregory Pincus (un des concepteurs de la « pilule ») en 1962, ou Alan Guttmacher en 1964 (gynécologue et obstétricien, dirigeant de l'IPPF et président de la Planned Parenthood Federation of America)[4], ou encore, de médecins réputés en France pour leur compétence en gynécologie et leur appétence pour l'innovation en ce domaine tel R. Palmer (voir chapitre 2). Cette commission, quoiqu'elle se soit donnée pour objet l'examen de techniques conçues à cette période comme médicalement illégitimes et juridiquement illégales dans l'espace français, par la nature même de ses questionnements, était celle qui apparaissait la plus conforme à la définition de l'activité de recherche médicale *moderne* (voir encadré 3.11) *i.e.* investissant sur le mode de la médecin de laboratoire la dimension spécifiquement biologique des phénomènes considérés, à la différence de la commission psychosomatique davantage tournée vers l'objectivation de comportements et de relations, c'est-à-dire de ce qui ressortit à la fois au domaine supposé du « féminin » (le « psy ») et à ce qui renvoie plutôt à la tradition clinique du colloque singulier, mais revue et corrigée par des interrogations et des savoirs jusqu'ici peu mobilisés dans ce cadre (par exemple, certaines notions d'inspiration psychanalytique). Dans ces conditions, on peut supposer que c'est la raison pour laquelle elle fut présidée par un homme particulièrement titré du point de vue médical et qui apparaissait comme le représentant d'une définition de la médecine en tant qu'expérimentation – il s'agit principalement du Pr L. Thiéblot, comme nous l'avons déjà mentionné au chapitre précédent – et que, à côté de celles des femmes médecins dirigeantes habituellement très investies dans le pôle médical de l'ECC et l'unité attractrice, on y trouve semble-t-il une proportion d'hommes très supérieure à celle présente dans la commission psychosomatique[5].

Encadré 3.11 La commission biologique : un lieu pour une recherche « moderne »

[1] Voir en particulier : « Vie des commissions », *BIMMFPF*, n°5, 1965, p. 8 ; lettre du bureau du Collège Médical datée du 17 novembre 1966, Fonds MFPF, B 04 01 ; « Rapport de la commission psychosomatique du Mouvement Français pour le Planning Familial pour l'année 1967/1968 », 29 janvier 1968, Fonds MFPF, B 04 01.

[2] « Le collège médical du Mouvement Français pour le Planning Familial » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 90.

[3] « Compte rendu des travaux de la commission de biologie au cours des dernières années », sans date [vers 1966], Fonds MFPF, D 08 03.

[4] Cécile Goldet, « Conférence du Docteur Guttmacher à Paris le 28 septembre 1964 », *BIMMFPF*, n°2, 1965, p. 8-10.

[5] Soit l'exemple de la séance du 12 avril 1962. D'après le compte-rendu qui en a été fait, sur les 12 participants, on compte 8 hommes pour 3 femmes. Voir : « Rapport de la commission de biologie et d'histologie du jeudi 12 avril 1962 sous la présidence du Professeur Thiéblot de Clermont-Ferrand », Fonds MFPF, D 08 03.

« Depuis sa création, la Commission de Biologie a été marquée par deux réunions importantes, en 1962 et 1965. La première, qui s'est tenue en avril 1962, a eu pour objet de présenter les difficultés auxquelles se heurte le problème de la contraception du point de vue biologique. Cette séance de travail fut un point de départ. On y jeta les bases d'un programme à réaliser au cours des années à venir, à savoir mettre en place une organisation et orienter les recherches.

Deux exposés furent particulièrement marquants. En premier lieu celui de M. Pincus sur la pharmacologie des drogues contraceptives, notamment celles antigonadotropiques, et sur le mode d'action par inhibition de l'ovulation. Puis, une communication du Dr Palmer sur le « contrôle biologique de la conception » par le traitement oral, à partir d'une conférence faite à Londres par le Dr Park. Cet exposé présenta en détail les différentes bases de la prévention des naissances (...)

Un programme de travail et de recherches fut ainsi défini et peu à peu organisé, et la Commission se réunit à intervalles réguliers pour mettre en commun les résultats obtenus et débattre des problèmes d'organisation qui se posaient et au besoin de modifier la direction des recherches. Ce programme comprenait notamment les points suivants :

1°) Mise en place de l'étude clinique et expérimentale des contraceptifs oraux vendus en France (Anovlar, Enidiel, etc.)
2°) Étude des gelées spermicides.
3°) Étude des phénomènes locaux (à partir des frottis vaginaux, biopsies de l'endomètre et analyse de la glaire cervicale)
4°) Constitution d'un contrôle bibliographique et d'une documentation sur la biologie des méthodes contraceptives »[1].

Cela dit, contrairement à ce que suggèrent les paragraphes précédents, le respect et le prestige accordés à ces quatre activités n'étaient pas uniquement dus à leur monopolisation tendancielle par les responsables les plus centraux du MFPF. Ils résultaient également du fait que ces dernières se donnaient comme objectif la reproduction dans le cadre de la mobilisation d'un modèle scientifique de production de vérités. En effet, la fabrique de savoirs à propos de l'expérience contraceptive n'entendait pas valoriser un mode de connaissance alternatif qui aurait exclusivement ou principalement reposé sur l'exhibition de « savoir expérientiel »[2] ou, pour parler comme M. Foucault, de « savoirs assujettis »[3]. Tout au contraire, elle cherchait à prendre appui sur des technologies propres au régime ordinaire de la science. Pour autant, la puissance sociale qui résultait potentiellement de la manipulation d'un « effet de rationalité » obtenu à partir d'un travail spécifique – à la fois, pratique et rhétorique – de mise en forme destiné à *faire science* et susceptible, pour cette raison même, de « masquer les présupposés,

[1] « Compte rendu des travaux de la commission de biologie au cours des dernières années », sans date [vers 1966], Fonds MFPF, D 08 03.
[2] Corinne Delmas, *Sociologie politique de l'expertise*, *op. cit.*, p. 39.
[3] Dans un cours au Collège de France, M. Foucault les définissait de la manière suivante : « Par « savoirs assujettis » j'entends également toute une série de savoirs qui se trouvaient disqualifiés comme *savoirs non conceptuels*, comme *savoirs insuffisamment élaborés* : *savoirs naïfs*, savoirs hiérarchiquement inférieurs, *savoirs en dessous du niveau de la connaissance ou de la scientificité requises*. Et c'est par la réapparition de ces savoirs d'en dessous, de ces savoirs non qualifiés, de ces savoirs disqualifiés même, c'est par la réapparition de ces savoirs : celui du psychiatrisé, celui du malade, celui de l'infirmier, celui du médecin, mais, parallèle et marginal par rapport au savoir médical, le savoir du délinquant, etc. – ce savoir que j'appellerais, si vous voulez, le « savoir des gens » (Michel Foucault, « *Il faut défendre la société ». Cours au Collège de France. 1976*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1997, p. 8-9, souligné par nous).

l'axiomatique implicite »[1] de l'entreprise de défense de la cause, ne déployait pas ses effets uniquement à l'*extérieur* du groupe mobilisé *i.e.* à l'encontre de ses adversaires. Dans le même temps, elle provoquait un effet de légitimation tout aussi important (sinon plus) à l'*intérieur*, c'est-à-dire sur ceux qui prétendaient se placer du côté de la science – au premier chef, les dirigeant-e-s du groupe – en produisant des connaissances selon des procédures propres à cet univers. Ce qui, au bout du compte, contribuait à consolider encore un peu plus le principe de compétence comme idéal auquel se conformer pour l'ensemble des membres de l'unité attractrice. Dans ce modèle, il convenait de se livrer à « l'étude rationnelle des faits » plutôt qu'à la « polémique sans fin »[2]. La raison devait l'emporter sur l'émotion et, finalement, l'acquisition et la maîtrise de compétences spécialisées devaient se faire en quelque sorte *sine ira et studio.* Ce que M.-A. Lagroua Weill-Hallé résumait au colloque de Royaumont en déclarant qu'« en matière de contraception, il n'[était] pas question de sentiment, mais de science »[3]. De ce point de vue, on peut mettre au jour deux opérations épistémiques régulièrement utilisées et légitimées dans le groupe. Seules ou combinées, elles se retrouvaient au cœur des activités décrites plus haut et leur conféraient leur force :

– en premier lieu, il s'agissait d'*agréger*. Recueillir en masse, présenter et ordonner des données concernant les prises de position, les techniques ou l'expérience du libre contrôle de la fécondité, était une pratique à laquelle il était fréquemment recouru pour donner, d'une part, *consistance* et *visibilité* à la question et, d'autre part, *validité* à la cause. Elle organisait la trame des ouvrages rédigés par les responsables du MFPF, celle des trois colloques qui eurent lieu sous l'égide de l'unité attractrice et, pour partie, celle de sa revue et du bulletin du CM. La collecte de données de toutes sortes était aussi une tâche centrale des commissions, comme le montre l'exemple de la commission de biologie qui, à côté de l'organisation de conférences, mettra au point des instruments bibliographiques à destination de ceux/celles des médecins investi-e-s dans l'ECC[4]. En certaines occasions, ce travail de cumul permettait la mise en œuvre de débats contradictoires qui tendaient à accréditer le caractère scientifique de l'entreprise en montrant que celle-ci refusait la partialité et le parti pris. C'est d'une certaine façon ce que suggère une lettre de G. Texier adressée en 1966 au sociologue Paul-Henry Chombart de

---

[1] Pierre Bourdieu, *Sociologie générale volume 2...*, *op. cit.*, p. 381.

[2] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « À propos de la régulation des naissances : réserves et perspectives d'avenir » reproduit in *Planning-actualités*, n°2, 1966, p. 2.

[3] MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 80. Dans le même sens, en juin 1962, lors de l'inauguration de l'Assemblée Générale du MFPF, elle notait : « Très récemment encore, il régnait chez la plupart des médecins, une confusion regrettable concernant le P[lanning].F[amilial]. Ceux-ci mêlent en effet les questions de techniques contraceptives, et les questions morales, méconnaissant que les couples viennent leur demander un conseil technique et non moral. *Ignorant tout de l'étude rationnelle et systématique de la contraception, les médecins ont donc abordé le problème du P[lanning].F[amilial] sur le plan émotionnel – et circonstance aggravante, à travers leur propre émotion* » (Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Assemblée générale de l'association. Allocution d'ouverture par le Dr Lagroua Weill-Hallé », *RTMFPF*, n°22, 1962, p. 1, souligné par nous).

[4] On trouve par exemple dans le *BIMMFPF* le passage suivant à propos d'une réunion de la commission de biologie : « Il est décidé la création d'un service de fiches bibliographiques qui sera mis à la disposition de tous les médecins désirant les consulter. Ils pourront y trouver des références sur des sujets donnés. Nous pensons leur offrir prochainement des résumés analytiques portant sur les principales publications françaises et étrangères relatives à la contraception. Nous organisons également une bibliothèque avec quelques livres de base » (« Réunion de la commission biologie », *BIMMFPF*, n°6, 1966, p. 18).

Lauwe. La jeune agrégée y évoquait en ces termes la demande de subvention faite en 1961 par le MFPF au CNRS pour publier les actes du colloque de Cerisy où l'inclusion de prises de position contradictoire était prévue :

> « *Nous avions pourtant tenu*, *par honnêteté*, à publier dans les Actes de ce Colloque auquel avaient assisté d'éminentes personnalités, *toutes les interventions*, *y compris celles de personnes défavorables au MFPF*, ou même prônant certaines méthodes que médecins et psychiatres déconseillent généralement »[1].

Bref, l'opération d'agrégation telle qu'elle se donnait à voir dans le MFPF était censée, par le recueil et la mise en série d'informations en volume suffisamment élevé et qui, dans une certaine mesure, intégraient des aspects et des prises de position contradictoires (*i.e.* dans un *continuum* allant du désaccord sur l'intérêt ou la fiabilité de telle ou telle technique contraceptive, à l'hostilité vis-à-vis de la cause), *faire preuve* et *certifier*, sur la base même de ce principe d'accumulation, à la fois la compétence et l'objectivité des jugements formulés par les responsables du groupe mobilisé.

– en second lieu, il s'agissait d'*enquêter*. Ici, il était moins question d'opérer une mise en série de données déjà constituées comme telles ailleurs, que de les *produir*e soi-même. À bien des égards, la forme enquête semble avoir été l'opération au cœur des pratiques épistémiques du MFPF dans la mesure où, comme le notait M. Foucault, par elle « le savoir crée du pouvoir qui crée du savoir »[2]. Le but était d'établir des *faits* d'allure robuste selon des protocoles rigoureux pour libérer « la puissance objectivante et distanciatrice »[3] contenue dans cette pratique typique de l'activité scientifique. Cela pouvait concerner aussi bien l'auto-examen du groupe mobilisé[4] (*e.g.* la décision sur l'attitude à prendre concernant l'acceptation ou non des mineures dans le MFPF a été adossée à une enquête statistique auprès des médecins du CM qui avaient déjà été confronté-e-s à la situation[5] ; on songe également à l'enquête de G. Texier et A. Michel sur les personnes fréquentant les premiers centres de MFPF[6] ; en outre, l'enquête par questionnaire pouvait être également utilisée par apprécier le degré de satisfaction des adhérent-e-s à l'égard de l'accueil reçu, l'opinion qu'ils/elles avaient concernant la revue de l'association afin de l'améliorer[7]), que des aspects de la réalité en rapport avec la question contraceptive. Dans ce dernier cas, on peut citer l'exemple du projet d'enquête de la commission psychosomatique du CM lancé vers 1961-1962 et destiné à produire collectivement des données à partir des pratiques

---

[1] Lettre de Geneviève Texier adressée à Paul-Henri Chombart de Lauwe datée du 21 avril 1966, Fonds Deixonne, 1070382 (souligné par nous).

[2] Michel Foucault, *Théories et institutions pénales. Cours au Collège de France. 1971-1972*, Paris, Gallimard/EHESS/Le Seuil, 2015, p. 209.

[3] Erik Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics*, *op. cit.*, p. 127.

[4] On retrouve la propension à « l'auto-analyse des pratiques » décrite par Sylvie Ollitrault à propos des écologistes français où, de façon analogue à notre cas, se mêlent science et militantisme. Voir : Sylvie Ollitrault, « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française », *Politix*, 36, 1996, p. 141-162.

[5] Voir : « Le problème des mineures », *BIMMFPF*, n°4,1965, p. 12 ; pochette intitulée « Psychosomatique déontologie. 19-2-1964 », Fonds MFPF, B 04 01.

[6] Andrée Michel et Geneviève Texier, « La responsabilité du couple devant la procréation », *L'Évolution psychiatrique*, 1964, n°3, p. 499-522.

[7] Voir : « À propos d'une enquête auprès de nos adhérents », *PF*, n°10, 1966, p. 22-25.

des médecins qui lui étaient affilié-e-s. Un compte-rendu d'une réunion de novembre 1962 notait en ce sens :

> « Pour pouvoir mettre en commun dans un travail statistique collectif l'expérience extensive qui est faite par les médecins qui pratiquent le P[lanning].F[amilial], il a été décidé de modifier la fiche actuellement en usage et de préparer un nouveau modèle de fiche, d'un usage plus pratique et susceptible d'être traduite en fiche perforée [en vue d'un travail statistique] »[1].

De même, le livre d'A.-M. Dourlen-Rollier consacré à l'avortement était de ce point de vue exemplaire. En effet, de la part d'une juriste, on aurait logiquement attendu un travail de compilation et d'interprétation du droit sur le sujet. Or, tel n'était pas le cas. Pour l'essentiel, l'ouvrage reposait sur une enquête effectuée par l'avocate auprès d'une maternité (Pitié Salpêtrière) et d'un tribunal correctionnel de la Seine afin d'établir des *faits* d'un point de vue statistique et, partant, de montrer tout à la fois l'inanité de la loi de 1920 et la solution qu'était censée représenter le libre usage de moyens de contraception. Nulle argumentation juridique ici – ce à quoi A.-M. Dourlen-Rollier pouvait évidemment se livrer en d'autres occasions, nous l'avons vu – ou presque[2], mais la production de données censées faire preuve en fabricant, sinon une illusion comme dirait J. Gusfield, en tout cas une impression de « certitude, de clarté, de facticité et d'autorité » (*certainty, clarity, facticity and authority*)[3], au-delà des précautions qui pouvaient être éventuellement formulées par l'auteure. Dans l'introduction, elle notait ainsi en reprenant à son compte la grammaire de la science tant valorisée dans le groupe, que son travail « n'[était] pas passionnel », mais qu'« il se propos[ait] de montrer pour aider à surmonter » en favorisant une « libre discussion »[4]. En outre, l'ouvrage illustrait un autre aspect de l'enquête telle qu'elle se pratiquait dans le MFPF, à savoir sa dimension presque systématiquement quantitative. En exagérant à peine, on pourrait dire qu'il existait dans cet univers une véritable « rage de la mesure »[5] qui conduisait à faire chiffres de tout bois, étant entendu que ces derniers figurent parmi « les plus puissants signes extérieurs de rigueur »[6] et que les mises en équivalence et les sommations qu'ils permettent de réaliser contiennent un véritable pouvoir d'objectivation et de visibilisation pour certaines situations. Dès lors, toutes les opportunités de mise en nombre destinées à faire voir des faits et à constituer des preuves apparaissaient bonnes à saisir. Ainsi par exemple de la première émission télévisée abordant le thème du libre contrôle de la fécondité en 1960. À cette occasion, la sociologue et militante du MFPF A. Michel déploya ses compétence professionnelles pour procéder *a posteriori* à l'analyse quantifiée de 295 questions adressées au standard téléphonique à cette occasion, afin d'« en faire une sommaire classification (...) et en tirer quelques conséquences »[7]. Celle-ci fut alors publiée quelques mois

[1] « Compte-rendu de la commission psycho-somatique du 5.XI.1962 », Fonds MFPF, B 04 01.
[2] Sur les plus de 233 pages que comptent l'ouvrage, 4 seulement sont consacrées à une présentation rapide de la législation sur l'avortement.
[3] Joseph Gusfield, *The culture of public problems*, *op. cit.*, p. 55.
[4] Anne-Marie Dourlen-Rollier, *La vérité sur l'avortement*, *op. cit.*, p. 10.
[5] Erik Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics*, *op. cit.*, p. 128.
[6] Lilian Mathieu, *La fin du tapin...*, *op. cit.*, p. 136.
[7] Andrée Michel, « Les téléspectateurs face au problème du contrôle de naissances », *BTIMFPF*, n°16, 1961, p. 2

plus tard dans le bulletin du MFPF (voir figure 3.1) et, en parallèle, dans la revue *Les temps modernes*.

Figure 3.1 Faire chiffres de tout bois : une émission de télévision revue et quantifiée

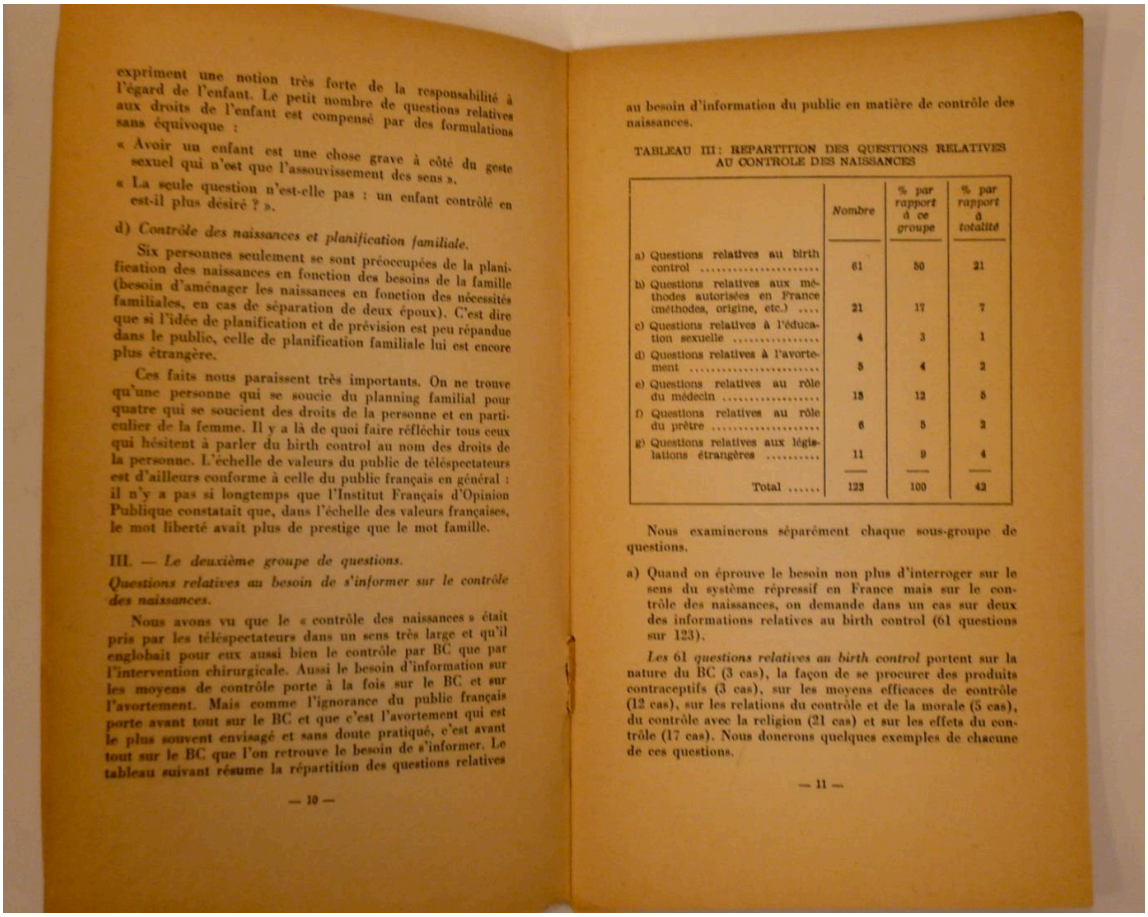

expriment une notion très forte de la responsabilité à l'égard de l'enfant. Le petit nombre de questions relatives aux droits de l'enfant est compensé par des formulations sans équivoque :

« Avoir un enfant est une chose grave à côté du geste sexuel qui n'est que l'assouvissement des sens ».

« La seule question n'est-elle pas : un enfant contrôlé en est-il plus désiré ? ».

d) *Contrôle des naissances et planification familiale.*

Six personnes seulement se sont préoccupées de la planification des naissances en fonction des besoins de la famille (besoin d'aménager les naissances en fonction des nécessités familiales, en cas de séparation de deux époux). C'est dire que si l'idée de planification et de prévision est peu répandue dans le public, celle de planification familiale lui est encore plus étrangère.

Ces faits nous paraissent très importants. On ne trouve qu'une personne qui se soucie du planning familial pour quatre qui se soucient des droits de la personne et en particulier de la femme. Il y a là de quoi faire réfléchir tous ceux qui hésitent à parler du birth control au nom des droits de la personne. L'échelle de valeurs du public de téléspectateurs est d'ailleurs conforme à celle du public français en général : il n'y a pas si longtemps que l'Institut Français d'Opinion Publique constatait que, dans l'échelle des valeurs françaises, le mot liberté avait plus de prestige que le mot famille.

III. — *Le deuxième groupe de questions.*

Questions relatives au besoin de s'informer sur le contrôle des naissances.

Nous avons vu que le « contrôle des naissances » était pris par les téléspectateurs dans un sens très large et qu'il englobait pour eux aussi bien le contrôle par BC que par l'intervention chirurgicale. Aussi le besoin d'information sur les moyens de contrôle porte à la fois sur le BC et sur l'avortement. Mais comme l'ignorance du public français porte avant tout sur le BC et que c'est l'avortement qui est le plus souvent envisagé et sans doute pratiqué, c'est avant tout sur le BC que l'on retrouve le besoin de s'informer. Le tableau suivant résume la répartition des questions relatives

— 10 —

au besoin d'information du public en matière de contrôle des naissances.

TABLEAU III : REPARTITION DES QUESTIONS RELATIVES AU CONTROLE DES NAISSANCES

	Nombre	% par rapport à ce groupe	% par rapport à totalité
a) Questions relatives au birth control	61	50	21
b) Questions relatives aux méthodes autorisées en France (méthodes, origine, etc.)	21	17	7
c) Questions relatives à l'éducation sexuelle	4	3	1
d) Questions relatives à l'avortement	5	4	2
e) Questions relatives au rôle du médecin	15	12	5
f) Questions relatives au rôle du prêtre	6	5	2
g) Questions relatives aux législations étrangères	11	9	4
Total	123	100	42

Nous examinerons séparément chaque sous-groupe de questions.

a) Quand on éprouve le besoin non plus d'interroger sur le sens du système répressif en France mais sur le contrôle des naissances, on demande dans un cas sur deux des informations relatives au birth control (61 questions sur 123).

Les 61 questions relatives au birth control portent sur la nature du BC (3 cas), la façon de se procurer des produits contraceptifs (3 cas), sur les moyens efficaces de contrôle (12 cas), sur les relations du contrôle et de la morale (5 cas), du contrôle avec la religion (21 cas) et sur les effets du contrôle (17 cas). Nous donerons quelques exemples de chacune de ces questions.

— 11 —

Au bout du compte, l'opération d'enquêter était vue comme l'occasion de déployer une *attitude expérimentale* destinée à établir, par la constitution de données et leur comparaison, la légitimité de la cause contraceptive sur la base de faits d'allure indiscutables, parce que démontrés, et cela la plupart du temps *more numerico*. Sous ce rapport, les observations méthodiques effectuées à partir d'échantillons et le langage de l'expérience et de l'expérimentation étaient fort répandus chez ceux qui s'investissaient dans les activités de production de connaissances. R. Boutet de Monvel rendra par exemple régulièrement compte des résultats de la consultation qu'elle animait à la MGEN « à titre d'*expérience* »[1] en publiant des observations (quantifiées comme il se doit) dans les différents supports éditoriaux du MFPF sur les personnes qui la fréquentaient, les conditions et les effets possibles du recours à des moyens de contraception qu'elle

[1] Renée Boutet de Monvel, « Six mois de consultations d'orthogénie au Centre Médical de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale », *RTMFPF*, n°23, 1962, p. 2 (souligné par nous).

constatait[1]. De même, C. Goldet publiera dans le bulletin de l'unité attractrice une étude qu'elle avait conduite sur plus de deux ans à propos des « aspects sociologiques d'une *expérience* de Planning Familial dans des familles immigrées »[2] en combinant observations tirées de consultations et questionnaire. De façon tout à fait significative, elle jugera nécessaire de s'excuser auprès des lecteur-e-s pour n'avoir « donn[é] que très peu de chiffres » dans la mesure où, selon elle, « il [était] difficile au sein d'une population essentiellement fluctuante de suivre les mêmes familles pendant une longue durée »[3], preuve supplémentaire de la force de la norme de quantification dans le groupe. Enfin, on peut bien évidemment citer les nombreuses études de M.-A. Lagroua Weill-Hallé, publiées sous forme d'articles ou d'ouvrages, basées sur la compilation de données produites dans le cadre de sa consultation en cabinet. De ce point de vue, l'ouvrage qu'elle publie chez Maloine en 1967 apparaît comme une récapitulation ambitieuse. II se présente en effet comme la synthèse de ses travaux précédents, se proposant de faire le point sur une « *expérimentation* de 10 ans »[4] à propos de l'utilisation de différents procédés contraceptifs, à partir de l'étude de 7 600 dossiers d'observation constitués entre 1956 et 1965 sur sa clientèle et d'un « questionnaire pour compléter les renseignements que nous avions recueillis à notre cabinet »[5] rempli par « 2 947 couples »[6] en 1966 et ayant subi un traitement statistique.

On le voit, l'objectif du développement qui précède était d'examiner les modalités par lesquelles le *principe de compétence i.e.* la maîtrise de savoirs scientifiquement certifiés avait été légitimé par les dirigeant-e-s du MFPF en tant que *modèle de conduite* auquel se conformer dans le groupe. Dans un premier temps, nous nous sommes efforcés de montrer que cela résultait d'un *discours d'habilitation* qui en célébrait rituellement les vertus. Les effets symboliques produits par sa réitération étaient d'autant plus puissants que, par ailleurs, celui-ci pouvait faire l'objet d'usages variés selon la conjoncture organisationnelle, assurant par là même sa pérennité au cours de la période qui nous intéresse : ainsi, dans les moments de fortes tensions au sein de l'unité attractrice, le discours sur le principe de compétence était-il susceptible de fonctionner comme un *instrument symbolique d'unification* en convoquant l'universalité de la science et de la technique auxquelles ce dernier était censé être raccordé. En outre, à mesure que l'action du MFPF s'orientait vers la dispensation d'un service (plus ou moins illégal) en matière contraceptive, il pouvait être également considéré comme un *instrument de rationalisation* ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité pratique du groupe. Dans un second temps, nous avons souligné que la légitimation du principe de compétence était

[1] Voir : *ibid.*, p. 1-4 ; Renée Boutet de Monvel, « Consultations d'orthogénie à la Mutuelle de l'Éducation Nationale » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 95-102 ; Renée Boutet de Monvel, « Consultation d'orthogénie à la MGEN », *BIMMFPF*, n°8, 1966, p. 8-9.
[2] Cécile Goldet, « Aspects sociologiques d'une expérience de Planning Familial dans des familles immigrées », *RTMFPF*, n°23, 1962, p. 8-15 (souligné par nous).
[3] *Ibid.*, p. 8.
[4] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La contraception et les français. Évaluation de leur possibilité d'adaptation d'après une expérimentation de 10 ans. Étude de 7 600 couples (1956-1966)*, Paris, Maloine, 1967, 240 p.
[5] *Ibid.*, p. 8.
[6] *Ibid.*, p. 33.

également la conséquence d'activités de production de connaissances (publier des ouvrages ; rédiger des articles spécialisés ; organiser des colloques ; créer et participer à des commissions chargés de produire des connaissances sur différents aspects de la question contraceptive) considérées comme cardinales, c'est-à-dire nobles, élevées, recherchées, etc., et qui constituaient un des principes fondamentaux de hiérarchisation des positions dans le groupe. De ce point de vue, tout se passe comme s'il existait une *légitimation croisée* entre les quatre activités décrites et ceux/celles qui tendaient à les monopoliser dans l'unité attractrice *i.e.* certain-e- des responsables les plus centraux du groupe. Par un acte de performativité classique, celles-ci étaient en effet cardinales parce qu'elles étaient implicitement rendues telles du simple fait qu'elles apparaissaient, en quelque sorte, l'affaire d'une partie des dirigeant-e-s. Mais, dans le même temps, elles étaient l'affaire d'une partie des dirigeant-e-s parce qu'elles avaient à voir avec la reproduction du modèle de la science – en particulier, à travers les opérations d'agrégation de données et d'enquête à dimension quantifiée –, bref qu'elles transféraient à ces personnes l'autorité socialement attachée à celle-ci, ce qui, au final, contribuait à la consolidation de l'idéal de la compétence dans le MFPF. Arrivé à ce point, il convient de réintégrer ces éléments dans ce que nous avons déjà établi ailleurs, sous peine de donner à voir un raisonnement quelque peu artificiel. En effet, il est bien évident que, dans l'unité attractrice, l'importance du principe de compétence et des activités de connaissances tendant à le légitimer, entretenait en réalité un rapport direct avec l'investissement dans l'ECC de personnes professionnellement et préalablement liées à des activités de cette sorte, en particulier parmi les agent-e-s efficient-e-s du pôle médical, mais pas uniquement (songeons par exemple à une juriste comme A.-M. Dourlen-Rollier, à une sociologue patentée comme A. Michel, ou encore, une agrégée de philosophe comme G. Texier). P. Berger et T. Luckmann notaient que « la légitimation justifie l'ordre institutionnel en offrant une dignité normative à ses impératifs pratiques »[1]. En reprenant et en modifiant en partie l'énoncé, on pourrait dire que la légitimation du principe de compétence entreprise par une partie des dirigeant-e-s du MFPF, offrait une « dignité normative » à certains savoirs et savoir-faire professionnels particuliers transposés par eux dans le groupe mobilisé, qu'ils présentaient alors comme des « impératifs pratiques », ce qui leur permettait d'en être les premiers bénéficiaires, valorisant ainsi ce par quoi ils étaient potentiellement en mesure de se valoriser dans l'unité attractrice.

Façonner des « cadres »

> « Comme tout style, le style de pensée renvoie à la fois à un état d'esprit particulier et au travail qui permet de donner corps à cet état d'esprit ».
>
> Ludwig Fleck, *Genèse et développement d'un fait scientifique*, Paris, Flammarion, 2008, p. 172.
>
> « Une chose est en tout cas indubitable : lorsqu'on se propose d'*apprécier* une réglementation des relations

[1]Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, *op. cit.*, p. 129.

> sociales, quelle qu'en soit la nature, il faut toujours et sans exception l'examiner sous l'angle suivant : *à quel type d'hommes* offre-t-elle les meilleures chances de *domination* par le jeu des facteurs subjectifs et objectifs de la sélection ? »
>
> Max Weber, *Essais sur la théorie de la science*, *op. cit.*, p. 403.

La valorisation du principe de compétence se traduit par la nécessité de *former* les militant-e-s investi-e-s dans la cause contraceptive. Aux yeux des responsables de l'unité attractrice, cette exigence apparaissait d'autant plus cruciale que, depuis le début des années 60, la mobilisation avait orienté une part considérable de ses efforts vers des activités semi-clandestines de service *i.e.* dispenser des conseils et des moyens de contraception, et que sa réussite – et partant, la possibilité de modifier la loi – était perçue comme subordonnée à la capacité du groupe à faire la preuve de savoirs et de savoir-faire en ce domaine. À cette période, chaque congrès de l'unité attractrice était alors l'occasion de rappeler l'importance de la formation des médecins et de celles des personnes investies dans l'organisation de l'accueil au sein des permanences locales. Bref, disposer de « cadres » compétents, pour reprendre un terme employé, était considéré comme un objectif essentiel. Dans la suite, nous étudierons le dispositif de formation mis en place dans le MFPF au cours des années 60. Il s'agit de la part *explicite* et *organisée* du « façonnage organisationnel »[1]. Nous montrerons ainsi comment ce dernier contribue à l'*homogénéisation du groupe* à travers un travail de *socialisation à la compétence*. À cette occasion, nous rappelerons que former ne consiste pas seulement à inculquer des savoirs et des savoir-faire, mais également à *éliminer* et *sélectionner* un type de personnes dotées au préalable de propriétés en affinité avec les réquisits du dispositif, ce qui contribue alors à renforcer l'alignement des manières de sentir, de penser et d'agir dans le groupe. Dans un premier temps, nous décrirons les caractéristiques du dispositif d'inculcation de la compétence mis en place dans le MFPF tout au long des années 60. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons aux types de rétributions que les militant-e-s étaient susceptibles d'en retirer, ce qui nous permettra d'éclaire les logiques de maintien de l'engagement à l'échelle individuelle.

1. Le dispositif de la compétence

Dans la suite, nous procéderons à l'analyse des propriétés du dispositif formateur auquel les médecins, d'une part, et les « hôtesses et hôtes d'accueil », d'autre part, furent soumis-e-s dans le MFPF tout au long des années 60. Étant donné les fonctions distinctes que ces deux groupes remplissaient dans le cadre de la division du travail militant, il est bien évident que leurs membres ne furent pas exposés aux mêmes actions formatrices. Toutefois, du point de vue de leur déroulement et des logiques qui les soutenaient, celles-ci n'étaient pas sans rapport, ce qui justifie que nous les traitions ensemble en nous efforçant de préciser à chaque fois les

[1] Frédéric Sawicki et Johanna Siméant, « « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant... », *op. cit.*, p. 115 et suiv.

similitudes et les différences. Sur la base de ce principe d'exposition, nous étudierons successivement l'opération de sélection, le déroulement de la formation, le type de savoirs inculqués.

- **Sélectionner**

Au cours de la période étudiée, les responsables de l'unité attractrice ont été confronté-e-s à un dilemme. Développer l'action du groupe dans le sens d'un service de dispensation de moyens de contraception selon les modalités particulières définies par eux (contrôle médical ; conseils, mise en relation avec un médecin, commande de produits *via* un centre, etc.), supposaient de disposer d'un nombre croissant de médecins et d'« hôtesses et hôtes » d'accueil formé-e-s. Dans le même temps, le caractère illégal et illégitime de ce travail limitait, au moins au début, les candidatures potentielles, de sorte qu'il n'était pas aisé de refuser les quelques bonnes volontés qui pouvaient s'offrir, en particulier à l'échelle locale. Or, sélectionner – fût-ce de manière minimale – était perçu par les dirigeant-e-s comme un impératif. Cela permettait d'écarter les personnes jugées peu fiables ou fantaisistes, et susceptibles, pour cette raison même, de mettre en péril l'entreprise en accentuant son discrédit. Cet objectif dissimulait néanmoins d'autres fonctions. D'abord, la sélection est une opération de ségrégation qui, en fonctionnant comme une « élection »[1], produit, selon P. Bourdieu, un « groupe séparé, et sacré »[2]. Ce faisant, le tracé d'une frontière pratique et symbolique accompagnant ce processus, contribue tout à la fois à produire et à attester la *réalité* d'une compétence, c'est-à-dire ici, d'un ensemble de contre-savoirs à prétention scientifique autour de l'expérience contraceptive, propriété du MFPF, et que, par la suite, les sélectionné-e-s, une fois distingué-e-s, se voient dans l'obligation d'honorer[3]. Par ailleurs, sélectionner est aussi une opération qui, comme le rappelle M. Darmon à propos de la sélection pratiquée à l'entrée des classes préparatoires, « vise à asseoir l'efficacité de l'action institutionnelle sur la préadéquation des individus à la transformation que l'institution exerce sur eux »[4], en repérant, comme le relève cette fois E. Goffman à propos d'institutions *à vocation* telles les institutions religieuses, parmi les « recrues qui se sont senties appelées » celles qui « ont le plus de dispositions et semblent nourrir les intentions les plus sérieuses »[5]. Dès lors, bien que placé sous la contrainte d'une relative rareté des dévouements, comment et sur quelles bases la sélection vue comme une véritable « opération »[6] a-t-elle pu, bon an mal an, être mise en œuvre dans le MFPF ?

---

[1] Pierre Bourdieu, *La noblesse d'État…*, *op. cit.*, p. 140.
[2] *Ibid.*, p. 102.
[3] Comme le rappelle P. Bourdieu, opérer une séparation, c'est « instituer, assigner une essence, une compétence, c'est imposer un droit d'être qui est un devoir être (ou d'être). C'est *signifier* à quelqu'un ce qu'il est et lui signifier qu'il à se conduire en conséquence » (Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, *op. cit.*, p.179).
[4] Muriel Darmon, *Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante*, Paris, La Découverte, 2013, p. 31.
[5] Erving Goffman, *Asiles...*, *op. cit.*, p. 170.
[6] Muriel Darmon, « Sélectionner, élire, prédire : le recrutement des classes préparatoires », *Sociétés contemporaines*, 86, 2012, p. 5.

Commençons par les médecins. Les traces que nous sommes parvenus à réunir à ce propos sont moins nombreuses que pour le cas des « hôtesses d'accueil ». Pour autant, cela ne signifie pas qu'une opération répétée de tri n'ait pas eu lieu. En effet, dans une situation de forte incertitude liée, d'une part, au caractère illégal et illégitime de la cause et, d'autre part, à l'absence de formation de praticien-ne-s au sujet des méthodes contraceptives (en tout cas, dans l'espace français), la recherche active de *signes* qui permettraient d'établir une relation de confiance et de garantir le comportement d'un-e médecin manifestant le désir de s'investir dans l'ECC, s'avérait cruciale. Ce point est particulièrement visible dans une réunion du bureau de l'unité attractrice datée de janvier 1963. Dans son compte-rendu, on trouve l'interrogation suivante : « Des médecins font acte de candidature pour recevoir un enseignement d'orthogénisme au centre (journées médicales). *Comment pouvons-nous obtenir des renseignements donnant quelque garantie professionnelle et morale sur les médecins* »[1]. À cette fin, un dispositif de cooptation fut envisagé. Si l'on en croit certains documents, celui-ci devait reposer sur une double sélection : d'abord, comme le suggérait M.-A. Lagroua Weill-Hallé lors d'une réunion de la commission psychosomatique de 1963, il fallait désormais « n'accepter les nouveaux médecins qu'avec une condition de parrainage »[2] ; ensuite, ces candidatures devaient être soumises à validation auprès d'un « Conseil de Famille » lié au CM et formé de 4 médecins : H. Fabre, M.-H. Revault d'Allonnes, C. Verdoux et M.-A. Lagroua Weill-Hallé. En ce sens, un projet de lettre adressé à des praticien-ne-s qui avaient déjà effectué un premier stage de formation, comportait l'injonction suivante : « Afin de nous permettre de vous compter parmi les Médecins Conseil du MFPF, il faudrait que vous nous fassiez une demande par écrit : cette candidature sera soumise au Conseil de Famille du Collège des Médecins [suivent les 4 noms évoqués plus haut] »[3]. À la même période, un autre document suggérait au dit « Conseil de Famille » de contrôler les médecins à l'aide d'un questionnaire, cela dans le but de vérifier, sinon la compétence et la morale, en tout cas de repérer des *indices de conformité* susceptibles d'en garantir l'existence, en particulier *via* les titres médicaux possédés et les activités exercées. L'auteur déclarait : « Ne pourrait-on pas établir un questionnaire pour les médecins qui s'inscrivent aux séances de travail ? Pour savoir qui ils sont (n° d'inscription au Conseil de l'Ordre, titres, activités, etc.) »[4]. Au bout du compte, pour des raisons que nous ignorons, le projet de parrainage fut rejeté l'année suivante par le CA du CM : seul « le numéro d'inscription à l'Ordre des Médecins, [devait] te[nir] lieu de garant de moralité »[5]. Néanmoins, l'abandon de ce principe ne signifiait pas le rejet de tout effort de repérage et de tri, ou sa délégation implicite aux seules instances ordinales à travers l'obligation d'être répertorié par elles. Le passage du statut de médecin *officieux* à celui de médecin prescripteur *officiel* (*i.e.* le fait d'être initié « aux techniques contraceptives, [en] acceptant de recevoir des adhérentes adressées par [les]

[1] Bureau du 6 janvier 1963, Fonds MFPF, B 04 04 (souligné par nous).
[2] « Compte-rendu de la commission psychosomatique et déontologie du 18 janvier 1963 », Fonds MFPF, B 04 01.
[3] « Projet urgent de lettre aux médecins stagiaires ayant participé aux séances de travail », sans date [vraisemblablement début 1963], Fonds MFPF, D 08 08.
[4] « Séance de travail des médecins. lundi 28 janvier 1963 », CAF, Fonds Simon, 17 AF 21.
[5] « Réunion du Conseil d'Administration du Collège Médical le 17 octobre 1964 », *BIMMFPF*, n°2, 1965, p. 6.

centres »[1]) le montre. Celui-ci n'avait en effet rien d'automatique, qui ne pouvait obligatoirement intervenir qu'après « un bref laps de temps probatoire »[2]. Par conséquent, obtenir cette nouvelle qualification supposait de suivre une procédure qui, quoiqu'anodine en apparence, indiquait en fait la permanence d'un travail de sélection. D'après une mise au point effectuée par C. Goldet en 1966, trois conditions devaient être remplies par un prescripteur officieux pour être requalifié en prescripteur officiel :

> « - Avoir pris contact avec les dirigeants du Centre de Planning Familial dont vous dépend[iez]
> - Avoir déjà adressé à ce Centre un certain nombre de vos patientes auxquelles vous av[i]ez été amenés à donner un conseil de contraception
> - Nous rappeler [au CM] votre désir de devenir prescripteur officiel ». Et l'auteure de préciser alors : « Confirmation vous sera donnée dans un délai d'une semaine environ »[3].

À l'évidence, ces conditions étaient à chaque fois l'occasion de *tester* et de *vérifier* la compétence initiale du médecin, mais aussi de s'appuyer sur le ressort des interactions de face à face et les effets de l'interconnaissance et de la circulation de l'information pour, d'une façon plus générale, mesurer la *confiance* qu'il était possible d'accorder à ce dernier à partir d'indices contenus dans ces situations fonctionnant comme autant de « points d'accrochage des interprétations »[4]. En réalité, on peut supposer que ces mécanismes évaluatifs ne faisaient que poursuivre ceux déjà à l'œuvre en amont *i.e.* au moment des tout premiers contacts noués par un-e médecin avec des représentant-e-s de l'ECC. Sur ce point, les informations dont nous disposons sont extrêmement rares. On peut toutefois tenter de tirer parti des quelques remarques disséminées dans un document dactylographié établissant une liste de praticien-ne-s entré-e-s en relation avec le MFPF au mois de janvier 1963 pour suivre leur premier stage de formation. Ce document permet de formuler quelques hypothèses concernant les catégories d'appréciation mobilisées pour repérer, sur la base d'une « opération de « prédiction » sociale »[5], le « bon » médecin semblant *a priori* devoir être sélectionné. D'abord, celui-ci devait figurer dans le *Guide Rosenwald*, étant entendu que cela facilitait une première identification par les titres possédés et la ou les spécialités exercées, ou en tout cas, mentionnées comme telles. Toute absence était explicitement signalée et paraissait susciter l'interrogation (un médecin ne figurant pas dans ce guide se voit accolé la remarque suivante : « QUE FAUT-IL LUI DIRE CE SOIR ? »[6] ; un autre, sur l'identité duquel plane le doute, est gratifié d'un : « QUI EST IL ? »). Par ailleurs, avoir été recommandé-e par un confrère ou une consœur réputé-e et déjà investi-e dans l'ECC, ou un-e responsable de section locale, voire être adressé-e par les homologues anglais du MFPF, constituait une certification essentielle, dans la mesure où, par le jeu de la confiance

[1] *Mémento du médecin prescripteur*, p. 3.
[2] Cécile Goldet, « Rapports entre les médecins et les centres du MFPF », *BIMMFPF*, n°8, 1966, p. 7.
[3] *Ibid.*
[4] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques...*, *op. cit.*, p. 198.
[5] Muriel Darmon, « Sélectionner, élire, prédire... », *op. cit.*, p. 25.
[6] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : « Séance de travail des médecins. lundi 28 janvier 1963 », CAF, Fonds Simon, 17 AF 21. Les majuscules et le soulignement figurent dans le document.

et du crédit accordés à ces figures, l'incertitude ou l'ambiguïté pouvaient être temporairement levées au sujet des aptitudes supposées et des intentions déclarées de la personne. À l'inverse, le fait de ne s'autoriser que de soi et de prendre directement langue avec un-e représentant-e du MFPF semblait provoquer une certaine méfiance. Ainsi, entrer en relation par le seul biais téléphonique avec des représentant-e-s du MFPF pour demander à participer à une formation était-il systématiquement mentionné et, de ce fait même, semblait s'accompagner d'une relative prévention[1]. On peut supposer que si cette manière de procéder nourrissait au départ un préjugé plutôt défavorable – à tout le moins, une forme d'interrogation – c'est que, en ne recourant pas préalablement à un intermédiaire capable de recommander, elle n'autorisait pas le réencastrement rapide de la prise de contact dans une économie symbolique de la réputation gagée sur un circuit de garanties offertes par le jeu de l'interconnaissance, susceptible de réduire l'indétermination relative concernant la valeur morale et professionnelle de la personne[2]. Enfin, montrer dès le commencement trop d'ardeur ou d'intrépidité à prescrire pouvait également déclencher une réaction de vigilance. Ce trait, lorsqu'il était repéré, faisait l'objet d'une mention écrite sur le document auquel nous nous référons ici et, en retour, pouvait provoquer chez les sélectionneur-e-s le désir de refroidir rapidement un empressement trop visible. Ainsi de cette femme médecin exerçant dans l'Allier et qui « se plaint au Centre de n'avoir pas de clients du MFPF ». Suit alors ce commentaire en forme d'alerte : « ATTENTION : lui demander, pour la calmer, de participer à une séance supplémentaire, comme tous les prescripteurs de nos listes, avant de lui envoyer clientèle du Planning. VOUDRA ETRE SUR LISTE EN FIN DE SEANCE ».
Du côté des « hôtesses d'accueil », le principe d'une sélection était encore plus clairement reconnu, et cette dernière pratiquée. Dès 1962, G. Texier en soulignait la nécessité dans un article du bulletin du MFPF intitulé « Le problème de l'accueil ». Elle notait :

> « 1) Sélection et formation des responsables de l'accueil :
> Quels que soient la bonne volonté et le dévouement, ils ne suffisent pas plus ici qu'ailleurs. *Dès le départ*, *certaines qualités sont requises* »[3].

Les sélectionnées elles-mêmes n'étaient pas en reste qui jugeaient de façon tout aussi positive l'action de repérage et de tri. En ce sens, la psychiatre M.-H. Revault d'Allonnes soulignait que ces dernières avaient toujours montré « une grande hâte à subir leur formation et les examens sélectifs furent souhaités par la plupart d'entre elles »[4]. De même, reconnaissant de façon fort classique l'opération qui l'avait reconnue au sein l'unité attractrice – et cela d'autant plus

[1] Comme le soulignent Sébastien Chauvin et Bruno Cousin, « ce n'est pas uniquement le lien (qui l'on fréquente) qui est classant, mais *également (les plus ou moins bonnes) manières de l'établir* » (Sébastien Chauvin et Bruno Cousin, « L'économie symbolique du capital social. Notes pour un programme de recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 193, 2012, p. 101, souligné par nous).
[2] De ce point de vue, dans cet univers en partie basé sur le crédit obtenu au sein de relations interpersonnelles, il n'est guère étonnant que l'instance un temps envisagée pour sélectionner les aspirant-e-s médecins se soit dénommée « Conseil de Famille », c'est-à-dire ait convoqué une référence et ait pris modèle sur un univers de relations personnelles chargées d'affects socialement institués.
[3] Geneviève Texier, « Le problème de l'accueil », *RTMFPF*, n°21, 1962, p. 23.
[4] Marie-Hélène Revault d'Allonnes, « Collaboration avec le Mouvement Français de Planning Familial en tant que médecin psychologue », sans date [probablement 1967], BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 6.

fortement que, selon son propre témoignage, elle avait failli manquer son « élection » au sein du groupe des hôtesses –, Christiane A. justifiait la sélection en ces termes :

> « C'était assez difficile d'entrer au Planning. On prenait pas n'importe quoi. Ben non. Ca...Et pis y fallait faire attention. (...) Parce que c'est dur vous savez comme métier. À l'époque c'était très dur. C'était quelque chose de nouveau. C'était quelque chose de clandestin. Enfin, à moitié clandestin, et il fallait des gens solides. C'était pas des gens, des petites jeunes comme ça pour passer six mois »[1].

Constatant « l'absence de sélection sérieuse avant stage »[2], un dispositif de mise à l'épreuve fut progressivement élaboré dans la seconde moitié des années 60, la perspective d'une possible modification de la loi de 1920 à compter de 1965 (voir chapitre 4) constituant une incitation supplémentaire à « donner aux modalités de la sélection une valeur objective qui ne répondît pas uniquement à des critères du Planning Familial pouvant être contestés à l'extérieur »[3]. L'opération de tri reposait sur la combinaison de trois techniques de « divination »[4] : 1) le remplissage d'un questionnaire ; 2) un examen psychologique composé d'un entretien avec un-e psychologue ou un-e psychiatre et du passage d'un test projectif, le T.A.T[5]; 3) la lecture et l'accomplissement par le/la candidat-e d'un compte-rendu à propos d'un ouvrage en rapport avec l'expérience contraceptive. Sous ce rapport, le questionnaire (voir figure 3.2) s'apparentait à une forme d'« autobiographie d'institution » qui, quoiqu'elle ne possédât pas le même degré de minutie ni la même centralité dans le fonctionnement de l'organisation, n'en présentait pas moins des similitudes avec celle pratiquée dans l'univers communiste[6]. En obtenant que le/la candidate indique « son état civil, ses activités présentes et passées, ses motivations conscientes pour le rôle d'hôtesse »[7], elle rendait ainsi possible l'exercice d'un véritable « contrôle biographique »[8] dont le but était d'objectiver certaines propriétés de la personne et de vérifier si celles-ci prédisposaient à remplir les fonctions auxquelles l'impétrant-e aspirait.

---

[1] Entretien avec Christiane A.

[2] « Essai chronologique du travail de Madame Revault d'Allonnes au sein du Mouvement Français pour le Planning Familial (notes de Mme Masse) », 24 juillet 1967, BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 3.

[3] *Ibid*.

[4] Muriel Darmon, « Sélectionner, élire, prédire... », *op. cit.*, p. 25 et p. 27.

[5] L'acronyme signifie *Thematic Apprehension Test*. Il désigne un test projectif mis au point dans les années 30 par des psychologues et des psychanalystes américains.

[6] Voir : Claude Pennetier et Bernard Pudal, « Écrire son autobiographie (les autographies communistes d'institution 1931-1939) », *Genèses*, 23, 1996, p. 53-75 ; Claude Pennetier et Bernard Pudal (dir.), *Autobiographies, autocritiques, aveux dans le monde communiste*, Paris, Belin, 2002, 367 p.

[7] Marie-Hélène Revault d'Allonnes, « Collaboration avec le Mouvement Français de Planning Familial en tant que médecin psychologue », sans date [probablement 1967], BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 6.

[8] Claude Pennetier et Bernard Pudal, « La « vérification » (l'encadrement communiste dans l'entre-deux-guerres) », *Genèses*, 23, 1996, p. 145-163 ; voir également : Julian Mischi, *Servir la classe ouvrière...*, *op. cit.*, p. 197 et suiv.

Figure 3.2 Première page du questionnaire à remplir pour le stage de 1964

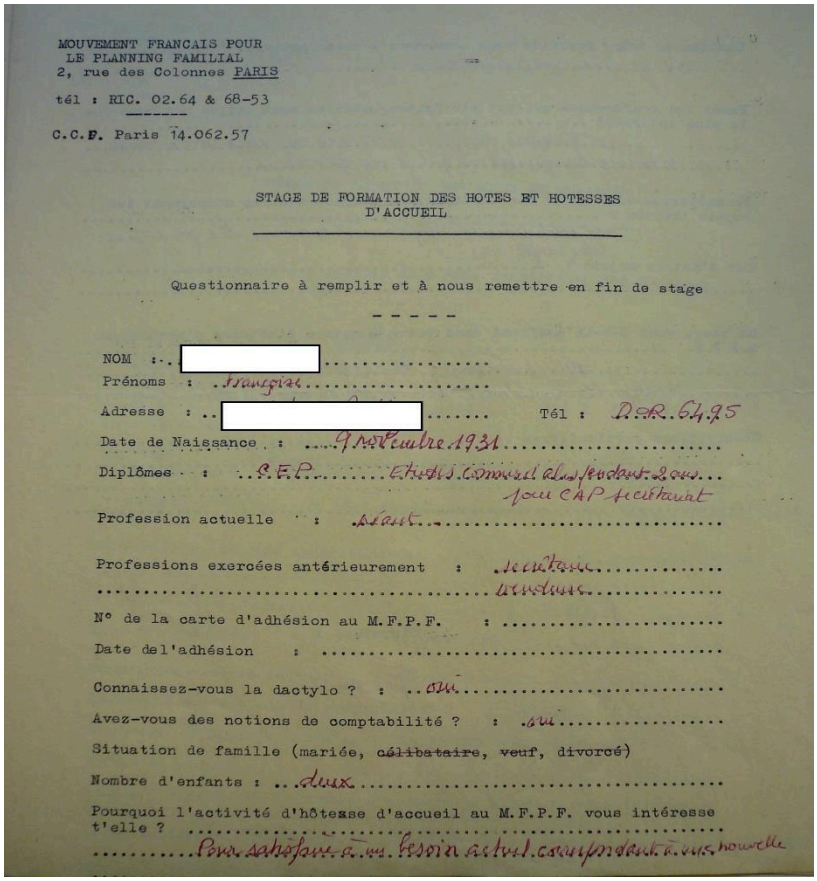

MOUVEMENT FRANCAIS POUR
LE PLANNING FAMILIAL
2, rue des Colonnes PARIS

tél : RIC. 02.64 & 68-53

C.C.P. Paris 14.062.57

STAGE DE FORMATION DES HOTES ET HOTESSES D'ACCUEIL

Questionnaire à remplir et à nous remettre en fin de stage

NOM : [redacted]
Prénoms : Marguerite
Adresse : [redacted] Tél : DOR. 64.95
Date de Naissance : 9 novembre 1931
Diplômes : C.E.P. Etudes commencées pendant 2 ans pour CAP secrétariat
Profession actuelle : néant
Professions exercées antérieurement : secrétaire, vendeuse
N° de la carte d'adhésion au M.F.P.F. :
Date de l'adhésion :
Connaissez-vous la dactylo ? : oui
Avez-vous des notions de comptabilité ? : oui
Situation de famille (mariée, ~~célibataire~~, ~~veuf~~, divorcée)
Nombre d'enfants : deux
Pourquoi l'activité d'hôtesse d'accueil au M.F.P.F. vous intéresse t'elle ? Pour satisfaire à un besoin actuel correspondant à une nouvelle

Source : Fonds MFPF, B 02 06

L'examen psychologique permettait à un-e expert-e dûment certifié-e d'approfondir « l'appréciation de la personnalité de la candidate »[1]. Celle-ci était ensuite communiquée à un-e responsable de centre, lequel/laquelle reclassait les personnes sous les catégories « « bien » « moyen » et « mauvais », et plus simplement : « feu vert », « feu orange », « feu rouge », ces derniers étant à écarter définitivement »[2]. Quant à l'obligation de lire et de faire un compte-rendu, elle était destinée à « évaluer approximativement le niveau intellectuel des candidates »[3]. Nous ne disposons malheureusement d'aucun élément permettant d'apprécier la proportion des personnes recalées et leurs caractéristiques. Toutefois, à en croire Christiane A., de telles situations semblent bel et bien avoir eu lieu, au moins dans le centre parisien auquel elle se rattachait :

> « - *Alors comment vous faisiez pour recruter ?*
> - On recevait les gens. Moi j'ai fait beaucoup ça. On recevait les gens et puis ils passaient. Et puis ils passaient des tests.
> - *Lesquels ? De quel type les tests ?*
> - (...) C'est là qu'on avait même un ou deux psychiatres.

[1] « À l'attention du Dr Dalsace », sans date [probablement 1967], BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 6.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

- Et les personnes qui par rapport au test [échouaient], vous les preniez pas comme ça ?
- Non absolument pas (ton catégorique) »[1].

Si, toutefois, on peut raisonnablement penser que les éliminations ne furent pas de grande ampleur – surtout au début des années 60, tant, comme le rappelle Christiane F., « on était trop contente de trouver des bénévoles » car « c'était pas qu'on avait du mal à en avoir, mais à en avoir dans la durée » ; et Odette L. d'ajouter : « Ben oui, parce que c'était des bénévoles, donc en plus on avait une famille, y'en avait qu'avaient un travail à côté »[2] – ce dispositif, par le simple fait d'imposer une série d'épreuves à l'issue formellement incertaine, n'en fonctionnait pas moins comme un véritable « rite d'institution »[3] capable de fonder chez les sélectionné-e-s un sentiment de *différence* et d'*excellence* et, partant, de renforcer l'adhésion au groupe et les chances de conformation à ses exigences[4]. De ce point de vue, l'effet symbolique du test sur la production d'une séparation et la croyance en la qualification particulière de ceux/celles qui le réussissaient, paraît avoir été important, de sorte que, d'après une note rédigée manifestement par S. Masse, pour « *valoriser les hôtesses déjà en fonction* [*i.e.* celles entrées au tout début des années 60 sans avoir subi ces épreuves] celles-ci [avaient] passé le T.A.T »[5] quelques années après. En outre, on peut supposer que l'efficacité du dispositif pour provoquer un sentiment de distinction individuelle reposait sur le fait qu'il mettait très directement en jeu des critères renvoyant à certaines dimensions généralement considérées parmi les plus « personnelles » d'un individu. Ces derniers se partageaient en effet entre, d'un côté, l'évaluation d'une compétence dite « intellectuelle », en réalité typiquement scolaire – ce qui, implicitement, revenait à juger de l'appartenance sociale – à travers l'obligation de lecture d'un ouvrage et d'écriture d'un compte-rendu, et, de l'autre, la certification d'une valeur psychologique. Concernant le premier aspect, on peut citer un passage tout à fait éclairant tiré de l'entretien réalisé avec Christiane A. Si, à l'évidence, celui-ci ne peut être tenu pour absolument représentatif des points de vue exprimés sur la question dans l'unité attractrice, il n'en révèle pas moins, sous une forme quelque peu accentuée, une tendance et une croyance générales à l'œuvre dans le groupe. Ainsi, en même temps qu'elle s'investit dans le MFPF, cette mère de famille ayant commencé puis interrompu, pour cause d'entrée dans la Résistance, un cursus à Sciences-Po, entame des études de psychologie à la faculté de Nanterre aux alentours de 1966. Et de comparer alors les étudiant-e-s côtoyé-e-s aux sélectionné-e-s du MFPF en ces termes :

> « Et ben, j'vais vous dire, je trouvais (léger rire)...Ils n'avaient pas de vocabulaire. Ils étaient charmants. Sans arrêt, ils me demandaient ce que voulait dire tel ou tel mot.

[1] Entretien avec Christiane F.
[2] Entretien avec Odette L. et Christiane F.
[3] Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, *op. cit.*, p. 175-186.
[4] P. Bourdieu note ainsi au sujet des opérations de sélection effectuées par le système scolaire : « Cette *dialectique de la consécration et de la reconnaissance* au terme de laquelle l'École choisit ceux qui la choisissent parce qu'elle les choisit est un des mécanismes qui permettent à l'École d'attirer, par la consécration qu'elle leur accorde, les individus les plus conformes à ses exigences explicites et implicites et les plus disposés à la perpétuer identique à elle-même » (Pierre Bourdieu, *La noblesse d'État...*, *op. cit.*, p. 144).
[5] « À l'attention du Dr Dalsace », sans date [probablement 1967], BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 6 (souligné par nous).

> C'est quand même embêtant, je trouve. Y'en avait au moins la moitié qui ne serait jamais passé au Planning, parce qu'ils auraient été recalé au test »[1].

Il est significatif que ce passage associe dans un même commentaire des considérations sur la supposée non maîtrise de la langue de la part d'étudiant-e-s dans le cadre universitaire (soit une évaluation implicite à partir d'un critère mesurant l'excellence scolaire) et la question de la sélection dans l'unité attractrice où, selon Christiane A., « la moitié » d'entre eux/elles n'aurait pas franchi la barrière de départ. Ailleurs, cette militante issue de la bourgeoisie parisienne insistait plus clairement encore sur la nécessaire prise en compte du niveau inséparablement intellectuel et scolaire des candidat-e-s pour en faire un *principe légitime de division et de discrimination*. Par là, elle manifestait une forme d'ethnocentrisme de classe (ce terme devant être entendu ici au double sens *social* et *scolaire*), pratiquant sans fard la théodicée de ses propres privilèges[2], en estimant « normal » d'instaurer une sélection à base scolaire pour écarter ceux/celles qui « n'avaient même pas fait des études secondaires » :

> « - Y'en avait un certain nombre [parmi les candidat-e-s à la fonction d'hôtesse] qui n'avait pas le niveau intellectuel.
> - *C'est-à-dire ?*
> - Il faut être capable de suivre des cours, de participer à des groupes, des choses comme ça. Si vous n'avez pas fait...Vous savez à l'époque, y'avait des gens qui n'avaient même pas fait des études secondaires. Enfin ça dépend, y'en avait qui s'en sortaient quand même. Il fallait un certain niveau. Voilà. Ça paraît normal »[3].

Cela dit, à côté de la détention d'un « certain niveau » intellectuel, il semble bien que la possession d'une forme d'excellence psychologique ait été plus essentielle encore à la qualification militante pour la fonction d'hôtesse. En 1962, G. Texier notait que l'accomplissement de ce rôle supposait au « *point de vue psychologique*, le bon équilibre de la personne, auquel peut s'ajouter une pointe d'enthousiasme »[4]. La notion d'*équilibre* constituait ainsi la catégorie centrale d'évaluation. Pour marquer la qualité des hôtesses sélectionnées, Christiane A. notait encore à propos des étudiant-e-s en psychologie qu'elle avait parallèlement rencontré-e-s :

> « (...) parce qu'à la fac y'en avait qu'étaient assez brillants comme étudiants, *mais qui n'étaient absolument pas équilibrés*. Mois je me disais qu'ils allaient être lancés dans la nature là, leurs clients ça allait être dur. (...) Vous pouvez être tout à fait perturbé et être admis comme psychologue clinique. Remarquez c'est la même chose pour les médecins »[5].

Pour sa part, Odette L. rappelait dans un esprit assez proche : « Parce que faut pas non plus faire *déborder* les problèmes personnels sur les personnes qu'on accueille quoi »[6]. L'appréciation de

---

[1] Entretien avec Christiane A.
[2] Voir : Max Weber, *Sociologie des religions*, *op. cit.*, p. 337-338 ; Max Weber, *Sociologie de la religion*, *op. cit.*, p. 250.
[3] Entretien avec Christiane A.
[4] Geneviève Texier, « Le problème de l'accueil », *RTMFPF*, n°21, 1962, p. 23.
[5] Entretien avec Christiane A (souligné par nous).
[6] Entretien avec Odette L. (souligné par nous).

l'*équilibre* de l'individu était en premier lieu délégué à des professionnel-le-s du psychisme habilité-e-s par le groupe à dire, comme le soulignait Henri P., « aux gens, on peut, on peut pas (...) recevoir les gens »[1]. D'obédience psychanalytique, telle par exemple M.-H. Revault d'Allonnes qui fut tout particulièrement investie dans l'organisation de cette tâche jusqu'en 1967, ces spécialistes certifiaient l'aptitude psychologique présumée à devenir hôtesse sur la base d'une inspection préalable des désirs conscients et inconscients, de l'estimation de la nature et de l'étendue des conflits affectifs censés caractériser l'individu, ou encore, de la mesure d'une capacité à entreprendre sur soi un travail permettant « aux équilibres personnels de se maintenir ou se réformer »[2]. Notion à prétention scientifique, l'*équilibre* était d'abord un instrument de jugement puissamment normatif. Fondée sur l'*examen*, lequel, comme le rappelle M. Foucault, permet de « qualifier, de classer, et de punir »[3], cette catégorie autorisait alors la mesure d'une distance, la sanction d'un écart, tant, comme le remarque pour sa part Georges Canguilhem, « dans l'ordre du normatif, le commencement c'est l'infraction », de sorte que « la règle ne commence à être règle qu'en faisant règle et cette fonction de correction surgit de l'infraction même »[4]. Dans ces conditions, le repérage et l'évaluation de l'équilibre chez le/la candidat-e, conçu ici sous l'espèce d'un jeu d'affects, fonctionnait comme une véritable technologie de pouvoir qui, en introduisant au cœur de l'opération d'exclusion « tout le dégradé des différences individuelles »[5] par rapport à une norme, offrait la possibilité aux sélectionné-e-s de se reconnaître et de se constituer, *via* une qualification psychologique spécifique, en *individu pleinement et personnellement justifié*[6] à l'élection et à l'anoblissement dans le groupe.

- **L'apprentissage saisi par la forme scolaire ?**

Aussi importante fût-elle pour « produire des êtres à part, séparés, sacrés, par le seul fait de faire connaître et reconnaître de tous la frontière qui les met hors du commun »[7], l'opération de sélection n'était toutefois qu'un préalable à la production d'un groupe tendanciellement homogène. Une fois cette étape franchie, un *travail explicite de formation* débutait pour inculquer un ensemble de contre-savoirs et de savoir-faire destinés à rendre compétent ou, dit autrement, à conformer, sur ce plan spécifique, les entrant-e-s aux attentes de l'unité attractrice. Du point de vue de ses modalités, cette entreprise *formelle* de façonnage fut marquée par un procès de *rationalisation*. Aux premiers balbutiements du début des années 60 marqués par l'improvisation et une formation dispensée pour partie sur le tas, a rapidement succédé une

[1] Entretien avec Henri Pionchon.
[2] Marie-Hélène Revault d'Allonnes, « Collaboration avec le Mouvement Français de Planning Familial en tant que médecin psychologue », sans date [probablement 1967], BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 6.
[3] Michel Foucault, *Surveiller et punir...*, *op. cit.*, p. 217.
[4] Georges Canguilhem, *Le normal et le pathologique*, Paris, PUF, 1966, p. 179 et p. 178.
[5] Michel Foucault, *Surveiller et punir...*, *op. cit.*, p. 216.
[6] M. Foucault a insisté sur la production d'*individualité* opérée par les technologies de pouvoir à caractère disciplinaire et normalisateur. Il note par exemple : « En un sens le pouvoir de normalisation contraint à l'homogénéité ; mais il individualise en permettant de mesurer les écarts, de déterminer les niveaux, de fixer les spécialités et de rendre les différences utiles en les ajustant les unes aux autres » (*ibid.*).
[7] Pierre Bourdieu, *La noblesse d'État...*, *op. cit.*, p. 141.

organisation codifiée dont plusieurs traits empruntaient à la « forme scolaire »[1], confirmant le fait que celle-ci ne « s'arrêt[ait] pas aux portes de l'institution scolaire »[2], mais que, tout au contraire, à des degrés divers et sous des formes toujours variables en fonction des domaines concernés, ce « mode de socialisation (...) n'a[vait] cessé de s'étendre et de se généraliser »[3].
Précédemment, nous avons donné un aperçu des conditions de transmission des contre-savoirs autour de la contraception entre médecins. Nous l'avons fait en considérant le seul point de vue des effets de la transgression sur la consolidation de l'appartenance. Dans ce qui suit, nous nous proposons de reprendre cette question, mais en nous attachant cette fois à décrire plus complètement l'organisation de la formation médicale à l'intérieur du MFPF. On l'a dit, si les tout premier-ère-s praticien-ne-s se formèrent, pour une minorité d'entre eux/elles, à Londres et, pour la plupart des autres, auprès de collègues telle M.-A. Lagroua Weill-Hallé dans le cadre d'un cabinet personnel, de véritables stages furent mis sur pied à partir de 1962, au moment de la création du CM. Dès lors, ils devinrent la principale modalité d'acquisition de la compétence contraceptive pour les médecins, à tout le moins, celle qui permettait de se voir légitimement inscrit sur la liste des prescripteurs officiels dans le groupe mobilisé. Sous ce rapport, à la fin de l'année 1961, si un article du bulletin du MFPF pouvait se contenter d'insister « tout particulièrement sur la nécessité du stage de formation » dans la mesure « où l'enseignement des méthodes aptes à prévenir les grossesses ne fai[sait] pas encore partie des études de médecine »[4], tel n'était plus le cas quelques années après : le *Mémento* se montrait désormais intraitable, qui disposait que, de façon tout à fait obligatoire, « le médecin prescripteur (officiel ou officieux) d[evait] avoir suivi la formation donnée par le Collège Médical, s'être initié à ses techniques et approuver son approche des problèmes »[5] pour pouvoir être admis comme membre de l'unité attractrice, et être autorisé à recevoir des adhérentes pour leur prescrire des moyens de contraception. Dès lors, en passant de la formation en cabinet à la formation en stage, on assiste à une certaine « pédagogisation des relations sociales d'apprentissage »[6]. Si celles-ci se déroulent toujours entre pairs, il n'est cependant plus question de « prélever de temps en temps une après-midi par semaine pour venir travailler » avec un-e collègue au sein de sa consultation et d'« obtenir de la femme ou du couple consultant pour la contraception qu'il accepte la présence d'un autre confère », imposant alors au médecin qui accueille de

[1] Voir : Guy Vincent, *L'école primaire française. Étude sociologique*, Lyon, PUL, 1980, 344 p. ; Guy Vincent, Bernard Lahire, Daniel Thin, « Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire » in Guy Vincent (dir.), *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, PUL, 1994, p. 11-48 ; Bernard Lahire, *Culture écrite et inégalités scolaires. Sociologie de l'« échec scolaire » à l'école primaire*, Lyon, PUL, 1993, en particulier p. 33-40 ; Bernard Lahire, *La raison scolaire. École et pratiques d'écriture, entre savoir et pouvoir*, Rennes, PUR, 2007, en particulier p. 23-48.
[2] Guy Vincent, Bernard Lahire, Daniel Thin, « Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire », *op . cit.*, p. 37.
[3] *Ibid.*, p. 39. Pour un processus similaire dans l'univers politique ou syndical à certaines péroides, voir par exemple : Nathalie Ethuin, « De l'idéologisation de l'engagement communiste. Fragments d'une enquête sur les écoles du PCF (1970-1990) », *Politix*, 2003, 63, p. 145-168 ; Nathalie Ethuin et Karel Yon (dir.), La fabrique du sens syndical. La formation des représentants salariés en France 1945-2010, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2014, 407 p.
[4] « Les médecins spécialistes de Planning Familial », *RTIMFPF*, n°19, 1961, p. 24.
[5] *Mémento du médecin prescripteur*, p. 4.
[6] Bernard Lahire, *La raison scolaire...*, *op. cit.*, p. 45.

« parvenir à [s]'abstraire suffisamment pour oublier une tierce présence entre [s]a consultante et [lui/elle] »[1]. Au contraire, le stage organise *un temps et un espace formellement séparés, spécifiquement dédiés à l'acquisition de savoirs, dans lesquels les positions entre formateur et formé sont plus nettement différenciées*. B. Lahire note que « la pédagogisation des relations sociales d'apprentissage ne peut se comprendre sans la prise en compte du processus de scripturalisation des activités »[2]. Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que la mise en place d'un stage de formation intervienne au moment où les pionnier-ère-s médicaux français-e-s de la cause ne se contentent plus d'*informer* à propos d'expériences étrangères, mais opèrent à partir de leur propre pratique un *travail d'explicitation et de mise en forme* tendant à *objectiver* des *savoirs propres* sur la question, lesquels peuvent désormais être *re-présentés* et *transmis* dans une configuration *partiellement* détachée de la pratique médicale ordinaire. Le type de formalité attachée à cette nouvelle situation doit être cependant précisé. Nous l'avons souligné plus haut : une certaine *mimesis* dans le cadre d'interactions de face-à-face restait essentielle pour acquérir un ensemble de *gestes spécifiques*. Mais le dispositif du stage – à tout le moins, tel que ce dernier était conçu dans le MFPF –, en s'abstrayant *partiellement* d'une transmission opérée exclusivement *dans* et *par* la pratique *via* une consultation en cabinet, établissait les conditions d'une réinscription plus nette de ces savoirs et savoir-faire dans un ensemble de connaissances clairement *systématisées*, cependant que, par ailleurs, les gestes faisaient eux-mêmes l'objet d'une mise en forme écrite et graphique croissante conduisant à « fixer des normes, des modèles explicites hors du corps »[3], visible en particulier à travers certaines publications de M.-A. Lagroua Weill-Hallé.

Dans l'unité attractrice, la codification pratique, organisationnelle et intellectuelle de la formation des médecins a ainsi connu deux moments. Jusqu'à la fin de l'année 1965, celle-ci s'organisait comme suit : deux séances étaient proposées chaque mois dans les locaux parisiens du MFPF. Entre 6 et 10 médecins y assistaient en moyenne. La formation durait une journée. Elle était découpée en deux parties : la première avait une vocation dite *théorique* ; la seconde était consacrée aux « *travaux pratiques* d'ajustement des capes et des diaphragmes, grâce à des femmes mannequins »[4]. La formation rencontra au fil du temps « énormément de succès » au point que le bureau du CM estima nécessaire d'en « modifier le fonctionnement »[5] en 1965. À l'automne de cette année, l'organisation se modifia pour tenter de désengorger les séances en introduisant une forme partielle de décentralisation. Voici comment le *BIMMFPF* présenta la nouvelle formule :

> « L'information en une journée, telle que nous l'avons pratiquée jusqu'à présent, ne se fait plus qu'une seule fois par mois.

[1] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La prescription contraceptive*, *op. cit.* p. 14-15.
[2] Bernard Lahire, *La raison scolaire...*, *op. cit.*, p. 45.
[3] *Ibid.*, p. 26.
[4] Christiane Verdoux, « Le collège médical du Mouvement Français pour le Planning Familial », *Gynécologie pratique*, n°2, 1966, p. 212 (souligné par nous).
[5] « Extrait du rapport d'activité du Bureau du Collège Médical pour l'année 1964. Assemblée générale du 7 mai 1965 », *BIMMFPF*, n°4, 1965, p. 5.

> Les médecins provinciaux sont, dans toute la mesure du possible, dirigés par notre secrétariat central parisien, vers un médecin prescripteur de leur région habilitée par notre Bureau, auprès duquel il pouvait acquérir toutes les informations nécessaires de technique pratique.
> Tous ces médecins seront trimestriellement réunis durant une journée nationale à Paris. L'assistance à cette séance est obligatoire pour obtenir le certificat de Médecin prescripteur du Planning Familial »[1].

L'organisation duale entre une partie *théorique* et une partie *pratique* était ainsi maintenue, voire accentuée par le fait que la première était désormais monopolisée par le centre parisien et que, par ailleurs, elle se voyait nettement séparée de la seconde d'un point de vue temporel (ce qui, à l'évidence, était bien moins le cas dans le dispositif antérieur structuré autour d'une unité de temps et de lieu), cette dernière se trouvant laissée aux bons soins de médecins provinciaux déjà formé-e-s, au grand dam, nous l'avons mentionné plus haut, d'un H. Fabre. Cela dit, quelle que soit la formule considérée (*i.e. ante-* ou *post-*1965), on peut penser que la force formatrice de ce dispositif n'était pas nécessairement élevée au vu de son caractère limité dans le temps (une ou deux journées tout au plus). En réalité, le travail socialisateur à la compétence médicale ne s'interrompait pas au terme du stage. Il se poursuivait par bien des moyens dans le cadre d'une sociabilité à distance nourrie d'échanges écrits ou dans celui de rencontres régulières entre médecins. Il y avait bien sûr tout ce qui ressortissait aux supports et aux publications produits officiellement par le CM et ses dirigeant-e-s, et les manifestations à prétention scientifique que cette instance organisait. Surtout, on relève les traces d'un travail constant, quoique plus diffus, de peaufinage, de reprise, de clarification et d'approfondissement des enseignements dispensés par les responsables du CM en direction des praticien-ne-s par quoi, au final, l'encadrement et l'inculcation du principe de compétence se consolidait au sein d'une sociabilité à la fois professionnelle et, pour partie, militante. Présentant un compte-rendu d'activité du bureau du CM devant l'association parisienne, C. Verdoux faisait ainsi état de l'existence de tout un système de relations plus ou moins informelles entretenu par les responsables du CM, et qui venait prolonger le dispositif formel de formation :

> « Le bureau du CM tient une permanence une fois par semaine au siège de la rue de Colonnes. À cette permanence assiste la majorité de ses membres, qui répondent à un courrier de jour en jour plus abondant, plus de 10 lettres par semaine, lettres de médecins prescripteurs demandant des conseils ou des mises au point médicales ou administratives (...). Enfin les médecins [du bureau] reçoivent très souvent et avec un grand plaisir la visite de leurs confrères de la région parisienne venant discuter avec eux de l'exercice de leur profession »[2].

Considérons à présent le dispositif formateur destiné aux « hôtesses et hôte d'accueil ». Ici, la transposition de la forme scolaire apparaît plus fortement marquée encore. De ce point de vue, il est particulièrement significatif que plusieurs enquêté-e-s aient souligné le « sérieux » ou le « haut niveau » de la formation qu'ils/elles avaient reçue en faisant implicitement ou

[1] « Information des médecins », *BIMMFPF*, n°5, 1965, p. 5.
[2] Tapuscrit de l'Assemblée générale de la région parisienne du 6 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06.

explicitement référence à l'univers scolaire. Christiane A. observe : « Ça marchait très très bien [la formation]. C'était *très* (en insistant sur l'adverbe) *sérieux*. J'crois que c'est surtout ça qu'il faut dire (...). Oui, oui, c'était *très sérieux* ». Dans un autre passage, elle relève : « (...) et *les cours* étaient de *haut niveau* au Planning, quand y'avait *des cours* ». À un autre moment, nous avons l'échange suivant :

> « - *Donc oui, vous avez bien été sélectionnée ?*
> - Ah oui, non mais j'ai fait tout le cursus normal.
> - *Et y'avait d'autres épreuves, entre guillemets, une fois qu'on avait été hôtesse, qu'on avait été admise ?*
> - Fallait assister à tout.
> - *Y'avait une validation ?*
> - Ah oui bien sûr !
> - *C'était vraiment un cursus comme à l'université* [allusion à sa reprise d'études en psychologie à Nanterre] *!*
> - C'était tout à fait sérieux ! Oui. Y'en a qu'ont abandonné en route d'ailleurs. Parce que c'était... »[1].

De son côté, Christiane F. fait également état de l'esprit de « sérieux » qui caractérisait le groupe mobilisé et la formation dispensée, au point de s'être sentie au départ « intimidée ». Dans l'entretien, elle livre plusieurs éléments concernant le déroulement de cette dernière, qui rappellent la prégnance de certaines caractéristiques calquées sur la forme scolaire et son rapport constitutif à l'écrit (importance ici de la lecture et des livres). Relatant ses premiers pas à Lyon, elle déclare :

> « L'ambiance m'a beaucoup *intimidée*. Tout le monde avait un *air sérieux. Sérieux, oui sérieux*. Ça m'a intimidée au départ. Et puis très vite j'ai connu les gens, parce que vous savez y'avait déjà à ce moment-là une formation qu'était donnée aux hôtesses. On nous appelait « hôtesses ». Y'avait une formation qu'était donnée. Alors par exemple, on arrivait à Lyon : pendant six mois, on était chargé, six mois ça pouvait être cinq, ça pouvait être sept, ça dépendait du rythme auquel on avait la possibilité de venir. *On était chargé de lire beaucoup, d'écouter, on faisait un petit travail de bibliothécaire*, mais enfin c'était pas grand chose, et au bout de deux ou trois mois, on pouvait assister au Conseil d'Administration ».

Plus loin, elle établit une analogie explicite entre la nécessité de recevoir une formation en tant qu'hôtesse et la situation d'enseignement au sein de l'univers scolaire :

> « Mais pour nous, c'était intéressant parce que vous savez, *c'est comme dans l'enseignement il faut connaître beaucoup de choses pour pouvoir en enseigner une toute petite partie*. Ben là, il nous fallait pas savoir, mais comprendre beaucoup de choses pour pouvoir justement entendre ce qui nous était dit [dans le cadre des entretiens menés en tant qu'hôtesse avec les adhérentes] »[2].

On le voit, ces différents extraits suggèrent clairement que, à l'intérieur du MFPF, l'organisation de la formation des hôtesses tendait à s'approcher de la forme scolaire où « le savoir est organisé et divisé en classes et en leçons, les difficultés isolées, l'apprentissage rendu

[1] Entretien avec Christiane A. (souligné par nous).
[2] Entretien avec Christiane F. (souligné par nous).

progressif selon le degré de complexité »[1]. Jean G., un instituteur reconverti dans l'éducation populaire, soulignait en ce sens avoir été particulièrement « sensible à ce qu'il y ait une *formation systématique* de tous les gens acteurs du Planning Familial » et rappelait que celle-ci « était très, c'était très travaillé. Si vous voulez y'avait un *systématisme* dans le travail »[2]. Au MFPF, cela s'est logiquement traduit par la mise en place d'« un espèce de cursus » imposé aux « gens qui recevaient le public »[3]. Il n'est guère étonnant que, à partir de 1966, pour désigner le dispositif formateur, on se soit explicitement mis à parler d'« école des cadres » organisée en « degrés » ou « années scolaires »[4] à compléter, en référence (et par déférence) au modèle scolaire, à l'image de ce qui a pu également exister dans certains partis politiques tel le PCF ou des syndicats[5]. La scolarisation tendancielle de la formation s'est développée par étapes. Au départ, comme pour les médecins, les hôtesses devaient s'inscrire à un simple stage. Celui-ci se déroulait sur un week-end. Les participant-e-s partageaient leur temps entre l'assistance à des exposés, faits par des responsables du MFPF, et suivis d'échanges, et la participation à des « cercles d'études » où « se débattaient les problèmes de l'avortement, des couples, des jeunes, etc. »[6] (voir figure 3.3).

[1] Bernard Lahire, *La raison scolaire...*, *op. cit.*, p. 25.
[2] Entretien avec Jean Gondonneau (souligné par nous).
[3] Entretien avec Henri Pionchon.
[4] Voir : « État et fonctionnement du centre de la région parisienne (Seine – Seine et Oise – Seine et Marne) 10 rue Vivienne – 75 Paris – 2è. 1er octobre 1966 », BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 1 ; Suzanne Masse, « Rôle et formation des assistantes, assistants et conseillers familiaux et d'information sexuelle du Planning Familial », sans date [probablement 1967], BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 1.
[5] Voir notamment : Nathalie Ethuin, « De l'idéologisation de l'engagement communiste… », *op. cit.*
[6] Marie-Hélène Revault d'Allonnes, « Collaboration avec le Mouvement Français de Planning Familial en tant que médecin psychologue », sans date [probablement 1967], BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 6.

Figure 3.3 Programme de la journée de stage pour du 27 juin 1964

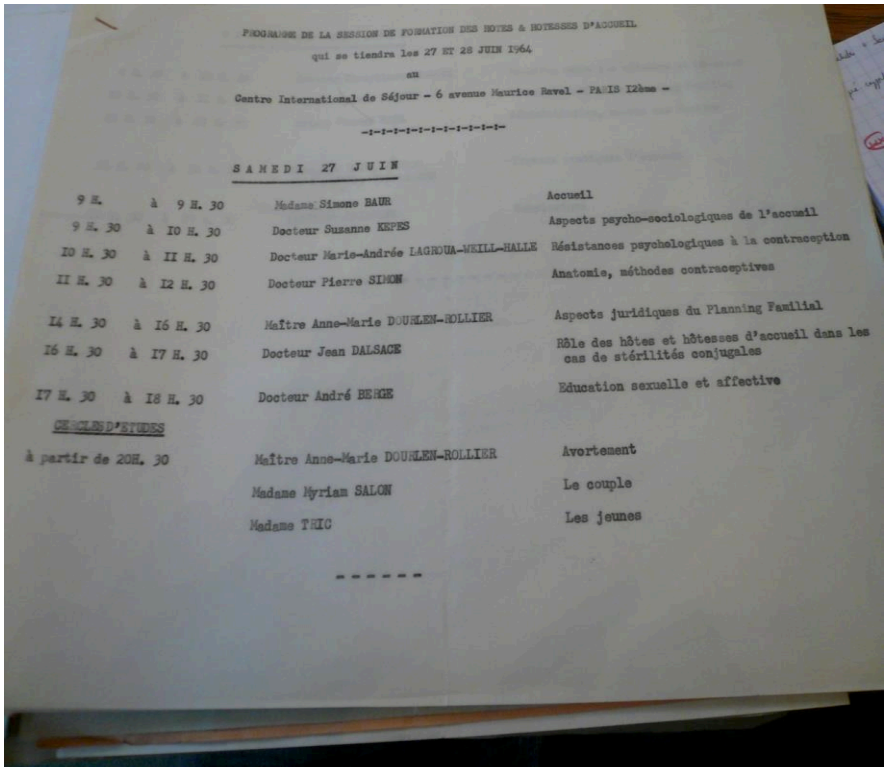

PROGRAMME DE LA SESSION DE FORMATION DES HOTES & HOTESSES D'ACCUEIL
qui se tiendra les 27 ET 28 JUIN 1964
au
Centre International de Séjour - 6 avenue Maurice Ravel - PARIS 12ème -

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

SAMEDI 27 JUIN

9 H. à 9 H. 30	Madame Simone BAUR	Accueil
9 H. 30 à 10 H. 30	Docteur Suzanne KEFES	Aspects psycho-sociologiques de l'accueil
10 H. 30 à 11 H. 30	Docteur Marie-Andrée LAGROUA-WEILL-HALLE	Résistances psychologiques à la contraception
11 H. 30 à 12 H. 30	Docteur Pierre SIMON	Anatomie, méthodes contraceptives
14 H. 30 à 16 H. 30	Maître Anne-Marie DOUHLEN-ROLLIER	Aspects juridiques du Planning Familial
16 H. 30 à 17 H. 30	Docteur Jean DALSACE	Rôle des hôtes et hôtesses d'accueil dans les cas de stérilités conjugales
17 H. 30 à 18 H. 30	Docteur André BERGE	Education sexuelle et affective
CERCLES D'ETUDES		
à partir de 20H. 30	Maître Anne-Marie DOUHLEN-ROLLIER	Avortement
	Madame Myriam SALON	Le couple
	Madame THIC	Les jeunes

- - - - - -

Source : BIUM, Fonds Dalsace, MFPF 2

À compter de 1965, une progressivité des apprentissages fut introduite avec la création d'un « stage de perfectionnement » devant faire suite au « stage de formation pour les candidates n'ayant aucune formation spécifique au P[lanning] F[amilial] »[1]. Puis, à partir de 1967 semble-t-il, la « formation complète (...) se répartit en trois années scolaires »[2], comme le confirment Odette L. et Christiane F. :

> « - *Parce que y'avait des degrés comme un parcours scolaire en fait ?*
> - O. L. et C. F. : Oui...oui, oui.
> - C. F. : Pour être une hôtesse complète ou une assistante complète, comme on veut, il fallait avoir fait les trois degrés, les trois stages qui étaient une sorte de progression. Mais bon : si y'en a qui, j'suis sûre qu'il y en qui n'en ont fait que deux...
> - O. L. : Bien sûr ! »[3].

En outre, comme chez les médecins, la formation fut de plus en plus modelée à travers un système de catégories qui distinguait explicitement entre partie *théorique* et partie *pratique*. La première était pensée sous l'espèce de « *leçons* suivies de discussions faites par des médecins et des universitaires » accompagné de *lectures* à réaliser[4], tandis que la seconde renvoyait à un

[1] Bureau du 25 octobre 1965, Fonds MFPF, D 04 04.
[2] Suzanne Masse, « Rôle et formation des assistantes, assistants et conseillers familiaux et d'information sexuelle du Planning Familial », sans date [probablement 1967], BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 1.
[3] Entretien avec Odette L. et Christiane F.
[4] A.-M. O. décrit la « formation de base » *i.e.* théorique en ses termes : « Y'avait des conférences, faites soit par des psychologues, psychanalystes, sociologues, médecins aussi par rapport aux techniques. Et puis, suite à des conférences, on avait des discussions un peu d'approfondissement *et puis des lectures naturellement* » (Entretien avec Anne-Marie O., souligné par nous).

« *entraînement* par et devant des monitrices »[1]. De ponctuelle (stage d'un week-end), la formation tendit vers le modèle de la « formation permanente »[2] où l'on entre par paliers successifs dans la fonction d'hôtesse et où l'on évolue ensuite selon les degrés obtenus (avec, au terme de cursus, la possibilité de devenir « conseillers familiaux et d'information sexuelle »), en alternant phases théoriques et phases pratiques (voir encadré 3.12).

Encadré 3.12 Une formation en trois « années scolaires »

Le plan de formation qui suit date selon toute vraisemblance de l'année 1967, comme le suggère, d'une part, la référence explicite à une possible « homologation ultérieure par les Pouvoirs Publics » qui témoigne du fait que, aux yeux des responsables du MFPF, la perspective d'une modification de la loi de 1920 était proche et qu'elle ouvrait la question de l'avenir du groupe mobilisé et de la reconnaissance officielle de son action par les autorités ; et, d'autre part, le fait que, du point de vue de la terminologie, le document fasse référence aux « assistantes » et non plus aux « hôtesses d'accueil », changement intervenu à cette date. Dès lors, si l'organisation en trois degrés décrite ne vaut que pour la fin de la période qui nous intéresse et s'applique en premier lieu aux militant-e-s parisien-ne-s, les différents éléments qui la caractérisent peuvent cependant être lus comme l'*aboutissement*, la *concentration* et la *systématisation* du procès de scolarisation tendancielle du dispositif formateur à l'œuvre depuis le début des années 60, et qui concerne l'ensemble du groupe. Sous ce rapport, la fonction d'hôtesse ne peut plus désormais être endossée qu'au terme d'une formation théorique et pratique *progressive*, validée par des examens écrits et pratiques, et placée sous le contrôle d'un jury mandaté pour sanctionner positivement ou négativement, à l'imitation du modèle scolaire.

« PREMIERE ANNEE (1er degré)

Pendant la première année, des stagiaires apprennent à connaître le MFPF, ses buts, ses structures, son fonctionnement, et reçoivent d'abord une formation théorique :

a) au cours d'exposés donnés au Centre, 10 rue Vivienne à Paris, 2ème, et suivis de débats
b) par des lectures

Cette formation est en même temps destinée à les sensibiliser à leur rôle. Elle occupe environ la moitié de l'année scolaire.
À la fin de cette période, une question écrite sera posée aux stagiaires sur le contenu du stage.
Les candidats commencent alors les travaux pratiques d'accueil.

DEUXIEME ANNEE (2ème degré)

Les stagiaires ont la possibilité d'un nouvel entretien psychologique. Ils participent à des réunions d'assistantes et d'assistants de P[lanning].F[amilial] destinées à approfondir le programme de la 1ère année d'études.
La 2ème année comporte un programme théorique approfondi par le travail de groupe. Ils participent à raison d'un minimum de 4 h par semaine, à l'accueil, soit au centre, rue Vivienne, soit en banlieue.
À la fin de cette seconde année, et après examen, un certificat sera délivré par le Mouvement en vue d'une homologation ultérieure par les Pouvoirs Publics.

TROISIEME ANNEE (3ème degré)

[1] « État et fonctionnement du centre de la région parisienne (Seine – Seine et Oise – Seine et Marne) 10 rue Vivienne – 75 Paris – 2è. 1er octobre 1966 », BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 1 (souligné par nous).
[2] « Essai chronologique du travail de Madame Revault d'Allonnes au sein du Mouvement Français pour le Planning Familial (notes de Mme Masse) », 24 juillet 1967, BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 3.

La troisième année doit aboutir à la formation de conseillers familiaux et d'information sexuelle.
Elle est essentiellement consacrée à l'approfondissement de la formation personnelle, par le travail de groupe, les études de cas, et les entretiens avec les médecins et les psychologues, et enfin par la participation à des séminaires nationaux sur des sujets inscrits au programme de 3ème année.
Un diplôme de fin d'études sera délivré après délibération d'un jury, à la fin de la troisième année »[1].

Mais la séparation instaurée entre partie théorique et partie pratique ne doit pas tromper : la dernière n'était pas assimilable à un simple apprentissage réalisé sur le tas aux côtés d'hôtesses plus expérimentées. Préparée par l'acquisition de savoirs codifiés dans le cadre de *leçons et de lecture*, elle vit en outre s'accroître, au fil du temps, la place occupée par les psychologues et les psychiatres à orientation analytique à travers, d'une part, le travail de groupe centré sur l'étude de cas (appelé aussi « groupe de supervision »), conformément à l'importation de la méthode Balint dans le MFPF au cours des années 60, et, d'autre part, les entretiens personnalisés « pour la liquidation des problèmes qui [avaient] pu naître de l'exercice de l'accueil »[2]. Quoique ce type de pratiques qui prétend mettre au premier plan les « émotions », la « personnalité », la libre discussion, etc., puisse, de prime abord, apparaître en opposition complète avec certains aspects fondamentaux de la forme scolaire tels la discipline, l'exercice, ou encore, une forme de domination de type légale marquée par l'impersonnalité des règles[3], il faut se garder de conclure trop vite. Car en effet, dans ces activités de formation dite pratique, il s'agissait en réalité toujours de *retravailler* des produits de l'expérience à partir de *techniques objectivées dans des formes organisationnelles particulière* adossées à des « savoirs qui ont conquis leur cohérence dans/par l'écriture (à travers un travail de classification, de découpage, d'articulation, de mises en relation, de comparaison, de hiérarchisation, etc.) » – en l'occurrence ici, la psychologie et la psychanalyse – pour, à travers eux, faire accéder les individus à une forme de *maîtrise réflexive* – ce qui, dans le cas du MFPF, trouve une traduction toute particulière dans la préoccupation permanente pour l'« équilibre » des personnes engagées dans la cause, en *amont*, au moyen de la sélection, mais aussi en *aval*, tout au long de la formation – , soit un des effets les plus caractéristiques du « mode de socialisation scolaire »[4] lorsque celui-ci réussit[5]. De ce point de vue, un passage de l'entretien avec Christiane F. apparaît particulièrement significatif. Les catégories que cette dernière emploie pour évoquer l'aspect *pratique* de la formation et sa forte coloration « psy » rapprochent implicitement cette dernière de l'univers scolaire et des savoirs objectivés. Elle loue ainsi les psychanalystes/psychiatres

[1] Suzanne Masse, « Rôle et formation des assistantes, assistants et conseillers familiaux et d'information sexuelle du Planning Familial », sans date [probablement 1967], BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 1.
[2] « État et fonctionnement du centre de la région parisienne (Seine – Seine et Oise – Seine et Marne) 10 rue Vivienne – 75 Paris – 2è. 1er octobre 1966 », BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 1 (souligné par nous).
[3] Max Weber, *Économie et société t. 1*, Paris, Pocket, 1995, p. 290-301 ; Max Weber, *La domination*, *op. cit.*, p. 63-118.
[4] Guy Vincent, Bernard Lahire, Daniel Thin, « Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire », *op . cit.*, p. 31.
[5] B. Lahire souligne ainsi que l'école cherche à inculquer tout un « rapport au langage et au monde » dont l'objectif est « une maîtrise symbolique, seconde, qui vient ordonner et raisonner ce qui relève de la simple habitude, du simple usage, de la pratique sans principe explicite ». En ce sens, il indique que « l'école prône la reprise réflexive, la maîtrise explicite et consciente, conduite parfois par des métalangages, des règles, des définitions » (Bernard Lahire, *Culture écrite et inégalités scolaires...*, *op. cit.*, p. 39). Voir également : Bernard Lahire, *La raison scolaire...*, *op. cit.*

impliqué-e-s dans le dispositif en les plaçant du côté de l'« intelligence » et du savoir à portée théorique (« des gens pas idiots »), par opposition au « plombier du coin » (représentant de l'univers manuel, pratique, non théorique, réputé anti-scolaire, etc.), érigé, au détour d'une phrase, en véritable repoussoir :

> « - (...) En plus c'était, notre formation était faite par des gens que, sans avoir réellement d'échelle d'évaluation, que je considérais comme des gens biens. Des gens pas idiots. Y'avait des psychiatres, y'avait des médecins, y'avait des psychanalystes. On a été très psy, psy pendant un temps, hein la formation.
> *- D'accord. À partir du moment où, où vous êtes arrivée, c'est déjà très dominée par la psy la formation...*
> - C'est-à-dire que c'était pas dominé, mais comme toute personne travaillant au Planning Familial devait avoir obligatoirement une supervision, en groupe. La supervision elle se faisait avec un analyste, hein. Elle se faisait pas avec le plombier du coin. Donc voilà ». Plus loin, elle ajoute : « (...) j'ai tout de suite été séduite par le travail des psys qu'on avait. Quand même, c'était des gens qu'avaient, pour moi, qu'avaient des choses dans la tête. J'trouvais qu'ils étaient bien »[1].

Néanmoins, alors même que tout semble indiquer le contraire – à commencer par le vocabulaire qui s'est progressivement imposé dans le MFPF pour décrire le dispositif formateur –, la proximité avec la forme scolaire, quoique bien réelle, n'était pas absolue. L'importance des catégories de perception et d'action liées à la « psy », d'un côté, et les visées d'abord pratiques et éthiques poursuivies *explicitement* par le groupe mobilisé et soutenues par les premières, de l'autre, contribuaient en effet à tracer, au moins en pointillé, une frontière entre l'univers scolaire *stricto sensu* et celui de l'unité attractrice. Cela est particulièrement visible dans le passage mitigé de Christiane A. à l'université, au moment même où celle-ci est engagée au MFPF. En entretien, elle compare ces deux expériences dans les termes suivants :

> « - Et puis j'avais l'impression que ça ne m'apportait pas grand chose. Beaucoup moins que la formation Planning.
> *- C'était quoi la différence ?*
> - Ah ben c'était d'abord que vous aviez des cours en grand amphi, alors que nous au Planning, on était jamais plus de douze, vous voyez. Ca fait une différence considérable. C'était très livresque, forcément. Y'a eu quand même un groupe, j'ai fait partie d'un groupe où c'était pas mal, on allait faire des interviews comme vous avec un petit magnétophone que la fac nous prêtait (...)
> *- Et quand vous dites que y'avait une différence par rapport à la formation dispensée au Planning...*
> - C'était beaucoup plus personnalisé.
> (...)
> *- C'était aussi plus tourné vers la pratique peut-être ? Non ?*
> - Non, c'était surtout, c'était surtout la remise en cause personnelle. Comme il est indispensable de faire quand on veut s'occuper des autres »[2].

On le voit, Christiane A. tend à opposer, d'un côté, les « cours en grand amphi » et la dimension « très livresque » de l'enseignement à l'université – soit un désencastrement (apparent) par

[1] Entretien avec Christiane F.
[2] Entretien avec Christiane A.

rapport à des visées pratiques et éthiques immédiates, typique de la forme scolaire – qui, d'après elle, n'« apportait pas grand-chose », et, de l'autre, le travail en petit groupe (« jamais plus de douze ») effectué dans le MFPF, tourné vers la « remise en cause personnelle » pour, avant tout, « s'occuper des autres » dans le cadre de l'accueil. De même, Christiane F. exprime implicitement une ambivalence approchante à l'égard du modèle scolaire quand elle livre une description du travail de formation en groupe tel qu'il se pratiquait dans l'unité attractrice à compter de la deuxième moitié des années 60. Si les « psys » qui en avaient la charge apparaissaient à ses yeux sous un jour particulièrement positif, c'est parce que ces derniers se présentaient à la fois comme de véritables détenteurs de savoir (« l'acuité du regard », « ces gens qu'avaient une connaissance »), et comme des personnes qui, à la différence de la posture professorale traditionnelle propre à une autorité pédagogique de type magistral, « étai[ent] pas comme sur une estrade », instaurant un rapport fait de distance (« on leur disait « Monsieur » ») et de proximité (« pas le snobisme du psy »), ou, dit autrement, de formalité et d'informalité :

> « - *Et qu'est-ce qui vous a parlé chez les psys...tout de suite...*
> - Oh ben l'acuité du regard. L'acuité du regard. Vous savez on travaillait par groupe (...). Donc chacun avait la parole à son tour, puisque c'était des examens de cas que nous avions eu. Des cas qui nous avaient causé problème, voilà. Donc à partir de là, on entendait ce qu'était, ce que disait notre [mot inaudible], on entendait la réponse du psy qu'était pas comme sur une estrade, qu'était parmi nous. Et y'avait pas de, y'avait pas de, comment dire, j'allais dire snobisme, mais c'est pas ça, y'avait pas le snobisme du psy. Voilà. On leur disait « Monsieur », on les vouvoyait, mais y'avait, on sentait qu'ils étaient proches de nous (...) Et donc j'ai vu ces gens qu'avaient une connaissance et une application qu'était toujours très protectrice et très juste »[1].

Bref, dans la mesure où la formation des hôtesses était conditionnée par une visée pratique (l'accueil *hic et nunc* dans le cadre de centres nés à la faveur de dynamiques territorialisées de mobilisation), le dispositif qui l'encadrait ne pouvait, au bout du compte, qu'entretenir un rapport ambigu à l'égard de la forme scolaire. Si, conformément au principe de compétence scientifiquement armée en vigueur dans le MFPF, l'acquisition de savoirs et de savoir-faire a logiquement conduit à une certaine « pédagogisation des relations sociales d'apprentissage »[2], cette entreprise d'inculcation restait fortement *subordonnée* à des fins *immédiates* marquées par une *urgence* en rapport avec la mobilisation et son issue, soit tendanciellement le contraire de ce « temps libéré des occupations et des préoccupations pratiques, dont l'école (...) aménage une forme privilégiée »[3], même si l'opposition entre les deux situations ne doit pas être forcée tant, à bien des égards, le travail de réflexion sur soi imposé par le cadre psychologique/psychanalytique pouvait, au moins jusqu'à un certain point, apparaître comme une manière de « s'occuper sérieusement des questions qu'ignorent les gens sérieux, simplement occupés et préoccupés par les affaires pratiques de l'existence ordinaire »[4]. En outre, si le recours aux savoirs psychologiques/psychanalytiques dans le dispositif de formation

[1] Entretien avec Christiane F.
[2] Guy Vincent, Bernard Lahire, Daniel Thin, « Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire », *op . cit.,* p. 30.
[3] Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, *op. cit.*, p. 25.
[4] *Ibid*.

était bien, comme nous l'avons suggéré plus haut, une façon de traiter l'expérience en répondant à certains réquisits de la forme scolaire, la référence à et la rhétorique du « vécu », des « émotions », de l'« équilibre » personnel, etc. instituées par ces derniers, contribuaient dans le même temps à entretenir l'illusion (bien fondée) que, dans l'univers du MFPF, le travail formateur était placé du côté de la « vie », du « concret », etc., par opposition à une situation scolaire toujours soupçonnée d'être « très livresque » pour reprendre l'expression de Christiane A. – et cela, alors même, que, nous l'avons vu, la lecture constituait un des instruments privilégié de sélection et de formation –, « abstraite », etc., ce qui, au final, tendait à la fois à accréditer et à consolider (pratiquement et symboliquement) l'existence d'une démarcation réelle entre l'« école des cadres » du MFPF, telle qu'elle s'est progressivement mise en place dans l'unité attractrice, et l'institution scolaire.

- **Place des savoirs, savoirs de la place**

Jusque-là, nous nous sommes concentrés sur la sélection des candidat-e-s à la formation et sur les modalités d'organisation du travail formateur en examinant son degré de proximité avec la forme scolaire. L'analyse de ce dispositif par quoi, pour une part essentielle, l'entreprise de conformation au sein du MFPF opère, ne saurait être complète si, dans le même temps, on ne rendait compte de manière plus précise de ce qui se transmettait en matière de savoirs et savoir-faire dans cette configuration particulière – impératif analytique d'autant plus nécessaire que la fonction *explicite* de la formation était bel et bien de rendre *compétent* médecins et « hôtesses et hôtes d'accueil » par le biais d'une dispensation de connaissances scientifiquement certifiées. Dès lors, s'intéresser aux *contenus* faisant l'objet d'un travail d'inculcation, c'est poursuivre l'exploration de l'unité attractrice en tant qu'« institution de fabrication d'un type particulier de personnes »[1] pour ceux et celles qui s'y investissent en tant que militant-e-s. Dans la suite, nous nous intéresserons d'abord à la définition du « type d'homme »[2] (et de femme) que le MFPF prétendait façonner à travers le dispositif formateur et, plus particulièrement, les savoirs diffusés. Ensuite, nous montrerons que ces derniers sont solidaires de la codification et de la hiérarchisation de rôles dans le groupe.

Commençons pour le cas des médecins. Les savoirs transmis dans le cadre de la formation reflétaient la structuration duale du pôle médical de l'ECC au moment de sa formation, lequel, nous l'avons vu, sous l'effet d'investissements professionnels variés, avait constitué la contraception en objet ressortissant au domaine « somatique » et au domaine « psychique » (voir chapitre 2). De ce point de vue, la partie dite théorique du dispositif était d'abord consacrée au passage en revue des différentes techniques contraceptives disponibles (ce qui, dans les années 60, en France, ne voulait pas dire *autorisés*). En ce sens, si on examine en détail le plan d'une journée de formation telle qu'elle était supposée se dérouler vers 1966-1967, on constate que sur les 7 interventions prévues (on écarte ici la rapide introduction de P. Simon), 3 étaient spécifiquement dédiées à ces questions. De façon logique, leur prise en charge était assurée par

[1] Muriel Darmon, *Classes préparatoires...*, *op. cit.*, p. 16.
[2] Max Weber, *Sociologie des religions*, *op. cit.*

des agent-e-s efficient-e-s du pôle médical qui se signalaient par une solide maîtrise en la matière, en l'occurrence R. Palmer pour la « contraception orale »[1], J. Kahn-Nathan pour les « stérilets », et A. Fribourg pour la « contraception locale » (*i.e.* diaphragmes, capes, crème spermicide, etc.). En outre, H. Michel-Wolfromm consacrait une intervention à « l'aspect psychologique des méthodes contraceptives », tandis que R. Boutet de Monvel réalisait une « synthèse » sur le « choix entre les différentes méthodes » et la « consultation de contraception ». Au reste, une présentation abordait les « aspects juridiques du Planning Familial » animée de façon prévisible par A.-M. Dourlen-Rollier, tandis qu'une autre portait sur les « activités du Collège Médical ». De cet ensemble de savoirs, il ressort que, pour devenir un « conseiller efficace »[2], le médecin prescripteur devait réunir une *double compétence*, à la fois « somatique » – *i.e.* une parfaite connaissance des méthodes contraceptives, de leur fonctionnement, de leurs indications et de leurs contre-indications –, et « psychologique ». En ce sens, M.-A. Lagroua Weill-Hallé soulignait dans une « Lettre ouverte à mes confrères » publiée dans son ouvrage intitulé *La prescription contraceptive*, que l'action du praticien-ne s'effectuait sur ce point dans une « optique essentiellement psycho-somatique »[3]. L'idée selon laquelle le médecin investit dans l'unité attractrice devait spécifiquement posséder des connaissances de type « psychologique » pour être considéré comme compétent-e, devint de plus en plus centrale. Un document daté d'octobre 1967 rappelait en ce sens :

> « De plus, d'année en année, il s'avérait que de graves problèmes concernant l'équilibre des couples, l'hygiène mentale des familles, les troubles caractériels chez l'enfant, étaient soumis aux médecins à l'occasion des consultations de contraception » ; de sorte que, poursuivait-il, il importait que ces ceux/celles-ci « acqu[ièrent] une formation psychologique dont il faut bien dire que, jusqu'à présent, elle n'avait pas été assurée dans les Facultés de Médecine »[4].

Quel était alors la finalité de la double compétence que le travail formateur s'employait à inculquer aux médecins ? Il s'agissait de transformer le futur prescripteur en un « technicien » capable de s'affranchir de ses propres préjugés et qui, pour cette raison même, serait en mesure d'apprécier la singularité « « moral » et (...) « physique » » d'une demande contraceptive à l'aide d'un « examen somatique » et d'un « examen psychologique » permettant d'en « connaître les causes pour la comprendre »[5]. Sur le plan à la fois technique et éthique, cela impliquait, d'une part, de ne privilégier aucune méthode – l'objectif étant de n'exclure personne, à commencer par certain-e-s catholiques attaché-e-s à la seule méthode des températures conformément aux préconisations du Vatican – et, d'autre part, de se tenir informé de l'avancée des connaissances en ce domaine pour être capable de s'ajuster efficacement à

[1] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : « Programme et séances théoriques consacrées aux médecins », sans date [1966-1967], BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 1.
[2] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La prescription contraceptive*, *op. cit.*, p. 20.
[3] *Ibid.*
[4] « Contribution du Mouvement Français pour le Planning Familial à la formation psychologique du médecin », 18 octobre 1967, BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 1.
[5] « Assemblée générale de l'association. Allocution d'ouverture par le Dr Lagroua Weill-Hallé », *RTMFPF*, n°22, 1962, p. 2.

chaque situation à l'aide d'un conseil médical adapté. Le *Mémento* était sur ce point extrêmement clair, qui codifiait le rôle du médecin affilié au MFPF en ses termes :

> « Le médecin du MFPF doit avant tout faire abstraction de son éthique personnelle, lorsqu'il se trouve en face de la femme ou du couple qui le consulte. Il doit se montrer respectueux de toute conviction sincère, ce qui suppose qu'il se tienne informé de l'état des problèmes et des grands courants de pensée contemporains.
> Cette volonté de respecter la conscience d'autrui apparaît d'autant plus nécessaire que le médecin est naturellement investi d'une mission d'information et d'éducation, à laquelle il ne saurait renoncer, mais qui doit s'exercer avec toute la prudence désirable. L'inscription au Collège Médical impose aux médecins qui l'ont acceptée l'application d'une technique commune, conforme à l'enseignement reçu avec les variantes personnelles que cela peut évidemment supposer (...). Il ne saurait être question en effet de donner la caution du Mouvement à des médecins qui restreindraient leur prescription à certaines techniques à l'exclusion de certaines autres », parmi celles qui sont utilisées et préconisées par notre Collège Médical, ou qui indiqueraient des techniques qui n'auraient pas l'approbation du Collège Médical »[1].

De leur côté, les candidat-e-s à la fonction d'hôtesse recevaient dans le cadre de la formation un stock de connaissances destinées à acquérir et/ou perfectionner une technique d'accueil permettant d'apporter une « aide compétente »[2] aux personnes sollicitant le MFPF. De ce point de vue, « l'instruction de base »[3] reposait d'abord sur des savoirs psychologiques/psychanalytiques dispensés par des médecins, souvent psychiatres ou déjà sensibilisés à la démarche analytique. Si on examine le plan du stage des 27 et 28 juin 1964, on constate ainsi qu'une bonne partie des conférences proposées étaient, de façon implicite ou explicite, consacrées à la mise en circulation de schèmes d'action et de perception favorisant, pour reprendre l'expression d'Olivier Schwartz, une *« psychologisation de l'expérience » de l'accueil*, soit une tendance à faire « de ce qui se joue dans la sphère psychique, à la fois une dimension essentielle – ou même une dimension déterminante – de ce qui est vécu par les individus, et un objet explicite de préoccupation, d'attention »[4] pour les hôtes et hôtesses. En effet, sur les 6 interventions prévues le samedi (hors le mot d'introduction), 3 étaient directement consacrées à cette question : S. Képès abordait « l'aspect psycho-sociologique de l'accueil »[5], M.-A. Lagroua Weill-Hallé traitait de la « résistance psychologique à la contraception », tandis que, de son côté, A. Berge se consacrait à « l'éducation sexuelle et affective ». Par ailleurs, on peut légitimement penser que, étant donné son intérêt ancien pour la psychanalyse, la conférence de J. Dalsace sur le « rôle des hôtes et hôtesses d'accueil dans le cas des stérilités conjugales » avait également pour objectif de sensibiliser les stagiaires à la

[1] *Mémento du médecin prescripteur*, p. 5.
[2] Geneviève Texier, « Le problème de l'accueil », *RTMFPF*, n° 21, 1962, p. 24.
[3] Simone Baur, « Administration, marche des centres », *Session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil*, tapuscrit de la journée du dimanche 28 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06.
[4] Olivier Schwartz, « La pénétration de la « culture psychologique de masse » dans un groupe populaire : paroles de conducteurs de bus », *Sociologie*, 4, 2011, p. 346.
[5] Sauf mention contraire, toutes les mentions qui suivent sont extraites de : « Programme de la session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil qui se tiendra les 27 et 28 juin 1964 au Centre International de Séjour – 6 avenue Maurice Ravel, Paris 12ème », BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 2.

dimension psychologique du travail d'accueil. Seules les présentations de P. Simon et d'A.-M Dourlen-Rollier échappaient à cette entreprise particulière, qui traitaient respectivement du thème « anatomie, méthodes contraceptives »[1] et « aspects juridiques du Planning Familial »[2]. Dès lors, quelle définition de la fonction d'hôtesse/d'hôte ce *curriculum* imposait-il ? De façon analogue au médecin du MFPF, l'hôtesse ou l'hôte ne devait, en premier lieu, être « ni juge, ni partie »[3]. Comme le déclarait S. Képès au cours de sa conférence, celle-ci ou celui-ci devait « enregistrer les différents types de comportement, (...) les comprendre tous, et n'en préconiser aucun »[4]. Atteindre cet objectif supposait au préalable un travail de compréhension de soi. En ce sens, grâce à l'appui d'un « psy » mandaté à cet effet par et dans le groupe, il était recommandé d'examiner constamment ses « motivations » véritables au dévouement pour la cause contraceptive, ou, dit autrement, pratiquer ce que M. Foucault appelle une « herméneutique de soi » permanente, laquelle repose « sur l'idée qu'il y a en nous quelque chose de caché, et que nous vivons toujours dans l'illusion de nous-mêmes, une illusion qui masque le secret »[5]. M.-H. Revault d'Allonnes y insista longuement lors de son intervention au stage de 1964 auprès des futur-e-s hôtes et hôtesses :

> « Comment allons-nous pouvoir donner cette aide ? Il me semble que pour pouvoir donner cette réponse, nous devons d'abord savoir ce que nous sommes, et ensuite ce que nous faisons, parce que les deux personnes que nous sommes, dans l'ensemble de la vie et de ce nous faisons dans la technique même du contact de Conseiller, ne peuvent pas complètement se séparer. (...)
> Il me semble qu'il est souhaitable de très bien se connaître chacun, il faut savoir quelles sont les motivations personnelles qui nous ont amenées à être des gens actifs au Mouvement du Planning Français.
> Il est bien difficile de bien discriminer nos motivations parce que nous avons toute une rationalisation qui nous explique d'abord et avant tout pourquoi nous souhaitons travailler au Planning.
> Si j'appelle cette explication une rationalisation c'est parce que nous sommes quand même conduits à cette rationalisation par un mouvement plus profond, plus humain, en quelque sorte, et mieux senti, qui est ce qui fait que nous estimons que nous avons besoin d'avoir un rôle au Planning : c'est une gratification que nous nous accordons, que d'avoir un rôle au Planning, mais il faut savoir pourquoi nous nous accordons cette gratification.
> (...) nous devons bien savoir pourquoi nous mettons en avant certains des critères du planning [pour justifier son engagement], et je crois bien que chacun doit essayer de

[1] P. Simon a lui-même suggéré le caractère secondaire de son intervention par rapport à la fonction d'hôtesse. En ce sens, il notait en guise de mise en garde liminaire : « Mesdames, Messieurs, le problème que je dois traiter s'insère, de façon assez triste, dans un contexte qui est beaucoup plus social, et beaucoup plus humain, puisqu'il traite de problèmes qui vous sont peut-être plus familiers, d'une part, et qui, d'autre part, vous apprennent davantage pour ce qui est de votre futur travail, c'est-à-dire le contact avec autrui » (Pierre Simon, « Anatomie, méthodes contraceptives », *Session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil*, tapuscrit de la journée du samedi 27 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06).

[2] La journée suivante (dimanche 28 juin 1964) était principalement consacrée au travail pratique en groupe et à une présentation du fonctionnement et de l'administration des centres.

[3] Suzanne Képès, « Aspects psycho-sociologiques de l'accueil », *Session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil*, tapuscrit de la journée du samedi 27 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06.

[4] *Ibid*.

[5] Michel Foucault, « Les techniques de soi » in Michel Foucault, *Dits et écrits II*..., *op. cit.*, p. 1629.

voir cela par lui-même ou en en parlant des Confrères, ou avec d'autres ; mais cela me semble très important »[1].

Bref, se rendre en quelque sorte maître et possesseur de sa « véritable » motivation était considéré comme la principale condition de félicité de l'accomplissement de la fonction d'hôtesse. La *psychologisation de soi* participait à la *prise en charge relationnelle réussie des autres* dans le cadre de la situation d'accueil. Elle était vue comme le préalable nécessaire pour résoudre leurs difficultés tant, comme le déclarait M.-A. Lagroua Weill-Hallé, « la compétence (...) ne p[ouvait] se dissocier au P[lanning] F[amilial] du sens de l'humain, *et* [que] *le sens des autres* [était] *fonction de l'abstraction de soi-même dont l'hôte ou l'hôtesse sont capables* »[2]. En ce sens, A.-M. Orssaud observait : « Quand on fait ce genre de travail et de formation, *on apprend beaucoup sur soi-même déjà, et donc dans sa relation avec les autres* »[3]. Formée dans le cadre des stages à adopter ce que R. Castel appelle une « posture culturelle qui tend à faire de l'installation dans le psychologique l'accomplissement de la vocation du sujet social »[4] propre à la « culture psychologique de masse »[5] qui, précisément, commence à apparaître dans les années 60, l'hôtesse était ainsi incitée à porter une « attention inquiète et généralisée aux turbulences psychologiques »[6] de l'individu ; partant, elle devait apprendre à repérer et à interpréter les motifs cachés derrière toute demande qui se présentait à elle. M.-H. Revault d'Allonnes avertissait encore :

> « Ce qu'il [l'individu] vient demander [au MFPF], c'est bien clair, c'est de l'aide. Quelle aide allons-nous pouvoir lui donner ? Il me semble que dans cette perspective, s'il réclame à tout prix de l'aide, il faudra bien clairement voir non seulement quelle est sa position, mais ne pas vous y tromper, car vous n'ignorez pas que le patient se trompe lui-même sur la situation réelle ». Plus loin, elle poursuivait dans la même veine : « Il me semble que le rôle du Conseiller comme cela se dessine, c'est-à-dire que si le patient est demandeur, il a l'air d'être demandeur d'une petite recette qui arrangera tout. Tel est le cas de cette jeune femme qui me disait : « si j'ai une ligature des trompes tous mes problèmes seront résolus ». Ils ne me semblaient pas résolus pour autant, pour moi, car j'avais affaire à une jeune phobique qui, après avoir été rendue stérile par un chirurgien, aurait encore probablement eu une évolution névrotique, et on aurait jamais soigné sa névrose qui était le fond du problème. Dans ces perspectives, nous devons être extrêmement prudent, malgré la demande du patient, cette demande n'est qu'un artifice, quelque chose de très superficiel, parce que ce que le patient vient demander, c'est de l'aide »[7].

---

[1] « Techniques psychologiques de l'accueil. Notes prises au cours de l'exposé du Docteur Revault d'Allonnes », *Session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil*, tapuscrit de la journée du samedi 27 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06. Il est à noter que cette intervention ne figurait pas sur le document trouvé dans le Fonds Dalsace annonçant le programme du stage et que nous avons sollicité plus haut.

[2] « Assemblée générale du 6 juin 1964 de l'association de la région parisienne. Rapport moral du Dr Weill-Hallé », Fonds MFPF, B 02 06 (souligné par nous).

[3] Entretien avec Anne-Marie O. (souligné par nous).

[4] Robert Castel, *La gestion des risques...*, *op. cit.*, p. 155.

[5] *Ibid.*, p. 155 et suiv.

[6] *Ibid.*, p. 158.

[7] « Techniques psychologiques de l'accueil. Notes prises au cours de l'exposé du Docteur Revault d'Allonnes », *Session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil*, tapuscrit de la journée du samedi 27 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06.

Ainsi, l'acquisition d'une compétence permettant de scruter les déterminations psychologiques « véritables » de l'individu avait pour objectif de favoriser sa « déculpabilisation ». Une hôtesse aguerrie et déjà passée par le dispositif de formation notait dans les colonnes du bulletin du MFPF :

> « Le plus souvent, ce que nous devons donner c'est, avant tout, une approbation, un appui moral. Nous devons déculpabiliser la femme qui, presque toujours et malgré tout a la sensation qu'elle entreprend une aventure osée et quelque peu blâmable. (...) Ainsi déculpabilisée, la jeune femme abordera avec beaucoup plus de sérénité l'étape suivante, c'est-à-dire la visite médicale »[1].

Dans ce jeu subtil où il s'agissait d'accéder au savoir « vrai » concernant ses propres désirs et ses motivations, autant qu'à propos des personnes qui se présentaient à vous, l'hôtesse devait manifester un mélange de proximité et de distance pour maîtriser, selon une vulgate analytique implicitement à l'œuvre ici[2], la mécanique des transferts et des contre-transferts tramant la situation d'accueil. M.-H. Revault d'Allonnes rappelait ainsi à propos de la bonne attitude à observer dans le travail de réception :

> « Nous devons être à la fois assez bienveillants et disponibles pour que le patient ait de nous un contact humain qui doit être donné avec une certaine véracité, une certaine chaleur, mais nous devons quand même rester assez à distance pour ne pas être dominés par la peur de ce patient et que ce patient cherche, sans le vouloir, à nous communiquer. La technique de l'accueil c'est d'être à la fois assez disponible et de compréhension humaine bienveillante quoiqu'on nous dise (et on nous dit des choses qui parfois nous choquent) sans les trouver ni bien, ni mal, puisque ce n'est pas notre propos, en les acceptant comme telle, et d'autre part, de ne pas être pris par le sujet de façon à donner trop de chaleur humaine, ce qui est quelque chose de très agressif, parce que le patient est fragile, il est anxieux, il veut la clé d'un problème aigu, notre bienveillance, notre charité, pourrait être une sorte d'agression sur le patient »[3].

Ce positionnement – ni trop proche, ni trop loin – trace ainsi le portrait de l'hôtesse en *guide* ayant pour tâche de favoriser la constitution d'un sens de la responsabilité et d'une forme d'autonomie chez l'individu qui s'adresse au MFPF, sans jamais prétendre lui donner de contenu particulier – en tout cas, en apparence. L'article de l'hôtesse d'accueil déjà cité estimait en ce sens : « Nous ne nous sentons pas moralement responsable de chaque consultante. *Nous les guidons de notre mieux*, nous les faisons avancer d'une étape dans le chemin nouveau qu'elles entreprennent, *mais ce sont elles qui sont responsables* »[4]. De même, Jean G., un des rares participants masculins au stage de juin 1964, rappelait en entretien la nécessité de former les hôtes et les hôtesses pour parvenir à cet objectif :

---

[1] « Le point de vue d'une hôtesse d'accueil d'un centre parisien », *PF*, n°7, 1965, p. 15.

[2] Disant cela, on ne se prononce ni sur la réalité ni sur la pertinence de la notion du transfert. On entend simplement souligner ici l'*utilisation* quelque peu routinisée d'une catégorie forgée dans l'univers psychanalytique pour rendre compte de la situation d'accueil.

[3] « Techniques psychologiques de l'accueil. Notes prises au cours de l'exposé du Docteur Revault d'Allonnes », *Session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil*, tapuscrit de la journée du samedi 27 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06.

[4] « Le point de vue d'une hôtesse d'accueil d'un centre parisien », *PF*, n°7, 1965, p. 16 (souligné par nous).

> « Mais c'est une formation à l'entretien et au conseil : comment savoir écouter. *Pour que la personne décide et que nous ne décidions pas à sa place*. Or souvent elle arrivait dans une situation de dépendance : « J'ai trois enfants, j'en voudrais pas un quatrième, voilà mon livret de famille » (...). Évidemment, *on expliquait à la personne que c'était sa liberté d'avoir ce qu'elle voudrait*, si elle était mariée, de voir avec son mari, où ils en étaient par rapport à ça. Mais, *au départ*, *on restituait la liberté d'agir aux personnes*, même quand elles avaient fait la démarche, c'est pas gagné d'avance. *D'où* (...) *une nécessaire formation* »[1].

En outre, si le dispositif de formation avait pour but de transmettre un ensemble de savoirs et de savoir-faire porteurs d'une définition du rôle de médecin et de celui d'hôtesse d'accueil, cette entreprise n'était jamais séparée ni séparable de l'inculcation du *sens de la hiérarchie entre eux* et de l'*apprentissage de rapports de pouvoir*. Ainsi, un rappel de la place censée échoir à chacun-e était-il réalisé lors des stages. Son principe était que, en dernière instance, en matière de conseil contraceptif, la prérogative devait toujours en revenir au médecin, détenteur/trice exclusif d'une compétence légitime sur le sujet. C'est ce que M. Deixonne indiqua en toute clarté en conclusion du Congrès de 1965 du MFPF :

> « Seulement, je me permets de vous dire que cette action [un plus grand contrôle du niveau local et des non médecins sur le niveau national et les médecins] a des limites. Elle a des limites *d'abord dans la compétence* ; *il est bien évident que des problèmes médicaux ne peuvent se discuter à égalité entre des médecins et des non médecins*. Pour une part, je me sens *en infériorité quand je vois un médecin proposer des solutions* que je suis *incapable de discuter avec lui a partie égale*. D'autre part n'oubliez jamais que le code de déontologie médicale prescrit que *les médecins sont maîtres de leurs ordonnances, et cela, nous ne devons jamais l'oublier*. Nous n'avons donc *pas à intervenir dans des domaines qui ne sont pas les nôtres* »[2].

Si, comme le déclarait C. Verdoux à l'occasion du stage pour hôtesses et hôtes d'accueil de 1964, « les rapports entre les médecins et les hôtesses sont des rapports difficiles »[3] et que, par cette raison même, il était nécessaire de marquer les limites de leur juridiction respective, c'est que, étant donné, d'une part, le travail fondamental de réception et d'orientation effectué par les hôtesses auprès des personnes sollicitant l'aide du MFPF, et, d'autre part, les savoirs que celles-ci détenaient en raison de leur formation – y compris, en matière de méthodes contraceptives[4] –, ces dernières pouvaient être tentées de concurrencer (volontairement ou non) les praticien-ne-s en prodiguant des conseils trop informés ou anticipant par trop, ce qui, au bout du compte, était susceptible de diminuer, voire de contredire, le rôle et l'autorité du médecin, mais aussi, parfois, d'être au principe d'erreurs ou de complications imprévues. Dans ces conditions, l'ordre des places, qui était inséparablement un ordre des savoirs dont on pouvait

---

[1] Entretien avec Jean Gondonneau (souligné par nous).

[2] Tapuscrit du 2ème Congrès National du MFPF, dimanche 9 mai 1965, Fonds MFPF, B 01 02 (souligné par nous)

[3] Christiane Verdoux, « Rapports entre les médecins et les hôtesses d'accueil », *Session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil*, tapuscrit de la journée du dimanche 28 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06.

[4] Celui-ci n'atteignait pas le niveau de celui dont pouvait disposer un médecin formé théoriquement et pratiquement aux méthodes contraceptives. Toutefois, comme le prouve le contenu de la conférence de P. Simon donnée à l'occasion du stage de juin 1964, il était loin d'être négligeable.

légitimement se prévaloir et que l'on était expressément autorisé à mobiliser à l'intérieur d'une division hiérarchique des fonctions militantes, devait être respecté de la façon la plus scrupuleuse qui soit. En ce sens, C. Verdoux soulignait à l'adresse des stagiaires de 1964 :

> « L'hôtesse ne doit pas donner trop de détails sur les méthodes de contraception, la première fois qu'elle voit la femme. Elle doit signaler qu'il y a des méthodes diverses : méthode de continence périodique, obturateurs féminins. (Là encore, il est préférable de ne pas parler de diaphragme, car si l'hôtesse a dit qu'on allait prendre des mesures du diaphragme et que le médecin ne peut mettre qu'une cape, la femme trouvera que le médecin tente une expérience avec elle ou ne sait pas son métier ; il arrive souvent en effet que les diaphragmes ne sont pas ajustables toujours). D'autre part, l'hôtesse ne doit pas se lancer dans le panégyrique d'une méthode par rapport à l'autre. Elle doit dire qu'il y a plusieurs méthodes, toutes ayant des indications particulières, le médecin seul peut choisir parmi ces méthodes celle qui conviendra le mieux, et s'il se trouve qu'il y a deux méthodes qui peuvent convenir, il choisira avec la femme »[1].

En outre, indice supplémentaire de la position symboliquement dominée du rôle d'hôtesse par rapport à celui de médecin dans l'ordre des savoirs et des fonctions propre au groupe mobilisé, il incombait spécialement à la première de préserver l'autorité du deuxième – voire de l'accompagner et de la renforcer – face à la personne sollicitant une aide et, partant, d'entretenir la croyance au bien-fondé de sa prescription, quand bien même celui-ci/celle-ci aurait été mal avisé-e :

> « Lors de la visite au Centre qui suivra la visite que la femme aura faite chez le médecin (...) l'hôtesse pourra expliquer la méthode choisie, et même au besoin l'enjoliver, pour confirmer ou augmenter la confiance de la femme dans le médecin. Mais aussi à cette deuxième visite l'hôtesse ne doit pas troubler la femme en soulignant trop violemment ce qui lui paraît erreurs ou omissions du médecin. (...) Il s'agit là non pas d'exercer un contrôle sur le médecin, mais de l'aider, car si nos hôtesses parisiennes sont débordées, il ne faut pas oublier que les médecins le sont aussi et peuvent oublier quelques détails »[2].

Pour autant que l'on puisse en juger, ce genre d'injonctions ne semble jamais avoir existé pour les médecins affilié-e-s au MFPF. Du point de vue de la définition des rôles, c'est d'abord aux hôtesses qu'il revenait d'agir en direction et en fonction d'eux : celles-ci/ceux-ci devaient

---

[1] Christiane Verdoux, « Rapports entre les médecins et les hôtesses d'accueil », *Session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil*, tapuscrit de la journée du dimanche 28 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06. Bien sûr, le travail de ré-assignation de chacun à une place au sein d'une division hiérarchique des fonctions pouvait avoir lieu en dehors des moments explicitement consacrés à la formation. Une circulaire adressée par le bureau du CM aux responsables de centre et hôtesses d'accueil rappelait par exemple : « Le collège médical croit devoir rappeler plusieurs points aux hôtesses. Nous nous rendons compte, nous les médecins, quand nous recevons une cliente qu'inconsciemment vous, les hôtesses, vous avez déjà souvent pris parti pour une méthode avec l'adhérente, et certaines de nos clientes, ayant peut-être mal compris ce qui leur a été dit, refusent les pilules parce que cela fait vomir, réclament le stérilet etc.Vous vous doutez que cela présente des inconvénients et ceci nous est très désagréable car cela complique notre travail considérablement. Conclusion : ne décrivez pas trop les méthodes. N'en discréditez aucune (...). Débrouillez le cas qui se présente à vous du point de vue humain et social, dirigez l'adhérente sur le médecin qui vous paraît être le bon, ne donnez aucune précision » (« Circulaire à tous les chefs de centres et hôtesses », sans date, OURS, Fonds Deixonne, APO 75).

[2] Christiane Verdoux, « Rapports entre les médecins et les hôtesses d'accueil », *Session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil*, tapuscrit de la journée du dimanche 28 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06.

œuvrer au renforcement et à la célébration de l'autorité des médecins, ce qui, dans certains cas – revers de la médaille – les obligeaient à signaler discrètement au bureau du CM ceux et celles des praticien-ne-s qui posaient problème à leurs yeux. Bref, la complémentarité fonctionnelle supposée exister entre le médecin et l'hôtesse était en fait comprise comme une *aide* que la dernière *devait* systématiquement au premier, jamais l'inverse. Si, lors d'un stage pour hôtesses, une dirigeante du CM pouvait reconnaître – pour le déplorer – que les médecins n'étaient pas toujours « dans la plus grande coopération possible »[1], d'après elle, c'était néanmoins aux premières de faire part « de gentillesse personnelle (...) par des lettres ou communications téléphoniques » afin de « leur donner [aux médecins] l'idée de venir vous voir au Centre, ou de vous téléphoner, de vous écrire quand ils auront rencontré chez une patiente une difficulté particulière que vous pourrez aider à régler »[2]. Dès lors, derrière l'appel à la « gentillesse personnelle » des hôtesses et au travail à la fois émotionnel et relationnel de ces dernières vis-à-vis des médecins, réapparait la dimension proprement genrée des attentes contenues dans le rôle d'hôtesse déjà relevée plus haut, et qui assigne celui-ci à une position hiérarchiquement et symboliquement dominée dans la division du travail militant et les rapports de pouvoir qui l'organisent. De ce point de vue, Christiane A. soulignait :

> « - Alors il y avait des médecins [affiliés au Planning Familial] qui étaient odieux hein.
> - *Vis-à-vis du Planning Familial ?*
> - Y'en avait qu'étaient carrément désagréables avec les hôtesses. Ils les regardaient avec mépris. C'est partout, ça. Y'en a d'autres qu'étaient très bien »[3].

Bref, s'il est bien évident que ce genre de conduites n'était pas un produit direct et encore moins intentionnellement recherché par le dispositif formateur, celui-ci contribuait néanmoins à les favoriser. Car en effet, à travers la codification de rôles militants opérée en son sein et leur apprentissage, c'est tout un savoir particulier des places, de leur relation respective et de leur valeur différentielle dans le cadre de division fonctionnelle militante, qui faisait l'objet d'une pédagogie à la fois explicite et implicite.

2. Rétributions militantes

Le développement qui précède a été consacré aux propriétés du dispositif de formation en tant qu'entreprise explicite d'inculcation du principe de compétence chez les médecins et les personnes chargées de l'accueil dans les centres de MFPF. Combinant une socialisation par « entraînement ou pratique directe » et une socialisation par « inculcation idéologique-symbolique de croyances »[4], ce dispositif qui, au fil du temps, s'est caractérisé par un degré toujours plus élevé de formalisation (en particulier, dans le cas des hôtes et hôtesses), a puissamment contribué à l'homogénéisation du groupe par l'imposition de catégories communes d'action, de perception et de réflexion. Toutefois, dans ce cadre particulier, le travail

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*
[3] Entretien avec Christiane A.
[4] Bernard Lahire, *Portraits sociologiques...*, *op. cit.*, p. 421.

de conformation ne résultait pas uniquement des actions formatrices destinées à faire acquérir tel savoir ou tel savoir-faire. Comme le rappelle L. Mathieu, « en valorisant ou en sollicitant certaines dispositions et en en disqualifiant d'autres, les groupes produisent, souvent sans le vouloir, la relative homogénéité sociale de leurs effectifs et induisent une exclusion des postulants par trop différents »[1]. Dans notre cas, l'introduction de procédures de sélection préalable basées sur l'exhibition de tel ou tel titre et/ou la possession de telle ou telle caractéristique, et la scolarisation tendancielle de l'apprentissage de certaines tâches militantes parmi les plus centrales au sein du groupe, avaient inévitablement pour effet de retenir « certains « profils » militants particuliers, en renforçant la détermination de certains et en en décourageant d'autres »[2]. Dès lors, comprendre pleinement comment s'opère l'homogénéisation du groupe à partir du dispositif de formation suppose également de mettre au jour les *affinités électives* qui lient celui-ci avec les individus sélectionnés et engagés. En effet, dans ce cadre spécifique, ces derniers étaient d'autant plus enclins à apprendre certains rôles et certaines fonctions, à penser et à agir selon des manières explicitement inculquées, bref à faire vivre un ensemble de significations déjà instituées dans l'unité attractrice et, partant, à se comporter, à divers degrés, en « être d'institution »[3], que, par ailleurs, le dispositif de formation leur permettait « de satisfaire des intérêts (réels ou symboliques) plus vitaux »[4]. Dit autrement, la réussite de l'homogénéisation tendancielle du groupe par la formation reposait sur un ajustement réciproque entre, d'un côté, une offre de savoirs et de savoir-faire particuliers et, de l'autre, une constellation d'intérêts multiples établissant les conditions de l'appropriation variée et « heureuse » des premiers[5]. Dans la suite, nous explorerons les rétributions diverses matérielles et symboliques[6] que le dispositif de formation était susceptible de procurer aux formé-e-s et leurs relations avec certaines de leurs propriétés. Souvent présenté et vécu sur un mode vocationnel *i.e.* impliquant « l'idée de mission, de service de la collectivité, de don de soi

---

[1] Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 214-215.
[2] Frédéric Sawicki, « Les temps de l'engagement », *op. cit.*, p. 126.
[3] Jacques Lagroye, *Appartenir à une institution...*, *op. cit.*, p. 88.
[4] Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, *op. cit.*, p. 60.
[5] Dans une perspective proche, quoique le dispositif étudié diffère du nôtre sous bien des aspects, Nathalie Ethuin relève à propos de la formation reçue par les militants communistes dans le cadre des « écoles » du Parti : « Si l'institution a pu avec une efficacité certaine inculquer ses grilles d'interprétation, instiller son idéologie et pénétrer ainsi jusqu'au for intérieur de ses ressortissants, c'est que ceux-ci disposaient d'un terrain fertile pour faire fructifier les semences idéologiques ». Et de préciser alors que c'est sur « cette problématique des affinités entre l'offre idéologique et sa réception » que son attention se portera (Nathalie Ethuin, « De l'idéologisation de l'engagement communiste... », *op. cit.*, p. 146)
[6] Voir notamment : Daniel Gaxie, « Économie des partis et Rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 1, 1977, p. 123-153 ; Olivier Fillieule, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post-scriptum », *Revue française de science politique*, 1-2, 2001, p. 199-215 ; Olivier Fillieule, « Temps biographique, temps social et variabilité des rétributions » in Olivier Fillieule (dir.), *Le désengagement militant*, *op. cit.*, p. 17-47 ; Daniel Gaxie, « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, 1, 2005, p. 157-188 ; Olivier Fillieule et Bernard Pudal, « Sociologie du militantisme... », *op. cit.* ; Éric Agrikoliansky et Olivier Fillieule, « Les rétributions du militantisme. Du concept à la méthode », *Journée d'étude : Bilan et perspectis pour l'analyse sociologique du politique. Débats autour des travaux de Daniel Gaxie*, *jeudi 10 et 11 septembre 2015* ; Éric Agrikoliansky, « Les « carrières militantes ». Portée et limites d'un concept narratif » in Olivier Fillieule, Florence Haegel, Camille Hamidi, Vincent Tiberj (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche…*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 167-192.

et de désintéressement »[1], l'engagement en faveur de la cause contraceptive exclut *officiellement* le langage de l'intérêt, et cela d'autant plus qu'il se produit dans un contexte marqué par l'illégalité et l'illégitimité de celle-ci et que, pour cette raison même, il comporte une véritable prise de risque. Réintégrer cette dimension – fût-ce sous l'aspect de l'« intérêt au désintéressement »[2] – en la rapportant à des trajectoires, des expériences, des situations déterminées, constitue toutefois un moyen de rendre compte des conditions du *maintien de l'engagement* en faveur de la cause contraceptive au sein du groupe mobilisé. En premier, lieu nous nous intéresserons aux cas des médecins investis dans l'ECC. Nous explorerons en particulier la question du lien possible entre rétributions économiques et engagement professionnel. Ensuite, nous examirons la façon dans la socialisattion à la compétence peut être chez les autres militant-e-s une source d'enchantement.

- **Vivre *de* et vivre *pour* la cause ? L'investissement ambigu des médecins**

> « Il y avait tout un travail de suivi, d'aide, de relations, voyez, de fraternelle, pour, parce qu'ils [les médecins] étaient considérés, y compris quelque fois même accusés de détourner la clientèle par leurs collègues. La contraception étant considéré comme le moyen d'avoir des clients ».
>
> Entretien avec Jean Gondonneau.

L'étude des conditions d'entrée des médecins dans l'ECC (chapitre 2) a montré que le fait d'être professionnellement confronté à une série d'expériences plus ou moins dramatiques chez des patientes (avortement, stérilité, angoisse face à une nouvelle grossesse, etc.) ne constituait pas en soi un facteur suffisant pour expliquer l'engagement en faveur de la cause contraceptive. Pour autant, quand celui-ci advenait sous l'effet des déterminations non professisonnelles, il n'en était pas moins un engagement « de professionnel portant sur [son] travail même ou sur l'objet de ce travail »[3]. Cette situation rend particulièrement visible l'ambiguïté fondamentale qui peut exister entre, d'une part, le fait de vivre *d'*une cause *i.e.* de tirer parti d'un engagement, en particulier sous la forme économique, et d'autre part, le fait de vivre *pour* une cause *i.e.* de s'y dévouer en faisant preuve d'abnégation et de désintéressement[4]. De ce point de vue, acquérir en tant que médecin des savoirs et des savoir-faire en matière contraceptive *via* le dispositif formateur n'était pas simplement un moyen de contribuer à l'avancement de la cause en prodiguant de façon semi-clandestine des indications dans le domaine de la contraception, c'était aussi, sans qu'il faille y voir systématiquement la marque d'un cynisme et d'un calcul préalable et conscient, l'occasion d'obtenir des gratifications supplémentaires en rapport avec

[1] Gisèle Sapiro, « La vocation artistique entre don et don de soi », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 168, 2007, p. 5
[2] Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques...*, *op. cit.*, p. 160.
[3] Florent Champy et Liora Israël, « Professions et engagement public », *op. cit.*, p. 8.
[4] Pour une illustration de cette tension à partir de l'analyse de l'engagement de femmes dirigeantes en faveur de la « cause des dirigeantes », voir : Marion Rabier, *Entrepreneuses de cause...*, *op. cit.*, p. 523 et suiv.

son activité professionnelle, notamment (mais pas exclusivement) en monnayant la compétence acquise en ce domaine auprès d'une clientèle élargie en cabinet ou dans différents cadres pouvant donner lieu à rémunération (services hospitaliers ; consultations diverses hors cabinet, etc.). Si ce type d'intérêt n'était pas *officiellement* dicible dans le groupe en tant que motif légitime pour l'engagement et son maintien, il n'était pas complètement repoussé. En fait, nous allons le voir, dans certains cas, cette dimension pouvait en partie être admise, voire même utilisée pour disqualifier des personnes en raison de tensions relationnelles dans l'unité attractrice. En ce sens, Daniel Gaxie a souligné l'existence d'un processus de « scotomisation des rétributions du militantisme »[1] chez les individus : d'après lui, celles-ci sont « à la fois censurées, refoulées, déniées et refusées, mais aussi confusément aperçues, explicitées, identifiées » selon les contextes. Il précise : « Les défenses se relâchent dans certaines situations comme les moments d'exaltation ou d'emportement ou, à l'inverse, de retour sur soi, de réflexion intime, de confidence entre proches, d'abandon ou de rêveries », tandis qu'« elles se réarment instantanément dès que les éléments de contexte incitent à revenir à plus d'orthodoxie »[2]. Pour mettre au jour le genre de rétributions situées « dans un entre-deux plus ou moins dominé par le refoulement ou l'explicitation »[3] et que la socialisation au principe de compétence dans le dispositif formateur était susceptible de procurer aux médecins en tant que professionnel-le-s engagé-e-s, nous procéderons en deux temps. D'abord, nous réunirons quelques indices permettant d'établir directement l'existence d'une relation entre ces deux éléments. Ensuite, nous aborderons indirectement celle-ci à partir de sa dénonciation dans certaines situations.

Maintien dans la cause et établissement dans la profession

Commençons par un extrait d'entretien réalisé avec C. Verdoux. Si ses propos renvoient de toute évidence à la singularité (relative) d'une trajectoire et que, de ce point de vue, leur contenu ne saurait être tenu pour absolument représentatif de l'*ensemble* des médecins investi-e-s dans l'ECC, ils permettent toutefois de rendre particulièrement manifeste, par *effet de grossissement*, les rétributions en rapport avec l'activité professionnelle que l'acquisition de savoirs et de savoir-faire médicaux dans le cadre du dispositif formateur pouvaient procurer. Au cours de notre échange, la gynécologue déclare ainsi à propos des différentes consultations qu'elle effectuait dans les années 60 (MGEN, hôpital Beaujon, puis hôpital Necker) :

> « - Ben écoutez quand on vous propose de travailler en plus, comme monsieur Sarkozy dit : plus on travaille, plus on gagne de l'argent, c'était très bien. Ca occupait ma matinée !
> - *C'était une motivation pécuniaire ? (légers rires)*
> - Ah ben écoutez : vous êtes drôle, quand on est médecin...
> - *Parce que vous étiez déjà bien occupée...*

[1] Daniel Gaxie, « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *op. cit.*, p. 169.
[2] *Ibid.*, p. 173.
[3] *Ibid.*

> - Ben non. Les consultations, ça faisait deux consultations à l'hôpital et deux consultations à la MGEN, j'avais quatre matinées rémunérées et mes après-midi ma clientèle. Les médecins ça cherche aussi à gagner de l'argent !
> - *Oui, non mais vous aviez déjà vos activités au Planning Familial...*
> - Ah oui mais enfin...faut bien faire vivre ses quatre enfants. J'étais pas la seule à les faire vivre, mais enfin il fallait mettre du mien aussi. J'avais un mari qui travaillait quand même : il était chirurgien. Les consultations...et puis c'est flatteur en plus d'avoir une consultation, qu'on vous demande de faire une consultation dans un service, c'est bien. Pis après Beaujon, j'ai été aussi chez monsieur Netter à Necker. Monsieur Netter qui m'avait refusée comme interne. Quand j'avais été le voir dans les années 43, il était jeune médecin des hôpitaux, il m'avait demandé si j'étais disposée à beaucoup travailler. Comme j'étais déjà enceinte, je lui ai dit : « Je pourrai pas ». Alors il m'a refusé la place »[1].

Ce passage appelle trois premières remarques :

1) d'abord, notons que la reconnaissance plus ou moins explicite de rétributions professionnelles – en particulier, sous l'espèce économique – produites par l'investissement dans la cause contraceptive et la formation médicale reçue à cette occasion, a été formulée par C. Verdoux dans une situation d'interlocution qui se déroule plusieurs décennies après les faits évoqués, ce qui, selon toute vraisemblance, a pu autoriser chez elle une certaine franchise, et cela d'autant plus qu'une partie des enjeux conditionnant l'existence de la mobilisation et sa réussite potentielle à l'époque (*e.g.* se montrer désintéressé pour ne pas encourir l'accusation de charlatanisme) pouvaient apparaître désormais comme « refroidis ». Par ailleurs, précisons que cette déclaration a été recueillie lors du deuxième entretien que la médecin nous a accordé, ce qui, dans le même temps, a pu contribuer à instaurer, sinon une confiance pleine et entière entre nous, en tout cas un climat de moindre défiance dans lequel les « défenses se relâchent »[2] (au moins en partie), propice à ce genre d'affirmation ;

2) ensuite, les gratifications spécifiques évoquées dans l'extrait ne sont pas complètement dissociables de la situation de C. Verdoux et de certaines de ses propriétés. En effet, dans les années 60, celle-ci a figuré parmi les toutes premières médecins formées aux techniques contraceptives. À ce titre, elle sera une des agentes efficientes du sous-pôle « somatique » de l'ECC en constitution. À cela s'ajoute le fait d'avoir un cabinet à Paris et de disposer du statut d'AIHP. Dès lors, tous ces éléments peuvent expliquer que, en dehors de son cabinet, celle-ci ait pu trouver plusieurs lieux – dont l'hôpital – où exercer sa compétence particulière, augmentant ainsi ses chances de profit. Or il est bien clair que ce genre d'opportunités aurait été beaucoup plus limité si C. Verdoux avait été une simple généraliste sans titre hospitalier prestigieux, exerçant dans une ville de taille moyenne en province ;

3) enfin, si comme elle le déclare elle-même « les médecins ça cherche aussi à gagner de l'argent » et que, sous ce rapport particulier, sa formation aux techniques contraceptives et son engagement dans l'ECC ont pu très directement contribuer à l'accroissement ou à la stabilisation de ses gains, il serait absurde de remettre en question la *réalité* de son dévouement

[1] Entretien avec Christiane Verdoux.
[2] Daniel Gaxie, « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *op. cit.*, p. 173.

à la cause contraceptive. Ces deux aspects ne sont en effet nullement contradictoires tant comme le rappelle O. Fillieule « les raisons d'agir (...) mêlent toujours, à des degrés évidemment variables selon le moment et la situation d'entretien, des mobiles désintéressés à l'évocation des rétributions retirées »[1]. Les développements qui précèdent l'ont ainsi amplement établi : dans les années 60, C. Verdoux constitue une des principales responsables du MFPF et du CM, de sorte qu'elle a *aussi* fortement *donné* (en temps, en compétence, etc.) pour la mobilisation en faveur de la cause contraceptive, en particulier à travers la mise en place d'un système de formation pour les médecins après l'avoir elle-même expérimentée, au point qu'elle rappellera en entretien la difficulté ressentie parfois pour concilier activité en cabinet et investissement dans la partie organisationnelle du MFPF :

> « - J'étais gynécologue médicale libérale.
> - *Ca vous prenait beaucoup de temps, vous faisiez comment par rapport au Planning pour gérer tout ça ?*
> - Ah ben ça, j'ai...j'ai eu du mal, oui. Surtout que progressivement je suis devenue trésorier, puis secrétaire générale. Donc... »[2].

Dès lors, que montre ce passage ? L'enchevêtrement particulièrement complexe entre investissement dans une cause, rétributions – lesquelles, au départ, ne sont pas toujours clairement perçues ou anticipées, surtout lorsque, comme c'est le cas ici, l'engagement comporte une véritable part de risque rendant sa « profitabilité » très incertaine, au moins dans les débuts – et activité professionnelle chez les personnes pour qui l'engagement se confond *directement* avec celle-ci. Pour autant, les gratifications liées à un engagement – fussent-elles d'ordre économique – n'ont pas de valeur intrinsèque. Leur appréciation et leur propension à provoquer le maintien d'un engagement varient en fonction de la trajectoire passée et de la situation de l'individu à un moment donné[3]. Sous ce rapport, livrons quelques éclairages supplémentaires à propos de C. Verdoux. Fille unique de parents travaillant dans le cinéma (son père est architecte décorateur ; sa mère, passée par les Arts Déco, fait du titrage de films), elle débute ses études de médecine à Paris en 1936. Elle réussit l'externat en 1939 puis l'internat en 1943. À cette date, son mariage et la naissance d'enfants vont avoir des conséquences particulièrement décisives sur la suite de sa carrière médicale. Alors qu'elle se destine à l'obstétrique, cette situation nouvelle et le poids de la division sexuée du travail domestique l'en détournent :

> « - Moi je voulais un métier manuel, je voulais faire accouchement en fin de compte. Et puis comme je me suis mariée et que j'ai eu deux enfants pendant l'internat, j'ai rayé l'obstétrique. J'ai été interne en obstétrique comme interne provisoire, en 42, mais après c'était pas possible.
> - *Pourquoi c'était pas possible ?*

[1] Olivier Fillieule, « Temps biographique, temps social et variabilité des rétributions », *op. cit.*, p. 44.
[2] Entretien avec Christiane Verdoux.
[3] Sur la variabilité des rétributions du militantisme et les facteurs susceptibles de l'expliquer, voir : Olivier Fillieule, « Temps biographique, temps social et variabilité des rétributions », *op. cit.* ; Olivier Fillieule et Bernard Pudal, « Sociologie du militantisme... », *op. cit.* ; Éric Agrikoliansky et Olivier Fillieule, « Les rétributions du militantisme.... », *op. cit.* ; Éric Agrikoliansky, « Les « carrières militantes »... », *op. cit.*

- Ben parce que l'obstétrique c'est pas possible quand on a des enfants d'être appelée d'urgence pour faire un accouchement »[1].

Elle opte alors pour une spécialisation en gynécologie, perçue comme davantage compatible avec sa condition de jeune mère[2]. Ayant terminé ses études à la fin des années 40 et disposant désormais de quatre enfants à charge, C. Verdoux se consacre d'abord à leur éducation : « J'ai pas pu m'installer. J'ai pas fait du tout de médecine. Je me suis occupée de mes enfants et c'est tout ». Elle n'ouvre son premier cabinet à Paris qu'en 1956, non sans avoir rencontré au préalable de sérieuses difficultés, vraisemblablement liées à la pénurie de logement de l'époque (« (...) pour trouver un appartement [pour s'installer], c'était pas facile »). Bref, au début des années 60, C. Verdoux est une gynécologue encore nouvelle dans la carrière. Par conséquent, on peut penser qu'elle ne dispose pas d'une clientèle bien constituée – surtout que la forte concentration médicale parisienne rend la concurrence particulièrement intense entre praticien-ne-s et affecte logiquement les chances de revenus – alors que, par ailleurs, comme elle le souligne elle-même, « fa[llait] bien faire vivre ses quatre enfants ». Dès lors, si son entrée dans l'ECC n'a pas été motivée *ab initio* par l'intention de consolider une situation professionnelle encore fragile (voir chapitre 2), il n'en reste pas moins que l'acquisition d'une compétence en matière contraceptive lui a vraisemblablement permis de se distinguer dans l'espace médical local par la possession d'un savoir relativement rare à l'époque et, partant, d'avoir des opportunités de gains lui permettant de stabiliser une position (« (...) plus on travaille, plus on gagne de l'argent, c'était très bien »). Du reste, dans son cas, ces gains n'ont pas qu'une signification exclusivement économique. Pour C. Verdoux, l'acquisition d'un savoir particulier en matière contraceptive et la position qu'elle occupait dans le CM lui ont en effet permis d'accumuler au fil du temps un certain capital symbolique et social dans son univers professionnel[3] offrant la possibilité de prendre une manière de revanche (« ...et puis c'est flatteur en plus d'avoir une consultation, qu'on vous demande de faire une consultation dans un service, c'est bien »), en particulier par rapport aux déconvenues qui furent les siennes comme jeune interne, d'abord enceinte, puis mère de plusieurs enfants. Ainsi n'est-il pas anodin que, dans le passage cité, elle ait tenu à rappeler le fait que, à la fin des années 60, le Dr Netter l'avait sollicitée pour assurer une consultation en matière de contraception à l'hôpital Necker, alors même que, vingt ans plus tôt, celui-ci l'avait refusée dans son service au moment de

[1] Sauf mention contraire, tous les extraits qui suivent sont tirés de : entretien avec Christiane Verdoux.

[2] Au début des années 60, un article de la revue de l'AFFDU consacré à « la situation actuelle des femmes médecins en France » notait en ce sens que « certaines spécialisations semblent particulièrement adaptées aux aptitudes féminines et à l[eur] situation familiale » quand elles « comptent peu d'urgences et surtout des consultations et rendez-vous en cabinet médical ». Sous ce rapport, la gynécologie médicale apparaissait ainsi « peut-être la spécialisation la plus adaptée à l'exercice féminin de la médecine » (« Situation actuelle des femmes médecins en France », *Femmes diplômées*, n°54, 1965, p. 27).

[3] M. Rabier note à propos de dirigeantes engagées en faveur de la cause des femmes dirigeantes que « les rétributions de l'engagement professionnel des dirigeantes ne sauraient être réduites aux seules rétributions professionnelles et commerciales « directes » (faire des affaires avec une autre membre de l'association). L'extension et l'accumulation d'un capital social, composante importante de la combinatoire patronale de capitaux, semble prépondérante pour analyser les ressorts de l'engagement professionnel » (Marion Rabier, *Entrepreneuses de cause...*, *op. cit.*, p. 530).

l'internat, ce qui manifestement lui apparut comme une juste réparation pour l'avanie subie à l'époque. Bref, l'exemple de C. Verdoux le montre de façon exemplaire : pour les professionnel-le-s engagé-es, la confusion (plus ou moins forte selon les situations) entre investissement dans une cause et activité professionnelle implique que les rétributions obtenues sur ce dernier plan, sans être jamais les primo-déclencheurs de l'engagement – ce qui, en effet, supposerait qu'elles aient pu être clairement et distinctement anticipées comme telles dès l'origine –, n'en forment pas moins un puissant système d'incitations potentielles permettant le *maintien* de l'investissement. En cela, elles fonctionnent à la manière de « paris adjacents » (*side bets*)[1] évoqués par H. Becker qui, au sein d'une configuration donnée, obligent un individu à conserver une ligne d'action endossée au départ pour des motifs partiellement distincts d'eux[2]. Ainsi, on peut faire l'hypothèse que l'engagement d'un-e médecin en tant que tel-le dans la cause contraceptive a d'autant plus de chances d'être relativement durable et important qu'il limite chez l'individu la *concurrence* entre intérêts et *libido* strictement professionnels d'un côté, et intérêts et *libido* militants de l'autre, voire qu'il parvient, au moins temporairement, à les rendre *complémentaires* et à les faire se satisfaire mutuellement, comme dans le cas de C. Verdoux. Reste que, à chaque fois, l'analyse des rétributions liées à l'activité professionnelle et leurs effets sur le maintien d'un engagement doit être modulée en fonction de la situation particulière des professionnel-l-e-s investi-e-s en tant que tel-le-s[3]. Si on élargit à présent la focale au-delà de C. Verdoux, d'autres indices suggèrent également l'existence d'une relation entre investissement, rétributions professionnelles et maintien de l'engagement chez les

[1] Howard Becker, « Notes on the concept of commitment », *American journal of sociology*, 1, 1960, p. 32-40.

[2] Dans une perspective convergente avec la nôtre concernant l'enchevêtrement entre investissement, gratifications et activité professionnelle, et qui fait que, dès lors, il n'est jamais simple de les démêler dans l'analyse, H. Becker souligne que les « intérêts, les paris adjacents et les engagements, ainsi que le comportement qui en découle, apparaissent confondus et irrémédiablement mélangés » (*interests, side bets and acts of commitment, and consequent behavior will seen confounded and irremediably mixed*) (*ibid*., p. 36).

[3] Pascal Dauvin et J. Siméant notent en ce sens dans leur travail consacré à l'engagement dans l'humanitaire : « Sous cet aspect, porter attention à la profession est d'un intérêt qui ne se limite pas à l'humanitaire pour comprendre ce qui se joue dans le militantisme. Car c'est tout particulièrement au travers de l'analyse de la situation professionnelle (indicatrice à la fois d'une position sociale, d'une disponibilité plus ou moins grande, de dispositions constituées et aussi d'une temporalité propre) que l'on peut déterminer comment se modulent les coûts sociaux ou à l'inverse les rétributions de l'engagement. La formation et l'activité professionnelle des humanitaires vont directement déterminer leurs perspectives au sein de ce milieu, leur façon d'envisager l'action humanitaire, par exemple comme une profession possible ou, à l'inverse, comme un engagement associatif épisodique ». À propos des médecins, ils relèvent en particulier : « Le coût de l'engagement n'est pas identique pour tous les candidats à l'humanitaire : si l'humanitaire épisodique et non salarié peut apparaître comme un prolongement naturel de l'activité médicale (...) peu de médecins quittent définitivement l'exercice classique de la médecine pour devenir des salariés de l'humanitaire ». Plus loin, ils poursuivent en ces termes : « Mais, il ne suffit pas de moduler coûts et rétributions de l'engagement en fonction des positions professionnelles à l'entrée dans la carrière humanitaire. C'est aussi en fonction de la temporalité propre au déroulement des carrières professionnelle et humanitaire qu'il faut envisager la variation de ces coûts, et conséquemment les investissements très différents des humanitaires au fur et à mesure de leur engagement (...). Mais si les médecins peuvent se permettre des va-et-vient fréquents entre missions humanitaires et activité professionnelle sur des missions courtes et d'urgences, la question de leur expatriation au long cours pose, à l'inverse, des problèmes croissants au fil du temps (d'où la tendance de certains à réclamer un meilleur dédommagement financier pour les médicaux faisant de l'humanitaire à plein-temps et au long cours, et qui feraient des sacrifices supérieurs aux non-médicaux), avant de devenir à nouveau possible à un âge, celui de la retraite , où leurs compétences seront parfois mises en doute » (Pascal Dauvin et Johanna Siméant (dir.), *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 97-98 et p. 99-100).

médecins affilié-e-s au MFPF. Précédemment, nous avons déjà relevé l'injonction à entretenir des rapports de solidarité entre praticien-ne-s de l'ECC contenue dans le *Mémento du médecin prescripteur*. Ce document comporte notamment le passage suivant qui dispose que les médecins doivent s'efforcer d'établir entre eux des « relations courtoises » en « s'abstenant de retenir ou de détourner une clientèle qui ne leur reviendrait pas en propre »[1]. Dès lors, ce rappel peut se lire comme une reconnaissance du fait que les conséquences sur l'activité professionnelle de l'investissement dans le MFPF, en général, et de la formation aux techniques contraceptives, en particulier – notamment, sous le rapport de la constitution d'une clientèle –, étaient potentiellement si importantes qu'elles pouvaient donner lieu à des tensions entre pairs pour l'appropriation des chances de profit. Du reste, ce point est à mettre en relation avec certaines données qui ressortent de la base sur les médecins mise au point au chapitre 2. En ce sens, nous avons observé que ceux des membres que l'on pouvait supposer les plus investis dans le MFPF (la sous-classe I**) – soit, pour l'essentiel, les médecins prescripteurs/trices – avaient, pour une majorité d'entre eux, été diplômés dans les années 50, voire présentaient une proportion un peu plus élevée de personnes ayant achevé leurs études au tout début des années 60. Bref, à l'image de C. Verdoux, on peut penser que, au moment de s'investir dans l'ECC, une bonne partie de ces médecins se trouvait également au début de leur carrière. Dans ces conditions, il est vraisemblable que pour eux les effets sur l'activité professionnelle de l'investissement dans la cause contraceptive et du passage par le dispositif formateur avaient d'autant plus de chances d'apparaître comme d'importantes rétributions et, partant, de fonctionner comme des motifs de poursuite de l'engagement (surtout en l'absence de sanctions effectives de la part des autorités médicales et judiciaires), que, par ailleurs, leur situation sur le plan médical pouvait trouver par ce biais des opportunités de stabilisation. Dit autrement, dans la première partie des années 60, la position particulière de ces praticien-ne-s sous le rapport de l'exercice de la médecine et de la temporalité de leur carrière favorisaient tout spécialement toutes les « « porosités » de l'engagement professionnel » marquées par des « transferts entre espace militant et sphère professionnelle »[2], contribuant ainsi à un degré d'intrication élevé entre vivre *de* et vivre *pour* la cause contraceptive.

Les conditions de réaffirmation de la norme du désintéressement

Si une relation entre investissement dans l'ECC, passage par le dispositif formateur, rétributions liées à l'activité professionnelle et maintien de l'engagement semble bel et bien avoir existé, cela ne signifie pas que l'intérêt professionnel (en particulier, dans sa forme monétaire) susceptible d'être retiré du dévouement à la cause ait été *pleinement* et *officiellement* légitime dans le groupe. Les gratifications professionnelles n'étaient pas en soi condamnables ni même condamnées dans la mesure où il était admis que l'engagement des médecins avait très directement à voir avec leur activité et leur compétence professionnelles. Toutefois, elles le

[1] *Mémento du médecin prescripteur*, p. 6.
[2] Marion Rabier, *Entrepreneuses de cause...*, *op. cit.*, p. 525.

devenaient dès lors que ce type d'intérêt apparaissait peu ou prou comme l'unique « vérité » de l'investissement (l'intérêt « nu » en quelque sorte) et que le respect minimal – réel ou apparent, peu importe ici – dû à la norme de désintéressement n'apparaissait plus assuré. La désignation et la condamnation de ce décalage apparaissaient en particulier dans des situations de conflits ou de tensions à l'intérieur du MFPF. La réaffirmation d'une norme de désintéressement opposée à la satisfaction exclusive de mobiles professionnels et personnels servait à discréditer tel-le ou tel-le médecin avec qui, pour diverses raisons, on pouvait avoir maille à partir. À l'évidence, ces accusations étaient loin d'être toujours *objectivement* fondées. Pour autant, leur existence même fournit à l'observateur une confirmation indirecte de l'ambiguïté constitutive des conduites d'engagement chez les praticien-ne-s[1]. En ce sens, des accusations d'âpreté au gain pouvaient avoir lieu entre médecins également investi-e-s dans l'unité attractrice. Soit l'exemple de la signature par les praticien-ne-s des feuilles de Sécurité Sociale en vue du remboursement des consultations. Nous l'avons vu, cette question fit l'objet d'une mise au point de la part de M.-A. Lagroua Weill-Hallé, laquelle préconisait une conduite non systématique en la matière (*i.e.* ne signer que sur demande expresse de la patiente, sans, du reste, chercher à signaler le problème à la Sécurité Sociale). Mais cette prise de position n'alla pas sans susciter des désaccords, certains estimant qu'il convenait d'avoir une ligne de conduite moins équivoque, à la fois par rapport à l'administration et par rapport à la clientèle. Les deux gynécologues grenoblois, A. Deixonne et H. Fabre, semblent s'être situés dans ce camp. Sur fond d'opposition structurelle entre Paris et certain-e-s primo-entrepreneur-e-s de cause de Grenoble, ces deux médecins imputèrent le flou entretenu par la présidente à des considérations pécuniaires très personnelles. Dans une lettre adressée à son père, A. Deixonne déclarait :

> « (...) il me semble bien que cette circulaire destinée aux médecins [allusion à la lettre adressée par M.-A. Lagroua Weill-Hallé aux médecins prescripteurs au sujet de la signature des feuilles de Sécurité Sociale] soit spécialement dirigée contre nous et je crois que Fabre va lui dire personnellement un mot [à M.-A. Lagroua Weill-Hallé]. De plus, *sachant officieusement combien elle paie d'impôts par an (3 fois moins que nous)*

[1] Ces situations d'accusation ou de soupçon sont en partie comparables aux accusations de sorcellerie dans certaines sociétés. À ce sujet, l'anthropologue Jean Bazin écrit : « (...) accuser son voisin de sorcellerie est une activité sociale particulière (susceptible d'échouer ou de réussir) qui n'a en tant que telle rien de commun avec : affirmer qu'on y croit (…). A, quand il accuse B, ne se dit pas : j'y crois, donc je l'accuse. (...) Il a ses raisons d'accuser B (elles renvoient à un récit de son histoire vécue contesté par l'adversaire mais accepté par les siens) et entend par cette action publique modifier la conjoncture (sociale, politique...) en sa faveur. *La seule condition pour accuser son voisin de sorcellerie avec quelque chance de succès et sans risquer de passer pour fou, c'est que, dans ce monde social donné, il soit plausible de le faire, que ce soit un scénario admissible* » (Jean Bazin, *Des clous dans la Joconde. L'anthropologie autrement*, Toulouse, Éditions Anacharsis, 2008, p. 485, souligné par nous). Dans notre cas, on pourrait dire que la récurrence des accusations de poursuite d'intérêts strictement professionnels et personnels – en particulier, sous l'espèce sonnante et trébuchante – témoigne du fait que, indépendamment de leur réalité, ou encore, de la croyance ou non en celles-ci, il était, dans cet univers particulier, « plausible de le faire » et que, de ce point de vue, si ces soupçons pouvaient évidemment ressortir parfois à l'*illusion* (à l'image des effets de la sorcellerie), ce « scénario admissible » n'était pour autant jamais *illusoire i.e.* dépourvu de fondement, dans le mesure où, en dernière instance, il renvoyait à la connaissance plus ou moins tacite et partagée dans le groupe de l'ambiguïté constitutive de l'engagement professionnel des médecins dans la cause contraceptive.

avec autant de clients, il [est] facile de déduire qu'elle ne signe en réalité très probablement qu'une feuille sur trois »[1].

À la même période, un brouillon de texte à vocation publique, rédigé vraisemblablement par A. Deixonne ou H. Fabre en réponse à la prise de position de M.-A. Lagroua Weill-Hallé, saisissait l'occasion pour dénoncer les collègues qui, d'après eux, n'étaient pas conventionné-e-s, et ceux qui, conventionné-e-s ou non, pratiquaient des tarifs trop élevés en matière de consultations contraceptives. De la présidente du MFPF, il était dit par exemple : « Il y a au moins un problème administratif pour lequel Madame W[eill].H[allé] a été très douée : c'est l'acte par lequel elle a refusé de signer une convention avec la S[écurité].S[ociale] »[2], manière de suggérer – pour la disqualifier – que celle-ci ne s'embarrassait guère de scrupules en matière de tarification des actes en rapport avec la contraception. Plus loin, le texte soulignait :

> « (...) que l'on demande donc aux médecins prescripteurs de respecter les tarifs très voisins de ceux de la convention, qu'ils signent ou non des feuilles de S[écurité].S[ociale]. Nous connaissons d'ardents défenseurs de la signature des feuilles qui prennent 50 F de consultation pour le Planning, soit au total 100 F. N'étant pas conventionnés, la cliente est remboursée au tarif d'autorité 14 F, soit à sa charge la somme de 86 F. Nous prenons nous 40 ou 50 F au total, sans signer de feuille, soit une économie de 36 ou 46 F pour les mêmes actes. Il y a donc une escroquerie quelque part et ce n'est pas dans notre jardin qu'il faut chercher la mauvaise herbe »[3].

Les insinuations malveillantes concernant la poursuite d'intérêts professionnels et personnels sous l'espèce sonnante et trébuchante pouvaient être également perpétrées à la faveur d'oppositions entre dirigeant-e-s médecins et dirigeant-e-s non médecins. On en trouve une trace dans une réponse faite par M.-A. Lagroua Weill-Hallé à un courrier de M. Deixonne au moment même où, pour des raisons déjà évoquées, les rapports entre eux se dégradaient fortement dans le cadre du bureau national. Alors que, en sa qualité de secrétaire général du MFPF, ce dernier contestait le remboursement par l'organisation des frais de secrétariat engagés par la présidente au motif que « les médecins profitent directement ou indirectement du

---

[1] Lettre d'Abel Deixonne à Maurice Deixonne datée du 1er juillet 1965, Fonds Deixonne, APO 73 (souligné par nous).

[2] « Madame W.H. ne s'est jamais posée la question de savoir... », manuscrit sans date [vraisemblablement été 1965], Fonds Deixonne, APO 73.

[3] *Ibid*. A. Deixonne et H. Fabre n'étaient eux-mêmes pas à l'abri de ce genre d'accusations. En conflit avec une partie de la section grenobloise du MFPF, A. Deixonne rapportait ainsi à propos de cours d'accouchement sans douleur que les deux gynécologues assuraient et qui, initialement, semblaient avoir été pris, ou devoir être pris, en charge par le MFPF isérois : « Encore autre chose : nous faisons maintenant nous-mêmes nos cours d'accouchement sans douleur, le Planning de Grenoble prétend que c'est une source de profit pour nous uniquement, or : 1 heure d'accouchement sans douleur pour 10 femmes enceintes nous rapporte 10 000 Fr mais cette heure est prise sur les consultations soit par chacun de nous deux 4 consultations perdues c'est-à-dire 16 000 Fr : comme en plus nous donnons la moitié des bénéfices des cours aux monitrices chaque heure de cours nous fait perdre 11 000 Fr. Moi j'en récupère un peu puisque ma monitrice est Nicole [sa femme, vraisemblablement] mais cela ne va pas durer, pour Fabre en tout cas la perte est totale. Pourquoi ne pas avoir laissé le Planning assurer ces cours ? Tout simplement parce que nous sommes les seules accoucheurs sur la place de Grenoble qui ne préparons pas nous-mêmes nos futures accouchées et la confiance de la mère en son médecin étant un des principes de base de la méthode, les choses sont beaucoup plus normales maintenant qu'auparavant » (Lettre d'Abel Deixonne à Maurice Deixonne, sans date, Fonds Deixonne, APO 73).

Planning »[1] et qu'« ils peuvent donc lui consentir quelques sacrifices », celle-ci lui fit la réponse suivante, protestant vivement de son abnégation :

> « Je me demande qui oserait dire que cela me concerne...D'une part pendant 4 ans, les prescriptions médicales de contraception n'ont été faites que par moi et dans ma clientèle personnelle : c'est aussi aux dépends de ma clientèle que j'ai reçu et instruit les 100 premiers médecins prescripteurs, et depuis je ne reçois jamais une femme envoyée par le P[lanning] F[amilial], contrairement à tous les autres confrères. Ma clientèle est absolument indépendante de l'accueil de la Région Parisienne où les hôtesses ne me connaissent même pas. Consacrant d'autre part la moitié de mon temps au Mouvement, je ne fais de clientèle que 5 après-midi par semaine. Votre fils est médecin. Voulez-vous lui demander de calculer, pour que vous puissiez vous en faire une idée, ce que constitue pour moi le « sacrifice » financier des journées de travail que je remplace par des journées consacrées au Mouvement (...) ? Il y a longtemps d'ailleurs que je pense que mon strict devoir familial serait de me consacrer à ma clientèle et d'abandonner ces tâches administratives, plus lourdes chaque jour, et auxquelles je sacrifie mes intérêts et ma santé. Faudrait-il qu'en plus j'assume les frais de secrétariat qui découlent de mes activités au Mouvement et qui sont comptés au plus juste ? Je n'en ai ni la possibilité ni le droit vis à vis de mes enfants. Mais je dois vous dire que je suis profondément choqué qu'une discussion ait pu seulement s'élever à ce propos, et je vous charge, mon cher et vieil ami, de le dire à qui de droit »[2].

Enfin, les accusations concernant les conduites supposément trop « intéressées » de certain-e-s médecins pouvaient émaner de personnes investies localement dans le travail d'accueil. Ainsi, dans une lettre adressée à M. Deixonne, le président de la section cannoise fit part de son désaccord à propos d'une décision du CM au sujet d'un médecin prescripteur, lequel avait perdu son agrément au profit d'un autre nouvellement installé dans la ville. Les termes employés pour relater la situation – et protester – étaient, de ce point de vue, tout à fait significatifs. Dans un premier temps, le courrier expliquait :

> « La façon dont cette décision a été prise, pour des raisons de pure formalité administrative, et des motifs supposés que nous ne pouvons admettre (*un médecin prescripteur nouvellement installé à Cannes, venant de Paris, qui avait l'espoir d'être pratiquement seul – donc d'avoir une clientèle assurée !* – a pratiquement provoqué cette décision), tout cela fait que nous ne pouvons reconnaître une telle décision (...). De telles façons d'agir et de semblables décisions inconsidérées, sont profondément nuisibles au Mouvement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ». Avant d'ajouter : « Les militants ont vraiment *trop l'impression de travailler pour fournir une clientèle* à certains médecins »[3].

Le sentiment que les militant-e-s qui endossaient le rôle d'hôte ou d'hôtesse d'accueil faisaient en réalité office de rabatteurs « pour fournir une clientèle à certains médecins » semble avoir été assez largement partagé. Il était la conséquence du fonctionnement (sous contrainte) dont le

[1] Propos de M. Deixonne cités in Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Maurice Deixonne datée du 24 novembre 1965, Fonds Deixonne, APO 73

[2] Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Maurice Deixonne datée du 24 novembre 1965, Fonds Deixonne, APO 73.

[3] Lettre de Marcel Meaufront à Maurice Deixonne, sans date, Fonds Deixonne, APO 73 (souligné par nous).

MFPF s'était doté pour dispenser conseils et moyens en matière de contraception (*i.e.* adhésion à l'association de la part de la personne sollicitant l'organisation, entretien avec un hôte ou une hôtesse orientant vers un médecin prescripteur agréé), et des rapports hiérarchiques entre médecins et personnes chargées de l'accueil qui s'étaient établis en son sein. Pour ces dernières, l'assignation statutaire à une position subalterne et la délimitation stricte de leur juridiction et de leur domaine de savoirs, alors même que, par ailleurs, dans les faits, elles étaient conduites à jouer un rôle central dans l'action du groupe, pouvait parfois leur donner l'impression d'avoir hériter d'un « sale boulot »[1] au profit des médecins. Réfléchissant à cette notion à partir de l'examen du domaine médical, Everett Hughes notait ainsi qu'« une des principales sources d'antagonismes dans les hôpitaux t[enai]t à ce que les personnels qui accompliss[ai]ent les travaux les plus humbles pens[ai]ent que les médecins de service leur délègu[ai]ent les tâches ingrates au nom des « soins aux malades », et que ceux qui se trouv[ai]ent au bas de la hiérarchie de l'hôpital n'obt[enai]ent pour ce rôle aucun prestige, et seulement de maigres gratifications financières »[2]. Dès lors, dans notre cas, on peut penser que, face à une situation structurellement antagoniste entre médecins et hôtesses d'accueil provoquée, d'un côté, par une distribution hiérarchique des fonctions au sein du MFPF et, de l'autre, par des rétributions diverses que les premiers pouvaient retirer du « sale boulot » accompli par les secondes, un des moyens utilisés par celles-ci pour se réhabiliter symboliquement en l'absence de « gratifications financières » (en tout cas, dans la première partie des années 60), avait été d'opposer leur désintéressement pour la cause aux intérêts professionnels et personnels qu'une partie des médecins était censée poursuivre, voire, dans certains cas, de sanctionner chez eux un esprit de lucre jugé trop présent. C'est ce qu'on peut lire en filigrane dans cet échange avec Christiane A. :

> « - *Et quelles étaient les relations au sein du Planning Familial entre les médecins, d'une part, et les hôtesses, d'autre part ?*
> - Ah ça c'est une bonne question ! C'était pas toujours très bon. Parce que c'était les médecins qui avaient le pouvoir et les autres, de temps en temps, se rendaient compte que...Elles travaillaient beaucoup, j'parle des femmes là, et qu'elles n'en recevaient pas beaucoup de récompenses. Et que c'était toujours les médecins qui se poussaient en avant. Et puis faut voir que y'a aussi des médecins auxquels on a envoyé des clientes, forcément, pour mesurer...pour la pilule, pour mesure les diaphragmes. C'était le personnel du Planning qui envoyait les gens chez les gynécologues. Alors ça créait un lien un peu difficile, ça (...)
> - *Y'a eu des problèmes particuliers ?*
> - On apprenait un jour que tel gynécologue exagérait ses prix, si on l'apprenait c'était fini, on l'enlevait des fichiers. Parce que ça arrivait. Forcément »[3].

On le voit, le cas des médecins engagé-e-s *ès qualités* pour la cause contraceptive au cours des années 60 met au jour de façon particulièrement accusée l'ambiguïté qui, à des degrés divers, tend toujours à exister entre vivre *de* et vivre *pour* une cause. Ainsi, sans être les seules rétributions possibles, ni constituer les primo-déclencheurs de l'investissement, on peut penser

[1] Everett Hughes, *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, EHESS, 1996, p. 72 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 83.
[3] Entretien avec Christiane A.

que les rétributions professionnelles offertes par le dispositif formateur du MFPF – en particulier, en termes de stabilisation de position et d'accroissement de chances de profit dans l'univers médical – étaient un facteur central d'attachement au groupe et à la cause chez une part importante de ces (plus ou moins) jeunes praticien-ne-s, compensant, par là, le coût professionnel éventuel d'un investissement qui, en raison du caractère illégal et illégitime de la contraception à cette période, comportait toujours sur ce plan un certain risque[1]. Cela dit, si l'ambiguïté entre vivre *de* et vivre *pour* la cause était (à des degrés divers) *connue* des membres du groupe, celle-ci n'était cependant jamais *reconnue*. Pour une cause dont les entrepreneur-e-s entendaient établir une part de la légitimité sur le caractère présumé universel des bienfaits qu'elle était censée apporter et la dénonciation de l'hypocrisie, des tabous et des drames dont la législation alors en vigueur était porteuse, la *vérité officielle* de l'engagement ne pouvait être que du côté du désintéressement. En ce sens, la mobilisation, qui se parait régulièrement du vocabulaire du « progrès », de la « morale », de l'« humanisme » etc., n'avait d'autres choix que de se donner à voir comme appartenant aux entreprises variées de dévouement valorisant et attirant « ceux qui valorisent la gratuité, le dévouement, le bénévolat, la générosité, le don de soi, le libre choix, la solidarité et l'intérêt général »[2]. Mais si, dans les situations les plus *officielles*, les membres du groupe étaient toujours prompts, pour reprendre l'expression de M. Mauss et de Henri Hubert, à se « pa[yer] [eux]-même[s] de la fausse monnaie de [leur] rêve »[3] et, dès lors, à inscrire leur engagement dans une économie des biens symboliques, pour autant, contrairement à ce que suggère P. Bourdieu sur ce point, le refoulement de la *vérité officieuse* des mobiles personnels et intéressés (laquelle ne constitue pas pour autant la vérité exclusive de l'investissement) était loin d'être systématique[4]. En effet, comme le note encore D. Gaxie,

---

[1] O. Fillieule et B. Pudal soulignent en ce sens que, dans l'engagement, « les coûts se confondent parfois avec les bénéfices » (Olivier Fillieule et Bernard Pudal, « Sociologie du militantisme », *op. cit.*, p. 177).

[2] Daniel Gaxie, « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *op. cit.*, p. 164.

[3] Marcel Mauss et Henri Hubert, « Esquisse d'une théorie générale de la magie » in Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1999, p. 119.

[4] Sous ce rapport, les affirmations de P. Bourdieu ne sont pas toujours très claires. D'un côté, il peut affirmer que « l'économie des biens symboliques repose sur le refoulement ou la censure de l'intérêt économique » (Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques*, *op. cit.*, p. 209) ; de l'autre, il indique que « dans cette économie, ou bien on laisse l'intérêt économique à l'état implicite, ou bien, si on l'énonce, c'est par des euphémismes, c'est-à-dire dans un langage de dénégation. L'euphémisme c'est ce qui permet de dire tout en disant qu'on ne dit pas » (*ibid.*, p. 182). D'abord, notons que, à travers l'idée d'euphémisme, P. Bourdieu envisage bel et bien la possibilité que, au sein d'une économie des échanges symboliques, l'intérêt puisse se voir formulé, même si le sens qu'il confère à cette opération renvoie d'abord à la notion freudienne de dénégation *i.e.* au mécanisme par lequel un désir refoulé est néanmoins affirmé par un sujet se défendant toutefois de le faire, plutôt qu'à l'idée plus simplement gradualiste d'atténuation, ce qui, en fait, revient à dire que l'intérêt n'est jamais désigné comme tel (dans ce cadre, P. Bourdieu parle significativement de « mensonge à soi », de « mauvaise foi » ou de « méconnaissance »), voire ne peut tout simplement pas l'être (on trouve encore cette ambigüité dans le cours au Collège de France consacré à l'« anthropologie économique ». Quand P. Bourdieu parle de « dénégation » ou de « refoulement » à propos de l'économie symbolique, il tient ses termes pour équivalents d'« impensable » ou d'indicible. Il écrit par exemple : « Quand je dis que le propre d'une économie symbolique (...) est la dénégation, le refoulement, etc., je veux dire au fond que la possibilité de calculer est plus qu'exclue : elle est impensable. Il n'y a pas de mot pour le dire. Il n'y a même pas de mot pour nommer celui qui transgresse ces préceptes fondamentaux de la morale d'honneur (...). Les choses impensables, ce sont les choses pour lesquelles on n'a pas de catégorie de pensée, pas de mots... » (Pierre Bourdieu, *Anthropologie économique. Cours au Collège de France, 1992-1993*, Paris, Seuil/Raisons d'agir, 2017, p. 84)). Toutefois, si l'on admet la réalité de cette distinction, force est de constater que le sociologue ne donne jamais d'indications claires à propos des contextes et du genre de contraintes qui, *à l'intérieur d'une*

« le refoulement, comme le tabou de l'explicitation, ne sont que partiels »[1] dans les entreprises et les univers militants. Dans notre cas, nous l'avons vu, *certaines situations dégagées de l'impératif de la présentation collective de soi (*i.e. *du groupe mobilisé, de la cause et de ses objectifs) en contexte officiel* étaient propices aux aveux sans fard à propos des rétributions professionnelles de l'engagement chez les médecins (ce qui, toutefois, n'implique pas que les individus aient été en mesure d'accéder eux-mêmes à une conscience *claire et complète* des logiques sociales à l'œuvre derrière ces conduites) : soit directement, comme dans l'entretien avec C. Verdoux effectué à bonne distance temporelle des faits évoqués ; soit indirectement, à travers les accusations d'âpreté aux gains produites à la faveur de situations conflictuelles entre membres du groupe, et dans lesquelles la présence des mobiles professionnels et des intérêts personnels était *explicitement désignés* par certain-e-s protagonistes, cependant que, dans le même temps, leur légitimité se voyait *systématiquement contestée et refusée*.

économie des biens symboliques, pourraient expliquer le passage d'une situation où l'intérêt est tu, à une situation où il se trouve euphémisé, ce qui, au terme de ce *continuum* situationnel, permettrait éventuellement d'envisager les conditions dans lesquelles celui-ci pourrait se voir explicité, sans bien sûr sortir du cadre de l'économie des biens symboliques. Cependant, on trouvera dans les réflexions de P. Bourdieu sur l'*officiel*, la *publicité* et les contraintes que ces situations exercent sur l'expression (profession obligée de l'universel, du désintéressement etc., en tant que valeurs présumées d'un groupe), quelques éléments indirects de réponse (voir par exemple : Pierre Bourdieu, *Sur l'État*, *op. cit.*, p. 78-109 ; voir également les analyses consacrées aux formes du discours et à leur rapport avec le degré et le type de tension inscrits dans une situation : Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, *op. cit.*, p. 116 et suiv.). Au final, on pourrait dire que le flou relevé chez P. Bourdieu au sujet du degré et du sens de l'euphémisation en rapport avec la question des intérêts, provient du fait que ce dernier transpose des analyses élaborées à propos d'une société encore pré-capitaliste – la Kabylie –, quoique en pleine transformation (forcée) sur ce plan, et structurée par une économie symbolique, à des sociétés hautement différenciées où, pour reprendre ses termes, une « économie économique » a été constituée en tant que telle. Dans le premier cas, le calcul n'est pas concevable, tout simplement parce qu'il n'est présent dans aucun domaine de la vie sociale. Dans le second, la situation est sensiblement différente : en effet, à l'intérieur d'une société hautement différenciée, les univers marqués par l'économie symbolique et le désintéressement (tels par exemple les univers militants ou artistiques) coexistent avec les univers marqués par l'« économie économique » et entretiennent avec eux des rapports d'interdépendance, ce qui ne les rend jamais complètement étrangers à la logique de l'intérêt. Par conséquent, dans la mesure où, de surcroît, au sein de cette configuration sociale et historique particulière, les individus sont, à des degrés divers, inscrits simultanément dans ces différentes classes d'univers et passent régulièrement de l'une à l'autre, il est bien évident que, par contraste avec ce que l'on peut constater dans une société pré-capitaliste faiblement différenciée, l'intérêt est une réalité jamais complètement ignorée ou occultée, même si la possibilité de sa désignation dépend du type de contraintes inscrites dans une situation déterminée. C'est du reste ce que, à certains moments, P. Bourdieu semble lui-même suggérer, sans toutefois développer ce point de façon suffisamment claire, ni en tirer les conséquences. Ainsi, par exemple, quand il se livre à cette comparaison entre sociétés précapitalistes et sociétés hautement différenciées, en notant à propos des « îlots » d'économie symbolique subsistant dans ces dernières : « Les économies précapitalistes qui fonctionnent entièrement selon cette logique [de l'économie symbolique] ont une vertu : dans la mesure où tout y est justiciable de cette logique, elles fournissent une image grossie des échanges symboliques tels qu'ils se perpétuent à l'intérieur de nos sociétés, d'une part dans les îlots à l'état presque pur, *mais qui, en tant qu'îlots, sont transformés dans leur logique même* » (Pierre Bourdieu, *Anthropologie économique...*, *op. cit.*, p. 118, souligné par nous).

[1] Daniel Gaxie, « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *op. cit.*, p. 171. De leur côté, J. Lagroye et J. Siméant constatent : « Et il serait étrangement naïf de prétendre que cette orientation altruiste des actions est exclusive de la poursuite d'autres intérêts, considérés comme « moins nobles », voire inavouables. Le soin apporté par des humanitaires, des prêtres, des militants, à faire état dans les entretiens de ce mélange de satisfactions, sans se leurrer et sans chercher à tromper leurs interlocuteurs, montre qu'ils sont loin de méconnaître toujours la complexité de leurs motivations » (Jacques Lagroye et Johanna Siméant, « Gouvernement des humains et légitimations des institutions » in Pierre Favre (dir.), *Être gouverné. Mélanges en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 71).

- **Un gai savoir**

> « Voyez, voyez pour beaucoup de gens, cette appartenance au Planning a été une ouverture sur quelque chose ».
>
> Entretien avec Henri P.

Les rétributions professionnelles offertes par le dispositif de formation n'étaient à l'évidence pas les seules. Dans la première partie des années 60, celles-ci concernaient surtout les médecins investi-e-s dans l'ECC, la professionnalisation tendancielle des engagements – en particulier, à travers la salarisation du travail d'accueil – n'intervenant au sein de l'unité attractrice qu'après le vote de la loi de 1967[1]. Mais si, avant cette date, l'investissement des non-médecins dans la formation pouvait, par contraste, revêtir tous les aspects d'un dévouement strictement désintéressé, en réalité, tel n'était pas le cas. En effet, la formation reçue procurait à ces derniers des formes de rétributions susceptibles d'entretenir l'attachement au groupe et à la cause, quoique celles-ci ne fussent pas d'ordre matériel. Ainsi, la soumission à l'action spécifique du dispositif pour rendre compétent provoquait-elle un véritable *enchantement*. De ce point de vue, l'apprentissage de la compétence chez les aspirant-e-s hôtes et hôtesses d'accueil était un des principaux instruments susceptibles de transformer l'unité attractrice en espace de réalisation de soi à travers l'aide aux personnes sollicitant le MFPF. J. Lagroye et J. Siméant ont attiré l'attention sur l'importance de « comprendre les processus par lesquels se fabrique l'attachement aux institutions, au travers du plaisir et du bonheur que l'on peut en retirer »[2]. Ils relèvent ainsi que l'investissement de militant-e-s dans une cause, un groupe, une institution etc., était susceptible de leur faire « *découvrir* que leur appartenance au groupe [était] la source de plaisirs qu'ils n'avaient pas anticipé »[3] et que, partant, « le bonheur éprouvé dans l'action » était un des plus puissants « mécanismes de légitimation des institutions » en ce qu'il apparaissait comme « la condition aussi d'une fidélité et d'une manière d'être qui portaient témoignage sur la qualité de l'institution elle-même »[4]. Dès lors, la suite de ce développement sera consacrée à la mise au jour et à la compréhension de la *relation* entre, d'un côté, l'acquisition de contre-savoirs au sein du dispositif de formation et, de l'autre, le bonheur, l'enchantement, etc. que celle-ci pouvait provoquer chez une bonne partie des militant-e-s non médecins, satisfaction qui peut alors être tenue pour une forme de gratification symbolique favorisant le maintien des engagements. Comme toute opération magique, l'enchantement repose sur un système de croyances ; mieux, il tend à satisfaire des *attentes* plus ou moins

[1] Voir : MFPF, *D'une révolte à une lutte…*, *op. cit.* ; voir également : Érika Flahault, « Le Planning Familial et la professionnalisation du conseil conjugal et familial : reproduire la norme de genre au nom de la subversion ? », *Cahiers du genre*, 2, 2013, p. 89-108 ; la thèse d'Alice Romerio en cours.
[2] Jacques Lagroye et Johanna Siméant, « Gouvernement des humains et légitimation des institutions », *op. cit.*, p. 56.
[3] *Ibid.*, p. 55.
[4] *Ibid.*, p. 54.

clairement formulées[1], sinon collectives, en tout cas toujours socialement constituées chez les individus, lesquelles trouvent là une occasion d'être partiellement ou totalement prises en charge. Bref, si la formation reçue pouvait provoquer une forme de bonheur au principe, par la suite, d'accomplissements heureux au sein de l'unité attractrice, c'est que le contenu et la forme de celle-ci rencontraient efficacement certaines propriétés et intérêts existentiels des personnes engagées dans le groupe[2]. Dans un premier temps, nous effectuerons un plan large pour saisir à l'échelle collective l'enchantement provoqué par la socialisation à la compétence. Dans un deuxième temps, nous resserons la focale sur un individu pour analyser plus en détail les incidences possibles de ce façonnage organisationnel sur le maintien de l'engagement et sur une trajectoire.

Les ressorts sociaux de l'enchantement

L'enchantement que l'acquisition de savoirs à travers le dispositif formateur produisait peut s'expliquer par le fait qu'il procurait plusieurs types de satisfaction en affinité avec certaines dispositions et appétences propres aux personnes investies dans l'unité attractrice au cours des années 60.

1) D'abord, il pouvait satisfaire une sorte de *libido de savoir* plus ou moins fortement constituée au préalable. On l'a vu, la socialisation à la compétence tendait à reproduire certains aspects de la forme scolaire. Or cette propriété est à mettre en relation avec ce que nous avons établi au chapitre précédent à propos des grands traits caractérisant les militant-e-s non-médecins engagé-e-s dans le MFPF. Cette population était composée en majorité de personnes actives – y compris parmi les femmes – dotées d'un capital scolaire relativement important (on dénombre une proportion de bacheliers et de bachelières élevée pour l'époque), qu'on pouvait supposer en ascension sociale pour une partie d'entre elles, et où les enseignant-e-s occupaient une place importante. Par conséquent, il n'est guère étonnant que l'apprentissage de savoirs et de savoir-faire sur un mode tendanciellement scolaire ait trouvé là des conditions particulièrement favorables à sa bonne effectuation. En entretien, Henri P. relevait en ce sens :

> « La plupart des gens qui étaient là, quel que soit leur métier, quelles que soient leurs origines, *c'était des gens qui avaient l'habitude d'avoir une demande de savoir quoi*. On avait constitué une bibliothèque, on était aussi abonné à un certain nombre de revues. Ça bouillonnait beaucoup le chaudron »[3].

---

[1] M. Mauss et H. Hubert soulignent ainsi que « le monde du magique est peuplé des attentes successives des générations, de leurs illusions tenaces, de leurs espoirs réalisés en recettes » (Marcel Mauss et Henri Hubert, « Esquisse d'une théorie générale de la magie », *op. cit.*, p. 132).

[2] Dans son étude sur le dispositif de formation du PCF, N. Ethuin constate de façon convergente que « si les cadres d'interprétation officiels ont pu trouver un tel écho chez les militants les plus engagés, *c'est qu'ils entraient en résonance avec leurs expériences parfois les plus intimes*. La découverte du marxisme a représenté pour certains une *occasion inespérée de mettre en sens un vécu de la domination*. La légitimité scientifique conférée aux enseignements dispensés au sein du parti ne peut alors que *renforcer* les convictions idéologiques et *la volonté de perpétuer un engagement qui a contribué à déchirer le voile d'ignorance qui obscurcissait leur existence* » (Nathalie Ethuin, « De l'idéologisation de l'engagement communiste... », *op. cit.*, p. 147, souligné par nous).

[3] Entretien avec Henri Pionchon (souligné par nous).

En outre, on trouvera quelques traces de ce désir de connaissance (socialement façonné) pour des savoirs et des savoir-faire objectivés en tant que tels, ainsi que d'une véritable satisfaction à se les faire délivrer, dans certaines réponses faites au questionnaire de sortie distribué aux participant-e-s du stage des 27 et 28 juin 1964. Par exemple, telle participante se réjouit à l'écrit de la compétence des intervenant-e-s et de la qualité des conférences proposées. À ce propos, elle note : « (...) toutes m'ont paru excellentes par des conférenciers de premier plan, dévoués et compétents », puis ajoute : « Stage très bien organisé, très vivant et utile. Ponctualité et compétence très grandes des conférenciers (...). Privilège d'approcher tant de personnes de premier plan en 48 H seulement. Densité du travail très enrichissante » (femme, sans profession, baccalauréat et diplôme de secrétaire médico-social)[1]. Telle autre déclare être « reconnaissante à *tous* les conférenciers d'avoir été clair et précis, complet » (femme, sans profession, baccalauréat). Telle autre indique encore que « toutes [les conférences] m'ont fort intéressée car elles ont répondu à toutes les questions que je me posais », avant de souligner : « (...) sur tous les plans j'ai trouvé ici le climat et le sérieux que je désirais » (femme, sans profession, CAP secrétariat). En écho, d'autres stagiaires jugent que « toutes [les conférences] ont été passionnantes » (femme, professeur de lycée, licence et diplôme d'études supérieures), ou encore, que « le stage a été (...) passionnant par les sujets traités » et par le fait que « toutes [les conférences] ont été très instructives » (femme, secrétaire, brevet professionnel de sténo-dactylo). Lorsque des critiques sont formulées – le plus souvent par des personnes qui se classent parmi les plus scolairement dotées de l'échantillon et qui, en outre, exercent le métier d'enseignant –, celles-ci tendent à porter sur la trop grande intensité du stage et/ou le fait que, dans le laps de temps prévu, les problèmes abordés, par conséquent, ne le furent pas toujours de façon suffisamment approfondie. Une stagiaire observe ainsi : « Le stage est je crois très instructif mais beaucoup trop rapide pour tous les problèmes évoqués » (femme, institutrice, baccalauréat). Une autre souligne : « Le travail qui a été fait m'a paru très utile, très intense. Peut-être faudrait-il un laps de temps pour *intégrer* et bien intégrer ce qui a été dit » (femme, professeur d'enseignement ménager, baccalauréat). Une autre réclame encore un programme davantage spécialisé traitant « plus à fond » certaines questions : « J'ai regretté que certains exposés ou discussions avaient pris fin un peu rapidement. Je préfèrerais pour ma part, un programme plus spécialisé, traitant plus à fond certaines questions » (femme, professeur de lycée, CAPES). Une stagiaire regrette même le « manque de références bibliographiques (articles de psychologie ou de pédagogie, comptes rendus d'enquête, etc.) » (femme, institutrice en disponibilité, brevet supérieur). Du reste, pour apprécier au mieux les savoirs dispensés dans la formation, certain-e-s vont même jusqu'à réclamer avec empressement la version écrite des conférences dispensées, et manifestent une joie particulière à l'idée de pouvoir, à partir de leur compétence et de leur appétence tout à la fois lectorales et scripturales formées dans le cadre

[1] Les extraits de questionnaires proviennent de : Stage Hôtesses des 27 et 28 juin 1964 – questionnaires de sortie, Fonds MFPF, B 02 06. Ils sont des réponses ou des fragments de réponses aux questions suivantes : 1) « Parmi les conférences qui ont été faites quelles sont celles qui vous ont le plus intéressé ? » ; 2) « Observations particulières ». Nous avons choisi de préserver l'anonymat des stagiaires en indiquant entre parenthèses le sexe, la profession, le ou les diplômes possédés, lorsque, bien entendu, ses informations figuraient sur le document.

d'une socialisation scolaire relativement prolongée et réussie, revenir sur les contenus et les assimiler avec une rigueur scolairement armée. Une stagiaire estime ainsi que « la possibilité de recevoir les conférences [sous forme écrite] sera une très bonne chose » (femme, professeur d'enseignement ménager, baccalauréat). Une autre écrit « désir[er] les textes de ces conférences afin de les relire avec attention » (femme, secrétaire, études secondaires). Une autre observe enfin : « Très bon souvenir de ce stage. Attends avec impatience la polycopie des différents sujets traités pour les communiquer et les étudier avec mon mari qui je l'espère pourra faire un stage par la suite, ainsi qu'une autre hôtesse » (femme, institutrice, baccalauréat).

2) Cela dit, concevoir la satisfaction d'une *libido de savoir* comme la simple conséquence d'un face-à-face entre le dispositif formateur et un-e stagiaire – fût-il/elle socialement bien disposé-e à s'y soumettre – serait réducteur, qui, là aussi, risquerait de reconduire le modèle de l'*homo clausus*[1]. L'enchantement par la connaissance avait également des bases collectives. En ce sens, la formation dispensée par le MFPF procurait aux hôtes et hôtesses d'accueil (aspirant-e-s ou confirmé-e-s) un *type particulier de « plaisir d'être ensemble »*[2] *gagé sur le partage d'expériences et de savoirs entre stagiaires réinterprétés à l'aune d'instruments de pensée diffusés dans ce cadre*, ce qui, au bout du compte, contribuait à renforcer le conformisme inséparablement logique et moral du groupe et à entretenir une proximité entre ses membres. On en retrouve la trace dans cet échange avec Christiane F. En entretien, elle nous déclare :

> « - Et donc voilà...et on a noué des relations personnelles. D'abord parce qu'on s'est bien, on a quand même eu l'occasion de bien se connaître lors des stages que nous avons faits avec des psychanalystes. Ça voilà c'était quand même...
> - *C'était le ciment des...*
> - Ah oui, je pense ! Déjà ça nous a fait toutes progresser, euh personnellement. Et puis ça a fait progresser le groupe. Et là ben voilà, on va travailler alors avec, une fois, on était avec une telle et une telle, une autre fois avec une telle et un tel »[3].

Si on se tourne à présent du côté des stagiaires de juin 1964, plusieurs d'entre eux/elles soulignent le grand intérêt pris aux discussions et aux contacts provoqués par le dispositif formateur. L'une peut ainsi noter sous forme de bilan : « Très bonne ambiance de ce stage-ci et contacts et échanges très enrichissants entre les différents participants » (femme, sans profession, baccalauréat). De même, une autre observe : « Très remarquables contacts entre les participants d'une part, entre les participants et les conférenciers d'autre part – dialogues faciles et positifs me semble-t-il » (femme, étudiante, licence et diplôme d'études supérieures). Une participante suggère de son côté l'apport cognitif considérable que représenterait le fait de s'approprier des connaissances dans un cadre collectif, plutôt que de manière isolée à travers la seule lecture de livres. De ce point de vue, elle écrit : « Je crois que j'ai appris plus de choses en ces deux jours de Congrès [sic] que durant plusieurs années où j'ai puisé dans différentes sortes de livres » (femme, étudiante, BEPC). Au contraire, d'autres regrettent l'insuffisante

[1] Sur cette illusion appliquée au domaine de l'acte de connaître, voir : Norbert Elias, *La dynamique de la conscience. Sociologie de la connaissance et des sciences*, Paris, La Découverte, 2016, p. 323.
[2] Jacques Lagroye, *Appartenir à une institution...*, *op. cit.*, p. 157.
[3] Entretien avec Christiane F.

circulation de savoirs et de savoir-faire entre stagiaires, ce que l'on peut interpréter comme une manière indirecte de souligner à la fois l'existence de cette attente et le fait que, sous ce rapport, une satisfaction avait bien commencé à poindre par le biais du dispositif, puisque, dans le même temps, on la jugeait insuffisante. Aussi tel stagiaire exprime-t-il ses regrets sur ce plan particulier : « Stage trop dense, trop serré. Pas assez de contacts entre stagiaires. Il y avait de la matière pour trois journées » (homme, instituteur, baccalauréat). Telle autre met en avant la contrainte temporelle : « Stage remarquablement bien organisé. Je regrette néanmoins de n'avoir pu, faute de temps, avoir davantage de contact avec les hôtes et hôtesses d'autres départements » (femme, sans profession, baccalauréat). De la même façon, une autre participante confie : « Très heureuse de ces rencontres mais un peu court pour prendre réellement contact avec tous » (femme, sans profession, diplôme de comptable). Par ailleurs, alors que le stage de 1964 est le premier à avoir été organisé à l'échelle nationale, certain-e-s participant-e-s proposent des modifications en vue d'améliorer les conditions collectives d'appropriation des savoirs pour devenir compétent. En ce sens, plusieurs d'entre eux/elles suggèrent de privilégier les échanges en petits groupes, ce qui sera le cas de façon systématique par la suite, notamment à travers les groupes de supervision. Les membres d'un couple de stagiaires consignent ainsi sur leur questionnaire respectif : « Pour la prochaine session petits groupes de travail suivis de réunion de synthèse » (femme, institutrice, baccalauréat et deux années de droit) ; « Le système conférence suivi de discussions pourrait être remplacé par des cercles de travail, suivis d'une réunion de synthèse à la fin du stage (homme, kinésithérapeute, baccalauréat et diplôme de kinésithérapeute). Un autre participant suggère de façon assez proche :

> « Bonne organisation du stage tant sur le plan matériel que sur la valeur des exposés. Toutefois je pense que des exposés proprement dit devraient être raccourcis pour laisser la place aux échanges d'idées, d'expériences qui sont très utiles pour les assistants qui venant de différentes régions ont une idée des difficultés et réussites de chacun » (homme, ajusteur outilleur, CAP).

On le voit, le dispositif de formation ne procurait pas à ceux/celles qui le fréquentaient une simple rétribution sous le rapport de la prise en charge d'une l*ibid*o de savoir socialement constituée au préalable. Par son fonctionnement même, il inscrivait cette dernière dans une *communauté d'appropriation* au principe, par la suite, d'*affects positifs* – pour ne pas dire joyeux – dérivant du travail d'accroissement de connaissances et de compétences que chaque membre du groupe était conduit à mener avec d'autres personnes investi-e-s au même moment, l'acquisition de savoirs devenant dans ce cadre, et de façon toujours plus poussée à mesure que se développait le dispositif, inséparablement un *partage continué de relations* autour de ces savoirs. Bref, pour ces militant-e-s caractérisés (dans l'ensemble) par une tendance à manifester une certaine « bonne volonté culturelle » vouée à « identifier la culture au *savoir* »[1] et à entretenir avec elle une relation « à la fois avide et anxieuse, naïve et sérieuse »[2] en raison des

[1] Pierre Bourdieu, *La distinction...*, op. p. 381
[2] *Ibid.*, p. 377.

classes de trajectoires sociales et scolaires les plus modales observées chez eux/elles au cours des années 60 (voir chapitre 2), la *satisfaction d'une libido de savoir* en rapport avec la mobilisation pouvait se combiner aisément avec la découverte de la *satisfaction spécifique que procurait le fait d'être ensemble pour accroître ce savoir* sur la base d'échanges variés entre personnes investies dans la cause (militant-e-s et formateurs/trices)[1] – cela, pourrait-on dire, pour la raison que, comme le rappelle N. Elias, chaque individu est doté de « valences affectives orientées vers autrui » et que « dans sa recherche des satisfactions, l'homme aspire à rencontrer d'autres hommes, et pour ce faire (...) dépend en grande partie des autres »[2] –, laquelle satisfaction contribuait alors au maintien des engagements[3]. De ce point de vue, certains extraits d'entretiens au sujet de l'importance de la constitution *collective* de bibliothèques – en particulier, au moment où la formation dans le MFPF tendait à être de plus en plus codifiée et permanente à partir de la seconde moitié des années 60 –, fournissent un éclairage supplémentaire à propos de cette gratification. Christiane F. rapporte ainsi à propos de son entrée dans le MFPF lyonnais :

> « Alors, quand on entrait au Planning, la bibliothécaire s'occupait très bien de vous. Elle nous conseillait des lectures. Et puis ensuite, bon ben j'me souviens quand je suis entrée, *y'avait des gens qu'étaient déjà là, qui travaillaient déjà là, qui venaient en disant « est-ce qu'on pourrait pas acheter tel livre ?Est-ce qu'on pourrait pas acheter tel livre ? Voilà je t'ai apporté la critique que j'ai lu », voyez.* Si vous voulez, y'avait pas, la bibliothécaire était pas seulement la bibliothécaire, e*lle était aussi comme nous hôtesse. Et nous nous étions aussi également bibliothécaire* (...). *Donc si vous voulez, c'était un permanent aller, venue, vous voyez. Y'avait des échanges*, voilà, c'était... »[4].

Pour sa part, Henri P. suggère également l'importance du travail collectif autour de la bibliothèque dans la formation des militant-e-s, et l'intérêt retiré. À une question sur la possibilité d'accroître ses connaissances au sein du MFPF, il répond de façon significative :

> « - *Justement je rebondis sur ce que vous avez dit en parlant de votre adolescence, en gros c'est une période où on estimait qu'un livre était quelque chose de précieux. Alors justement au Planning, vous avez trouvé un endroit où on pouvait accroître ses connaissances ?*
> - Oui, oui, oui. Creuser. Creuser. *Si vous voulez,* la *bibliothèque du Planning à laquelle on a tous participé. Euh, c'était pas de la vulgarisation,* vous voyez. On avait, on avait

[1] Distinguant au sein de l'Église « trois principaux domaines de gratifications » *i.e.* « la satisfaction des affects » auquel se rattache en particulier le « plaisir d'être ensemble » ; « le désir de trouver dans l'activité institutionnelle une forme de « bonheur » ; et un domaine plus intellectuel (« acquérir une « conception globale » de l'univers »), J. Lagroye remarque qu'ils peuvent se combiner et se renforcer. Au sujet des gratifications d'ordre intellectuel pour une part comparable à celle dont nous traitons ici, il écrit : « Faut-il préciser une fois de plus que ce type d'appartenance n'est pas exclusif d'autres motivations, mais peut contribuer à les renforcer ; des monastères ou des communautés d'Oratoriens ne sont exclues ni les gratifications affectives, ni le bonheur de donner un sens à sa vie » (Jacques Lagroye, *Appartenir à une institution...*, *op. cit.*, p. 158).

[2] Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?, op. cit.*, p. 164. Sur la notion de « valence » et de « configuration de valences » caractérisant un individu, voir également : Norbert Elias, *Au-delà de Freud. Sociologie, psychologie, psychanalyse*, Paris, La Découverte, 2010, p. 47-79.

[3] Odette L. résume parfaitement les choses qui déclare en nouant tous ces aspects en une même phrase : « Et moi j'avais découvert justement, une certaine, enfin une formation et puis une solidarité, une amitié qui faisait que j'y tenais » (Entretien avec Odette L. et Christiane F.)

[4] Entretien avec Christiane F (souligné par nous).

abordé, alors y'a ceux qui se sentaient peut-être un peu plus sociologue, d'autres un peu plus psychologue, d'autres un peu plus historien. Mais *on cherchait quand même à s'entourer de choses* qui [mot inaudible] la *réflexion* »[1].

Cela étant, pour mieux comprendre les conditions de l'enchantement procurées par le dispositif formateur chez les individus engagés dans le MFPF, il convient d'examiner plus avant certains aspects de « la dialectique très générale des pulsions et des institutions »[2] telle qu'elle se donne à voir dans ce cadre particulier. Tout d'abord, le fait que, pour les militant-e-s non-médecins, la formation à la compétence ait, nous l'avons vu, tout particulièrement mis l'accent sur la « psy » n'est pas indifférent. En effet, la promotion de « techniques de soi »[3] à caractère individuel (*e.g.* lecture) et collectif (*e.g.* groupe de supervision) destinées à provoquer, chez les personnes engagées, une forme permanente d'examen de soi à connotation psychologique censé faire accéder à une plus grande connaissance des mobiles de l'investissement, faisaient que ces personnes étaient incitées à « effectuer (...) un certain nombre d'opérations sur (...) leurs pensées, leurs conduites, leur mode d'être »[4], et ainsi, à essayer de se réformer dans le sens d'une réflexion accrue sur leur propre existence, laquelle était la condition de la bonne effectuation des tâches d'accueil et d'accompagnement. Sous ce rapport, le dispositif formateur constituait une véritable « entreprise de subjectivation »[5] qui dispensait aux militant-e-s un *bien de salut* d'un type particulier. Celui-ci renvoyait au sentiment d'accéder, parfois sur le mode de la révélation, à une meilleure compréhension de soi et à une plus grande maîtrise de son existence en tant que conséquence du travail d'acquisition de la compétence sur la base de savoirs et de savoir-faire en lien avec le domaine supposé de « l'intériorité »[6]. Ainsi, l'idée que, au sein du MFPF, les tous premiers bénéficiaires de la formation étaient les militant-e-s eux-mêmes dans la mesure où le *souci des autres* était subordonné au *souci de soi*[7], apparaît fréquemment dans les entretiens. Yves G.constate par exemple : « Le Planning a été en somme

---

[1] Entretien avec H. Pionchon (souligné par nous).

[2] Pierre Bourdieu et Jacques Maître, « Avant-propos dialogué avec Pierre Bourdieu » in Jacques Maître, *L'autobiographie d'un paranoïaque. L'abbé Berry (1878-1947) et le roman de Billy* Introïbo, Paris, Anthropos, 1994, p. IX.

[3] Michel Foucault, « Les techniques de soi », *op. cit.*

[4] *Ibid.*, p. 1604.

[5] Jacques Lagroye, *Appartenir à une institution...*, *op. cit.*, p. 88.

[6] M. Weber souligne que les « divers biens de salut (...) ne doivent nullement être considérés par le chercheur empirique comme se rapportant seulement ou même prioritairement à « l'au-delà » ». Et de poursuivre : (...) les biens de salut proposés par toutes les religions, primitives ou civilisés, prophétiques ou non, se rapportent d'abord très lourdement à ce monde-ci : santé, longue vie (....). Sur le plan psychologique, celui qui recherchait le salut était bien plutôt concerné par un habitus du présent, *dans ce monde-ci* » (Max Weber, *Sociologie des religions*, *op. cit.*, p. 346). On trouvera une analyse en termes de « biens de salut » à propos des satisfactions potentiellement produites par un engagement au sein d'organisations, dans : Johanna Siméant, « Socialisation catholiques et biens de salut dans quatre ONG humanitaires françaises », *op. cit.* De même, dans un tout autre domaine, Gérard Mauger, Claude Poliak et B. Pudal ont souligné à propos des pratiques lectorales l'existence d'une *lecture de salut* dans laquelle « lire permet de bien ou de mieux faire, de bien ou de mieux être » (Gérard Mauger, Claude Poliak, Bernard Pudal, *Histoires de lecteurs*, Paris, Nathan, 1999, p. 247).

[7] Comme le note M. Foucault, c'est deux aspects sont loin d'être contradictoires. Sous ce rapport, il souligne que le souci de soi est « non pas un exercice de solitude, mais une véritable pratique sociale » et que, par conséquent, « le souci – ou le soin qu'on prend du souci que les autres doivent avoir d'eux-mêmes – apparaît alors comme une intensification des relations sociales » (Michel Foucault, *Histoire de la sexualité III. Le souci de soi*, Paris, Gallimard, 1984, p. 72 et p. 74).

un lieu d'auto-formation pour les militants ». Un peu après, il précise : « Alors bien sûr, ça nous a conduit à travailler sur nous-mêmes parce que on avait aucune formation personnelle quoi ! Moi je pense que pour nous, pour l'ensemble des copains qui avons vécu là, on était les premiers bénéficiaires quoi »[1]. Faisant le bilan de ses années d'engagement au MFPF, A.-M. Orssaud observe pour sa part : « (...) ça m'a beaucoup apporté (...). Quand on fait ce genre de travail et de formation, on apprend beaucoup sur soi-même déjà, et donc dans sa relation avec les autres »[2]. Quant à Christiane F., elle évoque l'effet des stages sur sa propre personne en ces termes : « On a bien travaillé. Après chaque stage, je me sentais mieux, je me sentais avoir grandie, je me sentais avoir beaucoup de sujets de réflexion après »[3]. Toutefois, on le devine à la lecture de ces extraits : rendre véritablement compte des raisons pour lesquelles la formation à la compétence en tant que formation à des techniques de soi d'un type particulier, a pu être perçue comme *salvatrice* – et partant, constituer une puissante gratification à l'engagement – chez nombre de militant-e-s, suppose d'entrer davantage encore dans « les plis singuliers du social »[4]. Pour cela, il convient d'examiner au plus près les *transactions* qui s'instaurent entre, d'un côté, des expériences socialisatrices ayant structuré au préalable une trajectoire et des problèmes existentiels spécifiques qui façonnent des *attentes* souvent implicites, et, de l'autre, un espace et des instruments qui permettent tout à la fois de *constituer* pleinement, de *révéler* et de *satisfaire* celles-ci[5], et, ce faisant, comme le note N. Ethuin à propos des écoles du PCF, de « mettre en sens [le] vécu »[6]. Pour y parvenir, nous allons reprendre et poursuivre l'analyse d'un cas déjà étudié dans le chapitre précédent. Nulle recherche de représentativité ici. En adoptant une échelle d'observation attentive à un individu saisi dans sa (relative) spécificité (socialement constituée), nous ferons le pari que, comme le dit M. Mauss, « l'analyse d'un cas défini peut, mieux que des observations accumulées ou des déductions sans fin, suffire à prouver une loi d'une extrême généralité »[7] – en l'occurrence ici, à mettre au jour le genre de relation *générale* susceptible d'exister entre le passé incorporé chez une personne investie dans le MFPF et « certaines pratiques et appartenances [qui], mieux que d'autres, procurent des « gratifications symboliques »[8] et, au bout du compte, du salut et de l'enchantement. Dès lors,

---

[1] Entretien avec Yves G.
[2] Entretien avec Anne-Marie O.
[3] Entretien avec Christiane F.
[4] Bernard Lahire, *Dans les plis singuliers du social…*, *op. cit.*
[5] De ce point de vue, on pourrait reprendre la remarque de P. Bourdieu selon laquelle les univers sociaux ne sont pas de simples lieux d'*expression* pour les pulsions. En ce sens, il observe : « (...) le social commence à travailler le désir, en lui fournissant non seulement des occasions de s'exprimer, *mais aussi des principes de structuration, des raisons d'être* » ; ou encore : « (...) l'expression est constitutive de ce qui s'y exprime. Le désir se constitue comme tel dans l'acte même par lequel il s'exprime » (Pierre Bourdieu et Jacques Maître, « Avant-propos dialogué avec Pierre Bourdieu », *op. cit.*, p. XVII et p. XVI, souligné par nous). Toutefois, notons que, à la différence de ce que suggère ces deux citations, à l'intérieur du dispositif de formation dont nous traitons, le « désir » ou, mieux, certaines attentes – ce qui revient à peu près au même – sont déjà socialement pré-constituées chez les individus. Pour autant, cela ne signifie pas qu'elles aient fait l'objet d'un travail d'explicitation véritable (voir sur ce point, la note 820).
[6] Nathalie Ethuin, « De l'idéologisation de l'engagement communiste... », *op. cit.*, p. 147.
[7] Marcel Mauss, « Essai sur les variations saisonnières des sociétés eskimos. Étude de morphologie sociale » in Marcel Mauss, *Sociologie et* anthropologie, *op. cit.*, p. 475.
[8] Jacques Lagroye et Johanna Siméant, « Gouvernement des humains et légitimation des institutions », *op. cit.*, p. 56.

nous ne nous concentrerons pas exclusivement sur l'évocation des moments liés au dispositif de formation. Nous apprécierons également les « incidences biographiques »[1] de celui-ci dans l'existence en général d'un-e militant-e[2].

« J'suis entrée au Planning. Voilà. Et là j'ai trouvé ma voie. On peut dire ça comme ça »

Nous allons à nouveau porter notre attention sur le cas de Christiane F. Rappelons d'abord les principales propriétés de sa trajectoire et les problèmes existentiels récurrents qui la caractérisent au moment où la militante s'engage dans le MFPF. Née à Paris dans un milieu populaire, Christiane F. connaît un déclassement par le haut à la faveur d'un mariage avec un membre de la petite bourgeoisie lui-même en ascension *i.e.* qui, à la faveur d'une accumulation de titres scolaires, accède aux fractions plutôt inférieures de la bourgeoisie. Toutefois, ce déplacement dans l'espace des classes, qui est ainsi un déplacement dans l'espace du genre (ce qui se traduit chez elle par le rejet d'un style de féminité populaire incarnée par sa mère au profit de celui davantage bourgeois auquel, dans un premier temps, sa belle-mère l'initie), ne se produit pas sans d'importantes tensions dispositionnelles et frustrations. Pour simplifier, on peut dire que ces dernières trouvent leur principe dans deux aspects étroitement liés et qui organisent les expériences successives de Christiane F. : 1) d'une part, celle-ci est une boursière qui a vu son projet d'ascension sociale par la voie scolaire (hérité en partie de son père) s'interrompre brutalement après un échec au baccalauréat, ce qui a alors provoqué une désillusion durable à la hauteur du fait que son expérience prolongée (et socialement improbable) de l'école l'avait, dans le même temps, conduite à intérioriser de fortes attentes culturelles – tout à la fois cause et conséquence de son désir persistant d'échapper à la domination masculine et à son destin de classe – qui contenaient la promesse d'un accès à un soi émancipé ; 2) d'autre part, si le mariage lui permet de connaître une mobilité par des moyens détournés au regard de ses investissements scolaires initiaux, le style de vie qu'elle expérimente dans de sa classe d'arrivée – une certaine fraction de la bourgeoisie – provoque chez elle un malaise croissant en tant qu'il la reconduit dans une position subordonnée au sein des rapports sociaux de sexe et la relègue dans l'espace domestique, et cela, alors même qu'elle pensait être en mesure de se soustraire définitivement à ce destin de genre en ayant quitté sa classe d'origine. En outre, au milieu des années 60, ces différentes préoccupations et frustrations existentielles se redoublent d'un déplacement géographique à Lyon qui, après plusieurs années passées en Normandie, contribue, nous l'avons vu, à renforcer chez elle le sentiment d'être dans une impasse.

[1] Catherine Leclercq et Julie Pagis, « Les incidences biographiques de l'engagement... », *op. cit.*

[2] Ces analyses reposent sur des entretiens et, à ce titre, sont tributaires de souvenirs et de reconstructions rétrospectives. Cette dimension qui, de prime abord, apparaît comme une limite, n'a en réalité pas que des inconvénients. En effet, en procédant de la sorte, il est possible de saisir, comme le soulignent E. Agrikoliansky et O. Fillieule, « une dimension plus imperceptible sur le moment : les rétributions à plus long terme et les inflexions qui ne font pas sens immédiatement » (Éric Agrikoliansky et Olivier Fillieule, « Les rétributions du militantisme... » *op. cit.*, p. 30), lesquelles rétributions, en effet, ne sont pas toujours perçues sur l'instant, mais peuvent être découvertes progressivement, alors même que, pour une part, sans que l'on en ait toujours eu une claire conscience, ces dernières pouvaient soutenir le maintien de l'engagement.

Par conséquent, c'est travaillée de façon plus ou moins consciente par cet ensemble spécifique d'inclinations et de déceptions, que Christiane F. s'investit dans le MFPF lyonnais aux alentours de 1966 (une tentative en Normandie, nous l'avons vu, n'avait pas abouti quelques années auparavant). Au même moment, elle envisage à nouveau de reprendre des études après un premier refus marital lorsqu'ils habitaient dans l'Eure. Or, il est frappant de constater que ce projet, élaboré de manière concomitante, n'aboutira pas à cette date. De ce point de vue, on peut faire l'hypothèse que, pour une part, ses premiers pas dans l'unité attractrice – en particulier, sous le rapport de formation – ont été en mesure de satisfaire rapidement et dans une proportion jugée acceptable certaines de ses aspirations constituées au cours de sa trajectoire antérieure, au point de concurrencer son projet de reprise d'études. En ce sens, elle indique : « Oui c'était mon projet [la reprise d'études]. Écoutez, je sais pas bien comment les choses se sont mises en place. Mais voilà, j'crois que j'ai été contente de ce que j'ai vu au Planning »[1]. Dans l'entretien conjoint avec Odette L., elle précise : « C'est quand je suis venue à Lyon que j'ai trouvé une équipe très...comment dire...d'abord très structurée...euh travaillant vraiment, ayant un local...Et euh...comment dire...donnant une formation ». Et d'ajouter un peu après : « Mais quand je suis arrivée à Lyon j'ai trouvé que c'était drôlement intéressant. Et donc j'ai suivi euh ben comme tout le monde une formation (...). Tout le tralala quoi ! »[2]. En fait, tout se passe comme si cette boursière à la trajectoire scolaire contrariée mais toujours porteuse d'espérances en matière d'affranchissement de soi et d'appétences en matière d'investissement culturel (même si ces dernières se trouvaient visiblement malmenées dans son existence quotidienne) avait trouvé dans le type de formation proposée par le MFPF un *espace de compensation* efficace lui permettant de renouer pleinement avec un stock d'expériences passées, mais qui, faute de conditions d'actualisation suffisantes, était jusque-là resté partiellement suspendu – bref, de satisfaire, sur un mode alternatif, certaines de ses inclinations les plus profondes[3]. En ce sens, Christiane F. note :

---

[1] Entretien avec Christiane F.

[2] Entretien avec Odette L. et Christiane F.

[3] Sous ce rapport, on pourrait, jusqu'à un certain point, établir un parallèle avec les dirigeants communistes français d'origine populaire des années 30, et qui, en raison d'une trajectoire sociale ascendante *via* l'école interrompue, avaient trouvé dans l'engagement communiste une « solution idéale » pour tenir ensemble les fortes contradictions personnelles qui les traversaient. À ce propos, B. Pudal écrit : « Leur histoire sociale personnelle les prédispose à la recherche aveugle et inconsciente d'un improbable salut qui leur permette d'être ce qu'ils étaient susceptibles de devenir sans perdre ce qu'ils devaient à leur hérédité sociale, et en même temps de rationaliser leur expérience sociale stigmatisante. On comprendra qu'en associant étroitement leur destin individuel au destin collectif de « la classe » qu'ils contribuent à faire advenir, les futurs intellectuels communistes ont pu avoir le sentiment de concilier l'inconciliable. Leur promotion au rang de fonctionnaire des organisations ouvrières dénoue les termes de la contradiction qui les habite en lui substituant une solution idéale. Au nom du future collectif de la classe qu'ils anticipent et incarnent au présent, ne trouvent-ils pas à employer tout ce qui les rattache à leur classe et tout ce qui les en distingue ? En représentant « la classe ouvrière » sur la scène politique, ne participent-ils pas tout à la fois de ces deux univers ? Et ne sont-ils pas justifiés à la représenter précisément au titre de cette fidélité infidélité ? Enfin les conditions même de leur accès à la carrière politique, qui reposent sur leur refus d'autres carrières, produisent la nécessaire méconnaissance qui leur permet de vivre leur carriérisme comme anti-carriérisme, et, au nom de celui-ci, d'expulser ceux qui sont en poste et de prendre leurs places » (Bernard Pudal, « Les dirigeants communistes. Du « fils du peuple » à « l'instituteur des masses » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 71-72, 1988, p. 63). Voir également : Bernard Pudal, *Prendre parti…*

> « J'crois que j'étais un peu en attente. Alors ça aurait pu être autre chose. Non ça aurait pas pu être n'importe quoi. Parce qu'il fallait quand même, qu'il y ait un engagement personnel profond. Pas euh...comme ça. J'aurais pas pu par exemple, je sais pas moi, faire une formation de peinture sur soie de la même façon »[1].

Il est ainsi significatif qu'elle déclare avoir été « en attente » au moment d'entrée dans le MFPF, avant de juger que ladite attente n'aurait pu être comblée par « n'importe quoi » et qu'il lui fallait un « engagement personnel profond », qu'elle oppose de façon parlante à l'exemple, pour elle anecdotique, d'une « formation de peinture sur soie ». Or l'investissement dans le MFPF, à travers le passage obligé par le dispositif de formation, pouvait précisément remplir le cahier des charges d'un « engagement personnel profond » dans la mesure où il offrait la possibilité de prendre en charge et de trouver une solution (au moins apparente) à certaines de ses préoccupations personnelles les plus structurantes. D'abord, pour celle qui s'« étiolai[t] »[2] en Normandie et qui, une fois arrivée à Lyon, s'était dit « faut que je trouve quelque chose à faire »[3] dans le but d'échapper, d'une part, au sentiment de malaise profond lié à son inscription dans un style de vie et de féminité – le style bourgeois – auquel, en raison de sa trajectoire de transfuge et des modalités propres à celle-ci, elle restait, jusqu'à un certain point, hostile et étrangère, et, d'autre part, au sentiment de « déprime » qui accompagnait ses premières années lyonnaises lié, nous l'avons souligné, à la crainte de voir certains arrangements très fragiles mis en œuvre pour conserver un espace à soi – notamment, en matière culturelle – se déliter (elle insiste à ce propos : « J'étais déprimée [à Lyon] vous pouvez pas savoir, vous pouvez pas savoir »[4]), les stages qui scandent la formation sont d'abord des occasions de sortie prolongée (en général, le temps d'un week-end) hors du cadre quotidien et de l'espace domestique. Christiane F. observe ainsi : « Et pis alors on allait ailleurs, c'était bien ça nous sortait de notre vie, de notre cadre, enfin vous savez ce que c'est : le fait de changer de lieu, c'est important aussi »[5]. Ensuite, la pratique de l'accueil à partir de savoirs et de savoir-faire spécifiques permet l'acquisition d'une tolérance et d'une ouverture d'esprit provoquées par la variété des cas rencontrés[6], ce qui, chez Christiane F., s'accorde également avec une aspiration à « trouver un truc pour pouvoir parler pour pouvoir discuter, pour pas être uniquement dans mes problèmes

---

[1] Entretien avec Odette L. et Christiane F.
[2] Entretien avec Christiane F.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*.
[5] *Ibid*. De ce point de vue, s'investir dans le MFPF en général, et dans la formation en particulier, au cours des années 60, n'est pas sans présenter des analogies avec le fait de s'engager, pour une femme de milieu modeste, dans les réunions Tupperware en tant que démonstratrice. C. Achin et D. Naudier indiquent à ce sujet que, au-delà de l'aspect strictement financier (lequel n'existe pas pour les militantes non-médecins durant la période que nous étudions), par ce biais, une femme « cherch[ait] alors surtout à « sortir de chez elle », à ne pas « rester cloîtrée avec les enfants », à élargir ses horizons, à gagner son indépendance » (Catherine Achin et Delphine Naudier, « La libération par Tupperware ? Diffusion des idées et pratiques féministes dans de nouveaux espaces de sociabilité féminine », *Clio*, 29, 2009, p. 133-134).
[6] A ce sujet, elle précise : « Et bien c'était une formation à l'écoute : ça paraît bête dit comme ça. Mais c'était une formation à l'écoute : comment on écoute les gens, qu'est-ce qu'ils nous disent et qu'est-ce qu'il y a derrière » (Entretien avec Christiane F.)

personnels »[1], et qui, au départ, l'avait orienté vers le MFPF dans la mesure où elle « avai[t] envie d'échanges »[2]. C'est ce que l'on comprend en filigrane lorsqu'elle observe : « Ça nous a développé. Ça nous a permis d'entendre tout et son contraire. D'être...de, d'être tolérante »[3]. Reste que, par rapport à ses intérêts et problèmes existentiels centraux, l'un des aspects les plus déterminants du dispositif de formation a été de permettre deux opérations essentielles. D'une part, il rendait possible la satisfaction d'ambitions culturelles façonnées par une bonne volonté scolaire typique d'une personne ayant débuté une ascension sur ce plan (on se souviendra que Christiane F. évoque les « psys » du MFPF en des termes particulièrement révérencieux, qui apparaissent systématiquement comme « des gens pas idiots », des « gens qu'avaient (...) des choses dans la tête »[4]), en lui donnant alors à voir, notamment à travers la scolarisation tendancielle de l'apprentissage, « l'intérêt de la recherche, l'intérêt de creuser un sujet, pas rester à la surface comme ça »[5] – bref, en lui offrant une impression de *rattrapage* et de *compensation* pour les ratages d'une carrière scolaire (l'échec au baccalauréat) et les espoirs que celle-ci avait provoqués. D'autre part, cet ensemble de savoirs et de savoir-faire, par le genre même de questionnements qu'il déployait autour des désirs et par l'interprétation à dominante psychanalytique qu'il offrait en les réinscrivant dans une histoire à caractère intime vue comme un complexe de relations affectives plus ou moins (dys)-fonctionnelles, permettait, par un effet performatif, de *requalifier un malaise diffus*, de le *mettre en forme*, et, en lui *donnant une signification explicite* via *l'assignation d'une origine supposée* – laquelle signification, cantonnée pour l'essentiel à la trame des rapports interpersonnels, avait d'autant plus de chances d'apparaître fondée à Christiane F, qu'elle tendait à confirmer les impressions spontanées qu'une femme comme elle pouvait avoir dans la mesure où, d'un côté, elle était vouée, en raison de la division sexuée des tâches en vigueur à cette période et dans sa classe d'arrivée, à demeurer statutairement dans l'univers domestique et à évoluer dans les cercles de l'intimité et de l'émotion, et où, de l'autre, elle expérimentait une sentiment de solitude et d'incompréhension (relative) au sein de son entourage à raison de son déplacement social et géographique – d'*autoriser*, par la suite, *sur le plan même désigné par ce cadre interprétatif*, *toutes les reprises et les remises en je(u) existentielles*[6]. En ce sens, Christiane F. insiste à de

[1] *Ibid*.
[2] *Ibid*.
[3] Entretien avec Odette L. et Christiane F.
[4] Entretien avec Christiane F.
[5] *Ibid*.
[6] Le travail de *mise en forme* et de *mise en sens* rendu possible par l'appropriation de savoirs dispensés dans le cadre de la formation, ne doit pas être conçu comme une *création ex nihilo* qui se soutiendrait de la seule force de l'arbitraire. Sous ce rapport, B. Lahire rappelle qu'« en effectuant des actes de nomination, de certification et de sacralisation, les personnes autorisées ne font pas, à proprement parler, *exister des choses qui n'existaient pas* (...), mais *créent des états de choses ou de personnes qui changent la nature sociale de ces choses et de ces personnes* » (Bernard Lahire, *Ceci n'est pas qu'un tableau...*, *op. cit.*, p. 116). Dès lors, ce qui s'opère dans le cas qui nous occupe, c'est bien un travail de *requalification de maux (socialement façonnés) en mots* par le biais d'instruments pratiques et symboliques particuliers – soit un changement d'état et de nature des choses, qui, comme le dit Claude Lévi-Strauss au sujet de l'efficacité symbolique de la cure chamanique, « fournit (...) un *langage*, dans lequel peuvent s'exprimer immédiatement des états informulés, et autrement informulables » (Claude Lévi-Strauss, « L'efficacité symbolique » in Claude Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*, Paris, Pocket, 1974, p. 226). On le voit : nommer des états vécus mais jusque-là informulés ou à demi formulés, contribue à leur *expression* tout autant

nombreuses reprises sur le fait que l'engagement au MFPF, indissociable du travail sur soi provoqué par le dispositif formateur, lui a permis de « décoller » selon ses propres termes : « Ben moi ça été l'apport essentiel dans ma vie. C'est ça qui m'a fait *décoller*. *J'avais des désirs*, mais bon *fallait un lieu où les mettre en pratique* »[1]. Dans l'entretien avec Odette L., elle souligne sans ambages la véritable réforme de soi et le sentiment de complétude que son investissement dans le MFPF et la formation qui y était proposée ont alors occasionnés :

> « Moi ça m'a apporté beaucoup de choses. Ca m'a fait me développer, *ça m'a sorti d'une espèce de gangue*. Voilà : je pense que *j'étais pas finie*. Non mais c'est vrai : *j'étais pas finie*, j'avais trois enfants, voilà. Et ça m'a... ». En peu avant, elle avait déjà martelé : « Le planning m'a beaucoup aidée au niveau de *mon développement à moi, de mon développement personnel* (...). Et puis *affirmation de soi aussi* ». Et d'ajouter : « Non mon investissement*, il s'est fait d'une façon tout à fait personnel. À partir d'une envie de progresser que j'avais, de mieux [me] connaître, d'être plus à l'aise*. Voilà. Et c'est comme ça, j'vous dis bien que j'ai fait toute cette formation »[2].

Arrivé à ce point, on peut tenter d'identifier de manière plus précise quelques effets de plus long terme produits spécifiquement par le dispositif formateur sur l'enquêtée. Sous ce rapport, on observe dans son cas un effet d'*entraînement*, la formation ayant engendré un désir presque insatiable de se perfectionner toujours davantage. Ainsi, les savoirs et savoir-faire découverts et les bénéfices personnels retirés dans le cadre du MFPF, semblent avoir incité Christiane F. à poursuivre un travail spécifique sur ce plan, mais cette fois en dehors du groupe mobilisé. Dans les années qui suivent, elle entame alors une analyse et s'inscrit dans différents groupes tournés vers la sexologie et tout un ensemble de techniques partie prenante d'un nouveau marché de

---

qu'à leur *transfiguration* selon les règles *constitutives* d'une *grammaire spécifique* – en l'occurrence ici, celle des savoirs et savoir-faire à dominante « psy ». C'est précisément en ce sens qu'E. Durkheim note à propos de l'*emblème* que, en tant qu'*expression symbolique* renvoyant à l'unité du groupe, celui-ci « n'est pas seulement un procédé commode qui *rend plus clair le sentiment* que la société a d'elle-même : *il sert à faire ce sentiment* ; *il en est lui-même un élément constitutif* » (Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, *op. cit.* p. 328, souligné par nous) de telle sorte que, comme le souligne de son côté P. Bourdieu, on pourrait dire, *à la limite* et de façon plus générale, qu'« en changeant l'espace des expressions légitimes des désirs, on change les désirs » (Pierre Bourdieu et Jacques Maître, « Avant-propos dialogué avec Pierre Bourdieu », *op. cit.*, p. XVI). De ce point de vue, l'efficacité de l'opération ne provient pas tant du fait qu'elle rendrait *adéquatement et intégralement* compte de la réalité, mais plutôt de ceci que cette dernière se voit *partiellement* prise en charge et inscrite dans un *univers de sens* rendant « possible une expérience spécifique, au cours de laquelle les conflits se réalisent dans un ordre et sur un plan qui permettent leur libre déroulement et conduisent à leur dénouement » (Claude Lévi-Strauss, « L'efficacité symbolique », *op. cit.*, p. 227 ; un peu avant, il note : « La cure consisterait donc à rendre pensable une situation donnée d'abord en termes affectifs [il est question d'un accouchement douloureux] : et acceptables pour l'esprit des douleurs que le corps se refuse à tolérer » (*ibid.*, p. 226)). Partant, il est bien évident que plusieurs discours visant à la *mise en forme* et à *la mise en sens* peuvent se concurrencer pour revendiquer le monopole d'énonciation d'une réalité. De même, chacun d'entre eux peut, successivement ou concomitamment, obtenir la reconnaissance d'un-e même agent-e ou groupe d'agent-e-s, ces différents discours jouant alors, comme le dit P. Bourdieu, de « la marge d'incertitude qui résulte de la discontinuité entre les évidences silencieuses de l'ethos et les manifestations publiques du logos », « la distance entre l'ordre de la pratique et l'ordre du discours » pouvant, au bout du compte, conduire à ce que « les mêmes dispositions p[uiss]ent se reconnaître dans des prises de positions très différentes, parfois opposées » (Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, *op. cit.*, p. 194).

[1] Entretien avec Christiane F. (souligné par nous).

[2] Entretien avec Odette L. et Christiane F. (souligné par nous).

biens de salut psychologique marquant à cette période la constitution d'une « culture psychologique de masse »[1]. Sur ce point, elle précise :

> « - (...) Oui parce que j'ai fait différentes choses : je me suis formée en sexologie, j'suis allée à l'université de Genève avec Abraham et Pasini (....), j'ai suivi un groupe français de sociométrie, j'ai suivi toute la formation de sociométrie, j'ai fait moi-même une analyse, enfin voyez, j'veux dire.
> - *C'est beaucoup.*
> - Oui, oui oui, oui oui : *j'ai enfourché le cheval là* [au MFPF] *et puis après je suis partie*, parce que la formation en sexologie ça n'avait pas vraiment à voir avec le Planning, la formation du groupe français de sociométrie non plus. (...)
> - *Et vous êtes entrée en contact par le Planning* [avec le groupe de sociométrie] *?*
> - Alors par l'intermédiaire du Planning. J'sais pas j'ai connu quelqu'un qui m'en a parlé. Ah oui, c'était quelqu'un qui travaillait à l'INSA [allusion probable à un militant lyonnais connu du MFPF travaillant à l'INSA dans les années 60], qui m'en a parlé, qui l'avait fait lui-même qui m'avait dit « c'est très bien, tu verras ». *Alors, si vous voulez, j'ai baigné là-dedans. D'un seul coup, je me suis retrouvée baignant là-dedans* [à partir de l'entrée au MFPF] »[2].

La stimulation dans le cadre du MFPF d'une appétence pour les connaissances et, dans son cas particulier, la réassurance identitaire qui semble s'en être suivie, l'ont ensuite autorisée à reprendre – et pour de bon cette fois – des études, vraisemblablement dans le but de solder le compte de frustrations scolaires passées, et, dans le même temps, de conjuguer cette dimension avec son intérêt nouveau pour les savoirs et les savoir-faire certifiés sur le soi. Après son entrée au MFPF, elle s'inscrit à la faculté de psychologie de Lyon. Mais cette expérience entraîne vite une forte déception, assez similaire à celle observée chez Christiane A. :

> « - (...) J'suis allée à la fac, mais je me suis fait chier.
> - *Vous avez repris des études ?*
> - Oh ben j'étais inscrite en psycho...Non, vraiment. Je pense que j'étais au-delà...en pratique. Peut-être pas en théorie, mais en pratique.
> - *Oui de par les formations que vous aviez reçues.*
> - Oui, oui. Pis la confrontation avec le public. Eux, y connaissaient rien du tout, même les profs ! Ils avaient jamais reçu quelqu'un. Vous êtes peut-être prof ? Non mais je dis ça comme ça. Moi, j'étais dans la pratique, avec bien sûr des notions théoriques »[3].

Cela étant, au regard de tout ce que nous avons établi jusqu'ici à son sujet, il serait erroné d'interpréter ces propos comme l'expression d'un anti-intellectualisme. En fait, on peut supposer que la désillusion produite par le passage à l'université traduit les effets de la situation existentielle de Christiane F. à ce moment-là. D'une certaine façon, cet investissement tardif paraît contra-cyclique du point de vue de sa biographie : s'il correspond à une aspiration ancienne plusieurs fois contrariée et repoussée, il n'a toutefois plus les effets escomptés dès lors qu'il coexiste et se voit concurrencé par le dispositif de formation du MFPF et, plus

[1] Robert Castel, *La gestion des risques...*, *op. cit.* ; Robert Castel et Jean-François Le Cerf, « Le phénomène « psy » et la société française 3. L'après-psychanalyse (fin) », *Le débat*, 3, 1980, p. 22-30.
[2] Entretien avec Christiane F. (souligné par nous). La sociométrie est un aspect de la méthode du psychodrame élaborée par le psychologue Jacob Lévy Moreno.
[3] *Ibid.*

généralement, par l'engagement dans l'unité attractrice. En effet, ceux-ci offrent des gratifications en partie similaires, mais sous une forme probablement plus adéquate aux attentes inscrites dans la position qu'elle occupe désormais dans son calendrier de vie personnelle. En effet, tout en empruntant à la forme scolaire et en favorisant la connaissance de soi, le MFPF, nous l'avons vu, reste tourné vers la réalisation de buts pratiques valorisants (s'engager pour les autres, défendre une cause) et marqués par une certaine urgence. Ce faisant, il permet d'avoir le sentiment de joindre l'utile à l'agréable, rendant, pour une personne qui, comme Christiane F., entendait aussi, par l'investissement dans la cause contraceptive, s'extraire de l'univers domestique (elle est mariée et mère de trois enfants) et faire quelque chose avec d'autres personnes afin d'« échanger », soudain moins désirable le rapport strictement théorique à des connaissances acquises en situation scolaire – mais, sur ce point, on peut également conjecturer que la difficulté à apprécier la situation d'apprentissage telle qu'elle se présente à elle à l'université, renvoie dans le même temps à ses propres difficultés scolaires au principe de son échec au baccalauréat –, entourée d'étudiant-e-s plus jeunes dont elle se voyait irrémédiablement séparée par l'âge (elle a la trentaine passée) et les préoccupations.

Enfin, on peut se demander si le travail permanent d'examen et de maîtrise de soi promu par le dispositif de formation, n'a pas pu contribuer chez elle à la cristallisation d'une conscience de genre en tant que conséquence de la recherche d'un « soi autonomisé »[1], et, au bout du compte, provoquer – pour partie au moins – l'apparition d'une « conscience de genre féministe »[2]. Notons au préalable que le rapport à l'étiquette « féministe » paraît dans son cas ambigu. Si celle-ci est loin d'être rejetée – voire, dans un premier temps, semble même faire l'objet d'un accueil très enthousiaste –, elle reste cependant soumise à une « appropriation négociée »[3], soucieuse de se distinguer de figures jugées repoussoir (le MLF) et de significations perçues comme trop radicales (ici, l'hostilité supposée aux hommes) :

> « - *Et est-ce que du coup vous décririez votre engagement comme féministe au Planning ?*
> - Féministe ? Oh ben oui. Oh ben oui alors. Oui, moi je suis féministe. Je suis pas, je suis pas féministe selon le MLF, mais je suis féministe. Je pense que, il faut sans arrêt veiller à ce que on ne nous écornifle pas nos droits ».
> Un peu après, elle ajoute sur le ton de la blague :
> « - C. A : Maintenant je suis pas contre les hommes, hein. Sinon tout contre ! (rires d'O. L.)
> - O. L. : Je l'attendais celle-là !
> - C.A : Je connais mon Sacha Guitry »[4].
> Dans l'entretien personnalisé que nous avons avec elle, elle souligne à nouveau après avoir évoqué sa lecture d'ouvrages rédigés par des féministes américaines :

[1] Catherine Achin et Delphine Naudier, « Trajectoires de femmes « ordinaires » dans les années 70... », *op. cit.*, p. 81.
[2] *Ibid.*
[3] Sur la notion d'« appropriation négociée » à propos des idées féministes, voir : Viviane Albenga et Alban Jacquemart, « Pour une approche microsociologique des idées politiques. L'appropriation ordinaire des idées féministes », *Politix*, 109, 2015, p. 16.
[4] Entretien avec Odette L. et Christiane F.

> « - Alors, j'étais pas, je ne suis toujours pas une féministe pure et dure. Mais je trouve qu'il y a des aménagements à apporter voilà. J'pense que moi les révolutions, une fois qu'on a fait une révolution on se retrouve au même niveau : y'a qu'à voir la révolution française, la révolution, enfin tout ce qu'y a eu....
> - *Et vous entendez quoi par féminisme pur et dur ?*
> - Oh ben le féminisme faut tous les tuer quoi ! (rires). C'est un peu ce qu'était le MLF...Et en même temps, bon on peut pas, on peut pas avoir une attitude comme ça,. C'est ceux qui ont le pouvoir qui peuvent avoir cette attitude. Pas ceux qui l'ont pas »[1].

Si Christiane F. semble plus volontiers endosser l'étiquette de « réformiste » en comparaison de celle de « féministe pure et dure », reste que, la référence aux droits à défendre « sans arrêt », ou encore, aux « aménagements à apporter », indique bien dans son cas l'existence d'une certaine « conscience oppositionnelle » capable de « remettre en cause la hiérarchie sexuée »[2], au-delà de sa prise de distance à l'égard de tel-le-s ou tel-le-s promoteur/trices d'idées féministes, qui, dans le cas des figures françaises mentionnées, s'explique sans doute – pour une partie, au moins – par les effets de concurrence qu'elle a pu vivre dans l'espace de la cause des femmes au cours des années 70. Dès lors, quel rôle exact attribuer au MFPF et à la formation dispensée par ce dernier dans sa prise de conscience ? On se souvient que la trajectoire de Christiane F. a été tôt marquée par l'expérience très directe et visible de la domination masculine *via* les violences d'un père alcoolique. Cela semble avoir déterminé chez elle une envie précoce d'échapper à l'univers familial et à celui de sa classe où, de façon plus générale, elle constatait quotidiennement la force des inégalités entre hommes et femmes. Cependant, ce désir de fuite (socialement façonné), au principe d'insatisfactions et de malaises récurrents, mais aussi, on l'a vu, d'une propension à la mise en question de certaines divisions inscrites dans l'ordre social, ne s'est pas, au départ, construit explicitement comme une conscience de genre, et encore moins comme une conscience de genre féministe. C'est l'engagement dans le MFPF qui semble avoir permis la transfiguration de cet ensemble d'expériences et qui, par la suite, les a requalifiées en pièces constitutives d'une conscience de genre féministe. Christiane F. déclare ainsi de façon significative :

> « - *Et vous diriez que vous étiez déjà féministe avant d'entrer au Planning ou que c'est venu avec le Planning ?*
> - Je l'étais déjà. Je l'étais déjà. Peut-être que *j'aurais pas pu le mettre en forme comme ça*, mais je l'étais déjà. Je l'étais bien sûr »[3].

De même, dans l'entretien avec Odette L., elle indique en réponse à la même question :

> « - *Et ça la conscience féministe, vous l'aviez avant d'entrer au Planning ?*
> - J'pense que j'l'avais avant d'entrer. *Mais qu'elle s'est structurée, affirmée au Planning Familial* »[4].

[1] Entretien avec Christiane F.
[2] Laure Bereni et Anne Revillard, « Un mouvement social paradigmatique ?... », *op cit.,* p. 25.
[3] Entretien avec Christiane F. (souligné par nous).
[4] Entretien avec Odette L. et Christiane F. (souligné par nous).

Or, sur ce plan, il semble bien que le travail relationnel avec soi, mais aussi avec les personnes sollicitant l'aide du MFPF (lesquelles se trouvaient dans des situations mettant très directement en jeu la condition des femmes), et avec les autres militant-e-s (en particulier dans le cadre des groupes de supervision), a joué un rôle déterminant. De ce point de vue, c'est moins la diffusion éventuelle d'idées réputées féministes dans le cadre du MFPF qui aurait été efficace – surtout que, on l'a vu, dans les années 60, celles-ci n'étaient pas facilement *dicibles* à l'intérieur de l'ECC –, que certaines *pratiques* du *souci de soi* et du *souci des autres* soutenues par le dispositif de formation. Ainsi, l'importance accordée à l'écoute et la valorisation de la parole (la sienne et celle des autres) dans ce cadre a eu pour effet d'engager les individus dans des formes permanentes et instituées de réflexivité à la fois personnelle et collective destinées à avoir (re)-prise sur soi[1]. Or ce *travail institutionnel de subjectivation*, parce qu'il se soutenait de l'analyse comparée de situations et de l'identification d'obstacles à l'accomplissement de soi, ne pouvait pas – qu'il l'ait recherché ou non – ne pas rendre *explicitement* problématique certains aspects de l'ordre social en général, et de l'ordre du genre en particulier[2], et, dès lors, contribuer à la cristallisation d'une conscience de genre féministe chez celles des militantes qui s'y engageaient, imposant la nécessité de *transgresser* partiellement, voire parfois totalement, certaines normes, en particulier du point de vue de la définition du féminin[3]. Sous ce rapport, il est frappant de constater que, au moment d'évoquer son rapport au féminisme, Christiane F. associe spontanément cette question à celle du *langage* et au fait que les pratiques en vigueur

[1] Sous ce rapport, en suivant les analyses de M. Foucault consacrées au christianisme primitif, on pourrait dire que le dispositif de formation du MFPF est adossé à un « régime de vérité » produisant des effets libérateurs par l'exercice même d'une contrainte instituée, ce que, dans ce cadre, M. Foucault appelle le « gouvernement des hommes » ou des « vivants ». Selon lui, ce régime se caractérise par « *l'obligation* où se trouvent les individus d'établir à eux-mêmes un rapport de connaissance permanent, *l'obligation* où ils sont de découvrir au fond d'eux-mêmes des secrets qui leur échappent, *l'obligation* où ils sont de manifester enfin ces vérités secrètes et individuelles par *des actes qui ont des effets, des effets spécifiques bien au-delà des effets de connaissances, des effets libérateurs* » (Michel Foucault, *Du gouvernement des vivants. Cours au Collège de France. 1979-1980*, Paris, Gallimard/EHESS/Le Seuil, 2012, p. 81-82, souligné par nous).

[2] En ce sens, M. Foucault note que les « pratiques de soi » en tant que véritable « conversion à soi » sont « une trajectoire grâce à laquelle, *échappant à toutes les dépendances et à tous les asservissements*, on finit par se rejoindre soi-même » (Michel Foucault, *Histoire de la sexualité III...*, *op. cit.*, p. 90, souligné par nous).

[3] L'effet « prise de conscience de genre », voire « constitution d'une conscience de genre féministe », provoqué par un dispositif alors même que celui-ci n'avait pas spécifiquement vocation à l'organiser, peut s'observer, selon d'autres modalités, dans les réunions Tupperware étudiées par C. Achin et D. Naudier. Voir : Catherine Achin et Delphine Naudier, « La libération par Tupperware ?... », *op. cit.* On en trouvera une autre illustration dans les cercles de lecture. Voir par exemple : Viviane Albenga, *S'émanciper par la lecture...*, *op. cit.*; de son côté, Magali Della Sudda a montré comment un association conservatrice de femmes catholiques a pu donner lieu à des pratiques novatrices au principe d'une redéfinition partielle des rapports sociaux de sexe dans les marges de l'institution religieuse, voir : Magali Della Sudda, « Discours conservateurs, pratiques novatrices », *op. cit.* Ces différents cas, par-delà leur spécificité, renvoient en réalité à un schème d'analyse déjà présent chez M. Weber. Il consiste moins à considérer les « idées », les « doctrines », les « croyances » etc. pour elles-mêmes en faisant l'hypothèse qu'elles se répliqueraient dans les activités des individus, que d'apprécier leurs *conséquences pratiques* sur les *conduites*. Dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, M. Weber écrit : « En effet, il va de soi que ce qui nous importe n'est pas ce qui a été enseigné en théorie et officiellement, par exemple, les manuels d'éthique de l'époque – même s'il est certain que cela a revêtu une importance pratique par le biais de l'influence exercée par la discipline ecclésiastique, l'activité pastorale et la prédication – c'est tout autre chose, à savoir la recherche des *incitations* psychologiques, produites par la foi religieuse et la pratique de la vie religieuses, qui imprimaient à la conduite de vie une orientation et y maintenaient l'individu » (Max Weber, *L'éthique protestante…*, *op. cit.*, p. 95).

dans le MFPF lui auraient apporté une « grande liberté de langage » l'autorisant à *se dire*, c'est-à-dire à formuler et faire sens de son vécu, et, dès lors, à *s'affranchir* en occupant une place qui ne lui était pas d'avance assignée. Elle observe ainsi :

> « - Et alors aussi dans les apports du Planning, moi j'pense que y'a quelque chose que j'avais en moi, mais n'était pas apparu, c'est une grande liberté de langage. (...) Oh oui. Moi je rapporte quand même beaucoup au Planning. Aux relations qu'on a eu les uns avec les autres, qui étaient des relations authentiques, où on s'est dit les choses, on en a entendu
> - *Ca vous a délié la langue.*
> - Oui, oui oui. Tout ça je l'avais à l'intérieur, mais bon, pour le sortir c'est pas toujours commode hein. Pis la société elle est faite de cases comme ça. Là, y'avait plus de cases »[1].

Bref, l'objectif du développement qui précède a été de montrer que le MFPF et son dispositif de formation centré sur l'inculcation du principe de compétence à partir de savoirs et de savoir-faire à dominante « psy », avaient, entre autres choses, pour effet d'inciter les personnes qui s'y engageaient à « se prendre soi-même pour objet de connaissance et domaine d'action, afin de se transformer, de se corriger, de se purifier, de faire son salut »[2], et que, partant, pour cette raison même, ils provoquaient l'investissement le plus durable et le plus intense de la part de ceux/celles qui, en raison de certaines dispositions façonnées préalablement au cours de leur trajectoire (en particulier, une inclination au savoir lié au capital scolaire possédé, souvent au principe d'une mobilité dans l'espace des classes et/ou du genre) et de préoccupations existentielles résultant de certaines expériences socialisatrices spécifiques et des situations successives et concomitantes auxquelles ils/elles avaient été confronté-e-s, étaient prédisposé-e-s à apprécier positivement cette offre formatrice et à y voir, sous l'espèce d'un *bien de salut,* une forme de *gratification* pour leur engagement, laquelle, à terme, pouvait avoir des conséquences sur tous les domaines de l'existence. Toutefois, cette rencontre ne doit pas être conçue comme un miracle instantané. Il s'agit plutôt d'un *ajustement progressif* reposant sur un cercle tout à la fois de *renforcement* et de *constitution* réciproque entre, d'un côté, les propriétés particulières d'un dispositif et, de l'autre, une partie de celles des personnes engagées, et au terme duquel, l'investissement pouvait provoquer un *enchantement*, lequel jouait un rôle de véritable combustible, pour partie au principe de son entretien. C'est dans cet esprit que nous avons poursuivi l'analyse détaillée de la trajectoire Christiane F. Nous l'avons dit, son cas n'a rien de représentatif : ni modal, non plus qu'exceptionnel, il est d'abord un cas du possible. À travers ce gros plan, l'objectif était cependant de montrer que le maintien d'un engagement – ou, dit autrement, dans le cas présent, la perpétuation de l'*intérêt au désintéressement* – n'était pleinement compréhensible qu'à la condition de reconstruire de façon relativement approfondie une partie des attentes socialement constituées propres à un individu en rapport avec certaines expériences faites, et d'examiner la manière dont celles-ci pouvaient être prises en charge dans le dispositif de formation du MFPF et, partant, représenter

[1] Entretien avec Odette L. et Christiane F.
[2] Michel Foucault, *Histoire de la sexualité III...*, *op. cit.*, p. 59.

un forme de rétribution. On pourra toujours objecter qu'il existe une variété d'investissements et que cette focalisation n'en rend pas compte. La remarque est justifiée. Toutefois, il nous semble qu'elle ne doit pas oblitérer le fait que, pour comprendre comment un groupe comme le MFPF peut exister en tant que groupe, c'est-à-dire comme configuration de relations d'interdépendances, le problème est peut-être moins de repérer la variété des usages et des investissements dont il est l'objet, que de parvenir à une compréhension adéquate du fonctionnement même de la transaction susceptible de s'établir entre ledit groupe et un individu, laquelle, précisément, fonde la relation d'interdépendance à partir de « valences »[1] socialement constituées chez le dernier et des caractéristiques propres du premier. Resserrer la focale sur un cas conduit à une perte de *représentativité*. Mais, dans l'ordre de l'interprétation, cela n'équivaut pas cependantà une moindre *généralité*[2]. Au contraire, on peut même penser que c'est par l'intensification du regard sur un individu et une situation particulière que l'on peut le mieux mettre au jour certains des mécanismes sociaux les plus généraux – et, partant, les plus déterminants – d'attachement au groupe, et, par la suite, en proposer un modèle testable.

Récapitulons à présent l'*ensemble* des éléments que nous avons établis au sujet du principe de compétence. Notre objectif était de montrer que celui-ci formait une des caractéristiques majeures du style de groupe du MFPF et que, ce faisant, il renvoyait à un des mécanismes centraux d'homogénéisation au sein de l'organisation. Dès lors, nous avons cherché à rendre compte de la façon dont le groupe mobilisé s'était intentionnellement constitué en *communauté du savoir* autour de la cause contraceptive. Partant, nous avons souligné les effets que cela pouvait avoir sur son fonctionnement et l'entretien des investissements militants. Dans un premier temps, nous nous sommes attachés à étudier les modalités par lesquelles le principe de compétence avait été légitimé et érigé en modèle de conduite dans le MFPF. Nous avons souligné que, pour une part, ce travail était étroitement conditionné par les intérêts et les propriétés des principaux dirigeant-e-s de l'unité attractrice. Dans un second temps, nous avons porté notre attention sur le façonnage organisationnel explicite et délibéré des militant-e-s en militant-e-s compétent-e-s *via* l'étude du dispositif de formation. Nous avons d'abord examiné les grandes propriétés caractérisant ce dernier. Pour cela, nous avons successivement : 1) dégagé les opérations de sélection (implicite ou explicite) destinées au tri des médecins et des aspirant-e-s hôtes ou hôtesses d'accueil, et contribuant déjà à l'homogénéisation du groupe par la valorisation et l'élimination de certains profils ; 2) analysé le travail progressif de codification de la formation et la tendance à la scolarisation des apprentissages qui l'a caractérisé, en en

[1] Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, *op. cit.* ; Norbert Elias, *Au-delà de Freud...*, *op. cit.*

[2] B. Lahire rappelle à ce sujet que « les chercheurs rétifs à toute étude de cas (...) confondent trop souvent les questions de représentativité (en rapport avec ce que l'on pourrait appeler une « théorie historique du social ») et de « généralité » (en rapport avec que l'on pourrait appeler un « modèle d'organisation et d'articulation des données ») » Il poursuit en soulignant que « la « représentativité » est liée aux propriétés historiques du cas ou de la série de cas étudiés » et que « la « généralité » des outils d'analyse a plutôt à voir avec un certain effort de cohérence interne (...) ainsi qu'avec la pertinence de leur mise en œuvre sur des cas empiriques particuliers, c'est-à-dire avec la capacité à montrer leur utilité dans l'interprétation de matériaux empiriques singuliers » (Bernard Lahire, *Franz Kafka...*, *op. cit.*, p. 67).

soulignant les limites ; 3) examiné le type de savoirs et de savoir-faire faisant l'objet d'une inculcation explicite en relation avec la formalisation de certains rôles (médecin prescripteur ; hôte ou hôtesse d'accueil), et l'ordre hiérarchique des places dont cet ensemble était indissociablement porteur. Ensuite, nous nous sommes intéressés à la manière dont les individus s'investissaient dans le dispositif de formation et les gratifications qu'ils/elles pouvaient en tirer, lesquelles, pour une part, expliquaient la perpétuation de leur engagement dans les années 60. Le cas des médecins a permis d'aborder la question des *gratifications professionnelles* obtenues, en particulier sous l'espèce sonnante et trébuchante *i.e.* dans leur dimension *économique*. Nous avons par la suite examiné le cas des militant-e-s non médecins en soulignant cette fois les *gratifications symboliques* que ces derniè-r-e-s étaient susceptibles d'obtenir. Nous avons montré en particulier que le dispositif de formation, tel qu'il avait été conçu et tel qu'il fonctionnait, entretenait un rapport d'affinités électives avec certaines *attentes* propres à une population d'individus engagées dans le MFPF, plutôt en ascension sociale, dotés d'un capital scolaire relativement important, et souvent liés à l'enseignement. En ce sens, nous avons souligné que le dispositif permettait de satisfaire une *libido de savoir* (socialement et préalablement constituée) et, dans certains cas, de découvrir la *satisfaction spécifique que procurait le fait d'être ensemble pour accroître ce savoir* en raison du caractère collectif du travail de formation. Nous avons alors poursuivi l'examen des conditions de possibilités d'un *enchantement par la compétence* à travers l'étude approfondie d'un investissement particulier. En intensifiant l'analyse à partir d'un cas, nous avons indiqué comment, en raison, d'une part, de la nature même des savoirs et des savoir-faire à dominante « psy » proposés dans le cadre du dispositif de formation, et, d'autre part, de dispositions et de préoccupations existentielles spécifiques, l'investissement dans ce dernier – et plus généralement, dans le MFPF – pouvait tout à la fois pleinement *constituer*, *révéler* et *satisfaire* certaines pulsions ou attentes socialement préconstituées chez un individu, et apparaître, dès lors, comme un véritable *bien de salut* contribuant à sa perpétuation.

Au bout du compte, de tout cela il ressort que la *conformation par la compétence* dans le groupe (entendue ici comme une homogénéisation par l'intermédiaire d'une maîtrise partagée de savoirs et de savoir-faire certifiés et intentionnellement inculqués), résultait de l'action conjuguée : 1) d'une part, du dispositif de formation opérant un travail de socialisation explicite des militant-e-s à de savoirs et de savoir-faire en rapport avec certains rôles formellement définis à occupés dans l'organisation (médecin prescripteur ; hôte ou hôtesse d'accueil) ; 2) d'autre part, des investissements dont il faisait l'objet de la part de militant-e-s qui pouvaient s'y tenir et y tenir en recevant des rétributions multiples. La variété de ces derniers n'est pas contradictoire avec la tendance à l'homogénéisation. En effet, la possibilité d'obtenir des gratifications de différentes sortes en rapport avec des attentes préalablement constituées et renvoyant à des trajectoires sociales relativement singulières (quoique, nous l'avons vu, sélectionnées au préalable dans le sens d'une certaine homogénéité), étaient même ce qui faisaient que des militant-e-s pouvaient, par cette sorte de transaction continue qui enchantait – signe d'une socialisation au dispositif relativement réussie – être disposé-e-s (de façon plus ou

moins consciente) à actualiser en retour et sans difficultés les significations et les pratiques, a la fois communes et déjà pré-établies, les plus profondes et déterminantes, par quoi le groupe se définissait en raison de son histoire et de l'action de ses principaux dirigeant-e-s. Bref, trouver à s'investir pour diverses raisons (plus ou moins clairement aperçues) dans un espace qui, dans le même temps, par un travail explicite de socialisation plus ou moins durable, vous investissait et vous procurait des rétributions qui vous y attachaient, faisait que, au final, les pratiques engendrées dans ce cadre tendaient à porter « un sens objectif à la fois unitaire et systématique, transcendant aux intentions subjectives et aux projets conscients, individuels et collectifs »[1].

3.2.3 Une croisade morale ?

> « - Une auditrice : Nous sommes partis en croisade.
> - Un auditeur : Voilà le mot qui convient ».
>
> « Techniques psychologiques de l'accueil. Notes prises au cours de l'exposé du Docteur Revault d'Allonnes », *Session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil*, tapuscrit de la journée du samedi 27 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06.

Obtenir une modification de la législation en vigueur et diffuser des moyens de contraception n'étaient pas les seuls objectifs poursuivis par le groupe mobilisé, ni même les plus cruciaux à ses yeux. En effet, telle une entreprise prophétique, celui-ci s'estimait d'abord voué à la « production et à la propagande d'une conduite de vie »[2] d'ensemble dont le libre contrôle de la fécondité aurait été la manifestation. Maints propos tenus par des responsables du MFPF ou de simples militant-e-s des années 60 vont en ce sens. Ainsi, par exemple, de cette déclaration de M.-A. Lagroua Weill-Hallé faite à l'occasion de l'ouverture d'un centre dans le nord de la France :

> « Je le dis *très haut*, et *j'insiste sur ce point* : dans ce travail d'information et de formation qui est le nôtre, *la contraception n'occupe qu'une très petite place*. Sans doute l'étude de toutes les techniques de contraception est-elle entreprise sans relâche, et avec une grande attention par nos médecins. Sans doute aussi, la question de la régulation des naissances est souvent primordiale pour la vie d'un ménage – et elle devient momentanément le problème n°1 à résoudre. Cela fait partie des urgences dont nous parlions tout à l'heure mais quelles que soient l'acuité et la fréquence des cas qui se présentent dans le centre*, l'objectif principal n'en demeure pas moins l'éducation du couple, et sa meilleure prise de conscience au regard de ses problèmes conjugaux et familiaux* »[3].

Ou encore de C. Goldet qui pouvait écrire à peu près au même moment :

---

[1] Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, *op. cit.*, p. 97.
[2] Max Weber, *Sociologie de la religion*, *op. cit.*, p. 165.
[3] « Extraits des allocutions prononcées par Mme le Dr Lagroua Weill-Hallé, Présidente de la fédération du MFPF, lors de l'inauguration des centres de PF de Lens et de Valence », *RTMFPF*, n°24, 1963, p. 12-13 (souligné par nous).

> « Une consultation de planification familiale (...) devrait apporter à un couple non seulement une solution au problème élémentaire de la contraception, mais aussi *le désir d'une union plus proche, plus profonde, et par là même plus consciente des nombreux devoirs qu'impose cette libération matérielle* »[1].

Dans ces conditions, on peut se demander si un des autres traits majeurs du style du groupe du MFPF n'a pas été de s'apparenter à une *croisade morale*. Cette caractérisation mérite qu'on s'y arrête tant elle paraît spontanément chargée d'échos conservateurs, voire rétrogrades, et/ou à fortes connotations religieuses *a priori* assez éloignés de la mobilisation en faveur de la cause contraceptive telle que celle-ci se donnait à voir dans la période étudiée. Dans un ouvrage classique publié une première fois au début des années 60, J. Gusfield a analysé le mouvement pour la tempérance aux États-Unis en tant que « croisade symbolique » (*symbolic crusade*)[2]. Sous cette appellation, il désigne un « mouvement de statut » (*status movement*) porté par un groupe social spécifique, lequel, dans le cadre d'une « politique de statut » (*status politics*), poursuit des « buts symboliques » (*symbolic goals*) *i.e.* agit pour « préserver, défendre, ou accroître la domination et le prestige de son propre style de vie au sein de la société dans son ensemble » (*to preserve, defend, or enhance the dominance and prestige of its own style of living within the total society*)[3]. Initié au départ par une aristocratie fédéraliste déclinante confrontée à la perte de son prestige et de son pouvoir, le mouvement deviendra par la suite l'expression durable d'une fraction des classes moyennes, tout à la fois « native » (*native*), protestante et liée au monde rural et à celui des petites villes, réagissant à l'arrivée de nouveaux migrants européens, plutôt catholiques et concentrés dans les grands centres industriels en formation. Selon J. Gusfield, le mouvement a connu deux phases correspondant à deux attitudes réformatrices possibles : la première est dite assimilatrice (*assimilative reform*), qui se distingue par un esprit missionnaire et un paternalisme bienveillant à l'égard de groupes perçus comme démunis auxquels il convient alors de venir en aide ; la seconde est dite coercitive (*coercitive reform*) qui, à l'opposé, voit dans ces derniers des « ennemis » à circonscrire. Cette analyse nous semble importante à deux titres au moins : d'abord, elle fait de la croisade une lutte à dimension symbolique mettant en jeu un *style de vie*, ce que l'on retrouve dans le cas du MFPF ; ensuite, comme l'illustre les deux moments de l'histoire du mouvement pour la tempérance, elle souligne que, en fonction du contexte et de la composition de ses effectifs, une croisade peut se soutenir aussi bien d'intentions « progressistes » que d'intentions « répressives » et « réactionnaires », bref que le critère du « conservatisme » (réel ou supposé) n'est pas pertinent pour subsumer un mouvement sous cette catégorie. Selon nous, cette définition présente toutefois une limite : en effet, pour J. Gusfield, la croisade semble souvent se réduire à une situation de *défense symbolique d'une position déjà dominante et reconnue comme telle*, que

[1] Cécile Goldet, « Problèmes humains », *Jeunes Femmes*, n°74, 1963, p. 8 (souligné par nous).
[2] Joseph Gusfield, *Symbolic crusade. Status politics and the American temperance movement*, Urbana Chicago London, University of Illinois press, 1970, 198 p.
[3] *Ibid.*, p. 3.

l'on perpétue (*assimilative reform*) ou qui se trouve sérieusement menacée (*coercitive reform*)[1]. Or, dans le cas qui nous occupe, il est difficile de prétendre que la mobilisation renvoie à des groupes qui, à travers la cause contraceptive, seraient porteurs d'un style de vie *déjà* publiquement et légitimement reconnu comme dominant ; tout au contraire, nous sommes davantage face à une situation où des représentant-e-s de fractions plutôt en ascension d'un point de vue social, déploient un travail pratique et symbolique destiné à transformer, en matière de conduite de vie, une *préférence* en *référence,* autrement dit en *norme*[2]. De son côté, s'appuyant sur le travail de J. Gusfield, H. Becker a fourni une caractérisation plus approfondie de l'« entrepreneur de morale » impliqué dans « une croisade pour la réforme des mœurs »[3]. À son sujet, il note :

> « Il se préoccupe du contenu des lois. Celles qui existent ne lui donnent pas satisfaction parce qu'il subsiste telle ou telle forme de mal qui le choque profondément. Il estime que le monde ne peut être en ordre tant que des normes n'auront pas été instaurées pour l'amender. Il s'inspire d'une éthique intransigeante : ce qu'il découvre lui paraît mauvais sans réserve ni nuances, et tous les moyens lui semblent justifiés pour l'éliminer. Un tel croisé est fervent et vertueux, souvent même imbu de sa vertu »[4].

Mais l'entrepreneur de morale n'est pas seulement quelqu'un qui cherche à imposer *sa* morale. Souvent, il estime que cette dernière sera profitable à tous, de sorte que, dans de nombreux cas, les croisades comportent, selon H. Becker, une « coloration humanitaire marquée »[5]. Ce dernier souligne ainsi : « Celui qui participe à ces croisades n'a pas seulement le souci d'amener les autres à se conduire « bien », selon son appréciation. Il croit aussi qu'il est bon pour eux de « bien » se conduire »[6]. Plus récemment, L. Mathieu a tenté de combiner ces deux analyses pour formuler une définition de la croisade « envisagée non comme un stigmate, mais comme un concept sociologique »[7]. D'après lui, celle-ci doit se concevoir moins en fonction d'un type particulier de revendications (généralement considérées comme conservatrices), qu'à partir de la *manière* de promouvoir une cause et l'horizon d'attente attaché à celle-ci, en particulier sous le rapport de la prétention à l'universel. À ce titre, il note :

> « Cette expression [croisade] ne désigne pas une orientation morale particulière (*i.e.* conservatrice, puritaine, réactionnaire) ni l'investissement exclusif du domaine de la « morale » (par opposition au domaine « matériel ») mais un certain rapport aux

---

[1] J. Gusfield écrit par exemple : « The champion of assimilative reform viewed the drinker as part of a social system in which the reformer's culture was dominant. On this assumption, his invitation to the drinker to reform made sense. The champion of coercitive reform cannot make this assumption. He sees the object of reform as someone who rejects the social dominance of the reformer and denies the legitimacy of his life style. Since the dominance of his culture and the social status of his group are denied, the coercitive reformer turns to law and force as ways to affirm it » (Joseph Gusfield, *Symbolic crusade...*, *op. cit.*, p. 7).

[2] On reprend ici la caractérisation proposée par G. Canguilhem pour qui une « *norme* (...) n'est la possibilité d'une *référence* que lorsqu'elle a été instituée ou choisie *comme expression d'une préférence* et comme instrument d'une volonté de substitution d'un état de choses satisfaisant à un état de choses décevant » (Georges Canguilhem, *Le normal et le pathologique*, *op. cit.*, p. 177, souligné par nous).

[3] Howard Becker, *Outsiders...*, *op. cit.*, p. 171.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, p. 172.

[6] *Ibid.*

[7] Lilian Mathieu, *La fin du tapin...*, *op. cit.*, p. 13.

> enjeux de la cause défendue. Les croisades sont ici envisagées comme des mobilisations qui visent non seulement la défense ou la promotion de certaines valeurs et normes, mais également leur diffusion au-delà du seul groupe de leurs adeptes et l'imposition généralisée de leur respect »[1]. Et d'ajouter : « Elles tendent dans une logique missionnaire parfois agressive à une conversion généralisée à une vision de l'ordre naturel ou social dont la prétention à l'universalité est explicite »[2].

Dès lors, l'idée qu'une croisade morale serait, dans une « logique missionnaire », un travail d'imposition à d'autres de conduites renvoyant à un ensemble de normes et de valeurs explicitement tenues pour universelles, nous semble, pour une part au moins, pouvoir s'appliquer à l'action du MFPF. Pour autant, cette dernière n'en est pas non plus l'illustration parfaite. En effet, nous le verrons, il ne faut pas négliger le fait que des discussions, voire des oppositions, ont pu exister à propos des modalités et de la légitimité même de l'imposition d'un type de conduite en rapport avec la contraception, de sorte que l'image d'un groupe mobilisé qui, selon les termes d'H. Becker, aurait à cœur de transformer « sans réserve, ni nuances » certaines réalités et agirait « par tous les moyens lui sembl[ant] justifiés » pour parvenir à ses fins, ne nous semble pas ici tout à fait exacte. Reste que, au-delà de ces nuances et des hésitations qui ont pu apparaître à l'intérieur même du MFPF, la mobilisation, de façon intentionnelle ou non, de manière implicite plus souvent qu'explicite, a bien tendu à être une *entreprise de conversion* à une *cause* entendue comme un véritable *bien de salut*[3]. Celle-ci renvoyait à *un style de vie* particulier aux bienfaits réputés universels et porté par certaines fractions de l'espace social dans le cadre d'une lutte symbolique – ou, pour parler comme J. Gusfield, d'une politique de statut –, de telle façon que, parfois, de façon involontaire, « l'altruisme [de] [ces] « croisés » » pouvait conduire à « un ethnocentrisme de classe (...) les empêch[ant] fréquemment de se rendre signifiantes des conduites (...) qui ne pou[vaient] que leur paraître aberrantes et condamnables »[4]. Arrivé à ce point, on peut néanmoins s'interroger sur le rapport existant entre, d'une part, un style de groupe qui, pour partie, emprunte au registre de la croisade morale, et, d'autre part, la contribution de celui-ci au travail d'unification du MFPF. La réponse paraît assez simple. De même que, nous l'avons vu, la transgression avait pour effet de resserrer l'intensité des liens entre les membres du groupe mobilisé, l'organisation d'une entreprise missionnaire qui, comme le dit B. Lahire à propos des groupes mobilisés contre l'illettrisme, doit ne « jamais se laisser décourager par l'absence de considération, par le désert de réactions ou le mépris public »[5], favorise, pour cette raison même, l'intégration du groupe en raison de l'adversité et des résistances rencontrées à l'extérieur, et de la volonté de les vaincre. De ce point de vue, au cours des années 60, le MFPF est dans une situation assez

---

[1] *Ibid*. Voir également : Lilian Mathieu, « Repères pour une sociologie des croisades morales », *Déviance et société*, 1, 2005, p. 3-12 ; Lilian Mathieu, « Croisade morale et politique du statut : quelques hypothèses à propos du mouvement abolitionniste », communication au colloque « Croisades privées et problèmes publics. L'héritage sociologique de Joseph Gusfield », Paris, 23-24 novembre 2015 : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01326648

[2] Lilian Mathieu, *La fin du tapin...*, *op. cit.*, p. 14

[3] Max Weber, *Sociologie des religions*, *op. cit.*, p. 346.

[4] Lilian Mathieu, *La fin du tapin...*, *op. cit.*, p. 14.

[5] Bernard Lahire, *L'invention de l'« illettrisme »...*, *op. cit.*, p. 71.

comparable à celle d'un groupe charismatique tourné vers la conquête d'une position de pouvoir tel que N. Elias en propose l'analyse dans le prolongement de M. Weber[1]. À propos des conséquences censées en résulter pour l'homogénéisation du groupe, il note alors : « (...) le groupe charismatique impose une sourdine aux tensions et dissensions internes – qui pourtant ne sont pas abolies –, il canalise les efforts de tous ses membres vers l'espace extérieur aussi longtemps que l'accession au pouvoir n'est pas encore réalisée »[2]. Bref, on le voit, s'intéresser à la manière dont la croisade comme style de groupe s'exprime dans le MFPF à la période qui nous occupe, c'est, dans le même temps, mettre au jour un des mécanismes d'intégration du groupe mobilisé. Dans la suite, nous allons d'abord nous intéresser à la production d'un esprit de mission dans l'unité attractrice au cours des années 60. Ensuite, nous proposerons une analyse de la signification sociale de l'univers de sens sur lequel il repose[3].

L'esprit missionnaire en partage

> « Or les croyances ne sont actives que quand elles sont partagées. On peut bien les entretenir quelque temps par un effort tout personnel ; mais ce n'est pas ainsi qu'elles naissent ni qu'elles s'acquièrent ; il est même douteux qu'elles puissent se conserver dans ces conditions ».
>
> Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, *op. cit.*, p. 607.

Si on peut penser qu'une part non négligeable des militant-e-s les plus investi-e-s du MFPF était dotée préalablement d'une certaine inclination missionnaire – cela, en raison, d'un côté, de la présence d'une composante religieuse principalement liée aux protestantes de JF ; et, de l'autre, de celle, plus nombreuse encore, d'enseignant-e-s (en particulier d'instituteurs/trices), clercs laïcisés voués par profession et par délégation à la propagation d'un message déterminé[4] –, il n'en demeure pas moins que l'entreprise de conversion supposait pour fonctionner de manière relativement durable et efficace (*i.e.* au-delà des simples volontés ou propensions présentes chez tel-le ou tel-le) d'être *structurée* pour *instituer* un *état d'esprit* missionnaire partagé. Dans la suite, nous allons d'abord examiner la façon dont, à partir des années 1963-1964, l'extension du domaine de la croisade contraceptive vers de nouveaux groupes était devenue un impératif majeur au sein de l'unité attractrice, suscitant une réflexion sur les conditions organisationnelles de son déploiement. Ensuite, nous nous intéresserons au débat en

[1] Max Weber, *La domination*, *op. cit.*, p. 269 et suiv.
[2] Norbert Elias, *La société de cour*, *op. cit.*, p. 125.
[3] S. Garcia recourt également à la notion de « croisade » pour évoquer le MFPF des années 60, mais en se référant uniquement à la définition de l'« entrepreneur de morale » donnée par H. Becker. Par ailleurs, son analyse se concentre pour l'essentiel sur le *discours* de médecins engagés dans la cause contraceptive et néglige les modalités par lesquelles la croisade a pu, dans les faits, prendre véritablement consistance. Voir : Sandrine Garcia, *Mères sous influence...*, *op. cit.*, p. 91-124.
[4] E. Durkheim a condensé en une formule efficace la proximité historique et l'homologie fonctionnelle entre clerc et enseignant. Il note ainsi à propos de l'université, mais cela vaut pour l'histoire de l'école en général : « Elle est faite de laïcs qui ont gardé en partie la physionomie du clerc, et de clercs qui sont laïcisés » (Émile Durkheim, *L'évolution pédagogique en France*, *op. cit.*, p. 112).

relation étroite avec celle-ci portant sur le fait de savoir si l'action du MFPF devait *informer* ou *éduquer* les personnes à qui elles procuraient des moyens de contraception. Nous montrerons toutefois que, par-delà ses discussions ou oppositions, les pratiques et discours s'accordaient *pratiquement* dans le sens d'un *travail de conquête et d'imposition*.

1. L'impératif de l' « extension »

On l'a déjà indiqué, l'innovation tactique qui, au début des années 60, a consisté à ouvrir un centre pour rendre disponible des moyens de contraception, et non plus seulement effectuer un travail d'information à destination de l'« opinion », a transformé de manière radicale l'action et la dynamique de mobilisation de MH puis du MFPF. Dès lors, le but était d'atteindre le plus grand nombre de personnes pour diffuser savoirs et techniques contraceptives et, ce faisant, créer – pour une part au moins – un état de fait susceptible de légitimer la cause. Cela étant, convaincu-e-s du caractère proprement salutaire (à tous points de vue) des conduites contraceptives, les membres du groupe mobilisé n'entendaient pas limiter leur entreprise à une région particulière de l'espace social – pour le dire vite, la leur. Or force leur était de constater que les personnes qui fréquentaient les permanences et les centres s'y recrutaient en masse. Dans un article daté de 1963 qui livrait une sociologie partielle du public du centre parisien, C. Goldet formulait ce constat pour mieux le déplorer. Elle débutait sa réflexion par l'interrogation suivante :

> « Parvenons-nous à atteindre les groupes humains qui ont le plus besoin d'être aidés, et ceux qui viennent à nous sont-ils bien ceux auxquels nous désirons *le plus* avoir affaire, étant entendu que nous ne faisons aucune exclusive et que nous estimons que notre action s'adresse à tous – et à toutes ». Et de poursuivre alors après avoir donné quelques chiffres : « Numériquement donc, une infime partie de ceux et celles qui pourraient avoir besoin de notre aide sont atteints »[1].

La question de l'« extension » du MFPF – c'est le terme régulièrement utilisé dans le groupe mobilisé – devint une préoccupation centrale à partir des années 1963-1964 *i.e.* après que les polémiques provoquées par la codification de nouveaux statuts (avec, en particulier, nous l'avons vu, la question de la référence à la « pensée libre ») et les vives tensions autour de l'organisation de la distribution de moyens contraceptifs baissèrent en intensité, sans toutefois jamais disparaître. À compter de cette date, les principaux responsables du mouvement inscrivirent ce thème à l'ordre du jour des congrès et ne manquaient jamais une occasion de l'évoquer en tant qu'impératif parmi les plus pressants. Résumant les conclusions du Congrès de 1964, M. Deixonne, alors secrétaire général du MFPF, écrivait ainsi dans la revue du mouvement :

> « L'expérience montre que ceux qui s'adressent à nous ne sont pas toujours ceux qui en auraient le plus besoin ». Et de poursuivre : « Mais les autres, tous les autres, tous ceux qui n'osent pas qui ne savent pas, est-ce que nous allons les abandonner à leur triste sort ou au contraire aller vers eux, pour leur apprendre au moins que nous

[1] Cécile Goldet, « Problèmes humains », *Jeunes Femmes*, n°74, 1963, p. 3.

existons ? Bien entendu, il faudra éviter de tomber dans le piège que nous tend une loi scélérate et ne pas nous attirer plus de visiteurs que nous ne pourrons matériellement en recevoir. Mais sous cette double réserve, toutes les associations départementales ont reçu mandat de mettre immédiatement à l'étude ce problème »[1].

Dans le rapport moral présenté à l'occasion du Congrès de 1965, M.-A. Lagroua Weill-Hallé indiquait pour sa part que la « politique d'extension (...) d[evait] devenir un de nos buts permanents ». Elle en précisait alors le sens en le replaçant dans l'histoire de la mobilisation et de son développement :

> « Jusqu'alors cette extension s'est poursuivie d'une manière artisanale, et chacun fait comme il peut et pour le mieux. C'est aux artisans que nous devons le succès actuel de notre mouvement, et dans l'extension future, il ne faudra pas l'oublier car leurs conseils nous seront toujours aussi précieux. Mais nos premiers succès, l'intensité de la demande, nous commandent de voir grand. 40 000 adhérents : bravo pour les pionniers qui ont commencé à zéro. Mais n'étant plus à zéro et même en pleine expansion, nous devons considérer ce chiffre comme dérisoire. Ce sont toutes les familles qui doivent venir au Planning Familial, tous les jeunes qui doivent y solliciter des informations »[2].

En effet, le Congrès de 65 avait officiellement érigé l'extension en objet principal de réflexion. Cette décision résultait d'un travail de mobilisation entrepris plusieurs mois auparavant par les principaux responsables du groupe. À la fin de l'année 1964, la présidente du MFPF rédigea un rapport préparatoire sur la question en vue des discussions à venir, qui fut ensuite adressé aux sections locales. Lors d'une réunion du bureau du mois de décembre, elle estima alors que ce devait être « au cours du Congrès que sera[it] décidé quelle zone d'extension [devait] être particulièrement développée », ajoutant que, d'après elle, il convenait de passer dans les plus brefs délais à « la phase industrielle »[3] de l'action du mouvement. Trois mois plus tard, face, semble-t-il, à quelques réactions de prudence observées chez certains représentant-e-s d'associations locales, elle mit solennellement en garde en déclarant aux membres du bureau « craindre que nous ne nous fermions beaucoup de portes » en n'organisant pas activement l'extension du MFPF vers de nouveaux groupes. Et d'« insister alors sur le désir qu'elle a[vait] de voir le Mouvement étendu à tous les milieux »[4]. L'extension avait cependant une orientation précise. Il n'était pas question de déployer sans règle et tous azimuts les efforts de conquête. Ceux-ci devaient en priorité être réservés à l'univers des classes populaires urbaines et rurales. En ce sens, dans son rapport moral pour l'année 1964, M.-A. Lagroua Weill-Hallé rappela : « Nous avons mis l'accent, dans un rapport préliminaire aux travaux du Congrès, sur l'importance qu'il y avait à tourner nos efforts davantage vers les masses ouvrières et agricoles »[5]. Lors du Congrès, elle déclara encore :

---

[1] Maurice Deixonne, « Notre Congrès », *PF*, n°2, 1964, p. 5-6.
[2] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Rapport moral », *PF*, n°11, 1965, p. II.
[3] Bureau du 1er décembre 1964, Fonds MFPF, D 04 04.
[4] Bureau du 29 mars 1965, Fonds MFPF, D 04 04.
[5] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Rapport moral », *PF*, n°11, 1965, p. III.

> « De même (...) la préoccupation de tous les esprits – je dis bien tous – doit être l'extension du mouvement. Nous sommes une action, et non pas quelque chose de statique, qui se contente de rester dans l'étude d'une idéologie. Nous ne sommes pas un mouvement d'idéologie, mais un mouvement d'action populaire »[1].

Et c'est ce que, en filigrane, M. Deixonne suggérait encore lorsque, au terme de ce rassemblement, il mentionna l'importance de se tourner vers les « déshérités de la vie » :

> « Mais ces succès d'estime ne nous font pas perdre de vue la raison d'être de notre Mouvement, qui est de venir au secours des déshérités de la vie, de tous ceux qui, maintenus dans l'ignorance, se résignent trop souvent à courir les risques redoutables de l'avortement »[2].

Pour autant, atteindre les « masses ouvrières et paysannes » *i.e.* sortir de son groupe pour accéder à d'autres, n'était pas chose aisée. Lors de l'AG de l'association parisienne du 6 juin 1964, S. Masse le souligna par exemple sans détours, qui déclara dans son rapport d'activités :

> « Cependant cette formation indispensable d'hôtesses répondait en définitive davantage à une nécessité du service intérieur qu'à une ouverture vers de nouvelles couches sociales. Parmi celles-ci la plus défavorisée parce que la plus mal informée est en même temps doublement nécessiteuse. C'est dans la classe laborieuse que l'on rencontre à la fois le plus grand besoin du planning familial et les plus grandes difficultés pécuniaires. C'est vers elles que le Conseil d'administration envisageait bien évidemment l'ouverture vers l'extérieur. *Mais ceci posait aux animateurs de la Région parisienne de très grandes difficultés. En effet, la population ouvrière n'est pas atteinte par les conférences auxquelles nous convient si souvent les organisations sympathisantes* »[3].

Au cours des discussions, M.-A. Lagroua Weill-Hallé lui fit écho en insistant particulièrement sur le fait que « le problème de l'accès à toute la population ouvrière (...) [était] notre problème à développer dans notre Mouvement cette année (...) c'est notre problème n°1 »[4]. Plus encore que la population rurale, la figure de l'ouvrier était en effet élevée au rang de véritable Graal dans le groupe mobilisé – ce qui, à l'évidence, n'était pas sans rapport avec le fait que celui-ci recrutait nombre de ses militant-e-s parmi les rangs de la gauche –, à proportion de la rareté de sa présence dans l'unité attractrice et des difficultés régulièrement éprouvées pour l'atteindre (voir encadré 3.13).

Encadré 3.13 De la difficulté d'organiser une réunion chez Renault : un témoignage ouvrier

Lors de l'AG de la région parisienne de 1964, un ouvrier de chez Renault à Boulogne-Billancourt prit la parole pour exposer en détail les problèmes qu'il rencontra pour organiser une réunion d'information

[1] Tapuscrit du 2ème Congrès National du MFPF, dimanche 9 mai 1965, Fonds MFPF, B 01 02.
[2] Maurice Deixonne, « Deuxième congrès national du MFPF », *PF*, n°5, 1965 p. 5.
[3] « Assemblée générale de la Région parisienne du 6 juin 1964. Rapport sur les activités de l'Association de la Région Parisienne au MFPF depuis l'assemblée constitutive de 1963 », Fonds MFPF, B 02 06 (souligné par nous).
[4] Tapuscrit de l'Assemblée Générale de l'association parisienne, samedi 6 juin 1964, Fonds MFPF, B 01 03.

au sujet de la contraception par l'intermédiaire d'une structure chargée de promouvoir la culture dans l'entreprise. Son témoignage mérite d'être longuement cité pour deux raisons au moins : 1) d'abord, il donne à entendre une voix rare parmi les militant-e-s investi-e-s dans l'ECC durant les années 60[1] ; 2) ensuite, il fournit une illustration exemplaire des obstacles dressés devant l'entreprise de conquête par le MFPF du monde ouvrier, à commencer par l'opposition d'un syndicat comme la CGT avant que celui-ci, sous l'effet d'un changement de position du PCF à propos de la question contraceptive, ne se ravise à compter du printemps 1965.

« Je suis ouvrier. Je travaille chez Renault et on a essayé, à un certain moment, de faire une expérience en liaison avec le Planning Familial pour répandre nos idées parmi les ouvriers. Je suis venu une fois au Centre de Planning Familial pour prendre contact avec lui afin de savoir de quelle façon on pouvait faire de la « propagande ». J'emploie ce mot entre guillemets puisque ce terme est pour ainsi dire tabou dans notre organisation. J'ai vu Mme Masse et par la suite, en liaison avec la permanence de Boulogne, nous avons essayé à l'intérieur de l'usine d'intéresser le Comité d'Entreprise et les Syndicats. Il existe à Renault une organisation qui s'appelle « Loisirs et Culture » qui est chargée de répandre la culture en général parmi les ouvriers et qui fait des conférences sur beaucoup de sujets. On y traite des questions très intéressantes, mais pas du tout des problèmes touchant de près les ouvriers comme celui des naissances trop nombreuses, malheureusement, dans la classe ouvrière. Je n'ai pas le talent de Mme Weill-Hallé, mais j'aurais les documents nécessaires pour écrire au moins une brochure sur les cas qui se posent autour de nous. Nous sommes allés les voir (...). Nous leur avons dit : il y a le Planning Familial qui existe. Il faudrait en informer les gens qui sont autour de nous par « Loisirs et Culture ». Nous nous sommes heurtés à la force d'inertie (...). Nous sommes revenus à la charge. On les a repoussés dans leurs retranchements et ils nous ont dit qu'on ne pouvait pas. À la fin nous avons fait une pétition dans notre atelier. Il s'agit d'un atelier d'outilleurs qui réunit à peu près 1 600 personnes. Cette pétition demandait que « Loisirs et Culture » organise une conférence sur le Planning Familial. Nous avons encore attendu très longtemps et deux mois après cette pétition les signataires ont été convoqués par lettre individuelle au lieu de la faire par voie d'affichage pour toucher toute l'usine. Je vous donne ces détails pour situer le climat (...). La conférence a été faite. Chez Renault on tombe immédiatement dans les positions politiques comprenant les différentes organisations. En principe la plus représentative est la CGT. Elle est contre le Planning Familial parce que le Parti Communiste est également contre. Ce sont des choses que l'on sait mais qui sont passées sous silence (...). Nous sommes tout de même parvenus à faire faire cette expérience organisée par le Docteur Ersine (?) qui est, je crois, le Directeur de la Clinique des Bleuets à Paris. Nous avions demandé qu'elle soit contradictoire, qu'ils puissent faire venir un docteur de leur choix, mais que nous ayons aussi la possibilité de convoquer un docteur du Planning Familial car nul n'est plus qualifié que quelqu'un qui appartient à l'organisation. Cela a été refusé. Évidemment nous l'avions prévu et nous avons fait venir clandestinement Mme Masse et Mme Winaver, médecin, ici présente. Dans la discussion qui a eu lieu après, on a réfuté les arguments. On pensait que le docteur allait nous noyer dans un langage technique auquel on n'était pas préparés, mais Mme Winaver a bien remis la question en place [sic]. Quand le Docteur lui a dit « je suis gynécologue », elle lui a répondu « je le suis aussi ». On a vu un virage à 180°. Finalement la conférence s'est retournée de notre côté. C'est pour vous dire toutes les difficultés qu'il peut y avoir à pénétrer le milieu ouvrier. (...) Je crois que malgré tout il y aurait un travail à faire dans cette direction. Vous voyez la façon dont on a insisté pour arriver finalement à avoir une conférence. Cela a échaudé un peu les camarades qui étaient avec nous. Ils ont dit « tu parles d'un travail pour avoir une conférence ! ». (...) J'ai pensé à ceci, et je ne sais pas dans quelle mesure c'est réalisable : c'est peut-être un côté un peu roublard de l'affaire, mais il y a des organisations syndicales qui représentent, en fait, peu de monde. Les ouvriers ne sont pas syndiqués en général. Ils n'ont plus confiance (...). Il y a une « guéguerre » à longueur d'année entre les organisations syndicales. Il y a peut-être des antagonismes à utiliser (...). On a quand même convaincu, par l'exemple, énormément autour de nous. Il faut voir dans le milieu ouvrier comment on traite ces problèmes-là ! Les gens rient, etc. Mais quand on arrive à faire passer ce mur de la rigolade et qu'on leur dit « comment

[1] Cet ouvrier participera au stage de formation pour hôtes et hôtesses de juin 1964. La fiche qu'il remplit en guise de « questionnaire de sortie » comporte les informations suivantes : né en 1924, il est marié et a un enfant ; titulaire d'un CAP, il exerce comme ajusteur-outilleur ; ancien militant du mouvement des Auberges de Jeunesse, il adhère au MFPF en 1959.

règles-tu tes problèmes toi ? », les rires s'éteignent et ils écoutent. Entre nous, en général, on ne fait pas beaucoup de phrases, on entre dans le vif du sujet et on s'aperçoit que tout le monde est ennuyé au maximum et que chacun se débrouille comme il peut. C'est du système « D », c'est très français, mais en fait il y a des drames terribles qui se jouent. On peut dire qu'on a réussi quand même à en éviter quelques-uns »[1].

Dès lors, comment, pour reprendre les termes de M.-A. Lagroua Weill-Hallé à ce sujet, élaborer une « tactique d'action pour être efficace et pour arriver à toucher au but »[2] ? Le Congrès de 1965 fut l'occasion de réunir une commission d'extension présidée par J. Briouze chargée d'identifier et d'explorer les « voies et les moyens de pénétration »[3] du MFPF dans les groupes sociaux restés jusque-là hors de sa portée. Les travaux menés dans ce cadre conclurent à la nécessité de s'attacher des *alliés* – sous ce rapport, J. Briouze évoquait les « relais, les cautions, (...), les médiateurs »[4] nécessaires au déploiement de la conquête ; M. Deixonne rappelait pour sa part que « l'approche des milieux populaires n'[était] pas aussi simple qu'on pourrait l'imaginer, et que le recours à des intercesseurs, à des relais, à des hommes et femmes de confiance »[5] était rendu obligatoire – dans ces univers, soit qu'ils y appartiennent, soit que, pour diverses raisons, ils y aient leurs entrées. Du côté des ouvriers, objet de toutes les attentions, c'était d'abord les syndicats qu'il convenait d'enrôler. La commission réclama ainsi « une prise de contact, la plus immédiate possible, avec les centrales syndicales sous une forme à déterminer par le Bureau National », mais aussi « la formation d'informateurs et de conférenciers militants syndicalistes à destination de leurs camarades et milieux syndicalistes »[6], ce qui, peu de temps de après, conduisit M.-A. Lagroua Weill-Hallé à « prendre contact avec les dirigeants syndicalistes, ainsi qu'avec les dirigeants de la Pensée Marxiste »[7], et, partant, à rencontrer un représentant de la CGT « pour engager un dialogue »[8]. Mais la voie syndicale n'était pas la seule requise, surtout qu'elle pouvait se révéler fort périlleuse comme l'illustre l'épisode de la conférence chez Renault relaté plus haut. Dans ces conditions, pour accéder plus largement aux classes populaires, des alliances furent recherchées avec certains groupes professionnels, notamment celui des assistantes sociales. À partir de 1964, ces dernières firent l'objet d'un ciblage spécifique en raison de la fonction d'encadrement qu'elles étaient censées remplir auprès de familles populaires en difficulté. Lors d'une rencontre organisée avec des représentantes de la profession de la région parisienne, M.-A. Lagroua Weill-Hallé déclara en ce sens :

> « C'est justement le sens de l'extension que nous voulons donner à notre Mouvement cette année – jusqu'à présent, nous avons fait, je dirai, un travail de qualité, de formation de cadres, mais nous n'avons pas eu les moyens ou même estimé qu'il fallait

[1] Tapuscrit de l'Assemblée Générale de l'association parisienne, samedi 6 juin 1964, Fonds MFPF, B 01 03.
[2] *Ibid*.
[3] Tapuscrit du 2ème Congrès National du MFPF, dimanche 9 mai 1965, Fonds MFPF, B 01 02.
[4] *Ibid*.
[5] Maurice Deixonne, « Deuxième congrès national du MFPF », *PF*, n°5, 1965 p. 5.
[6] Tapuscrit du 2ème Congrès National du MFPF, dimanche 9 mai 1965, Fonds MFPF, B 01 02.
[7] Bureau du 24 mai 1965, Fonds MFPF, D 04 04.
[8] Bureau du 14 juin 1965, Fonds MFPF, D 04 04. Malheureusement, nous ne disposons à ce jour d'aucun document permettant de savoir ce qui est ressorti de cette rencontre.

étendre le Mouvement – puisque notre prochain Congrès aura pour thème : « comment porter à la connaissance de tous le Planning Familial ? ». Il est donc particulièrement important que vous veniez travailler en commun avec nous, je pense que c'est capital. (...) C'est vous qui, quotidiennement, dans vos dispensaires, dans vos écoles, dans vos mairies ou dans quelque organisme que vous contactez, entendez, plus que quiconque, les problèmes découlant de misère morale, de misère psychologique, de misère économique aussi, c'est vous aussi qui voyez se désintéresser [sic] sous vos yeux les couples, qui voyez les enfants qui ne sont pas aimés parce que trop nombreux dans un foyer, c'est encore vous qui voyez les jeunes ménages, logés dans une chambre de bonne, etc. »[1].

Du côté du monde rural, si le MFPF semble en être davantage resté aux déclarations d'intentions et aux plans de « bataille » non véritablement exécutés, l'organisation de la conquête était conçue sur les mêmes bases. Il s'agissait de « prendre contact avec un certain nombre d'organismes et groupes considérés (...) comme relais à imprégner et bien entendu à utiliser »[2] tels par exemple les organismes de mutualité agricole, le centre national des jeunes agriculteurs, le mouvement des familles rurales, les syndicats agricoles etc. On le voit, organiser la conquête de nouveaux groupes ne supposait pas simplement de former des « cadres » pour effectuer le travail d'accueil, ou encore, de sélectionner et de certifier des médecins, cela imposait également de trouver les *appuis extérieurs nécessaires* pour accéder à des univers qui avaient jusque-là échappé au travail de conversion. Cela impliquait dès lors d'apporter certaines modifications organisationnelles afin de coordonner efficacement l'action du groupe. C'est à ce titre que le Congrès de 1965 choisit de rendre permanente la commission d'extension sur proposition de cette dernière. En principe, celle-ci devait alors « recev[oir] et mettr[e] en forme, et enfin répercuter par un incessant va-et-vient de la base au sommet les suggestions de tous les centres dans le vaste domaine des voies et moyens d'expansion »[3].

2. Informer ou éduquer ?

L'entreprise de conversion qu'entendait devenir le MFPF n'imposait pas seulement de réfléchir aux moyens organisationnels favorisant l'extension de son domaine. Elle conduisait également à s'interroger sur le sens même de l'opération. Ainsi, en même temps que l'impératif de conquête se trouvait de plus en plus clairement formulé au sein du groupe mobilisé, un débat apparut pour savoir si l'action du mouvement consistait à *informer* ou bien à *éduquer* les personnes entrant en contact avec lui. Au début des années 60, les deux termes pouvaient encore être employés de façon relativement indifférente. Dans sa « Mise au point » de 1962, M.-A. Lagroua Weill-Hallé rappelait par exemple que l'objectif du MFPF n'était « pas de combattre des idées, mais d'*informer* et d'*éduquer* les familles »[4]. De même, les statuts de l'unité

[1] « Réunions d'information pour les assistantes sociales de la région parisienne. Mardi 17 novembre 1964 », Fonds MFPF, D 07 07.
[2] Tapuscrit du 2ème Congrès National du MFPF, dimanche 9 mai 1965, Fonds MFPF, B 01 02.
[3] *Ibid*.
[4] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Mise au point », *RTMFPF*, n°20, 1962, p. 5 (souligné par nous).

attractrice prévoyaient de longue date « la poursuite d'une action d'information et d'éducation générale et sanitaire concernant le P[lanning].F[amilial] ». Toutefois, deux éléments contribuèrent à tracer une distinction plus nette entre ces deux opérations. On l'a déjà évoqué plus haut, l'organisation d'un circuit de distribution de moyens de contraception *via* une coopérative créée par la section iséroise cristallisa de fortes tensions entre Paris et Grenoble au début des années 60. Ce conflit conduisit une partie des responsables nationaux à insister sur le fait que le MFPF ne pouvait être cantonné à la dispensation d'objets contraceptifs – en particulier, de diaphragmes, lesquels, en outre, s'ils devaient être érigés en technique unique de contraception, risquaient, d'après eux, d'écarter certaines couples ou femmes, notamment les catholiques attachés à la méthode des températures –, autrement dit *informer* par leur mise à disposition, mais que, tout au contraire, le sens ultime de l'entreprise résidait dans l'action d'*éduquer*[1]. À la faveur de l'AG de la région parisienne de 1966, M. Deixonne résuma clairement l'opposition entre ces deux points de vue :

> « (...) il y a deux tendances, et deux tendances qui tendent à s'affronter devant de véritables conflits, et c'est cela qui est grave. Il y a d'une part certains médecins ou certaines hôtesses qui considèrent que le diaphragme est le dernier de notre philosophie en matière de planning familial. Ce sont des personnes qui se rendent compte que dans les cas sociaux extrêmement délicats il faut aller au plus pressé, et évidemment la pose d'un diaphragme peut métamorphoser la vie d'une famille. C'est certain. D'autre part, il y a d'autres personnes qui disent : « c'est tout de même un peu sommaire comme système. Est-ce qu'il ne faudrait pas dépasser cela et aller jusqu'à l'éducation sexuelle, de toute façon s'il y avait une éducation sexuelle préalable, le conseil médical quel qu'il soit serait beaucoup mieux que si on par de zéro ». Ce qui est terrible c'est qu'il y a des incidences parfois religieuses, je vous parle très franchement : je vois que dans certains endroits c'est surtout la tendance catholique [sic] ou la tendance protestante qui met l'accent sur l'aspect psychologique et éducatif du problème, alors que du côté disons rationaliste, libre penseur etc., on a tendance à se contenter de technique sans l'assortir des précautions qui sont réclamées d'un autre côté ». M. Deixonne poursuit alors en fournissant plusieurs exemples de situation où ces oppositions se seraient clairement manifestées, en particulier à Grenoble : « (...) par exemple à Grenoble qui est un autre Paris, qui a ouvert le premier centre, vous avez moins aigu mais aussi grave un conflit de même nature, le Dr Fabre qui lui aussi ne s'embarrasse pas de complications, qui se méfie de la pilule, qui se méfie du stérilet, qui dit « le diaphragme est une technique ancienne qui est tout à fait au point, qui nous donne satisfaction, qu'est-ce qu'on va chercher des complications psychologiques ! Plaçons un diaphragme est le problème est résolu (...). Le Dr Fabre a raison de dire « quand on se trouve dans un milieu très fruste le diaphragme est la solution le plus simple ». « Mais il me faudrait pas s'en tenir là », disent les autres, et c'est là qu'ils commencent à avoir raison »[2].

Toutefois, l'idée selon laquelle la volonté d'éduquer serait plutôt portée par les protestant-e-s de l'ECC, tandis que le pôle laïque tendrait à se situer du côté de la simple divulgation de procédés contraceptifs, doit être fortement relativisée. Car, en effet, le second élément qui, à

[1] Sur ce point, voir le rapport sur la production rédigé par M.-A. Lagroua Weill-Hallé que nous avons déjà mobilisé dans l'analyse de la crise entre Paris et Grenoble : Tapuscrit sans date [1964], Fonds MFPF, D 08 08.
[2] Tapuscrit de l'Assemblée générale de la région parisienne du 6 juin 1964, Fonds MFPF, B 01 03.

l'intérieur du MFPF, a conduit à marquer davantage la distinction entre éducation et information est celui de l'*éducation sexuelle* en direction de la jeunesse. Or sur ce point, ce sont des représentant-e-s du pôle laïque qui se montrèrent les principaux défenseurs de l'opération éducative. Ce thème fut abordé dès les journées de Royaumont de 1963. J. Charles, qui représentait le SNI à cette occasion, fit par exemple jouer le couple d'opposés de la manière suivante :

> « C'est Poincaré qui disait que la science était un langage bien fait. Il est important que tout mouvement ait un langage bien fait, utilise des termes sans équivoque. (...) Je me permets de faire remarquer que nous parlons volontiers d'« information » sexuelle, de plus d'« information ». Mais si l'information est nécessaire, elle est absolument neutre du point de vue moral. Il faudrait substituer l'expression « éducation sexuelle » qui elle, pose, tous les problèmes moraux. Il faut que l'information soit impliqué dans un contexte général d'éducation »[1].

Cela étant, l'impératif d'éducation sexuelle vue comme une éducation ciblant la jeunesse ne s'imposa véritablement que dans les années 1964-1966. Il était une conséquence de la réflexion engagée sur l'extension du domaine de la croisade à des groupes nouveaux[2]. En outre, ce dernier prit véritablement consistance sous l'effet d'un travail de mobilisation entrepris en bonne partie par le MFPF lyonnais, notamment grâce à l'action du Dr J. Bonnel-Peyron bien connue pour son affiliation au pôle laïque de l'ECC. En ce sens, une journée nationale fut organisée sur le thème à Lyon le 12 janvier 1966[3]. En outre, celui-ci constitua un des sujets majeurs abordés lors du Congrès au printemps de la même année, suite à l'installation d'une commission sur ce thème décidé au Congrès de 1965. À cette occasion, le Dr J. Bonnel-Peyron fit un exposé résumant toutes les initiatives prises en ce sens dans plusieurs sections locales. Cela dit, pour ce qui nous intéresse ici, c'est la longue intervention de M. Deixonne ouvrant la discussion qui nous semble particulièrement intéressante. En effet, elle fournit un bon condensé des discussions autour de la distinction informer/éduquer provoquées dans l'unité attractrice par le thème de l'éducation sexuelle. Parce qu'elle concernait les mineur-e-s, cette dernière soulevait de la façon la plus aigue qui soit la question de déterminer le genre d'attitudes qu'il convenait d'observer à leur égard et celle de la légitimité d'un comportement consistant à inculquer une manière spécifique de se conduire ayant potentiellement pour effet de concurrencer l'action des parents ou de toute autre instance traditionnellement habilitée en ce domaine (*e.g.* la religion), lesquels, risquaient alors de s'estimer dépossédés de certaines de leurs prérogatives. Bref, ici plus qu'ailleurs, c'était la question de la « liberté » qui était en jeu et de sa compatibilité avec une entreprise de conversion. Par ailleurs, il est frappant de constater que, dès lors qu'il était question de l'encadrement de la jeunesse, l'engagement de M. Deixonne – lui-même ancien

---

[1] « Points de vue d'éducateurs, d'étudiants, et de mouvements de jeunesse » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 39

[2] Dans le rapport moral exposant le bilan de l'année 1963, M.-A. Lagroua Weill-Hallé notait en forme d'avertissement pour l'avenir : « En principe la tâche d'information de notre Mouvement s'adresse à tous, mais aussi, et nous dirons presque surtout, aux jeunes » (« Rapport moral 1964 », *RTMFPF*, n°27, 1963, p. 7).

[3] Pour plus de détails sur son déroulement, voir : Esther Jabouley, *La création du Planning Familial à Lyon*, *op. cit.*, p. 56 et suiv. ; voir également : *Planning-actualités*, n°1, 1966, p. 36 ; OURS, Fonds Deixonne, APO 75.

enseignant, proviseur de lycée, un temps président du mouvement de jeunesse des Foyers Léo Lagrange, et représentant notoire du pôle laïque de l'ECC – en faveur de l'éducation, plutôt que de l'information, était particulièrement marqué, alors que, dans les propos rapportés plus haut tenus à l'occasion de l'AG de la région parisienne de 1966, celui-ci avait semblé de prime abord beaucoup plus flou et prudent sur ce point dès lors que la question était posée pour la population en général, allant même jusqu'à considérer, sans jamais le rejeter toutefois, que le souci d'éduquer était une demande d'abord émanée des non laïques de l'ECC, ce qui, de manière sans doute involontaire, pouvait contribuer, au moins aux yeux de certain-e-s militant-e-s, à jeter une forme de soupçon à son endroit. Lors du Congrès, il débuta au contraire son intervention en regrettant la « prudence (...) excessive »[1] manifestée d'après lui par le MFPF en matière d'éducation sexuelle, avant d'affirmer l'impérieuse nécessité d'intervenir auprès de la jeunesse pour sauver cette dernière des « dangers » qui, sur ce plan particulier, étaient censés la menacer :

> « Le danger auquel sont soumis les jeunes, voilà ce qui devrait faire l'accord des éducateurs digne de ce nom pour assumer les risques d'une intrusion dans le domaine du sexe. (...) Se taire, se dérober devant tant de menaces puissantes, n'est-ce pas refuser son assistance à une personne en danger ? ». Et de poursuivre alors : « Non seulement les confidences que nous recevons témoignent de la réalité parfois effrayante de tels problèmes, mais les interventions de nos médecins mettent constamment en évidence la carence de la société en matière d'éducation sexuelle, en même temps qu'elles constituent les tentatives de dépannage pour y remédier d'extrême urgence ».

Pour M. Deixonne, la question de la jeunesse requérait – cette fois sans plus d'hésitation – que la dispensation de moyens contraceptifs s'accompagnât d'une nécessaire *action éducative*. S'appuyant sur l'exemple du diaphragme, il déclarait en ce sens :

> « (...) celles [les techniques contraceptives] qui passent pour les plus mécaniques d'entre elles, par exemple, le diaphragme, exigent pour leur emploi beaucoup de maîtrise de soi, de volonté, de persévérance, au point que les échecs de cette méthode se résument la plupart du temps dans un défaut d'éducation sexuelle, et même d'éducation tout court. Et quelle est l'hôtesse d'accueil qui pourrait contester que sa tâche serait grandement allégée si cet appareillage se basait sur une solide éducation sexuelle préalable ? (...) J'attends en tous cas de pied ferme que quelqu'un vienne soutenir ici que l'éducation sexuelle est superflue ou dangereuse et que le diaphragme peut tenir lieu de philosophie. Encore faut-il, pour que nous ayons dans ce débat vraiment bonne conscience, que nous prenions le parti de l'éducation sexuelle autrement que par des proclamations verbales ou des déclarations d'intention ».

Ces premiers constats posés, M. Deixonne discuta de plain-pied le problème du vocabulaire : fallait-il parler d'éducation ou d'information ? Et, surtout, comme le laissait entendre une partie des membres de l'unité attractrice à certains moments, ces actions s'opposaient-elles sous le rapport du respect de la « liberté » des personnes[2] ? M. Deixonne constatait ainsi que la notion

[1] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Tapuscrit du 3ème Congrès National du MFPF, samedi 4 juin 1966, Fonds MFPF, B 01 03.

[2] Lors des journées de Royaumont, un militant, par ailleurs syndicaliste étudiant, fit par exemple remarquer à propos de la terminologie informer/éduquer : « J'aurais tendance à aller dans un sens inverse [il fait référence à

d'« « éducation » [était] aussitôt suspectée de vouloir ressusciter les vieux dogmatismes » ce qu'il réfuta vivement en s'employant à montrer que le libre choix des individus fournissait le motif premier et principal de l'action éducative. À ce propos, il notait :

> « (...) nous avions certes raison de penser qu'en ce domaine plus qu'en tout autre, l'éducateur n'a pas à dicter, ni même souffler une solution à son disciple. Il doit simplement l'aider très modestement selon la méthode socratique, à se découvrir lui-même, à dégager les possibilités d'affirmation ou de refus ou de contrôle qui seront les plus conformes à sa propre personnalité ; sur une base d'information sérieuse il doit en somme provoquer les questions des jeunes ; sans jamais leur laisser croire qu'il existe une solution passe partout ; encore moins que quelqu'un peut, si peu soit-il, se substituer à eux pour les aider à vivre leur vie en ce qu'elle a de plus intime ». Et d'ajouter pour contester la séparation entre éduquer et informer que d'autres avaient cru devoir élever au sein du MFPF : « Mais ce respect des jeunes doit-il paralyser l'éducateur au point de réduire son rôle à celui d'un simple informateur ? Je voudrais montrer brièvement qu'il n'est pas possible d'informer sans, en même temps, former. Tout d'abord, oser parler des plaisirs sexuels, c'est déjà, qu'on le veuille ou non, une attitude de combat. Cela revient à dire qu'au clair-obscur de la vie, de la chair et des sentiments, on n'ajoutera pas délibérément les ténèbres des interdits sociaux. Cela veut dire qu'on entend démystifier tout ce qui a trait au sexe. Cela signifie qu'à l'enfant trop souvent complexé que la famille lui met entre les mains, l'éducateur va substituer un être nouveau, libéré par la connaissance. L'information a donc valeur éducative dans la mesure où elle permet à l'individu de renouer avec lui-même, par-delà les mythes. N'ayons donc pas peur des mots, puisque tout nous conduit à cette éducation que nous pratiquons tous, même si quelques-uns d'entre nous le font, comme Mr Jourdain, sans s'en apercevoir. Il suffit d'ailleurs de prendre le mot « éduquer » dans son vrai sens, le sens étymologique, pour exclure de son acception ce que nous sommes certains à condamner : l'esprit d'inquisition, de violence ou d'agression intellectuelle. Il s'agit de permettre à chaque individu de suivre sa propre pente, et, au besoin, de la remonter. Éduquer n'est pas autre chose qu'élever ».

On le voit, pour M. Deixonne l'information impliquait nécessairement l'éducation, laquelle, d'après lui, ne pouvait être interprétée comme restriction de liberté dans la mesure où elle était un apprentissage de l'autonomie (se découvrir soi-même) et, sous ce rapport particulier, signifiait le refus de l'imposition de quelque option que ce fût sur le plan de la morale ou des techniques contraceptives conformément à ce que le MFPF professait dans les années 60, notamment, nous l'avons indiqué, à travers le dispositif formateur en direction des médecins et des hôtes et hôtesses d'accueil. Au final, ces discussions témoignaient, d'une part, de l'ambiguïté que pouvait revêtir aux yeux même d'une partie des membres du MFPF l'entreprise de croisade, obligeant alors à élaborer un vocabulaire particulier, à distinguer des opérations, à fixer pour celles-ci des significations susceptibles de la légitimer ; et, d'autre part, de la

---

l'intervention de J. Charles sur ce point que nous avons citée précédemment], parce que, finalement, si vous proposez une éducation vous tombez automatiquement dans le travers qui fait que le mot « planning » heurte certains ; vous êtes obligé d'avoir une infrastructure morale. Or, précisément, la liberté c'est la possibilité pour l'individu de définir lui-même sa morale, et quant au terme « éducation », il est tout aussi équivoque que les autres » (« Points de vue d'éducateurs, d'étudiants, et de mouvements de jeunesse », *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 40).

prudence – ne pas apparaître lesté de « l'esprit d'inquisition », selon l'expression utilisée par M. Deixonne lui-même – qui devait accompagner l'opération.

3. Conquérir et imposer

Cela dit, les hésitations, voire les oppositions, au sujet des implications éthiques de l'extension se manifestaient surtout dans le cadre de situations de *justifications*. Car en effet, sitôt que l'on porte le regard du côté des *pratiques effectives* d'extension dans le groupe et, plus particulièrement, des « habitudes discursives »[1] les encadrant – lesquelles n'avaient plus alors pour objectif d'édifier un *ordre des raisons*, mais étaient d'abord partie prenante de leur accomplissement –, ces considérations tendaient à s'effacer au profit de comportements de croisade moins équivoques, visant dans une « logique missionnaire parfois agressive à une conversion généralisée à une vision de l'ordre naturel ou social »[2]. On en trouvera trois indices au moins :

1) D'abord, on relève l'omniprésence d'une *rhétorique se soutenant de la description d'obstacles à abattre* dans le but de dispenser ce que les militant-e-s du MFPF considéraient comme un bien de salut. Ainsi, celles et ceux qui ne consentaient pas à endosser le libre contrôle de la fécondité devaient-ils faire l'objet d'une « démystification », expression récurrente dans le groupe mobilisé et parmi les responsables. M.-A. Lagroua Weill-Hallé déclarait par exemple : « (...) nous n'avons pas seulement à éduquer, mais plus encore, à démystifier une population qui juge sans s'en rendre compte avec des doctrines préalables et des préjugés »[3]. Sous ce rapport, la mission de l'unité attractrice consistait à venir à bout des *« résistances »* exprimées dans divers groupes. Ce terme, dont l'usage se chargeait pour partie de son acception psychanalytique, était fréquemment employé dans l'unité attractrice. La « résistance des médecins »[4] était scrutée, comme les « résistances psychologiques à la contraception »[5] présentes en général dans la population. De ce point de vue, à l'occasion du stage de formation de 1964 pour les personnes assurant l'accueil, M.-A. Lagroua Weill-Hallé déclarait qu'il fallait à toute force « déceler la résistance chez le couple » pour la « faire disparaître »[6]. L'action des militant-e-s de la cause contraceptive devait ainsi s'employer à vaincre un « refus de la

[1] Pour B. Lahire, la notion d'« habitudes discursives » permet d'abord d'éviter « de penser les discours en dehors de toute action, de toute pratique, de toute socialisation ». Ensuite, elle désigne « un *fonds discursif* assez restreint auquel semblent puiser les producteurs [de discours] » et qui est obtenu par une « socialisation discursive collective » produite par la « fréquentation ordinaire d'un milieu ou d'un secteur social-institutionnel particulier », ce qui permet d'expliquer « la régularité et la proximité incroyables des discours que même l'imposition directe et coercitive la plus forte ne parviendrait pas à obtenir aussi parfaitement. Enfin, elle met en avant le fait que « les producteurs comme les récepteurs de ces discours peuvent, à force d'y être exposés ou de s'y exposer, acquérir de telles habitudes, sans maîtriser exactement le sens de ce qu'ils disent, écrivent, écoutent ou lisent » (Bernard Lahire, *L'invention de l'« illettrisme »...*, *op. cit.*, p. 36-37).
[2] Lilian Mathieu, *La fin du tapin...*, *op. cit.*, p. 14.
[3] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Rapport moral », *PF*, n°11, 1965, p. III.
[4] Conrad Van Emde Boas, « La résistance des médecins » » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 28.
[5] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Résistances psychologiques à la contraception », *Session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil*, tapuscrit de la journée du dimanche 28 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06.
[6] *Ibid.*

connaissance » qui « recouvr[ait] bien plus qu'une carence intellectuelle, une peur et plus encore un mode de défense »[1]. Du reste, c'est dans cette même perspective que la commission d'extension s'était également attelée à dresser la liste des « barrières » à faire spécialement tomber pour conquérir de nouveaux groupes, débusquant ici « une méconnaissance ancestrale ou (...) une position fataliste vis-à-vis de ce qui peut modifier les conditions habituelles de la vie », là une « peur de la censure soit religieuse (...) soit familiale » à déjouer, une « soumission (...) subie », ou encore, « une adhésion agressive et parfois même militante à des thèses soit d'église et de confession, soit de parti politique, soit à la limite de syndicats »[2] à circonscrire. Bref, selon un autre terme très employé au sein du MFPF dans les années 60, l'objectif était de délivrer les personnes de ce qui était considéré comme des « tabous ». S'adressant à des hôtes et hôtesses d'accueil, M.-A. Lagroua Weill-Hallé soulignait ainsi : « (...) je pense que nous sommes loin d'être délivrés de ce tabou sexuel, et je pense que c'est votre rôle d'essayer de l'effacer »[3].

2) Mais les pratiques d'extension n'avaient pas pour objectif unique de triompher d'obstacles dans le but d'élargir l'aire sociale de diffusion des techniques contraceptives. Elles entendaient également *transformer les conduites* dans un sens déterminé, lequel se voyait affecté d'une valeur éthique réputée supérieure. Si, nous l'avons vu, certains membres du groupe avaient pris soin de se défendre sur ce plan dans le cadre de discussions autour du couple informer/éduquer, soulignant alors que leur horizon était au contraire la préservation de la liberté de chacun grâce au respect « de l'éthique ou de la philosophie des adhérents » et l'« abstraction d[u](...) point de vue »[4] du conseiller, c'était toutefois oublier qu'une action pédagogique soucieuse de « liberté » constitue en réalité un mode non neutre d'imposition d'un ensemble spécifique de significations et de comportements. Sous ce rapport, P. Bourdieu et J.-C. Passeron soulignent que l'idée d'une action pédagogique – considérée ici dans toute sa généralité *i.e.* non limitée à la situation scolaire qui n'est qu'un cas du possible – « « culturellement libre », qui échapperait à l'arbitraire tant dans ce qu'elle imposerait que dans la manière de l'imposer, suppose une méconnaissance de la vérité objective de l'A[ction]P[édagogique] où s'exprime encore la vérité objective d'une violence dont la spécificité réside en ce qu'elle parvient à se faire oublier comme telle ». Ils rappellent au contraire qu'« « il n'est pas d'éducation libérale » (Durkheim) » et qu'on ne peut « prendre pour une abolition du double arbitraire de l'A[ction]P[édagogique] la forme qu'il revêt par exemple avec le recours aux méthodes « libérales » et pour inculquer des dispositions « libérales » ». Autrement dit, pour ces deux auteurs, « la « manière douce » peut être le seul moyen efficace d'exercer le pouvoir de violence symbolique dans un certain état des rapports de force et des dispositions plus ou moins

[1] « Cycle de conférences à l'intention des assistantes sociales. Les problèmes psychologiques que pose le Planning. N. Alby, 12 novembre 1963 », Fonds MFPF, D 07 07.
[2] Tapuscrit du 2ème Congrès National du MFPF, samedi 8 mai 1965, Fonds MFPF, B 01 02.
[3] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Résistances psychologiques à la contraception », *Session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil*, tapuscrit de la journée du dimanche 28 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06.
[4] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Rapport moral », *PF*, n°11, 1965, p. III.

tolérantes à l'égard de la manifestation explicite et brutale de l'arbitraire »[1]. Dès lors, si les membres du MFPF ont toujours eu pour consigne de n'être jamais *directif* face aux personnes qui les sollicitaient ou face à celles qu'ils tentaient de convertir, leur action n'était cependant jamais *sans direction* qui, en dernière instance, visait toujours l'imposition d'un style de vie particulier. Dans une brochure réunissant les exposés faits à l'occasion des premières sessions de formation tournées vers l'éducation sexuelle, J. Bonnel-Peyron illustrait de manière caractéristique cet apparent paradoxe, déclarant dans un même élan que, d'un côté, les éducateurs ne devaient « pas être des directeurs de conscience », mais que, l'autre, ils devaient « prêcher le respect de la vie, la recherche du bonheur dans celle du bonheur des autres, la recherche de la liberté dans le respect de la liberté des autres »[2]. De même, lors de son intervention dans le cadre du stage de formation de 1964, M.-H. Revault d'Allonnes pouvait tout à la fois estimer que le « Conseiller » devait se « born[er] à écouter, à recevoir ce que lui donne le demandeur », et juger que son véritable rôle consistait non pas à satisfaire « peut-être, toujours, ce qu'il [le demandeur] demande apparemment, la chose superficielle, la recette [*i.e.* une méthode contraceptive qui, on le voit, par l'utilisation de ces qualificatifs se trouve alors reléguée au rang d'élément second, pour ne pas dire secondaire] », mais inciter à « *une façon de vivre moins mal*, (...) *repenser ses problèmes*, (...) *élaborer le sens* de son propre couple »[3]. Interrogée par une participante sur le cas d'une mineure réclamant un conseil contraceptif, celle qui se faisait le chantre inlassable de l'écoute et du refus de diriger répondait alors, donnant à voir de façon particulièrement nette la réalité du projet de gouvernement des conduites sous-tendant la mobilisation du MFPF dans les années 60 :

> « Le planning n'est pas un distributeur de contraceptifs (...). Il faut lui [à la jeune fille] *montrer que c'est quelque chose de sérieux*. Tous les gynécologues seront d'accord pour dire que cela ne marchera jamais, s'il n'y a pas *une préparation de l'individu*, si on ne le connaît pas. (...) On ne peut pas faire accéder à ce procédé de but en blanc, et je crois que *ce ne serait pas éducatif* pour une jeune mineure et que ça ne lui *rendrait aucun service* dans la vie (...) »[4].

En écho, une médecin prescriptrice du MFPF pouvait déclarer dans la revue du MDF à propos des jeunes filles qui venaient la trouver : « Je leur fais un cours d'éducation sexuelle, je leur fais un cours...appelons ça Morale, si vous voulez. Il ne faut pas que l'on se dise de bouche à oreille au Quartier Latin : « Tu n'as qu'à aller chez le docteur T., tu auras un diaphragme » »[5]. Ces différents exemples suggèrent que le travail d'extension entendait bel et bien imprimer aux groupes conquis ou à conquérir un *style de vie* aux bienfaits jugés indiscutables, jamais

---

[1] Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970, p. 31-32.

[2] Jacqueline Bonnel-Peyron, « Comment faire de l'information sexuelle », *Premiers éléments d'information sexuelle. Conférences prononcées lors du stage complémentaire d'information sexuelle pour les éducateurs. Lyon novembre 1966-avril 1967*, p. 7.

[3] « Techniques psychologiques de l'accueil. Notes prises au cours de l'exposé du Docteur Revault d'Allonnes », *Session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil*, tapuscrit de la journée du samedi 27 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06 (souligné par nous).

[4] *Ibid*. (souligné par nous).

[5] « Quand ne passent pas les cigognes », *La femme du XXème siècle*, n°2, 1965, p. 12.

réductible à la stricte utilisation de procédés contraceptifs. C'est dans cette perspective particulière qu'il faut comprendre le fait que les membres du MFPF se référaient en permanence à l'idée d'après laquelle l'action du MFPF avait pour objectif *de transformer en « adulte » ou en personne « mature »* les personnes à qui elle s'adressait[1], ce qui, bien entendu, suggérait que, jusque-là, celles-ci, sans même qu'elles s'en fussent aperçues, s'étaient maintenues – de leur propre chef ou non – dans un état de minorité à faible valeur éthique ajoutée. Pour C. Verdoux, le recours à la contraception « rend[ait] le SUJET MAJEUR, LIBRE ET RESPONSABLE DE LUI-MEME et non plus soumis aux lois du hasard ou aux tabous de la société »[2]. Rétrospectivement, P. Simon estimait que « l'esprit des fondateurs, c'était rendre la France majeure : un pays de gens majeurs »[3]. De son côté, analysant les « résistances » et les « échecs » en matière de contraception, M.-A. Lagroua Weill-Hallé les attribuait au manque supposé de « maturité ». Elle constatait ainsi :

> « Il faut estimer que toutes ces résistances à la contraception, tous ces facteurs personnels, ces facteurs de non acceptabilité décèlent toujours un manque de maturité de l'individu. Le manque de maturité est, en réalité, sur le plan général, le grand écueil à une bonne utilisation d'une méthode de contraception quelle qu'elle soit »[4].

En fait, l'absence prétendue d'action pédagogique d'imposition de la part des membres du MFPF provenait de ce que, dans un contexte plus large de « redéfinition de la division de l'âme et du corps et de la division corrélative de la cure des âmes et des corps »[5], leur mode d'intervention reposait sur l'exhibition de connaissances et de techniques scientifiquement certifiées au principe d'une illusion de neutralité. Dès lors, au sein d'une lutte « pour la manipulation symbolique de la conduite de vie privée »[6] opposant les militant-e-s de la cause contraceptive à d'autres agents plus traditionnels, tels par exemple les clercs en provenance de l'univers religieux (mais pas seulement), les premiers, dont on a vu à quel point ils/elles pouvaient être façonné-e-s par les savoirs et savoir-faire à la fois « psy » et médicaux portant sur le corps, tendaient à « moralise[r] sous couvert d'analyse »[7]. Mieux, on pourrait dire que, de manière plus ou moins intentionnelle, et pour partie seulement, ils/elles transfiguraient l'éthique en thérapeutique en tant que modalité de la conquête, dissimulant par là même, et d'abord à leurs propres yeux, l'arbitraire des valeurs qui la fondait, gagnant potentiellement par ce biais en efficacité persuasive. À titre d'illustration, on citera une nouvelle fois les propos de M.-H. Revault d'Allonnes tenus à l'occasion du stage de formation de 1964. Ceux-ci sont particulièrement significatifs dans la mesure où, de façon explicite, ils font référence à l'objectif de transformer en « adulte » les personnes s'adressant au MFPF, tout en prétendant ne jamais exercer d'action d'imposition (ne pas agir en « moraliste », en « directeur de conscience », en

---

[1] Voir également sur ce point : Sandrine Garcia, *Mères sous influence...*, *op. cit.*, p. 111.
[2] Christiane Verdoux, « La contraception : facilité ou discipline ? », *PF*, n°11, 1966, p. 9.
[3] Pierre Simon, « Témoignage de Pierre Simon », *op. cit.*, p. 148.
[4] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Résistances psychologiques à la contraception », *Session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil*, tapuscrit de la journée du dimanche 28 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06.
[5] Pierre Bourdieu, *Choses dites*, *op. cit.*, p. 120.
[6] *Ibid.*, p. 119.
[7] *Ibid.*, p. 120.

« éducateur »), mais simplement opérer un travail de conversion au nom de connaissances et de compétences techniques portant sur le développement psychologique réputé normal de l'individu, transmuant dès lors « selon le vieux rêve positiviste, une définition faussement positive du normal en impératif de normalité »[1]. En réponse à une question qui lui était posée sur le mariage et les jeunes qui sollicitaient le MFPF, M.-H. Revault d'Allonnes déclarait encore, qui distinguait le rôle du « moraliste » ou du « directeur de conscience », de celui de l'expert en psychologie se chargeant « d'aider l'individu à devenir adulte » de façon neutre :

> « (...) croyez-vous qu'on a un conseil à donner aux jeunes dans l'idée qu'ils doivent se marier ? Ce n'est pas notre propos*, nous ne sommes pas moralistes*. *Nous sommes chargés d'aider autrui sur un plan qui est bien autre, bien plus élémentaire, mais bien plus nécessaire, quelquefois*, parce que notre morale, nous pourrons toujours l'expliquer, l'intéressé s'en moque (...). Je crois que nous sommes là complètement *hors du sujet*, avec les problèmes moraux, religieux, sociaux (....). Ce n'est pas notre propos, il faut bien connaître nos limites et *je crois que nous ne pouvons empiéter sur les éducateurs, les moralistes, les directeurs de conscience* (...). *Nous sommes chargés d'aider l'individu à devenir adulte* et *dans la vie psychologique de l'adulte* s'inscrit, à un moment donné, le *besoin* de fonder une famille, le *besoin* d'avoir un enfant fait par le partenaire qu'on aime, et *c'est à cela qu'on doit aider*, c'est-à-dire à accéder à l'amour (...) »[2].

3) Cela dit, l'extension comme manière de croisade ne se révélait peut-être jamais autant qu'à travers la perception des classes populaires à l'œuvre chez une bonne partie des responsables du MFPF. De façon explicite, et plus souvent encore, implicite, ces dernières se trouvaient rejetées du côté d'une forme d'indignité éthique, ce qui, en retour, justifiait de se livrer à un travail de conversion à leur sujet pour les conduire vers un salut supposé. En traçant en creux le portrait souvent misérabiliste d'un style de vie caractérisé par une *privation* à tous égards (matériel, affectif, intellectuel, symbolique, etc.)[3], et dont la distance aux conduites contraceptives aurait été la meilleure attestation, les participant-e-s à la croisade pouvaient, par contraste, marquer doublement leur supériorité : d'une part, ils apparaissaient comme les détenteurs de la définition du bon style de vie auquel la contraception était censée contribuer de façon décisive ; d'autre part, s'inscrivant dans une entreprise réformatrice de type *assimilatrice* telle que l'entend J. Gusfield *i.e.* marquée par « la sympathie du juste [le/la croisé-e] envers ceux trop faibles pour s'aider eux-mêmes » (*sympathy of the righteous toward those too weak to help themselves*)[4], ils pouvaient, à travers le déploiement d'un « altruisme [de] croisés »[5], se prévaloir du secours apporté, souvent sur un mode paternaliste (par exemple,

---

[1] Pierre Bourdieu, *La distinction...*, *op. cit.*, p. 425.
[2] « Techniques psychologiques de l'accueil. Notes prises au cours de l'exposé du Docteur Revault d'Allonnes », *Session de formation des hôtes et hôtesses d'accueil*, tapuscrit de la journée du samedi 27 juin 1964, Fonds MFPF, B 02 06 (souligné par nous).
[3] Sur le schème de la privation par quoi s'indique le *misérabilisme* en matière d'analyse savante ou profane des classes populaires, voir notamment : Claude Grignon et Jean-Claude Passeron, *Le savant et le populaire...*, *op. cit.*
[4] Joseph Gusfield, *Symbolic crusade...*, *op. cit.*, p. 69.
[5] Lilian Mathieu, *La fin du tapin...*, *op. cit.*, p. 14.

nous l'avons déjà mentionné, M. Deixonne parlait à ce sujet des « déshérités de la vie »), à des personnes appartenant à des groupes dominés pour améliorer – en toute sincérité, faut-il le rappeler – leur condition[1]. Bref, *c'est la mise en scène (à leur avantage) d'un* écart *qui fondait la légitimité de la conquête*. On en trouve une bonne illustration dans l'usage du couple sémantique « évolué »/« arriéré ». Ainsi, les groupes et individus qui s'étaient intéressés et investis en premier dans l'ECC et qui, nous l'avons vu, se recrutaient rarement parmi les classes populaires, l'avaient-ils été en raison de leur caractère supposément « évolué ». De façon implicite, ce terme leur accordait alors une *complétude existentielle et intellectuelle* qui les plaçait avantageusement au sommet de la hiérarchie des styles de vie « dignes d'être vécus », par opposition à tous ceux qui, n'ayant pas encore atteint ce *stade* selon un schème évolutionniste-finaliste à l'œuvre ici, ne pouvaient que connaître les affres d'une vie incomplète, mutilée et mutilante[2]. De ce point de vue, M.-A. Lagroua Weill-Hallé rappelait alors que les premières réunions « avaient eu lieu *dans les milieux sans doute les plus évolués* : tels que le milieu de enseignants, ou celui des organisations culturelles populaires [elle fait référence aux différentes groupes liés au pôle laïque de l'ECC ayant manifesté un intérêt précoce] »[3]. À l'opposé, dans sa présentation des premières conclusions auxquelles la commission d'extension avait abouties avant le Congrès de 1965, J. Briouze pouvait par exemple noter à propos des difficultés d'accès aux classes populaires (aussi bien rurales qu'urbaines) :

> « La première catégorie de nos causes d'échec à partir disons *du plus bas niveau* – je trouve un *très bas degré de connaissances* – notamment dans les milieux ruraux et dans le sous-prolétariat, un *très bas niveau de connaissances* donc, (....) *une certaine arriération*. C'est ce que j'appellerai *l'attitude 0* »[4].

« Bas », « très bas », « attitude 0 », « arriération » telles étaient les expressions qui pouvaient servir à décrire les groupes dominés. Celles-ci ne se contentaient pas de mettre au jour les inégalités *socialement façonnées* de chances d'accès, de connaissances et d'intention de recourir à des moyens de contraception selon l'appartenance à tel ou tel groupe, et les difficultés

---

[1] H. Becker rappelle à ce sujet : « Aider ceux qui sont en dessous d'eux à améliorer leur statut est un objectif typique des militants des croisades morales » (Howard Becker, *Outsiders...*, *op. cit.*, p. 173). Sur le paternalisme à l'égard des classes populaires dans le MFPF, voir également : Sandrine Garcia, *Mères sous influence...*, *op. cit.*, p. 111 et p. 114-115.

[2] De la même façon, B. Lahire a montré au sujet des discours tenus sur l'illettrisme que ces derniers, quoiqu'animés le plus souvent des meilleures intentions, se livraient constamment à des opérations de hiérarchisation implicite ou explicite autour de la définition de la « vie digne d'être vécue », prêtant alors à la condition de lettré toutes les vertus existentielles possibles et renvoyant celle d'illettré du côté de « l'absence de maîtrise du sens de sa vie, de la non-humanité, de l'indignité, de l'incapacité à « être » ou à « vivre » » (Bernard Lahire, *L'invention de l' «illettrisme »...*, *op. cit.*, p. 281 ; plus généralement, sur ce point voir l'ensemble du chapitre 5). On trouvera des opérations similaires de hiérarchisation/dévaluation dans le mouvement abolitionniste en matière de prostitution. L. Mathieu souligne à ce propos que, au sein de ce dernier, le portrait dressé de la prostituée en victime renvoyait toujours au « manque d'éducation, [à] l'influençabilité, l'ignorance ou l'arriération culturelle » (Lilian Mathieu, *La fin du tapin...*, *op. cit.*, p. 156).

[3] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, « Extraits des allocutions prononcées par Mme le Dr Lagroua Weill-Hallé présidente de la fédération du MFPF lors de l'inauguration du centre de PF de Lens et de Valence », *RTMFPF*, n°24, 1963, p. 10.

[4] Tapuscrit du 2ème Congrès National du MFPF, samedi 8 mai 1965, Fonds MFPF, B 01 02.

que cela pouvait représenter pour l'extension du mouvement. Par l'usage de la métaphore spatiale, elles disqualifiaient implicitement un ensemble de conditions d'existence qui se voyaient dès lors placées « en bas » – autrement dit, en position d'infériorité – sur l'échelle de valeur des dignités à la fois existentielles et intellectuelles. On trouverait encore le même genre d'opération dans tel article de M. Deixonne écrit à la suite du Congrès de 1964 et qui, en prévision de celui de l'année suivante, mentionnait la décision qui avait été prise de réfléchir plus spécialement au « problème de la pénétration des milieux populaires »[1]. Ayant rappelé que le MFPF ne touchait qu'une partie limitée de la population, voici comment le secrétaire général de l'organisait décrivait cette dernière, livrant en *négatif* – à tous les sens du terme – le portrait implicite des classes populaires à conquérir : « Recourir à nos services, c'est déjà avoir *bravé les interdits ancestraux*, avoir *triomphé de la paresse* ou *de la timidité*, avoir *fait preuve d'une volonté* qui déjà fait bien augurer de la suite des opérations »[2]. On le voit, ce n'est plus la métaphore spatiale qui stigmatise ici, mais la référence implicite et moralisante (au reste, assez banale dès lors qu'il est question des classes populaires et des groupes dominés), à l'absence supposé de « volonté », à la « paresse », à la « timidité ». Bref, si le couple « évolué »/« arriéré » n'était pas utilisé de manière exclusivement classiste dans le MFPF[3], il était néanmoins toujours présent en arrière-plan dès lors qu'il était question de l'extension de la mobilisation aux classes populaires. Dévaluer le style de vie supposé de ces dernières, lequel était toujours soupçonné d'être en défaut par rapport aux normes existentielles portées par le MFPF, était alors le préalable indispensable au déploiement d'une croisade destinée à les sauver d'un péril éthique et les conduire vers une « vie *vraiment* satisfaisante »[4].

On le voit, si, au cours de la première partie des années 60, dans un contexte marqué par l'illégalité et l'illégitimité de la cause contraceptive, on peut penser que, pour diverses raisons (recrutement des militant-e-s dans certains univers sociaux ; nécessité de ne « jamais se laisser décourager par l'absence de considération, par le désert de réactions ou le mépris public »[5]) et sous différentes modalités, nombre de militant-e-s du MFPF avaient été doté-e-s au préalable d'une inclination missionnaire ou de croisé, néanmoins, pour que celle-ci fût *efficiente* et *efficace* dans le groupe mobilisé, encore fallait-il qu'une mission fût bel et bien *organisée* et qu'un état d'esprit missionnaire ou de croisé fût *institué* de façon permanente pour que ce dernier ne reposât pas simplement sur les seuls ressorts individuels. Car en effet, placés dans l'obligation de ne se soutenir que d'eux-mêmes, ces derniers s'exposeraient, au gré de circonstances toujours changeantes, à d'inévitables baisses d'intensité (de « foi ») et aux

[1] Maurice Deixonne, « Notre Congrès », *PF*, n°2, 1964, p. 5.
[2] *Ibid*. (souligné par nous).
[3] C'est, par exemple, ce qu'on peut lire en filigrane dans cette remarque de M.-A. Lagroua Weill-Hallé : « (...) il faut éduquer les jeunes et les familles pour la contraception, qui ne réussit que chez *les gens assez évolués, non sur le plan des diplômes* [*i.e.* de la classe], mais sur celui de la maturité affective » (« Points de vue d'éducateurs, d'étudiants, et de mouvements de jeunesse » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 38, souligné par nous).
[4] Howard Becker, *Outsiders...*, *op. cit.*, p. 172 (souligné par nous).
[5] Bernard Lahire, *L'invention de l'illettrisme. Rhétorique publique, éthique et stigmates*, Paris, La Découverte, 2005, p. 71.

défaillances personnelles. Sous ce rapport, comme l'observe P. Bourdieu, une croisade morale ne peut « accomplir complètement la prétention (...) au pouvoir de modifier durablement et profondément la conduite de vie et la vision du monde des laïcs *que si elle parvient à fonder une « communauté », elle-même capable de se perpétuer dans une institution* apte à exercer une action d'imposition et d'inculcation durable et continue »[1]. Dans ce qui précède, nous nous sommes précisément attachés à décrire les conditions d'entretien d'un esprit de mission en tant que trait *institué* du style de groupe. Nous avons d'abord relaté comment l'impératif d'extension du domaine de la conquête s'était imposé à l'agenda du groupe à partir des années 1963-1964, en se donnant en particulier pour cible l'univers des classes populaires. Pour ce faire, nous avons montré que les responsables du MFPF et la commission d'extension créée pour l'occasion avaient tenté de renouveler en partie le fonctionnement du groupe en essayant de s'attacher des alliés, tels par exemple les assistantes sociales ou les syndicats, dans le but avoué d'accéder à des régions de l'espace social qui, jusque-là, leur avaient échappé. Nous avons ensuite examiné le débat qui, au sein de l'unité attractrice, s'était peu à peu élevé sur le sens même et la légitimité de l'opération missionnaire à travers l'opposition informer/éduquer – débat devenu d'autant plus nécessaire aux yeux de certain-e-s qu'il concernait également la question de l'« éducation sexuelle » *i.e.* de l'action en direction de la jeunesse ce qui n'était pas sans poser de question. Nous avons cependant suggéré que les interrogations, les différences, voire les oppositions, qui avaient pu s'exprimer à cette occasion, se manifestaient d'abord dans des situations destinées à mettre en forme des justifications. Or celles-ci ne devaient pas être confondues avec les pratiques et les habitudes discursives largement partagées qui orientaient l'action *effective* de l'unité attractrice. Ces dernières se caractérisaient de façon non équivoque par une tendance à rechercher la conversion des fractions toujours plus larges à un style de vie réputé apporter le salut, conformément à ce qu'implique une croisade morale au sens où nous l'avons défini. Dans ce cadre, il s'agit autant de vaincre des « obstacles » ou des « barrières », que de gouverner les conduites en imposant, sur un mode en apparence « libéral », un arbitraire culturel dans le but de les transformer, ou encore, de disqualifier un mode de vie réputé indigne – en particulier, celui des classes populaires –, condition de légitimation de l'entreprise missionnaire. Au final, c'est la combinaison de ces différents éléments qui a contribué à organiser et entretenir sous une forme instituée un esprit collectif de conquête ou de croisade permettant, autant que faire se peut, de concentrer de manière permanente les efforts de tous les membres du groupe vers l'imposition d'un style de vie particulier. Reste à préciser désormais ce qu'il était et les enjeux auxquels il renvoyait.

L'idéal de maîtrise et sa signification

> « Bref, partout les corps et les sexes fonctionnent comme des poupées ventriloques qu'on a peine à faire taire et qui tiennent, à des interlocuteurs qu'elles ne voient pas, des

[1] Pierre Bourdieu, « Une interprétation de la théorie de la religion selon Max Weber », *Archives européennes de sociologie*, 1, 1971, p. 12 (souligné par nous).

discours qui ne viennent pas d'elles. Bien sûr, la sexualité, comme ces poupées ventriloques, ne parle pas. On parle en elle. Mais qui parle ? Et pourquoi là ? C'est précisément dans la mesure où la sexualité est contrainte de servir de langage pour légitimer des réalités qui sont autres qu'elle-même, qu'elle devient source de fantasmes et d'univers imaginaires ».

Maurice Godelier, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard, 2004, p. 342.

« (...) les différentes classes sociales se différencient d'abord par l'extension de la régulation. Plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus le champ du contrôlable est étendu, plus grand est le nombre de domaines réglés (non seulement le travail mais encore le contrôle des émotions, l'apprentissage des techniques de sociabilité, la sexualité, etc.) ».

Jean-Claude Chamboredon, « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet », *op. cit.,* p. 347.

Nous l'avons dit, le développement qui précède a permis d'établir l'existence, *sous une forme instituée*, d'un esprit de mission/de croisade visant « la réforme des mœurs »[1] dans un sens déterminé. Si, ici et là, nous avons pu donner à voir certains éléments le caractérisant, il convient à présent de procéder à son examen plus approfondi. Quoiqu'une partie des responsables du MFPF s'en soient régulièrement défendus – en général, pour tenter de réduire la portée des critiques qui leur étaient adressées sur ce point et s'efforcer de rallier le plus grand nombre de personnes possible –, en tant que croisade, la mobilisation pour la cause contraceptive véhiculait une *morale*, c'est-à-dire un ensemble de valeurs et règles d'action renvoyant au style de vie qu'elle cherchait à imposer. Comme le note M. Weber à propos de l'entreprise prophétique, celle-ci, jusqu'à un certain point, visait alors « une tentative de systématisation de toutes les expressions de la vie, autrement dit un effort de synthèse des attitudes pratiques dans une *conduite de vie* »[2]. En effet, ce qu'on pourrait appeler la *morale contraceptive* portée par le MFPF au début des années 60, n'entendait pas cantonner sa juridiction aux limites étroites d'un domaine de pratiques donné, celui des moyens de contraception. Au contraire, tout se passe comme si ce dernier constituait un *symbole* à partir duquel prendre en charge la totalité de l'existence pour, à l'instar de la prophétie, s'employer à lui attribuer un « sens unifié »[3] à travers la promotion de conduites particulières. Sous ce rapport, on pourrait distinguer entre la *cause manifeste* et la *cause latente* : 1) la première désignerait la cause saisie à partir des buts les plus explicites, conscients et intentionnels poursuivis par le groupe mobilisé, soit son expression la plus *littérale*, immédiatement repérable par le chercheur (*e.g.* modifier la loi de 1920, lutter contre l'avortement, diffuser des moyens de contraception, viser le bien-être des personnes et

[1] Howard Becker, *Outsiders...*, *op. cit.*, p. 171.
[2] Max Weber, *Sociologie de la religion*, *op. cit.*, p. 172.
[3] *Ibid.*

le respect de leurs convictions, etc.) ; 2) la seconde désignerait un ensemble de significations davantage implicites, souvent dotées d'un moindre degré de conscience, et en général non intentionnelles[1] – bref, ce qui, à proprement parler, formerait l'*impensé* (*i.e.* ce qui ne fait pas l'objet d'une élaboration consciente et intentionnelle) de la cause et qui, pour partie, renverrait à des aspects se portant au-delà et qui envelopperait ceux strictement exprimés dans la cause manifeste, traduisant alors des préoccupations existentielles présentes chez une bonne partie des membres du groupe mobilisé en relation avec leur situation et leur trajectoire dans l'espace social. Dans la suite, notre but sera de tracer à gros traits *l'univers de sens* auquel renvoie la morale contraceptive soutenant l'entreprise de croisade en nous appuyant sur la cause manifeste et en identifiant la cause latente. Cette morale n'a jamais fait l'objet d'un véritable travail de systématisation dans le MFPF, de sorte que les manifestations qui en sont repérables ici ou là sont marquées par d'inévitables variations, différences, voire oppositions. Toutefois, par-delà la diversité des questions abordées (couple, famille, sexualité, rapport à l'enfant, émancipation des femmes, etc.) et des points de vue exprimés, il existe entre eux un *arrière-plan commun* que nous nous efforcerons d'expliciter en nous attachant, de façon prioritaire aux prises de parole des personnes qui, en raison de leur fonction ou de leur position dans l'unité attractrice au cours de la première partie des années 60, étaient mandatées, à titre officiel ou officieux, pour tenir une parole autorisée dans le groupe et, partant, contribuaient, dans une certaine mesure, à sa fixation relative. Dans un premier temps, nous soulignerons que la morale contraceptive du MFPF est porteuse d'un idéal de *maîtrise* dont nous préciserons la spécificité. Dans un second temps, nous livrerons quelques éléments de réflexion pour tenter d'éclairer ce dernier à partir de la position et des propriétés sociales des membres du groupe mobilisé.

1. La majoration contrôlée des plaisirs

La morale contraceptive portée par le MFPF était une morale de la maîtrise dont la caractéristique première était de prendre ostensiblement ses distances avec toutes les variantes de la morale du renoncement et de la répression. De ce point de vue, à travers la promotion des méthodes de contraception, un des principaux objectifs visés était la valorisation, d'une part, de l'expérience de la sexualité et, d'autre part, de l'univers des affects de façon plus générale. Rejetant catégoriquement la suspicion entourant la sexualité dans les morales dites traditionnelles, les conclusions présentées au moment du colloque de Cerisy de 1961 étaient de ce point de vue exemplaires. Elles soulignaient ainsi que « la véritable « maîtrise des sens » n'[était] *pas le fruit d'interdits* susceptibles de mener à des raffinements érotiques », mais que, tout au contraire, « c'[était] une *sexualité assumée* par un sujet libre et responsable de ses actes »[2]. La conviction que la sexualité constituait une des principales clefs – sinon, la seule –

[1] Comme le rappelle B. Lahire, « nous pouvons *être conscients sans être intentionnels ou réfléchis* et (...) nous pouvons percevoir des réalités, en en tenant objectivement compte dans nos actions, mais sans y prêter attention ». Et d'ajouter : « Le « sujet » est le siège de processus psychiques et de perceptions non conscients, ou *conscients mais non intentionnels* » (Bernard Lahire, *L'interprétation sociologique des* rêves, *op. cit.*, p. 201, souligné par nous).

[2] « Conclusion. L'humanisme du Planning Familial », tapuscrit, Fonds MFPF, D 07 07 (souligné par nous).

de l'existence et que, à ce titre, il convenait de l'intensifier et de la valoriser en tant qu'elle engageait la totalité de son sens et garantissait l'épanouissement de l'individu, était fort répandue. De façon tout à fait caractéristique, M. Deixonne pouvait ainsi déclarer lors du Congrès de 1966 : « Notre conviction profonde est que la sexualité *engage la personnalité dans son ensemble* et que le *bonheur* de chacun de nous *en est l'enjeu* »[1]. Volontiers lyrique et davantage esthétisant, P. Simon voyait pour sa part dans le plaisir une dimension *naturelle* de l'existence, produit de l'évolution de l'espèce, et qu'à ce titre il aurait été mal avisé de réprimer : « Le plaisir est inhérent à tout ce qui est indispensable à la conservation de l'individu et de l'espèce ». Et de poursuivre en jugeant qu'une sexualité non tournée vers la reproduction et toute chargée d'un art érotique, devait alors être perçue comme un des plus hauts accomplissements de l'individu en ce qu'il lui permettait de rejoindre son authenticité :

> « Mais le propre de l'homme, dans la nouvelle fonction qui lui est évolutivement dévolue, est la découverte d'une nouvelle façon d'assurer sa survivance, à partir de la capacité cérébrative de l'être humain, compensant peut-être la mortalité : l'art. (...) L'amour détaché de son contexte biologique devient alors une forme de reproduction sublimée, et grâce à cette communication, le commun des mortels peut accéder à cette sphère de sublimation. Là s'élimine ce qui n'est pas authentique. Alors la sexualité non reproductive prépare vraiment l'individu à la sexualité de reproduction. L'art de l'amour exalte les subtils artifices de la séduction. L'orgasme sera, dans la reproduction biologique, (...) ce que la beauté est à l'art »[2].

De son côté, J. Bonnel-Peyron déclarait encore que le plaisir lié à la sexualité « donn[ait] un rayonnement, un enthousiasme, un dynamisme, qui se répercut[ait] dans tous les actes extérieurs et attir[ait] la réussite dans la vie professionnelle, dans la vie sociale »[3]. S'il est bien sûr tout à fait possible de considérer le plaisir et la sexualité comme des dimensions importantes dans l'existence des individus, ce qui caractérise la morale contraceptive portée par le MFPF, telle du moins qu'elle s'est manifestée au cours de la période que nous étudions, c'est toutefois une tendance particulière à en *majorer positivement l'importance* pour en déduire un système général de compréhension des conduites en mesure d'indiquer des voies de salut. La citation précédente le suggère : cette prise de position se présentait alors comme fondée sur des connaissances scientifiques. De ce point de vue, la morale contraceptive du MFPF correspond assez bien à ce que P. Bourdieu appelle la « morale du *devoir de plaisir* » portée par une « avant-garde éthique » pour laquelle « le plaisir [est] non seulement autorisé mais exigé au nom de raisons qui se veulent moins éthiques que scientifiques »[4]. Dès lors, on s'en doute au vu de tout ce que nous avons établi auparavant sur ce point, la valorisation de la sexualité et du plaisir comme mode de subjectivation par quoi le sujet moral était censé se constituer[5], tenait, pour

---

[1] Tapuscrit du 3ème Congrès National du MFPF, samedi 4 juin 1966, Fonds MFPF, B 01 03.
[2] Pierre Simon, *Le contrôle des naissances...*, *op. cit.*, p. 289.
[3] Jacqueline Bonnel-Peyron, « Comment faire de l'information sexuelle », *Premiers éléments d'information sexuelle. Conférences prononcées lors du stage complémentaire d'information sexuelle pour les éducateurs. Lyon novembre 1966-avril 1967*, p. 8.
[4] Pierre Bourdieu, *La distinction…*, *op. cit.*, p. 424.
[5] M. Foucault note que qu'il n'y pas « de constitution du sujet moral sans des « modes de subjectivation » », Michel Foucault, *Histoire de la sexualité II. L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 1984, p. 35.

une part essentielle, à la centralité de la référence psychanalytique à l'intérieur de l'ECC, laquelle tendait ici à fonctionner comme une « idéologie scientifique » *i.e.* un savoir doté, selon la caractérisation proposée par G. Canguilhem, d'un « excès de prétention, [d'] une ambition naïve de résoudre, sans en avoir critiqué la position, plusieurs problèmes d'importance théorique et pratico-juridique », et formant, au bout du compte, dans ce cadre particulier, un « système explicatif dont l'objet [était] hyperbolique » [1], lequel, pour cette raison même, pouvait alors se voir placé au principe même de la morale déployée. À ce titre, la façon dont S. Képès – généraliste devenue gynécologue et qui s'est tôt intéressée à la psychanalyse – pouvait rendre compte de son expérience de médecin du travail dans les colonnes de la revue du MFPF, illustre parfaitement la propension à faire de la sexualité et des affects (compris de façon très large et floue) tout à la fois la source centrale des problèmes rencontrés par les individus dans leur existence – y compris, dans le cadre professionnel –, et de leur valorisation, une véritable planche de salut. Analysant les causes de l'absentéisme au travail chez les ouvriers, elle écrivait par exemple à propos des manifestations physiques l'accompagnant (fatigue, douleur, etc.) : « Ces manifestations psycho-somatiques sont des réactions de compensation à la frustration sexuelle et affective »[2]. Revenant quelques décennies plus tard sur son expérience de médecine du travail, elle indiquait de façon plus claire encore :

> « Dans les consultations d'urgence dans l'entreprise où j'ai commencé, le mal de ventre et la douleur dans la poitrine représentaient mon pain quotidien (...) Ce n'est qu'avec de longues années d'expérience clinique que j'ai commencé à pressentir plus rapidement, dans la plupart des cas, l'origine psychosomatique de ces symptômes (...). Mais, au-delà de l'origine psychosomatique de ces symptômes, j'ai peu à peu compris qu'ils cachaient, dans de nombreux cas, une souffrance sexuelle et un refoulement, c'est-à-dire des pulsions sexuelles et un besoin d'amour non satisfaits ou non admis par la personne »[3].

Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que l'article de 1966 se soit conclu en estimant que l'intensification de la vie sexuelle permise, selon l'auteure, par la contraception, constituait un rempart face à la « déshumanisation » censée caractériser la société industrielle. Elle notait alors : « (...) le mérite essentiel du Planning Familial (...) c'est plutôt sa contribution à

---

[1] Georges Canguilhem, *Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie*, Paris, Vrin, 2000, p. 40 et p. 44. Dialoguant avec la psychanalyse et l'œuvre de S. Freud, N. Elias a critiqué, au nom d'un plus grand réalisme scientifique et de la conformité aux faits observables, la thèse tendant à faire de la dimension sexuelle la seule ou la principale à l'œuvre dans la vie des individus et les rapports que ces derniers étaient conduits à entretenir les uns avec les autres. À ce propos, il écrit : « Certaines théories actuelles donnent l'impression qu'une seule valence est pour ainsi dire projetée d'un individu vers un autre – la valence sexuelle. Mais, à moins que quelque dogmatisme théorique ne vienne brouiller notre perception, ce n'est guère ce que l'on observe dans les faits. Les types de relations d'un individu avec autrui impliquant des valences affectives, c'est-à-dire la recherche d'une concordance avec les valences d'autres personnes, sont beaucoup plus nombreux et variés ». Plus loin, il ajoute encore : « Il est probablement plus conforme à l'observation empirique de reconnaître que les forces affectives qui poussent les êtres humains les uns vers les autres et les liens affectifs qu'ils forment entre eux sont nombreux et variés » (Norbert Elias, *Au-delà de Freud...*, *op. cit.*, p. 64 et p. 73 ; pour une critique récente et argumentée des limites de la *reductio ad sexualem* dans la psychanalyse, voir notamment : Bernard Lahire, *L'interprétation sociologique des rêves*, *op. cit.*, chapitre 3).

[2] Suzanne Képès, « Contraception et médecine du travail », *PF*, n°11, 1966, p. 27.

[3] Suzanne Képès, *Le corps libéré...*, *op. cit.*, p. 158.

l'amélioration de la vie sexuelle et affective dans une civilisation industrielle et technique dangereusement déshumanisée »[1]. On retrouve la tendance à édifier, au nom d'une science – en l'occurrence ici, un certain usage de la psychanalyse transformée, pour reprendre l'expression de P. Bourdieu, en « mystique rationalisante de l'âge de la science » offrant un « discours légitimateur qui donne les apparences d'un fondement rationnel aux présupposés à la fois arbitraires et nécessaires d'un ethos »[2] –, une morale qui placerait la sexualité, les affects et le « devoir de plaisir » au centre de l'existence, dans tel autre article d'A. Berge publié dans la revue du MFPF. À un jeune marié qui croyait pouvoir affirmer que « dans le mariage, bien sûr, tout ce qui concerne la sexualité est important, mais tout de même, il faut que cela ait une place limitée », le psychiatre et psychanalyste opposait les considérations suivantes :

> « Et je lui ai répondu : « certainement tout ne doit pas être axé, ne peut être axé sur l'élément sexuel, *mais celui-ci se trouve dans tout*, comme l'élément affectif est dans tout. On ne peut faire de cloisonnement. *Il y a indissolubilité* : *toute la sexualité d'un être est colorée par l'ensemble de sa vie affective, de même que toute la vie affective d'un être dépend de ce qu'il est, du point de vue sexuel.* Pourquoi tend-on à *dissocier les deux* ? Probablement par suite d'une certaine conception de la sexualité, et du caractère *tabou* conféré à tout ce qui touche à ce domaine, peut-être par crainte de l'être humain de s'engager tout entier : par crainte de se donner tout entièrement, il aime mieux se couper en petits morceaux »[3].

Expérience *totale*, la sexualité se voulait ici une réponse *totale* à la question de la signification et de la direction de l'existence ; dans cette perspective, il importait fort logiquement de faire tomber les conceptions erronées à son sujet (les « tabous). Bref, la morale du « devoir de plaisir » à l'œuvre ici et qui, dans le même temps, tendait à « se réclam[er] de la science », entendait bel et bien fournir « une réponse systématique aux problèmes de l'existence quotidienne » et apparaissait en ce sens « plus proche de la prophétie religieuse que de la science, (...) vouée aux vérités partielles et provisoires »[4]. Par ailleurs, si la morale portée par le MFPF inclinait à majorer positivement l'importance de la sexualité et du bien-être que celle-ci était supposée apporter, elle était toujours conçue dans une perspective *relationnelle* : en effet, le « véritable » plaisir *i.e.* le plaisir « complet » ne pouvait être obtenu qu'entre partenaires. Dans la brochure sur l'information sexuelle éditée par le MFPF, J. Bonnel-Peyron déclarait par exemple : « <u>Le plaisir sexuel est un plaisir social</u>, pour être complet enrichissant, pour donner le bonheur infini, il doit être <u>commun</u> et <u>simultané</u>, et pratiqué entre deux êtres qui ne se ressemblent pas c'est-à-dire entre être de sexes différents »[5]. Un article paru dans la revue de l'unité attractrice jugeait de même :

> « La sexualité n'est pas un exercice hygiénique, n'est pas une technique de corps, par laquelle on cherche obstinément à nier l'évidence, l'existence d'une <u>relation</u>

[1] Suzanne Képès, « Contraception et médecine du travail », *PF*, n°11, 1966, p. 28.
[2] Pierre Bourdieu, *La distinction…*, *op. cit.*, p. 427.
[3] André Berge, « Éducation sexuelle et affective des jeunes », *RTMFPF*, n°21, 1962, p. 2 (souligné par nous).
[4] Pierre Bourdieu, *La distinction…*, *op. cit.*, p. 426.
[5] Jacqueline Bonnel-Peyron, « Comment faire de l'information sexuelle », *Premiers éléments d'information sexuelle. Conférences prononcées lors du stage complémentaire d'information sexuelle pour les éducateurs. Lyon novembre 1966-avril 1967*, p. 9.

> (humaine), en ignorant l'enrichissement qu'apporte l'affectivité au niveau même de la recherche érotique, tant il est vrai que la recherche de plaisir privée de son sens humain fondamental est une course au but sans cesse reculé, une soif inextinguible qui renverse l'euphorie en angoisse »[1].

En outre, la *relation* par quoi la sexualité était censée rejoindre son sens « véritable », devait revêtir un cadre particulier et exclusif, celui du *couple hétérosexuel* tourné vers des pratiques sexuelles potentiellement fécondantes. En effet, de façon implicite ou explicite, la sexualité se voyait toujours rapportée à cette dyade qu'il s'agissait de consolider. En outre, la centralité du couple hétérosexuel doté d'un certain type de pratiques, alimentait en parallèle la croyance d'après laquelle la contraception, telle qu'elle était promue par le MFPF, « libérait » de façon *inédite* la sexualité du risque reproductif[2]. Ainsi, l'article que nous venons de citer s'interrogeait-il sur les conditions d'obtention et d'entretien de « l'harmonie physique du couple » et précisait implicitement à propos de sa composition : « Il faut donc démystifier véritablement la sexualité *en donnant à l'homme et la femme* les moyens psychologiques, culturels et affectifs d'assumer pleinement *leur vie de couple* »[3]. Dans un livre co-écrit avec le Dr Georges Valensin intitulé *La contraception au servir de l'amour*, M.-A. Lagroua Weill-Hallé ajoutait à propos des profits consolidateurs que le couple hétérosexuel était susceptible de retirer de la sexualité et de sa « libération » par la contraception :

> « La contraception (...) ne doit pas être présentée au grand public isolément » dans la mesure où, d'après elle, il importait de la percevoir « comme un élément essentiel pour le couple en lui permettant de vivre plus librement sa sexualité » et que, sous ce rapport, elle n'était « qu'un aspect (...) – un moment – de la sexualité »[4].

La valorisation normative du couple hétérosexuel comme lieu unique du déploiement d'une sexualité et d'un plaisir réellement légitimes et « complets », conduisait à faire de celui-ci un espace à la fois de *réciprocité* et de réaffirmation de la *complémentarité* des sexes. Pour être satisfaisante, la sexualité devait être vécue dans une connaissance et une estime réciproque, en particulier par rapport aux femmes. Bernard Muldworf écrivait dans la revue du MFPF :

---

[1] Bernard Muldworf, « L'harmonie physique du couple », *PF*, n° 11, 1966, p. 12.

[2] Christine Delphy observe à ce propos : « (...) il y a une objection plus fondamentale à l'idée que la sexualité et la procréation sont naturellement liées et qu'il faut un effort humain pour les dissocier. Cette objection c'est que *l'on présuppose que la sexualité humaine est naturellement hétérosexuelle et naturellement de type fécondant*. Or, bien au contraire, il faut un effort humain, un effort culturel pour que les possibilités sexuelles des êtres humains soient canalisées vers un type de sexualité qui produit éventuellement la fécondation et la reproduction. *Il faut toute une socialisation, c'est-à-dire un apprentissage et une endoctrination, éventuellement une coercition, qui canalisent les énergies ou potentialités sexuelles des individus des deux sexes vers une seule forme de rapport qu'est le rapport hétérosexuel de type coïtal* ; c'est le seul qui produise de la reproduction, c'est-à-dire qui associe sexualité et reproduction, mais il n'est pas plus naturel que les dizaines d'autres formes de satisfaction sexuelles qui sont interdites ou considérés comme déviantes dans notre culture (...). Ce que j'essaie de dire c'est *qu'on fait comme si sexualité et reproduction étaient unies par la nature* (...), au contraire il faut un effort humain, un effort de culture pour arriver à les lier si intimement, il faut réduire tous les rapports sexuels possibles naturellement au seul accepté culturellement et appelé *le* rapport sexuel (Christine Delphy, *L'ennemi principal 2. Penser le genre*, Paris, Syllepses, p. 80-81).

[3] Bernard Muldworf, « L'harmonie physique du couple », *PF*, n° 11, 1966, p. 10 (souligné par nous).

[4] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *La contraception au service de l'amour. Suivi de Commentaires sur la sexualité par le Dr Georges Valensin*, Paris, Éditions Guy de Monceau, 1966, p. 9-10.

> « Il faut éliminer cette image néfaste de la femme objet pour donner à la relation sexuelle son sens humain profond. Et le premier élément de toute réussite dans le couple, c'est le respect de la femme. C'est sur cette base humaniste que peut se faire ensuite la connaissance physiologique et « technique » de l'amour. C'est alors que spontanément viennent les gestes de l'amour, l'invention, la recherche pour un plaisir commun »[1]. Et de poursuivre un peu plus loin : « une meilleure connaissance des besoins réciproques, une plus grande liberté dans l'audace et l'invention enrichissent l'érotisme de la vie à deux »[2].

De même, pour J. Bonnel-Peyron, le plaisir ne pouvait être obtenu dans le couple qu'à la condition que les partenaires soient considérés comme « deux êtres qui éprouvent l'un pour l'autre les mêmes sentiments d'estime, d'admiration, d'amour, de don de soi, dans la même liberté »[3]. Par ailleurs, si, à l'intérieur de l'unité attractrice, de vives oppositions avaient, à certains moments, pu s'exprimer à propos de l'essentialisation du féminin et du masculin et de leur hiérarchisation dans le cadre de la doctrine freudienne, telle du moins qu'elle était relayée dans l'association – notamment par A. Berge[4] –, reste que, en général, le couple formé par l'homme et la femme se voyait appréhendé à partir du *schème des différences sexuées complémentaires* censé gouverner l'existence[5]. On l'a vu dans la déclaration déjà citée de J. Bonnel-Peyron, celle-ci professait par exemple que le plaisir devait être « pratiqué entre *deux êtres qui ne se ressemblent pas* c'est-à-dire entre être de *sexes différents* »[6]. Un autre article consacré au couple publié dans *PF* notait également :

> « (...) l'homme et la femme ont besoin de l'amour l'un de l'autre pour satisfaire et épanouir leur affectivité ». Et de continuer en relevant que « l'équilibre du couple est fondé sur la complémentarité des demandes et celle-ci peut évoluer dans une sorte de partage d'influence ou des alternances des pouvoirs »[7].

Jusqu'ici, nous avons établi que la morale du MFPF entendait, sur une base scientifique présumée, valoriser la sexualité et le plaisir en assignant à ces derniers l'espace du couple hétérosexuel comme lieu exclusif d'accomplissement et de réciprocité soutenu par la complémentarité du masculin et du féminin. Cela dit, l'entreprise de majorations des affects ne

---

[1] Bernard Muldworf, « L'harmonie physique du couple », *PF*, n° 11, 1966, p. 11-12.
[2] *Ibid.*, p. 12.
[3] Jacqueline Bonnel-Peyron, « Comment faire de l'information sexuelle », *Premiers éléments d'information sexuelle. Conférences prononcées lors du stage complémentaire d'information sexuelle pour les éducateurs. Lyon novembre 1966-avril 1967*, p. 8.
[4] Sur ce point, voir : Caroline More, « Sexualité et contraception... », *op. cit.*, p. 91-93 ; Sandrine Garcia, *Mères sous influence...*, *op. cit.* p. 116-118.
[5] Même une opposante aussi déterminée que G. Texier – rappelons-le, militante du MFPF liée au pôle de la cause des femmes de l'ECC et contributrice régulière à la revue de l'unité attractrice – au dualisme féminin/masculin, en général, et à la forme que celui-ci pouvait prendre dans la doctrine freudienne, en particulier, ne parvenait pas complètement à se débarrasser d'une référence implicite au schème des différences sexuées complémentaires. Dans un article publié en 1960 dans *La nef*, elle concluait après s'être livrée à une déconstruction en règle des notions de « virilité » et de « féminité » : « Au machiavélique antagonisme de la virilité et de la féminité, la raison éprise de justice est appelée à substituer la *franche coopération de l'homme et de la femme dans la famille et la cité* » (Geneviève Texier, « Virilité et féminité. Pseudo-concepts », *La nef*, 18, janvier-mars 1961, p. 91).
[6] Jacqueline Bonnel-Peyron, « Comment faire de l'information sexuelle », *Premiers éléments d'information sexuelle. Conférences prononcées lors du stage complémentaire d'information sexuelle pour les éducateurs. Lyon novembre 1966-avril 1967*, p. 9 (souligné par nous).
[7] Bernard Muldworf, « Le couple aujourd'hui », *PF*, n° 9, 1966, p. 8.

se limitait pas à ce cadre. Si le couple, au sens particulier auquel il était entendu ici, apparaissait souvent comme une sorte de fétiche dans le discours des membres du groupe mobilisé, les affects qui le structuraient et qui devaient trouver leur conditions de possibilité dans une sexualité assumée – l'article sur l' « harmonie physique du couple » indiquait encore que « la vie sexuelle [était] un des éléments essentiels du couple » et que « ce que l'on appell[ait] « amour » (...) n'[était] rien d'autre que l'impulsion sexuelle mobilisée en profondeur par des motivations affectives inconscientes »[1] –, pour être pleinement opérants, devait accueillir un enfant, « désiré » comme il se doit[2]. J. Bonnel-Peyron affirmait en ce sens :

> « Dans l'état actuel de presque toutes nos civilisations terrestres, l'équilibre humain tend à se trouver dans le couple : première cellule sociale ; (…) le génie de l'être humain se trouve actuellement dans la réalisation de sa vie familiale, d'abord conjoint, ensuite Père ou Mère de famille, que cette réalisation soit ou non avalisée aux yeux extérieurs et d'une façon très superficielle, par un acte civil ou religieux »[3].

Pour sa part, traitant du « besoin d'enfants », A. Berge, psychanalyste toujours prompt à souligner la centralité et la valeur de la sexualité dans la vie des individus, notait dans le même temps que, chez l'homme et la femme, bien que cet aspect revête des formes distinctes en raison du jeu des différences sexuées complémentaires chez eux, « fabriquer la vie » n'en était pas moins « une exigence nécessaire au complet épanouissement réservé à ceux qui ont le sentiment d'avoir bien rempli leur fonction ». Et de poursuivre :

> « Le couple est lui-même une création, dont la difficulté majeure réside aussi dans l'amour propre des deux êtres qui le constituent (...). Si le couple n'aspire pas, un jour, à créer quelque chose d'autre que lui-même, il est à craindre qu'il ne dépérisse par stagnation. Un intérêt commun pour une progéniture – fût-elle réduite à une personne – scelle au contraire son union en préservant son dynamisme »[4].

Si la morale du MFPF était une morale du « devoir de plaisir » dans le cadre d'un couple hétérosexuel ayant pour horizon la procréation potentielle comme forme de parachèvement, cela ne veut pas dire pour autant qu'elle ait été la célébration d'une forme de relâchement. En effet, nous l'avons déjà suggéré, celle-ci – et c'est sa deuxième grande caractéristique – était en réalité une morale de l'intensification *contrôlée* des plaisirs. De ce point de vue, la morale du MFPF renvoyait, au sens propre, à une *ascèse*, *i.e.* à un modèle de conduite reposant, non sur le renoncement, mais sur l'exercice et l'entraînement avec pour horizon la transformation de soi dans le sens d'une « maîtrise méthodique « vigilante » sur sa propre conduite de vie »[5]. De

---

[1] Bernard Muldworf, « L'harmonie physique du couple », *PF*, n° 11, 1966, p. 10.

[2] Nous avons montré au chapitre précédent que les agent-e-s efficient-e-s du sous-pôle psychique du pôle médical de l'ECC, avaient, pour une part, légitimé leur investissement dans la cause contraceptive en théorisant cette question.

[3] Jacqueline Bonnel-Peyron, « Comment faire de l'information sexuelle », *Premiers éléments d'information sexuelle. Conférences prononcées lors du stage complémentaire d'information sexuelle pour les éducateurs. Lyon novembre 1966-avril 1967*, p. 9 (souligné par nous).

[4] André Berge, « Le besoin d'enfants », *PF*, n°5, 1965, p. 23.

[5] Max Weber, *Sociologie de la religion*, *op. cit.*, p. 338. Dans une conférence prononcée en 1982, M. Foucault rappelle que « l'« *askêsis* », l'« ascèse », n'était pas nécessairement liée au renoncement – comme nous l'imaginons habituellement à travers notre culture chrétienne ou post-chrétienne ». Et de fournir alors cette définition à partir d'une enquête sur le « dire vrai sur soi-même » dans l'Antiquité : « J'ai proposé d'appeler ascèse

là les références récurrentes à la discipline. En premier lieu, celle-ci avait à voir avec l'utilisation directe des méthodes contraceptives. Si, pour une part, il s'agissait de répondre à l'accusation de laxisme formulée par les opposants au libre contrôle de la fécondité, on aurait toutefois tort de n'y voir qu'une stratégie rhétorique sans rapport avec le cosmos de sens porté par le groupe. Dans un article publié par *PF* intitulé significativement « La contraception : facilité ou discipline ? », C. Verdoux rappelait par exemple que « l'efficacité des diverses méthodes dépend[ait] de la discipline avec laquelle la femme ou le couple appliqu[aient] la méthode choisie »[1]. De même, quelques numéros plus tôt, la gynécologue Marianne Basch indiquait que si les méthodes contraceptives possédaient chacune « des avantages et des inconvénients », toutes impliquaient d'abord « une discipline stricte et sans défaillance ». Et d'insister à nouveau dans la conclusion sur « la nécessité d'une vigilance constante, d'une discipline permanente »[2] en ce domaine. Un témoignage de jeune femme reproduit dans la rubrique « Courrier » de la revue du MFPF, pouvait, quant à lui, célébrer les joies de l'autocontrainte dans les termes suivants :

> « Pendant cinq ans nous avons observé *une discipline stricte et sans défaillance* [en matière d'utilisation de moyens de contraception], sur les conseils du docteur. Mais nous ne regrettons rien et nous nous en félicitons. Mon mari a maintenant une belle situation, nous sommes prêts à accueillir un enfant (...). Cet enfant ardemment désiré, naîtra dans un foyer uni, équilibré, qui a eu le temps de réfléchir à la façon de l'élever. Est-ce que ces résultats *ne justifient pas un petit effort de discipline* ? »[3].

Cela dit, la dimension *normative* de la référence à la discipline comme valeur éthique orientant les conduites, ne se découvrait jamais aussi bien que lorsque des comportements réputés contraires – interprétés alors comme autant d'indices de relâchement, de paresse ou de faiblesse morale – étaient stigmatisés, illustrant de manière exemplaire le fait que, comme le souligne G. Canguilhem, « toute préférence d'un ordre possible s'accompagne, le plus souvent implicitement, de l'aversion de l'ordre inverse », de sorte que « le différent du préférable, dans un domaine d'évaluation donné, n'est pas l'indifférent, mais le repoussant ou plus exactement le repoussé, le détestable »[4]. Telle gynécologue parisienne investie dans le MFPF pouvait ainsi s'indigner de la « paresse effarante » observée chez les femmes venant la trouver et fustiger le « laisser-aller et le manque de temps »[5] dont celles-ci faisaient parfois preuve dans le domaine

---

une technique réglée et coûteuse de transformation de soi » (Michel Foucault, *Dire vrai sur soi-même. Conférences prononcées à l'Université Victoria de Toronto. 1982*, Paris, Vrin, 2017, p. 119).

[1] Christiane Verdoux, « La contraception : facilité ou discipline ? », *PF*, n°11, 1966, p. 6.

[2] Marianne Basch, « Les difficultés de la contraception. L'expérience d'un gynécologue français en 1964 », *PF*, n°4, 1964, p. 10 et p. 13.

[3] « Courrier », *PF*, n°6, 1965, p. 32 (souligné par nous).

[4] Georges Canguilhem, *Le normal et le pathologique*, *op. cit.*, p. 177-178. Cette caractérisation n'est pas sans rappeler ce que P. Bourdieu écrit à propos du goût : « Les goûts (c'est-à-dire les préférences manifestées) sont l'affirmation pratique d'une différence inévitable. Ce n'est pas par hasard que, lorsqu'ils ont à se justifier, ils s'affirment de manière toute négative, par le refus opposé à d'autres goûts : en matière de goût, plus que partout, toute détermination est négation ; et les sont sans doute avant tout des *dégoûts*, faits d'horreur ou d'intolérance viscérale (« c'est à vomir ») pour les autres goûts, les goûts des autres » (Pierre Bourdieu, *La distinction…*, *op. cit.*, p. 59-60).

[5] « Quand ne passent pas les cigognes », *La femme du XX*ème *siècle*, n°2, 1965, p. 11.

contraceptif. C. Verdoux, sous couvert d'expertise neutralisée et neutralisante, ne laissait pas d'introduire des disqualifications morales implicites dans des propos par ailleurs emprunts de bienveillance, qui jugeait de façon analogue dans un article : « Nombre de femmes de tous milieux et de toutes classes sociales, qui étaient venues chercher au Planning une *recette facile et sans contrainte*, ont *abandonné* très vite, dès qu'elles se sont rendu compte *du degré de discipline exigé* ou bien ont rapidement couru à un *échec* »[1]. De son côté, se livrant à un réquisitoire implacable contre les femmes « refusant » de recourir au contrôle des naissances, H. Michel-Wolfromm pouvait écrire, ne cachant rien de l'intense dégoût moral et de l'aversion profonde éprouvée face à l'absence supposée de volonté et de discipline :

> « Les femmes qui acceptent avec *indifférence* cette forme de *délire* maternel de « lapinisme » *fuient* dans l'*abrutissement* puisqu'elles doivent, du matin au soir, torcher, briquer, laver, crier, se lever la nuit, on ne leur demandera plus jamais rien. Libre à elles de se réfugier dans la *paresse mentale et spirituelle complète* et de s'isoler dans *leur destruction* »[2].

La valorisation de la sexualité et du plaisir, d'un côté, la promotion d'une forme d'ascèse, de l'autre, n'étaient en rien incompatibles. Mieux, ces deux aspects étaient considérés comme complémentaires. En fait, dans cette perspective, ce qui permettait la majoration réelle des affects était moins la discipline contraceptive en elle-même en tant qu'elle offrait la possibilité d'affranchir une sexualité hétérosexuelle d'un certain type, du risque procréatif – même si, on l'a dit, cette dimension était également présente –, que le fait de soumettre ce domaine particulier à une *attitude rationalisatrice générale*[3] – ou, pour parler comme M. Weber, à un principe de « systématisation éthique » marqué par « une orientation méthodique et rationnelle de la conduite de vie dans son ensemble »[4] – visant, par un exercice permanent, à la domination de soi sur soi, source de sens et condition de constitution de l'individu en sujet moral ; bref, de maîtriser ses plaisirs et ses désirs – ce qui, répétons-le, n'était jamais synonyme de suppression ou même d'affaiblissement – pour les transfigurer en *plaisirs et désirs cultivés*[5], et d'atteindre ainsi, comme le dit M. Foucault à propos des pratiques de soi dans l'Antiquité, « un mode d'être (...) défini par la pleine jouissance de soi-même ou la parfaite souveraineté de soi sur soi »[6].

---

[1] Christiane Verdoux, « La contraception : facilité ou discipline ? », *PF*, n°11, 1966, p. 6 (souligné par nous).
[2] Hélène Michel-Wolfromm, « L'utilité psychologique de la régulation des naissances », *BTIMFPF*, n°18, 1961, p. 3-4 (souligné par nous).
[3] S. Garcia relève également la présence d'une prétention à la « rationalisation globale des conduites » dans le MFPF au cours des années 60. Voir : Sandrine Garcia, *Mères sous influence...*, *op. cit.*, p. 110.
[4] Max Weber, *Sociologie de la religion*, *op. cit.*, p. 322-323.
[5] En ce sens, P. Bourdieu note que le « le travail pédagogique [on pourrait dire l'exercice et l'entraînement] a pour fonction de substituer au corps sauvage, et en particulier à l'éros a-social qui demande satisfaction à n'importe quel moment et sur-le-champ, un corps « habitué », c'est-à-dire temporellement structuré : en offrant la promesse de plaisirs différés et différents en échange du renoncement immédiat à des plaisirs directement ou immédiatement sensibles et en payant en monnaie de prestige toutes les restrictions et les répressions imposées, l'action pédagogique et l'autorité pédagogique est qui est nécessaire pour faire accepter cette monnaie de singe inculquent durablement, indépendamment des contenus de l'inculcation, les structurelles temporelles qui introduisent l'habitus à la logique du délai et du détour, et donc du calcul : de *ce plaisir cultivé*, il y a une économie » (Pierre Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique* précédé de *Trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Seuil, 2000, p. 297, souligné par nous).
[6] Michel Foucault, *Histoire de la sexualité II...*, *op. cit.*, p. 38.

C'est en ce sens que l'on peut interpréter les thèmes régulièrement associés de la *responsabilité* et de la *liberté*, et le fait qu'ils semblaient constituer l'horizon ultime de la cause contraceptive et de la morale qui la soutenait. Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que, en clôture du colloque de Royaumont, A. Berge ait pu déclarer par exemple : « La liberté est quelque chose qui s'apprend en même temps que la responsabilité », avant d'ajouter : « La morale sexuelle doit être rationnelle, raisonnable, et fondée sur l'évolution et la maturité mêmes de l'individu »[1]. De son côté, C. Valabrègue remarquait que « pratiquer le Planning Familial ce n'[était] pas seulement apprendre des techniques contraceptives, cela impliquait une manière de vivre pleinement responsable, donc pleinement morale »[2]. Dans un article écrit à la fin des années 50, G. Texier notait pour sa part :

> « La maternité consciente permet en retour à la femme de mieux remplir ses devoirs et développe chez elle le *sens des responsabilités*. (...) *Assumée librement*, la fonction reproductrice prend alors une *signification humaine* et mérite enfin d'être appelée « procréation » »[3].

Autre illustration. Affirmant le fait que la morale portée par le MFPF ne ressortissait nullement à une morale classique basée sur la codification exacte du permis et du défendu (*i.e.* un *contenu*), mais renvoyait avant tout à la promotion d'une *façon générale de se conduire* (*i.e.* une *forme*)[4], les conclusions du colloque de Cerisy indiquaient :

> « À un moralisme étroit qui juge le couple suivant la manière dont il accomplit l'acte sexuel, le colloque de Cerisy a estimé préférable une morale exercée sur la responsabilité des époux à l'égard de leurs enfants. Vers ce dernier thème ont convergé toutes les réflexions, à tel point que sur le terrain du Planning Familial, l'accord est remarquable entre l'humanisme chrétien de l'Église Réformée et le rationalisme laïc du Syndicat des Instituteurs, l'un et l'autre se retrouvant pour affirmer que « le couple est responsable de sa joie et de celle de ses enfants »[5].

Enfin, citons encore dans l'ouvrage que fit paraître P. Simon en 1966 sous le titre *Le contrôle des naissances, histoire, philosophie, morale*. Il y proposait une variation sur ce thème modulée à partir de perspectives grandioses (comme souvent chez lui), embrassant le destin de

---

[1] « Conclusions » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 167.
[2] Catherine Valabrègue, *Contrôle des naissances...*, *op. cit.*, p. 213.
[3] Geneviève Texier, « La Maternité consciente, élément fondamental de la dignité humaine », *MH*, n°8, 1959, p. 9 (souligné par nous).
[4] Dans une certaine mesure, on peut, ici encore, relever une ressemblance partielle avec quelques traits de la morale antique telle que M. Foucault l'interprète par différence avec la morale chrétienne. Il écrit : « On pourrait dire schématiquement que la réflexion morale de l'Antiquité à propos des plaisirs ne s'oriente ni vers une *codification des actes*, ni vers une herméneutique du sujet, mais vers une *stylisation de l'attitude* » (Michel Foucault, *Histoire de la sexualité II...*, *op. cit.*, p. 106, souligné par nous).
[5] « Conclusion. L'humanisme du Planning Familial », tapuscrit, Fonds MFPF, D 07 07 (souligné par nous). Dans le compte-rendu du colloque proposé dans la revue du MFPF, on lit le résumé suivant : « L'accent a toujours été mis sur la notion de responsabilité qui paraît indissolublement liée au Planning Familial. Déjà le représentant de l'Église Réformée avait dit que le couple chrétien est responsable de sa joie et du bonheur de ses enfants. Le porte parole du Syndicat des Instituteurs souligna, à son tour, l'idéal commun à son organisme et au Mouvement Français pour le Planning Familial : « être homme, c'est être responsable, par suite c'est savoir utiliser sa liberté en vue du bonheur humain » (« Le colloque international de Cerisy sur l'avenir du Planning Familial en France », *BTIMFPF*, n°19, 161, p. 11).

l'humanité dans son ensemble. À propos de l'exigence de liberté et de responsabilité dans laquelle, d'après lui, le recours à la contraception devait très directement s'inscrire, il écrivait de façon significative, évoquant alors la recherche du « perfectionnement quotidien » par l'individu, opposé à la « multiplication inconsidérée » :

> « Si l'homme a une histoire, il lui est également donné d'écrire son histoire : LA VRAIE GRANDEUR DE L'HOMME NE RESIDE PLUS DANS LA MULTIPLICATION INCONSIDEREE MAIS DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SON PERFECTIONNEMENT QUOTIDIEN »[1]. Et de terminer l'ouvrage par une réflexion sur « l'incidence de la technique sur la morale » et la rénovation nécessaire de cette dernière par la première, convoquant le physicien Paul Langevin : « La morale qui s'élabore a foi en la connaissance. (...) Sans crainte, la morale en voie de reformulation n'aura pas changé dans sa nature mais tiendra compte des données du temps. Langevin l'exprimait avec justesse quand il affirmait : « Je voudrais souligner deux aspects dans les services que la science peut rendre aux hommes : la possibilité qu'elle donne d'une libération matérielle et aussi, le plus important à mon sens, la possibilité d'une libération spirituelle, la première préparant la seconde, celle-ci était le moyen pour la fin de celle-là »[2].

2. Des aspirations socialements situées

Reste, comme nous l'avons indiqué dans l'introduction de ce développement, à proposer quelques hypothèses interprétatives concernant le caractère *socialement situé* des éléments qui composent la morale contraceptive portée par le MFPF dans les années 60. Nous l'avons dit, la *cause manifeste* est inséparable de la *cause latente*, laquelle forme un réseau plus large de significations, de buts et d'intérêts, à la fois moins conscients et en général non intentionnels, lui donnant pleinement son sens[3]. Sous ce rapport, la question de la maîtrise des conduites

---

[1] Pierre Simon, *Le contrôle des naissances...*, *op. cit.*, p. 263.

[2] *Ibid.*, p. 286-287. Ces éléments de réflexion avaient déjà été exposés lors du Congrès de 1965 avec des formules quasi identiques. Si l'on en croit la retranscription du discours, celui-ci s'attira de « vifs applaudissements ». Une fois achevé, un représentant lyonnais prit immédiatement la parole et déclara : « Je veux dire simplement ceci : à la fin du dernier Conseil d'Administration j'avais demandé qu'on puisse établir une sorte d'éthique du Mouvement pour répondre à certaines questions qui nous sont posées, pour pouvoir développement un certain aspect disons un petit peu spiritualiste de la contraception telle que le Mouvement Français pour le Planning Familial la voit, pour sortir du problème purement contraceptif. C'est très important. Dans le discours du Docteur Simon il y a des idées. Si nous avons ce texte d'une manière précise, cela permettrait d'étayer nos conférences que nous avons à faire dans nos départements de province, même dans la région parisienne pour pouvoir présenter le Planning d'une manière très large, très ouverte et très élevée telle que le Docteur Simon l'a employée » (Tapuscrit du 2ème Congrès National du MFPF, samedi 8 mai 1965, Fonds MFPF, B 01 02).

[3] Le couple d'opposés latent /manifeste a de nombreux précédents en sciences sociales. Classiquement, il évoque la distinction opérée par Robert Merton entre « fonction latente » et « fonction manifeste » (voir : Robert Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 108-134). Toutefois, celle que nous proposons ici ne doit pas s'entendre dans une perspective fonctionnaliste/adaptatrice qui distinguerait entre les types de conséquence d'une action (pour R. Merton, la *fonction latente* désigne, pour une unité donnée (individu, groupe, etc.), les « conséquences (...) involontaires et inconscientes » (p. 111) d'une action, tandis que la *fonction manifeste* se rapporte « aux conséquences objectives qui (...) contribuent en pleine conscience à son ajustement ou à son adaptation » (p. 110)). À tout prendre, elle a davantage à voir avec la distinction effectuée par S. Freud dans son modèle d'interprétation du rêve et qui, du reste, constitue la référence explicite de R. Merton. Pour le psychanalyste, le *contenu manifeste* du rêve correspond au rêve tel qu'il se donne à voir dans le souvenir du rêveur et dans le récit que celui-ci peut en faire – dit autrement, il s'agit de sa signification littérale –, alors que le *contenu latent*, appelé également « pensées du rêve », renvoie aux significations inconscientes reconstruites et rendues accessibles par l'analyse. Dans la perspective freudienne, ces deux contenus entretiennent un rapport de *transposition*, dimension non reprise par R. Merton. S. Freud écrit à ce sujet : « Pensées du rêve et contenu du rêve

procréatrices, de la sexualité, des désirs et des plaisirs afférents telles qu'elles étaient formulées dans le groupe mobilisé à cette période, fonctionnaient comme une sorte de test projectif – ou, pour reprendre l'image utilisée par M. Godelier dans la citation placée en exergue, étaient en quelque sorte ventriloquées – renvoyant toujours à autre chose qu'elles-mêmes, en l'occurrence à des préoccupations (plus ou moins clairement formulées et conscientes) socialement constituées en relation avec une situation dans une configuration particulière[1]. On peut en distinguer principalement de deux sortes.

- **Une morale de l'ascension**

Le premier type de préoccupations a à voir avec la *situation ascensionnelle* dans laquelle se trouvait une bonne partie des personnes investies dans le MFPF au cours de la période étudiée. On l'a dit, un des principaux mérites de J. Gusfield est d'avoir traité les croisades morales comme des *mouvements de statut* dont l'enjeu était la lutte symbolique pour le prestige associé à un *style de vie*. Si on peut regretter que son schéma interprétatif radicalise inutilement l'opposition wébérienne entre enjeux de « classe » (*i.e.* économique) et enjeux de « statut » (*i.e.* symbolique)[2], sa véritable limite, pour ce qui nous concerne ici, provient du fait que, comme on l'a déjà relevé, il tend à identifier croisade morale et consolidation d'une position symboliquement déjà *dominante* ou défense d'une position symboliquement *déclinante*. Or tel n'était pas le cas dans la mobilisation en faveur de la cause contraceptive. Rappelons-le : les données que nous avons collectées et traitées de façon approfondie au chapitre 2, aussi

---

sont devant nous comme deux présentations du même contenu dans deux langues différentes, ou plus exactement, le contenu onirique apparaît comme une transposition des pensées du rêve dans un autre mode d'expression, dont nous devons découvrir les signes et les lois de composition en comparant l'original et sa traduction » (Sigmund Freud, *L'interprétation du rêve*, Paris, Le Seuil, 2010, p. 319). Si, à l'évidence, cause latente et cause manifeste entretiennent un rapport étroit, pour autant, nous n'entendons pas reprendre tel quel le modèle freudien. En paraphrasant le psychanalyste par la négative, on pourrait dire que la cause manifeste *n'est pas* réductible à l'accomplissement d'une cause latente refoulée qui aurait passé le tamis de la censure ; en effet, dans notre cas, ces deux aspects ne peuvent être complètement tenus pour « deux présentations du *même contenu* dans deux langues différentes » (souligné par nous). En fait, on l'a dit, la cause latente doit plutôt se concevoir comme un *réseau plus large de significations, d'intérêts et de buts* (socialement conditionnés) plus ou moins implicites à l'intérieur duquel la cause manifeste s'inscrit et prend sens – la partie immergée de l'iceberg en quelque sorte – et qui, s'ils ne sont pas toujours conscients et/ou intentionnels, ne font pas pour autant l'objet d'un refoulement et d'une censure (pour une discussion générale concernant, d'une part, l'équivalence entre inconscient et refoulement et, d'autre part, le problème de la censure à partir de la question du rêve, voir : Bernard Lahire, *L'interprétation sociologique des rêves*, *op. cit.*, p. 203-209 et p. 211-242).

[1] Ainsi, d'une certaine façon, on pourrait dire avec P. Bourdieu au sujet des significations sociales qui sont toujours investies dans le corps et tout, ce qui de près ou de loin, se relie à lui, que « si toutes les sociétés (...) attachent un tel prix aux détails en apparence les plus insignifiants de la *tenue*, du *maintien*, des *manières* corporelles et verbales, c'est que traitant les corps comme une mémoire, elles lui confient sous une forme abrégée et pratique, c'est-à-dire mnémotechnique, les principes fondamentaux de l'arbitraire culturel » (Pierre Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique...*, *op. cit.*, p. 298-299). Arbitraire culturel qui, bien évidemment, peut ensuite varier à l'intérieur d'une société selon les groupes sociaux.

[2] Recontextualisant l'analyse de J. Gusfield, L. Mathieu note cependant qu'« insister sur le fait que le prestige est, au sein du monde social, l'enjeu de luttes parfois féroces et aux conséquences politiques majeures (...) a, au moment de la parution de *Symbolic crusade*, constitué une avancée sociologique décisive en se démarquant tant de l'économisme de la vulgate marxiste que de l'utilitarisme qui n'allait pas tarder à se développer dans le sillage d'Olson et de la mobilisation des ressources » (Lilian Mathieu, « Croisade morale et politique du statut... », *op. cit.*, p. 2).

imparfaites soient-elles, ont permis d'établir au sujet des personnes investies dans le MFPF au mitan des années 60 – on s'en tient ici aux militant-e-s non médecins –, que, si les dirigeant-e-s parisien-ne-s et nationales (et, dans une moindre mesure, locale) du mouvement étaient souvent de plain-pied dans la bourgeoisie (dans une position intermédiaire entre bourgeoisie économique et bourgeoisie intellectuelle) *i.e.* appartenant souvent à des professions libérales (avocats, médecins), l'effectif d'*ensemble* se recrutait toutefois très majoritairement dans les classes moyennes salariées liées au secteur en expansion de l'éducation (forte présence d'institutrices et de professeurs du secondaire) et de la santé. Mieux, qu'elles travaillent ou aient travaillé par le passé, ces femmes – on l'a dit, les militantes formaient l'essentiel des membres de l'unité attractrice – étaient dotées d'un capital scolaire relativement important pour l'époque, et on peut raisonnablement conjecturer qu'une part significative d'entre elles connaissaient des situations de mobilité de classe ascendante (plus ou moins forte) et/ou de mobilité dans l'espace du genre (souvent liée à une scolarisation relativement prolongée au principe de certaines aspirations et dispositions les orientant vers un nouveau style de féminité *e.g.* femme de la bourgeoise qui exerce une profession et endosse à cette occasion une nouvelle définition de son rôle ; femme de classes populaires ayant, à la faveur d'un mariage et d'une scolarisation prolongée, connu une migration de classe la conduisant également à l'adoption de nouvelles normes), plus ou moins satisfaisantes (les mobilités ont pu être subjectivement perçues comme incomplètes suite à l'interruption d'études et/ou à l'abandon d'une activité professionnelle pour élever des enfants).

Bref, cause illégale à la recherche d'une légitimation depuis le milieu des années 50, la cause contraceptive était d'abord portée par des représentant-e-s de fractions *en ascension* occupant, pour le dire vite, une position plutôt intermédiaire dans l'espace social, et dont la morale contraceptive à l'œuvre dans le MFPF des années 60 était, pour une part au moins, la traduction[1]. De ce point de vue, l'« ethos du contrôle sur le destin corporel et social »[2] qui caractérisait cette dernière peut se comprendre comme la manifestation d'une *pente ascensionnelle* (dans la classe et/ou le genre) propre à nombre de militant-e-s du groupe mobilisé[3]. Dans ces conditions, on peut supposer que le sentiment objectivement fondé d'avoir,

[1] Par-là, nous ne voulons pas dire que la pratique du contrôle personnel relativement efficace de la fécondité a débuté à cette période et dans ces groupes. Répétons-le à nouveau : comme de nombreux travaux de démographie historique l'ont établi, le contrôle des naissances (plus ou moins réussi) et sa diffusion dans la société française sont des réalités très largement antérieures. Notre but est ici plutôt de comprendre, pourquoi, à partir du moment où la cause contraceptive se forme en tant que cause autonome, celle-ci se voit d'abord défendue et portée par des personnes appartenant à telle fraction et à tel groupe social, plutôt qu'à telle autre fraction ou tel autre groupe social.

[2] M. Darmon utilise cette expression à propos des anorexiques. Voir : Muriel Darmon, *Devenir anorexique...*, *op. cit.*, p. 278.

[3] En ce sens, il n'est pas indifférent que les anorexiques, elles-mêmes dotées d'un « ethos de contrôle sur le devenir corporel et social », se recrutent massivement dans les classes moyennes et supérieures et que cette conduite très particulière puisse être compris comme « un *travail systématique de transformation et d'élévation dans l'espace des classements symboliques, orientés vers l'excellence sociale*, notamment corporelle et scolaire » (*ibid*., p. 298, souligné par nous). Par ailleurs, si, dans ses formulations à visée généralisante, J. Gusfield tend, nous l'avons souligné, à voir dans la croisade morale l'expression d'une position déjà dominante ou déclinante, dans son histoire précise du mouvement pour la tempérance, il note toutefois que, à ses débuts, après que la cause eut été un temps portée par l'aristocratie en déclin, ce dernier, au moment de devenir une force sociale et politique majeure, avait

ou d'avoir eu, un *avenir possible* (même si des insatisfactions et des frustrations avaient pu apparaître à tel ou tel moment de la trajectoire) les disposait à *maîtriser leur avenir*[1], notamment par l'exercice d'un contrôle vigilant sur « une conduite aussi manifestement tournée vers l'avenir que la procréation »[2]. On peut également faire l'hypothèse que pour ces personnes elles-mêmes dotées d'un capital scolaire non négligeable, tout se passait comme si ces dernières étaient pourvues d'une propension à consentir (ou à percevoir la nécessité véritable de consentir) des investissements éducatifs potentiels relativement intenses susceptibles, dans une configuration où le rôle du capital scolaire devenait de plus en plus décisif, de reproduire, voire d'espérer améliorer leur position[3], ce qui impliquait des stratégies de reproduction ne souffrant guère les stratégies de fécondité aléatoires et relâchées (rappelons que 60 % des membres de la base de données regroupant les militant-e-s non médecins avait au maximum 2 enfants)[4]. Partant, on pourrait à notre compte reprendre la caractérisation proposée par P. Bourdieu de la petite bourgeoisie ascendante des années 60 :

> « Les petits-bourgeois ascendants se définissent en propre par le fait qu'ils se déterminent en fonction de chances objectives qu'ils n'auraient pas s'ils n'avaient pas la *prétention* de les avoir et s'ils n'ajoutaient par là à leurs ressources en capital économique et culturel des *ressources morales*. Cette force additionnelle ne pouvant que s'exercer négativement, comme pouvoir de limitation et de restriction, il est compréhensible qu'on ne puisse en mesurer les effets que sous forme de « grandeurs négatives » (...) qu'il s'agisse d'« économies », comme moindre dépense ou de limitations des naissances comme restriction de la fécondité naturelle, c'est-à-dire en tous les cas de *morale* ou, ce qui revient au même, d'économie »[5].

Dès lors, la thématique de la responsabilité et de la liberté, celle de l'enfant « désiré » et de la famille comme lieu d'intensification potentielle des affects – à condition d'en contrôler la taille[6] –, pouvaient s'interpréter comme autant d'expressions symboliques mettant en forme des

---

initialement à voir avec des enjeux de mobilité sociale ascendante associés à la nécessité d'une forme de « sobriété » et de « perfectionnement de soi ». Voir : Joseph Gusfield, *Symbolic crusade...*, *op. cit.*, p. 44-51.

[1] P. Bourdieu et Alain Darbel soulignent que « l'attitude à l'égard de l'avenir paraît tout d'abord fonction de la situation présente : les individus sont d'autant plus enclins à prendre en main leur avenir par le calcul rationnel (...) que leur avenir est plus justiciable du calcul rationnel » (Pierre Bourdieu et Alain Darbel, « La fin du malthusianisme » in Darras, *Le partage des bénéfices. Expansion et inégalités en France*, Paris, Minuit, 1966, p. 147).

[2] *Ibid.*

[3] G. Texier, elle-même agrégée de philosophie, écrivait par exemple de manière tout à fait caractéristique : « Autrefois privilège des classes fortunées, l'éducation s'est maintenant démocratisée. Des parents de plus en plus nombreux comprennent aujourd'hui que l'enfant doit être élevé » (Geneviève Texier, « La maternité consciente, élément fondamental de la dignité humaine », *MH*, n°8, 1959, p. 9).

[4] Sur les stratégies de reproduction comme *système* de stratégies auquel les stratégies de fécondité contribuent pour une part essentielle, voir : Pierre Bourdieu, « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 105, 1994, p. 3-12.

[5] Pierre Bourdieu, « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue française de sociologie*, 1, 1974, p. 18-19.

[6] P. Bourdieu relève encore que « le petit-bourgeois « choisit » la reproduction restreinte et sélective, souvent limitée à un produit unique, conçu et façonné en fonction des attentes rigoureusement sélectives de la classe importatrice. *Il se replie sur une famille étroitement unie*, mais étroite et un peu oppressive » (Pierre Bourdieu, *La distinction…*, *op. cit.*, p. 390, souligné par nous).

intérêts existentiels liées à une situation objective et/ou subjectivement ressentie d'ascension possible dans une configuration sociale donnée[1].

Dans un texte consacré à la « civilisation des parents », N. Elias souligne de manière convergente que « les mouvements d'ascension de couches sociales (...) vont souvent de pair avec des tendances à l'autocontrainte »[2]. On le sait, *autocontrainte* est chez lui synonyme d'« économie psychique » allant « dans le sens d'une régulation continue et uniforme de sa vie pulsionnelle et de son comportement sur tous les plans »[3], ce qu'il interprète alors comme la conséquence de la concurrence et des tensions entre groupes et individus liés par des rapports d'interdépendance toujours plus étroits et accrus. En parallèle, ce « refoulement des impulsions spontanées, la maîtrise des émotions, l'élargissement de l'espace mental, c'est-à-dire l'habitude de songer aux causes passées et aux conséquences futures de ses actes »[4], se trouve également au principe du développement du sentiment d'*individualité* et d'*intériorité*, lequel s'apparente alors à une sorte d'illusion socialement bien fondée[5]. Ces éléments apportent un éclairage complémentaire à propos de la relation entre contenu de la morale contraceptive et situation ascensionnelle des individus et des groupes qui la portent. En effet, l'« ethos de tension »[6] promu par le MFPF n'avait pas pour simple traduction la volonté de soumettre le domaine procréatif à une régulation personnelle en rapport avec des chances d'ascension. Comme le suggère N. Elias, l'autocontrainte a aussi pour corollaire, à travers la formation d'une économie psychique tournée vers le calcul et la prévoyance, d'alimenter la valorisation et la croyance en l'autonomie individuelle[7]. Or ces différents aspects étaient bel et bien au cœur de la morale contraceptive des années 60. De ce point de vue, l'insistance toute particulière observée au sein du MFPF sur le vocabulaire de la *conscience* et de la *volonté*, la vision de la procréation comme *projet* résultant d'une *délibération* reposant sur l'examen d'*aspirations personnelles* (chez l'individu et dans le couple), la mise en avant de la *discipline* individuelle, pour une part,

---

[1] Si les enjeux et les positions sociales sont différents, c'est ce même schème d'interprétation qui conduit M. Rabier à analyser la cause des femmes dirigeantes comme une « cause sexuée de classe supérieure ». Voir : Marion Rabier, *Entrepreneuses de cause..., op. cit.*

[2] Norbert Elias, *Au-delà de Freud...*, *op. cit.*, p. 103.

[3] Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.*, p. 195.

[4] *Ibid.*, p. 189.

[5] N. Elias écrit par exemple : « La conscience individuelle est généralement modelée aujourd'hui de telle sorte que chacun se sent obligé de penser : « Je suis ici, tout seul ; tous les autres sont à l'extérieur, à l'extérieur de moi, et chacun d'eux poursuit comme moi son chemin seul, avec une intériorité qui n'appartient qu'à lui, qui est son véritable soi (...) ». Cette attitude à l'égard de soi-même et à l'égard des autres paraît naturelle et évidente à ceux qui l'adoptent. Or elle n'est ni l'un ni l'autre. Elle exprime une emprunte historique très particulière de l'individu par un tissu de relations, une forme de coexistence avec les autres de structure très spécifique. Ce qui parle en l'occurrence, c'est la conscience d'êtres que la constitution de leur société a forcés à un très haut degré de réserve, de contrôle des réactions affectives, d'inhibitions ou de transformations de l'instinct, et qui sont habitués à reléguer une foule de dispositions, de manifestations instinctives et de désirs dans les enclaves de l'intimité, à l'abri des regards du « monde extérieur », voire dans les caves du domicile intérieur, dans le subconscient ou l'inconscient. En un mot, cette conscience de soi correspond à une structure de l'intériorité qui s'instaure dans des phases bien déterminées du processus de civilisation » (Norbert Elias, *La société des individus*, *op. cit.*, p. 65).

[6] Muriel Darmon, *Devenir anorexique...*, *op. cit.*, p. 250.

[7] N. Elias souligne que dans une configuration marquée par l'importance de l'autocontrainte, « la nécessité de faire pour soi-même le choix entre de nombreuses possibilités, devient très tôt une habitude, un besoin, voire un idéal » (Norbert Elias, *La société des individus*, *op. cit.*, p. 178).

peuvent se lire comme des produits typiques de la combinaison entre pente ascensionnelle et autocontrainte inscrite dans la situation de nombre de membres de l'unité attractrice[1].

- **Ascétisme d'expression et luttes de classement**

Si, d'après J. Gusfield, une croisade morale a toujours pour cadre une lutte symbolique pour l'imposition et la valorisation d'un style de vie, cela signifie que celle-ci se fait toujours *contre* d'autres styles de vie, autrement dit contre d'autres groupes ou fractions. De ce point de vue, certains des éléments composant la morale contraceptive du MFPF des années 60 se comprennent en relation avec des préoccupations *distinctives*, pas toujours conçues comme telles – en tout cas, de façon consciente et intentionnelle – par les intéressé-e-s, et liées à la position occupée dans l'espace social et à certaines propriétés associées.
On l'a vu, si la morale contraceptive promouvait l'ascétisme en tant qu'activité de domination de soi sur soi, pour autant, celle-ci ne s'apparentait guère à une morale du renoncement. En ce sens, elle contrastait alors avec la « morale répressive de la petite bourgeoisie en déclin » marquée par « l'indignation morale contre le désordre moral et spécialement contre le désordre des mœurs sexuelles »[2]. Portée par des militant-e-s en ascension tendanciellement liés aux couches moyennes salariées, tout se passait alors comme si la morale du MFPF entendait, pour une part au moins, se différencier de celle des fractions situées à proximité dans l'espace social (*e.g.* artisans, petits commerçants faiblement dotés en capital scolaire), mais déclinantes, et partant, davantage attachées à une forme de conservatisme. La prise de position en faveur de ce que l'on pourrait appeler un *ascétisme d'expression* (*i.e.* reposant sur l'expression valorisée des aspirations, des plaisirs et des désirs personnels et la volonté de les discipliner pour les intensifier) représenté par l'idéal de maîtrise tel qu'il se manifestait dans le groupe mobilisé, contre un *ascétisme de répression* (*i.e.* reposant exclusivement sur l'effort, un certain rigorisme et le renoncement) propre aux fractions déclinantes, s'éclaire davantage dès lors l'on considère plus précisément certaines conduites et caractéristiques des militant-e-s de la cause contraceptive qui, dans le contexte du début des années 60, les classaient du côté d'une certaine « modernité ». On l'a dit, cette population tendait à se distinguer dans l'espace des classes moyennes et dans l'espace social en général par le fait que nombre de ses membres étaient des femmes entre 30 et 40 ans travaillant dans le secteur de la santé et de l'éducation, à un âge où, à cette période encore, leurs semblables cessaient en général toute activité pour se consacrer à l'univers domestique. Par ailleurs, une proportion plus grande encore (hommes et

[1] Dominique Memmi a également esquissé une interprétation eliasienne de la mobilisation en faveur de la cause contraceptive au cours des années 60. Toutefois, à la différence de ce que nous suggérons, elle ne met pas directement cette dernière en relation avec la pente ascensionnelle des individus et des groupes qui s'en firent les porteurs. Elle l'inscrit pour l'essentiel dans un processus de civilisation de longue durée, ce qui – bien que d'un certain point de vue, cela ne soit à l'évidence pas faux –, ne permet alors guère d'expliquer pourquoi, selon ses propres termes, une « accélération » est apparue à cette période et, surtout, pourquoi et comment une cause autonomisée a pu se former, soutenue par telle ou telle fraction particulière de l'espace social plutôt que par telle autre. Voir : Dominique Memmi, *Faire vivre et laisser mourir. Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, Paris, La Découverte, 2002, p. 212-215.
[2] Pierre Bourdieu, *La distinction…*, *op. cit.*, p. 424.

femmes confondus ; femmes sans activité et femmes travaillant) était dotée d'un capital scolaire non négligeable pour l'époque. Par conséquent, ces deux traits érigeaient le groupe mobilisé en emblème d'une certaine *avant-garde éthique*[1]. D'abord, la proportion importante de femmes ayant une activité professionnelle dans des secteurs qualifiés et en expansion, faisait du MFPF le représentant d'un style de vie qui tenait partiellement à distance certaines normes encore dominantes à propos de la définition et de la division sexuée des rôles, style de vie que l'on entendait alors – implicitement ou explicitement – valoriser et propager par la défense de tous les moyens susceptibles de le garantir, à commencer par la maîtrise de la fécondité. C'est en ce sens que H. Michel-Wolfromm déclarait par exemple : « Les femmes [voulaient] rester minces, élégantes, intellectuelles et travailler »[2] ; ou encore, que l'on pouvait voir évoquée dans les conclusions du colloque de Cerisy :

> la « (...) spectaculaire ascension (...) de nombreuses femmes [qui] exer[çaient] un métier en assumant de lourdes responsabilités familiales, voire même cumul[aient] les activités professionnelles et maternelles, rompant avec la lâcheté ou les compromissions propres à l'être dépendant », faisant alors que « ces mêmes femmes entend[aient] contrôler rationnellement leurs conceptions »[3].

Ensuite, en dehors du fait qu'une socialisation scolaire relativement prolongée et réussie pouvait favoriser l'acquisition ou le renforcement d'une disposition générale à la maîtrise réflexive[4] en affinité avec certaines thématiques organisant la cause contraceptive telle la prévoyance, la conscience, le choix etc., on peut également penser que le capital scolaire des membres du MFPF, inséparable d'une certaine bonne volonté culturelle – ce qui, de ce point de vue, les séparait des fractions déclinantes des classes moyennes moins dotées en la matière –, les disposait à s'approprier et à accueillir très favorablement des connaissances à prétention scientifique (c'est en particulier ce que nous avons relevé dans le cadre du dispositif de formation destiné aux hôtes et hôtesses d'accueil), en l'occurrence ici, une combinaison de

---

[1] Par de nombreux traits, une majorité des membres du groupe mobilisé pourrait s'apparenter à la « petite bourgeoise nouvelle » des années 70 décrite par P. Bourdieu (voir : *ibid*., p. 409 et suiv.). On se gardera toutefois d'établir trop strictement cette équivalence. Contrairement à ce qu'il avance, les personnes du MFPF qui ont une activité professionnelle, occupent des positions déjà établies (*e.g.* enseignant-e-s, infirmières) plutôt que des « positions qui n'offrent aucune garantie, qui n'exigent aucun droit d'entrée, surtout strictement scolaire, mais permettent d'escompter les plus hauts profits pour le capital culturel non certifié » (*ibid*., p. 414). En fait, ayant déjà 30 ans et plus au milieu des années 60 *i.e.* née généralement *avant* la guerre, notre population est, d'un point de vue générationnel, sans doute un peu plus vieille que celle décrite par P. Bourdieu, même si les informations contenues dans *La distinction* ne permettent pas de trancher clairement sur ce point (on peut penser que, à travers le portrait de la « petite bourgeoisie », c'est une fraction de la génération née dans les années d'après-guerre et arrivée sur le marché du travail à la fin des années 60, qui est décrite). Bref, il semble que le noyau central des militant-e-s de notre groupe porte plutôt des *tendances* qui ne se réaliseront pleinement ou s'accentueront surtout dans les années 70. De ce point de vue, les hôtesses sans activité professionnelle entrées dans le MFPF aux alentours des années 65-67 et qui, par la suite, connaîtront une professionnalisation durable de leur activité dans la décennie suivante, constituent peut-être – mais cette hypothèse nécessiterait d'être testée de façon rigoureuse, au sein du groupe mobilisé, la fraction la plus conforme à la catégorie élaborée par P. Bourdieu.

[2] Hélène Michel-Wolfromm, « L'utilité psychologique de la régulation des naissances », *BTIMFPF*, n°18, 1961, p. 3.

[3] « Conclusion. L'humanisme du Planning Familial », tapuscrit, Fonds MFPF, D 07 07.

[4] Voir notamment : Bernard Lahire, *Culture écrite et inégalités scolaires...*, *op. cit.* ; Bernard Lahire, *La raison scolaire...*, *op. cit.*

catégories à la fois médicales et « psy ». Celles-ci leur fournissaient alors les principes d'une doctrine de salut aux formes nouvelles, basée pour partie sur la dénonciation *savante* de certains « tabous » autour de la sexualité et du plaisir, et valorisant une forme d'hédonisme rationalisé (le « devoir de plaisir »), et qui, dans le même temps, confortaient l'idéal d'individualité, de conscience, d'intériorité etc. inscrit dans la situation ascensionnelle et de forte autocontrainte les caractérisant. Bref, leur capital scolaire leur permettait de signifier leur *différence* à l'intérieur même des classes moyennes en s'appropriant certains produits intellectuels disponibles, lesquels les classaient du côté d'une certaine « modernité » en affinité avec les modalités (en partie scolaires) de leur mobilité. Dans le même temps, ces savoirs contribuaient alors, sur un plan symbolique, à légitimer, exprimer, requalifier et orienter l'entreprise de rénovation éthique à laquelle, sur un plan pratique, les militant-e-s de l'unité attractrice participaient.

Mais la morale contraceptive portée par le MFPF au début des années 60 ne recevait pas uniquement une partie de ses déterminations de la situation de ses membres au sein des classes moyennes dans un contexte historique et social donné. On l'a dit, à cette même période, la croisade morale autour de la cause contraceptive prenait pour cible les classes populaires en dévalorisant systématiquement leur style de vie afin de justifier l'aide à leur apporter. Revenir sur ce point peut permettre d'approfondir la compréhension de certains aspects de la morale contraceptive et les relations que ceux-ci entretiennent avec la situation des membres du groupe mobilisé dans l'espace social. Sous ce rapport, l'idéal de maîtrise ne doit plus être compris comme la seule traduction de la tension et des efforts nécessaires à la réalisation d'une trajectoire ascendante. Affirmer la valeur du refus opposé au « corps comme destin »[1] était ainsi un moyen de se *séparer* ostensiblement du fatalisme à la fois corporel et social prêté aux classes populaires et qui s'exprimait dans des conduites procréatrices supposées « relâchées ». Pourtant les membres des classes populaires n'étaient pas *en soi* étrangers au désir de contrôler leur fécondité. Sur ce plan, leurs conduites ne résultaient pas d'un défaut de « conscience », de « volonté », ou encore, de l'existence d'une certaine « paresse » appelant, en plus de l'information et de la diffusion de méthodes contraceptives, une réforme d'ordre « morale ». Par exemple, Richard Hoggart souligne que, dans le contexte de l'Angleterre de la première moitié du XXème siècle, l'ethos populaire, façonné par une existence où « l'on sent que l'on a peu de chance d'améliorer sa condition », conduisait à une attitude générale « mi-stoïque, mi-fataliste »[2] qui faisait que les enfants non voulus – en général, au-delà du deuxième – finissaient toujours par être acceptés « « avec philosophie » »[3], même s'ils représentaient une charge aux yeux des parents. Et de préciser alors qu'en raison de « conditions de vie inclin[ant] à profiter au présent sans songer à organiser les comportements en fonction de l'avenir »[4], autrement dit, où « vivre au jour le jour » constituait un véritable « style de vie » pas « forcément synonyme

[1] Dominique Memmi, *Faire vivre et laisser mourir...*, *op. cit.*, p. 278.
[2] Richard Hoggart, *La culture du pauvre*, Paris, Minuit, 1970, p. 137 et p. 138.
[3] *Ibid.*, p. 81.
[4] *Ibid.*, p. 183.

de pauvreté, de paresse ou d'imprévoyance »[1], les « différentes méthodes contraceptives re[quéraient] une discipline sévère ou un savoir-faire dont la plupart des couples populaires [étaient] incapables »[2]. Dans son ethnographie du monde ouvrier du Nord de la France réalisé au début des années 80 *i.e.* à une période où les méthodes de contraception avaient été légalement autorisées, O. Schwartz observe de son côté que la « fécondité large » concernait les familles populaires les plus modestes ou précaires dépourvues de « rapport stratégique à l'avenir », voyant dans l'acception d'un nombre relativement élevé d'enfants (par rapport à la moyenne observée) une forme de valorisation. Il note :

> « Projet d'avenir : aucun, si ce n'est la continuation du présent, c'est-à-dire la vie fragile mais viable (...) tactiquement organisée avec le minimum de ressources. Il n'y a aucune raison pour que la situation se dégrade ni qu'elle s'améliore. Dans ces conditions, les enfants naissent (...). La fécondité retrouve ici tout son sens (...), la valorisation d'une puissance féconde et l'extension de l'avoir parental. Chaque enfant qui naît gratifie narcissiquement les parents, en soulignant leur pouvoir générateur, et accroît le corps familial qui, plus que jamais ici, représente le premier des biens »[3].

Néanmoins, en faisant d'abord de la rationalisation des conduites procréatrices l'expression d'une *action de soi sur soi*, la morale ascétique du MFPF soutenue par des catégories de perception « psy » au principe d'une compréhension *individualisante* des comportements, tendait à en reléguer les conditions sociales de possibilité au second plan – même si celles-ci n'étaient jamais complètement ignorées –, ce qui, au bout compte, permettait à celles et ceux qui y consentaient, qu'ils l'aient souhaité consciemment ou non, d'affirmer une forme d'*excellence toute personnelle* par rapport aux membres des classes populaires pris en défaut de contrôle sur leur destin corporel et social[4]. En effet, l'ascétisme *élève* symboliquement et

---

[1] *Ibid.*, p. 184.

[2] *Ibid.*, p. 81. Notons que R. Hoggart se réfère à une période où, dans le même temps, en Grande-Bretagne, la taille des familles s'est fortement réduite. Toutefois, comme Simon Szreter l'a remarquablement montré, cette tendance est loin d'avoir été uniforme. Elle varie dans ses modalités et son intensité selon les classes sociales. En outre, à l'intérieur du monde ouvrier, cet auteur précise que ce sont bel et bien les *conditions de vie* particulières à telle ou telle fraction – en particulier, l'organisation *locale* du marché du travail et les rapports sociaux de sexe qui le structurent – qui expliquent les variations intra-groupes observables en matière de fécondité. Sur tous ces points, voir : Simon Szreter, *Fertility, class and gender in Britain 1860-1940*, *op. cit.* Par ailleurs, on peut faire l'hypothèse que les « ratés » suggérés par R. Hoggart à propos du contrôle des naissances dans les couples ouvriers étaient pour une part liés à la persistance, dans ces groupes, du retrait comme moyen privilégié de contraception, présentant un risque supérieur par rapport à d'autres moyens disponibles. Sur les raisons de cette « préférence », en particulier en milieu populaire, dans le contexte britannique de la première partie du XXème siècle, voir : Kate Fischer et Simon Szreter, « « They prefer withdrawal » : the choice of birth control in Britain, 1918-1950 », *Journal of interdisciplinary history*, 2, 2003, p. 263-291 ; Kate Fisher, *Birth control, sex and marriage in Britain...*, *op. cit.*, notamment chapitre 3 et 4 ; Kate Fisher et Simon Szreter, *Sex before the sexual revolution...*, *op. cit.*, chapitre 6.

[3] Olivier Schwartz, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, 1990, p. 139. O. Schwartz souligne cependant l'attitude ambivalente des mères de ces familles à l'égard de l'accroissement du nombre d'enfants : « Les femmes ne peuvent pas ne pas vivre la fécondité large dans une certaine ambivalence : la maternité fertile est certes associée pour elles à une image de puissance valorisante, mais les signes et les réalités peuvent très vite s'inverser, et l'on bascule alors dans l'écrasement sous les charges familiales, l'enfermement domestique, l'impossibilité de s'appartenir et de se préserver, le renoncement à soi, et l'absorption par l'image de la mère, à laquelle pourtant telle ou telle « ne voulait pas ressembler » » (*ibid.*, p. 140).

[4] P. Bourdieu relève ainsi à propos de la relation structurelle existant entre culture et ascétisme, que « ce lien (...) *renforce le personnalisme*, la *vision moraliste* de la culture : quelqu'un qui n'est pas cultivé va être non seulement

distingue socialement l'individu. C'est ce que suggère E. Durkheim. Si ce dernier tend à identifier exclusivement ascétisme à privation de plaisirs, les grandes propriétés qu'il dégage à son sujet éclaire toutefois la fonction séparatrice que cette attitude pouvait revêtir dans la configuration qui est la nôtre. Il constate ainsi :

> « Jamais il [l'individu en général] ne *s'élève* avec plus d'éclat *au-dessus* de lui-même que quand il *dompte sa nature* au point de lui faire suivre une voie contraire à celle qu'elle prendrait spontanément. Par là, il *se singularise* entre les autres créatures, qui elles, vont aveuglément où les appelle le plaisir ; par là, il se fait *une place à part dans le monde* »[1].

Comme il l'observe encore, l'individu qui se soumet à des règles de conduites ascétiques se « rapproche du sacré par cela seul qu'il s'est éloigné du profane »[2]. Dès lors, on l'aura compris, endosser un idéal de maîtrise en rapport avec le corps tel que celui-ci était formulé dans le MFPF des années 60, était aussi – mais pas seulement, à l'évidence – l'instrument par excellence d'une mise à distance des profanes, autrement dit des classes populaires, et, corrélativement, la garantie, dans le jeu des classements symboliques, d'une assomption au sein d'une forme d'élite se donnant pour *modèle*[3]. Car, de ce point de vue, l'ascétisme ne remplissait pas qu'une fonction séparatrice. Plus que tout autre, cet idéal permettait également de justifier la prétention à moraliser les classes populaires à l'œuvre dans la croisade, ou, dit autrement, à exercer un pouvoir de conduite sur les dominé-e-s. M. Foucault repère ce schème à l'œuvre dans l'ascétisme de la morale antique et les pratiques de soi dont elle faisait la promotion :

> « L'application à soi (...) est une condition préalable pour s'occuper des autres et les diriger ». Plus loin, il poursuit au sujet de l'indiscernabilité des ces deux dimensions du point de vue de leur apprentissage : « La maîtrise de soi et la maîtrise des autres sont considérées comme ayant la même forme ; puisqu'on doit se gouverner soi-même comme on gouverne sa maison et comme on joue son rôle dans la cité, il suit que la formation des vertus personnelles (...) n'est pas différente par nature de la formation qui permet de l'emporter sur les autres citoyens et de les diriger. Le même apprentissage doit rendre capable de vertu et capable de pouvoir »[4].

Dans le même sens, P. Bourdieu souligne au sujet de « l'ascèse culturelle (au sens le plus large du terme) » que les « affirmations publiques de la *maîtrise de soi*, sont autant *d'affirmations du droit à la maîtrise des autres* »[5]. Dès lors, on comprend davantage le rapport étroit liant de façon pas toujours volontaire et consciente, le paternalisme bienveillant exercé à l'égard de classes populaires, typique d'une croisade morale, d'un côté, et l'ethos de tension soutenant la

---

barbare, négativement défini, mais malhonnête, impur, sale, souillé » (Pierre Bourdieu, *Sociologie générale volume 2...*, *op. cit.*, p. 259, souligné par nous).

[1] Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, *op. cit.*, p. 451 (souligné par nous).

[2] *Ibid.*, p. 442. M. Darmon propose une analyse similaire de la signification sociale de l'ascétisme anorexique. Voir : Muriel Darmon, *Devenir anorexique...*, *op. cit.*, p. 283-285.

[3] E. Durkheim souligne qu'« il faut qu'une élite mette le but trop haut pour que la foule ne le mette pas trop bas » (Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, *op. cit.*, p. 452).

[4] Michel Foucault, *Histoire de la sexualité II...*, *op. cit.*, p. 85 et p. 88.

[5] Pierre Bourdieu, *La noblesse d'État...*, *op. cit.*, p. 154 (souligné par nous). P. Bourdieu prend soin de préciser que, à l'image de la configuration que nous examinons ici, il s'agit toutefois largement d'une « intention profonde et inconsciente » (*ibid.*)

morale contraceptive, de l'autre. Par l'excellence personnelle que celui-ci suppose, il *sépare* et, dans le même temps, *fonde* symboliquement la prétention des militant-e-s du MFPF – lié-e-s en général, on l'a répété, aux classes moyennes salariés en ascension doté-e-s d'un certain capital scolaire – acquis à l'idéal de la maîtrise de soi, à *gouverner* et à *imposer* aux autres – en particulier, à ceux qui sont perçus comme appartenant à des fractions subalternes – , un style de vie qu'ils présentent comme universel mais qui porte d'abord la marque de leur situation particulière dans l'espace social.

L'objectif de ce développement était de montrer que l'action du MFPF s'apparentait à une *croisade morale* et que, dans le contexte des années 60 marqué par l'illégalité et l'illégitimité de la cause contraceptive, cet aspect constituait un des principaux traits du style de groupe à l'œuvre dans la mobilisation. Nous nous sommes alors efforcé d'utiliser cette notion comme un véritable concept sociologique dégagé d'enjeux proprement militants cherchant toujours à déterminer si telle ou telle « croisade » était d'essence « réactionnaire », « conservatrice » etc., ou pas. Après d'autres, nous avons plutôt insisté sur le fait que la « croisade morale » se caractérisait d'abord par une *manière d'agir*. Elle désigne en effet une entreprise de conversion visant à imposer un style de conduite perçu tout à la fois comme supérieur, universel et censé assurer le salut. Cet aspect contribuait à l'unification du groupe mobilisé de deux façons. En premier lieu, nous avons montré qu'une croisade ne pouvait exister qu'à la condition d'instituer au sein d'un groupe un esprit de mission orientant les efforts collectifs vers la « conquête », ce qui favorisait en conséquence la « mise en sourdine » d'éventuelles divisions et tensions internes. Dans cette perspective, nous avons rappelé les conditions dans lesquelles l'impératif d'« extension » s'était imposé dans le MFPF – en particulier, en direction des classes populaires –, les modalités envisagées pour cette dernière, et les débats auxquels elle avait pu donner lieu (informer *vs* éduquer). Nous avons insisté sur le fait que, par-delà les nuances ou les hésitations susceptibles d'apparaître dans le « dire sur le faire »[1], les pratiques effectives promues dans le groupe, quoiqu'elles se revendiquent d'une sorte de pédagogie « libérale », n'en renvoyaient pas moins à un travail collectif d'imposition d'un arbitraire cherchant à triompher d'« obstacles » et à disqualifier des groupes au style de vie réputé indigne. En deuxième lieu, nous nous sommes intéressés au *contenu* même de la morale contraceptive en tentant de dégager l'arrière-plan commun à tout le nuancier des positions existant à l'intérieur du MFPF. Celle-ci peut être décrite comme une variante de l'ascétisme. Elle se distinguait néanmoins de l'ascétisme plus traditionnel pour la raison qu'elle ne ressortissait pas à une morale du renoncement. Sous l'influence en particulier de la psychanalyse, la valorisation de la sexualité et des plaisirs y était en effet centrale. Toutefois, loin d'être synonyme de licence accordée à des débordements pulsionnels, ces éléments devaient s'inscrire dans un *idéal de maîtrise* gouverné par le principe de la *domination de soi sur soi*. Du reste, cet hédonisme rationalisé devait toujours avoir pour cadre le couple hétérosexuel tourné vers la procréation. Cet *univers de sens* particulier, repérable dans les habitudes discursives à l'œuvre à l'intérieur du MFPF,

[1] Bernard Lahire, *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, 2005, p. 141-160.

était à l'arrière-plan de la croisade morale. Sans avoir jamais fait l'objet d'un véritable travail de systématisation et de coordination, il avait cristallisé sous l'effet de l'action et des déclarations de celles et ceux qui occupaient des positions dominantes à l'intérieur de l'organisation au cours des années 60. Suffisamment flou et vague pour provoquer des appropriations diverses à l'intérieur de l'unité attractrice, cet univers de sens n'en délimitait pas moins un *espace du pensable*. Et si celui-ci contribuait à *unifier* en étant partagé et partageable par et pour les membres du MFPF, c'est que, par ailleurs, il tendait à *mettre en sens* certains aspects de leur expérience socialement située. Nous l'avons dit : une cause manifeste est toujours liée à une cause latente. Partant, sa signification n'est jamais intégralement contenue dans ce qu'elle semble dire en première approche. Elle renvoie à d'autres enjeux sociaux – moins conscients et intentionnels – qui, en quelque sorte, la ventriloquent. Ainsi, nous avons d'abord fait l'hypothèse que l'« ethos du contrôle sur le destin corporel et social »[1] promu par la morale contraceptive pouvait se comprendre comme une expression de la *situation ascensionnelle* de nombre des militant-e-s du MFPF qui appartenaient aux fractions salariées des classes moyennes (relativement) dotées en capital scolaire et liées à des secteurs en expansion. Cette caractéristique les inclinait alors à se reconnaître dans un *ascétisme d'expression* permettant à cette *avant-garde éthique* de marquer sa différence avec un *ascétisme de répression* davantage porté par les fractions déclinantes de cette même région de l'espace social. Ensuite, nous avons formulé l'hypothèse que l'ascétisme du MFPF entendu comme travail de soi sur soi valorisant la « conscience », la « volonté », l'« intériorité » etc. – bref l'effort « personnel » –, avait, dans le même temps, pour fonction de *séparer* et *d'élever* par rapport aux classes populaires. Mieux, la mise en avant de la *maîtrise de soi*, à travers le style de vie valorisé par les militant-e-s du MFPF et résumé par la contraception, était pour eux, de façon inséparable, un moyen (implicite et non toujours conscient) de revendiquer la *maîtrise des autres* – en l'occurrence, les groupes plus dominés dans l'espace social –, et de leur imposer, dans le cadre d'une croisade morale, un cosmos de sens qui, quoiqu'il se présentât comme universel, n'était jamais qu'un *universalisme socialement situé*. Il est bien clair que les éléments contenus dans la morale contraceptive ne sont pas la simple traduction de propriétés sociales de ceux et celles qui la portaient dans les années 60. Mais, à l'inverse, on aurait tort de n'y voir que l'expression de contraintes situationnelles et/ou de visées stratégistes destinées à enrôler le plus grand nombre d'individus possible. En fait, les militant-e-s du MFPF sont assez comparables aux porteurs et aux propagandistes des religions mondiales qui, comme l'analyse M. Weber, ne sont pas, à strictement parler, « les représentants de leur métier ou « d'intérêts de classe » matériels, mais les porteurs idéologiques d'une éthique ou d'une doctrine de la délivrance *qui s'accordaient particulièrement bien* avec leur situation sociale »[2] – situation sociale relativement partagée qui contribuait alors à l'unification tendancielle du groupe mobilisé, par-delà certaines différences déjà décrites.

[1] Muriel Darmon, *Devenir anorexique...*, *op. cit.*, p. 278.
[2] Max Weber, *La sociologie de la religion*, *op. cit.*, p. 286 (souligné par nous).

Récapitulons à présent l'ensemble des éléments abordés à propos du style de groupe. L'objectif de ce développement était double : identifier les traits qui les caractérisent, d'une part ; mettre au jour ses modalités de formation, d'autre part. En ce qui concerne le premier aspect, nous avons repéré trois grandes caractéristiques distinguant cet univers relativement spécifique de pratiques et de sens. D'abord, nous avons montré que les responsables du MFPF s'employaient de différentes façons à promouvoir *une pratique mesurée de l'illégalisme*. Ensuite, nous avons souligné l'existence d'un *fétichisme de la compétence* visible en particulier dans la promotion de l'activité de connaissances au rang d'activité cardinale, et dans la mise en œuvre d'un dispositif de formation pour les militant-e-s de plus en plus sophistiqué et contrôlé au fil du temps. Enfin, nous avons relevé l'existence d'une inclination partagée à faire de la mobilisation une véritable *croisade*. Au-delà des variations et des conflits dans le groupe autour de ces différents éléments, ces trois aspects dessinent *tendanciellement* un style de groupe plutôt tourné vers la « subversion feutrée »[1] ou la « révolution respectueuse »[2]. Ce qui, d'une part, n'est pas sans relation avec l'importance du capital scolaire parmi les militant-e-s du groupe, qui les incline par exemple à voir dans la compétence, la scolarisation partielle de l'apprentissage des rôles, l'information et l'éducation, ou encore l'idéal de maîtrise et de reprise de soi, des biens à rechercher, et, d'autre part, avec les positions dans l'espace social des dirigeant-e-s du MFPF de la période dont on a vu qu'une partie d'entre eux pouvaient entretenir une certaine proximité avec les foyers de l'autorité et, dès lors, vouloir transgresser dans les formes. Ensuite, du point de vue des modalités de formation du style de groupe, nous avons montré que celles-ci reposaient autant sur un travail explicite d'homogénéisation (*e.g.* imposition d'un ethos de la prudence, dispositif de socialisation à la compétence) réalisé par les dirigeant-e-s, que sur les propriétés particulières des membres du groupe qui, par-delà la variété des investissements possibles et de leurs logiques, se caractérisaient également par une relative homogénéité sociale[3]. Au final, traiter du style du groupe pour y repérer un la formation d'un univers de pratique et de sens, c'est traiter de ce qui, dans la littérature sur les mobilisations et les mouvements sociaux ressortit aux répertoires d'action et opérations de cadrage. Nous avons voulu insister ici sur le fait que, si ces dimensions répondent toujours à des contraintes contextuelles et à des dilemmes pratiques, leur prise en compte n'est jamais suffisante pour comprendre le « choix » de telle ou telle option. De ce point de vue, les traits du style de groupe sont toujours des *faits d'expression* qui renvoient aux croyances, aux dispositions et aux ressources des individus[4], tout autant qu'aux situations auxquelles ils sont confrontés. De là

[1] Laure Bereni et Anne Revillard, « Un mouvement social paradigmatique ?... », *op. cit.*, p. 31.
[2] Catherine Marry, *Les femmes ingénieures…*, *op. cit.*
[3] Dans le même sens, F. Sawicki rappelle à propos des partis que « l'homogénéité partisane résulte autant des processus de production d'une identité commune – dont il s'agit de retracer la genèse – que d'une homogénéité repérable des conditions sociales » (Frédéric Sawicki, *Les réseaux du parti socialiste…*, *op. cit.*, p. 33).
[4] V. Taylor et Nella Van Dyke notent à juste titre : « Collective actors choose among tactical repertoires, then, not simply on the basis of strategic decision making. Rather, activists choose options that conform to their ideological visions, are congruent with their collective identities, and embody cultural schemes that provide meanings, motives, and templates for action » (Verta Taylor et Nella Van Dyke : « Get up, stand up » : tactical repertoires of social movements » in David Snow, Sarah Soule, Hanspeter Kriesi (dir.), *The Blackwell companion to social*

l'existence d'un processus d'auto-renforcement du groupe : les pratiques sur lesquelles reposent son action tendent, au fil du temps, à sélectionner des personnes qui, en raison d'un certain nombre de caractéristiques, sont enclines à les endosser (parfois, on l'a vu, non sans une forme d'enchantement), et partant, à contribuer en retour à son homogénéisation (relative).

CONCLUSION DU CHAPITRE

E pluribus unum

L'objectif de ce chapitre a été de comprendre comment un groupe mobilisé caractérisé par des différences et des divisions objectives pouvait parvenir à *faire cause commune*, c'est-à-dire à constituer un *univers relativement spécifique de pratiques et de sens* non réductible à la structure de ses différences. Notre démonstration s'est organisée en deux temps. D'abord, nous nous sommes intéressés au jeu des différences. Nous avons alors examiné la manière dont ces dernières tendaient à s'exprimer dans l'unité attractrice sous des formes et à des échelles différentes. Nous avons également montré qu'il existait en parallèle un travail coalitionnaire qui s'efforçait de provoquer de façon permanente un abaissement des tensions pour ne jamais compromettre les chances de survie du groupe et la dynamique de mobilisation autour de la cause. Ensuite, nous avons explorer le processus d'homogénéisation tendancielle du groupe à travers la constitution du style de pratiques et de la définition d'un idéal partagé de maîtrise dont on a exploré la signification sociale particulière qu'il pouvait revêtir. On le voit, un groupe qui fait cause commune s'apparente au final à une somme d'individus et d'organisations *en relation* dotés de propriétés en partie distinctes, ce qui ne manque jamais de provoquer des tensions plus ou moins fortes selon le différentiel de ressources et de positions observé ; en même temps, il est aussi une somme de relations orientées vers un but commun (quelle que soit la définition qu'en donne pour lui-même chacun des éléments engagés) dans un contexte et face à des contraintes toujours particulières, ce qui tend alors à *instituer*, à des degrés variables en fonction de l'existence ou non d'un travail explicite d'homogénéisation, un univers exprimant une *normativité propre*, par-delà les divisions et les oppositions. Dans ces conditions, on comprend pourquoi, comme le rappelle N. Elias, « les formations sociales », quel qu'en soit le type, peuvent avoir « une relative indépendance par rapport aux individus pris isolément, mais pas aux individus en général »[1]. C'est en effet du jeu particulier des tensions et des différences entre des éléments tournés *au départ* vers un but commun sans forcément en partager la définition, que naît *par la suite*, dans le cadre d'un espace donné, une tendance à l'unification pratique et symbolique.

movements, *op. cit.*, p. 277). Dans le même sens, voir par exemple : Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 78.

[1] Norbert Elias, *La société de cour*, *op. cit.*, p. LXVI.

CHAPITRE 4. Du côté des gouvernants : socio-histoire d'un ralliement

« - Parce que tu comprends sur cette terre, il y a une chose effroyable, c'est que tout le monde a ses raisons ».

Jean Renoir, *La règle du jeu.*

Jusqu'ici nous avons successivement examiné : 1) les conditions d'apparition de la cause contraceptive dans l'espace public en tant que cause à la fois improbable et autonomisée (chapitre 1) ; 2) la cristallisation d'un groupe mobilisé autour de cette cause (chapitre 2 et 3). Dans le chapitre qui suit, nous allons inverser cette perspective en opérant un contrechamp dans l'analyse. Nous n'envisagerons plus la cause en tant que cause *i.e.* du point de vue du groupe mobilisé qui la porte, mais du point de vue de ses *effets* dans *l'espace des gouvernants* dans la mesure où, symboliquement – par la critique publique de la loi de 1920 et de ses conséquences réelles ou supposées – et pratiquement – par l'ouverture de centre et la mise à disposition sans délais de moyens de contraception –, la mobilisation en faveur de la cause contraceptive mettait directement en question le gouvernement des conduites procréatrices tel que celui-ci existait à cette période (milieu des années 50 et années 60).

Par *espace des gouvernants* nous désignons l'ensemble relationnellement structuré et interdépendant des agents et des institutions formant l'espace spécialisé et relativement autonome auquel, *de jure*, est reconnu la revendication et l'exercice légitimes d'un *pouvoir de commandement* sur les membres d'un groupement[1]. Ainsi, dans le cadre d'une domination de type légale-rationnelle[2] et au sein des sociétés démocratiques contemporaines, le travail de domination tend-il *formellement* à se diviser en deux grands types d'activités gouvernantes correspondant à deux types de rôles, à la fois complémentaires et concurrents, chacun doté d'une légitimité particulière[3] : d'un côté, l'*administration* en tant qu'« appareil de domination spécialisé »[4] chargée de la gestion de monopoles étatiques constitués au fil de l'histoire[5], de

[1] Nous empruntons cette notion à M. Weber. Pour lui, un groupement (*Verband*) désigne « un relation sociale close ou limitée par réglementation », caractérisée par le fait que le « maintien de l'ordre est garanti par le comportement de personnes déterminées, instituées spécialement pour en assurer l'exécution, sous l'aspect d'un *dirigeant* ou éventuellement d'une *direction administrative* » (Max Weber, *Économie et société t. 1*, *op. cit.*, p. 88 ; voir également, p. 96-99. Pour une nouvelle traduction de ces passages, on se reportera à : Max Weber, *Concepts fondamentaux de sociologie*, *op. cit.,* p. 152 et p. 161-164).

[2] Max Weber, *Économie et société t. 1*, *op. cit.*, p. 290-301.

[3] Jacques Lagroye *et alii.*, *Sociologie politique*, *op. cit.*, p. 465.

[4] Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.*, p. 26.

[5] Sur ce point, voir notamment : Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, 10/18, 1963, p. 123-137 ; Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.* ; Pierre Bourdieu, « Esprits d'État. Genèses et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, 1993, p. 49-62 ; Pierre Bourdieu, *Sur l'État...*, *op. cit.* ; voir également la synthèse proposée dans : Bernard Lacroix, « Genèses et constructions de l'État moderne », in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, *op. cit.*, p. 52-70.

l'exécution des décisions prises *au nom* et *pour* le groupement, et qui tire sa « propre légitimité formelle de l'application de procédures et de règles d'exécution particulières »[1] ; de l'autre, les *élus* présents dans les différentes instances du pouvoir politique « autorisées à prendre des décisions, à imposer des règlements et à contrôler les appareils qui les font exécuter »[2], soit d'abord le gouvernement au sens ordinaire du terme, mais également, *en fonction des conjonctures et des dynamiques étudiées*, d'autres instances tel en premier lieu le Parlement auquel cette catégorie peut se voir étendue. Si, en première approximation, l'espace des gouvernants tend à se confondre avec les élites politiques et administratives occupant les « sommets de l'État »[3] et assurant la « direction [du] groupement »[4] ou son gouvernement (entendu ici comme l'ensemble « des actes et des prescriptions qui tendent à organiser, à diriger la vie en société, et dont les effets s'imposent à tous les membres de la société »[5]), ces deux pôles ou types de rôle gouvernants doivent eux-mêmes être considérés à la fois *en tant que* et *comme partie prenante* d'univers spécialisés relativement autonomes, organisés chaque fois selon un ensemble particulier de règles (formelles et informelles). De ce point de vue, l'administration ou, mieux, dans les sociétés hautement spécialisées et différenciées, l'*univers bureaucratique*, est un univers spécifique structuré par des positions hiérarchisées et des luttes entre ministères, directions, bureaux, entre différents corps et entre types de ressources détenues par les agents[6]. De même, quelle que soit la position occupée dans les institutions de gouvernement, les élus-gouvernants sont toujours encastrés dans et, partant, fortement dépendants de l'*univers politique*, c'est-à-dire d'un univers spécifique de positions structuré par la compétition inter- et intra-partisane, des enjeux propres et les ressources de ceux qui en sont

[1] Jacques Lagroye *et alii.*, *Sociologie politique*, *op. cit.*, p. 109.
[2] *Ibid.*
[3] Pierre Birnbaum, *Les sommets de l'État. Essai sur l'élite du pouvoir en France*, Le Seuil, 1994, 210 p.
[4] Max Weber, *Économie et société t. 1*, *op. cit.*, p. 97.
[5] Jacques Lagroye *et alii.*, *Sociologie politique*, *op. cit.*, p. 24.
[6] V. Dubois note par exemple de façon approchante que « au sein du champ bureaucratique, on observe généralement la combinaison entre des oppositions hiérarchiques verticales (État central *vs* collectivités locales, hauts fonctionnaires *vs* petits fonctionnaires), des oppositions fonctionnelles (*e.g.* administrations financières *vs* administrations dépensières) et des concurrences institutionnelles entre « fiefs bureaucratiques » défendant des intérêts et des orientations divergentes. Au niveau des agents individuels, cela correspond à des concurrences entre types de capitaux bureaucratiques, liées aussi à des oppositions générationnelles : expérience *vs* technique ; compétences internes et maîtrise des règles du jeu, juridiques ou pratiques *vs* compétences sectorielles, transposables hors bureaucratie » (Vincent Dubois, « L'État, l'action publique et la sociologie des champs », *Revue suisse de science politique*, 1, 2014, p. 29 ; voir également Vincent Dubois, « The fields of public policy » in Mathieu Hilgers et Eric Mangez, *Bourdieu's theory of social fields. Concepts and applications*, London, Routledge, 2015, p. 208). Sur le processus de longue durée de formation d'un univers bureaucratique spécifique, voir par exemple : Max Weber, *Le savant et le politique*, *op. cit.* ; Max Weber, *Économie et société t. 1*, *op. cit.* , Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.* ; Pierre Bourdieu, « Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, 1993, p. 49-62 ; Pierre Bourdieu, « De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 1997, p. 55-68 ; Françoise Dreyfus, *L'invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIIIème-XXème siècle)*, Paris, La Découverte, 2000, 289 p. ; Pierre Bourdieu, *Sur l'État…*, *op. cit.*

membres[1], mais aussi dépendent d'un entourage[2]. Ces deux univers ne sont cependant jamais clos sur eux-mêmes. Leurs frontières respectives sont floues qui font l'objet de luttes et d'un travail de démarcation permanent. L'univers bureaucratique entretient ainsi des relations régulières avec des institutions et des groupes plus ou moins extérieurs porteurs d'intérêts divers formant, dans certains cas, un « secteur »[3] ou domaine d'action publique. Cependant que, de son côté, l'univers politique a ceci de particulier – à tout le moins, dans les sociétés démocratiques contemporaines – qu'il est « le lieu d'une concurrence pour le pouvoir qui s'accomplit par l'intermédiaire d'une concurrence pour les profanes ou, mieux, pour le monopole du droit de parler et d'agir au nom d'une partie plus ou moins étendue des profanes »[4], ce qui, dès lors, place ce dernier dans un état de subordination structurale beaucoup plus élevé par rapport à l'« extérieur » si on le compare à d'autres univers davantage autonomes tel par exemple celui de la science[5].

Dès lors, l'objectif de ce chapitre sera d'examiner les modes de perception et de gestion de l'existence de la cause contraceptive dans l'espace des gouvernants afin d'éclairer à nouveaux

---

[1] Sur le champ politique, voir notamment : Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2000, 160 p. ; *Propos sur le champ politique*, Lyon, PUL, 2000, 110 p. ; Jacques Lagroye *et alii.*, *Sociologie politique*, Pierre Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, Lyon, PUL, 2000, 110 p. ; Delphine Dulong, *La construction du champ* politique, Rennes, PUR, 2010, 375 p. ; Michel Offerlé, *Sociologie de la vie politique française*, Paris, La Découverte, 2004, 123 p.

[2] Voir par exemple : Jean-Michel Eymeri-Douzans, Xavier Bioy, Stéphane Mouton (dir.), *Le règne des entourages : cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, 875 p.

[3] Bruno Jobert et Pierre Muller, *L'État en action…*, *op. cit.*

[4] Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, *op. cit.*, p. 238. Sur ce point, voir également : Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, *op. cit.*, p. 21-43.

[5] Notons qu'il aurait pu sembler *a priori* tout à fait valable et légitime de concevoir l'univers bureaucratique et l'univers politique – en particulier, saisis à partir de l'observation de leurs « élites » – comme des *champs* au sens théoriquement fort élaboré par P. Bourdieu, dans la mesure où, pour suivre cette fois la caractérisation proposée par B. Lahire à ce sujet, ceux-ci « concernent [des] activités professionnelles et/ou publiques prestigieuses, pour lesquelles la notion de « capital » a du sens, et qui peuvent s'organiser, de ce fait, en espaces de concurrences et de luttes entre grands acteurs pour la conquête de ce capital spécifique » (Bernard Lahire, *Monde pluriel...*, *op. cit.*, p. 168). Toutefois, nous ne l'avons pas fait pour plusieurs raisons. D'abord, par souci de simplicité et de clarté. En effet, nous avons souhaité ne pas multiplier les termes chargés d'un point de vue théorique et pouvant entraîner une certaine confusion. Certes, on aurait pu dire que l'espace des gouvernants n'était pas un champ *stricto sensu* étant donné que les deux activités et rôles gouvernants qui le composent renvoient à des jeux et des enjeux sociaux historiquement différenciés et à des légitimités formellement distinctes – et ce, bien que, dans les faits, ces derniers tendent, sous certaines conditions, à une forme d'indifférenciation –, mais qu'il était en revanche un espace spécialisé composé de champs. On peut néanmoins conjecturer que, au fil des développements, la distinction conceptuelle se serait effacée et que les termes auraient fini par devenir équivalents aux yeux mêmes du lecteur. Ensuite, comme nous l'avons souligné, si les univers bureaucratique et politique sont conçus comme des univers spécifiques dotés d'un certain degré d'autonomie, leur relation permanente avec un « extérieur » n'est cependant jamais négligée. Or cette perspective rend plus problématique l'usage rigoureux de la notion de champ au sens défini par P. Bourdieu sitôt que l'on conserve présent à l'esprit que celle-ci sélectionne prioritairement ce qui « concerne les luttes pour l'appropriation ou pour la redéfinition du capital spécifique au champ » et appréhende plus difficilement les « *échanges mixtes* entre des agents d'un champ (qui détiennent, en tant que tels, un certain pouvoir) et les profanes (patients, clients, consommateurs, lecteurs, spectateurs, usagers, etc.) » (Bernard Lahire, *Monde pluriel...*, *op. cit.*,p. 162 et p. 160-161). De plus, en dehors de considérations très générales sur la lutte autour du « taux de change » entre espèces de capital dans le champ du pouvoir (voir notamment : P. Bourdieu, *La noblesse d'État…*, *op. cit.*, p. 373-385), ce cadre théorique caractérisé avant tout par un « fieldcentric bias » (Neil Fligstein et Doug McAdam, *A theory of fields*, *op. cit.*, p. 58) fait, par définition ou presque, obstacle à l'appréhension pleine et circonstanciée des relations *inter-champs* alors même que, nous le verrons, un des enjeux sera pour nous de décrire et d'analyser ce qui se joue entre les différents types de rôles et d'univers composant l'espace des gouvernants.

frais le processus qui, en décembre 1967, a abouti à la modification de la loi de 1920. À cet effet, nous proposerons une *sociohistoire du ralliement de plusieurs secteurs de l'espace des gouvernants au principe de l'abandon de la pénalisation du libre contrôle de la fécondité, et à l'autorisation de la vente et de l'usage de moyens de contraception*. Ces ralliements sont toutefois loin de toujours signifier « conversion » à la lettre – ou même à l'esprit – de la cause contraceptive telle que celle-ci existait dans le MFPF à la fin des années 50 et au début des années 60. Les modalités de leur déroulement et les enjeux auxquels ils répondaient étaient en réalité divers et souvent non homogènes aux motifs – également variés, on l'a vu – qui animaient les membres de l'ECC[1]. Par conséquent, pour en rendre compte, il convient de les saisir *en train de se faire* (dans la limite de ce que les données réunies sur ce point autorisent). Cela permettra d'éviter deux écueils : d'abord, écrire l'histoire des ralliements à partir du *résultat*, ce qui conduirait à voir en eux quelque chose d'inéluctable *i.e.* un produit mécanique résultant de l'importance croissante prise par une mobilisation externe, effaçant alors de la narration causale les tergiversations, les tentatives de contre-mobilisation, les temporalités multiples, les petits changements, ou encore, les imprévus affectant sous ce rapport l'espace des gouvernants[2] ; ensuite, céder à l'« illusion héroïque »[3] en imputant ces ralliements à la seule action et à la force de persuasion d'entrepreneurs particulièrement décidés à l'intérieur même de l'espace des gouvernants (*e.g.* L. Neuwirth). Bref, nous défendrons ici l'hypothèse que si la réforme de la loi de 1920 s'est formellement élaborée « en dehors du gouvernement »[4] au sens constitutionnel du terme, celle-ci ne saurait être réduite à une simple entreprise parlementaire. En réalité, elle ne peut, selon nous, être pleinement comprise que si on la réinscrit dans *un ensemble interdépendant de ralliements préalables et concomitants au sein de l'espace des gouvernants*, bref à des « jeux d'État »[5] qui, sous certaines conditions, en autoriseront la possibilité et la rendront effective. Pour en comprendre le principe, on s'attachera, autant que faire se peut, à combiner : 1) l'examen des « interactions gouvernantes »[6] mises en jeu par cette

---

[1] Sur cette manière de concevoir un *ralliement* au sein de l'espace des gouvernants *i.e.* moins comme un partage de convictions, que comme une réponse située reposant sur des motifs et des modalités hétérogènes socialement conditionnées, voir par exemple : Brigitte Gaïti, *De Gaulle...*, *op. cit.* ; de même, revisitant récemment la littérature consacrée au « tournant néo-libéral » en France et sa chronologie, cette auteure note au sujet des ralliements observables au sein de l'État dès les années 60 : « ce « tournant d'avant le tournant néo-libéral » est *moins affaire de convictions ou de conversion paradigmatique que de réponses situées* à des transformations de concurrences bureaucratiques » (Brigitte Gaïti, « L'érosion discrète de l'État-Providence dans la France des années 60. Retour sur les temporalités d'un « tournant néo-libéral » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 201-202, 2014, p. 67, souligné par nous). Voir également : Sylvain Laurens, « « 1974 » et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en *turning point* », *Politix*, 82, 2008, p. 69-94.

[2] M. Dobry écrit en ce sens que « la focalisation de l'intérêt du chercheur sur les résultats conduit tout simplement à l'incompréhension de la *contingence* – fréquente – de ces résultats, à l'incompréhension du fait que ces derniers proviennent de conjonctions aléatoires de séries multiples de déterminations, de chaînes causales séparées, hétérogènes et/ou autonomes les unes par rapport aux autres » (Michel Dobry, « Ce dont sont faites les logiques de situation », *in* Pierre Favre, Olivier Fillieule et Fabien Jobard (dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, 2007, p. 141).

[3] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques...*, *op. cit.*

[4] Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 81.

[5] Pierre Bourdieu, *Sur l'État..*, *op. cit.*, p. 181.

[6] Jean-Michel Eymeri, « Frontières ou marches. De la contribution de la haute administration à la production du politique », *in* Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, *op. cit.*, p. 47.

question, tant entre univers administratif et univers politique *i.e.* à travers les relations entre haute administration et élus-gouvernants (membres du gouvernement) et leurs entourages (cabinets), qu'à l'intérieur de ces univers ; 2) la prise en compte du fait que les perceptions de ces agents et leur gestion de l'existence d'une cause contraceptive sont par ailleurs ancrées dans des univers organisationnels structurés par des routines liées à des ressources, des procédures, des règles, lesquelles peuvent subir des inflexions plus ou moins importantes à la faveur de transformations internes ; 3) la « logique de situation »[1], c'est-à-dire le fait que les actions et les perceptions sont également contraintes par des situations particulières dotées de propriétés et de dynamique spécifiques dans lesquelles les agents « ne connaissent pas, lorsqu'ils agissent, le résultat direct des processus auxquels ils participent, ni, *a fortiori*, leurs effets à plus long terme »[2]. En ce sens, le ralliement est toujours une *action située* qui, pour les parties qui s'y engagent, procède de la mise en jeu d'un « sens de l'acceptable »[3] à l'égard d'une prise de position donnée, c'est-à-dire d'une estimation pratique à son sujet reposant sur le « déchiffr[ement] [du] possible et [du] probable, [du] risqué et [du] jouable »[4] – tels du moins que ces agents croient pouvoir les repérer dans un contexte et à un moment particulier – à partir de ces trois types de contraintes, ce qui, au bout du compte, contribue alors à fixer une ligne de conduite.

Une dernière chose enfin. En analysant la logique de ralliements au sein de l'espace des gouvernants afin de rendre compte de la réforme de la loi de 1920, ce chapitre cherchera également à montrer que les interrogations et les incertitudes qui les préparent ou les accompagnent, traduisent, dans certains cas, une érosion de la croyance en la légitimité, et surtout, en l'efficacité (réelle ou symbolique) d'un gouvernement des conduites procréatrices basé sur la pénalisation, c'est-à-dire sur le recours à la loi comme instrument d'action publique « porteur de valeurs, nourri d'une interprétation du social et de conceptions précises du mode de régulation envisagée »[5]. De la part des gouvernants concernés, on peut alors supposer que c'est moins l'effet *direct* de l'existence d'une mobilisation pour la cause contraceptive qui les conduit à révoquer en doute ce type d'instrument, que sa perception et son appréciation dans le cadre d'un espace particulier traversé par un enchevêtrement de dynamiques propres, qui les portent à le concevoir comme dévalué et, partant, peuvent inciter à lui trouver un substitut. Dit

---

[1] Michel Dobry, « Ce dont sont faites les logiques de situation », *op. cit.*

[2] *Ibid.*, p. 142. Par ailleurs, on relèvera que le schéma général d'analyse proposé ici présente certains points de convergence avec le cadre d'analyse développé par P. Hassenteufel pour traiter « l'action publique comme une construction collective d'acteurs en interaction », en particulier lorsqu'il affirme que celui-ci « comporte trois dimensions principales : l'analyse des acteurs, l'analyse de leurs interactions et de leur contextualisation » (Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique : l'action publique*, *op. cit.*, p. 117). Voir aussi en ce sens : William Genieys et Patrick Hassenteufel, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, 2, 2012, p. 89-115.

[3] Vincent Gayon, « Le keynésianisme international se débat. Sens de l'acceptable et tournant néolibéral à l'OCDE », *Annales. Histoires, sciences sociales*, 1, 2017, p. 121-164.

[4] Michel Dobry, « Les causalités de l'improbable et du probable... », *op. cit.*, p. 14.

[5] Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, « L'action publique saisie par ses instruments », in Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005, p. 13. Sur les instruments d'action publique, voir plus généralement : Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, *op. cit.* ; Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (dir.), *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, 520 p.

autrement, pour une partie des gouvernants peu à peu ralliés, il s'agira moins d'abandonner la prétention à gouverner les conduites dans ce domaine particulier, qu'à tenter d'en réviser les modalités.

Ce chapitre proposera un récit en trois temps. En premier lieu, nous nous intéresserons à la période allant de la fin des années 50 à 1965. Nous montrerons que celle-ci se caractérise par une tentative de gestion confinée des conséquences de l'existence d'une mobilisation autour de la cause contraceptive qui s'emploie à élaborer, entre gouvernants, des réponses discrètes évitant toute forme de publicité. En deuxième lieu, nous nous focaliserons sur la campagne présidentielle de 1965. Nous montrerons que celle-ci constitue un nouvel épisode d'intense politisation de la question contraceptive et chercherons à en analyser les conditions de possibilité. Dans cette situation de publicité maximale imposée aux gouvernants, nous prêterons attention aux échanges de coups entre protagonistes et porterons une attention particulière à la riposte orchestrée par les premiers et ses conséquences. En troisième lieu, nous nous attacherons à l'étude de la reprise de carrière parlementaire de la question contraceptive. Après avoir rappelé que celle-ci se fait selon des modalités inédites suite à l'épisode de la campagne présidentielle de 1965 (elle est désormais portée par une entreprise parlementaire venu des rangs de la droite), nous nous intéresserons aux ultimes tergiversations, tentatives de contre-feux et ralliements imprévus et sous conditions dans l'espace des gouvernants – bref, à la cristallisation définitive d'une perception collective de l'inéluctable –, avant d'aborder plus en détails la fabrique parlementaire de la réforme de la loi de 1920.

4.1 Le traitement confine d'une cause

Pour les gouvernants, l'existence d'une *cause* portée par un groupe qui, publiquement et durablement, révoque en doute le bien-fondé d'une relation de domination exercée et garantie statutairement par les premiers, constitue, dans leur perspective, un *problème* à traiter. Dès lors, plusieurs options s'offrent à eux : d'abord, *ne rien faire i.e.* ne prendre aucune décision et ne pas agir ; ensuite, *faire*, ce qui néanmoins laisse ouvert l'éventail des possibles au sujet de la ligne d'action à endosser. Au sein de l'espace des gouvernants, la période qui s'étend de la fin des années 50 à la première partie de l'année de 1965 se caractérise par une tentative de *gestion confinée* de la question contraceptive. En ce sens, Claude Gilbert et Emmanuel Henry ont souligné que les problèmes publics pouvaient être soumis à des « logiques de confinement » par opposition à des « logiques de publicisation », c'est-à-dire à un mode de gestion dans lequel, au sein d'« espaces discrets », des acteurs « décident, échangent, négocient, parfois s'accordent sur telle ou telle décision ou sur telle ou telle orientation à donner à l'action publique sans nécessairement accompagner cet engagement d'une prise de position officielle et publique »[1]. Si, dès la fin des années 50, certains secteurs de l'espace des gouvernants ont pu juger obsolète la législation en matière de contraception et estimer nécessaire d'apporter des aménagements,

[1] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 1, 2012, p. 48.

la recherche d'une réponse à l'existence d'une mobilisation externe sur le sujet excluait cependant, y compris aux yeux de ces derniers, toute forme de publicisation – en particulier, au moyen d'un débat parlementaire –, et entendait au contraire privilégier une « gestion discrète »[1] entre gouvernants. Celle-ci autorisait, d'une part, l'établissement de compromis éventuel entre principes et valeurs pas ou peu compatibles dans des situations soumises à un fort degré de publicité[2], et assurait, d'autre part, aux gouvernants la conservation d'une prétention – au moins symbolique – à la propriété exclusive de ce domaine de pratiques et à la définition de ce qui devait le régler. Toutefois, cette période ne doit pas être conçue comme marquée par une mobilisation permanente et intense de la part des gouvernants autour du problème, et l'existence d'un compromis sur sa gestion – sinon, on l'a dit, celui du refus de la publicisation. En effet, du point de vue des gouvernants de l'univers bureaucratique, des divisions et des différences existaient sur la réponse à apporter à l'existence d'une mobilisation autour de la cause contraceptive et au sujet d'un ralliement éventuel au principe d'une réforme de la législation, cependant que, de leur côté, les élus-gouvernants ont pu avoir une appréciation fluctuante de l'opportunité et de l'intérêt à traiter le problème. Bref, au cours de cette période, des *temps faibles* pendant lesquels la question contraceptive est restée cantonnée dans l'univers de la gestion bureaucratique, ont alterné avec des *temps forts* pendant lesquels les gouvernants, en toute discrétion, se sont formellement employés à rechercher et à élaborer des solutions de plus long terme. Pour rendre compte de ces différents aspects, nous nous intéresserons d'abord aux segments de l'univers administratif concernés par la question, à la structuration de leurs perceptions et à leurs actions routinières en la matière, ainsi qu'à leurs éventuelles fluctuations et transformations. Nous examinerons ensuite une série d'interactions entre ses secteurs et l'univers des élus-gouvernants à la faveur de deux groupes de travail sur ce sujet dans l'univers des gouvernants, restés peu ou pas visibles, et dans lesquels se déploient une véritable imagination juridique, laquelle, bien qu'elle vise toujours le maintien de la loi de 1920 tout en cherchant des accommodements, contribuera dans le même temps à rendre peu à peu pensable sa transformation.

4.1.1 Un ménage bureaucratique à trois

L'investigation empirique dans les archives des services de l'État a fait ressortir l'existence de trois principaux segments administratifs impliqués dans la gestion de l'existence d'une mobilisation en faveur de la cause contraceptive à compter du milieu des années 50. Les deux premiers ont, selon des modalités variables, à voir avec l'espace de production des politiques

[1] *Ibid.*, p. 50.
[2] *Ibid.*, p. 49.

familiales[1] tel que celui-ci se recompose et s'institutionnalise à la Libération[2]. En effet, ils appartiennent au ministère de la Santé Publique et de la Population créé à cette même période[3]. Le premier d'entre eux renvoie ainsi à la Direction Générale de la Population et de l'Aide Sociale (DGPAS), en particulier à la sous-direction de la famille et au bureau « législation et économie familiale » (1er bureau). Le deuxième se compose de deux sous-segments en relation avec la partie « santé » de ce ministère. Il s'agit d'une part de la Direction Générale de la Santé Publique (DGSP), et en particulier de la sous-direction de l'hygiène sociale et du bureau chargé de la protection maternelle et infantile (PMI ; 6ème bureau) ; et, d'autre part, du Service central de pharmacie (SCP). Enfin, le troisième segment renvoie au 1er bureau (service législation) de la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) du ministère de la Justice. Notons que ces trois segments n'ont pas le même degré d'investissement dans le traitement de la question contraceptive. Certains paraissent très engagés et occupent un rôle central quand d'autres semblent davantage en retrait. L'investissement de chacun peut néanmoins varier dans le temps. Il dépend en outre d'une combinaison entre, d'un côté, les ressources dont le segment dispose et sa position dans l'univers bureaucratique, et, de l'autre, son appréciation du fait que le problème de la contraception constitue aux yeux de ses responsables un enjeu crucial pour faire exister sa juridiction dans le cadre de la « *bureaucratic politics* »[4]. Dans la suite, nous examinerons successivement les perceptions et la conduite de chacun de ces trois segments en relation avec la question contraceptive, en particulier du point de vue de l'attachement au principe de pénalisation ou au ralliement à une modification de la loi de 1920. Trois situations peuvent être identifiées : celle d'un ralliement rapide à l'abandon du principe de répression, mais sous conditions et jamais exempt d'hésitations (cas de la DGPAS) ; au contraire, celle d'un attachement en apparence plus durable mais qui, dans les faits, s'accompagne d'actions plus nuancées ou ambivalentes (cas de la DGSP et du SCP) ; enfin, celle d'un attentisme pouvant s'apparenter parfois à une forme de double discours (cas de la DACG). Mettre au jour les lignes d'action endossées durant les années 60 par ces trois segments sera alors un moyen d'éclairer la réception et le traitement de la question contraceptive dans l'espace des

[1] Sur l'analyse de l'action étatique en termes d'espace de production de politiques, voir en particulier : Vincent Dubois, « L'action de l'État, produit et enjeu des rapports entre espaces sociaux », *Actes de la recherche en sciences* sociales, 201-202, 2014, p. 11-25 ; Vincent Dubois, « L'État, l'action publique et la sociologie des champs », *op. cit.* ; Vincent Dubois, « The fields of public policy », *op. cit.*

[2] Voir sur la formation de cet espace et ses composantes : Rémi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, *op. cit.*, p. 365 et suiv. ; Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit.* ; Christophe Capuano, *Vichy et la famille...*, *op. cit.*, p. 293-310.

[3] Créé sous cette appellation et d'après ce découpage entre la fin de l'année 1945 et le début de l'année 1946 (décret n°45-0134 du 24 décembre 1945 et décret n°46-101 du 19 janvier 1946), le ministère de la Santé Publique et de la Population, en dépit de tentatives de réunion sans lendemain avec le ministère du Travail, persistera sous cette forme jusqu'à l'importante restructuration de 1966 donnant naissance au ministère des Affaires Sociales. Sur l'histoire des appellations et des périmètres successifs de cette administration, voir : Maurice Bargeton et Albert Ziegler, « Historique des ministères du Travail, de la Santé publique, des Affaires sociales », *Revue française des affaires sociales*, 1, 1971, p. 59-176 ; Bernard Friot, « Les ministères sociaux et leurs services centraux depuis 1946 », *Revue française des affaires sociales*, 1, 1996, p. 141-171.

[4] Graham Allison, *Essence of decision. Explaining the Cuban missile crisis*, New York, Harper Collins, 1971, 338 p. ; Graham Allison et Morton Halperin, « Bureaucratic politics : a paradigm and some implications », *World politics*, 24, 1972, p. 40-79.

gouvernants au cours des phases de *temps faible*. Cela permettra du reste de mettre au jour dans l'univers bureaucratique « la pluralité des modes de croyances »[1] possibles – de l'indifférence à la conviction – entre segments et, même, à l'intérieur des segments, autour d'une question, et, en parallèle, la variété des « modes d'engagement »[2] en fonction des positions occupées et des ressources possédées.

Des ralliements imprévus à la direction de la population

> « Notre interlocuteur a été, comme nous, frappé de la profondeur du malaise qui existe dans une très large opinion. Il n'est pas certain que les barrières actuelles puissent longtemps subsister. (...) Mais avec nous il voit les périls d'une évolution législative, irréversible, les vannes seront-elles jamais refermées ? Il faudrait trouver une formule contrôlable d'action éducative à la fois accessible à des familles authentiques et qui respecte les intentions anti-malthusiennes de Mme le Dr Weill-Hallé ».
>
> Note pour Monsieur le Directeur Général, 30 décembre 1957, AN 19760173, art. 30.

Par l'intermédiaire de la sous-direction de la famille et de son 1er bureau, la DGPAS constitue le segment administratif le plus impliqué dans la gestion de la question contraceptive et le traitement de l'existence de la mobilisation. La sous-direction est l'héritière d'une partie des services du Commissariat général à la Famille créé en 1941 par Vichy[3]. Pour l'essentiel, cet organisme avait en effet échappé à l'épuration administrative[4]. Mieux, il était parvenu à se maintenir provisoirement au moment de la Libération[5] avant d'être intégré dans le nouveau ministère de la Santé publique et de la Population[6], certains de ses responsables ayant défendu la thèse de la « continuité prétendue de la politique menée sous l'État français avec celle de la Troisième république et [...] le « mythe neutraliste » »[7] au sujet de son action (voir encadré 4.1).

---

[1] Paul Veyne, *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Le Seuil, 1995, p. 619.

[2] Sur la pluralité des modes de croyance et des modes d'engagement chez les hauts fonctionnaires, voir : Philippe Bezès, « Les hauts fonctionnaires croient-ils à leurs mythes ? L'apport des approches cognitives à l'analyse des engagements dans les politiques de réforme de l'État. Quelques exemples français (1988-1997) », *Revue française de science politique*, 2, 2000, p. 307-332.

[3] Dans ses souvenirs, Georges Desmottes, sous-directeur de la famille de 1946 à 1966 et ancien membre du Commissariat à la Famille, rappelle ainsi : « La Sous-direction de la Famille comportait trois bureaux issus pour l'essentiel des sections du Commissariat à la Famille » (Georges Desmottes, « Souvenirs d'une direction de ministère », *Mémoires de l'académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, tome XIX, 1977, p. 165). Voir également : Rémi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, *op. cit.*, p. 362-363.

[4] Christophe Capuano, *Vichy et la famille...*, *op. cit.*, p. 279-284.

[5] Placé à la tête du Commissariat par Vichy au moment de sa création, Philippe Renaudin, maître des requêtes au Conseil d'État, sera remplacé à ce poste par Robert Prigent, syndicaliste chrétien ayant participé à la Résistance. Voir : Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit.*, p. 68 ; Christophe Capuano, *Vichy et la famille...*, *op. cit.*, p. 280.

[6] Avant cela, les services du Commissariat seront temporairement absorbés par un Secrétariat général à la Famille et à la Population créée en avril 1945 et confié à A. Sauvy. Voir : Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit.*, p. 91.

[7] Christophe Capuano, *Vichy et la famille...*, *op. cit.*, p. 280.

Pour autant, dans la nouvelle configuration qui s'installe après la guerre, la « famille », catégorie perçue comme trop liée au régime de Vichy, connaît une dévaluation symbolique relative en tant que domaine d'action publique, au profit de celle de « population ». Si, de son côté, cette dernière fait l'objet d'usages concurrents et contradictoires conditionnés par les jeux politiques de la période – en particulier, pour faire pièce aux communistes[1] – et que, dans ce cadre, la question de la famille et ses porte-parole y sont réintroduits de plusieurs manières, il n'en demeure pas moins que, « à la différence du régime précédent, le familial n'est pas utilisé pour instaurer un ordre politique, mais comme une ressource »[2] destinée, pour reprendre l'expression de R. Debré et A. Sauvy – deux des agents les plus efficients dans le travail de redéfinition de l'action publique en matière de famille et de population à la Libération[3] –, à atteindre un « optimum »[4] démographique combinant « quantité » et « qualité »[5]. Bref, la position hiérarchiquement subordonnée de la sous-direction de la famille à l'intérieur de la DGPAS consacre, au moins d'un point de vue symbolique, le fait que la « protection matérielle et morale de la famille »[6] assurée par la première doit se trouver au service d'objectifs démographiques au sein des politiques familiales qu'elle coordonne[7]. Dans ces conditions, on comprend l'investissement particulier de la sous-direction dans le traitement bureaucratique de la question contraceptive. En effet, dans la mesure où le régime juridique encadrant l'usage du corps procréateur a des conséquences multiples sur la famille et, partant, sur les dynamiques démographiques, tout ce qui peut sembler en relation avec lui – en l'occurrence ici, sa mise en cause explicite – tend à apparaître pour ce segment comme relevant de ses prérogatives « naturelles ». Reste désormais à rendre compte des modalités de traitement de cette question en son sein et des logiques sociales qui sont susceptibles de l'expliquer.

Encadré 4.1 La défense d'une cause bureaucratique par temps de crise : le sauvetage à la Libération du Commissariat général à la Famille

Responsable des Études et de la Législation au sein du Commissariat peu après sa création, G. Desmottes, qui, par la suite, occupera pendant vingt ans le poste de sous-directeur de la famille au

[1] Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit.* 78-84.
[2] Christophe Capuano, *Vichy et la famille...*, *op. cit.*, p. 294.
[3] Voir : Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit.*, chapitre 4 et chapitre 5.
[4] Robert Debré et Alfred Sauvy, *Des Français pour la France. Le problème de la population*, Paris, Gallimard, 1946, en particulier : p. 168 et suiv.
[5] Cette formule en vigueur à la période considérée renvoie à un schème eugéniste encore très présent dans les univers qui ont partie liée avec la question de la population et de la famille dans les deux décennies qui suivent la Libération, et ce, alors même que, par ailleurs, après l'expérience de la guerre, toute référence explicite à l'eugénisme tend à être disqualifiée. Sur ce point, voir : Paul-André Rosental, « Eugenics and social security in France before and after the Vichy regime », *Journal of modern european history*, 4, 2012, p. 540-561 ; Paul-André Rosental, *Destins de l'eugénisme*, Paris, Le Seuil, 2016, 553 p.
[6] Dominique Ceccaldi, *Les institutions sanitaires et sociales,* Paris, Foucher, 1952, p. 25.
[7] L'ouvrage intitulé *La politique française de la Famille. Principes, orientations, réalisations* paru en 1957, rédigé par Dominique Ceccaldi, administrateur civil au 1er bureau de la sous-direction de la famille et préfacé par G. Desmottes en sa qualité de sous-directeur de la famille, est de ce point de vue exemplaire. Présentant les « fondements » de la politique familiale conduite en France dans ces années, il place significativement en tête « l'objectif démographique » *i.e.* « l'effort de *redressement de la natalité* », aux côtés de la « justice sociale » et de la « volonté de protéger la famille en raison de ses *apports irremplaçables à la société* » (Dominique Ceccaldi, *La politique française de la Famille. Principes, orientations, réalisations*, Paris, Privat, 1957, p. 21 et suiv.)

Ministère de la Santé publique et de la Population, rapporte dans ses souvenirs comment, à la Libération, il se serait fait l'ardent défenseur du Commissariat et de ses services, arguant du caractère non politique de ses activités, lesquelles étaient selon lui tournées vers la défense d'un intérêt national supérieur, au point d'obtenir – pour un temps au moins – son maintien, et ce, alors même que le gouvernement provisoire s'apprêtait à fermer ce qu'il considérait comme un symbole de Vichy. Il note ainsi : « Nous arrivons à la Libération de Paris. (...) L'équipe du Commissariat s'était séparée le 19 août dès l'insurrection de la police parisienne. Je fus convoqué pour réouvrir le lundi 28 à 9 heures le Commissariat. Je trouvais 8 avenue de l'Opéra Gilbert de Véricourt. Ensemble nous accueillîmes le père Chaillet, qui était l'adjoint du Professeur Pasteur Vallery Radot, secrétaire général provisoire à la Santé. (...) Ce matin-là, l'échange fut serré. Le père Chaillet avait, nous dit-il, pour instruction de fermer ce qui n'avait été qu'un organisme de Vichy. Il fallut le détromper, montrer la mise en œuvre d'une politique d'un intérêt national permanent, son rattachement à la tradition de la IIIème République, tardivement clairvoyante, la nécessité de la poursuivre et d'en prendre les moyens »[1].

1. L'affaiblissement de la croyance répressive

Dans les années d'après-guerre, l'espace de production des politiques familiales auquel la DGPAS et la sous-direction de la famille participent, est encore fortement acquis à la pénalisation comme instrument – sinon exclusif, à tout le moins vu comme essentiel – d'encadrement des conduites en relation avec l'usage du corps procréateur. Ainsi par exemple de la Commission interministérielle de lutte contre l'avortement réunie entre 1946 et 1947[2]. Dans ce cadre, son président, Emmanuel Rain, également directeur de la DGPAS entre 1946 et 1959, pouvait déclarer de façon significative :

> « (...) s'il convient avant tout de frapper impitoyablement les auteurs d'avortement, il semble que ce soit une lourde erreur que de ranger automatiquement dans la catégorie de victimes innocentes, toutes les avortées, qui souvent son pleinement conscientes de la faute qu'elles commettent »[3].

À la même période, une enquête conduite sous l'égide de l'Union Nationales des Caisses d'Allocations Familiales – une autre institution inscrite dans l'espace de production de politiques familiales avec laquelle la DGPAS est en relation permanente – consacrée à « l'avortement et [aux] moyens anticonceptionnels », concluait que si le renforcement de la législation répressive en matière de contraception ne paraissait guère souhaitable – son efficacité étant jugée « aléatoire »[4] – le *statu quo* en matière juridique était en revanche plébiscité tant celui-ci semblait avoir répandu « dans le population française une ignorance relative des procédés contraceptifs »[5] considérée comme bénéfique, quand, à l'inverse, « l'abrogation de la législation anticonceptionnelle, la diffusion de certains procédés et la propagande, même privée, qui pourrait s'en suivre, ne pourraient que contribuer à créer un

[1] Georges Desmottes, « Souvenirs d'une direction de ministère », *op. cit.*, p. 154.
[2] Pour une étude plus détaillée de la composition et du fonctionnement de la commission, voir : Fabrice Cahen, *Lutter contre l'avortement illégal...*, *op. cit.*, p. 583-588
[3] Procès-verbal de la séance du 30 octobre 1947, AN 197600173 art. 31
[4] Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales, *L'avortement et les moyens anticonceptionnels*, Paris, UNCAF, 1947, p. 90.
[5] *Ibid.*, p. 85.

« climat » plus mauvais encore [pour la natalité] »[1]. Une décennie plus tard, à la faveur de l'irruption publique de la cause contraceptive, ce sens commun largement partagé dans l'espace s'active à nouveau. Ainsi, un courrier signé par le Ministre de la Santé, mais émané du 1er bureau de la sous-direction de la famille et adressé à l'INED pour recueillir son avis sur les propositions de loi déposées au printemps 1956 et qui visaient l'abrogation de certaines dispositions de la loi de 1920 (voir chapitre 1), s'inquiétait de ce que « les effets que l'adoption d'une telle mesure pourrait (...) avoir sur l'évolution de la natalité [étaient] trop graves »[2]. En réponse à un courrier similaire, l'UNAF jugeait pour sa part qu'il « serait de toute façon impossible, dans la France actuelle, encore sous-peuplée, de concilier une politique d'expansion économique et de progrès avec une politique de malthusianisme démographique ». Dès lors, l'association croyait pouvoir annoncer et dénoncer « les conséquences graves d'une diffusion libérée et rapidement sans frein de la propagande anticonceptionnelle »[3] et appelait le gouvernement à s'y opposer fermement.

Si on resserre toutefois la focale sur la seule DGPAS, on constate que, à partir du moment où une mobilisation en faveur de la cause contraceptive est attestée, des doutes apparaissent assez vite chez plusieurs membres du segment à propos de la plausibilité et de la pertinence de conserver une ligne d'action basée sur le *statu quo* en matière juridique et la croyance en la légitimité d'une pénalisation des conduites. Gagnée par la formation d'un sens de l'« inéluctable » *collectivement* produit en son sein, la DGPAS va se rallier discrètement au principe de modification de la législation existante. De ce point de vue, Les premiers désalignements de perception sont repérables à l'été 1956. Fin juin, une administratrice civile de la sous-direction de la famille (Madeleine Péchabrier) est dépêchée à Londres auprès de différents organismes – en particulier, le Ministère de la Santé britannique, l'IPPF et le Planning Familial local – pour collecter « des renseignements sur les résultats que le « birth-control » et le « family planning » qui lui est associé ont pu avoir en Grande-Bretagne sous l'angle de la démographie et (...) sous l'angle de la psychologie familiale »[4]. Si son compte-rendu de mission ne présente pas de prise de position explicite en faveur ou en défaveur de la modification de la loi de 1920, la haute fonctionnaire se montre toutefois assez bien disposée à l'endroit des expériences et des comportements dont elle a été le témoin. Dans une section intitulée « Remarques personnelles », elle s'attache en particulier à rapporter les « traits qui [l]'ont le plus marquée » durant son voyage d'étude. À la lecture, on les devine revêtus d'une valeur relativement positive à ses yeux. Elle relève notamment « l'atmosphère médicale » censée régner dans les centres de birth-control – gage implicite de sérieux –, le respect constamment affiché à l'égard de la norme de conjugalité (« L'accent est mis sur le fait que la consultante doit être mariée ou sur le point de l'être »), ou encore, la prise de distance à l'égard de

[1] *Ibid.*, p. 90.
[2] Lettre du Ministre de la Santé publique et de la Population au Directeur de l'INED datée du 31 mai 1956, AN 19760173, art. 30.
[3] Lettre du Président de l'UNAF au Ministre de la Santé publique et de la Population datée du 12 juillet 1956, AN 19760173, art. 30.
[4] *Le Birth Control en Grande-Bretagne. Compte-rendu d'une mission faite en juin 1956*, AN, 19760713, art. 28. Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de ce document.

l'« attitude franchement malthusianiste de limitation volontaire du nombre de naissances » au profit d'une doctrine de « l'enfant (...) désiré », quoique, sur ce dernier point, l'administratrice civile montre davantage de circonspection[1]. Présentant ses conclusions, cette dernière endosse au final une ligne d'action qui étend se situer à égale distance des « propagandistes et des détracteurs du birth control ». Non sans prudence, elle suggère le caractère inéluctable d'une prise de position de la part des gouvernants, laquelle ne pourrait plus être cantonnée selon elle dans la simple réaffirmation du *statu quo*. Elle déclare en effet : « L'intérêt pour les questions de birth control, s'il a toujours existé, [se] manifeste maintenant ouvertement, *et les pouvoirs publics ne peuvent pas ne pas en tenir compte* »[2]. Et de poursuivre de façon tout à fait significative en soulignant la nécessité de développer l'éducation pour « placer la question dans l'opinion publique à sa vraie place » et conserver ainsi, avant tout changement législatif, une certaine emprise sur les esprits et les comportements dans le sens voulu par les gouvernants en s'adaptant au changement de la « psychologie familiale » – toutes choses qu'elle oppose alors implicitement au fait de persévérer dans la voie de la pénalisation, question et option du reste jamais abordées dans le compte-rendu :

> « Mais, à mon avis, une action positive d'éducation devait être entreprise, préalablement à tout changement, si changement il y a, afin de situer la question dans l'opinion à sa vraie place. Les propagandistes du birth control y voient volontiers la panacée à tous nos maux ; l'éducation sexuelle (...) n'est pourtant pas un remède à tout. Elle ne saurait cependant être négligée, et les détracteurs du birth control ne voient peut-être pas que l'intérêt pour ces questions a évolué en même temps qu'évoluait la psychologie familiale. D'autre part, il ne faudrait pas qu'à la faveur de la vogue actuelle pour les sujets scientifiques ne soient propagées que des données physiologiques, si l'on veut éviter que le mariage finisse par être considéré comme une simple question de commodité personnelle. L'éducation dispensée devra concilier les exigences de l'information scientifique avec celles de la sensibilité et de la morale ».

Les traces manquent pour apprécier la réception des conclusions de cette mission dans la DGPAS et son effet persuasif éventuel. Ce qui est en revanche certain, c'est que cette première manifestation de désalignement (encore relatif) dans l'ordre des perceptions ne restera pas sans lendemain. Par exemple, en mars 1958, François Bruntz, administrateur civil et chef du 1er bureau de la sous-direction de la famille, sera sollicité par le secrétaire général de l'Alliance Nationale contre la Dépopulation – organe historique du natalisme en France, on l'a vu au chapitre 1 – pour un avis au sujet d'un cas présumé de propagande anticonceptionnelle repéré dans les colonnes d'un journal. Sa réponse – ambigüe – est tout à fait suggestive qui, entre les lignes, traduit la cristallisation chez cet agent de l'évidence du caractère périmé de la législation, quand bien même cette croyance ne serait pas encore dicible sous cette forme de façon trop explicite, surtout face à un interlocuteur partie prenante de l'espace de production des politiques

[1] Elle note en effet : « À ma remarque que le family planning s'accompagne souvent d'un espacement voulu des naissances, et qu'entre limitation et espacement des naissances, la distinction était vraiment subtile et me paraissait en définitive devoir aboutir au même résultat, une diminution d'enfants, il m'a toujours été répondu, qu'il valait mieux qu'un couple ait moins d'enfants si c'est à ce prix qu'il devait assurer plus de bonheur au nombre d'enfants auquel ledit couple estimait pouvoir donner naissance, toutes raisons bien pesées ».
[2] Souligné par nous.

familiales et farouche partisan de la loi de 1920. S'exprimant « à titre purement personnel »[1], F. Bruntz confirme d'abord l'existence d'une « infraction à l'article 3 de la loi de 1920 », avant de noter au sujet de ses chances de pénalisation : « Je vois mal le Parquet prendre l'initiative des poursuites étant donné la tolérance manifestée depuis fort longtemps en ce qui concerne la diffusion de la méthode Ogino ». Loin de le déplorer cependant, la suite de son propos tend à montrer que ce haut fonctionnaire a, à cette date, déjà admis le caractère d'après lui inéluctable d'une modification de la loi « compte tenu de l'état des mœurs ». Cette opinion reste néanmoins professée en des formules suffisamment équivoques pour encore laisser penser à l'interlocuteur que c'est précisément au nom de ce risque qu'il conviendrait de ne rien faire pour prolonger ce qui, dans sa perspective, semble désormais n'être plus qu'un sursis. Il observe ainsi : « Il n'est guère douteux, compte tenu de l'état des mœurs, qu'une condamnation aurait pour effet de hâter l'examen par le Parlement des propositions de loi tendant à abroger ou modifier la loi de 1920 ». Cela dit, à cette date, la sous-direction de la famille dans son ensemble n'était pas intégralement et systématiquement convertie à cette perspective. Certains de ses responsables pouvaient encore témoigner – au moins à titre officiel – de velléités répressives dans le domaine de la contraception. En réponse à une demande du SCP au sujet d'un livre publié par M.-H. Lagroua Weill-Hallé intitulé *La liberté de conception à l'étranger*, une note signée par G. Desmottes, sous-directeur de la famille et directeur adjoint de la DGPAS, annonçait pour sa part :

> « J'ai l'honneur de vous faire connaître que cet ouvrage n'avait pas échappé à mon attention. Par note du 30 avril, je l'avais signalée à M. le Chef du service de la Pharmacie en lui indiquant que s'il partageait mon opinion sur l'infraction que constitue, au regard de l'article 650 du Code de Santé Publique, la mise en œuvre de cette propagande, je me montrais tout disposé à saisir M. le Garde des Sceaux de cette question aux fins de poursuites contre les personnes pénalement responsables »[2].

On constate néanmoins que la coexistence de points de vue disparates et quelque peu incertains quant à la conduite à suivre dans le segment, tend à s'estomper dès le début des années 60, en particulier au moment de l'ouverture d'un centre à Grenoble dispensant conseils et moyens de contraception. À cette date, en effet, tout indique que la perception d'un impossible *statu quo* s'impose chez la plupart des membres de la DGPAS. Ainsi, une note adressée au Ministre de la Santé et de la Population à l'été 1961 et signée G. Desmottes, marque par exemple cette inflexion, qui observe cette fois :

> « Il est permis de penser que l'expérience de Grenoble connaîtra rapidement une extension dans d'autres régions françaises. *Avec une acuité* que ne comportait pas jusqu'à présent la propagande poursuivie par le livre et dans la presse par l'Association « Maternité Heureuse », *elle semble poser le problème de l'application ou de l'abrogation tacite de la loi de 1920* »[3].

[1] Lettre de François Bruntz au Secrétaire général de l'Alliance Nationale contre la Dépopulation datée du 3 mars 1958, AN 19760173, art. 30. Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de ce document.
[2] Note pour M. Vaille – inspecteur général, 29 août 1958, AN 19760173, art. 30.
[3] Note à Monsieur le Ministre à l'attention de Monsieur Fauroux, 7 août 1961, AN 1760173, art. 71 (souligné par nous).

Quelques mois plus tôt, une longue note interne rédigée par Marie-Thérèse Pierre, administratrice civile au 1er bureau de la sous-direction de la famille, avait examiné en détail la situation de la loi de 1920 au regard de la mobilisation en cours en faveur de la cause contraceptive. La partie de la note réservée au diagnostic était divisée en deux sous-parties respectivement intitulée : 1) « La loi de 1920 est inappliquée »[1] ; 2) « Ainsi inappliquée, la loi de 1920 est inapplicable », indice évident du degré de cristallisation atteint par la perception de l'« inéluctable » dans le segment. La suite du document analysait alors les différentes options à disposition des élus-gouvernants. Si le maintien du *statu quo* n'était pas exclu, la note fournissait cependant un argument unique et quelque peu paradoxal en sa faveur qui revenait à entériner l'évidence du caractère obsolète de la loi et son nécessaire abandon. En effet, elle soulignait qu'il était parfaitement fondé « de ne pas modifier la législation actuelle afin de ne pas davantage passionner l'opinion », avant toutefois de préciser : « Il peut paraître à certains égards indiqué de maintenir le système actuel : la loi achèverait ainsi, de violation en violation, de tomber totalement en désuétude, sans heurt et le « contrôle des naissances » entrerait progressivement dans les mœurs, sans révolution, ses conséquences, actuellement difficilement évaluables, étant étalées dans le temps ». Dès lors, au moment de présenter ses conclusions et après avoir longuement étudié les avantages et les conséquences possibles d'une abrogation du régime juridique en vigueur, la note se ralliait de façon explicite au principe d'une modification de la loi, moyennant quelques précautions :

> « Ces remarques étant faites, il semble que (...) la modification de la loi soit la meilleure solution, à condition qu'elle soit accompagnée de mesures psychologiques nécessaires », en particulier sous la forme d'un « grand effort d'éducation ». Et d'ajouter immédiatement : « les pouvoirs publics doivent être attentifs à marquer, en toute occasion, leur attachement à la politique favorable à la natalité et aux familles suivies jusqu'ici et lutter contre les manifestations de la tendance néo-malthusienne qui est loin d'avoir totalement disparue ».

Dès lors, dans l'attente d'un éventuel changement législatif ratifié par les élus-gouvernants, la DGPAS s'emploiera à écarter toute action répressive dans la gestion ordinaire de la mobilisation en faveur de la cause contraceptive et de ses développements. Par exemple, au moment de l'ouverture du centre grenoblois, une note préparée par M .-T. Pierre et destinée, au nom de la direction, au Ministre de la Santé Publique et de la Population, soulignait que si des poursuites pénales à l'endroit de cette entreprise étaient à l'évidence juridiquement fondées et envisageables, « leur opportunité [pouvait] sembler discutable », et cela d'autant plus que, à maints égards, ces dernières étaient susceptibles de constituer « une occasion de propagande pour le MFPF », situation que ses militant-e-s avaient « tent[é] même peut-être de provoquer »[2]. Autre exemple plus direct encore : en 1963, à nouveau sollicité par le SCP à propos d'une publication litigieuse de M.-H. Lagroua Weill-Hallé, le segment fournira une réponse préparée par le 1er bureau et signée par Bernard Lory (directeur de la DGPAS) à l'exact opposé des

[1] Note du 20 avril 1961, AN 19760173, art. 30. Sauf mention contraire, toutes citations qui suivent sont extraites de ce document.
[2] Note pour Monsieur le ministre, 4 octobre 1961, AN 19760173, art. 30.

velléités répressives relevées plus haut en 1958 chez le sous-directeur de la famille. Jouant cette fois du flou juridique entourant la notion de « propagande anticonceptionnelle » et la jurisprudence sur ce point (voir le chapitre 3 pour une conduite similaire observée du côté du groupe mobilisé), la note concluait :

> « En l'état des informations que vous avez bien voulu me transmettre, il ne me semble pas possible de considérer que le procès-verbal établi par Melle Giraud, inspecteur divisionnaire de la Santé est suffisant pour établir une quelconque infraction à l'article L. 648 du Code de Santé Publique »[1].

Bref et contrairement à ce que cette dernière illustration pourrait laisser entendre, pour éviter la répression, l'argumentation mise au point par la DGPAS reposait la plupart du temps sur deux éléments : d'abord, la reconnaissance *de jure* d'une infraction ; ensuite, la démonstration de l'inopportunité ou de l'impossibilité d'une sanction *de facto*, laquelle était présentée, selon les interlocuteurs, au mieux comme vaine, au pire comme susceptible de renforcer les groupes contestant l'autorité des gouvernants. Si tous ces aspects confirment le ralliement discret de la DGPAS à l'abandon de la législation existante au début des années 60, pour autant, cela ne signifie pas que cette dernière ait plaidé en faveur d'un retrait de l'État du gouvernement des conduites procréatrices. La critique du *statu quo* et de l'ineffectivité de la loi était précisément formulée au motif que « l'inaction priv[ait] l'État de tout contrôle dans un domaine où cependant son intervention [était] essentielle »[2]. Attaché, dans le cadre de la division du travail bureaucratique, à la défense d'intérêts et d'objectifs démographiques *de* et *dans* l'État, le segment rappelait ainsi que ces derniers devaient rester une priorité mais que les moyens employés pour y parvenir nécessitaient une révision. Plus que l'*imposition directe* d'un type de conduites *via* un arsenal répressif, il fallait désormais se concentrer sur la seule *imposition indirecte*, en cherchant notamment (mais pas seulement) à renforcer le travail de persuasion à l'aide d'instruments symboliques. Dans sa note d'avril 1961, M.-T. Pierre y insistait avec force :

> « (...) il paraît indispensable *d'instaurer une « contre-propagande » suffisamment habile* pour éviter les accusations de natalisme et une *véritable éducation* concernant les problèmes démographiques et familiaux. L'enseignement de la démographie en particulier devrait figurer dans tous les programmes scolaires. L'éducation morale dès le premier cycle, pourrait contenir des indications, variant avec l'âge des enfants, sur la famille, sa place et son rôle. Dans les classes terminales, et notamment dans les classes de philosophie, un enseignement plus précis des problèmes que posent la vie conjugale et familiale et des conséquences individuelles et collectives des choix effectués dans le domaine de la natalité »[3].

Dès lors, sans attendre la modification de la loi de 1920, la DGPAS cherchera dans le traitement quotidien de la mobilisation à se faire d'abord la gardienne des priorités démographiques ainsi que de la famille en tant qu'institution censée les garantir, plutôt que celle de la législation et de son application. On en trouvera une bonne illustration dans le courrier préparé par le 1er

[1] Note pour Monsieur le Chef du Service central de la Pharmacie (7ème bureau), 28 février 1963, AN 19760173, art. 30.
[2] Note du 20 avril 1961, AN 19760173, art. 30.
[3] *Ibid.* Souligné par nous.

bureau au nom du ministre de la Santé publique et de la Population pour protester auprès de celui de l'Information – en l'occurrence, de son cabinet – après la diffusion, en octobre 1960, de la première émission télévisée consacrée au « contrôle des naissances ». Dans la version retrouvée au sein des archives de la DGPAS – il est impossible de déterminer s'il s'agit d'une version intermédiaire ou de la version finale –, il est tout à fait significatif qu'aucune référence n'ait été faite au caractère potentiellement illégal du contenu du programme et de sa diffusion. En revanche, les considérations démographiques et la nécessité de leur rappel constituent la trame principale du document. Le courrier déplore ainsi que « les réalisateurs de l'émission [aient] simplement omis d'exposer les problèmes démographiques français ». Le manque d'objectivité et l'insuffisance de l'information scientifique y sont fortement critiqués. Le courrier note en ce sens : « (...) il est parfaitement inconcevable que les réalisateurs de l'émission n'aient, à aucun moment, cru devoir indiquer que la France est le premier pays au monde où la contraception a été pratiquée par l'ensemble de la population ». Avant d'enchaîner :

> « Ce manque d'objectivité scientifique est particulièrement grave. Tous les spécialistes s'accordent à reconnaître que le redressement de la natalité depuis 1939 ne fait courir aucun risque de surpopulation mais qu'au contraire le non renouvellement des générations en provoquant le vieillissement de la population augmentait dangereusement le nombre de personnes âgées par rapport à la population active (...). Il importe de donner aux téléspectateurs une information véritablement objective en vue de les libérer de la psychose de surpopulation qui a pu être créée dans l'esprit de certains par l'émission incriminée »[1].

2. Les conditions bureaucratiques d'un abandon

Dès lors, si, on l'a vu, au tournant des années 60, la DGPAS s'est ralliée sous certaines conditions au principe d'une modification, voire d'un abandon, de la loi de 1920 alors même que la pénalisation avait été jusque-là un instrument disponible et considéré comme légitime dans l'espace de la production des politiques familiales, et que, enfin, une partie de ses agents pouvaient s'y référer encore au moment de l'apparition de la cause contraceptive dans les années 50, comment expliquer le désalignement de perception dont on vient de rendre compte ? Répondre à cette question n'est pas aisé tant le ministère de la Santé auquel elle est affiliée, organe longtemps « mi-méprisé, mi-ignoré »[2], n'a, à la différence d'autres directions ou ministères (*e.g.* Direction du Budget[3], Direction du Trésor[4], Direction de la population et des

[1] Le Ministre de la Santé Publique et de la Population au Ministre de l'Information (cabinet), 29 novembre 1960, AN, 19760173, art. 28.
[2] Lion Murard et Patrick Zylberman, « Mi-ignoré, mi-méprisé : le ministère de la santé publique, 1920-1945 », *Les tribunes de la santé*, 1, 2003, p. 19-33.
[3] Alexandre Siné, *L'ordre budgétaire. L'économie politique des dépenses de l'État*, Paris, Economica, 2006, 405 p.
[4] Laure Quennouëlle-Corre, *La direction du Trésor 1947-1967. L'État-banquier et la croissance*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière, 2000, 693 p. ; Sarah Kolopp, *Le Trésor et ses mondes (1966-1995). Contribution à une sociologie relationnelle de l'État*, Thèse de sociologie, ENS-PSL, 2017, 531 p.

migrations[1], ministère de la Coopération[2], ministère de l'Environnement[3]), guère fait l'objet de travaux, la période des années 50 et 60 étant particulièrement peu documentée[4]. En outre, tout

[1] Vincent Viet, *La France immigrée. Construction d'une politique 1914-1997*, p. 226-230 ; Sylvain Laurens, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981). Sociologie d'une domination à distance*, Thèse de sociologie, EHESS, 2006, 774 p.

[2] Julien Meimon, *En quête de légitimité. Le* ministère *de la coopération (1959-1999)*, Thèse de science politique, Lille 2, 2005, 548 p.

[3] Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003, 133 p.

[4] Le faible investissement qui frappe l'histoire de l'administration contraste avec l'importance des recherches consacrées à celle du travail à laquelle, à la faveur de découpages et de remembrements ministériels successifs, elle a été régulièrement associée au cours de son histoire (en 2006, le centenaire de la création du ministère du Travail a été l'occasion de plusieurs publications de synthèse. Voir notamment : Bruno Béthouart, *Le* ministère *du Travail et de la Sécurité Sociale de la Libération au début de la Ve République*, Rennes, PUR, 2006, 365 p. ; Alain Chatriot, Odile Join-Lambert, Vincent Viet (dir.), *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, PUR, 2006, 520 p. ; Boris Dänzer-Kantof, Véronique Lefebvre, Félix Torres, Michel Lucas, *Un siècle de réformes sociales. Une histoire du* ministère *du travail (1906-2006)*, Paris, La Documentation française, 2006, 261 p. ; *Travail et emploi*, 110 et 111, 2007). L'intérêt pour ce ministère bénéficie de l'existence du Comité d'histoire des administrations chargées du travail de l'emploi et de la formation professionnelle et de celle du Comité d'histoire de la Sécurité Sociale, alors que, à ce jour, rien de tel n'existe dans le cas de la Santé (pour une synthèse sur les comités d'histoire en rapport avec les administrations, voir : Florence Descamps, « Les comités d'histoire des ministères et l'histoire de l'État : une exception française ? », *in* Jean-Michel Eymeri-Douzans et Geert Bouckaert (dir.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, Bruxelles, Bruylant, 2013, p. 83-101). Pour un aperçu général concernant le ministère de la Santé, voir toutefois : Maurice Bargeton et Albert Ziegler, « Historique des ministères du Travail, de la Santé publique, des Affaires sociales », *op. cit.* ; Bernard Friot, « Les ministères sociaux et leurs services centraux depuis 1946 », *op. cit.* ; et également : Martine Burdillat, « L'administration sanitaire et sociale dans le champ du débat politique et social », *Revue française des affaires sociales*, 4, 2001, p. 13-31. Bien que, à notre connaissance, il n'existe aucun travail de synthèse écrit dans une perspective d'histoire et de sociologie de l'administration qui retracerait la genèse de ce ministère et son existence au fil du temps, on trouvera des appuis dans plusieurs publications. Sur les débuts de l'administration de la santé à la fin du XIXème et dans la première partie du XXème siècle, on se reportera en particulier à : Lion Murard et Patrick Zylberman, *L'hygiène dans la République. La santé publique ou l'utopie contrariée 1870-1918*, Paris, Fayard, 1996, 805 p. ; Lion Murard et Patrick Zylberman, *L'administration sanitaire en France dans l'entre-deux-guerres. Le* ministère *de l'Hygiène : création et action suivi de deux essais sur la coopération sanitaire internationale*, rapport de recherche, CERMES/CNRS/INSERM, 1998 ; Didier Renard, « Logiques politiques et logiques de programme d'action : la création des administrations sociales sous la IIIe République », *Revue française des affaires sociales*, 4, 2001, p. 33-39 ; Lion Murard, « La santé publique, matière administrative extraordinaire », *Revue française des affaires sociales*, 4, 2001, p. 77-83 ; Lion Murard et Patrick Zylberman, « Mi-ignoré, mi-méprisé : le ministère de la santé publique, 1920-1945 », *op. cit.* ; Vincent Viet, *La santé en guerre 1914-1918. Une politique pionnière dans un univers incertain*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, 660 p. Pour la période allant des années 40 aux années 60, voir en particulier : Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit.* ; Bruno Béthouart, *Le* ministère *du Travail...*, *op. cit.*, p. 293-302. À partir des années 70, on trouvera des éléments à caractère essentiellement juridique dans : Bernard Marrot, *L'administration de la santé en France*, Paris, L'Harmattan, 1995, 489 p. Pour cette période, on se reportera surtout aux recherches consacrées à l'émergence d'une « élite du Welfare ». Voir : Patrick Hassenteufel, Virginie Bussat, William Genieys, Claude Martin, Martina Serré, *L'émergence d'une « élite du Welfare » ? Sociologie des sommets de l'État en interaction. Le cas des politiques de protection maladie et des prestations familiales (1981-1997)*, rapport de recherche, CRAPE/CNRS, 1999 ; William Genieys et Patrick Hassenteufel, « Entre les politiques publiques et la politique : l'émergence d'une élite du Welfare ? », *Revue française des affaires sociales*, 4, 2001, p. 121-147 ; William Genieys, « La constitution d'une élite du Welfare dans la France des années 90 », *Sociologie du travail*, 2, 2005, p. 205-222 ; William Genieys, *L'élite des politiques de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 143-247 ; William Genieys et Patrick Hassenteufel, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *op. cit.* Sur certains services ou direction liés au Ministère de la Santé Publique et de la Population, on trouvera des éléments à propos du SCP, dans : Sophie Chauveau, *L'invention pharmaceutique. La pharmacie française entre l'État et la société au XXe siècle*, Paris, Sanofi-Synthélabo, 1999, 720 p. ; voir également à propos de la direction de l'action sociale issue de ce ministère : Pierre Maclouf, « Éléments de genèse de la Direction de l'action sociale », *Revue française des affaires sociales*, 4, 1992, p. 123-154 ; sur la protection maternelle et infantile, des éléments sont repérables dans : Claude Thiaudière, « La protection maternelle et infantile : politique

le temps que l'enquête a duré, les archives qui auraient permis de saisir les propriétés et les trajectoires des agents administratifs de ce segment afin d'armer sociologiquement « l'observation historique du travail administratif »[1], sont restées très largement inaccessibles en raison de l'amiantage des séries concernées, puis de la fermeture complète du site de Fontainebleau où elles étaient conservées. On essaiera toutefois de formuler quelques hypothèses.

1) En premier lieu, on peut supposer que le désalignement constaté dans la DGPAS est l'indice de la *structuration* et de l'*autonomisation tendancielle* de ce segment lesquelles ont pour corollaire la *formation et l'affirmation progressive d'une « culture d'institution » spécifique*, soit un « composé indécomposable de représentations, de croyances, de savoirs, de savoir-faire et de pratiques » pouvant caractériser certaines « « maisons » administratives »[2]. Pour le comprendre, il convient en premier lieu de revenir brièvement sur la situation du segment dans l'univers administratif. À la fin des années 50, la DGPAS était encore de création récente comparée à d'autres administrations. En effet, avant l'effervescence institutionnelle de la Libération en ce domaine[3], aucun service ministériel ne s'était jamais vu confier la charge de la « population » à titre officiel dans un sens empruntant à la démographie. Par ailleurs, si la sous-direction de la famille était – on l'a déjà noté – pour partie composée de sections venues de l'ancien Commissariat général à la Famille de Vichy, cet organe, quoiqu'il ait tenté de déployer des formes d'actions nouvelles, avait pâti de la faiblesse structurelle de ses moyens et des multiples concurrences et oppositions administratives au sein même du régime[4]. Dès lors, sans être une création *ex nihilo*, la direction ne disposait guère au moment de sa constitution de véritables précédents adossés à une institutionnalisation au long cours. En outre, cette dernière se rattachait à un ministère lui-même jeune, au périmètre inédit et qui, du propre aveu de G. Desmottes, avait « longtemps [été] considéré comme mineur et dédaigné »[5]. Enfin, tout indique que la position et les prérogatives de la sous-direction de la famille étaient spécialement mal assurées : en effet, chargée de porter une « conception globale de la famille » et d'assurer la « défense des intérêts familiaux »[6] dans et hors de l'État, celle-ci n'avait pas la main sur l'un

---

de santé publique et spécialité médicale », *Regards sociologiques*, 29, 2004, p. 23-34 ; Fabrice Cahen, « Le gouvernement des grossesses en France (1920-1970) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, 7, 2014, p. 34-57. Enfin, certains corps participant à l'administration de la santé ou à ses prémisses ont pu faire l'objet de recherches, voir par exemple : Catherine Rollet, « Pour une histoire des inspecteurs des affaires sociales et sanitaires », *Revue française des affaires sociales*, 3, 1994, p. 49-74 ; Virginie Luca Barrusse, *Aux origines de l'État-Providence. Les inspecteurs de l'Assistance publique et l'aide sociale à l'enfance (1820-1930)*, Paris, INED, 2002, 367 p. ; François-Xavier Schweyer, « Médecins, pharmaciens, ingénieurs. Les corps techniques de l'État en santé publique », *Santé publique*, 19, 2007, p. 37-51.

[1] François Buton, « Ce que nous apprend l'observation historique du travail administratif », *in* Jean-Michel Eymeri-Douzans et Geert Bouckaert (dir.), *La France et ses administrations...*, *op. cit.*, p. 151-165.

[2] Jean-Michel Eymeri, « Pour une sociologie politique comparée des institutions et de l'action publiques » in Françoise Dreyfus et Jean-Michel Eymeri, *Science politique de l'administration. Une approche comparative*, Paris, Economica, 2006, p. 272. Sur la notion de « culture d'institution », voir également la synthèse proposée dans : Émilie Biland, « Les cultures d'institution » in Jacques Lagroye et Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, *op. cit.*, p. 177-192.

[3] Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit.*

[4] Christophe Capuano, *Vichy et la famille...*, *op. cit.*, p. 56-63.

[5] Georges Desmottes, « Souvenirs d'une direction de ministère », *op. cit.*, p. 159.

[6] *Ibid.*, p. 165.

des principaux instruments permettant d'agir très directement en ce sens – *i.e.* le système d'allocations familiales édifié au sortir de la guerre et dont la tutelle était assurée par la direction de la sécurité sociale rattachée au ministère du Travail – et devait, dans l'espace de production des politiques familiales, collaborer de façon étroite avec des organismes privés, mais publiquement reconnus, telle l'UNAF[1]. Par conséquent, en raison de leur jeunesse et d'une certaine indétermination fonctionnelle initiale, tout se passe comme si la DGPAS en général et la sous-direction de la famille en particulier, s'étaient trouvées dans l'obligation d'affirmer doublement leur existence : d'abord, comme institutions nouvelles, elles se devaient d'élaborer des « routines institutionnelles » permettant d'inscrire dans « des dispositifs stables des tâches habituellement attachés à un rôle »[2], seule manière d'acquérir consistance et durée[3] ; ensuite, si exister c'est bel et bien toujours différer, le segment devait dans le même temps faire la preuve de sa relative spécificité, notamment par rapport à d'autres agents avec qui il était en relation permanente dans son domaine propre d'intervention. Bref, pour prendre corps et tenter de jouer sa partie dans les jeux de pouvoir et de concurrence, le segment se trouvait encore, à la fin années 1950 et au début des années 1960, dans une période où il était *objectivement contraint de s'inventer un rôle* en se dotant d'une culture d'institution possédant certains traits pouvant, dans certaines situations, le distinguer.

Sur quelles bases cette invention a-t-elle alors reposé ? S'il est vrai que, en ses commencements, toute création institutionnelle s'appuie sur des agents qui « import[ent] leurs savoirs et savoir-faire pour progressivement donner naissance à des nouveaux rôles »[4], dans le cas particulier de la sous-direction de la famille, la présence à sa tête de G. Desmottes, ancien responsable du service d'études et de la législation du Commissariat général à la Famille, pouvait laisser croire à une reconduction des manières de penser et d'agir en vigueur sous Vichy. Or, depuis la Libération, la conjoncture s'était modifiée, qui, en la matière, interdisait toute reproduction à l'identique[5]. Si le passé n'était pas forcément dépassé, une série de remaniements s'imposait néanmoins à partir « d'ajustements initiaux, d'expériences de réussites ou d'échecs », ou encore, de « compromis passés entre des agents d'origine différente »[6] pour donner, dans ce contexte nouveau, naissance à un « corps de règles à apprendre et à respecter, (...) un ensemble de savoirs à assimiler, (...) une somme de routines qu'il faut maintenir pour préserver la

---

[1] G. Desmottes note à ce propos : « Ce ministère a en effet une tradition. *L'initiative privée y coopère avec l'administration dans l'accomplissement de tâches d'intérêt général, parfois de service public*. C'est le fruit de l'histoire, la conséquence aussi des conditions de l'action sociale » (*ibid.*, p. 162).

[2] Jacques Lagroye *et alii.*, *Sociologie politique*, *op. cit.*, p. 146.

[3] Julien Meimon, « Sur le fil. La naissance d'une institution » in Jacques Lagroye et Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, *op. cit.*, p. 117.

[4] *Ibid.* p. 118.

[5] Christophe Capuano observe à juste titre à propos de la transition entre Vichy et la République en matière d'action publique visant la « famille » que « si les acteurs restent en partie identiques, leurs configurations changent comme les structures avec lesquelles ils interagissent ». Il ajoute alors : « (...) c'est surtout, semble-t-il, au niveau du référentiel de la politique publique que les choses se jouent : d'une part le renforcement d'un référentiel concurrent à la Famille, celui de la Population dont la montée en puissance continue dans les années d'après-guerre ; d'autre part un référentiel familial dont les normes et les valeurs sont républicanisées » (Christophe Capuano, *Vichy et la famille...*, *op. cit.*, p. 315).

[6] Jacques Lagroye *et alii.*, *Sociologie politique*, *op. cit.*, p. 147.

cohérence de l'institution »[1]. Cela étant, on peut faire l'hypothèse que le facteur le plus décisif pour la définition d'un rôle distinctif a, au bout du compte, été l'institutionnalisation *durable* d'un espace de production des politiques familiales et la « consécration étatique de la gestion des affaires familiales »[2] qui lui était coextensive. En effet, après la guerre, par le biais de dispositifs divers et d'institutions, la « famille » comprise à partir d'objectifs démographiques quantitatifs et qualitatifs, n'était plus, en tant que catégorie d'action publique, une simple affaire de militants. Elle était également devenue une *affaire d'État* dotée d'une bureaucratie (même légère) à laquelle le segment participait au premier chef, au point que les membres de celle-ci – et en tout premier lieu, ceux qui faisaient office de gouvernants de l'univers bureaucratique en ce domaine – étaient désormais statutairement contraints de se conduire avant tout en tant que gardiens des intérêts de l'État et, par là même, de l'intérêt général, plutôt que comme ceux des militants familiaux ou natalistes partie prenante de l'espace de production des politiques familiales – aussi proches, fussent-ils parfois de ces derniers sous le rapport des propriétés sociales et/ou des perspectives idéologiques –, tant il est vrai que, comme le relève P. Bourdieu, c'est une erreur d'« ignorer les effets biens réels de la référence obligée aux valeurs de neutralité et de dévouement désintéressé au bien public qui s'impose avec une force croissante aux fonctionnaires d'État à mesure qu'avance l'histoire du long travail de construction symbolique au terme duquel s'invente et s'impose la représentation officielle de l'État comme lieu de l'universalité et du service de l'intérêt général »[3]. Bref, cette position offrait au segment des ressources pour affirmer son *autonomie*, en particulier en permettant de se livrer à un *travail de démarcation symbolique et pratique* régulier dans l'espace de production des politiques familiales au principe de l'édification d'une culture d'institution (relativement) propre. Évoquant les relations entretenues par la sous-direction avec les organismes privés ou para-publics intervenant dans le champ de l'action familiale et sa définition, G. Desmottes affirmait ainsi de manière significative, endossant la rhétorique du « bien commun » et celle de l'arbitre au-dessus de la mêlée en tant que posture censée être adéquate à la représentation de l'État :

> « *Incarner l'État ce n'est pas tout accepter ou tout refuser*, c'est expliquer un choix que semble *dicter le bien commun*, le justifier et si possible convaincre. (...) Il faut utiliser à cette fin, toutes les occasions d'échange, individuelles ou collectives, dans une commission, une réunion restreinte, un vaste congrès. On peut tout dire à un auditoire, à condition de ne pas tromper »[4].

De même, on trouvera dans cet autre extrait la reconnaissance de la nécessité de mettre à la fois en scène et en œuvre sa spécificité dans l'espace de production des politiques familiales (*i.e.* n'être jamais le simple relais de tel ou tel groupe, mais de faire valoir une position particulière),

[1] *Ibid.*, p. 148.
[2] Rémi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, *op. cit.*, p. 371.
[3] Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques...*, *op. cit.*, p. 131.
[4] Georges Desmottes, « Souvenirs d'une direction de ministère », *op. cit.,* p. 189 (souligné par nous).

et d'exploiter à cette fin son « capital bureaucratique »[1] pour réaffirmer une prééminence au sein d'une configuration d'agents :

> « Il faut un ministère, même si l'UNAF a la puissance et l'organisation que nous lui souhaitons. Je pense à ce propos d'un de ses chefs les plus dynamiques. Déplorant la faiblesse numérique de notre équipe, il me disait : « Convenez mon cher directeur, que le véritable ministère de la Famille, c'est l'UNAF ». « À ceci près, répliquai-je, que nous n'accédez jamais cher Président au Conseil des Ministres ». Il faut à tous les détours des arcanes de la vie administrative, l'intervention possible d'un interlocuteur administratif »[2].

On le voit, l'entretien d'une *distance* – fût-elle minime pour un observateur extérieur – avec les agents considérés comme les plus militants de l'espace de la production des politiques familiales était la condition pour faire exister le segment, en particulier grâce à l'exploitation à plein des ressources symboliques (rhétorique de l'intérêt général) et pratiques (capital bureaucratique) inscrites objectivement dans la position de ce dernier. Dans ces conditions, on comprend mieux le sens du ralliement relativement rapide du segment au principe de réforme ou d'abrogation de la loi de 1920. Se détacher de la réaffirmation rituelle de la nécessaire pénalisation, laquelle était au départ partagée par l'ensemble des membres de l'espace de production des politiques familiales, c'était se distinguer – et donc exister – par rapport aux prises de positions réputées les plus militantes sur cette question dans cet univers. Ainsi, on constate que, à mesure que le segment se cristallise en tant qu'institution dotée d'une certaine autonomie et que, à cette fin, il s'emploie de façon concomitante à faire naître et à consolider une culture d'institution relativement propre, les marques destinées à tracer, dans le cas de la question contraceptive, une frontière symbolique avec les réclamations de certains des agents les plus traditionnels de l'espace de la production des politiques familiales, se multiplient. On peut réexaminer à cette aune la lettre déjà citée du chef du 1er bureau de la sous-direction de la famille adressée au secrétaire général de l'Alliance Nationale contre la Dépopulation en mars 1958. La prise de distance qui s'y exprime vis-à-vis du principe de répression fait écho à celle que, deux semaines auparavant, ce haut fonctionnaire avait déjà exprimée lors d'une réunion privée présidée par le R. P. Stanislas de Lestapis et à laquelle furent conviés différents représentants de groupes impliqués dans l'espace de la production des politiques familiales. Face aux vives inquiétudes qui semblent s'être exprimées à cette occasion, en particulier à propos des actions menées par M.-A. Lagroua Weill-Hallé – un compte-rendu « très confidentiel »[3] d'une réunion entre la jeune gynécologue et des assistantes sociales fut porté à la connaissance des participants –, F. Bruntz rapporte ainsi avoir déclaré :

> « Interrogé par le Professeur Mazeaud sur l'attitude des pouvoirs publics, j'ai remarqué (...) que les considérations démographiques devaient, dans une très large

[1] Sur cette notion, voir : Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, *op. cit.*, p. 143-145 ; Pierre Bourdieu et Rosine Christin, « La construction du marché. Le champ administratif et la production de la « politique » du logement », *op. cit.*

[2] Georges Desmottes, « Souvenirs d'une direction de ministère », *op. cit.,* p. 189.

[3] Note pour Monsieur le Directeur Général [figure la mention « confidentiel »], 19 février 1958, AN 19760173, art. 30. Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de ce document.

mesure, inspirer notre action. Il est exclu que le Gouvernement hâte l'examen par le Parlement des propositions de loi tendant à abroger ou modifier la loi de 1920 ». Avant d'ajouter, anticipant alors les suites de la mobilisation et rompant le relatif consensus qu'on devine chez les participants de la réunion : « Le problème deviendrait aigu si des centres de limitation de naissances étaient effectivement créés. (...) À ce moment, mais à ce moment seulement, les pouvoirs publics devraient envisager une modification de la loi ».

2) En deuxième lieu, on peut faire l'hypothèse que le processus d'autonomisation et d'affirmation d'un culture d'institution propre au segment considéré n'est pas séparable de *transformations à l'œuvre à l'échelle cette fois des agents impliqués dans ce dernier* – et plus particulièrement, chez ceux d'entre eux ayant la responsabilité du traitement de la question contraceptive dans la sous-direction de la famille – *sous le rapport de certaines de leurs propriétés sociales, à la fois professionnelles et extra-professionnelles*. En effet, comme l'observent à juste titre Sylvain Laurens et Delphine Serre, « la matière première de l'ethos du fonctionnaire n'est pas faite que de règlements et de droit, et de dévouement à l'intérêt général. Elle est aussi de produit de l'ensemble des dispositions produites par l'exposition répétée des agents à certaines expériences sociales faites avant l'entrée dans la carrière administrative et/ou à côté de la scène professionnelle (dans les sphères privée, scolaire, militante ou associative par exemple »[1]. Jusqu'à la fin de la IVème République, la DGPAS et la sous-direction de la famille ont connu une grande stabilité, et ce alors même que le poste de Ministre de la Santé publique et de la Population changera dix-huit fois de titulaire en douze ans. Dans ces conditions, tout au long de ces années, E. Rain, pour la DGPAS, et G. Desmottes, pour la sous-direction de la famille, formèrent un couple directorial marqué, selon les dires du dernier, par une forte « communauté de vues »[2]. Celle-ci reposait vraisemblablement sur plusieurs facteurs. D'abord, une même génération : ils étaient respectivement nés en 1909 et 1905. Ensuite, si le premier rejoignit le Conseil d'État en 1932 et que, on l'a vu, le second, ancien avocat, avait intégré l'administration sous Vichy *via* le Secrétariat général à la Famille, tous deux accédèrent à un poste de direction en 1946, au moment de la création du Ministère de la Santé publique et de la Population. Enfin, ils partageaient vraisemblablement une forte socialisation catholique. Si ce trait est loin d'être exceptionnel dans la haute administration de l'époque[3], on peut néanmoins supposer que, dans leur cas, leur participation comme fonctionnaires à la « haute magistrature familialiste »[4] était due, pour partie au moins, à un profil de militant catholique social ou démocrate-chrétien, ancien ou actuel, en affinité avec certaines organisations familialistes de l'espace de production des politiques familiales. Dans l'entre-deux-guerres, E. Rain s'était en

[1] Sylvain Laurens et Delphine Serre, « Des agents de l'État interchangeables ? L'ajustement dispositionnel des agents au cœur de l'action publique », *Politix*, 115, 2016, p. 161-162.
[2] Georges Desmottes, « Souvenirs d'une direction de ministère », *op. cit.,* p. 151.
[3] Dans les années 60, Alain Darbel et Dominique Schnapper ont établi que les catholiques et les catholiques pratiquants étaient surreprésentés dans les rangs de la haute administration. Voir : Alain Darbel et Dominique Schnapper, *Les agents du système administratif*, Paris/La Haye, Mouton, 1969, p. 92 et suiv.
[4] Rémi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, *op. cit.*, p. 378.

effet engagé dans les rangs du Sillon et avait collaboré à son journal[1]. À la Libération, il rejoindra le MRP et, parallèlement à ses fonctions au ministère, deviendra maire de Gonesse sous cette étiquette pendant près de trente ans. De son côté, G. Desmottes naît dans une « famille profondément chrétienne », milite « dans les œuvres catholiques » au cours de ses études, et se dévoue par la suite à « l'action sociale »[2] en sus de ses activités d'avocat. Également engagé au MRP après la guerre, il sera adjoint au maire à Neuilly-sur-Seine. Le passage à la Vème république met toutefois un terme à cette dyade marquée par de fortes affinités personnelles[3] : si G. Desmottes reste à son poste, E. Rain retourne au Conseil d'État et se voit remplacé en 1959 par B. Lory. Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, ce dernier illustre une autre génération de hauts fonctionnaires accédant peu à peu aux responsabilités dans le segment. Né en 1921, il intègre en effet l'administration *après la guerre*. Conseiller technique au cabinet du Bernard Chenot entre 1958 et 1959 – lui-même haut fonctionnaire rallié au Général de Gaulle et à qui échoit le portefeuille de la Santé publique et de la Population dans les premiers gouvernements formés par ce dernier –, cette expérience, véritable accélérateur de carrière[4], lui permet ainsi d'accéder relativement jeune au poste de directeur de la DGPAS[5]. Autre indice d'un renouvellement dans les sommets du segment, l'accession en 1958 de D. Ceccaldi au poste de directeur adjoint après qu'il a été longtemps chef du 1er bureau de la sous-direction de la famille. Si, dans son cas, les conditions d'accès à cette fonction diffèrent de celles du nouveau directeur de la DGPAS (elles renvoient pour partie à une logique classique de promotion interne : entré dans l'administration en 1941 par le concours de rédacteur, D. Ceccaldi est intégré par la suite au corps des administrateurs civils au moment de sa création après la guerre), né en 1918, il appartient néanmoins à la même génération que B. Lory. Dès lors, et bien qu'il convienne de rester très prudent sur ce point tant une enquête approfondie et systématique serait nécessaire, on peut penser que la différence de génération entre ces responsables s'est également traduite par une différence sous le rapport de certaines dispositions. En effet, ceux-

[1] Tous ces éléments sont tirés de : http://www.cnahes.org/trombinoscope.php?personne=r.

[2] « Georges Desmottes (1905-1988) », *Mémoires de l'académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, tome XVII, 1989, p. 101.

[3] G. Desmottes écrit encore : « J'ai conservé de cette collaboration un grand souvenir sur lequel a fleuri une amitié (...) Il [E. Rain] est lié à la Normandie [comme G. Desmottes], chaque été le ramène à Houlgate où j'ai la joie de poursuivre [nos] échanges » (Georges Desmottes, « Souvenirs d'une direction de ministère », *op. cit.*, p. 151).

[4] A. Darbel et D. Schnapper notaient : « Appartenir à un cabinet, c'est rompre réellement et symboliquement avec la carrière toute tracée (...). C'est dire le rôle de tremplin que joue, dans presque tous les cas, bien qu'inégalement selon les groupes de fonctionnaires, le passage par un cabinet ministériel. Faire partie d'un cabinet, c'est d'abord accroître son capital d'informations venant du monde politique et de relations avec ce monde, c'est accroître ses chances d'appartenir au milieu des fonctionnaires les plus proches du monde politique ou, en tout cas, d'établir des relations avec ce milieu. Mais c'est aussi affirmer symboliquement qu'on appartient à cette catégorie de hauts fonctionnaires dont la carrière est supérieure à la carrière prévisible » (Alain Darbel et Dominique Schnapper, *Le système* administratif, Paris/La Haye, Mouton, 1972, p. 154-155).

[5] D'après Jeanne Siwek-Pouydesseau, l'âge moyen des directeurs d'administrations centrales était de 50 ans en 1960 (Jeanne Siwek-Pouydesseau, *Le personnel de direction des* ministère*s*, Paris, Armand Colin, 1969, p. 57-58). Notons que B. Lory sera remplacé par François Charles en 1965. Dans l'état actuel de nos recherches, nous ne sommes pas parvenus à trouver des informations à son propos. Les différents dictionnaires biographiques et annuaires habituellement consultés pour identifier ce type de personnes (*Who's who*, *Annuaire des anciens élèves de l'ENA*, *Annuaire des anciens élèves de la rue Saint-Guillaume*, *Dictionnaire biographique des magistrats de la Cour des comptes*, *Dictionnaire biographique des membres du Conseil d'État*, etc.) ne portent aucune trace de son existence.

ci semblent présenter un profil moins militants que celui d'E. Rain ou G. Desmottes *i.e.* moins directement en affinité avec la représentation des intérêts familiaux de la part des groupes familialistes participant à l'espace de production des politiques familiales tel que celui-ci s'institue à la Libération et avec les jeux politiques de la IVème République donnant aux démocrates-chrétiens du MRP une place centrale (les ministres de la Santé publique et de la Population se recruteront très souvent dans leurs rangs à cette période). De ce point de vue, on peut supposer chez eux une socialisation réduite, voire peut-être inexistante, dans l'univers catholique. À cela deux indices : d'une part, le fait que, contrairement à leurs prédécesseurs, ces hauts fonctionnaires ont été scolarisés dans des établissements publics[1] ; d'autre part, une fécondité limitée (2 enfants) qui contraste avec celle d'E Rain et de G. Desmottes (4 enfants chacun), et qui reste inférieure à celle observée dans la haute administration à cette période[2]. Bref, sans aller jusqu'à dire que ces nouveaux responsables sont en tous points opposés à ceux de la première génération et qu'il existe une véritable *rupture* entre eux – ce qui paraît peu vraisemblable –, on suggérera toutefois que leur jeunesse relative et, en toute hypothèse, une distance plus grande à l'égard du cosmos de valeurs catholiques, pouvaient les incliner à accueillir et à retraduire plus favorablement certaines revendications portées par des fractions du monde social se présentant comme « modernisatrices », telles celles à l'origine de la mobilisation en faveur de la cause contraceptive à partir du milieu des années 50[3].

Cela dit, les modifications susceptibles de favoriser cette logique ne concernent pas seulement les postes de direction du segment. Bien que les données dont nous disposions n'autorisent guère une analyse détaillée, on peut identifier deux tendances complémentaires affectant la tête de la DGPAS et la sous-direction de la famille, et tout particulièrement le 1er bureau. C'est d'abord la présence relativement précoce d'énarques. Plusieurs travaux se sont intéressés aux effets de la création de l'ENA sur l'administration[4]. Par ailleurs, il a été souvent souligné que les ministères sociaux n'ont jamais figuré parmi les choix les plus prisés des élèves à leur sortie. S'il faut attendre 1966 pour qu'un énarque succède à G. Desmottes à la tête de la sous-direction de la famille[5], et 1960 pour que l'on en repère un dans l'équipe entourant le directeur de la DGPAS, on relève cependant leur présence dès le début des années 50 dans le 1er bureau aux fonctions d'adjoint. Ainsi de Jacques Blondeau issu de la première promotion de l'ENA (France Combattante) qui seconde D. Ceccaldi à ce poste jusqu'en 1957. Surtout, dans les années cruciales que constitue le tout début des années 60 pour le segment *i.e.* celles où semble s'être

[1] Nous tirons les informations qui suivent des notices du *Who's who*.

[2] D'après l'enquête d'A. Darbel et D. Schnapper, dans les années 60, le nombre moyen d'enfants pour les mariages conclus avant guerre était de 3,3 dans la haute administration, et de 2,5 dans les familles fondées en 1956. Ces moyennes sont supérieures à ce que l'on observe dans les catégories homologues du secteur privé. Elles s'expliquent pour partie par la forte présence de catholiques aux échelons supérieurs de la fonction publique. Sur ce point, voir : Alain Darbel et Dominique Schnapper, *Les agents du système administratif*, *op. cit.,* p. 96-97.

[3] On trouvera un indice de la relative distance existant entre G. Desmottes et B. Lory dans la manière dont le premier évoque le second dans ses souvenirs. Là où, à propos d'E. Rain, il mettait en avant la « communauté de vues » censée les unir, il se contente ici d'un rappel factuel des principales réalisations de ce dernier sans y ajouter aucune appréciation personnelle.

[4] Voir notamment : Jean-François Kesler, *L'ENA, la société, l'État*, Paris, Berger-Levrault, 1985, 583 p.

[5] Notre repérage des énarques repose sur la consultation de l'*Annuaire des anciens élèves de l'ENA* qui, pour chaque ministère, signale utilement les postes que ces derniers occupent et leur corps d'appartenance.

cristallisé de manière définitive le ralliement au principe de modification de la loi de 1920, M.-T. Pierre, énarque sortie de la promotion Vauban (1959), intégrera à son tour le 1er bureau comme administratrice civile. Adjointe de F. Bruntz (non énarque), elle sera tout particulièrement chargée du suivi du dossier de la contraception et, on l'a déjà aperçu, rédigera à ce titre plusieurs notes clairement favorables à l'abandon du recours à la pénalisation. Encore relativement jeunes – c'est en particulier le cas de M.-T. Pierre –, formés dans les années d'après-guerre au sein d'une nouvelle école – l'ENA – dont l'objectif était la reconstruction des élites administratives afin d'en faire les artisans d'une rénovation moderniste de la société sur la base d'une combinaison d'expertise et d'humanisme, on peut supposer que ces hauts fonctionnaires étaient porteurs de dispositions qui, sans les faire jamais souscrire à la lettre de la cause contraceptive – en tout cas, jamais à titre professionnel, défense des intérêts de l'État et de la définition même du segment oblige – pouvaient, jusqu'à un certain point, les conduire à *transiger* avec celle-ci, laquelle, sous certains aspects et telle qu'elle était présentée par ses porte-parole dans l'espace public *i.e.* à partir d'un mélange d'expertise et de prudence comme traits principaux du style de groupe, pouvait apparaître comme n'étant pas entièrement étrangère au projet et aux valeurs modernisatrices dont ils se faisaient collectivement les défenseurs[1]. Autre tendance, la présence importante de femmes dans le segment, notamment dans l'encadrement du 1er bureau. Le fait est connu : dotés d'un prestige moindre dans l'univers bureaucratique, les ministères sociaux se caractérisent par féminisation structurellement importante[2]. Ce fait est encore plus accusé pour les emplois supérieurs. Avant 1940, la moitié des cadres de l'administration du travail (corps des rédacteurs) était par exemple composé de femmes. Si leur proportion n'était pas aussi élevée pour les emplois d'encadrement supérieur, elle atteignait toutefois près de 31 %[3]. Ces tendances se perpétuent avec la création du corps des administrateurs civils à la Libération en remplacement de celui des rédacteurs : moins la direction est perçue comme prestigieuse plus on compte d'administratrices civiles[4], et cela alors même que, à niveau statutaire égal, les femmes sont souvent plus diplômées que leurs

[1] Ce point confirme en partie l'observation de R. Lenoir qui note à propos de la disqualification progressive « de ce qui faisait jusqu'alors la valeur des acteurs du champ de la politique familiale » à partir du milieu des années 50 : « Plus encore (...), au milieu des années 50 accède à la tête des administrations, aux cabinets ministériels, aux grands corps de l'État, une nouvelle génération de hauts fonctionnaires passés par l'École nationale d'administration, moins immédiatement dépendants des enjeux politiciens et participant du mouvement de rénovation morale » (Rémi Lenoir, « Politique familiale et mode de gestion technocratique » in Vincent Dubois et Delphine Dulong (dir.), *La question technocratique. De l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, PUS, 1999, p. 165-166).

[2] Pour une vision d'ensemble, voir : Guy Thuillier, *Les femmes dans l'administration depuis 1900*, Paris, PUF, 1988, 173 p. ; Linda Clark, *The rise of professionnal women in France. Gender and public administration since 1830*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 324 p. ; Vida Azimi, « La féminisation des administrations françaises : étapes et historiographie (XVIIIème siècle-1945) », *Revue française d'administration publique*, 145, 2013, p. 11-38 ; Catherine Marry, Laure Bereni, Alban Jacquemart, Sophie Pochic, Anne Revillard, *Le plafond de verre et l'État. La construction des inégalités de genre dans la fonction publique*, Paris, Armand Colin, 2017, 228 p.

[3] Chiffres fournis dans : Jean-Luc Bodiguel, « Une image de l'administration centrale. Les rédacteurs du ministère du Travail 1906-1960 », *Travail et emploi*, 110, 2007, p. 79.

[4] Linda Clark, *The rise of professional women in France...*, *op. cit.*, p. 277 ; voir également : Alain Darbel et Dominique Schnapper, *Les agents du système administratif*, *op. cit.*, p.51.

homologues masculins[1]. Dans le segment, si la fonction de direction (direction DGPAS, sous-direction de la famille) reste un monopole masculin tout au long des années 50 et 60, le poste de chef du 1er bureau sera occupé par une femme à partir de 1964-1965 (Mme Alessandrini, administratrice civile, non énarque ; puis Mme Morel, administratrice civile, non énarque). En outre, entre 1956 et 1967, l'encadrement du bureau comptera toujours au moins 1 femme sur les 2 ou 3 administrateurs civils qui, selon les moments, en auront la charge. Celles-ci sont majoritaires à partir de 1960 (2 sur 3) et connaissent même une situation de monopole entre 1964 et 1966. Faute d'avoir pu accéder aux dossiers de carrière, il est difficile d'objectiver avec précision leurs propriétés (origine sociale, date de naissance, études, carrière dans l'administration). On peut toutefois supposer que, à l'exception de M.-T. Pierre, étant donné qu'aucune d'entre elles ne semble être passée par l'ENA, la plupart sont d'anciennes rédactrices intégrées aux corps des administrateurs civils après la guerre[2]. De même, nous ne disposons guère d'informations concernant leur situation personnelle : si la grande majorité semble mariée, on ignore tout de leur comportement en matière de fécondité. Étudiant un échantillon de cadres du ministère du Travail dans les années d'après-guerre, Bruno Béthouart a relevé pour sa part une proportion importante de femmes célibataires et de femmes ayant un nombre d'enfants restreints (un ou deux)[3]. Si ces chiffres sont à prendre avec prudence[4], on peut supposer que des tendances similaires sont en partie à l'œuvre chez les hautes fonctionnaires du segment. Surtout, en raison de la position que celles-ci occupent dans l'administration (un emploi d'encadrement supérieur) et de ce que, pour elles, cela peut avoir potentiellement impliqué du point de vue de l'articulation entre calendrier professionnel et calendrier des naissances[5] – même dans un ministère peu prestigieux et réputé moins exigeant du point de vue de l'investissement temporel –, il est raisonnable de penser que, *à titre personnel*, étant donné leur propre trajectoire, ces femmes ont pu se montrer relativement sensibles à la question du contrôle de la fécondité. Dès lors, on peut faire l'hypothèse qu'une partie d'entre elles ont pu être inclinées à déployer des stratégies pour, *dans le strict respect de l'ordre et de la raison bureaucratiques propres au segment*, tenter de faire valoir cette préoccupation et infléchir la position de la DGPAS au sujet de l'existence de la cause contraceptive, à l'image des notes

[1] Alain Darbel et Dominique Schnapper, *Les agents du système administratif*, *op. cit.*, p. 52.
[2] Sur les requalifications intervenues à la Libération dans le corps des administrateurs civils, voir notamment : Linda Clark, *The rise of professional women in France...*, *op. cit.*, p. 274 et suiv.
[3] Bruno Béthouart, *Le* ministère *du Travail...*, *op. cit.*, p. 270.
[4] La délimitation n'apparaît pas toujours très claire : on ne sait pas réellement si l'auteur intègre dans ses calculs le seul personnel d'encadrement supérieur (directeur, sous-directeur, chef de bureau, chef adjoint) ou s'il prend plutôt en compte une population plus vaste correspondant aux fonctionnaires de catégories A, ce qui modifierait les résultats. Pour ailleurs, cette appréciation n'est pas forcément corroborée par d'autre travaux portant sur la haute administration de l'époque (voir en particulier : Alain Darbel et Dominique Schnapper, *Les agents du système administratif*, *op. cit.*, p. 42-45). En outre, dans une étude consacrée aux femmes énarques issues des premières promotions de l'école (pour l'essentiel de 1946-1947 à 1967-1969), Mariette Sineau note que le taux de mariage chez ces dernières est très supérieur à celui observé dans l'ensemble de la population active. De même, ces hautes fonctionnaires présentent un taux de natalité plus élevé. Voir : Mariette Sineau, « Les femmes et l'ENA », *Annuaire international de la fonction publique*, 1974-1975, p. 63-110.
[5] Voir pour la situation contemporaine : Catherine Marry *et alii.*, *Le plafond de verre et l'État...*, *op. cit.*, p. 111-129.

rédigées par M.-T. Pierre entre 1960 et 1964, et partant endosser en partie le rôle de *fémocrate* (voir encadré 4.2).

Encadré 4.2 Marie-Thérèse Pierre : une haute fonctionnaire au service de la cause des femmes ?

On l'a dit, faute d'avoir pu accéder à des données sur ce plan, il est, dans l'état actuel de notre enquête, difficile de se représenter avec précision les propriétés, les trajectoires et les expériences des hautes fonctionnaires de a DGPAS, et partant, de déterminer si certaines d'entre elles ont pu endosser un rôle de « féministe de l'intérieur » ou de fémocrates, c'est-à-dire de fonctionnaires agissant de manière délibérée en faveur de la cause des femmes dans l'univers bureaucratique[1]. Par la teneur des notes qu'elle signe comme chef adjointe du 1er bureau, M.-T. Pierre pourrait, au moins en partie, appartenir à cette catégorie. Un article sous sa plume paru dans la revue de l'ENA au début de l'année 1967 tend à confirmer cette hypothèse. Intitulé « Des femmes pour 1985 », ce long texte plaide en faveur de nouvelles conquêtes pour les femmes afin d'améliorer leur condition et de garantir une égalité réelle. Se référant à plusieurs reprises aux ouvrages d'A. Michel et G. Texier (*La condition de la française aujourd'hui*), à celui d'E. Sullerot (*Demain les femmes*) – toutes trois, on l'a vu, militantes du MFPF et appartenant au pôle de la cause des femmes de l'ECC –, ou encore, à celui de Betty Friedan (*La femme mystifiée*), elle défend le travail de femmes et rejette sans ambiguïté l'assignation dans celles-ci à l'univers domestique et aux rôles traditionnels de mère et d'épouse, bref de « gardiennes du foyer »[2]. Dans ce contexte, elle note à propos de l'enjeu que constitue la maîtrise de la fécondité pour les femmes : « Jusqu'à la « révolution démographique », la biologie a conditionné étroitement le destin des femmes. Étant donné le taux de la mortalité, la survie de l'espèce a longtemps exigé une natalité importante qu'encourageaient dans le bassin méditerranéen les structures économiques et sociales, les mœurs et la religion. Gestations et allaitement se succédaient pendant toute la partie féconde de la vie des femmes qui, vu la faible espérance de vie, se terminait souvent avec leur vie même. La diffusion généralisée de moyens anticonceptionnels plus efficaces que ceux d'autrefois et la possibilité d'une « arme absolue » en matière de contraception coïncident avec la volonté des individus de limiter leur descendance et avec une situation démographique nouvelle. Même dans un pays comme le nôtre, qui est loin de craindre le surpeuplement, il ne serait pas souhaitable que les couples obéissent au rythme naturel de la fécondité. Volontés individuelle et collective, connaissances scientifiques jouent également en faveur de la diminution des naissances ».

Dans les archives de la DGPAS que nous avons consultées, nous n'avons jamais trouvé de prise de position aussi nette de la part de la haute fonctionnaire, où contraception et cause des femmes auraient été explicitement mises en relation. Il est vrai que, en 1967, M.-T. Pierre n'était plus en poste à la DGPAS, ce qui l'autorisait selon toute vraisemblance à davantage de liberté vis-à-vis de la « doctrine-maison » du segment, laquelle, on l'a vu restait fortement dominée par les préoccupations démographiques, en dépit d'un ralliement assez rapide au principe de dépénalisation en matière contraceptive. En outre, à cette même date, la légitimité de la cause contraceptive et celle de la cause des femmes étaient plus importantes qu'au cours des années 1961-1962, ce qui facilitait sans doute une telle prise de position en public. Cela dit, à la lumière de ces déclarations, on peut supposer que le travail fourni par cette jeune haute fonctionnaire au moment où elle se vit confier le suivi du dossier de la contraception dans le 1er bureau de la sous-direction de la famille, a très probablement porté la marque d'une sensibilité à la cause des femmes et à sa défense – qui, cela dit, n'avait peut-être pas encore cristallisée sous la forme qu'elle revêt dans l'article –, même si, de toute évidence, elle avait dû faire

[1] Les notions de « féministes de l'intérieur » et de fémocrate désignent des réalités très proches. Pour la première, voir : Lee Ann Banaszak, *The women's movement inside and outside the State*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, 247 p. ; pour la seconde, voir notamment : Dorothy McBride Stetson et Amy Mazur (dir.), *Comparative state feminism*, Thousand Oaks, Sage, 1995, 333 p. ; Anne Revillard, *La cause des femmes dans l'Etat : une comparaison France-Québec (1965-2007)*, Thèse de sociologie, ENS Cachan, 2007, 625 p. ; Dorothy McBride et Amy Mazur (dir.), *The politics of State feminism. Innovation in comparative research*, Philadelphia, Temple University Press, 2010, 305 p.

[2] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Marie-Thérèse Pierre, « Des femmes pour 85 », *Promotions*, n°80, 1967, p. 7-31.

passer celle-ci pour partie en *contrebande* afin de se conformer aux fortes contraintes expressives impliquée par son appartenance à l'univers bureaucratique. Libérée de ces entraves, M.-T. Pierre pouvait alors conclure son article en revendiquant l'étiquette « féministe ». Elle écrivait ainsi : « Il a beaucoup été question de droits des femmes et cet article est « féministe » puisqu'il propose pour une catégorie particulière de Français – un peu plus de la moitié – la mise en œuvre de certains principes ». Et de plaider alors pour une nouvelle « coopération » à égalité entre hommes et femmes : « Ce qui est suggéré, c'est de rechercher un nouveau genre de vie, un nouvel équilibre non plus fondé sur la fameuse « complémentarité » des sexes, sur la division entre le monde des hommes – où quelques femmes sont admises – et le monde des femmes et des enfants, mais, tout au contraire, fondé sur une plus étroite coopération à tout niveau, en tous domaines, des hommes et des femmes ».

Bref, ces différentes modifications structurelles du point de vue des propriétés des agent-e-s du segment ont pu avoir de puissants effets au point de provoquer des réajustements forcés chez ceux d'entre les responsables qui, étant donné leurs caractéristiques, leurs trajectoires et leur ancienneté, paraissait les moins enclins à rallier le principe d'un abandon du principe de pénalisation (encadré 4.3).

Encadré 4.3. Gérer un désajustement dispositionnel : le cas de Georges Desmottes

Pris en étau entre les jeunes haut-e-s fonctionnaires qui, à l'échelle des bureaux, telle par exemple M.-T. Pierre, ou à celui de la direction même de la DGPAS – son directeur, B. Lory –, se montraient favorables ou très favorables à une modification de la législation, G. Desmottes, porteur de propriétés différentes renvoyant à un état précédent de fonctionnement du segment, se voyait dans l'obligation de s'aligner sur la tendance qui tendait à devenir majoritaire. Il n'en conservait pas moins ces croyances et dispositions. Si celles-ci paraissaient moins en accord avec les prises de position du segment – et partant, moins explicitement dicibles –, il pouvait encore trouver à les exprimer *mezzo voce* dans telle remarque manuscrite au ton désabusé accompagnant un projet de note. Tout se passe alors comme si ces écritures en/de la marge, mi-officielles, mi-officieuses, étaient un espace permettant la manifestation d'un quant-à-soi permettant à ce sous-directeur en poste depuis les années d'après-guerre d'affronter dans l'univers bureaucratique des « situations de contradiction dispositionnelle » qui « peuvent résulter d'une modification des caractéristiques des agents recrutés ou d'une transformation normes institutionnelles »[1]. On en trouvera une illustration dans un bordereau joint à une note destinée au chef de service du SCP et mis à la signature du directeur de la DGPAS. Émanée du 1er bureau de la sous-direction de la famille, celle-ci, suite au signalement d'une pharmacienne inspecteur divisionnaire, se prononçait contre l'engagement de poursuites pénales à l'encontre de la librairie Maloine, laquelle exposait dans sa devanture un ouvrage de M.-A. Lagroua Weill-Hallé comportant le terme « contraception » dans le titre. Dans ses « observations », G. Desmottes jugea l'argumentation de la note cohérente d'un strict point de vue juridique. Toutefois, certaines de ses remarques suggèrent qu'il n'en partageait pas le fond, qui semblent déplorer à demi-mots que les élus-gouvernants aient renoncé à la répression en ce domaine. Il note en effet : « Je crois au sérieux de cette position juridique. Mais, *à la vérité, je ferai assez aisément la démonstration inverse*, en resituant le titre de l'ouvrage, dont il faut naturellement pouvoir apprécier le contenu, dans le contenu général de la campagne bien connue. Mr Volkringer [chef de service du SCP] *sait certainement comme nous que le déclenchement d'une poursuite un acte politique dont le principe ne semble pas avoir été admis* »[2].

[1] Sylvain Laurens et Delphine Serre, « Des agents de l'État interchangeables ?... », *op. cit.*, p. 172.
[2] Bordereau à accompagnant la Note pour le Service Central de la Pharmacie (7ème bureau), 28 février 1963, AN 19760173, art. 31 (souligné par nous).

Une haute administration sanitaire attachée à la répression ?

Nous l'avons déjà indiqué, deux autres segments interviennent dans le traitement de la question contraceptive au sein du Ministère de la Santé et de la Population : d'un côté, la DGSP, et plus particulièrement la sous-direction de l'hygiène à travers le bureau chargé de la PMI ; de l'autre, le SCP. Tous deux appartiennent à la partie « santé » du ministère. Ils partagent en outre deux autres grandes caractéristiques. D'abord, s'ils semblent avoir été régulièrement sollicités au cours des années 50 et 60 pour fournir un avis sur la contraception, réagir à la mobilisation en sa faveur, ou encore, prendre en charge certaines conséquences occasionnées par son existence, leur investissement paraît toutefois avoir été moindre comparé à celui de la DGPAS – ce que, du reste, semble attester les traces archivistiques plus limitées retrouvées à leur propos sur ce sujet. Cela est vraisemblablement dû au fait que, quoiqu'ils aient été à différents titres et selon leur logique propre concernés par la question contraceptive, leur territoire bureaucratique ne semblait pas aussi fortement dépendant ou remis en cause par cette dernière, et ce d'autant plus que, à la différence de la DGPAS et surtout de la sous-direction de la famille, ces deux segments semblaient moins pâtir d'une indétermination fonctionnelle initiale. Ensuite, la DGSP et le SCP ont, à l'inverse de la DGPAS, manifesté un attachement plus durable au principe de répression ou, à tout le moins, n'ont jamais cherché, au sein de l'univers bureaucratique ou parmi les élus-gouvernants, à convaincre de la nécessité d'une réforme de la loi de 1920 même si, on le verra, des ambivalences ont pu quelquefois apparaître dans leur gestion ordinaire de la question.

1. Opposition de principe et accommodements à la direction de la santé

Commençons par la DGSP et plus spécifiquement le bureau de la PMI à qui échoit la charge du suivi de la question contraceptive dans le segment. L'avis rendu en 1961 sur une proposition de loi déposée par deux députés socialistes afin de supprimer les articles du Code de Santé Publique en rapport avec la diffusion et l'utilisation de moyens de contraception, résume la position qui sera régulièrement défendue par ce dernier. Présenté dans l'exposé des motifs comme un moyen efficace de lutte contre l'avortement clandestin et ses conséquences, ce texte fera l'objet d'une contre-argumentation qui, exemples à l'appui, contestera en premier lieu l'existence d'un lien entre baisse des avortements et libre contrôle de la fécondité. En ce sens, l'avis de 1961 relève :

> « Dans certains pays où la diffusion de ces procédés est libre et leur usage parfois même conseillé, le nombre des avortements est élevé. C'est le cas du Japon où, bien que les méthodes contraceptives soient enseignées officiellement, le nombre des avortements légaux s'est élevé en 1954 à 1 200 000, nombre qui n'était pas très éloigné de celui des naissances »[1].

[1] Avis sur la proposition de loi n°1 165 tendant à réglementer la prophylaxie anticonceptionnelle, présentée par MM. Dejean et Regaudie, 28 avril 1961, AN 19760166, art. 2 (souligné par nous). Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de ce document.

Dans un deuxième temps, la contre-argumentation développée fera valoir l'effet négatif que constituerait selon la DGSP l'adoption d'une telle mesure d'un point de vue démographique. Si l'avis reconnaît que cette relation n'est pas systématiquement vérifiée dans les pays ayant entrepris le type de réforme envisagée par la proposition de loi, il estime cependant que, dans le cas de la France, en raison d'un taux de natalité qui « demeure modéré », ces modifications compromettraient les efforts de redressement entrepris sur ce plan depuis la fin de la guerre. L'avis conclut alors :

> « C'est pourquoi l'Administration de la Santé Publique et de la population se montre opposée, dans la conjoncture actuelle, à une mesure qui, sans améliorer d'une façon certaine la situation en ce qui concerne les avortements clandestins, peut risquer de compromettre un rétablissement démographique, qui n'est pas encore achevé et dont dépend finalement le bien être de la population, puisqu'un effectif suffisant de population active est nécessaire pour supporter les charges de l'ensemble de la collectivité, tandis que s'allonge la durée de la vie humaine ».

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que, au cours des années 60, dans le cadre de la gestion bureaucratique des infractions potentielles ou réelles liées à la loi de 1920, la DGSP ait eu tendance à reconduire le principe de pénalisation. Soit l'exemple du traitement réservé au chromotesteur, un instrument destiné à repérer les périodes d'ovulation chez les femmes à l'aide d'un ruban au glucose. Au mois de janvier 1961, lors d'une réunion entre directeurs du Ministère de la Santé, le Dr Aujaleu, alors à la tête de la DGSP, signifiera ainsi, en plein accord avec le SCP, la ferme opposition de son segment à toute autorisation de commercialisation. Un compte-rendu note à cette occasion :

> « M. Volckringer [à la tête du SCP] estime qu'il serait inopportun d'accorder cette autorisation :
> - incompatibilité avec la politique actuelle de la natalité
> - en outre, sur le plan de l'hygiène, le chromotesteur ne paraît pas présenter toutes les garanties désirables.
> M. le Docteur Aujaleu partage entièrement ce point de vue, et *ajoute que la législation permet de régler le problème dans le sens désiré*.
> M. le Docteur Aujaleu donne lecture, à ce sujet, des articles l. 647 et l. 648 du Code de la Santé Publique, qui fixent les peines applicables à toute personne qui met en vente des produits anticonceptionnels ou fait une propagande en leur faveur.
> *Les arguments présentés par M. le Dr Aujaleu donnent la solution. Il est décidé d'opposer la législation à cette requête* »[1].

Cette prise de position contraste avec celle de la DGPAS, laquelle se mobilisera rapidement pour tenter de faire annuler la décision et plaidera pour une attitude plus conciliante[2]. Mais le

[1] Compte-rendu du conseil des directeurs qui s'est tenu le vendredi 20 janvier 1961 dans le bureau du ministre, AN 19760173, art. 30.

[2] Le document que nous avons cité précédemment porte ainsi une mention de la main de G. Desmottes à l'adresse du chef du 1er bureau. Il est écrit : « M. Bruntz, ne faudrait-il pas en reparler à M. Lory ? ». Dans une note sur ce sujet datée du 14 février et destinée au directeur de la DGPAS, G. Desmottes observait encore : « En conclusion, il semble que l'interdiction de la vente du chromotesteur fondée sur les dispositions de l'article l. 648 du Code de la Santé *serait inopportune, compte-tenu des tolérances admises et des critiques de plus en plus nombreuses, émanant de tous les secteurs de l'opinion, formulées à l'encontre de la législation française en la matière*. Il me paraît donc particulièrement souhaitable de revenir sur la décision prise lors du conseil des directeurs du 20 janvier

segment ne se montrera pas toujours aussi intransigeant. Trois ans plus tard, requis de formuler un avis à propos d'un progestatif de synthèse (le Métrodiol) susceptible d'être employé comme moyen de contraception, le segment jugera sa commercialisation envisageable, parce que, à ses yeux, le produit ne possédait « pas uniquement des propriétés anticonceptionnelles », mais avait « une action thérapeutique authentique » et pouvait même constituer un traitement de la stérilité et prévenir l'avortement ». Et de conclure alors :

> « (...) les propriétés anticonceptionnelles ne sont d'ailleurs susceptibles de se manifester que dans certaines conditions d'emploi. J'estime [le directeur de la DGSP] donc qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à la diffusion de cette spécialité, à la condition que, comme les autres progestatifs de synthèse, elle soit inscrite au Tableau C et ne puisse donc être délivré que sur ordonnance médicale »[1].

Pour autant, ces variations bureaucratiques dans le traitement ordinaire de la question contraceptive ne signifient pas que la DGPS ait, à cette date, substantiellement modifié sa position concernant la réforme de la loi de 1920. En effet, quelques mois plus tard, elle pouvait réitérer les arguments déjà relevés plus haut pour critiquer et s'opposer une nouvelle fois à une proposition de loi visant la modification du régime juridique existant en matière de contraception, concédant seulement que si la « position [du ministère] devait être révisée compte tenu de l'information du grand public », le gouvernement serait alors bien inspiré « de garder l'initiative d'un projet de loi »[2] dans le but de jeter les bases d'une réforme alternative à celle portée par les partisans de la cause contraceptive.

L'attachement plus durable du segment au principe de pénalisation – en tout cas, de façon formelle – et au maintien du *statu quo* peut s'expliquer pour deux raisons au moins. D'abord, on peut penser que les catégories de pensée et d'action de la DGPS et, plus particulièrement, celles de la PMI étaient, dans les années 50 et 60, *constitutivement* opposées aux préoccupations exprimées par les partisan-e-s de la cause contraceptive. Créée à la faveur de l'ordonnance du 2 novembre 1945, la PMI avait en effet pour objectif de mettre en place un dispositif de « surveillance médicale et sociale des femmes enceintes et des enfants »[3] prolongeant, approfondissant et systématisant certaines mesures et expérimentations déjà à l'œuvre dans l'entre-deux-guerres[4]. À ce titre, un des buts les plus fondamentaux poursuivi par elle était la diminution radicale de la mortalité maternelle, de la mortalité infantile et de la mortinatalité. La PMI entendait ainsi développer une médecine préventive entourant la naissance – ce qui, d'une certaine manière, était également la revendication des agent-e-s efficient-e-s du pôle médical de l'ECC –, mais étroitement subordonnée à des objectifs démographiques quantitatifs et qualitatifs. Un document daté du début des années 60 rappelait :

---

dernier. J'ai cru en tout cas de mon devoir de vous soumettre le problème » (Note pour Monsieur le Directeur Général de la Population et de l'Action Sociale, 14 février 1961, AN 19760173, art. 30, souligné par nous).

[1] Note pour Monsieur le Chef du Service Central de la Pharmacie, 31 janvier 1964, AN 19760201, art. 6.

[2] Voir : Avis sur la proposition de loi n°1 285 tendant à réglementer la propagande anticonceptionnelle, présentée par : MM. Dejean et Regaudie et les membres du groupe socialiste, 17 décembre 1964, AN 19760165, art. 2.

[3] Claude Thiaudière, « La protection maternelle et infantile... », *op. cit.*, p. 24.

[4] Sur ce point, voir : Fabrice Cahen, « Le gouvernement des grossesses... », *op. cit.*

> « Il convient tout d'abord de rappeler que *c'est dans un objectif de redressement de la situation démographique qu'a été réalisée l'organisation actuelle de la protection maternelle et infantile*. Pour *remédier au déficit de la balance démographique* deux catégories de mesures ont été mises en vigueur d'une part des mesures d'ordre social destinée à encourager la natalité et à améliorer la situation matérielle des familles (primes à la natalité, extension des prestations familiales), d'autre part des mesures d'ordre médical-social ayant pour but de donner le maximum de chances de survie aux enfants qui étaient conçus »[1].

Dans ces conditions, la perspective de la PMI et celle des partisan-e-s de la cause contraceptive ne pouvaient qu'être marquées par une *incompréhension structurelle* : là où la première apparaissait comme une entreprise bureaucratique statutairement tournée vers l'accroissement des *chances de survie* d'un enfant, la seconde entendait défendre la possibilité de recourir à des moyens évitant temporairement la *survenue* de celui-ci ; là où la première, pour des raisons de « balance démographique », cherchait à *multiplier* les naissances, la seconde défendait le droit de les *limiter* ou, à tout le moins, de *maîtriser* leur espacement. En outre, on peut penser que le deuxième facteur expliquant l'attachement plus durable du segment au principe de pénalisation, tient à l'interdépendance forte entre la DGPS et l'univers médical, dont on sait, nous l'avons rappelé ailleurs (chapitre 2), que, pour diverses raisons, certaines de ses instances de représentation officielles (notamment le Conseil de l'Ordre) et une grande partie de l'élite hospitalo-universitaire étaient à cette période hostiles au libre contrôle de la fécondité et, plus encore, à l'intervention des médecins dans ce domaine. Bien que, au cours des années 50 et 60, le segment ait compté une proportion non négligeable de femmes à des postes de responsabilité – *e.g.* entre 1956 et 1967, le chef du bureau en charge de la PMI sera une femme et l'encadrement de ce dernier presque exclusivement féminin ; de même, entre 1956 et 1963, la sous-direction de l'hygiène dont le bureau dépend aura à sa tête une femme –, celles-ci n'étaient pas, à supposer qu'elles l'aient souhaité, en mesure d'infléchir la position du segment. Sur la période qui nous intéresse, l'équipe à la tête de la DGPS restait en majorité masculine (les premières femmes à seconder le directeur en occupant le poste de directeur adjoint apparaissent en 1962). En outre, les responsables féminins de la sous-direction de l'hygiène et de la PMI étaient soit des administratrices civiles (non énarques), soit des médecins appartenant au corps des médecins inspecteurs de santé. Créé en 1949, celui-ci était faiblement attractif et peu prestigieux dans l'univers médical[2], de sorte que l'on peut penser en toute hypothèse que les agents qui y appartenaient disposaient de faibles ressources à opposer aux membres du Conseil permanent d'Hygiène sociale – et plus spécialement ici, à ceux de la commission de la maternité – avec lequel le segment était en relation régulière[3]. En effet, à côté des différents représentants

[1] Le Service de Protection maternelle et infantile son origine – ses caractères – son évolution, 6 mars 1963, AN 19670166, art. 4.
[2] Voir : François-Xavier Schweyer, « Médecins, pharmaciens, ingénieurs... », *op. cit.,* p. 39-40.
[3] Un document daté du début des années 60 décrivant les missions du bureau chargé de la PMI notait ainsi : « Le 6ème bureau est chargé du secrétariat de deux organismes consultatifs techniques fonctionnant dans le cadre du Conseil permanent de l'Hygiène sociale : la Commission de la Protection de l'enfance et la Commission de la Maternité auxquelles sont soumises à son initiative les questions d'actualité intéressant la santé des futures mères et des jeunes enfants » (Protection maternelle et infantile, 7 décembre 1962, AN 19760166, art. 4).

de l'administration, celui-ci était principalement composé d'homme médecins, en général professeurs à la faculté de médecine de Paris et exerçant dans des services hospitaliers prestigieux de la capitale, ou alors, parfois, dans une grande ville universitaire (*e.g.* Lyon ou Nancy). Sollicitée au moment de l'irruption publique de la cause contraceptive pour émettre un avis sur l'opportunité d'un changement de la loi en matière contraceptive, la commission, de façon assez prévisible, fera preuve d'une grande circonspection. Si certains des médecins présents réservaient leur jugement, faute d'informations suffisantes, aucun d'entre eux ne se montra toutefois disposé à plaider en faveur d'une modification de la loi de 1920. Plusieurs doutaient du fait que la libre diffusion de moyens de contraception contribuerait à réduire le nombre d'avortements contrairement à ce que ses partisan-e-s prétendaient ; un professeur jugea pour sa part que « certaines méthodes (pose d'appareil) (...) présent[aient] des dangers pour les femmes » ; un autre pouvait déclarer qu'il « refus[ait] que l'on ne puisse envisager la question autrement que par ce dilemme : avortement criminel ou contraception, qui sont l'un et l'autre des fléaux », et, un peu avant, avait pris soin de préciser que la modification de la loi conduirait inévitablement à organiser « un enseignement officiel de la contraception dans les facultés de médecine et que cela poserait des problèmes d'ordre moral aux professeurs » ; un autre rappelait encore qu'il « exist[ait] un problème démographique que l'on ne p[ouvait] nier » et que le « nombre d'enfants [était] insuffisant »[1]. Dans ces conditions, même si on a pu repérer des ambivalences de la part du segment sous le rapport de la gestion *effective* de la question contraceptive, les relations formelles et informelles qu'il entretenait avec l'élite médicale et le différentiel de légitimité entre, d'une part, médecins exerçant dans la bureaucratie sanitaire – de surcroît, dans une perspective *préventive*, laquelle restait faiblement reconnue dans une médecine encore dominée à cette période par le modèle clinique – et, d'autre part, médecins appartenant aux fractions dominantes du monde hospitalo-universitaire[2], dotait ces derniers d'une force d'imposition symbolique qui, au bout du compte, rendait plus difficile un ralliement, même discret, au principe d'une modification ou d'une abrogation de la loi de 1920.

[1] Toutes ces citations sont extraites de : Compte-rendu de la séance du 20 avril 1956, AN 19850019, art. 17.

[2] Au cours des années 50 et 60, le seul responsable du segment pouvant rivaliser avec l'élite médicale du point de vue des titres possédés, était le directeur de la DGSP, le Dr Aujaleu (il remplit cette fonction entre 1956 et 1964). Ancien interne, professeur agrégé au Val-de-Grâce, il y occupe la chaire d'épidémiologie et dirige le service de phtisiologie de l'hôpital militaire de Percy. Au début de la guerre, il prend la tête des services d'hygiène et d'épidémiologie de l'Armée. Alors qu'il se trouve à Alger pour raisons professionnelles en 1942, il rallie la France Libre et organise la direction du service de santé publique et d'assistance dans le cadre du Comité français de libération nationale. À la Libération, il devient directeur de cabinet du ministre de la Santé publique avant d'être nommé directeur de l'hygiène sociale. Il prendra ensuite la tête de la DGSP à sa création en 1956 (tous ces éléments sont extraits de : https://histoire.inserm.fr/les-femmes-et-les-hommes/eugene-aujaleu/(page)/2). Cette trajectoire, qui le rapproche en partie de l'élite médicale de son époque, créait dans le même temps de fortes affinités et solidarités avec elle, probablement liées à des expériences et des modes de socialisation assez proches dans l'univers médical. De ce point de vue, il n'est guère étonnant que, dans un entretien accordé à la faveur d'une enquête orale interne mais inachevée retrouvée dans les archives du ministère de la santé – cette dernière comporte une dizaine d'entretiens effectués par Dominique Saudinos avec des responsables politiques ou administratifs des années 50 et du début des années 70 –, il ait pu déclarer à propos de la loi sur l'avortement : « (...) moi j'étais contre, par philosophie » (AN 19950199, art. 1). S'il n'évoque pas la question de la contraception, on peut toutefois présumer, au vu de tout ce que nous savons à son sujet, qu'il ne disposait probablement pas non plus d'une forte propension à se montrer spontanément favorable à une modification de la loi de 1920.

2. Le Service Central de la Pharmacie ou la répression démotivée

Les développements qui précèdent en ont déjà fourni un aperçu : le traitement du cas du chromotesteur, ou encore, les différents signalements faits par le SCP à la DGPAS à propos de la présence de livres de M.-A. Lagroua Weill-Hallé dans des officines, suggèrent que, comme la DGPS, ce segment restait tendanciellement attaché au principe de pénalisation. Toutefois, à la différence de cette dernière, le SCP n'a jamais cherché à élaborer *formellement* une position concernant l'opportunité ou non du maintien de la législation en matière contraceptive. De ce point de vue, une note datée du 5 février 1965 apparaît exemplaire. Sollicité par un membre du cabinet du ministre pour émettre un avis sur cette question, le chef de service s'empressa de préciser :

> « Je dois souligner, au début de cette note, qu'en la matière, les attributions de mon Service sont essentiellement de surveiller par le moyen de l'Inspection de la Pharmacie l'application des dispositions du Chapitre V du Livre V du Code de la Santé Publique (anticonceptionnels et abortifs) »[1].

En conclusion, le document rappelait que le SCP disposait d'abord d'une *compétence technique* et que, pour cette raison même, son responsable jugeait ne pas être habilité à se prononcer sur le *fond* des problèmes posés. Il déclarait en ce sens : « Je n'ai pas estimé nécessaire d'étudier ici le fond d'un problème qui ne dépend pas directement de mes attributions ». Avant d'ajouter : « Je suis naturellement à votre disposition pour étudier tel point particulier qui vous paraîtrait relever de la compétence technique de mon Service »[2]. Autrement dit, dans ce segment, l'attachement au principe de pénalisation était moins l'expression d'une conviction partagée ayant fait l'objet d'une élaboration doctrinale particulière, que la conséquence de la définition même de sa juridiction dans l'univers bureaucratique. Créé par le décret-loi du 11 septembre 1941[3], le SCP s'appuyait en effet sur le corps des pharmaciens inspecteurs de santé publique[4] pour exercer des missions de *contrôle* à dimension technique dans le but de préserver la santé des personnes. Celles-ci pouvaient concerner aussi bien la délivrance de visas autorisant la mise en vente d'un médicament, que la surveillance du respect des dispositions du Code de Santé Publique par des laboratoires et des officines. Bref, s'attacher au respect du principe de pénalisation, c'était ici moins prendre position sur le fond – ce que, à sa manière, le responsable du SCP reconnaissait lui-même dans la note déjà citée –, que, pour le segment, exécuter une tâche conforme à la définition du rôle qui, dans l'ordre bureaucratique, lui incombait et qui justifiait statutairement son existence. Dans ces conditions, n'y point consentir aurait pu être perçu par d'autres comme le reniement de ces attributions et, partant, conduire à limiter les chances du segment de persévérer dans son être bureaucratique. Or, comme le rappelle à juste titre P. Bourdieu, les prises de position dans les administrations ont pour « principe majeur la tendance des institutions bureaucratiques (et des fonctionnaires correspondants) à « persévérer

[1] Note pour Monsieur Regnery – conseiller technique, 5 février 1965, AN 19760201, art. 6.
[2] *Ibid.*
[3] Voir : Sophie Chauveau, *L'invention pharmaceutique...*, *op. cit.*, p. 216 et suiv.
[4] Voir : François-Xavier Schweyer, « Médecins, pharmaciens, ingénieurs... », *op. cit.*,p. 38-39.

dans l'être », c'est-à-dire le *souci d'empêcher qu'un organisme bureaucratique ne perde toute raison d'être en perdant sa fonction* »[1]. Cela étant, si tout a long des années 50 et 60, le SCP n'a jamais entrepris de produire une doctrine « maison » mettant en cause ou démontrant la pertinence de la solution répressive dans le domaine de la contraception, son interprétation du cadre juridique pouvait parfois le conduire à formuler des appréciations et à adopter des lignes d'action plus nuancées. Estimant, d'une part, que seule la *propagande* anticonceptionnelle était passible de sanctions et que, d'autre part, la dimension *thérapeutique* de certains moyens de contraception justifiaient de les soustraire au régime de l'interdiction, les responsables du segment tendaient, en certaines occasions, à faire preuve de tolérance, par exemple à l'égard des crèmes spermicides. Dans une note confidentielle, le chef de service du SCP observait ainsi :

> « De telles préparations existent en France et sont vendues en pharmacie. Les produits sont présentés comme des médicaments et il est fait mention d'effets thérapeutiques divers, sans que soient indiquées des propriétés anticonceptionnelles ou abortives ». Et de poursuivre : « Il n'a pas été refusé de visas de spécialité pour le motif qu'un produit pouvait être anticonceptionnel dans la mesure où il présentait des propriétés thérapeutiques. Il existe actuellement sur le marché diverses spécialités destinées à l'hygiène de la femme, ayant notamment des utilisations antiseptique et germinicide. Cependant tous ces produits ne peuvent faire l'objet en France, de publicité susceptible de provoquer ou de favoriser l'avortement ou de constituer une propagande anticonceptionnelle ou contre la natalité »[2].

De même, la note de février 1965 déjà citée utilisait l'argument thérapeutique pour justifier les visas accordés à des progestatifs de synthèse – c'était également, on l'a vu, la ligne adoptée par la DGPS avec le Métrodiol –, tout en rappelant que, en l'état, la simple mention de leurs propriétés contraceptives les aurait à l'évidence condamnées à l'illégalité :

> « Bien entendu, certaines spécialités peuvent présenter des propriétés contraceptives. Certaines peuvent être utilisées in situ comme germicides (...). D'autres, destinées à la voie orale sont susceptibles de bloquer l'ovulation (...). Le dossier clinique qui a permis d'accorder le visa ministériel à ces spécialités a fourni la preuve qu'elles présentaient un intérêt thérapeutique au sens des textes, les indications qui justifient leur emploi thérapeutique ayant été précisées avec soin. Il est évident qu'aucun visa ne saurait être attribué à un produit qui serait présenté comme possédant des propriétés contraceptives. Il y aurait d'une part contravention aux dispositions de l'article L. 648 du code de Santé publique, d'autre part, la grossesse n'étant pas un état pathologique, le produit ne pouvait être considéré comme un médicament au sens légal et constituer une spécialité pharmaceutique susceptible de recevoir un visa »[3].

---

[1] Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, *op. cit.*, p. 139 (souligné par nous). A propos du SCP, on pourrait transposer ce que le sociologue notait au sujet d'une prise de position réputée « progressiste » de la part d'un corps techniques. Il soulignait : « Pour comprendre l'intérêt des corps techniques pour une attitude qu'on peut dire « progressiste », il faut supposer qu'ils ont un intérêt de corps lié à des positions progressistes. Ce n'est pas parce qu'ils sont progressistes qu'ils sont pour une position progressiste, mais parce qu'ils appartiennent à un corps qui a partie liée avec une forme de règlement progressiste » (Pierre Bourdieu, *Sur l'État...*, *op. cit.*, p. 40).

[2] Situation actuelle des préparations, objets, ou accessoires anticonceptionnels [figure la mention « confidentiel »], sans date [probablement vers 1962], AN 19760201, art. 6.

[3] Note pour Monsieur Regnery – conseiller technique, 5 février 1965, AN 19760201, art. 6.

On le voit, le SCP avait au final une ligne de conduite ambivalente. Il semble d'abord que ce segment ait estimé n'avoir ni le rang suffisant – d'un point de vue hiérarchique, un service est inférieur à une direction ou une direction générale, même si, dans les faits, il peut s'avérer tout aussi important qu'elles – ni la légitimité fonctionnelle pour formuler une position ou discuter des questions posées par la contraception. Ainsi, quel qu'ait pu être le ou les points de vue de ses membres sur le sujet, le SCP s'était montré tout à fait disposé à envisager la répression dès lors qu'une infraction était par lui constatée. En outre, on peut supposer que c'est à partir du moment où les responsables du segment avaient repéré des désalignements au sein du ministère – en particulier, dans la DGPS qui lui était proche – ou des attitudes plus conciliantes de la part d'élus-gouvernants, que le service avait adopté pour partie une autre ligne d'action. Ce qui est frappant toutefois c'est que, contrairement à la DGPAS, elle ne l'a jamais fait au motif qu'elle estimait à présent la pénalisation inopportune compte tenu de son appréciation du contexte, mais en s'appuyant exclusivement sur des raisons juridiques et techniques très précises comme l'ont montré le cas des crèmes spermicides ou encore celui des progestatifs de synthèse, laissant alors entendre qu'il n'y avait de sa part aucune prise de position *sur le fond*, dans un sens ou dans un autre. Au bout du compte, tout semble indiquer que la préoccupation principale du SCP était en premier lieu de faire valoir son *capital d'expertise technique* dans l'univers bureaucratique. Pour elle, l'important était moins d'investir l'espace de prises de position possibles, que de démontrer, quelle que soit la ligne d'action retenue, son aptitude à la faire respecter par la mise en avant de compétences techniques particulières. En somme, on pourrait dire que l'attachement du SCP au principe de répression ou sa mise à distance était un attachement « démotivé »[1]. Pour les responsables du segment, l'enjeu était moins l'exhibition ou la défense d'une conviction particulière en ce domaine, que la monstration d'une propension à *faire son métier* à partir de savoirs et de savoir-faire professionnels[2]. Dès lors, pour paraphraser Nicolas Mariot, nul besoin ici d'être motivé pour réprimer ou ne pas réprimer[3]. Pour ces « conduites sans croyance »[4], l'objectif consistait avant tout à préserver une position dans l'univers bureaucratique adossée à la possession d'un capital de nature exclusivement technique. Or celui-ci ne permettait guère de fonder une prétention à intervenir dans des luttes de qualification au sommet de l'État dès lors que, dans une conjoncture donnée, une question était perçue comme politique. De ce point de vue, les pharmaciens inspecteurs de la santé publique du SCP différaient assez des généralistes de l'action publique tels les énarques « dont l'excellence formelle se joue dans un art consommé de la montée en généralité (...) fait d'une extrême maîtrise sociale des formes imposées, des formules attendues, des formulations

[1] Sur cette question, voir : Nicolas Mariot, « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, 53, 2003, p. 154-177 ; mais aussi : François Héran, « L'institution démotivée. De Fustel de Coulanges à Durkheim et au-delà », *Revue française de sociologie*, 28, 1987, p. 67-97.

[2] Pour une autre illustration de l'existence de conduites démotivées au sein de la bureaucratie dans le cadre de la mise en œuvre de politiques, voir par exemple : Olivia Chambard, *La fabrique de l'*homo entreprenans. *Sociologie d'une politique éducative aux frontières du monde académique et du monde économique*, Thèse de science politique, EHESS, 2017, p. 477 et suiv.

[3] Nicolas Mariot, « Faut-il être motivé pour tuer ?... », *op. cit.*

[4] Paul Veyne, « Des conduites sans croyance », *Diogène*, 143, 1988, p. 3-22.

appropriées, compétence langagière d'une grande finesse doublée d'un art, tout conformiste, de placement de soi, de ses attitudes, de ses opinions », permettant de se livrer en permanence à une « technicisation du politique et (...) [une] politisation du technique »[1]. Dominé parce que du côté exclusivement technique au sein d'un ministère lui-même assez faible, le SCP ne pouvait que se *conformer* aux lignes d'action imposées par d'autres et tenter d'y déployer son expertise pour, dans la mesure du possible, se faire valoir.

Déférence d'État et double discours au Service Législatif de la Justice

Le dernier segment administratif à être impliqué dans le traitement de la mobilisation en faveur de la cause contraceptive, est la DACG du Ministère de Justice, et plus particulièrement le service législatif (SL) rattaché au 1er bureau. Cette direction était requise à deux titres au moins sur cette question : d'abord, dans la mesure où les partisan-e-s de la cause contraceptive réclamaient la suppression des articles 3 et 4 de la loi de 1920, le SL était régulièrement consulté sur ce point pour fournir une expertise juridique *i.e.* informer de l'état de la jurisprudence, interpréter le sens de la loi, mais aussi évaluer les propositions régulièrement déposées par des députés pour la modifier ; ensuite, dans la mesure où les actions menées par le groupe mobilisé, notamment à compter de l'ouverture des premiers centres de MFPF au début des années 60, constituaient de potentielles infractions, elle était également censée donner des éléments d'appréciation concernant la réponse pénale à adopter. Sur la question contraceptive, la ligne d'action suivie par la DACG se distinguera à la fois de celle de la DGPAS et de celle de la DGSP et du SCP : contrairement à la première, elle affichera toujours une *distance* à son égard, refusant de jouer un rôle central dans son traitement ou d'être perçue à l'initiative en tentant d'imposer de manière *explicite* une position dans l'univers bureaucratique et/ou auprès des élus-gouvernants ; en même temps, à la différence cette fois du second segment, de nombreuses indications suggèrent un ralliement précoce – au moins, depuis 1961 – au principe de modification de la loi et à l'abandon de la pénalisation. En fait, la DACG semble avoir oscillé entre une forme d'*attentisme*, à tout le moins apparent, et un *double discours* qui, sous couvert de strictes considérations techniques à propos du droit, plaidait en faveur d'une modification du régime juridique tout en paraissant ne jamais prendre position sur la question.

D'abord, comme le montre la correspondance au sujet de la contraception entretenue avec différents interlocuteurs et conservée dans les archives du ministère la Justice, le SL et, par son intermédiaire la DACG, ont toujours pris soin d'apparaître comme refusant toute prise de position sur le *fond* de la question, lequel était systématiquement renvoyé au domaine de compétence du ministère de la Santé publique et de la Population. Une note rédigée à l'automne 1956 déclarait ainsi à propos des propositions de loi déposées par les partisan-e-s de la cause contraceptive quelques mois auparavant :

[1] Jean-Michel Eymeri, « Frontières ou marches... », *op. cit.*, p. 62. Plus généralement, sur les savoirs et savoir-faire des généralistes de l'action publique, voir : Jean-Michel Eymeri, *La fabrique des énarques*, Paris, Economica, 2001, 260 p.

> « La Chancellerie par trois lettres (...) a porté à la connaissance du secrétariat d'État à la Santé publique et à la Population, les objections que ces textes soulèvent de sa part *sur le plan de la pure technique législative pénale*. *Toute appréciation de fond a été laissée aux soins de ce département* »[1].

Dès lors, la référence à la « pure technique » deviendra rituelle sitôt que la DACG sera sollicitée dans l'univers bureaucratique et dans celui des élus-gouvernants pour livrer ses conclusions. En novembre 1961, une note adressée à un membre du cabinet indiquait une nouvelle fois que la réponse fournie sur le même sujet était « d'*ordre purement technique*, la question de l'opportunité des mesures envisagées étant laissée à l'appréciation exclusive du Ministère de la Santé Publique »[2]. En 1966, une note précisait encore :

> « La chancellerie avait fait parvenir au Ministère de la Santé publique les remarques *d'ordre exclusivement technique* que ces propositions, ainsi que d'autres émanant notamment du parti communiste, appelaient de sa part, laissant à ce département le soin exclusif d'apprécier les dispositions proposées au fond. Cette pratique était d'ailleurs conforme à l'attitude traditionnellement suivie par la Chancellerie et ses représentants tant dans ses correspondances qu'au cours des réunions qui se sont tenues sur ce sujet »[3].

Cela dit, le segment ne cherchait pas simplement à ne pas apparaître comme prenant position sur l'opportunité ou non d'un changement législatif en matière de contraception, il veillait aussi *intentionnellement* à ne jamais endosser un rôle *initiateur* en ce domaine, en particulier vis-à-vis des segments du ministère de la Santé publique et de la Population. Par exemple, faisant état de discussions engagées dans le cadre de la Commission Prigent et ses suites (voir *infra*) à propos d'un projet de circulaire destiné à assouplir le régime juridique existant, un brouillon de note martelait comme pour rappeler la division du travail entre administrations et la délimitation des territoires bureaucratiques à observer dans ce dossier : « En tout état de cause, initiative [la mise au point d'une circulaire] de la Santé »[4]. De même, soucieux du respect des préséances bureaucratiques entre segments, un autre brouillon de note émané de la DACG invitait à la prudence et suggérait de ne point trop se montrer entreprenant en la matière. À la faveur d'une nouvelle proposition de loi, il était ainsi rappelé : « Bien qu'il s'agisse de remarques purement techniques et que l'appréciation de la question d'opportunité soit laissée à la Santé publique, (...) *il ne semble pas que nous devions prendre l'initiative de transmettre nos observations* ». Et de poursuivre un peu après : « Avis d'attendre soit le dépôt du rapport [sur la proposition de loi], soit une demande d'avis [de la part du ministère de la Santé publique et de la Population »[5], phrase agrémentée dans la marge d'un « oui » à l'encre rouge probablement apposé par un haut

[1] Note pour Monsieur le Directeur de Cabinet à l'attention de Monsieur Mazard Conseiller Technique, 8 octobre 1956, AN 19950317, art. 19 (souligné par nous).
[2] Note pour Monsieur le Directeur de Cabinet à l'attention de Monsieur Charbonnel, conseiller technique, 14 novembre 1961, AN 19950317, art. 19 (souligné par nous).
[3] Note pour Monsieur le Directeur de Cabinet à l'attention de Monsieur Arpaillange, conseiller technique, 26 juillet 1966, AN 19950317, art. 19 (souligné par nous).
[4] Notes manuscrites sur le rapport de la commission d'études présidée par M. Prigent, 30 août 1962, AN 19950317, art. 19.
[5] Note manuscrite sur la proposition de loi n°1285, 27 avril 1965, AN 19950317 art. 19 (souligné par nous).

fonctionnaire exerçant des responsabilités dans la DACG. On le voit, tout indique que ce segment avait à cœur de toujours limiter son ardeur bureaucratique dans le traitement de la question contraceptive. De ce point de vue, le commentaire dactylographié qui suit et qui accompagnait un projet de lettre destiné au ministère de la Santé publique et de la Population apparaît exemplaire. Il fournit un bon indice de la propension du segment à réfréner tout empressement à propos du dossier de la contraception, privilégiant la temporisation à la mobilisation tous azimuts. On y lit en effet :

> « Lettre au département de la Santé publique demandant la communication de documents et de renseignements complémentaires en vue de procéder à une étude complète des conclusions de la commission chargée d'étudier les problèmes relatifs à la loi du 31 juillet 1920 sur la propagande anti-conceptionnelle (commission prigent) et de faire connaître à ce département la position de la Chancellerie sur cette question. Il avait été *estimé utile*, le 30 août 1962, *d'attendre un rappel du* ministère *de la Santé publique pour envoyer cette lettre*. Ce qui vient d'être fait par M^r^ Le ministre de la Santé Publique à Monsieur le garde des Sceaux »[1].

Pour autant, le fait que, à propos de la question contraceptive, la DACG ait souhaité cantonner ses interventions sur le plan de la technique juridique – c'est-à-dire en appréciant la question du seul point de vue de la *forme*, et en refusant de prendre position sur le *fond* – ne veut pas dire que cette dernière n'avait pas d'avis sur le sujet. En effet, de nombreuses indications tendent à montrer que le segment s'était rallié de façon relativement précoce au principe de modification de la loi de 1920 et à l'abandon de la pénalisation. Par exemple, des notes manuscrites commentant les discussions tenues dans le cadre de la Commission Prigent, concluaient : « Maintien de la loi de 1920 n'est plus possible »[2]. Un mot épinglé sur une correspondance à l'attention du sous-directeur des affaires criminelles à propos d'une proposition de loi visant à réformer le cadre juridique existant, déplorait de son côté : « Ce projet est effectivement devenu sans objet, par suite de la dissolution de l'A[ssemblée].N[ationale]. *À reclasser...en attendant des jours meilleurs* »[3]. Un autre commentaire, cette fois à la faveur de la mise à jour du Code de Santé publique, se faisait plus clair encore : « Et, pour ma part, je ne verrais *que des avantages*, s'il n'est pas possible d'y *substituer une réglementation plus objective et moins étriquée*, à ce qu'ils [les articles l. 648 et l. 649 frappant d'interdiction les moyens de contraception] restent *s'étioler* et *pourrir* en dehors du futur code de la Santé publique »[4]. La croyance en l'inéluctabilité d'une modification de la loi semble avoir définitivement cristallisée autour de la mi-1961 et le début de l'année 1962. À cette période, une note rédigée par le 1er bureau, signée par le directeur de la DACG et adressée au garde des Sceaux, mettait ainsi explicitement en doute la pertinence du recours à la

[1] Commentaire dactylographié accompagnant un projet de lettre de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces datée du 16 juillet 1963, AN 19950317, art. 19 (souligné par nous).
[2] Notes manuscrites sur le rapport de la commission d'études présidée par M. Prigent, 30 août 1962, AN 19950317, art. 19.
[3] Commentaire manuscrit à destination de Mr Vergne, 25 octobre 1962, AN 19950317, art. 19 (souligné par nous).
[4] Commentaire manuscrit accompagnant une note pour Mr Provansal, conseiller technique au cabinet du Ministre, 12 mai 1964, AN 19950317, art. 19 (souligné par nous).

répression face aux agissements du MFPF grenoblois, observant, à l'instar de la DGPAS, qu'un procès n'aurait d'autre effet qu'offrir une nouvelle tribune aux militant-e-s de la cause contraceptive, soit l'exact opposé ce qui était recherché par les élus-gouvernants. La note s'interrogeait alors plus largement sur la possibilité de maintenir le régime de l'interdiction face aux transformations en cours :

> « Certes, l'ensemble de ces activités [du MFPF] peuvent avoir pour conséquence de restreindre la natalité en vulgarisant les procédés anticonceptionnels. Mais la « possibilité » d'atteinte à la natalité doit-elle suffire à justifier l'exercice de poursuites contre le mouvement alors que la presse française, journaux ou revues, de nombreuses publicités vantent le mérite, soit d'appareils tels que le CD indicator ou le calendrier Ogino ou le Chromotestor, soit des méthodes de calcul (Ogino, Knauss, Smulders) ou de méthodes de températures (Dr. Van der Velde), soit même de procédés anticonceptionnels présentés sous un aspect hygiénique (condoms).
> C'est là le problème de la confrontation de découvertes scientifiques modernes avec les données anciennes du droit positif. (...)
> En définitive, il est permis de penser que l'activité du mouvement « le Planning Familial de Grenoble » se place à la limite des faits répréhensibles et qu'en toute hypothèse, des poursuites pénales, si elles aboutissaient à une sanction de principe, auraient pour effet principal d'assurer à ses promoteurs une nouvelle tribune par la publicité qui ne manquerait pas d'être accordée à un tel procès »[1].

Ce point de vue semble avoir été mis en forme sur la base de deux rapports rédigés par deux magistrats du Parquet. Le premier, daté de février 1962, faisait suite à une note du préfet de l'Isère rendant compte des activités du MFPF local peu de temps après l'ouverture de son centre. Rédigé par le procureur de la république de Grenoble à la demande de la DACG, ce texte concluait sans ambiguïté, après examen détaillé du cadre juridique en matière de contraception et son évolution, à l'inanité des poursuites judiciaires, en raison, d'une part, de leur effet contre-productif probable – elles favoriseraient les militant-e-s de la cause contraceptive –, et, d'autre part, de la tolérance dont avait bénéficié jusqu'ici la mobilisation, ce qui, selon lui, constituait une forme de jurisprudence. Il observait à ce propos :

> « Au surplus, les activités du « Mouvement pour le Planning » n'ont-elles pas plus ou moins bénéficié jusqu'à ce jour d'une certaine tolérance ! Je ne sache pas que l'Association de Paris ait été inquiétée, si du moins l'activité de celle de Grenoble a alerté M. le préfet de l'Isère lui-même qui n'a pas hésité à attirer à son sujet la haute attention de Monsieur le garde des Sceaux par son rapport du 16 octobre 1961 ? Les antennes de la Radio Télévision Française ont, de leur côté, consacré une émission à ce Mouvement et enfin le Centre inter-départemental d'Éducation sanitaire de Grenoble, qui dépend du ministère de la Santé publique, a demandé au Centre grenoblois pour le Planning Familial, de donner sous son égide des conférences relatives aux méthodes d'espacement des naissances ».

Et d'ajouter alors au terme du raisonnement :

> « Aussi m'apparaît-il en définitive, sous le bénéfice de ces diverses considérations, qu'il est souhaitable, dans l'immédiat tout au moins, que des poursuites pénales ne

[1] Note pour Mr le Garde des Sceaux à l'attention de Mr Mongin et de Mr Charbonnel, conseillers techniques, sans date [avril 1962], AN 19950317, art. 19.

> soient pas engagées à l'encontre des dirigeants du Centre Grenoblois. Néanmoins, dans l'hypothèse où mes suggestions seraient agréées, il n'en conviendrait pas moins de surveiller sur le plan local les activités du Mouvement Grenoblois et le directeur de la Santé comme celui de la Population et de l'Action sociale seraient sans doute qualifiés pour le faire »[1].

Le second rapport émanait du procureur de la République de Paris. Il trouve son origine dans un signalement du SCP réalisé après l'ouverture du premier centre du MFPF de la capitale, et fut également adressé à la DACG. Si on retrouve pour partie les arguments déjà présents dans le rapport de Grenoble, celui-ci comporte toutefois quelques spécificités. On constate d'abord que les propriétés sociales exhibées par les dirigeant-e-s parisien-n-e-s du MFPF semblent bel et bien avoir produit l'effet recherché par ces derniers, à savoir une forme de respectabilité, laquelle, selon toute vraisemblance, reposait sur la perception par les magistrats d'une proximité sociale avec les responsables nationaux du groupe mobilisé, à tout le moins certains d'entre eux[2]. À suivre les remarques du procureur, ces caractéristiques paraissent en effet avoir spécialement incité à d'indulgence et favorisé une gestion bureaucratique tolérante des illégalismes impliquant ces derniers[3]. Celui-ci note : « *En raison de la personnalité des membres du Conseil d'Administration de l'Association et de ceux du Bureau* il n'a été procédé à aucune audition par procès-verbal régulier »[4]. En outre, l'auteur du rapport témoigne d'une véritable bienveillance à l'égard des buts poursuivis par les partisan-e-s de la cause contraceptive. Ceux-ci sont en effet présentés de façon positive, le magistrat reprenant sans guère de distance ou d'interrogations l'idée que la mobilisation aurait pour objectif de « lutter contre l'avortement » et de « vaincre efficacement la stérilité ». En conclusion, le rapport en venait logiquement à mettre en question l'opportunité de poursuites et du maintien de la législation :

> « Le véritable problème à résoudre paraître être en réalité beaucoup moins celui de l'interprétation stricte des dispositions de l'article l. 648 dont la champ d'application demeure très vaste que celui de *l'opportunité de la mise en mouvement de l'action publique* ».

On le voit, à la différence du SCP, la DACG était réellement porteuse d'une croyance dans le caractère inévitable d'un changement législatif en matière de contraception, quand bien même elle prétendait ne jamais avoir à se prononcer sur ce point dans ses échanges avec d'autres

---

[1] Rapport du procureur de la république de Grenoble, 26 février 1962, AN 19950317, art. 19.

[2] M. Halbwachs observait déjà à ce sujet : « Un juge peut avoir à juger, un avocat peut avoir à défendre des personnes qu'il est exposé à rencontrer dans le monde, ou qui, par telle ou telle particularité, par leur origine, leur âge, leur tournure d'esprit, leur façon de parler ou de s'habiller, et même leur aspect physique, évoquent en lui l'image de parents ou d'amis. Quand un juge délibère avec d'autres juges qui siègent avec lui, lorsqu'il écourte un avocat, à travers le langage juridique, dans le magistrat ou le membre du barreau, il arrive qu'il aperçoive l'homme, sa situation sociale dans le monde, sa famille, ses amis, ses relations, et, plus précisément, son passé, dont ce monde, cette famille, ces amis conservent seuls le souvenir » (Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 246).

[3] Pour un renouvellement de la problématique foucaldienne de la gestion des illégalismes, voir : Nicolas Fisher et Alexis Spire, « L'État face aux illégalismes », *Politix*, 87, 2009, p. 7-20.

[4] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Rapport du procureur de la république de Paris, 12 avril 1962, AN 19950317, art. 19 (souligné par nous).

segments. Rares en effet étaient les notes en provenance du SL faisant *officiellement* état de cette conviction. Est-ce à dire que le segment n'a jamais cherché à la faire valoir ? Tentons d'abord d'apprécier le travail de gestion *quotidienne* de la mobilisation et de ses effets dans le segment au début des années 60. Un commentaire manuscrit accompagnant une note destinée au cabinet du ministre, reconnaissait ainsi que si, aucune « instruction générale » n'avait été donnée par la Chancellerie « tendant à laisser en sommeil les articles l. 648 et l. 649 du C[ode] de Santé publique », des « instructions dans les cas d'espèce particulier (Planning Familiaux de Grenoble ou Paris – chronotesteur – notamment » avaient cependant bien eu « pour effet de vider ces textes de presque toute leur substance »[1], manière de reconnaître que, depuis le début de la mobilisation, le segment, *dans les faits*, avait œuvré à travers différentes consignes données au cas par cas aux Parquets, pour éviter toute espèce de poursuite. En outre, les nombreuses annotations griffonnées en marge de documents ou contenues dans des brouillons et qui, on l'a vu, attestent dès le début des années 60 du ralliement des membres de la DACG au principe de modification ou d'abrogation des articles 3 et 4 de la loi de 1920, peuvent être également considérées comme autant d'aperçus des « fondements non avouables de la décision »[2] dans un univers bureaucratique censé fonctionner selon un principe légal-rationnel. En effet, quand on examine de près les arguments de « pure technique juridique » avancés par le segment, on constate que ces derniers en viennent systématiquement à démontrer la nécessité d'un abandon du cadre légal existant. Or, dans le même temps, on peut supposer que ces raisonnements étaient en partie informés par la perception de l'inéluctable collectivement partagée et entretenue sur cette question dans la DACG et qui apparaissait rarement comme telle dans l'argumentation proposée. Soit l'exemple d'une note du SL datée du 20 février 1962. Cette dernière avait pour objet l'examen de plusieurs prises de position récentes à propos de la loi de 1920 *dans* et *hors* de l'univers bureaucratique. Revenant d'abord sur les travaux du groupe de travail issu de la Commission Prigent (voir *infra*), la note jugeait sévèrement le projet de circulaire auquel celui-ci entendait aboutir. Ce texte devait en effet autoriser la vente et l'utilisation de procédés contraceptifs sans modifier la législation en vigueur. Or l'absence de cohérence juridique impliquée par cette option s'attira de la part du segment une critique sévère : « Il paraît difficile, *en présence de contradictions juridiques fondamentales*, de trouver une solution dans cette voie »[3]. À l'inverse, une note de la DGPAS qui suggérait de modifier la loi de 1920 « violée ouvertement », était louée en ce qu'elle entendait « mettre le droit en harmonie avec une situation de fait constatée ». Et d'insister alors : « (...) il est toujours néfaste qu'une loi soit en permanence violée ». Comme le rappelle Alain Bancaud, « le juriste se doit de croire et de faire croire que le droit n'est pas une suite de décisions opportunes, mais obéit à un système

[1] Commentaire manuscrit accompagnant une note pour Mr Provansal, conseiller technique au cabinet du Ministre, 15 mai 1964, AN 19950317, art. 19.
[2] Sylvain Laurens, « Les agents de l'État face à leur propre pouvoir. Éléments pour une micro-analyse des mots griffonnés en marge des décisions officielles », *Genèses*, 3, 2008, p. 32.
[3] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Note du Service Législatif sur la modification éventuelle de l'article l. 648 du Code la Santé Publique, 20 février 1962, AN 19950317, art. 9 (souligné par nous).

cohérent, assuré et dépolitisé de principes »[1]. Dès lors, en se prononçant sur de stricts enjeux de *forme* en veillant au respect apparent des principes qui fondaient la spécificité du travail juridique, il pouvait prendre position sur le *fond* en l'orientant dans le sens souhaité sans y paraître, et cela avec d'autant plus d'efficacité que, de cette façon, il donnait l'impression de ne jamais prendre part à une confrontation idéologique[2]. De ce point de vue, les rappels répétés au principe de cohérence juridique revenaient implicitement à disqualifier toute solution bureaucratique qui n'aurait pas abouti à une véritable réforme de la loi de 1920 et à l'abandon du principe de pénalisation. De même, souligner, au nom de la nécessaire harmonisation de l'édifice juridique, l'impossible maintien d'un écart entre le fait et le droit, était un moyen de démontrer le caractère obsolète du cadre légal sans donner l'impression de prendre ouvertement position en faveur, sinon de la cause contraceptive, en tout cas de la transformation du régime légal existant.

On le voit, si la DACG s'était vraisemblablement constituée une doctrine « maison » restée en grande partie *informelle* au sujet de la question contraceptive, elle l'exprimait rarement comme telle, ou alors à la faveur des commentaires d'allure strictement technique. Comment expliquer cette attitude combinant *ambivalence* et *prudence* ? En fait, tout semble indiquer que les responsables du segment prenaient un soin particulier à n'être jamais en porte-à-faux avec les élus-gouvernants titulaires du pouvoir politique. De là, le déploiement d'un attentisme récurrent de leur part. Le commentaire manuscrit accompagnant le rapport adressé par le préfet de l'Isère en octobre 1961 concernant les activités du MFPF local, apparaît en ce sens exemplaire. Son auteur constate : « Faire modifier la législation actuelle sur la répression anticonceptionnelle. *C'est l'avenir*. Sur ce 1er point, *il n'y a qu'à attendre*, *du moins en ce qui nous concerne* »[3]. On le voit, ce bref extrait concentre certaines des caractéristiques les plus essentielles repérées précédemment à propos du segment : croyance au caractère inéluctable d'un changement législatif en matière contraceptive, refus d'être à l'initiative sur ce plan et, au bout du compte, décision réitérée d'attendre un signal non équivoque de la part des élus-gouvernants. En fait, ce complexe d'attitudes peut s'interpréter pour partie comme l'expression de *dispositions* propres à la haute magistrature. En premier lieu, on peut faire l'hypothèse que le ralliement rapide de la DACG au principe de modification de la loi de 1920, mettait en jeu deux aspects complémentaires liés aux manières de penser et d'agir organisant la conduite des hauts magistrats. Soit, d'abord, la propension de ces derniers à une « constance mobile ». En effet, si l'élite judiciaire tend à se penser comme la gardienne du droit, elle doit, dans le même temps, avoir toujours le souci de se montrer favorable « à l'évolution sociale dominante dans les limites

[1] Alain Bancaud, « Une « constance mobile » : la haute magistrature », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 76-77, 1989, p. 36.

[2] En ce sens, on pourrait encore dire à la suite de P. Bourdieu que, « en faisant accéder au statut de *verdict* » basé sur des considérations de stricte technique juridique, une appréciation bureaucratique qui pour partie « doit sans doute plus aux dispositions éthiques des agents qu'aux normes pures du droit, le travail de rationalisation lui confère l'*efficacité symbolique* qu'exerce toute action lorsque, méconnue dans son arbitraire, elle est reconnue comme légitime » (Pierre Bourdieu, « La force du droit... », *op. cit.*, p. 8).

[3] Note manuscrite accompagnant le rapport du préfet de l'Isère daté du 16 janvier 1962, AN 19950317, art. 9 (souligné par nous).

de la réserve judiciaire » et, partant, faire preuve d'une « ouverture dans la réserve »[1]. À ce propos, A. Bancaud observe encore : « Le haut magistrat est celui qui résiste mais ne s'entête pas, celui qui porte inscrit dans sa carrière mais aussi dans son corps, dans son activité publique, mais aussi dans sa vie privée, la stabilité et le mouvement, l'unité et la diversité, la réserve et l'ouverture, la fermeté et la bonté. Il concilie les contraires tout en s'interdisant des attitudes personnelles »[2]. Ensuite, on peut penser que la mise en avant de la cohérence juridique, dont on a vu qu'elle conduisait les membres de la DACG à conclure de façon systématique à la nécessité d'un changement législatif, n'était pas, comme on aurait pu le croire de prime abord, qu'un *double discours* utilisé à des fins tactiques par les responsables du segment. En réalité, cette insistance reposait également sur certaines inclinations et représentations fortement intériorisées par les membres de la haute magistrature. Elles avaient à voir avec une croyance collective – laquelle était aussi une dénégation partagée – selon laquelle le travail juridique n'était qu'une « rationalisation technicienne »[3], jamais une interprétation créatrice aux conséquences politiques éventuelles. En effet, la haute magistrature semble avoir placé une partie de son honneur professionnel dans le fait de « combler des « lacunes », des « contradictions », d'étendre [ou pas] des dispositions répressives pour des motifs de « logique juridique », d' « efficacité », de « raison », voire d'« harmonie », de « convenance » »[4], et de ne voir en cela rien d'autre que la manifestation d'une expertise juridique et le déploiement d'une virtuosité technicienne vécue et présentée comme au service du droit vu comme une réalité *sui generis*[5]. En second lieu, on peut voir dans la volonté de ne jamais être à l'initiative et d'attendre ce que d'autres segments proposeront dans l'univers bureaucratique et, plus particulièrement, ce que les élus-gouvernants déciderons, le rapport particulier de la haute magistrature à l'autorité. Celui-ci se caractérise en effet par une *déférence structurelle* à l'égard des détenteurs du pouvoir politique. A. Bancaud souligne à ce propos : « (...) le haut magistrat présente une *caractéristique fondamentale, celle d'être respectueux, mieux déférent* [à l'égard des autorités politiques]. Sans doute, la forme de cette déférence a-t-elle pu varier selon les types de magistrats et les époques : en particulier, l'autonomisation du corps judiciaire et la désacralisation des relations sociales ont-elles contribuée à faire disparaître les manifestations les plus extrêmes de révérence. *Il ne s'agit pas moins d'un principe constitutif de l'habitus judiciaire*, d'une *attitude constante* qui s'est perpétuée et qui reste inscrite aussi bien dans les personnes que dans les cérémonies »[6]. En outre, on peut supposer que cette conduite de déférence a d'autant plus de chance d'être marquée que, comme c'est le cas avec les

[1] Alain Bancaud, « Une « constance mobile »... », *op. cit.*, p. 37.
[2] *Ibid.*
[3] Alain Bancaud, *Une exception ordinaire. La magistrature en France 1930-1950*, Paris, Gallimard, 2002, p. 203.
[4] *Ibid.*
[5] A. Bancaud note encore : « La magistrature consiste fondamentalement en l'apprentissage et en l'exercice d'un pouvoir qui doit rester dénié : la « pieuse hypocrisie » du juge n'était ici que la forme extrême d'une fiction structurelle et l'humiliation de l'exégète devant le texte que l'expression radicale de l'humilité consubstantielle du juge face à une norme qu'il a besoin d'interpréter comme transcendante » (Alain Bancaud, *La haute magistrature judiciaire entre politique et sacerdoce ou le culture des vertus moyennes*, Paris, LGDJ, 1993, p. 173).
[6] *Ibid.*, p. 161 (souligné par nous).

responsables de la DACG[1], on se trouve en présence de « magistrats politiques »[2]. En effet, parmi la haute magistrature, ceux-ci sont, par opposition aux magistrats « dogmatiques » *i.e.* ceux qui tendent à se penser comme étant d'abord au service « de l'autonomie du judiciaire et du juridique »[3], les moins autonomes des juges, entretenant « un rapport plus désacralisé, voire plus cynique, à leur fonction »[4]. Leur relation permanente avec les détenteurs du pouvoir politique et la recherche du maintien de leur position de pouvoir temporel dans l'univers judiciaire, en particulier à travers les fonctions occupées dans la Chancellerie, les inclinent encore davantage « au compromis avec l'époque, avec le pouvoir, et mieux si possible : les pouvoirs »[5], autrement dit à manifester une propension à la *subordination ostentatoire* vis-à-vis des autorités dont ils dépendent directement et avec qui ils entretiennent une commerce constant. Bref, on peut penser que cet *effet de position* combiné à une *disposition* historiquement constituée à la « déférence d'État »[6] propre au groupe professionnel des hauts magistrats, éclaire pour une part l'attentisme observé dans le segment au cours des années 60, au-delà de certaines pratiques repérables dans le traitement quotidien de la question contraceptive et qui tendaient à « vider » la loi de sa substance en refusant le déclenchement de poursuites judiciaires.

4.1.2 Imagination juridique et hypocrisie d'État

> « Ma qualité de fonctionnaire m'interdit de porter une quelconque appréciation sur les suites données par le Gouvernement aux travaux de la Commission.
> Sur le plan personnel et m'autorisant des sentiments d'amitié que vous voulez bien me témoigner, je vous confierai que 17 années de Fonction Publique m'ont définitivement confirmé dans l'opinion selon laquelle le premier penseur politique du siècle est le regretté Alfred Jarry ».
>
> Lettre de François Bruntz (chef du 1er bureau de la sous-direction de la famille) à Francis de Baecque (rapporteur général de la Commission de la Famille) datée du 18 septembre 1961, AN 19760173, art. 3.

[1] Dans les années 60, les responsables de la DACG sont tous des magistrats détachés à la Chancellerie en tant que magistrats à l'administration centrale de la justice (MACJ). À la différence de ce que nous avons constaté dans le cas de la DGPAS ou de la DGS et, dans une moindre mesure, dans celui du SCP, on ne compte à cette période aucune femme parmi eux. Cette absence s'explique facilement : autorisées à devenir magistrat seulement à partir de 1946, non sans se heurter à de fortes oppositions, il n'y avait guère de chances pour elles d'accéder au début des années 60 aux postes d'encadrement et de pouvoir au sein de la Chancellerie. En outre, le caractère régalien – et partant, masculin – du ministère et de la fonction à laquelle il renvoie (la justice), renforçait les tendances à la discrimination en fonction du genre en son sein. Sur l'entrée des femmes dans la magistrature, voir notamment : Anne Boigeol, « Les femmes et les cours. La difficile mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'accès à la magistrature », *Genèses*, 22, 1996, p. 107-129.
[2] A. Bancaud oppose au sein de la haute magistrature les « politiques » aux « dogmatiques ». Voir : Alain Bancaud, « Une « constance mobile »... », *op. cit.* ; voir également la typologie proposée dans : Jean-Luc Bodiguel, *Les magistrats, un corps sans âme ?*, Paris, PUF, 1991, p. 63-90.
[3] Alain Bancaud, « Une « constance mobile »... », *op. cit.*, p. 40.
[4] *Ibid.*, p. 41.
[5] *Ibid.*
[6] Alain Bancaud, *La haute magistrature...*, *op. cit.*, p. 161.

Le développement qui précède a porté sur l'examen des différentes lignes d'action endossées par les principaux segments administratifs impliqués dans le traitement de la cause contraceptive dans l'espace des gouvernants, et leurs conditions de possibilité. Cela nous a également permis de fournir un aperçu concernant les *temps faibles* de la gestion confinée de la mobilisation, c'est-à-dire les phases où celle-ci ressortissait exclusivement à l'univers bureaucratique, offrant ainsi à certains segments – en particulier, la DGPAS et la DACG – d'importantes marges de manœuvre qui, on l'a vu, leur ont permis de faire obstacle à toute velléité répressive dès le début des années 60. Dans la suite, nous nous intéresserons aux *temps forts* de la gestion confinée de la mobilisation en faveur de la cause contraceptive. À la différence des précédents, ceux-ci se caractérisent par une implication plus importante des élus-gouvernants et de leurs entourages, lesquels, au-delà du traitement ordinairement réservé par les segments à cette question, entendent, en fonction de leur perception particulière, « décider » et formuler une « réponse » de plus ou moins long terme qui (leur) apparaissent de leur propre fait, sans chercher toutefois la publicisation. L'alternance entre les temps faibles et les temps forts s'expliquent par le fait que, dans la division du travail de domination au sein de l'espace des gouvernants, la frontière entre les objets considérés comme « administratifs » et les objets considérés comme « politiques » fluctue, qui subit des redéfinitions constantes et manifeste une forte porosité au gré des contextes et des intérêts impliqués[1]. Toutefois, cela ne veut pas dire que les temps forts doivent être conçus comme la simple « reprise en main » ou appropriation d'une question ou d'un objet par les élus-gouvernants. Ils dessinent plutôt un état particulier d'interdépendance entre les différents types de gouvernants. Dans ce cadre, notre premier objectif sera d'examiner les *jeux* particuliers qui se déroulent entre eux dans ce type de conjoncture. Alors que, jusqu'ici, nous avons surtout insisté sur les logiques de prise de position des différents segments administratifs (ralliement ou non au principe de modification de la loi de 1920), ce sera l'occasion ici de les saisir *en acte* dans des relations contextualisées, notamment avec les élus-gouvernants et leurs entourages. Nous tenterons en particulier d'apprécier comment dans cette configuration un segment administratif peut s'employer à accroître ses « chances de puissance sociale »[2] et essayer d'influencer ces derniers. Le second objectif consistera à montrer que, dans les temps forts, la gestion confinée de la question contraceptive se caractérise, à la demande des élus-gouvernants, par le déploiement d'une *imagination juridique*. En effet, si la logique de discrétion observée ici fait qu'il est possible de combiner des principes et des hiérarchies de valeurs fortement hétérogènes entre eux[3] – association que, pour cette raison même, il serait bien difficile de justifier en situation de publicité –, il n'en demeure pas moins que, pour être effectif, ce compromis doit donner lieu à

[1] Jean-Michel Eymeri note à ce sujet : « (...) loin que ces deux domaines soient bien délimités et parfaitement étanches, on constate en pratique une grande labilité de la « nature » culturellement construite des objets comme « politiques » ou « administratifs » et donc une relative porosité des deux mondes de choses que désignent ces adjectifs » (Jean-Michel Eymeri, « Frontières ou marches... », *op. cit.*, p. 49).
[2] Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.*, p. 27.
[3] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « La définition des problèmes publics... », *op. cit.*, p. 49.

des actes précis de la part des gouvernants et, partant, à un travail de mise en forme. Dans le cas présent, la volonté d'aménager, au-delà d'une gestion bureaucratique au cas par cas, le régime d'interdiction encadrant l'utilisation et la diffusion de moyens de contraception, sans toutefois modifier officiellement la législation, va ainsi conduire les gouvernants à explorer les moyens d'une « politique d'autosubversive »[1] en tentant de trouver des « passes » dans le droit, c'est-à-dire des instruments et des règles « qui organisent la mise à l'écart d'autres règles »[2]. Dit autrement, dans cette conjoncture, on assiste d'une certaine façon à des « « usages politiques et sociaux de la subversion par les gardiens mêmes de l'institution »[3] : pour les gouvernants, sous l'effet de l'investissement particulier des élus-gouvernants, il est alors moins question de pratiquer une gestion des illégalismes comme dans les phases de temps faible, que, à des degrés divers, de mettre en œuvre une sorte d'illégalisme d'État dérogeant à ses propres normes sur la base d'instruments juridiques en apparence fondé – soit, au bout du compte, l'expression d'une forme d'hypocrisie d'État.

Dans la suite, pour mettre au jour ces différents aspects, nous nous intéresserons successivement à deux groupes de travail illustrant deux temps forts dans la gestion confinée de la question contraceptive. Le premier fut créé à la fin de l'année 1961 dans le prolongement de la Commission Prigent chargée de réfléchir à l'avenir de la politique familiale. Son but était d'examiner spécifiquement la question du « contrôle des naissances » et de proposer d'éventuels aménagements juridiques sans modifier la loi, ce qui déboucha sur un projet de circulaire. Le second date du début de l'année 1965. Il aura pour mission de fonder juridiquement un traitement discriminatoire entre population ultramarine et population métropolitaine afin d'autoriser le recours à la contraception dans les départements d'outre-mer pour y limiter la croissance de la population sans toutefois remettre en cause la validité de la loi en métropole.

Une circulaire pour contourner la loi (1961-1962)

Le premier *temps fort* dans la gestion confinée de la question contraceptive au sein de l'espace des gouvernants se situe autour de 1961-1962. À cette date, on observe en effet un investissement de la part de certains élus-gouvernants et de leurs entourages – en particulier, le Premier Ministre et le Ministre de la Santé publique et de la Population de l'époque – qui va peu à peu conduire à envisager la mise au point d'une circulaire destinée à dépénaliser *systématiquement* la vente et l'utilisation de moyens de contraception sans procéder toutefois à une révision officielle de la loi de 1920. Un groupe de travail spécialement consacré à cette question sera créé à l'automne 1961. Il s'inscrit dans la continuité de la Commission d'études

[1] Sur ce point, voir notamment à partir du cas des dérogations scolaires : Lorenzo Barrault-Stella, « Une politique autosubversive. L'attribution des dérogations scolaires », *Sociétés contemporaines*, 82, 2011, p. 31-58 ; Lorenzo Barrault-Stella, *Gouverner par accommodements…*, *op. cit.*, chapitre 3.
[2] Pierre Lascoumes et Jean-Pierre Le Bourhis, « Des « passes-droit » aux passes du droit... », *op. cit.*, p. 65.
[3] Delphine Dulong, « Au dedans *et* en dehors : la subversion en pratiques », *in* Jacques Lagroye et Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, *op. cit.*, p. 262.

des problèmes de la famille instaurée par le décret du 8 avril 1960 et présidé par l'ancien Ministre de la Santé publique et de la Population R. Prigent. À la demande du Premier Ministre Michel Debré, celle-ci s'était vue confier la tâche de « tracer les lignes directrices d'une politique d'ensemble de la famille » dans un contexte où le gouvernement jugeait que « l'amélioration démographique [posait] de nouveaux problèmes dans le domaine de l'équipement, du logement, de l'emploi, qui [étaient] en fin de compte ceux de la place et du rôle de famille dans la Nation »[1]. La commission ne fut pas spécifiquement requise sur le thème de la contraception. Toutefois, dans le cadre de ses travaux, un rapport annexé au rapport général prendra soin d'examiner spécifiquement « le problème du contrôle des naissances » sous l'effet de la mobilisation existant autour de cette question depuis plusieurs années. La commission formula deux conclusions à ce sujet : 1) d'une part, elle accréditait la thèse du caractère supposé obsolète du régime juridique existant et, tout particulièrement, du principe de pénalisation, estimant que « le maintien, dans leur forme actuelle, des dispositions de la Loi du 31 juillet 1920, n'[était] plus possible »[2], ce qui traduisait une évolution nouvelle chez une partie des agents de l'espace de production des politiques familiales[3] ; 2) d'autre part, « s'estimant ni suffisamment compétente, ni suffisamment informée pour préciser les modalités d'une modification des textes », elle souhaitait « qu'un problème aussi grave [que la contraception] puisse être débattu dans une Commission spéciale ment désignée à cet effet, composée notamment de médecins, sociologues, démographes, travailleurs sociaux ».

Au début de l'été 1961, à la remise du rapport général, M. Debré demanda à R. Prigent de « poursuivre ses travaux sur ce point en modifiant la composition de sa commission »[4]. Cette incitation restait cependant fort ambigüe. Si elle semble témoigner du fait que le Premier Ministre n'était pas nécessairement hostile à une modification de la loi dans le sens d'une dépénalisation du recours aux moyens de contraception, celui-ci estimait toutefois que l'objectif devait rester d'abord le soutien à la démographie, ce qui, dès lors, donnait un horizon très spécifique aux éventuels changements à prévoir, lesquels devaient être gouvernés par les croyances populationnistes, conformément à la pensée d'État en vigueur à cette période. Dans ces conditions, la méfiance de M. Debré à l'égard de la mobilisation autour de la cause contraceptive restait vive, qui inclinait à y voir surtout un risque pour le rétablissement démographique. Dans une lettre adressée à Joseph Fontanet (Ministre de la Santé Publique et de la Population) en septembre 1961, il mettait ainsi en garde à propos de la création de centres par le MFPF :

---

[1] Lettre du Premier Ministre à Robert Prigent datée du 29 mars 1960, CHSP, Fonds Debré, 2 DE 50.

[2] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Rapport X – 4ème partie – Le contrôle des naissances, CHSP, Fonds Debré, 2 DE 50.

[3] La commission était en effet composée de représentants habituels de l'espace de production des politiques. Sur 13 membres (hors R. Prigent), on compte 2 femmes – dont 1 députée, Marcelle Devaud – pour 11 hommes. Ceux-ci sont principalement des responsables des Caisses d'Allocations familiales (n = 4), des membres d'organismes chargés d'une expertise d'État tels l'INED, le haut Comité consultatif de la Population et de la Famille, l'INSEE (n = 3), des hauts fonctionnaires (n = 2), des juristes (n = 1), des grandes figures du monde médical comme R. Debré investies dans longue date dans cet espace.

[4] Commentaire manuscrit de B. Lory accompagnant une note pour Mr Charbonnel datée du 19 juillet 1961, AN 19760173, art. 30.

> « Je lis France-Soir – et j'y vois un article sur un « centre de planning familial » – en fait un système d'organisation et de contrôle des naissances. *Voilà qui ne me dit rien qui vaille*...Qu'en savez-vous ? Qu'en pensez-vous ? *Il s'agit là d'une propagande que je crois néfaste* et aimerais avoir votre sentiment »[1].

Quelques jours plus tard, il déclara dans un autre courrier, cette fois à propos de la *totalité* du rapport final produit par la Commission : « En fin de compte, après avoir relu le rapport Prigent, je reste sur ma faim (...). Je ne crains nullement ces réformes, et il me semble qu'il en faut faire ». Avant d'adresser un rappel au *credo* populationniste : « Il faut encourager les naissances »[2]. C'est dans ce contexte que la DGPAS va se mobiliser rapidement pour tenter d'orienter les travaux, et partant, les conclusions du groupe à venir censé se consacrer à l'examen de la loi de 1920 et sa révision. Craignant semble-t-il que le souhait *discrètement* formulé par R. Debré d'une poursuite de la réflexion à ce sujet reste lettre morte – aucune publicité ne sera donnée à cette initiative qui, pendant plusieurs semaines, fera figure de simple engagement oral de la part du chef du gouvernement[3] –, le segment va œuvrer dès le début du mois de juillet 1961. Dans une note adressée à cette période au Ministre de la Santé publique et de la Population, le directeur de la DGPAS, en « stratège de la direction » investi « de la mission d'en maintenir la « doctrine-maison »[4], va, au moyen de cet instrument spécifique de « mobilisation interne »[5], produit collectif voué à soutenir une « entreprise de persuasion auprès du personnel politique »[6], entretenir l'attention de celui-ci et de son entourage pour le convaincre de s'investir dans la mise sur pied rapide du groupe de travail. Insistant sur le contexte (ouverture d'un centre à Grenoble ; dépôt d'une nouvelle proposition de loi à l'Assemblée ; dépôt d'une question écrite par un sénateur pour l'abrogation des articles pénalisation la vente et l'utilisation de moyens de contraception ; perception d'un « accueil favorable d'une partie de l'opinion, notamment des femmes »[7]), B. Lory observe et presse :

> « Il semble qu'en l'état actuel des discussions en ce domaine, *il conviendrait de réunir sans plus tarder* une Commission comprenant en particulier des démographes et des représentants du corps médical pour connaître leur avis sur l'opportunité d'une telle réforme et sur les modalités d'application souhaitables »[8].

---

[1] Lettre de Michel Debré à Joseph Fontanet datée du 5 septembre 1961, CHSP, Fonds Debré, 2 DE 23 (souligné par nous).
[2] Lettre de Michel Debré à Joseph Fontanet datée du 15 septembre 1961, CHSP, Fonds Debré, 2 DE 23.
[3] Un projet de note de la DGPAS datée du 19 juillet 1961 évoque « la promesse verbale que M. le Premier Ministre aurait faite à M. Prigent de réunir une Commission ad hoc » (Note pour Mr Charbonnel datée du 19 juillet 1961, AN 19760173, art. 30).
[4] Jean-Michel Eymeri-Douzans, « L'État au quotidien. Éléments d'observation ethnographique du travail des énarques en administration centrale », *in* Jean-Michel Eymeri-Douzans et Geert Bouckaert (dir.), *La France et ses administrations...*, *op. cit.*, p. 373 et p. 374.
[5] Sylvain Laurens, « Une sociologie de la note administrative. Notations sur un instrument de pouvoir administratif », *in* Jean-Michel Eymeri-Douzans et Geert Bouckaert (dir.), *La France et ses administrations...*, *op. cit.*, p. 399.
[6] *Ibid.*, p. 405.
[7] Note pour Monsieur le Ministre, 3 juillet 1961, AN 19760173, art. 30.
[8] *Ibid.*

Au cours de l'été 1961, si l'on en croit un commentaire manuscrit du directeur de la DGPAS, les responsables du segment tenteront d'influer sur le groupe en estimant qu'il leur revenait de « faire des propositions »[1] quant à sa composition. En effet, il semble bien que les hauts fonctionnaires de la DGAPS aient vu dans R. Prigent, ancien syndicaliste venu des rangs du christianisme social, un obstacle particulier à l'imposition de leur point de vue sur la question contraceptive. Dans une note adressée au directeur du segment, F. Bruntz s'interrogeait par exemple sur les chances réelles de participation de l'ancien ministre à la tête du futur groupe de travail. Il estimait en effet qu'un refus de sa part n'aurait rien d'étonnant – et, à ses yeux de chef de bureau jouant le rôle de « charnière (...) entre l'expertise technique et la connaissance au fond du dossier et élaboration de scénarios d'orientation stratégique, (...) et cette forme de *politics* que sont les jeux de pouvoir de la négociation interministérielle et de la remontée à l'arbitraire à Matignon »[2], aurait même semble-t-il été fort souhaitable – tant le sujet de la contraception renvoyait « à un problème dont le seul énoncé suscit[ait] chez lui [R. Prigent] un climat psychologique peu favorable à la prise de responsabilité »[3]. Si finalement l'ancien ministre sera confirmé à la tête d'un nouveau groupe de travail au début l'automne *via* une demande officielle émanée du Ministre de la Santé Publique et de la Population[4], la DGPAS tentera en parallèle d'imposer le cadre des discussions à venir, s'employant à tirer profit d'une conjoncture particulière créée par un changement de ministre intervenu à la fin du mois d'août[5] et qui, dès lors, pouvait être perçue par celle-ci comme une situation marquée par un le rapport de force favorable. Le segment suggéra ainsi de donner une certaine *publicité* aux débats à venir, contrairement à ce qui avait été valorisé jusque-là. Une note datée du 4 octobre 1961 à destination du Ministre de la Santé Publique et de la Population – soit quelques jours avant la création officielle du groupe de travail – observait à ce propos : « Il semblerait souhaitable de faire une certaine publicité [autour du groupe de travail] », ce qui « montrerait que le Gouvernement n'entend pas esquiver un problème dont il ne méconnaît pas l'importance » et permettrait alors de reprendre la main en « rend[ant] en même temps plus facile une action auprès des promoteurs du Centre de Grenoble »[6]. Toutefois, les tentatives des agents de la DGPAS pour influer semblent avoir eu des résultats peu tangibles, à tout le moins au début. Dépêchée par le segment pour participer aux réunions du groupe de travail et représenter le point de vue de ce secteur de l'administration, M.-T. Pierre, adjointe au 1er bureau de la sous-direction de la famille et véritable « homme de base » sur ce dossier tant elle se livrait à cette période à une « série continue d'activités discontinues d'expertise, faite d'étude minutieuse des

[1] Commentaire manuscrit de B. Lory accompagnant une note pour Mr Charbonnel datée du 19 juillet 1961, AN 19760173, art. 30.
[2] Jean-Michel Eymeri-Douzans, « L'État au quotidien... », *op. cit.*, p. 354.
[3] Note pour Monsieur le Directeur Général, 18 septembre 1961, AN 19760173, art. 30.
[4] Voir : Lettre du ministre de la Santé publique et de la Population à Robert Prigent datée du 6 octobre 1961, AN 19760173, art. 30.
[5] Suite au remaniement du 21 août 1961, Joseph Fontanet succède à B. Chenot au poste de Ministre de la Santé publique et de la Population.
[6] Note pour Monsieur le Ministre, 4 octobre 1961, AN 19760173, art. 30.

dossiers, de réflexion de fond comme de gestion de détails »[1], fera part de son dépit au directeur de la population après seulement deux séances, confirmant en partie les réticences et les craintes formulées par d'autres membres de la DGPAS à propos de R. Prigent. Dans un courrier adressé à B. Lory, elle constate :

> « Il m'a semblé que M. Prigent souhaitait limiter son avis au problème immédiat posé par l'existence du centre de Grenoble et s'estimait peu qualifié pour traiter le problème au fond : lors de la première réunion, il paraissait désireux de s'en tenir à des recommandations générales, montrant l'importance de l'éducation sexuelle ; lors de la seconde, il semblait se ranger à l'avis de M. Vaille (...) qui jugeait possible un adoucissement de la loi de 1920 permettant la libre diffusion des méthodes « naturelles » et la vente des instruments qui sont nécessaires à leur application. Je ne crois pas que M. Prigent souhaite quant à présent [sic], tout au moins, procéder à une étude approfondie des problèmes posés par la contraception et, lors de la dernière réunion, il paraissait enclin à conseiller à M. le Ministre de saisir le Procureur de la République de Grenoble – en lui signalant les infractions commises par les responsables du Centre et de le laisser libre de décider de l'opportunité des poursuites. M. Prigent, persuadé de connaître la pensée de M. le Ministre, a déclaré n'avoir pas à tenir compte de la note jointe à la lettre chargeant d'étudier ces problèmes ni, encore moins de l'avis des services. Il ne m'a pas permis de développer deux interventions que j'ai tenté de faire, non sur le fond du problème, mais en premier lieu pour préciser que M. le Ministre souhaitait sans doute apprécier lui-même l'opportunité de ces poursuites et ne pas les enclencher avant d'avoir adopté une position sur l'ensemble des questions posées par la loi de 1920 ; en second lieu, pour attirer l'attention du groupe sur un passage de la note jointe à la lettre du 6 octobre. Les deux fois, M. Prigent ne m'a pas laissé achever mes phrases, soulignant qu'il ne m'appartenait pas de préjuger l'opinion de M. Fontanet qu'il avait l'honneur de fort bien connaître ». Et de conclure alors : « Dans ces conditions, j'estime que ma présence aux séances du Groupe de travail ne s'impose nullement et j'ai l'honneur de vous demander des instructions à ce sujet »[2].

Cet extrait où, derrière l'endossement du rôle de fonctionnaire, se devine en filigrane, en plus de l'expression contrôlée de l'agacement, des dispositions personnelles « produites par l'exposition répétée des agents à certaines expériences sociales faites avant l'entrée dans la carrière administrative et/ou à côté de la scène professionnelle »[3], mériterait un long commentaire tant il donne à voir de façon particulièrement claire différents aspects des interactions gouvernantes telles que celles-ci se déroulent dans les sommets de l'État. Nous nous limiterons toutefois à deux observations. D'abord, les scènes rapportées témoignent des effets de l'existence de rapports sociaux de sexe structurellement inégalitaires dans un groupe de travail ayant partie liée avec l'espace des gouvernants à une époque où la présence de femmes y est encore très minoritaire. Il paraît en effet vraisemblable que si R. Prigent, ancien

[1] Jean-Michel Eymeri-Douzans, « L'État au quotidien... », *op. cit.*, p. 351. L'auteur évoque à travers cette description la fonction d' « homme base », empruntant l'expression au lexique indigène de l'administration. Nous avons choisi de le reprendre en l'état sans procéder à sa féminisation.
[2] Marie-Thérèse Pierre à M. le Directeur Général de la Population et de l'Action Sociale, 13 octobre 1961, AN 19760173, art. 30.
[3] Sylvain Laurens et Delphine Serre, « Des agents de l'État interchangeables ?... », *op. cit.*, p. 161-162.

ministre, âgé d'une cinquantaine d'années à l'époque des faits relatés, s'est cru autorisé à ne pas « laisser achever [s]es phrases » à M.-T. Pierre, contestant par là-même sa légitimité à s'exprimer en tant que haute fonctionnaire représentante d'une direction concernée au premier chef par le sujet, c'est très probablement parce qu'il avait face à lui une jeune énarque – elle sort de l'école en 1959 –, occupant un rang second (adjointe au chef de bureau), et que, dès lors, celle-ci pouvait être remise à sa place, faisant ainsi les frais d'une réaffirmation ostentatoire et, dans le même temps, à faible coût, d'une « masculinité hégémonique »[1] dans l'entre-soi feutré – et généralement masculin – d'un groupe ou d'une commission d'État (gageons que si, par exemple, F. Bruntz avait représenté la DGASP, le comportement du président de la Commission n'aurait pas été le même, en dépit de l'existence d'un désaccord possible entre les deux sur le traitement de la question). Ensuite, l'extrait illustre les jeux de concurrence auxquels peuvent se livrer différents groupes pour tenter d'accroître leurs chances de puissance au sein d'une configuration déterminée et orienter une décision, exploitant des ressources et des légitimités contraires pour revendiquer le monopole de l'accès à tel ou tel gouvernant. R. Prigent oppose, on l'a vu, sa *connaissance personnelle* et la *proximité politique* qui le lie au ministre – tous deux sont membres du MRP et ont été députés sous cette étiquette – aux prétentions des représentant-e-s de l'administration à orienter le processus de délibération sur la base d'un capital bureaucratique cumulant *expérience* des chaînes d'interdépendance dans l'univers bureaucratique et de leurs agents, et *technique*[2], et donnant lieu à un « art de « flairer » les potentialités de développements ultérieurs de tel ou tel phénomène, travail d'anticipation qui se prolonge en un travail d'explicitation qui rend lisibles par le ministre ces éventuels enjeux non encore saillants ou récurrents »[3]. Finalement, on peut penser que ces deux aspects résument assez bien la situation de la DGPAS. Représentante d'une administration centrale dans le domaine sanitaire et sociale elle-même déjà fortement féminisée, il n'est pas étonnant que ce segment ait été représenté par une jeune haute fonctionnaire. Néanmoins, dans l'univers bureaucratique et, plus largement, dans l'espace des gouvernants, cela symbolisait en même temps sa faiblesse structurelle – son caractère longtemps considéré comme « mineur et dédaigné »[4] pour reprendre l'expression déjà mentionnée de G. Desmottes – et partant, dans certains contextes, les difficultés potentielles qu'il pouvait rencontrer pour imposer ses points de vue, comme l'illustre la tentation de l'*exit* qui gagna M.-T. Pierre face aux oppositions rencontrées. Faute de disposer d'archives documentant avec précision les échanges qui se sont tenus dans ce groupe de travail, il est difficile de savoir si la DGPAS s'est définitivement retirée, si l'adjointe du 1er bureau fut remplacée, ou encore, quelle fut la nature des discussions et des transactions entre les différents participants. Au vu des conclusions présentées, on peut néanmoins penser que les perspectives défendues par le segment – abandon du principe de pénalisation et reconnaissance du caractère obsolète de la loi, tolérance relative à l'égard des centres de MFPF, instauration d'une « contre-propagande » pour défendre les intérêts

[1] Raewyn Connell, *Masculinités…*, *op. cit.*
[2] Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, *op. cit.*, p. 144.
[3] Jean-Michel Eymeri, « Frontières ou marches... », *op. cit.*, p. 57.
[4] Georges Desmottes, « Souvenirs d'une direction de ministère », *op. cit.*, p. 160.

démographiques de l'État, notamment – furent au final partiellement prises en compte. Au terme de ses travaux, le groupe demandait en effet :

> « Une prise de position officielle (par voie de circulaire par exemple), sur les possibilités réelles des médecins en matière de conseils de contraception. Ceci afin de dissiper les équivoques entretenues sur le caractère draconien et absurde de la loi de 1920 », « une prise de position du garde des Sceaux et du ministre de la Santé publique et de la Population sur le caractère licite de l'enseignement, sans propagande, des méthodes de contraception », tout en insistant sur « la nécessité urgente d'employer tous les moyens de droit pour s'opposer au fonctionnement et à la création de centres spécialisés, dont les promoteurs risquent bientôt définitivement de tenir tête aux pouvoirs publics »[1].

Une fois les conclusions du groupe de travail arrêtées – à la fin de l'année 1961 semble-t-il – , une deuxième phase s'ouvrit dans l'espace des gouvernants, celle de la production d'une circulaire. Au début de 1962, le cabinet du ministre de la Santé publique et de la Population semble avoir marqué un certain empressement pour aboutir. Un note de janvier 1962 rédigée par un conseiller du ministre, Lionel Assouad, et adressée au SCP évoque en ce sens « la brève conversation que nous avons eue mardi, à l'issue de la réunion des Directeurs [d'administration du ministère] », et son « souhait d'obtenir dans les délais les plus rapides des informations précises »[2] concernant le régime légal auquel les contraceptifs étaient soumis en Belgique et la conduite de l'industrie pharmaceutique sur cette question à l'égard des médecins et des pharmaciens français, pour faire avancer le dossier. Par la suite, le travail de mobilisation interne en faveur de la circulaire semble avoir quelque peu faibli. En effet, dans les documents conservés, on ne trouve plus aucune trace d'activités bureaucratico-politiques en ce sens avant le printemps. S'il est difficile d'interpréter cette absence – des documents attestant une poursuite d'activité ont-ils été éliminés à la faveur des tris réalisés avant le dépôt aux archives ? Ou alors, y'a-t-il réellement eu mise en sommeil ? –, reste que le ministre de la Santé publique et de la Population et son entourage semblent bel et bien avoir eu à cœur de faire exister la circulaire. En effet, alors que J. Fontanet démissionne le 15 mai 1962 en compagnie d'autres ministres MRP suite aux propos tenus par le Général de Gaulle lors d'une conférence sur l'Europe – celle où il évoque le fameux « volapük intégré »[3] –, une réunion se tient encore le 17 avec L. Assouad et des représentants de la DGAS, de la DGSP et du SCP, pour fixer les grandes lignes d'une circulaire à venir, et cela probablement dans le but de créer un *verrou* bureaucratico-politique capable de contraindre le successeur en le plaçant devant le fait accompli.

Dans le cas présent, l'utilisation de la circulaire comme « règle secondaire d'application »[4] destinée à préciser le contenu de législation et gouverner l'action publique, avait pour but d'être

[1] Note du groupe de travail chargé d'étudier les problèmes relatifs à la loi du 31 juillet 1920, Fonds Sutter, AN 20000062, art. 13.
[2] Note pour Monsieur Volckringer Chef du Service Central de la Pharmacie, 18 janvier 1962, AN 19760201, art. 6.
[3] Il est remplacé par le gaulliste Raymond Marcellin.
[4] Pierre Lascoumes, « Normes juridiques et mise en œuvre des politiques publiques », *L'année sociologique*, 40, 1990, p. 61-67.

mise au service d'une véritable *coup de force interprétatif*. En effet, intervenant plus de quarante ans après le vote de la loi de 1920, il s'agissait ici moins de « signifier les données explicites ou implicites des textes juridiques en vigueur »[1], que d'en *renverser* presque intégralement le sens et la portée, tels du moins que ceux-ci avaient été officiellement définis jusqu'à présent dans l'espace des gouvernants, au-delà des ambiguïtés de la jurisprudence et de la question de leur application effective. Le compte-rendu de la réunion du 17 mai indiquait ainsi à propos de l'« interprétation nouvelle de la loi de 1920 »[2] :

> « M. Fontanet désirait qu'il fut admis que [celle-ci] n'entendait pas prohiber la vente libre en pharmacie des produits et objets contraceptifs dès lors que cette vente était effectuée, conformément aux règle du Code la Pharmacie, sans propagande, ni publicité, ni exposition publique ».

Si, dans de ce cadre particulier, la circulaire était considérée comme un instrument d'action publique *temporaire*, la suite à lui donner restait floue. En effet, la réunion du mois de mai l'avait décrite comme « représentant un premier stade à entreprendre, avant la parution dans six mois d'autres textes », sans préciser la nature de ces derniers. En réalité, à cette date, il semble que, au sein du ministère et dans le cabinet du ministre, aucun changement législatif n'ait été sérieusement envisagé. En fait, le recours à la circulaire ou à n'importe quelle autre expression réglementaire présentait l'avantage de permettre une modification du *sens* de la législation tout en restant dans le cadre d'une gestion confinée, c'est-à-dire en évitant autant que faire se pouvait la participation d'autres agents – hormis ceux déjà investis dans cette question au sein de l'espace des gouvernants – au processus discret de fixation du nouveau régime légal (*e.g.* parlementaires et/ou militant-e-s de la cause contraceptive), lesquels risquaient toujours de compromettre la réaffirmation des prétentions et des prérogatives des gouvernants en matière de conduites procréatrices. Une partie des hauts fonctionnaires qui travaillaient à la mise en forme de ces nouvelles dispositions et qui entretenaient la *fiction de leur correction juridique*, n'avaient pas moins conscience de la fragilité de l'édifice du point de vue de sa cohérence. Ils y voyaient toutefois une solution efficace – au moins à court terme – pour tout à la fois modifier la législation sans s'exposer à un recours – en tout cas, avec la circulaire –, et, dans le même temps, grâce à l'absence de publicité accordée préalablement à cette opération, pour réduire les chances de perte de contrôle pratique et symbolique du domaine que les débats ouverts à cette occasion ne manqueraient pas de provoquer, lesquels, en plus des enjeux de moralité qu'ils recelaient pour cause d'exposition publique de questions réputées « intimes », menaçaient toujours d'aboutir à une contestation du bien-fondé des priorités démographiques de l'État – c'est du moins de cette façon que certains hauts fonctionnaires tendaient à présenter les choses aux élus-gouvernants[3]. Une note de la DGPAS du 11 juillet 1962 signée B. Lory et destinée au

[1] Geneviève Koubi, *Les circulaires administratives*, Paris, Economica, 2003, p. 202.
[2] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Compte-rendu de la réunion tenue le 17 mai 1962, en présence de M. Assouad, Conseiller technique au cabinet de M. Fontanet, AN 19760173, art. 30.
[3] On retrouve dans ce travail de mise en forme d'une fiction juridique une propension également observée par S. Laurens chez les hauts fonctionnaires en charge de l'immigration dans les années 60 et 70 par quoi se marque l'*excellence professionnelle*. Il note à ce propos : « Le « bon juriste » [dans la haute administration] (...) n'est alors

ministre, constatait ainsi à propos de l'utilisation de différents moyens réglementaires dans le dossier contraceptif, et tout particulièrement de la circulaire dont le caractère « choquant » d'un point de vue juridique était reconnu de façon explicite :

> « Si l'on désire éviter de recourir à la procédure législative, étant donné les inconvénients d'un débat sur un tel sujet, il convient de consulter le Garde des Sceaux sur la possibilité de prendre par voie réglementaire des mesures contredisant une jurisprudence certes ancienne, mais dont rien ne permet d'augurer un revirement. Le recours au décret, pour être moins choquant que le recours à la circulaire, n'en comporte pas moins de risque : un tel décret pourrait faire l'objet d'un recours en violation de la loi devant le Conseil d'État si des associations ou des particuliers hostiles à la vente de contraceptifs décidaient d'en demander l'annulation contentieuse ». Avant d'ajouter plus loin : « La Commission *ad hoc* n'a pas cherché à dissimuler les inconvénients et les défauts des solutions qu'elle propose. Mais il convient de souligner avec elle que ces mesures sont les seules qui permettent à la fois d'éviter un débat parlementaire et d'autoriser la vente de produits et objets contraceptifs en l'entourant de certaines garanties »[1].

Durant le début de l'été 1962, les segments du ministère de la Santé publique et la Population impliqués dans la réflexion autour de la mise au point d'une circulaire, poursuivirent leur entreprise en dépit du changement de ministre. À la mi-juillet, une première mouture destinée aux « Préfets », aux « directeurs départementaux de la Population et de l'Action sociale », aux « directeurs départementaux de la Santé », et aux « inspecteurs de la pharmacie »[2] vit le jour. Tout indique que, pour une part essentielle, au vu de son orientation, elle portait la largement marque de la DGPAS et du 1er bureau. Se proposant de rappeler les « objectifs réels » de la loi de 1920 et d'écarter les interprétations réputées « inexactes » à son sujet, le document affirmait que celle-ci visait « uniquement la répression de la propagande ». Plus loin, il précisait encore :

> « La loi de 1920 *n'a jamais eu* pour objectif de chercher à limiter la recherche sur les problèmes concernant la procréation humaine non plus que de s'opposer à une information sur les méthodes propres à prévenir les grossesses si celle-ci ne présente pas le caractère d'une incitation à répandre leur usage ».

En fait, l'essentiel de la circulaire, conformément aux préoccupations de la DGPAS en ce domaine, était surtout consacré au rappel des enjeux démographiques justifiant la pénalisation de la « propagande contraceptive », laquelle était à présent nettement distinguée de l'emploi ou de la vente de moyens de contraception. Dès lors, selon une logique typique de la gestion confinée, était évoquée la possibilité de faire coexister à travers la circulaire deux objectifs en apparence contradictoires. Le texte concluait en ce sens : « Ainsi *pourrait être conciliés* l'intérêt

---

pas tant celui qui « possède » des connaissances que celui qui est « capable » de coucher dans des termes juridiquement justes les préoccupations de ses supérieurs hiérarchiques et des responsables politiques » (Sylvain Laurens, *Hauts fonctionnaires et immigration en France...*, *op. cit.*, p. 517).

[1] Note à l'attention de Monsieur le Ministre, 11 juillet 1962, AN 19760173, art. 30.

[2] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Projet de circulaire du ministre de la Santé publique et de la Population à MM. les Préfets, MM. les Directeurs Départementaux de la Population et de l'Action sociale, MM. les Directeurs Départementaux de la Santé, MM. les Inspecteurs de pharmacie, 19 juillet 1962, AN 19760173, art. 30 (souligné par nous).

collectif qui doit rester la préoccupation du gouvernement et qui exige comme on l'a dit plus haut le maintien de la natalité française à un taux suffisant et les aspirations que peuvent avoir les individus pour une liberté accrue ».

Cela étant, à mesure que le nouveau ministre et son entourage s'installaient, il semble que les haut-e-s fonctionnaires investi-e-s dans le travail de production de la circulaire n'aient pas réussi à empêcher que le dossier fût peu à peu « encarafé »[1]. D'abord, le cabinet de R. Marcellin, conformément à ce qu'avait suggéré la note du 11 juillet 1962, avait sollicité l'avis de la Chancellerie. Toutefois, il semblait désormais penser que l'appréciation de l'opportunité des textes visant une « interprétation libérale de la loi de 1920 »[2] était du seul ressort de cette dernière[3]. Or, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, pour des raisons officielles de stricte logique juridique, la DACG jugea de façon très sévère le projet de circulaire, ce qui obérait ses chances de survie dans l'espace des gouvernants. Toutefois, on peut penser que les raisons principales de la mise en veille progressive de la circulaire sont à chercher dans l'appréciation de la conjoncture politique par le ministre et son entourage. Ainsi, lors de ses vœux présidentiels le 31 décembre 1962, le Général de Gaulle réclama-t-il « Cent millions de Français ». L'année suivante, redevenu simple député et cherchant à se distinguer pour continuer à exister après qu'il avait subi une dégradation symbolique dans l'univers gaulliste, M. Debré, lesté de son capital de Premier Ministre sortant, interpella longuement et non sans véhémence le gouvernement sur l'absence supposée de politique démographique dans le but manifeste de le mettre en difficulté. Réaffirmant le *credo* populationniste, il déclarait :

> « La France pourrait et devrait être davantage peuplée. Son optimum de population est loin d'être atteint. Toute augmentation régulière du nombre de ses producteurs et de ses travailleurs et la seule garantie de son avenir économique et social, comme de son avenir politique »[4].

---

[1] Jean-Michel Eymeri, « Frontières ou marches... », *op. cit.*, p. 51 ; voir également : Jean-Michel Eymeri, « Le ministre n'est plus une personne physique. Sur la collectivisation de la fonction ministérielle », in Jean-Michel Eymeri-Douzans, Xavier Bioy, Stéphane Mouton (dir.), *Le règne des entourages : cabinets et conseillers de l'exécutif*, *op. cit.*, p. 569.

[2] Lettre du ministre de la Santé Publique et de la Population à Monsieur le garde des Sceaux – Cabinet, sans date [été 1962], AN 19760173, art. 30.

[3] Si l'on en juge par le point d'exclamation manuscrit ajouté en marge de la phrase suivante : « Or cette question [la circulaire] me paraît plus particulièrement relever de la compétence de votre chancellerie », on peut supposer que cette indication provoqua une forte désapprobation, pour ne pas dire une forme d'irritation, chez certains responsables de la DGPAS.

[4] *JORF, Assemblée Nationale*, séance du 12 juillet 1963, p. 4041. Dans ses mémoires, M. Debré évoquera avoir été « frapp[é] » par un « certain immobilisme gouvernemental » à son retour au Parlement. D'après lui, « le gouvernement répugn[ait] à organiser de grands débats et à faire des déclarations sur des événements importants », au point qu'il prétendait à « [lui] seul retourner la situation ». À propos de l'intervention du 12 juillet 1963, il écrit alors : « Raymond Marcellin, ministre de la Santé publique, me répond d'une manière amicale et en termes très généraux. J'aurais souhaité une réponse de Pompidou, chef du gouvernement, mais celui-ci a finalement refusé de prendre position. En fait je me suis fait plaisir à moi-même » (Michel Debré, *Gouverner autrement. Mémoires t. 4*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 26-28). Cet aveu étonnant confirme que cette déclaration qui intervient deux mois seulement après l'élection de M. Debré comme député de la Réunion, avait à ses yeux pour fonction de le restaurer symboliquement, sinon dans son ancienne dignité ministérielle, en tout cas au plus haut sommet de l'État par un dialogue se voulant critique au sein même de la majorité et à la faveur duquel il comptait bien figurer d'égal à égal avec son successeur.

Dès lors, cette intervention contraignit le ministre de la Santé publique et de la Population à afficher davantage de volontarisme sur le plan démographique, ce qui excluait à présent toute manifestation d'ouverture en matière contraceptive, laquelle, dans ce nouveau contexte, n'aurait pas manqué d'être interprétée et dénoncée comme une concession à l'esprit « malthusien ». On trouvera une illustration de ce changement de perspective en comparant un projet de réponse et à la réponse finale à une question écrite posée par le sénateur socialiste Georges Rougeron au ministre de la Santé publique et de la Population à la fin du mois de septembre 1963, lequel demandait à ce que « soient autorisées dans les centres publics d'hygiène sociale les consultations de « planning familial » »[1]. Le premier, émané des services du ministère – vraisemblablement du 1er bureau de la sous-direction de la famille – adopta une perspective ouverte sur le sujet conformément à la ligne d'action en vigueur dans cet univers bureaucratique depuis le début de la phase de temps fort de la gestion confinée. Rappelant que « la limitation des naissances n'[était] pas un phénomène récent »[2], il indiquait ainsi que « le ministre de la Population de la Santé admet[tait] qu'il existe, sur ce point, un décalage certain entre la loi et les mœurs ». Et de conclure : « Le ministre de la Santé publique et de la Population se déclare prêt à étudier les initiatives parlementaires qui tendraient à assouplir les dispositions du chapitre V du titre III du livre V du Code de la Santé publique [articles en rapport avec la contraception] ». Cette version accommodante fut rejetée sans ménagement et la question reprise en main directement par le cabinet de R. Marcellin[3]. Le nouveau projet de réponse témoigne ainsi de la *fermeture* qui s'était opérée dans l'espace des gouvernants sur le problème de la contraception et l'achèvement de la phase de temps fort débuté deux ans plus tôt à la suite de la Commission Prigent. Pour le cabinet, il n'était ainsi plus question de reconnaître un décalage entre les mœurs et le droit, ou encore d'envisager positivement la recherche d'un assouplissement de loi. Laconique, la nouvelle réponse se contentait de rappeler les articles de la loi de 1920 transposés dans le code de la Santé publique en précisant :

> « Il appartient au garde de Sceaux d'apprécier ces dispositions et aux tribunaux d'apprécier si les centre de consultations de « planning familial » dans lesquels les consultantes recevraient des produits ou des médicaments ou seraient conseillés en vue d'éviter la grossesse, ne tombent pas sous le coup des dispositions précitées »[4].

S'affranchir du droit dans les mondes ultramarins (1965-1966)

Le second temps fort de la gestion confinée de la question contraceptive intervient au début de l'année 1965. Il résulte de l'investissement d'élus-gouvernants qui entendaient mettre en œuvre un *système dérogatoire* à la loi de 1920 pour imposer le recours à la contraception dans les départements d'outre-mer (DOM), cela afin de maîtriser une démographie jugée « dangereuse »

[1] *JORF*, *Sénat*, séance du 1er octobre 1963, p. 2044.
[2] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Question écrite n°3729 – Sénat – posée le 30 septembre 1963 par M. Georges Rougeron, AN 19760173, art. 30.
[3] Le document dactylographié conservé dans les archives est intégralement barré d'une croix au stylo noir et porte la mention : « Refaite au cabinet ».
[4] *JORF*, *Sénat*, 2ème séance du 5 novembre 1963, p. 2280.

pour ces territoires et leur développement. Ce projet participait d'un ensemble de pratiques qui, depuis la loi du 19 mars du 1946 ayant conféré aux quatre anciennes colonies du premier empire français (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion) le statut de département, contribuaient à produire et à reproduire durablement une croyance en l'« exceptionnalité ultra-marine »[1] instituée sur la durée en véritable catégorie d'action publique[2]. Néanmoins, l'organisation de cette exceptionnalité n'avait de sens qu'en *relation* avec la métropole, ce qui, dans le même temps, ne laissait pas de faire surgir de redoutables problèmes juridiques. En effet, comment, sous le régime de l'égalité devant la loi, réserver un traitement *spécifique* aux populations ultramarines ? Dit autrement, comment, d'un côté, maintenir en vigueur certaines dispositions légales pour l'espace métropolitain, et, de l'autre, les suspendre ou les supprimer pour l'espace ultramarin, sans porter atteinte – à tout le moins, en apparence – aux fondements même de l'universalisme républicain ? Ce dilemme se posait de façon particulièrement nette dans le cas de la contraception. Au milieu des années 60, la volonté d'*imposer* le recours à la contraception dans les DOM – en fait, cette préoccupation concernait exclusivement la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion – portée par certaines fractions de l'espace des gouvernants – mesure qui, dans ce contexte particulier, n'était jamais conçue comme une libéralisation de la loi de 1920 octroyant un droit au libre contrôle de la fécondité, mais comme un instrument de gestion biopolitique de populations post-coloniales destiné à réduire leur natalité pour « préserver » les chances de développement de ces territoires – ne devait pas remettre en cause le principe de pénalisation dans la métropole. Dès lors, chercher à modifier la situation ultramarine en matière contraceptive n'était jamais séparable d'une prise en compte des conséquences que cela pouvait entraîner du point de vue du maintien de la validité de la loi en métropole. Dans ces conditions, le deuxième temps fort que nous allons examiner ici a consisté pour les élus-gouvernants à requérir l'imagination de la haute administration pour prendre en charge ces tensions et organiser de façon *officieuse* un *passage délibéré à la limite du droit* de la part de ceux-là même qui étaient censés le garantir, instituant dans ce domaine de pratiques une « altérisation des égaux »[3] à la fois discrète et arbitraire, soit un différentialisme juridique entre citoyen-ne-s ultra-marin-e-s et citoyen-ne-s métropolitain-es reconduisant un système de discrimination hérité de la période coloniale qui ne pouvait avoir lieu que dans le cadre d'une gestion confinée de la question. Dans un premier temps, nous reviendrons sur la mobilisation tous azimuts au sein de l'espace des gouvernants pour organiser une dérogation d'Etat au droit dans les mondes ultramarins. Dans un deuxième temps, nous montrerons que celle-ci sera l'occasion d'une rencontre et d'une collaboration entre responsables du MFPF et haute administration difficile à concevoir à ce période en métropole.

---

[1] Willy Beauvallet, Audrey Célestine, Aurélie Roger, « L'État outre-mer. La construction sociale et institutionnelle d'une spécificité ultramarine », *Politix*, 114, 2016, p. 143. Comme le rappellent ces auteur-e-s, « l'« outre-mer » relève donc moins d'un simple « reflet d'une situation objective » que d'une construction historique et sociale issue de mobilisations plurielles et dont les effets concrets, politiques et bureaucratiques sont susceptibles de varier dans le temps » (*Ibid.*, p. 142).

[2] *Ibid.*

[3] Silyane Larcher, *L'autre citoyen. L'idéal républicain et les Antilles après l'esclavage*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 27.

1. Une mobilisation discrète pour éviter la « catastrophe »

La mobilisation d'élus-gouvernants pour contourner la loi de 1920 et rendre possible l'utilisation de moyens de contraception dans les DOM, trouve son origine dans les travaux de préparation du Vème Plan (1966-1970). Dans ce cadre, différents groupes de travail chargés d'examiner la situation ultramarine et de faire des propositions pour les quatre années à venir, s'alarmèrent des effets de la démographie sur les perspectives de développement de ces espaces. Si le thème de la « surpopulation » dans les DOM n'était pas nouveau[1], la croyance en son caractère problématique semble toutefois avoir atteint au début des années 60 un degré de cristallisation inédit chez une partie des élites gouvernantes, lesquelles estimaient alors que celle-ci nécessitait des mesures urgentes au regard des prédictions catastrophistes formées. Le rapport final sur « l'expansion démographique et la politique familiale et sociale », rédigé par le groupe de travail « action sanitaire et sociale » de la Commission centrale du Plan des DOM, relevait ainsi :

> « *Beaucoup plus* que pour les précédents, l'élaboration du Vème Plan est *marquée par des préoccupations que font naître l'expansion démographique des Antilles et de la Réunion*. Les travaux des Commissions locales comme ceux des groupes qui se sont réunis à l'échelon central ont fait apparaître que dans chaque secteur d'ordre économique et social aucune perspective sérieuse ne pouvait être arrêtée, aucune solution valable proposée, aucun moyen d'action envisagé sans que soient, aussi exactement que possible, *pesés dans leurs conséquences, des facteurs démographiques particulièrement alarmants* »[2].

De même, un autre rapport rédigé dans ce groupe au sujet cette fois de « l'éducation sanitaire et sociale dans les DOM » déclarait à propos de « l'explosion démographique de ces départements » devenue selon ses propres termes « le problème prioritaire et angoissant » :

> « *Le développement économique se trouve en fait largement devancé par un taux de croissance démographique en continuelle ascension*. Les espoirs, placés il y a 20 ans, dans une politique très ambitieuse de migration, n'ont pas été couverts. Les perspectives d'élargissement de l'emploi, l'augmentation du revenu général et l'amélioration de l'habitat exigent du temps et des délais qui sont marqués par le maintien d'une *prolifération sans mesure, appelant de toute urgence une politique désormais inéluctable de contrôle des naissances* »[3].

On retrouve une tonalité similaire et un sentiment identique d'urgence dans un rapport de la Commission locale du Plan de la Réunion rédigé au début de l'année 1965 :

> « *Attendre sans plus, qu'une limitation <u>spontanée</u> des naissances intervienne, sous l'effet de l'élévation du niveau de vie est illusoire*. Compte tenu, en effet, d'un

[1] Voir par exemple sur le cas de la Réunion : Françoise Vergès, *Le ventre des femmes. Capitalisme, racialisation, féminisme*, Paris, Albin Michel, 2017.

[2] Rapport sur l'expansion démographique et la politique familiale et sociale – Groupe de travail « action sanitaire et sociale » – Sous-commission des études démographiques et de l'emploi – Commission centrale du Plan des Départements d'Outre-Mer, Vème Plan, juin 1965, AN 19940386, art. 12 (souligné par nous).

[3] Rapport du Dr Aujoulat sur l'éducation sanitaire et sociale dans les DOM – Groupe de travail « action sanitaire et sociale » – Sous-commission des études démographiques et de l'emploi – Commission centrale du Plan des Départements d'Outre-Mer, Vème Plan, sans date [1965], AN 199404386, art. 12.

> phénomène propre à la Réunion, tous investissements économiques tendant à élever le niveau de vie, donc à limiter les naissances de façon spontanée, risquent fort d'être rattrapés par l'accroissement démographique. Contrairement à ce qui se passe dans nombre d'autres pays sous-développés, le taux d'accroissement de la Population Réunionnaise, non seulement n'est pas appelé – à court ou à moyen terme – à baisser, mais doit s'élever (...). *Il est donc urgent de mettre en œuvre des mesures destinées à faire face à cette poussée démographique* l*'une des plus fortes du monde* (...) pour *éviter que, dans un avenir proche, ce Département surpeuplé aille grossir la liste des pays de la faim*. Le développement de l'Ile et le progrès social ne peuvent suivre en effet la courbe de cette exceptionnelle natalité »[1].

Le constat de l'inéluctabilité du recours au contrôle des naissances dans les DOM s'accompagnait logiquement de considérations sur les problèmes que celui-ci ne manquerait pas de poser par rapport à la situation en métropole. Envisageant l'option qui consisterait à étendre la vocation de certains centres d'éducation sanitaire et sociale sous tutelle de l'État à la diffusion de méthodes de contraceptives, le rapport sur « l'éducation sanitaire et sociale » relevait par exemple :

> « A supposer qu'on décide d'élargir leur vocation, compte tenu de la situation dramatique des départements d'Outre-mer, il n'est pas concevable néanmoins que des organismes officiels puissent transformer leur activité au point de d'entretenir des cabinets médicaux chargés de délivrer conseils, prescriptions ou même interventions [en matière de contraception]. Quels que soient par ailleurs les assouplissements susceptibles d'intervenir dans la loi de 1920, on voit mal une institution nationale se placer ouvertement en position marginale vis-à-vis de la légalité ». Et de poursuivre : « Imaginons qu'un jour de *mauvais esprits s'avisent d'établir des comparaisons entre les Centres d'Éducation Sanitaire de la France Métropolitaine chargés de promouvoir la santé et ceux des départements d'outre-mer affectés à la limitation de la vie. La politique aidant, une accusation de génocide est vite lancée* »[2].

Par conséquent, dès le début de l'année 1965, des réunions de groupes de travail liés à la Commission centrale du Plan des DOM se tinrent pour aborder spécifiquement la législation en matière de contraception et son application aux populations ultramarines. Une première rencontre eut lieu le 26 février 1965 pour, selon un compte-rendu préparatoire rédigé par un haut fonctionnaire de la Chancellerie, « faire le point de la loi de 1920 et pour renseigner (...) sur ce qu'elle autorise et interdit »[3].

Mais ces préoccupations ne restèrent pas cantonnées aux différents échelons du Plan. Très vite, elles furent relayées dans certains ministères et firent l'objet d'une véritable *mobilisation interministérielle*. Deux importantes réunions à caractère confidentiel furent ainsi organisées à Matignon sous la présidence d'un membre du cabinet du Premier ministre (René Journiac), les

---

[1] Rapport du groupe de travail « action sanitaire et sociale » – Sous-commission des études démographiques et de l'emploi – Commission locale du Plan de la Réunion, Vème Plan, janvier 1965, AN 19940386, art. 12 (souligné par nous).

[2] Rapport du Dr Aujoulat sur l'éducation sanitaire et sociale dans les DOM – Groupe de travail « action sanitaire et sociale » – Sous-commission des études démographiques et de l'emploi – Commission centrale du Plan des Départements d'Outre-Mer, Vème Plan, sans date [1965], AN 19940386, art. 12 (souligné par nous).

[3] Compte-rendu à Monsieur le Directeur, 22 février 1965, AN 19550317, art. 20.

16 et 18 mars 1965. Un document transmis quelques jours auparavant par le secrétariat général aux DOM permet de prendre connaissance de la façon dont, à cette occasion, les discussions furent cadrées en *amont*. Après s'être rituellement appuyé sur la raison statistique en fournissant force chiffres destinés à peindre l'avenir sombre auquel les DOM se préparaient sans action rapide sur le plan démographique, le texte présentait la « limitation des naissances » comme un ensemble de « solutions concrètes et nouvelles » portées par les Commissions locales du Plan, susceptible de prendre le relais d'autres tentatives qui, telle la migration des populations ultramarines, notamment dans le cadre du BUMIDOM, avaient déjà tenté de juguler par le passé la « surpopulation » dans ces espaces, souvent en vain[1]. L'objet de la réunion était alors présenté sous la forme de l'alternative suivante :

> « Deux directions sont donc ouvertes dans la recherche d'une solution :
> 1°) S'en tenir à la loi du 31 juillet 1920 et susciter discrètement la création d'organismes privés dont l'efficacité sera par la force des choses assez limitée dans l'immédiat, mais dont le mérite demeurerait de créer sur l'ensemble des trois départements un climat favorable à une prise de conscience du problème par la population et à des possibilités ultérieures de développement de l'action entreprise.
> 2°) Modifier la loi de 1920 en créant une législation propre aux départements d'outre-mer permettant de retenir notamment la vente de produits contraceptifs sans publicité comme le demande la Martinique »[2].

À l'issue des réunions des 16 et 18 mars, différents services ministériels furent explicitement mandatés pour s'employer à trouver un « habillage » juridique permettant de contourner la législation en matière de contraception, au nom de la spécificité ultramarine. De ce point de vue, le compte-rendu de ces rencontres frappé de la mention « Secret » indiquait sans ambages :

> « Pour limiter les naissances, les Commissions locales du Plan des départements de Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion ont recommandé l'adoption de procédés contraceptifs mécaniques et chimiques et l'installation de centres éducatifs. *Ces propositions se heurtent aux prescriptions de la loi de 1920* interprétée d'ailleurs très sévèrement par la jurisprudence métropolitaine dans la mesure où elle assimile à la propagande la simple vente de moyens contraceptifs. Le ministère d'État [de l'Outre-mer], le ministère de la Justice et le ministère de la Santé publique procéderont à une étude permettant de déterminer *si les propositions des commissions peuvent être appliquées sous réserve d'un habillage à trouver sans tomber sous le coup de la loi du 31 juillet 1920*, étant admis que, s'agissant des DOM, des modifications législatives de détail pourraient être envisagées et que pourrait être recherché le moyen d'infléchir la jurisprudence actuelle »[3].

---

[1] Sur l'organisation de l'émigration dans les DOM et le BUMIDOM, voir notamment : Monique Milia, « Histoire d'une politique d'émigration organisée pour les départements d'outre-mer 1952-1963 », *Pouvoirs dans la Caraïbe*, numéro spécial, 1997, p. 141-157 ; Vitale Philippe (dir.), *Mobilités ultramarines*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2014 ; Sylvain Patthieu, « Un traitement spécifique des migrations d'outre-mer : le BUMIDOM (1963-1982) et ses ambiguïtés », *Politix*, 116, 2016, p. 81-113.

[2] Secrétariat général des DOM – Problème démographique dans les départements d'outre-mer, 12 mars 1965, AN 1995317, art. 20.

[3] Compte-rendu des réunions interministérielles tenues les 16 et 18 mars 1965 sous la présidence de M. Journiac, Conseiller technique au Cabinet du Premier Ministre, 25 mars 1965, AN 19940386, art. 12 (souligné par nous).

Dans un premier temps, un projet de décret fut envisagé, qui devait potentiellement permettre la vente de moyens de contraception par les pharmaciens des DOM. Il était censé être accompagné d'une circulaire rédigée par le ministère de la Justice qui aurait demandé l'arrêt du déclenchement de toute poursuite judiciaire éventuelle en matière de contraception pour ces territoires. Les attitudes observées chez les segments administratifs impliqués dans cette nouvelle phase de temps fort renvoient à certaines caractéristiques déjà mises au jour précédemment. Alors qu'une nouvelle réunion interministérielle était prévue le 29 mars 1965, une note manuscrite faisant état d'un échange téléphonique entre Pierre Arpaillange, conseiller technique au cabinet du ministre de la Justice et qui, auparavant, fut longtemps responsable de la commission d'études pénales et législatives au sein du 1er bureau de la DACG, et R. Journiac, témoigne clairement de la persistance, dans la Chancellerie, d'une ligne d'action qui, tout en ayant le souci de manifester une grande déférence à l'égard de consignes émanant d'autorités hiérarchiques supérieures, et partant d'obtempérer – y compris pour proposer des dérogations au droit existant –, entendait dans le même temps n'apparaître jamais à l'initiative sur le dossier et faire preuve de prudence par souci de veiller à la cohérence juridique minimale. Le document comportait ainsi les observations suivantes, vraisemblablement de la main de Roger Trotry, chef du 1er bureau de la DACG :

> « M. Arpaillange a téléphoné à M. Journiac.
> M. Journiac désire qu'on lui explique le 29 mars sur quoi se fonde la jurisprudence de la Cour de Cassation [à propos de la loi de 1920]. (...)
> *M. Journiac souhaite qu'on arrive à infléchir la jurisprudence par un changement*.
> Sur ce point M. Arpaillange demande qu'on étudie de près la question du décret et en outre *qu'on examine si une modification très discrète des textes législatifs permettrait d'infléchir la jurisprudence*. Cette dernière solution devra être présentée avec *beaucoup de prudence*.
> Dans l'ensemble M. Arpaillange *demande qu'on soit très prudent* à la réunion du 29 mars et *considère que nous devons laisser toute initiative à la Santé publique* »[1].

Les instructions données cette fois directement par P. Arpaillange à la DACG le confirment : s'il ne remettait pas en cause l'orientation résolument dérogatoire souhaitée par le cabinet du Premier ministre, celui-ci entendait néanmoins faire prendre conscience aux participants des différentes réunions interministérielles de la portée qu'une modification éventuelle, même discrète, du cadre juridique, pourrait avoir sur la validité de la loi de 1920 en métropole. Celui-ci précisait ainsi à l'adresse des services de la Chancellerie :

> « 1) D'accord pour une circulaire (...)
> 2) Expliquer les motifs de la jurisprudence de la cour de cassation (l.647 et l.648 prévoir le [mot illisible]). Apporter l'arrêt.
> 3) Indiquer que toute modification, par la voie législative-réglementaire, aurait 1 portée gale [générale] »[2].

[1] Communication téléphonique de M.Arpaillange, 27 mars 1965, AN 19950317, art. 20 (souligné par nous).
[2] Instructions de M. Arpaillange transmises par M. le Directeur, 27 mars 1965, AN 19950317, art. 20.

Chargés plus spécifiquement d'examiner la question de la mise au point d'un décret concernant la vente en pharmacie, les représentants du ministère de la Santé publique et de la Population engagés dans ces transactions semblent avoir montré davantage de réticence. Au terme de la réunion du 29 mars, un compte-rendu signé par le chef du 1er bureau de la DACG rapportait par exemple :

> « Le département de la Santé publique, après avoir fait état de la nécessité d'être informé de ce que le gouvernement entendait faire, et *malgré une réticence certaine à prendre des initiatives*, a exposé les difficultés spéciales posées par les moyens de contraception mécanique dont la vente, si elle était rendue possible – en tournant les dispositions de l'article l. 648 – ne pourrait être réservé aux pharmaciens par un décret »[1].

Une note du 2 avril conservée dans les archives de la Chancellerie rédigée par un service du ministère de la Santé publique de la Population était plus claire encore, qui ne cachait pas ses réserves quant aux effets de la mise en œuvre d'un système dérogatoire, tant pour la situation démographique en métropole que pour celle dans les DOM. Le document notait ainsi :

> « La solution juridique la plus satisfaisante, si l'on veut rendre possible l'application de ces mesures, consisterait à modifier les dispositions de la loi de 1920. Ce moyen paraissant inopportun, il a été nécessaire de recourir à la voie réglementaire qui permet peut-être de rechercher et de découvrir certains aménagements. (...) Il faut convenir que ce texte [projet de décret] *n'est pas absolument satisfaisant* sur le plan juridique et peut *prêter à objections* ». Et de poursuivre alors : « Il est à noter (...) que les dispositions introduites par voie réglementaire à l'occasion des problèmes spécifiques des DOM *peuvent avoir des conséquences imprévisibles sur le plan métropolitain, sans que l'on ait pour autant, la certitude d'atteindre le but recherché dans les régions concernées*. Il n'est *pas certain, en effet, que les moyens contraceptifs ainsi offerts à des populations relativement peu évoluées puissent être utilisés de façon efficace et avec l'attention et la constance qui s'imposent en la matière*. Par contre l'extension à l'ensemble du territoire national des mesures proposées va placer à la disposition de très larges couches de la population des moyens qui sont pratiquement hors de leur portée. *Il ne semble pas que l'on soit, dès à présent, en mesure d'évaluer l'incidence de leur emploi sur les futures courbes françaises de la natalité* »[2].

Outre le fait que ce passage révèle une perception misérabiliste (« des populations relativement peu évoluées ») implicitement ou explicitement à l'œuvre dans plusieurs autres documents consultés en relation avec ce second temps fort, et dans laquelle les populations des DOM se voyaient attribuées un « déficit » moral et comportemental censé les rendre inaptes à toute forme d'autocontrôle en matière procréatrice (ce qui participait alors pleinement de la construction d'une spécificité ultramarine et fondait la *légitimité*, à défaut de pouvoir en établir avec fermeté la légalité, d'un différentialisme juridique), il montre également que, dans ces discussions en situation confinée, la DGPAS semble avoir été tenue à distance au profit des segments administratifs liés au seul secteur « santé » du ministère de la Santé publique et de la

[1] Compte-rendu à Monsieur le Directeur, 29 mars 1965, AN 19950317, art. 20 (souligné par nous).
[2] Note du 11ème Bureau de la Santé publique [il est probable qu'il s'agisse d'un bureau du SCP], 2 avril 1965, AN 19950317, art. 20 (souligné par nous).

Population, moins disposés, on l'a vu, à l'abandon du principe de pénalisation – ce qui, au final, semble témoigner de l'affaiblissement de la position de celle-ci sur le dossier contraceptif dans l'univers bureaucratique depuis l'abandon du projet de circulaire au moment de l'arrivée de R. Marcellin. Or, quelques années auparavant, la DGPAS avait elle aussi manifesté son intérêt pour la question démographique dans les DOM. Elle avait même plaidé en faveur de la mise en œuvre d'une forme de dualisme juridique. Une lettre adressée au ministre de l'Outre-mer, préparée par les soins du 1er bureau et de M.-T. Pierre, à propos de la situation réunionnaise, l'atteste, qui constatait en ce sens : « Les problèmes démographiques de la Réunion et de la France métropolitaine apparaissent absolument opposés et il est assez illogique que la même législation leur soit applicable »[1], de sorte qu'il était jugé « pas choquant qu'une législation différente de celle de la métropole soit appliquée dans ce département (...) dès lors que les mesures économiques et sociales importantes montreraient à l'évidence le souci de la France d'assurer le bien-être des populations locales ». Cela dit, il n'est pas exclu que cette prise de position ait été en réalité une façon de réintroduire subrepticement l'horizon d'une abrogation de certains articles de la loi de 1920 concernant la contraception pour l'*ensemble* du territoire. Car en effet, tout en défendant de façon officielle l'idée d'un double législation ou d'un système dérogatoire, la lettre s'employait au terme du travail de mise en forme de la haute administration de la DGPAS, « véritable manipulation experte du signifiant et du signifié par un énonciateur qui prend en quelque sorte le pouvoir sur le récepteur »[2], à proposer l'alternative suivante présentée sous la forme d'une évidence : « (...) il serait sans doute possible d'arrêter des mesures pour l'application desquelles il pourrait être nécessaire d'abroger les articles l. 648 et l. 649 du Code de la Santé publique, *soit pour le seul département de la Réunion, soit pour l'ensemble des départements français* »[3].

Finalement, à l'issue d'un travail préalable de coordination entre les services de la Justice et ceux de la Santé publique, lesquels s'entendirent pour juger la solution du décret souhaitée par le cabinet du Premier ministre problématique et risquée dans la mesure où, du point de vue de la cohérence juridique, celle-ci ne « manquerait pas de soulever d'importantes difficultés tant du Conseil d'État que de la part de l'opinion »[4], une nouvelle option fut proposée par ces segments. Celle-ci reposait sur la « possibilité d'une action officieuse du département de la Santé publique » dans les DOM appuyée par une « circulaire de la Chancellerie ». D'après eux, cette solution ne présentait que des avantages dans la mesure où elle permettrait une action dérogatoire véritablement discrète ne débouchant sur aucune déstabilisation potentielle de l'édifice juridique susceptible de mettre en péril la validité de la loi de 1920 en métropole.

[1] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Lettre du ministre de la Santé publique et de la Population au ministre d'État chargé des Départements et des Territoires d'Outre-Mer, sans date [fin 1962-début 1963], AN 19940386, art. 12.

[2] Jean-Michel Eymeri, « Frontières ou marches... », *op. cit.*, p. 69.

[3] De la même façon, une note de janvier 1963 estimait toujours au sujet des DOM : « Il est difficile de leur [aux autorités administrations de ces départements] demander la violation de la loi et il semblerait nécessaire de supprimer l'obstacle que constitue la loi du 31 juillet 1920 si une telle politique était décidée » (Note pour Monsieur le ministre, 10 janvier 1963, AN 19940386, art. 12).

[4] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Note pour Monsieur le Directeur de cabinet à l'attention de Monsieur Arpaillange, 5 avril 1965, AN 19950317, art. 20.

Jouant à plein du « pouvoir licitateur » propre à la haute administration – manifestation inversée de son « pouvoir de blocage » qui « pos[e] des interdits, ferm[e] des portes, circonscri[t] le champ des possibles par l'énoncé des impossibles »[1] –, ces segments représentaient l'intérêt de la nouvelle option proposée de la façon suivante :

> « - éviter des textes nouveaux de nature à soulever des mouvements d'opinion de tendances d'ailleurs variées ;
> - éviter de mettre en évidence la violation plus ou moins déguisée de la loi qu'ils ne pourraient manquer de constituer ;
> - permettre une plus grande souplesse d'adaptation des procédés employés aux circonstances locales ;
> - permettre d'étudier les résultats des premières expériences et d'en tirer des conséquences pour l'avenir ;
> - éviter de poser le problème du champ d'application géographique de la réforme ; celle-ci étant officieuse et faite à titre d'expérience, il appartient aux pouvoirs publics de décider des endroits où ils l'implantent ;
> - enfin assurer l'application stricte de l'interdiction de la publicité, aucune atteinte n'étant officiellement portée à l'article l. 648 ».

Ce nouveau cadre fut ratifié par le cabinet du Premier ministre au cours de la réunion interministérielle du 5 avril 1965. À cette occasion, il fut alors formellement admis que dans les DOM, « les médecins pourraient être informés officieusement de la circulaire de la Chancellerie ainsi que de la tolérance dont devaient faire preuve les services officiels à l'égard de la vente des contraceptifs », qu'il « appartiendrait à chaque médecin d'apprécier sur le plan personnel s'il doit ou non suivre cet avis », et que, enfin, « l'approvisionnement en moyens mécaniques, ceux-ci n'étant pas fabriqués en France, serait assuré par les centres [d'éducation sanitaire et sociale] après des contacts, le cas échéant, avec les services des Douanes »[2]. On le voit, les gouvernants étaient non seulement disposés à autoriser le recours à des moyens de contraception dans l'espace ultramarin, mais ils étaient également enclins à organiser leur acheminement, en contradiction totale avec le régime juridique existant. Cette conduite voisinait tellement avec la mise en œuvre systématique d'un illégalisme d'État, que le principe même d'une circulaire adressée aux magistrats du parquet dans les DOM pour arrêter les poursuites en matière contraceptive fut jugé insuffisamment discret et officieux. À la suite d'une réunion interministérielle organisée à Matignon le 21 avril 1965, une note manuscrite adressée au chef du 1er bureau de la DACG constatait en effet :

> « M. Arpaillange a participé hier à un conseil interministériel à Matignon a/s [au sujet] de la limitation des naissances dans les DOM **:** il a été décidé d'agir d'une manière très officieuse**.**
> Aucun texte, même réglementaire, ne se prépare.
> La circulaire elle-même, élaborée par l'Action Publique, même dans sa [deux mots illisibles] très prudente, ne sera pas envoyée.

[1] Jean-Michel Eymeri, « Frontières ou marches... », *op. cit.*, p. 67.
[2] Note pour Monsieur le Directeur de Cabinet à l'attention de Monsieur Arpaillange, 7 avril 1965, AN 1950317, art. 20.

> Seules des dépêches, confidentielles, seront envoyées aux 3 P[rocureurs]G[énéraux] »[1].

Sans que, dans l'état actuel de nos connaissances, nous disposions d'éléments suffisants pour éclairer les raisons de ce délai, notons qu'une circulaire rédigée par la Chancellerie verra le jour seulement un an après cette première série de réunions[2]. Pour finir sur ce point, notons qu'il est bien évident que ceux des membres de la haute administration qui mettaient en œuvre ou proposaient ces mesures, possédaient la claire conscience de leur nature extra-légal. Ce qui ne ne veut pas dire pour autant qu'ils n'aient pas jugé ces sortes d'autosubversions étatiques *légitimes* et que, en réalité, ils n'y aient pas vu même, au moins pour une partie d'entre eux, l'occasion de faire à nouveau la preuve de leur qualité de hauts fonctionnaires qui, parce qu'ils « sont placés au sommet de la hiérarchie bureaucratique, sont censés être situés « au-dessus de la mêlée », donc être enclins et aptes à « prendre du recul » et à « voir les choses de haut », à « voir grand » et à « voir loin » »[3]. De ce point de vue, la capacité à organiser une dérogation systématique constitue, en un certain sens, l'expression ultime de l'excellence et du pouvoir bureaucratiques.

2. Quand le MFPF et les gouvernants collaborent

Parvenu à ce stade, ce qui mérite désormais d'être souligné, c'est le fait que les situations de gestion confinée peuvent donner lieu à des *rencontres* et, surtout, des *alliances* qui, à la même période, seraient impensables soumises à publicisation, les personnes concernées se retrouvant alors contraintes de justifier l'injustifiable, à savoir des prises de position et des actions en partie contraires à ce que, dans le même temps, elles professent officiellement. Dit autrement, sitôt qu'il s'agissait d'exercer une action officieuse auprès de populations tenues pour spécifiques et d'organiser dans ce cadre, à l'abri des regards, un système de dérogation, des groupes occupant *en public* des positions *structurellement* opposées, pouvaient pour des motifs divers et en poursuivant à chaque fois leurs intérêts propres, se *rapprocher* et *collaborer*. Tout se passe alors comme si le déploiement d'un illégalisme d'État provoquait des formes de « désectorisation »[4] du monde social conduisant au franchissement plus ou moins durable de frontières pratiques et symboliques. Ainsi en particulier de la collaboration discrète entre le MFPF et l'administration qui se mit en place à compter de la fin de l'année 1965 pour organiser dans les DOM des centres

[1] Note manuscrite, 22 avril 1965, AN 19950317, art. 20.

[2] Néanmoins, on peut faire quelques hypothèses concernant les raisons de ce délai. D'abord, il est possible que l'approche d'échéances électorales importantes (les élections présidentielles sont prévues pour la fin de l'année) ait limité les velléités en ce domaine étant donné le caractère sensible de l'opération. Ensuite, si la haute administration de la justice obtempère face aux demandes des élus-gouvernants, des réticences, voire des oppositions, semblent s'être manifestées du côté de la Santé.

[3] Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, *op. cit.*, p. 156. Comme le note encore S. Laurens, les hauts fonctionnaires tendent à revendiquer le monopole de l'interprétation légitime du droit. Dans ces conditions, « la dérogation met en résonance ce « pouvoir d'interprétation » dans ses limites extrêmes. Elle est sans doute la forme d'interprétation ultime du droit puisqu'elle laisse entrevoir la possibilité de sa mise à l'écart » (Sylvain Laurens, *Hauts fonctionnaires et immigration en France...*, *op. cit.*, p. 517).

[4] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques...*, *op. cit.*, p. 141 et suiv.

dispensant des moyens de contraception, à l'image de ce qui se faisait en métropole aux frontières de la légalité, mais cette fois avec l'appui *direct* et *actif* des autorités. D'après un document conservé dans les archives du ministère de l'Outre-Mer, des « contacts officieux » furent ainsi pris avec plusieurs responsables du MFPF. Une première rencontre eut lieu avec S. Baur. Après que cette dernière eut rappelé les objectifs de l'association, elle fut alors entreprise par un représentant du ministère ou du cabinet sur la possibilité pour le MFPF d'ouvrir un centre à la Réunion. Le compte-rendu rapporte sa réponse dans les termes suivants :

> « Madame Baur est administratrice et voit la chose possible si son association (...) est soutenue par un comité local régional. Trois points sont essentiels.
> 1) Trouver sur place des médecins prescripteurs connaissant la contraception, car le succès de l'expérience dépend de la technique de la réalisation.
> 2) Les conditions de cette réalisation prévoient sur place des hôtesses d'accueil, une publicité, une préparation psychique.
> 3) Enfin, comment fera-t-on parvenir les produits indispensables, à la Réunion, produits qui viennent de Suisse ou de Grande-Bretagne ? (...) »[1].

M.-A. Lagroua Weill-Hallé fut également rencontrée. Décrite dans le document comme une « jeune femme blonde, attentive et volubile, une sorte de suffragette », la teneur de ses propos était transcrite de la manière suivante :

> « La Réunion ? Elle est prête à y partir, bien qu'elle déteste les voyages et l'avion ! Elle cite ce qui a été fait à Porto-Rico, aux Indes, ce qui se fait en Tunisie, mais, avant toute chose, il faut un plan de travail très serré, à savoir :
> 1) Prise de contact avec les médecins sur place, table ronde, comportant des assistantes sociales, des travailleurs sociaux, les représentants de l'enseignement, du corps médical, des têtes de file, qui connaissent la population et peuvent apprécier leur mentalité véritable, qui diffère dans chaque région.
> 2) Comment réagissent les familles ? Que pensent-elles ? Que veulent-elles ? La réussite dépend du conditionnement psychologique et sociologique familial.
> 3) Quand ces renseignements seront collectés, nous établirons un plan de travail théorique, et nous enverrons ensuite dans trois mois quelqu'un sur place qui, en une dizaine de jours, à condition d'être assisté, puisse monter un centre ». Et d'ajouter : « C'est une étude des motivations qui est indispensable ; pour que nos méthodes réussissent, il faut que les gens soient motivés, qu'ils désirent mettre fin à des naissances abusives ; la population veut-elle modifier sa manière de faire ? Peut-on faire naître à la Réunion un désir de Planning ? N'y-a-t-il pas des résistances psychologiques ? cléricales ? violentes ».

En outre, à propos des méthodes de contraception elles-mêmes, M.-A. Lagroua Weill-Hallé jugeait, toujours d'après le compte-rendu, que les dispositifs intra-utérins étaient les plus adaptés, à la différence des diaphragmes qui « demandent une expérience que des populations très simples n'acquerront pas facilement », la contraception orale étant quant à elle perçue comme « onéreuse, et contestée ». On le voit, l'enthousiasme de la présidente du MFPF semble avoir été bien réel – le document parlait encore à propos de la manière dont elle avait abordé

[1] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Contacts officieux avec les animateurs du Planning Familial, sans date [probablement deuxième moitié de 1965], AN 19940386, art. 12.

l'utilisation de dispositifs intra-utérins dans ce cadre, d'évocation « avec gourmandise et sur un ton confidentiel » –, qui déployait sans se faire prier l'étendue de son expertise en matière contraceptive au service de l'administration. Pour autant, cela ne veut pas dire que, à ce stade, les objectifs de ces deux groupes aient été strictement identiques. On l'a vu, du côté des gouvernants, la question de la suppression ou du contournement de la loi de 1920 n'était plus à l'ordre du jour depuis 1963, contrairement à ce que souhaitait toujours les partisan-e-s de la cause contraceptive groupé-e-s dans le MFPF. En outre, pour ces derniers, s'il pouvait exister une représentation misérabiliste partagée avec les gouvernants concernant les populations ultramarines – on l'a vu, M.-A. Lagroua Weill-Hallé parlait à leur sujet de « populations très simples », mais on a également relevé dans le chapitre précédent que cette perception était tout autant à l'œuvre chez certain-e-s responsables du MFPF dès lors qu'il était question des classes populaires –, l'objectif poursuivi était *d'abord* de faire avancer la cause de la contraception *dans* l'État et, partant, en démontrant sur le laboratoire ultramarin la valeur des savoirs et des savoir-faire du groupe mobilisé, de convaincre et de provoquer un ralliement explicite des gouvernants au principe d'une modification de la loi de 1920. Ce qui n'était toutefois pas sans risque, dans la mesure où, comme le montrent les extraits cités précédemment, le MFPF endossait dans ce contexte un discours empruntant largement au thème de la « surpopulation » à l'échelle mondiale – lequel était aussi promu à cette même période par l'IPPF et d'autres institutions internationales[1] –, et cela, alors même que sur la scène métropolitaine, il s'y était toujours refusé pour écarter l'accusation de néo-malthusianisme. Or cette stratégie était à double tranchant : elle pouvait aussi bien avoir pour effet de consolider le *différentialisme* entre la métropole et les DOM – et donc, de participer *in fine* au maintien du *statu quo* –, que de contribuer à l'affaiblir au profit d'une réforme de la législation. Quoiqu'il en soit, ces contacts débouchèrent sur une collaboration effective. Une lettre du préfet de la Guadeloupe adressée au secrétaire général pour les DOM faisait par exemple état en septembre 1965 d'« une mission temporaire de deux médecins qui informeraient les praticiens guadeloupéens des conditions d'usage »[2], évoquant alors expressément la présence du gynécologue J. Cohen, membre bien connu du MFPF et du CM. Au début de l'année 1967, un autre courrier confidentiel dressait cette fois le bilan de l'action entreprise pour la « mise en place du planning familial »[3] sur ce territoire. Ce document donne à voir de façon particulièrement claire les modalités de la *coopération officieuse* établie entre le MFPF et l'administration. On y lit la description suivante :

> « La mise en place du planning familial a été réalisée en Guadeloupe par l'intermédiaire de l'association « La maternité consciente » [sic. Il semble qu'il y ait confusion avec « Maternité Heureuse », premier nom du MFPF] dont l'animateur et le président était jusqu'à ces derniers temps le Dr Abel, médecin à Pointe-à-Pitre ».

[1] Voir notamment sur ce point : Matthew Connelly, *Fatal misconception…, op. cit.*

[2] Lettre du Préfet de la Guadeloupe au Secrétaire général pour les DOM datée du 13 septembre 1965, AN 19940386, art. 12.

[3] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Lettre du Préfet de la Guadeloupe au ministre d'État chargé des DOM et au Secrétaire général pour les DOM datée du 25 janvier 1967 [figure la mention « confidentiel »], AN 19940386, art. 12 (souligné par nous).

Et de préciser alors comment, sur décision préfectorale et suivant les recommandations du ministère des DOM en ce domaine (voir figure 4.1.), l'association avait été financée dans la plus grande discrétion sur fonds publics :

> « Aussi, selon vos instructions, un crédit de 50 000 F. a pu être dégagé discrètement sur le F.A.S.S spécial et mis à la disposition du Dr Abel : il était destiné à financer l'achat et la pose de stérilets (qui reviennent à 5 F. environ) ainsi que la création d'une « antenne » de « La maternité consciente » [sic] à Basse-Terre qui sera probablement ouverte dès cette année : j'ai encouragé le versement de plusieurs subventions communales à cet organisme qui est adhérent du mouvement national pour le planning familial ».

Figure 4.1. Consignes d'État pour organiser un centre de MFPF dans les DOM

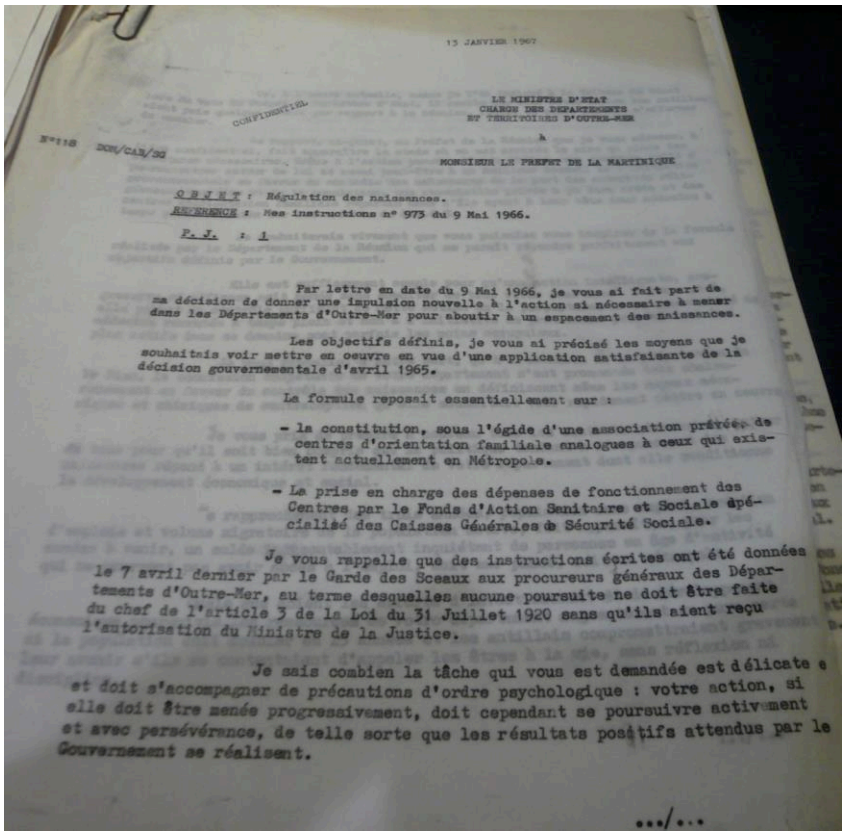

13 JANVIER 1967

CONFIDENTIEL

LE MINISTRE D'ETAT
CHARGE DES DEPARTEMENTS
ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

à

MONSIEUR LE PREFET DE LA MARTINIQUE

N°118 DOM/CAB/DG

OBJET : Régulation des naissances.
REFERENCE : Mes instructions n° 973 du 9 Mai 1966.
P. J. : 1

Par lettre en date du 9 Mai 1966, je vous ai fait part de ma décision de donner une impulsion nouvelle à l'action si nécessaire à mener dans les Départements d'Outre-Mer pour aboutir à un espacement des naissances.

Les objectifs définis, je vous ai précisé les moyens que je souhaitais voir mettre en oeuvre en vue d'une application satisfaisante de la décision gouvernementale d'avril 1965.

La formule reposait essentiellement sur :

- la constitution, sous l'égide d'une association prévue, de centres d'orientation familiale analogues à ceux qui existent actuellement en Métropole.

- La prise en charge des dépenses de fonctionnement des Centres par le Fonds d'Action Sanitaire et Sociale spécialisé des Caisses Générales de Sécurité Sociale.

Je vous rappelle que des instructions écrites ont été données le 7 avril dernier par le Garde des Sceaux aux procureurs généraux des Départements d'Outre-Mer, au terme desquelles aucune poursuite ne doit être faite du chef de l'article 3 de la Loi du 31 Juillet 1920 sans qu'ils aient reçu l'autorisation du Ministre de la Justice.

Je sais combien la tâche qui vous est demandée est délicate et doit s'accompagner de précautions d'ordre psychologique : votre action, si elle doit être menée progressivement, doit cependant se poursuivre activement et avec persévérance, de telle sorte que les résultats positifs attendus par le Gouvernement se réalisent.

.../...

Source : AN 19940386, art. 12

Le préfet ne semble pas s'être contenté d'apporter un appui financier officieux au MFPF. Dans la suite du courrier, la peinture qu'il donne de son action témoigne du haut degré de collusion et de coordination qui semble avoir été atteint, le haut fonctionnaire ayant même tendance à s'attribuer dans l'affaire l'essentiel des mérites et des responsabilités. Évoquant le départ du Dr Abel, le préfet ne répugnait pas ainsi – vraisemblablement pour complaire à sa hiérarchie et attester son zèle en la matière – à se mettre en scène en véritable entrepreneur de la cause contraceptive, soucieux de trouver les moyens d'organiser et d'amplifier l'action locale du

MFPF, et rencontrant sous ce rapport de nombreux obstacles, tel un responsable local ou national du groupe mobilisé en métropole :

> « Conformément à vos instructions, je compte – après avoir laissé au Dr Uranie [remplaçant du Dr Abel] un délai raisonnable pour faire ses preuves – *réétudier avec lui les mesures indispensables* : le problème c'est le refus manifeste des médecins « installés » de s'associer à cette action. Dès lors nous frôlons à tout moment l'infraction à la déontologie. Et il suffirait d'un seul médecin mal intentionné qui se plaindrait du travail des « permanences » du Mouvement, pour que tout soit stoppé ». Et d'ajouter à propos de son implication directe et de celle de ses services dans l'acheminement de produits contraceptifs : « En l'état actuel, *toute la responsabilité de l'affaire repose sur moi puisque l'importation des stérilets se fait par mes soins* dans les conditions particulières que je vous ai déjà exposées verbalement ».

Bref, on le voit, l'opposition structurelle entre mouvement social et État n'est pas toujours aussi forte qu'il y paraît. Un changement de *contexte* – en l'occurrence ici, le passage de la gestion des populations métropolitaines à celle des populations ultramarines – pouvait, à la faveur d'une situation de confinement, ouvrir des possibilités de rapprochement et de coopération pour servir au déploiement d'un illégalisme d'État. On avait évoqué au chapitre précédent l'existence d'épisodes discrets de transaction entre le MFPF et les autorités. L'élargissement de la focale à l'espace ultramarin découvre cette fois une véritable « zone grise »[1] bien plus approfondie entre ces deux protagonistes, laquelle était rendue possible par un héritage colonial octroyant aux populations des DOM une citoyenneté *spécifique* et implicitement considérée comme secondaire, autorisant au bout du compte des dérogations à l'ordre légal en vigueur. Il existe cependant une différence importante entre les deux classes de situation : là où, auparavant, on rendait compte de la recherche de marges de manœuvre à l'initiative du MFPF, il est question ici de l'organisation d'un véritable système de dérogation à la loi organisé par les gouvernants eux-mêmes, lesquels recherchaient dans ce but l'appui, les savoirs et les savoir-faire des partisan-e-s de la cause contraceptive. Cela dit, la *collusion* que l'on a observée n'équivaut pas à une *confusion* des perspectives. La raison d'État manifestée dans ce cadre et qui, au nom de l'intérêt général, entendait exercer un *pouvoir de discrimination discret et arbitraire* entre populations du point de vue de leurs chances de procréer par le déploiement d'un « infra-droit »[2], n'était pas la raison militante qui, en dehors de stéréotypes partagés avec les gouvernants sur la nature « déficitaire » des populations ultramarines, entendait d'abord *universaliser un droit* par un changement officiel de législation. Dans ces conditions, étant donné, d'un côté, l'asymétrie de pouvoir entre les protagonistes de ces ententes officieuses et, de l'autre, la distance réduite à l'égard des fractions dominantes du champ du pouvoir d'une partie des responsables du MFPF, ce qui, nous l'avons vu au chapitre 3, les inclinaient plutôt à

[1] Javier Auyero et Matthew Mahler, « Relations occultes et fondements de la violence collective », *op. cit.* ; Javier Auyero, *Routine politics and violence in Argentina. The gray zone of State power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 31-53.

[2] Sur la notion d'« infra-droit » fait de circulaires, d'instructions, de dépêches etc., proposée par Danièle Lochak à propos du traitement des étrangers, voir : Danièle Lochak, *Étrangers : de quel droit ?*, Paris, PUF, 1985, p. 205 et suiv.

préférer la transgression mesurée, ces derniers avaient en définitive toutes les chances d'interpréter l'offre de rapprochement faite par l'administration comme une *opportunité inespérée* et une *chance à saisir* pour convaincre plus généralement les gouvernants du bien-fondé de leur propre entreprise.

En nous intéressant à la *gestion confinée* de la question contraceptive au début des années 60, le but de ce développement était de montrer que l'espace des gouvernants était loin d'avoir ignoré la mobilisation en faveur de la cause contraceptive à cette période, même si, on l'a vu, il convient de distinguer entre les *temps faibles i.e.* ceux où cette dernière faisait l'objet d'une gestion ordinaire ressortissant uniquement à l'univers bureaucratique, et les *temps forts i.e.* ceux où l'on observait également un investissement des élus-gouvernants et de leurs entourages pour trouver une « solution » à plus ou moins long terme. Autrement dit, il s'est agi ici pour nous d'ouvrir la « boîte noire » de l'espace des gouvernants pour montrer que, dès cette période, celui-ci avait été marqué par un ensemble de mobilisations intra-étatiques d'intensité variable et destinées à faire face à l'existence d'une mobilisation en faveur de la contraception à l'extérieur. On l'a vu, ces mobilisations avaient pour caractéristique commune de chercher à éviter la *publicisation*, laquelle était perçue, d'une part, comme risquant de porter atteinte à la prétention d'État au monopole de l'orientation des conduites procréatrices sous l'effet des débats qui, alors, n'auraient pas manqué de redoubler à cette occasion – et dont l'existence aurait été en quelque sorte légitimée de ce seul fait –, et, d'autre part, aux yeux des certains gouvernants, comme un moyen permettant d'envisager tous les bricolages possibles entre principes, valeurs et buts, hétérogènes les uns aux autres, sans avoir à se justifier pleinement à propos de leur cohérence. En premier lieu, nous avons examiné les points de vue et les lignes d'action à l'œuvre dans l'univers bureaucratique à propos de la question contraceptive en tentant à chaque fois d'en éclairer les conditions sociales de possibilité. Nous avons établi la variété des possibles en la matière, allant du ralliement rapide, quoique sous condition, au principe d'abandon du principe de pénalisation (cas de la DGAS), à l'attachement plus durable à ce dernier (cas de la DGSP et du SCP), en passant par une forme d'attentisme (cas de la DACG). *On peut supposer que cette diversité explique pour partie l'incapacité des segments administratifs impliqués à imposer véritablement une solution – dans un sens ou dans un autre – dans l'espace des gouvernants à cette période sur cette question*. Si, par certains aspects, la situation peut faire penser à une forme « d'anarchie organisée »[1], l'absence de coalition administrative en faveur de la réforme de loi de 1920 à cette date, renvoie surtout à l'existence divisions préalables dans l'univers administratif, à des différences entre cultures d'institution (elles-mêmes liées aux propriétés et à la trajectoire de ses membres) pouvant nourrir des distances, pour ne pas dire quelquefois des défiances et de la concurrence, bref à des ressources et des positions distinctes dans la haute administration qui ne favorisent pas nécessairement la collaboration. C'est en ce sens que l'on peut comprendre la réticence de la DACG – vieille administration à la légitimité assurée dans les sommets de l'État, dotées toutefois de filières

[1] James G. March, *Décisions et organisations,* Paris, Éditions d'Organisation, 1991, chapitre 7.

propres de recrutement qui la distingue d'une bonne partie des hauts fonctionnaires en situant ses membres à mi-chemin entre un profil technique et un profil généraliste – à s'engager davantage pour renforcer la DGAS, jeune administration sans guère de prestige et qui, en dépit de certaines variations internes dans ses appréciations, apparaît ici en première ligne pour défendre la voie réformatrice. En second lieu, nous nous sommes intéressés à deux épisodes de temps forts. Nous avons montré que, à la suite de la Commission Prigent, un assouplissement discret de la loi de 1920 avait été envisagé qui, au moyen d'un coup de force interprétatif, aurait pu rompre discrètement avec le principe de pénalisation tout en écartant la perspective d'une modification officielle afin de ne pas sacrifier la raison démographique d'État. Nous avons ensuite étudié comment certains secteurs de l'espace des gouvernants s'étaient employés à organiser une sorte d'*illégalisme d'État* dans les DOM. L'objectif était de maintenir la validité de la loi de 1920 en métropole tout en y dérogeant dans l'espace ultramarin pour y imposer le recours à la contraception au nom de la préservation de ses chances de développement. Cela déboucha sur une *coopération officieuse* avec le MFPF, impensable et indicible à la même période dans l'espace métropolitain. Dans ces différents moments, nous avons insisté sur *l'imagination juridique* manifestée par les gouvernants – et, en tout premier lieu, par les hauts fonctionnaires – pour tenter de maintenir *officiellement* un cadre légal, tout en l'assouplissant ou en s'en affranchissant *officieusement*. Par conséquent, on le voit, le jeu avec le droit n'était pas le privilège du groupe mobilisé autour de la cause contraceptive, lequel, on l'a vu au chapitre 3, s'était efforcé d'y repérer des « passes ». On le trouve symétriquement du côté des gouvernants où les mêmes arguments ont parfois été utilisés pour justifier les changements de position envisagés par rapport au sens attribué à la législation (*e.g.* flou autour de la notion de « propagande »). Cela dit, ces convergences ne doivent pas occulter l'inégalité structurelle de position entre ces deux classes d'agents et, partant, la signification distincte des « usages sociaux du droit »[1] qui en résulte. Dans le cas des partisan-e-s de la cause contraceptive, il s'agit d'une tentative, aux conséquences toujours incertaines, destinée à modifier un rapport de force défavorable en exploitant les marges de manœuvre repérées au sein d'un cadre *imposé* ; au contraire, pour les gouvernants, il s'agit de consolider un rapport de force dans lequel ils occupent déjà une position dominante et où, contourner, réinterpréter ou déroger de façon systématique à limite de l'illégalisme d'État, sont autant de manières de rappeler – et d'abord à eux-mêmes – que, en dernière instance, à travers cette « politique autosubversive », ce sont bien eux qui détiennent le monopole de la production et de la maîtrise des règles pour conduire à

[1] CURAPP, *Les usages sociaux du droit*, Paris, PUF, 1989, 335 p.

distance d'autres individus[1], et partant, de la possibilité de s'en affranchir pour conforter leur situation, au moins jusqu'à un certain point[2].

4.2 Gouverner en public

Le développement qui suit sera consacré à l'examen des *conditions de sortie* d'une gestion confinée de la question contraceptive dans l'espace des gouvernants. En effet, à l'automne 1965, la cause contraceptive va connaître une intense *politisation*, c'est-à-dire va faire l'objet d'une requalification/revendication *publique* importante de la part d'agents inscrits dans l'univers politique[3], d'une façon telle qu'elle n'en avait plus connu depuis l'irruption de la cause

---

[1] De ce point de vue, on pourrait reprendre à notre compte la remarque de L. Boltanski qui observe à propos des dominants : « (...) pour ces responsables, le fait que leurs actions soient orientées vers la satisfaction d'objectifs très généraux, et souvent assez vagues et changeants, constitue la raison pour laquelle leurs conduites ne peuvent être strictement délimitée par des règles. L'observation de règles se présente donc pour eux comme un handicap dans la mesure où le contexte où ils agissent est lui-même incertain et qu'il se modifie sans cesse. À l'inverse, ils sont enclins à penser que les règles sont nécessaires et suffisantes pour contraindre et ordonner les actions des exécutants (...). Tout en rappelant à tout bout de champ que les règles « sont les mêmes pour tous », ils se sentent ainsi justifiés à penser que ces règles n'ont, en fait, rien d'absolu et qu'elles ne sont, au mieux, contrairement à ce que sont censés croire les simples exécutants, que des *conventions* ayant pour vertu principale de coordonner sans violence les actions nécessaires » (Luc Boltanski, *De la critique...*, *op. cit.*, p. 217).

[2] Il est bien clair que l'appréciation de ce « point » varie en fonction des régimes politiques considérés. Et que, partant, les modalités de cette réaffirmation, de même que ses limites, ne sauraient être exactement les mêmes dès lors qu'on se trouve face à un État de droit ou que l'on est, par exemple, en contexte autoritaire. De ce point de vue, il serait intéressant d'enquêter de façon plus approfondie et dans une perspective comparative sur les « petits » et « grands » illégalisme d'État. Dans ce cadre, il y aurait un profit tout particulier à tenter de mieux comprendre comment, chez certains hauts fonctionnaires (dans les groupements politiques où ils existent), l'apprentissage (ou non) de l'illégalisme dans l'exercice de leur fonction peut opérer.

[3] Nous reprenons une nouvelle fois la conception de la politisation proposée par J. Lagroye, (Jacques Lagroye, « Les processus de politisation », *op. cit.*, p. 360-361). Nous y ajoutons cependant le critère de *publicité*. Pourquoi ? Nous avons montré précédemment que, au tournant des années 60, la formation de l'ECC avait reposé pour partie sur l'investissement de militant-e-s et d'organisations partisanes, notamment dans le cadre de la formation d'un pôle laïque. Cependant, nous avons aussi souligné que l'appropriation et la version de la cause qui en résultaient se trouvaient en concurrence avec d'autres au sein du groupe au point de provoquer de vives tensions qui limitaient les expressions trop prononcées tendant à requalifier *officiellement* la cause contraceptive en enjeu politique (J. Lagroye observe en ce sens que « la violence de cette transgression [la requalification], que des acteurs tentent d'ailleurs de dissimuler (...) tient à ce qu'elle compromet la réussite des entreprises les plus ordinaires. Car c'est bien du fait qu'ils orientent leurs actions en fonction de logiques distinctes (...) dotées de surcroît à leurs yeux de légitimités spécifiques que les êtres humains agissant individuellement ou collectivement font exister en pratique des ordres d'activités distincts » (*Ibid.*, p. 362)). La configuration que nous étudions ici se caractérise par le fait que nous n'avons plus simplement affaire à un investissement d'agents en provenance de l'univers politique dans un espace – l'ECC – qui se conçoit comme spécifique, leur imposant alors des conduites de discrétion au principe de nombreux conflits plus ou moins latents. S'il y a *politisation*, c'est en fait parce que, *à la faveur d'une conjoncture particulière*, au-delà de l'implication des militant-e-s politiques dans l'ECC, on assiste à une *revendication publique* autour de la contraception pour en faire un *enjeu propre à l'univers partisan*. En ce sens le travail de requalification, dans une société marquée par la différenciation et l'autonomisation relative de l'univers politique et où l'expression politique est formellement « libre », n'est jamais séparable d'un travail de *désignation publique*. En effet, il ne suffit pas de remettre *pratiquement* et *officieusement* en cause la différenciation d'activités ; politiser dans le sens retenu ici suppose dans le même temps d'*énoncer officiellement* et de *faire reconnaître* ce nouveau partage. En fait, la politisation en tant qu'elle suppose pour partie un acte d'énonciation, n'est jamais qu'un performatif. Comme tel, sa réussite dépend de plusieurs dimensions (sur ce point, voir notamment : Bernard Lahire, *Ceci n'est pas qu'un tableau...*, op. cit, p. 116 et suiv.) dont la *publicisation* – on imagine mal que le simple fait de décréter *in petto* le caractère « politique » d'un domaine d'activité puisse avoir quelque effet sur la réalité –, même si le sens et le degré accordés à cette dernière varient nécessairement selon les situations et les contextes considérés.

dix ans auparavant et l'éphémère succession de prises de position et d'initiatives partisanes observées à cette occasion (voir sur ce point le chapitre 1). Dans leur article consacré aux modes de gestion des problèmes publics, C. Gilbert et E. Henry soutiennent que la « publicisation peut (...) se comprendre comme un *débordement successif à un désaccord*, un conflit qu'il a été impossible de réguler dans les systèmes de relations qui existaient antérieurement »[1]. La situation que nous allons étudier est cependant très différente. En effet, dans notre cas, la forte publicisation de la question contraceptive ne résulte pas d'un désaccord intervenu dans l'entreprise de gestion confinée décrite plus haut, mais de la constitution, de manière *indépendante*, de la contraception en *enjeu* majeur de la campagne présidentielle de l'automne 1965. Dans cette conjoncture particulière, l'espace des gouvernants vit s'accroître fortement son degré de *subordination* à la stricte logique de la compétition électorale qui règle l'univers partisan dans le cadre d'une démocratie représentative, de sorte que c'étaient désormais les *échanges de coups* et le *travail de démarcation* entre protagonistes propres à ce type de situation, qui gouvernaient la logique des prises de position, interdisant de part et d'autre toute espèce de compromis, à tout le moins en apparence. En ce sens, C. Gilbert et E. Henry relèvent que dès lors qu'un problème connaît un degré élevé de publicisation, « les compromis deviennent impossibles entre des acteurs devant intégrer la contrainte de devoir rendre compte de leurs décisions en référence exclusive à leur rôle officiel sans aucune possibilité de transaction »[2]. Appropriés avec ostentation par la gauche dans le cadre de la campagne présidentielle, tout ralliement direct à la cause contraceptive et au principe de non pénalisation devenait, au moins à court terme, impossible de la part des élus-gouvernants. La réponse *située* apportée par ces derniers eut cependant des effets paradoxaux. Recourant à une *mise en commission* non plus discrète mais *publique* de la question dans le but de *temporiser* et, nous le verrons, de *reprendre la main*, l'espace des gouvernants, par ce travail d'*officialisation*, légitimait, dans le même temps et de façon durable, l'interrogation sur le maintien de la loi de 1920 sur le plan contraceptif. Dans un premier temps, nous allons ainsi examiner *les modalités de constitution* de la contraception en enjeu de la campagne présidentielle de 1965 en rendant compte des différentes logiques qui y ont présidé. Dans un second temps, nous analyserons la riposte envisagée dans l'espace des gouvernants. Celle-ci repose sur une opération de mise en commission au moyen de la création d'une Commission spéciale dans le cadre de l'INSERM et de la commande d'un rapport à l'INED. Nous décrirons alors leur action respective et tenterons d'en apprécier les effets.

[1] Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « La définition des problèmes publics... », *op. cit.*, p. 53 (souligné par nous).
[2] *Ibid.*, p. 52.

4.2.1 Le moment 1965

> « Une petite phrase lancée comme ça, à l'improviste, un samedi soir, dans le cadre insolite des halles du marché Saint-Alix, à Nevers, où Mitterrand le 23 octobre tenait sa première réunion publique, a ouvert une porte que, jusqu'à présent, on évitait avec effroi comme celle du placard de Barbe-Bleue. Aussitôt tous se ruent pour l'enfoncer en poussant de grands cris destinés à faire croire que ce sont eux qui ont « osé ». Les journaux, les radios, les députés, les candidats de l'opposition à la présidence et le gouvernement lui-même : tout le monde en parle, en long et en large, et en des termes qui ne manquent pas de faire sourire les spécialistes ».
>
> Jacques Derogy et Jean-François Kahn, *Les secrets du ballotage. Le récit, heure par heure, de la course à l'Élysée*, Paris, Fayard, 1966, p. 200.

Nous allons à présent tenter de démêler l'écheveau des facteurs qui expliquent que le thème de la contraception soit devenu un enjeu central de la campagne présidentielle de 1965, et cela alors même que rien *en soi* ne l'imposait. Sous ce rapport, la dynamique de politisation à laquelle on assiste trouve son principe dans la rencontre entre, d'un côté, une situation dotée de propriétés particulières et, de l'autre, une entreprise politique ayant elle-même sa spécificité. La *situation*, c'est celle d'une campagne électorale qui, en raison de la nouveauté du scrutin – il s'agit de la première élection d'un président de la République au suffrage universel direct depuis 1848 – s'apparente à une conjoncture marquée par une forme d'*incertitude structurelle* où on assiste à « l'effacement ou [au] brouillage des indices et des repères et [à] la perte d'efficacité des instruments d'évaluation »[1], et où, dès lors, l'absence de règles pratiques et de manières préétablies de faire et de se conduire autorisent en quelque sorte, mais sous certaines conditions, tous les coups et toutes les improvisations pour tenter de se différencier[2]. L'*entreprise politique*, c'est celle qui se forme autour de la candidature à gauche de F. Mitterrand et dont il importera de « considérer les intérêts et les raisons d'agir (...) à effectuer [la] requalification »[3] de la cause contraceptive en enjeu de la campagne. Bref, dit autrement, et pour être plus précis encore, comprendre la politisation conjoncturelle de la question de la contraception à la faveur de l'élection de 1965 suppose de considérer les propriétés du contexte dans lequel les agents qui en ont été à l'origine étaient inscrits, leurs perceptions et leurs intérêts, et les relations que ces derniers pouvaient entretenir avec la cause contraceptive et le groupe mobilisé en sa faveur. Dans la suite, nous procéderons alors en deux temps. Nous reviendrons

[1] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques...*, *op. cit.*, p. 150.
[2] Si F. Sawicki note que les campagnes électorales sont en général « un moment où il faut inventer, s'adapter, jouer des coups inédits ou inattendus pour prendre à défaut l'adversaire en fonction d'une situation qui évolue sans cesse » (Frédéric Sawicki, « Les questions de protection sociale dans la campagne présidentielle française de 1988. Contribution à l'étude de la formation de l'agenda électoral », *Revue française de science politique*, 2, 1991, p. 174), la nouveauté de l'élection présidentielle en 1965 et l'absence de règles codifiées pour la conduire, rend ette propriété encore plus prégnante.
[3] Jacques Lagroye, « La politisation », *op. cit.*, p. 367.

d'abord sur certains traits caractérisant la conjoncture électorale de l'automne 1965 et qui sont susceptibles d'expliquer que celle-ci ait pu être perçue comme propice à la requalification de la question contraceptive en enjeu de campagne. Ensuite, nous nous attacherons à restituer de façon détaillée la dynamique de politisation telle qu'elle s'est déroulée. Nous examinerons dans ce cadre les modalités par lesquelles F. Mitterrand a pu être incliné à s'approprier ce sujet, avant de rendre compte de la succession des prises de position qui s'en est suivi dans l'univers politique, installant alors le thème de la contraception en enjeu hautement publicisé et incontournable.

Une conjoncture électorale inédite

Nous l'avons dit, la campagne de 1965 fut marquée par une incertitude structurelle importante. Pour l'essentiel, celle-ci provenait du caractère inédit de l'élection du président de la République au suffrage universel direct. En effet, l'unique précédent datait de 1848 – soit plus d'un siècle en arrière –, qui s'était conclu par un coup d'État, ce qui avait alors jeté un discrédit durable sur ce mode de scrutin. Ratifiée par référendum non sans avoir provoqué au préalable de vives controverses quant au *fond* et à ses *modalités*[1], la réforme constitutionnelle d'octobre 1962 participait de la *formalisation accrue du rôle présidentiel*[2] tel que le Général de Gaulle s'était efforcé de le codifier en pratique et par son travail d'édification institutionnelle depuis son retour. Pour autant, l'adoption de cette nouvelle règle n'impliquait pas que sa signification fût bien stabilisée. En effet, tout au long de la première partie des années 60, aux yeux de nombreux acteurs et commentateurs de la vie politique de l'époque, une indétermination forte pesait encore sur les chances de durée du régime et, partant, sur celle de l'institution présidentielle, au point que ces derniers doutaient que la Vème République survécût au départ ou à la disparation de son fondateur. Delphine Dulong rappelle : « La pratique gaulliste des institutions, et en particulier l'interprétation extensive des prérogatives constitutionnelles du président de la République à laquelle se livre le Général de Gaulle, pose à l'époque bien plus de problèmes qu'elle n'en résout. Non seulement cette pratique pèse sur la légitimité du rôle présidentiel, mais elle hypothèque en outre la survie du régime tout entier tant les deux semblent alors étroitement liés l'un à l'autre »[3]. Par conséquent, si l'élection présidentielle au suffrage universel direct était loin encore d'être perçue comme le « trophée essentiel de la compétition politique »[4], quel parti fallait-il adopter face à l'échéance qui se profilait ? Par son caractère

[1] Parmi une vaste littérature sur le sujet, voir : Jacques Lagroye, « Le conflit de l'automne 1962... », *op. cit.* ; Bastien François, *Naissance d'une constitution. La Cinquième République 1958-1962*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996, 263 p. ; *Parlement(s). Revue d'histoire politique*, 3, 2004. HS 1, « Faut-il changer de république ? 1962-2004 », ce numéro hors-série contient notamment des témoignages d'acteurs de la période.

[2] Jacques Lagroye, « Le conflit de l'automne 1962... », *op. cit.*

[3] Delphine Dulong, *Moderniser la politique...*, *op. cit.*, p. 209-210. Sur la perception du « problème » de la pérennisation du régime face au spectre du départ ou de la disparition du Général de Gaulle et les réflexions constitutionnelles auxquelles cela avait donné lieu, voir également : Bastien François, *Naissance d'une constitution...*, *op. cit.*, p. 212 et suiv.

[4] Delphine Dulong, *Moderniser la politique...*, *op. cit.*, p. 209.

inédit, le scrutin impliquait nécessairement *l'invention d'un rôle* jusqu'alors inexistant, celui du *candidat à la charge* selon des termes renouvelés, à supposer bien entendu qu'il faille la briguer, ce qui était loin d'être évident pour la plupart des organisations partisanes habituées aux jeux parlementaires de la IVème République[1]. En effet, en dehors des gaullistes, toutes les formations politiques s'étaient vigoureusement opposées à la réforme de 1962. Par conséquent, à l'approche de l'élection, celles-ci se trouvaient dans une « situation inconfortable »[2], contraintes, malgré tout, de s'approprier la nouvelle règle du jeu et, dans un cadre sans véritable précédent auquel se référer, de déterminer comment y jouer et, surtout, quelle partie jouer. D'abord, nous allons voir comment cette conjoncture incertaine va bénéficier à une candidature *a priori* improbable, celle de F. Mitterrand. Ensuite, nous montrerons comment, dans ce contexte indéterminé, la question du vote des femmes va être devenir un enjeu majeur.

1. Flottements et opportunités à gauche

La succession d'épisodes ayant abouti à la candidature de F. Mitterrand témoigne, d'une part, du flottement des perceptions et des calculs qui régnaient dans les partis de gauche à cette période, et, d'autre part, du fait que cette situation d'indétermination pouvait apparaître comme recelant des opportunités nouvelles pour toute entreprise ayant à cœur de s'affranchir, au moins en partie, des règles ordinaires de fonctionnement de cet univers. On le sait, alors que les forces traditionnelles de gauche restaient largement dans l'expectative face à la perspective de l'élection de 1965, une première opération se fit jour autour de la candidature de « Monsieur X ». Lancée dès 1963 par *L'Express*, le Club Jean Moulin et quelques socialistes minoritaires, celle-ci avait pour but de soutenir la candidature de Gaston Defferre, maire SFIO de Marseille. Pour les élites « modernisatrices » à l'origine du projet[3], il s'agissait de promouvoir certaines thématiques comme celles de la planification et de la « démocratie économique », et, en prenant de court les partis – en particulier ceux de la gauche –, de « transformer les structures politiques de la vie politique française »[4] pour empêcher « la neutralisation de l'élection présidentielle par la candidature de personnalités de « second rang » »[5], ce qui aurait conduit à un retour aux habitudes de la IVème République pour l'après-Général-De-Gaulle. Ce pari sembla un temps

[1] Dans une analyse de la campagne de 1965, Colette Ysmal notait : « (...) les leaders des partis de l'opposition dénoncent, au contraire, la « présidentialite », nouvelle maladie d'hommes sans responsabilités qui brûlent d'en avoir, d'hommes qui se disent opposés au gaullisme sans l'être vraiment, d'amateurs qui ne comprennent pas que la « fièvre présidentielle » révèle leur goût pour le régime actuel, leur soumission au caractère personnel du pouvoir gaulliste. Ainsi le débat reste-t-il situé en grande partie au niveau d'un refus, celui du régime, et plus particulièrement celui du principe même de l'élection du Président de la République au suffrage universel » (Colette Ysmal, « La stratégie des formations politiques devant l'élection présidentielle », *in* CEVIPOF, *L'élection présidentielle des 5 et 19 décembre 1965*, Paris, Amand Colin, 1970, p. 31-32).
[2] Alain Garrigou, *La politique en France de 1940 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2017, p. 199.
[3] Pour une analyse de la candidature de Defferre comme entreprise portée par les élites « modernisatrices », voir : Delphine Dulong, *Moderniser la politique...*, *op. cit.*, p. 253 et suiv.
[4] *Ibid.*, p. 266.
[5] Bastien François, *Le régime politique de la Vème République*, Paris, La Découverte, 2003, p. 86. Voir également : Delphine Dulong, *Moderniser la politique...*, *op. cit.*, 265-271.

fonctionner qui, en plus du ralliement rapide d'une kyrielle de petites organisations de gauche et de clubs, provoqua, celui davantage contraint et forcé de la SFIO et du MRP. Cela étant, face aux manœuvres de la SFIO qui tentait en parallèle de reconfigurer les alliances à gauche en proposant un projet de rassemblement excluant communistes et centristes, tout en ayant noué, dans le même temps, lors des municipales de mars 1965, des alliances locales avec le PCF, et en raison également de sondages en baisse, G. Defferre et son entourage furent obligés d'en revenir, contre leur gré, à des logiques plus clairement partisanes en envisageant au préalable une recomposition dans le cadre d'une « fédération démocrate socialiste », laquelle aurait alors groupé toutes les formations le soutenant. En juin 1965, au terme de longues tractations, ce projet échoua et le maire de Marseille retira sa candidature après presque deux années de campagne. C'est dans ce contexte de tâtonnements tactiques et d'impasses stratégiques que F. Mitterrand s'emploie à imposer sa candidature. Jusque-là soutien loyal de G. Defferre, bien qu'il n'ait, semble-t-il, jamais véritablement cru à cette hypothèse en raison du refus de l'alliance avec les communistes[1], il va s'activer pour réunir les trois conditions que lui-même jugeait nécessaire à la présentation d'une candidature, à savoir : le soutien de P. Mendès-France, lequel n'envisageait pas la sienne propre en raison d'une hostilité profonde au nouveau régime, la non-présentation d'un candidat par le PCF, et une investiture de la part de la SFIO, ce qui lui permettrait d'apparaître comme le candidat unique de la gauche. Le travail de contact et de conviction entamé tout l'été par F. Mitterrand et son entourage portera rapidement ses fruits, qui permettra d'obtenir les assurances recherchées[2]. Le 9 septembre, Il se déclare. Quelques jours plus tard, la direction socialiste lui apporte officiellement son soutien. Le 23, c'est au tour du PCF. Farouchement opposé à la personnalité même de F. Mitterrand en raison de son passé vichyste et de son rôle actif dans la répression au début de la guerre d'Algérie, le PSU finira par rejoindre la coalition formée autour de sa candidature à la mi-octobre. Quelques années plus tard, l'ancien candidat reviendra sur sa *prise de rôle* en tant que candidat à l'élection présidentielle de 1965, et déclarera :

> « Depuis 1962, c'est-à-dire depuis qu'il a été décidé que l'élection du président de la République aurait lieu au suffrage universel, j'ai su que je serais candidat. Quand ? Comment ? Je ne pouvais le prévoir. J'étais seul. Je ne disposais de l'appui ni d'un parti, ni d'une Église, ni d'une contre-Église, ni d'un courant d'opinion. Je n'avais pas d'argent et n'avais pas à en attendre des sources de distribution aussi classiques que discrètes que tout le monde connaît. Autant de raisons pour ne pas être candidat, à moins que ce ne fussent autant de raisons de l'être »[3].

Si cet autoportrait le campant en homme isolé paraît quelque peu forcé, il n'en est pas moins vrai que, au moment d'imposer sa candidature à l'été 1965, F. Mitterrand n'occupe pas une

[1] Si l'on en croit notamment le témoignage de C. Estier. Voir : Claude Estier, *Journal d'un fédéré. La Fédération de la Gauche au jour le jour 1965-1969*, Paris, Fayard, 1970, p. 10 ; voir aussi : François Mitterrand, *Ma part de vérité. De la rupture à l'unité*, Paris, Fayard, 1969, p. 58-60.
[2] On en trouvera par exemple un récit détaillé dans : Roland Cayrol, *Mitterrand 1945-1967*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p. 84-90 ; Claude Estier, *Journal d'un fédéré...*, *op. cit.*, p. 9-17 ; Jean Lacouture, *Mitterrand une histoire de français t. 1*, Paris, 2000, p. 248 et suiv.
[3] François Mitterrand, *Ma part de vérité...*, *op. cit.*, p. 46-47.

position centrale dans l'univers politique de la gauche qui l'aurait rendu incontournable. À cette date, son image publique reste au contraire très brouillée. Elle le fait apparaître en opportuniste ambitieux de la IVème République, l'associe volontiers à l'affaire trouble et encore récente de l'attentat de l'Observatoire dont on ne sait réellement s'il en est la victime ou l'organisateur, ou à son rôle équivoque sous Vichy et à sa réception de la francisque[1]. Bref, comme l'attestent les nombreuses réactions négatives accueillant sa candidature[2], le député de la Nièvre était loin d'être attendu ou désiré, qui faisait figure de véritable *outsider*. Dans ces conditions, on peut interpréter le fait qu'un marginal (relatif) comme lui – marginalité qui, à sa façon, avait été celle également de la candidature de « Monsieur X » en ses débuts, laquelle provenait des frontières et de la périphérie de l'univers politique plutôt que de son centre – qui, au départ, ne suscitait guère d'enthousiasme par-delà les rangs assez étroits de ses fidèles, soit parvenu, sans rencontrer de véritables obstacles du côté des grandes formations de la gauche (après toutefois que celles-ci s'étaient livrées à de multiples échanges de coups autour de l'hypothèse Defferre), à endosser le rôle de candidat unique de la gauche, comme l'indice supplémentaire du fait que les partis traditionnels n'avaient en définitive pas une appréciation très claire de ce que, dans cette conjoncture nouvelle, il convenait de faire, ni ne disposaient d'une perception consolidée de l'élection en « trophée », c'est-à-dire en « chose respectable » aux chances d'accès limitées et pour laquelle « les gens sont en compétition entre eux »[3]. De là la possibilité laissée à une *entreprise politique personnalisée* aux faibles ressources de départ comme celle de F. Mitterrand de s'imposer pour briguer une charge dont l'importance était encore sujette à évaluation fluctuante dans son propre camp (c'était du reste la raison pour laquelle le candidat unique de la gauche n'était jamais perçu comme une véritable menace *par* et *pour* les grands partis le soutenant dans la mesure où l'élection n'était pas considérée elle-même comme un enjeu réellement décisif, et cela, d'autant plus que, aux yeux des principaux responsables de la gauche, la réélection du Général de Gaulle était d'ores et déjà acquise). De là aussi que, l'élection étant peu investie par les grandes organisations regroupées derrière F. Mitterrand, la conduite effective de la campagne se fera à distance (relative) de celles-ci, ce qui l'autorisera, *deux fois prétendant et outsider i.e.* dans la gauche et face au président sortant, à prendre quelques risques et à jouer certains coups en disposant de degrés supplémentaires de liberté.

---

[1] On trouvera un florilège de citations illustrant la force et la persistance de ces représentations à propos de F. Mitterrand tout au long des années 50 et 60, dans : Roland Cayrol, *Mitterrand 1945-1967*, *op. cit.*

[2] Pour un échantillon édifiant, voir : Jean Lacouture, *Mitterrand une histoire de français t. 1*, *op. cit.*, p. 255-256. De même, C. Estier note que, au début de la campagne, « les portraits que l'on fait du candidat ne sont guère aimables » (Claude Estier, *Journal d'un fédéré...*, *op. cit.*, p. 18). La réaction du Général de Gaulle à l'annonce de la candidature de F. Mitterrand constitue de ce point de vue un excellent *compendium* des réactions négatives, des sarcasmes et des reproches habituellement adressés au député de la Nièvre. Si l'on en croit Alain Peyrefitte, il aurait déclaré à cette occasion : « (...) Mitterrand, c'est le type du *politichien*. Il n'a absolument rien pour lui que de l'ambition, le désir de prendre la place le jour où il le pourrait. (...) Defferre avait une certaine sincérité, une certaine surface, il suscitait une certaine estime, que Mitterrand ne suscite pas du tout. Mitterrand n'est pas aimé. Et puis il a trop de casseroles, l'attentat simulé, tout ça. (....) Mitterrand [au contraire de G. Defferre], on ne peut absolument rien avancer en sa faveur » (Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle t. 2*, Paris, De Fallois/Fayard, 1997, p. 581).

[3] Frederik Bailey, *Les règles du jeu politique...*, *op. cit.*, p. 84.

2. Capter l'électorat féminin

Cette propriété situationnelle mise au jour, il convient dans la suite de rappeler qu'une campagne, moment de tension particulière où les candidats mettent à la fois en jeu et en danger « leur monopole collectif, leur droit à parler au nom de la collectivité ou du moins de « leur » électorat »[1], est également l'occasion de formuler, de renégocier et/ou de consolider les termes d'un *échange politique* en s'appuyant sur un travail de *repérage* et de *mobilisation* de soutiens. Ces derniers forment ainsi autant de clientèles électorales (réelles ou potentielles) auxquelles on prétend, pour prix de leur ralliement, offrir différents types de biens[2]. C'est dans ce cadre que l'électorat féminin apparut comme un enjeu central. En effet, dès l'instant où l'élection du Président de la République se trouvait subordonnée au suffrage universel direct, l'issue de la consultation dépendait d'une façon décisive du comportement des femmes dans les urnes, ces nouvelles venues dans le jeu électoral, qui, comme l'observe M. Sineau, disposaient de la « force du nombre »[3], ce qui explique que les candidats les plus déterminés se soient alors efforcés de les mobiliser pour espérer l'emporter[4]. On le sait, durant les « années d'apprentissage »[5] qu'ont constituées les années 50 et 60, le « *gender gap* traditionnel »[6] se marquait chez les femmes en matière électorale par une participation moindre et un vote majoritairement conservateur[7]. En outre, depuis l'installation du nouveau régime en 1958, une véritable « glaciation gaulliste »[8] était à l'œuvre sous le rapport de la présence féminine dans l'univers politique, si on la compare à son niveau sous la IVème république. Or c'est en partie en prévision du scrutin de décembre 1965 que le pouvoir gaulliste s'attacha à prendre des

---

[1] Frédéric Sawicki, « Introduction », in Jacques Lagroye, Patrick Lehingue, Frédéric Sawicki (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005, p. 8.

[2] Sur ce point, voir notamment : Daniel Gaxie et Patrick Lehingue (dir.), *Enjeux municipaux. La constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Paris, PUF, 1984, 287 p. ; Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, *op. cit.*

[3] Mariette Sineau, *La force du nombre. Femmes et démocratie présidentielle*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2010, p. 20

[4] Ce que M. Sineau résume en ces termes : « Parce qu'elle se déroule au scrutin majoritaire, les femmes, majoritaires dans le corps électoral, sont perçues par les candidats comme ayant la capacité de choisir le locataire de l'Élysée » (*Ibid.*, p. 62).

[5] Jeannine Mossuz-Lavau, « Le vote des femmes en France (1944-1984) », in Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p. 209. Voir également : Jeannie Mossuz-Lavau, « Le vote des femmes en France (1945-1993), *Revue française de science politique*, 4, 1993, p. 673-689.

[6] Catherine Achin et Sandrine Lévêque, *Femmes en politique*, Paris, La Découverte, 2006, p. 23 ; voir également : Mariette Sineau, « Vote/Comportements politiques », in Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire genre et science politique*, *op. cit.*, p. 516-529.

[7] Ce que les premières études consacrées au vote des femmes avaient mis au jour dès le milieu des années 50, et qui faisaient que les élites politiques disposaient d'une connaissance documentée du phénomène à compter de cette date. Voir : Mattei Dogan et Jacques Narbonne, *Les Françaises face à la politique. Comportement politique et condition sociale*, Paris, Armand Colin, 1955, 192 p. ; Maurice Duverger, *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, Unesco, 1955, 280 p.

[8] Mariette Sineau, *Femmes et pouvoir sous la Vème République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011, p. 39. Sur les processus d'entrée des femmes au Parlement dans une perspective historique, voir notamment : Catherine Achin, *« Le mystère de la chambre basse ». Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne 1945-2000*, Paris, Dalloz, 2005, 637 p.

mesures favorables aux femmes pour tenter de les mobiliser et de les enrôler, contribuant à faire de l'année 1965 une « année politique, [une] année féministe »[1] selon l'expression de S. Chaperon. Ainsi par exemple de la réforme du régime matrimonial votée à l'été 1965, de la création du Comité d'étude et de liaison des problèmes du travail féminin dans le cadre du ministère du Travail[2], d'un nouveau projet de protection de la maternité proposé par ce dernier, ou encore, de la création en pleine campagne d'un Centre féminin d'étude et d'information pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique[3]. De son côté, F. Mitterrand tentera également de s'attirer une partie du corps électoral féminin[4], alors même que, on l'a dit, celui-ci n'était guère acquis à la gauche. Pour se distinguer du Général de Gaulle, il se construira une « identité stratégique »[5] bâtie sur la « modernité ». Jouant sur plusieurs registres, il mettra notamment en scène l'opposition entre un « capital corporel identitaire »[6] – celui du président sortant – renvoyé à sa dégradation et, partant, au passé et à une forme de danger pour l'exercice du pouvoir pour cause de défaillances physiques futures, et le sien, incarnation *par contraste* de la jeunesse – il a 49 ans – et qui, par cette raison même, le plaçait du côté l'avenir comme l'affirmait son slogan de campagne « Un président jeune pour une France jeune ». Dans ce cadre, si les femmes étaient perçues comme placées du côté de l'ordre et censées préférer la masculinité hégémonique traditionnelle offerte par le Général de Gaulle à travers son occupation charismatique de la fonction présidentielle, F. Mitterrand s'employa à définir une masculinité au pouvoir, sinon concurrente, en tout cas pour partie alternative. De ce point de vue, l'homme d'État « moderne » sera moins celui qui assure l'ordre au sens le plus classique du terme en endossant un rôle protecteur vis-à-vis des femmes, que celui qui permet à celles-ci de prendre leur part de la « modernité » en devenant pleinement maîtresses de leur existence, ce qui suppose alors de sa part d'assurer un *ordre* – il importait en effet de pas céder sur ce point pour éviter un discrédit potentiel et conserver les chances d'apparaître comme un rival et un prétendant *sérieux* –, mais cette fois défini comme *socialement juste*, condition de l'émancipation, renvoyant plus généralement à l'opposition entre le « pouvoir personnel » du Général de Gaulle et la « république des citoyens » proposée par F. Mitterrand. On retrouve en filigrane ces différents aspects dans un éditorial consacré à la question des femmes pour *Combat républicain*, le bulletin hebdomadaire publié par son équipe campagne. À cette occasion, F. Mitterrand observe :

> « Les sondages d'opinion, qui fleurissent ces temps-ci, en même temps que les chrysanthèmes, répètent à l'envi que, dans leur grande majorité, les français voteront pour le Général de Gaulle parce qu'elles voient en lui le symbole de la stabilité et de

[1] Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir...*, *op. cit.*, p. 301.
[2] Voir sur ce comité : Anne Revillard, « L'expertise critique, force d'une institution faible ? Le Comité du travail féminin et la genèse d'une politique d'égalité professionnelle en France (1965-1983), *Revue française de science politique*, 2, 2009, p. 279-300.
[3] Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir...*, *op. cit.*, p. 301-302.
[4] Voir également sur ce point l'analyse proposée dans : Mariette Sineau et Jane Jenson, *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1995, p. 65-66.
[5] Annie Collovald, « Identités stratégiques », *op. cit.*
[6] Catherine Achin, Elsa Dorlin, Juliette Rennes, « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Raisons politiques*, 31, 2008, p. 5-17.

> la sécurité (...). Pourtant les Françaises ne peuvent pas se laisser abuser par une propagande qui se veut habile alors qu'elle est une nouvelle mystification. D'abord parce que le Général de Gaulle n'a pas l'exclusivité du souci de l'ordre. Nous l'avons autant que lui (...). Au surplus, choisit-on vraiment la stabilité en votant pour un homme que l'âge obligera demain à laisser gouverner à sa place, sans contrôle, des inconnus qui ne manqueront pas de s'opposer dans une lutte merci de factions minoritaires. Quant à la sécurité qui, pour les femmes, est à la fois celle de l'emploi, celle de l'instruction et de l'avenir de leurs enfants, celle de la vie elle-même, peuvent-elles faire confiance pour l'assurer à un régime qui se satisfait qu'un quart de salariés – dont une majorité de femmes – gagnent encore moins de 55 000 A[nciens]F[rancs] par mois qui laisse l'école dans un état de misère qui n'est plus à décrire ? (...) Parce qu'elles sont justement attachées à l'ordre social, à la sécurité de leur famille, à la dignité de leur vie personnelle, à la paix fondée sur une loi internationale respectée par tous, les femmes seront à nos côtés, conscientes qu'elles sont, elles aussi, que leurs vrais défenseurs ne sont pas là où les situent, pour les besoins de leur cause, des sondeurs « inspirés » »[1].

Dans une interview accordée à C. Audry pour le journal du MDF, il concluait à la même période en promettant cette fois un nouveau Front Populaire pour les femmes :

> « (...) les femmes, sans qu'elles s'en rendent bien compte elle-même, sont AU CENTRE DE LA POLITIQUE MODERNE. Tous les problèmes qui les intéressent et qui les concernent sont précisément ceux que doit se poser une société civilisée aujourd'hui. Elles ont à comprendre que la politique commande leur destin et qu'elles y sont plongées. Si elles en prennent conscience et si elles en tiraient les conclusions qui s'imposent, alors, l'année qui vient pourrait être pour elles quelque chose d'analogue à ce que fut l'année 1936 pour la classe ouvrière »[2].

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que le 1er décembre – soit quatre jours avant le premier tour – le candidat unique de la gauche ait décidé de consacrer l'avant-dernière émission télévisée à laquelle il avait droit, à la question des femmes en choisissant de se faire interroger par l'écrivaine et journaliste Benoîte Groult (voir figure 4.2). Bref, parce que la conjoncture électorale de 1965 était marquée par l'inédit et l'incertitude « oblige[ant] chacun des protagonistes à improviser, à inventer les formes propres à cette consultation nouvelle en se fondant sur ce qu'il croyait au départ être les attentes de l'opinion »[3], et que, par ailleurs, un enjeu *objectif* existait autour du vote des femmes pour qui prétendait l'emporter, on comprend que cette campagne ait constitué un cadre *propice* pour la politisation du thème de la contraception à travers la mobilisation et le travail de conviction déployé en direction de l'électorat féminin.

[1] *Combat républicain*, n°3, 1965.
[2] « Interview de François Mitterrand », *La femme du XXème siècle*, n°3, 1965, p. 3.
[3] Roland Cayrol et Jean-Luc Parodi, « Propagandes », in CEVIPOF, *L'élection présidentielle des 5 et 19 décembre 1965*, *op. cit.*, p. 188.

Figure 4.2 Une ultime tentative de mobilisation de l'électorat féminin : François Mitterrand interrogé par Benoîte Groult le 1er décembre 1965.

Source : site internet de l'INA

Dynamiques de campagne autour de la cause contraceptive

Nous nous sommes efforcés jusque-là de rendre compte de certaines propriétés du contexte que constituait l'élection présidentielle de 1965 et qui pouvaient expliquer la politisation de la question contraceptive. Mais la seule prise en compte des *conditions propices* ne saurait suffire. Il faut également s'intéresser à l'entreprise elle-même et à ses effets. Plusieurs personnes ont revendiqué ou ont été présentées comme étant celles qui, en dernière instance, auraient convaincu F. Mitterrand de se déclarer pour la cause contraceptive au cours de la campagne[1]. Ce genre de recherche centrée sur la détermination de *la* bonne personne apparaît en réalité quelque peu illusoire et toujours vouée à l'échec. En effet, elle laisse croire qu'une prise de position pourrait être le simple résultat de l'*influence* qu'exercerait une personne sur une autre, attribuant alors à la force de conviction de la première et à la délibération du second, ce qui, en fait, ne prend sens que *réinscrit dans un ensemble de rapports sociaux* qui, en dernière instance, déterminent les probabilités d'un raisonnement orienté de telle ou telle façon. Dans le cas présent, il faut bien comprendre que F. Mitterrand se trouvait au centre d'une *configuration de relations personnelles et organisationnelles* qui, à la faveur de la conjoncture particulière que nous avons rappelée, rendait hautement probable son appropriation de la cause contraceptive.

[1] Pour un aperçu concernant ces différentes hypothèses et revendications, voir par exemple : Mariette Sineau et Jane Jenson, *Mitterrand et les Françaises...*, *op. cit.*, p. 62.

Certes, l'ancien candidat avouera plus tard avoir « hésité à engager cette bataille tout de suite » parce qu'il ne « pensai[t] pas que cela pouvait devenir un fait politique »[1]. Il indiquera également « avoir consulté beaucoup de gens pour savoir si [il] devait faire cette proposition » et prétendra que « tous les grands organismes qu'[il avait] consultés, tous les partis politiques [lui avaient] déconseillé »[2]. Toutefois, quand on examine de près les personnes qui formaient son plus proche entourage au cours de la campagne, on constate que plusieurs d'entre elles étaient directement liées, selon diverses modalités, à la cause contraceptive et à l'ECC, ce qui accroissait alors d'autant les chances d'opérer ce que l'ancien candidat décrivit plus tard comme un « acte franchement révolutionnaire »[3]. Dans cette entreprise électorale aux moyens matériels et humains limités et qui ressortira à un « combat de la pauvreté et [à] un combat de l'amitié »[4] soudant quelques fidèles entre eux, on sait que C. Hernu fit office de véritable « dynamo de la campagne »[5], c'est-à-dire d'organisateur en chef[6]. Membre de la CIR créée par F. Mitterrand en 1964 *via* l'adhésion du Club des Jacobins dont il est l'animateur[7], on se souviendra que C. Hernu fut le principal auteur d'une proposition de loi présentée par les radicaux en 1956 visant à supprimer les articles 3 et 4 de la loi de 1920 (voir chapitre 1), et qu'il était en relation avec le gynécologue et obstétricien P. Simon, lui-même membre des Jacobins (voir chapitre 2). Par ailleurs, parmi la quinzaine de personnes conduisant la campagne de F. Mitterrand[8], on trouve M.-T. Eyquem, une des trois dirigeantes du MDF, organisation ayant également adhéré à la CIR à sa création (voir chapitre 3). Dans un développement précédent, on a rappelé que cette association comptait parmi ses membres plusieurs responsables et figures du MFPF et que, pour les militantes du pôle de la cause des femmes de l'ECC, il constituait un espace favorisant l'expression plus franche d'une perspective associant contraception et cause des femmes. Dès lors, c'est fort logiquement que l'organisation s'investira dans la campagne et qu'elle prendra parti pour le candidat unique de la gauche en s'assurant que ce dernier reprenne à son compte certaines « revendications féminines »[9]. C'est à ce titre que C. Audry réalisera avec lui l'entretien déjà cité et paru dans *La femme du XX*^{ème} *siècle* en octobre 1965, « pour lui demander à la fois ce qu'il compt[ait] faire pour les femmes et quelle place il compt[ait] leur accorder dans la nation »[10]. En outre, rappelons que parmi les grandes formations politiques qui soutiennent la candidature de F. Mitterrand, on compte la SFIO dont on a déjà analysé l'investissement dans le pôle laïque de l'ECC et son importance dans les dynamiques territorialisées de mobilisation. En outre, depuis 1960, on a déjà vu que certains de ses membres

[1] Cité in Jacques Derogy et Jean-François Kahn, *Les secrets du ballotage...*, *op. cit.*, p. 204.
[2] Choisir, *Quel président pour la cause des femmes ? Réponses de François Mitterrand*, Paris, Gallimard, 1981, p. 107.
[3] Cité in Jacques Derogy et Jean-François Kahn, *Les secrets du ballotage...*, *op. cit.*, p. 204.
[4] François Mitterrand, *Ma part de vérité...*, *op. cit.*, p. 52.
[5] Jean Lacouture, *Mitterrand une histoire de français t. 1*, *op. cit.*, p. 259.
[6] C. Estier, autre membre actif de la campagne de F. Mitterrand, le décrit comme « le principal animateur, le premier lieutenant, le « bras droit » » (Claude Estier, *Journal d'un fédéré...*, *op. cit.*, p. 21).
[7] Sur la formation de la CIR, voir : Danièle Lochak, *La Convention des Institutions Républicaines. François Mitterrand et le socialisme*, Paris, PUF, 1971, 96 p.
[8] Jean Lacouture, *Mitterrand une histoire de français t. 1*, *op. cit.*, p. 259.
[9] « Le choix », *La femme du XX*^{ème} *siècle*, n°3, 1965, p. 1.
[10] *Ibid.*

avaient déposé à deux reprises une proposition de loi visant à modifier la loi de 1920 en matière de contraception[1]. De même, quoique le ralliement du PSU à la candidature et à la campagne de F. Mitterrand soit plus tardif, on a également indiqué dans les chapitres précédents l'importance de ce dernier dans la constitution de l'ECC au début des années 60. De ce point de vue, la prise de position du candidat ne risquait pas d'entrer en contradiction avec le positionnement et les engagements d'une bonne partie de ses soutiens.

Si, à la suite de N. Elias, on peut estimer que, *pour une part au moins*, « la structure et la forme du comportement d'un individu dépendent de la structure de ses relations avec les autres individus »[2], il est clair que la prise de position de F. Mitterrand concernant la cause contraceptive doit se concevoir non comme l'effet de l'« influence » qu'aurait exercé un individu particulier sur lui et qui, rétrospectivement, ferait office d'« inspirateur » ou d'« inspiratrice », mais, dans le cadre d'une conjoncture électorale marquée par une incertitude structurelle, et où l'enjeu du vote des femmes apparaît crucial pour qui prétend l'emporter, *comme l'expression d'une configuration de relations personnelles et organisationnelles qui, en plusieurs points du réseau, le rattachent très étroitement à l'ECC en raison de la multipositionnalité de certains de ses membres*. Bref, dans ce cas particulier, la prise de décision semble moins résulter de croyances ou de convictions acquises au préalable par le député de la Nièvre – même si celles-ci ne sont pas à exclure[3] –, que d'une *évaluation située de sa plausibilité, elle-même conditionnée par la perception d'un contexte et l'état d'une structure de relations dans laquelle il était inscrit au moment de la campagne*, ce que, à sa façon, tend à confirmer l'évocation que nous avons déjà signalée par F. Mitterrand de ses hésitations et de ses multiples consultations avant de se décider[4]. Ainsi, le candidat unique de la gauche se prononce-t-il publiquement sur la question le 23 octobre lors d'un meeting à Nevers. À l'adresse des femmes, il déclare alors :

> « Vous devez avoir le droit, si bon vous semble, d'avoir un, deux, trois ou six enfants ou pas du tout. Ce droit pour une femme de ne pas avoir des enfants vous devez l'avoir. Mais il faut que vous ayez aussi le droit d'en avoir avec la possibilité de les élever convenablement, de les instruire et de leur donner un métier »[5].

---

[1] Il s'agit de la proposition n° 1165 déposée en mai 1961 et de la proposition n° 2285 déposée en décembre 1964 par les députés socialistes R. Dejean et R. Regaudie, tous deux membres du CH du MFPF.

[2] Norbert Elias, *La société des individus*, *op. cit.*, p. 104.

[3] Dans l'entretien accordé à *La femme du XXème siècle*, il indique par exemple : « *Je suis depuis longtemps partisan du planning familial*. Que la femme, à propos d'un événement aussi important que la naissance d'un enfant, dont peut dépendre toute sa vie, soit encore soumise au hasard, au bon vouloir, à l'humeur, voire à l'état d'ébriété d'un homme, alors que nous disposons de moyen pour l'éviter, est une atteinte incroyable à la dignité humaine » (« Interview de François Mitterrand », *La femme du XXème siècle*, n°3, 1965, p. 2, souligné par nous). Si *a priori* il n'y a aucune raison de ne pas accorder crédit à cette déclaration, on remarquera toutefois que, prononcée dans le journal du MDF en pleine campagne électorale, le sens de cet « aveu » ne saurait non plus être séparé du travail de construction des termes d'un échange politique auquel il participe.

[4] Dans l'entretien accordé à *La femme du XXème siècle*, il déclare encore en ce sens : « (...) toute la question pour moi était de savoir s'il s'agissait bien là d'un fait politique, et j'en ai été convaincu lorsqu'il m'est apparu que le problème n'était pas de se demander si une femme a le droit de ne pas avoir d'avoir d'enfant, mais bien : dans quelles conditions elle a le droit d'en avoir. La suite a montré que c'était bien un fait politique » (« Interview de François Mitterrand », *La femme du XXème siècle*, n°3, 1965, p. 2).

[5] Cité in Jacques Derogy et Jean-François Kahn, *Les secrets du ballotage...*, *op. cit.*, p. 204.

L'argumentation, on le voit, emprunte directement à celle développée depuis près d'une décennie par le MFPF[1]. L'accent n'est pas mis ici sur la *restriction* des naissances dans une logique malthusienne ou néo-malthusienne, mais sur la possibilité de *contrôler librement la fécondité en tant que facteur d'épanouissement à la fois individuel et familial*. Cette première prise de parole entraîna une série de réactions dans l'univers politique, en particulier de la part de ceux qui s'étaient déjà portés candidats à l'élection présidentielle. Le surlendemain, Jean-Louis Tixier-Vignancourt, le candidat de l'extrême-droite, déclare dans un meeting à la Mutualité que « les vieilles interdictions de la loi de 1922 [sic] ont fait leur temps »[2]. Le 26, Jean Lecanuet, candidat centriste, est sommé de prendre position lors d'une conférence de presse. Il fait montre de prudence et se contente de noter « l'évolution actuelle de l'Église sur ces problèmes et des recherches qui tendent dans ce domaine à affirmer la dignité absolue de la femme »[3]. Le 29, face à une audience exclusivement féminine, il ajoutera que l'initiative d'une révision de la loi de 1920 devrait revenir au Parlement plutôt qu'au président de la République[4]. Cela dit, la soudaine politisation du thème de la contraception n'avait pas pour cadre exclusif les seules salles de meetings et les conférences de presse. Elle connaissait en parallèle une extension sur la scène parlementaire. Après qu'elle avait demandé l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi de 1920 lors du congrès radical-socialiste tenu à la fin du mois d'octobre[5], la députée Jacqueline Thome-Patenôtre interpella le ministre de la Santé publique et de la Population à l'Assemblée le 27 lors de la discussion sur le budget, en dénonçant le fait que « dans un pays démocratique comme la France, ayant atteint le degré d'évolution qui est le sien, les ménages ne puissent s'informer légalement sur le Planning Familial, ce qui épargnerait bien des malheurs, nombre d'avortements et de drames familiaux »[6]. Elle fut immédiatement rejointe par le député socialiste Gérard Yvon qui réclama que la proposition de loi déposée par les socialistes en 1961 fût « discutée par l'Assemblée » si le ministre « voul[ait] bien demander son inscription à l'ordre du jour »[7]. R. Marcellin fera alors une réponse s'apparentant à une manœuvre dilatoire. En effet, il se contentera d'indiquer :

> « Le ministère de la Justice, puisqu'il s'agit d'une loi pénale et le ministère de la Santé, qui est concerné par les aspects démographiques et sanitaires, étudient très sérieusement ce problème. Ils n'ont nullement l'intention de l'éluder, mais ils entendent le regarder posément, après une étude qui sera entourée de toutes les précautions nécessaires et portera sur l'ensemble des aspects »[8].

Si, au vu de ce que l'on a mis au jour précédemment, il n'était pas faux de dire que l'administration avait déjà examiné cette question et qu'elle avait même envisagé un assouplissement du cadre légal – ce qui néanmoins était tu ici –, on voit en revanche comment

---

[1] Sur ce point, voir également : Mariette Sineau et Jane Jenson, *Mitterrand et les Françaises...*, *op. cit.*, p. 63 ; Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 73-74.
[2] Cité in Jacques Derogy et Jean-François Kahn, *Les secrets du ballotage...*, *op. cit.*, p. 201.
[3] *Ibid.*
[4] Jeannine Mossuz-Lavau, « La régulation des naissances... », *op. cit.*, p. 933.
[5] « Mme Thome-Patenôtre demande l'autorisation du planning familial », *Combat*, 24 octobre 1965.
[6] *JORF, Assemblée Nationale*, 1ère séance du 27 octobre 1965, p. 4176.
[7] *Ibid.*, p. 4182.
[8] *JORF, Assemblée Nationale*, 2ème séance du 27 octobre 1965, p. 4198.

l'appel aux « précautions nécessaires » et à la prise en compte de « l'ensemble des aspects » était une façon de modérer les ardeurs qui se manifestaient de toutes parts. Quelques jours après, le ministre annonça la création d'une commission chargée d'étudier la question de la contraception orale et commanda un rapport à l'INED sur l'aspect démographique du problème (nous y revenons en détail dans le point suivant). En parallèle, des députés gaullistes annoncèrent le 29 octobre la constitution d'un groupe chargé d'étudier la question[1] après que le rapporteur du budget de la santé pour la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée – le Dr Paul Mainguy – avait lui-même admis que celle-ci avait « sensiblement évolué » et demandait que la commission fût « tenue au courant des études qui ont dû être faites par le ministère de la Population et des conclusions auxquelles on peut envisager d'aboutir »[2]. Cela dit, la dynamique d'échange de coups à l'Assemblée ne concernait pas seulement les gaullistes et les représentant-e-s de la gauche. En effet, dans le camp gaulliste lui-même, M. Debré profita de l'occasion pour réitérer ses mises en garde à l'adresse du gouvernement face à l'abandon supposé de la poursuite d'objectifs démographiques. Prenant la parole dans l'hémicycle à l'occasion d'une discussion sur le Vème Plan, il déclara le 4 novembre :

> « Autre thèse que l'on répand depuis quelques semaines particulièrement depuis quelques jours : l'éducation familiale en vue de la régulation des naissances. Vous savez même que cette idée a fait une apparition bruyante avec la campagne pour l'élection présidentielle. On comprend cette thèse. Il s'agit d'un problème de responsabilité individuelle qui mérite d'être pris en considération. Mais si la personne humaine a le droit de prendre conscience de sa responsabilité, la nation aussi a le droit de prendre conscience de ses exigences d'autant plus que les exigences nationales recouvrent les exigences individuelles ». Avant d'ajouter : « Si nous voulons lutter contre la tendance malthusienne, trop attachée à l'esprit français, il faut savoir que le Plan est lié, d'abord, à une politique d'aide à la famille (...) Il me paraît indispensable que la Vème République reprenne l'œuvre amorcée à la fin de la IIIème République et au début de la IVème (...), c'est-à-dire fasse triompher l'idée que les prestations familiales sont les premières prestations sociales nécessaires »[3].

En outre, le Sénat ne sera pas en reste qui, quatre jours plus tard, verra un nouveau parlementaire socialiste – Daniel Benoist, un médecin – interroger le gouvernement sur le thème de la contraception. On le voit, la dynamique de politisation enclenchée par F. Mitterrand n'affectait pas seulement les prises de position et les calculs des candidats dans le cadre *extra-ordinaire* de la campagne, elle s'étendait également aux arènes gouvernées par les jeux politiques les plus *ordinaires* et dont l'activité n'était pas suspendue, quoique, à la faveur de temporalité spécifique imposée par l'approche du scrutin, celles-ci se soient trouvées conjoncturellement subordonnée à la logique de l'élection, comme l'illustrent abondamment les interpellations de parlementaires ayant fleuri à l'occasion de discussions budgétaires ou sur l'orientation du Plan.

---

[1] « À l'assaut des électrices », *Nouvel Observateur*, 3 novembre 1965.
[2] Cité in *L'Express*, 1er novembre 1965.
[3] *JORF, Assemblée Nationale*, 2ème séance du 4 novembre 1965, p. 4449.

Cette nouvelle irruption de la contraception dans l'univers politique provoqua une réaction du MFPF qui pouvait craindre de se voir dépossédé de la propriété de la cause. Lors du Congrès de 1965 tenu au printemps, une résolution avait été adoptée pour adresser aux différents groupes parlementaires une proposition de loi tendant à modifier les articles 3 et 4 de la loi de 1920[1]. Confiée à la commission juridique, cette tâche aboutit à la confection d'une première mouture présentée au CA au début du mois d'octobre[2]. À cette date, la dynamique de politisation ne s'était pas encore enclenchée. Dès lors, la perception de l'urgence de l'opération ne paraissait pas devoir s'imposer à tous. J. Piette pouvait ainsi déclarer « qu'il n'y [avait] pas urgence, que chaque membre du Conseil d'Administration devait peser les termes », qu'« à son avis une mission exploratoire devait prendre contact avec les parlementaires », et qu'enfin « des réunions devraient être organisées pour informer les parlementaires des divers aspects du Planning Familial ». De son côté, M. Deixonne, sans qu'on puisse déterminer s'il faisait allusion au futur « coup » de F. Mitterrand ou à d'autres entreprises se préparant en parallèle – on pense ici à la SFIO dont on a vu qu'il était membre – jugeait qu'il « convenait de faire vite, plusieurs groupes parlementaires étant vraisemblablement sur le point de déposer des propositions de modification de la loi ». Tout s'accéléra cependant à la fin du mois suite à la déclaration de F. Mitterrand. Dans la foulée, ce dernier déposa une proposition à l'Assemblée le 29 octobre. Le 30, le bureau du MFPF décida de convoquer une conférence de presse pour le 8 novembre afin de présenter la sienne. Pour les responsables nationaux de l'unité attractrice, ce fut d'abord l'occasion de répondre à l'accusation implicite de malthusianisme lancée quelques jours auparavant par M. Debré à la tribune de l'Assemblée. Lors du Congrès de 1966, M.-A. Lagroua Weill-Hallé se remémora l'épisode en ces termes :

> « Cette conférence de presse, nous l'avons présentée de manière dynamique, c'est-à-dire que la Commission juridique avait mis sur pied un projet de loi type et nous avons présenté ce projet de loi à la presse, donc aux journalistes présents. Cette conférence de presse a été très bénéfique parce qu'elle a vraiment mis les choses au point. Elle a permis pour nous d'affirmer que sur le plan démographique le Planning familial ne s'opposait pas à l'intérêt démographique et à l'expansion économique du pays »[3].

Toutefois, il nous semble que, dans le contexte particulier de la « dramatisation des échanges politiques »[4] propre à toute conjoncture de campagne, l'objectif véritable de l'intervention était ailleurs. À travers l'offre faite à *l'ensemble des partis* de reprendre à leur compte la proposition de loi confectionnée par l'unité attractrice, il s'agissait en quelque sorte de *reprendre le contrôle* sur la logique de politisation à l'œuvre – autrement dit, du point de vue du MFPF, d'éviter d'être tendanciellement exproprié de la cause contraceptive au profit de jeux politiques qui lui étaient extérieurs, à l'image du dépôt de proposition de loi par F. Mitterrand – en réaffirmant qu'il

[1] *BIFNMFPF*, n°9, 1965, p. 9.
[2] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : CA du 17 octobre 1965, Fonds MFPF, D 04 03.
[3] Tapuscrit du 3ème Congrès National du MFPF, samedi 4 juin1966, Fonds MFPF, B 01 03.
[4] Frédéric Sawicki, « Les questions de protection sociale... », *op. cit.*, p. 173.

conservait en la matière le monopole de l'expertise[1], et en même temps, de chercher à exploiter les possibles offerts par la situation pour faire inscrire à l'agenda parlementaire, *en fonction de leur définition propre de la question*, la modification de la législation en matière de contraception. Ambivalence au final assez classique qui illustre, d'une part, la forte *porosité* existant entre l'univers politique et un mouvement social – laquelle tient autant à la multipositionnalité d'une partie des militant-e-s, que, dans le cas présent, à l'objectif poursuivi par le MFPF de modifier le cadre légal, ce qui le place nécessairement sous la dépendance de cet espace –, et, d'autre part, le travail permanent de « balisage pratique »[2] conduit par les responsables de ce dernier pour lutter contre les effets de brouillage compromettant toujours la possibilité d'affirmer la spécificité d'une activité.

L'entrée en jeu du MFPF contribua à renforcer la situation d'« interdépendance tactique élargie » et le « désenclavement des sites de confrontations »[3] observable en période de campagne. En effet, comme le relève F. Sawicki, « partis politiques, syndicats, rédactions de journaux, haute fonction publique, armée, milieux d'affaires...sont autant d'espaces ou de milieux concernés, où chaque coup porté est en mesure d'avoir des conséquences sur l'arène centrale qui oppose les entourages immédiats des candidats ». Il ajoute : « Que les hommes politiques apparaissent en période électorale comme ayant le monopole du discours politique ne signifie donc pas que la situation d'interdépendance ne soit pas élargie à d'autres acteurs », de sorte que « les candidats se doivent (...) d'anticiper toute initiative provenant de secteurs ou d'arènes « extérieurs » (...) qui, en la circonstance, peut avoir dans leur esprit des conséquences considérables »[4]. Dès lors, en faisant publiquement état d'une proposition de loi destinée à répondre et à reprendre la main face à F. Mitterrand, les responsables de l'unité attractrice contribuèrent à accélérer la succession de dépôts de loi au Parlement, lesquels étaient motivés par la concurrence accrue entre organisations politiques dans un contexte – celui de la campagne – d'attention publique maximale accordée à leurs activités et à leurs prises de position. Après une rencontre entre M.-A. Lagroua Weill-Hallé et le responsable du groupe communiste à l'Assemblée[5], le PCF annonça vouloir déposer une proposition de loi sur le thème de la

[1] Lors de la conférence de presse, les responsables avaient ainsi déclaré de façon significative tenir à « à la disposition du ministre de la santé et publique et de la population leurs juristes, leurs administrateurs, leurs chercheurs, leurs médecins, leurs éducateurs, pour mettre à la portée de tous les techniques qui ont fait leurs preuves à l'étranger » (cité in *Le Monde*, 10 novembre 1965).

[2] Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 89. De leur côté, Simon Luck et Stéphanie Dechezelles résument cette tension de la façon suivante : « (...) si les protestataires ont souvent le souci de ne pas se faire manipuler par les candidats à la prise de pouvoir politique, alors que les acteurs partisans demeurent soucieux de préserver des prérogatives spécifiques et des univers symboliques et pratiques qui leurs sont propres, les uns et les autres se voient aussi contraints de composer ensemble » (Simon Luck et Stéphanie Dechezelles, « Mondes mouvementistes et partisans : points de contact, passerelles et pistes d'exploration », *in* Simon Luck et Stéphanie Dechezelles (dir.), *Voix de la rue ou voie des urnes ? Mouvements sociaux et partis politiques*, Rennes, PUR, 2011, p. 22).

[3] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques...*, *op. cit.*, p. 173.

[4] Frédéric Sawicki, « Les questions de protection sociale... », *op. cit.*, p. 173. Sur les périodes électorales et leurs effets sur les relations entre mobilisations et univers partisan, voir notamment : Lilian Mathieu, *Double peine...*, *op. cit.* ; Doug McAdam et Sydney Tarrow, « Ballots and barricades : on the reciprocal relationship between elections and social movements », *Perspective on Politics*, 8(2), 2010, p. 529-542.

[5] Bureau du 15 novembre 1965, Fonds MFPF, D 04 04.

contraception en précisant, pour se différencier et exister de façon autonome, que, « en dépit d'une « convergence de points de vue », [il] ne soutiendr[ait] pas le texte de M. François Mitterrand déjà déposé à l'Assemblée »[1]. Pour cette organisation, ce ralliement à la cause contraceptive marquait une rupture avec la ligne d'action endossée depuis 1956. En fait, ce revirement avait déjà été amorcé au début de l'année avec l'invitation de membres du MFPF à participer à une table ronde consacrée aux « femmes dans la nation » lors de la Semaine de la pensée marxiste[2]. Le 18 novembre, c'était au tour de J. Thome-Patenôtre (voir encadré 4.4) de déposer un texte à l'Assemblée.

Encadré 4.4 Jacqueline Thome-Patenôtre : une député relais de la cause contraceptive

J. Thome-Patenôtre est née à Paris en 1906 dans une famille de la grande bourgeoisie industrielle[3]. Un de ses grands-pères fut président du Conseil Général du Nord, tandis que son père est député de la Seine-et-Oise avant d'être tué au front en 1916. Après l'obtention de son baccalauréat, J. Thome-Patenôtre se marie avec Raymond Patenôtre. Patron de presse, celui-ci occupera la charge de ministre de l'Économie entre 1932 et 1933. Parents de deux enfants, ils divorcent pendant la guerre. À la Libération, J. Thome-Patenôtre qui, dans les années 30, fréquentait Léon Blum, Camille Chautemps, ou encore, Édouard Daladier, s'engage en politique. Elle devient d'abord conseillère municipale puis conseillère générale. Après un échec aux élections législatives de 1946, elle est élue sénatrice quelques semaines plus tard. En 1947, elle est désignée maire de Rambouillet. Membre du Parti radical et présidente du Rassemblement des femmes républicaines, elle est sous-secrétaire d'État à la Reconstruction et au Logement dans le gouvernement Bourgès-Manory en 1957, ce qui lui vaudra une exclusion de sa formation politique. Au début de la Vème République, elle est élue députée.

Dans ces conditions, on peut se demander quelle fut la réaction du candidat de Gaulle. Nous l'avons vu, le gouvernement avait été contraint de s'exprimer suite aux interpellations dont il fit l'objet sur la scène parlementaire, fournissant à cette occasion des réponses ambigües dans le but manifeste d'éviter « des engagements irréversibles (...) risqu[ant] de se retourner contre leur auteur »[4] en situation d'incertitude. Pour une part importante, cette ligne d'action était cependant dictée par le fait que, à la fin du mois d'octobre, le Général de Gaulle n'avait toujours pas déclaré sa participation à l'élection présidentielle et que, dès lors, il convenait de ne pas l'engager dans un sens ou dans un autre. On le sait, sa candidature n'intervint que le 4 novembre, soit juste un mois avant le premier tour. Alors que, dans le cadre de la consolidation de l'échange politique et dans le souci propre à une conjoncture électorale d'improviser des réponses rapides aux attaques des concurrents, certains membres de son entourage semblent avoir proposé de donner des gages à l'électorat féminin pour ne pas se faire distancer[5], celui-ci

[1] *L'Express*, 15 novembre 1965.
[2] Pour une analyse plus détaillée de ce retournement, voir notamment : Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir...*, *op. cit.*, p. 320-322 ; Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.* p. 71.
[3] Toutes les informations qui suivent sont extraites de : https://fr.wikipedia.org/wiki/Jacqueline_Thome-Paten%C3%B4tre ; http://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/thome_patenotre_jacqueline0125r4.html
[4] Frédéric Sawicki, « Les questions de protection sociale... », *op. cit.*, p. 174.
[5] Dans ce contexte, A. Peyrefitte aurait indiqué au Général de Gaulle : « Parmi les arguments de campagne de Mitterrand, il y en a un qui fait des dégâts : la pilule. Vous l'avez rejetée. Le gouvernement l'a rejetée. Et voici que Mitterrand vous le reproche et en fait un de ses thèmes majeurs. *Je crains que tout ça ne fasse des ravages*

refusa toute prise de position publique sur le thème de la contraception. Si l'on en croit A. Peyrefitte, le Général de Gaulle aurait déclaré le 24 novembre au terme du Conseil des ministres, après que lui-même lui avait proposé de faire accroire qu'il ne « s'oppose[rait] pas au dépôt de proposition de loi [en fait, l'inscription à l'agenda parlementaire] », tout en laissant « la majorité (...) l'étouffer » :

> « Vous voulez que j'annonce que je ne m'y opposerai pas, tout en étant décidé à m'y opposer ? C'est une attitude exécrable Vous avez songé à l'enjeu ? Ça veut dire que j'accepterais que la population française au lieu de croître, diminue ? Que notre race disparaisse dans un siècle ou deux ? Les naissances qui assurent le maintien de notre population et même, depuis la guerre, un progrès sensible, sont dues à des grossesses non désirées. La femme ne se doit pas seulement à elle-même, elle se doit à son foyer et à son pays ! Elle a reçu le pouvoir de donner la vie ; elle doit rendre ce qu'elle a reçu. C'est bien joli de favoriser l'émancipation des femmes, mais il ne faut pas pousser à leur dissipation. C'est leur intérêt, elles ne s'épanouissent que dans la maternité. C'est l'intérêt de la France, dont la démographie s'effondrerait si on adoptait la pilule. (...) Nous n'allons pas sacrifier la France à la bagatelle »[1].

On le voit, la réponse officieuse du président de la République conjoignait, d'une part, réitération du *credo* populationniste et, d'autre part, représentation traditionnelle des rapports sociaux de sexe assignant les femmes à la fonction reproductrice et à la prise en charge de l'univers domestique. Cela dit, dans le contexte particulier de la campagne de 1965, on peut également penser que le refus de prendre position en public participait plus largement de la tentative de reconduire une stratégie charismatique qui avait permis son retour en 1958[2] et, dans ce cadre particulier, de chercher à lutter contre la tendance à la quotidianisation[3] qui l'avait entamée progressivement depuis 1962[4]. Cette attente se repère dans le fait que, à la différence de ses concurrents, le président de la République estima qu'il ne lui serait pas nécessaire de faire campagne. Ayant annoncé tardivement sa candidature, il utilisera de façon marginale le temps d'antenne qui lui était alloué, se contentant d'une déclaration unique, soucieux de raréfier et de solenniser sa parole[5]. Dans ces conditions, on peut faire l'hypothèse que le Général de

---

parmi les électrices. Ne pourriez-vous pas laisser entendre que vous ne seriez pas hostile à ce que le Parlement en délibère ? » (Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle t. 2*, *op. cit.*, p. 599, souligné par nous).

[1] *Ibid.*, p. 600.

[2] Brigitte Gaïti, *De Gaulle...*, *op. cit.*

[3] Max Weber, *La domination*, *op. cit.*, p. 285 et suiv.

[4] Brigitte Gaïti observe : « Une large délégation de pouvoir a été accordée au président de la République jusqu'en 1962, dans le contexte de la guerre d'Algérie, et la dimension charismatique gaullienne est sortie grandie des épreuves du référendum et de la dissolution de l'Assemblée Nationale à la fin de l'année 1962. Cependant, par la suite, on sait que d'autres événements (élections laborieuses, manifestations, grèves) ont mis au jour les limites du charisme » (Brigitte Gaïti, « Le charisme en partage : Mai-Juin 1968 chez les gaullistes », *in* Dominique Damamme *et alii.*, *Mai-Juin 68*, *op. cit.* p. 261-262).

[5] D'après A. Peyrefitte, le Général de Gaulle aurait par exemple déclaré à la mi-novembre : « Les Français me connaissent bien, depuis vingt-cinq ans que je leur parle à la radio ou à la télé et que je traîne mes guêtres dans tout le pays. Ils n'ont pas besoin que je leur parle de moi. Ils peuvent se prononcer en connaissance de cause ». Prenant soin de se distinguer des hommes politiques classiques et de monopoliser la représentation politique, il ajoute : « C'est la première fois que je me présente au suffrage des français, depuis vingt-cinq ans que j'incarne la Nation. Jamais je n'ai été candidat pour me faire élire député, ou conseiller général, ou maire. Même pas conseiller municipal. Je n'attends pas d'eux la reconnaissance, mais enfin c'est la première fois qu'ils ont l'occasion de se prononcer sur mon aptitude à diriger le pays » (Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle t. 2*, *op. cit.*, p. 595-596).

Gaulle interprétait en partie la possibilité d'une prise de position sur la question contraceptive comme un risque de perte brutale de son *crédit charismatique* dans un contexte où celle-ci faisait l'objet d'appropriations politiques diverses motivées par l'échéance électorale. Dès lors, il est probable en effet que ce coup lui soit apparu comme gros d'une menace de *rétrogradation* de sa personne, qui l'aurait irrémédiablement replacé au niveau de ses concurrents et des jeux partisans qu'il s'était toujours fait fort de dénoncer (ce qui ne veut pas dire que, dans les faits, il n'y ait jamais lui-même participé) – surtout si, comme certains le lui conseillaient, il avait recours à la tactique consistant à faire une vraie-fausse concession en ce domaine, laquelle n'aurait pas manqué d'être déchiffrée et dénoncée comme telle dans une situation où l'affinage particulier des perceptions et « la vigilance de tous les instants sur tous les détails »[1] que déploient les protagonistes pour repérer des points de « saillance situationnelle »[2], atteignaient un niveau maximal dans le cadre de cette campagne inédite. Bref, en toute hypothèse, on peut penser que ces différents éléments étaient appréciés comme susceptibles de porter irrémédiablement atteinte à son crédit dans un moment de fluctuation marqué par la remise en jeu et la renégociation générale de la valeur du capital politique des uns et des autres – ce que résume à sa façon l'expression d'« attitude exécrable » accueillant la manœuvre proposée par A. Peyrefitte par quoi le Général de Gaulle entendait réaffirmer sa prétention à la grandeur. Prétention qui, du reste, montrait que, pour le président de la République, si la question du libre contrôle de la fécondité, ou plutôt la réitération du *credo* populationniste, avait à voir avec la grandeur de la France comme le montre les propos rapportés par A. Peyrefitte, en même temps, l'évocation d'un domaine qui touchait inséparablement à l'ordre domestique et, au bout du compte, au féminin, risquait toujours d'après lui de sombrer dans la « bagatelle ». Bref, dans la hiérarchie des importances, cette question était à la fois très haut (fondement d'un ordre social et politique) et très bas (risque de trivialité, bagatelle), qui imposait sans doute pas qu'on ne s'y hasarde point trop sous peine d'affaiblir une geste que l'on voudrait héroïque.

4.2.2 Riposter et temporiser

Nous allons à présent revenir de façon plus détaillée sur la création de commissions et la commande de rapports par le gouvernement au cours de la période dont nous venons de brosser à grands traits le portrait. On l'a vu, la dynamique de politisation enclenchée à l'automne 1965 avait contraint le gouvernement à prendre position publiquement pour *temporiser* dans une situation de campagne marquée par une forte incertitude du point de vue de l'effet des coups joués, et dans l'attente d'une éventuelle déclaration du candidat de Gaulle. Ce faisant, l'espace des gouvernants rompait avec la gestion confinée de la question ayant prévalu depuis le début des années 60. Si la situation créée par l'obligation d'un traitement public de la question était, on l'a indiqué plus haut, redoutée de longue date par nombre des membres de cet univers, les gouvernants conservaient toutefois des ressources spécifiques qui, pour un temps au moins, leur

[1] Frédéric Sawicki, « Les questions de protection sociale... », *op. cit.*, p. 173.
[2] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques...*, *op. cit.*, p. 198 et suiv.

permettaient de reprendre la main sur la carrière du problème. C'est en ce sens que l'on peut concevoir le recours à cette « invention organisationnelle » qu'est la commission[1]. En soi, cette technologie sociale qui consiste à « mettre les gens ensemble de telle manière qu'étant organisés de cette façon, ils font des choses qu'ils ne feraient pas s'ils n'étaient pas organisés comme ça »[2], n'était pas nouvelle dans le cas de la question contraceptive. En effet, on a montré précédemment que le premier temps fort de la gestion confinée avait eu pour cadre la Commission Prigent et ses suites. Mais son existence comme ses conclusions, avaient connu une diffusion très limitée qui, pour l'essentiel, étaient restées cantonnées dans l'entre-soi des directions et des cabinets ministériels. Aux *mises en commission discrètes* succéda une *mise en commission à haut degré de publicité*. Ce changement de statut plaçait les commissions dans une position nouvelle où, chargée à présent d'opérer une « théâtralisation de l'officiel »[3], elles se trouvaient dotées du pouvoir de « produire une vision officielle qui s'impose comme une vision légitime »[4], ce qui octroyait en principe une efficacité symbolique beaucoup plus forte au point de vue qu'elles étaient chargées de constituer publiquement. Dès lors, si la création – au départ contrainte et forcée – d'une commission à haut degré de publicité avait contribué à légitimer les interrogations sur le maintien de la loi de 1920, cela permettait aux gouvernants de reprendre la main dans un second temps. En tant que commanditaires, ils pouvaient en effet imposer à celles-ci un cadrage spécifique de l'enjeu voué à s'universaliser, ce qui, en retour, réduisait les chances des propriétaires initiaux de la cause de parvenir à configurer l'espace des problématisations légitimes sur le sujet. M. Spector et J. Kitsuse observaient en ce sens : « While official response may give the protest its finest hour, it may also represent the beginning of the end of its control over the claims it raises »[5]. Ainsi en particulier de la commission réunie dans le cadre de l'INSERM. Celle-ci, nous le verrons, aura pour effet d'opérer une *mise en équivalence inédite entre question contraceptive et contraception orale*, forçant alors les différents protagonistes investis dans la controverse à prendre position sur cette dimension spécifique au détriment d'autres. Ce choix était délibéré qui avait pour but d'établir les conditions d'une *suspicion*, voire d'une *peur*, dans l'espace public. Cela dit, si les gouvernants ont le pouvoir de désigner les membres d'une commission et, partant, d'inclure tel type d'individu et d'exclure tel autre type, le contrôle du résultat de leurs délibérations n'est jamais complètement maîtrisable. La commission est en effet un espace structuré par des divisions donnant lieu, à la faveur du travail interne d'élaboration de rapport, à « des prises de

[1] Pierre Bourdieu, *Sur l'État...*, *op. cit.*, p. 50. Yohann Morival propose de subsumer sous la catégorie « commission » un ensemble de formes organisationnelles ayant pour caractéristiques communes d'être : « 1) (...) des structures collégiales où les décisions résultent d'une délibération ; 2) dont les membres sont nommés par l'organisation à laquelle la commission se rattache ; 3) selon une logique dite représentative qui vise à refléter au moins en partie la diversité de l'organisation ; 4) au sein de laquelle s'observe une division partielle des rôles en vertu des logiques de recrutement ou de fonctionnement » (Yohann Morival, *Les Europes du Patronat. L'enjeu « Europe » dans les organisations patronales françaises depuis 1948*, Thèse de science politique, EHESS, 2015, p. 295).
[2] Pierre Bourdieu, *Sur l'État*, *op. cit.*, p. 49.
[3] *Ibid.*, p. 58.
[4] *Ibid.*
[5] Malcolm Spector et John Kitsuse, *Constructing social problems*, *op. cit.*, p. 149.

positions multiples et contradictoires qui se confrontent lors de sa fabrication »[1] et dont les effets ne sont pas toujours prévisibles. Du reste, l'action de cette forme organisationnelle n'est jamais indépendante de ce qui se joue au même moment dans d'autres espaces. Dans la suite, nous nous efforcerons d'aborder ces différents aspects en nous attachant successivement à l'étude de la commission créée dans le cadre de l'INSERM afin de se prononcer sur les effets de la contraception orale, puis au rapport commandé à l'INED sur l'aspect démographique de la question contraceptive. Faute d'avoir retrouvé les archives correspondantes, il nous sera difficile d'observer avec précision le travail de fabrication des prises de position à l'intérieur de ces espaces. Dès lors, dans la suite, nous nous emploierons surtout à replacer la commande et la production de rapport dans le contexte ouvert par la dynamique de politisation en nous intéressant aux différents effets qui ont pu en résulter, soit du point de vue la définition de la question de la contraception, soit de celui de l'élaboration de positions dans ces espaces.

Contraception et « pilule » : la production étatique d'une équivalence

La dynamique de politisation enclenchée par la prise de position de F. Mitterrand semble avoir provoqué une certaine crainte du côté des élus-gouvernants en raison du contexte de campagne dans lequel elle prenait place. On en retrouve particulièrement la trace chez le ministre de la Population et de la Santé. De ce point de vue, une note adressée par la cheffe du 1er bureau de la sous-direction de la Famille au directeur de la DGPAS est tout à fait intéressante. Rendant compte à son supérieur hiérarchique d'une réunion en présence du ministre à laquelle elle avait été conviée, juste après la déclaration du candidat unique de la gauche, elle rapporte :

> « J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai été appelée par M. le Ministre, *toutes affaires cessantes*, le 26 octobre 1965 à 11 h 45. En raison de sa comparution le même jour devant la Commission des Affaires Sociales du Sénat, M. le Ministre désirait faire le point de notre position au regard du contrôle des naissances que la déclaration de M. Mitterrand sur la mise à disposition des Françaises de « la pilule » hissé au premier plan de l'actualité politique »[2].

À cette occasion, le point de vue délivré par la représentante de la DGPAS fut conforme à ce que nous avons déjà mis au jour plus haut à ce sujet. En effet, elle indiqua que, « à [son] sens le problème de l'introduction en France de procédés de contraception [était] un faux problème, la contraception y étant pratiquée depuis deux siècles ». Elle ajouta qu'il fallait « démystifier [ce] problème qui ne polarise l'attention qu'en raison de l'interdit qui frappe les objets contraceptifs à usage féminin que l'Association Française de Centres du Planning Familial [sic]

[1] Mathieu Hauchecorne, « Rawls et Sen en terrain neutre ? Théories de la justice sociale dans un conseil d'expertise gouvernemental », *Genèses*, 78, 2010, p. 68. Sur l'écriture d'un rapport comme ajustement de points de vue en relation avec une dynamique de concurrences multiples entre acteurs mettant en jeu différentes espèces de relation, voir aussi : Vincent Gayon, « Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Éléments de sociologie de la forme « rapport » », *Sociologie du travail*, 51, 2009, p. 324-342 ; Vincent Gayon, « Écrire, prescrire, proscrire. Note pour une sociogénétique de l'écrit bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 213, 2006, p. 84-103.

[2] Note pour Monsieur le Directeur Général, 29 octobre 1965, AN 19760173, art. 30 (souligné par nous). Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de ce document.

s'est arrogé le monopole de diffuser semi-clandestinement au mépris de la loi ». Enfin, si elle jugeait bien qu'il convenait de « mettre fin à une hypocrisie » en la matière, elle rappela également l'importance cruciale de lutter contre « la propagande contraceptive, de plus en plus anti-nataliste ». Par ailleurs, comme le montre le premier extrait cité, notons que la cheffe du 1er bureau attribuait à F. Mitterrand une prise de position particulière sur la « pilule » (« la mise à disposition des Françaises de « la pilule ») qui ne fut jamais la sienne, lequel s'était contenté de parler *en général* du droit des femmes au libre contrôle de la fécondité sans jamais entrer dans des considérations techniques. Dès lors, sans qu'on puisse dire que la haute fonctionnaire en fut spécialement à l'origine – ou alors, de façon bien involontaire –, cette perception témoigne de la *focalisation tactique* qui était en train de s'opérer dans l'espace des gouvernants sur cet aspect. Dans sa note, Mme Alessandrini indiquait avoir abordé la question de la « pilule » au cours de la rencontre. Elle précisait avoir déclaré à ce sujet : « (...) pour autant que j'ai eu connaissance des études médicales en la matière, la pilule ne serait pas sans danger sur la santé des utilisatrices, chez lesquelles elle accentue le risque de thromboses ». Et de constater alors que cette information avait suscité un intérêt immédiat de la part du ministre. Elle écrit en effet : « *Ce dernier point a vivement intéressé M. le Ministre qui aurait aimé des documents le confirmant* ». On le voit, ces propos accréditent l'idée que la convocation d'une commission censée examiner la question des effets de la contraception orale avait, dans le contexte de la dynamique de politisation, comme objectif *d'établir intentionnellement une équivalence entre contraception et pilule*, cela dans le but d'établir les conditions d'une éventuelle « panique morale »[1] *dramatisant* outre mesure certains risques observés ou la prudence manifestée par une partie des scientifiques étant donné la nouveauté du procédé, pour, sinon décrédibiliser, en tout cas tenter de mobiliser les émotions publiques et jeter le doute sur la cause contraceptive dans son principe même. Bref, pour le dire autrement, c'est pour des raisons strictement politiques que le ministre entrepris de requalifier l'enjeu contraceptif en enjeu strictement technique autour d'un procédé particulier, déléguant à des experts de l'INSERM le soin de définir une position politique sur des bases exclusivement techniques. Nous reviendrons d'abord sur les conditions de création de la commission chargée d'examiner la question contraceptive à l'INSERM. Ensuite, nous rappellerons le caractère quelque peu décevant pour les gouvernants du rapport remis quelques mois plus tard en cherchant à éclairer les raisons de ce « faux-pas ». Enfin, nous montrerons que, en dépit d'attentes gouvernementales imparfaitement satisfaites, la mise en commission publique aura pour effet de faire cristalliser une équivalence entre contraception et contraception orale, au grand dam des partisan-e-s de la cause contraceptive.

1. Une mise en commission improvisée

[1] Pour une présentation et une discussion de la notion, voir notamment : Erik Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics*, *op. cit.*, p. 143-149

R. Marcellin annonça la création d'une commission le 5 novembre. Celle-ci devait examiner « les conséquences éventuelles sur la santé de l'absorption de produits anticonceptionnels »[1]. En optant pour ce cadrage, il est clair que le ministre et son entourage cherchaient à orienter les conclusions du futur groupe de travail pour que soient *publiquement* et *prioritairement* mis en avant les risques et les dangers associés à une telle méthode. La commission comptait 14 membres. Si nous ne connaissons pas les raisons et les transactions exactes ayant présidé à leur désignation, il est toutefois possible de faire un certain nombre d'observations. La commission était présidée par Maurice Lacomme. Doyen du groupe, ce professeur d'obstétrique à la Faculté de médecine de Paris n'était nullement un spécialiste du domaine. Membre de l'Académie de médecine ou encore de la Commission de la Maternité du Conseil permanent d'Hygiène sociale dont on a vu les liens étroits qu'il entretenait avec la DGSP en général et la PMI en particulier, on peut penser qu'il était parfaitement qualifié pour endosser le rôle de connaisseur des jeux bureaucratiques, « familier des procédés et des procédures (...), informé et respectueux des règles de la bienséance qui régit les invitations et les échanges dans les commissions »[2]. Le reste de la commission était du reste exclusivement masculine[3]. À l'exception du sociologue P.-H. Chombart de Lauwe, elle était composée de personnes appartenant au monde médical au sens large (voir tableau 4.1). Sur les 13 représentants de celui-ci, 10 étaient professeurs ou professeurs agrégés rattachés à la Faculté de Médecine de Paris. Parmi les 3 restants, 2 étaient médecins des hôpitaux de Paris et on compte un psychiatre public exerçant dans une structure non parisienne[4]. L'âge moyen des membres de la commission était de 51,8 ans, le plus jeune ayant 37 ans et le plus âgé 68 ans.

Tableau 4.1. Membres de la Commission de l'INSERM

Nom	Age	Titre	Spécialité	Lieu d'exercice	Lien MFPF/ contraception
Etienne-Émile Baulieu	39 ans	Pr ag*	endocrinologie	Paris	+
Jean-Pierre Benhamou	38 ans	Pr ag	hépatologie	Paris	-
Pierre Denoix	53 ans	Pr	cancérologie	Paris	-
Paul-Henri Chombart de Lauwe	52 ans	Directeur d'études EPHE	sociologie	Paris	?

[1] Rapport établi par la Commission créée à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale pour examiner les conséquences éventuelles sur la santé de l'absorption de produits anticonceptionnels, 1966, AN 19860269, art. 6.
[2] Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, *op. cit.*, p. 146.
[3] Selon un article paru dans *Le Monde* peu de temps après la remise du rapport en 1966, on apprend néanmoins que P.-H. Chombart de Lauwe avait « demandé que cette commission élargisse son champ de recherches et des femmes en fissent partie » et qu'il avait dès lors cessé sa participation à la commission au bout d'un certain temps, jugeant par ailleurs le champ de saisie trop limité à la contraception hormonale et ses effets (*Le Monde*, 13 avril 1966).
[4] Il s'agit du psychiatre Henri Ey. Celui-ci assure toutefois un cours hebdomadaire à l'hôpital Saint-Anne à Paris tout au long de sa carrière.

Henri Ey	65 ans	Médecin-chef hôpital psychiatrique	psychiatrie	Bonneval	+
Jean Frézal	43 ans	Pr ag	génétique	Paris	-
Maurice Lacomme (président)	68 ans	Pr	obstétrique	Paris	-
Paul Lechat	45 ans	Pr ag	pharmacologie	Paris	-
Georges Mathé	43 ans	Pr ag	cancérologie	Paris	-
René Moricard	61 ans	Médecin des hôpitaux		Paris	++
Albert Netter	55 ans	Médecins des hôpitaux	gynécologie/end-ocrinologie	Paris	++
Gabriel Richet	49 ans	Pr	néphrologie	Paris	-
Hubert Tuchmann-Deplessis	64 ans	Pr	embryologie	Paris	+
Raymond Turpin	51 ans	Pr	génétique/pédiat-rie	Paris	-

* Professeur agrégé = professeur non titulaire d'une chaire
** Professeur = professeur titulaire d'une cahire

À notre connaissance, le seul témoignage dont on dispose de la part d'un des participations de la commission est celui d'Etienne-Émile Baulieu. Dans un ouvrage, il relève à propos de ses membres :

> « Personne, en fait, n'avait d'expérience en ce domaine. La loi nous l'interdisait. J'étais pratiquement le seul, avec le gynécologue Albert Netter, à savoir un peu ce qui se faisait à l'étranger, grâce à mon séjour aux États-Unis et à Porto Rico où avaient été effectués les premiers essais à grande échelle »[1].

Cette observation n'est pas inexacte. Représentant exemplaire des fractions les plus « modernistes » de la médecine française qui, dans les années d'après-guerre, travaillent à la « molécularisation des savoirs du normal et du pathologique »[2], E.- É. Baulieu entreprend un voyage de recherche aux États-Unis en 1961. Spécialisé dans l'analyse des stéroïdes, c'est à cette occasion qu'il entre en contact avec le réseau de chercheurs travaillant sur la contraception hormonale, dont en particulier Gregory Pincus, l'un des inventeurs de la « pilule » (voir encadré 4.5), même si, à l'époque, son sujet de recherche, s'il s'inscrit bien dans le domaine de l'étude des hormones sexuelles, n'a pas directement à voir avec cette question. À la fin de son séjour, G. Pincus l'encourage à se rendre à Porto Rico pour prendre connaissance des tests effectués en la matière sur des populations[3]. C'est à la suite de cette expérience qu'E.- É. Baulieu

[1] Etienne-Émile Baulieu, *Génération pilule*, Paris, Odile Jacob, 1990, p. 19.
[2] Jean-Paul Gaudillière, *Inventer la biomédecine. La France, l'Amérique et la production des savoirs du vivant (1945-1965)*, Paris, La Découverte, 2002, p. 369.
[3] E.-É. Baulieu écrit à ce sujet : « Après l'exposé que j'avais présenté dans son laboratoire [à G. Pincus], il m'a demandé ce que je voulais faire ensuite. Mon séjour aux États-Unis touchait à sa fin, bientôt je serais de retour à Paris. Je n'avais aucune compétence en contraception. Il m'a pourtant offert d'aller rencontrer les médecins qui, à

fréquentera un « groupe réflexion sur la contraception que Pincus animait à Genève, dans le cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé »[1] alors que l'utilisation de celle-ci est toujours interdite en France. Concernant A. Netter, on a rappelé au chapitre 2 que cet endocrinologue et gynécologue était considéré comme un des fondateurs de la gynécologie médicale française, spécialité dont on s'est efforcé de montrer le lien qui l'unissait à l'investissement dans la cause contraceptive au début des années 60. Par ailleurs, on sait que, à partir de 1964, il demanda à J. Kahn-Nathan d'assurer dans son service une consultation en matière de contraception. Bref, ces deux membres de la commission, sans jamais avoir été formellement ou personnellement impliqués dans les activités du MFPF ou dans l'ECC au titre d'agents efficients du pôle médical, disposaient, pour des raisons diverses, de connaissances ou d'expériences en relation directe avec la question contraceptive. Toutefois, contrairement à ce qu'affirme E.-É. Baulieu, ils n'étaient pas les seuls. De ce point de vue, le gynécologue R. Moricard n'était pas en reste. Aux côtés de J. Dalsace et R. Palmer, il était en effet une des figures de la chaire de clinique gynécologique de l'hôpital de Broca du début des années 60 dont on a souligné l'importance en tant que site de courtage pour le recrutement d'agent-e-s efficient-e-s du pôle médical de l'ECC. Sans avoir formellement appartenu au CM du MFPF, son nom figure en outre comme participant dans certaines séances de travail de la commission biologique mise en place dans ce cadre. De même, contrairement à ce que prétend E.-É. Baulieu, il paraît peu vraisemblable qu'H. Ey ait « quasiment affirmé que les maris des femmes qui prendraient la pilule deviendraient fous »[2], même si celui-ci n'avait aucune expérience particulière en matière de contraception hormonale et de contraception en général. En effet, ce psychiatre était le cofondateur et le directeur de la revue *L'Évolution psychiatrique*. Or, on a signalé au chapitre 2, que celle-ci était un des lieux privilégiés d'expression des « modernisateurs » de la psychiatrique publique des années 50 et 60, dont certains étaient également investis dans la cause contraceptive. Du reste, à cette période, cette revue a accueilli plusieurs articles favorables à la contraception, dont l'enquête d'A. Michel et G. Texier, parue en 1964, sur le public des premières consultations dans les centres de MFPF. Dès lors, il apparait peu probable qu'H. Ey ait marqué une opposition aussi franche que celle rapportée par E.-É. Baulieu. De son côté, H. Tuchmann-Duplessis fut invité à participer au colloque de Royaumont organisé par le MFPF en 1963. Spécialiste d'embryologie, son intervention eut pour titre « Influence des médicaments anticonceptionnels sur le développement de l'embryon ». Présentant les résultats de recherche conduits par d'autres sur les effets des progestatifs de synthèse à la base de la contraception hormonale sur le développement à venir d'un fœtus, il concluait que « le danger sembl[ait] moins grand qu'on pourrait supposer à première vue », qu'un « nombre considérable de femmes pren[ait] des anticonceptionnels » et qu' « on ne signal[ait] qu'un très petit nombre

Porto Rico, prescrivaient la pilule aux patientes de San Juan sous la direction du Dr Celso-Ramon Garcia » (Etienne-Émile Baulieu, *Génération pilule*, *op. cit.*, p. 13). Voir également : Etienne-Émile Baulieu et Caroline Fourest, *Libre chercheur*, Paris, Flammarion, 2013, p. 142-143).

[1] Etienne-Émile Baulieu, *Génération pilule*, *op. cit.* p. 19.

[2] Etienne-Émile Baulieu avec Caroline Fourest, *Libre chercheur*, *op. cit.*, p. 146.

d'accidents »[1]. Enfin, notons que G. Mathé était également au moment de sa désignation comme conseiller technique dans le cabinet de R. Marcellin. Or une note adressée à un autre membre non médecin du cabinet trois jours avant la déclaration de F. Mitterrand *i.e.* avant l'obligation soudaine d'envisager une riposte de nature politique de la part du ministre de la Santé publique et de la Population et de son entourage, témoigne du fait que ce cancérologue avait une appréciation positive des médecins investis dans la cause contraceptive et qu'il pouvait tenter de plaider en leur faveur auprès d'un autre collaborateur du ministre. Au moment où des contacts officieux s'établissaient entre le ministère et le MFPF en vue d'actions coordonnées dans les DOM, il écrivait en effet :

> « Vous devez recevoir le jeudi 21 octobre à 10 h 30 une collaboratrice du Dr Necker [il s'agit très probablement de J. Kahn-Nathan]. Je vous serais reconnaissant de toute l'aide que vous pourrez leur apporter car je pense que ce problème de la régulation des naissances est important »[2].

Pour les autres, il est en revanche bien vrai que, en raison de leurs spécialités respectives, ils n'avaient guère de rapport avec les recherches sur la contraception en général – et pour cause, la loi les rendaient difficiles à envisager – et celles sur la contraception orale en particulier. Parmi eux, on trouve en effet un cancérologue, un hépatologue (spécialiste du foie), un néphrologue (spécialiste du rein), des spécialistes de génétique, un pharmacologue. Notons toutefois que, à l'exception du président de la Commission M. Lacomme, représentant typique d'une élite médicale encore adossée à la tradition clinique, la majorité des experts réunis étaient associés à l'INSERM. Or, à ce titre, la plupart d'entre eux était partie prenante d'un nouveau modèle d'excellence illustré par la réforme Debré de 1958 (à laquelle certains avaient du reste pu contribuer très directement) où la médecine se voyait redéfinie par la recherche expérimentale en laboratoire en relation avec les développements les plus récents de la biologie[3]. De ce point de vue, les plus jeunes (*i.e.* ceux situés autour de la quarantaine et ayant le titre de professeur agrégé) appartenaient clairement aux fractions « modernistes » de la médecine, à la fois par l'âge, la position occupée dans cet univers et des pratiques résolument

---

[1] Henri Tuchmann-Duplessis, « Influence des médicaments anticonceptionnels sur le développement de l'embryon » in MFPF, *Trois journées à Royaumont...*, *op. cit.*, p. 52.

[2] Note pour Monsieur Regnery, 20 octobre 1965, AN 19760123 art. 28. Ce fait suffit à rappeler qu'un cabinet n'est jamais une réalité homogène. Il s'agit au contraire d'une configuration structurée par une division du travail et un ensemble de positions dotées de chances de pouvoir différentes. On peut alors supposer qu'un conseiller au profil strictement technique tel G. Mathé aura, dans une conjoncture à fort enjeu politique, une capacité d'influence moindre qu'un directeur de cabinet ou un conseiller au profil administrativo-politique. J.-M. Eymeri-Douzans relève à ce propos qu'un cabinet est « une petite société qui ne fait pas communauté. Cette petite société participant d'une société de cour plus vaste, est clivée entre « technos » et « politiques », hiérarchisée en cercles concentriques aux privilèges décroissants, animée par d'intenses relations d'échanges et de conflits, secouée par de violents rapports de force, d'humiliation et de compétition : ni sa cohérence, ni sa loyauté au ministre ne sont avérés (in Jean-Michel Eymeri-Douzans, « Le ministre n'est plus une personne physique. Sur la collectivisation de la fonction ministérielle », in Jean-Michel Eymeri-Douzans, Xavier Bioy, Stéphane Mouton (dir.), *Le règne des entourages : cabinets et conseillers de l'exécutif*, *op. cit.*, p. 553-598. Pour une sociologie des cabinets et des relations en son sein, voir en particulier : Sylvie Aebischer, « *Mettre l'élève et le management au centre du système ». Sociologie d'un moment réformateur - le* ministère *Jospin (1988-1989),* thèse de science politique, IEP de Lyon, 2010.

[3] Sur ces transformations et le rôle particulier joué par l'INSERM, voir notamment : Jean-François Picard et Suzy Mouchet, *La métamorphose de la médecine*, *op. cit.*

tournées vers la recherche en laboratoire. Proche en cela de certains agent-e-s efficient-e-s du pôle médical de l'ECC, quoique dotés de positions plus prestigieuses, on peut supposer qu'ils n'avaient pas le même degré de prévention à l'égard de la question de la contraception que les élites médicales traditionnelles[1]. C'est du reste ce que suggère implicitement E.-É. Baulieu lorsqu'il observe : « Le fait de réunir un comité d'experts et non pas seulement des généralistes praticiens était une chance. L'Ordre des médecins aurait probablement dit non »[2]. De même, il note à propos de la réaction des membres de la commission après qu'il avait lui-même proposé de faire parvenir une documentation produite par l'OMS sur la contraception orale : « Ils ont été d'accord. *Ils n'étaient pas nécessairement tous franchement hostiles* : ils étaient *simplement ignorants* et, dans leur rôle habituel, prudemment conservateurs »[3].

2. Un rapport d'experts décevant

Si, comme le rappelle P. Bourdieu, « la composition [d'une] commission (...) prédétermine en quelque sorte les résultats qu'elle pourra dégager »[4], dans le cas présent, la désignation d'experts dont la majorité était sans rapport direct avec la mobilisation autour de la cause contraceptive, ne sembla pas une garantie suffisante pour obtenir les résultats souhaités par le ministre dans l'urgence de la campagne présidentielle. En effet, dans le travail de « théâtralisation de l'officiel »[5] que doit opérer une commission, il importe toujours d'apparaître « comme une commission de sages, c'est-à-dire au-dessus des contingences, des intérêts, des conflits, hors de l'espace social »[6]. Or cette condition, pour peu que l'on ait pas suffisamment veillé à la sélection des membres ou mal anticipé certaines conséquences liées à telle ou telle caractéristique présente chez une partie d'entre eux, laisse toujours la possibilité de voir s'exprimer un certain degré d'indépendance vis-à-vis des attentes implicites ou explicites formulées par le commanditaire[7]. Ainsi, en raison vraisemblablement des propriétés

---

[1] Notons que R. Turpin avait été un élève de B. Weill-Hallé et qu'il fut l'un de ceux qui signèrent une notice nécrologique sur lui dans la presse médicale (voir chapitre 1).
[2] Etienne-Émile Baulieu avec Caroline Fourest, *Libre chercheur*, *op. cit.*, p. 148.
[3] *Ibid* (souligné par nous).
[4] Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, *op. cit.*, p. 131.
[5] Pierre Bourdieu, *Sur l'État...*, *op. cit.*, p. 58.
[6] *Ibid.*, p. 53. De ce point de vue, il est significatif que l'expression « commission des sages » ait été rapidement accolée à cette commission dans la presse.
[7] Prolongeant l'analyse de P. Bourdieu, V. Dubois estime que, dans le cadre des commissions, le recours à des agents appartenant à des univers indépendants par rapport à celui des gouvernants est systématiquement voué à renforcer la légitimité du pouvoir politique grâce à l' « allongement des circuits de légitimation ». Il relève : « Les agents désignés ès qualités ou qui interviennent à divers titres dans la fabrication d'une politique sont des auxiliaires d'autant plus efficaces du pouvoir politique qu'ils n'apparaissent pas comme tels mais se présentent comme indépendants de lui, c'est-à-dire comme les agents d'un champ doté de règles et de logiques irréductibles à celles des gouvernants. Tout comme l'autonomie du champ juridique permet la traduction neutralisée de rapports de force sociaux et contribue par là à perpétuer la domination, l'autonomie des champs ne constituent pas seulement une contrainte limitant les velléités interventionnistes ; c'est aussi une ressource pour l'exercice du pouvoir politique et sa légitimation » (Vincent Dubois, « L'action de l'État... », *op. cit.*, p. 25). Toutefois, V. Dubois ne semble jamais envisager le fait que cette configuration contienne *structurellement* la possibilité de son échec. L' « allongement des circuits de légitimation », parce qu'il s'appuie sur des logiques (relativement) autonomes propres à des univers différents de celui des gouvernants, prend toujours le risque de voir ces dernières s'imposer *contre* les objectifs poursuivis et les effets recherchés par ces derniers. C'est du reste ce que P. Bourdieu

que nous avons signalées chez une majorité des participants, de la dynamique interne des échanges et des ajustements, et de la nécessité de donner à voir un avis susceptible d'apparaître comme non conditionné par tel intérêt ou telle prise de position externes, la commission conclut, conformément à l'état des connaissances produites à cette période, à l'absence de contre-indications majeures par rapport à la contraception orale. Mettant en scène une posture scientifique faite de prudence et de modération, le rapport remis au ministre de la Santé publique et de la Population notait sobrement, sans véritablement prendre de parti :

> « I/ Les produits contraceptifs actuellement utilisés ont pour effet le suspendre temporairement la fécondité qui se rétablit dès qu'on interrompt la prise de produit.
> II/ L'étude des risques de l'emploi de ces produits par une femme en bonne santé ne fait pas ressortir de contre-indication majeure. Cependant, il convient d'attirer l'attention sur :
> 1° les modifications de certains facteurs sanguins favorisant peut-être les thromboses
> 2° le risque hypothétique d'une action cancérigène » Et d'ajouter plus loin : « De nombreuses recherches cliniques, biologiques, statistiques sont souhaitables pour parfaire nos connaissances et réduire nos incertitudes »[1].

Si le rapport du groupe fut remis à la fin du mois de mars 1966, la presse se fit l'écho de l'avancée des discussions dès le mois de décembre. Par exemple, un article du *Monde* affirmait que, après seulement deux réunions, les membres de la commission s'apprêtaient à préciser « les inconvénients mineurs inhérents à leur administration [les contraceptifs oraux] tout en écartant pour l'instant l'hypothèse des « risques graves » qu'[ils] pourraient présenter »[2]. Face à ces premières fuites tendant à laisser publiquement s'installer une perception contraire à celle souhaitée par le ministre de la Santé publique et de la Population et une partie de son entourage, ces derniers s'efforcèrent de reprendre la maîtrise de la définition de la situation en s'employant eux-mêmes à entretenir le doute, manière de contrecarrer par avance les conclusions éventuelles de la commission et/ou de lui adresser un avertissement concernant l'orientation à suivre. Dans le but de riposter à ces « « sages » encombrants »[3], un communiqué du ministère rappela ainsi les incertitudes réelles ou supposées existantes en la matière. Le texte faisait alors référence à des « études » et « enquêtes » à ce sujet afin d'opérer une neutralisation experte du propos :

> « Il est *prématuré* de tirer quelque conclusion que ce soit de ces premières études tant que le rapport de synthèse n'est pas établi. Les avis sont, en effet, *très partagés* en ce qui concerne les effets médicaux de la pilule : d'une enquête médicale qui a été

---

suggère quand il écrit plus généralement à propos de la division du travail de domination : « La contradiction spécifique des modes de domination les plus hautement différenciés réside dans le fait que l*es potentialités de détournement* subversif du capital spécifique croissent en même temps que l'efficacité symbolique de dissimulation liée à la complexité des circuits de légitimation à la fois objectivement solidaires et pratiquement concurrents est inséparable d'une différenciation des positions et, corrélativement, des intérêts ». Ou encore : « (...) l'efficacité symbolique qui a pour condition une certaine autonomie réelle de l'instance légitimatrice *a pour contrepartie à peu près inévitable un risque proportionnel que cette instance détourne* à son propre profit son pouvoir délégué de légitimation » (Pierre Bourdieu p. 136 et p. 134, souligné par nous ; voir également : Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, *op. cit.*, p. 126).

[1] Rapport établi par la Commission créée à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale pour examiner les conséquences éventuelles sur la santé de l'absorption de produits anticonceptionnels, 1966, AN 19860269, art. 6. Voir également la reproduction du rapport final dans : *Le Monde*, 24 mars 1966.

[2] *Le Monde*, 24 décembre 1965.

[3] « Des « Sages » encombrants », *Nouvel Observateur*, 5 janvier 1966.

effectuée dans tous les pays où elle a été utilisée, il résulte que 40 % des médecins ne jugent pas ses effets défavorables, alors que 30 % estiment le contraire »[1].

3. La cristallisation d'une perception

On le voit, s'il n'était pas exclu que le coup largement improvisé constitué par la création de cette commission ne produise pas les effets escomptés – un hebdomadaire relevait à juste titre que « l'arme électorale du gouvernement était peut-être un boomerang »[2] –, reste que, en officialisant *l'équivalence entre contraception et contraception orale* par ce biais, le ministre et son entourage avaient à la faveur de cet « acte d'imposition symbolique qui a[vait] pour [lui] toute la force du collectif, du consensus, du sens commun, parce qu'[il] était opéré par un mandataire de l'Etat détenteur du *monopole de la violence symbolique légitime* »[3], fortement contribué à faire *cristalliser* dans l'espace public, pour les raisons déjà indiquées, *une qualification particulière de l'enjeu contraceptif*, au détriment d'autres possibles. Sous ce rapport, R. Marcellin n'avait pas seulement légitimé la mise en discussion *publique* de la loi de 1920, il avait également, et peut-être même surtout, grâce aux ressources symboliques qu'il détenait en tant que ministre en mesure de réaliser statutairement des actes (magiques) d'État créant ou consolidant certains états de fait, imposé une perspective déterminée sur la question contraceptive à partir de laquelle chacun était forcé de prendre position. Situation exemplaire qui illustre le fait qu'une des modalités possibles de l'exercice du pouvoir réside aussi dans l'*« incitation aux discours »*[4], c'est-à-dire non pas dans la fixation directe et le contrôle étroit de leur contenu, mais plutôt dans la capacité (socialement conditionnée) *d'instaurer un espace dans lequel les groupes et les individus sont contraints d'élaborer, de façon formellement libre, des réponses à des questions qu'ils n'ont pas eux-mêmes posées*, ou alors, pas dans ces termes. Pour le dire plus trivialement, une des dimensions du pouvoir en tant que pouvoir symbolique est le *pouvoir de faire tendanciellement parler dans un cadre imposé* plutôt que de faire obstacle à l'expression, ce qui est toujours une manière de faire parler de choses dans une certaine perspective pour ne pas faire parler de ces mêmes choses – ou d'autres – dans une perspective alternative.

Encadré 4.5 Une brève histoire de « pilule »[5]

Les recherches qui aboutirent à la mise au point d'un procédé contraceptif basé sur l'utilisation d'hormones de synthèse débutèrent au début des années 50 à l'initiative de M. Sanger, figure du mouvement pour le *birth control* aux États-Unis. Dans un premier temps, celle-ci convainquit G. Pincus d'orienter son travail dans cette direction particulière. À cette date, ce dernier était un biologiste

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*
[3] Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, *op. cit.*, p. 307.
[4] Michel Foucault, *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 25.
[5] Toutes les informations qui suivent sont tirées pour l'essentiel de : Lara Marks, *Sexual chemistry. A history of the contraceptive pill*, Londres, Yale University Press, 2010 ; Elizabeth Watkins, *On the pill. A social history of oral contraceptives 1950-1970*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1998 ; pour la France : Sophie Chauveau, « Les espoirs déçus de la loi Neuwirth », *Clio*, 18, 2003 p. 223-239.

spécialisé dans l'étude de la biologie de la reproduction et celle des stéroïdes. Depuis 1950, il dirigeait la *Worcester Fondation for Experimental Biology.* Grâce à M. Sanger, il reçut dans un premier temps un financement du Planning Familial américain. Toutefois, peu convaincu par les premiers résultats, l'association ne renouvela pas son soutien. M. Sanger s'employa alors à enrôler Katherine McCormick, une riche héritière, investie de longue dans la défense de la cause des femmes. À partir de 1953, celle-ci mis ainsi sa fortune à contribution et permit alors à G. Pincus de mener à leur terme les recherches qu'il avait débutées sur la contraception orale.
De leur côté, Carl Djerassi et Luis Miramontes synthétisèrent pour la première fois le norethisterone en 1951, principal composant de la « pilule » à venir. Toutefois, ils ne prirent pas sur le moment conscience des propriétés potentiellement contraceptives de la molécule. Le mérite en revint à G. Pincus qui reprit le procédé et s'attacha à le développer pour mettre au point un véritable contraceptif à base hormonale. Avec l'aide du gynécologue John Rock, il se lança alors dans une première série de tests auprès de femmes au *Free Hospital for Women* de Boston. À partir de 1956, il entreprit des essais à plus grande échelle à Porto Rico et pour partie à Haïti auprès des femmes pauvres et volontaires. En 1957, une première autorisation de mise sur le marché fut alors délivrée par la *Food and Drug Administration* pour l'Enovid. Celle-ci ne concernait toutefois que l'utilisation du produit en cas de troubles menstruels. L'autorisation pour un usage en tant que contraceptif sera délivrée en 1960.
En France, des oestroprogestatifs sont disponibles à partir de la fin des années 50. Destinés au départ au traitement des problèmes de fertilité et des troubles menstruels, ils seront utilisés dans certains cas à des fins contraceptives, suscitant l'inquiétude des pharmaciens par rapport à la loi (on a vu plus haut comment la DGSP avait pu parfois fermer les yeux intentionnellement sur l'utilisation qui pouvait être faite de ces produits). L'Enovid arrive toutefois sur le marché français dès le début des années 60. Son utilisation était officiellement réservée aux problèmes de fertilité et de dysménorrhée.

On peut repérer cette configuration dans l'inconfort ressenti par les responsables du MFPF suite à la création de la commission. Si, d'un côté, ceux/celles-ci ne pouvaient que se féliciter de l'intérêt public nouveau manifesté par les autorités, de l'autre, la mise en équivalence entre contraception et contraception orale les obligeait à prendre parti dans un cadre qui n'était pas complètement le leur. Les chapitres précédents l'ont abondamment documenté : si les dirigeant-e-s du groupe mobilisé ont toujours eu à cœur de promouvoir un style de groupe valorisant l'expertise, ils n'ont toutefois jamais limité celle-ci et, partant, la définition de la cause contraceptive, à une question de stricte technique médicale. Ils ont au contraire toujours cherché à faire valoir une morale contraceptive à la signification latente et manifeste bien plus large. En outre, comme l'a montré notamment l'analyse de la formation dans le MFPF – mais on pourrait multiplier les indices –, les responsables du groupe ont toujours insisté sur le fait qu'il ne fallait en aucune manière imposer un procédé de contraception spécifique mais informer les personnes sur l'éventail des possibles existants, leurs mérites et leurs limites respectifs, pour que, au bout du compte, celles-ci puissent choisir librement celui d'entre eux qui paraissait le plus adapté à leur situation. De ce point de vue, les ouvrages de M.-H. Lagroua Weill-Hallé sont exemplaires qui, à partir de 1962, s'attardent systématiquement sur les inconvénients et les avantages de différentes techniques en livrant à chaque fois le résultat de ses propres recherches en la matière. Bref, l'équivalence entre enjeu contraceptif et risques liés à la contraception hormonale ne pouvaient leur apparaître que réducteur. Non que les médecins du MFPF aient méconnu ce procédé. Leur intérêt pour ce dernier était au contraire ancien. On en trouve une trace dans la

revue de l'association dès 1958. Une « note de la rédaction »[1] indiquait alors : « Nous avons suivi avec intérêt les récents travaux poursuivis par G. Pincus, Dr Garcia etc., sous le patronage de l'IPPF et aidé par les laboratoires Searle à Chicago, sur des substances chimiques capables d'inhiber l'ovulation par voie buccale ». En ces moments de balbutiements, l'extrême prudence était logiquement de mise. Surtout, il semble que, à cette date, ce procédé ait d'abord été perçu comme destiné aux « nations sous-développées », conformément aux perspectives malthusiennes de l'IPPF de l'époque[2]. Or, selon la note, il « était préférable de voir appliquées [en France] des méthodes contraceptives individuelles adaptées à chaque cas, plutôt que des méthodes de masse destinées à faire baisser aveuglément la natalité de tout le pays ». Cela dit, cette appréciation évoluera. Alors que la contraception orale avait obtenu en 1960 une première autorisation de mise sur le marché aux États-Unis, une séance de commission biologique du CM accueillera au mois d'avril 1962 G. Pincus lui-même pour un exposé sur la question. Cela permit alors aux agent-e-s efficient-e-s du pôle de médical « de mettre en place une organisation et d'orienter les recherches »[3] en la matière. La même année, M.-A. Lagroua Weill-Hallé publiera une série d'observations réalisées sur différentes méthodes contraceptives, dont la contraception orale[4]. En 1964, une importante séance de la commission biologie du CM réunira « une centaine de confrères »[5] pour présenter les résultats de recherches sur ce procédé effectuées par plusieurs médecins du MFPF. Conformément au style expert en vigueur dans le groupe mobilisé, l'examen pondéré de la question y fut privilégié, qui passait en revue l'ensemble des problèmes et dangers à la fois réels et potentiels associés à cette méthode (principalement : risques cancérigènes, thromboses, troubles pondéraux, troubles menstruels, troubles de l'humeur). Pesant les avantages et les inconvénients, L. Thiéblot déclara à cette occasion : « (...) la contraception orale était regardée il y a quatre avec un grand scepticisme. Les inconvénients n'en sont certes pas niables ; mais leur efficacité est certaine, et il existe maintenant des produits de plus en plus acceptables »[6].

Pour autant, tout au long des années 60, l'attention du MFPF ne fut jamais polarisée sur la contraception orale, qui envisageait au même moment et avec un intérêt égal d'autres techniques d'invention récentes tel en particulier le stérilet[7] dont P. Simon fut le principal

---

[1] « Note de la rédaction », *MH*, n°6, 1958, p. 30. Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de ce document.

[2] Voir : Matthew Connelly, *Fatal misconception...*, *op. cit.*

[3] Compte-rendu des travaux de la commission de biologie aux cours des dernières années, sans date [1967], Fonds MFPF, D 08 03.

[4] Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, *Contraception orale ou locale. Expérience française sur 2011 femmes. 1958-1961*, Paris, Maloine, 1962.

[5] « Colloque des médecins du MFPF sur la contraception orale 14 décembre 1964 », *BIMMFPF*, n°3, 1965, p. 6.

[6] *Ibid.*, p. 11.

[7] Par exemple, dans le numéro du bulletin du CM rendant compte de la réunion sur la contraception orale que nous venons de mentionner, on pouvait également lire dans un autre article : « Le Collège Médical du MFPF est heureux et fier d'avoir été en France le premier à introduire cette technique nouvelle qui semble pouvoir ouvrir une voie originale dans le domaine de la contraception » (« Utilisation des stérilets », *BIMMFPF*, n°3, 1965, p. 3). Du reste, à cette période la « supériorité » présumée de la pilule n'était pas spécialement établie qui était concurrencé par ce procédé. Il est ainsi significatif que, au début de l'année 1966, un article consacré au stérilet paru dans le *Nouvel Observateur* ait eu pour titre « Mieux que la pilule. A-t-on enfin trouvé « la » solution ? Il semble... » (*Nouvel Observateur*, 23 février 1966).

introducteur en France[1]. Dès lors, comment prendre position dans la nouvelle situation créée par l'existence de la commission ? En établissant publiquement l'équivalence entre contraception orale et contraception pour jeter la suspicion sur cette dernière en général, le ministre de la Santé publique et de la Population contraignit d'abord les responsables médicaux du MFPF à sortir d'une forme de réserve experte, soucieuse de peser les avantages et les inconvénients, pour adopter en public une ligne d'action plus simplificatrice, prenant résolument parti pour ce procédé sans apporter dans ce cadre les nuances qui pouvaient avoir été exprimées dans des cadres plus discrets comme celui du CM. Autrement dit, il ne s'agissait plus de mettre en avant certains risques et inconvénients – même légers –, mais de s'opposer aux imputations gouvernementales pour continuer à défendre la cause contraceptive, sans quoi vous risquiez malgré vous de servir les desseins du ministre (voir encadré 4.6 Netter).

Encadré 4.6 Les mésaventures télévisées d'un partisan de la cause contraceptive

S'il fallait une illustration des repositionnements obligés qu'imposait l'équivalence entre contraception et contraception orale, on la trouverait dans les critiques qu'A. Netter reçut suite à une intervention télévisée dans l'émission *Panorama* du 26 novembre 1965. Membre de la commission de l'INSERM, celui-ci fut interrogé à ce titre sur les risques liés à la « pilule ». Filmé dans son laboratoire, A. Netter endossa à cette occasion un rôle d'expert présentant avec prudence l'état des connaissances sur une question donnée. En introduction, il observa qu'il convenait en premier lieu de s'interroger sur les effets de ce procédé dans la mesure où « il s'agiss[ait] de ne pas changer un état normal en un état de maladie, en un état pathologique »[2]. À la question posée par le journaliste sur les risques encourus, il répondit en présentant les différents points de vue existant au sein de la communauté médicale : « La bibliographie est riche sur ce point. Passons sur les petits inconvénients (...), on a surtout accusé ces médicaments, d'une part, de faire grossir les femmes, ce qui est vrai, elles prennent souvent un ou deux kilos, ça peut être très désagréable pour leur ligne (...). On les a aussi accusés, et c'est vrai également, d'augmenter certains troubles psychologiques et de pousser quelquefois à la mélancolie. Mais le principal reproche qu'on leur a fait, (...) c'est de pouvoir déclencher des thrombophlébites. Ces thrombophlébites sont très à la mode à la suite de publications anglaises et américaines. Et y'a eu une grande statistique qui a été faite aux États-Unis, et de ces statistiques il est très difficile de pouvoir tirer grand chose. La commission qui a étudié ces statistiques a dit qu'en fin de compte elle ne pouvait pas conclure ». Interrogé sur les risques de cancer, il poursuivit : « Là aussi, il y a un doute en ce sens qu'il y a une opposition entre l'expérimentation sur l'animal qui démontre manifestement que l'association d'oestrogènes (...) avec un progestogène, c'est ce qui se passe pour la pilule, que cette association était plus cancérigène que les oestrogènes eux-mêmes (...). Il y a l'opinion opposée qui est celle de certains américains, sur la femme en particulier, qui prétendent qu'on a vu plutôt diminuer l'incidence des cancers utérins et des cancers du sein chez les femmes qui s'adonnent à ces pilules anticonceptionnelles. Il est donc très difficile de conclure, d'autant plus qu'en réalité nous n'avons pas le recul suffisant, il faut au moins vingt ans pour arriver à avoir une opinion sur le pouvoir cancérigène d'un médicament ».
On le voit, les déclarations d'A. Netter étaient tout en nuance, qui communiquaient, dans un souci manifeste de rigueur, les résultats parfois contradictoires obtenus sur une méthode encore récente. Formulées pour un grand public, on voit toutefois comment ces remarques pouvaient entretenir involontairement les craintes. Des journaux partisans de la cause contraceptive ne manquèrent pas de le relever et critiquèrent pour cette raison sévèrement la prestation du médecin. Ainsi par exemple de *L'Express*. Un article intitulé « Les silences du professeur Netter » jugea en effet que celui-ci « [avait] condamné sans appel le contrôle des naissances ». Si l'auteur reconnaissait que le gynécologue n'avait pas fait preuve de « partialité » et n'avait « pas caché les questions que se posent encore les médecins »,

[1] Voir : Pierre Simon, *De la vie avant toute chose*, *op. cit.*
[2] Les propos qui suivent sont une retranscription de l'émission disponible sur le site de l'INA.

cette attitude n'était toutefois pas portée à son crédit, qui, selon le journaliste, avait enterré les « espoirs du planning familial ». Il estimait pour sa part que « toute thérapeutique comporte une part de risque, qu'il est impossible d'apprécier sans tenir compte du profit qu'en attend » et que, par conséquent, il n'était pas utile d'insister sur cet aspect. Le fait qu'un partisan de la cause contraceptive comme A. Netter ait pu être regardé comme un opposant à cette dernière montre que, en faisant état d'incertitudes objectives liées à une technique nouvelle au cours d'une émission grand public, celui-ci avait commis ce qu'E. Goffman appelle une « erreur de cadrage », c'est-à-dire le fait d'« appréci[er] incorrectement ce qui se passe »[1] au principe d'un « comportement erroné ». En effet, la mise en équivalence entre contraception et contraception orale opérée par R.Marcellin dans le cadre de la campagne, parce qu'elle visait à jeter le doute sur la contraception en général, obligeait ceux qui prétendaient la défendre à des repositionnements en public où la formulation de nuances, l'observation d'un comportement de précaution, non pour condamner, mais pour informer dans le but que les choix puissent s'effectuer en toute connaissance de cause, ne pouvaient être de mise tant, nous l'avons déjà indiqué, la publicisation d'une question contraint pour, être efficace, les protagonistes à des *prises de position simplifiées* et à la mise en scène d'*antagonismes clairs*.

Lors de la conférence de presse du MFPF du 8 novembre, P. Simon déclara par exemple : « Les pilules sont utilisées depuis longtemps et ont été soumises à des tests très sévères. Aux États-Unis, en 1961, elles étaient utilisées par 408 000 femmes. En 1964, 3 953 000 Américaines les ont absorbées quotidiennement sans être incommodées »[2]. Par ailleurs, certains responsables et soutiens s'efforcèrent de dénoncer dans les mois qui suivirent la création de la commission et le cadrage imposé, tout en contribuant, par ce biais, malgré tout et bien malgré eux, à confirmer et à renforcer l'équivalence produite par R. Marcellin en la plaçant au centre de leurs prises de position. Un article du *Nouvel Observateur*, journal dont on a vu le rôle central joué dans l'irruption de la cause contraceptive en 1956, déplorait par exemple :

> « (...) en demandant aux experts leur avis non pas sur l'ensemble des moyens anticonceptionnels, mais sur le seul contraceptif hormonal, non pas sur son efficacité, mais sur ses « effets nocifs », M. Marcellin limitait singulièrement le travail de la commission et sensibilisait l'opinion sur les dangers de la pilule plutôt que sur ses avantages »[3].

Un communiqué rédigé par le MFPF au moment de la remise du rapport déclarait :

> « Il convient de stigmatiser ce combat d'arrière-garde que représentait la création d'une telle commission dont le seul effet aura été de plonger dans l'angoisse les nombreuses françaises déjà soumises à ces produits contraceptifs. (...) le législateur, une fois encore, passe sous silence les modalités contraceptives non médicamenteuses, de beaucoup les plus répandues, de loin les moins onéreuses, et dont l'usage clinique pour certaines, remonte au début du siècle »[4].

Mais la protestation la plus exemplaire face à la cristallisation publique de l'équivalence fut celle d'E. Sullerot, une des primo-entrepreneures de la cause aux côtés de M.-A. Lagroua Weill-Hallé. Quelques jours après la remise du rapport, elle écrivit dans *Réforme* :

> « Pourquoi ? Je sais bien que je n'ai pas changé d'avis. Lassitude ? Ou bien est-ce le fait qu'il est excitant pour l'esprit d'être pionnier et moins de joindre sa voix à un

[1] Erving Goffman, *Les cadre de l'expérience*, Paris, Minuit, 1991, p. 301.
[2] *L'Aurore*, 9 novembre 1965.
[3] « La pilule dans le tiroir », *Nouvel Observateur*, 16 mars 1966.
[4] « Notre communiqué de presse », *Planning Actualités*, n°3, 1966, p. 8.

> concert ? Hum ! Non, je crois que c'est plutôt l'intuition que les lecteurs aussi en ont assez, car en fait ce concert est devenu cacophonie, constamment à côté du ton. On peut crier dans le silence : devant la cacophonie, que peut-on ? Se boucher les oreilles ou encore et toujours tenter de redonner le la ? Je ne sais. On ne parle plus que de la pilule, et cette pilule, à la fin, finit par écœurer...Faites moisson de journaux, et vous verrez : pilule, pilule, pilule...Comme si tout était là, comme si le planning familial c'était devenu une question, mesquine et chimique, des trucs et des machins. Le débat, qui fut philosophique et moral, économique et démographique aussi, devrait devenir politique au grand sens du terme. Au lieu de cela, il se fait chimique et même pharmaceutique ». Et d'ajouter un peu après : « On s'est gardé de parler un instant d'autres moyens, non médicamenteux, et qui, eux, sont employés depuis des dizaines d'années hors de France sans le moindre incident »[1].

La véhémence et le dépit qui s'expriment dans cet extrait traduisent la difficulté qu'il y a à se soustraire radicalement à la définition d'une question dès lors que celle-ci est publiquement certifiée par les gouvernants, provoquant alors des commentaires tous azimuts qui, volontairement ou non, renforcent la légitimité des catégories et des équivalences déployées. Alors que le groupe mobilisé se vivait d'abord comme *une entreprise de rénovation éthique*, il voyait à juste titre dans la technicisation et la réduction de l'enjeu contraceptif à celui des inconvénients liés à la contraception orale une menace. En effet, cela tendait à reléguer tout le travail accompli antérieurement par lui et le cosmos de sens élaboré à cette occasion, au profit de considérations strictement médicales à propos d'une méthode dont, en raison de la relative nouveauté et du manque de recul la concernant, les militant-e-s du MFPF mesuraient très bien tout le parti qu'il était possible de tirer pour créer les conditions d'une panique morale et, partant, poursuivre en général la disqualification de la contraception[2]. On le voit, la mobilisation en faveur de la cause contraceptive était en réalité *antérieure* à la mise au point et à l'utilisation de la « pilule ». Du reste, le MFPF n'avait jamais particulièrement insisté sur cette méthode, même si les médecins de l'ECC s'y intéressèrent tôt et qu'ils entreprirent rapidement des expérimentations à son sujet. Bref, la focalisation quasi exclusive qui s'opère sur ce procédé à compter de la fin de l'année 1965 et qui, par la suite, sera appelée à perdurer, est, dans le contexte français, moins l'effet *initial* d'une *revendication militante* que, pour une part importante, celui d'une *catégorisation étatique réalisée par les gouvernants dans une conjoncture particulière structurée par des enjeux électoraux de court terme*.

[1] « Une pilule indigeste », *Réforme*, 2 avril 1966.

[2] En ce sens, un extrait d'un article de *Planning-Actualités* constatait encore : « (...) ne convient-il pas de rappeler inlassablement que le Planning Familial ne se limite pas à la contraception, pas plus que celle-ci ne s'épuise dans la « fameuse pilule ». Même s'il fallait rayer celle-ci de notre arsenal, ne resterait-il pas le vaste champ d'action de l'éducation sexuelle et toute la gamme extrêmement variée des contraceptifs qui n'intéressent en rien l'équilibre hormonal ? » (« Et maintenant, réfléchissons », *Planning-Actualités*, n°3, 1966, p. 5).

L' « intelligence démographique »[1] au service de l'État ?

En même temps que le ministre de la Santé publique et de la Population avait demandé la création d'une commission dans le cadre de l'INSERM pour examiner les effets potentiels de la « pilule » sur la santé des femmes, il avait également sollicité l'INED afin d'obtenir un rapport répondant aux deux questions suivantes : « 1) Quelles seraient les mesures législatives réglementaires...nécessaires au développement de la natalité en France, en les classant d'après leur efficacité présumée ; 2) Plus particulièrement, quel pourrait être l'effet sur la natalité de l'adoption d'une politique plus libérale en matière de régulation des naissances »[2]. L'annonce de la commande puis la remise du rapport à la fin du mois d'avril 1966 ne provoquèrent pas la même somme de commentaires que dans le cas de l'INSERM. Pour une part, cela s'explique par le fait que, à la différence de l'équivalence entre contraception et contraception orale, l'« argument démographique »[3] n'était pas neuf, qui s'était manifesté dès le moment de l'irruption publique de la cause contraceptive *via* l'investissement de démographes dans la controverse[4]. Reste que, dans la conjoncture ouverte pas la prise de position de F. Mitterrand, l'officialisation par le gouvernement de la centralité de l'aspect démographique permettait d'entretenir une ambiguïté et, partant, de contenir les ardeurs des partisan-e-s de la cause contraceptive. En effet, si la modification de la loi dans le sens d'une « politique plus libérale » était désormais évoquée comme un but possible, celui-ci restait toutefois subordonné aux exigences de la « natalité », ce qui, par ce réordonnancement de la hiérarchie des légitimités censée exister entre les deux objectifs, permettait dès lors d'entretenir le flou et le doute sur ce à quoi les gouvernants étaient véritablement prêts à consentir. À la différence de ce que nous avons observé dans le cas de la commission de l'INSERM, le « service de légitimation »[5] demandé par le ministre pour officialiser et consolider un cadrage démographique susceptible d'être lu comme une ouverture tout en restant suffisamment ambigu, sera ici rendu sans difficultés. Cela tient à la situation particulière de l'INED : là où la commission sur la contraception hormonale réunissait des médecins et des chercheurs appartenant à un univers scientifique doté d'un certain *degré d'autonomie* vis-à-vis de l'espace des gouvernants – ce qui, on l'a vu, introduisait inévitablement un aléa dans les chances de fonctionnement optimal des « circuits de légitimation »[6] recherchés par les gouvernants – celui-ci était placé sous la *tutelle administrative et cognitive immédiate* de l'autorité politico-administrative. À cette période, comme l'a montré P.-A. Rosental, le statut de l'INED était en effet celui d'un producteur d'« intelligence démographique ». Sous ce rapport, « la réflexion n'[était] pas antérieure à l'action, elle ne s'« appliqu[ait]» pas à des dossiers concrets : la condition du succès [était] de pouvoir transposer le plus fréquemment et le plus rapidement possible des méthodes et des

[1] Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique…*, *op. cit.*
[2] « Rapport de l'Institut National d'Études Démographique à Monsieur le Ministre des Affaires Sociales sur la régulation des naissances en France », *Population*, n°4, 1966, p. 645.
[3] Paul-André Rosental, « L'argument démographique... », *op. cit.*
[4] Sur ce point, voir : Virginie De Luca Barrusse, « Le complexe de la dénatalité... », *op. cit.*
[5] Max Weber, *Sociologie des religions*, *op. cit.* p. 338
[6] Pierre Bourdieu, *La noblesse d'État...*, *op. cit.*, p. 548.

résultats entre les sphères scientifique et politico-administrative, et ce dans les deux sens, sans que l'une des deux ne préexiste à l'autre »[1]. Dans ce cadre, pour « le premier monde de la recherche »[2] de l'INED et le comité technique qui l'orientait – organe par ailleurs partie prenante de l'espace de production des politiques familiales –, la conviction était forte que « le savoir démographique, fondé sur la science, ne [pouvait] que légitimer la position nataliste et révéler la gravité du mal français »[3]. Dès lors, si nous manquons d'éléments pour restituer le travail d'élaboration du groupe réuni sous la direction d'Alfred Sauvy – l'ancien directeur de l'organisme[4] –, l'ambiguïté des conclusions auxquelles il était parvenu traduit, pour l'INED, l'ambiguïté *structurelle* de l'activité d'« intelligence » marquée, comme l'observe plus généralement François Buton, « par une position (au service de l'État) et une tension (entre science et politique) »[5], donnant lieu, dans le cas de la question contraceptive, à des oscillations permanentes dans les prises de position de ses membres. D'abord, nous allons voir comment, au fil du temps, l'INED est passé d'un fort scepticisme sur la question de la contraception à une attitude plus conciliante, à tout le moins en apparence, sans l'effet de la production de connaissances à propos de la contraception. Ensuite, nous montrerons que, pour autant, le *credo* populationniste n'a jamais été abandonné à cette période, ce qui obligeait certains représentants de cet organisme à développer un discours pour le moins ambigu et à réfléchir toujours davantage au renouvellement des instruments de gouvernement des conduites procréatrices.

1. L'INED et la contraception : entre science et défiance

Au moment de l'irruption publique de la cause contraceptive en 1956, les démographes de l'INED s'invitèrent dans le débat pour, comme le confiait A. Sauvy au directeur de l'hygiène sociale (l'ancêtre de la DGSP), fournir en particulier « les données de fait disponibles susceptibles d'éclairer les hommes politiques »[6] et, plus généralement, tenter d'orienter les discussions. À une période où existait encore une forte incertitude concernant l'existence ou non d'une reprise démographique[7], ceux-ci manifesteront une forte réserve à l'égard de l'entreprise conduite par M.-A. Lagroua Weill-Hallé. En 1956, A. Sauvy écrivit par exemple dans la revue *Problèmes* en dénonçant la passion mise dans le débat par les partisan-e-s de la cause contraceptive et leur absence de maîtrise des « données essentielles » :

> « Cette question est complexe et délicate qui touche à la physiologie et à la psychologie la plus intime est encore mal connue. Il n'en est que plus regrettable de voir formulé

[1] Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit.*, p. 160.
[2] Paul-André Rosental, « Le premier monde de la recherche : la gestion du personnel dans l'INED d'Alfred Sauvy (1945-1962) », *Genèses*, 51, 2003, p. 128-146 ; Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit.*, chapitre 8.
[3] Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique*, *op. cit.*, p. 148.
[4] Élu au Collège de France en 1959, A. Sauvy quitte la tête de l'INED en 1962. Il est remplacé par Jean Bourgeois-Pichat. Sur sa trajectoire, voir notamment : Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique…*, *op. cit.*
[5] François Buton, « De l'expertise scientifique à l'intelligence épidémiologique : l'activité de veille sanitaire », *Genèses*, 65, 2006, p. 86.
[6] Lettre d'Alfred Sauvy au directeur de l'hygiène sociale datée du 4 janvier 1956, AN 19850019, art. 22.
[7] Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit.*, p. 200 et suiv.

avec légèreté des jugements par des personnes qui, ignorant les données essentielles de ce problème, croient le résoudre en formulant des avis suggérés par quelque passion. Il est peu de domaine où soient plus nécessaires le sang-froid et la réflexion »[1].

Jean Sutter, l'autre membre de l'INED à intervenir régulièrement sur la question à compter de cette date (voir encadré 4.7), se fera fort de rappeler au même moment :

> « Ce qu'on peut affirmer, c'est que ce problème est d'une exceptionnelle gravité pour notre pays, parce que justement la France occupe, vis-à-vis de la natalité et de la fécondité une situation particulière (...) caractérisée par la diminution de la natalité. À cette diminution de la natalité qui a mis notre existence démographique en péril depuis la fin du XIXème siècle et qui pèse encore lourdement sur notre destin, nous devons encore le fait d'être la nation la plus « vieille » du monde, au sens démographique. La charge des vieillards pèse et pèsera encore longtemps sur les classes démographiques « actives » de notre société »[2].

Encadré 4.7 Jean Sutter : un médecin soucieux de population[3]

Né en 1910 dans une famille de médecins du Nord de la France, J. Sutter entreprend à son tour des études de médecine puis de science. En 1942, il rejoint Alexis Carrel à la Fondation française pour l'étude des problèmes humains, créée par Vichy. Dans un contexte de pénurie alimentaire, il se consacre alors à l'étude de la nutrition. À la Libération, avec certains anciens de la Fondation, il est recruté par A. Sauvy pour intégrer les rangs de l'INED. Il est affecté au développement d'une génétique de la population. À ce titre, il s'intéresse dans les années d'après-guerre à la dimension « qualitative » de la démographie et prend la tête du service intitulé « Relations entre le nombre et la qualité de la population ». Alors que l'eugénisme est largement disqualifié, il publie en 1950 un ouvrage ayant pour titre *L'eugénique* qui constitue un « effort de filtrage et de synthèse des théories eugénistes demeurant légitimes et mobilisables pour la réflexion savante et les politiques publiques, une fois expurgées de leurs « excès » »[4]. Le souci eugéniste le conduit dans le même temps à s'intéresser à l'avortement. C'est à ce titre qu'il participera à la Commission interministérielle de lutte contre l'avortement de 1946 et 1967. Cela le conduit alors à porter attention aux « délicats problèmes posés par la régulation des naissances » où « pris entre les principes de sa foi chrétienne et les exigences de la science, il s'est, d'après la biographie publiée dans *Population*, trouvé devant des problèmes difficiles à résoudre mais il a toujours réussi à concilier les deux »[5]. Aux côtés d'A. Sauvy, il sera le principal membre de l'INED à intervenir régulièrement ès qualités sur la question de la contraception et à produire des recherches à ce sujet. Il participera au groupe de travail chargé d'examiner un aménagement de la loi de 1920 suite à la Commission Prigent. Il meurt prématurément en 1970.

Ce scepticisme initial évoluera par la suite. En effet, les spécialistes de l'INED chargés du suivi de la question montreront davantage d'ouverture aux débuts des années 60. Par exemple, en 1960, A. Sauvy pouvait déclarer dans les colonnes de la revue du MFPF :

> « Sur cette question, je le répète, je ne donne qu'un avis personnel : la liberté de contraception et par suite la liberté de ventes et de conseils me paraissent seules

[1] Alfred Sauvy, « Limitation des naissances. Faits, doctrines et attitudes politiques », *Problèmes*, n°33, 1956, p. 43.
[2] *Carrefour*, 29 février 1956.
[3] L'essentiel des informations qui suivent est tiré de : « Jean Sutter », *Population*, 4, 1970, p. 749-758 ; Alain Girard, *L'Institut national d'études démographiques...*, *op. cit.*, p. 115-117 ; Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit.* ; Paul-André Rosental, *Destins de l'eugénisme*, *op. cit.*
[4] Paul-André Rosental, *Destins de l'eugénisme*, *op. cit.*, p. 357-358.
[5] « Jean Sutter », *op. cit.*, p. 751.

conformes à nos institutions démocratiques (sous les seules réserves inévitables de santé publique) et en accord avec le souci de liberté des individus ».

Avant cependant de pondérer : « Cette prise de position ne résout pas tous les problèmes bien entendu. Car cette liberté est comme d'autres, un objectif qui peut n'apparaître souhaitable que sous certaines conditions »[1]. Reste que la première affirmation est l'indice d'une certaine inflexion observable à l'intérieur de l'INED. D'abord, le fait qu'A. Sauvy s'exprime dans la revue de l'unité attractrice de l'ECC tend à montrer que si, comme le relève V. De Lucca Barrusse, « l'argument démographique n'est pas mobilisé uniquement par ses seuls experts »[2] au cours de cette période, *à l'inverse*, ces derniers ne sont pas non plus sans subir les effets de l'existence d'un travail de mobilisation autour de la cause contraceptive depuis le milieu des années 50. En fait, tout se passe comme s'il existait entre ces groupes porteurs de perspectives à la fois différentes et concurrentes un *ajustement réciproque*. Moins en raison du fait qu'ils parviendraient au fil du temps à se convaincre mutuellement du bienfondé de leurs croyances respectives, que parce que, comme l'observe L. Mathieu, les « mouvements antagonistes sont « pris » par la rivalité qui les unit »[3] au point d'être conduits à « un certain isomorphisme de leurs actions »[4], mais aussi, pourrait-on ajouter, de leurs *argumentations* – surtout, lorsque, comme c'est le cas ici, les responsables rivaux possèdent des propriétés sociales proches qui les inclinent à la posture experte et à soigner la mise en forme argumentée – ce qui, dès lors, peut aboutir à une intégration *partielle* du point de vue d'un adversaire pour mieux entreprendre de le neutraliser. Par ailleurs, l'inflexion observée n'était pas seulement provoquée par l'interprétation d'un rapport de force et de la manière de s'y conduire pour contenir d'autres protagonistes. Elle résultait du fait que, en même temps qu'il prétendait servir la cause de la population, l'INED s'employait à *produire des connaissances répondant au canon scientifique* (dans l'éditorial placé en tête du premier numéro de la revue *Population*, A. Sauvy avait ainsi indiqué qu'il importait « d'être un organisme d'études dont les travaux aient une assise scientifique indiscutable et [qui] soient conduit avec une parfaite objectivité »[5]). Sous ce rapport, l'institut documenta dès sa création les mouvements en faveur du libre contrôle de la fécondité à l'échelle mondiale (voir tableau 4.2). Les recherches de G. Pincus furent connues et documentées à leur début. En 1960, un fort volume de la série des cahiers publiés par l'INED au PUF était consacré à l'histoire des pratiques contraceptives. En 1962, A. Sauvy publiait un Que-sais-je-? sur la « prévention des naissances ». En réponse à l'irruption de la cause en 1956, une longue étude sera consacrée dans *Population* à « la limitation des naissances » en abordant plusieurs dimensions (juridiques, différentes méthodes existantes, estimation de l'avortement, effets potentiels sur la natalité). Elle sera suivie dans le numéro d'après d'une enquête par questionnaire conduite par Alain Girard et Raul Samuel sur « l'opinion publique à l'égard de la limitation des naissances ». Entre 1960 et 1966, Jean Sutter fera paraître dans la revue trois

[1] Alfred Sauvy, « La démographie devant la prévention des naissances », *MH*, n°14, 1960, p. 3.
[2] Virginie De Lucca Barrusse, « Le complexe de la dénatalité... », *op. cit.* , p. 13.
[3] Lilian Mathieu, *La fin du tapin...*, *op. cit.*, p. 190.
[4] *Ibid.*, p. 192.
[5] Alfred Sauvy, « Introduction », *Population*, n°1, 1946, p. 7.

enquêtes par questionnaire menées avec différents collaborateurs dans des maternités à Paris, Grenoble et Lyon, centrées sur la mesure de l'intention éventuelle de recourir à la « pilule ».

Tableau 4.2. Principaux articles parus dans *Population* et cahiers consacrés à la contraception entre 1955 et 1966*

Année	Auteur	Titre	N° revue ou cahier
1955	Jean Sutter	« Le mouvement dans le monde en faveur de la limitation des naissances (1945-1954) »	*Population*, n° 2
1956		« La limitation des naissances en France »	*Population*, n°2
1956	Alain Girard et Raoul Samuel	« Une enquête sur l'opinion publique à l'égard de la limitation des naissances »	*Population*, n°3
1957	Jean Sutter	« À la recherche de la pilule « stérilisante » »	*Population*, n°3
1960	Jean Sutter et Francis Morin	« Attitudes devant la maternité. Une enquête à Paris en service hospitalier »	*Population*, n°2
	Alfred Sauvy	« La prévention des naissances dans la famille ses origines dans les temps modernes. Présentation d'un cahier de l'INED »	*Population*, n°1
	Hélène Bergues (avec Philippe Ariès, Etienne Hélin, Louis Henry, R. P. Michel Riquet, Alfred Sauvy, Jean Sutter)	*La prévention des naissances dans la famille ses origines dans les temps modernes*	Cahier n°35
1962	Louis Henry	« À propos d'une enquête sur la contraception en Grande-Bretagne »	*Population*, n°1
	Jean Sutter	« La stérilisation orale : résultats d'une expérience à Porto Rico »	*Population*, n°2
1963	Solange Siebert et Jean Sutter	« Attitudes devant la maternité. Une enquête à Grenoble »	*Population*, n°4
1966	Henri Fabre et Jean Sutter	« Opinion médicale sur la contraception et l'avortement.	*Population*, n°1

		Essai d'enquête en douze pays »	
	Henri Pigeaud, Hélène Bergues et Jean Sutter	« Attitudes devant la maternité. Une enquête à Lyon »	*Population*, n°2

* N'ont été pris en compte ici que les articles parus à titre principal dans chaque numéro. Tout ce qui ressortit à la rubrique « Notes et documents » n'a pas été intégré. Par ailleurs, les cahiers sont une collection réservée à des travaux de recherche qui paraissaient aux PUF.

2. L'art subtil de la « rhétorique réactionnaire »

Mais la *double injonction* (produire des connaissances ; servir le *credo* populationniste) était au principe de fortes tensions dans la mesure où la poursuite simultanée de ces deux objectifs n'était pas sans produire de fortes *dissonances cognitives* potentielles chez les membres de l'INED. Les « faits » établis dans le cadre d'enquêtes sur la réalité des pratiques contraceptives (en dépit de l'accroissement de la natalité des années d'après-guerre) ou l'intérêt suscité par la contraception orale chez une partie de la population interrogée, pouvaient ainsi donner de sérieux arguments aux partisan-e-s de la cause contraceptive, lesquels risquaient d'y trouver, à la faveur de la force des chiffres dans l'espace public, une preuve dûment consolidée du caractère inefficace et obsolète de la loi en vigueur. Cela revenait ainsi à agir pour le camp adverse et à ne pas honorer le service de la cause de la natalité auquel l'organisme était pourtant statutairement assigné. S'il était difficile à l'INED de dissimuler complètement l'ensemble des observations obtenues par ses soins sur la question contraceptive sous peine de perdre le crédit scientifique qu'il s'efforçait d'atteindre par le recours à des pratiques visant l'objectivité, il ne pouvait pas non plus s'en tenir à la mise en scène d'une stricte séparation entre les « faits » (réputés objectifs) et les « valeurs », même si ses membres répétaient à l'envi que l'organisme « ne profess[ait], sur l'ensemble de la question, *aucune doctrine* » et qu'il se contentait de permettre à chacun « d'émettre un avis fondé sur une connaissance des faits aussi sûre que possible »[1]. La défense du *credo* populationniste n'était en effet jamais présentée comme un simple système de valeurs *arbitraire* lié à la prise en charge du point de vue et des intérêts (réels ou supposés) de l'État. Au contraire, elle se donnait toujours à voir comme une *déduction* tirée *logiquement* d'une « herméneutique du nombre »[2] portant sur les *faits de population* et leurs incidences sur le fonctionnement de la société dans son ensemble, son économie et ses chances de puissance. Bref, si les connaissances produites par l'INED devaient apparaître comme *neutres* pour être dites scientifiques, dans le même temps, elles ne devaient jamais être *neutralisantes* pour le *credo* populationniste. Ces injonctions contradictoires expliquent que, à la différence de la DGPAS qui, on l'a vu, avait rallié assez vite le principe d'un abandon de la législation existante tout en continuant à faire valoir des impératifs démographiques, les

[1] « La limitation des naissances en France », *Population*, n°2, 1956, p. 209.
[2] Rémi Lenoir, « Savoirs et sciences d'État : généalogie et démographie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 133, 2000, p. 97.

représentants de l'INED aient davantage tergiversé. L'obligation de produire de la science, c'est-à-dire d'élaborer une chaîne argumentative cohérente basée sur un ensemble de preuves et d'hypothèses exposées à la critique, mais relativement autonome à l'égard des demandes externes, tout en restant, dans le même temps, au service des gouvernants – ce qui n'était pas le cas de la DGPAS, laquelle n'avait jamais eu d'autres tâches que de définir et d'organiser les moyens de poursuivre des objectifs démographiques sans avoir à les fonder spécifiquement en raison scientifique, rendant au final les changements éventuels de ligne d'action selon l'appréciation d'un contexte, en plus des autres raisons que nous avons déjà indiquées, moins complexes et coûteux d'un point de vue cognitif – rendait en effet leur tâche plus incommode. Pour tenter de concilier ces différents objectifs, les membres de l'INED les plus investis dans le traitement de la question contraceptive vont alors développer une argumentation qui peut se concevoir comme une variante de la « thèse de la mise en péril » telle que l'analyse A. Hirschman dans son essai sur la « rhétorique réactionnaire ». Ce dernier définit cette structure argumentative de la manière suivante : « Elle consiste à affirmer que le changement en question, bien que peut-être souhaitable en principe, entraîne tels ou tels coûts ou conséquences inacceptables »[1]. Il relève ainsi qu'une des particularités de cette thèse et qu'elle permet « de tenir une fois de plus un langage progressiste en se déclarant favorable (...) à la nouvelle réforme (...), mais c'est en règle générale pour montrer ensuite que la mise en place de cette nouvelle réforme porterait un coup mortel à une liberté ou un droit des plus précieux, acquis antérieurement »[2]. Tel est le cas avec les analyses de la question contraceptive proposées par les démographes à partir du début des années 1960. D'un côté, ceux-ci vont reconnaître pour partie la légitimité des revendications portées par les partisan-e-s de la cause contraceptive en s'appuyant notamment sur certaines tendances observables dans la réalité des conduites procréatrices qu'ils ne cessent de documenter. De l'autre, ils souligneront de manière répétée les conséquences qu'une baisse de la natalité provoquée par une législation plus permissive pourrait entraîner. Seuls les aspects négatifs pour l'ensemble des membres de la société étaient retenus, ce qui revenait alors à jeter un doute sur le bien véritable que constituait le libre contrôle de la fécondité, lequel était en définitive gros d'une « mise en péril » de l'existant du point de vue des supposés bénéfices collectifs obtenus à la suite du rétablissement démographique opéré depuis la fin de la guerre. Dans un article paru en novembre 1965, A. Sauvy pouvait ainsi commencer par écrire en manière de concession : « Gardons-nous de reprocher aux militants de la prévention des naissances *leur opinion fondamentalement juste* ». Avant d'ajouter quelques paragraphes plus loin, après une série d'avertissements concernant les faux raisonnements et les faits erronés au sujet de la démographie française :

> « Préparons donc résolument et activement cet affranchissement de la femme qui n'a que trop tardé. *Mais n'oublions pas non plus que ceux qui affranchissent, imparfaitement, aveuglément, créent inexorablement de nouvelles servitudes à la place de celles qu'ils suppriment* »[3].

[1] Albert Hirschman, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991, p. 137-138.
[2] *Ibid.*, p. 142.
[3] Alfred Sauvy, « Savoir affranchir », *Combat*, 17 novembre 1965 (souligné par nous).

On le voit, toujours prompte, selon A. Hirschman, à donner le sentiment de fournir des gages aux positions réputées « progressistes », la « thèse de la mise en péril » appliquée au cas de la contraception reposait sur une *fausse symétrie*. Si la légitimité des partisan-e-s de la « liberté individuelle » était reconnue au même titre que celle des défenseurs de la cause de la population, les avantages et les inconvénients de chacune de ces deux perspectives ne faisaient pas l'objet d'un traitement identique. Les « périls » pour une personne privée de la possibilité de recourir au libre contrôle de la fécondité étaient toujours négligés ou amoindris, tandis que ceux qui, « du point de vue de la collectivité »[1], résultaient d'une faible dynamique démographique étaient toujours mis en avant sur un ton quelque peu dramatique. Dans ce cadre, les « faits » avancés par les démographes n'étaient jamais de simples « positivités », mais des réalités sélectionnées à partir d'une perspective normative implicite pour servir le *credo* populationniste. Ils visaient ainsi systématiquement à affaiblir l'argumentation du groupe mobilisé en utilisant des réalités qui, présentées d'une certaine manière, pouvaient être favorables à la cause défendue par celui-ci. Par exemple, le chiffre des avortements clandestins et celui des décès occasionnés par eux étaient régulièrement revus à la baisse par rapport à ce qu'avançaient en général les membres de l'ECC. Non que les données établies par ces derniers aient été plus justes – selon toute vraisemblance, leurs propres estimations étaient elles-mêmes majorées et sans guère de fondement[2] –, mais ils constituaient un des axes principaux de leur argumentation, la contraception devant, nous l'avons déjà vu, être un moyen d'éviter le « drame » de l'avortement clandestin à l'ampleur réputée considérable. Dès lors, en opposant à « ces nombres, mille fois écrits et jamais justifiés, relev[ant] de la mythologie orale, de l'attrait du fabuleux », une plus grande prudence méthodologique pour « connaître un peu moins mal le domaine si délicat que l'on se propose de traiter »[3], les démographes entendaient porter le débat sur *la juste évaluation d'une quantité* – mais c'était de bonne guerre étant donné le choix des militant-e-s de la cause contraceptive de bâtir une partie de leur argumentation sur ce dernier aspect –, faisant ainsi passer au second plan la question du *principe* même du droit au libre contrôle de la fécondité et celle des incidences personnelles, parfois dramatiques – mais non réductible à l'avortement clandestin –, potentiellement engendrées par son inexistence. De même, les membres de l'INED pouvaient tirer argument de leurs enquêtes conduites pour mettre au jour la réalité des pratiques contraceptives, dans le but de *minorer l'effet d'une modification de la loi de 1920*, et, ce faisant, réduire de façon implicite la portée de la mobilisation, laquelle était alors supposée ne rien devoir changer à la réalité, ou alors, dans des proportions très limitées. Dans son Que-sais-je-?, A. Sauvy pouvait ainsi noter :

> « *La suppression des articles 3 et 4 ne donnerait pas aux femmes des moyens beaucoup plus efficaces que ceux déjà à leur disposition* (...) la seule nouveauté serait le pessaire ou diaphragme occlusif [A. Sauvy omet le stérilet et la contraception orale]

[1] Alfred Sauvy, *La prévention des naissances, op.cit.,* p. 72.
[2] Sur la construction des chiffres autour du nombre supposé d'avortements en France depuis la fin du XIXème siècle, voir : Fabrice Cahen, « Medicine, statistics, and the encounter of abortion… », *op. cit.* ; Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs…*, *op. cit.*
[3] Alfred Sauvy, « Donner la vie », *Le Monde*, 28 juillet 1966.

> dont nous avons déjà signalé l'imperfection ». Et d'ajouter : « Bien que la loi de 1920 n'interdise pas en clair les conseils du médecin pour éviter une grossesse et que les consultations données dans ce but soient déjà remboursées par la Sécurité Sociale, on peut penser que les femmes y auraient davantage recours, lorsque tout interdit serait levé ; d'où augmentation des pratiques contraceptives et une amélioration de celles-ci, dont il serait pour autant dangereux de surestimer l'importance »[1].

En fait, ce dernier argument rappelle la « thèse de l'inanité » analysée par A. Hirschman selon laquelle « le changement n'est jamais que trompe-l'œil et illusion »[2]. Cet auteur observe à propos de la « thèse de la mise en péril » et de la « thèse de l'inanité » que « leur combinaison [est] particulièrement efficace »[3]. Celles-ci trouvent en effet à se renforcer d'un point de vue logique et, en pratique, interagissent fréquemment dans le cadre de l'argumentation « réactionnaire ». Donnons un dernier exemple d'affaiblissement de l'argumentation des partisan-e-s de la cause contraceptive à partir de faits d'enquête, cette fois plus ou moins bien constituées. Tout au long des années 60, A. Sauvy contestait l'idée même d'« enfant désiré ». Il observait ainsi : « Ce serait une étrange erreur que de croire, chez les familles, à un calcul rigoureux du nombre d'enfants désirés. La volonté des couples n'est en général pas arrêtée de façon absolue »[4]. D'un point de vue savant, le démographe était tout à fait fondé à rompre avec une vision « délibératrice » pour rendre compte des conduites procréatrices, lesquelles renvoient bien plutôt à un ensemble de déterminations combinant dispositions socialement différenciées – et, chez certain-e-s, forte disposition au calcul et au contrôle de soi –, ressources, position sociale et position dans le cycle de vie. Cet aspect *a priori* sociologique, quoiqu'il ne fasse ici l'objet d'aucune véritable élaboration[5], n'étant cependant pas rappelé pour des raisons d'intérêt scientifique. Il était d'abord utilisé pour disqualifier toute entreprise construite autour de la « maternité désirée », notion portée et mise en avant par le MFPF. A. Sauvy écrivait ainsi de façon à peine voilée à l'adresse de ce dernier :

> « Classer les enfants en désirés et en refusés, comme le font des théoriciens peu informés, c'est voir la question sous un jour trop simple. Dans bien des ménages malthusiens, la position vis-à-vis du deuxième, du troisième, voire du quatrième enfant n'est pas toujours rigoureusement affirmée »[6].

Si les risques liés à l'impossibilité d'un libre contrôle de la fécondité et la réalité des changements apportés par une modification de la législation étaient toujours minorés ou négligés en utilisant des faits établis dans le cadre d'enquêtes, *à l'inverse*, les risques pour la démographie d'une transformation de la loi et des comportements, même lorsque ces dernières

---

[1] Alfred Sauvy, *La prévention des naissances...*, *op. cit.*, p. 102.
[2] Albert Hirschman, *Deux siècles...*, *op. cit.*, p. 78.
[3] *Ibid.*, p. 230.
[4] Alfred Sauvy, *La prévention des naissances...*, *op. cit.*, p. 52.
[5] On trouvera cependant des éléments plus précis allant en ce sens dans les enquêtes de J. Sutter parues dans *Population*. En outre, le rapport de 1966 concluait sur la nécessité « d'acquérir des données sur la manière dont les couples planifient leurs familles suivant la classe sociale, le revenu, le niveau d'éducation, la religion pratiquée, etc. » (« Rapport de l'Institut National d'Études Démographique à Monsieur le Ministre des Affaires Sociales sur la régulation des naissances en France », *op. cit.*, p. 675).
[6] Alfred Sauvy, *La prévention des naissances...*, *op. cit.*, p. 48.

étaient supposées avoir des effets d'ampleur limitée, étaient toujours présentés comme faisant *problème*, le « point de vue de la collectivité » devant au final prévaloir. A. Sauvy pouvait ainsi écrire dans son Que-sais-je-? :

> « Admettons que, dans un pays, cette parfaite liberté soit obtenue, chaque famille pouvant avoir le nombre d'enfants qu'elle désire et pas davantage. Il est possible que la somme de tous ces idéaux individuels ne concorde pas avec l'intérêt national, entraînant soit une croissance démographique trop rapide, soit une stagnation ou un déclin. La discordance entre les désirs de chacun et l'intérêt de tous montre bien qu'il est impossible de traiter le problème de la prévention, du seul point de vue de l'individu »[1].

Dans l'ouvrage, examinant plus spécifiquement la situation de la France, le fondateur de l'INED ne rejetait pas la possibilité d'une révision de la loi de 1920. Mieux, il la jugeait même « nécessaire ». Toutefois, cette concession était en partie en trompe-l'œil. En faisant précéder cette appréciation de considérations sur les effets catastrophiques de la faible natalité au cours de l'histoire récente, il ne pouvait que refroidir les ardeurs réformatrices en ce domaine, et cela, conformément à la rhétorique de la « mise en péril » où, d'après A. Hirschman, « ce que nous perdons vaut mieux et plus que ce que nous gagnons »[2]. A. Sauvy notait en ce sens : « Le *drame* du *malthusianisme français*, qui est *largement responsable des hécatombes de 1914-1918* et, plus encore, de *l'effondrement de 1940*, incite à une grande prudence en matière de natalité »[3]. Dans ce cadre, il importait selon lui de développer « une information sérieuse de la population sur le sujet, lui montrant qu'il ne s'agi[ssait] *en rien d'une révolution*, *mais d'une légère extension* de pratiques contraceptives laissant de grandes imperfections »[4].

Au final, ces différents éléments seront condensés dans le rapport de l'INED remis en avril 1966. On y retrouve l'estimation tactique à la baisse du nombre d'avortements qui « paraît même très en dessous du nombre de naissances, contrairement à ce qu'on dit souvent »[5]. Une attention particulière est accordée aux « effets d'un procédé contraceptif à 100 % sur la natalité légitime française »[6] (*i.e.* la « pilule »). Sur la base des enquêtes menées par J. Sutter sur les « attitudes devant la maternité », le rapport conclut à une diminution probable d'« au moins (...) 5 à 10 % »[7] de la natalité légitime (*i.e.* dans le cadre du mariage). Le chiffre s'accroît encore si on prend en compte la natalité illégitime (*i.e.* dans le cadre hors mariage) malgré la difficulté à donner une appréciation précise pour ce dernier. Dès lors, de façon assez prévisible sitôt que la pénalisation n'est plus considérée comme une option possible, le rapport recommande en premier lieu une action sur « l'ambiance et la psychologie collective »[8] comme le faisait déjà la

---

[1] *Ibid.*, p. 88-89.
[2] Albert Hirschman, *Deux siècles...*, *op. cit.*, p. 199.
[3] *La prévention des naissances...*, *op. cit.*, p. 106 (souligné par nous).
[4] *Ibid.*, p. 107 (souligné par nous).
[5] « Rapport de l'Institut National d'Études Démographique à Monsieur le ministre des Affaires sociales sur la régulation des naissances en France », *op. cit.*, p. 659.
[6] *Ibid.*, p. 662.
[7] *Ibid.*, p. 668.
[8] *Ibid.*, p. 677.

DGPAS depuis le tout début des années 60. Les membres du groupe de travail considéraient ainsi qu'il fallait « prendre grand soin à ne pas donner l'impression que les mesures en faveur de la contraception sont inspirées, en quelque façon, par un souci de réduire la natalité et à plus forte raison, le nombre des naissances »[1]. De là, tout un ensemble de mesures *incitatrices* dans le prolongement de ce qui avait été mis en place au sortir de la guerre, pour renforcer le gouvernement des conduites procréatrices dans le sens d'un accroissement de la natalité sans plus recourir à la sanction pénale. Renvoyant en partie aux propositions de la Commission Prigent « qui n'[avaient] jamais été publiées »[2] ni même appliquées, il était suggéré pour l'essentiel : 1) d'agir sur les allocations familiales dont le montant doit être relevé ; 2) de faciliter l'accès au logement (« un des principaux obstacles à l'accroissement de la famille »[3]) ; 3) de procurer davantage d'aide aux familles pour supporter les charges liés à l'enseignement tant « le souci d'assurer l'éducation des enfants a été longtemps une cause importante de la baisse de la natalité »[4] ; 4) une meilleure organisation du travail des femmes pour faire en sorte que le « travail (...) hors du foyer » ne soit pas « un obstacle à la naissance d'un certain nombre d'enfants »[5].

Après avoir analysé la gestion confinée de la question contraceptive dans l'espace des gouvernants au début des années 60, le but du développement qui précède était d'analyser le *processus de sortie* de cette dernière et d'analyser les effets provoqués par la situation nouvelle de publicité dans laquelle se trouvaient engagées les autorités. Dans un premier temps, nous avons examiné la constitution de la question contraceptive en enjeu central de la campagne présidentielle de l'automne 1965. Nous avons montré que la dynamique de politisation/publicisation qui s'observe était alors le produit : 1) d'un côté, d'une conjoncture électorale inédite marquée par une incertitude structurelle forte dans laquelle le rôle de candidat était encore largement à inventer, ce qui autorisait alors plus qu'à l'accoutumée des coups risqués aux effets imprévisibles ; 2) de l'autre, de la nécessité de mobiliser l'électorat féminin dans un scrutin au suffrage universel direct pour l'emporter, ce qui conduisait à chercher à établir avec ce groupe les termes d'un échange politique autour de biens spécifiques. C'est dans ce contexte de brouillage des perceptions à gauche sur ce qu'il convenait de faire face à un scrutin dont les principales organisations politiques avaient de longue date rejeté le principe, qu'un *outsider* (relatif) comme F. Mitterrand parvint à s'imposer en tant que candidat unique de son camp. Dès lors, nous avons indiqué que ses multiples liens personnels et organisationnels avec l'ECC et les calculs électoraux effectués autour du vote des femmes expliquaient que, dans cette conjoncture particulière, celui-ci ait estimé *plausible* de prendre publiquement position en faveur de la cause contraceptive. Sa déclaration déclencha une série de ripostes et de positionnements dans l'univers partisan. Nous avons montré que cet ensemble de réactions en

[1] *Ibid.*, p. 678.
[2] *Ibid.*, p. 681.
[3] *Ibid.*, p. 682.
[4] *Ibid.*, p. 685.
[5] *Ibid.*, p. 688.

pleine campagne contraignit les élus-gouvernants à rompre avec la logique de confinement qui avait prévalu jusque-là pour le traitement de la question contraceptive. Dans un second temps, nous nous sommes attachés à examiner de plus près la manière dont ces derniers tentèrent de reprendre la main. Pour cela, nous avons examiné la *mise en commission à haut degré de publicité* de la question opérée dans le cadre de l'INSERM et de l'INED. Dans chaque cas, nous avons souligné l'ambiguïté de ce processus. D'un côté, la création de ces commissions avait pour conséquence d'*officialiser* la possibilité d'une révision de la loi de 1920, ce qui pouvait apparaître comme une victoire pour les partisan-e-s de la cause contraceptive. De l'autre, l'*imposition par ce biais d'une catégorisation particulière* de la question dans l'espace public contribuait à entretenir durablement le doute sur la possibilité d'un changement, redonnant aux élus-gouvernants des marges de manœuvre et les moyens de temporiser au sein d'une dynamique de politisation qu'ils n'avaient ni souhaitée ni provoquée au départ. Dès lors, nous avons en particulier souligné à quel point la *mise en équivalence* entre contraception et contraception orale effectuée à travers la commission de l'INSERM avait eu pour objectif d'établir les bases d'une panique autour d'une technique contraceptive spécifique pour, au final, entretenir le flou sur la contraception en général, quand bien même le rapport remis par le groupe de travail ne se révéla pas conforme aux attentes du ministre. Nous avons également montré que cette cristallisation catégorielle d'État avait « polarisé »[1] les prises de position des militant-e-s de la cause contraceptive, contraint-e-s, dans ces conditions, de se prononcer et de simplifier leur point de vue à propos d'une technique – la contraception orale – qui n'était pas au cœur de leur définition de la cause, quoiqu'ils s'y soient tôt intéressés. Bref, dix ans après l'irruption de la cause contraceptive, la fin de l'année 1965 et le début de l'année 1966 marquèrent un *tournant* dans la carrière de celle-ci. Les gouvernants furent dans l'obligation d'abandonner le confinement du traitement de la question au profit d'une logique de publicisation. Cette situation restait cependant ambiguë : si, dans une certaine mesure, elle *habilitait* le groupe mobilisé en donnant l'impression de reconnaître pour la première fois la légitimité d'une partie de ses revendications, dans le même temps, elle le *dépossédait* en raison de l'intervention de protagonistes venus de l'espace des gouvernants dotés d'une force symbolique sans commune mesure leur permettant d'imposer un cadrage spécifique susceptible d'entretenir le doute de façon durable. Par ailleurs, alors que, en situation confinée, plusieurs secteurs de l'espace des gouvernants avaient semblé n'être plus si loin d'envisager un ralliement au principe d'un abandon discret du principe de pénalisation au cours des années précédentes, la logique de publicisation liée à la dynamique de politisation, en accentuant conjoncturellement la dépendance de l'espace des gouvernants aux strictes logiques partisanes, semblait avoir bloqué de façon durable toute prise de position allant en ce sens de la part des élus-gouvernants, ces derniers se voyant contraints à leur tour d'entretenir une polarisation pour se distinguer de leurs concurrents dans l'univers politique.

[1] Lilian Mathieu, *La fin du tapin…*, *op. cit.*

4.3 UN BASCULEMENT IRREVERSIBLE

Récapitulons ce que nous avons établi jusqu'ici pour mieux saisir ce qu'il convient d'analyser désormais. Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés au traitement confiné de la question contraceptive dans l'espace des gouvernants au début des années 60. Dans ce cadre, nous avons montré, entre autres choses, l'existence de temps faibles et de temps forts, et rendu compte du ralliement sous conditions de certains segments administratifs au principe d'un abandon de la pénalisation des conduites en matière contraceptive. Dans un deuxième temps, nous avons examiné le processus de sortie du traitement confiné de la question contraceptive sous l'effet d'une dynamique de politisation de l'enjeu contraceptif intervenue à la faveur de l'élection présidentielle de 1965. Nous avons alors porté notre attention sur la riposte des élus-gouvernants en analysant les effets résultant du travail de mise en commission publique de la question. Dès lors, parvenus à ce point, il nous reste à comprendre comment cette situation marquée par une tendance à la polarisation entre protagonistes a pu conduire à l'abandon des articles 3 et 4 de la loi de 1920 au mois de décembre 1967, soit à une résolution (provisoire) des tensions. La configuration qui se met en place au début de l'année 1966 est marquée par d'importantes incertitudes et contradictions. En effet, la création publique de commission et la commande de rapport ont autant contribué à légitimer l'interrogation sur le maintien de la législation, qu'elles ont permis l'imposition publique d'un cadrage autour de la contraception hormonale susceptible de créer les conditions d'une panique. En outre, sous l'effet du déconfinement du traitement de la question, l'espace des gouvernants investis dans ce sujet a connu une *extension conjoncturelle* hors du périmètre qui avait été le sien depuis la fin des années 50 et qui, conformément au fonctionnement de la Vème République naissante, se signalait par la forte prééminence du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif, du gouvernement et de la haute administration sur le Parlement. Ainsi, alors que, jusque-là, pour l'essentiel, la gestion de la question avait été, dans l'espace des gouvernants, la propriété de certains fonctionnaires-gouvernants et de membres du gouvernement et de leurs entourages, l'univers parlementaire, nous l'avons vu, avait soudainement acquis une importance nouvelle avec la succession de dépôts de loi et de déclarations dans cette arène au moment de la campagne présidentielle de l'automne 1965. Dès lors, c'est dans le prolongement de cette conjoncture instable que va se former une *alliance* jusque-là impensable et improbable entre l'ECC et un député – L. Neuwirth – se recrutant dans les rangs gaullistes, pour entreprendre de maintenir la question contraceptive en tête de l'agenda parlementaire, indice manifeste de la fluidité[1] (relative) persistante de la situation. L'extension nouvelle des chaînes d'interdépendance dans l'espace des gouvernants provoquée par le rôle nouveau joué par la scène parlementaire sur ce sujet, d'un côté, et le ralliement visible et actif d'un député de la majorité à la cause contraceptive, de l'autre, modifièrent les perceptions et les calculs des représentants de l'exécutif, à commencer par le Général de Gaulle dont a vu que, à la différence de ses concurrents, il avait refusé de prendre publiquement position sur la question de la contraception lors de la campagne présidentielle.

[1] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques…*, *op. cit.*

Par conséquent, dans la suite, nous allons nous efforcer d'analyser comment, dans l'espace des gouvernants, on est passé de l'entretien volontaire, dans le cadre de la gestion publicisée de la question, d'un flou sur la possibilité d'une modification de la législation en matière de contraception, à un *basculement irréversible* en sa faveur. Dit autrement, on se propose de rendre compte, dans un espace des gouvernants élargi, du *processus d'alignement collectif* qui s'opère entre le printemps 1966 et la fin de l'année 1967 autour de la perception du caractère inéluctable d'une réforme de la loi de 1920. Mais la cristallisation de cette croyance et les ralliements qui l'accompagnent ne signifient pas que ce basculement s'effectue sans hésitations ou attentes contradictoires, ni surtout en acceptant les termes même de la cause contraceptive telle que celle-ci avait été portée par le groupe mobilisé depuis la fin des années 50. De ce point de vue, l'alignement peut s'accompagner dans certains secteurs de l'espace des gouvernants de tentatives parallèles de contre-mobilisation pour ne rien céder sur la prétention au gouvernement des conduites procréatrices et la perpétuation du *credo* populationniste.

4.3.1 La formation d'une coalition à vocation parlementaire

Si les responsables nationaux du MFPF pouvaient s'élever contre la tendance à la focalisation sur la contraception orale qu'une partie des gouvernants s'étaient employés à imposer avec succès, dans le même temps, ils interprétaient de façon positive certains autres aspects de la dynamique de politisation qui avait eu lieu au cours de l'automne. M. Deixonne notait à cette occasion au début de l'année 1966 : « Il est fort probable que sur ce point comme sur plusieurs autres, la campagne électorale aura modifié le rapport de forces en présence. Notre situation au regard de la loi n'est plus désormais ce qu'elle était il y a seulement six mois »[1]. Cela dit, le groupe mobilisé voyait également dans cette nouvelle configuration un risque d'instrumentalisation répétée de l'enjeu pour « de futures bagarres électorales »[2] ne débouchant pas nécessairement sur une modification à court terme de la loi. Dès lors, il importait d'après certains responsables de « sais[ir] la première occasion pour clore l'incident [sic ; il s'agit de la question contraceptive] avant la fin de cette législature »[3]. C'est dans ces conditions qu'une alliance d'un genre nouveau va être conclue dans l'univers partisan et donner naissance à une véritable *coalition à vocation parlementaire*, c'est-dire dont l'action est tournée prioritairement sur cette scène. Jusque-là, comme nous l'avons montré, seules les formations politiques de la gauche non communiste s'étaient investies dans la mobilisation, servant ponctuellement de relais au Parlement à travers un dépôt de proposition de la part d'élus socialistes en 1961 et 1964. Mais le fait que ces forces aient été minoritaires dans cet univers et que l'espace des gouvernants réduit aux élites administratives et à certains ministres aient longtemps confiné le traitement de la question, limitaient fortement les chances de succès d'une telle entreprise. Face à la « soudaine popularité »[4] de l'enjeu, de nouvelles opportunités pouvaient alors être

[1] Maurice Deixonne, « Après les « présidentielles » », *PF*, n°9, 1966 p. 6.
[2] Maurice Deixonne, « Planning familial et politique », *Le Monde*, 20 avril 1966.
[3] *Ibid.*
[4] Maurice Deixonne, « Après les « présidentielles » », *PF*, n°9, 1966 p. 6.

envisagées et créées, comme l'avait montré la conférence de presse tenue au mois de novembre 1965 et où les responsables du MFPF avaient mis à disposition de l'ensemble des partis un projet de réforme[1]. Dans ces conditions, le député gaulliste L. Neuwirth sera un allié qui fera office de véritable *entrepreneur politique*. Agissant en position de *médiateur* entre l'ECC et l'espace des gouvernants, il déploiera son « intelligence des rapports de force, des situations où il faut pousser un dossier, ou au contraire ne pas naufrager ce qui pourrait devenir une loi en jouant un coup décisif » et son capital social pour « connecter décideurs politiques, hauts fonctionnaires et porteurs de cause » et « jouer entre eux les modérateurs et les passeurs »[2]. Bref, là où auparavant, sur la scène parlementaire, les contacts entre élus intéressés par la question contraceptive et militant-e-s de la cause restaient ponctuels étant donné les faibles chances de succès d'une éventuelle entreprise commune, la nouvelle configuration ouverte par la campagne de 1965, laissaient entrevoir l'intérêt plus grand qu'il pouvait y avoir à investir durablement cet espace et à y établir des rapports durables avec qui le souhaitait au sein d'une coalition. Dans la suite, nous allons d'abord examiner comment une alliance entre L. Neuwirth et le MFPF a pu s'établir. Ensuite, nous nous intéresserons à la façon dont le député gaulliste a maintenu l'intérêt pour la question contraceptive sur la scène parlementaire en créant une Commission Spéciale durant l'année 1966.

Un allié improbable : Lucien Neuwirth

On l'a vu, dans la mémoire collective, la réforme de la loi de 1920 de 1967 est présentée sous l'appellation « loi Neuwirth ». Et de fait, à partir du printemps 1966, le député gaulliste va s'activer dans l'espace de gouvernants pour faire inscrire à l'agenda parlementaire le vote d'un nouveau dispositif légal. Il en tracera alors le contour en déposant à plusieurs reprises une proposition de loi et en endossant le rôle de rapporteur. Pour autant, cette représentation est quelque peu trompeuse, qui fétichise et héroïse à l'excès l'action d'une personne. En effet, le député ligérien n'agit pas seul. Il est inscrit bien plutôt dans un ensemble de transactions avec des représentant-e-s de la cause contraceptive, mais également avec et contre certains membres de son propre camp. Dans la suite, nous alors allons tenter de comprendre les logiques de l'investissement de L. Neuwirth en faveur de la cause contraceptive afin d'éclaire la constitution d'une coalition à vocation parlementaire. Nous nous intéresserons d'abord à ses déterminants contextuels, relationnels et dispositionnels. Ensuite, nous rappellerons comment celui-ci s'est efforcé d'imposer contre une bonne partie de sa famille politique l'inscription au Parlement d'un débat sur la question contraceptive.

[1] Dans ses mémoires, P. Simon rappelle en ce sens à propos de la conjoncture nouvelle qui se crée à partir de l'élection présidentielle : « Nous optons pour une nouvelle tactique : nous admettons le principe que notre projet sera désormais à la disposition du groupe politique le plus en mesure de le faire aboutir. Il ne s'agit évidemment pas de changer notre fusil d'épaule, mais de chercher l'efficacité avant tout » (Pierre Simon, *De la vie avant toute chose*, *op. cit.*, p. 141).
[2] Erik Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics*, *op. cit.*, p. 198.

1. Sociogenèse d'un intérêt au désintéressement à droite

Dans les récits rétrospectifs qu'il a proposés à ce sujet, L. Neuwirth a pu être tenté de mettre en cohérence sa trajectoire afin de présenter cet investissement comme l'expression d'une quasi-vocation dont l'appel remontrait loin en amont, ce qui le conduit parfois à dater son implication au moment de sa première élection au Parlement en 1958. Dans un entretien paru en 2001, il déclarait par exemple : « Quand j'ai été élu député en 1958, je suis *tout de suite entré en contact* avec Madame Lagroua Weill-Hallé et sa petite équipe »[1]. Dans un livre de mémoires paru à la fin des années 70, la chronologie semblait cependant plus floue et, d'un certain point de vue, probablement davantage fidèle à la réalité. Il situait en effet son « déclic » dans une période mal définie suivant la fin de la guerre d'Algérie. Et de se mettre alors en scène sous les traits d'un élu fermement résolu à s'« attaquer à la loi de 1920 » et qui, pour cette raison même, aurait pris « contact avec le planning familial dont la présidente était le Dr Lagroua Weill-Hallé »[2]. En fait, tout indique que, dans les premiers mois de l'année 1966, l'engagement de L. Neuwirth en faveur de la cause contraceptive ne remontait guère au-delà, contrairement par exemple à certains députés socialistes[3]. Surtout, son investissement semble provenir d'une *rencontre* avec des responsables du MFPF *provoquée par ces derniers*, plutôt que d'une initiative de sa part comme il la présente en général. P. Simon rapporte ainsi que R. Aron-Brunetière, un des médecins les plus anciennement engagé aux côtés du MFPF, s'était « propos[é] d'intervenir en organisant un dîner avec le député UDR, Lucien Neuwirth, avec qui il entret[enait] une amitié nouée dans la Résistance »[4]. Cette initiative est corroborée par les archives du MFPF. En effet, on en trouve la trace dans un compte-rendu du bureau daté du 21 février 1966. Celui-ci relève : « Le Dr Aron-Brunetière est invité pour faire part de démarches politiques. Le bureau le remercie. Il doit le tenir au courant de ses entretiens »[5]. Notons que ces initiatives n'étaient pas du goût de tous au sein de l'unité attractrice, dans la mesure où elles rompaient avec l'alliance à gauche à l'intérieur de l'univers partisan qui avait prévalu jusqu'ici. Intervenant en plein conflit autour des attributions de M. Deixonne, on en repère l'écho méfiant et désapprobateur dans une lettre datée du début du mois de mars adressée à ce dernier : « Au total, il y aurait du coup fourré dans l'air (...) en tout cas Veil-Hallé [sic] *est très bien actuellement avec l'UNR*. Est-ce que tous ces événements ne cachent pas quelque chose de beaucoup plus grave à plus ou moins court terme ? »[6]. Par ailleurs, à cette date, la recherche d'alliance à droite ne signifiait pas pour les responsables du MFPF l'abandon de la gauche avec qui des transactions existaient toujours, comme le montre l'existence au même moment d'un projet d'amendement non advenu

[1] « Lucien Neuwirth, « La bataille de la contraception. Entretien avec Jacqueline Laufer et Chantal Rogerat », *Travail, genre et sociétés*, 6, 2001, p. 8 (souligné par nous).
[2] Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, Paris, Plon, 1979, p. 47.
[3] B. Pavard note que dans ses interventions à l'Assemblée Nationale, avant 1966, on ne trouve « rien sur la famille, les femmes, ou le contrôle des naissances » (Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 85).
[4] Pierre Simon, *De la vie avant toute chose*, *op. cit.*, p. 141). p. 141
[5] Bureau du 26 février 1966, Fonds MFPF, D 04 04.
[6] Lettre d'Abel Deixonne à Maurice Deixonne datée du 9 mars 1966, OURS, Fonds Deixonne, APO 73 (souligné par nous).

qui aurait été déposé par des élus socialistes pour tenter de favoriser la cause contraceptive (voir figure 4.3).

Figure 4.3. Un projet d'amendement non advenu pour la contraception porté par la SFIO en mars 1966

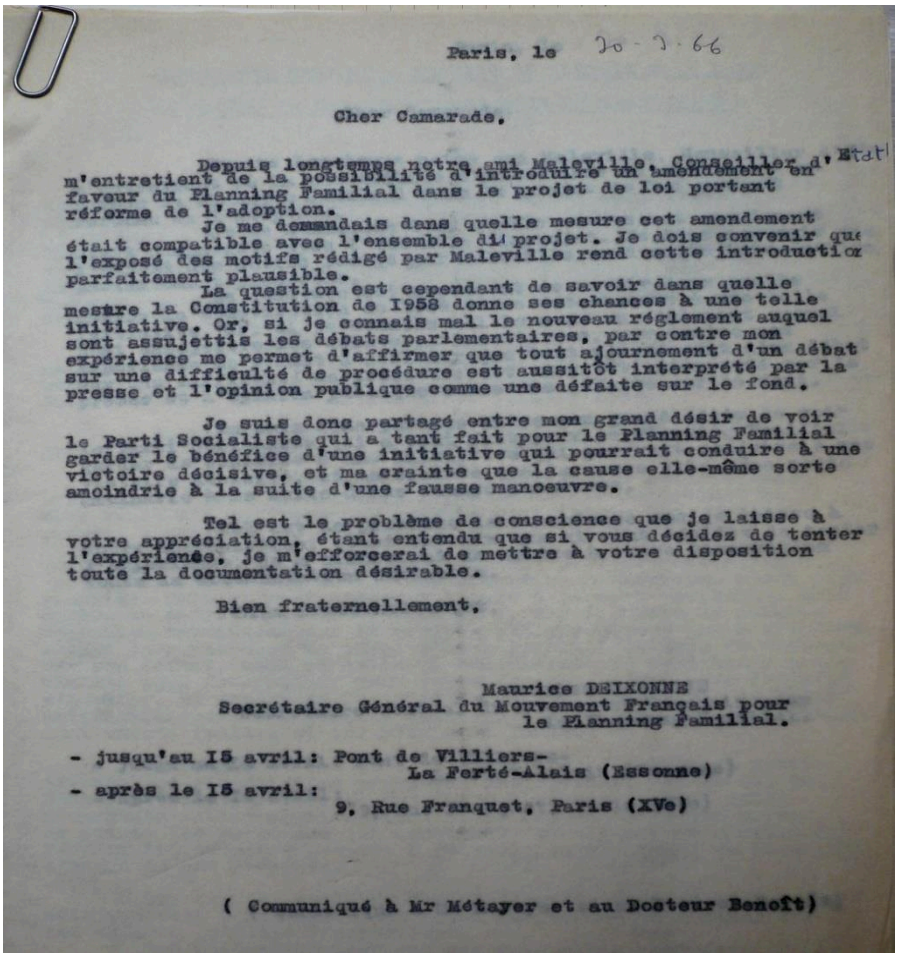

Paris, le 20 - 2 - 66

Cher Camarade,

Depuis longtemps notre ami Maleville, Conseiller d'Etat m'entretient de la possibilité d'introduire un amendement en faveur du Planning Familial dans le projet de loi portant réforme de l'adoption.

Je me demandais dans quelle mesure cet amendement était compatible avec l'ensemble du projet. Je dois convenir que l'exposé des motifs rédigé par Maleville rend cette introduction parfaitement plausible.

La question est cependant de savoir dans quelle mesure la Constitution de 1958 donne ses chances à une telle initiative. Or, si je connais mal le nouveau réglement auquel sont assujettis les débats parlementaires, par contre mon expérience me permet d'affirmer que tout ajournement d'un débat sur une difficulté de procédure est aussitôt interprété par la presse et l'opinion publique comme une défaite sur le fond.

Je suis donc partagé entre mon grand désir de voir le Parti Socialiste qui a tant fait pour le Planning Familial garder le bénéfice d'une initiative qui pourrait conduire à une victoire décisive, et ma crainte que la cause elle-même sorte amoindrie à la suite d'une fausse manoeuvre.

Tel est le problème de conscience que je laisse à votre appréciation, étant entendu que si vous décidez de tenter l'expérience, je m'efforcerai de mettre à votre disposition toute la documentation désirable.

Bien fraternellement,

Maurice DEIXONNE
Secrétaire Général du Mouvement Français pour le Planning Familial.

- jusqu'au 15 avril: Pont de Villiers-
La Ferté-Alais (Essonne)
- après le 15 avril:
9, Rue Franquet, Paris (XVe)

(Communiqué à Mr Métayer et au Docteur Benoît)

Source : OURS, Fonds Deixonne, APO 75

Dès lors, comment expliquer que L. Neuwirth ait accepté d'endosser un rôle de médiateur dans l'espace des gouvernants ? D'abord, au terme de la séquence électorale de la fin de l'année 1965, le *degré de plausibilité* d'une réforme de la loi de 1920 s'était subitement élevé. En effet, aussi ambiguë fût-elle, la réponse publique du gouvernement avec la création de commissions n'avait pas clairement écarté un tel horizon, ce qui, dès lors, tendait à abaisser la perception du coût qu'un tel engagement était susceptible de représenter. En outre, contrairement à ce que l'on peut penser, la prise de position du député gaulliste n'était pas sans précédent à droite. Au cours de la législature précédente (1958-1962) un autre député, J-R Debray, membre de la majorité gouvernementale, quoique non issu des rangs du parti gaulliste – il était affilié au Centre National des Indépendants et Paysans –, avait déjà amorcé un travail de ralliement au

principe de l'abandon de la pénalisation en matière contraceptive. Médecin, ancien secrétaire général du Conseil de l'Ordre, il avait participé aux débats sur l'éthique médicale dans le cadre de l'Académie des Sciences morales et politiques dans les années 50 (voir chapitre 1). Il était également vice-président de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale. C'est à ce titre qu'il entreprit d'examiner la proposition de loi socialiste déposée en 1961. Si aucun contact ne semble avoir été noué avec le MFPF à cette période, J.-R. Debray consulta à plusieurs reprises la haute administration pour obtenir diverses précisions afin d'arrêter une position. Dans un courrier adressé au garde des Sceaux à propos de l'interprétation des articles de la loi de 1920 en rapport avec l'utilisation de la contraception, il donnait par exemple à voir son inclination pour une libéralisation du cadre juridique existant :

> « Je vous serais très obligé, Monsieur le Garde des Sceaux, de vouloir bien me faire connaître votre sentiment sur le point de savoir si le texte précité permet de réprimer la vente de contraceptifs lorsque celle-ci n'est pas accompagnée de propagande anticonceptionnelle. Au cas où vous estimeriez comme moi-même que cette question comporte une réponse négative, je vous serais reconnaissant de m'indiquer si les parquets ne pourraient pas être invités à ne pas poursuivre dans le cas de vente de contraceptifs en dehors de toute propagande »[1].

En juin 1962, au même moment, le médecin-député présenta une communication à l'ASMP consacrée à « certains problèmes moraux posés par la prophylaxie anticonceptionnelle »[2]. Il y proposa avec prudence un « assouplissement progressif de la loi de 1920 »[3], tout en maintenant l'opposition à la propagande en cette matière et en refusant de déléguer aux médecins la responsabilité exclusive de conseiller le recours à telle ou telle méthode de contraception. L'année précédente, quelques députés UNR réunis au sein du groupe de travail « Sécurité Sociale » avaient déjà envisagé de confier « aux médecins procédant aux examens prénuptiaux le soin d'exposer aux futurs les principes de la régulation des naissances et peut-être même un court exposé du problème » (voir figure 4.4). Bref, quoique ces tentatives largement oubliées n'aient pas abouti et en soient restées à de simples tâtonnements, on peut néanmoins penser que ces précédents à droite dont L. Neuwirth avait eu, selon toute vraisemblance, connaissance étant donné qu'il avait également appartenu à la précédente législature, rendaient, sous certaines conditions, envisageable le fait de s'avancer une nouvelle fois dans cette direction.

[1] Lettre de Jean-Robert Debray au Garde des Sceaux, sans date [fin de l'année 1961-début de l'année 1962], AN 19950317 art. 19.
[2] « Un exposé sur la régulation des naissances à l'Académie des sciences morales et politiques », *Le Monde*, 20 juin 1962.
[3] *Ibid.*

Figure 4.4. Des députés gaullistes favorables à la « régulation des naissances » en juin 1961

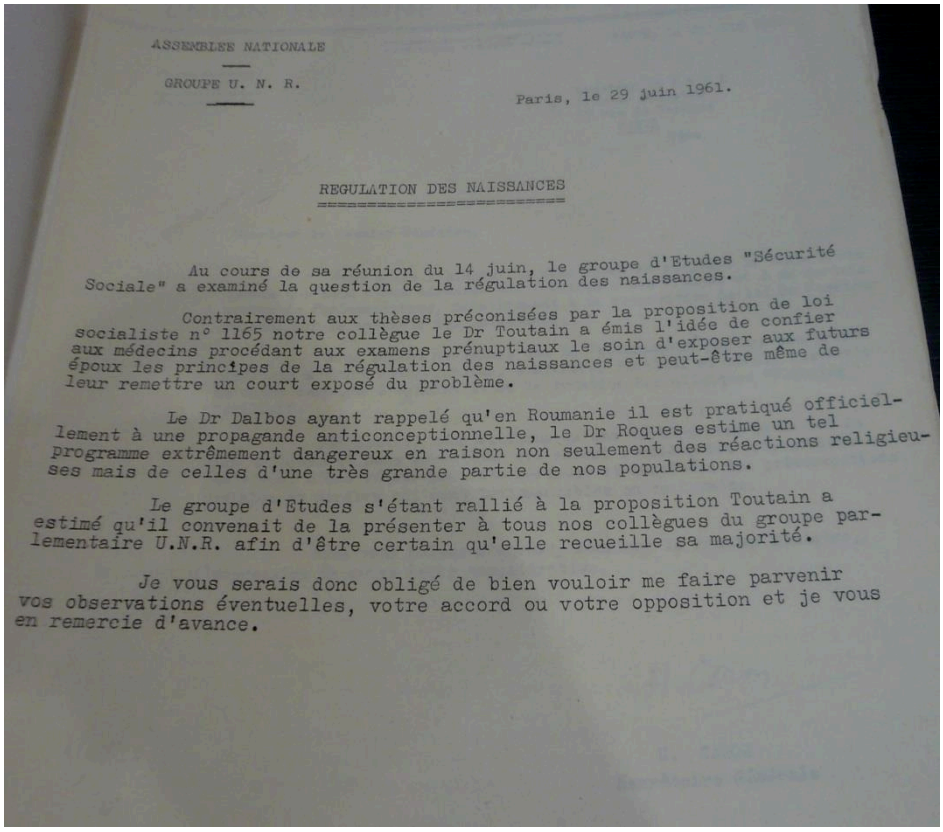

ASSEMBLEE NATIONALE

GROUPE U. N. R.

Paris, le 29 juin 1961.

REGULATION DES NAISSANCES

Au cours de sa réunion du 14 juin, le groupe d'Etudes "Sécurité Sociale" a examiné la question de la régulation des naissances.

Contrairement aux thèses préconisées par la proposition de loi socialiste n° 1165 notre collègue le Dr Toutain a émis l'idée de confier aux médecins procédant aux examens prénuptiaux le soin d'exposer aux futurs époux les principes de la régulation des naissances et peut-être même de leur remettre un court exposé du problème.

Le Dr Dalbos ayant rappelé qu'en Roumanie il est pratiqué officiellement à une propagande anticonceptionnelle, le Dr Roques estime un tel programme extrêmement dangereux en raison non seulement des réactions religieuses mais de celles d'une très grande partie de nos populations.

Le groupe d'Etudes s'étant rallié à la proposition Toutain a estimé qu'il convenait de la présenter à tous nos collègues du groupe parlementaire U.N.R. afin d'être certain qu'elle recueille sa majorité.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir me faire parvenir vos observations éventuelles, votre accord ou votre opposition et je vous en remercie d'avance.

Source : AN 19760173, art. 30

Cela dit, ces premiers éléments contextuels ne suffisent pas à expliquer la réponse positive de L. Neuwirth à l'offre d'alliance formulée par des représentants de l'ECC. Le député de la Loire possédait également un ensemble de propriétés susceptibles d'éclairer sa propension à accepter et à s'investir. D'abord, celui-ci possédait certaines ressources dans l'univers parlementaire et gaulliste qui pouvaient lui faire apprécier de manière avantageuse les chances de succès de son entreprise. Jeune par l'âge – il a 42 ans en 1966 –, L. Neuwirth n'en disposait pas moins d'un capital politique notable. Élu à 23 ans conseiller municipal à Saint-Etienne, il devient rapidement adjoint au maire. Il entre pour la première fois au Parlement en 1958, après plusieurs échecs aux élections législatives (1951 et 1956) et aux élections cantonales (1951 et 1958)[1]. Surtout, L. Neuwirth est un gaulliste de la première heure. Figure exemplaire du « compagnon » qui « s'engage en faisant le choix du Général de Gaulle »[2] durant la guerre, il notera à ce propos : « Je suis entré dans le gaullisme, un peu comme on entre en religion »[3]. En effet, L.

[1] Informations tirées de sa biographie sur le site de l'Assemblée Nationale : http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/5534. Plus généralement, sur l'implantation électorale de L. Neuwirth, voir : Robert Ponceyri et Jean-Hugues Chauchat, *L'implantation électorale d'un notable gaulliste. Lucien Neuwirth à Saint-Etienne depuis 1958*, Travaux UER de Droit Saint-Etienne, volume 1, 1977.

[2] Bernard Lachaise, « Qu'est-ce qu'un compagnon ? » in Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux, Bernard Lachaise (dir.), *De Gaulle et les élites*, Paris, La Découverte, 2008, p. 65.

[3] Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 25.

Neuwirth découvre par hasard la voix du Général de Gaulle à la radio au cours de l'été 1940. Incité en ce sens par une mère qu'il décrit « en sanglots en écoutant le maréchal Pétain reconnaître la défaite de 1940 » et qui, par contraste, voit dans l'officier encore inconnu s'exprimant sur les ondes de la BBC « celui qu'il faut suivre »[1], l'adolescent participe dès l'automne à la formation des premiers noyaux résistants dans la région stéphanoise. Arrêté puis relâché une première fois, il fuit pour l'Espagne en 1942 où il est d'abord interné dans un camp. Libéré au bout de huit mois, il rejoint Londres en 1943 et s'engage comme parachutiste dans les Forces Françaises Libres. Il effectue alors une série de missions en France, en Belgique et aux Pays-Bas où il ressort miraculeusement vivant de son exécution[2], ce qui lui vaudra plusieurs distinctions. Passant du *gaullisme de guerre* au *gaullisme politique*, L. Neuwirth rejoint le RPF à sa création. Il devient responsable des jeunes gaullistes dans son département avant d'appartenir à la direction des Républicains Sociaux aux côtés de Jacques Chaban-Delmas après la mise en veille du RPF par le Général de Gaulle au début des années 50[3]. Officier de réserve, il demande à servir en Algérie en 1958. Il fait alors partie des « trois équipes [qui] œuvrent en coulisses pour le retour au pouvoir du Général dans ces semaines décisives de mai »[4]. À Alger, au cours de ces journées troublées, il devient porte-parole du Comité de Salut public et prend le contrôle de Radio-Alger[5]. On le voit, dans le groupe parlementaire gaulliste issu des élections de 1962, le député de la Loire, en dépit de sa relative jeunesse, par sa fidélité ancienne à la figure du Général de Gaulle, incarne un *gaullisme historique* trouvant son origine dans la Résistance et poursuivi dans les débuts du RPF, alors même qu'une part de plus en plus importante de députés UNR présentait un profil tout autre, qui n'avait « pas suivi la voie royale du gaullisme, lui préférant pour des raisons diverses des chemins variés mais classiques, qui

---

[1] *Ibid.*, p. 13.

[2] Le commando de cinq personnes auquel il appartient est fait prisonnier et exécuté sur le champ. Blessé après avoir reçu la première salve de la part d'un peloton d'exécution, il échappe par hasard au coup de grâce. En effet, la balle tirée dans son cœur pour l'achever est miraculeusement déviée par son portefeuille et les pièces métalliques qu'il contient. Laissé pour mort, il parvient à s'enfuir avant d'être une nouvelle fois fait prisonnier. L. Neuwirth a consacré un récit détaillé à cet épisode et à son engagement dans la Résistance Intérieure et dans les Forces Françaises Libres. Voir : Lucien Neuwirth, *Mais, après tout. Récit*, Paris, Actes Sud, 1994, 234 p. [réédition de l'ouvrage paru initialement sous le titre : *Ma guerre à seize ans : du fournil au peloton d'exécution*].

[3] Sur les vicissitudes et les vives tensions dans le mouvement gaulliste à partir de 1952, voir notamment : Jean Charlot, *Le gaullisme d'opposition 1946-1958*, Paris, Fayard, 1983, 436 p. ; Fondation Charles de Gaulle, *Avec De Gaulle. Témoignages t. 2. Le « temps du Rassemblement » 1946-1958*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2004, 499 p.

[4] Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux 1958-1976*, Rennes, PUR, 2011, p. 42. Pour une analyse détaillée des événements du mois de mai 1958, voir notamment : Jean-Paul Thomas, Gilles Le Béguec, Bernard Lachaise (dir.), *Mai 58. Le retour du Général de Gaulle*, Rennes, PUR, 2010, 258 p. ; Odile Rudelle, *Mai 58. De Gaulle et la république*, Paris, Plon, 1988, 317 p.

[5] Dans son annuaire des gaullistes, Pierre Viansson-Ponté croque L. Neuwirth en ces termes : « Le lieutenant Neuwirth a fait soudain son apparition sous les projecteurs de l'actualité au cours des fiévreuses journées de mai à Alger. Il était le porte-parole du Comité de Salut public, le Camille Desmoulins de cette « révolution ». En quelques heures, toute la France savait son nom en même temps que celui de Léon Delbecque. Mais on ne sait pas qui il était. C'est plusieurs semaines plus tard seulement qu'on apprit qu'il n'était pas un officier de carrière de la « jeune armée », ni un activiste professionnel, ni un pied-noir révolté. Mais un paisible commerçant stéphanois, ancien résistant, conseiller municipal RPF de sa ville depuis 1947 » (Pierre Viansson-Ponté, *Les gaullistes. Rituel et annuaire*, Paris, Le Seuil, 1963, p. 159).

constituent le *cursus honorum* normal des hommes politiques du centre et de la droite »[1]. La légitimité ancienne que L. Neuwirth pouvait revendiquer dans le gaullisme lui conférait deux atouts majeurs : 1) d'une part, ayant été de tous les combats ou presque, il pouvait se ménager un accès direct au Général de Gaulle ; 2) d'autre part, son capital politique accumulé de longue date, associé au prestige de la Résistance, lui permettait, en tant qu'illustration parfaite du « gaulliste de toujours »[2], de figurer parmi les dirigeants du groupe parlementaire et du parti[3]. Cela dit, si L. Neuwirth occupe à compter de 1962 la position enviée de questeur à l'Assemblée Nationale après qu'il a été quelques mois secrétaire général du groupe parlementaire au cours de la législature précédente, et que, en outre, il appartient à la commission politique de l'UNR – qualités qui, dès lors, le font bel et bien figurer parmi « l'élite des élites gaullistes »[4] – il ne fait pas non plus partie du tout premier cercle des dirigeants formé par certains des plus proches « compagnons » du Général De Gaulle tels Jacques Foccart, Michel Debré, Jacques Chaban-Delmas, Georges Pompidou, Olivier Guichard, Pierre Lefranc, ou encore, Roger Frey[5]. En fait, L. Neuwirth semble avoir occupé dans le gaullisme politique une place à la fois *centrale*, en ce qu'il appartient sans conteste au groupe dirigeant des années 60, et *périphérique* en ce que, à l'intérieur de celui-ci, il n'endosse jamais réellement les premiers rôles[6]. On peut supposer que cette position lui procurait des ressources relationnelles et une légitimité suffisantes pour pouvoir *espérer* rallier d'autres dirigeants à sa cause – à commencer par le plus fameux d'entre eux, le Général de Gaulle – et d'autres parlementaires de son camp – de ce point de vue, sa position d'ancien secrétaire du groupe, sa connaissance des rouages de l'Assemblée Nationale et le fait qu'il y était élu depuis 1958, pouvaient lui faire penser *a priori* qu'il pourrait bénéficier, sinon d'un certain ascendant, en tout cas d'une écoute de la part de ses pairs –, tout en lui octroyant, en même temps, en raison de sa marginalité *relative*, quelques degrés de liberté supplémentaire, moins tenu qu'il était, à la différence des responsables gaullistes de premier plan, au strict respect de la ligne politique du moment et à l'imposition d'une discipline collective autour de celle-ci.

En fait, cette position reflète pour partie certaines propriétés qui tendaient à distinguer L. Neuwirth de la majorité des responsables gaullistes et qui, jusqu'à un certain point, avaient pu

---

[1] Jean Charlot, *Union pour la Nouvelle République. Étude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Paris, Armand Colin, 1967, p. 194. Voir également sur ce point la prosopographie des députés gaullistes élus entre 1958 et 1976 proposée dans : Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes...*, *op. cit.,* chapitre 8. Sur la construction de la fidélité dans le groupe parlementaire et ses difficultés face l'hétérogénéité grandissante des filières de recrutement en son sein à cette période, voir également : Annie Collovald, « Une politique de la fidélité. La construction du groupe parlementaire UNR : 1958-1962 », *Politix*, 10, 1990, p. 53-69.

[2] Jean Charlot, *Union pour la Nouvelle République...*, *op. cit.*, p. 212.

[3] Pour un aperçu concernant les logiques de sélection des dirigeants gaullistes à cette période, voir : *ibid.*, chapitre 8.

[4] Bernard Lachaise, « Les gaullistes dans le *Journal de l'Élysée*, 1965-1969 », *Les cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 30, 2002, p. 3.

[5] Ils représentent ceux qu'on a coutume d'appeler les « barons » du gaullisme. Voir notamment : Bernard Lachaise, « Qu'est-ce qu'un compagnon ? » in Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux, Bernard Lachaise (dir.), *De Gaulle et les élites*, *op. cit.*, p. 72.

[6] Dans le même sens, B. Pavard note que « Lucien Neuwirth est un homme intégré dans de solides réseaux politiques et qui, en même temps, se trouve en marge du parti » (Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 82).

affecter négativement ses chances d'occupation des positions les plus centrales dans le groupe dirigeant. On l'a dit et répété, le député de la Loire est jeune comparé à ses collègues – en 1962, l'âge moyen des députés UNR est de 49 ans et 8 mois[1], quand L. Neuwirth n'a que 38 ans à l'entame de son second mandat – et aux dirigeants gaullistes de premier plan[2]. Né dans la Loire, élu de ce territoire[3], il n'a en outre pas poursuivi d'études supérieures – il possède cependant le baccalauréat, titre encore relativement rare à l'époque –, celles-ci ayant été vite interrompues par la guerre et son entrée précoce dans la Résistance (il était toutefois inscrit dans une école de commerce à la rentrée 1940), alors qu'une forte majorité des dirigeants UNR à l'Assemblée sont diplômés du supérieur, en particulier en droit, en science politique ou d'anciens énarques, et que cette proportion est en nette progression depuis 1958[4]. Par ailleurs, si on peut penser que L. Neuwirth s'apparente à un professionnel de la politique, ses origines sociales le situent du côté des artisans-commerçants – lui-même ayant embrassé la carrière commerçante après la guerre – alors que les députés gaullistes se recrutent massivement dans les professions libérales (juristes, médecins), les chefs d'entreprise, ou encore, les hauts fonctionnaires[5]. Ces traits qui, hors le passé résistant et l'engagement ancien dans le gaullisme politique, font du ligérien une figure ne correspondant que très partiellement à l'idéal-type du dirigeant gaulliste des années 60, peuvent expliquer que, en même temps qu'ils ont pu limiter son accès aux positions les plus élevées dans le groupe dirigeant, ils l'ont incliné à tenter un « coup » lui permettant tout autant d'accroître son prestige en cas de réussite en se faisant un *nom*[6], que de cultiver et de revendiquer sa relative singularité parmi ses pairs responsables.

Pour autant, la situation spécifique de L. Neuwirth dans l'univers gaulliste ne suffit pas à expliquer que, sollicité par le MFPF, il ait accepté de se faire le relais actif de la réforme de la loi de 1920. D'autres éléments nécessitent d'être considérés. Soucieux de produire un récit de vocation qui tendrait à montrer, par un travail de réordonnancement rétrospectif, que son intérêt et son dévouement pour la question contraceptive étaient présents, sinon de toute éternité, en tout cas, de longue date dans sa trajectoire, le député stéphanois aime à rappeler que sa découverte de la contraception remontait à ses années de guerre londoniennes – il avait alors à peine 19 ans – quand une jeune soldate irlandaise avec qui il avait une aventure lui révéla

[1] Jean Charlot, *Union pour la Nouvelle République...*, *op. cit.*, p. 189.

[2] À titre d'exemple, en 1966, Henry Rey, le secrétaire du groupe UNR à l'Assemblée Nationale a 63 ans, tandis que Jacques Baumel, le secrétaire général de l'UNR, a 48 ans.

[3] Jean Charlot relève, sans toutefois approfondir cet aspect, que le fait d'être un élu de la région parisienne est un facteur qui semble faciliter l'ascension dans le groupe dirigeant. Voir : Jean Charlot, *Union pour la Nouvelle République...*, *op. cit.*, p. 212.

[4] Voir les chiffres donnés dans : *ibid.*, p. 214.

[5] Voir : Annie Collovald, « Une politique de la fidélité... », *op. cit.* ; Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes...*, *op. cit.*, p. 191-194. Cette tendance s'observe également du côté des sénateurs. Voir : David Bellamy, « Prosopographie des sénateurs gaullistes (1958-1980) » in François Audigier, Bernard Lachaise, Sébastien Laurent (dir.), *Les gaullistes : hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2013, p. 197-215.

[6] Après que le Général de Gaulle avait décidé définitivement d'inscrire la réforme de la loi de 1920 à l'agenda parlementaire, L. Neuwirth rapporte que Georges Pompidou lui aurait lancé en référence à l'histoire des débuts de la IIIème République : « Alors, Neuwirth, vous allez être aussi célèbre que Wallon » (Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 66).

l'existence des préservatifs et de spermicide[1]. En outre, il a fortement insisté sur le fait que, à partir de la fin des années 40, sa fonction d'adjoint au maire siégeant à l'office municipal des HLM et à la commission d'assistance judiciaire, l'avait mis aux prises avec des réalités dramatiques auxquelles le libre contrôle de la fécondité aurait pu selon lui apporter une solution[2]. Bien entendu, il n'est pas question ici de mettre en doute la valeur de ces expériences et le fait qu'elles aient été présentes dans son esprit au moment de sa prise de position. Toutefois, de même que, nous l'avons souligné au chapitre 2, la confrontation tragique d'un-e jeune interne avec un curetage pratiqué en urgence sur une femme hospitalisée suite à un avortement clandestin ne suffisait pas à transformer un futur médecin en militant-e décidé-e de la cause contraceptive, la connaissance directe de drames domestiques imputés à l'absence de contraception ne qualifiait *en soi* celui qui la possédait à devenir un ardent défenseur de l'abolition de la loi de 1920 sur le plan contraceptif. En fait, ces éléments ne peuvent fonctionner comme un *ressort* d'engagement que si, d'une part, ils rencontrent un *contexte propice* permettant leur activation ou leur réactivation – ici la sollicitation du MFPF et une situation dans l'univers gaulliste qui autorise une perception de la plausibilité et de l'intérêt potentiel à retirer d'un tel coup –, et que, d'autre part, ils se combinent avec *certaines manières de penser, de sentir et d'agir acquises au préalable*. De ce point de vue, L. Neuwirth semble avoir été caractérisé par : 1) une inclination à réaliser des coups ; 2) un certain refus de l'ordre établi. Dans les textes autobiographiques qu'il a livrés, l'évocation rapide de son enfance ne permet pas de se faire une idée très précise des conditions de déroulement de sa socialisation primaire. Fils unique, L. Neuwirth est né selon sa propre expression dans un « foyer d'artisans »[3]. Dans le contexte de l'entre-deux-guerres, le couple formé par ses parents apparaît plutôt singulier. En effet, sa mère est issue d'une vieille famille d'artisans stéphanois du secteur de la confection. Il la décrit comme une « catholique pratique »[4]. Son père est un artisan fourreur venu d'Europe de l'Est ayant « appris son métier dans toutes les capitales d'Europe »[5]. Il semble qu'il ait appartenu à une famille de juifs polonais et qu'il ait été naturalisé au début des années 20[6]. À notre connaissance, L. Neuwirth n'a jamais explicitement mentionné cet aspect. Dans *Que la vie soit*, il note : « Mon père vient de l'Est, ce qui provoqua quelques problèmes », sans s'étendre sur le genre de « problèmes » en question, ni mentionner clairement son origine juive

[1] Voir le récit qu'il en fait dans : Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 29-31 ; « Lucien Neuwirth, la bataille de la contraception...», *op. cit.*, p. 8.

[2] À propos de la commission d'assistance judiciaire, il écrit : « Le scénario était bien souvent le même : soit que l'épouse ne supportât plus un mari incapable de se contrôler qui lui imposait grossesse sur grossesse, soit que l'époux se plaignît du caractère acariâtre d'une femme qui systématiquement se refusait à lui. Bien sûr les reproches s'entrecroisaient : époux ivrogne, brutal, épouse sans goût, frivole, dépensière, ne pensant qu'à elle et pas aux enfants. Je sortais souvent déprimé de ces réunions, d'autant plus que, connaissant la contraception, j'étais persuadé qu'un certain nombre de drames auraient pu être évités » (Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 39). Concernant son expérience à l'office des HLM, il observe : « Le premier cas que j'eus à traiter en 1947 en tant qu'administrateur des HLM fut un choc pour moi : une femme enceinte jusqu'aux yeux me suppliait de lui accorder un logement plus grand, car vivant à quatre dans une pièce-cuisine, elle n'imaginait pas comment accueillir le cinquième enfant. Elle me menaça de se suicider » (*Ibid.*, p. 41).

[3] *Ibid.*, p. 10.

[4] *Ibid.*

[5] Lucien Neuwirth, *Mais, après tout...*, *op. cit.*, p. 9.

[6] C'est ce qu'indique sa fiche Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Lucien_Neuwirth

polonaise[1]. Il écrit encore à son propos : « Mon père était agnostique et pacifique : il m'a appris la tolérance »[2]. S'il est difficile de trop s'avancer sur ce point faute d'éléments suffisants, on peut toutefois penser que le contraste entre les origines de ses parents et les « problèmes » qui ont pu en résulter du point de vue de la perception de la légitimité d'un couple associant un juif immigré de première génération – de surcroît agnostique – à une française catholique appartenant à une famille installée de longue date dans la ville de Saint-Étienne, avait pu accroître précocement la sensibilité de L. Neuwirth à une forme d'injustice, mais aussi à la nécessité de la tolérance (apprise en particulier de son père) et à celle d'affronter l'adversité de façon générale[3]. Cela étant, une de ses expériences socialisatrices les plus marquantes reste celle de la guerre et de son engagement dans la Résistance. Débutée alors qu'il est encore adolescent et, à ce titre, doté d'une plasticité dispositionnelle encore élevée, elle ne pouvait que l'imprégner durablement en lui fournissant des schèmes d'action et de perception actualisés régulièrement au cours de sa trajectoire ultérieure. Ce cadre socialisateur a d'abord été celui de *l'apprentissage de l'action collective en situation défavorable*. En fait, chez lui, le goût et les compétences pour celle-ci avaient déjà été amorcés par le scoutisme. Il note à ce sujet : « Mon véritable apprentissage de la vie collective se déroula donc chez les scouts »[4]. Et d'observer que les savoir-faire et les savoir-être acquis à cette occasion lui furent d'un grand secours au cours de son périple résistant :

> « Instinctivement, j'ai retrouvé toutes les disciplines de cette époque lorsque (...) je dus m'adapter à la vie concentrationnaire [il évoque son internement en Espagne] (...). Je confesse que les leçons du scoutisme m'ont certainement aidé à traverser avec réussite les épreuves qui attendaient la jeunesse de notre génération ».[5]

---

[1] Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 10. Naturalisé semble-t-il en 1923, son père aurait vraisemblablement échappé aux dénaturalisations massives pratiquées par Vichy. En effet, celles-ci ne portaient que sur celles accordées à partir du mois d'août 1927. Cela dit, on ne sait pas si, d'une façon plus générale, il fut inquiété au cours de cette période.

[2] Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 10.

[3] De ce point de vue, il est frappant que, au moment d'évoquer la scène où il est censé avoir annoncé à son père qu'il comptait rejoindre le Général De Gaulle, il ait décrit celui-ci comme « habitué à affronter l'adversité » (Lucien Neuwirth, *Mais, après tout...*, *op. cit.*, p. 10). On peut conjecturer que cette remarque fait référence de façon implicite à tous les efforts que cet artisan-commerçant immigré « travaillant de l'aurore à la nuit » (*Ibid.*, p. 9) paraît avoir consenti pour s'intégrer dans une société où, en tant qu'étranger, de nombreux obstacles ne manquaient jamais de se dresser devant lui, ce qui, selon toute vraisemblance, développa chez sa personne une propension à la ténacité et à l'affrontement dont on peut penser qu'elle s'est en partie transmise à son fils. Mais cette inclination semble également avoir été présente chez sa mère. Il la décrit en effet comme une « femme de caractère » (Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 13). Et, de fait, on peut penser que, dans la France de l'entre-deux-guerres, épouser un juif immigré lorsque l'on est soi-même une catholique pratiquante impliquait d'avoir au préalable, ou alors de développer par la suite, une certaine aptitude à affronter l'adversité. Aussi n'est-il pas étonnant que, comme nous l'avons déjà mentionné, ce soit elle qui, selon le témoignage de L. Neuwirth, l'ait encouragé à suivre le Général de Gaulle. De même, on pourra lire un indice de cette inclination dans le récit qu'il fait de sa conduite au moment de son arrestation à Saint-Étienne : « Ce fut un petit matin de 1942 que deux inspecteurs de police, plutôt débonnaires et un rien embarrassés, se présentèrent au domicile familial pour m'embarquer. *Le ton sur lequel ma mère les invita à s'asseoir et à attendre que j'ai fini de déjeuner était sans réplique. Je lus dans leurs yeux un éclair d'admiration devant cette louve qui protégeait, pour un dernier moment, son fils qu'ils allaient lui enlever* » (*Ibid.*, p. 19, souligné par nous).

[4] Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 11.

[5] *Ibid.*

Un peu avant cette évocation, il établit encore plus clairement le lien entre ses premières expériences comme scout et son action ultérieure en tant que parachutiste : « La découverte de la nature à travers les hésitantes expériences d'un louveteau, pour qui le grand jeu de piste dessinait déjà l'esquisse ce qu'allait être pour lui la guérilla du parachutiste de la France libre qu'il devint, m'a installé dans la façon que j'ai de considérer la vie »[1]. Comme nous l'avons déjà relevé chez des membres de l'ECC confrontés à des expériences approchantes, l'action dans la Résistance a pu développer et/ou renforcer chez ceux qui y ont été engagés une appétence et des compétences pour *l'action clandestine ou semi-clandestine en groupe réduit*. De sa participation aux premiers noyaux résistants à Saint-Étienne, aux parachutages derrière les lignes allemandes dans le cadre du 4ème Special Air Service pour conduire des missions de reconnaissance, de sabotage, et se livrer à des embuscades en formation commando, L. Neuwirth a, de son propre aveu, acquis dans ce cadre une aptitude à la « guérilla moderne » plutôt qu'à la « guerre classique », où on « aime faire bande à part », et où on se comporte en « combattants autonomes, (...) guerriers pratiquement livrés à eux-mêmes », « libres d'agir, [en] échapp[ant] au carcan de l'état-major »[2]. Ce goût pour les *coups d'éclat menés à quelques-uns en terrain hostile* au principe, selon ses propres termes, des « plus indestructibles amitiés »[3], de même que celui pour une certaine *indépendance dans l'action*, se retrouvent à l'évidence dans sa participation aux journées agitées de mai 1958[4]. Dans ces conditions, son intérêt pour la défense de la cause contraceptive peut également se comprendre comme une *actualisation supplémentaire de cette propension*. De ce point de vue, il est significatif que L. Neuwirth ait indiqué à plusieurs reprises que le maire de Saint-Étienne lui aurait lancé, tandis qu'il se désolait des drames découverts à l'office des HLM ou dans la commission d'assistance judiciaire et que, en conséquence, il déplorait l'absence de recours à la contraception : « Celui qui pourra changer cette loi [de 1920], il n'est pas encore né »[5]. Vraie ou fausse, l'anecdote suggère d'abord que l'acception par le député ligérien du rôle de relais au Parlement pour promouvoir la cause contraceptive a été vécue par lui comme un véritable *défi* où se manifestait une inclination ancienne à relever le gant et à se confronter à l'adversité – en l'occurrence ici, celle de son propre camp qu'il savait majoritairement hostile. Du reste, il n'est guère surprenant que ce soit au contact d'un ami résistant, R. Aron-Brunetière, médecin engagé de longue date en faveur de celle-ci, que l'acceptation se soit faite. En effet, *mutatis mutandis*, tout se passe comme si cette situation le replongeait dans les combats clandestins et les actions de guérilla menés à quelques-uns sur fond de rapports fraternels. L'*analogie pratique* entre les situations apparaît de façon particulièrement claire dans cette évocation du groupe d'allié-e-s réuni pour maintenir l'enjeu contraceptif sur la scène parlementaire : « Je peux dire qu'un véritable souffle passait parmi nous, toutes et tous nous y croyions. C'était *comme si nous avions repris le combat pour une*

[1] *Ibid.*
[2] Lucien Neuwirth, *Mais, après tout...*, *op. cit.*, p. 109.
[3] Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 18.
[4] Jérôme Pozzi note que, au moment d'arriver à Alger, L. Neuwirth « bénéficie déjà d'une solide réputation de « baroudeur » » dans l'équipe gaulliste qui s'active pour semer le trouble et provoquer le retour du Général de Gaulle (Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes..*, *op. cit.*, p. 42).
[5] Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 42.

liberté encore contrainte, *entravée,* et qui voulait jaillir »[1]. Enfin, cette prise de position n'était pas contradictoire avec certaines perceptions formées au cours de ses années résistantes et qui, potentiellement, avaient pu conserver une valeur rectrice au cours de son existence. Ainsi la décision de s'engager en faveur de la cause contraceptive peut-elle être vue comme la transposition par analogie d'une manière de penser, de sentir et d'agir disposant, dans une certaine mesure, à la mise en cause de l'ordre établi et des « vérités » censées l'accompagner[2], bref à l'expression d'un *refus*, même vague, lequel avait déjà accompagné ses premiers pas dans la Résistance[3]. Si son périple résistant marqué par un internement de plusieurs mois en Espagne l'avait conduit à « la révolte contre une certaine forme d'ordre établi, contre le mépris et la négation de la dignité humaine »[4], le contact avec certaines réalités insoupçonnées outre-manche contribua du reste à suspendre chez lui quelques évidences, en particulier concernant la définition et la répartition sexuée des tâches. Découvrant la présence de femmes dans de nombreux rôles réputés masculins, phénomène classique par temps de mobilisation guerrière de masse[5], il rappelait ses premières impressions et leur évolution rapide sur ce plan :

> « Bien que débarqués depuis moins de quarante-huit heures [en Grande-Bretagne], nous avions pu remarquer que les femmes accomplissaient des métiers dits d'hommes, dans les champs, sur les routes, dans les gares partout où il y avait activité. Pourtant de là à imaginer une conductrice de train en salopette demander, cigarette à la bouche, du feu à une lady du plus grand wagon de 1ère classe ou directement de chez son coiffeur, il y avait un pas que je n'avais pas encore franchi...*J'eus alors mon premier doute sur la valeur des idées toutes faites : une guerre pouvait bouleverser les ordres de valeur même les mieux établis et, aussi, libéraliser les mœurs* »[6].

En outre, comme le montre l'épisode de sa découverte de la contraception aux côtés d'une jeune soldate qu'il décrit pleine de « décontraction » et d'« esprit d'entreprise »[7], il semble avoir fait dans la Grande-Bretagne en guerre l'expérience de relations entre jeunes hommes et jeunes femmes subitement libérées de la tutelle de la morale puritaine traditionnelle[8]. On le voit, ces différentes expériences qui jalonnent un « itinéraire imprévu »[9], faisaient de L. Neuwirth le

---

[1] *Ibid.*, p. 60 (souligné par nous).
[2] On en trouve la trace dans les termes choisis par L. Neuwirth pour décrire son dépôt de proposition de loi visant à réforme la loi de 1920 en compagnie de quelques collègues de son camp également réfractaires : « Il fallait avoir du courage pour braver l'ordre établi » (*ibid.*, p. 48).
[3] Au-delà de l'autoportrait flatteur que la remarque cherche à produire, L. Neuwirth ne nous semble pas complètement infondé à dire de lui-même : « Il est vrai que j'ai toujours conservé ma liberté d'expression et que ça ne plaisait pas à tout le monde » (*ibid.*, p. 76).
[4] *Ibid.*, p. 26.
[5] Sur cette question, voir notamment pour la France : Luc Capdevilla, François Rouquet, Fabrice Virgili, Danièle Voldman (dir.), *Sexes, genre et guerres. France 1914-1945*, Paris, Payot, 2010, 382 p. ; pour une synthèse historiographique récente, voir également : Françoise Thébaud, « Penser les guerres du XXème siècle à partir des femmes et du genre. Quarante ans d'historiographie », *Clio*, 3, 2014, p. 157-182.
[6] Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 27 (souligné par nous).
[7] *Ibid.*, p. 30.
[8] Sur le « sérieux ébranlement du puritanisme britannique au cours de la guerre » en matière de rapports entre jeunes hommes et jeunes femmes, voir : Jean-François Muracciole, *Les Français libres. L'autre résistance*, Paris, Tallandier, 2009, p. 257.
[9] Lucien Neuwirth, *Que la vie soit*, *op. cit.*, p. 9.

représentant d'un « idéal de Résistance »[1] marqué durablement par les valeurs de refus, de lutte contre l'injustice, de défense acharnée de la liberté[2], d'exaltation de la solidarité, de l'égalité et du dévouement héroïque dans la lutte, et d'une tendance, plus ou moins prononcée selon les individus, à entretenir une certaine distance à l'égard des « idées toutes faites » et/ou à les réviser sérieusement[3], notamment en matière des rapports sociaux de sexe[4]. Si, contrairement à ce qu'il a souvent été tenté de laisser croire, tout paraît indiquer que L. Neuwirth ne s'est pas intéressé précocement, ni de lui-même, à la *mobilisation en faveur de la cause contraceptive*[5] – ce qui, on l'a vu, ne veut pas dire qu'il ait ignoré l'existence de certains méthodes diffusées en Grande-Bretagne ou les drames que leur absence pouvait provoquer en France –, en revanche, dès lors que le contexte se révélait suffisamment propice par rapport à d'autres aspects de sa situation (en particulier dans l'univers gaulliste) en lui faisant apercevoir, par-delà les difficultés inévitables de l'entreprise, d'une part, une plausibilité minimale quant à ses chances de réussite et, d'autre part, l'intérêt qu'il pourrait en retirer en termes de capital symbolique en cas de succès, et que, par ailleurs, des contacts avec des autruis significatifs liés à la Résistance bien faits pour le faire basculer étaient noués, il n'était, en raison des schèmes d'action et de pensée qu'il possédait et que nous venons de rappeler, pas le moins mal placé et disposé pour qualifier positivement ce défi, lui trouver une justification sous le rapport des valeurs, et développer l'envie de s'y investir comme nouvel entrepreneur politique dans l'univers des gouvernants.

2. Un gaulliste à l'assaut de son propre camp

Comment L. Neuwirth est-il parvenu à maintenir la question contraceptive sur l'agenda parlementaire et obtenir la création d'une Commission spéciale chargée d'examiner la question ? On l'a vu, les premières prises de contact avec des membres du MFPF remontent au début de l'année 1966, dans la suite immédiate de la dynamique de politisation déclenchée par la prise de position de F. Mitterrand à l'automne. À compter de ce moment, le député ligérien

[1] Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 81.

[2] À propos des mois passés en Grande-Bretagne durant la guerre, il insiste tout particulièrement sur le sentiment intense de liberté qu'il y a expérimenté. Selon ses propres termes, les « évadés de France » comme lui « savouraient, plus que tout autre, le prix de la liberté incontrôlée, sans parler de l'accès pratiquement libre à tout ce qui, en France, était soit sévèrement rationné, soit inexistant ». Et de poursuivre : « Mais, par-dessus tout, ce qui n'avait pas de prix à nos yeux, c'était la liberté de s'exprimer, de croire à ce que l'on avait envie de croire » (Lucien Neuwirth, *Mais, après tout...*, *op. cit.*, p. 58).

[3] Évoquant les premiers temps de son séjour londonien et la découverte du fait que « les Anglaises, Irlandaises et autres Américaines savaient lever le coude aussi bien que leurs homologues masculins », il écrit de façon significative : « Je n'en étais pourtant qu'au début de *mes surprises* et des *remises en question* » (Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 29, souligné par nous).

[4] Dès lors, c'est au nom de son expérience dans la Résistance qu'il peut parfois justifier sa prise de position en faveur de la cause contraceptive. Ainsi ce passage tiré de l'un de ses récits autobiographiques : « L'absence de contraception me semblait une manière de maintenir la femme dans un état de sujétion inacceptable au XXème siècle. Ma génération – jeune à l'époque – ne pouvait l'admettre, d'autant plus que la Résistance et la guerre nous avaient révélé les capacités d'héroïsme, d'abnégation, de dévouement gratuit, de patriotisme et d'amour dont étaient capables les femmes de notre pays » (*ibid.*, p. 46).

[5] C'est en ce sens que l'on peut comprendre la remarque de P. Simon qui, évoquant la première rencontre entre des responsables du MFPF et L. Neuwirth, rapporte au sujet de ce dernier : « Il avoue *tout ignorer du problème* » (Pierre Simon, *De la vie avant toute chose*, *op. cit.*, p. 141, souligné par nous).

entretiendra des rapports permanents avec les responsables nationaux de l'unité attractrice pour « monter et peaufiner le dossier ». Dans ses mémoires, P. Simon résume cette période de la façon suivante :

> « Très vite nous rencontrons Lucien Neuwirth : la prise de contact est fort satisfaisante. Nous parlons de l'importance de la régulation des naissances pour l'avenir de la société française. (...) Nous lui confions un exemplaire de nos dossiers. Ayant compris la nature du conflit, sa composante philosophique et son enjeu politique, il se rallia à notre projet. La mesure sociale de nos ambitions lui parut conforme à la fonction de député. De ce jour, son appartement se transforma d'abord en bibliothèque, puis en séminaire permanent où se conjuguaient toutes les disciplines concernées (...). Le dossier doit être sans cesse réactualisé pour conserver le caractère irréprochable de sa démonstration »[1].

Pour ne pas se contenter d'un nouveau dépôt de proposition de loi sans lendemain – ce que, faute de disposer d'une majorité et de maîtriser l'agenda parlementaire, se contentaient de faire à intervalles réguliers quelques députés venus de la gauche – qui, parce qu'il allait à l'encontre des positions officielles de son parti, l'aurait exposé à d'inévitables sanctions, L. Neuwirth s'emploie à chercher des appuis dans le camp gaulliste, ce qui était loin d'être évident. Il note en effet : « J'en avais saisi mes amis politiques. Ce ne fut pas l'enthousiasme »[2]. Mais, dans un premier temps, lui et ses alliés se donnèrent surtout pour tâche d'atteindre directement le plus haut sommet de l'État, autrement dit le Général de Gaulle. L'épisode est connu qui a fait l'objet de multiples récits maniant à souhait l'anecdote pour mieux fixer la légende. Ayant réussi sans difficulté à enrôler Alexandre Sanguinetti, autre figure baroque du gaullisme de la période, ancien des Forces Françaises Libres, adepte des « coups » et ayant participé aux manœuvres pour le retour du Général de Gaulle en 1958[3], celui-ci, devenu ministre aux Anciens Combattants depuis le début de l'année 1966, estime qu'il faut s'efforcer de convaincre l'épouse du président pour avoir quelque chance d'obtenir ensuite le ralliement de son époux. Il s'exécute alors et semble avoir contribué à ce qu'Yvonne de Gaulle envisage de façon positive une modification de la législation, ce qui n'allait pas de soi étant donné son fort catholicisme et, d'une façon générale, son conservatisme[4]. Invité le 11 mai pour un repas à l'Élysée, L. Neuwirth a avec le Général de Gaulle une brève discussion informelle sur le sujet[5]. Deux jours plus tard, une entrevue se tient dans le bureau du président pour aborder la question de

---

[1] Pierre Simon, *De la vie avant toute chose*, *op. cit.*, p. 141.

[2] Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 48.

[3] Évoquant cette intervention dans la biographie qu'il consacre au Général de Gaulle, Éric Roussel le décrit de manière significative comme un « gaulliste de l'espèce incontrôlable » (Éric Roussel, *Charles de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p. 851-852). Pour un aperçu au sujet de sa biographie, voir la notice qui lui est consacrée sur le site de l'Assemblée Nationale : http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/6274.

[4] Sur Yvonne de Gaulle, voir notamment : Frédérique Neau-Dufour, *Yvonne de Gaulle*, Paris, Fayard, 2010, 585 p. et sur l'épisode particulier de la contraception : *Ibid.*, p. 403-406. Voir également le témoignage de P. Simon : Pierre Simon, *De la vie avant toute chose*, *op. cit.*, p. 143.

[5] Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 63. On trouve une confirmation de l'existence de ce repas dans le journal de J. Foccart. À la date du 11 mai 1966, celui-ci note : « Ce déjeuner, dont je raconte seulement quelques moments, s'est donc très bien passé, le Général ayant eu, bien sûr, un petit aparté avec Jacquinot, un autre avec Palewski, puis avec Neuwirth » (Jacques Foccart, *Tous les soirs avec de Gaulle. Journal de l'Élysée t. 1 1965-1967*, Paris, Fayard, 1997, p. 412).

façon plus détaillée. Ayant « minutieusement autant que discrètement préparé » l'entrevue, le député stéphanois se prête alors au rituel du pouvoir de l'audience en tentant de plaider sa cause. Il décrit la scène en ces termes :

> « Ces audiences, ses interlocuteurs ne pouvaient les oublier. Aucun de ceux que je connais qui ont été reçus par de Gaulle, Président de la République dans son bureau de l'Élysée ne m'a dit être resté indifférent à l'événement. (...) Pour moi, qui avais l'avantage de connaître la façon de procéder du Général, je savais que c'était possible, à condition de ne s'écarter de l'objet de l'entretien à aucun prix, et de savoir que ses questions étaient faites à dessein pour provoquer la réaction spontanée de l'interlocuteur. Il écoutait silencieusement, avec sa manière particulière de remuer les jambes sous le bureau, vous fixant intensément quelques secondes puis regardant ailleurs. (...) Il ne m'interrompit qu'une fois, sur le règlement de l'Assemblée en ce qui concerne les commissions spéciales. Je terminai presque par un cri : « Mon Général, vous avez donné le droit de vote aux femmes, donnons-leur cette loi, j'en prends seul la responsabilité et toutes ses suites. Je le demande et j'accepte par avance toutes les conséquences ». Il y eut un silence qui parut immense, enfin de Gaulle parla : « C'est vrai, transmettre la vie, c'est important ! Il faut que cela soit un acte lucide, continuez »[1].

On peut se demander ce qui a pu motiver l'ouverture soudaine manifestée par le Général de Gaulle et l'encouragement délivré à L. Neuwirth. On se souvient que, au cours de la campagne présidentielle, pressé de s'exprimer publiquement sur le sujet par certains membres de son entourage, le président sortant avait violemment rejeté cette possibilité, estimant qu'il n'y avait aucune raison de modifier le cadre juridique en vigueur, sauf à mettre en péril le redressement de la natalité en France. L'enchaînement des faits que nous venons de rappeler pourrait suggérer que le revirement du président s'expliquerait par des intrigues de salon et par le talent persuasif déployé par quelques individus s'influençant les uns les autres. Cette vision est par exemple contenue dans les mémoires de P. Simon, qui écrit : « Qui croira, dans l'avenir, que la destinée de la femme s'est jouée sur le goût des cigares Davidoff et l'attention de la générale de Gaulle. Pourtant, tels sont les faits »[2]. À sa manière, on la retrouve dans les propos de Philippe de Gaulle lorsqu'il réinscrit la décision de son père dans le strict cadre, ou presque, d'échanges familiaux où sa mère, quoique fervente catholique joue un rôle essentiel[3]. De même, si B. Pavard est

---

[1] Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 64-65.

[2] Pierre Simon, *De la vie avant toute chose*, *op. cit.*, p. 143. La référence aux « cigares Davidoff » renvoie au fait que P. Simon, L. Neuwirth, R. Aron-Brunetière partageaient le goût des « bons cigares » et qu'ils faisaient « de temps en temps (...) le point devant une boîte de Davidoff », de telle façon que, selon la description de P. Simon, par la « pratique du cigare et la douce émotion qu'elle procure, la pilule [fit] son petit bonhomme de chemin » (*ibid.*, p. 142-143).

[3] Évoquant les échanges entre le Général de Gaulle et L. Neuwirth, celui-ci déclare : « Il [son père] s'en est ouvert à moi car c'était une question qui *nous intéressait particulièrement en famille*. Il m'a confié qu'il y pensait depuis plusieurs années sans trouver la réponse adéquate ». Et de poursuivre alors sur le rôle des autres membres de la famille : « *Ils* [son père et son mère] *en ont discuté ensemble, c'est certain, mais entre quatre yeux*. Ma mère était de la génération qui estimait que, l'homme et la femme n'étant pas des animaux, ils choisissaient ou ne choisissaient pas d'avoir des enfants et les acceptaient sans les avoir programmés. *Comme toutes les femmes de la famille*, elle était encore moins favorable à la pilule que mon père. Mais avec lui, elle concevait malgré tout que la pilule puisse éviter des drames dans certains cas. *La plus hostile était ma tante Marie-Agnès.* Elle le proclamait haut et fort. Elle avait eu beaucoup d'enfants. La connaissant*, je suis sûr que sa prise de position affirmée sur le*

fondée à parler de « politique des salons » à propos de l'alliance entre L. Neuwirth et certains responsables du MFPF pour désigner une « sociabilité masculine » qui prend place dans « les salons feutrés de l'Assemblée et de l'Élysée » pour faire de la « contraception un sujet crédible »[1], il faut veiller à ce que cette vision n'alimente pas implicitement une représentation délibérative de la réalité sociale où un groupe réduit de personnes s'étant convaincues mutuellement du bien-fondé de leur démarche, serait capable d'orienter en retour, par de simples arguments et un peu d'entregent, le processus de décision dans l'espace des gouvernants. Si ces différents éléments ont évidemment joué (l'action d'A. Sanguinetti auprès d'Y. de Gaulle, l'action de cette dernière auprès de son époux, l'audience avec L. Neuwirth) – quoiqu'il soit difficile d'en pondérer l'importance respective –, il convient cependant de réencastrer les évaluations pratiques du président de la République dans des *interdépendances qui ne soient pas limitées aux interactions les plus directes et visibles*. D'abord, notons que la conjoncture politique du printemps 1966 n'est plus celle de la fin de l'année 1965. Précédemment, on n'a fait l'hypothèse qu'une des raisons qui pouvait expliquer le refus du Général de Gaulle de prendre position sur l'enjeu contraceptif était que, tout à sa stratégie d'entretien d'un charisme personnel et à l'endossement d'une rhétorique de la grandeur, celui-ci n'entendait pas se voir rabaissé au niveau de ses concurrents en acceptant les termes d'un débat imposé par d'autres. Quelques mois plus tard, la situation avait changé, qui pouvait le conduire à des révisions en ce domaine. D'une part, on sait que sa mise en ballotage inattendue face à F. Mitterrand l'avait profondément déstabilisé au point de songer d'abord à la démission[2], et on peut alors de se demander si, dans ces conditions, se montrer plus favorable à la question de la contraception n'était pas une façon de reconquérir une forme de « modernité » préemptée par F. Mitterrand au cours de la campagne, lequel avait, on l'a dit, joué sur la différence d'âge entre eux[3]. D'autre part, n'étant plus, au mois de mai 1966, en situation électorale, c'est-à-dire ne craignant plus de se voir rétrogradé au rang de simple postulant à une charge, contraint, plus qu'en d'autres circonstances, à l'alignement sur des enjeux imposés de l'extérieur, le Général de Gaulle pouvait tout au contraire considérer, dans ce nouveau contexte, que l'encouragement donné à l'entreprise de L. Neuwirth était une façon de surprendre à la fois ses adversaires et son propre camp, et partant, d'entretenir la croyance en son statut de *porteur de charisme* qui

---

ton qui lui était habituel a dû passablement mécontenter mon père » (Philippe de Gaulle, *De Gaulle mon père. Entretiens avec Michel Tauriac t. 2*, Paris, Plon, 2004, p. 261-262, souligné par nous).

[1] Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 88-89. Cela dit, contrairement à ce qu'elle suggère parfois, il convient selon nous de ne pas trop opposer cette « politique des salons » à sociabilité masculine aux débuts de la mobilisation qui aurait été le fait de simples femmes regroupées dans une association non-mixte (le « politique de la salle à manger » pour reprendre les termes de B. Pavard). En effet, comme nous l'avons montré au chapitre 1, des primo-entrepreneurs de cause et des soutiens masculins ont été présents dans le mouvement dès le début et des alliances avec des députés hommes ont eu lieu au moment de l'irruption de la cause au printemps 1956.

[2] Voir par exemple les échanges entre le Général de Gaulle et son entourage au soir du premier tour tels que rapportés dans : Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle t. 2*, *op. cit.*, p. 605-607.

[3] Faisant le bilan à la fin du mois de décembre 1965 suite à sa réélection, A. Peyrefitte rapporte que le Président de la République envisageait son nouveau mandat de la façon suivante : « Ce qui apparaît, c'est le désir à peu près général d'un *new deal*, autrement dit d'un changement de style et d'objectifs, pour l'avenir proche et pour l'avenir lointain. (...) Il faut donner à la jeunesse des buts qui puissent lui communiquer un enthousiasme. La seule question, c'est le *new deal*, des objectifs nouveaux qu'il faut indiquer au pays, à la jeunesse » (*ibid.*, p. 618).

« renverse l'ordre de rang des valeurs et bouscule la coutume, la loi et la tradition »[1], mais aussi, en divisant potentiellement ses partisans par le soutien apporté à un responsable gaulliste en position d'*outsider* parmi les dirigeants de son camp, de « maintenir les dissensions au sein des groupes, orienter le sens de leurs efforts et partant de leur pression »[2]. Par ailleurs, notons que, à ce stade *i.e.* au printemps 1966, si le Général de Gaulle avait *encouragé* le député ligérien à poursuivre ses efforts, notamment à travers la création d'une Commission spéciale , il n'avait pas non plus clairement indiqué si et quand la réforme pouvait être envisagée avec l'accord du gouvernement[3], manière sans doute de voir comment les choses allaient d'abord tourner à l'Assemblée Nationale et dans les commentaires qui seraient faits, et de se laisser ainsi la possibilité d'un changement éventuel de position. Du reste, d'autres éléments avaient pu affecter la perception et les calculs du président de la République à propos de la possibilité et de la plausibilité d'une réforme de la loi de 1920. Au mois de janvier, R. Prigent, un des agents centraux de l'espace de production des politiques familiales depuis la Libération et, on l'a vu, l'ancien président de la Commission ayant envisagé en 1962 un assouplissement discret de la législation, avait pris cette fois *publiquement* position pour une modification du cadre légal, quoique de manière encore fort prudente[4]. De plus, on a vu que, contre toute attente, le rapport de la commission de l'INSERM sur la contraception hormonale, n'avait pas formulé de véritable mise en garde. Enfin, le début de l'année 1966 est marqué par la célébration du dixième anniversaire qui, en réunissant de façon *visible* de nombreux de soutiens de prestige au Palais de Chaillot, « constitue une forme d'apogée de la reconnaissance et de la respectabilité »[5] pour le mouvement.

---

[1] Max Weber, *La domination*, *op. cit.*, p. 280. On ne sera guère étonné de retrouver des éléments susceptibles d'étayer cette interprétation du geste gaullien chez P. Lefranc, un des plus proches « compagnons » du Président de la République. Dans un livre d'entretiens, celui-ci observe en dressant un parallèle avec la guerre d'Algérie : « Pour de Gaulle, pour l'officier, pour l'inspirateur de la Résistance, faire descendre le drapeau national des départements d'Algérie, quel effort ce fut sur lui-même ! *Il en alla ici de même* : en soutenant Neuwirth, il *brise un tabou de sa religion*, *il ébranle le dogme de la virginité, de la fidélité, de la soumission de la femme* (...). C'est une décision qui touche au plus profond des sources de la vie qui *peut heurter, choquer, révolter*. De Gaulle la prend dans le calme de son bureau, sans autre pression que celle de sa commisération et de sa conception de l'égalité des sexes et de la dignité humaine (Pierre Lefranc, *Gouverner selon de Gaulle. Conversations avec Geneviève Moll*, Paris, Fayard, 2008, p. 334, souligné par nous). Face à ce type de déclaration, deux attitudes sont possibles. Soit considérer qu'il s'agit d'un plaidoyer *pro domo* produit *après les faits* et sans guère de rapport avec la manière dont les choses se sont véritablement passées, attitude légitime étant donné que certains éléments contenus dans les propos, comme la référence à « l'égalité des sexes », paraissent anachroniques tant il semble peu vraisemblable que cet aspect ait été la préoccupation première du Général de Gaulle dans son traitement de la question contraceptive si on veut bien se rappeler que, au moment où son entourage l'avait incité à prendre position en public sur le sujet, il avait renvoyé par naturalisation les femmes à la sphère domestique et la fonction reproductrice. Soit, au contraire, considérer que l'existence de ce genre de déclaration est précisément l'indice que la décision du Général de Gaulle visait *pratiquement* à produire de tel récit de la part de ses proches soutiens et au-delà, *sur le moment et à l'avenir*, afin de tenter de perpétuer la croyance en la formule charismatique qui avait présidé à son retour en 1958.

[2] Norbert Elias, *La société de cour*, *op. cit.*, p. 122.

[3] Pour reprendre la distinction classique de Roger Cobb et Charles Elder, on pourrait dire que De Gaulle avait légitimer inscrit agenda systémique sans garanti d'inscription à l'agenda institutionnel. Voir : Roger Cobb et Charles Elder, *Participation in American politics…*, *op. cit.*, p. 85.

[4] *La Croix*, 2 janvier 1966.

[5] Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 87.

De son côté, une fois l'accord de l'Élysée obtenu, L. Neuwirth tente de convaincre dans son parti. Quelques jours après l'audience, le député obtient par transitivité le soutien du président du groupe parlementaire UNR à l'Assemblée Nationale pour l'inscription de la proposition de loi à l'agenda parlementaire et la création d'une Commission spéciale. Le 1er juin, celle-ci est déposée. Le 10, la commission est installée de manière officielle. Des oppositions vont toutefois se faire entendre au sein du groupe parlementaire gaulliste où, semble-t-il, peu de temps après, « la majorité [du] bureau politique s'était mis en tête de les faire renoncer les [L. Neuwirth et René Tomasini, vice-président du groupe UNR qui le soutient] à leur dernière proposition de loi, celle qui donne le feu vert à la contraception »[1]. Dès lors, on le voit, c'est avec le soutien du Général de Gaulle, lequel, à cette date, n'en reste pas moins dans une posture d'expectative, et celui des principaux chefs parlementaires alignés et contre une partie de son camp, que L. Neuwirth parvient à maintenir la question contraceptive sur la scène parlementaire à travers la mise en place d'une commission chargée d'étudier la question.

Une Commission spéciale à l'Assemblée

La création d'une Commission spéciale à l'Assemblée Nationale déplace, dans l'espace des gouvernants, le centre de gravité du traitement de la question contraceptive de la haute administration et/ou des cabinets ministériels vers la scène parlementaire. À la différence des mises en commission publique opérées dans les mois précédents, celle-ci va chercher à opérer un *double élargissement* pour tenter d'acclimater et d'accréditer la cause contraceptive dans cet espace et obtenir une réforme de la législation. D'une part, L. Neuwirth va faire en sorte de « permettre (...) à tous les groupes d'être représentés par ceux de leurs membres qui attachaient une importance particulière à cette proposition [de loi] » pour tenter de bâtir, sinon un consensus, en tout cas de jeter les bases d'une alliance parlementaire dépassant les clivages habituels ; d'autre part, il va sélectionner et habiliter des groupes et des agents qui n'avaient jusqu'ici pas été invités à s'exprimer à titre officiel dans ce type de lieu et qui appartiennent à l'ECC. Dans la suite, nous allons d'abord donner quelques indications concernant les commissaires et leur participation. Nous aborderons ensuite les effets ambivalents de cette mise en commission dans l'univers parlementaire.

1. Un lieu d'investissement pour les femmes députées

La consultation des archives de la commission permet d'apporter quelques précisions concernant sa composition et son fonctionnement. Rappelons d'abord les principales propriétés de ses membres[2]. On en compte au total 29. Avec 16 commissaires, les gaullistes y ont à eux seuls la majorité. Pour la droite, il faut encore ajouter 2 membres du groupe Républicains (le centre droit qui appartient à la majorité gouvernementale) et 2 membres du groupe Centre

[1] *L'Express*, 20 juin 1966.
[2] Nous reprenons et approfondissons les premiers éléments fournis dans : Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 93.

Démocratique (le centre droit qui n'appartient pas à la majorité gouvernementale). Côté gauche, le groupe socialiste compte 4 commissaires, le groupe communiste 3, et le groupe Rassemblement Démocratique (réunion d'élus en provenance de diverses petites formations de la gauche) 2. Cette répartition correspond peu ou prou au poids respectif de ces différents groupes à l'Assemblée[1]. L'âge moyen des commissaires est de 52,1 ans, ce qui est légèrement supérieur à celui observé pour cette législature[2]. Du reste, près de la moitié d'entre eux (14 sur 29) exercent leur premier mandat comme député. Si on y ajoute ceux ayant été réélu en 1962, tel L. Neuwirth, on constate que plus de 70 % des commissaires n'ont pas appartenu aux assemblées de la IVème République et que, dès lors, ils n'ont pas connu le précédent épisode de forte politisation de l'enjeu contraceptif dans cet espace durant le printemps 1956. Cela dit, parmi les membres de la commission, on retrouve logiquement ceux des députés ayant régulièrement déposé des propositions de loi pour abolir les articles 3 et 4 de la loi de 1920 comme les socialistes R. Dejean et R. Regaudie, ou encore, ceux ayant participé à la dynamique de politisation de l'automne 1965 à l'Assemblée en signant une proposition de loi tels F. Mitterrand, J. Thome-Patenôtre, ou encore, pour les communistes, Robert Ballanger, Jeannette Prin et M.-C. Vaillant-Couturier. Par ailleurs, on note une forte présence de députés ayant une profession liée à la santé. Ils sont 11 au total (pour ceux à propos desquels nous sommes parvenus à obtenir l'information) : 6 médecins, 4 pharmaciens et 1 représentant en produits pharmaceutiques. La commission sera présidée par Hubert Martin, un médecin membre du groupe républicain, assisté d'Albert Marcenet (vice-président, UNR) et de Jean-Louis Gasparini (secrétaire, UNR et pharmacien). Son rapporteur sera logiquement L. Neuwirth. Enfin, on constate que 5 des 8 femmes que compte l'Assemblée Nationale à cette période sont membres de la commission. Il s'agit d'Odette Launay (UNR), de Suzanne Ploux (UNR), co-signataires avec L. Neuwirth de la proposition de loi examinée[3], de J. Thome-Patenôtre (RD), de J. Prin (communiste) et de M.-C. Vaillant-Couturier (communiste). Elles représentent 17,2 % des commissaires.

[1] Sur 489 députés affiliés à un groupe parlementaire, 233 appartiennent au groupe UNR, 66 au groupe socialiste, 55 au groupe Centre Démocratique, 41 au groupe communiste, 39 au groupe Rassemblement Démocratique, et 35 au groupe Républicains.

[2] Il s'élève à 51 ans. Voir : Abel François et Emiliano Grossman, « Qui sont les députés français de la Vème République ? », *La vie des idées*, 2011 : http://www.laviedesidees.fr/Qui-sont-les-deputes-francais-de.html.

[3] Sur les femmes députées gaullistes à l'Assemblée, voir : Sabrina Tricaud, « Candidates et élues gaullistes au Palais-Bourbon de 1958 à 1973 », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 17, 2012 : https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=17&rub=dossier&item=166.

Tableau 4.3 Les membres de la Commission spéciale de 1966

Nom	Age	Groupe	Profession connue	Nb mandat député	Nb participation aux séances	Taux de présence effective***
Ballanger Robert	54	communiste		7	2	16,7
Berger Henry	46	UNR	médecin	1	10	83,3
Bernasconi Jean	39	UNR		2	3	25
Bizet Émile	46	UNR	vétérinaire	1	8	66,7
Bousseau Marcel	50	UNR	pharmacien	1	3	25
Boutard Jacques	60	socialiste	médecin	2	2	16,7
Charret Édouard	61	UNR	représentant pharmacie	3	3	25
Dejean René	51	socialiste	avocat	4	2	16,7
Dubuis Émile	55	CD*	avocat	2	7	58,3
Gasparini Jean-Louis	51	UNR	pharmacien	1	8	66,7
Herman Pierre	56	UNR	cadre technico-commercial	1	2	16,7
Juskiewenski Georges	59	socialiste	médecin	3	1	8,3
Labèguerie Michel	46	CD	médecin	1	3	25
Launay Odette	57	UNR		1	10	83,3
Le Gall Jean	44	UNR	médecin	1	2	16,7
Marcenet Albert	48	UNR	chef du personnel SIMCA	2	9	75
Martin Hubert	54	républicains	médecin	1	10	83,3
Mitterrand François	50	RD	avocat	4	1	8,3
Neuwirth Lucien	42	UNR	commerçant	2	11	91,7
Ploux Suzanne	58	UNR		1	5	41,7
Prin Jeannette	59	communiste	employée	3	5	41,7
Regaudie René	58	socialiste	pharmacien	5	5	41,7
Rocher Bernard	46	UNR		1	6	50
Schnebelen Maurice	56	républicains		1	3	25
Servan-Schreiber Jean-Claude	48	UNR	journaliste	1	7	58,3
Thome-Patenôtre Jacqueline	60	RD**		2	11	91,7
Vaillant-Couturier Marie-Claude	54	communiste	journaliste	2	11	91,7

Vivien Robert-André	43	UNR		1	6	50
Weinman Jacques	60	UNR		2	2	16,7

* CD = Centre Démocratique
** RD = Rassemblement Démocratique
*** Le taux de présence effective est calculé à partir du nombre de participation observé pour chaque commissionnaire sur les 12 séances possibles.

Une fois ces premiers rappels effectués, on peut tenter de mieux apprécier le *fonctionnement effectif* de la commission. Les comptes-rendus des séances ont été conservés aux Archives Nationales. Ils contiennent un *verbatim* des échanges entre les membres réellement présents et constituent à ce titre une source intéressante à exploiter[1]. D'abord, ils permettent de mesurer la *participation effective* des commissaires aux travaux de la commission. On constate ainsi que, au cours des 12 séances, le nombre moyen de présents s'élève à 13, 2. La séance la plus fréquentée est, de façon attendue, la première qui se déroule le 16 juin : on y compte 22 participants. La moins fréquentée est celle du 15 novembre avec au programme l'audition du Président de l'Ordre des médecins : on y relève la présence de 8 commissaires. Par ailleurs, on constate que seuls 13 députés sur 29 ont un taux de présence effective supérieur ou égal à 50 %, c'est-à-dire ont participé au moins à la moitié des séances. On compte 10 hommes pour 3 femmes. 7 d'entre eux sont des primo-députés et aucun n'a exercé plus de deux mandats. Au regard des données contenues dans le tableau 4.3, on pourrait dire que les chances d'une participation relativement fréquente à la commission sont inversement proportionnelles à l'ancienneté dans le métier de parlementaire. Dit autrement, l'intérêt pour l'enjeu contraceptif semble plutôt être le fait d'élus nouvellement entrés dans la carrière à l'Assemblée (mais pas forcément dans la carrière politique). Par ailleurs, notons que du côté des commissaires hommes, 7 sur 10 ont moins de cinquante ans et que, à ce titre, ils font encore figure de « jeunes » députés comparés à la moyenne d'âge à l'Assemblée Nationale, ce qui tend à confirmer la relation qui semble exister entre, d'une part, une relative « jeunesse » du point de vue de l'âge – en tout cas, chez les hommes – et de l'expérience de député, et, d'autre part, l'investissement dans la commission. Si on examine à présent les personnes ayant un taux de présence effective supérieur ou égal à 75 %, on constate que leur nombre se limite à 7, soit 24,1 % de l'ensemble. Il s'agit d'H. Berger (UNR), d'O. Launay (UNR), d'A. Marcenet (UNR), d'H. Martin (républicains), de L. Neuwirth (UNR), de J. Thome-Patenôtre (RD) et de M.-C. Vaillant-Couturier (communiste). Curieusement, aucun député socialiste n'y figure alors que certains d'entre eux ont été les relais réguliers, quoiqu'impuissants, de la cause contraceptive au Parlement depuis le début de la Vème République. Dans ce groupe restreint, hors le président

[1] De ce point de vue, ils permettent de neutraliser *partiellement* certains biais contenus dans les comptes-rendus officiels de commission. Au sujet de ces derniers, Marc Milet rappelle : « On notera que les comptes-rendus des commissions n'indiquent pas le nombre d'élus présents, que les discussions peuvent laisser croire à la forte implication d'un élu ainsi qu'à sa grande connaissance d'un dossier » (Marc Milet, « Pour une sociologie législative du pouvoir des parlementaires en France », *Revue française d'administration publique*, 135, 2010, p. 607). Sur le dernier point – l'illusion de la forte implication –, comme nous le montrerons par la suite, un simple comptage concernant la participation et le croisement d'autres informations, permet de mieux saisir le type d'implication auquel on a affaire chez un élu.

H. Martin, on remarque également la présence d'un seul autre représentant de la profession médicale (H. Berger), ce qui suggère que, contrairement à ce que l'on pourrait être enclin spontanément à penser, il n'y a pas de corrélation forte entre l'investissement *réel* dans la question contraceptive et le fait d'appartenir à l'univers médical, soit une confirmation de l'absence de véritable « lobby des professions médicales » à l'Assemblée Nationale chez les députés liés à l'univers médical qui seraient censés se mobiliser de façon unanime dès lors qu'une question toucherait leurs intérêts professionnels supposés[1]. En outre, on observe une quasi égalité entre le nombre de députés hommes (n = 4) et le nombre de députés femmes (n = 3). Par ailleurs, si on élimine du comptage le président de la commission (H. Martin), le vice-président (A. Marcenet) et le rapporteur (L. Neuwirth) dont la forte participation s'explique en premier lieu par leur *statut* – cela dit, on remarque l'absence du secrétaire de la commission, J.-L. Gasparini, parmi les commissaires les plus assidus – on constate que, au final, les membres les plus présents sont très majoritairement les femmes députées (3 pour 1 homme). Mieux, le taux de présence effective le plus élevé (91,7 %, soit 11 séances sur 12) est détenu par deux femmes de l'opposition de gauche, J. Thome-Patenôtre et M.-C. Vaillant-Couturier, à égalité avec L. Neuwirth. Lorsqu'on examine l'ensemble des femmes de la commission, on observe que leur taux moyen de présence effective est de 70 %, quand celui des hommes atteint seulement 40 %. Bref, si on prend l'assiduité comme un indice potentiel de l'intérêt accordé au travail de la commission et, de façon plus générale, à l'enjeu contraceptif, on constate que, en dehors des membres de la présidence, celui-ci est beaucoup plus présent chez les commissaires femmes de l'opposition que chez leurs homologues masculins (majorité et opposition comprises). Au bout du compte, on peut interpréter ce différentiel comme le signe de la faible légitimité persistante de la question contraceptive aux yeux d'une majorité de parlementaires hommes, laquelle n'a pas à voir avec les domaines réputés les plus régaliens et, partant, définis comme « masculins »[2], et cela, alors même que, à la suite de la campagne présidentielle, la question contraceptive connaît une forte exposition médiatique et qu'il serait possible pour chaque commissaire de tenter d'en tirer profit à titre individuel.

On peut affiner ce constat en mesurant les *prises de parole* au cours de chaque séance. Le taux de présence effective mesure l'assiduité et, par construction, un certain degré d'engagement dans la commission. Toutefois, il ne se confond pas nécessairement avec une participation élevée aux discussions qui s'y déroulent. De ce point de vue, on pourrait même penser que, dans les cas des femmes députées, leur taux de présence effective élevé, s'il traduit un intérêt de départ pour l'enjeu contraceptif peut, dans le même temps, être l'expression d'une tendance socialement façonnée à une plus grande docilité et au « sérieux », qui les conduit à se sentir davantage tenu par ce à quoi elles s'engagent – ici siéger dans une commission – sans toutefois

[1] Sur ce mythe « bien fondé », voir : Frédéric Pierru, « Un mythe bien fondé… », *op. cit.*

[2] On retrouve ainsi au niveau de la participation effective une répartition genrée qui renvoie à celle qui, de façon plus générale, s'observe dans les commissions permanentes de l'Assemblée Nationale où les femmes sont très présentes dans celles censées renvoyer au domaine du « féminin » (santé, famille, social, jeunesse etc.) et, partant, dotées d'un moindre prestige et d'une plus faible légitimité. Voir notamment sur ce point : Catherine Achin, « Un « métier d'homme » ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de science politique*, 3, 2005, p. 477-499.

que cela les incite à prendre réellement part aux débats étant donné le sentiment d'illégitimité et la tendance à l'auto-exclusion de la parole publique qui peuvent structurellement les caractériser, propensions qui résultent de la permanence des stéréotypes sexués et de la situation fortement dominée des femmes dans l'univers politique en général, et dans l'univers parlementaire en particulier (ce qui est flagrant dans une Assemblée comme celle issue des élections de 1962 qui compte seulement 8 femmes sur 482 députés). Dès lors, pour débrouiller cette question, nous avons dénombré les prises de parole pour chaque séance[1]. Nous avons choisi d'exclure celles attribuées au président de la Commission (H. Martin), au vice-président (A. Marcenet), au secrétaire (J.-L. Gasparini) et au rapporteur (L. Neuwirth). Dans les trois premiers cas, cela aurait artificiellement conduit à accorder une importance à des députés dont les prises de paroles, en raison de leur fonction, se réduisent statutairement à l'ouverture des séances – en général pour annoncer l'ordre du jour – à la distribution de la parole au cours des débats, ou à des rappels concernant le fonctionnement du groupe de travail. Dans le second cas, le risque était grand que le poids écrasant de L. Neuwirth dans les échanges en tant que rapporteur, initiateur et orchestrateur de la commission, occulte l'activité des autres membres.

Tableau 4.4. Prises de parole dans la Commission spéciale de 1966

Nom	**Total 1** = 10 premières séances documentées	**Séance 12** = discussion de la proposition de loi	**Total 2** = total 1 + séance 12
Ballanger Robert	1	0	**1**
Berger Henry	6	6	**12**
Boutard Jacques	1	0	**1**
Dejean René	2	0	**2**
Dubuis Émile	1	15	**16**
Jukienwenski Georges	2	0	**2**
Launay Odette	3	2	**5**
Mitterrand François	0	28	**28**
Ploux Suzanne	14	3	**17**
Prin Jeannette	0	1	**1**
Servan-Schreiber Jacques	6	0	**6**
Thome-Patenôtre Jacqueline	19	5	**24**
Vaillant-Couturier Marie-Claude	11	14	**25**
Vivien Robert-André	3	3	**6**

[1] Tous les comptages ont été réalisés à partir de comptes-rendus disponibles dans : AN 20060133 art. 18. Malheureusement, les comptes-rendus dactylographiés ne sont pas toujours complets ou exhaustifs. Parfois, certaines prises de parole ne sont pas attribuées. En outre, le compte-rendu de la séance 7 (20 octobre) n'a pu être exploité. S'il comporte le *verbatim* de l'intervention des personnes auditionnées, les débats ont fait l'objet d'un résumé rapide à partir duquel il est difficile de déterminer qui a dit quoi.

Dès lors, que révèle le comptage des prises de parole ? D'abord, on remarque que sur les 11 séances documentées au total, seuls 14 commissaires ont pris la parole au moins une fois (hors les membres de la présidence), soit un peu moins de la moitié des membres de la commission. Si on examine à présent les 10 premières séances *i.e.* celles ayant eu lieu *avant* la discussion de la proposition de loi, on constate que les prises de parole sont presque exclusivement le fait des trois femmes députées dont on a déjà vu qu'elles se distinguaient par un nombre de participation élevée (10 ou 11). En tête, on retrouve J. Thome-Patenôtre (19 prises de parole), suivie de S. Ploux (14 prises de parole) et de M.-C. Vaillant-Couturier (11 prises de parole). Les deux autres femmes de la commission s'expriment également au cours de ces séances, mais dans des proportions nettement inférieures (voir tableau 4.4). Si on considère à présent la *ventilation* des prises de parole au cours des 10 premières séances, on constate une plus grande régularité de la part de J. Thome-Patenôtre ou de M.-C. Vaillant-Couturier : là où, pour l'essentiel, les prises de parole de S. Ploux se concentrent sur une séance (11 sur 14 au cours de la séance 5), la députée RD et la députée communiste voient leurs prises de parole s'étaler sur 8 et 7 séances. Dès lors, ces résultats confirment l'importance de l'engagement de J. Thome-Patenôtre et de M.-C. Vaillant-Couturier, deux femmes députées de l'opposition, dans le travail de la Commission spéciale. Du côté de leurs homologues masculins, les prises de parole se situent à un niveau très faible. En moyenne, les hommes députés étant intervenu au cours des 10 premières séances comptent 2,7 prises de parole. La séance 12 consacrée à la discussion de la proposition de loi perturbe cependant ces équilibres. En effet, certains commissaires qui jusque-là n'avaient pas ou peu participé à la vie de la commission s'invitent et tendent à monopoliser les prises de parole. C'est tout particulièrement le cas de F. Mitterrand. Alors que son assiduité était nulle avant cette ultime séance, il y intervient continument pour manifester son désaccord et discuter certains aspects de la proposition de loi présentée, si bien qu'il peut se prévaloir finalement de 28 prises de parole, ce qui le place de façon quelque peu artificielle en tête des membres de la commission pour *l'ensemble des séances* (hors les membres de la présidence, et notamment L. Neuwirth). On observe le même phénomène avec le député centriste Émile Dubuis : quoique ce dernier ait un taux de présence effective de 58,3 %, il ne compte avant la séance 12 qu'une seule prise de parole, alors qu'il intervient 15 fois au cours de celle-ci, ce qui le situe au niveau de S. Ploux (voir tableau 4.4). En dehors de ces deux exceptions où, en toute hypothèse, se marque la propension de certains députés hommes à n'intervenir que dans les situations réputées à enjeu et dotées d'un degré de visibilité plus élevé où ils peuvent faire valoir à moindre coût une différence et en retirer des profits symboliques, la hiérarchie globale des prises de parole n'a toutefois pas été véritablement bouleversée au terme de la dernière séance. Au final, après F. Mitterrand, c'est M.-C. Vaillant-Couturier qui en totalise le nombre le plus élevé : ses nombreuses interventions à la faveur de la discussion de la proposition de loi – elle en comptabilise davantage qu'au cours des 10 séances précédentes documentées – la place, avec 25 prises de parole, juste devant J. Thome-Patenôtre (24 prises de parole). Les deux députées de l'opposition de gauche sont suivies par la gaulliste S. Ploux avec un total de 17

prises de parole. Quant aux autres participants (hommes ou femmes), leur nombre de prises de parole reste à un niveau très bas à l'issue de la dernière séance.
On le voit, la Commission spéciale a été un lieu particulièrement investi par les femmes députées de l'Assemblée Nationale. Plus que « participer avec conviction au débat »[1] comme l'écrit L. Neuwirth, elles ont été à ses côtés *les principales participantes et animatrices des discussions*, ce qui est tout particulièrement vrai dans le cas des deux députées venues des rangs de la gauche (J. Thome-Patenôtre et M.-C. Vaillant-Couturier), lesquelles ont de toute évidence eu à cœur de promouvoir la question contraceptive sur la scène parlementaire, en particulier, et dans l'espace des gouvernants, en général. Celles-ci ne se sont pas contentées d'intervenir dans les situations prêtant le moins à l'affrontement politique telles les auditions de personnalités extérieures, elles se sont aussi activement engagées dans la discussion autour de la proposition de loi ayant conclu les travaux de la commission en faisant parfois valoir des oppositions (nous y reviendrons). Bref, ces deux députées ont fait autant figure d'*alliées* que, dans une certaine mesure, de *rivales* pour L. Neuwirth. Ce faisant, elles ont directement contribué à entretenir l'intérêt pour l'enjeu contraceptif sur la scène parlementaire alors même que celui-ci semblait aux yeux de nombre de députés et, à en juger par leur faible participation, aux yeux d'une partie importante des commissaires hommes eux-mêmes, un objet de faibles prestige et légitimité.

2. Des résultats ambivalents

B. Pavard écrit à propos de la Commission spéciale de 1966 que celle-ci pouvait être « envisagée comme un moyen d'engager un processus de sous-politisation de la question de la contraception »[2], c'est-à-dire un instrument pour « dédramatise[r] l'enjeu » et le « déconflictualise[r] en contournant le débat sur les choix de grandes normes et de valeurs » au profit d'« arguments techniques »[3]. Si telle semble bien avoir été l'*intention* de L. Neuwirth, au moins dans une certaine mesure, avec l'installation de la commission, on peut toutefois s'interroger sur les *effets réels* qui en ont résulté. Ceux-ci paraissent ambivalents. De ce point de vue, il nous semble important de distinguer : 1) d'une part, le niveau des personnes et des groupes auditionnés ; 2) d'autre part, le niveau des relations entre commissaires. Dans le premier cas, tout se passe alors comme si l'élargissement des personnes sélectionnées et habilitées à s'exprimer à certain-e-s représentant-e-s de l'ECC et, partant, la *légitimation officielle de leurs postions* sur la scène parlementaire, avait contraint les porte-paroles d'autres secteurs également invités à formuler un point de vue et qui figuraient jusque-là parmi les principaux opposants des partisan-e-s de la cause contraceptive tels l'Ordre des médecins ou, de façon plus ambiguë, nous l'avons vu, l'INED, à réviser et à opérer un alignement sous

[1] Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 50.
[2] Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 93. Elle utilise la notion de « sous-politisation » telle qu'elle est abordée dans un article de P. Lascoumes consacré à la formation des compromis parlementaires. Voir : Pierre Lascoumes, « Les compromis parlementaires, combinaisons de surpolitisation et de sous-politisation. L'adoption des lois de réforme du Code pénal (décembre 1992) et de la création du Pacs (novembre 1999) », *Revue française de science politique*, 3, 200, p. 455-478.
[3] Pierre Lascoumes, « Les compromis parlementaires... », *op. cit.*, p. 470.

conditions au principe d'une réforme de la loi de 1920. Dans le second cas, la mise en commission n'a pas été synonyme de consensus parmi les commissionnaires. Si la version de la proposition de loi discutée au cours de la séance finale témoigne d'une technicisation du texte dès lors qu'on le compare à ses prédécesseurs déposés par des députés de la gauche, cela ne veut pas dire pour autant qu'il ait fait l'objet d'un accord unanime entre les membres de la majorité et de l'opposition et que des oppositions ne se soient pas manifestées, ce que permet de mieux saisir la consultation des archives de la commission.

- **Légitimation des représentants de la cause et alignements sous conditions**

Commençons par l'examen des effets de la commission sur les personnes auditionnées. À la différence des commissions créées dans le cadre de l'INSERM et de l'INED, la Commission spéciale de 1966 fait pour la première fois une place importante aux représentant-e-s de l'ECC et à l'expertise dont ils se prévalent sur la question contraceptive. Sur les 29 personnes auditionnées, 9 sont directement associées à la mobilisation en faveur de la cause contraceptive, soit 31 % de l'ensemble. On y retrouve assez logiquement certains des principaux responsables du MFPF et leurs soutiens. Au fil des séances se succèdent ainsi R. Palmer (29 juin), un des agents efficients du pôle médical de l'ECC, P. Simon (13 octobre), R. Aron-Brunetière (13 octobre), les récents Prix Nobel de médecine et présidents d'honneur du MFPF F. Jacob et J. Monod (20 octobre), H. Michel-Wolfromm (26 octobre), A.-M. Dourlen-Rollier (17 novembre) et M.-A. Lagroua Weill-Hallé (17 novembre). Si la commission accorde un poids central à l'univers médical entendu au sens large (pharmaciens, biologistes, médecins) – sur les 29 personnes auditionnées, 15 en sont issues –, y compris parmi les représentant-e-s de l'ECC, d'autres secteurs sont invités à livrer une expertise, qui jusqu'ici étaient peu ou pas représentés dans les commissions publiques mises en place au cours des mois précédents. C'est le cas notamment de la sociologie qui, à travers deux communications – l'une du statisticien A. Darbel et de P. Bourdieu (voir encadré 4.8), l'autre de Jean Cazeneuve –, voit sa légitimité renforcée (on se souvient que, dans la commission de l'INSERM, P. Chombart de Lauwe s'était retrouvé seul face à treize médecins et avait fini par démissionner) et procure des arguments supplémentaires qui plaide sans ambiguïté en faveur d'une modification du régime juridique existant. Dans le même temps, la démographie n'était représentée que par une intervention. À côté, on retrouve les représentants de l'univers des associations familiales (UNAF et Confédération des Associations Familiales Catholiques).

Encadré 4.8 Le statisticien et le sociologue en commission

P. Bourdieu et A. Darbel sont auditionnés par la Commission spéciale dans la matinée du 27 octobre 1966. On peut supposer que leur présence est due pour partie à la parution la même année de l'ouvrage intitulé *Le partage des bénéfices* issu d'un colloque tenu à Arras l'année précédente. Dans ce livre publié chez Minuit, on trouve un article signé par P. Bourdieu et A. Darbel consacré à l'analyse des stratégies de fécondité et à leurs conditions sociales de possibilité[1]. L'intervention repose notamment sur une mise

[1] Pierre Bourdieu et Alain Darbel, « La fin du malthusianisme », in Darras, *Le partage des bénéfices...*, *op. cit.*

à distance explicite et implicite de la perspective proposée habituellement sur cette question par les démographes de l'INED, en particulier dans le rapport remis quelques mois plus tôt[1]. Nous reproduisons ci-dessus le résumé de leur intervention tel qu'il figure dans les archives de la commission.

***

« [propos attribué à A. Darbel] Il est simpliste d'attribuer exclusivement au Code la Famille et au développement des allocations familiales la reprise de la natalité française depuis la Seconde guerre mondiale. Il semblerait plutôt que ce phénomène international soit dû à une modification du climat économique et social de la plupart des pays du monde. Avant la seconde guerre mondiale, le comportement restrictif des ménages vis-à-vis des naissances intervenait après le premier enfant, il intervient aujourd'hui après la deuxième naissance. L'hypothèse posée par les spécialistes de l'INED consisterait à penser qu'un procédé contraceptif efficace à cent pour cent entraînerait un retour pur et simple à la situation démographique d'avant-guerre. Or, on ne peut penser la question de l'incidence démographique d'une liberté de la contraception sans étudier parallèlement le comportement des couples vis-à-vis d'une naissance. Il ne faut donc pas considérer indépendamment ces deux phénomènes.
Il convient en outre de rapprocher ces incidences du nombre d'avortements provoqués qui même évalué à 250 000 par an, reste malgré tout un problème considérable. (...)
Après cette intervention, le président donne la parole à M. Pierre Bourdieu. Répondant à la question de M. Neuwirth : « Qui supporte le poids de la fécondité forcée ? », M. Bourdieu indique : « C'est la femme, avant, pendant et après la naissance ». Ce sont en outre les catégories les plus défavorisées économiquement et socialement qui en portent le plus grand poids. Parmi les diverses catégories sociales, c'est dans les ménages ouvriers que l'écart est le plus grand entre la fécondité réelle et la fécondité souhaitée. Les possibilités d'emploi des contraceptifs croissent avec le niveau de vie économique et social.
Ainsi les catégories favorisées ont accédé presque entièrement à leur fécondité idéale, alors que les moins favorisées subissent les conséquences d'une fécondité non voulue.
Certains facteurs économiques et sociaux agissent sur la fécondité à des degrés élevés ; c'est le cas, en particulier du sentiment de sécurité. Dès avant 1960, un démographe américain, avait prévu pour les années suivantes une légère baisse de la natalité, compte tenu des craintes du chômage et de la tension internationale ressentie par la population américaine. Il s'est trouvé que cette baisse a coïncidé avec l'introduction sur le marché de contraceptifs oraux. Le principal obstacle au développement de la fécondité est la crise du logement.
En conclusion, M. Bourdieu estime qu'il est nécessaire de donner à tous le moyen d'avoir les enfants qu'ils désirent avoir, au lien d'obliger inégalement certains à avoir les enfants dont ils ne veulent pas. Le passage de la fécondité forcée à la fécondité choisie délivrera les femmes de leur souci primordial. Il favorisera leur choix d'un travail qui ne soit plus un travail forcé. Enfin, l'éducation des enfants d'un foyer ne sera plus compromise par la naissance d'un enfant non désiré que les ressources familiales ne peuvent prendre en charge. D'autres conséquences sociologiques sont également prévisibles, notamment la diminution de la délinquance juvénile favorisée par l'insécurité qui règne dans les familles.
Il faut donc vouloir à la fois la libération des naissances et les conditions économiques qui permettent la liberté de la fécondité »[2].

Dès lors, face à la légitimation officielle et répétée des porte-parole de la cause contraceptive dans le cadre de la Commission spéciale et la présence d'expertises concurrentes qui tendaient

[1] De ce point de vue, l'intervention prend place dans un rapport plus général de rivalité avec le style de recherches proposé par l'INED. La volonté de rupture théorique et méthodologique qui anime à cette période le Centre de Sociologie européenne où P. Bourdieu officie, s'était déjà manifesté de façon plus approfondie encore dans les enquêtes menées sur l'École qui concurrençaient les résultats et les interprétations produites au même moment dans cet organisme (*Les héritiers* co-écrit avec J.-C. Passeron paraît en 1964). Sur cet aspect, on pourra consulter : Pierre Clément, *Réformer les programmes pour changer l'école ? Une sociologie historique du champ du pouvoir scolaire*, Thèse de sociologie, Université de Picardie Jules Verne, 2013, p. 161 et suiv.
[2] Séance du 27 octobre 1966, AN 20060133, art. 18.

à ratifier la pertinence de cette revendication, tout semble s'être passé comme si les porte-paroles de certains secteurs jusqu'ici pas ou peu favorables, s'étaient vus contraints de *réajuster de manière également officielle* leur position en raison de l'évaluation d'un rapport de force qu'ils paraissaient ne plus juger aussi favorable qu'auparavant à l'expression d'une simple opposition, au point dès lors de rallier, sous certaines conditions, le principe d'une modification de la loi de 1920. On le voit tout particulièrement dans le cas de l'Ordre des médecins. On l'a rappelé au cours des précédents chapitres, dès l'ouverture des premiers centres du MFPF à Grenoble et à Paris, cette instance de régulation professionnelle avait fermement condamné toute participation de médecins à ces entreprises. La doctrine n'avait guère évolué au fil des ans, qui avait été à nouveau rappelé officiellement en 1965, après la déclaration de F. Mitterrand (voir encadré 4.9). Or, au moment de l'audition du vice-président le 13 octobre, puis de celle du président le 15 novembre, la ligne se modifia sensiblement. Le premier déclara :

> « Les moyens mécaniques [de contraception] nous paraissent devoir être, si le législateur l'entend ainsi, être mis en vente libre et le médecin apprécie après s'il est légitime chez telle personne d'appliquer tel moyen. Par contre, si la contraception entrait dans les mœurs en s'appuyant sur la loi, s'il y a des moyens médicamenteux, or, là, il est évident qu'on ne peut abandonner la prescription médicale car il peut y avoir des dangers et il faut mieux à ce moment-là que le médecin prenne ses responsabilités »[1].

Encadré 4.9 Une nouvelle circulaire de l'Ordre des médecins à l'automne 1965

« Questionné par divers Conseils départementaux, le Conseil national croit bon de rappeler sa position en ce qui concerne la contraception et les centres de Planning Familial.
Le Conseil national estime qu'il s'agit d'un problème essentiellement extra-médical et le médecin doit refuser le monopole qu'on veut lui offrir.
En effet, une proposition de loi a été déposée en 1964 tendant à abroger les dispositions essentielles de la loi du 31 juillet 1920 ; cette proposition autoriserait « exclusivement sur ordonnance médicale la vente en pharmacie des produits et objets présentés comme propres à prévenir la grossesse ».
Il est manifeste que les auteurs de la proposition de loi, soucieux de voir aboutir leur projet, et craignant qu'on leur oppose les dangers démographiques d'une libre conception, se réfugient derrière le contrôle médical ; les indications ne seront portées que par des médecins et ainsi personne n'osera les contester.
Mais c'est faire semblant d'oublier que le problème n'est presque jamais d'ordre médical : il nous appartient de démasquer l'ambiguïté sciemment introduite par les auteurs de la proposition de loi pour se convaincre qu'ils ne sont pas dupes, il suffit d'examiner le texte.
Le but qu'ils poursuivent est de réduire les pratiques abortives clandestines, euphémisme qui désigne l'avortement criminel.
Il est donc manifeste que ces avortements n'ont aucune indication médicale, sinon ils auraient été pratiqués ouvertement selon les règles strictes et dans des conditions techniques de totale sécurité. (...)
Dans ces conditions pourquoi faire appel aux médecins qui seraient seuls habilités à formuler une prescription anticonceptionnelle ?
S'ils remplissent consciencieusement leur devoir, ils n'interviendront que dans les cas où ils seraient appelés à poser une indication d'avortement thérapeutique et l'on sait que les conditions en sont très rigoureusement limitées.
Dans une telle éventualité, il est bien évident que la proposition de loi ne remplira absolument pas son but, puisqu'elle ne diminuera en rien la fréquence de l'avortement « clandestin ».
Faut-il supposer que certains spéculent sur une défaillance de la conscience médicale qui permettra de faire poser des indications là où n'existe manifestement aucune raison d'ordre médical ?

[1] Séance du 13 octobre 1966, AN 20060133, art. 18.

C'est là le cœur du problème et il faut avoir la franchise de l'aborder en face.
Cela dit, la question demeure à l'étude car elle soulève de telles considérations d'ordre social, moral ou religieux qu'il n'est pas possible de prendre position rapidement »[1].

Pour une instance qui n'avait cessé jusque-là de répéter que le médecin n'avait *aucun rôle à jouer et aucune responsabilité à prendre* en matière contraceptive, le changement que constituait cette déclaration n'était pas mince. Un mois plus tard, Robert de Vernejoul, le président de l'Ordre, le confirma en reprenant à son compte ce que les agent-e-s efficient-e-s du pôle médical de l'ECC défendaient depuis la fin des années 50 à propos de la redéfinition du rôle du médecin. Désormais, il jugeait également que celui-ci devait aller au-delà du modèle clinique traditionnel et de la vision strictement curative le soutenant. En ce sens, il déclara devant les commissaires :

> « Aujourd'hui, dans la société nouvelle je crois que son rôle [au médecin] est tout à fait différent et que, en plus des soins qu'il a à donner, il doit protéger la santé. D'où l'importance prise à notre époque par la médecine préventive. Et les histoires de contraception ont souvent pour but de protéger la santé plutôt que la protéger la vie »[2].

Dès lors, l'argument longtemps porté par le MFPF selon lequel la contraception devait être promue parce qu'elle était censée permettre de lutter contre l'avortement devenait central :

> « (...) le principe absolu du médecin c'est le respect de la vie dès la conception et, par conséquent, nous estimons que tout avortement provoqué est un crime puisqu'il supprime une existence, une vie, mais ma deuxième raison c'est parce que les avortements provoqués sont souvent, très souvent, la cause de la mort des femmes ou provoquent des maladies pendant toute la durée de vie de ces femmes. Par conséquent tout ce qui peut diminuer les avortements est une bonne chose. En théorie, la contraception devrait diminuer les avortements ».

Cela dit, si le rôle que pouvait jouer le médecin en matière de contraception était désormais reconnu, les responsables de l'Ordre s'employaient encore à argumenter pour qu'aucune *obligation* en la matière ne pèse jamais sur les praticiens afin de conserver, pour les plus réticents d'entre eux étant donné leurs convictions morales et/ou religieuses, « les règles qui viennent de leur [propre] conscience ». Enfin, n'ayant jamais cessé de dénoncer les centres de MFPF, ils estimaient que ces derniers devaient désormais « subir un contrôle (...) par des Inspecteurs de Santé, par le ministère des Affaires Sociales »[3]. Si l'exposé de ces positions devant la commission valait ratification d'une nouvelle ligne officielle, le changement était en cours et visible *publiquement* depuis le mois de juin. Lors de journées médicales organisées à Marseille, R. de Vernejoul avait ainsi jugé que « la loi de 1920 [devait] être modifiée de façon

[1] Circulaire reproduite in *Planning-Actualités*, n°0, 1965, p. 16-18.
[2] Séance du 15 novembre 1966, AN 20060133, art. 18. Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de ce document.
[3] P. Simon, en tant que représentant de l'ECC et président du CM, notait dans ses mémoires à propos des prises de position de R. de Vernejoul à compter de l'été 1966 : « C'est une sorte de chantage, une façon d'accepter l'inacceptable en décapitant, en réduisant au néant l'effort contraceptif. Dans ses propos, il apparaît que l'Ordre des médecins se rallie à une modification de la loi de 1920. Condition mise à ce ralliement : la suppression des centres de planning familial. Une sorte de braderie insensée, un marché de dupes qui, d'ailleurs, échouera lamentablement » (Pierre Simon, *De la vie avant toute chose, op. cit.*, p. 145).

à faire ressortir la nécessité d'une information légitime dans le cadre de la formation prénuptiale et conjugale, et les modalités de mise à la disposition du public des différents moyens ou médicaments contraceptifs avec interdiction de toute publicité »[1]. Il s'était cependant ravisé quelque temps après en précisant dans un entretien au *Figaro* : « Une solution éventuelle n'est pas, je pense, vraiment d'une urgence telle que l'on doive prendre une décision hâtive »[2]. Un peu plus tôt encore, une circulaire de l'Ordre avait admis que dans le seul cas où une grossesse était contre-indiquée pour une femme, le médecin pouvait « évidemment lui donner des conseils quant aux moyens contraceptifs qu'elle [pouvait] utiliser »[3]. Ces tergiversations témoignent en réalité des tensions de plus en plus fortes qui traversaient l'Ordre des médecins, au moins depuis 1965. En effet, certains de ses responsables, au niveau local comme au niveau national, estimaient que, face à ce qu'ils percevaient comme une demande en conseil contraceptif croissante et inéluctable, l'Ordre devait impérativement réviser la ligne de stricte opposition qui avait prévalu depuis le début des années 60. Dans un rapport daté de 1965 consacré aux « limites et indications médicales de la contraception » adressé au Conseil national de l'Ordre, le Pr Pierre Magnin, accoucheur des hôpitaux à Lyon, notait déjà : « Le problème a pris une telle ampleur et les techniques de contraception ont fait de telles acquisitions au cours des dernières années que non seulement le gynécologue mais aussi l'omnipraticien se trouvent chaque jour assaillis de question à son sujet ». Et de juger « difficile qu'il [l'Ordre] reste plus longtemps sur sa position actuelle »[4]. D'autres indices retrouvés dans différents fonds d'archives donnent à voir *l'érosion des soutiens* apportés à la ligne officielle au sein même de l'Ordre à mesure que la mobilisation en faveur de la cause contraceptive se développait et que les agent-e-s efficient-e-s du pôle médical proposaient une expertise en ce domaine. Un conseiller de l'Ordre pour la région parisienne pouvait écrire à J. Dalsace après que celui-ci lui avait adressé deux ouvrages sur la contraception mettant en scène l'expertise acquise par les médecins du MFPF : « Ces deux ouvrages m'ont très vivement intéressé, et témoignent du travail considérable que vous avez accompli, depuis peu, travail auquel Madame Lagroua Weill-Hallé sait combien je porte intérêt »[5]. Convoquée devant le Conseil de l'Ordre lyonnais, J. Bonnel-Peyron rapporte comment elle y reçut le soutien du Pr Magnin. S'adressant à M.-A. Lagroua Weill-Hallé, elle fait ainsi état de sa :

> « comparution vendredi soir devant le Conseil de l'Ordre lyonnais (ou tout au moins une partie) pour lui expliquer ce qu'est le Planning Familial, et cela sur proposition du Pr Magnin à qui j'avais fait une visite quelques semaines auparavant ». Et de poursuivre : « J'avais préparé un rapport sur le fonctionnement du Mouvement et du Collège médical que le Pr Magnin a lu. La soirée fut relativement amicale [même] si elle ne fut pas détendue malgré la bonne humeur du Pr Magnin et la bonne volonté du Pr Godineau qui présidait ». Elle ajoute face aux nombreuses questions dont elle fut assaillie et à l'opposition visiblement rencontrée chez plusieurs conseillers : « Les

[1] Cité in *Le Monde*, 8 juin 1966.
[2] *Le Figaro*, 23 juin 1966.
[3] Circulaire reproduite in *Planning-Actualités*, n°4, 1966, p. 8.
[4] « Limites et indications médicales de la contraception. Rapport de M. Magnin », AN 19760165, art. 5.
[5] Lettre de Henri Devaux à Jean Dalsace datée du 19 juin 1964, BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 2.

professeurs Magnin et Godineau qui sont de bonne foi (...) m'ont beaucoup soutenue »[1].

Au mois de mars 1966, P. Simon rencontre le « Pr Merger, p[résident] du Conseil régional de l'Ordre [à Paris], qui s'est déclaré favorable au Planning et disposé à agir pour modifier la position morale du Conseil de l'Ordre »[2]. Tous ces éléments et d'autres encore, telles par exemple la prise de position officielle à l'été 1966 du Syndicat national des omnipraticiens qui admettait que les « médecins de famille [devaient] prendre cette responsabilité »[3] en matière de conseil pour la contraception, ou encore, au mois d'octobre, celle du 31ème Congrès de médecine légale et sociale qui s'était également déclaré en faveur de l'intervention du médecin dans le domaine contraceptif[4], pouvaient être interprétés par les principaux responsables de l'Ordre des médecins comme autant de signes de petites ou moins petites défections manifestant la fin d'un certain unanimisme parmi les porte-parole et les responsables traditionnellement autorisés de l'univers médical. Face à la nouvelle configuration qui se dessinait, il convenait dès lors d'envisager un changement de position pour pouvoir prétendre perpétuer la représentation légitime de celui-ci et ne pas s'exposer, dans un univers qui, en la matière restait par ailleurs relativement fragmenté[5], à la multiplication d'expressions concurrentes susceptibles d'entamer, sur le plan symbolique, son autorité dans des proportions telles qu'elles finiraient par devenir irréversibles. Dans ces conditions, la Commission spéciale et la légitimation nouvelle des membres de l'ECC qu'elle opérait, constituait autant une contrainte qu'une opportunité éventuelle à saisir pour signifier son alignement sur le principe d'une réforme de la loi de 1920. La commission comme lieu possible d'un *ralliement* sous l'effet de l'évaluation d'un nouveau rapport de force qu'elle contribuait à installer parmi les prétendants à l'expression experte en matière contraceptive, est également visible chez les démographes de l'INED. On a déjà indiqué que leur position avait connu une certaine inflexion au début des années 60, quoiqu'elle conservât une forte ambiguïté comme le montre le rapport remis en avril 1966. Signe évident que, avec la création d'une Commission spéciale portée par un député de la majorité, la perception de la plausibilité d'une réforme devenait à leurs yeux plus réelle encore et que, partant, il convenait pour les agents producteurs d'« intelligence démographique » placés sous dépendance étatique de se repositionner pour ne pas voir leur crédit démonétisé dans l'espace des gouvernants et, dès lors, conserver quelques chances d'y exercer un pouvoir, le fait que le passage devant la Commission spéciale sembla contraindre A. Sauvy à donner plus nettement qu'auparavant des gages publics aux partisan-e-s de la cause contraceptive et au principe d'une réforme de la loi de 1920. Alors que, au début de l'année, il pouvait encore écrire dans *Vitalité française*, l'organe du mouvement historiquement porteur de la cause populationniste en

[1] Lettre de Jacqueline Bonnel-Peyron à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, sans date [1965-1966], OURS, Fonds Deixonne, APO 75.
[2] Bureau du 31 mars 1966, Fonds MFPF, D 04 04.
[3] Cité in *Le Figaro*, 5 juillet 1966.
[4] *Le Monde*, 22 octobre 1966.
[5] Patrick Hassenteufel, *Les médecins face à l'Etat. Une comparaison européenne*, Paris, Presses de Sciences po, 1997, 367 p.

France, un article intitulé « La prévention des naissances. Le destin de la France en danger » qui mettait en garde contre « l'accentuation des tendances malthusiennes » et déplorait « voir un pays [la France] se tromper sur le sens même de la vie et de la prospérité », ce qu'il n'hésitait pas alors à qualifier de problème « profondément angoissant »[1], il adopta à la faveur de son audience un ton et des propos sensiblement différents *i.e.* plus nuancés et moins dramatiques, preuve d'une aptitude forte à l'adaptation en fonction de sa perception du changement des conjonctures. Lui qui, nous l'avons relevé précédemment, avait critiqué naguère la notion d'« enfant désiré » mise en avant par le MFPF, déclarait à présent :

> « On a dit qu'il était inacceptable qu'un pays puisse vivre sur des enfants qui n'ont pas été désirés. C'est effectivement inacceptable (...). Si l'on veut donc que les enfants soient désirés, que la famille accomplisse son désir, il faut agir de deux façons dans le sens du refus possible d'enfant qu'on ne désire pas, et dans le sens aussi de l'acceptation de l'enfant qui est désiré ».

Interrogé sur les chiffres donnés dans le rapport de l'INED concernant la diminution de la natalité susceptible de résulter de la diffusion d'un moyen de contraception très efficace comme la contraception hormonale, il entourait les estimations fournies d'une grande précaution :

> « (...) le seul fait qu'on donne une marge de 5 à 10 % montre bien que les calculateurs qui sont des hommes tout à fait éminents ne se font pas d'illusions sur la précision. Il faut dire aussi que ce chiffre doit être accompagné du contexte et que cela correspond à une certaine hypothèse d'une certaine proportion de femmes qui utiliseraient les contraceptifs parfaits ».

Il ajoutait encore :

> « Nous ne sommes pas, nous démographes, tout à fait certains de nos résultats. Il y a une grande incertitude. La façon dont les femmes donnent ou ne donnent pas la vie est extrêmement subtile et encore assez mal connue, il y a eu des surprises, et par conséquent il peut y en avoir encore ».

Pour autant, A. Sauvy n'était pas devenu un partisan zélé de la cause contraceptive. Bien qu'il récusât ostensiblement le terme « nataliste » qui, observait-il, « a[vait] un relent dans le passé, (...) le souci de faire des soldats, de la main d'œuvre pour l'industrie etc. » qui « n'[était] pas très plaisant », il continuait à alerter contre « le climat malthusien » et rappelait l'importance du lien entre démographie et expansion économique. Toutefois ces réserves étaient à présent formulées de manière beaucoup plus retenues *i.e.* sans recourir aussi nettement aux ficelles de la rhétorique « réactionnaire » et s'accompagnaient de déclarations reprenant ouvertement certaines catégories promues par le MFPF (*e.g.* l'« enfant désiré »), ce qui n'avait jamais été le cas auparavant. Du reste, cette nouvelle inflexion n'avait pas échappé aux commentateurs et c'est bien sous l'espèce du ralliement qu'ils interprétaient les propos tenus au cours de son audition par le démographe. Dans un article intitulé « Alfred Sauvy dit oui à la pilule », un journaliste de *L'Express* observait en ce sens :

[1] Alfred Sauvy, « La prévention des naissances. Le destin de la France est en danger », *Vitalité française*, n°480, janvier-février, 1966, p. 91.

> « Ses travaux innombrables sur ce sujet [rapport entre démographie et expansion économique] le faisaient considérer comme un *adversaire déclaré des méthodes contraceptives*, à la façon de Michel Debré. Mais la *nouvelle « doctrine Sauvy »* est *beaucoup plus équilibrée*. (...) C'est un *renfort considérable* pour les partisans, désormais les plus nombreux et les plus forts, de l'abrogation de la loi de 1920 »[1].

- **Rejouer des clivages partisans**

Considérons à présent les échanges entre commissaires au moment de discuter de la proposition de loi confectionnée par L. Neuwirth au terme des auditions. Les commissions parlementaires sont souvent considérées comme des espaces consensuels dans la mesure où « l'atmosphère feutrée » censée y régner « ne prédispose pas aux effets oratoires »[2]. Ainsi, les oppositions y seraient-elles systématiquement minorées au point que ces lieux constitueraient une sorte de « havre de paix »[3] aux remous limités. Le caractère technique des échanges – sur le *fond*, mais également sur la *forme via* le jeu des amendements où se « conjuguent inventivité verbale et argumentation logique »[4] – expliquerait en partie cette tendance. Dans le cas présent, telle était bien la représentation du travail passé et à venir que L. Neuwirth entendait imposer, en tant que rapporteur, aux autres commissaires dans la dernière phase de délibération. À la faveur de sa prise de parole introductive au cours de l'ultime séance, il insista particulièrement sur le fait que la proposition de loi qui allait être discutée représentait « une somme de travail, de recherches et de réflexion rarement égalée »[5], laquelle s'était alimentée auprès des « spécialistes les plus éminents » ayant « apporté la richesse de leurs connaissances particulières » et que dès lors que les participants s'étaient collectivement « inform[és] aux sources les plus indiscutables du savoir », les divergences entre eux ne pouvaient qu'être minimes[6]. Du reste, une certaine technicisation de la proposition de loi avait bien eu lieu si on compare cette version à celles qui avaient été déposées par d'autres parlementaires depuis le début des années 60. Là où celles-ci se contentaient en général, pour les plus lapidaires, d'abroger les articles 3 et 4 de loi (*e.g.* la proposition de loi de F. Mitterrand de l'automne 1965) et, pour les plus élaborées, d'indiquer que la délivrance de moyens de contraception devait se faire en pharmacie sur ordonnance médicale tout en maintenant l'interdiction de propagande (*e.g.* les propositions de loi R. Dejean et R. Regaudie de 1964 et de J. Thome-Patenôtre de 1965), celle mise au point par L. Neuwirth au nom de la Commission spéciale entendait régler de façon plus détaillée le domaine des pratiques contraceptives. L. Neuwirth notait lui-même en ce sens : « Il n'aurait pas été

---

[1] *L'Express*, 31 octobre 1966 (souligné par nous).
[2] Marc Abélès, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 128.
[3] Pour une discussion de ce qui s'apparente à un lieu commun s'agissant du Parlement, voir : Clément Viktorovitch, « Les commissions parlementaires à l'Assemblée et au Sénat : un havre de paix ? », *Parlement(s). Revue d'histoire politique*, 14, 2010, p. 90-110.
[4] Marc Abélès, *Un ethnologue à l'Assemblée*, *op. cit.*, p. 134.
[5] Séance du 1er décembre 1966, AN 20060133, art. 18. Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de ce document.
[6] En ce sens, il déclarait encore : « Au terme de cette longue et difficile entreprise, *en dehors de toute passion*, *écartant toute idée préconçue*, *ayant étudié objectivement* une foule de documents, d'informations émanant de tous les milieux (...), après avoir écouté les spécialistes les plus qualifiés dans chaque domaine concerné, j'estime pouvoir, en accord avec votre commission, soumettre notre texte à approbation » (*Ibid.*, souligné par nous).

admissible, qu'après une si longue absence, la modification de la loi de 1920 se trouvât réduite à une simple suppression d'articles ». Des précisions techniques étaient ainsi apportées sur le cas des mineurs, sur les modalités de délivrance par un pharmacien, sur la création de deux organismes qui auraient été placés sous la tutelle du ministère des Affaires sociales[1], l'un dédié à l'information et à l'éducation, l'autre à la recherche sur les questions de « conception ».

Cela étant, quand on examine les échanges entre commissaires au moment de délibérer, on constate que leur dynamique n'est pas exclusivement sous-tendue par une logique de « sous-politisation » où l'on minimiserait les « enjeux substantiels aux profits d'une recherche d'efficacité pragmatique »[2]. Notons d'abord que, hors la présidence de la commission, et plus particulièrement L. Neuwirth dont les interventions sont logiquement, et de loin, les plus nombreuses au cours de cette dernière séance, les prises de parole sont très nettement le fait des députés de l'opposition de gauche (48 contre 29 pour la droite, sachant par ailleurs que le député qui en comptabilise le plus dans ce camp est E. Dubuis, un centriste de droite non membre de la majorité), ce qui laisse la possibilité à l'expression, sinon d'affrontements violents, en tout cas de la réaffirmation de certains clivages politiques. Soit le cas de F. Mitterrand dont a souligné l'investissement exceptionnel lors de la discussion finale et qui contrastait avec son désinvestissement total au cours des séances précédentes (il n'assiste à aucune d'entre elles). Dans un premier temps, l'ancien candidat à l'élection présidentielle manifesta son accord avec l'*esprit* du rapport proposé par L. Neuwirth au moment de la discussion générale. En ces conclusions, celui-ci abandonnait en effet le strict plan de la technique pour s'élever à des considérations sur la « civilisation moderne [qui] assigne une juste place à la femme qui, peu à peu, se libère d'une domination masculine ancestrale » et sur l'homme qui « détient désormais le pouvoir d'organiser la vie et [qui] s'arrête, surpris, (...) inhibé par une morale millénaire dont il entrevoit la nécessaire évolution et dont il paraît souhaiter qu'elle se fasse sans son évolution »[3]. Or très vite, au cours de la discussion, le principal reproche que le député de la Nièvre adressera à L. Neuwirth sera d'abandonner l'affirmation d'une *liberté* au profit de réglages techniques qui visait selon lui à en affaiblir fortement le principe et la portée. Le compte-rendu de la séance note ainsi que celui-ci s'est d'abord « félicité de l'énorme travail réalisé par la commission » avant d'ajouter que « le dispositif de la proposition correspondait mal à l'esprit du rapport présenté auquel il [F. Mitterrand] souscr[ivait] entièrement »[4]. Entrant dans le vif de la discussion, il ne cessa alors de rappeler la nécessité de s'en tenir à la création

---

[1] En 1966, après une fusion temporaire avec l'administration du travail, le Ministère de la Santé Publique et de la Population pris le nom de Ministère des Affaires Sociales.

[2] Pierre Lascoumes, « Les compromis parlementaires... », *op. cit.*, p. 470.

[3] *Rapport fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi n°1870 de M. Neuwirth et plusieurs collègues tendant à modifier les articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1920 (articles L. 648 et L. 649 du Code de la Santé publique), concernant la prophylaxie anticonceptionnelle*, 1966, p. 123. Ces formulations font très fortement penser à celles dont P. Simon était coutumier, en particulier la seconde à propos du « pouvoir d'organiser la vie » et l'inhibition par « une morale millénaire ». Dès lors, il nous semble fort probable que le gynécologue en ait été directement l'auteur ou l'inspirateur, et cela d'autant plus qu'on sait l'étroite collaboration ayant existé entre lui, L. Neuwirth et quelques autres au cours de cette phase du travail parlementaire (Voir : Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 60 ; Pierre Simon, *De la vie avant toute chose*, *op. cit.*, p. 142-143).

[4] Séance du 1er décembre 1966, AN 20060133, art. 18 (souligné par nous). Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de ce document.

d'une liberté complète sans chercher à encadrer les conduites en matière contraceptive par l'ajout de conditions fonctionnant comme autant de restrictions. Au fil du débat, il en viendra alors à mettre en cause l'*ensemble* de la proposition de loi soulignant le peu de progrès réalisé par rapport au cadre juridique encore en vigueur. À l'occasion de la discussion de l'article 5 portant sur le maintien de l'interdiction de la publicité au sujet des méthodes contraceptives, F. Mitterrand monta en généralité et prit nommément à parti L. Neuwirth :

> « (...) or j'aimerais répéter à M. Neuwirth que, à l'exception de son exposé des motifs – qui est très intéressant – *sa loi est d'une modicité extraordinaire*. *Les seules modifications qui interviennent, M. Neuwirth sont très limitées*. *Elle aboutit à quoi votre loi ?* Vous avez beaucoup discuté (...) de tous les considérants biologiques, sociologiques, médicaux, moraux, religieux, etc., mais il me semble qu'on ne la connaît pas au fond sous son aspect législatif, et sur ce plan là, *il faut bien vous dire que vous enfoncez des portes ouvertes* (...). Or, à partir de là, votre loi ne supprime que deux articles [les articles 3 et 4 de la loi de 1920] – dont nous avons tous demandé la suppression – *des choses infimes M. Neuwirth, des choses infimes* ! J'ai dit tout à l'heure qu'elle modifiait le fait que c'était le pharmacien, et non pas le maire ou le commissaire de police qui tenait et paraphait l'ordonnancier [allusion à l'article 2 de la proposition sur le fait que la vente de contraceptifs doit être consignée par le pharmacien sur un ordonnancier]...le deuxième point c'est que nous continuons de dire : toute propagande [est interdite] à la limite – et *c'est le seul libéralisme de votre loi* – à la limite des publications professionnelles médicales et pharmaceutiques qui étaient interdites. Hors cela, *vous reprenez strictement les termes de l'ancienne loi*. *La loi n'est pas modifiée*, sauf que les médecins et pharmaciens pourront lire attentivement nombre de dispositions et de renseignements ; mais en ce qui concerne la population, sur le plan de la contraception et de l'emploi des produits contraceptifs*, il n'y a rien de changé*. *Votre loi n'est pas plus libérale que la situation actuelle* ».

On le voit, cette prise de parole soulignant « la modicité extraordinaire » de la proposition, voire son inanité (« il n'y a rien de changé »), usant pour sa démonstration de questions rhétoriques (« elle aboutit à quoi votre loi ? ») et d'interpellations *ad nominem*, ne ressortissait guère au « travail de dentellière »[1] auquel les commissaires sont censés se livrer dans ces espaces voués à l'entente cordiale que sont les commissions et qui, pour cette raison même, tendent à diminuer de façon drastique l'expression d'oppositions fortes soutenues par un « débordement de rhétorique »[2]. Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que F. Mitterrand se soit abstenu au moment du vote final sur l'ensemble du texte. Face à ses collèges, il se justifiera en arguant que si le texte représentait un certain « progrès », il l'estimait cependant « infiniment trop timide »[3]. Dans la presse, il réitérera cette analyse les jours suivants. Il déclare ainsi à *L'Aurore* :

> « (...) je ne voulais pas approuver une proposition que je juge insuffisante et qui constitue, puisqu'elle ne viendra pas en discussion avant la fin de la législature, un thème de propagande pour la majorité. Si on examine le problème au fond, on ne peut pas ne pas constater le caractère restrictif de ce texte qui exige, avant la délivrance

[1] Marc Abélès, *Un ethnologue à l'Assemblée*, *op. cit.*
[2] *Ibid.*
[3] Séance du 1er décembre 1966, AN 20060133, art. 18.

d'un produit contraceptif, une ordonnance et qui d'autre part interdit toute publicité sauf dans les revues médicales : mais qui les lit ? »[1].

On peut en partie expliquer la conduite de F. Mitterrand par le fait que la Commission spéciale de 1966 n'était pas un espace soustrait à l'attention publique. Dans son propos liminaire au moment de la dernière séance, L. Neuwirth rappelait en effet que, désireuse de « tenir informée du déroulement de [ses] travaux » l'« opinion publique », la commission avait adressé à la presse à chaque réunion « un communiqué [qui] rendait compte des différentes auditions et permettait ainsi de suivre la progression de [ses] recherches »[2]. Dès lors, il devenait tout à fait possible pour un commissaire de s'employer à tirer profit de la mise en scène d'un affrontement au sein de celle-ci dans la mesure où elle était scrutée et que toute opposition serait vite publicisée. Du reste, on peut penser que c'est pour cette raison même que le député de la Nièvre ne participa qu'à l'ultime séance consacrée à la présentation et à la discussion de la proposition de loi : en effet, c'était celle qui, en raison de la nature des échanges qu'elle impliquait (donner son avis et/ou amender une proposition de loi), permettait d'obtenir les gains et les effets symboliques les plus importants pour une dépense temporelle limitée. Au final, en marquant son désaccord avec L. Neuwirth et sa proposition de loi, l'ancien candidat à la présidentielle cherchait à perpétuer la configuration des jeux politiques de l'automne qui lui avait permis d'apparaître comme le principal opposant au Général de Gaulle, et de capitaliser ainsi sur sa prise de position en faveur la cause contraceptive ayant déclenché une dynamique de politisation, en revendiquant d'une certaine façon le monopole de la bonne définition de la proposition de loi à défendre[3].

Encadré 4.10 Marie-Claude Vaillant-Couturier : une communiste qui se fait entendre

M.-C. Vaillant-Couturier est née à Paris en 1912[4]. Elle appartient à la bourgeoisie culturelle protestante. Son père est un éditeur aux idées socialistes qui fonde notamment le magazine *Vu*, tandis que sa mère est rédactrice en chef du *Jardin des modes* et rédige des ouvrages de cuisine. M.-C. Vaillant-Couturier poursuit sa scolarité jusqu'au baccalauréat. Après un séjour d'une année en Allemagne pour apprendre la langue, elle devient reporter-photographe dans le journal créé par son père au début des années 30. À

[1] *L'Aurore*, 2 décembre 1966.
[2] Séance du 1er décembre 1966, AN 20060133 art. 18.
[3] Cette ligne d'action apparaît dans les réflexions du contre-gouvernement formé au lendemain de l'élection présidentielle au sein de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste qui, dans la lancée de la candidature unique de F. Mitterrand, regroupe un grand nombre de formations de la gauche non communiste, dont la SFIO. Un communiqué publié à l'issue d'une réunion du 20 mai 1966 s'attache ainsi à rappeler que « François Mitterrand a, le premier de tous les candidats à la Présidence de la République, évoqué cette question et le seul de d'une façon favorable ». Discutant le 7 juillet de la même année, un rapport de M.-T. Eyquem consacré aux « problèmes féminins », les membres du contre-gouvernement ont, selon un compte-rendu, l'échange suivant à propos de la contraception :
« - Mitterrand : Préciser l'objectif des trois propositions de gauche.
- Hernu : Ne pas faire écho à la proposition UNR.
- Mitterrand : Mais montrer ce qu'elle a de dérisoire (...) ».
Ces extraits sont tirés de : OURS, Fonds FGDS, 2 APO 4, Procès-verbal des réunions de l'équipe formatrice du contre-gouvernement.
[4] Toutes les informations qui suivent sont extraites de sa notice dans le *Maîtron* et de : Dominique Durand, *Marie-Claude Vaillant-Couturier. Une femme engagée, du PCF au procès de Nuremberg*, Paris, Balland, 2012, 442 p.

cette occasion, elle couvre la montée du nazisme en Allemagne. Elle rencontre à la même période Paul Vaillant-Couturier, député communiste et rédacteur en chef de *L'Humanité*, qu'elle épouse en 1937 peu de temps avant que celui-ci décède. Elle adhère alors à la Jeunesse communiste et participe à la création des Jeunes filles de France en 1938. Parfaitement intégrée à l'univers communiste, elle travaille désormais pour des journaux qui lui sont liés tels *Regards* ou *L'Humanité* dont elle dirige le service photographique en 1938. Après la défaite de 1940, elle s'engage rapidement dans la Résistance en participant à la diffusion de publications clandestines, puis assure la liaison entre organisations de résistance civile et organisations de résistance militaire. Arrêtée en 1942, elle est déportée à Auschwitz en janvier 1943 et transférée à Ravensbrück en août 1944. Après la libération du camp, elle participe un temps à son administration avant de rentrer en France. Elle est d'abord cooptée à l'Assemblée Consultative puis élue à l'Assemblée Constituante de 1945 et 1946. Elle devient alors députée de la Seine (1946-1958 ; 1962-1967) et est désignée au poste de vice-présidente de l'Assemblée Nationale à deux reprises. Parallèlement, elle devient secrétaire générale de la Fédération démocratique internationale des femmes en 1946, ce qui, dans les années 50, la conduit à partager son temps entre Paris et Berlin, après que le siège de l'association l'ait forcée de déménager en Allemagne de l'Est. À son retour des camps, M.-C. Vaillant-Couturier devient en outre membre du Comité central du PCF. Fortement investie dans le combat en faveur de la cause des femmes *au sein de l'univers communiste*, elle dépose au cours des années 60 plusieurs propositions de loi en faveur des femmes dans l'entreprise. En revanche, comme nous l'avons relevé au chapitre 1, conformément à la ligne d'action adoptée par de la direction communiste à cette période, elle s'opposera publiquement à la cause contraceptive au moment de son apparition en 1956.

Si F. Mitterrand est celui des commissaires qui poussa le plus loin l'introduction des clivages politiques ordinaires – et on peut penser que cette inclination était proportionnelle à la centralité qu'il avait conjoncturellement acquise dans l'univers politique au moment de l'élection présidentielle et dans les mois qui suivirent –, d'autres oppositions se manifestèrent. Moins frontales et ne débouchant pas nécessairement sur un refus de voter l'ensemble du texte, elles se placent néanmoins sur un plan idéologique. Ainsi en particulier de la communiste M.-C. Vaillant-Couturier dont on a déjà indiqué qu'elle comptabilisait un des plus grands nombres de prises de parole lors de la séance 12. D'abord, celle-ci soutint un amendement de suppression proposé par F. Mitterrand qui visait à faire disparaître un alinéa de l'article 2 obligeant les pharmaciens à consigner sur son livre-registre, pour chaque personne, l'ordonnance qui lui prescrivait des moyens de contraception. Soucieuse alors de protéger les intérêts des femmes en préservant leur anonymat, elle déclara : « Il est difficilement admissible que l'on sache que Madame X...utilise ces produits. C'est indispensable pour certains produits dangereux comme la pilule, mais non pour les autres ». Et d'ajouter : « Ce qui me gêne, c'est qu'on le sache dans le village... ». Mais son opposition la plus vive s'exprimera à propos de la création d'un « office national d'information et d'éducation familiale » à côté d'un « institut de recherches médicales et biologiques pour la conception »[1]. Indiquant dans un premier temps ne pas voir à quoi celui-ci pourrait bien servir, elle précisa au fil des échanges le fond de sa pensée en refusant que les questions d'éducation sexuelle fasse l'objet d'une « centralisation sous l'autorité du ministère ». L'expression de son hostilité n'empruntait pas la forme d'arguments techniques susceptibles de déboucher sur un consensus dépassionné. En fait, il semble bien que M.-C.

[1] Le rapport officiel note à cette occasion : « Mme Vaillant-Couturier s'est déclarée *profondément hostile* à la création d'un Office national d'information et d'éducation familiale » (*Rapport fait au nom de la commission spéciale...*, *op. cit.*, p. 131, souligné par nous).

Vaillant-Couturier ait redouté qu'une forme d'étatisation de l'éducation sexuelle ne conduise à accorder trop de poids à des associations affiliées au catholicisme. C'est ce que l'on comprend quand elle rétorque à L. Neuwirth après que celui-ci s'est lancé dans une longue explication en insistant sur l'incompatibilité entre certains courants de pensée : « Sur ces problèmes particuliers, il y a – entre ce que vous appelez les familles spirituelles – de grandes différences (...). Vous avez entendu les différences très importantes entre les différentes Associations familiales qui sont venues [parmi lesquelles une association catholique] ». L'amendement de suppression proposé fut rejeté en dépit du renfort apporté par F. Mitterrand à travers quelques prises de parole lui étant favorable (il recueillit au final deux voix : on peut penser que la deuxième fut celle du député de la Nièvre[1]). On le voit, si, au bout du compte, M.-C. Vaillant-Couturier paraît avoir voté en faveur du texte, elle ne se priva pas de signifier publiquement son désaccord sur plusieurs points. Mieux, elle soutint et proposa elle-même des amendements de suppression qui, à chaque fois, renvoyaient directement à des partis pris idéologiques (protection des femmes par l'anonymat et rejet d'une éducation sexuelle d'État sous influence catholique éventuelle) et pouvaient apparaître alors comme l'activation de clivages forts parmi les commissaires. Bref, autant de signes supplémentaires tendant à prouver que la dynamique des échanges au sein de la Commission spéciale ne fut pas le simple déploiement d'un consensus ou d'arguties techniques parmi les participant-e-s faisant de cette dernière un espace de « sous-politisation ». En outre, si L. Neuwirth avait noué une alliance avec les responsables du MFPF dans le cadre d'une coalition pour maintenir l'enjeu contraceptif sur la scène parlementaire, celle-ci, à ce stade, n'était pas totalement *transitive*. Le fait que la gauche – et en particulier, la SFIO – avait été jusque-là le relais privilégié de l'ECC au Parlement, quoique sans grande chance d'aboutir, ne conduisait pas automatiquement celle-ci à s'aligner sur la proposition de loi. Sans la remettre totalement en cause au point de faire obstruction, leur soutien restait minimal – par exemple, aucun commissaire socialiste ne participe à la séance 12 et ne joint sa voix à L. Neuwirth pour défendre la proposition de loi – et n'excluait pas la poursuite des calculs et des jeux politiques ordinaires de démarcation comme en témoigne la ligne d'action endossée lors de cette période par F. Mitterrand.

4.3.2 Une décision critique

On l'a vu, la réunion d'une Commission spéciale et la production d'un rapport sur la question contraceptive avaient consacré, depuis la campagne présidentielle, la centralité de l'instance parlementaire dans le traitement du sujet au sein de l'espace des gouvernants. Sous ce rapport, ce dernier était désormais divisé entre ce que l'on pourrait appeler, d'un côté, le *pôle gouvernemental* regroupant les membres du gouvernement et leurs entourages, et la haute administration, et, de l'autre, le *pôle parlementaire*. Si, au sein de ce dernier, L. Neuwirth, allié à des représentant-e-s de l'ECC dans le cadre d'une coalition, avait, par-delà certaines divergences, obtenu à la faveur de la Commission spéciale quelques ralliements de la part de

[1] Ce que confirme un article du *Monde*. Voir : *Le Monde,* 3 décembre 1966.

députés gaullistes et à gauche, et que, de ce point de vue, il avait fait franchir à la cause contraceptive un *seuil inédit* dans cet univers, la carrière de celle-ci dans l'espace des gouvernants, en raison des mécanismes institutionnels de la Vème République, dépendait pour la suite du pôle gouvernemental. En effet, celui-ci était le seul statutairement habilité au contrôle de l'ordre du jour au Parlement et, partant, à la possibilité de soumettre une proposition de loi au vote. On l'a dit, si le Général de Gaulle avait encouragé L. Neuwirth dans son entreprise, il était toutefois resté assez évasif concernant le moment où serait éventuellement envisagée une réforme, à supposer qu'elle le fût. Dès lors, après la présentation du rapport au début du mois de décembre 1966, lui et le pôle gouvernemental dans lequel il occupait la position centrale, se trouvaient placés dans la situation de prendre ce que, dans son étude sur les abdications collectives de pouvoir, I. Ermakoff appelle une « décision critique ». Sous cette expression, cet auteur désigne un type particulier de décision *perçue* par les personnes devant l'adopter comme risquée sur le plan personnel, porteuse d'un enjeu réputé collectif et ayant des effets présumés irrémédiables[1]. L'importance symbolique ou réel de l'enjeu entretient alors une dynamique d'incertitude collective : en effet, chacun cherche à se déterminer en fonction du comportement de ceux qu'ils considèrent comme ses pairs[2], lesquels « sont eux-mêmes dans l'expectative sur ce plan »[3] de telle sorte que, dans ce contexte particulier de *forte interdépendance*, une temporalité potentiellement marquée par « des fluctuations collectives et des revirements soudains »[4] tend à s'installer. Si les autruis significatifs et les groupes de référence à partir desquels les individus cherchent à régler leurs conduites constituent la source principale d'indécision, ils sont, *dans le même temps*, ce qui permet sa levée dans la mesure où chacun s'efforce de repérer chez les autres des *indices* permettant un alignement collectif pour mettre un terme à l'irrésolution. En fait, ce type de processus a déjà en partie été relevé plus haut, par exemple à propos de l'alignement de l'Ordre des médecins. Mais ce qui lui confère ici une importance cruciale, c'est qu'il affecte la partie de l'espace des gouvernants qui, en dernière instance, est la seule à pouvoir provoquer directement une modification du cadre juridique en matière de contraception et qui, après le rapport de la Commission spéciale porté par un député issu la majorité, se trouvait contrainte de prendre *définitivement* position, dans un sens ou dans un autre. Cela dit, il existe une différence essentielle entre les abdications collectives de pouvoir et la situation que nous examinons ici, de telle façon qu'il faut veiller à ne pas pousser l'analogie trop loin : en effet, dans les premières, les individus – en l'occurrence, dans les deux cas étudiés par I. Ermakoff, les parlementaires allemands en 1933 et les parlementaires français en 1940 – sont placés devant l'alternative qui consiste à se dessaisir *totalement* ou pas de leur pouvoir, ce

[1] Ivan Ermakoff, *Ruling oneself out*, *op. cit.* ; p. xiv et p. 332. Dans un article paru en français, il écrit à propos de ce type de décision qu'elle se caractérise « par le risque individuel, l'enjeu collectif, et la conscience de l'irrémédiable ». Il poursuit : « 1. Les membres du groupe sont confrontés à une décision qu'ils envisagent comme risquée pour eux-mêmes. 2. Cette décision est lestée d'un enjeu collectif que nul ne peut ignorer et qui, compte tenu de ses conséquences, rend les choix individuels interdépendants (...). 3. La décision sera sans retour. Les acteurs le savent » (Ivan Ermakoff, « Contingence historique...», *op. cit.*, p. 35).
[2] Ivan Ermakoff, *Ruling oneself out*, *op. cit.*, p. xiv.
[3] Ivan Ermakoff, « Contingence historique... », *op. cit.*, p. 35.
[4] *Ibid.*, p. 36.

qui n'est que partiellement le cas avec l'enjeu contraceptif. Toutefois, à chaque fois, l'enjeu est bien celui de l'exercice du pouvoir[1]. Ainsi, au cours de l'année 1967, l'acceptation par une partie significative des gouvernants *du pôle gouvernemental* du principe de non pénalisation du libre usage du corps procréateur, ne signifiait pas que ces derniers abandonnaient *ipso facto* une prétention au gouvernement en la matière. Comme nous le verrons, certains d'entre eux pouvaient même encore croire que le déploiement actif d'instruments d'action publique non coercitifs pourrait garantir leurs prérogatives en la matière, ce qui, à l'évidence, n'était pas le cas avec les abdications collectives où la perte de pouvoir apparaissait d'emblée complète. Dès lors, quand nous parlons de « décision critique », nous retiendrons ceci : 1) que cette situation se caractérise par une forte incertitude et se trouve au principe d'un surcroît de tergiversations avant de déboucher sur un alignement collectif ; 2) que cette situation se caractérise par une « interdépendance exacerbée »[2] dans laquelle les protagonistes recherchent des *signes* chez des pairs et/ou des groupes de référence pour produire un alignement. Dans la suite, nous allons d'abord nous intéresser à la façon dont, au terme d'ultimes tergiversations, les secteurs les plus centraux du *pôle gouvernemental* de l'espace des gouvernants (*i.e.* le gouvernement et le Président de la République) vont s'aligner sur le principe d'une réforme de la loi de 1920 en matière de contraception. Nous montrerons que ce ralliement vécu de manière *fataliste* s'accompagnera d'une tentative de réaffirmation officielle de la nécessité de poursuivre des objectifs démographiques et d'encadrer les conduites procréatrices par des moyens renouvelés. Ensuite, nous reviendrons au *pôle parlementaire* pour examiner les contraintes ayant pesé sur la fabrique définitive de la loi.

S'aligner pour ne rien changer ?

Quelles sont les modalités par lesquelles, au cours de l'année 1967, un alignement collectif s'est-il *définitivement* produit dans le pôle gouvernemental autour de l'abandon du principe de pénalisation en matière contraceptive ? On peut repérer ici trois moments cruciaux : 1) d'abord, la parution d'un rapport du HCPF sur l'enjeu contraceptif en janvier 1967 qui, au-delà même des intentions de ses membres, a pu apparaître comme un signal supplémentaire et ultime marquant le caractère inéluctable de la réforme ; 2) les conseils des ministres des 24 mai et 7 juin où la décision d'abandonner *officiellement* la répression en matière contraceptive est prise par les membres du gouvernement ; 3) la mise en scène, en contrepartie, à l'automne, de la reprise d'une politique « nataliste » à l'aide d'instruments d'action publique non coercitifs.

[1] Cela dit, notons qu'I. Ermakoff ne s'intéresse qu'aux parlementaires et n'envisage jamais une configuration plus complexe où l'enjeu du pouvoir ferait l'objet de jeux entre parlementaires, gouvernement et administration.
[2] *Ibid.*, p. 35.

1. Un signal qui brouille tout : la prise de position inattendue du HCPF

La présentation du rapport de la Commission spéciale rédigé par L. Neuwirth provoqua un certain embarras dans le pôle gouvernemental de l'espace des gouvernants. Au début de l'été, le député ligérien avait assuré dans la presse : « Je suis convaincu qu'avant la fin de cette année, les Françaises pourront se procurer la pilule dans les pharmacies »[1]. L'examen rapide d'une proposition de loi était du reste une demande expresse formulée par certains commissaires au cours de leur première réunion, tel le chef du groupe communiste, R. Ballanger, qui « souhait[ait] que cette proposition vienne à l'ordre du jour lors de la prochaine session parlementaire [*i.e.* à l'automne] », et ajoutait : « Si la Commission spéciale doit durer six mois sa constitution est inutile »[2]. Lors du débat final, le député ligérien s'était toutefois montré moins assuré quant à la possibilité d'un vote avant la fin de l'année. Alors que la session parlementaire de l'automne devait s'achever un peu avant Noël, il déclarait à un commissaire l'interrogeant sur le fait de savoir si la proposition de loi serait discutée d'ici là :

> « Personnellement, je l'espère. Le président va demander l'inscription à l'ordre du jour ; mais je crois surtout que si cette proposition apparaît comme étant bien étudiée, comme donnant le reflet d'une volonté commune, ou presque commune, de la commission, si d'ici mercredi, date de la réunion de la Conférence des présidents [de groupe à l'Assemblée], on a le sentiment d'une vaste conscience populaire (...). Ceci étant dit, pour répondre à cette question personnellement je passe tous mes jours – presque mes nuits, à convaincre des gens qui doivent être convaincus de voter cette proposition de loi (...). En tout état de cause, moi, en qualité de rapporteur, je me bats et vraiment je me bats fort pour ce texte »[3].

En dépit des efforts de L. Neuwirth et du président de la commission, la proposition de loi ne sera cependant pas inscrite à l'ordre du jour. Le député stéphanois fera part de sa déception dans les journaux. Il déclare par exemple à *France Soir* :

> « J'espérais fermement que le rapport sur la contraception viendrait en discussion avant la fin de cette législature. La conférence des présidents en a décidé autrement, estimant que le temps manquait. C'est dommage ». Avant d'ajouter en prenant l'« opinion » à témoin pour accréditer le caractère inéluctable de la réforme qu'il porte : « Mon projet de loi ne sera pas enterré. Il sera certainement discuté par le prochain Parlement. Nos travaux ont eu trop de répercussions dans l'opinion publique pour que l'on puisse maintenant faire marche arrière. Nous avons mis en route un processus irréversible ; les tabous qui entouraient cette affaire ont été renversés »[4].

En fait, la non-inscription était la conséquence des tergiversations du gouvernement. De nouvelles élections législatives étaient prévues pour les 5 et 12 mars 1967. Or, en conjoncture électorale, les élus du pôle gouvernemental de l'espace des gouvernants et leurs entourages n'étaient pas prêts à prendre ce qu'ils percevaient comme un risque vis-à-vis des franges

[1] Cité in « Feu rouge pour la pilule », *L'Express*, 28 novembre 1966.
[2] Séance du 16 juin 1966, AN 20060133, art. 18.
[3] Séance du 1er décembre 1966, AN 20060133, art. 18.
[4] Cité in « Les surprises du rapport sur la pilule », *France Soir*, 12 décembre 1966.

catholiques de leur électorat[1]. Partant, le gouvernement chercha à nouveau à *temporiser* et à *différer* le moment d'endosser une décision critique, comme l'illustre en filigrane cette lettre du directeur du cabinet de G. Pompidou adressée à un représentant d'association familiale catholique au début de janvier 1967 :

> « Dans le débat qui s'est instauré depuis plusieurs mois sur ce sujet, dans les enceintes et devant les auditoires les plus divers, le Gouvernement a eu pour préoccupation fondamentale de ne pas peser prématurément sur l'orientation que pouvaient prendre les esprits. Il s'est, dès lors, efforcé de ne pas faire obstacle aux confrontations nécessaires, pensant qu'une large information devait mieux servir la prise de conscience collective en fonction de laquelle il pourra se déterminer »[2].

C'est dans ce contexte de tâtonnements, de petites avancées et de reculs soudains au sein du pôle gouvernemental, qu'intervient le rapport du HCPF en janvier 1967. Si on peut faire l'hypothèse que celui-ci a fonctionné comme un *signal déterminant* dans l'espace des gouvernants, c'est parce qu'il émanait d'un organisme qui, d'une part, avait étroitement partie liée avec lui – jusqu'en 1966, le HCPF est directement rattaché aux services du Premier ministre, avant de passer sous la tutelle du ministre des Affaires sociales – et qui, d'autre part, était statutairement porteur du *credo* populationniste, et donc, pour cette raison même, présumé peu favorable à la cause contraceptive[3]. Créé en 1939, dissout en 1941, puis rétabli à la Libération, nous l'avons vu au chapitre 1, le HCPF regroupait depuis lors « les nouveaux hiérarques de la population »[4] consacrés à la fin de la guerre. Tout au long des années 50 et des années 60, se distingue en particulier en son sein un noyau dur « formé à la fin de la IIIème République et (...) renforcé sous l'Occupation par des rencontres informelles ». Il se compose de R. Debré, d'A. Sauvy, de R. Prigent, de Pierre Laroque, de Jacques Doublet et du secrétaire général du HCPF, Georges Mauco, tous « animés d'une ardente détermination »[5] pour défendre la cause du nombre en matière de population dans et pour l'État. Toutefois, le HCPF était une

---

[1] Un article rapportait en ce sens : « On se demande, en haut lieu, comment l'électorat catholique conservateur accueillerait ce dernier acte de législature. On redoute que, dans certains départements, des évêques ne fassent peser sur le scrutin de mars le poids de leur désaveu. Il est plus sage de ne pas faire de vagues » (« Feu rouge pour la pilule », *L'Express*, 28 novembre 1966). Dès le mois d'octobre un article du *Nouvel Observateur* croyait pouvoir affirmer : « À l'ordre du jour de l'Assemblée, sont inscrits une série de projets qui doivent être politiquement « rentables » pour les législatives. Parmi eux, les textes portant sur la formation professionnelle et sur l'élevage. En revanche, à propos du contrôle des naissances, le gouvernement s'est montré sensible à certaines réserves exprimées sur « l'inopportunité actuelle » d'une proposition qui pourrait choquer les électeurs catholiques du Général de Gaulle » (« La pilule aux oubliettes », *Nouvel Observateur*, 5 octobre 1966). Dans ses mémoires, L.Neuwirth croit pouvoir attribuer à G. Pompidou un « soupçon de contrariété » et une certaine « réticence » à l'égard de son entreprise. Et le député ligérien d'interpréter alors cette conduite par rapport au souci présumé de celui-ci de ne pas heurter une partie de la clientèle électorale gaulliste : « Je crois surtout que son souci était de ne pas heurter ce qu'il considérait comme la clientèle électorale de la majorité, sans voir, et c'était un de mes points de désaccord avec lui, qu'en agissant ainsi cette majorité ne pourrait pas s'ouvrir vers des couches nouvelles qui auraient utilement vivifié un sang vieillissant » (Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 75).

[2] Lettre de Michel Jobert à Mr Reverdy datée du 3 janvier 1967, AN, Fonds Jobert, 89 AJ 3.

[3] Une note rédigée par le secrétaire général du HCPF présentait celui-ci comme le « seul organisme compétent » à même de « corriger » une « attitude malthusienne » et de sensibiliser « les pouvoirs publics et (...) l'opinion » à ce problème (Note sur le rôle du Haut Comité Consultatif de la Population et de la Famille, sans date [1965-1966], AN 19860269, art. 1).

[4] Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit.*, p. 95.

[5] *Ibid.*, p. 99. Voir aussi : Rémi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, *op. cit.*, p. 370.

institution faible, même si elle pouvait jouir paradoxalement d'une certaine *force* dans l'espace des gouvernants[1]. *Faible* en effet, parce qu'elle ne disposait guère de moyens pour conduire des recherches d'ampleur – ses membres étaient bénévoles[2] – et n'avait aucune possibilité de faire exécuter les recommandations qu'elle formulait. *Fort,* parce que ses membres nommés *ès* qualités et jamais comme représentant de telle administration ou de tel organisme, jouissaient d'une certaine « indépendance », laquelle pouvait conduire à une « absolue franchise (parfois pénible à certains Ministères) (...) qui ne cherch[ait] pas à taire les problèmes, mais à les mettre en lumière en en suggérant les solutions dans une perspective d'avenir »[3]. Surtout, ses membres – principalement des hauts fonctionnaires et des personnalités politiques ou scientifiques – bénéficiaient de multiples *relations personnelles* dans les sommets de l'État, y compris familiales – songeons par exemple à R. Debré vis-à-vis de son fils M. Debré tour à tour Premier ministre et ministre de l'Économie sur la période qui nous intéresse[4] –, ce qui leur permettait d'entretenir des relations *directes* avec certains des gouvernants les mieux placés dans le pôle gouvernemental, à commencer par le Premier ministre auprès de qui l'organisme fut longtemps rattaché et qui, à l'occasion, pouvait présider les séances du comité[5]. Cela dit, si, dans les années 60, le HCPF conservait un capital symbolique relativement important en raison des propriétés et des positions de nombre de ses membres, il n'en était pas moins un *organisme au pouvoir fortement déclinant*. En effet, il pâtissait de la concurrence d'institutions dotées de moyens plus importants et, partant, mieux armées pour produire, à l'adresse des gouvernants, une expertise en matière de démographie, à commencer par l'INED[6]. En ce sens, il n'est guère surprenant que, au moment de créer des commissions afin d'organiser une riposte à l'automne 1965, le ministre de l'époque se soit tourné en priorité vers ce dernier et l'INSERM. De ce point de vue, le rapport du HCPF peut se comprendre comme un *essai de relégitimation* dans l'univers de l'expertise d'État. Mieux, pour se distinguer de ses prédécesseurs et essayer de reprendre temporairement la main, ses principaux responsables seront tentés de prendre des positions

[1] Sur ce paradoxe institutionnel, voir à partir du cas du Comité du travail féminin : Anne Revillard, « L'expertise critique, force d'une institution faible ?... », *op. cit.*

[2] Alain Drouard, « Le Haut Comité de la Population... », *op. cit.*, p. 177.

[3] Note sur le rôle du Haut Comité Consultatif de la Population et de la Famille, sans date [1965-1966], AN 19860269, art. 1. Dans le même sens, voir également : Alain Drouard, « Le Haut Comité de la Population... », *op. cit.*, p. 177.

[4] Dans ses mémoires, R. Debré écrivait à ce propos : « Que pouvais-je faire pour l'aider [son fils] ? Le renseigner sur les problèmes que je connaissais et qui lui étaient d'ailleurs familiers : situation démographique, santé publique, recherche scientifique et, dans une certaine mesure, éducation nationale. Je pouvais, avant tout, lui donner l'impression que se tenait, proche de lui, un aîné qui le comprenait, le devenait même, éprouvant les mêmes sensations profondes et intimes. Examinant les affaires avec un certain recul, je pouvais dans les moments difficiles, discuter avec lui sur la décision qu'il fallait prendre, surtout lorsque la voie du devoir n'était pas aisée à trouver » (Robert Debré, *L'honneur de vivre. Mémoires*, Paris, Hermann, 1996, p. 366).

[5] C'est la raison pour laquelle le rattachement en 1966 du HCPF au Ministère des Affaires Sociales provoqua une vive protestation de la part de ses responsables face à ce qu'ils percevaient, à raison, comme la réduction des chances de pouvoir de l'organisme dans l'espace des gouvernants qui ne manquerait pas d'en résulter. Dans la note déjà citée plus haut, on lit par exemple : « Faire dépendre le Haut Comité d'un seul département ministériel (...) serait forcément le réduire à la fonction d'une commission ministérielle. Or il existe déjà plusieurs de ces commissions (...) relevant de ce Ministère. Le Haut Comité y ferait double emploi et n'aurait plus la même audience pour traiter les problèmes d'ensemble, en particulier auprès des grands ministères » (Note sur le rôle du Haut Comité Consultatif de la Population et de la Famille, sans date [1965-1966], AN 19860269, art. 1).

[6] Voir sur ce point : Alain Drouard, « Le Haut Comité de la Population... », *op. cit.*

susceptibles d'apparaître comme particulièrement avancées pour un organisme étroitement lié à l'État.

Si, au moment de sa publication, le rapport du HCPF sera présenté comme la réponse à une commande gouvernementale, la consultation des archives montre toutefois que tel ne fut pas le cas. L'initiative en revient d'abord au secrétaire général de l'organisme qui, en réaction aux rapports demandés à l'INED et à l'INSERM, entendait défendre l'existence de celui-ci et faire valoir la spécificité présumée de son point de vue. Le 8 novembre 1965, soit trois jours après que R. Marcellin avait annoncé la création des deux commissions en guise de riposte, G. Mauco écrivit à P. Laroque, membre éminent du HCPF et président de la section sociale du Conseil d'État, pour recueillir son avis :

> « *Plusieurs membres du Haut Comité et moi-même estimons qu'il serait utile que le Haut Comité soit consulté par le Gouvernement pour donner son avis sur le contrôle des naissances*. En effet il s'agit d'une question qui peut avoir des incidences démographiques. Je serais également heureux que vous me fassiez connaître si vous estimez également que le Haut Comité puisse être saisi de ce problème »[1].

De façon prévisible, les responsables de l'INED appartenant également au HCPF signalèrent l'existence d'un travail déjà en cours à l'intérieur de leur organisme de rattachement, et entendaient dès lors lui conserver la priorité. Sollicité par G. Mauco, Jean Bourgeois-Pichat, directeur de l'INED et membre du HCPF, répondit en ce sens :

> « J'estime comme vous qu'il serait utile que le Haut Comité soit consulté par le gouvernement pour donner son avis sur le problème du contrôle des naissances. L'INED, ainsi que l'INSERM, a été saisi récemment par le ministre de la Santé publique et de la Population ; un rapport est en cours de rédaction. *Ce n'est donc qu'après l'envoi de ce rapport que nous pourrons introduire le débat au Haut Comité* »[2].

Au début du mois de février 1966, G. Mauco obtint finalement que le gouvernement s'adressât au HCPF pour lui commander un rapport. L'organisme devait toutefois attendre que le rapport de l'INED et celui de l'INSERM soient connus avant de pouvoir présenter le sien. À compter de ce moment, un groupe de réflexion présidé par R. Debré se mit en place. Le travail d'information et de rédaction fut pris en charge par trois jeunes conseillers d'État recommandés par P. Laroque faisant office de rapporteurs. Soit, en premier lieu, Michèle Puybasset (33 ans, énarque)[3], assistée de Renaud Denoix de Saint Marc (28 ans, énarque) et de Jean-François Théry (32 ans, énarque). Remis officieusement au président de la République à la mi-décembre, le

[1] Lettre de Georges Mauco à Pierre Laroque datée du 8 novembre 1965, AN 19860269, art. 6 (souligné par nous).
[2] Lettre de Jean Bourgeois-Pichat à Georges Mauco datée du 16 novembre 1965, AN 19860269, art. 6 (souligné par nous).
[3] P. Laroque la recommande à G. Mauco dès le mois de novembre 1965. Il écrit ainsi après que ce dernier a sollicité son avis sur l'opportunité d'un rapport émanant du HCPF et demandé de lui conseiller un éventuel rapporteur : « Je pense comme vous qu'il serait opportun que le Haut Comité de la Population et de la Famille soit appelé à émettre un avis sur le problème des naissances. Je vous suggère comme rapporteur Mme Puybasset, auditeur au Conseil d'État. Cette dernière serait très intéressée par ce travail. Elle ne peut toutefois donner une acception immédiate avant de savoir à quelle époque son concours serait sollicité » (Lettre de Pierre Laroque à Georges Mauco datée du 10 novembre 1965, AN 19860269, art. 6).

rapport sera présenté le 24 janvier 1967 par R. Debré lors d'une conférence de presse. Contrairement au rapport de l'INSERM qui s'était limité à l'examen des incidences de la contraception hormonale sur la santé, ou à celui de l'INED dont a déjà mentionné plus haut l'argumentation ambiguë, le rapport du HCPF se prononça sans détour pour une modification de la loi de 1920. De ce point de vue, les titres de parties et des sous-parties utilisés pour organiser le document ne laissaient aucun doute possible. L'un d'entre eux proclamait par exemple que « la situation actuelle d[evait] être modifiée »[1], qui reconnaissait dans le corps du texte que « la contraception [avait] toujours existé », que la « technique (...) [avait] considérablement évolué », et que la possibilité de contrôler la fécondité « apparai[ssait] de plus en plus comme un droit et une liberté », ajoutant que « cette évolution [était] d'ailleurs très intimement liée à la transformation de la situation de la femme dans notre société ». Dans un autre titre, la législation était décrite comme « n'apparai[ssant] plus adaptée », non seulement parce qu'elle « n'[était] pas appliquée », mais également parce qu'elle se trouvait au principe « d'effets indirects nuisibles », comme le « recours à l'avortement », ou une « injustice sociale assez choquante » entre les « cadres supérieurs [qui] réalis[aient] assez exactement leurs désirs de progéniture » et les « ouvriers » chez qui existait « un écart assez important entre le désir de descendance et la taille réelle de la famille », ou encore, le fait que la loi « empêch[ait] le corps médical de prendre ses responsabilités en tant qu'éducateur du couple ». Du reste, le rapport s'employait à montrer qu'une modification du cadre juridique était bel et bien, selon ses propres termes, « conforme à l'intérêt public » : 1) d'abord, parce que, d'après lui, « une plus grande conscience, une plus grande liberté, des méthodes plus efficaces et moins traumatisantes [en matière de contraception] ne [pouvaient] (...) qu'être favorables à une amélioration de l'équilibre psychologique, psychique et mental » – argument, on l'a vu, forgé de longue date par les partisan-e-s de la cause contraceptive – ; 2) ensuite, parce que, même si du point de vue démographique cette réforme présentait un risque évident, il était toutefois « raisonnable de considérer que la France [était] aujourd'hui condamnée à [le] prendre » et que, dès lors, « l'intérêt public exige[ait] que tout soit mis en œuvre pour le rendre minimum », notamment en facilitant l'accueil des enfants par différentes mesures (renforcement des allocations familiales, logement, crèches, travail des femmes) ; 3) enfin, parce que, en matière de « morale collective », il convenait de prendre acte de la « transformation des mœurs et de la civilisation », en particulier chez les jeunes générations n'ayant « pas connu la société de pénurie qui fut celle de la guerre et de l'occupation » et qui, « habitués à accéder plus ou moins vite ou plus ou moins complètement à toutes les satisfactions et à tous les plaisirs convoités » pouvaient s'étonner « de ne pouvoir accéder librement au plaisir sexuel », de sorte que si cette « « pente » naturelle de la civilisation » n'était pas complètement évitable, on pouvait néanmoins la maîtriser par la promotion d'une « éducation sexuelle sérieuse, complète, insistant sur la dimension sociale de l'acte sexuel, sur les responsabilités qu'il implique, ainsi que sur les enseignements de l'école psychanalytique qui a constaté que l'homme ne trouve son épanouissement que dans la maîtrise

[1] Sauf mention contraire toutes les citations qui suivent sont extraites de : Haut comité consultatif de la Population et de la Famille, *La régulation des naissances*, Paris, La Documentation Française, 1967.

de son instinct sexuel » – rhétorique là encore empruntée, intentionnellement ou non, aux militant-e-s du MFPF. En outre, contrairement au rapport de la Commission spéciale, à celui de l'INED, ou encore, celui de l'INSERM, le HCPF ne s'était pas limité à analyser la question de la contraception. De façon inattendue, la deuxième partie du rapport se voyait consacrée à l'avortement. La dépénalisation n'était évidemment pas envisagée. Les rapporteur-e-s estimaient même que « l'État devait se donner les moyens d'une répression efficace » et qu'il ne pouvait « envisager de rendre l'avortement légal ». Dans le même temps, et de façon quelque peu contradictoire avec l'affirmation précédente, il était ouvertement reconnu que, quoique « très stricte » du point de vue des textes juridiques qui l'organisaient, la répression était « illusoire ». Surtout, le rapport estimait que « pour faire disparaître les avortements clandestins les plus navrants, et pour rendre ainsi sa légitimité à la lutte contre l'avortement criminel, il conv[enait] de réexaminer la définition de l'avortement thérapeutique ». Il se proposait alors d'élargir fortement la définition des situations autorisant son recours.

Encadré 4.11 Michèle Puybasset : une jeune énarque qui tient la plume

M. Puybasset fut l'une des principales rédactrices du rapport du HCPF. On l'a mentionné plus haut, c'est elle qui, en premier lieu, fut recommandée à G. Mauco par P. Laroque. Auditrice au Conseil d'État depuis 1960, elle était rapporteure à la section sociale au moment d'être contactée. À ce titre, elle rappelle en entretien l'usage qui veut que, dans l'espace des gouvernants, quand « vous avez un truc à débrouiller », et que « vous cherchez des gens sérieux, indépendants, rigoureux dans la méthode », qui ne « s'arrêtent pas au blabla », qui « ne tirent pas la couverture à eux », vous vous appuyiez sur le Conseil d'État, lequel dépêchera un conseiller, souvent jeune, « pas un ténor »[1].

Née en Corse d'un père propriétaire foncier et viticulteur[2], M. Puybasset n'est pas à proprement parler une fémocrate ou une « féministe de l'intérieur ». Diplômée de Sciences Po, elle réussit dans la foulée le concours de l'ENA. Elle intègre alors la promotion Tocqueville (1958-1960). Interrogée sur son rapport à l'étiquette féministe, elle la rejette d'abord, avant de se reprendre : « Enfin je suis très féministe ». Et de préciser alors être favorable « à l'égalité et à la différence ». Cette hésitation illustre un entre-deux fort répandu chez les hautes fonctionnaires, lesquelles inclinent très souvent à « à mettre à distance le terme féministe et ses connotations stigmatisantes, tout en affirmant leur adhésion à certains aspects des luttes pour l'égalité des sexes »[3]. Autre signe de cette ambivalence, le fait qu'elle puisse affirmer dans le même entretien « n'avoir pas regardé ces sujets [la contraception et l'avortement dans le cadre de la préparation du rapport] par féminisme » et, à un autre moment, indiquer avoir accepté la proposition de devenir rapporteure parce que « le sujet m'intéressait » en tant que « mère de famille ».

Si M. Puybasset entretient un rapport ambigu à l'étiquette féministe et à l'idée qu'elle aurait pu chercher à promouvoir les intérêts des femmes à la faveur de la rédaction du rapport, certains éléments de sa trajectoire permettent néanmoins d'éclairer tout ce qui, à cette occasion, pouvait la disposer à adopter des positions réputées progressistes. Étudiante, elle fréquente la JEC, espace de socialisation qui a probablement contribué à lui faire endosser l'étiquette de catholique de gauche qu'elle reprend en entretien. Au cours de ses années d'étude à Sciences Po, elle rapporte en outre avoir participé à un voyage organisé par l'UNEF en URSS où elle croise P. Simon qu'elle décrit comme « une personne drôle ». Autrement dit, cette jeune haute fonctionnaire, socialisée par ailleurs dans l'ENA de la fin des années 50 à embrasser une certaine « modernité », ne pouvait pas ne pas souscrire à certaines dimensions mises en avant par les partisan-e-s de la cause contraceptive, même si, comme elle le rappelle, « il ne s'agissait pas de devenir des porte-paroles ». Ce qui semble avoir été d'autant plus facile que, d'après

[1] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de notes prises lors d'un entretien non enregistré avec M. Puybasset.
[2] Voir : *Who's who*.
[3] Catherine Marry *et alii.*, *Le plafond de verre et l'Etat...*, *op. cit.*, p. 184.

son témoignage, R. Debré « était extrêmement positif » concernant le travail des rapporteurs et les encourageait dans la voie que ces derniers se proposaient d'explorer.

Ces prises de position surprirent et furent saluées, en particulier pour les soutiens habituels de la cause contraceptive dans la presse. *L'Aurore* titrait par exemple : « C'est le rapport décisif sur la régulation des naissances »[1], tandis que *L'Express* évoquait « le courageux rapport du Professeur Debré »[2] et que *Le Monde* voyait dans la proposition de loi annexée « le projet de loi le plus libéral et le plus audacieux qui ait été proposé sur ce thème et jusqu'à ce jour dans notre pays »[3]. En effet, les perspectives développées par le HCPF contrastaient avec la prudence savante (INSERM) ou les ambiguïtés (INED) qui jusque-là avaient été de mise dans les productions commandées par le pôle gouvernemental de l'espace des gouvernants, et cela d'autant plus que le rapport se prononçait de surcroît sur un domaine imprévu – celui de l'avortement – sans se limiter à l'habituelle déploration du « fléau » qu'il était censé constituer et que la contraception promettait de résoudre. Pour bien souligner le libéralisme nouveau des vues affichées par le rapport, R. Debré martela lors de la conférence de presse : « La contraception doit être considérée comme une liberté nouvelle que nous devons respecter et diriger »[4]. En faisant tenir la plume à de jeunes énarques recrutés au Conseil d'État, on peut supposer que G. Mauco et, surtout, R. Debré qui les supervisait (voir encadré 4.11), avaient délibérément cherché à obtenir cet effet, notamment pour se démarquer d'autres organismes chargés de procurer aux gouvernants une expertise en matière de démographie, ce qui, dès lors, par la manifestation d'une certaine audace distinctive – en tout cas, par rapport à leur univers de référence –, leur permettait d'occuper à nouveau une position centrale dans les débats sur la question. Du reste, les groupes et individus directement engagés dans la promotion de la cause contraceptive et ayant intérêt à ce que le rapport soit constitué en véritable *signal* adressé à certaines fractions de l'espace des gouvernants pour y provoquer un alignement collectif, s'efforcèrent d'imposer cette lecture. Dans un entretien accordé à un journal, L. Neuwirth plaça de façon performative le document à l'avant-garde du combat pour la réforme de la loi de 1920. Il observait en comparant son entreprise et celle du HCPF :

> « Moi-même, *je n'avais osé aller aussi loin sur la voie de la réforme en matière de contrôle des naissances, je vais m'en inspirer pour améliorer le texte de ma proposition de loi*. Je suis décidé à déposer un nouveau texte en avril, ainsi que m'y oblige la procédure, puisqu'il y aura une nouvelle assemblée. Je demanderai aussi la constitution d'une nouvelle Commission spéciale et j'espère obtenir très vite un vote au Parlement »[5].

[1] *L'Aurore*, 25 janvier 1967.
[2] *L'Express*, 30 janvier 1967.
[3] *Le Monde*, 25 janvier 1967.
[4] Cité in *La Nation*, 25 janvier 1967.
[5] Cité in *France Soir*, 26 janvier 1967 (souligné par nous).

De son côté, interrogée par un journal pour livrer son avis sur les vues exprimées par le HCPF, M.-A. Lagroua Weill-Hallé pouvait noter : « Ces mesures (...) consacrent, enfin, tous nos efforts, j'y souscris depuis A jusqu'à Z »[1].

Pour autant, les prises de positions contenues dans le rapport et, surtout, *l'interprétation qui en était faite*, n'étaient pas sans provoquer de fortes tensions chez les membres du HCPF. Conjoncturellement, on l'a dit, par son caractère improbable, ce qui s'apparente à un véritable « coup » avait permis au HCPF de reconquérir provisoirement une position et une visibilité dans l'univers de l'expertise d'État. Toutefois, les imputations en avant-gardisme qui en résultaient tendaient dans le même temps à contredire le *credo* populationniste auquel le noyau dur de l'organisme était socialisé de longue date, et qui, temporairement mis en veille au moment de présenter le rapport, n'en continuait pas moins d'être durablement présent chez eux. Aussi le signal envoyé à travers le rapport restait-il profondément ambivalent à leurs propres yeux. Si les membres du HCPF avaient pu accepter le principe d'une réforme de la loi de 1920 et ériger la contraception en « liberté nouvelle » au moment où les ralliements paraissaient se multiplier, cette concession ne devait cependant pas remettre en cause la prétention étatique à poursuivre des objectifs en matière de natalité (de ce point de vue, R. Debré avait déjà indiqué lors de conférences de presse qu'il fallait à la fois « respecter et diriger » le droit au libre contrôle de la fécondité). Au fil des semaines, les principaux responsables du HCPF rejetèrent de plus en plus fermement l'usage qui était fait du rapport par les partisan-e-s de la cause contraceptive. Dans une note adressée à son fils au printemps 1967, R. Debré constatait par exemple :

> « Surtout l'affaire de la pilule a été présentée à l'opinion française exactement à l'inverse de ce que le Haut-Comité souhaitait et l'effet antinataliste des lois en préparation ne semble pas devoir être compensée.
> Sensation que nous en revenons aux mauvaises périodes »[2].

Au même moment, une note de G. Mauco ne disait pas autre chose, qui se désolait en ces termes :

> « Plus généralement toute la propagande en faveur du planing [sic] est comprise par l'opinion comme nécessité de limiter les naissances, et par conséquent de réduire la « surpopulation ». D'où la tendance générale à attribuer au surpeuplement en France toutes les difficultés : logement, chômage, manque d'école ou d'hôpitaux, etc.
> *Le rapport du Haut Comité sur la régulation a ainsi été déformé et présenté sous cet angle erroné* »[3].

Ces tensions et revirements chez les membres du HCPF témoignent de la forte incertitude dans laquelle, à cette date, se trouvait encore plongée une partie de l'espace des gouvernants et des organes qui, de près ou de loin, pouvaient s'y rattacher. Partagé entre une forme d'opportunisme

[1] Cité in *Le Parisien Libéré*, 25 janvier 1967. Dans une lettre adressée à R. Debré, la présidente du MFPF mettait en équivalence son entreprise et celle du rapport de la façon suivante : « C'est avec une grande satisfaction que j'ai suivi la conférence de presse ce matin, car elle s'inscrit dans la ligne d'action du MFPF, aussi bien dans le fond que dans la forme » (Lettre de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé à Robert Debré datée du 24 janvier 1967, AN 19860269, art. 6).

[2] Note de Robert Debré à Michel Debré, sans date [avril-mai 1967], CHSP, Fonds Debré, 4 DE 48.

[3] Note de Georges Mauco à Robert Debré, 12 mai 1967, CHSP, Fonds Debré, 4 DE 48 (souligné par nous).

conjoncturel à des fins de relégitimation et la perception de l'inéluctabilité d'une réforme de la loi de 1920, les responsables du HCPF avaient produit dans ce contexte un signal tendant à être approprié dans un sens qui se révéla très rapidement contraire à certaines de leurs catégories de pensée et de perception les plus durablement intériorisées en rapport avec la fonction qu'ils exerçaient et qui justifiaient leur existence (*i.e.* la défense du *credo* populationniste à partir d'un savoir spécifique, la démographie, contribuant au gouvernement des individus) dans ce cadre, de sorte que, confrontées à une situation où, d'une certaine façon, comme le dirait M. Dobry, « le monde social parai[ssait] se défaire autour d'eux »[1], celles-ci finirent par être réactivées conformément à l'hypothèse que défend ce dernier concernant « l'inertie particulière des systèmes de dispositions intériorisés par les individus »[2] dans les moments de crise dominés par le flottement et le brouillage des repères ordinaires[3].

2. « Vider la question » : dynamique des ralliements en Conseil des Ministres

> « Ce n'est point que je sois convaincu par des arguments théoriques. En économie, non plus qu'en politique ou en stratégie, il n'existe, à mon sens, de vérité absolue. Mais il y a les circonstances. C'est l'idée que je m'en fais qui emporte ma décision ».
>
> Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre. Le salut*, Paris, Gallimard/Pléiade, 2000, p.706.

On l'a dit, les élus du pôle gouvernemental de l'espace des gouvernants avaient préféré limiter les risques qu'ils croyaient percevoir et reporter après les élections législatives le moment de prendre position concernant la suite à donner à la proposition de loi élaborée par la Commission spéciale. Réélu, L. Neuwirth déposa un nouveau texte le 12 avril. Dès lors, le pôle gouvernemental se voyait contraint de décider ou pas de l'inscription de celui-ci à l'ordre du jour parlementaire – en tout cas, de *décider* quelque chose dans le cadre d'une *décision critique* –, et cela d'autant plus que le rapport du HCPF, quelles que soient l'appréciation et l'interprétation fluctuantes que pouvaient avoir entre eux les membres de cet organisme sur ce point, avaient donné l'impression qu'une hypothèque était en train de se lever dans l'espace des gouvernants. En outre, le résultat des élections législatives avait affaibli le pouvoir gaulliste, lequel n'avait conservé la majorité à l'Assemblée Nationale qu'*in extremis*, la gauche (socialistes et communistes) connaissant une progression forte et inattendue au second tour du scrutin, de sorte que, déstabilisé, le gouvernement pouvait penser qu'il ne manquerait pas de

[1] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques...*, *op. cit.*, p. 239.
[2] *Ibid.*
[3] Toutefois, précisons que, contrairement à ce que laisse entendre la formule de « système de dispositions » empruntée par M. Dobry à P. Bourdieu, ou encore, celle de « régression vers les habitus » qu'il utilise également pour qualifier ce processus, l'activation ou l'inertie de dispositions déjà constituées en situation de crise ne concernaient ici pas *l'ensemble* du passé incorporé des individus – en l'occurrence des membres du HCPF – qui serait alors organisé de façon intégré et systémique, mais ce qui avait trait d'abord à des *manières de penser et de percevoir à la fois collectives et spécifiques* en rapport avec leur fonction dans cet organisme tourné vers la défense de la cause de la natalité dans et pour l'État.

voir des députés de l'opposition profiter de l'occasion et tenter, entre autres choses, de politiser l'enjeu contraceptif pour le mettre au pied du mur. Sous ce rapport, dans ses notes prises sur le vif, il est significatif qu'A. Peyrefitte ait relevé au moment d'évoquer les débats en Conseil des ministres des 24 mai et 7 juin : « Lors des dernières élections législatives, comme déjà pendant l'élection présidentielle, la « pilule » a été l'un des sujets favoris de la gauche. *La pression politique est forte et chacun comprend qu'il faut « vider la question ». Le moment est venu* »[1]. Au moment de la remise du rapport du HCPF à la mi-décembre, le Général de Gaulle avait fait savoir par son directeur de cabinet qu'il « en avait pris connaissance avec beaucoup d'intérêt » et adressait alors ses « remerciements en même temps que ses compliments pour l'important travail (...) mené à bien »[2]. Il est cependant difficile de déterminer ce que, à cette période, cette appréciation signifiait véritablement, et si le président de la République s'était résolu à adopter l'ensemble ou une partie des vues contenues dans le document. En fait, l'alignement collectif au sein du gouvernement et la cristallisation d'une croyance concernant le caractère inéluctable de la réforme eut lieu six mois plus tard lors de deux Conseils des ministres. Ce résultat n'était pas acquis d'avance. En effet, si L. Neuwirth avait obtenu des encouragements de la part du président de la République, ce dernier, on l'a relevé à plusieurs reprises, était resté néanmoins flou quant à l'issue réelle qu'il entendait donner à l'entreprise, tandis que, dans le même temps, des oppositions véritables existaient à l'intérieur même du gouvernement. La plus importante était probablement celle de M. Debré. Redevenu député en 1962, on a signalé plus haut que celui-ci n'avait pas hésité à fustiger publiquement en 1963 puis en 1965, au moment de la dynamique de politisation de l'enjeu contraceptif au cours de l'élection présidentielle, l'absence d'ambition démographique des gouvernements en place, fussent-ils de son propre camp, et ce, alors même que, dans le cadre de la gestion confinée de la question au début des années 60, lui-même avait pu un temps laisser penser, en particulier à travers les suites données à la Commission Prigent de 1961, qu'un ralliement au principe d'une réforme *officieuse* de la loi de 1920 était envisageable avant de se raviser. Rappelé par le Général de Gaulle au ministère de l'Economie au début de l'année 1966, l'ancien Premier ministre continua à porter dans le pôle gouvernemental de l'espace des gouvernants le *credo* populationniste. Cette croyance n'était pas nouvelle chez lui. Elle était d'abord l'expression d'une socialisation familiale, elle-même résultat de l'appartenance de son père aux réseaux populationnistes constitués à la fin de la IIIème République[3]. Devenu haut fonctionnaire, M. Debré les fréquenta à son tour, notamment en appartenant au cabinet de Paul Reynaud juste avant le début de la guerre[4]. Par la suite, cette conviction fut entretenue par les contacts qu'il avait continué à avoir avec certains des membres

[1] Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle t. 3*, Paris, De Fallois/Fayard, 1997, p. 243 (souligné par nous).
[2] Lettre de Georges Galichon à Georges Mauco datée du 15 décembre 1966, AN 19860269, art. 6.
[3] Dans ses mémoires, R. Debré souligne la communauté de vues existant entre lui et son fils sur ce point et suggère l'effet socialisateur qu'il a pu avoir sur lui en ce domaine. Il note ainsi : « Je viens de retrouver l'exemplaire du livre sur la *Révolution démographique* d'Adolphe Landry que celui-ci m'avait adressé en 1934. *Il est annoté par mon fils Michel. Ces remarques écrites par un jeune de 22 ans qui venait d'être reçu auditeur au Conseil d'État me rappellent nos conversations politique d'alors* » (Robert Debré, *L'honneur de vivre...*, *op. cit.*, p. 398, souligné par nous).
[4] Voir sur ce point Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique…, op.cit.*

de ces réseaux, lesquels siégeaient en partie au HCPF aux côtés de son père tout au long des années 50 et 60. Dans ces mémoires, M. Debré note ainsi que, à son retour au gouvernement, il fut alerté par ces personnes des menaces censées peser sur la démographie française :

> « À la fin de 1966, mon père, le premier, m'alerte : le chiffre des naissances, par une courbe descendante continue depuis près de deux ans, révèle qu'il ne s'agit sans doute pas d'une crise passagère, mais d'un mouvement profond. Les démographes à qui j'en parle, Sauvy, Chaunu, partagent l'avis de mon père : nous sommes probablement en présence d'une modification durable du comportement des couples. Ce sentiment est confirmé par les statistiques des premiers mois de 1967. La France continue à renouveler ses générations, mais pour combien de temps encore ? Il ne s'agit pas de rester fidèle à la leçon de Paul Reynaud dont j'entends encore les propos tenus en 1939 dans ce bureau que j'occupe présentement : « Le premier devoir d'un ministre des Finances m'a-t-il dit est de prévoir pour ses successeurs l'augmentation du nombre de contribuables ! » Le passé revient en force à ma mémoire : malgré les appréhensions de quelques patriotes effrayés de l'écart qui se creusait entre l'Allemagne et la France, l'aveuglement des « élites », notamment politiques, maintenu après les conséquences terribles de la saignée due à la Première Guerre mondiale, a été stupidement aggravé après l'arrivée d'Hitler et son effort « nataliste » ! Sans doute ne faut-il pas vivre « dans le passé » mais que la France arrête son rajeunissement est un drame pour la Nation, pour la Liberté ! »[1].

Une note adressée quelques jours avant le Conseil des ministres du 24 mai et retrouvée dans les archives de M. Debré observait en ce sens :

> « En 1958 le taux de natalité est égal en France et en Europe Occidentale, puis la baisse continuant en France, une différence en sens contraire s'établit. De 1955 à 1964, la France est le seul pays d'Europe Occidentale dont le taux de natalité continue de baisser, à cette dernière date il est de 18.1 p. 1000 contre 19.2 pour l'ensemble de l'Europe Occidentale. [souligné à la main]
> Depuis 1965 dans cet ensemble se manifeste une baisse très nette dans tous les pays (c'est en Allemagne Fédérale qu'elle est la moins forte) et une accélération de la baisse en France [souligné à la main]
> (...)
> Jusqu'à présent la baisse du taux de natalité était légère et le nombre absolu des naissances restait constant, de plus toutes les perspectives s'accordaient à prévoir une augmentation du nombre des naissances en France à partir de 1965 [souligné à la main], or, l'évolution enregistrée contredit toutes ces prévisions : on peut évoquer à cette occasion l'évolution des années 1930 à 1933 »[2].

Le 23 mai, Françoise Duléry, conseillère technique au cabinet de M. Debré et membre du Conseil d'État, rédigea à son tour une note à propos de la communication du ministre des Affaires sociales sur la réforme de la loi de 1920 qui devait avoir lieu le lendemain. Elle reprit et mis en forme les alarmes concernant une modification du régime juridique encadrant les conduites procréatrices en soulignant son caractère potentiellement « catastrophique » dans un contexte où la dynamique démographique semblait faiblir. L'argumentation déployée en venait

[1] Michel Debré, *Gouverner autrement...*, *op. cit.*, p. 194-195.
[2] Note intitulée « Évolution récente de la natalité en France », 22 mai 1967, CHSP, Fonds Debré, 4 DE 48.

à établir une équivalence entre la multiplication de centres du MFPF et le fléchissement de la natalité. Elle relevait en comparant la situation française avec celle de pays étrangers ayant autorisé le libre contrôle de la fécondité :

> « La plupart des comités ou des spécialistes semblent faire preuve d'un certain optimisme en estimant que les effets d'une abrogation de la loi de 1920 seraient limités et qu'après une courte période de récession, le nombre des naissances reprendrait une courbe normale.
> L'exemple des pays étrangers n'est guère rassurant, qu'il s'agisse des États-Unis où depuis quelques années les naissances de la population blanche ont fortement diminué, ou des pays scandinaves où depuis longtemps la vente des produits anticonceptionnels est complètement libre, et qui ont les taux de natalité les plus bas du monde.
> En France, on assiste depuis 1965, époque où les premiers centres de planning familial ont commencé à se développer, à une régression de la natalité qui s'est fortement accrue depuis le début de l'année 1967.
> Dans un pays d'ancienne civilisation individualiste comme le nôtre, il n'est pas interdit de penser que les couples subissent les naissances plus qu'ils ne les recherchent : l'effet d'abrogation de la loi de 1920 risque donc d'être catastrophique »[1].

Du reste, à *l'argument démographique* s'ajoutait un *argument économique* porté par la haute administration du Budget sur laquelle M. Debré avait autorité depuis son retour au gouvernement rue de Rivoli. En effet, celle-ci voyait dans l'éventuelle réforme de la loi de 1920 accompagnée, d'une part, du remboursement des moyens de contraception et des consultations médicales, et, d'autre part, de mesures pour stimuler la natalité ainsi que le proposait par exemple le rapport du HCPF, une charge financière bien trop importante. Se conformant à plein au « devoir d'engagement » du haut fonctionnaire auquel « l'institution assigne pour mission (...) de s'engager et d'engager le politique à s'engager »[2], le directeur du budget alertait dans une note de décembre 1966 à propos du remboursement en endossant la traditionnelle « double rhétorique de l'intérêt général et de l'apocalypse permanente » propre à cette maison administrative dotée, comme l'a montré Alexandre Siné, d'une culture d'institution fortement intégrée dans laquelle « tout est source d'inquiétude » et « le pire (...) toujours pour demain »[3] : « La perspective d'une libéralisation de la loi susvisée comporte une menace considérable pour la sécurité sociale ». Et de poursuivre en mêlant argumentation technique et jugement moral :

> « J'estime qu'il ne saurait être question de faire supporter par les régimes d'assurances sociales le remboursement de tels frais. J'observerai tout d'abord que les <u>pratiques anticonceptionnelles ne relèvent pas de la protection de la santé et ne doivent pas être financées par l'assurance maladie</u> [souligné à la main]. D'autre part, il me paraît évident qu'au moment même où le déséquilibre de la Sécurité Sociale pose un problème particulièrement grave qui nécessitera sans doute des limitations importantes du remboursement des soins de santé**,** il serait inopportun et même immoral d'accepter une charge nouvelle aussi lourde et aussi peu justifiée »[4].

---

[1] Note de Françoise Duléry pour le Ministre, 23 mai 1967, CHSP, Fonds Debré, 4 DE 48.
[2] Jean-Michel Eymeri, « Frontières ou marches... », *op. cit.*, p. 69 et p. 70.
[3] Alexandre Siné, *L'ordre budgétaire...*, *op. cit.*, p. 258 et p. 265.
[4] Note du Directeur du Budget pour le Ministre, 28 novembre 1966, CHSP, Fonds Debré, 4 DE 48. A. Siné note que les hauts fonctionnaires du Budget s'apparentent à de véritables « moines-soldats » et que la culture

Après le premier Conseil des ministres du 24 mai, la mise en garde se fit plus sévère encore :

> « Sans prendre parti sur le plan éthique ou politique, mais compte tenu des intérêts dont j'ai la charge, je crois devoir appeler instamment l'attention du ministre sur les conséquences financières insupportables pour l'État et les régimes de Sécurité Sociale que ne manquerait pas d'avoir l'adoption de la proposition de loi « Neuwirth » si le Gouvernement, pour faire face aux menaces démographiques, s'engageait dans une politique analogue à celle esquissée par le rapport du Haut Comité.
> La conciliation entre une politique de régulation des naissances et une politique nataliste constitue un luxe qu'aucun pays au monde, même parmi les plus riches, n'a pu s'offrir jusqu'à ce jour. La situation économique, financière et budgétaire de la France ne lui permet d'en faire aujourd'hui l'expérience »[1].

Bref, à ce stade, si on considère la configuration resserrée formé par le gouvernement, l'alignement en son sein n'était toujours pas évident. En effet, celui-ci pouvait risquer de se heurter au veto d'un de ses membres – M. Debré – et non des moindres en raison de son statut d'ancien Premier ministre, qui, par ailleurs, était soutenu dans son hostilité par certains membres de son cabinet et, pour des raisons en partie différentes, une administration puissante dans l'État, celle du Budget. Le 24 mai, après avoir rencontré L. Neuwirth la veille[2] et eu au préalable un entretien avec le Général de Gaulle qui lui confirme son soutien à l'entreprise de ce dernier[3], Jean-Marcel Jeanneney, ministre des Affaires sociales, présente une communication sur la proposition de loi du député stéphanois et le rapport du HCPF. Après avoir résumé le contenu de chacun des documents, il note que l'actualité de l'enjeu contraceptif résulte selon lui des « progrès de la science médicale »[4] et des « progrès de produits contraceptifs ». Il souligne alors « l'évolution des esprits » en ce domaine, par quoi il entend la progression de « l'idée de réduction des avortements », la notion de « famille heureuse » étudiée par les « sociologues », « l'anxiété des grossesses non désirées », ou encore, le fait que la « position de l'Église catholique a changé ». Il rappelle en outre « l'exploitation politique par Mitterrand en 1966 [sic] » et suggère que si cela semble avoir été moins le cas au moment des dernières

---

d'institution qu'ils portent est animée par un « certain moralisme ». Il constate : « Il y a une vision morale qui, à l'opposition entre le budgétaire et le dépensier, ajoute des clivages opposant le bien au mal, le sain au malsain, le légitime à l'illégitime, le moral à l'immoral » (Alexandre Siné, *L'ordre budgétaire...*, *op. cit.*, p. 264). On peut aussi penser que catholicisme du directeur

[1] Note du Directeur du Budget pour le Ministre, 31 mai 1967, CHSP, Fonds Debré, 4 DE 48.

[2] C'est ce qu'indique l'agenda du ministre à la date du 23 mai 1967. Voir : CHSP, Fonds Jeanneney, JMJ 54.

[3] Voir : Jean-Marcel Jeanneney, *Une mémoire républicaine. Entretiens avec Jean Lacouture*, Paris, Le Seuil, 1997, p. 220. Cette entrevue et son contenu nous ont été confirmés par l'entretien que nous avons réalisé avec lui. Du reste, contrairement à ce que suggère Eric Kocher-Marboeuf dans la biographie qu'il a consacré à J.-M. Jeanneney, il nous semble plus probable que l'entretien ait eu lieu *avant le conseil du 24 mai* au cours duquel le ministre devait présenter une communication sur le sujet, plutôt qu'avant celui du 7 juin exclusivement consacré à une discussion collective. Voir : Eric Kocher-Marboeuf, *Le Patricien et le Général. Jean-Marcel Jeanneney et Charles de Gaulle 1958-1969 t. 2*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, p. 951

[4] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites des notes manuscrites prises lors du Conseil des ministres par Jean Donnedieu de Vabres, secrétaire général du gouvernement : Conseil des ministres du 24 mai 1967, AN, Fonds Donnedieu de Vabres, 539 AP 8 (souligné par nous). On pourra comparer ces notes à celles prises par A. Peyrefitte publiées dans son *C'était de Gaulle*. Si ces dernières sont davantage réécrites et parfois moins complètes, elles recoupent en grande partie celles prises par J. Donnedieu de Vabres sur le vif, ce qui leur confère un degré de plausibilité assez élevé. Voir : Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle t. 3*, *op. cit.*, p. 243-244.

élections législatives, c'est vraisemblablement « à cause de la proposition Neuwirth ». Par ailleurs, avant de rappeler l'aspect démographique de la question et l'importance cruciale revêtue par la natalité, le ministre souligne le « problème philosophique » du « droit sur sa descendance » et la dimension morale de « liberté des mœurs ». Bref, pour J.-M. Jeanneney, la contraception était devenue un *fait* difficilement contestable qui engendrait des illégalismes et avait l'inconvénient de soustraire les centres de MFPF au contrôle du gouvernement (« Nous n'avons aucun contrôle sur les organismes de planning »). Dès lors, il convenait selon lui d'« accorder droit et fait », ce qui le conduisait à accréditer au final le caractère *inéluctable* du changement et, partant, la nécessité de rallier la proposition de loi déposée par L. Neuwirth. Il observait ainsi en manière de conclusion : « Il est souhaitable de ne pas faire obstacle au vote. *D'ailleurs on n'est pas sûr de pouvoir s'y opposer* ». Et d'insister *en contrepartie* sur l'obligation dans laquelle se trouvait désormais le gouvernement de relancer une « politique familiale et nataliste plus accentuée » pour ne pas abandonner la prétention d'État à encadrer les conduites procréatrices en utilisant des instruments non coercitifs. À sa suite, le Général de Gaulle prit la parole pour appeler les membres du gouvernement à réfléchir à la question en vue d'un prochain Conseil des ministres. Toutefois, il cadra par avance les débats en soulignant que le résultat « ne [pouvait] être négatif », qu'il « faudr[ait] faire une loi » et que « tout cela impliqu[ait] une action nataliste »[1].

A. Peyrefitte note à juste titre que la délibération collective appelée de ses vœux par le président de la République créait une « étrange situation » dans la mesure où celui-ci avait déjà établi que « la réponse donnée à la proposition Neuwirth ser[ait] positive » et que, par conséquent, « pour que le débat reste libre, il import[ait] que l'on fasse comme s'il n'avait rien dit »[2]. Or, bien entendu, tel ne pouvait être le cas. La déclaration finale du Général de Gaulle fonctionnait comme une contrainte de la part d'un autrui significatif provoquant chez les membres du gouvernement un alignement collectif. Pour autant, au cours du Conseil des ministres du 7 juin, si tous se rallièrent au principe d'un abandon de la répression en matière de contraception, tous ne le firent pas exactement de la même façon. Les notes du secrétaire général du gouvernement et celles d'A. Peyrefitte permettent de repérer diverses modalités à l'œuvre. On peut distinguer trois cas. Celui d'abord des personnes qui semblent s'être ralliées *sans condition* ou presque à la réforme proposée. C'est le cas de Jacques Chirac (secrétaire d'État aux Affaires sociales), de Georges Gorse (ministre de l'Information) qui juge celle-ci « nécessaire »[3] et dont on rappellera que l'épouse avait participé à la création de l'association Maternité Heureuse en 1956, de Louis Joxe (garde des Sceaux) qui évoque des « dispositions désuètes » et voit dans la proposition de L. Neuwirth un « texte (...) solide »[4], d'André Malraux (ministre de la Culture) qui rappelle

[1] Pour sa part, A. Peyrefitte restitua la déclaration du Président de la République dans les termes suivants : « Sur la proposition Neuwirth, la position que le gouvernement prendra doit être positive, mais entourée de grandes précautions. En tout état de cause, une loi implique une action nataliste plus accentuée, pour un ensemble de raisons nationales et internationales. Que chacun de vous se prépare donc en conscience à ce débat d'une haute importance » (Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle t. 3*, *op. cit.* p. 244).
[2] *Ibid.*
[3] Conseil des ministres du 7 juin 1967, AN, Fonds Donnedieu de Vabres, 539 AP 8.
[4] *Ibid.*

« l'inefficacité de la répression »[1], d'Yves Guéna (ministre des Postes et des Télécommunications) qui déclare « nous devons accepter cette loi qu'attend l'opinion publique »[2] et regrette que l'on ne saisisse pas l'occasion pour traiter également de l'avortement, ou encore de Maurice Couve de Murville (ministre des Affaires étrangères) qui se « rallie au point de vue équilibré de M. Jeanneney »[3]. Quant à Pierre Billotte (ministre des Départements et Territoires d'Outre-Mer), il déclare conformément aux vues de son administration sur la question dont on a déjà fourni un aperçu plus haut dans le cadre de la gestion confinée : « Il faut briser l'expansion démographique dans les DOM »[4]. On observe un deuxième groupe constitué de *ceux des ministres qui se rallient, souvent par fatalisme face à ce qui apparaît à leurs yeux comme inéluctable, mais rappellent de façon rituelle l'importance de se doter d'une politique nataliste volontariste et, dans certains cas, s'inquiètent de la licence des mœurs qui pourrait résulter de la réforme*. C'est le cas par exemple d'A. Peyrefitte (ministre de l'Éducation nationale), qui déclare :

> « On ne peut aller contre le désir de la femme d'être libérée de l'obsession des grossesses non désirées. Mais puisque les grossesses non désirées assurent la progression de la démographie, il faut compenser la contraception par une politique nataliste vigoureuse ». Avant d'ajouter : « Et puis...la crainte de la grossesse, était le commencement de la sagesse. On risque d'assister à une libération explosive des mœurs. La mise en vente des procédés anticonceptionnels devrait être strictement placée sous contrôle médical »[5].

Usant d'une tonalité assez proche, Edmond Michelet (ministre de la Fonction publique) lâche pour sa part : « De toute façon, c'est une loi de régression. La femme est une personne, elle va devenir une chose. C'est pourquoi je souhaite des mesures contre le développement de l'érotisme. L'opinion est sensible sur ce sujet »[6]. Comme Pierre Messmer (ministre des Armées), François-Xavier Ortoli (ministre de l'Équipement et du Logement) juge de son côté la « décision inévitable », mais la « regrette », la « démographie entraînant l'expansion »[7]. Christian Fouchet (ministre de l'Intérieur) indique quant à lui : « Je ne me rallie pas sans beaucoup de réticences à la proposition de Jeanneney. Il faudrait beaucoup d'information, mais une information saine. Il règne de plus en plus un climat d'érotisme, pour ne pas dire de pornographie, qui est choquant »[8]. Maurice Schumann (ministre de la Recherche) signifie à son tour son ralliement, mais se félicite surtout de l'« affirmation d'une politique de natalité » et souhaite que le gouvernement élabore « un plan de redressement démographique »[9]. Quant à François Missoffe (ministre de la Jeunesse et des Sports), il souligne « le rôle essentiel de l'information » et la nécessité d'une « politique de logement » pour « faire monter la

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*
[3] Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle t. 3*, *op. cit.*, p. 246.
[4] Conseil des ministres du 7 juin 1967, AN, Fonds Donnedieu de Vabres, 539 AP 8.
[5] Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle t. 3*, *op. cit.*, p. 245.
[6] *Ibid.*, p. 246-247.
[7] Conseil des ministres du 7 juin 1967, AN, Fonds Donnedieu de Vabres, 539 AP 8.
[8] Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle t. 3*, *op. cit.*, p. 245-246.
[9] *Ibid.*, p. 246.

démographie »[1]. Le troisième groupe, plus limité, est formé par les *récalcitrants*, lesquels, faute de pouvoir s'opposer au processus d'alignement collectif en cours – ce qui, en la circonstance, serait revenu à défier ouvertement le Général de Gaulle, ce dont ils n'avaient ni l'envie, ni surtout les moyens –, n'en mettent pas moins en avant, et de façon exclusive, les risques et inconvénients qu'ils perçoivent dans une telle réforme, et cela de façon plus nette encore que les ministres précédents, lesquels se contentaient en général d'affirmer de façon plus ou moins convenue l'importance de relancer une politique nataliste et, pour certains, d'éviter la formation d'un climat de licence sexuelle. C'est d'abord le cas de R. Marcellin (ministre délégué au Plan et à l'Aménagement du territoire) qui, fidèle à la ligne d'action qu'il avait endossée au moment de riposter à l'automne 1965 en tant que Ministre de la Santé publique et de la Population, estime que le véritable débat porte sur la « pilule »[2]. Et de préciser alors être « très réservé » sur ce point à cause des « inconvénients »[3] pour la santé relevés par certains médecins, au point d'envisager difficilement sa mise en vente. Cela étant, de façon prévisible, la réticence la plus vive et argumentée s'observe du côté de M. Debré qui déclara à cette occasion « accepte[r] à contrecœur »[4] le principe d'une réforme. Plusieurs documents conservés dans ses archives suggèrent que la période entre le Conseil des ministres du 24 mai et celui programmé le 7 juin, donna lieu à une forte mobilisation de la part du ministre et de son cabinet, mais aussi, nous l'avons déjà relevé, de la direction du Budget, laquelle tentait d'imposer ses vues particulières sur la question au ministre. Dans le cadre d'un travail de production collective[5], il s'agissait alors de définir une position qui, sans faire formellement obstacle à la réforme de la loi de 1920 – combat désormais perçu comme perdu d'avance –, mettait toutefois solennellement en garde contre le danger majeur que constituait l'affaiblissement démographique supposé en cours et plaidait pour le développement d'une politique nataliste appuyée sur le renforcement d'incitations économiques et non économiques, sans dissimuler le coût élevé que cela ne manquerait pas de représenter – en particulier, en raison du relèvement du montant des allocations familiales –, même si, conformément à ce que préconisait pour partie la direction du Budget, le remboursement des contraceptifs était exclu[6]. Dans ses mémoires, M. Debré décrit sa longue intervention lors du Conseil des ministres du 7 juin en ces termes, soulignant la coloration dramatique qu'il avait souhaité lui apporter :

> « Mon intervention surprend par sa longueur mais aussi par son ton. Je rappelle la rapide décadence française au cours du siècle précédent. Sans doute, cette nouvelle baisse de la natalité a-t-elle de nombreuses causes et la propagande antinataliste ne peut-elle être tenue pour responsable d'un mouvement qui est lié à une évolution sociale, profonde et durable. Mais il convient de peser nos responsabilités. Ministre de

[1] *Ibid.*, p. 244.
[2] *Ibid.*
[3] Conseil des ministres du 7 juin 1967, AN, Fonds Donnedieu de Vabres, 539 AP 8.
[4] *Ibid.*
[5] Voir : Jean-Michel Eymeri, « Le ministre n'est plus une personne... », *op. cit.*; Jérémie Nollet, « La production des décisions dans les cabinets ministériels. À propos de la gestion politique de la « vache folle » », *in* D. Demazière et P. Le Lidec (dir.), *Les mondes du travail politique. Les élus et leurs entourages*, PUR, 2014, p. 91-108.
[6] Voir : Notes manuscrites pour l'intervention de M. Debré au Conseil des ministres du 7 juin 1967, CHSP, Fonds Debré, 4 DE 48 ; Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle t. 3*, *op. cit.*, p. 245.

> l'économie, je déclare avec fermeté que la France a besoin d'être plus peuplée qu'elle ne l'est présentement si les Français veulent disposer d'un niveau de vie élevé. Ministre des finances, je déclare avec la même fermeté que la France n'est pas assez riche pour dépenser son argent dans deux actions contradictoires, contre la natalité et en faveur de la natalité. Je conclus en donnant mon accord à l'abrogation de la loi de 1920 et à la régulation des naissances à condition que ces deux dispositions soient accompagnées d'une véritable politique démographique : contrôle de l'immigration, examen généreux des conditions de naturalisations, et, avant tout, une politique familiale qui commence, certes, par un nouvel effort financier, mais dont je sais aussi qu'elle est globale, de l'information à l'éducation et au logement »[1].

L'argumentation du ministre fut reprise en partie par Robert Boulin (secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances) qui insista à son tour sur le caractère contradictoire des objectifs poursuivis *i.e.* « nataliste » et « antinataliste » et le coût économique élevé que cela représentait. Au-delà de ces trois grands types de ralliement, G. Pompidou s'exprima également pour livrer la position qui, selon lui, devait être celle du gouvernement. Lesté de son autorité symbolique, il ratifia à son tour la croyance dans le caractère inéluctable d'une réforme en raison de l'évolution des comportements, au point de qualifier le *statu quo* d'hypocrisie : « Nous ne pouvons pas ignorer l'évolution des mœurs. On ne peut aller contre. La situation actuelle est de l'hypocrisie »[2]. Alors que E. Michelet avait jugé préférable de recourir à un projet de loi plutôt qu'à une proposition portée par un parlementaire, le Premier ministre rejeta cette option qui conduirait d'après lui à « renvo[yer] à deux ans » la réforme, alors qu'il était « temps de résoudre ». En revanche, à l'inverse de ce que préconisait le rapport du HCPF, il repoussa le moment de statuer sur l'avortement tout en reconnaissant qu'« il faudra faire plus tard un projet de loi » à ce sujet. Du reste, pour s'assurer de l'« application raisonnable » de la future réforme, il suggéra de « renvoyer largement à des décrets » que le pôle gouvernemental de l'espace des gouvernants serait en mesure cette fois de contrôler pleinement. Enfin, il insista sur la nécessité d'une « accentuation du [cadre] nataliste » qu'il entendait distinguer d'une politique « familiale »[3]. Vint alors le moment de conclure. Attendue, la prise de position du président de

---

[1] Michel Debré, *Gouverner autrement...*, *op. cit.*, p. 196. Les notes manuscrites conservées dans le Fonds Debré et qui forment manifestement le canevas de l'intervention orale confirment : 1) la longueur et le caractère à la fois détaillé et argumenté de l'intervention ; 2) le fait que, pour l'essentiel, ce passage paraît fidèle à ce qui fut réellement prononcé le 7 juin 1967 en Conseil des ministres.

[2] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Conseil des ministres du 7 juin 1967, AN, Fonds Donnedieu de Vabres, 539 AP 8. Voir également : Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle t. 3*, *op. cit.*, p. 247.

[3] Dans la retranscription donnée par A. Peyrefitte de la prise de parole de G. Pompidou, on lit : « (...) ne confondons pas politique familiale et politique nataliste. Ce que nous avons en vue, c'est bien une politique nataliste » (Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle t. 3*, *op. cit.*, p. 247). Nous ne disposons d'aucun élément pour éclairer de manière satisfaisante ce que recouvre réellement cette distinction dans l'esprit du Premier Ministre. Il est possible que le rejet de la politique familialiste ait signifié pour lui le refus d'une augmentation substantielle des allocations familiales dont le coût était jugé trop élevé. Par contraste, la politique nataliste reposerait en premier lieu sur des mesures non économiques, comme par exemple l'interdiction de la publicité en faveur de la contraception et le développement d'instruments pour informer l'opinion sur la situation démographique, mesures et instruments *a priori* beaucoup moins onéreux. Le peu de goût de G. Pompidou pour les dépenses visant à stimuler la croissance démographique apparaît dans un article de G. Mauco sur l'histoire des rapports du HCPF avec le Général de Gaulle. Le secrétaire du HCPF note à ce sujet : « Peu intéressé aux problèmes de population, il se séparait ici complètement de De Gaulle. Ces problèmes ne lui paraissaient pas d'actualité. *Et surtout il était hostile aux*

la République ne fut guère surprenante au regard de ses déclarations antérieures. Il entérina à son tour le caractère désormais considéré comme inévitable de la réforme de la loi et l'abandon du principe de pénalisation, en constatant : « Nous limitons déjà nos naissances/La loi de 1920 n'a rien changé »[1]. Et de préconiser en contrepartie un accroissement de la politique nataliste basé sur le logement. Toutefois, à la différence du Premier ministre, il regretta que la réforme soit portée par un député et non par le gouvernement. Il incita alors ce dernier à « s'en emparer » au cours de la discussion parlementaire – remarque quelque peu surprenante qui tend à confirmer que, au printemps 1966, le soutien du Général de Gaulle à l'entreprise de L. Neuwirth n'était pas si ferme et résolu qu'il peut y paraître *a posteriori*, et que, partant, à ses yeux, les possibles restaient encore ouverts à cette date ; autrement dit, comme nous l'avons déjà indiqué, le président de la République attendait probablement de voir ce que l'action du député ligérien susciterait comme réaction, avant d'aviser ce qu'il conviendrait de faire, cependant que, dans le même temps, cela lui fournissait l'opportunité d'entretenir les concurrences et les tensions dans son propre camp pour surprendre et y maintenir une position alimentant la croyance en son surplomb. De plus, il indiqua aux membres du gouvernement avoir « posé la question au Pape », lequel lui aurait confié examiner le sujet et s'apprêter à prendre position, ce que le président semblait toutefois ne pas croire à ce stade[2]. Enfin, concernant le remboursement éventuel des moyens de contraception et, plus particulièrement, de la contraception orale, le Général de Gaulle déclara selon les notes prises par A. Peyrefitte : « Il ne faut pas faire payer les pilules par la Sécurité sociale. Ce ne sont pas des remèdes ! Les Français veulent une plus grande liberté des mœurs. Nous n'allons quand même pas leur rembourser la bagatelle ! Pourquoi pas leur rembourser les autos ? »[3].

On le voit, de tergiversations répétées au cours des mois précédents, en ripostes par certains membres du pôle gouvernemental aux effets pas toujours contrôlés, on passa, en l'espace de deux Conseils des ministres, à la *cristallisation au sein du gouvernement d'une évidence collective*, celle d'un ralliement désormais jugé nécessaire à une réforme de la loi de 1920 dans le sens d'un abandon du principe de pénalisation. Bien sûr, les modalités différaient d'un

---

investissements qu'eût exigés une politique de la natalité et d'accueil des immigrés » (Georges Mauco, « Le général de Gaulle et le Haut Comité de la Population et de la Famille », *Espoir*, n°21, 1977, p. 25, souligné par nous).

[1] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Conseil des ministres du 7 juin 1967, AN, Fonds Donnedieu de Vabres, 539 AP 8.

[2] Le pape Paul VI publiera l'encyclique *Humana vitae* consacrée à cette question un an plus tard, le 25 juillet 1968.

[3] Curieusement, ce développement n'a laissé aucune trace dans les notes prises sur le vif par J. Donnedieu de Vabres, alors que celles-ci sont généralement plus complètes que celles d'A. Peyrefitte, quoiqu'écrites dans un style télégraphique. Toutefois, on retrouve cette déclaration, dans des termes assez proches, dans certains articles de l'époque. Ainsi en particulier de *France Soir* qui titra : « « La pilule c'est pour la distraction » a dit le général de Gaulle ». Et de reproduire la citation suivante attribuée au Président de la République en début d'article : « La Sécurité sociale n'a pas plus de raison de rembourser la pilule que les automobiles. C'est une distraction » (*France Soir*, 10 juin 1967). Apocryphe ou non, cette déclaration illustre une tentative de synthèse entre différentes critiques émises à l'encontre de la réforme dans le pôle gouvernemental de l'espace des gouvernants. Si, en première approche, elle semble surtout se concentrer sur l'aspect moral en suggérant que le gouvernement ne pouvait pas encourager la « liberté des mœurs » par un soutien financier, c'était aussi un moyen de justifier le non remboursement dont on a vu que la direction du Budget s'était énergiquement mobilisée pour tenter de l'imposer afin de préserver de grands équilibres économiques.

membre à l'autre. De ce point de vue, on l'a montré, il existait une gamme des possibles allant du ralliement sans condition à un ralliement considéré comme une fatalité – pour ne pas dire une calamité – accepté à « contrecœur ». Sans doute serait-il possible de trouver des facteurs sociaux expliquant les variations inter-individuelles observées. Par exemple, on pourrait noter que le ralliement sans condition semble plutôt avoir été le fait de membres du gouvernement relativement atypiques dans le camp gaulliste – en tout cas, d'un certain point de vue – tels G. Gorse, gaulliste venu de la gauche dont la femme avait participé à la fondation de l'association Maternité Heureuse, A. Malraux, écrivain et aventurier à la trajectoire inclassable, ou encore, M. Couve de Murville, haut fonctionnaire de culture protestante. Mais l'essentiel est peut-être ailleurs. Quel que soit le degré de ralliement à la réforme ou les convictions des uns et des autres en la matière – à supposer qu'ils en aient véritablement eues, au-delà de la simple ligne de conduite qui, à titre personnel, pouvait avoir été la leur dans le domaine procréatif, ou de ce qu'ils estimaient de façon un peu vague être les attentes de leur électorat –, il faut bien constater que *tous* se sont ralliés au principe de la réforme, *indépendamment de leurs propriétés sociales et d'éventuelles croyances préalables*. Dit autrement, on est passé en quelques jours d'un état d'incertitude partagée dans le pôle gouvernemental où personne ne savait fermement quelle ligne d'action adopter ni quel discours tenir sur le sujet, à un alignement collectif autour d'une position officielle et publiquement assumée qui, du point de vue de son contenu, paraissait encore assez improbable dans le camp gaulliste quelques mois plus tôt. Ce basculement avait évidemment été provoqué par la prise de position du Général de Gaulle lors du premier Conseil des ministres exerçant, comme le relevait à raison A. Peyrefitte, une forte contrainte sur les membres du gouvernement en délimitant l'espace des prises de position possibles, cependant que, dans le même temps, celle-ci fournissait un moyen commode pour résoudre l'indétermination. En effet, occupant la position la plus centrale dans la configuration formée par l'exécutif, sa *prééminence* à la fois institutionnelle et symbolique pouvait produire à l'adresse des autres membres du groupe un *signal* susceptible de lever les incertitudes et de provoquer une série de positionnements ou de repositionnements au principe d'une coordination des conduites. Dans son travail sur les abdications collectives, I. Ermakoff souligne en ce sens : « In troubled and challenging situations, prominent actors are focal points for their peers. Group members who share an interest in coordination turn their eyes to these prominent actors, expecting them more or less implicitly to take a stand and thereby to provide a clue for their own coordination »[1]. Il est bien certain que cette prise de décision avait été favorisée par tout un ensemble de ralliements préalables à l'extérieur du gouvernement qui avaient pu être jugés significatifs par ses membres – tel le rapport du HCPF ou les ralliements relevés dans le cadre de la Commission spéciale à l'automne 1966 –, mais également, dans l'espace des gouvernants dans certains segments de la haute administration qui, nous l'avons montré plus haut, avaient accrédité le principe d'une réforme de la loi de 1920 dès le début des années 60. Mais ceux-ci n'avaient pas le pouvoir de provoquer *mécaniquement* un ralliement collectif parmi les membres du gouvernement. Par conséquent, ce que nous voulons mettre ici

[1] Ivan Ermakoff, *Ruling oneself out*, *op. cit.*, p. 209.

en valeur, c'est la contribution particulière de la *dynamique propre* aux deux Conseils des ministres, lesquels, en dernière instance, ont provoqué les ultimes ralliements au sommet de l'État : la prise de position liminaire d'un agent statutairement doté d'une centralité par rapport aux autres – le Général de Gaulle – dans une configuration d'interdépendance lors de la réunion du 24 mai, contraint et forcé par l'entreprise parlementaire de L. Neuwirth de décider quelque chose, et le tour de table du 7 juin, permettant aux uns et autres d'éprouver leurs positions respectives et de s'ajuster mutuellement par rapport au signal émis par le président de la République, rendirent possible un processus d'alignement et la levée définitive de l'incertitude dans le pôle gouvernemental de l'espace des gouvernants. Ce cas montre alors que, plus que l'expression des propriétés sociales des uns et des autres renvoyant à un passé incorporé et aux ressources possédées – même si, on l'a vu, on a de bonnes raisons de penser que ce sont précisément des aspects de la trajectoire antérieure des membres du gouvernement qui ont déterminé pour partie les modalités et le degré variables de ralliement au principe de la réforme –, ce qui, au bout du compte, se joue ici et compte dans cette « logique de situation »[1], c'est, pour des individus cherchant d'abord à préserver leur position dans un groupe particulier (*i.e.* le gouvernement) organisé de surcroît autour d'un impératif de solidarité et de la mise en scène rituelle d'un certain unanimisme, *l'expression d'une loyauté* des uns par rapport aux autres et plus particulièrement vis-à-vis de celui qui occupe la position centrale dans la configuration gouvernementale *i.e.* le Général de Gaulle, et *l'établissement ou le rétablissement d'un conformisme* permettant la réduction des incertitudes par une prise en charge cognitive et collective d'une décision critique présentant un risque, mais à propos de laquelle, au printemps 1967, le pôle gouvernemental avait l'impression, à tort ou à raison, qu'il n'était plus possible de décider de ne pas décider[2].

[1] Michel Dobry, « Ce dont sont faites les logiques de situation », *op. cit.* Reprenant l'exemple des débuts de la Révolution française à partir de l'analyse classique de Timothy Tackett sur les députés de 1789 et leur devenir révolutionnaire (voir : Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple. Comment les députés sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997, 372 p.), M. Dobry note alors à propos de ces derniers, en écho à ce que nous tentons de montrer à travers l'étude de deux Conseils des ministres : « (...) non seulement les députés du Tiers-état aux États généraux ne sont pas issus de trajectoires sociales homogènes, mais (...) ils ne peuvent, pour la quasi-totalité d'entre eux, être considérés comme dotés, sous quelque forme que ce soit, de dispositions, même idéologiques, pouvant être sérieusement qualifiées de « révolutionnaires » – sauf, bien entendu, si on veut à tout prix déduire ces dispositions de ce qu'elles sont supposées avoir produit. *Les transformations observables de leurs positionnements sont bien plus efficacement explicables par la dynamique autonome* qu'une analyse conduite en termes de logique de situation peut discerner dans les « événements » constitutifs du processus ou de la situation révolutionnaire » (Michel Dobry, « Ce dont sont faites les logiques de situation », *op. cit.*, p. 138, souligné par nous). Toutefois, dans notre cas, nous nous garderons bien de dire que, à la faveur du processus d'alignement, l'exécutif gaulliste s'était transformé de façon soudaine en gouvernement révolutionnaire en matière contraceptive, comme le montre la tentative de contre-mobilisation analysée dans le développement suivant.

[2] Dans sa caractérisation des « décisions critiques », I. Ermakoff note en ce sens : « Actors cannot decide to not decide, unless they leave the scene and renounce their group affiliation » (Ivan Ermakoff, *Ruling oneself out*, *op. cit.*, p. 332, souligné par nous).

3. Contre-mobilisation d'État et nouveaux instruments de gouvernement

On l'a vu, les deux Conseils des ministres du printemps 1967 avaient abouti à un alignement collectif dans le pôle gouvernemental de l'espace des gouvernants autour du principe d'une réforme de la loi de 1920. Pour autant, comme plusieurs prises de position le suggéraient au cours de la discussion du 7 juin, ce ralliement ne signifiait pas conversion à un régime libéral en la matière, lequel aurait abandonné toute prétention d'État à gouverner les conduites procréatrices. En effet, pour nombre de membres de l'exécutif – à commencer par le Général de Gaulle –, le ralliement n'était acceptable qu'à la condition de déployer ou de renforcer des instruments d'action publique qui permettraient de compenser l'abandon de la pénalisation comme mode d'encadrement pratique et symbolique des comportements basé sur la revendication du monopole et l'exercice potentiel plus que réel à cette date de la violence légitime sur les individus dans ce domaine de pratiques. En fait, on l'aura reconnu, cette perspective correspondait à l'argumentaire « maison » porté par la DGPAS depuis le tout début des années 1960 et dont on a indiqué que cette dernière n'était jamais véritablement parvenue à l'imposer sur la durée aux élus-gouvernants au cours des phases précédentes de gestion de la question contraceptive, en dépit des moments d'ouverture et des temps forts que nous avons repérés. Si, à ce jour, on ne dispose d'aucun document attestant clairement la reprise de ces propositions par les plus hauts sommets de l'État au cours de l'année 1967, on peut toutefois faire l'hypothèse que la nouvelle ligne d'action endossée tirait en partie ses arguments et son appréciation des nombreuses notes produites au cours des années antérieures par le 1er bureau de la sous-direction de la famille à l'adresse de l'autorité politique et dont, au sein de l'espace des gouvernants, certains mots d'ordre avaient probablement circulé de façon implicite ou explicite entre la haute administration et les entourages d'une partie des responsables de l'exécutif, et qui, dans ce nouveau contexte, pouvaient acquérir une nouvelle pertinence dès lors qu'il fallait trouver un moyen de se rallier à la réforme tout en conservant certaines prérogatives.

Pour tenter d'endiguer les effets présumés sur la dynamique démographique d'une modification du cadre légal en matière de contraception, une *contre-mobilisation d'État* tentera de s'organiser dans certains secteurs de l'espace des gouvernants. Ainsi, après la décision en Conseil des ministres du 7 juin, le Général de Gaulle cherchera-t-il à s'appuyer sur un HCPF temporairement relégitimé avec la parution de son rapport, et, de façon quelque peu paradoxale au regard du « coup » que ses responsables avaient tenté de jouer dans un premier temps, de plus en plus alarmé par les effets d'une possible réforme de la loi de 1920 et l'utilisation de ses propres propositions dans un sens jugé contraire aux intentions de ses membres, pour mettre pratiquement et symboliquement en scène la relance d'une politique nataliste destinée à lutter contre l'« esprit malthusien ». L'adhésion du président de la République au *credo* populationniste n'était pas récente. On l'a vu, c'est par exemple sa déclaration sur les « cent millions de Français » au moment de présenter ses vœux à la fin de l'année 1962 qui avait mis un terme provisoire au travail discret d'aménagement de la loi de 1920 en cours dans l'espace

des gouvernants à cette date. De même, on l'a dit, son refus de prendre position sur l'enjeu contraceptif au cours de l'élection présidentielle avait été en partie motivé selon cet argument auprès de son entourage à la fois politique et personnel. En fait, le Général de Gaulle était intéressé à la question de la natalité depuis l'entre-deux-guerres au moment où il élaborait ses réflexions sur l'armée et la défense. Prenant connaissance à cette période des travaux produits dans les réseaux populationnistes à la faveur de ses réflexions sur l'armée, il s'était convaincu du rapport étroit censé exister entre « problème de la défense nationale » et problème « de la dénatalité française »[1], ce qui le conduisit à fréquenter certains membres de cet univers – hommes politiques et démographes – à la fin de la IIIème République[2]. À la Libération, il contribua ainsi très directement au rétablissement du HCPF et présida les premières séances de l'organisme, « confirmant [sa] sensibilité aux questions de population »[3]. À la même époque, dans un discours prononcé devant l'Assemblée consultative, il déclara de manière retentissante :

> « Ah ! Messieurs, nous touchons là à la cause profonde de nos malheurs et à l'obstacle principal qui s'oppose à notre redressement. De quelque façon que nous organisions notre travail national, nos rapports sociaux, notre régime politique, notre sécurité même, s'il est acquis que décidément, le peuple français ne se multiplie plus, alors la France ne peut plus être rien d'autre qu'une grande lumière qui s'éteint »[4].

Tandis que, suite à la décision du Conseil des ministres du mois de juin, les discussions autour d'une modification de la législation en matière de contraception reprirent au Parlement, tout se passe comme si, en s'adressant à un HCPF en déclin, le Général de Gaulle avait symboliquement tenté de renouer avec cette période et les impulsions politiques données pour favoriser la natalité. C'est du reste de cette façon que la mémoire institutionnelle du HCPF fixa l'épisode, juxtaposant dans les récits sur les rapports entre lui et le président de la République l'époque réputée glorieuse de la Libération et la remobilisation de 1967, comme si rien, ou presque, n'avait existé dans l'intervalle[5]. Si l'on en croit une note du directeur du cabinet de G. Pompidou adressée à celui-ci, c'est au début du mois de septembre, suite à des discussions avec R. Debré, que le Général de Gaulle décida de réunir personnellement le HCPF à l'Élysée et de présider une séance en compagnie du Premier ministre et du ministre des Affaires sociales pour

---

[1] Georges Mauco, « Le général de Gaulle... », *op. cit.*, p. 22.

[2] G. Mauco indique à ce propos : « Dès lors, les contacts de De Gaulle devaient se développer avec les politiques comme Reynaud et Ph. Serre et avec les démographes comme A. Landry et Boverat » (*Ibid.*)

[3] Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique...*, *op. cit.*, p. 95. De son côté, R. Debré se souvient : « C'est alors que le Général de Gaulle rétablissait le Haut Comité de la Population et de la Famille. Pour montrer toute l'importance qu'il attribuait à la gravité du problème de la population française, il résolut (décision exceptionnelle) de présider lui-même les premières séances (...). Il nous réunit à l'Hôtel de Brienne où il résidait alors, dans une grande salle dont les murs sont ornés de panoplies et d'armures anciennes. Il nous accueillit avec solennité et en quelques mots évoqua la gravité des problèmes qui se posaient au Gouvernement, l'importance qu'il attribuait aux mesures qui devaient être envisagées et à la collaboration qu'il nous demandait » (Robert Debré, « Le général de Gaulle et la natalité française », *Espoir*, n°21, 1977, p. 13).

[4] Cité in *Espoir*, n°27, 1977, p. 5.

[5] Voir les différents témoignages réunis et les extraits de discours du Général de Gaule reproduits dans le numéro spécial de la revue *Espoir* (n°27, 1977) publié par l'Institut Charles de Gaulle et intitulé en référence probable à l'ouvrage de R. Debré et A. Sauvy publié en 1946 ayant inspiré les politiques de l'immédiat après-guerre en matière démographique, « Des Français pour la France ».

relancer une politique visant des objectifs démographiques dans un contexte renouvelé créé par l'abandon du principe de pénalisation en matière contraceptive[1]. Une première rencontre eut lieu le 5 octobre (voir figure 4.5). Le Général ouvrit alors la discussion en faisant part de son inquiétude concernant la baisse de la natalité, de la nécessité de réagir selon lui avec promptitude, et de sa lecture positive du rapport du HCPF rendu public au début de l'année. Un procès-verbal conservé dans les archives du HCPF note :

> « Il rappelle qu'il a souvent présidé le Haut Comité de la Population et qu'il en connaît tous les membres. Il indique qu'il a réuni le Haut Comité pour traiter des graves problèmes de la baisse de la fécondité. C'est ici la vitalité française qui est en jeu et qui exige que des mesures soient prises rapidement (...). Le Général fait savoir qu'il a lu le rapport du Haut Comité sur « La régulation des naissances » et il félicite les membres du Haut Comité pour ce travail »[2].

[1] Voir : Note pour le Premier Ministre, 16 septembre 1967, AN, Fonds Jobert, 89 AJ 3. R. Debré note de son côté : « Fait exceptionnel, le général de Gaulle réunit autour de lui à l'Élysée en 1967 le Haut Comité de la Famille et de la Population pour l'établissement d'un nouveau programme de politique familiale et démographique. Pour préparer ces séances de travail le général de Gaulle m'avait mandé à l'Élysée. J'avais apporté beaucoup de documents, des papiers couverts de chiffres, des dessins de courbe destinés à une étude approfondie de la situation présente (...). Puis il m'écoute, m'interroge et conclut que nous devons sous son autorité établir au cours des prochaines réunions qui auront lieu à l'Élysée un nouveau programme de lutte » (Robert Debré, « Le général de Gaulle... », *op. cit.*, p. 15).

[2] Réunion du jeudi 5 octobre 1967, AN 19860269, art. 1. Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de ce document.

Figure 4.5 Participants à la réunion du HCPF du 5 octobre 1967

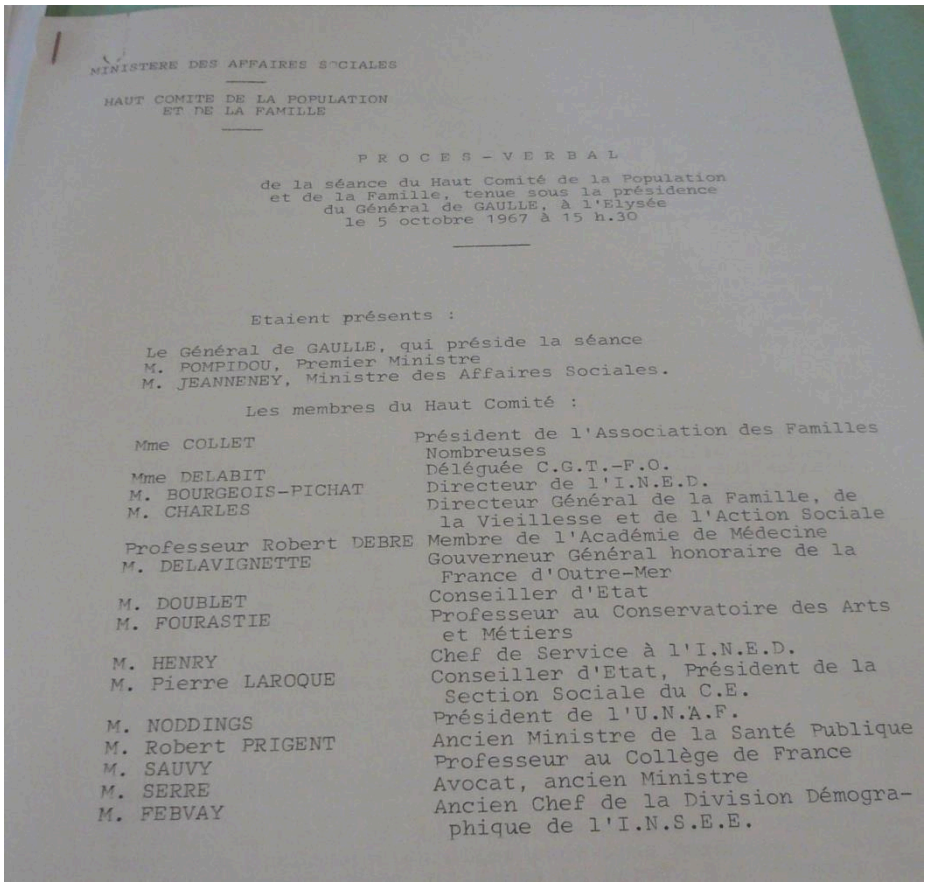

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

HAUT COMITE DE LA POPULATION
ET DE LA FAMILLE

P R O C E S - V E R B A L

de la séance du Haut Comité de la Population
et de la Famille, tenue sous la présidence
du Général de GAULLE, à l'Elysée
le 5 octobre 1967 à 15 h.30

Etaient présents :

Le Général de GAULLE, qui préside la séance
M. POMPIDOU, Premier Ministre
M. JEANNENEY, Ministre des Affaires Sociales.

Les membres du Haut Comité :

Mme COLLET	Président de l'Association des Familles Nombreuses
Mme DELABIT	Déléguée C.G.T.-F.O.
M. BOURGEOIS-PICHAT	Directeur de l'I.N.E.D.
M. CHARLES	Directeur Général de la Famille, de la Vieillesse et de l'Action Sociale
Professeur Robert DEBRE	Membre de l'Académie de Médecine
M. DELAVIGNETTE	Gouverneur Général honoraire de la France d'Outre-Mer
M. DOUBLET	Conseiller d'Etat
M. FOURASTIE	Professeur au Conservatoire des Arts et Métiers
M. HENRY	Chef de Service à l'I.N.E.D.
M. Pierre LAROQUE	Conseiller d'Etat, Président de la Section Sociale du C.E.
M. NODDINGS	Président de l'U.N.A.F.
M. Robert PRIGENT	Ancien Ministre de la Santé Publique
M. SAUVY	Professeur au Collège de France
M. SERRE	Avocat, ancien Ministre
M. FEBVAY	Ancien Chef de la Division Démographique de l'I.N.S.E.E.

Source : AN 5 AG 1/508. NB : étaient également présents : G. Mauco, secrétaire général du HCPF ; Bernard Tricot, secrétaire général de la Présidence de la République ; Michel Massenet, directeur de la Population et des Migrations au ministère **des Affaires Sociales ; Philippe de Maistre, chargé de mission au secrétariat général de la Présidence de la République.**

Suit alors un exposé du ministre des Affaires sociales sur l'évolution démographique préoccupante qu'il impute « au bruit de fond autour de la « pilule », l'insécurité des travailleurs au sujet de l'emploi » et « au fait que les prestations familiales n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions que les autres revenus et salaires ». R. Debré prit ensuite la parole au nom du HCPF en disant son angoisse face au retournement de conjoncture démographique observé depuis quelques années et sa satisfaction de voir les élus-gouvernants se saisir du problème. Réitérant l'affirmation selon laquelle les personnes devaient avoir le nombre d'enfants souhaités, il s'en prit aux centres de MFPF qui, d'après lui, s'étaient révélés « anti-familiaux et anti-natalistes » et déplora que la prise de position du gouvernement sur la contraception fût, à l'image du rapport du HCPF, interprétée dans le sens d'une réduction de la natalité. Activant des schèmes de pensée acquis dans l'entre-deux-guerres au sein des réseaux populationnistes alors que la guerre menaçait, le procès-verbal qui transcrit ses déclarations mérite d'être longuement cité tant il donne à voir les inquiétudes profondes de certains groupes ou agents *dans* ou *liés* aux sommets de l'État face au ralliement qu'ils avaient été contraints d'opérer, et

les tentatives parfois désespérées entreprises pour s'efforcer de maintenir une relation de pouvoir sur les conduites procréatrices dont ils craignaient qu'elle leur échappe désormais :

> « Le Haut Comité est préoccupé, depuis deux ou trois ans, de la situation démographique, il est réconforté par la réunion d'aujourd'hui qui révèle une prise de conscience du problème français de la population et permet d'espérer un effort nouveau en faveur de la famille. Il rappelle que l'atmosphère actuelle est mauvaise. La France connaît le chiffre le plus bas pour sa natalité depuis 1945. L'opinion pense que la « pilule » est autorisée par le gouvernement pour limiter les naissances. L'état d'esprit général est que si l'on manque d'écoles, ou de places dans les facultés, c'est qu'il y a trop d'enfants. S'il y a du chômage, c'est qu'il y a trop d'ouvriers et trop de personnes âgées qui travaillent. L'ignorance, dans ce domaine, rappelle le climat précédant la guerre de 1940 ». Et de poursuivre en soulignant « la nécessité d'une action vigoureuse qui doit être entreprise à la fois dans l'intérêt des familles, des enfants et de la nation, montrant qu'en vérité ces intérêts sont intimement associés », et de rappeler aussi la nécessité de mettre « l'accent sur les erreurs répandues dans l'opinion publique à propos des problèmes démographiques ». Le document ajoute : « Reprenant les longues discussions sur la planification familiale et la régulation des naissances, il attire l'attention sur la nécessité de permettre aux couples d'avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent. Or d'après l'opinion générale, ce nombre serait de trois alors qu'il est en réalité seulement de 2,2 ». Et de s'en prendre alors aux centres du MFPF : « Les centres de planning, dans bien des cas, ce sont révélés anti-familiaux et anti-natalistes. (...) Les consultations dites de « planning » devraient être réorganisées notamment dans le cadre hospitalier, et les conseillers devraient avoir une formation appropriée ». En conclusion, il rappelle à l'adresse des gouvernants : « Dans tous ces domaines, il faut intervenir et redresser la situation. Il importe notamment que le gouvernement fasse connaître sa volonté d'aider les familles et de lutter contre les campagnes anti-natalistes ».

Alors que, conformément à ses déclarations lors des Conseils des ministres du printemps, le Général de Gaulle avait estimé qu'il fallait impérativement réfléchir aux moyens de « favoriser la venue du troisième et du quatrième enfant dans les familles et briser le malthusianisme qui limite les logements familiaux », R. Debré proposa, pour relancer la démographie, la création de six groupes de travail chargé d'examiner la question : 1) un groupe sur le logement confié à A. Sauvy ; 2) un groupe sur la fiscalité confié à P. Laroque ; 3) un groupe sur allocations familiales confié à R. Prigent ; 4) un groupe sur le travail des femmes confié à Jean Fourastié ; 5) un groupe sur l'immigration confié à J. Doublet ; 6) un groupe sur l'information pris en charge par R. Debré lui-même.

Figure 4.6. Plan de table pour la réunion du HCPF du 12 décembre 1967 à l'Élysée

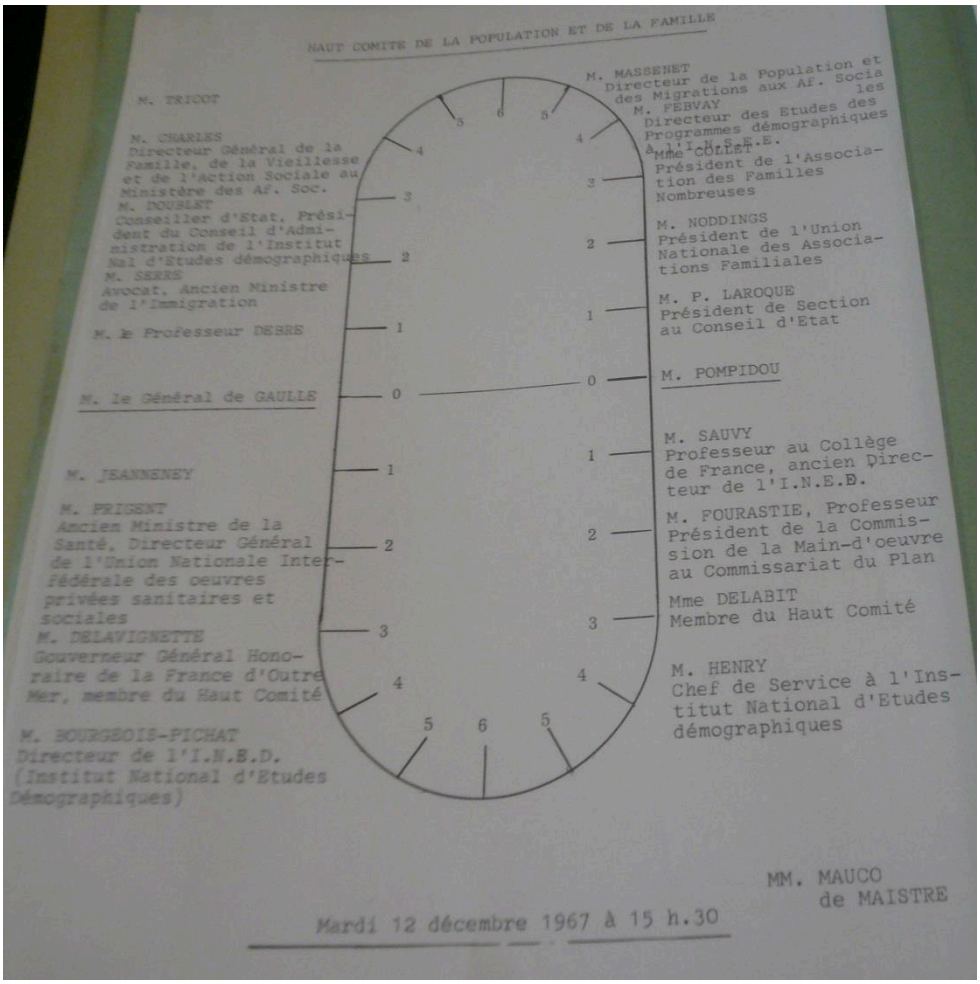

Source : AN 5 AG 1/508

Deux mois plus tard, au début du mois de décembre, alors même que la proposition de loi sur la contraception déposée à l'Assemblée Nationale faisait la navette avec le Sénat, le HCPF se réunit une nouvelle fois sous la présidence du Général de Gaulle (voir figure 4.6) pour présenter les mesures élaborées dans le cadre des groupes de travail censées relancer la natalité. Concernant la fiscalité, P. Laroque suggéra d'accorder « une demi-part supplémentaire pour le quatrième enfant (...) à conserver lorsque l'enfant n'est plus à charge »[1] pour stimuler les naissances, tandis que le premier enfant ne ferait plus bénéficier le ménage que d'un quart de part au lieu d'une demi-part jusque-là. Il proposa également de réviser le calcul de la taxe d'habitation qui était « d'autant plus lourde que la famille [était] plus grande ». Concernant les allocations familiales, R. Prigent défendit une augmentation pour les troisième et quatrième enfants et une réduction pour le deuxième afin d'avoir un effet incitatif. Il émit également l'idée d'une « allocation de maintenance » versée à la famille pour « continuer l'aide après la fin de la charge d'un enfant ». Pour sa part, A. Sauvy estimait que « les logements HLM [étaient] accordés à des familles riches au détriment des familles modestes » et qu'il convenait alors

[1] Sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites de : Réunion du Haut Comité de la Famille et de la Population à l'Élysée le 12 décembre 1967, AN 19860269, art. 1.

« d'éliminer les locataires les plus aisés ou de faire payer un sur-loyer important » afin que ceux-ci soient réservés aux familles modestes pour les inciter à fonder des familles nombreuses. De son côté, J. Fourastié souligna l'importance d'« encourager la mère exerçant une profession à la conserver », tout en permettant de concilier cette activité avec le travail domestique par tout un ensemble de mesures économiques, comme par exemple, la réduction des cotisations sociales pour le travail à mi-temps. R. Debré défendit la nécessité d'informer « l'opinion » sur la question démographique, sans quoi, d'après lui, « l'action du gouvernement serait inefficace » en matière de redressement de la natalité. Il proposa la création d'un institut associé à l'INED pour fournir « une information qui doit être scientifique » et non de « la propagande ». Il suggéra en outre une reprise en main des centres de MFPF par certains services hospitaliers, au moins à titre expérimental. Enfin, concernant l'immigration, J. Doublet jugea que, dans la mesure où « 15 % de la natalité en France dépend des étrangers », les gouvernants devaient « viser à une plus grande maîtrise de l'État par une politique de contrôle de l'immigration et notamment, réduire la venue de ceux dont d'adaptation pose problèmes, tout en travaillant à améliorer la condition des étrangers en France ».

Cet ensemble de propositions élaborées par un aréopage masculin – de ce point de vue, il est significatif que les deux seules femmes du HCPF (une syndicaliste et une représentante d'association de familles nombreuses) ne se virent confiées la responsabilité d'aucun groupe de travail, pas même celui portant sur le travail féminin – n'avaient en soi rien de particulièrement nouveau. Il suscita toutefois une certaine réserve du côté du Premier ministre. On l'a déjà suggéré, sans jamais s'en désolidariser – mais avait-il seulement le choix étant donné les positions affirmées du Général de Gaulle en la matière –, celui-ci semblait goûter de façon plus mesurée les objectifs natalistes poursuivis par d'autres au sein de l'exécutif avec une conviction plus ferme[1], et cela pour des raisons liées avant tout au coût financier que ne manquerait pas de représenter une telle politique étant donné les moyens réclamés par ses partisans. Après avoir contesté, lors de la réunion du 5 octobre, l'idée d'une dégradation observable des allocations familiales – constat qui mettait directement en cause l'action de son gouvernement –, il nota au cours de celle du mois de décembre que l'« ensemble de la politique suggérée par le Haut Comité [était] en faveur du troisième et du quatrième enfant, avec un moindre effort pour les autres », ce qui lui faisait craindre que « l'absence d'aide aux premiers nuisent aux suivants ». En outre, il se défiait du principe de « l'allocation de maintenance » défendue par R. Prigent dans laquelle il voyait surtout « l'octroi d'une véritable rente ». Repérant manifestement dans ces déclarations une réticence au déploiement d'une politique volontariste chez le chef du gouvernement, le président reprit immédiatement la parole et conclut par une exhorte qui le visait de façon assez directe :

[1] On en trouvera un indice supplémentaire dans la note déjà mentionnée de son directeur de cabinet et les points de suspension plein de sous-entendu qu'il utilise à l'évocation de R. Debré et le qualificatif de « poussiéreux » pour évoquer le HCPF et dont on peut supposer qu'il trahit l'appréciation du rédacteur plus que celle du Président de la République ou de son entourage : « Le général désire examiner de près les questions de natalité et de migrations (il aurait vu monsieur Debré...). Il envisage de présider le Haut comité de la Population, si cet organisme n'est pas trop poussiéreux » (Note pour le Premier ministre, 16 septembre 1967, AN, Fonds Jobert, 89 AJ 3).

> « Nous n'aurons rien sans rien. Il nous faut faire un effort. Jadis, notre pays, était prolifique par nature et par religion. Il avait retrouvé sa vitalité avec les mesures prises après la dernière guerre. Aujourd'hui ces mesures sont devenues inefficaces ou insuffisantes. Il ne sera pas possible de revenir au taux de la natalité souhaitable sans effort. C'est au gouvernement de faire le nécessaire »[1].

Au-delà de ces variations et de ces (petites) différences, que montre au bout du compte cette tentative de contre-mobilisation dans le pôle gouvernemental de l'espace des gouvernants ? D'abord, qu'un ralliement à une position donnée est loin d'être toujours synonyme de conversion. Dans notre cas, il s'agit plutôt d'un travail collectif de réaménagement, sinon de convictions acquises antérieurement, en tout cas d'une ligne de conduite sous l'effet de la cristallisation d'une perception de l'inéluctable. Ce dernier doit alors permettre de rendre acceptable et justifiable à l'intérieur d'un système de croyances préexistant, ce qui auparavant était tenu pour impossible ou improbable. De ce point de vue, on pourrait reprendre la formule de P. Berger et T. Luckmann à propos de la conversion, et qui, en fait, est tout aussi opératoire pour les ralliements *en général* dont la première n'est qu'un cas possible, à savoir que celle-ci « n'est pas grand-chose » en elle-même (*i.e.* n'est pas en soi difficile à effectuer) dans la mesure où « ce qui compte vraiment, c'est d'être capable de continuer à la prendre au sérieux : de conserver le sens de sa plausibilité »[2]. Pour des gouvernants comme le Général de Gaulle ou des groupes statutairement chargés, tel le HCPF, de produire une expertise destinée à défendre le point de vue du nombre en matière de population *pour* et *dans* l'État, « conserver le sens de la plausibilité » d'un consentement à la réforme de la loi de 1920 provoqué par la mobilisation en faveur de la cause contraceptive et l'alliance conclue l'année précédente entre un député gaulliste et les responsables du MFPF, ne pouvait, en retour, se faire qu'à la condition de réaffirmer collectivement l'importance du *credo* populationniste par des actes pratiques et symboliques, à l'image des réunions dont il a été question précédemment, et cela, alors même qu'une proposition de loi autorisée par la gouvernement était débattue en parallèle au Parlement. Par ailleurs, ce ralliement doublé d'un essai de contre-mobilisation montre la contradiction et les difficultés que peuvent rencontrer et chercher à surmonter des gouvernants dès lors qu'ils prétendent encadrer un domaine de pratiques alors même qu'ils ont y reconnu officiellement un espace de liberté pour les individus. À travers cet épisode et ces réunions quelque peu improvisées, ce qui se donne alors à avoir c'est, dans l'espace de gouvernants, la perte définitive de la légitimité et de croyance en la possibilité de la pénalisation en matière contraceptive et la recherche d'instruments d'action publique pouvant maintenir une prétention d'État à encadrer les conduites procréatrices tout en respectant le droit des individus à choisir. À l'exception du contrôle de l'immigration, la plupart des mesures envisagées par le HCPF ressortissaient à l'incitation économique (fiscalité, allocations diverses) ou, dans une moindre mesure, à un travail symbolique sur les représentations (informer l'« opinion »). Ce type d'instruments n'était évidemment pas nouveau dans ce domaine. Les incitations économiques

[1] Réunion du Haut Comité de la Famille et de la Population à l'Élysée le 12 décembre 1967, AN 19860269, art. 1.
[2] Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, *op. cit.*, p. 216.

avaient déjà été largement utilisées à la Libération au moment de l'institutionnalisation de l'espace de production des politiques familiales. Mais jusqu'ici elles étaient toujours combinées avec l'affirmation parallèle d'un principe de pénalisation qui, dans le domaine qui nous intéresse, entendait légitimer la subordination de l'usage du corps procréatif à des objectifs collectifs déterminés par les gouvernants. Dès lors, si les instruments d'action publique comportent toujours une « théorisation implicite »[1] des rapports entre gouvernants et gouverné-e-s, le ralliement à la réforme de la loi de 1920 accompagné d'une contre-mobilisation cherchant à redéfinir de manière officielle les instruments légitimes d'action sur les conduites procréatrices, est aussi la ratification d'un passage d'un gouvernement des conduites basé sur une autorité qui entend interdire, pénaliser et sanctionner pour apparaître en majesté – même si, dans les faits, cela n'était guère le cas depuis plusieurs années, l'important étant que la possibilité existe et qu'elle soit perçue comme telle, aux yeux des gouvernés et peut-être avant tout à ceux des gouvernants –, à, pour parler comme M. Foucault, une « gouvernementalité moderne et contemporaine » dans laquelle, « il va falloir manipuler, il va falloir susciter, il va falloir faciliter, il va falloir laisser faire, il va falloir, autrement dit, gérer et non plus réglementer »[2], en particulier dans le cas de la natalité à l'aide d'incitations économiques, actant la reconnaissance de la difficulté, sous l'effet de mobilisation, d'investir réellement des domaines pratiques et d'y exercer efficacement par la pénalisation un contrôle direct , au-delà de l'affirmation d'une prétention à sa légitimité.

Une fabrique législative sous surveillance

On l'a dit, si L. Neuwirth allié à des responsables du MFPF était parvenu à faire franchir un seuil inédit à la carrière parlementaire de la cause contraceptive, en particulier à travers la création d'une Commission spéciale, la suite, pour des raisons de fonctionnement institutionnel, dépendait du pôle gouvernemental de l'espace des gouvernants. Par conséquent, la décision prise le 7 juin par les responsables de l'exécutif ouvrit la possibilité d'un débat et d'un vote sur une proposition de loi visant à modifier les articles 3 et 4 de la loi de 1920. Le 15 juin, un rapport fut adopté par la Commission des Affaires sociales et culturelles sur deux propositions présentées, l'une, par L. Neuwirth, l'autre, par J. Thome-Patenôtre, laquelle, après le Conseil des ministres du 24 mai, avait à nouveau déposé une proposition de loi pour accroître la pression sur les membres du pôle gouvernemental. Signe toutefois des réticences qui persistaient encore dans la majorité gaulliste, L. Neuwirth et J. Thome-Patenôtre, soutenus par d'autres députés de la gauche, durent, à la fin du mois de juin, effectuer une série de rappels au règlement pour défendre le maintien du texte à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale sous peine de voir la discussion repoussée *sine die* (voir encadré 4.12). Les débats qui se sont tenus à l'occasion du vote de la loi ont déjà fait l'objet d'analyses proposant une cartographie des arguments en

[1] Pierre Lascoumes Pierre et Patrick Le Galès, *Sociologie de l'action* publique, op.cit.
[2] Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France 1977-1978*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 2004, p. 356 et p. 360.

présence[1]. Par conséquent, dans la suite, nous proposerons moins de revenir une nouvelle fois sur ces différents points de vue, que de livrer un aperçu concernant le travail d'ajustement dans le pôle parlementaire de l'espace des gouvernants. Notre but sera de montrer que les pratiques de délibération sur la scène parlementaire, les prises de position auxquelles elles donnent lieu, et, au final, les ralliements qu'elles provoquent, sont toujours des *activités sous contraintes*. Dit autrement, les discours tenus dans cet espace connaissent un degré de contrainte élevé et apparaissent toujours comme des « discours sous surveillances »[2] multiples. Ces contraintes peuvent être de type *externe* (*e.g.* des contraintes discursives héritées de la manière dont la question débattue a été traitée en amont de débats parlementaires et qui font que les discussions sont cadrées d'une façon particulière ; ou encore, des transactions entre parlementaires et des groupes variés (administration ou autre) extérieurs à l'univers parlementaire et qui peuvent chercher à exercer une influence au moment des délibérations), ou *interne i.e.* résultant de la dynamique propre des échanges parlementaires. Dans un premier temps, nous aborderons ainsi quelques contraintes externes s'exerçant sur la production des expressions parlementaires dans le cadre des discussions autour de l'enjeu contraceptif. Nous montrerons comment les principaux points sur lesquels se focalisent les prises de position traduisent pour partie un ensemble de contraintes à la fois symboliques et discursives imposées par les étapes précédentes de la carrière de la question. Ensuite, à partir de quelques traces retrouvées dans différents fonds d'archives, nous livrerons des exemples d'intervention de groupes ou d'individus extérieurs à l'univers parlementaire pour tenter d'orienter le processus délibératif, en particulier en proposant la reprise d'amendements. Enfin, on s'intéressera à la dynamique interne des échanges parlementaires.

Encadré 4.12 Des rappels au règlement pour obtenir le non-report d'un débat

« - M. Lucien Neuwirth : Du fait de l'adjonction de nouveaux textes à l'ordre du jour prioritaire, il apparaît clairement que le rapport sur les propositions de loi de Mme Thome-Patenôtre et de moi-même ne pourra pas être discuté avant la fin de la session, ou au mieux que sa discussion sera à peine entamée. Je demande donc à la présidence d'indiquer au Gouvernement que cette modification de l'ordre du jour équivaut pratiquement — sinon franchement — au retrait pur et simple du texte. Il n 'est pas tolérable que l'opinion publique puisse supposer un seul instant que la réforme de la loi de 1920 étant inscrite à l'ordre du jour, elle n'aura pu être discutée par la faute des députés. C'est parce qu'on les aura placés dans une situation qui les rend incapables d'accomplir leur tâche. C'est pourquoi j'insiste pour qu'une permutation ait lieu avec un autre texte, afin que le débat sur la régulation des naissances puisse se dérouler normalement. Cela étant posé, je rappelle que, chaque mois, 50 000 malheureuses Françaises avortent et que des milliers de drames se nouent qui certainement pourraient être évités

[1] Voir en particulier : Janine Mossuz-Lavau, *Les lois de l'amour...*, *op. cit.*, p. 43 et suiv. ; Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 95 et suiv.

[2] Annie Collovald et Brigitte Gaïti, « Discours sous surveillances. Le social à l'Assemblée », in Gaxie Daniel, Collovald Annie, Gaïti Brigitte, Lehingue Patrick et Poirmeur Yves (dir.), *Le « social » transfiguré. Sur la représentation politique des préoccupations « sociales »*, Paris, PUF/CURAPP, 1990, p. 954. Pour une synthèse récente concernant l'activité de délibération au Parlement, voir : Claire de Galembert, Oliver Rozenberg, Cécile Vigour (dir.), *Faire parler le parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, Paris, LGDJ, 2013.

(*Applaudissements sur les bancs de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste et sur divers bancs*).
- M. Pierre-Charles Krieg : Cela ne changerait rien, malheureusement !
- M. Lucien Neuwirth : Si certains peuvent se réjouir de gagner un an, comme ils disent, sur la promulgation de cette loi, il importe qu'ils sachent également ce que de malheureuses femmes vont y perdre. S'il est parfaitement naturel et honorable de ne pas être d'accord sur le fond et sur la forme, utiliser de telles manœuvres procédurières pour étouffer un texte de cette importance n'est pas honorable (*Applaudissements sur les bancs de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste, du groupe communiste, sur de nombreux bancs du groupe Progrès et Démocratie Moderne et sur plusieurs bancs de l'Union Démocratique pour la V*ème *République*).
- Mme Jacqueline Thome-Patenôtre : Je demande la parole pour un rappel au règlement.
- M. le président : La parole est à Mme Thome-Patenôtre, pour un rappel au règlement.
- Mme Jacqueline Thome-Patenôtre : Je m'associe d'autant plus à la protestation que vient d'élever M. Neuwirth que je suis moi-même l'auteur d'une des propositions de loi en cause. Je proteste, au nom de mes collègues de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste, contre la modification de l'ordre du jour établi mardi dernier par la conférence des présidents et par le Gouvernement. Le fait d'avoir transféré à l'avant-dernière place la discussion du rapport concernant la prophylaxie anticonceptionnelle revient, comme l'a dit M. Neuwirth, à empêcher que l'Assemblée se prononce avant la fin de la session. S'agissant d'un problème aussi important, nous ne disposerions que de quelques instants avant minuit pour en discuter. Ce n'est vraiment pas sérieux ! (*Applaudissements sur les bancs de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste*). Cette modification de l'ordre du jour est d'autant plus inadmissible que déjà, en décembre, à la veille des élections, une campagne de presse avait laissé croire à l'imminence d'un vote sur cette proposition de loi qui avait été étudiée par une Commission spéciale et qui remplissait toutes les conditions requises pour venir en discussion en séance publique. Déjà, à cette époque, le Gouvernement avait manifesté une opposition de dernière heure. À l'automne prochain, on tirera prétexte des débats budgétaires pour reporter la discussion au mois d'avril, et Dieu sait ce qui se passera d'ici là ! En réalité, à travers cette manœuvre transparaît la volonté du Gouvernement — disons de l'exécutif — de ne pas laisser voter cette proposition de loi en faveur de laquelle existe dans cette Assemblée une majorité importante. Nous protestons avec véhémence contre cette attitude (*Applaudissements sur les bancs de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste, du groupe communiste, sur de nombreux bancs du groupe Progrès et Démocratie Moderne et sur quelques bancs de l'Union Démocratique pour la V*ème *République*).
- M. Georges Vinson : Je demande la parole pour un rappel au règlement.
- M. le président : La parole est à M Vinson, pour un rappel au règlement. Mais j'insiste pour qu'on n'engage pas le débat au fond.
- M. Michel Dreyfus-Schmidt : Il ne faudrait pas non plus le faire avorter !
- M. Georges Vinson : Je m'associe à la protestation de mes collègues contre la modification de l'ordre du jour des séances du 1er juillet. Hier, c'était l'amnistie. Aujourd'hui, c'est la proposition de loi sur la contraception (*Applaudissements sur les bancs de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste*). Aurait-il suffi, en la matière, que M. le ministre de l'économie et des finances ait manifesté son hostilité à la proposition pour que la discussion soit reportée, au plus tôt, au printemps prochain?
- M. Pierre Ruais : Le ministre a bien d'autres soucis.
- M. Georges Vinson : Nous protestons contre de telles manœuvres de dernière heure qui ne tiennent compte ni des vœux de l'Assemblée, ni de ceux de l'opinion (*Applaudissements sur les bancs de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste et du groupe communiste*).
- M. Gilbert Millet : Je demande la parole pour un rappel au règlement.
- M. le président : La parole est à M. Millet, pour un rappel au règlement.
- M. Gilbert Millet : La décision de la conférence des présidents semble, une fois de plus, avoir été prise en violation des droits du Parlement. S'agissant d'un grave problème, le groupe communiste s'associe aux observations et aux protestations qui viennent d'être formulées »[1].

[1] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 1ère séance du 30 juin 1967, p. 2450-2451.

1. Trois contraintes discursives en héritage

Les débats parlementaires autour des propositions visant à dépénaliser le libre contrôle de la fécondité et à organiser l'usage de contraceptifs, se focalisèrent rapidement sur des aspects qui reproduisaient les manières de cadrer la question élaborées *à l'extérieur* de l'univers parlementaire dans des phases précédentes de la carrière de la question. Celles-ci fonctionnaient comme de véritables contraintes sur l'expression des parlementaires et définissaient pour ces derniers un *espace du dicible* dans lequel inscrire leurs prises de position au sein de l'« atelier d'écriture législatif »[1] que constitue la séance publique. On peut en repérer trois.

▪ Le souci démographique avant tout

1) La première contrainte portait sur la *dimension démographique*. Étant donné le rôle de cet argument depuis l'irruption publique de la cause contraceptive, sa consolidation avec la commande spécifique par le gouvernement d'un rapport à l'INED sur la relation entre contraception et démographie, et enfin, les mises en garde formulées en Conseil des ministres en ce domaine au moment de se rallier et la tentative de relancer une politique nataliste matérialisée par les réunions du HCPF de l'automne 1967, il n'est guère surprenant de constater l'importance prise par cet aspect dans les délibérations. Sur la scène parlementaire, partisans et détracteurs de la cause contraceptive ne manquaient jamais de l'aborder pour le tenir à distance ou pour en faire une justification de la ligne suivie, ce qui tendait à prouver sa centralité. Lors de la première discussion publique organisée à l'Assemblée Nationale au mois de juillet, J. Thome-Patenôtre (G ; +)[2] observait par exemple : « Faut-il admettre aussi que l'expansion démographique doive se faire souvent aux dépens des familles les plus modestes qui ne savent comment planifier les naissances ? »[3]. Et d'ajouter à propos de la loi de 1920 et de ses effets réels ou supposés sur la natalité : « La loi du 31 juillet, destinée à redresser la courbe démographique, après la ponction opérée par la guerre de 1914-1918, s'est révélée incapable de faire progresser le taux de natalité »[4]. Et de conclure toutefois en donnant des gages aux tenants du *credo* populationniste :

> « Nous ne pensons pas que les modifications de la législation de 1920 puissent avoir une influence sérieuse sur la courbe démographique de la France si, dans le même temps, l'État affirme sa volonté de soutenir la famille, tant sur le plan moral que sur le plan matériel, en pratiquant une véritable politique de logement en créant des équipements collectifs susceptibles de soulager la tâche des mères de famille comme de celles qui travaillent et en accentuant son effort en faveur des prestations familiales »[5].

---

[1] Claire de Galembert, « Le droit passe aussi par l'Assemblée ! Sociologie de ce moment oublié de la fabrique parlementaire de la loi », *in* Claire de Galembert, Oliver Rozenberg, Cécile Vigour (dir.), *Faire parler le parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, Paris, LGDJ, 2013, p. 290.
[2] Dans la suite, nous utiliserons le code suivant : G = élu-e appartenant à la gauche ; D = élu-e appartenant à la droite ; + = favorable à la proposition de loi ; - = défavorable à la proposition de la oi ; +/- = indécis.
[3] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 2ème séance du 1er juillet 1967, p. 2559.
[4] *Ibid.*, p. 2560.
[5] *Ibid.*

De son côté, le médecin D. Benoist (G ; +) ne disait pas autre chose qui soulignait d'abord à la faveur de la même discussion : « Les États-Unis d'Amérique et la Russie soviétique connaissent un progrès démographique constant ; ce sont pourtant des pays où le *birth control*, ou la régulation des naissances, sont appliqués et font l'objet d'une législation très stricte »[1]. Avant toutefois d'ajouter : « (...) c'est en ayant recours à une politique familiale et sociale efficace, notamment en édifiant plus de logements et plus d'écoles, qu'on incitera les familles à augmenter leur nombre d'enfants »[2]. De même, les parlementaires de la majorité, qu'ils soutiennent ou non la proposition de loi débattue, faisaient également fréquemment référence à l'argument démographique. Soit pour relever de façon quelque peu rituelle, tel par exemple que « la société [devait] veiller au maintien d'une expansion démographique suffisante » en « aidant avant tout les familles » par une « politique du logement comme celle des prestations » qui « auront certainement de meilleurs résultats que la répression anticonceptionnelle » (Claude Peyret ; D ; +/-)[3]. Soit que, ouvertement hostile à la proposition de loi, ils déploraient à l'image de Maurice Georges (D ; + /-) : « On paraît s'accommoder du fait que notre pays – « pays vide » comme le définissait un jour un japonais – n'a que 50 millions de sujets à présenter en face du milliard de chinois ». Et de poursuivre en référence explicite aux positions régulièrement exprimées par M. Debré :

> « N'oublions pas (...) que la baisse de la natalité est à l'origine de notre engourdissement économique et que le rajeunissement, au lendemain de la Libération, fut le moteur de notre croissance. On ne s'embarrassera pas, je le crois, de cet avertissement. Il est vrai qu'avec des mots on peut tout faire, voire des enfants, et qu'on ne manquera pas de dire que la pilule doit améliorer la démographie déclinante »[4].

De son côté Albertine Baclet (D ; +), députée gaulliste de la Guadeloupe, reprit à son compte l'argument démographique en circulation dans l'espace des gouvernants à propos des régions ultramarines et de leurs chances de développement pour justifier son ralliement à la proposition de réforme en discussion. Elle rappelait ainsi à la tribune de l'Assemblée Nationale : « (...) la montée de la courbe démographique en Guadeloupe reste une des causes de la fragilité de notre économie (...). La rapide expansion démographique met en cause le niveau de vie de la masse populaire des départements d'outre-mer ». Et de constater alors :

> « Ce problème démographique est angoissant et ne peut pas être résolu facilement, car les facteurs traditionnels et religieux freinent la transformation des modes de vie et de la mentalité populaire. La révision de la loi de 1920 revêt donc pour nous une importance capitale »[5].

- **Une affaire médicale**

[1] *Ibid.*, p. 2563.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 2566.
[4] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 3ème séance du 1er juillet 1967, p. 2576.
[5] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 2ème séance du 1er juillet 1967, p. 2568.

La deuxième contrainte discursive majeure héritée de cadrages précédents produits à l'extérieur de l'univers parlementaire, dans la mobilisation en faveur de la cause contraceptive, comme dans l'espace des gouvernants, portait sur la *dimension médicale*. Celle-ci occupait une place centrale dans les discussions, ce qui explique que les députés ou les sénateurs médecins aient été particulièrement actifs dans les délibérations. Poursuivant pour partie la tactique du Ministre de la Santé Publique et de la Population à l'automne 1965, les opposants à la réforme ou ceux qui s'y résignaient en cherchant les moyens d'en limiter la portée, ne cessaient, dès lors, de soulever la question de la nocivité de la contraception hormonale pour la santé des femmes ou celle de leur descendance. Par exemple, lors de la première discussion à l'Assemblée Nationale, Jacques Hébert (D ; +/-), médecin de profession, se lança dans une longue démonstration traitant des conséquences génétiques encore inconnues de ce moyen de contraception pour alerter la représentation nationale :

> « Vous me direz, bien sûr, que des dizaines de milliers de femmes utilisent la pilule, c'est-à-dire un contraceptif oral. Je suis d'accord avec vous. Mais s'il ne semble pas y avoir d'effets immédiats, qui peut dire ce qui se passera dans deux, trois ou quatre générations ? Je vous répondrai encore que l'expérience de chaque jour nous apprend, à nous médecins, que la transmission des tares, comme des qualités d'ailleurs, chez l'homme, saute pratiquement une génération et que l'on retrouve chez les petits enfants les caractères somatiques des grands-parents bien plus que ceux des parents. Or, aucun des enfants nés après la pilule n'a encore eu la possibilité de se reproduire. (...) Je rappellerai qu'il a fallu plus de vingt ans pour découvrir les effets nocifs du pyramidon, et sept ans pour établir la nocivité de la thalidomide dont une expérimentation animale pourtant très sérieuse n'avait rien laissé supposer »[1].

De son côté, ne cachant rien de son scepticisme face à la proposition de loi débattue, M. Georges (D ; +/-), également médecin, réclamait, faute de pouvoir s'opposer réellement à la discussion et à l'adoption de la loi, un renforcement drastique du contrôle médical en matière de contraception orale, étant donné les risques élevés que celle-ci était supposée comporter :

> « La pilule n'est pas sans danger. Elle peut déterminer des troubles de coagulation capables de provoquer des thromboses artérielles (...). Le contrôle médical de l'utilisation de la pilule est donc nécessaire et doit être très rigoureux. Or il est dit dans la proposition de loi qu'il y aura effectivement un contrôle très strict et que de toute façon – voyez la rigueur en effet ! – la pilule ne pourra être délivrée par le pharmacien que sur ordonnance médicale. Cela paraît rassurer tout le monde, mais, en réalité, cette sécurité est trompeuse (...) : laisser le contrôle de la pilule à un seul médecin, c'est permettre pratiquement sa vente libre (...) : si le contrôle est institué de cette façon par un seul, il se trouvera vite dans tel ou tel secteur un praticien dont cette prescription deviendra la spécialité, que ce soit par complaisance plutôt que par calcul ou plus innocemment parce qu'il sera lui-même un juge partial d'avance converti sans réserve à la pilule et à son innocuité physique et morale »[2].

Dans les rangs de la majorité, l'opposition la plus virulente sur le plan médical revint à Jean Coumaros (D ; -), un autre député médecin. Toutefois, là où ses collègues s'efforçaient en

[1] *Ibid.*, p. 2564-2565.
[2] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 3ème séance du 1er juillet 1967, p. 2577.

général de développer une argumentation strictement technique – au moins en apparence –, lui n'hésitait pas à combiner considérations médicales et justifications morales empruntées à la rhétorique catholique et à une représentation traditionnelle de la définition des rôles de genre. Il notait ainsi :

> « La loi qu'on nous propose de voter vise principalement, soyons francs, la pilule, et c'est précisément cela qui nous préoccupe le plus et qui nous effraie. Les autres contraceptifs locaux exigent certains sacrifices, que les couples acceptent plus ou moins difficilement, laissant ainsi à l'amour des intervalles féconds. La pilule, en revanche, engendre le néant puisqu'elle empêche la formation même de l'œuf et porte atteinte à la finalité de la vie, œuvre sublime du Créateur. (...) sommes-nous convaincus que cette semi-castration chimique des femmes n'engendrera pas des troubles organiques et psychiques ? (...) Nous ne pouvons pas toujours aller sans danger contre les lois suprêmes de la nature. Ma conscience et ma conviction profonde m'ordonnent de pousser un cri d'alarme et d'angoisse même si je ne suis qu'une voix *clamans in deserto* »[1].

Face à ce type de mises en garde, les parlementaires favorables à la proposition de loi étaient à leur tour contraints d'argumenter en partie sur ce terrain. Conformément à ce que nous avons déjà observé chez certains responsables du MFPF au moment de la création de la commission de l'INSERM, le député Michel Dreyfus-Schmidt (G ; +) s'éleva par exemple contre la mise en équivalence entre contraception et contraception orale, avant d'ajouter :

> « En ce qui concerne la pilule encore, l'un de nos collègues a tenu des propos semblables à ceux de M. Thiers quand les chemins de fer ont fait leur apparition. M. Thiers expliquait alors que personne ne sortirait jamais vivant des tunnels. De tels propos sont tenus parce que l'on a peur du progrès et que tous les moyens sont bons pour s'y opposer. On ne sait pas bien sûr, ce que donnera la pilule sur la cinquième génération mais tous les médicaments qui sont mis quotidiennement sur le marché peuvent prêter à la même critique »[2].

Au bout du compte, les protagonistes du débat au Parlement qui disputaient longuement du degré de dangerosité de la « pilule », cherchaient à imposer leur point de vue respectif en convoquant chacun pour leur compte des autorités scientifiques susceptible de les légitimer et, partant, clôturer la controverse. Les partisans de la cause contraceptive se tournaient logiquement vers les récents Prix Nobel de médecine – F. Jacob, A. Lwoff et J. Monod –, lesquels avaient accepté la présidence d'honneur du MFPF et s'étaient prononcés à plusieurs reprises en faveur d'une réforme de la loi de 1920, en particulier devant la Commission spéciale de 1966. En réponse au député gaulliste J. Hébert (D ; +/-) qui, on l'a vu, avait formulé de sérieux doutes quant aux effets génétiques de la « pilule », D. Benoist (G ; +) déclara : « Puisque des éléments scientifiques ont été apportés, je tiens à en produire d'autres. Tout d'abord, je signale à l'Assemblée que MM. Jacob et Monod [allusion à leur audition devant la Commission spéciale], se sont prononcés en faveur de la pilule »[3]. Et J. Hébert (D ; +/-) de

[1] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 2ème séance du 1er juillet 1967, p. 2569.
[2] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 3ème séance du 1er juillet 1967, p. 2576.
[3] *Ibid.*

rétorquer peu après : « Il ne sert à rien de faire assaut de bibliographie. Il y a un problème. Il faut avoir une certitude sur les effets de la pilule. Si effectivement, les professeurs Jacob et Monod ont pris position : je précise que ce sont des chimistes. Mais il y a des embryologistes qui ne pensent pas comme eux, je tiens à le signaler [référence à R. Turpin et Jérôme Lejeune cités par lui dans une intervention précédente. Ce qui peut paraître quelque peu paradoxal quand on sait que, si le deuxième était effectivement un catholique convaincu qui s'illustrera par la suite dans le combat contre l'avortement, le premier fit partie de la commission de l'INSERM dont on a vu qu'elle n'avait pas émis d'avis défavorable sur la contraception orale] »[1]. Pour sa part, M. Georges (D ; +/-) choisit de se référer à des autorités académiques traditionnelles :

> « La pilule contraceptive, produit dérivé des hormones génitales, agit sur l'hypophyse, c'est-à-dire sur la glande régulatrice de tout le système glandulaire. Or l'action du produit peut être une action généreuse. Je n'en donnerai comme preuve que la communication faite récemment à l'Académie de médecine par les professeurs de Gennes et Thévet et le cri d'alarme qu'ils ont lancé ». Et de préciser en référence à son propre apprentissage médical : « (...) je tiens à dire que je connais personnellement le professeur de Gennes. Je l'ai approché ici à Paris, lorsque j'étais moi-même jeune interne des hôpitaux (...). Il est devenu médecin des hôpitaux, professeur à la Faculté, membre de l'académie de médecine. J'ai suivi ses travaux sur les glandes endocriniennes et plus spécialement sur la glande qui nous intéresse précisément aujourd'hui »[2].

- **Défendre des valeurs**

Si la dimension démographique et la dimension médicale occupaient une part considérable des débats parlementaires, la *dimension axiologique* telle qu'elle avait été mise en avant pour la mobilisation en faveur de la cause contraceptive, était également présente, quoique dans une mesure moindre comparée aux deux premières. En ce sens, elle constitue la troisième contrainte discursive s'exerçant sur les expressions parlementaires. On l'a vu, le groupe mobilisé avait pour partie identifié la cause à la revendication d'une liberté pour les couples et les individus adossée à un discours de rénovation éthique autour d'un idéal de maîtrise de soi. Logiquement, on en retrouve la trace dans plusieurs prises de position de la part de parlementaires favorables à la réforme et les plus proches de l'ECC. J. Thome-Patenôtre (G ; +) déclara par exemple au début de la première discussion : « Il est légitime qu'un État démocratique laisse à ses citoyens la liberté de choisir le moment où naîtront leurs enfants, pour le bonheur de ceux-ci, pour la santé et l'équilibre de la mère et dans l'intérêt du couple lui-même ». Elle poursuivit en se référant plus spécifiquement aux intérêts des femmes, reprenant ainsi les arguments développés en particulier du côté du pôle de la cause des femmes de l'ECC :

> « Si la femme a été longtemps maintenue dans une situation de mineure et d'inférieure, c'est en grande partie parce qu'elle était soumise à un ordre biologique qu'elle croyait fatal et inéluctable. Dès lors qu'un couple peut choisir le moment le plus opportun pour avoir ses enfants, la femme peut connaître une vie à part entière, l'organiser à la fois

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*, p. 2577.

sur le plan maternel et le plan professionnel et se réaliser elle-même quand elle le souhaite »[1].

Lors de la deuxième lecture à l'Assemblée Nationale, D. Benoist (G ; +) nota de même, balançant alors entre mise en avant de l'intérêt des femmes et celui de l'intérêt des couples :

> « Ce sera l'honneur du Parlement français d'avoir franchi, en 1967, un pas vers la libération des femmes. (...) Voilà pourquoi (...) au terme de cette bataille pour la libération de la femme il serait néfaste que des contingences ou des manœuvres repoussent à une date incertaine l'adoption de cette proposition de loi. Un tel retard serait sans doute préjudiciable à nos compagnes, au couple, au progrès et à la libération de la femme »[2].

De son côté, J. Fontanet (D ; +) issu du centre droit et rallié au principe de la réforme de la loi de 1920 depuis son passage à la tête du ministère de la Santé publique et de la Population au début des années 60, soulignait, sans reprendre à son compte la rhétorique de la « libération » des femmes ou des couples en vigueur à gauche, la nécessité, face au risque d'« affaiblissement des disciplines familiales, d'une licence accrue des mœurs parmi la jeunesse », de considérer la question contraceptive comme un « vrai problème de civilisation ». De ce point de vue, il jugeait que les techniques contraceptives, incapables par elles-mêmes de « réaliser l'équilibre complet du couple et de la famille », devaient être impérativement accompagnées d'« une discipline et [d'] une volonté de respect mutuel et donc de dépassement de chacun des conjoints, exigence qui sembl[ait] bien rejoindre une requête profonde de la nature humaine »[3], auxquelles l'éducation, dans les familles et éventuellement à l'école, devait d'après lui pourvoir, perspective convergeant alors partiellement avec les positions du MFPF sur l'éducation sexuelle.

Pour leur part, les députés gaullistes plus ou moins hostiles à la proposition de loi, ne manquaient pas de souligner le risque que la réforme comportait sous le rapport des mœurs et de leur dégradation supposée. J. Coumaros (D ; -), dont on a déjà signalé la propension à mêler le médical et le moral plus ouvertement que d'autres, jugeait par exemple lors de la première lecture :

> « Il faut (...) laisser à l'amour son mysticisme et sa noblesse. L'étalage éhonté que l'on en fait finit par l'émousser et le déformer. C'est l'une des raisons peut-être de la floraison de certains vices. La pilule va encore favoriser davantage les amours illicites et ébranler les assises de la famille »[4].

La préoccupation morale était également présente chez ceux des parlementaires de la majorité officiellement ralliés à la réforme, mais qui, dans le même temps, cherchaient à en limiter les effets en s'employant à trouver les moyens de conserver un encadrement des conduites sexuelles et procréatrices. Soit l'exemple de Michel Habib-Deloncle (D ; +/-), député gaulliste manifestement soucieux de ne pas renverser l'ordre établi en matière de mœurs et de ne pas

---

[1] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 2ème séance du 1er juillet 1967, p. 2559.
[2] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 1ère séance du 14 décembre 1967, p. 5885.
[3] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 2ème séance du 1er juillet 1967, p. 2561.
[4] *Ibid.*, p. 2569.

donner le sentiment de favoriser la licence. Ainsi celui-ci déposa-t-il en première lecture un amendement destiné à réserver l'accès aux contraceptifs aux femmes ayant déjà eu deux enfants. Devant l'Assemblée Nationale, il justifia alors sa position de gardien d'une morale familiale et sexuelle traditionnelle de la manière suivante :

> « Je crois que le souci que je manifeste est assez répandu chez tous ceux qui, comme moi, sont partisans de l'abrogation de loi de 1920 mais qui (...) ne tiennent pas à ce que la nouvelle loi conduise à une licence dont souffrirait notre jeunesse et dont souffrirait ensuite nos foyers et nos familles »[1].

2. Transactions officieuses au Parlement

Cela dit, les contraintes externes qui s'exerçaient sur les prises de position parlementaires n'étaient pas que d'ordre symbolique et discursif. Pour partie, les expressions observées étaient également le produit de *transactions directes* entre élus et différents groupes ou univers qui pouvaient chercher à contraindre le processus délibératif dans un sens déterminé. Ces relations étaient de nature diverse, qui se caractérisaient par des degrés d'informalité ou, au contraire, de publicité, variables. Ainsi, comme l'observe Olivier Nay, « les véritables transactions s'opèrent le plus souvent avant le vote, à la fois hors de l'Assemblée et dans des lieux « interstitiels » » et impliquent « une série d'acteurs organisés directement intéressés par les décisions publiques »[2]. Dans notre cas, elles pouvaient d'abord concerner certains parlementaires et le pôle gouvernemental de l'espace des gouvernants. On l'a vu, après des mois de tergiversations, le Conseil des ministres s'était résolu à rallier le principe d'une réforme de la loi de 1920 au début du mois de juin de 1967. À cette occasion, le Général de Gaulle avait regretté que le Parlement soit saisi d'une proposition de loi portée par un député et non d'un projet mis au point et défendu par le gouvernement lui-même. Dans les jours qui suivirent l'adoption par l'exécutif de la proposition de loi, la situation se modifia quelque peu. Non que le gouvernement ait déposé un projet de loi afin de reprendre la main sur le processus en cours, mais le texte du député gaulliste fit, avant le début des discussions parlementaires, l'objet d'un *travail officieux de remise en forme collective* entre L. Neuwirth lui-même, la haute administration, et les cabinets du ministre des Affaires sociales et du ministre de la Justice, pour en mieux fixer le contenu. On en trouve en indice dans une note datée du 13 juin et adressée par le directeur de la DACG à un conseiller technique du garde des Sceaux, qui rappelle :

> « Le directeur des Affaires criminelles et des Grâces a l'honneur de rendre compte à Monsieur le directeur du cabinet [du Garde des Sceaux] que *M. Neuwirth lui a communiqué officieusement*, *à la suite de la conférence qui s'est tenue au Cabinet de Monsieur le garde des Sceaux*, le 12 juin dernier, une nouvelle rédaction, ci-jointe en copie, de la proposition de loi dont l'objet est ci-dessus précisé. *Ce texte a été établi pour tenir compte des remarques formulées par la Chancellerie sur la rédaction précédente* »[3].

---

[1] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 3ème séance du 1er juillet 1967, p. 2580.
[2] Olivier Nay, « Le travail politique à l'Assemblée. Note sur un champ de recherche trop longtemps », *Sociologie du travail*, 45, 2003, p. 542.
[3] Note pour Monsieur le Directeur de Cabinet à l'attention de Monsieur Charbonnier, conseiller technique, 13 juin 1967, AN 19950317, art. 19 (souligné par nous).

Un projet de lettre destiné le même jour au ministre des Affaires sociales indique du reste que la réunion du 12 juin évoquée dans la note précédente s'était également déroulée en présence de membres du cabinet de ce dernier, voire avec le ministre lui-même[1]. Les documents dont on dispose ne permettent pas de déterminer clairement les transactions qui s'établirent à cette occasion entre les différents participants. Si, à en croire la note citée, il semble bien que L. Neuwirth ait repris à son compte la totalité des commentaires formulés par la DACG, lesquels, conformément à la ligne d'action de ce segment administratif, portaient principalement sur la forme et la technique juridique *i.e.* vérification de la cohérence logique des articles, signalement de l'ambiguïté de certaines expressions, accord avec l' « esprit » du droit, nous ne savons rien en revanche du point de vue développé par les représentants du ministère des Affaires sociales et/ou du cabinet du ministre et de ses effets sur la proposition de loi. Ces quelques indices suggèrent toutefois que, à partir du moment où l'exécutif avait validé le principe de la réforme de la loi de 1920, la proposition de L. Neuwirth, député de la majorité, se situait dans une zone grise. *Officiellement*, celle-ci était toujours d'origine parlementaire. *Officieusement*, le texte tendait à *devenir une production collective négociée en partie avec le pôle gouvernemental,* lequel cherchait alors à exercer, préalablement à la discussion parlementaire, un contrôle sur son contenu pour, jusqu'à un certain point, contraindre, l'espace des positions dans lequel les débats à venir allaient se tenir.

Cela dit, les transactions entre l'univers parlementaire et l'extérieur ne se limitaient pas à celles qui pouvaient lier le pôle gouvernemental et l'initiateur de la proposition de loi. Eux-mêmes étaient également susceptibles d'entrer en relation avec des groupes n'appartenant pas à l'espace des gouvernants, mais qui, en raison de leur participation à un secteur d'action publique déterminé, pouvaient chercher à exercer une influence sur les débats dès lors que ces derniers affectaient leurs intérêts. C'est le cas de l'Ordre des médecins. Longtemps hostile à l'entreprise du MFPF, celui-ci, on l'a vu, s'était finalement rallié au principe d'un abandon de la pénalisation et avait reconnu, bon an mal an, le rôle que les médecins pouvaient être conduits à jouer dans le domaine des pratiques contraceptives. Dès lors, au cours des délibérations parlementaires, cette instance s'efforça de mobiliser son capital relationnel dans l'espace des gouvernants et les rapports réguliers qu'elle entretenait avec la DGS pour obtenir quelques modifications. Dans certains cas, l'Ordre des médecins agissait de concert avec le ministère, par exemple pour s'opposer à un amendement déposé par tel parlementaire. Ainsi de celui défendu par le sénateur Jean Gravier (D ; +) lors du premier examen à la chambre haute. Celui-

[1] Projet de lettre du garde des Sceaux à Monsieur le ministre des Affaires sociales, 13 juin 1967, AN 19950317, art. 19. De ce point de vue, le projet de lettre comporte une formulation ambiguë qui indique : « Ce projet a été établi pour tenir compte des remarques qui ont été formulées au cours de la conférence qui s'est tenue le 12 juin dernier à mon cabinet et à laquelle vous avez bien voulu assister ». Si le document porte la mention « projet de lettre du garde des Sceaux à Monsieur le ministre des Affaires sociales », il y a en fait toutes les raisons de penser que le courrier définitif s'adressait au directeur de cabinet (la version finale portait probablement la précision suivante : « à l'adresse de Monsieur le Directeur de Cabinet »), et partant, évoquait sa présence, tant ce type de réunions paraît ressortir aux fonctions de celui qui dans le travail collectif de cabinent exerce une « influence majeure » et agit « souvent en lieu et place des ministres » (Jean-Michel Eymeri-Douzans, « Le ministre n'est plus une personne... », *op. cit.*, p. 584-585).

ci souhaitait alors faire préciser que la pose du stérilet serait exclusivement réservée aux praticiens dotés d'une qualification particulière déterminée par un règlement d'administration publique. D'apparence anecdotique, l'amendement suscita un long débat opposant le sénateur au ministre des Affaires sociales. À cette occasion, J.-M. Jeanneney déclara que la mesure proposée irait « à l'encontre d'un principe très général, qui est l'universalité des compétences des médecins ». Et de préciser alors : « (...) certes, n'importe quel médecin ne peut pas déontologiquement accomplir n'importe quel acte, mais les limites à l'exercice de certains spécialités médicales ne résultent que du code de déontologie, non d'une réglementation »[1]. En réalité, la position exprimée par le ministre reprenait très exactement les éléments contenus dans une note rédigée la veille par le directeur de la DGS à l'adresse d'un conseiller technique du cabinet[2]. En dépit de l'opposition du gouvernement, l'amendement fut toutefois adopté. Dès lors, le directeur de la DGS, lui-même médecin, chercha à s'allier avec les responsables de l'Ordre – lesquels partageaient son point de vue sur cette question qui engageait un des principes fondamentaux sur lesquels reposait leur identité professionnelle – pour tenter de faire annuler la disposition en deuxième lecture. Une lettre adressée à son président permet de mesurer la proximité, l'habitude des contacts informels, et la propension à coopérer existant entre les univers que chacun représentait *i.e.* celui de la haute administration de la santé et celui de l'instance de représentation et de régulation de la profession que constituait l'Ordre. Ainsi suggéra-t-il à cette occasion :

> « Je sais que M. Neuwirth demande que l'Assemblée Nationale ne reprenne pas à son compte l'amendement Gravier. Vous m'avez confirmé hier soir au téléphone que vous étiez d'accord avec moi sur le point de vue que j'ai défendu auprès de mon ministre. Je vous saurais gré de bien vouloir faire part à ce sujet, de votre opinion aux députés médecins que vous devez rencontrer [avant l'examen en deuxième lecture] »[3].

Si l'exemple précédent montre que c'est la haute administration qui, dans cette configuration particulière, s'était appuyée sur l'Ordre des médecins pour intervenir discrètement sur la scène parlementaire et contribuer au rejet d'un amendement, il est des cas où, à l'inverse, l'Ordre des médecins paraît s'être employé à imposer un point de vue et à le faire relayer par la haute administration, le cabinet du ministre – partant, le ministre lui-même –, et certains députés de la majorité. Soit le cas de l'ordonnance pour prescrire un moyen de contraception. Lors d'une réunion du Conseil de l'Ordre à laquelle le directeur de la DGS avait participé, les responsables de l'instance avaient estimé au sujet de la proposition de loi, que si l'ordonnance pouvait se révéler nécessaire dans certains cas (*e.g.* celui de la contraception hormonale), celle-ci ne devait

[1] *JORF*, *Sénat*, Séance du 5 décembre 1967, p. 2047.
[2] Note pour M. de Broglie, 4 décembre 1967, AN 19760165, art. 5. Comme le rappelle J.-M. Eymeri-Douzans : « (...) les logiques argumentatives, les figures rhétoriques et autres trouvailles langagières élaborées dans et par le travail en interaction (plus ou moins tendu) entre les conseillers techniques sectoriels du cabinet et les directeurs d'administration qu'ils supervisent et qui circulent dans les fameuses notes au ministre que ces services ne cessent de faire « remonter sur commande du cabinet » ont toutes les chances de se retrouver, peu ou prou, dans la bouche du ministre » (Jean-Michel Eymeri-Douzans, « Le ministre n'est plus une personne... », *op. cit.*, p. 562).
[3] Lettre de Pierre Boulenger au Président de l'Ordre des médecins datée du 13 décembre 1967, AN 19760165, art. 5. L'amendement sera rejeté à l'Assemblée Nationale sur proposition de L. Neuwirth.

aucunement devenir systématique sous peine de « faire du médecin un distributeur quasi-automatique de dispositifs anti-conceptionnels »[1], point de vue qui avait déjà été esquissé devant la Commission spéciale au moment de se rallier. Dans le contexte du débat autour de l'enjeu contraceptif, cette position était bien sûr un moyen de limiter le plus possible la responsabilité des médecins et de protéger la liberté de conscience de certains d'entre eux. En outre, pour une fraction persistante des autorités médicales, celle-ci se justifiait toujours par la non évidence du fait que de la contraception appartienne de plein droit à la juridiction médicale étant donné qu'il n'y avait aucun mal bien identifiable à soulager et que, par conséquent, cette dernière n'entrait guère dans le cadre du modèle clinique traditionnel. Lors de la deuxième lecture à l'Assemblée Nationale *i.e. après* les prises de position de l'Ordre des médecins à la mi-octobre, un amendement proposé par deux députés médecins de la majorité – P. Mainguy et C. Peyret – introduisit la possibilité pour le praticien d'établir soit un simple certificat de non contre-indication, soit une ordonnance, ce qui, d'après eux, permettrait « au médecin (...) selon ses convictions personnelles, de livrer (...) une ordonnance, lorsqu'il estime que le corps médical est engagé dans le problème de la contraception, (...) un certificat de non contre-indication, s'il estime que le décision incombe au couple »[2]. Soutenu par le ministre des Affaires sociales, l'amendement fut vivement combattu par les députés de la gauche, lesquels défendaient *pour toutes les situations* une ordonnance obligatoire et, partant, rejetaient la possibilité du recours au certificat afin que les médecins ne puissent pas se soustraire à leur responsabilité. La communiste J. Prin (G ; +), ancienne membre de la Commission spéciale, déclara par exemple : « Le certificat de non contre-indication équivaut à la démission du corps médical dans un de ses rôles les plus nobles »[3]. D. Benoist (G ; +) en fit « une question primordiale car l'engagement du corps médical [était] en cause dans cette affaire »[4], tandis que G. Vinson (G ; +) constatait : « L'auteur de cet amendement a voulu dégager la responsabilité du médecin. Nous ne voulons pas qu'il en soit ainsi, car l'estime et le respect dont le médecin jouit encore dans notre pays viennent précisément de la responsabilité qu'il assume »[5]. Bref, dans ce cas particulier, il est bien clair que l'amendement déposé ouvrant la possibilité d'un certificat était très vraisemblablement le produit d'une transaction préalable entre l'Ordre des médecins et les deux députés qui avaient accepté de traduire dans l'univers parlementaire cette préoccupation, laquelle, de leur propre point de vue, était un moyen d'affaiblir la proposition de loi telle qu'elle avait été formulée au départ et, ainsi, de faire entendre sa voix[6], mais également, et peut-être de façon moins directe, d'un accord tacite entre l'instance et le ministère des Affaires sociales qui l'avait à son tour défendu.

---

[1] Note pour Monsieur le Ministre, 17 octobre 1967, AN 19760165, art. 5.
[2] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 2ème séance du 14 décembre 1967, p. 5894.
[3] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 1ère séance du 14 décembre 1967, p. 5888.
[4] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 2ème séance du 14 décembre 1967, p. 5894.
[5] *Ibid.*, p. 5895.
[6] À l'occasion d'un autre amendement déposé sur la question de la prescription aux mineurs, P. Mainguy fera part de manière explicite de ses liens avec l'Ordre des médecins, qui indiquera : *« Avec le conseil de l'Ordre des médecins,* les auteurs de cet amendement [*i.e.* lui et d'autres députés gaullistes] expriment la plus grande réserve quant à la prescription de contraceptifs à des mineurs non émancipés » (*ibid*, p. 5899, souligné par nous).

Si l'Ordre des médecins en raison, d'une part, des rapports réguliers entretenus dans le secteur de la santé avec la DGS et, d'autre part, de la présence de parlementaires médecins dont il s'efforçait d'obtenir le concours sur certaines questions en jouant d'une complicité professionnelle, était fort bien placé pour contraindre *de l'extérieur* les processus délibératifs au sein du Parlement, il n'était toutefois pas le seul groupe à tenter d'orienter les discussions. Si la carrière parlementaire de la cause contraceptive avait en partie dépossédé le MFPF de sa maîtrise au profit d'un entrepreneur politique comme L. Neuwirth, bien qu'une alliance ait été nouée entre eux, le groupe mobilisé n'avait cependant pas renoncé à exercer ses prérogatives et, dès lors, à trouver les moyens de consolider ou d'augmenter ses chances d'influence sur la scène parlementaire. De ce point de vue, les liens avec le député stéphanois dans le cadre de la coalition mise sur pied au début de l'année 1966 perduraient, en particulier par l'intermédiaire de R. Aron-Brunetière. Après la première lecture à l'Assemblée Nationale, les deux alliés eurent par exemple l'intention de se rendre discrètement au ministère des Affaires sociales pour faire valoir les intérêts du MFPF auprès de J.-M. Jeanneney en prévision de la situation nouvelle créée par la future adoption de la loi. Une lettre de S. Masse à J. Dalsace l'atteste, qui rapporte :

> « Ce dernier [R. Aron-Brunetière] a souhaité un programme détaillé et explicite [concernant la formation des militant-e-s de la région parisienne chargé-e-s de l'accueil] car il souhaite le présenter au ministre avec M. Neuwirth. Je ne sais pas quels seront les résultats de cette entrevue, ni même si elle aura lieu. Mais l'intention étant bonne nous ne perdons rien à soigner nos programmes »[1].

Comme l'indique une autre lettre de L. Thiéblot adressée à J. Dalsace, L. Neuwirth continuait à fréquenter régulièrement les membres de l'ECC pour les tenir informés de l'avancée de la cause au Parlement au cours de l'automne 1967. Le courrier relève en effet : « En ce qui concerne Neuwirth, j'ai passé hier près d'une heure avec lui chez Palmer et il est également convaincu que sa proposition de loi passera avant la fin de l'année, malgré les peaux de banane que tu imagines »[2]. Par ailleurs, on peut penser que, à l'image de l'Ordre des médecins, le MFPF entendait saisir l'opportunité de la bataille d'amendements que se livraient les parlementaires à la faveur des allers-retours entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, pour tenter de modifier le texte dans le sens qu'il souhaitait. Ainsi, après la première lecture à l'Assemblée Nationale, la commission juridique du MFPF produisit à l'automne un document qui présentait trois « projets d'amendements à la proposition de loi concernant la régulation des naissances et les contraceptifs »[3]. On ignore à qui le texte fut transmis. Mais on peut supposer que L. Neuwirth et certains députés de gauche figurèrent parmi ses premiers destinataires. Prenons l'exemple du premier amendement proposé par le MFPF. Celui-ci portait sur une disposition contenue dans le texte de juillet qui prétendait fixer à 21 ans l'âge jusqu'auquel un individu devait obtenir une autorisation la part d'un représentant légal pour se procurer un contraceptif. La commission juridique du MFPF réclama que le seuil soit abaissé à 18 ans, ce qui correspondait à la toute

[1] Lettre de Suzanne Masse à Jean Dalsace datée du 24 juillet 1967, BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 6.
[2] Lettre de Louis Thiéblot à Jean Dalsace datée du 10 novembre 1967, BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 6.
[3] Projets d'amendements à la proposition de loi concernant la régulation des naissances et les contraceptifs, adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 1er juillet 1967, BIUS, Fonds Dalsace, MFPF 6.

première version du texte avant sa modification au terme de la première discussion. Si au cours de la deuxième lecture à l'Assemblée Nationale, des députés de gauche – M. Dreyfus-Schmidt (G ; +) et D. Benoist (G ; +) – réclamèrent la suppression pure et simple de la mesure, L. Neuwirth reprit à son compte la suggestion du MFPF qu'il défendit dans le cadre « d'un très long débat »[1] en commission et porta au final l'amendement de manière conjointe avec D. Benoist (G ; +) qui, semble-t-il, faute de pouvoir obtenir l'annulation totale de la mesure, se rallia à cette solution soutenue par les responsables du groupe mobilisé en faveur de la cause contraceptive. Ces différents éléments laissent ainsi penser que, au cours des débats parlementaires, le MFPF s'était très probablement adressé à des parlementaires alliés dans le cadre d'une coalition tels L. Neuwirth, mais également à ceux de la gauche non communiste avec lesquels l'ECC entretenait de longue date des rapports de connivence, pour travailler, autant que faire se pouvait, à contraindre dans le sens souhaité le texte de loi face aux oppositions rencontrées de la part du camp gaulliste, L. Neuwirth pouvant, comme l'illustre l'amendement sur les mineurs et la question de l'autorisation d'un représentant légal, collaborer à cette occasion avec un parlementaire de l'opposition pour défendre une mesure particulière.

3. Dynamique des échanges parlementaires

La scène parlementaire n'était pas qu'un simple lieu reproduisant mécaniquement des contraintes extérieures ou enregistrant des transactions avec des groupes qui n'appartenaient pas à l'espace des gouvernants mais qui, en fonction de leurs ressources et de la leur position respective, tentaient d'orienter les activités de délibération. Les échanges parlementaires possédaient également une dynamique propre. Le fait que, d'une part, les députés de la majorité gaulliste étaient divisés sur l'enjeu contraceptif, qui se partageaient entre la partie favorable à la réforme, celle qui s'y était ralliée contrainte et forcée tout en cherchant à en restreindre la portée, et celle qui y était hostile[2], alors même que le pôle gouvernemental avait officiellement décidé de soutenir le texte après avoir longtemps différé le moment de prendre une « décision critique », et que, d'autre part, les députés de gauche défendant le texte ne formaient pas un bloc assez important pour l'adopter, et qu'ils devaient par conséquent à la fois faire entendre leur spécificité, tout en ne rendant pas impossible la production d'un compromis, ne rendaient pas la tâche évidente pour les parlementaires partisans de la réforme. Dans un premier temps, essayons d'obtenir un rapide aperçu de la dynamique d'ensemble des échanges en nous arrêtant en particulier sur le cas de l'Assemblée Nationale. Nous avons tenté d'objectiver celle-ci en dénombrant les prises de parole parlementaires[3] au cours des cinq séances consacrées au texte de loi qui eurent lieu entre le 1er juillet et le 19 décembre 1967.

[1] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 2ème séance du 14 décembre 1967, p. 5899.

[2] Sur l'attitude particulière des députés gaullistes lors de ces débats, voir : Bernard Lachaise, « Les députés gaullistes et les « lois de l'amour », *Parlement(s). Revue d'histoire politique*, 3, 2009, p. 34-49.

[3] Notre comptage prend en compte les interventions de député-e-s qui correspondent 1) à l'exposé d'un point de vue dans le cadre de la discussion générale sur le texte, 2) ou alors à des arguments ou de contre-arguments développés autour du dépôt d'un amendement. Les interjections (*e.g* « Très bien ! ») ou les interruptions intempestives n'ont été prises en compte que lorsqu'elles émanaient de personnes participant activement au débat,

Tableau 4.5 Prises de parole des députés lors des débats à l'Assemblée Nationale

Nom	Age	Groupe	Profession	séance 1/7 (1)	séance 1/7 (2)	séance 14/12 (1)	séance 14/12 (2)	séance 19/12	Comm. Spé. 1966	Comm. Aff. Cult. et Soc. 1967	Comm. Mixte Parit. 1967
Baclet Albertine	45	UD V*		1			3			X	X suppl.
Benoist Daniel	59	FGDS**	médecin	1	9	1	11			X	X
Cot Pierre	72	PC app	professeur		1						
Coumaros Jean	60	UD V	médecin	1			1			X	
De Grailly Michel	47	UD V	avocat	3							
Dreyfus-Schmidt Michel	35	FGDS	avocat	2	22		1				
Fillioud Georges	38	FGDS	journaliste			1	3			X	
Flornoy Bertrand	57	UD V	archéologue	1	2					X	
Fontanet Joseph	46	PDM***		1	2					X	
Frédéric-Dupont Édouard	65	PDM	avocat		1						
Georges Maurice	66	UD V	médecin		5	5	5				
Habib-Deloncle Michel	46	UD V	avocat		6		1	1			
Hébert Jacques	47	UD V	médecin	1	3						
Krieg Pierre-Charles	45	UD V	avocat		5						
Lacavé Paul	54	PC	pharmacien			1				X	
Mainguy Paul	59	UD V	Médecin				5			X	X suppl.
Millet Gilbert	37	PC			3					X	X
Moulin Jean	53	PDM	vétérinaire			3				X	X
Neuwirth Lucien	43	UD V	commerçant	2	27	3	12	1	X	X	X
Peyret Claude	42	UD V	médecin	1	4		3			X	
Prin Jeannette	60	PC				1			X		
Rey Henri	64	UD V					1				
Roux Claude	47	UD V	avocat				6				
Ruais Pierre	60	UD V	ingénieur		5						
Thome-Patenôtre Jacqueline	61	FGDS		1	1	1			X		

et qu'elles s'inscrivaient dans le fil d'un échange. Un député qui s'exclame « Très bien ! », mais qui, par ailleurs, ne contribue en aucune façon aux débats sur la proposition de loi par des interventions qui ferait valoir un point de vue, ne sera pas pris en compte.

Vertadier Pierre	55	UD V		1			2			X	X suppl.
Vinson Georges	37	FGDS	médecin	1	6		3			X	X suppl.

** FGDS : Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste = gauche non communiste
*** PDM : Progrès et Démocratie = droite et centre-droit non gaulliste

Le tableau 4.5 reproduit ci-dessus montre que, en intégrant L. Neuwirth dans le comptage, 27 député-e-s comptabilisent au moins 1 prise de parole. Alors que l'Assemblée Nationale compte 11 femmes députées en 1967, seules 3 d'entre elles participent aux activités de délibération (elles apparaissent en gras dans le tableau). Elles représentent néanmoins 11,1 % des participants au débat alors que, parmi l'ensemble des députés, leur poids n'est que de 2,2 % dans la nouvelle législature qui débute au printemps 1967. Si on considère à présent les professions (quand celles-ci sont connues), on constate la présence de 8 représentants de l'univers médical au sens large (8 médecins, 1 pharmacien, 1 vétérinaire). Les avocats sont également très présents, qui comptent pas moins de 6 représentants. On notera que les député-e-s ayant participé à la Commission spéciale de 1966 sont rares dans les débats. Hors L. Neuwirth, on ne retrouve que J. Thome-Patenôtre et J. Prin. F. Mitterrand et M.-C. Vaillant-Couturier qui, selon des modalités très différentes, avaient été très actifs dans ce cadre, ne jouent ici aucun rôle, alors même qu'ils ont été tous les deux réélus au printemps 1967[1]. Du point de vue de l'affiliation partisane, on constate que les 27 député-e-s se répartissent comme suit : 9 d'entre eux se rattachent à la gauche et 18 à la droite. Dans ce dernier groupe, il convient cependant de distinguer entre ceux qui appartiennent à la majorité gaulliste (UD V) et ceux qui forment le centre droit et la droite non gaulliste (PDM). Ces derniers, tous ralliés à la réforme, sont au nombre de 3, quand les gaullistes, divisés entre les soutiens clairs à la proposition de loi (L. Neuwirth, Albertine Baclet), les opposants déclarés (*e.g.* J. Coumaros), et ceux – la majorité – qui se situent dans un entre-deux, sont une quinzaine. Si on ajoute aux député-e-s de gauche les partisan-e-s de la réforme venu-e-s de la droite et qui, à l'occasion des délibérations, expriment un soutien non ambigu à cette dernière tels, évidemment, L. Neuwirth, mais aussi A. Baclet et les trois députés PDM, un certain équilibre apparaît parmi les participants : en effet, ils sont 13 à défendre à la proposition de loi, tandis que ceux qui témoignent d'un ralliement embarrassé ou d'une franche hostilité sont 14.

Ce premier aperçu doit cependant être affiné en fonction des prises de parole observées. Si on exclut du comptage L. Neuwirth qui, en tant que rapporteur du texte de loi, dispose d'un niveau de prises de parole très supérieur au reste des députés (n = 45) en tant qu'il est appelé à présenter la proposition de loi telle qu'elle a été discutée et adoptée en commission et à se prononcer sur chaque amendement présenté pendant la discussion, on constate que le total des prises de parole pour la gauche est de 70, tandis qu'il s'élève à 79 pour la droite. Comme nous l'avons déjà indiqué, il convient cependant de faire des différences au sein de cette dernière. Si on distingue entre les gaullistes et le groupe PDM, on note que les premiers totalisent 72 prises de parole et

[1] M.-C. Vaillant-Couturier présidera toutefois une séance des débats pour la deuxième lecture à l'Assemblée Nationale.

les seconds 7. Au final, il apparaît que le volume des prises de parole à droite – que l'on considère les seuls gaullistes ou les gaullistes et les députés du groupe PDM – est à peu près équivalent à celui à gauche. La grande différence se situe du côté du nombre d'interventions par personne. En effet, à gauche, les 70 prises de parole sont réalisées par 9 député-e-s, alors que du côté de la droite gaulliste (n = 72), leur nombre s'élève à 14, ce qui fait une moyenne de 7,8 prises de parole par personne dans le premier cas, contre 5,1 dans le second. Toutefois ces chiffres ne reflètent qu'imparfaitement la dynamique à l'œuvre dans les échanges parlementaires. Côté gaulliste, il n'y a qu'un seul député à comptabiliser plus de 10 prises de parole. Il s'agit de M. Georges qui, sur l'ensemble des débats, intervient à 15 reprises. Il est suivi par M. Habib-Deloncle et C. Peyret qui s'expriment chacun 8 fois. Si on considère les trois députés de gauche les plus actifs, on constate par contraste une fréquence d'intervention nettement plus élevée : M. Dreyfus-Schmidt compte 25 prises de parole, quand D. Benoist participe 22 fois aux discussions, et G. Vinson 10. À eux trois, ils agrègent plus de 80 % des prises de parole au sein de leur camp, quand les députés gaullistes n'en concentrent qu'un peu plus de 36 %. Autrement dit, on observe à gauche l'existence d'un trio particulièrement investi dans le travail de délibération. Il est formé de députés non communistes nouvellement élus. Tous exercent en effet leur premier mandat à l'Assemblée Nationale (notons toutefois que D. Benoist fut auparavant sénateur). Ils sont de surcroît relativement jeunes (M. Dreyfus-Schmidt et G. Vinson ont respectivement 35 et 37 ans, quand D. Benoist est plus âgé, qui a déjà atteint 59 ans). Deux d'entre eux sont médecins, tandis que le troisième est avocat. En face, si on accepte de voir dans le nombre de prises de parole un indicateur du degré d'engagement, force est de constater que, pour le trio de tête, celui-ci est nettement moindre. En outre, à la différence des trois députés de gauche, aucun d'entre eux n'est un primo-arrivant à l'Assemblée Nationale. Ils sont par ailleurs plus âgés (M. Georges a 66 ans, M. Habib-Deloncle 46 ans et C. Peyret 42 ans). En revanche, le trio est également formé de deux médecins et d'un avocat.

On peut faire deux remarques terminales à propos de cette photographie d'ensemble. Premièrement, on observe que les débats à l'Assemblée Nationale tendent à être monopolisés par des hommes et des médecins, ce qui était beaucoup moins le cas, on l'a vu plus haut, dans le cadre de la Commission spéciale de 1966[1]. Si, comme certaines citations l'ont montré plus haut, cela n'empêchait pas des députés hommes de gauche d'établir explicitement un lien entre cause contraceptive et cause des femmes (*e.g.* D. Benoist), à l'inverse, cela peut en partie expliquer que cet aspect n'ait pas été davantage présent. Ainsi, alors que J. Thome-Patenôtre avait cosigné plusieurs amendements avec les trois députés de la FGDS les plus investis, et qu'elle avait été par ailleurs une des principales figures ayant porté la cause contraceptive sur la scène parlementaire avec L. Neuwirth à partir de la fin de l'année 1965, on constate que ses prises de parole sont restées très limitées à l'occasion des débats (n = 3), hors une longue intervention en ouverture de la discussion générale au cours de la première lecture, et une, plus courte, au moment de la deuxième lecture, à la faveur desquelles elle fit référence de manière

[1] Comme le relève B. Pavard, « ce sont majoritairement des hommes qui parlent des femmes et pour les femmes » (Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux...*, *op. cit.*, p. 100).

explicite aux intérêts des femmes. Faute d'avoir pu consulter les archives de la Commission des Affaires culturelles et sociales, nous ignorons la morphologie des échanges qui s'y sont tenus. Il est possible que des députées femmes qui y siégeaient aient davantage pris la parole. Par ailleurs, on peut supposer qu'une division du travail parlementaire s'était organisée au sein du groupe FGDS, notamment entre J. Thome-Patenôtre et le trio formé par D. Benoist, M. Dreyfus-Schmidt et G. Vinson. Conformément à une division sexuée classique des tâches, on peut faire l'hypothèse – mais ce point mériterait des recherches plus précises pour pouvoir être confirmé – que J. Thome-Patenôtre, par ailleurs plus aguerrie et mieux informée sur la question contraceptive étant donnée son investissement plus ancien, se voyait réservé le travail de préparation d'amendement, activité moins visible et plus technique, quand les primo-députés, davantage soucieux de se constituer un capital symbolique dans l'hémicycle et d'y faire leurs premières armes, avaient surtout cherché à investir la dimension la plus visible de l'activité de délibération *i.e.* celle permettant de s'illustrer aux cours d'épisodes potentiels de « surpolitisation »[1], plus conformes à la définition du métier de parlementaire en tant que « métier d'homme »[2]. Deuxièmement, si les députés hostiles au sein du camp gaulliste et ceux qui, ralliés sans enthousiasme et le plus souvent avec inquiétude, se faisaient bien sûr entendre, ils ne dominaient pas pour autant les débats. De ce point de vue, partisans de gauche, d'un côté, et opposants ou faibles soutiens de droite, de l'autre, faisaient jeu égal du point de vue des prises de parole. Mieux, si on prend en compte les interventions des député-e-s de droite favorables à la réforme – à l'exclusion de L. Neuwirth dont le rôle à contre-emploi lui imposait parfois certaines contorsions pour ne pas rompre avec son camp –, il est bien clair que les interventions destinées à soutenir la proposition de loi étaient numériquement un peu plus nombreuses. Mais ce qui frappe, c'est l'existence à gauche d'un trio particulièrement visible sous le rapport du volume de prises de parole. En proportion, à elles seules, les interventions de D. Benoist, M. Dreyfus-Schmidt et G. Vinson équivalaient à 80 % de celles en provenance du camp gaulliste, lesquelles étaient réparties entre 14 personnes. Bref, cette forte concentration atteste un degré d'engagement élevé et donne à voir une forme de pugnacité que l'on ne retrouve pas chez les opposants et les députés réticents venus de la droite, en dépit du plus grand nombre d'intervenants se succédant au cours des différents débats.

Les considérations précédentes ont permis d'identifier quelques grandes caractéristiques des échanges au Parlement, tels du moins que ces derniers se sont déroulés sur la principale scène que constituait l'Assemblée Nationale. En résumé, si les soutiens non ambigus à la proposition de loi paraissaient tout aussi mobilisés – sinon plus – que les opposants et ceux qui s'y étaient ralliés de façon quelque peu ambiguë, ils connaissaient cependant, à l'échelle individuelle, une dynamique plus forte. Ce fragile équilibre résume toute la complexité de la situation. En effet, pour le gouvernement qui s'était officiellement engagé en faveur du texte, d'une part, et L. Neuwirth qui en était l'initiateur et remplissait la fonction de rapporteur, d'autre part, son adoption, étant donné les réticences persistantes au sein de la majorité gaulliste, ne pouvait être

[1] Pierre Lascoumes, « Les compromis parlementaires… », *op. cit.*
[2] Catherine Achin, « Un « métier d'homme », *op. cit.*

obtenue qu'avec le concours de parlementaires de gauche. Dès lors, un peu à la manière du travail coalitionnaire que nous avons étudié dans le chapitre 3 au sein du groupe mobilisé, le rapporteur et le ministre des Affaires sociales se trouvaient dans l'obligation de leur fournir des gages pour prix d'un éventuel ralliement de l'opposition. De même, les parlementaires de gauche ne pouvaient ratifier sans l'amender – ou, à tout le moins, sans donner l'impression de chercher à le faire – une proposition de loi venue de la droite concernant un sujet dont certains de ses membres s'étaient faits de longue date les relais à l'Assemblée Nationale, sous peine de perdre la face. Néanmoins, s'ils devaient se distinguer du gouvernement et du rapporteur, ils ne pouvaient aller trop loin et surenchérir sans limite dans le sens de ce qu'ils prétendaient défendre en matière de contraception, au risque de rendre tout compromis impossible. Dans ces conditions, ministre des Affaires sociales, rapporteur et parlementaires – en particulier, ceux de l'opposition – étaient à la recherche d'un *équilibre renégocié* en permanence en fonction des coups joués, des avancées et des reculs des uns et des autres. Toutes choses qui, au final, contribuaient alors à façonner et refaçonner le texte au gré de péripéties délibératives imprévues. Sous ce rapport, les députés de gauche pouvaient être disposés à retirer un amendement perçu, *dans une conjoncture donnée*, comme trop audacieux et de nature à empêcher la formation d'une majorité pour une adoption rapide, et le proposer à nouveau quand, à leurs yeux, la situation s'était modifiée. Soit à nouveau l'exemple de la disposition concernant l'âge jusqu'auquel un individu devait obtenir l'autorisation d'un représentant légal pour se procurer un moyen de contraception. On l'a vu, celle-ci avait fait en deuxième lecture l'objet de discussions, et nous avons signalé plus haut que certains députés de la FGDS avaient demandé à cette occasion sa suppression, avant de rallier une formule proposée semble-t-il par le MFPF. En fait, lors de la première lecture, D. Benoist, M. Dreyfus-Schmidt, G. Vinson et J. Thome-Patenôtre avaient déjà déposé un amendement réclamant la fin de toute limitation en matière d'âge. Cependant, au vu de l'avancée de la discussion et pour obtenir rapidement un premier vote sur le texte alors que la session parlementaire touchait à sa fin[1], ils avaient décidé « dans un souci d'efficacité et par esprit de conciliation »[2] de le retirer. Que s'était-il passé dans l'intervalle pour qu'il soit à nouveau défendu ? L'Assemblée Nationale puis le Sénat s'étaient prononcés pour un relèvement de l'âge pour avoir une autorisation, de 18 à 21 ans. On peut dès lors penser que, au moment de revenir en deuxième lecture, alors que les députés de gauche avaient d'abord mis en scène un geste de conciliation en direction du gouvernement et de la droite, ces députés ne pouvaient réagir face à ce qu'ils percevaient comme un camouflet. De là, la réitération de l'amendement comme une manière de protestation face au durcissement du texte, avant d'accepter, faute de mieux, la solution des 18 ans. De son côté, L. Neuwirth, en raison de son statut de rapporteur et d'initiateur de la proposition de loi en débat, était également contraint à des négociations et de renégociations permanentes en fonction de la dynamique des échanges, et cela d'autant plus qu'il devait tout à la fois conserver des chances de soutien à

[1] Dans ses mémoires, L. Neuwirth rappelle que le « texte fut voté en première lecture le 1er juillet 1967 tard dans la nuit » (Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 72).
[2] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 3ème séance du 1er juillet 1967, p. 2580

gauche et maintenir une certaine loyauté vis-à-vis de son propre camp. Ainsi, face aux députés gaullistes les plus hostiles à la réforme pouvait-il manier l'ironie et tourner en ridicule certains des amendements proposés par eux, ce qui lui permettait de conserver l'approbation de la gauche et d'afficher avec elle une certaine connivence. Prenons l'exemple d'une mesure défendue en deuxième lecture par le député médecin J. Coumaros. Pour limiter le plus possible le recours à la contraception orale et éviter qu'un mari « soit dup[é] dans son désir naturel (...) d'avoir des enfants »[1], celui-ci exigea que les femmes ne puissent accéder à ce moyen de contraception qu'à la suite d'une demande conjointe qui aurait été formulée par les deux époux. Si l'on en croit la retranscription du *JORF*, cette proposition provoqua de nombreux rires et exclamations sur les bancs de la gauche. Et l'avis formulé par L. Neuwirth en sa qualité de rapporteur n'était pas fait pour les faire cesser. En effet, il répondit en feignant manifestement le plus grand sérieux : « Cet amendement est incomplet car il ne mentionne pas l'autorité qui serait éventuellement appelée à arbitrer un conflit entre époux », ce qui déclencha une nouvelle salve de rires. Et de préciser alors que « la commission [avait] repoussé l'amendement »[2]. Toutefois, le député stéphanois devait également savoir rassurer dans ses rangs et chercher le point d'équilibre. Sur l'enjeu particulièrement débattu du certificat et/ou de l'ordonnance, il soutint par exemple l'amendement déposé par les gaullistes P. Mainguy et C. Peyret visant à laisser la possibilité d'un choix au médecin. Et de déclarer en mettant en scène un désir de conciliation :

> « Pour ceux d'entre vous qui m'ont fait l'honneur d'écouter cet après-midi mon rapport oral, je précise que cet amendement représente un effort de conciliation entre les deux écoles que j'ai mentionnées précédemment, à savoir l'école qui estime que le médecin ne peut engager une certaine responsabilité morale, et celle qui, au contraire, pense que le médecin doit engager cette responsabilité morale, intervenant ainsi socialement »[3].

Enfin, le ministre des Affaires sociales, J.-M. Jeanneney, était également contraint de se livrer à un travail identique d'équilibrage permanent pour ne pas trop dénaturer le texte aux yeux des parlementaires de gauche, sans jamais rompre avec sa propre majorité, ce qui impliquait alors d'accepter certaines restrictions exigées par les plus récalcitrants. Dans un entretien qu'il nous a accordé, l'ancien ministre laissait en partie entrevoir cette logique qui déclarait *a posteriori* à propos de ses rapports avec la majorité à cette occasion :

> « À travers des discussions très serrées, ceux qui étaient contre ont combattu en retraite en voulant poser toute une série d'obstacles (...). Je me suis opposé dans la mesure du possible à ça. Mais comme toujours dans ce cas-là, il faut choisir, n'est-ce pas. Je veux dire j'ai pensé qu'il valait mieux accepter des obstacles comme dire qu'il

[1] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 2ème séance du 14 décembre 1967, p. 5900.
[2] *Ibid.* Dans ses mémoires, L. Neuwirth évoque cet épisode. Il explique le contenu de cette déclaration par le fait que, en tant que rapporteur, « il se p[ouvait] qu'au fil des heures les réponses deviennent quelquefois mécaniques ». Il ajoute : « J'étais à mon banc, écrasé » (Lucien Neuwirth, *Que la vie soit !*, *op. cit.*, p. 72 et p. 73). S'il est probable que L. Neuwirth ait ressenti, *de façon générale*, de la fatigue au fil des séances et un accablement face à certaines déclarations et amendements, dans le cas présent, il omet cependant de restituer le contexte de sa déclaration et en efface le caractère manifestement ironique au vu des échanges et des rires qui l'ont précédée puis accueillie.
[3] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 2ème séance du 14 décembre 1967, p. 5894.

> fallait absolument une prescription médicale et pis l'accord des parents pour les mineurs, etc. Mais j'étais pas pour (...). Mais j'ai laissé passer en disant : il faut mieux avoir une loi même avec des restrictions. Et pis après elles sauteront »[1].

Donnons quelques exemples de cette recherche d'équilibre impliquant non seulement des concessions à droite, mais la fourniture d'assurances à gauche. En clôture de la discussion générale lors de la première lecture, J.-M. Jeanneney conjugua de façon caractéristique *fermeté*, pour affirmer que la réforme devait être adoptée sans délai, et *ouverture* à l'adresse des indécis, en rappelant que celle-ci comportait de nombreux garde-fous. Il nota en premier lieu :

> « Nous ne pouvons attendre de connaître les effets lointains de tels ou tels médicaments. Nous ne pouvons attendre de parfaitement connaître les effets démographiques de la régulation des naissances. Dans ce domaine, la précision sera toujours hasardeuse. Nous ne pouvons attendre, car la situation actuelle est mauvaise. Une loi, en apparence draconienne par son énoncé et par la gravité des peines qu'elle édicte, est toujours en vigueur, qui n'a jamais été appliquée que de façon hésitante et arbitraire ».

Avant de tenter de rassurer les gaullistes en soulignant l'absence de perte de contrôle de la part de gouvernants sur la réglementation des moyens de contraception :

> « Que nous propose donc le texte soumis aujourd'hui à vos délibérations ? Non point du tout d'autoriser désormais en France la vente et l'usage libre de contraceptifs mais de faire que leur vente et leur emploi (...) puissent être légalement autorisés pour qu'ils soient réglementés efficacement. Car la proposition de loi est sévère (...). Elle prévoit de remettre entre les mains du ministre des Affaires sociales tout l'arsenal de moyens réglementaires en matière de médicament »[2].

Toutefois les gages n'étaient pas adressés qu'à son propre camp. Face aux demandes maximalistes de certains opposants à la réforme à l'Assemblée ou au Sénat, il était aisé pour lui de repousser un amendement et de fournir implicitement un témoignage de sa bonne volonté à l'opposition. Alors qu'un député réclamait par exemple que la contraception orale soit prescrite par deux médecins en raison de sa dangerosité supposée et afin d'éviter une utilisation trop libre, J.-N. Jeanneney s'y opposa en estimant « qu'il par[aissait] difficile, alors que tous les médicaments, si dangereux soient-ils, p[ouvaient] être délivrés sur ordonnance d'un seul médecin, de soumettre cette catégorie particulière à une procédure exceptionnelle »[3]. Dans certains cas, il pouvait même, non sans ironie, piéger publiquement un parlementaire en le prenant à son propre jeu. Alors que, nous y avons déjà fait référence, M. Habib-Deloncle déposa un amendement réservant aux seules femmes ayant déjà deux enfants la possibilité de se procurer des moyens de contraception, le ministre rétorqua en faisant valoir l'argument démographique prisé par les opposants et ceux qui, à droite, hésitaient :

> « Je partage très largement la préoccupation de M. Habib-Deloncle, mais la formulation qu'il en a donnée (...) m'inquiète un peu ; car on pourrait risquer d'en

[1] Entretien avec Jean-Marcel Jeanneney. Voir également : Jean-Marcel Jeanneney, *Une mémoire républicaine...*, *op. cit.*, p. 220-221.
[2] *JORF*, *Assemblée Nationale*, 3ème séance du 1er juillet 1967, p. 2578.
[3] *Ibid.*, p. 2580.

> conclure que la famille idéale est en France de deux enfants, et qu'une fois qu'on en a deux, il est tout à fait normal qu'on en ait plus. Or telle n'est pas la conception du Gouvernement ni la vôtre, je le sais, mesdames et messieurs les députés »[1].

Au terme de cette dynamique particulière d'échanges et de la nécessité de trouver un équilibrage pour parvenir à un compromis, le texte de loi se transforma quelque peu. Alors que les premiers textes déposés à l'Assemblée Nationale pouvaient parfois se contenter de réclamer l'abrogation des articles 3 et 4 de loi de 1920, les derniers étaient beaucoup plus fournis, qui détaillaient les modalités d'encadrement du recours aux contraceptifs. Par rapport à la version que L. Neuwirth avait déposée au printemps 1967, celle votée en décembre sous l'effet des contraintes propres à l'échange délibératif, s'était principalement transformée sur les points suivants : 1) une alternative était offerte au médecin qui pouvait choisir de recourir à l'ordonnance ou au certificat de non contre-indication ; 2) l'âge jusqu'auquel l'autorisation et la présence d'un représentant légal étaient exigées avait été finalement maintenu à 18 ans pour la contraception non hormonale, tandis qu'il était porté à 21 ans pour la contraception hormonale ; 3) la délivrance en pharmacie des contraceptifs oraux devait s'accompagner du recours à un carnet à souches, procédé utilisé pour d'autres produits réputés toxiques afin d'éviter les abus et les trafics.

Le but de ce développement a été de montrer comment, d'une part, à la suite de la dynamique de politisation de l'automne 1965, la cause contraceptive était parvenue à se maintenir sur la scène parlementaire, et comment, d'autre part, dans l'espace des gouvernants, des ralliements décisifs au principe d'une réforme de la loi de 1920 et à l'abandon de la pénalisation, avaient eu lieu et avaient alors conduit au vote d'une nouvelle loi à la fin de l'année 1967.
1) Dans un premier temps, nous avons examiné les conditions de formation d'une coalition à vocation parlementaire *a priori* improbable entre un député gaulliste – L. Neuwirth – et une partie des responsables nationaux du MFPF. Nous avons alors souligné que l'investissement de l'élu ligérien dans ce combat avait été préparé par quelques tentatives précédentes dans son propre camp de la part de députés qui avaient déjà tâtonné en ce sens – autant de possibles non advenus et largement oubliés depuis –, et, surtout, par l'élévation du degré de plausibilité d'une réforme après la campagne présidentielle de 1965 qui avait vu l'enjeu contraceptif acquérir une centralité nouvelle dans l'univers politique. Par ailleurs, pour pouvoir être pleinement expliqué, nous avons indiqué que l'engagement de L. Neuwirth devait être rapporté à la fois à sa position dans le groupe dirigeant gaulliste, à son capital relationnel – en particulier, celui en rapport avec la Résistance –, et à certaines manières de penser, de sentir et d'agir façonnées au cours de certaines expériences socialisatrices centrales. Nous avons ensuite rendu compte de l'activité de la Commission spéciale initiée à l'Assemblée Nationale par le député de la Loire en montrant que cet espace, particulièrement investi par des députés femmes, avait contraint certains groupes jusqu'ici fortement hostiles à la cause contraceptive, tel l'Ordre des médecins ou les

[1] *Ibid.*, p. 2581.

démographes de l'INED, à rallier le principe d'une réforme du cadre juridique en matière de contraception.

2) Dans un second temps, nous avons étudié les conséquences engendrées du point de vue de l'espace des gouvernants par le fait que, avec la création de la Commission spéciale , la carrière parlementaire de la cause contraceptive avait franchi un seuil inédit, lequel ne se limitait plus, comme depuis le début de la Vème République, à un dépôt de loi sans lendemain par quelques députés de l'opposition. Nous avons alors suggéré que l'importance soudaine prise par le *pôle parlementaire* dans l'espace des gouvernants pour le traitement de cette question, avait exercé une contrainte spécifique sur le *pôle gouvernemental*. En effet, celui-ci avait jusque-là tendu à le monopoliser. Dans cette nouvelle configuration, ce pôle se voyait dès lors placé dans un état d'interdépendance plus important à l'égard du premier. Dans un premier mouvement, nous avons d'abord examiné les modalités d'une prise de *décision critique* dans le pôle gouvernemental. Nous avons alors souligné le rôle de *signal* joué par le rapport du HCPF paru au début de l'année 1967 et mis au jour les raisons pour lesquelles cet organisme avait pu être conduit à prendre conjoncturellement sur la question contraceptive des positions perçues comme avancées. Nous nous sommes ensuite intéressés à la dynamique spécifique des deux conseils des ministres ayant conduit au ralliement officiel des membres de l'exécutif à la réforme de la loi de 1920 et à l'abandon du principe de pénalisation. Enfin, nous avons montré que ces ralliements au plus haut sommet de l'État n'avaient pu être envisagés par une partie du pôle gouvernemental – et tout particulièrement, par le Général de Gaulle – qu'à la condition d'initier une forme de contre-mobilisation d'État dont l'objectif était de réaffirmer, au moins symboliquement, un *credo* populationniste en agissant désormais à partir d'instruments d'action publique exclusivement non coercitifs *i.e.* des incitations financières et une action sur les représentations des individus. Dans un second mouvement, nous avons examiné une nouvelle fois le pôle parlementaire en nous intéressant aux échanges délibératifs ayant façonné le texte adopté au mois de décembre 1967. Nous avons alors montré que ceux-ci résultaient de différentes contraintes, à la fois externes et propres à la dynamique des échanges au sein du Parlement. Nous avons ainsi souligné l'importance de certaines contraintes discursives héritées des phases précédentes du traitement de la question et des modalités de constitution de la cause contraceptive par le groupe mobilisé. Nous avons également livré un aperçu concernant quelques transactions plus ou moins officieuses ayant existé au moment des discussions parlementaires avec des groupes extérieurs tel l'Ordre des médecins ou le MFPF. Enfin, en nous concentrant plus particulièrement sur l'Assemblée Nationale et l'analyse des prises de parole, nous avons mis au jour la dynamique particulière des échanges au moment des discussions parlementaires et le travail particulier d'équilibrage que L. Neuwirth, comme rapporteur de la loi, et le ministre des affaires Sociales, au nom du gouvernement, avaient dû effectuer pour permettre le ralliement d'une partie de l'opposition de gauche au texte débattu pour l'adopter, sans rompre dans le même tems avec leur propre camp où les parlementaires franchement hostiles ou alors réticents et indécis étaient nombreux.

Au bout du compte, détailler les modalités du *basculement* en faveur d'une réforme de la loi de 1920 chez des agents et de groupes qui, en raison de la position centrale occupée dans l'espace des gouvernants, ont permis l'adoption d'un nouveau texte, nous a permis de rappeler deux propositions selon nous essentielles. Premièrement, le fait qu'un ralliement à une position n'implique pas nécessairement une adhésion à son contenu. Ce qui précède l'a montré de manière particulièrement accusée et exemplaire : de la tentative de contre-mobilisation au sommet de l'État après l'acception du texte déposé par L. Neuwirth, en passant par la dynamique particulière des Conseils des Ministres, ou encore, les concessions accordées ou obtenues par les différents soutiens de la réforme dans l'espace parlementaire, *le ralliement renvoie toujours à une constellation d'intérêts, de calculs, et de significations variés*. Si, dans certains cas, il peut conduire à une réelle *conversion* par adhésion pleine et entière (ou presque) à la perspective endossée, il s'accompagne plus souvent encore d'un travail de remaniement provisoire ou définitif, superficiel ou plus substantiel par rapport à un ensemble de croyances ou de valeurs préalables en rapport avec une trajectoire et une situation particulière dans tel univers, à tout le moins d'une production de justifications – y compris, pour (s)'expliquer, dans certains contextes, pourquoi on se rallie sans véritablement y croire –, qui tentent de limiter une trop forte dissonance cognitive afin de permettre à des contradictions éventuelles de coexister chez un même individu, bref de façonner un « sens de l'acceptable »[1]. Deuxièmement, si dans le cas que nous avons étudié, le ralliement correspond à la cristallisation de la perception de l'inéluctable au sujet de la modification du cadre juridique existant en matière de contraception, *cela ne signifie pas qu'il ait été lui-même l'expression d'un processus marqué par un déterminisme implacable*. L'examen minutieux des épisodes ayant jalonné les différents ralliements dont il a été question plus haut le montre : l'incertitude et les tergiversations y ont été légion, y compris lorsque certains gouvernants paraissaient s'être résolus à suivre une ligne d'action pour hésiter à nouveau, à l'image du Général de Gaulle et son soutien apporté à L. Neuwirth au printemps 1966 avant de reporter *sine die* le moment de prendre une décision critique. En fait un ralliement ne se comprend jamais en lui-même et par lui-même. Il intervient toujours dans une *situation d'interdépendance*. Dès lors, les tâtonnements récurrents, les retournements provisoires et les alignements collectifs qui peuvent soudain se former, proviennent toujours de la forte sensibilité des agents à ce qu'ils perçoivent, imputent et anticipent chez d'autres en fonction d'un contexte particulier et de catégories de pensée et d'action socialement façonnées, et qui forment autant d'éléments par rapport auxquels ils tentent alors de s'ajuster et de se réajuster de façon relationnelle.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Après avoir détaillé dans les chapitres précédents les modalités de formation d'un groupe mobilisé autour de la cause contraceptive, le but de celui-ci a été d'analyser comment cette dernière fut perçue et traitée dans ce que nous avons appelé l'espace des gouvernants.

[1] Vincent Gayon, « Le keynésianisme international se débat... », *op. cit.*

Dans ce cadre, nous avons réalisé ainsi une sociohistoire des ralliements au principe de l'abandon de la pénalisation en matière de libre utilisation de moyens de contraception, de la part de certains secteurs décisifs de l'espace des gouvernants, et, ce faisant, d'éclairer le processus ayant abouti à l'adoption d'une nouvelle loi en décembre 1967. Notre récit s'est organisé en trois temps. En premier lieu, nous nous sommes intéressés au traitement confiné de la question contraceptive dans l'espace des gouvernants en montrant l'existence relativement précoce de mobilisations intra-étatiques à ce sujet et celle du ralliement de certains segments administratifs à l'abandon du principe de pénalisation. Dès lors, de la fin des années 50 à la première moitié des années 60, on a mis au jour l'existence d'une alternance de temps faibles et de temps forts. Au cours de cette période, nous avons alors fait état de plusieurs tentatives d'assouplissement du cadre légal en matière de contraception. Leur point commun était la recherche de solutions juridiques discrètes permettant d'éviter une remise en cause officielle et publique de la loi. En deuxième lieu, nous avons examiné le processus de sortie du traitement confiné en nous intéressant à la façon dont la campagne présidentielle de 1965 avait imposé, dans l'espace des gouvernants, une logique de publicisation de la prise en charge de la question contraceptive. Dans ce nouveau cadre, nous avons analysé la riposte mise au point par le gouvernement à la suite de la dynamique de politisation de l'enjeu contraceptif. Celle-ci a consisté à déployer un travail de mise en commission publique dont nous avons tenté d'apprécier les effets, notamment en matière d'imposition de catégorie. En troisième lieu, nous nous sommes intéressés, d'une part, au processus ayant provoqué un basculement décisif en faveur d'une réforme de la loi de 1920 dans le pôle gouvernemental de l'espace des gouvernants, et, d'autre part, à la manière dont la cause contraceptive avait pu se maintenir sur la scène parlementaire à partir de 1966 pour aboutir au vote d'un nouveau texte à la fin de l'année 1967. Nous avons alors insisté sur le fait que les ralliements observés au cours de cette dernière phase ne signifiaient pas nécessairement une conversion à la cause contraceptive telle qu'elle avait été portée par le groupe mobilisé depuis le milieu des années 50, et que, dès lors, si ces derniers reposaient bien sur la cristallisation d'une croyance dans le caractère inévitable d'un changement législatif, ils n'en avaient pas moins été le produit d'hésitations, de tâtonnements et de retournements.

Au bout du compte, les analyses qui précèdent permettent de formuler trois remarques conclusives.

1) En nous efforçant de restituer la complexité des modalités qui ont abouti au vote de la loi de décembre 1967, nous avons cherché à illustrer le fait que, dans l'espace des gouvernants, la fabrique d'une décision devait se concevoir comme un *processus*, c'est-à-dire un enchaînement « correspondant à une superposition de décisions et de non-décisions enchevêtrées de façon souvent aléatoire »[1], et que le mot même de « décision » constituait « un mot-écran (...) commode mais inadapté pour décrire *après coup* une succession d'interactions, un travail de persuasion dont le cheminement, loin d'être rectiligne, peut parfois être incertain et justement

[1] Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique...*, *op. cit.*, p. 62.

indécis »[1]. Un des principaux résultats du chapitre est d'avoir montré que certains segments de l'administration – en particulier, la DGPAS –, pour des raisons examinées plus haut, s'étaient assez vite ralliés au principe d'une réforme de la loi de 1920. Ces derniers avaient dès lors tenté de légitimer cette transformation dans l'espace des gouvernants en proposant, en fonction des contextes, différentes formules susceptibles d'intéresser les élus-gouvernants. Ces entreprises bureaucratiques n'avaient cependant jamais véritablement réussi, en dépit des velléités exprimées par certains ministres pour aboutir à une solution au cours des années 60 (*e.g.* Joseph Fontanet à la suite de la Commission Prigent). Or, entre les premières attestations de cette ligne d'action dans la haute administration et le vote de la loi au Parlement après que le gouvernement avait officiellement annoncé son ralliement à la proposition de L. Neuwirth, il se sera passé presque une décennie au cours de laquelle décisions et non-décisions, ralliements et hésitations, se sont succédés dans différents secteurs de l'espace des gouvernants sous l'effet d'interactions diverses au principe d'une perception fluctuante de l'intérêt de la question contraceptive et de son traitement, illustration au final du caractère non linéaire des processus décisionnels.

2) On le voit, si l'existence d'une mobilisation externe en faveur de la cause contraceptive provoqua à l'intérieur de l'espace des gouvernants une série de réactions pas toujours visibles de la part de ceux qui n'y appartenaient pas, le type de réponses apportées et leur temporalité ne peuvent se comprendre qu'à la condition de saisir la façon dont l'enjeu fut *retraduit* en son sein. De ce point de vue, la notion d'*espace des gouvernants* a permis de contextualiser les interactions gouvernantes entre, d'une part, les élus-gouvernants et leurs entourages et, d'autre part, les fonctionnaires-gouvernants, en restituant leur logique propre et leurs effets sur le traitement de la question contraceptive. En insistant sur les divisions au sein de cet espace, en particulier entre les deux grands types de rôle gouvernants (politique/administratif) impliqués dans le travail de domination étatique, en rappelant par ailleurs leur dépendance respective à l'égard d'univers spécifiques dotés de structures particulières – celui de l'univers bureaucratique, avec ses divisions et ses concurrences entre organisations dotées de cultures d'institution propres, ou encore, entre groupes et fonctionnaires aux ressources différenciées, d'un côté ; celui de l'univers politique, avec ses concurrences inter- et intra-partisane, de l'autre – débordant les seuls sommets de l'État, enfin, en soulignant le fait que les frontières de cet espace pouvaient connaître une extension conjoncturelle en raison des règles codifiées de fonctionnement des institutions politiques dans le cadre d'un régime donné et de leur activation par des entrepreneurs politiques (*e.g.* l'importance prise par le pôle parlementaire à partir de 1966 sous l'effet de l'investissement de L. Neuwirth avec le dépôt d'une proposition de loi), nous avons pu rendre compte du caractère *labile* de relations entre gouvernants. Ainsi, dans la période de confinement, la haute administration semble avoir joué un rôle prépondérant, aussi bien dans la gestion ordinaire de l'existence d'une mobilisation en faveur de la cause contraceptive (les temps faibles), que dans le travail d'imagination juridique pour organiser un illégalisme d'État (temps forts) – quoique, par ailleurs, la division relevée entre segments

[1] Sylvain Laurens, « « 1974 » et la fermeture des frontières... », *op. cit.*, p. 73 ; Lucien Sfez, *Critique de la décision*, Paris, Armand Colin, 1973, 368 p.

mobilisés et l'absence de véritable coalition entre ceux qui manifestaient une convergence (relative) de vue sur la question contraceptive (DACG et DGPAS), semblent avoir empêché l'imposition rapide, ou, à tout le moins, une légitimation plus efficace auprès du gouvernement de l'hypothèse d'un ralliement à l'abandon du principe de pénalisation. En revanche, à partir de l'installation d'une logique de publicisation, la haute administration paraît avoir eu moins de prise sur le traitement de la question. En effet, l'extension de l'espace des gouvernants au pôle parlementaire, d'une part, la concurrence et les tensions avec le pôle gouvernemental qui s'en sont suivies, d'autre part, ont vraisemblablement réduit ses chances de pouvoir sur le processus, au profit d'une logique davantage dominée par la concurrence partisane. Mais le rôle de la haute administration n'a cependant pas disparu : quoique moins central ou visible, notons que l'argumentation développée de longue date par la DGPAS sera au bout du compte reprise par les chefs de l'exécutif au moment de justifier le ralliement à la réforme de la loi de 1920 ; que, en outre, au cours des délibérations parlementaires, on verra le directeur de la DGS se mobiliser pour obtenir la suppression de certains amendements ; et que, enfin, après que la proposition de loi de L. Neuwirth fut adoptée en Conseil des ministres, la DACG reformulera discrètement cette dernière en vue de préparer les débats. On le voit, raisonner à partir de l'espace des gouvernants entendu comme un *espace structuré de relations entre des agents, des positions et des rôles*, doté à la fois d'une *spécificité* – l'exercice formellement reconnu de la « direction du groupement » pour reprendre l'expression de M. Weber – et d'une certaine *autonomie* – dont le degré varie en fonction des secteurs et des moments considérés, permet : 1) d'une part, de tenir ensemble *policy* et *politics* à travers l'étude de l'*interdépendance structurelle* qui, dans ce cadre, lient alors les différents types de gouvernants entre eux ainsi que leurs univers d'appartenance, bref d'illustrer l'opération permanente de « co-production des sphères politique et administrative »[1] dans les actes d'État, et ce faisant d'éviter « déliaisons dangeureuses »[2], en prenant en compte non seulement les « interactions d'acteurs contextualisées »[3], mais également les structurations qui rendent celles-ci possibles ; 2) d'autre part, de comprendre, à travers les rapports de force et les luttes d'institution pouvant exister entre gouvernants et au sein de leurs univers propres, les formes changeantes de cette relation, ce qui, dans notre cas, permet au final de mieux saisir les modalités des ralliements au principe de la réforme de la loi de 1920 et leur temporalité, les collusions entre gouvernants ou leur absence, et d'en rappeler ainsi les fondements sociaux.

[1] Jean-Michel Eymeri, « Frontières ou marches... », *op. cit.*, p. 49.
[2] Philippe Bezes et Frédéric Pierru, « État, administration et politiques publiques... », *op. cit.*
[3] Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique...*, *op. cit.*, p. 104

CONCLUSION GENERALE

L'objectif initial de ce travail était de comprendre les conditions d'adoption de la « loi Neuwirth » en décembre 1967. Pour cela, nous avons proposé une analyse à parts égales d'une relation de pouvoir. Nous nous sommes alors efforcés, autant que nos sources le permettaient, de symétriser le regard sur les termes qui y étaient impliqués. En traitant ces derniers comme des *espaces en interdépendance*, notre hypothèse était que la compréhension de ce qui se jouait *à l'intérieur de chacun* était un moyen efficace d'éclairer ce qui, dans le même temps, se jouait *entre eux*. Dans la suite, nous nous proposons : 1) de revenir sur certains enseignements qu'il est possible de tirer de nos analyses par rapport au présent ; 2) d'esquisser quelques prolongements possibles ; 3) de situer l'intérêt de notre travail par rapport à certaines questions de sciences sociales.

1) Une des principales vertus du détour socio-historique est de permettre la dénaturalisation de catégories tenues pour évidentes en les rapportant à leurs conditions particulières de formation. Selon nous, un des résultats centraux de ce travail est d'avoir montré que la cause contraceptive était une invention historique datant des années 1950 et que celle-ci ne pouvait apparaître qu'à la faveur de l'apparition d'une prétention d'Etat à l'encadrement des conduites procréatrices, elle-même en relation avec la nationalisation de la société. Par ailleurs en tant que cause autonomisée, la durée de vie de la cause contraceptive apparaît en définitive relativement courte, un peu plus d'une décennie. Alors qu'elle s'est construire explicitant *contre* l'avortement, les mobilisations autour de cette question dans les années 1970 contribueront à raccorder en partie ces deux aspects et à faire perdre son indépendance à la cause contraceptive. Pour autant, il n'est pas du tout certain que cette séparation dans le *continuum* des pratiques de contrôle de la fécondité opérée de manière spectaculaire au cours des années 50, soit restée sans effet dans le présent. On peut se demander si, pour une part au moins, le soupçon permanent et la dramatisation récurrente qui entoure l'avortement, toujours vu comme le résultat d'un « échec » de la contraception, n'est pas un des effets de cette distinction, sans s'y réduire toutefois, contribuant à sa remise en question.

Un des autres résultats centraux de notre travail est d'avoir ouvert la « boîte noire » de l'espace des gouvernants. Nous avons ainsi montré que, dès la fin des années 50, la question contraceptive a fait l'objet d'une gestion confinée dans certaines directions administratives où l'attentisme le dispute à des tentatives de mobilisation pour obtenir des changements sur le plan légal. Pour des raisons que nous avons tentées d'élucider, c'est l'administration censée porter la cause de population dans l'État qui s'est montré la plus prompte à se rallier à l'abandon du principe de pénalisation en matière contraceptive. Nous avons montré que, en deux occasions

au moins, au début des années 60, les élus-gouvernants ont tenté de leur côté d'enrôler la haute administration pour organiser un contournement de la loi de 1920, le cas des mondes ultramarins ayant même donné lieu à une collaboration quasi clandestine avec le MFPF. Dès lors que les élus-gouvernants ont été soumis aux contraintes d'une gestion publicisée de la question sous l'effet de la campagne présidentielle de 1965, ils ont tenté de riposter par des mises en commission censées favoriser une panique morale. C'est dans ce contexte que semble avoir cristallisé l'équivalence entre contraception et « pilule ». Nous avons défendu la thèse qu'il s'agissait largement d'une production étatique opérée à des fins tactiques de délégitimation, comme l'ont montré les réactions de rejet relevées chez nombre de militant-e-s de la cause contraceptive de l'époque. Non, bien sûr, que sans cet épisode, la « pilule » n'aurait pas été largement diffusée et acceptée auprès de la population. Mais on sait par ailleurs que, comparée à d'autres pays, la France est historiquement un pays dans lequel ce moyen de contraception a été massivement prescrit et utilisé de façon souvent unilatérale, au détriment d'autres (*e.g.* le stérilet), occasionnant aujourd'hui des mises en question croissante. Il faudrait à l'évidence enquêter de manière approfondie sur les rapports entre administration de la santé, industrie pharmaceutique et univers médical à partir des années 70 pour comprendre véritablement cette dimension. Toutefois, on peut se demander si, du point de vue de la genèse de cette équivalence, ce moment n'a pas été décisif pour la cristallisation d'une catégorisation dont on peut encore mesurer les effets dans le contexte français.

2) Par ailleurs, notre travail peut trouver deux types de prolongement. Une bonne partie de notre enquête a consisté à éclairer des propriétés, à comprendre des trajectoires, à restituer des expériences, à rendre compte de pratiques, et à analyser un univers de sens du côté des militante-s de la cause contraceptive de la période, qu'ils soient médecins ou non. Ce faisant, nous avons montré à la fois l'hétérogénéité et la relative homogénéité pouvant exister chez eux. Toutefois, au-delà de cet aspect, il nous faut noter que ces individus sont toujours situés du point de vue d'une génération. Souvent, ils ont été jeunes pendant la guerre, parfois ont résisté. Ils peuplent en adulte le monde social des années 50 et des années 60. Or force est de constater qu'il n'existe guère de travaux, au-delà de ceux consacrés à l'histoire politique de la Quatrième République et des débuts de la Cinquième, pour comprendre cette période du point de vue de la fabrication sociale des individus. Le surinvestissement académique, encore visible très récemment, dont bénéficie la génération de ceux qui ont eu vingt ans en 68 et l'intérêt pour les années 70, contraste avec le faible intérêt pour les cohortes auxquelles nous avons été confrontés dans notre échantillon, au-delà de certains clichés sur l'entrée dans les « Trente Glorieuses » et de quelques tableaux statistiques pouvant livrer un aperçu général de la situation. Au-delà de telle ou telle étude ponctuelle, il faudrait revisiter à nouveaux frais à la fois les instances de socialisation à l'œuvre à cette période et les contextes dans lesquels elles opèrent, pour comprendre finement les rapports à l'autorité, à l'École, à la famille, au travail ou encore les rapports sociaux de sexe et les rapports de classe et l'héritage de la guerre. Par exemple, nous avons vu l'importance des militants laïques dans notre échantillon, à une époque où par ailleurs les patronages laïques sont importants. Au-delà de la critique de l'Église, qu'est-ce qu'être socialisé en laïque pouvait bien

signifier du point de vue des dispositions ? Il faudrait pouvoir reprendre ces questions à partir de ce type d'interrogations. Les « baby-boomers » ont beaucoup attiré l'attention. Les cohortes qui les précèdent un peu moins, alors même que celles-ci sont partie prenante de la société d'après-guerre et des années 60, et qu'elles y ont joué un rôle central qu'il faudrait comprendre différemment. Il n'est bien sûr pas question d'en revenir à un illusoire effet « génération », mais de repenser certaines périodisations à l'aune d'une socio-histoire précise des modes de socialisation des individus. Cela permettrait sans doute de réviser quelques certitudes et de concevoir autrement certaines transformations sociales.

De la même façon, on l'a vu, nous avons esquissé une socio-histoire du ministère de la Santé Publique et de la Population. Nous avons souligné à cette occasion le fait que nous manquions de travaux sur ce dernier, en particulier comparé à l'administration du travail. On le sait : la santé a longtemps constitué une administration faible dans l'univers bureaucratique, ce qui explique probablement le peu d'intérêt qu'elle a suscité. Si l'apparition d'une élite du Welfare State à compter des années 70 a bien été documentée, on en sait en revanche beaucoup moins sur le fonctionnement du ministère au cours des années 50 et 60, avant la grande fusion des administrations du travail et de la santé dans un ministère des Affaires sociales. De de ce point de vue, notre projet raté de prosopographie d'agents administratifs à partir de l'étude de dossiers de carrière pourrait être repris. Il faudrait toutefois le reformuler non plus pour comprendre un espace impliqué dans la gestion d'une question particulière, mais pour saisir les univers sociaux que constituent les différentes directions qui le forment et les propriétés des personnes qui y sont investies professionnellement. Cela permettrait probablement de mieux comprendre certaines transformations observables dans le gouvernement des vivants. De même, l'épisode de l'organisation d'un système dérogatoire dans les mondes ultramarins pour y imposer la contraception mériterait d'être approfondi et prolongé afin de contribuer, à partir du cas de l'administration de la santé et de la population, à éclairer les formes de la domination étatique dans ces espaces.

3) Pour finir, on peut revenir rapidement sur l'apport de notre analyse du point de vue de certains questionnements de sciences sociales. On pourrait voir dans l'étude à parts égales une simple prouesse empirique sans autre mérite que d'avoir surmonté les difficultés matérielles éventuelles qu'une telle entreprise a pu éventuellement rencontrer. Or il nous semble que le modèle que nous avons proposé est une contribution à la compréhension des conditions sociales du changement. Question souvent abordée dans le cadre de la sociologie de l'action publique, elle l'est beaucoup moins comme telle dans celle des mouvements sociaux, laquelle estime probablement que son objet apporte par lui-même une réponse à la question. Or en pensant des espaces en interdépendance on plaide pour une approche relationnelle en ce domaine. En effet, la question à poser est peut-être moins celle de savoir si le changement est graduel ou s'il opère par rupture après des phases d'équilibre, que de comprendre qu'il est toujours l'effet de relations entre univers dont il convient de spécifier la forme. La remarque paraîtra triviale, mais elle ne l'est pas tant, surtout quand on raisonne dans le cadre de sociétés hautement différenciées. En fait, au-delà de la relation entre un espace organisé autour d'une cause et

l'espace des gouvernants qui ne forme qu'un cas du possible, il importe surtout de réfléchir en relation pour échapper au biais environnementaliste qui finit toujours par attribuer au seul terme étudié les effets d'une configuration de relation avec d'autres. En effet, la tentative est toujours grande de ne considérer qu'un mouvement social dans son environnement, ou à l'inverse, l'Etat dans son environnement. En pensant à parts égales on éclaire alors les conditions de rencontre entre séries indépendantes, et partant la possibilité d'un inédit, toujours déterminé et en même temps imprévu.

Sources

1. ENTRETIENS (N=19)

Militants non médecins
Anne-Marie O.
Christiane A.
Christiane F.
Dany W.
Henri P.
Jean G.
Odette L.
Yves G.
Evelyne Sullerot

Militants médecins
Jacqueline Kahn-Nathan
Pierre Simon
Christiane Verdoux

Hommes politiques et hauts fonctionnaires
Renaud Denoix de Saint Marc
Jean-Marcel Jeanneney
Lucie Neuwirth
Michèle Puybasset
Jean-François Théry

Autres
Emile-Etienne Beaulieu (membre de la commission INSERM de 1966)
Andrée Weill-Hallé (fille de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé et de Benjamin Weill-Hallé)

2. Archives

Fonds MFPF
A 03 09
B 01 02
B 01 03
B 02 06
B 04 01
D 04 03
D 04 04
D 07 07
D 07 10
D 08 03
D 08 08

Fonds MFPF Grenoble
AR1
AR 10

Fonds MFPF Lyon
Non classé

Fonds MGEN
Boîte 13111
Boîte 12782

Bibliothèque Inter-Universitaire de Santé

Fonds Dalsace
MFP1
MFP2
MFP3
MFP4
MFP5
MFP6
MFP7
Birth Control 1
Birth Control 2
Birth Control 3

Office Universitaire de Recherche Socialiste

Fonds Deixonne
APO 71
APO 72
APO 73
APO 74

APO 75

Fonds FGDS,
2 APO 4
2 APO 20

Archives Départementales de la Seine-Saint-Denis

Fonds PCF
1 AV 4677
Secrétariat, 2 num 4/11
Bureau Politique, 2 num 4/3.

Fonds Mouvement de la Paix
170 J 12

Archives Nationales

Assemblée Nationale
2006 0133, art. 18

Ministère des DOM-TOM
AN 1994 0386, art. 12

Ministère de la Justice
AN 1995 0317, art. 19
AN 1995 0317, art. 20

Ministé de la Santé et de la Population
1976 0165, art. 5
1976 0166, art. 2
1976 0166, art. 4
1976 0201, art. 6
1976 0123, art. 28
1976 0173, art. 29
1976 0173, art. 30
1976 0173, art. 31
1976 0173, art. 71
1976 0201, art. 7
1985 0019, art. 13
1985 0019, art. 17
1985 0019, art. 22

Présidence de Gaulle
5 AG 1/608

Fonds Association des Femmes Diplômées
2000 0004, art. 2

Fonds Donnedieu de Vabres
539 AP 8

Fonds Haut Comité Consultatif de la Population et de la Famille
19860269 art. 1

Fonds Jobert
89 AJ 3

Fonds Mauco
577 AP 3
577 AP 8

Fonds PSU
581 AP 29

Fonds Sutter
2000 0062, art. 13

Fonds Thorez-Vermeersch
626 AP 187

Bibliothèque Marguerite Durand

Fonds Valabrègue,
1 AS 30
1 AS 33
1 AS 34
1 AS 43
1 AS 44
1 AS 51

Centre d'Histoire de Sciences Po

Fonds Debré,
2 DE 11
2 DE 23
2 DE 49
2 DE 97
3 DE 11
3 DE 12
4 DE 48

Fonds Jeanneney
JMJ 54.

Centre des Archives du Féminisme

Fonds Simon
17 AF 21

Fonds Roudy
5 AF 2

Institut Pasteur

Fonds Weill-Hallé
WE 1

Société d'Histoire du Protestantisme Français

Fonds Jeunes Femmes

035 Y carton 1
035 Y carton 2
035 Y carton 5
035 Y carton 26
035 Y non classé Ms 1720 « Jeunes Femmes et le Planning Familial »
035 Y non classé Ms 1720, « Jeunes Femmes et le MFPF, 1949-1974 »

Archives du Centre protestant d'études et de documentation, en cours de classement

Pochette « Jeunes Femmes »
Pochette « Planning Familial/ Christianisme »

3. Sources

Journaux et bulletins dépouillés

Bulletin de l'Association Française des Femmes Médecins
Bulletin de la Commission Nationale d'Action Féminine (publication de la FOL)
Bulletin du Centre Laïque d'Action Féminine
Bulletin de l'Ordre des Médecins
Bulletin d'informaton des Médecins du Mouvement Français pour le Planning Familial
Bulletin intérieur du Parti Socialiste SFIO
Bulletin de Liaison (publication interne du MFPF)
Bulletin Trimestriel d'information du Mouvement français pour le Planning Familial
Cahiers des droits de l'homme
Combat républicain
Comptes rendus de la Société Française de Gynécologie
Femmes diplômées
Gynécologie et obstétrique
Gynécologie pratique
Jeunes Femmes
L'Action laïque
L'École Libératrice
L'Evolution Psychiatrique
L'Idée libre
La Femme du XXème siècle
La Ligue des droits de l'homme – Bulletin national
La Raison
Le Courrier rationaliste
Les Cahiers Rationalistes
Le Réveil du Rhône
Maternité Heureuse
Planning Familial
Planning Actualités
Population
Revue Trimestrielle de la Fédération Nationale du Mouvement Français pour le Planning Familial
Tribune socialiste

Dossier de Presse sur la contraception de la bibliothèque de Sciences Po

Dictionnaires biographiques

Annuaire des anciens élèves de l'ENA
Annuaire des anciens élèves de la rue Saint-Guillaume
Dictionnaire biographique des magistrats de la Cour des comptes

Dictionnaire biographique des membres du Conseil d'État
Dictionnaire biographique des rabbins français et autres ministres du culte israélite
Guide Rosenwald
Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du monvement social
Who's who

Mémoires, témoignages, biographies, publications d'acteurs de l'époque

« Éloges du Dr André Pecker », *Histoire des sciences médicales*, 2, 1996, p. 244-250.

« Entretien avec Jean Cohen, AIHP 1958 (1929-2007) », disponible sur le site : http://www.jfma.fr/foeto-gyneco-obstetrique.html.

« Georges Desmottes (1905-1988) », *Mémoires de l'académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, tome XVII, 1989.

Astier (d') de la Vigerie Emmanuel, *La semaine des quatre jeudis*, Paris, Le Félin-Kiron, 2011, 264 p.

Astier (d')de la Vigerie Geoffroy, *Emmanuel d'Astier de la Vigerie*, Chaintreaux, France-Empire monde, 2009, 353 p.

Benda Raymond, « Benjamin Weill-Hallé (1875-1958) », *La Presse Médicale*, n°45, 1958, p. 1033-1034.

Brux (de) Jean, « Préface », in Georges Cochand, *Ma fille et la pilule*, Paris, Stock, 1972.

Choisir, *Quel président pour la cause des femmes ? Réponses de François Mitterrand*, Paris, Gallimard, 1981.

Cohen Jean, *Les mains de la vie. La conception et la naissance maîtrisées, histoire d'une conquête*, Paris, R. Laffont, 1981, 273 p.

Dalsace Jean et Palmer Raoul, *La contraception. Problèmes biologiques et psychologiques*, Paris, PUF, 1966, 216 p.

Debray Jean-Robert, « À propos des problèmes éthiques posés au Corps médical par la stérilisation préventive », *Bulletin de l'Académie de Médecine*, 117ème année, 3ème série, tome 137, Séance du 7 juillet 1953, p. 199-205.

Debré Michel, *Trois républiques pour une France. 4, Gouverner autrement, 1962-1970*, Paris, Albin Michel, 1993, 396 p.

Debré Robert, *L'honneur de vivre. Mémoires*, Paris, Hermann, 1996, 462 p.

Debré Robert et Sauvy Alfred, *Des Français pour la France. Le problème de la population*, Paris, Gallimard, 1946, 265 p.

Dedieu-Anglade Gérard, Salbreux Roger, « Hommage. Marie-Hélène Revault d'Allonnes-Fermé (1907-2003) », *Perspectives psy*, 2004, 43-2, p. 162-163.

Derogy Jacques, *Des enfants malgré nous*, Paris, Minuit, 1956, 254 p.

Derogy Jacques, *Une ligne de chance. Autobiographie interrompue*, Paris, Fayard, 1998, 157 p.

Desmottes Georges, « Souvenirs d'une direction de ministère », *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles lettres de Caen*, 19, 1980, p. 149-189.

Discussions et communications présentées au cours du colloque sur la contraception organisée par la Société nationale pour l'étude de la stérilité et de la fécondité les 10 et 11 novembre 1963 à la nouvelle faculté de médecine de Paris, supplément à *Comptes rendus de la Société Française de Gynécologie*, 1963.

Estier Claude, *Journal d'un fédéré. La Fédération de la Gauche au jour le jour 1965-1969*, Paris, Fayard, 1970, 279 p.

Fabre Henri, *La position de l'Église face au Planning Familial*, brochure, 1964.

Foccart Jacques, *Tous les soirs avec de Gaulle. Journal de l'Élysée t. 1 1965-1967*, Paris, Fayard, 1997, 811 p.

Fondation Charles de Gaulle, *Avec De Gaulle. Témoignages t. 2. Le « temps du Rassemblement » 1946-1958*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2004, 499 p.

Fribourg Arlette, *Avortement et stérilité. Avantages du curetage précoce*, Paris, Imprimerie de R. Foulon, 1952, 84 p.

Fugain Pierre*, Ici l'ombre*, Grenoble, Imprimerie du Centre régional de documentation pédagogique, 1971, 122 p.

Gaulle (de) Charles, *Mémoires de guerre. Le salut*, Paris, Gallimard/Pléiade, 2000, 1 648 p.

Gaulle (de) Philippe, *De Gaulle mon père. Entretiens avec Michel Tauriac t. 2*, Paris, Plon, 2004, 556 p.

Haut comité consultatif de la Population et de la Famille, *La régulation des naissances*, Paris, La Documentation Française, 1967, 82 p.

Jean Dalsace 1893-1970, Paris, Imprimerie Moriamé, sans date.

Jeanneney Jean-Marcel, *Une mémoire républicaine. Entretiens avec Jean Lacouture*, Paris, Le Seuil, 1997, 348 p.

Lagroua Marie-Andrée, *La Vaccination au BCG par scarifications cutanées et l'allergie consécutive*, thèse de médecine, Paris, Institut Pasteur, 1942, Fonds Weill-Hallé, WE 1.

Lagroua Weill-Hallé Marie-Andrée, « Le contrôle des naissances à l'étranger et la loi française de 1920 », *La semaine des hôpitaux,* n°10, 22 mars 1953, p.145-152.

Lagroua Weill-Hallé Marie-Andrée, « Considérations sur la « maternité volontaire » », *Revue des travaux de l'académie des sciences morales et politiques et Comptes rendus des séances*, 1955, p. 85-90.

Lagroua Weill-Hallé Marie-Andrée, *La libre conception à l'étranger. Étude clinique des méthodes anticonceptionnelles et recherches expérimentales*, Paris Maloine, 1959, 192 p.

Lagroua Weill-Hallé Marie-Andrée, *Le Planning Familial*, Paris, Maloine, 1959, 87 p.

Lagroua Weill-Hallé Marie-Andrée, *La Grand'Peur d'aimer. Journal d'une femme médecin*, Paris, Julliard, 1960, 163 p.

Lagroua Weill-Hallé Marie-Andrée, *Contraception orale ou locale. Expérience française sur 2011 femmes. 1958-1961*, Paris, Maloine, 1962, 216 p.

Le Guillant Louis, « Le problème des familles nombreuses », *Archives de médecine sociale*, n°8, 1945, p. 548-561.

Lemestre-Simon Claudine, « Les origines de la médecine préventive universitaire en France de 1920 à 1940 », disponible au lien suivant : http://www.biusante.parisdescartes.fr/sfhm/hsm/HSMx1984x018x004/HSMx1984x018x004x0369.pdf).

Mauco Georges, « But et fonctionnement d'un centre psychopédagogique », in Mauco Georges, *L'inadaptation scolaire et sociale et ses remèdes. L'action des centres psycho-pédagogiques des établissements d'enseignement*, Paris, Bourrelier, 1959.

Mauco Georges, « Le général de Gaulle et le Haut Comité de la Population et de la Famille », *Espoir*, n°21, 1977.

MFPF, *Trois journées à Royaumont (mai 1963), colloque organisé par la « Maternité Heureuse Mouvement Français pour le Planning Familial »*, Paris, Maloine, 1965, 171 p.

MFPF, *D'une révolte à une lutte. 25 ans d'histoire du Planning Familial*, Paris, Éditions Tierce, 1982, 506 p.

MFPF, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, Paris, La Découverte, 2006, 278 p.

Michel-Wolfromm Hélène (dir.), *Gynécologie psychosomatique*, Paris, Masson, 1963, 266 p.

Michel-Wolfromm Hélène, « Le facteur psychologique dans la contraception », *La revue de médecine*, n°1, 1963.

Michel-Wolfromm Hélène, Amado-Levy-Valensin Éliane, Képès Suzanne, Berge André, Oraison Marc, *Problèmes éthiques du contrôle des naissances*, Toulouse, Privat, 1966, 88 p.

Mitterrand François, *Ma part de vérité. De la rupture à l'unité*, Paris, Fayard, 1969, 207 p.

Montreuil-Strauss Germaine, *Éducation et sexualité*, Paris, Jeheber, 1956, 127 p.

Montreuil-Strauss Germaine, *La jeunesse devant la sexualité*, Paris, Les Éditions du Scarabée, 1959, 94 p.

Neuwirth Lucien, « La bataille de la contraception. Entretien avec Jacqueline Laufer et Chantal Rogerat », *Travail, genre et sociétés*, 6, 2001, p.5-15.

Neuwirth Lucien, *Mais, après tout. Récit*, Paris, Actes Sud, 1994, 234 p.

Neuwirth Lucien, *Que la vie soit !*, Paris, Plon, 1979, 193 p.

Peyrefitte Alain, *C'était de Gaulle t. 2*, Paris, De Fallois/Fayard, 1997, 1100 p.

Pierre Marie-Thérèse, « Des femmes pour 85 », *Promotions*, n°80, 1967, p. 7-31.

Sauvy Alfred, « La prévention des naissances. Le destin de la France est en danger », *Vitalité française*, n°480, janvier-février, 1966, p. 115-120.

Sauvy Alfred, « Limitation des naissances. Faits, doctrines et attitudes politiques », *Problèmes*, n°33, 1956.

Sauvy Alfred, « Savoir affranchir », *Combat*, 17 novembre 1965.

Sauvy Alfred, *La prévention des naissances,* Paris, Presses Universitaires de France, 1965, 128 p.

Simon Pierre, *Le contrôle des naissances. Histoire, philosophie, morale*, Paris, Payot, 1966, 303 p.

Simon Pierre, *De la vie avant toute chose,* Paris, Mazarine, 1979, 258 p.

SNESF, *La contraception. Risques, inconvénients et facteurs d'échecs des diverses méthodes*, Paris, Masson, 1963, 244 p.

« Jean Sutter », *Population*, 4, 1970, p. 749-758.

Texier Geneviève, « Virilité et féminité. Pseudo-concepts », *La nef*, 18, janvier-mars 1961, p. 81-93.

Turpin Raymond, « Benjamin Weill-Hallé, 1875-1958 », *La Semaine des Hôpitaux*, n°32-33, 1958, p. 1933-1936.

Valabrègue Catherine, « France », *in Proceedings. Third conference of the region for Europe Near East and Africa of the International Planned Parenthood Federation, june 5-8 1962, Warsaw, Poland*, Amsterdam, Excerpta medica foundation, 1963.

Valabrègue Catherine, *Contrôle des naissances et planning familial*, Paris, La Table ronde, 1960, 256 p.

Vellay Pierre, *Un homme libre*, Paris, Grasset, 1985, 1999, 199 p.

Weill-Hallé Benjamin, *La puériculture et son évolution*, Institut Pasteur, Fonds Weill-Hallé, WEI 1.

« Le rythme des qualifications de spécialistes et compétents jusqu'en 1966 », *Cahiers de sociologie et de démographique médicales*, 3, 1966, p. 15-19.

Abbott Andrew, *The system of professions. An essay on the division of expert labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988, 435 p.

Abel Robert, « Speaking law to power. Occasions for cause lawyering », *in* Sarat Austin et Scheingold Stuart (dir.), *Cause lawyering. Political commitments and professionnal responsabilities*, Oxford, Oxford University Press, 1998, p. 69-117.

Abélès Marc, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2001, 349 p.

About Ilsen et Denis Vincent, *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, La Découverte, 2010, 128 p.

Aebischer Sylvie, « *Mettre l'élève et le management au centre du système ». Sociologie d'un moment réformateur - le* ministère *Jospin (1988-1989),* thèse de science politique, IEP de Lyon, 2010.

Achin Catherine, *« Le mystère de la chambre basse ». Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne 1945-2000*, Paris, Dalloz, 2005, 637 p.

Achin Catherine et Bereni Laure (dir.), *Dictionnaire genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, 712 p.

Achin Catherine, Dorlin Elsa et Rennes Juliette, « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Raisons politiques*, 31, 2008, p. 5-17

Achin Catherine et Lévêque Sandrine, *Femmes en politique*, Paris, La Découverte, 2006, 128 p.

Achin Catherine et Naudier Delphine, « La libération par Tupperware ? Diffusion des idées et pratiques féministes dans de nouveaux espaces de sociabilité féminine », *Clio*, 29, 2009, p. 131-140.

Achin Catherine et Naudier Delphine, « Trajectoires de femmes "ordinaires" dans les années 1970. La fabrique de la puissance d'agir féministe », *Sociologie*, 1, 2010, p. 77-93

Achin Catherine et Naudier Delphine, « L'*agency* en contexte : réflexions sur les processus d'émancipation des femmes dans la décennie 1970 en France », *Cahiers du genre*, 55, 2013, p. 109-130.

Adkins Lisa et Skeggs Berveley (dir.), *Feminism after Bourdieu*, Oxford, Blackwell, 2004, 248 p.

Agrikoliansky Éric, « Biographies d'institution et mise en scène de l'intellectuel. Les candidats au comité central de la Ligue des droits de l'homme », *Politix*, 27, 1994, p. 94-110.

Agrikoliansky Éric, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, 1-2, 2001, p. 27-46.

Agrikoliansky Éric, *La Ligue des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945. Sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan, 2002.

Agrikoliansky Éric, « Réédition ou réinvention ? Le modèle du combat dreyfusard dans la guerre d'Algérie », *in* Manceron Gilles et Naquet Emmanuel (dir.), *Être dreyfusard, hier et aujourd'hui*, Rennes, PUR, 2009, p. 459-466

Agrikoliansky Eric, « Les usages protestataires du droit », *in* Fillieule Olivier, Agrikoliansky Eric, Sommier Isabelle (dir.), *Conflits sociaux et contestation dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, 336 p.

Agrikoliansky Eric, « Les « carrières militantes ». Portée et limites d'un concept narratif », *in* Fillieule Olivier, Haegel Florence, Hamidi Camille, Tiberj Vincent (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche...*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 167-192.

Agrikoliansky Éric, Fillieule Olivier, Mayer Nonna (dir.), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005, 370 p.

Agrikoliansky Éric, Fillieule Olivier, Sommier Isabelle (dir.), *Généalogie des mouvements altermondialistes en Europe. Une perspective comparée*, Aix-en-Provence, Karthala, 2008, 293 p.

Agrikoliansky Eric et Fillieule Olivier, « Les rétributions du militantisme », communication lors de la journée d'études *Bilan et perspectives pour l'analyse sociologique du politique. Débats autour des travaux de Daniel Gaxie*, 10-11 septembre 2015.

Albenga Viviane, *S'émanciper par la lecture. Genre, classe et usages sociaux du livre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, 175 p.

Albenga Viviane et Jacquemart Alban, « Pour une approche microsociologique des idées politiques. L'appropriation ordinaire des idées féministes », *Politix*, 109, 2015, p. 7-20.

Allal Amin et Bué Nicolas (dir.), *(In)disciplines partisanes. Comment les partis politiques tiennent leurs militants*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016, 284 p.

Ancelovici Marcos, « Esquisse d'une théorie de la contestation : Bourdieu et le modèle du processus politique », *Sociologie et sociétés*, 2, 2009, p. 39-61.

Ariès Philippe, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII*ème siècle, Paris, Le Seuil, 1971, 414 p.

Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Paris, Vrin, 1990, 539 p.

Arliaud Michel, *Les médecins*, Paris, La Découverte, 1987, 125 p.

Armstrong Elizabeth et Bernstein Mary, « Culture power, and institutions : a multi-institutional politics approach to social movements », *Sociological theory*, 1, 2008, p. 74-99.

Aubert Véronique, Bergounioux Alain, Martin Jean-Paul, Mouriaux René, *La forteresse enseignante. La Fédération de l'Education Nationale*, Paris, Fayard, 1985, 364 p.

Austin John, *Quand dire c'est faire*, Paris, Le Seuil, 1991, 202 p.

Auyero Javier et Mahler Matthew, « Relations occultes et fondements de la violence collective », *Politix*, 93, 2011, p. 115-139.

Auyero Javier, *Routine politics and violence in Argentina. The gray zone of State power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, 190 p.

Avenza Martina, Fillieule Olivier, Masclet Camille, « Ethnographie du genre. Petit détour par les cuisines et suggestions d'accompagnement », dossier de la revue *SociologieS*, mai 2015, https://sociologies.revues.org/5071.

Avril Christelle, *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*, Paris, La Dispute, 2014, 292 p.

Azimi Vida, « La féminisation des administrations françaises : étapes et historiographie (XVIIIème siècle-1945) », *Revue française d'administration publique*, 145, 2013, p. 11-38.

Bailey Frederik G., *Les règles du jeu politique. Étude anthropologique*, Paris, PUF, 1971, 254 p.

Bajoit Guy, « Exit, voice, loyalty...and apathy. Les réactions individuelles au mécontentement », *Revue française de sociologie*, 2, 1988, p. 325-345.

Balmary Jean, « Une discipline aux statuts multiples : la gynécologie-obstétrique », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 1, 1968, p. 27-30.

Banaszak Lee Ann, *The women's movement inside and outside the State*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, 247 p.

Bancaud Alain, « Une « constance mobile » : la haute magistrature », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 76-77, 1989, p. 30-48.

Bancaud Alain, *La haute magistrature judiciaire entre politique et sacerdoce ou la culture des vertus moyennes*, Paris, LGDJ, 1993, 301 p.

Bancaud Alain, *Une exception ordinaire. La magistrature en France 1930-1950*, Paris, Gallimard, 2002, 514 p.

Bard Christine, *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995, 528 p.

Bard Christine (dir.), *Les féministes de la première vague*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, 229 p.

Bard Christine (dir.), *Dictionnaire des féministes*, Paris, PUF, 2017, 1754 p.

Bard Christine et Mossuz-Lavau Janine (dir.), *Le Planning familial : histoire et mémoire 1956-2006*, Rennes, PUR, 2007, 209 p.

Bard Christine et Robert Jean-Louis, « The French communist party and women 1920-1939 », *in* Gruber Helmut et Graves Pamela (dir.), *Women and socialism, socialism and women. Europe between the two world wars*, Oxford, Berghahn books, 1998, p. 321-347.

Bargel Lucie, *Jeunes socialistes, jeunes UMP. Lieux et processus de socialisation politique*, Paris, Dalloz, 2009, 766 p.

Bargeton Maurice et Ziegler Albert, « Historique des ministères du Travail, de la Santé publique, des Affaires sociales », *Revue française des affaires sociales*, 1, 1971, p. 59-176.

Barrault-Stella Lorenzo, « Une politique autosubversive. L'attribution des dérogations scolaires », *Sociétés contemporaines*, 82, 2011, p. 31-58.

Barrault-Stella Lorenzo, *Gouverner par accommodements. Stratégies autour de la carte scolaire*, Paris, Dalloz, 2013, 713 p.

Bashford Alison et Klausen Susanne: « Fertility control : eugenics, neo-malthusianism and femininm », *in* Alison Bashford et Philippa Levine (dir.), *The Oxford handbook of the history of eugenics*, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 98-115.

Bashford Alison, *Global population. History, geopolitics and life on earth*, New York, Columbia University Press, 2014, 466 p.

Bastide Henri, « Vue générale sur le corps médical en France », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 1, 1964.

Bastide Henri, « L'élite du corps médical français (1) », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 1, 1965, p. 15-29.

Bastide Henri, « L'élite du corps médical français (2) », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 2, 1965, p. 55-67.

Battagliola Françoise, « Les réseaux de parenté et la constitution de l'univers féminin de la réforme sociale, fin du XIXème-début du XXème », *Annales de démographie historique*, 2, 2006, p. 77-104.

Battagliola Françoise, « Philanthropes et féministes dans le monde réformateur (1890-1910) », *Travail, genre et sociétés*, 22, 2009, p. 35-154.

Battagliola Françoise, *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte, 2004, 123 p.

Baulieu Etienne-Émile, *Génération pilule*, Paris, Odile Jacob, 1990, 314 p.

Baulieu Etienne-Émile et Fourest Caroline, *Libre chercheur*, Paris, Flammarion, 2013, 339 p.

Baumgartner Franck R. et Jones Bryan D., *Agendas and instability in American politics*, Chicago, University of Chicago Press, 2009, 298 p.

Bazin Jean, *Des clous dans la Joconde. L'anthropologie autrement*, Toulouse, Éditions Anacharsis, 2008, 608 p.

Beauvallet Willy, Célestine Audrey, Roger Aurélie, « L'État outre-mer. La construction sociale et institutionnelle d'une spécificité ultramarine », *Politix*, 114, 2016, p. 139-161.

Becchia Alain, « Les milieux parlementaires et la dépopulation de 1900 à 1914 », *Communications*, 44, 1986, p. 201-246 p.

Becker Howard, « Notes on the concept of commitment », *American journal of sociology*, 1, 1960, p. 32-40.

Becker Howard, *Outsiders*, *études de sociologie de la déviance, Paris,* Métailié, 1985, 248 p.

Becker Howard, *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte, 2002, 360 p.

Becker Howard, *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 2010, 380 p.

Bellamy David, « Prosopographie des sénateurs gaullistes (1958-1980) », *in* Audigier François, Lachaise Bernard, Laurent Sébastien (dir.), *Les gaullistes : hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2013, p. 197-215.

Bellanger Claude, Godechot Jacques, Guiral Claude (dir.), *Histoire générale de la presse tome 4*, Paris, PUF, 1975, 486 p.

Bellanger Claude, Godechot Jacques, Guiral Claude (dir.), *Histoire générale de la presse tome 5*, Paris, PUF, 1976, 550 p.

Benilan Anne-Laure, *La première campagne de presse sur le contrôle des naissances*. *Octobre 1955-Juin 1956*, Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, Paris 1, 1989.

Bensa Alban et Fassin Éric, « Les sciences sociales face à l'événement », *in* Bensa Alban, *La fin de l'exotisme*, Toulouse, Anacharsis Éditions, p. 5-20.

Bensaude-Vincent Bernadette, *Langevin. Science et vigilance*, Paris, Belin, 272 p.

Bereni Laure et Revillard Anne, « Un mouvement social paradigmatique ? Ce que le mouvement des femmes fait à la sociologie des mouvements sociaux », *Sociétés contemporaines*, 85, 2012, p. 17-41.

Bereni Laure, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », *in* Bard Christine (dir.), *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, PUR, 2012, p. 27-41.

Bereni Laure, *La bataille de la parité***.** *Mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Paris, Economica, 2015, 300 p.

Bereni Laure, Chauvin Sébastien, Jaunait Alexandre, Revillard Anne, *Introduction aux gender studies*, *Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2008, 246 p.

Berge André, *De l'écriture à la psychanalyse. Entretiens avec Michel Mathieu*, Paris, Clancier-Guénaud, 1988, 192 p.

Berger Peter, *Invitation à la sociologie*, Paris, La Découverte, 2006, p.

Berger Peter et Luckmann Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 1986, 352 p.

Bergounioux Alain et Grunberg Gérard, *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, Paris, Hachette Littératures, 658 p.

Berlivet Luc et Sawicki Frédéric, « La foi dans l'engagement. Les militants syndicalistes CFTC de Bretagne dans l'après-guerre », *Politix*, 27, 1994, p. 111-142.

Bertin Michel, « Le corps médical de Paris et du district parisien », *Cahiers de démographie et de sociologie médicales*, 2, 1962.

Bertrand Romain, *L'histoire à parts égales*, Paris, Le Seuil, 2011, 658 p.

Bertrand Romain, *Le long remords de la conquête. Manille-Mexico-Madrid. L'affaire Diego de Avila (1577-1580)*, Paris, Le Seuil, 2015, 566 p.

Béthouart Bruno, *Le* ministère *du Travail et de la Sécurité Sociale de la Libération au début de la Vè République*, Rennes, PUR, 2006, 365 p.

Beyerlein Kraig et Hipp John, « A two-stage model for a two-stage process : how biographical availability matters », *Mobilization*, 3, 2006, p. 219-240

Bezès Philippe et Pierru Frédéric, « État, administration et politiques publiques : les dé-liaisons dangereuses. La France au miroir des sciences sociales nord-américaines », *Gouvernement et action publique*, 2, 2012, p. 41-87.

Bézin Yannick, « Les Cahiers Rationalistes : la physique comme propagande », 2004, disponible à l'adresse suivante : http://elliadd.univ-fcomte.fr/archives_laseldi/document/colloque/sciences_ecriture/documents/preactes/Bezin.pdf.

Bianconi André, *L'idéologie du syndicat national des instituteurs de 1920 à 1939,* Toulouse, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1985, 256 p.

Bienne Marie, « « Les enfants terribles ». La psychiatrie infantile au secours de la famille : la consultation du professeur Georges Heuyer en 1950 », *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, 6, 2004, p. 69-91.

Biland Émilie, « Les cultures d'institution », *in* Lagroye Jacques et Offerlé Michel, *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p. 177-192.

Birnbaum Pierre, *Les sommets de l'État. Essai sur l'élite du pouvoir en France*, Le Seuil, 1994, 210 p.

Bloch Marc, « Apologie pour l'histoire ou métier d'historien », *in* Bloch Marc, *L'Histoire, la Guerre, la Résistance*, Paris, Gallimard, 2006, p. 843-985.

Bloch Marc, « L'étrange défaite », *in* Bloch Marc, *L'Histoire, la Guerre, la Résistance*, Paris, Gallimard, 2006, p. 524-525.

Blumer Herbert, Riot Laurent, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *Politix*, 2004, 67, p. 185-199.

Bodiguel Jean-Luc, *Les magistrats, un corps sans âme ?*, Paris, PUF, 1991, 294 p.

Bodiguel Jean-Luc, « Une image de l'administration centrale. Les rédacteurs du ministère du Travail 1906-1960 », *Travail et emploi*, 110, 2007, p. 77-89.

Boigeol Anne, « Les femmes et les cours. La difficile mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'accès à la magistrature », *Genèses*, 22, 1996, p. 107-129.

Boltanski Luc, Daré Yann, Schlitz Marie-Ange, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 51, 1984, p. 3-40

Boltanski Luc, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009, 294 p.

Boltanski Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social,* Paris, Éditions de Minuit, 1982, 523 p.

Boninchi Marc, *Vichy et l'ordre moral,* Paris, PUF, 2005, 318 p.

Borell Merriley, « Biologists and the promotion of birth control research 1918-1938 », *Journal of the history of biology*, 1, 1987, p. 51-87.

Bosi Lorenzo, Giugni Marco, Uba Katrin, *The Consequences of Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016, 216 p.

Bouchet-Valat Milan, « Plus diplômées, moins célibataires. L'inversion de l'hypergamie féminine au fil des cohortes en France », *Population*, 4, 2015, p. 705-730.

Boulland Paul, *Des vies en rouge. Militants, cadres et dirigeants du PCF (1944-1981)*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2016, 350 p.

Bourdieu Pierre, « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie*, 3, 1971, p.295-334.

Bourdieu Pierre, « Une interprétation de la théorie de la religion selon Max Weber », *Archives européennes de sociologie*, 1, 1971, p. 3-21.

Bourdieu Pierre, « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue française de sociologie*, 1, 1974, p.3-42.

Bourdieu Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2-3, 1976, p. 88-104.

Bourdieu Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, 1979, 680 p.

Bourdieu Pierre, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, 1980, p. 2-3.

Bourdieu Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, 480 p.

Bourdieu Pierre, « L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion sur l'idée critique de région », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 35, 1980, p. 63-72.

Bourdieu Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, 1986, p. 69-72.

Bourdieu Pierre, « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 64, 1986, p. 3-19.

Bourdieu Pierre, *Choses dites,* Paris, Éditions de Minuit, 1987, 228 p.

Bourdieu Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1988, 227 p.

Bourdieu Pierre, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, 1989, 576 p.

Bourdieu Pierre, « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 89, 1991, p. 3-46.

Bourdieu Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, 1472 p.

Bourdieu Pierre, « Les contradictions de l'héritage », *in* Bourdieu Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 1098.

Bourdieu Pierre, « Esprits d'État. Genèses et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, 1993, p. 49-62.

Bourdieu Pierre, « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 105, 1994, p. 3-12.

Bourdieu Pierre, *Méditations pascaliennes,* Paris, Seuil, 1997, 318 p.

Bourdieu Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, 134 p.

Bourdieu Pierre, *Les règles de l'art. Genèses et structure du champ littéraire*, Paris, Le Seuil, 1998, 567 p.

Bourdieu Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique.* Précédé de *Trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Seuil, 2000, 448 p.

Bourdieu Pierre, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000, 289 p.

Bourdieu Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, 423 p.

Bourdieu Pierre, « Les conditions sociales de circulation des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 145, 2002, p. 3-8.

Bourdieu Pierre, « Champ du pouvoir et division du travail de domination. Texte manuscrit inédit ayant servi de support de cours au Collège de France, 1985-1986 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 190, 2011, p. 126-139.

Bourdieu Pierre, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil, 2012, 656 p.

Bourdieu Pierre, *Manet, une révolution symbolique : cours au Collège de France, 1998-2000*, Paris, Seuil, 2013, 841 p.

Bourdieu Pierre, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, 256 p.

Bourdieu Pierre, *Sociologie générale volume 1. Cours au Collège de France 1981-1983*, Paris, Raisons d'agir/Le Seuil, 2015, 730 p.

Bourdieu Pierre, *Sociologie générale volume 2. Cours au Collège de France 1983-1986,* Paris, Raisons d'agir/Le Seuil, 2016, 1216 p.

Bourdieu Pierre, *Anthropologie économique. Cours au Collège de France, 1992-1993*, Paris, Raisons d'agir/Le Seuil, 2017, 344 p.

Bourdieu Pierre et Boltanski Luc, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2-3, 1976, p.3-73.

Bourdieu Pierre et Christin Rosine, « La construction du marché. Le champ administratif et la production de la « politique » du logement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 81-82, 1990, p. 65-85.

Bourdieu Pierre et Darbel Alain, « La fin du malthusianisme », *in* Darras (éd.), *Le partage des bénéfices. Expansion et inégalités en France*, Paris, Minuit, 1966, *p*.135-154.

Bourdieu Pierre et de Saint-Martin Monique, « La sainte famille. L'épiscopat français dans le champ du pouvoir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 44-45, 1982, p. 2-53

Bourdieu Pierre et Maître Jacques, « Avant-propos dialogué avec Pierre Bourdieu », *in* Maître Jacques, *L'autobiographie d'un paranoïaque. L'abbé Berry (1878-1947) et le roman de Billy* Introïbo, Paris, Anthropos, 1994**,** p. V-XXII.

Bourdieu Pierre et Passeron Jean-Claude, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970, 280 p.

Bourdieu Pierre et Wacquant Loïc, *Invitation à la sociologie réflexive*, Paris, Le Seuil, 2014.

Boussaguet Laurie, *La pédophilie, problème public : France, Belgique, Angleterre*, Paris, Dalloz, 2008, 478 p.

Boutouyrie-Beauvalet Scarlett, *Naître à l'hôpital au XIXème siècle*, Paris, Belin, 1999, 431 p.

Bozon Michel et Héran François, *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, 2006, 267 p.

Braudel Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II. 1. La part du milieu*, Paris, Livre de poche, 1990, 533 p.

Brian Éric, *La mesure de l'État. Administrateurs et géomètres au XVIIIème siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, 462 p.

Briand Jean-Pierre et Chapoulie Jean-Michel, *Les collèges du peuple. L'enseignement primaire supérieur et le développement de la scolarisation prolongée sous la Troisième République*, Rennes, PUR, 2011, 544 p.

Briquet Jean-Louis et Sawicki Frédéric, « L'analyse localisée du politique », *Politix*, 7-8, 1989, p. 6-16.

Broqua Christophe, Fillieule Olivier, Roca i Escoda Marta, « Sur le façonnement international des causes liées à la sexualité », *Critique internationale*, 70, 2016, p. 9-19.

Brubaker Rogers, « Au-delà de l'« identité » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139, 2001, p.66-85.

Brucy Guy, *Histoire de la FEN*, Paris, Belin, 2003, 635 p.

Bué Nicolas et Desage Fabien, « Le « monde réel » des coalitions. L'étude des alliances partisanes de gouvernement à la croisée des méthodes », *Politix*, 88, 2009, p. 9-37.

Bué Nicolas, « L'union est un combat… contre soi. Les redéfinitions de la discipline partisane dans les partis en coalition (Calais, 1971-2008) », *in* Allal Amin, Bué Nicolas, (dir.), *(In)disciplines partisanes. Comment les partis tiennent leurs militants,* Lille, Presses universitaires du septentrion, 2016, p. 167-187.

Bui-Dang-Ha-Doan Jean, « Les anciens internes des hôpitaux de Paris et leur devenir », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 3, 1964.

Bui-Dang-Ha-Doan Jean, « Médecins des bourgades et des campagnes », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 2, 1965 p. 43-54.

Bui-Dang-Ha-Doan Jean et Andrier Annick, « Notes sur la spécialisation médicale », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 1, 1963.

Bui-Dang-Ha-Doan Jean et Laugier Alain, « L'évolution du corps médical français depuis le début du siècle », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 2, 1961.

Bui-Dang-Ha-Doan Jean et Laugier Alain, « Le corps médical des centres urbains. Répartition et évolution », *Cahiers de démographie et de sociologie médicales*, 1, 1962.

Bui-Dang-Ha-Doan Jean et Laugier Alain, « Esquisse d'une théorie du peuplement médical », *Cahiers de démographie et de sociologie médicales*, 1, 1962, p. 22-42.

Bui-Dang-Ha-Doan Jean et Lévy Danièle, « Les femmes dans la médecine et les professions libérales », *Cahiers de sociologie et de démographique médicales*, 4, 1964, p. 123-135.

Burdillat Martine, « L'administration sanitaire et sociale dans le champ du débat politique et social », *Revue française des affaires sociales*, 4, 2001, p. 13-31.

Buton François, « De l'expertise scientifique à l'intelligence épidémiologique : l'activité de veille sanitaire », *Genèses*, 65, 2006, p. 71-91.

Buton François, « L'observation historique du travail administratif », *Genèses*, 72, 2008, p. 2-3.

Buton François, « Ce que nous apprend l'observation historique du travail administratif », *in* Eymeri-Douzans Jean-Michel et Bouckaert Geert (dir.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, Bruxelles, Bruylant, 2013, p. 151-165.

Cabanel Patrick, *Le Dieu de la République. Aux sources protestantes de la laïcité (1860-1900)*, Rennes, PUR, 2003, 282 p.

Cabanel Patrick, *Histoire des protestants en France XVIème-XXIème siècle*, Paris, Fayard, 2012.

Cadiou Stéphane et Dechezelles Stéphanie, « La problématique de l'émergence pour l'étude des mobilisations collectives : pistes et repères », *in* Stéphane Cadiou, Dechezelles Stéphanie, Roger Antoine (dir.), *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.11-48

Cahen Fabrice, « Medicine, statistics, and the encounter of abortion and « depopulation » in France (1870-1920) », *History of family*, 14, 2009, p. 19-35.

Cahen Fabrice, *Lutter contre l'avortement illégal : les politiques de la vie au défi du contrôle des mœurs (France, 1890-1950)*, Thèse d'histoire, EHESS, 2011.

Cahen Fabrice, « Éléments pour une histoire de la lutte contre la stérilité involontaire (France, 1920-1982) », *Annales de démographie historique*, 123, 2013, p. 209-228.

Cahen Fabrice, « Le gouvernement des grossesses en France (1920-1970) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, 7, 2014, p. 34-57

Cahen Fabrice, *Gouverner les mœurs. La lutte contre l'avortement en France 1890-1950*, Paris, INED, 2016, 414 p.

Cahen Fabrice et Capuano Christophe, « La poursuite de la répression anti-avortement après Vichy. Une guerre inachevée ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 111, 2011, p. 119-131.

Caillé Alain et Dufoix Stéphane (dir.), *Le tournant global des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2013, 440 p.

Canguilhem Georges, *Le normal et le pathologique*, Paris, PUF, 1966, 300 p.

Canguilhem Georges, « Puissance et limites de la rationalité en médecine », *in* Georges Canguilhem, *Études d'histoire et de philosophie des sciences concernant les vivants et la vie*, Paris, Vrin, 1994.

Canguilhem Georges, *Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie*, Paris, Vrin, 2000, 188 p.

Capdevilla Luc, Rouquet François, Virgili Fabrice, Voldman Danièle (dir.), *Sexes, genre et guerres. France 1914-1945*, Paris, Payot, 2010, 384 p.

Capuano Christophe, *Vichy et la famille : réalités et faux-semblants d'une politique publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 354 p.

Carol Anne, *Histoire de l'eugénisme. Les médecins et la procréation XIXème-XXème siècle*, Paris, Le Seuil, 1995, 381 p.

Caron-Leulliez Marianne et George Jocelyne, *L'accouchement sans douleur*, Paris, Éditions de l'Atelier, William Schneider, « L'eugénisme en France : le tournant des années trente », *Sciences sociales et santé*, 3-4, 1986, p. 81-114.

Caron-Leulliez Marion et George Jocelyne, *L'accouchement sans douleur. Histoire d'une révolution oubliée*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2004, 254 p.

Castagnez Noëlline, « La notabilisation du PS-SFIO », *Vingtième siècle*, 4, 2007, p. 35-46.

Castagnez Noëlline, Jalabert Laurent, Lazar Marc, Morin Gilles, Gilles Sirinelli Gilles (dir.), *Le Parti socialiste unifié. Histoire et postérité*, Rennes, PUR, 2013, 329 p.

Castan Vincente Florys, *Marie-Thérèse Eyquem. Du sport à la politique. Parcours d'une combattante*, Master 2 d'histoire, Paris 1, 2008, 253 p.

Castel Robert, *Le psychanalysme ; 'ordre psychanalytique et le pouvoir*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1976, 440 p.

Castel Robert, *L'ordre psychiatrique. L'âge d'or de l'aliénisme,* Paris, Minuit, 1978, 334 p.

Castel Robert, *La gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, Éditions de Minuit, 1981, 228 p.

Castel Robert, *La gestion des risques : de l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2011, 224 p.

Castel Robert et Le Cerf Jean-François, « Le phénomène « psy » et la société française 3. L'après-psychanalyse (fin) », *Le débat*, 3, 1980, p. 22-30.

Cayrol Roland et Parodi Jean-Luc, « Propagandes », *in* CEVIPOF, *L'élection présidentielle des 5 et 19 décembre 1965*, Paris, Armand Colin, 1970 [Cahiers de la FNSP, 169], p. 187-234.

Cayrol Roland, *Mitterrand 1945-1967*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1967.

Cayrol Roland et Tavernier Yves, « Sociologie des adhérents du parti socialiste unifié », *Revue française de science politique*, 3, 1969, p. 699-707.

Ceccaldi Dominique, *La politique française de la Famille. Principes, orientations, réalisations*, Paris, Privat, 1957.

Ceccaldi Dominique, *Les institutions sanitaires et sociales*, Paris, Foucher, 1952.

Chambard Olivia, *La fabrique de l'*homo entreprenans. *Sociologie d'une politique éducative aux frontières du monde académique et du monde économique*, Thèse de science politique, EHESS, 2017.

Chamboredon Jean-Claude, « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet », *Revue française de sociologie*, 3, 1971, p. 335-377.

Champy Florent et Israël Liora, « Professions et engagement public », *Sociétés contemporaines*, 73, 2009, p. 7-19.

Chaperon Sylvie, « La période 1945-1968 », *Femmes et syndicalisme. Actes du colloque organisé à Toulouse le 26 octobre 1999 par le Comité régional CGT Midi-Pyrénées et l'Institut régional CGT d'histoire sociale Midi-Pyrénées,* Montreuil, VO éditions, 2000, p. 39-63.

Chaperon Sylvie, « Le Mouvement Jeunes femmes 1946-1970 : de l'Évangile au féminisme », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français,* 146, 2000, p. 153-183.

Chaperon Sylvie, *Les années Beauvoir (1945-1970),* Paris, Fayard, 2000, 430 p.

Chaperon Sylvie, « Une génération d'intellectuelles dans le sillage de Simone de Beauvoir ». *Clio, 13,* 2001, p. 99-116.

Chaperon Sylvie, « Le MFPF face au féminisme (1956-1970) », *in* Bard Christine *et al.* (Éds), *Le Planning familial. Histoire et mémoire 1956-2006*, Rennes, PUR, 2006, p. 21-25.

Chaperon Sylvie, « La sexologie française contemporaine : un premier bilan historiographique », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 17, 2007, p. 7-22.

Charbit Yves, *Du malthusianisme au populationnisme. Les économistes français et la population 1840-1870*, Paris, PUF, 1981, 307 p.

Charbit Yves, *Economic, social and demographic thought in the XIX th century*, Londres, Springer, 2009.

Charle Christophe, *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne 1900-1940. Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Le Seuil, 2001, 596 p.

Charlot Jean, *Union pour la Nouvelle République. Étude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Paris, Armand Colin, 1967, 363 p.

Charlot Jean, *Le gaullisme d'opposition 1946-1958*, Paris, Fayard, 1983, 436 p.

Charrier Philippe et Clavandier Gaëlle, *Sociologie de la naissance*, Paris, Armand Colin, 2013, 272 p.

Charvolin Florian, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003, 133 p.

Chatriot Alain, Join-Lambert Odile, Viet Vincent (dir.), *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, PUR, 2006, 520 p.

Chauveau Sophie, « Les espoirs déçus de la loi Neuwirth », *Clio*, 18, 2003, p. 223-239.

Chauveau Sophie, *L'invention pharmaceutique. La pharmacie française entre l'État et la société au XXè siècle*, Paris, Sanofi-Synthélabo, 1999, 720 p.

Chauvière Michel et Bussat Virginie, *Famille et codification. Le périmètre du familial dans la production des normes*, Paris, La Documentation Française, 2000.

Chauvière Michel, *Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy*, Paris, Éditions Ouvrières, 1980.

Chauvin Sébastien et Cousin Bruno, « L'économie symbolique du capital social. Notes pour un programme de recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 193, 2012, p.96-103.

Cholvy Gérard et Cheroutre Marie-Thérèse (dir.), *Le scoutisme. Quel type d'hommes, quel type de femmes, quel type de chrétiens ?*, Paris, Éditions du Cerf, 1995, 515 p.

Cholvy Gérard et Hilaire Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France contemporaine. Tome 3 1930-1988*, Toulouse, Privat, 1988, p. 208-214.

Clark Linda, *The rise of professionnal women in France. Gender and public administration since 1830*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 324 p.

Clarke Adele, *Disciplining reproduction. Modernity, American life sciences, and the problem of sex*, Berkeley, University of California Press, 1998, 421 p.

Claro Mona, « Contraception et avortement » in Juliette Rennes, *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*, Paris, La Découverte, 2016, p. 136-148.

Clément Pierre, *Réformer les programmes pour changer l'école ? Une sociologie historique du champ du pouvoir scolaire*, Thèse de sociologie, Université de Picardie Jules Verne, 2013.

Clouet Stéphane, *De la rénovation à l'utopie socialistes. Révolution constructive, un groupe d'intellectuels socialistes des années 30*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1991, 249 p.

Cobb Roger et Elder Charles, *Participation in American politics. The dynamics of agenda building*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1983, 196 p.

Codaccioni Vanessa, « (Dé)politisation du genre et des questions sexuelles dans un procès politique en contexte colonial : le viol, le procès, et l'affaire Djamila Boupacha », *Nouvelles questions féministes*, 1, 2010, p. 32-45.

Cole Joshua, *The power of large numbers. Population, politics and gender in nineteenth-century France*, Ithaca, Cornell University Press, 2000, 272 p.

Collovald Annie, « Identités stratégiques », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 73 1988, p. 29-40.

Collovald Annie, « Une politique de la fidélité. La construction du groupe parlementaire UNR : 1958-1962 », *Politix*, 10, 1990, p. 53-69.

Collovald Annie, « De la défense des « pauvres nécessiteux » à l'humanitaire expert. Reconversion et métamorphose d'une cause politique », *Politix*, 56, 2001, p. 135-161

Collovald Annie, « L'humanitaire expert : le désencastrement d'une cause politique », *in* Collovald Annie (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de solidarité en faveur du Tiers-monde*, Rennes, PUR, 2002, p. 19-47

Collovald Annie, « Pour une sociologie des carrières morales », *in* Collovald Annie, Lechien Marie-Hélène, Rozier Sabine et Willemez Laurent (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements : Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 177-229.

Collovald Annie et Gaïti Brigitte, « Discours sous surveillances. Le social à l'Assemblée », *in* Gaxie Daniel, Collovald Annie, Gaïti Brigitte, Lehingue Patrick et Poirmeur Yves (dir.), *Le « social » transfiguré. Sur la représentation politique des préoccupations « sociales »*, Paris, PUF/CURAPP, 1990, p. 9-54.

Collovald Annie et Gaïti Brigitte, « Questions sur la radicalisation politique », *in* Collovald Annie et Gaïti Brigitte (dir.), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute, 2006, p. 19-45.

Collovald Annie, Lechien Marie-Hélène, Rozier Sabine et Willemez Laurent (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, 234 p.

Collovald Annie et Mathieu Lilian, « Mobilisations improbables et apprentissage d'un répertoire syndical », *Politix*, 86, 2009, p. 119-143.

Combes Hélène, Hmed Choukri, Mathieu Lilian, Siméant Johanna, Sommier Isabelle, « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », *Politix*, 93, 2011, p. 9-27.

Combes Hélène, Garibay David, Goirand Camille, « Quand l'espace compte...spatialiser l'analyse des mobilisations » in Hélène Combes, David Garibay, Camille Goirand, *Les lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*, Paris, Karthala, 2016, p. 9-31.

Connell Raewyn, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Amsterdam, 2014, 285 p.

Connelly Matthew, *Fatal misconception. The struggle to control world population*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press, 2008.

Conrad Peter et Schneider Joseph, *Deviance and medicalization : from badness to sickness*, Philadelphia, Temple University Press, 1992, 327 p.

Conrad Peter, « Medicalization and social control », *Annual review of sociology*, 1992, p. 209-232.

Contamin Jean-Gabriel, « Analyse des cadres », *in* Fillieule Olivier, Mathieu Lilian, Péchu Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 38-45.

Contamin Jean-Gabriel, « Cadrages et luttes de sens », *in* Fillieule Olivier, Agrikoliansky Eric, Sommier Isabelle (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestation dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, 336 p.

Contamin Jean-Gabriel, « Le choix des armes : Les dilemmes pratiques d'un mouvement de doctorants et le modèle des avantages comparatifs », *Genèses*, 59, 2005, p. 4-24.

Contamin Jean-Gabriel, « Genre et modes d'entrée dans l'action collective. L'exemple du mouvement pétitionnaire contre le projet de loi Debré », *Politix*, 78, 2007, p. 13-37.

Corbin Alain, « Paris-Province », *in* Nora Pierre, *Les Lieux de Mémoire,* t. 3 *les France,* vol. 1 « Conflits et partages », Paris, Gallimard, 1992, p. 777-823.

Cournot Augustin, *Essai sur le fondement de nos connaissances et sur le caractère de la critique philosophique*, Paris, Vrin, 1975, 552 p.

Courty Guillaume, *Les groupes d'intérêt*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p.

Cova Anne, *Maternité et droits des femmes en France (XIXème-XXème siècle),* Paris, Anthropos, 1997, 435 p.

Cova Anne, *Féminismes et néo-malthusianismes sous la IIIème République : « La liberté de la maternité »*, Paris, L'Harmattan, 2011, 293 p.

Cova Anne et Dumons Bruno (dir.), *Destins de femmes. Religion, culture et société (France XIXème-XXème siècle)*, Paris, Letouzey et Ané, 2010, 466 p.

Crémieux Francis, *Entretiens avec Emmanuel d'Astier de la Vigerie*, Paris, Belfond, 1966, 192 p.

Crépin Annie, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009.

Curtis Russel et Zurcher Louis, « Stables resources of protest movements : the multi-organizational field », *Social forces*, 1, 1973, p. 53-61.

Daguet Fabienne, *Un siècle de fécondité française. Caractéristiques et évolution de la fécondité de 1901 à 1999*, Paris, INSEE, 2002, 305 p.

Dänzer-Kantof Boris, Lefebvre Véronique, Torres Félix, Lucas Michel, *Un siècle de réformes sociales. Une histoire du* ministère *du travail (1906-2006)*, Paris, La Documentation française, 2006, 261 p.

Darbel Alain et Schnapper Dominique, *Les agents du système administratif*, Paris/La Haye, Mouton, 1969, 106 p.

Darbel Alain et Schnapper Dominique, *Le système administratif*, Paris/La Haye, Mouton, 1972.

Dargent Claude, *Les protestants en France aujourd'hui*, Paris, Payot, 2005, 350 p.

Darmon Muriel, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2003, 349 p.

Darmon Muriel, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2010, 128 p.

Darmon Muriel, « Sélectionner, élire, prédire : le recrutement des classes préparatoires », *Sociétés contemporaines*, 86, 2012, p. 5.-29.

Dauvin Pascal et Siméant Johanna, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain,* Paris, Presses de Sciences Po, 2002, 443 p.

De Luca Barrusse Virginie, *Aux origines de l'État-Providence. Les inspecteurs de l'Assistance publique et l'aide sociale à l'enfance (1820-1930)*, Paris, INED, 2002, 367 p.

De Luca Barrusse Virginie, *Les familles nombreuses. Une question démographique, un enjeu politique France (1880-1940)*, Rennes, PUR, 2008.

De Luca Barrusse Virginie, « Natalisme et hygiénisme en France entre 1900 et 1940. L'exemple de la lutte vénérienne », *Population*, 3, 2009, p. 531-560

De Luca Barrusse Virginie, « Le genre de l'éducation à la sexualité des jeunes gens (1900-1940), *Cahiers du genre*, 49, 2010, p. 155-182.

De Luca Barrusse Virginie, *Population en danger ! La lutte contre les fléaux sociaux sous la Troisième République*, Bern, Peter Lang, 2013, 375 p.

De Luca Barrusse Virginie, « Le complexe de la dénatalité. L'argument démographique dans le débat sur la prévention des naissances en France (1956-1967) », *Populations*, 73(1), 2018, p. 9-34.

De Luca Virginie et van de Walle Étienne, « Birth prevention in the American and French fertility transitions : contrasts in knowledge and practice », *Population and development review*, 3, 2006, p. 547-548.

Della Sudda Magali, « Discours conservateurs, pratiques novatrices », *Sociétés et représentations*, 24, 2007, p. 21-31.

Delmas Corinne, *Instituer les savoirs d'État. L'Académie des Sciences Morales et Politiques au XIX*ème *siècle,* Paris, L'Harmattan, 2006, 344 p.

Delmas Corinne, *Sociologie politique de l'expertise*, La Découverte, 2011, 128 p.

Delphy Christine, *L'ennemi principal 2. Penser le genre*, Paris, Syllepses, 2001, 392 p.

Deluermoz Quentin et Singaravélou Pierre, *Pour une histoire des possibles*, Paris, Le Seuil, 2016, 439 p.

Demeulenaere-Douyère Christiane, *Paul Robin (1837-1912). Un militant de la liberté et du bonheur*, Paris, Publisud, 1994, 478 p.

Denord François et Rosental Paul-André, « Comment lier l'économique et le social ? Une analyse structurale des lieux d'expertise sous Vichy », *Gouvernement et action publique*, 2, 2013, p. 183-219

Dermenjian Geneviève et Loiseau Dominique, « Itinéraires de femmes communistes », *in* Fillieule Olivier et Roux Patricia (dir.), *Le sexe du militantisme*, Paris, Sciences Po, 2009, p. 93-113.

Derogy Jacques et Kahn Jean-François, Les secrets du ballotage *: Le récit, heure par heure de la course à l'Élysée*, Paris, Fayard, 1966.

Desanti Dominique, *Les Staliniens. Une expérience politique 1944-1956*, Paris, Fayard, 1974.

Descamps Florence, « Les comités d'histoire des ministères et l'histoire de l'État : une exception française ? », *in* Eymeri-Douzans Jean-Michel et Bouckaert Geert (dir.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, Bruxelles, Bruylant, 2013, p. 83-101.

Desrosières Alain, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2000.

Diebolt Evelyne (dir.), *Dictionnaire biographique. Militer au XXème siècle : femmes, féminismes, Églises et société*, Paris, Michel Houdiard, 2009, 348 p.

Dobry Michel, « Calcul, concurrence et gestion du sens », *in* Favre Pierre (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la FNSP, 1990, p. 357-386.

Dobry Michel, « Les causalités de l'improbable et du probable », *Cultures et conflits*, 1(17), 1995, p. 111-136.

Dobry Michel, « Les causalités de l'improbable et du probable. Notes à propos des manifestations de 1989 en Europe centrale et orientale », *Cultures et conflits*, 17, 1995 : https://journals.openedition.org/conflits/322.

Dobry Michel, « Ce dont sont faites les logiques de situation », *in* Favre Pierre, Fillieule Olivier et Jobard Fabien (dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, 2007, p. 119-148.

Dobry Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles,* Paris, Presses de Sciences Po, 2009, 432 p.

Dogan Mattei et Narbonne Jacques, *Les Françaises face à la politique. Comportement politique et condition sociale*, Paris, Armand Colin, 1955, 192 p.

Doneaud Thérèse et Guérin Christian, *Les femmes agissent, le monde change. Histoire inédite de l'Union féminine civique et sociale*, Paris, Le Cerf, 2005, 270 p.

Donnison Jean, *Midwives and medical men. A history of the struggle for the birth control*, London, Historical publications, 1988, 259 p.

Dorlin Elsa, « Maladie de femmes », *in* Lecourt Dominique (dir.), *Dictionnaire de la pensée médicale*, Paris, PUF, 2003, p. 702-707.

Dorlin Elsa, *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte, 2006, 307 p.

Dose Ralf, « The world league for sexual reform: some possible approaches », *Journal of the history of sexuality*, 1, 2003, p. 1-15

Dourlen-Rollier Anne-Marie, *La vérité sur l'avortement*, Paris, Maloine, 1963, 247 p.

Dreyfus Michel, *Une histoire d'être ensemble. La MGEN 1946-2006*, Paris, Jacob-Duvernet, 2006, 334 p.

Drouard Alain, « Aux origines de l'eugénisme en France : le néo-malthusianisme (1896-1914) », *Population*, 2, 1992, p. 435-459.

Drouard Alain, « La création de l'INED », *Population*, 6, 1992, p. 1453-1466.

Drouard Alain, *Une inconnue des sciences sociales. La Fondation Alexis Carrel 1941-1945*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1992, 552 p.

Drouard Alain, « Le Haut Comité de la Population et la politique de la population en France (1939-1966) », *Annales de la démographie historique*, 2, 1999, p. 171-197.

Drouard Alain, « Le Haut Comité de la Population et la politique de population de la France (1939-1966) », *Annales de Démographie Historique*, 1999(2), 2000, p. 171-197.

Drouard Alain, « Biocratie, eugénisme et sexologie dans l'œuvre d'Édouard Toulouse », *Sexologies*, 16, 2007, p. 203-211.

Dubesset Mathilde, « Les figures du féminin à travers deux revues féminines, l'une catholique, l'autre protestante, *La Femme dans la Vie Sociale* et *Jeunes Femmes*, dans les années 1950-1960 », *Le mouvement social*, 198, 2002, p. 9-34.

Dubois Vincent, « L'État l'action publique et la sociologie des champs », *Revue suisse de science politique*, 1, 2014, p. 25-30.

Dubois Vincent, « The fields of public policy », *in* Hilgers Mathieu et Mangez Eric, *Bourdieu's theory of social fields. Concepts and applications*, London, Routledge, 2015, p. 199-220.

Duché Didier-Jacques, *Histoire de la psychiatrie de l'enfant*, Paris, PUF, 1990, 424 p.

Duhamel Éric, *Histoire politique de la IVème République*, Paris, La Découverte, 2000, p.128.

Dulong Delphine, *Moderniser la politique : aux origines de la Ve République*, Paris, L'Harmattan, 1997, 295 p.

Dulong Delphine, « Au dedans *et* en dehors : la subversion en pratiques », *in* Lagroye Jacques et Offerlé Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p. 249-265.

Dulong Delphine, Guionnet, Christine, Neveu Erik, *Boys don't cry ! Les coûts de la domination masculine*, Rennes, PUR, 2012, 332 p.

Dulphy Anne, « La gauche et la Guerre Froide », *in* Becker Jean-Jacques et Candar Gilles (dir.), *Histoires des gauches volume 2. XXème siècle : à l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2005, p. 416-434.

Dunezat Xavier, « Le traitement du genre dans l'analyse des mouvements sociaux : France/États-Unis », *Cahiers du genre*, 3, 2006, p. 117-141.

Dunezat Xavier, « Trajectoires militantes et rapports sociaux de sexe », *in* Fillieule Olivier et Roux Patricia (dir.), *Le sexe du militantisme*, Paris, Sciences Po, 2009, p. 243-260.

Dunezat Xavier, « Organisation du travail militant, luttes internes et dynamiques identitaires : le cas des « mouvements des chômeurs », *in* Surdez Muriel, Vogtli Michaël, Voutat Bernard (dir.), *Identifier. S'identifier*, Lausanne, Antipodes, 2010, p. 155-175.

Dunezat Xavier, « L'observation ethnographique en sociologie des rapports sociaux : sexe, race, classe et biais essentialistes », *SociologieS*, 2015, http://journals.openedition.org/sociologies/5075

Dunezat Xavier, « La sociologie des rapports sociaux de sexe : une lecture féministe des rapports hommes/femmes », *Cahiers du genre*, 3, 2016, p. 175-198.

Dunezat Xavier et Bargel Lucie, « Genre et militantisme », in Fillieule Olivier, Mathieu Lilian, Péchu Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, *p. 252*-73.

Dupâquier Jacques (dir.), *Histoire de la population française (4 volumes)*, Paris, PUF, 1988, 2310 p.

Dupâquier Michel, « La famille Bertillon et la naissance d'une nouvelle science sociale », *Annales de démographie historique*, 1983, p. 293-311.

Dupuy Claire et Halpern Charlotte, « Les politiques publiques face à leurs protestataires », *Revue française de science politique*, 4, 2009, p.701-722.

Durand Dominique, *Marie-Claude Vaillant-Couturier. Une femme engagée, du PCF au procès de Nuremberg*, Paris, Balland, 2012, 442 p.

Duranton-Crabol Anne-Marie, Racine Nicole, Rieffel Rémy (dir.), *Pontigny, Royaumont, Cerisy : au miroir du genre*, Paris, Éditions Le manuscrit, 2008, 253 p.

Duriez Bruno, « Faire une autre gauche : des catholiques en politique », *in* Pelletier Denis et Schlegel Jean-Louis (dir.), *À la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2012, p. 153-176.

Durkheim Émile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, 1998, 672 p.

Durkheim Émile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1988, 255 p.

Durkheim Émile, *Leçons de sociologie*, Paris, PUF, 2003, p. 106.

Durkheim Émile, *L'évolution pédagogique en France*, Paris, PUF, 2014, 432 p.

Duverger Maurice, *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, Unesco, 1955, 280 p.

Duyvendak Jan Willem et Fillieule Olivier, « Patterned fluidity : an interactionist perspective as a tool for exploring contentious politics », *in* Jasper James et Duyvendak Jan (dir.), *Players and arenas : the interactive dynamics of protest*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2015, p. 295-318.

Elias Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985, 330 p.

Elias Norbert, « Remarques sur le commérage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 60, 1985, p. 25-29.

Elias Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Pocket, 1991, 220 p.

Elias Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, 301 p.

Elias Norbert, « Les transformations de la balance des pouvoirs entre les sexes. Étude sociologique d'un processus à travers l'exemple de l'État romain antique », *Politix*, 51, 2000, p. 15-53.

Elias Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Pocket, 2003, 320 p.

Elias Norbert, *Au-delà de Freud. Sociologie, psychologie, psychanalyse*, Paris, La Découverte, 2010, 214 p.

Elias Norbert, *La dynamique de la conscience. Sociologie de la connaissance et des sciences*, Paris, La Découverte, 2016, 332 p.

Elias Norbert, *Les Allemands. Luttes de pouvoir et développement de l'habitus aux XIXème et XXème siècle*, Paris, Le Seuil, 2017, p. 204.

Eliasoph Nina et Lichterman Paul, « Culture in interaction », *American journal of sociology*, 4, 2003, p. 735-794.

Ellis Jack, *The physicians-legislators of France. Medecine and politics in the early Third Republic 1870-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, 305 p.

Ermakoff Ivan, *Ruling oneself out : a theory of collective abdications*, Durham, Duke University Press, 2008, 402 p.

Ermakoff Ivan, « Contingence historique et contiguïté des possibles », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 24, 2013, p. 23-45.

Estier Claude, *La gauche hebdomadaire. 1914-1962*, Paris, Armand Colin, 1962, 287 p.

Ethuin Nathalie, « De l'idéologisation de l'engagement communiste. Fragments d'une enquête sur les écoles du PCF (1970-1990) », *Politix*, 2003, 63, p. 145-168.

Daguet Fabienne, « L'évolution de la fécondité des générations nées de 1917 à 1949 : analyse par rang de naissances et niveau de diplôme », *Population*, 6, 2000, p. 1021-1034.

Diebolt Evelyne, *Les femmes dans l'action sanitaire, sociale et culturelle, 1901-2001. Les associations face aux institutions*, Paris, Femmes et associations, 2001, 371 p.

Diebolt Evelyne et Douyere-Demeulenaere Christiane (dir.), *Un siècle de vie associative : quelles opportunités pour les femmes ?*, Paris, Femmes et associations, 2001, 246 p.

Evieth Donnia, « La bataille pour l'Ordre des Médecins 1944-1950 », *Le mouvement social*, 229, 2009, p. 61-77.

Eymeri Jean-Michel, *La fabrique des énarques*, Paris, Economica, 2001, 260 p.

Eymeri Jean-Michel, « Frontières ou marches. De la contribution de la haute administration à la production du politique », *in* Lagroye Jacques (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 47-77.

Eymeri Jean-Michel, « Pour une sociologie politique comparée des institutions et de l'action publiques », *in* Dreyfus Françoise et Eymeri Jean-Michel, *Science politique de l'administration. Une approche comparative*, Paris, Economica, 2006, p. 269-283.

Eymeri-Douzans Jean-Michel, « L'État au quotidien. Éléments d'observation ethnographique du travail des énarques en administration centrale », *in* Eymeri-Douzans Jean-Michel et Bouckaert Geert (dir.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, Bruxelles, Bruylant, 2013, p 331-378.

Eymeri Jean-Michel, « Le ministre n'est plus une personne physique. Sur la collectivisation de la fonction ministérielle », *in* Eymeri-Douzans Jean-Michel, Bioy Xavier, Mouton Stéphane (dir.), *Le règne des entourages : cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 553 à 598.

Fabre Henri, *La maternité consciente*, Paris, Denoël, 1960.

Fabre Rémi, « La « Fédé » au sortir de la Deuxième Guerre Mondiale (1945-1950) » *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, juillet-août-septembre, 1997, p. 503-522.

Falquet Jules, « Division sexuelle du travail révolutionnaire : réflexions à partir de l'expérience salvadorienne (1970-1994) », *Cahiers des Amériques Latines*, 40, 2003, p. 109-128.

Falquet Jules, « Trois questions aux mouvements « progressistes ». Apports de la théorie féministe à l'analyse des mouvements sociaux », *Nouvelles questions féministes*, 3, 2005, p. 18-35.

Faullimmel Anne-Sophie, « Aux origines du scoutisme féminin en France : la naissance de la Fédération Française des Éclaireuses (1912-1927) », *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, juillet-août-septembre, 1997, p. 439-501.

Fayolle Elsa, « Le débat sur le *birth control* : une simple diversion ? », *in* Fondation Gabriel Péri, *Le Parti Communiste Français et l'année 1956. Actes des journées d'étude organisées par les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis les 29 et 30 novembre 2006 à Bobigny*, Bobigny, Département de la Seine-Saint-Denis, 2007, p. 105-114.

Fayolle Sandra, *L'Union des* Femmes Françaises, thèse de science politique, Paris 1, 2005, 551 p.

Federini Fabienne, *Écrire ou combattre. Des intellectuels prennent les armes (1942-1944)*, Paris, La Découverte, 2006, 313 p.

Ferrand Michèle, Imbert Françoise, Marry Catherine, *L'excellence scolaire : une affaire de famille. Le cas des normaliennes et normaliens scientifiques*, Paris, L'Harmattan, 1999, 210 p.

Ferree Myra et Merril David, « Hot movements, cold cognition : thinking about social movements in gendered frames », *Contemporary sociology*, 3, 2000, p. 454-462.

Fette Julie, *Exclusions. Practicing prejudice in French law and medicine 1920-1945*, Ithaca, Cornell University Press, 2012, 314 p.

Fillieule Olivier, « Local environnemental politics in France : case of the Louron valley, 1984-1996 », *French politics*, 1, 2003, p. 305-330.

Fillieule Olivier, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post-scriptum », *Revue française de science politique*, 1-2, 2001, p. 199-215.

Fillieule Olivier, « Requiem pour un concept. Vie et mort de la notion de structure des opportunités politiques », *in* Dorronsoro Gilles (dir.), *La Turquie conteste*, Paris, CNRS éditions, 2005, p. 201-218.

Fillieule Olivier, « Temps biographique, temps social et variabilité des rétributions », *in* Fillieule Olivier (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005, p. 17-45.

Fillieule Olivier, « Travail militant, action collective et rapports de genre », *in* Fillieule Olivier, et Roux Patricia (dir.), *Le sexe du militantisme.* Presses de Sciences Po, 2009, pp. 23-72.

Fillieule Olivier, « De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux ? » *Politiques et société,* 1, 2009, p. 30.

Fillieule Olivier, « Tombeau pour Charles Tilly. Répertoires, performances, stratégies d'action » in Fillieule Olivier, Agrikoliansky Éric, Sommier Isabelle, *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 77-99.

Fillieule Olivier, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post-scriptum », *Revue française de science politique*, 1-2, 2001, p. 199-215.

Fillieule Olivier, Agrikoliansky Éric, Sommier Isabelle (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, 327 p.

Fillieule Olivier et Broqua Christophe, « Sexual and reproductive rights movements and counter movements from an interactionist perspective », *Social movement studies*, à paraître.

Fillieule Olivier et Masclet Camille, « Mouvements sociaux », *in* Achin Catherine et Bereni Laure (dir.), *Dictionnaire genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 344-356.

Fillieule Olivier et Mathieu Lilian, « Structure des opportunités politiques », *in* Fillieule Olivier, Mathieu Lilian, Péchu Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 530-540.

Fillieule Olivier, Mathieu Lilian, Péchu Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, 651 p.

Fillieule Olivier, Mathieu Lilian, Roux Patricia, « Introduction », *Politix*, 78, 2007, p.7-12.

Fillieule Olivier et Pudal Bernard, « Sociologie du militantisme. Problématisations et déplacement des méthodes d'enquête », *in* Fillieule Olivier, Agrikoliansky Eric et Sommier Isabelle (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 163-184.

Fine Agnès, « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIXème siècle », *Communications*, 44, 1986, p. 107-136

Fischer Kate et Szreter Simon, « « They prefer withdrawal »: the choice of birth control in Britain, 1918-1950 », *Journal of interdisciplinary history*, 2, 2003, p. 263-29.

Fisher Kate, *Birth control, sex and marriage in Britain* 1918-1960, Oxford, Oxford University Press, 2006, 294 p.

Fisher Nicolas et Spire Alexis, « L'État face aux illégalismes », *Politix*, 87, 2009, p. 7-20.

Flandrin Laure, « Rire, socialisation et distance de classe. Le cas d'Alexandre, « héritier à histoires » », *Sociologie*, 1, 2011, p. 19-35.

Fligstein Neil et McAdam Doug, *A theory of fields*, Oxford, Oxford university press, 2012, 256 p.

Foucault Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, 318 p.

Foucault Michel, *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, 224 p.

Foucault Michel, *Histoire de la sexualité II. L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 1984, 350 p.

Foucault Michel, *Histoire de la sexualité III. Le souci de soi*, Paris, Gallimard, 1984, 336 p.

Foucault Michel, « Deux essais sur le sujet et le pouvoir », in Dreyfus Hubert et Rabinow Paul, *Michel Foucault. Un parcours philosophique au-delà de l'objectivité et de la subjectivité*, Paris, Gallimard, 1992, p.297-321.

Foucault Michel, « *Il faut défendre la société ». Cours au Collège de France. 1976*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1997, 304 p.

Foucault Michel, *Les anormaux. Cours au Collège de France 1974-1975*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1999, 356 p.

Foucault Michel, « Les techniques de soi », *in* Foucault Michel, *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard, 2001, p.1602-1632.

Foucault Michel, « Crise de la médecine ou crise de l'antimédecine ? », *in* Foucault Michel, *Dits et écrits II 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001, p.197-209.

Foucault Michel, *Du gouvernement des vivants. Cours au Collège de France. 1979-1980*, Paris, Gallimard/EHESS/Le Seuil, 2012, 380 p.

Foucault Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France 1977-1978*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 2004, 448 p.

Foucault Michel, *Théories et institutions pénales. Cours au Collège de France. 1971-1972*, Paris, Gallimard/EHESS/Le Seuil, 2015, 340 p.

Foucault Michel, *Dire vrai sur soi-même. Conférences prononcées à l'Université Victoria de Toronto. 1982*, Paris, Vrin, 2017, 292 p.

Fourquet François et Murard Lion, *Histoire de la psychiatrie de secteur*, Paris, Recherches, 1980, 338 p.

Frajerman Laurent, « L'engagement des enseignants (1918-1968). Figures et modalités », *Histoire de l'éducation*, 117, 2008, p. 57-96.

François Abel et Grossman Emiliano, « Qui sont les députés français de la Vème République ? », *La vie des idées*, 2011 : http://www.laviedesidees.fr/Qui-sont-les-deputes-francais-de.html.

François Bastien, *Naissance d'une constitution. La Cinquième République 1958-1962*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996, 263 p.

François Bastien, *Le régime politique de la Vème République*, Paris, La Découverte, 2003, 128 p.

Fretel Julien, « Quand les catholiques vont au parti. De la constitution d'une illusion paradoxale au passage à l'acte chez les militants de l'UDF », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 155, 2004, p. 76-89

Fretel Julien, « Habiter l'institution. *Habitus*, apprentissages et langages dans les institutions partisanes », *in* Lagroye Jacques et Offerlé Michel, *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010, p. 195-217.

Freud Sigmund, *L'interprétation du rêve*, Paris, Le Seuil, 2010, 704 p.

Fride Adeline, *Charenton ou la chronique de la vie d'un asile de la naissance de la psychiatrie à la sectorisation*, thèse de psychologie, EHESS-Paris 5, 1983.

Friot Bernard, « Les ministères sociaux et leurs services centraux depuis 1946 », *Revue française des affaires sociales*, 1, 1996, p. 141-171

Gaïti Brigitte, « L'érosion discrète de l'État-Providence dans la France des années 60. Retour sur les temporalités d'un « tournant néo-libéral » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 201-202, 2014, p.

Gaïti Brigitte, « Le charisme en partage : Mai-Juin 1968 chez les gaullistes », *in* Damamme Dominique, Gobille Boris, Matonti Frédérique et Pudal Bernard (dir.), *Mai Juin 68*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2008, p. 259-272.

Gaïti Brigitte et Israël Liora, « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », *Politix*, 62, 2003, p. 17-30.

Gaïti Brigitte, *De Gaulle, prophète de la Cinquième République (1946-1962)*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, 372 p.

Galerand Elsa et Kergoat Danièle, « Consubstantialité vs. intersectionnalité ? À propos de l'imbrication des rapports sociaux », *Nouvelles pratiques sociales*, 262, 2014, p. 44-61.

Galembert (de), Claire, « Le droit passe aussi par l'Assemblée ! Sociologie de ce moment oublié de la fabrique parlementaire de la loi », *in* de Galembert Claire, Rozenberg Oliver, Vigour Cécile (dir.), *Faire parler le parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales,* Paris, LGDJ, 2013.

Galembert (de), Claire, Rozenberg Oliver, Vigour Cécile (dir.), *Faire parler le parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales,* Paris, LGDJ, 2013.

Garcia Sandrine, « La création du collège des médecins : un coup de force symbolique », *in* Bard Christine et Mossuz-Lavau Janine, *Le Planning familial : histoire et mémoire (1956-2006)*, Rennes, PUR, 2006, p. 109-117.

Garcia Sandrine, *Mères sous influence. De la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte, 2011, 382 p.

Garrigou Alain, *La politique en France de 1940 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2017, 528 p.

Gaudillière Jean-Paul, *Inventer la biomédecine. La France, l'Amérique et la production des savoirs du vivant (1945-1965)*, Paris, La Découverte, 2002, 391 p.

Gaudillière Jean-Paul, *La médecine et les sciences XIXème-XXème siècles*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p.

Gauthier Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception et avortement : le grand combat des femmes au XXème siècle*, Paris, Robert Laffont, 2002, 436 p.

Gauthier Xavière, *Paroles d'avortées. Quand l'avortement était clandestin*, Paris, La Martinière, 2004, 303 p.

Gaxie Daniel, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil, 1978, 268 p.

Gaxie Daniel, « Les structures politiques des institutions. L'exemple de la Quatrième République », *Politix*, 20, 1992, p. 72-98.

Gaxie Daniel, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2000, 160 p.

Gaxie Daniel, « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, 11 (1), 2005, p.159-190.

Gayon Vincent, « Écrire, prescrire, proscrire. Note pour une sociogénétique de l'écrit bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 213, 2006, p. 84-103.

Gayon Vincent, « Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Éléments de sociologie de la forme « rapport » »¸ *Sociologie du travail*, 51, 2009, p. 324-342.

Gayon Vincent, « Le keynésianisme international se débat. Sens de l'acceptable et tournant néolibéral à l'OCDE », *Annales. Histoires, sciences sociales*, 1, 2017, p. 121-164.

Geay Bertrand, *Profession : instituteurs. Mémoire politique et action syndicale*, Paris, Le Seuil, 1999, 283 p.

Geay Bertrand, *Le syndicalisme enseignant*, Paris, La Découverte, 2005, 122 p.

Geissmann Claudine et Geissmann Pierre, *Histoire de la psychanalyse de l'enfant. Mouvements, idées, perspectives*, Paris, Bayard, 1992, p. 300-318.

Gélis Jacques, *La sage-femme ou le médecin. Une nouvelle conception de la vie*, Paris, Fayard, 1988, 560 p.

« Gender and social movements part 1 », *Gender and society*, 6, 1998, numéro spécial.

« Gender and social movements part 2 », *Gender and society*, 1, 1999, numéro spécial.

Genieys William, « La constitution d'une élite du Welfare dans la France des années 90 », *Sociologie du travail*, 2, 2005, p. 205-222

Genieys William, *L'élite des politiques de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, 274 p.

Genieys William et Hassenteufel Patrick, « Entre les politiques publiques et la politique : l'émergence d'une élite du Welfare ? », *Revue française des affaires sociales*, 4, 2001, p. 121-147

Genieys William et Hassenteufel Patrick, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, 2(2) 2012, p. 89-115.

Gilbert Claude et Henry Emmanuel, *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, 2009, 290 p

Gilbert Claude et Henry Emmanuel, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 1, 2012, p.35-59.

Ginzburg Carlo, *À distance. Neuf essais sur le point de vue en histoire*, Paris, Gallimard, 2001, 248 p.

Ginzburg Carlo, *Le fromage et les vers*, Paris, Flammarion, 2019, 302 p.

Giovanni Levi, « Les usages de la biographie », *Annales*, 6, 1989, p.1325-1336.

Girard Alain, *L'Institut national d'études démographiques. Histoire et développement*, Paris, INED, 1986, 253 p.

Giraud Pierre-François *Un nouveau regard sur le Planning. L'association vauclusienne de de Planning Familial 1962-1986*, maîtrise d'histoire, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, 2001, 163 p.

Girault Jacques, « La SFIO et le monde enseignant », *in* Serge Bernstein, Frédéric Cépède, Gilles Morin, Antoine Prost (dir.), *Le Parti socialiste entre Résistance et République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 293-306.

Girault Jacques, *Instituteurs, professeurs. Une culture syndicale dans la société française fin XIXème-XXème*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 351 p.

Girault Jacques, *Pour une école laïque du peuple ! Instituteurs et militants de l'entre-deux-guerres*, Paris, Publisud, 2009, 492 p.

Gobille Boris, « La vocation d'hétérodoxie », *in* Damamme Dominique, Gobille Boris, Matonti Frédérique et Pudal Bernard (dir.), *Mai Juin 68*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2008, p. 274-294.

Gobille Boris, « L'événement Mai 68. Pour une sociohistoire du temps court », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2, 2008, p. 321-349.

Goblot Edmond, *Le barrière et le niveau. Étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, Paris, PUF, 2010, 90 p.

Godelier Maurice, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard, 2004, 678 p.

Godelier Maurice, *Au fondement des sociétés humaines*, Paris, Flammarion, 2010, 330 p.

Goffman Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, 1968, 451 p.

Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, tome 1, Paris, Minuit, 1973, 251 p.

Goffman Erving, « Calmer le jobard : quelques aspects de l'adaptation à l'échec », *in* Joseph Isaac *et alii*., *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Minuit, 1989, p. 277-300.

Goffman Erving, *Les cadre de l'expérience*, Paris, Minuit, 1991, 576 p.

Goffman Erving, *Stigmate,* Paris, Minuit, 1997, 180 p.

Goldstein Jan, *Consoler et classifier. L'essor de la psychiatrie française*, Le Pessis-Robinson, Synthélabo, 1997, 502 p.

Goldstone Jack (dir.), *States, parties, and social movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, 287 p.

Goldstone Jack, « More social movements or fewer : beyond political opportunity structures to relational fields », *Theory and society*, 33, 2004, p. 333-365.

Goodwin Jeff et Jasper James, « Caught in a winding, snarling wine : the structure bias of political process theory », *Sociological forum*, 1, 1999, p. 27-54.

Goodwin Jeff, Jasper James et Polletta Francesca, *Passionate politics. Emotions and social movements*, Chicago, University of Chicago Press, 2001, 370 p.

Goody Jack, *La logique de l'écriture. Aux origines des sociétés humaines*, Paris, Armand Colin, 1986, 197 p.

Gordon Linda, *The moral property of women. A history of birth control politics in America*, Chicago, University of Illinois Press, 2002, 466 p.

Gracián Baltasar, *L'homme de cour*, Paris, Folio Gallimard, 2010, 656 p.

Graham Allison et Morton Halperin, « Bureaucratic politics : a paradigm and some implications », *World politics*, 24, 1972, p. 40-79.

Graham Allison, *Essence of decision. Explaining the Cuban missile crisis*, *s.l.*, Harper Collins, 1971, 338 p.

Gramsci Antonio, *Guerre de mouvement et guerre de position. Textes choisis et présentés par Razmig Keucheyan*, Paris, La fabrique, 2011, 340 p.

Granovetter Mark S., « The strength of weak ties », *American journal of sociology*, 6, 1973, p. 1360-1380.

Grignon Claude et Passeron Jean-Claude, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Seuil, 2015, 358 p.

Gris Christelle, *La maisonnée politique. La contribution des conjointes d'élus à la carrière élective*, thèse de sociologie, Paris 1, 2016, 492 p.

Grossman Emiliano et Saurugger Sabine, *Les groupes d'intérêt*, Paris, Amand Colin, 2012, 296 p.

Guerrand Roger-Henri et Ronsin Francis, *Le sexe apprivoisé. Jeanne Humbert et la lutte pour le contrôle des naissances*, Paris, La Découverte, 1990, 191 p.

Guerrand Roger-Henri, *La libre maternité*, Paris, Casterman, 1971, 164 p.

Guillaume Cécile, « Le syndicalisme à l'épreuve de la féminisation. La permanence « paradoxale » du plafond de verre à la CFDT », *Politix*, 78, 2007, p. 39-63.

Guillaume Cécile et Pochic Sophie, « La fabrication organisationnelle des dirigeants. Un regard sur le plafond de verre », *Travail, genre et sociétés*, 17, 2007, p. 79-103.

Guillaume Cécile et Pochic Sophie, « Syndicalisme », in Achin Catherine et Bereni Laure (dir.), *Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 480-492.

Guillaume Pierre, *Le rôle social du médecin depuis deux siècles (1800-1945)*, Paris, Association pour l'étude de la Sécurité Sociale, 1996, 319 p.

Guillaumin Colette, *Sexe, race et pratique de pouvoir*, Donnemarie-Dontilly, Éditions Ixe, 2016, 235 p.

Guionnet Christine et Neveu Erik, *Féminin/Masculin : sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004, 288 p.

Gusfield Joseph, *Symbolic crusade. Status politics and the American temperance movement*, Urbana Chicago London, University of Illinois press, 1970, 198 p.

Gusfield Joseph, *The culture of public problems*, 1980, Chicago, The University of Chicago Press, 278 p.

Gusfield Joseph, « Constructing the ownership of social problems : fun and profit in the Welfare State », *Social problems*, 5, 1989, p.431- 441.

Haas Peter, « Introduction : epistemic communities and international policy coordination », *International organization*, 1, 1992, p. 1-35.

Halbwachs Maurice, *Classes sociales et morphologie*, Paris, Minuit, 1972, 471 p.

Halbwachs Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994, 367 p.

Halbwachs Maurice et Sauvy Alfred, *Le point de vue du nombre. Édition critique sous la direction de Marie Jaisson et Éric Brian*, Paris, INED, 2005, 469 p.

Halbwachs Maurice, *La topographie légendaire des Évangiles en Terre sainte : étude de mémoire collective*, Paris, Presses universitaires de France, 2008, 163 p.

Halioua Bruno, *Blouses blanches, étoiles jaunes. L'exclusion des médecins juifs en France sous l'Occupation*, Paris, Liana Levi, 1999, 285 p.

Halpern Charlotte, Lascoumes Pierre et Le Galès Patrick (dir.), *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, 520 p.

Hassenteufel Patrick, *Les médecins face à l'Etat. Une comparaison européenne*, Paris, Presses de Sciences po, 1997, 367 p.

Hassenteufel Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, 294 p.

Hassenteufel Patrick, Bussat Virginie, Genieys William, Martin Claude, Serré Martina, *L'émergence d'une « élite du Welfare » ? Sociologie des sommets de l'État en interaction. Le cas des politiques de protection maladie et des prestations familiales (1981-1997)*, rapport de recherche, CRAPE/CNRS, 1999.

Hatzfeld Henri, *Le grand tournant de la médecine* libérale, Paris, Éditions Ouvrières, 1963, 312 p.

Hauchecorne Mathieu, « Le « professeur Rawls » et le « Nobel des pauvres ». La politisation différenciée des théories de la justice de John Rawls et d'Amartya Sen dans les années 90 en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2009, 176-177, p. 94-113.

Hauchecorne Mathieu, « Rawls et Sen en terrain neutre ? Théories de la justice sociale dans un conseil d'expertise gouvernemental », *Genèses*, 78, 2010, p. 67-86.

Hauchecorne Mathieu, « Le polycentrisme des marges. Les « filières » belge et québécoise d'importation de la philosophie politique états-unienne contemporaine en France », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 15, 2011 : https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2011-3-page-90.htm

Hauchecorne Mathieu, « Faire du terrain en théorie politique », *Politix*, 100, 2012, p. 149-165.

Hecht Jacqueline, « L'idée de dénombrement jusqu'à la Révolution », *in* INSEE, *Pour une histoire de la statistique tome 1*, Paris, INSEE, 1977, p. 44-18

Henckes Nicolas, *Le nouveau monde de la psychiatrie française. Les psychiatres, l'État et la réforme des hôpitaux psychiatriques de l'après-guerre aux années 70*, thèse de sociologie, EHESS, 2007.

Henri-Panebière Gaële, « Élèves en difficultés de parents fortement diplômés. Une mise à l'épreuve empirique de la transmission culturelle », *Sociologie*, 4, 2010, p. 455-477.

Henry Emmanuel, « Rapports de force et espaces de circulation de discours. Les logiques de redéfinitions du problème de l'amiante », *in* Gilbert Claude et Henry Emmanuel (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique,* Paris, La Découverte, 2009, p. 155-174.

Héran François, « L'institution démotivée. De Fustel de Coulanges à Durkheim et au-delà », *Revue française de sociologie*, 28, 1987, p. 67-97.

Héritier Françoise, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996, 332 p.

Herzlich Claudine, Bungener Martine, Paicheler Geneviève, Roussin Philippe, Zuber Marie-Christine, *Cinquante ans d'exercice de la médecine en France. Carrières et pratiques des médecins français 1930-1980*, Paris, Éditions de l'INSERM, 1993, 274 p.

Heurgon Marc, *Histoire du PSU. La fondation et la guerre d'Algérie (1958-1962)*, Paris, La Découverte, 1994, 444 p.

Hilgartner Stephen et Bosk Charles L.**,** « The Rise and Fall of Public Problems », *American Journal of Sociology*, 1988, 1, p. 53-78.

Himes Norman, *Medical history of contraception,* Williams & Wilkins, 1936, 553 p.

Hirsch Robert, *Instituteurs et institutrices syndicalistes. Une pratique syndicale de masse dans la Seine de 1944 à 1967*, Paris, Syllepse, 2010, 302 p.

Hirschman Albert O., *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991, 295 p.

Hirschman Albert O., *Défection et prise de parole. Théorie et applications*, Paris, Fayard, 1995, 216 p.

Hobsbawm Eric et Ranger Terence (dir.), *L'invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, 2012, 381 p.

Hochschild Arlie R., *The managed heart. Commercialization of human feeling*, Berkeley, University of California Press, 1983, 339 p.

Hochschild Arlie R., « Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale », *Travailler*, 9, 2003, p. 19-49

Hoggart Richard, *La culture du pauvre*, Paris, Minuit, 1970, 424, p.

Hughes Everett, *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, EHESS, 1996, 344 p.

Hunt Scott A. et Benford Robert D., « Identity talk in the Peace and Justice movement », *Journal of contemporary ethnography*, 4, 1994, p. 488-317.

Huteau Michel, *Psychologie, psychiatrie et société sous la troisième République : la biocratie d'Edouard Toulouse, 1865-1947*, Paris, L'Harmattan, 2002, 304 p.

Iff Simone, « Témoignage de Simone Iff », *in* Bard Christine et Mossuz-Lavau Janine, *Le Planning Familial, histoire et mémoire, 1956-2006*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 157-171.

Ihl Olivier, « Socialisation et événements politiques », *Revue français de science politique*, 2-3, 2002, p. 125-144.

Israël Liora, « Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le cause lawyering », *Droit et société*, 49, 2001, p. 793-824.

Israël Liora, « Cause lawyering », *in* Fillieule Olivier, Mathieu Lilian, Péchu Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Science Po, 2009, p. 94-99.

Israël Liora, « Résister par le droit ? Avocats et magistrats dans la résistance (1940-1944) », *L'année sociologique*, 1, 2009, p. 149-175.

Israël Liora, *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, 137 p.

Jabouley Esther, *La création du Planning Familial à Lyon*, mémoire de maîtrise, Université Lyon 2, 1997.

Jacquemart Alban, *Les hommes dans les mouvements féministes français (1870-2010). Sociologie d'un engagement* improbable, Thèse de sociologie, EHESS, 2011, 512 p.

Jacquemart Alban, « Engagement militant » *in* Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2013, p.216-226.

Jacquemart Alban, *Les hommes dans les mouvements féministes français Socio-histoire d'un engagement improbable*, Rennes, PUR, 2015, 326 p.

Jamous Haroun, *Sociologie de la décision. La réforme des études médicales et des structures hospitalières*, Éditions du CNRS, 1969, 257 p.

Jasper James, *The art of moral protest. Culture, biography and creativity in social movements*, Chicago, University of Chicago Press, 1997, 514 p.

Jasper James, « Players and arenas formerly known as the State », *in* Duyvendak Jan et Jasper James, *Breaking down the State. Protestors engaged*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2015, p. 9-24.

Jasper James et Duyvendak Jan (dir.), *Players and arenas. The interactive dynamics of protest*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2015, 325 p.

Jaunait Alexandre, Le Renard Amélie, Marteu Elisabeth, « Nationalismes sexuels ? Reconfigurations contemporaines des sexualités et des nationalismes », *Raisons politiques*, 49, 2013, p. 5-23.

Javier Auyero, « L'espace des luttes. Topographie des mobilisations collectives », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 160, 2005, p. 122-132.

Jobert Bruno et Muller Pierre, *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF, 1987, 242 p.

Joshua Florence, « Abeyance structure », *in* Fillieule Olivier, Mathieu Lilian, Péchu Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 17-23.

Johsua Florence, « Repenser la production sociale de la révolte. À partir d'une étude des transformations du recrutement de la LCR depuis 2002 », *Revue française de science politique*, 5, 2013, p. 841-864.

Joshua Florence, « Nous vengerons nos pères. De l'usage de la colère dans les organisations politiques d'extrême gauche dans les années 1968 », *Politix*, 104, 2013, p. 203-233.

Johsua Florence, *Anticapitalistes. Une sociologie historique de l'engagement*, Paris, La Découverte, 2015, 280 p.

Juhem Philippe, « La participation des journalistes à l'émergence des mouvements sociaux. Le cas SOS-Racisme », *Réseaux*, 1999, 98, p. 119-152.

Juhem Philippe et Sedel Julie (dir.), *Porte-paroles et asymétries dans l'espace public*, Rennes, PUR, 2016, 222 p.

Fretel Julien « Quand les catholiques vont au parti. De la constitution d'une illusio paradoxale et du passage à l'acte chez les « militants » de l'UDF », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 155, 2004, p. 76-89.

Kaciaf Nicolas, *Les métamorphoses des pages* politique *dans la presse écrite française (1945-2000)*, thèse de science politique, Paris 1, 2005.

Képès Suzanne, *Le corps libéré. Psychosomatique de la sexualité*, Paris, La Découverte, 2003.

Kergoat Danièle, Imbert Françoise, Le Doaré Hélène, Senotier Danièle, *les infirmières et leur coordination*, Boulogne, Éditions Lamarre, 1992, 192 p.

Kergoat Danièle, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000, p. 35-44.

Kergoat Danièle, Guichard-Claudic Yvonne, Vilbrot Alain, *L'inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin...et réciproquement*, Rennes, PUR, 2008, 401 p.

Kergoat Danièle, *Se battre, disent-elles…*, Paris, La Dispute, 2012, 353 p.

Kergoat Jacques, *Histoire du parti socialiste*, Paris, 1997, La Découverte, 128 p.

Kernalegenn Tudi, Prigent François, Richard Gilles, Sainclivier Jacqueline (dir.), *Le PSU vu d'en bas. Réseaux sociaux, mouvement politique, laboratoire d'idées (années 1950-années 1980)*, Rennes, PUR, 2009, 373 p.

Kesler Jean-François, *L'ENA, la société, l'État*, Paris, Berger-Levrault, 1985, 583 p.

Kesler Jean-François *De la gauche dissidente au nouveau parti socialiste. Les minorités qui ont rénové le PS*, Toulouse, Privat 1990, 471 p.

Kingdon John, *Agendas, alternatives and public policies*, Boston, Mass, Little Brown, 1984, 240 p.

Klejman Laurence et Rochefort Florence, *L'égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation Nationales des Sciences Politiques/Des Femmes, 1989, 356 p.

Knibiehler Yvonne. « L'éducation sexuelle des filles au XXe siècle », *Clio*, 4, 1996, disponible sous : https://journals.openedition.org/clio/436.

Knibiehler Yvonne, *La révolution maternelle. Femmes, maternité, citoyenneté depuis 1945*, Paris, Perrin, 1997, 370 p.

Knibiehler Yvonne, *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, Paris, PUF, 2017, 128 p.

Knibiehler Yvonne et Fouquet Catherine, *La femme et les médecins. Analyse historique*, Paris, Hachette, 1983, 333 p.

Kocher-Marboeuf Eric, *Le Patricien et le Général. Jean-Marcel Jeanneney et Charles de Gaulle 1958-1969 t. 2*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 604 p.

Kolopp Sarah, *Le Trésor et ses mondes (1966-1995). Contribution à une sociologie relationnelle de l'État*, thèse de sociologie, ENS-PSL, 2017, 531 p.

Koubi Geneviève, *Les circulaires administratives : contribution à l'étude du droit administratif*, Paris, Economica, 2003, 391 p.

Krakauer Siegfried, *L'histoire des avant-dernières choses*, Paris, Stock, 2006, 371 p.

Lachaise Bernard, « Les gaullistes dans le *Journal de l'Élysée*, 1965-1969 », *Les cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 30, 2002, p.69-76.

Lachaise Bernard, « Qu'est-ce qu'un compagnon ? », *in* Berstein Serge, Birnbaum Pierre, Rioux Jean-Pierre, Lachaise Bernard (dir.), *De Gaulle et les élites*, Paris, La Découverte, 2008, p.62-74.

Lachaise Bernard, « Les députés gaullistes et les « lois de l'amour », *Parlement(s). Revue d'histoire politique*, 3, 2009, p. 34-49.

Lacouture Jean, *Mitterrand une histoire de Français t. 1*, Paris, Seuil, 2000, 434 p.

Lacroix Bernard, « Genèses et constructions de l'État moderne », *in* Cohen Antonin, Lacroix Bernard, Riutort Philippe (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 52-70.

Laferté Gilles, « L'ethnographie historique ou le programme d'unification des sciences sociales reçu en héritage » in François Buton et Nicolas Mariot, *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF, 2009, p. 45-68.

Laffitte Michel, *Un engrenage fatal. L'UGIF face aux réalités de la Shoah (1941-1944)*, Paris, Liana Lévi, 2003, 365 p.

Laffitte Michel, *Juif dans la France allemande : institutions, dirigeants et communautés au temps de la Shoah*, Paris, Taillandier, 2006, 526 p.

Laffitte Michel, « L'UGIF fut-elle un obstacle au sauvetage ? », *in* Sémelin Jacques, Andrieu Claire et Gensburger Sarah (dir.), *La résistance au génocide*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 411-424.

Lagroye Jacques, François Bastien et Sawicki Frédéric, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz, 1991, 479 p.

Lagroye Jacques, « Le conflit de l'automne 1962. Dispersions et convergences dans la formalisation du rôle », *in* Bernard Lacroix et Jacques Lagroye, *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1992, p 161-194.

Lagroye Jacques, « On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye », *Politix*, 38, 1997, p.7-17.

Lagroye Jacques, « Les processus de politisation », *in* Lagroye Jacques (dir.), *La politisation,* Paris, Belin, 2003, p. 359-372.

Lagroye Jacques, *La vérité dans l'Église catholique. Contestations et restauration d'un régime d'autorité*, Paris, Belin, 2006, 303 p.

Lagroye Jacques, *Appartenir à une institution : catholiques en France aujourd'hui*, Paris, Economica, 2009, 184 p.

Lagroye Jacques et Offerlé Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, 398 p.

Lagroye Jacques et Siméant Johanna, « Gouvernement des humains et légitimations des institutions », *in* Favre Pierre (dir.), *Être gouverné. Mélanges en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 53-71.

Lahire Bernard, *Culture écrite et inégalités scolaires. Sociologie de l' « échec scolaire » à l'école primaire*, Lyon, PUL, 1993, 310 p.

Lahire Bernard, « La variation des contextes dans les sciences sociales. Remarques épistémologiques », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2, 1996. p. 381-407.

Lahire Bernard, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action,* Paris, Nathan, 1998, 272 p.

Lahire Bernard, *Portraits sociologiques*, *Dispositions et variations individuelles*, Paris, Nathan, 2002, 431 p.

Lahire Bernard, *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte, 2004, 777 p.

Lahire Bernard, *L'invention de l'« illettrisme »,* La Découverte, 2005, 432 p.

Lahire Bernard, *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, 2005, 435 p.

Lahire Bernard, *La raison scolaire. École et pratiques d'écriture, entre savoir et pouvoir*, Rennes, PUR, 2008, 186 p.

Lahire Bernard, *Franz Kafka. Éléments pour une théorie de la création littéraire*, Paris, La Découverte, 2010, 632 p.

Lahire Bernard, *Tableaux de famille. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Le Seuil, 2012, 434 p.

Lahire Bernard, *Monde pluriel, penser l'unité des sciences sociales*, Paris, Seuil, 2012, 393 p.

Lahire Bernard, *Dans les plis singuliers du social. Individus, institutions, socialisations*, Paris, La Découverte, 2013.

Lahire Bernard, *Ceci n'est pas qu'un tableau. Essai sur l'art, la domination, la magie et le sacré*, Paris, La Découverte, 2015, 597 p.

Lahire Bernard, *L'interprétation sociologique des rêves*, Paris, La Découverte, 2018, 490 p.

Lalouette Jacqueline, « Anticléricalisme et laïcité », *in* Becker Jean-Jacques et Candar Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France...*, Paris, le Grand livre du mois, 2004, p. 649-653.

Lalouette Jacqueline, *La Libre Pensée en France. 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 2001, 640 p.

Lalouette Jacqueline, *La république anticléricale. XIXème-XXème siècles*, Paris, Le Seuil, 2002, 475 p.

Landau Philippe, « « La patrie en danger » d'une guerre à l'autre », *in* Birnbaum Pierre (dir.), *Histoire politique des juifs en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, p. 74-91.

Lang Jean-Louis, *Georges Heuyer fondateur de la pédo-psychiatrie. Un humaniste du XXème siècle*, Paris, Expansion Scientifique Publications, 1997, 185 p.

Laplanche Jean et Pontalis Jean-Baptiste, *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF, 2002, 544 p.

Larcher Silyane, *L'autre citoyen. L'idéal républicain et les Antilles après l'esclavage*, Paris, Armand Colin, 2014, 383 p.

Lascoumes Pierre, « Les compromis parlementaires, combinaisons de surpolitisation et de sous-politisation. L'adoption des lois de réforme du Code pénal (décembre 1992) et de la création du Pacs (novembre 1999) », *Revue française de science politique*, 3, 200, p. 455-478.

Lascoumes Pierre, « Normes juridiques et mise en œuvre des politiques publiques », *L'année sociologique*, 40, 1990, p. 61-67.

Lascoumes Pierre et Le Bourhis Jean-Pierre, « Des « passes-droit » aux passes du droit. La mise en œuvre socio-juridique de l'action publique », *Droit et société*, 32, 1996, p. 51-73.

Lascoumes Pierre et Le Galès Patrick (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005, 370 p.

Lascoumes Pierre et Le Galès Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2009, 126 p.

Lascoumes Pierre, Poncela Pierrette, Noël Pierre, *Au nom de l'ordre. Une histoire politique du code pénal*, Paris, Hachette, 1989, 404 p.

Latté Stéphane, « La « force de l'événement » est-elle un artefact ? Les mobilisations de victimes au prisme des théories événementielles de l'action collective », *Revue française de science politique*, 3, 2012, p. 409-432.

Laugier Alain et Gout Michèle, « L'externat et l'internat en France (1950-1960) », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 4, 1962, p. 21-31.

Laugier André et Lamothe Marie-José, « Les nouveaux diplômés parisiens depuis 30 ans d'après les thèses soutenues à la Faculté de médecine de Paris en 1929, 1938 et 1961 », *Cahiers de sociologie et de démographie médicales*, 1, 1963, p. 5-13.

Laurens Sylvain, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1981). Sociologie d'une domination à distance*, thèse de sociologie, EHESS, 2006, 774 p.

Laurens Sylvain, « « 1974 » et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning-point », *Politix*, 82, 2008, p. 67-92.

Laurens Sylvain, « Les agents de l'État face à leur propre pouvoir. Éléments pour une micro-analyse des mots griffonnés en marge des décisions officielles », *Genèses*, 3, 2008, p. 26-41.

Laurens Sylvain, « Une sociologie de la note administrative. Notations sur un instrument de pouvoir administratif », *in* Eymeri-Douzans Jean-Michel et Bouckaert Geert (dir.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, Bruxelles, Bruylant, 2013, p.379-409.

Laurens Sylvain, *Les courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Marseille, Agone, 2015, 464 p.

Laurens Sylvain et Serre Delphine, « Des agents de l'État interchangeables ? L'ajustement dispositionnel des agents au cœur de l'action publique », *Politix*, 115, 2016, p. 155-177.

Laynerie Philippe, *Les scouts de France. L'évolution du mouvement des origines aux années quatre-vingt*, Paris, Éditions du Cerf, 1985, 456 p.

Le Bras Hervé, « La statistique générale de la France », *in* Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire tome 2. La Nation, volume 2,* Paris, Gallimard, 1987, p. 317-353.

Le Cour Grandmaison Olivie, « Le Mouvement de la Paix pendant la Guerre Froide : le cas français 1948-1952 », *Communisme*, 18-19, 1988, p. 120-138

Le Galès Patrick et Thatcher Mark, *Les réseaux de politiques publiques. Débat autour des policy networks,* Paris, L'Harmattan, 1995, 464 p.

Le Naour Jean-Yves et Valenti Catherine, *Histoire de l'avortement XIXème-XXème siècle*, Paris Le Seuil, 2003, 387 p.

Le Quentrec Yannick, « Portraits de militants et d'hommes de militantes », *in* Fillieule Olivier et Roux Patricia (dir.), *Le sexe du militantisme*, Paris, Sciences Po, 2009, p. 115-139.

Le Quentrec Yannick et Rieu Annie, *Femmes : Engagements publics et vie privée*, Paris, Syllepse, 139 p.

Le Wita Béatrix, *Ni vue ni connue. Approche ethnographique de la culture bourgeoise*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1988, 200 p.

Lechien Marie-Hélène, « Des militants de la « cause immigrée ». Pratiques de solidarité et sens privé de l'engagement », *Genèses*, 50, 2003, p. 91-110.

Leclercq Catherine et Pagis Julie, « Les incidences biographiques de l'engagement. Socialisations militantes et mobilité sociale. Introduction », *Sociétés contemporaines*, 84, 2011, p. 5-23.

Lécuyer Bernard-Pierre, « Médecins et observateurs sociaux : les Annales d'hygiène publique et de médecine légale (1820-1850) », *in* INSEE, *Pour une histoire de la statistique tome 1*, Paris, INSEE, 1977, p. 445-476.

Lécuyer Bernard-Pierre, « Statistiques administratives et statistiques morales au XIXème siècle », *in Actes de la journée d'étude « Sociologie et statistique »*, Paris, INSEE, 1982 p. 155-165.

Lefaucheur Nadine, « La résistible ascension des accoucheurs des hôpitaux », *Sociologie du travail*, 2, 1988, p. 323-352.

Lefaucheur Nadine, « Deux entreprises scientifico-sociales de promotion de l'eugénisme comme fondement des normes en matière de production et de socialisation des enfants : Adolphe Pinard (1844-1934) et Georges Heuyer (1884-1977) », *Les cahiers de la recherche sur le travail social/Vie Sociale*, 17, 1989, p. 63-79.

Lefaucheur Nadine, « La puériculture d'Adolphe Pinard, une voie française de l'eugénisme » in Raimbault Ginette et Manciaux Michel (dir.)*, Enfance menacée*, Paris, INSERM, 1992, p. 19-43.

Lefebvre Rémi, « Être maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier », *Politix*, 38, 1997, p.63-87.

Lefebvre Rémi, *Le socialisme saisi par l'institution municipale des années 1880 aux années 1980. Jeux d'échelle*, Thèse de science politique, Lille 2, 2001, 734 p.

Lefranc Pierre, *Gouverner selon de Gaulle. Conversations avec Geneviève Moll*, Paris, Fayard, 2008, 400 p.

Lehingue Patrick, « L'éclipse de la loyalty dans la trilogie conceptuelle d'A. O. Hirschman », *in* Laroche Josepha (dir.), *La loyauté dans les relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 59-86.

Lembruch Gerhard et Schimtter Philippe C., *Trends toward corporatist intermediation*, Londres, Sage, 1979, 326 p.

Lemercier Claire et Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008, 120 p.

Lemieux Cyril, « La Révolution française et l'excellence journalistique au sens civique. Note de recherche », *Politix*, 19, 1992, p. 31-36.

Lemieux Vincent, « Réseaux et coalitions », *L'année sociologique*, 1, 1997, p. 351-370.

Lemieux Vincent, *Les coalitions. Liens, transactions, contrôle*, Paris, PUF, 1998, 235 p.

Lenoir Rémi, « Politique familiale et construction sociale de la famille », *Revue française de science politique*, 6, 1991, p. 781-807.

Lenoir Rémi, « L'invention de la démographie et la formation de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 108, 1995, p. 36-61.

Lenoir Rémi, « Savoirs et sciences d'État : généalogie et démographie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 133, 2000, p. 96-97.

Lenoir Rémi, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, 2003, 590 p.

Lenoir Rémi, « Capital social et habitus mondain. Formes et état du capital social dans l'œuvre de Pierre Bourdieu », *Sociologie*, 3, 2016, p. 281-300.

Léonard Jacques, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs. Histoire intellectuelle et politique de la médecine au XIX*ème *siècle*, Paris, Aubier, 1981, 384 p.

Leridon Henri, *Les enfants du désir. Une révolution démographique*, Paris, Hachette, 1998, 278 p.

Leridon Henri, Charbit Yves, Collomb Philippe, Sardon Jean-Paul, Toulemon Laurent, *La seconde révolution contraceptive. La régulation des naissances en France de 1950 à 1985*, Paris, INED/PUF, 1987, 380 p.

Léron Sophie, *La Fédération nationale des clubs de loisirs Léo Lagrange (1950-1970) : une organisation socialiste ?* mémoire de maîtrise en histoire, Paris 1, 1999.

Lévi-Strauss Claude, « L'efficacité symbolique », *in* Lévi-Strauss Claude, *Anthropologie structurale*, Paris, Pocket, 1974, p.213-234.

Lézé Samuel, *L'autorité des psychanalystes*, Paris, PUF, 2010, 216 p.

Liatard Séverine, *Colette Audry, 1906-1990. Engagements et identités d'une intellectuelle*, Rennes, PUR, 2011, 396 p.

Lochak Danièle, *La Convention des Institutions Républicaines. François Mitterrand et le socialisme*, Paris, PUF, 1971, 96 p.

Lochak Danièle, *Étrangers : de quel droit ?* Paris, PUF, 1985, 256 p.

Löwy Ilona et Weisz George, « French hormones : progestins and therapeutic variations in France », *Social sciences and medicine*, 60, 2005, p. 2609-2622.

Luck Simon et Dechezelles Stéphanie, « Mondes mouvementistes et partisans : points de contact, passerelles et pistes d'exploration », *in* Luck Simon et Dechezelles Stéphanie (dir.), *Voix de la rue ou voie des urnes ? Mouvements sociaux et partis politiques*, Rennes, PUR, 2011, p. 9-28.

Lüdtke Alf, *Des ouvriers dans l'Allemagne au XX*ème *siècle*, Paris, L'Harmattan, 2000, 325 p.

Lüdtke Alf, « L'histoire comme science sociale. Entretien avec Alf Lüdtke par Alexandra Oeser », *Sociétés contemporaines*, 99-100, 2015, p. 169-191.

Maclouf Pierre, « Éléments de genèse de la Direction de l'action sociale », *Revue française des affaires sociales*, 4, 1992, p. 123-154.

Maîtron Jean, *Le mouvement anarchiste en France tome 1*, Paris, Maspero, 1983, 485 p.

Manfredonia Gaetano, « L'anarchisme », *in* Becker Jean-Jacques et Candar Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France volume 1*, Paris, La Découverte, 2005, p.444-462.

March James G., *Décisions et organisations,* Paris, Éditions d'Organisation, 1991, 275 p.

Marchetti Dominique, « Les sous-champs spécialisés du journalisme », *Réseaux*, 111, 2002, p. 22-55.

Margaret Maruani, *Les syndicats à l'épreuve du féminisme*, Paris, Syros, 1979, 271 p.

Mariette Audrey et Pitti Laure, « « Médecin de première ligne dans un quartier populaire ». Un généraliste en banlieue rouge des années 1960 aux années 2010 », *Agone*, 58, 2016, p. 51-72.

Mariot Nicolas, « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, 53, 2003, p. 154-177.

Mariot Nicolas, « La réflexivité comme second mouvement », *L'Homme*, 203-204, 2012, p. 368-398.

Mariot Nicolas, *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple*, Paris, Le Seuil, 2013, 496 p.

Mariot Nicolas, *Histoire d'un sacrifice. Robert, Alice et la guerre*, Paris, Le Seuil, 2017, 434 p.

Marks Lara, *Sexual chemistry. A history of the contraceptive pill : a history of the contraceptive pill*, Londres, Yale University Press, 2010, 372 p.

Marrot Bernard, *L'administration de la santé en France*, Paris, L'Harmattan, 1995, 489 p.

Marry Catherine, *Les femmes ingénieures. Une révolution respectueuse*, Paris, Belin, 2004, 287 p.

Marry Catherine, Bereni Laure, Jacquemart Alban, Pochic Sophie, Revillard Anne, *Le plafond de verre et l'État. La construction des inégalités de genre dans la fonction publique*, Paris, Armand Colin, 2017, 228 p.

Martelli Roger, *1956 communiste. Le glas d'une espérance*, Paris, La Dispute, 2006, 218 p.

Martin Jean-Paul, *La ligue de l'enseignement des origines à 1914*, thèse d'histoire, Institut d'Études Politiques de Paris, 1992, 865 p.

Martin Jean-Paul, « La ligue de l'enseignement et la formation du champ politique républicain (1866-1914) », *in* Dard Olivier et Sévilla Nathalie (dir.), *Le phénomène ligueur sous la III*ème *république*, Metz, Publications du Centre universitaire lorrain d'histoire, 2009, p.98-114.

Martin Jean-Paul, *La ligue de l'enseignement. Une histoire politique (1866-2016)*, Rennes, PUR, 2016, 605 p.

Maruani Margaret et Meron Monique, *Un siècle de travail des femmes en France 1901-2011*, Paris, La Découverte, 2012, 229 p.

Marx Karl et Engels Friedrich, *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions Sociales, 1976, 621, p.

Marx Karl et Engels Friedrich, *Manifeste du parti communiste*, Paris, Flammarion, 1998, 206 p.

Mathieu Lilian, *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, 2001, 333 p.

Mathieu Lilian, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 1, 2002, p. 75-100.

Mathieu Lilian, « La constitution du mouvement altermondialiste français », *Critique internationale*, 27, 2005, p. 147-161.

Mathieu Lilian, « Repères pour une sociologie des croisades morales », *Déviance et société*, 1, 2005, p. 3-12.

Mathieu Lilian, *Double peine : histoire d'une lutte inachevée*, Paris, La Dispute, 2006, 307 p.

Mathieu Lilian, « Les mobilisations improbables : pour une approche contextuelle et compréhensive », *in* Cadiou Stéphane, Dechezelles Stéphanie, Roger Antoine (dir.), *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 187-198.

Mathieu Lilian, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, 77, 2007, p. 131-151.

Mathieu Lilian, « Éléments pour une analyse des coalitions contestataires. La lutte contre le sida et le mouvement des chômeurs, de « Nous sommes la gauche » à *Occupation* », *Revue française de science politique*, 1, 2009, p. 77-96.

Mathieu Lilian, « Contexte politique et opportunités », *in* Fillieule Olivier, Agrikoliansky Éric, Sommier Isabelle (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 39-54.

Mathieu Lilian, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », *Sociologie*, 3, 2010, p. 303-318.

Mathieu Lilian, *L'espace des mouvements sociaux*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2012, 285 p.

Mathieu Lilian, *La fin du tapin. Sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution*, Lormont, éd. François Bourin, 2014, 268 p.

Mathieu Lilian, « Croisade morale et politique du statut : quelques hypothèses à propos du mouvement abolitionniste », communication au colloque « Croisades privées et problèmes publics. L'héritage sociologique de Joseph Gusfield », Paris, 23-24 novembre 2015 : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01326648.

Mathieu Nicole-Claude, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies de* sexe, Donnemarie-Dontilly, Éditions Ixe, 2013, 266 p.

Matonti Frédérique et Poupeau Franck, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 155, 2004, p. 4-11.

Mauger Gérard, « Entre engagement politique et engagement sociologique », *in* Tissot Sylvie, Gaubert Christophe, Lechien Marie-Hélène (dir.), *Reconversions militantes*, Limoges, PULIM, 2005, 177-192.

Mauger Gérard, *Les bandes, le milieu et la bohème populaire. Études de sociologie de la déviance et des jeunes de classes populaires, 1975-2005*, Paris, Belin, 2006, 252 p.

Mauger Gérard, Poliak Claude, Pudal Bernard, *Histoires de lecteurs*, Paris, Nathan, 1999, 537 p.

Maurer Sophie et Pierru Emmanuel, « Le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998. Retour sur un « miracle social », *Revue française de science politique*, 3, 2001, p. 371-407.

Maurizio Gribaudi et Alain Blum, « Des catégories aux liens individuels : l'analyse statistique de l'espace social », *Annales*, 6, 1990, p.1365-1402.

Mauss Marcel, *Essais de sociologie*, Le Seuil, 1969, 252 p.

Mauss Marcel, « Essai sur les variations saisonnières des sociétés eskimos. Étude de morphologie sociale », *in* Mauss Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1973, p. 387-475.

Mauss Marcel, *La nation*, Paris, PUF, 2013.

Mauss Marcel et Hubert Henri, « Esquisse d'une théorie générale de la magie », *in* Mauss Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1999, p. 3-141

McAdam Doug, *Political process and the development of black insurgency 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press, 1982, 304 p.

McAdam Doug, « Tactical innovation and the pace of insurgency », *American sociological review*, 6, 1983, p. 735-754.

McAdam Doug, « Recruitement to high-risk activism : the case of Freedom Summer », *American journal of sociology*, 1, 1986, p. 64-90.

McAdam Doug, *Freedom Summer*, Oxford, Oxford University Press, 1988, 333 p.

McAdam Doug, « Pour dépasser l'analyse structurale de l'engagement militant », *in* Fillieule Olivier (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005, p. 49-73.

McAdam Doug et Boudet Hilary, *Putting social movements in their place. Explaining opposition to energy projects in the United States 2000-2005*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, 278 p.

McAdam Doug et Paulsen Ronnelle, « Specifying the relationship between social ties and activism », *The american journal of sociology*, 3, 1993, p. 640-667.

McAdam Doug et Tarrow Sydney, « Ballots and barricades : on the reciprocal relationship between elections and social movements », *Perspective on Politics*, 8(2), 2010, p. 529-542.

McAdam Doug, Tarrow Sidney, Tilly Charles, *Dynamics of contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, 387 p.

McBride Dorothy et Mazur Amy (dir.), *The politics of State feminism. Innovation in comparative research*, Philadelphia, Temple University Press, 2010, 305 p.

McBride Dorothy Stetson et Mazur Amy (dir.), *Comparative state feminism*, Thousand Oaks, Sage, 1995, 333 p.

McCann Carole, *Birth control politics in the United States 1916-1945*, New York, Cornell University Press, 1994, 256 p.

McCann Michael, « Legal mobilization and social reform movements : notes on a theory and its applications », *in* Sarat Austin et Silbey Susan (dir.), *Studies in law, politics and society*, Greenwich, 1991, CT : Jai Press, p. 255-254.

McCann Michael, *Rights at work. Pay equity reform and the politics of legal mobilization*, Chicago, University of Chicago Press, 1994, 372 p.

McCann Michael, « Law and social movements », *in* Austin Sarat (dir.), *The Blackwell companion to law and society*, Oxford, Blackwell, 2004, p. 506-522.

McCann Michael (dir.), *Law and social movements*, London, Routledge, 2006, 662 p.

McCarthy John et Zald Mayer, « Resource mobilization and social movements : a partial theory », *American journal of sociology*, 82, 1977, p. 1212-1241.

McFarland Andrew S., *Neopluralism. The evolution of political process : the evolution of political process theory,* Lawrence, University Press of Kansas, 2004, 208 p.

McLaren Angus, *Birth-control in nineteenth century England*, London, Croom Helm, 1978, 263 p.

McLaren Angus, *Histoire de la contraception de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Éditions Noêsis, 1996, 413 p.

Medvetz Thomas, « Les *think tanks* dans le champ du pouvoir étasunien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 200, 2013, p. 44-55.

Meimon Julien, *En quête de légitimité. Le* ministère *de la coopération (1959-1999)*, Thèse de science politique, Lille 2, 2005, 548 p.

Meimon Julien, « Sur le fil. La naissance d'une institution », *in* Jacques Lagroye et Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p.105-129.

Memmi Dominique, « L'ascension vue de l'intérieur : les postures de la conquête », *Cahiers internationaux de sociologie*, 100, 1996, p. 33-58.

Memmi Dominique, « Les déplacés. Travail sur soi et ascension sociale : la promotion littéraire de Jules Romains », *Genèses*, 1, 1996, p. 57-80.

Memmi Dominique, *Faire vivre et laisser mourir. Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, Paris, La Découverte, 2002, 305 p.

Memmi Dominique, « Mai 68 ou la crise de la domination rapprochée », *in* Damamme Dominique, Gobille Boris, Matonti Frédérique, Pudal Bernard (dir.), *Mai Juin 68*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2008, p. 35-46.

Mennesson Christine, *Être une femme dans un monde d'homme. Socialisation sportive et construction du genre*, Paris, L'Harmattan, 2005, 365 p.

Merllié Dominique, *Les enquêtes de mobilité*, Paris, PUF, 1994, 254 p.

Merllié Dominique, « La mobilité sociale diffère-t-elle selon le sexe ? », *in* Blöss Thierry (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, 2001, p. 151-173.

Merllié Dominique et Prévot Jean, *La mobilité sociale*, Paris, La Découverte, 1997, 128 p.

Merton Robert, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, 1997, 384 p.

Meyer David, « Social movements and public policy : eggs, chicken and theory », *in* Meyer David, Jenness Valerie, Ingram Helen (dir.), *Routing the opposition. Social movements, public policy, and democracy,* Minneapolis, University of Minnesota Press, 2005, p1-26.

Michaels Paula, *Lamaze. An international history*, Oxford, Oxford University Press, 2014, 240 p.

Michel Hélène, « Pour une sociologie des pratiques de défense : le recours au droit par les groupes d'intérêt », *Sociétés contemporaines*, 52, 2003, p. 5-16.

Michel Hélène, *La cause des propriétaires : État et propriété en France, fin XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 2006, 319 p.

Michel Hélène (dir.), *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne : trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2006, 351 p.

Michel Hélène, « Les groupes d'intérêt », *in* Cohen Antonin, Lacroix Bernard, Riutort Philippe (dir.), *Nouveau manuel de science politique,* Paris, La Découverte, 2009, p. 256-263.

Michel Hélène, « Mouvements sociaux, groupes d'intérêt et politiques publiques », *in* Borraz Olivier et Guiraudon Virginie (dir.), *Politiques publiques 2, Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, p. 189-212.

Michel Jacques, « Émile Durkheim et la naissance de la science sociale dans le milieu bernardien », *in* Michel Jacques (dir.), *De la nécessité de Claude Bernard,* Paris, Méridiens-Klincksieck, 1991, p. 229-254.

Mijolla (de) Alain, « La psychanalyse en France (1893-1965), *in* Jaccard Roland (dir.), *Histoire de la psychanalyse tome 2*, Paris, Le Livre de Poche, 1982.

Mijolla (de) Alain (dir.), *Dictionnaire international de la psychanalyse tome 1*, Paris, Hachette, 2005.

Milet Marc, « Pour une sociologie législative du pouvoir des parlementaires en France », *Revue française d'administration publique*, 135, 2010, p. 601-618.

Milia Monique, « Histoire d'une politique d'émigration organisée pour les départements d'outre-mer 1952-1963 », *Pouvoirs dans la Caraïbe*, numéro spécial, 1997, p. 141-157.

Mischi Julian, *Servir la classe ouvrière. Sociabilités militantes au PCF*, Rennes, PUR, 2009, 341 p.

Mohammed Marwan, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, 2011, 468 p.

Moi Toril, « Appropriating Bourdieu: Feminist theory and Pierre Bourdieu's sociology of culture », *New literary history*, 4, 1991, p. 1017-1049.

More Caroline, *Les débuts du Planning Familial à Grenoble 1961-1967*, maîtrise d'histoire, Université Pierre Mendès-France, 2000, 212 p.

More Caroline, « Sexualité et contraception vues à travers l'action du Mouvement français pour le Planning familial de 1961 à 1967 », *Le Mouvement Social*, 207, 2004, p. 75-95.

Morin Gilles, « Le parti socialiste SFIO et les associations 1944-1969 », *in* Andrieu Claire, Le Béguec Gilles, Tartakowsky Danielle (dir.), *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 359-378.

Morival Yohann, *Les Europes du Patronat. L'enjeu « Europe » dans les organisations patronales françaises depuis 1948*, thèse de science politique, EHESS, 2015.

Morris Aldon D. et Staggenborg Suzanne, « Leadership in social movements », *in* Snow David, Soule Sarah, Kriesi Hanspeter (dir.), *The Blackwell companion to social movements*, Oxford, Blackwell, 2007, p.171-196.

Moscucci Ornella, *The science of woman. Gynaecology and gender in England 1800-1929*, Cambridge, Cambridge University Press, 278 p.

Mosse George, *Nationalism and sexuality. Respectability and abnormal sexuality in modern Europe*, New York, Fertig, 1985, 232 p.

Mossuz-Lavau Jeannine, « La régulation des naissances : La régulation des naissances : les aspects politiques du débat », *Revue française de science politique*, 16 (5), 1966, p. 913-939.

Mossuz-Lavau Jeannine, « Le vote des femmes en France (1944-1984) », *in* Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1989, p. 209-227.

Mossuz-Lavau Janine, *Les lois de l'amour : les politiques de la sexualité en France de 1950 à nos jours*, Paris, Éditions Payot, 1991, 346 p.

Mossuz-Lavau Jeannie, « Le vote des femmes en France (1945-1993), *Revue française de science politique*, 4, 1993, p. 673-689.

Mouchard Daniel, « Expertise », *in* Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 235- 241.

Muel-Dreyfus Francine, *Le métier d'éducateur. Les instituteurs de 1900, les éducateurs spécialisés de 1968*, Paris, Minuit, 1992, 269 p.

Muel-Dreyfus Francine, *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Le Seuil, 1996, 384 p.

Müller Pierre, *Le Technocrate et le Paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours,* Paris, Ouvrière, 1984, 173 p.

Muracciole Jean-François, *Les Français libres. L'autre résistance*, Paris, Tallandier, 2009, p. 257.

Murard Lion, « La santé publique, matière administrative extraordinaire », *Revue française des affaires sociales*, 4, 2001, p. 77-83

Murard Lion et Zylberman Patrick, *L'hygiène dans la République. La santé publique ou l'utopie contrariée 1870-1918*, Paris, Fayard, 1996, 805 p.

Murard Lion et Zylberman Patrick, *L'administration sanitaire en France dans l'entre-deux-guerres. Le* ministère *de l'Hygiène : création et action suivi de deux essais sur la coopération sanitaire internationale*¸ rapport de recherche, CERMES/CNRS/INSERM, 1998.

Murard Lion et Zylberman Patrick, « Mi-ignoré, mi-méprisé : le ministère de la santé publique, 1920-1945 », *Les tribunes de la santé*, 1, 2003, p. 19-33.

Nadaud Éric, « Éliane Brault, un parcours féminin, radical, antifasciste, progressiste, maçonnique et féminin (1895-1982) », *Histoire@politique. Politique, culture, société*, 9, 2009,

Nahum Henri, *La médecine française et les juifs 1930-1945*, Paris, L'Harmattan, 2006, 412 p.

Naquet Emmanuel, « La Ligue des Droits de l'homme et l'école de la République dans la première moitié du XXème siècle », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 9, 2009, p.99.

Naquet Emmanuel, *Pour l'Humanité. La Ligue des droits de l'homme de l'affaire Dreyfus à la défaite de 1940*, Rennes, PUR, 2014, 684 p.

Nay Olivier, « Le travail politique à l'Assemblée. Note sur un champ de recherche trop longtemps », *Sociologie du travail*, 45, 2003, p.537-554.

Neau-Dufour Frédérique, *Yvonne de Gaulle*, Paris, Fayard, 2010, 585 p.

Neveu Eric, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, 98, 1999, p. 39.

Neveu Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005, 126 p.

Neveu Erik, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 2015, 288 p.

Noiriel Gérard, *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette, 1999, 335 p.

Noiriel Gérard, *État, nation et immigration*. Vers une histoire du pouvoir, Paris, Belin, 2001, 399 p.

Noiriel Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p.

Noiriel Gérard (dir.), *L'identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007, 271 p.

Noiriel Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXème-XXème siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007, 716 p.

Noiriel Gérard, *Une histoire populaire de la France. De la guerre de Cent Ans à nos jours*, Marseille, Agone, 2018, 829 p.

Nollet Jérémie, « La production des décisions dans les cabinets ministériels. À propos de la gestion politique de la « vache folle » », *in* Demazière Didier et Le Lidec Patrick (dir.), *Les mondes du travail politique. Les élus et leurs entourages*, PUR, 2014, p. 91-108.

Nord Philip, *Le New Deal français*, Paris, Perrin, 2016, 452 p.

Nye Robert, « Médecins, éthique médicale et État en France 1789-1947 », *Le mouvement social*, 214, 2006, p. 19-36.

Offen Karen, « Depopulation, nationalism and feminism in Fin-de-Siècle France », *The American historical review*, 3, 1984, p. 648–676.

Offen Karen, « Body politics : women, work and the politics of motherhood in France, 1920-1950 », in Bock Gisela et Thane Pat, *Maternity and gender policies. Women and the rise of the European Welfare States*, *1880s-1950s*, Londres, Routledge, 1991, p. 138-159.

Offerlé Michel, « L'électeur et ses papiers. Enquête sur les cartes et les listes électorales », *Genèses*, 13, 1993, p. 29-53.

Offerlé Michel, « De l'histoire en science politique. L'histoire des politistes », *in* Favre Pierre et Lagrave Jean-Baptiste (dir.), *Enseigner la science* politique, Paris, L'Harmattan, 1998.

Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1998 (2ème édition), 158 p.

Offerlé Michel, « Lobbying/lobbyistes. Militants/militantismes », in Michel Hélène (dir.), *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne : trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2006, p.327-335.

Offerlé Michel, *Les partis politiques*, Paris, PUF, 2006 (5ème édition), 127 p.

Offerlé Michel, « Associations, groupes d'intérêts, mouvements sociaux : mêmes concepts ? même combat ? », *in* Tartakowsky Danielle (dir.), *Syndicats et associations : concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 459-468

Offerlé Michel, « Histoires des protestations », *in* Fillieule Olivier, Agrikoliansky Éric, Sommier Isabelle (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 265-281.

Ohayon Annick, *L'impossible rencontre. Psychologie et psychanalyse en France (1916-1969)*, Paris, La Découverte, 1999, 438 p.

Ohayon Annick, « L'école des parents ou l'éducation des enfants éclairée par la psychologie de l'enfant (1929-1946) », *Bulletin de psychologie*, 2000, 449, p. 635-642.

Ohayon Annick, « L'émergence d'un mouvement sexologique français (1929-1939), entre hygiénisme, eugénisme et psychanalyse », *Psychiatrie, Sciences Humaines, Neurosciences*, 4, 2004, p. 50-61

Olivier Cyril, *Le vice ou la vertu. Vichy et les politiques de la sexualité*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2005, 311 p.

Ollion Etienne, « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », *Critique internationale*, 67, 2015, p. 17-31.

Ollitrault Sylvie, « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française », *Politix*, 36, 1996, p. 141-162.

Ollitraut Sylvie et Jouzel Jean-Noël, « Contre-expertise » in Henry Emmanuel, *Dictionnaire critique de l'expertise*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 86-91.

Ozouf Jacques, *Nous les maîtres d'école. Autobiographies d'instituteurs de la Belle Époque*, Paris, Gallimard/Julliard, 1973, 269 p.

Ozouf Jacques et Ozouf Mona, *La république des instituteurs*, Paris, Le Seuil, 2000, 487 p.

Padioleau Jean-Gustave, *L'État au concret*, Paris, PUF, 1982, 222 p.

Pagès Jeanne, *Le contrôle des naissances en France et à l'étranger*, Paris, LGDJ, 1971, 325 p.

Pagis Julie, « La politisation des engagements religieux. Retour sur une matrice de l'engagement en mai 68 », *Revue française de science politique*, 1, 2010, p. 61-89

Pagis Julie, *Mai 68, un pavé dans leur histoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, 339 p.

Pagis Julie et Pasquali Paul, « Observer les mobilités sociales en train de se faire. Micro-contextes, expériences vécues et incidences socio-politiques », *Politix*, 114, 2016, p. 18-20.

Paicheler Geneviève, « Carrières et pratiques des femmes médecins en France (1930-1980) : Portes ouvertes ou fermées ? », *in* Aïach Pierre, Cèbe Dominique, Cresson Geneviève (dir.), *Femmes et hommes dans le champ de la santé : approches sociologiques*, Rennes, Éditions de l'Ecole nationale de la santé publique, 2001, p. 179-196.

Parlement(s). Revue d'histoire politique, 3, 2004. HS 1, « Faut-il changer de république ? 1962-2004 ».

Passeron Jean-Claude, « L'inflation des diplômes. Remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie », 4, 1982, p. 551-584.

Passeron Jean-Claude et Revel Jacques, *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS,2005, 291 p.

Passeron Jean-Claude et de Singly François, « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle », *Revue française de science politique*, 1, 1984, p. 48-78.

Passy Florence, *L'action altruiste*, Genève, Droz, 1998, 270 p.

Patthieu Sylvain, « Un traitement spécifique des migrations d'outre-mer : le BUMIDOM (1963-1982) et ses ambiguïtés », *Politix*, 116, 2016, p. 81-113.

Pasquali Paul, *Passer les frontières sociales. Comment les « filière d'élite » entrouvrent leurs portes*, Paris, Fayard, 2014, 464 p.

Pavard Bibia, « Une « guerre de 20 ans » : les luttes du Planning familial dans *L'Express* et *Le Nouvel Observateur* (1955-1975) », *in* Bard Christine et Mossuz-Lavau Janine (dir.), *Le Planning familial : histoire et mémoire, 1956-2006*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 206 p.

Pavard Bibia, *Contraception et avortement dans la société française (1956-1979). Histoire d'un changement politique et culturel*, thèse d'histoire, IEP de Paris, 2010, 734 p.

Pavard Bibia, « Du *Birth Control* au Planning familial (1955-1960) : un transfert militant… », *Histoire@Politique*, 18, 2012, p. 162-178.

Pavard Bibia, *Si je veux, quand je veux : contraception et avortement dans la société française, 1956-1979*, Rennes, PUR, 2012, 358 p.

Paxton Robert, *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 1997, 480 p.

Payre Renaud et Pollet Gilles, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, 2013, 128 p.

Péchu Cécile, « Les générations militantes à Droit au Logement », *Revue française de science politique*, 1-2, 2001, p. 73-103.

Pedersen Jean, « Regulating abortion and birth control: gender, medecine and republican politics in France, 1870-1920 », *French historical studies*, 3, 1996, p. 673-698.

Pedersen Susan, *Family, dependence and the origins of Welfare State. Britain and France 1914-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, 478 p.

Pennetier Claude et Pudal Bernard (dir.), *Autobiographies, autocritiques, aveux dans le monde communiste*, Paris, Belin, 2002, 367 p.

Pennetier Claude et Pudal Bernard, « Écrire son autobiographie (les autographies communistes d'institution 1931-1939) », *Genèses*, 23, 1996, p. 53-75.

Pennetier Claude et Pudal Bernard, « La « vérification » (l'encadrement communiste dans l'entre-deux-guerres) », *Genèses*, 23, 1996, p. 145-163

Pépin Sophie, *Le Mouvement Démocratique Féminin. Un mouvement avant le mouvement des femmes (1962-1971)*, Master 2 d'histoire, Paris 1.

Perrot Jean-Claude et Woolf Stuart, *State and statistics in France 1789-1815*, London, Harwood Academic, 1984, 205 p.

Perrot Jean-Claude, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1992, p. 145.

Pette Mathilde et Éloire Fabien, « Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers. L'apport de l'analyse des réseaux », *Sociétés contemporaines*, 101, 2016, p. 5-35.

Picard Jean-François et Mouchet Suzy, *Les métamorphoses de la médecine*, Paris, PUF, 2009, 320 p.

Pierru Emmanuel, « Militants par conscience », *in* Fillieule Olivier, Mathieu Lilian, Péchu Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 357-363.

Pierru Frédéric, « Un mythe bien fondé : le lobby des professions de santé à l'Assemblée Nationale », *Les Tribunes de la santé*, 1, 2007, p. 73-83.

Pinçon Michel et Pinçon-Charlot Monique, *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La Découverte, 2007, 121 p.

Pinell Patrice, « La normalisation de la psychiatrie française », *Regards sociologiques*, 29, 2004, p. 3-21.

Pinell Patrice, « Champ médical et processus de spécialisation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 156-157, 2005, p. 18-19.

Pinell Patrice, « La genèse du champ médical : le cas de la France (1795-1870) », *Revue française de sociologie*, 2, 2009, p. 315-349.

Pinell Patrice et Zafiropoulos Markos, « La médicalisation de l'échec scolaire. De la pédopsychiatrie à la psychanalyse infantile », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 24, 1978, p. 23-49.

Pinell Patrice et Zafiropoulos Markos, *Un siècle d'échecs scolaires (1882-1982)*, Paris, Éditions Ouvrières, 1983, 198 p.

Pinto Louis, « Le consommateur : agent économique et acteur politique », *Revue française de sociologie*, 2, 1990, p. 179-198

Poirier Jacques, *L'externat des hôpitaux de Paris (1802-1968)*, Paris, 2012, 394 p.

Pollard Miranda, *Reign of virtue. Mobilizing gender in Vichy France*, Chicago, University of Chicago Press, 1998, 285 p.

Ponceyri Robert et Chauchat Jean-Hugues, *L'implantation électorale d'un notable gaulliste. Lucien Neuwirth à Saint-Etienne depuis 1958*, Travaux UER de Droit Saint-Etienne, volume 1, 1977.

Portes Louis, *À la recherche d'une éthique médicale*, Masson/PUF, 1954, 212 p.

Poujol G., *Un féminisme sous tutelle. Les protestantes françaises 1810-1960*, Paris, Éditions de Paris, 2003, 286 p.

Pozzi Jérôme, *Les mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux 1958-1976*, Rennes, PUR, 2011, 390 p.

Prost Antoine, « L'évolution de la politique familiale en France de 1938 à 1981 », *Le mouvement social*, 129, 1984, p. 9-10

Prost Antoine, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome IV : l'école et la famille dans une société en mutation depuis 1930*, Paris, Perrin, 2004, 832 p.

Pruvost Geneviève, *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2007, 307 p.

Pudal Bernard, « Les dirigeants communistes. Du « fils du peuple » à « l'instituteur des masses » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 71-72, 1988, p. 46-70.

Pudal Bernard, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989, 329 p.

Pudal Bernard, *Un monde défait. Les communistes français de 1956 à nos* jours, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2009, 215 p.

Pudal Romain, « Contribution à l'analyse de la circulation internationale des idées : le « moment 1900 » de la philosophie française et la philosophie pragmatiste américaine »,

Histoire@Politique. Politique, culture, société, 15, 2011 : https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=15&rub=dossier&item=149

Quennouëlle-Corre Laure, *La direction du Trésor 1947-1967. L'État-banquier et la croissance*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière, 2000, 693 p.

Qincy-Levebre Pascal, *Combats pour l'enfance. Itinéraire d'un faiseur d'opinion, Alexis Danan 1890-1879*, Paris, Beauchesne, 2014, 351 p.

Rabier Marion, *Entrepreneuses de cause. Contribution à une sociologie des engagements des dirigeantes économiques en France,* thèse de science politique, EHESS, 2013, 653 p.

Raison du Cleuziou Yann, « Des fidélités paradoxales. Recomposition des appartenances et militantisme institutionnel dans une institution en crise », *in* Lagroye Jacques et Offerlé Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, 400 p..

Ramdani Fatma, « Entraves aux théories et aux activités du mouvement pour le contrôle des naissances en France et aux États-Unis (1873-1940), *Itinéraires*, 2, 2016 : https://journals.openedition.org/itineraires/2890#tocto2n4

Ravenel Bernard, *Quand la gauche se réinventait. Le PSU histoire d'un parti visionnaire 1960-1989*, Paris, La Découverte, 2016, 379 p.

Rebreyend Anne-Claire, *Dire et faire l'amour. Écrits intimes et confidences de 1910 à 2010*, Paris, Textuel, 2011,186 p.

Rebreyend Anne-Claire, *Intimités amoureuses. France 1920-1975*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008, 340 p.

Reclus Philippe, *La république impatiente. Le Club des Jacobins 1951-1958*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987, 200 p.

Reed James, *The birth control movement and American society. From private vice to public virtue*, Princeton, Princeton University Press, 1984, 456 p.

Reggiani Andrés Horacio, « Procreating France : the politics of demography, 1919-1945 », *French historical studies*, 3, 1996, p. 725-754.

Reggiani Andrés, « Dépopulation, fascisme et eugénisme « latin » dans l'Argentine des années 30 », *Le mouvement social*, 230, 2010, p. 7-26

Renard Didier, « Logiques politiques et logiques de programme d'action : la création des administrations sociales sous la IIIe République », *Revue française des affaires sociales*, 4, 2001, p. 33-39

Rennes Juliette, *Le mérite et la nature. Une controverse républicaine : la mixité du prestige professionnel (1880-1940)*, Thèse de science politique, Paris 1, 2005, 594 p.

Retière Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, 2003, n°63, p. 121-143.

Rétif Sophie, *Logiques de genre dans l'engagement associatif. Carrières et pratiques militantes dans des associations revendicatives*, Paris, Dalloz, 2013, 570 p.

Revel Jacques, « Micro-analyse et construction du social » in Revel Jacques (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1996, p. 15-36.

Revel Jacques, « L'histoire au ras du sol », *in* Levi Giovanni, *Le pouvoir au* village. *Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989, p. I-XXXIII.

Revillard Anne, « L'expertise critique, force d'une institution faible ? Le Comité du travail féminin et la genèse d'une politique d'égalité professionnelle en France (1965-1983), *Revue française de science politique*, 2, 2009, p. 279-300.

Revillard Anne, *La cause des femmes dans l'Etat : une comparaison France-Québec (1965-2007)*, thèse de sociologie, ENS Cachan, 2007, 625 p.

Ridway Janice, « Lectures à « l'eau de rose ». Femmes, patriarcat et littérature populaire », 51, 2000, p. 163-177.

Robcis Camille, *La loi de la parenté. La famille, les experts et la République*, Paris, Éditions Fahrenheit, 2016, 340 p.

Robert-Bobée Isabelle et Mazuy Magali, « Calendriers de constitution des familles et âge de fin des études », *in* Lefèvre Cécile et Filhon Alexandra (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête* Famille *de 1999*, Paris, INED, 2005, p. 175-200.

Robnett Belinda, « African-american women in the civil rights movement 1954-1965: gender, leadership, and micromobilization », *American journal of sociology*, 6, 1996, p. 1661-1693.

Robnett Belinda, *How long ? How long ? African-american women in the struggle for civil rights*, New York, Oxford University Press, 1997, 256 p.

Rochefort Florence, « Féminisme et protestantisme au XIXème siècle, premières rencontres 1830-1900 », *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, janvier-février-mars, 2000, p. 69-89.

Rollet Catherine, « « Savoir trébuche ignorance ». L'éducation sexuelle et la lutte contre les maladies vénériennes entre les deux guerres », *in* De Luca Barrusse Virginie (dir.), *Pour la famille. Avec la famille. Des associations se mobilisent (France 1880-1950)*, Paris, l'Harmattan, 2008, p. 153-178.

Rollet Catherine, « Pour une histoire des inspecteurs des affaires sociales et sanitaires », *Revue française des affaires sociales*, 3, 1994, p. 49-74

Ronald Lawson et Barton Stephen E., « Sex roles in social movement: a case study of the tenant movement in New York city », *Signs*, 2, 1980, p. 231.

Ronsin Francis, *La grève des ventres. Propagande néo-malthusienne et baisse de la natalité en France 19ème-20ème siècles*, Paris, Aubier, 1980, 253 p.

Ronsin Francis, « Malthusianisme, néo-malthusianisme, birth control et planning familial. Des oppositions plus politiques que morales », *in* Ronsin Francis, Le Bras Hervé, Zucker-Rouvillois Élisabeth (dir.), *Démographie et politique*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 1997, 205 p.

Rosental Paul-André, « L'argument démographique : Population et histoire politique au 20e siècle, *Vingtième Siècle*, 95(3), 2007, p. 3-14.

Rosental Paul-André, « Le premier monde de la recherche : la gestion du personnel dans l'INED d'Alfred Sauvy (1945-1962) », *Genèses*, 51, 2003, p. 128-146.

Rosental Paul-André, *L'intelligence démographique : sciences et politiques des populations en France, 1930-1960*, Paris, Odile Jacob, 2003, 446 p.

Rosental Paul-André, « Pour une histoire politique des populations », *Annales*, 1, 2006, p. 7-29.

Rosental Paul-André, « Eugenics and social security in France before and after the Vichy regime », *Journal of modern european history*, 4, 2012, p. 540-561.

Rosental Paul-André, *Destins de l'eugénisme*, Paris, Le Seuil, 2016, 553 p.

Roudinesco Elisabeth, *Histoire de la psychanalyse en France tome 2 1925-1985*, Paris, Fayard, 1994, 777 p.

Rousseau Renée, *Les femmes rouges. Chronique des années Vermeersch*, Paris, Albin Michel, 1983, 293 p.

Roux Patricia, Perrin Céline, Pannetier Gaël, Cossy Valéry, « Le militantisme n'échappe pas au patriarcat », *Nouvelles questions* féministes, 3, 2005, p. 4-16.

Rudelle Odile, *Mai 58. De Gaulle et la république*, Paris, Plon, 1988, 317 p.

Rusterholz Caroline, « Échange de savoirs contraceptifs entre Angleterre et France (1930-1970) », communication au séminaire du laboratoire junior Contraception et Genre, 22 septembre 2017.

Sabatier Paul, « *Advocacy coalition framework* », *in* Boussaguet Laurie, Jacquot Sophie, Ravinet Pauline (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, p.49-56.

Sanger Margaret, *Margaret Sanger et la croisade pour le contrôle des naissances. Textes traduits et présentés par Angeline Durand-Vallot*, Lyon, ENS Éditions, 2012, 195 p.

Sanseigne Francis, « La cérémonie et l'engagement : le soutien de trois Prix Nobel au Planning Familial à l'automne 1965 », *Économies et sociétés*, Série M, 3, 2009, p. 449-474.

Sanseigne Francis, « Le Planning Familial face à la loi (1956-1967) : entre arrangements et transformation », *Nouvelles questions féministes*, 1, 2010, p. 16-31.

Santamaria Yves, *Le parti de l'ennemi ? Le Parti Communiste Français dans la lutte pour la paix 1947-1958*, Paris, Armand Colin, 2006, 373 p.

Sanseigne Francis, « La fabrique d'un porte-parolat en équipe. Retour sur les conditions d'apparition publique de la cause contraceptive en France à l'automne 1955 », *in* Juhem Philippe et Sedel Julie, *Agir par la parole. Porte-paroles et asymétries de l'espace public,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 222 p.

Sapiro Gisèle, « La vocation artistique entre don et don de soi », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 168, 2007, p. 4-11.

Saunier Pierre-Yves, « Circulations, connexions, espaces transnationaux », *Genèses*, 57, 2004, p. 110-126.

Sawicki Frédéric, « Les questions de protection sociale dans la campagne présidentielle française de 1988. Contribution à l'étude de la formation de l'agenda électoral », *Revue française de science politique*, 41(2), 1991, p. 171-196.

Sawicki Frédéric, *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997, 335 p.

Sawicki Frédéric, « Les politistes et le microscope » in Myriam Bachir (dir.), *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, 2000, p. 143-164

Sawicki Frédéric, « Le temps de l'engagement. À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », *in* Lagroye Jacques (dir.), *La politisation,* Paris, Belin, 2003, 576 p.

Sawicki Frédéric, « Introduction », *in* Lagroye Jacques, Lehingue Patrick, Sawicki Frédéric (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005, 367 p.

Sawicki Frédéric, « Les socialistes », *in* Becker Jean-Jacques et Candar Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France. Volume 2. XXème siècle : à l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2005, p. 41-44.

Sawicki Frédéric et Siméant Johanna, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, 2009, 51, p. 97-125.

Schiappa Jean-Marc, *Une histoire de la Libre Pensée*, Paris, L'Harmattan, 2011, 378 p.

Schlogel Gilbert, « Raoul Palmer et l'aventure coelio-chirurgicale de 1940 à 1995 », *Histoire des sciences médicales*, 30-2, 1996, p. 281-287

Schlumbohm Jürgen, « Comment l'obstétrique est devenue une science. La maternité de l'université de Göttingen 1751-1830 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 143, 2002, p. 18-30.

Schneider William, « L'eugénisme en France : le tournant des années 30 », *Sciences sociales et santé*, 3-4, 1986, p. 81-114.

Schneider William, *Quality and quantity. The quest for biological regeneration in twentieth-century France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, 392 p.

Schwartz Olivier, « La pénétration de la « culture psychologique de masse » dans un groupe populaire : paroles de conducteurs de bus », *Sociologie*, 4, 2011, http://journals.openedition.org/sociologie/1094

Schwartz Olivier, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, 1990, 531 p.

Schweber Libby, « L'échec de la démographie en France au XIXème siècle ? », *Genèses*, 29, 1997, p. 5-28.

Schweber Libby, *Disciplining statistics. Demography and vital statistics in France and England 1830-1885*, Durham, Duke University Press, 2006, 288 p.

Schweyer François-Xavier, « Médecins, pharmaciens, ingénieurs. Les corps techniques de l'État en santé publique », *Santé publique*, 19, 2007, p. 37-51.

Scott James C., *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008, 270 p.

Scott Joan W., « Genre : une catégorie utile de l'analyse historique », *Les cahiers du GRIF*, 37-38, 1988, p. 125-153.

Sevegrand Martine, *L'amour en toutes lettres. Questions à l'abbé Viollet sur la sexualité (1924-1943)*, Paris, Albin Michel, 1996, 352 p.

Sévilla Nathalie, « Les militants de la Ligue française de l'enseignement dans l'entre-deux-guerres », *s.l.*, *s.d*, http://www.himase.fr/spip.php?article56.

Sévilla Nathalie, « Mutation démocratique à la Ligue (1925-1940) », *Agora. Débats/Jeunesse*, n°1, 2006, p. 10-21.

Sévilla Nathalie, « La confédération générale des œuvres laïques (1925-1940). Ligue ou organisation culturelle ? », *in* Dard Olivier et Sévilla Nathalie, *Le phénomène ligueur sous la IIIe République*, Metz, Centre régional universitaire lorrain d'histoire, 2008, p. 196-218.

Sfez Lucien, *Critique de la décision*, Paris, Armand Colin, 1973, 368 p.

Siméant Johanna, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, 504 p.

Siméant Johanna, « Entrer, rester en humanitaire. Des fondateurs de *Médecins sans frontières* aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, 1-2, 2001, p. 47-72.

Siméant Johanna, « Friches, hybrides et contrebandes : sur la circulation et la puissance militantes des discours savants », *in* Hamman Philippe, Méon Jean-Matthieu, Verrier Benoît (dir.), *Discours savants, discours militants*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 17-53.

Siméant Johanna, « Socialisation catholique et biens de salut dans quatre ONG humanitaires françaises », *Le Mouvement social,* 2009, 227, p. 101-122

Siméant Johanna (dir.), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, Éditions du CNRS, 2015, 406 p.

Simonin Anne, « Le Comité Médical de la Résistance : un succès différé », *Le mouvement social*, 180, 1997, p. 159-178

Siné Alexandre, *L'ordre budgétaire. L'économie politique des dépenses de l'État*, Paris, Economica, 2006, 405 p.

Sineau Mariette, « Les femmes et l'ENA », *Annuaire international de la fonction publique*, 1974-1975, p. 63-110.

Sineau Mariette, *La force du nombre. Femmes et démocratie présidentielle*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2010, 208 p.

Sineau Mariette, *Femmes et pouvoir sous la Vème République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011, 324 p.

Sineau Mariette, « Vote/Comportements politiques », *in* Achin Catherine et Bereni Laure (dir.), *Dictionnaire genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 516-529.

Sineau Mariette et Jenson Jane, *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1995, 386 p.

Siney Charlotte, « La MGEN et la santé mentale. Un exemple de l'avant-gardisme mutualiste », *Revue sociologie et santé*, n°20, 2004, p. 66-85.

Siney Charlotte, *La politique médico-sociale de la MGEN : soigner autrement ?1947-1991*, thèse d'histoire, Paris 1, 2006, 963 p.

Siney Charlotte, « Le « patron » MGEN : un exemple de gestion salariale syndicalo-mutualiste (1946-1991) », *Le mouvement social*, n°232, 2010, p. 75-90.

Siney Charlotte, « Syndicalisme et mutualité enseignante, des relations complexes de la Libération aux années 1970 », *in* Bosman Françoise, Chanet Jean-François, Frajerman Laurent, Girault Jacques (dir.), *La Fédération de l'Éducation Nationale (1928-1992). Histoire et archives en débat*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2010, p. 207-218.

Singly (de) François, *Fortune et infortune de la femme mariée. Sociologie des effets de la vie conjugale*, Paris, PUF, 2004, 256 p.

Sinigaglia Jérémy, *Artistes, intermittents, précaires en lutte. Retour sur une mobilisation paradoxale*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2012, 276 p.

Sirinelli Jean-François, *Génération intellectuelle. Khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Paris, PUF, 1994, 720 p.

Siwek-Pouydesseau Jeanne, *Le personnel de direction des* ministère*s*, Paris, Armand Colin, 1969, 140 p.

Skeggs Beverley, *Des femmes respectables. Classe et genre en milieu populaire*, Marseille, Agone, 2014, 422 p.

Skornicki Arnault, *L'économiste, la cour et la patrie*, Paris, Éditions du CNRS, 2011, 448 p.

Smith Hank-Jenkins et Sabatier Paul, « The advocacy coalition framework: an assessment », *in* Sabatier Paul (dir.), *Theories of policy process*, Boulder, Westview Press, 1999, p. 117-166.

Snow David, Della Porta Donatella, Klandermans Bert, McAdam Doug (dir.), *The Wiley-Blackwell encyclopedia of social and political movement (3 volumes)*, Malden, Wiley, 2013, 1487 p.

Snow David et Machalek Richard, « The convert as a social type », *Sociological theory*, 1, 1983, p. 259-289.

Snow David et Machalek Richard, « The sociology of conversion », *Annual review of sociology*, 10, 1984, p. 167-190.

Snow David, Soule Sarah, Kriesi Hanspeter (dir.), *The Blackwell companion to social movements*, Oxford, Blackwell, 2007, 754 p.

Snow David, Zurcher Louis, Ekland-Olson Sheldon, « Social networks and social movements: a microstructural approach to diffenrential recruitement », *American sociological review*, 5, 1980, p. 787-801.

Sohn Anne-Marie, *Du premier baiser à l'alcôve. La sexualité des Français au quotidien (1850-1950)*, Paris, Aubier, 1996, 310 p.

Sommier Isabelle, « Les états affectifs ou la dimension affectuelle des mouvements sociaux », *in* Fillieule Olivier, Agrikoliansky Eric et Sommier Isabelle (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, 338 p.

Sonn Richard, « « Your body is yours » : anarchism, birth control and eugenics in interwar France », *Journal of the history of sexuality*, 4, 2005, p. 415-432

Spector Malcolm et Kitsuse John, *Constructing social problems*, New York, Adline de Gruyter, 1987, 196 p.

Spengler Joseph, *France faces depopulation*, Durham, Duke University Press, 1979, 383 p.

Spindler Odile, « Contribution à l'étude des femmes médecins en France », *Cahiers de sociologie et de démographie urbaines*, 10-1, 1970, p. 3-22.

Staggenborg Suzanne, « Coalition work in the Pro-Choice-Movement: organizational and environmental opportunities and obstacles », *Social problems*, 5, 1986, p. 374-390.

Staggenborg Suzanne, « Entrepreneurs, movement » in David Snow, Donatella Della Porta, Bert Klandermans, Doug McAdam (dir.), *The Wiley-Blackwell encyclopedia of social and political movements volume 1*, Malden, Wiley, 2013, 1544 p. – p. 411-413

Strauss Anselm, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, 1991, 311 p.

Suaud Charles, « Contribution à une sociologie de la vocation : destin religieux et projet scolaire », *Revue française de sociologie*, 15, 1974, p. 75-111.

Suaud Charles, « L'imposition de la vocation sacerdotale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 3, 1975, p. 2-17.

Suaud Charles, « La vocation, force et ambivalence d'un concept « nomade ». Pour un usage idéal-typique », *Sciences sociales et sport*, 12, 2018, p. 19-44.

Sullerot Evelyne, « Hommage à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé », *Contraception, Fertilité, Sexualité,* 4, 1996, p. 280-298

Sullerot Évelyne, *Le grand remue-ménage : la crise de la famille*, Paris, Fayard, 1997, 286 p.

Suzanne Képès, *Du corps à l'âme*, Paris, L'Harmattan, 1996, 220 p.

Szreter Simon, *Fertility, class and gender in Britain 1860-1940*, Cambridge University Press, 2010, 704 p.

Tabet Paola, *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998, 206 p.

Tackett Timothy, *Par la volonté du peuple. Comment les députés sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997, 372 p.

Taguieff Pierre-André, « L'introduction de l'eugénisme en France : du mot à l'idée », *Mots*, 26, 1991, p. 23-45.

Talmy Robert, *Histoire du mouvement familial en France 1896-1939 volume 1*, Paris, UNCAF, 1962, 317 p.

Tamagne Florence, « La Ligue mondiale pour la réforme sexuelle : la science au service de l'émancipation sexuelle ? », *Clio*, 22, 2005, p. 101-121.

Tarrow Sidney, *Power in movement. Social movements, collective action and politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, 251 p.

Tarrow Sidney et Tilly Charles, *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Presses de Sciences Po, 2008, 396 p.

Taylor Judith, « Les tactiques féministes confrontées aux « tirs amis » dans le mouvement des femmes en Irlande », *Politix*, 78, 2007, p. 65-86.

Taylor Verta, « La continuité des mouvements sociaux. La mise en veille du mouvement des femmes », *in* Fillieule Olivier (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005, 319 p.

Taylor Verta et Whittier Nancy, « Collective identity in social movement communities. Lesbian feminist mobilization », *in* Morris Aldon et McClurg Mueller Carol (dir.), *Frontiers in social movement theory*, New Haven, Yale University Press, 1992, p. 104-129.

Teitelbaum Michael et Winter Jay, *The fear of population decline*, Orlando, Academic Press, 1985, 336 p.

Tétart Philippe, *Histoire politique et culturelle de* France Observateur. *Aux origines du* Nouvel Observateur. *tome 1 1950-1957*, Paris, L'Harmattan, 2001, 252 p.

Thébaud Françoise, « Introduction », *in* Duby Georges et Perrot Michelle (dir.), *Histoire des femmes en Occident tome 5. Le XXème siècle*, Paris, Perrin, 2002, 672 p.

Thébaud Françoise, « La peur au ventre », *in* Philippe Ariès, *Amour et Sexualité en Occident*, Paris, Le Seuil, 1981, 335 p.

Thébaud Françoise, *Quand nos grands-mères donnaient la vie. La maternité en France dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, PUL, 1986, 315 p.

Thébaud Françoise, « Penser les guerres du XXème siècle à partir des femmes et du genre. Quarante ans d'historiographie », *Clio*, 3, 2014, p. 157-182.

Thiaudière Claude, « La protection maternelle et infantile : politique de santé publique et spécialité médicale », *Regards sociologiques*, 29, 2004, p. 23-34

Thomas Jean-Paul, Le Béguec Gilles, Lachaise Bernard (dir.), *Mai 58. Le retour du Général de Gaulle*, Rennes, PUR, 2010, 258 p.

Thompson Edward, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1988, 791 p.

Thompson Edward P., *Misère de la théorie. Contre Althusser et le marxisme anti-humaniste*, Paris, L'Echappée, 2015, 385 p.

Thuillier Guy, *Les femmes dans l'administration depuis 1900*, Paris, PUF, 1988, 173 p.

Tilly Charles, *From mobilization to revolution*, New York, Random House, 1978, 349 p.

Tissot Sylvie, « De l'usage de la notion de capital d'autochtonie dans l'étude des catégories supérieures », *Regards Sociologiques,* n°40, 2010, p. 99-109.

Tomlinson Richard, « The disappearance of France 1896-1940: French politics and the birth rate », *Historical journal*, 28, 1985, p. 405-415.

Topalov Christian, « Nouvelles spécialités », *in* Topalov Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, 574 p.

Tournemire Pierre, *La ligue de l'enseignement*, Toulouse, Milan, 2000, 63 p.

Traïni Christophe, « Choc moral », *in* Fillieule Olivier, Mathieu Lilian, Péchu Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 101-107.

Traïni Christophe et Siméant Johanna, « Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », *in* Traïni Christophe (dir.), *Émotions...Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, 300 p.

Tranvouez Yvon, « Le militant d'action catholique » in Bruno Duriez, Étienne Fouilloux, Denis Pelletier, Nathalie Viet-Depaule (dir.), *Les catholiques dans la république,* Paris, L'Atelier, 2005, p. 223-237.

Tricaud Sabrina, « Candidates et élues gaullistes au Palais-Bourbon de 1958 à 1973 », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 17, 2012 : https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=17&rub=dossier&item=166.

Tuquoi Jean-Pierre, *Emmanuel d'Astier. La plume et l'épée*, Paris, Arléa, 1987, 316 p.

Van Dyke Nelly et McCammon Holly (dir.), *Strategic alliance. Coalition building and social movements*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2010, 343 p.

Van Emde Boas Conrad, « Du néo-malthusianisme au birth control », *Gynécologie pratique*, n°6, 1955, p. 387-388

Vaudiaux Jacques, *Le progressisme en France sous la 4ème République. Les hommes - l'organisation - les électeurs*, Paris, Éditions Cujas, 1968, 263 p.

Verdès-Leroux Jeannine, *Au service du parti. Le parti communiste, les intellectuels et la culture (1944-1956)*, Paris, Fayard/Minuit, 1983, 585 p.

Vergès Françoise, *Le ventre des femmes. Capitalisme, racialisation, féminisme*, Paris, Albin Michel, 2017, 240 p.

Vergez Bénédicte, *Internes et anciens internes des hôpitaux de Paris de 1918 à 1945*, Thèse d'histoire, IEP de Paris, 1995, 604 p.

Vergez-Chaignon Béatrice, *Le monde des médecins au XXème siècle*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1996, 312 p.

Veyne Paul, *L'inventaire des différences*, Paris, Seuil, 1976, 62 p.

Veyne Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1978, 352 p.

Veyne Paul, « Des conduites sans croyance », *Diogène*, 143, 1988, p. 3-22.

Viansson-Ponté Pierre, *Les gaullistes. Rituel et annuaire*, Paris, Le Seuil, 1963, 216 p.

Viet Vincent, *La France immigrée. Construction d'une politique 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998, 550 p.

Viet Vincent, *La santé en guerre 1914-1918. Une politique pionnière dans un univers incertain*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, 660 p.

Viktorovitch Clément, « Les commissions parlementaires à l'Assemblée et au Sénat : un havre de paix ? », *Parlement(s). Revue d'histoire politique*, 14, 2010, p. 90-110.

Vincent Guy, *L'école primaire française. Étude sociologique*, Lyon, PUL, 1980, 344 p.

Vincent Guy, Lahire Bernard, Thin Daniel, « Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire », *in* Vincent Guy (dir.), *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, PUL, 1994, p. 11-48

Vitale Philippe (dir.), *Mobilités ultramarines*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2014, 263 p.

Voegtli Michaël, « Du Jeu de le Je : les ruptures biographiques et le travail de mise en cohérence », *Lien social et politiques*, 51, 2004, p. 145-158.

Vuille Marilène, « Le militantisme en faveur de l'accouchement sans douleur », *Nouvelles questions féministes*, 3, 2005, p. 50-67.

Vuille Marilène, « L'invention de l'accouchement sans douleur, France 1950-1980 », *Travail, genre et sociétés*, 34, 2015, p. 39-56.

Vuille Marilène, « L'obstétrique sous influence : émergence de l'accouchement sans douleur en France et en Suisse dans les années 50 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1, 2017, p. 116-149.

Walsh Coates Patricia, *Margaret Sanger and the origin of birth control movement 1910-1930. The concept of women's sexual autonomy*, Lewinston, Edwin Mellin Press, 2008, 255 p.

Walter Nichols, Byron Miller and Justin Beaumont, *Spaces of contention. Spatialities ans social movements* Farham, Ashgate, 2013, 310 p.

Watkins Elizabeth, *On the pill. A social history of oral contraceptives 1950-1970*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1998, 208 p.

Weber Eugen, *La fin des terroirs 1870-1914. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, 839 p.

Weber Florence, « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie », *in* Debordeaux Danièle et Strobel Pierre, *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, Paris, LGDJ/Maison des sciences d'homme, 2002, 267 p.

Weber, Max, *Le savant et le politique*, Paris, 10/18, 1963, 186 p.

Weber Max, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket, 1992, 478 p.

Weber Max, *Economie et société, tome 1*, Paris, Pocket, 1995, 410 p.

Weber Max, *Economie et société, tome 2*, Paris, Pocket, 1995, 424 p.

Weber Max, *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard, 1996.

Weber Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2003, 608 p.

Weber Max, *Sociologie de la religion*, Paris, Garnier Flammarion, 2006, 545 p.

Weber Max, *La domination*, Paris, La Découverte, 2015, 432 p.

Weber Max, *Concepts fondamentaux de sociologie*, Paris, Gallimard, 2016, 416 p.

Weill Georges, *Histoire de l'idée laïque en France au XIXème siècle*, Paris, Hachette Littératures, 2004.

Weisz George, « Les transformations de l'élite médicale en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 74, 1988, p. 33-46.

Weisz George, « The origins of medical ethics in France : the international congress of Morale Médicale of 1955 », *in* Weisz Georges (dir.), *Social science perspectives on medical*, Dortrecht, Kluwer Academic Publishers, 1990, p. 145-161.

Weisz George, « Mapping medical specialization in Paris in the nineteenth and the twentieth centuries », *Social history of medicine*, 2-7, 1994, p. 186.

Weisz George, « The emergence of medical specialization in the nineteenth century », *Bulletin of the history of medecine*, 77, 2003, p. 536-575.

Weisz George, *Divide and conquer. A comparative history of medical specialization*, Oxford, Oxford University Press, 2006.

West Candace et Fenstermaker Sarah, « « Faire » la différence », *Terrains et travaux*, 10, 2006, *p*. 103-136.

Whittier Nancy, *The politics of child sexual abuse. Emotion, social movements, and the State*, Oxford, Oxford University Press, 2009, 251 p.

Widlöcher Daniel, « Psychanalyse et psychiatrie française. 50 ans d'histoire », *Topique*, 88, 2004, p. 7-16.

Wieviorka Annette (dir.), *Justin Godart. Un homme dans son siècle (1871-1956)*, Paris, Éditions du CNRS, 2004, 261 p.

Wieviorka Annette, *Maurice et Jeannette. Biographie du couple Thorez*, Paris, Fayard, 2010, 688 p.

Willaime Jean-Paul, *La précarité protestante. Sociologie du protestantisme contemporain*, Genève, Labor et Fides, 1992, 215 p.

Willaime Jean-Pierre, *Sociologie du protestantisme*, Paris, PUF, 2005, 126 p.

William Genieys et Hassenteufel Patrick, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, 2, 2012, p. 89-115.

Williams Philip, *La vie politique sous la Quatrième République*, Paris, Armand Colin, 1971, 866 p.

Wiltfang Gregory L. et McAdam Doug, « The costs and risks of social activism : a study of Sanctuary Movement activism », *Social forces*, 4, 1991, p. 987-1010

Wojciechowski Jean-Bernard, *Hygiène mentale, Hygiène sociale : contribution à l'histoire de d'hygiénisme tome 2*, Paris, L'Harmattan, 1997, 218 p.

Wojciechowski Jean-Bernard, *Hygiène mentale et hygiène sociale : contribution à l'histoire de l'hygiénisme*, Paris, L'Harmattan, 1998, 320 p.

Wolton Dominique, *Le nouvel ordre sexuel*, Paris, Le Seuil, 1974, 192 p.

Yon Karel, « Mode de sociabilité et entretien de l'habitus militant. Militer en bandes à l'AJS-OCI », *Politix*, 70, 2005, p. 137-167.

Ysmal Colette, « La stratégie des formations politiques devant l'élection présidentielle », *in* CEVIPOF, *L'élection présidentielle des 5 et 19 décembre 1965*, Paris, Amand Colin, 1970, p.23-98

Yuval-Davis Nira, *Gender and nation*, Londres, Sage publications, 1997, 157 p.

Yuval-Davis Nira et Anthias Floya (dir.), *Women-Nation-State*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 1989, 196 p.

Zalc Claire, *Dénaturalisés : les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Éditions du Seuil, 2016, 400 p.

Zola Irving, « Medecine as an institution of social control », *The sociological review*, 4, 1972, p. 487-504.

Zolesio Emmanuelle, *Chirurgiens au féminin ? Des femmes dans un métier d'hommes*, Rennes, PUR, 2012, 294 p.

Tables des figures

Figure 0.1 Un timbre pour célébrer une loi 8
Figure 0.2 Un mémorial numérique sur le site de l'Assemblée Nationale 11
Graphique 0.1 N-gram des occurrences du terme « contraception » et de quelques autres 22
Encadré 0.1 Quels mots utiliser ? 22
Encadré 0.2 L'Église est-elle un des éléments de la relation de pouvoir ? 23
Encadré 1.1 La loi du 31 juillet 1920 71
Tableau 1.1. Affaires et de personnes poursuivies en justice sous le chef de « provocation à l'avortement et de propagande anticonceptionnelle » (1944-1954) 80
Encadré 1.2. La codification de l'éthique médicale dans l'après-guerre 121
Encadré 1.3. Retour sur l'« affaire » Bac 124
Encadré 1.4 Emmanuel d'Astier de la Vigerie : un aristocrate rouge 128
Encadré 1.5. Une brève histoire de *Libération* et de *France Observateur* 130
Encadré 1.6. Jacques Derogy : un jeune journaliste bien disposé 136
Encadré 1.7 Évelyne Sullerot : une jeune mère dotée d'une « fureur de réaliser » 149
Tableau 1.2 Les fondatrices de Maternité Heureuse en mars 1956 152
Encadré 2.1 Le tournant des années 1960-1961 194
Encadré 2.2 La création du centre psycho-pédagogique Claude Bernard 201
Encadré 2.3 Georges Heuyer et la fondation de la neuro-psychiatrie infantile française 203
Encadré 2.4 André Berge : psychiatre et pionnier de la psychanalyse en France 208
Encadré 2.5 Des rapports entre la cause contraceptive et la Ligue d'Hygiène Mentale 211
Encadré 2.6 Marie-Hélène Revault d'Allonnes : une femme, psychiatre et psychanalyste au service de la cause contraceptive 216
Encadré 2.7 Comment sélectionner les agents efficients du sous-pôle « somatique » ? 218
Encadré 2.8 Raoul Palmer : lutte contre la stérilité et invention de la coelioscopie 231
Encadré 2.9 Un site privilégié de courtage : la chaire de clinique gynécologique à Broca 232
Encadré 2.10 : Hélène Michel-Wolfromm, pionnière de la gynécologie psychosomatique 234
Encadré 2.11 Jean Dalsace et Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé : une amitié ancienne 236
Encadré 2.12 André Pecker : artisan du soutien de la SFG à la cause contraceptive 238
Tableau 2.1 Scores de positionnement pour les agent-e-s efficients du sous-pôle « somatique » 249
Encadré 2.13 Maurice Deixonne : un parangon laïque 256
Encadré 2.14 Deux porte-voix de la contraception à la MGEN 270
Encadré 2.15 Ernest Kahane : un savant au service de la raison 277
Encadré 2.16 Marguerite Schwab et Antoinette Cuminal : deux laïques chevronnées 285
Encadré 2.17 De l'extension du domaine de l' « espace de la cause des femmes » 297
Encadré 2.18 Construire un échantillon varié de médecins 327
Tableau 2.2 Médecins formé-e-s par le CM entre 1962 et 1963 selon C. Verdoux 330
Tableau 2.3 Répartition par région des médecins de la base 332
Carte 2.1 Médecins localisé-e-s dans le 15ème et le 16ème arrondissement de Paris 342
Encadré 2.19 Construire une base de données pour les militant-e-s non médecins 359
Tableau 2.4 Professions en fonction du sexe 363
Tableau 2.5 Niveau de diplôme chez les militantes 365
Tableau 2.6 Situation matrimoniale en fonction des tranches d'âge chez les militantes 367
Tableau 2.7 Niveau de diplôme en fonction de l'état matrimonial chez les militantes 367
Tableau 2.8 Nombre d'enfants par tranche d'âge chez les militantes 368
Tableau 2.9 Nombre d'enfants et activité professionnelle chez les militantes 369
Tableau 2.10 Nombre d'enfants et niveau de diplôme chez les militantes 370
Tableau 2.11 Répartition des militant-e-s selon la taille de la commune 371
Tableau 2.12 Répartition des professions des militant-e-s selon la taille de la commune 372
Tableau 2.13 Composition professionnelle en fonction de la taille des communes 373
Tableau 2.14 Niveau de disponibilité biographique déclaré et activité professionnelle 379
Tableau 2.15 Statut matrimonial, fécondité, âge et disponibilité biographique déclarée 380
Encadré 2.20 La filière syndicale et politique : un privilège masculin ? 387
Encadré 3.1 La réunion du 27 janvier 1963 à Lyon : une opposition à son paroxysme 437

Tableau 3.1 Répartition sexuée dans les bureaux de sections locales au cours des années 60..... 443
Encadré 3.2 Surveiller ou s'investir ? L'engagement ambigu d'un mari 447
Encadré 3.3 « L'art de l'accueil » : un travail au féminin 452
Encadré 3.4 Résister au pouvoir masculin local..... 456
Tableau 3.4. Évolution de la composition hommes/femmes dans le bureau du MFPF (1961-1966).. 459
Graphique 3.1 Évolution du nombre d'hommes et de femmes dans le CA du MFPF (1961-1966) ... 460
Tableau 3.2 Classement des membres du bureau national selon..... 461
la *fréquence de participation* et le *taux de présence effective* (1962-1964) 461
Tableau 3.3 *Fréquences de participation* et *taux de présence effective* les plus élevés chez les membres du quartile du CA le plus mobilisé 462
Encadré 3.5 Le Collège des Médecins : une instance masculine ?..... 465
Encadré 3.6 Les formes ordinaires de la domination inversée 468
Encadré 3.6. Réaffirmer le primat de prérogatives « spirituelles » dans un espace à soi 507
Encadré 3.7 Le MDF : espace d'expression autonome ou hétéronome pour la cause des femmes ?.. 511
Encadré 3.8. Anne-Marie Dourlen-Rollier : une avocate au service de la cause 522
Tableau 3.5. Espèces de capital agrégées dans le Comité d'Honneur du MFPF..... 532
Encadré 3.9 Communiqué de l'Ordre des Médecins du 25 janvier 1962 547
Tableau 3.6. Principaux ouvrages publiés par des membres du MFPF sur la question contraceptive entre 1960 et 1967 566
Encadré 3.10 Une commission mobilisée pour une « information objective » 570
Encadré 3.11 La commission biologique : un lieu pour une recherche « moderne » 572
Figure 3.1 Faire chiffres de tout bois : une émission de télévision revue et quantifiée..... 577
Figure 3.2 Première page du questionnaire à remplir pour le stage de 1964..... 586
Figure 3.3 Programme de la journée de stage pour du 27 juin 1964 595
Encadré 3.12 Une formation en trois « années scolaires » 596
Encadré 3.13 De la difficulté d'organiser une réunion chez Renault : un témoignage ouvrier..... 650
Encadré 4.1 La défense d'une cause bureaucratique par temps de crise : le sauvetage à la Libération du Commissariat général à la Famille 701
Encadré 4.2 Marie-Thérèse Pierre : une haute fonctionnaire au service de la cause des femmes ? 719
Encadré 4.3. Gérer un désajustement dispositionnel : le cas de Georges Desmottes 720
Figure 4.1. Consignes d'État pour organiser un centre de MFPF dans les DOM 761
Figure 4.2 Une ultime tentative de mobilisation de l'électorat féminin : François Mitterrand interrogé par Benoîte Groult le 1er décembre 1965..... 775
Encadré 4.4 Jacqueline Thome-Patenôtre : une député relais de la cause contraceptive 782
Tableau 4.1. Membres de la Commission de l'INSERM 788
Encadré 4.5 Une brève histoire de « pilule »..... 794
Encadré 4.6 Les mésaventures télévisées d'un partisan de la cause contraceptive 797
Encadré 4.7 Jean Sutter : un médecin soucieux de population..... 802
Tableau 4.2. Principaux articles parus dans *Population* et cahiers consacrés à la contraception entre 1955 et 1966* 804
Figure 4.3. Un projet d'amendement non advenu pour la contraception porté par la SFIO en mars 1966 816
Figure 4.4. Des députés gaullistes favorables à la « régulation des naissances » en juin 1961..... 818
Tableau 4.4. Prises de parole dans la Commission spéciale de 1966 836
Encadré 4.8 Le statisticien et le sociologue en commission..... 839
Encadré 4.9 Une nouvelle circulaire de l'Ordre des médecins à l'automne 1965..... 841
Encadré 4.10 Marie-Claude Vaillant-Couturier : une communiste qui se fait entendre..... 849
Encadré 4.11 Michèle Puybasset : une jeune énarque qui tient la plume..... 859
Figure 4.6. Plan de table pour la réunion du HCPF du 12 décembre 1967 à l'Élysée 879
Encadré 4.12 Des rappels au règlement pour obtenir le non-report d'un débat 883

Table des matières

Remerciements **4**
Principaux sigles et abréviations **6**
INTRODUCTION **8**
0.1. Des perspectives morcelées : rendre visible une relation 13
0.2. Le pouvoir à parts égales 24
0.2.1 Un point de vue impossible ? 26
Un biais environnementaliste ? Apports et limites en sociologie des mouvements sociaux 26
Une sortie délicate hors de l'État. Apports et limites en sociologie de l'action publique 31
0.2.2 Penser l'interdépendance 36
Se placer à l'échelle des pratiques 36
Articuler des espaces et des individus 38
1. Espèces d'espaces 38
2. Du passé incorporé…ne faisons pas table rase 40
3. D'une relation de pouvoir à l'imbrication des rapports de domination 42
0.3. Matériaux pour une ethnographie historique 45
0.3.1. En quête de sources de première main 45
Du côté des gouvernants 46
Du côté des partisan-e-s de la cause contraceptive 48
0.3.2. Affiner l'observation historique par des entretiens 49
CHAPITRE 1. La contraception : une invention improbable **52**
1.1. Une cause illégale et illégitime 56
1.1.1 Le souci du nombre comme souci d'État 57
La population un nouvel objet à gouverner 58
Savoir démographique et nationalisation de la société 60
1.1.2 La formation d'un dispositif d'encadrement des conduites procréatrices 65
Des soutiens hétérogènes 67
Accroître la population : entre incitation et pénalisation 69
1.1.3 Un dispositif consolidé par-delà les régimes 73
Une radicalisation continue 74
Les années d'après-guerre ou le maintien d'un cap 77
1.2 L'irruption publique d'une cause improbable : sociologie d'un coup de force 81
1.2.1 Un couple de médecins engagés 83
La formation d'une disposition à l'hétérodoxie 85

1. Benjamin Weill-Hallé : un prophète en mission 86
2. Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé ou la contradiction en héritage 92
Des expériences variées d'engagement 101
S'intéresser à une cause encore à faire 110
1.2.2 Fabrique d'un scandale et auto-habilitation au porte-parolat d'une cause 117
Premiers tâtonnements 118
1. Lancer une alerte 118
2. À la recherche d'une distinction académique 120
L'orchestration d'une campagne de presse 126
1. La formation d'une équipe 128
2. Des coulisses à la scène : une performance coordonnée pour dénoncer 134
1.2.3 Une politisation éphémère 140
La perception d'une conjoncture favorable 141
Concurrence à gauche et création de Maternité Heureuse 144
1. Une succession de propositions de loi 144
2. Naissance d'une association 148
Le veto communiste 154
1.3 Une cause autonomisée 163
1.3.1 La cause contraceptive avant la cause contraceptive 165
La grève des ventres 165
La « réforme sexuelle » 169
1.3.2 Une lutte d'indépendance 173
L'internationale de la cause contraceptive 173
L'indépendance dans l'indépendance 178
1. Nommer 179
2. Conjurer 183
3. Séparer 187
CONCLUSION DU CHAPITRE 190
CHAPITRE 2. Morphologie d'un groupe mobilisé 192
2.1 Genèse et structure de l'espace de la cause contraceptive 196
2.1.1 Une cause médicale 198
Extension du domaine de la psychiatrie 199
1. Un groupe de psychiatres marginaux et novateurs 199
- Une double domination 202
- Réformer la psychiatrie 206
2. S'approprier la cause en spécialiste des « équilibres » affectifs 209
- Contraception et « hygiène mentale » 210

Agir en expert (1) 215
Un mandat pour la gynécologie 217
1. Une spécialisation récente et précaire 220
Les longs chemins de l'autonomie 221
Concurrence et recherche de spécificité 224
2. Des médecins « modernes » à la conquête de la contraception 227
Une identité dominée ? 227
Être à l'avant-garde 229
Mobiliser le segment gynécologique 235
3. Requalifier la contraception en objet médical 240
Une sortie du modèle clinique traditionnel 241
Agir en expert (2) 247
2.1.2 Une cause laïque 253
Convergence et concurrence dans la gauche non communiste 255
1. Vouloir « encore figurer au nombre des précurseurs » : le cas de la SFIO 255
2. Une reconversion possible après la guerre d'Algérie pour le PSU 260
La « forteresse enseignante » en première ligne 264
1. Une affaire d'instituteurs et d'institutrices 265
2. Un mutualisme d'expérimentation 269
L'investissement précoce des organisations laïques traditionnelles 276
1. Les militant-e-s rationalistes à l'offensive 276
2. Le renouveau de la Ligue des droits de l'homme 281
3. Laïcité et défense des femmes à la Ligue de l'enseignement 284
4. La Libre Pensée ou l'entretien de la flamme anticléricale 290
2.1.3 Une cause pour les femmes 297
Contraception et désir de rénovation éthique chez des jeunes protestantes 299
Des associations de la première vague confrontées à un afflux de jeunes diplômées. 309
1. Le changement de pied de l'Association Française des Femmes Médecins 310
2. Défense de l'élite féminine scolarisée et promotion de la contraception 315
2.2 Eléments pour une sociographie militante 323
2.2.1 Comment devient-on un médecin investi dans la cause ? 325
Gynécologues des villes, généralistes des champs 325
1. Des médecins encore jeunes dans la carrière 330
2. Géographie des dévouements et géographie médicale 331
3. Une excellence médicale plutôt féminine 334
4. Une histoire de spécialistes ? 336
5. Degré d'investissement et propriétés médicales 337

Endosser un risque professionnel et personnel 339
1. Les cadres sociaux de l'incitation 340
2. Être disposé-e au refus : un espace des possibles 345
 Un héritage familial particulier 345
 Une socialisation explicite à l'engagement 349
 Être saisi par l'histoire 352
 Appartenir à une minorité persécutée 354
2.2.2 Entrer dans le combat sans être médecin 357
Portrait de groupe 357
1. Une majorité de femmes actives 361
 La force de l'âge 361
 L'archipel des professions intermédiaires 362
2. Des militant-e-s diplômées 364
3. Conformisme matrimonial et relative sobriété procréatrice 366
4. Institutrices des champs et femmes au foyer des villes 370
La fabrique des dévouements 374
1. Incidences contextuelles 375
 Être touché personnellement 375
 De quoi la disponibilité biographique est-elle le nom ? 378
 Filières formelles et filières informelles 384
2. Mobilités et investissement dans la cause : trois études de cas 392
 Odette L. : trouble dans la classe, trouble dans le genre 395
 Christiane F. : heurs et malheurs d'une déplacée 400
 Yves G. : un accès mouvementé vers l'oblation 407
CONCLUSION DU CHAPITRE 413
CHAPITRE 3. Faire cause commune 416
3.1 Le jeu des différences 417
3.1.1 La Province contre Paris 418
Une innovation tactique venue de la marge 420
L'autochtonie militante 424
La cristallisation d'une opposition 429
3.1.2 L'arrangement des sexes 439
La division sexuée du travail militant vue d'en bas 440
1. Des hommes responsables 441
2. Les conditions de re-production d'une hiérarchie 445
Une domination inversée dans le groupe dirigeant ? 457
1. Des femmes très investies 458

2. Trouver à rétablir une hégémonie malmenée 470
 Henri Fabre ou l'innovation tactique genrée 471
 Pierre Simon ou le « pouvoir spirituel » en recours 474
 Maurice Deixonne ou l'impossible « prise de rôle » 479
3.1.3 L'équilibre des tensions : quelques modalités du travail coalitionnaire 487
Dilemmes chez les dominants 489
1. Pousser son avantage 491
2. Double langage et abaissement des tensions 494
3. Le schisme laïque 497
L'entretien d'une double loyauté en situation dominée 502
1. Prendre sur soi et faire avec 504
2. Un investissement partitionné 509
3.2 La formation d'un style de groupe 517
3.2.1 Un illégalisme mesuré 518
L'art de jouer avec la règle 519
1. Interpréter le droit 520
2. Des contacts discrets avec les autorités 527
3. Opposer les honneurs à l'illégalité 530
L'imposition de la prudence 535
1. Un travail permanent de correction 536
2. La codification des pratiques 539
Transgresser : un opérateur d'intégration et d'unification 545
1. S'attacher un savoir professionnel proscrit 546
2. Le bonheur dans la déviance 551
3.2.2 La connaissance comme représentation et comme pratique 559
Le principe de compétence 560
1. Une célébration rituelle 561
2. Produire des connaissances : une activité cardinale 564
Façonner des « cadres » 579
1. Le dispositif de la compétence 580
 Sélectionner 581
 L'apprentissage saisi par la forme scolaire ? 589
 Place des savoirs, savoirs de la place 600
2. Rétributions militantes 608
 Vivre *de* et vivre *pour* la cause ? L'investissement ambigu des médecins 610
 Un gai savoir 623
3.2.3 Une croisade morale ? 643

L'esprit missionnaire en partage 647
1. L'impératif de l' « extension » 648
2. Informer ou éduquer ? 653
3. Conquérir et imposer 658
L'idéal de maîtrise et sa signification 665
1. La majoration contrôlée des plaisirs 667
2. Des aspirations socialements situées 677
Une morale de l'ascension 678
Ascétisme d'expression et luttes de classement 682
CONCLUSION DU CHAPITRE 690
CHAPITRE 4. Du côté des gouvernants : socio-histoire d'un ralliement 692
4.1 Le traitement confiné d'une cause 697
4.1.1 Un ménage bureaucratique à trois 698
Des ralliements imprévus à la direction de la population 700
1. L'affaiblissement de la croyance répressive 702
2. Les conditions bureaucratiques d'un abandon 708
Une haute administration sanitaire attachée à la répression ? 721
1. Opposition de principe et accommodements à la direction de la santé 721
2. Le Service Central de la Pharmacie ou la répression démotivée 726
Déférence d'État et double discours au Service Législatif de la Justice 729
4.1.2 Imagination juridique et hypocrisie d'État 737
Une circulaire pour contourner la loi (1961-1962) 739
S'affranchir du droit dans les mondes ultramarins (1965-1966) 749
1. Une mobilisation discrète pour éviter la « catastrophe » 751
2. Quand le MFPF et les gouvernants collaborent 758
4.2 Gouverner en public 765
4.2.1 Le moment 1965 767
Une conjoncture électorale inédite 768
1. Flottements et opportunités à gauche 769
2. Capter l'électorat féminin 772
Dynamiques de campagne autour de la cause contraceptive 775
4.2.2 Riposter et temporiser 784
Contraception et « pilule » : la production étatique d'une équivalence 786
1. Une mise en commission improvisée 787
2. Un rapport d'experts décevant 792
3. La cristallisation d'une perception 794
L' « intelligence démographique » au service de l'État ? 800

1. L'INED et la contraception : entre science et défiance 801
2. L'art subtil de la « rhétorique réactionnaire » 805
4.3 Un basculement irréversible 812
4.3.1 La formation d'une coalition à vocation parlementaire 813
Un allié improbable : Lucien Neuwirth 814
1. Sociogenèse d'un intérêt au désintéressement à droite 815
2. Un gaulliste à l'assaut de son propre camp 826
Une Commission spéciale à l'Assemblée 831
1. Un lieu d'investissement pour les femmes députées 831
2. Des résultats ambivalents 838
 Légitimation des représentants de la cause et alignements sous conditions. 839
 Rejouer des clivages partisans 846
4.3.2 Une décision critique 851
S'aligner pour ne rien changer ? 853
1. Un signal qui brouille tout : la prise de position inattendue du HCPF 854
2. « Vider la question » : dynamique des ralliements en Conseil des Ministres .. 862
3. Contre-mobilisation d'État et nouveaux instruments de gouvernement 874
Une fabrique législative sous surveillance 882
1. Trois contraintes discursives en héritage 885
 Le souci démographique avant tout 885
 Une affaire médicale 886
 Défendre des valeurs 889
2. Transactions officieuses au Parlement 891
3. Dynamique des échanges parlementaires 896
CONCLUSION DU CHAPITRE 906
CONCLUSION GENERALE 910
Sources 914
1. Entretiens (n=19) 914
2. Archives 915
3. Sources 919
Journaux et bulletins dépouillés 919
Dictionnaires biographiques 919
Mémoires, témoignages, biographies, publications d'acteurs de l'époque 920
4. Bibliographie générale 923
Tables des figures 972